UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04334 1114

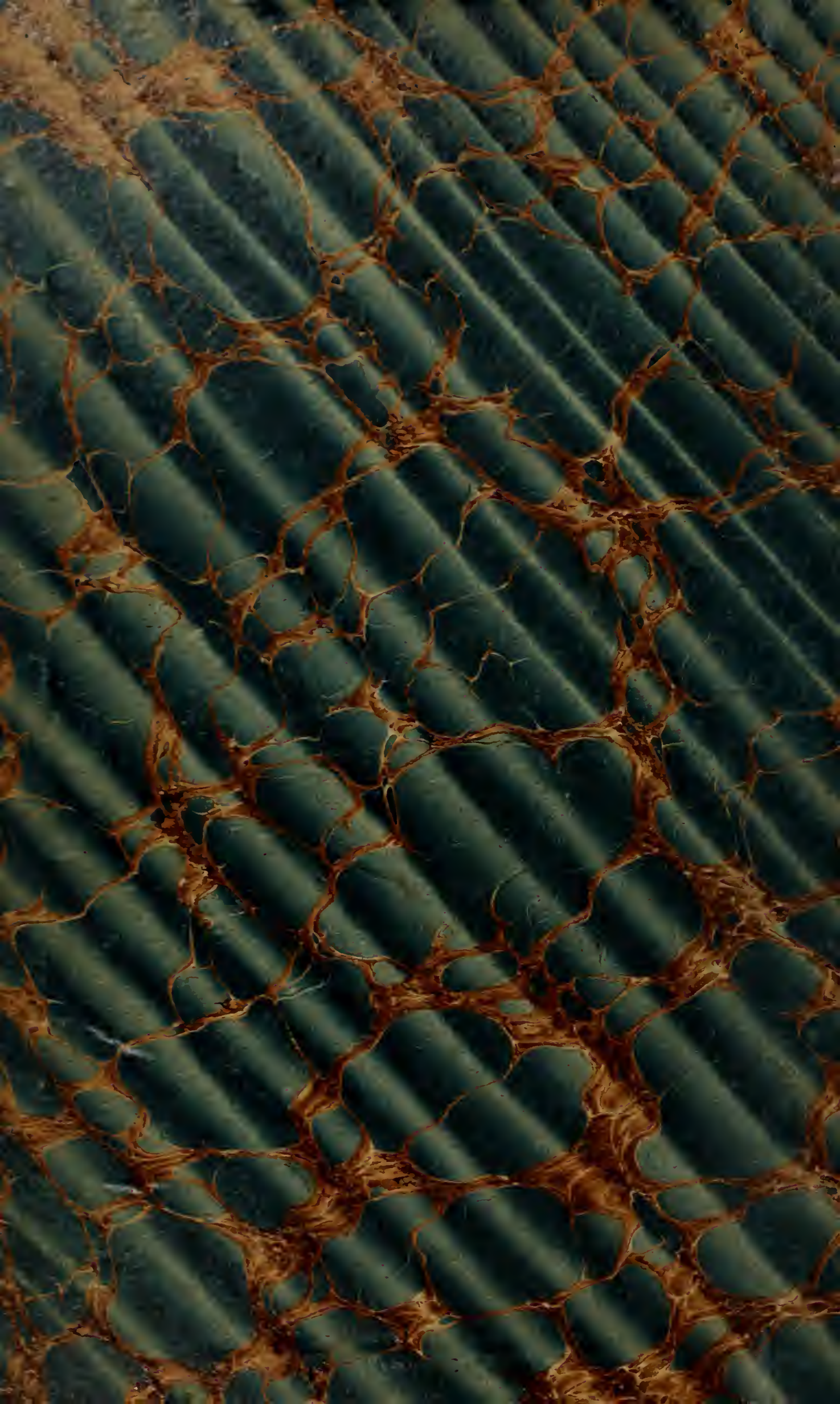

HOLY REDEEMER LIBR
TRAN
XXII. S
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

TRANSFERRED

ŒUVRES COMPLÈTES

DE BOSSUET.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

AVIS IMPORTANT.

D'après une des lois providentielles qui régissent le monde, rarement les œuvres au-dessus de l'ordinaire se font sans contradictions plus ou moins fortes et nombreuses. Les *Ateliers Catholiques* ne pouvaient guère échapper à ce cachet divin de leur utilité. Tantôt on a nié leur existence ou leur importance; tantôt on a dit qu'ils étaient fermés ou qu'ils allaient l'être. Cependant ils poursuivent leur carrière depuis 21 ans, et les productions qui en sortent deviennent de plus en plus graves et soignées : aussi paraît-il certain qu'à moins d'événements qu'aucune prudence humaine ne saurait prévoir ni empêcher, ces Ateliers ne se fermeront que quand la *Bibliothèque du Clergé* sera terminée en ses 2,000 volumes in-4°. Le passé paraît un sûr garant de l'avenir, pour ce qu'il y a à espérer ou à craindre. Cependant, parmi les calomnies auxquelles ils se sont trouvés en butte, il en est deux qui ont été continuellement répétées, parce qu'étant plus capitales, leur effet entraînait plus de conséquences. De petits et ignares concurrents se sont donc acharnés, par leur correspondance ou leurs voyageurs, à répéter partout que nos Éditions étaient mal corrigées et mal imprimées. Ne pouvant attaquer le fond des Ouvrages, qui, pour la plupart, ne sont que les chefs-d'œuvre du catholicisme reconnus pour tels dans tous les temps et dans tous les pays, il fallait bien se rejeter sur la forme dans ce qu'elle a de plus sérieux, la correction et l'impression; en effet, les chefs-d'œuvre même n'auraient qu'une demi-valeur, si le texte en était inexact ou illisible.

Il est très-vrai que, dans le principe, un succès inouï dans les fastes de la Typographie ayant forcé l'Éditeur de recourir aux mécaniques, afin de marcher plus rapidement et de donner les ouvrages à moindre prix, quatre volumes du double *Cours d'Écriture sainte et de Théologie* furent tirés avec la correction insuffisante donnée dans les imprimeries à presque tout ce qui s'édite; il est vrai aussi qu'un certain nombre d'autres volumes, appartenant à diverses Publications, furent imprimés ou trop noir ou trop blanc. Mais, depuis ces temps éloignés, les mécaniques ont cédé le travail aux presses à bras, et l'impression qui en sort, sans être du luxe, attendu que le luxe jurerait dans des ouvrages d'une telle nature, est parfaitement convenable sous tous les rapports. Quant à la correction, il est de fait qu'elle n'a jamais été portée si loin dans aucune édition ancienne ou contemporaine. Et comment en serait-il autrement, après toutes les peines et toutes les dépenses que nous subissons pour arriver à purger nos épreuves de toutes fautes? L'habitude, en typographie, même dans les meilleures maisons, est de ne corriger que deux épreuves et d'en conférer une troisième avec la seconde, sans avoir préparé en rien le manuscrit de l'auteur.

Dans les *Ateliers Catholiques* la différence est presque incommensurable. Au moyen de correcteurs blanchis sous le harnais et dont le coup d'œil typographique est sans pitié pour les fautes, on commence par préparer la copie d'un bout à l'autre sans en excepter un seul mot. On lit ensuite en première épreuve avec la copie ainsi préparée. On lit en seconde de la même manière, mais en collationnant avec la première. On fait la même chose en tierce, en collationnant avec la seconde. On agit de même en quarte, en collationnant avec la tierce. On renouvelle la même opération en quinte, en collationnant avec la quarte. Ces collationnements ont pour but de voir si aucune des fautes signalées au bureau par MM. les correcteurs, sur la marge des épreuves, n'a échappé à MM. les correcteurs sur le marbre et le métal. Après ces cinq lectures entières contrôlées l'une par l'autre, et en dehors de la préparation ci-dessus mentionnée, vient une révision, et souvent il en vient deux ou trois; puis l'on cliche. Le clichage opéré, par conséquent la pureté du texte se trouvant immobilisée, on fait, avec la copie, une nouvelle lecture d'un bout de l'épreuve à l'autre, on se livre à une nouvelle révision, et le tirage n'arrive qu'après ces innombrables précautions.

Aussi y a-t-il à Montrouge des correcteurs de toutes les nations et en plus grand nombre que dans vingt-cinq imprimeries de Paris réunies! Aussi encore, la correction y coûte-t-elle autant que la composition, tandis qu'ailleurs elle ne coûte que le dixième! Aussi enfin, bien que l'assertion puisse paraître téméraire, l'exactitude obtenue par tant de frais et de soins, fait-elle que la plupart des Éditions des *Ateliers Catholiques* laissent bien loin derrière elles celles même des célèbres Bénédictins Mabillon et Montfaucon et des célèbres Jésuites Petau et Sirmond. Que l'on compare, en effet, n'importe quelles feuilles de leurs éditions avec celles des nôtres qui leur correspondent, en grec comme en latin, on se convaincra que l'invraisemblable est une réalité.

D'ailleurs, ces savants éminents, plus préoccupés du sens des textes que de la partie typographique et n'étant point correcteurs de profession, lisaient, non ce que portaient les épreuves, mais ce qui devait s'y trouver, leur haute intelligence suppléant aux fautes de l'édition. De plus les Bénédictins, comme les Jésuites, opéraient presque toujours sur des manuscrits, cause perpétuelle de la multiplicité des fautes, pendant que les *Ateliers Catholiques*, dont le propre est surtout de ressusciter la Tradition, n'opèrent le plus souvent que sur des imprimés.

Le R. P. De Buch, Jésuite Bollandiste de Bruxelles, nous écrivait, il y a quelque temps, n'avoir pu trouver en dix-huit mois d'étude, *une seule faute* dans notre *Patrologie latine*. M. Denzinger, professeur de Théologie à l'Université de Wurzbourg, et M. Reissmann, Vicaire Général de la même ville, nous mandaient, à la date du 19 juillet, n'avoir pu également surprendre *une seule faute*, soit dans le latin soit dans le grec de notre double *Patrologie*. Enfin, le savant P. Pitra, Bénédictin de Solesme, et M. Bonetty, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, mis au défi de nous convaincre d'une seule erreur typographique, ont été forcés d'avouer que nous n'avions pas trop présumé de notre parfaite correction. Dans le Clergé se trouvent de bons latinistes et de bons hellénistes, et, ce qui est plus rare, des hommes très-positifs et très-pratiques, eh bien! nous leur promettons une prime de 25 centimes par chaque faute qu'ils découvriront dans n'importe lequel de nos volumes, surtout dans les grecs.

Malgré ce qui précède, l'Éditeur des *Cours complets*, sentant de plus en plus l'importance et même la nécessité d'une correction parfaite pour qu'un ouvrage soit véritablement utile et estimable, se livre depuis plus d'un an, et est résolu de se livrer jusqu'à la fin à une opération longue, pénible et coûteuse, savoir, la révision entière et universelle de ses innombrables clichés. Ainsi chacun de ses volumes, au fur et à mesure qu'il les remet sous presse, est corrigé mot pour mot d'un bout à l'autre. Quarante hommes y sont ou y seront occupés pendant 10 ans, et une somme qui ne saurait être moindre d'un demi-million de francs est consacrée à cet important contrôle. De cette manière, les Publications des *Ateliers Catholiques*, qui déjà se distinguaient entre toutes par la supériorité de leur correction, n'auront de rivales, sous ce rapport, dans aucun temps ni dans aucun pays; car quel est l'éditeur qui pourrait et voudrait se livrer APRÈS COUP à des travaux si gigantesques et d'un prix si exorbitant? Il faut certes être bien pénétré d'une vocation divine à cet effet, pour ne reculer ni devant la peine ni devant la dépense, surtout lorsque l'Europe savante proclame que jamais volumes n'ont été édités avec tant d'exactitude que ceux de la *Bibliothèque universelle du Clergé*. Le présent volume est du nombre de ceux révisés, et tous ceux qui le seront à l'avenir porteront cette note. En conséquence, pour juger les productions des *Ateliers Catholiques* sous le rapport de la correction, il ne faudra prendre que ceux qui porteront en tête l'avis ici tracé. Nous ne reconnaissons que cette édition et celles qui suivront sur nos planches de métal ainsi corrigées. On croyait autrefois que la stéréotypie immobilisait les fautes, attendu qu'un cliché de métal n'est point élastique; pas du tout, il introduit la perfection, car on a trouvé le moyen de le corriger jusqu'à extinction de fautes. L'Hébreu a été revu par M. Drach, le Grec par des Grecs, le Latin et le Français par les premiers correcteurs de la capitale en ces langues.

Nous avons la consolation de pouvoir finir cet *avis* par les réflexions suivantes : Enfin, notre exemple a fini par ébranler les grandes publications en Italie, en Allemagne, en Belgique et en France, par les *Canons grecs* de Rome, le *Gerdil* de Naples, le *Saint Thomas* de Parme, l'*Encyclopédie religieuse* de Munich, le recueil des *déclarations des rites* de Bruxelles, les *Bollandistes*, le *Suarez* et le *Spicilége* de Paris. Jusqu'ici, on n'avait su réimprimer que des ouvrages de courte haleine. Les in-4°, où s'engloutissent les in-folio, faisaient peur, et on n'osait y toucher, par crainte de se noyer dans ces abîmes sans fond et sans rives; mais on a fini par se risquer à nous imiter. Bien plus, sous notre impulsion, d'autres Éditeurs se préparent au *Bullaire* universel, aux *Décisions* de toutes les Congrégations, à une *Biographie* et à une *Histoire* générale, etc., etc. Malheureusement, la plupart des éditions déjà faites ou qui se font, sont sans autorité, parce qu'elles sont sans exactitude; la correction semble en avoir été faite par des aveugles, soit qu'on n'en ait pas senti la gravité, soit qu'on ait reculé devant les frais; mais patience! une reproduction correcte surgira bientôt, ne fût-ce qu'à la lumière des écoles qui se sont faites ou qui se feront encore.

ŒUVRES COMPLÈTES

DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

CLASSÉES, POUR LA PREMIÈRE FOIS,

SELON L'ORDRE LOGIQUE ET ANALOGIQUE

PUBLIÉES

PAR M. L'ABBÉ MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES **COURS COMPLETS** SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE.

TOME ONZIÈME.

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

11 VOLUMES, PRIX : 60 FRANCS.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, ÉDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE THIBAUT, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1865

TRANSFERRED
HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME ONZIÈME DES *OEUVRES COMPLÈTES DE BOSSUET.*

DOUZIÈME PARTIE. — THÉOLOGIE HISTORIQUE (*Suite*).

Abrégé de l'Histoire de France (*Suite*). col. 9

TREIZIÈME PARTIE. — THÉOLOGIE SOCIALE.

Politique tirée des propres paroles de l'Ecriture sainte. 477

QUATORZIÈME PARTIE. — LETTRES.

Lettres diverses. 785

Lettres et Mémoires sur les Protestants nouveaux convertis. 1231

Table générale des matières contenues dans les OEuvres complètes de Bossuet. 1295

Acte de Baptême de Louis Bossuet, communiqué par M. Garnier, archiviste à Dijon. 1511

SUPPLÉMENT.

OEUVRES INÉDITES DE BOSSUET.

Avertissement sur les OEuvres inédites de Bossuet. 1

Discours funèbre prononcé à un Service célébré pour le repos de l'âme d'Yolande de Monterby, abbesse d'un monastère. 9

Prière de Bossuet, reproduite d'après un manuscrit autographe. 13

Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Eglise, pour former un orateur. 15

Lettres à Mme de la Maisonfort. 21

Lettres extraites des *Etudes sur Bossuet.* 85

Instruction à Mgr le Dauphin pour sa première communion. 109

Exhortation à l'amour de la vertu, adressée au Dauphin. 117

Sentences pour Mgr le Dauphin, choisies par Mgr l'Evêque de Condom. 121

Sentences morales recueillies par Bossuet, des ouvrages des Philosophes anciens, d'après un manuscrit original conservé au Séminaire de Meaux. 129

Poésies. 135

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

ŒUVRES COMPLÈTES
DE BOSSUET,
ÉVÊQUE DE MEAUX.

—

Douzième partie.
THÉOLOGIE HISTORIQUE.

(Suite.)

—

II.
ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

—

LIVRE XII.

—

LOUIS XI. [An 1461.]

Après la mort de Charles, plusieurs seigneurs du royaume et officiers du parlement de Paris allèrent trouver Louis en Hainaut, où il était avec le duc de Bourgogne; il confirma les uns, et remit à décider ce qui regardait les autres, jusqu'à ce qu'il fût à Paris. Ensuite il alla se faire sacrer à Reims, où il fut fait chevalier par le duc de Bourgogne, chose nouvelle et qui n'avait point encore été pratiquée, dit Monstrelet, parce qu'on croyait que les fils de roi naissaient chevaliers. Cependant Charles VII avait été aussi fait chevalier, à son sacre, par le duc d'Alençon.

Le jour de son sacre, le duc de Bourgogne le supplia de pardonner à ceux qu'il soupçonnait d'avoir aigri le roi son père contre lui, ce qu'il promit, à la réserve de sept, qu'il ne nomma point. Ce duc lui fit hommage de toutes les terres qu'il tenait de la couronne, c'est-à-dire du duché de Bourgogne et des comtés de Flandre et d'Artois, en l'assurant de son parfait dévouement. Louis alla ensuite à Paris, où il fut accompagné du duc et de Charles, comte de Charolais, son fils.

Il entra dans la conduite de ses affaires avec un esprit de vengeance contre les serviteurs du roi son père, et de mépris pour tout ce qui s'était fait sous son règne. Il établit un nouveau conseil, et éloigna les anciens ministres qui savaient le secret et la suite des affaires, par les services desquels Charles avait recouvré et affermi son royaume. Il délivra le duc d'Alençon qui avait si honteusement trahi l'Etat, sans songer qu'un esprit si pernicieux ne pouvait lui causer que des brouilleries [1462]. Le peu de cas que ce prince faisait de tout ce qui avait été réglé sous le règne précédent, fut cause qu'il consentit à casser la pragmatique sanction, que les gens de bien du royaume regardaient cependant comme le fondement de la discipline de l'Eglise gallicane.

Le Pape Pie II fit de grandes instances auprès du roi pour cette affaire, et se servit du ministère de Jean Géfroy, évêque d'Arras, homme artificieux et intrigant qui, par le succès qu'il eut dans cette entreprise, se fit cardinal et le plus riche bénéficier du royaume. Le roi, plus curieux de faire tout ce qu'il voudrait dans son royaume, que d'en conserver les anciennes lois, fut bien aise, en cette occasion, de ménager la cour de Rome, et de disposer, par ce moyen, des bénéfices de son royaume que le Pape donnait à sa recommandation.

Cependant la pragmatique ne fut pas entièrement abolie, parce que le Pape avait différé l'exécution de ce qu'il avait promis, qui était de tenir un légat en France, pour

y donner les bénéfices, sans qu'il fût besoin de porter de l'argent à Rome pour l'expédition. Le roi aussi, de son côté, ne fit point passer au parlement la déclaration qu'il donna : ainsi la pragmatique subsistait encore en quelque façon ; mais à Rome, on la tint pour abolie, et en France elle perdit beaucoup de sa force.

Louis, en éloignant ceux qui lui avaient déplu du vivant de Charles VII, parut vouloir témoigner aussi qu'il se souvenait de ses amis. Il donna une grosse pension au comte de Charolais, et le fit gouverneur de Normandie, où il ordonna qu'il fût reçu comme sa propre personne. En même temps qu'il traitait si bien le comte, il fut sur le point de se brouiller avec le duc son père. Il avait résolu de défendre dans la Bourgogne de donner du secours à Edouard, parce qu'il soutenait Henri VI, qui avait épousé Marguerite d'Anjou, sa parente [1463]. Il voulait aussi établir la gabelle en Bourgogne ; le duc, averti de ces desseins, lui envoya le seigneur de Chimay pour lui en faire ses plaintes. Le roi fut longtemps sans vouloir lui donner audience ; mais enfin Chimay le rencontra dans un passage et lui fit les remontrances de son maître.

Le roi lui demanda si le duc était d'une autre espèce que les autres princes pour ne lui pas obéir ? Chimay, reprenant la parole : « Oui, Sire, pour vous, » lui dit-il, « car il vous a soutenu contre le roi votre père, ce que pas un autre n'a fait, ni n'eût osé faire. » Le roi témoignant qu'il était fâché d'une réponse si hardie, Chimay repartit que, s'il l'avait oubliée, il serait revenu de cinquante lieues pour la lui faire, et rappeler en sa mémoire ses anciens amis, qu'il semblait avoir oubliés.

En ce temps, Marguerite, reine d'Angleterre, travaillait à mener du secours au roi Henri son mari, qui s'était échappé de sa prison et avait été reçu en Ecosse. Louis donna à cette princesse deux mille hommes d'armes, commandés par Pierre de Brézé, seigneur de la Varenne, qui avait le principal crédit auprès du roi Charles. On dit qu'il lui avait donné cet emploi pour le faire périr ; cependant il fit d'assez grands progrès ; mais le secours qui devait venir d'Ecosse ayant manqué, la reine fut obligée de se sauver avec Edouard son fils et la Varenne. Comme ils s'étaient égarés dans une grande forêt, ils furent pris par des voleurs qui pillèrent tout ce qu'ils avaient. Ils étaient même prêts à les tuer, sans la querelle qui survint entre eux pour le partage du butin ; cela donna lieu à la reine de s'échapper de leurs mains et de se cacher dans le fond de la forêt, où, ne sachant comment emmener son fils, elle dit fort résolument à un voleur qu'elle trouva à l'écart : « Tiens, porte et sauve le fils de ton roi, » ce qu'il fit sans difficulté. Ensuite elle aborda dans les terres du duc de Bourgogne, qui la reçut avec respect, lui donna deux mille écus, et la fit conduire auprès du roi René son père. Pour Henri, l'impatience l'ayant fait sortir d'un château où il s'était caché quelque temps, il fut pris, et de nouveau renfermé dans la tour de Londres.

Cependant Louis songeait à retirer les places de la rivière de Somme, et les autres qui étaient engagées à Philippe pour quatre cent mille écus d'or par le traité d'Arras ; pour cela, il faisait le plus d'épargnes qu'il pouvait, et se retranchait toutes choses, excepté la dépense de la chasse, qu'il aimait avec passion. Il était vêtu fort simplement, et aimait à voir tout le monde vêtu de même. Il emprunta de l'argent de tous côtés pour faire cet important rachat, et après avoir trouvé la somme dont il avait besoin, il se rendit à Hédin, où Philippe le reçut avec le respect qu'il lui devait, et lui rendit de bonne foi toutes les places.

Pendant qu'on travaillait à ce traité, Louis avait fait un voyage vers les frontières d'Espagne, pour terminer la guerre qui s'était élevée entre les rois de Castille et d'Aragon, au sujet de la Navarre. Le roi d'Aragon, qui avait besoin d'argent, engagea alors à Louis XI les comtés de Roussillon et de Cerdagne, pour la somme de trois cent soixante mille écus d'or, à faculté de rachat ; et Louis, étant arrivé à Bayonne, fut choisi pour arbitre des différends des deux rois ; mais son jugement ne fut agréable ni à l'un ni à l'autre.

La conférence qu'il eut ensuite sur les bords de la rivière de Bidassoa, avec Henri IV, roi de Castille, ne fit que donner naissance à la haine et à la jalousie des deux nations française et espagnole, si étroitement unies jusqu'à ce temps. La pompe et la magnificence des Castillans excita la jalousie des Français, et la simplicité de ceux-ci n'inspira que du mépris aux Castillans. Car Louis, qui, selon Comines, « se mettait si mal que pis ne pouvait, » et qui ne sentait pas assez combien l'éclat extérieur dans les jours de cérémonie rehausse la grandeur des princes aux yeux de la multitude, semblait encore avoir affecté ce jour-là plus de simplicité qu'à son ordinaire.

[1463] Le roi de Castille passa la rivière de Bidassoa, qui séparait les deux royaumes, et vint trouver le roi Louis au château d'Urtubie, sur les terres de France. Les Castillans, qui avaient étalé ce jour-là toute leur magnificence, ne purent s'empêcher de témoigner leur surprise de trouver Louis et toute sa cour dans une simplicité qui les révolta. Car le roi était vêtu d'un méchant habit court, ce qui était indécent alors, et avait un chapeau qui n'était remarquable que par une Notre-Dame de plomb qui y était attachée. Mais si Henri et ses courtisans furent choqués du peu de splendeur qui accompagnait le roi de France, celui-ci ne le fut pas moins de la mine basse et du peu de génie de Henri, dont il s'aperçut bientôt, dans le peu de temps qu'ils conversèrent ensemble. Ainsi les deux rois se séparèrent l'un de l'autre avec un égal mécontentement.

Le comte de Charolais fut très-fâché du

rachat des villes de Picardie, et s'en prit à Croy qui avait, disait-il, donné un si mauvais conseil à son père. Il se servit de ce prétexte pour l'éloigner de la cour, au grand déplaisir du duc, qui ne pouvait souffrir que son fils entreprît de lui faire la loi; mais étant vieux et caduc, il fut contraint de céder. Le roi eut avis que Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, avait traité contre lui avec le duc de Bretagne et quelques autres princes, avec lesquels on soupçonnait que le comte de Charolais s'entendait. Sur cela le comte de Saint-Pol fut ajourné au parlement, où il ne comparut qu'au troisième défaut, après avoir ménagé sa paix avec le roi, sans jamais vouloir lui promettre d'abandonner les intérêts du comte de Charolais.

Une affaire plus importante brouilla tout à fait ce comte avec le roi. Le bâtard de Rubempré, étant débarqué en Hollande avec quarante ou cinquante hommes, gens déterminés, fut arrêté par Olivier de la Marche, gentilhomme du comte de Charolais, qui était alors dans ce pays. On disait que Rubempré avait des ordres secrets pour mener le comte au roi mort ou vif. Le roi envoya Morvilier, chancelier de France, au duc de Bourgogne, pour lui redemander le bâtard et l'obliger à livrer la Marche, qui avait répandu des bruits préjudiciables à son honneur.

Le duc répondit assez fièrement que la Marche était du comté de Bourgogne, qui ne relevait pas du roi, et que le bâtard avait été arrêté dans la Hollande, qui n'était pas moins indépendante.

Le comte de Charolais ayant voulu parler, Morvilier lui dit que ce n'était pas à lui qu'il avait affaire, et qu'il était envoyé pour demander justice du manque de respect dont il était coupable envers le roi. Le comte demanda au duc, son père, la permission de se justifier, et l'ayant obtenue, il parla longtemps un genou en terre fort judicieusement et sans passion, ce qui plut fort au duc.

Morvilier étant prêt à se retirer, le comte lui dit avec fierté que le roi lui avait bien fait laver la tête, mais qu'il s'en repentirait avant qu'il fût un an, et qu'il voulait bien l'en avertir. On vit bien en cette occasion que l'aigreur serait irréconciliable entre les deux princes, et qu'elle ne finirait que par la mort de l'un ou de l'autre. On croyait cependant que le caractère doux et modéré du duc de Bourgogne réprimerait, tant qu'il voudrait, l'impétuosité de son fils.

François, duc de Bretagne, était très-lié alors avec le comte de Charolais, ce qui déplaisait infiniment au roi, qui résolut de l'en faire repentir et de chercher une occasion d'attaquer la Bretagne. Il se plaignit que ce duc, dans ses lettres, s'intitulait : « Duc, par la grâce de Dieu. » Le roi regarda ces termes, qui semblaient exclure toute dépendance excepté de Dieu, comme une innovation préjudiciable à son droit de souveraineté sur la Bretagne, et dont il n'avait été permis de se servir à aucun duc ou comte feudataire de la couronne de France.

En effet, Charles VII, son père, avait défendu, en 1442, au comte d'Armagnac de se dire comte d'Armagnac par la grâce de Dieu ; et si le duc de Bourgogne, pendant les troubles du royaume, avait employé la même formule, il avait obtenu pour cela, en 1440, le consentement du même roi pour continuer de le faire, et avait déclaré qu'il ne prétendait pas par là donner aucune atteinte à la souveraineté que nos rois avaient sur le duché de Bourgogne et sur ses autres Etats mouvant de la couronne de France

Le roi étant donc allé à Tours, où les seigneurs étaient assemblés par son ordre, il leur proposa les justes sujets de plainte qu'il avait contre le duc de Bretagne, qu'il accusa d'avoir conspiré contre l'Etat, et les obligea à le suivre dans la guerre qu'il entreprenait contre lui : mais le duc avait pris ses sûretés; il s'était ligué avec le comte de Charolais et le duc de Bourbon. Cette ligue, appelée « la ligue du bien public, » parce que les princes ligués publièrent d'abord un manifeste, par lequel ils déclaraient, selon la coutume ordinaire des rebelles, qu'ils ne prenaient les armes que pour le bien de l'Etat et le service du roi, dans le dessein d'éloigner d'auprès de lui ceux qui lui donnaient de mauvais conseils ; à cela ils ajoutaient cette plainte si commune en ces occasions, que la noblesse était opprimée, les peuples ruinés par de nouveaux impôts, et enfin tout le royaume accablé.

[1465] En effet, la France était pleine de mécontents, à cause que le roi innovait beaucoup de choses contre les coutumes anciennes, et faisait des exactions extraordinaires ; et même, ce qu'il avait ordonné sur la pragmatique si chérie par le clergé, par les parlements et les universités, n'avait pas peu contribué à lui aliéner les esprits. Il se fit une secrète négociation, par laquelle les ligués attirèrent à leur parti Charles, duc de Berri, frère du roi, qui, outre qu'il était jeune et facile à persuader, à cause de la légèreté de son esprit, était encore mal satisfait du petit apanage qu'il avait, et du mauvais traitement qu'il prétendait recevoir du roi son frère.

Dans ces dispositions, la cour se trouvant à Poitiers, il s'échappa sous prétexte d'aller à la chasse, et se retira chez le duc de Bretagne. Plusieurs seigneurs accoururent pour se joindre à lui, principalement les vieux serviteurs du roi son père, que Louis avait maltraités, c'est-à-dire les plus accrédités du royaume et les plus versés dans les affaires. Il fut fort étonné quand il apprit cette nouvelle, et commença à sentir le tort qu'il avait d'avoir écouté sa colère, qui lui avait fait perdre tant de braves gens, que leurs longs services sous le roi son père lui devaient faire considérer. Il songea d'abord à Paris, où il envoya des personnes affidées, et entre autres, Jean de la Balue, nommé évêque d'Evreux, qui avait beaucoup de pouvoir sur son esprit. Mais voyant que parmi les

princes rebelles, le duc de Bourbon était tout ensemble le plus malicieux et le plus faible, il résolut d'entrer dans ses terres, pour le faire servir d'exemple et jeter la terreur dans tout le parti.

Après avoir ravagé le Bourbonnais, il vint assiéger le duc dans Riom, place de la basse Auvergne, où il était avec plusieurs autres princes. Alors on lui rapporta que le comte de Charolais se préparait à entrer dans ses terres. Il avait trouvé moyen d'attirer le duc son père dans le parti, et, sans qu'il entrât dans le fond de l'affaire, ni se doutât qu'elle dût aller aux dernières extrémités, il ne laissa pas de dire à son fils qu'il allât hardiment, et qu'il ne demeurerait pas, faute de cent mille hommes.

Le comte, plein de confiance, marchait droit à Paris, se disant lieutenant du duc de Berri, et publiant partout qu'il ôterait les impôts; lui et les siens ne parlaient que du bien public, qui était le prétexte de leur ligue, appelée pour cette raison, comme je l'ai dit, « la ligue du bien public. » Le roi n'avait garde d'abandonner la capitale du royaume, dont l'exemple aurait entraîné les autres villes. Ainsi, il reçut à composition le duc de Bourbon et les autres princes, sous promesse qu'ils ne serviraient jamais contre lui, et marcha sans retardement contre le comte.

Il alla d'abord à Paris pour y mettre l'ordre nécessaire. Le comte de Saint-Pol, qui commandait l'avant-garde du comte de Charolais, avait paru en bataille auprès de cette ville pour intimider les esprits. Louis, après avoir ordonné à Paris ce qu'il trouva bon, alla au-devant de l'ennemi, résolu de ne point combattre, parce qu'il était le plus faible; mais les deux armées s'étant rencontrées à Montlhéri, Brezey, sénéchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde, engagea le combat, sans se soucier de la défense du roi, et paya par sa mort la peine de sa témérité.

La gendarmerie du comte de Charolais voulut combattre à la manière des Anglais, et mit pied à terre. Elle ne réussit pas de cette manière et remonta à cheval; mais ayant perdu du temps, elle fut repoussée et retomba sur les archers qu'elle mit en désordre. D'un autre côté, les Bourguignons chargèrent en flanc les troupes de Louis, qui attaquaient l'artillerie, et en tuèrent beaucoup. On fuyait des deux côtés avec une vitesse incroyable, et on peut dire que ce qui parut le plus de part et d'autre, dans cette bataille, ce fut la terreur.

Les deux princes combattirent fort vigoureusement. Le roi était partout, soutenant et encourageant les siens; le comte fut blessé de plusieurs coups, pris et dégagé. L'effroi fut si grand dans son armée qu'on eût pu très-aisément la défaire; mais il n'y avait personne pour l'attaquer. Toute la perte des deux côtés fut environ de trois mille hommes.

Le roi perdit plus de cavalerie, c'est-à-dire plus de noblesse que de soldats, et au contraire, le comte plus de soldats que de noblesse. Les princes demeurèrent sur le champ de bataille, tâchant de rallier leurs gens. Beaucoup de ceux du parti du comte étaient d'avis de recommencer le combat; le comte de Saint-Pol était d'un sentiment contraire, ne trouvant point d'apparence de hasarder l'armée entre le roi et les Parisiens, qui pourraient venir en très-peu de temps.

Comme on était dans ce doute, on apprit que le roi s'était retiré à Corbeil, ce qui répandit beaucoup de joie dans cette armée; et tel qui mourait de peur auparavant, commença à crier plus haut que tous les autres, qu'il fallait donner. Le comte voyant que le roi s'était retiré publia que la victoire était à lui, et dès ce temps toutes ses inclinations furent changées. Il commença à aimer la guerre qu'il n'aimait guère auparavant; il se crut le plus grand capitaine de l'univers; il n'écouta plus de conseil que par manière d'acquit, et ne suivait que son propre sens

Cette pensée fut la cause de sa ruine; ce qui arrive souvent à ceux qui ont si bonne opinion d'eux-mêmes. Le comte entra dans Montlhéri, et y vécut avec beaucoup d'ordre, pour ne point irriter les peuples. Cependant les princes abordaient de toutes parts, entre autres le duc de Berri, le duc de Bretagne, et ce perfide duc d'Alençon que Louis s'était tant hâté de délivrer. Dès les premiers entretiens que le comte eut avec le duc de Berri, il s'aperçut qu'il tremblait et qu'il était homme à l'abandonner, de sorte qu'il résolut de s'accorder avec Edouard, roi d'Angleterre, quoique par son inclination il fût plus porté pour Henri VI; mais le roi, qui était venu à Paris, voyant que les ennemis étaient plus forts que lui, tâcha de gagner le peuple, en confirmant les priviléges de la ville et en diminuant les impôts.

Il écouta Guillaume Chartier, évêque de Paris, qui lui remontra qu'il devait établir un bon conseil; et pour contenter les Parisiens, il y appela six bourgeois, six conseillers du parlement et six personnes de l'Université. Cependant il ne laissait pas de faire de grands emprunts sur les officiers, et les contraignait au payement avec assez de violence; mais ses affaires le demandaient, et il les apaisait d'ailleurs. Il allait même dans les assemblées particulières des dames tant de la cour que de la ville; il se trouvait à leurs festins, où il disait ce qui s'était passé à Montlhéri, et comme il y avait été abandonné; il le racontait d'une manière si touchante qu'à peine ceux qui l'écoutaient pouvaient-ils retenir leurs larmes. Mais en même temps il ajoutait qu'il mettrait bien le comte à la raison, et qu'il allait pour l'exterminer.

Ainsi, dans l'état fâcheux de ses affaires, il flattait tout ensemble et encourageait le peuple. Le roi, après avoir mis le meilleur ordre qu'il put dans Paris, alla en Normandie que le duc de Bourbon tâchait de révolter contre lui. Sa présence rassura les villes et la noblesse; il sut cependant que les

princes, qui avaient sommé Paris de se rendre au duc de Berri, avaient écrit à la ville et à tous les corps, pour les inviter à des conférences pour traiter de la paix, et qu'ils avaient nommé des députés pour cela : il était indigné de ce qu'ils voulaient faire la paix indépendamment de lui, de sorte qu'il résolut de venir à Paris, et s'il ne pouvait y entrer, de se retirer chez les Suisses, ou chez Francisque Sforce, duc de Milan, son ami particulier : tant était grande l'extrémité où il se trouvait réduit.

Il avait conclu un traité avec ce duc avant la guerre du bien public, en le reconnaissant duc de Milan au préjudice des droits légitimes de Charles, duc d'Orléans, qui était fils de Valentine de Milan, sœur du dernier duc de Milan, Philippe-Marie; celui-ci n'avait laissé qu'une fille bâtarde, que Francisque avait épousée. Louis, pour l'engager encore davantage dans ses intérêts, lui avait cédé l'Etat de Gênes, à condition qu'il en ferait hommage à la France.

Le roi, étant enfin entré dans Paris, rompit d'abord les conférences, et chassa cinq ou six des députés. Mais ensuite il renoua lui-même les traités, et il eut une entrevue avec le comte de Saint-Pol, qui eut la hardiesse de lui demander des otages et de le faire sortir de la ville pour lui parler dans la plaine. Il se résolut même de parler en particulier au comte de Charolais. Pour cela il alla le long de la rivière en bateau, et approchant du côté de Conflans, où il avait son quartier, aussitôt qu'il l'eut aperçu, il lui tendit la main et lui demanda s'il y avait sûreté : le comte lui donna toutes sortes d'assurances; le roi descendit à terre, et, en abordant le comte, lui dit qu'il le reconnaissait pour gentilhomme et de la maison de France : le comte demanda pourquoi; le roi reprit aussitôt : « C'est, dit-il, que quand ce fou de Morvilier vous parla si hautement de ma part, quoique sans mon ordre, vous lui dîtes qu'assurément je m'en repentirais avant que l'an fût passé; vous m'avez tenu parole, et j'ai sujet en effet d'être fort fâché de ce qui se fit alors. »

Il sentit que ce discours flattait le comte, et en même temps il ajouta que c'était avec de tels gens qui savaient tenir leur parole qu'il voulait avoir affaire, et que pour cela il était venu traiter lui-même avec lui. Les princes commencèrent ensuite à s'entretenir fort librement entre eux de la paix. Charles demandait pour le duc de Berri la Normandie, pour lui-même les places de la Somme, et encore quelques autres, et pour le comte de Saint-Pol la charge de connétable. Il ajouta quelque chose sur le bien public, mais seulement pour la forme, et pour sauver en quelque façon le prétexte de leur ligue.

Le roi trouvait ces propositions fort rudes; mais surtout il ne pouvait se résoudre à donner la Normandie, province si voisine et si importante, à son frère qui avait l'esprit si léger, et sous le nom duquel il pouvait se faire des cabales si dangereuses. Il se retira sans rien accorder; mais il cherchait toujours en lui-même les moyens de faire la paix. Le comte n'en était pas éloigné, tant à cause que les vivres commençaient à lui manquer, qu'à cause aussi que les Liégeois, anciens ennemis de sa maison, avaient fait alliance avec le roi, et qu'il désirait se venger des outrages que lui avaient faits ceux de Dinant, quand, au temps de la bataille de Montlhéri, on leur eut rapporté qu'il avait été défait.

Pendant les négociations, le roi fut informé que le château de Rouen avait été livré au duc de Bourbon par trahison; que la ville s'était rendue, et que toute la Normandie demandait un duc. Aussitôt qu'il eut cet avis, il retourna au comte, et lui dit que la paix était faite. Il lui raconta ce qui s'était passé en Normandie, et conclut enfin que, puisque les Normands voulaient un duc, il voulait bien leur donner son frère. Ainsi la paix fut arrêtée aux conditions que le comte avait proposées.

Le roi s'appliqua plus que jamais à détacher d'auprès du duc les anciens serviteurs du roi, son père, qui s'étaient attachés à lui. Il entendait mieux que personne de telles négociations; il connaissait parfaitement tout ce qu'il y avait de personnes considérables, non-seulement dans son royaume, mais encore parmi les étrangers; il était instruit de leurs talents, de leurs humeurs et de leurs intérêts, et savait se servir d'eux dans l'occasion. Son frère lui rendit hommage de son nouveau duché, et le comte de Saint-Pol de l'office de connétable. Le comte de Charolais alla prendre possession des villes qui lui avaient été cédées, et le duc de Normandie alla à Rouen avec le duc de Bretagne.

Ils n'y furent pas plutôt arrivés que la division se mit entre eux pour le partage du butin, et ils pensèrent même en venir aux mains. Aussitôt que le roi le sut, il entra dans la Normandie, tant pour profiter de la division, que pour l'entretenir et pour l'augmenter; car il était un excellent maître dans ces sortes d'artifices. Il eut d'abord une conférence avec le duc de Bretagne : comme ils ne songeaient qu'à se tromper mutuellement, ils firent un traité que ni l'un ni l'autre n'entendit; mais comme Louis était le plus fort, et qu'il savait mieux prendre ses avantages, plusieurs places se remirent sous son obéissance. Ensuite s'étant avancé jusqu'au Pont-de-l'Arche, Rouen même se rendit, et le nouveau duc fut contraint de prendre la fuite.

[1466] Cependant le comte de Charolais, qui faisait la guerre aux Liégeois, était fort fâché de voir que le roi reprît la Normandie; mais il ne pouvait secourir le duc de si loin, pendant l'hiver, d'autant plus que lui-même avait été battu par les Liégeois. Ainsi, quelque dessein qu'il eût, il fut prévenu par la diligence du roi qui, à la réserve de quelques places qui devaient demeurer au duc de Bretagne, occupa toute la province et en donna le gouvernement au connétable. Il se

servit beaucoup du duc de Bourbon dans cette conquête. Alors les deux ducs s'aperçurent de la faute qu'ils avaient faite, et se réconcilièrent, mais trop tard.

Charles se retira auprès du duc de Bretagne, où il fut sans considération, parce que le roi son frère avait débauché tout ce qu'il y avait d'habiles gens auprès de lui, et se les était assurés. Le comte de Charolais poursuivait toujours sa pointe contre ceux du pays de Liége; il assiégea Dinant. Le duc, son père, l'avait assiégé quelque temps auparavant; mais comme il était vieux et cassé, il se lassa bientôt des fatigues de la guerre : ce qui donna moyen à ceux de Dinant de le gagner par argent et de lui faire abandonner l'entreprise. Il n'en fut pas de même de son fils, qui pressa tellement la ville qu'elle fut emportée de force et mise au pillage.

Ceux de Liége arrivèrent le lendemain au secours, et le comte se préparait à les combattre; on n'en vint pourtant point aux mains : les deux armées étant en présence, la paix fut conclue, et les Liégeois donnèrent au comte trois cents otages pour sûreté de la fidélité inviolable qu'ils lui promettaient.

Environ dans ce même temps, le roi, qui, comme nous avons déjà dit, avait promis à Pie II d'abolir la pragmatique sanction, pressé par Paul II, et sollicité par Jean de la Balue, évêque d'Evreux, donna ses lettres à un légat pour achever cette affaire; elles passèrent sans contradiction au Châtelet. L'évêque d'Evreux fut envoyé par le roi pour les porter au parlement pendant les vacations; mais il y trouva Jean de Saint-Romain, procureur général, qui s'y opposa vigoureusement, et soutint avec force la nécessité des élections canoniques.

Ce prélat l'ayant menacé que le roi lui ôterait sa charge, il lui répondit que le roi était le maître; mais que, pour lui, jamais il ne ferait rien contre sa conscience, ni contre le bien de l'Etat. Il reprocha même à la Balue qu'étant évêque, il se rendait le promoteur d'une affaire si pernicieuse à l'Eglise. Le recteur et l'Université de Paris se présentèrent devant le légat, pour lui déclarer qu'ils appelaient au futur concile de tout ce qui s'était passé. Ainsi les choses demeurèrent encore en suspens, et l'évêque ne laissa pas d'être élevé au cardinalat qui lui avait été promis.

Le roi, après avoir réduit la Normandie, songeait à battre le duc de Bretagne et le nouveau duc de Bourgogne, Charles, comte de Charolais, qui avait succédé à son père Philippe, mort à Bruges le 15 juin 1467. Mais ce dernier étant trop puissant, il résolut d'attaquer l'autre, comme le plus faible, et il crut qu'il y trouverait d'autant plus de facilité, que les Liégeois avaient rompu le traité et avaient exercé des hostilités contre le duc de Bourgogne : ce prince mit en délibération dans son conseil s'il ne ferait point mourir leurs otages; enfin, malgré l'avis de plusieurs de ses conseillers, il prit un parti plus doux, et leur pardonna. Il n'en était pas moins résolu d'exterminer cette ville, qui lui avait tant de fois manqué de parole.

Dans cette conjoncture, le roi lui envoya pour ambassadeur le cardinal de la Balue et le connétable de Saint-Pol, afin de l'obliger à abandonner le duc de Bretagne : il lui fit dire que, s'il persistait à le secourir, il donnerait aussi du secours aux Liégeois; si, au contraire, il l'abandonnait, il abandonnerait aussi les Liégeois, quoiqu'ils fussent ses alliés. Le duc refusa la proposition, et marcha contre les Liégeois [1467], qu'il défit dans une grande bataille, après laquelle ils furent contraints de lui ouvrir les portes de leur ville. Il leur fit payer une grande somme d'argent, en fit mourir cinq ou six des plus séditieux, et rasa leurs murailles.

Le roi, voyant ses progrès, s'avança de son côté avec une grande armée vers les terres du duc de Bretagne, à qui le duc d'Alençon se joignit, et lui offrit toutes ses places. Louis faisait la guerre assez mollement; il ne prit que quelques châteaux, et il aimait mieux finir les affaires par la négociation, qu'en hasardant des combats. D'ailleurs, il craignait beaucoup le duc de Bourgogne; ainsi il tournait tout son esprit à détacher le duc de Bretagne d'avec son frère.

Il y réussit; de sorte que le duc de Normandie fut obligé de se contenter de soixante mille livres de rente, que le roi devait lui faire payer, jusqu'à ce que son apanage eût été réglé par des princes à qui il devait s'en rapporter. Les deux ducs envoyèrent donner avis de ce traité au duc de Bourgogne, qui en fut extraordinairement surpris. Louis, qui appréhendait qu'il ne traversât ses desseins, s'appliquait à le gagner par toute sorte d'adresse. Il lui accorda six vingt mille écus d'or, dont il paya la moitié comptant; et comme il espérait le faire entrer dans ses desseins, pourvu qu'il parlât lui-même, il lui envoya demander une conférence à Péronne. Le duc ne put la refuser, et lui envoya le sauf-conduit qu'il demandait.

Sur cette assurance il se rendit à Péronne, sans faire réflexion que les ambassadeurs qu'il avait envoyés aux Liégeois, pour les exciter contre le duc, pouvaient avoir terminé cette affaire avant qu'il eût fini les siennes avec lui. En effet, les ambassadeurs de Louis réussirent si bien auprès des Liégeois, que ceux-ci avaient pris les armes et enlevé Tongres au duc de Bourgogne. A cette nouvelle le duc entra en fureur, fit arrêter le roi, et le renferma dans un logis, d'où il voyait la tour où le comte de Vermandois avait tenu en prison un roi de France (c'était Charles le Simple) jusqu'à la mort. Il faisait continuellement des plaintes très-violentes contre le roi, en parlant toujours avec menaces, et le traitant rudement; de sorte que, s'il eût trouvé de la complaisance parmi les siens, il y avait apparence qu'il se serait porté jusqu'à entreprendre sur sa vie.

Le roi sentit bien le péril où il était, et ne s'oublia pas lui-même dans une occasion

si importante ; il n'épargna ni les promesses ni l'argent, pour gagner ceux qui approchaient de Charles. Ce fut en ce temps que Philippe de Comines se détacha de ce prince, pour entrer dans les intérêts du roi, dont il a été depuis un des principaux confidents, et dont il a si sagement écrit l'histoire. Nous avons encore des lettres patentes de Louis XI, par lesquelles il reconnaît que ce sage gentilhomme lui avait rendu de grands services dans le danger où il était alors, lui donnant les avis de tout ce qui se passait et de ce qu'il avait à faire. D'un autre côté, le cardinal de la Balue, que le roi avait élevé si haut, s'entendit avec le duc contre un si bon maître.

Enfin, il se fit un traité honteux pour lui, par lequel entre autres choses il devait donner pour apanage à son frère la Champagne et la Brie, et il fut contraint de suivre contre les Liégeois ses alliés, le duc qui allait les accabler. Le duc alla assiéger la ville, menant après lui Louis, qu'il conduisait comme en triomphe, et à qui il faisait faire tout ce qu'il voulait. Les assiégés, indignés de ce que le roi les avait abandonnés, résolurent de le tuer, lui et le duc de Bourgogne ; pour cela ils sortirent de nuit au nombre de six cents hommes, et par des chemins détournés ils approchèrent fort près du quartier des princes.

Le bruit qu'ils firent en s'amusant à tuer ceux qu'ils trouvaient endormis sur leur passage, réveilla les archers de la garde du roi, qui les repoussèrent dans la place. Ils se défendirent assez bien pour des gens qui n'avaient point de chefs. A la fin ils furent pris d'assaut ; la ville fut pillée et brûlée, et le duc eut bien de la peine à sauver l'église de Saint-Lambert, qui était la cathédrale.

Le roi, pendant tout le siége, ne faisait que louer le duc de Bourgogne, présent et absent ; il admirait sa hardiesse, et le mettait au nombre des plus grands capitaines qui eussent jamais été. Cinq ou six jours après la prise de Liége, le roi dit au duc qu'il ne l'épargnât pas, s'il avait encore affaire de lui, et qu'il le suivrait volontiers partout ; mais que, s'il ne lui était plus utile en rien, il serait bien aise d'aller à Paris, pour faire publier la paix au parlement.

Le duc l'ayant accordé, il lui demanda ce qu'il donnerait à son frère, en cas que l'apanage dont il était convenu ne lui plût pas : il lui répondit qu'il s'en rapporterait à ce qu'ils feraient ensemble, pourvu que le duc de Normandie fût content.

Le roi, qui avait connu la trahison du cardinal de la Balue, songea à l'éloigner des affaires, et commença à lui en parler avec beaucoup de réserve et de froideur. Celui-ci sentit bien qu'il était perdu, s'il ne trouvait moyen de brouiller, pour se rendre nécessaire. Les affaires de Charles, frère du roi, lui en fournirent bientôt l'occasion.

[1469] Louis ne désirait rien avec tant d'ardeur que de l'empêcher d'avoir la Champagne et la Brie, provinces voisines du duc de Bourgogne, duquel il pourrait tirer de si grands secours et tomber si facilement sur lui ; mais plus il le désirait, moins il le faisait paraître. Il tâchait, par toute sorte de moyens, de gagner ceux qui gouvernaient son frère, et lui faisait sous main offrir la Guienne, province beaucoup plus grande et plus considérable que la Champagne et la Brie.

Charles était assez porté à l'accepter ; mais le duc de Bourgogne travaillait secrètement à l'en détourner, et le cardinal entra dans cette affaire. Il y avait à la cour un prélat que le roi y avait attiré. C'était l'évêque de Verdun, qui se vantait de gouverner le duc de Normandie ; mais comme il avait promis plus qu'il ne pouvait tenir, le roi en faisait peu d'état. Le cardinal le fut trouver, et lui proposa de faire entre eux une parfaite union, lui faisant voir que, s'ils pouvaient mettre la division entre les deux frères, ils trouveraient moyen de se faire valoir, et rétabliraient leurs affaires.

Dans ce dessein, ils écrivirent à Charles, qu'il se gardât bien de condescendre à la volonté du roi, qui offrait la Guienne ; que le roi ne craignait rien tant que de le voir voisin du duc de Bourgogne, et qu'il trouverait moyen de le perdre, s'il s'éloignait d'un ami qui lui était si nécessaire : au reste, que le roi ne demandait rien tant que sa perte ; et qu'encore, depuis peu de jours, ayant appris que le roi d'Espagne avait perdu son frère, il avait dit qu'il ne manquait qu'une pareille fortune à son bonheur.

Les lettres furent surprises, et le roi, sans perdre de temps, fit arrêter le cardinal et l'évêque. Il envoya deux conseillers au parlement pour les interroger. Le cardinal avoua le fait, et dit qu'il avait espéré de rentrer dans les affaires par ces brouilleries. Louis donna aussitôt avis à son frère de ce qui s'était passé ; il lui fit dire qu'il lui était indifférent qu'il prît la Champagne ou la Guienne, mais qu'il regardât seulement de quelles gens il se servait. Charles accepta la Guienne et délivra le roi d'une grande crainte.

Les deux frères se virent ensuite sur une rivière d'Anjou, une barrière entre deux. Le duc demanda pardon au roi, à genoux ; et le roi lui ayant fait remarquer combien sa conduite était contraire à ses véritables intérêts et à ceux du royaume, ajouta qu'il lui pardonnait d'autant plus volontiers, qu'il n'avait pas agi par son mouvement.

A l'égard du cardinal et de l'évêque, Louis envoya à Rome deux conseillers du parlement, pour y maintenir le droit qu'il avait de prendre connaissance d'un crime de cette qualité, même contre un cardinal. Cependant il le fit enfermer dans une cage de fer dont l'évêque de Verdun avait été l'inventeur, et il ne fut délivré qu'après onze ans de prison, à la prière du Pape.

Après l'accommodement du duc de Guienne, tout était paisible dans la France ; car le roi ne voulait point de guerre contre le duc de Bourgogne, ni lui prendre tantôt une place, et tantôt une autre, mais soulever

tout d'un coup, s'il eût pu, tous ses États contre lui.

[1470] Cependant le connétable, qui voyait la diminution de sa charge, dans le temps de paix, et qui savait d'ailleurs que si le roi était en repos, il tournerait son esprit à humilier les grands, fit tout ce qu'il put pour l'engager dans une guerre difficile; pour cela, il vint lui représenter le mauvais état des affaires du duc de Bourgogne; il l'assura qu'il lui prendrait aisément Saint-Quentin, parce que cette place était au milieu de ses terres, et qu'il révolterait outre cela une grande partie de ses villes, où il avait des intelligences.

Le roi, dont les desseins cachés étaient conformes à cette proposition, se laissa persuader, et pour déclarer la guerre avec plus de solennité, il rassembla les états généraux, et représenta à cette assemblée les sujets du mécontentement qu'il avait contre le duc. On résolut, du commun consentement des états, qu'il serait ajourné pour comparaître au parlement: le roi savait que le duc répondrait avec hauteur, et que ce serait un nouveau sujet de plainte. Le duc n'y manqua pas, et aussitôt le connétable entra dans ses terres.

Il prit d'abord Saint-Quentin, dont il reçut le serment pour le roi : peu après il s'empara de Montdidier et de Roye; l'armée vint ensuite devant Amiens : le duc n'était point encore entré dans cette ville, parce qu'il ne voulait y entrer que le plus fort, ce que les bourgeois n'avaient jamais voulu permettre : ainsi, comme ils flottaient entre le roi et le duc, quand ils virent l'armée du roi si près d'eux, ils se rendirent à lui.

Cependant le connétable, qui ne voulait point donner à Louis une victoire entière sur son ennemi, mais balancer les choses afin de se maintenir entre les deux princes [1471], porta le duc de Guienne à demander Marie, fille unique et héritière du duc de Bourgogne, et tâcha de faire entendre au dernier qu'il n'avait que ce seul moyen pour rétablir ses affaires.

Le duc n'avait garde de la lui donner, parce qu'il voulait la proposer à tous les princes de l'Europe, pour tâcher, par ce moyen, de les attirer à son parti; cependant il entretenait le duc par de belles paroles qui n'aboutissaient à rien. Durant ces négociations, l'armée du roi défit en Bourgogne celle du duc, qui, de son côté, prit Péquigny, fort château de Picardie. Il vint ensuite se poster entre Amiens et Dourlans, où il se retrancha, selon sa coutume, dans un poste avantageux. Il y fut environné par notre armée, et tellement pressé, qu'à la fin il eût été obligé de se rendre à discrétion Dans cet état il écrivit au roi, pour lui demander une trêve d'un an ; et le roi, qui n'aimait pas les longues affaires, l'accorda volontiers, au grand déplaisir du connétable, qui haïssait le duc de Bourgogne, parce qu'il n'avait point donné sa fille au duc de Guienne.

Au milieu de tant de guerres civiles, la France eût pu recevoir de grandes incommodités du côté de l'Angleterre; mais les troubles du dedans les empêchèrent de rien entreprendre au dehors. Un peu après la déroute de la reine Marguerite dont nous avons parlé, Edouard, voyant que Louis seul était capable de rétablir la maison de Lancastre, songea à s'accommoder avec lui ; il lui envoya à cet effet le comte de Warwick, pour demander en mariage Bonne de Savoie, sœur de la reine de France.

Pendant que le comte travaillait à cette négociation et à l'union des deux rois, Edouard, qui donnait tout à sa passion, épousa une demoiselle d'Angleterre dont il était devenu amoureux. Warwick fut si indigné de ce qu'il s'était ainsi moqué de lui, que dès lors, il résolut de le perdre, quand il en aurait l'occasion. Louis tâcha en vain de renouer avec Edouard, de peur qu'il ne se joignît au duc de Bourgogne; mais Edouard se déclara pour ce duc, qui même épousa sa sœur; et quoique son inclination le portât pour Henri, comme nous avons dit, son intérêt l'unit avec Edouard.

Dans la suite des temps, il se fit une émeute considérable dans la province de Galles, qui donna lieu à Warwick d'exécuter son dessein et de se venger d'Edouard. Il se mit à la tête des séditieux, et, s'étant déclaré pour le roi Henri, il défit Pembroke, un des généraux d'Edouard : il donna une seconde bataille, où il défit Edouard lui-même, et le prit prisonnier; mais ce prince s'échappa de sa prison, et ayant rassemblé des troupes, il chassa Warwick d'Angleterre.

Ce comte ayant voulu se retirer à Calais, dont il était gouverneur, Vaucler, son lieutenant, lui ferma la porte. Il vint en France, où Louis lui promit du secours pour rétablir ses affaires. Cependant Edouard passait sa vie à la chasse, dans les jeux et parmi les femmes, sans songer que Warwick dût revenir, malgré les avertissements que le duc de Bourgogne lui donnait continuellement; de sorte que Warwick l'ayant surpris, se rendit maître de l'Angleterre en onze jours, contraignit Edouard de se réfugier chez le duc de Bourgogne, et remit Henri sur le trône.

Dès le temps de la déroute d'Edouard, le duc avait déclaré qu'il n'avait pas besoin de lui pour maintenir la paix avec l'Angleterre, parce qu'il avait eu la précaution de faire mettre dans le traité qu'il était fait avec le roi et le royaume. Il ne laissa pourtant pas de le recevoir, et lui donna du secours, non pas, à la vérité, autant qu'Edouard en espérait, mais autant qu'il put dans la nécessité de ses affaires; car la guerre était alors fort échauffée contre Louis, qui venait de lui enlever Saint-Quentin et Amiens.

Edouard avec ce secours retourna à Londres, où il fut fort bien reçu, pour trois raisons : la première, parce qu'il avait un fils fort aimé des peuples; la seconde, qu'il devait beaucoup aux marchands, qui craignaient de perdre leurs dettes; à quoi on ajoute que les femmes qu'il avait aimées lui avaient gagné leurs maris. Il marcha contre

Warwick, et lui donna bataille le jour de Pâques. Là, le duc de Clarence abandonna Warwick, ce qui mit le trouble dans son armée : le combat ne laissa pas d'être opiniâtre; mais à la fin Warwick fut vaincu.

Il restait encore à vaincre Henri et la reine, qui avaient une grande armée; Edouard victorieux les défit : leur fils Edouard, prince de Galles, périt dans cette occasion; le roi et la reine furent pris, et leur armée mise en fuite. Edouard envoya Marguerite en France, et remit Henri dans la tour de Londres, où il le fit mourir quelque temps après. Ainsi il demeura paisible, et recouvra en vingt jours le royaume qu'il avait perdu en onze.

Cependant le duc de Guienne sollicitait toujours son mariage avec la princesse de Bourgogne; et, poussé par le connétable, il le pressa si vivement, qu'il fut contraint de la lui promettre. Il avait néanmoins fait la même promesse au duc de Savoie, au duc de Lorraine et au duc Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric, à qui la princesse avait écrit par ordre de son père, et lui avait envoyé un diamant : ce dernier l'eut à la fin; mais ce ne fut qu'après la mort du duc qui, durant toute sa vie, ne songeait qu'à trafiquer de sa fille, et non de la donner à qui que ce fût.

Le mariage du duc de Guienne avec une si grande héritière inquiétait Louis, qui ne craignait rien plus que de voir son frère si puissant. Edouard n'était pas moins embarrassé, parce qu'il voyait que ce duc serait trop redoutable à l'Angleterre, s'il venait au royaume de France, après l'avoir augmenté de tant de provinces. Il avait tort de se tourmenter à chercher des difficultés dans ce mariage, où le duc en cherchait plus que tous les autres ensemble.

C'était la coutume du roi d'entretenir la paix avec ses ennemis, tandis que son intérêt le demandait, et il en avait un alors, qui l'obligeait de s'accommoder avec le duc : leur accord enfin fut résolu, à condition que le roi rendrait au duc Amiens et Saint-Quentin, et lui abandonnerait le connétable; et Charles aussi, de son côté, devait abandonner les ducs de Guienne et de Bretagne. L'accommodement n'eut point son effet, par la mort inopinée du duc de Guienne. On soupçonna le roi de l'avoir fait empoisonner [1472]. Quelques historiens rapportent qu'on l'avait entendu parler à une petite Notre-Dame (Notre-Dame de Cléri), qu'il honorait superstitieusement et lui demander pardon du traitement qu'il avait fait à son frère; mais, ajoutait-il : « c'était un brouillon, et qui eût troublé le royaume tant qu'il eût vécu. »

Aussitôt après la mort du duc, le roi, sans perdre de temps, alla en Guienne et s'en rendit maître. Il fit aussi avancer une grande armée du côté de la Bretagne, pour tenir le duc en crainte. A l'égard du duc de Bourgogne, Louis se soucia fort peu de la paix faite avec lui. Charles, qui était hautain et colère, voyant que le roi parlait froidement de la paix, entra dans une fureur extrême, et brûla tous les pays voisins de ses terres. Il assiégea Beauvais, qu'il pensait emporter d'assaut, et résolut d'y mettre le feu : étant repoussé, il brûla tout le pays jusqu'aux portes de Rouen, et prit quelques places, qu'on reprit facilement pendant l'hiver, quand il se fut retiré.

Cependant le roi gagna Lescun, homme de qualité et de mérite, qui avait été au duc de Guienne, et qui gouvernait le duc de Bretagne, non qu'il estimât ce duc, qui avait peu de sens et de vertu; mais un si puissant prince, manié par un tel homme, était à craindre. La paix fut conclue entre les deux princes, moyennant une grosse pension, que le roi accorda au duc, qui de son côté renonça à l'alliance d'Angleterre et de Bourgogne.

Lescun eut pour récompense un gouvernement et le comté de Comminge. Le duc reçut avec respect l'ordre de Saint-Michel, institué par le roi, qu'il avait refusé un peu auparavant. Aussitôt que le duc de Bourgogne vit que le duc de Bretagne avait fait son accommodement avec le roi, il fit aussi une trêve, durant laquelle il y eut de grands pourparlers pour le connétable. Le roi le haïssait et le craignait, et le duc n'était pas moins son ennemi, quoiqu'il lui fît toujours bonne mine, et qu'il s'entretînt avec lui, dans l'espérance de retirer Saint-Quentin.

Il se tint une assemblée à Bouvines pour convenir des moyens de le perdre [1474]. Il en fut bientôt averti, et, pour prévenir le mal qui le menaçait, il fit représenter au roi combien il pouvait lui être utile contre les desseins ambitieux du duc de Bourgogne. Sur cela Louis trouva à propos d'interrompre les conférences de Bouvines; mais le traité était achevé, quand l'ordre arriva de surseoir, et on était convenu que le connétable serait déclaré ennemi des deux princes, avec tous ceux qui lui donneraient du secours, et que le premier qui pourrait le prendre, serait tenu de le faire mourir dans huit jours, ou de le remettre à l'autre. On donnait au duc Saint-Quentin, Ham et Bohain, et tous les meubles du connétable, et on devait se joindre pour l'assiéger dans Ham où il avait coutume de se retirer.

Voilà ce qu'on avait arrêté quand les ordres du roi arrivèrent; mais les ambassadeurs étaient de si bonne intelligence, qu'ils ne firent aucune difficulté de se rendre les uns aux autres les traités signés. Le connétable demanda au roi une entrevue qui devait se faire en pleine campagne une barrière entre deux, et des gardes de part et d'autre. Il prenait pour prétexte la malice de ses ennemis, dont il disait qu'il avait tout à appréhender. La proposition était hardie pour le connétable, et honteuse pour le roi; mais croyant la chose utile pour ses intérêts, il s'y résolut malgré toutes ces considérations.

La conférence se fit comme elle avait été projetée. Ce spectacle étonna tous ceux qui y assistèrent : un si grand roi paraître avec

son sujet et son officier, chacun ayant ses gendarmes, de même qu'il se pratique entre deux souverains, c'est ce qui choquait tout le monde, et le connétable en eut honte. Il passa du côté du roi, mais sans rien rabattre de sa fierté : il croyait le roi timide, et il ne se trompait pas ; mais il devait considérer que ce prince, craintif et circonspect de son naturel, savait bien quand il fallait craindre, et que hors de là il ne manquait point de prendre ses avantages.

Le connétable lui parla assez longtemps, et ensuite publia partout, ou par persuasion ou par artifice, qu'il était le mieux du monde dans les bonnes grâces du roi. Il ne songeait pas ce que c'était que de faire craindre son maître, et de traiter d'égal avec lui. Dans ce même temps, Louis maria Anne, sa fille aînée, à Pierre de Bourbon, comte de Beaujeu. Le duc de Bourgogne se mit alors en possession du duché de Gueldres, et voici comment il lui vint. Arnould, duc de Gueldres, avait un fils nommé Adolphe, qui, trouvant que son père régnait trop longtemps, entreprit de le déposséder, et fut assez inhumain pour l'enlever par force et le faire marcher après lui cinq lieues d'Allemagne, à pieds nus, dans un temps froid ; si l'enferma ensuite dans un cachot.

Toute la chrétienté eut horreur de cette action ; le Pape et l'empereur obligèrent le duc de Bourgogne à entreprendre la délivrance d'Arnould, ce qu'il fit à peu près dans le même temps que le roi reprit Amiens. Il ne laissait pas de favoriser sous main Adolphe ; et pour lui faire plaisir, il proposa que le père aurait la ville de Grave pour sa retraite, avec six mille florins et le titre de duc, et que le fils aurait le commandement, sous le nom de gouverneur.

A cette proposition ce fils dénaturé répondit (j'ai horreur de le rapporter), que plutôt que d'y consentir, il aimerait mieux avoir jeté son père dans un puits la tête la première, et y être jeté après lui ; au reste, il y avait quarante-quatre ans que son père régnait, et que c'était à présent son tour.

Après une réponse si brutale, Adolphe ne pouvant soutenir le regard des hommes, se sauva ; et ayant été repris où il s'était caché, il fut mis en prison, et Arnould rétabli dans ses États, qu'il laissa par testament au duc de Bourgogne, ne voulant pas laisser impunie l'énorme ingratitude de son fils. Pour Adolphe, il fut en prison durant toute la vie du duc de Bourgogne, après quoi il fut tué à Tournay, et fut aussi malheureux qu'impie et méchant.

Le duc de Bourgogne, glorieux de sa nouvelle acquisition, ne songeait plus qu'à s'en mettre en possession.

La trêve avec la France allait expirer, et plusieurs conseillaient au roi de ne la pas continuer, et de ne permettre pas à son ennemi d'augmenter sa puissance et ses états, en y joignant le duché de Gueldres : on lui représentait qu'il avait pour prétexte que son fils vivait encore, et qu'il n'était pas juste que, pour son ingratitude, le duché passât dans une autre maison.

Ceux qui connaissaient mieux l'humeur du duc de Bourgogne donnaient bien d'autres conseils. Ils disaient au roi que ce duc était d'un esprit ambitieux, vaste et immodéré, qui concevait des desseins au delà de ses forces et de sa vie ; qu'il fallait le laisser engager dans les affaires d'Allemagne dans lesquelles il ne manquerait pas de se jeter à la première occasion, sous prétexte de la proximité de ses États ; que cela le mettrait insensiblement dans des embarras extrêmes, et qu'enfin le plus grand mal qu'on pouvait lui faire dans les occurrences actuelles, était de le laisser agir à sa volonté. Le roi suivit ce dernier avis et il lui réussit.

Une contestation s'étant élevée au sujet de l'archevêché de Cologne, entre un prince de la maison de Hesse et un palatin du Rhin, le duc de Bourgogne ne manqua pas de s'y mêler, et il prit le parti du palatin. Il s'imaginait déjà avoir subjugué Cologne et tout le Rhin, jusqu'en son comté de Hollande ; car il n'espérait rien moins ; et dans ce dessein il assiégea Nuis. Cependant ceux de Cologne et les autres villes voisines secoururent Nuis d'hommes et d'argent, et coupèrent les vivres au duc qui, avec la plus belle armée du monde, se trouva par ce moyen fort embarrassé.

Lorsque le roi le vit engagé et qu'il commençait à s'opiniâtrer au siége de cette place, il remontra à l'empereur et à tous les princes de l'empire la nécessité qu'il y avait de la secourir, et leur promit vingt mille hommes pour les exciter davantage ; cependant il n'avait pas trop envie de les donner.

L'empereur employa sept mois à lever une armée ; car il lui fallut ce temps pour remuer tous les électeurs et tout le corps de l'empire : il s'alla ensuite poster devant Nuis, avec beaucoup plus de force que le duc n'en avait, et il envoya demander au roi les vingt mille hommes qu'il avait promis ; autrement qu'il ferait son accommodement.

Le roi l'entretint d'espérance, et pendant ce temps-là il traitait de paix ou de trêve avec le duc, pour empêcher les Anglais d'entrer dans le royaume, pendant que le roi d'Angleterre, qui était prêt à passer la mer, le sollicitait à abandonner une si vaine entreprise, pour se jeter sur la France. Le duc, contre l'avis de tous ses amis, s'obstinait à continuer un siége qui lui faisait perdre l'occasion d'entreprendre des choses utiles à ses desseins. Le roi, au contraire, profitait plus du temps ; et pendant que le duc consumait inutilement ses forces, il lui suscitait de tous côtés des ennemis.

A sa sollicitation, René, duc de Lorraine, lui envoya déclarer la guerre jusque dans son camp, et entra en même temps dans le duché de Luxembourg. Il unit aussi contre lui les Suisses et les villes de dessus le Rhin, et procura encore un traité entre Sigismond, duc d'Autriche, et les Suisses, pour retirer

le comté de Ferrete. C'est un canton de la haute Alsace, dans le voisinage de Bâle, qui alors était engagé au duc pour cent mille florins.

Le gouverneur ayant été surpris par une attaque inopinée, les Suisses lui firent trancher la tête, et soumirent tout le comté au duc d'Autriche. D'un autre côté, ils prirent Blamont, et Louis entra dans la Picardie après la fin de la trêve. Il l'aurait volontiers continuée, parce qu'il aimait à faire les affaires à coup sûr, et à voir agir les autres plutôt que d'agir lui-même; mais comme il ne vit aucune apparence que le duc continuât la trêve, il prit Montdidier, Roye et Corbie, et ce qui fut indigne d'un si grand roi, il les fit brûler contre la capitulation.

[1475] La terreur de ses armes se répandit aussitôt dans les pays du duc de Bourgogne, et tout était prêt à lui céder. Le connétable eut peur de ses grands progrès : et comme il voyait sa perte assurée, s'il laissait ruiner le duc, il donnait au roi divers faux avis, qui ne tendaient qu'à l'amuser. Tantôt il lui faisait entendre que l'empereur était d'accord avec le duc de Bourgogne, et que tous deux s'étaient ligués contre lui ; tantôt il l'avertissait que le roi d'Angleterre allait descendre en Normandie. Il lui donna même l'alarme si chaude, que le roi alla promptement dans cette province, où il trouva tout tranquille et nulles nouvelles des Anglais.

Cependant l'empereur se décourageait devant Nuis, et Louis pour le raffermir lui envoya proposer de confisquer sur le duc de Bourgogne les terres dépendantes de l'empire, pendant qu'il confisquerait celles qui dépendaient de la France, de sorte que la dépouille d'une si puissante maison se partagerait entre eux deux. L'empereur n'était pas si habile que Louis; mais une longue expérience lui avait appris à régner. Il répondit par une fable à celui que le roi lui avait envoyé.

« Quelques débiteurs, » lui dit-il, « avaient dit à leur créancier, qui les pressait, qu'ils allaient tuer un grand ours qui ravageait tout le pays, et qu'ils le payeraient de sa peau et de ce qu'on leur donnerait pour récompense ; ensuite, étant allés à la chasse, et ayant trouvé l'ours plutôt qu'ils ne s'y étaient attendus, l'un était monté sur un arbre, l'autre s'était enfui du côté de la ville, et le troisième avait fait le mort, parce qu'il savait que cet animal laissait les corps morts sans y toucher. L'ours ayant tenu longtemps son museau sur le visage et autour des oreilles de ce prétendu mort, passa son chemin et le laissa. Les deux fugitifs revinrent, et demandèrent à leur compagnon ce que l'ours lui avait dit en lui parlant si longtemps à l'oreille : « Il m'a dit, » répondit-il, « qu'il ne « fallait point marchander la peau de l'ours « avant que de le tenir. » Il ajouta que le roi n'avait qu'à envoyer ses vingt mille hommes, et quand on aurait pris les terres du duc, qu'alors il serait temps de les partager.

Cependant le connétable, qui se défiait également de Louis et de Charles, traitait avec les deux; quand il avait peur du roi, il promettait à Charles de rendre Saint-Quentin ; et quand la crainte était passée, il se moquait de ceux à qui il avait promis de rendre la place.

D'un autre côté, le roi lui ayant mandé d'assiéger Avènes, il s'y détermina avec beaucoup de peine ; mais aussitôt après il leva le siége, et dit au roi pour excuse, qu'il n'était pas en sûreté de sa personne, et qu'il savait que Louis avait donné des ordres pour l'assassiner. Cette parole donna du soupçon au roi, et lui fit voir que quelqu'un avait trop parlé.

Quoi qu'il en soit, il n'est que trop vrai que ce prince était capable de pareilles entreprises, et qu'il craignait étrangement le connétable. Tous les jours il en recevait ou lui envoyait quelque message ; et quoique souvent trompé, il s'attachait à le ménager, dans la crainte où il était qu'un homme si dangereux ne fortifiât le parti de ses ennemis, en leur donnant quelques places.

Le duc de Bourgogne n'était guère moins embarrassé devant Nuis. Il se piquait d'honneur d'emporter cette place, et aimait mieux voir périr son armée, que de lever le siége. A la fin, pressé d'un côté par le roi, qui était entré en Picardie, et de l'autre par le roi d'Angleterre, il se résolut à la retraite, après avoir été plus d'un an devant Nuis, et, pour sauver son honneur, il consentit que la place fût remise entre les mains du légat du Pape, qui était alors auprès de lui pour traiter de l'accommodement ; s'il eût attendu quinze jours, les habitants eussent été contraints de se rendre à lui la corde au cou. Le duc se vantait partout que la plus belle armée que l'empire eût jamais levée, ne l'avait pu obliger à lever le siége.

En ce même temps le roi d'Angleterre aborda à Calais, d'où il envoya déclarer la guerre à Louis, par un héraut, qui lui apporta une lettre par laquelle il lui mandait qu'il lui rendît le royaume de France, sinon qu'il était résolu de le recouvrer par les armes.

Louis prit le héraut en particulier, et lui dit qu'il savait bien qu'Edouard ne lui avait point déclaré la guerre par son propre mouvement, mais qu'il y avait été porté par le duc de Bourgogne ; qu'il s'étonnait fort qu'il se joignît à un prince qui venait de ruiner ses forces devant Nuis, et qu'à l'égard du connétable, sur qui il se fiait tant, il était aisé de voir qu'il ne chercherait que les moyens de le tromper. Après lui avoir dit ces paroles, il lui fit donner de l'argent, et lui en promit davantage, s'il trouvait moyen de jeter quelques propositions de paix.

On le vit ensuite sortir de son cabinet avec un visage content ; ce n'est pas qu'il ne sentît de grandes inquiétudes, car il se voyait assailli de toutes parts. Il savait que le duc de Bretagne avait promis de se joindre au roi d'Angleterre, et que le connétable soulevait le plus de monde qu'il pouvait contre lui ; mais il craignait encore plus du

sité de son Etat, qu'il connaissait porté à la révolte, que du côté de l'ennemi. Parmi tant de fâcheuses pensées il parut avec un air libre, tirant à part, selon sa coutume, tantôt l'un, tantôt l'autre, et leur parlant gaiement, pour ne point effrayer la cour et les peuples.

Il est bon de considérer pour quelle raison il craignait si fort ses sujets, et pourquoi on lui voyait rechercher la paix par des manières qui semblaient si basses. Il savait qu'il était haï des grands; son humeur jalouse le portait naturellement à les humilier, et de plus il n'ignorait pas les cabales tramées par le duc de Bourgogne et le connétable. Il n'était pas plus aimé du peuple, qu'il chargeait extraordinairement, parce que l'argent qu'il répandait pour avoir partout des intelligences, et les armées prodigieuses qu'il entretenait, l'obligeaient à des dépenses infinies. Car comme il appréhendait le hasard des combats, surtout depuis la journée de Montlhéri, il faisait ses armées si fortes, qu'à peine pouvaient-elles être abattues.

Ce prince était même haï de ses domestiques, quoiqu'il fût très-libéral à leur égard; mais ils ne pouvaient avoir de confiance en lui, à cause de son esprit défiant et variable. Enfin, il préféra d'être craint à être aimé, et il craignait à son tour que ses peuples ne cherchassent l'occasion de se soulever contre lui. C'est pourquoi, mal assuré du dedans, il évitait, autant qu'il le pouvait, d'avoir des affaires au dehors.

Aussitôt que le duc de Bourgogne eut appris que le roi d'Angleterre avait passé la mer, il l'alla trouver sans aucunes troupes, car il avait envoyé son armée pour se rafraîchir dans le Barrois, et aussi pour se venger du duc de Lorraine qui s'était déclaré son ennemi de gaieté de cœur. Les Anglais trouvèrent son procédé fort mauvais, car ils s'étaient attendus à lui voir commencer la guerre trois mois avant leur arrivée, et ils pensaient que, par ce moyen, ils auraient meilleur marché du roi, qu'ils trouveraient affaibli. Ils croyaient du moins que le duc serait en état de les joindre, à leur descente, avec des troupes. Au lieu de cela ils voyaient qu'après avoir perdu tant de temps à Nuis, il amusait encore les restes de son armée dans le Barrois et laissait passer le temps d'agir.

Telles étaient les causes du mécontentement des Anglais; mais il augmenta beaucoup dans la suite. Le connétable envoya dire au duc de Bourgogne qu'il n'avait pu lui rendre Saint-Quentin jusqu'alors, parce qu'il aurait perdu toute considération en France, et qu'il aurait été incapable de gagner personne au parti; mais que la guerre allait commencer tout de bon, et que le roi d'Angleterre était arrivé; qu'il était prêt à faire ce qu'il voudrait. Sur ces paroles le roi et le duc s'avancèrent vers Saint-Quentin.

Les Anglais s'attendaient qu'on sonnerait les cloches à leur arrivée et qu'on viendrait les recevoir en cérémonie; mais ils furent bien surpris d'être reçus à grands coups de canon et avec de rudes escarmouches à pied et à cheval. Ils se retirèrent fort confus, et le duc alla rejoindre ses troupes. Le roi d'Angleterre ayant fait réflexion sur le mauvais état des affaires, sur l'imprudence du duc de Bourgogne et sur le peu de troupes qu'il avait, parut disposé à faire la paix, parce que d'ailleurs la saison était fort avancée.

Sur ces entrefaites les Anglais prirent un valet d'un gentilhomme de la maison du roi; on le mena au roi d'Angleterre, qui le renvoya après l'avoir interrogé. Deux seigneurs anglais, l'un appelé Havart, l'autre Stanley, le prièrent de les recommander au roi son maître, s'il pouvait lui parler. Lorsqu'il fut arrivé à Compiègne, où le roi était, il demanda à lui parler pour affaire d'une extrême conséquence, et lui dit ce qu'on lui avait commandé.

Le roi douta d'abord de sa fidélité, parce que le frère de son maître était en Bretagne, bien traité du duc. Il se souvint cependant que le héraut, en partant, lui avait conseillé d'envoyer à Edouard, et de s'adresser aux deux seigneurs qui avaient parlé à ce valet. Il commença à rêver profondément sur ce qu'il avait à faire, et se mit à table fort pensif, comme il lui arrivait souvent.

Après être demeuré quelque temps en cet état sans rien dire, il appela Comines, à qui il fit connaître ses intentions, et lui commanda de lui amener un certain valet qu'il lui marqua. Son dessein était d'envoyer ce valet en habit de héraut au roi d'Angleterre.

Comines, ayant fait sa commission, vint rapporter à Louis qu'il lui avait trouvé fort mauvaise mine, et de là prit occasion de lui représenter qu'il fallait envoyer un homme de plus grande qualité; mais le roi ne voulut point y entendre, et instruisit ce valet, dont il avait connu le bon sens pour lui avoir parlé une seule fois par hasard.

Il prit donc un habit de héraut, et s'adressa à Havart et à Stanley, selon l'ordre qu'il en avait. Etant présenté au roi, il lui fit d'abord les excuses de Louis, au sujet de la protection qu'il avait donnée à Warwik; il assura qu'en cela son maître avait eu dessein de s'opposer non à Edouard, mais au duc de Bourgogne; qu'au reste ce duc n'avait engagé Edouard dans cette guerre que pour son propre intérêt, et pour faire plus facilement son accord avec Louis: que les autres voulaient aussi aller à leurs fins, et abandonneraient le roi d'Angleterre aussitôt qu'ils auraient fait leurs affaires; qu'enfin, si Edouard voulait, son maître enverrait des ambassadeurs pour faire la paix à des conditions qui contenteraient lui et son royaume.

Ainsi le valet exécuta prudemment ce que le roi lui avait commandé; il lui rapporta aussi de bonnes paroles, et l'assura qu'il pouvait envoyer des ambassadeurs pour la paix, quand il lui plairait.

Les armées n'étant qu'à quatre lieues l'une de l'autre, les conférences furent commencées dès le lendemain. Les affaires furent réglées presque dès le premier jour ; le roi d'Angleterre demandait qu'on lui donnât soixante et douze mille écus comptant ; qu'on décidât le mariage du Dauphin Charles, encore enfant, avec la fille du roi d'Angleterre ; que Louis donnât la Guienne pour l'entretien de la future Dauphine, ou cinquante mille écus, qui seraient envoyés chaque année à Londres pendant neuf ans ; qu'au bout de ce terme le Dauphin et la Dauphine jouiraient paisiblement du revenu du duché de Guienne, et que le roi serait quitte de ce payement envers le roi d'Angleterre. C'est ainsi que Philippe de Comines parle de ce traité.

Quand le roi eut entendu ces propositions, il conçut de grandes espérances : il savait que le roi d'Angleterre, prince adonné à ses plaisirs, se lasserait bientôt de la guerre ; il était d'ailleurs au fait de ses justes mécontentements, de sorte qu'il ne doutait point de la paix. Il en parla à son conseil, et leur témoigna qu'il ferait toutes choses pour l'avoir, excepté de donner des terres ; mais plutôt que d'en venir là, il mettrait tout au hasard.

Cependant il continuait d'envoyer au connétable pour l'adoucir, et aussi de peur qu'il ne livrât aux Anglais quelques-unes de ses places. Le connétable, de son côté, toujours inquiet, et se souvenant de Bouvines, lui envoyait tous les jours quelqu'un des siens en grand secret. Le roi prit alors la résolution de se servir de ses envoyés, pour le faire mieux connaître au duc de Bourgogne.

Il avait auprès de lui le seigneur de Contai, intime confident du duc, qu'il avait pris prisonnier, et qui allait souvent, sur sa parole, porter les propositions du roi à son maître, et de son maître au roi. Il appela Contai, et le fit cacher derrière une tapisserie, pour entendre les propositions que lui feraient les envoyés du connétable.

Ils lui dirent que le duc était en fureur contre le roi d'Angleterre, et qu'ils avaient été envoyés pour le prier non-seulement d'abandonner les Anglais, mais même de les piller. Là-dessus ils se mirent à contrefaire le duc, à frapper comme lui du pied contre terre, à le faire jurer par saint Georges, et dire à Edouard mille injures, l'appelant borgne, et y ajoutant toutes sortes de moqueries ; enfin ils n'oubliaient rien pour représenter son humeur violente et impétueuse.

Le roi cependant éclatait de rire, et, feignant d'être un peu sourd, les obligeait à répéter et à parler plus haut, afin que Contai entendît tout, et comme on se moquait de son maître ; eux qui ne demandaient pas mieux, recommençaient volontiers, augmentant toujours quelque chose pour mieux divertir le roi.

Au milieu de leur discours, ils dirent au roi que le connétable lui conseillait de faire une bonne trêve avec les Anglais, et leur donner quelques petites places pour passer l'hiver. Il s'imaginait par ce moyen les consoler du refus qu'il leur avait fait de Saint-Quentin, et les apaiser aux dépens du roi.

Louis ne leur répondit rien ; et, après les avoir assez fait discourir, il les renvoya en leur disant qu'il ferait savoir ses intentions à son frère, il appelait ainsi le connétable, parce qu'il avait épousé la sœur de la reine Charlotte de Savoie. Aussitôt il accourut, en riant, à Contai, qu'il trouva dans la disposition qu'il souhaitait, c'est-à-dire fort irrité de ce qu'on se moquait de son maître et des traités. Il le dépêcha en diligence au duc de Bourgogne, avec sa créance et son instruction.

Quand les envoyés du connétable eurent proposé au roi de donner quelques places aux Anglais pour passer l'hiver, il ne leur fit aucune réponse ; mais après il fut fort embarrassé, et, de peur que le connétable ne troublât la paix, il offrit lui-même aux Anglais Eu et Saint-Valery : la trêve fut conclue pour neuf ans, aux conditions proposées par les Anglais. Il fut résolu que l'entrevue entre les deux rois se ferait à Péquigny, pour jurer la paix, et que le roi d'Angleterre, après avoir reçu l'argent qu'on devait lui donner, retournerait dans son royaume,

Le duc de Bourgogne n'eut pas plutôt entendu les premières nouvelles du traité, qu'il partit en diligence, lui seizième, et vint demander à Edouard en quel état étaient les affaires : il lui répondit qu'il avait fait un traité, où lui et le duc de Bretagne seraient compris s'ils voulaient.

Alors le duc s'emporta au dernier point, disant au roi d'Angleterre qu'il se souvînt de la gloire et des grandes actions de ses ancêtres ; qu'il ne l'avait pas fait venir pour ses propres intérêts, mais pour lui donner le moyen de recouvrer ses Etats perdus, et qu'au reste il avait si peu besoin de lui, qu'il ne ferait de trêve avec Louis que trois mois après qu'Edouard aurait repassé la mer.

Tous ces discours ne servirent qu'à irriter davantage le roi d'Angleterre contre le duc de Bourgogne. Le connétable ne réussit pas mieux : il offrit de l'argent à Edouard pour l'empêcher de faire un accord désavantageux ; il lui dit qu'il ferait bien de prendre toujours Eu et Saint-Valery, et qu'après il tâcherait de le loger mieux ; tout cela sans lui donner aucune assurance, et espérant de l'amuser de belles paroles

Le roi d'Angleterre répondit qu'il avait fait la paix, et que les infidélités du connétable l'y avaient obligé. Quand il sut une réponse si sèche, il fut au désespoir et ne douta presque plus de sa perte. Cependant le temps de la conférence étant proche, les Anglais vinrent à Amiens, où le roi ordonna qu'on les reçût magnifiquement, et défendit de rien prendre d'eux aux hôtelleries ; tout se faisait aux dépens du roi, qui

avait fait disposer des tables dans les rues, pleines de toutes sortes de vins et de viandes exquises.

Les Anglais, attirés par cette réception, entrèrent en si grand nombre, qu'on commença à s'en alarmer, et qu'il fallut enfin avertir le roi, quoique ce fût une des fêtes où ce prince, plutôt superstitieux que religieux, regardait comme un malheur si on lui parlait d'affaires.

Le roi ne s'obstina point, et ayant compris la conséquence de la chose, il fit armer secrètement des gens de guerre; il monta ensuite à cheval, assez bien accompagné, et fit porter son dîner à la porte de la ville, où il invita à dîner une partie des seigneurs de la cour d'Edouard. On reconnut bientôt que les Anglais ne songeaient qu'à boire et à faire bonne chère.

Le roi d'Angleterre, honteux du désordre que causaient ses gens, envoya supplier le roi d'y apporter remède. Il s'en excusa, et Edouard fit lui-même garder les portes pour empêcher les siens d'entrer. Tout était préparé alors à Péquigny pour la conférence: il y avait un pont sur la rivière en un endroit qui n'était point guéable, une barrière sur le pont, où il y avait des treillis pour passer les bras, et enfin les autres choses nécessaires pour une entrevue si solennelle.

Le roi arriva le premier au lieu destiné, et le roi d'Angleterre peu de temps après. Etant assez proche du roi, il se découvrit, et fit une révérence en fléchissant le genou jusqu'à demi-pied de terre; ayant abordé le roi, il en fit une encore plus profonde. Les deux rois s'embrassèrent à travers les treillis, et commencèrent à parler ensemble. Louis dit d'abord à Edouard qu'il n'avait rien tant désiré que de le voir, et qu'il louait Dieu de ce qu'ils étaient assemblés pour un si bon dessein. Edouard lui répondit en assez bon français et avec une pareille démonstration d'amitié.

Après quelques semblables discours, Louis, qui gardait toujours la supériorité dans cette assemblée, fit signe à tout le monde de se retirer, et qu'il serait bien aise de parler au roi d'Angleterre: il lui demanda ce qu'il ferait si le duc de Bourgogne ne voulait point entendre à la paix: il lui répondit qu'il pouvait agir avec lui comme il le jugerait à propos. Il fit la même question sur le duc de Bretagne; mais Edouard le pria de ne lui point faire la guerre; à quoi il répartit: « Que ferai-je, s'il ne veut pas accepter la paix? — Si vous lui faites la guerre, » reprit Edouard, « je repasserai la mer pour le défendre. »

Cette réponse fâcha le roi; mais comme il était habile, il ne voulut point faire paraître son chagrin, et rappela la compagnie avec un visage gai. Alors il demanda à Edouard s'il ne voulait point venir à Paris, et qu'il aurait soin de l'y divertir. Sur cela la conversation se tourna en plaisanteries, et les princes se retirèrent avec des témoignages de bienveillance mutuelle.

Le lendemain de l'entrevue, le connétable envoya au roi ses députés, qui parlaient fort humblement, et faisaient bien voir que leur maître avait perdu toute espérance. Il s'excusait envers le roi, sur ce qu'on l'accusait d'avoir intelligence avec ses ennemis, et que les effets avaient bien fait voir le contraire. Au reste, il offrait d'engager le duc de Bourgogne à se jeter sur les Anglais et à les piller.

Le roi ne répondit rien; mais il lui manda seulement, par une lettre qu'il lui écrivit, ce qui s'était fait la veille, et qu'il était bien d'accord avec les Anglais; qu'il ne laissait pas toutefois d'avoir encore de grandes affaires, et qu'il avait besoin d'une aussi bonne tête que la sienne.

Les envoyés s'en retournèrent fort contents de cette parole; et d'abord qu'ils furent sortis, le roi montra la lettre à Havart, et lui dit que ce n'était que de la tête qu'il avait besoin, et qu'il se souciait peu du reste du corps. C'est ainsi qu'après avoir assuré les affaires, il raillait à son aise.

Le même Havart, étant à table avec lui, dit qu'on trouverait moyen de faire venir le roi d'Angleterre à Paris. Le roi qui n'écoutait pas cette proposition avec plaisir, changea de discours, et éluda ce voyage, sous prétexte des affaires qu'il avait avec le duc de Bourgogne. Il dit à Comines, en particulier, qu'Edouard était un homme de plaisir; qu'il trouverait à Paris quelque femme qui lui plairait, et qui lui donnerait envie de revenir encore une fois; que cela ne l'accommoderait pas, et que les Anglais n'avaient que trop été en France.

Il ressentait une joie extrême d'avoir fait une paix si avantageuse, et d'avoir rendu inutile, par son adresse et son argent, un armement si redoutable. Il se moquait en son cœur du roi d'Angleterre, et comme il était porté à la raillerie, il avait une peine extrême à se retenir; mais la crainte de fâcher les Anglais, nation délicate et prompte, lui fermait la bouche. Un jour qu'il était avec deux ou trois de ses plus familiers courtisans, il riait des bons effets de ses présents: il aperçut tout d'un coup qu'il avait pu être entendu d'un marchand gascon, établi en Angleterre, qui était venu lui demander quelques grâces. Aussitôt il donna ordre qu'on lui fît quelque gratification, et, pour l'obliger au secret, il prit un soin particulier de sa famille.

Ce prince avait accoutumé de dire que sa langue lui rendait de mauvais offices par sa promptitude, et que souvent aussi elle lui en rendait de bons; mais que, quand elle avait manqué, c'était à lui à réparer les dommages qu'elle lui causait. Il n'était pas seulement soigneux de s'empêcher lui-même de parler, mais encore d'empêcher les autres de réveiller les Anglais par leurs discours.

Comines lui rapporta qu'un Gascon, qui était au roi d'Angleterre, lui avait dit que les Français s'étaient bien moqués des Anglais dans ce traité, et qu'Edouard, après avoir gagné neuf grandes batailles, en venait de perdre une dixième contre Louis, qui

avait effacé la gloire des autres. Le roi dit aussitôt qu'il fallait faire taire ce mauvais plaisant; en même temps il le fit venir, et tâcha de l'attirer à son service. Comme il s'en excusa, il promit de prendre soin de ses frères, et le renvoya avec de riches présents, l'invitant à entretenir la correspondance entre les deux royaumes.

Le roi d'Angleterre, après avoir reçu son argent, se retira à Calais, et, conformément au traité, laissa les otages jusqu'à ce qu'il fût repassé dans son royaume. Il remit ensuite à Louis deux lettres que le connétable lui avait écrites, et lui en fit une autre où il expliquait toutes les propositions qu'il lui avait faites.

Aussitôt que le roi sut son arrivée à Douvres, il vint à Vervins, où les ambassadeurs du duc de Bourgogne conclurent la trêve avec lui pour neuf ans, comme les Anglais; mais la publication en fut différée jusqu'à trois mois, à cause de ce que le duc avait dit à Edouard : ainsi le roi sortit avec avantage d'une guerre très-périlleuse, par son adresse et sa patience.

Le roi commença alors à tourner tout son esprit à la perte du connétable. Il avait tant d'envie de se défaire d'un esprit si pernicieux, que, pour obliger le duc de Bourgogne à conjurer sa ruine avec lui, il consentit de lui donner Saint-Quentin, et généralement tout ce qui lui avait été autrefois offert à Bouvines.

Le connétable s'aperçut bientôt qu'il se tramait quelque chose de funeste, et ne voyait aucun moyen d'éviter sa mauvaise destinée. Il savait qu'Edouard avait remis ses lettres à Louis, et n'espérait pas de pouvoir fléchir l'esprit irrité de ce prince. Il n'avait pas moins offensé le duc de Bourgogne, de sorte qu'il ne savait plus à quoi se résoudre. Tantôt il songeait à s'enfuir en Allemagne et à y acheter quelques places fortes sur le Rhin; tantôt il pensait à tenir bon dans le château de Ham, très-fort de sa nature, et qu'il avait muni de toutes choses. Mais quelle place pouvait-il trouver, qui le pût mettre à couvert de la puissance d'un roi de France, si puissamment armé; et comment pouvait-il espérer de se défendre à Ham, où il n'avait personne qui ne fût au roi ou au duc, et qui pût être aisément gagné?

Ainsi un homme si puissant, si riche, si habile, d'une si illustre naissance et si hautement allié, qui prétendait faire la loi à un si grand roi, et à un prince qui n'aurait jamais voulu céder aux rois, se trouve par son ambition réduit à un tel état, qu'il ne sait que devenir. A la fin, le désespoir le contraignit de se jeter entre les bras du duc de Bourgogne, qu'il crut plus aisément pouvoir engager, par son intérêt, à le protéger contre Louis.

Après avoir obtenu de ce duc un sauf-conduit, il se rendit à Mons en Hainaut, où il fut gardé par ordre du duc. Le roi envoya aussitôt quelques troupes qui se présentèrent à Saint-Quentin, dont on leur ouvrit les portes sans balancer. Il fit savoir cette nouvelle au duc de Bourgogne, de peur qu'il ne renouât quelque traité avec le connétable pour ravoir de lui cette place, et en même temps le somma de lui rendre le prisonnier, conformément au traité.

En ce temps-là, le duc était occupé à la conquête de la Lorraine, qu'il avait déjà toute prise, excepté Nancy, qu'il assiégeait. Il craignit d'être traversé dans son entreprise par le roi qui était puissamment armé, et qui avait auprès de lui le duc de Lorraine; ainsi, il promit de rendre le connétable, et l'envoya à Péronne, avec ordre à ses gens de le remettre entre les mains du roi dans un certain temps. Il espérait pendant ce temps de prendre Nancy, et alors il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eût pas exécuté le traité sans faire de nouvelles propositions; mais comme le siége tira en longueur, et que le roi pressait vivement, il fallut enfin remettre le connétable entre ses mains : pendant qu'il pensait manquer de parole à ce malheureux seigneur, il se vit lui-même trahi par un de ses favoris.

Ce fut Nicolas de Campobasche, gentilhomme napolitain que le duc avait élevé d'une extrême pauvreté à la plus haute considération, et à qui il avait donné sa confiance particulière. Dès ce premier siége de Nancy il avait commencé de trahir son maître. Ce fut lui qui traîna ce siége en longueur, en faisant de faibles attaques et en avertissant ceux de la place de ne pas se rendre. Ce méchant passa encore plus avant, et offrit au roi de le défaire du duc; ce qui lui était fort aisé.

Louis eut en horreur sa perfidie, et comme il soupçonnait qu'il avait dessein de le tromper, il découvrit la trahison au duc, à qui il était bien aise de donner cette marque d'amitié et de bonne foi. Ce prince, qui n'agissait que par caprice, quoique les marques de la trahison que Louis lui découvrit fussent certaines, alla se mettre dans l'esprit que si la chose eût été véritable, Louis n'aurait eu garde de l'en avertir, et qu'il voulait par cet artifice lui donner de la défiance d'un fidèle serviteur; de sorte qu'il s'attacha plus que jamais à ce traître.

Le roi fit mettre le connétable à la Bastille, et on lui fit son procès, où furent produites ses lettres au roi d'Angleterre, et celles qu'il écrivait au duc de Bourbon, pour l'exciter à la révolte, avec d'autres pièces qui le convainquaient. Son procès étant achevé, le chancelier qui avait présidé au jugement le fit venir au palais, où on lui redemanda le collier de l'ordre et l'épée de connétable. Ensuite le premier président lui déclara qu'il était convaincu du crime de lèse-majesté, et condamné à avoir la tête coupée dans le jour.

Quelque criminel qu'il fût, il ne s'attendait pas à cette sentence, tant les hommes sont accoutumés à se flatter; il fit témoigner au roi le déplaisir qu'il avait d'avoir manqué à son devoir, et après qu'il eut pensé à sa conscience, il fut mené au

supplice, donnant de grandes marques de repentir.

Le roi donna au duc de Bourgogne, selon le traité, Saint-Quentin et les autres places promises, avec l'argent et les meubles du connétable. Cependant le duc acheva de se rendre maître de la Lorraine ; mais comme il ne donnait aucunes bornes à son ambition, et qu'il ne prétendait rien moins que de se faire roi par ses conquêtes, il se jeta dans de nouvelles entreprises.

Ce prince se sentait redouté de tous les princes voisins. Le duc de Milan avait renoncé à l'alliance du roi pour prendre la sienne ; le roi René de Sicile, oncle du roi, voulait donner à Charles son comté de Provence, et l'avertissait de tout ce qui lui était proposé de la part de Louis. La duchesse de Savoie, propre sœur du roi, ne l'écoutait plus, et elle était absolument au duc de Bourgogne.

Se voyant donc si puissant, il crut qu'il viendrait facilement à bout des Suisses, à qui il déclara la guerre, tant à cause du comté de Ferrete, que pour protéger contre eux le comte de Romond, à qui ils avaient fait quelque injustice. Le roi écrivit au duc pour le détourner d'attaquer les Suisses, avec qui il n'y avait rien à gagner, et il l'engagea à venir plutôt à une conférence, pour terminer leurs affaires et conclure une bonne paix. Les Suisses lui députèrent pour lui dire qu'ils étaient prêts de lui rendre le comté de Ferrete, et de donner au comte de Romond une satisfaction entière ; qu'au reste, un si pauvre pays que le leur ne méritant pas qu'il le conquît, ils le suppliaient de les laisser en repos.

[1476] Par une seconde ambassade ils lui offrirent de renoncer à toutes leurs alliances, même à celle du roi, qui leur était si avantageuse, et, de plus, de fournir six mille hommes contre lui. Il refusa toutes ces offres, entra dans leur pays, où, après avoir pris quelques petites places, il assiégea Granson, qui se rendit à discrétion, et où le duc fit pendre cinq cents Allemands, qui étaient en garnison dans la place.

Les Suisses vinrent trop tard au secours, et ne laissèrent pas de marcher pour empêcher l'ennemi de passer outre. Le duc, au lieu de les attendre dans son camp, qui était parfaitement bien fortifié, s'obstina, contre l'avis de tous les siens, à marcher contre eux, et les alla attaquer à l'entrée des montagnes. Il avait d'abord envoyé ses gardes pour occuper les passages ; mais par le feu effroyable que firent les Suisses, ses gardes furent repoussés, et l'armée en fut si épouvantée, qu'elle prit la fuite dans un extrême désordre, quoiqu'il n'y eût que sept hommes de tués.

Le camp de Charles fut pris et pillé ; toutes les tentes, tous les équipages de ses officiers et les siens furent en proie, avec ses trésors immenses, et ses pierreries d'une prodigieuse grosseur aussi bien que d'un prix inestimable. Les Suisses, grossiers, qui n'en connaissaient pas la valeur, les vendaient pour rien, de sorte qu'en fort peu de temps toute l'Allemagne fut pleine des dépouilles du duc et de son armée.

Cette victoire donna beaucoup de réputation aux Suisses, qui jusqu'alors n'avaient pas été fort considérés. Plusieurs villes et princes d'Allemagne se joignirent à eux. Ils reprirent Granson, et firent pendre tous les Bourguignons qu'ils trouvèrent dedans.

Cependant le roi, qui s'était avancé à Lyon pour observer les démarches que ferait le duc et la suite de cette guerre, reçut bientôt cette nouvelle, et sentait que la face des affaires allait changer. Le duc lui envoya des ambassadeurs, qui lui parlèrent fort humblement, et qui lui demandèrent pardon, de la part de leur maître, de ce qu'il avait manqué à l'entrevue. Le roi leur fit bon visage, et leur répondit qu'il n'avait rien à craindre, qu'il entretiendrait la trêve et qu'il n'y ferait nulle infraction.

En effet, quelques villes d'Allemagne l'ayant prié de se déclarer contre le duc, il se garda bien d'écouter une telle proposition, non pour faire plaisir au duc ; au contraire, comme il savait que, s'il se fût déclaré, il l'aurait arrêté tout court, il le laissait s'engager dans des entreprises où il savait qu'il périrait.

Cependant la duchesse de Savoie envoya à Cemines, pour tâcher de faire son accommodement avec le roi son frère. Le duc de Milan lui fit offrir une grande somme d'argent, s'il voulait promettre de ne faire ni paix ni trêve avec Charles. Le roi répondit en peu de mots qu'il n'avait que faire de son argent, et qu'il en avait plus que lui ; que, pour la guerre et la trêve, il en ferait comme il entendrait ; du reste, que s'il voulait être de ses amis, comme auparavant, il le recevrait. L'accord entre les deux princes fut publié incontinent comme Louis l'avait proposé.

Quant au roi René, aussitôt que Louis eut appris la défaite du duc, il envoya des troupes en Provence, où était René, et lui fit dire qu'il le priait de venir le trouver, sinon qu'il le ferait venir de force ; il obéit et fut très-bien reçu. René lui fit parler par son sénéchal, qui lui dit qu'il était vrai que le roi son maître était entré en traité avec le duc de Bourgogne pour son comté de Provence ; que ses plus fidèles serviteurs, et lui entre autres, lui avaient conseillé de le faire ; que ce qui l'y avait obligé était le mauvais traitement que Louis lui avait fait en lui prenant son château de Bar et celui d'Angers ; qu'au reste, il n'avait jamais eu dessein d'exécuter ce traité, et qu'il n'en avait fait courir le bruit que parce qu'il était bien aise qu'il vînt à la connaissance de Louis, afin qu'il lui fît justice, et qu'il se souvînt qu'il était son oncle.

Le roi reçut fort bien ce discours, et traita magnifiquement, à son ordinaire, le roi de Sicile et les siens. Il n'est pas croyable combien le duc de Bourgogne fut accablé de son malheur ; il était abattu et mélancolique, insupportable aux siens et à lui-même, et ja-

mais depuis ce temps-là il n'eut plus l'esprit si net ni si bon qu'auparavant. Il s'échauffa plus que jamais contre les Suisses, et pour s'en venger, il envoya demander des secours d'hommes et d'argent à ses villes des Pays-Bas.

Elles répondirent, d'un commun accord, qu'elles étaient prêtes de donner leurs biens et leur sang pour sa défense; mais qu'elles étaient résolues de ne pas l'aider à continuer une guerre injuste. Il est aisé de juger combien une telle réponse devait irriter un prince de son humeur, et combien il lui fut fâcheux de sentir son pouvoir affaibli, même parmi ses sujets. Il ne laissa pas, malgré leur refus, de lever une grande armée, presque toute composée d'étrangers, parce qu'il se défiait de ses sujets et ne croyait pas qu'ils pussent prendre confiance en lui depuis la trahison qu'il avait faite au connétable.

Avec cette armée il alla camper devant Morat; le duc de Lorraine, qu'il avait dépouillé de ses Etats, se joignit aux Suisses avec quelque peu de troupes. L'armée de Charles fut mise en déroute dès le premier choc; mais il n'en arriva pas comme à la première bataille, où le duc ne perdit que sept hommes, parce que les Suisses n'avaient point de cavalerie ; ici, où ils avaient quatre mille chevaux et de fort bons hommes, ils poursuivirent vivement les fuyards et en mirent dix-huit mille sur la place. René II, duc de Lorraine, mena aussitôt l'armée victorieuse dans son duché, où il prit en passant quelques places, et alla mettre le siége devant Nancy.

Charles, plongé dans la douleur, se renferma durant six semaines, ne pouvant supporter la vue des hommes, et croyant que la lumière même du soleil lui reprochait sa défaite; il vit à cette fois qu'il allait être abandonné de tous ses amis. La défiance qu'il avait de la duchesse de Savoie l'obligea à la faire prendre chez elle, et à l'envoyer prisonnière dans un château près de Dijon.

Cependant il donnait des ordres pour lever de nouvelles troupes, mais assez nonchalamment, et il semblait qu'il ne fît plus rien que par obstination. Au lieu de tourner son cœur à Dieu dans son affliction, il se livra au dépit et au désespoir ; sa colère devint plus que jamais impétueuse et terrible. Aucun des siens n'osait l'avertir des choses nécessaires; et à peine pouvait-on approcher de lui ou lui parler. Ses chagrins affaiblirent sa santé; il tombait dans des défaillances fréquentes, et il fallut faire des remèdes extraordinaires pour lui rappeler la chaleur et le sang au cœur.

Le duc de Lorraine pressait cependant Nancy, et Charles, abandonné à ses déplaisirs, perdit l'occasion de secourir cette place. Le capitaine Colin, qui y commandait les Anglais, homme de basse naissance, mais de grande vertu, ayant été tué d'un coup de canon, sa mort fit perdre le courage à ses soldats, qui, peu entendus au siége, se mirent à murmurer contre le gouverneur, et le contraignirent à parlementer; s'il eût eu la force de leur parler comme il devait, il les aurait réduits, et n'aurait pas capitulé, comme il fit, très-mal à propos.

Deux jours après le traité, le duc de Bourgogne arriva avec son armée, et trouvant la place rendue, il résolut de la r'assiéger : il eût mieux valu pour lui qu'il ne se fût pas obstiné à ce siége malheureux ; il aurait pu facilement, en prenant les petites places d'alentour, tenir Nancy à l'étroit et comme bloqué ; par ce moyen, ses troupes ne se seraient point fatiguées, et il eût fait périr la place sans rien hasarder; mais, comme dit à cette occasion Philippe de Comines, « Dieu prépare de tels vouloirs extraordinaires aux princes, quand il veut changer leur fortune.»

Environ dans ce même temps, la duchesse de Savoie, qui était assez négligemment gardée, envoya demander au roi des gens pour la délivrer. Il ne voulut pas manquer à sa sœur dans un besoin si pressant; elle fut tirée de sa prison, et vint trouver Louis au Plessis-lez-Tours, où il s'était retiré à son ordinaire, ne jugeant plus sa présence nécessaire à Lyon après l'affaire de Morat. Il alla au-devant de la duchesse, qu'il aborda en riant, et l'appela Bourguignonne; à quoi elle répondit qu'elle était fort bonne Française, et lui témoigna beaucoup de reconnaissance; elle fut très-bien reçue, et ils traitèrent leurs affaires avec une commune satisfaction.

Les historiens remarquent qu'elle était vraie sœur du roi, et qu'elle n'était pas moins cachée ni moins artificieuse que son frère. Ils se connaissaient trop pour se plaire ensemble et pour se fier l'un à l'autre : ils s'embrassèrent mutuellement, et se séparèrent bientôt avec de grands compliments, fort contents de ne se plus voir.

Cependant le duc de Lorraine levait des troupes en Suisse et en Allemagne, pour secourir Nancy. Le roi favorisait ces levées, et par ses ambassadeurs et par son argent; un grand nombre de gentilshommes français prirent parti dans ces troupes par sa permission. René II vint loger à Saint-Nicolas, auprès de Nancy, avec cette armée, et le roi avait la sienne dans le Barrois, pour observer ce qui se passait, et prêt à agir au premier ordre.

Au second siége de Nancy, Campobasche continua ses pratiques, et encourageait toujours ceux de dedans. Il fit dire au duc de Lorraine, et aux gens que le roi avait dans son armée, que le propre jour de la bataille il se rangerait de leur parti avec les siens, et en laisserait quelques-uns, tant pour commencer à prendre la fuite et mettre la terreur dans toute l'armée, que pour suivre de près le duc et le tuer dans la confusion.

Pendant que ces choses se tramaient, les Bourguignons prirent un gentilhomme provençal, qui menait secrètement cette affaire et portait toutes les paroles; il fut surpris entrant dans Nancy, et Charles ordonna qu'il fût pendu, suivant les lois rigoureuses qui se pratiquaient alors en quelques

pays, mais non pas en France. (Elles sont maintenant universellement abolies.)

Comme on le menait au supplice, il dit qu'il avait un avis à donner à Charles, qu'il achèterait d'un duché, puisqu'il y allait de sa vie ; mais Campobasche, qui s'était rendu auprès du duc pour empêcher qu'il n'eût égard à ce récit, éloignait ceux qui voulaient parler, et les prévenait en disant que le duc ordonnait qu'on expédiât promptement cet homme, qui fut exécuté, et Charles ne sut pas la conjuration.

Nancy était fort pressé et commençait à manquer de vivres, ce qui obligea le duc de Lorraine à donner bataille ; il délogea de Saint-Nicolas dans ce dessein, et marcha droit au duc de Bourgogne. Alors, contre sa coutume, Charles prit un peu de conseil ; là on lui remontra le mauvais état de ses troupes deux fois vaincues, qui n'étaient que de quatre mille hommes, dont à peine y en avait-il douze cents en état de combattre : que pouvait-il espérer contre une si grande armée qui allait fondre sur lui, et contre celle du roi, qu'il voyait en si bon état dans le voisinage ?

Sur ce fondement, on lui conseillait de se retirer pour un peu de temps, parce que, disait-on, les Allemands, après avoir ravitaillé la place, ne tarderaient pas à se retirer ; qu'au reste, le peu de vivres qu'ils feraient entrer à Nancy serait bientôt consommé dans une si grande ville, et qu'alors il r'assiégerait cette ville qui ne pourrait plus lui échapper.

Malgré un si bon conseil, ce prince s'opiniâtra au combat, où il fallait qu'il mourût. Le jour de la bataille, qui se donna au cœur de l'hiver, le 5 janvier [1477], Campobasche ne manqua pas d'exécuter son dessein ; mais comme il se rangeait parmi les Allemands, ils le chassèrent, en criant qu'ils ne voulaient point de traître parmi eux.

Les troupes du duc, effrayées des deux batailles perdues et de la défection de Campobasche, prirent bientôt la fuite. L'infanterie fut mise en déroute par la furieuse décharge des Suisses, et après cela la cavalerie ne tint guère ; Campobasche se saisit d'un pont par où ils pouvaient s'échapper, de sorte qu'il en fut fait un carnage épouvantable. Le duc fut tué des premiers par une multitude de gens qui ne le connaissaient pas, à ce qu'on disait alors ; mais il y a beaucoup d'apparence que ce fut par les soldats de Campobasche, ainsi que ce traître l'avait projeté. Quoi qu'il en soit, on le trouva parmi les morts, percé de plusieurs coups, et entre autres d'un coup de hallebarde, qui lui fendait la tête.

Ce duc avait de bonnes qualités et beaucoup plus de mauvaises ; il avait l'esprit vif et pénétrant, et la conception merveilleuse ; il aimait à donner, mais il donnait à chacun médiocrement, pour faire durer ses libéralités et les étendre à plus de personnes. Il était agissant, laborieux, ambitieux et hardi au delà de toute mesure, et avide de faire parler de lui après sa mort, comme on parle de ces fameux conquérants si renommés dans l'histoire ; orgueilleux, incapable de suivre un conseil, ni de démordre de ses premières résolutions, quelque téméraires qu'elles fussent ; jamais de retour à Dieu, ni en prospérité, ni en adversité, et croyant devoir sa grandeur à lui-même et à son bon sens. Il périt enfin malheureusement, dans la force de son âge, par son opiniâtreté et par une infâme trahison, justement puni de celle qu'il avait faite au connétable.

Environ dans ce même temps, le duc de Milan, parlant à un ambassadeur dans une église, fut assassiné par trois gentilshommes : il avait enlevé les femmes des deux premiers, et avait fait à l'autre quelque injustice au sujet d'une abbaye.

Cependant Louis attendait avec une grande impatience, au palais de Plessis-lez-Tours, des nouvelles de Nancy. Il avait fait dans tout son royaume l'établissement des postes, si utiles au bien public et particulier, et qui font la correspondance de toutes les parties de l'État : par ce moyen, il était bientôt averti de tout ce qui se passait, et faisait des présents considérables à ceux qui lui apportaient des nouvelles importantes.

Le comte de Lude, après avoir pris les paquets des courriers, vint en diligence au Plessis, éveilla le roi, à peine était-il jour. Il lui raconta la défaite et la fuite du duc de Bourgogne, car on n'avait point encore de nouvelles de sa mort. Cette nouvelle réjouit beaucoup le roi ; mais il eut peur que s'il tombait entre les mains des Allemands, comme il avait beaucoup d'argent, il ne fît son accommodement avec eux et ne les gagnât contre lui avec son argent : c'est ce qui le fit penser à se rendre maître des terres qui dépendaient de la couronne ; ce qu'il pouvait très-facilement, parce que le duc avait perdu la fleur de ses troupes dans ses trois batailles ; il prétendait mander au duc qu'il s'était saisi de ses terres, comme seigneur souverain, pour les lui garder et empêcher que les Allemands n'occupassent une partie si considérable du royaume.

Aussitôt qu'il se fut levé, les seigneurs vinrent en foule, à leur ordinaire, pour lui faire leur cour. Il les entretenait de ce qui s'était passé, et montrait une grande joie ; la plupart ne répondaient pas, et paraissaient étonnés : ils appréhendaient que le roi, débarrassé des ennemis, ne tournât tout son esprit à les abattre. Plusieurs d'entre eux avaient été de la guerre du bien public ou du parti du duc de Guyenne, et ils savaient bien que Louis n'était pas d'humeur à oublier ces menées. Il fit dîner avec lui, selon sa coutume, plusieurs grands seigneurs, avec son chancelier et ceux de son conseil.

Comines remarqua dans ce festin que la plupart, troublés de leurs affaires, mangèrent fort peu et ménageaient leurs paroles devant un prince si soupçonneux. Louis envoya ensuite Comines sur la frontière de Picardie, pour négocier avec les villes qui appartenaient à la maison de Bourgogne, et les obliger à se rendre à lui. Il eut ordre, en partant,

d'ouvrir tous les paquets adressés au roi.

Dans le premier qu'il ouvrit, il apprit la mort du duc : en approchant d'Abbeville, il trouva cette place disposée à se soumettre. Il alla ensuite à Arras, qu'il invita à se rendre ; les habitants répondirent avec beaucoup de respect qu'ils étaient à la duchesse Marie, fille de leur duc, et qu'il n'en était pas d'eux comme de ceux d'Abbeville et des autres places de Somme ou du comté de Ponthieu, qui devaient retourner au roi par le traité d'Arras, faute d'hoirs mâles, au lieu que la Flandre et l'Artois pouvaient être tenus par des filles ; témoin Marguerite, fille et héritière de Louis, comte de Flandre, qui avait apporté en dot ces pays à Philippe le Hardi et à la maison de Bourgogne.

Comines rendit compte de cette réponse à Jean de Rohan, amiral de France, qui commandait pour le roi dans ces quartiers. Louis, naturellement actif et vigilant, n'eut pas plutôt appris la mort du duc, qu'il résolut d'aller en personne sur la frontière, croyant que sa présence avancerait les affaires. En effet, Ham, Bohain, Saint-Quentin et Péronne se rendirent aussitôt. Il avait pris le dessein de réduire sous sa puissance tous les Etats de la maison de Bourgogne, et d'en dépouiller l'héritière. Pour cela, il prétendait mettre sous sa main la Bourgogne, la Flandre et l'Artois, dépendant de la couronne, et partager entre les princes d'Allemagne les terres qui relevaient de l'empire.

Le dessein était bien conçu, mais il n'était pas assez fondé sur la justice ; car, excepté les places de Somme et du comté de Ponthieu, et le duché de Bourgogne, qui, ayant été donné à Philippe le Hardi comme un apanage de fils de France, devait retourner à la couronne, faute d'hoirs mâles, le reste appartenait légitimement à la fille du duc de Bourgogne : ainsi le roi eût mieux fait de ménager cette affaire par un mariage, ce qui lui était aisé.

Il avait dit souvent, du vivant du duc, que si ce prince venait à mourir, il marierait le Dauphin avec sa fille ; mais il changea de langage aussitôt après sa mort, soit qu'il eût conçu d'autres desseins, ou qu'il vît la chose impossible, à cause que le Dauphin n'avait que neuf ans et que la princesse en avait plus de vingt : aussi la dame d'honneur de la princesse disait-elle qu'elle avait besoin d'un homme et non d'un enfant, parole qui fut mal interprétée ; et son intention était de dire, que l'Etat ébranlé avait besoin d'un homme fait pour le rétablir.

Le roi eût pu la marier avec le comte d'Angoulême, père de François Ier, roi de France ; car la princesse désirait avec ardeur, ou le Dauphin, ou quelque autre prince de France, touchée ou de l'éclat de cette auguste maison dont elle était sortie, ou de quelque autre raison particulière ; mais le roi ne voulut jamais ce mariage, parce qu'il craignit qu'il n'arrivât le même inconvénient où la France était tombée par l'excessive puissance de la maison de Bourgogne joint que ce prince vindicatif, par la haine qu'il avait contre cette maison, qui avait fait tant de maux à lui et à l'Etat, ne songeait qu'à la ruiner de fond en comble.

Il commença ses pratiques par ceux de Gand, dont il connaissait l'humeur : c'étaient des peuples toujours portés à la révolte, qui aimaient l'abaissement de leurs princes, et avaient un chagrin particulier contre la maison de Bourgogne, sous laquelle ils avaient perdu leurs priviléges.

Il destina à cette ambassade Olivier le Daim, son barbier, homme fort peu capable et indigne d'un si grand emploi ; mais le roi en était entêté. Olivier faisait le grand seigneur, et se faisait appeler comte de Meulan, parce qu'il était capitaine de cette ville. Son ordre était de proposer à la princesse de se mettre entre ses mains durant les troubles, promettant de rendre aux Gantois tous leurs priviléges.

A l'audience qu'il eut de la princesse, en présence de son conseil, on lui demanda ses lettres de créance ; il refusa de les montrer, et répondit qu'il avait ordre de ne parler qu'à la princesse seule. Elle et son conseil trouvèrent ce procédé fort singulier ; les peuples, qui connaissaient sa basse naissance et son peu de capacité, se moquaient de lui ; le mépris s'étant tourné en indignation, il fut contraint de prendre la fuite.

S'il avait si mal réussi, il ne fallait pas lui en attribuer la faute, mais à celui qui l'avait chargé d'un emploi qui passait ses forces, et le roi s'était trompé en croyant la chose trop aisée.

Cependant Olivier, en se retirant, réussit assez bien à Tournay, qu'il mit dans les intérêts du roi. Ce prince cependant assiégeait Arras, et reçut dans ces entrefaites une ambassade de la princesse pour traiter de la paix. Les ambassadeurs étaient le chancelier Hugonet et le seigneur d'Imbercourt, qui, ayant toujours été en autorité sous le duc, désiraient de s'y conserver : ils rendirent au roi une lettre de la part de la duchesse, par laquelle elle lui mandait qu'il pouvait prendre toute confiance en ceux qu'elle lui envoyait ; que c'étaient ses plus fidèles serviteurs, sur qui elle se reposait de ses principales affaires, et que tout ce qu'ils accorderaient serait exécuté.

Le roi ne leur voulut point donner d'audience, qu'il ne leur eût parlé en particulier, pour tâcher de les faire entrer dans ses idées : ils répondirent avec beaucoup de soumission, mais sans jamais s'engager. Ils lui proposèrent toujours le mariage du Dauphin, à quoi il ne voulut point entendre ; enfin, pour lui donner quelque satisfaction, dans ce faible état où ils sentaient les affaires de leur maîtresse, ils consentirent à lui faire rendre la cité d'Arras, par laquelle il pouvait aisément se rendre maître de la ville.

Le seigneur des Cordes, qui était gouverneur de la cité, lui conseilla secrètement de la demander, et la lui rendit, après qu'il eut reçu sa décharge des ambassadeurs. Il se donna ensuite tout à fait au roi, qui le fit gouverneur de Picardie, comme il l'avait

été sous le duc de Bourgogne; il servit à prendre Hesdin, dont il avait été gouverneur; il y avait même encore plusieurs de ses gens.

Cambrai ouvrit ses portes à Louis; Ardres, le Quesnoy, Bouchain et Boulogne se rendirent peu de jours après. Le roi vint ensuite assiéger la ville d'Arras qui ne résista pas longtemps, tant à cause que la ville fut rudement battue, qu'à cause des intelligences que des Cordes y avait conservées.

Pendant le siége d'Arras, il arriva près du roi des envoyés des trois états du pays dont les Gantois disposaient; ils étaient maîtres de tout, parce qu'ils avaient la princesse en leur pouvoir. En proposant des conditions de paix, ils dirent pour s'autoriser, que leur princesse ne ferait rien sans la délibération et le conseil des trois états de son pays.

Le roi s'arrêta à cette parole, et leur dit qu'il était sûr que la duchesse voulait se conduire par d'autres personnes, de sorte qu'ils se trouveraient désavoués de ce qu'ils auraient avancé. Sur cela, étant bien aise de mettre la division parmi ses ennemis, il leur fit montrer la lettre que Marie venait de lui écrire; on la leur donna pour les mieux aider à brouiller, et ils ne furent pas fâchés d'en avoir une si belle occasion.

Quand ils furent retournés à Gand, ils lui reprochèrent en plein conseil, et en présence du chancelier et d'Imbercourt, que, loin de se reposer sur les avis de ses trois états, comme elle l'avait promis, elle avait mandé le contraire au roi. Elle fut surprise d'abord; mais ne pouvant se persuader que le roi eût donné sa lettre, elle soutint qu'elle n'avait jamais écrit rien de semblable. Ils lui montrèrent la lettre en original, et ces insolents sujets couvrirent publiquement leur princesse de confusion.

Les Gantois arrêtèrent le chancelier et Imbercourt, à qui ils firent faire le procès. Ils furent condamnés à mort, et quoiqu'ils en appelassent au roi souverain seigneur du comté de Flandre, et à son parlement, ces peuples séditieux les traînèrent au supplice.

La duchesse, éperdue, accourut à la place publique où était dressé l'échafaud, et là, toute échevelée, et fondant en pleurs, comme elle ne voyait parmi ces peuples aucun respect pour son autorité, elle demanda avec d'humbles prières le pardon de ses deux serviteurs.

Plusieurs furent émus du mépris indigne qu'on faisait de leur duchesse, et se déclarèrent pour elle. Les deux partis furent quelque temps piques baissées l'un contre l'autre, et prêts à combattre; mais enfin il fallut que le parti le plus faible cédât au plus fort, et les séditieux étant demeurés les maîtres, ces deux malheureux furent immolés à leur fureur.

En France on avait aussi exécuté Jacques d'Armagnac, duc de Nemours : ce seigneur, après avoir promis au roi de ne point entrer dans la ligue du bien public, avait manqué à sa parole, et ce prince avait toujours conservé le désir de s'en venger; il lui accorda cependant le pardon de cette faute, dans le temps qu'il fit la même grâce à d'autres seigneurs; mais son caractère brouillon l'ayant jeté dans différentes intrigues, il osa projeter de livrer le roi et le Dauphin au duc de Bourgogne.

Le roi, résolu de l'en punir, donna ordre à Pierre de Bourbon Beaujeu de l'aller assiéger dans son château de Carlat en Auvergne, où il s'était retiré. Il se rendit, à condition qu'il aurait la vie sauve, ce qui lui fut promis; mais le roi ne s'embarrassa pas de tenir la parole donnée par Beaujeu, il le mit entre les mains du parlement qui le condamna à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté le 4 août 1477. Le roi voulut que les deux fils de ce seigneur, qui n'étaient encore qu'enfants, fussent sous l'échafaud, afin qu'ils fussent teints du sang de leur père.

Cependant les armées du roi, commandées par le seigneur de Craon, faisaient de grands progrès dans le duché et dans le comté de Bourgogne. Louis envoya le prince d'Orange, né sujet de la maison de Bourgogne, mais qui avait abandonné le duc Charles pour quelque mécontentement. Il crut que ce prince, qui avait de grandes terres en ces pays, lui servirait à les réduire; mais toute sa confiance était en la conduite de Craon, qui se servit du prince d'Orange pour réduire Dijon et tout le duché, avec le comté d'Auxerre. Il prit aussi plusieurs places dans la Franche-Comté, et les autres se trouvèrent fort ébranlées.

En Angleterre, on regardait avec beaucoup de jalousie les conquêtes que Louis faisait dans les Pays-Bas; on favorisait la duchesse, et les sujets d'Edouard lui représentaient qu'il ne devait pas souffrir que le roi de France se rendît si puissant sur la côte; qu'il avait déjà pris Ardres, Boulogne et autres places considérables le long de la mer.

Louis avait à lui toute la cour d'Angleterre, et une grande partie du conseil, par les grandes pensions qu'il continuait d'y donner. Il se servait de tous ses moyens pour retenir Edouard, qui de son côté aimait ses plaisirs et n'était pas agissant; ainsi, avec les neuf batailles qu'il avait gagnées, il s'était rendu méprisable.

Ce prince était propre à réussir dans les guerres civiles d'Angleterre, qui se décidaient en peu de temps; mais il ne se sentait pas assez de constance pour soutenir les affaires de France, que l'expérience lui avait fait trouver longues et pénibles. De plus, les cinquante mille écus qu'il recevait tous les ans du roi, lui touchaient le cœur, et enfin lui et sa femme craignaient de se brouiller avec la France, par la passion extrême qu'ils avaient d'accomplir le mariage du Dauphin avec leur fille Élisabeth, qu'ils appelaient déjà « Madame la Dauphine. »

Louis n'avait nul dessein d'accomplir ce mariage, et ne songeait qu'à amuser le roi d'Angleterre, dont il connaissait l'humeur. Quand il en recevait des ambassadeurs, il ne leur donnait jamais de réponses positives;

mais après des paroles générales il promettait d'envoyer quelqu'un pour dire sa résolution. Il savait cependant gagner par de grands dons et par toutes sortes d'agréments les ministres qu'Edouard lui envoyait, de manière qu'ils rapportaient des merveilles à leur maître des bonnes dispositions de la cour de France.

Louis envoyait ensuite des gens pour faire des propositions, qui avaient en apparence de grands avantages, mais au fond beaucoup de difficultés. Il changeait souvent de ministres, afin que si les premiers avaient fait quelques ouvertures, les autres ne pussent pas les suivre, et qu'ils fussent souvent obligés à demander de nouveaux ordres; ainsi il gagnait du temps, et la saison se passait.

Si Marie avait voulu épouser le comte de Rivière, frère de la reine d'Angleterre, elle aurait eu un grand secours de ce pays-là; mais elle ne voulut pas regarder un si petit comte, et méprisa une alliance si peu sortable. Frédéric III, empereur, la fit demander solennellement pour son fils Maximilien, duc d'Autriche.

La chose avait déjà été proposée et comme conclue du vivant de Charles, comme nous l'avons remarqué; elle fut enfin résolue, et Maximilien vint à Gand pour accomplir le mariage. Il était peu fourni d'argent et mal accompagné, par l'avarice de son père Frédéric : les Gantois, accoutumés à la maison de Bourgogne, si riche et si magnifique, le méprisèrent lui et ses Allemands, qui leur parurent grossiers.

Ce mariage n'empêcha pas les progrès de Louis, et il acheva de conquérir le pays d'Artois; mais il abandonna presque en même temps, au grand étonnement de tout le monde, le Quesnoy, Bouchain et les autres places du Hainaut, et remit en main tierce Cambrai, ville impériale.

Quelques historiens rapportent que ces villes se rendirent d'elles-mêmes; mais Comines, meilleur auteur, raconte que le roi les quitta volontairement, pour ne point manquer aux traités, par lesquels les rois de France s'étaient obligés à n'avoir aucunes terres dans l'empire.

Environ dans ce même temps, George, duc de Clarence, frère du roi d'Angleterre, entreprit sans sa participation d'aller secourir la Flandre en faveur de la duchesse douairière leur sœur, et de lui mener des troupes. Pour cette raison, suivant que le disent nos historiens, ou pour quelque autre considération plus cachée, il le fit condamner, comme traître à l'Etat, à une mort inhumaine.

Il adoucit la peine à la prière de leur mère commune, et lui donna le choix de sa mort. Ce malheureux choisit de périr dans une pipe de Malvoisie, et Edouard, aussi barbare que son frère était brutal, lui accorda ce supplice, digne de la vie qu'il avait menée.

Du côté de la Franche-Comté, Louis trouva un peu de résistance ; il avait promis au prince d'Orange de lui rendre certaines places qui appartenaient à sa maison, et que le duc Charles avait adjugées à ses oncles Craon, fort attaché à ses intérêts, après les avoir prises, refusa de les remettre entre les mains de ce prince, quelque ordre qu'il en eût du roi, qui, le croyant fort nécessaire à son service, ne voulait pas le mécontenter.

Le prince irrité quitta le roi et révolta plusieurs villes. Il n'eut pas beaucoup de secours de Maximilien, qui fut abandonné des siens mêmes, et de Sigismond, duc d'Autriche, son oncle, que le roi avait mis dans ses intérêts, en gagnant quelques-uns de ses serviteurs, par qui il se laissait gouverner.

Cependant le prince d'Orange, ayant levé à ses frais dans le voisinage quelques troupes allemandes et suisses, incommodait l'armée de France et soutenait un peu les affaires. En ce temps, Craon assiégea Dôle, qu'il méprisait, parce qu'elle était fort dégarnie; mais il fut battu dans une sortie, et contraint de lever le siége, après avoir perdu quelques-uns de ses gens et une grande partie de son artillerie : le roi, déjà irrité des pilleries qu'ils faisaient dans la province, se servit de cette occasion pour lui en ôter le gouvernement, qu'il donna à Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont.

[1478] Il fit avec les Suisses une nouvelle alliance, qui tient encore aujourd'hui, et n'épargna rien pour ôter au prince d'Orange tout le secours qu'il avait. Comme l'argent manqua bientôt à ce prince, ses Allemands et ses Suisses aimèrent mieux prendre le parti du roi, qui en donnait largement.

Le nouveau gouverneur assiégea Dôle, qu'il emporta de force, et qu'il rasa après l'avoir mise au pillage. Auxonne, ville très-forte, fut rendue par intelligence. Louis faisait un grand parti à ceux qui voulaient entrer dans ses intérêts; ainsi Beaune, Semur, Verdun, avec les autres places révoltées, et enfin toutes les deux Bourgognes, moitié par force, moitié par adresse, furent réduites à son obéissance. La valeur et la sagesse du gouverneur achevèrent cette conquête, et le roi eut grand soin de le récompenser de ses services.

Dans ce même temps Mahomet II, empereur des Turcs, qui avait pris Constantinople, fut repoussé généreusement de devant Rhodes, par le grand-maître d'Aubusson, homme des plus illustres de son temps; l'armée turque prit terre à Otrante, qu'elle pilla, et l'archevêque fut scié par la moitié du corps.

Il se fit une assemblée à Orléans, où présida Pierre de Beaujeu, gendre du roi; elle se tint pour rétablir la Pragmatique-Sanction et pour empêcher l'argent d'aller à Rome. On y renouvela aussi les décrets du concile de Constance, et particulièrement celui qui décide que les conciles généraux tiennent leur pouvoir immédiat de Dieu; mais cette assemblée, qui fut continuée à Lyon l'année suivante, n'eut point de suites, le roi ne l'ayant fait tenir que pour intimider le Pape, qui avait pris le parti des Pazzis contre les Médicis de Florence que la France soutenait.

Comines était en Bourgogne pendant ces

conquêtes ; on lui rendit pendant son absence de mauvais offices auprès du roi, et ce prince soupçonneux éloigna pour un temps un si fidèle serviteur, dépositaire de ses secrets, et à qui il faisait écrire sous lui les dépêches les plus particulières, parce qu'on lui rapporta qu'il avait épargné dans les logements quelques bourgeois de Dijon. Il lui ordonna d'aller à Florence, au sujet des démêlés survenus entre la famille des Médicis et celle des Pazzis.

Côme de Médicis avait gouverné absolument la république de Florence ; Laurent son fils, homme magnifique et de grand esprit, avait succédé à son pouvoir. Les Pazzis, jaloux d'une si grande puissance qui devenait comme héréditaire dans cette maison, s'appuyèrent du Pape Sixte IV et de Ferdinand, roi de Naples. Ils tuèrent Julien de Médicis, frère de Laurent, dans la principale église de Florence, durant la grand'-Messe, et Laurent même fut blessé.

Les Pazzis, qui croyaient être maîtres de tout, firent monter leurs gens au palais, pour assassiner les gouverneurs de la ville, qui y étaient assemblés ; et cependant ils criaient au milieu de la place : « Liberté, et vive le peuple! » Mais ils ne furent point suivis, et les magistrats ayant repris l'autorité, firent pendre aux fenêtres du palais Francisque et Jacques de Pazzi.

Un ministre du Pape, fauteur des séditieux, fut aussi exécuté, avec quinze ou seize personnes des plus considérables de la ville, qui étaient de la conspiration, parmi lesquelles fut compromis François Salinat, archevêque de Pise. Le Pape excommunia les Florentins, et fit marcher contre eux son armée, avec celle du roi de Naples.

Comines fut envoyé pour soutenir les Florentins, ce qu'il fit par son adresse plutôt que par ses forces, qui étaient petites. Au bout de l'an, il fut rappelé : en passant à Milan, il reçut, au nom du roi, l'hommage du duc Jean Galéas, pour le duché de Gênes, et reparut à la cour aussi bien traité qu'auparavant de son maître, parce qu'il avait obéi ponctuellement et sans murmurer.

[1479] Il était venu un légat du Pape pour négocier la paix entre Louis et Maximilien, et pour les unir contre le Turc ; il n'y put pas réussir, et il s'était fait seulement une trêve d'un an par son entremise : avant qu'elle fût expirée, Maximilien entra en France avec une grande armée, et assiégea Théronane.

Le seigneur des Cordes, ou des Querdes, car c'est le même nom, gouverneur de Picardie, alla au secours. Le duc s'avança pour le combattre, et les deux armées se rencontrèrent à Guinégate ; d'abord la cavalerie française rompit celle de Maximilien ; mais ce jeune prince, qui avait à peine vingt ans, se mit à la tête de son infanterie déjà ébranlée, et la fit combattre vigoureusement : deux cents gentilshommes à pied soutinrent le combat, et les Flamands poussèrent si bien les nôtres, que le champ de bataille leur demeura.

Cependant Maximilien y perdit plus de monde que nous, et ne put achever son siége ; mais Louis, qui savait de quel poids était la réputation dans les affaires de la guerre, fut touché au dernier point de cette affaire. Il avait naturellement de la répugnance à hasarder ; c'est pourquoi il n'épargnait rien pour gagner les gouverneurs des places ennemies et pour s'en rendre maître par intelligence.

Lorsqu'il était obligé de les attaquer de force, il faisait de si grands efforts, qu'il les emportait en peu de temps, et ensuite il les munissait si bien, qu'elles devenaient imprenables ; son artillerie était toujours en bon état, et quant à ses armées, nous avons déjà remarqué qu'il les faisait si grosses, qu'à peine pouvaient-elles être attaquées. Il connaissait combien les combats étaient hasardeux, et rebuté par ce dernier accident, il donna ordre que dorénavant il ne se donnât plus de bataille sans son commandement exprès : il résolut même de faire la paix, mais à des conditions avantageuses.

Ce qui le portait encore plus à faire la paix, était le désir qu'il avait de policer le royaume et de remédier aux longueurs des procès. Ce prince avait dessein de régler sa cour de parlement, non en diminuant le nombre ou l'autorité de ses officiers, mais « en les bridant, dit Comines, sur certaines choses qui lui déplaisaient. » Il voyait aussi avec peine cette prodigieuse diversité de coutumes, qui causait une si grande confusion dans tout le royaume, ce qui était très-nuisible au commerce.

Enfin, Louis commençait à être touché des misères extrêmes de son peuple, qu'il avait accablé plus que tous les rois ses prédécesseurs, sans jamais vouloir exécuter ce qu'on lui remontrait sur ce sujet-là, à cause des dépenses infinies auxquelles l'engageaient les intelligences qu'il avait partout, les grandes armées qu'il entretenait, et sa manière de prendre les places, plutôt par argent que par force. Toutes ces raisons le portaient à faire la paix, et il en cherchait les moyens pendant la trêve qu'il y avait entre les deux partis.

Dans les deux premières années de son mariage, Marie de Bourgogne avait eu un fils nommé Philippe, et une fille nommée Marguerite, avec laquelle Louis songeait à marier le Dauphin ; par ce moyen il prétendait retenir les comtés de Bourgogne, d'Auxerrois et de Mâconnais, et de rendre le comté d'Artois, en réservant Arras en l'état où il l'avait mis.

[1481] Au milieu de ses grands desseins, il lui survint une maladie qui le menaça de mort. Etant allé dîner dans le voisinage du Plessis-lez Tours, il lui prit un éblouissement au sortir de table ; il perdit tout à coup la parole et la connaissance, sans qu'il parût aucune cause d'une si grande défaillance. Quand il fut un peu revenu, il se traîna à la fenêtre pour prendre l'air, et ses gens l'en arrachèrent de force par ordre du médecin ; peu après, sentant ses forces un peu

revenues, il voulut s'en retourner à cheval chez lui, pour ne point étonner les peuples.

A peine pouvait-il parler, et personne ne pouvait l'entendre, excepté Comines, tellement qu'en se confessant, il eut besoin de cet interprète, sans quoi sa confession n'aurait pas été entendue. Il s'enquit avec grand soin de ceux qui l'avaient ôté de la fenêtre, et les chassa tous, tant les grands officiers que les petits; il avait toujours blâmé ceux qui avaient forcé le roi son père à manger, dans le temps qu'il craignait d'être empoisonné, et il affectait de témoigner sur ce sujet plus de colère qu'il n'en avait.

Il était bien aise qu'on sût qu'il ne voulait être maîtrisé en rien; et il craignait que, sous prétexte d'imbécillité d'esprit, on ne lui ôtât le gouvernement. Il se fit lire toutes les dépêches qu'on avait écrites durant le fort de son mal; et quoiqu'il eût encore peu de connaissance, il faisait semblant de les entendre, et il les prenait en main, comme pour les lire lui-même, et faisait signe de ce qu'il voulait qu'on fît; mais on ne faisait pas beaucoup d'expéditions; car, comme disait Comines, « c'était un maître avec qui il fallait charrier droit et le servir à son goût. »

Au bout de quinze jours sa santé revint, mais fort faible; on le voyait toujours en danger de retomber, et les médecins ne croyaient pas qu'il dût vivre longtemps. Après avoir été un an dans une extrême faiblesse, il se trouva assez fort pour entreprendre un voyage à Saint-Claude, en Franche-Comté, où quelques-uns de ses gens l'avaient voué pendant sa maladie. Il était si changé et si défait, qu'il n'était plus reconnaissable, et Comines, qui l'alla trouver à Beaujeu, par son ordre, comme il revenait, s'étonna de ce qu'il avait entrepris un si grand voyage; mais son courage le soutenait parmi ses maux.

[1482] Il apprit à Beaujeu la mort de Marie de Bourgogne, à la cinquième année de son mariage, et dans sa quatrième grossesse. Cette princesse étant à la chasse, son cheval la jeta par terre; elle cacha son mal autant qu'elle put, pour ne point affliger son mari; mais le mal prévalut bientôt, et peu de jours après elle mourut.

Le roi fut fort aise de cette nouvelle : car quand quelqu'un mourait, il était ravi; et, au lieu de songer que lui-même il allait mourir, il ne tournait son esprit qu'à tirer ses avantages de la mort des autres.

Le crédit de Maximilien tomba tout à fait dans les Pays-Bas depuis la mort de Marie : ces peuples avaient encore un peu de respect pour elle, comme pour leur princesse naturelle. Aussitôt après sa mort, les Gantais se saisirent des petits princes et firent la loi plus que jamais; ce qui faisait penser au roi qu'il ferait tel accommodement qu'il voudrait, par le moyen de « messeigneurs de Gand; » car il les appelait toujours ainsi, parce qu'il en avait besoin.

En revenant au Plessis, il alla voir au château d'Amboise son fils, qu'il n'avait point vu depuis plusieurs années; il lui donna beaucoup de sages avertissements pour la conduite de sa personne et de son royaume; mais ce qu'il appuya le plus fut la faute qu'il avait faite, d'être entré au gouvernement de ses affaires avec un esprit de vengeance, et d'avoir éloigné tous les serviteurs du roi son père : il lui remontra que cela lui avait attiré la ligue du bien public et tous les autres malheurs qui lui étaient arrivés, et il lui dit qu'il lui défendait, avec toute l'autorité d'un père et d'un roi, de changer les officiers qu'il trouverait établis.

Il le fit retirer à part, pour aviser avec les siens ce qu'il avait à lui dire, et un peu après le jeune prince lui promit de lui obéir. Après qu'il s'y fut engagé par serment, le roi fit rédiger ses ordres et les promesses de son fils, dans une déclaration qu'il envoya au parlement de Paris et aux autres cours du royaume; ensuite il retourna au Plessis, où il se renferma d'une étrange sorte.

On voit encore les grilles de fer qu'il fit attacher de tous côtés aux murailles. Il faisait garder le château comme s'il eût été au milieu de ses ennemis, et personne n'osait y entrer sans son ordre exprès, excepté son gendre et sa fille, qui encore n'approchaient qu'en tremblant.

Au reste, il n'avait auprès de lui, outre ses domestiques nécessaires, que quatre ou cinq personnes de basse naissance et de mauvaise réputation : ainsi, ces cruels soupçons par lesquels il tourmentait tout le monde, lui tournaient à lui-même en supplice. Les choses étranges qu'il inventait et exécutait tous les jours pour se faire craindre, faisaient penser à quelques-uns qu'il était dénué de sens; mais ceux qui en jugeaient de la sorte ne connaissaient pas assez l'humeur défiante et impérieuse de ce prince, qui savait qu'il était haï des grands et peu aimé des petits, quoiqu'alors il songeât souvent à soulager les pauvres peuples; mais il était trop tard.

L'année précédente, 1481, Charles d'Anjou, comte du Maine, mourut sans enfants, après avoir fait un testament, par lequel il laissait Louis, Charles dauphin et leurs successeurs, rois de France, héritiers de son comté de Provence, de ses droits sur le royaume de Naples et de Sicile, et de tous les autres pays qui lui appartenaient. Il avait ces terres par le testament de René, roi de Sicile, son oncle, qui l'avait préféré à ses propres filles. Louis avait ménagé cette disposition dès le temps du roi René, et après la mort de Charles il entra en possession de la Provence.

Cependant le chagrin du roi augmentait avec son mal, et tous les jours il devenait plus soupçonneux. Il changeait souvent ses valets et ses autres officiers, disant, selon les termes d'un proverbe vulgaire de mauvais latin, que la nature se plaisait au changement.

Tous les jours on entendait quelque chose de nouveau de sa part; il cassait et réta-

blissait les gens de guerre, ôtait ou diminuait les pensions des uns et des autres, et disait à Comines qu'il passait le temps à faire et à défaire. Il aimait à faire parler de lui, et au delà du royaume et au dehors, de peur qu'on ne le tînt pour mort; et afin de paraître plus vivant et plus agissant que jamais, il avait des ambassadeurs, sous divers prétextes, par toutes les cours, où il faisait faire des propositions et donnait de grands présents.

Dans toutes les foires il faisait acheter pour lui ce qu'il y avait de plus rare; on lui achetait des chiens pour la chasse, des chevaux de grand prix, et des pierreries dans les pays éloignés, où il voulait qu'on le crût sain, et il payait tout plus qu'il ne valait, faisant retentir toute l'Europe du bruit de sa curiosité.

[1483] Il envoyait de tous côtés chercher des lions et autres bêtes singulières, qu'à peine regardait-il quand on les avait amenées; il lui suffisait d'avoir fait parler de lui : il pensait ainsi étourdir le monde et étouffer les bruits qui se répandaient de sa maladie. Mais ce qu'il y avait d'étrange et d'insupportable dans sa conduite, c'est que ses soupçons le portaient à des cruautés inouïes : on l'accuse d'avoir fait mourir beaucoup de gens, sans qu'on sût seulement pourquoi. Enfin, plus il était faible et craintif, plus il voulait se faire craindre, et jamais en effet il n'avait été plus redouté tant de ses sujets que de ses voisins.

Mais toutes ses précautions ne guérissaient pas les inquiétudes dont il était tourmenté; il craignait jusqu'à ses enfants. Il ne voyait point son fils, et ne le faisait point venir à la cour; il le tenait en petit état, étroitement gardé, au château d'Amboise, où personne ne lui parlait sans ordre exprès. Quoiqu'il fût encore enfant, il appréhendait qu'on ne lui mît la rébellion dans l'esprit, et qu'on ne fît quelque cabale sous son nom. Il se souvenait de quelle manière il s'était soulevé lui-même contre le roi Charles son père, et prenait de loin des mesures pour empêcher que son fils ne lui en fît autant à lui-même.

La défiance qu'il eut de Pierre de Beaujeu, son gendre, l'obligea à rompre un conseil où il présidait par son ordre, de peur que ce prince ne s'autorisât plus qu'il ne voulait : ainsi, toutes les affaires particulières demeuraient, parce qu'on n'osait parler au roi que de celles où il y allait des grands intérêts de l'Etat.

Tout le monde se plaignait de n'avoir point d'expéditions, et quelques-uns avaient projeté, sous ce prétexte, d'entrer dans le Plessis, sans ordre du roi, pour y faire dépêcher les affaires; mais ils n'osèrent exécuter ce dessein, et le roi, averti de tout, y avait donné bon ordre.

Un prince si absolu, devant qui les plus grands seigneurs tremblaient, se laissait maltraiter par son médecin; il lui donnait des sommes immenses, sans compter les autres grâces dont il le comblait lui et les siens, comme si, accoutumé qu'il était à tout emporter à force d'argent, il eût voulu encore acheter la santé à quelque prix que ce fût; mais malgré ses excessives libéralités, il était contraint de souffrir de son médecin insolent des paroles non-seulement rudes, mais outrageuses.

Le malheureux prince s'en plaignait souvent sans oser le changer, parce qu'il lui avait dit avec une audace incroyable, qu'il s'attendait bien d'être chassé comme les autres; mais, ajoutait-il avec serment, « vous ne vivrez pas huit jours après. » Cette parole fit trembler le roi; et ce prince qui trouvait dans tous les autres une sujétion si aveugle, était réduit à flatter cet homme, qu'il regardait comme maître de sa vie et de sa mort.

Il voulait absolument que Dieu fît des miracles en sa faveur, et pour cela il faisait venir une infinité de reliques de tous côtés, jusqu'à la sainte ampoule, dont on sacre les rois, ne songeant pas que Dieu qui nous appelle à une vie éternelle, n'aime pas ceux qui ont tant d'attache à cette vie périssable.

Il entendit dire qu'il y avait en Calabre un saint homme, qui depuis l'âge de douze ans, jusqu'à celui de quarante-trois, avait passé sa vie sous un roc dans une extrême austérité, sans manger ni chair, ni poisson, ni laitage, employant tout son temps à la méditation et à la prière. Il s'appelait François d'Alesso, et il a depuis été canonisé sous le nom de saint François de Paule. Il n'était pas homme de lettres, mais en récompense il était plein d'une sagesse céleste, et paraissait en tout inspiré de Dieu; c'est ce qui lui attirait le respect des plus grands princes, auxquels il parlait avec autant de simplicité que de prudence, et ne paraissait non plus embarrassé en leur compagnie, que s'il eût été nourri à la cour.

La réputation de sa sainteté, répandue par toute la terre, obligea le roi à l'inviter de venir le voir, dans l'espérance qu'il eut de recouvrer sa santé par les prières du saint. Il vint en effet en France après qu'il en eut obtenu la permission du Pape et de son souverain. Quand il fut arrivé au Plessis-lez-Tours, le roi se prosterna devant lui et le pria de lui rendre la santé. Ce saint homme rejeta bien loin une telle proposition, lui disant que c'était à Dieu de la lui rendre, qu'il se tournât vers lui de tout son cœur, et qu'il songeât à la santé de l'âme plutôt qu'à celle du corps.

Le roi fit bâtir dans son parc un couvent de l'ordre des Minimes, dont ce saint homme était l'instituteur; il se faisait souvent porter dans ce monastère pour parler à l'homme de Dieu, qui n'interrompait pas pour cela ses exercices ordinaires, après lesquels il venait entretenir le roi, l'exhortant à songer à sa conscience et à mépriser cette vie mortelle, dont il le voyait si étrangement occupé.

Cependant le caractère dominant du roi se faisait apercevoir; parmi toutes ses faiblesses il conservait toujours la même présence

d'esprit et la même habileté dans les affaires. Il proposa alors à Maximilien de conclure le mariage du dauphin avec sa fille. Environ dans ce même temps, Aire fut rendue pour de l'argent à des Cordes, par le commandant; la reddition d'une place si forte et si importante, qui était l'entrée de l'Artois, mit le trouble et la terreur dans tout le pays.

Tout le monde y souhaitait le mariage que le roi avait proposé, comme l'unique moyen de faire la paix; il se tint une assemblée à Alost, où était le duc d'Autriche et les députés des états de Flandre et de Brabant. Le duc était sans conseil aussi bien que sans crédit, il n'était environné que de jeunes gens comme lui, qui n'entendaient pas les affaires; ainsi les Gantois se rendirent les maîtres de l'assemblée.

Après avoir ôté d'auprès du prince Philippe ceux que le duc son père y avait mis, ils lui déclarèrent que les peuples étaient las de la guerre, et qu'il fallait assurer la paix par le mariage. Ainsi l'affaire fut résolue, et il fut arrêté que les duchés de Bourgogne, d'Artois, d'Auxerrois, de Mâconnais et de Charolais, seraient donnés en dot à la princesse.

Louis n'en avait jamais tant espéré; mais les Gantois voulurent que tous ces pays lui fussent cédés; et ils auraient ajouté les comtés de Namur et de Hainaut, tant ils avaient envie de diminuer l'autorité de leur prince.

Après la paix conclue, il vint des ambassadeurs au Plessis pour la faire jurer à Louis. Il eut peine à se montrer dans l'état où il était, sentant sa faiblesse extrême, qu'il craignait de faire paraître; mais il s'y résolut, et après avoir juré la paix, la princesse fut mise à Hesdin, entre les mains de des Cordes, suivant le traité.

Le mariage fut célébré avec beaucoup de solennité, quoique le dauphin n'eût que douze ans, et la princesse que trois. Quand cette nouvelle fut portée en Angleterre, Edouard en fut vivement touché : il savait bien en lui-même qu'il y avait longtemps que Louis le méprisait; mais la peine d'entreprendre une grande guerre, et cinquante mille écus qu'il ne voulait pas hasarder, faisait qu'il se flattait toujours de l'espérance du mariage de sa fille avec le dauphin.

Quand il le vit tout à fait rompu, la honte et le mépris qu'on avait pour lui, tant au dehors qu'au dedans de son royaume, le jetèrent dans une si profonde mélancolie, qu'il en mourut quelque temps après. Ce ne fut pas le seul malheur de sa famille; il laissa deux enfants mineurs, sous la tutelle de son frère Richard, duc de Glocester; ce méchant oncle tua ses deux neveux et s'empara du royaume.

Louis ne dit rien du tout sur la mort d'Edouard, et n'en témoigna ni douleur ni joie. Il craignait toujours de choquer par quelque parole indiscrète une nation glorieuse et qui voulait être ménagée. Quant à Richard, aussitôt après qu'il se fut fait couronner, il écrivit en France en qualité de roi d'Angleterre; mais Louis ne voulut point recevoir ses lettres, ni son ambassade, ni avoir communication avec un si méchant homme. Richard ne jouit pas longtemps du royaume qu'il avait usurpé, et il périt sous un ennemi dont la faiblesse extrême ne lui aurait jamais pu donner aucun soupçon, comme nous le remarquerons en son lieu.

Louis, après avoir conclu le mariage qu'il avait tant désiré, avait élevé sa puissance au plus haut point : il voyait les Flamands dans sa dépendance, et la maison de Bourgogne, qui lui avait donné tant d'inquiétudes, faible et impuissante; le duc de Bretagne, qu'il haïssait, hors d'état de rien entreprendre, et tenu en bride par le grand nombre de gens de guerre qu'il avait sur la frontière; l'Espagne en paix avec lui, et en crainte de ses armes, tant du côté du Roussillon qui lui avait été donné en gage, que du côté du Portugal et de la Navarre, qui étaient dans ses intérêts; l'Angleterre affaiblie et troublée en elle-même; l'Ecosse absolument à lui; en Allemagne beaucoup d'alliés; les Suisses aussi soumis que ses propres sujets; enfin son autorité si établie dans son royaume et si respectée au dehors, qu'il n'avait qu'à vouloir pour être obéi.

C'était au milieu de tant de gloire qu'il défaillait tous les jours, et il ressentait une crainte de la mort pire et plus insupportable que la mort même. Il tomba dans une faiblesse où il perdit la parole : lorsqu'elle lui fut un peu revenue, il jugea qu'il allait mourir, et il résolut d'envoyer chercher le dauphin, qu'il n'avait point revu depuis son retour de Saint-Claude, c'est-à-dire, depuis environ trois ans. Il fit appeler Pierre de Bourbon son gendre, et lui ordonna d'aller chercher le roi (car il appela ainsi le dauphin), en lui déclarant qu'il avait nommé par testament, Anne, sa femme, pour être sa gouvernante pendant son bas âge.

Quand ce jeune prince fut venu, il lui répéta ce qu'il lui avait dit à Amboise, touchant les maux qui lui étaient arrivés pour avoir changé tous les officiers du roi son père, et lui défendit encore de faire de tels changements, qui lui seraient ruineux. Il lui représenta l'état du royaume, et lui ordonna de soulager le peuple, épuisé par tant d'exactions. Il lui recommanda aussi de vivre en paix, du moins pendant cinq ou six ans, parce que le royaume, épuisé par tant de guerres, avait besoin de ce repos, et qu'il était dangereux de rien entreprendre avant qu'il fût dans un âge plus mûr.

Il déclara qu'il avait fait avec des Cordes une entreprise secrète sur Calais; mais il défendit de l'exécuter, parce qu'il ne fallait pas émouvoir les Anglais dans les commencements d'un nouveau règne, surtout sous un roi si jeune. Après qu'il eut renvoyé le dauphin, il ordonna au chancelier d'aller le trouver avec son conseil et de lui porter les sceaux; tous ceux qui venaient lui parler d'affaires, il les renvoyait à son fils, qu'il continuait d'appeler le roi, les exhortant de le bien servir, et lui faisant dire des choses

pleines d'un grand sens par tous ceux qu'il lui envoyait.

Cependant il espérait toujours revenir, et ne cessait de représenter au saint ermite de Calabre qu'il ne tenait qu'à lui de lui prolonger la vie. Enfin, pour l'obliger à ne songer plus qu'à sa conscience, on résolut de lui dire que sa mort était prochaine et inévitable.

Il avait toujours appréhendé une pareille sentence, et avait souvent ordonné que lorsqu'il serait en cet état, on lui dît seulement de parler peu et de songer à se confesser, mais qu'on ne lui prononçât jamais cette funeste parole de mort.

Il écouta pourtant patiemment ces paroles; mais il ne put s'empêcher de dire qu'il espérait que Dieu lui rendrait la santé, et qu'il se portait mieux qu'on ne pensait. Il ne laissa pas aussitôt après de demander les sacrements; il faisait des prières convenables à chaque sacrement qu'il recevait. Il parla toujours de grand sens jusqu'au dernier soupir. Il ordonna lui-même sa sépulture, qu'il choisit à Notre-Dame de Cléri, et nomma tous ceux qui devaient assister à ses funérailles, en prescrivant ce que chacun avait à faire.

Il attendait en cet état l'heure de sa mort, et disait toujours qu'il espérait que la sainte Vierge, qu'il avait particulièrement honorée durant sa vie, lui obtiendrait la grâce de mourir au jour qui lui était dédié. La chose arriva ainsi, et il mourut le samedi 30 août, comme il l'avait désiré.

Il avait toujours dit qu'il ne croyait point passer soixante ans, et que depuis longtemps aucun roi de France n'avait été au delà. Il mourut en effet à sa soixante et unième année, et fut enterré au lieu où il l'avait ordonné. Il est certain qu'il avait l'esprit d'une grande étendue, prévoyant, actif, pénétrant, supérieur aux affaires et très-habile à les démêler, quelque embarrassées qu'elles fussent, adroit à connaître et ménager les humeurs et les intérêts des hommes. Il avait montré beaucoup de valeur à la bataille de Montlhéri; et s'il craignait les combats, ce n'était pas manque de courage, mais par la connaissance qu'il avait des hasards de la guerre, auxquels il ne voulait point exposer son État.

Ce prince était naturellement libéral; il eût été seulement à souhaiter que dans les dons qu'il faisait, il eût plus considéré la nécessité de ses peuples accablés. Il savait admirablement se faire obéir, et il était plus disposé à pousser trop avant l'autorité qu'à la laisser affaiblir. Il n'était pas sans lettres, et il avait plus d'érudition que les rois n'ont accoutumé d'en avoir. Il augmenta la Bibliothèque royale, que les rois ses successeurs, et principalement Louis le Grand, ont tellement enrichie, que le monde n'a rien de plus curieux ni plus beau.

Ce prince favorisait les gens de lettres, qu'il attirait avec soin des royaumes étrangers, et il recueillit généreusement ceux qui s'étaient sauvés de la Grèce après la prise de Constantinople. Il eut soin des études publiques, et réforma l'université de Paris. Il a beaucoup augmenté le royaume par l'acquisition de la Provence et la réunion de la Bourgogne avec l'Anjou, et presque toute la Picardie. Cela est grand et illustre; mais d'avoir tourné la religion en superstition, de s'être si étrangement abandonné aux soupçons et à la défiance, d'avoir été si rigoureux dans les châtiments, et d'avoir aimé le sang, sont des qualités d'une âme basse et indigne de la royauté.

LIVRE XIII.

CHARLES VIII. [An 1483.]

Aussitôt après la mort de Louis, on tint les états généraux à Tours, afin de pourvoir au gouvernement de l'État durant la jeunesse de Charles VIII, qui n'avait encore que treize ans et deux mois. Louis avait nommé par son testament Anne, sa fille aînée, gouvernante du jeune roi. Louis, duc d'Orléans, prétendait à cette place, comme premier prince du sang; et Jean, duc de Bourbon, frère aîné du seigneur de Beaujeu et beau-frère d'Anne de France, la lui contestait, soutenant que ce prince, qui n'avait que vingt-trois ans, étant lui-même mineur et en tutelle, n'était pas capable de lui disputer la principale autorité dans le gouvernement.

[1484] Le roi fut reconnu majeur dans les états suivant la déclaration de Charles V, qui, comme nous avons dit en son lieu, fixa la majorité des rois à quatorze ans commencés. On établit un conseil, où il fut résolu que le roi présiderait, le duc d'Orléans en son absence, et à son défaut le duc de Bourbon, qui fut aussi fait connétable. Anne, sœur de Charles, eut le gouvernement de la personne du roi, suivant la disposition du roi défunt.

Le duc d'Orléans, très-mécontent de la résolution des états, voyait avec regret croître le pouvoir d'Anne, sœur du roi; cette princesse, sous prétexte du gouvernement de la personne de Charles, se rendait maîtresse des affaires et des conseils. Cette jalousie l'obligea à rechercher l'amitié de François II, duc de Bretagne.

Les états de ce duc, dès le temps de l'assemblée de Tours, étaient dans une grande agitation. Il avait élevé un nommé Landais, homme de la plus vile extraction, et s'abandonnait aveuglément à ses conseils. Les barons de Bretagne, qui haïssaient ce favori, s'étaient révoltés contre leur duc.

Le duc d'Orléans, plein d'ambition et dégoûté des affaires de France, se mit dans l'esprit d'épouser Anne, fille aînée et héritière du duc de Bretagne; et songeant à se servir de Landais dans ce dessein, il alla en Bretagne pour le soutenir. Les rebelles, de leur côté, eurent recours à la gouvernante, qui embrassa leur protection, par opposition pour Louis. Après la fin des états, Charles avait été mené à Reims pour y être sacré, et ensuite à Paris, où il fit son entrée solennelle.

Cependant Olivier le Daim, chirurgien et confident du roi défunt, convaincu de crimes énormes, fut condamné à être pendu. Jean Doiac, homme de basse naissance, un des favoris du même prince, qui l'avait fait gouverneur d'Auvergne, fut fouetté par la main du bourreau, et eut les oreilles coupées. Ainsi les méchants qui abusent de la faveur des rois et leur donnent de mauvais conseils, ou se rendent les instruments de leurs passions, trouvent à la fin le juste supplice de leurs crimes.

Le jeune roi faisait paraître de belles inclinations et se plaisait à la lecture des bons livres : il se mit même à étudier le latin, que le roi, son père, avait négligé de lui faire apprendre [1485]. Comme il avait été nourri loin du commerce des honnêtes gens, et renfermé au château d'Amboise avec peu de personnes de basse naissance, une si mauvaise éducation l'avait accoutumé à se laisser gouverner par ses valets. Il s'abandonna entièrement à leur conduite, et Anne de France, sa sœur et sa gouvernante, fut contrainte de se servir d'eux pour maintenir son crédit. Les favoris de Charles, qui voyaient le duc d'Orléans ennuyé du gouvernement présent, cherchèrent quelqu'un qui pût les appuyer contre lui.

Dans ce même temps, René, duc de Lorraine, petit-fils, par sa mère Yolande d'Anjou, de René, roi de Sicile, étant venu à la cour, il se plaignait de ce qu'on lui retenait son duché de Bar, et il prétendait avoir droit sur la Provence, du côté de sa mère, fille de ce roi. On n'avait aucune envie de lui donner cette province, où le roi avait un droit si certain; mais on lui rendit son duché de Bar, et pour ce qui concernait la Provence, on l'entretint toujours d'espérance, dans le dessein de l'opposer au duc d'Orléans, qui, excité par François, comte de Dunois, autant hardi qu'habile, gagnait à Paris les peuples et les grands.

La gouvernante, avertie de ses desseins, résolut de le faire arrêter; il le sut et se sauva. Le duc de Bourbon, connétable sans autorité, se joignit à lui avec d'autres princes, et Landais engagea son maître dans ce parti. La gouvernante, sans perdre de temps, assiégea le duc d'Orléans dans Beaugency, place de son domaine où il s'était retiré, et le pressa si fort, qu'il fut contraint de rechercher les voies d'accommodement.

La paix fut négociée et conclue par l'entremise du duc de Lorraine et de Jean de Châlons, prince d'Orange, fils d'une sœur du duc de Bretagne. Le traité en fut fait à Beaugency; mais le duc de Bretagne ne voulut pas y être compris. Par cet accord, le comte de Dunois, fort redouté par la gouvernante, fut obligé de se retirer à Ast, où il ne demeura guère; cette ville appartenait au duc d'Orléans, et avait été donnée en dot à Valentine, sa grand'mère, lorsqu'elle épousa Louis, son aïeul.

Après la paix, le duc d'Orléans envoya ses troupes au duc de Bretagne. Le roi marcha contre le dernier avec son armée, et continua à protéger les barons contre Landais, qui les allait perdre. Ils obligèrent le chancelier de Bretagne à faire informer contre ce favori, et à le demander au duc pour lui faire son procès. Le duc fut contraint de le livrer, en exigeant cependant qu'on lui sauvât la vie, et déclarant qu'il lui donnait grâce, quelque crime qu'il eût commis; ce qui n'empêcha pas que peu après il ne fût condamné et pendu. Par ce moyen les barons firent leur paix avec leur duc.

La gouvernante ayant appris que le duc d'Orléans faisait de nouvelles entreprises [1486], le manda à la cour, et envoya du côté d'Orléans le maréchal de Gié, de la maison de Rohan, avec des troupes pour l'obliger à venir. Il n'avait garde de se livrer entre les mains de son ennemi. Il amusa le maréchal, en lui promettant qu'il serait plus tôt que lui à la cour, et, sous prétexte d'aller à la chasse du vol, il se retira en Bretagne. Il y fut très-bien reçu par le duc, et se lia d'une amitié très-étroite avec Guibé, neveu de Landais, qui commandait la gendarmerie.

Cependant, le comte de Dunois ayant quitté Ast, avait engagé plusieurs princes dans le parti de Louis. René, duc de Lorraine, fatigué des remises dont la gouvernante le payait, se joignit à eux. Les seigneurs abordaient de tous côtés en Bretagne, les uns par amitié pour Louis, et les autres dans l'espérance d'épouser Anne, fille et héritière du duc de Bretagne. Les Bretons entrèrent en jalousie contre le duc d'Orléans et contre les Français qu'ils voyaient si puissants dans leur pays. Les seigneurs qui s'étaient révoltés craignirent que leur duc ne voulût se servir de Louis pour les châtier, et se jetèrent entre les bras de la gouvernante, qui les assura de la protection du roi.

Le comte de Rieux, maréchal de Bretagne, était à leur tête. Il se fit un traité par lequel le roi pouvait entrer en Bretagne pour se rendre maître des princes rebelles, avec quatre mille hommes de pied et quatre cents lances. Le roi, de son côté, promit d'en sortir aussitôt que le duc d'Orléans et ses associés en seraient dehors. Cependant les comtes d'Angoulême et de Dunois, avec quelques amis des ducs d'Orléans et de Bretagne, excitèrent de grands mouvements dans la Guyenne : le roi marcha contre eux en diligence; les amis que le duc d'Orléans avait à la cour firent un complot pour l'enlever. Quelques évêques et Comines entrè-

rent dans ce dessein, qui fut découvert, et les complices furent arrêtés.

Ils disaient pour excuse que le roi, las d'être gouverné par sa sœur, avait consenti à leur complot ; et la chose n'est pas sans apparence. L'autorité de la gouvernante fit qu'on ne laissa pas de leur faire leur procès, et ils furent convaincus par leurs lettres d'avoir eu intelligence avec le duc d'Orléans. Comines, après avoir été tenu huit mois dans les cages de fer de l'invention de Louis XI, son maître, fut condamné par arrêt du parlement à perdre une partie de ses biens et à être dix ans sans paraître à la cour. A l'égard des évêques, la difficulté qui se trouva à les juger fit qu'on les tint deux ans en prison, après quoi, on les relâcha, à la prière du Pape.

Le roi s'avança ensuite en Guyenne ; à sa présence, toutes les villes se rendirent, et la province se soumit. Il tourna du côté de la Bretagne, et en passant, il prit Parthenay en Poitou, où était le comte de Dunois : il partagea son armée en quatre, pour entrer dans la Bretagne, et s'arrêta à Laval, où il attendait l'événement. Ses troupes étaient beaucoup plus fortes qu'on n'était convenu, et les seigneurs, étonnés de voir une si grande puissance, s'aperçurent trop tard qu'ils avaient appelé leurs maîtres. Le roi avait déclaré que la Bretagne lui appartenait par une cession des héritiers de Penthièvre, faite en faveur de Louis XI, et quelques seigneurs étaient bien aises de cette prétention, dans la confusion où étaient les affaires de Bretagne.

L'armée royale prit d'abord plusieurs places importantes, entre autres Vannes et Dinan. Le duc fut assiégé dans Nantes, où, pressé par un ennemi si puissant, il demanda du secours à Maximilien, fait depuis peu roi des Romains, à qui quelques historiens disent qu'il avait promis sa fille, et envoya le comte de Dunois en Angleterre.

Henri VII, comte de Richemont, descendu d'une fille de Lancastre, y régnait alors. Il avait été longtemps prisonnier en Bretagne, où la tempête l'avait jeté, après la dernière défaite de Henri VI. Le duc le garda soigneusement durant tout le règne d'Édouard. Après sa mort, il fut relâché et entreprit quelque chose contre Richard ; son parti fut battu, et il retourna en Bretagne, où Landais, gagné par Richard, résolut de le livrer. L'ayant su, il se sauva en France, où Charles le reçut très-bien, et lui donna trois ou quatre mille hommes des plus méchantes troupes qu'il eût, avec lesquelles ayant joint quelques Anglais fugitifs, il eut le courage de repasser en Angleterre. Avec ces troupes ainsi ramassées, Richard fut défait et périt dans le combat, et Henri fut reconnu roi, comme chef de la maison de Lancastre.

Le duc se persuada que les progrès de Charles causeraient de la jalousie au roi d'Angleterre, et que son intérêt le porterait à secourir la Bretagne [1487] ; mais le comte de Dunois, qu'il lui envoyait, ayant été repoussé par la tempête, ne put jamais aborder en Angleterre, et fut jeté sur les côtes de Basse-Bretagne. Il n'y demeura pas sans rien faire ; car ayant ramassé les communes au nombre de soixante mille hommes, il alla à Nantes, où il jeta du secours, et obligea les Français à lever le siége.

Quant à Maximilien, il était trop occupé dans les Pays-Bas, pour être en état d'assister ses alliés. Les maréchaux des Cordes et de Gié lui avaient enlevé par intelligence Saint-Omer et Théronane. Ils gagnèrent aussi sur lui une bataille rangée, et ce prince, dépourvu d'hommes et d'argent, fut réduit à faire ses plaintes à Charles, qui n'en fit pas beaucoup d'état.

Environ dans ce même temps, ceux de Gand se révoltèrent contre lui, parce qu'il leur avait ôté son fils, qu'il avait mené à Malines. Plusieurs villes de Flandre suivirent cet exemple : Maximilien lui-même fut arrêté prisonnier à Bruges, par le peuple soulevé, qui fit mourir plusieurs de ses créatures. Malgré les menaces de l'empereur, son père, ils le voulaient livrer au roi, leur souverain seigneur ; il ne s'en défendit que par ses larmes, et par les serments qu'il fit de tout oublier.

Aussitôt qu'il fut en liberté, il se retira en Allemagne, et donna le gouvernement, tant de ses terres que de Philippe, son fils, à Albert, duc de Saxe. Ce fut alors, selon quelques historiens, que l'empereur Frédéric III, ou IV, selon d'autres, érigea l'Autriche en archiduché, pour relever par ce titre la dignité de son petit-fils, qu'on appela dès lors l'archiduc Philippe ; mais d'autres auteurs disent que son père Maximilien en avait été décoré auparavant.

[1488] Cependant le roi joignit contre les rebelles les procédures de justice à la force des armes. Séant en son parlement, il fit ajourner les ducs d'Orléans et de Bretagne avec les seigneurs de son parti, contre lesquels les défauts furent pris selon la coutume. C'était un nouveau titre pour autoriser la saisie de la Bretagne, dont il avait raison de priver un vassal rebelle et contumace. Quand les Bretons virent qu'il allait beaucoup au delà qu'il ne lui était permis par le traité, ils l'envoyèrent supplier de retirer ses armes, et lui offrirent en même temps de faire sortir de leur pays le duc d'Orléans ; mais la gouvernante, fière du succès des armes françaises, répondit que le roi était le maître, et qu'il ne prétendait pas s'arrêter en si beau chemin.

Cette parole fit un mauvais effet, le maréchal de Rieux, suivi de la plupart des seigneurs, fit son accord avec le duc, et reprit plusieurs places, entre autres Vannes. Ceux de la maison de Rohan demeurèrent attachés au roi, qui se servit des prétentions qu'ils avaient sur la Bretagne pour avancer ses affaires. La Trémouille qu'on appelait « le chevalier sans reproche, » entra en Bretagne avec l'armée du roi, dont il avait le commandement. Il prit, entre autres places, Fougères, regardée alors comme une des plus importantes de Bretagne, et Saint-Au-

bin du Cormier. Le duc d'Orléans s'avança avec son armée pour reprendre cette dernière place, et, contre l'avis du maréchal de Rieux, il résolut de donner bataille.

Son armée était composée de douze mille hommes. La Trémouille n'en avait pas davantage, mais ses troupes étaient supérieures en courage et en discipline; aussi, dès le premier choc, les Bretons prirent la fuite, et il en demeura six mille sur la place. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange, combattant vaillamment à pied, furent faits prisonniers. La gouvernante mit en liberté le prince d'Orange, qui avait épousé la sœur de son mari. Ensuite de cette bataille, Dinan et Saint-Malo se rendirent. Le duc, abattu de tant de pertes, envoya des ambassadeurs au roi, avec des lettres fort humbles, où il l'appelait son souverain seigneur, et se qualifiait son sujet.

Les ambassadeurs avaient ordre de demander pardon au roi avec beaucoup de soumission. Charles, qui avait alors dix-sept à dix-huit ans, répondit de lui-même résolument, qu'encore que la rébellion du duc méritât d'être punie, et qu'il fût aisé d'en faire le châtiment, il voulait bien par pure bonté lui pardonner. On entra ensuite dans les propositions d'accommodement, et la trêve fut résolue, à condition que le duc ne pourrait disposer de ses filles que du consentement du roi, et que les places prises par les Français leur demeureraient.

Cet accord demeura sans effet par la mort du duc. Ce prince, que son grand âge et ses malheurs avaient extraordinairement affaibli, mourut à Nantes d'une chute de cheval, laissant ses deux filles, Anne et Ysabeau, en la garde du maréchal de Rieux. Après sa mort le duc de Lorraine se réconcilia avec le roi, dans l'espérance d'en obtenir quelques secours pour conquérir le royaume de Naples.

La noblesse de ce royaume s'était révoltée contre le roi Ferdinand. L'insupportable tyrannie de ce prince avait occasionné ce désordre : il ne se contentait pas d'accabler son peuple d'impôts, sans en avoir aucune pitié; mais il exerçait lui-même le trafic avec toutes sortes d'injustices et de violences. Il contraignait ses sujets à lui vendre les marchandises pour rien, et à les acheter fort cher quand même le prix avait baissé.

Il avait la plus dangereuse colère qu'homme ait jamais eue, couvrant sa haine d'un beau semblant, et faisant mourir ses ennemis, lorsqu'ils se croyaient les plus assurés. Il ne refusait rien à ses désirs, et il allait jusqu'à la force, pour assouvir la brutale passion qu'il avait pour les femmes. Il n'avait pas même gardé les apparences de la religion, mettant à l'enchère les abbayes et les évêchés, jusque-là qu'il vendit celui de Tarente à un Juif pour son fils, que le père disait être Chrétien. Un prince qui méprise Dieu ne peut guère se conserver de respect parmi ses peuples, et quand il renonce si publiquemet à la protection divine, il s'ôte lui-même ce que la puissance royale a de plus invincible. Tous les seigneurs s'élevèrent contre ce roi cruel et impie; la plus grande partie du peuple les suivit, et tous ensemble appelèrent René, duc de Lorraine, descendu de la maison d'Anjou et du roi René de Sicile, pour le faire leur roi.

Le Pape Innocent VIII était entré dans son parti, et ses galères l'attendirent longtemps au port de Gênes; mais il espérait en vain du secours de la France. Les favoris disaient que René voulait ôter au roi la gloire de conquérir un royaume que Charles d'Anjou, dernier roi titulaire de Sicile, lui avait laissé par testament. A la fin, le Pape et les seigneurs du royaume de Naples s'accommodèrent avec Ferdinand; les derniers se remirent à sa bonne foi, dont ils se trouvèrent mal : il les mit tous en prison; le seul prince de Salerne ne voulut jamais se fier à ce roi perfide, et se retira à Venise.

[1489] Durant ce temps on traitait du mariage de la duchesse de Bretagne avec Jean d'Albret, et le maréchal de Rieux portait cette affaire avec ardeur. La princesse y avait une extrême répugnance, et trouvait peu sortable ce mariage avec un seigneur illustre, à la vérité, par sa naissance, mais dont le roi avait saisi toutes les places et toutes les terres en Gascogne. Le comte de Dunois, qu'elle écoutait beaucoup, l'affermissait dans cette pensée, et songeait à la marier au duc d'Orléans. Par le secours de ce comte elle se retira des mains du maréchal, et se retira à Rennes, où plusieurs seigneurs se joignirent à elle : les autres étaient avec le maréchal de Rieux à Nantes, dont Albret était gouverneur. Le roi recommença la guerre plus vivement que jamais du côté de la basse Bretagne, où il prit Brest et quelques autres places importantes.

Il se fit alors quelques propositions d'accommodement. Les intérêts des deux partis furent remis à Maximilien et au duc de Bourbon; ces deux arbitres ordonnèrent quelque chose par provision, qui ne fut point exécuté; mais Maximilien devant l'arbitrage négocia son mariage avec la princesse, et l'épousa par procureur. La chose fut quelque temps tenue secrète. Enfin, soit que Charles l'eût découverte, ou qu'il fût porté par d'autres raisons à reprendre les armes, il continua ses conquêtes. Maximilien envoya un faible secours. Le roi d'Angleterre, obligé à Charles et mal satisfait des Bretons, ne voulait point les aider; mais à la sollicitation de ses sujets, il envoya six mille hommes de pied, que la duchesse mit dans ses places.

Ce secours ne fit d'autre effet que d'exciter Charles à attaquer la Bretagne avec plus de force. Il l'envahit de toutes parts, et il aurait été aisé d'en achever la conquête, s'il n'en eût été empêché par les remontrances de Gui de Rochefort, chancelier de France. Il lui représenta qu'il n'était ni juste ni glorieux pour lui, de dépouiller une princesse encore en tutelle, sa vassale et sa parente; qu'il pouvait avoir la Bretagne plus honnêtement et plus sûrement, en épousant l'hé-

ritière. Marguerite, fille de Maximilien, donnée pour femme à Charles, était encore trop jeune pour accomplir le mariage, et Anne n'ayant épousé Maximilien lui-même que par procureur, on crut la chose faisable.

[1490] La gouvernante, qui espérait joindre à son domaine quelque partie de la Bretagne, fut fort fâchée du discours du chancelier; mais son crédit était bien tombé et quelques officiers du roi s'étaient emparés de son esprit. Cependant Ysabeau, sœur de la duchesse de Bretagne, mourut, et le mariage du roi avec Anne parut encore plus avantageux. Il s'avançait toujours du côté de la Bretagne. Albret, frustré de sa prétention par le mariage de Maximilien, rendit Nantes au roi. Tous les seigneurs se réunirent pour presser la princesse d'épouser le roi ; c'était le seul moyen de donner la paix au pays. Elle seule ne voulait point y consentir, parce qu'elle ne voulait ni épouser Charles, qui l'avait si maltraitée, ni manquer de foi à Maximilien, qui lui avait toujours témoigné de l'amitié.

On fit connaître au roi que le duc d'Orléans avait beaucoup de pouvoir sur son esprit, et que, s'il le délivrait, ce prince, généreux et reconnaissant lui rendrait de grands services dans une affaire si importante. Aussitôt Charles alla lui-même à la tour de Bourges, à l'insu de la gouvernante, et délivra Louis, à qui il découvrit ses intentions. Ce prince alla en Bretagne, où le comte de Dunois et le prince d'Orange travaillèrent avec lui très-utilement à persuader la princesse. Elle céda à leurs raisons et aux prières de ses états, qui regardaient ce mariage comme leur salut; et ayant été conduite à Langeais en Touraine, où était le roi, ce prince l'y épousa au mois de décembre 1491.

Par le contrat ils se cédaient l'un à l'autre leurs prétentions sur la Bretagne, en cas de mort sans enfants. Le roi fit un traité avec les états pour la conservation des priviléges du pays; mais Maximilien remplit toute l'Europe de ses plaintes : il disait que c'était une chose indigne, que son gendre chassât sa propre femme et ravît celle de son beau-père. Le roi d'Angleterre, jaloux d'un si grand accroissement de la France, vint à Calais et assiégea Boulogne, où il fut mal secouru de Maximilien; alors les factions qui s'élevèrent contre lui dans son royaume l'ayant rappelé, il prit de l'argent du roi et fit sa paix.

[1492] Cependant Maximilien se rendit maître d'Arras, et prit Saint-Omer par intelligence. Il pensa aussi surprendre Amiens, où ses gens étaient entrés pendant la nuit. Une femme les découvrit, et encouragea les habitants, qui repoussèrent les ennemis avec beaucoup de vigueur. Maximilien fit une trêve d'un an avec Charles, au nom de l'archiduc Philippe son fils, où il ne voulut point être nommé.

Ce qui arriva alors en Espagne mérite d'être rapporté. Ferdinand, roi d'Aragon, avait épousé Isabelle, reine de Castille, et leur puissance était devenue fort considérable par l'union de ces deux royaumes. Ils joignirent à un si grand pouvoir beaucoup d'habileté et de prudence. Ils résolurent de chasser d'Espagne les Maures, qui n'y avaient plus que le royaume de Grenade; mais la capitale de ce royaume, et qui lui donne son nom, était extrêmement fortifiée. Elle fut prise après huit mois de siége, et ainsi finit en Espagne le royaume des Maures, qui avait duré plus de sept cents ans. En mémoire d'une conquête si avantageuse à la chrétienté, Ferdinand et Isabelle reçurent du Pape la confirmation du titre de « catholiques, » déjà porté par quelques rois des Espagnes et de Castille.

En même temps, pour mettre le comble à la gloire et à la puissance de Ferdinand, Christophe Colomb, par une heureuse navigation, découvrit le Nouveau-Monde, et le soumit à ce roi, qui à peine avait pu se résoudre à lui donner trois vaisseaux pour une si belle découverte.

Alexandre VI, né à Valence en Espagne, et sujet du roi d'Aragon, donna à Ferdinand et à Isabelle, et à leurs successeurs, tant les terres découvertes, que celles qu'on pourrait découvrir au delà d'une ligne imaginaire tirée d'un pôle à l'autre, à la charge d'y envoyer des gens pieux et savants, pour établir le christianisme dans ces vastes régions. Les armes d'Espagne firent valoir cette donation du Pape.

En France on songeait beauconp à la conquête de Naples. Le prince de Salerne et plusieurs seigneurs de la faction d'Anjou étaient venus à la cour pour exciter le roi à cette entreprise; mais celui qui agit le plus efficacement pour l'y engager, fut Ludovic Sforce, qui fut duc de Milan. Il songeait à usurper ce duché sur Jean Galéas son neveu, dont il s'était fait tuteur par force, après avoir chassé Bonne de Savoie, sœur de la reine Charlotte, femme de Louis XI, et mère de Charles VIII. Elle était décriée pour ses galanteries, qui la rendirent méprisable, et donnèrent moyen à Ludovic de la chasser.

Jean Galéas, son neveu, était homme de peu de vertu, Ludovic l'enferma dans un château, et s'empara de ce duché. Maximilien, alors empereur (car son père Frédéric venait de mourir), lui en donna l'investiture pour une grande somme d'argent, et entra dans une si étroite liaison avec Ludovic, que même il épousa Blanche sa nièce ; mais il restait à Jean Galéas une grande protection dans la puissance du roi de Naples, dont il avait épousé la petite-fille, qui était fille d'Alphonse, son fils aîné : cet intérêt le poussait à abaisser cette maison. Pour cela, il excita l'ambition de Charles, et comme il était fort adroit, en gagnant son conseil il lui remplit l'esprit de cette conquête.

Ferdinand, roi d'Aragon, toujours attentif à ses affaires, sut se servir de cette conjoncture pour retirer les comtés de Roussillon et de Cerdaigne engagés à Louis XI par le roi Jean son père. On prétendait, au conseil

du roi, qu'on n'était plus obligé de recevoir le remboursement, après que Jean avait manqué au traité en reprenant Perpignan ; mais Ferdinand trouva le moyen de surmonter cet obstacle.

Comme il se faisait ordinairement un jeu de faire servir la piété à ses intérêts, il sut gagner deux religieux, l'un prédicateur du roi, et l'autre de la duchesse de Bourbon : c'était la gouvernante, dont le mari était devenu duc de Bourbon, par la mort de son frère aîné, décédé sans enfants. Ces deux religieux soutinrent que le roi ne pouvait pas en conscience retenir ces deux comtés. Louis, cardinal d'Amboise, qui avait été précepteur du roi, entra dans ce sentiment ; il fut même d'avis qu'on fît à Ferdinand la grâce entière, en lui rendant ces comtés sans demander de remboursement, et en se contentant d'exiger de lui qu'il ne donnât aucun secours au roi de Naples son parent, comme il le pouvait aisément par le moyen de son royaume de Sicile. Il promit tout ce qu'on voulut ; mais il n'était pas si religieux à garder sa parole, qu'habile à ménager ses intérêts.

[1493] Cet accord fut suivi, quelque temps après, de celui de Maximilien; car après qu'il se fut beaucoup emporté contre Charles, il vit qu'il avait plus de colère que de force, et qu'il ne pouvait rien contre la France. Après la mort de Frédéric son père, il trouva beaucoup d'affaires en Allemagne, qui l'obligèrent à désirer la paix. Elle fut conclue par l'entremise des princes d'Allemagne et des Suisses. Le roi rendit les places qui lui restaient en Artois, dont il devait garder les châteaux pour quatre ans, c'est-à-dire jusqu'au temps que l'archiduc Philippe serait majeur : on lui rendit aussi le comté de Bourgogne, et les autres terres qui avaient été données pour dot à Marguerite sa sœur. Cette princesse fut remise entre les mains de Maximilien; tout fut paisible en France, et le roi ne pensa plus qu'aux affaires d'Italie.

Ce pays, autrefois maître du monde, était en ce temps sous la domination de plusieurs puissances. Le Pape y tenait le premier rang, plus par la dignité de son siége que par l'étendue de ses terres beaucoup moindres qu'à présent. La faiblesse des pontificats précédents avait été cause que les gouverneurs de la Romagne s'étaient fait une principauté de leurs gouvernements, où le Pape n'était reconnu que par cérémonie.

La république de Venise, outre qu'elle était maîtresse de la mer Adriatique, avait beaucoup de pays aux environs de cette mer, tant en Italie que sur la côte opposée. Elle avait aussi plusieurs îles dans l'Archipel et ailleurs, entre autres celle de Chypre, dont elle s'était emparée depuis peu. Une si grande puissance tenait en jalousie toute l'Italie, et semblait être en état de la soumettre, si les autres Etats ligués ensemble ne l'avaient tenue en bride. Elle était gouvernée, comme elle l'est encore, par la noblesse et par le sénat.

Il y avait en Italie une autre république fort puissante : c'était celle de Florence, ville fort marchande et fort riche, qui tenait toute la Toscane et avait conquis depuis peu la ville de Pise. Cette république, toute populaire dans son origine, avait laissé gagner un pouvoir presque suprême aux Médicis ; l'entreprise des Pazzis contre Laurent de Médicis n'avait fait qu'affermir son autorité, qu'il avait laissée tout entière à Pierre, son fils aîné, et celui-ci, jeune et impétueux, l'exerçait avec beaucoup de hauteur.

Le duc de Milan, maître de la Lombardie, pays étendu et riche, avait de grandes forces par lui-même, et en avait encore plus par ses alliances. Les Bentivoglie, seigneurs de Bologne, étaient ses principaux amis. Il tenait en hommage de nos rois la principauté de Gênes, dont toutefois les habitants ne lui étaient pas tout à fait soumis.

Il y avait enfin le royaume de Naples, qui comprenait, depuis l'Abruzze jusqu'à la mer, toutes les terres au deçà et au delà de l'Apennin, pays agréable, plein de belles villes, et abondant en toutes choses. Plusieurs autres petits princes, et quelques républiques moins considérables, se conservaient en s'alliant tantôt à l'une et tantôt à l'autre de ces puissances principales.

Alexandre VI tenait alors le Saint-Siége, et y était entré par argent ; c'était un homme décrié par sa mauvaise foi, par son peu de religion, par son avarice insatiable et par ses désordres, et qui d'ailleurs sacrifiait tout au désir immense qu'il avait d'agrandir ses enfants bâtards. Ferdinand, roi de Naples, l'avait mis dans ses intérêts, en donnant sa fille naturelle, avec une grande dot, à un des fils de ce Pape.

Les Vénitiens souhaitaient l'affaiblissement des rois de Naples, dont la puissance les empêchait de s'accroître ; mais ils craignaient de s'attirer le reproche d'avoir appelé le roi de France en Italie : ainsi ils résolurent de le laisser faire, et de profiter cependant du temps et des occasions.

C'est pourquoi, quand Charles les sollicita d'entrer dans ses desseins contre Ferdinand, à cause de l'ancienne amitié entre la couronne de France et la république de Venise, ils s'excusèrent sur la crainte qu'ils avaient des Turcs, quoiqu'ils fussent en paix avec eux, et que Bajazet II, qui régnait alors, fût un prince fort peu à craindre.

A Florence, le peuple était naturellement porté d'inclination pour la France, et d'ailleurs intéressé par son commerce avec les Français; mais les liaisons que Pierre de Médicis avait contractées avec Ferdinand pour se maintenir, le faisaient pencher de son côté, de sorte qu'étant pressé par les ministres du roi de se déclarer en sa faveur, il se contenta de répondre qu'il enverrait des ambassadeurs pour lui porter sa réponse.

Il n'y avait donc pour le roi que le seul duc de Milan, et nous avions affaire à des ennemis qui étaient en réputation d'enten-

dre la guerre. Cependant le duc, poussé par l'intérêt que nous avons dit, ne cessait de l'exciter à une entreprise si périlleuse, et pour enflammer le courage de ce jeune prince, il ne lui montrait pas seulement l'Italie déjà vaincue, mais la puissance ottomane soumise par ses armes.

Les plus sages têtes de France s'opposaient à ce voyage, où l'on voyait de si grandes difficultés; mais Etienne de Vèse, homme de basse naissance, un des chambellans du roi, qu'il avait fait sénéchal de Beaucaire, et Guillaume Briçonnet, son trésorier général, depuis devenu cardinal, qui le gouvernait, firent résoudre la chose. Il se fit un accord entre le roi et Ludovic, par lequel ce dernier promettait au roi de lui prêter deux cent mille ducats d'argent, de lui donner le passage sur ses terres et cinq cents gens d'armes; et le roi de son côté devait maintenir Ludovic dans le Milanais et lui donner la principauté de Tarente, après sa conquête.

Sur le bruit de cette alliance et des préparatifs de Charles, Ferdinand faisait bonne mine, et témoignait qu'il se tenait assuré sur le bon ordre de ses affaires; mais il faisait secrètement ses efforts auprès du roi pour le détourner de son dessein, jusqu'à lui offrir hommage et un tribut annuel. Charles sans l'écouter, prit la qualité de roi de Jérusalem et des Deux-Siciles, et ensuite déclara la guerre [1494]. A cette nouvelle, Ferdinand mourut de chagrin; Alphonse son fils, aussi méchant et aussi haï que lui, commença son règne en faisant égorger tous les seigneurs qui, comme nous avons dit, s'étaient remis à la bonne foi de son père.

Cependant Charles faisait équiper une flotte assez considérable à Gênes, où il avait envoyé le duc d'Orléans avec quelques troupes. Il s'avança à Lyon, et depuis à Vienne, pour apprendre les nouvelles et donner ses ordres de plus près. Il envoya dans la Romagne Aubigny, seigneur écossais de grande considération, avec deux cents hommes d'armes français et cinq cents Italiens, que Ludovic, suivant le traité, lui avait joints sous le commandement du comte de Cajazze, son confident. Les hommes d'armes français devaient avoir avec eux chacun deux archers, et chaque archer un valet monté à cheval. Aubigny avait, outre cela, quelque infanterie.

Alphonse songeait à se bien défendre, et d'abord il s'appliqua à gagner le Pape, qui, pour l'obliger à faire ce qu'il voudrait, feignit quelque penchant vers la France; il trouva bientôt moyen de le radoucir par les avantages qu'il fit à ses bâtards, de sorte qu'il lui donna l'investiture qu'il avait refusée à Charles, et fit avec lui une ligue défensive. Il n'y avait rien qu'il ne remuât contre les Français; il faisait tous ses efforts pour émouvoir les Vénitiens, et ne pouvant en venir à bout par lui-même, il obligea le Turc à leur déclarer qu'il leur ferait la guerre, s'ils ne la faisaient aux Français.

Alexandre était avec lui en grande intelligence, à cause de Zizim, son frère, que le Pape avait entre ses mains. Les malheurs de ce jeune prince font un des plus remarquables événements de l'histoire de ce temps. Après s'être révolté contre Bajazet, son frère, qui le battit, il se jeta entre les bras des chevaliers de Rhodes, les plus grands ennemis de sa maison. Il fut, après, mené en France, où il demeura longtemps en la garde de ces chevaliers. Les Papes obligèrent Pierre d'Aubusson, leur grand-maître, à leur livrer ce malheureux prince, dont ils voulaient se servir, ou pour faire la guerre au Turc, ou pour lui faire peur et négocier avec lui ce qu'ils voudraient.

Bajazet ne craignait rien tant que son frère, parce qu'il était aimé des peuples. Alexandre recevait une grosse pension pour le bien garder, et vivait par ce moyen avec Bajazet en grande correspondance. Il employa son crédit pour exciter les Turcs contre les Français, qui menaçaient, disait-il, l'empire ottoman, après s'être rendus maîtres de l'Italie. Avec toutes ces remontrances, il ne tira de Bajazet que de l'argent, car les menaces qu'il fit aux Vénitiens de leur déclarer la guerre, ne les émurent pas.

Cependant Alphonse avait équipé une armée navale, qu'il tenait dans le port de Pise, sous la conduite de son frère Frédéric; il envoya dans la Romagne l'armée de terre, commandée par Ferdinand son fils. Le duc de Milan faisait presser le roi d'aller en personne à cette conquête. Le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, ennemi du Pape et ami du duc, vint lui offrir son service, et l'assura qu'il serait le maître d'Ostie, dont il était gouverneur aussi bien qu'évêque. Charles, flatté de tant d'espérances, avait une ardeur extrême de se mettre en campagne; mais le duc et la duchesse de Bourbon, et tout ce qu'il y avait en France d'habiles gens, faisaient ce qu'ils pouvaient pour l'en empêcher; ils lui trouvaient trop peu de forces pour aller lui-même à une entreprise si hasardeuse. Ses finances avaient été épuisées à équiper une flotte qui demeura inutile; d'ailleurs ceux qui la gouvernaient n'avaient ni capacité ni expérience. Ce triste état des affaires faisait trembler tout le monde; souvent même les favoris étaient ébranlés. Le voyage se rompait un jour, et puis se renouait le lendemain; Briçonnet, alors évêque de Saint-Malo, vaincu ou par la raison ou par la crainte, n'était plus d'avis de le faire. Le sénéchal fut seul à le soutenir, et Charles, qui d'un côté était attaché à ses volontés, et de l'autre aisé à mener aux siens qui le savaient prendre, se détermina à partir. La ville de Paris députa pour l'en détourner; mais il n'y eut point d'égard : rien n'était capable de retenir ce jeune prince, et ce fut en vain que le Pape, trop partial, le menaça d'excommunication s'il entrait en Italie. Il partit pour y aller sur la fin d'août, après avoir laissé la régence du royaume à Pierre, duc de Bourbon.

Il avait seize cents hommes d'armes qui, avec leur suite, faisaient environ dix mille

hommes de gendarmerie : les deux cents gentilshommes ordinaires de sa maison, trois ou quatre cents chevaux armés légèrement, six mille hommes de pied gascons (car l'infanterie française était composée ordinairement de cette nation), et six mille Suisses. Il n'avait que vingt-deux ans, et beaucoup de jeune noblesse qui l'accompagnait n'en savait pas plus que lui. Durant sa marche, Frédéric, qui commandait la flotte de Ferdinand, croyait surprendre la nôtre dans le port de Gênes, et soulever cette ville par le moyen de plusieurs bannis qui le suivaient. Il se posta à Rapallo, près de Gênes; mais pendant qu'il y attendait ce que feraient ses intelligences, le duc d'Orléans, quoique plus faible, le battit dans son poste où il s'était fortifié, et l'obligea à se retirer.

Au bruit de cette victoire, le jeune Ferdinand fut étonné. Le Pape effrayé retira ses troupes, qui devaient entrer avec lui dans la Romagne; ainsi Aubigny y demeura seul maître de la campagne, et le roi apprit à Ast ces bonnes nouvelles. Il y reçut les respects du duc et de la duchesse de Milan, qui le vinrent saluer avec une grande suite. Malgré ces bons succès, les appréhensions se renouvelèrent; l'argent manquait à Charles, qui était réduit à emprunter de tous côtés, jusque-là même que la duchesse de Savoie et la marquise de Montferrat, fort affectionnées à la France, engagèrent leurs joyaux pour lui en prêter.

Il demeura longtemps à Ast, où on ne savait presque à quoi se résoudre; mais Ludovic rendait tout facile, et prêta encore de l'argent. Avec ce secours le roi se préparait à partir, mais il fut retardé par la petite vérole, dont il pensa mourir. Le mal ne fut pas long, et Charles fut en état de marcher au commencement d'octobre; il envoya Comines, qui était rentré dans ses bonnes grâces, ambassadeur à Venise, et pour lui il alla droit à Pavie. Là commencèrent les soupçons entre lui et le duc de Milan.

Ce duc ne voulait pas qu'il entrât dans le château où il tenait Jean Galéas, son neveu, étroitement renfermé; mais le roi voulut y loger, et il fallut lui obéir : il fit même renforcer le guet durant la nuit, et Ludovic étonné demandait si on se défiait de lui. Personne, ni le roi même, ne vit Jean Galéas; il tirait à sa fin d'un poison lent que son oncle lui avait donné. Les Français étaient indignés que ce méchant homme eût amené Charles pour voir mourir son cousin germain par un attentat si exécrable. On apprit bientôt après qu'il expirait, ce qui obligea Ludovic à retourner promptement à Milan, où il acheva d'établir son autorité, après la mort de ce malheureux, au préjudice d'un fils qu'il laissa, âgé de cinq ans.

A mesure que le roi avançait, l'Italie se remplissait d'étonnement et de terreur : en ce pays, l'art de se servir de l'artillerie n'y était pas bien entendu, au lieu que la nôtre était belle et bien conduite; cela joint à la réputation de la valeur des Français faisait trembler tout le monde; mais ces Français si redoutés craignaient eux-mêmes : peu s'en fallut qu'étant à Plaisance, ils ne retournassent sur leurs pas. On commençait à manquer de tout, et plusieurs de ceux qui avaient conseillé le voyage étaient sur le point de perdre courage.

On voyait le Pape qui remuait tout contre nous. Le roi recevait aussi des avis fâcheux contre Ludovic, dont il commençait à se défier. L'autorité du duc étant affermie, il craignait plus les Français qu'il n'avait besoin de leur secours : ainsi tout était à craindre d'un esprit si dangereux.

D'ailleurs, le roi ne savait quel parti prendraient les Florentins. Les ambassadeurs de la république, choisis par Pierre de Médicis, avaient trahi celui qui les envoyait, et avaient donné à Charles les moyens de gagner le peuple, dont le trafic ne souffrait pas qu'il se brouillât avec la France; mais Pierre, toujours ami d'Alfonse, roi de Naples, qui avait succédé à son père en 1494, était le maître dans la ville, où il ne paraissait pas que personne osât lui résister.

Quoique le roi parût fort résolu, il fut cependant déconcerté par tant de fâcheuses conjonctures, et lui-même, auparavant si déterminé au voyage, songeait au retour, lorsqu'il eut avis que la division était grande dans Florence. Sur cela, il fut arrêté qu'on irait droit à cette ville, afin de l'engager au parti de la France pendant qu'elle était ébranlée, ou pour la prendre de force pendant qu'elle était affaiblie par ses dissensions.

Pierre n'ignorait pas qu'il ne se fît contre lui de secrètes pratiques dans la ville, où il sentait son pouvoir mal assuré. Lors donc qu'il vit approcher le roi, il se résolut d'aller au-devant de lui, et fut d'abord contraint de lui mettre entre les mains, par forme de dépôt, durant la guerre, Seresane, la plus forte place des Florentins. Il fallut ensuite lui rendre, aux mêmes conditions, Livourne, port célèbre; Pise, Pietra-Santa et Seresanelle, et promettre de plus que les Florentins prêteraient deux cent mille ducats. Il accorda toutes ces choses, sans en communiquer avec ceux que la cité lui avait donnés pour conseillers, et ils furent fort étonnés qu'il eût livré si aisément aux étrangers toutes les forces de l'Etat.

Cependant Aubigny prit le château de Mardano, dans la Romagne, et par cette prise mit dans son parti le comté d'Imola et la ville de Forli. Ludovic, effrayé des progrès des Français, vint demander Seresane et Pietra-Santa, comme places dépendantes de la principauté de Gênes : elles lui furent refusées; il se retira mécontent, sous prétexte de ses affaires, et ne revit plus le roi. Le voyage ne laissa pas de continuer avec la même fortune; le roi fut reçu à Pise avec grand applaudissement; mais Galéas, comte de Saint-Séverin, confident de Ludovic, qu'il avait laissé auprès du roi, inspira aux Pisans de demander leur liberté. Ludovic espérait qu'il arriverait quelque sédition, et

qu'il trouverait moyen, dans le trouble, de se rendre maître de la ville. Les peuples accoururent donc autour du roi, criant : « Liberté! » et le maître des requêtes, qui marchait devant lui à l'ordinaire pour recevoir les placets, lui dit qu'il devait leur accorder leur demande. Le roi le fit sans examiner ce qu'il donnait, et sans savoir autre chose, sinon que les princes d'Italie traitaient fort mal leurs sujets.

En même temps que ceux de Pise s'émurent pour leur liberté, il se fit à Florence un grand soulèvement contre Pierre; ses ennemis se servirent du traité qu'il avait fait avec le roi pour le rendre odieux au peuple, comme un homme qui avait trahi sa patrie. Aussitôt qu'il fut de retour, il se présenta au conseil, pour rendre compte à la seigneurie de ce qui s'était passé; on ferma la porte à sa suite, et il sentit bien qu'il était perdu. Il se retira en grande frayeur, et il entendait de tous côtés sur son passage le peuple criant *Liberté!* Ainsi, désespérant de ses affaires, il s'enfuit à Bologne, d'où il passa à Venise. Par décret de la seigneurie il fut banni de Florence avec tous les Médicis. Sa maison, qu'il avait préparée pour y recevoir le roi, fut pillée avec son argent et ses joyaux les plus précieux.

Le roi s'arrêta proche de Florence, pour laisser apaiser le tumulte, et pour donner le temps à Aubigny de le rejoindre, selon l'ordre qu'il lui en avait envoyé. Aux approches du roi, les Florentins avaient grand sujet d'appréhender, parce qu'ils avaient banni Pierre pour avoir traité avec lui; mais comme ils n'étaient pas les plus forts, ils furent contraints d'ouvrir leurs portes, et le roi entra dans leur ville armé et la lance haute, comme victorieux. Il avait le corps petit et faible, la mine peu relevée; mais sa puissance et ses grands succès le faisaient regarder avec respect par tout le peuple.

La seigneurie députa des personnes de considération pour traiter avec lui; on leur fit de la part du roi des propositions exorbitantes. Pendant qu'on en faisait la lecture, un des députés les arracha d'entre les mains de celui qui les lisait, et dit au roi en les déchirant, puisqu'il leur faisait de telles demandes, qu'il fît sonner ses trompettes : que pour eux ils allaient faire sonner leurs cloches : sur cela, il fallut se radoucir, et l'accommodement fut fait à des conditions plus équitables. Les Florentins s'engagèrent à prêter au roi une grande somme d'argent, dont ils payèrent une grande partie comptant. Il les reçut sous sa protection, et leur promit par serment de rendre leurs places quatre mois après la conquête de Naples, et même plus tôt, s'il retournait en France. Il fut convenu qu'il leur laisserait un ambassadeur, sans lequel il ne pourrait nommer un capitaine général, ni rien résoudre sur les affaires présentes.

Ce prince tâcha de faire la paix de Pierre, et en attendant, il obligea la seigneurie à lever le ban des Médicis avec certaines restrictions. Tant de succès inopinés surprirent les Vénitiens, qui s'étaient longtemps moqués de l'entreprise de Charles, qu'ils croyaient impossible. Le Pape, le roi de Naples et Ludovic prirent grand soin de les exciter. Maximilien, naturellement ennemi de la France, craignait d'autant plus ses progrès, qu'on lui faisait entendre que Charles avait dessein de se faire empereur à sa place, et que déjà il en avait fait la proposition au Pape, chose qui n'était pas véritable. Ferdinand, roi d'Aragon, craignant pour la Sicile et pour la Sardaigne, se joignit aux ennemis de Charles, malgré les obligations qu'il lui avait, et les promesses qu'il avait faites de ne point troubler ses desseins dans l'Italie.

Les ambassadeurs de ces princes étaient à Venise, et Comines, qui les y voyait assemblés de tant d'endroits, avait soupçonné ce qui arriva. Ceux du duc de Milan tâchaient de l'amuser, en lui demandant ce que faisaient à Venise ces ministres de l'empereur et du roi d'Espagne. Ils lui disaient que pour eux ils y étaient venus au sujet des ambassadeurs que la république avait envoyés à leur maître, et qu'au reste il voulait toujours entretenir bonne correspondance avec le roi; mais Comines, qui savait toute l'intrigue, résolut de s'en expliquer avec les ambassadeurs du duc et de la seigneurie. Ceux-là nièrent le fait; et pour la seigneurie, sur ce que Comines leur représenta que, par les traités faits entre les rois de France et les Vénitiens, l'un ne pouvait pas soutenir les ennemis de l'autre, il lui fut répondu par le doge, au nom du sénat, que loin de faire aucune confédération contre le roi, ils ne songeaient qu'à en faire une avec lui contre le Turc; que le roi et eux contraindraient les autres princes à y entrer, et que, s'il fallait de l'argent, la seigneurie en fournirait.

Cependant ils proposaient un accommodement pour les affaires de Naples, par lequel ce royaume serait tenu de Charles à hommage; que ce prince y retiendrait trois places, et qu'il aurait de l'argent autant qu'il voudrait. Comines répondit qu'il n'avait point d'ordre d'écouter ces propositions, et qu'il en écrirait au roi son maître. Il les priait cependant de tenir tout en surséance, et de lui dire s'ils avaient quelque sujet de plainte. Le duc lui dit que la république avait grand sujet de s'étonner que le roi ayant témoigné qu'il ne voulait en Italie que le seul royaume de Naples, et après, tourner ses armes contre le Turc, il ne parlait plus du Turc, et qu'il obligeait cependant les Florentins à lui mettre en main leurs meilleures places; mais qu'encore que ce procédé leur donnât un juste sujet de méfiance, ils tiendraient les choses en état, jusqu'à ce qu'ils eussent appris ses réponses.

Le roi durant ce temps était encore à Florence, où Comines lui donna avis de toutes ces choses; mais son conseil, que tant de succès remplissaient de confiance, y fit peu de réflexion. Cependant l'affaire de l'alliance traînait en longueur. Le Pape était irrésolu, et les Vénitiens, naturellement assez lents

dans leurs délibérations, ne se pressaient pas, espérant qu'à Viterbe, ou du moins à Rome, Charles trouverait de la résistance; mais ce prince marchait toujours, et Sienne lui ouvrit ses portes.

Environ dans ce même temps, l'armée du Pape se joignit avec Ferdinand, fils d'Alfonse, roi de Naples, pour disputer à Charles le passage de Viterbe; Charles y avait déjà pourvu. Par son ordre, le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens était retourné à Ostie, d'où il coupait les vivres aux ennemis, et les Colonne, gagnés à la France, couraient toute la Romagne. Ainsi, Ferdinand, fils d'Alfonse, se trouva trop faible pour rien entreprendre, et le roi occupa Viterbe sans peine. Toutes les places des environs se rendirent: le Pape effrayé envoya pour traiter d'accommodement, et le roi lui renvoya à même dessein la Trémouille, un de ses chambellans, qui avait grande part à sa confiance.

Dans cette négociation, comme le Pape faisait diverses propositions d'accommodement, tant pour lui que pour le roi de Naples, Charles dit nettement qu'il écouterait ce que le Saint-Père proposerait pour ses propres intérêts; mais que, pour Alfonse, il ne lui donnerait aucune autre condition que de lui céder le royaume. Au milieu du traité, le Pape résolut tout à coup de faire entrer dans Rome Ferdinand avec son armée, et semblait se préparer à se défendre. Charles arriva à Ostie, et en même temps vingt brasses de murailles tombèrent. Cela étonna tout le monde, et fit dire, plus que jamais, que Dieu s'en mêlait.

Toute l'Italie était pleine de cette pensée; il y avait longtemps que Jérôme Savonarole, Jacobin, prêchait à Florence que Dieu voulait se servir du roi de France pour châtier les tyrans d'Italie, et réformer par l'épée les abus de l'Eglise; que rien ne serait capable de s'opposer à ses armes, et qu'il ferait la conquête du royaume de Naples sans résistance [1495]. En effet, le roi s'avançait du côté de Rome par les terres des Ursins, qui lui étaient entièrement dévoués. Le Pape, désespérant de pouvoir résister, fit ouvrir les portes.

Pendant que le roi entrait d'un côté, Ferdinand sortait de l'autre. Il resta peu de cardinaux auprès du Pape, qui se renferma au château Saint-Ange; tous les autres vinrent au-devant du roi avec les magistrats, et toute la ville y accourut avec des cris de réjouissance. Il entra armé et la lance haute, comme le maître, dans cette ville, qu'on peut appeler la capitale du monde chrétien. On ne parlait que de déposer le Pape, comme simoniaque et scandaleux; deux fois les batteries furent dressées, et le canon prêt à tirer contre le château Saint-Ange, qui ne pouvait pas tenir. Le respect de la dignité pontificale, quoique dans un sujet indigne, arrêta le roi. La paix fut faite à condition que le Pape donnerait au roi, jusqu'à son retour de Naples, Terracine, Viterbe, Civita-Vecchia et Spolette; mais la dernière place ne fut pas livrée.

Le Pape fit deux cardinaux à la prière de Charles : Briçonnet, évêque de Saint-Malo, et l'évêque du Mans, de la maison de Luxembourg. Il fut arrêté que le cardinal Valentin, fils du Pape, suivrait le roi comme légat en apparence, et en effet pour servir d'otage. Outre cela, Charles, qui avait dessein, aussitôt après la conquête de Naples, d'aller attaquer les Turcs jusque dans Constantinople, obligea le Pape à lui livrer Zizim : il le livra, mais empoisonné d'un poison lent, et en état de mourir bientôt après. Bajazet avait écrit au Pape par son nonce qu'il ferait bien de faire passer Zizim de cette vie malheureuse à une meilleure, et qu'en lui en envoyant le corps, il lui donnerait une grande somme d'argent.

Cependant les affaires de Naples tombaient dans un grand désordre. Alfonse, qui voyait approcher le roi, et que tout lui était ouvert, n'osa s'opposer à sa marche, quoiqu'il passât pour courageux et homme de guerre; mais, comme remarque Comines, jamais homme cruel ne fut vaillant. Il était dans une grande appréhension, et se croyait nuit et jour poursuivi par les Français. Enfin, se sentant persécuté par la haine implacable de ses sujets, il résolut d'abandonner le royaume à son fils Ferdinand, que le peuple aimait : aussitôt qu'il eut fait cette cession, il ne songea plus qu'à partir avec un empressement extrême; il lui semblait, disait-il, que les arbres et les pierres même criaient « France ! » et si peu qu'on le retardât, il menaçait de se jeter par la fenêtre, tant il était saisi de frayeur. Sa retraite fut en Sicile, où son plus grand soin fut de porter des vins délicieux.

Dès que Ferdinand se fut mis en possession du royaume, toutes les haines furent oubliées, et ses sujets commencèrent à reprendre cœur; mais les affaires étaient déjà en mauvais état. Charles avait envoyé des troupes sur la frontière, et toute l'Abruzze s'était révoltée. Pour défendre la terre de Labour, Ferdinand occupa le poste de Saint-Germain, qui était à l'entrée du royaume. Il s'y campa avantageusement avec une armée de mille chevaux et de six mille hommes de pied, ayant devant lui la rivière du Gariglian, d'un côté des montagnes escarpées, et de l'autre un grand marais. Il attendait en ce lieu l'armée française; Charles partit de Rome, et lorsqu'il fut à Velletri, le cardinal Valentin s'échappa, ce qui fit connaître les mauvais desseins du Pape.

Le roi, en continuant son chemin, prit de force Montefortin et Mont-Saint-Jean, deux châteaux très-considérables, dont le dernier était fort d'assiette, et de plus muni de toutes choses. Dans toute la conquête il n'y eut que ces deux seules occasions où il fallut tirer l'épée. Le bruit de la prise de ces places mit une telle épouvante dans l'armée de Ferdinand, qu'elle prit la fuite, et ce prince fut contraint d'abandonner son canon à ses ennemis. Il se retira, outré de douleur, à Capoue, où il reçut de nouveaux déplaisirs : les habitants le laissèrent entrer, et fermèrent la

porte à sa suite. Etant entré, il apprit que Naples s'était soulevée. Il fut contraint d'y aller en diligence, après avoir exhorté ceux de Capoue à lui demeurer fidèles. Il ajouta des promesses de revenir dans peu de jours pour les défendre; mais à peine fut-il parti, que Jean-Jacques Trivulce, gouverneur de la place, la rendit à Charles.

Ferdinand, après avoir un peu apaisé les mouvements de Naples, retournait à Capoue. Il n'en était qu'à deux milles, lorsque les habitants lui mandèrent qu'il n'avait que faire d'approcher, et que la ville était aux Français. Désespéré de cette nouvelle, il revint à Naples, où, résolu à la retraite, il fit auparavant assembler les citoyens pour les haranguer avant son départ. Il leur témoigna qu'à son avénement à la couronne il avait eu un désir extrême de leur faire oublier, par ses bons traitements, les maux qu'ils avaient soufferts de ses ancêtres; que pendant qu'il était dans cette espérance, il s'en trouvait empêché par les Français, auxquels il était contraint de céder; qu'il les exhortait aussi à se soumettre à eux, en attendant qu'il vînt les tirer de l'oppression, ce qu'il espérait faire bientôt pourvu qu'ils demeurassent fidèles à leur prince naturel, qui les aimait si tendrement. Les peuples parurent touchés de ce discours; mais Ferdinand ne fut pas plutôt retiré, qu'on lui vint dire qu'ils pillaient ses écuries. Il sortit indigné de l'audace et de l'inconstance de ce peuple, qu'il chassa des environs du château. Quand il y fut rentré, il s'aperçut que cinq cents Suisses, qu'il y avait mis pour le garder, voulaient l'arrêter, et il ne trouva aucun autre moyen pour se délivrer de leurs mains que de leur ouvrir ses trésors.

Pendant qu'ils les partageaient, il mit en liberté les prisonniers que son père avait enfermés dans le château, et se sauva à Ischia, petite île près de Capri, à l'entrée du golfe de Naples. Le gouverneur le reçut lui seul; mais bientôt, par son courage et son industrie, il se rendit maître de la forteresse.

Charles arriva à Naples un peu après que Ferdinand en fut parti. Il marchait avec tant de diligence, depuis l'affaire de Saint-Germain, qu'il arrivait ordinairement le soir à l'endroit que ses ennemis avaient quitté le matin. Averse, qui était en son chemin, se rendit à l'exemple de Capoue, et ce fut là que les députés de Naples vinrent assurer le roi de leur obéissance. Il leur accorda de grands priviléges, et arriva enfin à Naples, où il n'est pas croyable combien toute la ville témoigna de joie. Le peuple, si maltraité par les princes d'Aragon, se crut délivré d'une tyrannie insupportable quand il les vit chassés. Tous les partis semblaient réunis, et les Aragonais montraient encore plus de zèle que les autres. Charles alla descendre à l'église cathédrale, et de là loger au château nommé Capuano.

Le château Neuf et le château de l'Œuf, où il y avait garnison, étaient encore entre les mains des ennemis, et le marquis de Pescaire tenait le château Neuf pour Ferdinand. La flotte que Charles avait équipée à si grands frais, jetée par la tempête aux environs de l'île de Corse, parut aux côtes de Naples un peu après que le roi y fut entré. Les deux châteaux furent bientôt réduits moitié par intelligence et moitié par crainte. On trouva dans le château Neuf une quantité prodigieuse de vivres, que le roi donnait au premier qui les demandait; et ces grandes provisions se dissipèrent.

Les villes du royaume se rendaient à l'envi les unes des autres à ceux que Charles envoyait pour les prendre. Les seigneurs du pays, à la réserve du marquis de Pescaire et de deux ou trois autres, vinrent avec empressement lui rendre hommage. L'Europe regardait avec étonnement une conquête si rapide : il semblait que l'Italie se fût trouvée tout à coup sans action, par une espèce d'enchantement. Le Pape disait que ce n'était pas une guerre que le roi avait faite, mais un voyage paisible où il n'y avait pas eu besoin d'envoyer des capitaines pour prendre les places, mais seulement ses fourriers pour lui marquer son logis. Si on eût envoyé d'abord un petit corps à Ischia avec quelque artillerie, en l'état où étaient les affaires, le château se serait rendu ; mais aussitôt qu'on fut maître de Naples, on ne songea qu'à la bonne chère, à des joutes et à des plaisirs. Nos gens méprisèrent les Italiens, qu'ils avaient vaincus si aisément, et à peine les croyaient-ils des hommes.

Étienne de Vese, que Charles créa duc de Nole et connétable de Naples, faisait à la vérité tout ce qu'il pouvait pour la conservation de ce royaume; mais il se chargeait de plus d'affaires qu'il n'était capable d'en porter : ainsi le désordre était extrême. Charles manqua Brindes, qui voulait se rendre, mais il n'y envoya pas ses troupes assez tôt; la même chose lui arriva à Reggio, place importante, sur le détroit de Sicile, pour avoir voulu donner à un des siens cette ville, qui ne voulait être qu'à lui. Le château de Gallipoli, dans l'Abruzze, fut pareillement négligé avec quelques autres places. A la fin le roi envoya l'armée navale à Ischia, qu'elle trouva en trop bon état pour être attaquée. Ferdinand se retira cependant en Sicile. Il ne se parla guère des Turcs, qui tremblaient à Constantinople au bruit des conquêtes du roi. On en eût eu bon marché sous un prince aussi peu vaillant que Bajazet; mais quelques intelligences qu'on avait en Grèce, du côté de Thessalie, furent découvertes, et, à ce qu'on croit, par les Vénitiens. Zizim mourut, et avec lui le principal fondement de l'espérance des Français fut renversé.

Ces malheurs rebutaient le roi, qui d'ailleurs commençait déjà de s'ennuyer à Naples, et ne respirait que la France, aussi bien que la noblesse qui l'accompagnait. Cependant ses ennemis ne s'endormaient pas, et la ligue se formait. Les Vénitiens, qui s'étaient flattés de l'espérance qu'il trouverait beaucoup de résistance sur son passage, furent étourdis quand ils le virent à Naples. Ils mandèrent pourtant Comines, pour lui témoigner la

joie de la république sur les progrès du roi, ajoutant qu'il trouverait plus de difficulté dans le château. Ils ne pouvaient croire que les places se prissent si vite, et les grands succès des Français leur apprirent à se fortifier.

Quand la nouvelle de la prise fut arrivée, ils ne purent s'empêcher de témoigner leur douleur. Le doge ne laissa pas de faire à Comines, avec un visage gai, les compliments ordinaires ; mais les autres donnaient des marques de leur extrême déplaisir. Comines continuait d'avertir le roi de ce qui se machinait contre lui, l'exhortant à renforcer son armée, et à demeurer à Naples, ou à partir promptement, avant que les confédérés eussent conclu leur traité, ou qu'ils eussent eu le loisir d'assembler leurs troupes. Il donna en même temps les avis nécessaires au duc d'Orléans, qui était à Ast, et au duc de Bourbon régent en France.

Peu après on acheva le traité de la ligue. Comines fut mandé au sénat, où le doge lui déclara qu'au nom de Dieu la république avait conclu une ligue avec le Pape, l'empereur, les rois d'Espagne et de Naples, et le duc de Milan ; qu'il pouvait le faire savoir au roi son maître, et que pour eux ils avaient rappelé leurs ambassadeurs. Comines fut touché de ce discours, dans l'appréhension qu'il eut pour le roi, qui méditait son retour. Mais il répondit fort doucement qu'il savait leurs desseins, il y avait déjà longtemps ; qu'il en avait donné avis au roi et en France, et qu'ils trouveraient les affaires mieux préparées qu'ils ne pensaient.

Ils répondirent que leur ligue n'était point contre le roi, mais contre l'ennemi commun, et en particulier pour la défense de l'Italie ; qu'au reste, ils n'avaient pas dû souffrir que le roi abusât le monde davantage, en disant qu'il voulait attaquer le Turc, pendant qu'il ne songeait qu'à envahir l'Italie en ôtant les places au Pape et aux Florentins. A quoi Comines répondit, que les rois de France étaient accoutumés à faire du bien au Saint-Siége, et qu'en cela le roi son maître surpassait ses prédécesseurs.

Pendant que ces choses se disaient de part et d'autre, les sénateurs paraissaient avec un visage fier. La ligue fut publiée avec beaucoup de solennité. Le soir on fit des feux de joie ; on voyait partout des flambeaux allumés et des marques de réjouissance publique. Le sénat voulut qu'un ministre de Bajazet, qui était alors secrètement à Venise, fût témoin de cette fête ; et eux, qui se plaignaient tant de ce que Charles laissait les Turcs en repos, ne songeaient qu'à les satisfaire.

Cependant les Napolitains commençaient à se dégoûter des Français. Quoique l'on gardât soigneusement au peuple ses priviléges, on ne le traitait pas avec la douceur nécessaire pour accoutumer de nouveaux sujets à une domination étrangère. La noblesse eût pu retenir les peuples dans le devoir ; mais elle était elle-même mécontente de ce qu'elle se voyait exclue du gouvernement et des charges que Charles donnait toutes aux Français. Ceux qui avaient été attachés à la maison d'Anjou n'étaient pas mieux traités que les Aragonais, et tous étaient également rebutés. Les ministres du roi ne songeaient qu'à s'enrichir et prenaient de l'argent de tous ceux qui avaient des affaires pour leur faire obtenir leurs expéditions.

Les choses étant en cet état, la nouvelle de la ligue conclue disposa à la révolte l'esprit de ce peuple naturellement changeant. Otrante, qui avait arboré l'étendard de la France, l'ôta et reprit le parti de Ferdinand. Le roi, résolu de partir, voulut auparavant faire ses efforts afin que le Pape se détachât de la ligue. Il reçut des réponses peu satisfaisantes et précipita son départ. Il nomma pour vice-roi Gilbert de Montpensier, prince de la maison de Bourbon, à qui il laissa deux mille Suisses avec cinq cents hommes d'armes français. Il ordonna à l'armée navale de se rendre à Livourne, et à Aubigny de demeurer dans la Calabre, où Ferdinand avait repris quelques places peu importantes.

Le nouveau duc de Nole eut ordre de demeurer quelque temps auprès du vice-roi pour diriger les conseils et gouverner les finances ; mais Charles ne laissa pour tout argent au royaume que le courant des revenus. Pendant son séjour d'un mois à Naples, il fit frapper une monnaie où il s'intitulait roi de Sicile et de Jérusalem. Après quoi il fit son entrée solennelle dans cette ville avec beaucoup de magnificence et en habit impérial, comme empereur de Constantinople. Il avait une couronne d'or sur la tête, et tenait de la main droite une pomme d'or et le sceptre de la gauche.

Le roi partit aussitôt après ces cérémonies, sans avoir soin de munir les châteaux de Naples, ni les autres places du royaume qui pouvaient tenir le peuple en bride. Il avait neuf cents hommes d'armes y compris sa maison, et deux mille cinq cents Suisses, avec l'infanterie française. Il pouvait y avoir quinze cents hommes de défense à la suite de la cour, et tout cela faisait environ neuf mille hommes. Voilà quelle était l'armée avec laquelle Charles devait traverser toute l'Italie, pleine de potentats armés contre lui.

Lorsqu'il approcha de Rome, le Pape laissa le château Saint-Ange bien gardé et se retira à Orviette. Quoiqu'il se fût ligué avec les ennemis de Charles, ce prince religieux n'exerça aucune hostilité sur le territoire de l'Eglise ; il rendit même les places qui appartenaient au Saint-Siége. Il ne fit que passer à Rome, et tira droit à Sienne, où Comines avait eu ordre de se rendre. Aussitôt que le roi le vit, il lui demanda, comme en se moquant, si les Vénitiens ne viendraient pas au-devant de lui. Les jeunes gens de la cour, qui s'imaginaient qu'il n'y avait qu'eux capables de tirer l'épée, écoutèrent en riant cette parole. Comines répondit avec un air aussi sérieux que la chose le méritait, que le sénat lui avait fait dire qu'il trouverait quarante mille hommes sur son

passage, et l'exhorta à passer vite, avant qu'ils eussent le loisir d'exécuter leurs desseins.

Il vint des ambassadeurs de Florence qui proposaient d'ajouter une grande somme d'argent à celle qu'ils avaient promise au roi, et de le faire accompagner par trois cents hommes d'armes, pourvu qu'il lui plût de leur rendre leurs places, principalement Pise, qu'il avait injustement affranchie. Jérôme Savonarole, qui avait tant prêché la venue du roi, se joignit à eux dans cette demande. Il parla hardiment à Charles, l'avertissant des périls extrêmes de son passage, et que Dieu l'en ferait sortir glorieusement; mais que pour avoir manqué d'obéir à ses ordres, touchant la réformation de son Eglise et pour avoir souffert les pillages et les violences de ses gens de guerre, il y avait une sentence contre lui, et qu'il aurait bientôt un coup de fouet: qu'au reste il ne pensât pas s'excuser en disant qu'il ne faisait point de mal, parce qu'il était coupable de celui qu'il n'empêchait pas; mais que s'il avait pitié du peuple et remédiait aux désordres, Dieu révoquerait ou adoucirait sa sentence.

Le roi fut touché de ce discours, et l'autorité d'un homme d'une si grande réputation le portait à faire justice aux Florentins. Tous les gens sages lui conseillaient d'accepter leurs offres en retenant seulement Livourne jusqu'à ce qu'il fût à Ast; mais la jeunesse lui mit autre chose dans l'esprit, surtout le comte de Ligni, de la maison de Luxembourg, son cousin germain, qui lui était fort agréable. Ce jeune seigneur se persuada qu'il pourrait devenir prince de Sienne, parce que le peuple le demandait.

Comines remontra au roi qu'il fallait profiter du temps, sans s'amuser à des mouvements populaires qui n'auraient que quelques jours de durée. Malgré ces sages conseils, le roi, arrêté par des affaires si légères et par ses plaisirs, passa huit jours à Sienne où il laissa trois cents hommes. Il mit aussi des garnisons en d'autres places peu nécessaires à garder, et diminua ainsi une armée déjà trop faible.

Cependant le duc de Milan, qui s'était chargé de lui fermer le passage et de prendre Ast, y envoya Galéas de Saint-Séverin avec quelques troupes. Il fit au duc d'Orléans des propositions déraisonnables; mais le duc, dont la place était bien munie, sortit avec ses troupes sans faire réponse et obligea Saint-Séverin à se retirer. Par les avis que Comines avait donnés en France, il en venait tous les jours des troupes aux Français. Le duc avait ordre de ne rien entreprendre contre Ludovic, et de venir au-devant du roi pour faciliter son passage; son intérêt et les prétentions qu'il avait sur le duché de Milan, du côté de Valentine son aïeule, le portèrent à assiéger Novare, qu'il prit par intelligence. S'il eût marché droit à Milan où il avait ses pratiques, le trouble où cette prise jeta Ludovic, et la haine de tous les peuples contre cet usurpateur, l'auraient rendu le maître; mais cinq jours qu'il perdit donnèrent le temps à Saint-Séverin de lui couper le passage.

Après la prise de Novare, le roi résolut de partir de Sienne. Il évita de passer par Florence; mais lorsqu'il fut à Pise, les Florentins firent de nouvelles instances pour ravoir cette ville, et le cardinal de Saint-Malo appuya leur juste prétention. Les Pisans firent de si grandes clameurs et sollicitèrent si puissamment leur hôte qu'ils émurent toute la cour et toute l'armée, jusqu'aux Suisses, qui menaçaient le cardinal de le tuer, s'il faisait rendre la ville; ce qui porta le roi à les laisser en liberté sous sa protection.

Dans la suite de son voyage, il vint à un passage auprès de Pietra-Santa, appelé le Pas-de-Biche, où une charrette jetée de travers avec deux pièces d'artillerie, aurait arrêté toute son armée. Les ennemis l'attendaient en d'autres endroits; et ne pouvant se persuader qu'il allât si mal accompagné par les grands chemins, ils ne songèrent pas à le garder, de sorte qu'il passa sans résistance, quoique les Vénitiens et Ludovic eussent déjà assemblé deux mille cinq cents hommes d'armes, huit mille fantassins et deux mille chevau-légers. Presque toutes ces troupes appartenaient aux Vénitiens qui en avaient donné le commandement au marquis de Mantoue. Celles du duc de Milan, en très-petit nombre, étaient sous la conduite du comte de Cajazze. Au reste, les Vénitiens disaient qu'ils ne prétendaient point par là déclarer la guerre au roi, mais seulement secourir Ludovic leur allié.

Le cardinal de Saint-Pierre vint joindre le roi à Seresane, et lui proposa des moyens pour faire révolter Gênes. La chose examinée dans le conseil, on jugea qu'à la veille d'une bataille que le roi serait forcé de donner, il ne fallait point affaiblir l'armée: qu'au reste si on gagnait la bataille, Gênes se donnerait d'elle-même, et que si on la perdait, on n'en aurait plus besoin, puisqu'il n'y aurait plus qu'à abandonner les affaires d'Italie.

Le roi, contre cet avis, ne laissa pas de donner quelques troupes; mais l'entreprise manqua par les précautions du duc de Milan. Cependant le maréchal de Gié fut envoyé avec l'avant-garde qu'il commandait pour se saisir du château de Pontremoli, assez fort, mais mal gardé. Il l'emporta aisément et la ville fut pillée, à l'occasion d'une querelle arrivée entre les habitants et les Suisses, ce qui mit le roi en colère contre les derniers.

Au sortir de Pontremoli, l'armée souffrit durant cinq jours une extrême disette de vivres. En entrant dans l'Etat de Milan, Jean-Jacques Trivulce proposa de faire lever l'étendard au nom du jeune duc, fils de Jean Galéas, que Ludovic avait fait mourir à Pavie. Le roi ne voulut pas donner ce chagrin au duc d'Orléans, ni blesser ses prétentions. Après l'affaire de Novare, ce duc, faute d'être allé assez diligemment à Pavie qui voulait se rendre, manqua cette ville. L'armée ennemie et la sienne se rencontrèrent à Vigévano, et furent longtemps en bataille l'une en présence de l'autre. Le duc d'Orléans,

quoique le plus fort, ne voulut pas hasarder le combat, à cause de la mésintelligence qui était parmi ses officiers. Ainsi il se retira à Novare, où il fut assiégé par Galéas.

Cependant le roi arriva à l'Apennin, où il se trouva très-embarrassé pour transporter quatorze pièces de gros canon par un chemin où jamais charroi n'avait passé. Les Suisses offrirent de les passer à force de bras, et ils en vinrent à bout. Il y a au bas de l'Apennin, auprès de Parme, un petit village nommé Fornoue, que les ennemis avaient occupé, et ils s'étaient rangés en bataille dans une plaine un peu au-dessous, résolus d'y attendre le roi pour le combattre.

Le maréchal de Gié, étant arrivé dans ce village avec l'avant-garde, pressait le roi d'avancer, parce qu'il était à peine à un mille des ennemis, et hors d'état de leur résister s'ils l'attaquaient. Ils n'en firent rien cependant, parce qu'ils attendaient encore des troupes, et que, sur le faux rapport d'un capitaine allemand qu'ils avaient pris, ils crurent le maréchal plus fort qu'il n'était. Le roi arriva enfin à Fornoue le 5 de juillet, trois jours après l'avant-garde : dès le lendemain au matin, Comines le trouva à cheval, qui donnait ses ordres. Malgré sa petite taille et la timidité « qui lui était toujours demeurée, pour avoir été nourri en grande crainte parmi de petites gens, » Comines dit qu'à la vue de l'ennemi, et au moment d'une si grande bataille, l'ardeur de combattre lui avait animé la physionomie, et lui avait donné le ton de commandement.

Il envoya Comines à une conférence qui avait été résolue avec les Vénitiens, pour traiter la paix, et cependant tout se préparait pour la bataille. L'armée des ennemis était composée de trente-cinq mille hommes; ils étaient surtout extrêmement forts en cavalerie, dans laquelle les Estradiots étaient ceux qui se faisaient le plus redouter : c'étaient des Grecs, sujets des Vénitiens, qui combattaient à la turque, aussi bien à pied qu'à cheval. Une parure étrange, un grand cimeterre qu'ils tenaient en main, et leur contenance extraordinaire avaient donné l'alarme à nos gens dès la journée précédente.

Le roi n'avait de troupes que ce qui était venu de Naples, à la réserve de quelques petits corps qui l'avaient joint sur le chemin. Entre les deux armées coulait la rivière du Tare, qu'on passe aisément à pied, mais qui s'enfle souvent, et cette nuit même elle s'était accrue considérablement par les pluies. Charles n'avait pas dessein de donner bataille, mais seulement de passer devant l'armée ennemie. Le cardinal de Saint-Malo, qui raisonnait de la guerre sans y rien entendre, lui inspirait ce dessein. Comme on vit que cela était impossible, on se résolut au combat, et sans attendre le succès des conférences, le roi passa la rivière.

En même temps les Estradiots la passèrent d'un autre côté, et se jetèrent sur le bagage qu'ils mirent fort en désordre. Le comte de Cajazze était opposé à notre avant-garde qui s'était avancée près des ennemis. Le roi ayant cru pour cette raison que la bataille commencerait de ce côté-là, y avait jeté ce qu'il avait de meilleures troupes. Mais le marquis de Mantoue était venu en bon ordre par derrière du côté gauche; ce qui obligea le roi, qui était au corps de bataille, à tourner le dos à son avant-garde, assez éloignée de lui, et à se rapprocher de l'arrière-garde. Ainsi il était entouré de toutes parts, et si quelque endroit eût plié, il n'y avait point de ressource pour lui.

Aussitôt qu'il eut passé la rivière, toute l'armée ennemie donna ensemble. Le marquis de Mantoue, après qu'on eut rompu les lances, attaqua vigoureusement l'épée à la main. Le roi se trouva des plus engagés, et le bâtard de Bourbon, qui le menait, fut pris vingt pas devant lui. Notre arrière-garde ayant pris l'ennemi en flanc, le choc fut rude de part et d'autre, et le grand nombre devait nous accabler; mais il arriva que quinze cents Estradiots, voyant le désordre que leurs camarades faisaient dans le bagage, se détachèrent pour avoir leur part du butin, et laissèrent l'armée affaiblie.

D'un autre côté, les Italiens, accoutumés à combattre selon la manière de leur pays, bataillon à bataillon, et fort lentement, étaient étonnés de la manière brusque et vive des Français. Ainsi, cette aile était en déroute, pendant qu'un grand corps de réserve attendait encore le signal que devait donner Ridolphe de Mantoue, oncle du marquis; mais comme il fut tué, il n'y eut point de signal, et ce corps ne combattit point.

Le roi, qui voyait les siens après les fuyards, ne jugea pas à propos de les poursuivre avec eux; et ne voulant pas aussi joindre son avant-garde, qu'il croyait voir reculer, il demeura seul avec un valet de chambre. En cet état il fut aperçu par des soldats qui, en fuyant, pensèrent le prendre. Il se défendit quelque temps, et par son courage et par la bonté de son cheval il évita ce péril.

Ce prince s'était trompé en croyant son avant-garde ébranlée : le contraire était arrivé. Le maréchal de Gié, voyant le grand nombre de ses ennemis, se tint serré, et les Italiens qui l'attaquaient se rompirent d'eux-mêmes au premier choc : aussi étaient-ce de méchantes troupes, que le duc de Milan, qui ne songeait qu'à l'épargne, avait ramassées, comme si c'eût été seulement pour faire nombre. Les valets de l'armée les tuaient à grands coups de hache avec une peine extrême, parce qu'ils étaient tellement armés, qu'on ne savait par où les percer.

En même temps nos gens qui suivaient les ennemis, ne sachant où était le roi, se mirent à crier de tous côtés qu'il fallait aller à lui, et se souvenir de Guinegate : on n'avait pas oublié cette bataille du temps de Louis XI, où notre armée victorieuse avait été défaite, pour s'être amusée au butin. Le roi fut bientôt dégagé par l'arrivée des siens, et on vit les ennemis fuir de toutes parts. Ils perdirent trois mille cinq cents hommes, et la déroute eût été entière, si le

route de Pétillane, échappé, pendant la bataille, de notre camp, où il était prisonnier sur sa parole, n'eût été rassurer les Italiens tremblants ; mais il ne put jamais les ramener au combat.

Cependant on tint conseil autour du roi, pour examiner si on chargerait les ennemis qu'on voyait paraître. Notre armée était entière, puisque nous avions à peine perdu deux cents hommes. L'armée ennemie, outre sa perte, était consternée et en désordre. Trivulce, et Francisque Secco, gentilhomme au service des Florentins, âgé de soixante et douze ans, qui connaissaient les manières des Italiens, assuraient, à voir leur contenance, que la terreur était parmi eux, et conseillaient de donner.

Leur conseil salutaire ne fut pas suivi ; les habiles gens de l'armée n'étaient pas écoutés, et tout se décidait par des étourdis, que la témérité ou la crainte portaient toujours aux extrémités : si on eût su se servir d'un avantage si considérable, le Milanais se fût révolté contre Ludovic, et les Vénitiens n'eussent su où ramasser des troupes. Au lieu de cela, on ne songeait qu'à passer. Le lendemain fut occupé à des conférences inutiles pour la paix, et dès le jour d'après, sans en attendre l'événement, notre armée décampa en aussi grand désordre que si elle avait été battue. Les ennemis, assurés par sa retraite, la suivirent ; mais ce ne fut que lentement, et le roi enfin arriva à Ast.

Il y apprit l'état déplorable des affaires de Naples. Ferdinand, quoique battu d'abord, et presque pris par Aubigny, n'avait pas perdu cœur, et s'était retiré en Sicile, où il avait formé une flotte avec toute la diligence possible. Elle était mal équipée, et encore plus mal fournie de gens de guerre. Sa diligence ne laissa pas de lui servir, et ayant paru vers Salerne, toute cette côte se révolta contre les Français. Il alla à Naples, où le peuple était pour lui ; mais les Français avaient donné si bon ordre à tout, qu'il fut contraint de se retirer à Ischia. Si Montpensier l'eût suivi, il eût pu aisément dissiper cette flotte si mal en ordre.

Les Napolitains rappelèrent Ferdinand, qui vint se poster à un mille de la ville. Les Français, étant sortis tous ensemble pour le chasser, trouvèrent à leur retour la porte fermée, et tout le peuple soulevé. Ils voulurent rentrer par une autre porte ; mais Ferdinand les prévint, et tout ce qu'ils purent faire fut de se renfermer avec Montpensier dans le château Neuf, où il y avait peu de vivres pour tant de monde. Ferdinand les y tint longtemps assiégés.

Quand Alfonse son père le vit maître de Naples, il voulut reprendre le royaume qu'il avait quitté. Son fils lui répondit qu'il attendît donc qu'il lui en eût assuré la possession, de peur qu'il ne fût contraint de s'enfuir une seconde fois. Ce malheureux roi mourut quelque temps après. Capoue et Averse se rendirent à Ferdinand, à l'exemple de Naples. Les Colonne, comblés de biens par Charles, tournèrent avec la fortune, et affaiblirent beaucoup le parti.

Les Français étaient fort pressés, et presque affamés dans le château. Pour comble de malheur, une flotte que le roi envoya à leur secours, prit l'épouvante à la vue de celle de Ferdinand, qu'elle trouva auprès de Corse, et se retira à Livourne, où tous les soldats se débandèrent.

Cependant le duc d'Orléans était réduit dans Novare, avec son armée, à de grandes extrémités. Galéas de Saint-Séverin, avec vingt-deux mille hommes, le tenait bloqué de toutes parts, et s'était si bien retranché dans tous ses postes, qu'il n'y avait rien de plus difficile que de le forcer. Pour encourager les assiégeants, Ludovic était venu au siége en personne ; la place était si pressée, que deux mille hommes y périrent de faim. Le duc même, qui était tombé malade parmi tant d'incommodités, pressait le roi de venir à son secours. Il était à Verceil, place fort propre à cette entreprise, que la duchesse de Savoie lui avait prêtée pour en faciliter le succès. Mais il ne voulait pas hasarder un combat avant la venue des troupes qu'il attendait de France, et de dix mille hommes qu'il faisait lever en Suisse.

Ludovic, qui ne craignait rien tant que d'être forcé à combattre, avait grande envie de s'accommoder ; mais il ne voulait pas en faire les premières ouvertures. Le hasard voulut qu'un de ses officiers se trouvât à Casal, pendant que Comines y était de la part du roi : ce seigneur, à la sollicitation de cet officier, engagea les Vénitiens, avec qui il avait conservé beaucoup de correspondance, à s'entremettre de cet accommodement ; par leur moyen il se fit d'abord une trêve de dix jours. Le duc d'Orléans eut permission d'aller trouver le roi à Verceil, à condition de se renfermer dans la place, si la paix ne se faisait pas. La trêve fut continuée : on convint que le roi retirerait la garnison de Novare, et que la ville serait remise entre les mains des habitants, pour se rendre à celui dont les deux partis conviendraient.

En ce même temps, les Florentins obtinrent des ordres pour la restitution de leurs places. Ils donnèrent une grande somme d'argent, dont le roi se servit pour faire venir les Suisses. Il en vint plus qu'il ne voulait ; dix mille arrivèrent à Verceil, et dix autres mille entraient d'un autre côté : on en renvoya une infinité, qui accouraient avec leurs femmes et leurs enfants aussitôt qu'ils virent de l'argent. On craignait qu'ils ne se rendissent les plus forts, et pour la même raison on sépara soigneusement ceux qu'on retint.

Quand ces troupes furent venues, le duc de Milan fut trop heureux de faire la paix. Elle fut conclue à ces conditions, que Novare lui serait rendue, qu'il serait obligé d'envoyer des troupes au secours du château de Naples, et qu'en cas que le roi y retournât, le duc serait obligé de le suivre

en personne dans cette guerre. On donnait deux mois aux Vénitiens pour accepter la paix s'ils voulaient; et, s'ils la refusaient, Ludovic était obligé à se joindre contre eux avec le roi. Ainsi le traité de paix, commencé par l'entremise des Vénitiens, sembla à la fin tourner contre eux; mais ils savaient bien que Ludovic n'avait pas dessein de tenir l'accord, et qu'il voulait seulement faire sortir d'Italie l'armée de France.

Après la paix, Charles licencia les Suisses qui exigèrent le payement d'un quartier entier, quoiqu'ils n'eussent point servi, et ils avaient même résolu d'arrêter le roi, que cette raison obligea de partir promptement de Verceil. Il envoya Comines à Venise pour proposer l'accommodement aux Vénitiens; mais ils répondirent qu'ils n'avaient pas besoin de faire la paix avec le roi, avec lequel ils n'étaient pas en guerre, et qu'ils ne croyaient point avoir rompu avec lui en secourant leur allié, qu'il attaquait.

Au reste, ils promettaient d'obliger Ferdinand à tenir de Charles le royaume de Naples, à lui payer en reconnaissance un tribut annuel et à lui laisser la principauté de Tarente avec quelques autres places. Comines, en revenant rendre compte au roi, passa par Milan, pour faire ressouvenir le duc des troupes qu'il avait promises: il continua de promettre, et trompa Comines, qui se fia trop à ses paroles. Celui-ci vint à Lyon, où il trouva Charles uniquement occupé de ses plaisirs, et lui fit les propositions des Vénitiens, que le roi approuvait assez, à cause du triste état des affaires; mais le cardinal de Saint-Malo n'étant point de cet avis, la chose ne se fit pas.

Environ dans ce même temps, le dauphin mourut. Le roi parut d'abord touché de cette perte autant qu'il devait; mais il fut bientôt consolé: ce prince était si faible, qu'il commençait déjà à prendre de la jalousie contre ce jeune prince, qui, dès l'âge de trois ans, montrait de la fierté et de l'audace. La reine était inconsolable; et l'histoire, qui ne pardonne aux princes aucune de leurs faiblesses, ne dédaigne pas de remarquer que le roi, pour divertir sa femme affligée, lui amenait des violons, ce qui augmentait sa douleur. Peu de temps après, il eut la nouvelle de la prise du château de Naples, que Montpensier défendit longtemps, malgré la disette extrême où il était. Ces nouvelles fâchaient le roi, qui voulait assez que les affaires allassent bien, mais qui ne voulait pas se donner la peine d'y pourvoir.

[1496] En ce même temps, les places des Florentins commençaient à causer beaucoup de troubles en Italie. Le comte de Ligni était gouverneur de la plupart, et en avait donné le commandement à Entragues. Celui-ci ne se contenta pas des ordres qu'il avait reçus du roi pour rendre ces places; il voulut avoir ceux de Ligni: après les avoir reçus, il appela les Florentins; mais soit qu'il eût eu secrètement quelque contre-ordre du comte, ou qu'il se fût ravisé de lui-même, il se moqua d'eux, et vendit la citadelle aux Pisans, qui la rasèrent aussitôt. Les autres gouverneurs, ayant suivi cet exemple, vendirent leurs places aux Vénitiens, aux Génois et aux Lucquois.

Quoique le roi fût fâché de ces honteuses désobéissances, le comte de Ligni ne perdit pas pour cela ses bonnes grâces, et Entragues en fut quitte pour être quelque temps banni de France: telle était la faiblesse du gouvernement. Ludovic, qui avait excité la révolte des Pisans, la fomentait autant qu'il pouvait, espérant toujours qu'avec le temps il trouverait occasion de s'emparer de cette place. Il obligea les Vénitiens, à en prendre la protection, ce qu'ils firent par décret public.

Montpensier cependant avait réuni un petit corps d'armée, avec lequel il se maintenait le mieux qu'il pouvait. Ferdinand était si faible, qu'il fut contraint d'engager quelques places aux Vénitiens, pour en tirer du secours. Il venait assez lentement, et si les affaires de France n'avaient été tout à fait abandonnées, elles pouvaient encore se soutenir; mais le cardinal de Saint-Malo, qui les gouvernait, agissait si mollement, que les secours ne venaient jamais à propos. On faisait languir les troupes, dans l'attente de l'argent que Montpensier demandait. On en envoyait à la fin, mais trop tard. Ainsi on faisait la dépense, et on n'en avait pas le fruit.

Cette lenteur faisait soupçonner quelque intelligence des ministres du roi avec l'ennemi; on en accusait le cardinal, et même le duc de Bourbon. Le duc de Nole, arrivé à Lyon, réveilla le roi parmi ses plaisirs: il lui prit une envie soudaine de repasser en Italie; en même temps il résolut d'envoyer Trivulce à Ast avec des troupes, de faire suivre le duc d'Orléans, et ensuite d'aller en personne; il disait que Dieu l'y obligeait. Peut-être sa conscience lui reprochait-elle qu'il n'avait pas fait ce qu'il devait pour réprimer les scandales d'Alexandre VI et remédier aux maux de l'Eglise et de l'Italie.

Ensuite, comme devant bientôt partir, il alla en poste à Tours au tombeau de saint Martin, et à Saint-Denis, accomplir un vœu qu'il avait fait à la bataille de Fornoue. Aussitôt qu'il fut revenu, il se mit à presser le cardinal, ajoutant souvent aux paroles des menaces et des injures. Ce prélat n'en était pas plus ému, sachant bien que pour apaiser le roi, il n'avait qu'à tout promettre, sans se mettre en peine de l'exécution. Il s'était écoulé plus d'une année parmi de semblables amusements.

Le mois de mai étant venu, on croyait que le roi, qui témoignait tant d'ardeur, allait enfin partir dans une saison si favorable. Il s'avisa qu'il fallait aller prendre congé en cérémonie de saint Martin et de saint Denis. Il ajoutait qu'allant à Paris, il voulait obliger cette grande ville à lui faire quelque prêt, et à porter les autres par son exemple à lui donner un pareil secours; mais le sujet du voyage n'était en effet que le dessein

d'aller voir une fille de la reine, qu'il aimait.

Cependant Ferdinand, roi de Castille, commença à faire agir ses forces du côté de la France. Il avait déjà envoyé au secours de Ferdinand, roi de Naples, Ferrand Gonçales, appelé Gonsalve, qui mérita dans la suite de cette guerre le nom de grand capitaine. Mais pour faire une plus grande diversion de ses troupes françaises, il fit entrer un grand corps de cavalerie en Languedoc.

Le comte de Saint-André, qui y commandait pour le duc de Bourbon, repoussa les ennemis, quoique plus forts, et en dix heures de temps il leur enleva d'assaut Salces, qui incommodait la province. Durant ces mouvements, Charles fit enfin partir Trivulce pour Ast, avec une poignée de gens. Quant au duc d'Orléans, qui voyait le roi devenir infirme par ses excès, il reculait autant qu'il pouvait à sortir du royaume, dont la succession le regardait.

Cependant le comte de Montpensier, quoique oublié du côté de la France, se défendait courageusement contre Ferdinand. Peu s'en fallut qu'il ne le défît à Frangette; il était venu au secours de cette place que Ferdinand assiégeait, et la trouva prise; mais il lui était aisé de tailler en pièces l'armée ennemie, dispersée et occupée au pillage. Persi, capitaine français, qui avait fait de belles actions dans cette guerre, ou mécontent des chefs, ou gagné par l'ennemi, intimida les soldats. Dès ce temps les affaires furent sans remède; la division s'augmenta parmi les chefs; les soldats, et surtout les Suisses, ne cessaient de demander sérieusement de l'argent. Les vivres manquaient, et, pour en trouver, Montpensier était contraint de décamper presque tous les jours. Il espérait aussi par ce moyen engager à une bataille Ferdinand, qui le suivait: ce prince, au contraire, sans hasarder de combat, voulait que notre armée périt d'elle-même.

Elle fut enfin bloquée à Atelle; les Suisses, faute de paye, se donnèrent à l'ennemi. Gonsalve joignit Ferdinand avec six mille hommes, et ce renfort obligea Montpensier à se rendre, après avoir tenu un mois. Par la capitulation il devait retourner en France avec son armée, et les Italiens devaient se retirer dans leurs maisons pour y vivre en sûreté; mais Gonsalve ne tint rien de ce traité. Montpensier fut si longtemps retenu sous divers prétextes aux environs de Naples, qu'à la fin il y mourut, et de cinq mille Français, à peine en retourna-t-il cinq cents en France.

Virginio Ursin, toujours fidèle au roi, et qui n'avait jamais quitté Montpensier, fut arrêté au château de l'OEuf, où il mourut peu de temps après, non sans soupçon de poison. Nous avions encore Aubigny dans la Calabre, et Gratien de la Guerre dans l'Abruzze. Ce dernier, pressé par Gonsalve, se retira dans Gaëte où Frédéric, oncle de Ferdinand, l'assiégea.

Ferdinand, roi de Naples, mourut alors, et les affaires n'en allèrent que mieux sous Frédéric, à qui les barons se liaient, de sorte qu'ils furent bientôt parfaitement réconciliés avec lui. Une place maritime de la conséquence de Gaëte, qui donnait entrée aux Français dans le royaume de Naples, méritait bien d'être secourue. Le roi y avait fait passer six vaisseaux. Il équipait une grande flotte à Marseille, pour y envoyer un plus grand secours; mais le cardinal fit tant par ses longueurs, que les confédérés eurent le loisir de se poster aux Pomègues, îles voisines de Marseille, et d'arrêter notre armée.

Aubigny se défendit encore avec beaucoup de valeur contre Gonsalve; mais voyant qu'il n'avait plus de secours à attendre du roi, il se rendit à condition qu'en abandonnant la Calabre, il aurait la liberté de se retirer en France.

[1497] Les Vénitiens prirent Tarente, qu'ils rendirent quelque temps après au roi de Naples, et sur les bruits qui coururent du retour de Charles en Italie, ils s'accordèrent avec Ludovic d'y faire venir l'empereur. Il y vint avec de vastes desseins, mais peu de forces; il y fut aussi sans crédit. Ludovic, suivant toujours son dessein de se rendre maître de Pise, conseillait aux Pisans de se mettre entre les mains de Maximilien, d'où il espérait les tirer, plutôt que de celles des Vénitiens; mais ils le refusèrent.

Ce prince, ne voulant pas que son voyage fût inutile, assiégea Livourne; mais il fut contraint de lever le siége, et retourna en Allemagne sans avoir rien fait. Les autres confédérés réussissaient mieux. Frédéric obligea Gaëte à capituler, et Gonsalve reprit la forteresse d'Ostie, qu'il remit entre les mains du Pape : ainsi les Français et leurs amis perdirent tout ce qu'ils avaient en Italie. Cependant Baptiste Fregose se servit des divisions qui étaient à Gênes, pour la mettre entre les mains du roi. Le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens travaillait aussi pour le rendre maître de Savone, d'où il était. Les deux entreprises manquèrent; mais Trivulce prit quelques places dans l'État de Gênes et sur Ludovic.

Cependant il se traitait une trêve avec Ferdinand, roi d'Espagne, qui faisait parler à Charles pour le dégoûter de la ligue, et il le priait d'oublier ce qu'il avait entrepris contre lui; tout cela pour l'amuser, et pour donner le temps aux confédérés d'achever leurs affaires en Italie. A la fin, la trêve fut conclue, et malgré la répugnance de Charles, Ferdinand obtint que les princes de la ligue d'Italie y seraient compris; mais comme la trêve ne devait commencer en Italie que cinquante jours après qu'elle avait été arrêtée par la France et l'Espagne, il arriva durant ce temps que les Français se relâchèrent, et les confédérés se servirent de cette occasion pour reprendre toutes les places que Trivulce leur avait prises.

Il se fit ensuite une autre trêve entre les deux rois, où leurs alliés ne furent point compris. Ferdinand passa plus avant, et au lieu de continuer sa protection à son parent,

il songea à le dépouiller. Il prétendait avoir droit sur le royaume de Naples, conquis sur la maison d'Anjou par Alfonse son oncle, avec les forces du royaume d'Aragon ; sur ce prétexte, il proposait à Charles de faire conjointement et de partager avec lui cette conquête. Les autres confédérés avaient chacun leurs desseins, et la mésintelligence se mit bientôt parmi eux, aussitôt qu'ils n'eurent plus affaire aux Français.

Le Pape, les Vénitiens et Ludovic, qui tous voulaient faire la loi et étendre leur domination sur leurs voisins, ne pouvaient se supporter les uns les autres. Ainsi il se formait de nouveaux partis en Italie, et le Pape envoyait souvent des messagers pour traiter secrètement avec le roi. Il avait perdu Louis Borgia, duc de Candie, son bâtard, par un accident tragique. Le cardinal Valentin, frère de Louis, jaloux de la grandeur où le Pape l'élevait comme l'aîné, le tua et résolut de prendre l'épée. Il entra dans ce dessein une autre sorte de jalousie, parce qu'ils aimaient tous deux la même personne.

Alexandre, touché de ce malheur, témoignait qu'il voulait se convertir ; mais sa nature perverse éteignit bientôt ces sentiments de piété. Il tourna toutes ses pensées à établir le cardinal Valentin, et demanda pour lui en mariage Charlotte, fille de Frédéric, roi de Naples, avec la principauté de Tarente, ce que le père refusa. Le Pape devint dès lors son implacable ennemi, et se tourna du côté de la France, où la princesse avait toujours demeuré, même avant les guerres de Naples, depuis que Ferdinand, son grand-père, l'y avait envoyée pour épouser le roi d'Ecosse ; mais ce mariage n'eut pas lieu.

Toutes ces choses relevaient les espérances de Charles, qui pensa plus que jamais aux affaires de Naples. Il parlait de ses fautes avec connaissance et avec douleur, et la honte de les avoir faites lui donnait un désir extrême de les réparer ; il commençait à s'appliquer sérieusement aux affaires et à régler ses finances ; il donnait à ceux qui se présentaient, principalement aux pauvres, de longues et fréquentes audiences, où il s'expédiait à la vérité peu de chose, mais elles ne laissaient pas d'empêcher beaucoup de désordres, par la crainte qu'on avait que le roi n'en fût averti.

Ce prince pensa alors à faire partir pour Naples une armée puissante, dont il donnait le commandement à Aubigny et au marquis de Mantoue, qui, maltraité des Vénitiens, s'était donné à lui [1498]. Toutes les mesures semblaient être bien prises ; mais quand on n'a pas su se servir du temps, on ne le retrouve pas toujours quand on veut. Charles fit un voyage à Tours et à Amboise, où il élevait le plus magnifique bâtiment qu'on eût vu jusqu'alors en France. Là, en allant voir jouer avec la reine une partie de paume, il se donna un coup assez léger à la tête, et quelque temps après il tomba en apoplexie. On le jeta sur une paillasse, où il mourut en sept ou huit heures, le 7 avril 1498. Il s'était réveillé un moment durant son mal, et avait fait connaître qu'il pensait à Dieu. Il s'était confessé deux fois la semaine de sa mort, et la dernière parole qu'il avait dite en santé, fut qu'il espérait avec la grâce de Dieu de ne faire jamais de péché mortel, ni même de véniel s'il le pouvait.

Le lendemain de sa mort, Savonarole, dont le crédit s'était affaibli par la ruine des affaires de France, après avoir perdu à Florence ses principaux protecteurs, dans un mouvement populaire, fut pendu comme un faux prophète et un imposteur, par ordre d'Alexandre VI, dont il avait repris publiquement la conduite scandaleuse.

—

LIVRE XIV.

—

LOUIS XII. [An 1498.]

On aurait cru que Louis, venant à la couronne, témoignerait du ressentiment contre beaucoup de ministres qui l'avaient assez maltraité dans le règne précédent ; mais il jugea ces vengeances particulières indignes de la royauté, et on rapporte de lui cette parole mémorable : « Que ce n'était pas au roi de France à venger les querelles du duc d'Orléans. » Ainsi, sans distinction, il déclara d'abord qu'il maintiendrait tous les officiers dans leurs charges, tant à la cour que dans les armées et dans la justice.

Ce prince conçut d'abord le dessein de recouvrer le duché de Milan sur Ludovic, doublement usurpateur ; mais avant d'entreprendre cette guerre il voulut régler le dedans de son royaume. Il diminua de beaucoup les impôts dont le peuple était chargé, et il les eût diminués davantage, sans les grandes guerres qu'il eut à soutenir : mais ce qui est remarquable, c'est que, malgré les dépenses qu'elles lui causèrent, son économie fut si grande, que jamais il n'augmenta les charges du peuple.

Pour cela il retira et prit soin de faire valoir son domaine, que ses prédécesseurs avaient négligé, fondant principalement toute leur dépense sur les tailles et les levées extraordinaires. Il empêcha les désordres des gens de guerre, qui, dans les deux derniers règnes, couraient impunément toute la France, et dans une nuit de séjour coûtaient plus à une paroisse que les tailles de toute une année. Louis, touché des maux de son peuple, et considérant aussi que l'Etat se ruinait par ces désordres, y remédia, en faisant que les troupes fussent exactement

payées, et du reste les tenant toujours dans la discipline.

Il régla aussi les monnaies ; car les bonnes et les mauvaises avaient cours indifféremment dans le royaume : il réprima cet abus, et rétablit la fidélité dans le commerce. Pour réformer la justice, il choisit les plus sages et les plus expérimentés de son parlement ; par leurs conseils, il fit, pour l'abréviation des procès, des règlements salutaires, que la malice des chicaneurs a rendus inutiles ; mais Louis n'oublia rien pour en tirer le profit qu'il en avait attendu, et pour cela il résolut de donner toujours les charges de judicature aux gens du plus grand mérite, ce qu'il pratiqua constamment durant tout son règne. Après avoir ainsi disposé les choses, il tourna toutes ses pensées contre Ludovic.

La situation des affaires d'Italie était favorable à ses desseins : les Florentins faisaient la guerre pour ravoir leurs places, que les Vénitiens et le duc de Milan tâchaient d'envahir, et principalement la ville de Pise ; par là les Vénitiens étaient disposés à se joindre avec Louis. Pour le Pape, il ne souhaitait à son ordinaire que des brouilleries, dont il espérait profiter pour élever son fils, à qui il voulait faire une principauté de toutes celles de la Romagne, sous prétexte de les réunir au Saint-Siége, dont elles avaient été démembrées ; il mettait la division entre les seigneurs de ces pays, et faisant semblant de les accorder, il entretenait leurs querelles.

Au reste, il suivait les négociations du côté de la France, et ménageait Louis pour en obtenir Charlotte, fille de Frédéric, que son père continuait à lui refuser pour le cardinal Valentin ; il avait un beau moyen d'obliger le roi, qui souhaitait de rompre son mariage avec Jeanne, fille de Louis XI, que ce prince violent lui fit épouser par force aussitôt qu'il eut quatorze ans, et qu'on jugeait incapable d'avoir des enfants.

[1499] Il avait dessein d'épouser Anne, veuve de son prédécesseur, qu'il avait autrefois aimée, et qui lui apportait la Bretagne ; pour cela il avait besoin de la dispense du Saint-Siége. Le Pape, résolu de lui donner satisfaction, envoya le cardinal Valentin pour lui porter la bulle, où il lui donnait trois commissaires tels qu'il les souhaitait dans l'affaire de son mariage. Il portait aussi un chapeau de cardinal à Georges d'Amboise, que le roi estimait fort, et qui avait été son précepteur.

Le mariage fut déclaré nul, et Louis donna le Berri à Jeanne pour sa retraite, avec une pension convenable à sa dignité : elle était laide et contrefaite, mais d'une rare vertu ; loin de témoigner de la douleur de se voir ainsi éloignée, elle en témoigna de la joie et passa sa vie dans une grande sainteté.

Le roi promit au cardinal Valentin la fille de Frédéric et lui donna le Valentinois, érigé en duché, d'où il se fit appeler le duc de Valentinois ; il commença alors à déployer ses hautes pensées. On l'a nommé cardinal Valentin, à cause de l'archevêché de Valence en Espagne, qu'il possédait : il se fit depuis appeler César, et fit mettre à ses étendards cette devise ambitieuse : « Ou César, ou rien. » Louis, par un traité, s'engagea de fournir au Pape, après la conquête du Milanais, autant de troupes qu'il lui en fallait pour assujettir la Romagne. Le mariage ne s'accomplit point, parce que la princesse s'obstina à ne le point faire, si Louis ne faisait la paix aux conditions que son père proposait ; et le roi donna au duc une autre Charlotte, fille d'Alain, seigneur d'Albret.

Les Florentins, pressés par les Vénitiens, eurent recours au roi ; mais comme il ne leur donnait que des paroles, ils se jetèrent entre les bras de Ludovic : il remporta quelque avantage sur les Vénitiens, ce qui les obligea à faire une ligue avec le roi, par laquelle il devait avoir tout ce qui était en deçà de l'Adde, et eux tout ce qui était au delà. Le traité fut si secret que Ludovic n'en eut nouvelle que longtemps après, et le Pape même, tout allié qu'il était des Français, ne le savait pas.

A la veille d'une grande guerre, Louis, avant toutes choses, s'accommoda avec ses voisins, et premièrement avec le roi d'Angleterre ; il continua la trêve avec Ferdinand et Isabelle, qui retirèrent leurs troupes de l'Italie et rendirent à Frédéric les places qu'ils avaient dans son royaume. Louis rendit aussi à l'archiduc Philippe les places d'Artois, selon le traité fait avec Charles VIII, et envoya à Arras Gui de Rochefort, son chancelier, qui reçut en son nom, assis et couvert, l'hommage pour les comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, que l'archiduc lui rendit découvert et sans ceinture. L'archiduc voulut plusieurs fois se mettre à ses genoux ; mais le chancelier tenant les mains de l'archiduc dans les siennes, lui dit qu'il suffisait de sa bonne volonté.

Louis, pour être paisible de toutes parts, fit une trêve avec Maximilien, qui de son côté était occupé dans une guerre contre les Suisses : cette trêve le détermina à commencer l'entreprise de Milan un an plus tôt qu'il n'avait résolu. Il envoya une armée de vingt-trois à vingt-quatre mille hommes, commandée par Trivulce, par le comte de Ligni et par Aubigny. Ils prirent d'abord la forteresse d'Arazzo sur le Tanaro et celle d'Anon.

Galéas de Saint-Séverin, que le duc avait envoyé pour s'opposer à leur passage, étonné de la prise de ces places, plus prompte qu'il ne pensait, se retira à Alexandrie, où nos gens le poursuivirent ; et cependant Valence sur le Pô, avec son château, leur fut rendue par le gouverneur : plusieurs places considérables suivirent cet exemple. Alexandrie abandonnée par le comte de Cajazze, que le duc avait envoyé au secours de Saint-Séverin son frère, fut prise et pillée : le comte, indigné de ce que Ludovic avait donné le principal commandement à son cadet, s'était accommodé avec le roi.

Les Français ayant passé le Pô, Pavie se

soumit à eux, pendant que les Vénitiens, ayant de leur côté passé l'Adde, s'étendirent jusqu'à Lodi. Au bruit d'une conquête si rapide, l'épouvante et le tumulte se mirent dans Milan, et le duc, effrayé lui-même de tant de pertes inopinées, eut recours aux derniers remèdes des désespérés : il commença à flatter le peuple, en diminuant les impôts et s'excusant de les avoir mis sur la nécessité des guerres. Il vit pourtant bien qu'il ne serait pas le maître du peuple, et se retira chez Maximilien, avec ses enfants et ses trésors. Le comte de Cajazze lui vint déclarer sur le chemin que, puisqu'il abandonnait ses Etats, il se croyait être quitte du serment qu'il lui devait, et prit en même temps le parti de la France.

Aussitôt que le duc fut retiré, ceux de Milan appelèrent les Français ; et sur l'espérance qu'ils eurent en la clémence du roi, ils se rendirent sans capituler; huit jours après, le château, quoique muni de toutes choses, se rendit sans qu'on tirât un coup de canon. Le gouverneur qui le livra ne jouit pas long-temps de sa récompense, parce que sa trahison l'ayant rendu odieux à tout le monde et méprisable aux Français mêmes, il mourut de regret quelque temps après.

Cependant les Frégose et les Adorne, à l'envi les uns des autres, portèrent Gênes à se soumettre ; enfin toutes les places du duc de Milan furent réduites, et la conquête en fut faite en moins d'un mois. Cependant le roi était à Lyon, où il achevait son mariage avec Anne. Sitôt qu'il eut reçu cette nouvelle, il entra avec l'habit ducal dans Milan, où il reçut les compliments de tous les potentats d'Italie, à la réserve de Frédéric ; et comme il pensait dès lors à la conquête de Naples, les Florentins s'engagèrent à l'y assister, à condition qu'il les aiderait à ravoir leurs villes, dont ils ne pouvaient venir à bout, surtout de Pise, dont ils avaient été obligés de lever le siége.

Le duc de Valentinois, avec le secours des Français, prit d'abord Imola, et se voyait en espérance de réduire bientôt les autres villes de la Romagne qui avaient des seigneurs particuliers. Le roi voulut faire connaître aux Milanais qu'ils ne s'étaient point trompés dans l'opinion qu'ils avaient de sa bonté : il soulagea le peuple de la plus grande partie des impôts, et prit plaisir d'obliger la noblesse, assez durement traitée par Ludovic ; il réussit par ce moyen à gagner les cœurs et à s'affermir dans sa nouvelle conquête.

Mais Trivulce, qu'il laissa pour gouverneur, en s'en revenant, ne suivit pas la même conduite : il était fier et hautain, et les gentilshommes ne pouvaient souffrir d'être traités orgueilleusement par celui qu'ils avaient vu leur égal. Il avait beaucoup d'ennemis, parce que l'envie est toujours plus grande contre un homme du pays qu'on voit tout à coup élevé. Les Milanais, d'ailleurs, étaient irrités de la grande familiarité que les Français voulaient avoir avec leurs femmes.

Les dispositions étant contraires, ils se fit une sédition au sujet de ce peu d'impôts que Louis avait laissés, et Trivulce, déjà odieux, se le rendit davantage en tuant de sa propre main quelques-uns des séditieux.

[1500] Aussitôt le duc de Milan, qui était aux écoutes, vint en diligence avec une armée d'Allemands et de Suisses, qu'il avait levée à ses dépens ; car il n'avait aucun secours de Maximilien. Côme se rendit à lui, et en même temps les habitants de Milan se soulevèrent ; Trivulce avait peu de monde, parce qu'on avait donné la fleur des troupes au duc de Valentinois : aussi, après avoir pourvu à la sûreté du château, il sortit de la ville, où Ludovic fut reçu du peuple avec de grandes acclamations.

Il alla ensuite assiéger Novare, pour couper les vivres à Trivulce, qui était au-dessous de Mortare. D'Alègre amena au secours les troupes qui étaient dans la Romagne ; mais les Suisses de son armée se joignirent à ceux de l'armée de Ludovic, qui avec ce renfort, prit facilement Novare. Le roi, résolu de châtier la révolte des Milanais, envoya la Trimouille avec une armée, et fit avancer jusqu'à Ast le cardinal d'Amboise, à qui il donna la qualité de son lieutenant général avec plein pouvoir, afin qu'ayant une autorité supérieure il empêchât la division de nos généraux, qui avait en partie été cause de la perte du Milanais.

La Trimouille alla d'abord assiéger Novare, où les Suisses de Ludovic lui firent la même trahison que ceux de d'Alègre lui avaient faite ; leurs compatriotes qui étaient dans notre armée les débauchèrent, et Ludovic ayant aperçu parmi eux quelque commencement d'émeute, voulut les mener au combat, mais ce fut en vain : ils lui dirent qu'ils ne voulaient point se battre avec leurs concitoyens.

Le duc, voyant que tout était désespéré, les pria avec larmes de vouloir bien le mener du moins en lieu de sûreté ; tout ce qu'il put obtenir d'eux, fut de se déguiser et de s'échapper comme il pourrait ; mais il ne put si bien se cacher qu'il ne fût bientôt reconnu et pris. On le mena à Lyon, au roi, qui avait voulu seulement le voir ; il l'envoya à Loches, où il mourut dix ans après, assez maltraité. Telle fut la fin d'un prince qui avait vécu avec tant de puissance et de grandeur : il aurait acquis une grande réputation s'il ne l'avait ternie par le meurtre de son neveu. Sa principale qualité était une grande prudence ; mais il avait la faiblesse de ne pouvoir souffrir qu'aucun autre que lui passât pour prudent.

Le cardinal Ascagne, son frère, s'enfuit aussitôt qu'il eut appris son malheur ; il fut pris par les Vénitiens, et le roi les ayant obligés de le remettre entre ses mains, il fut mis dans la tour de Bourges, où le roi avait été lui-même longtemps détenu pendant qu'il était duc d'Orléans ; mais il fut bien mieux traité que son frère, et délivré deux ans après par le moyen du cardinal d'Amboise, à la sollicitation de l'empereur ;

aussitôt après la prise du duc, les Milanais implorèrent la miséricorde du roi.

Le cardinal d'Amboise, après avoir fait punir quelques-uns des plus séditieux, pardonna au reste des Milanais, les condamna cependant à trois cent mille ducats, plutôt pour leur faire sentir leur crime que pour les punir selon leur mérite : les autres villes rebelles furent taxées à proportion, et le gouvernement de tout le duché fut donné à Chaumont, homme de mérite, neveu du cardinal d'Amboise.

La conquête étant achevée, les Suisses furent renvoyés. Les cantons voisins du Milanais surprirent, en s'en allant, Bellinzone, place importante dans les montagnes, qui leur donnait entrée dans ce duché. Le roi négligea de la recouvrer pour un peu d'argent qu'il lui en eût coûté alors ; et cette épargne, dans la suite, lui coûta bien cher. Il restait encore au roi d'obtenir de l'empereur l'investiture du duché : au lieu de la lui accorder, ce prince traita le roi et les Vénitiens d'usurpateurs des droits de l'empire.

Le roi, craignant donc quelque grande guerre de ce côté, n'osa entreprendre celle de Naples qu'il avait résolue, et se trouva obligé, selon les traités, à partager son armée ; il en donna une partie au duc de Valentinois pour achever la conquête de la Romagne, qu'il subjugua toute, à la réserve de Faënce, que la résistance des assiégés et le mauvais temps l'empêchèrent de prendre : à la fin pourtant il la réduisit à se rendre ; mais ce ne fut que l'année suivante.

Il avait eu beaucoup de peine à donner ses troupes au Pape, par le peu de secours qu'il en avait tiré durant les affaires de Milan. Néanmoins, persuadé par le cardinal d'Amboise, qui portait toujours les intérêts du Pape, il y consentit ; et le Pape, pour récompenser le cardinal, le fit son légat *à latere* dans toute la France. Louis donna le reste des troupes aux Florentins, quoique les Pisans et les Siennois lui offrissent beaucoup d'argent pour l'en détourner ; mais le cardinal lui fit connaître combien il lui serait honteux de ne pas tenir les traités. Pise fut assiégée avec un très-mauvais succès, que les généraux français imputèrent aux Florentins ; ce qui refroidit le roi pour cette république.

Ce prince songeait toujours au dessein de Naples, et il faisait tous ses efforts pour s'accommoder avec Maximilien : il n'en put jamais obtenir l'investiture ; mais il fit une trêve où Frédéric, roi de Naples, ne fut pas compris. Il avait encore un ennemi à craindre dans la conquête de ce royaume : c'était Ferdinand, roi d'Espagne, qui, comme nous avons dit, était entré en traité avec Charles VIII pour le partager avec lui.

Quoique Louis fût en état d'achever l'entreprise de son chef, pour ne point trouver sur son chemin un tel ennemi et expédier promptement l'affaire durant la trêve, il aima mieux continuer le traité que Ferdinand avait commencé avec son prédécesseur, et, se réservant Naples avec la Terre de Labour et l'Abruzze, il lui abandonna la Pouille et la Calabre, voisines de son royaume de Sicile. Les deux rois, par le traité, ne devaient ni s'entr'aider ni se nuire : mais Louis faisait la guerre tout ouvertement, et Ferdinand agissait avec perfidie ; car ayant caché son traité pendant qu'il partageait le royaume de son parent, il faisait encore semblant de vouloir le protéger contre les Français ; il envoya en Sicile Gonsalve, qui, sous ce prétexte, se fit donner quelques places dans la Calabre pour sûreté.

Frédéric se comportait de si bonne foi, qu'il le pressait même d'entrer dans Gaëte ; mais cette place étant du partage des Français, il le refusa. Louis fit avancer en même temps sa flotte, commandée par Philippe de Clèves-Ravestin, et son armée de terre, sous la conduite d'Aubigny, du comte de Cajazze et du duc de Valentinois.

Aubigny, qui avait toute la confiance, assiégea Capoue, qu'il emporta en huit jours ; Gaëte épouvantée se rendit ; Naples ne fit point de résistance, et Gonsalve s'étant déclaré, Frédéric, qui se vit accablé de toutes parts et trahi par son protecteur, n'eut plus d'espérance qu'en la générosité de Louis ; il livra aux Français le château de Naples, avec ce qui était de leur partage. Les Ursins, toujours fidèles à la France, furent puissamment protégés, et les Colonne, qui l'avaient abandonnée, furent eux-mêmes abandonnés au Pape : Frédéric eut la liberté de se retirer à Ischia, où il fit un nouveau traité par lequel le roi victorieux lui accorda le duché d'Anjou, avec trente mille ducats de pension, en échange de son royaume.

En ce même temps, Louis, comte de Montpensier, ayant visité le lieu où était enterré son père, se mit dans l'esprit si vivement ce qu'il avait souffert en ce pays, et en fut tellement saisi, qu'il en mourut de douleur sur son tombeau [1501], et fit lui-même regretter à tous les Français la mort que son bon naturel lui avait causée. Gonsalve prit aisément les places de la Pouille et de la Calabre, ne trouva presque de résistance qu'à Tarente, où Frédéric avait envoyé son fils Alfonse. Cette place se rendit enfin à composition, et Gonsalve, contre le serment qu'il avait fait sur l'Eucharistie, au jeune prince, de le faire conduire où il voudrait en liberté, le retint pour l'envoyer en Espagne, où les traitements magnifiques de Ferdinand couvrirent mal la trahison qu'il lui faisait.

Après la conquête de Naples, on alla contre les Turcs, que Frédéric et Ludovic avaient appelés vainement à leur secours. Ces infidèles avaient fait une irruption fâcheuse dans le Frioul, et avaient enlevé quelques places aux Vénitiens dans le Péloponèse. On résolut de se venger de ces insultes ; mais Ferdinand ne voulut jamais donner ses vaisseaux, quoiqu'il fût entré dans la ligue. Les Français et les Vénitiens assiégèrent Mételin, capitale de l'île de Lesbos : leur mésintelligence leur causa un

mauvais succès, et les Français, battus au retour par la tempête, trouvèrent dans les ports des Vénitiens un traitement aussi rude que celui qu'ils avaient éprouvé chez les Turcs. La négociation avec Maximilien avait toujours été continuée; et pour y mettre fin, le cardinal d'Amboise l'alla trouver à Trente avec un équipage magnifique.

On ne put convenir de l'affaire de l'investiture, parce que Maximilien ne voulut jamais l'accorder aux enfants mâles du roi, s'il en avait, mais seulement aux filles qu'il avait déjà. La maison d'Autriche semblait avoir conçu le dessein de s'agrandir par des mariages. La grande puissance de Maximilien lui était venue d'avoir épousé l'héritière de Bourgogne, qui lui avait apporté de si grandes terres. Il avait fait épouser à son fils, l'archiduc Philippe, Jeanne, fille de Ferdinand et d'Isabelle, et héritière de leurs royaumes; il voulait encore avoir Claude, fille du roi, pour Charles son petit-fils et fils de Philippe, dont le mariage avait déjà été résolu avec cette jeune princesse: ainsi il ne voulait accorder qu'aux filles de Louis l'investiture du duché, afin qu'il tombât encore dans sa maison. Le roi ne voulut point l'accepter à cette condition; et le cardinal se retira sans rien faire. Il fut parlé, dans ces conférences, de faire la guerre aux Vénitiens, dont l'ambition choquait les deux princes, et de réformer l'Eglise, principalement dans son chef, qui troublait l'Italie et scandalisait toute l'Eglise.

[1502] Outre l'affaire que le roi avait avec l'empereur, il lui en survint une autre de bien plus grande importance avec le roi d'Espagne. Ce prince avait dessein de se rendre maître de tout le royaume de Naples, plutôt par surprise que par force. Il avait un bon instrument de ses desseins en la personne de Gonsalve, aussi artificieux qu'il était grand capitaine: celui-ci fit naître une difficulté dans le partage des terres, prétendant qu'un canton, nommé le Capitanat, était de la Pouille plutôt que de l'Abruzze, comme les Français le prétendaient. Ce pays était important, tant à cause d'une douane de grand revenu, qui y était établie pour le bétail, qu'à cause aussi que dans l'Abruzze il n'y avait que cet endroit qui portât du blé.

La seule situation donnait gain de cause aux Français, puisque le pays contesté tenait à l'Abruzze, et qu'il était séparé de la Pouille par la rivière d'Offente. Cependant le vice-roi qui était Louis d'Armagnac, duc de Nemours, et Gonsalve, convinrent d'attendre la décision de leurs maîtres. Le roi s'était avancé à Ast pour réprimer le duc de Valentinois, qui, appuyé de l'autorité de son père et des armes de France, entreprenait sur tous ses voisins, et désolait toute l'Italie par sa perfidie et ses cruautés, pour satisfaire son ambition. Il avait même sous main soulevé des places aux Florentins, alliés du roi. Le gouverneur de Milan avait fait connaître à Louis que ce duché dans la suite ne serait pas en sûreté, s'il ne retenait un homme si entreprenant. Aussi avait-il déclaré, en sortant de France, qu'il allait faire la guerre à Alexandre VI, et que cette guerre était plus sainte contre un si méchant Pape que contre le Turc.

Mais le duc de Valentinois, qui n'était pas moins artificieux que méchant, trouva moyen de l'apaiser: il fut aidé par le cardinal d'Amboise, toujours trop porté à favoriser le Pape, dans le dessein d'obtenir de lui des grâces qui l'avançaient à la papauté, où il prétendait. Quant aux affaires avec Ferdinand, Louis offrit, pour les terminer, ou de rétablir Frédéric, avec qui apparemment il avait pris des mesures, ou de faire une trêve durant laquelle on terminerait à l'amiable le différend des limites.

Ferdinand, qui ne songeait qu'à gagner du temps pour l'amuser et le surprendre, ne répondit rien; mais Louis commanda à ses troupes de marcher contre les Espagnols: ils perdirent la plus grande partie de leurs places, et Gonsalve, manquant de tout, se retira dans Barlette, où, sans l'assistance secrète des Vénitiens, il eût été sans ressource: avec tout leur secours, si on eût suivi le conseil d'Aubigny, la guerre eût été achevée.

Le duc de Nemours aima mieux partager ses troupes et prendre les autres villes, au lieu de s'attacher à Barlette, d'où dépendait la décision; ce qui donna le loisir à Gonsalve de se reconnaître. Cependant le roi, se reposant sur la trêve qu'il avait faite avec l'empereur, et croyant ses affaires très-assurées, résolut son retour en France; il abandonna trop tôt une conquête encore assez mal affermie, et se fia trop à Maximilien, en qui il n'y avait point de sûreté.

En partant, il laissa des troupes au duc de Valentinois, et se chargea, en le protégeant, de la haine de ses entreprises: avant qu'il repassât les monts, ceux de Gênes l'ayant invité à venir dans leur ville, il y entra avec un grand appareil et y demeura dix jours. Cependant le vice-roi agissait dans la Pouille, et Aubigny dans la Calabre, où il prit Cosence, et remporta près de cette ville une victoire signalée sur les Espagnols. Ferdinand étonné chercha alors des moyens d'amuser Louis et d'arrêter ses progrès.

[1503] En ce même temps, l'archiduc, qui avait passé de Flandre en Espagne par la France, devait retourner par le même chemin: il lui donna plein pouvoir de traiter la paix, et envoya avec lui deux ambassadeurs pour lui servir de conseil. Le prince, arrivé à Lyon auprès de Louis, fit l'accord à ces conditions que le mariage de Charles, fils de l'archiduc, se ferait avec Claude, fille aînée du roi, à qui il donnerait en dot le royaume de Naples et le duché de Milan; qu'en attendant que le mariage pût s'accomplir, les deux rois jouiraient de leur partage, et que l'archiduc aurait l'administration de la part de son beau-père, qui devait venir à Charles; que l'affaire des Investitures se traiterait à l'amiable, et que cependant [illegible]

pays contestés seraient séquestrés entre les mains du même archiduc.

Ces choses étant arrêtées et signées, tant par l'archiduc que par les ambassadeurs, on dépêcha en même temps à Ferdinand pour la ratification, et aux deux généraux, pour leur porter, de la part des princes, l'ordre de surseoir les hostilités. Le duc de Nemours obéit sans difficulté; mais il n'en fut pas de même de Gonsalve: il lui était venu quelque renfort d'Espagne, et Maximilien, contre le traité, lui avait envoyé deux mille hommes de secours, que les Vénitiens, aussi peu fidèles que lui, avaient laissés passer leur golfe. Il voyait le peuple et cette république aliénés des Français; il prévoyait aussi que nos gens se relâcheraient dans l'opinion de la paix; et déjà quatre mille hommes, venus nouvellement de France, s'étaient débandés, parce que les commissaires, qui croyaient que dorénavant on n'aurait plus besoin de soldats, avaient négligé de les payer. Gonsalve, qui était résolu de profiter de cette occasion, et qui sentait d'ailleurs les affaires d'Espagne en meilleur état, répondit aux ordres de Philippe, qu'il ne les reconnaissait pas et n'en recevait que de son maître, soit qu'il en fût d'accord secrètement avec Ferdinand, ou qu'il le connût d'humeur à ne désavouer pas une fourberie dont le succès serait heureux.

Le vice-roi, voyant contre son attente Gonsalve résolu à faire la guerre, rappela en diligence les troupes dispersées par tout le royaume; mais elles se trouvèrent trop faibles contre un homme qui avait pris toutes les mesures nécessaires pour les surprendre: le roi sentit aussitôt le changement qui allait arriver dans les affaires. Pour le prévenir il manda à ses généraux de tirer les affaires en longueur, et de se tenir seulement sur la défensive, jusqu'à ce qu'il eût envoyé le secours; mais Aubigny, ayant cru pouvoir empêcher les Espagnols de passer une rivière à trois milles de Séminara, fut surpris: car pendant que leur avant-garde l'amusait à l'opposite de la rivière, l'arrière-garde passa d'un autre côté, et prit en flanc notre armée, qui, s'en étant aperçue, prit aussitôt la fuite. Aubigny se retira à Angitone, en même temps que Gonsalve sortait de Barlette, pressé par la peste et par la famine.

Le vice-roi, craignant qu'il ne se joignît à l'armée victorieuse, résolut de lui couper le chemin; et comme les Espagnols marchaient à Ceriguole, il les y suivit; mais Gonsalve y arriva le premier et s'y retrancha. Le vice-roi, arrivé peu de temps après, attaqua aussitôt le retranchement. Les Espagnols eurent peine à soutenir le premier choc, et furent d'abord ébranlés; mais sur la nuit, leur gendarmerie mit notre infanterie en désordre; le vice-roi fut tué, les ennemis reprirent cœur, et l'épouvante se mit parmi nos gens, qui prirent la fuite; il y eut peu de monde de tué, et les Français perdirent tout leur bagage. Ces deux défaites venues coup sur coup ruinèrent les affaires de France. Les Napolitains révoltés appelèrent Gonsalve; les Français se renfermèrent dans les châteaux de Naples. Averse et Capoue ouvrirent leurs portes, et Aubigny, assiégé dans Angitone, se rendit prisonnier de guerre. Cependant Yves d'Alègre jeta dans Gaëte ce qu'il put ramasser de la déroute de nos armées.

L'archiduc, après l'accord, avait fait un petit voyage en Savoie, et ayant appris la conduite de Gonsalve, il revint sans hésiter en France, où il était assez embarrassé; car Ferdinand continuait toujours à amuser Louis, et ne voulait point se déclarer sur le procédé de Gonsalve, jusqu'à ce que son gendre lui mandât enfin qu'il était résolu de ne point partir de France qu'il ne se fût expliqué. Alors il répondit nettement qu'il ne pouvait accepter la paix, et il désavoua l'archiduc, qui avait, disait-il, passé son pouvoir. Sur cette déclaration l'archiduc se plaignit hautement de son beau-père, qui avait manqué de foi; il fit voir que loin d'avoir entrepris quelque chose contre ses ordres, il les avait tellement suivis, que même les ambassadeurs que Ferdinand avait chargés de l'affaire, avaient signé avec lui. Louis avait l'âme grande; étant incapable de trahison, il crut aisément que Philippe avait des sentiments semblables aux siens.

Ainsi, le voyant agité de la crainte qu'il avait qu'il ne se prît à lui de l'infidélité de Ferdinand, il l'assura qu'il n'avait rien à craindre pour lui; qu'il lui avait donné sa parole, et que l'infidélité de Ferdinand ne l'obligerait pas à en faire une autre; au reste, qu'il aimait mieux perdre par cette surprise un royaume qu'il saurait bien reconquérir, que de s'attirer, en manquant de foi, un reproche irréparable. Louis avait raison de mépriser des conquêtes faites par une perfidie; mais il n'était pas excusable de s'être si aisément laissé surprendre.

Pour Ferdinand, à qui ses finesses avaient si bien réussi, il ne songeait qu'à les continuer; ainsi il fit faire diverses propositions, entre autres de rétablir Frédéric dans son royaume: la chose n'était plus praticable depuis le traité fait entre Louis et Philippe; mais Ferdinand la proposait pour brouiller ensemble ces deux princes. Le roi offensé ne voulut rien écouter, et renvoya les ambassadeurs.

Cependant Gonsalve assiégea le château Neuf, qu'il prit par l'effet d'une mine chargée à poudre, que Pierre de Navarre fit jouer: c'était un soldat de fortune, qui avait pris ce nom parce qu'il était du royaume de Navarre. Il avait vu quelque commencement de l'invention des mines dans un siége de Génois; mais il l'avait perfectionnée, et les Français, qui gardaient le château de Naples, furent les premiers qui en sentirent l'effet. Le château Neuf fut pris par la brèche, et les soldats furent tous prisonniers de guerre.

[1504] Après la prise du château Neuf, Gonsalve envoya Prosper Colonne dans l'A-

bruzze, laissa Pierre de Navarre pour prendre le château de l'OEuf, et alla en personne assiéger Gaëte par mer et par terre. Pierre acheva son entreprise en trois semaines par les mines, à quoi les Français n'étaient point encore accoutumés. Peu de jours après la prise, le marquis de Saluces, nouveau vice-roi, parut avec le secours que le roi avait pu envoyer en diligence : il préparait de plus grandes choses, et il avait résolu de faire les derniers efforts pour faire sentir sa puissance au roi d'Espagne, qui s'était moqué de lui ; non content d'envoyer une grande armée de terre dans le royaume de Naples sous la conduite de la Trimouille, il résolut d'attaquer l'Espagne par deux endroits.

Albret, roi de Navarre, et le maréchal de Gié, devaient entrer par la Guyenne, et le maréchal de Rieux par le Roussillon ; une armée navale devait croiser les mers de cette province et du royaume de Valence ; mais il n'est pas si aisé de regagner un royaume que de le perdre. Le marquis de Saluces, avec sa flotte, obligea bien Gonsalve à dégager le port de Gaëte, mais non à délivrer tout à fait la place, qu'il tenait le plus qu'il pouvait bloquée par terre. Pour la Trimouille, il se trouva fort embarrassé ; en sortant du duché de Milan, les Suisses, qui devaient fournir huit mille hommes, voyant nos affaires en mauvais état, différaient de jour en jour.

Le Pape et le duc de Valentinois avaient suivi la fortune, et on avait intercepté de leurs lettres, par lesquelles ils paraissaient être en grande intelligence avec Gonsalve. La Trimouille n'osait passer plus avant sans s'assurer d'eux, et le Pape l'amusait de propositions en propositions ; mais toute cette négociation se termina par sa mort, arrivée d'une manière tout à fait tragique, et digne d'un si méchant homme. Il avait formé le dessein avec son fils d'empoisonner le cardinal Adrien Cornet, qui avait de grandes richesses, pour profiter de sa dépouille ; pour cela, il prépara dans une vigne, près de Rome, un festin, où il convia plusieurs cardinaux et les plus grands seigneurs de Rome.

Le duc de Valentinois y envoya deux bouteilles empoisonnées, avec ordre de n'en donner que par son commandement exprès. Le Pape étant venu le premier, fort échauffé, demanda à boire ; le sommelier se persuada que les bouteilles qu'on lui avait données en garde était quelque vin excellent, et jugeant que la défense n'était pas faite pour le Pape, il lui en donna ; comme il achevait de boire, le duc arriva et en but aussi : ils furent tous deux empoisonnés ; mais le Pape, qui était fort vieux, en mourut peu de temps après, et le duc, jeune et vigoureux, fut sauvé à force de remèdes.

A la nouvelle de la mort du Pape, la Trimouille fit avancer l'armée aux portes de Rome, où il ne put aller lui-même, parce qu'il demeura malade à Parme. A la faveur de ces troupes, le cardinal d'Amboise crut qu'il pouvait aisément se faire Pape ; mais le cardinal de Saint-Pierre-aux-Liens, qui aspirait comme lui à la papauté, lui conseillait d'éloigner les soldats, lui disant qu'en les retenant il mettait lui-même un obstacle à son élection ; que quand il se serait fait élire par force, son élection faite en cette sorte lui serait plutôt honteuse qu'honorable, et ne serait pas reconnue par la plus grande partie de la chrétienté ; ainsi, qu'il n'avait qu'à faire retirer les troupes, et qu'en même temps il serait élu tout d'une voix, sans s'attirer le reproche d'avoir violé la liberté du collége. Le cardinal d'Amboise crut ce conseil, et le cardinal de Saint-Pierre lui fit, aussitôt après, donner l'exclusion.

Les cardinaux estimaient le cardinal de Saint-Pierre ; il était riche et libéral, et avait la réputation d'homme de courage et qui tenait sa parole ; mais comme sa partie n'était pas encore faite dans le conclave, il fit élire un vieux cardinal, qui apparemment laisserait bientôt la papauté vacante : ce fut François Picolomini, qui prit le nom de Pie III. Il ne tint le siége que vingt-six jours, et le cardinal de Saint-Pierre, qui avait les vœux de tout le collége, fut élu d'un commun consentement, dès le soir qu'on entra dans le conclave. L'ambition et la simplicité du cardinal d'Amboise furent la risée de toute l'Europe ; mais le roi ne sentit pas assez combien mal à propos son autorité avait été commise en cette occasion, où les mesures étaient si mal prises.

Le duc de Valentinois avait concouru à l'élection de Jules II (c'est le nom que prit le Pape), parce qu'il avait promis de lui faire recouvrer les places de la Romagne ; car aussitôt après la mort d'Alexandre VI, les seigneurs étaient rentrés dans quelques-unes, et les Vénitiens en avaient envahi d'autres ; mais Jules, au lieu de l'aider à les recouvrer, le fit arrêter pour tirer de lui la cession de celles qui lui restaient.

Comme les gouverneurs firent peu d'état des ordres de leur maître, parce qu'il était prisonnier, le Pape fit semblant de vouloir le relâcher et l'envoya à Ostie. Les places furent rendues à Jules ; le duc ne fut délivré qu'en s'échappant de ses gardes et en se réfugiant auprès de Gonsalve, qui lui envoya un sauf-conduit ; mais il le fit arrêter malgré la parole donnée, et l'envoya prisonnier en Espagne, d'où il se sauva encore ; et s'étant réfugié en Navarre, il fut tué dans une bataille, à la tête de quelques troupes du roi de Navarre, qui combattaient pour soumettre des rebelles qui s'étaient révoltés contre ce prince.

Cependant l'armée française avait fait quelques progrès durant la maladie de la Trimouille : le roi en avait donné le commandement au marquis de Mantoue, étranger, Italien et ennemi irréconcilié, qui, pour ces raisons, devait être suspect. Au bruit de sa marche, Gonsalve abandonna les environs de Gaëte et laissa cette place en liberté. Le marquis fit un pont sur le Gari-

glian, et à la faveur de son artillerie, il passa cette rivière à la vue de Gonsalve, qui s'était vanté de l'empêcher; mais dès le jour même, il perdit la confiance des Français, pour avoir, à ce qu'ils disaient, épargné l'ennemi qu'il pouvait défaire, et il arriva, quelque temps après, qu'il abandonna l'armée et débaucha les Italiens, qui prirent parti dans les troupes des ennemis.

Le marquis de Saluces, vice-roi, prit le commandement de l'armée, et Gonsalve pour l'empêcher d'entrer plus avant dans le royaume, se posta dans des marais, autrefois nommés les marais de Mainturne. Il tint là l'armée de France, où elle se ruina par l'incommodité du lieu, par la rigueur de l'hiver et par les friponneries des commissaires qui retenaient la paye des soldats. Gonsalve, de son côté, souffrait beaucoup; et, comme on lui conseillait de se retirer, il dit cette belle parole, qu'il aimait mieux mourir en avançant un pas contre l'ennemi, que prolonger sa vie de cent ans, reculant seulement d'une brassée. C'est ainsi qu'il faisait périr les Français, n'étant pas en état de les forcer; mais il prit un chemin plus court, quand il se vit renforcé par la jonction d'Ursin, qui, dès le temps d'Alexandre VI, avait abandonné le parti de France, rebuté par la protection que Louis donnait au duc de Valentinois, son ennemi, qui en était si peu digne.

Gonsalve ayant attaqué les Français inopinément avec ce secours, la terreur et le désordre se mirent parmi eux. Le vice-roi fut obligé de se retirer à Gaëte, et sa retraite fut si précipitée, qu'il laissa à l'ennemi une partie de son canon. Pierre de Médicis, après avoir été longtemps le jouet de la fortune, périt enfin en cette occasion, dans un bateau qui enfonça, parce qu'il était trop chargé.

Gonsalve, sans perdre de temps, alla assiéger Gaëte, que la famine contraignit de se rendre. Le vice-roi avait mis dans les conditions que les prisonniers seraient mis en liberté; mais Gonsalve, fécond en expédients pour éluder les traités, exclut de la capitulation les barons napolitains qui avaient servi le roi; il acheva aisément de chasser les Français du royaume et de prendre le peu de places qui leur restaient. Les affaires n'allèrent pas mieux du côté de l'Espagne. En Guyenne, la division s'étant mise entre Albret et Gié, ils se présentèrent vainement devant Fontarabie, et retournèrent sans rien faire : en Roussillon, le maréchal de Rieux assiégea Salces; mais, après quarante jours d'attaque, Ferdinand, survenu en personne avec trente mille hommes, lui fit lever le siége. Ces tristes nouvelles affligèrent au dernier point toute la France, parce qu'elle aimait son roi; car, au reste, le bonheur des peuples au dedans du royaume était extrême.

Au milieu de tant de guerres le roi donna si bon ordre à ses finances, que jamais il n'augmenta les impôts : les gens de guerre ne faisaient aucun désordre, le commerce était sûr et abondant, tout le monde vivait à son aise, et le roi était appelé le *Père de la patrie*, qui est le plus beau titre que puisse avoir un roi, pourvu que la flatterie n'y ait point de part; il avait grand soin de la justice, et il voulait que les magistrats préposés à la rendre eussent non-seulement le savoir, mais encore la gravité convenable à une si grande charge. On remarque qu'étant entré dans un jeu de paume, il trouva des conseillers du parlement qui y jouaient; et, comme cet exercice paraissait en ce temps plus propre aux gens de guerre qu'à ceux de leur robe, il leur dit qu'une autre fois, s'il les y trouvait, il les mettrait dans ses gardes.

[1505] Quoique les affaires du dedans fussent en si bon état, et que le roi eût acquis beaucoup de gloire à gouverner si bien son royaume, c'était une grande tache à sa réputation de laisser périr tant d'armées et de perdre tant de conquêtes; il sentit alors ce que c'était que de se laisser gouverner, et résolut d'agir par lui-même : car quoiqu'il y ait un ministre habile et bien intentionné, les affaires vont toujours mal, quand le prince s'en remet aux autres. Louis s'était reposé sur son ancienne réputation et sur les conquêtes qu'il avait faites au commencement de son règne, et il ne considérait pas qu'il ne sert de rien d'acquérir, si l'on ne conserve.

Quand le malheur fut arrivé, il en eut une si grande mélancolie, qu'il tomba dangereusement malade, jusque-là qu'Anne sa femme désespérant de sa vie, songeait à sa retraite en Bretagne, et, toute prête à partir, elle y envoya d'avance son équipage. Depuis son mariage, arrêté avec Maximilien, elle avait toujours conservé beaucoup d'attachement pour les princes d'Autriche, et avait formé en leur faveur des desseins contraires aux intérêts de la France; c'est pourquoi le maréchal de Gié se résolut d'arrêter ses gens sur le passage : la reine, indignée qu'un homme né son sujet se fût opposé à ses desseins, ne voulut jamais lui pardonner, et persécuta tellement le roi, qu'il eut la faiblesse de faire faire le procès au maréchal, malgré le zèle qu'il avait témoigné au bien de l'État; mais le parlement de Toulouse, à qui il fut renvoyé, malgré toute sa rigueur, ne trouva matière de le condamner qu'à se retirer de la cour.

Après la convalescence de Louis, on tint des conférences pour traiter de la paix entre lui et Ferdinand. Il s'était fait une trêve par le moyen de Frédéric, que Ferdinand flattait toujours de l'espérance de le faire rétablir dans son royaume : et en effet il mettait son rétablissement en tête des propositions qu'il faisait au roi; mais Louis s'étant aperçu qu'il ne le faisait que pour le brouiller avec l'archiduc, rompit tout le traité avec lui et fit la paix avec l'empereur, et par cette paix on renouvelait les conditions du premier traité du mariage de Charles avec Claude, fille aînée du roi : et si elle venait à décéder, on lui accordait Renée sa cadette aux mêmes

conditions : l'empereur consentit enfin à donner à Louis et à ses enfants, même aux mâles, s'il en avait, l'investiture du duché de Milan, moyennant soixante mille ducats comptant et soixante mille autres payables six mois après.

Le roi devait encore fournir cinq cents lances à l'empereur, quand il irait se faire couronner, et lui donner tous les ans, en reconnaissance, une paire d'éperons d'or : il était permis au roi d'Espagne d'accepter la paix dans un certain temps ; mais en cas qu'il la refusât, il n'était pas spécifié si le roi pourrait lui faire la guerre.

En ce temps arriva la mort de Frédéric, et, ce qui fut plus considérable, celle d'Isabelle, reine de Castille. Ce royaume revenait à l'archiduc Philippe, du côté de Jeanne, sa femme, comme héritière de sa mère, et Ferdinand était réduit à son ancien royaume d'Aragon ; mais comme Isabelle lui avait laissé par testament l'administration de la Castille, il se mit en état de la conserver, malgré son gendre, dont il commença à redouter la puissance.

Ce changement des affaires fit prendre de nouvelles mesures à Louis. Philippe, fils de l'empereur, seigneur des Pays-Bas, roi de Castille, successeur et gendre du roi d'Aragon, était redoutable par lui-même, et plus encore par son alliance avec Henri VII, roi d'Angleterre, dont le fils aîné, nommé Arthus, avait épousé Catherine, sœur de sa femme. En cet état, Louis, qui n'avait jamais pu trouver aucune sûreté avec l'empereur, avait beaucoup à craindre du roi de Castille son fils, et en demeurant encore en guerre avec Ferdinand il eût eu trop d'ennemis à combattre : ainsi il se résolut à faire la paix avec le dernier, qui avait aussi ses raisons pour la souhaiter, et qui, désirant de se marier pour avoir des enfants mâles, fut bien aise d'épouser Germaine de Foix, nièce de Louis, fille de Marie sa sœur, et de Jean de Foix, vicomte de Narbonne.

En faveur de ce mariage, Louis donna à sa nièce sa part du royaume de Naples, qui devait demeurer à Ferdinand, si Germaine mourait devant lui sans enfants ; et revenir à Louis, si Ferdinand mourait devant elle. Ferdinand donnait à Louis une grande somme pour les frais de la guerre, et s'engageait à rétablir les barons napolitains qui avaient servi la France ; il promettait d'aider Gaston de Foix, neveu de Louis et frère de Germaine, à recouvrer la Navarre sur Catherine de Foix, sa cousine, et son mari, Jean d'Albret. Ces deux rois faisaient ensemble une ligue défensive, et le traité marquait le secours qu'ils se devaient donner l'un à l'autre étant attaqués.

[1506] Cependant Philippe alla en son nouveau royaume avec la reine sa femme : les Castillans s'attachèrent à leur princesse naturelle et à son mari, jeune prince agréable de corps et d'esprit ; de sorte que Ferdinand fut contraint de lui abandonner la Castille. Aussitôt après, il alla à Naples, où il soupçonnait que Gonsalve voulait se rendre le maître ; toute l'Italie lui envoya des ambassadeurs, et la haute opinion qu'on avait conçue de sa prudence en faisant attendre à tout le monde de grands effets ; mais ils ne répondirent pas à l'attente qu'on en avait. Les peuples ne furent pas soulagés, et la noblesse fut mécontente, parce que Ferdinand récompensa mal ceux qui l'avaient servi, et ne rétablit pas tout à fait, comme il s'y était obligé, ceux qui avaient servi la France.

Cependant le roi voyant la puissance de Maximilien devenue redoutable par celle de son fils, rechercha l'amitié du Pape en lui proposant de se joindre à lui contre les Vénitiens, usurpateurs de la Romagne. Le Pape avait mécontenté le roi, tant en disposant, sans sa participation, des bénéfices du Milanais, qu'en lui refusant le chapeau de cardinal pour deux évêques, l'un neveu du cardinal d'Amboise, et l'autre de la Trimouille ; mais de plus grands intérêts les firent réconcilier, quoique l'effet de leur accord fût plusieurs fois suspendu. Selon que Louis craignait plus ou moins, Maximilien donnait plus ou moins de secours au Pape, en sorte qu'il ne pouvait rien entreprendre contre les Vénitiens ; et même Maximilien ayant fait savoir à Louis qu'il voulait aller à Rome pour se faire couronner, et lui ayant demandé non-seulement les cinq cents lances promises par le traité, mais encore qu'il lui avançât les soixante mille ducats dont le terme n'était pas encore échu, il refusa le dernier ; et en faisant l'autre, comme il y était obligé, il prit secrètement des mesures avec les Vénitiens pour empêcher Maximilien d'entrer en Italie.

Ce qui arriva dans le même temps augmenta beaucoup l'aigreur des deux princes, car Louis fiança à François, comte d'Angoulême, héritier présomptif de la couronne, Claude, sa fille aînée, promise par tant de traités à Charles, fils du roi Philippe.

Toute la France avait crié contre ce mariage, qui aurait transporté à la maison d'Autriche les droits de Claude sur les duchés de Bretagne et de Milan, et aurait peut-être donné à Charles une occasion de prétendre même à la couronne de France, prétention chimérique à la vérité, dans un royaume où jamais fille n'a succédé, mais qui donnait à un prince, d'ailleurs si puissant, un prétexte éternel de faire la guerre : c'est pourquoi les grands du royaume et les plus notables personnages assemblés à Tours, supplièrent le roi de rompre un traité si ruineux à son Etat, et si peu sûr en la personne de Maximilien et de Ferdinand, qui l'avaient toujours trompé, et de donner la princesse à son successeur, pour tenir unis à la couronne les Etats dont elle héritait. Louis se rendit à ces raisons, et passa par-dessus toutes considérations pour contenter ses sujets.

Le Pape jugeait bien, après cela, que le roi, que cette rupture chargeait de tant d'ennemis, ne songerait pas à Venise ; mais il s'ennuyait de ne rien faire, et il entreprit de réduire Pérouse et Bologne. Il fit tant

valoir le secours de France, quoiqu'il en fût peu assuré, à Paul Baglione, seigneur de Pérouse, qu'il se rendit de pure frayeur. Après un si bon succès, il poursuivit chaudement Bentivoglie, seigneur de Bologne; il fut aidé par les Français dans cette conquête.

Chaumont déclara à Bentivoglie qu'il avait ordre de l'attaquer; et celui-ci, qui n'avait jamais eu d'autre protecteur que le roi, quand il le vit contre lui, fut trop heureux de sauver, en abandonnant cette place, le reste de ses biens et sa personne. Jules fit d'extrêmes largesses à Chaumont qui l'avait si bien servi, et lui promit le chapeau pour son frère l'évêque d'Albi : ainsi, en toutes façons, il engageait dans ses intérêts le cardinal d'Amboise, leur oncle. Mais pour l'obliger davantage, il s'expliqua sur les deux chapeaux demandés, dont il y en avait un pour un autre neveu du cardinal; mais il s'expliquait par degrés, et savait ménager ses grâces; car il promit d'abord les chapeaux, ensuite il en fit expédier les brefs, sans déclarer les personnes; enfin il acheva l'affaire en les nommant publiquement, et autant de pas qu'il faisait, autant il tirait de nouvelles faveurs de Louis, qui se laissait mener par les plaisirs qu'on faisait à son ministre. Jules lui accorda en même temps la disposition des bénéfices du Milanais.

[1507] Mais pendant qu'il le favorisait en apparence, sous main il s'entendait avec l'empereur, pour lui susciter des affaires et lui révolter les Génois : cette révolte arriva à l'occasion des vieilles factions qui partageaient la ville, et principalement de la jalousie immortelle entre la noblesse et le peuple, sur le sujet du gouvernement : le peuple se souleva, et s'étant rendu le plus fort, après avoir massacré beaucoup de noblesse, il créa des magistrats à sa mode, de la lie du peuple. Ravestin, que le roi avait laissé pour gouverneur, fut contraint de condescendre au désir de la populace victorieuse, qui, enflée de ce succès, secoua le joug tout à fait, et contraignit le gouverneur à se retirer. Les Français qui étaient restés dans le château furent tués avec leur commandant, et le peuple demeura le maître. Mais le roi ne laissa pas longtemps cet attentat impuni, et résolut de marcher à Gênes avec une puissante armée.

Le Pape fit ce qu'il put pour le détourner de cette entreprise, qui reculait si loin celle qu'il désirait tant contre les Vénitiens. Et les Génois ayant protesté d'abord que si le roi voulait seulement autoriser le gouvernement établi, ils demeureraient soumis, l'affaire fut prête à s'accommoder; mais ces peuples séditieux ayant fait de nouvelles fautes, Louis, sans rien écouter, marcha contre eux. Sur cela, le Pape irrité se mit dans l'esprit que le cardinal d'Amboise, résolu de l'empoisonner pour prendre sa place, faisait avancer le roi pour ce dessein; il échauffa en même temps Maximilien déjà aigri, en lui écrivant que cet armement et le voyage d'Italie sous prétexte de châtier Gênes, tendaient, en effet, à faire Louis empereur.

Les Vénitiens lui ayant confirmé la même chose, Maximilien prit feu, et convoqua aussitôt une diète à Constance, où il éclata contre le roi en paroles fulminantes. Il traitait le roi de rebelle à l'empire, et c'était à cause du duché de Milan qui en relevait. Il écrivit au Pape et aux cardinaux, que, comme avocat du Saint-Siége, il viendrait à leur secours, sans être appelé, avec une armée à laquelle ni l'Italie, ni la France, liguées ensemble, ne pourraient pas résister.

Cependant Louis s'avançait à Gênes sans s'émouvoir. Les Génois firent quelque résistance, mais ils furent bientôt vaincus. Il fit son entrée dans la ville, monté sur un coursier tout noir, armé de toutes pièces, précédé et suivi d'une infinité de gens de guerre; tout le peuple alarmé était à ses pieds : les femmes et les enfants, revêtus de blanc, criaient miséricorde.

Ce prince, bon et clément, fut touché de ce spectacle, et, après avoir châtié les plus coupables, il se contenta pour les autres de trois cent mille ducats, qu'on employa en partie à construire une forteresse pour tenir en bride ce peuple rebelle; aussi fut-elle appelée la Bride.

Il rétablit le gouvernement comme il était avant le tumulte; et, sans rien ôter au peuple de ce qu'il avait accordé quand il se donna à lui, il voulut seulement qu'ils eussent à titre de privilége ce qu'ils avaient auparavant par convention; ensuite, pour faire cesser les bruits que le Pape et Maximilien répandaient dans un temps où il était assez fort pour tout entreprendre, il résolut de s'en retourner en France; et, laissant Gênes paisible et l'Italie en repos, il fit admirer à tout le monde sa vigueur, sa modération et sa clémence; mais son retour fut retardé de quelques jours par l'entrevue proposée entre lui et Ferdinand.

Il avait perdu depuis quelques mois le roi Philippe, son gendre. Ce prince, selon les Mémoires de du Bellai, donna, en mourant, une grande marque de la confiance qu'il avait en Louis, en lui laissant l'éducation de son fils Charles, plutôt qu'à Maximilien et à Ferdinand, grands-pères de ce jeune prince. Jeanne, femme de Philippe, outrée de douleur, acheva de perdre l'esprit, qu'elle avait déjà un peu faible; l'administration de la Castille revenant par ce moyen à Ferdinand, il s'en retourna en Espagne, et il vint, en repassant, visiter Louis, qui s'avança à Savone pour le recevoir.

On ne peut pas faire les honneurs de meilleure grâce ni avec plus de magnificence qu'il les fit. Ferdinand aussi n'avait rien omis de ce qui pouvait lui plaire, et même, passant à Ostie, il ne voulut jamais voir le Pape, parce qu'il était brouillé avec Louis, à qui il ne voulait point donner d'ombrage. Le jour qu'il devait arriver, le roi se trouva au port, et aussitôt que la galère fut à bord, il y entra sans précaution, suivi seulement

de deux hommes, témoignant une joie extrême de voir chez lui Ferdinand et la reine sa nièce. A la descente, il la prit en croupe, selon la mode du temps, sur son cheval superbement harnaché, et les seigneurs de la cour en firent autant aux dames.

Louis céda le château au roi d'Aragon, et donna la moitié de la ville, pour le logement de sa suite, qui était de mille quatre cents gentilshommes. Il lui fit prendre partout la première place, quoique Ferdinand n'oubliât rien pour s'en défendre, et répétât souvent au roi qu'il se sentait obligé de lui céder. Il y eut un grand festin, où Louis fit l'honneur au grand capitaine de le faire mettre à table avec Ferdinand et Germaine, et lui donna des éloges, dont il ne fut guère moins touché que de ses victoires.

Ferdinand, de son côté, rendit visite à Aubigny, qui avait la goutte; et il semblait que les deux rois se disputaient, à l'envi l'un de l'autre, à qui honorerait plus la vertu. Pour entretenir l'ordre, Louis défendit aux Français, sur peine de la vie, de faire aucune querelle aux Espagnols. Il y eut durant trois jours plusieurs conférences entre les deux rois, et entre Ferdinand et le cardinal d'Amboise. Ce qui parut du résultat fut que Ferdinand promit du secours à Louis contre l'empereur, en attendant qu'il les eût réconciliés, pour tous trois ensemble attaquer les Vénitiens, dont ils étaient également mal satisfaits.

Après que les deux rois eurent juré la paix sur l'Eucharistie, Louis prit le chemin de France par Milan, et Ferdinand alla en Espagne gouverner le royaume de son petit-fils. Ce jeune prince était dans les Pays-Bas, où il croissait en vertu, sous la conduite de Philippe de Crouy, seigneur de Chèvres, que Louis lui avait donné pour gouverneur.

La diète de Constance, que Maximilien avait échauffée contre Louis, se ralentit quand elle le vit licencier ses troupes et retourner dans son royaume : elle promit cependant à Maximilien une armée assez considérable, et aussitôt après il tenta d'entrer en Italie pour faire la guerre, disait-il, dans le Milanais; mais le roi eut soin de munir et ce duché et la Bourgogne, et il envoya aussi quelques troupes aux Vénitiens.

Ceux-ci, qui dans l'entreprise de Maximilien craignaient pour eux-mêmes, lui offrirent le passage, pourvu qu'il entrât désarmé; et sur le refus qu'il en fit, ils ne voulurent pas lui permettre de passer sur leurs terres. L'argent lui manqua bientôt; et les troupes de la diète s'assemblaient si nonchalamment, qu'il ne vit jamais six mille hommes ensemble. Pour comble de malheur, les Vénitiens, avec le secours qui leur fut envoyé de France, le battirent dans le Frioul, et Alviane, leur général, triompha de lui dans le Trévisan. Il fut sensible à cet affront; mais il n'avait point assez de forces pour en tirer raison. Cependant les Vénitiens, assez contents d'avoir empêché son passage, firent une trêve d'un an avec lui, sans la participation du roi.

Il n'est pas croyable combien le roi fut touché de ce mépris; et dès lors il résolut non-seulement de les attaquer de toutes ses forces, mais encore de joindre contre eux toutes les puissances de l'Europe. La république de Venise avait tous ses voisins pour ennemis, à cause des places qu'elle avait usurpées sur leurs Etats : elle en avait du Saint-Siége, entre autres Ravenne; elle en avait du duché de Milan, que le roi, occupé à d'autres affaires, n'avait pas encore jugé à propos de redemander; elle en avait dans le royaume de Naples, que le vieux Ferdinand avait engagées. Maximilien voulait ravoir celles qu'elle avait ôtées à l'empire et à la maison d'Autriche. On peut croire qu'une république qui s'était ainsi agrandie aux dépens de ses voisins, et qui alors ne songeait encore qu'à continuer ses usurpations, leur devait être fort odieuse.

Il lui était donc aisé de se venger des Vénitiens et de leur susciter de puissants ennemis; mais un grand intérêt s'opposait à ce dessein : car Jules, Maximilien et Ferdinand avaient une éternelle jalousie de sa puissance, et ne songeaient qu'à le chasser d'Italie, où les Vénitiens l'eussent vu avec moins de peine, pourvu qu'il voulût bien ne les pas troubler.

[1508] Quoique Louis écoutât beaucoup son ressentiment, il mit pourtant, selon sa coutume, l'affaire en délibération dans son conseil; mais comme il avait déclaré son inclination, la délibération ne fut qu'une grimace, et chacun entra dans ses sentiments par complaisance. Le seul Etienne Poncher, évêque de Paris, soutint qu'il n'y avait aucune apparence que le roi s'alliât à ses ennemis naturels, et rompît avec ceux dont il pouvait faire de plus fidèles alliés. Louis ne s'offensa point de sa liberté; mais il conclut la ligue avec Maximilien.

L'assemblée, pour la résoudre, se tint à Cambrai, sous prétexte d'accommoder la querelle entre Charles, roi de Castille, et le duc de Gueldres, que le roi avait autorisé sous main. Là, il fut arrêté que le Pape, l'empereur, le roi très-chrétien, et le roi catholique, feraient la guerre aux Vénitiens; que Louis commencerait l'attaque (car les Français prenaient aisément ce partage); que l'empereur agirait quarante jours après; que, pour lui donner prétexte de rompre la trêve, le Pape le sommerait de les secourir, comme défenseur du Saint-Siége, contre les usurpations des Vénitiens, et les admonesterait en même temps, sur peine d'excommunication, de rendre toutes les places qu'ils avaient prises au Saint-Siége et à l'empire. Celles qui devaient être rendues à chaque prince étaient spécifiées, et la guerre devait commencer le 1er avril.

Outre cela, l'empereur devait donner à Louis, moyennant 100,000 ducats, l'investiture du duché de Milan, pour lui, son successeur et ses descendants mâles. Voilà quel fut le traité de Cambrai, qui fut tenu si secret, que les Vénitiens ne le savaient pas; et il n'en parut autre chose que la confirmation

de la paix entre l'empereur et Louis. Le Pape et Ferdinand n'eurent point de part à la délibération; mais elle leur était si avantageuse, qu'on ne doutait pas qu'ils ne l'approuvassent. Cependant le Pape hésita, par la répugnance qu'il avait de se joindre avec Louis, et ne ratifia le traité qu'à l'extrémité, tâchant cependant de gagner les Vénitiens, qui furent assez fiers pour le refuser.

Au temps convenu, Louis, qui voulait commander son armée en personne, s'approcha de Milan, et fit d'abord entrer Chaumont, avec un petit corps, dans les terres des Vénitiens, afin d'engager l'empereur. Chaumont, après avoir pris Trévi, vint rejoindre le roi à Milan; et le Pape envoya son monitoire aux Vénitiens, pour la restitution des places, les chargeant de toutes sortes d'exécrations s'ils refusaient d'obéir. Ils firent publier partout, et dans Rome même, un appel de cette sentence au concile, et, au défaut du concile, à Jésus-Christ même et à la vérité. Les Papes exposent les excommunications à de grands mépris, quand ils les emploient à leurs intrigues et à leurs intérêts politiques, qui ne doivent guère être défendus par de telles armes.

A l'approche du roi avec son armée, les Vénitiens, contre l'avis d'Alviane, qui voulait qu'on se contentât de lui empêcher le passage de l'Adde, résolurent de rassiéger Trévi. Quoique le roi se pressât pour la secourir, il y arriva trop tard; mais en récompense il passa l'Adde sans aucun obstacle. Les généraux vénitiens avaient ordre de ne point combattre; et le roi, pour les y forcer, gagnait un poste où il pouvait leur couper les vivres. Ce dessein obligea les Vénitiens à déloger pour le prévenir, et, dans la marche, le combat s'engagea près d'un village nommé Agnadel.

[1509] Alviane se crut posté avantageusement, étant dans des vignes, où notre cavalerie pouvait à peine se développer : et en effet notre avant garde plia. Si le roi ne fût survenu avec le corps de bataille, les affaires étaient perdues. Elles furent rétablies à son arrivée; mais la victoire ne laissa pas d'être douteuse durant trois heures. A la fin, les Vénitiens ne purent soutenir l'effort de la gendarmerie, animée de la présence d'un roi qui faisait tout ensemble le devoir de soldat et de capitaine. Leur infanterie fût taillée en pièces; Alviane eut un œil crevé. L'armée en déroute porta la terreur et la consternation à Venise, et en quinze jours le roi reprit toutes les places qui lui appartenaient par le traité, à la réserve du château de Crémone, qui se rendit peu de temps après.

Il n'y eut point d'autre capitulation, pour les nobles Vénitiens qui se trouvèrent dans les places prises, que de se rendre prisonniers de guerre, et il eût été aisé au roi de prendre les autres places réservées à l'empereur; mais il fut fidèle aux traités, jusqu'au point de lui renvoyer les magistrats de Vérone, qui lui apportèrent les clefs. A la faveur de ses armes, le Pape prit Ravenne et quelques autres places de la Romagne; et les généraux de l'empereur, avec deux ou trois mille hommes qu'ils avaient, firent quelques progrès dans le Frioul. Dès lors les Vénitiens, accablés d'une si grande puissance, désespérèrent de conserver leurs États de terre ferme, et, se réduisant à leurs îles, ils abandonnèrent leurs autres places, d'où même ils retirèrent leurs magistrats. Ainsi, Maximilien et Ferdinand n'eurent qu'à se remettre en possession de leurs pays, qui ne leur avaient coûté que la peine d'attendre.

Maximilien, selon sa coutume, s'était donné en Allemagne beaucoup de mouvement sans grand fruit; mais Ferdinand, qui voyait de loin où les choses pouvaient aller, demeura en repos; et avec une petite flotte qu'il tenait tranquillement dans ses ports, il profita des travaux et des victoires de Louis. Un peu après, les Pisans furent enfin reconquis par les Florentins, qui avaient mis dans leurs intérêts les rois de France et d'Aragon par de grandes sommes données à eux et à leurs ministres.

Quand les conquêtes des confédérés furent presque achevées, Maximilien, qui ne voyait qu'à regret Louis seul armé en Italie, vint à Trente, et se mit à proposer de grands desseins. Il ne projetait rien moins que de prendre Venise et de renverser cette république par les fondements; mais ce n'était pas l'intention du roi, qui, toujours porté à croire trop tôt les affaires faites, retourna en France avec son armée, pour se décharger de la dépense qu'elle lui faisait en Italie.

[1510] Cependant Maximilien, qui ne parlait que de prendre de nouvelles places, gardait si mal celles qu'il avait recouvrées, que les Vénitiens lui enlevèrent Padoue. Il résolut de la rassiéger; mais l'argent lui manquait, et il n'avait pas même assez de forces pour s'opposer aux paysans qui lui tuaient ses soldats. Ainsi le roi, qui avait tant voulu éviter la dépense, y fut obligé plus que jamais; et pour ne point laisser tomber le parti, il fallut secourir Maximilien d'hommes et d'argent.

Avec ce secours, il mit le siége devant Padoue; mais comme les Vénitiens avaient repris cœur, toute leur jeune noblesse se jeta dans la place, résolue ou de la sauver ou de s'enterrer sous ses ruines. En effet, après la brèche faite, ils soutinrent l'assaut avec tant de vigueur, que Maximilien fut contraint de lever honteusement le siége. Maximilien, dans ce désordre de ses affaires, avait plus que jamais besoin de secours, et d'autant plus qu'il n'était pas en bonne intelligence avec Ferdinand.

Le sujet de leur division venait de ce que Ferdinand ne lui donnait pas, durant l'administration de la Castille, la moitié des revenus, comme ils en étaient convenus; mais le cardinal d'Amboise, toujours possédé de sa fantaisie de la papauté, et flatté de l'espérance que lui donnait Ferdinand, de l'assister dans ce dessein, réconcilia ces deux

princes, quoique leur désunion fût plus utile à son maître.

Cependant Maximilien, dans le besoin qu'il avait d'argent, vendit à Louis les places reprises sur les Vénitiens ; mais plus le crédit et la puissance de Louis augmentaient, plus la jalousie du Pape s'échauffait contre lui ; en sorte qu'il déclara assez hautement qu'il le chasserait d'Italie. C'était une chose étrange de voir un Pape qui avait reçu, étant cardinal, une si grande protection de la France, se déclarer si ouvertement contre elle.

Ce Pape n'oublia rien pour lui susciter des ennemis : il reçut très-bien Matthieu Schiner, évêque de Sion, et lui donna de l'argent pour animer les Suisses contre lui, comme il avait déjà commencé par ses invectives sanglantes. Il excitait aussi Henri VIII, roi d'Angleterre, jeune prince qui désirait signaler son avénement à la couronne par quelque action d'éclat, et qui était déjà porté contre la France par Ferdinand, dont il avait épousé la seconde fille, nommée Catherine, veuve d'Arthus son frère aîné ; enfin, pour rendre son parti plus fort, il donna l'absolution aux Vénitiens, et s'accorda avec eux, malgré Maximilien et Louis.

Cependant, par les artifices de l'évêque de Sion, les Suisses s'aigrissaient contre le roi : ils demandèrent une augmentation de leurs pensions ordinaires, qui en soi n'était pas considérable ; mais l'arrogance avec laquelle ils faisaient cette demande, obligea le roi au refus, joint qu'il s'était allié avec les trois ligues des Grisons et ceux du Valais, pour moins dépendre des Suisses, qui devenaient importuns. Ce refus et l'argent du Pape donna moyen à l'évêque de Sion d'irriter ces peuples et de leur faire jurer une ligue avec le Pape, sous le nom glorieux de défenseurs du Saint-Siége.

Ce fut alors que Jules, qui croyait que tout le monde devait trembler devant lui, devint plus fier que jamais : il avait renoncé au traité de Cambrai, et ne cherchait qu'un prétexte de faire querelle au roi ; il en prit une faible occasion d'un traité fait avec le duc de Ferrare, dans lequel ce prince lui donnait le sel à meilleur marché que le Pape, pour son duché de Milan : Jules, sans autre raison, menaça le duc de l'excommunier, s'il ne rompait son traité, et même lui défendit de faire du sel.

Sur son refus, il entra à main armée dans son pays, où il prit quelques places ; mais il fallut bientôt rabattre de sa fierté, à cause de la hauteur avec laquelle l'empereur le traitait, et plus encore parce que Chaumont, non content d'avoir repris dans le Ferrarais ce que le Pape avait gagné [1511], était entré dans les terres des Vénitiens, et les avait rejetés dans leurs premières terreurs. Tout réussissait à Louis, à qui l'empereur engagea Vérone, place si importante pour le duché de Milan ; et cependant il faisait toujours des propositions équitables que le Pape semblait vouloir écouter.

En ce temps, le cardinal d'Amboise mourut, très-regretté du roi et de toute la France : il était sans avarice, sans ostentation, sage, bon, équitable, assez modéré, pour n'avoir jamais voulu qu'un seul bénéfice, qui fut l'archevêché de Rouen. Il eût été plus heureux, et eût passé pour plus grand homme, sans ce désir de la papauté, qui tourmenta toute sa vie, et lui fit montrer tant de faiblesse. Ceux qui l'excusent assurent qu'il n'aspirait à cette grande dignité, que pour avancer en Italie les affaires de son maître, qui furent pourtant troublées par ses prétentions.

Comme on le croyait le seul objet de l'aversion du Pape, on espérait qu'après cette mort sa haine se ralentirait ; mais, au contraire, elle n'eut point de bornes, après qu'il n'eut plus en tête un homme qu'il appréhendait. Aussitôt après, il donna à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples, sans exiger les quatre cent mille écus que les rois de Naples avaient accoutumé de donner au Saint-Siége, en l'obligeant seulement à lui donner trois cents lances quand il en aurait besoin. Il résolut de plus d'assiéger Gênes par mer et par terre, d'entrer de nouveau dans le Ferrarais, quoique le duc lui offrît de faire tout ce qu'il voudrait touchant le sel. Ce duc prit Modène, qu'il fut bientôt obligé d'abandonner.

A Gênes, ses intelligences lui ayant manqué, ses desseins s'évanouirent. Une seconde entreprise sur la même ville lui réussit assez mal. Les Suisses, qui voulaient entrer dans le Milanais, furent arrêtés par Chaumont ; et, malgré ces mauvais succès, on voyait le Pape, à l'âge de soixante et dix ans, s'opiniâtrer à la guerre, jusqu'à traiter d'espion et faire mettre à la question l'ambassadeur de Savoie, qui lui offrait la médiation de son maître.

Dans cette résolution, tout cassé qu'il était, il s'avança à Bologne pour veiller de plus près à la guerre de Ferrare. Il commença par excommunier le duc, et Chaumont, quoiqu'il épargnât, selon les ordres du roi, les terres de l'Eglise, n'en eut pas meilleur marché. Cependant le Pape tomba malade, et jamais ne put être persuadé par les siens de retourner à Rome, ni même de relâcher tant soit peu l'attention qu'il donnait aux affaires de la guerre ; il disait qu'il était destiné à délivrer l'Italie : c'est ainsi qu'il s'exprimait, lorsqu'il parlait de chasser les Français d'un pays où il les avait introduits pour se délivrer de l'oppression où gémissait sa patrie ; mais alors il avait besoin d'eux et n'était pas en colère.

[1511] Il aurait eu tout loisir de se repentir de sa haine contre la France, si Chaumont avait poursuivi un dessein qu'il avait commencé : il marcha à Bologne, dans le temps que le Pape s'y attendait le moins, suivi des Bentivoglie, qui y avaient leurs intelligences, et espéraient faire révolter la ville : à son approche tout fut en alarme, excepté le Pape qui, après avoir fait porter à Florence ce qu'il avait de plus précieux, eut recours aux artifices ordinaires des plus

faibles, et amusa Chaumont par une négociation. Il est malaisé d'éviter ce piége quand on a affaire à une puissance qu'on se croit obligé de ménager et de respecter.

Pendant les allées et les venues, le Pape introduisit dans Bologne un grand secours, composé en partie de Turcs à la solde des Vénitiens, et se moqua de Chaumont. Après sa retraite, le Pape, quoique sa maladie fût augmentée, reprit la guerre avec plus d'ardeur que jamais, assiégea la Mirandole au cœur de l'hiver, et se fit porter au siége pour avancer les travaux, tout accablé qu'il était d'années et de maladies; il se logea d'abord à la portée du canon, et l'impatience de prendre la place fit qu'il s'approcha plus près encore : la ville se rendit enfin, et le Pape ne rougit pas de se faire porter dedans par la brèche. Quoique le roi n'oubliât rien pour le contenter, il demeura inflexible, et osa bien exiger qu'il lui fît rendre Ferrare, c'est-à-dire qu'il ruinât un prince qui n'était alors dans la peine que parce qu'il avait été de ses amis.

Le roi manda à Chaumont de ne plus rien ménager, et ce général marcha de nouveau vers Bologne, d'où il obligea le Pape à se retirer à Ravenne. Sur ces entrefaites Chaumont mourut; et dans les approches de la mort, effrayé de l'excommunication, il envoya demander l'absolution au Pape, qui la lui donna et en tira grand avantage. C'est ce qu'ont de fâcheux les guerres qu'on a à soutenir contre l'Eglise : elles font naître des scrupules, non-seulement dans les esprits faibles, mais même, en certains moments, dans les plus forts.

Louis avait prévu cet inconvénient; ce prince, attaqué injustement par le Pape, avait fait d'abord tout ce qu'il avait pu pour avoir la paix; ensuite, pour rassurer ses peuples, il assembla à Tours les prélats de son royaume, pour les consulter sur ce qu'il pouvait faire dans une occasion si fâcheuse, sans blesser sa conscience : là il fut dit que le Pape étant agresseur injuste, et même, ayant violé un accord fait avec le roi, devait être traité comme ennemi, et que le roi pouvait, non-seulement se défendre, mais même l'attaquer sans craindre l'excommunication; ne trouvant pas encore cela assez fort, il résolut d'assembler un concile contre le Pape.

Le concile général était désiré de toute l'Eglise dès le temps de l'élection de Martin V, au concile de Constance; car, encore que ce concile eût fait un grand bien, en mettant fin au schisme qui avait duré quarante ans, il n'avait pas achevé ce qu'il avait projeté, qui était la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres; mais, pour faire un si saint ouvrage, il avait ordonné, en se séparant, qu'il se tiendrait un nouveau concile.

En exécution de ce décret, le concile de Bâle avait été assemblé; mais le succès n'en avait point été heureux : celui de Florence n'avait travaillé qu'à la réunion des Grecs, sans parler de la discipline ecclésiastique. Cependant tous les gens de bien en déploraient le déréglement, qui consistait principalement dans les abus de la cour de Rome; et à chaque conclave on obligeait le Pape qui serait élu à tenir le concile pour une œuvre si désirée.

Jules l'avait promis comme les autres; mais, comme les autres, il ne s'était point soucié de l'exécuter. Sur ce prétexte, le cardinal d'Amboise, toujours possédé de son désir de la papauté, avait proposé de faire un concile pour y déposer le Pape et se faire élire; après sa mort, le roi avait repris ce dessein, de concert avec l'empereur, pour humilier le Pape et balancer son pouvoir : le concile devait se tenir à Pise, si le Pape refusait des conditions équitables; et en ce cas, les deux princes s'étaient obligés par traité à se joindre contre lui.

Après la mort de Chaumont, le roi avait donné le commandement de l'armée à Trivulce, maréchal de France; mais il eut ordre de ne rien entreprendre, parce qu'on voulut auparavant entreprendre les voies de douceur : Ferdinand s'était entremis de l'accommodement, et à sa sollicitation Maximilien était convenu que les ministres des princes s'assembleraient à Mantoue. Louis y consentit avec peine, et envoya à Mantoue Poncher, évêque de Paris, pour se joindre à Matthieu Langer, ambassadeur de Maximilien.

Le fruit qu'attendait le Pape de ces conférences n'était autre que de détacher l'empereur d'avec le roi, et pour cela il attira auprès de lui l'évêque de Gurck, qu'il espérait de gagner. Il avait fait huit cardinaux, entre lesquels étaient l'évêque de Sion, et l'archevêque d'York, ambassadeur d'Angleterre; il avait réservé un neuvième chapeau, avec lequel il voulait tenter l'évêque de Gurck; il s'était même avancé jusqu'à Bologne comme pour aller au-devant de lui.

L'évêque, à qui l'empereur avait donné avec la qualité d'ambassadeur, celle de son vicaire en Italie, le portait fort haut; et malgré les civilités du Pape, dans la visite qu'il lui rendit, il le traita avec une fierté qui approchait de l'arrogance : quand le Pape lui envoya des cardinaux pour parler d'affaires avec lui, il envoya de son côté quelques-uns de ses gentilshommes, et jamais ne parla lui-même qu'avec le Pape en personne; il tint ferme pour l'union de son maître avec Louis, malgré les propositions que le Pape faisait pour les diviser.

L'assemblée s'étant rompue sans rien faire, Trivulce eut ordre d'agir; il prit Concorde, répandit la terreur dans Bologne, et obligea le Pape à prendre la fuite. Les amis des Bentivoglie soulevèrent le peuple; le cardinal de Pavie, que Jules avait laissé dans la place, fut contraint de se retirer; le duc d'Urbin, neveu du Pape et général de son armée, prit l'épouvante et s'enfuit. Trivulce chargea l'armée, prit le canon et le bagage, mit en déroute la gendarmerie vénitienne et dissipa toute l'infanterie, tant des Vénitiens que du Pape.

A cette nouvelle, les Bolonais séditieux traînèrent les statues du Pape par leurs rues, et ouvrirent leurs portes. La citadelle, très-forte, mais mal munie, selon la coutume des places de l'Eglise, se rendit aussi. Le Pape, abattu de ces malheurs, reçut un nouveau chagrin par la mort cruelle de François Alédosi : c'était le cardinal de Pavie, qui fut indignement assassiné par le duc d'Urbin, jaloux du trop grand crédit qu'il avait sur l'esprit du Pape. Pour comble de chagrin, il apprit l'indiction du nouveau concile fait au nom de neuf cardinaux, pour le premier de septembre, à Pise, en exécution, disaient-ils, du décret de Constance, et à la réquisition de l'empereur et du roi, qui l'avaient demandé par leurs procureurs.

Cependant Trivulce attendait dans le Bolonais les ordres du roi sur la nouvelle de sa victoire. Louis, toujours modéré, ne voulut jamais qu'on en fît des feux de joie, ni qu'on donnât aucune marque de réjouissance publique, jugeant bien que la victoire d'un fils contre son père, quoique injuste, devait toujours être déplorée ; il fut même si respectueux envers le Saint-Siége, qu'il protesta que, quoique forcé à la guerre, il était prêt à demander pardon au Pape et à lui faire toute sorte de satisfaction. La piété de ce prince, qui devait attendrir le Pape et le faire rentrer en lui-même, ne servit qu'à l'enorgueillir. La terreur et le désespoir où l'eût mis le roi s'il eût voulu poursuivre sa victoire, l'avait disposé d'abord à se contenter de conditions équitables ; mais il changea de résolution, quand il vit Louis par sa bonté naturelle et par les importunités de sa femme, trop scrupuleuse, se relâcher jusqu'au point de rappeler Trivulce dans le Milanais, loin de lui permettre d'entrer plus avant dans les terres de l'Eglise.

Tout cela obligea le roi à prendre sous sa protection les Bentivoglie, qu'il avait rétablis dans Bologne, et à s'obstiner à ne point rendre cette place au Pape ; il pressa aussi l'assemblée du concile, qu'il était prêt auparavant à abandonner. Jules, pour le prévenir, indiqua celui de Latran, et conclut secrètement une ligue contre la France, entre lui, Ferdinand et les Vénitiens ; ils l'appelèrent « la ligue sainte, » parce qu'elle avait pour prétexte le recouvrement des places prises au Saint-Siége, et la ruine du concile de Pise, qu'ils appelaient schismatique.

Le concile s'ouvrit à Pise, avec peu de solennité, par les procureurs des cardinaux qui en avaient fait la convocation. Le Pape les avait déposés et avait mis en interdit la ville de Pise, où il devait se tenir ; et même celle de Florence, à cause que les Florentins avaient donné Pise pour cette assemblée. Sur cela, les religieux ne voulurent pas se trouver à l'ouverture du concile, et les prêtres de l'Eglise refusèrent les ornements nécessaires. Le peuple s'émut, et les cardinaux étant arrivés ne se trouvèrent point en sûreté ; de sorte qu'après la première session, ils transportèrent le concile à Milan, où ils ne furent pas mieux reçus.

[1512] Gaston de Foix, neveu du roi, à qui il avait donné depuis peu le gouvernement du Milanais, put bien forcer le clergé à célébrer, et le peuple à se taire ; mais il ne put point les obliger à avoir pour le concile le respect que méritait un si grand nom ; on n'y voyait point paraître à l'ordinaire les légats du Saint-Siége ; à peine y avait-il quinze ou seize prélats français : l'empereur n'avait pas eu le crédit ou la volonté d'y en envoyer un seul d'Allemagne ; en un mot, on ne voyait rien dans cette assemblée qui sentît la majesté d'un concile général, et on savait qu'elle se tenait pour des intérêts politiques. L'empereur, qui paraissait auparavant si uni avec le roi, commençait à se ralentir ; durant un long temps il ne fit que se donner bien des mouvements inutiles, quoique le roi, sans y être obligé, lui eût envoyé la Palice avec des troupes. Ses irrésolutions et les nouvelles que le roi eut de la ligue, l'obligèrent à faire entrer Gaston de Foix dans la Romagne, avant que l'armée d'Espagne eût joint celle du Pape.

Il n'avait que vingt-deux ans, et déjà il s'était signalé sous Trivulce dans les guerres d'Italie, où il avait fait des actions de grand éclat ; il brûlait d'envie d'agir de son chef, mais il fut un peu retardé par les Suisses, qui s'assemblèrent et menacèrent le Milanais d'une irruption. Le roi avait négligé de les satisfaire, parce qu'il se croyait assuré des rois d'Angleterre et d'Aragon, qui ne cessaient de lui faire dire qu'ils voulaient toujours vivre avec lui en bonne intelligence ; ainsi cette nation, se croyant méprisée, conçut une haine mortelle contre la France, à qui elle devait toute sa considération.

Gaston, ayant appris qu'ils s'étaient assemblés en assez grand nombre, mais sans ordre, méprisa cette multitude confuse, et avec beaucoup moins de monde il leur présenta la bataille qu'ils n'osèrent accepter. Il se fit ensuite diverses propositions d'accommodement, et les Suisses, tantôt hautains et tantôt timides, se retirèrent enfin sans rien entreprendre.

Cependant l'armée ecclésiastique, celle des Espagnols et celle des Vénitiens, s'étaient jointes, et toutes ensemble avaient assiégé Bologne durant le mois de janvier, malgré la rigueur de la saison : leur canon avait fait une grande brèche ; mais ils ne voulurent point donner l'assaut général, qu'ils n'eussent fait jouer une mine qui devait ouvrir un plus grand passage : en effet, une partie considérable de la muraille sauta ; mais elle retomba si droite, avec une chapelle qui y tenait, qu'il ne parut point qu'elles eussent été enlevées.

Au dixième jour du siége, Gaston, qui avait marché à grandes journées, arriva près de Bologne ; l'obscurité était si grande, la neige tombait si épaisse, et la place était d'ailleurs si mal assiégée, qu'il y entra avec toute son armée sans que les ennemis s'en

apercussent ; ils le surent le lendemain assez tard, et levèrent aussitôt le siége. Gaston, ravi de leur retraite, apprit en même temps que les Vénitiens avaient été introduits dans la ville de Bresse par intelligence ; mais comme la citadelle était restée aux Français, il ne crut point l'affaire sans remède ; l'hiver, ni deux rivières qu'il fallait passer, c'est-à-dire le Pô et le Mincio, n'empêchèrent point sa marche ; il trouva en son chemin Paul Baglione, un des chefs des Vénitiens, il le battit, entra dans le château de Bresse, exhorta ses soldats, força les retranchements que les ennemis avaient faits entre le château et la ville, et attaqua les ennemis en bataille, dans la place d'armes, dont il tua huit mille, et chassa les Vénitiens.

Au milieu de ces bons succès, le roi vit du changement dans les affaires. L'empereur commençait à vaciller, et Ferdinand l'avait obligé à une trêve avec les Vénitiens. Il avait aussi tellement flatté le roi d'Angleterre, son gendre, de recouvrer la Guyenne, qu'on le croyait prêt d'entrer dans la ligue. Ainsi, Louis, à la veille d'être attaqué de tant d'ennemis, manda à Gaston de donner la bataille et de marcher droit à Rome ; il ne perdit pas un moment à exécuter ses ordres, et, après avoir vainement tenté d'attirer ses ennemis au combat, il résolut d'assiéger Ravenne, jugeant bien qu'ils ne laisseraient pas sans secours une place de si grande importance ; il ne se trompa pas dans sa pensée, et l'armée confédérée le suivit de près.

A peine Gaston eut-il vu une petite brèche dans la muraille, qu'il donna un furieux assaut ; les bourgeois effrayés commencèrent alors à parlementer à l'insu de la garnison. Sur cela, les ennemis se résolurent de tenter le secours ; Gaston, pour les empêcher de rentrer dans la ville, entreprit de les attaquer dans leur camp, où ils étaient fort bien retranchés.

Le onzième d'avril, qui était le jour de Pâques, il passa à leur vue, moitié à gué, moitié sur un pont, la rivière de Ronco, dont ils étaient couverts d'un côté, et, résolu d'être partout, il choisit trente hommes d'armes pour l'accompagner : il trouva les ennemis en bataille dans leurs logements ; mais Alfonse d'Este, duc de Ferrare, fit battre en flanc par le canon leur cavalerie ; ce qui la mit en désordre. Raimond, comte de Cardonne, vice-roi de Naples, et le duc d'Urbin, s'enfuirent d'abord ; mais Pierre Navarre, général de l'infanterie espagnole, ayant de son côté renversé par son artillerie la fleur de l'infanterie gasconne, tint longtemps ferme, quoique la plus grande partie de ses gens eussent été tués ou mis en fuite.

A la fin, les Français l'emportèrent, animés par la vigueur de leur général ; mais comme quatre mille Espagnols, après avoir combattu avec beaucoup de valeur, se retiraient en bon ordre, sous la conduite de Pierre Navarre, Gaston victorieux les poursuivit trop chaudement, et malgré toute sa valeur il fut tué à coups de piques au milieu d'un bataillon qui l'enveloppa. Les Français irrités tuèrent beaucoup d'Espagnols, et prirent Pierre Navarre ; ils avaient déjà pris le cardinal de Médicis, légat du Pape, et plusieurs autres officiers généraux.

Quand on sut dans l'armée la mort de Gaston, on ne crut pas avoir gagné la bataille. La consternation de l'armée passa bientôt à la Cour, et le roi était inconsolable d'avoir perdu un neveu dont la vertu promettait de si grandes choses. Mais ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que les chefs, accoutumés à lui obéir, eurent peine à reconnaître la Palice, et pour comble de malheur la division se mit entre lui et le cardinal de Saint-Séverin, légat du concile, qui partageait avec lui le commandement.

Cette division fit perdre de précieux moments et empêcha le fruit de la victoire ; car, après qu'on eut pris Ravenne et que la Romagne se fut rendue aux vainqueurs, au lieu de marcher droit à Rome où l'épouvante était extrême, la Palice, sous prétexte de quelques menaces des Suisses, se retira vers le Milanais et ne laissa au cardinal que fort peu de troupes.

Le roi le renvoya bientôt contre Rome ; mais le Pape s'était déjà rassuré, et il arriva dans cette affaire des contre-temps surprenants. Dans le premier effroi, Jules, pressé par les cardinaux, promit par écrit de faire la paix, à condition de ravoir Bologne, que le roi lui avait offerte avant la bataille ; mais, après la victoire, Louis refusa assez longtemps de la rendre, et quand il se fut résolu à faire la paix à cette condition, le Pape à son tour ne le voulut plus, parce que le roi d'Angleterre s'était déclaré et était entré dans la ligue.

Cependant les Suisses, envenimés contre la France et irrités par ses succès, armèrent puissamment contre elle ; et comme ils étaient irrésolus s'ils commenceraient à attaquer par le duché de Ferrare ou par celui de Milan, une lettre interceptée de la Palice, qui marquait la faiblesse extrême du dernier, les détermina à y entrer. La Palice y revint trop faible pour leur résister, parce qu'après la victoire de Ravenne les trésoriers, trop confiants et trop ménagers, avaient mal à propos réformé les troupes. En même temps l'empereur retira quatre mille hommes qu'il avait donnés à Louis, et les Français, contraints d'abandonner Pavie, perdirent leur arrière-garde par la rupture d'un pont : ainsi Trivulce et la Palice ne songèrent qu'à se retirer avec les faibles restes de l'armée.

Tout le Milanais fut livré aux Suisses qui accouraient de toutes parts, par la contribution de toutes les villes, et il n'y resta à Louis que le château de Milan avec celui de Crémone ; il perdit même le comté d'Ast qu'il avait reçu de ses pères. Gênes ne manqua pas de secouer le joug ; les Bentivoglie abandonnèrent Bologne, et toute la Romagne retourna au Pape. Voilà les révolutions des choses humaines, et tel fut enfin

le fruit de la victoire la plus signalée que les Français eussent jamais remportée en Italie.

Les Suisses firent rétablir dans le duché Maximilien Sforce, fils de Ludovic, à qui ils firent présenter les clefs de Milan par le cardinal de Sion, au nom de tout le corps helvétique. L'empereur, se vantant de s'être enfin vengé de tous les affronts reçus de la France, entra publiquement dans la ligue et adhéra au concile de Latran; alors le Pape y fit faire des décrets terribles : l'assemblée de Pise, qui avait suspendu le pouvoir du Pape, et tous ceux qui lui adhéraient, furent condamnés comme schismatiques; le roi, les prélats de France et les parlements furent cités pour dire les raisons par lesquelles ils prétendaient empêcher l'abolition de la pragmatique.

Après les affaires achevées, la division ne tarda pas à se mettre parmi les confédérés : chacun d'eux avait ses prétentions, et en même temps que l'empereur entra dans la ligue, les Vénitiens en furent exclus pour avoir refusé de faire la paix avec lui aux conditions que le Pape proposait. Les affaires de France n'en allaient pas mieux, et six mille Anglais étaient déjà descendus à Fontarabie, dans le dessein d'entrer en Guyenne avec les troupes que Ferdinand avait promis de joindre; mais il avait bien d'autres desseins, et il ne flattait son gendre de la conquête de la Guyenne, que pour faire, sous ce prétexte, celle du royaume de Navarre; il envoya demander passage au roi Jean d'Albret, et, sans attendre la réponse, il entra à main armée dans son royaume.

Ce prince, dépourvu de toutes choses, se retira en Béarn, et laissa son royaume en proie à Ferdinand qui prit tout sans résistance. Ce malheur lui était arrivé pour avoir trop ménagé Ferdinand, qui le ruina; car comme il était parent et allié de Louis, il crut que, s'il s'armait, Ferdinand en prendrait de la jalousie; et de peur de lui donner un prétexte de le perdre, il se perdit en effet lui-même.

Quand la Navarre fut prise, les Anglais pressaient Ferdinand de faire avec eux le siége de Bayonne; mais il avait fait son coup, et se souciait peu de la prétention des Anglais, de sorte qu'il les payait toujours de nouveaux délais; et les Anglais, voyant enfin qu'il se moquait d'eux, repassèrent la mer. Alors Louis, qui ne craignait plus pour la Guyenne, employa toutes ses forces à recouvrer la Navarre.

La division se mit entre Charles, duc de Bourbon, et le duc de Longueville, qui commandaient l'armée; de sorte que le roi fut obligé d'y envoyer François, duc d'Angoulême. L'autorité de ce jeune prince, héritier présomptif de la couronne, calma les dissensions; mais elle ne put pas réparer le temps perdu. On manqua l'occasion de couper les vivres au duc d'Albe, général de l'armée d'Espagne. Le siége de Pampelune, capitale de la Navarre, que les Français méditaient, fut poussé trop avant dans l'hiver, et il fallut lever le siége : ainsi le roi d'Aragon demeura maître de la Navarre, dont il se prétendit légitime possesseur, sous prétexte, à ce que disent les auteurs espagnols, que Jean d'Albret reconnaissait le concile de Pise, dont le Pape avait interdit et excommunié tous les adhérents, comme si l'autorité ecclésiastique pouvait disposer des royaumes.

Ferdinand, content de ses exploits, ne songea plus qu'à faire la paix avec Louis, et Louis écoutait tout, dans le dessein qu'il avait de rétablir ses affaires en Italie. Il fit tous ses efforts pour gagner les Suisses, mais ce fut vainement. L'empereur, prince fécond en projets, lui offrit de renouveler l'alliance, s'il voulait lui donner, pour l'archiduc Charles, Renée sa seconde fille, avec ses prétentions sur le royaume de Naples et sur le duché de Milan; et quoique le roi eût toujours trouvé tant d'infidélité dans le procédé de l'empereur, cependant, pressé par la reine, il aurait conclu avec lui, si cette princesse ne s'était obstinée à vouloir terminer dès lors le mariage de sa fille, que Maximilien désirait avoir aussitôt après le traité conclu.

[1513] Ce traité étant rompu, celui qui se négociait secrètement avec la république de Venise s'acheva à condition que les Vénitiens assisteraient le roi en Italie de dix mille hommes de pied et de mille cinq cents chevau-légers, et que le roi, de son côté, les assisterait jusqu'à ce qu'ils eussent repris ce qu'ils possédaient devant le traité de Cambrai.

Le Pape cependant ne méditait que de grands desseins : il croyait accabler le duc de Ferrare; il avait acheté de l'empereur l'Etat de Sienne pour le duc d'Urbin, son neveu; il fulminait contre la France dans le concile de Latran, et méditait un décret pour transporter le royaume et le titre de très-chrétien au roi d'Angleterre, qu'il voulait s'acquérir; il songeait même aux moyens de chasser les Espagnols d'Italie, où il voulait dominer tout seul, sous prétexte de l'affranchir du joug des Barbares. Car c'est ainsi qu'il parlait des peuples de deçà les monts.

Au milieu de ces grands desseins, la mort l'arrêta, et il fallut aller rendre compte de tant de guerres, que son humeur impérieuse et violente avait excitées. Jean, cardinal de Médicis, fut élu en sa place, et prit le nom de Léon X. Il fut fait Pape par la brigue des jeunes cardinaux, qui, après avoir vu sur le siége de saint Pierre un vieillard si emporté, espérèrent qu'un jeune homme serait peut-être plus retenu.

La mort d'un ennemi aussi fâcheux que Jules releva les espérances de Louis; dans le même temps, Ferdinand, sans la participation de ses alliés, fit une trêve avec la France, à condition toutefois que Louis n'entreprendrait rien sur la Navarre, et que l'empereur y pourrait entrer avec le roi d'Angleterre, si bon leur semblait; mais ils avaient bien d'autres pensées, et ils venaient d'envoyer à Ferdinand, pour le sommer d'entrer

en France avec eux, quand ils apprirent de lui qu'il avait conclu cette trêve.

Le roi, sans perdre de temps, fit attaquer le Milanais, qu'il savait entièrement dégarni. En effet, la Trimouille avait à peine ramassé la moitié de ses troupes, que tout le duché, et Milan même, se rendirent à la réserve de Côme et de Novare, pendant que les Adornes et les Fiesques, qui avaient des mécontentements particuliers contre Janus Frégose, duc de Gênes, remirent cette place dans l'obéissance.

Aussitôt après, la Trimouille mit le siége devant Novare, où les Suisses, qui gardaient le Milanais, s'étaient retirés ; ils furent si fiers, qu'ils ne voulurent jamais qu'on fermât la porte du côté des assiégeants. La nouvelle d'un grand secours qui leur venait, ayant obligé les Français à lever le siége pour aller au-devant, ceux de dedans résolurent de les attaquer à deux milles de Novare, où ils étaient campés ; ils partirent la nuit, et troublèrent nos gens par leur arrivée imprévue. Il y avait eu quelque mésintelligence entre les chefs : la Trimouille avait remarqué un poste avantageux, que Trivulce devait aller occuper ; mais par esprit de contradiction et pour épargner quelques terres qui étaient à lui, il aima mieux camper dans un lieu marécageux, où la cavalerie ne pouvait agir : la résistance des Français ne laissa pas d'être vigoureuse ; mais les Suisses, profitant de leur avantage, taillèrent en pièce notre infanterie allemande et gasconne.

La Trimouille fut blessé dans ce combat, et se retira à Suze, d'où il repassa les monts avec sa gendarmerie : tout le Milanais retourna à l'obéissance de Sforce, qui prit bientôt les châteaux de Crémone et de Milan ; les Adornes, à qui le roi avait donné le gouvernement de Gênes, déclarèrent, dans l'assemblée du peuple, qu'ils aimaient mieux renoncer au commandement, que de ruiner leur patrie ; ainsi ils laissèrent la ville en liberté, et il ne demeura aux Français que la lanterne du port.

Après cela, les Vénitiens eurent beaucoup à souffrir, et Venise même fut canonnée par le vice-roi de Naples ; mais Alviane, qui lui coupa les chemins, l'aurait fait périr sans combattre, s'il n'avait mieux aimé l'attaquer. Les Espagnols eurent l'avantage et assurèrent leur retraite.

En perdant le duché de Milan, le roi se vit en danger de perdre en même temps la Bourgogne et la Picardie. Les Suisses, croyant tout possible à leur nation, après la victoire de Novare, mirent le siége devant Dijon, que la Trimouille défendit durant six semaines ; mais il ne put sauver cette place ni la province, qu'en promettant aux Suisses, avec six cent mille écus, une renonciation absolue du roi au concile de Pise et au duché de Milan.

Il fit ce traité sans ordre, et le roi ne le blâma pas d'avoir cédé à la nécessité ; mais il ne put se résoudre à ratifier une renonciation si honteuse : pour l'argent, il n'en fit point de difficulté ; et c'est ce qui sauva la vie aux otages que la Trimouille avait donnés aux Suisses. D'un autre côté, Maximilien, joint au roi d'Angleterre, avait assiégé Térouanne avec cinquante mille hommes.

Louis, duc de Longueville, et Pienne, gouverneur de Picardie, trouvèrent moyen d'y jeter du secours ; mais, dans la retraite, le duc, avec la jeunesse qui le suivait, s'étant approché par bravade du camp des ennemis, fut coupé et fait prisonnier. Le reste prit la fuite en grand désordre, et c'est ce qui donna lieu d'appeler ce combat la journée des éperons, parce que nos gens se servirent mieux de leurs éperons que de leurs épées. Ce malheur arriva près de Guinegate, lieu fatal aux Français. Louis en fut affligé, et blâma d'autant plus la témérité du duc de Longueville, à qui il avait défendu de rien hasarder ; il ne se laissa pourtant point abattre par tant de malheurs ; et, quoiqu'il eût la goutte, il se fit porter à Amiens, résolu de défendre en personne le passage de la Somme.

Son approche et les bons ordres que donna le duc d'Angoulême qu'il envoya à l'armée, ne purent sauver Térouanne, qui fut démolie par les Anglais. Ensuite ils prirent Tournay, où, arrêtés par l'hiver, ils résolurent de repasser en Angleterre. La plupart des Français attribuaient ces malheurs au concile que le roi tenait contre le Pape. Cette malheureuse assemblée, chassée de Pise à Milan, s'était sauvée à Lyon dans le temps que Milan fut pris par les Suisses, et elle y était fort méprisée. La reine se mit à la tête de ceux qui priaient le roi d'y renoncer ; ce qu'il fit enfin au grand contentement de toute la France.

Il reconnut en même temps le concile de Latran, auquel il soumit l'affaire de la pragmatique ; ainsi le Pape leva les excommunications et les interdits. Mais la reine ne survécut pas longtemps à la paix qu'elle avait procurée ; elle mourut à l'âge de trente-sept ans, le 9 janvier 1514, et la constance de Louis, invincible parmi tant de pertes, pensa succomber à celle-ci.

Peu après la mort de la reine, le mariage de François avec Claude sa fiancée, qui l'aimait passionnément, s'accomplit. Anne de Bretagne, toujours ennemie de Louise de Savoie, mère de François, et portée à favoriser la maison d'Autriche, n'y avait jamais voulu donner son consentement ; et le roi, qui avait une peine extrême à mécontenter la reine, avait mieux aimé différer la chose, dans l'espérance de la fléchir, que de l'achever malgré elle.

En ce même temps les affaires de France commençaient à reprendre un meilleur train. Louis, duc de Longueville, avait une envie extrême de réparer par quelque service important la faute qu'il avait faite à Guinegate. Il vit que le roi Henri était rebuté des tromperies de son beau-père Ferdinand, et des dépenses infinies qu'il lui fallait faire pour contenter Maximilien et les Allemands ; il voyait à la Cour d'Angleterre Marie, sœur

du roi, jeune princesse parfaitement belle et recherchée de tous les princes, mais que Henri, par des raisons d'Etat, ne voulait donner à aucun : sur cela le duc se persuada qu'il n'aurait pas de répugnance à en faire le mariage avec Louis, et qu'étant d'ailleurs assez disposé à la paix, elle pourrait se faire par ce moyen. Il jeta quelques propos de ce mariage dans la cour d'Angleterre, et comme il ne se vit point rebuté, il en écrivit à Louis, qui, dans la perte qu'il venait de faire de la reine, ne songeait à rien moins qu'à se marier, ce que même ses médecins lui représentèrent comme contraire à sa santé, devenue depuis quelque temps assez faible; mais l'amour qu'il avait pour son peuple l'obligea à prendre ce parti, il agréa la proposition.

La paix fut conclue, et les deux princes firent alors une ligue offensive et défensive : il en coûta à la France beaucoup d'argent, et la ville de Tournai, que Henri retint; mais Louis n'achetait pas trop l'espérance presque assurée de recouvrer le Milanais par cet accord. Le duc d'Angoulême fut envoyé pour épouser la princesse au nom du roi. Il n'avait que vingt ans, et il était fait comme il faut pour donner et recevoir de l'amour : il en conçut pour la jeune reine, et la chose aurait pu aller trop avant pour lui, s'il n'eût été averti de retenir sa passion par son intérêt. La même raison lui fit prendre garde au duc de Suffolk, seigneur anglais, qui avait grande part à l'amitié de Marie. Le mariage du roi ne fut pas de longue durée : il était depuis plusieurs années tourmenté de la goutte; la fièvre, accompagnée d'une dyssenterie, le prit, et le conduisit au tombeau le 1er janvier 1515.

Il mourut au milieu des pensées de guerre qu'un mariage fait par intérêt n'interrompit guère. Quoique ses entreprises hors du royaume aient été à la fin malheureuses, on doit le mettre au rang des rois les plus heureux, parce qu'il rendit heureux ses peuples, qu'il n'aimait pas moins que ses enfants : c'est ce qui lui a mérité le titre glorieux de bon Roi et de Père du peuple.

—

LIVRE XV.

—

FRANÇOIS Ier. [An 1515.

François, parvenu à la couronne, joignit le titre de duc de Milan à celui de roi de France, et continua les desseins de son prédécesseur. Pour reconquérir ce duché, Louis avait résolu de donner le commandement de son armée à Charles, duc de Bourbon, second prince du sang, aussi illustre par sa valeur et par son habileté, que par sa naissance. François le fit connétable, et songea en même temps aux moyens de commencer l'entreprise.

La première chose qu'il avait à faire était de s'assurer, autant qu'il pouvait, des princes voisins. Il renouvela la ligue avec les Vénitiens, et avec Henri, roi d'Angleterre. On avait cru d'abord dans le conseil de François, qu'il se brouillerait avec un prince si fier, en donnant, comme il fit, la reine Marie à son amant le duc de Suffolk : mais quand la chose fut faite, on obtint, plus facilement qu'on ne pensait, le consentement de Henri, qui était l'homme du monde sur qui l'amour pouvait le plus, et il pardonna aisément une faute que cette passion avait fait faire.

En même temps l'archiduc Charles faisait proposer à François un accommodement; ce prince n'avait que quinze ans, et, dès lors, son gouverneur l'accoutumait aux affaires : il lui faisait lire toutes les dépêches, et dans les occasions pressantes il interrompait son sommeil, pour lui porter les paquets. Il lui faisait proposer les affaires en son conseil, prendre les voix, dire son avis; et quand il manquait, il lui faisait connaître ses fautes en particulier et avec douceur. Enfin il n'oubliait rien pour le rendre capable de gouverner son Etat et les royaumes d'Espagne, dont la succession lui allait venir; car Ferdinand, son aïeul, défaillait visiblement et s'attendait à une mort prochaine.

Charles que cette mort devait obliger d'aller bientôt en Espagne, avait intérêt, durant ce temps, de ne point avoir les Français pour ennemis. Les Flamands étaient enclins à la révolte, et une guerre avec la Flandre eût mis les Pays-Bas en proie. Une raison semblable obligea le roi à souhaiter d'être en paix avec Charles, dans le dessein qu'il avait de regagner le Milanais et de rétablir Jean d'Albret dans son royaume de Navarre.

Dans une conjoncture si favorable, Henri, comte de Nassau, envoyé de Charles, arriva en France, pour faire, au nom de l'archiduc, hommage au roi des comtés de Flandre et d'Artois, et des autres terres qu'il tenait de la couronne. Il négocia la paix, et par le traité qui fut fait, Renée, seconde fille de Louis, alors âgée de quatre ans, était promise à l'archiduc, avec six cent mille ducats de dot, et le duché de Berri, province au cœur du royaume, qu'on ne craignait point de lui donner, moyennant quoi elle renonçait à toute succession directe et collatérale. Le roi devait secourir Charles d'hommes et de vaisseaux pour son voyage d'Espagne. Charles s'obligeait aussi à laisser faire le roi dans le duché de Milan, et à restituer la Navarre, quand il aurait recueilli la succession de Ferdinand. Tel fut le traité conclu entre François et l'archiduc.

Henri de Nassau, en négociant les affaires de son maître, fit aussi les siennes; et l'hé-

rière d'Orange, qui était nourrie auprès de la reine, lui fut accordée en mariage. Cette paix étant faite, le roi tenta vainement de détacher l'empereur et le roi d'Aragon des intérêts des Sforces. Il ne réussit pas non plus auprès des Suisses, trop fiers de leurs victoires et trop animés, tant par les harangues du cardinal de Sion, que par les promesses immenses de l'empereur et de Ferdinand.

A l'égard du Pape, François ne lui demandait autre chose que d'attendre, pour se déclarer, l'événement de la guerre, et lui promettait pour cela de grands avantages, tant pour le Saint-Siége que pour sa maison. Il le trouva trop engagé avec Maximilien et Ferdinand ; mais il ne voulait pas se déclarer, résolu de faire quelque temps encore le personnage de père commun. Ainsi il amusait par diverses propositions le roi, et Guillaume Budé, maître des requêtes, qu'il lui avait envoyé pour ambassadeur.

Budé était le plus savant homme de son temps, surtout dans les belles-lettres grecques et latines : François les aimait, et dans le dessein qu'il avait de les rétablir, il élevait les hommes savants. Le Pape avait le même dessein, et il fut le restaurateur des belles-lettres en Italie, comme le roi le fut en France. Il s'y était lui-même appliqué, et prenait plaisir d'en parler. Ainsi, ayant auprès de lui un homme comme Budé, il avait un beau moyen de mêler diverses choses à la négociation.

Mais pendant qu'il croyait amuser le roi, il ne s'apercevait pas que le connétable détachait de son parti Octavien Frégose, duc de Gênes, son intime confident, qu'il avait lui-même établi dans cette place. Il quitta le titre de duc, et commanda dans Gênes au nom du roi. Durant ces négociations, la Cour de Rome et l'Italie demeuraient tranquilles et ne s'attendaient pas que le roi dût sitôt commencer la guerre. On croyait qu'il lui fallait pour le moins un an pour affermir son autorité au commencement de son règne, quoique Ferdinand, mieux instruit du naturel des Français, mandât souvent au Pape qu'ils s'accoutumaient d'abord à leur prince naturel, et jamais à un étranger.

En effet, François ne songeait qu'à lever des troupes, sous prétexte de s'opposer aux Suisses qui menaçaient la Bourgogne, sans témoigner encore ses desseins sur le Milanais. Il fut question de trouver de l'argent, le roi en donna la charge à Antoine Duprat, qu'il avait fait chancelier de France. Celui-ci ne trouva point d'autre expédient que de vendre les charges de judicature, comme Louis XII avait vendu celles des finances. C'est ainsi que les choses vont toujours en augmentant, et ordinairement de mal en pis.

Pour avoir plus de quoi vendre, il multiplia les charges, et il créa une nouvelle chambre de vingt conseillers dans le parlement, qui obtint du roi que cette chambre ne serait pas formée de tous ces officiers de nouvelle création, mais que dix seraient ajoutés à une des anciennes chambres, et que dix des anciens composeraient la nouvelle, avec dix nouveaux conseillers. Cette première création d'offices vénaux a donné lieu dans la suite à une infinité d'autres, et a rempli le royaume d'une multitude innombrable d'officiers inutiles.

Tout le monde se récria contre cette nouvelle institution, qui rendait, disait-on, la justice même vénale. Le parlement s'y opposa de toute sa force; mais à la fin il fallut céder à l'autorité du roi et à la nécessité des temps ; et tout ce qu'il put faire, fut d'avoir la permission de mettre dans ses registres qu'il ne passait cette affaire que par le commandement absolu du roi. Aussitôt après, le roi résolut son départ. Il avait de belles troupes et d'excellents officiers, parmi lesquels était Pierre de Navarre, qui, voyant que son maître l'abandonnait après de si grands services, jusqu'à lui refuser une somme médiocre pour le tirer de prison, fut contraint à la fin de prendre le parti de la France, où il se voyait si bien traité.

Avec ces troupes le roi alla à Lyon, d'où il fit partir en diligence son avant-garde, composée de vingt mille hommes, sous le commandement du connétable. Il donna l'arrière-garde au duc d'Alençon et marcha avec le corps de bataille, après avoir déclaré sa mère régente. Au bruit de son départ, les Suisses jetèrent des troupes dans le passage des Alpes, et le Pape surpris envoya quinze cents chevaux pour les soutenir, sous la conduite de Prosper Colonne. Ainsi il n'y avait rien de plus difficile que le passage des Alpes, les Suisses ayant occupé les détroits du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre, et même le pas de Suze, où les deux chemins aboutissaient.

Comme on était dans cet embarras, sans y trouver aucune issue, un paysan découvrit un nouveau chemin qu'il avait trouvé dans la roche nommée Epervière, ou la roque Sparvière. Ce chemin inconnu à tout le monde, quoique étroit et rude au dernier point, parut suffisant à passer des troupes et même la cavalerie. On eut avis, en passant, que Prosper Colonne était tranquillement à Villefranche, sans se défier des Français, qu'il croyait arrêtés au pied des Alpes. Le connétable envoya aussitôt la Palice, fait depuis peu maréchal de France, et connu sous le nom de maréchal de Chabannes, qui trouva contre l'ordinaire le Pô guéable.

A la vue de Villefranche, deux gendarmes coururent à bride abattue, et choquèrent si rudement contre la porte, qu'il y en eut un des deux qui fut renversé du coup dans le fossé, et l'autre ayant mis sa lance entre les battants de la porte, empêcha qu'on ne la fermât, et en même temps la cavalerie qui suivait s'étant répandue dans la ville, Prosper Colonne fut surpris comme il dînait, et fait prisonnier avec tout ce qu'il commandait. Les Suisses, en même temps, abandonnèrent leur poste, et se retirèrent

sous Milan pour y assembler leur armée.

Le Pape effrayé voulait s'accommoder avec la France; mais il en fut empêché par le cardinal de Médicis, son neveu, partisan de l'empereur et de Ferdinand. La division cependant s'était mise parmi les Suisses, dont quelques troupes vinrent à Novare où ils parlèrent d'accommodement. L'empereur ni Ferdinand ne leur tenaient rien de ce qu'ils avaient promis, mais il leur vint de l'argent du roi d'Aragon. Ainsi le cardinal de Sion, qui avait la qualité de général avec celle de légat du Saint-Siége, les obligea aisément à faire des demandes excessives. Elles furent méprisées par les députés du roi, et les Suisses ayant délogé de Novare, cette place se rendit à lui.

En même temps, Aimar de Prie surprit Alexandrie et Tortone, et se rendit maître de toutes les places du duché en deçà du Pô; le roi cependant passa le Tessin, et Pavie se rendit à lui. Il manda au duc de Savoie, son oncle maternel, qui se mêlait de l'accommodement, qu'il le conclût à quelque prix que ce fût, et qu'il accordât aux Suisses leurs prétentions, quoique iniques, disant qu'il était indigne d'un roi de France de prodiguer le sang de ses alliés et de ses sujets, quand il pouvait l'épargner en donnant de l'argent. Ainsi l'accord fut fait avec les Suisses, et il fallut trouver des sommes immenses pour les contenter.

Le roi emprunta tout ce qu'il y avait dans l'armée d'argent monnayé et de vaisselle d'argent, qu'il leur envoya par Lautrec; mais les Suisses manquèrent de parole. D'autres troupes survinrent, qui leur firent rompre l'accord, et le cardinal de Sion leur persuada d'aller surprendre Lautrec avec son argent; il en fut averti et se retira. Le roi voyant qu'il n'y avait plus de paix à espérer avec les Suisses, résolut de marcher contre eux. Il sut que Laurent de Médicis, avec l'armée ecclésiastique, et le vice-roi de Naples, avec celle de Ferdinand, devaient passer le Pô pour se joindre aux Suisses : d'un autre côté, Alviane était à Crémone, avec l'armée vénitienne, pour se joindre à lui.

Ainsi il alla droit à Marignan, auprès de Milan, poste qui l'approchait d'Alviane, et qui était avantageux pour empêcher la jonction de ses ennemis. Il eût pourtant eu peine à réussir dans ce dessein, si la mésintelligence des confédérés n'eût donné le loisir à Alviane de gagner Lodi. Aussitôt que le vice-roi en eut la nouvelle, il retourna promptement au delà du Pô, qu'il avait passé, et les Suisses se virent réduits à combattre seuls ou à se retirer.

Ce fut alors que le cardinal de Sion employa toute son éloquence, et les remplit tellement de la gloire qu'ils remporteraient à vaincre, sans le secours de leurs alliés, toutes les forces de France avec leur roi à la tête, qu'ils se résolurent au combat; de sorte qu'on vint dire au roi qu'ils attaquaient l'avant-garde, avant qu'il eût su leur approche. Ce fut le 13 septembre, à deux heures après-midi, qu'ils commencèrent l'attaque. Ils avaient cinquante mille hommes, et le roi n'en avait pas moins. Mais les Suisses n'avaient de cavalerie que d'eux petits corps qui s'étaient détachés deux-mêmes de l'armée des confédérés, et qui avaient trouvé moyen de passer.

Le dessein de Rost, général des Suisses, était de se saisir de notre canon et de le tourner contre nous. Ainsi, tout l'effort tomba d'abord sur les lansquenets, qui gardaient l'artillerie : eux qui avaient tant ouï parler d'accommodement, et qui virent que l'ennemi laissait la cavalerie pour venir à eux, s'imaginèrent qu'ils étaient trahis, et que les Français les sacrifiaient aux Suisses; ainsi ils reculèrent, tout prêts à se débander.

Le connétable connut leur erreur et donna si ouvertement sur les Suisses, avec la gendarmerie, que les lansquenets eurent le temps de se rassurer. Claude de Guise, qui les commandait, les ranima; le roi survint avec la bataille et les bandes noires. C'étaient de vieilles troupes allemandes qui avaient quitté le service sous Louis XII, et que François avait regagnées. A son arrivée le choc fut âpre et le combat opiniâtre; l'ami et l'ennemi étaient pêle-mêle, parce que les deux partis avaient une croix blanche à leur étendard, et les Suisses ne se reconnaissaient entre eux qu'à une clef de drap blanc qu'ils avaient cousue devant leur pourpoint.

La nuit les surprit et ne les sépara pas : ils demeuraient acharnés bataillon à bataillon, et homme à homme, jusqu'à ce qu'épuisés et n'en pouvant plus, ils s'arrêtèrent comme de concert. L'avantage était égal, et les Français étant mêlés parmi les Suisses, le roi se trouva à cinquante pas du plus gros bataillon des ennemis. Son cheval avait été blessé, et il avait eu lui-même quelques contusions, et il se voyait encore en péril d'être pris; car le mouvement qu'il eût fallu faire pour se retirer eût averti l'ennemi. Ainsi on se contenta d'éteindre les flambeaux autour de lui et de parler bas. Il avait une soif extrême; on ne trouva pour tout breuvage que de l'eau teinte de sang, qu'on lui apporta dans un casque; il se coucha à plate terre, la tête appuyée sur l'affût d'un canon.

Dès la pointe du jour, les Suisses recommencèrent l'attaque avec plus de vigueur que jamais : ils firent reculer les bandes noires environ six vingts pas, sans pourtant qu'elles se rompissent. De notre côté, les lansquenets, animés par le comte de Guiche, tâchaient de réparer la faute du jour précédent; mais ce jeune prince, en combattant avec une valeur extrême, fut abattu par vingt-deux plaies, et eût péri sans son écuyer qui, le couvrant de son corps, donna le temps à la maison du roi de venir le dégager.

Cependant les Suisses ne cessaient de

presser les bandes noires, sans avoir pu, pendant quatre heures, rien gagner que du terrain. Au contraire, notre artillerie leur emportait des files entières, où la cavalerie se jetait et les mettait en désordre; c'est ce qui les fit résoudre à laisser un peu en repos les bandes noires et à venir prendre la cavalerie par derrière : mais ils furent bien reçus par l'arrière-garde et par le duc d'Alençon qui soutint leur effort de front; et cependant Aimar de Prie les prit par le flanc, de sorte qu'ils furent contraints de se retirer avec beaucoup de désordre et de précipitation. Ils perdirent dans cette occasion, selon quelques-uns, quatorze mille hommes, et huit à dix mille hommes, selon d'autres.

Après la retraite, survint Alviane qui avait marché avec une extrême diligence au premier avis du combat. Il fut outré de le trouver achevé; de dépit il s'attacha à tailler en pièces deux compagnies qui se retiraient plus lentement que les autres : elles firent une terrible résistance, et les efforts d'Alviane, joints à la douleur qu'il eut d'avoir si peu de part à une journée si glorieuse, lui causa la mort quelque temps après.

Voilà ce qui arriva à ce général, à qui quelques Italiens attribuèrent l'honneur de la victoire. La première chose que fit le roi fut de rendre grâces à Dieu dans le champ de bataille, où il fit dire des Messes durant trois jours, et il fit bâtir une chapelle pour marque de sa reconnaissance. Ensuite, sans perdre de temps, il envoya à la ville de Milan qui se rendit; il se retira ensuite à Pavie, pendant qu'on assiégea le château : l'armée des Suisses se dissipa, le vice-roi retourna à Naples, et le Pape effrayé, quoi que lui pût dire son neveu, vit bien qu'il n'y avait rien à faire pour lui qu'à se jeter entre les bras des Français. Il fit son accommodement par l'entremise du duc de Savoie. Le roi et le Pape convinrent qu'ils se défendraient l'un l'autre, quand leurs Etats seraient attaqués. Le roi prit sous sa protection le Saint-Siége, les Florentins et les Médicis, à qui il fit de grands avantages; et le Pape promit de lui rendre Parme et Plaisance.

Cette paix ne fut pas plutôt conclue que le Pape fut fâché de l'avoir faite si avantageuse à la France, et ne songea plus qu'à en altérer les conditions par des explications et des délais. Il attendait, pour la ratifier, ce qui arriverait du château de Milan, dont on croyait que le siége pourrait tirer en longueur. En effet, Pierre de Navarre, qui avait promis de l'emporter en peu de temps, réussissant peu avec ses mines, et pensa être accablé lui-même par la ruine d'une muraille; mais le connétable, qui voyait que les affaires avançaient peu par la force, les finit bientôt par adresse.

Il y avait dans le château un de ses parents, de la maison de Gonzague, qui avait beaucoup de crédit sur l'esprit du duc, et qui, désespérant des affaires du Milanais, était bien aise de trouver ses avantages avec la France. Il le gagna, et par son moyen il fit offrir à Jérôme Moron, chancelier de Milan, avec sa charge de chancelier, qui lui serait conservée, une charge de maître des requêtes de l'hôtel du roi. Il n'y en avait alors que quatre, et elles étaient fort considérables. Ces offres n'auraient rien fait, s'il n'avait vu la sédition et la révolte des Suisses qui étaient en garnison dans le château. Il eut peur qu'ils n'abandonnassent Maximilien, comme ils avaient fait son père Ludovic, et l'engagea à se rendre. On stipula pour le duc une grosse pension en France, avec le chapeau de cardinal, si le roi voulait qu'il demeurât en Italie. Le duc sortit du château avec une gaieté surprenante, sans témoigner aucune douleur d'avoir perdu le duché, dont aussi tout le monde le jugeait indigne.

L'entrée du roi dans Milan fut remarquable par sa mine haute et relevée, par les troupes qui le suivaient, et par la manière obligeante dont il recevait tout le monde. Il écouta en même temps, par Laurent de Médicis, diverses demandes du Pape. Il se rendit facile à les accorder, à condition que le Pape et lui se verraient à Bologne, ce que le Pape accorda facilement. Ces deux princes espéraient de grands avantages de cette entrevue. François victorieux ne croyait pas qu'on pût rien lui refuser en face, dans l'état où se trouvaient les affaires [1516]. Léon espérait tout de la souplesse de son esprit, et il comptait pour beaucoup d'arrêter le roi de peur qu'il ne se jetât sur le royaume de Naples, où tout était en frayeur. Il s'avança à Bologne pour recevoir le roi, et envoya deux légats au-devant de lui jusqu'à Reggio.

Quand le roi fut arrivé à Bologne, la première chose qu'il fit, fut de rendre en personne l'obédience au Pape dans un consistoire public. Ils furent ensemble trois jours dans un même palais, vivant dans la dernière familiarité. Par le traité qui fut fait, le Pape devait rendre Modène et Reggio au duc de Ferrare, et le roi abandonnait François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin, qui, après avoir obtenu sa protection, avait servi la France, et dont le Pape destinait l'Etat à son neveu.

On traita ensuite de la guerre de Naples, et le roi se contenta de la simple parole que le Pape lui donna, de l'aider dans cette conquête, après la mort du roi d'Aragon; il n'y avait que l'affaire de la pragmatique qui était la plus difficile. La cour de Rome en souhaitait l'abolition avec ardeur, et le roi ne l'aurait jamais abandonnée, si le Pape, en abolissant les élections canoniques pour les bénéfices consistoriaux, n'en eût donné la nomination au roi et à ses successeurs. L'institution ou provision fut réservée au Pape, à qui le roi accorda un droit d'Annates, que la France avait toujours contesté jusqu'alors; mais François le fixa à un prix plus modéré que la cour de Rome ne le désirait.

Voilà le principal article de ce fameux concordat entre Léon X et François Ier, par

lequel les rois de France ont la conscience chargée d'un poids terrible, et le salut de leurs sujets est entre leurs mains; mais ils peuvent faire à eux-mêmes et à tout leur royaume un bien extrême, si, au lieu de regarder les prélatures comme une récompense temporelle, ils ne songent qu'à donner au peuple de dignes pasteurs.

Le concordat étant fait, pour l'autoriser davantage, le Pape le fit lire au concile de Latran, où il fut approuvé; mais en France la chose reçut de grandes difficultés par les oppositions du clergé, des universités et du parlement, que l'autorité absolue du roi fit enfin cesser au bout de deux ans. Il désirait beaucoup de retourner dans son royaume; mais il était bien aise auparavant de s'accorder avec les Suisses, qui avaient fait perdre aux Français le duché de Milan sous Louis XII. La disposition était favorable, parce que les Suisses étaient rebutés tant par leur défaite à Marignan, que par le peu de sûreté qu'ils avaient trouvé avec Ferdinand et Maximilien.

Mais le roi d'Angleterre, jaloux des progrès de la France, traversait sous main cet accord, et faisait de grandes offres aux Suisses pour les obliger d'entrer en Bourgogne. Elles n'eurent d'autre effet que de donner moyen aux Suisses de se faire acheter plus cher par le roi, avec qui ils voulaient absolument renouveler l'alliance. Ils eurent tout l'argent qu'ils désiraient, et promirent de rendre les places qu'ils avaient usurpées sur le Milanais, à quoi néanmoins cinq des cantons qui s'en étaient emparés, ne voulurent pas consentir. Cela fait, le roi revint à Paris, et laissa le duc de Bourbon gouverneur dans le duché de Milan.

Aussitôt après son départ, le Pape se mit à chicaner sur chaque article de l'exécution du traité. Il ne craignait plus tant les Français depuis que Ferdinand lui avait mandé qu'il avait pourvu à l'Italie, et que François allait avoir des affaires du côté de Maximilien et de Henri, roi d'Angleterre. En effet, il avait donné beaucoup d'argent à Maximilien pour se jeter dans le Milanais, et Henri avait promis en même temps d'entrer en Picardie; mais la mort de Ferdinand donna moyen à François d'apaiser le roi d'Angleterre. Au contraire, Maximilien, qui espérait que les Espagnols lui donneraient la régence des royaumes de son petit-fils, arma puissamment pour leur plaire, et nos gens le craignaient si peu qu'il était arrivé à Trente avec une armée nombreuse, avant qu'on eût eu avis de sa marche.

Les Vénitiens s'occupaient à recouvrer leurs Etats de terre ferme, et ils assiégeaient Vérone et Bresse avec le secours des Français. L'empereur leur fit lever le siége, et passa l'Oglio, malgré Lautrec qui avait promis de l'arrêter. Ainsi le connétable le vit tout à coup aux portes de Milan. Il fut contraint de mettre le feu aux faubourgs, et se renfermant dans la ville, il résolut d'y périr plutôt que de se rendre. Il lui vint treize mille Suisses de secours, conduits par le colonel Albert de la Pierre toujours affectionné à la France; mais quand ils surent que l'armée de l'empereur était pour la plus grande partie composée de leurs compatriotes, aucun d'eux ne voulut tirer l'épée, si ce n'est peut-être trois cents qui demeurèrent auprès de leur colonel.

L'empereur ne fut pas mieux servi; car s'imaginant que les Français abandonneraient tout à son arrivée, et qu'il payerait ses Suisses de l'argent qu'il trouverait dans le Milanais, il n'en avait point apporté; mais l'affaire dura plus qu'il ne pensait. Les Suisses voulurent avoir leur paye, et l'empereur demeura court. Le secours qui était venu aux Français lui fit peur; il se défia de sa propre armée qui se dissipa tout entière en un moment; peu après, le connétable ayant eu quelque mécontentement, quitta de lui-même son gouvernement. On croit qu'il appréhenda d'être abandonné de la cour, et ne voulut pas s'exposer à perdre un duché si considérable.

Le gouvernement fut donné à Odet de Foix, seigneur de Lautrec, frère de la comtesse de Châteaubriand, que le roi aimait. Ce nouveau gouverneur, peu après qu'il fut arrivé, assiégea Bresse avec les Vénitiens, à qui il la rendit quand elle fut prise. Il mit ensuite avec eux le siége devant Vérone; mais il allait lentement, en attendant des nouvelles de l'accommodement qui se traitait entre François et le nouveau roi d'Espagne.

Artus Gouffier, seigneur de Boissi, grand maître de France, et Guillaume de Chièvres, étaient pour cela à Noyon. Ils avaient été l'un et l'autre gouverneurs de leurs maîtres, et tous deux ils avaient le principal crédit dans leurs conseils. L'alliance fut renouvelée par leur entremise, à condition que François donnerait à Charles, Louise sa fille, qui n'avait pas un an, avec le droit qu'il avait sur le royaume de Naples, et que, jusqu'à ce qu'elle fût en âge, Charles payerait tous les ans cent mille écus pour son entretien; que si la petite princesse venait à mourir et qu'elle n'eût point de sœur, Charles devait épouser Renée, qui lui avait été promise. Il s'obligeait à rendre le royaume de Navarre dans six mois; et si les états de Castille l'en empêchaient, il était libre à François d'agir par la force, sans que la paix fût rompue par cette entreprise.

L'empereur avait deux mois de temps pour entrer dans ce traité, et alors il devait rendre la ville de Vérone moyennant cent mille écus, pour être ensuite restituée aux Vénitiens. A ces conditions il se fit une ligue défensive entre la France et l'Espagne, et François s'obligea à secourir Charles, pour se mettre en possession de ses royaumes. L'empereur, après avoir hésité assez longtemps, ratifia le traité; Vérone fut remise entre les mains de Lautrec, qui la remit aux Vénitiens, et les treize cantons suisses, dont quelques-uns avaient refusé de renouveler l'alliance avec le roi, l'acceptèrent d'un commun accord.

Le Pape avait tâché de traverser ce traité,

parce qu'il n'aimait pas les Vénitiens, et qu'il était bien aise que la France eût des ennemis. Le roi le savait, et était d'ailleurs très-mal satisfait du Pape qui, loin de le secourir comme il s'y était obligé, s'opposait autant qu'il pouvait à ses desseins. Ainsi il laissa faire Lautrec, qui sous main facilita au duc d'Urbain les moyens de ramasser des troupes, par lesquelles il recouvra son État; mais au fond il ne voulait point de guerre avec le Saint-Siége, tellement que, sur les plaintes du Pape, il se fit un nouvel accord, où le secours que devaient se donner le Pape et le roi fut spécifié plus expressément que jamais, mais avec aussi peu d'effet.

François s'appliqua plus utilement à gagner le roi d'Angleterre. Charles, en partant de l'Écluse pour aller en Espagne, relâcha à Douvres, comme s'il y eût été jeté par la tempête : son dessein était de réveiller la jalousie de Henri; mais il ne trouva pas dans son esprit les dispositions qu'il souhaitait. Ce prince, en le recevant magnifiquement, lui déclara qu'il ne voulait rompre avec aucun de ses voisins. Ainsi Charles s'en alla sans rien faire; mais François, qui vit le temps favorable, songea à retirer Tournai des mains de Henri. Cette place lui était à charge par la grande dépense qu'elle lui faisait; cependant il avait peine à la rendre, tant à cause qu'il l'avait prise lui-même et l'aimait comme sa conquête, qu'à cause qu'il trouvait honteux de l'abandonner. Bonnivet, amiral de France, frère de Boissi, qui négociait en Angleterre, trouva moyen de vaincre cette difficulté.

[1518] Environ dans ce même temps le roi eut un Dauphin : l'amiral proposa de le marier avec Marie, fille de Henri, et les Anglais ne crurent point se faire tort de donner Tournai en faveur de ce mariage, pour servir de dot à leur princesse. François promit une somme considérable pour que cette place lui fût cédée par avance; et comme il ne se trouva point d'argent dans ses coffres, Henri se contenta qu'il lui donnât pour otages huit personnes des plus qualifiées de son royaume.

Le Dauphin fut tenu au nom du Pape par Laurent de Médicis, qui lui donna le nom de François. Ce fut une occasion au Pape d'obtenir de nouvelles grâces pour son neveu. François le fit épouser l'héritière de la maison de Boulogne, l'une des plus puissantes de France, et promit, foi de roi, de n'entrer jamais dans des intérêts contraires au Pape. C'était tout dire pour lui, car jamais prince ne fut plus religieux observateur de ses promesses; mais le Pape n'agissait pas avec la même sincérité.

Cependant Maximilien songeait à laisser l'empire dans sa maison, et à faire pour cela un roi des Romains; mais les constitutions de l'empire n'en permettaient l'élection qu'après que l'empereur avait reçu la couronne par le Pape; ce que Maximilien n'avait pas fait. C'est pourquoi il pria Léon de le faire couronner en Allemagne par un légat, quoique la chose fût sans exemple : aussi cette innovation ne plaisait pas à la cour de Rome. Au reste, l'empereur était encore irrésolu sur celui de ses deux petits-fils qu'il ferait roi des Romains; son inclination le portait pour Ferdinand; il prétendait partager sa maison en deux branches, dont l'une aurait les royaumes d'Espagne et ce qui en dépendait, et l'autre aurait l'empire avec les pays héréditaires et les Pays-Bas; car son dessein était de les faire tomber à celui qu'il laisserait empereur.

Par cet établissement il regardait sa maison comme la plus puissante et la plus solidement établie qui fût jamais. Comme il était dans ce dessein, la mort le surprit, et Charles songea à l'empire. Il eut un grand concurrent, à qui il ne s'attendait pas : ce fut François, qui, aussitôt après la mort de Maximilien, envoya pour cela Bonnivet son favori à Francfort, où se fait ordinairement l'élection de l'empereur. Il fit représenter au Pape que la grande puissance de Charles en Italie lui donnerait moyen de réveiller les anciennes prétentions des empereurs en ce pays, et que c'était pour cette raison que dans les investitures que les Papes accordaient aux rois de Naples, ils inséraient toujours la condition qu'ils ne seraient point empereurs : d'un autre côté, il faisait dire aux Allemands que s'ils élisaient des princes d'Autriche et les fils des empereurs, l'empire à la fin deviendrait héréditaire dans cette maison, qui, étant d'ailleurs si puissante en Allemagne, pouvait aisément s'y rendre la maîtresse; au lieu qu'un roi de France n'ayant rien dans l'empire, on ne pouvait attendre de lui que de la protection.

Charles, au contraire, faisait remontrer par ses agents qu'il était dangereux de mettre l'empire entre les mains des Français, dont les rois, accoutumés à un commandement absolu, ne pourraient jamais s'accommoder aux tempéraments et à la douceur du gouvernement germanique; que la nation française regardait l'empire comme un bien injustement arraché à la maison de Charlemagne où il avait été héréditaire; en sorte que les rois de France, si on les faisait empereurs, croiraient rentrer dans les droits de leurs prédécesseurs et dans leur possession ancienne, sans se mettre en peine de l'élection [1519]. Ainsi, qu'il valait bien mieux donner l'empire à un prince accoutumé dès sa naissance aux mœurs allemandes, et qui d'ailleurs, par la grandeur de ses États, était seul capable de résister à l'ennemi commun dont les progrès étonnants menaçaient la chrétienté d'une prompte ruine, si on ne lui opposait une puissance égale à la sienne. En effet, l'empereur Sélim, enflé de la conquête de l'Égypte, semblait devoir bientôt attaquer la Hongrie, l'île de Corfou, et les îles voisines, d'où le passage était si aisé en Italie.

Telles étaient les raisons des deux contendants, à quoi ils joignaient de grandes sommes d'argent, qu'ils distribuaient ou promettaient aux électeurs; et du reste la chose se passait entre eux avec beaucoup

d'honnêteté, sans qu'un intérêt si pressant leur fît rien dire d'offensant l'un contre l'autre. Au contraire, François déclara aux ambassadeurs de Charles qu'il ne savait point mauvais gré à leur maître de prétendre à l'empire, et qu'il attendait de lui les mêmes sentiments. Les villes libres d'Allemagne entrèrent dans les intérêts de Charles, et ne voulurent point souffrir que l'empire sortît d'Allemagne.

A l'égard des Suisses, ils eussent souhaité qu'on exclût les deux princes comme trop puissants ; mais des deux ils préféraient Charles, dont la puissance plus dissipée leur paraissait moins redoutable, et ils représentèrent cette raison aux électeurs. Le Pape, dont la recommandation était puissante, surtout auprès des électeurs ecclésiastiques, était dans les mêmes sentiments ; mais il ne croyait pas pouvoir donner l'exclusion à Charles, s'il ne fortifiait en apparence le parti de François, afin d'obliger les électeurs à élire un tiers, par la difficulté de prendre parti entre deux rois si puissants.

Au reste, comme il n'y avait guère d'apparence que François pût réussir dans cette brigue, il lui fit proposer de s'unir avec lui pour faire élire le marquis de Brandebourg, par où il aurait le contentement de donner du moins l'exclusion à son compétiteur ; mais François se croyait trop fort pour quitter la partie. En effet, quelques électeurs s'étaient déjà engagés à lui, et il avait des amis qui lui promettaient les autres.

Bonnivet faisait beaucoup de voyages, déguisé et pendant la nuit, et donnait beaucoup d'argent pour gagner des voix ; mais cependant les amis de François lui manquaient. Charles trouvait moyen de les détacher ; il avait engagé dans ses intérêts le roi de Bohême, son beau-frère et l'un des électeurs ; il en gagna trois autres ou par argent ou par crainte, car il fit faire quelques mouvements aux troupes qu'il avait prêtées en Allemagne ; ainsi il fut élu empereur, et Bonnivet revint en diligence, chargé de confusion.

Le Pape accepta aussitôt l'élection contre la teneur de l'investiture qu'il avait donnée à Charles pour le royaume de Naples. Ce fut une grande douleur à François qu'un avantage si considérable remporté sur lui fût la première action d'un prince de vingt ans ; et il ressentait beaucoup de honte, après avoir fait tant de bruit de n'avoir eu que deux voix. Il eut, depuis ce temps, une éternelle jalousie contre l'empereur, qui de son côté, devenu fier de l'avantage qu'il venait de remporter, s'en promettait beaucoup d'autres.

Ce prince souhaitait de pouvoir rompre le traité de Noyon, qu'il avait fait, disait-il, par une espèce de contrainte, dans l'appréhension où il était de trouver la révolte en Espagne. Ainsi une guerre furieuse menaçait la chrétienté sous deux princes si belliqueux et si jaloux l'un de l'autre. Pour la prévenir, Boissi et Chièvres résolurent de s'aboucher à Montpellier ; ils avaient tous deux de bonnes intentions pour la paix, et le rang qu'ils tenaient dans les conseils de leurs princes les rendaient comme maîtres de l'exécution ; mais Boissi mourut sur ces entrefaites. Bonnivet, qui succéda à sa faveur, quoiqu'avec moins d'autorité, ne songea qu'à se conserver les bonnes grâces de son maître en le flattant dans toutes ses inclinations.

[1520] Dans les jalousies qu'avaient les deux princes, rien ne leur était plus important que de ménager le roi d'Angleterre. Ils y pensèrent tous deux en même temps : François prévint l'empereur, et il se fit entre Ardres et Guines une entrevue des deux rois. On dressa au roi une tente magnifique ; celle du roi d'Angleterre fut agréable et surprenante par la nouveauté de la décoration. Le premier jour de la conférence se passa sérieusement à parler d'affaires ; mais les deux rois, après les avoir ébauchées, les laissèrent discuter à leurs ministres, c'est-à-dire au chancelier Duprat d'un côté, et au cardinal d'York de l'autre. Cependant ce n'était que jeux et tournois ; les deux rois coururent souvent l'un contre l'autre, et les prix étaient donnés par les plus belles dames des deux nations qui étaient venues à cette assemblée. Henri donna le premier festin, et François le rendit avec magnificence.

Comme ces princes vivaient avec une extrême familiarité, un matin François se rendit à la porte de Henri et voulut lui donner sa chemise. Quelques-uns le blâmèrent de n'avoir pas assez ménagé sa dignité, et d'autres d'avoir trop exposé sa personne ; mais François se sentait si grand, que rien ne pouvait le ravilir ; et son cœur, incapable de supercherie, ne lui permettait pas d'en soupçonner les autres ; le mal fut qu'au milieu de ces divertissements, et malgré ces apparences d'amitié sincère les affaires ne se faisaient pas.

Le roi d'Angleterre déclara à François qu'il voulait demeurer neutre, c'est-à-dire qu'il voulait attendre l'événement pour se ranger à loisir au parti le plus fort. Ainsi cette entrevue, où François dépensa tant d'argent, fut inutile.

Charles fit ses affaires avec moins d'appareil, mais plus solidement. En venant d'Espagne en Allemagne, il passa en Angleterre, et étant arrivé à Kent, il eut une longue conférence avec le roi son oncle. Il ne lui parla pas de faire la guerre à François, ce prince y était peu disposé ; mais en lui proposant le glorieux dessein d'entretenir la paix de l'Europe, il l'obligea à se rendre arbitre et médiateur entre les deux princes, et à déclarer la guerre à celui des deux qui ne voudrait pas en passer par son avis. Cette proposition, équitable en apparence, tendait en effet à engager Henri contre François, qui ayant deux royaumes à redemander à Charles, celui de Naples pour lui, et celui de Navarre pour son allié, n'avait garde de mettre en compromis ce qui lui était dû par un traité. Charles, après cela, continua son

voyage, et vint se faire couronner à Aix-la-Chapelle.

Le Pape cependant était dans un grand embarras; il lui était difficile de demeurer entre les deux rois. Il voyait cet inconvénient, que ces princes, ayant déjà le tiers de l'Italie se ligueraient ensemble pour en occuper le reste, ou que, s'ils se faisaient la guerre, l'Italie serait le prix du victorieux. Ainsi, il fallait prendre parti, et son intention était de prendre celui du plus fort : mais c'est ce qui était difficile à décider : dans ce doute, la liaison plus particulière qu'il avait avec la France, et le prétexte que lui donnait le royaume de Naples, que Charles ne devait plus posséder étant empereur, le déterminèrent en faveur de François.

Il conclut donc avec lui un traité secret, par lequel il fut dit que la conquête de ce royaume se ferait entre eux à frais communs, que quelques provinces seraient réunies à l'Etat ecclésiastique, et que l'investiture du reste serait donnée au second fils de France, qui serait nourri à Naples, sous la tutelle d'un cardinal légat, jusqu'à ce qu'il eût quatorze ans.

Charles était occupé des affaires d'Allemagne, et il avait assemblé une diète à Worms pour les régler. Il y avait de grands mouvements dans l'Empire, au sujet de Martin Luther, moine Augustin, qui avait commencé depuis environ trois ans à soulever le peuple contre le Pape et contre l'Eglise. Léon, voyant la chrétienté si cruellement menacée par Sélim, empereur des Turcs, avait, à l'exemple de Jules II, son prédécesseur, donné par toute l'Eglise des indulgences en faveur de ceux qui contribueraient à lever des troupes contre le Turc. Les prédicateurs ignorants, et transportés d'un faux zèle, prêchaient ces indulgences d'une étrange sorte, et on eût dit qu'il ne fallait que donner de l'argent pour être sauvé.

Cependant on amassait des sommes immenses, dont on faisait des usages détestables, principalement en Allemagne et dans tout le Nord. Il était encore arrivé un autre inconvénient à Vittemberg en Saxe; on avait fait prêcher les indulgences aux Jacobins, à la place des Augustins, à qui on avait accoutumé de donner cette commission. Sur cela Luther se mit à prêcher premièrement contre les abus des indulgences, contre ceux de la cour de Rome et de l'ordre ecclésiastique, et enfin contre la doctrine même de l'Eglise, et de l'autorité du Saint-Siége; car il s'échauffait de plus en plus à mesure qu'il se voyait écouté. Son éloquence populaire et séditieuse était admirée; sa doctrine flattait le peuple qu'elle déchargeait de jeûnes, d'abstinence et de confession, ce qu'il couvrait pourtant d'une piété apparente.

Les princes entraient volontiers dans son parti, pour profiter du bien des églises, qu'ils regardaient déjà comme leur proie. Ainsi toute l'Allemagne était pleine de ses sectateurs, qui parlaient de lui comme d'un nouveau prophète. Léon, au lieu de réformer les abus qui donnaient lieu à l'hérésie, ne songeait qu'à perdre Luther. Si on s'y fût bien pris au commencement, on eût pu on le gagner ou l'arrêter par la crainte, car il était intimidé, et ne demandait qu'une issue qui ne lui fût pas tout à fait honteuse; mais on aima mieux le pousser.

Léon X anathématisa, par une bulle solennelle, sa personne et sa doctrine pernicieuse, et lui, de son côté, s'emporta à des insolences inouïes; car il fit censurer par l'université de Vittemberg les Décrétales, et les fit brûler publiquement comme on avait fait ses livres à Rome. Il ajouta à cet outrage qu'il fit au Saint-Siége des railleries contre Léon, d'autant plus piquantes qu'elles n'étaient pas éloignées de la vraisemblance; car il est certain, entre autres choses, qu'il avait donné à sa sœur les revenus des indulgences, et que l'argent s'en levait par ses ministres avec une avarice honteuse.

L'empereur dissimula quelque temps, et ne fut pas fâché de laisser un peu échauffer les choses : il voyait qu'il en serait toujours le maître, et il voulait s'en faire un mérite auprès du Saint-Siége. Léon ne tarda pas de venir à lui. Manuel, son ambassadeur, auparavant méprisé à Rome, fut regardé de meilleur œil : et on croit que dès ce temps le Pape concerta avec lui, malgré les traités, les moyens de chasser François d'Italie.

Quoi qu'il en soit, l'empereur sollicité par Léon et pressé par sa conscience de remédier à un mal qui ne s'était que trop accru, après avoir ouï Luther à la diète de Worms, où il était venu sur la foi publique, le mit au ban de l'Empire, lui et ses sectateurs, et les déclara soumis à toutes les peines décernées contre les criminels de lèse-majesté divine et humaine; mais l'électeur de Saxe, son protecteur, lui donna retraite, et l'Allemagne se vit plus que jamais menacée de guerres sanglantes par cette hérésie.

L'Espagne n'était pas moins en trouble; Charles en donnait toutes les charges aux Flamands, avec qui il avait été nourri, et à qui il se fiait davantage qu'aux Espagnols, ses nouveaux sujets. Après la mort du grand cardinal de Ximenès, qui avait si sagement présidé aux conseils de son aïeul Ferdinand et aux siens, il donna l'archevêché de Tolède au frère de Chièvres, et laissa à Chièvres lui-même le gouvernement des affaires durant son absence. Les grandes villes entrèrent dans le ressentiment de la nation, et aussitôt après le départ de Charles toute l'Espagne se révolta.

Cependant les six mois dans lesquels Charles avait promis de restituer la Navarre, étant accomplis sans que la chose fût exécutée, François résolut, selon le traité de Noyon, de remettre Jean d'Albret en possession par la force; ainsi il leva une armée en Guienne [1521]. André de Foix, seigneur de l'Esparre, frère de Lautrec, en eut le commandement, et il conquit en quinze jours la Navarre, qu'il trouva toute dégarnie.

Il l'eût aisément conservée s'il en fût demeuré là; mais il passa l'Ebre contre ses or-

dres, et assiégea une place dans la Castille; à cette nouvelle les Espagnols se réveillèrent. Logrogne, qui fut la place assiégée, tint assez longtemps pour leur donner le loisir de se reconnaître. Les ministres de l'empereur leur représentèrent combien il serait honteux à la nation que ses divisions intestines missent le royaume en proie. Il n'en fallut pas davantage pour les réunir, et le duc de Nocera se mit à la tête des troupes : il trouva les nôtres ruinées. Un des lieutenants généraux croyant l'affaire finie, avait pris de l'argent de la plupart des soldats pour leur donner leur congé. Le duc de Nocera tomba sur l'Esparre, qui combattit sans attendre le secours qui lui venait : il fut battu et pris, et la Navarre reconquise en aussi peu de temps qu'elle avait été perdue.

François ne se rebuta pas, et à dire vrai les deux princes se regardaient secrètement comme ennemis. Charles ne songeait à rendre ni la Navarre ni Naples, et son mariage, accordé avec une princesse d'un an, lui paraissait une illusion : ainsi ils n'avaient tous deux que la guerre dans l'esprit, et la question était seulement à qui trouverait une meilleure occasion de se déclarer.

Durant ces dispositions, et au milieu de la diète de Worms, Robert de la Mark, prince de Sedan et seigneur de Bouillon, eut une grande affaire avec l'empereur, qui avait donné un relief d'appel à la chambre impériale de Spire, sur un jugement rendu par des officiers de Bouillon; il prétendait que ce duché ne relevait point de l'Empire; et parce que Charles refusa de lui rendre justice sur cette entreprise, un si petit prince osa défier l'empereur en pleine diète par un héraut. En même temps il se mit sous la protection de la France, et fit assiéger Virton, place du Luxembourg, par Fleurange, son fils aîné, grand homme de guerre, et qui avait bien servi à la bataille de Marignan.

Quoique le roi fût irrité contre Robert, qui s'était attaché à Charles dans l'affaire de son élection à l'Empire, il reprit aisément ses premiers sentiments pour une maison qui avait toujours été attachée aux rois de France, et qui ne s'en était séparée en cette occasion que par quelque mécontentement particulier. Quand le roi d'Angleterre vit ce commencement de division, il en prévit les conséquences, et se crut obligé par sa qualité de médiateur à les prévenir. Il fit faire à Robert des propositions équitables, et envoya en même temps le duc de Suffolk à François. Il le trouva dangereusement malade d'un coup qu'il avait reçu en jouant; car le comte de Saint-Pol, ayant fait, le jour des Rois, un roi de la fève, François l'alla attaquer dans une espèce de fort où il s'était renfermé; et pendant qu'on se jetait de part et d'autre beaucoup de pelotes de neige, un étourdi jeta un tison qui blessa le roi à la tête.

Suffolk, l'ayant trouvé en cet état, obtint de lui aisément qu'il fît commander à la Mark de lever le siége de Virton. Il fallut agir, et François étant revenu en santé, fit dire au roi d'Angleterre que, puisqu'il avait fait ce qu'il demandait, il obligeât l'empereur à lui rendre les royaumes de Naples et de Navarre. Il savait bien que l'empereur ne le ferait pas; mais il voulait le mettre dans son tort, et cherchait l'occasion d'exécuter le projet fait entre le Pape et lui pour le royaume de Naples : il ne savait pas encore que les choses étaient bien changées.

Manuel, ambassadeur de l'empereur, avait fait avec Léon une ligue pour chasser les Français d'Italie. Francisque Sforce, frère de Maximilien devait être duc de Milan, le Pape devait avoir Parme et Plaisance, et l'empereur le devait aider à déposséder le duc de Ferrare : ce traité devait être secret, jusqu'à ce que le Pape eût trouvé un prétexte de rompre avec François; car il était honteux de manquer si grossièrement de parole. Le roi ne laissa pas d'être assez tôt averti de son infidélité : on lui conseillait de déclarer le traité à l'empereur, pour lui faire voir le peu de sûreté qu'il y avait en la parole du Pape. Il ne le voulut jamais, parce qu'il avait promis le secret; il dit qu'il ne voulait point manquer de parole, même à ceux qui lui en manquaient.

Le Pape cependant fit une entreprise sur Gênes, qui fut découverte; il ne se ralentit pas pour cela, et conçut divers desseins sur le Milanais : les affaires y allaient en grand désordre, et les Français s'y étaient rendus fort odieux.

Sous Louis XII, qui aimait l'ordre en tout, et dont les finances étaient réglées, les soldats étaient payés et soumis; mais il n'en était pas de même sous François : les dépenses étaient excessives et sans ordre; comme on ne payait point les soldats, on ne savait comment les retenir dans la discipline. Lautrec réussit à les réprimer pendant qu'il fut à Milan, car il était homme d'ordre et d'autorité; mais il eut congé de venir en France pour quelques affaires, et le roi envoya en sa place son jeune frère Lescun, un des plus braves hommes de son siècle, mais emporté et sans règle : ainsi la licence des soldats était extrême. Le gouverneur chassait tous les jours quelques habitants de Milan, ou pour avoir leur bien dans la nécessité des affaires, ou parce qu'étant maltraités, ils complotaient contre le service, et le nombre des bannis égalait presque celui des citoyens qui restaient dans la ville. Comme ils étaient dispersés en si grand nombre, le chancelier Moron s'en rendit le chef et entreprit de les réunir. Il était sorti de Milan, gagné par le Pape, et mécontent de n'avoir pas eu la charge de maître des requêtes, qui lui avait été promise. On dit que le chancelier Duprat ne voulait point d'un tel homme dans le conseil.

Moron ainsi retiré persuada à Francisque Sforce de rentrer dans le duché de ses pères, qui avait été perdu par la lâcheté de son frère Maximilien; il assembla les bannis, qui, soutenus par le Pape, firent une entreprise sur Crémone. Ils furent découverts, et comme Lescun, fait en ce temps maréchal

de France sous le nom de maréchal de Foix, allait les tailler en pièces, François Guichardin (c'est l'historien) les sauva, en les recevant dans Regge, dont il était gouverneur, aussi bien que de Modène.

Le maréchal investit aussitôt la place pour les empêcher d'échapper, et pressait le gouverneur de les rendre. Comme Lescun était en pourparler avec lui entre la porte et le fossé, un bruit se répandit que les Français voulaient surprendre la place; le peuple s'étant ému aussitôt, le maréchal fut en grand péril, et Guichardin eut peine à le sauver. Le Pape fut ravi de ce désordre, pour avoir occasion de se déclarer contre la France. Il assembla aussitôt le consistoire, où il se plaignit avec une extrême véhémence de l'ambition de François, qui s'emportait, disait-il, jusqu'à entreprendre contre les terres de l'Église, il déclara, peu de temps après, son traité avec l'empereur, comme s'il l'eût fait depuis peu de jours; il donna le commandement de ses troupes à Frédéric de Gonzague, marquis de Mantoue : celles d'Espagne avaient pour général don Fernando d'Avalos, marquis de Pescaire, et par-dessus eux Prosper Colonne, qui était le généralissime de toute l'armée.

Les Florentins entrèrent dans la ligue, et tous ensemble résolurent d'attaquer le Milanais. A peu près dans le même temps, le comte de Nassau, celui à qui François avait fait épouser l'héritière d'Orange, ravagea les terres de la Mark, et après lui avoir tout ôté, à la réserve de Sedan et de Jamets, il menaçait la Champagne. Le roi, sans s'étonner de se voir attaqué par tant d'endroits, fit aller Bonnivet avec la flotte du côté d'Espagne, renvoya Lautrec en Italie, et marcha en personne du côté de Reims.

[1522] Ce fut avec regret que Lautrec retourna à Milan; il voyait le désordre des finances et se défiait de Louise de Savoie, mère du roi, qu'on appelait Madame, et à qui ce prince en laissait la disposition. Louise haïssait la comtesse de Châteaubriand, sœur de Lautrec, et ainsi, quelques promesses qu'elle lui fît, il augurait mal de son voyage. A son arrivée à Milan, et le propre jour de saint Pierre, sur les six heures du soir et dans un air fort serein, un grand feu tomba du ciel tout à coup, renversa une grosse tour qui était sur la porte du château, consuma beaucoup de poudre et autres munitions, et tua plus de cent cinquante hommes, avec le gouverneur du château.

Pendant que la guerre s'allumait de tous côtés, le roi d'Angleterre ménagea une conférence à Calais, dans laquelle les esprits ne firent que s'aigrir : les envoyés de l'empereur y firent des propositions qui auraient paru exorbitantes, quand même leur maître aurait été victorieux; car ils demandèrent le duché de Bourgogne et la souveraineté des comtés de Flandre et d'Artois. Pendant la conférence, les impériaux commencèrent la guerre vers Tournai.

Un gentilhomme du Hainaut, nommé Leques, secouru des forces de l'empereur, sous prétexte d'une querelle particulière du cardinal de Bourbon, trouva le moyen de chasser tous les Français du Tournaisis. Il prit Ardres qu'il rasa, et en même temps le gouverneur de Flandre mit le siége devant Tournai. Ces heureux succès excitèrent le comte de Nassau à faire quelque entreprise : il assiégea Mouzon; et le roi, quoique assez proche avec son armée, ne put empêcher que l'épouvante ne se mît dans la place à un tel point, qu'elle se rendit sans résistance. Nassau trouva à Mézières une défense plus vigoureuse, aussi cette place était-elle défendue par cet illustre chevalier Bayard, à qui sa valeur et sa fidélité ont donné tant de réputation dans nos histoires. Il n'avait que deux cents chevaux et deux mille hommes de pied de nouvelles levées, dont encore une grande partie se sauva. Cependant il ne laissa pas de soutenir trois assauts et de ruiner l'armée impériale, qui fut contrainte à la fin de lever le siége.

Nassau se retira en colère le long de la Picardie, mit le feu partout où il passa, et donna lieu aux cruautés qui s'exercèrent de part et d'autre durant toute cette guerre. La valeur de Bayard fut récompensée sur-le-champ d'une compagnie de cent hommes d'armes et du collier de Saint-Michel. L'empereur, vint à son armée, qu'il trouva si affaiblie, qu'elle n'était plus en état d'être opposée à celle de France. Il s'alla poster entre Cambrai et Valenciennes; ainsi le comte de Saint-Pol, prince du sang, entra sans peine dans Mouzon, que les ennemis abandonnèrent, et le roi poursuivant les impériaux prit en passant Bapaume et Landrecies, qui furent rasées.

Il eût pu tirer d'autres avantages du désordre de ses ennemis, si une intrigue de cour ne l'en avait empêché. Il n'avait pas d'inclination pour le connétable, dont l'humeur grave et sévère ne s'accommodait pas avec la sienne, qui était vive et enjouée; mais l'amour de la mère du roi lui fit plus de tort que l'aversion du roi même. Madame, c'est ainsi, comme on vient de le dire, qu'on appelait cette princesse, avait eu de la passion pour le connétable, dès qu'il avait paru à la cour, et lui avait fait entendre qu'elle voulait bien l'épouser. Refusée avec mépris, elle entra dans une colère implacable, dont elle lui fit sentir de tristes effets en diverses occasions; mais en voici un des plus fâcheux.

Elle avait donné sa fille Marguerite, depuis reine de Navarre, au duc d'Alençon, homme faible de corps et d'esprit, qui n'avait rien de recommandable que la qualité de premier prince du sang. Il crut qu'elle suffisait pour disputer le commandement de l'avant-garde au connétable, chose qui jusqu'alors n'avait jamais été contestée à ceux qui avaient cette dignité.

Quoique Madame l'estimât peu, elle appuya sa prétention pour faire déplaisir à son concurrent : le duc d'Alençon gagna sa cause; mais il fallut donner à ce général incapable un lieutenant plus habile, qui eût

toute la confiance, ce fut le maréchal de Châtillon. Le connétable souffrit cette injure au dedans avec un dépit extrême, et au dehors avec plus de patience et de modération qu'on n'aurait cru ; mais le roi se trouva mal de ce choix.

L'empereur averti qu'il avait fait construire un pont sur l'Escaut, au-dessous de Bouchain, dans le dessein de le combattre, envoya douze mille lansquenets et quatre mille chevaux pour lui empêcher le passage. Ils trouvèrent nos gens déjà passés au nombre de seize cents hommes d'armes et de vingt-six mille hommes de pied. La partie n'était pas égale, de sorte qu'ils se retirèrent en grand désordre.

Le maréchal de Châtillon n'était pas informé de leur marche; mais le connétable, qui avait de meilleurs avis, vint trouver le roi et lui remontra qu'on en aurait bon marché, si on les chargeait, parce qu'ils avaient à marcher en retraite dans une plaine de trois lieues, devant une armée beaucoup plus forte. Tous les officiers généraux étaient de même avis et ne demandaient qu'à donner; mais le maréchal de Châtillon, sous prétexte d'un brouillard qui empêchait de reconnaître l'ennemi, dit qu'il ne fallait point hasarder la personne du roi. Ainsi François manqua une occasion qu'il ne recouvra jamais, et l'empereur, qui crut son armée perdue, se retira avec cent chevaux. Durant ce temps Bonnivet assiégeait Fontarabie et la pressait vivement. Tournai était aussi à l'extrémité, et il était temps d'aller au secours d'une place si importante.

Comme le roi se préparait à passer la Scarpe dans ce dessein, il fut arrêté quelques jours par des propositions d'accommodement que lui firent les ambassadeurs du roi d'Angleterre. La conférence se continuait à Calais, où l'on était tombé d'accord d'une suspension d'armes, pendant laquelle les rois conviendraient d'arbitres pour régler leurs différends. Les choses étaient disposées à la paix ; mais la nouvelle de la prise de Fontarabie rompit toutes les mesures.

Bonnivet, jaloux de sa conquête, conseilla au roi de ne pas la rendre, et il y avait d'ailleurs peu de sûreté avec Charles, qui ne différait la guerre que pour prendre ses avantages. Ainsi se commença une guerre de trente-huit ans, pendant laquelle la chrétienté perdit presque tout ce qu'elle avait dans la Grèce et dans les îles voisines. La saison étant avancée, les pluies continuelles empêchèrent le roi de passer la Scarpe et l'obligèrent à se retirer vers l'Artois. Pendant cette retraite, le connétable surprit Hesdin ; mais Tournai fut obligé de se rendre, après avoir tenu cinq mois.

En Italie, la haine augmentait contre les Français. Manfroi Palavicin, parent du Pape et allié de presque tous les potentats d'Italie, tâchant de surprendre Côme, fut surpris lui-même et envoyé à Lautrec, qui lui fit couper la tête. Il fit plus, il donna sa confiscation à son frère le maréchal de Foix, action qui anima tellement les peuples contre lui, que tout était disposé à la révolte. Les confédérés se persuadèrent que cette disposition serait favorable à leurs desseins, et Colonne vint assiéger Parme ; mais le maréchal de Foix se jeta dedans avec quatre cents lances et cinq mille fantassins; et pendant qu'il se défendait avec vigueur, malgré la désertion des Italiens, qui s'enfuirent par une brèche, Lautrec ramassait ses troupes pour le secourir.

Ce général avait beaucoup de régiments suisses, auxquels l'armée des Vénitiens vint se joindre avec celle du duc de Ferrare ; il alla aux ennemis, et leur fit honteusement lever le siége. A cette nouvelle, le Pape consterné eut envie de se réconcilier avec la France ; mais François avait retiré son ambassadeur, et Léon se rassura bientôt, ayant obtenu des Suisses la levée de douze mille hommes. Les cantons, qui ne voulaient point donner de troupes contre le roi, accordèrent celles-ci à condition de les employer seulement à la défense de l'Etat ecclésiastique ; le Pape accepta la condition, dans l'espérance qu'il pourrait les pousser plus loin, quand ils seraient en Italie, étant assuré, comme ils l'étaient, du cardinal de Sion, qui les devait conduire.

Les confédérés passèrent le Pô du côté de Mantoue, pour se joindre plus facilement à ce cardinal et tenir les Vénitiens en jalousie : en effet, le sénat promit de retirer les troupes qu'il avait avec les Français, ce qui donna l'assurance aux confédérés, quoique faibles, de s'engager un peu trop avant. Tous les historiens accusent Lautrec d'avoir manqué l'occasion de les réunir, sans toutefois dire comment. Il est certain que tout d'un coup les affaires tournèrent mal ; mais la cause en venait de plus haut.

Le même jour que Lautrec partit de Paris, Madame détourna quatre cent mille écus que le roi avait ordonnés pour le Milanais. De Beaume de Samblançai, trésorier de l'épargne, n'osa résister à cette princesse, qui voulut être payée de tous ses appointements, et malgré les ordres du roi il lui donna cette somme ; ainsi Lautrec manqua d'argent, et par là de tout ; ses soldats désertaient tous les jours et fortifiaient l'armée ennemie, où le cardinal de Médicis répandait l'argent en abondance. Les cantons, qui ne voulaient point se mêler dans cette guerre, commandèrent à leurs sujets des deux armées de se retirer; mais le cardinal de Sion eut l'adresse de détourner les courriers qui apportaient cet ordre dans son camp.

Comme Lautrec n'avait point d'argent à leur donner, il se vit abandonné tout d'un coup, et de vingt mille Suisses à peine lui en resta-t-il quatre cents. Il est certain que pour peu d'argent il eût pu les retenir, au moins durant un mois ; c'était assez pour obliger l'armée ennemie, plus faible que celle de France, à se retirer : la seule saison l'y eût forcée, car on était au mois de novembre. Elle se serait même bientôt débandée, parce que ce n'étaient que des troupes ramassées, et que le Pape, qui seul donnait

de l'argent, n'en pouvait pas toujours fournir ; mais par malheur pour la France, Lautrec en manqua le premier, et au lieu d'arrêter l'ennemi à l'Oglie, comme il l'avait fait jusqu'alors, il fut trop heureux de pouvoir défendre l'Adde.

Quoiqu'il eût peu de troupes, il n'était pas aisé de passer cette rivière devant un homme aussi résolu que lui. Colonne l'amusa, et en faisant semblant de vouloir passer d'un côté, il passait de l'autre. Lautrec en fut averti ; mais il perdit beaucoup de temps à délibérer, et trouva les ennemis si bien retranchés, qu'il n'y eut plus moyen de les forcer. Il s'en retourna à Milan, où tout était disposé à la révolte, et il fit mourir plusieurs citoyens. Les peuples irrités envoyèrent dire à Moron que si Colonne s'avançait, la ville se révolterait.

Ce général marcha aussitôt, et le marquis de Pescaire, qui conduisait l'avant-garde, trouva le rempart du faubourg abandonné par les Vénitiens. Il poussa plus loin, et la porte Romaine lui fut livrée avec si peu de bruit, que des fuyards trouvèrent Lautrec qui se promenait désarmé devant le château. Il y jeta ce qu'il put de soldats, et il se retira à Côme, où ce qui lui restait de Suisses, attirés par le voisinage de leur pays, l'abandonnèrent. Plaisance, Pavie et plusieurs autres places se rendirent; Lautrec abandonna Parme pour se jeter dans Crémone, qui avait appelé l'ennemi. Pescaire prit Côme à bonne composition, mais il ne tint pas parole.

A la nouvelle de la prise de Milan, le Pape fut transporté de joie, et quelques-uns attribuèrent à l'émotion que lui causa cette joie, la fièvre qui le prit en même temps ; elle fut petite d'abord, mais elle augmenta tellement, qu'elle l'emporta en peu de jours. On remarque plus sa constance que sa piété dans cette importante occasion. Il n'avait que quarante-quatre ans, et on crut que ses jours lui avaient été avancés. Quelques historiens ont osé jeter du soupçon contre François, comme s'il l'avait fait empoisonner ; mais la magnanimité de ce prince le met au-dessus d'une telle accusation.

La mort du Pape laissa les affaires de la ligue en mauvais état. Il portait la plus grande partie des frais de la guerre, et comme il avait épuisé les finances de l'Eglise, l'armée dépérit beaucoup faute d'argent. On ne fut pas longtemps sans créer un nouveau Pape : l'empereur eut le crédit de faire élire tout d'une voix le cardinal Adrien, natif d'Utrecht, qui avait été son précepteur. Il reçut la nouvelle de son exaltation en Biscaye où il commandait, et prit le nom d'Adrien VI.

Tout était alors favorable à l'empereur ; le roi d'Angleterre lui prêta deux cent cinquante mille écus. Il retint un peu de temps avec cet argent les troupes qui se débandaient ; mais ce secours était faible pour ses besoins, et les confédérés furent obligés d'abandonner toutes leurs conquêtes, excepté la ville de Milan, celle de Novare, Pavie et Alexandrie, où le peuple nourrissait la garnison.

Cependant le roi, affligé des pertes qu'il avait faites, songeait à rétablir ses affaires. Il avait obtenu des Suisses seize mille hommes pour recouvrer le Milanais. Colonne, de son côté, renforcé de quatre mille Allemands, que le peuple de Milan avait levés à ses frais, mit le siége devant le château, et Lautrec, s'étant joint aux Vénitiens et aux Suisses, l'assiégea lui-même dans son camp. Il s'y était fortifié d'une terrible manière, en fermant la place d'un double fossé, pour empêcher les sorties de la garnison et le secours du dehors.

Durant tout ce temps, il n'est pas croyable combien Moron aida à soutenir le parti ; il persuada aux chefs de rétablir la maison Sforce, et que c'était le seul moyen de retenir le peuple dans une bonne disposition. Il fit donner le duché au jeune Francisque, homme sans vertu et sans mérite, qui jamais ne fit rien de considérable et n'eut que le nom de duc : aussi n'avait-on besoin que d'un nom pour amuser le vulgaire.

Après cette nomination, Moron fit avancer le nouveau duc à Pavie, pour l'introduire à la première occasion dans Milan, qui le désirait avec ardeur. Pour tirer de l'argent du peuple, il suscita un Augustin qui prêchait contre les Français, contre lesquels, disait-il, la colère de Dieu était déclarée, et qu'il fallait tous exterminer. Ainsi, mêlant la religion aux intérêts politiques, il tirait tout ce qu'il voulait.

Lautrec cependant incommodait beaucoup la ville ; il désespéra de forcer Colonne dans ses lignes, qui étaient trop fortes ; mais il brûlait les moulins, ravageait la campagne et empêchait les convois ; il coupa les canaux qui portaient de l'eau à la ville, et enfin elle avait à craindre les dernières extrémités, car il n'était pas possible de fournir longtemps des vivres aux bourgeois et à l'armée ; mais Moron, durant ces misères, ne s'oublia pas : il supposa des lettres interceptées, sous le nom du roi, comme s'il eût écrit à Lautrec de prendre la ville à quelque prix que ce fût, et de n'y laisser pierre sur pierre : ainsi, le peuple effrayé se résolut à tout souffrir.

Cependant le maréchal de Foix revenait de France avec quelques troupes et de l'argent. Il se résolut, en passant, d'assiéger Novare, espérant que le feu du château, qui était à nous, jetterait l'épouvante dans la place : il avait fait une brèche, et il se préparait à donner l'assaut ; mais les Suisses refusèrent d'y aller, disant pour excuse qu'ils n'étaient pas faits pour les siéges. Le maréchal, sans s'étonner, fit descendre de cheval deux cents hommes d'armes qu'il avait, se mit à leur tête, força la muraille, et passa tout au fil de l'épée. Il punit ainsi la rage d'un peuple qui avait égorgé les Français et en avait mangé le cœur.

Comme il approchait de Milan, Lautrec fut obligé d'envoyer au-devant de lui une partie de l'armée pour l'escorter ; mais il ne put

empêcher que le jeune Sforce, qui attendait à Pavie, n'entrât de nuit à Milan. L'argent que le maréchal apportait ne dura guère, et la plus grande partie tomba dans l'eau en passant dans un bac où la cavalerie se jeta trop tôt.

Après l'entrée du duc, le peuple qui l'adorait s'encouragea tellement à se défendre, qu'il n'y avait non plus moyen de le lasser que de forcer Colonne dans ses lignes; ainsi Lautrec leva le siége et alla droit à Pavie. Le marquis de Mantoue, qui y commandait, ne soupçonnait rien, parce que Lautrec était au delà du Tésin. Cette rivière se trouva guéable, et la ville pensa être surprise : l'entreprise manqua par la faute d'un gentilhomme nommé Colombière, qui eut peur cette fois qu'on l'appelât « Sans peur. » Nous perdîmes quatre cents hommes qui s'étaient trop avancés, et Lautrec ne laissa pas de former le siége; mais le Tésin s'étant débordé, les vivres ne venaient plus dans le camp, et il fallut se retirer.

Il venait alors de l'argent de France; et comme Lautrec allait au-devant pour faciliter le passage, les Suisses voulaient être payés sans attendre un seul moment, sinon ils protestaient de s'en retourner; mais pour montrer que ce n'était pas la crainte qui les obligeait à la retraite, ils priaient Lautrec de les mener sur-le-champ contre l'ennemi, et Albert de la Pierre, auteur du conseil, offrait d'aller à la tête. Depuis l'arrivée de Sforce à Milan, Colonne s'était mis en campagne, et il s'était retranché dans le jardin d'une ferme nommée la Bicoque.

Ce jardin, assez spacieux pour y mettre l'armée en bataille, était d'ailleurs agréable, et il y avait beaucoup d'eau; les allées en étaient traversées de plusieurs petits canaux qui se jetaient dans un fossé à fond de cuve, dont le jardin était entouré; de sorte que ce lieu était fortifié par sa nature, et il ne fallait que le border d'artillerie pour le rendre inaccessible. Les Suisses ne laissèrent pas d'en vouloir faire l'attaque : on n'en était pas d'avis au conseil de guerre; au contraire, on conseillait à Lautrec de laisser aller les Suisses et de jeter dans les places le reste des troupes : on assurait qu'il n'y avait rien à craindre des ennemis, et que la division se mettrait bientôt dans une armée toute composée de mercenaires, à qui il n'y avait point d'argent à donner.

Malgré tous ces avis, Lautrec, qui était d'un naturel impétueux, et d'ailleurs animé contre les Suisses, dit brusquement qu'il fallait combattre, parce que si ces téméraires gagnaient la victoire, les affaires du roi en iraient mieux, et s'ils étaient battus, ils seraient punis de leur défection et de leur témérité. Il partagea l'armée en trois : le maréchal de Foix en avait une partie où étaient les Italiens soudoyés par le roi; François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin, qui avait recouvré depuis peu son duché, commandait les Vénitiens; Lautrec s'était réservé le reste de l'armée, où étaient presque tous les Suisses.

L'attaque commença par eux, et comme ils furent dans un vallon à la portée du mousquet, Anne de Montmorency, qui les conduisait, les pria d'attendre qu'une autre aile de notre armée et notre artillerie pussent agir en même temps. Ils s'obstinèrent à donner sans vouloir différer un moment, et quoiqu'ils eussent perdu mille hommes avant seulement de pouvoir approcher du fossé, ils se jetèrent à corps perdu dans l'eau qui passait leurs piques; ils en sortirent à la fin avec de grands efforts, et se mirent à grimper; mais autant qu'il en paraissait, autant y en avait-il de tués. Les ennemis riaient en les tuant, et Albert de la Pierre, furieux de voir tant de braves gens à la boucherie, était encore plus outré de ce qu'on les tuait en se moquant.

Cependant le maréchal de Foix, qui devait se saisir du pont de la ferme, s'en était approché sans perte à la faveur d'un coteau; mais il trouva la garde du pont plus forte qu'il ne l'avait espéré. Il ne laissa pas de pénétrer assez avant dans le camp; là, il fut abandonné des Italiens et enveloppé par les ennemis, malgré lesquels il se dégagea et se retira en bon ordre. Au milieu de ce tumulte, le duc d'Urbin était en repos avec les Vénitiens, et s'était mis à couvert. On voyait bien qu'on pouvait espérer quelque chose du côté du pont; mais les Suisses rebutés refusèrent même de demeurer en contenance de gens qui voulaient combattre.

Enfin, après avoir vainement tenté la force, Lautrec voulait expérimenter si la ruse réussirait mieux. Il fit avancer des gens avec des écharpes rouges, comme s'ils venaient de Naples, envoyés par le vice-roi pour le secours de Colonne : ils furent bientôt découverts, et il fallut abandonner l'entreprise. Les ennemis cependant n'eussent pas évité leur perte, si on avait cru le maréchal de Chabannes, qui proposa de les bloquer. Il ne fallait que huit jours pour les faire périr de famine dans leur camp; mais les Suisses, troublés de la mort d'un si grand nombre de leurs compagnons, ne voulurent rien entendre et s'en allèrent.

Aussitôt après la retraite de nos gens, la sédition se mit dans le camp des ennemis. Les Allemands demandèrent à Colonne une montre et le prix ordinaire de la victoire. Colonne disait qu'il n'en devait point, parce qu'il n'y avait point eu de bataille. Sur cela ils se mutinèrent; le général pensa périr dans cette sédition, et il eut une peine extrême à l'apaiser. Un peu après il nous surprit quelques places, et s'approcha de Crémone, la plus forte et la mieux munie que l'Italie eût alors. Le maréchal de Foix s'y était jeté, et s'y défendait avec sa vigueur ordinaire, attendant le secours de quatre cents lances et de dix mille hommes de pied que l'amiral amenait.

Ce favori, enflé de sa conquête de Fontarabie, se croyait capable de tout et se fit donner le commandement d'Italie. Il n'eut pas sitôt quitté les côtes d'Espagne, que Fontarabie fut assiégée par le prince de Orange. Le

roi d'Angleterre, irrité contre François, à qui cette place avait fait refuser la paix, consentit à payer la moitié des frais de ce siége; mais le comte de Lude le soutint avec une vigueur qui fit bientôt perdre aux Espagnols l'espérance de le forcer; de sorte qu'ils se réduisirent à le prendre par famine.

Pendant que l'amiral préparait ce qui était nécessaire pour passer en Italie, et que le maréchal de Foix se défendait à Crémone, Lautrec était sur le territoire de Bresse, où il eut le déplaisir d'apprendre qu'Arone, place importante où il mettait son argent, avait été surprise par les ennemis. Ce qui lui restait de troupes ne subsistait plus que par les Vénitiens, qui se lassèrent enfin de les nourrir; et Lautrec, accusé en France de la perte du Milanais, s'y rendit pour se justifier. Il fut très-mal reçu du roi, qui ne daignait le regarder, loin de vouloir l'entendre; mais le lendemain le connétable dit en plein conseil qu'il l'avait entendu, et qu'il avait de grandes raisons pour se justifier et des avis importants à donner pour le service. Sur cela on le fit venir, et d'abord le roi lui reprocha qu'il lui avait fait perdre le plus beau duché de la chrétienté.

Lautrec, sans s'étonner, répondit que c'était un grand malheur, mais qu'il fallait voir par la faute de qui il était arrivé. Ensuite il raconta comment l'argent lui avait toujours manqué, et que, faute d'en avoir, il n'avait pu retenir les troupes; qu'à la vérité, si l'armée n'eût été composée que de Français, il aurait pu leur persuader d'attendre, et qu'en effet la cavalerie avait servi dix-huit mois sans paye; mais que les Suisses et les autres troupes n'avaient pas le même zèle pour le service, et se débandaient si on ne les payait à point nommé.

Le roi parut étonné de cette réponse et crut lui fermer la bouche, en lui disant qu'il avait commandé qu'on lui envoyât à diverses fois de grandes sommes. Lautrec dit qu'il en avait touché quelques-unes, mais toujours trop tard et lorsque le mal était sans remède; qu'au reste, le plus souvent il n'avait reçu que des lettres et des promesses sans effet. « Mais, du moins, poursuivit le roi, vous avez touché les quatre cent mille écus que je défendis si expressément de détourner. » Il entra dans une extrême colère, quand il sut qu'elle n'avait pas été payée, et manda aussitôt Samblançai, trésorier de son épargne, pour lui en demander la raison. En attendant, il reprocha à Lautrec que Colonne, qui n'avait pas eu plus d'argent que lui, avait mieux fait ses affaires.

Lautrec ne manqua pas de réplique; il répondit que Colonne avait tout le pays pour lui; au lieu que le peuple, maltraité par les Français, par la nécessité où ils étaient, avait pour eux une haine implacable. A ce coup le roi avait peine à se modérer, tant il était au désespoir de voir un duché si important perdu faute d'ordre. Il fut bien plus en colère, quand il apprit de Samblançai que dans le temps qu'il allait envoyer l'argent, Madame était venue en personne demander toutes ses pensions et appointements, le menaçant de le perdre s'il ne la payait sur l'heure, encore qu'il lui remontrât qu'il n'y avait dans les coffres que la partie destinée pour le Milanais, et qu'elle avait pris sur elle de faire agréer la chose au roi : mais elle n'avait eu garde de lui en parler, et le roi l'ayant mandée, elle fut bien étonnée d'entendre les reproches qu'il lui fit en plein conseil.

Elle ne s'en défendit qu'en rejetant la faute sur le malheureux Samblançai : elle ne nia pas ce qui était constant, qu'elle s'était fait payer de ses appointements; mais elle soutint que Samblançai ne l'avait point avertie que ce fût de l'argent du Milanais, et pressa le roi si violemment de le faire arrêter, qu'il en donna l'ordre sur-le-champ. En se levant, il dit à Lautrec qu'il était homme d'honneur, mais négligent et trop opiniâtre. Pour Samblançai, le chancelier, dévoué à Madame, aigrit le roi contre lui; on fit son procès par commissaire, et le chancelier présida à ce jugement : il fut condamné à être pendu par les artifices de Gentil, un de ses juges, et exécuté publiquement. Le roi, qui connut, quelques années après, son innocence, put bien rendre l'honneur à sa mémoire et faire mourir le juge inique par les artifices duquel il avait été condamné; mais il ne put rendre la vie à l'innocent, ni effacer cette tache de son règne.

Les affaires du Milanais achevèrent bientôt de se ruiner. La division se mit dans la garnison de Crémone, faute d'argent; et les Italiens menacèrent de livrer une porte à l'ennemi. Le maréchal de Foix leur en empêcha; mais ne pouvant plus se fier à eux, il fit sa composition, à condition cependant qu'il aurait trois mois pour attendre le secours d'une armée royale; après quoi il rendrait la ville et toutes les autres places du Milanais, à la réserve des châteaux de Crémone, de Novare et de Milan. Colonne cependant assiégea Gênes, et le connétable fit résoudre qu'on enverrait au secours le jeune duc de Longueville, prince de grande espérance; il trouva les affaires en mauvais état : il y avait une brèche qui obligea les assiégés à capituler. Pendant la capitulation la place fut surprise et pillée.

On désespéra en France de sauver le Milanais, et l'amiral qui était auprès d'Att, fut rappelé. Le maréchal de Foix abandonna les places au temps convenu, et revint en France. Dans les autres endroits, la guerre ne fut pas si malheureuse pour la France; le comte de Lude tenait ferme dans Fontarabie, et la garnison était résolue à périr plutôt que de se rendre. Il y avait déjà dix mois qu'il se défendait, quand le roi, ne voulant pas laisser mourir tant de braves gens, envoya le maréchal de Châtillon pour les dégager. Il mourut sur le chemin; Anne de Montmorency fut fait maréchal de France en sa place, et le commandement de cette armée fut donné au maréchal de Chabannes. Il força

les lignes avec plus de perte. Lude fut rappelé pour recevoir la récompense de ses services, et on laissa le gouvernement à Frauget, homme de réputation, mais au fond de peu de mérite.

Cependant le roi d'Angleterre déclara la guerre ouvertement; il y fut engagé par l'empereur, qui le vit en passant pour s'en retourner en Espagne. Les Anglais vinrent à Calais sous la conduite de Suffolk, mari de la veuve de Louis XII, et investirent Hesdin, avec Bure, gouverneur des Pays-Bas. Le comte de Vendôme, qui commandait notre armée sur cette frontière, ne se sentant pas assez fort pour leur résister en campagne, renforça la garnison et jeta dans la place quelques officiers, qui se défendirent quarante-deux jours. Cette défense donna le temps aux garnisons voisines de s'assembler et d'assiéger les ennemis dans leur camp. Enfin les pluies survinrent, les maladies et la désertion des soldats obligèrent Suffolk à repasser en Angleterre.

Durant ces divisions des Chrétiens, l'ennemi commun ne s'endormait pas. Soliman II, empereur des Turcs, prince entreprenant et belliqueux, se rendit maître de Belgrade en Hongrie, et la défense admirable du grand maître Pierre de Villiers de l'Isle-Adam ne l'empêcha pas d'emporter Rhodes, où étaient alors établis les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Depuis ce temps ils errèrent en divers lieux, jusqu'à ce que Charles V leur donnât Malte, chose qui ne lui fut pas moins utile que glorieuse, puisqu'elle lui servait à mettre à couvert son royaume de Sicile. Il ne leur fit ce présent que cinq ou six ans après la perte de Rhodes, et leur première retraite fut à Rome, où le Pape Adrien les fit recevoir.

Ce bon Pape était arrivé à Rome avec de grands desseins pour la paix, et tout ce qu'il devait à l'empereur ne l'empêcha pas de songer qu'il devait encore plus à toute la chrétienté, dont il était le Père commun. Occupé de cette pensée, il avait refusé à l'empereur de l'attendre à Barcelone, parce qu'il ne voulait point se rendre suspect au roi. Cependant le duc de Sesse et milord Dudlei, ambassadeurs de l'empereur et du roi d'Angleterre, pressaient les Vénitiens de se joindre à eux; et le roi, pour les obliger à renouveler l'alliance, leur promettait d'envoyer bientôt une grande armée en Italie.

Montmorency, et, depuis, l'évêque de Bayeux, leur firent des propositions si avantageuses, qu'ils étaient ébranlés en faveur du roi, et les emportements des ennemis semblaient les déterminer à ce parti, car ils vinrent audacieusement déclarer en plein sénat que si, dans trois jours, pour tout délai, on ne leur faisait une réponse favorable, ils allaient se retirer. Le sénat, étonné d'une manière d'agir aussi hautaine, fut prêt à conclure avec les Français; mais une lettre de Badouare, ambassadeur de la république en France, les fit tout d'un coup changer de dessein.

Cette lettre portait que le roi, uniquement occupé à ses plaisirs, ne songeait que par manière d'acquit aux affaires d'Italie et à la guerre; qu'au reste, quand il voudrait la soutenir, il n'était plus en état de le faire, par les dépenses excessives qui avaient épuisé ses finances; qu'il n'y avait plus moyen de remplir ses coffres qu'en recourant aux voies extraordinaires, qui feraient crier le peuple et exciteraient quelque révolte; que la disposition y était déjà tout entière, et même que le connétable, irrité de la persécution que lui faisait Madame, qui voulait le dépouiller de ses biens, traitait secrètement avec l'empereur; que la cabale était grande dans la cour et dans tout le royaume, et que la France avait à craindre une révolution universelle.

Ces raisons persuadèrent au sénat qu'il n'y avait rien à espérer de François, en sorte qu'il conclut la ligue avec l'empereur et le roi d'Angleterre. Il est vrai que le connétable était étrangement persécuté de Madame, qui lui disputait les biens de la maison de Bourbon. Ce prince, quoique cadet de cette auguste maison, les avait toujours prétendus, en vertu d'une ancienne substitution par laquelle, dès l'origine, ils devaient passer de mâle en mâle; et néanmoins, pour éviter tout procès, il avait été bien aise d'épouser Susanne, unique héritière de Pierre, dernier duc de Bourbon, qu'Anne de France, sa mère, lui offrit. Le mariage avait été célébré avec grande solennité sur la fin du règne de Louis XII, qui avait signé au contrat, avec vingt-cinq ou trente princes, prélats ou seigneurs. Par ce contrat, le duc était reconnu pour légitime héritier de la maison de Bourbon; et pour le surplus des biens qui pouvaient appartenir aux uns et aux autres, ils s'en faisaient une donation mutuelle. Cette princesse mourut en couches en 1522, et ne laissa point d'enfants.

Madame, qui n'avait pu éteindre par aucun effort la passion qu'elle avait pour le connétable, sentit qu'elle revenait plus que jamais avec l'espérance de l'épouser. Comme elle était dans cet état, le chancelier, sa créature et ennemi particulier du connétable, qui lui avait refusé quelque grâce, vint la trouver pour lui dire qu'elle avait de quoi réduire ce prince, et qu'il lui mettrait en main tous les biens de la maison de Bourbon, dont elle était, disait-il, la seule héritière depuis la mort de Susanne. En effet, à ne regarder que la proximité du sang, Madame excluait le connétable; mais il avait pour lui la substitution et la donation.

Le chancelier, qui trouvait des remèdes à tout, lui promit de détruire ces deux moyens, et donna assez de couleur à l'affaire, pour obliger Madame à l'entreprendre. Elle espérait tout de son crédit, et fut ravie de se sentir en pouvoir de réduire la fierté du connétable ou de s'en venger. Elle voulut cependant auparavant tenter les voies de douceur; elle fit entendre au connétable les moyens qu'elle avait de le ruiner, et celui qu'il avait de se rendre heureux.

bonnivet, qu'elle employa à cette négociation, y était peu propre, parce qu'il ne souhaitait rien tant que la perte du connétable, par la disgrâce duquel il s'assurait le commandement des armées ; mais quand il eût été dans toutes les intentions de Madame, il n'eût rien gagné sur le connétable qui, outre son aversion ancienne pour cette princesse, espérait d'épouser Renée de France, sœur de la reine, qu'elle-même lui avait offerte ; ainsi il refusa Madame avec dédain, et elle se résolut de commencer le procès.

L'affaire fut plaidée solennellement au parlement ; les sollicitations de Madame et celles du chancelier qui avait tout crédit dans cette compagnie, dont il avait été premier président, étaient les plus fortes pièces contre le connétable, et il désespéra de pouvoir maintenir son bon droit contre tant d'autorité et tant d'artifice. Madame fit pourtant appointer l'affaire, afin d'avoir le loisir de faire parler de nouveau au connétable. Les propositions furent reçues avec un pareil dédain, et le connétable demanda hautement au roi Mme Renée.

Dans le refus qui lui en fut fait, il n'avait pas sujet de se plaindre du roi, parce qu'on le fit refuser par la princesse elle-même, qui dit qu'elle ne voulait point épouser un prince qu'on allait dépouiller ; mais le connétable, qui sentit d'où lui venait le coup, entra dans un dépit extrême contre Madame, et dès lors résolut de traiter avec l'ennemi. On ne sait pas s'il avait sollicité le premier l'empereur, ou si l'empereur, attentif à tout ce qui pouvait servir à ses affaires, l'avait fait rechercher.

Quoi qu'il en soit, il eut assez longtemps dans sa maison Adrien de Croi, comte de Reux, premier gentilhomme de la chambre de l'empereur, et soit que l'ambassadeur de Venise en eût quelque avis certain, ou qu'il s'en doutât seulement par l'état où il voyait les choses, il est certain que le premier mauvais effet que François ressentit du mécontentement de Bourbon, fut qu'il en perdit les Vénitiens. Ainsi il avait contre lui tous les potentats d'Italie, excepté le Pape, qui persistait toujours dans le dessein de faire la paix.

Le cardinal Soderini, son principal confident, et ami de la France, l'entretenait dans la pensée d'unir plutôt les princes chrétiens contre les Turcs, que de prendre part dans leurs divisions. En lui donnant des conseils si conformes à son humeur, il s'insinua tellement dans ses bonnes grâces, qu'il éloigna le cardinal de Médicis, à qui le Pape avait d'abord donné sa confiance, comme à l'auteur de son exaltation ; par ses conseils, le Pape envoya des légats à l'empereur et aux rois de France et d'Angleterre ; mais les divers intérêts des princes rendirent sa médiation inutile.

François, à qui le mauvais état des affaires ne permettait pas d'espérer une paix avantageuse, ne voulait qu'une trêve, encore la voulait-il de peu de durée. Par une raison contraire, l'empereur souhaitait la paix et non une trêve ; mais le roi d'Angleterre, poussé par les conseils ambitieux du cardinal Volsey, archevêque d'York, son principal ministre, ne voulait ni trêve ni paix, s'étant persuadé que, dans ces divisions, il pourrait attaquer la France, ou du moins se rendre l'arbitre de la chrétienté.

Durant ces négociations, le roi attendait avec impatience l'événement d'une conjuration qui se tramait en Sicile. Le cardinal de Soderini était celui qui la ménageait ; mais le cardinal de Médicis, qui était piqué de jalousie de ce qu'il avait pris sa place, l'observa de si près, qu'il découvrit ses desseins et donna moyen au duc de Sesse de surprendre le courrier qui allait en France avec ses paquets. On apprit, en les ouvrant, que la conjuration était en état d'éclater : les complices furent châtiés rigoureusement, et le Pape, irrité contre Soderini qui l'avait trompé, le fit mettre prisonnier au château Saint-Ange, où il lui fit faire son procès, pour avoir voulu livrer aux Français un fief du Saint-Siége.

Pendant que le Pape était irrité, les Espagnols trouvèrent moyen de l'animer contre la France. On lui fit regarder le roi comme le seul obstacle à l'union de la chrétienté, et il entra dans la ligue avec tous les autres. Le roi était à Chambord, maison de plaisance qu'il avait fait bâtir tout nouvellement. Il y apprit ces nouvelles, et il prit une résolution digne de son courage, qui était d'aller en personne à la tête d'une grande armée en Italie, pour soutenir tant d'ennemis. En même temps il eut avis que Nicolas de Longueval, comte de Bossu, gouverneur de Guise, par une fausse intelligence avec le duc d'Arscot, gouverneur du Hainaut, dressait une embuscade inévitable aux Flamands. Il promettait à ce duc de lui livrer sa place ; lui et Fiennes, gouverneur de Flandre, devaient s'avancer de plusieurs côtés pour s'en saisir.

En même temps, les Français avaient disposé des troupes pour envelopper les ennemis. Ils devaient être prêts à venir se jeter d'eux-mêmes dans le piége que le comte leur avait tendu ; mais le roi voulut être de la partie, et vint en poste sur cette frontière. Une marche si précipitée ne put être sans grand éclat, et fit penser à Fiennes, ou que le gouverneur le trompait, ou que le roi avait découvert la conjuration ; ainsi l'affaire manqua, et le roi, fâché d'en avoir été la cause, voulut couvrir sa faute en faisant ravitailler Thérouanne, qui était fort pressée par les ennemis, Fiennes, s'étant mis en campagne pour l'en empêcher, se présenta devant nos gens ; une terreur panique se répandit dans son armée, qui prit la fuite fort vite, et Disne, capitaine de grande valeur, répara leur désordre, et favorisa leur retraite.

Fiennes put bien empêcher l'armée de périr, mais il ne put empêcher qu'elle se débandât quelques jours après. Ainsi la

Flandre demeurait ouverte, et François y aurait pu faire de grands progrès, s'il n'avait eu dans l'esprit son entreprise d'Italie. Il prit le chemin de Lyon, où il avait donné rendez-vous à toutes les troupes. Comme il était à Saint-Pierre-le-Moutier, dans le Nivernais, deux gentilshommes normands demandèrent à lui parler, et d'abord ils se jetèrent à ses genoux; c'étaient Matignon et d'Argouges, domestiques du connétable, dont ils vinrent lui découvrir la conjuration. L'envoyé de l'empereur avait traité avec lui au nom de son maître.

Par ce traité, qui ne fut que verbal, le connétable s'engageait à fournir trois cents hommes d'armes et cinq mille hommes de pied de ses terres, pour les joindre à douze mille impériaux qui devaient entrer en Bourgogne. L'empereur, en même temps, devait passer les Pyrénées du côté du Languedoc : le connétable promettait de s'y rendre et de traverser avec lui tout le royaume, pour aller tous ensemble tomber sur le roi, qui serait enveloppé par ce moyen et devait être livré entre les mains du connétable. Le roi d'Angleterre devait aussi entrer dans la Picardie; ces trois princes avaient partagé entre eux le royaume de France.

On composait à Bourbon un nouveau royaume de Bourgogne, de ses provinces révoltées, du duché de Bourgogne, qu'Aimar de Prie avait promis de lui livrer, et de la Franche-Comté que l'empereur lui donnait, avec Eléonore sa sœur, veuve du roi de Portugal; et le traité étant conclu, le connétable, qui n'attendait que le temps de commencer l'exécution, vint à Moulins, ville de sa dépendance, où il faisait le malade, afin d'avoir un prétexte de s'absenter de la cour.

Matignon et d'Argouges, qui devaient le suivre, étaient allés en leur pays pour donner ordre à leurs affaires. Là, pressés par le remords de leur conscience, ils se confessèrent à un curé d'être entrés dans une conspiration contre l'Etat. Ce confesseur leur déclara qu'ils ne suffisait pas de s'en retirer, mais qu'ils étaient obligés de la découvrir, et que, pour leur en donner l'exemple, il allait tout découvrir au sénéchal de Normandie.

Ces gentilshommes, voyant tout leur dessein découvert par où ils devaient moins craindre qu'il le fût, appréhendèrent d'être prévenus; ils allèrent au roi, lui découvrirent les complices, et obtinrent leur grâce. Il est malaisé d'expliquer l'embarras où il se trouva : il n'y avait point d'apparence de passer en Italie, tant qu'il sentirait dans le royaume un si grand commencement de révolte. De faire arrêter le connétable au milieu de ses provinces où il était adoré, c'était une chose impossible. Il résolut de l'aller trouver à Moulins, qui n'était pas éloigné de son chemin : il lui parla noblement, lui témoignant qu'il savait que l'empereur l'avait sollicité, mais qu'il ne voulait pas croire qu'il eût rien fait contre son devoir.

Le connétable, qui le vit instruit, lui avoua ce qu'il ne put lui nier, et ajouta que s'il avait écouté des propositions, il y avait été poussé par les indignes traitements que Madame lui avait faits. A cela le roi lui répondit qu'il ne pouvait empêcher sa mère de faire un procès, mais quel qu'en fût l'événement, il lui promettait de lui rendre tous ses biens. Cette promesse ne conte ta guère Bourbon, qui ne voulait pas être à la merci de Madame, ni réduit à n'attendre de soulagement que lorsqu'elle serait morte. Il répondit pourtant au roi avec une profonde dissimulation, et ce prince sincère, qui croyait aisément tout gagner par sa franchise, ne prit d'autres précautions que d'ordonner au connétable de le suivre; ce qu'il lui promit aussitôt qu'il le pourrait. Il continua son voyage jusqu'à Lyon d'où il ne tarda pas de faire partir l'amiral avec ordre de l'attendre à Verceil avec l'armée. A l'égard du connétable, quelque temps après le départ du roi, il prit le chemin de Lyon en litière, feignant toujours d'être malade. Sitôt qu'il fut arrivé à la Palice, il apprit que le parlement avait mis en séquestre les terres de la maison de Bourbon; il fit semblant alors que son mal s'était augmenté, et qu'il ne pouvait plus même supporter le mouvement de la litière; il dépêcha un gentilhomme pour faire ses excuses au roi, et s'en retourna à sa maison de Chantelle. Il n'y fut pas plutôt qu'il envoya Huraut, évêque d'Autun, pour assurer le roi que s'il lui plaisait de casser l'arrêt du parlement et de lui en donner son abolition, il le servirait plus fidèlement que jamais; mais Madame, qui avait de bons espions auprès du connétable, le prévint et obtint du roi qu'il ferait arrêter l'évêque et assiéger le connétable dans Chantelle.

Le maréchal de Chabannes et le bâtard de Savoie, grand maître de France, eurent ordre d'exécuter cette entreprise. Ils marchèrent en diligence avec quatre mille hommes qu'on leur donna, et ayant trouvé en chemin l'évêque d'Autun, ils l'arrêtèrent; mais un de ses domestiques s'étant échappé, alla dire au connétable ce qui s'était passé : il ne douta plus qu'il ne fût perdu; et quoique le château de Chantelle fût assez fort, il n'osa y attendre le siége. Il en partit en même temps, et alla par des chemins détournés à un autre château qu'il avait en Auvergne, dont un gentilhomme, nommé Arnauld, était gouverneur.

On peut croire qu'il n'y passa pas une nuit tranquille. Environ sur le minuit, quand il crut que tous ses gens étaient profondément endormis, il se leva et éveilla Pomperan et Estanzane, deux gentilhommes à lui dont l'un lui devait la vie, et l'autre un vieux gentilhomme, en qui il s'assurait absolument, quoiqu'il improuvât tous ses desseins, dont il lui avait fait confidence. Il leur dit en deux mots qu'il allait en Franche-Comté; qu'il avait besoin de l'un d'eux pour l'accompagner, et de l'autre pour couvrir sa fuite. On dit qu'il les fit tirer au sort, et qu'il échut à Pomperan de suivre son maître.

Quelque temps après son départ, et deux heures avant le jour, Estanzano donna les ordres pour partir à tout l'équipage, comme s'il eût été le connétable, et marcha quelque temps en cet état. Comme il vit que le jour approchait, et qu'il allait être découvert, il se tourna vers les domestiques, et leur dit qu'ils avaient perdu leur maître; qu'il avait été obligé de se retirer en diligence, et que le plus grand regret qu'il avait en était d'être parti sans leur avoir dit adieu : il leur déclara qu'ils pouvaient prendre parti; pour lui il tourna vers la Franche-Comté, où son maître s'était rendu par de longs détours, en passant pour domestique de Pomperan, et après avoir fait ferrer ses chevaux à l'envers.

Il alla ensuite à Mantoue, chez le duc de Gonzague son parent, et de là à Gênes, et enfin à Plaisance, pour conférer avec Lannoy, vice-roi de Naples, sur les affaires de la guerre : son intention était de passer en Espagne, pour épouser la princesse que l'empereur lui avait promise; mais l'empereur avait bien d'autres pensées, et il n'avait garde de rien faire pour le connétable, avant d'avoir tiré de grands avantages de sa rébellion. Il envoya le comte de Reux pour lui dire qu'il pouvait aller en Espagne, ou demeurer en Italie pour y commander l'armée; mais ses ordres secrets portaient qu'à quelque prix que ce fût, il fallait l'obliger à prendre ce dernier parti.

Pour l'y engager, le comte lui représenta qu'il lui serait honteux de paraître à la cour de l'empereur comme un prince dépouillé, et qu'il valait mieux pour sa gloire qu'il eût auparavant exécuté quelque chose de considérable. Il l'exhorta donc à prendre le commandement de l'armée d'Italie, et d'envoyer cependant quelqu'un des siens, pour soulever ses provinces, avec les troupes que l'empereur avait dans la Franche-Comté.

Il n'en fallut pas davantage pour persuader un homme qui se piquait d'autant d'honneur que le connétable. Il demeura en Italie, et envoya la Motte des Noyers pour lever des troupes en Allemagne, avec lesquelles il devait tenter d'exciter quelque mouvement dans le duché de Bourgogne, ou dans les provinces voisines; mais ses intelligences lui manquèrent.

Aimar de Prie et les autres conjurés furent arrêtés, et rien ne remua dans le royaume. On fit le procès au connétable, il fut condamné à mort; sa charge lui fut ôtée, ses biens furent confisqués, et le roi donna la vie à ses complices. On lui envoya redemander l'épée de connétable et le collier de l'ordre; il dit qu'il avait laissé le collier à Chantelle, sous son chevet, et que pour l'épée, on la lui avait ôtée dès le temps qu'on avait donné le commandement au duc d'Alençon, quoiqu'il n'y eût aucune révolte.

Comme il y avait plusieurs personnes soupçonnées, le conseil du roi lui persuada de ne point quitter le royaume en cet état, et il envoya ordre à Bonnivet de marcher droit à Milan. L'armée était composée de quatorze à quinze mille hommes d'armes, de six mille Allemands, et de douze à quinze mille Suisses : ce fut dans les premiers jours de septembre qu'il commença de passer les monts. Au bruit de cette marche, Colonne, tout affaibli qu'il était par son grand âge et par ses maladies, s'avança aux bords du Tésin pour en disputer le passage aux Français; car Novare, et Vigevano, et tout ce qui est en deçà de cette rivière, s'était déjà rendu sans résistance; mais comme les eaux étaient basses, la vigilance de Colonne fut trompée, e pendant qu'il gardait soigneusement un endroit, l'amiral passa par l'autre.

Colonne craignit alors pour Pavie, où il envoya Antoine de Leve avec des troupes, et pour lui, il se retira à Milan avec le reste de l'armée. Il trouva la ville en désordre : une longue négligence en avait laissé ruiner toutes les défenses. La bourgeoisie consternée refusa de prendre les armes : on n'attendait que le moment que Bonnivet arriverait avec l'armée, et on était prêt à lui ouvrir les portes; mais il fut amusé par des négociations inutiles, où il se laissa engager par Galéas Visconti, de l'ancienne famille des ducs de Milan, qui lui faisait espérer, contre toute apparence, de faire chasser les impériaux par les Milanais.

Pendant qu'il écoutait ces propositions, quatre ou cinq jours que l'armée passa sans rien faire, aux bords du Tésin, donnèrent le temps à Colonne de rassurer les habitants et de réparer les fortifications; il fit plus, car il appela toutes les garnisons, hors celles de Crémone et de Pavie. Il ne se soucia point d'abandonner les autres places; il ne s'agissait que d'éviter la première impétuosité de l'armée française. Colonne, qui espérait tout du temps et de l'hiver qui était proche, se contenta de munir Milan; ainsi quand l'amiral approcha, il trouva la place en bon état, et dix mille hommes de guerre dedans, sans les habitants : ainsi il fut réduit à faire seulement un blocus, et il écrivit au roi qu'il n'avait pas voulu tenter la force, de peur d'exposer au pillage une ville qu'il fallait garder pour en tirer des contributions. Sa faveur fit passer ses raisons pour bonnes, et le roi espérait de grands succès de sa conduite.

Environ dans ce temps le Pape mourut. A l'occasion de cette mort, le duc de Ferrare, assisté des Français, tenta vainement de prendre Modène et Plaisance. Bayard fut plus heureux à surprendre Lodi : après quoi il secourut la citadelle de Crémone, assiégée depuis vingt-deux mois; il n'y trouva plus que huit soldats, résolus de périr tous plutôt que de se rendre. Après avoir mis la citadelle en état, il assiégea à son tour la ville, que les pluies l'empêchèrent de prendre, et l'amiral le rappela, pour presser de plus en plus le blocus de Milan.

La France cependant, qui faisait de si grands efforts contre l'Italie, était elle-même pressée et en grand péril par trois endroits. La Motte des Noyers entra en Champagne avec douze à quinze mille hommes et y prit

quelques petites places ; les Espagnols avaient trente mille hommes du côté de la Guienne, et les Anglais, joints aux impériaux, attaquèrent la Picardie en pareil nombre : ce qui restait de troupes à la France était bien éloigné de ce qu'il en fallait pour résister à tant d'ennemis ; mais la valeur et l'habileté de ses chefs la sauvèrent. Claude de Guise, gouverneur de Champagne, tomba à l'improviste sur la Motte des Noyers avec sa cavalerie, l'enveloppa et le défit. Les Espagnols, qui croyaient enlever tout d'un coup la Guienne, entièrement dégarnie, furent arrêtés par Lautrec, gouverneur de cette province.

Ce seigneur, maltraité à la cour depuis la perte du Milanais, s'était retiré dans son gouvernement, et quoiqu'il fût abandonné, il ne laissa pas de se soutenir. D'abord il ravitailla Fontarabie et s'enferma dans Bayonne lorsqu'on alla l'assiéger : il soutint un assaut terrible contre toute l'armée espagnole, quoiqu'il n'eût pour tous soldats que les bourgeois animés de sa présence. Les Espagnols, contraints de lever honteusement le siége, s'en vengèrent sur Fontarabie, que Frauget leur rendit d'abord ; il fut, quelque temps après, pour sa lâcheté, dégradé sur un échafaud, par le jugement du conseil de guerre.

La Picardie fut en plus grand péril que la Guienne, et la Trimouille eut besoin contre eux de toute sa prudence. Il avait très-peu de monde ; mais il sut si bien s'en servir, que les ennemis les trouvaient toujours dans toutes les places d'où ils s'approchaient, en quoi il fut merveilleusement secondé par la vigilance incroyable et la valeur du brave Créqui Pontderemi, qui se signala dans cette guerre ; à la fin, pourtant, les Anglais passèrent la Somme à Braye ; ils prirent et brûlèrent Roye : Montdidier se rendit à eux trop facilement, et ils vinrent jusqu'à la rivière d'Oise, à onze lieues de Paris.

En même temps que le roi y envoya de Lyon le duc de Vendôme avec quatre cents hommes d'armes. La saison était avancée, et les Anglais, qui croyaient engloutir la France, furent contraints de se retirer, sans pouvoir rien conserver de ce qu'ils avaient pris dans la Picardie. Il était environ la Toussaint, et la même incommodité de la saison, qui avait chassé les Anglais, fatiguait beaucoup notre armée en Italie.

Colonne avait soutenu Milan par sa vigilance et son industrie ; car pendant que l'amiral rompait les moulins et détournait le canal, il fit faire dans la ville un si grand nombre de moulins à bras, qu'avec l'abondance de grains que le pays fournissait, le pain ne manqua pas, mais l'argent manquait tout à fait. Colonne, pour en avoir, s'était accordé avec le duc de Ferrare, à qui il avait promis de faire livrer Modène en donnant cinquante mille ducats. Le collége des cardinaux, qui gouvernait pendant la vacance, empêcha que cette place ne fût enlevée au Saint-Siége, quoique cette affaire n'eût pas réussi, les assiégés ne laissaient pas de se défendre, et l'armée française dépérissait tous les jours.

Il arriva encore un autre désordre dans les affaires. L'amiral craignit que les ennemis ne se saisissent du pont qu'il avait fait à Vigevano, par où les vivres venaient dans son camp, et il rappela Bayard pour le garder. Il ne considéra pas que par ce moyen il abandonnait Lodi et laissait les passages tellement ouverts, que Milan recevait avec abondance tous les secours nécessaires ; alors il fallut quitter Milan, qu'il n'y avait plus moyen d'affamer, et Bonnivet décampa pour s'aller loger à Biagrassa. Ce poste, éloigné de Milan de quatorze milles, lui parut avantageux, parce qu'il pouvait de là fatiguer la ville, et qu'il n'avait rien à y craindre, étant le maître de tout le pays d'alentour.

Pendant qu'il se retirait, Bourbon et les autres chefs pressaient Colonne de le poursuivre ; il ne le voulut jamais, disant qu'il n'y avait qu'à laisser faire l'amiral, qui achèverait bien tout seul de ruiner son armée. Un peu après la retraite, le conclave, qui semblait attendre le succès du siége pour élire un Pape, se détermina au cardinal de Médicis, qui prit le nom de Clément VII.

Colonne, après avoir délivré Milan, empêcha encore Bonnivet de prendre Arone, place d'importance ; mais il ne jouit pas longtemps de la gloire qu'il s'était acquise : il mourut vers la fin de l'année, et ne quitta le commandement à Lannoy que la veille de sa mort. Pescaire fut envoyé pour être son lieutenant, et Bourbon, à qui l'on avait promis le commandement entier de l'armée, fut trop heureux de le partager avec Lannoy.

[1524] Cependant l'amiral ne laissait pas d'incommoder le Milanais dans les postes qu'il avait occupés ; mais le Pape, plus agissant que son prédécesseur, fit joindre ses troupes avec le vice-roi, en même temps que l'armée vénitienne et six mille lansquenets arrivèrent aussi à Milan. Quand ces troupes furent arrivées, les impériaux résolurent de se mettre en campagne et se postèrent à cinq milles de Biagrassa.

L'amiral s'était retranché dans un logement très-fort, où il avait pour deux mois de vivres, et espérait que les ennemis se ruineraient par eux-mêmes. Ils prétendaient le faire périr de la même sorte ; et Bourbon, très-bien averti de ce qui se passait dans le camp de Bonnivet, les empêcha de combattre ; car il savait que l'argent commençait à lui manquer.

Les choses étant ainsi comme en suspens ; le château de Crémone fut pris par famine ; la maladie se mit dans notre camp, et l'amiral fut contraint de quitter son poste à Biagrassa, en y laissant garnison pour défendre Vigevano que les ennemis allaient occuper. Il leur présenta la bataille qu'ils refusèrent. Verceil, d'où lui venait la plus grande partie de ses vivres, se révolta, et il commençait à craindre ; mais un renfort qui lui vint releva ses espérances. Outre cela, Rence de Ceri.

baron romain, capitaine célèbre en ce temps, avait cinq mille Grisons dans le Bergamasque qui devaient se joindre à la garnison de Lodi, ou faire une diversion dans les terres de Venise. Mais Jean de Médicis, à la tête des Vénitiens, prit des postes si avantageux, qu'il empêcha la jonction des Grisons et les dissipa.

A son retour, il fut averti par Bourbon que Biagrassa était en mauvais état, et le força en quatre jours. Il restait encore une ressource à l'amiral : c'était le secours des Suisses, qui descendaient en grand nombre de leurs montagnes pour le joindre. Il les attendit quelque temps à Novare, et voyant que son armée dépérissait tous les jours, il résolut d'aller au-devant d'eux. Ils étaient au nombre de huit mille sur les bords de la Sessia, qui les séparait d'avec notre armée, et ils hésitaient à la passer, sur ce que le roi ne leur avait pas envoyé quatre cents hommes d'armes qu'il leur avait promis.

Bonnivet espérait qu'en les joignant il les déterminerait à agir; mais il n'eut pas plutôt décampé, que les impériaux marchèrent après. Lannoi n'en était pas d'avis, il voulait qu'on fît un large passage à l'ennemi qui se retirait; mais Bourbon, qui avait avis du désordre de notre camp, représentait qu'il était aisé de défaire des fugitifs qui avaient encore à passer une rivière en leur présence, et il attira Pescaire à son sentiment. Ils résolurent de donner, et ils trouvèrent l'amiral en défense à la queue du dernier bataillon.

En cet état il lui arriva un nouveau malheur; les Suisses qui étaient dans son armée se débandèrent pour joindre leurs compagnons à l'autre bord. L'amiral, sans perdre de temps, couvrit le désordre avec sa gendarmerie, et soutint vigoureusement le choc des ennemis; mais étant blessé au bras droit d'une arquebusade, sa blessure et la crainte de tomber entre les mains de Bourbon, son capital ennemi, lui fit remettre le commandement à Bayard; car le maréchal de Montmorency, qui avait toujours commandé l'avant-garde en cette campagne, était demeuré malade. Bayard, qui avait souvent averti l'amiral de ses fautes avec une liberté digne d'un aussi brave homme qu'il était, lui dit en acceptant le commandement, qu'il était bien tard pour le lui donner, et que les affaires étaient sans remède; mais qu'il servirait sa patrie jusqu'au bout, aux dépens de sa propre vie.

Il donna ensuite ses ordres, et se joignit avec Vandenesse, frère du maréchal de Chabannes; par leur valeur et par leur conduite l'armée passa tout entière. Il leur en coûta la vie à tous deux : Vandenesse tomba tout roide d'un coup au travers du corps; et Bayard, mortellement blessé, après avoir vu la retraite heureusement achevée, se fit mettre au pied d'un arbre, le visage tourné vers les ennemis, attendant la mort avec un courage intrépide, et recommandant toujours son âme à Dieu.

Le hasard ayant conduit Bourbon au lieu où il était, il lui cria : « Pauvre chevalier Bayard, je te plains d'être dans un état si pitoyable. *C'est vous, Monseigneur*, repartit Bayard, *c'est vous qui êtes à plaindre, vous qui servez contre votre roi et contre votre serment; pour moi je meurs en brave homme au service de ma patrie.* » Il mourut un moment après, également regretté des ennemis et des Français. Pescaire étant aussi accouru au lieu où il était, lui avait fait dresser une tente, et après sa mort il fit embaumer son corps et le renvoya avec un grand convoi.

Cependant l'armée continuait sa retraite en bon ordre; quand elle fut en sûreté, les Suisses se retirèrent dans leur pays, et Bonnivet marcha vers la France. Il trouva en son chemin les quatre cents lances qui devaient joindre les Suisses fort complètes et en bon état, mais venues trop tard, comme il arrivait souvent en ces temps. Après cette retraite il fut aisé aux impériaux de reprendre toutes les places du Milanais.

Cette nouvelle fut reçue en France avec une extrême douleur; Bonnivet n'en parut pas avec moins de confiance à la cour. Il comparait sa retraite aux plus belles actions qui eussent jamais été faites à la guerre : toute la cour se moquait de lui; mais il eut assez d'adresse pour ne point déplaire au roi. Il appréhendait pourtant qu'après avoir ruiné une armée si considérable, on n'osât plus lui confier le commandement, et c'est ce qui l'obligea à persuader au roi d'aller en personne en Italie. Il ne fut point difficile de faire entrer dans ce sentiment un prince qui n'avait rien tant à cœur que la gloire, et qui n'avait été arrêté dans son royaume, en ces dernières occasions, que par des nécessités évidentes. Mais les ennemis étaient plus près que lui, et Bourbon les sollicitait sans cesse de ne point laisser inutile une armée victorieuse; la saison leur était favorable, et la terre commençait à se couvrir de verdure.

Les Anglais étaient prêts à concourir avec eux à la ruine de la France, qu'ils croyaient à demi vaincue, Charles et Henri avaient fait un traité par lequel ils partageaient entre eux le royaume. Bourbon y avait sa part, et on avait déjà réglé que, malgré le nom de roi qu'on lui donnait, il serait tenu de faire hommage au roi d'Angleterre. Ce roi devait donner à l'empereur des sommes immenses, ou entrer dans la Picardie avec une puissante armée, auquel cas l'empereur devait lui donner des troupes et fournir l'artillerie; mais dans de si grands objets, la principale espérance des deux princes était sur Bourbon.

Il était irrité qu'on eût fait sans sa participation un traité où l'on décidait de sa fortune. Sa colère ne l'empêcha pas d'accepter le commandement, et si l'on eût suivi ses conseils, la France eût eu peine à éviter sa ruine. Il était d'avis de passer le Dauphiné, sans assiéger aucune place, et de descendre du côté de Lyon, où il avait ses intelligences. De là il voulait entrer dans les provinces de son domaine, et répandre partout dans sa marche des manifestes contre le gouverne-

ment, en promettant au peuple de le soulager de tous impôts, artifice ordinaire dont on flatte la multitude ignorante.

Comme il n'y avait presque de troupes en France que les restes de l'armée d'Italie, tout était à craindre d'un tel conseil ; mais le bonheur de la France voulut qu'il ne fût pas suivi. Moncade, que sa souplesse et son habileté à la guerre avaient mis en grand crédit auprès de l'empereur, lui représenta de quelle conséquence il était d'exposer toutes les forces de l'Empire au milieu de la France, sous la conduite d'un rebelle qui serait ravi de faire sa paix avec son roi, aux dépens de l'empereur dont il était mécontent ; il trouvait plus à propos d'assiéger une ville maritime, où la nécessité d'avoir une armée navale partagerait le pouvoir de Bourbon, et il espérait d'avoir ce commandement. Il ne fut point trompé dans sa pensée.

L'empereur entra dans son sentiment, et ordonnant à Bourbon d'assiéger Marseille, il donna le commandement de l'armée navale à Moncade. Pour diminuer encore davantage le pouvoir de Bourbon, il voulut que les Espagnols fussent commandés par Pescaire, sous prétexte que cette nation ne se résoudrait jamais à obéir à un étranger. Quoique l'empereur envoyât ses ordres à Bourbon avec beaucoup d'excuses et de compliments, il ne se payait point de tant de belles paroles, et il ne pouvait digérer qu'on lui donnât tant de compagnons, ou plutôt tant de surveillants ; mais il n'était plus temps de reculer, et il n'y avait qu'à obéir. Il partit avec cinq cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, et douze mille hommes de pied.

Comme il ne trouva point d'armée qui s'opposât à la sienne, il entra sans peine en Provence, et prit d'abord Toulon et Aix ; là il apprit la mort de la reine. Cette princesse était adorée de tous les Français, et par son propre mérite, et par la mémoire toujours chérie du roi Louis XII, son père.

Bourbon, qui voyait les peuples assez mécontents et encore aigris par ces bruits, se servit de cette occasion pour renouveler ses premiers desseins. Il représenta aux Espagnols la France sans armée, les peuples émus et prêts à se révolter, et enfin tout le royaume perdu, si on avait le courage de l'attaquer. On le laissa raisonner, et Pescaire mit le siége devant Marseille, selon les ordres de l'empereur. Rence de Ceri était dedans avec deux cents lances, et trois mille vieux soldats avec lesquels il se défendait vigoureusement.

Le roi cependant ne s'endormait pas ; après avoir rétabli son armée, il envoya avec l'avant-garde le maréchal de Chabannes, résolu de le suivre de près. Les Espagnols n'avaient osé entrer dans Avignon ; et quoique le Pape fût peu soigneux de leur donner le secours qu'il leur devait par les traités, ils respectèrent son domaine ; mais le maréchal, qui n'avait pas la même raison de l'épargner, entra dans la place, sous prétexte de la garder au Pape.

Quand les impériaux apprirent qu'il était si proche, le trouble se mit dans leur camp ; d'ailleurs, l'argent y manquait : les états de Castille et des royaumes voisins, loin d'octroyer à l'empereur celui qu'il leur avait demandé, ne lui avaient présenté que des requêtes pour leur décharge, de sorte qu'il n'avait pu entrer en Guyenne comme il l'avait projeté ; le roi d'Angleterre n'était point entré en Picardie. Ces deux princes faisaient de grandes plaintes l'un de l'autre, et se reprochaient mutuellement de grands manquements de paroles. Ils avaient raison tous deux ; mais le roi d'Angleterre paraissait le plus dégoûté. Le cardinal Volsey, archevêque d'York, principal ministre, commençait à s'incliner vers la France, et tournait de ce côté l'esprit de son maître.

Dans cette bonne disposition, il reçut les envoyés de François, qui, n'ayant affaire qu'en Provence, vint avec toutes ses forces. A son approche le maréchal s'avança à Salon de Craux, qui n'était qu'à huit lieues de Marseille. La terreur redoubla dans le camp des ennemis, et ils furent contraints de lever le siége en grande hâte, après avoir perdu beaucoup de monde et tout leur butin. Le roi ne se contenta pas de les avoir chassés de son royaume ; il crut qu'en marchant droit à Milan il réduirait aisément tout le pays ; l'importance était d'y arriver le premier, et ce prince, pour prévenir la diligence des ennemis, partit sans vouloir écouter personne que l'amiral qui le pressait. Il évita la rencontre de sa mère, qui, voyant l'hiver approcher, car c'était la mi-octobre, venait exprès de Lyon pour rompre son voyage, et il lui manda d'aller à Paris faire vérifier les lettres de régence qu'il lui laissait.

Durant les premiers jours les deux armées firent presque une égale diligence ; mais Pescaire qui connut de quelle conséquence il lui était de joindre promptement Lannoy, que les soldats qu'il avait dans le Milanais avaient presque abandonné faute d'argent, tout d'un coup fit une marche de trente milles, pour se jeter dans Pavie où Lannoy le rencontra. Là, ils délibérèrent de ce qu'ils avaient à faire, et le vice-roi, ayant laissé un grand renfort à Pavie, sous le commandement d'Antoine de Leve, résolut d'aller à Milan avec le reste de l'armée ; mais Morone qu'il y avait envoyé quelques jours auparavant pour lui mander des nouvelles, l'empêcha d'entrer dans une ville que la peste avait désolée, et loin d'y appeler du secours, il porta le duc Sforce à l'abandonner. Le roi ne tarda pas à s'en approcher ; mais il n'y voulut jamais entrer, il se contenta d'y envoyer la Trimouille et d'y mettre une garnison capable de faire le siége du château.

Cela fait, il assembla le conseil de guerre ; la fin du mois d'octobre approchait, et il lui était d'une extrême importance de bien employer le temps. Jean Stuart, duc d'Albanie, les maréchaux de Chabannes et de Foix, avec

tous les vieux officiers, étaient d'avis que, sans s'arrêter à un siége, pas même à celui du château de Milan, on fît marcher la Trimouille avec toutes les troupes pour accabler les impériaux pendant qu'ils étaient en désordre; mais Bonnivet l'emporta sur tant de grands hommes, et, contre la pluralité des avis, il fit entreprendre le siége de Pavie.

Alors les impériaux commencèrent à se rassurer. Ils étaient dispersés en divers endroits en grande crainte et presque sans vivres; le Pape et les Florentins les amusaient de belles paroles, les Vénitiens n'en faisaient guère plus. Dans un si triste état, ce fut pour eux un coup de salut que de leur donner le temps de respirer. Le roi, qui croyait emporter facilement Pavie, la fit battre avec tant de vivacité, qu'il y eut brèche au bout de deux jours. Comme on allait à l'assaut, on découvrit du haut des ruines, que Leve avait fait creuser un nouveau fossé, garni d'arquebusiers et hors d'état d'être forcé. Il fallut se retirer, et le maréchal de Foix fit une seconde tentative aussi inutile que la première; ainsi on résolut d'attaquer la ville d'une autre façon.

Un côté des murailles était défendu par un bras du Tésin; et parce qu'il n'était pas guéable, on n'avait pas cru nécessaire de fortifier la ville de ce côté-là. On entreprit de le détourner, et on commença pour cela de grands travaux. Cependant le duc de Bourbon, qui vit que le siége tirait en longueur, crut qu'il aurait le loisir de faire des levées en Allemagne pour venir attaquer le roi avec plus de forces; il n'avait point d'argent, et l'empereur n'était point en état d'en fournir; mais le duc de Savoie engagea jusqu'à ses pierreries pour lui en faire trouver.

On ne sait pas par quel intérêt ce duc se laissa gagner contre sa sœur, mère du roi, et contre ce prince, son neveu, qu'il avait jusqu'alors tendrement aimé; on sait seulement que depuis qu'il eût épousé l'infante de Portugal, parente de l'empereur, il changea bientôt pour la France. Avec l'argent que Bourbon eut par son moyen, il se fit bientôt considérer en Allemagne, où il gagna aisément Fronsberg, luthérien emporté, qui ne demandait qu'à passer en Italie pour avoir occasion de faire la guerre au Pape. Par le moyen de cet homme, qui avait beaucoup de crédit, il levait des troupes en grande hâte, craignant toujours que les Espagnols, qui manquaient d'argent, n'abandonnassent Pavie, ou que le roi ne fût contraint de se retirer avant son retour; mais les affaires du siége allaient lentement, et le roi ne s'opiniâtrait pas moins à le continuer.

On s'était tourmenté en vain, durant trois semaines, à détourner la rivière qui, enflée des pluies et des neiges, emporta tout à coup l'ouvrage de trente mille pionniers. Cette lenteur du siége donna lieu à de grandes négociations; le Pape fit sonder les sentiments de Lannoy sur la trêve; et comme il ne l'en trouva pas éloigné, il le fit consentir, lui et ses collègues, qu'elle se ferait pour cinq ans, en laissant au roi les places de deçà l'Adde, excepté Lodi. Il n'y avait rien de plus avantageux pour la France que cette trêve, qui dégageait le roi honnêtement d'un siége aussi hasardeux que celui de Pavie, et lui laissait la partie du Milanais la plus grande, la plus fertile et la plus voisine de la France; mais Bonnivet s'y opposa.

Il ne cessait de représenter au roi, qui n'était que trop aisé à se piquer d'honneur, quelle gloire ce lui serait de réduire une ville aussi importante; ainsi, sans songer aux incommodités de la saison et au dépérissement des troupes, on ne pensa qu'aux moyens de continuer le siége. Tout ce que put faire le Pape, fut de s'accorder avec le roi, qu'il croyait le plus fort, en faisant ligue offensive et défensive avec lui, à condition qu'il protégerait le Saint-Siége, l'État de Florence et la maison de Médicis. Le traité était fait pour la vie des deux contractants, et devait être tenu secret jusqu'à ce qu'il plût au Pape de le découvrir. Le roi se tenant fort par cet accommodement, conçut de nouveaux desseins.

Quoiqu'il eût besoin de toutes ses troupes devant Pavie, il envoya le duc d'Albanie vers le royaume de Naples, avec six cents hommes d'armes et dix mille hommes de pied. Il prétendait par là ou prendre ce royaume au dépourvu, ou obliger Lannoy à lui abandonner le Milanais. En effet, il fut tenté de quitter tout pour aller au secours du royaume de Naples, qu'il appréhendait de voir périr durant qu'il en était vice-roi; car le Pape, après avoir fait ce qu'il pouvait pour détourner le roi de cette entreprise, avait été obligé de donner passage à nos troupes, en s'excusant envers Lannoy le mieux qu'il put; ce qui n'empêcha pas que Pescaire ne fît résoudre dans le conseil qu'on s'attacherait à la défense du Milanais, comme à l'affaire capitale, en envoyant ordre aux gouverneurs, dans le royaume de Naples, de tenir le plus qu'ils pourraient.

Le même Pescaire fut cause qu'on refusa une trêve que le roi n'eût pu refuser. Elle lui laissait les places qu'il avait prises, et séquestrait celles que tenaient l'empereur et le duc de Sforce, jusqu'à ce que, par une paix, on eût assuré le duché à un second ou troisième fils de François. Pescaire empêcha cet accord trop désavantageux aux affaires de son maître; et le Pape, à l'occasion de ce refus, déclara le traité qu'il avait fait avec le roi.

Ce traité nous apporta de grands avantages. Les poudres nous ayant manqué, le duc de Ferrare en fournit avec toutes les munitions nécessaires, et le convoi passa dans les terres du Pape, malgré les plaintes des impériaux. Il arriva encore au roi une chose heureuse : Moncade, qui avait pris Savone, et qui, s'étant rendu maître de la rivière de Gênes, empêchait les secours de France tout préparés à Marseille, fut pris lui-même par André Doria, et sa flotte dissipée; après quoi Renee de Céri joignit le duc d'Albanie au delà de l'Apennin.

[1525] Cependant les impériaux n'étaient pas sans espérance. Malgré les rigueurs de l'hiver, le duc de Bourbon s'approchait avec cinq cents chevaux et six mille hommes de pied, en attendant de plus grandes troupes. Lannoy s'avança à Lodi, et y assembla son armée, composée de dix-neuf à vingt mille hommes, entre autres de seize mille d'infanterie espagnole et allemande, des meilleures troupes du monde. Pour se donner le loisir d'attendre le duc de Bourbon, ils firent par adresse entrer dans la place quelques tonneaux pleins d'argent, et apaisèrent les lansquenets, qui commençaient à se mutiner.

Enfin Bourbon arriva avec ses Allemands, et aussitôt après les généraux résolurent d'attaquer les lignes. Ils prétendaient ou donner bataille, s'ils le pouvaient avec avantage, ou en tous cas forcer un passage et rafraîchir les assiégés. La difficulté était d'engager au combat des troupes à qui on n'avait point d'argent à donner. Il fallait user d'artifice : Pescaire persuada aux Espagnols que les Allemands voulaient commencer l'attaque, et qu'il les fallait prévenir. Bourbon excita les Allemands par un discours semblable qu'il leur fit des Espagnols, et ces deux nations allaient au combat à l'envi l'une de l'autre ; pour profiter de leurs bonnes dispositions, les généraux résolurent de camper à Lodi. Ils prirent en passant le château de Saint-Ange, poste important qu'un Italien gagné leur abandonna, et vinrent se loger près de notre armée, qu'ils fatiguèrent, durant quinze jours, par des escarmouches continuelles.

Le roi commençait à regretter les troupes du duc d'Albanie, qui ne faisaient qu'un bruit inutile. Il payait, à la vérité, une grande armée ; mais par la négligence des officiers principaux et l'avarice des autres, il s'en fallait beaucoup que ses troupes fussent complètes : il fut contraint de rappeler la Trimouille, avec une partie de la garnison qu'il avait à Milan ; mais en même temps six mille Grisons le quittèrent, rappelés par leurs supérieurs, à qui la surprise d'une de leurs places donna l'alarme. Voilà à quoi l'on s'expose, quand on met sa confiance dans les étrangers.

Un peu après, le roi eut avis qu'un renfort de quatre mille hommes, qui lui venait de Savone, avait été défait dans l'Alexandrin par la cavalerie du duc de Milan. Après tant de fâcheuses nouvelles, la Trimouille, les généraux, tous les vieux officiers de l'armée et le Pape, conseillaient au roi de se retirer sans donner bataille et sans attendre les ennemis, qui étaient plus forts que lui : ils l'assuraient que cette retraite ne serait pas pour longtemps, parce que l'armée ennemie, composée de tant d'étrangers, que l'argent seul amenait, le voyant manquer sans ressource, se dissiperaient en quinze jours.

Le roi, qui avait dit si souvent qu'à quelque prix que ce fût il prendrait Pavie, aima mieux hasarder toute son armée et sa propre personne que de reculer. Bonnivet l'affermissait dans cette résolution, disant que le moindre pas en arrière ferait tomber le courage aux Français, accoutumés à craindre l'ennemi, si on ne les obligeait à le chercher, ou du moins à l'attendre. Cependant il était vrai que l'argent manquait aux impériaux, et qu'ils craignaient tous les jours que leurs troupes ne se débandassent ; pour empêcher ce malheur, ils crurent qu'il n'y avait point de temps à perdre, et résolurent de donner la nuit du 24 février, fête de saint Mathias, jour que les impériaux estimaient heureux, parce que c'était celui de la naissance et de l'élection de l'empereur.

Ils marchèrent contre notre armée, qui était avantageusement postée, retranchée de toutes parts de bons fossés, et défendue de forts vers les endroits les plus faibles. Le flanc droit avait pour défense, avec de grands fossés, les murs du parc de Mirabel, maison de plaisance des ducs de Milan. Le roi était logé dans le parc, et tellement retranché, qu'il ne pouvait être forcé ; il avait résolu dans le conseil de ne point hasarder sa personne, et sans sortir de son fort, d'envoyer de là tous les ordres où il serait nécessaire ; du reste on ne voulait point en venir à une bataille, mais défendre seulement l'endroit que les ennemis voudraient forcer. Ils commencèrent à donner l'alarme par plusieurs feintes attaques dans les quartiers les plus éloignées de Mirabel, ayant des chemises blanches sur leurs armes, pour se reconnaître.

Deux heures devant le jour, ils rompirent soixante brasses des murs du parc, et y entrèrent d'abord avec deux mille arquebusiers et quelques compagnies de chevau-légers.

Leur armée était partagée en quatre brigades, dont la quatrième faisait le corps de réserve. Ils avaient trouvé moyen d'avertir Antoine de Leve de leur dessein, et ils lui donnèrent le signal dont on était convenu. Le choc commença par Ferrand de Castriot, marquis de Saint-Ange, qui, soutenu de trois bataillons, gagnait le château de Mirabel, dont il voulait se saisir, laissant à gauche le roi, qui était trop fort pour être attaqué ; deux compagnies de gendarmes sortirent pour leur résister.

Comme ils avaient à passer à la tête de notre armée, et que notre artillerie les foudroyait et leur emportait des files entières, ils se couchaient sur le ventre, sans éviter le canon, qui les voyait d'une éminence, et ils couraient à la file, pour gagner un vallon qui les eût mis à couvert. Cependant le marquis de Saint-Ange perdit son meilleur officier, et sa brigade parut ébranlée. Pescaire vint le secourir, mais le maréchal de Chabannes, qui commandait l'avant-garde, étant sorti en même temps, poussa un gros d'Espagnols dont il encloua le canon ; la brigade du duc de Bourbon fut encore plus maltraitée par les bandes noires, qui, l'ayant autrefois extrêmement aimé, l'avaient en horreur depuis sa révolte. Notre

canon faisait de tous côtés un effet terrible, et Jacques de Genouillac, seigneur d'Assier, maître de l'artillerie, se promettait lui seul de défaire les ennemis, quand le roi, qui les croyait ébranlés, se persuada qu'en paraissant il rendrait la victoire indubitable.

Il sortit donc de son fort, et se mit malheureusement entre son artillerie et les ennemis. Ainsi le canon se tut : les impériaux rassurés tournèrent tête contre le roi : la gendarmerie les poussa d'abord, et le marquis de Saint-Ange fut tué, quelques-uns disent de la main du roi ; mais il n'a pas besoin d'éloges douteux. Alors la mêlée fut âpre, et au milieu du tumulte Pescaire fit avancer deux mille arquebusiers choisis, qu'il avait mis en croupe derrière la cavalerie espagnole ; leur décharge fut furieuse, et les Français virent à leur tour leurs rangs éclaircis. Leve sortit de sa place, et les prit par derrière ; l'aile droite deux fois poussée fut deux fois ralliée par le maréchal de Chabannes. Au troisième choc tout plia, le cheval du maréchal fut tué sous lui ; et ce vieillard intrépide, abandonné des siens, se jetait dans les bataillons suisses pour combattre à pied avec eux. Il fut pris par un Italien, à qui un Espagnol le voulait ôter, et plutôt que de le laisser entre ses mains, il le tua.

En même temps le duc d'Alençon, voyant l'aile droite défaite, se retira sans combattre, avec l'aile gauche qu'il commandait, et alla mourir à Lyon de honte et de désespoir. Sa retraite perdit l'armée de France ; les Suisses, qu'il devait couvrir avec sa cavalerie, voyant qu'il tournait le dos, se crurent trahis et prirent la fuite. Le roi, qui avait perdu avec eux sa principale espérance, restait avec les seuls lansquenets, au nombre de quatre ou cinq mille, avec lesquels il marcha tête baissée contre l'ennemi ; ils furent bientôt accablés par la multitude.

Là périrent auprès du roi un grand nombre de seigneurs, parmi lesquels se trouva la Trimouille, ce grand capitaine, âgé de soixante et quinze ans, heureux en tant de combats. Le marquis de Saint-Séverin, grand écuyer, porté par terre d'un coup mortel, vit Langey qui venait à lui pour le relever, et lui cria qu'il allât au roi ; que pour lui il n'avait plus besoin de rien. Le maréchal de Foix, blessé pareillement à mort, voulait, avant de mourir, venger sur Bonnivet les malheurs de la France ; mais les ennemis l'avaient prévenu, et l'amiral était tombé mort : tout le reste des seigneurs fut pris ou tué.

Le roi, ayant eu son cheval tué sous lui et étant blessé à la jambe, combattait à pied avec une poignée de gens, et ne voulait pas se rendre, jusqu'à ce que, Pomperan l'ayant reconnu, malgré la poussière et le sang dont quelques blessures l'avaient couvert, il écarta la multitude qui l'entourait, et fit approcher Lannoy à qui le roi se rendit. Le maréchal de Montmorency, envoyé la veille pour garder un poste, était retourné au bruit du canon pour servir son maître : il arriva trop tard pour combattre, et seulement assez tôt pour l'accompagner dans la prison.

Parmi les prisonniers se trouvèrent le roi de Navarre, le comte de Saint-Paul, prince du sang, Fleurange, la Roche du Maine, Montpezat et plusieurs autres qui s'étaient signalés dans le combat. Trivulce, qui commandait à Milan, n'eut pas plutôt appris cette nouvelle, qu'il s'enfuit avec tous ses gens, et le propre jour de la victoire le Milanais fut délivré de tous les Français.

Un prisonnier de cette importance, tombé inopinément entre les mains des impériaux, étonnait ceux qui l'avaient pris. Son malheur lui attirait du respect, et les Espagnols, qui venaient avec empressement pour le regarder, regrettaient de n'avoir point un tel roi, et murmuraient contre l'empereur, qui, parmi tant de guerres, demeurait tranquillement dans son royaume, se contentant de combattre par ses lieutenants.

Pescaire l'aborda avec beaucoup de soumission et de modestie, environné des principaux officiers. Le roi, l'ayant reçu avec un air plein de douceur et de majesté, loua hautement sa valeur, quoique fatale à lui et aux siens, et dit qu'il croyait qu'un si honnête homme porterait l'empereur à user modérément de ses avantages. Il déclara que, pour lui, il n'enviait pas à ce prince les victoires que la fortune donnait, mais l'occasion d'exercer sur un roi vaincu une générosité digne de deux si grands princes.

Tout le monde était ravi de voir un roi de trente ans porter si constamment une si mauvaise fortune. On le traita toujours en roi, et lui aussi ne rabattit rien de sa grandeur Le duc de Bourbon s'étant approché à genoux à un souper pour lui présenter la serviette, quelques-uns disent qu'il la reçut par politique ; mais la plupart assurent qu'il la refusa avec un juste dédain, et le dernier est plus convenable à son humeur franche et à sa fierté naturelle.

Cependant le vice-roi était en peine où il renfermerait son prisonnier : il eût bien souhaité qu'on eût pu le transporter à Naples ou en Espagne ; mais il n'osait l'y faire passer par mer, dans la crainte que les galères et les vaisseaux du roi ne l'enlevassent. Il lui paraissait aussi dangereux de le laisser en Italie, où il prévoyait qu'il se ferait bientôt de grandes cabales pour sa délivrance : il ne trouvait pas même de sûreté à garder dans l'armée un prince dont l'abord gagnait tout le monde, et l'espérance de sauver un si grand roi, dont la libéralité était si connue, pouvait tenter les soldats mécontents faute d'être payés. Enfin, il résolut de le faire promptement conduire à Pizzighitone, château fort du Milanais, en attendant les ordres de l'empereur et les ouvertures que le temps pouvait donner.

La nouvelle de la défaite et de la prise du roi vola bientôt de tous côtés ; toute l'Italie en trembla et craignit qu'une victoire si complète ne lui donnât bientôt un maître. Le duc d'Albanie s'arrêta tout court, et lui

qui, auparavant, menaçait Naples, ne songeait plus qu'à la retraite.

Dans une si terrible conjoncture, les Vénitiens furent les premiers à prendre une vigoureuse résolution, et proposèrent au Pape de se joindre à eux pour tomber promptement sur les impériaux, pendant que leurs troupes étaient affaiblies par le combat, et qu'étonnés eux-mêmes d'un si grand succès, ils ne savaient encore ce qu'ils avaient à faire pour en profiter. Le Pape, touché de leurs raisons, donna d'abord sa parole pour l'union qu'ils lui proposaient; mais l'archevêque de Capoue, son nonce, revint en même temps d'auprès de Lannoy, chargé de belles promesses; et le Pape, qui craignait tout des victorieux, fut ravi de finir ses craintes par un accord. Il ne put persuader aux Vénitiens de s'engager aux conditions que le vice-roi leur proposait; mais le reste de l'Italie suivit l'exemple du Pape, et même acheta la paix par de grandes sommes, que Lannoy employa à payer l'armée.

Toutes ces choses se firent bien vite et furent presque rapportées en même temps à la régente, avec la prise du roi, son fils. Il n'est pas besoin de dire quelle fut la consternation de toute la France : le roi pris, tous les chefs tués, la fleur de la noblesse et des troupes taillée en pièce, le royaume en alarme, épuisé d'hommes et d'argent, les vainqueurs puissants, l'Italie réduite à leur obéir, l'Angleterre unie avec eux, faisaient craindre à la régente une irruption et mettaient l'Etat en péril.

A cela se joignaient les soins du dedans : elle n'était pas aimée, et le chancelier sa créature, qui était haï au dernier point, rendait son gouvernement odieux. Elle avait mandé les princes du sang et les gouverneurs des principales provinces, entre autres Charles, duc de Vendôme, gouverneur de l'Ile-de-France et de Picardie, et premier prince du sang par la mort du duc d'Alençon et par la condamnation du duc de Bourbon.

Ce prince, passant à Paris pour se rendre à Lyon, fut sollicité par les principaux du parlement de la ville à prendre en main le gouvernement, comme lui appartenant de droit, et l'assuraient que Paris, qui donnait le branle à toutes les villes, le reconnaîtrait; mais il vit les partialités qui naîtraient de cette entreprise, et déclara, au contraire, qu'il donnerait l'exemple à tout le monde d'obéir à la régente. Sa modération sauva l'Etat, et la régente, qui en reconnut le mérite, régla les affaires par ses conseils.

La première chose qu'il conseilla fut fâcheuse, mais nécessaire : ce fut d'augmenter les impôts, parce que les finances étaient épuisées. L'argent fut employé à lever de nouvelles troupes, dont la régente garnit les frontières; elle envoya en même temps des vaisseaux pour recevoir l'armée du duc d'Albanie, que l'Italie chassait de tous côtés, et dépêcha en Angleterre, pour voir si la prodigieuse puissance de l'empereur ne donnerait point quelque ombrage à Henri. Tel fut l'ordre qu'on donna aux affaires du royaume.

En Espagne, on croyait la France déjà conquise, et on ne parlait que de la monarchie universelle; mais plus les desseins de l'empereur étaient vastes, plus il témoigna de modération. Aussitôt qu'il sut la nouvelle, il alla en rendre grâces à Dieu, communia le lendemain, et fut en procession à l'église de Notre-Dame, hors de Madrid; du reste, il défendit toutes les marques de réjouissance, disant qu'on ne devait se réjouir que des victoires remportées sur les infidèles. Il répondit dans le même sens aux compliments que lui faisaient les ambassadeurs; il reçut bien même ceux des Vénitiens, leur déclarant toutefois qu'il ne les croyait pas sincères; enfin il témoignait à tout le monde qu'il voulait, en donnant la paix, rendre commune à toute la chrétienté la victoire qu'il avait gagnée en particulier.

Les avis furent partagés dans son conseil, sur ce qu'il devait faire de la personne du roi; l'évêque d'Osma, son confesseur, lui conseillait de gagner le roi, en lui donnant sa liberté et sa sœur Eléonore en mariage : il lui représentait la gloire immortelle qui suivrait une si belle action, au lieu que la rigueur qu'il exercerait envers son prisonnier mettrait toute l'Europe contre lui, et donnerait moyen aux luthériens d'infecter le reste de l'Allemagne.

On dit que son secrétaire Gattinara lui conseilla, au contraire, de tenir le roi dans une perpétuelle prison, et de se rendre le seul maître de la chrétienté, pour opposer aux Turcs une plus grande puissance. Le duc d'Albe proposa un avis mitoyen, qui fut suivi par l'empereur : ce fut de faire amener le roi en Espagne, s'il se pouvait, et de ne le relâcher qu'en tirant de lui quelques provinces, avec une grosse rançon, capable d'épuiser la France d'argent.

Sur cet avis, l'empereur fit partir le comte de Bure, fils du comte de Reux, pour visiter le roi de sa part et lui proposer ces conditions, de lui céder la Bourgogne, de renoncer aux souverainetés de Flandre et d'Artois, et à toutes ses prétentions sur l'Italie, de donner la Provence au duc de Bourbon par-dessus son apanage, et de payer au roi d'Angleterre tout ce que l'empereur lui devait. Voilà à quoi aboutit cette grande modération et ce grand désir de la paix que l'empereur avait témoigné.

Le roi d'Angleterre avait bien cru qu'il n'y aurait rien de modéré dans ses conseils, et aussitôt après la prise du roi il avait pris une secrète résolution de se tourner vers la France. Car, quoiqu'il eût témoigné d'abord de la joie, et publié qu'il allait descendre en Picardie, il ne le fit que pour contenter ses peuples et satisfaire en apparence à l'alliance qu'il avait faite avec l'empereur.

Le cardinal de Volsey n'était pas moins bien intentionné : l'empereur, qui jusqu'alors l'avait extrêmement ménagé jusqu'à lui écrire de sa main et à se qualifier son fils dans toutes ses lettres, changea tout à fait de style après la bataille de Pavie; ce qui

pi pua le cardinal et le fortifia dans le dessein de servir la France : ainsi l'envoyé de la régente fut bien reçu, et il se conclut entre les deux rois une alliance par laquelle le roi d'Angleterre fit exprimer qu'on ne pourrait démembrer aucune partie du royaume, sous prétexte de racheter le roi.

Depuis ce temps, il ne fit que chercher un prétexte de rompre avec l'empereur, en lui proposant de faire un partage du royaume de France entre eux ; mais comme ce qu'il choisissait pour lui était sans comparaison le meilleur, l'empereur comprit son dessein et ne voulut rien conclure. Aussitôt le roi d'Angleterre licencia l'armée qu'il tenait prête à descendre en France, et loin de demander aucun dédommagement à la régente, il s'obligea à l'assister d'hommes et d'argent.

Si la régente se fût avisée d'envoyer d'abord en Italie, elle eût pu empêcher le traité du Pape ; mais son envoyé le trouva déjà engagé avec le vice-roi. L'affaire demeura pourtant en quelque façon en suspens, parce que l'empereur refusa de ratifier quelques articles ; ce qui obligea le Pape à ne pas les ratifier de sa part.

A l'égard des Vénitiens, pendant qu'ils disputaient des conditions avec Lannoy, le jeune Selve, envoyé de France, fils du premier président, leur apprit le traité conclu avec l'Angleterre. Aussitôt ils reprirent cœur ; et loin de s'engager, ils rappelèrent Pesaro, qui négociait de leur part avec Lannoy.

Les affaires étaient en cet état, quand les propositions de l'empereur furent apportées à Pizzighitone. Le roi les rejeta avec une hauteur digne de lui, et répondit qu'il aimait mieux mourir prisonnier, que de consentir à des propositions si honteuses. Il dit même qu'il s'étonnait qu'on lui demandât des provinces, puisqu'outre qu'il n'avait pas la volonté d'en céder aucune, il n'en avait pas le pouvoir ; que les rois de France étaient obligés, par le serment de leur sacre, à ne rien aliéner de leur couronne, et que de telles aliénations étaient nulles par les lois fondamentales du royaume.

Au lieu de ces conditions, il offrit de rétablir le duc de Bourbon, et de lui donner sa sœur, veuve du duc d'Alençon, d'épouser la reine Eléonore et de reconnaître le duché de Bourgogne comme tenu en dot de cette princesse. L'ouverture de cette proposition fut fâcheuse, et donna lieu d'insister sur l'aliénation de la Bourgogne. Le maréchal de Montmorency fut élargi, pour aller faire avec Bure ces propositions de l'empereur, à qui la régente les fit porter en même temps, de la part du conseil de France.

Lannoy était cependant dans de grandes agitations sur ce qu'il ferait de son prisonnier. Il lui paraissait impossible de le tenir plus longtemps dans le Milanais, et il ne savait comment faire pour le transporter ailleurs. Il se défiait de Bourbon et de Pescaire, qu'il voyait tous deux mécontents : l'un, parce que l'empereur n'avait accompli aucun article de son traité ; l'autre, parce qu'on lui avait refusé le comté de Carpi après la bataille de Pavie, dans un temps où il croyait qu'on ne pouvait rien refuser à ses services. Il se plaignit hautement ; et Lannoy, qui les soupçonnait de vouloir délivrer le roi, ne se fiait point aux soldats dont ils étaient maîtres ; de sorte qu'il n'osait pas même mener François à Naples, loin d'être en état de le conduire en Espagne.

Pour se tirer de cet embarras, il se servit d'un expédient dont un homme moins habile que lui ne se serait jamais avisé : ce fut d'insinuer au roi que le moyen le plus court d'obtenir sa liberté était d'aller en personne pour la traiter en Espagne. Le roi goûta ce dessein, et jugeant de l'empereur par lui-même, il crut qu'il lui persuaderait un acte de générosité, s'il pouvait le voir et traiter avec lui, non de prince à prince, mais de cavalier à cavalier.

Quand Lannoy l'eut amené à son point, il lui proposa de prêter ses galères pour le voyage, parce que l'empereur n'en avait pas assez : le roi accepta le parti avec joie, croyant sa liberté déjà assurée. Il fallut tromper Bourbon et Pescaire, et le roi entra encore dans la tromperie. Il fit plus : André Doria, qui commandait les galères, les ayant amenées selon ses ordres, se mit en état de le sauver ; sur cela, Lannoy déclara qu'on se porterait aux extrémités, et François parut pour empêcher ses gens de le délivrer. Ils furent contraints d'abandonner les galères aux Espagnols, après quoi François y entra, et un si grand roi se fit lui-même mener en triomphe à son ennemi, sur sa propre flotte.

Il partit au commencement du mois de juin ; la navigation fut heureuse, et le roi arriva à Barcelone avant que l'empereur eût des nouvelles de son départ : mais pendant que Lannoy se réjouissait d'avoir amené à son maître un tel prisonnier, il pensa le perdre. Ses soldats se mutinèrent, faute d'argent, jusqu'à tirer sur lui-même. Il était avec le roi à une fenêtre, et la balle donna à l'endroit où le roi était appuyé ; mais Lannoy ne put s'échapper qu'en grimpant de maison en maison par les goutières : ce fut le roi lui-même qui apaisa les soldats, tant par ses discours que par l'argent qu'il leur donna.

L'empereur témoigna plus de joie de son arrivée en Espagne, qu'il n'avait fait de sa prise. Il le fit recevoir partout avec honneur ; mais il résolut de le renfermer au château de Xativa, où les rois d'Aragon mettaient les prisonniers d'Etat. Le vice-roi fit changer un ordre si rigoureux : François fut amené dans le château de Madrid, avec permission d'aller de jour où il voudrait, environné de ses gardes.

L'empereur refusa de le voir jusqu'à ce qu'on fût convenu de tout ; et François, qui était venu sur cette espérance, tomba dans une profonde mélancolie. Le maréchal de Montmorency, qu'il avait envoyé à l'empereur, lui apporta pour consolation un passeport de deux mois pour Marguerite, duchesse d'Alençon, sa sœur, qui venait traiter de sa

délivrance, avec une suspension d'armes pour le reste de l'année.

Quand le bruit du départ du roi se répandit en Italie, on eut peine à croire à une chose si surprenante. On ne pouvait comprendre comment il s'était résolu à rendre lui même sa prison plus sûre, et à rompre toutes les mesures que ses amis prenaient pour sa délivrance; mais rien n'égala l'étonnement du duc de Bourbon et du marquis de Pescaire : ils ne pouvaient souffrir que Lannoy les eût trompés en leur enlevant le roi et en rendant leur fidélité suspecte.

Pescaire en fit ses plaintes à l'empereur avec une véhémence et une hardiesse extraordinaire. Il lui remontra combien il était injuste que Lannoy eût tout l'honneur d'une victoire à laquelle il n'avait aucune part. Bourbon écrivit aussi dans le même sens, et ajouta que le vice-roi avait fait perdre tout le fruit de la victoire à l'empereur, en les empêchant, Pescaire et lui, de faire entrer l'armée victorieuse en France, pendant que tout y était en crainte et en confusion.

Charles répondit à l'un et à l'autre avec beaucoup d'honnêteté, et manda à Pescaire, entre autres choses, que le service que Lannoy lui avait rendu, en lui amenant le roi de France, ne l'empêchait pas de reconnaître celui que Pescaire même avait rendu par la victoire de Pavie, dont Lannoy ne lui enviait pas la gloire. Il ajouta de grandes gratifications à ces paroles honnêtes; mais il ne satisfit pas l'esprit ambitieux de Pescaire. Il était au désespoir de ce que les actions de son ennemi étaient approuvées, et il fit éclater son ressentiment dans toute l'Italie.

Moron, qui en fut bientôt instruit, conçut en même temps un grand dessein contre l'empereur, dans lequel il espéra faire entrer Pescaire : il voulait lui persuader de tailler en pièces tous les Espagnols qui étaient dans le Milanais, et de se faire déclarer roi de Naples. Il proposa l'affaire au Pape et aux Vénitiens, de la part du duc de Milan et de concert avec lui. Ils comprirent aisément que l'empereur voulait se rendre maître de ce duché, ce qui leur était insupportable; car ils n'y voulaient non plus les Espagnols que les Français, de sorte qu'ils consentirent aux propositions que Moron se chargea de faire au marquis.

Il l'aborda donc en lui disant qu'il était né Italien, et qu'il lui était réservé d'affranchir sa patrie; que si toute l'Italie avait fait tant d'efforts pour chasser les Français, ce n'était pas pour se mettre entre les mains des Espagnols, et que, s'il voulait les chasser, on lui donnerait les moyens de se faire roi de Naples.

Pescaire écouta la proposition et demanda seulement de quelle part on lui parlait; sur quoi Moron le fit assurer par les ministres du Pape et des Vénitiens, que leurs maîtres étaient du complot. Il lui fit voir ensuite que l'investiture de Naples, accordée à Charles par le Saint Siége, était nulle, comme ayant été donnée à un empereur, contre les lois fondamentales de l'inféodation; et sur ce que Pescaire objectait que comme Napolitain, il avait juré fidélité à l'empereur, on lui répondit qu'il devait plutôt obéir au Saint-Siége, à qui appartenait la souveraineté absolue, qu'à l'empereur qui en relevait.

Le marquis parut satisfait de ces réponses, et le traité fut résolu entre lui, le Pape, les Vénitiens, et Moron, qui agissait pour le duc Sforce. La chose fut portée en France à la duchesse d'Angoulême, qui entra dans la confédération, irritée des nouvelles difficultés que faisait naître l'empereur pour la délivrance du roi son fils, depuis qu'il le tenait en Espagne. Le duc de Milan étant tombé malade dans le même temps, l'exécution du traité fut différée, et Pescaire continuait à tout écouter.

Le roi fut attaqué dans le même temps d'une maladie dangereuse, causée par le chagrin où le jetèrent ses espérances frustrées, et la dure persévérance de l'empereur à ne le point voir. L'extrémité où était le roi lui fit changer de résolution : l'empereur savait la cause de son mal, et jugeant bien que sa présence en serait le meilleur remède, il résolut de lui rendre une visite, tant il eut peur de le perdre sans pouvoir profiter de sa prise. Il vint donc en poste de Tolède à Madrid, et l'exhortant de songer à sa santé, il lui donna sa parole de lui rendre sa liberté aussitôt qu'il serait guéri.

Ce discours lui redonna la vie, et la duchesse d'Alençon, sa sœur, étant arrivée dans ce temps, elle aida beaucoup à le rétablir; mais à mesure que les forces lui revenaient, la négociation devenait plus épineuse, et les ministres de l'empereur proposaient toujours de nouvelles difficultés. Cependant, comme il s'agissait de donner au roi la princesse qui était promise au duc de Bourbon, la bienséance ne permettait pas à l'empereur d'aller plus avant sans la participation de ce prince; de sorte qu'il lui écrivit de sa propre main, pour l'inviter à venir en Espagne. Il partit aussitôt qu'il eut reçu cette lettre, et un peu après le duc de Milan, qui venait de recouvrer sa santé, se vit en état de perdre entièrement son duché.

L'empereur avait su la conspiration, et Pescaire lui-même lui en avait donné l'avis; mais on doute s'il le fit de son bon gré, ou seulement parce qu'il apprit qu'il avait été averti d'ailleurs. On dit que Leve, ayant pris du soupçon des entretiens fréquents de Moncade avec le marquis, trouva moyen d'arrêter Montebona, ministre du Pape, qui jamais ne fut vu depuis, et qu'il découvrit la conjuration par ses papiers qu'il surprit.

On ajoute que la régente, troublée de ce que Senti, ministre des Vénitiens, qui remportait les paquets, avait été tué par des voleurs, donna ordre de tout déclarer à l'empereur, de peur que sous ce prétexte il ne traitât le roi plus rigoureusement, et que ce fut pour cette raison que Pescaire, de son côté, avertit son maître, craignant d'être prévenu.

Quoi qu'il en soit, l'empereur ou crut, ou

feignit de croire que Pescaire n'avait écouté les propositions que pour tirer le secret des confédérés, et ce qui est assuré, c'est qu'il ne parut point qu'il eût diminué sa confiance : il agit, au contraire, comme étant obligé au marquis de ce qu'il lui donnait le moyen de s'emparer des Etats du duc de Milan, qu'il convainquait de félonie.

Ainsi il lui commanda d'arrêter Moron, et lui envoya des patentes de gouverneur de Milan, avec ordre de s'en rendre maître. Il ne fut pas difficile de s'assurer du chancelier, qui ne se défiait de rien; il vint avec joie à Novare, où Pescaire l'avait mandé sous prétexte de conclure le traité, et fut mis incontinent en prison. Après cela Pescaire surprit aisément toutes les places du Milanais, et étant entré dans Milan, il obligea tout le peuple à jurer fidélité à l'empereur.

Il ne restait au duc que le château de Crémone et celui de Milan, dans lequel il se renferma avec huit cents hommes seulement, mais avec une résolution que Pescaire n'attendait pas. Toute l'Italie prit l'alarme d'une usurpation si ouverte; les Vénitiens, qui n'espéraient plus faire un accord solide avec la régente, depuis que François s'était mis lui-même hors d'état de profiter de leur secours, étaient sur le point de s'accommoder avec l'empereur.

Cette invasion suspendit le traité, et le Pape même, malgré ses engagements précédents, ne voulait plus de paix avec l'empereur, s'il ne rétablissait le duc Sforce. Cependant le duc de Bourbon arriva à la cour d'Espagne, où il fut bien traité de Charles; mais il fut en horreur à tous les grands, jusque-là que, l'empereur ayant demandé à l'un d'eux sa maison pour le loger, il répondit que l'empereur pouvait disposer de tout; mais qu'il mettrait le feu dans son logis aussitôt que le duc en serait sorti, et n'y demeurerait jamais après qu'un traître y aurait logé.

La négociation pour la délivrance du roi se continuait et n'avançait pas. On lui demandait toujours des provinces, et ce prince, n'espérant plus aucune condition raisonnable, renvoya sa sœur, avec ordre de dire à sa mère qu'on ne pensât plus à lui, mais seulement au bien de l'Etat, et qu'on couronnât le Dauphin.

La duchesse partit quelque temps après avec une extrême diligence, secrètement avertie que l'empereur voulait la surprendre sur ce que le terme de son passe-port allait expirer. On croit que ce fut le duc de Bourbon qui lui donna avis, touché d'amour pour cette belle princesse que le roi proposait de lui donner en mariage. Quoi qu'il en soit, elle se rendit en un jour dans les terres du roi de Navarre, à peu près dans le même temps que ce prince s'était sauvé d'entre les mains des Espagnols, laissant à sa place un de ses pages qu'il avait mis dans son lit.

Par la retraite de la duchesse les affaires demeurèrent entre les mains des ambassadeurs que la régente avait envoyés avec elle. L'Italie cependant fut délivrée d'une grande crainte par la mort de Pescaire, arrivée au commencement de décembre. Il donna ordre en mourant qu'on délivrât Moron, honteux d'avoir emprisonné un homme qui était venu sur sa parole. Il s'avisa trop tard de lui faire cette justice, et ses ordres demeurèrent sans exécution. Sitôt que l'empereur sut cette mort, il destina au duc de Bourbon le commandement de ses armées en Italie, et il fit mine de le vouloir faire duc de Milan. Voici ce qui le porta à ce dessein ou à cette feinte.

Il s'était embarrassé entre deux traités qu'on le pressait de conclure; le Pape et les Italiens demandaient le rétablissement de Sforce, prêts à s'accorder avec la France, s'il le refusait. D'un autre côté, les ambassadeurs de France s'étaient avancés jusqu'à céder la Bourgogne; il semblait que le roi ne s'en souciât plus, disant hautement que si on voulait qu'il tînt les conditions, il fallait qu'on lui en fît d'équitables.

Ce discours fut rapporté à l'empereur, qui ne s'en mit guère en peine, parce qu'il crut avoir trouvé les moyens de tenir le roi obligé par de bons otages qu'il se ferait donner en le délivrant : ainsi, la difficulté ne consistait, selon lui, qu'à déterminer avec qui il lui convenait le mieux de traiter. Les ministres espagnols étaient d'avis que ce fût avec les Italiens; Lannoy et les Flamands, ravis de voir réunir en la personne de Charles toute la succession de la maison de Bourgogne, voulaient qu'il conclût avec le roi.

Les uns et les autres soutenaient que leur sentiment était le meilleur pour rendre l'empereur maître d'Italie. Les Espagnols prétendaient que, pourvu qu'il tînt le roi en prison, ni Sforce, ni le Pape, ni les Vénitiens ne lui seraient pas un grand obstacle : les Flamands disaient, au contraire, que pourvu que le roi lui abandonnât l'Italie par un bon traité, elle ne lui ferait aucune peine à conquérir.

L'empereur se détermina au dernier parti, ne pouvant se résoudre à rétablir Sforce, par la crainte qu'il avait d'être obligé de relâcher Moron en même temps. Il craignait ce rusé vieillard, qui remuait toute l'Italie, et il aima mieux encore délivrer le roi que lui; mais auparavant il appela Bourbon, et lui dit qu'il avait voulu le faire duc de Milan, du consentement des Italiens; mais qu'ils s'obstinaient à conserver Sforce, et cependant que malgré eux il lui donnerait ce riche duché. Pour être en état de le faire, il lui dit qu'il fallait délivrer le roi de France; et comme il ne le pouvait qu'en lui donnant sa sœur en mariage, il lui en demanda son consentement.

Le duc l'accorda sans peine, et à cause de sa nouvelle inclination pour la duchesse d'Alençon : pour la cacher à l'empereur, il le pria seulement qu'il ne fût point présent aux fiançailles. L'empereur l'envoya en Italie, à la place de Pescaire, et peu de jours après il conclut avec les ambassadeurs de France.

[1526] Les conditions, arrêtées le 14 de fé-

vrier, furent qu'il y aurait amitié perpétuelle entre les deux princes; que le roi serait remis en liberté le dixième du mois de mars, et rendu sur les frontières de ses Etats; que le 20 avril suivant il consignerait à l'empereur le duché de Bourgogne, avec toutes ses dépendances, affranchi de la souveraineté de France; qu'au même moment que le roi serait délivré, le Dauphin et le second fils de France, ou le Dauphin seul avec douze des principaux seigneurs du royaume, qui sont nommés par le traité, passeraient en Espagne pour servir d'otages; que le roi renoncerait à la souveraineté de Flandre et d'Artois, et à ses droits sur Naples, Milan, Gênes et quelques autres places des Pays-Bas qui sont dénommées; que le mariage du roi avec Eléonore, sœur de l'empereur, se ferait en France, et que la fille de cette princesse et du roi de Portugal serait fiancée au Dauphin, quand ils auraient l'âge; que le roi abandonnerait Henri d'Albret, roi de Navarre, et ses autres alliés; qu'il y aurait ligue défensive entre les deux princes durant trois ans; et que quand l'empereur passerait en Italie pour se faire couronner, le roi lui prêterait et lui entretiendrait durant trois mois un certain nombre de vaisseaux; que le roi rendrait au duc de Bourbon tous ses Etats et tous ses biens confisqués, sans l'obliger à retourner en France; qu'il accorderait l'amnistie à tous les Français qui l'auraient suivi, et conviendrait avec lui d'arbitres dans quarante jours, pour juger des prétentions que ce prince avait sur la Provence; qu'il acquitterait l'empereur de cinq cent mille écus envers le roi d'Angleterre, et que les deux princes prieraient le Pape d'assembler un concile général pour exterminer les hérésies et unir les Chrétiens contre les infidèles.

Le roi fut obligé de jurer qu'il retournerait en prison, s'il manquait à l'exécution de ces articles; mais personne ne crut en Espagne que des conditions si iniques pussent être accomplies; et Gattinara, chancelier de l'empereur, trouva ce traité de toutes façons si honteux à son maître, qu'il refusa de le signer et de le sceller, quelque ordre qu'il en reçût. Depuis ce traité, les deux princes étaient souvent et longtemps ensemble en particulier et en public; ils allèrent ensemble plusieurs fois à la promenade et chez la reine Eléonore. Les fiançailles furent célébrées avec la solennité convenable; du reste, le roi demeura avec sa garde ordinaire jusqu'au temps porté par le traité, et jusqu'à ce que la ratification de la régente fût arrivée.

Durant ce temps il négociait avec le Pape, pour tâcher de lui faire agréer Bourbon pour duc de Milan, au cas que Sforce se trouvât coupable, ou qu'il vînt à mourir; mais le Pape ne voulut jamais d'un prince que sa révolte rendait irréconciliable avec le roi, et absolument dépendant de l'empereur.

La régente n'eut pas plutôt appris la conclusion du traité, qu'elle partit avec ses deux petits-fils pour aller recevoir le roi. Elle ne fut pas longtemps à se déterminer sur l'alternative qui lui était donnée pour les otages : car quelque tendresse qu'elle eût pour Henri, son second petit-fils, dont l'enjouement faisait son plaisir, elle aima mieux le laisser que les douze seigneurs qui faisaient la force du royaume.

A la première nouvelle de son départ, le roi s'avança à Fontarabie. La régente arriva à Bayonne le 16 mars, deux jours avant que l'échange se dût faire; enfin, au jour marqué, qui était le 18 de ce mois, Lautrec, avec les deux princes, se rendit sur le bord de la rivière d'Andaye. Le roi monta sur une barque, accompagné de Lannoy et de huit hommes armés. En même temps on fit partir les deux princes avec pareil nombre d'hommes.

On avait affermi au milieu de la rivière une barque vide, où de part et d'autre on devait descendre en même temps. Le roi passa dans la barque où étaient les princes, et en même temps les princes passèrent dans celle où était le roi. Sitôt qu'il fut à bord, il monta sur un cheval turc, et courut sans s'arrêter jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, d'où il arriva bientôt à Bayonne : il y fut reçu par la régente, sa mère, et par toute la cour, avec une joie qui ne peut s'exprimer.

La première chose qu'il y fit fut d'écrire de sa main au roi d'Angleterre, pour lui donner avis de sa délivrance qu'il croyait devoir à ses soins, l'assurant que dorénavant il ne ferait rien que par ses conseils. Lannoy et les autres ambassadeurs de l'empereur eurent ordre de le suivre jusqu'à Bayonne, pour lui faire ratifier le traité en lieu libre. Il dit qu'il ne pouvait démembrer aucune partie de son royaume sans les états généraux, qui y avaient plus d'intérêt à le conserver que lui, qui n'en avait que l'usufruit; il ajouta qu'il fallait savoir encore plus particulièrement les sentiments de ses sujets de Bourgogne; qu'il tiendrait au plus tôt les assemblées nécessaires pour cela, et ferait savoir la réponse à l'empereur.

Il alla à Cognac, où il demeura quelque temps : il y trouva des envoyés du Pape et des Vénitiens, qui venaient se réjouir de sa liberté. Ceux du Pape avaient ordre, s'ils trouvaient le roi en doute de ce qu'il ferait, de lui insinuer les moyens de revenir contre son traité; que s'il y était disposé de lui-même, d'écouter ce qu'on leur dirait. Les Vénitiens avaient donné une pareille instruction à leurs ministres, avec cette différence qu'ils devaient parler plus franchement.

Ils n'eurent pas de peine à découvrir les sentiments du roi; il se plaignit hautement de l'inhumanité de l'empereur, et déclara que le serment auquel on l'avait forcé dans sa prison ne pouvait rompre celui qu'il avait fait à son sacre, de ne jamais rien aliéner de sa couronne; qu'il l'avait bien dit à l'empereur, et qu'il s'étonnait que ce prince, après la déclaration qu'il lui avait faite, lui eût imposé des conditions non-seulement iniques, mais impossibles. Il proposa ensuite aux ministres du Pape et des

Vénitiens une ligue, qui aurait pour fondement la délivrance de ses deux enfants et l'expulsion des Espagnols hors d'Italie, leur ayant déclaré qu'il ne voulait plus rien prétendre sur le duché de Milan, mais seulement y maintenir Sforce.

Lannoy vint le trouver à Cognac, de la part de l'empereur, pour savoir sa dernière résolution sur l'exécution du traité. Il avait tenu, pour la forme, une assemblée de notables, qui lui avaient répondu qu'il n'était pas en son pouvoir de démembrer son royaume; les états de Bourgogne avaient déclaré qu'ils ne voulaient point passer sous une domination étrangère, et que le roi ne pouvait les y contraindre. Il fit cette réponse à Lannoy, et ajouta cependant que, si l'empereur voulait se contenter de deux millions d'or au lieu de la Bourgogne, il était prêt d'accomplir le reste du traité.

Pendant que ces choses se négociaient, Antoine de Leve pressait tellement le château de Milan, que Sforce fut obligé de déclarer au Pape et aux Vénitiens que s'il n'était promptement secouru il serait contraint de se rendre : c'est ce qui obligea ces deux puissances à presser leur accord avec la France; et l'empereur ayant défendu aux Espagnols d'aller plaider à Rome, ce fut une nouvelle raison qui aigrit le Pape contre lui; mais le roi ne leur dissimula point qu'il attendait encore une réponse de Charles.

C'est une chose étrange qu'il n'eût pas prévu celle de François, quoique son conseil d'Espagne lui eût souvent représenté que ce traité, qu'il croyait si avantageux, n'était qu'une illusion. Il s'opiniâtra à vouloir absolument la Bourgogne, et entra dans un tel dépit de s'être abusé, que pour la première fois il sacrifia son intérêt à sa vengeance : il envoya Moncade, pour donner au Pape la carte blanche, avec ordre pourtant de passer en France, pour savoir si Lannoy perdait toute espérance d'avoir la Bourgogne.

Sitôt qu'il eut appris qu'il n'y avait plus rien à espérer, il alla faire sa commission envers le Pape, qu'il trouva résolu à conclure avec la France. Une lettre de Leve interceptée lui avait persuadé que les affaires des impériaux étaient sans ressource. Ainsi Lannoy eut le déplaisir d'entendre publier la ligue entre le Pape, le roi et les Vénitiens, à condition de conserver Sforce et de délivrer les enfants de France, avec une rançon dont le roi d'Angleterre serait l'arbitre. François ne se réserva en Italie que Gênes et le comté d'Ast, ancien patrimoine de ses ancêtres : il devait aider la ligue d'hommes et d'argent, et le royaume de Naples devait demeurer à la disposition du Pape, avec quelques réserves pour le roi d'Angleterre et pour le cardinal de Volsey. En même temps on songea à faire lever le siége du château de Milan et à reprendre la ville.

Les peuples, accablés d'exactions, étaient disposés à s'aider, et Moncade n'avait pas aimé les soldats pour le peu d'argent qu'il avait distribué aux troupes; mais il fallait user de diligence, et les confédérés allaient lentement. Ils furent assez longtemps à ratifier l'accord, et le roi, en attendant, ne voulut rien faire. Le duc d'Urbin, nommé général par les Vénitiens, ne voulut point avancer qu'il n'eût du moins cinq mille Suisses de ceux que le Pape faisait lever. Ces levées furent traversées par les ministres du roi, qui crurent qu'elles se faisaient pour l'empereur; car le Pape cachait son nom, appréhendant que le roi ne le crût trop engagé et ne négligeât de le satisfaire.

Durant ces retardements, l'occasion de reprendre Milan échappa. Le peuple, ne pouvant plus souffrir les violences des Espagnols, fit un nouvel effort pour s'en affranchir; mais destitué de secours, il succomba et fut désarmé. Ceux de Lodi réussirent mieux dans le dessein de se rendre aux confédérés. Le duc d'Urbin et Guichardin l'historien, qui commandaient les troupes ecclésiastiques, se trouvèrent à propos devant cette place, où ils furent reçus sans difficulté. Enfin, le duc d'Urbin, après beaucoup de délais, se résolut d'attaquer Milan par les faubourgs : il fut prévenu par le duc de Bourbon, qui se jeta dans la place avec huit cents fantassins espagnols.

Ce prince, après avoir quitté la cour de l'empereur, s'était longtemps amusé à Barcelone, et le roi avait promis que ses galères empêcheraient son passage. La ligue fit de grandes plaintes de ce qu'il n'avait point tenu parole. On disait hautement qu'il avait un grand cœur et des pensées dignes de lui; mais que les plaisirs lui faisaient souvent négliger les affaires, qui périssaient faute d'être pressées.

L'arrivée de Bourbon empêcha le succès de l'attaque que méditait le duc d'Urbin; il fit une seconde tentative qui lui réussit aussi peu, et cependant Sforce, qui n'avait plus dans le château que pour un jour de vivres, fut contraint de capituler. Il n'y avait guère d'apparence qu'il dût faire un traité supportable dans l'extrémité où ses affaires étaient réduites; mais Philippe Salo, qu'il envoya pour traiter, ayant reconnu que les impériaux craignaient les confédérés, fit une capitulation assez raisonnable. Il conserva son maître dans le château de Crémone, qui tenait pour lui. On lui donna de l'argent pour entretenir ses troupes, et Côme pour sa retraite, jusqu'à ce que son procès fût achevé. Il fut aussi convenu que ce traité ne pourrait préjudicier aux droits de sa famille sur le duché de Milan. Cet accord fut fait le 23 juillet.

Sforce se prépara à aller à Côme; mais il voulait y être le maître. Les Espagnols n'ayant pas voulu en retirer leur garnison, il se retira à Lodi, où il ratifia la ligue. Tout le monde fut étonné de la joie que témoigna le duc d'Urbin au sujet de la reddition du château. Il exagérait le danger qu'il y aurait à secourir une place si bien assiégée, quoique d'autres plus résolus ne trouvassent pas l'affaire si difficile. Il témoigna

qu'il voulait bloquer Milan; et en attendant les Suisses, il envoya quelques troupes mettre le siége devant la ville de Crémone : s'il agissait mollement, le roi de son côté ne se pressait pas; il espérait retirer ses enfants des mains des Espagnols, plutôt par un accord que par force.

Le Pape découragé lui faisait offrir le duché de Milan, s'il envoyait une armée contre le royaume de Naples. Le roi demandait une permission de lever un décime sur le clergé de France; pendant qu'on traitait ces choses, rien ne s'avançait. Il vint pourtant, à la fin, au duc d'Urbin, treize mille Suisses, que François lui envoyait. Il n'attaqua pas pour cela Milan, aisée à prendre cependant, à cause que la garnison était affaiblie, et il mena toutes les troupes au siége de Crémone, qui jusque-là allait fort mal.

Cependant l'armée navale de France, commandée par Pierre de Navarre, prit Savone et se rendit maîtresse de toute la rivière du Ponent; puis s'étant jointe à celle des Vénitiens et à celle du Pape, elle ferma si bien par mer l'entrée de Gênes, que quatre mille hommes avancés par terre l'eussent réduite ; mais le duc d'Urbin ne songeait qu'au siége de Crémone, qui en effet fut contraint de se rendre.

En ce même temps le Pape se trouva dans un extrême embarras, par la trahison des Colonne. Ils étaient attachés à l'empereur, et l'aîné de cette maison était connétable héréditaire de Naples. Les ministres de ce prince soulevèrent cette puissante maison contre le Pape, qui se trouva le plus fort; mais il ne put se garantir de la surprise. Vespasien Colonne, qui était le plus agréable de tous les hommes, et qui paraissait le plus sincère, sut si bien persuader le Pape de ses bonnes intentions pour son service, qu'il lui fit congédier ses troupes.

Lorsque les Colonne le virent dans une pleine sécurité, ils occupèrent tous les passages; et ayant empêché par ces moyens qu'il ne vînt à Rome aucune nouvelle, ils y arrivèrent durant la nuit avec six mille hommes, qui se saisirent de trois portes et entrèrent dans la ville, conduits par les agents de l'empereur et par le cardinal Pompée Colonne.

Le Pape étonné ne vit d'abord autre chose à faire que de s'asseoir dans le siége de saint Pierre avec ses habits pontificaux pour y attendre la mort, et il eut peine à se rendre à la prière des cardinaux, qui le pressaient de se retirer au château Saint-Ange. Dans cette conjoncture, il fut aisé à Moncade d'obtenir de lui une trêve, en l'obligeant de rappeler ses armées de terre et de mer, et de pardonner aux Colonne.

Les affaires de l'empereur ne laissaient pas d'être en mauvais état ; les troupes, qui manquaient d'argent, poussaient à bout la patience des peuples par d'horribles inhumanités : ainsi il prêtait l'oreille aux propositions de paix que faisait le roi d'Angleterre; et cependant il équipait une grande flotte que Lannoy devait commander, et avec son secret avec Frondsberg levait quatorze mille Allemands : celui-ci disait qu'il allait secourir son fils bloqué dans Milan ; le roi d'Angleterre se laissait amuser par des négociations ; et François, qui se flattait de l'espérance d'un accord, ne songeait qu'à se divertir.

Le sultan Soliman, empereur des Turcs, ne fut point simple spectateur des divisions des Chrétiens sans en profiter: il trouva dans celles qui troublaient en particulier la Hongrie, une belle occasion de partager ce royaume. Le jeune roi Louis avait péri dans une révolte, où la fleur de la noblesse fut tuée, et ensuite le plat pays ravagé par les Turcs. Pour comble de malheur, les Hongrois se partagèrent dans l'élection qu'il leur fallut faire d'un roi.

Ferdinand, frère de l'empereur, qui prétendait avoir droit sur le royaume, du côté d'Anne, sa femme, sœur du dernier roi, fut reconnu par une partie de la noblesse ; et Jean de Zapol, vaivode de Transylvanie, élu par l'autre, fut obligé, par sa faiblesse, à se mettre sous la protection du Turc : ainsi ce malheureux royaume se vit en même temps déchiré par deux puissantes factions, et en proie à l'ennemi commun.

Le Pape ne savait que faire parmi tant de désordres : tantôt il lui prenait envie d'aller trouver tous les princes chrétiens, pour les ligner contre les Turcs; tantôt il délibérait de se jeter entre les bras de l'empereur, et puis, entrant en défiance d'un prince qui conduisait ses affaires avec une si profonde dissimulation, il demeurait irrésolu.

Les Colonne, qui se sentaient soutenus, l'inquiétaient dans le cœur de son pays et remportaient sur lui divers avantages. Il y avait peu de ressources dans les forces des confédérés : le marquis de Saluces, qui commandait l'armée de France, n'avait que très-peu de troupes; le duc d'Urbin, général des Vénitiens, haïssait autant les Médicis que le Pape, qui n'avait songé qu'à le dépouiller, et il ne suivait aucun dessein. Il commençait à bloquer Milan, et puis il quittait cette entreprise, sous prétexte de s'opposer aux Allemands qui s'avançaient vers Mantoue.

Les choses allèrent ainsi jusque vers la fin de novembre, et rien n'empêcha les Allemands de joindre le duc de Bourbon dans le Milanais. Il venait de délivrer Moron, condamné à perdre la tête, et qui s'était racheté de vingt mille ducats. Cet habile courtisan sut si bien s'insinuer auprès du duc de Bourbon, qu'il devint premièrement son conseiller le plus affidé, et ensuite son gouverneur le plus absolu.

Le duc était alors recherché des deux côtés : l'empereur semblait vouloir lui donner le duché de Milan, et le roi ne voulait point consentir à une trêve que l'empereur offrait aux confédérés, si Bourbon n'y entrait. Il y envoya secrètement un des aumôniers de sa mère, pour négocier avec lui ; mais Moron lui représenta que ces deux princes le jouaient également; que la France le traiterait toujours de rebelle, et que la mère du roi ne consen-

tirait jamais à lui rendre les terres dont elle l'avait dépouillé : qu'il y avait, à la vérité, de plus belles apparences, mais pas plus de solidité dans les offres de l'empereur, puisqu'en faisant semblant de le vouloir faire duc de Milan, il l'empêchait en effet d'entrer le plus fort dans aucune place : bien plus, il le laissait sans argent, contraint, pour en avoir, de faire des vexations insupportables, et exposé à la fureur de la populace accablée où du soldat mutiné.

Sur cela il lui ouvrit un moyen, qu'il disait être le seul pour assurer sa fortune : c'était de gagner ses troupes et les Allemands, pour se rendre maître de Naples, où il ne trouverait nulle résistance, et toute l'Italie serait ravie de le maintenir, pour se délivrer du joug des Espagnols. On dit que le duc, désespéré du mauvais état de ses affaires, prêta l'oreille à ses discours, et qu'il alla joindre les Allemands dans ce dessein Ils étaient dans le Plaisantin, avec dessein de se rendre maîtres de Plaisance ; mais le duc d'Urbin était dans le pays, avec le marquis de Saluces, qui avait jeté du monde dans la ville ; de sorte que Bourbon, la voyant si bien pourvue, n'osa l'attaquer.

[1527] Cependant le Pape et Lannoy mêlaient aux négociations de continuelles entreprises l'un sur l'autre. Le comte de Vaudemont de la maison de Lorraine, qui commandait les troupes du Pape, s'empara des terres des Colonne, et entra dans le royaume de Naples. Ses progrès furent arrêtés par une trêve. Quelque temps après, le vice-roi assiégea Frusinon, place forte dans les terres de l'Eglise. Le Pape promit cent cinquante mille écus pour avoir une trêve de trois ans, pour lui et les Vénitiens. Pendant que l'on en portait l'avis à Venise et qu'on attendait le consentement du sénat, Rence de Ceri, un des généraux des troupes ecclésiastiques, fit lever le siége au vice-roi.

Le Pape, ravi de ce succès, résolut avec Guillaume de Langey, officier général de l'armée de France, d'attaquer le royaume de Naples. Salerne se révolta, Rence de Ceri prit Aquila et quelques autres places de l'Abruzze ; Naples manquait de vivres, et si François avait fourni l'argent qu'il avait promis sur la dîme que le Pape avait accordée, tout ce royaume était en péril ; mais Rence de Ceri fut obligé, faute d'argent, d'abandonner l'entreprise et de se retirer à Rome. Alors le Pape perdit tout à fait courage, et donna soixante mille écus à Lannoy, pour avoir une trêve de huit mois ; mais cela ne l'assurait pas contre Bourbon, qui avait ses desseins particuliers et toutes les forces de l'empereur sous son commandement.

Son armée était de trente à quarante mille hommes bien aguerris. Les Allemands, qui n'avaient touché qu'un ducat par tête en leur pays, et deux ou trois tout au plus en Italie, ne laissaient pas de s'engager dans le pays, sous l'espérance du pillage. Bourbon, qui avait épuisé tout ce qu'il pouvait avoir d'argent, ou sur son crédit, ou par violence, leur avait abandonné jusqu'à sa vaisselle d'argent : il fit alors marcher l'armée vers la Toscane, dans le dessein de piller ou Florence ou Rome même.

Le Pape cependant ne craignait rien : les actes d'hostilité avaient cessé du côté de Naples, et le vice-roi était venu à Rome, ce qui l'avait tellement rassuré, qu'il congédia toutes ses troupes, à la réserve de deux cents chevaux et de deux mille hommes de pied. Sur la nouvelle de la trêve, le duc d'Urbin avait fait repasser le Pô aux troupes vénitiennes, et l'État ecclésiastique serait demeuré sans défense, si Guichardin n'eût persuadé au marquis de Saluces de le garder avec le peu de troupes qu'il avait.

Ce fut en vain qu'on signifia la trêve au duc de Bourbon, et qu'on lui promit de l'argent pour cesser les hostilités qu'il exerçait pendant son voyage. Il était si peu maître de ses soldats, que les gentilshommes que lui envoya Langey purent à peine l'aborder. Lannoy vint en personne à Bologne, pour s'aboucher avec lui ; mais le duc manqua au rendez-vous qu'il lui avait donné, et quoiqu'il promît au Pape d'accepter la trêve, il continua sa marche, pressé par la misère ; et entraîné par ses soldats, avides du pillage, il ne gardait plus de mesures.

Il n'y avait d'espérance qu'au duc d'Urbin, et Guichardin fit tout ce qu'il put pour obliger le Pape à lui donner satisfaction ; il le trouva implacable, et le duc irrité, au lieu de devancer Bourbon, qu'il eût pu arrêter étant maître du pays, se contentait de le suivre en queue : Bourbon allait droit à Florence, sur l'avis qu'il eut que la ville s'était révoltée contre les Médicis, à qui le Pape l'avait de nouveau soumise.

La résolution que prirent les Florentins de secouer le joug fit espérer au duc de Bourbon, qu'au milieu de ses divisions, il pourrait surprendre la ville pour la donner au pillage ; mais Langey, averti de l'entreprise, en donna avis au marquis de Saluces, et lui marqua un chemin par lequel il pouvait prévenir les impériaux. Le marquis obligea le duc d'Urbin à se joindre à lui, et ils arrivèrent tous deux aux environs de Florence, longtemps avant le duc de Bourbon.

Ce prince, désespéré d'avoir manqué son coup, ne trouva aucun moyen de consoler ses soldats, qu'en leur proposant le pillage de Rome. Cette proposition fut suivie des cris de joie de toute l'armée, principalement du corps des Allemands, que Fronsberg, luthérien déterminé, avait composé des gens de sa secte.

Langey partit en même temps pour avertir le Pape de ce dessein, et ne put jamais l'émouvoir, persuadé qu'il était que la trêve le mettait en sûreté ; jamais Rence de Ceri ne put obtenir de lui qu'il levât des troupes, jusqu'à ce qu'il sût que Bourbon marchait sans artillerie et sans bagage, avec une telle diligence, qu'il arrivait toujours plus tôt qu'on ne l'attendait ; il ne resta plus au Pape

autre chose à faire, que de se renfermer au château Saint-Ange, et Rence de Ceri, aidé de Langey, leva à la hâte deux mille hommes de méchantes troupes pour défendre la ville, en attendant le secours des confédérés : il se tenait si assuré de gagner le temps nécessaire, qu'il ne voulut pas même qu'on rompît les ponts, et cependant le duc de Bourbon étant arrivé près de Rome, le 5 de mai, fit sommer le Pape de lui donner passage dans la ville pour aller au royaume de Naples.

Le lendemain, un cas imprévu l'obligea de donner l'assaut. Un enseigne de la garnison voulut se sauver par la brèche, et ayant dans sa fuite rencontré les ennemis, il retourna sur ses pas ; il fut suivi, la brèche fut découverte, et le duc de Bourbon, résolu de forcer la ville par cet endroit, marcha à la tête des siens : il fut jeté par terre à la première arquebusade, et expira : le prince d'Orange, qui était près de lui, fit couvrir son corps pour ne point retarder l'ardeur des soldats. La trahison du duc de Bourbon efface toutes ses vertus, et fait qu'on plaint moins ses malheurs.

Le Pape, qui était résolu de se sauver du château Saint-Ange, commença à respirer, quand il sut la mort de Bourbon ; mais ses affaires n'en allèrent pas mieux : Philibert de Châlons, prince d'Orange, prit le commandement des troupes, et le jour même la ville fut forcée : il n'y eut cruauté ni insolence que n'exerçassent les Allemands et les Espagnols aussi emportés qu'eux, jusqu'à traîner par les rues les prélats et les cardinaux, même ceux de leur nation, revêtus de leurs habits de cérémonie, pour plus grande dérision.

La perte causée par le pillage fut inestimable, et il n'y eut de maux que Rome ne souffrît, à la réserve de l'incendie. Il vint du secours de Florence, mais trop tard ; la ville était déjà prise. L'armée des confédérés s'avançait, et le duc d'Urbin avait ordre des Vénitiens de tout hasarder pour dégager le Pape ; il n'en fit pas davantage pour cela, et se feignant trop faible, il se retira, sans même vouloir écouter le Pape, qui le priait d'attendre quelques jours, pour lui donner le moyen de capituler. Ainsi, une armée de plus de quinze mille hommes de pied demeura inutile.

Le vice-roi vint à Rome à la prière du Pape, et croyant avoir le commandement, il trouva le prince d'Orange déjà établi par les soldats, mais sans autorité. On ne pouvait les arracher du pillage, et le Pape resta plusieurs jours au château Saint-Ange en grande frayeur. Quelle horreur pour lui d'être exposé à la fureur des Allemands ! Enfin il fit son accord : Rence de Ceri et Langey capitulèrent aussi, et sortirent avec armes et bagage : mais on imposa au Pape de dures conditions.

Ce fut de payer des sommes immenses à divers termes fort courts, et de rendre le château Saint-Ange, la forteresse d'Ostie et plusieurs autres places, pour sûreté, à ses ennemis. Il devait demeurer prisonnier au château Saint-Ange jusqu'au premier payement, et après, être transporté à Gaëte ou à Naples, pour y attendre la résolution de l'empereur. Le Pape, n'ayant pu trouver l'argent qu'il avait promis, demeura au château Saint-Ange, à la garde du même Espagnol qui avait gardé François dans sa prison. Les soldats continuaient cependant à saccager Rome, qui fut deux mois entiers à leur merci. La plupart des villes cédées par le Pape ne voulurent pas se rendre ; les Vénitiens s'emparèrent de Ravenne et de quelques autres places au nom de la ligue.

A Florence, le cardinal de Cortone, qui commandait au nom du Pape, remit le gouvernement entre les mains du peuple et se retira à Lucques. Les Florentins rétablirent les magistrats populaires et rompirent les statues des Médicis. Quand l'empereur sut la nouvelle du sac de Rome, il usa de sa dissimulation ordinaire : il disait que Bourbon et Fronsberg avaient agi sans ses ordres : il voulut même qu'on fît en Espagne des processions solennelles pour la liberté du Pape ; c'est ainsi qu'il amusait le peuple, et cependant il tenait de secrets conseils pour faire transporter le Pape en Espagne ; mais les rois de France et d'Angleterre, qui avaient résolu d'agir contre l'empereur plus efficacement que jamais, après la détention du Pape, se liguèrent encore plus étroitement entre eux et avec les Vénitiens.

Le roi d'Angleterre s'obstina à vouloir que Lautrec fût déclaré général de la ligue, contre le sentiment de François, qui le regardait comme un général aussi imprudent que malheureux, et contre celui de Lautrec même, qui n'espérait aucun bon succès, parmi tant de profusions que faisait François dans les choses inutiles. Pour concerter les moyens d'exécuter les desseins des deux rois, le cardinal Volsey, archevêque d'York, vint à Calais avec une suite plus que royale ; et le roi s'étant rendu à Amiens, il fut arrêté qu'on enverrait de leur part offrir la paix à l'empereur, s'il rendait les enfants du roi pour deux millions d'écus, s'il mettait le Pape et ses pays en liberté, et l'Italie au même état qu'elle était avant que Charles VIII entrât dans le Milanais ; mais l'empereur refusa ces conditions, et la paix fut jurée entre les deux rois le 8 d'août.

Peu après Lautrec, quoiqu'il n'eût que la moitié de ses troupes, entra en Italie, où il prit le Bosco, place forte du Milanais, auprès d'Alexandrie ; un peu après la ville de Gênes, extrêmement incommodée par les prises continuelles que faisaient André Doria et les galères françaises, se remit sous la puissance du roi ; et Lautrec, après l'y avoir reçue, prit Alexandrie, que les confédérés l'obligèrent de rendre au duc de Milan : il lui rendit aussi Vigeve ; puis, ayant passé le Tésin, il marcha droit à Milan ; mais ayant appris qu'il y était entré du secours, il tourna court à Pavie, qu'il assiégea du côté du château, et l'armée vénitienne de l'autre.

Les Français, qui désiraient avec une ardeur excessive la prise de cette ville, pour

effacer la honte de la bataille du Parc, précipitèrent l'attaque sans commandement, avant que la brèche fût raisonnable, et ils furent repoussés. Le lendemain la batterie ayant fait son effet, Lautrec emporta la ville d'assaut, et eut peine à empêcher qu'elle ne fût mise en cendres; mais il ne put empêcher le pillage ni les cruautés que firent les soldats, en vengeance de la prise de François et de la perte des plus grands hommes de France.

En ce même temps, Alfonse, duc de Ferrare, entra dans la ligue. Lautrec le gagna, sous promesse de lui faire rendre tout ce qu'il avait possédé, et de faire donner en mariage à Hercule d'Este, son fils aîné, Renée, fille de Louis XII. En l'état où étaient les choses, il était aisé de rétablir Sforce dans tout le Milanais, et même de prendre Milan, réduite à l'extrémité, sans qu'Antoine de Leve, dénué d'hommes et d'argent, pût la secourir; mais le légat du Pape voulait qu'on quittât tout pour aller vers Rome délivrer son maître, et Lautrec résolut de répondre à ses empressements. Sa marche et les menaces du roi d'Angleterre, qui se préparait à entrer dans les Pays-Bas, obligèrent enfin l'empereur à traiter de la délivrance du Pape, qui fut conclue le dernier octobre, à condition qu'il ne ferait jamais rien qui fût contraire aux intérêts de l'empereur : on exigea de lui plus de six cent mille ducats, et on l'obligea de donner des otages pour sûreté du payement, avec quelques forteresses.

L'empereur fit semblant de ne point prendre part à cette honteuse résolution de mettre à rançon le Père commun de la chrétienté, arrêté au préjudice d'une trêve, et on disait qu'on ne lui demandait de si grandes sommes que pour contenter l'armée. Moron conseilla au Pape de tout signer, pourvu qu'il se retirât du château Saint Ange, où il était exposé à toutes sortes de maux, même à la peste, qui, ayant infecté la ville, ne tarda pas à incommoder le château : car quoiqu'il eût donné des otages, on retenait sa personne jusqu'à ce qu'il eût payé.

A la fin, les Espagnols ayant honte de sa longue détention, et craignant les approches de l'armée de France, qui s'avançait vers le royaume de Naples, reçurent ordre de l'empereur de mettre le Pape en liberté : mais ce pontife, appréhendant de nouvelles difficultés de la part du général Moncade, se déguisa en marchand, et la cavalerie espagnole le conduisit à Orviette, où il entra sans aucune suite, la nuit du 9 décembre : il fallut payer sa rançon, dont les Espagnols profitèrent aussi bien que les Allemands, et pour faire trouver de l'argent il consentit de vendre un chapeau de cardinal.

Aussitôt qu'il fut mis en liberté, Lautrec partit de Bologne, où il avait perdu beaucoup de temps, pour entrer dans le royaume de Naples avec une armée de trente mille hommes. On traitait durant tout ce temps de la paix générale, qui n'était plus arrêtée que parce que François voulait qu'aussitôt qu'il aurait donné au roi d'Angleterre des otages pour la retraite de ses troupes hors d'Italie, l'empereur rendît ses enfants; au contraire, l'empereur voulait que le roi retirât ses troupes, et il se chargeait de donner des otages au roi d'Angleterre; rien ne put vaincre la méfiance de ces deux princes, et enfin les deux rois se résolurent à déclarer la guerre à l'empereur par un héraut.

Ils rappelèrent leurs ambassadeurs : l'empereur retint en Espagne celui du roi, qui en fit autant à celui de l'empereur. La déclaration de la guerre fut faite le 21 janvier. Comme Lautrec faisait des progrès extraordinaires dans le royaume de Naples, et que les villes se rendaient à lui dès qu'il en approchait de vingt à trente milles, les impériaux marchèrent sous les ordres du prince d'Orange, pour s'opposer à ses desseins, et Lautrec les poussait toujours pour les obliger à un combat. Enfin ils se retirèrent, partie dans Naples, partie dans Gaëte, qui furent les seules places qu'ils gardèrent dans tout le royaume, et on remarque que tous ces pillards, enrichis par tant de sacriléges, périrent presque tous en moins d'un an. La peste en emporta dans Rome plus des deux tiers, et il y en eut à peine deux cents qui réussirent à se sauver dans la suite de cette guerre.

Au lieu de poursuivre les restes de cette malheureuse armée, Lautrec s'amusa à prendre Melfe, ville du royaume de Naples, dont le prince fut fait prisonnier. Cependant l'empereur ayant relâché l'ambassadeur de France, François voulut aussi renvoyer Antoine Perrenot, appelé depuis le cardinal de Grandvelle, ambassadeur de l'empereur. Avant de le congédier, il voulut s'éclaircir avec lui d'une manière éclatante sur certains discours que l'empereur avait tenus, se plaignant que le roi avait manqué de parole, et qu'il n'avait pas répondu à un appel qu'il lui avait fait.

Sur cela François assembla dans la grande salle du palais tous les ministres des princes étrangers, avec tous les princes et seigneurs, en présence desquels, étant revêtu de ses habits royaux, il dit à l'ambassadeur que l'empereur n'avait jamais eu de lui une parole qui pût valoir, puisque jamais il ne l'avait vu ni trouvé en aucun combat; que s'il voulait parler de sa prison, il déclarait qu'un prisonnier gardé ne pouvait être tenu à rien, et que jamais homme n'avait été plus rigoureusement gardé que lui, puisqu'étant au lit de la mort on le tenait entre les mains de quatre ou cinq cents arquebusiers.

Comme l'empereur se glorifiait d'avoir fait un appel au roi, il déclara hautement qu'il n'en avait nulle connaissance, et de peur que son procédé ne fût sujet à pareil reproche, il fit lire un cartel de défi qu'il faisait à l'empereur, dont voici les termes principaux :

Nous François, par la grâce de Dieu, roi de France et seigneur de Gênes, à vous Charles, par la même grâce, élu empereur de Rome et roi des Espagnes, savoir faisons : qu'étant averti que vous vous vantez d'avoir notre foi

et promesse sous laquelle nous sommes sorti de votre puissance, encore qu'il soit notoire qu'un homme gardé n'a point de foi à obliger, nous ajoutons de plus, qu'autant de fois que vous avez dit et direz que nous avons manqué de parole ou fait chose indigne d'un gentilhomme aimant son honneur, vous avez menti par la gorge et mentirez ; sur quoi vous n'avez rien à nous écrire, mais seulement à nous assurer le camp où nous vous porterons les armes, protestant que tout ce que vous direz contre notre honneur, aussi bien que le délai du combat, tournera à votre honte. Cet écrit est daté du 28 mars 1527 (c'est 1528, selon notre usage présent ; mais alors en France l'année commençait à Pâques).

Après la lecture de l'écrit, le roi reprit son discours et continua ses reproches contre l'empereur : premièrement sur la détention du Pape, à laquelle ce prince faisait semblant de ne prendre aucune part ; mais le roi fit voir que c'était trop grossièrement abuser le monde, puisque, loin de châtier ses gens qui avaient commis un tel attentat, il leur avait permis de tirer rançon du vicaire de Jésus-Christ, et avait réduit le Saint-Père à une telle extrémité qu'il avait été contraint de vendre jusqu'aux bénéfices, *chose horrible à dire, principalement en nos jours*, disait François, *où il court tant d'hérésies.* Il ajouta sur ses enfants, que l'empereur se vantait de tenir en son pouvoir, que c'était là sa grande douleur de les voir entre les mains d'un prince qui exigeait pour leur délivrance de plus dures conditions que celles qu'avaient exigées les infidèles, des rois ses prédécesseurs, lorsqu'ils avaient été leurs prisonniers ; mais que le désir qu'il avait de délivrer ses enfants ne l'obligerait jamais de manquer à ses alliés, et parce que l'empereur reprochait au roi d'empêcher les Chrétiens de s'unir contre le Turc, il répondit qu'encore qu'il n'eût point le Turc sur les bras, comme l'avait l'empereur dans la Hongrie et sur les frontières d'Autriche, il serait toujours plus prêt à repousser cet ennemi de la chrétienté, que ne le ferait l'empereur.

Ce prince dit ensuite quelque chose du roi d'Angleterre, qu'il appela toujours son bon frère et perpétuel allié ; et l'ambassadeur ayant refusé de se charger d'aucune parole, sur ce qu'il était sans pouvoir, François envoya porter le défi à Charles par un héraut : l'empereur en renvoya un pour faire réponse à peu près sur le même ton, mais sans rien conclure ; de sorte que ces procédés n'aboutirent qu'à faire du bruit inutilement.

Lautrec continuait à s'avancer dans le royaume de Naples, quoique l'argent lui manquât ; il se plaignait que les bâtiments et les plaisirs du roi épuisaient toutes les finances. Il amassait des vivres de toutes parts pour nourrir une armée immense, mais dont les deux tiers étaient inutiles. Il était déjà maître de tout le pays et de toutes les places, et enfin le premier mai il arriva devant Naples, où il mit le siége ; huit galères commandées par le comte Philippin Doria l'y vinrent joindre ; elles furent détachées d'une armée navale que le roi avait envoyée dans le même temps en Sicile, dans l'espérance que ce royaume lui serait livré par intelligence.

André Doria, oncle de Philippin, et Renee de Ceri, commandaient la flotte qui s'approcha de la Sicile selon le projet, dans le temps que Lautrec arriva à Naples ; mais la tempête la jeta dans l'île de Corse, d'où elle passa en Sardaigne pour avoir des vivres. Le vice-roi s'y étant opposé, elle prit Sassari d'assaut ; mais la maladie se mit dans l'armée, et la mésintelligence parmi les chefs. Renee de Ceri et Doria entrèrent dans d'extrêmes jalousies l'un contre l'autre ; il fallut revenir à Gênes, d'où on envoya à Naples le comte Philippin pour fermer le port du côté de la terre.

Lautrec ayant fortifié quelques postes principaux autour de la place, elle se trouva pressée ; le dessein était de la prendre par famine plutôt que par force, et les ennemis, de leur côté, n'oubliaient rien pour s'ouvrir les passages par mer et par terre ; repoussés à diverses fois devant les forts, ils espérèrent de mieux réussir en attaquant les galères.

Le petit nombre que nous avions donna lieu à cette espérance. Les Vénitiens, qui avaient promis d'y joindre les leurs, étaient occupés à prendre quelques villes maritimes, qui leur étaient cédées par le traité. Ainsi Hugues de Moncade, vice-roi de Sicile, et qui, après la mort de Lannoy, l'était encore à Naples par provision, se crut assez fort pour battre Philippin, pourvu qu'il le pût surprendre. Il n'avait que six galères et quatre autres moindres vaisseaux ; mais, pour intimider l'ennemi, il fit suivre quantité de bateaux de pêcheurs à vide. Tout le succès dépendait du secret ; mais Lautrec fut averti du dessein par les intelligences qu'il avait à Naples, car il restait dans cette ville beaucoup de bourgeois de la faction angevine, fort affectionnés à la France. Lautrec donna l'avis à Philippin, et lui envoya quatre ou cinq cents arquebusiers.

A l'abord de Moncade, Philippin fut surpris du grand nombre de vaisseaux, et l'attaque des ennemis fut vigoureuse : les arquebusiers la soutinrent, et Philippin, ayant reconnu la tromperie, fondit avec cinq galères sur les ennemis ; il en détacha trois autres pour les prendre de flanc, et arma une grande partie des forçats, promettant la liberté à tous ceux qui prendraient un ennemi pour mettre à leur place. Son artillerie fit un effet prodigieux. Moncade, ayant eu le bras percé d'un coup d'arquebusade, mourut pendant l'action ; deux de ses galères furent coulées à fond : il y en eut deux de prises ; une cinquième se rendit après le combat.

Les ennemis y perdirent l'élite de leur armée ; le marquis de Guast fut pris avec beaucoup de gens de qualité, et après un tel malheur il s'en fallut peu que Naples ne per-

dit courage. Les vivres commencèrent à y manquer, la peste suivit la famine, et la place était de tous côtés menacée de sa ruine. Lautrec, plein de confiance, commença à se négliger ; il avait intercepté une lettre du prince d'Orange, où il marquait à l'empereur qu'il n'y avait de vivres que pour six semaines, et que n'ayant point d'argent pour payer la montre courante, la révolte des Allemands était infaillible. Sur cette assurance il dispersa la cavalerie en divers quartiers pour lui faciliter les moyens de vivre ; il ne songea pas que les ennemis eurent par là occasion non-seulement d'en défaire un grand nombre, mais encore de faire entrer de petits convois dans la place, et même d'empêcher les vivres d'arriver dans notre camp ; la maladie s'y mit aussi : les ennemis infectèrent les fontaines et les citernes, et l'armée diminuait tous les jours.

Cependant l'empereur et le roi résolurent dans le même temps d'envoyer du secours à leurs gens. Le duc de Brunswick amenait en Italie douze mille lansquenets avec six cents chevaux. François, comte de Saint-Pol, de la maison de Bourbon, devait s'opposer à cette armée avec quatre cents lances, cinq cents chevaux et neuf mille hommes de pied ; mais le comte se préparait encore à partir de France, quand les Allemands arrivèrent dans le Milanais. Ils y trouvèrent Antoine de Leve, plein de grandes espérances, par la prise qu'il venait de faire de Pavie : ils se joignirent à lui pour assiéger Lodi, d'où ils furent repoussés, et ils s'en retournèrent en leur pays, sans rien faire davantage.

On dit que l'empereur les laissa exprès manquer d'argent, et qu'il s'était repenti d'avoir envoyé au secours de Naples le duc de Brunswick, qui avait des prétentions sur ce royaume du côté de son bisaïeul, comme donataire de la reine Jeanne, sa femme. En même temps que les Allemands se retiraient, le comte de Saint-Pol entrait en Piémont ; et la flotte vénitienne, de vingt-deux galères, arriva au golfe de Naples après avoir pris Brinde et Otrante.

Pendant que les affaires paraissaient en si bonne disposition pour la France, elles changèrent tout d'un coup par la défection d'André Doria. Il avait de grands mécontentements, et dans ses démêlés avec Rence de Ceri il avait trouvé la cour peu favorable; il ne plaisait point aux favoris, dont il ne voulait point dépendre. Ainsi ils étaient toujours à chercher des occasions de le faire passer dans l'esprit du roi pour un homme pointilleux et difficile. Au surplus, ils lui donnaient de grandes louanges, afin que le blâme fût moins suspect.

Cependant, comme il n'y avait rien de plus important pour les affaires d'Italie, que de le maintenir dans le service, Lautrec envoya Langey pour représenter au roi que c'était tout perdre de mécontenter Doria, sans qui il n'y avait rien à espérer du côté de Naples. On fit peu de cas de cet avis. Doria était touché des misères de son pays qu'on ruinait ; on faisait accommoder le port de Savone, pour y transporter le commerce et l'ôter tout à fait à Gênes ; on avait aussi ôté à cette ville la gabelle du sel, qui faisait un de ses meilleurs revenus.

Doria faisait instance auprès du roi pour l'obliger à donner satisfaction à son pays ; pour lui il demandait seulement qu'on lui fît raison de la rançon de quelques prisonniers d'importance qu'il avait faits, et de ce qui lui était dû pour l'entretien de ses galères. L'intérêt du maréchal de Montmorency, à qui le roi avait donné l'impôt du sel à Savone, fit rejeter ses propositions. Le chancelier, ami du maréchal, les éluda toutes, et pendant qu'on le traitait si mal à la cour, le marquis de Guast, qu'il tenait prisonnier, n'oubliait rien pour l'aigrir. Doria, sous prétexte qu'on lui avait ôté ses prisonniers, s'était servi de ceux qu'on avait pris à la dernière bataille navale, et entre autres du marquis, qui ne songeait qu'à le détacher des intérêts de la France : les nouvelles qu'il eut de la cour achevèrent de le déterminer.

Au lieu de le satisfaire, on nomma, pour commander sur la mer du Levant, Barbezieux, cadet de la maison de la Rochefoucauld, homme de cour, mais sans expérience et sans crédit parmi les troupes, à qui on donna des ordres secrets de se saisir non-seulement des galères de Doria, mais encore de sa personne, s'il le pouvait. Ses ordres ne purent être si cachés, que Doria n'en eût l'avis, et il conclut aussitôt son traité avec l'empereur, par l'entremise du marquis de Guast, à condition que Gênes serait remise en pleine liberté sous la protection de l'empereur, Savone rendue aux Génois, et lui entretenu avec douze galères, à soixante mille ducats de pension.

Quand Barbezieux arriva à Gênes, il tâcha vainement de surprendre Doria, trop averti de ses desseins ; mais un peu après, le comte Philippin, qui, par ordre de son oncle, laissait entrer des vivres dans Naples, s'en retira tout à fait, et les galères de Venise, dépourvues de biscuit, furent obligées dans le même temps d'en aller chercher vers la Calabre ; de sorte que le port de Naples demeura libre. L'armée navale de France ne tarda pas à y aborder ; mais elle n'amena à Lautrec qu'un faible secours, et la place ravitaillée ne craignait plus de périr sitôt par la famine.

Cependant la maladie ravageait l'armée de Lautrec; lui-même fut frappé, et les affaires allaient tous les jours en dépérissant; nos troupes, diminuées par la peste, achevaient de se ruiner par le travail prodigieux que demandait la garde du camp : le circuit en était si grand, qu'il fallait que toute l'armée, sans excepter les malades, fût toujours en armes. Les Vénitiens retournèrent si mal pourvus, qu'ils furent contraints de laisser le port dégarni pour aller chercher à vivre.

Au milieu de tant de maux, on ne put persuader à Lautrec de lever le blocus pour rafraîchir ses troupes dans les pays voisins qui étaient à lui. Il s'était vanté au roi d'o-

bliger la ville à se rendre à discrétion, et, plutôt que de changer, il se flattait de vaines espérances. De peur de l'accabler tout à fait pendant sa maladie, on n'osait lui rapporter le triste état de l'armée; enfin, comme il commença à se mieux porter, il força deux pages à lui dire ce qui se passait. Il apprit que le camp n'était plus qu'un cimetière; il en eut le cœur si serré, que son mal reprit sa force et l'emporta.

Un grand nombre de seigneurs, et entre autres le comte de Vaudemont, périrent de la même sorte, et le marquis de Saluces prit la charge de ces troupes ruinées. Il ne fut pas longtemps sans tomber lui-même malade; la plupart des officiers l'étaient aussi; il restait à peine cent hommes d'armes, de huit cents qui avaient commencé le siége, et vingt-cinq mille hommes de pied se trouvaient réduits à quatre mille.

Les ennemis, cependant, ne s'oubliaient pas; ils prirent Capoue et Nole, d'où les vivres venaient aux Français; il fallut enfin lever le siége. Pierre de Navarre ayant été pris dans la retraite, mourut à Naples, et ce fut un grand bonheur au marquis de se retirer sans grande perte dans Aversc. Il y fut bientôt assiégé, et contraint de se rendre à discrétion, le 30 d'août, avec tous les officiers; il fut transporté à Naples, où il mourut peu de temps après.

Les affaires allaient d'abord un peu mieux dans le Milanais. Le comte de Saint-Pol s'était joint avec le duc d'Urbin et avait repris Pavie; mais la peste était si furieuse à Gênes, que la garnison l'avait abandonnée; en sorte que Théodore Trivulce, qui en était le gouverneur, fut contraint de se retirer au château.

Comme Doria était averti de ce qui s'y passait, il ne tarda pas à s'y rendre, et y étant reçu sans résistance, il rendit le gouvernement à la noblesse, content de vivre en sa maison en simple particulier, après avoir mérité le titre de libérateur de sa patrie. On dit que le désir qu'eut Trivulce de sauver son argent, l'obligea à rendre trop tôt le château; et il est certain, d'ailleurs, que le comte de Saint-Pol, dont l'armée diminuait tous les jours, faute d'argent, n'osait approcher de Gênes. Tout ce qu'il fit, fut de jeter dans Savone quelque secours, qui ne la défendit pas longtemps. Les Génois la prirent, comblèrent le port et rasèrent les murailles.

[1529] L'hiver empêcha Saint-Pol de faire aucune entreprise. Au printemps suivant, les confédérés firent des projets inutiles sur Milan, et le comte de Saint-Pol tâcha de reprendre Gênes. Comme il marchait dans ce dessein, le débordement d'un torrent enflé d'une pluie soudaine, l'obligea à passer un jour à Landriane, où Antoine de Lève vint le surprendre. Il fut abandonné par les siens et fait prisonnier : un petit reste de son armée se réfugia à Pavie : les Espagnols, maîtres du pays, reprenaient tous les jours de nouvelles places, et les confédérés demeurèrent sans espérance.

Durant tout ce temps, on faisait de grandes négociations pour la paix. La duchesse d'Angoulême, et Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, gouvernante des Pays-Bas, s'étaient rendues à Cambrai, pour la traiter vers la fin du mois de mai; et le Pape, qui voyait les affaires des confédérés ruinées, travaillait de toute sa force à se concilier l'empereur dont il prétendait se servir pour établir à Florence la domination de sa maison : une conjoncture importante lui donna un puissant moyen de gagner ce prince.

Le roi d'Angleterre s'était dégoûté de Catherine d'Aragon, sa femme, tante paternelle de l'empereur, et le cardinal de Volsey lui avait mis dans l'esprit qu'il pouvait faire dissoudre ce mariage. Sa raison était que Catherine, veuve d'Arthus, frère aîné de Henri, n'avait pu devenir la femme du cadet, et que la dispense que le Pape avait donnée pour ce mariage était nulle, comme accordée au préjudice des lois divines.

Ce fondement est si faux, que même la loi de Dieu ordonne, en certains cas, à un frère d'épouser la veuve de son frère. Cependant le cardinal flattait par cette raison la passion de son maître; il contentait aussi la sienne en prétendant marier avec Henri Marguerite, sœur de François, et en obligeant le roi à se venger de l'empereur, qui avait changé en mépris l'extrême considération qu'il avait eue autrefois pour lui. Henri avait d'autres pensées, et son dessein était d'épouser Anne de Boulen, fille d'honneur de sa femme, dont il était devenu éperdument amoureux; mais il se gardait bien de découvrir d'abord cette pensée, qui aurait trop souffert de contradiction. Il faisait semblant d'entrer dans les sentiments de son favori pour la France, et il pressa le Pape de lui donner des commissaires pour examiner la validité de son mariage.

Les affaires des confédérés étaient alors florissantes, et le Pape était disposé, par cette raison, à favoriser le roi d'Angleterre; ainsi il lui donna pour commissaire son propre ministre, le cardinal de Volsey, avec quelques autres prélats de son royaume. Il fit plus; il donna au cardinal Campége, son légat, une bulle qu'il pourrait montrer au roi d'Angleterre, pour dissoudre son mariage, avec défense toutefois de la délivrer sans un nouvel ordre, signé de la main du Pape; mais quand l'empereur eut repris le dessus, il changea bien de manière; il ordonna au cardinal de brûler la bulle, et évoqua l'affaire à Rome, résolu de favoriser l'empereur, autant que ce prince entrerait dans ses intérêts. C'est ainsi que ce Pape intéressé faisait servir à la politique les affaires de la religion.

Cependant la passion du roi d'Angleterre pour Anne de Boulen s'augmentait tous les jours. Cette maîtresse impérieuse l'aigrit contre le cardinal de Volsey, à qui il se prit de ce que la bulle avait été brûlée; il le chassa de la cour. Le chagrin que lui causa sa disgrâce lui fit perdre, peu de temps après, la vie; et l'Angleterre se réjouit de voir périr misérablement le plus superbe des favoris.

L'empereur, qui se regardait comme in-

sulté personnellement par le dessein que le roi d'Angleterre avait formé contre la reine, sa femme, prit le parti de rechercher l'amitié du Pape, dont l'autorité donnait le branle aux affaires d'Italie : ce prince lui fit offrir des conditions fort avantageuses. Il promettait de rétablir les Médicis dans Florence, et de donner Marguerite, sa fille naturelle, avec une grande dot, à Alexandre, fils de Laurent de Médicis, à qui le Pape destinait la puissance séculière de sa maison. Il s'engageait aussi à faire rendre au Saint-Siége Ravenne, Modène, Rége et quelques autres places importantes : en reconnaissance de quoi le Pape accorda l'investiture de Naples à l'empereur, et réduisit le cens annuel dû au Saint-Siége par les rois de Naples, à six mille ducats par an.

Pendant que ce traité se négociait, la mère du roi et la tante de l'empereur avançaient en grand secret à Cambrai les affaires de la paix. Marguerite se cachait du Pape, avec qui son neveu traitait, et la duchesse d'Angoulême avait encore plus d'intérêt à se cacher des alliés, que le roi tâchait de tenir en bonne disposition, en leur proposant toujours de nouveaux desseins de guerre.

Enfin, après beaucoup de difficultés, la paix fut conclue par l'entremise du Pape. Le roi payait à l'empereur deux millions d'or pour la rançon de ses enfants, et acquittait l'empereur envers le roi d'Angleterre des grandes sommes que lui devait la maison d'Autriche : il promettait d'épouser Eléonore, sœur de l'empereur, et de donner le duché de Bourgogne au fils qui naîtrait de ce mariage. Il renonçait à la souveraineté de Flandre et d'Artois, et à son droit sur Naples, sur Milan et sur Salins. La politique d'Espagne n'oublia pas les héritiers de Charles de Bourbon, à qui il fut stipulé qu'on rendrait les biens de ce prince.

François n'eut pas les mêmes égards pour les barons de Naples qui avaient suivi son parti, il n'en fit nulle mention dans le traité : il y comprit, à la vérité, les Vénitiens et les Florentins, à condition cependant qu'ils régleraient les différends avec l'empereur, ce qui au fond ne disait rien ; pour Sforce, il demeura abandonné. Voilà à quoi fut réduit un roi si puissant et si généreux, moins par le malheur de ses affaires, que par le désir de revoir ses enfants, qui étaient captifs depuis si longtemps.

Ce traité, signé vers la fin du mois de juillet, demeura secret de concert entre les deux princesses, qui voulaient empêcher les nouveaux desseins que cette paix pourrait faire prendre aux intéressés. Les articles furent publiés le 7 août au grand déplaisir des confédérés, dont le roi, durant quelques jours, évitait les ambassadeurs : il fit ce qu'il put pour les apaiser par des promesses en l'air, dont aussi ils parurent peu satisfaits, surtout le roi d'Angleterre, qu'on avait grand intérêt de ménager ; car on s'obligeait par le traité, à lui payer cinq cent mille écus, sans qu'on sût sur quoi les prendre, et le roi ne s'y était engagé que dans l'espérance que le roi d'Angleterre ne presserait pas le payement ; c'était une chose assez difficile à obtenir ; et Langey fut chargé d'une négociation si embarrassante : il y réussit pourtant, parce qu'il sut entrer avec lui dans l'affaire de son mariage.

Langey était homme de lettres, et le roi d'Angleterre savait qu'il était considéré dans les universités de France, d'Italie et d'Allemagne. Il crut donc qu'il obtiendrait aisément, par son moyen, des consultations favorables pour son affaire, d'autant plus que Langey lui en apportait par avance, sous noms empruntés, qui furent à son gré, et le gagnèrent tellement, que non-seulement il donna terme de cinq ans pour le payement, mais il fit encore présent à Henri d'Orléans, son filleul, d'une fleur de lis d'or, que le père de l'empereur lui avait engagée pour cinquante mille écus.

L'empereur s'était cependant rendu à Gênes. Il avait un grand désir de recevoir la couronne impériale de la main du Pape, et de se montrer en Italie où ses victoires l'avaient rendu si glorieux et si redoutable. Il crut que sa présence achèverait d'y établir son autorité ; ainsi il n'eut pas plutôt fait son accord avec le Pape, qu'il se résolut à partir.

Il reçut à Gênes une ambassade des Florentins, contre lesquels il avait donné des ordres fâcheux au prince d'Orange, moins pour satisfaire le Pape, que pour ruiner les plus fidèles alliés de la France. Le prince devait les assiéger avec toute l'armée impériale, et quoiqu'ils fussent résolus de se bien défendre, ils tâchèrent auparavant d'apaiser l'empereur ; mais il refusa audience à leurs ambassadeurs, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la bénédiction du Pape. Le roi exécutait ponctuellement le traité de Cambrai, et faisait rendre les villes de la Pouille, que Rence de Ceri tenait encore.

Les Vénitiens virent bien alors qu'il n'y avait plus rien à faire du côté de Naples, et ils retirèrent leur armée navale, pour distribuer leurs troupes dans les villes de Lombardie. Ils tirèrent parole de Sforce, qu'il ne s'accorderait pas sans eux ; mais le duc, un peu après, perdit Pavie et demeura si faible, qu'à peine lui resta-t-il aucune espérance. Environ dans le même temps, Pérouse fut rendue au prince d'Orange. Tout cédait à l'empereur, et le fardeau de la guerre allait tomber tout entier sur les Florentins. Ils furent assiégés par le prince d'Orange, et abandonnés par les Français, en qui ils avaient mis leurs espérances.

On croit qu'il y fut porté par le chancelier, qui en obtint du Pape, pour sa récompense, le chapeau de cardinal, qu'il avait jusqu'alors inutilement poursuivi. L'empereur s'occupait en Italie à négocier avec le Pape et avec les autres potentats, pendant que son frère Ferdinand perdait les plus belles villes de la Hongrie, sous prétexte de secourir le roi Jean. Soliman s'était rendu maître de Cinq-Eglises, de Bude, d'Albe-royale et d'Altembourg. Il assiégea Vienne en Autriche avec une armée immense, sans

que l'empereur se remuât pour défendre ni le royaume de son frère, ni les pays héréditaires de sa maison. Il se fiait au bon état de la place, et à la valeur de Philippe, comte palatin du Rhin, qui la défendait.

Cette conjoncture servit au Pape et aux princes d'Italie à mieux ménager leurs intérêts, et la négociation était déjà fort avancée, quand on sut que Soliman, après un mois d'attaque opiniâtre, avait été contraint de lever le siége avec perte de soixante mille hommes. Il menaçait de retourner bientôt avec de plus grandes forces.

L'empereur, heureux partout, alla à Bologne où le Pape le couronna avec la même solennité que s'il avait été à Rome. Il fit la paix des Vénitiens et de Sforce. Ce malheureux duc fut obligé de se reconnaître coupable, et d'implorer à genoux la clémence de l'empereur, à qui il fallut promettre des sommes immenses, que les Milanais, tout épuisés qu'ils étaient, trouvèrent moyen de fournir, tant ils avaient en horreur la domination étrangère, ainsi il fut rétabli.

Les Vénitiens rendirent Ravenne et Cervie au Saint-Siége, et tous les ports de la Pouille à l'empereur, qui fit ligue avec eux, avec le Pape et le duc de Milan, pour la défense de l'Italie. Après cette paix conclue il passa enfin en Allemagne pour chercher quelques remèdes aux maux extrêmes dont la menaçaient et le Turc et l'hérésie de Luther, qui faisait de si grands progrès, qu'elle semblait devoir bientôt être la maîtresse. Il laissa ordre, en partant, d'employer contre Florence toute son armée d'Italie, qui désormais n'avait plus que cette affaire.

Les Florentins se défendaient au delà de toute espérance, et François, qui les avait abandonnés, ne songeait qu'à délivrer ses enfants. Il alla dans ce dessein à Bordeaux avec la somme destinée à leur rançon, qu'il avait ramassée avec une peine extrême. Le maréchal de Montmorency, grand maître de France, se rendit à Bayonne le 10 mars mil cinq cent trente, pour faire l'échange des princes, qui à peu près dans le même temps avaient été amenés à Fontarabie; mais il y eut des difficultés qui durèrent près de quatre mois; enfin l'argent fut compté. On donna au connétable de Castille tous les papiers concernant les souverainetés de Flandre et d'Artois. Les princes furent échangés au milieu de la rivière de Bidassoa. La reine Eléonore fut amenée et le roi l'épousa près de Mont-Marsan, où il s'était avancé pour la recevoir.

En ce même temps François et Henri firent quelques tentatives auprès de l'empereur pour l'accommodement des Florentins. L'entremise de deux si grands rois leur fut inutile. Un grand secours qui leur venait fut défait par le prince d'Orange; mais il fut tué dans un combat, et Ferrand de Gonzague, marquis de Mantoue, eut ordre d'achever le siége. Le roi, cependant, jouissait d'un repos qu'il n'avait jamais goûté depuis le commencement de son règne; car il n'avait vu que des guerres presque toujours malheureuses, et sa prison, dont il n'avait été délivré que par celle de ses enfants, lui avait causé des chagrins qu'on peut aisément imaginer.

Il avait le plaisir de revoir ces aimables princes, dont il avait été privé durant quatre ans, et son nouveau mariage donna lieu à des magnificences extraordinaires; il mêlait à ses plaisirs celui des belles-lettres, qui lui était naturel; car quoiqu'il n'eût pris dans sa jeunesse qu'une teinture assez légère des études, il avait acquis depuis, beaucoup de belles connaissances par les discours des habiles gens, à qui il donnait grand accès auprès de sa personne, et qu'il prenait plaisir d'élever : ainsi les sciences fleurirent de son temps.

Il s'appliqua à les cultiver principalement pendant la paix, en appelant de tous côtés les plus célèbres professeurs, à qui il donnait des appointements magnifiques, surtout à ceux de la langue sainte et de la langue grecque, les plus belles et les plus utiles de toutes les langues. Il enrichit aussi beaucoup sa bibliothèque; ses libéralités s'étendirent bien loin hors de son royaume, tellement que tous les gens de lettres de l'Europe louaient à l'envi la générosité de François, qu'ils appelaient d'une commune voix : « Le père et le restaurateur des sciences; » et à peine les victoires mêmes l'auraient-elles rendu plus célèbre qu'il le fut parmi ses malheurs.

Il était malaisé que la paix fût stable entre les deux princes. Les vastes prétentions de Charles, son bonheur, sa puissance, sa profonde dissimulation ne laissaient guère de repos à François. Il ne pouvait souffrir que l'empereur lui détachât tous les jours quelques-uns de ses alliés. Il avait perdu le duc de Savoie, que le sang lui rendait si proche; l'empereur avait donné à ce duc le comté d'Ast pour sa récompense. François était indigné de voir entre les mains d'un ennemi presque déclaré l'héritage de ses enfants; il voyait de plus quelques-uns de leurs domestiques qui les avaient suivis pendant leur prison, retenus en galère, sans que l'empereur voulût les relâcher, et il n'ignorait pas les pratiques que faisait Ferdinand pour rompre l'alliance des Suisses avec la France; de son côté, il ne manquait pas de moyens de nuire à l'empereur, et l'état des affaires d'Allemagne lui en fournissait des occasions favorables.

Au sortir d'Italie, Charles s'était rendu à Augsbourg, où la diète de l'empire était convoquée : les luthériens s'y trouvèrent en grand nombre : là fut présentée à l'empereur, au nom des princes et des villes de leur parti, leur confession de foi, appelée pour cette raison la confession d'Augsbourg.

Les zwingliens présentèrent aussi celle que Zwingle leur avait dressée. Il avait commencé à prêcher de nouveaux dogmes en Suisse, en même temps que Luther troubla l'Allemagne; mais il différait d'avec lui sur le point de l'Eucharistie, où Zuingle croyait le corps de Jésus-Christ présent seulement en figure et en vertu, au lieu que Luther le tenait présent réellement et en substance,

mant seulement la transsubstantiation, c'est-à-dire que le pain soit changé au corps de Jésus-Christ. Dieu permit cette division entre les ennemis de l'Église, pour affaiblir leur parti.

Carlostad, autrefois maître de Luther et devenu son disciple depuis qu'il avait dogmatisé, avait abandonné son sentiment pour suivre celui de Zwingle, et il avait eu plusieurs luthériens pour sectateurs; mais ceux de la confession d'Augsbourg étaient demeurés, sans comparaison, les plus forts, et ils se rendaient tous les jours plus redoutables. Ils prirent le nom de protestants, parce qu'ils protestèrent contre les décrets d'une diète tenue à Spire.

Les Catholiques, qui les voyaient s'agrandir, se liguèrent contre eux, dans une assemblée faite à Nuremberg; et, vers la fin de l'année, l'empereur commença à se déclarer sur le dessein qu'il avait conçu de faire élire son frère Ferdinand roi des Romains, afin d'avoir un autre lui-même en Allemagne, pendant que tant de royaumes qu'il avait à gouverner l'appelaient ailleurs.

Tout cela fit trembler les protestants, qui s'assemblèrent aussitôt après à Smalkalde, où ils se liguèrent pour défendre leur religion et empêcher, disaient-ils, les entreprises de l'empereur sur la liberté germanique. Cette ligue était composée des princes de Saxe, de Lunebourg, d'Anhalt et de Hesse, tous luthériens. Les villes de leur religion, des plus puissantes de l'empire, y étaient entrées, et les ducs de Bavière, quoique Catholiques, y avaient été attirés par l'intérêt commun des princes de l'empire, persuadés qu'ils étaient que la maison d'Autriche les opprimerait tous sans peine, en s'appropriant l'empire comme héréditaire, à quoi elle tendait ouvertement.

Les princes n'eurent pas plutôt conclu leur ligue, qu'ils envoyèrent à François pour lui demander sa protection : sans entrer avec lui dans l'affaire de la religion, ils lui représentaient seulement qu'il était digne de lui de les aider à sauver les restes de la liberté de l'empire, et de s'opposer à un prince qui, s'établissant en Allemagne une puissance sans bornes, s'ouvrait manifestement le chemin à la monarchie universelle ; mais, parmi ces difficultés qu'on suscitait à l'empereur, il ne laissait pas d'avancer toujours ses desseins.

Ce fut en vain que les princes de la ligue de Smalkalde écrivirent aux électeurs que, pour faire un roi des Romains, il fallait le consentement de tout l'empire. Ils étaient déjà gagnés, et malgré les oppositions du duc de Saxe, l'élection de Ferdinand passa le 5 janvier, de l'avis de tous les autres électeurs.

[1531] Les princes sentirent bien qu'après une action si hardie l'empereur ne tarderait pas à marcher contre eux, et ils sollicitèrent François de se déclarer. La formidable puissance de la maison d'Autriche fit qu'il écouta les propositions, résolu toutefois de ne rien faire contre le traité de Cambrai; et afin de n'oublier rien pour entretenir la paix, il souffrit que la reine Éléonore sa femme, avec la duchesse d'Angoulême sa mère, négociassent secrètement une entrevue entre l'empereur et lui, où l'on chercherait les moyens de les unir par une ferme alliance.

Le roi la désirait plus qu'il ne l'espérait, et à vrai dire, les deux princes ne songeaient qu'à s'amuser l'un l'autre par cette négociation, pendant que chacun de son côté tâchait de se faire de nouveaux amis. Durant ce temps l'empereur se préparait à aller à Ratisbonne, tenir la diète qu'il y avait indiquée, et comme les princes de la ligue voyaient bien qu'il y ferait prendre des résolutions extrêmes contre eux, ils pressèrent tellement le roi, qu'il se résolut à conclure. Il y avait un homme en Allemagne qui ménageait cette affaire; mais il était trop uni avec le roi d'Angleterre, pour la finir sans la participation de ce prince, à qui la ligue avait aussi député; il le trouva disposé à faire plus qu'il ne voulait.

Le roi d'Angleterre voyait bien que l'empereur ne lui pardonnerait jamais l'affront qu'il lui faisait, en répudiant sa tante, et, quoiqu'il eût autrefois écrit contre Luther, il haïssait un peu moins les luthériens, depuis les sujets de plaintes qu'il croyait avoir contre le Pape. Ainsi, il voulait qu'on fît une ligue offensive et défensive avec les princes de Smalkalde, et on avait peine à le réduire au sentiment de François, qui n'en voulait faire qu'une défensive.

L'ambassadeur de l'empereur eut vent de cette menée et en fit ses plaintes au roi, qui répondit qu'il garderait inviolablement les traités ; mais que, pour prendre plaisir à obliger son maître, il lui en donnait trop peu de sujet : ainsi il dépêcha Langey en Allemagne, avec ordre de déclarer aux princes qu'il était prêt à les secourir, s'ils étaient attaqués, et qu'au reste il n'avait tardé à s'expliquer avec eux que dans l'espérance d'attirer le roi d'Angleterre dans ses sentiments.

La liaison que François prenait avec les princes de la ligue, invita Jean, roi de Hongrie, à rechercher à leur exemple la protection de la France par une ambassade solennelle. François crut que, sans violer la paix de Cambrai et sans rompre avec la maison d'Autriche, il pouvait faire le mariage de ce prince avec la sœur du roi de Navarre, et lui payer argent comptant une dot considérable, qu'il lui serait libre d'employer à se défendre. Des affaires si importantes, qui se traitaient contre l'empereur, l'obligèrent d'envoyer de Ratisbonne, où il tenait la diète, le marquis de Balançon, pour prier François de prêter ses galères, sa gendarmerie et de grandes sommes d'argent, qui le missent en état de résister au Turc, dont les mouvements menaçaient la Hongrie; que la maison d'Autriche ferait le reste, et qu'elle espérait opposer à Soliman une armée de gens de pied du moins aussi forte que la sienne.

Son intention était de rejeter sur François la haine de l'invasion du Turc, s'il refusait ce secours, ou de l'épuiser d'or et d'argent, s'il était assez facile pour l'accorder. Fran-

çois répondit avec hauteur, disant qu'il n'était pas banquier ni marchand, pour ne faire que fournir de l'argent; mais prince chrétien, qui, dans une telle affaire, voulait avoir sa part dans le péril, pourvu qu'on lui en donnât dans la gloire; que son armée de mer était destinée à garder ses côtes, et que, pour sa gendarmerie, qui était la force de son royaume, elle ne marchait point qu'il ne fût lui-même à la tête; qu'au reste il voyait bien, par les discours de l'ambassadeur, que l'Allemagne, munie d'une armée aussi puissante que celle dont il lui avait parlé, n'aurait pas besoin de secours, de sorte qu'il valait bien mieux garder l'Italie abandonnée, ce qu'il offrait de faire avec cinquante mille combattants, et de conduire encore de plus grandes forces partout où il serait besoin, avec son bon frère le roi d'Angleterre.

Il savait bien que l'empereur n'aurait garde d'accepter ses offres; mais il voulut opposer artifice à artifice, et faire une réponse aussi captieuse que la proposition. L'empereur s'en servit pour persuader aux Allemands que le roi ne tenait aucun compte de leurs périls, et ne songeait au contraire qu'à s'en prévaloir, pour enlever à l'empire ce qui lui restait en Italie.

Ce discours fit son effet, même sur les princes de la ligue, tellement que Langey, qui les vit ébranlés, ne tarda plus à conclure absolument le traité, par lequel il promettait de les secourir, s'ils étaient attaqués contre les droits de l'empire. François eut nouvelle en même temps que le roi d'Angleterre consentait à la ligue défensive, et promettait de plus de contribuer de cinquante mille écus à la conservation des libertés du saint empire.

Ce traité, conclu dans la Bavière, fut apporté au roi comme il était en Bretagne, où François, Dauphin, avait été déclaré duc dans les états de cette province, à condition que, venant à la couronne, la Bretagne y serait réunie, et que les fils aînés de France porteraient, avec le titre de Dauphin, celui de duc de Bretagne, avec les armes de cette province, jointes à celles de France et de Dauphiné.

Aussitôt que le traité d'Angleterre eut été porté à Langey, l'union des deux rois avec la ligue fut conclue, et il fut arrêté entre tous les princes qu'ils ne pourraient faire aucun traité sans communication mutuelle. Le roi s'obligeait de donner cent mille écus, qui ne pourraient être employés à aucune invasion, mais à la simple défense des droits de l'empire, et la somme fut déposée entre les mains des ducs de Bavière, à qui le roi se fiait de l'entier accomplissement de ses intentions.

Langey revint en France, glorieux d'avoir achevé une affaire si délicate, et passa en Angleterre, pour régler l'entrevue qui devait se faire entre les deux rois. On parlait toujours de celle de l'empereur et du roi, qui laissait faire sa mère et sa femme, jusqu'à ce que la mort de la première mit fin à tout cet amusement.

L'empereur, qui savait profiter de tout, s'en était servi pour rendre suspect au Pape tout ce qu'on lui proposait de la part du roi. Pour se l'acquérir tout à fait, il mit les Florentins sous la puissance de la maison de Médicis. Ils avaient soutenu toutes les incommodités d'un long siége, et, trahis par leurs propres capitaines, ils avaient été contraints de se rendre à l'empereur, qu'ils suppliaient de régler dans un certain temps le gouvernement de leur ville. Il leur ôta leur liberté, comme à des gens qui avaient pris les intérêts de la France contre l'empire, et leur donna pour prince absolu Alexandre de Médicis, révoquant ce qu'il leur laissait de priviléges, aussitôt qu'ils attenteraient quelque chose contre l'autorité des Médicis.

Il se préparait cependant des affaires plus importantes du côté d'Allemagne [1532]. Soliman avait traversé la Hongrie, et Charles, étant à la diète de Ratisbonne, apprit par les lettres de son frère Ferdinand, que Vienne était menacée par une armée de six cent mille hommes. Sur ces nouvelles, les affaires de la religion qui occupaient la diète furent remises à une autre assemblée.

L'empereur demanda trente mille livres aux états de l'empire, ce qu'ils accordèrent sans peine. Le Pape promit quatre mille écus par mois, et envoya ses meilleures troupes sous le jeune cardinal Hippolyte de Médicis, qui ne respirait que les armes. Pour la maison d'Autriche, jamais elle ne parut plus puissante, ayant levé elle seule quatre-vingt-dix mille hommes de pied et trente mille chevaux, qui attendirent, sous le canon de Vienne, Soliman qui s'approchait; il mit le siége devant Lintz, qu'il leva au bout d'un mois sous prétexte d'aller combattre l'empereur.

C'était un grand spectacle de voir en présence les deux plus puissants princes du monde, Charles d'un côté, et Soliman de l'autre, avec deux armées si redoutables; mais ils ne firent que se regarder, et tous deux parurent craindre l'événement d'un combat qui eût décidé de la fortune de deux grands empires.

Soliman se retira furieux, après avoir détaché deux partis de vingt mille chevaux chacun pour ravager les provinces héréditaires; et Charles, qui le pouvait forcer à combattre, fut plus circonspect que ses capitaines, qui le pressaient de donner. Il crut que, sans mettre tout au hasard, il devait se contenter d'avoir rendu inutiles de si grands efforts du Turc; mais il est malaisé d'entendre pourquoi il manqua l'occasion d'abattre en Hongrie le parti de Jean Sépus. Soliman s'était retiré; des deux détachements qu'il avait faits, l'un avait été taillé en pièces, et l'autre s'en retournait chargé de butin : il n'y avait, ce semble, qu'à se montrer aux Hongrois. Ferdinand le pressait de ne l'abandonner pas; mais rien ne le put arrêter, il voulut repasser en Espagne sans alléguer d'autre raison que le désir de revoir l'impératrice.

Pour éviter le blâme qu'une retraite si soudaine lui attirait, il laissa à Ferdinand une grande partie des troupes, mais en si mauvais ordre, qu'il n'en tira aucune utilité. On publia dans toute l'Europe qu'il était jaloux de son propre frère, et qu'il craignait de le voir en état de se soutenir par lui-même en Allemagne.

Vers la fin du mois d'octobre, les rois de France et d'Angleterre se rendirent à Boulogne-sur-mer. Ils publièrent qu'ils s'assemblaient pour chercher les moyens de repousser le Turc. Le roi d'Angleterre faisait de grandes plaintes du Pape, sur ce qu'il voulait l'obliger de traiter à Rome l'affaire de son divorce, contre l'usage, toujours observé, d'envoyer des juges sur les lieux pour entendre les parties qui, dans de telles affaires ne peuvent guère s'expliquer par procureur.

Il se plaignait aussi des grandes exactions que faisait l'Eglise romaine sur le peuple et sur le clergé d'Angleterre. Il prétendait porter ses plaintes au concile universel, et il voulait que François se joignît à lui pour sommer le Pape de l'assembler. S'il en eût été cru, on n'aurait pas épargné les menaces; mais le roi ne voulait pas aller si vite; c'était terriblement choquer le Pape que de lui parler de concile.

L'Eglise n'en avait jamais eu plus besoin; il n'y avait que ce seul remède contre l'hérésie de Luther et contre tant d'abus qui s'étaient glissés. Le scandale qu'ils causaient était le prétexte le plus plausible que les hérétiques pussent donner à leur séparation; ils n'avaient encore osé s'élever ouvertement contre l'autorité des conciles, et, au contraire, ils demandaient eux-mêmes qu'on en tînt un, faisant semblant de vouloir se soumettre à ses décisions; mais le Pape, occupé de la grandeur de sa famille, n'écoutait point ces raisons. Il regardait le concile comme un obstacle à ses desseins, craignant toujours que, si l'on venait à réformer l'Eglise, à la fin il ne fût tenu de réformer et lui-même et la cour de Rome; ainsi, quoiqu'il eût promis un concile aux sollicitations de l'empereur, il ne manquait jamais de prétextes spécieux pour en éluder la convocation.

François, qui connaissait cette répugnance, croyait qu'il fallait servir le roi d'Angleterre par des moyens plus conformes à l'humeur du Pape. On traitait le mariage d'un des cadets de François avec Catherine de Médicis, nièce du Pape, qu'on appelait la duchesse d'Urbin. C'était le duc d'Albanie, son oncle, qui négociait cette affaire; et le roi avait tant de passion de détacher le Pape d'avec l'empereur, qu'il y était entré bien avant. Il croyait que ce mariage le lierait étroitement avec le Pape, et lui donnerait moyen d'agir utilement pour son ami.

Pendant que les deux rois étaient ensemble, la nouvelle leur vint que Charles, en retournant en Espagne, repassait par l'Italie, et qu'il devait revoir le Pape à Bologne. Cette nouvelle entrevue jeta la défiance dans leurs esprits. Ils résolurent ensemble que les cardinaux de Tournon et de Grammont se trouveraient à Bologne-la-Grasse au temps que le Pape y arriverait, sous prétexte de l'accompagner dans une cérémonie si considérable; mais, en effet, ils avaient ordre de parler au nom des deux rois, et comme ils présumaient que le Pape serait plus fier par l'union qu'il paraissait avoir avec l'empereur, ils crurent qu'il fallait agir avec un peu de hauteur.

Ainsi l'instruction des cardinaux les obligeait à représenter combien le Pape avait d'intérêt à ne point choquer deux si grands rois inséparablement unis. Ils devaient parler des conciles nationaux qu'ils pourraient assembler dans leurs royaumes pour remédier aux désordres, et du concile général qu'ils pourraient aussi lui proposer, sans donner lieu aux délais dont il amusait le monde depuis longtemps; qu'au reste, il n'était plus de saison de les menacer de censures, qu'il avait déjà assez d'affaires du côté de l'Allemagne et des Suisses, et qu'en cas qu'il les maltraitât, ils iraient à Rome si bien suivis, qu'il serait trop heureux de révoquer ses sentences. qu'ainsi le plus court pour lui était de traiter plus doucement les affaires d'Angleterre, et de regarder ce qui arriverait s'il poussait les choses à l'extrémité.

[1533] Ces paroles étaient dures; aussi l'intention de François n'était pas d'en venir aux effets, et les cardinaux avaient ordre à la fin d'adoucir le Pape, en lui proposant une conférence des deux rois avec lui à Nice, où les affaires s'accommoderaient à l'amiable. Les choses ayant été ainsi disposées, Henri et François se séparèrent, et celui-ci vint passer l'hiver à Paris; les cardinaux arrivèrent à Bologne-la-Grasse au commencement de l'année suivante. Il y avait quelques jours que le Pape et l'empereur conféraient ensemble : il s'agissait de continuer la ligue d'Italie, où l'empereur voulait faire comprendre la seigneurie de Gênes, quoique la France n'y eût pas renoncé.

Le Pape inclinait à ses sentiments, parce qu'il savait les mauvaises dispositions du roi d'Angleterre, et qu'il voulait se faire un appui contre un prince dont les intérêts seraient portés par François. Dans cette conjoncture, les cardinaux jugèrent dangereux d'irriter le Pape, et craignirent qu'en le pressant de la part des rois, ils ne l'obligeassent d'autant plus à se livrer à l'empereur.

Ainsi, laissant à part toutes les mesures dont on avait chargé leurs instructions, ils remontrèrent au Pape que le roi le voulait prendre pour juge du droit qu'il avait sur Gênes; ils lui proposèrent une entrevue pour y traiter les affaires, surtout celle du mariage de Catherine de Médicis, duchesse d'Urbin, et le conjuraient en même temps, tant pour le bien de la chrétienté que pour son intérêt particulier, de tenir tout en état en attendant. A ces paroles, le Pape commença à se rassurer de la crainte où il était

de se voir réduit à dépendre tout à fait de l'empereur.

Ce prince, le trouvant plus froid, ne fut pas longtemps à découvrir la cause de ce changement, et il se mit à représenter au Pape que le roi ne voulait que l'amuser en lui parlant d'un mariage qui avait si peu d'apparence. Il lui proposa en même temps une affaire plus vraisemblable, qui était de donner sa nièce au duc Sforce; mais le Pape répartit que le moins qu'il pouvait faire était d'écouter un roi de France qui lui faisait tant d'honneur, et qu'il ne fallait pas le choquer dans un temps où le roi d'Angleterre le sollicitait à se séparer du Saint-Siége.

Cependant, pour ménager toutes choses, il consentit à la continuation de la ligue d'Italie, en faisant toutefois entendre au roi qu'elle tournerait à la fin à son avantage, puisqu'elle obligeait l'empereur à licencier ses troupes, si aguerries, qui lui avaient gagné tant de victoires : sur de si vaines apparences, François avançait le mariage.

L'empereur, qui ne crut jamais qu'il voulût de bonne foi une alliance si inégale, déclara au Pape qu'il ne prétendait point l'empêcher de procurer à sa nièce et à sa maison un avantage si considérable; lui-même il lui conseilla de demander aux cardinaux français s'ils avaient pouvoir de conclure : ils ne l'avaient pas, mais ils offrirent de le faire venir, et ne demandaient que le temps qu'il fallait pour avoir réponse d'un courrier qu'ils dépêcheraient.

Quand le Pape vit la procuration en bonne forme, il ne fut pas moins surpris que s'il eût vu un enchantement, et l'empereur étonné n'eut plus autre chose à faire, que de le prier d'insérer en sa faveur quelques conditions dans le traité qu'il ferait avec le roi; à quoi le Pape répondit que l'honneur que recevait sa maison était si grand, que c'était au roi, et non pas à lui, de faire des conditions. Il fut pourtant assez heureux, pour qu'une si haute alliance ne lui coutât que des paroles.

Il sut persuader à François que, pour ménager sa dignité, il ne fallait rien exiger de lui avec le mariage, et qu'ensuite il ferait si bien de lui-même, que le roi réparerait, par son union avec le Saint-Siége, les pertes que lui et son prédécesseur avaient faites pour n'y avoir pas été assez unis. Tels étaient les discours du Pape.

François, qui connaissait combien était grand ce qu'il faisait pour lui, crut qu'il aurait autant de reconnaissance qu'il recevait d'honneur, et donna son fils sur cette espérance; encore le bonheur du Pape voulut-il qu'on aimât mieux en France lui donner pour sa nièce le duc d'Orléans, que le duc d'Angoulême, son cadet.

On s'imagina qu'il procurerait tant d'élévation à celui des enfants de France qui deviendrait son neveu, qu'il y aurait de quoi donner de la jalousie à l'autre, et on crut qu'en préférant le duc d'Angoulême, on ferait au duc d'Orléans un tort qui mettrait une division éternelle entre les frères.

Un fondement si léger fit qu'on choisit pour Catherine le second fils de France, sans considérer combien il était proche de la couronne, que les temps suivants nous feront en effet voir sur sa tête. Pour achever ce mariage, il fut résolu que le Pape et le roi se rendraient à Nice. Cette résolution fut tenue secrète, et l'empereur partit de Bologne sans en rien savoir : François en fit avertir le roi d'Angleterre, afin qu'il se trouvât à l'entrevue et qu'il y sollicitât lui-même son divorce; mais les affaires avaient pris un autre cours.

Henri, impatient, avait obtenu de Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre qui prenait la qualité de légat-né du Saint-Siége, qu'il déclarât nul son mariage avec Catherine d'Aragon, et le mariât avec Anne de Boulen : il tenait l'affaire secrète, en attendant le succès de l'entrevue, résolu de se séparer de l'Eglise romaine, si le Pape lui refusait sa demande. Henri avait fait dire ce secret à François, qui n'oublia rien pour lui obtenir des juges sur les lieux, avant qu'on vînt à savoir ce qui s'était passé en Angleterre; mais le Pape remettait tout à la conférence de Nice.

Le temps destiné à la tenir approchait, et le Pape n'attendait que l'éloignement de l'empereur pour la déclarer. Aussitôt qu'il fut parti d'Italie et qu'il eut pris le chemin d'Espagne, il la fit agréer aux cardinaux. Les empêchements qu'y voulut mettre l'empereur furent inutiles, et le refus que fit le duc de Savoie de prêter Nice fit résoudre le Pape à venir en France; mais, avant le temps convenu, on sut à Rome et en Espagne la sentence donnée par Cranmer contre la reine d'Angleterre. Les cardinaux persuadés, par diverses consultations, de la validité de son mariage, et excités par les sollicitations de l'empereur, pressèrent tellement le Pape, qu'il prononça l'excommunication contre Henri, au cas que, dans un certain temps, il ne réparât l'attentat qu'il avait commis.

Quoique le roi fût touché de cette sentence prononcée contre son ami, il ne désespéra pas d'y apporter du remède, parce qu'elle n'était que comminatoire, et qu'elle donnait du temps au roi d'Angleterre; mais il lui vint en même temps de Milan une autre nouvelle qui lui causa bien plus d'émotion.

Le duc de Milan, accablé par la puissance de l'empereur, et n'espérant plus de liberté que par le support de la France, souhaita d'avoir auprès de lui un ministre du roi, mais si caché que les Espagnols n'en pussent rien soupçonner. Il avait demandé pour cet emploi François de Merveille, natif de Milan, écuyer d'écuries du roi, qui avait fait grande fortune en France en dressant des chevaux et apprenant à la jeune noblesse à les monter. Il avait été connu du duc dans un voyage qu'il avait fait en son pays, où il s'était signalé par ses libéralités.

Le roi l'avait renvoyé avec deux sortes de lettres au duc : les unes secrètes, où il pa-

raissait ministre du roi ; les autres, qu'on pouvait montrer en cas de besoin, étaient de simples lettres de recommandation, afin qu'il fût favorisé dans ses affaires particulières. Cette finesse n'empêcha pas que l'empereur ne soupçonnât ce qui était : il fit de grandes menaces au duc de Milan, et ne se paya pas de l'excuse qu'il lui donnait, que ce gentilhomme n'était à Milan que pour ses affaires, ni des lettres qui semblaient le faire voir. Il fallut venir à des preuves plus réelles, et Sforce, intimidé par l'empereur, résolut de sacrifier Merveille à sa jalousie.

Il lui suscita Castillon, seigneur milanais, qui lui fit une querelle ; et quelque soin que prît Merveille pour l'apaiser, elle fut poussée si avant qu'on en vint aux mains. Castillon prit mal ses mesures, il fut tué par les Français. Le duc fit arrêter l'envoyé, ravi de pouvoir se justifier sans laisser aucun soupçon de sa conduite ; après qu'il lui eut fait faire son procès avec une étrange précipitation, contre toutes les formalités observées dans le Milanais, il lui fit couper la tête dans la prison.

Il est aisé de juger combien le roi fut sensible à cet affront. Il en fit ses plaintes à tous les princes chrétiens, comme d'un attentat commis contre le droit des gens ; mais surtout il en demandait réparation à l'empereur, protestant de se la faire lui-même, si elle était refusée, et l'assurant toutefois que ce serait sans renouveler ses prétentions sur le Milanais, qu'il ne voulait point avoir par cette voie.

L'empereur fut ravi d'avoir rendu le duc irréconciliable avec le roi, et non content d'excuser son action, il lui donna aussitôt en mariage une fille de sa sœur et de Christiern, roi de Danemark. Le duc tenta vainement de se justifier auprès du roi, à qui il envoya son neveu, dont les raisons furent aussi mal reçues que la conduite de son oncle était mauvaise. Un peu après, le Pape fut porté sur les galères de France à Marseille, qui avait été choisie pour l'entrevue. Il logea le premier jour hors de la ville, et fit son entrée le lendemain avec beaucoup de magnificence, en habits pontificaux, porté dans une chaire, sur les épaules de deux hommes.

Un jour après, le roi vint lui rendre l'obédience, où Jean du Bellei, frère de Langey, alors évêque de Bayonne, et depuis de Paris, commença à faire connaître son grand génie ; car Guillaume Poyet, président au parlement, qui passait pour un des plus éloquents hommes de son temps, ayant préparé une harangue latine, dont le sujet ne plut pas au Pape, à qui elle fut communiquée la veille de la cérémonie, le président n'osa entreprendre d'en faire une autre pour le lendemain, et l'évêque de Bayonne, qui prit sa place, fit admirer son éloquence.

On commença à traiter les affaires, et le roi était si persuadé des bonnes intentions du Pape, que, sans rien exiger pour ses intérêts, il parla seulement de la conclusion du mariage : il fut fait et consommé. Le Pape en fut quitte pour faire quatre cardinaux français, et pour de belles paroles qu'il donna sur le Milanais. François fit bien plus d'instance pour le roi d'Angleterre que pour lui-même. Il n'en obtint pas davantage ; la chose fut remise à Rome, pour être traitée en plein consistoire.

Le roi et le Pape se séparèrent le 20 novembre, après avoir été plus d'un mois ensemble, et avoir consumé un temps si considérable en cérémonies ou en vains discours. Au retour de Marseille, le roi reçut à Avignon le jeune duc de Wittemberg, qui lui demandait sa protection pour être rétabli dans ses États.

Son père Ulric en avait été dépossédé par les princes de la ligue de Souabe, à cause de sa cruauté, et surtout pour avoir traité avec des violences inouïes sa femme Sabine, sœur des ducs de Bavière, qui étaient des principaux de la ligue. L'empereur avait investi de ce duché Ferdinand son frère, qui en était en possession ; mais le jeune prince Christophe ne fut pas plutôt arrivé à l'âge de dix-huit à vingt ans, que son mérite attira la compassion de tous les princes. Ses oncles, les ducs de Bavière, furent fâchés de lui voir porter l'iniquité de son père, qui semblait de son côté s'être corrigé, et il y avait une diète convoquée à Augsbourg, pour traiter de leur rétablissement.

En l'état où était le roi avec l'empereur, il fut aisé au jeune prince d'obtenir sa protection. Il envoya en Allemagne Guillaume du Bellei, seigneur de Langey, qui y avait déjà fait de si grandes et de si heureuses négociations. Il eut ordre non-seulement de solliciter les intérêts des princes dépossédés, mais encore de faire tous ses efforts pour rompre la ligue de Souabe, qui était tout à l'avantage de la maison d'Autriche.

[1534] En même temps qu'il partit pour l'Allemagne, son frère Jean du Bellei, évêque de Paris, fut dépêché en Angleterre pour empêcher Henri de rompre avec le Saint-Siége. Ce prélat, agréable au roi d'Angleterre, à cause de sa doctrine et de la beauté de son génie, lui persuada de fléchir le Pape par quelque soumission. Il s'offrit d'aller à Rome, et le roi promit de lui envoyer sa procuration pour se soumettre, en cas qu'il pût apaiser le Pape. Il partit sur cette parole, et trouva le Pape irrité contre Henri, qui semblait ne se plus défendre qu'en menaçant de faire schisme.

L'évêque l'adoucit un peu, en lui promettant d'obtenir du roi d'Angleterre un ample pouvoir de traiter. Il convint d'un terme préfix, dans lequel il devait recevoir réponse ; le terme vint, et il n'eut aucune nouvelle. On était au cœur de l'hiver, et l'évêque crut que le courrier était retardé par les mauvais temps ; mais les créatures de l'empereur firent tant de bruit, que le Pape ne put résister à leurs instances. Il renvoya l'affaire au consistoire, où ils étaient tout-puissants. Ce fut en vain que l'évêque se jeta aux pieds du Pape, pour obtenir seulement six jours de délai. La sen-

tence définitive d'excommunication fut prononcée; le courrier vint deux jours après avec la procuration.

Le roi d'Angleterre offrait de se soumettre au Saint-Siége, pourvu seulement que quelques cardinaux suspects ne fussent point de ses juges, et qu'il plût au Pape de déléguer quelqu'un à Cambrai, pour écouter les témoins qu'il produirait. Il nommait Cambrai comme un lieu qui ne devait pas être suspect, et où les témoins ne pourraient être forcés. Alors le Pape et les cardinaux se repentirent d'avoir tant hâté leur décision; mais l'affaire fut sans remède. Le roi d'Angleterre, indigné d'une telle précipitation, se retira de l'Église qu'il avait si bien défendue, et malgré les anciennes traditions, il se déclara lui même chef de l'Église anglicane. Ainsi changea un royaume autrefois si catholique.

La passion d'un roi emporté le sépara du Saint-Siége, d'où la foi y était venue, et la sentence du Pape, juste dans le fond, mais précipitée dans la procédure, fut l'occasion d'un si grand malheur. La négociation de Guillaume de Langey eut un meilleur succès; les princes de la ligue furent persuadés par ses discours qu'il n'était plus temps de s'unir pour soutenir la maison d'Autriche, dorénavant trop puissante; au contraire qu'il valait mieux diminuer un pouvoir capable de les accabler.

Ainsi la ligue de Souabe, qui avait duré soixante et dix ans, fut rompue, et Ferdinand s'étant opposé au rétablissement des deux princes de Wittemberg, les ducs de Bavière, le landgrave de Hesse et leurs alliés résolurent de l'entreprendre de force. Ils avaient besoin de l'argent du roi, qui ne voulait point en prêter contre la maison d'Autriche, à cause du traité de Cambrai. L'expédient qu'on trouva fut que le duc lui vendrait le comté de Montbéliard, à charge de rachat. Avec ce secours, les princes armèrent, et par une grande victoire ils reprirent le duché de Wittemberg, où ils rétablirent Ulric. Il fit ensuite sa paix avec la maison d'Autriche, et retira son comté.

Le landgrave de Hesse, qui avait conduit cette guerre, avait promis, par le traité fait avec Langey, qu'après qu'elle serait achevée il mènerait les troupes dans le Milanais, pour venger la mort de Merveille. Il ne se vit point en état d'exécuter cette promesse, pour être trop exposé à la maison d'Autriche, qui ne manquerait pas à le dépouiller en son absence; mais François ne laissa pas de persister dans son dessein: outre qu'il faisait lever en Allemagne vingt enseignes de lansquenets, sous la conduite du comte Guillaume de Furstemberg, il ordonna qu'on formât sept légions, chacune de six mille hommes, et désigna les provinces où elles seraient levées. Ces légions furent divisées en six compagnies de mille hommes, qui avaient chacune un capitaine pour les commander. Il trouvait belle cette imitation des anciens Romains. Avec ces forces il se croyait en état d'attaquer le Milanais; mais il ne fallait pas laisser derrière les terres le duc de Savoie, qui paraissait ennemi, et même le plus sûr chemin était de les traverser.

Charles (c'était le nom du duc), quoique proche parent du roi, lui refusa le passage dans le Piémont, disant qu'il voulait vivre dans une exacte neutralité.

Le roi était déjà piqué contre lui, il avait toujours sur le cœur l'argent qu'il avait prêté au duc de Bourbon révolté, pour lever des troupes contre son roi, et l'attachement qu'il avait montré depuis si longtemps à favoriser l'empereur. Ainsi il se sentait porté à lui faire la guerre; et afin d'en avoir une raison plus plausible, il résolut de demander dans le duché de Savoie la part qu'il prétendait lui appartenir du chef de sa mère, pour le respect de laquelle il disait avoir différé d'inquiéter sa maison.

Quoiqu'il espérât peu de secours du côté du Pape, il croyait que le moins qu'il pouvait faire était de demeurer neutre, et il comptait pour quelque chose de n'avoir pas, dans cette guerre, le même obstacle du côté de Rome qu'il avait eu dans les autres; mais pendant qu'il se préparait à son entreprise, il apprit la mort de Clément. Il mourut le 5 septembre, âgé de cinquante-six ans, au milieu de ses desseins ambitieux. Le cardinal Duprat, chancelier, aspira à la papauté, et s'en étant expliqué au roi, à qui il offrit des sommes immenses pour avancer ce dessein, il fut premièrement méprisé, et ensuite chassé de la cour. Le roi fit saisir ses biens, qu'il avait étalés si hors de propos.

A Rome, les cardinaux qui voulaient la paix, se hâtaient d'élire un Pape qui ne fût point partial, avant que les créatures de l'empereur et du roi fussent arrivées. Ils élirent unanimement Alexandre Farnèse, âgé de soixante-dix-sept ans, doyen du sacré collége, qui prit le nom de Paul III. Une des raisons de l'élire fut le zèle qu'il avait toujours témoigné pour la tenue du concile que tous les gens de bien désiraient.

[1535] Ce fut un peu après son exaltation que la secte luthérienne, après avoir renversé toute l'Allemagne, commença à troubler la France. De faux zélés de cette secte firent des affiches sacriléges contre la croyance de l'Église, et surtout contre le sacrifice de la Messe. Après les avoir attachées à toutes les rues, ils eurent la hardiesse de les répandre dans la propre chambre du roi.

On avait tenté divers moyens de le rendre favorable à la nouvelle doctrine; quand le roi d'Angleterre rompit avec le Saint-Siége, pour rendre sa vengeance plus illustre, il s'efforça d'entraîner François avec lui. La nouveauté avait gagné quelques princesses de la maison royale. Le roi recevait tous les jours de nouvelles attaques sur ce point par des moyens délicats et imperceptibles. Marguerite, sa sœur bien-aimée, connaissant son inclination pour les gens de lettres, s'en servit pour l'obliger à faire ve-

nir Mélanchthon, l'un des plus savants hommes et des plus polis de son temps, mais aussi un des chefs des luthériens.

Le cardinal de Tournon rompit ce coup : on dit qu'il entra dans la chambre du roi avec un livre sous son bras. Le roi, qui aimait les livres, ne manqua pas de lui demander ce que c'était, et le cardinal répondit que c'était un ancien évêque de l'Eglise gallicane ; le roi l'ouvrit aussitôt, et trouva les ouvrages de saint Irénée, évêque de Lyon et martyr, qui vivait dans le IIe siècle de l'Eglise. Il lui demanda aussitôt de quel avis il était sur les nouvelles doctrines, et le cardinal, qui avait prévu cet effet de sa curiosité, lui lut des passages importants sur le point de l'Eucharistie, sur l'autorité de la tradition, et sur la prééminence de l'Eglise romaine, tenue dès les premiers temps pour le centre de la communion ecclésiastique. Il s'étendit ensuite à faire voir que Luther et ses sectateurs avaient renversé, avec les anciennes maximes de l'Eglise, les fondements du christianisme, et fit tant d'impression dans l'esprit du roi, que depuis il n'écouta jamais les nouveautés sans horreur.

Il fit faire, le 19 janvier, une procession solennelle, où il assista en personne. Là, dans un concours incroyable de peuple, il représenta les malheurs que l'hérésie avait toujours causés dans les Etats. Il fit voir en particulier que depuis que Luther et Zwingle s'étaient révoltés contre l'Eglise, il s'était répandu parmi les peuples des opinions séditieuses, qui avaient armé les sujets les uns contre les autres, et contre leurs princes, et avaient sapé les fondements de la tranquillité publique.

De là étaient nées les fureurs des anabaptistes, qui venaient de faire encore nouvellement, dans Munster, des révoltes et des carnages infinis ; il fit voir que ce n'était pas ainsi que la doctrine évangélique s'était établie ; qu'elle n'avait excité dans l'empire romain ni troubles, ni révoltes, ni séditions, mais qu'elle avait au contraire augmenté la concorde des citoyens et l'obéissance envers les princes, qui n'avaient point de meilleurs sujets que les premiers Chrétiens : au lieu que ces docteurs nouveaux, qui se disaient réformateurs, suscitaient tous les jours mille fanatiques capables de tout entreprendre sous prétexte de piété ; d'où il concluait que ces nouveautés n'étaient pas moins pernicieuses à l'Etat qu'à la religion, et il exhorta ses sujets à persévérer aussi constamment dans la foi de leurs ancêtres, qu'il était résolu à suivre cette même foi, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, parmi lesquels, depuis Clovis, il n'y en avait pas un seul qui se fût séparé de l'Eglise.

A ce pieux et éloquent discours il joignit de rigoureux édits, par lesquels il condamnait au feu les hérétiques. Ces édits furent exécutés durant longtemps avec une sévérité excessive ; mais l'expérience les lui fit tempérer, et lui apprit qu'il ne fallait pas donner à des entêtés une occasion de contrefaire les martyrs. L'empereur, qui faisait tout servir à sa profonde politique, ne manqua pas à tirer avantage du zèle de François : il faisait représenter sous main aux princes de la ligue de Smalkalde combien peu ils devaient se fier à un prince qui faisait brûler ceux de leur religion, et en même temps il disait aux Catholiques que l'amour que François témoignait pour la religion n'était que feinte ou politique, puisqu'en même temps qu'il persécutait les hérétiques dans son royaume, il tâchait d'introduire les Turcs au milieu de la chrétienté.

Ce qui donnait sujet à ce reproche, c'est qu'il y avait à la cour de France un ambassadeur du Grand Seigneur : savoir ce qu'il y traitait, c'est une chose difficile, et sous prétexte d'ajuster les affaires du commerce il n'y avait rien que l'on ne pût mettre aisément sur le tapis. La suite put donner quelque soupçon de ce qui se commençait peut-être alors ; mais comme il n'éclata rien dans ce temps, qui marquât une grande liaison, Langey persuada aisément aux princes d'Allemagne que son maître, en recevant bien l'ambassadeur du Grand Seigneur, avait eu un dessein aussi innocent que le roi des Romains, lorsqu'il avait fait à de semblables envoyés une pareille réception.

A l'égard des protestants, il fallut leur dire que ceux qui avaient été condamnés au feu étaient des séditieux, dont on ne pouvait souffrir l'audace, à moins que de vouloir mettre la division dans tout le royaume. En effet, les hérétiques jetaient les esprits dans d'étranges dispositions, et il fallut avoir la main ferme pour empêcher que les désordres, que la faiblesse des règnes suivants fit éclater, ne commençassent dès lors : car ce fut en ce temps que Jean Calvin, natif de Noyon, publia en latin et en français son livre de l'*Institution*, où il n'y avait pas moins de malignité que d'éloquence.

Jamais homme ne couvrit mieux un orgueil indomptable sous une modération apparente. Il ne se souciait point des biens du monde, et la seule ambition qui le possédait était celle d'exceller par les talents de l'esprit, et de dominer sur les autres hommes par le savoir et par l'éloquence. C'est ce qui le rendit à la fin insupportable à ses meilleurs amis. Il remplissait ses écrits d'une aigreur extrême, qui passait à ses lecteurs, par la véhémence de ses figures et les ornements de son discours ; ainsi son *Institution* remua toute la France.

Le roi, qui prévit les suites d'un livre si pernicieux, ne put, avec tout son zèle, venir à bout de le supprimer. Le seul avantage qu'en tira l'Eglise, fut que Calvin, combattant le sentiment de Luther sur l'Eucharistie, il augmenta les divisions qui étaient dans le parti protestant ; en sorte que la divine Providence se servit du plus dangereux hérésiarque de son temps, pour affaiblir l'hérésie. Pendant que les levées que le roi faisait en Allemagne avançaient par l'adresse de Langey, il travaillait à mettre en état dans son royaume les légions dont il

avait délivré les commissions; il visita les provinces pour voir en quel état étaient les places, et pour faire la revue des troupes qu'on y levait.

L'empereur faisait aussi de grands préparatifs par mer et par terre; et comme il y avait déjà cinquante mille hommes sur pied, il résolut de les employer à une entreprise digne de lui. Le corsaire Barberousse, après avoir ôté le royaume de Tunis à deux frères qui le disputaient, sous prétexte d'assister l'un d'eux, s'était rendu maître de la mer, et ravageait les côtes du royaume de Naples et de l'Italie. Muley Assan, l'un des deux frères, se réfugia auprès de l'empereur, qui prit cette occasion de purger les mers. Il s'engagea dans cette entreprise, dans l'espérance qu'il eut de l'achever promptement, et avant que François fût prêt.

En effet, s'étant embarqué au mois de juin, en trois mois de temps il prit la Goulette, place importante d'Afrique, il battit une flotte considérable de Barberousse, il rétablit dans Tunis Muley Assan, et délivra gratuitement vingt mille esclaves chrétiens, de toutes les nations. Il fortifia la Goulette et la garda.

Durant ce temps, François négociait avec le duc de Savoie. Outre le partage de sa mère qu'il demandait, il lui fit voir par d'anciens titres que plusieurs villes de Savoie et de Piémont avaient été usurpées sur le Dauphiné ou sur la Provence, et que le comté de Nice n'appartenait au duc que par un engagement des rois de Sicile de la maison d'Anjou. François, qui avait leurs droits, y pouvait rentrer, en remboursant quatorze mille écus, donnés par les ducs de Savoie, avec les intérêts depuis le temps de l'engagement.

Le président Poyet avait donné tous ces mémoires, et commençait à gagner la confiance du roi. Anne du Bourg, fait depuis peu chancelier de France, à la place de du Prat, n'entrait guère dans ces affaires. Poyet, qui conduisait tout, fut envoyé au duc de Savoie, chargé des instructions qu'il avait lui-même dressées. Tant que l'empereur fut en Afrique, le duc, qui sentait son protecteur éloigné, était contraint de temporiser; mais ses troupes étaient ruinées, et il lui fallait beaucoup de temps pour les rétablir. Celles du roi cependant se grossissaient tous les jours.

L'empereur, qui appréhendait une soudaine irruption dans le Milanais, eut recours à ses artifices ordinaires. Il se mit à amuser par mille propositions Velli, ambassadeur de France, en lui parlant de divers mariages pour le Dauphin; mais ce n'était pas ce que François prétendait. Il voulait qu'on le satisfît sur le Milanais, et il ordonna à Velli d'en faire la demande à l'empereur dans le temps qu'il était à Palerme, au retour d'Afrique: ce prince sut si bien dissimuler ses sentiments, sans néanmoins s'engager, que Velli conçut dès lors l'espérance, qu'il ne perdit jamais depuis, d'achever cette affaire à la satisfaction de son maître. Ses espérances augmentèrent par la mort de Sforce, arrivée vers la fin de cette année.

[1536] A la nouvelle de cette mort, le roi fit redoubler ses instances, et l'empereur déclara que Sforce étant mort sans enfants, le duché lui était dévolu; il témoigna toutefois qu'étant en état d'en disposer de plein droit, il voulait bien en gratifier, non le roi, car l'Italie ne pouvait souffrir qu'il fût incorporé à la monarchie française, mais un de ses enfants puînés.

On demandait en même temps au duc de Savoie une réponse précise; et ce prince qui ne voyait rien de prêt du côté de l'empereur, était résolu de rendre Nice. L'empereur le menaça, s'il le faisait, de lui redemander Verceil et d'autres places qui étaient de l'ancienne dépendance du Milanais: il lui fit même proposer un échange de la partie du Milanais qui était le plus à la bienséance du Piémont, contre ce qu'il possédait en deçà des Alpes, c'est-à-dire la Bresse et la Savoie. Par ce moyen il rompait la communication de la France avec les Suisses, d'où elle tirait sa meilleure infanterie; et le roi, environné de tous côtés de la domination d'Autriche, était réduit à se soutenir par lui-même. Il vit bien la conséquence de ce projet, et il fit presser de nouveau l'empereur et le duc; mais ils ne songeaient tous deux qu'à gagner du temps.

L'empereur amassait de tous côtés de grandes forces, et il agissait en attendant, comme s'il eût de bonne foi voulu restituer le Milanais. Il semblait qu'il n'y eût plus qu'une seule difficulté: c'est que l'empereur l'offrait à Charles, duc d'Angoulême, et que le roi s'obstinait à le vouloir pour le duc d'Orléans; il craignait de mettre dans sa maison une source éternelle de division, s'il préférait le cadet à son aîné, et renversait l'ordre de la nature.

Plus le roi appuyait sur cette raison, plus l'empereur témoignait qu'il voulait gratifier le duc d'Angoulême. C'était, disait-il, mettre de nouveau le feu dans l'Italie, que d'y établir le duc d'Orléans, avec les prétentions qu'il pouvait avoir du chef de sa femme sur les États de Florence et d'Urbin. De plus, il était marié, et l'empereur disait qu'en faisant un présent si considérable à la maison de France, le moins qu'il pût faire pour la sienne était de donner au prince une de ses nièces.

L'affaire demeura longtemps en cet état, et l'empereur, qui voulait passer à Rome, s'avança à Naples, où les négociations continuèrent. Tout le dessein de l'empereur était de tenir le roi en espérance: par cette espérance il lui fit rompre les mesures qu'il prenait avec les Vénitiens. Il se mettait en état de faire avec eux de nouvelles liaisons; il continuait sourdement les préparatifs d'une grande guerre, où il ne prétendait rien moins que d'envahir la France, et il reculait la perte du duc de Savoie.

Ce duc, comme s'il n'eût pas eu assez d'affaires, avait entrepris de soutenir Pierre de la Baume, évêque et prince de Genève, con-

tre ses sujets révoltés ; il en était venu jusqu'à mettre le siége devant cette ville, sur laquelle il avait des prétentions. François y jeta quelque secours ; mais ceux de Berne, leurs anciens alliés, agirent bien plus fortement : ils firent dire au duc que s'il ne laissait Genève en repos, ils marcheraient au secours avec toutes leurs forces, et qu'apparemment la France se mêlerait bien avant dans cette querelle.

Ces menaces ne furent pas vaines. Le duc, qui s'obstinait à continuer le siége, se vit bientôt contraint de le lever par l'approche de douze mille Bernois. Il n'en fut pas quitte pour si peu : les Bernois lui prirent Lausanne, d'où ils chassèrent l'évêque. Son état fut entamé de plusieurs autres côtés par ses voisins. Ceux de Genève, si bien secourus par les Bernois, leurs amis, embrassèrent leur religion, et appelèrent Farel et Viret, disciples de Calvin, qui n'étaient pas éloignés des sentiments de Zwingle, qu'on suivait à Berne. Ainsi le duc de Savoie, avec beaucoup d'autres pays, perdit encore ses espérances sur Genève.

Cependant, ou il ne voulut pas, ou il n'osa donner satisfaction à la France. Poyet l'écrivit au roi, qui déclara la guerre au commencement de février, et donna le commandement à Philippe de Chabot, comte de Brion, amiral de France. Pour détourner la tempête de dessus le Milanais, l'empereur se vit obligé de se déclarer en faveur du duc d'Orléans.

A l'entendre, il ne fallait plus que faire venir l'amiral, déjà avancé vers l'Italie, et qui devait faire un voyage vers l'empereur pour résoudre la forme de l'investiture ; mais malgré ces belles paroles, le roi découvrit que l'empereur venait de conclure une ligue défensive avec les Vénitiens, et qu'il pratiquait contre lui le roi d'Angleterre. Il recevait des avis qu'il paraissait de tous côtés, dans les pays de l'empereur, de grands préparatifs de guerre : Doria était sur mer avec sa flotte, et le prétexte de l'entreprise d'Alger ne couvrait pas assez le vrai dessein d'attaquer la France : ainsi le roi se résolut d'entrer sans retardement dans la Savoie.

Cet Etat ne fit nulle résistance, non plus que la Bresse ; Pignerol se rendit d'abord, et les troupes commencèrent à défiler dans le Piémont environ le 6 mars. Un peu après, l'amiral passa la grande Doaire. Les ennemis, qui gardaient cette rivière au nombre de quatre à cinq mille hommes, voyant avec quelle ardeur nos gens se jetaient dans l'eau, se retirèrent à Verceil.

Un des légionnaires passa la rivière à la nage pour aller quérir un bateau de l'autre côté, et l'amena au travers des arquebusades. L'amiral lui donna un anneau en présence de toute l'armée, suivant l'ordonnance du roi, qui avait établi, à l'exemple des Romains, ces récompenses militaires. Cependant l'empereur avait envoyé quelques troupes au duc son beau-frère, sous le commandement d'Antoine de Lève, qui, ayant jugé que Turin n'était pas en état de se défendre, obligea le duc à l'abandonner. La place se rendit le 3 avril, et Lève alla camper sous Verceil avec douze mille hommes de pied et six cents chevaux.

L'amiral était plus fort ; mais Velli, persuadé que la guerre de Savoie était un obstacle à l'affaire de Milan, fit tant auprès du roi, qu'il révoqua l'ordre donné à l'amiral, de ne rien ménager, et lui manda au contraire d'aller lentement. L'empereur, en partant de Naples, s'était plaint aigrement à l'ambassadeur, de l'entreprise faite contre le duc son beau-frère et son vassal, et poursuivant son voyage à Rome, il lui fit dire que le roi pouvait envoyer l'amiral pour conclure l'affaire du Milanais, comme entièrement accordée, pourvu seulement qu'il tirât ses troupes du Piémont.

Velli le crut bonnement, sans considérer combien d'incidents il y avait à essuyer entre la promesse et l'exécution. En effet, l'empereur, loin d'avoir envie de donner le Milanais à un des princes de France, avait déclaré aux légats du Pape qu'il ne souffrirait jamais que la France eût un pied de terre en Italie, et lui-même il pressait sous main les Vénitiens de s'opposer à l'investiture de toutes personnes étrangères.

Le roi savait ces choses ; et comme il espérait peu de la négociation, il avait de nouveau lâché la main à l'amiral, lui ordonnant de combattre les impériaux, s'il les trouvait à son avantage dans les terres du duc de Savoie. Mais, afin de ne rien omettre, il résolut d'envoyer à Rome le cardinal de Lorraine, l'homme du monde le plus capable de traiter avec de grands princes et de s'en faire considérer : dans le temps qu'il partit de France, l'empereur s'approchait de Rome, où il fit son entrée le 5 d'avril.

Quelques-uns prirent à mauvais augure, que pour élargir les chemins sur son passage, il fallut abattre les restes du temple de la paix. Il eut avec le Pape, le lendemain de son arrivée, une conférence de six à sept heures, après laquelle le Pape donna audience à Velli et à l'évêque de Mâcon, ambassadeur de François auprès du Saint-Siége. Ils lui parlèrent avec grande précaution sur l'affaire du Milanais ; car entre les autres discours dont l'empereur avait amusé Velli, il lui avait surtout recommandé le secret de l'affaire du Milanais, principalement avec le Pape, qui était, disait-il, le plus opposé à l'établissement du duc d'Orléans.

La crédulité de l'ambassadeur fut si grande, qu'il demanda la permission à l'empereur de rendre compte au Pape de ses bonnes dispositions, et de le prier d'être favorable au roi, dans une affaire que l'empereur faisait dépendre de sa Sainteté. L'empereur le permit. L'ambassadeur fit sa prière et le Pape, après avoir fait sur le sujet du duc d'Orléans les mêmes difficultés que l'empereur, peut-être de concert avec lui, à la fin, pressé par Velli, comme si l'affaire n'eût dépendu que de lui seul, il lui dit qu'il craignait bien que tous ces discours ne fussent qu'amusements.

Velli eut peine à le croire, tant l'empereur et ses ministres l'avaient enchanté par leurs promesses flatteuses; mais son collègue, plus éclairé, lui ouvrit les yeux. Il sentit que l'empereur le jouait, et il alla tout en colère lui faire ses plaintes. L'empereur ne demeura pas sans repartie : il avouait d'avoir offert le duché au duc d'Orléans; mais il disait que le roi n'avait pas accepté ses offres, puisqu'au lieu d'envoyer l'amiral pour ratifier le traité, il l'avait envoyé faire la guerre au duc de Savoie. Velli soutint, au contraire, que le roi avait accepté par lettres expresses, et qu'il avait eu raison de ne point laisser son armée sans chef, en envoyant l'amiral, sur une espérance de paix incertaine; mais qu'il envoyait le cardinal de Lorraine pour aplanir les difficultés, afin que l'amiral n'eût plus qu'à ratifier.

Il ajoutait que le roi avait interrompu, pour l'amour de l'empereur, tous les traités commencés, et suspendu l'action de ses armes, pendant que l'empereur ne cherchait que des prétextes pour ne point tenir sa parole, et se jouait de la crédulité de son maître. Sur cela, l'empereur, ou las ou pressé, lui demanda s'il avait pouvoir de conclure. Ce n'était pas de quoi il s'agissait, et Velli répondit que non.

L'empereur rompit là-dessus, en disant qu'il n'avait donc plus rien à traiter avec un homme sans pouvoir, et tourna le dos à Velli, qui le suivit inutilement. Il ne se rebuta pas, et il retourna chez l'empereur, dès le lendemain, sous prétexte d'accompagner l'évêque de Mâcon, qui allait saluer ce prince pour la première fois. Il fut ravi de les voir, parce qu'il voulait les avoir pour témoins d'un discours qu'il méditait contre le roi. Il devait entrer dans le consistoire où les cardinaux étaient déjà assemblés avec les ambassadeurs et tout ce qu'il y avait de plus illustre dans Rome. L'empereur obligea nos ambassadeurs à le suivre dans cette auguste assemblée : on remarque qu'il prit un soin particulier de les faire entrer et placer.

Le Pape arriva un quart d'heure après, soit qu'il fût de sa dignité de se faire attendre, ou qu'il voulût laisser l'empereur recevoir quelque temps tous les respects. Aussitôt qu'il fut assis, l'empereur, le bonnet au poing, témoigna qu'il voulait parler et commença un long discours qu'il prononça avec beaucoup de dignité et de véhémence. Il dit qu'il était venu à Rome pour deux raisons : l'une, pour baiser les pieds au Pape; l'autre, pour exposer le désir qu'il avait eu de tout temps d'être en amitié avec le roi de France, à quoi n'ayant pu réussir, il se voyait contraint de rendre compte de ce qui s'était passé entre eux, afin que tout le monde pût juger qui avait raison.

Là, il reprit tous les différends de la maison d'Autriche avec celle de France, dès le temps de Maximilien et de Louis XII. Il vint à son élection à l'empire, première cause, disait-il, de la jalousie que François avait eue contre lui, et des guerres qu'il lui avait suscitées. Il reprochait à ce prince qu'il avait violé tous les traités, premièrement celui de Madrid et ensuite celui de Cambrai, et n'avait jamais voulu entrer dans les propositions que lui, empereur, lui avait faites, tant contre les Turcs que pour l'extirpation de l'hérésie; qu'il n'avait néanmoins rien oublié pour le satisfaire, et qu'après la mort de Sforce, il lui avait promis le duché de Milan pour son troisième fils, le duc d'Angoulême, ne jugeant pas expédient, pour le repos de l'Italie, de le donner au duc d'Orléans, qui avait trop de prétexte pour la troubler, par les prétentions de sa femme.

Il ajoute que, pendant que François, contre sa promesse, lui suscitait, autant qu'il pouvait, d'ennemis en Allemagne et en Italie, et qu'il attaquait sans raison le duc de Savoie son allié et sujet de l'empire, il n'avait de son côté, que trois partis à lui proposer : le premier était celui de la paix, pour laquelle il offrait Milan au duc d'Angoulême, à condition que le roi son père concourût à l'extirpation de l'hérésie, à la tenue d'un concile que le Pape lui avait accordé, au repos de l'Italie, et à secourir la chrétienté contre le Turc.

Au refus d'un parti si raisonnable, il lui en offrait un second : c'était de vider entre eux deux leur querelle par un combat de personne à personne, et d'éviter par ce moyen plus grande effusion de sang. Il laissait le choix des armes au roi, et proposait le combat ou dans une île, ou sur un pont ou sur un bateau; car il descendit à ces particularités, comme si la chose eût dû se faire, et il voulait pour condition nécessaire de ce combat, que le duché de Bourgogne fût mis en dépôt d'un côté, et celui de Milan de l'autre, pour être livré au vainqueur.

Le dernier parti qu'il offrait était la guerre: il dit qu'il voudrait pouvoir l'éviter, mais que s'il était contraint de prendre les armes, rien ne les lui ferait quitter, jusqu'à ce que lui ou son ennemi fût entièrement dépouillé; au reste, il ne doutait pas que ce malheur ne regarda François, agresseur injuste, qui attaquait la maison d'Autriche dans le temps qu'elle était la plus puissante en hommes et en argent. Là, il se mit à vanter les victoires, le zèle et l'expérience de ses capitaines et de ses soldats, tellement supérieurs aux Français, que s'il sentait à son ennemi le même avantage, il irait la corde au cou lui demander miséricorde. Il déclarait cependant qu'il voulait la paix par tous les moyens honnêtes. Il finit en disant d'un ton plus haut, qu'il la conseillait, qu'il la désirait, qu'il la demandait, et après une légère interruption, durant laquelle il jetait les yeux sur un écrit qu'il tenait, il pria le Pape de juger lequel des deux avait tort.

Le Pape en deux mots loua l'empereur de l'amour qu'il témoignait pour la paix, à laquelle il espérait que le roi ne serait pas moins disposé; il détesta le combat qui ferait perdre à la chrétienté un de ses appuis; et après avoir déclaré qu'il était résolu de demeurer neutre, il conclut en disant qu'il

ne pourrait s'empêcher d'employer l'autorité de l'Église contre celui qui se montrerait déraisonnable.

Ce fut une chose étrange que la faiblesse des ambassadeurs de François : non-seulement ils laissèrent l'empereur déchirer tranquillement la réputation de leur maître; mais après qu'il se fut tu, l'évêque de Mâcon se contenta de dire un mot de la paix, et crut au surplus s'être assez acquitté de son devoir, en répondant qu'il n'entendait pas la langue espagnole, dans laquelle l'empereur avait parlé.

A l'égard de Velli il s'approcha comme pour demander d'être ouï, et donna lieu à l'empereur de lui marquer plus de mépris, en lui répondant durement qu'il était las de paroles, et qu'il voulait des effets : au reste, qu'il donnerait son discours par écrit à l'ambassadeur, et que pour l'heure il n'aurait point d'autre audience : cela dit, il se leva et laissa la compagnie fort étonnée.

Le défi, dont l'effet était impossible, parut une vanterie peu digne d'un si grand prince; mais le peu de mesures qu'il avait gardé dans son discours fit croire qu'il avait des forces capables d'accabler la France. Il s'en vantait publiquement, et il remplit toute l'Europe du bruit de ses prodigieux préparatifs. Il craignait cependant lui-même de s'être trop déclaré, et le lendemain il fit tout ce qu'il put pour adoucir sa harangue en présence du Pape, de toute la cour de Rome et de Velli.

Le Pape même prit soin d'apaiser nos ambassadeurs et leur fit promettre que pour le bien de la paix ils manderaient les choses au roi avec toute la douceur possible. Le crédule Velli tint parole, et touché des nouvelles promesses que l'empereur, partant pour Rome, lui fit faire par ses ministres qu'il y laissa, il crut rendre service à son maître de lui déguiser ce qu'il y avait de plus piquant dans la harangue : surtout il se garda bien de lui mander les paroles méprisantes que l'empereur avait dites contre les Français, sachant bien que le roi ne souffrirait pas aisément cet affront fait à son royaume, et la faiblesse pitoyable qu'on lui reprochait.

Pendant que l'empereur exagérait sa puissance par des paroles, peu s'en fallut qu'il ne ressentît de fâcheux effets de celle de l'armée de France, plus forte alors que la sienne. L'amiral s'étant avancé, sur les ordres qu'il avait reçus, résolut de donner l'assaut à Verceil; mais le cardinal de Lorraine, survenu dans le même temps, l'arrêta tout court. Il apprit par une lettre de Velli, ce qui s'était passé dans le consistoire; mais Velli diminuait tout le plus qu'il pouvait, et il exhortait le cardinal à ne pas se rebuter.

Il n'avait pas besoin de ce conseil, car il se confiait tellement à son éloquence et à la force de son raisonnement, qu'il ne doutait presque point qu'il ne persuadât l'empereur. Ainsi il fit cesser l'amiral, en vertu de l'ordre qu'il lui portait de déférer à ses sentiments, et il conclut à une suspension d'armes avec Antoine de Lève, qui, étant encore plus faible de moitié que les Français, fut ravi de sortir d'affaire d'une manière si avantageuse.

Le cardinal n'eut plus qu'à poursuivre son voyage auprès de l'empereur, qu'il joignit à Sienne. Il le trouva inflexible sur le sujet du duc d'Orléans. Il persistait à proposer le duc d'Angoulême, en le mariant à une de ses nièces, et à condition qu'il tiendrait le duché, non comme un bien venu de ses ancêtres, mais par une nouvelle investiture, comme un fief échu à l'empire par la mort de Sforce, sans que le roi pût jamais se mêler de cet État.

C'est une chose surprenante qu'on ne l'ait pas pris au mot : il eût formé apparemment d'autres incidents, mais du moins celui-là eût été fini, et on l'eût mis dans son tort; mais on ne voulut jamais en France que les enfants de France pussent espérer quelque bien autrement que par leur père, et peut-être qu'on avait déjà senti dans les deux frères ce fonds de jalousie qui se déclara davantage dans la suite.

Quoi qu'il en soit, le cardinal ne parla que du duc d'Orléans, et l'empereur demeura ferme à ne vouloir entendre parler que du duc d'Angoulême. Une partie de ces conférences se passèrent en altercations sur ce que l'empereur avait promis; il n'en convenait pas, et parlait toujours plus haut, à mesure qu'il sentait ses forces s'assembler. Enfin le cardinal désespéra de le pouvoir vaincre; il fallut mander au roi qu'il y avait peu d'espérance pour la paix, et à l'amiral qu'il eût à se tenir sur ses gardes.

Il lui restait à tenter ce qu'il pouvait faire par la médiation du Pape : il fut à Rome, et le Pape lui avoua sans peine que l'empereur tendait ouvertement à la guerre; mais il n'y savait aucun remède : seulement il envoya deux légats pour concilier les deux princes, et il conseilla au roi de céder au temps, qu'il croyait contraire à la France.

L'armée de Lève se fortifiait, et la nôtre, qui commençait à être plus faible, ne songeait qu'à tenir dans les places, en attendant que le roi eût envoyé du renfort. L'amiral le conjurait d'amuser à son tour l'empereur autant qu'il le pourrait, et du moins de gagner un mois, pour lui donner le loisir d'achever les fortifications de Turin; et le roi voulait au contraire qu'on tînt ferme dans le Piémont, pour lui donner le loisir de lever des troupes.

Cependant l'empereur fit montrer au roi, par Liedekerque, son ambassadeur, sa harangue au consistoire avec des adoucissements; Liedekerque avait défense d'en laisser copie; mais le roi ne laissa pas de dicter lui-même une réponse adressée au Pape et aux cardinaux. Ce qu'il y avait de plus remarquable était la manière dont il traitait le duel, chose déjà proposée et reconnue pour impossible. C'est pourquoi il ne fit pas sur cela le brave, et ne répondit point sérieusement à un appel qu'on savait bien qui n'aurait jamais d'effet : *Car*, dit-il, *nos épées sont*

trop courtes pour nous combattre de si loin; mais si on s'approchait dans quelque bataille où l'empereur et moi nous nous trouvassions, je me montrerais disposé à le satisfaire.

C'était peu de bien répondre aux paroles, il fallait se préparer à des combats plus sanglants. L'empereur avait trois armées : l'une de cinquante mille hommes, qu'il voulait commander en personne, et avec laquelle il prétendait faire une irruption en Provence; l'autre, qui ne devait pas être moindre, s'assemblait dans les Pays-Bas, sous le commandement du comte de Nassau, pour entrer dans la Picardie ; et une troisième en Espagne, qui menaçait le Languedoc.

Avec de si grandes forces il ne se proposait rien moins que d'engloutir tout à coup la France, d'autant plus qu'il croyait avoir empêché que François ne pût faire aucune levée ni en Suisse, ni en Allemagne ; il voulait qu'en même temps qu'il entrerait en Provence, Nassau entrât en Picardie. Il avait pour cela besoin d'un peu de temps, et il tâcha de le gagner, en continuant d'amuser Velli, qu'il engagea à écrire au roi d'envoyer l'amiral, afin de conclure l'affaire du Milanais.

Quand le roi apprit cette nouvelle, lui qui était averti que tout était en armes contre la France : *Quoi !* dit-il, *l'empereur nous veut encore flatter de quelque espérance? sans doute il veut avoir mon général pour ambassadeur, afin de tomber à l'improviste sur l'armée. Que ferons-nous à cet homme-ci? si nous ne lui envoyons pas l'amiral, ce lui sera un sujet de plainte; et si nous l'envoyons, nous n'en tirerons aucun profit ; mais arrive ce qui pourra et ce que Dieu a résolu, faisons connaître de notre part à amis et ennemis que nous avons fait tout le possible pour empêcher la guerre.*

Cela dit, il envoya à l'amiral tous les ordres nécessaires pour mettre le Piémont en état. Il lui commandait de jeter dans les places ce qu'il y faudrait de monde, et après de se retirer, avec le reste de l'armée, en lieu sûr vers la France, où il put attendre de nouvelles forces. Il devait laisser le commandement des troupes qui restaient en Italie à François, marquis de Saluces, homme entendu à la guerre, en qui le roi avait une confiance particulière ; et pour lui, il avait ordre de se tenir prêt à aller vers l'empereur, si le cardinal de Lorraine le mandait.

En même temps que le roi fit ces dépêches, il pourvut à la sûreté de la Picardie et de la Champagne, et fit lever des soldats de tous côtés avec une extrême diligence. Il envoya aussi le marquis d'Humières dans le Dauphiné, pour fortifier les places et rassurer les peuples effrayés. Il donna quelques troupes au roi de Navarre, gouverneur de Guyenne, pour tenir les Espagnols en crainte, et il fit partir Langey pour regagner la confiance des princes d'Allemagne, aliénés de la France par les mauvaises impressions que l'empereur leur avait données.

Comme on leur avait persuadé que le roi voulait la guerre, et qu'il prétendait ôter le Milanais à l'empire, Langey eut ordre au contraire de soumettre l'affaire qu'il avait avec l'empereur au jugement de la diète, parce que c'était à elle à connaître des prétentions de tous les vassaux de l'empire, tels que lui et ses enfants se reconnaissaient à cause de ce duché.

Après avoir donné ses ordres, il délibéra dans son conseil de la manière de faire la guerre, et résolut d'abord d'aller avec toutes ses forces du côté où serait l'empereur, jugeant bien que ce serait là le grand effort. Il déclara toutefois qu'il ne voulait point hasarder de bataille, mais seulement ruiner le plat pays, sur son passage pour le consumer, et que, pendant ce temps-là, il viendrait tous les jours de nouvelles forces à l'armée de France, et celle de l'empereur se ruinerait d'elle-même : avec ces résolutions il attendait de pied ferme que l'empereur commençât : il n'eut pas longtemps à attendre. Antoine de Lève avait déjà passé la Sesia avec vingt mille hommes de pied et six cents chevaux. L'empereur le devait suivre avec le reste de l'armée, et il lui fit assiéger Turin.

L'amiral, en se retirant, selon les ordres du roi, y avait laissé cent hommes d'armes, trois cents chevau-légers et cent hommes de pied. Il y avait d'autres troupes dans le Piémont, capables d'incommoder les Impériaux ; mais le marquis de Saluces, qui en avait le commandement, trahissait les intérêts du roi et s'entendait avec Lève.

Il avait oublié que le roi lui avait donné en pur don le marquisat de Saluces, fief du Dauphiné, revenu à la couronne, et qu'encore depuis peu il l'avait comblé de nouveaux bienfaits. Cependant il lui préféra l'empereur, ébloui des prédictions des astrologues, qui pronostiquaient à ce prince l'empire du monde, et des promesses encore plus vaines d'Antoine de Lève. Il fut assez lâche pour garder le commandement de l'armée, afin de tout perdre, s'il eût pu. Il voulait d'abord qu'on abandonnât toutes les places, à la réserve de Turin. Sur la résistance qu'il trouva dans les capitaines français, il fit semblant de vouloir défendre Fossan et Coni ; mais il fit inutilement consumer les vivres qui étaient dans Fossan, et sous prétexte d'y faire transporter le canon et les munitions de Coni, il les fit conduire à Revel, une de ses places.

Il se déclara ensuite ouvertement pour l'empereur, et ne prévint que peu de temps les ordres qu'on avait donnés pour l'arrêter. Il dit, pour excuse de sa défection, que son marquisat relevait naturellement de l'empire, et que c'était par usurpation que les Dauphins s'en étaient attribué l'hommage. En même temps Antoine de Lève, qu'il avait averti du mauvais état de Fossan, y vint mettre le siége, et laissa seulement dix mille hommes pour continuer celui de Turin. Cette entreprise sauva la France ; car le siége de Turin alla lentement, et Lève trouva dans Fossan une résistance inespérée.

Montpezat, qui y commandait, était accompagné de Villebon et de la Roche du Maine, officiers expérimentés. Tous ensemble ils considérèrent de quelle importance il était d'arrêter les premiers progrès des armes de l'empereur et de donner du temps au roi. Ainsi ils résolurent de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ils commencèrent par une sortie, où Lève qui avait la goutte, se fit jeter dans un blé pour se sauver, et la terreur fut si grande, qu'on ne songea à l'en tirer que le lendemain.

Comme le marquis lui avait donné un état des vivres de Fossan, il ne pressa pas le siége durant douze jours, et s'étonnait que la place ne se rendît pas. Il était si persuadé que nos gens l'abandonneraient, qu'il leur avait laissé un passage libre pour se retirer dans Coni : ils s'en servirent pour se fournir d'eau ; et au reste, par le grand ordre qu'on donna aux vivres, cette place, que Lève espérait emporter d'abord, ne parlait pas encore de capituler au bout de vingt-six jours : car encore qu'il y eût brèche, Lève appréhendait de perdre trop de gens à l'assaut, et il invita Montpezat à traiter par le moyen de la Roche du Maine, qui était de son ancienne connaissance.

La plupart des officiers voulaient plutôt mourir que se rendre ; mais Villebon, qui ne cédait à aucun autre ni en valeur ni en zèle, leur remontra que ce ne serait pas bien servir le roi, que de lui faire perdre, dans une place qui ne pouvait plus tenir, ce qu'il avait de meilleures troupes. Son avis fut suivi, et la Roche du Maine agit si bien, que par la capitulation il gagna dix ou douze jours qui étaient le reste du mois de juin, au bout duquel on devait se rendre s'il ne venait point de secours.

Huit jours après qu'on eut composé, l'empereur vint visiter son camp ; il y trouva la Roche du Maine, qui servait d'otage, et il eut avec lui un entretien que les historiens ont jugé digne de remarque, particulièrement la réponse qu'il fit, lorsque interrogé par l'empereur combien de journées il pouvait bien y avoir encore jusqu'à Paris, il lui dit que s'il prenait journées pour batailles, il pourrait bien y avoir douze, si l'agresseur n'avait la tête rompue dès la première. Il représentait à l'empereur que lui et son maître étaient trop puissants pour se ruiner l'un l'autre, et au surplus, il souhaitait qu'une aussi belle armée que la sienne fût employée à une entreprise où elle pût espérer un meilleur succès.

L'empereur estima ce gentilhomme, mais il attribua ses réponses au zèle qu'il avait pour son prince. Au reste, il n'y avait rien qu'il craignît moins que les armes de François ; c'est pourquoi, quand les deux légats lui parlèrent de la part du Pape, ils le trouvèrent peu disposé à entendre parler de la paix ; mais comme ils avaient ordre de lui intimer, aussi bien qu'au roi, la convocation du concile général, indiqué à Mantoue pour l'année suivante, il répondit qu'il s'y trouverait en personne, et qu'il n'y avait que Dieu qui pût l'en empêcher (il croyait qu'il serait alors maître de la France) ; et pour la paix, il dit au légat qu'il y entendrait, lorsque le roi, après avoir rétabli le duc de Savoie, la lui ferait demander.

Charles V avait continuellement devant les yeux une carte de Provence, que le marquis de Saluces lui avait donnée, et fâché que Fossan eût arrêté si longtemps le cours de ses victoires, il résolut d'entrer dans cette province, sans attendre qu'il eût réduit les autres places du Piémont : les plus sages de son conseil lui remontrèrent en vain le danger qu'il y avait de laisser derrière tant de garnisons françaises, et de s'engager dans un pays où ils ne seraient pas longtemps sans manquer de vivres ; il répondit qu'il valait mieux que la France servît de théâtre à la guerre que l'Italie ; que François serait attaqué de tant d'endroits, par mer et par terre, qu'il ne saurait de quel côté se tourner ; qu'il n'aurait ni Suisses ni lansquenets, et qu'ainsi il serait réduit à n'avoir pour toute infanterie que des Français, méchants soldats à pied ; cependant, disait-il, vaillant comme il est, il ne souffrira jamais d'être attaqué sans donner bataille, et il faudra qu'il succombe ; ainsi il se promettait une victoire non-seulement assurée, mais prompte et facile.

On dit que Lève, qui l'incitait sous main à cette entreprise, faisait semblant en public de l'en détourner pour lui laisser la gloire d'avoir conçu seul une entreprise aussi incertaine que hardie : chose étrange que les prédictions des astrologues aient été en cette occasion une raison d'entreprendre ! Lève se laissa flatter des grands succès qu'ils lui promettaient ; mais l'empereur, pour faire les choses avec plus d'éclat, assembla l'armée, dont il voulait, disait-il, prendre les derniers conseils.

Il harangua ses soldats, qu'il appelait ses compagnons, dont les Français avaient tant de fois éprouvé la valeur. Il leur représentait la France déjà vaincue, et leur insinuait qu'outre la force il avait des intelligences secrètes, par lesquelles il espérait se voir obéir à Paris dans peu de jours ; les soldats répondirent par des cris de joie, et l'empereur aussitôt fit marcher vers la Provence. Il partagea son armée en quatre : la moindre partie demeura pour continuer le siége de Turin et conquérir le Piémont, le reste marcha en trois corps du côté de Nice. Le bagage et l'artillerie furent envoyés par mer sous la conduite d'André Doria, qui commandait l'armée navale.

L'empereur prit à bon augure d'arriver à Saint-Laurent, première place de France, le 25 juillet, dédié à saint Jacques, patron d'Espagne, jour que d'ailleurs il tenait heureux pour l'avantage qu'il avait eu l'année précédente, en pareil jour, en Afrique, sur les infidèles. Cette rencontre lui donna un sujet de haranguer ses soldats encore une fois, et de leur dire qu'ils auraient affaire à un roi qui n'était Chrétien que de nom, et qui avait renoncé à la foi de ses ancêtres par

l'alliance qu'il avait faite avec les Turcs. Sa harangue fut longue et vigoureuse ; il la conclut en assurant ses soldats qu'une seule bataille allait les rendre maîtres de tout le royaume de France, ou plutôt qu'en se montrant seulement à des troupes déjà défaites par la terreur, ils feraient promptement cette conquête.

Dès là, on ne parla plus dans l'armée de l'empereur que des dons qu'il ferait à ses serviteurs, des charges, des terres et des gouvernements de France. Il attendait tous les jours des nouvelles du comte de Nassau, qui devait entrer en Picardie, et qui passa en effet la rivière de Somme dans le même temps.

Le roi cependant était à Lyon, et prévoyant que l'empereur s'assurerait d'Avignon pour avoir un passage sur le Rhône, il envoya le maréchal de Montmorency, grand maître de France, avec ce qu'il avait de troupes plus prêtes ; il lui ordonna seulement de ne rien hasarder et de faire le dégât partout sur le passage de l'empereur.

Le grand maître alla visiter les places de Provence, fortifia les bonnes places et abandonna les faibles, entre autres Antibes et Aix, capitale de la province et siége du parlement. On peut juger quelle était la consternation des peuples, et combien ce triste état des affaires enflait le cœur aux ennemis : on ne songeait pas même à les harceler sur les passages. Le roi avait seulement partagé ses troupes en deux ; une partie s'était avancée avec le grand maître, qui la fit retrancher vers Cavaillon, entre le Rhône et la Durance. Lautrec campait sous Valence, où le roi ne tarda pas à se rendre ; il y demeura ferme, afin que si l'armée du grand maître était forcée, celle de Valence lui servît de retraite, et que l'empereur trouvât une seconde armée, aussi forte que la première, sur son passage.

On eut bien de la peine à tenir ainsi les Français renfermés dans un camp, contre le génie de la nation ; ils demandaient qu'on les menât à l'ennemi, surtout ceux qui en étaient proches, et ils pressaient le grand maître de marcher hardiment contre l'empereur avant que toutes ses troupes fussent assemblées. Il les arrêta, en leur remontrant que c'était hasarder le royaume, que de hasarder une bataille ; ainsi on se tint sur la défensive, et ceux qui faisaient le dégât devant l'armée de l'empereur, avaient ordre de se reculer à mesure qu'elle avancerait, pour ne lui point donner de prise.

Il n'y eut que Montéjan qui, à force d'importuner le grand maître, obtint permission d'escarmoucher contre l'avant-garde ennemie, commandée par Ferrand de Gonzague. Boissi se joignit à lui ; et comme ils avaient deux mille hommes sortis de Fossan, ils crurent qu'avec de si bonnes troupes ils remporteraient quelques avantages, en attaquant l'ennemi dans des défilés, sur les montagnes, du côté de Grasse ; mais ils furent surpris à Brignoles, d'où faisant leur retraite par des chemins creux, ils eurent l'avantage quoique plus faibles, jusqu'à ce qu'étant poussés en pleine campagne, ils succombèrent à la force.

Montéjan et Boissi furent pris avec la plupart de leurs gens, et à peine se sauva-t-il trois hommes d'armes. Ça été de tout temps une adresse des Espagnols d'exagérer leurs avantages ; ils publièrent qu'ils avaient taillé en pièces l'avant-garde du roi de France et pris ses deux favoris ; ce qu'ils firent sonner si haut, que plusieurs princes se déclarèrent pour eux, et qu'ils jetèrent l'effroi jusque dans notre armée.

Le grand maître, après avoir mis ordre aux fortifications de la ville d'Arles, revint en diligence à Avignon pour remettre les esprits. La manière ferme et agréable dont il agissait lui gagna le cœur de toute l'armée. Tous les matins, au soleil levant, après avoir ouï la messe (car on remarque qu'il commençait par cet acte de piété), il ne manquait pas à donner audience à tout le monde : il visitait les fortifications et pressait tellement les travaux, qu'en peu de jours son camp fut presque imprenable ; il eut un soin particulier, non-seulement qu'il fût fort, mais qu'il fût net, pour empêcher les maladies, et pour tenir les soldats en bonne humeur par l'agréable disposition de leurs logements.

On apprit en même temps que le comte do Nassau s'était rendu maître de Guise, par la lâcheté de la garnison et du gouverneur, qui ne firent nulle résistance. Cette nouvelle vint au roi le même jour que celle de la défaite de Montéjan. De si mauvais commencements ne firent que le rendre plus attentif à ses affaires ; mais il apprit, peu de jours après, une nouvelle bien plus fâcheuse : ce fut la mort du dauphin François, jeune prince dont la prudence était au-dessus de son âge, et qui avait le cœur de toute la cour. Il était demeuré malade pendant le voyage de Valence, et quatre jours après il mourut à Tournon avec des douleurs et des convulsions étranges, ce qui fit soupçonner de l'empoisonnement.

La douleur du roi fut extrême, et sa constance fut admirée de tout le monde. Il avait de grandes faiblesses sur le sujet des femmes ; mais Dieu, par sa bonté, n'avait pas permis que cette passion étouffât tout à fait en lui les sentiments de la religion, qui se réveillaient de temps en temps dans les occasions extraordinaires. A celle-ci, on lui vit d'abord jeter de profonds soupirs ; mais, tout d'un coup, après un peu de réflexion, il leva les mains et les yeux au ciel, se soumettant humblement aux ordres de Dieu, et reconnaissant que lui seul pouvait lui donner la force nécessaire pour soutenir un si grand malheur.

Après qu'il se fut ainsi résigné à la volonté de Dieu, il se mit à consoler les autres : ayant fait venir le duc d'Orléans, devenu dauphin, il lui dit que c'était à lui de le consoler, en faisant revivre les vertus et les bonnes qualités de son frère, qu'il devait non-seulement imiter, mais surpasser. Il se

remit ensuite à travailler à ses affaires, et soulagea son affliction par le soin qu'il en prenait. Jamais elles n'avaient été plus pressantes, et depuis la mort du Dauphin, tous les jours le roi apprenait quelque nouvelle entreprise des ennemis. Après la prise de Guise, Nassau s'était avancé dans la Picardie : il brûla toute la campagne, et jeta l'épouvante jusque dans Paris ; enfin, le 12 août (ce fut à ce même jour que le roi perdit le Dauphin) il vint tomber sur Péronne, qu'il croyait emporter d'abord, parce qu'il n'y avait qu'une faible garnison.

En même temps l'empereur s'était emparé de Toulon, et avait saccagé la ville d'Aix, d'où il partit le 15 août pour assiéger Marseille. Il manqua d'y être tué d'un coup de canon, allant reconnaître la place avec le marquis du Guast. Il donna ordre aux affaires, et retourna à Aix, dont il avait fait sa place d'armes. En partant, il envoya le marquis du Guast pour tenter la prise d'Arles, et il laissa au duc d'Albe le soin du siége de Marseille ; mais les choses n'allaient pas si vite qu'il s'était proposé.

Le maréchal de la Mark trouva moyen d'entrer dans Péronne avec cent hommes d'armes et mille hommes de pied, ce qui la mit en état de défense. Pour Paris, le cardinal du Belley, qui en était évêque, et que le roi avait fait son lieutenant général, donna si bon ordre à tout, qu'en peu de temps cette grande ville se trouva fournie de vivres pour un an. L'entreprise d'Arles manqua par la diligence incroyable que le grand maître avait apportée à la fortifier ; elle se trouva en si bon état, qu'on n'osa l'attaquer. Marseille ne craignait rien, forte par elle-même et munie de chefs, de soldats, de vivres et de toutes sortes de provisions.

Les impériaux, au contraire, souffraient beaucoup ; en passant, les paysans leur avaient tué beaucoup de gens, et la personne de l'empereur avait été plusieurs fois en péril. Les garnisons de Piémont les incommodaient extrêmement, en défaisant leurs convois et en brûlant leurs magasins. Depuis qu'ils furent à Aix, ville éloignée de Toulon, d'où l'empereur faisait amener ses vivres, ils manquèrent presque de pain, et on n'en voyait qu'à la table des officiers généraux.

Dans cette disette, les soldats, principalement les Allemands, se jetaient sur les délicieux raisins que porte cette contrée, et périssaient par la dyssenterie. L'empereur avait vainement tenté d'engager le Pape et les princes d'Italie à l'aider dans une guerre qu'il disait n'avoir entreprise que pour leur commun intérêt. Le Pape avait répondu que le Turc seul tirerait avantage de cette guerre, et qu'il était bien éloigné d'entretenir un feu qu'il voudrait éteindre de son sang. Les potentats d'Italie s'étaient excusés par de semblables raisons.

Cependant les forces du roi croissaient tous les jours. Boisrigauld, son ambassadeur auprès des Suisses, malgré les violentes sollicitations des ministres de l'empereur, sut persuader aux cantons qu'ils se ruinaient eux-mêmes en laissant ruiner la France, et qu'ils perdraient non-seulement leurs grosses pensions qu'ils tiraient d'un si grand royaume, mais encore tous les moyens de défendre leur liberté contre la puissance d'Autriche. Touchés de ces raisons, ils permirent des levées considérables. Il est vrai qu'elles ne se firent pas ouvertement, les soldats venaient à la file, par des chemins détournés, joindre leurs camarades qui étaient déjà en grand nombre dans l'armée du roi. Il les reçut à Valence, et donna lui-même une chaîne d'or à chacun de leurs capitaines.

Ses forces étaient déjà presque égales à celles de l'empereur, et il attendait encore de nouveaux renforts. Le comte Gui de Rangon avait rassemblé en Italie dix mille hommes de pied et six cents chevaux, que le roi lui avait fait congédier, pour contenter l'empereur, un peu avant qu'on en fût venu à la force ouverte. Il envoya le dauphin avec titre de général, dans l'armée que commandait le grand maître. Il lui dit en partant, qu'il l'envoyait non pour commander, mais pour apprendre à commander sous un si grand capitaine : *Allez*, lui dit-il, *et conduisez-vous de telle sorte, que si vous n'étiez pas ce que vous êtes, on désirât que vous le fussiez.*

A l'arrivée du dauphin, la jeunesse qui le suivait ne parlait que de combattre, et accusait le grand maître de lâcheté. A les entendre, il n'y avait rien de si facile que de faire lever le siége, et ils répondaient du succès ; mais le grand maître, qui savait qu'une des plus grandes qualités d'un général était de ne pas se laisser émouvoir aux discours et aux reproches des siens, demeura ferme dans son dessein de ne rien hasarder. Il connaissait le triste état des troupes de l'empereur qui dépérissaient tous les jours ; ainsi il se contentait de leur donner des alarmes continuelles, de battre leurs fourrageurs et de leur couper les vivres.

Ce n'était pas lui seulement qui les leur ôtait, un convoi que l'empereur avait fait préparer à Toulon avec grand soin fut défait en chemin par les paysans. Le duc d'Albe ne voyait que famine et mortalité dans son camp. Le reste de l'armée, qui campait aux environs d'Aix, n'était pas en meilleur état. Antoine de Lève y mourut de maladie, à quoi contribua beaucoup le chagrin qu'il eut du mauvais état des affaires, que tout le monde imputait à ses conseils.

Cependant Gui de Rangon fit avec César Frégose, un des chefs de son armée, une entreprise sur Gênes ; elle ne réussit pas, parce que l'artillerie leur manquait. Ils prirent le chemin du Piémont, pour ne point demeurer inutiles. A leur approche, les impériaux quittèrent le siége de Turin ; ce fut le 3 de septembre. Ces troupes victorieuses reprirent tout le marquisat de Saluces, et plusieurs places du Piémont où il y avait

des vivres pour l'armée d'Aix ; ainsi la misère y croissant tous les jours, l'empereur commençait à songer à la retraite, et rien ne le retenait que la honte de retourner en arrière, sans rien faire après tant de bruit. A la fin il fallut céder à la nécessité ; car encore que sa flotte, conduite par André Doria, lui eût amené des vivres, il n'y en avait pas assez pour achever son entreprise.

Il fit embarquer son artillerie, et pour couvrir sa retraite, il commanda à ses soldats de se tenir prêts à marcher, comme s'il eût eu quelque grand dessein. Le roi, qui ne pouvait se persuader qu'il s'en retournât sans rien entreprendre, ne douta pas qu'il ne vînt attaquer le grand maître : il accourut en diligence ; mais aussitôt qu'il fut arrivé au camp, il apprit que l'empereur avait repris le chemin d'Italie ; partout où passait son armée, elle laissait tout le pays plein de morts ou de mourants, et de cinquante mille combattants à peine en emmena-t-il vingt cinq ou trente mille.

On blâma le grand maître et le roi même de n'avoir pas poursuivi une armée qui se retirait en si mauvais état. Le conseil de ne point combattre ne paraissait plus de saison dans un temps où il n'y avait rien à hasarder, et l'empereur lui-même dit souvent depuis, qu'il devait son salut à la circonspection du grand maître ; mais on fut si aise d'être délivré de la crainte qu'on avait eue de tout perdre, qu'on ne songea pas à profiter d'une occasion si favorable. On prit pour prétexte qu'il fallait aller secourir Péronne, que l'on supposait pressée. Elle n'avait plus besoin de secours.

Le maréchal de la Mark, après avoir soutenu quatre furieux assauts, réduisit les ennemis à ne pouvoir rien entreprendre. Ainsi il fallut lever le siége, et le roi en apprit la nouvelle incontinent après la retraite de l'empereur, c'est-à-dire, environ le 15 septembre. La levée du siége de Péronne ne donna pas moins de joie à toute la France que celle du siége de Marseille ; car, comme le roi avait opposé de grandes forces à l'empereur vers la Provence, il y avait moins à craindre de ce côté-là : mais tout était en péril du côté de la Picardie, où Nassau n'avait à combattre que les garnisons des places.

Langey fut cause en partie du bon succès de nos affaires, en détournant les troupes qui devaient venir d'Allemagne grossir les armées ennemies. Il était parti de France au commencement de juin, aussitôt qu'il avait reçu ses ordres. Les traverses qu'il eut dans son voyage et dans ses négociations sont incroyables ; car l'empereur, qui se souvenait des grandes choses qu'il avait faites contre lui en Allemagne, n'eut pas plutôt appris que le roi l'y renvoyait, qu'il résolut de tout remuer pour empêcher son passage ; il avait disposé des troupes sur les bords du Rhin, et ceux qui les commandaient avaient tous le portrait de Langey, qu'on avait trouvé moyen de faire si ressemblant, qu'il était impossible de le méconnaître.

En effet, comme il était prêt à passer, si bien déguisé qu'il croyait pouvoir tromper les plus clairvoyants, il se vit tout d'un coup reconnu. Un officier, qu'il ne connaissait point, après l'avoir salué en français, par son nom, à basse voix, lui dit du même ton qu'il avait deux mots à lui dire dans une maison qu'il lui montra. Langey entra, et il apprit que ce gentilhomme, qui avait ordre de l'arrêter, ne désirait rien tant que de lui faire plaisir.

C'était un officier allemand, qui avait autrefois servi en France sous le comte de Furstemberg, et qui, dans une grande nécessité où il s'était trouvé par la perte de son bagage, avait reçu de Langey quelque libéralité. Il s'était toujours souvenu combien il l'avait obligé de bonne grâce, et pour lui en témoigner sa reconnaissance, il lui montra ses ordres et lui fit connaître combien d'officiers en avaient de semblables. Pour conclusion il lui conseillait de s'en retourner en France, et lui offrait pour cela toutes sortes de facilités ; mais Langey lui répondit en peu de mots, selon sa coutume, que sa vie était à son pays, qu'il allait pour servir son prince, et que rien, excepté la prison ou la mort, n'était capable de l'arrêter. Il se mit à raconter à ce gentilhomme le tort qu'on faisait à son maître en Allemagne, et combien on y déguisait ses bonnes intentions. Enfin il lui expliqua les ordres qu'il avait de donner toute satisfaction au corps de l'empire, et fit tant par ses discours, que cet officier, qui était chargé de l'arrêter, crut servir son prince en facilitant son passage.

Ainsi Langey arriva dans les terres de Saxe, où il était en sûreté, et passa de là à Munich, auprès du duc de Bavière. Il n'eut pas moins de peine dans sa négociation, qu'il en avait eu dans son passage ; on avait persuadé aux Allemands que le roi ne faisait la guerre que pour faciliter au Turc l'entrée dans les pays chrétiens. On avait fait mille fausses histoires des traitements cruels qu'il faisait en France aux marchands allemands, et même aux Français qui avaient commerce en Allemagne, qu'il faisait, disait-on, mourir comme luthériens, sans écouter leurs défenses. On ne se contentait pas de rendre le roi odieux, on le rendait méprisable.

Les ministres de l'empereur avaient répandu une infinité de copies de la harangue que ce prince avait faite dans le consistoire ; mais il l'avaient ajustée à leur mode, et ils y faisaient parler l'empereur avec tant de hauteur, qu'on eût dit que le roi de France n'était auprès de lui qu'un petit prince. On avait même débité un cartel de défi, qu'on disait avoir été présenté au roi, environné de ses princes et de ses barons, par un héraut qui lui portait une épée, émaillée d'un côté de couleur de sang, et de l'autre en forme de flammes, pour lui dénoncer la guerre à feu et à sang, s'il ne se désistait de celle qu'il faisait avec le Turc à la religion chrétienne.

Des choses si vaines avaient fait une si puissante impression sur l'esprit des peuples qu'ils couraient à l'envi s'enrôler contre le roi, le regardant comme perdu, et la France comme leur proie. Langey, au commencement, n'était pas même écouté, mais il fit imprimer tant de lettres et tant de mémoires en latin, en allemand et en français, qu'à la fin plusieurs ouvrirent les yeux.

La protestation qu'il faisait au nom du roi de soumettre tous ses différends à la diète de l'empire, fit un grand effet; mais ce qui acheva de désabuser le peuple, furent les marchands qui arrivaient des foires de Lyon, et qui, au lieu de se plaindre d'aucun mauvais traitement, ne cessaient au contraire de se louer des offres magnifiques que le roi leur avait faites pour faciliter le commerce, même en cas de rupture, s'engageant à leur fournir jusqu'à quatre et cinq cent mille écus, à rendre en France ou en Allemagne, après ou durant la guerre. Langey répondit de même sur tous les autres articles, et satisfit tellement les princes et les peuples, qu'au lieu de treize mille lansquenets qui devaient descendre en Champagne, à peine en demeura-t-il deux ou trois mille sous les étendards du roi des Romains. Il en envoya une partie en Italie et l'autre au comte de Nassau; mais un si faible renfort n'eut aucun effet remarquable, et ainsi toutes les mesures de l'empereur furent inutiles.

Quoiqu'on eût résolu de ne pas poursuivre l'empereur en corps d'armée, on avait détaché de la cavalerie après lui; elle lui tua beaucoup de monde, et il fut contraint d'abandonner une infinité de malades. Il eut une peine extrême à se tirer des montagnes; mais enfin il gagna Gênes, où ses galères l'attendaient pour le ramener en Espagne : il en vit périr deux devant le port de Gênes, et il en perdit six autres pendant le voyage. Il crut diminuer les pertes qu'il avait faites par mer et par terre, en disant partout qu'il rentrerait bientôt en France avec tant de forces, qu'elle ne pourrait y résister.

A l'égard du roi, il retourna à Lyon, où on fit durant son séjour le procès à un Italien qui avait empoisonné le dauphin. Il s'appelait Sébastien Montécuculi; on l'avait arrêté sur des soupçons assez légers : on l'avait vu seulement tourner autour d'un vaisseau où l'on portait de l'eau fraîche à boire au dauphin. Il confessa son crime à la question, et déclara de plus qu'il avait été suborné par Antoine de Lève et par Ferrand Gonzague, ajoutant qu'il avait promis de faire périr le roi et ses deux autres enfants par la même voie.

Les impériaux se moquèrent d'une déclaration extorquée par force et qui avait si peu de vraisemblance. Ils attribuèrent la mort du jeune prince à des excès de jeunesse, qui n'étaient que trop véritables, et que le roi eût eu peine à réprimer. On soupçonna depuis Catherine de Médicis, comme intéressée à une mort qui lui assurait la couronne. Quoi qu'il en soit, le coupable fut tiré à quatre chevaux, et on fut bien aise à la cour d'avoir imputé la mort du dauphin aux impériaux.

François, étant parti de Lyon, rencontra le roi d'Ecosse sur le chemin de Paris. Au premier bruit de la guerre, ce prince avait levé seize mille hommes dans ses Etats; il s'était embarqué avec eux pour venir au secours du roi, et quoique repoussé deux fois par la tempête, il ne s'était point ralenti et avait pris terre en Normandie avec une partie de ses troupes. Il prit la poste pour se trouver à la bataille qu'on croyait que l'empereur devait donner : mais ayant appris sa retraite, il attendit le roi sur son passage, pour lui demander en mariage sa fille Madeleine, qu'il lui avait fait espérer.

[1535] Après quelques difficultés le mariage se fit à Blois avec grande satisfaction du roi d'Ecosse, qui se tint honoré par cette alliance. Il y avait une éternelle jalousie entre les rois d'Angleterre et les rois d'Ecosse; ainsi ce mariage donna du chagrin à Henri, et peu s'en fallut qu'il ne s'unît de nouveau avec l'empereur. Catherine, qui avait été le sujet de la rupture, était morte un an après la sentence du Pape; elle avait vu avant sa mort sa rivale odieuse au roi son mari. Il aima une autre maîtresse, et dans la suite il fit mourir Anne de Boulen pour ses impudicités.

L'empereur, ainsi déchargé de la protection qu'il devait à sa tante, et délivré des mauvais offices que lui rendait Anne, son ennemie, invita Henri à rentrer avec lui dans leurs anciennes confédérations contre la France. Il y était disposé, et ne pouvait pardonner à François le refus qu'il lui avait fait de suivre ses emportements contre le Saint-Siége; mais son schisme et les cruautés qu'il avait exercées pour le maintenir avaient brouillé tout son royaume.

Il avait fait couper la tête à Thomas Morus, son chancelier, et à Jean Fischer, évêque de Rochester, que le Pape avait fait cardinal dans la prison. C'étaient les deux plus grands hommes de l'Angleterre, que le roi n'avait jamais pu gagner. Ceux qui suivaient leurs sentiments craignirent d'avoir le même sort, et comme ils étaient en grand nombre, ils firent un parti considérable. Henri, qui avait eu peine à les apaiser, les appréhendait et n'osait s'engager dans de nouvelles affaires. Mais François connaissait son inconstance; il était d'ailleurs aigri contre l'empereur qui, en l'amusant de belles promesses sur le Milanais, s'était presque mis en état de l'accabler tout à coup, et il songeait combien il aurait à craindre, si le roi d'Angleterre se joignait encore à un ennemi si puissant.

Ainsi ses défiances, ses jalousies et sa colère contre l'empereur, qui l'avait traité avec tant de mépris, la honte d'avoir été trompé, et surtout l'ardente passion de recouvrer un si beau duché, l'ancien héritage de ses ancêtres, lui firent prendre un dessein qu'on n'aurait pas attendu de son courage. Ce fut de s'allier avec le Turc, et même de l'exciter contre la chrétienté. Ceux qui veulent l'excuser disent qu'il ne tint pas à l'em-

pereur qu'il ne se procurât un pareil appui, et l'accusent de ne s'être pas opposé, autant qu'il pouvait, aux entreprises des Ottomans, pour tenir en bride les Etats d'Allemagne, et même son frère Ferdinand. Mais, quoi qu'il en soit, celui qui réussit le mieux dans de pareilles entreprises est toujours le plus malheureux.

La chrétienté a reçu un grand exemple sur ce sujet dans Louis XIV, qui se voyant attaqué par toute l'Europe, et même par l'empereur et tous les Etats de l'empire, sans qu'il leur eût donné aucun sujet, a été si éloigné de se servir du Turc, que le voyant résolu à faire la guerre ou à la Pologne, ou à la Hongrie, il n'a pas même voulu le déterminer au parti qui était le plus convenable aux intérêts de la France.

Charles et Ferdinand avaient leurs gens à la Porte, et ils n'oublièrent rien pour empêcher La Forest, que François y avait envoyé, d'avoir audience de Soliman : mais ce gentilhomme, plein d'esprit, trouva moyen d'être introduit malgré les ministres que la maison d'Autriche avait gagnés. Il fit connaître à Soliman que l'empereur, qui venait de perdre en France sa réputation et ses meilleures troupes, ne serait pas en état de défendre ses Etats d'Italie, s'il y était attaqué de deux côtés : ainsi il l'invitait à occuper les côtes de Naples avec une puissante flotte, pendant que le roi entrerait, de son côté, dans le Milanais.

Soliman ne manqua pas à ses intérêts, et il promit à La Forest que sa flotte paraîtrait vers le printemps. Il fit plus, il rompit avec la république de Venise, sous prétexte que dans le traité qu'elle venait de faire avec l'empereur, il y avait un article par lequel elle se liguait avec lui pour la défense de l'Italie. Soliman interpréta cet article contre lui, et saisit tous les vaisseaux de la seigneurie qui se trouvèrent dans ses ports. Voilà ce qui se préparait de loin contre l'empereur.

En France, durant l'hiver, on faisait de grands préparatifs pour la campagne prochaine ; mais le roi, pour donner de l'éclat à ses entreprises, fit précéder les hostilités par les formalités de la justice. Il prit sa séance dans le parlement, avec les princes de son sang, les pairs et les seigneurs de son royaume. Là son avocat général remontra que l'empereur qui devait fidélité au roi pour ses comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, avait fait diverses rébellions contre son souverain seigneur, et il montrait l'inutilité des traités de Madrid et de Cambrai, faits par le roi captif ou pour tirer de captivité ses enfants laissés en otage, et concluait que ses comtés fussent confisqués et réunis à la couronne.

On fit semblant de délibérer, et on prononça un arrêt par lequel le roi ordonnerait que l'empereur serait ajourné sur la frontière, afin qu'il envoyât quelqu'un pour répondre aux conclusions du procureur général. La sommation fut faite par un héraut, et personne ne comparaissant à l'accusation, le roi, de l'avis de son parlement, adjugea au procureur général ce qu'il demandait. Pour venir à l'exécution, après avoir fait ravitailler Thérouanne, il se mit en campagne sur la fin de mars avec une armée de vingt-cinq à vingt-six mille hommes.

Le grand maître de Montmorency était son lieutenant général. Il assiéga le château de Hesdin ; on fut trois semaines à saper la place inutilement : le roi ensuite désigna lui-même le lieu d'une batterie, et la brèche en trois jours fut de trois toises. Aussitôt la jeune noblesse courut à l'assaut sans ordre, et fut repoussée avec perte. Il fallut faire des défenses, sous peine de la vie, d'entreprendre rien de semblable : un peu après la place se rendit. Saint-Pol se rendit aussi avec quelques petites places et voilà tout l'exploit de cette campagne.

Le roi demeura quelque temps après pour faire fortifier Saint-Pol, qu'un ingénieur italien lui promettait de rendre imprenable. On employa beaucoup de temps, et on y fit de grandes dépenses ; mais le roi étant parti le 3 mai, un mois après la place, attaquée par le comte de Bure, gouverneur des Pays-Bas, fut prise de force en moins de trois jours, avec le gouverneur et une grosse garnison que le roi y avait laissée : le comte fit raser la place, qu'il trouva commandée de trop d'endroits pour être fortifiée, après quoi il prit Montreuil sans peine, et mit le siége devant Thérouanne.

Quand le roi se retira de Picardie, on crut qu'il allait en Italie, en exécution du traité conclu avec Soliman. Barberousse avait paru vers le mois de mai sur les côtes de Naples avec une flotte redoutable ; car quoique Soliman n'eût point de vaisseaux, quand la négociation commença, il commanda qu'on en bâtît quatre-vingts en Egypte, et il était si bien obéi, qu'ils furent prêts dans le temps qu'il l'avait promis. Il attendait en Albanie que Barberousse prît quelques places sur la côte, pour entrer en Italie avec cent mille hommes : quand il apprit que le roi, au lieu d'attaquer le Milanais, faisait la guerre en Picardie, il retourna à Constantinople, plein de colère et de dédain pour le roi ; mais son intérêt l'empêcha de rompre.

Barberousse, indigné que son maître eût fait inutilement un armement si considérable, tâcha de surprendre l'île de Corfou : il la trouva si bien munie, qu'il n'osa l'attaquer et se contenta de piller quelques places de la côte, d'où il enleva quinze à seize mille prisonniers. Le comte de Bure pressait Thérouanne, et comme, après douze jours de siége, elle manquait de poudre et d'arquebusiers, Annebaut trouva moyen d'y en faire entrer la nuit quatre cents, avec chacun un sac de poudre ; mais à son retour quantité de jeune noblesse qui l'avait suivi, voulant donner l'alarme aux ennemis, elle les trouva à cheval, et n'en fut pas bien reçue : Annebaut fut obligé de retourner sur ses pas pour dégager les siens ; mais

il fut entouré et pris avec presque tous ses gens.

Cependant le Dauphin était avec le grand maître autour d'Abbeville, où il ramassait des troupes pour faire lever le siége. Le comte de Bure, n'espérant plus réussir dans son entreprise, fit proposer une suspension d'armes pour traiter de la paix : elle fut acceptée pour trois mois, et les affaires de Picardie finirent par là.

En Piémont, le marquis du Guast prit le château de Carmagnole, où François, marquis de Saluces, fut tué en reconnaissant la place. Les affaires de France étaient en mauvais état par la division des chefs et par le manque d'argent. Ainsi le marquis du Guast reprit aisément toutes les bonnes places du Piémont, excepté Turin et Pignerol ; il tenait cette dernière place bloquée : pour remédier à ces désordres, le roi envoya premièrement de l'argent avec une armée de trente-six mille hommes de pied et quatorze cents hommes d'armes.

Il se rendit à Lyon le 6 d'octobre ; et le 10, avant que toutes les troupes fussent assemblées, le dauphin accompagné du grand maître, s'avança avec douze mille hommes de pied et deux cents chevaux, résolu de chasser du pays de Suze dix mille hommes que le marquis y avait mis pour le garder. Le grand maître ayant reconnu des hauteurs d'où l'on voyait dans les retranchements, les occupa, et chassa les impériaux à coups d'arquebuse ; le marquis, qui était campé à Rivole, y reçut ses gens, et délogeant aussitôt, laissa Pignerol en liberté : il ne demeura pas longtemps à Montcallier, où il s'était retiré, et il abandonna au dauphin tout le Piémont, qui se remit sous l'obéissance du roi, qui était arrivé en personne dans son armée.

On reprit tout le marquisat de Saluces, que du Guast avait occupé ; le roi le donna à Gabriel, évêque d'Aix, frère du dernier marquis, et le seul qui restait de la maison. Il en jouit le reste de sa vie, et étant mort au règne suivant, le marquisat fut réuni à la couronne. Le marquis du Guast, renfermé dans Ast, et n'ayant pas de quoi résister à une si grosse puissance, crut le Milanais perdu, quand il vit hors de ses mains le Piémont qui en était le rempart ; mais François se laissant flatter de l'espérance de la paix, consentit à une trêve de trois mois, semblable à celle qui avait été faite pour la Picardie, à condition que chacun garderait ce qu'il tenait. Les armées se retirèrent de part et d'autre.

Montéjan fut fait gouverneur du Piémont, et Langey qui, retourné en Allemagne, avait bien servi dans cette guerre, eut le gouvernement de Turin. Un peu après, le roi, qui ne voyait rien au-dessus des services du grand maître, l'éleva au comble des dignités, en lui donnant la charge de connétable, qu'il avait si long-temps laissée vacante. Annebaut fut fait maréchal de France à sa place, et Montéjan eut celle du maréchal de la Mark, qui était mort peu de temps auparavant.

Ce grand capitaine avait reçu à la cour, au retour du siége de Péronne, tout l'applaudissement que méritait l'importance de ses services. Il apprit la mort de Robert de la Mark son père ; et comme il allait pour prendre possession de sa principauté de Sedan et de ses autres États, il mourut lui-même dans le temps qu'il devait attendre les plus grandes récompenses.

Environ dans ce même temps, le chancelier Anne du Bourg, étant à Laon, la foule du peuple le fit tomber de sa mule : les blessures qu'il reçut en cette occasion lui causèrent la mort. Le président Poyet fut mis à sa place. La trêve qui avait été faite jusqu'à la fin de février fut prolongée pour six mois. Cependant le temps parut favorable au Pape pour commencer le concile, qu'il avait une extrême envie de tenir : il crut qu'en assemblant les deux princes, il les ferait concourir à une œuvre si importante, et peut-être qu'il trouverait les moyens de les mettre tout à fait d'accord ; il leur fit dire à tous deux qu'il avait un désir extrême de les voir ensemble.

Il était facile d'attirer François, qui aimait à se montrer, et qui croyait toujours gagner tout le monde par son procédé noble et sincère. L'empereur se fit prier davantage ; mais au fond il était bien aise d'avoir occasion d'amuser François. L'assemblée se fit à Nice, au commencement de juin.

Les deux princes ne se virent pas, et on ne sait pas bien pourquoi l'empereur ne voulut jamais cette entrevue : il craignit apparemment d'être pressé sur le Milanais en la présence d'un tiers si considérable ; ainsi le Pape portait les paroles de part et d'autre : mais comme ces conférences n'étaient que grimaces, il ne fit pas longtemps un si mauvais personnage.

[1538] Il négocia le mariage de deux enfants d'un fils bâtard qu'il avait eu avant d'être Pape ; par l'un il s'alliait avec la maison de France, et celui-là, quoique résolu, ne s'accomplit pas. Par l'autre, il avait pour son petit-fils une fille naturelle de Charles V. Au surplus, ne pouvant conclure la paix, il moyenna une trêve pour dix ans entre les deux princes, pendant lesquels il se promettait non-seulement de tenir, mais d'achever le concile.

Comme on était sur le point de se séparer, l'empereur fit dire au roi secrètement qu'ils n'avaient pas besoin d'une si grande assemblée pour terminer leurs affaires, et qu'il le verrait à Aiguemorte en retournant en Espagne. Le roi s'y rendit, l'empereur y vint, il ne se parla d'aucune affaire : François entra sans précaution dans les vaisseaux de l'empereur qui, de son côté, passa une nuit dans le logis de François. Les festins furent magnifiques, les démonstrations d'amitié furent merveilleuses : François, plein de l'espérance de faire une bonne paix, quoiqu'on n'en eût traité aucun article, promit à l'empereur de ne rien entreprendre contre ses intérêts. Il n'en voulait pas

davantage; il partit aussitôt après, et pour endormir toute l'Europe, il la remplit des nouvelles de la parfaite intelligence de lui et du roi. Il avait soigneusement préparé cette entrevue par l'entremise de la reine Eléonore, dans le besoin qu'il avait de ménager le roi.

Ceux de Gand, toujours rebelles, avaient commencé de s'émouvoir, dès l'an 1536, pour ne point payer leur part d'un impôt mis sur le pays. Le consentement de tous les ordres des Pays-Bas ne put jamais les obliger à céder, et l'empereur, qui prévoyait qu'en les pressant, comme il avait résolu, ils s'appuieraient de la France, n'oublia rien pour s'assurer de ce côté-là; le reste de cette année se passa tranquillement, et il n'y eut rien de remarquable qu'une dangereuse maladie du roi : on tâcha de couvrir du nom d'apostume un mal plus fâcheux; mais les princes ne peuvent cacher ce qui regarde leur personne.

Le maréchal de Montéjan étant mort, Langey lui succéda dans le gouvernement de Piémont, où le maréchal d'Annebaut fut envoyé pour commander les armées. En ce temps fut publiée l'ordonnance de faire dorénavant en langue française les actes publics, qui jusqu'alors s'étaient faits en latin. Le roi était à Compiègne quand il releva de maladie. Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur et gouvernante des Pays-Bas, vint le visiter : il lui rendit sa visite. La reine Eléonore, par une bonne intention qu'elle avait pour la paix, ménageait ces visites réciproques, et les deux reines tâchaient de tenir le roi en bonne disposition pour leur frère.

Un peu après, la révolte des Gantois éclata; ils offrirent de se donner au roi qui, loin de les recevoir, fit avertir l'empereur de leurs desseins. Charles, craignant de trop commettre son autorité en les faisant châtier par ses lieutenants, voulut marcher en personne; mais il n'était pas assez assuré ni des Anglais pour aller par mer, ni des protestants pour passer l'Allemagne : ainsi, dans la bonne disposition où il sentait le roi, il lui demanda passage par la France : il promit tout ce qu'on voulut, et il s'engagea, entre autres choses, et de vive voix et par lettres, à donner le duché de Milan au duc d'Orléans.

Sur cette parole, le roi, non content de lui accorder ce qu'il demandait, lui prépara des honneurs extraordinaires, et envoya ses enfants au-devant de lui jusqu'à Bayonne. Le connétable les suivit, et s'étant avancé pour faire signer à l'empereur la concession du Milanais, ce prince, sans lui témoigner trop de répugnance, dit seulement qu'il n'était ni honorable pour lui, ni sûr pour le roi, de lui faire signer une grâce qui paraîtrait forcée dans le besoin qu'il avait de traverser la France. Le connétable, endormi des belles choses qu'il promettait quand il serait en pleine liberté, consentit à ce qu'il voulut, et l'empereur fit son entrée à Bayonne au mois de décembre.

Le roi l'attendait à Châtellerault avec toute la cour, qui ne fut jamais plus superbe; personne aussi ne parut jamais plus adroit et plus poli que l'empereur : il sut s'accommoder en un moment aux mœurs et aux façons de tous ceux avec qui il avait affaire; mais dans une occasion si pressante il déploya plus que jamais son adresse, et pour ne perdre aucun avantage, dès les premiers jours qu'il fut avec le roi, parmi les discours perpétuels qu'ils faisaient entre eux de la paix et des desseins qu'ils projetaient contre le Turc, il lui proposa d'envoyer ensemble un ambassadeur à Venise, pour détourner la république de la paix qu'elle méditait avec le Turc, en lui promettant la protection des deux souverains.

Ce prince haïssait les Vénitiens, qui étaient ses ennemis d'inclination, et ses alliés seulement par force; ainsi il était bien aise de les engager, sous l'espérance d'un puissant secours, dans une guerre ruineuse à leur république. Il espérait par le même moyen rompre l'alliance du roi avec le Grand Seigneur, et éloigner tout à fait de lui le roi d'Angleterre, quand il le verrait si étroitement uni avec l'empereur. Tels étaient ses secrets desseins; mais il faisait voir au roi la gloire qui lui reviendrait d'empêcher que Venise ne s'accordât avec le Turc aux dépens de la chrétienté, comme elle allait faire; et relevant l'amitié qui était entre eux, il ne trouvait rien de plus beau que de la faire éclater dans toute la terre par une si belle ambassade.

Le roi, sensible à la gloire et à l'amitié, donna dans ce piége. Il nomma le maréchal d'Annebaut pour ambassadeur. L'empereur nomma le marquis du Guast, et comme ils étaient tous deux en Italie, ils se joignirent bientôt pour aller ensemble à Venise. Le premier effet de cette ambassade fut conforme au projet de l'empereur : elle acheva d'indisposer le roi d'Angleterre, qui était déjà fort aigri contre François; mais le sénat de Venise eut peu de foi aux promesses des deux princes et aux discours qu'on lui faisait de leur amitié réciproque, il en voulait voir les effets : il demanda aux ambassadeurs si l'empereur s'était résolu à donner Milan; comme ils n'eurent rien de positif à répondre, le sénat se hâta de faire la paix avec Soliman, en lui abandonnant ce qui restait de places à la république dans le Péloponèse.

Pendant que l'empereur était en France, une puissante cabale, formée à la cour, tâchait de persuader au roi qu'il ne devait point laisser sortir ce prince sans s'assurer le Milanais. On louait la bonne foi dont il se piquait, mais on lui représentait qu'il n'était pas juste qu'il fût seul à tenir parole, qu'il devait aussi obliger l'empereur à être fidèle. La duchesse d'Etampes, que le roi aimait, lui parlait encore plus fortement, et ne cessait de lui reprocher qu'il serait la risée du monde, s'il se payait de paroles dans un temps où il lui était si facile d'avoir des effets.

Elle était ravie d'avoir un prétexte de pousser le connétable, qu'elle haïssait; mais Charles ne fut pas longtemps sans pénétrer ses intrigues. Il avait auprès de lui des gentilshommes français qui avaient été au service du duc de Bourbon : ceux-là se mêlaient bien avant avec les courtisans, et découvrirent à l'empereur les desseins de la duchesse. Ce prince s'appliqua à la gagner. Un jour qu'elle présentait la serviette aux deux princes, l'empereur laissa tomber de son doigt, comme par mégarde, un de ses plus beaux diamants : la duchesse l'ayant relevé, le lui présenta aussitôt; mais il ne voulut point le recevoir. Pressé par la duchesse, il allégua une loi inviolable de l'empire qui voulait que ce qui tombe des mains de l'empereur appartînt à celui qui le recueillait; enfin, il fit tant valoir cette loi, ingénieusement inventée, que le roi même obligea la duchesse à garder le diamant. Depuis ce temps, adoucie non tant par le présent que par les manières galantes de l'empereur, elle lui fut toujours favorable : on arriva à Paris le 1er janvier.

[1540] L'empereur fut reçu et traité durant sept jours avec de nouvelles magnificences. Il fut à Chantilly, où le connétable souhaita de le régaler; jamais il ne témoigna aucune impatience de sortir des mains du roi, persuadé que rien ne l'assurait tant, que l'assurance qu'il témoignait. Le roi le conduisit jusqu'à Saint-Quentin, et envoya ses deux fils jusqu'à Valenciennes. Ce fut là qu'il commença à parler de Milan : il trouva mille moyens d'éluder; tantôt il fallait attendre le roi des Romains, pour autoriser la concession pleinement, tantôt il voulait ériger les Pays-Bas en royaume en faveur du duc d'Orléans, son prétendu gendre; enfin il dit nettement qu'il n'était engagé à rien, et ne laissa pas pourtant les envoyés du roi sans quelque espérance.

Au reste, la suite fit voir qu'il ne s'était pas trompé en se promettant un si grand effet de sa présence en Flandre. Il n'y fut pas plutôt arrivé, que les Gantois lui demandèrent pardon : ils payèrent ce qu'il ordonna, ils souffrirent une citadelle, leurs priviléges leur furent ôtés, et ils n'en retinrent que ce qu'il plut à la bonté de l'empereur de leur conserver. Le roi des Romains vint en Flandre joindre l'empereur, et ne tarda pas à retourner en Autriche. Pour le roi, on ne peut pas exprimer, ni combien il fut aigri contre l'empereur, qui avait abusé si visiblement de sa trop facile croyance, ni combien il fut confus en lui-même de s'être laissé tromper : il ne s'en prit pas seulement au connétable, auteur du conseil, mais encore il se dégoûta de tous ses ministres et de tous ses favoris : il rappelait en son esprit toutes leurs fautes passées; mais celui qui ressentit le premier les effets de son dégoût, fut l'amiral.

On ne sait s'il voulut commencer par là à abattre le connétable, avec qui il était lié, ou s'il eut quelque jalousie de ce que l'amiral était aimé par la duchesse d'Etampes sa proche parente, ou si c'est qu'il eût toujours gardé sur le cœur le peu de succès des affaires du Piémont sous sa conduite, quoiqu'il n'y eût pas de sa faute. Quoi qu'il en soit, il résolut de le mettre entre les mains de la justice; il s'en ouvrit au chancelier, qui lui donna les expédients pour lui faire son procès. On en ôta la connaissance au parlement de Paris, juge naturel des officiers de la couronne. Le chancelier fut mis à la tête de ses commissaires : l'amiral rejeta hardiment sur le roi même le retardement des affaires du Piémont. On l'accusa de malversations dans sa charge, et en effet le plus grand crime dont on le chargea, fut d'avoir un peu trop étendu ses droits d'amiral. Ce crime, et d'autres semblables, le firent condamner à payer une amende qui le ruinait, et à perdre ses gouvernements et sa charge.

L'amitié de la duchesse ne servit qu'à faire revoir son procès deux ans après : il fut justifié et rétabli dans ses charges; mais il ne vécut pas assez pour voir dans la même année le chancelier son ennemi accusé et convaincu de malversations énormes, pour lesquelles il fut destitué de sa place; ce que tout le monde regarda comme un juste châtiment de l'injustice qu'il avait commise contre l'amiral. Le connétable demeura encore quelque temps dans les affaires, mais il n'avait qu'une apparence de crédit, et le chancelier avait la principale autorité, plus par son habileté que par l'inclination de François.

L'empereur passa dans les Pays-Bas le reste de l'année 1540, allant de pays en pays et de ville en ville, et confirmant les peuples dans l'obéissance. Au commencement de l'année suivante il retourna par Metz en Allemagne, pour y tenir la diète, qu'il avait convoquée à Ratisbonne. Là, dans la crainte qu'il eut de François, si justement irrité, et du Turc qui, entré dans la Hongrie, menaçait l'Autriche, il ne se trouva pas en état de contraindre les protestants à se soumettre à l'Eglise, comme il l'avait fait espérer au Pape : il leur accorda la liberté de conscience jusqu'au jugement du concile, qu'il promettait de procurer dans deux ans. Les troubles de la chrétienté n'avaient pas encore permis à Paul III d'en faire l'ouverture selon son désir. Les protestants ne demandaient que du temps pour s'affermir; ainsi sur cette offre de l'empereur, non-seulement ils s'obligèrent à ne plus armer contre ses ordres, mais ils concoururent à l'envi, avec les Catholiques, à lui donner tout le secours qu'il souhaitait.

Les affaires de Hongrie n'en allèrent pas mieux, l'armée de Ferdinand fut battue auprès de Bude par le basse Mahomet. Soliman survint et prit Bude; il relégua en Transylvanie le jeune roi, fils de Jean Sépus, et s'empara de tout le pays qu'il possédait, quelque effort que fit Ferdinand pour le recouvrer. L'empereur apprit ces nouvelles en Italie, où il était allé aussitôt après la diète de Ratisbonne, dans un temps où l'on croyait qu'il allait marcher contre

Soliman. Cela fit dire à toute l'Europe qu'il le fuyait, il crut montrer qu'il ne le craignait pas, en prenant la résolution d'attaquer Alger en personne. Tout le monde et ses amis mêmes eussent mieux aimé qu'il allât où le besoin était le plus grand, et où étaient avec Soliman toutes les forces ottomanes.

Avant de se mettre en mer, il eut une entrevue à Lucques avec le Pape ; mais elle fut aussi inutile que les précédentes. La saison était avancée, et Doria lui représentait que la navigation allait être très-dangereuse, car on était assez avant dans le mois d'octobre. Le Pape fit tout ce qu'il put pour le détourner de son entreprise, mais inutilement : prêt à partir il reçut une ambassade et des plaintes de François, sur un attentat dont toute l'Europe était émue.

Dans le temps que Charles était en France, et qu'il faisait sonner de toutes parts son étroite correspondance avec le roi, ce fut principalement à Constantinople qu'il fit publier cette union. Soliman en était entré en jalousie ; mais quand il sut l'ambassade de du Guast et d'Annebaut à Venise, il se mit en telle colère, qu'il pensa faire décapiter Rincon, notre ambassadeur. C'était un espagnol disgracié, qui de dépit s'était donné à la France, homme actif, adroit et capable des plus délicates négociations. Il fit connaître à Soliman la politique de Charles, et s'étant à peine tiré d'un si grand danger, il revint en France pour recevoir de nouvelles instructions.

Le roi ne tarda pas à le renvoyer pour négocier avec la Porte, et envoya en même temps César Frégose à Venise. Comme les affaires dont ces deux ambassadeurs étaient chargés avaient de la liaison, ils eurent ordre de partir ensemble, et Rincon devait passer à Venise. Arrivés en Piémont, d'où ils devaient continuer leur voyage sur le Pô, Langey, averti de tous côtés, les assura qu'ils étaient épiés sur leur passage, et que leur perte était assurée, s'ils ne prenaient un autre chemin qu'il leur indiquait. Il avait su que le marquis du Guast avait aposté des gens pour les assassiner et prendre leurs instructions. Par ce moyen il interrompit une négociation qui était redoutée par le conseil d'Espagne, et il découvrait des secrets capables d'animer toute l'Allemagne contre la France.

Quoique les avis de Langey fussent précis et circonstanciés, les malheureux ambassadeurs les négligèrent. Ils tombèrent dans les embuscades qui leur étaient préparées ; mais ceux qui les tuèrent cherchèrent vainement leurs papiers. Langey les avait empêchés de les porter et devait les faire tenir à Venise. Cet assassinat fut commis vers le 3 juillet ; mais il fallut du temps pour établir la preuve du crime, au milieu des artifices du marquis du Guast. Langey, néanmoins, en vint à bout ; il fit voir et quels étaient les assassins, et de qui le marquis du Guast s'était servi pour les suborner, et où il les avait renfermés après le meurtre, de peur qu'ils ne le divulguassent : il les tira des prisons où ils étaient resserrés, il mit en évidence toute la suite du crime, et afin que l'information ne fût pas suspecte, il la fit faire à Plaisance, qui était une ville neutre.

Quand la preuve fut tellement complète, qu'il n'y avait plus de réplique, le roi en envoya des copies dans toutes les cours, et fit demander justice à l'empereur en la présence du Pape. Il en sortit par des paroles générales, et s'embarqua pour son entreprise d'Alger. Le roi, résolu de pousser la chose par toutes sortes de voies, porta sa plainte aux états de l'empire ; les ministres de l'empereur les avaient déjà prévenus, en publiant de fausses instructions des ambassadeurs, pleines d'étranges propositions contre la chrétienté. Une invention si grossière trompa les Allemands.

Olivier, homme de mérite, pressa en vain qu'on montrât les originaux, et il demanda aussi comment il se pouvait faire que les Espagnols, qui se disaient innocents du meurtre, eussent eu main les papiers de ces ambassadeurs : il fallut revenir en France sans rien obtenir. Le marquis du Guast publia une apologie où il offrait le combat à la manière ancienne ; Langey fit une réponse où il acceptait. L'un exagérait combien il était indigne d'un roi très-chrétien de se joindre avec les Turcs contre la chrétienté. L'autre représentait combien il était indigne d'un empereur de faire le religieux et de commettre des assassinats sur des ambassadeurs. Il remarquait que l'empereur ne voulait l'abaissement du Turc que comme il voulait celui de tous les princes du monde, et principalement de ceux d'Allemagne : voilà ce qu'on s'objectait de part et d'autre ; mais ce qui se disait plus communément, c'est que l'intérêt et l'ambition causent d'étranges mouvements dans les conseils des princes.

Le roi crut la trêve rompue par l'assassinat de ses ambassadeurs et par le déni de justice ; ainsi il se résolut à faire la guerre. L'occasion était favorable : l'empereur revenait d'Alger, qu'il avait inutilement assiégée ; battu de la tempête, qui lui fit perdre plus de cent vaisseaux, il ne ramena en Espagne que la moitié de ses troupes. François armait puissamment, et il fit le projet de la guerre avec le chancelier Poyet entendu en tout ; il ne laissa pas d'être disgracié, comme on a déjà dit. Le roi avait commencé à prendre du dégoût de ce ministre, à cause des révoltes que la gabelle, imposée ou doublée par ses conseils en Guienne et en Saintonge, y avait causées ; mais la duchesse d'Etampes acheva de le perdre, pour avoir refusé (quoique avec raison) une grâce que demandait un homme qu'elle protégeait, et l'avait ensuite passé par commandement exprès du roi, non sans quelque plainte du crédit des dames. On l'accusait d'être arrogant et insupportable.

[1542] L'affaire fut poussée si avant, qu'on lui fit faire son procès, qui traîna longtemps.

Il ne soutint pas dans la disgrâce la hauteur et la fermeté qu'il avait montrées dans sa bonne fortune. Les sceaux furent donnés à François de Montholon, célèbre avocat et de rare probité.

Le connétable fut chassé quelque temps après de la cour, où il avait eu de continuels dégoûts depuis le passage de l'empereur. Sa chute étonna toute la France, qui l'avait vu durant tant d'années maître de tout, et si respecté, que le parlement en corps, en lui écrivant, le traitait de *Monseigneur*. Le roi se repentit de l'avoir souffert : on croit que l'attachement qu'il avait pour le dauphin, sur lequel il pouvait tout, contribua à sa disgrâce.

Le roi n'écoutait plus guère le cardinal de Lorraine, irrité de ses profusions, qui l'obligeaient sans cesse à demander et lui avaient fait accepter une pension de l'empereur sur l'archevêché de Tolède. Ainsi tout le conseil fut réduit au cardinal de Tournon et au maréchal d'Annebaut, tous deux d'un esprit médiocre, mais tous deux désintéressés et affectionnés au bien de l'Etat.

La disgrâce du chancelier n'empêcha pas que le roi ne suivît les desseins qu'il avait projetés avec lui. Trois grosses armées devaient attaquer en même temps, l'une le Roussillon, l'autre le Piémont, et la troisième le Luxembourg; une quatrième, moindre que les autres, devait agir avec celle de Guillaume, duc de Clèves et de Juliers, que tous les ordres de Gueldres avaient reconnu après la mort de Charles d'Egmont, leur dernier duc; mais l'empereur lui refusait l'investiture, et sur ce qu'il s'était jeté entre les bras de la France, il l'avait fait mettre au ban de l'empire, à la dernière diète de Ratisbonne.

Le roi s'était engagé à le soutenir, et lui avait fait épouser la princesse de Navarre. Il avait d'excellentes troupes, levées de l'argent de France. Le roi y en joignit d'autres, sous la conduite de Nicolas de Bossu, seigneur de Longueval, qui, après avoir traversé et ravagé le Brabant, devait se joindre à l'armée de Luxembourg.

Environ la mi-juin, les armées furent en campagne; pour faire apprendre la guerre à ses deux enfants, le roi fit marcher le dauphin avec Montpezat dans le Roussillon, et le duc d'Orléans dans le Luxembourg, avec Claude, duc de Guise; il suivit l'armée de Roussillon, parce que l'empereur était de ce côté-là, et s'arrêta à Montpellier, dans le voisinage.

Le maréchal d'Annebaut commandait en Italie, où Langey, quoique affaibli et perclus par ses fatigues passées, entreprenait tant d'intelligences et avait fait de si beaux projets, qu'on pouvait en espérer de grands avantages; mais Montpezat lui rompit toutes ses mesures, et obligea le roi à faire venir avec le dauphin la maréchal d'Annebaut: Langey lui remontra qu'il faisait bien, à la vérité, d'attaquer son ennemi par divers endroits; mais que le dessein du Roussillon ne pourrait avoir de succès, tant à cause que le pays était, par sa propre situation, le plus fort de tous ceux de l'empereur, qu'à cause qu'il y avait ses meilleures troupes, qui étaient les Espagnols.

Les Pays-Bas et le Milanais, d'eux-mêmes plus accessibles, étaient de plus dégarnis et lui paraissaient hors de défense si le roi eût tourné toutes ses forces de ce côté-là. Il était touché de ces raisons; mais Montpezat le persécutait pour le Roussillon, où il avait des intelligences; et il fit tant, qu'Annebaut, qui resta inutilement dans le Piémont durant deux mois, eut enfin ordre de rejoindre le dauphin, qu'il trouva à Avignon.

Cependant le duc d'Orléans, étant entré dans le Luxembourg, avait d'abord forcé Damvillers, pris Yvoi, la plus forte place de cette province, emporté Arlon en passant, et réduit en peu de temps Luxembourg avec Montmédi : en sorte qu'il ne restait à l'empereur que Thionville. L'armée de Gueldres n'avait guère moins bien réussi. Martin de Rossen, maréchal de Gueldres, capitaine expérimenté, et Longueval, qui commandait la cavalerie, avaient pénétré dans le Brabant. Le prince d'Orange les avait attaqués sur leur passage, et avait été battu : de sorte que l'épouvante s'était mise dans tout le pays. René de Châlons, prince d'Orange, qui s'était sauvé à Anvers, eut peine à le rassurer en y jetant du secours. Rossen l'assiégea et se retira bientôt après, gagné, à ce que l'on dit, par l'argent des marchands de cette ville opulente. Louvain se racheta pour 50,000 écus d'or, et l'armée, chargée de butin, vint joindre, selon ses ordres, le duc d'Orléans dans le Luxembourg. Par ce moyen, il avait plus de trente mille hommes; mais, sur la fin du mois de septembre, il quitta cette belle armée, quoiqu'elle fût en chemin de faire de grands progrès.

Son frère, le dauphin, tenait Perpignan assiégé avec la plus belle armée qui fût encore sortie de France; car depuis la jonction d'Annebaut il avait environ quarante mille hommes de pied, deux mille hommes d'armes et deux mille chevau-légers. Mais Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, avait jeté du secours dans sa place, qui était munie d'ailleurs de toutes choses, et surtout d'une quantité prodigieuse d'artillerie, dont tous ses remparts étaient garnis.

Par malheur pour l'armée de France, la place fut attaquée du côté le plus fort; un faux avis venu du dedans engagea nos chefs à cette attaque, et, la saison fâcheuse avançant, l'empereur, sans se remuer, attendait de jour en jour la levée du siége. Il se répandit pourtant un bruit qu'il y aurait une bataille; et c'est ce qui fit venir le duc d'Orléans en poste à Montpellier.

Deux jours après son arrivée, on sut que les ennemis avaient repris Luxembourg, place alors de peu de défense, et que la seule diligence du duc de Guise avait sauvé Montmédi. Le roi condamna l'ardeur inconsidérée de son fils, d'autant plus qu'il avait déjà résolu de faire lever le siége. Les pluies avaient commencé, et si l'on avait tardé trois

jours, il n'y eût pas eu moyen d'éviter les torrents qui se précipitaient du haut des montagnes.

Pendant que les armées agissaient, Charles, duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, eut ordre de ramasser quelques garnisons, pour brûler plusieurs châteaux qui incommodaient. Langey, de son côté, qui avait à peine quatre mille hommes, et à qui la maladie n'avait laissé de libre que la langue et l'esprit, ne laissa pas de surprendre Quiéras, avec quelques places voisines, et d'empêcher tous les progrès de du Guast, quoiqu'il eût quinze mille hommes, dont il lui en débaucha six mille.

Le roi, fâché d'avoir négligé le Piémont, y renvoya Annebaut. Il fit quelques entreprises, contre l'avis de Langey, qui ne réussirent pas. Ce grand homme, dont les conseils étaient négligés, se crut inutile, et voulut retourner en France; mais il mourut en chemin. La pauvreté d'un serviteur si utile est une tache dans le règne de François Ier.

Le maréchal d'Annebaut ne tarda pas à repasser les monts, où il pensa être accablé des neiges. Il rencontra la cour à Châtellerault, d'où le roi alla à la Rochelle, pour y apaiser une sédition qui s'y était élevée au sujet de la gabelle, durant le siége de Perpignan. Il venait résolu d'en faire un exemple, et déjà un grand nombre de séditieux lui avaient été envoyés la corde au cou et les mains liées; mais, en entrant dans la ville, il fut tellement ému par les larmes de tout le peuple, qu'il ne put retenir les siennes.

Il leur parla longtemps, les appela ses amis, leur représenta l'horreur de leur crime, non comme un juge qui veut châtier des criminels, mais comme un père qui veut empêcher ses enfants de tomber dans de pareilles fautes. Il loua même la fidélité de leurs ancêtres et la leur, jusqu'à ce jour malheureux; il s'étonnait qu'ils se fussent si fort oubliés, et, leur accordant leur pardon, il ne put s'empêcher de leur représenter la différence du traitement qu'ils recevaient, d'avec celui que recevaient les Gantois rebelles. Il finit en disant qu'il voulait les cœurs. Toute la ville retentit des cris de : « Vive le roi. » Il leur rendit leurs prisonniers, les clefs de leur ville, leurs armes, leurs priviléges, et voulut ce jour-là demeurer à leur garde, assuré de l'effet que devait faire dans tous les cœurs un si rare exemple de clémence.

Cependant les impériaux avaient repris tout le Luxembourg, excepté Yvoi et Montmédi, et François vit tous les efforts de cette campagne inutiles. Ces mauvais succès lui firent reprendre le dessein d'exciter le Turc contre l'empereur.

Depuis la mort de Rincon, la négociation allait plus lentement. François, résolu de la réchauffer, fit aller Montluc à Venise, d'où il pourrait traiter de plus près, et en même temps chercher les moyens de détacher la république d'avec l'empereur.

Montluc était un homme de qualité, qui, s'étant fait jacobin faute de biens, s'était tiré de cet ordre par la protection de la reine de Navarre. Elle avait goûté son esprit poli naturellement et cultivé par les belles-lettres. Mais ce qui l'avait tout à fait gâté, c'est qu'il avait donné dans les nouveautés du temps, en suivant les opinions de Calvin. Il n'avait pas laissé d'accepter l'évêché de Valence, que la reine, sa protectrice, lui procura. Comme il avait l'esprit vif et plein d'expédients, il se fit admirer à Rome, où le roi l'avait envoyé, et avait encore mieux réussi en Angleterre, où il n'était pas obligé de déguiser ses sentiments.

Un homme si pénétrant ne fut pas longtemps à Venise sans connaître qu'il n'y ferait rien par la négociation. Il se rendit maître par intelligence de Maran, place importante sur le golfe, que l'empereur avait fortifiée pour donner de la jalousie à la république. Il la munit si bien, que les généraux de Ferdinand l'assiégèrent vainement. Tantôt il l'offrait aux Vénitiens, et tantôt, s'il les trouvait difficiles, il leur faisait entrevoir qu'on pourrait bien la livrer au Turc.

Les affaires, par ce moyen, étant en état d'avancer à Constantinople, il conseilla au roi d'y envoyer Paulin, connu depuis sous le nom du baron de la Garde, homme d'une condition médiocre, mais d'une grande capacité, que Langey avait déjà proposé pour cet emploi. Le roi connut bientôt qu'on ne pouvait lui donner un meilleur conseil que d'employer un tel homme [1543]. Il fut d'abord rebuté par Soliman, qui reprochait aux Français d'avoir manqué de parole; mais à la fin il réussit à se rendre agréable.

Soliman promit d'envoyer sa flotte, de concert avec le roi, et de former une ligue entre la France et la république. En effet, il envoya un chiaoux; mais avant que d'arriver à Venise, il fut gagné par les impériaux, et la république ne s'engagea point. Il se faisait de tous côtés de grands préparatifs de guerre. Les états d'Espagne avaient donné quatre millions à l'empereur; le roi de Portugal, dont Philippe, prince d'Espagne, avait épousé la fille, promettait de grandes sommes, et l'empereur n'en espérait guère moins du roi d'Angleterre, qui s'était enfin ligué contre le roi depuis le refus qu'il avait fait d'imiter sa révolte contre le Saint-Siége; et il s'était encore aigri depuis peu par la protection que la France donnait aux Ecossais, avec qui Henri était en guerre.

Au commencement du printemps, Antoine, devenu duc de Vendôme par la mort de Charles, son père, rassembla un corps d'armée pour ravitailler Thérouanne. L'empereur avait garni cette frontière pour faire la guerre au duc de Gueldres, contre qui ses généraux venaient de perdre une bataille. Cette occasion parut favorable au duc de Vendôme pour faire quelque entreprise; mais le roi, qui se préparait à se mettre lui-même en campagne, ne lui laissa que le loisir de prendre Lilers, petite place près de Béthune. Il fit partir, vers la fin de mai, le maréchal d'Annebaut, fait depuis amiral de France par la mort du comte de Brion, avec

ordre d'investir Avesnes. Les avis qu'il eut sur le chemin le déterminèrent à attaquer Landrecies, où le roi ne tarda pas à le joindre. Les habitants, n'étant pas en état de résister, ne voulurent cependant pas se rendre. Ils aimèrent mieux mettre le feu dans la ville, où ils brûlèrent pour plus d'un an de vivres, et se sauvèrent dans la forêt de Mormaux. Le roi fit fortifier cette place, et cependant le dauphin prit quelques villes de Hainaut, qu'il abandonna; il courut ensuite le pays jusqu'à Mons et Valenciennes, et fit beaucoup de butin.

En même temps, la flotte du Turc, composée de cent vingt galères, et conduite par Barberousse, était arrivée à Marseille; celle de François, composée de quarante vaisseaux, parmi lesquels il y avait vingt-deux galères, était dans le même lieu, commandée par François de Bourbon, duc d'Enghien, frère du duc de Vendôme, jeune prince de vingt-deux ans et de grande espérance. Cette flotte portait huit mille soldats, et des vivres en abondance pour faire un grand siége.

Les Français, que Barberousse avait ordre de satisfaire, se déterminèrent à celui de Nice. Elle ne tint pas longtemps. Le gouverneur, qui en sortit le 20 août, se retira dans le château, bâti sur le roc, qu'il résolut de défendre jusqu'à la dernière extrémité. L'empereur, pendant ce temps, faisait puissamment la guerre au duché de Gueldres. Il était parti de Barcelone peu après que la flotte ottomane fut arrivée en France; il n'avait fait que passer en Italie, où le Pape l'avait obligé à une entrevue inutile; de là il était venu en Allemagne, où il déclara aux princes qu'il voulait faire un exemple du duc de Gueldres, rebelle à l'empire.

En effet, il vint à Bonne, où il fit la revue de son armée; elle se trouva d'environ quarante mille hommes; de là, sans s'arrêter, il alla mettre le siége devant Duren, place du duc, sise sur l'Adure et très-bien fortifiée; elle ne tint pourtant pas longtemps; une batterie de quarante pièces de canon et la mort de son gouverneur la déterminèrent à se rendre. L'empereur y entra le même jour que les Français entrèrent dans Nice, et ne put la sauver du feu. Il continua la conquête des pays du duc, et laissa François agir dans le Luxembourg pendant qu'il dépouillait son allié. Luxembourg fut assiégé, le 17 septembre, par le duc d'Orléans, qui avait l'amiral pour conseil; la place se rendit peu de jours après, quoiqu'il y eût une grosse garnison, composée de la meilleure infanterie de l'empereur.

Le roi s'opiniâtra à vouloir garder cette place, que la plupart des chefs ne jugeaient point tenable. Il y arriva le 25 septembre, et y apprit que le duché de Gueldres avait été tout à fait réduit. Julier, Ruremonde, Venloo, toute la Gueldre, tout le comté de Zutphen s'étaient rendus sans résistance; ces deux pays avaient reconnu l'empereur pour seigneur; le duc n'avait sauvé le reste de ses États qu'en renonçant à ceux-ci et aux alliances de France, de Suède et de Danemark.

Pour faire cette importante conquête, qui tenait en crainte les vassaux de l'empire, qui décriait les Français comme de faibles alliés, et joignait à ses provinces deux pays si considérables, l'empereur abandonna ses propres pays; mais il espérait de les recouvrer bientôt; et en effet ayant augmenté ses troupes de douze mille hommes que le roi d'Angleterre lui envoya, il marcha avec toutes ses forces pour assiéger Landrecies.

En même temps Ferrand de Gonzague, son lieutenant général, assiégea Guise; mais le roi ayant marché pour secourir Landrecies, il se retira, et le seigneur de Brissac lui défit une partie de ses gens dans sa retraite. L'empereur, qui était demeuré malade au Quesnoy, ne put arriver au camp avant le mois d'octobre. La place était battue de quarante-huit pièces de canon; mais quoiqu'il y eût brèche, il y avait peu de sûreté à tenter l'assaut contre la Lande, gouverneur habile et résolu, qui avait une bonne garnison. Quand les vivres commencèrent à lui manquer, il fit résoudre les soldats à se contenter d'eau et d'un demi-pain par jour; ainsi il donna le temps au roi d'approcher pour le secourir.

Ce prince était à Cateau-Cambrésis, près de la place assiégée, et le duc d'Enghien l'y vint trouver, sur la croyance qu'il eut que l'affaire de Landrecies engagerait à une bataille. L'approche de l'hiver, et celle d'André Doria, avec le manque de vivres, l'avait obligé à lever le siége du château de Nice. Barberousse, indigné qu'il eût traîné si longtemps, reprochait brutalement aux Français leur lâcheté, et à ce prince sa jeunesse. Un peu après l'amiral tenta heureusement le secours de Landrecies.

Les quartiers des ennemis étaient séparés par la Sambre; ainsi diverses attaques qu'on fit en même temps ouvrirent à l'amiral l'entrée de la place; il en renouvela la garnison, et Martin du Belley, frère de Langey, y jeta des vivres; le roi, la voyant en sûreté, se retira vers Guise avec le dauphin, le 2 novembre. L'empereur, peu de jours après, leva le siége; les officiers de l'ancienne garnison furent dignement récompensés et les soldats furent anoblis leur vie durant.

L'empereur alla à Cambrai, où il fut reçu par l'évêque, de la maison de Croï, sa créature; et pour s'assurer de cette place qui n'était pas du domaine des Pays-Bas, il y fit construire une citadelle, qui a été jusqu'à nos jours la terreur de la Picardie [1544]. Boutière, à qui le duc d'Enghien avait laissé le commandement dans le Piémont, n'y réussit pas. Mondovis fut pris sur lui par composition; mais du Guast, sans avoir égard au traité, maltraita les Suisses qui l'avaient bien défendu. Il s'empara de Carignan, pendant que Boutière la faisait démanteler, et en fit rétablir les fortifications.

L'armée d'Italie avait reçu un secours de dix à douze mille hommes français, suisses et gruyers, peuples du comté de Gruyers,

sujets des Grisons. Le roi, voyant que Boutière n'était pas bien obéi, renvoya le duc d'Enghien. Ce prince trouva Boutière devant Ivrée, qu'il abandonna à sa venue, ne voulant pas lui laisser la gloire de la prise.

Barberousse passa l'hiver en Provence, et en partit au printemps, après avoir laissé des marques de sa barbarie. Au commencement du printemps, le duc, résolu de bloquer Carignan, se saisit pour cela de tous les postes des environs, et fit bâtir des forts où il en fallait; pour lui, il vint camper à Carmagnole. Le marquis du Guast se préparait à dégager une place qui donnait le Montferrat aux Français. Sur l'avis de sa marche, le duc demanda au roi la permission de le combattre, et il l'obtint aisément. Toute la jeune noblesse de la cour s'étant rendue en foule auprès de lui, tous donnèrent volontiers leur argent au prince pour contenter son infanterie, et le roi en envoya d'Anet par du Belley, qui arriva au camp le vendredi saint.

La somme qu'il apportait ne suffisant pas pour payer un mois aux étrangers, il fallut user d'adresse : on commença le payement, et on fit semblant de ne pouvoir l'achever, par la soudaine arrivée du marquis qu'on savait proche; en effet, le 10 avril, qui était le propre jour de Pâques, il était à une petite distance, et ce jour-là même le duc, marchant au-devant de lui, sut qu'il était à Cérisoles, et s'étant avancé sur une éminence, il la quitta bientôt, à cause qu'il manquait de vivres et de chariots pour en apporter; ainsi, comme il gagnait son camp de Carmagnole, du Guast, qui crut qu'il fuyait, et qui se sentait le plus fort (car il avait dix mille hommes plus que lui), passa le Pô sur un pont pour le suivre.

Son armée marchait sur une ligne, divisée néanmoins en trois bataillons, qui avaient chacun leur aile de cavalerie; l'aile droite était de six mille vieux soldats allemands et espagnols, avec leur escadron de huit cents chevaux; le prince de Salerne faisait l'aile gauche, avec dix mille Italiens et huit cents chevaux florentins; le corps de bataille était formé par un bataillon de dix mille Allemands et de huit cents chevaux de la même nation.

Le duc donna la même forme à son armée. Vis-à-vis des Italiens et du prince de Salerne, il mit un bataillon de trois mille hommes de vieilles bandes françaises, qui avait à sa droite six cents chevau-légers, et à sa gauche quatre-vingts hommes d'armes : il opposa aux Espagnols quatre mille Gruyers et Italiens soutenus des guidons et des archers de la gendarmerie. Le corps d'armée était de trois mille Suisses, à côté desquels il devait combattre avec la jeune noblesse. Boutière, bientôt revenu sur le bruit de la bataille, menait l'avant-garde, et Terme commandait la cavalerie légère. On détacha, sous la conduite du capitaine Montluc, sept ou huit cents arquebusiers, tant Italiens que Français, qu'on mit à la tête des batailles, comme enfants perdus. Caillac marchait devant les Suisses, avec huit pièces d'artillerie de campagne. Maillé en avait autant devant les Gruyers, et du Belley avait l'ordre d'aller partout, pour faire marcher les troupes du côté que l'ennemi agirait. La description qu'il fait de cette bataille est un grand ornement dans l'*Histoire* qu'il a écrite *de François Ier*.

Comme le duc vit le marquis passé, il jugea qu'en reculant davantage il paraîtrait fuir, et jetterait la terreur dans les troupes; ainsi il tourna face, et tâcha de regagner la hauteur qu'il avait abandonnée; mais le marquis le prévint, et le duc ne laissa pas de marcher à lui, après avoir tellement disposé ses troupes qu'elles ne pussent être offensées de l'artillerie ennemie. Ces mouvements se firent la nuit qui précédait le lundi de Pâques, et le jour commençait quand les armées se trouvèrent en cet état. On fut trois heures de part et d'autre à gagner le flanc de l'ennemi, et tout ce temps se passa à escarmoucher; enfin, entre onze heures et midi, les ennemis, qui se voyaient les plus forts, résolurent de commencer l'attaque : alors le seigneur de Taïs, qui commandait les bandes françaises, tourna face pour chasser les Italiens du prince de Salerne.

Ce prince ne branlait pas et était encore assez loin, car il attendait l'ordre de du Guast, qui l'avait ainsi commandé. Belley qui le voyait immobile, et qui voyait dans le même temps le gros bataillon allemand de dix mille hommes de pieds fondre sur nos Suisses, qui n'étaient que quatre mille, manda à Taïs de les joindre. Le duc, qui devait soutenir les Suisses, courut aux Gruyers, qui paraissaient étonnés; mais Terme chargea brusquement la cavalerie florentine, qui prenait de flanc les Français, et la renversa sur le prince de Salerne; en la poussant, il s'engagea si avant dans le bataillon, que son cheval étant tué sous lui, il fut pris. Par ce moyen, le prince, embarrassé de la cavalerie florentine et des nôtres, qui lui tombaient sur les bras, fut sans action.

Nos Suisses, joints aux Français, donnèrent sur les Allemands sans être empêchés; ils s'élargirent d'abord, et tirèrent de leur hauteur de quoi égaler le front des Allemands, qui les voulaient envelopper. Pendant que les uns et les autres combattaient opiniâtrément, Boutière fit agir si à propos et avec tant de vigueur ses quatre-vingts hommes d'armes, que les Allemands plièrent, de sorte que le marquis, qui regardait le combat d'une éminence, n'en voulut pas voir davantage, et se retira sans même envoyer les ordres au prince de Salerne, qui les attendait. Nos archers, qui avaient Dampierre à leur tête, rompirent aussitôt la cavalerie qui leur était opposée; mais nos Gruyers et nos Italiens ne purent soutenir l'effort des Espagnols et prirent la fuite. Les Espagnols et les Allemands, qui combattaient avec eux, les pressaient de sorte qu'il ne s'en serait pas sauvé un seul, si le duc, en même temps, n'eût enfoncé par un coin le bataillon espagnol;

mais lorsqu'il se retourna pour se rallier, il vit ses Gruyers en fuite.

Il n'avait aucune nouvelle des Suisses ni des Français, qu'une colline lui cachait, et il voyait tomber sur lui les Espagnols victorieux au nombre de quatre mille, auxquels il ne pouvait opposer que cent chevaux qui l'accompagnaient. Il ne laissa pas de charger tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, comme résolu de périr, quand il vit les Espagnols, sur la nouvelle de la défaite des leurs, prendre tout d'un coup la fuite. On les poursuivit dans les bois et dans les villages où ils tâchaient de se sauver, et presque tous furent tués ou pris.

Le prince courait après témérairement, à l'exemple de Saint-André, qu'il voyait aller devant lui ; et averti qu'il devait craindre le même sort qu'eut Gaston de Foix à Ravenne, il répondit qu'on arrêtât donc Saint-André, si on voulait l'arrêter lui-même. Le carnage fut horrible dans cette bataille ; les Suisses se ressouvinrent du traitement qu'on leur avait fait à Mondevis, et ne donnèrent quartier à personne; ainsi on compta pour les ennemis douze à quinze mille morts : ils perdirent outre cela plus de trois mille prisonniers, quinze pièces de canon, toutes leurs armes et tout leur bagage, sans que nous y perdissions plus de deux cents hommes.

Le marquis du Guast, plein de confiance, avait ordonné en passant à ceux d'Ast de lui fermer les portes, s'il ne revenait victorieux. Il fut mieux obéi qu'il ne le voulait; tout le pays fut en crainte. Carignan tint pourtant encore un mois, et tout le Montferrat se soumit, excepté Casal. Il n'y avait dans le Milanais que Milan et Crémone qui pussent tenir. Le comte de Petillane, Pierre Strossi et autres Italiens qui étaient dans les intérêts de la France, aussitôt après la bataille, se jetèrent dans le Crémonais avec dix mille hommes, où ils attendaient tous les jours le duc; mais ils s'en retirèrent avec grande perte, le roi ayant ordonné à son armée de s'arrêter, sur les nouvelles qu'il eut du côté du Rhin.

L'empereur y avait paru avec une armée plus puissante que jamais. Les états de l'empire y avaient contribué, et avaient refusé toute audience aux ambassadeurs de François. Le comte de Bure attendait dans les Pays-Bas avec quatorze mille hommes le roi d'Angleterre, qui venait à Calais avec toutes ses forces. Les deux princes devaient marcher en même temps vers Paris, sans s'arrêter, pour partager entre eux le royaume, suivant le traité qu'ils en avaient fait. Au bruit de la bataille de Cérisoles, l'empereur crut le Milanais en proie, et hésita quelque temps s'il n'irait pas au secours, il ne voulait pas exposer une si belle province à une perte assurée, pour des conquêtes hasardeuses qu'il tenait en France.

Quand il vit que notre armée victorieuse s'amusait premièrement si longtemps au siége de Carignan, et ensuite s'arrêter tout court, il continua son voyage et assiégea Luxembourg. Cette place ne fit pas la résistance que le roi avait attendue, car il croyait que le siége lui donnerait le loisir d'assembler ses troupes ; et si l'empereur eût marché droit à Paris, comme il l'avait projeté, il n'y avait encore rien de prêt à lui opposer; mais la facilité qu'il trouva à ce premier siége l'engagea à en faire d'autres. Il prit Commerci et Ligni, et le 8 juillet il mit le siége devant Saint-Dizier, place mal fortifiée, où il ne s'attendait pas d'être si longtemps retenu.

A ces nouvelles, le roi fit jeter cinq à six mille hommes dans Châlons, et ses troupes étant déjà rassemblées, il envoya le dauphin avec quarante mille hommes, deux mille hommes d'armes et deux mille chevau-légers. L'empereur était plus fort de près de la moitié : mais il perdait le temps et des troupes au siége de Saint-Dizier, où le comte de Sancerre faisait une défense étonnante avec la Lande, qui avait déjà défendu Landrecies. Il était aussi fort incommodé par François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, qui faisait des courses continuelles aux environs de Stenay, ville de la Meuse, dont il était gouverneur. L'armée du dauphin était assemblée et s'était postée entre Epernay et Châlons, le long de la Marne, tant pour couper les vivres à l'empereur, que pour l'empêcher de passer outre. Il avait auprès de lui l'amiral, pour lui servir de conseil.

Cependant le roi d'Angleterre avait assiégé Boulogne par lui-même, et Montreuil par le comte de Nortfolk. Il avait négligé de s'approcher de Paris, aussi bien que l'empereur, et il s'attachait à la Picardie, qu'il avait trouvée sans défense. L'empereur le sollicita en vain de suivre le premier projet. Il ne voulut point quitter les siéges qu'il commençait, ni l'empereur celui de Saint-Dizier : ainsi, par une aventure surprenante, Paris et le cœur de la France furent sauvés par le trop de facilité que trouvèrent les ennemis dans les frontières dégarnies.

L'empereur commençait à craindre le même sort qu'en Provence, et il fit à tout hasard jeter des propos de paix par un jacobin de sa suite, de la maison de Guzman, qui en fit quelque ouverture au confesseur du roi. Il ne laissait pas de presser violemment Saint-Dizier : la brèche était raisonnable, et deux tours avaient été renversées ; mais leurs ruines avaient entassé tant de pierres l'une sur l'autre devant la brèche, qu'on ne pouvait entrer que par escalade. Pour faciliter l'attaque, l'empereur voulut élever un cavalier, qui voyait par-dessus : aussitôt les assiégés en firent un semblable. La Lande fut emporté d'un coup de canon, au grand regret de Sancerre, et l'empereur eut à regretter René de Châlons, prince d'Orange, tué d'un éclat de pierre.

Les Espagnols, indignés d'une si longue résistance, tentèrent d'eux-mêmes l'assaut; ils furent suivis des Italiens. L'empereur les fit soutenir en diligence par les Allemands : l'attaque dura tout un jour et fut funeste

aux assiégeants. Brissac ne réussit pas mieux en voulant mener des poudres et du secours à la place.

Cependant l'affaire tirait en longueur, et l'empereur était réduit à commencer de nouveaux travaux. Sancerre ne songeait qu'à continuer sa défense, quand il reçut une lettre, sous le nom du duc de Guise, qui lui mandait que le roi était content de sa résistance, et que dans l'extrémité où il était, faute de vivres et de poudres, il était temps qu'il fît une composition honorable. Cette lettre avait été faite par les ennemis, qui avaient intercepté un paquet où était la clef du chiffre.

Le comte, persuadé que la lettre était véritable, consentit à capituler; mais il voulut avoir douze jours pour apprendre l'intention du roi par un homme exprès : l'empereur lui accorda tout ce qu'il voulut, tant il craignait que le siége ne se prolongeât, et que le roi d'Angleterre ne se servît de ce prétexte pour abandonner tout à fait le premier dessein. Ainsi une place faible et de peu de considération arrêta près de deux mois, dans la plus belle saison de l'année, le plus puissant empereur qui eût été depuis Charlemagne.

Le roi ayant consenti à la capitulation, manda en même temps au dauphin qu'il serrât d'aussi près qu'il pourrait l'armée impériale, sans néanmoins hasarder de combat. Le dauphin se servit de cette occasion pour demander le connétable, que le roi lui refusa avec indignation. Comme l'empereur ne s'attendait plus à la jonction du roi d'Angleterre, il fit presser les propositions de paix, sans faire semblant de s'en mêler : elles allèrent si avant qu'on nomma des députés de part et d'autre; et cependant l'empereur, qui commençait à manquer de vivres, s'avançait assez lentement; mais un ordre mal exécuté lui ouvrit un pays qui n'avait pas encore été fourragé. Un officier, à qui le dauphin avait commandé de rompre le pont d'Epernay, le laissa surprendre : on crut qu'il y avait de l'intelligence, et que l'empereur, averti secrètement du dessein, en prévint l'exécution.

Ses troupes, rafraîchies et encouragées, poussèrent jusqu'à Château-Thierry, et Paris fut en alarme, quoique le roi dût le rassurer par sa présence. Le dauphin, après y avoir envoyé du monde, se mit sur le passage de l'empereur, qui, craignant de s'engager et de retomber dans sa première disette, tourna vers Soissons. La jalousie s'était mise dans son armée, et les Allemands, irrités de recevoir leurs vivres par les Espagnols, furent prêts plusieurs fois à décider leur querelle par les armes.

En ce même temps, les députés convinrent des conditions de la paix. L'empereur devait dans deux ans donner au duc d'Orléans, ou sa fille, avec les Pays-Bas, le comté de Bourgogne et le Charolais, ou sa nièce, fille du roi des Romains, avec le Milanais. Il réservait les châteaux de Milan et de Crémone, jusqu'à ce qu'il y eût un mâle de ce mariage; et en remettant ces places au duc d'Orléans, le duc de Savoie devait être rétabli dans le Piémont. Au surplus, on rendait les places de part et d'autre, et le roi renonçait à Naples. On ne peut croire combien le dauphin souffrit impatiemment ces propositions; il se plaignait qu'on ne songeait qu'au duc d'Orléans, aux avantages duquel on sacrifiait les intérêts de l'Etat, et ne pouvait digérer qu'on rendît seize places importantes à l'empereur ou à ses amis, tant en Italie que dans les Pays-Bas, pour trois ou quatre petites qu'il ne pouvait conserver.

Cette affaire fut agitée avec beaucoup de partialité. Deux cabales depuis quelque temps divisaient la cour : l'une était pour le dauphin, et l'autre favorisait le duc d'Orléans; elle était la plus puissante, parce que la duchesse d'Etampes était à la tête, par la crainte qu'elle avait de Diane de Poitiers son ennemie, passionnément aimée du dauphin; elle se cherchait un appui en son jeune frère, très-ardent pour ceux qui embrassaient ses intérêts; ainsi elle n'oubliait rien pour faire que cette guerre tournât à son avantage. Elle entretenait avec l'empereur de secrètes correspondances, et on tenait pour certain qu'elle l'avertissait de tous les conseils : elle appuya la paix de tout son crédit auprès du roi, qui s'y laissa aisément porter, par les mauvaises nouvelles qu'il recevait de Picardie.

Vervin, gouverneur de Boulogne, manquait de courage, et se rendit lâchement dans le temps qu'il allait être secouru par le Dauphin; ce prince lui reprocha de s'être rendu pour faire plaisir au duc d'Orléans. Le maréchal de Biez, beau-père de Vervin, défendait vigoureusement Montreuil; mais tout commençait à lui manquer. La paix fut signée à Crespi, en Laonnais; les troupes des Pays-Bas, qui étaient avec les Anglais, se retirèrent; le dauphin s'étant rapproché de Montreuil, Nortfolk fut obligé de lever le siége. Le roi d'Angleterre repassa la mer, et l'empereur sortit du royaume, accompagné du duc d'Orléans.

Le dauphin, après avoir fait une entreprise inutile sur Boulogne, chassé par les pluies et le mauvais temps, revint à la cour, où sur la fin de l'année, peut-être du consentement du roi son père, il fit une solennelle protestation contre la paix, en présence des princes du sang et de quelques autres seigneurs. Il avait laissé les troupes au maréchal de Biez, qui voulut se saisir d'un poste à un quart de lieue de Boulogne, qui tenait en sujétion le hâvre de cette place. Il s'y donna un combat, où la perte fut égale de part et d'autre; mais le maréchal fut contraint de se retirer.

[1545] Le roi s'appliquait à rendre inutiles les efforts du roi d'Angleterre, et pour lui susciter des affaires dans son île, il appuya les intérêts de la jeune reine d'Ecosse, fille du roi qui était mort depuis peu. Il résolut aussi de faire une puissante flotte pour descendre en Angleterre, et il envoya le baron de la Garde, nommé auparavant le capitaine

Paulin, pour amener au Hâvre-de-Grâce, par le détroit de Gibraltar, les galères qui étaient à Marseille ; il préparait en même temps une grande armée de terre pour faire auprès de Boulogne les travaux que le maréchal de Biez avait vainement tentés, et il comptait que cet ouvrage pouvait être achevé dans le mois d'août, après quoi il devait marcher en personne devant Guines, dont la prise affamerait Boulogne.

On vit enfin finir alors, après de longues procédures, le procès du chancelier Poyet, qui fut condamné, par arrêt du 23 avril, à cent mille livres d'amende, et à être tenu cinq ans en prison, où il plairait au roi ; au surplus, déclaré incapable de tout office royal, pour avoir malversé dans sa charge et fait des profits honteux. On lui avait choisi des juges de tous les parlements du royaume, auxquels il était odieux, pour avoir voulu porter trop haut l'autorité du conseil. Son arrêt lui fut prononcé publiquement à l'audience ; il fut mis dans la tour de Bourges, d'où il ne sortit qu'en abandonnant tous ses biens, et fut réduit à reprendre dans le palais son ancienne profession d'avocat. François Olivier fut mis en sa place.

Le maréchal de Biez partit avec son armée pour travailler à la construction de son fort. Le roi alla au Hâvre-de-Grâce, où il attendit ses galères. Ce fut un beau spectacle de les voir venir au nombre de vingt-cinq : elles étaient grandes et bien équipées ; après une si longue navigation, la flotte se trouva, sans les galères, de cent cinquante gros vaisseaux, munis d'hommes, de vivres et d'artillerie, ce qui fait admirer l'économie de François Ier, qui, parmi tant d'autres dépenses que lui causaient de si grandes guerres, lui fournit encore les moyens de faire et d'entretenir une flotte si considérable.

On remarque en effet que dans ses dernières années il mit un tel ordre à ses finances, qu'elles suffirent à fortifier une infinité de places, à entretenir de grandes armées par mer et par terre, et à faire en divers endroits de superbes bâtiments, sans qu'il cessât pour cela d'être magnifique, plus que tous les rois ses prédécesseurs, dans sa dépense ordinaire. Le 6 juillet il fit partir du Hâvre l'amiral avec la flotte, et vit brûler à ses yeux le plus beau vaisseau de la mer, qu'on appelait le grand Caracon, où il faisait préparer un festin aux dames. L'amiral fit sa descente en trois divers lieux d'Angleterre, où il fit quelque butin, et chassa les Anglais de l'île de Wigth ; mais il n'osa les poursuivre jusque dans Portsmouth, quoique plus fort qu'eux, à cause des difficultés du passage. Les Anglais crurent quelque temps que le vent leur allait donner quelque avantage sur nous : il tourna, et au lieu de nous attaquer, ils se retirèrent.

L'amiral se contenta de croiser les mers, pour empêcher l'ennemi de jeter du secours dans Boulogne. Enfin, vers le temps de la mi-août, comme les vivres lui manquaient, il revint en Normandie, sans avoir fait autre chose que d'occuper les Anglais dans leur île et leur faire voir qu'ils pouvaient y être attaqués. On l'accusa d'avoir abandonné l'île de Wigth, où il pouvait faire un fort et y mettre bonne garnison. Il crut apparemment l'affaire trop hasardeuse. Le roi le reçut à Arques, où il attendait avec impatience les nouvelles du fort de Boulogne.

Le maréchal de Biez, trompé par un ingénieur italien, l'avait fait construire en un autre lieu que celui qu'on avait marqué, et si mal, qu'après six semaines de travail il fallut combler les fossés, dont l'enceinte était trop petite. L'ouvrage, qu'on recommença, n'avançait point, et François, qui s'en ennuyait, s'approcha pour le presser ; et pour le faciliter davantage, il vint à Forêt-Montier, abbaye entre Abbeville et Montreuil, où le maréchal lui faisait dire qu'il verrait dans huit jours l'ouvrage achevé. Le roi ne pouvait se persuader qu'un homme de cette importance voulût le tromper. Cependant ces huit jours en attirèrent d'autres. François commençait à croire que le maréchal était bien aise de faire durer le travail, pour avoir plus longtemps le commandement d'une si belle armée. Il y envoya coup sur coup des gens qui n'avançaient rien.

Un jour le maréchal, pour n'être pas tout à fait sans action, fit semblant de vouloir combattre les Anglais, disant qu'il avait reçu avis qu'ils étaient en marche pour attaquer notre camp : alors, contre l'avis de tous les gens sages, il abandonna le travail, laissant seulement dans le fort ce qu'il fallait pour le défendre ; mais cet avis n'était qu'une illusion, et la noblesse qui accourut pour la bataille, reconnut qu'il n'y avait aucune apparence que les Anglais, plus faibles que nous, songeassent à nous combattre.

La maladie se mit à Forêt-Montier, et le 8 de septembre le roi y perdit le duc d'Orléans, à l'âge de vingt-trois ans. Cette mort l'affligea d'autant plus, qu'elle lui renouvela celle du dauphin François. Elle avait encore cela de fâcheux, qu'elle semblait devoir rompre le traité avec l'empereur. Le roi partit de Forêt-Montier, et voulut qu'on mît fin, de façon ou autre, à l'affaire du fort.

Il y avait alors de continuelles escarmouches, et on remarque un coup étrange que reçut le comte d'Aumale ; il fut percé entre le nez et l'œil, du fer d'une lance qui lui entra avec le bois près d'un demi-pied dans la tête, sans qu'il perdît ni la connaissance, ni les arçons : il se laissa arracher le tronçon sans sourciller, et fut heureusement guéri par ce grand chirurgien, Ambroise Paré, digne par son habileté d'être célébré dans toutes les histoires. Le roi apprit enfin qu'il ne fallait pas espérer que son fort pût être sitôt en état, et vit en même temps la belle saison écoulée ; ainsi il ne pensa plus à l'entreprise de Guines, et se contenta d'envoyer le maréchal de Biez, pour ruiner les environs de Calais, d'où les vivres venaient à Boulogne. Les Anglais y perdirent beaucoup de monde en diverses rencontres ; mais c'était une faible consolation, et le roi eut sujet de

regretter de n'avoir pu seulement achever un fort avec une armée dont il espérait la prise de Guines et de Boulogne.

Le roi étant à Follembrai envoya, le premier de novembre, l'amiral Annebaut et le chancelier Olivier, pour confirmer les traités avec l'empereur, qui était alors à Bruges, où il faisait de grands préparatifs de guerre, contre les protestants d'Allemagne. On craignait que la mort du duc d'Orléans ne lui donnât lieu de retenir le duché de Milan, promis à ce prince. En effet, il répondit qu'il ne se croyait plus obligé à rien après la mort de celui pour qui il s'était engagé ; et au sujet de la paix, il assura seulement qu'il ne serait pas agresseur.

Cette réponse fit connaître au roi ce qu'il avait à espérer. Il semblait qu'il n'y eût rien d'impossible à l'empereur, après avoir fait la paix avec la France ; il ne songeait plus qu'à réduire les protestants, par la ruine desquels il voulait parvenir à se rendre maître absolu de l'empire. Le roi commençait à craindre qu'ayant exécuté ce dessein, il ne vînt à tomber sur la France avec toutes les forces de l'Allemagne réunies, jointes aux siennes. Ainsi il donna ses ordres pour fortifier la Champagne, et se préparait lui-même à visiter ses provinces.

Le concile, si longtemps différé, fut alors ouvert à Trente, et la première session, quoiqu'il y eût encore peu de prélats, se tint sur la fin de décembre. Les Français et les Anglais étaient continuellement aux mains, malgré l'hiver, dans les environs de Calais et de Boulogne, et les nôtres avaient presque toujours l'avantage [1546]. Le maréchal de Biez les ayant attaqués, dans le temps qu'il venait un convoi à un fort qui lui était important, demeura victorieux dans un grand combat. Un renfort de dix mille hommes de pied et de quatre mille chevaux, qui venaient d'Allemagne au roi d'Angleterre, fut dissipé dans le pays de Liége faute d'argent. L'Angleterre en était épuisée aussi bien que de soldats. Boulogne était pressée, les forts bâtis autour en rendaient la défense difficile : par ces raisons Henri était disposé à la paix, et François, qui craignait l'empereur, n'en était pas éloigné.

L'empereur se mêla pourtant en vain de l'empêcher ; car les ambassadeurs de la ligue de Smalkalde obtinrent que les deux rois nommassent des députés, qui, s'étant assemblés entre Ardres et Guines, conclurent aisément la paix : elle fut signée au mois de juin. Le roi donnait à Henri huit cent mille écus d'or, en huit ans ; après quoi on devait rendre à la France Boulogne avec le pays, et les places que les Anglais y avaient construites.

François employa le reste de l'année à visiter les frontières de son royaume : il commença par la Bourgogne, où il fortifia plusieurs places ; il traversa la Champagne, où il visita en particulier les places de la Meuse, entre autres Sedan, qui lui était assuré, et finit son voyage en Picardie. Cependant l'empereur avait tenu une diète à Ratisbonne, durant laquelle il assemblait ses troupes de tous côtés. Le Pape et les princes d'Italie lui envoyaient un puissant secours. Les protestants sentirent bien que ces grands préparatifs les menaçaient, et la division était parmi eux.

Maurice de Saxe, cousin de l'électeur Jean-Frédéric, et gendre du landgrave de Hesse, les deux chefs des protestants, avait rompu avec eux, et faisait la guerre à son parent. L'empereur ne cachait pas trop le dessein qu'il avait de les châtier ; sans parler de religion, il déclarait qu'il voulait mettre à la raison quelques rebelles, résolu pourtant de pardonner à leurs amis, s'ils rentraient promptement dans le devoir. Sur cela l'électeur de Saxe et le landgrave rassemblèrent leurs troupes, qui se trouvèrent, au mois de juillet, de soixante mille hommes de pied et de quinze mille chevaux, outre six mille pionniers, et de six vingts pièces de canon.

Avec cette redoutable armée, ces deux princes se promettaient une victoire assurée, et l'empereur les ayant mis au ban de l'empire comme rebelles et criminels de lèse-majesté, ils lui envoyèrent déclarer la guerre par un trompette. Toute l'Europe était en attente de ce qui arriverait d'une guerre qui rendrait les protestants victorieux, ou l'empereur maître absolu de l'Allemagne, en état de tout entreprendre. L'Italie tremblait, et le Pape même, qui n'avait pu refuser le secours contre les protestants, ne savait que souhaiter.

Les conseils du cardinal de Tournon empêchèrent le roi de se mêler dans cette guerre, quoiqu'on lui remontrât qu'il s'y agissait plutôt des libertés de l'empire que de la religion, à laquelle l'empereur avait déclaré qu'il n'en voulait pas alors, et qu'il importait à la France de tenir les affaires d'Allemagne dans une espèce de surséance. Deux morts survenues dans l'espace d'une année affligèrent François : l'une fut celle du duc d'Enghien, assommé le 23 février 1546, d'un coffre jeté étourdiment dans un combat fait par jeu, entre la jeunesse qui composait la cour du Dauphin : non-seulement toute la France, mais toute l'Europe, regretta la mort malheureuse de ce jeune prince, que ses grandes actions et sa généreuse conduite rendaient également cher aux gens de guerre français et étrangers.

Un an après vint la nouvelle de la mort de Henri VIII, qui avait de grandes qualités, mais qui a noirci sa mémoire par ses amours, auxquelles il sacrifia sa religion. Il épousa six femmes, dont cinq par amour ; il en répudia deux ; deux eurent la tête coupée pour adultère, entre autres cette infâme Anne de Boulen, pour laquelle il avait renversé tout son royaume et la religion de ses ancêtres. Il crut pourtant avoir peu changé, parce qu'il n'avait touché qu'à l'autorité du Saint-Siége, sans considérer que par là il ouvrait la porte à la licence, et que c'était donner lieu à tout innover dans la religion, que de mépriser le Siége d'où elle était venue deux fois dans son

lle; au reste, il persécutait également les Catholiques et les luthériens : il mourut le 28 janvier 1547, haï des uns et des autres. Ce prince laissa son fils Edouard en bas âge, et après lequel il appelait à la couronne Marie, fille de Catherine d'Aragon, et Elisabeth, fille d'Anne de Boulen.

François regarda cette mort comme un avertissement pour lui. Ces deux princes étaient d'un même âge et d'une constitution assez semblable. Depuis cette nouvelle on vit François extraordinairement mélancolique; et quoiqu'il témoignât que le regret que lui apportait la mort de Henri était fondé, tant sur leur ancienne amitié, que sur le dessein de lier avec lui une plus étroite correspondance, pour s'opposer, tous deux ensemble, aux vastes desseins de l'empereur, on pénétra qu'il y avait une cause de tristesse plus intérieure.

Sa santé était mauvaise depuis longtemps, et il la sentait diminuer. Il s'étourdissait le plus qu'il pouvait, en s'appliquant aux affaires : surtout il était fort occupé de la prodigieuse puissance de Charles, dont les ennemis faisaient alors quelques progrès; mais la prudence, la bonne fortune et les grandes forces de Charles, sa milice si aguerrie et presque toujours victorieuse, semblaient lui promettre un heureux succès. François en voyait les conséquences; et pour tempérer un peu les choses, il donna deux cent mille écus aux princes ligués, et promit de recevoir en France le fils aîné de l'électeur de Saxe. Il destina soigneusement les fonds nécessaires pour la fortification de la Champagne, et s'en faisait rendre un compte exact.

Au milieu de ces soins, il fut surpris d'une fièvre lente, qu'il crut faire passer en chassant : ainsi il alla à la Muette, maison de plaisance qu'il avait nouvellement bâtie dans la forêt de Saint-Germain. Il ne fut pas longtemps sans s'y ennuyer : il allait de lieu en lieu, toujours chassant, pour tâcher de dissiper son chagrin et sa fièvre. L'agrément des environs de Rambouillet l'y fit demeurer plus longtemps qu'il ne l'avait résolu; sa fièvre s'y augmenta et devint continue : il ne douta point de sa mort prochaine, et mit ordre aux affaires de sa conscience, en prince constant et chrétien. Il entretint son fils de celles du royaume, lui recommandant le soulagement de ses peuples, et l'avertissant de n'imiter pas ses vices. Il mourut enfin le dernier mars 1547, âgé de cinquante-trois ans, après en avoir régné trente-trois, presque toujours malheureux, mais au-dessus de la fortune.

S'il se trouve dans sa vie des négligences fâcheuses, on lui voyait aussi de grandes ressources aux occasions pressantes, et il ne fallait pas un moindre courage ni une moindre vigueur, pour empêcher Charles V, appuyé de tant d'alliés et maître de tant de royaumes, d'engloutir encore la France. Sa mort fut déplorée par les gens de lettres de toutes les nations; et la France, qui voit encore tant de marques de sa grandeur et de sa magnificence, ne cessera jamais de célébrer sa mémoire.

—

LIVRE XVI.

—

HENRI II. [An 1547.]

Dans les discours que François Ier fit en mourant à son fils, il lui recommanda pardessus toutes choses de ne point rappeler le connétable, et de se servir des conseils du cardinal de Tournon et de l'amiral d'Annebaut. Il l'avertit aussi de se donner de garde de ceux de Guise, prévoyant qu'ils auraient un jour en main l'administration des affaires, et que, courageux et ambitieux, comme ils étaient, ils pourraient porter leurs pensées jusqu'à l'autorité souveraine. Henri ne fut pas plutôt sur le trône, qu'il rappela le connétable; mais le comte d'Aumale et Charles son frère, archevêque de Reims, qui avaient grande part à la faveur, tâchèrent de s'en prévaloir avant qu'il fût de retour. Ils obtinrent du roi que ceux qui posséderaient plusieurs charges seraient obligés d'opter.

Anne de Montmorency était tout ensemble et connétable et grand maître, et le comte d'Aumale espérait être gratifié de la dignité que le connétable quitterait. Mais le roi qui aimait Montmorency, et qui l'appelait son compère, lui conserva les deux charges et le regarda comme son principal ministre. Il exécuta son règlement dans toute sa sévérité contre l'amiral, et en le chassant de la cour il l'obligea de quitter sa charge de maréchal de France, qu'il donna à Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, l'un des premiers barons du Dauphiné.

Les ministres ne voyaient pas volontiers à la cour douze cardinaux; pour les écarter, on leur ordonna d'aller à Rome, sous prétexte de l'élection d'un nouveau Pape, que la caducité de Paul III rendait prochaine. Il y en eut sept qui passèrent les monts, entre autres le cardinal de Tournon, exclu des conseils par un ordre exprès, et qui depuis ce temps fit son séjour ordinaire en Italie.

Pour remplir le nombre de quatre maréchaux de France auquel le roi fixait cette charge, il ajouta aux trois qui étaient déjà, Robert de la Mark, gendre de Diane de Poitiers. Elle avait un pouvoir absolu, et on regarda comme une espèce d'enchantement l'amour aveugle qu'avait un roi de vingt-neuf ans pour une femme de quarante, qui était en réputation de ne lui être pas fidèle. Elle

fit donner la charge de grand maître de l'artillerie à Charles de Cossé de Brissac, celui de tous les seigneurs qu'elle aimait le plus, et qui avait aussi le plus d'agrément.

Le maréchal de Biez fut disgracié. Le roi voulut qu'on fît le procès à lui et à Vervin son gendre, à qui il ne put pardonner d'avoir si aisément rendu Boulogne, ni au maréchal les longueurs de la campagne de 1546, qui paraissaient affectées; ainsi dans un nouveau règne toute la cour fut renouvelée.

Le chancelier fut le seul des grands officiers de l'Etat qui fut conservé; encore lui ôta-t-on les sceaux quelque temps après, quoiqu'il fût homme de grande vertu, et Henri donna tout à ses favoris, sans garder aucune mesure pour la mémoire de son père.

L'économie pratiquée dans les dernières années, après avoir acquitté toutes les dettes de l'Etat, avait encore laissé les coffres remplis. Henri, libéral par lui-même, excité par Diane, qui ne l'était pas moins, fit de grandes profusions dont la plupart furent blâmées. Mais tout le monde loua le bien qu'il fit à Martin de Bellei, digne d'être récompensé, et pour ses propres services, et pour ceux de Guillaume, son frère, qui s'était ruiné en servant l'Etat.

Au commencement de ce règne, le Pape, qui appréhendait l'empereur, voulut s'appuyer de la France, et envoya un légat, pour faire par quelque traité une étroite liaison avec le roi. L'amitié avait commencé par un mariage; Henri avait promis une fille naturelle qu'il avait eue de Diane, à Horace Farnèse, petit-fils du Pape. Il ne répondit rien sur le traité proposé, et il attendit à s'engager plus ou moins selon la disposition des affaires.

La paix n'était pas sûre avec l'Angleterre, et sur quelque contestation pour les limites du Boulonnais, les Anglais s'étaient saisis les premiers des lieux qui étaient en dispute, mais ils en furent chassés, et on convint de garder ce qu'on tenait de part et d'autre. Cependant le roi résolut de se conserver les Ecossais, et envoya Léon Strossi avec des troupes pour soutenir la reine d'Ecosse contre ses sujets révoltés.

Durant ces temps-là, l'empereur avait remporté de grands avantages sur les protestants. Le comte Palatin s'était soumis; l'électeur de Brandebourg les avait quittés; une partie de cette armée prodigieuse de l'électeur de Saxe et du landgrave s'était dissipée durant l'hiver, et l'empereur commençait à être redoutable. La guerre s'était cependant continuée entre les deux cousins, et Maurice avait perdu quelques places, entre autres Messein sur l'Elbe, où l'électeur demeura quelques jours en attendant l'occasion de quelque entreprise. Il n'y fut pas longtemps sans apprendre que l'empereur approchait; comme il avait peu de troupes, et que les autres étaient encore dispersées dans leurs quartiers, il passa promptement l'Elbe sur le pont de bois de la place qu'il brûla après son passage. Il s'était réservé un pont de bateaux qu'il pouvait rompre aisément, et s'en servait pour aller au fourrage ou pour quelque autre dessein. Il borda la rivière de troupes et de canons auprès de Mulberg, et pour défendre son pont de bateaux, et pour empêcher le passage à l'empereur. Cependant il continua son chemin vers Wittemberg, qui était sa ville capitale, où il n'avait rien à craindre.

L'empereur arriva, le 23 avril, au bord de l'Elbe, vis-à-vis Mulberg; tout dépendait de la diligence. Les Espagnols se jetèrent dans l'Elbe, et, pendant que les Saxons rompaient leur pont, ils allèrent jusqu'à l'autre bord, d'où ils ramenèrent les bateaux, à force de bras, du côté où était leur armée. De ceux-là et de ceux qu'avait l'empereur, on fit promptement un pont; mais, comme le passage était trop long, l'empereur, conduit par un paysan, fit passer sa cavalerie et passa lui-même au gué avec beaucoup de résolution. A trois lieues de là, il rencontra l'électeur; il le battit, le prit, lui fit faire son procès, et le fit condamner à perdre la tête. L'électeur se racheta en abandonnant ses plus fortes places, et l'électorat à Maurice, son cousin, sans pour cela sortir de prison.

Le landgrave, étonné, et n'ayant aucune ressource, fut contraint de faire un accord honteux et ambigu, que l'empereur interpréta à son avantage. Il fallut venir demander pardon, et sur l'équivoque d'un mot allemand, qui ne décidait pas bien si le landgrave serait absolument exempt de prison, ou s'il serait seulement exempt d'une prison perpétuelle, l'empereur le fit arrêter. Tout le parti fut abattu par une seule bataille : Catholiques et protestants, tout plia. Ils furent taxés à de grandes sommes, les uns, pour subvenir aux frais de la guerre, les autres pour châtiment de leur rébellion, et les comptes font foi que l'empereur amassa, par ce moyen, seize cent mille écus d'or. Ferdinand en leva davantage encore sur les Bohémiens qui s'étaient mis du parti de l'électeur. Ces nouvelles fâchèrent la cour de France : le roi écrivit aux princes et aux villes d'Allemagne, pour les exhorter à tenir ferme, et leur promit du secours.

Environ dans ce temps-là se fit son sacre, où le roi de Navarre, le duc de Vendôme, le duc de Guise, le duc de Nevers, le duc de Montpensier et le comte d'Aumale, représentèrent les six anciens pairs laïques; et on remarque que le duc de Montpensier, prince du sang, représenta seulement le comte de Flandre, quatrième pair, précédé par les ducs de Guise et de Nevers, dont la pairie était plus ancienne. Le roi François les avait érigées, et il avait aussi établi (mais auparavant) celle du duc de Vendôme, premier prince du sang. Cet ordre a depuis été changé, et on a jugé, avec raison, que, même au sacre des rois, où les pairs sont dans leur plus noble fonction, les princes du sang ne devaient pas entrer en comparaison avec les autres seigneurs. Pour ce qui est du roi de Navarre, sa qualité de roi

lui donna la préséance. Au sortir de cette auguste cérémonie, le roi visita les environs de Boulogne, et il fit bâtir un fort sur une colline qui commandait son port, que les Anglais faisaient fortifier.

Lorsqu'il fut de retour à Saint-Germain, il donna un étrange spectacle à la cour. Gui de Chabot de Jarnac et François de Vivonne de la Chataigneraie s'étaient querellés pour des intrigues de femmes, et la Chataigneraie avait reçu un démenti. Ils demandèrent au roi la permission de se battre ; et ce prince, oubliant les lois divines et humaines, non-seulement l'accorda, mais voulut être présent. On prépara un camp pour le combat, et des galeries autour pour placer la cour. Le roi, qui aimait la Chataigneraie, espérait que son adresse lui donnerait la victoire : il y avait, en effet, beaucoup d'apparence, parce que Jarnac avait la fièvre; mais il donna un coup de revers si à propos, que son ennemi, déjà blessé, tomba par terre : il ne voulut jamais demander la vie ; mais tout le monde accourut pour séparer les combattants. Ce secours, qui sauva le vaincu des mains de son ennemi, ne le sauva pas de sa propre rage : la honte d'être battu dans une telle compagnie, et en présence du roi, lui rendit la vie odieuse; jamais il ne voulut endurer qu'on bandât ses blessures, et il mourut désespéré. Un événement si tragique toucha tellement le roi, qu'il fit vœu de ne permettre jamais de duel, et eut peine à se pardonner lui-même ce qu'il avait permis.]

Il se conclut, environ ce temps, une trêve entre la France et l'Angleterre; et celle de Charles V avec Soliman, qui se négociait depuis six mois, fut arrêtée pour cinq ans entre les deux princes; mais Soliman voulut de lui-même y comprendre le roi, à qui il donna des titres plus illustres qu'à l'empereur. Le Pape reçut à Plaisance le plus grand de tous les outrages, en la personne de Pierre-Louis Farnèse, son fils. Il lui avait donné, à titre de duché, cette place et celle de Parme; mais il était tellement haï pour ses violences et ses débauches énormes, que ses sujets révoltés le tuèrent. Ferdinand de Gonzague, que l'empereur avait fait gouverneur de Milan, à la place du marquis du Guast, nouvellement disgracié, fut appelé à Plaisance, dont on dit qu'il avait excité lui-même la sédition, et retint la place au nom de l'empereur. La colère du Pape fut extrême; il pressa le roi de déclarer la guerre à l'empereur, et ne rougit pas de lui proposer d'inviter le Turc dans le Milanais; mais le roi ne s'y trouva pas disposé, et Plaisance demeura à l'empereur.

Ce prince avait aussi des sujets de plainte contre le Pape qui, après avoir ouvert le concile de Trente, de concert avec lui, tout d'un coup, sans lui en rien dire, l'avait transféré à Bologne. Il était bien aise que cette vénérable assemblée se tînt dans une place dont il fût le maître, et pour la tirer de Trente, on fit dire aux astrologues et aux médecins que la ville était menacée de peste. Mais l'empereur, qui voyait qu'un concile tenu loin de l'Allemagne n'y serait jamais reçu et deviendrait inutile à la réduction des protestants, fit déclarer au Pape, en plein consistoire, et aux Pères de Bologne, qu'il serait obligé de protester de nullité de tout ce qui se ferait hors de Trente.

Le cardinal de Guise (c'était l'archevêque de Reims, à qui le Pape avait, depuis peu, envoyé le chapeau, aussi bien qu'au cardinal de Bourbon), ce cardinal remontra, de la part du roi, de quelle importance il était de ne point mécontenter les Allemands dans une demande si raisonnable. Mais le Pape ne voulait pas satisfaire l'empereur, jusqu'à ce qu'il lui eût fait raison de Plaisance, et ne craignit point de faire servir la religion à la politique.

[1548] Au milieu de ces dissensions, l'hérésie de Luther s'accroissait; elle fit de grands progrès dans la France, et le roi, pour l'empêcher, en vint aux extrémités. on se voyait à la veille d'une rupture avec l'empereur ; il avait fait couper la tête à deux capitaines qui avaient mené des troupes d'Allemagne au roi, dans le temps qu'il fut sacré. L'empereur faisait venir Philippe, son fils unique, en Allemagne, dans le dessein, s'il pouvait, de le faire roi des Romains, et lui avait ordonné de passer par Gênes. On craignit en France quelque entreprise sur le Piémont, peut-être avait-on aussi quelque dessein sur le Milanais; aussi le roi résolut de faire un voyage en Italie. Tout ce qu'il y fit fut de donner ordre à la fortification des places du Piémont, et, durant ce temps, presque toute la Guyenne et les autres provinces voisines se soulevèrent au sujet de la gabelle que François Ier avait établie dans cette province. Cet impôt, nouveau dans ces pays, choquait tous les peuples; mais les vexations qu'exerçaient les commis et les officiers, en le levant, le rendaient plus insupportable.

Ceux de Bordeaux s'emportèrent plus violemment que tous les autres. Ils massacrèrent Moneins, lieutenant de roi sous l'autorité du roi de Navarre, gouverneur de la province, et ils contraignirent les présidents et conseillers du parlement de se mettre à leur tête en habits de matelots. Cette révolte était d'autant plus dangereuse, qu'on avait à craindre l'Angleterre, dont ces peuples n'avaient pas encore tout à fait oublié la domination : ainsi on résolut de ne pas pousser les choses à l'extrémité, et on déclara d'abord qu'on ôterait la gabelle. Mais c'était autoriser la révolte, que de ne pas châtier les séditieux, et le parlement de Bordeaux, après avoir repris son autorité, en avait puni quelques-uns.

Pour réprimer les autres, le roi envoya, d'un côté le connétable, et de l'autre le duc d'Aumale, chacun avec une armée de quatre à cinq mille hommes. Il ne se peut rien de plus opposé que fut la conduite de ces deux hommes : le duc prenait toutes les voies de douceur; et il semblait quelquefois qu'il songeait plutôt à gagner les peuples qu'à les réprimer ; mais le connétable, sévère et or-

gueilleux par lui-même, étant de plus irrité par le massacre de Moneins, qui était son parent, vint à Bordeaux avec un esprit de rigueur. Il était gouverneur de Languedoc, et les troupes du duc d'Aumale l'ayant joint à Toulouse, il envoya de là une déclaration du roi à Bordeaux, par laquelle il pardonnait à tous ceux qui poseraient les armes dans quatre jours. Aussitôt toute la ville fut apaisée; mais il fallait faire un exemple, et le connétable était d'humeur à le faire fort rigoureux.

Il entra dans la ville par une brèche de trente toises, qu'il fit faire dans la muraille; il marcha en bataille par les rues avec le canon; il désarma les bourgeois, et les déclara séditieux et déchus de leurs priviléges, leur enjoignant de raser leur maison de ville et de déterrer avec leurs ongles le corps du lieutenant du roi, pour lui faire des funérailles magnifiques; plus de cent bourgeois furent condamnés à la mort ou aux galères, et on obligea la ville à de grandes sommes pour les soldats.

Mais le roi, suivant les conseils du duc d'Aumale, fit grâce à la plupart des condamnés, rendit les priviléges aux bourgeois, et conserva l'hôtel de ville. Il revint ensuite à Lyon, et puis à Moulins, où Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, épousa Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre.

La guerre était fort allumée entre l'Angleterre et l'Ecosse. Le roi tâchait d'empêcher les progrès des Anglais par les troupes qu'il envoyait en Ecosse; mais comme les Ecossais ne manquaient pas de braves soldats, il fut soigneux principalement de leur envoyer de bons chefs. Par leur valeur et par leur conduite, la jeune reine, qui n'avait encore que six ans, fut mise entre les mains de Henri, pour être élevée à la cour de France. Les Anglais, qui la voulaient obstinément pour leur roi, furent frustrés de leur attente, et se ralentirent par les avantages que remportèrent nos troupes. Ce qui fut cause que les Ecossais demeurèrent fidèles alliés des Français, et leur confièrent leur reine, ce fut la crainte qu'ils eurent d'altérer la religion, en s'unissant avec les Anglais. Elle avait souffert de grands changements sous le règne du jeune Edouard, son tuteur. Edouard Seimer, appelé protecteur d'Angleterre, était zwinglien, et fit appeler Pierre Martyr, ministre de Strasbourg, qui favorisait ce sentiment. On abolit les règlements de Henri VIII. L'archevêque de Cantorbéry, qui penchait à l'hérésie de Luther, mêla dans la religion des pratiques et des opinions luthériennes, et conserva l'épiscopat pour ne point priver son siége de la primatie.

[1549] Le roi arriva à Saint-Germain, où la reine accoucha, le 3 de février, d'un second fils nommé Louis. Ce que l'on remarque le plus dans cette naissance, ce furent les merveilleux pronostics des astrologues sur ce jeune prince. Catherine, qui croyait ces imposteurs, les avait mis en vogue à la cour, et ne s'en désabusa pas, quoique toutes leurs prédictions s'en fussent allées en fumée, par la mort de Louis dans le berceau. Le roi la fit couronner solennellement à Saint-Denis le 10 juin, et environ douze jours après, il fit son entrée dans Paris, où la reine ne différa guère à faire la sienne avec une pareille magnificence. On ne vit pendant quinze jours que tournois dans Paris. Le roi se plaisait à ces exercices, où il montrait autant d'adresse et de bonne grâce qu'aucun de ses courtisans, dans tous les combats qui pouvaient se faire tant à pied qu'à cheval.

Ces divertissements furent suivis de cérémonies pieuses. On fit une procession générale pour l'extirpation des hérésies; le roi y assista en personne, et vit, en s'en retournant à son palais des Tournelles, le supplice de quelques luthériens qu'on brûlait à la Grève, spectacle peu digne de sa présence; mais il crut imprimer par là dans l'esprit des peuples la haine qu'il avait pour l'hérésie.

Il y avait quelque temps que ces supplices duraient avec beaucoup de rigueur. Ils furent cause que quelques cantons et des principaux ne voulurent point renouveler l'alliance, comme firent les autres avec les Grisons et les alliés des Suisses. Le procès du maréchal de Biez et de Jacques de Couci son gendre, seigneur de Vervin, fut achevé. Le maréchal fut dégradé de sa dignité et condamné à une prison perpétuelle: mais Vervin eut la tête tranchée, pour avoir lâchement rendu Boulogne. Le maréchal, vieillard vénérable, eut ensuite sa liberté; mais il mourut de chagrin quelque temps après.

La guerre continuait cependant entre l'Angleterre et l'Ecosse, et la division s'étant mise entre les Anglais, le roi envoya une armée vers Boulogne, pendant que Pierre Strossi, avec douze galères, fermait le passage au secours. Strossi battit la flotte anglaise, et le roi prit en personne quelques forts qui serraient la place de près; la saison trop avancée la sauva du siége. Au retour le roi fit un règlement pour les gens de guerre, et empêcha les désordres qu'ils faisaient par tout le royaume, en doublant leur paye et leur défendant de rien prendre sans payer.

Environ dans ce même temps le Pape mourut, et Octave, son petit-fils, pour qui il travaillait tant, lui donna le coup de la mort. Comme son grand-père souhaitait qu'il prît Camérine, au lieu de Parme, qu'il voulait rendre au Saint-Siége, cet emporté, non content d'avoir tâché de surprendre cette place, osa bien, après avoir manqué son coup, mander au Pape que s'il ne la lui donnait, il s'accorderait avec l'empereur. A la lecture de cette lettre, le Pape s'évanouit, et mourut quelque temps après, avec un regret extrême de s'être tant tourmenté pour sa maison.

[1550] Le cardinal del Monte fut élu Pape et prit le nom de Jules III: par reconnaissance pour la mémoire de Paul, qui l'avait fait cardinal, aussitôt après son exaltation, il donna Parme à Octave avec de grandes pensions pour la garder, et lui conserva ses

dignités. Au retour de Rome, Jean, cardinal de Lorraine, mourut, et le cardinal de Guise prit le nom de cardinal de Lorraine.

Claude, son père, premier duc de Guise, était mort un peu auparavant, et on remarque que ses funérailles furent célébrées avec des cérémonies semblables à celles qu'on faisait pour les rois. Cette maison croissait tous les jours en dignité et en crédit. Le cardinal de Lorraine s'élevait en faisant la cour à Diane, duchesse de Valentinois, avec des soumissions indignes de son caractère. Ce fut lui qui lui conseilla de se rendre la maîtresse des principales charges de l'Etat, en y mettant de ses créatures. En suite de ce conseil elle fit priver de sa charge le chancelier Olivier. On fit accroire à ce sage vieillard que sa vue, qui baissait, le rendait incapable de remplir ses devoirs, et on donna les sceaux à Bertrandi, premier président du parlement.

Les Anglais, divisés entre eux, faisaient la guerre faiblement contre la France, et désespérèrent de sauver Boulogne, si incommodée de toutes parts. Ainsi ils firent la paix, et rendirent Boulogne à Henri, avec tous les forts et toutes leurs munitions, à condition qu'on leur donnerait cent mille écus, dont le premier payement se devait faire en entrant dans la place. Ils rendirent aussi tout ce qu'ils tenaient en Ecosse ; ainsi la France eut dans cette paix tout ce qu'elle pouvait désirer, en procurant également ses avantages et ceux de ses alliés.

A peine cette guerre fut-elle finie, que l'Italie donna matière à en commencer une nouvelle avec l'empereur. Il prétendait que Parme et Plaisance étaient du duché de Milan, et comme il avait déjà occupé Plaisance, il avait donné des ordres secrets à Ferdinand de Gonzague de chercher l'occasion de surprendre Parme, de sorte qu'il la tenait comme bloquée. Octave, qui tenait cette place du Pape, le pria d'augmenter l'argent qu'il lui donnait pour la défendre, ou de lui accorder la permission d'avoir recours au roi de France, à qui la maison Farnèse était alliée par le mariage d'Horace, frère d'Octave, avec la fille du roi et de la duchesse de Valentinois. Le Pape, pour se décharger de la dépense, dit au duc qu'il pourvût à sa sûreté comme il pourrait. Cette parole ne fut pas plutôt lâchée, qu'il demanda du secours au roi qui, ravi de traverser les desseins de l'empereur, s'engagea sans peine à aider Octave d'hommes et d'argent, à condition qu'ils ne pourraient pas faire leur accord l'un sans l'autre.

L'empereur, voyant ses desseins manqués [1551], et les Français dans Parme, ne songea plus qu'à les en chasser. Il voulut pour cela se servir du Pape, et de Jean-Baptiste del Monte, son neveu, qui persuada facilement à son oncle qu'Octave n'avait traité avec la France que pour se rendre indépendant du Saint-Siége ; de sorte que le Pape, à qui l'empereur promettait toute assistance, sitôt qu'il aurait déclaré la guerre aux Farnèse, envoya Jean-Baptiste à Bologne pour la commencer. Il pria en même temps l'empereur, comme défenseur de l'Eglise, de le secourir dans cette guerre ; c'est ce que l'empereur souhaitait le plus, et il voulait seulement qu'il ne parût pas qu'il entreprît de lui-même cette guerre. Il fit assiéger Parme par Gonzague, pendant que Jean-Baptiste partit de Bologne pour assiéger la Mirande, que Louis Pic, comte de Concorde et seigneur de cette place, avait mise sous la protection du roi.

Pierre Strossi avait eu ordre de se jeter dans Parme avec l'élite de ses troupes, et il rassura par sa présence les habitans étonnés. Mais Louis Pic, et Paule de Terme qui défendit avec lui la Mirande, s'étant trop avancés dans une sortie, furent coupés et contraints de se retirer dans Parme. Le roi, ainsi engagé dans une guerre avec le Pape, fit défense de porter de l'argent à Rome, pour quelque cause que ce fût, et donna charge à Jacques Amiot, abbé de Bellosane, d'aller à Trente, où s'était recommencé le concile, pour y déclarer de sa part qu'étant empêché par la guerre que le Pape lui faisait, d'envoyer les prélats de son royaume en cette assemblée, il ne la reconnaissait pas pour légitime. Aussi, dans les lettres qu'il lui écrivait, il ne lui donnait pas le nom de concile, mais seulement celui d'assemblée de Trente.

La guerre n'était pas encore déclarée entre l'empereur et le roi ; mais Henri, jeune et vigoureux, voyant l'empereur affaibli, même au-dessous de son âge, se promettait sur lui de grands avantages. D'ailleurs, il avait un grand parti en Allemagne ; les princes étaient jaloux de l'excessive puissance de l'empereur, qui tenait depuis trois ans dans ses prisons deux des principaux princes de l'empire. Maurice surtout souffrait avec une extrême impatience la détention du landgrave, son beau-père. Mais les obligations trop récentes qu'il avait à l'empereur le portaient à dissimuler ; ce qu'il faisait avec tant d'adresse, que Charles lui confia le commandement de l'armée par laquelle il faisait assiéger la ville de Magdebourg, toute luthérienne, qu'il avait mise pour ses révoltes au ban de l'empire.

Cependant Maurice écoutait les propositions de Henri et traînait en longueur le siége de Magdebourg, pour se donner le loisir de prendre toutes les mesures convenables. L'accord fut résolu et tenu secret, les princes abandonnaient au roi Metz, Toul, Verdun, Cambrai et Strasbourg. Il devait se joindre à eux pour défendre la liberté de l'empire, et obtenir celle des princes captifs ; le roi fournissait beaucoup d'argent ; les confédérés ne pouvaient entendre à la paix les uns sans les autres ; ils se donnaient réciproquement des otages, et ils devaient avec leur armée chercher l'empereur quelque part qu'il fût. Il était encore à Augsbourg, où il tâchait vainement de persuader à son frère de céder à son fils Philippe la qualité de roi des Romains.

Cette division domestique donnait encore

de l'espérance aux confédérés ; ainsi le roi ne craignait point la rupture. Il consentit qu'elle commençât par la prise de quelques vaisseaux, que le baron de la Garde et Léon Strossi firent vers la Flandre et la Catalogne. Il se plaignait, de son côté, que d'Andelot et Sipierre, officiers de son armée d'Italie, étaient retenus prisonniers dans le château de Milan. Les manifestes coururent de part et d'autre, et on en vint bientôt aux armes.

Brissac commandait dans le Piémont, où il avait été envoyé, à ce que disent quelques-uns, à la recommandation de la duchesse de Valentinois, qui était bien aise de lui procurer un si bel emploi, et, selon quelques autres, par la jalousie que le roi avait de l'affection que lui portait cette duchesse. Quoi qu'il en soit, il commença dès lors à se signaler par des actions extraordinaires, étant par lui-même homme de grand mérite, et ayant avec lui plusieurs braves officiers, entre autres Blaise de Montluc, un des premiers hommes de son siècle. Les bons succès qu'eurent les Français dans ce pays obligèrent Gonzague à laisser au marquis de Marignan le soin du siége de Parme, où l'empereur envoya de nouvelles troupes.

La guerre ne tarda pas à s'allumer de toutes parts. Le duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, et François de Clèves, duc de Nevers, gouverneur de Champagne, faisaient diverses entreprises du côté des Pays-Bas et de la Lorraine, qui favorisait l'empereur. Christine, fille de sa sœur, et de Christiern, roi de Danemark, avait épousé le dernier duc ; et Charles, qui régnait alors, jeune enfant âgé de neuf ans, était sorti de ce mariage.

Le Pape, qui commençait à s'ennuyer de la guerre, envoyait en vain des légats aux deux princes pour faire la paix. Les choses étaient déjà trop engagées ; Parme, que Pierre Strossi croyait avoir délivrée par quelques avantages, se trouva tellement pressée par la faim depuis son départ, que Marignan espérait de la réduire bientôt : mais Henri se promettait de plus grandes choses.

L'empereur semblait ne penser qu'à avancer le concile et la prise de Magdebourg. Cette place se rendit enfin, et Maurice la traita si doucement, qu'on crut avec raison qu'elle se rendait de concert. Elle faisait, en apparence, de grandes soumissions à l'empereur ; mais au fond sa liberté et sa religion lui étaient conservées entières. Maurice gagna ses habitants, et sut gagner tout ensemble l'armée qu'il commandait depuis si longtemps. Il redemanda son beau-père à l'empereur ; Albert de Brandebourg, le comte Palatin et les autres princes se joignirent à cette demande ; on ne parlait en Allemagne que de la liberté des princes. Les confédérés joignirent des troupes à celles que Maurice avait déjà, et marchèrent ouvertement contre l'empereur. Augsbourg lui ayant ouvert ses portes, les prélats assemblés à Trente furent si épouvantés qu'ils se retirèrent, et le concile fut suspendu.

Henri s'avança en Allemagne, où tout cédait aux confédérés. Maurice tenta vainement les voies d'accommodement avec Ferdinand : leur conférence se rompit bientôt ; mais on convint de se rendre quelque temps après à Passau, pour y reprendre le traité. Cependant l'empereur ramassait ses troupes au bas des Alpes, et fit occuper le passage par où l'électeur venait à lui ; mais ses troupes furent battues ; Maurice, sans perdre de temps, prit Erberg, forteresse presque inaccessible. A la première nouvelle de cette prise imprévue, l'empereur, qui était à Inspruck avec son frère Ferdinand, tira de prison Jean-Frédéric et lui ordonna de le suivre. Il partit en même temps par un temps horrible ; Maurice le serrait de près, il entra dans Inspruck la même nuit que l'empereur en sortit avec tant de précipitation ; sa retraite fut à Villac, petite place de la Carinthie.

On ne sait comment un prince si prévoyant se laissa ainsi surprendre ; sa grande puissance lui faisait croire que tout était en sûreté. Il fut bien étonné quand il vit, un peu après, le roi en campagne se rendre maître en un moment de beaucoup de places, et mener aux confédérés une armée redoutable. Elle fut précédée d'un manifeste répandu par toute l'Allemagne, où le roi allait, invité par un grand nombre de princes, pour la tirer de la servitude où la mettait l'empereur, et pour délivrer les princes captifs.

[1552] Sur le point de partir, il envoya devant lui le connétable, qui augmentait tous les jours en considération et en dignité. Le roi venait d'ériger en duché et en pairie sa terre de Montmorency, et c'est le premier gentilhomme qui ait eu en France un tel honneur. Le connétable avait avec lui quinze mille hommes de pied, quinze cents gendarmes, deux mille chevau-légers, et autant d'arquebusiers à cheval. La ville de Toul lui ouvrit ses portes ; le roi le suivait de près : mais la maladie de la reine l'arrêta quelque temps à Joinville, où la mère du duc de Lorraine le vint saluer.

Cependant le connétable s'approcha de Metz, et le cardinal de Lenoncourt, évêque de cette ville, fit en sorte qu'on y résolût de recevoir le connétable avec deux compagnies de gens de pied. Il prit quinze cents hommes d'élite, dont il composa ces deux compagnies ; les habitants s'avisèrent trop tard de fermer leurs portes, et toutes les troupes entrèrent. Un peu après le roi se rendit à Toul et alla ensuite à Nancy, d'où il fit conduire le jeune duc auprès du Dauphin, qu'il avait laissé à Reims. Christine, sa mère, fut envoyée en Flandre, et Nicolas, comte de de Vaudemont, son oncle, en qui le roi avait beaucoup de confiance, fut laissé gouverneur de Lorraine.

Le roi vint à Metz, où il donna une pleine satisfaction aux habitants, et régla si bien les gens de guerre, qu'il n'y eut depuis au-

cune plainte. Comme il ne s'arrêtait pas longtemps dans un endroit, l'Alsace le vit bientôt; mais on eut beau parler à ceux de Strasbourg de la liberté de l'empire, ils refusèrent honnêtement leurs portes. Les autres villes le reçurent, et il était prêt à entrer plus avant dans l'Allemagne, quand les princes, et ceux mêmes de son parti, jaloux de sa trop grande puissance, le prièrent de se porter à la paix.

Ce fut là qu'il apprit que la protection qu'il donnait au duc de Parme avait eu un heureux succès. Le cardinal de Tournon obtint du Pape qu'il le laisserait en repos, et que le siége de Parme serait levé. Jean-Baptiste, neveu du Pape, fut tué dans une sortie devant la Mirande, périssant ainsi dans une guerre qu'il avait lui-même excitée.

Durant que le roi était en Allemagne, la Champagne eut beaucoup à souffrir; le roi, qui voyait que les princes de l'empire se raccommodaient, et que l'électeur Maurice reconnaît le traité de paix avec Ferdinand, ne s'engagea pas davantage, et après avoir nommé un ambassadeur pour se trouver en son nom à l'assemblée de Passau, où devait se traiter l'accommodement, il apprit que les impériaux, après s'être emparés de Stenay, faisaient des courses vers la Champagne, et même jusqu'à Châlons.

Il partagea son armée en trois, et ayant envoyé deux corps dans cette province, il repassa la Meuse avec le troisième. En passant, il se rendit maître de Stenay, abandonnée par les ennemis; il entra ensuite dans le Luxembourg, où il prit d'assaut le fort château de Roc-de-Mars, dans lequel la noblesse et les dames du pays s'étaient réfugiées. Ils n'attendaient plus que les dernières extrémités, quand il survint un ordre qui arrêta les soldats qui commençaient le pillage. Danvilliers lui ouvrit ses portes; le comte de Mansfeld, abandonné des siens dans Yvoi, dont il était gouverneur, fut pris avec sa place. Montmédy se rendit, et le maréchal de la Marck, ayant obtenu du roi quelques troupes, reprit Bouillon, dont l'empereur avait dépouillé sa maison trente ans auparavant pour le donner à l'évêque de Liége, qui avait des prétentions sur ce duché.

Le roi sut, environ dans le même temps, que le cardinal de Lorraine lui avait soumis Verdun, ville de l'empire, aussi bien que Metz et Toul. Il commandait dans ces villes à titre de protecteur, et on en fit une province, qu'on appela les trois évêchés. Le roi prit encore la ville et le château de Chimai, et retourna dans son royaume, d'où il avait été absent trois mois et demi.

Ces conquêtes coûtèrent cher à la France: outre les ravages que les impériaux avaient faits dans la Champagne, Van Rossem, maréchal de Clèves, était entré dans la Picardie et dans le Ponthieu, où il avait saccagé beaucoup de villes; et ne pouvant en garder aucune, il y mettait le feu: l'épouvante vint jusqu'à Paris, où l'on n'avait point d'armée à lui opposer, parce que celle du roi était composée de toute l'élite des troupes.

Cependant l'électeur de Saxe n'oubliait rien pour faire sa paix. Il craignait toujours que l'empereur ne s'accommodât avec son cousin Jean-Frédéric, et cette raison ne le touchait pas moins que la délivrance de son beau-père. On était assemblé à Passau, où le roi des Romains recevait les propositions pour l'empereur; Maurice avait obligé le roi à y envoyer un ambassadeur: c'était Jean du Frêne, évêque de Bayonne, homme véhément, qui parlait avec aigreur contre Charles, sur ce qu'il avait rompu l'ancienne alliance entre les Français et les Allemands, avantageuse aux deux nations. Les réponses de l'empereur n'étaient pas moins aigres; les traités de François avec les Turcs y étaient souvent répétés, et il y avait peu d'apparence que la paix se conclût entre les deux rois.

Après beaucoup de difficultés, les affaires d'Allemagne s'ajustèrent. Les princes devaient poser les armes; le landgrave devait être mis en liberté; l'empereur devait convoquer une diète pour régler les différends de la religion, et il promettait, en attendant, de n'inquiéter personne sur ce sujet. Pour ce qui était du roi, dont on ne voulait pas mêler les intérêts avec ceux de l'Allemagne, il fut dit que s'il avait quelque chose à prétendre de l'empereur, il pouvait lui expliquer ses intentions par Maurice, qui lui en ferait le rapport.

Ce prince, par ce moyen, conservait ses liaisons avec le roi, et fit connaître à l'évêque de Bayonne qu'il se pourrait faire dans quelque temps de nouveaux mouvements dans l'Allemagne. Le landgrave fut mis en liberté; le duc Jean-Frédéric, qui était toujours observé à la suite de la cour, eut sa liberté tout entière, et se retira dans sa maison. Pour Albert de Brandebourg, dès qu'il vit que les affaires tendaient à la paix, il se sépara d'avec les princes, et continua, avec plus de furie que jamais, la guerre qu'il faisait aux Catholiques, principalement aux évêques. Le roi, tout indigné qu'il était contre les princes qui s'étaient accommodés sans lui, au préjudice des traités, ne laissa pas de leur envoyer généreusement leurs otages.

Environ ce temps, il perdit Hesdin, qu'il ne tarda guère à reprendre. Les troupes de l'empereur s'étaient assemblées de divers côtés; et outre que le duc d'Albe lui avait amené ce qu'il avait de meilleurs soldats, il grossit encore son armée de celle des princes. Il était outré de la perte de Metz, et il avait résolu de faire les derniers efforts pour la réparer; pendant qu'il se préparait à cette entreprise, il eut des nouvelles fâcheuses d'Italie.

Le roi avait de grands desseins sur Naples, où il tâchait d'attirer les Vénitiens et d'autres princes, et les Turcs avaient paru sur la côte pour les favoriser; mais il avait besoin d'une place dans le cœur de l'Italie, et il n'y en avait point qui lui fût plus propre que Sienne. Cette ville, longtemps partagée en quatre grandes factions, était enfin tombée par

ses divisions entre les mains des Espagnols; mais ce peuple inquiet ne demeura pas longtemps tranquille, au milieu des mauvais traitements qu'il en recevait; et encore qu'ils eussent bâti une citadelle, les habitants ne laissèrent pas de se révolter. Le petit nombre des Espagnols leur en donna la pensée; la garnison eut peine à se sauver dans la citadelle; tout ce qu'il y avait de Français dans les environs vinrent au secours des Siennois, et demeurèrent les maîtres dans la place, dont la citadelle ne tint guère et fut rasée. L'empereur n'était pas en état d'apporter du remède à ce mal; la révolte des princes lui avait fait rappeler ses troupes d'Italie, et le dessein du siége de Metz ne lui permit pas de les renvoyer.

Le roi avait pourvu à la sûreté de Metz, autant que le peu de temps avait pu le permettre : il avait envoyé le duc de Guise avec des troupes; mais la place était faible par beaucoup d'endroits : le duc fut obligé de ruiner les faubourgs de la ville, et l'abbaye de Saint-Arnoul, illustre par la sépulture de Louis le Débonnaire et de plusieurs autres princes de la maison de Charlemagne. On travaillait sans relâche aux fortifications; le duc portait lui-même la hotte et animait les soldats et les habitants : le jeune duc d'Enghien, et le prince de Condé son frère, s'étaient jetés dans la place avec beaucoup de noblesse, et l'empereur y était attendu sans crainte; la saison était avancée, il arriva à Strasbourg environ le 15 septembre, et on ne put commencer le siége que le 22 d'octobre. Il demeura à Thionville, incommodé de la goutte, et laissa le commandement au duc d'Albe.

Le prince Albert de Brandebourg, secrètement d'accord avec l'empereur, tâcha de surprendre Metz, sous prétexte de s'accorder avec les Français. Le duc de Guise découvrit bientôt ses artifices; mais François, duc d'Aumale, croyant les surprendre, fut lui-même battu et pris. Un peu après, Albert se rendit au siége avec six mille hommes de pied et seize cents chevaux; il eut son quartier séparé de l'armée impériale; l'empereur se fit porter au siége le 20 novembre : la brèche fut faite en peu de jours; mais derrière le mur ruiné le duc de Guise avait élevé un nouveau rempart. Par le bon ordre qu'il avait donné d'abord à la distribution des vivres, il ne craignit pas d'en manquer, et il fit savoir au roi qu'il pouvait employer où il lui plairait les troupes destinées au secours de Metz, assuré que la place se soutiendrait toute seule. En effet, le roi envoya le duc de Vendôme mettre le siége devant Hesdin, qu'il reprit malgré l'hiver.

Les vivres manquaient à l'empereur; les continuelles sorties des assiégés avaient beaucoup diminué son armée, et les maladies survenues achevaient de la ruiner : il songeait à lever le siége; mais il ne put se résoudre à la retraite sans avoir fait un dernier effort. Il mit son armée en bataille devant la brèche, et contre l'avis de tous ses chefs qui l'avertissaient qu'il allait recevoir un grand affront, il commanda d'aller à l'assaut; mais en même temps le duc de Guise parut sur la brèche la pique à la main, et toute la noblesse qui le suivait fit si bonne contenance, que l'empereur ne put jamais faire marcher ses soldats. Il se plaignit en vain qu'il était abandonné dans l'occasion la plus importante de sa vie; il fallut, peu après, lever honteusement le siége. Les nôtres d'abord poursuivirent les ennemis et en tuèrent quelques-uns; mais ils furent touchés du spectacle de tant de malades et de mourants qu'ils trouvèrent répandus de toutes parts. Ils enterrèrent les morts : ils mirent les malades dans des bateaux, pour les envoyer à Thionville; et portèrent dans la ville ceux qui n'avaient pu souffrir la fatigue du chemin. Le duc de Guise en prit autant de soin qu'il eût fait de ses propres soldats, et il fit autant louer son humanité qu'il avait fait admirer sa valeur. On tient que l'empereur perdit trente mille hommes dans ce siége.

Le duc, comblé de gloire pour avoir ruiné une si puissante armée et avoir arrêté un prince presque toujours victorieux, rendit à Dieu tout l'honneur d'un événement si glorieux, et en reconnaissance d'un si grand succès, il tourna tous ses soins à exterminer l'hérésie dans Metz. On ne parlait dans toute la France et parmi les étrangers que des vertus du duc de Guise. Avec tous les malheurs de cette campagne, l'empereur se vit encore à la veille de perdre le royaume de Naples; la flotte qui avait paru sous le corsaire Dragut, était de cent vingt-trois vaisseaux, et il avait remporté quelque avantage sur André Doria. Le prince de Salerne, seigneur napolitain, qui avait quitté l'empereur, devait se joindre à lui avec trente-cinq galères qu'il amenait de Marseille : il arriva un moment trop tard; le corsaire perdit patience et ne voulut jamais retourner vers Naples. Ce malentendu sauva la place, où le peuple était disposé au soulèvement; le vice-roi n'y avait trouvé d'autre remède que de défendre, sur peine de la vie, de prononcer seulement le nom du roi de France et du prince de Salerne. On connut la politique des Turcs, qui voulaient entretenir la guerre et amuser Henri, mais non pas le rendre puissant en Italie, d'où il aurait bientôt fait trembler la Grèce : le corsaire promit de revenir l'année suivante, et passa l'hiver à Chio.

[1553] L'Allemagne était agitée par les ravages qu'y faisait Albert; et l'empereur, qui s'en servait pour balancer la puissance de Maurice, ne répondit pas nettement aux plaintes qu'on faisait contre lui; mais Maurice lui-même lui déclara la guerre. Il y eut une sanglante bataille dans laquelle Maurice fut blessé; la victoire lui demeura. Il mourut peu après de ses blessures; comme il n'avait point d'enfants, Auguste, son frère, lui succéda, suivant les conventions. L'empereur n'ayant plus rien à ménager en faveur d'Albert, l'abandonna aux rigueurs de la chambre de Spire, qui proscrivit ses biens et sa vie.

Environ dans ce même temps, Thérouanne,

la plus forte place de Picardie, négligée par le roi, qui méprisait alors l'empereur, fut assiégée et bientôt prise. On ne songeait à la cour qu'à se divertir, et ce ne fut qu'à l'extrémité qu'on envoya à Thérouanne François de Montmorency, fils du connétable. Après s'être défendu autant que le permettait le mauvais état de la place, il fut obligé de parlementer; mais n'ayant pas bien pris ses sûretés, il se trouva tout à coup entre les mains des impériaux : la ville fut ruinée de fond en comble et ne s'est jamais relevée.

A ce coup la cour se réveilla; Robert de la Mark, maréchal de France, courut à Hesdin, qui était menacé par les impériaux. Emmanuel Philibert, prince de Piémont, fit le siége; le maréchal avait avec lui l'élite de la noblesse, peu entendue, aussi bien que lui; il capitula bientôt : mais comme on traitait, le feu prit par hasard à une mine qu'il avait faite sous les assiégeants; ils tirent aussitôt jouer les leurs, et se jetèrent par les brèches de tous côtés dans la place, avec tant d'impétuosité, que la Mark fut pris avec toute la noblesse, toute la garnison taillée en pièces, et la place entièrement rasée. Les ennemis, enflés de tant de succès, croyaient emporter Dourlens avec la même facilité; mais le connétable, qui avait ramassé des troupes en diligence, les en empêcha, et attira le prince d'Arscot dans une embuscade, où il fut pris, après avoir perdu huit cents hommes. Le roi vint bientôt après en personne à l'armée; quoiqu'elle fût forte, elle ne fit aucun exploit, et le roi la ramena au mois de décembre.

En Italie, les Français défendirent Sienne contre les négociations et les entreprises de Côme, duc de Florence, et Montalcino, contre les Espagnols qui l'assiégeaient. La flotte des Turcs obligea Garcias de Tolède à ramener ses troupes à Naples; mais Dragut apparemment n'en voulait point à cette place, qui eût donné aux Français trop d'avantages. On se jeta sur l'île de Corse, dont le roi se prétendait maître, comme seigneur de Gênes, à qui cette île appartenait; on prit la plupart des places de cette île. André Doria, âgé de quatre-vingt et un ans, étant survenu, en reprit quelques-unes des plus importantes; et le baron de la Garde, qui avait assiégé Calvi, leva le siége. Voilà tout ce qu'opéra cette grande armée ottomane, à laquelle celle de France s'était jointe; c'était quelque chose d'occuper Doria, qui serait tombé sur la Provence, ou se serait tourné du côté de Sienne.

Cependant la mort d'Edouard, roi d'Angleterre, causa de grands troubles dans ce royaume. Il n'avait que dix-sept ans quand il mourut, et Jean Dudley, duc de Northumberland, pouvait tout dans le royaume. Il persuada au jeune roi qu'il devait déshériter ses deux sœurs : Marie, comme fille de Catherine, répudiée, et Elisabeth, comme descendue d'Anne de Boulen, condamnée pour adultère. Il faisait appeler à la succession Jeanne de Suffolk, sortie d'une sœur de Henri VIII. En effet, elle fut d'abord reconnue dans le parlement; mais il n'est pas aisé d'ôter le droit aux véritables héritiers.

Marie, avec une armée de quatre mille hommes et l'autorité que lui donnait sa naissance, se rendit maîtresse du royaume, et fit couper la tête à la malheureuse Jeanne de Suffolk, qui n'avait fait d'autre crime que celui de s'être laissé couronner. Marie songea aussitôt à rétablir la religion catholique, et fit résoudre qu'on recevrait dans le royaume le cardinal Polus, légat du Saint-Siége. Il était du sang royal, et n'était point engagé dans les ordres; ainsi, comme il s'agissait de donner un mari à la reine, il prétendit à cet honneur; mais l'empereur l'avait prévenue en faveur de son fils Philippe, à qui il donna le titre de roi de Naples, et la reine crut qu'elle serait plus absolue en épousant un prince étranger, à qui en effet les Anglais imposèrent de dures conditions. Ainsi l'affaire fut conclue, et l'ambition d'avoir une nouvelle couronne fit que l'empereur ne rougit pas de donner son fils unique, encore jeune, et qui n'avait qu'un seul fils, à une reine âgée de près de quarante ans. Cette princesse s'entremit pour la paix, et tâcha du moins d'obtenir une trêve; l'empereur, qui se sentait affaibli, la souhaitait; mais par la même raison le roi ne la voulait pas, et il entra dans les Pays-Bas avec une puissante armée.

Le connétable prit Marienbourg, bâtie par Marie, reine de Hongrie, qui avait été touchée de l'agrément de ce lieu, propre à la chasse. Il fit fortifier en même temps le village de Rocroi, pour faciliter le passage de cette place à celle de France. Bouvines fut enlevée d'assaut; ceux de Dinant payèrent cher une parole insolente et brutale qu'ils dirent contre le roi, qui leur demandait seulement la neutralité. En même temps qu'ils capitulèrent, les Allemands entrèrent de force dans leur ville, et l'autorité du roi ne put les garantir tout à fait de leurs violences.

Ces mauvais succès et le peu de troupes que l'empereur avait à nous opposer, le jetèrent dans une profonde mélancolie; il forma le dessein d'abandonner Bruxelles et de se retirer dans Anvers. Par un meilleur conseil il résolut de se mettre en campagne avec huit mille hommes et de jeter du monde dans Namur; il sauva par là cette place que le roi avait assiégée; mais comme son armée n'était pas égale à celle de France, Henri, maître de la campagne, prit et rasa quantité de villes et de châteaux. Après avoir couru le Brabant, le Hainaut et le Cambrésis, il mit le siége devant Renti, place située dans un marécage, qui incommodait tout le Boulonnois.

Cependant le grand duc de Toscane, se trouvant incommodé du voisinage des Français, résolut d'employer toutes ses forces pour les chasser de Sienne. Il donna une de ses filles à Fabiano, neveu du Pape, pour n'être point traversé de ce côté-là, et il fit un traité avec l'empereur, par lequel il lui

promettait de lui rendre la place, en lui remboursant les frais qu'il aurait faits dans cette guerre. Le cardinal de Ferrare, qui faisait les affaires du roi dans ce pays, l'avertit des desseins de Côme, et le roi crut y pourvoir en envoyant Pierre Strossi, fait depuis peu maréchal de France. Les Strossi étaient ennemis jurés des Médicis; Côme avait fait mourir le père de Pierre, et banni de Florence tous ceux de ce nom.

Lorsque Côme vit arriver un tel homme en Italie, il crut qu'on avait de secrets desseins pour rétablir la liberté des Florentins, et s'échauffa encore davantage à cette guerre. Pierre, de son côté, fit tout avec passion contre l'ennemi de sa famille, et les affaires du roi n'en allèrent pas mieux. Il rendit pourtant d'abord un service considérable : il fit entendre au Pape que le roi ne prétendait autre chose que de défendre la liberté qu'il avait procurée à Sienne, et lui ôta tellement toute la jalousie des armes françaises, qu'il continua sans difficulté, pour deux ans, la trêve avec le roi.

Cependant Côme avait donné la conduite de cette guerre à Jean de Medequin, marquis de Marignan. Il ne songeait qu'à affamer la ville et à lui couper les eaux, en occupant les collines dont le pays est rempli, en prenant les places des environs. Par ce moyen, la ville, quoique munie de toutes choses, se trouva peu à peu à l'étroit. La mésintelligence du cardinal de Ferrare avec Strossi obligea le roi à envoyer Blaise de Montluc, pour avoir soin des affaires pendant que Strossi serait obligé à être dehors. Il sortit pour occuper quelques postes, par où il espérait fermer aux ennemis le chemin des vivres; et Marignan, pour l'attirer au combat, vint assiéger Marciano, petite place assez importante, auprès de laquelle il était campé. Strossi, qui était plus faible, résolut de se retirer; mais Montluc, qui apprit à Sienne qu'il voulait faire sa retraite en plein jour, prévit qu'il serait battu et y prépara les Siennois. Il ne se trompa pas dans sa pensée : le marquis prit ses avantages, tailla en pièces quatre mille hommes, fit beaucoup de prisonniers et remporta cent étendards. Strossi fut blessé et eut peine à se retirer avec les restes de ses troupes.

La prévoyance de Montluc fut cause que les Siennois apprirent cette nouvelle sans en être émus; mais il ne put empêcher les suites fâcheuses. Il tomba dangereusement malade, et Lansac, qui se pressa de venir de Rome pour tenir sa place, fut pris, en passant, par les ennemis. Cette nouvelle arriva peu de jours après à l'empereur, pour le consoler d'une perte qu'il venait de faire.

Pendant le siége de Renti il s'était approché de notre armée, et se tenait en sûreté dans son camp, en attendant un grand secours d'Allemagne. Avant qu'il fût arrivé, le roi souhaita d'en venir aux mains avec lui, et le connétable tâcha plusieurs fois de l'attirer au combat. Il vint enfin attaquer un bois qui couvrait notre armée, où le duc de Guise avait jeté trois cents arquebusiers, choisis dans toutes les troupes; cependant ils furent chassés : les impériaux gagnèrent le bois et mirent en fuite notre cavalerie légère. Ils s'en retournaient comme victorieux, assez négligemment, quand Gaspard de Saulx de Tavanes fondit tout d'un coup sur eux avec quelque gendarmerie; cette attaque imprévue les mit en désordre, ils perdirent plus de deux mille hommes, avec une partie de leurs canons, et les nôtres avec peu de perte recouvrèrent le bois perdu. Tavanes revenait triomphant, l'épée encore sanglante à la main : le roi, qui le vit en cet état, l'embrassa, et s'ôta du cou le collier de l'ordre pour en honorer un si vaillant homme.

On tient que Gonzague seul empêcha l'empereur de décamper : l'empereur l'avait fait venir du Milanais, dont il avait donné le gouvernement à Lopez Suarez de Figueroa. Les Français firent sonner haut cet avantage : mais le roi ne laissa pas de lever le siége faute de vivres. Il se donna une triste consolation, qui fut d'envoyer auparavant défier l'empereur, et de se tenir trois heures en bataille, au même lieu où le combat s'était donné; ensuite il se retira; l'empereur, pressé de la goutte, en fit autant un peu après. Le reste de la campagne se passa à brûler quelques villages de part et d'autre.

En Italie, Strossi, un peu après sa défaite, malgré l'incommodité que lui causait sa blessure, rassembla ses troupes et fit entrer des vivres dans la ville à travers les ennemis. Ce fut un faible secours contre la disette, qui commençait à y être extrême; car les ennemis étaient maîtres de presque toutes les places de l'État de Sienne et coupaient les vivres de tous côtés. L'armée navale des Turcs s'était retirée de bonne heure, selon sa coutume, après avoir facilité à Termes la prise de l'île de Corse, excepté Calvi. Par cette retraite les impériaux furent en liberté de donner du secours à Marignan, qui pressa de plus en plus la place.

Ce fut alors que Montluc eut besoin de toute sa vigueur pour encourager les Siennois presque accablés; il les assembla, et avec son éloquence brusque et militaire, il les émut tellement, qu'ils jurèrent de souffrir plutôt les dernières extrémités de la faim, que de manquer à leur liberté; la garnison prit une semblable résolution, et dès lors Montluc commença à donner le pain par mesure avec une grande épargne. Par ce moyen le siége tirait en longueur, et Côme qui sentait avec regret ses finances s'épuiser, pressa Marignan d'agir par force. Tandis qu'il disposait ses batteries, la propre nuit de Noël il fit tenter l'escalade, et surprit une porte de la ville avec une tour qui en était proche. Montluc averti soupçonna d'abord de l'intelligence, et pour empêcher ceux qui en étaient de remuer, il allait criant par toutes les rues que l'ennemi était repoussé. Ainsi tout fut paisible au dedans, et par la vigueur de Montluc, Marignan fut contraint de se retirer avec perte de six cents hommes; Montluc en perdit à peine cinquante.

[1555] Cependant le maréchal de Brissac, qui voyant le Piémont en sûreté, et qui avait en ce pays seize mille hommes des meilleures troupes de France, forma un projet pour délivrer Sienne ; mais la cour ne l'agréa point. Le connétable n'aimait pas Montluc, créature du duc de Guise, ni Brissac, qui avait été mis dans le Piémont malgré lui, dans un temps où il songeait à procurer ce gouvernement à Gaspard de Coligni, son neveu. Ainsi le maréchal fut privé de la gloire qu'il espérait ; mais il se rendit recommandable par la prise d'Ivrée. Il sut un peu après que le gouverneur du Milanais était dans Casal où il faisait le carnaval à la mode du pays, avec des réjouissances extraordinaires. Un des habitants lui découvrit un endroit secret par où il pouvait entrer dans la place. Il y vint et la surprit. Le gouverneur se jeta dans la citadelle ; mais il y fut pris en quatre jours, avec toute la noblesse qui l'accompagnait.

Sienne dépérissait chaque jour. Montluc était contraint de retrancher les vivres. A la fin, il fallut traiter ; mais Montluc ne voulut jamais être nommé dans la capitulation, ni qu'elle se fît au nom du roi. Les Siennois se mirent sous la protection de l'empire à condition que l'empereur ne pourrait y faire bâtir de citadelle, et qu'en ordonnant du gouvernement de leur ville, il leur conserverait leur liberté et leurs priviléges. Cela leur fut promis, mais mal exécuté par l'empereur. On accorda à Montluc et aux Français tout ce qu'ils voulurent ; et une grande partie des habitants, qui prévirent les malheurs de leur ville, en sortirent avec lui le 21 avril.

Un peu auparavant, le Pape était mort ; Marcel Cervin, qui prit le nom de Marcel II, homme d'un rare mérite et d'une profonde érudition, ne tint ce siége que vingt-deux jours. Jean-Pierre Caraffe, gentilhomme napolitain, d'une maison qualifiée, fut élu et prit le nom de Paul IV. Les Turcs étaient venus à leur ordinaire, et n'avaient pas empêché qu'André Doria obligeât Termes à lever le siége de Calvi. Ils regardaient froidement nos gens aller à l'assaut, sans se remuer, et après un certain temps ils se retirèrent dans leurs ports. Le marquis de Marignan continua la conquête de l'état de Sienne, et en prenant Porto-Hercole, il nous ôta toute la communication par mer avec l'Italie, ce qui ruina sans ressources nos affaires de Toscane.

Celles de Piémont prospéraient tous les jours de plus en plus sous le maréchal de Brissac. Il prit entre autres places, Saint-Sauveur et Valence dans le Milanais ; il assiégeait lentement Vulpian, place importante du Piémont, quand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, après avoir rassemblé trente mille hommes de pied et six mille chevaux, entra dans cette province, d'où il se vantait de chasser les Français en trois semaines. Le maréchal n'était pas, de moitié près, si fort que lui ; aussi ne s'opiniâtra-t-il pas au siége qu'il avait commencé ; mais il se résolut de laisser passer les premiers efforts du duc d'Albe et de consumer ses forces : après quoi il se promettait d'achever heureusement son entreprise. Le duc prit d'abord Fraseinete, place sur le Pô, dont il fit pendre le gouverneur, tailler en pièces la garnison italienne, et mettre les Français aux galères, pour avoir osé, étant trop faibles, résister à une armée si puissante. Ensuite il mit le siége devant Santia, et quoiqu'il y eût brèche, il n'osa jamais donner l'assaut. Ses troupes dépérirent devant cette place, que le maréchal de Brissac avait pris soin de fortifier, et au bout de quinze jours il leva le siége. Brissac, le voyant assez affaibli pour n'oser rien entreprendre, commença à se remettre en campagne. Il assiégea de nouveau Vulpian, et l'obligea de se rendre, après avoir battu le secours que le duc d'Albe y envoya.

Le Piémont était dans ce temps l'école où la jeune noblesse de France allait apprendre la guerre. Sur le bruit qui se répandit qu'il devait y avoir une bataille, le duc d'Enghien et le prince de Condé, Montluc et une infinité d'autres gentilhommes, se rendirent auprès de Brissac. Renforcé d'un tel secours, il assiégea Monte-Calvo, qu'il prit à la vue du duc d'Albe.

Il se tenait cependant une conférence pour la paix, que la reine d'Angleterre et le cardinal Polus avaient procurée. La séance était magnifique : elle se tint sous des tentes, entre Gravelines et Ardres. Les premiers hommes de France et d'Espagne s'y trouvèrent. Le cardinal Polus y représentait la reine d'Angleterre, médiatrice ; mais le Pape, au lieu de travailler à la paix, faisait proposer au roi la conquête du royaume de Naples. Le cardinal Caraffe, son neveu, lui mettait cette pensée dans l'esprit, et se promettait par ce moyen d'acquérir à sa maison quelque principauté considérable. L'affaire fut disputée dans le conseil : le connétable remontrait le péril d'une telle guerre, et le peu de sûreté qu'on avait trouvé dans de semblables entreprises, avec les Papes, qui sortaient toujours d'affaire quand ils voulaient. Il ajoutait que, puisqu'on traitait la paix dans une assemblée si solennelle, il fallait du-moins attendre le succès de cette négociation, avant que de s'engager avec le Pape ; mais le cardinal de Lorraine, qui espérait de grands établissements pour sa famille dans le royaume de Naples, et qui voulait en tous cas procurer à son frère un emploi considérable, faisait voir l'entreprise infaillible. Le roi penchait vers cette opinion ; ce qui fit que le connétable la combattit faiblement, assez content, d'ailleurs, de voir les princes de Lorraine loin de la cour, où ils faisaient ombrage à sa puissance, et espérant que le mauvais succès de cette entreprise tournerait à leur ruine. Voilà comme, sous les princes trop faciles, les affaires se décident par des intérêts particuliers.

Le cardinal fut envoyé à Rome pour négocier cette affaire. Il conclut la ligue avec le Pape. Le royaume de Naples fut partagé entre lui et un des enfants puînés du roi. Les conditions de l'investiture furent marquées, et il fut arrêté, entre autres choses, que le

nouveau roi de Naples ne pourrait être ni empereur, ni roi de France, ni duc de Milan, sans renoncer à ce royaume. On devait commencer la guerre par Côme de Médicis, et remettre les Florentins en liberté ; mais la saison étant avancée, et les troupes n'étant pas prêtes, on remit l'entreprise à l'année suivante.

Pendant que ces choses se traitaient, l'empereur donna à l'univers un grand spectacle : quoiqu'il fût dans un âge où les hommes ont accoutumé de conserver beaucoup de forces, n'ayant encore que cinquante-six ans, néanmoins par sa constitution naturelle, il se sentait faible et incapable d'agir avec sa vigueur ordinaire. Il se voyait en tête Henri II, ambitieux et guerrier, à la force de son âge, et en état de ne lui laisser aucun repos, ni dans les Pays-Bas, ni en Italie. Les pertes considérables qu'il avait faites de tous côtés l'avertissaient que la fortune l'abandonnait avec la vigueur, et qu'il était temps de tourner ses soins à une autre vie. Touché de ces pensées, le 21 octobre il entra dans l'assemblée des états généraux des Pays-Bas, qu'il avait convoqués à Bruxelles, marchant entre Philippe son fils, et Marie, reine de Hongrie, sa sœur. Eléonore, reine de France, qui depuis la mort de François s'était retirée vers son frère, et Maximilien, roi de Bohême, fils de Ferdinand prirent leur séance avec lui. Le nombre des grands seigneurs et la foule du peuple étaient infinis. Là, il fit déclarer par un de ses principaux conseillers, qu'après avoir infatigablement travaillé dès sa première jeunesse au bien de l'Eglise et de ses Etats, il était résolu de ne plus penser qu'à sa conscience et de laisser le fardeau de tant de royaumes sur des épaules plus fortes. Ensuite il parla de lui-même, et expliqua en peu de paroles le dessein qu'il avait eu, il y avait déjà longtemps, de se retirer, et qu'il n'en avait été retenu que par la jeunesse de son fils. Il témoigna à ses peuples un regret extrême de ne leur point laisser la paix en les quittant ; il en rejeta la faute sur le roi de France, et les assura qu'ils pouvaient bien espérer de cette guerre, pourvu qu'ils gardassent à leur nouveau roi la même fidélité qu'ils lui avaient toujours conservée.

Alors il se tourna vers son fils, à qui il recommanda en un mot la foi catholique, et le soin de ses sujets, particulièrement ceux des Pays-Bas. A ces mots, Philippe se prosterna à ses pieds ; l'empereur, que la goutte empêchait de se remuer, fit un effort pour l'embrasser, et le déclara prince des Pays-Bas ; toute l'assemblée fondait en larmes. Un mois après, l'empereur, dans la même compagnie, se dépossèda de tous ses royaumes : il se réserva l'empire quelque temps, dans l'espérance d'obtenir de son frère Ferdinand qu'il en assurât la succession à Philippe.

La reine de Hongrie quitta en même temps le gouvernement des Pays-Bas, qu'elle avait depuis vingt-cinq ans, et il fut donné à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. L'empereur n'attendait plus qu'un temps plus commode et la dernière réponse de son frère pour retourner en Espagne, où il avait choisi sa retraite, dans le monastère de Saint-Just, vers la frontière de Portugal.

[1556] En ce temps Henri d'Albret mourut, et Antoine de Bourbon, qui avait épousé sa fille unique, lui succéda tant au royaume de Navarre qu'au gouvernement de la Guienne. Celui de Picardie, qu'il avait auparavant, fut donné à Coligni, qui était déjà élevé à la charge d'amiral par la mort d'Annebaut.

La conférence pour la paix durait encore, et la reine d'Angleterre, qui n'espérait pas qu'on la pût conclure, se contenta de ménager une trêve de cinq ans. Elle ne dura pas longtemps : le Pape envoya en France le cardinal Caraffe, son neveu, en apparence pour réconcilier le roi avec l'empereur, mais en effet pour rompre la trêve, comme contraire au traité fait pour le royaume de Naples. Sa présence et l'adresse qu'il eut de faire agir le duc de Guise, de concert avec la duchesse de Valentinois, achevèrent de décider le roi à la guerre, malgré le traité qu'il venait de jurer. Le cardinal, par son pouvoir de légat, le dispensa de son serment, et les intrigues de la cour firent qu'il se contenta de cette illusion.

Le Pape, assuré des armes de France, commença à se déclarer en Italie, sous prétexte de se venger des Colonne, ses ennemis, mais en fortifiant Palliano qu'il leur avait enlevée : comme cette place avoisinait Naples, il donna sujet au duc d'Albe de pénétrer ses desseins. Le duc eut ordre de se plaindre et de prévenir le Pape par une attaque vigoureuse : il obéit promptement, et ayant rempli de troupes toute la campagne de Rome, il jeta le trouble dans la ville même; la crainte qu'il eut que ses soldats ne se débandassent, l'empêcha de s'en saisir et de la piller. Il prit Ostie avec quelques autres places presque sans résistance, et la trêve qui fut faite sur quelques propositions de paix, lui donna le temps de fortifier les places du royaume de Naples. La trêve étant expirée, le Pape reprit Ostie et les places qu'il avait perdues ; mais il n'était pas en état de résister longtemps aux forces de l'Espagne. Le roi songea à le secourir, et pendant que l'empereur était encore en Flandre, il envoya des ambassadeurs à ce prince et au roi Philippe, pour les prier de ne point inquiéter le Pape ni les siens. Les deux princes jugèrent bien que la guerre suivrait de près cette ambassade.

L'empereur, impatient d'exécuter son dessein, après avoir connu qu'il n'y avait rien à espérer de son frère, envoya aux électeurs sa renonciation à l'empire, et partit vers la fin du mois de septembre, laissant à son fils à démêler les affaires qui commençaient. Il arriva heureusement en Espagne, et vit en passant son petit-fils Charles, dont le mauvais naturel, qui commençait à se déclarer, lui donna peu d'espérance de ce jeune prince. Il se renferma ensuite dans Saint-Just, où, au lieu de tant de richesses et d'une cour si

nombreuse, il ne s'était réservé que douze officiers et cent mille écus; encore eut-il le déplaisir de voir les payements retardés. Il s'en plaignit modestement, et c'est ce qui fit dire qu'il se repentit d'avoir cédé ses royaumes à un fils ingrat; mais il est constant qu'il ne dit aucune parole, ni ne fit aucune action dans le reste de sa vie qui témoignât de l'inquiétude.

La guerre s'allumait de tous côtés : le duc de Guise passa les Alpes, malgré l'hiver, pour s'opposer au duc d'Albe, et l'amiral eut ordre de se tenir prêt pour entrer à l'improviste dans la Flandre. Le commandement de l'armée destinée contre le royaume de Naples avait été promis à Hercule d'Este, duc de Ferrare, qui était entré dans la ligue, et le duc de Guise, son gendre, lui présenta à pied, de la part du roi, le bâton de commandant, que ce prince reçut à cheval.

[1557] Le Milanais fut alors en grand péril : le cardinal de Trente, qui y commandait, n'avait aucune provision, et le maréchal de Brissac était d'avis qu'on l'attaquât. L'intérêt du duc de Ferrare, qui ne voulait point s'éloigner de son pays, le fit entrer dans ce sentiment; mais les ordres du roi portaient qu'on marchât vers le royaume de Naples, et les princes de Lorraine eux-mêmes l'avaient ainsi souhaité pour contenter les Caraffe avec qui ils agissaient de concert. Cette résolution leur fit perdre les troupes du duc de Ferrare, qui avait six mille hommes de pied et huit cents chevaux.

Dans le temps même que la guerre commença en Italie, l'amiral tâcha vainement de prendre Douai; il prit Lens dans l'Artois, et la pilla. Les Espagnols se récriaient contre l'infidélité de Henri, qui violait la trêve saintement jurée; on s'excusait comme on pouvait, sous le vain prétexte de défendre le Pape, à quoi on joignait des plaintes aussi frivoles contre les Espagnols.

Au reste, quoique Henri fût agresseur, il n'en avait pas donné meilleur ordre à ses affaires. Tout ce qu'il y avait de plus belles troupes passa en Italie avec le duc de Guise, sans compter celles qu'avaient Brissac en Piemont, et Montluc dans la Toscane; ainsi on était fort faible du côté des Pays-Bas. Mais quoique le duc de Guise eût l'élite de la milice de France, il ne trouva pas en Italie les facilités qu'il y avait espérées; il fut à Rome saluer le Pape, dont les troupes joignirent les nôtres : toutes ensemble prirent Campli de force et y firent des désordres inouïs. Le duc mit le siége devant Civitelle, place forte de l'Abruzze, qu'il fut contraint d'abandonner par l'approche du duc d'Albe, plus fort que lui; là commencèrent les plaintes qu'il fit des Caraffe, qui ne lui avaient pas fourni les troupes qu'ils avaient promises : ainsi il se vit réduit à demeurer sans rien faire.

Montluc n'avançait pas davantage dans la Toscane, et Brissac demeurait en repos faute de troupes. Le duc de Ferrare qui faisait la guerre dans son voisinage, eut beaucoup à souffrir dans ses États, et du côté de l'Espagne, et du côté du grand-duc. Ce prince sut si bien profiter de la conjoncture, et se rendre nécessaire à Philippe, qu'il lui céda la ville de Sienne, dans la peur qu'il eut qu'il ne se joignît avec le Pape. Les Espagnols se réservèrent Porto-Hercole, Orbitelle et quelques autres places.

La Picardie dénuée se trouva alors sur le bord de sa ruine : avant que de l'attaquer, Philippe passa la mer pour obliger la reine sa femme à lui donner du secours; elle s'y résolut, et quoique les Anglais fissent si peu d'état de Philippe, qu'au lieu de l'appeler leur roi, ils ne l'appelaient seulement que le mari de la reine, néanmoins la haine invétérée qu'ils avaient contre les Français les fit consentir à leur déclarer la guerre. Pour faire une diversion de ce côté-là, la régente d'Ecosse, sœur du duc de Guise, se porta à attaquer l'Angleterre; elle eut peine à y obliger les Ecossais; et après les y avoir engagés, moins par autorité que par adresse, pour affaiblir l'autorité du conseil d'État, elle conclut le mariage de la jeune reine, qui était toujours en France, avec le Dauphin.

En même temps que l'Angleterre se fut déclarée, Philippe repassa dans les Pays-Bas, et fit marcher, sous la conduite du duc de Savoie, une armée de trente-cinq mille hommes de pied et de douze mille chevaux; on y attendait encore huit mille Anglais qui devaient débarquer au premier jour. Le duc fit semblant d'abord d'assiéger Rocroi, où il reçut quelque perte; ensuite, après avoir menacé plusieurs autres places, il vint tomber tout d'un coup sur Saint-Quentin, ville importante, mais en mauvais état et dont la garnison était faible. L'amiral ne l'ignorait pas, et c'est pourquoi, dès le premier vent qu'il eut de la marche des ennemis, il se jeta d'abord dans la place avec ce qu'il put ramasser de troupes; quoique le duc de Savoie se fût déjà saisi d'un des faubourgs, il le reprit à son arrivée, et rassura les habitants. Comme il n'avait point encore vu de siége, il voulut que les capitaines expérimentés lui dissent librement leurs avis, et il sut en profiter. Le connétable vint en diligence à l'armée que commandait le duc de Nevers, et s'approcha de Saint-Quentin; d'Andelot, frère de Coligni, tenta le secours par un endroit qui n'était pas encore occupé : il y perdit la plupart de ses gens, et les Anglais survenus achevèrent de bloquer la place. On pouvait pourtant encore y jeter du secours par le marais où il y avait de petits sentiers et divers canaux.

Le connétable, après avoir reconnu ce passage, y amena toutes les troupes le jour de saint Laurent, et il y fit conduire des bateaux. D'Andelot devait commander le secours; et pour faciliter l'entrée de la place, on amusa l'ennemi par une fausse attaque, pendant laquelle le canon ne cessa de tirer. Il y avait trop peu de bateaux, et les soldats s'y étant jetés en foule en enfoncèrent quelques-uns dans l'eau et dans la boue, où ils périrent; d'Andelot ne laissa pas de pas-

ser et de mener à la ville un rafraîchissement considérable.

Le connétable, ayant exécuté le dessein pour lequel il était venu, ne songeait plus qu'à faire retraite, quand il se vit tout d'un coup coupé par les ennemis. Le comte d'Egmont, qui commandait la cavalerie espagnole, tomba sur la nôtre, et la mit d'abord en fuite ; l'infanterie résista longtemps au duc de Savoie, quoique plus fort de moitié : mais enfin elle fut mise en déroute ; le connétable blessé dans la mêlée fut pris en donnant des ordres et tâchant de se rallier ; les ducs de Montpensier et de Longueville, le maréchal de Saint-André, et le rhingrave, colonel des Allemands, eurent le pareil sort ; nous perdîmes deux mille cinq cents hommes, et les ennemis quatre-vingts ou cent tout au plus; mais ce qui rendit notre perte considérable fut la mort de François de Bourbon, frère du prince de Condé, et de six cents gentilshommes. Le nombre des prisonniers fut infini et la défaite si grande, que de douze mille hommes de pied à peine en resta-t-il quatre mille, la plupart blessés et sans armes.

Au bruit d'une déroute si effroyable, la France se crut à la veille de sa perte ; le roi, qui s'était avancé à Compiègne, retourna en diligence à Paris, où l'on attendait à toute heure l'ennemi victorieux, sans avoir aucune force à lui opposer. Le duc de Savoie et tous les chefs étaient d'avis d'y marcher ; on dit même que l'empereur, quand il apprit la défaite, demanda si son fils était à Paris ; mais les circonspections de Philippe ne lui permirent pas un tel dessein, il dit qu'il ne fallait pas laisser Saint-Quentin derrière : il se contenta de se rendre au siége pour le hâter ; mais le temps qu'il y fallut mettre donna le temps à Henri de se reconnaître. Le duc de Nevers qui commandait l'armée, et le prince de Condé, pourvurent à la sûreté de la frontière avec le reste des troupes. Paris donna au roi trois cent mille livres, les autres villes suivirent son exemple : cinquante seigneurs s'offrirent à garder à leurs dépens cinquante places, et le roi éprouva que rien ne peut égaler le zèle des Français pour leur prince et pour leur patrie. On rougit encore de penser que Henri se crut si dénué, qu'il demanda de l'argent même au Turc, qui le refusa et lui promit des troupes pour l'année suivante. On avait un secours plus présent; on leva quatorze mille Suisses et huit mille Allemands ; tous les gentilshommes et les Français qui avaient été officiers dans les dernières campagnes eurent ordre de se rendre à Laon.

Le duc de Guise fut mandé avec les troupes d'Italie. Toute la France et le roi même regardaient ce prince comme leur unique espérance : le Pape n'en avait pas moins affaire ; ses généraux battus, et le duc d'Albe victorieux à la vue de Rome, l'avait mis en état de tout craindre, et il venait d'appeler le duc de Guise auprès de lui, quand il reçut ordre de revenir en France ; tout ce que put faire ce prince fut de lui conseiller de faire sa paix ; il y consentit après beaucoup de plaintes, et les Espagnols, qui trouvaient inutile d'être en guerre avec le Saint-Siége, lui rendirent toutes ses places, à condition de renoncer à ses traités avec la France.

Cependant Philippe pressait Saint-Quentin, et quoique Coligni désespérât de le sauver, il faisait les derniers efforts pour donner du temps au roi ; ses murailles étaient abattues par onze endroits, il n'avait que huit cents hommes de guerre, qu'il distribua sur les brèches, et disposa le peuple aux autres quartiers des murailles, pour empêcher l'escalade. Enfin, après avoir donné à la place durant six jours des alarmes continuelles, les ennemis en vinrent, le 27 août, à un assaut général, et entrèrent par trois différents endroits ; tout fut mis au pillage ; l'amiral fut pris en défendant une tour qui avait été abandonnée : son frère d'Andelot ne laissa pas de résister longtemps dans son poste ; il fut pris à la fin avec tous les siens, mais il s'échappa bientôt de prison.

Il ne fallait plus songer à Paris, l'occasion en était perdue, et le roi l'avait rassuré. Philippe prit le Châtelet, Noyon et Chauny ; mais cependant son armée s'affaiblissait, les Anglais mécontents le quittèrent ; les Allemands prirent parti parmi nos troupes, et Philippe s'en retourna à Bruxelles sans avancer davantage ; mais les Anglais prirent Ham. Cependant le duc de Guise avait déjà passé les Alpes : le premier effet de son approche fut de chasser de la Bresse le baron de Polleville qui avait fait une entreprise sur le Lyonnais, où il avait quelque intelligence ; il était déjà campé autour de Bourg, avec dix mille hommes de pied et douze cents chevaux. Le duc mit du monde dans la place, et distribua des troupes dans tout le pays, en sorte que Polleville n'eut d'autre parti à prendre que celui de se retirer en diligence. Ce bon succès redoubla l'impatience avec laquelle le roi et toute la cour attendaient le duc de Guise.

Aussitôt qu'il fut arrivé, on tint un conseil, où ce prince proposa d'abord le siége de Calais : c'était la seule prise qui pouvait réparer toutes nos pertes, et le roi ne pouvait rien faire ni de plus glorieux ni de plus utile que de chasser les Anglais d'une place qui leur ouvrait le royaume. On savait qu'elle était en mauvais état, et la grandeur du dessein donnait lieu à la surprise : on suivit le projet qu'avait dressé l'amiral avant sa prison, pour prendre cette place que les Anglais tenaient depuis deux cents ans, sans qu'on eût jamais songé à la regarder, depuis la folle entreprise de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Mais l'importance était d'agir si secrètement, que les ennemis ne songeassent point à y jeter du secours : pour cela on partagea l'armée en deux ; le duc de Nevers fit une grande marche, comme s'il eût voulu entrer dans le Luxembourg, et aussitôt les ennemis y jetèrent la plupart de leurs troupes ; l'autre partie de l'armée, conduite par le duc de Guise, se présenta sur les frontières de Picardie, comme pour fermer passage

au secours que les Espagnols pourraient amener dans leurs nouvelles conquêtes. Tout d'un coup le duc de Nevers lui envoya toutes ses troupes à Amiens ; le duc de Guise s'avança vers Dourlens, feignant d'y vouloir faire entrer un convoi ; il passa de là dans le Boulonnais, comme pour en assurer les places ; et enfin, le 1er de janvier, il vint à l'improviste camper devant Calais.

[1558] Les états généraux du royaume se tenaient cependant à Paris, où le roi les avait convoqués pour leur demander quelque secours extraordinaire dans un besoin si pressant : la nouvelle du siége de Calais les remplit d'autant plus de joie, qu'en même temps qu'ils l'apprirent, ils surent que le duc de Guise avait emporté un fort qui défendait une levée, repoussé une sortie et pris le Risban, forteresse qui commande au port. Il ne tarda pas à attaquer la citadelle, qui fut prise d'assaut le jour même qu'on dressa les batteries : deux fois les ennemis firent leurs efforts pour la reprendre, et deux fois ils furent battus, de sorte que le gouverneur de la ville désespérant de pouvoir se défendre, après la perte irrémédiable de la citadelle, demanda à capituler. La garnison avait la liberté de se retirer en Angleterre, mais le gouverneur et cinquante des principaux habitants restaient prisonniers, et on laissait dans la place toute l'artillerie, avec toutes les munitions, tant de bouche que de guerre. Ce traité fut fait le 10 de janvier, et une place si importante fut réduite en très-peu de jours.

Un si grand succès porta les états à accorder au roi les trois millions qu'il demandait, et il promit de son côté de soulager le peuple après la guerre. A peine Calais était-il rendu qu'on vit paraître en mer un grand secours qui se retira, et le duc de Guise, sans perdre de temps, vint assiéger Guines : la ville fut prise du premier assaut ; mais comme nos gens s'amusaient au pillage, les ennemis survenus la reprirent, y mirent le feu et se retirèrent dans la citadelle : ils n'y tinrent pas longtemps, et le duc de Guise eut la gloire de chasser entièrement du royaume ces ennemis implacables en trois semaines. La douleur de la reine Marie fut telle, qu'elle en tomba malade.

Le roi, charmé de cette conquête, fut voir Calais avec le Dauphin. Il revint bientôt à Paris pour célébrer le mariage de ce jeune prince avec Marie Stuart, reine d'Ecosse. On demanda aux ambassadeurs écossais la couronne qu'on appelait conjugale dans leur pays, et les autres marques de la royauté pour le Dauphin : ils n'avaient pas le pouvoir de les accorder ; mais les ambassadeurs de France les obtinrent facilement du parlement d'Ecosse, et François fut appelé le roi Dauphin.

Ce mariage augmenta le lustre et le crédit de la maison de Lorraine, et le duc de Guise, ravi de voir sa nièce si élevée, eut encore la satisfaction de servir comme grand maître dans cette cérémonie. Ce ne fut pas une petite mortification au connétable dans sa prison, de voir faire sa charge à son concurrent, dont la gloire et le pouvoir s'accroissaient pendant son absence. C'est ce qui lui fit concevoir le dessein de faire la paix à quelque prix que ce fût. Il en jeta quelques propos dans les Pays-Bas, et il obtint permission d'en venir faire la proposition au roi, qui lui permit de suivre l'affaire, et lui témoigna au surplus les mêmes bontés. La duchesse de Valentinois, avec laquelle il s'unit par des mariages, entretenait le roi dans cette bonne disposition pour lui.

Cependant le duc de Guise profitait de sa prison pour se rendre de plus en plus nécessaire par ses services. Aussitôt que les troupes se furent rafraîchies, il alla dans le Luxembourg, où il assiégea Thionville. Le maréchal de Strossi fut tué dans la tranchée, et son bâton fut donné à Paul de Terme, que le roi venait de faire gouverneur de Calais. Thionville ne tint pas longtemps : cette place se rendit sur la fin de juin, et Montluc surprit le château d'Arlon. Dès le commencement du mois, le maréchal de Terme était entré dans la Flandre, où le duc devait le suivre de près. Il avait un petit corps de cinq mille hommes de pied et de quinze cents chevaux, avec lequel, après avoir pris Mardick, il vint assiéger Dunkerque, laissant Gravelines et Bourbourg à dos ; il prit cette place en quatre jours, et, attiré par ce succès, il assiégea Berg-Saint-Vinox.

Cette entreprise lui réussit encore ; mais comme le duc de Guise tarda plus longtemps qu'il ne pensait dans le Luxembourg, le maréchal sentit bien qu'il s'était trop engagé. Le roi d'Espagne envoya le comte d'Egmont, à qui il donna douze mille hommes, avec ordre de se poster entre Dunkerque et Calais : Terme songea trop tard à se retirer. Le comte d'Egmont, déjà redouté par nos gens, depuis la bataille de Saint-Quentin, l'attaqua comme il marchait le long de la mer ; le maréchal, qui se vit environné dans le pays ennemi, tâcha vainement de s'échapper, il fallut en venir aux mains ; l'infanterie gasconne soutint longtemps le combat, les Allemands étant demeurés spectateurs ; malgré leur lâcheté la victoire était encore incertaine ; mais dix vaisseaux anglais qui passaient par hasard vers Gravelines, virent de loin le combat, et vinrent tirer sur nos gens qui, attaqués d'un côté d'où ils ne croyaient pas avoir rien à craindre, perdirent courage. Le maréchal, dangereusement blessé, fut pris avec tous les chefs, et toute l'armée périt ; cette défaite rompit les desseins du duc de Guise sur la Flandre.

La flotte du Grand Seigneur, qui avait paru vers Gênes avec la nôtre, faisait trembler toute l'Italie : elle menaçait Savone ; mais les Génois détournèrent ce coup par les présents qu'ils firent au bacha, et négocièrent si heureusement, qu'ils obtinrent la liberté du commerce dans le Levant. L'armée turque se vint rafraîchir en Provence, d'où elle alla avec la nôtre dans l'île de Minorque ; elle y prit la citadelle et s'en retourna vers le com-

mencement d'août, sans rien entreprendre de plus.

Cependant le parti des huguenots se fortifiait en France; toute la maison de Coligni en était, jusqu'au cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral, évêque de Beauvais. Comme ils étaient parents et créatures du connétable, par cette même raison ils étaient haïs de toute la maison de Guise. Le cardinal de Lorraine, assez porté de lui-même contre les huguenots par son caractère et contre les Coligni par les intérêts de sa maison, fut échauffé dans ses sentiments par des conférences secrètes qu'il eut avec Antoine Perrenot, évêque d'Arras, un des principaux ministres du roi d'Espagne.

Ce prélat était venu en France avec la duchesse de Lorraine, qui y avait négocié le mariage de son fils avec Claude, fille du roi. Il eut souvent occasion, dans ce voyage, d'entretenir le cardinal de Lorraine, à qui il représenta qu'il devait, autant pour sa conscience que pour la gloire de sa maison, entreprendre la destruction de l'hérésie, où celle des Coligni se trouvait enveloppée; que pour venir à bout de ce dessein, il fallait qu'il procurât la paix entre la France et l'Espagne, après quoi Philippe aiderait la maison de Guise à se rendre la plus puissante de France. C'est ainsi que cet habile ministre ménageait les intérêts de son maître et lui gagnait des créatures pour lui procurer une paix avantageuse. Le cardinal écouta avec ardeur ces propositions, et on tient que ce fut alors que commença la liaison qui, dans la suite, fut si étroite entre les Guisards et l'Espagne. Il ne fut pas malaisé au cardinal d'animer le roi contre les huguenots dont il connaissait les pernicieux desseins. Il se souvenait que du temps de la défaite de Saint-Quentin, ils avaient voulu profiter du malheur public, et qu'ils avaient commencé de s'assembler dans Paris pour faire leur cène: ceux qui s'étaient trouvés dans cette assemblée furent condamnés rigoureusement; mais l'entremise des cantons protestants adoucit la colère du roi. Il nourrissait cependant dans le cœur une aversion implacable contre ce parti, qui ne menaçait pas moins l'Etat que l'Eglise.

Le cardinal de Lorraine ne manquait pas d'exciter son zèle, et cherchait l'occasion de l'aigrir contre la maison de Châtillon. D'Andelot était celui qui se déclarait le plus huguenot; son humeur franche et guerrière ne lui permettait pas de dissimuler, de sorte que le cardinal le rendit aisément suspect au roi. Mais ce prince, pour s'éclaircir davantage, résolut de l'interroger lui-même: il n'avait point dessein de le perdre, car il le considérait comme un homme de service, qui méritait d'être ménagé; aussi le roi le fit-il avertir de répondre modestement quand il lui demanderait son sentiment sur la Messe; mais d'Andelot n'était pas d'humeur à se contraindre, et parla hautement, selon les sentiments de Calvin. Le roi fut touché de voir un si brave gentilhomme, et qui avait tant d'honneur, ainsi séduit par la nouveauté et emporté d'un faux zèle; il fut indigné de sa réponse jusqu'à l'emportement: il l'envoya sur l'heure en prison, et lui ôta sa charge de colonel de l'infanterie, qui fut donnée à Montluc, créature de la maison de Guise. Ainsi le cardinal eut l'avantage de se défaire d'un ennemi et de placer un ami fidèle. Quand les hommes ont commencé de se laisser prendre à l'appât de la nouveauté, les châtiments les excitent plutôt qu'ils ne les arrêtent.

Les huguenots, non contents de continuer leurs assemblées, les firent plus publiques que jamais; on leur entendait chanter des psaumes en français, et beaucoup parmi le peuple se joignaient à eux. La reine de Navarre, séduite depuis longtemps, eut le crédit d'entraîner son mari à ces assemblées, qui durèrent plusieurs jours, et que le roi ne put empêcher qu'en les défendant sur peine de la vie.

Un peu après, il se rendit à son armée des Pays-Bas, une des plus belles et des plus nombreuses qui fût jamais sortie de France. Celle que le roi d'Espagne lui opposa n'était pas moindre, et il y était en personne; mais on n'entreprenait rien de part ni d'autre: le connétable et le maréchal de Saint-André travaillaient toujours à la paix, dont ils étaient secrètement d'accord avec les Espagnols, à qui ils faisaient de grands avantages; mais il fallait beaucoup de ménagement pour y faire venir le roi. Le connétable ne voulut point se charger seul de l'affaire, et fit nommer plusieurs députés, parmi lesquels était le cardinal de Lorraine.

L'assemblée se tenait à l'abbaye de Cercamp, dans le Cambrésis. Le duc et la duchesse de Lorraine étaient reconnus comme médiateurs, et portaient les paroles de part et d'autre; comme on voyait les affaires assez disposées, les deux rois congédièrent leurs troupes, et, d'un consentement tacite, il y eut une espèce de suspension d'armes. Il ne se faisait rien non plus en Italie, où Brissac, laissé sans argent, perdait son crédit; le duc de Savoie espérait un prompt rétablissement, et, dans cette espérance, il travaillait autant qu'il pouvait à l'avancement de la paix.

Durant qu'elle se traitait, Charles-Quint mourut dans sa retraite de Saint-Just, où il avait passé environ deux ans en grande tranquillité, occupé de la mort et du soin de son salut. Il mêlait à ces pensées sérieuses quelques divertissements innocents; un peu devant sa mort, à l'occasion de l'anniversaire de la reine Jeanne sa mère, il eut la pensée de célébrer ses propres funérailles. Il se regardait déjà comme mort au monde; une comète avait paru, et il l'avait prise pour un pronostic de sa mort prochaine. Les princes auront toujours cette vanité de croire que leur destinée doive être marquée dans les astres, et l'ignorance humaine ne cessera jamais de chercher des mystères politiques, même dans le cours de la nature.

Charles V avait un pronostic plus proche et plus certain de sa mort: c'étaient ses in-

finalités qui redoublaient tous les jours. Il fit donc faire son service mortuaire, et y assista avec une contenance qui fit bien voir qu'il était accoutumé à la pensée de la mort. Quelque temps après, une fièvre lui survint, et il mourut le 21 septembre, âgé de cinquante-neuf ans. Il n'eut pas la consolation de voir la paix conclue; l'affaire de Calais en faisait la principale difficulté. Le roi ne voulait point la rendre, ni la reine d'Angleterre la relâcher. Sa mort, arrivée le 13 novembre, leva cet obstacle; elle finit tristement ses jours, outrée de la perte de cette place, et accablée du chagrin que lui causaient les dédains du roi son mari. Par sa mort, les espérances de rétablir en Angleterre la foi catholique se perdirent; sa sœur Elisabeth, qui lui succéda, fut déterminée par son intérêt à embrasser la religion protestante.

La reine dauphine prit le titre de reine d'Angleterre, par ordre de son beau-père. On soutenait en France qu'Elisabeth n'était pas légitime, étant sortie d'un mariage réprouvé par l'Eglise. Le Pape entra dans ce sentiment, et traita Elisabeth comme illégitime; ainsi, pour défendre sa naissance, elle persista dans le schisme, et commença son règne en cassant ce qui s'était fait en faveur de la religion dans le précédent. Philippe songea à l'épouser, ou à la faire épouser à son cousin Maximilien, fils de l'empereur. L'affaire ne réussit pas, et les Anglais, rebutés des étrangers, avaient obligé leur reine par serment à n'en prendre aucun pour mari.

La mort de la reine Marie interrompit pour quelque temps la négociation de la paix; on était pourtant convenu de continuer la suspension d'armes, et les députés se rassemblèrent au commencement de février [1559]. Les deux rois souhaitaient ardemment la paix, et une des raisons qui les y portaient, étaient le désir d'abattre les protestants : ils avaient commencé à troubler les Pays-Bas; Philippe, pour s'opposer à ce parti, avait obtenu du Pape l'érection de plusieurs nouveaux évêchés et archevêchés. Cambrai, ville épiscopale, fut soustraite à l'archevêché de Reims, et érigée en métropole, à laquelle on soumit les évêchés d'Arras et de Tournai, pareillement démembrés de Reims. On dit que le cardinal de Lorraine, par la secrète union qu'il avait avec l'Espagne, laissa faire cette érection sans s'y opposer. Ces nouveaux établissements firent un effet étrange; les peuples s'imaginèrent qu'on voulait établir l'inquisition, comme on avait tenté depuis peu à Naples, où la crainte de ce nouveau joug avait causé une sédition furieuse. Comme on avait pris des abbayes pour fonder ces nouveaux évêchés, les abbés irrités entretenaient les peuples en mauvaise humeur, et les protestants se mêlèrent secrètement dans ces désordres pour les fomenter; ainsi Philippe était à la veille de voir naître la guerre civile dans ces pays naturellement disposés à la révolte.

Henri ne craignait pas moins les huguenots, et l'intérêt qu'avaient les deux princes à détruire un parti qui menaçait leur autorité, les portait à s'unir ensemble. Philippe agissait auprès de l'empereur pour l'obliger à se rendre facile; déjà l'affaire des trois évêchés était secrètement accordée; et Ferdinand, qui les redemandait pour la forme, avait fait dire à l'oreille à nos ambassadeurs que cette prétention n'empêcherait pas la paix avec l'empire. Elisabeth, de son côté, était bien aise d'être en repos au commencement de son règne, et de mettre fin aux prétentions de la reine Dauphine, qui, appuyées par la France, pouvaient troubler l'Angleterre, qui était encore assez agitée; ainsi elle consentit à laisser Calais pour huit ans au roi, qui s'obligeait, au bout de ce temps, de rendre cette ville, sous peine de payer cinq cent mille écus à l'Angleterre.

La paix d'Angleterre étant faite, celle d'Espagne n'eut plus de difficulté. Pour ravoir Saint-Quentin, le Catelet et Ham, le roi rendit Marienbourg, Danvilliers, Yvoi, Montmédi dans le Luxembourg, Valence et plusieurs châteaux dans le Milanais, Hesdin dans l'Artois : toutes les places qu'il avait dans la Toscane et dans l'île de Corse; toute la Bresse, toute la Savoie, tout le Piémont, excepté quatre ou cinq villes, parmi lesquelles étaient Turin et Pignerol, qu'il se réservait, jusqu'à ce qu'on lui eût fait raison de la succession de sa grand'mère. Enfin, il donna environ deux cents places pour trois. Voilà ce que lui coûta son favori, et il n'eut pas de honte de le racheter à ce prix. Le château de Bouillon, que Robert de la Mark avait repris sur l'évêque de Liége, fut rendu à l'évêché. Cette paix fut conclue le 3 avril, et le roi promit sa fille Isabelle, âgée de onze ans, au roi d'Espagne, et sa sœur Marguerite, qui en avait trente-un, au duc de Savoie.

Environ ce temps, la contestation pour la préséance était fort échauffée à Venise entre les ambassadeurs de France et d'Espagne. Jamais les Espagnols n'avaient songé à la disputer à la France; mais comme Charles V était tout ensemble empereur et roi d'Espagne, ses ambassadeurs avaient le pas sans difficulté, et ceux de France n'avaient aucune occasion d'exercer la prééminence, qui appartient naturellement au plus noble et au plus ancien de tous les royaumes chrétiens. Après la retraite de Charles, Philippe tâcha de continuer par adresse sa procession, et laissa à Venise le même ambassadeur qui avait servi sous son père; on lui conserva même le titre d'ambassadeur de l'empereur, quoique Charles eût déjà fait sa renonciation; mais l'ambassadeur de France sut bien remarquer cet artifice, et déclara au sénat qu'il ne prétendait plus céder. On craignait que cette querelle ne se décidât par la force ouverte, et le sénat, qui était bien aise d'en voir venir à une décision, de peur de mécontenter l'un des deux rois, empêcha longtemps leurs ambassadeurs de se trouver aux cérémonies. Il espérait que le Pape déciderait la chose, et il ne cherchait qu'à gagner du temps; mais l'ambas-

sadeur de France eut ordre de déclarer à la république qu'il allait se retirer, si on ne lui faisait pas justice, et que le roi son maître saurait bien maintenir son rang. Alors le sénat consulta ses registres, où la préséance des rois très-chrétiens était établie sans aucun doute, comme étant les souverains du royaume le plus ancien de la chrétienté, ainsi il prononça en leur faveur.

Après que la paix fut conclue, toute la cour se tourna aux plaisirs et à la mollesse. Le connétable, qui avait soixante-dix ans, et à qui la guerre avait presque toujours été malheureuse, ne songeait plus qu'au repos. Pour le roi, il était touché de la gloire; mais celle dont il se piquait d'être amant parfait, étouffait tous les autres sentiments, et les périls où il avait vu son royaume, quoiqu'il en fût heureusement sorti, lui faisaient craindre de nouvelles guerres. On prit alors dans le conseil deux grandes résolutions : l'une d'abandonner les affaires d'Italie, toujours funestes à la France ; et l'autre, de renoncer à l'alliance du Turc, honteuse en elle-même, et en effet peu utile. Le roi fit déclarer publiquement à la diète d'Augsbourg ses sentiments sur les Turcs. Soliman en fut étonné ; mais sa politique ne lui permit pas de témoigner tout le mécontentement qu'il en avait, et il ne laissa pas de lui-même, dans le traité qu'il fit avec Ferdinand, de l'obliger à demeurer ami de la France.

Le royaume étant ainsi tranquille, et n'ayant rien à craindre du dehors, le roi songeait à prévenir les partis qui pouvaient se former au dedans. Il avait toujours craint les protestants, qu'il voyait hardis, opiniâtres, et capables de tout entreprendre, s'ils en trouvaient l'occasion. Il résolut de les exterminer, et il était confirmé dans sa résolution par la duchesse de Valentinois, soit qu'elle se piquât, au milieu des désordres de sa vie, de donner quelques marques de religion, ou soit, comme on le disait alors, qu'elle eût intérêt à perdre les protestants, dont elle avait obtenu la confiscation. Il y en avait dans le parlement, et le roi qui les souffrait avec une extrême impatience, résolut de commencer par eux le châtiment exemplaire qu'il voulait faire aux autres. On préparait le palais pour les noces de la princesse Elisabeth, et le parlement se tenait aux Augustins.

Ce fut là qu'on délibéra sur les ordres que le roi avait envoyés, de punir sévèrement ces sectaires, en commençant par les conseillers qui seraient convaincus d'hérésie. Comme on allait opiner, le roi, qui voulait connaître ceux qui étaient hérétiques, et voir lui-même de quelle sorte chacun se conduirait dans cette affaire, vint tout à coup prendre sa séance. Plusieurs ne laissèrent pas de soutenir en sa présence, qu'il fallait adoucir les peines contre les hérétiques, jusqu'à ce qu'on eût terminé les affaires de la religion par un concile général. Ils ne purent s'empêcher de faire connaître leur pente pour leurs nouvelles opinions, et le roi les ayant entendus déclara tout haut qu'il voyait bien que les rapports qu'on lui avait faits étaient véritables, et qu'il y en avait dans son parlement qui méprisaient l'autorité du Pape et la sienne; qu'il avait sujet de se réjouir que le nombre en fût petit; mais que leur désobéissance leur serait funeste; ayant dit ces mots, il se leva, et donna ordre au connétable de faire arrêter ceux dont il lui mit la liste en main. Gilles le Maître, premier président, en avait présenté le mémoire au roi ; Gabriel de Montgomeri, l'un des capitaines des gardes, les fit conduire à la Bastille, et le roi nomma des commissaires pour les juger.

Le premier à qui on fit le procès fut Anne du Bourg, conseiller clerc, qui fut déclaré hérétique par l'évêque de Paris, dégradé du caractère de diacre, et livré au bras séculier. Il différa son supplice par l'appel qu'il interjeta à l'archevêque de Sens et à l'archevêque de Lyon, comme primats. Les princes de Lorraine étaient ceux qui se déclaraient le plus haut pour le supplice des hérétiques. On remarquait dans leur zèle de l'ostentation, et un désir de gagner l'amour des peuples, comme catholiques zélés.

Le jour destiné pour la célébration du mariage approchait ; toute la France était en joie, tant pour la paix que pour les noces, qui se préparaient avec une magnificence digne des deux plus grands rois de l'univers. Ce fut le 27 juin que le duc d'Albe épousa, au nom de son maître, dans Notre-Dame de Paris, selon la coutume, la jeune princesse, qui attirait les yeux et l'admiration de tout le monde par sa bonne grâce ; ce jour et les deux suivants devaient se passer dans des jeux et des carrousels; on ne parlait que de tournois, les lices étaient préparées vers le palais royal des Tournelles, et le roi, très-adroit dans cet exercice, devait courre en présence de toutes les dames et de tout le peuple. Il y rompit en effet plusieurs lances et fit admirer son adresse.

Le dernier jour du tournois, qui fut le 29 de juin, quoiqu'il eût déjà couru plusieurs fois, et que tout le monde le priât de se donner du repos, il voulut encore rompre une lance, la visière ouverte, contre le comte de Montgomeri, le plus adroit seigneur de la cour. Il fallut un commandement absolu pour obliger le comte à cette course. A la fin il monta à cheval à regret; les chevaliers partirent avec une vitesse et une vigueur incroyables, et le comte ayant rompu sa lance contre le plastron du roi, l'atteignit au-dessus de l'œil droit, du tronçon qui lui restait à la main. On vit en même temps le roi chanceler sur son cheval : les siens accoururent pour le soutenir ; la reine et toute la cour s'approchèrent avec frayeur ; on le trouva sans parole et sans connaissance, et on l'emporta en cet état au palais des Tournelles. Les médecins le condamnèrent d'abord : Philippe, qui était à Bruxelles, lui envoya le sien en diligence, l'un des plus habiles de son temps : il fut de l'avis des autres, et jugea tous les remèdes inutiles;

alors toute la cour commença à se remuer et à se remplir de sourdes pratiques.

La reine Catherine s'attirait peu à peu toute l'autorité, par le pouvoir qu'elle avait sur son fils, toujours infirme, et qui n'avait que seize ans. Elle ne s'était mêlée jusque-là d'aucune affaire, et n'avait conservé une apparence de crédit que par l'extrême complaisance, ou plutôt par la soumission qu'elle avait pour la duchesse de Valentinois. Elle couvrait par ces belles apparences la haine implacable qu'elle avait contre elle; mais l'état où était le roi lui fit prendre d'autres pensées.

Les princes de Guise ne s'oubliaient pas; ils ménageaient le jeune prince par la reine Dauphine sa femme, qui était agréable et insinuante. Ils tâchaient aussi de gagner Catherine par toutes sortes de soumissions: elle avait besoin de s'appuyer contre les princes du sang; mais elle balançait entre ceux de Guise et le connétable, elle les haïssait les uns et les autres, comme amis et alliés de sa rivale. Les princes de Guise lui promirent de l'abandonner, et le connétable, qui n'avait point de telles souplesses, succomba bientôt: outre cela, elle trouvait les princes de Guise déjà établis par le moyen de leur nièce, et elle avait des sujets particuliers de chagrin contre le connétable, qui avait souvent conseillé au roi de la répudier, avant qu'elle eût des enfants: ainsi, après les protestations des princes de Guise, qui l'assuraient d'une entière obéissance, elle fit avec eux une étroite liaison.

Le connétable eut recours au roi de Navarre, premier prince du sang, qui demeurait ordinairement dans le Béarn ou dans son gouvernement de Guyenne: mécontent de la cour, qui avait conclu la paix avec l'Espagne, sans songer à lui faire rendre aucune justice sur son royaume qu'on lui usurpait, il n'était occupé que des soins de s'y rétablir. Aussitôt après la blessure du roi, il reçut un courrier du connétable, qui le pressait de venir promptement prendre sa place dans les conseils. Louis, prince de Condé, frère de ce roi, était à la cour, résolu de tout tenter pour maintenir l'autorité des princes du sang; mais il avait besoin de son aîné pour agir, et il l'attendait avec impatience.

Durant tous ces mouvements, chacun attendait pour se déclarer que le roi eût rendu le dernier soupir. Le malheureux prince était dans son lit, comme mort, sans connaissance et presque sans mouvement. On se hâta, avant qu'il mourût, de faire sans cérémonie le mariage du duc de Savoie avec sa sœur; enfin, après avoir été onze jours dans cet état déplorable, sans que durant tout ce temps on pût trouver un moment pour le faire penser à lui, il expira au commencement de sa quarante-unième année, et la douzième d'un règne qu'une fin si tragique rendit funeste.

Aussitôt après sa mort, le duc de Guise, accompagné de quelques autres princes, fut rendre son hommage au nouveau roi, qu'il emmena avec la reine sa mère au château du Louvre, laissant le connétable aux Tournelles, pour faire les honneurs du corps. Ils étaient bien aises de l'attacher à un emploi qui demandait une extrême assiduité, pour avoir le loisir de s'affermir et de faire toutes leurs intrigues loin de ses yeux.

Henri II laissait quatre fils dans une extrême jeunesse: François, qui lui succéda; Charles, duc d'Orléans; Henri, duc d'Anjou; et François, duc d'Alençon. De trois filles qu'il avait, Elisabeth venait d'épouser le roi d'Espagne, à qui on la devait bientôt conduire; Claude avait épousé Charles III, duc de Lorraine; Marguerite, la plus jeune, mais qui n'était pas la moins accomplie, restait seule sous la conduite de la reine sa mère. On remarqua que ce prince, qui avait permis un duel à son avénement à la couronne, périt dans un duel de divertissement. On vanta aussi beaucoup la prédiction d'un astrologue, qui avait prédit, à ce qu'on prétend, qu'il serait tué en duel. Mais les gens sages se moquent de ces pronostics, qui ne réussissent que par hasard, ou qu'on invente après coup.

Il est constant qu'il avait l'esprit agréable, une douce conversation, une facilité merveilleuse, de la bonté pour ses domestiques, et de la libéralité. Il n'était pas sans quelque amour pour les belles-lettres, et son règne fut fertile en poëtes français, pour lesquels il témoignait de l'estime; mais toutes les poésies ne chantaient que les plaisirs de l'amour, qu'on célébrait comme la seule vertu héroïque. Ainsi la jeunesse se corrompait par cette lecture et négligeait les belles études; les filles même perdaient la honte et s'accoutumaient à la licence. C'était une des maximes de la cour, qu'il n'y avait point de politesse sans cette passion, et qu'il fallait nécessairement servir une dame pour être honnête homme. Les dames se piquaient aussi d'avoir des amants, et tout tendait à la corruption et à la mollesse.

FRANÇOIS II. [An 1559.]

Tout ce qui fait appréhender de grands troubles dans un état se trouvait ensemble sous le règne de François II. Quoiqu'il fût majeur selon les lois du royaume, non-seulement il n'était pas capable de gouverner, mais il donnait peu d'espérance de le devenir, accablé qu'il était de maladies, et aussi faible d'esprit que de corps. Ainsi on voyait commencer une espèce de minorité, qui devait apparemment être fort longue sous une princesse étrangère, dans une cour factieuse, et parmi un peuple plein d'une infinité de mécontents.

Les troupes licenciées remplissaient le royaume de gens sans emploi et épuisés par la guerre; mais ce qu'il y avait de plus à craindre, était le parti protestant, hardi, entreprenant, et aigri par les supplices, qui semblait n'attendre qu'un chef pour se dé-

clarer. Il y avait apparence qu'il n'en manquerait pas. Gaspard de Coligni, amiral de France, gouverneur de l'Ile de France et de Picardie, capitaine renommé et accrédité parmi les troupes, était de ce parti : et outre l'intérêt de sa religion, il pouvait être poussé par ses intérêts particuliers, voyant les princes de Lorraine, ennemis de sa maison, maîtres de tout, et son oncle le connétable absolument décrédité.

Avec son mérite personnel, il avait ses deux frères, l'un, grand homme de guerre, aussi bien que lui, à qui les facilités ordinaires dans les nouveaux règnes avaient fait rendre sa charge de colonel de l'infanterie ; l'autre, habile et hardi, qui, malgré sa pourpre et son caractère, était plus disposé à quitter sa religion qu'à se désunir de ses frères.

Le parti protestant avait encore d'autres espérances : il se promettait beaucoup du roi de Navarre, dont la femme, attachée aux nouvelles opinions, pouvait y engager son mari, déjà irrité par lui-même contre la cour. Il y avait encore plus à craindre de Louis son frère, prince de Condé ; il était homme de grand courage et de grande ambition, à qui le mauvais état de ses affaires, et surtout la jalousie contre ceux de Guise, pouvait inspirer des desseins de brouillerie, que l'amiral de Coligni, son allié et son ami particulier, était capable de fomenter.

A l'âge où était le connétable, il n'y avait point d'apparence qu'il remuât, et de plus, comme il se glorifiait d'être le premier baron chrétien, l'honneur de sa maison l'obligeait à demeurer dans l'Eglise catholique ; mais sa grande autorité ne laissait pas de servir d'appui à ses neveux, et de leur donner des moyens d'entreprendre.

D'un autre côté, les princes Lorrains, qui s'étaient fait un honneur de passer pour les protecteurs de la foi catholique, étaient disposés à ne garder aucune mesure avec les protestants, de sorte que de toutes parts les choses semblaient portées aux dernières extrémités. Le connétable en avertit la reine mère ; il quitta un peu de temps le corps du feu roi pour venir au Louvre saluer son nouveau maître, et il demanda audience à cette princesse. Là il lui représenta les malheurs où allait tomber la France, si elle n'accoutumait de bonne heure le roi son fils à un gouvernement qui pût être approuvé de tous les ordres du royaume ; qu'elle ne devait pas le laisser entrer dans les partis de la cour, mais au contraire l'obliger à renfermer chacun dans les fonctions de sa charge ; que c'était le seul moyen d'avoir la paix et d'entretenir le bon ordre ; pour conclusion il l'avertissait qu'elle commandait à un peuple qui ne se lassait jamais de servir ses rois, mais qui était incapable de s'accoutumer au gouvernement des étrangers.

Par ces paroles, non-seulement il taxait les princes Lorrains, mais encore la reine elle-même. Elle écouta ces remontrances comme les discours d'un vieillard qui n'était plus à la mode, et le renvoya aux Tournelles achever les cérémonies. Aussitôt toute la cour changea de face : la duchesse de Valentinois fut honteusement chassée ; le duc d'Aumale, son gendre, s'y opposa quelque temps ; à la fin il céda aux sentiments de ses frères, et se laissa entraîner aux intérêts de sa maison : ainsi cette femme, auparavant maîtresse de tout le royaume, demeura tout d'un coup sans protection et abandonnée de sa propre famille ; on lui ôta jusqu'aux meubles et aux pierreries que le roi lui avait données. Elle fut contrainte de céder à la reine mère sa belle maison de Chenonceaux sur le Cher, pour une terre qu'on lui donna en échange. Tous ses amis furent éloignés de la cour, et le cardinal de Lorraine ne fut pas moins soigneux d'écarter ceux du connétable, pour mettre ses amis à leur place.

Pour donner de la réputation au nouveau gouvernement, en ôtant les sceaux au cardinal Jean Bertrandi, que la duchesse avait établi, on rappela le chancelier François Olivier, que son intégrité et son savoir faisaient respecter par tout le royaume. Pendant que les princes de Lorraine tâchaient de remplir de leurs créatures les grandes places de l'Etat, la reine, pour avoir quelqu'un qui pût être attaché à elle, fit revenir le cardinal de Tournon, homme désintéressé et de grande expérience dans les affaires.

Tout le reste de la cour s'attachait aux princes de Guise, qu'on croyait tout-puissants. Le maréchal de Saint-André, qui dans le règne passé s'était soutenu par lui-même indépendant des uns et des autres, vit bien qu'à ce coup il fallait plier, et offrit au duc de Guise, pour un de ses fils, sa fille unique avec tous ses biens, dont il se réservait seulement l'usufruit. Il se sauva par ce moyen des mains de ses créanciers, et de ceux qu'il avait injustement dépouillés pour s'enrichir.

Il fallait encore aux princes lorrains quelque chose de plus éclatant pour affermir leur pouvoir. Ils obligèrent le roi à déclarer aux députés du parlement qui vinrent le saluer à son avénement à la couronne, que, par le conseil de la reine, sa mère, il avait choisi le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, ses oncles, pour mettre le gouvernement des affaires entre leurs mains ; il leur ordonnait de s'adresser à eux, et donnait au duc de Guise le soin de la guerre, et celui des finances au cardinal.

Il n'y avait plus rien qui pût changer les affaires, que l'arrivée du roi de Navarre ; mais ce prince, lent de son naturel, et d'ailleurs peu satisfait du connétable, auteur de la paix dont il se plaignait, ne se pressait pas de venir. Le prince de Condé, son frère, qui voyait que sa lenteur affermissait le pouvoir de la maison de Lorraine, alla au-devant de lui avec le prince de la Roche-sur-Yon, son cousin, pour tâcher de l'échauffer ; d'Andelot était avec eux, et le prince de Condé l'avait réconcilié depuis peu

avec le prince de la Roche-sur-Yon, au grand déplaisir du duc de Guise, qui aimait à entretenir la division entre les grands de la cour.

Ils trouvèrent le roi de Navarre à Vendôme, plus tranquille que ne demandait l'état des affaires. Les deux princes lui représentèrent l'abaissement déplorable de la maison royale, avec laquelle les princes lorrains ne gardaient plus de mesures; ils lui apprirent ce qui était arrivé la première fois que le roi avait paru avec sa robe de deuil : l'ordre était que les princes du sang seuls portassent la queue, et le duc de Guise s'étant jeté entre les princes de Condé et de la Roche-sur-Yon, l'avaient portée avec eux. Ils exagéraient l'insolence de cette action, par laquelle des étrangers avaient osé s'égaler à eux, comme s'il ne leur eût pas suffi d'avoir emporté tout le pouvoir sur les princes du sang, sans leur ôter encore les honneurs; de sorte qu'il ne restait aux Guise que de monter sur le trône.

Ni les discours des deux princes, ni les raisonnements forts et vigoureux d'Andelot, n'émurent le roi de Navarre : il ne s'en pressa pas davantage, et ils furent obligés de retourner à la cour sans rien faire; ils trouvèrent les obsèques de Henri achevées, et les princes lorrains avaient déjà amené le roi à Saint-Germain, pour le gouverner plus à leur aise.

Le connétable l'y vint trouver, et le roi, bien instruit par ceux de Guise, ne lui fit pas bon visage : on remarque que le connétable ne lui parla que de ses neveux de Châtillon, dont il lui recommanda les intérêts avec beaucoup de chaleur; mais le roi, sans lui répondre sur cette demande, lui dit assez froidement que, pour épargner sa vieillesse après tant de services et de travaux, il avait chargé les princes de Guise, ses oncles, des affaires de l'Etat, et qu'il lui avait conservé une place honorable dans son conseil, quand sa santé lui permettrait d'y assister. La réponse du connétable fut fière : il dit qu'il n'était pas de sa dignité d'obéir à ceux qu'il avait commandés toute sa vie, et qu'au reste, quand le roi aurait besoin de son service, il le trouverait encore vigoureux de corps et d'esprit. Après cette conférence, il ne voulut plus demeurer à la cour, et se retira à Chantilly.

Le duc de Guise fut ravi de le voir parti avant l'arrivée du roi de Navarre; et afin que ce prince ne trouvât personne capable de l'exciter, les princes de Condé et de la Roche-sur-Yon furent envoyés en Espagne, l'un pour jurer la paix, et l'autre pour porter le collier de l'ordre à Philippe. On vivait dans une parfaite intelligence avec ce prince; la paix s'exécutait de bonne foi, et on lui rendait toutes ses places. Depuis qu'il n'avait plus de guerre dans les Pays-Bas, il n'y avait pas cru sa présence si nécessaire; et après avoir laissé le gouvernement de ses provinces à Marguerite, duchesse de Parme, sa sœur naturelle, il était repassé en Espagne, où il se plaisait davantage.

Quand le prince de Condé fut prêt à partir, le cardinal de Lorraine n'eut point de honte de lui faire donner mille écus pour son voyage, comme s'il eût voulu insulter à sa pauvreté. Un peu après, on eut une nouvelle que le roi de Navarre approchait et serait bientôt à la cour. Il fallait l'écarter aussi bien que les autres, et c'est ce que les princes lorrains surent bien faire par les dégoûts qu'ils lui donnèrent. Quand les personnes de ce rang arrivaient à la cour, les grands seigneurs allaient au-devant, et cet honneur semblait dû principalement au premier prince du sang; mais le duc de Guise affecta de n'y point aller : il occupait le principal logement dans le château, et on s'attendait qu'il le céderait au roi de Navarre; il dit hautement qu'il regardait l'honneur que le roi lui faisait de le lui laisser, comme une juste récompense de ses services, et qu'il mourrait plutôt que de le quitter.

Le roi de Navarre, piqué d'un tel mépris, fut prêt à s'en retourner : le maréchal de Saint-André prit soin de l'apaiser, et lui offrit sa maison, dont il fallut qu'il se contentât. La plupart des grands le pressaient de prendre l'administration des affaires; mais ses principaux officiers, gagnés par le cardinal de Lorraine, l'en détournaient. Il fit quelques faibles tentatives, et trouva tout dans la dépendance de ses ennemis; ils avaient gagné le clergé par le zèle qu'ils témoignaient pour la religion : la noblesse épuisée ne regardait qu'eux; les principaux du parlement étaient à leur dévotion, et le roi de Navarre était trop faible pour relever son parti.

Avec toute sa faiblesse, on ne le voyait pas volontiers à la cour, et la reine, toujours favorable aux princes lorrains, trouva moyen de hâter son retour en Guyenne. Elle écrivit au roi d'Espagne, et implora son secours pour le roi son fils. Ce prince, ravi d'étaler sa puissance, fit une réponse pleine d'ostentation, déclarant qu'il emploierait ses armes contre tous ceux qui refuseraient d'obéir au roi son beau-frère, et à ceux qu'il avait chargés du soin de ses affaires. On affecta de lire cette lettre en présence du roi de Navarre, et les princes lorrains surent lui faire entendre par leurs émissaires que ces menaces regardaient le Béarn. Il en entra en inquiétude; et comme la reine, pour lui donner un prétexte de se retirer, le pria de vouloir conduire la jeune reine d'Espagne à son mari, il embrassa cette occasion avec joie, d'autant plus qu'on lui fit espérer de négocier en même temps avec l'Espagne la restitution de la Navarre. Ainsi on trouva moyen d'occuper trois princes du sang de trois fonctions qu'un seul aurait faites avec dignité. Le roi de Navarre n'attendait pour partir que le sacre du roi, qui devait se faire au mois de septembre.

Durant le voyage de Reims, le duc de Guise, qui ne perdait point de temps pour avancer ses intérêts, travailla à rompre l'union de l'amiral avec le prince de Condé,

qui ne faisait que revenir de son voyage d'Espagne. Nanteuil, maison du duc de Guise, est sur le passage, et ce prince y reçut la cour magnifiquement. Ce fut là qu'il dit à l'amiral, par une espèce de confidence, que le prince de Condé demandait le gouvernement de Picardie. L'amiral se mit d'abord en colère; mais il s'expliqua avec ce prince, qui lui donna une pleine satisfaction, et, de concert avec lui, il fit sa démission du gouvernement de Picardie, que le prince devait demander; car il vit bien que d'en garder deux n'était pas chose possible, en l'état où se trouvaient les affaires. Après qu'il eut donné sa démission, le prince fit sa demande; mais il fut refusé, et ceux de Guise firent donner le gouvernement au maréchal de Brissac, également ravis et d'avoir exclu leur ennemi, et d'avoir mis dans leurs intérêts un homme de cette importance.

Le roi arriva à Reims, et le 20 de septembre il fut sacré par le cardinal de Lorraine, archevêque de cette ville. Cette cérémonie fut accompagnée d'une création de chevaliers de Saint-Michel, plus nombreuse que toutes celles qui s'étaient faites depuis Louis XI. On reprocha aux princes lorrains de s'être fait des créatures au préjudice de la dignité de l'ordre, qui commença en ce temps à se ravilir.

Le duc de Guise avait une extrême envie d'avoir la charge de grand maître, et la reine voulut bien la demander au connétable; il répondit que François, son fils aîné, en avait obtenu la survivance dans le temps qu'il épousa la fille du roi défunt, et qu'il lui serait honteux de le dépouiller de son principal établissement. La reine ne se rebuta pas, et lui promit pour François la dignité de maréchal de France, plus convenable à son âge : elle mêlait quelques menaces à ces promesses; et le connétable, qui craignit qu'on ne fît la chose par autorité, conseilla à son fils de céder. Il fut fait maréchal de France, et le duc de Guise fut fait grand maître, avec un chagrin extrême de toute la noblesse de France; il voulut que le chef de sa maison se ressentît de son pouvoir, et le roi, au retour de Reims, en passant à Bar, donna la souveraineté de ce duché au duc de Lorraine, qui était venu à son sacre.

On maudissait en France le gouvernement des étrangers, qui agrandissaient leur maison aux dépens de la couronne. Cette haine était fomentée, et en partie excitée par les protestants, qui n'oubliaient rien de ce qui pouvait aigrir les esprits contre le gouvernement : aussi on les traitait avec une extrême rigueur; tous les jours on en voyait traîner quelques-uns en prison; leurs biens étaient vendus, leurs enfants abandonnés; on se servait de toutes sortes de moyens, même de la calomnie, pour les rendre odieux, et ils avaient encore plus à craindre des peuples que de la rigueur des magistrats.

Ils commencèrent à faire courir des libelles séditieux, et il en parut un entre autres qui attaquait directement la loi qui déclare les rois majeurs à quatorze ans : on y soutenait que le roi devait être encore en tutelle, et n'avait pu donner à sa mère l'administration; que, par les lois du royaume, les femmes exclues de la succession l'étaient aussi du gouvernement, qui était dû au premier prince du sang, et qu'il fallait assembler les états généraux, selon l'ancienne coutume, pour régler le pouvoir du régent et donner une forme aux affaires.

On s'élevait principalement contre les princes lorrains, qu'on n'accusait de rien moins que de vouloir usurper la couronne : on remarquait leurs prétentions sur l'Anjou et sur la Provence, et même sur tout le royaume, sur lequel on les taxait de s'attribuer un droit ancien du côté des Carlovingiens, dont ils se disaient descendus; ce qui leur faisait regarder les Capets comme usurpateurs. Leurs liaisons avec le Pape étaient rapportées comme un moyen pour établir leur domination; on déplorait la misère de la France, donnée en proie aux étrangers, et du roi, qui avait pour tuteurs ceux qui croyaient avoir droit de le dépouiller.

Ces libelles, répandus par toute la France, étaient des avant-coureurs de la sédition, et les esprits étaient tellement préoccupés, qu'une réponse de Jean de Tillet, greffier du parlement, qui fut admirée dans un meilleur temps, ne put être supportée alors. La santé du roi mal affermie augmentait l'audace des esprits turbulents, dont le royaume était plein; à peine fut-il guéri d'une fièvre quarte qui l'avait fatigué longtemps, qu'on vit son visage, naturellement pâle et livide, tout à coup couvert de rougeurs; les médecins n'y trouvèrent d'autre remède que de le faire changer d'air : il fut mené à Blois, où sa santé ne fut pas meilleure.

On fit courir le bruit qu'il était ladre, et qu'on faisait enlever des enfants pour lui faire un bain de sang. Les protestants accusaient les princes lorrains d'avoir répandu ces bruits pour rendre la famille royale odieuse. Ces princes, au contraire, en rejetaient la faute sur les protestants, ennemis de la royauté, et toutes ces dissensions augmentaient les aigreurs et rendaient les parties irréconciliables.

On continuait cependant le procès d'Anne du Bourg, qui éludait, autant qu'il pouvait, le jugement par des réponses ambiguës sur le sujet de la religion, et par de continuelles appellations; car il appela comme d'abus au parlement, de la sentence de l'évêque de Paris; renvoyé à son évêque, il appela à l'archevêque de Sens, comme métropolitain; de là encore au parlement, et enfin à l'archevêque de Lyon, comme primat. Il fut condamné partout, et son évêque le livra au bras séculier, après l'avoir dégradé de son ordre de diacre.

Alors il commença à se déclarer, et reconnut qu'il suivait la confession de foi dressée par Calvin. Conduit au parlement il parla avec une fermeté extraordinaire; et

comme il avait récusé un président (c'était le président Minard), qui ne voulut point se déporter du jugement, il osa lui dire qu'il en serait empêché par une autre voie. Quelques zélés du parti prirent soin d'accomplir sa prophétie, et peu de jours après le président fut assassiné. On accusa de ce meurtre Robert Stuart, parent de la reine, et il est constant que deux présidents, ennemis jurés de la nouvelle religion, eussent eu un pareil sort, s'ils fussent sortis ce jour-là de leur maison. C'est ainsi qu'agissaient ces prétendus imitateurs de l'ancienne Eglise.

Cette action sanguinaire fit hâter la condamnation d'Anne du Bourg; il fut étranglé en Grève, et puis brûlé. Il souffrit la mort sans s'émouvoir, et fit voir que l'erreur pouvait avoir ses martyrs. Son supplice ne servit qu'à irriter les hérétiques et à faire chanceler la foi des Catholiques ignorants. Les conseillers qui s'étaient rendus suspects lorsque Henri II fut au parlement, furent obligés de se rétracter, et un peu après on les rétablit dans leurs charges.

Bourdin, procureur général, eut ordre de continuer les poursuites contre les sectaires, et fit arrêter Robert Stuart, accusé d'avoir voulu mettre le feu dans Paris. Tout semblait disposé à la sédition; le nombre des mécontents était infini, les protestants n'oubliaient rien pour les aigrir; les princes lorrains ne croyaient pas leur personne en sûreté, et ceux qui accouraient de tous côtés à la cour, pour demander ou le payement de leurs avances, ou la récompense de leurs services, leur devinrent tellement suspects, qu'ils conseillèrent au roi de faire crier à son de trompe, que s'ils ne se retiraient de la cour dans vingt-quatre heures, ils seraient pendus à une potence qu'on avait dressée exprès. Un conseil si violent les rendit encore plus odieux, principalement aux gens de guerre; tout le monde réclamait les états pour s'opposer à leur tyrannie, et ceux qui en parlaient étaient traités de séditieux.

Au commencement du mois de décembre, la reine Elisabeth partit pour l'Espagne; François et Catherine la conduisirent jusqu'à Poitiers : le roi de Navarre, qui après le sacre était retourné en son gouvernement, reçut cette princesse à Bordeaux, et la mena sur les frontières des deux royaumes. Il entama dans le même temps quelques négociations pour ses intérêts; Philippe l'amusait de belles propositions, de concert avec la reine Catherine, et finalement se moquait de lui.

Sur la fin de l'année, Jean-Ange de Médequin, frère du marquis de Marignan, fut élu Pape à la place de Paul IV, mort trois mois auparavant, et prit le nom de Pie IV. Au premier jour de janvier [1560] fut publié un édit mémorable pour régler les juridictions du royaume et empêcher la vénalité des offices. Les charges vacantes devaient être remplies par élection : il était ordonné que les officiers des compagnies présenteraient trois hommes qu'ils estimeraient les plus capables, dont le roi en retiendrait un. Cet édit fut l'ouvrage du chancelier Olivier, qui songeait sérieusement à la réformation du royaume et de la justice : les intrigues et l'avarice des courtisans, qui voulaient ou avancer leurs créatures, ou profiter des vacances, rendirent inutile une ordonnance si salutaire.

Le prince de Condé se lassait d'être exclu des affaires et de vivre dans la dépendance des princes lorrains; comme il les voyait fort haïs, et le royaume plein de mécontents, il crut qu'il pourrait aisément faire un parti : il assembla à la Fère ses principaux amis, qui étaient les deux Coligni et le vidame de Chartres, homme de grande naissance, et qui le portait aussi haut que les princes. Comme on délibérait dans ce petit conseil de ce qu'il y avait à faire pour ruiner les princes lorrains et relever la maison royale, l'amiral prit cette occasion de former le parti protestant; il représenta au prince que le duc de Guise s'étant rendu le chef des Catholiques, il n'avait point de parti à lui opposer que celui des réformés; qu'au reste il n'y avait que le zèle de la religion qui pût lui assurer les esprits contre l'autorité royale dont ses ennemis se prévalaient; que le parti dont il voulait se rendre chef était plein de braves gens qui étaient au désespoir, et que si le prince voulait se mettre à leur tête, au lieu de ce qu'il aurait à souffrir, il se verrait bientôt en état de faire la loi. Il ne fut pas malaisé à persuader : son ambition ne pouvait compatir avec l'état où il se trouvait, et la religion de ses ancêtres fut un faible obstacle pour le retenir. Il ne fut donc plus question que de chercher les moyens d'engager les protestants; l'amiral se promit de lever tous les scrupules qu'ils pourraient avoir de se soulever contre le roi; il ne fallait pour cela qu'avoir l'avis des principaux théologiens et jurisconsultes de leur parti, et l'amiral les avait trop pratiqués pour ne pas connaître leur disposition.

Un brouillon, appelé la Renaudie, gentilhomme de Périgord, fut choisi pour l'exécution de ce dessein; il avait été banni du royaume pour une fausseté, et comme il allait errant en divers pays, il avait contracté de grandes habitudes avec les protestants, tant en Allemagne qu'en France. On résolut de le faire aller par les provinces, et il eut ordre de dire aux principaux que, quand le parti serait formé, le prince se mettrait à la tête; jusque-là on le devait ménager et ne le faire paraître que bien à propos. Les autres seigneurs ne devaient non plus se découvrir; car ni l'amiral, ni son frère, quoique zélés défenseurs de la religion, ne s'étaient pas encore ouvertement séparés de l'Eglise.

Il vint une consultation d'Allemagne, où, sur l'état qu'on exposait des affaires de France, les ministres consultés si on ne pouvait pas se saisir du cardinal de Lorraine et de son frère pour leur faire rendre compte, répondaient qu'on le pouvait, pourvu qu'on fût appuyé de l'autorité d'un prince du sang. On avait mis exprès cette condition, parce

qu'on était assuré du prince de Condé. Les ministres de France souscrivirent à cette délibération, et la Renaudie sut si bien la faire valoir, qu'en peu de temps il fit signer une conjuration à un nombre infini de personnes de toutes les provinces.

Pour diriger davantage tout le dessein, il donna rendez-vous à Nantes aux principaux chefs, et iis résolurent que des gens d'élite seraient distribués aux environs de Blois, où était la cour; qu'une partie se glisserait dans la ville; que les choses étant ainsi disposées, une grande multitude de gens sans armes présenterait une requête pour obtenir la liberté de conscience, et des temples pour exercer la religion. Ils s'attendaient bien à un refus, et alors ces suppliants devaient être soutenus par les gens de guerre qui seraient répandus de toutes parts; une partie devait se saisir des portes du château, les autres devaient y entrer pour enlever le duc et le cardinal, ou les tuer, si on ne pouvait les prendre vivants. Cela fait, on devait s'assurer de la personne du roi, chasser la reine sa mère, ou l'éloigner des affaires et donner la régence aux princes; car pour le roi de Navarre, ils le croyaient trop faible pour le mettre dans une telle affaire. Le rendez-vous fut donné au 5 mars, et les conjurés arrivèrent de toutes les provinces du royaume avec un secret si profond, que les premiers avis de la conspiration vinrent à la cour des pays étrangers.

Sur cette nouvelle, les princes lorrains menèrent le roi à Amboise, dont le château était plus fort que celui de Blois, et d'ailleurs le lieu étant plus petit, on y pouvait plus aisément remarquer ceux qui arrivaient de dehors. Ils n'y furent pas plutôt arrivés qu'ils reçurent des avis plus certains de l'entreprise, qu'ils ne savaient jusqu'alors que confusément. La Renaudie était venu à Paris, où il avait été contraint de se découvrir à un avocat protestant chez qui il logeait; celui-ci, de meilleure conscience que lui, se crut obligé d'en donner avis, et fut envoyé à Amboise au cardinal de Lorraine. Il était naturellement timide, et n'épargnait pas les moyens violents pour s'assurer; ainsi il conclut d'abord à envoyer sans délai aux gouverneurs des ordres de courir sus à ceux qu'on trouverait en armes sur le chemin.

Son frère plus circonspect et plus modéré soutint au contraire qu'il fallait dissimuler jusqu'à ce que la conjuration se découvrît d'elle-même, et n'employer les remèdes extrêmes que quand ils seraient reconnus nécessaires. La reine fut de cet avis; mais pour éviter les surprises, le duc manda secrètement ce qu'il avait d'amis dans les provinces; la reine fit venir les Coligni, en apparence pour prendre leur conseil sur quelque affaire importante, mais en effet pour s'assurer d'eux.

La Renaudie, cependant, sur l'avis de la retraite de la cour, ne fit que changer les rendez-vous, et marcha à Amboise dans le même ordre qu'il devait faire à Blois : il sut même, quelque temps après, que la conjuration était découverte, et ne continua pas moins l'entreprise, espérant de prendre la cour au dépourvu. Le prince de Condé, pour ne point donner de défiance, fut obligé de se rendre aussi à la cour; toute la France était en attente de quelque chose d'extraordinaire.

Il y avait déjà cinq cents chevaux des conjurés dans le voisinage d'Amboise; soixante gentilshommes étaient cachés dans la ville : mais, sur le point de l'exécution, un des chefs des conjurés, nommé Lignière, demanda à parler à la reine, et lui découvrit tout l'ordre de la conjuration. Elle apprit de lui que l'heure était prise pour le lendemain sur le dîner, et qu'on n'attendait à la campagne que le signal qu'on devait donner du château.

Alors, après avoir posé des gardes dans quelques endroits et avoir muré quelques portes, le duc de Guise envoya tout ce qu'il avait de gens auprès du roi, avec ordre de saisir ou de tuer ceux qu'on trouverait en armes sur le chemin de la cour. On prit trois ou quatre des principaux chefs; la plupart des autres conjurés furent taillés en pièces dans la forêt; on en pendit un grand nombre : tous les jours on faisait de nouvelles prises et de nouvelles exécutions. Le duc de Guise affecta de venir au roi comme alarmé, pour lui raconter ce qui se passait, et dans la frayeur qu'il donna à ce jeune prince, il obtint, sans la participation de la reine, d'être déclaré lieutenant général du royaume. Elle fut étonnée de ce coup; mais comme elle ne pouvait y apporter de remède, elle obligea elle-même le chancelier à sceller les lettres, qu'il refusait obstinément.

Quoique la Renaudie vît ses affaires comme ruinées, il ne perdit pas courage; il était sorti de Vendôme, où était son principal rendez-vous, et rôdait autour d'Amboise pour rallier ses gens, qui arrivaient tous les jours. Il rencontra Pardaillan dans la forêt; comme il vit qu'il allait être attaqué, il marcha fièrement à lui et le tua d'un coup d'épée; mais en même temps un page de Pardaillan le jeta à terre d'un coup de pistolet. Il n'évita pas, après sa mort, la honte du supplice qu'il méritait de souffrir en vie; il fut pendu par les pieds avec cette inscription : « Au chef des rebelles, » ensuite mis en quartiers, et attaché à des poteaux en divers endroits pour servir d'exemple. Mais les conjurés ne furent ralentis ni par la mort de leur chef, ni par le supplice de leurs compagnons, et un grand nombre demeuraient cachés autour d'Amboise, n'attendant que l'occasion d'exécuter leur dessein.

La cour n'ignorait pas qu'il se tramait encore quelque chose, et l'amiral, sans approuver ce qui se faisait, disait tout haut qu'aussi poussait-on trop loin ceux de la nouvelle religion. Il était temps, disait-il, de mettre fin aux supplices qui désespéraient tant de braves gens : le chancelier était de même avis, on l'accusait d'être favorable

aux protestants ; ce n'est pas qu'il fût de leur croyance, mais les désordres étaient si excessifs dans l'Église, que le seul nom de réformation, que les protestants prenaient pour prétexte, leur gagnait une grande partie des gens de bien, et ceux même qui condamnaient les extrémités où ils se portaient espéraient qu'il en naîtrait à la fin quelque tempérament utile.

On résolut dans le conseil de publier un édit pour surseoir les supplices des protestants, jusqu'à ce que les matières de religion fussent décidées par un concile. Le roi pardonnait à tous ceux qui avaient pris les armes, pourvu qu'ils les posassent dans vingt-quatre heures, en exceptant toutefois les prédicateurs et tous ceux qui avaient attenté contre la famille royale, les princes et les ministres de l'État. Cependant on faisait le procès aux chefs des conjurés, et à un domestique de la Renaudie, qui savait tout le secret de son maître : celui-ci, interrogé sur le prince de Condé, que son ambition et la haine déclarée contre les princes lorrains avaient déjà rendu suspect, dit qu'il n'était pas de l'entreprise, mais qu'il avait ouï dire qu'il devait se déclarer, si elle réussissait ; il n'en fallut pas davantage pour lui faire donner des gardes.

On redoublait aussi les précautions, et on pressait le procès des prisonniers ; mais pendant que le chancelier différait autant qu'il pouvait, un reste des conjurés fit un effort contre la ville, et il aurait réussi, si quelques-uns des chefs n'étaient arrivés trop tard. Tous ces mauvais succès n'empêchèrent pas que le jeune Maligni n'entreprît de tuer publiquement le duc de Guise, au hasard de sa propre vie, sans le prince de Condé qui l'en empêcha. La nouvelle entreprise fit révoquer la grâce qui avait été accordée, et parce qu'on avait honte de faire mourir tant de monde aux yeux du public, on donna ordre de n'en plus pendre dans les bois, mais de les tuer sur l'heure ; ce qui fit périr, avec quelques coupables, un grand nombre de voyageurs innocents.

En ce temps on établit une nouvelle garde de mousquetaires à cheval, et le premier qui en eut le commandement, fut Antoine du Plessis de Richelieu. Les supplices recommencèrent, la rivière était couverte des corps de ceux qu'on noyait : les places remplies de gibets, et les rues pleines de sang ; ces malheureux allaient à la mort aussi déterminément qu'ils avaient commencé leur entreprise ; un zèle aveugle leur persuadait qu'ils étaient innocents, parce qu'ils avaient épargné la vie du roi, et un d'eux, prêt à être exécuté, trempa ses mains dans le sang de ceux qu'on venait de faire mourir, puis les levant toutes sanglantes vers le ciel : *Voilà, dit-il, ô grand Dieu, le sang innocent des tiens que tu ne laisseras pas sans vengeance.* Ce n'était pas ainsi que faisaient les anciens Chrétiens, dont les derniers vœux étaient pour les empereurs qui les condamnaient injustement, et pour les bourreaux qui exécutaient la sentence.

On voyait paraître à des fenêtres la reine avec ses enfants, dans la place où se faisaient les exécutions, et on gémissait qu'elle accoutumât au sang de jeunes princes qu'on ne saurait trop former à la douceur. Il y eut plusieurs dépositions contre le prince de Condé, semblables à celle du domestique de la Renaudie : on fit ce qu'on put pour envelopper le roi de Navarre dans le crime ; mais il ne se trouva rien contre lui : au contraire, quand on envoya les ordres aux gouverneurs, pour détruire dans les provinces les de la rébellion, ce prince fut un de ceux qui montra le plus de zèle ; il tailla en pièces deux mille des conjurés qui soulevaient l'Agénois.

A l'égard du prince de Condé, plus il se sentait coupable et plus les soupçons étaient violents, plus il parlait hautement de sa fidélité inviolable. Le roi fut obligé de lui donner audience en plein conseil, où, après qu'il eut exposé avec beaucoup de force et d'éloquence les raisons par lesquelles il se justifiait, il finit en disant que si quelqu'un osait encore l'accuser, il était prêt à défendre son innocence par les armes. Aussitôt le duc de Guise s'offrit à être son second. Le roi déclara qu'il le tenait pour sujet fidèle ; mais malgré de si belles démonstrations, ses amis ne lui conseillèrent pas de demeurer plus longtemps à la cour, de sorte qu'il pensa sérieusement à son départ.

Le chancelier, que tant de désordres et tant de supplices plongèrent dans une profonde mélancolie, en tomba malade et mourut quelque temps après. Alors la reine songea à se faire une créature, et appela à cette grande charge Michel de l'Hôpital, homme d'un profond savoir et d'une intégrité connue, qu'elle crut d'humeur à vivre indépendant des princes lorrains, s'il était soutenu. Il était pourtant de leurs amis, et ils consentirent à son établissement, quand ils virent qu'ils ne pouvaient mettre dans la charge Jean de Morviliers, évêque d'Orléans, leur confident particulier.

On trouva à propos, dans le conseil, d'informer le parlement de ce qui s'était passé à Amboise. Cette commission fut donnée au connétable, qui fit en pleine assemblée l'éloge des princes lorrains, mais d'une manière qui ne leur plut guère : il dit que c'était avec raison que le roi n'avait pu souffrir que des séditieux attaquassent de ses principaux officiers jusque dans sa maison et en sa présence ; il ajouta qu'un particulier ne souffrirait point qu'on fît une insulte à ses amis, et prit grand soin de faire entendre que les conjurés n'avaient aucun dessein contre les personnes royales. Ce n'était pas ce que voulaient les princes lorrains, et il fallait, pour leur plaire, publier que leurs ennemis en voulaient au roi. Les flatteries du parlement en cette occasion furent excessives ; ils écrivirent au duc de Guise, contre la coutume, aussi bien qu'au roi, et lui donnèrent le titre de « Conservateur de la patrie. »

Dans la lettre que le roi écrivit aux gou-

verneurs pour le même sujet, il chargeait les conjurés d'avoir attenté contre sa personne. Il parut bientôt une réponse qui rejetait tout sur les princes lorrains, qu'on menaçait des états généraux, où ils rendraient compte de leurs insolences et de leurs excès. C'était ainsi qu'on parlait, et l'écrit était si fort, que le cardinal de Lorraine ne voulut jamais permettre aux députés du parlement de Rouen de le présenter au roi, quoique ce ne fût que pour s'en plaindre : mais il regarda ces plaintes comme un moyen indirect de publier des choses qu'il était bien aise de tenir cachées. Pour le parlement de Paris, à qui on avait adressé, aussi bien qu'au parlement de Rouen, une copie de cet écrit, il l'envoya au cardinal de Lorraine ; mais il parut peu de temps après contre lui un autre écrit encore plus piquant. Quelques restes des conjurés s'étaient sauvés de prison; on adressa au cardinal une lettre par laquelle on lui promettait qu'ils se rendraient bientôt auprès de lui en meilleure compagnie que jamais; il fut intimidé de cette menace, et il parut plus doux envers les protestants.

On s'appliquait à étouffer les restes de la rébellion par tout le royaume, et on envoya dans les provinces des personnes affidées. L'amiral qui avait allumé le feu, eut ordre de l'aller éteindre en Normandie. Ce n'est pas qu'il ne fût suspect aux princes lorrains ; mais ils étaient bien aises, sous prétexte de confiance, de l'éloigner d'auprès de la reine, à qui il parlait librement, et qui l'écoutait. L'amiral, de son côté, ne fut pas fâché d'avoir une occasion de se retirer de la cour, où ses ennemis étaient tout-puissants. Au reste, comme il voyait bien que la conspiration ne pouvait plus produire l'effet qu'il en avait espéré, il se fit un mérite auprès de la reine de réprimer les séditieux, d'autant plus qu'il savait qu'on avait pourvu secrètement à la sûreté de la province.

Au mois de mai il parut un édit mémorable sur le sujet de la religion ; par le premier chef de l'édit, la connaissance du crime d'hérésie était ôtée à la justice royale et attribuée aux évêques. Le chancelier fit cet édit pour éviter l'inquisition que les princes de Guise voulaient introduire. Le second chef de l'édit portait défense de tenir des conventicules pour y parler de religion, et d'assembler des gens en armes ; on autorisait les justices subalternes à condamner les coupables, dont la confiscation était donnée aux délateurs, et les faux accusateurs étaient condamnés à la peine du talion. Malgré la rigueur de ces édits, le cardinal de Lorraine affectait toujours de se radoucir ; il souffrait que les protestants l'approchassent, il se rendait facile à les écouter ; et afin de se disculper des désordres de l'État, il conseilla à la reine de tenir une assemblée pour y remédier. Elle fut indiquée à Fontainebleau, et la Cour se disposa à y aller; le roi résolut de passer à Tours, pour rassurer cette ville, suspecte par le grand nombre d'hérétiques qui y étaient. Ce fut là, et environ dans le même temps, qu'on leur donna le nom de huguenots.

La reine crut alors devoir les ménager pour ses interêts, et tâcher de se concilier l'affection d'un parti dont elle voyait croître la puissance. Elle manda quelques ministres qui ne voulurent jamais se fier à elle; mais ils lui firent tenir un écrit contre les princes de Guise, qu'elle fut contrainte de leur remettre entre les mains, parce que la reine, sa belle-fille, s'était aperçue qu'on le lui donnait. Le parti était fécond en tels écrits et les meilleures plumes du royaume s'y employaient; ainsi l'hérésie et la rébellion s'insinuaient tout ensemble avec la satire et les agréments du discours. Il fallut avoir recours aux derniers supplices contre les imprimeurs, et encore ne pouvait-on réprimer ni la démangeaison des écrivains, ni la curiosité des lecteurs. La cour était fort impatiente de sortir d'une province où il était arrivé de si grands désordres. Le prince de Condé partit tout d'un coup pendant le voyage, et renouvela les appréhensions qu'on avait conçues de sa conduite; on sut qu'il allait vers le roi son frère, et que Damville, fils puîné du connétable, s'était abouché avec lui sur le chemin. Cet entretien redoubla les inquiétudes de la cour qui craignait tout.

Mais le prince, durant ce temps, était en peine lui-même des lettres qu'il recevait du roi son frère : il lui témoignait à la vérité un grand désir de le voir; mais il souhaitait en même temps qu'il demeurât à la cour, du moins quelque temps, pour y confirmer l'opinion de son innocence. D'Escars, son principal confident, gagné par le cardinal de Lorraine, lui inspirait ces sentiments; mais le prince n'était pas de même avis, et il crut ne pouvoir trop tôt mettre sa personne en sûreté : ainsi il se rendit en poste à Nérac, où était le roi de Navarre.

Toute la noblesse des pays voisins s'y assembla auprès d'eux. Les protestants se multipliaient sans nombre; outre l'amour de la nouveauté, chacun voulait être d'un parti où on voyait des gens si déterminés et des chefs si considérables. On se piquait de s'unir aux princes du sang contre les étrangers, et il n'y avait que la lenteur du connétable qui empêchât qu'il ne se fît quelque grand éclat. Cependant les princes lorrains affectaient de lui donner toute sorte de dégoût, jusque dans les moindres choses, soit qu'ils voulussent ou le décréditer tout à fait, ou le pousser à la révolte. Il ne laissa pas de se trouver à l'assemblée de Fontainebleau, où l'amiral vint aussi; mais pour le roi de Navarre et le prince de Condé, on ne put jamais les y attirer. La Sague, secrétaire du prince, fut envoyé en apparence pour faire leurs excuses, en effet pour observer ce qui se passait et achever de lier les intrigues.

Après que le roi, la reine et le chancelier eurent proposé le sujet de l'assemblée, qui était le soulagement du peuple et la réformation des désordres de l'état, le duc de

Guise et le cardinal rendirent compte, l'un de la guerre et l'autre des finances, et le cardinal fit voir que les charges du royaume surpassaient les revenus de près de trois millions ; les profusions d'Henri II avaient réduit l'épargne en cette disette. Comme les conseillers d'État se préparaient à opiner, et que Jean de Montluc, évêque de Valence, avait déjà la bouche ouverte, l'amiral surprit toute l'assemblée, en se mettant à genoux devant le roi et lui présentant deux requêtes ; il dit qu'elles lui avaient été mises en main en Normandie par un grand nombre de personnes. On en fit la lecture à sa prière : elles étaient des huguenots, qui demandaient qu'on cessât de les persécuter, et qu'on leur permît l'exercice de leur religion, jusqu'à ce que leur cause eût été légitimement examinée. Ils se servaient ordinairement de ce style pour gagner du temps, et réclamaient le concile, bien résolus, quand ils seraient assez forts, de n'en reconnaître aucun qui ne décidât à leur fantaisie.

Les requêtes étaient conçues en termes modestes ; mais l'amiral dit en opinant, qu'ayant pressé ceux qui les présentaient de les souscrire, ils avaient répondu que, si on voulait, elles seraient signées de cinquante mille hommes. Le cardinal de Lorraine releva cette parole et l'insolence de ceux qui osaient ainsi menacer le roi ; la chose se poussa si loin entre lui et l'amiral, que le roi fut obligé de leur imposer silence. Il y eut un autre démêlé entre l'amiral et le duc de Guise : l'amiral avait témoigné qu'il trouvait étrange qu'on eût redoublé la garde du roi ; qu'il n'y avait rien de plus pernicieux que d'accoutumer un jeune prince à craindre ses sujets et à en être craint ; que leur amour devait être sa seule garde.

Le duc de Guise fit voir la nécessité de garder la personne sacrée du roi, au milieu de tant d'attentats, et que ceux qui voulaient le voir sans garde se rendaient suspects ; ainsi les disputes s'échauffaient, et il n'y avait guère d'utilité à espérer de l'assemblée. Tous les avis allèrent à convoquer les états généraux pour régler les affaires de l'État, et à demander au Pape le concile œcuménique, pour finir celles de la religion, faute de quoi on les terminerait en France par un concile national : en attendant on proposait une surséance aux supplices des hérétiques, sans néanmoins y comprendre les séditieux, et le roi l'ordonna ainsi.

L'évêque de Valence se signala dans cette assemblée, par ses invectives contre les abus de la cour de Rome et contre tout le clergé. C'était sa coutume de les faire violentes, et d'y mêler beaucoup de choses favorables à la nouvelle religion, à laquelle il devait le commencement de sa fortune ; mais cet homme, si zélé pour la discipline, l'avait lui-même violée dans un de ses chefs principaux, n'ayant point rougi de se marier étant évêque, chose détestée par tous les canons, et dont il n'y a dans toute l'histoire de l'Église aucun exemple approuvé. Ce mariage, quoique fait secrètement, n'était ignoré de personnes, et il avait été publiquement reproché à ce prélat ; mais son savoir et son éloquence lui donnaient beaucoup de crédit, et sa grande habileté à manier les affaires lui avait acquis l'estime et la confiance de la reine.

Durant tout le temps de l'assemblée, le cardinal de Lorraine et le duc de Guise faisaient soigneusement observer toutes les démarches de la Sague. Ce secrétaire, discoureur pour le malheur de son maître, trouva à la cour un camarade avec qui il avait servi dans les guerres de Piémont sous le maréchal de Brissac. Il lui parlait souvent des desseins du prince de Condé, et celui-ci ne manqua pas d'en rendre compte au maréchal, qui était revenu auprès du roi après la restitution des places de l'Italie. Les princes de Guise, avertis par ce moyen, firent arrêter la Sague, qui, présenté à la question, déclara tout ce qu'il savait des desseins du roi de Navarre et de son frère ; il dit qu'ils se préparaient à venir à la cour avec une suite nombreuse de noblesse ; qu'ils avaient pris des mesures pour s'emparer, en passant, de Tours, de Poitiers et d'Orléans, qui devait être leur place d'armes ; que le connétable leur répondait de Paris, dont son fils était gouverneur. Ils avaient des intelligences en Picardie, en Bretagne, en Provence, et en beaucoup d'autres provinces, où les protestants devaient exciter de grands mouvements. On vit en effet, en même temps, des soulèvements presque partout : à Valence, les protestants se rendirent maîtres de l'église des Cordeliers, et ne se laissèrent apaiser qu'à peine par les promesses de leur évêque. Deux frères, nommés les Mouvants, qui s'étaient soulevés dès le temps de la Renaudie, continuaient à troubler toute la Provence ; le jeune Maligni, quoiqu'il eût reçu ordre du roi de Navarre de différer une entreprise qu'il avait faite sur Lyon, ne pût s'empêcher de la faire éclater, parce qu'il fut découvert, et le prévôt des marchands ne le chassa pas sans péril.

Tant de mouvements ne justifiaient que trop les dépositions de la Sague, ce qui fit résoudre d'arrêter tous ceux qui avaient quelque intelligence avec les princes. Les lettres du connétable et du vidame, dont la Sague se trouva chargé, ne disaient rien de précis ; mais il découvrit que le secret était écrit dans l'enveloppe de celle du vidame, et qu'on le pourrait lire en la trempant dans l'eau. On n'y trouva autre chose, sinon que le connétable devait se servir de l'autorité des états pour éloigner des affaires les princes lorrains ; et le secrétaire ajoutait du sien, qu'il valait encore mieux employer les armes. Le vidame fut arrêté, et fut relâché un peu après, s'étant justifié devant les chevaliers de l'ordre, qui lui furent donnés pour juges, selon sa demande et les priviléges de l'ordre.

A peu près dans ce même temps, Bouchard, chancelier du roi de Navarre, et l'un de ses confidents, pour se faire valoir à la cour, dit des choses à peu près semblables à

celles que la Sague avait découvertes. On distribua les troupes dans les provinces, on y envoya des seigneurs pour s'en assurer et châtier les rebelles, et on manda aux princes de se rendre promptement à la cour, pour accompagner le roi aux états. La lettre portait qu'il y avait contre eux des accusations auxquelles le roi n'ajoutait aucune croyance, mais dont il était à propos qu'ils se justifiassent; on les voulait avoir tous deux à la cour, afin de les arrêter ensemble. La reine avait bien compris la conséquence d'une telle résolution, qui mettait toute la puissance entre les mains des princes lorrains, et l'assujettissait elle-même à leur volonté; mais elle n'avait pu résister à l'autorité absolue que les Guise s'étaient acquise sur l'esprit du roi. Cet ordre, reçu de la cour, mit le prince de Condé dans de grandes défiances.

La douairière de Roye, sa belle-mère, femme d'un courage haut et d'un grand esprit, n'oublia rien pour l'empêcher de faire le voyage : et afin de dégoûter la cour du dessein de le faire venir, elle écrivit à la reine que si son gendre était demandé, il obéirait, mais qu'ayant tant d'ennemis, il ne pourrait s'empêcher de marcher bien accompagné. La reine répondit comme elle devait, qu'il ne fallait approcher du roi qu'avec sa suite ordinaire et dans le respect; mais que si le prince venait avec une grande suite, il en trouverait encore une plus grande auprès du roi. Cette réponse augmentait les inquiétudes du prince, qui jamais ne se serait résolu à se mettre entre les mains de ses ennemis, sans les faiblesses du roi son frère; mais d'Escars et le chancelier Bouchard, et tous ceux que le cardinal de Lorraine avait gagnés dans sa maison, ne cessaient de lui représenter le péril qu'il y avait à désobéir, et disaient hautement au prince qu'il fallait ou suivre son frère, ou rompre avec lui.

A la cour, on craignait tant de les manquer, qu'on leur détachait tous leurs amis et leurs parents les uns après les autres, pour les attirer par de belles paroles. Antoine, comte de Crussol, alla le premier; le cardinal de Bourbon, frère des-deux princes, suivit après; tous deux étaient si bien trompés, qu'ils trompèrent aisément les autres. Ils ne leur parlaient que des bonnes dispositions de la cour, et du désir qu'on avait de les voir pour les satisfaire; de sorte que les sages, qui étaient d'avis de demeurer, non-seulement n'étaient pas écoutés, mais ils étaient même traités de brouillons ou de visionnaires. Ils partirent donc de Nérac; et, à mesure qu'ils s'avançaient, le maréchal de Terme les suivait de loin avec des troupes; ils trouvèrent sur le chemin le cardinal d'Armagnac, leur parent, qui, trompé comme les autres, les remplit d'espérance.

L'archevêque de Vienne, un des principaux du conseil, écrivit à la duchesse de Montpensier, très-étroitement unie d'intérêt et d'amitié avec les princes, ce qui se tramait contre eux, et lui conseillait de leur mander que du moins ils se saisissent des enfants du duc de Guise, pour leur servir d'otage. Tous ces avis furent inutiles; les princes étaient comme enchantés, et continuaient à marcher vers Orléans, où les états devaient se tenir; la cour y était déjà. Après que le duc de Guise eut rassemblé les troupes qui lui venaient d'Ecosse et de Piémont, il mena le roi à Paris et de là à Orléans. Il y fit son entrée le dix-huitième d'octobre; tout le monde remarqua qu'il entra en armes, contre l'ordinaire des rois ses prédécesseurs, les gens de guerre rangés dans les places et dans les rues.

Un spectacle si nouveau alors remplit toute la ville de frayeur; les états qui faisaient la crainte et l'aversion des derniers rois, étaient désirés à la cour, non-seulement à cause du secours d'argent qu'on en espérait dans de si pressantes nécessités, mais encore dans le dessein d'autoriser par leur présence ce qu'on méditait contre les princes. Les Guise avaient pris grand soin de s'assurer des députés, et le roi étant si bien armé, on ne doutait pas que ceux qui seraient d'humeur à résister ne fussent contraints de céder à la force. Les états furent commencés par une profession de foi solennelle, dressée par la Sorbonne; le cardinal de Tournon, secondé des maréchaux de Saint-André et de Brissac, fit ordonner qu'elle fût jurée de tous les députés, sous peine de la vie.

Les princes, attendus avec une extrême impatience, arrivèrent enfin le dernier d'octobre, sans que personne allât au-devant d'eux que ceux de leur maison; ce fut la première marque de disgrâce qu'ils eurent à leur arrivée : ensuite le roi de Navarre voulant, selon la coutume de ceux de son rang, entrer à cheval chez le roi, fut arrêté à la porte et introduit par le guichet. Ils commencèrent à augurer mal de leurs affaires; la froide réception que leur fit le roi acheva de les confondre, et on fut étonné que les Guise, qui étaient dans la chambre auprès de lui, ne daignassent pas quitter leur place ni faire un pas pour les recevoir.

A peine étaient-ils entrés, que le roi les mena dans la chambre de la reine sa mère, devant laquelle il dit sèchement au prince de Condé qu'il désirait qu'il se justifiât de quelques accusations auxquelles il voulait bien n'avoir pas de croyance; ils crurent voir tomber quelques larmes des yeux de la reine. Pendant qu'ils se préparaient à parler, le roi coupa court et les renvoya. Le prince fut arrêté au sortir de la chambre, se plaignant en vain de son frère le cardinal de Bourbon, et de ses amis qui l'avaient trompé. Comme le roi de Navarre vit qu'on le faisait prisonnier, il demanda qu'on le mît en sa garde; mais loin de l'écouter, on lui donna des gardes à lui-même, après lui avoir ôté tous ses gens. Le même jour on arrêta Groslot, bailli d'Orléans, qui était de l'intelligence du prince, et on envoya des ordres pour arrêter en Picardie la douairière de Roye, sa belle-mère; on s'assura aussi du vidame, qui ne sortit plus de sa prison, où

le chagrin le fit mourir peu de temps après.

L'amiral, quoique caressé à la cour, était en crainte, et d'Andelot, plus défiant, s'était retiré ; le connétable venait lentement, sous prétexte d'indisposition, et s'arrêta à Paris. Bouchard, qui avait trahi son maître, n'évita pas la prison, et on l'arrêta contre son attente, pour être confronté au prince, à qui on donna des commissaires. Le chancelier devait présider au jugement, et la résolution prise dans le conseil, de lui faire son procès, était signée de tous les seigneurs qui le composaient, à la réserve des princes lorrains ; ils crurent, en s'excusant, éviter la haine d'une action si hardie.

Le chancelier vint interroger le prince, qui refusa de répondre, alléguant le privilége de sa naissance, qui ne permettait pas qu'il fût jugé autre part que dans la cour des Pairs appelés et le roi présent; ainsi avait-il été pratiqué au procès du duc d'Alençon, sous Charles VII, et à celui du connétable de Bourbon. Il ne fut point écouté, et son opposition, souvent réitérée en présence du chancelier et des commissaires, fut rejetée par plusieurs arrêts du conseil secret. Tout le monde était étonné d'une si grande contravention aux lois du royaume faite à la face des états, et qu'on refusât à un si grand prince d'être jugé en plein parlement, ce qu'on n'avait pas encore dénié au moindre conseiller; enfin, il fallut répondre aux commissaires, et le prince se contenta de protester que c'était par violence.

La princesse de Condé, sa femme, obtint qu'on lui donnerait un conseil ; mais on lui refusa la liberté de communiquer avec elle, avec ses frères et ses amis, même en présence de témoins choisis par le roi.

Malgré les murmures de la cour et de tout le peuple, les Lorrains faisaient poursuivre le procès avec une précipitation inouïe, et déjà les preuves étaient si considérables, qu'ils tenaient la perte du prince assurée ; mais ils croyaient n'avoir rien fait, s'ils n'enveloppaient le roi de Navarre dans la même condamnation : car quelle apparence de perdre le prince en lui laissant un vengeur dont le nom seul était capable de faire remuer toute la France? Cependant il n'y avait rien contre lui que de faibles soupçons. On dit que les Lorrains conçurent alors le dessein de le faire poignarder en la présence du roi, et que, sur le point de l'exécution, le jeune prince n'en osa donner l'ordre, au grand déplaisir du duc de Guise. Mais la chose, pour son importance, demanderait de plus grandes preuves. Pour le prince, il se voyait à la veille d'être condamné, sans toutefois montrer la moindre crainte, soit que, ferme naturellement, il eût mis en cette occasion dans sa fermeté sa principale défense, soit qu'en effet il n'ait jamais cru qu'on osât venir aux extrémités, ni exciter en versant son sang l'indignation de toute la France. On ne laissait pas de poursuivre son procès avec chaleur, et déjà la condamnation de Groslot servait de préjugé à la sienne.

La reine tâchait cependant d'exciter le chancelier à s'opposer aux desseins des princes lorrains ; leur autorité était si grande, qu'il n'osa jamais rien entreprendre, mais il survint d'autres obstacles auxquels on ne pensait pas. Le 16 de novembre, le roi étant allé à la chasse, pour n'être pas présent au supplice de Groslot, fut saisi inopinément de douleurs extraordinaires ; un abcès formé dans son cerveau lui avait pourri l'oreille. Les princes lorrains publièrent que ce n'était rien, et pressèrent avec une extrême vivacité le jugement du prince, la reine n'osant parler, tant que la santé du roi ne fut pas tout à fait désespérée. L'arrêt de mort fut prononcé, le chancelier refusa de le signer; on obligea le roi, tout malade qu'il était, à mander la plupart des seigneurs pour les y faire souscrire, et de tous ceux qui furent mandés, Louis du Beuil, comte de Sancerre, fut le seul qui ne se laissa jamais fléchir, et le roi admira sa constance : le jour destiné à l'exécution était venu, quand les médecins déclarèrent que la maladie du roi était sans remède.

Les Lorrains, auparavant si absolus, tournèrent leur orgueil en flatterie, et supplièrent la reine avec des soumissions extraordinaires, de se défaire d'un seul coup de deux ennemis. Ils l'avaient déjà résolue à confiner le roi de Navarre dans une prison perpétuelle ; maintenant ils voulaient sa mort, et déjà la reine commençait à craindre un prince qui pouvait lui disputer la régence, qu'elle espérait durant le bas âge de Charles, son second fils, qui n'avait que onze ans. Le chancelier la trouva irrésolue, et lui représenta les inconvénients où elle allait se précipiter ; qu'elle allait soulever contre elle toute la noblesse et tous les peuples, qui respectaient naturellement le sang royal, et ne le verraient répandre qu'avec horreur : mais de plus que ferait-elle du roi de Navarre? Le laisserait-elle en vie, afin que son frère eût un vengeur implacable et puissant; d'entreprendre de le faire mourir, quelle apparence? il n'y avait rien à lui reprocher que les fautes et le malheur de son frère ; que craignait-elle, habile comme elle était, autorisée, et ayant sa maison pleine de rois? Ces considérations étaient puissantes ; mais le roi de Navarre avait besoin que la duchesse de Montpensier achevât de la guérir des soupçons qu'elle avait contre lui. Cette princesse, aimée de la reine, n'avait cessé de lui dire qu'elle se perdrait elle-même en perdant les princes, et qu'il ne lui restait plus que de se livrer tout à fait aux Lorrains, quand elle aurait ôté le seul contre-poids de leur pouvoir; mais ce qu'elle fit de plus essentiel, fut de lui dire qu'elle répondait du roi de Navarre, qui s'unirait sincèrement à ses intérêts.

Cette parole fit tout l'effet qu'elle en attendait ; mais la reine, pour s'assurer davantage, voulut elle-même parler à ce prince. François de Montpensier, dauphin d'Auvergne, fils de la duchesse, fut chargé de l'introduire secrètement chez la reine. Elle sut

bien entrer dans les sentiments du roi de Navarre contre les princes lorrains, qu'elle promit d'éloigner avec le temps, et rejeta sur eux tout ce qui s'était entrepris contre les Bourbons; sans s'expliquer davantage dans ce premier entretien, elle renvoya le roi de Navarre : content de son procédé et résolu de la satisfaire, il lui en donna sa parole. Il obtint aisément le retour du connétable, que la reine souhaitait autant que lui, et sans insister beaucoup sur la liberté de son frère, il la vit assez assurée par la conjoncture des affaires; mais la reine voulait dans le temps faire valoir au roi de Navarre cette délivrance.

François mourut le 5 de décembre, âgé de dix-huit ans. On remarqua que le cardinal de Lorraine, qui l'assistait à la mort, lui recommanda hautement de prier Dieu qu'il lui pardonnât ses fautes et ne lui imputât pas celles de ses ministres. C'est en effet ce qu'avait à craindre un prince qui n'avait jamais agi de son mouvement. Les courtisans ne manquèrent pas à tourner cette parole du cardinal contre lui-même.

On ne put empêcher le peuple de soupçonner du poison dans la maladie survenue au roi, et le bruit s'en répandit dans les pays étrangers, sans qu'il eût d'autre fondement que l'inclination qu'ont les hommes à chercher des causes extraordinaires à la mort des princes. Les continuelles infirmités de François II ne lui promettaient pas une longue vie, et servirent seules d'excuse à la faiblesse pitoyable qu'il fit paraître durant tout son règne.

LIVRE XVII.

CHARLES IX. [An 1560.]

Aussitôt que François II fut mort, et que tout le monde eut rendu hommage à Charles IX, son successeur, la reine manda le connétable, qui depuis la maladie du roi s'avançait à petites journées vers Orléans, attendant quelle serait la suite des affaires. Elle lui écrivit qu'il était temps qu'il vînt reprendre sa place à la cour et dans les conseils, où le roi voulait lui donner la principale autorité, à l'exemple du roi son père et du roi son aïeul; qu'au reste, il n'aurait plus à craindre d'être soumis aux étrangers; que la noblesse de France rentrerait dans sa première considération, et que le roi voulait dorénavant que chacun fît sa charge. Elle songeait à gagner ce sage vieillard, seul capable d'entrer dans les tempéraments nécessaires. Elle était en grande inquiétude de ce qu'elle ferait des princes lorrains, qui l'avaient si indignement traitée dans le règne précédent; mais une autre passion l'empêchait de songer à la vengeance, et il s'agissait d'établir son autorité.

Les princes lorrains, dans la décadence apparente de leur fortune, n'avaient pas perdu courage : ils crurent qu'ils se maintiendraient aisément avec une princesse ambitieuse, s'ils trouvaient moyen de lui faire croire qu'ils lui étaient nécessaires; ainsi ils fort fièrent leur parti, en y attachant par différents intérêts le cardinal de Tournon, le duc de Nemours, les maréchaux de Saint-André et de Brissac, qui, depuis la mort de Henri II, étaient devenus de leurs amis et qu'ils prirent soin d'unir à eux encore plus étroitement, et plusieurs autres personnes de grande considération.

Avec un si puissant parti, et les amis qu'ils avaient, tant dans les provinces que dans les Etats, ils crurent qu'ils pourraient se faire craindre de la reine, et firent en effet si bonne mine, qu'elle les crut encore plus puissants qu'ils n'étaient. Elle n'en fut pas fâchée; car quelques mesures qu'elle eût prises avec le roi de Navarre, elle vit bien que jamais elle ne pourrait s'assurer ni du prince de Condé, ni des Coligni qui le gouvernaient. D'ailleurs, elle n'ignorait pas que les états n'inclinassent à forcer le roi de Navarre à accepter la régence, à laquelle ils le croyaient appelé par les lois fondamentales du royaume; ainsi elle demeura convaincue qu'elle ne pouvait maintenir son autorité qu'en s'assurant d'un parti qu'elle pût opposer aux princes de Bourbon, et ce lui était un grand soutien de voir les princes lorrains irréconciliables avec eux.

Comme elle était dans ces pensées, et disposée à les rechercher, elle fut ravie de voir qu'ils la recherchaient. Le maréchal de Saint-André se rendit le médiateur de leur accommodement, et l'assura de la soumission de ces princes. Il leur porta aussi les assurances de la protection de la reine; mais l'accord devait être secret, jusqu'à ce qu'on eût consommé l'affaire de la régence : la duchesse de Montpensier portait le roi de Navarre à lui céder; elle lui représentait qu'il lui serait glorieux de faire ce sacrifice au bien de l'Etat, et la reine lui faisait insinuer qu'il y avait peu d'apparence de faire régent du royaume le frère d'un criminel d'état, et que lui-même n'était pas hors de soupçon. Les Coligni même entrèrent dans les sentiments de la reine, et ils crurent qu'ils pourraient mieux prendre leurs sûretés avec elle qu'avec le roi de Navarre, toujours incertain et irrésolu.

Les choses étaient dans cet état quand le connétable arriva à la cour, où on l'attendait pour prendre une dernière résolution; en entrant à Orléans, il parut étonné de voir des gardes aux portes, et il demanda pour quel usage elles y étaient au milieu du royaume? En même temps il leur commanda de se retirer, en disant qu'il saurait bien

sans cela pourvoir à la sûreté du roi, et qu'il établirait si bien son autorité, qu'avec un seul huissier il le ferait obéir par tout le royaume comme avec des armées.

Après avoir donné d'abord cette marque de sa puissance, il entra chez le roi avec beaucoup de dignité ; il ne put s'empêcher de verser des larmes à la vue de ce jeune prince, se souvenant des grâces qu'il avait reçues de son père et de son grand-père. La reine le tira à part et lui dit qu'elle mettait en lui toute sa confiance; que deux partis opiniâtres partageaient la cour et détruisaient l'autorité royale ; qu'elle n'ignorait pas les liaisons qu'il avait avec celui des princes du sang, mais qu'elle savait aussi qu'il préférait le bien de l'Etat et le service de son maître à toute autre considération; ainsi qu'elle se remettait entre ses bras et lui recommandait son pupille. Il fut attendri par ces paroles, et promit à la reine une fidèle obéissance. Elle fut bientôt après déclarée régente. Le roi de Navarre céda, à la condition qu'il serait chef de tous les conseils et lieutenant général du royaume ; les finances furent laissées au cardinal de Lorraine ; on établit la forme des conseils, et toute la cour obéit à la régente.

Il restait encore à la reine une grande appréhension ; elle ne pouvait s'empêcher de délivrer le prince de Condé ; mais comme elle connaissait son esprit hautain, elle craignait qu'il ne brouillât les affaires, et voulait gagner du temps pour les affermir. Depuis la mort du roi, ce prince n'était gardé que pour la forme ; mais il ne voulut jamais sortir de prison qu'il ne se fût justifié, et demandait qu'on lui nommât ses accusateurs. La reine lui faisait dire qu'elle souhaitait de le voir promptement dans les conseils, et d'autre part elle avait des personnes affidées, qui lui remontraient que s'il ne se purgeait dans les formes, on croirait qu'il devrait sa délivrance à la faveur plutôt qu'à la justice : cette pensée, conforme à l'humeur du prince, entra si avant dans son esprit qu'il abandonna toute autre affaire. Pour éviter l'ennui de la prison, il demanda la permission de se retirer dans une des maisons du roi son frère ; elle lui fut accordée sans peine, et cependant on résolut de faire l'ouverture des états.

Le chancelier de l'Hôpital représenta les malheurs d'où le royaume venait de sortir ; il exhorta tous les ordres à y chercher des remèdes, dont le principal, disait-il, était la tenue de cette assemblée ; il appuya beaucoup sur l'utilité des états généraux, dont il parla comme du soutien de la royauté, se plaignit de la licence de ceux qui voulaient régler la religion à leur mode, et du faux zèle des autres qui croyaient les réprimer par des supplices ; il montra la nécessité de les adoucir, et que le salut de l'Etat consistait dans l'obéissance que tous les ordres rendraient à la reine. La première séance finit par cette harangue ; elle flattait les états pour les faire concourir au bien public ; elle donnait de l'espérance aux huguenots, elle établissait l'autorité de la régente. Tant de choses considérables se passèrent huit jours après la mort du roi. Quelques-uns des députés, qui n'espéraient pas grande utilité des états, les voulaient rompre, sous prétexte que leur pouvoir était expiré par cette mort ; on le satisfit par cette maxime, qu'en France le roi ne mourait jamais ; mais on ne se pressa pas de tenir la seconde séance ; elle fut remise à l'année suivante.

[1561]. Le cardinal de Lorraine, dès le vivant du feu roi, s'était préparé à porter la parole au nom des trois ordres, chose si inouïe jusqu'alors, qu'on avait différé de la lui accorder : il eut aisément le suffrage du clergé, où il avait tout pouvoir, et à qui la proposition était honorable ; la noblesse y trouva peu de difficulté ; mais le tiers état s'opposa avec vigueur à cette nouveauté : outre qu'il était résolu à avoir son orateur particulier, selon la coutume, il déclara qu'il n'avait garde de confier ses intérêts à celui dont il avait résolu de se plaindre. Le cardinal refusé dédaigna de parler au nom du clergé, de peur de se mettre en égalité avec les députés des autres ordres ; la harangue de la noblesse et du tiers état ne furent remplies que de la nécessité de soulager les peuples et de remédier aux désordres du clergé ; le député de la noblesse demanda, au nom de son ordre, des temples pour les huguenots : celui du clergé traita cette proposition de séditieuse, et en parlant contre ceux qui se chargeaient des requêtes des hérétiques, on le vit jeter les yeux sur l'amiral, qui l'obligea à lui faire réparation.

Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise se plaignirent que dans les harangues on ne les avait pas traités de princes ; les députés de Bourgogne et de Dauphiné, provinces dont le duc de Guise et le duc d'Aumale étaient gouverneurs, appuyèrent leurs plaintes dans les états : presque toute la noblesse s'éleva contre eux ; on se souvint du comte de Saint-Pol, prince du sang, qui, sous le règne de François Ier, dit à Claude, comte de Guise, comme il se vantait d'être prince, qu'il parlait allemand en France. Il n'est pas croyable combien les princes de Lorraine furent touchés de cette opposition : ils passèrent jusqu'à dire que ceux qui leur refusaient dans les états une qualité si bien due à leur naissance, étaient des séditieux. Les états, irrités de cette parole, en portèrent leur plainte à la reine, qui interpréta la pensée des princes lorrains, et assura qu'ils ne regardaient comme séditieux que ceux qui manquaient d'obéissance pour le roi et pour elle. La noblesse ne laissa pas de demeurer offensée de leur procédé, qui causa une grande aliénation dans tous les esprits.

On eut nouvelle en ce temps que le Pape s'était enfin résolu à rassembler le concile : il y avait été obligé par les propositions qu'on avait faites, de tenir en France un concile national. Côme de Médicis, qui s'était acquis sur lui un grand pouvoir, le reconnaissant pour être de sa maison, après lui avoir inspiré un conseil si nécessaire, le

détermina encore à continuer le concile de Trente, plutôt qu'à en convoquer un nouveau : il nomma des légats pour y présider. Le roi donna ordre aux prélats de se tenir prêts pour se rendre à Trente; mais les affaires n'allaient pas si vite du côté de Rome.

Les états travaillaient à leurs cahiers et préparaient leurs demandes. Elles étaient si délicates, que la reine eût trop hasardé, si elle les eût ou accordées ou refusées, et d'ailleurs ayant tiré des états les services qu'elle en espérait, qui étaient la reconnaissance de son autorité, elle les congédia, à condition de se rassembler au mois de mai.

Le 28 janvier elle publia un édit par lequel les prisonniers pour la religion étaient élargis : il portait des défenses de violenter personne sur ce sujet. Il fallut donner cette satisfaction au roi de Navarre, qui, quoiqu'il ne fût pas de ce parti dans le cœur, cependant l'appuyait, à la considération de sa femme et pour se faire des créatures. Le chancelier, ennemi des supplices, et d'ailleurs assez favorable aux protestants, dont il espérait tirer quelque bien pour la réformation de l'Eglise, conseillait cette douceur à la reine : elle y inclinait d'elle-même, dans le dessein qu'elle avait d'entretenir deux partis dans le royaume, au milieu desquels elle prétendait établir plus sûrement sa domination.

Le cardinal de Lorraine et le duc de Guise s'élevèrent contre l'édit : le roi de Navarre le défendait; chacun allait à ses intérêts, sous prétexte de la religion, et les partialités s'entretenaient à la cour sous les noms de catholiques et de huguenots. Le roi de Navarre, qui voyait les finances épuisées, après avoir proposé le retranchement des gages et des pensions, proposa encore à la reine de faire rendre à l'épargne les gratifications qu'on avait reçues dans les derniers règnes, et il offrait d'en donner l'exemple : il espérait par ce moyen réduire le connétable, qui avait le principal intérêt à ce règlement, à se jeter entre ses bras, mais, au contraire, il ne fit que l'éloigner et lui donner la pensée de chercher d'autres liaisons.

La cour partit d'Orléans pour aller à Fontainebleau, et en même temps la reine écrivit au prince de Condé, qu'il pouvait venir travailler à sa justification. Il partit accompagné d'un grand nombre de ses amis; mais approchant de la cour, pour ne point donner d'ombrage, il ne retint auprès de lui que le comte de la Rochefoucault, qui s'était fait huguenot pour épouser la sœur de sa femme. Il lui fut aisé de se justifier, quand il n'eut plus de partie; il demanda au chancelier, en plein conseil, quelles charges il y avait contre lui; le chancelier répondit qu'il n'y en avait aucune : ainsi il fut reconnu pour innocent dans le conseil; mais il fallut essuyer de plus longues procédures au parlement, auquel il souhaita d'être renvoyé pour être justifié dans toutes les formes. Il ne fut pas plutôt à la cour, que le roi de Navarre parut plus inquiet qu'auparavant; il ne cessait de se plaindre de la faveur de ceux de Guise, et ne sachant par où commencer à les quereller, il prétendit que les clefs du château où le roi logeait, qu'on portait durant la nuit au duc de Guise, comme grand maître, devaient être apportées à lui, comme lieutenant général du royaume et chargé de la personne du roi. La reine disait, au contraire, qu'on les avait toujours portées au connétable, tant qu'il avait eu la charge de grand maître, et ne pouvait se résoudre à faire tort au duc de Guise, qu'elle voulait ménager; mais le roi de Navarre le prit avec elle d'un ton si haut, qu'elle n'osa le refuser tout à fait, et chercha un tempérament, qui fut de se faire apporter les clefs à elle-même; ainsi elle accordait au roi de Navarre une partie de ce qu'il demandait, c'est-à-dire l'exclusion de son ennemi; mais elle voulut en même temps lui faire connaître que ce n'était pas une chose qui dût être contestée au duc de Guise : elle se fondait sur l'exemple du connétable; et le roi de Navarre soutint, au contraire, qu'on l'avait considéré comme chef des armées, quand on lui avait rendu cette déférence. Ils s'échauffèrent tellement sur cette vaine dispute, qu'ils ne se séparèrent que bien avant dans la nuit; et le roi de Navarre, qui cherchait querelle, ne voulut jamais s'apaiser par toutes les condescendances de la reine : on le vit sortir tout ému du cabinet.

Le lendemain il parut botté, comme un homme qui allait quitter la cour; il avait envoyé devant lui son équipage : tous les princes du sang se mirent en état de le suivre. Le duc de Montpensier le faisait avec regret, et contre les conseils de sa femme, auxquels on remarque qu'il s'opposa pour la première fois dans cette rencontre. Pour le connétable et l'amiral, ils n'avaient garde d'abandonner le roi de Navarre : la plupart des grands seigneurs suivaient leur exemple. On affectait de laisser le roi et la reine seuls avec les Lorrains, afin qu'ils parussent tout à fait livrés entre les mains des étrangers, qui, par ce moyen, demeuraient chargés de la haine publique : les amis des princes du sang publiaient qu'ils s'en allaient à Paris; que là on traiterait, dans le parlement, de l'administration du royaume, et qu'on ferait bien voir à la reine qu'il n'était pas au pouvoir du roi de Navarre de lui céder la régence. Jamais l'autorité de cette princesse n'avait été en si grand péril; mais elle sut trouver un prompt remède à un si grand mal. Elle s'avisa de mander au connétable que le roi voulait lui parler : le cardinal de Tournon fut chargé de lui porter cet ordre, et quelques-uns pour cette raison le crurent auteur du conseil. Il le trouva prêt à partir, mais il n'osa désobéir à un commandement si exprès; il trouva le roi enfermé dans sa chambre avec ses quatre secrétaires d'État, en présence desquels il lui dit que le bien de son service demandant la présence du premier officier de la couronne, il lui défendait absolument de sortir

de la cour. En même temps il commanda aux quatre secrétaires d'État de retenir par écrit l'ordre qu'il donnait au connétable, et lui parla si fort en maître, quoiqu'il eût à peine douze ans, que le connétable comprit que, s'il lui désobéissait, il s'en souviendrait toute sa vie; ainsi il promit d'obéir. Il ne fut pas au pouvoir des princes ni de ses neveux de le faire changer de résolution; ils furent déconcertés par sa résistance, et ils conseillèrent au roi de Navarre de perdre la pensée de quitter la cour; mais la reine ne fut pas tout à fait guérie de son appréhension.

Les états particuliers étaient assemblés à Paris pour députer aux états généraux. On parlait hardiment dans cette assemblée du gouvernement de l'État, et on voulait charger les députés de proposer la régence pour le roi de Navarre : on ne doutait point que l'exemple de la ville capitale ne donnât le branle à tout le royaume, tellement que la reine fut obligée à s'accommoder de nouveau avec le roi de Navarre, qui lui céda, à la vérité, encore une fois, le nom de régente, mais à condition qu'elle ne ferait rien sans son avis. Le maréchal de Montmorency, gouverneur de l'Ile de France, apaisa l'assemblée de Paris, où il ne se parla plus d'affaires d'État; mais la reine ne se fiait pas à ces paix plâtrées : elle vit bien que jamais elle n'aurait qu'une autorité empruntée, tant que le roi de Navarre serait uni au connétable, ainsi elle s'appliqua à rompre cette union : l'amiral et ses frères en étaient le lien; mais il y avait dans la maison du connétable une brigue puissante contre eux.

Il y avait longtemps que Madeleine de Savoie, sa femme, les haïssait, parce qu'ils possédaient toute l'affection de leur oncle, ce qui lui avait fait mépriser les frères de sa femme, pour lesquels il n'avait jamais voulu demander aucune grâce à la cour; elle était d'ailleurs zélée pour la religion catholique, et ne cessait de représenter à son mari qu'il en devait être le protecteur, lui qui était le premier baron chrétien : par ces discours l'amiral et ses frères, opiniâtres défenseurs du calvinisme, commençaient à lui être moins agréables; il avait aussi moins d'aversion pour les Lorrains, depuis que la duchesse de Valentinois, depuis peu réconciliée avec eux, s'était servie de l'ascendant qu'elle avait toujours eu sur lui pour les mettre mieux dans son esprit. Le maréchal de Saint-André, très-propre à semer les divisions, leur fit entendre que son neveu l'amiral se moquait de lui, et qu'il avait dit à la reine que pour le rendre inutile, elle n'avait qu'à contenter le roi de Navarre; ce qu'elle pouvait sans peine, en accordant aux huguenots la liberté de conscience.

En ce temps, on avait renouvelé dans l'assemblée de Paris la proposition faite par le roi de Navarre, d'obliger les favoris des règnes passés, à restituer les grâces qu'ils avaient reçues. On assura au connétable que l'amiral, pour se rendre agréable au peuple, avait réveillé les esprits sur ce sujet; ces choses lui étaient rapportées avec tant d'adresse et de vraisemblance, que, tout accoutumé qu'il était aux intrigues de la cour, il avait peine à s'en défendre; et sa femme qui savait choisir les moments de les lui mettre devant les yeux, les faisait entrer profondément dans son esprit; la reine n'ignorait pas ses dispositions, et faisait jouer une partie de ses ressorts : mais elle cherchait l'occasion de parler elle-même au connétable : le roi de Navarre ne tarda pas à la lui donner.

Ce prince avait fait un grand festin à l'ambassadeur du roi de Danemark, qui était venu, comme plusieurs autres, faire des compliments de condoléance sur la mort de François II. On y parla beaucoup de religion, et quoique le roi de Navarre n'eût pu être persuadé par la reine sa femme d'embrasser le calvinisme, la complaisance qu'il avait pour elle, ou un vain désir de montrer son autorité, lui fit dire qu'on verrait bientôt le culte de Dieu purifié dans tout le royaume. L'ambassadeur de Danemark releva cette parole indiscrète, et après s'être réjoui avec le roi de ce qu'il favorisait l'Evangile (c'était ainsi que les luthériens nommaient la nouvelle religion), il l'exhorta à suivre plutôt les sentiments de Luther que ceux de Calvin, nés pour troubler les États. Sur cela le roi de Navarre avait répondu que les luthériens et les calvinistes, unis contre le Pape en quarante articles, ne devaient pas être empêchés par deux ou trois points d'attaquer l'ennemi commun, et après de chercher entre eux les moyens de s'accorder.

Ce discours fit grand bruit dans toute la cour, et ne fut pas plutôt venu aux oreilles de la reine, qu'elle résolut de s'en servir pour son dessein. Après avoir raconté au connétable tout ce qu'avait dit le roi de Navarre, elle lui exagéra les pernicieux desseins de ce prince, et lui témoigna en même temps la douleur qu'elle ressentait de ne pouvoir s'y opposer ouvertement, étant obligée de le ménager pour les intérêts du roi son fils. C'était, disait-elle, au connétable, le premier baron chrétien, à se déclarer pour la religion de ses ancêtres et à se rendre le chef du bon parti. Ces paroles émurent le connétable, il se mit à faire réflexion sur toute la conduite des princes de Bourbon, et ne fut pas longtemps sans demeurer convaincu que les brouilleries qu'ils faisaient dans la religion, tendaient à la subversion entière de l'État. Les bienfaits dont Henri II l'avait comblé lui revenaient dans l'esprit, il se laissait attendrir en considérant les périls où étaient dans leur bas âge ses enfants, qu'il appelait ses petits maîtres; dès ce moment il ne cessa de crier contre les innovations qui se faisaient tous les jours dans la religion. Tout retentissait dans sa maison de ce nom de premier baron chrétien, dont il était si touché; il se plaignait hautement du prince de Condé, qui faisait faire le prêche dans son apparte-

ment; il n'épargnait pas l'amiral son neveu, qui en avait fait autant dans le sien, et traitait d'attentat la hardiesse qu'il avait eue de faire prêcher la religion de leur maître dans sa propre maison.

Cependant la reine, qui continuait dans ses dissimulations ordinaires, faisait elle-même monter en chaire, publiquement et en présence du roi, un homme plus dangereux que tous les ministres : c'était l'évêque de Valence, qui, avec un extérieur ecclésiastique, et sous prétexte de reprendre les abus de la cour de Rome et du clergé, ne manquait jamais d'attaquer indirectement, à son ordinaire, la doctrine de l'Eglise; dès son premier sermon il choqua tous les Catholiques. Le duc de Guise et le connétable protestèrent de n'aller jamais à des prédications si scandaleuses; mais le dernier poussa son mécontentement jusqu'à la reine : il considéra que le prélat était dans sa confiance particulière, et ne douta point que la reine, qui le faisait prêcher, ne fût de son sentiment. Les complaisances qu'elle avait pour les huguenots ne lui parurent plus un effet du ménagement politique qu'elle lui avait montré; il la crut gagnée de bonne foi à ce parti, et intimement liée avec les princes du sang. Selon lui, l'évêque de Valence était le lien de leur union; il se dégoûta de la reine, et résolut de se séparer non-seulement du roi de Navarre, comme elle l'avait souhaité, mais encore d'elle-même. Toute sa famille et tous ses amis l'entretenaient dans cette disposition, excepté le maréchal de Montmorency, qui était étroitement uni avec les princes, et croyait que les intérêts de son père l'obligeaient du moins à ne point rompre avec eux; car pourquoi se déclarer entre deux partis, lui que son âge et ses services faisaient respecter des uns et des autres? ne devait-il pas plutôt les laisser s'échauffer pour ensuite se rendre l'arbitre par l'autorité de sa charge.

Ce conseil paraissait sage; mais le connétable avait déjà pris sa résolution, et ne pouvait plus souffrir ni le roi de Navarre, ni la reine même. Il n'écouta non plus ses neveux de Châtillon, quoiqu'ils lui témoignassent toutes sortes de soumissions à ses volontés et un grand zèle pour le bien de l'Etat; mais après s'être éloigné de ses anciens amis, pour ne pas demeurer seul, il s'unit avec le duc de Guise sur le fondement de soutenir de concert le parti catholique. Le maréchal de Saint-André moyenna cette réconciliation; et tous trois unis ensemble composèrent ce qui fut appelé par les protestants le triumvirat, et ce qui donna prétexte à tous les mouvements du royaume. Pour ne point effaroucher la reine, ils prirent soigneusement garde de ne point faire éclater leurs liaisons; mais elle était trop attentive à ses affaires pour ne point pénétrer un secret si important, et voyant que par ses finesses elle avait poussé le connétable plus loin qu'elle ne voulait, elle se résolut plus que jamais à ménager l'amiral et les huguenots.

Cependant, dans les périls qu'elle prévoyait, pour attirer de plus en plus au roi son fils la vénération de tous les peuples, elle résolut de faire la cérémonie de son sacre. Il y arriva une grande contestation entre les princes du sang et le duc de Guise, qui prétendit, comme plus ancien pair, précéder le duc de Montpensier : cette prétention souleva presque toute la cour contre lui; on disait hautement qu'il voulait abattre peu à peu les princes du sang et abaisser la maison royale, pour profiter de la première occasion de s'établir sur le trône; mais lui qui était fondé en possession, et qui avait joui de cette prééminence dans le sacre des deux derniers rois, ne voulut jamais se relâcher, et soutenait que, dans une cérémonie où les pairs font leur principale fonction, la seule pairie devait décider. La reine n'était pas fâchée de mortifier les princes du sang, et craignait de choquer le duc de Guise : ainsi elle prononça en sa faveur; mais elle fit une nouveauté à l'égard du roi de Navarre, qui fut précédé, contre la coutume, par Alexandre frère du roi, depuis appelé Henri. Jusque-là on avait donné la préséance à la qualité de roi; cette décision fit de grands éclats et releva beaucoup le crédit du duc de Guise. Le sacre fut fait par le cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, avec les solennités ordinaires.

Le prince de Condé ne se trouva pas à cette cérémonie. La religion qu'il professait ne l'en aurait pas empêché; mais il était occupé de sa justification, qu'il poursuivait au parlement. Après une longue procédure sur la déclaration que donnèrent les quatre secrétaires d'Etat, qu'il n'y avait aucune charge contre lui, il fut renvoyé absous, et par le même arrêt la douairière de Roye, sa belle-mère, fut déclarée innocente avec tous les autres accusés. On justifia aussi la mémoire du malheureux Vidame : l'arrêt fut solennellement prononcé en robes rouges, le 13 de juin, en présence des princes du sang et des pairs, même du duc de Guise, qui se mit sans contestations au-dessous des princes. Au milieu des troubles de l'Etat, et parmi les divisions des grands, les esprits des peuples s'aigrissaient aussi sous le nom de Papistes et de huguenots; les dissensions allèrent dans plusieurs villes jusqu'à la sédition, principalement à Beauvais, où le peuple pensa piller la maison du cardinal de Châtillon, son évêque, qui avait fait à Pâques la Cène à la mode des huguenots, dans la chapelle du palais épiscopal.

La reine se résolut à publier un édit pour défendre les noms de secte et empêcher les supplices, à condition toutefois que les huguenots vivraient dorénavant à la catholique, c'est-à-dire qu'ils en seraient quittes pour dissimuler, et moyennant cette feinte, l'édit les rétablissait dans leurs biens et rappelait d'exil ceux qui avaient été chassés pour la religion dès le temps de François Ier. On n'osa pas adresser cet édit au par-

lement, où l'on savait qu'il ne serait pas reçu ; ainsi l'adresse en fut faite contre la forme, aux gouverneurs des provinces ; mais le parlement en empêcha la publication à Paris, et ensuite obtint du roi qu'elle n'y fût pas faite. Mais comme l'édit fut exécuté dans la plus grande partie du royaume, on vit revenir de toutes parts des gens qui avaient pris en Allemagne et à Genève des sentiments opposés à la monarchie. Les salles les plus spacieuses ne suffisaient plus pour les prêches ; les huguenots s'assemblaient en pleine campagne, prêts à demander les églises même pour y faire leur exercice ; leur insolence devenait de plus en plus insupportable. Le cardinal de Lorraine s'en plaignit en diverses fois à la reine et dans le conseil ; mais comme il ne fut pas écouté, il remua tout le clergé, déjà assez irrité ; et à la tête de tout ce corps, il représenta à la reine les inconvénients de son édit, avec tant de force, qu'elle ne put pas résister. Elle résolut de mener le roi au parlement, pour aviser aux moyens de remédier aux désordres que causait la diversité des religions. Il y eut trois avis, et celui qui fut suivi, défendait tout exercice de la nouvelle religion ; les peines étaient réduites au bannissement, et il n'y avait que les séditieux qui fussent punis de mort. Tout cela fut ainsi arrêté, jusqu'à ce que le concile général ou national y eût pourvu ; voilà ce qui s'appela l'édit de juillet.

Dans le même temps que le cardinal de Lorraine harangua avec tant de force contre les protestants, il proposa à la reine une conférence par laquelle il espérait, dans la plus grande chaleur des esprits, de les ramener à l'amiable. L'amiral et tout le parti acceptèrent la proposition avec joie : outre qu'ils avaient grande confiance au savoir et à l'éloquence de leurs ministres, ce leur était un grand avantage de traiter en quelque sorte d'égal avec les prélats, en entrant avec eux dans une conférence réglée. Parmi les catholiques, le cardinal de Lorraine était seul de son sentiment sur ce sujet ; ses amis lui représentaient qu'il se commettait beaucoup en disputant avec des gens versés dans les langues, exercés dans les controverses et puissants en invectives ; mais le cardinal de Tournon était contraire à la conférence par des considérations plus hautes : il songeait non-seulement que le cardinal se commettait, mais qu'il commettait en sa personne la cause de l'Eglise qui, quoique plus forte et bien défendue, pourrait être révoquée en doute par les esprits faibles, dès qu'elle paraîtrait mise en dispute. Quelle apparence de souffrir une conférence où les ennemis de l'Eglise pourraient tout dire contre elle et ses ministres, en présence du roi et de toute la cour ; car c'est ainsi que la conférence avait été proposée. N'était-ce pas exposer ce jeune prince et ses frères, aussi bien que les courtisans, que de leur faire voir les artificieux discours des hérétiques ? Fallait-il donner la liberté de parler dans une assemblée si auguste, à des moines apostats, tels qu'étaient la plupart des ministres, et à des gens bannis par les lois ? Il n'était pas aisé de fermer la bouche à des opiniâtres, ni de confondre des esprits subtils, qui avaient mille moyens de s'échapper, joint que l'extérieur de piété qu'ils affectaient imposait au peuple, et qu'ils ne manqueraient pas de publier leurs victoires, dont le bruit se répandrait dans toute l'Europe, par une infinité d'éloquents écrits que les ministres sauraient faire, de sorte qu'ils sortiraient de la conférence avec plus d'avantage, ou du moins avec plus d'orgueil qu'ils n'y seraient entrés.

Les raisons du cardinal de Tournon persuadaient tout le monde, excepté le cardinal de Lorraine ; il s'était figuré que son éloquence confondrait les ministres, et, occupé de la gloire qu'il se promettait de la conférence, il n'en considérait pas les inconvénients ; d'ailleurs, de la manière qu'il avait fait son projet, il croyait que les ministres ne pourraient éviter de tomber dans un grand désordre, car il faisait voir des théologiens de la confession d'Augsbourg, zélés défenseurs de la réalité qui ne manqueraient point de disputer fortement sur cet article contre les calvinistes, leurs irréconciliables ennemis. Le cardinal espérait de là l'un de ces deux avantages, ou que les huguenots seraient confondus par les luthériens, ou que du moins quelque division scandaleuse qui paraîtrait entre eux, ferait voir aux catholiques la vanité et la confusion de ces nouveaux réformateurs : sur ces raisons le cardinal persista dans sa pensée, et la conférence fut résolue pour le mois d'août à Poissy. Les états, après diverses reprises, furent convoqués à peu près pour le même temps.

Cependant le connétable engagea la cour à faire l'accommodement entre le prince de Condé et le duc de Guise : ce duc arrivait de Calais, où il avait accompagné la reine Marie Stuart qui, mécontente de sa belle-mère, et rappelée par les affaires de son royaume, s'était embarquée pour y repasser. Le roi manda le prince et le duc, qui vinrent à Saint-Germain, où était la cour, suivis de tous leurs amis ; là, en présence de la reine et de tous les grands assemblés, le roi, bien instruit par la reine, leur commanda de vivre en bons amis et en bons parents, car ils étaient cousins-germains. Ils se le promirent solennellement, et il en fut dressé un acte par les secrétaires d'Etat.

Depuis ce temps, le connétable qui, par respect pour le prince de Condé, usait de quelque réserve avec le duc, s'unit tout à fait à lui ; le prince fut blâmé dans son parti de lui avoir donné ce prétexte de prendre ouvertement des liaisons avec les ennemis des princes du sang, et d'avoir rompu par ce moyen les mesures de bienséance qu'il gardait encore avec eux.

Les états s'assemblèrent d'abord à Pontoise, où l'affaire de la régence fut de nouveau agitée avec beaucoup de chaleur ; on s'obstinait principalement dans le tiers état à la donner au roi de Navarre qui l'avait cédée ; la plupart des députés de cet ordre

étaient favorables à la nouvelle religion et dépendaient de l'amiral ; ainsi la reine connut de plus en plus le besoin qu'elle avait de lui. Il s'appliqua de son côté à profiter de la conjoncture, pour faire déclarer ouvertement une princesse dont tout l'artifice était de gagner du temps, et de tenir les choses toujours dans l'incertitude ; elle fut si vivement pressée, qu'elle n'eut point honte de promettre à l'amiral de se faire calviniste, et d'instruire le roi dans cette croyance ; mais il fallait, disait-elle, que la résolution des états précédât sa déclaration, qui sans cela eût paru forcée. La conférence de Poissy venait à propos; elle promettait alors de céder comme convaincue, afin que sa déclaration, faite avec connaissance de cause, fût de plus grand poids. L'amiral se rendit à ces raisons, il détermina ses amis à se déclarer pour la reine. Le cardinal de Lorraine lui assura le clergé, le duc de Guise lui ménagea la plus grande partie de la noblesse ; ainsi cette affaire n'eut point de suite.

Incontinent après, les états furent transférés à Saint-Germain, où l'ouverture se fit en présence du roi et de la reine. Les cardinaux disputèrent la préséance au prince du sang, et perdirent leur procès. Le cardinal de Tournon, doyen, se retira de l'assemblée avec le cardinal de Guise, irrités contre les cardinaux de Châtillon et d'Armagnac, qui cédèrent ; pour le cardinal de Bourbon, il prit sa place ordinaire avec les princes du sang, au-dessus du prince de Condé, son cadet.

Les harangues de la noblesse et du tiers état furent pleines d'invectives contre le clergé, selon la mode du temps ; cet ordre, ménacé de tous côtés, accorda au roi des décimes. Le peuple fut déchargé par ce moyen, les états furent renvoyés, et la reine délivrée des embarras que lui causa cette assemblée. Pour contenter l'amiral, à qui elle était obligée de la plus grande partie d'un aussi bon succès, elle avait de continuels entretiens avec Soubise, homme de grande qualité, dévoué au parti huguenot, et bien instruit de la nouvelle doctrine, qui faisait tout espérer à l'amiral; pour le flatter davantage, la reine écrivit une lettre au Pape, où elle parlait d'une manière avantageuse en faveur des huguenots ; elle traitait d'indifférentes la plupart des questions qu'ils agitaient, et ne craignait point de renverser les choses que des conciles généraux et la tradition perpétuelle de l'Église avaient établies. L'évêque de Valence avait dicté cette lettre, qu'il finissait par la demande du concile, comme du seul remède à tous les maux.

Le temps de la conférence approchait : les prélats s'étaient assemblés à Poissy au nombre de quarante, sans compter les théologiens, parmi lesquels Nicolas Despence et Claude de Saintes étaient les plus renommés. Les protestants avaient aussi député leurs principaux ministres ; Théodore de Bèze était à la tête, et devait porter la parole : il fit le prêche dans l'appartement du prince de Condé, avec un concours infini d'auditeurs. La reine voulut le voir dans l'appartement du roi de Navarre ; c'était la mode à la cour de favoriser la nouvelle religion. Toutes les dames s'en mêlaient, et travaillaient à gagner les courtisans, entre autres la comtesse de Crussol, que son esprit et ses agréments avaient fait succéder à la faveur de la duchesse de Montpensier, qui venait de mourir protestante.

Quelques jours après on commença le fameux colloque de Poissy. Le roi en fit l'ouverture avec sa hardiesse et sa bonne grâce ordinaire ; le chancelier expliqua plus au long ses intentions, et exhorta les deux partis à la douceur. Le cardinal de Tournon prit ensuite la parole ; et comme le chancelier avait parlé d'une manière qui tendait à affaiblir l'autorité des conciles, il demanda que sa harangue fût mise par écrit ; mais comme cette proposition ne tendait qu'à des querelles, le chancelier y résista, et le roi commanda à Bèze de parler. Aussitôt lui et ses confrères se mirent tous ensemble à genoux, et Bèze fit une prière à haute voix. Il fallait donner ce spectacle de piété à la cour : le discours de ce ministre fut long, éloquent et plein d'invectives ; il parcourut tous les points de la religion, et lorsqu'il fut venu au saint Sacrement, il attaqua la réalité, jusqu'à dire que le corps de Jésus-Christ en était autant éloigné que le ciel l'est de la terre. Cette proposition fit horreur à toute l'assemblée : les huguenots même, qui la croyaient dans le fond, ne voulaient pas qu'on l'avançât si nue et si dure : il s'éleva un murmure qui pensa rompre la conférence ; mais la reine trop engagée fit continuer. Bèze reprit sans s'émouvoir et acheva son discours comme il l'avait commencé, avec beaucoup d'aigreur.

Le cardinal de Tournon l'avait écouté avec indignation, et Bèze n'eut pas plutôt fini, qu'il adressa la parole au roi, lui disant que tout ce qu'ils étaient de prélats dans cette assemblée n'y assistaient qu'à regret, et ne se seraient jamais résolus à écouter les blasphèmes de ces nouveaux évangélistes, sans un commandement exprès. La reine, piquée de cette parole, dit qu'elle n'avait rien fait que de l'avis du conseil et du parlement, dans la vue d'assoupir les troubles et de ramener à l'ancienne religion ceux qui s'en étaient séparés. Les Catholiques demandèrent du temps pour répondre, et la conférence fut remise à un autre jour.

Cependant Bèze, fâché d'avoir parlé si durement de l'Eucharistie, fit une longue requête, où il tâchait d'adoucir ses propositions ; mais les expositions qu'il apportait ne consistaient qu'en termes équivoques. Le jour de la conférence arriva, et le cardinal de Lorraine fit cette harangue méditée depuis longtemps. On crut que l'envie de la prononcer avait été cause qu'il avait pressé ce colloque : il y réfuta le chancelier, qui avait donné aux princes le droit de présider dans les conciles ; il attaqua la doctrine de Bèze sur l'Eucharistie, défendit l'autorité de l'Église, et montra que les ministres qui n'a-

vaient ni mission, ni succession, ne devaient pas même être écoutés. Sa doctrine était établie sur des passages de la sainte Ecriture et des Pères; les Catholiques lui applaudirent. Bèze, accoutumé à parler, demanda à répliquer sur-le-champ; mais le roi remit à une autre fois.

Les ministres publièrent qu'on avait voulu donner au cardinal l'avantage de triompher seul dans cette journée. La reine commençait à connaître qu'il n'arriverait aucun bien de la conférence; au contraire, que les esprits en sortiraient plus aigris : elle l'aurait rompue sans l'évêque de Valence, qui lui fit voir qu'elle se condamnerait elle-même en s'arrêtant au commencement de son entreprise. Bèze, qui voulait parler, demandait avec instance qu'on se rassemblât. La reine y consentit; mais comme elle vit les Catholiques scandalisés que l'on fît des disputes de religion devant le roi, elle ne voulut plus qu'il y allât, et y assista toute seule.

Bèze, attaqué sur la mission, répondit par des invectives contre les prélats, qu'il accusa d'être simoniaques et marqua si distinctement le cardinal de Lorraine, qui avait eu tant de bénéfices par la faveur de la duchesse de Valentinois, que tout le monde jetait les yeux sur lui; il s'en mit dans une telle colère, qu'il ne se posséda plus dans la réplique, et discourut presque sans ordre, jusqu'à ce que la parole lui manquât. Despence prit la place; de Saintes parla après lui, et comme tous deux ne disaient que la même chose, le cardinal revint à l'Eucharistie. Il eût tiré alors un grand secours des docteurs luthériens qu'il avait mandés, s'ils eussent pu se rendre à Poissy; mais quoique la maladie les eût retenus à Paris, il n'embarrassa pas peu les calvinistes, quand il leur demanda s'ils voulaient signer l'article de la confession d'Augsbourg, où la matière de la Cène était expliquée; car ils ménageaient les luthériens, et ils cachaient au peuple le plus qu'il leur était possible, la contrariété qui était entre eux. Aussi Bèze employa-t-il toute son adresse à éluder la proposition, tantôt en lui demandant qu'on lui rapportât cette confession tout entière, et non pas un seul article détaché du reste; tantôt en demandant à son tour au cardinal si les catholiques voulaient la signer : mais le cardinal le pressait de déclarer ses sentiments particuliers; et comme la conférence se tournait en cris confus, sans qu'on pût presque s'entendre, on espéra de mieux réussir en donnant une nouvelle forme au colloque. On nomma des députés de part et d'autre, pour dresser l'article de l'Eucharistie d'une manière dont on pût convenir; mais après beaucoup de propositions et de disputes, on se sépara sans rien faire.

Les ministres se vantèrent d'avoir triomphé. C'était en effet pour eux une espèce de victoire d'avoir soutenu leur croyance dans une assemblée si solennelle, sans qu'on pût les obliger de s'en départir; mais ils ne se contentèrent pas de cet avantage, ils publièrent qu'ils avaient confondu les Catholiques : ce que leurs discours éloquents, leur cabale et l'amour de la nouveauté fit croire à beaucoup de monde. Il n'y eut que le roi de Navarre que la conférence dégoûta des calvinistes, parce qu'il reconnut les divisions qui étaient entre eux, et qui fut scandalisé de les voir si opposés aux luthériens qui, de leur aveu, avaient commencé la Réforme : tout le reste du parti devint plus insolent que jamais, et s'accroissait tous les jours.

La reine avait peine à se défendre des reproches que lui faisaient tous les Catholiques d'avoir trahi la cause de la religion en la mettant en compromis; un Jésuite, envoyé au colloque par le cardinal d'Este, légat en France, lui avait dit en pleine assemblée qu'elle entreprenait sur les droits du Pape. Beaucoup de Catholiques zélés, qui voyaient favoriser les hérétiques, eurent secrètement recours au roi d'Espagne durant le temps du colloque. Un prêtre fut trouvé chargé d'une requête à ce prince, par laquelle on le priait d'assister la religion trahie par la reine, et de prendre soin de la France, où l'hérésie devenait maîtresse sous le règne d'un enfant. Il allait en Espagne, où il devait se dire envoyé du clergé de France; on crut qu'il était avoué de plusieurs docteurs, de quelques prélats et du cardinal de Lorraine. Quoi qu'il en soit, on n'osa jamais approfondir l'affaire à cause de ceux qui s'y trouvaient enveloppés, et on se contenta de châtier légèrement ce faux zélé.

Cependant le roi d'Espagne parlait hautement contre la reine, et parut si scandalisé des colloques qu'elle avait permis, qu'il fallut, pour se justifier, lui envoyer des ambassadeurs, qui eurent peine à avoir audience, tant il affectait de paraître irrité. Enfin, ils furent reçus par l'entremise de la reine Isabelle; mais Philippe ne daigna pas les entretenir lui-même, les renvoya au duc d'Albe, qui parla durement contre la reine, et leur déclara que le roi d'Espagne, à la fin, serait obligé de donner aux bons Catholiques de France le secours qu'ils lui demandaient pour exterminer l'hérésie.

Les ambassadeurs avaient ordre de parler de la restitution du royaume de Navarre; mais on se moqua de leurs demandes, et on dit qu'on écouterait le roi de Navarre, quand il aurait commencé la guerre aux hérétiques, à commencer par le prince de Condé son frère, et par les Coligni ses bons amis. C'est ainsi que les Espagnols abusaient de la faiblesse du gouvernement de France, et tâchaient d'exciter la guerre civile dans le royaume. Les dispositions y étaient grandes, la reine s'était trop avancée avec l'amiral pour ne lui rien accorder, et le parti catholique, animé par les princes Lorrains, ne paraissait pas résolu à les souffrir.

En ce temps, Pie IV, pressé par les continuelles sollicitations de l'empereur et de la France, dans l'appréhension qu'il eut du concile national, dont on continuait de le menacer, publia sa bulle pour recommencer

celui de Trente. Elle fut reçue en France avec des sentiments fort différents. Le chancelier, qui n'espérait pas que le concile de Trente apportât de véritables remèdes aux maux du royaume, pressait l'assemblée du concile national ; et quoique les protestants fussent disposés à ne déférer ni à l'un ni à l'autre, ils espéraient davantage d'un concile fait dans le royaume, où ils auraient leur cabale, que de celui de toute l'Eglise. Au contraire, les princes Lorrains empêchaient de toutes leurs forces le concile national, ou parce qu'ils le croyaient dangereux, ou parce qu'ils avaient le dessein de plaire à Rome. Là commencèrent les deux partis des politiques et des Catholiques zélés : le premier, soutenu par le chancelier, entraînait tout le parlement; joint aux protestants, que le roi de Navarre favorisait, quoi qu'avec moins d'ardeur qu'auparavant, il était sans comparaison le plus fort. Le second, plus faible au dedans, tâcha de se faire appuyer par l'Espagne. Philippe, qui était uni très-étroitement avec le Pape, entra aisément dans le dessein de traverser le concile national, que toute la cour de Rome appréhendait. Il envoya en France Antoine de Tolède, qui, étant mort en chemin, Jean Manrique lui fut donné pour successeur. Il ne cessait d'exciter la reine à exterminer les hérétiques, et la détournait du concile national, par des raisons dont elle était satisfaite, dans la crainte qu'elle avait qu'une si grande assemblée ne diminuât son autorité; mais elle n'osait répondre sur une affaire dont elle n'était pas maîtresse, il fallait auparavant s'assurer du roi de Navarre. Le duc de Guise, qui voyait qu'il commençait à se dégoûter des calvinistes, ne désespéra pas de l'en détacher tout à fait; il en donna les moyens à l'ambassadeur d'Espagne.

Ce roi était gouverné par deux personnes d'une humeur bien différente : l'un était évêque d'Auxerre, homme affectionné à son maître et incapable d'être corrompu, mais faible, crédule, ignorant et très-aisé à tromper ; l'autre était d'Escars ; c'était un homme habile et entendu, mais attaché à ses intérêts, et ne cherchant que l'occasion de profiter de sa faveur. Manrique les gagna tous deux par une conduite proportionnée à leurs inclinations : on n'épargna à d'Escars ni l'argent ni les promesses ; pour le bon prélat, on lui disait qu'on donnerait au roi de Navarre le royaume de Sardaigne, qu'on lui faisait abondant en toutes sortes de biens. On ajoutait que si ce prince voulait répudier sa femme, on lui ferait épouser la reine d'Ecosse, mariage que le duc de Guise faisait extraordinairement valoir, et ne promettait rien moins à celui qui l'épouserait que le royaume d'Angleterre. Le cardinal de Ferrare entra dans cette négociation, et promettait, de la part du Pape, de déclarer Elisabeth, comme bâtarde et hérétique, incapable de posséder ce royaume. Une pareille déclaration devait priver la reine Jeanne d'Albret, tant de la principauté de Béarn que de ce qui lui restait du royaume de Navarre que le Pape devait donner au roi son mari. D'Escars par intérêt et l'évêque par simplicité, exagéraient ces promesses. Le roi ne voulut point entendre parler de répudier sa femme, à cause du fils qu'il en avait, jeune prince de grande espérance et cher à son père; mais il était las de servir d'appui aux protestants, dont aussi bien il n'était le chef que de nom, et où son frère avait avec l'amiral le pouvoir effectif; il voyait même que d'être le chef d'un parti rebelle, pouvait donner fondement à l'exclure de la couronne lui et sa famille : ces raisons et l'espérance du royaume de Sardaigne le touchaient, et, déjà aliéné des protestants, il entra dans les sentiments du duc de Guise. Le connétable et le maréchal de Saint-André entrèrent dans cette union, et tous ensemble jurèrent de défendre le parti catholique.

La reine, qui vit leur accord, n'avait plus d'espérance qu'aux huguenots : ils le sentirent bientôt; et comme ils s'étaient déjà disposés à tout entreprendre, ils ne gardaient plus de mesures. Non contents de s'assembler publiquement contre les défenses, ils occupèrent les églises, ils en chassèrent les Catholiques, ils en pillèrent les vases sacrés et les ornements. Au milieu de tant de désordres, le conseil de la reine était incertain : le chancelier proposa d'assembler les députés de tous les parlements, pour chercher, d'un commun consentement, des remèdes à de si grands maux. L'assemblée se tint à Saint-Germain, et presque tous les députés concouraient à relâcher quelque chose de la rigueur des premiers édits.

[1562] Les princes Lorrains, qui le prévirent, et qui se crurent les plus forts, principalement depuis qu'ils se sentaient appuyés du roi de Navarre, pour témoigner davantage leurs mécontentements, se retirèrent de la cour ; le cardinal se rendit à Reims, et le duc alla en Lorraine, tous deux résolus de passer en Allemagne, où ils avaient lié une conférence avec le duc de Wirtemberg : leur dessein était d'empêcher ce prince et les autres luthériens d'assister les calvinistes. Le lieu de leur entrevue fut choisi à Saverne, où le duc de Wirtemberg devait se rendre sous d'autres prétextes, aussitôt que ces deux princes y arriveraient.

Durant ce temps on forma la résolution de publier le nouvel édit qui cassait celui de juillet, car les huguenots avaient la liberté de s'assembler sans armes pour faire leur prêche : les synodes et les consistoires leur furent permis, à condition que les magistrats des lieux y assisteraient ; ils devaient observer les fêtes et restituer les églises aux Catholiques, avec tout ce qu'ils y avaient enlevé. Voilà ce que contenait ce fameux édit de janvier, qui causa tant de troubles dans tout le royaume : le parlement de Paris refusa de le vérifier ; il fallut jussion sur jussion pour l'obliger à le recevoir, encore ajouta-t-il qu'il le faisait par le com-

mandement exprès du roi, manière de prononcer qui marque une extrême répugnance et sans approuver la nouvelle religion.

Il fut aisé aux princes Lorrains de juger qu'un édit qui passait avec une telle résistance ne subsisterait pas longtemps, et pour ne point trouver d'obstacle au dessein qu'ils avaient de le renverser, ils pressèrent leur conférence avec le duc de Wirtemberg : toute leur adresse consistait à ne lui témoigner aucune aversion pour les protestants d'Allemagne. Le cardinal de Lorraine lui représenta tous les efforts qu'il avait faits au colloque de Poissy, pour faire signer aux calvinistes la confession d'Augsbourg ; il disait qu'on n'en voulait en France qu'à la religion zwinglienne, qui nourrissait des esprits brouillons et séditieux, nés pour renverser les États, et que les luthériens n'avaient point d'intérêt de les soutenir, puisqu'ils étaient si contraires à leur croyance. Le duc de Wirtemberg avait avec lui deux docteurs, ennemis des zwingliens, qui trouvèrent les sentiments des princes Lorrains assez raisonnables, et le duc de Wirtemberg promit de faire agréer, autant qu'il pourrait, à son parti, les propositions des deux frères, pourvu qu'ils n'empêchassent point la Réforme.

Au retour de la conférence, le cardinal de Lorraine retourna à Reims, et le duc de Guise passa à sa maison de Joinville ; le roi de Navarre ne l'y laissa pas longtemps. Depuis qu'il s'était lié avec le duc de Guise et ses deux amis, il affectait de n'être guère à la cour, et demeurait à Paris, où le peuple, ennemi des huguenots, était ravi de le voir détaché de ce parti. Il crut avoir besoin du duc de Guise, pour s'affermir contre la reine ; il lui écrivit donc de revenir à Paris. Son chemin était de passer par Vassi, petite ville auprès de Joinville, où les huguenots tenaient leur prêche avec un concours incroyable de tous les environs.

Antoinette de Bourbon, mère du duc et tante des princes de Bourbon, très-zélée pour la religion catholique, se plaignait souvent au duc des scandales que causait cette assemblée, et l'affaire fit tant de bruit dans sa maison, que ceux de sa suite, parmi lesquels il y avait beaucoup de gens de guerre, passant dans ce lieu, ne purent voir le prêche tranquillement : les huguenots n'étaient pas souffrants, et la querelle s'échauffait, lorsque Anne, femme du duc, que sa mère Renée de France, duchesse de Ferrare, avait élevée dans des sentiments favorables à la nouvelle religion, le pria d'apaiser le tumulte. En approchant du temple, il fut frappé au visage d'un coup de pierre; quoique la blessure fût légère, le sang que ses gens virent couler les anima tellement, qu'ils blessèrent deux cents hommes et en laissèrent soixante morts sur la place, sans que le duc pût y apporter aucun remède; il appela l'official de l'évêque, à qui il fit des reproches de ce qu'il souffrait ces assemblées, et celui-ci s'étant excusé sur l'édit de janvier, on dit que le duc mit la main sur son épée, avec protestation de s'en servir pour en empêcher l'effet.

Cette parole, soit fausse, soit véritable, répandue par toute la France, fut regardée par les huguenots comme le signal de la guerre ; le duc fit faire des informations par lesquelles le commencement de la sédition était attribué aux protestants, et il prit soin de l'écrire ainsi au duc de Wirtemberg. Mais le prince de Condé et les huguenots faisaient un bruit étrange à la cour ; ils n'y parlaient que du massacre de Vassi, et le prince disait à la reine que si elle ne voulait être cause d'une infinité de meurtres, elle devait défendre l'entrée de Paris à celui qui avait tant répandu de sang innocent et qui ne manquerait pas de porter encore le carnage dans cette grande ville.

Elle ne savait à quoi se résoudre ; mais l'union qu'elle voyait si étroite entre le roi de Navarre et le duc de Guise, la détermina à satisfaire le prince de Condé. Ainsi, après avoir écrit au roi de Navarre qu'il donnât ordre qu'il ne se fît rien à Paris au préjudice de l'autorité royale, elle fit défense au duc de Guise d'y aller, et lui manda de se rendre avec peu de monde à Monceaux, où était la cour. Il était à Nanteuil, occupé à recevoir ses amis, qui y accouraient de toutes parts. Il se servait de ce vain prétexte pour s'excuser d'aller à Monceaux, selon l'ordre de la reine. Elle ne fut pas mieux obéie par le maréchal de Saint-André, à qui elle commanda d'aller à Lyon, dont il était gouverneur : il répondit qu'il ne pouvait quitter le roi dans de si grands besoins de l'État, et qu'il était plus nécessaire auprès de sa personne que dans son gouvernement.

Un peu après, la reine manda au duc de Guise qu'il ferait bien de se retirer dans son gouvernement de Dauphiné, pour ne point donner prétexte à la guerre civile, et que le roi le souhaitait ainsi ; mais le duc avait bien d'autres pensées dans l'esprit. Le connétable alla le prendre à Nanteuil avec le maréchal de Saint-André, pour l'amener à Paris, contre la défense de la reine. Il y fut reçu d'une manière qui sentait plus un souverain qu'un particulier ; tout le peuple y accourut en faisant des cris semblables à ceux qu'on a accoutumé de faire à l'entrée des rois. Ce ne fut pas seulement le peuple qui lui rendit des honneurs extraordinaires; le prévôt des marchands et les échevins furent au-devant de lui et le haranguèrent. Ses ennemis remarquèrent qu'il entra par la porte Saint-Denis, par laquelle les rois font leur entrée solennelle au retour de leur sacre ; mais plus ils s'efforçaient de le décrier, plus le peuple de Paris publiait ses louanges. Le siége de Metz soutenu contre un empereur toujours victorieux, la France sauvée après la bataille de Saint-Quentin, Calais enlevé aux Anglais, et les autres victoires de ce prince, étaient dans la bouche de tout le monde ; on regardait déjà les huguenots abattus par sa valeur, et le roi qui

les haïssait, croyait avoir besoin d'un tel défenseur contre le prince de Condé.

Ce prince était venu dans la ville pour y donner vigueur à son parti qui, quoique plus faible en nombre, ne laissait pas d'être redoutable par la hardiesse de ceux qui le soutenaient. L'amiral n'était pas alors auprès de lui ; aussitôt après le désordre de Vassi, lui et d'Andelot son frère étaient allés ramasser leurs gens, et déjà on en avait avis que leurs troupes n'étaient pas à mépriser. La cour alla à Melun où elle crut être plus en sûreté : la ville pouvait tenir quelques jours, et donner le loisir à l'un des partis de venir secourir la reine, si l'autre l'assiégeait; et d'ailleurs la commodité de la rivière lui facilitait les moyens de s'échapper quand elle serait pressée. Tous les jours il se tenait à Paris des conseils chez le connétable, où le roi de Navarre était logé ; là se réglaient les affaires d'Etat sans la participation de la reine : ils prenaient le nom de conseil royal.

Quoique le prince de Condé en fût exclu, il était considéré à Paris à cause du maréchal de Montmorency, gouverneur de cette ville, qui était tout à fait dans ses intérêts ; son père fut d'avis qu'on lui ôtât le gouvernement, qui fut donné au cardinal de Bourbon. On se préparait des deux côtés à la guerre, et tout semblait consister à se rendre maître de la personne du roi, parce que le parti où il serait déclarerait l'autre rebelle. Pour l'attirer à Paris, le roi de Navarre fit en sorte que le prévôt des marchands allât à Melun, pour représenter à la reine le besoin extrême qu'avait cette grande ville, d'être rassurée par sa présence contre le prince de Condé et les hérétiques ; il demanda en même temps qu'on rendît au peuple des armes qu'on lui avait ôtées à l'occasion de quelque tumulte. La reine accorda ce dernier point, et fit espérer le retour du roi dans peu de temps. Cependant elle résolut de quitter Melun, où elle ne pouvait plus être sans donner trop de soupçon : elle amena le roi à Fontainebleau ; les Parisiens armés menaçaient tous les jours les huguenots, et pour être encore plus forts, ils reçurent quinze cents hommes de garnison.

Le prince de Condé sentit alors qu'il n'y avait plus moyen de demeurer dans une ville si animée contre son parti ; mais afin que sa retraite ne parût point une fuite, il dit à son frère le cardinal de Bourbon, que, pour éviter les troubles qui se préparaient dans Paris, il était prêt à s'en retirer, pourvu que le roi de Navarre et les trois amis en sortissent en même temps : ils acceptèrent le parti, parce qu'ils étaient alors résolus d'aller à la cour, pour obliger la reine à retourner incontinent avec eux dans Paris. Ils avaient déjà tenu divers conseils pour aviser à ce qu'ils feraient de cette princesse, protectrice trop déclarée des huguenots, et le maréchal de Saint-André avait osé dire qu'il n'y avait qu'à la jeter dans la rivière. Les autres eurent horreur de cette proposition, et la reine conserva toute sa vie beaucoup de reconnaissance pour le duc de Guise qui s'y était opposé ; mais quoiqu'il détestât une si étrange extrémité, il n'en fut pas moins d'avis de l'obliger de gré ou de force à ramener le roi à la ville capitale.

Pour exécuter ce dessein, le roi de Navarre alla à Fontainebleau, et les trois autres le suivirent. Ils affectèrent d'y paraître bien accompagnés pour faire peur à la reine; car alors la garde était faible, et les troupes dépendaient moins d'elle que du roi de Navarre, du duc de Guise et du connétable. Elle connut d'abord leur dessein, et dit elle-même au roi de Navarre qu'elle voyait bien qu'il était venu à la cour pour la forcer à régler ses conseils suivant les intérêts et les passions des particuliers, plutôt que selon le bien de l'Etat; que le service du roi demandait, non qu'on poussât les huguenots au désespoir, mais qu'on gagnât du temps pour laisser affermir l'autorité royale et ralentir la fureur de ces frénétiques ; que cette seule raison l'avait obligée à faire l'édit de janvier et à se tenir éloignée de Paris, où l'on aurait pris trop aisément contre eux des conseils extrêmes; que renverser cet édit, c'était les pousser à une rébellion manifeste, et que du moins il fallait le faire avec un peu de temps ; mais que rompre tout à coup, c'était vouloir ouvertement la guerre civile, qui n'était bonne qu'aux désespérés. Ces raisons touchaient déjà le roi de Navarre et le connétable; mais le duc de Guise, plus habile et plus ferme, avait pris le dessus dans les conseils.

Aussitôt qu'ils se furent retirés d'auprès de la reine, il fit connaître au roi de Navarre que s'il ne se dépêchait de s'assurer du roi, il serait prévenu par le prince de Condé et par l'amiral. En effet, ce prince avait assemblé ses troupes à la Ferté-sur-Marne, ville de son domaine, où il s'était retiré depuis sa sortie de Paris : son armée était petite, mais composée de braves gens. Outre la noblesse huguenote, d'Andelot lui avait attiré la fleur de l'infanterie française, ravie en cette occasion de suivre la fortune de son général. La reine ne cessait de l'inviter à s'approcher de la cour avec ses troupes : il avait marché à Meaux, et de là, en tournoyant autour de Paris, pour voir s'il trouverait l'occasion de quelque surprise, il était venu à Saint-Cloud : Paris en prit l'épouvante, on courut aux armes; et le prince n'osa approcher.

La reine cependant l'attendait toujours, résolue à se mettre entre ses mains, et, ce qui passe toute croyance, se déclarer huguenote, si elle eût trouvé le parti assez puissant; mais Dieu ne permit pas qu'un jeune roi innocent fût fait hérétique par une mère ambitieuse, ni que l'hérésie s'emparât du trône de Charlemagne et de saint Louis. La reine interrogea ceux que le prince avait laissés autour d'elle; mais comme ils la trouvèrent peu instruite des forces et des desseins de leurs chefs, ils crurent qu'on les lui cachait à dessein, et leurs réponses ambiguës la laissèrent en suspens ; ainsi elle n'o-

sa jamais aller à Orléans, où le prince lui promettait de se rendre aisément le maître.

Les choses étant dans cet état, il fut aisé au duc de Guise de faire voir au roi de Navarre qu'il n'y avait plus de temps à perdre. On fit un dernier effort pour persuader la reine, en lui envoyant le maréchal de Saint-André, qui tâcha de lui faire peur du Pape et du roi d'Espagne. Comme elle parut peu touchée de ces raisons, le roi de Navarre vint déclarer que la présence du roi était nécessaire à Paris; que le prévôt des marchands pressait extraordinairement son retour; ainsi, qu'elle pourrait faire ce qu'il lui plairait, mais que pour lui il allait amener le roi. Elle était accoutumée à plier son esprit selon les événements; ainsi, sans paraître étonnée, elle dit au roi de Navarre que si le bien de l'Etat demandait que le roi allât à Paris, elle était prête à l'y mener. Cela dit, elle se prépara à monter à cheval avec ses enfants (en ce temps on allait guère autrement); ce ne fut pas sans écrire au prince qu'elle était contrainte de suivre les triumvirs à Paris, et qu'elle espérait qu'il ne laisserait pas longtemps le roi et elle captifs entre les mains de leurs ennemis. Cette lettre lui coûta cher dans la suite, et donna lieu aux huguenots non-seulement de soulever toute la France, mais encore d'exciter les étrangers.

Cependant la cour partit de Fontainebleau, et on vit le jeune roi pleurer pendant le voyage, autant de dépit que de tristesse, tant la reine l'avait persuadé qu'on lui faisait violence. Quand le prince eut reçu sa lettre, il n'est pas croyable combien il se reprocha à lui-même de s'être laissé prévenir par ses ennemis et tromper par une femme. Il est pourtant véritable qu'elle n'avait pas tant eu dessein de le tromper, qu'elle était elle-même irrésolue, et le prince était averti par Soubise que cette princesse, incapable d'embrasser leur parti d'elle-même, ne serait pas fâchée d'y être déterminée par la force; mais il ne put se résoudre à lui faire cette violence. Pour réparer, le mieux qu'il pouvait, la faute qu'il avait faite, il résolut de se déclarer ouvertement et de marcher vers Orléans, où il avait déjà envoyé d'Andelot. Les huguenots étaient puissants dans cette ville : le gouverneur qui avait tenu une conduite ambiguë durant tout le temps que la reine avait paru incertaine, résolut de suivre le parti pour lequel elle se déclarait.

Au milieu de tant d'irrésolutions, les huguenots, attentifs à profiter des conjonctures, s'étaient mis en état de se rendre maîtres à Orléans : le gouverneur n'eut pas plutôt vu la reine à Paris, qu'il songea à se précautionner contre eux, mais trop tard. A l'arrivée de d'Andelot ils avaient pris de nouvelles forces, et il n'y avait nul doute que le prince n'y fût bientôt le maître, s'il se hâtait de s'y rendre. La reine l'amusa un peu de temps par des propositions spécieuses d'accommodement, mais qui n'aboutirent à rien : et cependant, pour rassurer cette place, elle envoyait secrètement, par d'autres chemins, d'Estrées, gentilhomme huguenot, mais fidèle au roi, et qui blâmait ceux de sa religion qui soutenaient leur réforme en prenant les armes : il eût rompu les mesures du prince, si celui-ci n'eût été dans le même temps pressé par un courrier de d'Andelot, qui lui mandait qu'il perdait tout, s'il retardait d'un seul moment son arrivée.

Le prince partit aussitôt avec deux mille chevaux qui couraient à bride abattue, se renversant les uns sur les autres sans s'arrêter, et les passants, qui voyaient une telle précipitation, les prenaient pour des insensés. Ils entrèrent plus tranquillement dans la ville, avertis à la porte que d'Andelot s'en était assuré. Ils permirent au gouverneur et à d'Estrées de se retirer; et ainsi, ce parti, encore faible, acquit une place qui, par sa situation et son importance, devint le siége de la guerre, et l'aida à soulever toutes les autres. Le peuple de Paris n'eut pas plutôt su la résolution de la reine, qu'il attaqua les huguenots dans un temple où ils étaient assemblés hors de la ville : il n'y eut point de sang répandu, mais ils connurent qu'il n'y avait point de sûreté pour eux dans Paris.

Le lendemain que le roi y fut arrivé, on tint conseil au Louvre, où l'on proposa la guerre contre le prince de Condé. Le chancelier, qui voulut s'y opposer, fut maltraité par le connétable, qui lui dit qu'un homme de sa robe n'avait que faire dans de tels conseils, et qu'il n'entendait rien à la guerre; mais que cependant ils savaient bien s'il la fallait faire ou non. Le chancelier se retira aussitôt, et ne reparut plus dans ces conseils, qui dans la suite ne furent composés que de quelques créatures du roi de Navarre, et d'autres personnes affidées au connétable et au duc de Guise. Le prince, de son côté, fit publier un manifeste pour montrer qu'il n'avait pris les armes que pour mettre le roi en liberté, pour maintenir l'édit de janvier, et pour empêcher qu'on ne détournât les sommes que les états avaient destinées à acquitter les dettes du royaume : il parlait respectueusement du roi son frère, et offrait de désarmer, pourvu que les trois ligués en fissent autant. Il écrivit en même temps aux Eglises prétendues réformées, pour les exhorter à le secourir d'hommes et d'argent, dans le dessein où il était de maintenir la pure religion et de leur assurer la liberté de conscience, que l'édit de janvier leur avait donnée : il fallut beaucoup exagérer la captivité du roi et de la reine, afin qu'on ne s'étonnât pas des ordres qu'on recevrait de la cour. Les lettres que la reine lui avait écrites, lui donnèrent le prétexte le plus spécieux qu'il pût avoir. Par le conseil du prince palatin qui se déclara pour lui, il en envoya des copies aux princes protestants, et remplit toute l'Allemagne des bruits d'une fausse ligue que les triumvirs avaient faite avec le Pape et le roi d'Espagne pour exterminer les protestants, fa-

quelle, quoique éloignée de toute apparence, n'en passa pas moins pour véritable parmi ces peuples crédules et dans tout le Nord.

Les principaux du parti ne tardèrent pas à se rendre à Orléans auprès du prince; ils le nommèrent protecteur du royaume, et lui firent un serment par lequel ils promettaient de lui obéir comme à leur chef, et à celui qu'il nommerait pour lieutenant, à condition qu'il mettrait le roi et la reine en liberté, et ferait conserver l'édit de janvier jusqu'à ce que le roi majeur en eût ordonné autrement. La révolte du prince causa un soulèvement presque général; et environ dans le même temps qu'il se rendit maître d'Orléans, les huguenots occupèrent Rouen, Dieppe, le Havre-de-Grâce, presque toute la Normandie, Angers, Blois, Poitiers, Tours, Valence et la plus grande partie du Dauphiné, Lyon, toute la Gascogne et tout le Languedoc, à la réserve de Bordeaux et de Toulouse. La cour ne fut pas autant alarmée de toutes ces pertes qu'il paraissait qu'elle le dût être, parce qu'on ne croyait pas les huguenots en état de se maintenir en tant d'endroits, et qu'ils avaient envahi plus de places qu'ils ne semblaient pouvoir en garder. Le maréchal de Tavannes les empêcha d'occuper les villes de Bourgogne, où il maintint la religion et l'autorité royale.

Partout où ils furent les maîtres, ils firent des désordres inouïs : ils brisèrent les images, pillèrent et ruinèrent les églises, brûlèrent les reliques des saints et jetèrent au vent leurs cendres sacrées : celles de saint Martin, respectées depuis tant de siècles dans toute l'Eglise, n'échappèrent pas à leur fureur. L'autorité du prince ne put empêcher qu'Orléans ne fût exposé aux mêmes désordres : ils ôtèrent l'exercice de la religion aux Catholiques, et exercèrent sur eux d'horribles inhumanités; ils ne furent pas mieux traités où les Catholiques demeurèrent les maîtres, de sorte que tout le royaume était plein de meurtres et de carnage. Pour ramener les rebelles et empêcher la rébellion de s'étendre davantage, la régente fit publier le 7 avril une déclaration qui portait que ce qu'on disait de la captivité du roi et de la sienne n'était qu'un prétexte grossier pour exciter les peuples à la sédition; qu'au reste le roi pardonnait à tous ceux qui reviendraient de bonne foi à l'obéissance, laissait aux protestants un plein exercice de leur religion, selon la discipline de Genève, à la réserve de Paris et de la banlieue, et ne ferait la guerre qu'aux séditieux.

Cette déclaration fit peu d'effet, parce que les ministres et le prince firent entendre aux peuples que les triumvirs ne les traitaient doucement en apparence que jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus les maîtres, et qu'alors les supplices recommenceraient avec plus d'inhumanité que jamais. Le prince, cependant, à qui les écrits qu'on faisait continuellement dans le parti avaient été si utiles, ne cessait d'en faire répandre de tous côtés où il rejetait tous les maux sur l'ambition des princes Lorrains et de leurs amis : il publiait partout qu'il ne demandait que l'exécution de l'édit de janvier et le châtiment des insultes faites aux protestants. Mais comme il n'espérait, disait-il, aucune tranquillité, ni aucun ordre, tant que les trois ligués demeureraient dans les affaires, il demandait leur éloignement, jusqu'à ce que le roi majeur pût prendre connaissance de leur conduite.

A cette condition il promettait de poser les armes, et offrait ses enfants pour otages. On lui répondit que le roi ferait observer l'édit de janvier et en punirait les infractions; mais qu'il ne pouvait pas chasser de la cour des gens qui l'avaient bien servi; qu'eux, néanmoins, pour montrer qu'ils ne souhaitaient que la paix, offraient volontairement de se retirer, après que ceux qui étaient en armes à Orléans les auraient posées, et qu'on aurait remis sous l'obéissance du roi toutes les places surprises, en se soumettant au roi de Navarre pour tous les ordres de la guerre. La même réponse invitait le prince de Condé à venir reprendre à la cour et dans les conseils, la place qui était due à sa naissance; pour les autres seigneurs du parti, on leur ordonnait de se retirer dans leurs maisons. Le même jour qu'on fit cette réponse, le duc de Guise, le connétable et le maréchal de Saint-André présentèrent au roi une requête fort concertée, où ils exposaient les services qu'ils avaient rendus sous les derniers rois offrant toutefois de se retirer non-seulement de la cour, mais encore du royaume, pourvu que les protestants désarmassent, et qu'on ne souffrît que la seule religion catholique. Au reste, ils n'exigeaient autre chose du prince de Condé, sinon qu'il revînt auprès du roi. Sa réplique fut pleine d'injures et il concluait en disant qu'il viendrait en effet bientôt à la cour, en état d'examiner si un étranger et deux fripons feraient la loi au prince du sang. Il envoyait ses réponses à tous les parlements, principalement à celui de Paris, afin, disait-il, que dans un âge plus mûr, le roi pût connaître son innocence et la violence de ses ennemis.

La sédition et la révolte se répandaient de plus en plus avec ces écrits dans toutes les provinces. Le parlement, indigné de l'insolence des huguenots et de leurs sacriléges, donna un arrêt pour les chasser de Paris et leur faire courir sus par tout le royaume. Les deux partis étaient en armes et se faisaient une guerre cruelle; celui des chefs des huguenots qui se signalait le plus était le baron des Adrets, vaillant, hardi, vigilant, enfin grand homme de guerre, mais haï dans son parti même pour les cruautés qu'il exerçait sur les Catholiques; il faisait tous les jours de nouveaux progrès dans le Dauphiné, où il prit Gondrin, lieutenant du roi de cette province sous le duc de Guise, et le fit pendre. La haine qu'il avait contre le duc, qui ne fit pas assez de cas de lui dans le tumulte d'Amboise, où il lui offrit ses services,

ne l'avait pas seulement jeté dans le parti huguenot, mais lui faisait faire la guerre avec toute la fureur que peut inspirer la vengeance. D'autre côté, le parti royal se soutenait dans la Normandie par l'adresse et par la valeur de Matignon, que la reine, qui se fiait à lui, avait envoyé dans cette province, parce que la Mark, duc de Bouillon, qui en était gouverneur, était soupçonné de favoriser les huguenots. Le comte de Tende les appuyait en Provence, où il commandait; on lui opposa Sommerive, son propre fils, que la défection de son père n'empêcha pas de servir le roi fidèlement.

Les autres provinces n'étaient guère moins agitées. Pierre Ronsard, gentilhomme vendômois, célèbre par ses poésies, qui s'était fait ecclésiastique après avoir porté les armes, les reprit en cette occasion, et fut choisi chef de la noblesse catholique de son pays. Pendant tous ces mouvements du dedans, on travaillait de part et d'autre à s'assurer du secours du côté des étrangers. Le prince en envoya demander à la reine d'Angleterre, et sollicitait aussi les princes protestants d'Allemagne, dont la cour tâchait d'obtenir du moins une neutralité par le moyen de Jacques d'Angennes de Rambouillet, ambassadeur auprès de ces princes, qui avait ordre de les amuser en leur proposant de presser, conjointement avec le roi, la réformation de l'Église, dans le concile de Trente qu'on allait reprendre.

On faisait en même temps des deux côtés des levées en Allemagne; mais celles du parti royal étaient plus grandes et plus promptes, et on y attendait un secours considérable du roi d'Espagne.

Cependant le roi de Navarre sortit de Paris, accompagné des trois ligués, et marcha vers Châteaudun avec une armée d'environ sept mille hommes : en même temps le prince sortit d'Orléans avec huit mille hommes, suivi de l'amiral, et campa à quatre lieues de cette ville. On se lassait de part et d'autre de ne faire la guerre que par des écrits. La reine voyant les armées en campagne, craignit une décision et tâcha de renouer les traités : elle fit proposer une entrevue au prince, qui ne put la refuser. Elle se fit à Touri, le premier de juin, sans aucun succès. Le prince demandait toujours l'éloignement des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier. La reine refusa le premier article comme déraisonnable, et répondit, sur le second, qu'elle craignait de n'en être pas la maîtresse, après que les protestants avaient poussé les choses à de si grandes extrémités. Le roi de Navarre le prit encore d'un ton plus haut, et comme s'il eût voulu se justifier de son ancienne facilité, il affecta de faire paraître beaucoup de dureté à l'égard de son frère, de sorte qu'ils se séparèrent mal satisfaits l'un de l'autre. On ne songeait plus qu'à la guerre. L'un des partis avait pour lui le nom, et l'autre l'autorité du roi, celle de la reine et du roi de Navarre, l'épargne, quoique épuisée, la faveur du peuple et le parlement de Paris. Mais le prince avait de meilleures troupes, et une grande partie de la noblesse s'attachait à lui, ou parce qu'elle penchait vers la doctrine protestante, ou parce qu'elle croyait que la reine favorisait secrètement ce parti, ou enfin par l'aversion qu'on avait conçue contre la maison de Lorraine.

Comme les armées étaient à deux lieues l'une de l'autre, les négociations recommencèrent par une lettre du roi de Navarre au prince son frère; elle était d'un style bien différent des discours qu'il avait tenus à Touri; il l'invitait à une nouvelle conférence avec des paroles tendres, et lui demandait Baugency pour la tenir, lui promettant de le rendre si la paix ne se faisait pas. Au reste, il offrait au prince de faire retirer de la cour les trois ligués, pourvu qu'il voulût bien, sur sa parole, se rendre auprès de l'armée, comme otage de tout son parti.

La reine avait engagé le roi de Navarre à écrire cette lettre; elle-même avait obtenu du duc de Guise et de ses deux amis qu'ils se retirassent de la cour pour ôter tout prétexte au prince; et en même temps, pour s'assurer de tous côtés, elle employait l'évêque de Valence son intime confident, pour engager le prince à la conférence; elle avait voulu que ce prélat entretînt toujours une secrète correspondance avec lui, de sorte qu'il lui donnait avis de ce qui se passait dans le conseil, où il assistait : il composait une partie des écrits qu'il répandait dans le public, et lui-même faisait aussi beaucoup de réponses de la cour. Il porta aisément le prince à accepter la conférence; car, outre qu'il ne fut jamais éloigné des propositions d'accommodement, il eût été blâmé dans son parti, s'il les avait rejetées, surtout depuis que les trois ligués eurent effectivement quitté la cour, quoiqu'ils ne s'en fussent pas fort éloignés; mais c'était assez pour tromper les peuples.

Le prince étant donc résolu de se rendre auprès de la reine, l'évêque obtint encore de lui quelque chose de plus considérable : il représenta au prince qu'il ne devait rien épargner pour mettre ses ennemis dans leur tort, et pour s'attirer toute la gloire d'avoir sauvé le royaume; après une si belle préparation il coula insensiblement qu'en offrant de se retirer du royaume, il bannirait éternellement ses ennemis de la cour, où il reviendrait, peu de temps après, plus puissant et plus glorieux que jamais. Le prince fut ébloui de cette proposition, et l'évêque de Valence s'en retourna satisfait d'avoir procuré à la reine l'éloignement de tous ceux qui pouvaient diminuer son autorité; mais il était difficile que ses sentiments où l'on entrait par surprise eussent un effet durable. Le prince ne manqua pas d'aller trouver le roi de Navarre à Baugency, qu'il lui avait livré, et de là il passa à Talsy où était la reine. Elle lui fit beaucoup de caresses à son ordinaire; mais pendant qu'elle songeait à le piquer d'honneur, pour l'engager à lui faire l'ouverture de se retirer, comme il en était convenu avec l'évêque de Valence, elle vit tout d'un coup arriver les princi-

paux du parti avec l'amiral : ils avaient suivi le prince de près, sur l'avis qu'on avait eu que les trois amis, qui ne s'étaient retirés que pour la forme, étaient demeurés à Châteaudun, dans le voisinage de la cour, où ils s'attendaient de revenir bientôt. L'amiral avait aussi intercepté une lettre du duc de Guise au cardinal de Lorraine, qui était alors à Reims, se préparant d'aller à Trente, où il lui marquait obscurément une grande entreprise qui se méditait; c'est ce qui les obligea à se rendre en diligence auprès du prince.

La reine, qui les vit entrer assez brusquement au lieu où elle était avec lui, n'en parut pas étonnée : au contraire, elle leur parla avec un visage ouvert, leur disant que le roi et elle ne tenaient que d'eux ce qu'ils avaient de repos et de liberté; mais elle leur représenta que le parti des Catholiques étant sans comparaison le plus fort, on ne pouvait éviter que le premier article de la paix ne fût qu'il n'y aurait qu'une seule religion dans le royaume. Elle s'était bien attendue que le prince ne manquerait pas de s'échauffer à ce discours; en effet, il répondit que jamais il ne subirait de si dures conditions, et que lui et ses amis rachèteraient plutôt la sûreté de leur religion et le repos de l'Etat par un exil volontaire, mais qu'ils ne voulaient point partir tout seuls, et qu'enfin, si elle voulait obliger les trois ligués à sortir du royaume, dont ils causaient tous les malheurs, ils s'offraient tous à les imiter. Il réitéra plusieurs fois cette offre, et la reine bien instruite par l'évêque de Valence des dispositions où il l'avait mis, en l'appelant plusieurs fois son cher cousin, et élevant jusqu'au ciel une si extraordinaire générosité, lui dit qu'il n'y avait que ce moyen de sauver l'Etat, et le prit au mot.

L'étonnement que témoignèrent les amis du prince fut extrême; la reine, qui s'en aperçut, adoucit la chose en les assurant que cette absence ne serait pas longue, et qu'au reste, parmi les cabales qui se faisaient dans la cour contre le service du roi, elle voulait se remettre absolument entre leurs mains. Ainsi finit la conversation. L'amiral et les seigneurs du parti ne furent pas plutôt en liberté, qu'ils se mirent à exagérer la simplicité du prince, et lui déclarer qu'il n'avait pas pu disposer ainsi ni d'eux, ni de lui-même, après les engagements précédents. Le prince n'eut pas de peine à entrer dans leurs sentiments; il vit la reine encore une fois avec assez de froideur, et il retourna à son armée, où il trouva tous ses soldats indignés de tant de négociations : ils murmuraient de ce qu'on ne les menait pas plutôt contre l'ennemi; les chefs disaient qu'un parti comme le leur, qui avait à combattre le nom du roi et l'autorité établie, devait en venir d'abord à un combat; que leurs troupes n'étant composées que de volontaires qui s'étaient épuisés pour joindre l'armée, et de soldats auxquels on n'avait point d'argent à donner, ils n'avaient pas le moyen d'attendre, de sorte qu'il leur fallait une prompte décision.

Pour profiter de leur ardeur, le prince résolut de partir le soir même; il espérait que, marchant une partie de la nuit, il tomberait à l'improviste sur l'armée catholique, avant que les trois ligués, qui en faisaient toute la force, y fussent arrivés. Le roi de Navarre les avait mandés, et la reine, à qui ses finesses avaient si mal réussi, avait été obligée de donner les mains à leur retour. On partit donc, comme le prince l'avait projeté, à l'entrée de la nuit, et la marche se fit avec une extrême diligence; mais le bonheur des Catholiques voulut que les huguenots, après avoir marché toute la nuit, se trouvèrent à la pointe du jour à une petite lieue de leur camp; leur guide les avait égarés. Damville, qui était en parti, les découvrit, et donna l'alarme à l'armée catholique. Le prince, irrité d'avoir manqué son coup, se jeta sur Baugency, que le roi de Navarre lui avait retenue contre la parole donnée, et après l'avoir prise de force, il la donna au pillage : là périt tout à fait cette belle discipline de l'armée protestante, que l'amiral et d'Andelot avaient établie avec tant de soin; le pillage d'une seule ville y fit régner la licence. En même temps, le duc de Guise, qui était arrivé au camp, marcha vers Blois, que les protestants avaient occupé. Leur garnison se retira à sa venue; mais quoiqu'il fût entré dans la ville sans aucune résistance, il ne l'abandonna pas moins à la fureur des soldats.

Environ ce temps, on eut nouvelle à la cour que le duc de Montpensier avait réduit à l'obéissance du roi la ville et le château d'Angers, et que la Rochelle que les protestants tâchaient d'occuper, lui avait ouvert les portes : le maire, d'intelligence avec ce prince, avait introduit des gens qui, se mêlant avec les huguenots, et criant comme eux, « Vive l'Evangile » (car c'était le cri ordinaire dont ils se servaient, lors même qu'ils faisaient les plus grands désordres), se rendirent les plus forts. Ces nouvelles inspirèrent aux Catholiques le courage de faire de nouvelles entreprises.

Au commencement du mois de juin, le duc de Guise s'avança vers Tours, qui se rendit; on y exerça de grandes cruautés, selon la malheureuse coutume des guerres civiles; mais le duc tâchait toujours de les modérer : Chinon et Châtellerault se soumirent. Le Mans, qui avait chassé son évêque, fut obligé de le recevoir, et il chassa à son tour les huguenots. Ces misérables, qui se voyaient en exécration partout, à cause de la profanation des églises, quand ils ne pouvaient pas porter les armes, se réfugiaient dans les châteaux où ils croyaient avoir de la protection. Ceux du voisinage de Montargis s'y retirèrent, et y étaient soutenus par l'autorité de Renée de France, duchesse de Ferrare, qui y faisait sa demeure. Le duc de Guise, sous prétexte de garder sa belle-mère, et en effet pour s'assurer de cette ville, y envoya Malicorne, qui somma le

château de se rendre; mais la princesse parut elle-même, et parla avec tant de hauteur, qu'il n'osa jamais passer outre. L'armée royale se fortifiait, ce qui donna lieu aux trois ligués de persuader au roi de Navarre d'y faire venir le roi, afin qu'on cessât de l'appeler l'armée du Navarrois, ou des Guisards et des Triumvirs. La reine, qui commençait à s'attacher au parti catholique, qu'elle voyait le plus fort, ne manqua pas de mener le roi à Chartres. Il s'y tint un conseil de guerre, où on résolut de partager les troupes : une partie fut donnée au maréchal de Saint-André, pour soumettre le Poitou, et l'autre au duc de Guise, qui devait marcher vers Bourges.

Le prince perdit l'espérance de décider l'affaire par un combat, comme tous ses gens le souhaitaient, et parce qu'il les voyait fatigués de ce que la guerre tirait en longueur : pour empêcher leur désertion, il renvoya une grande partie de la noblesse, et renferma dans Orléans l'amiral et le reste de l'armée : ce fut alors qu'il envoya Jean d'Rangest, seigneur d'Yvoi, à Bourges menacé de siége; le comte de la Rochefoucault, chez lui, en Angoumois, pour commander dans cette province et dans la Saintonge; Soubise à Lyon, que le baron des Adrets venait d'assurer au parti; mais l'humeur bouillante et la cruauté de cet homme, plus soldat que politique, ne fut pas jugée propre au gouvernement d'une si grande ville : il ne le céda qu'à peine à Soubise, et on tient qu'il commença dès lors à se dégoûter du parti; mais comme le prince avait plus d'espérance aux étrangers qu'aux Français, ce qu'il fit avec plus de soin fut d'envoyer d'Andelot en Allemagne vers les princes protestants, et d'écrire en Angleterre pour avancer le traité commencé avec la reine Élisabeth.

Le vidame de Chartres, qui en était chargé, la pressait de donner de l'argent et des soldats; mais cette princesse artificieuse, qui voulait avoir des places, répondit qu'à la vérité elle était touchée des maux de ses frères, mais qu'elle était obligée de faire voir à ses sujets que les sommes qu'elle donnait étaient employées utilement pour le royaume. Quoique le vidame eût le pouvoir de lui donner Dieppe ou le Havre, il était bien aise de sauver à son parti la haine d'avoir fait rentrer les Anglais dans le royaume, et surtout il ne leur voulait céder qu'à l'extrémité le Havre, qui était l'embouchure de la Seine et une des clefs du commerce de Paris. Ainsi il se contenta d'abord d'offrir Dieppe; mais la reine, qui prévoyait que les besoins des protestants les obligeraient bientôt à donner le Havre, différa jusqu'à ce qu'ils fussent plus pressés. Elle ne fut pas longtemps à attendre, car cinq ou six mille Allemands étaient prêts à joindre l'armée royale : quand la reine sut qu'ils approchaient, elle écrivit au prince de Condé qu'il n'y avait plus moyen de refuser les secours des étrangers, ni d'empêcher le parlement de déclarer rebelle tout le parti huguenot. La réponse du prince était pleine d'invectives contre les secours étrangers, que lui-même sollicitait de tous côtés; et pour éloigner l'arrêt dont on le menaçait, il envoya des récusations contre la plupart des officiers du parlement. On ne laissa pas de déclarer l'amiral et tous ceux du parti criminels de lèse-majesté, à la réserve du prince qu'on excepta, comme retenu malgré lui par ses confédérés : il se moqua de cette expédition, et éclata contre la reine, qui depuis ce temps entra de bonne foi dans les desseins des trois ligués contre les huguenots.

Cependant les Allemands joignirent l'armée royale dans le même temps qu'il y vint un renfort de six mille Suisses. Le maréchal de Saint-André, après avoir pris Poitiers, se rendit au siége de Bourges, que le duc de Guise avait commencé. Yvoi y faisait une vigoureuse résistance; on n'avait pas plutôt fait une brèche, qu'on la trouvait réparée; en une seule nuit les assiégés faisaient des retranchements plus hauts que les murailles que le canon avait renversées. La reine mena le roi au camp, et ne craignait point d'aller en personne, même aux endroits hasardeux, pour exciter les soldats et presser les attaques. Cependant le siége tirait en longueur : le duc de Guise fut obligé de faire venir du canon et des munitions; mais l'amiral sortit d'Orléans avec l'élite de ses troupes, battit le convoi, laissa le canon encloué, et poursuivit ceux qui l'escortaient jusqu'auprès de Chartres, dont il eût pu se rendre maître, s'il eût su l'épouvante que sa victoire y avait jetée. Cette défaite fit douter au duc de Guise du succès qu'il avait espéré du siége.

On eut recours à la négociation que la présence et l'adresse de la reine rendaient facile et avantageuse. Yvoi ne savait rien de la victoire remportée par l'amiral; et comme il n'était pas content de ses soldats peu obéissants, les grandes offres qu'on lui fit l'obligèrent à capituler; il quitta le parti du prince, où il dit qu'il n'était entré que dans la pensée qu'on prenait les armes pour le service du roi. Le prince, dont il voulut prendre congé, refusa de le voir, de sorte qu'après s'être présenté à Orléans, il se retira dans sa maison, chargé de la haine et des reproches de tout le parti, qui l'accusait d'avoir lâchement rendu une de leurs places des plus importantes, qu'il pouvait encore défendre longtemps. Le duc de Guise gagna quelques-uns des chefs et des plus braves soldats, qui prirent parti dans l'armée royale. La générosité de ce duc et la clémence dont il usait en modérant, autant qu'il pouvait, les rigueurs qui se pratiquaient dans cette guerre, le faisait estimer des ennemis mêmes, et sa conduite ne donnait pas moins de réputation aux armes du roi que sa valeur.

Un peu après la prise de Bourges, qui se rendit le 29 d'août, la nouvelle vint à la cour que Sommerive avait achevé de chasser de Provence le comte de Tende, son père, et les protestants, en prenant Sisteron, où toute la noblesse huguenote du pays s'était renfer-

mée : le siége avait duré près de deux mois, les femmes s'y étaient signalées ; mais le baron des Adrets, de qui seul Mouvans, gouverneur de la place, pouvait être secouru, quoiqu'il lui eût fait espérer de venir bientôt à lui, s'attacha à une autre entreprise, soit que, déjà rebuté du parti depuis l'affaire de Lyon, il ne servît plus avec le même cœur, ou qu'il crût avoir le loisir d'exécuter ce qu'il projetait avant que la place fût forcée : Mouvans tint autant qu'il put, et réduit à la dernière extrémité, plutôt que de se rendre, il se fit un chemin au travers de l'armée de Sommerive.

Après la prise de Sisteron, la reine crut que Lyon n'oserait plus se défendre, et un reste de confiance qu'elle avait en Soubise lui fit espérer qu'il se rendrait, si elle lui en envoyait l'ordre. Il était comme bloqué depuis longtemps par le comte de Tavannes ; mais les habitants soutenaient toutes les incommodités avec beaucoup de patience, et le secours que leur avait envoyé le canton de Berne, joint aux troupes que Soubise y avait amenées, les mettait en état de se défendre longtemps. Ainsi Soubise répondit avec fermeté à l'ordre qui lui fut porté de la part de la reine, et dit qu'il ne rendrait qu'au roi majeur la place qu'il conservait pour son service. La reine, irritée de cette réponse, consentit à la proposition que lui fit le duc de Guise d'envoyer le duc de Nemours pour assiéger cette ville.

Tavannes se retira, témoignant qu'il ne pouvait se résoudre à servir sous un autre, dans une armée qu'il avait si longtemps commandée avec tant d'heureux succès ; mais on crut qu'il était bien aise d'avoir un prétexte de quitter une entreprise où il prévoyait qu'on ne pouvait pas réussir. En effet, le duc de Nemours désespéra bientôt de prendre Lyon ; mais, pour ne demeurer pas inutile, il alla à Vienne, qu'il emporta d'abord par la lâcheté du gouverneur, et releva par cette conquête les affaires du roi dans le Dauphiné. Montluc les soutenait en Guyenne, et commençait à prendre le dessus sur Symphorien de Duras, qui y commandait pour le prince de Condé. Tant d'heureuses nouvelles, qui venaient en même temps à la cour, firent juger au maréchal de Saint-André que le parti était à bas, et qu'il ne fallait plus que l'attaquer dans le cœur en assiégeant Orléans : il regardait cette ville comme affaiblie et intimidée par la prise de Bourges qui n'en était qu'à vingt lieues, de sorte qu'il soutenait qu'on la prendait aisément, et qu'on finirait la guerre par un seul coup ; mais le duc de Guise jugea cette entreprise impossible, à cause du grand nombre de braves gens qui étaient à Orléans avec le prince et l'amiral ; et pour ne pas perdre le temps qui restait, il proposa un siége qu'il ne croyait pas moins important, et qu'il croyait plus facile. C'était celui de Rouen, qui non-seulement soumettait au roi toute la Normandie, mais rendait à Paris toutes les commodités que lui apportait une ville d'un si grand commerce avant qu'elle fût entre les mains des ennemis. Ce qui fit suivre son sentiment, fut l'avis qu'on eut que les huguenots étaient prêts à donner le Havre à la reine Elisabeth, de sorte qu'il n'y avait rien de plus nécessaire que d'arrêter dans la Normandie les Anglais qui allaient s'y rendre. En effet, après la perte de Bourges, de Sisteron et de Vienne, le vidame eut ordre de conclure à quelque prix que ce fût, et ne put plus refuser de donner le Havre aux Anglais pour place de sûreté, sans préjudice de leurs prétentions sur Calais. Le prince et tout le parti promettait de les aider à recouvrer cette place.

A cette condition, Elisabeth leur promit cent quarante mille écus, et six mille hommes entretenus, dont trois mille devaient demeurer dans le Havre même pour le garder, et les autres devaient aller où le prince leur ordonnerait. Voilà ce qui fut conclu à Hamptoncourt le 20 septembre 1562. Elisabeth paya l'ambassadeur de France de mauvaises excuses ; mais l'affaire était sans remède, et tout ce qu'on put faire à la cour fut de publier partout ce traité des huguenots qui les rendit si odieux par tout le royaume, qu'ils ne savaient eux-mêmes comment se défendre ; de sorte que ceux d'entre eux qui avaient le plus de conscience quittaient la guerre.

Il y en avait un grand nombre parmi eux qui trouvaient la Réforme dont ils faisaient profession, incompatible avec les troubles qu'ils causaient dans le royaume, et avec l'esprit de révolte qui les faisait soulever contre leur roi : pour les rassurer, le comte de la Rochefoucault fit tenir dans ce même temps deux synodes, dans lesquels il fut déclaré que la guerre qu'il faisait était juste et nécessaire. L'armée marchait cependant à Rouen, sous la conduite du roi de Navarre, qui avait l'honneur du commandement ; mais le duc de Guise faisait en effet la charge de général. Le siége fut formé le 26 de septembre, et le même jour que Montluc assiégea Lectoure, après que Pierre de Montluc, son fils, eut pris Tarbes. Le maréchal de Saint-André était allé en Champagne avec un grand détachement, pour s'opposer au passage des troupes allemandes que d'Andelot avait levées : il avait été longtemps sans les pouvoir mettre sur pied, quoique le prince lui eût envoyé, pour l'appuyer dans ses négociations, Spifame, autrefois évêque de Nevers, qui avait renoncé à sa foi et à son évêché pour épouser une boulangère. Il eut ordre de partir de Genève où il était ministre, et d'aller à la diète convoquée pour faire roi des Romains Maximilien, fils de l'empereur ; mais ces instructions l'obligeaient principalement à justifier le procédé du prince et à aider d'Andelot. Les fortes oppositions que Rambouillet et les autres ministres du roi faisaient à leurs desseins, les eussent empêchés d'y réussir, sans le landgrave de Hesse, qui les assista de son autorité et de son argent. Ainsi d'Andelot revint avec un corps considérable.

Au commencement du siége de Rouen, le

duc de Guise apprit qu'il était prêt à se jeter dans la Lorraine et dans la Champagne; il intercepta aussi des lettres que le prince écrivait à Montgommery, gouverneur de la place, qui y était revenu depuis peu de jours avec quelques Anglais. Ces lettres portaient qu'il serait bientôt secouru, et qu'on n'attendait, pour aller à lui, que l'arrivée des Allemands que d'Andelot allait amener. Ces avis obligèrent le duc à presser le siége : il avait des intelligences dans la place, qui lui facilitait les attaques, et il ne cessait d'animer les officiers et les soldats plus encore par ses exemples que par ses discours; il fit attaquer en même temps les forts de Sainte-Catherine, et il choisit l'heure où il savait que ceux de dedans avaient accoutumé d'aller se rafraîchir dans la ville. Ils se rassemblèrent au bruit de son approche, et firent une défense extraordinairement vigoureuse; l'attaque le fut encore davantage, de sorte que les forts furent emportés l'épée à la main.

La France perdait de part et d'autre tout ce qu'elle avait de plus braves soldats, et le duc de Guise ne pouvait se consoler de voir périr des deux côtés tant de vaillants hommes qui l'avaient aidé à prendre Calais. On blâma la reine d'avoir mené le roi dans ces forts encore tout couverts de morts, pour l'accoutumer au sang. Les assiégés reçurent alors un secours de cinq cents Anglais, qui n'empêcha pas le duc de Guise de repousser leurs continuelles sorties et d'emporter le rempart de Saint-Hilaire. Les belles actions de ce prince donnaient beaucoup d'émulation au roi de Navarre, qui était naturellement plein de valeur; comme il s'exposait beaucoup, il fut dangereusement blessé, ce qui fit différer au lendemain l'assaut qu'on devait donner le même jour. Il se fit des propositions d'accommodement qui le reculèrent encore; les ministres dont on s'obstinait à vouloir le bannissement, en empêchèrent le succès; enfin, le 26 d'octobre, le duc de Guise alla lui-même reconnaître une tour qui défendait la porte de Saint-Hilaire, et disposa si bien son attaque, que la place fut prise de force. Montgommery se trouva au Havre avec les Anglais; les cruautés qui furent exercées dans la ville sont incroyables, et on ne cessait de louer le duc de Guise des soins qu'il prenait pour les modérer; ceux qu'il prit des soldats blessés ne lui gagnèrent pas moins le cœur de toute l'armée.

Le roi de Navarre eut la vanité de vouloir entrer dans la ville par la brèche, comme victorieux, au bruit des tambours et des trompettes, et porté sur les épaules des Suisses, malgré le mauvais état de sa blessure. Il voulait faire croire qu'il était guéri contre l'opinion des médecins, parce que son mal tirait en longueur, et qu'il lui donnait quelque relâche; ainsi il ne songeait qu'à se divertir dans la conversation des femmes, et il avait toujours auprès de lui une des filles de la reine, dont elle se servait depuis quelque temps pour gouverner ce prince voluptueux : c'était l'artifice le plus ordinaire qu'elle employait à gagner ceux dont elle croyait avoir besoin.*

Dieppe et Caen se rendirent aussitôt après la prise de Rouen. La reine fit publier une déclaration du roi, par laquelle il pardonnait à tous ceux qui avaient pris les armes, pourvu qu'ils se retirassent paisiblement dans leurs maisons, et y vécussent en bons Catholiques : cela fait, la cour reprit le chemin de Paris. Un peu après, le roi de Navarre, dont le mal augmentait de jour en jour, se fit descendre en bateau par la rivière, dans la résolution de séjourner à Saint-Maur des Fossés, maison agréable de son domaine, auprès de Paris, dont l'air lui était bon, et dont la situation lui plaisait.

Le prince de Condé et ceux du parti étaient à Orléans dans une grande affliction, à cause des tristes nouvelles qui leur venaient coup sur coup. Durant le siége de Rouen, le baron des Adrets, qui tâcha deux fois de reprendre Vienne, fut battu deux fois par le duc de Nemours; ses pertes ne l'empêchèrent pas de faire une troisième entreprise : elle lui réussit mal, mais par l'avantage du poste qu'il occupa, il donna moyen à Soubise de mettre des vivres dans Lyon, qui commençait à manquer de tout. En Guyenne, les affaires du parti allaient encore plus mal; Montluc avait pris Lectoure, qui le rendait maître de toute la haute Gascogne, où la reine de Navarre soutenait sous main le parti.

Il avait ensuite marché contre Duras, sur lequel Burie et lui, avec des troupes qui leur étaient venues d'Espagne, remportèrent une si grande victoire, que, de huit mille hommes qu'il devait mener à Orléans, à peine put-il y en conduire dix-huit cents. Le duc de Montpensier, maître en Guyenne par la victoire de Montluc, se crut en état de mettre le siége devant Montauban, et tout ensemble d'envoyer à l'armée royale un renfort considérable. Les royalistes étaient les plus forts dans le Dauphiné; et ils assiégeaient Grenoble, place faible, qui se défendait avec plus d'obstination que d'espérance. Le baron des Adrets, qui était dans cette province le seul soutien du parti, s'en dégoûtait tous les jours, et il était entré dans une longue négociation avec le duc de Nemours. Ce prince prétendait ou le gagner ou l'amuser, et le rendre suspect dans son parti; en quoi il réussit plus qu'il n'avait espéré. Ainsi les huguenots étaient sur le point de perdre un de leurs meilleurs chefs : une infinité de braves gens quittaient et allaient jouir dans leurs maisons du pardon que la reine venait de leur accorder. Tous ces avantages de la cour n'empêchèrent pas qu'elle ne terminât avec la Savoie un traité honteux qui se négociait depuis longtemps. Marguerite, duchesse de Savoie, était très-étroitement unie avec la reine sa belle-sœur, qui était bien aise de se ménager l'amitié de cette princesse, et une retraite en Piémont, si les affaires de France réussissaient mal : la duchesse trouvait indigne d'une fille de François Ier, d'avoir un mari dépouillé de

ses places les plus importantes, et même de la capitale, et ne le regardait pas comme souverain, tant que ses États seraient entre les mains des Français. Le roi d'Espagne, qui ne les voyait qu'à regret en Italie et auprès du Milanais, pressait la reine de contenter la duchesse.

Ses offices étaient de grand poids à cause des secours qu'il donnait et qu'il promettait d'augmenter : on faisait craindre au conseil du roi que le duc de Savoie ne profitât des troubles du Lyonnais et du Dauphiné pour s'emparer des terres de son voisinage : sur ce fondement, on conclut de lui rendre Turin et d'autres places dans le Piémont, réservées à la France par le traité de Cateau-Cambrésis ; mais la France retint Pignerol, Savillan et Pérouse. Les Français qui étaient dans le pays ne purent souffrir un traité si honteux, il fut sur le point d'être rompu par le refus que fit Bourdillon de rendre ces places dont il était gouverneur ; mais le cardinal de Lorraine, étant prêt à partir pour aller à Trente, fit résoudre dans le conseil que l'on contraindrait le gouverneur à obéir. Le cardinal fut bien aise de faire plaisir au roi d'Espagne, dont il crut avoir besoin dans les desseins qu'il se proposait pour le concile : la reine envoya donc les derniers ordres, qui achevèrent l'affaire, au grand mécontentement des Français.

Cependant d'Andelot avait traversé la Lorraine : la fièvre quarte qui lui avait pris dans les montagnes, ne lui fit pas relâcher un seul moment de sa vigilance ordinaire : il se répandit comme un torrent dans la Champagne, et le maréchal de Saint-André ne put l'empêcher d'arriver à Orléans avec neuf mille hommes des mieux faits et des mieux armés qui fussent jamais sortis d'Allemagne ; d'Andelot les avait choisis lui-même.

Ils ne furent pas plutôt arrivés à Orléans, qu'ils pensèrent à se mutiner faute d'argent : on ne trouva pas de meilleur moyen de les apaiser que de les mettre en campagne, et de leur faire espérer le pillage de quelque grande ville qu'on attaquerait. On mit en délibération dans le conseil du parti quelle entreprise on ferait avec ce nouveau renfort : le courage du prince le détermina au siége de Paris. Il y marcha : mais au lieu d'aller droit à cette grande ville, pendant que les troupes catholiques n'y étaient pas encore arrivées, il s'amusa à attaquer de petites villes, entre autres Corbeil, où il trouva plus de résistance qu'il ne croyait : comme l'armée royale n'était pas encore rassemblée, la reine, pour se donner tout le loisir nécessaire, remit à son ordinaire les négociations sur le tapis.

On venait d'apprendre la mort du roi de Navarre dont la maladie augmenta sur la rivière, et l'obligea de se faire descendre à Andelys où il rendit le dernier soupir le 17 novembre. On ne sait dans quelle religion il mourut ; aussitôt qu'il vit sa mort assurée, il se confessa, et reçut à l'extérieur, avec tous les sentiments catholiques, la communion. Depuis persécuté par un médecin huguenot qu'il avait auprès de lui, il lui dit que s'il en revenait, il embrasserait la confession d'Augsbourg. Le délire le prit aussitôt après, et on crut qu'il y était déjà entré, quand il fit cette réponse ; il revint pourtant dans son bon sens un moment avant sa mort, et ne dit autre chose sinon qu'il recommandait à sa femme de demeurer fidèle au roi, et de nourrir son fils dans les mêmes sentiments ; au surplus qu'elle ne vînt point à la cour, et qu'elle fortifiât ses places.

Il mourut dans sa quarante-deuxième année, et laissa son fils Henri âgé de neuf ans ; cette mort donna sujet à la reine de faire espérer au prince un accommodement avantageux. Il se laissa flatter par l'espérance qu'elle lui donnait, qu'il aurait la charge et toute l'autorité du roi son frère. Toutes ces belles propositions, qui se faisaient en général, se trouvaient toujours sans effet par les difficultés qui naissaient dans les articles particuliers. On rompit et on renoua plusieurs fois. Il se donnait quelques combats, où le prince avait toujours du désavantage, et la reine en même temps proposait des entrevues qui n'aboutissaient à rien qu'à gagner du temps : celle de l'amiral avec son oncle le connétable fut longue et célèbre, mais aussi inutile que les autres : il crut avoir épuisé toutes les finesses de la reine en ne donnant pas dans les piéges qu'elle lui tendait, et il ne s'aperçut pas qu'elle avait tout l'avantage qu'elle prétendait, puisque les troupes avaient le loisir de venir de tous côtés à l'armée royale.

Le prince abandonna à la fin le siége de Corbeil, mais ce fut pour attaquer Paris, où les deux armées marchaient vis-à-vis l'une de l'autre, la rivière de Seine entre deux ; l'amiral donna une chaude alarme au faubourg Saint-Victor ; elle ne produisit autre chose que la mort du premier président le Maître, causée par une extrême frayeur. Christophe de Thou, homme célèbre en son temps, et père de l'historien, fut mis à sa place. Au reste, on n'interrompit ni la justice ni les exercices des écoles ; les conférences recommencèrent, et les troupes de Guyenne que le duc de Montpensier envoyait au roi, eurent le temps de joindre l'armée. Environ dans le même temps trois mille Espagnols y arrivèrent.

Le prince, qui désespérait de rien avancer à Paris, résolut de se retirer ; mais il voulut auparavant faire un dernier effort contre le faubourg Saint-Marceau. L'entreprise manqua par la retraite de Genlis, à qui on l'avait cachée ; il était devenu suspect depuis que son frère Yvoi avait perdu Bourges ; mais le prince lui dit sans y penser tout ce qu'on avait voulu lui dissimuler. Il quitta le parti où il vit bien qu'il avait perdu toute croyance, et se rendit à Paris ; mais sans rien découvrir du dessein, il garda une inviolable fidélité à ceux qu'il abandonnait : comme ils ne le crurent pas si fidèle, ils ne doutèrent point qu'il n'eût tout dit, et décampèrent sans rien entreprendre.

L'amiral fit résoudre qu'en faisant semblant d'en vouloir à Chartres, tout d'un coup ils tourneraient vers la Normandie pour joindre au Havre le secours que la reine Elisabeth leur avait envoyé. Ils jugèrent bien que l'armée royale ne manquerait pas de les suivre, et comme elle était de beaucoup plus forte que la leur, tout leur salut consistait à profiter par leur diligence de quelques jours d'avance qu'ils avaient sur le connétable. Le maréchal de Saint-André commandait sous lui, le duc de Guise suivait à la tête de sa compagnie de gendarmes sans autre commandement, parce qu'il ne voulait pas être sous le connétable; mais quoiqu'il ne commandât pas, il avait toute croyance dans l'armée. Le prince vit le péril où il était, ayant à marcher dans un pays ennemi, poussé par une armée plus forte que la sienne, devant laquelle il faudrait enfin passer la Seine, s'il voulait entrer au Havre. Ces pensées lui firent proposer de retourner tout d'un coup à Paris, qu'il trouverait dépourvu de toutes choses; il représentait qu'il n'y avait plus de chefs, plus de soldats, que l'armée royale ne s'attendait pas à ce retour, et qu'il espérait se rendre maître de quelques faubourgs avant qu'elle fût arrivée pour la défendre. Il n'y avait rien qu'il ne se promît de la confusion qu'il s'imaginait devoir naître dans une attaque si imprévue, où la présence du roi et de la reine ne ferait qu'augmenter l'alarme. L'amiral lui représenta les inconvénients de ce dessein, lequel, quand même les ennemis les laisseraient agir, ne servirait qu'à les faire périr en peu de jours faute de vivres, et à occasionner la désertion des Allemands, qui avaient déjà pensé plusieurs fois les abandonner. Sur cet avis, tous les chefs conclurent qu'il fallait, sans s'arrêter un moment, marcher vers le Havre.

Lorsqu'ils furent auprès de Dreux, Bobigny, fils d'un riche bourgeois de Paris, qui, ayant pris l'épée, s'était attaché au maréchal de Saint-André, et depuis peu s'était fait huguenot, en haine des indignes traitements qu'il en avait reçus, vint offrir au prince et à l'amiral une maison qu'il avait aux portes de Dreux, où ils pourraient cacher du monde, et par ce moyen surprendre la place. Cette proposition les tenta; mais l'entreprise ne réussit pas, et ne servit qu'à leur faire perdre un jour; le lendemain un désordre qui arriva dans leur marche leur en fit perdre encore un autre. A peine eurent-ils passé la rivière d'Eure, qu'ils surent que le connétable était sur le bord qu'ils venaient de quitter. Ils négligèrent de prendre quelques postes avantageux dont il profita; ils s'arrêtèrent la nuit tranquillement, sans songer à l'ennemi qui les poursuivait, ni aux gués qui étaient en divers endroits de la rivière, ils furent assez malheureux pour prendre la route la plus longue, et donnèrent le moyen à l'armée royale non-seulement de passer la rivière durant la nuit avec toute l'artillerie, mais encore de leur couper le chemin.

Armand de Gontault de Biron, homme infatigable, avait mis les choses en cet état, et vint rapporter au connétable que les ennemis ne pouvaient plus éviter de combattre. L'amiral ne crut jamais qu'il voulût les y obliger, ni perdre l'avantage que lui donnait, sans rien hasarder, le pays dont il était maître; mais le prince, sur la foi d'un songe qu'il avait fait la nuit précédente, fut persuadé qu'on se battrait. Il s'était vu donnant trois combats, en chacun desquels un des triumvirs périssait; dans un quatrième combat il se vit lui-même expirant sur un tas de morts : sur ce songe il ne put s'ôter de l'esprit qu'il ne se donnât le lendemain une bataille sanglante. L'amiral, irrité qu'on s'amusât à des rêveries et à des songes, s'en alla tout chagrin à son quartier, assez éloigné de celui du prince, sans vouloir seulement songer à la bataille; pour le prince, le lendemain, 19 de décembre, il s'était levé dès la pointe du jour pour donner ses ordres et pour signer ses dépêches.

Mais parmi tant de vigilance il ne songea pas seulement à avoir des nouvelles de l'armée royale. On remarque, dans toutes ces guerres, que les huguenots avaient joint une extrême négligence à la confiance trop ordinaire à la nation. Le duc de Guise était levé d'aussi bonne heure que le prince; le maréchal de Saint-André le trouva dès le matin sortant de l'église, d'où il venait de faire ses dévotions : il eut regret de n'en avoir pas fait autant; tous deux furent à la tente du connétable, où le maréchal reçut ordre d'aller mettre l'armée en bataille : il le fit, et il ne s'était jamais vu des troupes mieux disposées.

La bataille où devait être le connétable avait la rivière d'Eure derrière : le duc de Guise, avec l'aile droite, et le maréchal avec la gauche, étaient postés dans deux villages nommés Epinai et Blainville; le duc de Guise était près de ce dernier, couvert par des arbres et par les maisons du village, de sorte que les ennemis ne pouvaient le voir et ne découvraient qu'une partie de l'armée; il y avait entre les deux villages un espace assez resserré, que l'artillerie du connétable enfilait, et où il fallait que les ennemis passassent nécessairement pour continuer leur marche. On vint enfin avertir le prince de l'état où était l'armée ennemie; il manda l'amiral en diligence, et il vint si peu persuadé du combat, qu'il n'avait pas même voulu prendre ses armes : la cavalerie qui le suivit vint à son exemple; ils furent tous deux reconnaître l'armée; d'Andelot les accompagna, quoique ce fût son jour de fièvre, et en reconnut mieux qu'eux la disposition.

On résolut par son avis de passer, si l'on pouvait, sans combattre, et aussitôt on marcha vers un village nommé Tréon; il fallut essuyer la décharge de l'artillerie, qui emporta des files entières et incommoda beaucoup la cavalerie allemande; elle se retira pourtant en bon ordre dans un vallon où elle était à couvert. Le connétable crut trop tôt que la confusion s'était mise dans l'armée

ennemie, et s'avança dans l'espace qui était entre les deux ailes, comme pour suivre des fuyards; mais il trouva l'ennemi en meilleur état qu'il ne pensait: le prince et l'amiral marchèrent à lui et l'attaquèrent par deux endroits; l'infanterie, sur laquelle le prince donna d'abord, fut ébranlée dès le premier choc, à la réserve des Suisses, qui soutinrent sept attaques vigoureuses, souvent enfoncés et aussitôt après ralliés, quoiqu'ils eussent perdu leur colonel et treize capitaines. Damville et son frère Montberon, le plus fier et le mieux fait des enfants du connétable, vinrent les soutenir avec quelque cavalerie: elle fut mise en fuite; Montberon fut tué par un écuyer du prince, qu'il avait maltraité, et qui avait juré de se venger la première fois qu'il le trouverait avec armes égales. Tout ce que l'amiral avait en tête avait ployé; le connétable blessé au visage et tombé sous son cheval, avait été pris; le duc d'Aumale, porté par terre, pensa périr sous les pieds des chevaux. Le duc de Nevers fut tué par son écuyer d'un coup de pistolet, qui se débanda dans le temps qu'il l'avertissait d'y prendre garde; l'écuyer désespéré alla se faire tuer au milieu des ennemis.

Cependant l'amiral, après avoir rallié la cavalerie qui revenait du pillage, vint tomber sur les Suisses; ils continuaient à se défendre avec leurs piques à demi rompues, et à la fin ils se retirèrent vers le corps de réserve où était le duc de Guise, en se défendant à coups de pierres. Les officiers, ramassés autour de l'amiral, commençaient à se réjouir avec lui de sa victoire, quand il vit paraître le duc de Guise qui n'avait pas encore combattu, non plus que le maréchal de Saint-André; il dit alors qu'il voyait un nuage qui allait bientôt crever sur eux. En effet, le duc et le maréchal s'avancèrent avec une contenance ferme, et défirent d'abord tout ce qui se présenta devant eux: le duc de Guise, avec Damville, mit en déroute la cavalerie; le maréchal, suivi de l'infanterie espagnole et gasconne, fit une cruelle boucherie de l'infanterie allemande; elle prit la fuite avec tant d'impétuosité, qu'elle entraîna les Français et le prince même qui était blessé à la main; son cheval se renversa sur lui, et Damville, qui combattait en désespéré depuis la prise de son père, le fit prisonnier. D'Andelot était encore à Blainville, où il tâchait vainement de ramener les Allemands au combat. L'amiral en rallia une petite partie pendant que le duc de Guise forçait le corps de réserve qui se défendait dans des masures: sitôt que le maréchal vit revenir l'amiral à la charge avec le peu de cavalerie et d'infanterie qu'il avait pu rassembler, il tomba dessus avant qu'ils se fussent mis tout à fait en ordre, espérant qu'après les avoir rompus il pourrait aller à ceux qui emmenaient le connétable.

Le duc de Guise, qui avait achevé de défaire le corps de réserve, ne tarda pas à le joindre; mais le maréchal tomba sous son cheval, et pendant qu'un gentilhomme huguenot, à qui il s'était rendu, l'emmenait, Bobigny, arrivant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. L'amiral, accompagné du prince de Porcien et du comte de la Rochefoucault, pressait si vivement la cavalerie du duc de Guise, qu'elle ne pouvait plus soutenir; mais le duc avait réservé deux mille fantassins conduits par le prince de Martigue, dont la décharge arrêta l'amiral. Il tenta vainement trois et quatre fois de les rompre; sa cavalerie manquait de lances, et ils virent revenir le duc de Guise qui avait rallié la sienne derrière ce bataillon: alors, après l'avoir considéré quelque temps, il vit bien qu'il fallait céder, et il se retira en bon ordre avec son bagage et son artillerie, dont il laissa seulement quatre pièces au duc.

Sa retraite fut à la Neuville, petit village fort proche du lieu où s'était donnée la bataille; il y trouva son frère d'Andelot qui, n'ayant pu donner du courage aux fuyards, n'avait plus songé qu'à se sauver lui-même; il avait fait semblant d'être du parti catholique, et prenant des huguenots comme s'il les eût voulu emmener prisonniers, il avait trompé la cavalerie qui les poursuivait. L'amiral ne fut pas plutôt arrivé à la Neuville, qu'il conçut le dessein d'aller dès le lendemain attaquer l'armée royale; il se proposait non-seulement de reprendre ses quatre pièces de canon et le peu d'étendards qu'on lui avait enlevés, mais encore d'emporter un avantage entier. Il proposa son dessein au conseil de guerre: il fit voir que la surprise où seraient les ennemis, qui, se croyant victorieux, ne songeaient qu'à se reposer, causerait leur défaite inévitable; tous les Français s'offrirent à le suivre, et s'il n'eût point trouvé les Allemands tout à fait découragés, il aurait apparemment fait la plus belle action que jamais entreprit un capitaine.

Le duc de Guise ne s'attendait à rien moins qu'à être attaqué; il avait passé un moment sur le champ de bataille, seulement pour montrer qu'il en était demeuré le maître, et il avait ensuite dispersé ses troupes dans les villages voisins. Tout le monde était attentif au traitement qu'il ferait au prince de Condé: jamais il n'y eut rien de plus généreux: il prit soin de lui faire éviter de faux zélés qui auraient pu attenter contre sa personne, et non content de lui donner sa chambre, il le coucha avec lui dans le même lit: on eût dit, à les voir, que c'était deux amis intimes et non pas deux hommes qui avaient voulu plusieurs fois se faire périr l'un l'autre.

La négociation qui se faisait avec des Adrets, finit à peu près dans le temps de la bataille de Dreux, d'une manière fâcheuse pour lui. Il y avait longtemps que ceux qui avaient la confiance du prince dans ces pays étaient d'avis de l'arrêter; c'était le sentiment du cardinal de Châtillon, qui depuis peu avait pris le nom de comte de Beauvais en se mariant. Les parents d'une demoiselle

de bon ne maison avec laquelle il fut surpris, le pressèrent tant qu'il l'épousa. Depuis ce temps-là il ne portait plus l'habit de cardinal; mais il retint son évêché, et parce que cet évêché est comté et pairie, il s'appelait le comte de Beauvais. Le duc de Nemours intercepta des lettres de l'amiral son frère, où les mauvais desseins que le parti avait contre des Adrets, paraissaient assez. Quoiqu'il eût vu ces lettres, il ne voulut jamais rien conclure sans la participation du prince de Condé; il tâchait de ménager une trêve, dont l'armée huguenote de Dauphiné, beaucoup plus faible que celle du duc de Nemours, avait besoin; pendant que la négociation traînait en longueur, les chefs du parti prirent leur dernière résolution et le baron fut arrêté. La bataille s'étant donnée durant ce temps, le prince ne retira aucun secours de cette province. A la cour on crut un jour entier la bataille perdue: ceux qui avaient pris la fuite dans le premier choc, allèrent à Paris, où ils rapportèrent que les huguenots avaient pris le connétable et défait toute l'armée; on crut d'autant plus facilement cette fâcheuse nouvelle qu'on vit parmi les fuyards d'Aussun, qu'on appelait le Hardi, à cause de son extraordinaire valeur; la honte qu'il eut de sa frayeur, fit qu'il ne put plus supporter la vie, et se laissa mourir à Chartres, faute de manger.

On sut le lendemain que le duc de Guise avait remporté la victoire; la duchesse sa femme qui la veille s'était vue abandonnée, reçut les compliments de toute la cour. Il s'y répandit un bruit que le duc de Guise avait exprès laissé prendre le connétable et périr le corps de bataille pour se donner tout l'honneur de la victoire: l'amiral le justifia de ce reproche, en disant que s'il était sorti de son poste, il n'aurait pu éviter le désordre où l'eût mis la déroute du connétable. La reine donna le bâton de maréchal de Saint-André à Bourdillon, et fut obligée d'envoyer le commandement de l'armée au victorieux. Il résolut dès lors, plutôt que de poursuivre les vaincus, d'assiéger Orléans, croyant que le plus grand fruit qu'il pût remporter de sa victoire, c'était d'ôter aux huguenots, avec cette place, le siége principal de la révolte et les communications avec tout le reste du royaume.

La nouvelle de la victoire vola bientôt dans toute l'Europe; elle ne fut reçue nulle part avec plus de joie qu'à Trente, où le cardinal de Lorraine venait d'arriver avec les prélats français. Le roi, par une lettre écrite de Chartres, donna avis aux Pères du concile de la victoire de Dreux; les propositions que le cardinal de Lorraine portait au concile pour la réformation de la discipline, n'en furent pas mieux reçues, quoiqu'elles fussent appuyées par les ambassadeurs de l'empereur. Le cardinal, en allant à Trente, l'avait visité à Inspruck, où, après de longues conférences qu'il eut avec lui et le roi des Romains son fils, ils résolurent tous ensemble d'agir de concert dans le concile. L'empereur ne songeait alors qu'à ramener avec douceur les protestants, avec lesquels il vivait en grande concorde. Ce concert et l'autorité du cardinal firent trembler Rome, qui craignait qu'on n'entreprît de la réformer plus qu'elle ne voulait. Le cardinal vint à Trente avec des desseins dignes d'un si grand prélat; il présenta les propositions tirées pour la plupart de l'ancienne discipline de l'Église; elles ne furent pas reçues, à cause de la disposition, soit des temps, soit des personnes, et parce que le cardinal se laissa gagner par les flatteries de la cour de Rome.

Cependant l'amiral était allé avec ses troupes en Berri, où il prit quelques petites places: il était bien aise d'éloigner ses Allemands, à qui il n'avait point d'argent à donner, du voisinage de l'armée royale, où ils pouvaient être attirés par leurs compatriotes et par les libéralités du duc de Guise. Il ne demeura pas longtemps dans ce pays, les affaires de Normandie le rappelèrent; les huguenots de Caen avaient introduit les chefs de leur parti dans la ville, et ils tenaient le marquis d'Elbeuf assiégé dans le château. La reine d'Angleterre avait envoyé de nouveaux secours; huit ramberges étaient arrivées au Havre, chargées de munitions et d'artillerie. Toutes ces considérations obligèrent l'amiral à retourner dans cette province: ainsi, après avoir envoyé d'Andelot son frère à Orléans avec l'élite des troupes, et avoir payé en partie les Allemands de l'argent des reliquaires changés en monnaie, il repassa la Loire à Baugency, et rien ne l'empêcha de se rendre devant le château de Caen, qui capitula aussitôt. Le duc de Guise méprisa tous ces avantages, dont il espérait que les ennemis ne jouiraient pas longtemps, s'il leur prenait Orléans; il pria seulement la reine d'envoyer le maréchal de Brissac en Normandie, plutôt pour observer l'ennemi que pour le combattre: pour lui, il alla le 5 de février camper au bourg d'Olivet auprès d'Orléans, et le lendemain il forma le siége de la place. Dans le même temps, la reine pourvut à la sûreté du prince de Condé, et alla avec le roi auprès du camp, pour donner chaleur au siége. On ne peut exprimer la joie que témoignait ce jeune prince quand on le menait à la guerre.

Les huguenots qui avaient huit mille vieux soldats, ne craignaient guère l'armée royale, qu'ils se promettaient de ruiner; mais le siége avança beaucoup en peu de temps. Le duc emporta d'abord le faubourg de Portereau, où l'infanterie huguenote s'était retranchée; une terreur panique qui prit aux Allemands, rendit inutile toute la résistance des Français; les Catholiques, en poursuivant les fuyards, seraient entrés avec eux pêle-mêle dans la ville, si d'Andelot n'était accouru, quoiqu'il eût alors son accès. Il fut contraint de sacrifier une infinité de braves gens qui ne purent pas rentrer assez vite, et à qui il fallut fermer la porte: peu de jours après, deux soldats de l'armée royale donnèrent une telle épouvante au fort des Tourelles, que quarante soldats qui

le gardaient l'abandonnèrent; et d'Andelot, qui ce jour-là avait encore la fièvre, empêcha le duc de Guise d'emporter les îles, d'où la perte de la ville s'en serait ensuivie. Les huguenots revinrent alors de la profonde tranquillité où les avait mis la trop bonne opinion qu'ils avaient de leurs troupes, et se défendirent dans la suite avec plus de précaution [1563]. Ils avaient besoin d'une extrême vigilance contre le prince qui les attaquait; toutes les nuits le duc de Guise visitait les quartiers, sans que personne en sût rien, qu'un petit nombre de gens dont il se faisait suivre; le soir il faisait semblant de se coucher, et se relevait aussitôt pour aller inconnu partout où il le croyait nécessaire. Une nuit il se trouva près de deux soldats, dont l'un s'emportait contre lui, jusqu'à dire qu'il était résolu de le tuer; il le fit arrêter, et lui demanda quel mal il lui avait fait pour l'obliger à entreprendre contre sa vie : le soldat, qui était huguenot, lui répondit qu'il voulait délivrer son parti de son plus redoutable ennemi. Le duc, sans s'émouvoir, lui dit ces propres mots : *Si ta religion t'oblige à me tuer, la mienne m'oblige à te pardonner :* il joignit les paroles aux effets, et donna la liberté au soldat d'aller à l'armée de l'amiral, ou de demeurer dans la sienne, où il serait en pleine sûreté.

Ce soldat n'était pas le seul qui eût conçu un tel dessein : Jean de Méré (qu'on appelait Poltrot), gentilhomme huguenot, domestique de Soubise, et l'un de ses confidents, s'était vanté plusieurs fois qu'il tuerait le duc de Guise. Aubeterre, ennemi juré de ce prince et de sa maison, l'avait donné à Soubise : son maître l'avait envoyé au lieu où se faisaient les négociations entre le duc de Nemours et des Adrets, pour lui rendre compte de ce qui s'y passerait. Là, en présence de plusieurs personnes des deux partis, comme on parlait de la mort du roi de Navarre, et de l'avantage qui en revenait aux huguenots, il reprit plusieurs fois que ce n'était pas celui-là qui leur nuisait, et que c'était le duc de Guise dont il fallait se défaire; alors se tenant le bras, il jura que jamais il ne mourrait que de cette main. Soubise l'avait ouï souvent tenir de pareils discours, qu'il faisait semblant de ne pas écouter, comme n'ayant rien de sérieux. Après la bataille de Dreux il l'envoya à l'amiral, sous prétexte de s'informer des particularités et des suites de cette action, et l'amiral lui donna ordre d'aller à Orléans auprès de d'Andelot : il obéit, et comme il vit la ville pressée, il vint se rendre au duc de Guise, en lui témoignant qu'il voulait quitter l'hérésie et la rébellion. Le duc, qui ne savait pas les mauvais desseins qu'il machinait contre lui, le reçut à bras ouverts, l'assura de son amitié, et lui donna la même liberté dans sa maison que s'il eût été son domestique : le traître le suivait partout, et observait tous les lieux où il avait accoutumé d'aller : il remarqua que ce prince ne manquait pas toutes les nuits de visiter le quartier de Portereau, et de revenir par un petit bois accompagné ordinairement d'un seul gentilhomme; il l'épia sur ce passage, dans un temps où il jugeait qu'il se préparait à une attaque générale à laquelle les assiégés n'étaient pas en état de résister, et lui tira de six ou sept pas un coup de pistolet par derrière. Le duc dit au gentilhomme qui le suivait, que ce n'était rien, et continua son chemin. L'assassin, assuré de l'avoir blessé à mort, se sauva sur un coureur que l'amiral lui avait donné; mais après avoir tournoyé toute la nuit, il se trouva au matin près du lieu d'où il était parti, et fut arrêté.

Les chirurgiens déclarèrent au duc que sa blessure était mortelle; aussitôt il se prépara à la mort en Chrétien; il recommanda à sa femme d'élever leurs enfants dans la religion catholique, dans la piété et dans le service du roi; il fit venir l'aîné, qui avait treize ans, et l'exhorta à ne point chercher l'établissement de sa fortune, ni par une fausse réputation de valeur, ni par des cabales, ni par le moyen des femmes, qui étaient alors les voies ordinaires par lesquelles on s'élevait : il parla du massacre de Vassi avec beaucoup de regret, et jura qu'il en était innocent : il fit dire à la reine qu'il lui conseillait de faire la paix, et que c'était être son ennemi et celui de l'Etat que de ne la pas souhaiter; il vécut cinq ou six jours, pendant lesquels on interrogea Poltrot en présence de la reine qui s'était approchée du camp. Il déclara qu'il avait entrepris ce meurtre, sollicité par l'amiral, qui s'était servi de Bèze et d'un autre ministre qu'il ne nomma pas; pour le confirmer dans son dessein, il dit beaucoup de particularités, et il avertit la reine de prendre garde à sa personne.

On crut que le duc de Guise avait soupçonné l'amiral, lorsqu'après avoir dit qu'il pardonnait à l'assassin, il ajouta : *Et vous qui êtes l'auteur de l'attentat, je vous le pardonne aussi.* Il expira dans ces sentiments, et après s'être signalé par tant de victoires, il laissa encore en mourant un exemple mémorable de piété et de constance. Il fut regretté de tout le parti catholique, excepté de la reine, à qui sa réputation et son autorité donnaient de l'ombrage; elle témoigna pourtant qu'elle se souvenait du service qu'il lui avait rendu en empêchant les violents desseins que le maréchal de Saint-André avait eus contre elle. Cette considération, autant que celle des services qu'il avait rendus à la religion et à l'Etat, obligea la reine à conserver toutes ses charges et ses gouvernements à son fils.

Aussitôt après la blessure du duc, elle avait pensé à la paix, parce qu'elle ne voyait personne capable de soutenir les desseins de ce prince, outre que l'argent ne venait point des provinces occupées en partie par les rebelles, et que le royaume était en proie aux étrangers. La négociation commença par le désir qu'elle témoigna de voir la princesse de Condé; celui qu'avait la princesse de délivrer son mari lui fit accepter la conférence; là, après quelques reproches que

lui fit la reine contre les emportements du prince, qui avait allumé la guerre civile en s'emparant d'Orléans, elle dit qu'elle n'avait pas perdu pour cela l'inclination qu'elle avait pour lui, et fit entendre à la princesse que s'il se remettait en son devoir, elle lui ferait donner la lieutenance générale de l'Etat, avec la même autorité dont jouissait le feu roi de Navarre. La princesse se chargea de faire la proposition à son mari qu'elle alla trouver dans sa prison, et on résolut une entrevue entre la reine, le prince et le connétable, pour traiter de l'accommodement.

Cependant on fit le procès à Poltrot, qui sur le point d'être tenaillé, troublé de l'horreur de son supplice, varia dans ses réponses, mais pourtant accusa presque toujours l'amiral. Comme il était déjà attaché aux quatre chevaux qui le devaient démembrer, il demanda encore à parler; et non content d'avoir chargé de nouveau l'amiral, il ajouta que d'Andelot était du complot. Une entreprise si noire attira d'autant plus de haine aux Huguenots, que la reine, un peu avant l'assassinat du duc de Guise, leur avait donné un exemple contraire, en renvoyant à d'Andelot un capitaine qui lui avait offert de lui soumettre Orléans en le tuant. Il parut des apologies de l'amiral, de Soubise et de Bèze, qui ne servirent qu'à augmenter les soupçons qu'on avait contre eux, par la joie qu'ils témoignaient tous de la mort du duc de Guise, et par la contrariété des faits qu'ils avançaient pour se justifier.

Le public ne fut pas plus satisfait de la demande que fit l'amiral qu'on différât le supplice du coupable jusqu'à ce qu'il pût être confronté. On savait bien que jamais il ne conviendrait d'une juridiction où son procès lui fût fait, et cette discussion ne convenait pas avec les desseins de la reine, qui voulait la paix. Elle pensa se rompre dès la première conférence. La reine avait espéré que le connétable y apporterait beaucoup de facilité pour se tirer de prison, et par la même raison pour laquelle il avait fait si aisément celle de Château-Cambrésis; elle se trompa dans sa conjecture.

Le prince n'eut pas plutôt nommé l'édit de janvier, que le connétable s'emporta et contre l'édit et contre le chancelier qui l'avait fait, disant qu'il aimait mieux souffrir non-seulement mille prisons, mais mille morts, que de consentir à le rétablir. Le prince, qui n'osait se départir du moindre article de l'édit, répliqua avec la même force qu'il fallait donc se résoudre à une guerre éternelle : dans cette disposition la rupture était inévitable, si la reine, après avoir fait un signe secret au prince, n'eût dit que le connétable avait raison, et que l'édit ne pouvait passer en la forme où il était. Le prince vit bien que la reine avait voulu lui confirmer toutes ses promesses, pourvu qu'il consentît à quelque modification raisonnable; mais comme il avait affaire à un parti soupçonneux et à des ministres zélés jusqu'à l'emportement, il n'osa rien proposer de lui-même : conférer avec l'amiral et avec ceux qui étaient en Normandie, ce n'était pas le plus court moyen d'avancer la paix qu'il souhaitait; ils étaient trop flattés des progrès qu'ils avaient faits dans cette province : il crut que ceux qui étaient assiégés dans Orléans seraient de meilleure composition, et il proposa à la reine de lui permettre d'y entrer, en lui offrant d'emmener avec elle le connétable; la chose fut acceptée, le connétable suivit la reine, et le prince alla à Orléans.

Les ministres étaient ceux dont il se défiait le plus; et comme il n'espérait pas de les amener à son point, il usa avec eux d'un grand artifice : après les avoir assemblés, il leur demanda s'il pouvait en conscience, en cas qu'il ne pût pas obliger la reine à l'entière exécution de l'édit, écouter les propositions qu'elle aurait à faire pour y apporter quelque modification innocente qui pût mettre fin aux troubles de l'Etat. Il fut aisé de comprendre par ce discours qu'il avait dessein de se relâcher; aussitôt ils se récrièrent contre les modifications, et répondirent qu'il fallait périr plutôt que d'en souffrir aucune. Le prince les assura qu'il n'engagerait point sa conscience dans une chose qu'il condamnerait; mais il leur ordonna de délibérer plus amplement sur sa proposition. Ils firent une assemblée de soixante-douze personnes, où non contents de résoudre qu'il fallait soutenir jusqu'au moindre article de l'édit, ils demandaient qu'on leur fît justice de toutes les violences exercées contre eux, entre autres du massacre de Vassi, comme s'ils ne les avaient pas imitées ou surpassées; et ils faisaient des propositions si insolentes et si insupportables, qu'on n'eût pas dû les attendre eux, quand même ils eussent été victorieux. Le prince sut profiter de leur insolence, et il fit voir à la noblesse que les ministres et les habitants des villes voulaient leur faire la loi.

Le prince, dans le peu de temps qu'il avait été avec la reine, reprit le goût des plaisirs de la cour; les belles dames dont cette princesse se faisait ordinairement accompagner, l'avaient touché; son ambition était flattée par les promesses qu'on lui faisait : à quelque prix que ce fût il voulait la paix, et parla si fortement à la noblesse, que tous d'un commun accord résolurent de n'écouter plus les ministres, qui voulaient les exposer à des périls dont ils étaient exempts. L'amiral n'eut pas plutôt entendu parler des propositions de paix, qu'il partit de Normandie pour les venir rompre; il fut prévenu par la diligence de la reine, et il trouva la paix déjà signée. On accordait aux huguenots qui avaient la haute justice l'exercice public de leur religion dans leurs châteaux; les autres gentilshommes qui relevaient immédiatement du roi, l'avaient en particulier pour leur famille seulement; en chaque bailliage on établissait un lieu d'exercice, ou dans quelque bourg, ou aux fau-

bourgs de quelque ville, et on le conservait dans les villes où ils en étaient en possession. La prévôté de Paris en était exceptée. L'amiral eut beau se plaindre que le prince s'attribuait trop d'autorité dans le parti, il fallut qu'il se rangeât à l'avis des autres. Un nouvel édit fut expédié à Amboise le 19 de mars, et il portait expressément que le roi oubliait tout ce qui s'était passé.

On prévoyait de grandes difficultés du côté des parlements. Celui de Paris céda aux ordres absolus du roi, après plusieurs jussions réitérées; il fallut souffrir que le parlement de Toulouse y apportât encore d'autres restrictions; le parlement de Dijon refusa absolument de le publier. On interpréta par un autre édit que les terres qui relevaient des ecclésiastiques, ou qu'ils avaient depuis peu été obligés d'aliéner pour subvenir à la guerre, seraient exemptes de l'exercice de la nouvelle religion, et que tous ceux qui voudraient habiter dans la prévôté de Paris ne pourraient aller au prêche en quelque lieu que ce fût. Ainsi fut terminée la guerre civile. Le siége de Montauban et celui de Grenoble, réitérés plusieurs fois, finirent avec elle, et on ne songeait plus qu'à ôter aux Anglais le Havre-de-Grâce.

La reine Elisabeth prétendait retenir cette place au lieu de Calais qui, par le traité de Cateau-Cambrésis, devait être rendu aux Anglais après huit ans, si on ne lui payait de grandes sommes que l'épargne n'était point en état de fournir; mais comme par le même traité il était porté que les deux nations demeureraient en paix durant ce temps, on prit en France pour une infraction le secours qu'Elisabeth avait donné aux rebelles, et les troupes qu'elle avait jetées dans le Havre. On lui envoya redemander cette place dans les formes : pendant qu'on négociait et qu'on faisait des préparatifs nécessaires pour le siége, la reine était occupée à gagner le prince de Condé : on ne lui refusait aucune chose; non-seulement il eut pour lui le gouvernement de Picardie, mais encore il obtenait tout ce qu'il voulait pour ses amis. La reine lui faisait entendre que dans le renouvellement de leur amitié et de leur correspondance mutuelle tout lui était possible, pourvu qu'il ne s'exclût pas lui-même des grâces en irritant les Catholiques.

Comme elle craignait qu'il ne la pressât sur la lieutenance générale, qui lui avait été promise, elle savait lui insinuer qu'il fallait attendre le temps, et qu'elle aigrirait trop ceux qui étaient demeurés avec le roi, si, en sortant de la guerre civile, elle remettait tout l'état au chef du parti contraire; mais pour l'amuser ou le gagner plus sûrement, il fallut encore y mêler l'amour. Il était devenu passionnément amoureux d'une des filles d'honneur de la reine, qu'elle prenait soin d'instruire de ce qu'elle avait à faire pour engager son amant. La princesse de Condé, qui s'aperçut bientôt de cet amour, en fut outrée et mourut de déplaisir; alors la reine pensa à faire le mariage du prince avec sa nouvelle maîtresse. La maréchale de Saint-André conçut aussi le dessein de l'épouser; ni l'une ni l'autre ne réussit. La trop grande facilité de la demoiselle la rendit indigne d'épouser ce prince et la fit chasser de la cour : pour la maréchale, le prince reçut d'elle la belle terre de Valery en Bourgogne, dont elle lui fit présent; mais il ne voulut jamais l'épouser; et quelque temps après, par les remontrances de l'amiral, qui lui reprochait ses débauches, peu convenables au chef d'un parti qui se disait réformé, il se maria avec une princesse de la maison de Longueville, à qui la cour fit un présent considérable en faveur de ce mariage; mais, malgré tous ces artifices, la reine ne put jamais réussir à le détacher de l'amiral.

Coligni et ses frères demeuraient éloignés de la cour et de Paris, où le meurtre du duc de Guise les avait rendus extraordinairement odieux. Toute la maison de Lorraine vint en grand appareil se jeter aux pieds du roi et lui demander justice de l'amiral : Antoinette de Bourbon, mère du duc, et Anne d'Este, sa veuve, menaient les trois fils de ce prince, Henri, duc de Guise, Louis, destiné à l'Eglise, et Charles, marquis de Mayenne : ces trois jeunes princes, réservés à donner un jour au monde un si grand spectacle, attiraient les yeux de toute la cour et de tout le peuple. Les Parisiens, qui déjà commençaient à attacher leur affection au duc de Guise, le suivaient en foule, et demandaient avec de grands cris la vengeance d'une mort si fâcheuse à toute la France; tous désignaient ouvertement l'amiral comme le meurtrier; mais le prince de Condé prit hautement son parti, répondit de son innocence, et soutint dans le conseil, et partout ailleurs, qu'on ne pouvait rien entreprendre contre lui sans violer l'édit de pacification : au reste, qu'il n'empêchait pas qu'on le poursuivît dans les formes devant les juges non suspects, mais qu'il déclarait à tous ceux qui voudraient l'attaquer par d'autres voies, qu'ils s'attaqueraient à lui-même, et qu'il défendrait contre tout le monde un gentilhomme de mérite, qui avait si bien servi le roi et l'Etat.

Le maréchal de Montmorency fit une pareille déclaration; et quoiqu'il ajoutât qu'il saurait bien séparer la cause de la religion d'avec celle de son cousin, il ne laissa pas d'être soupçonné de favoriser les huguenots; ce qui lui fit perdre non-seulement l'amour du peuple de Paris, dont jusqu'alors il avait été les délices, mais encore la plupart des amis qu'il avait parmi la noblesse catholique. La reine vit bien qu'entreprendre de faire le procès à l'amiral, c'était recommencer la guerre civile; ainsi elle fit évoquer l'affaire au roi, qui la renvoya au grand conseil, où l'on savait bien que le parlement ne la laisserait pas juger sans former de grands incidents.

Cependant la reine d'Angleterre ayant dit qu'elle ne rendrait pas le Havre, on lui déclara la guerre. Le maréchal de Brissac fut

envoyé pour commencer le siége, et le connétable le suivit quinze jours après; le comte de Warwick défendait la place avec trois mille hommes; mais elle fut battue avec tant de violence, qu'il ne tarda pas à capituler; comme il contestait sur quelques articles, il aperçut un capitaine huguenot; étonné de le voir, il lui demanda si les huguenots étaient au siége, et le capitaine répondit que la paix étant faite entre les Français, ils se réunissaient tous contre l'étranger. En effet, tous les huguenots et même le prince de Condé, pour se délivrer de la haine d'avoir attiré les Anglais dans le royaume, agissaient au siége avec autant d'ardeur que les Catholiques. Cette réponse étourdit le gouverneur, qui se rendit le 27 de juillet; le lendemain il parut un secours de dix-huit cents Anglais, qu'une flotte de soixante vaisseaux devait bientôt suivre.

La cour reçut la nouvelle d'un si heureux succès à Gaillon, où elle s'était avancée durant le siége. Quand la reine vit les affaires paisibles au dedans et au dehors, elle songea à exécuter trois choses qu'elle méditait depuis longtemps : la première, d'augmenter la garde du roi, en faisant un régiment d'infanterie composé des dix meilleurs enseignes des troupes françaises ; elle en donna le commandement à Charry, homme renommé pour sa valeur, et qui s'était signalé dans les guerres de Piémont sous le maréchal de Brissac ; la seconde fut d'affermir le crédit du chancelier de l'Hôpital, sa créature, dont la sagesse, la probité et le grand savoir étaient nécessaires au conseil du roi ; mais elle avait un troisième dessein, plus important que tous les autres, pour affermir l'autorité royale et se délivrer des importunités du prince de Condé, qui la pressait sur la lieutenance générale de l'Etat; il lui était d'une extrême conséquence d'avancer la majorité du roi.

Il venait d'entrer dans sa quatorzième année, à la fin de laquelle, selon l'ordonnance de Charles V, il devait être déclaré majeur; mais attendre une année, c'était un long terme parmi tant de semences de division. Dans cette importante conjoncture le chancelier lui donna une interprétation, qui depuis a toujours été suivie. Elle était fondée sur cette maxime de droit que dans les choses favorables, l'an commencé devait être pris pour l'an révolu : sur ce fondement on résolut de déclarer le roi majeur. Mais il y avait encore deux grandes difficultés : on doutait que le parlement de Paris pût être porté à reconnaître la majorité avant le terme; mais ce qui donnait le plus d'inquiétude à la reine, c'est que par les arrêts de ce parlement, les édits de pacification ne devaient durer que jusqu'à la majorité du roi, ce qui lui faisait appréhender de voir la France replongée dans les guerres civiles. Le chancelier la tira encore de cet embarras, en lui disant que « L'autorité du roi n'était pas restreinte au parlement de Paris, » et qu'il pouvait se faire déclarer majeur en tel autre parlement qu'il lui plairait. On choisit celui de Rouen, qui, flatté de la prérogative qu'on lui donnait ne manqua pas d'entrer dans tous les sentiments de la cour.

Le 17 août, le roi entra dans ce parlement, accompagné de la reine sa mère et de tous les princes du sang, même du jeune prince de Navarre, que la reine Jeanne avait envoyé à cette cérémonie, et dont la vivacité donnait beaucoup d'espérance. La séance fut magnifique : le jeune roi en fit l'ouverture par un discours qu'il prononça avec un agrément merveilleux, et avec une gravité peu ordinaire à son âge; il remercia Dieu de la grâce qu'il lui avait faite de mettre fin à la guerre civile, de reprendre le Havre et d'être parvenu à l'âge de majorité. Il remarqua avec force qu'on s'était donné la liberté de désobéir à la reine régente, sa mère; qu'il pardonnait le passé, mais qu'on prît garde à l'avenir à demeurer dans le devoir; qu'il voulait la paix et l'observation du dernier édit, jusqu'à ce que le concile de Trente eût décidé les matières; qu'il défendait de prendre les armes et de faire aucun traité avec les étrangers. Il finit en promettant qu'il ferait rendre la justice avec beaucoup d'exactitude, et il exhorta tout le monde à observer les lois. Le chancelier ensuite s'étendit sur les mêmes choses, et loua la sagesse du gouvernement de France, qui, après avoir ôté toutes les difficultés qui pouvaient naître dans la succession, avait encore abrégé le temps de minorité, et remis le plus tôt qu'il était possible l'administration entre les mains du roi.

Quand la harangue fut finie, la reine s'approcha du trône du roi, et voulait se mettre à genoux pour se démettre entre ses mains du gouvernement de l'Etat ; mais il la prévint, et lui dit en l'embrassant qu'il ne recevrait sa démission, que dans l'espérance qu'elle lui continuerait ses bons conseils. Il reçut en même temps les hommages de tous les grands, qui lui prêtèrent le serment de fidélité. En cet ordre, son frère le duc d'Orléans fut le premier, ensuite le prince de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le duc de Montpensier, le Dauphin d'Auvergne, son fils aîné, le prince de la Roche-sur-Yon, les cardinaux de Châtillon et de Guise, le duc de Longueville, le connétable, le chancelier, les maréchaux de Brissac, de Montmorency et de Bourdillon, et le seigneur de Boissy, grand-écuyer. On prévit que le parlement de Paris aurait de la peine à reconnaître la majorité déclarée au parlement de Rouen contre la coutume, et que sa résistance tiendrait la plupart des provinces en suspens. On envoya à Paris Louis de Saint-Gelais de Lansac, pour tirer le consentement de cette compagnie; mais au lieu de ce qu'on souhaitait, on ne reçut que des remontrances fondées sur ce que le parlement de Paris était le vrai parlement du royaume, d'où tous les autres avaient été démembrés ; la cour des pairs, le lieu naturel de la séance des rois, où devaient se faire les grandes actions d'Etat. A cette plainte le parlement en

joignit encore une autre contre l'édit publié en faveur des huguenots : que c'était ouvrir la porte à toutes sortes de sectes, et renverser avec la religion les lois fondamentales de la monarchie.

Le jeune roi, instruit par sa mère, répondit qu'il suivait la coutume de ses ancêtres, en écoutant volontiers ce qu'ils avaient à lui remontrer; mais qu'après cela ils devaient aussi se mettre dans leur devoir en obéissant. A l'égard de sa majorité, qu'il était maître de la faire déclarer où il lui plairait; et pour les huguenots, qu'il ne leur avait rien accordé que pour le bien de son Etat, et de l'avis de la reine sa mère, des princes de son sang et de tout son conseil. Il ajouta qu'encore qu'il ne leur dût point rendre raison de ce qu'il faisait, il voulait bien leur faire entendre le témoignage de toute l'assistance.

Le cardinal de Bourbon, à qui il fit signe de parler, confirma ce que le roi venait de dire; tous les autres parlèrent de même, et le roi finit en leur disant qu'il avait bien voulu leur faire entendre les avis de son conseil; mais que dorénavant il ne voulait plus qu'ils se mêlassent d'autres affaires que de celles des particuliers; qu'ils devaient se défaire de la vieille erreur où ils étaient, qu'ils fussent les tuteurs des rois, les défenseurs de l'Etat et les gardiens de la ville de Paris; qu'ils pouvaient députer, pour lui faire leurs remontrances, quand il leur enverrait des édits à vérifier, mais qu'après ils s'accoutumassent à obéir sans réplique.

Il prononça ces paroles, principalement les dernières, avec un air de sévérité qui fit connaître qu'il serait dangereux de le fâcher, et même qu'il prenait plaisir à dire des choses dures. Mais le parlement, sans s'émouvoir, ne laissa pas de délibérer de ce qu'il y aurait à faire sur cette réponse; les avis furent partagés, les uns disant qu'il fallait obéir, et les autres qu'il fallait faire de nouvelles remontrances.

La reine fut avertie des cabales qui avaient causé cette diversité d'opinions; et pour ne mettre pas plus longtemps l'autorité du roi en compromis, elle fit donner un arrêt du conseil d'Etat, qui portait que le parlement enregistrerait l'édit purement et simplement; que tous les officiers seraient obligés d'assister, à l'assemblée où se ferait l'enregistrement, sur peine d'interdiction, à moins que d'en être empêchés par maladie. Le roi leur faisait défense d'user à l'avenir de pareils délais après les premières remontrances, et ordonna que le dernier arrêt serait tiré des registres et déchiré, avec commandement au greffier de mettre en la place l'arrêt du conseil.

A ce coup d'autorité suprême, il fallut que le parlement cédât, et tout le royaume fut en paix. Les parlements intimidés suivirent l'exemple de celui de Paris; mais il se fit à Toulouse, environ dans le même temps, une ligue de quelques seigneurs catholiques, à la tête desquels était le cardinal d'Armagnac, archevêque de cette ville. Ils s'unirent tous ensemble pour la défense de la religion de leurs ancêtres contre les sectaires rebelles. On ordonna qu'il ferait dans chaque sénéchaussée un état de ceux qui étaient capables de porter les armes. Cette ligue fut communiquée au seigneur de Joyeuse, qui commandait dans la province, et au procureur général du parlement de Toulouse, qui en fit faire l'enregistrement sous le bon plaisir du roi. La reine n'osa s'opposer à cette union, quoique la conséquence en fût extrêmement dangereuse. En effet, elle servit de modèle à la grande ligue qui pensa depuis ruiner l'Etat : durant le calme qui suivit la paix, le chancelier s'occupa à faire des règlements utiles au bien du royaume.

La maison de Lorraine crut devoir renouveler, au commencement de la majorité, les plaintes qu'elle avait faites contre l'amiral; mais la reine, en renvoyant l'affaire au parlement de Paris, fit ordonner par le roi une surséance de trois ans, qui mit la cour en repos. Ce repos fut un peu troublé par la querelle de d'Andelot et de Charri, mestre de camp du régiment des gardes. Celui-ci ne voulut point recevoir les ordres du premier, quoiqu'il fût colonel de l'infanterie, disant qu'étant chargé de la garde de la personne du roi, il n'avait à répondre qu'au roi même; d'Andelot disait au contraire que le régiment des gardes non-seulement faisait partie de l'infanterie dont il était colonel, mais encore qu'il avait été composé des compagnies qui étaient sous sa charge. L'affaire portée au conseil du roi, les opinions se trouvèrent différentes, et la reine ne voulut rien régler d'abord; mais d'Andelot, homme ardent et entreprenant, ayant regardé lui-même dans le Louvre si Charri avait des armes sous ses habits, celui-ci se plaignit si hautement de ce qu'on avait voulu le visiter, que la reine ne put s'empêcher de faire une réprimande à d'Andelot; quoiqu'elle fût assez douce, il sentit bien que Charri était appuyé, et qu'on voulait le rendre indépendant. Aussitôt il résolut de le perdre; il aposta Chatelier qui avait eu autrefois querelle avec Charri, mais qui s'était depuis réconcilié avec lui; quelques-uns des chefs principaux du parti huguenot, entre autres Briesnaut et Mouvans se joignirent à ce gentilhomme, et tous ensemble, suivis de quelques domestiques de l'amiral, assassinèrent Charri. Il parut que les Châtillon voulaient faire voir qu'on ne pouvait les choquer impunément. L'amiral se trouva présent chez la reine, quand on y parla de cet assassinat, et ne changea jamais de couleur; mais d'Andelot, qui était présent aussi, tout audacieux qu'il était, fut déconcerté et prit un prétexte pour se retirer. La reine, outrée de leur insolence, sentit bien ce qu'elle avait à craindre d'eux, et tourna en haine implacable l'ancienne inclination qu'elle avait pour cette maison. Mais les temps l'obligeaient à dissimuler; elle donna la charge de Charri à Philippe Strossi, son parent, fils du maréchal de ce nom. Un peu après arriva la mort du maréchal de Brissac,

un des plus estimés capitaines de son temps, et celui qui était en réputation de savoir le mieux la guerre, et de maintenir le mieux la discipline militaire. Son bâton fut donné à Henri de Montmorency, qu'on nommait Damville.

Environ dans le même temps le concile de Trente finit. On en fut peu content en France ; les Espagnols y avaient été trop favorisés dans la prétention qu'ils avaient eue de la préséance dans les congrégations particulières où se traitaient les affaires du concile. Les légats avaient fait donner une chaire hors de rang à l'ambassadeur d'Espagne, afin qu'il ne fût pas au-dessous de ceux de France. Le roi trouva mauvais que ses ambassadeurs l'eussent souffert, et en fit faire ses plaintes au Pape, qui rejeta la faute sur nos ambassadeurs qu'il accusait de n'avoir pas su maintenir les droits de leur maître ; et pour montrer qu'il n'avait point eu de part à l'injure dont le roi se plaignait, il promit à de l'Ile, notre ambassadeur, qui était à Rome, de lui donner la préséance la première fois qu'il tiendrait chapelle. Il le fit en effet le jour de la Pentecôte, malgré les plaintes de l'ambassadeur d'Espagne, qui fit hautement et en présence du Pape une protestation non-seulement déraisonnable, mais encore injurieuse au Pape même. Le Pape, content d'avoir fait justice, crut qu'il fallait le laisser parler.

Les Espagnols n'ont pas accoutumé de se rebuter ni de lâcher prise pour les refus, ils crurent en cette occasion qu'à force d'importuner et de se plaindre, ils obtiendraient quelque chose ; ainsi Vargas, leur ambassadeur, menaça de se retirer, et puis faisant semblant de s'adoucir, il fit dire au Pape que s'il ne donnait à Trente quelque satisfaction à son maître, il ferait taire les évêques espagnols qui portaient dans le concile l'autorité des évêques plus haut que Rome ne le voulait. Le Pape ne négligea pas cette occasion, mais il ne savait que faire en faveur des Espagnols qui, dans les conciles précédents, n'avaient jamais fait difficulté de céder à la France. Faire agir le concile de Trente autrement que n'avaient fait les autres conciles, c'était faire tort au concile même, et le Pape n'eût pu soutenir le reproche d'avoir dépouillé un roi pupille d'un droit qui n'avait jamais été contesté à ses prédécesseurs ; mais le désir qu'il avait de profiter de l'ambition des Espagnols, fit que, n'osant leur adjuger la préséance, il leur accorda l'égalité. Il envoya à ses légats des ordres secrets, en vertu desquels tout le concile étant assemblé pour entendre la Messe solennelle le jour de saint Pierre, on vit tout d'un coup passer un fauteuil, qu'on plaça entre le dernier des cardinaux et le premier des patriarches, et en même temps le comte de Luna, ambassadeur d'Espagne, s'y vint asseoir. Il n'avait point encore pris cette place ni aucune autre dans la session publique.

Le cardinal de Lorraine se plaignit de ce qu'on faisait de telles nouveautés sans l'avertir ; mais Ferrier, un de nos ambassadeurs, appela le maître des cérémonies, en lui demandant raison de ce qu'il faisait ; il apprit de lui ce qu'il avait encore à faire, qui était de préparer deux encensoirs et deux patènes, pour donner en même temps l'encens et la paix aux deux ambassadeurs. Ce que dit alors Ferrier, non point contre les légats, qui n'étaient qu'exécuteurs, mais contre le Pape, qu'il n'appela plus qu'Ange Médequin, fut si extrême, que les légats, qui craignaient de l'échauffer davantage en lui répondant, trouvèrent plus à propos de faire semblant de ne pas l'entendre. Toute l'église fut en rumeur, la Messe fut interrompue, et enfin nos ambassadeurs, de l'avis du cardinal de Lorraine, et par l'entremise de l'ambassadeur de Pologne, de peur de perdre tout à fait leur cause, convinrent pour cette fois qu'on ne donnerait ni encens ni paix.

Cette condescendance parut une lâcheté au conseil du roi ; mais ce n'était pas le seul mécontentement qu'on y eût du Pape. Il avait donné charge à l'inquisition de citer à Rome et de juger jusqu'à déposition le cardinal de Châtillon avec quelques évêques de France qui avaient embrassé publiquement le calvinisme, et même l'évêque de Valence qui le favorisait, sans toutefois rompre la communion ; le roi se plaignit de cette entreprise qui renversait les libertés de l'Eglise gallicane, selon lesquelles les évêques de France devaient être jugés premièrement dans leurs provinces, et en cas d'appel, par des commissaires du Pape pris sur les lieux. On se fâcha d'autant plus en France qu'ils fussent cités à Rome, qu'aucun sujet du roi ne le peut être ; mais pendant que le roi se plaignait à Rome de cet attentat, il en apprit un plus grand.

Le Pape, qui avait fait citer les évêques, cita encore la reine de Navarre, sur peine, si elle ne comparaissait et ne renonçait à son hérésie, d'être privée de ses Etats. Cette injure ne fut pas seulement regardée en France comme faite à une reine, proche parente du roi et alliée de France, mais encore comme faite à la royauté. Durant que ces choses se passaient, le cardinal de Lorraine avait eu permission d'aller à Rome, où le Pape l'appelait pour le gagner ; nos ambassadeurs avaient reçu ordre de presser le concile, de délibérer sur les articles de la réformation, qu'ils avaient proposés de la part du roi, et de protester contre le concile en cas de refus. Ils le firent avec aigreur, et se retirèrent à Venise durant l'absence du cardinal, et à peu près dans le même temps que la reine de Navarre fut citée ; mais les évêques de France eurent ordre de demeurer au concile, pour y procurer, le plus qu'ils pourraient, la réformation de l'Eglise. Le cardinal de Lorraine revint adouci par la promesse du Pape et le concile finit peu de temps après. On trouva mauvais en France que ce cardinal, archevêque d'un grand siége, eût fait les proclamations que les diacres avaient accoutumé de faire dans les conciles précédents, et encore plus qu'il n'y

eût compris le roi qu'en général avec tous les rois chrétiens. Ainsi finit le concile de Trente, où la doctrine catholique fut expliquée d'une manière aussi solide et aussi exacte qu'elle eut jamais été dans aucun concile, et où il se fit de si grandes choses pour la réformation, qu'il n'y fallait guère ajouter pour la rendre parfaite.

[1564] L'affaire des évêques ne fut pas poussée plus avant, et le désordre était si grand qu'on ne put jamais convenir de la forme de les déposer, quoiqu'ils fussent ouvertement hérétiques, et quelques-uns mariés, contre les canons. Pour la citation de la reine de Navarre, elle ne fut pas seulement sursise à la poursuite de l'ambassadeur de France, mais encore entièrement supprimée. Au retour du concile, le cardinal de Lorraine en proposa la réception au conseil du roi : on ne faisait aucune difficulté de recevoir tout ce qui regardait la foi ; mais pour la réformation de la discipline, le chancelier s'y opposa avec tant d'ardeur, qu'il n'y eut pas moyen de lui résister. Le cardinal de Lorraine et lui s'emportèrent l'un contre l'autre dans le conseil, jusqu'à des reproches personnels, qui obligèrent le roi à leur imposer silence d'autorité. Depuis ce temps-là, le cardinal demeura toujours ennemi irréconciliable du chancelier ; il ne chercha que l'occasion de lui faire ôter les sceaux, et les choses trop fortes qu'il dit contre les Papes ne furent pas oubliées.

La reine, sollicitée non-seulement par le Pape, mais encore par le roi d'Espagne, de recevoir le concile, s'excusa par plusieurs raisons de le conseiller au roi, mais principalement par la peine que cette réception ferait aux huguenots, qu'elle obligerait à reprendre les armes. En Allemagne, l'empereur Ferdinand avait promis au Pape de faire recevoir le concile ; mais il ne voulut pas hasarder la chose dans une diète où les protestants y auraient fait naître de trop fortes oppositions. Ainsi il se contenta de réduire les princes et les villes catholiques à le recevoir en particulier, et il le reçut lui-même pour ses pays héréditaires ; mais comme il était persuadé que le concile n'avait pas pris les vrais moyens pour ramener les hérétiques, il commença une nouvelle négociation avec le Pape. Il avait toujours cru que la plupart des luthériens reviendraient, si on accordait la communion sous les deux espèces et le mariage des prêtres; c'est pourquoi il avait fait de grandes instances pour obtenir du concile ces deux articles, et la France s'était jointe à lui pour le premier. Il est à croire que le concile y eût consenti, s'il en eût espéré le même fruit que l'empereur et la France s'en promettaient.

L'exemple du concile de Bâle où on l'avait accordée aux Bohémiens, en reconnaissant toutefois qu'elle n'était pas nécessaire, faisait voir ce que l'on pouvait accorder aux Allemands ; mais le concile soupçonna que l'esprit de contradiction qui régnait parmi les protestants les empêcherait de profiter de cette condescendance, dont au contraire ils abuseraient pour faire croire au peuple ignorant que l'Eglise romaine aurait enfin reconnu son erreur et renoncé à son infaillibilité. C'est ce qui avait obligé le concile à remettre l'affaire au Pape, pour en user selon sa prudence et profiter des conjonctures. L'empereur, qui crut en avoir trouvé de favorables, pressa le Pape d'accorder pour l'Allemagne la communion sous les deux espèces, aux mêmes conditions qu'on avait accordées aux Bohémiens ; et le Pape, persuadé que les choses de discipline pouvaient être changées pour un plus grand bien de l'Eglise, y donna les mains. Quand l'empereur eut reçu le bref qui portait cette concession, il fit délibérer dans son conseil sur les moyens de s'en servir, et on trouva que les protestants étaient plus disposés à abuser qu'à profiter de ce remède, tellement que la chose demeura sans exécution.

Un peu après, Ferdinand tomba malade, et mourut sur la fin du mois de juillet. Maximilien II, son fils, renouvela ses instances pour le mariage des prêtres ; mais comme le concile n'y avait jamais voulu entendre, le Pape demeura ferme à le refuser. Pour le roi d'Espagne, il fit publier le concile par tous ses Etats, sans se mettre beaucoup en peine s'il y serait observé ; il voulait seulement contenter le Pape et obtenir quelque chose sur la prétention de la préséance avec la France. Le Pape lui fit connaître qu'il ne pouvait rien changer aux anciens ordres, et depuis, les ambassadeurs d'Espagne ont toujours été obligés de céder la préséance aux nôtres.

Durant ce temps, la reine avait fait résoudre au conseil qu'on mènerait le roi par toutes les provinces du royaume, pour le faire voir au peuple et étouffer les principes des guerres civiles, qui ne paraissaient que trop grands par tout le royaume. Les huguenots n'étaient pas bien apaisés ; et, comme les Catholiques les harcelaient de tous côtés, ils paraissaient disposés à reprendre les armes ; d'autre côté, plusieurs Catholiques trop ardents faisaient des ligues entre eux, et prenaient plaisir d'exagérer le grand zèle du roi d'Espagne pour défendre la pureté de la foi. Dans ces divers mouvements, rien ne paraissait plus nécessaire que de faire sentir au peuple l'autorité présente ; et d'ailleurs la minorité et les longues guerres civiles avaient causé beaucoup de désordres qu'il était bon de connaître, pour y remédier. A cela se joignit encore le dessein qu'avait la reine, de voir la reine d'Espagne sa fille, et peut-être, sous ce prétexte, de négocier quelque chose avec les Espagnols. Ainsi le voyage fut résolu. Avant que de partir, la reine fit démolir le palais des Tournelles, en apparence pour ruiner une maison funeste au roi son mari ; mais en effet parce que ses astrologues lui avaient prédit qu'il devait lui arriver à elle-même quelque funeste accident dans ce palais. C'était l'erreur du siècle, et la reine fondait souvent sa politique sous de vains présages.

Le voyage commença par la Champagne et la Bourgogne. Le roi apprit à Troyes, le 11 d'avril, la conclusion du traité qui se négociait depuis quelques mois avec la reine Élisabeth, par lequel les deux couronnes demeuraient en paix sans préjudice de leurs droits respectifs, et l'on n'y fit aucune mention de la restitution de Calais. En passant à Lyon, vers la fin du mois de juillet, le roi ordonna qu'on y bâtît un château pour contenir cette ville qui avait donné tant de peine dans la dernière guerre. La peste chassa la cour de Lyon. Elle revint à Roussillon, petite ville appartenant à la maison de Tournon, où le roi reçut des plaintes de tous les côtés du royaume, tant de la part des Catholiques que de celle des protestants. Pour les régler il fit un édit, de l'avis du chancelier, appelé l'édit du Roussillon, où, en interprétation de l'édit de pacification, il fut dit que les prêches accordés à la noblesse ne seraient que pour chaque seigneur, pour sa maison et pour ses vassaux, que les huguenots ne pourraient s'assembler sous prétexte de tenir des synodes, ni faire aucune levée d'argent sur eux-mêmes, pour quelque raison que ce fût. Les moines et les prêtres apostats étaient obligés de quitter leurs femmes, et les religieuses mariées de se séparer de leurs maris, à peine des galères pour les uns, et de prison perpétuelle pour les autres. Il y eut d'autres règlements faits, environ dans le même temps, qui n'étaient pas moins fâcheux aux huguenots : il leur était défendu de tenir des écoles, et on envoya des ordres par tout le royaume pour détruire les forteresses qu'ils avaient bâties dans les lieux où ils s'étaient rendus les maîtres. On fit une citadelle à Orléans pour tenir cette ville en bride : par ces moyens le chancelier, qui empêchait qu'on ne les attaquât ouvertement, les affaiblissait peu à peu, afin qu'ils ne pussent rien remuer.

Le prince de Condé et l'amiral étaient cependant retirés dans leurs maisons, où ils voyaient avec déplaisir ce qui se faisait contre leur parti. Il fut jugé à propos que le prince écrivît à la reine pour se plaindre des infractions qui se faisaient à l'édit, et de la mort, disait-il, de plus de cent personnes que les Catholiques séditieux avaient tués en divers endroits du royaume, sans que l'on eût pu en avoir justice. Le roi lui répondit honnêtement, dans la crainte que les protestants ne prissent occasion de son absence pour entreprendre quelque chose dans les provinces d'où il était éloigné ; mais afin de lui faire sentir qu'il avait affaire à son maître, il ajoutait qu'il ne croyait pas que le prince voulût régler ses volontés. Toutefois, pour faire cesser, autant qu'on pouvait, les plaintes des huguenots, le roi publia un nouvel édit, où il déclarait qu'il voulait entretenir la paix, et défendait sous de grandes peines de la troubler ; mais, quoi que pussent dire les protestants, l'autorité du connétable empêcha qu'on ne leur fît aucune raison des mauvais traitements qu'ils recevaient du maréchal Damville, en Languedoc. Ils n'étaient pas mieux traités en Guyenne, où le comte de Candale avait assemblé dans sa maison de Cadillac les plus grands seigneurs du pays, entre autres Monluc, avec lesquels il s'était ligué contre les protestants : le maréchal de Bourdillon fut envoyé en ce pays pour empêcher la guerre de s'y rallumer. En effet, il calma d'abord un peu les choses ; mais, dans la suite, les protestants ne se plaignirent pas moins de lui que du comte de Candale. Le roi cependant continuait son voyage, et les neiges l'arrêtèrent quelques jours à Carcassonne, où il apprit la querelle qui s'était émue à Paris entre le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorency.

[1566] Dès le temps que ce cardinal était revenu du concile, il avait représenté au roi que la religion lui avait attiré une infinité d'ennemis ; il demanda, sous ce prétexte, qu'il lui fût permis d'avoir des gardes. Le gouvernement était si faible, qu'on lui accorda une permission si contraire à l'autorité du roi et aux derniers édits, qui défendaient si sévèrement à tous les particuliers de marcher armés. Durant le voyage de la cour, il était allé à son archevêché, ensuite à Joinville pour y visiter la duchesse, sa mère : de là il revenait à Paris, avec un grand équipage et suivi de ses gardes. Le maréchal de Montmorency ne le voyait pas volontiers en cet état, surtout dans son gouvernement, croyant que le cardinal voulait le braver d'y entrer armé, sans lui montrer le pouvoir qu'il en avait; il alla au parlement, où il se plaignit qu'au préjudice des édits du roi, qui défendait d'aller en armes, quelques personnes s'attroupaient autour de Paris, et se faisaient accompagner de gens de guerre. Il exhortait le parlement à faire ce qui dépendait de son ministère, et pour lui il déclara qu'il ferait sa charge. Il savait bien que c'était suffisamment avertir le cardinal, qui avait tant de créatures dans le parlement, et il espérait qu'il lui enverrait ses pouvoirs ; mais le cardinal crut que ce serait rabaisser la maison de Lorraine devant la maison de Montmorency, et s'obstina à n'en rien faire. Cependant, pour ne pas abuser des grâces du roi, durant son absence, en entrant trop accompagné dans Paris, il donna une partie de ses troupes au duc d'Aumale, son frère, et continua son chemin avec le reste; il rencontra le prévôt des maréchaux, qui lui ordonna de s'arrêter, et il se moqua de ses ordres ; mais, étant déjà auprès des Saints-Innocents, il ne put résister au maréchal, qui le chargea et mis ses gens en déroute, en sorte que le cardinal fut contraint de s'enfuir avec son neveu dans une hôtellerie, d'où il n'osa sortir qu'à la nuit.

Il y eut depuis de grandes négociations où le maréchal se soutint avec beaucoup de fierté, que les médiateurs dissimulaient le plus qu'ils pouvaient au cardinal de Lorraine. Il fallut enfin qu'il consentît qu'on portât, mais non de sa part, une copie de sa

permission au maréchal, et il obtint, par ce moyen, de pouvoir sortir de Paris avec ses gardes ; mais le duc d'Aumale demeurant armé aux environs de cette ville, le maréchal fit venir l'amiral, qui, ayant pris sa séance dans le parlement, lui offrit son secours, comme s'il eût été un souverain. Les ordres de la cour vinrent, et les choses furent apaisées, sans que le roi blamât ni l'un ni l'autre.

En même temps un autre démêlé d'une nature bien différente partagea tous les esprits. Ce fut celui de l'Université et des Jésuites, que le recteur de l'Université voulut empêcher d'ouvrir leur collége dans Paris. L'affaire se plaida au parlement ; on reprit dès l'origine l'institution de cette société, la blessure de saint Ignace de Loyola, gentilhomme navarrais, au siége de Pampelune sous François Ier, sa conversion, ses études commencées à l'âge de trente ans dans l'Université de Paris, son dessein de former une compagnie pour l'instruction des peuples et la propagation de la foi, dans le temps que Luther commença son schisme, les grands fruits que firent ses premiers compagnons au dedans et au dehors de la chrétienté, et principalement saint François Xavier, apôtre des Indes. Cette compagnie fut reçue en France, comme ont accoutumé les établissements extraordinaires, avec beaucoup de zèle d'un côté et beaucoup de contradiction de l'autre. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, fils du chancelier, leur donna le collége de Clermont ; et l'Université s'y étant opposée, le parlement prit l'avis de l'évêque de Paris, et celui de la faculté de théologie : ils ne furent pas favorables, et l'affaire parut rompue ; mais les Jésuites la reprirent du temps de François II, où la maison de Lorraine, qui les protégeait, était toute-puissante.

On ne put pourtant obtenir que le parlement les reçût ; mais, pour ne les pas condamner, il prit le parti de les renvoyer au concile général, qu'on parlait de recommencer, ou à l'assemblée de l'Eglise gallicane. Ils se servirent de l'occasion du colloque de Poissy, où tous les prélats étaient assemblés, pour se faire approuver : là, pour satisfaire à l'objection tirée de leurs priviléges, ils y renoncèrent ; et, non contents de déclarer qu'ils se soumettaient aux évêques et à tous les ordres du royaume, ils promirent de n'avoir jamais recours à Rome pour se faire relever de leurs promesses et pour obtenir de nouvelles exemptions. Le cardinal de Tournon, touché de la doctrine et du zèle avec lequel ils combattaient les hérétiques, appuya leurs intérêts dans l'assemblée, où ils furent reçus aux conditions qu'ils proposaient, mais les oppositions et le crédit, tant de l'évêque de Paris que de l'Université, ayant retardé l'ouverture de leur collége, l'affaire traîna longtemps, et fut enfin plaidée, durant le voyage, avec une chaleur extraordinaire, par les deux plus fameux avocats du parlement, qui étaient, Etienne Pasquier pour l'Université, et Jean Versoris pour les Jésuites. Les conclusions du procureur général leur furent contraires ; mais le parlement, pour éviter de donner un arrêt absolument définitif, appointa l'affaire, et cependant permit aux Jésuites de faire leurs leçons, qui était ce qu'ils demandaient. Rien ne leur servit tant que la haine que les hérétiques témoignaient pour eux ; ils appelèrent à leur collége tant d'habiles gens, et servirent si utilement le public, qu'on ne se repentit pas de la grâce qu'on leur avait faite : la cour, qui était encore à Carcassonne, fut bien aise que le parlement leur eût donné satisfaction.

Le roi alla de là à Toulouse, où les états étaient mandés. Là, les frères du roi changèrent de nom ; Alexandre, duc d'Anjou, fut appelé Henri ; Hercule, duc d'Alençon, qu'on avait laissé à Vincennes durant le voyage, fut nommé François. On voulut leur faire quitter ces noms profanes et leur en donner d'autres auxquels les oreilles françaises fussent plus accoutumées. Les protestants renouvelèrent leurs plaintes contre Montluc, leur ennemi capital, qui dissipa tout par sa présence, et conduisit la cour à Bordeaux, où elle fut plus magnifiquent reçue qu'en aucune ville. La présence du roi n'obligea pas le parlement à vérifier une déclaration favorable aux huguenots, apparemment aussi qu'on ne se soucia pas beaucoup de les appuyer ; mais pour ne les pas fâcher tout à fait, on renvoya la déclaration, contre la coutume, au gouverneur de la province, qui était le prince de Navarre, dont l'autorité n'était guère considérable durant son bas âge.

Le roi apprit à Bordeaux que la reine d'Espagne, sa sœur, qu'il avait fait inviter à venir sur la frontière, s'avançait vers Bayonne. Il partit en même temps pour s'y rendre, et sur le chemin il intercepta les lettres du duc d'Aumale au marquis d'Elbeuf, son frère, où il paraissait que beaucoup de grands seigneurs, à la tête desquels était le duc de Montpensier, s'étaient ligués contre les Montmorency et les Coligny. Le Roi parla dans son conseil avec beaucoup de menaces et d'autorité contre des cabales si préjudiciables à son service, il fit jurer à tous les seigneurs qu'ils n'y entreraient jamais ; ce qui fut interprété à faiblesse, aussi bien que la précaution qu'on prit à leur faire signer leur déclaration, comme si l'autorité royale et le serment de fidélité qu'ils avaient prêté n'étaient pas un lien assez ferme pour les attacher à leur devoir.

Quand le roi fut arrivé à Bayonne, il fit partir le duc d'Anjou pour aller au-devant de la reine d'Espagne, qu'il rencontra au delà de Saint-Sébastien, et qu'il accompagna dans cette place, où le duc d'Albe le joignit avec un équipage magnifique. On fit beaucoup de réflexions sur ce qu'un si grand ministre, et un si grand capitaine, le plus renommé qu'eût alors l'Espagne, avait été envoyé à une entrevue qui ne semblait être que d'amitié et de plaisir, et le prétexte d'apporter la toison d'or au roi, ne parut pas assez puissant pour y at-

tirer un homme de cette importance. La reine d'Espagne arriva vers le milieu du mois de juin sur les bords de la rivière ; la reine, sa mère, l'avait passée en bateau, dans l'impatience qu'elle avait d'embrasser sa fille. Pour le roi, son frère, elle le vit qui l'attendait en deçà, et il lui donna la main quand elle descendit à terre. Elle entra dans Bayonne, environnée de Henri, duc d'Anjou, son frère, et du cardinal de Bourbon. Tout le temps de l'entrevue se passa en tournois, en festins et en danses ; il n'y avait rien de plus magnifique que la cour de France ; la reine avait témoigné qu'on ferait plaisir au roi et à elle de paraître avec éclat. Elle fut blâmée d'avoir, par ce moyen, achevé de ruiner par des dépenses superflues la noblesse déjà épuisée par celles de la guerre. Elle disait, au contraire, qu'il fallait soutenir la réputation du royaume, du moins par les apparences, puisque le fond manquait.

Le bruit de cette entrevue se répandit bientôt par toute l'Europe, et personne ne voulut croire qu'elle n'eût qu'un pur divertissement pour objet ; au contraire, plus on y voyait de jeux et de plaisirs, plus on crut qu'ils cachaient quelque chose de sérieux. Les longues conférences que la reine Catherine avait en particulier avec le duc d'Albe, dans l'appartement de la reine, sa fille, où elle allait toutes les nuits après que le monde s'était retiré, firent juger qu'il se traitait quelque affaire très-importante. Les huguenots ne se trouvèrent point à l'entrevue, prenant pour prétexte que les Espagnols ne pourraient seulement souffrir leur vue. Mais leurs amis les avertissaient de ce qui se passait, et ils ne doutèrent point qu'on conjurât leur ruine : outre qu'ils étaient déjà dans la défiance, ils savaient que le roi d'Espagne ne les craignait pas moins que le roi de France.

Les troubles des Pays-Bas, dont leur religion était la cause principale, s'augmentaient de jour en jour. La haine que tous les ordres témoignaient pour le cardinal de Granvelle avait obligé Philippe à le retirer de ces provinces, et sur ce que des factieux faisaient courir le bruit qu'il allait revenir bientôt, il avait été fait vice-roi de Naples. Les peuples ne s'apaisaient pas pour cela, et les rigueurs de l'inquisition avaient tellement porté les esprits à la révolte, qu'il était aisé de juger qu'on n'en viendrait à bout que par la force. Les Catholiques n'en avaient pas moins d'aversion que les huguenots : ils craignaient que sous le prétexte de la religion, les Espagnols n'en voulussent à la liberté du pays. Le comte d'Egmont, un des principaux seigneurs catholiques, était à la cour d'Espagne, pour demander entre autres choses au nom des états, que l'inquisition fût supprimée. Les huguenots de France, qui se servaient de ceux des Pays-Bas pour fomenter les troubles, voyaient bien l'intérêt qu'avaient les deux rois de s'unir contre un parti qui leur était également odieux ; et si cette raison les avait portés à finir une grande guerre par la paix de Cateau-Cambrésis, il y avait bien plus d'apparance qu'ils s'uniraient dans un temps où ils n'avaient rien qui les animât l'un contre l'autre.

Au sortir de la conférence, le roi vint à Tarbes où il donna audience à un envoyé du Grand Seigneur. On ne voulut point le recevoir durant l'entrevue, pour ne point trop donner à discourir aux Espagnols, surtout dans un temps où les Turcs faisaient de si grands efforts contre la chrétienté. Il y avait plus d'un mois que Soliman tenait Malte assiégée avec toutes les forces de son empire. Le grand maître de la Valette la défendait avec autant de valeur que Pierre d'Aubusson en avait autrefois montré à Rhodes. Il vint à Tarbes un courrier du duc de Lorraine, pour apprendre les volontés du roi sur la guerre, qu'on appelait cardinale. Le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, avait assiégé dans Vic Salcède, sa créature, qui l'avait empêché de publier dans Metz des lettres de sauvegarde qu'il avait obtenues de l'empereur, parce qu'il prétendait que c'était offenser le roi d'avoir recours à l'autorité impériale. Le duc d'Aumale vint au secours de son frère avec des troupes ; mais le duc de Lorraine ne voulut pas y joindre les siennes, jusqu'à ce qu'il sût si le roi le trouverait bon. La cour n'approuva pas la conduite du cardinal ; mais cependant Vic fut pris, et Salcède perdit tous ses biens.

En retournant vers Paris, le roi rétablit à Nérac l'exercice de la religion catholique, que la reine de Navarre en avait ôté, et reçut à Angoulême une célèbre députation des huguenots, qui se plaignaient des contraventions qu'on faisait de tous côtés aux édits. Le cardinal de Lorraine était toujours le prétexte de leurs plaintes ; mais il n'était pas malaisé d'entendre à qui ils en voulaient, car ils menacèrent la cour presque ouvertement, et eurent l'audace de dire que si on les mettait au désespoir, on les contraindrait de se porter à d'étranges extrémités.

Environ ce temps, on reçut l'avis de la levée du siége de Malte : le secours que le roi d'Espagne y envoya de Sicile vint si tard, qu'il fut inutile, et la délivrance de l'île ne fut due qu'à la seule valeur des chevaliers. Soliman, pour se venger de l'affront que ses armes avaient reçu, descendit en personne dans la Hongrie malgré son grand âge, et y mourut d'apoplexie pendant le siége de Sigest. On cacha sa mort aux soldats jusqu'à ce que la ville eût été prise, et qu'on eût nouvelle que son fils Sélim avait été couronné à Constantinople.

Le roi continuait son voyage, et recevait partout des plaintes des huguenots, qu'on payait de belles paroles. Quand le roi fut arrivé à Blois où il devait hiverner, il donna congé aux grands qui l'avaient suivi, avec ordre de se rendre, au commencement de l'année suivante, à Moulins, où il avait indiqué une assemblée solennelle pour remédier aux abus qu'il avait remarqués pendant son voyage. Il passa l'hiver à Blois, où

il apprit, au mois de décembre, la mort du Pape Pie IV.

[1566] Pie V, Jacobin, fut bientôt élu à sa place, homme de basse naissance, mais de grand mérite, qui gouverna les affaires de l'Eglise d'une manière bien différente de ses derniers prédécesseurs, et en qui on crut voir revivre la piété des anciens Papes : aussi avait-il été élevé au pontificat par les soins du cardinal Charles Borromée, neveu du Pape défunt, qui, après avoir donné un si saint Pape à l'Eglise, s'en alla travailler à son archevêché de Milan, où il fit voir par le zèle qu'il eut pour la discipline, et par les soins qu'il prit de son troupeau, que les derniers siècles avaient des évêques comparables à ceux des premiers temps.

Dans ce même temps ceux qui avaient ordre de se trouver à Moulins s'y rendaient de toutes parts. Tous les grands du royaume et les présidents les plus habiles de tous les parlements y étaient mandés; le roi y parla à son ordinaire avec beaucoup de grâce et de gravité. Le chancelier fit de grandes plaintes de la mauvaise administration de la justice, qu'il attribua à la multiplicité des lois mal digérées et contraires entre elles, à la vénalité des offices et au nombre prodigieux des officiers qui étaient à charge à l'Etat en toutes façons. Pour remédier aux abus dont le mal était le plus apparent, on fit une ordonnance qui contenait 86 articles, qui, après quelques objections, passèrent d'un commun consentement; mais cette réformation n'était que le prétexte de l'assemblée : le véritable sujet était le dessein de réconcilier les chefs des partis, dont on craignait que les divisions ne rejetassent le royaume dans les guerres civiles.

Sipierre, gouverneur du roi, lui avait dit en mourant que la querelle des princes lorrains, des Montmorency et des Châtillon, deviendrait la querelle de tout l'Etat, si on ne se hâtait d'y remédier. Pour profiter de ce conseil, le roi fit venir d'un côté le cardinal de Lorraine et la veuve du feu duc de Guise, et de l'autre l'amiral avec ses frères, à qui il fit faire serment qu'il n'avait point eu de part à l'assassinat de ce prince. Sur cela le roi leur commanda d'oublier tout le passé, et fit embrasser le cardinal et l'amiral. Le jeune duc de Guise était présent, tout fier de la gloire qu'il avait acquise en Hongrie, où il venait de montrer beaucoup de valeur, et du crédit qu'il commençait à avoir en France parmi la noblesse et parmi les peuples. Comme il avait à peine seize ans, on le traita comme un enfant, quoiqu'il fût bien plus avancé qu'on n'a coutume de l'être à son âge, et on ne songea pas seulement à lui demander sa parole. Ainsi il fut simple spectateur de l'accommodement, et se contenta d'y assister avec un air qui fit connaître qu'il ne se tenait pas obligé.

Les princes de sa maison ne furent pas fâchés de se réserver un moyen de reprendre une poursuite dont ils ne se désistaient qu'en apparence. Il fut plus aisé d'accommoder le cardinal de Lorraine avec le maréchal de Montmorency, dont l'humeur sincère et généreuse ne laissait craindre aucun déguisement. La duchesse de Guise crut avoir satisfait à ses devoirs par cet accommodement, et épousa le duc de Nemours, quoiqu'il eût déjà promis mariage à une fille de la maison de Rohan. Mais comme elle était huguenote, elle ne fut point favorisée à la cour de France, et encore moins à la cour de Rome, où elle fit des poursuites. Ainsi le prince le plus accompli qui fût alors dans le royaume, posséda la princesse la plus spirituelle de son temps.

Après l'assemblée de Moulins, il se répandit un bruit que la reine avait eu dessein d'y attirer les chefs huguenots pour s'en défaire, et que ce qui l'avait empêchée d'éclater, c'est qu'ils n'y étaient pas en assez grand nombre. Ce bruit eut pour fondement une parole du duc d'Albe, qui dit qu'il ne s'était rien exécuté à Moulins, parce que dans de telles entreprises il fallait prendre les gros saumons, et non les grenouilles. Il est pourtant véritable que le prince de Condé et les Châtillon se trouvèrent à l'assemblée, sans qu'il parût rien contre eux; de sorte qu'il est vraisemblable que les huguenots inventèrent eux-mêmes ce discours pour disposer le parti à prendre les armes, ou que le duc d'Albe le dit exprès pour leur donner de la défiance. En effet, il est certain que les Espagnols n'oublièrent rien pour leur en inspirer; ils ne voulaient pas que la France fût en paix pendant que leurs affaires se brouillaient dans les Pays-Bas : Philippe n'avait rien voulu rabattre de la sévérité des édits, ni des rigueurs de l'inquisition.

Comme on n'espérait plus de remède par les remontrances, on songea à s'en garantir par la force. Neuf gentilshommes signèrent une ligue contre l'inquisition, qu'on faisait servir, disaient-ils, à envahir les biens des bons citoyens, sous prétexte de religion, et jurèrent de demeurer unis pour le service de Dieu et du roi, et pour la liberté du pays. Plusieurs autres se joignirent à eux ouvertement; mais les plus dangereux étaient ceux qui se tenaient cachés, du nombre desquels était le prince d'Orange mécontent depuis longtemps et ne méditant que des desseins de rébellion.

On vint dire à Marguerite, duchesse de Parme, qui, depuis le temps que Philippe s'était retiré en Espagne, était demeurée gouvernante des Pays Bas, que quatre cents gentilshommes venaient à Bruxelles pour lui présenter une requête. On trouva bon dans le conseil qu'elle leur donnât audience, pourvu qu'ils vinssent sans armes et avec respect : ils parurent aussitôt, ayant à leur tête Henri de Brederode, gentilhomme hollandais, de la plus illustre maison de ce pays. La gouvernante répondit sur le sujet de l'inquisition, qu'elle avait été établie par l'empereur Charles V, son père, et qu'elle s'étonnait qu'on osât trouver à redire aux ordonnances d'un si grand prince. Elle ajouta toutefois, pour gagner du temps et

pour ne les point porter à l'extrémité, qu'elle en écrirait au roi, dont il fallait attendre les ordres. Un peu après, les conjurés, dans un festin que leur fit Brederode, se mirent à discourir du nom qu'ils donneraient à leur ligue. Comme plusieurs proposaient des titres ambitieux, un de la compagnie s'avisa qu'à la première fois qu'ils s'étaient présentés à la gouvernante, les seigneurs qui l'accompagnaient avaient dit par mépris que ce n'étaient que des gueux. Ce mot de gueux réjouit toute la compagnie, et tous s'écrièrent, en buvant à la mode du pays : « Vivent les gueux ! » Ce cri se répandit dans toute la ville ; un peu après on les vit paraître avec des écuelles de bois et une besace ; ils y joignirent des bourdons de pèlerins, voulant faire entendre à la gouvernante qu'ils étaient prêts à abandonner le pays, si elle ne leur faisait justice.

Après s'être plaints souvent de ses longs délais, ils allèrent à Anvers, où Brederode fit accroire au peuple que les chevaliers de la Toison d'or s'étaient ligués avec eux. Quoique cela ne fût pas véritable, il n'en fallut pas davantage pour émouvoir une populace déjà disposée à la révolte. On reçut dans la ville toute sorte d'hérétiques : anabaptistes, luthériens, calvinistes ; tous prêchaient et faisaient la Cène à leur mode, mais les derniers étaient les plus forts, et il s'y mêla des émissaires du prince de Condé et des Châtillon pour les animer. Ainsi ils se mirent tout à coup à renverser les images, à piller les églises et à brûler les reliques. Cet exemple fut suivi en plusieurs villes, et la rébellion se répandait dans tout le pays. Le prince d'Orange, que la gouvernante avait envoyé à Anvers pour y commander, sur la promesse qu'il fit d'apaiser le peuple qui le demandait, mit fin au pillage, et retint un peu les peuples dans le devoir ; mais la gouvernante fut obligée de permettre le prêche dans divers endroits.

On reçut réponse du roi, qui approuva la résolution qu'elle avait prise d'adoucir les rigueurs de l'inquisition. Cette condescendance, résolue trop tard, anima plutôt les rebelles qu'elle ne les apaisa, et il fallut en venir à la force contre Valenciennes. Cette ville, déclarée rebelle au conseil de la gouvernante, fut bloquée sur la fin du mois de décembre. Des troupes détachées de devant la place, mirent Lille et Douai à la raison : Valenciennes n'était guère plus en état de résister ; mais, au commencement de janvier, il vint à la gouvernante des lettres d'Espagne, où le roi témoignait que, puisqu'elle s'était engagée à faire ce siége, elle pouvait le continuer, doucement toutefois et avec lenteur, parce qu'il était de sa clémence de ménager le sang de ses sujets ; qu'ainsi on tâchât plutôt de réduire Valenciennes par la crainte, que de la forcer ouvertement, et qu'on ne vînt à l'attaque qu'à l'extrémité. La gouvernante fut souvent embarrassée par ces contre-temps du conseil d'Espagne ; mais elle rectifiait tout par sa présence. Après qu'elle eut donné, suivant ces ordres, quelques délais aux rebelles, qui profitèrent de sa patience pour s'affermir, elle fit battre la place ; ils capitulèrent dès le premier jour, et se rendirent enfin à discrétion : leurs priviléges leur furent ôtés, et trente-six des plus coupables, condamnés à mort, s'en sauvèrent par la fuite. Ceux de Maestricht, étonnés de ce bon succès, ouvrirent leurs portes ; Bolduc suivit cet exemple, et Anvers même fut obligé de s'abandonner à la discrétion de la gouvernante.

[1567] Le prince d'Orange, désespéré, avait quitté le pays depuis quelques jours, et attendait en Allemagne une conjoncture plus favorable à ses desseins ambitieux. Ainsi tout obéit à la gouvernante. Elle réserva au roi le châtiment et le pardon, contente d'obliger les villes rebelles à recevoir garnison, et à payer l'argent qu'elle exigea pour la subsistance des troupes. Cela fait, elle pressa le roi, comme elle avait toujours fait, mais plus vivement que jamais, de venir donner le repos à ses provinces, au moins de lui envoyer un plein pouvoir de mettre fin aux affaires, ou en châtiant ou en pardonnant. Sur cette proposition, les avis furent différents au conseil d'Espagne ; celui du duc d'Albe, plus conforme à l'humeur du roi et à la politique d'Espagne, l'emporta. Il soutenait que le repos procuré par la gouvernante n'était qu'un amusement ; que la rébellion, comme un feu couvert sous la cendre, se rallumerait bientôt plus violente que jamais, et qu'elle ne serait jamais éteinte que par la rigueur et par le sang des rebelles. Les principaux du conseil, et entre autres le confesseur du roi, représentèrent en vain que les rigueurs ne feraient qu'aigrir et pousser à l'extrémité un peuple qui s'était remis à son devoir. Philippe avait pris sa résolution ; il déclara qu'il voulait aller lui-même aux Pays-Bas, et faire marcher devant lui le duc d'Albe avec une puissante armée. En effet, il fit amasser des troupes de toutes parts, et le duc se prépara à partir ; mais le roi, qui ne voulait qu'amuser les peuples, ne songeait guère à le suivre.

Ce grand armement du duc d'Albe fit tomber les huguenots de France, qui étaient déjà en inquiétude. Il passait pour constant que les deux rois étaient convenus à Bayonne de s'unir contre eux : ils crurent voir l'effet de cette union dans les grands apprêts que faisait le roi d'Espagne pour les Pays-Bas, et ils songeaient à se procurer du secours de tous côtés. La reine d'Angleterre, autrefois leur protectrice, était irritée contre eux depuis le siége du Havre ; mais ils crurent que son intérêt l'emporterait sur son ressentiment. Ils ne se trompèrent pas dans leur pensée ; elle résolut de les assister, mais elle ne s'ouvrit point d'abord : elle envoya seulement des ambassadeurs pour redemander Calais, en vertu du traité fait avec Henri II. On traita leur demande d'insolence, et on s'étonnait que les Anglais, après avoir fait la guerre au roi en faveur des rebelles, osassent parler d'un traité qui les obligeait à vivre en paix avec la France. Elisabeth

s'étant attendue à cette réponse, et ne voulant point encore se déclarer, se contenta d'appeler auprès d'elle le cardinal de Châtillon pour tenir la cour de France en jalousie, et entretenir les huguenots dans l'espérance de sa protection.

Au milieu de ces affaires, il était venu un ambassadeur de la part de Marie Stuart, reine d'Ecosse. Cette malheureuse princesse avait eu de continuelles traverses depuis qu'elle était dans son royaume : sa conduite avait augmenté la haine que ses sujets, pour la plupart hérétiques, avaient déjà pour sa religion : comme elle était accoutumée à la magnificence de la cour de France, elle faisait des dépenses que la pauvreté de son royaume ne pouvait souffrir. Pour diminuer le crédit de Jacques, comte de Murray, son frère bâtard, chef des calvinistes, elle épousa Henri Stuart, son parent, qu'elle fit couronner roi ; mais elle le méprisa bientôt après, et éleva si haut un musicien, que non-seulement les grands du royaume, mais le roi lui-même en devint jaloux : il lui fit tuer à ses yeux son musicien, qui était devenu son secrétaire et son principal ministre. Elle fit semblant de lui pardonner; mais, quelque temps après, ce jeune roi fut étranglé dans son lit, et la chambre où il couchait sauta en même temps par une mine. Le comte de Bothwel fut l'auteur de cet attentat, et incontinent après, il osa demander la reine en mariage; elle se laissa forcer à l'épouser, après qu'il eut été justifié presque sans procédures. On connut assez que la reine ne haïssait pas ce meurtrier : la haine de ses sujets s'accrut sans mesure, et on se moqua en France de l'ambassade qu'elle envoya pour justifier sa conduite.

Le duc d'Albe partit d'Espagne et fit passer ses troupes dans les Pays-Bas, par la Suisse, par la Franche-Comté et par la Lorraine. Ce ne fut pas sans donner beaucoup de jalousie à Genève et aux autres pays qu'il côtoyait ; mais il passait si vite, qu'il dissipa bientôt leur crainte : celle des huguenots de France était extrême, quand ils virent approcher dix mille hommes des meilleures troupes d'Espagne sous un général si renommé. Le prince de Condé représenta à la reine qu'elle devait armer, de son côté, et ne pas laisser le royaume dépourvu ; son dessein était d'obtenir le commandement des armées, et de se faire déclarer lieutenant-général, comme la reine le lui avait promis autrefois. Elle fit semblant de profiter de ses avis, et en même temps, on donna ordre de faire des levées par tout le royaume et d'amener six mille Suisses. Le prince poursuivait sa pointe, et, pour parvenir à la charge qu'il demandait, il obtint le consentement du connétable, qui le lui accorda, soit qu'il crût que la reine s'opposerait assez aux desseins du prince, soit qu'il cédât aux importunités de son fils, le maréchal de Montmorency, et de ses neveux de Châtillon, qui commençaient à regagner ses bonnes grâces.

La reine, étonnée qu'un homme si jaloux de son autorité eût donné les mains à une proposition si désavantageuse à sa charge, ne trouva rien à opposer au prince que le duc d'Anjou, second fils de France. Quelque jeune qu'il fût, il montrait beaucoup de courage, et, plus doux que le roi, son frère, il gagnait déjà tous les cœurs. La reine, sa mère, le piqua d'honneur, en lui disant qu'il était temps qu'il commençât à acquérir de la gloire par les armes, et que le prince de Condé, qui demandait le commandement des armées, lui allait ôter tous les moyens de signaler son courage. Il n'en fallut pas davantage pour réveiller le jeune duc. Il devait un soir, à un festin, tirer à part le prince de Condé, lui parler avec vivacité, laisser échapper tout haut des paroles de menaces et de hauteur. Le prince fit paraître une contenance pleine de respect et de soumission. Il s'agissait de la charge que le duc lui déclarait qu'il voulait avoir, et qu'il saurait bien se venger du prince s'il avait l'audace de la prétendre. La fierté du prince de Condé souffrit beaucoup dans cet entretien ; il sentit bientôt d'où lui venait le coup, et après avoir promis au duc tout ce qu'il voulut, il sortit plein de fureur contre la reine : il ne demeura à la cour qu'autant qu'il fallait pour cacher son indignation ; il alla ensuite à Noyers, et l'amiral se retira chez lui, après avoir rempli toute la cour des plaintes qu'il faisait des injustices que les huguenots avaient à souffrir.

Cependant le duc d'Albe arriva dans les Pays-Bas, il présenta ses lettres à la gouvernante sur la fin d'août ; elle vit bien qu'il n'y avait plus rien à faire pour elle dans ces provinces, et que le duc y allait avoir toute l'autorité; elle écrivit pourtant au roi son frère sans se plaindre, et se contenta de lui marquer doucement, comme elle avait toujours fait, qu'elle craignait que l'appréhension d'un si grand armement ne poussât les peuples au désespoir.

Le prince et l'amiral crurent qu'ils allaient voir éclater quelque chose de funeste contre leur parti ; les avis qu'ils recevaient de la cour les confirmaient dans cette pensée : ils assemblèrent leurs amis, et après qu'on eut proposé divers conseils, d'Andelot, bien concerté avec le prince et l'amiral, dit qu'ils avaient toujours perdu toutes leurs affaires pour n'avoir jamais été à la source du mal : que dans la dernière guerre, si, au lieu de s'emparer d'Orléans, ils s'étaient saisis de la personne du roi, ils seraient demeurés les maîtres et ne se verraient pas à la veille d'être opprimés; qu'ainsi il ne fallait plus retomber dans la même faute, à moins que de vouloir périr sans ressource. Tout le monde fut de son avis. La cour étant à Monceaux peu accompagnée, il leur était aisé d'assembler promptement quinze cents chevaux avec lesquels ils espéraient de surprendre le roi. On se moqua des scrupules de la Noue, qui remontrait que c'était décréditer leur religion que de la défendre par de telles voies.

Le rendez-vous fut donné pour le 28 de septembre à Rosoy en Brie, assez près de Monceaux, et tous leurs gens s'y rendirent

en grand secret par divers chemins. La reine n'eut aucun avis de cette entreprise. Elle se défiait, à la vérité, des huguenots, et principalement de l'amiral, dont elle connaissait les desseins profonds et artificieux; ainsi elle le faisait observer; et un peu avant le jour du rendez-vous, comme elle avait eu le vent qu'il se tramait quelque chose, elle lui avait envoyé un homme de confiance à Châtillon-sur-Loing, où il était : il le trouva grimpé sur un arbre qu'il ébranchait, la serpe à la main, avec une vieille casaque dont il était revêtu. Il ne put croire qu'un homme qui paraissait si tranquille et si occupé des innocents travaux de la vie champêtre, méditât rien d'important ni de dangereux, et le rapport qu'il fit à la reine lui mit l'esprit absolument en repos.

Cette princesse fut sans crainte jusqu'au vingt-huitième de septembre, qu'on lui vint dire, de tous côtés et en grande hâte, qu'une grosse troupe de cavaliers armés s'avançait par le chemin de Rosoy. Elle ne douta point que ce ne fût les huguenots; et la première chose qu'elle fit, fut d'aller promptement à Meaux, où la cour serait plus à couvert de l'insulte. Là, comme il vint des avis certains que le prince et l'amiral commandaient ces troupes, et qu'ils marchaient en bon ordre vers le lieu où était le roi, on envoya, pour les amuser, le maréchal de Montmorency, leur ami particulier, pendant qu'on délibérait de ce qu'il y avait à faire. Par bonheur, les six mille Suisses, nouvellement levés, retournaient de dessus la frontière, où on les avait envoyés pour observer la marche du duc d'Albe, et ils venaient d'arriver à Meaux fatigués d'une longue marche.

Le connétable était d'avis qu'il fallait demeurer en cette ville, où l'on pouvait aisément se défendre avec ce secours en attendant qu'on mandât le reste des troupes. Le chancelier appuya cette opinion de toute sa force, et ne voulait pas qu'on exposât le roi à être attaqué par ses sujets, prévoyant qu'après ce malheur la colère d'un prince si fier et la fureur des rebelles n'auraient point de bornes. Les autres trouvaient dangereux de renfermer le roi dans une place si faible et si dépourvue, qu'on verrait tout d'un coup environnée de tout le parti huguenot, et concluaient qu'il fallait aller à Paris, où l'on n'aurait rien à craindre.

La reine, d'abord résolue à demeurer, changea d'avis, et le duc de Nemours, auteur du conseil, eut charge d'aller dire aux Suisses que le roi leur faisait l'honneur de se remettre entre leurs mains, mais qu'il fallait partir sur l'heure. A cette proposition personne ne se trouva las; les Suisses, trop heureux de sauver le roi et la reine dans un si grand péril, furent prêts en deux ou trois heures; ils formèrent un gros bataillon. Le roi et la reine, avec le conseil, les dames et tout ce qu'il y avait de personnes incapables de porter les armes, furent placés au milieu; le chancelier s'y rangea avec les autres, déplorant le sort de la France, et un dessein qui allait porter les affaires à l'extrémité de part et d'autre; on marcha en cet équipage sous les ordres du connétable, trois ou quatre heures de nuit, et à la pointe du jour le bataillon se trouva à quatre lieues de Meaux sans que l'ennemi parût.

Le maréchal de Montmorency avait occupé longtemps le prince de Condé et l'amiral, leur représentant tantôt l'indignité, tantôt les inconvénients de leur entreprise, leur proposant des expédients, les pressant à en proposer, appelant à son secours tantôt la prudence de l'amiral, qui s'engageait à un dessein impossible, tantôt le bon cœur et la fidélité du prince qui commettait un tel attentat contre la majesté royale, lui que sa naissance obligeait à en être le défenseur. Pendant qu'ils se défendaient sur les violences et les artifices dont on usait envers eux, sur les infractions des édits, sur les manquements de paroles, et le peu de sûreté qu'il y avait pour eux à négocier, ils apprirent que le roi était en chemin, et ne l'atteignirent qu'au moment que le jour venait de paraître; ils s'avancèrent pour couper le bataillon, sous prétexte de vouloir parler au roi et lui présenter une requête. On leur répondit fièrement que ce n'en était ni le lieu ni le temps, et on les remit à Paris, en même temps ils virent les Suisses baiser la terre, action par laquelle ils commencent ordinairement le combat, comme pour demander pardon à Dieu. Ils se relevèrent aussitôt, présentèrent les armes avec une contenance qui fit perdre au prince et à l'amiral l'espérance de les forcer, de sorte qu'ils se mirent à suivre en queue le bataillon, afin de profiter du premier désordre. Le connétable vit leur dessein, et, pour mettre en sûreté le roi et la reine, il détacha deux cents chevaux qui se trouvèrent à la suite de la cour, avec lesquels il les fit partir, pendant qu'il amusait à la queue les ennemis par des escarmouches; ainsi le roi arriva le soir à Paris sans avoir mangé, piqué au vif d'avoir été obligé de fuir devant ses sujets, et plein d'une fureur implacable contre ceux qui lui faisaient un tel affront. Les huguenots tournaient inutilement de tous côtés pour tâcher d'ouvrir le bataillon, quand tout à coup on vint dire au prince que le roi avait pris le devant.

Il cessa de poursuivre les Suisses quand il vit sa proie échappée; mais il espéra la revoir bientôt par une autre voie. Il écrivit dans toutes les provinces; le monde commençait à lui venir, et tout faible qu'il était encore, il conçut le hardi dessein d'affamer Paris : il se saisit de Saint-Denis au commencement du mois d'octobre; il brûla tous les moulins qui étaient autour de la ville, et occupa autant qu'il le put les passages de la rivière. La reine eut recours aux négociations; le prince et les autres chefs, quoique souvent amusés par cet artifice, ne pouvaient l'éviter, parce qu'il fallait se montrer disposés à faire la paix, et ils n'auraient pu autrement se délivrer des reproches de tout le parti, qui les eût accusés de faire la guerre pour leur intérêt. Leurs premières propos-

tions furent extraordinairement insolentes ; non contents de demander le licenciement des étrangers, la liberté de conscience sans aucune modification, et le libre accès à toutes les charges, ils demandèrent encore qu'on assemblât les états, que le peuple fût soulagé et qu'on chassât tous les Italiens dont on se servait pour les tourmenter.

La reine, attaquée trop clairement par cet article, fit résoudre que pour toute réponse on les enverrait sommer par un héraut de mettre bas les armes, sur peine d'être déclarés rebelles : à cette fière réponse ils commencèrent à s'apercevoir qu'ils s'étaient trop avancés. Ce que les ministres du roi disaient de plus fort aux princes protestants pour les détourner de secourir les huguenots, c'est qu'ils en voulaient au gouvernement, et que la religion n'était que le prétexte de leur révolte. Leurs derniers articles autorisaient visiblement ce reproche ; ainsi ils se départirent de tout ce qui regardait l'Etat en général, et se renfermèrent dans les intérêts de leur religion. Sur ce fondement les conférences se renouèrent; mais elles furent bientôt rompues par le connétable, qui ne put jamais souffrir la liberté de conscience pure et simple. Il accusa plusieurs fois ses neveux d'être cause de la ruine de l'Etat : il soutint que les édits n'étaient faits que pour un temps, et conclut en disant, avec une gravité digne de son âge, qu'il valait mieux avoir la guerre civile pour un temps, que d'autoriser dans le royaume une division perpétuelle : ainsi on se prépara de part et d'autre à la guerre. Comme il venait au prince des troupes de Guyenne, et qu'Orléans lui était nécessaire pour faciliter la jonction des troupes, il envoya la Noue pour occuper cette place, dont en effet il se rendit maître avec le secours de la bourgeoisie; et en cinq jours de temps, quoiqu'il eût à peine trois cents soldats, il contraignit la citadelle de capituler, tant elle était mal pourvue. Cependant d'Andelot se saisit du poste de Poissy avec cinq cents chevaux, et Montgommeri, envoyé pour prendre celui de Pontoise, en fut empêché par Strozzi, qui se trouva là par hasard en revenant de dessus la frontière avec quelques compagnies des gardes, au bruit de l'entreprise de Meaux.

Paris commençait à souffrir, et on s'y plaignait hautement de ce que le connétable avait laissé occuper les avenues par une armée qui avait à peine quatre mille hommes de pied et deux mille chevaux, lui qui, sans compter la bourgeoisie, avait trois mille chevaux et seize mille hommes de pied des meilleures troupes de France : son intention n'était pas de les attaquer, mais de les faire périr, en rompant, comme il fit, la communication de leurs quartiers. Il lui fut aisé d'ouvrir quelques-uns des passages pour faire entrer des vivres ; mais comme le peuple se lassait d'être renfermé et continuait de murmurer contre le connétable, jusqu'à l'accuser d'intelligence avec l'ennemi, il fit sortir de la ville, le 9 de novembre, une partie des troupes, avec ordre de harceler les ennemis tout le long du jour et la nuit suivante. Le lendemain il sortit lui-même avec le reste de l'armée, en disant tout haut que cette journée allait faire voir ce qu'il pensait des huguenots, puisqu'il ne rentrerait dans Paris que mort ou victorieux. Cela dit, il commença à mettre son armée en bataille.

Le prince n'avait que quinze cents chevaux et douze cents hommes de pied, avec lesquels il gardait Saint-Denis, Aubervilliers et Saint-Ouen : le reste des troupes était distribué dans les autres postes, ou suivait d'Andelot et Montgommeri ; le connétable avait su leur départ, et après avoir donné ordre qu'on enfonçât tous les bacs pour leur empêcher le retour, il prit ce temps pour combattre. Pendant qu'il se mettait en bataille dans la plaine Saint-Denis, le prince et l'amiral, quoique sans canon et presque sans armes, se préparaient à une vigoureuse résistance : non-seulement ils ne voulurent jamais écouter ceux qui conseillaient la retraite, mais ils rejetèrent ceux qui voulaient qu'on abandonnât Saint-Ouen et Aubervilliers. Au contraire, plus ils étaient en petit nombre, plus ils jugèrent nécessaire de s'étendre, de peur d'être tout-à-coup enveloppés : au surplus ils résolurent d'attaquer les premiers et de payer de courage, espérant que dans une saison où les jours étaient courts et si obscurs, pourvu qu'ils pussent tenir quelques heures, la nuit les séparerait avant que le grand nombre les pût accabler. Le connétable ne crut jamais qu'ils osassent combattre, et prétendait seulement les chasser d'Aubervilliers et de Saint-Ouen pour les enfermer dans Saint-Denis.

Environ sur le midi il fit battre Aubervilliers par son artillerie. Henri du Bec de Vardes, qui gardait ce poste avec Genlis, alla droit aux arquebusiers qui défendaient le canon, dont il était fort incommodé, et les renversa. Genlis le vint soutenir, et tous deux furent poussés par la cavalerie du maréchal de Cossé. Ils firent leur retraite par un fossé qu'ils avaient creusé exprès, et qu'ils avaient bordé de l'élite de leurs arquebusiers. Le maréchal de Cossé se trouvait en péril par le ravage que leur décharge avait fait dans ses troupes, quand les ducs de Longueville et de Nemours d'un côté, et les gendarmes catholiques d'un autre, vinrent le dégager. L'amiral, qui vit que Genlis ne pouvait éviter sa perte, marcha contre eux avec une contenance ferme, mais lentement, pour donner moyen à ses arquebusiers de suivre la cavalerie. Là, se commença un combat si opiniâtre et si furieux que la bataille de Dreux n'avait rien vu de semblable.

Le maréchal de Cossé et ceux qui le soutenaient obligés de tourner le dos, se renversèrent sur un régiment que la ville de Paris avait richement armé et vêtu; mais elle ne leur avait pas donné du courage ; aussi prirent-ils la fuite sans qu'on pût jamais les rallier. L'amiral, sans s'amuser à

les poursuivre, donna sur le bataillon des Suisses, où était le connétable son oncle, et l'ouvrit par plusieurs endroits; il fut aussitôt suivi du prince de Condé, et tous deux ayant jugé que le gain de la bataille dépendait de l'avantage qu'ils remporteraient sur le connétable, s'attachèrent à lui; mais le prince fit marcher sa cavalerie avec tant d'ardeur, qu'il laissa en chemin les arquebusiers qui devaient combattre avec elle. Le maréchal de Montmorency, qui accourait au secours de son père, se mit entre deux sans perdre de temps; mais le prince ne quitta pas pour cela son premier dessein : il laissa une partie de sa cavalerie pour faire tête au maréchal, et alla fondre avec l'autre sur le connétable, qu'il voyait presque abandonné des siens et tout couvert de blessures.

L'infanterie, qui n'était pas soutenue, ne résista pas, et la cavalerie ne tint guère davantage; ainsi le maréchal était en état de dégager bientôt son père : mais il venait d'être porté par terre; car pendant qu'il combattait, à l'âge de quatre-vingts ans, avec autant d'ardeur que dans sa première jeunesse, et qu'il ne songeait plus qu'à finir sa vie par une mort glorieuse, Robert Stuart lui avait lâché par derrière, à bout portant, un coup de pistolet dans l'épaule, et lui avait donné un coup mortel. Le vieillard se retourna en même temps contre lui, et avec le pommeau de son épée, qu'il venait de rompre dans le corps d'un cavalier, il lui brisa la mâchoire. Il tomba de sa blessure et de l'effort qu'il venait de faire; et en même temps, à six pas de lui, le prince fut renversé sous son cheval.

La chute des généraux mit les deux partis en désordre : les Catholiques ne songèrent plus qu'à délivrer le connétable, et les huguenots qu'à retirer le prince; mais dans cette confusion, il fut aisé à ceux des Catholiques qui n'avaient point encore combattu, de prendre un grand avantage. Le maréchal de Danville se fit jour à travers les huguenots et en fit un grand carnage : l'amiral, qui les soutenait, emporté par son cheval au milieu des Catholiques, disparut un peu après; mais il tomba entre les mains d'un de ses amis qu'on ne nomme point, qui, pour en ôter la connaissance à ses soldats, lui arracha son écharpe blanche sous prétexte de la donner. Les huguenots se trouvant destitués de la présence d'un chef si considérable, le prince n'en pouvant plus, un grand nombre de leurs gens et des plus qualifiés ayant été tués, et les autres étant épuisés par le travail, malgré les Catholiques qui les accablaient, se retirèrent dans leurs premiers logements à la faveur de la nuit.

On courut au connétable, qui, revenu d'un évanouissement, demanda d'abord à ceux qui l'environnaient en quel état étaient les affaires. On lui montra les ennemis qui se retiraient, et il répondit aussitôt pourquoi donc on s'amusait autour de lui, et pourquoi on ne les poursuivait pas : il fut longtemps sans vouloir souffrir qu'on l'emportât, disant qu'il n'avait plus rien à désirer, puisque son maître avait remporté la victoire, et que pour lui il voulait mourir au champ de bataille. Après avoir résisté aux prières de ses enfants, il se rendit aux raisons d'un ecclésiastique, qui lui dit qu'il devait se faire porter à Paris pour y recevoir les sacrements.

L'amiral fut aussi conduit dans cette ville; mais il fut relâché durant la nuit par celui qui l'avait pris, et arriva à Saint-Denis dans le même temps que d'Andelot et Montgommeri y revinrent, l'un de Poissy et l'autre de Pontoise. Les huguenots reprirent cœur à leur arrivée, et dès le lendemain ils parurent en bataille dans la plaine de Saint-Denis, à la vue de l'armée royale. Après s'être ainsi montrés pour soutenir leur réputation, ils songèrent à leur sûreté, et résolurent de se retirer de Saint-Denis, d'où il eût été trop aisé de les chasser après la perte qu'ils avaient faite; mais de peur que leur retraite ne parût forcée, ils publièrent dans leur camp qu'ils allaient au-devant du prince Casimir, fils de l'électeur palatin, qui en effet devait venir à leur secours par la Lorraine. Ils ne voulurent pourtant point partir sans donner l'alarme à Paris, et d'Andelot brûla quelques moulins auprès des faubourgs : les Catholiques ne songèrent pas à profiter de leur avantage.

La perte avait été presque égale à ne regarder que le nombre; mais outre que les huguenots avaient perdu beaucoup de personnes de distinction, la perte se remarquait plus dans une si petite armée. Celle du roi ne regrettait que peu de personnes considérables; mais le connétable lui seul en valait beaucoup. On le vit tourner à la mort dès le lendemain de la bataille : le roi et la reine le visitèrent, il ne leur parla que de la joie qu'il avait de mourir pour la religion et pour leur service, et il accomplit tous les devoirs d'un Chrétien avec beaucoup de foi et de constance.

Le roi le fit enterrer comme on fait les plus grands princes. On se souvenait que la France, attaquée autrefois par Charles-Quint du côté de la Provence, lui devait son salut. La paix de Cateau-Cambrésis était une tache dans sa vie; mais il semblait l'avoir effacée par les services qu'il avait rendus à la religion et à l'État dans ses dernières années, et, quoique presque toujours malheureux, il passa pour un des plus grands hommes de son siècle.

La cour fut occupée durant quelques jours du soin de faire remplir sa place. La reine pensa au duc d'Anjou, malgré sa grande jeunesse; la tendresse qu'il avait pour lui, et le désir de donner un contrepoids à l'autorité royale pour maintenir son crédit, fit qu'elle le proposa au roi pour le faire connétable. Elle connut à sa contenance que cette proposition l'avait mortellement offensé; elle lui représenta pourtant qu'il n'avait que ce moyen d'éviter la jalousie des grands de la Cour, qui ne céderaient jamais un si grand emploi qu'à un fils de France; mais celle que le roi avait pour son frère

l'empêcha de se rendre. La reine en sortit par un expédient, et fit trouver bon au roi de déclarer le duc d'Anjou son lieutenant-général.

Toute la France était en mouvement à cause des places qui se déclaraient, et des troupes qui venaient de tous côtés fortifier les deux partis. Parmi les villes qui s'unirent aux huguenots, Nîmes, Montpellier, Sisteron, Valence, Auxerre et Mâcon, furent les principales. Ils espéraient d'avoir bientôt la Rochelle, par le moyen d'un nommé Truchard, qui devait être maire l'année suivante. Les environs de Lyon étaient à eux, et les troupes huguenotes, commandées par d'Acier, Mouvans et Ponsenac, tenaient cette place bloquée, en attendant que ceux de la même religion, qui y étaient en grand nombre, trouvassent l'occasion de s'y rendre les maîtres.

Les protestants d'Allemagne demeurèrent quelque temps en suspens. Lansac leur avait presque persuadé que les huguenots n'étaient que des séditieux, qui ne combattaient pas pour leur religion, dont ils avaient l'exercice, mais pour satisfaire leur ambition, et par des intérêts particuliers. Ainsi Jean Guillaume, duc de Saxe, et Charles, marquis de Bade, loin d'envoyer du secours au parti, en avaient promis au roi, et l'électeur palatin avait mandé à son fils de s'arrêter jusqu'à ce qu'un de ses ministres eût passé à l'armée du prince pour connaître par quel motif elle agissait. Comme cet envoyé était protestant, il fut aisé de lui persuader ce qui était utile au parti, et le prince Casimir ne fut pas longtemps sans recevoir ordre de continuer sa marche.

Cependant l'armée catholique croissant tous les jours, la réputation du jeune duc d'Anjou, et la tendresse déclarée de la reine sa mère, y attiraient toute la noblesse : aussitôt après la nouvelle de l'entreprise de Meaux, Montluc envoya de Guyenne beaucoup de troupes. Le secours du duc de Saxe et du marquis de Bade était de trois mille chevaux : on manda au duc de Nevers, qui commandait une armée dans le Lyonnais et le Dauphiné, de se rendre auprès du duc ; et comme il faisait difficulté d'obéir à cet ordre, de peur de laisser ces provinces en proie au duc de Savoie, on s'assura de ce prince, dont le Pape et le roi d'Espagne se rendirent caution : tellement qu'on espérait bientôt d'avoir ces troupes composées de la plus belle milice du royaume, et fortifiées des nouvelles levées que le duc avait faites de l'argent du Pape. Le duc d'Albe fut invité par le roi à lui donner quelques troupes, suivant la convention faite à Bayonne ; non-seulement il les accorda, mais il offrit de les mener lui-même. On aima mieux en France se passer d'un tel conducteur, et le comte d'Aremberg amena au duc d'Anjou quinze cents chevaux qui étaient l'élite des troupes d'Espagne.

Les affaires des Pays-Bas paraissaient alors assez tranquilles ; le nouveau général avait jeté tant de terreur dans les esprits, que personne n'osait remuer : il attaqua d'abord les plus grands seigneurs, et dans une assemblée qu'il tint à Bruxelles, presque aussitôt après son arrivée, sous prétexte de pourvoir au gouvernement, il fit arrêter les comtes d'Egmond et de Horn ; l'un entièrement détaché du parti séditieux, depuis qu'il en avait connu les mauvais desseins, et l'autre capable de s'y attacher par la disposition de son esprit, mais jusqu'alors sans liaison, du moins apparente, avec eux. Le duc s'étant persuadé qu'il fallait répandre du sang, et un sang illustre, pour épouvanter les rebelles, fit faire le procès à ces deux seigneurs ; mais le plus dangereux de tous lui était échappé. On dit que le cardinal de Granvelle, quand la nouvelle de cet emprisonnement fut portée à Rome, demanda si le duc avait arrêté le « Taciturne : » il entendait par là le prince d'Orange ; et comme on lui eut répondu que non : « Il ne tient donc rien, » dit-il, et se moqua de ses précautions.

Ces choses furent exécutées sans prendre l'avis de la duchesse de Parme, quoiqu'elle eût encore le titre de gouvernante : elle ne se paya pas des excuses du duc d'Albe, qui vint lui dire avec beaucoup de respect qu'on avait voulu lui sauver la haine de cette action : elle fut néanmoins plus fâchée des suites qu'elle en prévoyait, que du mépris qu'on faisait d'elle, et sous prétexte de ses indispositions elle demanda son congé. Elle ne fut pas longtemps sans recevoir une réponse du roi d'Espagne, qui marquait qu'il préférait la satisfaction de sa sœur à l'intérêt de ses provinces : cette lettre lui fut rendue à peu près dans le même temps que le secours vint en France, et la duchesse se prépara à repasser en Italie au commencement de l'année suivante.

Cependant l'armée huguenote reçut un grand renfort par la jonction des troupes d'au-delà de la Loire ; elles avaient pris sur leur passage le fort château de Lusignan, et la seule vigilance de Gui Daillon, comte de Lude, avait sauvé Poitiers de leurs mains. Le prince de Condé sut en même temps que Casimir marchait vers la Lorraine : pour l'y aller recevoir, il fallait passer la Seine. Les troupes de Champagne se préparaient à lui disputer ce passage ; le jeune duc de Guise, gouverneur de cette province, les avait rassemblées à Troyes, et faisait observer soigneusement les huguenots. Pour l'amuser, l'amiral fit semblant d'en vouloir à Sens ; le jeune duc se jeta dedans pour sauver une place de cette importance, nécessaire pour entretenir la communication avec la Bourgogne ; mais l'amiral, qui ne songeait qu'à passer la Seine, tourna tout à coup à Bray et à Nogent, où il exécuta son dessein sans trouver de résistance.

Quand il ne vit plus de rivière devant lui, et que d'ailleurs il ne se sentit pressé par aucunes troupes, il proposa de nouveaux desseins : son génie le portait toujours à ce qui était de plus grande réputation ; il trouvait que sa marche vers la Lorraine, après

l'affaire de Saint-Denis, tenait quelque chose de la fuite, et pour s'éloigner moins, il était d'avis qu'on demeurât aux environs d'Epernay. Il se voyait par ce moyen plus en état d'empêcher les Catholiques de faire le siége d'Orléans, auquel ils semblaient se préparer. Mais le vidame de Chartres, qui avait beaucoup de crédit parmi les officiers, soutint au contraire qu'à la guerre les conseils les plus utiles étaient toujours les plus honorables, et que celui-là ne fuyait pas qui allait au-devant de ses troupes; que le prince Casimir trouverait qu'on aurait changé de sentiment avec trop de légèreté, et qu'il fallait craindre ou qu'il ne se crût méprisé, ou qu'il ne trouvât les passages fermés; enfin, qu'on reviendrait bientôt avec plus de forces, et qu'en si peu de temps les Catholiques ne feraient pas de si grands progrès devant Orléans, quand même ils se résoudraient à l'attaquer.

Cet avis l'emporta sur celui de l'amiral; rien ne retarda la marche que les négociations toujours continuées par la reine, et que le prince n'évitait pas, ou parce qu'il craignait la haine publique, ou parce qu'il aimait naturellement la cour et les plaisirs, ou parce que sa naissance lui inspirait de meilleurs sentiments qu'aux autres, pour empêcher que le royaume ne fût en proie aux étrangers. Pour la reine, outre l'intérêt et l'inclination qui la portaient toujours à négocier, elle souhaitait en cette occasion de donner au duc d'Anjou le temps de se fortifier, et aux ducs d'Aumale et de Guise celui de fatiguer, avec les troupes du duc de Lorraine, celles du prince Casimir, avant qu'elles fussent jointes au gros de l'armée huguenote.

Cependant le duc de Nevers avec quatorze mille hommes battit Ponsenac, fit lever à d'Acier le blocus de Lyon, et mit le siége devant Mâcon, que la seule hardiesse lui fit emporter: les autres places se préparaient à lui ouvrir les portes, quand il reçut des ordres réitérés de se rendre promptement auprès du duc d'Anjou. Il battit tous les partis qu'il rencontra en son chemin, et joignit l'armée royale à Vitry, où ce prince avait son principal quartier.

On lui avait donné pour lieutenant et pour conseil le maréchal de Cossé de Carnavalet son gouverneur; il ne respirait que de grands desseins, et toute la noblesse qui l'environnait se sentit animée par son exemple. Le roi, jaloux de sa gloire, le vit partir à regret; mais la reine sa mère, à qui il n'osait encore résister, lui disait que sa personne était trop importante pour être exposée.

[1568] Le duc n'eut pas plutôt reçu ce renfort, qu'il se mit à poursuivre les ennemis pendant qu'on tâchait à les amuser par des négociations. Téligny, du parti huguenot, mais guère moins agréable à la cour qu'à l'amiral, qui depuis en fit son gendre, était chargé de faire les propositions et de rapporter les réponses. Il y avait une espèce de trêve, et les huguenots s'endormaient parmi les belles propositions de la reine. Le jeune Timoléon de Cossé, fils du maréchal de Brissac, et héritier de sa valeur, les réveilla trop tôt: il leur battit un grand parti au faubourg de Châlons, et par là il diligenta leur marche plus que ne le souhaitait le duc d'Anjou, qui avait dessein de les surprendre. Dès lors on cessa de les poursuivre; le maréchal de Cossé et Carnavalet, accusés de les favoriser, perdirent presque toute croyance. Quand le prince de Condé fut arrivé à Pont-à-Mousson, il eut de grandes inquiétudes sur ce qu'il n'apprenait aucunes nouvelles de Jean Casimir ni des Allemands: la sédition se mit dans l'armée, les Gascons menaçaient hautement de déserter. Le prince par ses manières agréables, et l'amiral par ses remontrances sérieuses, n'en pouvaient plus venir à bout; enfin, après cinq jours d'une extrême inquiétude, ils surent que Casimir arrivait avec douze cents hommes, dont les deux tiers étaient de cavalerie. Toute l'armée était en joie; mais on retomba bientôt dans un nouvel embarras.

On avait promis aux Allemands cent mille écus à leur arrivée; le prince n'avait point d'argent: lui et l'amiral donnèrent tout ce qu'ils avaient, jusqu'aux bagues qu'ils portaient aux doigts. Les officiers eurent honte de ne pas suivre leur exemple: l'ardeur de donner passa jusqu'aux soldats; chacun apportait à l'envi ce qu'il avait pillé sur la route et aux environs de Paris. On fit à peine trente mille écus, dont Casimir se contenta, par l'espérance qu'on lui donna de prendre bientôt Paris, dont on lui promit le pillage.

En effet, aussitôt après, le prince retourna sur ses pas: il apprit que la négociation où la reine et le roi même étaient entrés, avait été enfin rompue par les propositions hautaines que le cardinal de Châtillon, invité par la reine à la conférence, avait eu ordre de faire. L'amiral ravi de voir ces amusements finis, en marchait avec plus de gaîté, et on ne parlait dans toute l'armée que du siége de Paris. La marche fut difficile dans un pays ennemi, où ils étaient sans argent, sans provision, sans bagage, serrés par les Catholiques, qui ne leur permettaient pas de s'écarter, même pour aller à la petite guerre; ils marchaient avec précaution par des chemins détournés. Pour passer la Marne et la Seine, il leur fallut remonter jusqu'à la source de ces rivières; mais enfin, après avoir saccagé quelques petites places, ils arrivèrent à Orléans.

Peu de jours auparavant, d'Acier, Mouvans et les troupes de Ponsenac s'y étaient rendus; elles pleuraient encore la perte de leur capitaine qui, après avoir battu un parti catholique, avait été tué par les gens de ses camarades, dans une rencontre de nuit, où ils n'étaient pas reconnus.

La Rochelle s'était déclarée pour les huguenots. Truchard que Jarnac gouverneur avait fait maire, ou par surprise ou par connivence, leur avait assuré cette place importante, et ils avaient pris toutes les autres places maritimes du voisinage: mais Mont-

luc, gouverneur de Guyenne, après les avoir chassés de sa province, quoique mécontent de la cour, qui avait donné le gouvernement de Bordeaux à Henri de Foix de Candale, ne laissa pas de reprendre toutes ces places, à la réserve de la Rochelle, qui est depuis toujours demeurée le principal soutien du parti. Tavannes les avait entièrement abattus dans la Bourgogne : Sipierre, fils du comte de Tende, les soutenait dans la Provence. Des Adrets, qui s'était fait Catholique, les inquiétait dans le Dauphiné, et leur avait pris Saint-Andrieu, auprès de Vienne.

Quand le prince eut reconnu ses troupes à Orléans, il se crut en état de tout entreprendre. Le parti n'avait jamais perdu le dessein de se rendre maître de Paris; et comme ils jetaient les yeux sur quelque place où ils pussent faire leurs magasins pour une si grande entreprise, Chartres leur parut la plus propre; mais il fallait la surprendre, et le prince, pour l'investir avant que les Catholiques y pussent jeter du secours, fit vingt lieues tout d'une traite. Il ne put pourtant empêcher qu'il n'y entrât beaucoup de monde, et Lignières, qui en était gouverneur, promettait de la bien défendre. Dans une grande sortie, il brûla deux faubourgs et deux églises, où les ennemis s'étaient déjà postés. Au bout de cinq ou six jours, il y eut une brèche raisonnable; mais elle était couverte par un boulevard qui rendait l'assaut difficile : le boulevard fut emporté, et les ennemis s'y logeaient, quand un sergent de la garnison s'y présenta avec des Gascons, à qui il avait fait prendre des écharpes blanches, et y étant reçu comme un huguenot qui amenait du renfort, il tua tout ce qui y était entré.

Le duc d'Anjou s'était avancé sur les bords de la rivière de Seine, qu'il fit passer à Jean de Nogaret de la Valette qui commandait la cavalerie légère sous le duc de Nemours, il incommodait beaucoup les assiégés par les courses continuelles qu'il faisait autour du camp : il fut poussé par l'amiral, et après avoir perdu quelques Italiens qui furent surpris, il fit une glorieuse retraite jusqu'à la rivière, qu'il passa à la vue de l'ennemi, par le secours du duc d'Anjou qui était à l'autre bord.

Cependant le siége tirait en longueur, et les négociations recommencèrent. La reine ne croyait pas pouvoir retenir le duc d'Anjou, que l'ardeur de la jeunesse et le désir de la gloire ne laisseraient pas en repos; tout semblait se disposer à une bataille : cette princesse appréhendait toujours les décisions, et craignait de plus, en cette occasion, d'exposer la vie d'un fils qui lui était si cher. Ainsi, après avoir préparé les choses à une conférence, elle fit nommer, de la part du roi, Armand de Gontaud de Biron, maréchal de camp, aussi renommé par son habileté que par sa valeur, et Henri de Mesme, maître des requêtes. Le cardinal de Châtillon traitait pour les huguenots, bien d'accord avec son frère, que les accommodements étaient la ruine d'un parti que l'autorité royale et les finesses de la reine accableraient tôt ou tard en les divisant; mais il fallut par nécessité, non-seulement écouter les propositions, mais encore les accepter.

La reine fit répandre dans tout le camp des huguenots que le roi leur accorderait la liberté de conscience. Ils se disaient les uns aux autres : Pourquoi exposer nos vies, puisque notre religion est à couvert? Faut-il que nous achetions par notre sang des bienfaits et des dignités à nos chefs? Ils se représentaient l'un à l'autre leurs périls, leur pauvreté, dans un parti qui manquait de tout, leurs fatigues continuelles, les besoins de leurs familles abandonnées. Par de tels et de semblables discours, la sédition se mit bientôt parmi les troupes, qui désertaient en plein jour, même celles de Saintonge et du Poitou, toujours jusqu'alors les plus zélées. Les chefs ne savaient que faire, et furent bien étonnés quand ils virent les Allemands encore plus ébranlés que les Français. D'un côté le duc d'Anjou, en reprenant toutes les villes des environs, leur avait fermé le passage; et de l'autre, le roi leur faisait offrir de leur payer tout l'argent qui leur était dû. A ce coup, il fallut céder; la paix fut conclue; les huguenots promirent de remettre toutes les places. Il n'en coûta au roi que de promettre l'exécution de l'édit d'Amboise, et d'en lever toutes les modifications, qu'il saurait bien rétablir quand on aurait désarmé. Au reste, le nouvel édit qui fut dressé le 27 mars n'était pas limité à un certain temps comme les autres, mais devait durer jusqu'à ce qu'il eût plu à Dieu de réunir les Français dans une même religion; le roi devait licencier les étrangers quand les places seraient rendues et lorsque les Allemands seraient hors du royaume. Il leur fit avancer l'argent de leur paye, à condition de le reprendre sur les huguenots, et Jean Casimir retourna à Heidelberg, auprès de l'électeur son père. Le prince et l'amiral avaient promis de faire passer une partie de leurs troupes dans celles du prince d'Orange, qui venait de rallumer la guerre dans les Pays-Bas.

Depuis le départ de la duchesse de Parme, tout s'était tourné à la cruauté et à des exécutions sanglantes. Le gouverneur avait fait un conseil de douze personnes, que le peuple appelait le conseil du sang : il y présidait, et il fit d'abord ajourner Guillaume, comte de Nassau, prince d'Orange, Louis de Nassau, son frère, et les autres seigneurs du parti, qui avaient quitté le pays. Ils furent déclarés criminels de lèse-majesté par contumace, leurs biens furent confisqués. Le gouverneur prit Breda, place du prince d'Orange, et son fils âgé de treize ans, à Louvain, où il étudiait, pour l'envoyer en Espagne : il ne pardonna à aucun de ceux qui avaient eu part à la dernière conjuration. Ainsi, tout était plein d'échafauds et de supplices dans Bruxelles.

Cependant les confédérés n'étaient pas sans espérance, parce que le prince d'Espa-

gne. Dom Carlos, leur faisait espérer de venir bientôt se mettre à leur tête. Ce prince farouche et mal né n'avait que du mépris pour le roi son père. Il se plaisait à élever Charles V, son aïeul, non tant dans le dessein de l'imiter, que dans celui de rabaisser Philippe II. On dit qu'il avait toujours aimé la reine Isabelle, sa belle-mère, qui lui avait été destinée, et il est certain que par son naturel ambitieux, ou fatigué par les traitements sévères de son père, il ne songeait qu'à secouer le joug. Les troubles des Pays-Bas en offraient une occasion favorable : il s'en ouvrit à Dom Juan d'Autriche, son oncle naturel, qui découvrit ses desseins au roi ; et comme on sut qu'il devait partir le lendemain, il fut arrêté la nuit.

On fit courir le bruit dans toute l'Espagne qu'il avait eu de secrètes communications avec les hérétiques. Philippe, voyant bien le bruit que ferait toute l'Europe d'une si étrange résolution, témoignait dans les lettres qu'il écrivit pour en rendre raison, que pour le bien de son fils et de ses Etats, quoiqu'il ne fût coupable d'aucune rébellion, il avait été obligé de le faire arrêter, et que, quelque amour qu'il eût pour lui, il en devait encore davantage à la religion et à ses peuples. En même temps il fit arrêter Florent de Montmorency, seigneur de Montigny, frère du comte de Horn, qui était à la cour d'Espagne, député des Pays-Bas, et redoubla les ordres qu'il avait donnés au duc d'Albe de procéder en toute rigueur contre les protestants. Il le fit de l'avis de l'Inquisition qu'il avait consultée avant de faire arrêter Dom Carlos.

Le prince d'Orange, poussé à bout, et persuadé que les rigueurs d'Espagne soulèveraient tout le pays, remua toute l'Allemagne pour lever des troupes ; et quand la paix se fit en France, il songea à profiter des débris de l'armée huguenote. En effet, trois colonels de cette armée marchèrent vers les Pays-Bas, avec des ordres secrets du prince et de l'amiral : l'ambassadeur d'Espagne s'en étant plaint, le prince n'osa les avouer, de peur d'être accusé de commencer les contraventions. Aussitôt après son désaveu, le maréchal de Cossé eut ordre d'attaquer les trois colonels. Il les renferma dans Saint-Valery, où la plupart de leurs soldats furent taillés en pièces ; eux et leurs officiers furent contraints de se rendre à discrétion, et eurent tous la tête tranchée.

Peu après, le prince d'Aremberg avec les quinze cents chevaux qu'il avait ramenés de France, et quelques autres troupes, donna, auprès de Winschot, village de Frise, un combat contre Louis de Nassau, dans lequel il en vint aux mains avec Adolphe, frère de Louis : il lui donna plusieurs coups mortels, et blessé à son tour par son ennemi, il tomba mort sur lui, en l'achevant. Les Espagnols furent mis en fuite. Louis leur prit leur canon, et vengea la mort de son frère sur quelques officiers qu'il fit mourir. Le duc d'Albe, irrité, fit achever le procès des comtes de Horn et d'Egmont : ils furent pleurés de tout le peuple, principalement le comte d'Egmont, que son innocence ni ses services ne purent sauver. La cruelle politique du gouverneur tenait les peuples en crainte par de tels spectacles ; mais de peur que les rebelles ne tirassent avantage de leur victoire, il ne tarda pas à marcher contre le comte de Nassau, qu'il défit à Guemingue, village sur l'Ems, et lui prit tout son bagage, avec son canon, parmi lequel il trouva celui qu'il avait perdu dans la journée de Winschot. Il fallait encore réduire le prince d'Orange, qui se préparait à passer le Rhin avec une grande armée d'Allemands, soudoyés par l'électeur palatin, par le duc de Wirtemberg, par la ville de Strasbourg et par lui-même. Le prince Jean Casimir était encore avec eux ; le prince d'Orange n'espérait rien moins qu'une révolte universelle dans le Brabant.

La nouvelle de la fin tragique du prince d'Espagne avait mis tous les peuples au désespoir : son père impitoyable l'avait fait mourir. La reine Isabelle ne lui survécut pas longtemps. Catherine prétendit avoir la preuve qu'elle avait été empoisonnée par son mari, quoique grosse, et toute l'Europe crut qu'il y avait eu de la jalousie. Les protestants des Pays-Bas connurent ce qu'ils pourraient attendre d'un prince qui n'avait pas épargné son fils unique : ainsi ils avaient tous la rébellion dans le cœur ; mais la terreur que leur inspirait le duc d'Albe fut la plus forte, et rien ne remuait.

Il n'en était pas ainsi en France ; aucun des deux partis n'avait fait la paix de bonne foi. Les Catholiques accusaient la reine d'entretenir le parti huguenot, pour se rendre nécessaire, et les huguenots ne se plaignaient pas moins de leurs chefs, qu'ils soupçonnaient de faire la paix et la guerre pour leurs intérêts particuliers ; mais ni les uns ni les autres n'allaient au fond de l'affaire, et la vérité était que la reine n'avait fait la paix que pour chercher des moyens plus sûrs de ruiner les chefs du parti, après avoir recouvré les places et dissipé les armées. Pour l'amiral, comme il n'avait consenti au traité que par force, il ne cherchait que les moyens de le rompre : il fit aisément entrer le prince de Condé dans ses sentiments, quand l'expérience lui eut fait voir combien étaient vaines les espérances que la cour lui donnait ; ainsi en rendant quelques places, et entre autres Orléans, qu'il ne pouvait pas garder, sans se déclarer trop ouvertement, il mandait secrètement aux autres qu'elles tinssent ferme ; malgré tous les ordres qu'elles recevaient de la cour ou de lui-même, il fallut envoyer Biron pour en soumettre une partie.

Les autres se défendirent, principalement la Rochelle, qui, sous prétexte de ses anciens priviléges obtenus durant les guerres des Anglais, commença alors à prendre une forme de république. Comme les places ne se rendaient pas, le roi ne licenciait pas les troupes étrangères ; et les huguenots désarmés se voyaient en état d'être accablés

en un moment. On ne leur faisait aucune raison des violences que les peuples exerçaient contre eux. Sipierre fut tué à Fréjus par la populace, sans qu'on en fît aucune justice. Le prince de Condé lui-même n'était pas en sûreté. Une entreprise secrète faite sur Noyers, où il s'était retiré, fut découverte.

On publia un édit, par lequel le roi ordonnait que l'argent avancé pour les huguenots aux Allemands serait imposé au plus tôt, non sur eux en général, mais seulement sur ceux du pays qui avaient pris les armes. On espérait par là les diviser, mais on ne réussit pas : au contraire, plus on faisait paraître de rigueur, plus ils se réunissaient. Comme on entreprenait sans cesse sur eux, ils ne demeuraient pas aussi sans rien entreprendre, et les choses allaient à une telle aigreur, que le roi se crut obligé de dire à la reine qu'il fallait mettre fin à ce désordre. Elle ne fit pas tant de réflexion sur ce qu'il lui disait, que sur la part d'où l'avis lui était venu; car, quoique ce prince eût beaucoup de pénétration, elle l'avait tellement accoutumé à se reposer sur elle, qu'elle ne put voir sans étonnement qu'il la pressât sur les affaires. Elle jugea aussitôt que quelqu'un lui avait parlé, et ne put soupçonner que le chancelier, homme libre et capable de représenter au roi le véritable état des choses. Le temps lui fit connaître qu'elle ne s'était pas trompée dans ses conjectures. Toutes les pensées qui viennent aux ambitieux lui passèrent alors dans l'esprit. Elle crut aussitôt que le chancelier, las de lui obéir, voulait s'emparer de l'esprit du roi; et résolue de le prévenir, elle lui tendit un piége qu'il ne pouvait éviter.

Il était venu une permission du Pape, pour aliéner les biens de l'Eglise. On en avait déjà obtenu beaucoup de semblables, sous prétexte des guerres des hérétiques, où les ecclésiastiques semblaient obligés à contribuer plus que tous les autres; mais à cette fois le Pape avait mis dans sa bulle une clause extraordinaire. Il n'accordait cette aliénation qu'à condition de faire la guerre sans relâche aux hérétiques, jusqu'à ce qu'ils fussent tout à fait exterminés ou soumis à l'Eglise romaine. Le cardinal de Lorraine était porteur de la bulle, et peut-être avait-il fait insérer cette clause dans le dessein de renouveler la guerre. Quand l'affaire fut mise en délibération dans le conseil, le chancelier représenta que publier cette bulle, c'était rendre la guerre civile immortelle, et obliger les huguenots à combattre en désespérés; il ne manqua pas de parler hautement contre la politique des Papes et contre les prétentions de la cour de Rome, en mêlant, selon sa coutume, quelque chose qui attaquait indirectement l'autorité du Saint-Siége. La reine l'avait bien prévu; et comme elle avait préparé le roi en lui disant qu'il fallait prendre garde au chancelier, comme à un homme qui était un huguenot caché, il lui fut aisé de l'aigrir à l'occasion du discours qu'il venait d'entendre.

Le conseil ne fut pas plutôt fini, qu'elle exagéra au roi l'ardeur avec laquelle le chancelier parlait toujours contre le Pape, et ajouta que tous ses raisonnements tendaient à appuyer l'hérésie, en s'opposant au seul moyen qu'on avait pour la mettre à la raison. Quelque temps auparavant le chancelier s'était opposé dans le conseil à ceux qui voulaient qu'on forçât la Rochelle et les autres villes qui refusaient de se rendre, soutenant que le vrai intérêt du roi était de les conserver, quoique désobéissantes, dans l'espérance de les réduire par la douceur plutôt que de les ruiner tout d'un coup en les assiégeant. Ce discours, et tous les autres de même nature, que le chancelier tenait tous les jours, étaient empoisonnés par la reine.

Le cardinal de Lorraine, qui avait toujours gardé sur le cœur les reproches que le chancelier lui avait faits dans le conseil, où il fut parlé de la réception du concile, se joignit à la reine en cette occasion. Il n'avait pas alors beaucoup de crédit; mais on en a toujours assez pour nuire. Le cardinal fit valoir la mauvaise opinion que le public avait du chancelier, sur ce que toute sa famille faisait profession du calvinisme, et disait que, s'il se cachait, ce n'était que pour mieux servir le parti rebelle. Le roi ne put résister à des raisons si plausibles. La froideur avec laquelle il traita le chancelier dégoûta ce sage ministre qui, se voyant suspect, se crut inutile. Il se retira de lui-même en sa maison, où bientôt après on lui envoya demander les sceaux, pour les donner à Morvilliers, évêque d'Orléans, grand ami des princes lorrains, homme qui n'avait pas moins d'intégrité que le chancelier, mais qui avait moins de pénétration et moins de vigueur. Sa retraite hâta la rupture qu'il tâchait toujours d'empêcher.

Le cardinal de Bourbon, et les deux maréchaux de Montmorency, qui proposaient des conseils plus modérés, étaient traités de politiques. On entendait par ce mot des gens qui sacrifiaient la religion à de vaines raisons d'État. La reine ne s'appliqua plus qu'à prendre le prince de Condé. Tavannes, qui avait déjà tâché de le surprendre à Noyers, eut ordre de faire une nouvelle tentative et de se mettre en état de le forcer. On avait assemblé en divers endroits des troupes qu'on destinait contre la Rochelle; il y en avait beaucoup en Bourgogne. Pendant que Téligny allait et venait, et qu'il rapportait au prince des lettres de la cour, pleines de bienveillance, Tavannes ramassait, avec la noblesse de la province, ce qu'il y avait de plus leste dans la cavalerie; mais il est mal aisé de cacher ses desseins dans une guerre civile, où l'on ne peut éviter que les deux partis aient entre eux de secrètes correspondances.

Le prince ayant été averti des mouvements que faisait Tavannes, l'amiral s'approcha de lui : ils amusèrent la cour par des

plaintes; et cependant ayant ramassé tout ce qu'ils purent de leurs amis, ils partirent le 23 d'août, pour aller à la Rochelle. Tavannes, qui les poursuivit avec une extrême diligence, arriva sur les bords de la rivière de Loire comme ils venaient de la passer : elle était guéable; et Tavannes, beaucoup plus fort qu'eux, croyait déjà les tenir, quand la crue prodigieuse des eaux lui ferma tout d'un coup le passage. Les amis du prince le joignirent les uns après les autres : il arriva à Verteuil, chez le comte de la Rochefoucault, où il fit accroire au maréchal de Vieilleville, qui commandait à Poitiers, qu'il allait chercher seulement sa sûreté, en attendant la réponse d'une lettre qu'il avait écrite au roi en partant; enfin, il entra dans la Rochelle le 19 de septembre.

Les peuples et les magistrats le reçurent comme un homme descendu du ciel : il leur parla d'une manière touchante du triste état de la France et de la maison royale, que les Lorrains voulaient opprimer, pour ensuite monter sur le trône; il leur présenta sa femme et ses enfants, et leur dit qu'il remettait ce précieux dépôt entre leurs mains. La reine de Navarre se rendit à la Rochelle avec ses enfants, presque en même temps que le prince. Le jeune Henri, prince de Béarn, son fils aîné, avait quatorze à quinze ans, et ne respirait que la guerre. Cette princesse était suivie de beaucoup de troupes, qui furent toujours depuis l'un des principaux soutiens du parti. Elle abandonna son pays, qu'elle ne crut pas pouvoir défendre contre Montluc, jugeant que quelque malheur qu'il lui arrivât, elle se ferait bien rendre ce qu'elle aurait perdu, pourvu que le parti subsistât.

En même temps on vit courir des lettres de cette reine et du prince, qui continuaient à charger le cardinal de Lorraine et sa maison de tous les désordres de l'État, comme s'ils eussent eu encore le même crédit que du vivant du feu duc de Guise. Les troupes venaient de tous côtés à la Rochelle. D'Andelot y arriva avec les Bretons et ceux des provinces voisines. Le duc de Montpensier, qui commandait dans ses quartiers, en attendant le duc d'Anjou, en voulant leur disputer le passage, se mit lui-même en péril, d'où il ne se serait jamais dégagé sans son extrême valeur. L'amiral fut au-devant de son frère, que Jeanne de Montmorency, duchesse de la Trimouille, avait reçu à Thouars. Tous deux ensemble ils prirent Niort et Partenay; Angoulême ne leur résista pas longtemps. Saint-Jean-d'Angely leur ouvrit ses portes, et ils se virent, sans combattre, maîtres des trois provinces de Saintonge, d'Aunis et d'Angoumois; la seule capitale resta au roi dans le Poitou; ils attendaient encore vingt-trois mille hommes qui leur venaient du Languedoc, du Dauphiné et de Provence, sous la conduite de d'Acier; et ils se trouvèrent si forts, qu'ils eurent des troupes à donner au prince d'Orange.

Ce prince avait passé le Rhin avec une puissante armée. Le duc d'Albe s'était avancé à Maestricht, vers le milieu du mois d'octobre, pour lui disputer le passage de la Meuse; mais les eaux étaient si basses, qu'elle se trouva guéable partout. Quoique le duc d'Albe eût les meilleures troupes de l'Europe, et les mieux disciplinées, il ne voulait point hasarder une bataille, à moins que d'avoir un grand avantage. Il se contentait de retenir le pays dans le devoir, et d'ôter les vivres aux ennemis, qu'il espérait voir bientôt se dissiper d'eux-mêmes, faute d'argent. En effet, ils commençaient à souffrir beaucoup, lorsque Genlis, envoyé par le prince de Condé, leur amena un secours de trois mille hommes de pied et de cinq cents chevaux. Le prince d'Orange résolut de les aller joindre à Tillemont, où ils l'attendaient. Il n'y avait plus entre deux que la petite rivière de Gète; pendant qu'il la passait, le duc d'Albe, qui le suivait en queue, crut avoir trouvé le moment qu'il attendait, et chargea ce qui n'était pas encore passé.

Le désordre fut grand parmi les ennemis, et le duc leur tua deux mille hommes. Le prince d'Orange ne laissa pas de joindre les Français; mais la disette s'accrut avec le nombre des soldats. Le Brabant, où le prince d'Orange avait espéré une révolte universelle, n'osa remuer; et ce prince désespéré ne trouva point d'autre ressource à ses malheurs, que d'entrer en France. Le roi lui envoya Gaspard de Schomberg qui, quoique protestant, venait de se détacher d'avec les rebelles. Il débaucha la plupart des Allemands du prince d'Orange, qui en ramena seulement une petite partie vers la frontière d'Allemagne, où ils achevèrent de se dissiper. Quoique l'argent manquât au prince d'Orange, il aima mieux engager son bien que de les renvoyer sans les payer; ainsi il conserva son crédit parmi eux, et attendit en Allemagne une conjoncture plus favorable.

Pendant que l'amiral suivait le prince de Condé à la Rochelle, et que d'Andelot s'y rendait par une autre voie, le cardinal de Châtillon, leur frère, se sauva en Angleterre, d'où il espérait envoyer du secours à son parti; il y trouva la cour intriguée des affaires de Marie Stuart, reine d'Ecosse. Depuis son malheureux mariage, ses sujets l'avaient réduite à l'extrémité. Le comte de Bothwel, son nouveau mari, avait été chassé de pays en pays et de cour en cour, sans trouver aucune ressource; elle avait été elle-même enfermée dans un château, d'où elle n'était sortie qu'en renonçant au royaume, en faveur de Jacques son fils qui était encore dans le berceau. Le comte de Murray, son frère bâtard, qui avait suscité tous les troubles, se fit déclarer régent, et tenait la reine dans un état pitoyable.

Elisabeth fit semblant d'être touchée des outrages faits à Marie, pour l'intérêt commun de la royauté, et à cause de la parenté qui était entre elles; elle voulut, sous ce prétexte, se rendre arbitre de ce différend. Marie, poussée à bout en Ecosse, crut trou-

ver un asile en Angleterre. Le comte de Murray l'y suivit bientôt, et gagna tellement Elisabeth qu'elle prit ouvertement son parti. Marie s'en plaignit, et on intercepta ses lettres, où elle reprochait à Elisabeth son manquement de parole; sous ce prétexte, elle la fit observer de près et la tint dans une espèce de prison, malgré les représentations que faisait en sa faveur l'ambassadeur de France. C'est tout ce que Charles put faire pour elle en l'état où étaient ses affaires.

Les huguenots, non contents de se cantonner dans les provinces, envoyaient au prince des troupes, qui, lorsqu'elles seraient assemblées, devaient composer une armée redoutable. La cour ne savait quel remède apporter aux mouvements excités de toutes parts. Les édits contraires qu'on publia coup sur coup, tantôt en promettant l'impunité aux huguenots qui ne prendraient pas les armes, tantôt en défendant par tout son royaume la nouvelle religion, et en obligeant ceux qui en étaient à se démettre de leurs charges, ne servirent qu'à faire voir l'embarras où l'on était dans le conseil du roi. Au surplus, les huguenots se moquèrent également des artifices par lesquels on les voulait désunir, et des menaces par lesquelles on espérait les intimider. D'acier continuait sa marche, et Gorde, qui commandait dans le Lyonnais, se trouva trop faible pour l'empêcher de passer le Rhône.

Mouvans était demeuré derrière, avec Peregourde, son intime ami, occupé à apaiser les troubles que causait dans le parti un ministre qui prêchait qu'il ne leur était pas permis de prendre les armes contre leur prince, et qu'en vain ils se vantaient de réformer la religion chrétienne, en se servant de moyens si contraires à ceux que Jésus-Christ et ses apôtres avaient pratiqués. Ce ministre, qui était savant et sans reproche, appuyait cette doctrine avec tant de force, et mettait tant de scrupule dans les consciences, que Mouvans, zélé pour le parti, craignit qu'il ne défît tout d'un coup plus de troupes protestantes que ne pourraient faire Montluc ni Brissac.

Il n'osa néanmoins lui faire aucun mal, de peur de l'accréditer d'avantage; mais après avoir rassuré les peuples crédules en faisant condamner sa doctrine par les ministres voisins, il continua son chemin vers le Rhône. Gorde crut l'arrêter en couvrant toute la rivière de bateaux pleins d'hommes armés. Mouvans n'en avait qu'un seul pour passer sept mille hommes qu'il conduisait; mais en se promenant durant plusieurs jours le long du Rhône, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, pour amuser Gorde, il bâtit un fort, d'où il fit passer, durant une nuit, quatre ou cinq cents hommes, cinq ou six à chaque fois. Aussitôt qu'ils furent passés, ils construisirent un autre fort, vis-à-vis de celui-là, à l'autre bord, avec une extrême diligence, sans que Gorde s'en aperçût. Il fit grand feu de ces deux forts, à la faveur duquel il passa sans aucune perte, et rejoignit bientôt le gros de l'armée.

Le duc de Montpensier se rendit dans le Périgord en même temps qu'eux; mais trop faible pour leur empêcher le passage, ils avaient déjà échappé tous les périls, et n'étaient éloignés du prince que de quelques journées, quand une fâcheuse division se mit parmi eux. Mouvans qui était d'une humeur altière, et croyait que tout était dû à ses services, se piqua contre Bauliné, frère de d'Acier, homme de peu de mérite, et pour lequel il avait un mépris extrême; cet officier lui ayant été préféré dans un logement, de dépit il passa outre avec Peregourde, qui ne voulut pas l'abandonner, et laissant d'Acier à Saint-Astier, où il s'était logé, il alla prendre son logement à Mansignac, village situé à deux lieues au-delà.

Brissac, toujours attentif à ce qui se passait dans le camp ennemi, fut bientôt averti de ce désordre; et pour en profiter, le jeune duc de Guise et lui allèrent demander au général quelques troupes, pour attaquer cette brigade séparée des autres. On lui donna l'élite de la cavalerie avec deux vieilles enseignes de l'infanterie française; ils marchèrent à Mansignac en nombre à peu près égal aux ennemis, pendant que le reste de l'armée se posta entre Mouvans et d'Acier, qu'elle amusa par des escarmouches. D'Acier, expérimenté dans toutes les ruses de la guerre, connut bientôt leur dessein, et envoya dire à Mouvans de se renfermer tout le jour dans Mansignac, l'assurant que Montpensier serait obligé de se retirer le lendemain, faute de vivres et qu'aussitôt il ne manquerait pas de les rejoindre; ainsi Guise et Brissac trouvèrent leurs ennemis préparés et retranchés dans le village, hors d'état d'être forcés; mais Brissac, qui ne pouvait se résoudre à laisser échapper sa proie, après avoir tenté diverses avenues, s'avisa de faire sonner la retraite, et se cacha derrière un coteau voisin, afin que Mouvans, dont il connaissait l'humeur bouillante, ne craignît pas de passer. Sa ruse lui réussit, malgré la résistance et les prières de Péregourde.

Mouvans, présumant toujours de sa bonne fortune et de sa valeur, se piqua d'honneur de joindre le prince avant d'Acier, dont il se croyait si maltraité, et s'obstina à sortir. Aussitôt les deux jeunes chefs, plus forts en cavalerie, tombèrent sur eux. Peregourde, poussé dans un bois, malgré toute sa résistance, porta la peine de la témérité de son ami, et fut tué. Le duc de Guise réduisit Mouvans à se retirer dans le même bois; on le vit de loin se donner de la tête contre les arbres. Brissac, de retour de la défaite de Peregourde, acheva de l'accabler et il périt avec les siens qu'il avait exposés si mal à propos. D'Acier n'eut pas plutôt su cette nouvelle, qu'il fit une grande marche, sans s'arrêter, jusqu'à Aubeterre, où vint le prince pour le recevoir le premier de novembre.

Le duc de Montpensier, qui avait peu de troupes, vint attendre à Châtellerault le duc

d'Anjou qui en faisait douze mille hommes de pied, sans compter les Suisses et quatre mille chevaux. Les deux armées devenues redoutables par la jonction des troupes qu'elles attendaient, marchaient toujours l'une proche de l'autre. Celle du prince qui manquait d'argent, et qui était incommodée pour les vivres, ne demandait qu'à combattre, et celle du duc d'Anjou espérait toujours ruiner l'ennemi sans rien hasarder. Durant ce temps, il y eut diverses rencontres sans grand avantage, et il arriva une aventure bizarre. Le duc d'Anjou avait partagé ses troupes entre Saussay et Jasseneuil, deux villages à une lieue l'un de l'autre, en sorte que le plus grand nombre était au dernier. Le prince, toujours résolu à un combat général, partit à la pointe du jour avec l'amiral, et marcha droit à l'ennemi ; l'amiral menait l'avant-garde, où était la force des troupes, et le prince l'arrière-garde, avec moins de monde : un brouillard épais les déroba l'un à l'autre, et au lieu qu'ils devaient se joindre pour convenir ensemble du lieu par où ils commenceraient l'attaque, ils marchèrent longtemps séparés, de sorte qu'ils arrivèrent par des chemins différents, l'un à Saussay, et l'autre à Jasseneuil.

Le hasard voulut que l'amiral vînt au quartier le plus faible de l'armée royale ; il connut bientôt son avantage, et vit la victoire assurée ; mais en même temps il entendit le canon du duc d'Anjou, qui tirait du côté de Jasseneuil, et il ne douta pas que le prince n'eût été conduit à ce village par la même erreur qui l'avait mené à l'autre ; en même temps il retourna sur ses pas, et apprit par un courrier du prince qui venait le rappeler en diligence, qu'il ne s'était point trompé dans sa pensée : toute la journée se passa en petites escarmouches dans des haies et des buissons, dont le pays est coupé, tantôt à couvert et tantôt à découvert, et avec un avantage presque égal.

Vers la nuit, le prince détacha quatre compagnies de cavalerie, pour aller chercher le bagage qui s'était égaré dans l'obscurité ; elles approchèrent d'un bois où elles entendirent un grand bruit, et virent des feux allumés : elles s'arrêtèrent, craignant que ce ne fût l'armée royale qui eût changé de poste : quelques-uns se détachèrent pour reconnaître, et entendirent leurs valets qui se réjouissaient, en attendant des nouvelles de leurs maîtres. Ils en donnèrent avis : on s'approcha, les valets tirèrent croyant que c'était l'ennemi. Enfin on se rejoignit, et l'affaire tourna en risée. Elle s'augmenta quand on sut que l'armée royale, étonnée de ce même bruit des goujats, avait passé toute la nuit sous les armes, et qu'un si petit sujet avait causé tant de frayeur des deux côtés.

Le reste de l'année se passa en diverses entreprises qui ne réussirent pas. Le prince leva le siége de Saumur, où il espérait s'assurer un passage sur la Loire, et le duc d'Anjou manqua Loudun. Il y eut de petites places prises de part et d'autre, et on exerça de grandes cruautés ; les armées furent en présence quatre jours durant auprès de Loudun, sans qu'il y eût rien entre deux ; mais le froid extrême, qui permettait à peine aux soldats de se remuer, empêcha qu'on en vînt à un combat : la gelée était si rude, qu'il ne se faisait presque point de chute qui ne fût mortelle. Il n'y eut que la présence des chefs qui pût retenir les soldats sous les étendards ; quoiqu'on fût réduit à l'extrémité des deux côtés, chacun s'opiniâtrait à ne quitter pas le premier. On admirait le courage du duc d'Anjou, toujours appliqué et infatigable. Son exemple et ses discours obligeants soutenaient le soldat qui n'en pouvait plus : enfin l'excès du froid l'emporta sur la patience. Les deux armées se mirent en quartier d'hiver comme d'un commun accord : celle du prince dans le bas Poitou, et la royale à Chinon et aux environs ; mais en se mettant à couvert du froid, ils n'échappèrent pas les maladies qu'il avait causées, qui firent un si grand ravage dans les deux partis, qu'il y périt huit mille hommes.

Durant ce temps il vint à la Rochelle quelques vaisseaux, où il y avait six grosses pièces de canon et de l'argent, que le cardinal de Châtillon avait obtenus de la reine d'Angleterre. L'ambassadeur de France s'en plaignit inutilement. L'espérance de ravoir Calais fit qu'Elisabeth méprisa ses remontrances ; sous prétexte de soutenir sa religion, elle reçut dans ses ports les vaisseaux que les Rochelais avaient équipés, qui faisaient de grandes prises, même sur les Flamands : les Anglais en profitaient, et se mêlaient sourdement à cette guerre. Les Rochelais, qui s'y enrichissaient, contribuaient volontiers à la subsistance de l'armée du prince. Il vendit des biens ecclésiastiques, et il amassa par ce moyen des sommes considérables, mais toujours trop faibles pour entretenir un si grand corps ; de sorte que la disette d'argent faisait que les pilleries, malgré les beaux règlements que d'Andelot faisait pour la discipline, étaient impunies dans le camp du prince.

Le duc d'Aumale était cependant sur les frontières de Lorraine et d'Allemagne, pour recevoir les troupes allemandes qui venaient au secours du roi, et empêcher celles qui venaient au secours du prince. Il défit un capitaine du parti huguenot qui ravageait l'Alsace, ne pouvant entrer en France. Les Rochelais prirent Saint-Michel en l'Herm, où ils tuèrent tout indifféremment, sans distinction de sexe ni d'âge.

Les Catholiques n'eurent pas le même succès au siége de Sancerre, qu'ils levèrent après cinq semaines ; mais le château de Lusignan, presque pris par les huguenots, fut défendu par la résolution de la femme du gouverneur, qui empêcha la surprise et fut tuée. Le grand froid commençait à se relâcher, et les troupes se remirent en campagne de part et d'autre au commencement de mars.

Il venait au prince, du côté de Guyenne, un renfort de six mille hommes, sous la conduite des vicomtes de Bourniquet, de

Monclas-Paulin et de Gourdon : c'est ce que l'on appelait les troupes des trois vicomtes, que ni d'Acier, ni les autres chefs, ni tous les ordres du prince, n'avaient pu obliger jusqu'alors à joindre le gros de l'armée; ils prenaient pour excuse qu'il fallait défendre Montauban contre Montluc qui le menaçait. Le prince se persuada que Piles, qu'il y envoya, trouverait moyen de les amener; et en effet, il revenait avec eux. On avait résolu dans l'armée du prince de s'avancer pour les joindre, et de marcher ensuite vers la rivière de Loire, pour y recevoir le duc des Deux-Ponts qui était en marche dès les derniers jours de février avec l'armée allemande, que les protestants envoyaient à leur secours.

[1569] En attendant cette jonction, le conseil de guerre jugeait périlleux de combattre le duc d'Anjou, qui venait d'être renforcé de trois mille hommes du comte de Tende, de deux mille deux cents chevaux allemands conduits par le rhingrave Philippe, et par Christophe de Bassompierre, seigneur lorrain, et de quelques autres troupes ramassées de divers endroits. Par une raison contraire, le duc d'Anjou en voulait venir à une bataille avant que Piles et les trois vicomtes eussent joint; et comme entre lui et le prince il n'y avait que la Charente, il ne songeait plus qu'à la passer. Alors il ne doutait pas qu'en assiégeant Cognac, place si importante aux huguenots, il ne les attirât à une bataille : toute la difficulté était de passer la rivière. Le prince était maître de Château-Neuf et de Jarnac, où il y avait des ponts, et l'armée royale, qui s'était emparée de Jarnac, n'avait pu le garder. Elle avait pris Château-Neuf à composition; mais l'amiral avait fait rompre le pont et avait laissé quelques régiments pour garder ce passage : cependant il s'était logé à Bassac, où il élargit ses quartiers. Le prince, qui s'était avancé à Jarnac, s'y était aussi logé à son aise, et tous deux ne craignaient rien moins que d'être attaqués, se croyant à couvert par la rivière.

Mais le duc d'Anjou avait mis à Château-Neuf un homme trop vigilant pour les laisser en repos : c'était Biron, maréchal de camp, qui, étant soupçonné depuis longtemps de favoriser les huguenots parce qu'au commencement il s'était laissé surprendre à leur doctrine, brûlait d'impatience d'effacer par quelque grande action un reproche qui nuisait tant à sa fortune : il avait même promis au duc d'Anjou de le mettre bientôt aux mains avec l'ennemi; et en effet, la nuit du 12 au 13 mars, après avoir rétabli le pont avec une diligence incroyable, il observa le temps que les huguenots, commis à la garde de ce passage, s'étaient relâchés par trop de sécurité, et il fit filer les troupes avec un silence et un ordre merveilleux; ce fut un peu après minuit qu'il commença l'entreprise, tellement qu'avant le soleil levé les deux tiers de l'armée royale avaient pris place dans les prés au delà de l'eau.

Montgommeri, Soubise et la Noue, qui commandaient cette garde, ne songeaient encore à rien; la Noue fut le premier qui aperçut un gros de cavalerie avec le grand étendard bleu, et Martigue à la tête, qui venait au galop aux chevau-légers huguenots; ils ne tinrent pas longtemps, et la Noue, qui vint à leur place, eut à soutenir un rude choc. Le secours que lui amena d'Andelot, le soutint un peu de temps : on lui vit lever de la main gauche la visière d'un homme qui l'attaquait, et de l'autre il lui donna un coup de pistolet dans la tête : ses gens, encouragés par cette action, chassèrent Martigue hors du village de Triac, dont il s'était emparé; mais Brissac étant accouru, fit un si grand feu, qu'il repoussa d'Andelot, prit la Noue, et se logea dans Triac avec Martigue : pendant ce temps le duc de Montpensier eut le loisir de mettre en bataille au delà de l'eau l'avant-garde qu'il commandait. L'amiral, averti du passage de l'armée royale, ramassa ce qu'il put de troupes, et vint soutenir les siens, en attendant l'arrivée du prince, qu'il avait mandé en diligence. L'officier que l'amiral avait dépêché lui exposa le péril où était l'arrière-garde : il connut la faute qu'on avait faite en ne gardant pas assez bien les ponts, et il dit, sans s'émouvoir, que l'arrière-garde avait fait un faux pas, mais qu'il fallait la relever ou périr avec elle : aussitôt il fit volte-face, et ordonna à sa cavalerie de marcher avec toute la diligence qu'elle pouvait faire, sans se mettre hors d'haleine. L'amiral soutenait cependant avec des efforts incroyables les Catholiques, qui s'accroissaient à chaque moment, à mesure qu'ils passaient la rivière.

Quand le prince fut approché, il demanda son casque, et en le prenant un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucault, son beau-frère, lui cassa la jambe; il ne laissa pas de poursuivre sans se plaindre, et tout en marchant : *Souviens-toi*, dit-il, *noblesse française, en quel état Louis de Bourbon entre aujourd'hui au combat, pour sa religion, pour ton salut et celui de toute la France.* Il donne en même temps tête baissée, et quoique l'armée royale fût toute passée quand il arriva, il ne laissa pas de dégager son arrière-garde; mais il fut en même temps accablé de tant de côtés, qu'il ne put plus résister; son cheval fut tué sous lui, et pendant que malgré sa chute il se défendait un genou en terre, il se vit enveloppé de toutes parts : le peu de monde qui restait autour de lui combattait avec une opiniâtreté qui n'avait point encore eu d'exemple. On vit un vieillard, nommé la Vergne, faire des prodiges au milieu de vingt-cinq de ses neveux, dont quinze tombèrent avec lui dans un monceau, et les autres furent prisonniers.

Cependant le monde se rassemblait autour du prince; comme il se vit seul au milieu des ennemis, il rendit le gantelet à deux gentilshommes qui prirent sa parole et le placèrent auprès d'un buisson, où il vit venir tout d'un coup un cavalier qui paraissait emporté et comme furieux : c'était Montes-

quiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui crut faire plaisir à son maître de le défaire du prince, et le jeta mort par terre d'un coup de pistolet qu'il lui donna dans la tête, par derrière.

Le grand nombre des Catholiques qui accablaient les huguenots n'empêcha pas qu'ils ne se retirassent en bon ordre. L'amiral et d'Andelot se rendirent à Saint-Jean-d'Angely avec la cavalerie; l'infanterie passa par Jarnac, où elle rompit le pont; et, soutenue par d'Acier avec six mille hommes qui n'avaient pas eu le loisir de se rassembler pour combattre, elle arriva à Cognac, que le duc d'Anjou devait apparemment bientôt attaquer. Pour les vicomtes, quand ils surent la perte de la bataille, ils retournèrent en Guienne.

La perte des huguenots fut considérable, plus par la qualité des personnes que par le nombre : parmi sept cents hommes qui furent tués, la plupart étaient officiers ou gentilshommes. La mort de Chastelier fut remarquée. Après qu'il se fut rendu, quelques soldats de Charri, qui le reconnurent pour l'assassin de leur capitaine, le tuèrent de sang-froid. Le nombre des prisonniers fut beaucoup plus grand que celui des morts.

Aussitôt après la bataille, Villars, ayant aperçu Robert Stuart parmi les prisonniers, se jeta aux pieds du duc d'Anjou, et le conjura de lui permettre de venger sur cet étranger la mort du connétable, son beau-frère. A peine donna-t-il au duc d'Anjou le temps de répondre; et, interprétant au désir de sa vengeance quelques signes ambigus, il tua Robert presque en présence du duc. Mais parmi tant de pertes les huguenots ne sentirent vivement que celle de Condé : les Catholiques mêmes les plus zélés ne purent s'empêcher de regretter un prince d'un si grand mérite, que les cabales de la cour et sa mauvaise fortune, plutôt que ses mauva ses inclinations, avaient jeté dans un parti indigne de sa naissance.

A l'égard du duc d'Anjou, tout dissimulé qu'il était dans ses premières années, il ne put s'empêcher de faire paraître une maligne joie à la mort du prince. Il voulut faire bâtir, en action de grâces de sa victoire, une chapelle à l'endroit où le prince avait été tué. Carnavalet, son gouverneur, l'en empêcha en lui remontrant qu'il allait confirmer par là l'opinion répandue dans les deux armées, que Montesquiou n'avait rien fait que par ses ordres. Le corps du prince fut porté sur une ânesse, ou par dérision ou par hasard, à Jarnac, où le duc d'Anjou alla coucher. Il y fut exposé en vue à tout le peuple, et rendu quelque temps après à la reine de Navarre, sa belle-sœur, qui le fit porter à Vendôme.

La cour était à Metz pour favoriser la jonction des Allemands, conduits par le marquis de Bade, et pour empêcher l'entrée du duc des Deux-Ponts, qui, joint au prince d'Orange et à Louis de Nassau, son frère, menait treize à quatorze mille hommes aux huguenots. Quand la nouvelle de la victoire de Jarnac et de la mort du prince fut arrivée, la joie fut si grande, qu'on éveilla le roi au milieu de la nuit. Il se leva à l'instant, et, sans attendre le jour, il fit chanter le *Te Deum* dans l'église cathédrale. On publiait que le parti huguenot était abattu par la perte de son chef et d'une si grande bataille; mais la reine, et ceux qui connaissaient les ressources de l'esprit et du cœur de l'amiral, eurent bien d'autres pensées. En effet, le parti se trouva plus fort que jamais, par les soins de ce capitaine. Il manda de tous côtés la mort du prince, principalement au duc des Deux-Ponts, afin qu'il se hâtât de venir à son secours; et, de peur que la mort de Stuart n'intimidât ses gens, il la vengea sur Ingrande et sur Prugne, deux gentilshommes qualifiés qu'il avait pris prisonniers, et qui furent sacrifiés à la politique du parti.

La reine de Navarre, femme courageuse, vint à Cognac, et raffermit les esprits ébranlés, en montrant à la noblesse et aux soldats, comme un soutien assuré, le prince de Béarn, son fils, et le jeune Henri, son neveu, fils du prince de Condé. Un peu après on alla à Saintes, où les deux princes furent déclarés chefs, et l'amiral leur lieutenant général, comme il l'avait été sous le défunt prince de Condé. Ainsi il ne donna de jalousie à personne, parce qu'il ne paraissait pas plus élevé qu'auparavant; cependant il eut en effet toute l'autorité. Le bon ordre qu'il donna à toutes choses empêcha le duc d'Anjou de profiter de sa victoire. Ce prince assiégea Cognac; mais il y trouva sept mille hommes qui l'obligèrent à lever le siége. Il ne réussit pas mieux à Angoulême : Montgommeri y fut envoyé avec huit cents chevaux, et mit la place en sûreté; par sa négligence il perdit pourtant auprès de la ville la moitié de sa cavalerie, que Brissac lui enleva.

Quand on vint rapporter à l'amiral cette défaite, il dit sans s'émouvoir qu'il était bien aise que Brissac fût si entreprenant, parce que sa hardiesse le ferait bientôt périr. En effet, il eut bientôt la nouvelle que ce jeune capitaine, qui à l'âge de vingt-six ans semblait déjà égaler son père, avait été tué devant Mucidan, place du Périgord, que le duc d'Anjou avait fait assiéger. Peu de jours auparavant, Pompadour avait été tué devant cette place; et la mort de ces deux jeunes seigneurs causa tant d'indignation à tous les soldats, qu'ils mirent tout à feu et à sang dans la place, malgré la capitulation qu'on lui avait accordée. L'amiral, de son côté, eut à regretter son frère d'Andelot et Genlis, dont le frère Yvoi prit le nom. Strossi fut fait, par le roi, colonel de l'infanterie à la place de Brissac; et d'Acier eut la même charge parmi les huguenots, au lieu d'Andelot.

Cependant les Allemands s'étaient avancés du côté de la Bourgogne. Le duc d'Aumale, désespérant de pouvoir les empêcher d'entrer en France, s'était contenté de les suivre jusqu'aux environs de Cîteaux, et de là avait pris le devant pour leur disputer le passage de la Loire. La cour était aussi par-

tie de Metz, où elle n'était plus nécessaire, et était allée à Limoges pour être plus proche de l'armée.

Les Allemands passèrent la Loire plus vite que l'on n'avait pensé, et avant que le duc d'Anjou se fût joint au duc d'Aumale pour les arrêter. Ils ne se contentèrent pas de passer à gué; mais, pour s'assurer un passage commode en toutes saisons, ils attaquèrent la Charité, que le gouverneur abandonna, sous prétexte d'aller demander du secours au duc d'Anjou. Les huguenots, qui étaient en grand nombre dans cette place, engagèrent une entrevue pour capituler; et pendant que d'un côté on faisait la capitulation, ils introduisirent les Allemands de l'autre. Cette prise arriva le 20 de mai, et la cour commença à craindre que tant de troupes jointes ensemble ne devinssent invincibles.

On avait tenté ce que l'on avait pu pour faire une diversion. Comme les troupes de la reine de Navarre étaient les meilleures de l'armée de l'amiral, la cour avait tâché d'obliger cette princesse à les renvoyer pour défendre son pays, que Terride, capitaine expérimenté, avait eu ordre d'attaquer. Mais le zèle de cette princesse pour le parti fut si grand, que, plutôt de diminuer l'armée de l'amiral, elle laissa perdre tout le Béarn et tout ce qu'elle avait dans la Navarre, à la réserve de Navarins, place forte et bien munie, que Terride tenait assiégée. Les huguenots laissèrent faire à ce général toutes ses conquêtes, et ne songeaient qu'à joindre le duc des Deux-Ponts, qui, de son côté, marchait à eux à grandes journées. Ils défirent quelques troupes que le duc d'Anjou avait postées sur le bord de la Vienne pour en défendre le passage, et firent leur jonction le septième juin. Quelques jours auparavant, le duc des Deux-Ponts était mort de travail, après une fièvre qui le fatiguait depuis longtemps. Il y eut peu après une rencontre à Roche-la-Belle, assez près de la rivière de Loire, où Strozzi perdit beaucoup de monde et fut pris en combattant avec une valeur incomparable. Il serait demeuré dans le combat, si les huguenots, qui ne donnèrent aucun quartier à ses soldats, ne l'avaient épargné seul, et n'avaient voulu le prendre vif que pour le changer avec la Noue. Le comte de Lude fut obligé à lever le siége de Niort. Châtellerault se rendit aux huguenots; ils prirent quelques autres places, et Guerchi, qu'ils avaient laissé pour gouverneur dans la Charité, la défendit avec tant de vigueur, que Lansac, qui l'assiégeait, ne put l'emporter.

Après tant de succès il ne leur restait que de délivrer Navarins. Montgommeri s'était chargé d'un si grand dessein. Les vicomtes, divisés entre eux, l'avaient demandé pour chef, et il était parti de la Rochelle avec onze cavaliers seulement; mais il fut bientôt fortifié par les garnisons voisines; et après qu'il eut joint les vicomtes, à mesure qu'ils avançaient vers le Béarn, son armée se grossissait tous les jours par le concours de la noblesse huguenote. Il défit en passant un parti catholique, et marcha vers Tarbes avec tant de diligence, qu'il ne donna pas le loisir aux Catholiques de la mettre en état de défense.

Après l'avoir forcée, il rentra aussitôt dans le Bearn. Terride, quoique plus fort, prit l'épouvante et leva le siége de Navarins; mais il ne sauva pas pour cela ses troupes des mains de Montgommeri : il l'assiégea dans le château d'Orthez, où il s'était renfermé avec la fleur de son armée. Il eût trouvé beaucoup de résistance dans ce château où il y avait tant de vaillants hommes, si Sérillac, frère de Terride, qui servait dans les troupes de Montgommeri, n'eût su tellement intimider les assiégés et son frère, qu'il fit, peu de jours après, un traité honteux. Montgommeri reçut ordre de la reine Jeanne de faire mourir, comme traîtres, quatre barons de Bearn qui s'étaient joints aux Catholiques. Elle se plaisait à faire la souveraine dans le Bearn, quoique ce pays relevât de la couronne de France; mais nos rois avaient eu beaucoup d'indulgence pour les rois de Navarre, et leur laissaient dans le Bearn plus d'autorité qu'il ne leur en appartenait, pour les consoler de leur royaume, que leur alliance avec la France leur avait fait perdre.

Après tant de victoires Montgommeri eût été en péril, si le maréchal Damville qui fut envoyé dans ce pays, e Montluc qui y commandait une armée, se fussent entendus; mais il était impossible de s'accorder avec Montluc, à moins de lui céder le commandement. La jalousie qu'il avait eue contre Terride, l'avait obligé à le laisser agir seul, ce qui retarda l'exécution de ses desseins, et donna le temps aux huguenots de les venir ruiner. Il s'accommoda encore moins de l'humeur froide et impérieuse du maréchal Damville, ni ne put se résoudre à rien concerter avec lui, si bien que Montgommeri s'affermit facilement dans le Bearn. Ainsi tout réussissait sans peine aux huguenots : il ne demandait qu'à donner une bataille générale, pendant que leurs troupes étaient encore entières; mais le roi avait pris une autre résolution : il prévoyait que les troupes, mal payées, se diminueraient avec le temps; et au lieu de hasarder un combat, qui aurait mis la France en péril il espéra de les ruiner en les empêchant de rien entreprendre.

Un peu après la jonction du duc des Deux-Ponts avec l'amiral, le duc d'Anjou, quoique fortifié des troupes de Flandre, commandées par Ernest de Mansfeld, un des officiers du duc d'Albe et de quatre mille Italiens que le Pape lui avait envoyés, sous la conduite du comte de Santa-Fiore, de la maison de Sforce, avait eu ordre de distribuer ses troupes dans les places, et de renvoyer la noblesse pour se rafraîchir jusqu'à la mi-août. L'amiral, devenu par là maître de la campagne, et après avoir considéré que tirer en longueur était la ruine de son parti, résolut de se saisir de Saumur, place sur la Loire, qui pouvait être rendue très-forte, et d'aller de là aux environs de Paris, dans l'espérance qu'il eût qu'en faisant crier cette

grande ville, et en affamant son peuple innombrable, il obligerait le roi de leur accorder une paix avantageuse.

Rien ne paraissait plus aisé ni plus profitable au parti que l'exécution de ce dessein ; mais la prise de Lusignan, qui fut forcée vers ce même temps, et la grande quantité de canons qu'on y trouva, firent changer de pensée à l'amiral : il avait peine à laisser Poitiers entre les mains des Catholiques ; et comme il ne leur restait que cette place dans la province, il trouvait beaucoup d'avantage à s'en rendre maître. L'entreprise lui parut aisée, parce que cette grande ville, mal peuplée et mal fortifiée, était en effet difficile à garder ; mais il ne considérait pas que le comte de Lude y avait une garnison de six à sept mille hommes des plus braves soldats du royaume, outre beaucoup de noblesse qui s'y était jetée à la suite du duc de Guise et du marquis de Mayenne. Ces deux frères étant arrivés trop tard au secours de Lusignan, se consolèrent de ce malheur dans l'espérance de défendre Poitiers.

L'amiral y vint mettre le siége le 25 de juillet, contre l'avis de tous les officiers de son armée ; il ne fut pas longtemps sans faire une brèche du côté de la rivière de Clain, et déjà l'on délibérait de faire retirer le duc de Guise avec son frère, pour ne point trop exposer ces deux jeunes princes, qui étaient regardés comme le rempart du parti catholique. Le comte de Lude craignait que leur sortie n'intimidât le peuple et la garnison ; mais il ne fut pas en peine d'empêcher un si grand mal : car ces princes répondirent déterminément qu'ils n'étaient pas entrés dans la place pour en sortir avant que d'en avoir repoussé les ennemis. En disant ces paroles ils marchèrent droit à la brèche, et en animant tout le monde par leur exemple, ils rappelèrent dans les esprits la levée du siége de Metz : on espéra du fils un événement aussi heureux que celui qu'on avait vu autrefois procuré par la valeur du père ; chacun se mit au travail à l'exemple du duc de Guise, qui portait lui-même la hotte : on creusa un nouveau fossé au delà du retranchement qu'on avait déjà fait derrière la brèche ; l'assaut, donné le 10 d'août fut vigoureusement repoussé, et le pont bâti sur le Clain par les huguenots fut renversé la nuit suivante.

Ils furent longtemps à ramasser des matériaux pour le refaire ; en attendant ils firent une nouvelle brèche, et le pont fut relevé avec beaucoup de peine ; mais un officier de justice trouva le moyen d'inonder toute la campagne, et de rendre la brèche inaccessible. L'amiral changea à divers endroits la batterie : les assiégés se défendaient partout, et par le travail assidu des habitants les murailles abattues furent bientôt relevées plus fortes qu'auparavant. La dysenterie s'étant mise dans le camp, l'amiral en fut dangereusement malade, et la diminution de ses troupes fit juger au roi qui s'était avancé à Tours, qu'il était temps de tenter le secours. L'armée du duc d'Anjou s'était déjà rassemblée ; mais l'amiral n'avait pas accoutumé de relâcher aisément, et s'obstinait d'autant plus à ce siége, qu'il l'avait entrepris lui seul, contre l'avis de tout le monde. Il fit donner un dernier assaut le 3 septembre, où Piles, qui le commandait, perdit les deux tiers de ses gens.

La retraite fut honteuse ; l'amiral, pour l'excuser et ne point intimider l'armée, dit qu'il les avait rappelés, parce qu'ils avaient combattu sans son ordre. Cependant le duc d'Anjou avait commencé le siége de Châtellerault pour obliger l'amiral à quitter celui de Poitiers ; il ne considéra pas qu'il sauvait à son ennemi la plus grande partie de la honte en lui donnant un prétexte de lever un siége qu'il ne pouvait plus continuer. L'amiral dit tout haut qu'il ne fallait pas laisser perdre Châtellerault, et quitta Poitiers environ le 7 septembre, après avoir perdu beaucoup de monde et six semaines de temps. Il marcha vers Châtellerault, et le duc d'Anjou, qui ne demandait qu'à le tirer de Poitiers, leva le siége à son tour. Ce qu'avait fait le duc de Guise pour la défense de cette place, non-seulement augmenta l'amour des peuples pour ce jeune prince, et sa réputation parmi les gens de guerre, mais lui attira encore des marques particulières de l'estime du roi. Il fit un tour à la cour, où il fut reçu avec de grands témoignages d'amitié, et admis au conseil secret, établi depuis peu pour y traiter des affaires des huguenots.

Cependant Montluc, pour ne demeurer point inutile dans le Béarn, avait assiégé Mont-de-Marsan : pendant qu'on capitula avec lui, il entra d'un autre côté dans la place où il fit égorger toute la noblesse huguenote, en vengeance des Catholiques que Montgommeri avait fait périr après le siége d'Orthez. Ce fut le seul exploit qu'il fit. Les divisions entre le maréchal Damville et lui, rendirent les autres projets inutiles, et ce maréchal n'espérant plus rien de l'humeur insupportable de Montluc, se retira dans le Languedoc, sous prétexte de défendre les environs de Montauban contre les vicomtes.

Après la levée des siéges de Poitiers et de Châtellerault, les deux armées marchèrent quelque temps assez près l'une de l'autre, sans rien entreprendre, et seulement pour chercher à vivre ; à la fin elles se mirent, comme d'un commun accord, dans des quartiers de rafraîchissement, le duc d'Anjou évitant toujours de combattre, et ne songeant qu'à consumer lentement l'armée huguenote. L'amiral était logé à Faye-la-Vineuse, où il n'était pas sans inquiétude : le parlement de Paris, non content de l'avoir condamné à mort, et l'avoir fait exécuter en effigie, avait mis sa tête à prix, et l'hôtel de ville de Paris s'était rendu caution de cinquante mille écus d'or qu'on promettait à celui qui le tuerait ; il aurait pu s'élever au-dessus de cette crainte, s'il ne se fût vu dans le même temps trahi par le plus affidé de ses domestiques, qui, après des conférences secrètes

avec un officier du duc d'Anjou, avait entrepris de l'empoisonner. Le supplice de ce misérable ne mettait pas l'amiral à couvert : il se voyait attaqué de tous côtés, et par toutes sortes de voies, par des ennemis implacables; privé de sa charge d'amiral qui avait été donnée à Villars ; à la tête d'un parti où il n'y avait ni discipline, ni obéissance, qui manquait de tout, et qui ne subsistait que par les secours des étrangers; il ne les obtenait qu'avec une peine extrême, et quand ils étaient venus, il n'en était plus le maître, parce qu'il n'avait point d'argent à leur donner. Le prince d'Orange était allé en Allemagne après la bataille de Jarnac, et il ne doutait pas qu'il n'en ramenât des troupes; mais comme il n'avait pas de quoi les payer, il appréhendait de nouveaux désordres et de nouvelles révoltes.

Les Français n'étaient pas plus dociles : la noblesse des provinces éloignées qui l'environnait, se lassait de consumer tout le temps dans une guerre de chicane, où elle se ruinait sans avancer les affaires du parti, et pressait l'amiral de terminer la querelle par une bataille ; mais il n'était pas sûr de la donner, parce que l'armée catholique, outre qu'elle était de beaucoup plus forte que la sienne, recevait des payements réglés, et qu'elle était accoutumée à l'obéissance sous un empire légitime. Tout autre que l'amiral aurait succombé sous de telles difficultés; mais c'était dans ces rencontres que son courage se relevait plus : la nécessité régla ses desseins, et de peur d'être forcé par les siens à combattre, il résolut de le faire comme de lui-même, quoiqu'il vît bien que le mieux était de ne l'entreprendre qu'après avoir ramassé tout ce qu'il avait de troupes, surtout celles de Montgommeri, qui n'avait plus rien à faire dans le Béarn. Dans ce dessein il décampa pour aller aux environs de Montcontour, où il y avait des plaines propres à étendre sa cavalerie.

Les sentiments étaient partagés dans l'armée du duc d'Anjou. Le maréchal de Cossé et les vieux officiers persistaient dans le premier dessein de ruiner l'armée protestante par ses propres nécessités et par ses propres désobéissances. Mais le duc s'ennuyait de cette guerre, et après un mois de temps qu'il avait passé à ne faire qu'observer l'ennemi, il voulait finir la campagne par quelque chose de plus glorieux. La cour était entrée dans ses sentiments ; elle voyait venir, en faveur des huguenots, de grosses armées d'Allemands, auxquels elle ne pouvait résister qu'en appelant des troupes de même nation; ainsi la France se remplissait d'étrangers dont elle pouvait devenir la proie, s'ils s'avisaient de se réunir contre elle, quand elle se serait épuisée par de continuels combats. Il fallait donc tâcher de profiter de l'occasion, et d'accabler l'amiral pendant qu'il était plus faible.

Tavanes, officier de grande considération, qui faisait la charge de maréchal de camp, appuyait cette opinion, et représentait au duc d'Anjou que l'amiral était dans le pire état où il se pût jamais trouver ; que Montgommeri le joindrait bientôt, que le prince d'Orange ne tarderait pas à ramener un renfort d'Allemands; que l'armée royale était d'un tiers plus forte que l'armée ennemie, et que jamais le roi n'aurait tant d'avantage sur les rebelles. Toute la jeunesse applaudissait, et le combat fut résolu au conseil de guerre, de l'avis même du maréchal de Cossé, soit qu'il flattât l'inclination du duc d'Anjou, ou que l'état des affaires le fît revenir à son sentiment

On était dans ce dessein, quand on sut que l'amiral était en marche. Biron, maréchal de camp, toujours attentif à le suivre et à l'observer, rencontra aux champs de Saint-Clair son arrière-garde, commandée par Mouy. L'amiral lui-même avec l'avant-garde, et Louis, comte de Nassau, avec la bataille, avaient déjà gagné le devant. On vint rapporter à Mouy qu'il paraissait un parti de l'armée royale, détaché pour la petite guerre : il ne s'en émut pas, et continua tranquillement sa marche; mais il était encore éloigné de Montcontour, et le duc de Montpensier, qui commandait l'avant-garde catholique, étant averti par Biron, tomba sur lui à l'improviste : ce ne fut pas sans avoir auparavant mandé au duc d'Anjou de venir le soutenir. Mouy, quoique surpris, ne perdit pas la présence d'esprit, et fit volte-face; les mousquetaires, qu'il plaça à droite et à gauche, arrêtèrent quelque temps le duc de Montpensier; mais enfin il les poussa, et Mouy fut contraint à se couvrir d'un petit ruisseau. Les huguenots publièrent depuis que si Montpensier l'eût traversé, comme il le pouvait, et qu'il eût continué son attaque, leur arrière-garde se serait mise en déroute et y aurait mis le reste de l'armée ; mais le duc demeura tout court, sans qu'on sache bien pourquoi.

On crut qu'il avait jugé la retraite des huguenots trop facile : quoi qu'il en soit, il perdit cette occasion. L'amiral, averti de l'état des choses, se persuada aisément que la crainte l'avait arrêté : sur ce fondement il crut avoir bon marché des Catholiques; ainsi il repassa le ruisseau, et déjà Montpensier était ébranlé, quand le duc d'Anjou survint et contraignit l'amiral à prendre la fuite en désordre, sans s'arrêter, jusqu'à une lieue et demie de là, d'où, après trois heures de repos, il arriva le lendemain à Montcontour. La perte fut légère, mais l'épouvante fut grande; la nature du pays, coupé de petits vallons, et la nuit venue sauva l'armée. Le duc d'Anjou campa sur le champ de bataille pour marque de victoire, et le lendemain il résolut de poursuivre l'ennemi, pour le forcer au combat.

Il arriva en bataille près de Montcontour, presque en même temps que l'amiral. La petite rivière de Dive séparait les deux camps : le duc d'Anjou la passa à sa source, d'où il la remonta durant la nuit, et le lendemain 3 octobre, il parut à la vue de l'ennemi. Deux cavaliers détachés de son armée, avaient fait dire à l'amiral, le soir précédent, par une de ses sentinelles, qu'il se gardât

bien de combattre; que les catholiques étaient trop forts et résolus, et qu'il ne pouvait se sauver que par une prompte retraite. Il était disposé à profiter de l'avis qu'il connaissait véritable, mais il n'était pas maître de son armée; les lansquenets s'étaient mutinés, et demandaient de l'argent; il avait fallu faire venir les princes au camp pour les apaiser. On en vint à bout à force de promesses, en représentant combien il était honteux de quitter l'armée à la veille d'une bataille, dont l'événement déciderait de la fortune du parti; mais le temps qu'il fallut perdre à les persuader rendit la retraite impossible, et il n'y avait plus de parti à prendre que celui de combattre courageusement.

Tavanes, qui s'était avancé pour reconnaître, trouva une grosse troupe qui se retirait sur le chemin de Parthenai, petite ville à sept ou huit lieues de Montcontour. C'étaient les deux jeunes princes qui retournaient à Parthenai, non sans avoir versé beaucoup de larmes, parce que l'amiral, qui ne voulait pas les hasarder, les renvoyait malgré eux avec une grande escorte : leur retraite, quoique nécessaire, était de mauvais augure pour l'armée protestante, que leur suite nombreuse affaiblissait. Tavanes, qui savait profiter de tout, revint à l'armée catholique avec un visage gai, disant qu'il avait rencontré les huguenots en déroute, et que la victoire était assurée. Toute l'armée fut encouragée par cette parole et par la contenance de Tavanes; l'artillerie tonna des deux côtés.

Martigue la fit taire en commençant le combat avec sa cavalerie, à la suite des enfants perdus, et poussa les premiers escadrons de l'avant-garde ennemie commandée par l'amiral en personne. Tavanes, qui veillait à tout, s'aperçut alors d'un mouvement que fit l'amiral, pour s'élargir sur la droite et pour gagner du terrain : sur cela il pressa le duc d'Anjou de faire combattre son avant-garde, que le duc de Montpensier conduisait; ce duc, faisant semblant de suivre Martigue et les enfants perdus, tout d'un coup tomba sur Mouy, que ses reîtres abandonnèrent. Autricourt prit sa place, et Martigue fut repoussé avec violence sur le duc de Montpensier; chacun soutint les siens à propos; ainsi ce duc, dégagé par le secours du duc de Guise, revenait fondre sur l'amiral et l'accablait par le nombre. Comme l'amiral vit ses rangs éclaircis, il crut qu'il était temps de faire agir l'arrière-garde, dont il avait donné le commandement au comte Louis de Nassau, et lui manda de lui envoyer trois cents hommes de cheval.

Le comte les mena lui-même contre les ordres qu'il avait reçus, et laissa l'arrière-garde sans chef. Tavanes, ayant aperçu ce désordre, ne manqua pas d'en profiter; il courut à toute bride à l'arrière-garde, où était le duc d'Anjou, avec toute la force de l'armée, pour l'avertir de donner sur l'arrière-garde ennemie, pendant que le chef était éloigné. Le duc partit à l'instant avec sa cavalerie, et laissa à côté quatre mille Suisses qui la couvraient. Alors l'arrière-garde huguenote qui ne savait par où elle allait être attaquée, s'avança vers l'amiral pour être à couvert du moins de ce côté-là; et durant qu'elle résistait le comte Louis retourna aux siens. Les reîtres de l'armée royale allaient tomber sur l'amiral, et le rhingrave qui les commandait s'étant avancé trente pas au-devant des siens, l'amiral fit une pareille démarche. Ils tirèrent tous deux l'un sur l'autre presque en même temps.

L'amiral eut quelques dents cassées par le coup que lui tira le rhingrave; mais le rhingrave tomba mort de celui que lui tira l'amiral; sa blessure ne lui permit pas de profiter de cet avantage. Il surmonta sa douleur, jusqu'à ce que le sang l'étouffant, il se laissa emmener; à sa retraite, on vit s'ébranler tout ce qui était de ce côté-là; mais le comte de Nassau et le comte de Volrad de Mansfeld soutinrent l'effort des Catholiques. Le premier, à la tête de sa cavalerie, tua de sa main le marquis de Bade, qui commandait les restes de l'armée royale, et le second poussait devant lui tout ce qu'il rencontrait, avec une telle impétuosité, que les huguenots commençaient à crier victoire. Le maréchal de Cossé les arrêta, et reprit l'avantage que le comte Louis de Nassau allait encore faire perdre aux Catholiques, quand le duc d'Anjou fit avancer ses quatre mille Suisses.

L'infanterie allemande, qui leur était opposée en pareille nombre, eut à soutenir leur choc; il semblait que ces deux belliqueuses nations, qui se disputaient depuis tant de siècles la gloire de la valeur, avaient entrepris de vider cette ancienne querelle, tant on les voyait acharnées l'une contre l'autre. Les choses étant ainsi en balance, tant par l'opiniâtreté des soldats que par la vigilance des chefs, il n'y avait que le nombre qui pût décider. L'amiral était trop faible pour avoir un corps de réserve; Tavanes et Biron étaient continuellement attentifs pour faire agir à propos celui que le duc d'Anjou avait formé de l'élite de toutes les troupes. Quand ils virent l'âpre combat des Suisses et des lansquenets, ils crurent que le moment était venu; et comme tout semblait dépendre de l'effort que le maréchal de Cossé faisait contre Nassau, ils donnèrent de ce côté-là. Leur attaque fut suivie d'un prompt succès, tout s'ébranla dans l'armée huguenote; l'infanterie française de ce parti, après avoir longtemps soutenu l'infanterie française de l'armée royale, succomba, et leurs adversaires, irrités de ce qu'ils leur avaient refusé quartier à la rencontre de Roche-la-Belle, allaient tout passer au fil de l'épée, quand le duc d'Anjou vint crier : « Sauve les Français. »

Ce mot arrêta l'ardeur des siens, et ce qui restait de fantassins français furent faits prisonniers. Ce prince passa de là aux Suisses, qui avaient fait une horrible boucherie des lansquenets, quoiqu'ils eussent mis les armes bas; mais le duc d'Anjou trouva les Suisses attachés sur eux avec une

telle furie, qu'à peine en put-il sauver deux cents. Les reîtres huguenots, qui s'étaient renversés sur eux, les avaient beaucoup incommodés, et étaient aller tombés entre les mains des troupes du duc d'Albe, qui, n'ayant point encore combattu, les mirent bientôt en déroute.

Cependant les escadrons et les bataillons catholiques se ralliaient derrière les Suisses et le corps de réserve. Les huguenots, qui voyaient fondre sur eux de tous côtés tant de troupes fraîches et tant d'escadrons ralliés, ne purent plus résister. Les comtes de Nassau et de Mansfeld virent quelques escadrons qui se défendaient encore; ils se mirent à leur tête, et firent leur retraite avec eux en combattant; ils se rendirent à Partenai avec l'amiral, par Airvaut, passage important, que le général avait eu la précaution de faire garder en cas de malheur. Les autres se retirèrent à Niort, et les plus timides s'enfuirent jusqu'à Roche-la-Belle et à Angoulême, remplissant d'épouvante toutes les villes du parti. Les Catholiques ne perdirent que six cents hommes, et eurent presque autant de blessés; mais la perte des huguenots fut de six mille hommes, sans compter les valets qui combattirent presque aussi opiniâtrément que leurs maîtres, et dont le carnage fut effroyable. Tout le canon et tout le bagage des Allemands fut pris; le bagage des Français avait été envoyé un peu devant la bataille à Partenai et à Niort: le nombre des prisonniers fut grand, et parmi eux se trouvèrent la Noue et d'Acier; le dernier fut pris par Santa-Fiore.

On dit que le Pape fut fâché contre lui, de ce qu'il n'avait point défait les Catholiques d'un homme de cette importance, capable de succéder à l'amiral s'il manquait; mais il le fit relâcher libéralement, pour montrer qu'il en voulait seulement à la religion et non aux personnes. Fontenai, Lusignan, Châtellerault, et presque toutes les places que les huguenots tenaient en Poitou, se rendirent sans résistance ou furent abandonnées. L'amiral laissa Partenai aux victorieux, et après avoir laissé Mouy à Niort pour les amuser, il se retira à la Rochelle. Sa blessure, plus incommode que dangereuse, ne l'empêcha pas d'écrire en Allemagne et en Angleterre dès le jour même de la bataille. Il le fit avec un tel artifice, qu'en diminuant sa perte, pour ne point décourager ses alliés, il leur fit entendre qu'il avait tout à craindre sans un prompt secours.

Mouy se préparait à défendre Niort contre le duc d'Anjou, qui l'assiégea deux jours après la bataille; mais il fut blessé par derrière, au retour d'une vigoureuse sortie, où les Catholiques avaient eu peine à le repousser. Louviers-Montrevel, homme scélérat (il n'était pas de l'illustre maison de Montrevel de la Baume), Louviers, dis-je, fit ce mauvais coup. Il était venu dans l'armée huguenote dans le dessein de gagner, en tuant l'amiral, les cinquante mille écus mis sur sa tête; mais désespérant de réussir, pour ne point revenir sans avoir rien fait, il tua Mouy, quoiqu'il fît semblant d'être son ami: après ce coup il s'enfuit à Chandenier, où le duc d'Anjou fit connaître, par la manière dont il le reçut, qu'il n'approuvait pas une si lâche trahison. Niort perdit courage par la blessure de son brave défenseur qui en mourut quelque temps après, et se rendit: toute la cour y vint, et ce fut là qu'on délibéra de ce qu'il y avait à faire.

La résolution qu'on y prit fit voir combien il est rare de savoir bien user d'une victoire; la plupart des vieux officiers disaient qu'il fallait poursuivre l'ennemi durant que tout était consterné, sans lui donner aucun relâche; qu'on n'avait déjà que trop perdu de temps, et qu'il fallait ou contraindre l'amiral à une cinquième bataille dans laquelle sa perte était assurée, ou l'assiéger dans la place où il se renfermerait, telle qu'elle fût. On opposa à cet avis cette vieille maxime de guerre, qu'il ne fallait point laisser de place derrière soi, sans considérer qu'il y a certains avantages qui rendent un parti tellement supérieur, qu'il peut, sans rien hasarder, s'affranchir des règles communes. Il fut conclu qu'on suivrait ce dernier avis, soit que les principaux chefs voulussent tirer la guerre en longueur pour se rendre nécessaires, ou que par un aveuglement assez ordinaire à la prudence humaine, après de grands événements, on comptât trop sur la réussite de tout ce qu'on en reprendrait; ainsi on résolut le siége de Saint-Jean-d'Angely, quoique le cardinal de Lorraine appuyât l'avis contraire de toute sa force, et que tout le monde criât qu'on allait faire une plus grande faute que celle de l'amiral, quand il alla consumer ses forces devant Poitiers.

Le siége fut commencé le 16 octobre. La cour se flattait d'un prompt succès; mais on ne songeait pas qu'il y avait dans la place deux mille des plus braves hommes du parti, grand nombre de noblesse, et plus que tout cela, le brave Piles, un des plus vaillants et des plus sages capitaines des huguenots. Ses premières sorties firent bien connaître que sa défense serait longue; dans la première il ruina le faubourg, et coupa les arbres qui pouvaient couvrir les assiégeants; il fit plus à la seconde, il enleva un quartier au duc d'Anjou. On commença à sentir que l'entreprise serait difficile; mais le roi était au siége, et il ne fallait pas qu'il y reçût un affront.

Cependant l'amiral ne s'endormait pas, il pourvut autant qu'il put à toutes les places. Sa seule fermeté empêcha le parti de désespérer, et les restes de l'armée de se rendre au roi. Après avoir affermi les siens, il attendit à la Rochelle ce que ferait l'armée royale. Dès qu'il la vit attachée à un siége, comme il se promettait que la résistance de Piles lui donnerait un temps considérable, afin de l'employer utilement, il résolut d'aller lui-même ramasser ses troupes, et ensuite de passer en Bourgogne, pour y

attendre le secours qui lui venait d'Allemagne, et s'approcher de Paris.

Pour exécuter ce dessein, dès le 18 d'octobre, deux jours après que le siége de Saint-Jean-d'Angély fut formé, il partit de la Rochelle avec trois mille chevaux, tant allemands que français, qui lui restaient, et tourna vers la Guyenne, où les troupes de Montgommeri l'attendaient en bon état. Il laissa la Noue auprès de la reine de Navarre dans la Rochelle, qui était bloquée par mer et par terre ; mais pour encourager ses soldats et donner de la réputation à sa marche, il mena avec lui les princes, qu'il était bien aise d'accoutumer au commandement et aux travaux de la guerre. Les garnisons qui étaient sorties des places de Poitou, ne demeuraient pas inutiles : elles allèrent se jeter en diverses places du parti, qu'elles aidèrent à se défendre, les unes à Aurillac en Auvergne, les autres à Vézelai en Bourgogne, et la plupart dans la Charité, d'où elles se répandirent de tous côtés, et troublaient la communication des grands chemins de Lyon, d'Orléans et de Paris, par les postes qu'elles occupèrent.

Pendant qu'on battait Saint-Jean-d'Angely, on faisait en même temps des propositions d'accommodement. Le roi souhaitait la paix autant pour mettre fin aux victoires de son frère, que pour le bien de son Etat. Quoique les propositions n'eussent aucun succès, la cour ne laissait pas de publier la paix faite, pour ralentir les étrangers qui se préparaient à donner du secours aux princes. Quand il y eut une brèche raisonnable, on se prépara à l'assaut. Piles, qui désespéra de garder la place, fit faire lui-même une autre brèche à l'extrémité la plus éloignée de celle qu'avaient faite les Catholiques, par où il espérait s'échapper avec sa garnison, si l'assaut réussissait mal, et pendant que les Catholiques pilleraient la ville ; mais le feu des assiégés fit qu'on n'osa s'approcher d'abord.

Biron ne voulut rien hasarder dans un siége où le roi était, et il différait l'attaque. Sa précaution ne put empêcher qu'il n'arrivât un malheur des plus grands qui pussent arriver à la guerre : c'est qu'on combattit sans en avoir ordre, et aussi fut-on repoussé avec perte. Une seconde attaque, faite avec une pareille précipitation, fut suivie du même succès. Les assiégés chantaient victoire ; mais Piles, qui ne se laissait pas éblouir par les apparences, ne tira pas grand avantage d'avoir repoussé deux assauts donnés en confusion, et vit bien qu'il ne résisterait pas à une attaque plus régulière ; ainsi il résolut d'employer la tromperie où la force lui manquait. Il fit une capitulation par laquelle on convenait d'une suspension d'armes durant vingt jours ; et il promettait de se rendre, si les princes et l'amiral, qu'il devait avertir durant ce temps, ne lui envoyaient pas du secours dix jours après.

Ils avaient pris un long détour pour aller en Guyenne, ou pour ramasser les gens, ou pour déployer ceux qui s'opposeraient à leur marche ; côtoyant l'Auvergne, l'amiral délivra Aurillac, que Saint-Hérem assiégeait. Après avoir séjourné quelque temps autour de Montauban, il allait à Aiguillon, où il avait dessein de faire un pont sur la Garonne, afin que Montgommeri, qui devait l'attendre à Condom, le pût venir joindre. Ce n'était pas l'intention de Piles de rendre la place, mais de gagner du temps pour rafraîchir ses soldats et pour réparer ses brèches. Au lieu d'envoyer à l'amiral, il pria Saint-Mesme, qui commandait dans Angoulême, de lui envoyer du renfort. Celui-ci qui craignait d'être assiégé, ne lui donna que quarante hommes. Piles ne laissa pas d'appeler secours le peu de monde qu'il avait reçu, et après le terme expiré il n'eut pas honte de rompre sa capitulation. Les Catholiques crièrent avec raison à la perfidie ; mais il fallut recommencer les batteries et les attaques ; ils profitèrent pourtant de la trêve, en prenant Saintes, qui se rendit sans résistance. Cognac se défendit mieux, et demeura au parti, avec Angoulême et la Rochelle ; car les huguenots ne comptaient presque que sur Saint-Jean-d'Angely, qu'ils ne pouvaient tenir longtemps.

La fin du siége fut funeste aux Catholiques par la mort de Martigue, qui fut tué à une attaque : ils perdirent beaucoup de braves gens par les fréquentes sorties de Piles, qui ne tâchait qu'à gagner du temps, sur ce qu'il savait que la noblesse protestante de Poitou, de Saintonge et d'Angoumois, s'assemblait secrètement pour venir à son secours. En effet, Saint-Auban avait ramassé cinq ou six mille soldats choisis, mais il ne put tenir sa marche si secrète, que les Catholiques avertis ne lui coupassent le chemin et ne le prissent prisonnier. Cette nouvelle, rapportée à Piles, lui fit perdre toute espérance, de sorte qu'il demanda tout de bon à capituler. Le roi et toute l'armée, ennuyés d'un siége qui avait duré plus de six semaines, et où il avait perdu plus de six mille hommes, écoutèrent la proposition avec joie ; mais les soldats de Martigue, indignés de la perte de leur capitaine, au préjudice de la capitulation et malgré leurs officiers, tuèrent une partie des gens de Piles, ce qui lui donna prétexte de manquer à la parole qu'il avait donnée de ne point servir de quatre mois.

Pendant le siége de Saint-Jean-d'Angely, la Noue avait entrepris de dégager la Rochelle, qui était bloquée par mer et par terre, et d'y faire entrer par intelligence les huguenots bannis de Nîmes. On s'était aperçu qu'on pouvait y introduire du monde par un aqueduc, qui était fermé en dehors par des barres de fer. Un artisan s'attacha à en limer quelques-unes ; il ne pouvait travailler que la nuit, et durant le peu de temps qu'un soldat avec qui il s'entendait était en faction, parce qu'autrement il aurait été découvert : ce soldat l'avertissait quand quelqu'un venait ; l'artisan était dans la boue jusqu'aux genoux, et il persévéra durant trois semaines dans ce long et pénible travail. A la fin,

il vint à bout d'ouvrir un passage, par où l'on fit entrer pendant une nuit obscure trois cents soldats, qui, avec les huguenots de la ville, firent une tuerie effroyable des Catholiques. Elle ne fut arrêtée que par Saint-Romain, envoyé de la part des princes; le château se défendit trois mois durant, après quoi il fut contraint de capituler, et les huguenots demeurèrent absolument maîtres d'une ville si considérable.

L'amiral était arrivé à Aiguillon, qui s'était rendue à lui; il construisit un pont sur la Garonne, qui n'est pas éloignée de cette ville, pour faire passer Montgommeri, qui lui amenait près de trois mille hommes de troupes fraîches et bien équipées; il espérait avec ce renfort se saisir de quelques places de Guyenne et de Languedoc : la mésintelligence du maréchal Damville et de Montluc lui donnait cette espérance, et il avait même quelque dessein sur Bordeaux; mais tout était retardé par la lenteur de Montgommeri, qui avait peine à quitter des postes avantageux, où ses troupes s'enrichissaient. Aussi Montluc lui reprochait qu'il n'avait pas su profiter de ses avantages : il se fit attendre quinze jours par l'amiral, et cependant Montluc renversa le pont, en abandonnant au courant de l'eau quelques moulins qui l'emportèrent; de sorte que Montgommeri fut contraint de passer sur des bateaux avec beaucoup d'incommodité et de lenteur.

[1570] L'amiral, qui ne put jamais raccommoder son pont, abandonna ses desseins de Guyenne, et tourna vers le Languedoc avec les troupes de Montgommeri. Aussitôt qu'ils furent éloignés, Montluc se prépara, selon l'ordre qu'il en avait, à entrer dans le Béarn, où il restait peu de monde. L'armée des princes s'arrêta aux environs de Toulouse, et brûla les maisons des conseillers, pour venger sur eux la mort de Rapin, qu'ils avaient fait mourir malgré son sauf-conduit, sans que le maréchal de Damville se mît en devoir de les chasser, parce qu'il n'avait que des troupes nouvelles, qu'il n'osa jamais opposer aux vieux soldats de l'amiral. Le peuple ne laissa pas de l'accuser de s'entendre avec les huguenots.

La négociation de la paix s'était toujours continuée depuis le siége de Saint-Jean-d'Angely, et, pour l'avancer davantage, le roi, qui était venu à Angers au commencement de janvier, envoya le maréchal de Cossé à la Rochelle, pour traiter avec la reine de Navarre. Il la trouva plus difficile qu'on ne l'espérait à la cour, où l'on s'était persuadé que la bataille de Montcontour ferait prendre aux huguenots un ton humble. Le maréchal leur ôta d'abord toute espérance d'obtenir des assemblées publiques; mais il eut beau parler haut, on ne l'écouta pas jusqu'à ce qu'il se fût un peu radouci, et qu'il eût laissé espérer qu'en envoyant au roi on pouvait obtenir qu'il se relâchât. Beauvais-la-Nocle et Téligni furent députés à Angers de la part des princes; on leur accorda la liberté de conscience, et deux lieux d'exercice dans tout le royaume : ils se récrièrent à cette proposition, et la cour, de son côté, remplit non-seulement tout le royaume, mais encore toute l'Europe des plaintes de leur orgueil, que tant de victoires ne pouvaient réduire. On pressait en même temps le roi d'Espagne de faire un effort pour accabler un parti qui à la fin irait fortifier les rebelles des Pays-Bas. On l'excitait par l'exemple de la reine Elisabeth, qui avait envoyé de l'argent pour faire subsister l'armée des princes, et avait animé par là les protestants d'Allemagne à leur donner un pareil secours.

Cependant non-seulement on faisait durer la négociation, mais encore on faisait courir le bruit que la paix allait se conclure, parce que l'expérience faisait voir que cette considération ralentissait les Allemands; et pour donner plus d'apparence à ce bruit, on envoya au prince et à l'amiral, Biron, qu'on avait fait depuis peu grand maître de l'artillerie, et Henri de Mesme, maître des requêtes. Ils trouvèrent les princes à trois lieues de Carcassonne, où ils étaient arrivés, après avoir reçu quelques troupes aux environs de Castres, et avoir renvoyé quelques compagnies de voleurs, accoutumés à voler dans les Pyrénées, qui leur vinrent offrir leurs services; mais quelque besoin que l'amiral eût de soldats, il ne voulut point se charger de telles gens, qu'il crut incapables de servir, et capables seulement d'augmenter le brigandage dans ses troupes, déjà si séditieuses. Les lettres que Biron et de Mesme rendirent aux princes et à l'amiral étaient pleines d'honnêteté : il y en avait du roi, de la reine et du duc d'Anjou; ils remportèrent des réponses respectueuses, qui témoignaient un grand désir de la paix, pourvu qu'on leur accordât le plein exercice de la religion. Ils envoyèrent ensuite des députés à Château-Briant, où était le roi, et partirent sur la fin de mars pour aller à Narbonne, d'où ils passèrent dans le Vivarais, et y joignirent les troupes que Montbrun y rassemblait.

Durant ces grands détours, ils prenaient et ils pillaient beaucoup de petites places; ils en rançonnaient d'autres, et ils subsistaient par ce moyen, au grand déplaisir de l'amiral, que la seule nécessité forçait à cette façon de vivre. La longue marche qu'il faisait, l'obligea à donner des chevaux à l'infanterie, qu'il ne put plus après lui faire quitter. Ils augmentaient par là leurs pilleries, et le chagrin de leur général, qui ne pouvait presque plus souffrir une milice si déréglée. Le marquis de Gordes voulut empêcher Montbrun et quelques autres capitaines de passer le Rhône pour faire des levées dans le Dauphiné, et attaquer leur canon, qu'ils avaient fait passer devant; mais Montbrun se servit si bien d'un poste qu'il avait sur cette rivière, et la traversa si vite, qu'il prévint la diligence de Gordes, qui fut repoussé avec une grande perte des siens.

Nassau fit lui, un peu après, lever le siége d'un fort qu'il attaqua; ils demeurèrent quelque temps à se rafraîchir, et entrèrent ensuite dans le Forez, sur le fin de mai : ils y reçurent quelque renfort du côté de Genève,

mais ils pensèrent tout perdre avec l'amiral, qui eut une dangereuse maladie. L'armée apprit à connaître ce que lui valait un tel général, et on voyait une grande différence entre lui et Louis de Nassau, qu'on jugeait, malgré sa jeunesse, le plus capable de lui succéder. Comme il fut revenu de sa maladie, il écouta Biron et de Mesme qui venaient encore négocier. La paix fut impossible, parce que la cour persistait à refuser l'entier exercice; l'amiral rejeta la trêve que la cour demandait avec instance. A voir comme il tenait ferme, on eût dit qu'il eût été le vainqueur, et qu'il eût une grande armée, lui qui ne menait que des troupes quatre fois vaincues, ruinées par une marche de quatre cents lieues, et que la désertion, jointe aux continuels combats qu'il avait fallu donner contre les garnisons et les paysans, avaient réduites à deux mille cinq cents mousquetaires, et à deux mille chevaux, dont la moitié, à la vérité, était de noblesse française, très-bien équipée; mais l'autre était d'Allemands, qui avaient perdu leurs armes sur les chemins, ou les avait eux-mêmes jetées de découragement et de lassitude. En cet état, il traversa le Nivernais et entra en Bourgogne, où il se saisit du poste d'Arnay-le-Duc, dans le dessein d'aller bientôt porter la guerre aux environs de Paris, persuadé qu'il était que la cour ne ferait la paix que quand cette grande ville souffrirait.

Le roi était retourné à Saint-Germain, et les nouvelles qui venaient de l'amiral y causaient beaucoup d'étonnement. On voyait ce général, qu'on croyait entièrement abattu par tant de défaites, traverser tout le royaume, et être encore en état de se faire craindre; il était temps de lui opposer une armée, puisque la saison nouvelle lui donnait lieu d'exécuter ses projets, après s'être un peu reposé. Le duc d'Anjou était malade, et sa maladie, quoique légère, vint à propos pour servir de prétexte au roi de ne l'envoyer pas contre l'amiral; il ne pouvait plus souffrir la gloire de son frère, et la reine n'osait combattre une jalousie si violente. Le maréchal de Cossé, à qui on donna dix-sept mille hommes, eut ordre de partir au commencement de juin, et de combattre l'armée des princes, plutôt que de souffrir qu'elle s'approchât de Paris; l'amiral l'attendait de pied ferme, et au défaut de monde il se préparait à se défendre par la résolution et par l'avantage du poste.

Il y avait auprès d'Arnay-le-Duc deux coteaux couverts de bois, séparés d'un petit vallon où coulait un ruisseau : l'amiral occupa un de ces coteaux, qui était défendu d'un étang par l'un des côtés; il eut soin d'occuper tous les postes avantageux, et il laissa quelque monde dans Arnay-le-Duc, pour y assurer sa retraite; il mit le comte Louis de Nassau auprès du prince de Béarn; le marquis de Renel prenait soin du prince de Condé; ils attendaient en cet état l'armée royale. Le maréchal de Cossé, qui croyait la victoire aisée, voulut passer le ruisseau; il trouva plus de résistance qu'il n'en avait attendu de troupes si délabrées et en si petit nombre. Saint-Jean, frère de Montgommeri, ne défendit pas avec moins de valeur la chaussée de l'étang, et repoussa plusieurs fois la Valette, qui l'attaquait. Durant l'ardeur du combat, le maréchal faisait couler quelques troupes vers Arnay-le-Duc. L'amiral, qui s'en aperçut, leur fit couper le chemin; l'escarmouche dura sept heures, sans que l'armée royale eût rien avancé, et l'amiral, qui ne voulut pas se laisser engager à un combat général, fit sonner la retraite.

Le lendemain il se présenta fièrement en bataille devant l'ennemi; mais le maréchal appréhenda de trop hasarder, s'il le poussait. Pour l'amiral, il demeura quelques jours dans le même poste, pour montrer qu'il ne craignait rien, et ensuite il délogea pour s'aller camper au milieu de trois villes de son parti, Vézelai, Sancerre et la Charité. Il ne pouvait mieux se poster qu'en un lieu où il trouvait tout ensemble la sûreté et la subsistance. La cour fut étonnée de voir qu'avec tant de forces on ne pût venir à bout de ce capitaine, ni d'une poignée de gens qu'il conduisait, et la reine, qui le crut invincible dans la guerre, ne trouva plus de moyen de le perdre que par la paix : elle résolut de la faire à quelque prix que ce fût; et l'amiral, par bonheur pour elle, se trouva dans la même disposition : car quoiqu'il sentît croître tous les jours son crédit et sa réputation, tant parmi les siens que parmi les étrangers, il ne pouvait se résoudre à mener toujours des troupes sans discipline, sans obéissance, où les désertions étaient si fréquentes, et qu'il ne pouvait entretenir que par de continuelles pilleries; le chagrin qu'il en avait, fit qu'il envoya les députés des princes à la cour avec ordre de faciliter le traité de paix par toutes les propositions les plus équitables. On fit d'abord une trêve, mais qui n'était pas pour les provinces éloignées.

Montluc continua à subjuguer le Béarn et la Navarre, où il ne lui restait plus à prendre que Navarins. Il n'y eut que le château de Ravestin qui tint quelque temps, car la ville ouvrit ses portes. Montluc reçut au château une blessure qui lui défigurait tellement tout le visage, qu'il fut contraint de porter un masque le reste de sa vie; les soldats irrités entrèrent de furie dans le château, et passèrent tout au fil de l'épée. Puigaillard, lieutenant dans le Poitou, sous l'autorité du comte de Lude, avait de nouveau bloqué la Rochelle avec douze mille hommes; mais il fut surpris par la Noue, qu'il croyait surprendre, et battu auprès de Luçon qu'il avait fortifié.

Il périt cinq cents hommes, presque tous officiers, avec beaucoup de drapeaux, et les huguenots se vantaient de s'être vengés de la journée de Montcontour. Pour rabattre leur orgueil, on envoya le prince Dauphin avec une armée. La Noue ne laissa pas de prendre Fontenay à composition; il y perdit un bras, et le bras de fer qu'il se mit, lui donna depuis le nom de Bras-de-fer. Brouage, et les îles de Marennes, après avoir été pri-

ses et reprises, demeurèrent enfin à la Noue; ainsi la guerre s'échauffait dans la Saintonge et dans le Poitou.

Paris était menacé par l'armée des princes, qui avait passé la Loire et s'était logée entre Montargis, Bleneau, et Châtillon-sur-Loing: celle du roi s'était mise sur le chemin, dans la vallée d'Aillan; mais pendant que de part et d'autre on se préparait à quelque grande entreprise, tout fut fini par la paix. Quoique l'amiral y fût disposé, pour l'y porter davantage, et l'attacher à la cour par des espérances, on lui fit entendre qu'on ferait la guerre d'Espagne dans les Pays-Bas, et qu'on lui donnerait ce commandement.

L'orgueilleuse et dure conduite du duc d'Albe avait aigri les esprits au dernier point. Enflé de ses victoires, il avait fait faire des inscriptions, où il se donnait des titres superbes, qui l'avaient rendu odieux, non-seulement dans les Pays-Bas, mais encore dans la cour d'Espagne, et au roi même, qui en conçut de la jalousie. Un nouvel impôt qu'il établit eut de dangereux effets dans les provinces, principalement dans la Hollande et dans la Zélande, plus franches que toutes les autres. Il avait fait publier un acte par lequel le roi pardonnait toutes les fautes passées; mais il le fit d'une manière qui donna plus de crainte que d'espérance. Toutes ces choses donnaient beau jeu au prince d'Orange, qui répandait sous main des bruits capables d'exciter ces peuples, déjà émus par eux-mêmes. L'amiral, à qui la maison d'Orange avait donné de grands secours, brûlait d'envie d'en témoigner sa reconnaissance: il crut aisément que la France se résoudrait facilement à porter la guerre au dehors, quand elle serait paisible au dedans.

La paix fut conclue le 15 août; outre la restitution de tous les particuliers dans leurs charges, et l'amnistie générale accordée à tout le parti, comme dans les autres traités, le nouvel édit qu'on fit alors accordait deux lieux d'exercice libre dans toutes les provinces, au delà de ceux qui avaient déjà été accordés; Paris et la cour demeurèrent exceptés. On régla plusieurs choses pour les procès, toutes avantageuses aux protestants, entre autres, qu'ils ne pourraient être contraints de plaider au parlement de Toulouse, qui leur était trop contraire. On leur donna pour juges les requêtes de l'hôtel, avec attribution de juridiction souveraine. Ils furent admis aux colléges, aux hôpitaux et aux charges, en réduisant pourtant à un certain nombre ceux qui devaient entrer dans les parlements; et ce qui passait de bien loin tout ce qu'ils avaient osé prétendre dans les traités précédents, on leur laissa la Rochelle, Montauban, la Charité et Cognac, comme places de sûreté, à condition de les rendre au bout de deux ans, à quoi les principaux du parti s'obligèrent en leur propre et privé nom. Ainsi l'amiral, qu'on croyait à bas par tant de défaites, fit une paix plus avantageuse qu'il ne l'avait osé espérer dans les meilleurs temps.

Le Pape et le roi d'Espagne, lents à donner du secours, après avoir rappelé leurs troupes un peu après la bataille de Montcontour, quand ils virent la paix sur le point d'être conclue, firent de magnifiques promesses pour l'empêcher. Le roi avait pris d'autres mesures avec la reine sa mère; il voyait qu'il ne pouvait abattre les huguenots par la force, sans épuiser son Etat et hasarder la victoire. Il s'était déterminé à la paix, pendant laquelle il pouvait, en les rassemblant à la cour sous mille prétextes plausibles, trouver des moyens plus sûrs de les perdre. La chose était résolue, quoique la manière de l'exécuter fût peut-être encore indécise. Il n'y avait que le roi, la reine, le duc d'Anjou, le cardinal de Lorraine, et Albert de Gondi, comte de Retz, Florentin, intime confident de la reine, qui fussent de ce secret: on se défiait de tous les autres.

La reine était persuadée que la plupart des grands seigneurs, même catholiques, favorisaient secrètement les huguenots; l'affaire d'Arnay-le-Duc, où le maréchal de Cossé, si fort supérieur en force, s'était arrêté tout court, le rendit suspect et l'avait fait accuser de connivence avec l'amiral. On croyait que la maison de Montmorency s'entendait avec ce chef du parti huguenot, avec laquelle il avait de si étroites liaisons, et que généralement tous les grands du royaume étaient bien aises de faire traîner la guerre, durant laquelle ils étaient plus considérés, et l'autorité royale moins absolue: toutes ces raisons déterminèrent à la paix. Les plaisirs mêmes eurent leur part à une affaire si sérieuse; la reine, qui menait toujours avec elle une nombreuse suite de dames pour entretenir le divertissement de la cour, voyait bien qu'une longue guerre ne les laisserait pas durer. Le duc d'Anjou croyait avoir acquis assez de gloire, et ne songeait plus qu'aux plaisirs; le commandement lui semblait une chose délicate et difficile à soutenir parmi les effroyables jalousies du roi son frère, qui s'augmentaient avec l'âge et eussent éclaté sans la paix.

Après qu'elle fut conclue, la reine de Navarre, avec les deux princes, l'amiral, les chefs et presque toute la noblesse du parti, les députés des provinces et plusieurs ministres, demeurèrent assemblés à la Rochelle, sous prétexte de chercher les moyens de satisfaire les Allemands: la cour n'était pas sans ombrage de cette assemblée et des grandes levées d'argent qui se faisaient sous ce prétexte; elle était d'ailleurs fatiguée des demandes exorbitantes que faisait faire l'amiral, comme pour sonder la bonne disposition du roi, qui de son côté, quelque répugnance qu'il eût à donner des marques de sa bienveillance à des gens qu'il haïssait au dernier point, depuis l'audace qu'ils eurent de le vouloir enlever, savait fort bien se contraindre; ainsi, il accordait presque tout avec une si grande facilité, qu'on s'étonne que les huguenots n'en aient point eu de défiance.

Il était temps de marier le roi, qui avait

vingt ans; la reine sa mère, toujours pleine de vastes desseins, avait songé à Marie, reine d'Ecosse, encore assez jeune pour lui plaire, et même à Elisabeth, reine d'Angleterre; mais les malheurs de la reine d'Ecosse mirent bientôt fin aux pensées qu'on avait pour elle, et la reine Elisabeth avait répondu que le roi était trop grand et trop petit : elle voulait dire qu'il était trop jeune pour elle qui avait trente-huit ans, et d'ailleurs trop grand roi pour venir demeurer en Angleterre; ainsi on se détermina à Isabelle, fille de l'empereur Maximilien, dont le roi d'Espagne venait d'épouser l'aînée.

Il y avait quelques années que la reine avait commencé de faire traiter ce mariage avec l'empereur, qui, voulant tirer avantage des troubles de la France, fit des propositions extraordinaires : elles furent rejetées bien loin, et le mariage ne se conclut qu'en ce temps. Il fut célébré sur la fin de novembre, et le roi alla recevoir à Mézières sa nouvelle épouse, qui avait environ seize ans; ses noces furent accompagnées de la magnificence ordinaire en ce temps. Mais la reine Catherine ne quitta point le dessein de gagner ou d'amuser la reine d'Angleterre, à qui elle fit proposer son fils d'Anjou par le cardinal de Châtillon, toujours en grand crédit dans cette cour. Si elle ne pouvait pas faire réussir ce mariage, elle espérait du moins rompre celui que cette princesse pouvait faire avec le prince de Navarre : quoiqu'elle ne découvrît pas ce secret au cardinal de Châtillon, elle était bien aise de lui donner quelque marque de confiance, pour endormir d'autant plus les huguenots qu'ils verraient leurs chefs employé dans les plus grandes affaires de l'État.

Durant ces négociations la chrétienté était attaquée avec une terrible violence par Sélim, empereur des Turcs : ce prince, plus enclin aux ouvrages de la paix qu'aux exercices de la guerre, voulut faire bâtir quelques mosquées et fonder quelques hôpitaux; mais son muphti lui répondit que la loi ne lui permettait de construire de tels édifices que des dépouilles des Chrétiens. Les Turcs, voyant la mollesse qui commençait à s'introduire dans la maison ottomane, se servirent apparemment de ce moyen pour exciter leur empereur à se jeter dans la guerre, comme avaient fait ses ancêtres. Ce dessein leur réussit; et l'île de Chypre fut attaquée avec toutes les forces de l'empire : les Vénitiens, qui en étaient maîtres, perdirent d'abord Nicosie. Le Pape Pie V ne manqua ni à son devoir ni à la chrétienté dans cette occasion si importante; il excita de toute sa force le zèle des princes chrétiens. La France, épuisée par les guerres civiles, n'était pas en état d'agir; Philippe, dont les États étaient florissants, fit d'abord semblant de vouloir se remuer, et désespéra les Vénitiens par des promesses qui furent longtemps inutiles. A la fin il conclut une ligue entre le Pape, le roi d'Espagne et les Vénitiens, et on assembla une flotte formidable, pendant que Marc-Antoine Bragadin défendait Famagouste contre les Barbares.

Le roi était revenu à Paris, et pour entretenir d'espérances l'amiral et ses amis, il avait visité en passant le maréchal de Montmorency, dans sa belle maison de Chantilly. Les huguenots étaient toujours assemblés à la Rochelle; et comme la longueur de cette assemblée devenait de plus en plus suspecte au roi, il y envoya le maréchal de Cossé, avec un maître des requêtes, pour terminer leurs affaires et les séparer; ils s'excusaient toujours sous prétexte des grandes sommes qu'ils devaient aux Allemands. Les conférences se passèrent en plaintes réciproques; mais le maréchal avait ordre de traiter tout avec douceur : l'assemblée envoya ses députés à la cour, pour solliciter l'entière exécution du dernier édit. Cependant les huguenots eurent permission de tenir leur synode national à la Rochelle, à condition qu'il y assisterait un commissaire du roi, pour empêcher qu'il ne s'y passât rien contre son service. La reine de Navarre y invita Théodore de Bèze, qui craignit les ressentiments de la maison de Lorraine, trop puissante alors et trop déterminée à venger sur lui l'assassinat du duc de Guise.

On renouvelait souvent les propos de la guerre des Pays-Bas, et les affaires du prince d'Orange devenaient tous les jours meilleures; la Hollande et la Zélande avaient commencé à se rendre puissantes par mer, et avaient remporté quelque avantage sur le duc d'Albe. Dordrecht, Flessingue et plusieurs autres places importantes quittèrent les Espagnols. Cependant la cour de France ne paraissait occupée que des réjouissances, qui n'avaient point discontinué depuis le mariage du roi; il fit son entrée solennelle dans Paris avec la reine sa femme, qui fut ensuite couronnée à Saint-Denis. Le roi entra au parlement, où il fit avec sa gravité ordinaire un long discours sur la réformation de la justice, et sur l'obéissance ponctuelle qu'il voulait qu'on lui rendît, quand il enverrait des édits à vérifier.

[1571] En ce temps il arriva une sédition à Paris, au sujet d'une pyramide élevée, il y avait déjà longtemps, à la place de la maison d'un nommé Gastine. Cet homme, pour avoir prêté son logis aux huguenots qui y avaient fait leur cène, fut condamné à mort avec son frère et son beau-frère : leurs biens furent confisqués, leur maison fut rasée, et la pyramide érigée expliquait la cause de cette condamnation. Comme cette inscription notait les huguenots comme séditieux et ennemis de l'État, ils crurent être bien fondés à demander la démolition de la pyramide en faveur de la paix, et le roi l'avait jugé raisonnable; mais quoiqu'on eût pris la nuit pour exécuter ses ordres, tout le voisinage s'émut. Le maréchal de Montmorency fut obligé de faire pendre sur l'heure un des séditieux, après en avoir fait tuer quelques autres, et il acheva d'attirer sur lui la haine du peuple. Les huguenots, satisfaits de [illegible] qu'on leur avait

faite, le furent beaucoup davantage des belles promesses que leurs députés leur rapportèrent.

On n'avait rien oublié pour contenter la reine de Navarre et l'amiral ; mais Biron arriva quelques jours après avec des offres beaucoup plus considérables ; il disait que le roi, fatigué des guerres civiles qui ruinaient son État et le donnaient en proie aux étrangers, voulait couper jusqu'à la racine des dissensions ; qu'il avait enfin compris qu'il ne pouvait déraciner un si grand mal sans se réconcilier de bonne foi avec les huguenots, principalement avec la reine de Navarre ; et qu'afin de faire avec elle une solide alliance, il destinait la princesse Marguerite, sa sœur, au prince de Béarn, fils de cette reine ; ceci se disait également de la part du roi et de la reine sa mère. Mais Biron avait ordre d'insinuer qu'à l'âge où était le roi, et se sentant capable d'affaires, il était las d'être gouverné ; que la reine mère faisait trop valoir le duc d'Anjou, qu'elle voulait établir au préjudice du roi et aux dépens de sa réputation, et qu'une des raisons qui le portaient à faire un accord sincère avec les huguenots, c'est qu'il espérait, par cette union et par les conseils de l'amiral, trouver les moyens de s'affranchir. La guerre de Flandre, ajoutée à tant de motifs, avait un tel charme pour l'amiral, qu'on pouvait tout obtenir de lui par ce moyen.

La princesse Marguerite était en ce temps les délices de la cour, tant par sa beauté que par son esprit et ses agréments ; elle avait paru aimer tendrement le duc de Guise, et n'avait pu s'empêcher de témoigner qu'elle était touchée de la gloire qu'il s'acquérait autant dans les combats que dans les tournois. Ce prince avait eu envie de répondre à la passion de la princesse ; mais sitôt qu'il eut aperçu qu'il offenserait mortellement le duc d'Anjou, qui l'aimait, et le roi qui le considérait beaucoup, il résolut en habile courtisan de faire céder son amour à son ambition : et pour ôter tout prétexte à ses ennemis, il se maria dans le même temps avec tant de précipitation, qu'on sut plus tôt l'accomplissement que la proposition de ce mariage. Il épousa Catherine de Clèves, veuve du prince de Portian. Marguerite ne laissait pas de l'aimer encore, quand elle fut destinée, contre son inclination, au prince de Béarn.

Quoique la reine de Navarre fût touchée comme elle le devait de cette alliance, elle ne répondit pas sur-le-champ, et voulut prendre quelque temps pour voir si elle pourrait réussir dans un dessein plus avantageux. La reine d'Angleterre amusait tous les princes de l'Europe de l'espérance de l'épouser, et, pour engager d'autant plus les huguenots, elle avait témoigné quelque inclination pour le prince de Béarn. Ainsi la reine sa mère résolut d'attendre quelque temps avant que de conclure avec Marguerite ; et cependant, pour ne point fâcher le roi, elle répondit qu'elle se sentait extraordinairement honorée du mariage qu'il lui faisait proposer, mais qu'elle était obligée de consulter avec ses théologiens, si elle pouvait en conscience donner à son fils une princesse d'une religion contraire ; aussi bien alors le prince n'était-il pas à la Rochelle. La reine sa mère l'avait envoyé visiter ses places, et était bien aise de le montrer à ses sujets : elle faisait cependant sonder à fond les intentions de la reine d'Angleterre, ce qu'elle pouvait aisément par le cardinal de Châtillon ; elle sut que les espérances que donnait cette princesse n'étaient qu'artifices, et qu'elle ne se résoudrait que très-difficilement à se donner un maître ; ainsi la reine de Navarre ne tarda pas à faire réponse au roi : le mariage fut résolu, et il ne fallait plus pour l'accomplir que la dispense du Pape.

Environ dans le même temps, Marie de Clèves, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, élevée dans la religion protestante auprès de la reine de Navarre, fut promise au prince de Condé. L'amiral, qui avait perdu, quatre ans auparavant, Charlotte de Laval, se remaria à Jacqueline d'Entremont, Savoyarde de grande maison, et puissamment riche, que la grande réputation de ce capitaine en avait rendue amoureuse : elle le vint trouver à la Rochelle, et le roi lui fit rendre son bien, que le duc de Savoie avait confisqué. Téligni épousa aussi la fille de l'amiral, que son seul mérite lui obtint, car il n'avait aucun bien ; et quoiqu'il fût gentilhomme, sa naissance n'était pas proportionnée à la dignité ni à la considération de l'amiral.

Les réjouissances causées par tant de mariages mêlés ensemble, furent troublées par la mort du cardinal de Châtillon. Il mourut subitement en partant d'Angleterre pour revenir en France, et on ne sut que deux ans après qu'il avait été empoisonné par son valet de chambre. Il était né avec de grandes qualités pour le monde et pour la cour ; mais encore qu'il eût été cardinal presque dès son enfance, il n'avait jamais eu de goût pour l'état ecclésiastique. Les intérêts de sa maison, auxquels il sacrifia sa religion, le jetèrent dans l'hérésie : il ne laissa pas de garder quelque forme d'ecclésiastique pour conserver les revenus de ses bénéfices ; et comme il était retenu par là de prendre ouvertement les armes, il s'était mis dans la négociation, où beaucoup d'adresse et beaucoup d'esprit, joint à beaucoup de franchise, du moins apparente, lui donnaient de grands avantages. L'amiral sentit vivement cette perte, et se voyant seul de trois frères qui lui étaient d'un si grand secours, il chercha de nouvelles ressources dans son esprit et dans son courage.

Le roi désirait avec ardeur de l'attirer à la cour, et pour le faire avec plus de facilité, il s'avança jusqu'à Blois. C'est là qu'on dit que se tint ce fameux conseil où le carnage des protestants fut résolu ; un peu après arriva l'assassinat de Lignerolles, qui étonna toute la cour : c'était le favori du duc d'Anjou. Cependant le vicomte de la Guerche

qui avait avec lui de vieilles inimitiés, se fit assister des principaux de la cour pour le tuer : la confiance de son maître lui coûta la vie; il lui avait dit le secret du meurtre des huguenots; et ce jeune homme, ou par imprudence ou par vanité, avait fait sentir au roi qu'il le savait; il ne le porta pas loin. On se servit de la Guerche pour le tuer; et pour amuser le monde, on mêla dans son aventure quelque histoire de femmes, afin qu'on l'attribuât à la jalousie; mais comme il était malaisé de tromper l'amiral, le roi s'appliqua plus que jamais à l'attirer. Le meilleur moyen qu'on en put trouver, était de lui proposer des desseins de guerre, et surtout dans les Pays-Bas; il en fut alors parlé plus ouvertement et plus à fond que jamais.

Louis, comte de Nassau, était auprès de lui à la Rochelle; le roi donnait tant d'espérance de la guerre, que l'amiral résolut d'envoyer ce comte avec la Noue, pour découvrir de plus près ce qui en était; ils revinrent persuadés que le roi souhaitait cette guerre de bonne foi, et qu'il n'attendait pour la commencer que l'arrivée de l'amiral, à qui il en voulait donner la conduite. Ils le trouvèrent occupé de grands desseins à son ordinaire : sa charge lui donnait de puissants moyens pour les entreprendre. Durant les intervalles des guerres civiles, il avait envoyé dans le Nouveau-Monde pour y établir des habitations, et même durant la guerre il n'abandonnait pas tout à fait ce dessein; il y entrait quelque chose des intérêts de sa religion, qu'il se faisait honneur d'étendre; mais tout le monde avouait que la grandeur du royaume, qu'il avait toujours à cœur, faisait un de ses principaux motifs. Le peu de part que prenait la cour à ses entreprises, le fit mal réussir; et toutefois on lui doit les commencements de l'établissement que les Français ont fait dans le Canada et dans les îles.

Depuis la dernière paix il avait renvoyé en Amérique pour reconnaître les ports. Une nouvelle raison s'était jointe à toutes les autres : c'était le désir de nuire aux Espagnols; et comme il espérait leur faire bientôt la guerre dans la Flandre, il songeait en même temps à les traverser dans le Nouveau-Monde, d'où ils tiraient leurs richesses. Les mauvais succès dont il venait d'apprendre la nouvelle, loin de le rebuter, le faisaient penser aux moyens de réparer ce dommage; c'est ce qui l'occupait dans le temps que Louis de Nassau lui vint rapporter les réponses et les intentions du roi. Il lui conseillait d'aller à la cour sans différer davantage. Le maréchal de Cossé, qui le trouva ébranlé, lui donna encore plus de confiance, en lui portant la permission de se faire accompagner de cinquante hommes d'armes pour sûreté de sa personne; et le maréchal de Montmorency, dont les conseils ne lui étaient point suspects, acheva de le déterminer.

Un tiers parti, qu'on appelait le parti des politiques, commençait à se former à la cour; ce parti, sans parler de religion, devait seulement proposer la réformation des abus et l'assemblée des états généraux. Le duc d'Alençon faisait espérer de se mettre bientôt à leur tête : à mesure que ce jeune prince croissait, on découvrait tous les jours en lui un mauvais fonds et un grand désir de brouiller. En attendant, les deux maréchaux étaient les chefs du parti; c'est ce qui leur fit souhaiter de voir à la cour et auprès du roi un homme de la force de l'amiral, seul capable de ruiner le crédit des Italiens, odieux à tout le monde, excepté à la reine mère qu'ils gouvernaient, et de balancer le pouvoir de la maison de Lorraine, maîtresse absolue des peuples, que la forte inclination du duc d'Anjou pour le duc de Guise rendait tous les jours plus puissante.

L'amiral donnait beaucoup à ses amis et aux marques de considération qui lui venaient de la cour; ainsi il se rendit auprès du roi, qui le reçut encore mieux qu'il ne l'avait fait espérer. Comme il se fut jeté à genoux devant le roi, il le releva, l'embrassant et l'appelant son père, et lui dit qu'il ne verrait jamais de plus heureuse journée que celle-ci, qui mettait le dernier sceau à la paix. L'amiral, Français jusqu'au fond du cœur, et que le seul esprit de sa religion avait jeté dans les intérêts contraires au bien de l'État, ne pouvait retenir ses larmes.

Les caresses du roi furent suivies de ses libéralités; il donna cent mille livres à l'amiral pour le dédommager du pillage de sa maison durant les guerres : il fut même libéral envers lui aux dépens de l'Église, en lui accordant une année des revenus des bénéfices de son frère le cardinal, et même quelques-uns de ses bénéfices; il lui rendit encore sa place dans le conseil, où il tenait le milieu entre les maréchaux de France; mais ce qui paraissait le plus solide, c'est qu'il traitait à fond avec lui les plus grandes affaires de l'État, qui paraissait être l'alliance qu'il projetait avec la reine d'Angleterre et avec les protestants d'Allemagne, pour en venir incontinent après à la guerre de Flandre, tant souhaitée par l'amiral. Il en résolut avec lui tous les moyens comme avec celui à qui il en voulait donner la charge. L'amiral eut permission de passer quelque temps à sa maison; le roi continuait à traiter par lettres avec lui ce qu'il avait commencé de vive voix. Le duc de Guise, quoique averti, ne savait que croire de ces marques de confiance, et se retira de la cour presque autant par crainte que par dissimulation : le fort génie de l'amiral faisait craindre qu'il ne changeât l'esprit du roi.

La reine mère et le duc d'Anjou, qui devaient faire semblant d'entrer en jalousie, n'en étaient pas tout à fait exempts, et le crédit de l'amiral faisait crier tout le monde, excepté les Montmorency et leurs amis. Guillaume de Montmorency, seigneur de Thoré, un des frères du maréchal, et le plus remuant de tous, travaillait secrètement à lui unir le duc d'Alençon. Ce prince témoignait un grand attachement pour l'amiral; et dans l'estime

qu'il affectait de lui faire paraître, ceux qui regardaient les choses de près remarquaient que de toutes ses qualités, celle qu'il prisait le plus était l'adresse qu'il avait de se rendre maître d'un parti.

L'affaire du mariage, quoique résolue, tirait en longueur; parce que le Pape ne voulait point accorder les dispenses. Pour rompre ce mariage, il fit demander la princesse Marguerite par le roi de Portugal : il envoya un légat pour appuyer la demande de ce prince, et tout ensemble pour obliger le roi à entrer dans la ligue contre le Turc. Le roi répondit civilement au roi de Portugal; mais il dit que le bien de son Etat lui avait fait prendre d'autres engagements. Pour la ligue, il répondit que les divisions de son royaume ne lui permettaient pas de prendre part aux affaires étrangères. Un peu après se donna la fameuse bataille de Lépante

Don Juan d'Autriche avait été déclaré général de la ligue, comme il venait d'achever en Espagne la guerre contre les Maures révoltés, que leur opiniâtreté avait rendue difficile et dangereuse : son autorité empêcha les divisions qui s'étaient mises entre les chefs. Il vint en Italie, et partit de Naples vers la mi-août, après avoir reçu du cardinal de Granvelle, vice-roi, les marques du commandement que le Pape lui avait envoyées; il tint conseil à Messine au commencement de septembre, et il apprit, quelque temps après, que les Turcs, qui ne croyaient plus qu'il y eût rien à entreprendre, la saison étant déjà si avancée, avaient déjà renvoyé soixante vaisseaux que leurs plus fameux corsaires avaient joints à leur flotte : le reste était demeuré vers le golfe de Corinthe. L'armée chrétienne partit de Corfou vers la fin de septembre, pour aller au secours de Famagouste; elle apprit en chemin que la valeur admirable de Bragadin n'avait pu la sauver; le bacha, irrité contre ce brave homme qui lui avait fait périr tant de monde, malgré la capitulation le fit expirer parmi les tourments, qu'il souffrit avec autant de piété qu'il avait montré de valeur dans la défense de sa place. C'est ainsi que ces conquérants brutaux insultent à la vertu qu'ils sont incapables de connaître, et qu'ils mettent dans une fierté insolente.

La nouvelle de la perte de Famagouste n'empêcha pas les Chrétiens d'aller aux Turcs, quoiqu'une grande partie de la flotte vénitienne se fût dissipée. Ils trouvèrent l'ennemi au golfe de Lépante, contrée déjà fameuse par la bataille d'Actium. Là se donna un combat naval le 7 d'octobre : les infidèles furent défaits; cent dix-sept de leurs galères furent prises, et plus de vingt coulées à fond; il y eut vingt-cinq à trente mille hommes abîmés, et quatre mille pris : tous les chefs furent noyés ou tués, à la réserve d'un seul; tout l'empire ottoman trembla de cette défaite, et sa puissance, depuis ce temps-là, ne s'est jamais remise sur la mer.

Les témoignages de confiance que le roi donnait à l'amiral continuaient : les traités avec l'Angleterre et les princes protestants s'avançaient beaucoup; en même temps l'évêque de Valence faisait agir son fils Balagni en Pologne, pour ménager cette couronne au duc d'Anjou. Le roi Sigismond-Auguste n'avait point d'enfants, et sa mort paraissait prochaine, à cause de ses infirmités et de son grand âge; l'affaire se traitait fort secrètement : mais le roi en laissa exprès échapper quelque chose; rien ne donna plus de confiance aux huguenots. Ils regardaient le duc d'Anjou comme leur ennemi le plus déclaré et le plus à craindre, et ses victoires lui étaient un engagement contre le parti protestant : ils pénétrèrent aisément que le roi si jaloux de son frère ne songeait pas tant à l'élever qu'à l'éloigner. La reine de Navarre vint à la cour; les articles du mariage furent signés le 11 d'avril, et la manière dont on convint pour le célébrer, n'était pas fort éloignée de celle dont on usait dans l'Eglise. Le 19, l'alliance fut conclue avec la reine d'Angleterre, et avec obligation de se défendre mutuellement contre tous les ennemis sans distinction. Le maréchal de Montmorency avait négocié cette affaire auprès d'Elisabeth : mais le mariage du duc d'Anjou avec cette princesse fut absolument rompu. Elle fut ravie d'avoir pour prétexte son zèle pour sa religion, et de refuser au duc d'Anjou l'exercice de la sienne, qu'il demandait pour toute l'Angleterre.

[1572] En même temps le roi fit partir Gaspard de Schomberg pour traiter une ligue offensive et défensive avec les princes protestants d'Allemagne, et n'oublia rien pour engager dans ses intérêts le prince Palatin et ses enfants. Il envoya aussi au grand-duc : c'était Côme de Médicis, à qui le Pape avait donné cette qualité, et qui se l'était conservée, quoique l'empereur le trouvât mauvais. Ce prince avait conçu de grandes jalousies du roi d'Espagne, qui depuis peu s'était saisi de Final, place qui relevait de l'empire, et avait fait peu d'état des plaintes de l'empereur. Toute l'Italie fut émue de cette entreprise, mais principalement le grand-duc, que cette conquête menaçait plus que les autres, et qui se persuada aisément que Philippe avait des desseins sur Sienne. Le roi voulut profiter de la conjoncture pour engager Côme contre l'Espagne; et comme il était fort riche, on lui demanda une grande somme d'argent à emprunter.

Tous ces grands préparatifs qu'on faisait en tant d'endroits contre le roi d'Espagne, persuadèrent à l'amiral qu'on voulait tout de bon lui faire la guerre; il n'écouta point les Rochelois, qui lui écrivaient lettres sur lettres, pour l'avertir de prendre garde à lui. Strossi armait des vaisseaux dans leur voisinage, et quoiqu'on publiât que c'était à dessein de passer en Flandre, les Rochelois étaient alarmés de cet armement; mais l'amiral les exhortait à bannir ces vaines terreurs, et les assurait que le roi avait bien d'autres desseins que celui d'attaquer les protestants. Il attribuait les bruits qu'on faisait courir parmi eux des mauvais des-

soins de la cour, aux ennemis de l'État ; et loin de prendre, comme ses amis l'y exhortaient, de nouvelles précautions, il obligea les huguenots à rendre les places de sûreté deux mois avant le temps porté par l'édit. Ceux de la Rochelle furent les seuls qui ne déférèrent point à ses sentiments ; les autres furent loués publiquement par des lettres patentes du roi, qui recommandaient religieusement l'exécution de l'édit.

Le Pape Pie V mourut le 1er de mai, affligé de ce que les divisions des confédérés les avaient empêchés de profiter de la victoire de Lépante, et de ce que les Vénitiens n'avaient pu sauver leur royaume de Chypre. Grégoire XIII, son successeur, ne fut pas si difficile que lui pour la dispense du mariage, et il devait se célébrer le premier de juin ; mais quelque difficulté que le cardinal de Bourbon trouva dans la forme de la dispense, fit différer jusqu'au mois d'août. Ce délai priva la reine de Navarre de la consolation de le voir accompli ; elle mourut le 4 de juin, âgée de quarante-quatre ans, à Paris, où elle était venue pour faire les apprêts de la cérémonie. Comme elle était fort active, on dit qu'elle s'échauffa par les soins qu'elle se donna pour faire tout magnifiquement à son ordinaire ; d'autres croient qu'elle mourut empoisonnée par des gants parfumés, et il est constant que celui qui les lui vendit était capable d'une noire action ; mais on ne vit rien de certain touchant ce crime. On peut croire aisément que les protestants furent inconsolables de sa perte ; sans sa religion, son grand esprit, soutenu par un grand courage, l'aurait fait regretter même par les Catholiques.

Environ dans le même temps, le prince d'Orange ayant surpris Mons, l'amiral pressa le roi de se servir de cette conjoncture, et de déclarer la guerre au roi d'Espagne, pendant que tout le pays était ému de la prise de cette place. Le roi ne pensait à rien moins alors qu'à faire la guerre ; mais comme il craignait, plus que toute chose, que l'amiral ne pénétrât ses intentions, il n'osa pas le refuser ouvertement : l'expédient qu'il prit pour gagner du temps, fut de lui mander de mettre son avis par écrit, afin de le faire examiner dans son conseil. Sur cela, l'amiral écrivit un long discours ; mais il se fiait principalement aux raisons qu'il avait dites au roi en particulier, dont la principale était, que s'il ne protégeait les Hollandais, ils seraient contraints de se jeter entre les bras de la reine Elisabeth, qui, devenue maîtresse dans les Pays-Bas, réveillerait avec autant de puissance, et d'aussi près que jamais, les anciennes animosités des Anglais contre la France.

Pendant que le garde des sceaux Morvillier répondit à l'écrit de l'amiral, les choses tiraient en longueur, et le roi consentit que le comte de Nassau et Genlis menassent sous main quelques secours au prince d'Orange pour défendre Mons, que le duc d'Albe menaçait. Ce duc commençait à ne rien connaître dans les desseins de la France ; il ne pouvait croire que Charles pût se réconcilier de bonne foi avec les huguenots, ni abandonner le dessein de les perdre, tant de fois résolu entre les deux rois ; il voyait bien qu'un tel dessein ne pouvait pas compatir avec la guerre d'Espagne, et il soupçonnait quelque chose de ce qui était ; mais c'était pousser la dissimulation bien avant que d'envoyer des troupes contre lui, et en tout cas il était de sa prudence de ne pas se laisser surprendre : ainsi il marcha contre Genlis et le battit.

A voir comme le roi reçut cette nouvelle, il n'y eut personne qui ne crût qu'il en était sensiblement touché ; ainsi l'amiral vint à Paris plein de confiance, contre l'avis de tous ses amis : il croyait sa présence nécessaire auprès du roi dans cette conjoncture. A son arrivée, on renouvela les défenses de porter des armes et de faire aucune émotion. Il crut qu'on voulait pourvoir par là à la sûreté de sa personne, et arrêter la fureur du peuple qui le haïssait, tant à cause de sa religion que pour l'amour du duc de Guise. Le roi lui accorda tout ce qu'il voulut, et lui permit de lever autant de troupes sur la frontière qu'il jugerait nécessaire, pour soutenir le prince d'Orange dans le dessein de secourir Mons, que le duc d'Albe avait assiégé.

Cependant le temps du mariage approchait. Le prince de Navarre, devenu roi par la mort de sa mère, était arrivé avec son cousin le prince de Condé, dont les noces venaient d'être célébrées avec la princesse de Clèves en présence du nouveau roi. Tous les seigneurs protestants suivaient les deux princes ; l'exemple de l'amiral les avait rassurés, ils ne croyaient presque plus qu'il y eût à craindre dans une occasion où un homme de sa prudence marchait avec tant de sécurité. Les seigneurs catholiques se rendaient aussi auprès du roi, entre autres le duc de Guise qui, voyant tous les huguenots s'assembler dans Paris avec l'amiral, ne douta point que le temps de la vengeance n'approchât, et vint suivi d'une infinité de gentilshommes catholiques de ses amis.

La dispense vint telle qu'on la pouvait désirer, et le mariage se fit le 20 d'août, dans l'église de Notre-Dame de Paris : les fiançailles avaient été faites la veille dans la chapelle du Louvre. On remarqua, dans la célébration du mariage, que la princesse Marguerite, qui n'épousait qu'à regret le roi de Navarre, parut toujours avec un visage chagrin. On dit même que jamais elle ne prononça le « Oui » nécessaire, et que lorsqu'on lui demanda, selon la coutume, si elle ne prenait pas Henri de Bourbon, roi de Navarre et premier prince du sang, pour son mari, comme elle tardait à répondre, le duc d'Anjou son frère lui baissa la tête par derrière, ce qui fut pris pour consentement. Le nouveau marié et les huguenots se retirèrent dans l'évêché pendant la Messe ; mais, pendant qu'ils étaient à l'église, on les vit regarder souvent avec douleur les étendards pris sur eux [illegible]

de Montcontour, et on entendit l'amiral qui disait au maréchal Damville, que bientôt on mettrait d'autres étendards plus agréables à voir, à la place de ceux-là : tant il était occupé des victoires qu'il espérait remporter dans la guerre des Pays-Bas.

Il ne savait pas que pendant qu'il se nourrissait de cette espérance, et au milieu des réjouissances de la noce, on tenait des conseils secrets pour le perdre avec tous ses amis. Le maréchal de Montmorency, plus défiant que lui, s'en douta, et sous prétexte de quelque indisposition qui lui restait, disait-il, de son voyage d'Angleterre, d'où il revenait, il se retira à Chantilly. Un peu après, on eut nouvelle de la mort du roi de Pologne, avec lequel périt la famille des Jagellons; l'évêque de Valence fut envoyé en Pologne pour y achever ce que son fils Balagni y avait commencé par ses instructions, et procurer l'élection du duc d'Anjou; ni le duc ni la reine mère ne souhaitaient le succès de cette entreprise. Le duc regardait son élection, dans un pays si éloigné, comme un bannissement honorable, et la reine ne pouvait se résoudre à éloigner d'auprès d'elle un fils qui lui était si cher. Mais l'évêque, qui savait combien la chose était agréable au roi, était résolu d'y travailler de toute sa force.

La reine était occupée du dessein de faire périr les uns par les autres tous ceux qui lui donnaient de l'ombrage. Elle prétendait que ceux de Guise la déferaient de l'amiral, des Montmorency et des huguenots, pour ensuite périr eux-mêmes accablés par les troupes, après qu'ils se seraient épuisés en ruinant leurs ennemis. Dans ce dessein, voici l'ordre qu'elle méditait pour l'exécution : elle voulait commencer par l'amiral, et donner au duc de Guise son ennemi la charge de le faire assassiner, à quoi il s'était offert. Elle ne doutait point que les huguenots et les Montmorency ne prissent les armes pour le venger : c'était un prétexte pour les perdre tous ensemble, car les Guise et les Catholiques de Paris joints à eux étaient sans comparaison plus forts que ces deux partis réunis; mais comme ils ne l'étaient pas assez pour les défaire sans qu'il en coûtât beaucoup, et que de si braves gens ne manqueraient pas de vendre bien cher leur vie, elle espérait avoir bon marché des Guises affaiblis dans ce combat.

La chose ne fut pas proposée au roi dans toute son étendue; on lui parlait seulement et de l'amiral et des huguenots, dans la ruine desquels le peuple pourrait bien envelopper les Montmorency, que leur liaison avec l'amiral avait rendus odieux. On lui disait que jamais il n'aurait ni autorité ni repos, qu'il n'eût délivré son royaume de ces chefs de parti; que s'il ne pouvait pas achever tout le dessein en un seul coup, ce serait toujours un grand avantage de se défaire de l'amiral, qui faisait à son gré la paix ou la guerre, en rejetant l'action sur les princes de Lorraine, ses ennemis déclarés; qu'au reste, le roi ferait tout ce qu'il voudrait des huguenots, dont il aurait abattu le chef principal, et tiendrait tous les autres entre ses mains; que les Montmorency ne se pourraient pas soutenir tout seuls, et qu'enfin les princes lorrains seraient absolument au pouvoir du roi, quand toutes les forces du royaume seraient réunies, tellement que l'autorité royale reprendrait toute sa vigueur.

Le roi, tout cruel qu'il était, n'entrait qu'à regret dans un tel dessein, car il avait un fonds de droiture qui répugnait à ces noires actions; mais on l'avait gâté par de mauvaises maximes, et on lui avait tant répété qu'il y allait de sa couronne et de sa vie à faire périr l'amiral, qu'il donna ordre au duc de Guise de chercher un assassin; il ne fallut pas le chercher bien loin. Montrevel, qui avait déjà assassiné Mouy, s'était retiré ensuite dans les terres du duc, qui le réservait pour ce dernier coup. Ce méchant alla lui-même choisir, dans la maison d'un confident du duc de Guise, une fenêtre qui donnait sur la rue par où l'amiral passait toujours allant du Louvre chez lui. Le 22 août, sur les onze heures du matin, Montrevel le voyant passer à pied assez lentement, parce qu'il lisait une lettre, lui tira un coup d'une arquebuse chargée de deux balles, dont l'une le blessa au bras gauche, et l'autre lui rompit un doigt de la main droite. Le coup fut entendu au jeu de paume où le roi jouait avec le duc de Guise; on lui vint dire ce qui s'était passé : il jeta aussitôt sa raquette à terre, et sortit tout furieux, jurant qu'il ferait justice d'un attentat qui regardait plus sa personne que celle de l'amiral; il parla de la même force au roi de Navarre et au prince de Condé, qui vinrent lui demander permission de se retirer : l'ardeur avec laquelle il leur témoigna qu'il voulait venger cet assassinat, leur mit presque l'esprit en repos.

On chercha en vain l'assassin, il s'était sauvé sur un cheval qu'un des gens du duc de Guise lui avait mené. Les huguenots ne prirent pas feu comme on l'avait espéré; la tranquillité de l'amiral les empêcha de s'émouvoir, il ne s'emporta jamais contre personne; mais comme on discourait de l'auteur du meurtre, il marqua le duc de Guise par un petit mot, sans toutefois le nommer. Pour ce qui est du roi, l'amiral était bien éloigné de l'en soupçonner; il souffrit son mal et les incisions qu'il lui fallut faire avec une constance admirable : le jour même qu'il fut blessé, quoiqu'il ne fût pas sans péril et qu'on craignît la gangrène à la main, il vit et entretint tous les seigneurs de la cour avec une fermeté qui les étonnait, témoignant une entière indifférence pour la vie et pour la mort, et assurant qu'il mourrait content, pourvu qu'il pût dire au roi un mot important pour sa gloire et pour le bien de son État. Il ajouta que la chose était de telle nature, que personne ne se chargerait de la rapporter, et qu'il fallait qu'il parlât lui-même. On le dit au roi, qui un peu après vint voir le blessé avec la reine

sa mère, le duc d'Anjou et quelques seigneurs, parmi lesquels était le duc de Guise.

Dans l'entretien particulier qu'il eut avec le roi, il ne s'arrêta pas à lui faire des plaintes, et il ne lui parla de lui-même que pour l'assurer du zèle qu'il avait pour son service; son discours roula presque tout sur la guerre de Flandre, à laquelle il exhortait le roi avec toute l'ardeur possible; il l'avertit gravement du peu de secret qui était dans son conseil, où rien ne se disait qui ne fût aussitôt porté au duc d'Albe; il se plaignit des rigueurs inouïes dont ce duc usait envers trois cents gentilshommes français qu'il avait pris dans la dernière rencontre, et paraissait étonné que le roi n'en eût témoigné aucun ressentiment; il finit en lui recommandant instamment l'exécution des édits, comme le seul moyen de conserver le royaume.

La conversation dura si longtemps, que la reine mère, qui voyait parler l'amiral avec action, et le roi en apparence prendre goût à ce qu'il disait, en entra en inquiétude. Elle craignait qu'un homme si fort en raisonnement n'émût le roi; mais ce prince se leva sans rien décider sur la guerre des Pays-Bas, et pour éviter de répondre, il se mit à faire plusieurs questions sur le coup qu'avait reçu l'amiral et sur l'état de sa santé. Durant tout l'entretien il l'appela toujours son père, avec une si profonde dissimulation, qu'il n'y eut personne qui ne crût qu'il était touché. Comme il jurait souvent qu'il ferait justice des auteurs de l'assassinat, l'amiral lui dit doucement qu'il ne fallait pas un grand temps pour les découvrir: après que le roi se fut retiré, la reine mère inquiète s'approcha pour lui demander ce que l'amiral lui disait avec tant d'ardeur; il était rude de son naturel, et il commençait depuis quelque temps à parler sèchement à cette princesse; l'action qu'il méditait l'effarouchait encore davantage, de sorte qu'il répondit en jurant selon sa coutume, que l'amiral lui avait conseillé de régner par lui-même. On jugea bien à son air qu'il inventait ce discours, et parlait ainsi à la reine pour lui donner à penser.

Les huguenots cependant s'assemblèrent chez l'amiral, fort alarmés; le vidame de Chartres dit sans hésiter que la blessure de l'amiral n'était que le commencement de la tragédie, et qu'ils en feraient bientôt tous la sanglante conclusion, s'ils ne sortaient promptement de Paris. Chacun rapportait tout ce qu'il avait ramassé sur ce sujet: les uns racontaient qu'ils avaient ouï dire qu'il y aurait plus de sang que de vin répandu dans cette noce; les autres se ressouvenaient qu'à Notre-Dame, pendant qu'ils se retiraient après la célébration du mariage, pour ne point assister à la Messe, un bruit confus s'était élevé pour leur dire qu'ils seraient bientôt forcés de l'entendre. Un président avait averti un seigneur protestant de ses amis qu'il ferait bien d'aller passer quelques jours à la campagne; mais il n'y eut rien de plus remarquable que ce qu'avait dit l'évêque de Valence en partant pour la Pologne. Quoique la reine mère, qui le connaissait pour affectionné au parti, se fût bien gardée de lui rien dire, il était bien malaisé de cacher tout à un homme si pénétrant, et qui connaissait si parfaitement l'intérieur de la cour. Ainsi on faisait grand fonds sur l'avis qu'il avait donné au comte de la Rochefoucault, de se retirer le plus tôt qu'il pourrait, lui et ses amis.

Il n'y eut que Téligny qui ne connut point le péril: loin d'écouter le vidame, il s'emportait contre lui de ce qu'il doutait seulement de la bonne volonté du roi, et il s'opiniâtra tellement, qu'il n'y eut pas moyen de le vaincre. Pour l'amiral, soit qu'en effet il ne vît pas ce qui se préparait, ou qu'il ne voulût pas le voir, ou qu'il aimât mieux la mort que de replonger sa patrie dans les maux d'où elle sortait, et de mener la vie qu'il menait à la tête d'un parti rebelle; ou plutôt que, par une hauteur de courage qui lui était naturelle, il se mît au-dessus de tout, il laissa faire son gendre, et attendit en repos l'événement. Ses amis, sans y penser, avancèrent sa perte. Comme ils craignaient que le peuple ne s'émût contre eux à son ordinaire et ne se jetât sur l'amiral, ils supplièrent le roi de faire garder sa maison. Ce fut au roi un beau prétexte pour s'assurer de sa personne et acheminer ses desseins; en même temps il fit mettre une compagnie des gardes devant le logis de l'amiral; et, pour ôter tout soupçon, il y mêla quelques Suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre. Il ordonna aux gentilshommes protestants de venir loger autour de l'amiral, et leur fit marquer des logis; il défendit tout haut d'en laisser approcher aucun Catholique à peine de la vie; en même temps les magistrats firent prendre les noms de tous les huguenots, sous prétexte de les loger.

Le roi parut craindre que le duc de Guise ne causât quelque mouvement, et feignit de vouloir assurer la vie du roi de Navarre, en l'invitant, aussi bien que le prince de Condé, à se renfermer dans le Louvre avec ce qu'ils avaient de plus braves gens. Ainsi tous les protestants se trouvèrent en sa main sans qu'aucun ne pût échapper.

Le vidame se confirma dans l'opinion qu'il avait conçue, qu'on les voulait perdre. Comme l'amiral se trouva en état d'être porté dans un brancard, il insista de nouveau à la retraite; mais le charme était trop fort, ou la dissimulation du roi trop grande et trop profonde. Téligny demeura dans son aveuglement; mais quelques-uns du parti, entre autres Montgommeri, qui était de l'opinion du vidame, quand ils virent qu'ils ne gagnaient rien, se retirèrent dans le faubourg Saint-Germain, où ceux de leur religion se logeaient pour la plupart. Tout ce que dit le vidame fut rapporté aussitôt à la reine. C'était le 23 août, veille de Saint-Barthélemy; on craignit que les véritables raisons ne l'emportassent à la fin, et sur l'heure on

résolut de faire périr sans retardement tout ce qu'il y avait de huguenots dans Paris. On n'osait d'abord proposer au roi un si grand carnage, et on ne lui parlait que des principaux ; mais il répondit en jurant que puisqu'il fallait tuer, il ne voulait pas qu'il restât un seul huguenot pour lui reprocher le meurtre des autres : ainsi on conclut un massacre universel, et on résolut d'en faire faire autant dans tout le royaume. Le roi de Navarre fut excepté, et ne dut pas tant son salut à sa dignité, ni à sa naissance, ni à sa nouvelle alliance, qu'à l'impossibilité qu'on vit d'attribuer sa mort, comme celle de l'amiral, au duc de Guise ; ce n'est pas que le roi ne l'aimât, mais cette inclination n'était pas assez forte pour le sauver, si on l'eût pressé. Pour le prince de Condé, que la mémoire de son père rendait odieux, sa sentence était prononcée, et il était mort, si son beau-frère, le duc de Nevers, n'eût rompu le coup en répondant de sa soumission. La nuit suivante fut choisie pour l'exécution.

Le tocsin, sonné au palais par la grosse cloche, dont on ne se sert que dans les grandes cérémonies, devait servir de signal. Le duc de Guise ne rougit pas de se charger d'une si horrible action ; le premier crime qu'il avait commis en faisant assassiner l'amiral, lui fut un engagement pour tout le reste. On donna secrètement les ordres qu'il fallait, pour le faire obéir par les gens de guerre et dans la ville. Cependant le roi affectait de le traiter avec froideur. On arrêta un de ses valets pour l'assassinat de l'amiral ; le duc s'en plaignit, et on fit semblant de le rebuter : il disait qu'il voulait se retirer, et cependant il se tenait prêt. On fit porter des armes au Louvre, avec autant de secret qu'il fut possible : Téligny en eut avis, aussi bien que du mouvement qu'on voyait faire sourdement aux gens de guerre. Le roi l'avait averti que tout se faisait par son ordre et qu'il fallait tenir dans le devoir le peuple, que ceux de Guise tâchaient d'émouvoir ; ainsi Téligny demeura en repos, et empêcha même qu'on avertît son beau-père. La nuit était déjà assez avancée, quand le duc de Guise commença à donner ses ordres : il commanda au prévôt des marchands et aux échevins, qu'on avait déjà préparés, sans leur expliquer le détail, qu'ils tinssent leurs gens prêts, et qu'ils se rendissent à l'hôtel de ville, pour apprendre ce qu'ils auraient à faire.

Le prévôt des marchands, à qui la cour avait affecté de donner du crédit dans la populace, par l'accès qu'il avait au Louvre, déclara aux gens qu'il avait apostés, que le roi avait résolu de se défaire cette nuit de tous les huguenots qui étaient alors à Paris, et qu'il avait donné ordre en même temps qu'on fît à ceux de leur religion un pareil traitement par tout son royaume ; ainsi, qu'on ne manquât pas de faire main basse au signal. Il leur fit mettre une manche de chemise au bras gauche, et une croix blanche sur leur chapeau pour se reconnaître entre eux, et ordonna qu'à une certaine heure on allumât des lanternes à toutes les fenêtres. L'heure de minuit approchait, et la reine, qui avait laissé le roi encore trop irrésolu à son gré, quoique les ordres fussent déjà envoyés par les provinces, vint pour frapper le dernier coup. Comme elle le vit pâlir, et une sueur froide lui couvrir le front, elle lui dit, en lui reprochant son peu de courage : *Pourquoi n'avoir pas la force de se défaire de gens qui ont si peu ménagé votre autorité et votre personne ?* Il fut piqué à ce mot, et il dit qu'on commençât donc. La reine mère part en même temps pour ne le point laisser refroidir et donna les derniers ordres.

Il commençait à se faire un grand tumulte autour du Louvre. Les lanternes étaient allumées ; les huguenots étonnés demandaient ce que c'était, on leur répondit que c'était une réjouissance qu'on faisait au Louvre. Quelques-uns d'eux y allèrent, et furent chargés au corps de garde, pendant que le roi, effrayé de l'ordre qu'il avait donné, et du sang qu'on allait répandre, commandait qu'on sursît encore. A ce moment on entendit quelques coups de pistolet au corps de garde ; on dit au roi qu'il n'y avait plus à délibérer, et qu'on ne pouvait plus contenir le peuple. Le tocsin sonna à Saint-Germain l'Auxerrois, paroisse voisine du Louvre, parce qu'on ne se donna pas le loisir d'aller au palais, et le duc de Guise marcha avec une grande suite chez l'amiral. Il s'était éveillé au bruit ; la première pensée qui lui vint, fut que le duc de Guise avait ému le peuple : quelques coups qu'il entendit tirer dans sa cour, lui firent juger que c'était à lui qu'on en voulait, et que ses gardes étaient de l'intelligence. Il se leva de son lit, fit sa prière, dit aux siens, sans paraître ému, qu'il voyait bien qu'il fallait mourir et qu'ils se sauvassent comme ils pourraient ; que pour lui il n'avait plus besoin de secours humain.

A peine eut-il achevé ce mot, qu'il vit entrer l'épée à la main, un homme qui lui demanda s'il était l'amiral. *Oui*, dit-il, et lui montrant ses cheveux gris : *Jeune homme*, poursuivit-il, *tu devrais respecter mon âge : mais achève, tu ne m'ôteras que peu de moments.* L'assassin lui passa l'épée au travers du corps, et le perça de plusieurs coups. On entendit l'amiral, en rendant les derniers soupirs, plaindre son sort de ce que du moins il ne mourait pas de la main de quelque honnête homme, « mais d'un valet, » disait-il. Le duc de Guise demanda si c'en était fait, et pour s'assurer par ses propres yeux, il voulut voir le corps mort : on le lui jeta par la fenêtre. Téligny fut tué en même temps, et revint à peine de sa profonde sécurité par le dernier coup. Le duc de Guise sortit à l'instant, et dit à ses gens qu'ils

avaient bien commencé, mais qu'il fallait continuer de même.

En même temps ils se jetèrent dans toutes les maisons voisines, qu'ils remplirent de carnage; tout le quartier ruisselait de sang. Le comte de la Rochefoucault, le marquis de Renel, et les autres gens de qualité, furent les premiers égorgés. Dans le Louvre on arrachait de leur chambre les huguenots qui y logeaient, et après les avoir assommés, on les jetait par les fenêtres. La cour était pleine de corps morts, que le roi et la reine regardaient non-seulement sans horreur mais avec plaisir; toutes les rues de la ville n'étaient plus que boucheries; on n'épargnait ni vieillards, ni enfants, ni femmes grosses; chacun exerçait ses vengeances particulières sous prétexte de religion, et un grand nombre de Catholiques furent tués comme huguenots. C'est par là que Salcède fut immolé au cardinal de Lorraine.

Pierre de la Ramée, professeur célèbre, fut jeté à bas d'une tour du collége de Beauvais, où il enseignait; la jalousie de Charpentier, autre professeur, lui causa la mort. Ils étaient échauffés, Charpentier à soutenir Aristote, et la Ramée à l'attaquer; de sorte que ce malheureux périt plus encore comme ennemi de la philosophie péripatéticienne, que comme ennemi de la doctrine de l'Eglise. Denis Lambin, autre professeur, nullement huguenot, mais haï de Charpentier comme la Ramée, craignit un destin semblable, et quoique son ennemi l'eût épargné, la frayeur le fit mourir. Plusieurs de ceux que le roi avait proscrits échappèrent; malgré lui le duc de Guise sauva d'Acier et quelques autres, pour se décharger d'une partie de la haine, et montrer qu'il n'en voulait qu'à l'amiral, son ennemi.

Trois Montmorency échappèrent, quoique compris dans la liste, parce que le maréchal de Montmorency leur aîné ne put être tué avec eux, étant absent. C'était assez d'être ami de l'amiral pour être traité en huguenot. Le maréchal de Cossé, parce qu'il était des politiques, était destiné à la mort, et fut sauvé par le crédit d'une parente dont le duc d'Anjou était amoureux. Biron, qu'on ne tenait pas assez ennemi des huguenots, eût péri comme les autres, si sa charge de grand maître de l'artillerie ne lui eût donné le moyen de se mettre à couvert dans l'arsenal, où on n'osa l'attaquer; il y retira plusieurs des proscrits, et entre autres Jacques de Caumont de Nonpart, jeune enfant de dix ans, qui s'était sauvé en se cachant sous les corps de son père et de son frère aîné, qu'on venait d'assassiner à ses yeux. Pour le vidame et Montgommeri, quand ils ouïrent le bruit de la ville, ils voulurent passer la rivière avec ceux qui les avaient suivis dans le faubourg Saint-Germain pour voir ce que c'était. Chose étrange! ils aperçurent le roi qui les tirait par les fenêtres du Louvre; ils se sauvèrent en diligence.

Le massacre dura plusieurs jours : les deux ou trois premiers furent d'une effroyable violence. Dès la première nuit le roi fit venir le roi de Navarre avec le prince de Condé, pour leur recommander à tous deux d'abjurer leur hérésie; le cardinal de Bourbon et quelques ecclésiastiques travaillèrent à les instruire. Le roi de Navarre résista peu : le prince de Condé répondit d'abord avec fermeté qu'on ne devait pas le forcer dans sa conscience, et qu'il ne pouvait se persuader que le roi pût manquer à la foi donnée; mais il changea de langage, quand il vit le roi en personne lui dire en jurant et d'un ton terrible, ces trois mots : *Messe, mort ou Bastille pour toute la vie.* Le cardinal de Bourbon reçut, quelques jours après, l'abjuration de ces deux princes, et on les obligea d'écrire au Pape. Le dessein de la cour était de rejeter toute la haine du massacre sur ceux de Guise; mais le duc n'était pas résolu à s'en charger, ni à laisser un si beau prétexte de le perdre dans un autre temps.

Il parla si haut que la reine mère n'osa pousser ce dessein, quoiqu'elle y fût entrée d'abord. Elle fut la première à dire au roi que sa dissimulation allait allumer une guerre plus dangereuse que les précédentes : que le maréchal de Montmorency avait juré de venger l'amiral; que tous les huguenots se joindraient à lui; que le duc de Guise, soutenu du duc de Montpensier et des Catholiques, armerait aussitôt pour se défendre; que le seul moyen qu'eût le roi d'arrêter tous ces desseins de vengeance, c'était de se déclarer; que les prétextes ne manqueraient pas, et qu'après tout une exécution si hardie ferait trembler les plus assurés, au lieu que dissimuler plus longtemps une chose claire paraîtrait un effet de crainte.

Il n'en fallait pas davantage pour un prince qui aimait à se faire craindre, qui appréhendait moins la haine que le mépris; après qu'on eut résolu dans le conseil ce qu'il fallait dire au parlement, le roi y alla le troisième jour du massacre, accompagné de la reine sa mère, de ses frères, des princes du sang et de toute la cour. Là il déclara que l'amiral et d'autres scélérats comme lui avaient conjuré sa perte, celle de la reine sa mère, de ses frères et même du roi de Navarre, pour donner la couronne au jeune prince de Condé; qu'ils le devaient ensuite tuer lui-même, afin que, ne restant plus personne de la maison royale, ils pussent partager le royaume; que cette conjuration avait été découverte sur le point qu'elle allait éclater, et qu'il n'y avait point trouvé d'autre remède que le massacre de ceux qui troublaient l'Etat depuis si longtemps, et par tant de guerres sanglantes sous la conduite de l'amiral; qu'ainsi il déclarait que la chose s'était faite par son ordre, afin que personne n'en doutât, ajoutant qu'il n'en

voulait point à la religion huguenote ; mais qu'il voulait au contraire que les édits fussent observés plus que jamais. Le premier président loua en public la sagesse du roi, qui avait pu cacher un si grand dessein et le couvrir le mieux qu'il put, mais en particulier il remontra fortement au roi que si cette conspiration était véritable, il fallait commencer par en faire convaincre les auteurs, pour ensuite les punir par les formes, et non pas mettre les armes, comme on avait fait, entre les mains de furieux, ni faire un si grand carnage, où se trouvaient enveloppés indifféremment les innocents et les coupables.

Le roi commanda qu'on fît cesser le massacre ; mais il ne fut pas possible d'arrêter tout à coup un peuple acharné. Son ardeur se ralentit peu à peu comme celle d'un grand embrasement, et il y eut encore beaucoup de meurtres quatre ou cinq jours après la défense. Il périt durant sept jours plus de six mille personnes, parmi lesquelles il y eut cinq à six cents gentilshommes qui se laissèrent égorger comme on aurait fait des animaux sans courage, tant ils furent étonnés et interdits par une violence si étrange et si imprévue ; il n'y eut que le seul Guerchi qui mourut l'épée à la main. De six à sept cents maisons qu'on pilla dans le désordre, il n'y en eut aussi qu'une seule qui fit de la résistance.

Pour confirmer le bruit qu'on voulait répandre de la conjuration de l'amiral, on lui fit faire son procès ; la reine mère fit chercher parmi ses papiers quelque chose qui diminuât l'horreur qu'un tel meurtre devait causer dans les pays étrangers. On n'y trouva que des Mémoires pour la guerre de Flandre et des avis qu'il donnait au roi pour le bon gouvernement de son Etat. Il l'avertissait entre autre chose de ne point donner trop de crédit ou trop de puissants apanages à ses frères, et d'empêcher de tout son pouvoir que les Anglais n'acquissent dans les Pays-Bas révoltés un pouvoir qui deviendrait fatal à la France. La cour affecta de communiquer ces Mémoires au duc d'Alençon et à la reine d'Angleterre ; on représentait à l'un et à l'autre la manière dont les traitait un homme qu'ils estimaient tant. La réponse fut honorable pour l'amiral : ils dirent qu'ils pouvaient peut-être se plaindre de lui ; mais que le roi du moins devait s'en louer, et que des avis si solides et si désintéressés ne pouvaient venir que d'un fidèle serviteur.

Ainsi tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire : elle fut pourtant condamnée par un arrêt solennel, qui eût pu être juste dans un autre temps et pour un autre sujet ; mais rien ne parut plus vain ni plus mal fondé que la conjuration dont on l'accusait alors. On ne laissa pas d'exécuter l'arrêt dans la Grève, en présence du roi et de la reine, et au défaut de son corps, que le peuple avait déchiré, on décapita son fantôme, qui fut ensuite traîné sur une claie à Montfaucon. (C'est le lieu où on expose les corps des voleurs de grands chemins et des scélérats.) Le vidame et Montgommery furent effigiés en même temps mais le supplice de quelques autres que l'on condamna avec eux fut effectif.

Pour imprimer davantage la conspiration dans les esprits, on rendit à Dieu des actions de grâces publiques sur la prétendue découverte. Ces grimaces n'imposèrent à personne, et l'action qu'on venait de faire fut d'autant plus détestée par les gens de bien, qu'on ne put trouver un prétexte qui eût la moindre apparence. L'horreur en augmentait tous les jours par les nouvelles qu'on recevait des provinces ; car encore qu'on eût publié la déclaration que le roi avait faite au parlement, et des défenses d'inquiéter les huguenots ; comme les ordres expédiés pour les massacres avaient couru par toute la France, ils firent d'étranges effets, principalement à Rouen, à Lyon et à Toulouse. Cinq conseillers du parlement de cette dernière ville furent pendus en robe rouge, vingt-cinq à trente mille hommes furent égorgés en divers endroits, et on voyait les rivières traîner avec les corps morts l'horreur et l'infection dans tous les pays qu'elles arrosaient. Le roi désavoua tout, comme fait contre ses ordres. Il y eut des provinces exemptes de ce carnage, et ce fut principalement celles dont les gouverneurs étaient amis de la maison de Montmorency. Le comte de Tende, qui en était allié, sauva la Provence ; Gordes et Saint-Herem, attachés à cette maison, empêchèrent le désordre ; Alençon et Bayonne furent délivrés par les soins de Matignon et du vicomte d'Orthez leurs gouverneurs. Les bons ordres que donna Chabot en Bourgogne furent cause qu'il n'y périt qu'un seul homme : tous ces gouverneurs répondirent qu'ils ne croyaient point que le roi commandât tant de meurtres, et qu'ils attendraient de nouveaux ordres.

Les nouvelles du massacre, portées dans les pays étrangers, causèrent de l'horreur presque partout. La haine de l'hérésie les fit recevoir agréablement à Rome ; on se réjouit aussi en Espagne, parce qu'elles y firent cesser l'appréhension qu'on y avait de la guerre de France. Aussitôt qu'elles furent venues dans les Pays-Bas, le prince d'Orange perdit courage et n'osa plus entreprendre de faire lever au duc d'Albe le siége de Mons : ainsi cette place fut bientôt rendue, et le duc d'Albe reprit toutes les places que le prince d'Orange avait. En France les huguenots ne savaient à quoi se résoudre ; ils ne songèrent d'abord qu'à prendre la fuite : étonnés de la perte de leurs chefs et d'un si grand nombre de leurs compagnons, la plupart quittaient leurs maisons, et même un grand nombre alla à la Messe, et si le roi eût eu une armée prête, ils ne se seraient jamais relevés ; mais il les crut abattus, et d'ailleurs il répugnait à lever des troupes, de peur d'augmenter la gloire de son frère, qui les devait commander comme lieutenant général ; ainsi il laissa reprendre cœur aux huguenots. Nîmes, Montauban, et les autres villes où ils étaient les plus forts, principa-

lement la Rochelle, se mirent en état de défense, et reçurent tous ceux de leur religion, qui, ne voyant plus de salut que dans la guerre, résolurent à la faire plus déterminément que jamais.

Le roi, irrité de les trouver plus forts qu'il n'avait pensé, leva trois armées, par lesquelles il espérait de les accabler tout d'un coup. La première assiégea Sancerre, où un grand nombre de huguenots s'étaient réfugiés de tous les endroits du royaume. Les habitants de la ville, plus soigneux de leur propre conservation que de celle de leurs compagnons, ne voulaient pas s'exposer pour eux et avaient délibéré de les chasser. Les ministres crièrent tant et les effrayèrent tellement par le carnage de la Saint-Barthélemy, qu'ils conclurent d'un commun accord que, puisque la cour avait conjuré leur perte par des moyens si barbares, il fallait se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Ainsi la Châtre, qui les assiégeait, avançait peu. Villars, à qui on avait donné la seconde armée, avec la charge de l'amiral, ne réussissait pas mieux dans la Gascogne : la fureur et le désespoir rendaient les huguenots invincibles ; en quelques endroits on les attaqua mollement. Le maréchal Damville, qu'on avait renvoyé de Paris en Languedoc avec la troisième armée, voyant qu'on en voulait à sa maison, ne pressa pas Nîmes, qu'il avait promis de prendre, et perdit son temps et ses troupes devant Sommières, petite place qu'il ne prit que longtemps après.

La prodigieuse difficulté du siége de la Rochelle fut cause que le roi tenta toute voie d'accommodement avant que d'en venir à la force. On choisit pour négocier Biron, qui n'était pas regardé comme fort contraire aux huguenots; le péril qu'il avait couru à la Saint-Barthélemy semblait le lier à leurs intérêts. Il vint à Saint-Jean-d'Angély, d'où il envoyait aux Rochelois des propositions assez recevables; mais quand les choses semblaient prêtes de la conclusion, il venait quelques nouvelles fâcheuses qui rompaient toutes les mesures. Une fois on rapporta que les troupes du roi, reçues à Castres, sur la parole qu'on avait donnée qu'elles n'y feraient aucun désordre, avaient tout pillé. Un peu après, on sut qu'à Bordeaux un prédicateur séditieux avait tant animé le peuple à imiter le zèle des Parisiens, qu'il les avait portés à un massacre semblable à celui de la Saint-Barthélemy. Ces nouvelles venues à contre-temps rendaient inutiles toutes les belles paroles et toutes les lettres pleines de douceur que Biron portait de la part de la cour; mais un des plus grands obstacles à la négociation venait, à ce que l'on crut, de Biron lui-même. Ce n'est pas qu'il eût dessein de favoriser les huguenots; mais il voyait croître avec peine le crédit du duc de Guise parmi les Catholiques et à la cour. Dans la nécessité où l'on était d'abattre le parti protestant, il jugeait que le roi serait comme forcé de se servir de ce prince, qui en était l'ennemi le plus déclaré et le plus irréconciliable; ainsi celui qu'on voulait charger de la haine du massacre paraissait le seul qui en profitât.

Biron, qui s'était vu si près d'y périr, regardait avec horreur un prince dont les ordres avaient tout fait, et craignant que si ce massacre avait des suites heureuses, le succès n'en rendît son ennemi trop considérable, il ne souhaitait pas beaucoup que les Rochelois se soumissent. Dans la situation où ils étaient, il n'était pas malaisé de leur donner de la défiance : ils attendaient des réponses de Montgommeri et du vidame, qui étaient en Angleterre, et tâchaient de leur ménager du secours ; l'espérance qu'ils en conçurent leur fit rejeter les propositions d'accommodement. Biron eut ordre de les traiter de rebelles et d'investir la place avec Strozzi ; ce qu'il fit plus volontiers qu'il ne travaillait à les réconcilier avec la cour, mais la reine conseillait au roi de tenter encore les voies de douceur.

La Noue, quoique huguenot, fut jugé propre pour ce dessein, parce qu'il était persuadé dès le commencement que les affaires de la religion ne devaient pas être établies par des révoltes; il n'était entré dans les guerres civiles qu'avec répugnance, il s'était sauvé du massacre par la commission que le roi lui avait donnée d'aller défendre Mons avec le comte Louis de Nassau. Après la capitulation de cette place il vint à la cour, où il fut bien reçu. Il se chargea volontiers de moyenner l'accord des Rochelois à des conditions équitables; mais il déclara au roi que s'il ne pouvait les obliger par ses raisons à les accepter, il n'était pas résolu à les trahir ; au contraire, qu'il leur donnerait les moyens de se défendre, sans pourtant perdre la pensée de leur inspirer dans l'occasion de bons sentiments pour la paix. On s'en fia à sa bonne foi, qui était connue. Il vint à la Rochelle, dont les habitants le firent leur chef : il n'y fut pas longtemps sans connaître leur mauvaise disposition, et quand il eut désespéré de les persuader, il en donna avis à la cour. Aussitôt on fit marcher une quatrième armée plus grande que les trois autres ensemble, et le duc d'Anjou, destiné à la commander, partit au commencement de février.

[1573] Quand le roi se vit engagé à une guerre civile qui paraissait ne devoir être guère moins fâcheuse que celle qu'il avait soutenue, il ne jugea rien de plus nécessaire que de s'assurer autant qu'il pourrait des étrangers. Il fit dire au roi d'Espagne qu'il n'avait jamais eu dessein de faire la guerre aux Pays-Bas, et que tout le semblant qu'il en avait fait, n'était que pour amuser l'amiral. On le crut facilement, et ce n'était pas aussi en cette cour que la négociation était le plus difficile.

La Saint-Barthélemy avait fait d'étranges effets en Allemagne et en Angleterre. Le roi ne s'en excusait que sur la soudaine découverte de cette prétendue conspiration : mais un légat, arrivé depuis en France, avait bien parlé d'une autre sorte; car en se réjouissant avec le roi, au nom du Pape,

de l'action qu'il venait de faire, il la loua comme méditée de longtemps et conduite avec une prudence admirable pour le bien de la religion et de l'Etat. Ce discours déconcertait les conseils du roi et découvrait ce qu'il voulait tenir caché; pour empêcher les mauvais effets qu'il faisait parmi les princes protestants, il fallut choisir les hommes les plus adroits et les plus habiles qui fussent en France.

Le comte de Retz, envoyé à la reine Elisabeth, employa toute la souplesse de son esprit pour apaiser cette princesse; il commença par la prier, au nom du roi, de tenir une fille qu'il avait eue depuis peu. La chose se passa agréablement de part et d'autre; le comte ménagea avec une extrême délicatesse l'esprit de la reine d'Angleterre et de ses ministres. D'abord il parla si haut, qu'elle n'osa secourir ouvertement la Rochelle, de peur de rompre avec la France; c'était sous le nom de Montgommeri qu'on préparait secrètement du secours, mais beaucoup moins que si l'Angleterre se fût déclarée; il n'y eut pas moyen de parer ce coup. La reine disait qu'elle ne pouvait empêcher le zèle de ses sujets pour leurs frères assiégés; mais le comte répandit de l'argent si à propos, et fit si adroitement naître des affaires en Angleterre, qu'insensiblement le temps s'écoulait, et que la flotte qu'on préparait ne se hâtait pas. Il revint ensuite au siége, quand il eut mis les affaires dans la meilleure disposition où elles pouvaient être dans la conjoncture du temps.

Schomberg, qui fut envoyé aux protestants d'Allemagne, n'agit pas avec moins d'adresse. Il avait deux choses à faire : l'une, d'empêcher les secours des protestants, que les discours du légat avaient extraordinairement aigris; l'autre, de les obliger à favoriser, ou du moins à ne pas traverser l'élection du duc d'Anjou pour la couronne de Pologne. Il avait trois concurrents, dont le principal était Ernest, fils de l'empereur; le prince de Moscovie, qui avait un faible parti, et enfin le roi de Suède, qui présentait son fils, quoiqu'il n'eût que huit ans. Plusieurs palatins voulaient qu'on en exclut tous les étrangers, et qu'on élût un seigneur du pays; les protestants étaient forts dans la diète, et ils étaient tous opposés au duc d'Anjou, à qui ils attribuaient le massacre de la Saint-Barthélemy; les protestants d'Allemagne étaient dans le même sentiment. Les Catholiques zélés les confirmaient dans cette pensée par les louanges qu'ils lui donnaient.

On attribua à des ordres secrets de l'empereur les panégyriques qu'on lui fit à Ingolstad, où, sous prétexte de le louer pour cette action, on le rendait odieux par toute l'Allemagne. L'électeur palatin était le plus animé contre la France et contre le duc, et le prince Casimir, son fils, grand protecteur des huguenots, avait beaucoup de pouvoir auprès de son père. Schomberg, pour gagner ces princes, leur alla dire avec un grand secret, et avec toute l'apparence d'une confiance particulière, qu'il avait à leur découvrir une affaire de grande importance; que le Pape avait eu avis d'un complot fait entre l'électeur de Saxe et celui de Brandebourg, pour ôter l'empire à la maison d'Autriche, et faire empereur un prince protestant; que la colère du Pape était extrême, surtout depuis qu'il avait appris que l'électeur de Mayence était entré dans ce dessein, et qu'il allait venir un décret de Rome, pour destituer les électeurs, les déclarer déchus du droit d'élire, et l'attribuer au Saint-Siége; que c'était peu d'un décret, mais que le roi d'Espagne était prêt à le soutenir avec une puissante armée; qu'il leur laissait à penser s'il était à propos, dans cet état, qu'ils rompissent avec son maître. Cette histoire que Schomberg avait lui-même composée, fut racontée à ces princes si sérieusement, qu'elle fit une profonde impression dans leurs esprits. Casimir s'employa efficacement auprès de son père et des autres princes. Schomberg leur fit voir combien ils avaient à craindre pour leur liberté, en ajoutant le royaume de Pologne aux pays que possédait déjà la maison d'Autriche; ainsi il obtint des uns de puissantes recommandations pour des personnes principales de Pologne, et reçut des autres des avis très-importants qu'il donna à l'évêque de Valence; et quoiqu'il y eût des princes qu'il ne put jamais détacher de la maison d'Autriche, comme les électeurs de Saxe et de Brandebourg, il ménagea si heureusement toutes choses, qu'il ne se fit rien de considérable en Allemagne contre les intérêts du roi.

Au milieu de ces bons succès des affaires étrangères, celles du dedans allaient mal, par la vigoureuse résistance des Rochelois : nulle attaque ne les étonnait, les femmes même s'y signalaient à l'envi des hommes. Montgommeri parut avec une flotte anglaise, mais bien tard et trop faible pour rien entreprendre. Cependant les magistrats mirent bon ordre aux vivres; quoique la ville fût fort pressée et qu'il n'entrât rien du dehors, les besoins étaient supportables : la mer même semblait aider les assiégés, en jetant sur leurs bords une infinité de coquillages qui servirent à la nourriture des pauvres : au contraire, il n'y avait aucune police dans le camp, tout y manquait, et la maladie s'y mit bientôt. Le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Guise, le duc de Nevers, le maréchal de Cossé, et enfin tous les princes et tous les seigneurs y étaient par ordre du roi, qui craignait qu'ils ne remuassent ailleurs : tant de grands seigneurs ne servaient qu'à mettre la cherté dans le camp; mais ce qu'il y avait de pis, c'est qu'on ne s'y entendait pas. Une grande partie de l'armée était composée de huguenots qui avaient quitté leur religion par crainte, et d'autres, qui y étaient demeurés, s'étaient attachés au duc d'Anjou par divers intérêts : tous ceux-là souhaitaient avec passion que le siége réussît mal. La noblesse catholique n'était pas mieux affectionnée, on haïssait le gouvernement de la

reine, qu'on accusait de fomenter les divisions de l'État, pour maintenir son autorité et pour enrichir trois ou quatre étrangers aux dépens de tout le royaume.

Les grands étaient encore plus partagés : le parti des politiques se formait peu à peu par le crédit du maréchal de Cossé. Le roi de Navarre et le prince de Condé, qui n'étaient catholiques que par considération, s'y engagèrent secrètement, et ne demandaient qu'une occasion de se retirer de la cour : le duc d'Alençon semblait prêt à se déclarer, et on craignait qu'il ne s'échappât tout d'un coup ; Thoré le gouvernait, et avait mis dans sa confidence un fils de sa sœur; instrument très-propre à de tels négoces. Ce fut Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, jeune seigneur plein d'esprit et de courage, mais d'une ambition inquiète, avide d'une prompte élévation, et incapable de souffrir les lenteurs des voies ordinaires. Celui-ci, quoique catholique, ne faisait point de scrupule de favoriser les huguenots : il était industrieux à entretenir les mécontentements, et par des haines secrètes il savait lier les mécontents de la cour. Ils étaient, lui et son oncle, dans une étroite correspondance avec la Noue, qui, souvent maltraité par les Rochelois qu'il portait à la paix, ne put demeurer avec eux. Un ministre emporté lui avait donné un soufflet : il lui avait pardonné; mais pour ne s'exposer plus à de telles insolences, il se rendit au camp dans une sortie. Il y fit plus de tort au service du roi qu'il n'eût fait, s'il fût demeuré parmi ses ennemis; car il prit, par le moyen des politiques, de très-étroites liaisons avec le duc d'Alençon, qu'il engagea à se rendre protecteur des huguenots. Le roi, averti de la mauvaise conduite de son frère, crut qu'il le retiendrait dans son devoir en le menaçant, et lui envoya défendre de s'emparer du camp, sous peine d'encourir son indignation ; mais il répondit, sans s'étonner, au secrétaire d'État qui lui portait l'ordre, qu'il eût à le lui faire voir par écrit; il ne l'avait pas, et le duc fit une réponse ambiguë, qui acheva d'alarmer la cour. Le roi manda au duc d'Anjou de prendre la place à quelque prix que ce fût, et de se rendre aussitôt près de sa personne avec les troupes; ainsi on donna assaut sur assaut mal à propos et sans mesure. Les Rochelois en soutinrent jusqu'à trente, dont il y en eut huit ou neuf de très-violents, mais toujours funestes aux assiégeants : ils ne perdaient pas moins de monde par de continuelles sorties des assiégés ; le duc d'Aumale y périt avec une infinités de personnes qualifiées.

Les huguenots ne laissaient pas d'être embarrassés, après tant de remises du côté de l'Angleterre ; ils n'attendaient plus aucun secours ; ils voyaient bien qu'on s'obstinait à les prendre, et craignaient le duc d'Anjou, tant de fois victorieux. Quand la Noue les avait quittés, il avait été suivi de la plus grande partie des gentilshommes ; ce qui leur en restait leur était suspect : ils savaient que les gentilshommes n'obéissaient qu'à contre cœur à des magistrats populaires et à des ministres insolents, et ne songeaient tous qu'à faire un accommodement avantageux avec la cour, à leurs dépens. En effet, tous les jours il s'en détachait quelques-uns. Le parti, décrédité et affaibli par leur retraite, avait besoin de la paix pour ne succomber pas tout à fait. En cet état on s'opiniâtrait de part et d'autre, et de part et d'autre on souhaitait quelque occasion de finir la guerre, sans que l'un des deux parût en avoir le démenti.

Les choses en étaient là quand on apprit l'élection du duc d'Anjou. L'évêque de Valence et les autres ambassadeurs français avaient pris le dessus dans la diète, non-seulement par la préséance, qui leur fut adjugée sur les Espagnols, mais encore par l'inclination que la plupart des palatins témoignaient pour eux. Ils remontrèrent si vivement ce que la Pologne avait à craindre pour sa liberté de la redoutable puissance des Autrichiens, qu'ils firent donner l'exclusion à la maison d'Autriche, en quoi ils s'aidèrent des protestants qui ne pouvaient s'y fier : ils ne craignaient guère moins le duc d'Anjou ; mais l'évêque de Valence leur persuada que ce prince, accoutumé à vaincre les huguenots en bataille rangée, avait toujours détesté les moyens honteux dont on s'était servi pour les perdre; ensuite il représentait avec beaucoup d'éloquence la douceur, l'honnêteté et la clémence du duc, et toutes ses autres vertus, sa bonne mine, sa haute naissance, la plus auguste de l'univers. Il vantait surtout sa valeur, son humeur guerrière, ses grandes victoires, le soin qu'il avait de récompenser les braves soldats, et tout ce qui pouvait le rendre digne d'être le chef d'une nation aussi belliqueuse que les Polonais. Par là il gagnait tous les esprits ; mais pour achever de s'acquérir les protestants, lui et ses collègues s'engagèrent à faire accorder une composition honnête aux Rochelois et aux villes huguenotes. Une chose contribua encore à faciliter l'élection du duc d'Anjou : c'est que la France était en correspondance avec les Turcs, contre lesquels les Polonais ne voulaient point alors d'affaire. Ainsi il fut élu roi avec une joie extrême de la noblesse polonaise, ravie de mettre à sa tête, contre les Tartares, les Moscovites et les Turcs, s'il en était besoin, un prince dont la réputation était si grande dès sa première jeunesse. L'élection se fit le 1er mai en pleine campagne, selon la coutume. De trente-cinq mille vocaux, il n'y en eut que cinq cents d'avis contraire ; mais ils furent bientôt obligés de se ranger à l'avis des autres. L'archevêque de Gnesne, primat du royaume, qui était tout français, ne tarda pas à faire la proclamation.

Cette nouvelle, portée au camp de la Rochelle, fournit aux deux partis le prétexte qu'ils souhaitaient pour la paix ; le duc d'Anjou, appelé à un royaume, pouvait promptement quitter le siége, et le traité fait en Pologne l'obligeait à offrir aux Rochelois une

capitulation honorable; ils furent ravis de l'avoir obtenue par la médiation des Polonais de leur croyance, et que leur paix eût fait un des points d'une affaire si importante. L'exercice de leur religion leur fut permis, ils obtinrent la même grâce pour Nîmes et pour Montauban; mais le roi n'accorda aux autres villes que la seule liberté de conscience. Ils tirent tous leurs efforts pour sauver Sancerre. Il y avait huit mois que cette place avait à combattre, non plus les soldats, mais la disette et la faim extrême; on y avait mangé, après les herbes et les animaux les plus immondes, jusqu'aux cuirs et jusqu'aux ordures qui font horreur; le roi, résolu d'en faire un exemple, ne leur voulut accorder aucune capitulation : ainsi il fallut se rendre à discrétion, et la ville fut presque entièrement démolie. L'auteur de la révolte fut jeté secrètement dans un puits.

Quelques jours après, Harlem, ville de la Hollande, révoltée comme Sancerre, pour la religion, assiégée dans le même temps, et défendue comme elle, huit mois durant, au milieu des mêmes extrémités, et avec une pareille obstination, eut un sort semblable, et fut contrainte de se remettre à la volonté du duc d'Albe; mais il en usa avec plus de rigueur que ne fit la Châtre contre Sancerre, et fit répandre beaucoup de sang : aussi ses habitants avaient ils été extraordinairement insolents; mais les cruautés du duc d'Albe ne servirent dans la suite qu'à rendre les autres villes plus obstinées. Une maladie l'avait obligé de remettre la conduite de ce siége à Frédéric de Tolède, son fils aîné, qui, rebuté par la difficulté et par la longueur de cette entreprise, songeait à se retirer, quand il reçut de son père une lettre pleine de reproches, où il lui disait que s'il n'agissait en homme de courage, il se ferait lui-même porter au siége, malgré sa maladie. Ce fut le dernier exploit qui se fit par les ordres du duc d'Albe. Le roi d'Espagne lui donna, un peu après, pour successeur, le comte de Requescens, homme de grande valeur, mais dont la douceur faisait craindre aux personnes sages des Pays-Bas tous les maux qui ont coutume d'arriver quand on passe d'une extrême sévérité à un extrême relâchement. Sancerre et Harlem furent rendues dans le mois d'août.

Les ambassadeurs polonais étaient déjà en France au nombre de douze; ils avaient à leur tête l'évêque de Posnanie. Le nouveau roi de Pologne, après avoir été reçu en roi dans toutes les villes de son passage, par les ordres du roi son frère, s'était rendu à Paris, où les ambassadeurs arrivèrent un peu après. Si leur entrée fut superbe, la réception qu'on leur fit le fut encore davantage : le roi était habillé à la royale, environné des princes de son sang et de tous les grands du royaume; on lui avait élevé un trône dans la grande salle du palais; là fut entendue la harangue de l'évêque de Posnanie, après laquelle lui et ses collègues présentèrent au nouveau roi, dans une cassette d'argent, le décret de son élection, auquel cent dix sceaux étaient attachés. Après qu'il eut accepté le royaume qu'on lui offrait, il reçut les ambassadeurs du roi, et embrassa le duc d'Alençon et le roi de Navarre; il fit aux autres, qui le saluèrent, des honneurs proportionnés à leur qualité. Cette magnifique cérémonie se fit le 10 de septembre.

Le roi s'était pressé de la faire, dans l'extrême désir qu'il avait de voir bientôt partir son frère. Un sentiment opposé faisait chercher au roi de Pologne des prétextes pour différer son départ : il n'était pas seulement retenu par le regret de quitter la France où il était si considéré, et la reine sa mère de qui il était aimé si tendrement; il avait une violente passion pour la princesse de Condé, dont le duc de Guise, beau-frère de cette princesse, lui faisait espérer les bonnes grâces. Ainsi le duc était dans un commerce continuel avec ce prince, et s'insinua si avant dans son amitié, qu'il n'y eut jamais de favori plus chéri. Il conseillait à Henri de ne pas s'éloigner, et lui offrait des troupes contre le roi, s'il l'y voulait obliger. Henri put connaître, par de telles offres, ce qu'il y avait à craindre d'un tel favori.

La reine mère ne pouvait se consoler de se voir séparée d'un fils qui avait non-seulement toute sa tendresse, mais encore toute sa confiance, et qu'elle regardait comme son unique appui, tant contre le caractère dur et brusque du roi, que contre les circonstances et les bizarreries du duc d'Alençon. Dans cette pensée, elle avait fait ce qu'elle avait pu pour obtenir du prince d'Orange qu'il donnât au roi de Pologne le commandement de l'armée des Provinces-Unies, et ce prince ne s'en éloignait pas, dans l'espérance qu'il avait conçue que la reine ne leur voudrait pas donner son fils, sans leur procurer en même temps de grands secours. Schomberg, envoyé du roi en Allemagne, traitait cette affaire avec Louis, comte de Nassau, et s'entendait secrètement avec la reine pour cette négociation; mais il n'y avait aucune apparence d'y faire jamais entrer le roi.

Il dit à son frère que tout était prêt pour son départ, qu'un plus long délai passerait pour mépris dans l'esprit des Polonais, et qu'il ne fallait pas mécontenter des peuples qui lui avaient témoigné tant d'affection; qu'au reste, tous les passages lui étaient ouverts en Allemagne, et qu'il en avait reçu toutes les assurances possibles de la part de l'empereur et des princes. Il avait pris, en effet, un soin particulier de tout ce qui pouvait faciliter un voyage qu'il souhaitait avec passion, et il croyait qu'il ne serait roi que quand son frère serait éloigné; ainsi le moindre retardement lui était insupportable. Comme il soupçonnait la reine sa mère de favoriser ces délais, il lui demanda un jour durement ce que faisait donc son frère si longtemps en France : et il ajouta, en jurant, qu'il fallait que l'un des deux sortît bientôt du royaume. Après ces rudes paroles, il n'y eut plus moyen de reculer.

Le roi se mit en état d'accompagner son frère jusqu'à la frontière, en apparence pour

lui faire honneur; mais en effet pour hâter son voyage, et de peur qu'en chemin faisant il ne se cantonnât dans quelque province. Lors qu'ils furent à Villers-Coterets, les huguenots du Languedoc et de Guyenne présentèrent une requête qui fit voir que, malgré la paix, l'esprit de rébellion n'était pas éteint dans leur cœur: ils avaient été extraordinairement enorgueillis de ce que les protestants de Pologne s'étaient entremis pour eux, et ils étaient irrités du peu de cas qu'on avait fait de leurs remontrances; car sur la demande qu'ils firent, qu'on adoucît la rigueur des édits, et que, selon les promesses de Monluc, on leur fît un traitement plus favorable, le roi ne leur avait donné que des paroles générales, avec lesquelles il leur avait fallu partir. Mais les huguenots n'étaient pas d'humeur à s'en contenter: ils demandaient par leur requête le libre exercice par tout le royaume; des garnisons pour ceux de leur religion, entretenues par le roi, dans les trois villes qu'on laissait à leur garde, et encore deux villes dans chaque province, protestant qu'après la boucherie de la Saint-Barthélemy, que le roi lui-même avait avouée, ils ne pouvaient se tenir assurés à moins.

L'insolence de leurs demandes fit dire à la reine que le prince de Condé, s'il était au monde, avec cinquante mille hommes au cœur du royaume, ne parlerait pas de moitié si haut; ils ne s'étonnèrent point de cette parole, résolus d'augmenter plutôt leurs demandes que d'en rien rabattre. En même temps les députés de Dauphiné et de Provence vinrent se plaindre avec la même hauteur de ce qu'on les accablait d'impôts, contre leurs priviléges. Quoique la députation se fît au nom des provinces, les huguenots y agissaient sourdement, excités par Montbrun, qui, durant le siége de la Rochelle, et depuis encore, n'avait cessé de jeter dans les esprits des semences de guerre civile. Le roi ne s'attendait à rien moins qu'à des députations séditieuses. Il y répondit pourtant plus doucement que son humeur impérieuse ne portait; il promit de soulager à l'avenir la Provence et le Dauphiné, et justifia le passé, tant par les dépenses des guerres civiles, que par les charges excessives de l'Etat. Pour les huguenots du Languedoc, il crut s'être défait de leurs poursuites insolentes en les renvoyant à Damville, gouverneur de la province; mais le contraire arriva, car Damville leur ayant permis de s'assembler pour régler leurs demandes, au lieu de les modérer ils en ajoutèrent de nouvelles, et plus fièrement que jamais, de sorte que tout semblait se disposer à la guerre: les écrits séditieux, qui en sont généralement les avant-coureurs, volaient par tout le royaume.

Le départ du roi de Pologne enflait le courage des huguenots, ils se crurent plus forts par l'éloignement d'un prince qui les avait tant de fois battus: ils connaissaient l'humeur inquiète et brouillonne du duc d'Alençon, ses liaisons avec la Noue, et les politiques s'augmentaient au lieu de diminuer; ils voyaient bien qu'il ne manquerait pas de prétendre à la charge de lieutenant général, que son frère laissait vacante. La lui refuser, c'était lui donner un prétexte de faire la guerre; et la lui donner, c'était mettre à la tête des armées un prince favorable à leur parti. Le voyage continuait; et quoique le roi fût tombé malade, il ne laissait pas de vouloir marcher, poussé par la défiance qu'il avait de sa mère et de son frère le roi de Pologne; mais lorsqu'il fut à Vitry, le mal s'accrut, de sorte qu'il ne lui fut pas possible de passer outre: ainsi il revint à Saint-Germain.

On remarqua que son mal lui avait pris peu de jours après la dure réponse qu'il fit à la reine: il n'y avait rien qu'on ne la crût capable d'entreprendre pour maintenir son pouvoir, qu'elle voyait chanceler. Le roi prenait goût aux affaires, et commençait à se retirer des vices auxquels on l'avait exprès abandonné; il devenait redoutable par la fermeté avec laquelle il parlait. Le pouvoir qu'on lui voyait avoir sur lui-même, faisait juger aux favoris qu'on ne le gouvernerait pas longtemps: pour avoir remarqué une seule fois les extravagances où le vin l'avait porté, il prit la résolution de n'en plus boire, et il la tint. Dans une grande jeunesse il s'était retiré de l'amour des femmes, où il sentait affaiblir et son esprit et son courage; il n'y avait que la passion de la chasse qui ne se ralentissait pas en lui: non-seulement il y consumait tout son temps, mais il s'y tourmentait de sorte que sa santé ne pouvait manquer d'en être altérée, et c'était une des causes de sa maladie; mais tout le monde voulait qu'il y eût du poison mêlé, et le soupçon tombait sur la reine.

Cette princesse accompagna le roi de Pologne, suivi du duc d'Alençon et du roi de Navarre. Le comte Louis de Nassau se rendit en Lorraine, où il eut de longs entretiens avec la reine mère, sur la négociation commencée par Schomberg pour le commandement des Pays-Bas: elle ne pouvait renoncer au dessein de rapprocher le roi de Pologne: mais le comte était recherché pour la même chose par le duc d'Alençon qui lui en parla en secret, et à qui il donnait de grandes espérances; car il était aisé de juger que le roi entrerait dans ce dessein, et ne serait pas fâché d'éloigner le duc d'Alençon sous un prétexte honorable, comme il avait fait le roi de Pologne. Ainsi, sans en rien dire à la reine, et sans faire part à la cour du traité commencé avec elle, il prenait des liaisons plus particulières avec le duc. La séparation de la mère et du fils se fit à Blâmont; leurs embrassements furent accompagnés de beaucoup de larmes de part et d'autres: ils ne s'entretinrent que des moyens de se réunir bientôt, et on entendit la reine dire au nouveau roi, en le quittant, qu'il ne serait pas longtemps en Pologne. Cette parole, que quelques-uns crurent échappée indiscrètement, fut regardée par

les plus fins, comme dite avec dessein, pour conserver le crédit du roi de Pologne en France : au reste, elle fut bien accueillie, et n'augmenta pas peu le soupçon de l'empoisonnement du roi.

En partant, le roi de Pologne ne recommanda rien si fortement à la reine que le duc de Guise et toute la maison de Lorraine. Plusieurs princes de cette maison le suivirent dans son voyage, et grand nombre d'autres seigneurs. Le roi avait nommé des ambassadeurs pour l'accompagner jusqu'en Pologne, et le comte de Retz, fait depuis peu maréchal de France, avait eu ordre d'aller avec lui en Allemagne. Mais son voyage n'était pas une simple cérémonie, il portait beaucoup d'argent, et allait pour suivre la négociation commencée par les Nassau. La reine revint auprès du roi. La mort du chancelier de l'Hôpital arriva un peu après ; cette grande charge fut donnée à René de Birague, étranger, dont toute la recommandation fut d'être dévoué à la reine mère : Morvilliers, garde des sceaux, demeura sous lui, avec beaucoup de crédit dans le conseil.

Le roi de Pologne continuait toujours son voyage ; son passage en Allemagne lui fut glorieux, par l'empressement qu'eurent la plupart des princes et électeurs à le bien recevoir, mais fâcheux par les reproches qu'il eut à essuyer sur la Saint-Barthélemy dans les cours des princes protestants. L'électeur palatin, le promenant dans une galerie pleine des portraits des hommes illustres de ce siècle, pendant que le roi était occupé à les regarder, et qu'il discourait sur leurs actions, fit tout à coup tirer un rideau qui couvrait celui de l'amiral, lui disant que parmi tant de grands hommes, l'amiral était celui qu'il estimait davantage, le plus zélé pour son maître, et le plus indignement traité. Le roi de Pologne eut bien de la peine à cacher sa confusion. Ce prince se rendit dans son royaume sur la fin du mois de janvier, et aussitôt se prépara pour son couronnement.

Tous les seigneurs étant assemblés, l'archevêque de Gnesne qui devait faire la cérémonie, était revêtu de ses habits ; mais il arriva un grand désordre. Le palatin de Cracovie, un des protestants, et celui qui avait exigé, pour ceux de sa religion, tant en France qu'en Pologne, des conditions avantageuses, irrité du mépris qu'on faisait de ses demandes, s'éleva au milieu de la cérémonie avec ceux de sa cabale, et se mit à dire qu'on les avait trop méprisés, et puisque le roi n'avait tenu compte des promesses qu'on leur avait faites, il s'opposait à son couronnement. Ces paroles furent suivies d'un bruit confus des factieux, qui disaient qu'on les traitait en esclaves : le roi, accoutumé à un empire plus absolu, ne savait que faire dans un tel désordre, et n'osait pas même parler : l'un des ambassadeurs de France le tira de cet embarras ; car, après s'être approché du roi, comme pour recevoir ses ordres, et après lui avoir parlé à l'oreille, il dit tout à coup d'un ton de maître, que le roi ordonnait à l'archevêque de passer outre, et qu'ensuite il pourvoirait à tout par l'avis de l'assemblée : tout le monde applaudit ; la cérémonie fut achevée avec beaucoup d'ordre et sans que les mutins osassent parler. Le palatin de Cracovie mourut peu de jours après de dépit, à ce que l'on croit.

Jamais prince ne fut tant aimé de ses sujets que Henri le fut : sa bonne mine, la gloire qu'il s'était acquise par les armes, sa libéralité et son honnêteté lui avaient gagné tous les cœurs ; mais il se souvenait trop de la cour de France, et il était si attentif à ce qui s'y passait, qu'il en négligeait les affaires de son royaume : ainsi dégoûté des Polonais, il se renfermait avec trois ou quatre Français, qui seuls avaient part à sa confidence. Les grands seigneurs du royaume n'auraient pu longtemps estimer un prince dont ils se croyaient méprisés ; et si sa réputation ne l'eût soutenu, il aurait vu de grands troubles dès le commencement de son règne ; il n'avait plus de secours à espérer de la France, où tout était en confusion.

[1574] Les huguenots se remuaient par tout le royaume ; une entreprise secrète qui se fit sur la Rochelle, quoique le roi la désavouât, leur donna l'alarme ; les politiques, autrement nommés mécontents, leur prêtaient la main, sous prétexte de réformer les abus, et ne parlaient que des états généraux. Les Guise et les Montmorency partageaient toute la noblesse ; il se formait divers partis auxquels on n'avait personne de confiance à opposer. Le mal du roi s'augmentait, et le gouvernement s'affaiblissait avec sa santé : il n'y avait plus de duc d'Anjou pour mettre à la tête des troupes, et le duc d'Alençon qui prétendait succéder, n'avait que des desseins pernicieux : quoiqu'il eût souhaité d'abord le commandement des Pays-Bas, il ne voulut plus l'occuper quand il lui fut offert. Il crut qu'il ferait trop de plaisir au roi de se laisser chasser comme son frère, sous un prétexte honorable, et il trouvait plus digne de lui d'avoir un parti dans le royaume ; ainsi il écoutait plus volontiers les huguenots de France, et promettait tout à la Noue qui l'assurait de lui fournir des troupes autant qu'il voudrait.

Le duc de Bouillon lui offrit Sedan pour sa retraite. Le roi de Navarre, le prince de Condé, Thoré et Turenne le devaient joindre par divers chemins, et ensuite se répandre en plusieurs endroits du royaume, où ils avaient leurs intelligences. Ils prévoyaient que le roi ne pouvait donner le commandement des armées qu'au maréchal de Cossé, qui n'avait point d'envie de les pousser ; ils avaient la même opinion du maréchal Damville trop haï de la cour pour s'y fier et la bien servir ; ainsi leur partie leur paraissait sûre, pourvu que le duc d'Alençon ne leur manquât pas.

La reine mère eût pu l'apaiser, du moins pour un temps, en lui faisant donner la charge de lieutenant général du royaume ; mais comme elle l'avait toujours maltraité,

elle appréhendait tout de lui, et craignait sur toute chose, que, le mettant à la tête des armées, elle ne lui donnât le moyen de s'emparer de la couronne au préjudice du roi de Pologne, si le roi venait à manquer. Ainsi ce prince n'aspirait plus à la charge, et ne songeait qu'à se mettre à la tête des huguenots. Thoré et Turenne l'aigrissaient contre la cour, et il se serait déclaré, si la Mole, son confident, ne l'avait poussé à prendre conseil du maréchal de Montmorency.

Il était dans une étroite liaison avec le duc et les politiques, dont il prétendait se faire un appui contre les persécutions qu'on faisait à sa maison; elle avait plus à craindre que jamais, parce que la reine mère, par les pressantes instances du roi de Pologne, se déclarait contre lui et les siens pour ceux de Guise ; mais, quelque maltraité qu'il fût, et quelque besoin qu'il eût du duc d'Alençon, il ne voulait point l'employer contre le bien de l'Etat : aussi les politiques qui le connaissaient, ne lui proposaient leurs desseins que par l'endroit spécieux, c'est-à-dire la réformation des abus et des états généraux; le reste lui eût fait horreur. Ainsi quand le duc d'Alençon lui parla de ses liaisons avec les huguenots, il se mit à lui représenter ce qu'il aurait à souffrir dans un parti toujours divisé, et combien il serait honteux à un fils de France de n'être plus, comme l'amiral, qu'un chef de rebelles. La Mole appuyait ses raisons, non par une bonne intention qu'il eût pour l'Etat; mais parce que les mesures n'étant pas encore assez bien prises à son avis, il croyait qu'il fallait différer de se déclarer.

Cependant le duc, toujours emporté, ne se serait rendu à aucune raison, si le maréchal ne lui eût ouvert des voies plus honnêtes de satisfaire son ambition. Il lui offrit de demander pour lui, au roi, la charge de lieutenant général, et se promettait de l'obtenir; il prit en même temps si bien son temps, que le roi se résolut de donner ce contentement à son frère, malgré les oppositions de la reine, et c'était peut-être une des raisons qui l'y portaient. Mais cette princesse artificieuse trouva mille moyens de retarder l'exécution de la parole du roi, en lui donnant de justes défiances de son frère, et fit si bien, qu'elle empêcha qu'il ne lui fût expédié des provisions, et qu'elle engagea le roi à dire qu'il voulait que son frère se contentât de sa parole et des lettres de cachet qu'on envoya en quelques provinces pour l'y faire reconnaître par les gouverneurs.

La reine travaillait cependant à faire donner la charge au duc de Lorraine son gendre, bien plus capable de l'exercer que le duc d'Alençon, et dont le roi n'avait rien à craindre. Le duc d'Alençon pressait de son côté ses provisions, et ne voulait rien moins que ce qu'avait eu le roi de Pologne. Au milieu de ces mouvements, le roi, déjà chagrin de sa maladie, était dans un extrême embarras ; un accident survenu l'augmenta encore. Ventebrune, qui avait été domestique de Thoré, et depuis s'était donné au duc de Guise, s'en était séparé ensuite avec de si grands mécontentements du duc, qu'il lui défendit de se trouver jamais en sa présence; il arriva qu'il rencontra Ventebrune sur le degré du roi, et s'oublia si fort qu'il mit l'épée à la main pour le tuer. Le bruit en vint aussitôt au roi, qui fut extraordinairement irrité de l'insolence du duc. La reine, toujours attentive à faire servir à ses desseins les rencontres les plus imprévues, vint dire au roi que le duc n'avait fait que se défendre, et que Ventebrune, suborné par les Montmorency, l'avait voulu assassiner. Elle fit si bien que ce gentilhomme confirma la même chose ; elle se mit à exagérer la violence des Montmorency, qui n'en voulaient pas, disait-elle, aux Guise, mais à l'Etat et au roi même, et qui ne s'attachaient au duc d'Alençon que parce qu'ils trouvaient en lui un instrument propre à brouiller; que c'était pour cette raison que le maréchal de Montmorency avait tant pressé le roi en faveur de ce prince, et que l'Etat n'avait jamais été en plus grand péril. Par ce moyen elle apaisa la colère que le roi avait conçue contre le duc de Guise : elle augmentait son aigreur contre les Montmorency, et tout ensemble elle lui rendait suspectes la personne et les liaisons du duc d'Alençon. Cette conjoncture lui parut favorable pour achever l'affaire du duc de Lorraine, qu'elle manda secrètement. Ventebrune fut arrêté; on le laissa échapper un peu après, à condition qu'il s'éloignerait et ne ferait point de bruit.

Cependant on négocia une réconciliation entre les maisons de Guise et de Montmorency; mais elle fut rompue, et le roi ne savait de qui il avait le plus à craindre, ou de son frère, ou des Montmorency, ou des Guise, ou de la reine sa mère, en sorte qu'il ne pouvait se résoudre à rien. Le duc d'Alençon n'était pas moins agité que lui : les huguenots avaient pris les armes en divers endroits et attendaient à chaque moment que le duc se déclarât; mais la Noue qui connaissait l'irrésolution de ce prince, autant hardi à promettre que timide à exécuter, crut qu'il fallait le déterminer par quelque coup décisif; il fit assembler deux cents chevaux, les plus braves et les mieux équipés de tout le parti, dont il donna le commandement à Jean de Chaumont de Guitri, homme de grande réputation pour la guerre ; il les envoya aux environs de Saint-Germain, persuadé qu'il était que le duc n'attendait que l'occasion de s'échapper, et ne la manquerait pas, pourvu qu'il le pût faire en sûreté ; mais encore que dans le peu de monde qu'il y avait alors à la cour, ces deux cents chevaux fussent plus que suffisants pour l'en tirer sans aucun péril, si peu qu'il eût voulu s'aider, il n'osa jamais tenter sa retraite. Guitri s'en retourna après avoir eu un secret entretien avec le roi de Navarre, qu'il alla trouver à Saint-Prix, où il s'était rendu sous prétexte d'un voyage de chasse. Personne de la cour ne s'en était aperçu ; mais la Mole jugeant bien que son arrivée et l'approche des deux cents chevaux découvriraient le

dessein, de peur d'être prévenu, alla en donner avis à la reine.

Cette princesse fut ravie d'avoir ce prétexte d'exécuter ce qu'elle méditait il y avait longtemps, et de s'assurer des princes, dont elle craignait les complots; elle commença par donner l'alarme au roi, lui faisant accroire qu'on avait entrepris contre sa personne; sur ce fondement, elle fit faire perquisition dans tout le château, et mit toute la cour en frayeur, comme si on avait une armée de cinquante mille hommes sur les bras. En même temps le roi partit de Saint-Germain, fit suivre le duc d'Alençon, le roi de Navarre, et le prince de Condé, qu'on observait par son ordre, sans les arrêter, vint coucher à Paris chez le comte de Retz, comme se défiant de tout le reste de ses courtisans, et alla de là à Vincennes. Le parlement eut ordre d'informer contre les auteurs de la conspiration; beaucoup de gens furent arrêtés, entre autres la Mole et Coconas, que la Mole avait mis dans la confidence du duc. Thoré et Turenne n'évitèrent la prison que par une fuite précipitée.

Les huguenots cependant s'étaient déclarés ouvertement, leurs synodes assemblés avaient décidé de nouveau qu'ils étaient obligés de prendre les armes pour la défense de leur religion et de leurs personnes. La Noue, que la Rochelle avait fait son chef, avait surpris quelques places des environs et dans le Poitou; Montgommeri s'était jeté dans la Normandie, et y avait pris Carentan, avec quelques villes voisines où il s'était cantonné. Montbrun brouillait dans le Dauphiné et dans la Provence; Nîmes et Montauban tenaient en échec la Guyenne et le Languedoc. La cour, qui se défiait du maréchal Damville, craignait beaucoup pour cette dernière province.

Le printemps commençait, et le mal du roi s'était augmenté dans une saison où les humeurs ont accoutumé de se remuer: il ne laissait pas de s'appliquer beaucoup aux affaires; mais après les avoir résolues, il en laissait l'exécution à la reine sa mère, à qui il recommandait sur toutes choses la sévérité et la diligence. Elle donna deux armées au duc de Montpensier et au prince Dauphin son fils, pour agir dans le Poitou, dans le Languedoc et dans les provinces voisines; Matignon en eut une troisième en Normandie, dont il était lieutenant du roi. Avant que le prince Dauphin entrât dans le Languedoc, Jacques de Crussol, ennemi particulier de la maison de Montmorency et du maréchal Damville, y fut envoyé avec des ordres secrets de la cour contre lui. Il était devenu duc d'Usez par la mort d'Antoine son frère, et avait renoncé au parti protestant. Le maréchal s'en défia et se saisit de Montpellier; la cour envoya Martinengue pour soutenir le duc d'Usez et prendre l'occasion d'ôter l'autorité au maréchal, pendant que Villeroi, secrétaire d'Etat, qui lui fut aussi envoyé en même temps, négociait avec lui; mais il n'était pas facile de le surprendre ni de l'abattre, parce que tout éloigné qu'il était de se déclarer pour les huguenots, il s'en servait pour se maintenir.

Cependant on travaillait avec chaleur au procès de Coconas et de la Mole, et on poussa la chose jusqu'à interroger dans les formes le duc d'Alençon et le roi de Navarre. Le prince de Condé s'était sauvé dans son gouvernement de Picardie, et attendait à Amiens quel serait l'événement de cette affaire; le duc d'Alençon répondit dans son interrogatoire avec une faiblesse pitoyable, se chargeant lui-même aussi bien que ses amis, et en avouant plus qu'on ne voulait; mais le roi de Navarre tint bien une autre conduite, et en confessant ce qui était vrai, il parut plutôt accusateur qu'accusé. Il s'étendit sur les mauvais traitements qu'il avait reçus de la reine mère en toutes rencontres, et de l'insolence de ceux de Guise, qui l'aigrissait contre lui; il les traita d'ennemis publics, et se plaignit que le roi de Pologne à son départ de Blâmont, n'avait pas daigné dire un mot de lui à la reine, pendant qu'il lui avait recommandé avec affection tout ce qu'il y avait de gens à sa suite, et que la reine l'avait aussi toujours regardé de mauvais œil depuis ce temps-là; qu'on lui refusait honteusement les portes des cabinets, sans aucun égard à sa naissance; et qu'enfin ne pouvant souffrir tant de traitements indignes, il avait eu dessein de se retirer, non pour rien entreprendre contre le roi, pour lequel il s'estimerait heureux de donner sa vie, mais pour mettre sa personne à couvert.

La Mole et Coconas furent punis de mort comme rebelles et auteurs de mauvais conseils. Des images de cire trouvées chez la Mole et qu'il avait souvent percées à l'endroit du cœur firent dire qu'il voulait attenter à la vie du roi par enchantement, mais il espérait seulement inspirer de l'amour à une fille dont il était épris. La reine avait mis en vogue ces illusions, et fit sauver l'imposteur qui avait donné à la Mole ce moyen de gagner le cœur de sa maîtresse. Pour Coconas, il mourut en avertissant plusieurs fois qu'on prît garde à la vie du roi, et qu'elle était attaquée par divers endroits.

Tous ces avis chagrinaient ce malheureux prince déjà affligé par le triste état de sa santé et par les brouilleries du royaume. Il s'entretenait pourtant de belles idées de réformation: la justice, l'ordre des finances, le soulagement de ses peuples faisaient ses entretiens les plus ordinaires. Sa mauvaise éducation le remplissait de dédain contre la reine sa mère; il ne lui pouvait pardonner l'affaire de la Saint-Barthélemy, ni tant de sang répandu qui lui causait de l'horreur. La résolution était prise de l'éloigner des affaires et de la faire sortir du royaume pour quelque temps: le prétexte était tout trouvé, il devait dire à sa mère qu'il fallait qu'elle allât voir le roi de Pologne et l'aider à établir son autorité; mais ces desseins n'empêchaient pas que la reine eût tout pouvoir, et qu'au moyen de la profonde connaissance

qu'elle avait de l'esprit du roi, elle ne lui persuadât tout ce qu'elle voulait.

Les maréchaux de Cossé et de Montmorency sentirent des effets de son crédit dans le dessein qu'elle avait de se faire nommer régente : elle ne craignait d'obstacle que de leur côté ; mais comme Coconas et la Mole les avaient souvent mêlés dans leurs interrogatoires, elle sut bien profiter de leurs dispositions. Il n'était pas malaisé d'irriter le roi, qui par son humeur et sa maladie ne prenait feu que trop aisément. Les deux maréchaux furent mandés : loin de résister à cet ordre, eux-mêmes, sur le bruit qui avait couru qu'on les accusait, venaient à la cour pour se justifier, se tiant à leur innocence ; mais elle n'empêcha pas que la reine ne s'assurât d'eux : on leur marqua leur logement dans le donjon, d'où ils ne sortaient pas sans être suivis ou observés. Ces précautions n'étaient pas nécessaires, puisqu'ils ne songeaient pas à s'échapper, et le maréchal de Montmorency rejeta bien loin tous les moyens que ses amis lui en donnaient.

Cependant après quelques jours, la reine inquiète les fit conduire à la Bastille : en même temps on donna des gardes au duc d'Alençon et au roi de Navarre. Il n'était pas malaisé de porter le roi à de semblables résolutions ; mais on ne l'apaisait pas avec la même facilité, quand il était en colère. On a vu plus haut que dans le temps que la cour était encore à Saint-Germain, le duc de Guise avait voulu tuer Ventebrune, à qui ce duc avait défendu de se trouver où il serait. La colère où le roi entra à ce récit fut si extrême, qu'elle parut même venir de plus haut et se déclarer seulement à cette occasion. En effet, l'humeur de ce duc, et ses liaisons particulières avec le roi de Pologne, et l'affectation de se rendre chef du parti catholique, et le nombre des créatures qu'il acquérait tous les jours, l'avaient rendu si suspect et si odieux au roi, qu'il ne croyait pas pouvoir être maître dans son Etat sans le perdre. Il se laissa néanmoins fléchir pour cette fois par le duc de Lorraine. Le duc de Guise demanda pardon à genoux avec toute la soumission possible ; mais le roi céda, de sorte qu'on vit bien qu'il gardait toujours une profonde indignation dans le cœur, et qu'il n'attendait pour les faire paraître qu'une meilleure santé.

En même temps qu'on s'assura des deux maréchaux et des deux princes, on envoya à Amiens pour arrêter le prince de Condé. Il avait prévu ce coup ; et Thoré qui pensait à tout, le conduisit à Strasbourg, où il abjura publiquement la religion catholique, et se déclara protecteur de la protestante ; il écrivit aux huguenots qu'il était résolu, à l'exemple de son père, d'exposer sa vie pour les défendre, et qu'il espérait bientôt leur mener un grand secours d'Allemands, à quoi il travaillait en effet sérieusement. Ces nouvelles enflèrent le courage des huguenots ; les mauvaises voies dont on se servait pour les perdre, les portaient au désespoir. Deux fois on avait tenté d'assassiner la Noue, et Louviers-Montrevel fut encore un des assassins. Au surplus, l'état des affaires était fort douteux.

Le duc de Montpensier, qui assiégeait Fontenai, n'avançait guère, et la reine lui manda de quitter ce siége. Biron tenta vainement diverses places dans le même pays ; mais Matignon, soutenu puissamment dans la Normandie par la reine, qui se faisait un honneur d'avoir Montgommeri en sa puissance, et de venger son mari tué malheureusement par ses mains, le pressa de telle sorte dans Saint-Lô, et ensuite dans Domfront, qu'il fut enfin obligé de se rendre à lui avec une capitulation ambiguë. Matignon eût bien souhaité de l'interpréter favorablement pour lui, mais la reine ne voulut jamais y entendre ; et Vassé, parent de Montgommeri, qui l'avait porté à se contenter de paroles vagues, eut ordre de le mener à Paris pour y être bientôt immolé à la vengeance de la reine : par sa prise la Normandie fut entièrement réduite. La nouvelle de cette prise, portée au roi par la reine avec une démonstration extraordinaire de joie, en fut reçue assez indifféremment, soit qu'il prît peu de part à la vengeance de sa mère, et qu'il connût que l'Etat, affligé par tant d'endroits, avait besoin d'autres remèdes, ou que l'accablement où il se trouvait par sa maladie le rendît moins sensible aux affaires.

Il demeura pourtant toujours fort jaloux de son autorité : tant qu'il eut un peu de force, jamais la reine ne put obtenir qu'il la déclarât régente. Il envoya seulement ses ordres dans les provinces, afin qu'on lui obéît durant sa maladie. Ce ne fut qu'à l'extrémité, et quand il sentit qu'il n'en pouvait plus, qu'il fit expédier des lettres de régence ; elles portaient que le roi déclarait sa mère régente, jusqu'à ce qu'il eût plu à Dieu de lui renvoyer la santé, et en cas qu'il fût appelé à une meilleure vie, jusqu'au retour du roi de Pologne son frère et son successeur. Afin que la chose fût plus authentique, on y appela les ducs d'Alençon et le roi de Navarre, qui ne manquèrent pas de prier la reine d'accepter cette qualité ; ce qui fut inséré dans la déclaration : elle fut faite le 30 mai, qui était le jour de la Pentecôte, et le même jour le roi mourut, après avoir embrassé avec une grande démonstration de respect et de tendresse la reine sa mère, à qui il recommanda la reine sa femme, qu'il avait toujours aimée et sa fille : elle ne lui survécut pas longtemps. Il laissa un fils bâtard, nommé Charles comme lui, qui fut grand prieur de France, comte d'Auvergne, et enfin duc d'Angoulême. Il témoigna de la joie de ne point laisser de fils capable de lui succéder, de peur qu'une minorité n'achevât de ruiner la France, dont les divisions, disait-il, avaient besoin de l'autorité d'un homme fait. Ce n'est pas qu'il espérât beaucoup de son frère. Il avait dit souvent que quand il serait en place, le faible de ce prince paraîtrait, et qu'on verrait s'évanouir cette grande gloire ; mais ceux qui se laissaient éblouir

par les apparences, attribuèrent ce jugement à sa jalousie.

La manière dont il mourut fut étrange : il eut des convulsions qui causaient de l'horreur, et les pores s'étant ouverts par des mouvements si violents, le sang lui sortait de toutes parts. On ne manqua pas de remarquer que c'était avec justice qu'on voyait nager dans son propre sang un prince qui avait si cruellement répandu celui de ses sujets. Telle fut la fin de Charles IX, à l'âge de vingt-cinq ans. Quoiqu'il fût d'un naturel dur et féroce, plusieurs marques d'honnêteté et même de politesse, qu'il donna, et l'ardeur qu'il témoigna sur la fin de ses jours pour bien régner, firent croire que son humeur pouvait être non-seulement adoucie et corrigée, mais encore tournée en grandeur d'âme. Ainsi il peut servir d'exemple aux princes pour leur apprendre combien une bonne éducation leur est nécessaire, et combien ils doivent craindre de prendre trop tard de bonnes résolutions.

ŒUVRES COMPLÈTES
DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

—

Treizième partie.

THÉOLOGIE SOCIALE.

—

POLITIQUE

TIRÉE DES PROPRES PAROLES DE L'ÉCRITURE SAINTE.

—

A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

—

Dieu est le Roi des rois : c'est à lui qu'il appartient de les instruire et de les régler comme ses ministres. Ecoutez donc, Monseigneur, les leçons qu'il leur donne dans son Ecriture, et apprenez de lui les règles et les exemples sur lesquels ils doivent former leur conduite.

Outre les autres avantages de l'Ecriture, elle a encore celui-ci, qu'elle reprend l'histoire du monde dès sa première origine, et nous fait voir par ce moyen, mieux que toutes les autres histoires, les principes primitifs qui ont formé les empires.

Nulle histoire ne découvre mieux ce qu'il y a de bon et de mauvais dans le cœur humain ; ce qui soutient et ce qui renverse les royaumes ; ce que peut la religion pour les établir, et l'impiété pour les détruire.

Les autres vertus et les autres vices treuvent aussi dans l'Ecriture leur caractère naturel, et on n'en voit nulle part, dans une plus grande évidence, les véritables effets.

On y voit le gouvernement d'un peuple dont Dieu même a été le législateur ; les abus qu'il a réprimés et les lois qu'il a établies, qui comprennent la plus belle et la plus juste politique qui fut jamais.

Tout ce que Lacédémone, tout ce qu'Athènes, tout ce que Rome ; pour remonter à la source, tout ce que l'Egypte et les Etats les mieux policés ont eu de plus sage, n'est rien en comparaison de la sagesse qui est renfermée dans la loi de Dieu, d'où les autres lois ont puisé ce qu'elles ont de meilleur.

Aussi n'y eut-il jamais une plus belle

constitution d'État que celle où vous verrez le peuple de Dieu.

Moïse, qui le forma, était instruit de toute la sagesse divine et humaine dont un grand et noble génie peut être orné, et l'inspiration ne fit que porter à la dernière certitude et perfection, ce qu'avaient ébauché l'usage et les connaissances du plus sage de tous les empires et de ses plus grands ministres, tel qu'était le patriarche Joseph, comme lui, inspiré de Dieu.

Deux grands rois de ce peuple, David et Salomon, l'un guerrier, l'autre pacifique, tous deux excellents dans l'art de régner, vous en donneront non-seulement les exemples dans leur vie, mais encore les préceptes ; l'un dans ses divines poésies, l'autre, dans ses instructions que la sagesse éternelle lui a dictées.

Jésus-Christ vous apprendra, par lui-même et par ses apôtres, tout ce qui fait les États heureux : son évangile rend les hommes d'autant plus propres à être bons citoyens sur la terre, qu'il leur apprend par là à se rendre dignes de devenir citoyens du ciel.

Dieu enfin, par qui les rois règnent, n'oublie rien pour leur apprendre à bien régner. Les ministres des princes, et ceux qui ont part sous leur autorité au gouvernement des États et à l'administration de la justice, trouveront dans sa parole des leçons que Dieu seul pouvait leur donner. C'est une partie de la morale chrétienne que de former la magistrature par ses lois : Dieu a voulu tout décider, c'est-à-dire donner des décisions à tous les États ; à plus forte raison à celui d'où dépendent tous les autres.

C'est, Monseigneur, le plus grand de tous les objets qu'on puisse proposer aux hommes, et ils ne peuvent être trop attentifs aux règles sur lesquelles ils seront jugés par une sentence éternelle et irrévocable. Ceux qui croient que la piété est un affaiblissement de la politique, seront confondus ; et celle que vous verrez est vraiment divine.

LIVRE PREMIER

DES PRINCIPES DE LA SOCIÉTÉ PARMI LES HOMMES.

ARTICLE PREMIER.

L'homme est fait pour vivre en société.

Première Proposition. *Les hommes n'ont qu'une même fin, et un même objet, qui est Dieu.* — « Ecoute, Israël ; le Seigneur notre Dieu est le seul Dieu. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta force. » (*Deut.* VI, 4, 5.)

IIe Prop. *L'amour de Dieu oblige les hommes à s'aimer les uns les autres.* — Un docteur de la loi demanda à Jésus : « Maître, quel est le premier de tous les commandements ? Jésus lui répondit : Le premier de tous les commandements est celui-ci : Ecoute, Israël ; le Seigneur ton Dieu est le seul Dieu, et tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta pensée, et de toute ta force ; voilà le premier commandement. Et le second, qui lui est semblable, est celui-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. » (*Marc.* XII, 29, 30, 31.)

« En ces deux préceptes consiste toute la Loi et les Prophètes. » (*Matth.* XXII, 40.)

Nous nous devons donc aimer les uns les autres, parce que nous devons aimer tous ensemble le même Dieu, qui est notre Père commun ; et son unité est notre lien. « Il n'y a qu'un seul Dieu, » dit saint Paul (*I Cor.* VIII, 4, 5, 6) ; « si les autres comptent plusieurs dieux, il n'y en a pour nous qu'un seul, qui est le père d'où nous sortons tous, et nous sommes faits pour lui. »

S'il y a des peuples qui ne connaissent pas Dieu, il n'en est pas moins pour cela le Créateur, et il ne les a pas moins faits à son image et ressemblance. Car il a dit en créant l'homme : « Faisons l'homme à notre image et ressemblance (*Gen.* I, 26, 27), » et un peu après : « Et Dieu créa l'homme à son image ; il le créa à l'image de Dieu. »

Il le répète souvent, afin que nous entendions sur quel modèle nous sommes formés, et que nous aimions les uns dans les autres l'image de Dieu. C'est ce qui fait dire à Notre-Seigneur, que le précepte d'aimer le prochain est semblable à celui d'aimer Dieu : parce qu'il est naturel que qui aime Dieu, aime aussi pour l'amour de lui tout ce qui est fait à son image ; et ces deux obligations sont semblables.

Nous voyons aussi que quand Dieu défend d'attenter à la vie de l'homme, il en rend cette raison : « Je rechercherai la vie de l'homme de la main de toutes les bêtes et de la main de l'homme. Quiconque répandra le sang humain, son sang sera répandu : parce que l'homme est fait à l'image de Dieu. » (*Gen.* IX, 5, 6.)

Les bêtes sont en quelque sorte appelées, dans ce passage, au jugement de Dieu, pour y rendre compte du sang humain qu'elles auront répandu. Dieu parle ainsi pour faire trembler les hommes sanguinaires ; et il est vrai, en un sens, que Dieu redemandera même aux animaux les hommes qu'ils auront dévorés, lorsqu'il les ressuscitera, malgré leur cruauté, dans le dernier jour.

IIIe Prop. *Tous les hommes sont frères.* — Premièrement, ils sont tous enfants du même Dieu. « Vous êtes tous frères, » dit le Fils de Dieu (*Matth.* XXIII, 8, 9), « et vous ne devez donner le nom de père à personne sur la terre, car vous n'avez qu'un seul père qui est dans les cieux. »

Ceux que nous appelons pères, et d'où nous sortons de la chair, ne savent pas qui nous sommes; Dieu seul nous connaît de toute éternité, et c'est pourquoi Isaïe disait (*Isa.* LXIII, 16) : « Vous êtes notre vrai père; Abraham ne nous a pas connus, et Israël nous a ignorés : mais vous, Seigneur, vous êtes notre père et notre protecteur; votre nom est devant tous les siècles. »

Secondement, Dieu a établi la fraternité des hommes en les faisant tous naître d'un seul, qui pour cela est leur père commun, et porte en lui-même l'image de la paternité de Dieu. Nous ne lisons pas que Dieu ait voulu faire sortir les autres animaux d'une même tige. « Dieu fit les bêtes selon leurs espèces; et il vit que cet ouvrage était bon, et il dit : Faisons l'homme à notre image et ressemblance. » (*Gen.* I, 25, 26.)

Dieu parle de l'homme en nombre singulier, et marque distinctement qu'il n'en veut faire qu'un seul, d'où naissent tous les autres, selon ce qui est écrit dans les *Actes* (*Act.* XVII, 26), que « Dieu a fait sortir d'un seul tous les hommes qui devaient remplir la surface de la terre. » Le grec porte que Dieu les a faits (d'un même sang). Il a même voulu que la femme qu'il donnait au premier homme fût tirée de lui, afin que tout fût un dans le genre humain. « Dieu forma en femme la côte qu'il avait tirée d'Adam, et il l'amena à Adam, et Adam dit : Celle-ci est un os tiré de mes os, et une chair tirée de ma chair : son nom même marquera qu'elle est tirée de l'homme; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme; et ils seront deux dans une chair. » (*Gen.* II, 22, 24.)

Ainsi le caractère d'amitié est parfait dans le genre humain; et les hommes, qui n'ont tous qu'un même père, doivent s'aimer comme frères. A Dieu ne plaise qu'on croie que les rois soient exempts de cette loi, ou qu'on craigne qu'elle ne diminue le respect qui leur est dû. Dieu marque distinctement que les rois qu'il donnera à son peuple, « seront tirés du milieu de leurs frères (*Deut.* XVII, 15, 20); » un peu après : « Ils ne s'élèveront point au-dessus de leurs frères par un sentiment d'orgueil; » et c'est à cette condition qu'il leur promet un long règne.

Les hommes ayant oublié leur fraternité, et les meurtres s'étant multipliés sur la terre, Dieu résolut de détruire tous les hommes (*Gen.* VI, 7), à la réserve de Noé et de sa famille, par laquelle il répara tout le genre humain, et voulut que dans ce renouvellement du monde nous eussions encore tous un même père.

Aussitôt après, il défend les meurtres, en avertissant les hommes qu'ils sont tous frères, descendus premièrement du même Adam, et ensuite du même Noé : « Je rechercherai, » dit-il (*Gen.* IX, 5), « la vie de l'homme de la main de l'homme et de la main de son frère. »

IVe Prop. *Nul homme n'est étranger à un autre homme.* — Notre-Seigneur, après avoir établi le précepte d'aimer son prochain, interrogé par un docteur de la loi, qui était celui que nous devons tenir pour notre prochain, condamne l'erreur des Juifs, qui ne regardaient comme tels que ceux de leur nation. Il leur montre, par la parabole du Samaritain qui assiste le voyageur méprisé par un prêtre et par un lévite, que ce n'est pas sur la nation, mais sur l'humanité en général, que l'union des hommes doit être fondée. « Un prêtre vit le voyageur blessé, et passa; et un lévite passa près de lui et continua son chemin. Mais un Samaritain, le voyant, fut touché de compassion. » (*Luc.* X, 31, 32, etc.) Il raconte avec quel soin il le secourut, et puis il dit au docteur (*Ibid.*, 36, 37) : « Lequel de ces trois vous paraît être son prochain? et le docteur répondit : Celui qui a eu pitié de lui; et Jésus lui dit : Allez, et faites de même. »

Cette parabole nous apprend que nul homme n'est étranger à un autre homme, fût-il d'une nation autant haïe dans la nôtre, que les Samaritains l'étaient des Juifs.

Ve Prop. — *Chaque homme doit avoir soin des autres hommes.* — Si nous sommes tous frères, tous faits à l'image de Dieu et également ses enfants, tous une même race et un même sang, nous devons prendre soin les uns des autres; et ce n'est pas sans raison qu'il est écrit : « Dieu a chargé chaque homme d'avoir soin de son prochain. » (*Eccli.* XVII, 12.) S'ils ne le font pas de bonne foi, Dieu en sera le vengeur : car ajoute l'*Ecclésiastique* (*Ibid.*, 13), « nos voies sont toujours devant lui et ne peuvent être cachées à ses yeux. » Il faut donc secourir notre prochain, comme en devant rendre compte à Dieu qui nous voit.

Il n'y a que les parricides et les ennemis du genre humain qui disent comme Caïn (*Gen.* IV, 9) : « Je ne sais où est mon frère; suis-je fait pour le garder? »

« N'avons nous pas tous un même père? n'est-ce pas un même Dieu qui nous a créés? pourquoi donc chacun de nous méprise-t-il son frère, violant le pacte de nos pères? » (*Mal.* II, 10.)

VIe Prop. *L'intérêt même nous unit.* — « Le frère, aidé de son frère, est comme une ville forte. » (*Prov.* XVIII, 19.) Voyez comme les forces se multiplient par la société et le secours mutuel.

« Il vaut mieux être deux ensemble, que d'être seul, car on trouve une grande utilité dans cette union. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à celui qui est seul : s'il tombe, il n'a personne pour le relever. Deux hommes reposés dans un même lit, se réchauffent mutuellement. Qu'y a-t-il de plus froid qu'un homme seul? Si quelqu'un est trop fort contre un seul, deux pourront lui

résister : une corde à trois cordons est difficile à rompre. » (*Eccl.* IV, 9, 10, 11, 12.)

On se console, on s'assiste, on se fortifie l'un l'autre. Dieu voulant établir la société, veut que chacun y trouve son bien, et y demeure attaché par cet intérêt.

C'est pourquoi il a donné aux hommes divers talents. L'un est propre à une chose et l'autre à une autre, afin qu'ils puissent s'entre-secourir comme les membres du corps, et que l'union soit cimentée par ce besoin mutuel. « Comme nous avons plusieurs membres, qui tous ensemble ne font qu'un seul corps, et que les membres n'ont pas tous une même fonction ; ainsi nous ne sommes tous ensemble qu'un seul corps en Jésus-Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres. » (*Rom.* XII, 3-5.) Chacun de nous a son don et sa grâce différente.

« Le corps n'est pas un seul membre, mais plusieurs membres. Si le pied dit : Je ne suis pas la main, est-il pour cela retranché du corps? Si tout le corps était œil, où seraient l'ouïe et l'odorat? Mais maintenant Dieu a formé les membres, et les a mis chacun où il lui a plu. Que si tous les membres n'étaient qu'un seul membre, que deviendrait le corps? Mais dans l'ordre que Dieu a établi, s'il y a plusieurs membres, il n'y a qu'un corps. L'œil ne peut pas dire à la main : Je n'ai que faire de votre assistance; ni la tête ne peut pas dire aux pieds : Vous ne m'êtes pas nécessaires. Mais au contraire, les membres qui paraissent les plus faibles sont ceux dont on a le plus de besoin. Et Dieu a ainsi accordé le corps, en suppléant par un membre ce qui manque à l'autre, afin qu'il n'y ait point de dissension dans le corps, et que les membres aient soin les uns des autres. » (*I Cor.* XII, 14 seq.)

Ainsi, par les talents différents, le fort a besoin du faible, le grand du petit, chacun de ce qui paraît le plus éloigné de lui ; parce que le besoin mutuel rapproche tout, et rend tout nécessaire.

Jésus-Christ formant son Eglise, en établit l'unité sur ce fondement, et nous montre quels sont les principes de la société humaine.

Le monde même subsiste par cette loi. « Chaque partie a son usage et sa fonction : et le tout s'entretient par le secours que s'entre-donnent toutes les parties. » (*Eccli.* XLII, 25.)

Nous voyons donc la société humaine appuyée sur ces fondements inébranlables : un même Dieu, un même objet, une même fin, une origine commune, un même sang, un même intérêt, un besoin mutuel, tant pour les affaires que pour la douceur de la vie.

ARTICLE II.

De la société générale du genre humain naît la société civile, c'est-à-dire celle des Etats, des peuples et des nations.

Première Proposition. *La société humaine a été détruite et violée par les passions.* — Dieu était le lien de la société humaine. Le premier homme s'étant séparé de Dieu, par une juste punition la division se mit dans sa famille, et Caïn tua son frère Abel. (*Gen.* IV, 8.)

Tout le genre humain fut divisé. Les enfants de Seth s'appelèrent les enfants de Dieu, et les enfants de Caïn s'appelèrent les enfants des hommes. (*Gen.* VI, 2.)

Ces deux races ne s'allièrent que pour augmenter la corruption. Les géants naquirent de cette union, hommes connus dans l'Ecriture (*Ibid.*, 4), et dans toute la tradition du genre humain, par leur injustice et leur violence.

« Toutes les pensées de l'homme se tournent au mal en tout temps, et Dieu se repent de l'avoir fait. Noé seul trouve grâce devant lui (*Gen.* VI, 5, 6, 8) ; » tant la corruption était générale.

Il est aisé de comprendre que cette perversité rend les hommes insociables. L'homme dominé par ses passions ne songe qu'à les contenter sans songer aux autres. « Je suis, » dit l'orgueilleux dans Isaïe (*Isa.* XLVII, 8), « et il n'y a que moi sur la terre. »

Le langage de Caïn se répand partout. « Est-ce à moi de garder mon frère? » (*Gen.* IV, 9) c'est-à-dire : Je n'en ai que faire, ni ne m'en soucie.

Toutes les passions sont insatiables. « Le cruel ne se rassasie point de sang. » (*Eccli.* XII, 16.) « L'avare ne se remplit point d'argent. » (*Eccle.* V, 9.)

Ainsi chacun veut tout pour soi. « Vous joignez, » dit Isaïe (*Isa.* V, 8), « maison à maison, et champ à champ. Voulez-vous habiter seuls sur la terre? »

La jalousie, si universelle parmi les hommes, fait voir combien est profonde la malignité de leur cœur. Notre frère ne nous nuit en rien, ne nous ôte rien ; et il nous devient cependant un objet de haine, parce que seulement nous le voyons plus heureux, ou plus industrieux, et plus vertueux que nous. Abel plaît à Dieu par des moyens innocents, et Caïn ne le peut souffrir. « Dieu regarda Abel et ses présents, et ne regarda pas Caïn ni ses présents : et Caïn entra en fureur, et son visage changea. » (*Gen.* IV, 5.) De là les trahisons et les meurtres. « Sortons dehors, dit Caïn ; allons promener ensemble : et étant au milieu des champs, Caïn s'éleva contre son frère et le tua. » (*Ibid.*, 8.)

Une pareille passion exposa Joseph à la fureur de ses frères, lorsque, loin de leur nuire il allait pour rapporter de leurs nouvelles à leur père qui en était en inquiétude. (*Gen.* XXXVII, 16, 17, etc.) « Ses frères, voyant que leur père l'aimait plus que tous les autres, le haïssaient, et ne pouvaient lui dire une parole de douceur. » (*Ibid.*, 4.) Cette rage les porta jusqu'à le vouloir tuer; et il n'y eut autre moyen de les détourner de ce tragique dessein, qu'en leur proposant de le vendre. (*Ibid.*, 20, 26, 27, 28.)

Tant de passions insensées, et tant d'intérêts divers qui en naissent, font qu'il n'y

a point de foi ni de sûreté parmi les hommes. « Ne croyez point à votre ami, et ne vous fiez point à votre guide : donnez-vous de garde de celle qui dort dans votre sein : le fils fait injure à son père, la fille s'élève contre sa mère, et les ennemis de l'homme sont ses parents et ses domestiques. » (*Mich.* VII, 5, 6.) De là vient que les cruautés sont si fréquentes dans le genre humain. Il n'y a rien de plus brutal ni de plus sanguinaire que l'homme. « Tous dressent des embûches à la vie de leur frère ; un homme va à la chasse après un autre homme, comme il ferait après une bête, pour en répandre le sang. » (*Mich.* VII, 2.)

« La médisance, et le mensonge, et le meurtre, et le vol, et l'adultère ont inondé toute la terre, et le sang a touché le sang (*Osee*, IV, 2) : » c'est-à-dire qu'un meurtre en attire un autre.

Ainsi la société humaine, établie par tant de sacrés liens, est violée par les passions ; et comme dit saint Augustin : « Il n'y a rien de plus sociable que l'homme par sa nature, ni rien de plus intraitable ou de plus insociable par la corruption (2028) »

IIe PROP. *La société humaine, dès le commencement des choses, s'est divisée en plusieurs branches par les diverses nations qui se sont formées.* — Outre cette division qui s'est faite entre les hommes par les passions, il y en a une autre qui devait naître nécessairement de la multiplication du genre humain.

Moïse nous l'a marquée, lorsqu'après avoir nommé les premiers descendants de Noé (*Gen.* X), il montre par là l'origine des nations et des peuples. « De ceux-là, » dit-il (*Ibid.*, 5), « sont sorties les nations chacune selon sa contrée et selon sa langue. »

Où il paraît que ces deux choses ont séparé en plusieurs branches la société humaine : l'une, la diversité et l'éloignement des pays où les enfants de Noé se sont répandus en se multipliant ; l'autre, la diversité des langues.

Cette confusion du langage est arrivée avant la séparation, et fut envoyée aux hommes en punition de leur orgueil. Cela disposa les hommes à se séparer les uns des autres, et à s'étendre dans toute la terre que Dieu leur avait donnée à habiter. « Allons, dit Dieu, confondons leurs langues afin qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres (*Ibid.*, XI, 9) ; et ainsi le Seigneur les sépara de ce lieu dans toutes les terres. » (*Ibid.*, 8.)

La parole est le lien de la société entre les hommes, par la communication qu'ils se donnent de leurs pensées. Dès qu'on ne s'entend plus l'un l'autre on est étranger l'un à l'autre. « Si je n'entends point, » dit saint Paul (*I Cor.* XIV, 11), « la force d'une parole, je suis étranger et barbare à celui à qui je parle, et il me l'est aussi. » Et saint Augustin remarque que cette diversité de langage fait qu'un homme se plaît plus avec son chien qu'avec un homme son semblable (2029).

Voilà donc le genre humain divisé par langues et par contrées : et de là il est arrivé qu'habiter un même pays, et avoir une même langue, a été un motif aux hommes de s'unir plus étroitement ensemble.

Il y a même quelque apparence que, dans la confusion des langues à Babel, ceux qui se trouvèrent avoir plus de conformité dans le langage, furent disposés par là à choisir la même demeure ; à quoi la parenté contribua aussi beaucoup ; et l'Ecriture semble marquer ces deux causes qui commencèrent à former autour de Babel les divers corps de nations, lorsqu'elle dit que les hommes les composèrent « en se divisant chacun selon leur langue et leur famille. » (*Gen.* X, 5.)

IIIe PROP. *La terre qu'on habite ensemble sert de lien entre les hommes, et forme l'unité des nations.* — Lorsque Dieu promet à Abraham qu'il fera de ses enfants un grand peuple, il leur promet en même temps une terre qu'ils habiteront en commun. « Je ferai sortir de toi une grande nation. » (*Ibid.*, XII, 2, 7.) Et un peu près : « Je donnerai cette terre à ta postérité. »

Quand il introduit les Israélites dans cette terre promise à leurs pères, il la leur loue afin qu'ils l'aiment. Il l'appelle toujours « une bonne terre grasse et abondante, qui ruisselle de tous côtés de lait et de miel. » (*Exod.* III, 8, et *alibi.*)

Ceux qui dégoûtent le peuple de cette terre qui le devait nourrir si abondamment, sont punis de mort comme séditieux et ennemis de leur patrie. « Les hommes que Moïse avait envoyés pour reconnaître la terre, et qui en avaient dit du mal, furent mis à mort devant Dieu. » (*Num.* XIV, 36, 37.)

Ceux du peuple qui avaient méprisé cette terre en sont exclus et meurent dans le désert. « Vous n'entrerez point dans la terre que j'ai juré à vos pères de leur donner. Vos enfants (innocents et qui n'ont point de part à votre injuste dégoût) entreront dans la terre qui vous a déplu ; et pour vous, vos corps morts seront gisants dans ce désert. » (*Ibid.*, 30, 31, 32.)

Ainsi la société humaine demande qu'on aime la terre où l'on habite ensemble ; on la regarde comme une mère et une nourrice commune ; on s'y attache, et cela unit. C'est ce que les Latins appellent *charitas patrii soli*, l'amour de la patrie : et ils la regardent comme un lien entre les hommes.

Les hommes en effet se sentent liés par quelque chose de fort, lorsqu'ils songent que la même terre qui les a portés et nourris étant vivants ; les recevra en son sein quand ils seront morts. « Votre demeure sera la mienne ; votre peuple sera mon peuple, » disait Ruth à sa belle-mère Noémi (*Ruth.* I, 16, 17) : « je mourrai dans la terre où vous

(1) AUG., *De civit. Dei*, lib. XII, cap. 87, tom. VII.

(2) AUG., *De civit. Dei*, lib. XIX, cap. 7, tom. VII.

serez enterrée, et j'y choisirai ma sépulture. »

Joseph mourant dit à ses frères (*Gen.* L, 23, 24) : « Dieu vous visitera et vous établira dans la terre qu'il a promise à nos pères : emportez mes os avec vous. » Ce fut là sa dernière parole. Ce lui est une douceur en mourant d'espérer de suivre ses frères dans la terre que Dieu leur donne pour leur patrie ; et ses os y reposeront plus tranquillement au milieu de ses concitoyens.

C'est un sentiment naturel à tous les peuples. Thémistocle, Athénien, était banni de sa patrie comme traître : il en machinait la ruine avec le roi de Perse à qui il s'était livré ; et toutefois en mourant il oublia Magnésie que le roi lui avait donnée, quoiqu'il y eût été si bien traité, et il ordonna à ses amis de porter ses os dans l'Attique pour les y inhumer secrètement (2030), à cause que la rigueur des décrets publics ne permettait pas qu'on le fît d'une autre sorte. Dans les approches de la mort, où la raison revient et où la vengeance cesse, l'amour de la patrie se réveille ; il croit satisfaire à sa patrie : il croit être rappelé de son exil après sa mort ; et comme ils parlaient alors, que la terre serait plus bénigne et plus légère à ses os.

C'est pourquoi de bons citoyens s'affectionnent à leur terre natale. « J'étais devant le roi, » dit Néhémias (*II Esdr.* II, 1, 2, 3, 6), « et je lui présentais à boire et je paraissais languissant en sa présence ; et le roi me dit : Pourquoi votre visage est-il si triste, puisque je ne vous vois point malade ? et je dis au roi : Comment pourrais-je n'avoir pas le visage triste, puisque la ville où mes pères sont ensevelis est déserte et que ses portes sont brûlées ? Si vous voulez me faire quelque grâce, renvoyez-moi en Judée en la terre du sépulcre de mon père, et je la rebâtirai. »

Etant arrivé en Judée, il appelle ses concitoyens que l'amour de leur commune patrie unissait ensemble. « Vous savez, » dit-il (*Ibid.*, 17), « notre affliction. Jérusalem est déserte ; ses portes sont consumées par le feu : venez et unissons-nous pour la rebâtir. »

Tant que les Juifs demeurèrent dans un pays étranger et si éloigné de leur patrie, ils ne cessèrent de pleurer et d'enfler, pour ainsi parler, de leurs larmes les fleuves de Babylone en se souvenant de Sion. Ils ne pouvaient se résoudre à chanter leurs agréables cantiques qui étaient les cantiques du Seigneur dans une terre étrangère. Leurs instruments de musique, autrefois leur consolation et leur joie, demeuraient suspendus aux saules plantés sur la rive, et ils en avaient perdu l'usage. « O Jérusalem, disaient-ils, si jamais je puis t'oublier, puissé-je m'oublier moi-même ! » (*Psal.* CXXXVI.) Ceux que les vainqueurs avaient laissés dans leur terre natale s'estimaient heureux, et ils disaient au Seigneur dans les psaumes qu'ils lui chantaient durant la captivité : « Il est temps, ô Seigneur ! que vous ayez pitié de Sion : vos serviteurs en aiment les ruines mêmes et les pierres démolies : et leur terre natale, toute désolée qu'elle est, a encore toute leur tendresse et toute leur compassion. » (*Psal.* CI, 14, 15.)

(3) Tacite., lib. I.

ARTICLE III.

Pour former les nations et unir les peuples, il a fallu établir un gouvernement.

Première Proposition. *Tout se divise et se partialise parmi les hommes.* — Il ne suffit pas que les hommes habitent la même contrée ou parlent un même langage, parce qu'étant devenus intraitables par la violence de leurs passions et incompatibles par leurs humeurs différentes, ils ne pouvaient être unis à moins que de se soumettre tous ensemble à un même gouvernement qui les réglât tous.

Faute de cela, Abraham et Lot ne peuvent compatir ensemble et sont contraints de se séparer. « La terre où ils étaient ne les pouvait contenir, parce qu'ils étaient tous deux fort riches et ils ne pouvaient demeurer ensemble : en sorte qu'il arrivait des querelles entre leurs bergers. Enfin, il fallut pour s'accorder que l'un allât à droite et l'autre à gauche. » (*Gen.* XIII, 6, 7, 9.)

Si Abraham et Lot, deux hommes justes, et d'ailleurs si proches parents, ne peuvent s'accorder entre eux à cause de leurs domestiques, quel désordre n'arriverait pas parmi les méchants ?

IIe Prop. *La seule autorité du gouvernement peut mettre un frein aux passions et à la violence devenue naturelle aux hommes.* — « Si vous voyez les pauvres calomniés et des jugements violents par lesquels la justice est renversée dans la province, le mal n'est pas sans remède : car au-dessus du puissant il y a de plus puissants ; et ceux-là même ont sur leur tête des puissances plus absolues ; et enfin le roi de tout le pays leur commande à tous. » (*Eccle.* V, 7, 8.) La justice n'a de soutien que l'autorité et la subordination des puissances.

Cet ordre est le frein de la licence. Quand chacun fait ce qu'il veut et n'a pour règle que ses désirs, tout va en confusion. Un lévite viole ce qu'il y a de plus saint dans la loi de Dieu. La cause qu'en donne l'Ecriture : « C'est qu'en ce temps-là il n'y avait point de roi en Israël et que chacun faisait ce qu'il jugeait à propos. » (*Jud.* XVII, 6.)

C'est pourquoi, quand les enfants d'Israël sont prêts d'entrer dans la terre où ils devaient former un corps d'état et un peuple réglé, Moïse leur dit : « Gardez-vous bien de faire là comme nous faisons ici, où chacun fait ce qu'il trouve à propos ; parce que vous n'êtes pas encore arrivés au lieu de repos et à la possession que le Seigneur vous a destinée. » (*Deut.* XXXI, 3, 7.)

IIIe Prop. *C'est par la seule autorité du gouvernement que l'union est établie parmi*

les hommes. — Cet effet du commandement légitime nous est marqué par ces paroles souvent réitérées dans l'Ecriture : Au commandement de Saül et de la puissance légitime, « tout Israël sortit comme un seul homme. (*I Reg.* XI, 7, et *alibi.*) Ils étaient quarante mille hommes, et toute cette multitude était comme un seul. » (*I Esdr.* II, 64.) Voilà quelle est l'unité d'un peuple, lorsque chacun renonçant à sa volonté, la transporte et la réunit à celle du prince et du magistrat. Autrement nulle union; les peuples errent vagabonds comme un troupeau dispersé. « Que le Seigneur Dieu des esprits dont toute chair est animée, donne à cette multitude un homme pour la gouverner, qui marche devant elle, qui la conduise; de peur que le peuple de Dieu ne soit comme des brebis qui n'ont point de pasteur. » (*Num.* XXVII, 16, 17.)

IVe PROP. *Dans un gouvernement réglé, chaque particulier renonce au droit d'occuper par force ce qui lui convient.* — Otez le gouvernement, la terre et tous ses biens sont aussi communs entre les hommes que l'air et la lumière. Dieu dit à tous les hommes : « Croissez et multipliez, et remplissez la terre. » (*Gen.* I, 28; IX, 7.) Il leur donne à tous indistinctement « toute herbe qui porte son germe sur la terre et tous les bois qui y naissent. » (*Gen.* I, 29.) Selon ce droit primitif de la nature, nul n'a de droit particulier sur quoi que ce soit, et tout est en proie à tous.

Dans un gouvernement réglé, nul particulier n'a droit de rien occuper. Abraham étant dans la Palestine, demande aux seigneurs du pays jusqu'à la terre où il enterra sa femme Sara. « Donnez-moi droit de sépulture parmi vous. » (*Gen.* XXIII, 4.)

Moïse ordonne qu'après la conquête de la terre de Chanaan, elle soit distribuée au peuple par l'autorité du souverain magistrat. « Josué, dit-il, vous conduira. Et après il dit à Josué lui-même : Vous introduirez le peuple dans la terre que Dieu lui a promise, et vous la lui distribuerez par le sort. » (*Deut.* XXXI, 3, 7.)

La chose fut ainsi exécutée. Josué, avec le conseil, fit le partage entre les tribus et entre les particuliers selon le projet et les ordres de Moïse. (*Jos.* XIII-XVII.)

De là est né le droit de propriété; et en général tout droit doit venir de l'autorité publique, sans qu'il soit permis de rien envahir ni de rien attenter par la force.

Ve PROP. *Par le gouvernement, chaque particulier devient plus fort.* — La raison est que chacun est secouru. Toutes les forces de la nation concourent en un, et le magistrat souverain a droit de les réunir. « Race rebelle et méchante, » dit Moïse à ceux de Ruben, « demeurerez-vous en repos pendant que vos frères iront au combat? Non, répondent-ils, nous marcherons avancés à la tête de nos frères, et ne retournerons point dans nos maisons jusqu'à ce qu'ils soient en possession de leur héritage. » (*Num.* XXXII, 6, 17, 18.)

Ainsi le magistrat souverain a en sa main toutes les forces de la nation qui se soumet à lui obéir. « Nous ferons, dit tout le peuple à Josué, tout ce que vous nous commanderez : nous irons partout où vous nous enverrez. Qui résistera à vos paroles, et ne sera pas obéissant à tous vos ordres, qu'il meure! Soyez ferme seulement et agissez avec vigueur. » (*Jos.* I, 16, 18.)

Toute la force est transportée au magistrat souverain; chacun l'affermit au préjudice de la sienne, et renonce à sa propre vie en cas qu'il désobéisse. On y gagne : car on y retrouve en la personne de ce suprême magistrat, plus de force qu'on en a quitté pour l'autoriser; puisqu'on y retrouve toute la force de la nation réunie ensemble pour nous secourir.

Ainsi, un particulier est en repos contre l'oppression et la violence; parce qu'il a en la personne du prince un défenseur invincible et plus fort sans comparaison que tous ceux du peuple qui entreprendraient de l'opprimer.

Le magistrat souverain a intérêt de garantir de la force tous les particuliers; parce que si une autre force que la sienne prévaut parmi le peuple, son autorité et sa vie est en péril.

Les hommes superbes et violents sont ennemis de l'autorité, et leur discours naturel est de dire : « Qui est notre maître? » (*Psal.* XI, 5.)

« La multitude du peuple fait la dignité du roi. » (*Prov.* XIV, 28.) S'il le laisse dissiper et accabler par les hommes violents, il se fait tort à lui-même.

Ainsi le magistrat souverain est l'ennemi naturel de toutes les violences. « Ceux qui agissent avec violence sont en abomination devant le roi, parce que son trône est affermi par la justice. » (*Prov.* XVI, 12.)

Le prince est donc par sa charge, à chaque particulier, « un abri pour se mettre à couvert du vent et de la tempête, et un rocher avancé sous lequel il se met à l'ombre dans une terre sèche et brûlante. La justice établit la paix; il n'y a rien de plus beau que de voir les hommes vivre tranquillement : chacun est en sûreté dans sa tente et jouit du repos et de l'abondance. » (*Isa.* XXXII, 2, 17, 18.) Voilà les fruits naturels d'un gouvernement réglé.

En voulant tout donner à la force, chacun se trouve faible dans ses prétentions les plus légitimes, par la multitude des concurrents, contre qui il faut être prêt. Mais sous un pouvoir légitime chacun se trouve fort, en mettant toute la force dans le magistrat, qui a intérêt de tenir tout en paix pour être lui-même en sûreté.

Dans un gouvernement réglé, les veuves, les orphelins, les pupilles, les enfants mêmes dans le berceau sont forts. Leur bien leur est conservé; le public prend soin de leur éducation; leurs droits sont défendus, et leur cause est la cause propre du magistrat. Toute l'Ecriture le charge de faire justice au pauvre, au faible, à la veuve, à l'orphe-

lin et au pupille. (*Deut.* x, 18; *Psal.* LXXXI, 3, et *alibi.*)

C'est donc avec raison que saint Paul nous recommande de « prier persévéramment, et avec instance pour les rois, et pour tous ceux qui sont constitués en dignité, afin que nous passions tranquillement notre vie, en toute piété et chasteté. » (*I Tim.* II, 1, 2.)

De tout cela il résulte qu'il n'y a point de pire état que l'anarchie; c'est-à-dire l'état où il n'y a point de gouvernement ni d'autorité. Où tout le monde veut faire ce qu'il veut, nul ne fait ce qu'il veut; où il n'y a point de maître, tout le monde est maître; où tout le monde est maître, tout le monde est esclave.

VIe Prop. *Le gouvernement se perpétue, et rend les Etats immortels.* — Quand Dieu déclare à Moïse qu'il va mourir, Moïse lui dit aussitôt : « Donnez, Seigneur, à ce peuple quelqu'un qui le gouverne. » (*Num.* XXVII, 16, 17.) Ensuite, par l'ordre de Dieu, Moïse établit Josué pour lui succéder, « en présence du grand prêtre Eléazar et de tout le peuple, et lui impose les mains (*Num.* XXVII, 22, 23), » en signe que la puissance se continuait de l'un à l'autre.

Après la mort de Moïse, tout le peuple reconnaît Josué. « Nous vous obéirons en toutes choses comme nous avons fait à Moïse. » (*Jos.* I, 17.) Le prince meurt; mais l'autorité est immortelle, et l'Etat subsiste toujours. C'est pourquoi les mêmes desseins se continuent : la guerre commencée se poursuit, et Moïse revit en Josué. « Souvenez-vous, » dit-il à ceux de Ruben, « de ce que vous a commandé Moïse. » Et un peu après : « Vous posséderez la terre que le serviteur de Dieu Moïse vous a donnée. » (*Ibid.*, 9. 10, 11, 13, 15, 16.)

Il faut bien que les princes changent, puisque les hommes sont mortels : mais le gouvernement ne doit pas changer; l'autorité demeure ferme, les conseils sont suivis et éternels.

Après la mort de Saül, David dit à ceux de Jabès-Galaad, qui avaient bien servi ce prince : « Prenez courage et soyez toujours gens de cœur; parce qu'encore que votre maître Saül soit mort, la maison de Juda m'a sacré roi. » (*II Reg.* II, 7.)

Il leur veut faire entendre que, comme l'autorité ne meurt jamais, ils doivent continuer leurs services, dont le mérite est immortel dans un Etat bien réglé.

ARTICLE IV.

Des lois.

Première Proposition. *Il faut joindre les lois au gouvernement pour le mettre dans sa perfection.* — C'est-à-dire qu'il ne suffit pas que le prince, ou que le magistrat souverain règle les cas qui surviennent suivant l'occurrence; mais qu'il faut établir des règles générales de conduite, afin que le gouvernement soit constant et uniforme : et c'est ce qu'on appelle lois.

IIe Prop. *On pose les principes primitifs de toutes les lois.* — Toutes les lois sont fondées sur la première de toutes les lois, qui est celle de la nature, c'est-à-dire sur la droite raison, et sur l'équité naturelle. Les lois doivent régler les choses divines et humaines, publiques et particulières, et sont commencées par la nature, selon ce que dit saint Paul (*Rom.* II, 14, 15) : que « les gentils qui n'ont pas de loi, faisant naturellement ce qui est de la loi, se font une loi à eux-mêmes, et montrent l'œuvre de la loi écrite dans leurs cœurs par le témoignage de leurs consciences, et les pensées intérieures qui s'accusent mutuellement, et se défendent aussi l'une contre l'autre. »

Les lois doivent établir le droit sacré et profane, le droit public et particulier; en un mot, la droite observance des choses divines et humaines parmi les citoyens, avec les châtiments et les récompenses.

Il faut donc, avant toutes choses, régler le culte de Dieu. C'est par où commence Moïse, et il pose ce fondement de la société des Israélites. A la tête du Décalogue on voit ce précepte fondamental : « Je suis le Seigneur, tu n'auras point de dieux étrangers, » etc. (*Exod.* XX, 2-, 3.)

Ensuite viennent les préceptes qui regardent la société. « Tu ne tueras point, tu ne déroberas point (*Ibid.*, 13seq.), » et les autres. Tel est l'ordre général de toute législation.

IIIe Prop. *Il y a un ordre dans les lois.* — Le premier principe des lois est de reconnaître la Divinité, d'où nous viennent tous les biens et l'être même. « Crains Dieu et observe ses commandements; c'est là tout l'homme. » (*Eccle.* XII, 13.) Et l'autre est de « faire à autrui comme nous voulons qu'il nous soit fait. » (*Matth.* VII, 12; *Luc.* VI, 31.)

IVe Prop. *Un grand roi explique les caractères des lois.* — L'intérêt et la passion corrompent les hommes. La loi est sans intérêt et sans passion : « elle est sans tache et sans corruption; elle dirige les âmes, elle est fidèle : elle parle sans déguisement et sans flatterie. Elle rend sages les enfants (*Psal.* XVIII, 8) : » elle prévient en eux l'expérience, et les remplit, dès leur premier âge, de bonnes maximes. « Elle est droite et réjouit le cœur. » (*Ibid.*, 9.) On est ravi de voir comme elle est égale à tout le monde, et comme au milieu de la corruption elle conserve son intégrité. « Elle est pleine de lumière : » dans la loi sont recueillies les lumières les plus pures de la raison. « Elle est véritable et se justifie par elle-même (*Ibid.*, 10) : » car elle suit les premiers principes de l'équité naturelle, dont personne ne disconvient que ceux qui sont tout à fait aveugles. « Elle est plus désirable que l'or, et plus douce que le miel (*Ibid.*; 11) : » d'elle vient l'abondance et le repos.

David remarque dans la loi de Dieu ces propriétés excellentes, sans lesquelles il n'y a point de loi véritable.

Ve Prop. *La loi punit et récompense.* — C'est pourquoi la loi de Moïse se trouve par-

tout accompagnée de châtiments : voici le principe qui les rend aussi justes que nécessaires. La première de toutes les lois, comme nous l'avons remarqué, est celle de ne point faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait. Ceux qui sortent de cette loi primitive, si droite et si équitable, dès là méritent qu'on leur fasse ce qu'ils ne veulent pas qui leur soit fait : ils ont fait souffrir aux autres ce qu'ils ne voulaient pas qu'on leur fît, ils méritent qu'on leur fasse souffrir ce qu'ils ne veulent pas. C'est le juste fondement des châtiments, conformément à cette parole prononcée contre Babylone : « Prenez vengeance d'elle; faites lui comme elle a fait (*Jer.* I, 15) : » elle n'a épargné personne, ne l'épargnez pas : elle a fait souffrir les autres; faites-la souffrir.

Sur le même principe sont fondées les récompenses. Qui sert le public ou les particuliers, le public et les particuliers le doivent servir.

VIe Prop. *La loi est sacrée et inviolable.* — Pour entendre parfaitement la nature de la loi, il faut remarquer que tous ceux qui en ont bien parlé, l'ont regardée dans son origine comme un pacte et un traité solennel par lequel les hommes conviennent ensemble, par l'autorité des princes, de ce qui est nécessaire pour former leur société.

On ne veut pas dire par là que l'autorité des lois dépende du consentement et acquiescement des peuples; mais seulement que le prince, qui d'ailleurs par son caractère n'a d'autre intérêt que celui du public, est assisté des plus sages têtes de la nation, et appuyé sur l'expérience des siècles passés.

Cette vérité, constante parmi tous les hommes, est expliquée admirablement dans l'Ecriture. Dieu assemble son peuple, leur fait à tous proposer la loi, par laquelle il établissait le droit sacré et profane, public et particulier de la nation, et les en a fait tous convenir en sa présence. « Moïse convoqua tout le peuple. Et comme il leur avait déjà récité tous les articles de cette loi, il leur dit : Gardez les paroles de ce pacte, et les accomplissez, afin que vous entendiez ce que vous avez à faire. Vous êtes tous ici devant le Seigneur, votre Dieu, vos chefs, vos tribus, vos sénateurs, vos docteurs, tout le peuple d'Israël, vos enfants, vos femmes, et l'étranger qui se trouve mêlé avec vous dans le camp; afin que tous ensemble vous vous obligiez à l'alliance du Seigneur, et au serment que le Seigneur fait avec vous; et que vous soyez son peuple et qu'il soit votre Dieu. Et je ne fais pas ce traité avec vous seul, mais je le fais pour tous, présents et absents. » (*Deut.* XXIX, 2, 9-15.)

Moïse reçoit ce traité au nom de tout le peuple qui lui avait donné son consentement. « J'ai été, dit-il (*Deut.* V, 5), le médiateur entre Dieu et vous, et le dépositaire des paroles qu'il vous donnait, et vous à lui. »

Tout le peuple consent expressément au traité. « Les lévites disent à haute voix : Maudit celui qui ne demeure pas ferme dans toutes les paroles de cette loi, et ne les accomplit pas; et tout le peuple répond : Amen : Qu'il soit ainsi. » (*Deut.* XXVII, 11, 26; *Jos.* VIII, 34, seq.)

Il faut remarquer que Dieu n'avait pas besoin du consentement des hommes pour autoriser sa loi, parce qu'il est leur Créateur, qu'il peut les obliger à ce qu'il lui plaît; et toutefois, pour rendre la chose plus solennelle et plus ferme, il les oblige à la loi par un traité exprès et volontaire.

VIIe Prop. *La loi est réputée avoir une origine divine.* — Le traité qu'on vient d'entendre a un double effet : il unit le peuple à Dieu, et il unit le peuple en soi-même.

Le peuple ne pouvait s'unir en soi même par une société inviolable, si le traité n'en était fait dans son fond en présence d'une puissance supérieure telle que celle de Dieu, protecteur naturel de la société humaine, et inévitable vengeur de toute contravention à la loi.

Mais quand les hommes s'obligent à Dieu, lui promettant de garder, tant envers lui qu'entre eux, tous les articles de la loi qu'il leur propose; alors la convention est inviolable, autorisée par une puissance à laquelle tout est soumis.

C'est pourquoi tous les peuples ont voulu donner à leurs lois une origine divine; et ceux qui ne l'ont pas eue ont feint de l'avoir.

Minos se vantait d'avoir appris de Jupiter les lois qu'il donna à ceux de Crète; ainsi Lycurgue, ainsi Numa, ainsi tous les autres législateurs ont voulu que la convention par laquelle les peuples s'obligeaient entre eux à garder les lois fût affermie par l'autorité divine, afin que personne ne pût s'en dédire.

Platon, dans sa *République*, et dans son livre des *Lois*, n'en propose aucunes qu'il ne veuille faire confirmer par l'oracle avant qu'elles soient reçues; et c'est ainsi que les lois deviennent sacrées et inviolables.

VIIIe Prop. *Il y a des lois fondamentales qu'on ne peut changer; il est même très-dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas.* — C'est principalement de ces lois fondamentales qu'il est écrit, qu'en les violant, « on ébranle tous les fondements de la terre (*Psal.* LXXXI, 5), » après quoi il ne reste plus que la chute des empires.

En général les lois ne sont pas lois, si elles n'ont quelque chose d'inviolable. Pour marquer leur solidité et leur fermeté, Moïse ordonne « qu'elles soient toutes écrites nettement et visiblement sur des pierres. » (*Deut.* XXVII, 8.) Josué accomplit ce commandement. (*Jos.* VIII, 32.)

Les autres peuples civilisés conviennent de cette maxime. « Qu'il soit fait un édit, et qu'il soit écrit selon la loi inviolable des Perses et des Mèdes, disent à Assuérus les sages de son conseil qui étaient toujours près de sa personne. Ces sages savaient les

lois et le droit des anciens.» (*Esth.* I, 13, 19.) Cet attachement aux lois et aux anciennes maximes affermit la société et rend les Etats immortels.

On perd la vénération pour les lois quand on les voit si souvent changer. C'est alors que les nations semblent chanceler, comme troublées et prises de vin, ainsi que parlent les prophètes. (*Isa.* XIX, 14.) L'esprit de vertige les possède, et leur chute est inévitable : « parce que les peuples ont violé les lois, changé le droit public, et rompu les pactes les plus solennels. » (*Isa.* XXIV, 5.) C'est l'état d'un malade inquiet qui ne sait quel mouvement se donner.

« Je hais deux nations, » dit le sage fils de Sirach (*Eccli.* L, 27, 28), » et la troisième n'est pas une nation : c'est le peuple insensé qui demeure dans Sichem : » c'est-à-dire le peuple de Samarie, qui ayant renversé l'ordre, oublié la loi, établi une religion et une loi arbitraire, ne mérite pas le nom de peuple.

On tombe dans cet état quand les lois sont variables et sans consistance, c'est-à-dire quand elles cessent d'être lois.

ARTICLE V.

Conséquences des principes généraux de l'humanité.

Unique Proposition. *Le partage des biens entre les hommes, et la division des hommes mêmes en peuples et en nations, ne doit point altérer la société générale du genre humain.* — « Si quelqu'un de vos frères est réduit à la pauvreté, n'endurcissez pas votre cœur et ne lui resserrez pas votre main; mais ouvrez-la au pauvre, et prêtez-lui tout ce dont vous verrez qu'il aura besoin. Que cette pensée impie ne vous vienne point dans l'esprit : Le septième an arrive, où selon la loi toutes les obligations pour dettes sont annulées. Ne vous détournez pas pour cela du pauvre, de peur qu'il ne crie contre vous devant le Seigneur, et que votre conduite vous tourne à péché ; mais donnez-lui, et le secourez sans aucun détour ni artifice, afin que le Seigneur vous bénisse.» (*Deut.* XV, 7-10.)

La loi serait trop inhumaine si, en partageant les biens, elle ne donnait pas aux pauvres quelque recours sur les riches. Elle ordonne, dans cet esprit, d'exiger ses dettes avec grande modération. « Ne prenez point à votre frère les instruments nécessaires pour la vie, comme la meule dont il moud son blé ; car autrement il vous aurait engagé sa propre vie. S'il vous doit, n'entrez pas dans sa maison pour prendre des gages, mais demeurez dehors, et recevez ce qu'il vous apportera. Et s'il est si pauvre qu'il soit contraint de vous donner sa couverture, qu'elle ne passe pas la nuit chez vous ; mais rendez-la à votre frère, afin que, dormant dans sa couverture, il vous bénisse ; et vous serez juste devant le Seigneur.» (*Deut.* XXIV, 6, 10-13.)

La Loi s'étudie en toutes choses à entretenir dans les citoyens cet esprit de secours mutuel. « Quand vous verrez s'égarer, » dit-elle (*Deut.* XXII, 1-3), « le bœuf ou la brebis de votre frère, ne passez pas outre sans les retirer. Quand vous ne connaîtriez pas celui à qui elle est, ou qu'il ne vous toucherait en rien, menez son animal en votre maison, jusqu'à ce que votre frère le vienne requérir. Faites-en de même de son âne, et de son habit, et de toutes les autres choses qu'il pourrait avoir perdues. Si vous les trouvez, ne les négligez pas comme choses appartenantes à autrui ; » c'est-à-dire prenez-en soin comme si elle était à vous, pour la rendre soigneusement à celui qui l'a perdue.

Par ces lois, il n'y a point de partage qui empêche que je n'aie soin de ce qui est à autrui, comme s'il était à moi-même ; et que je ne fasse part à autrui de ce que j'ai, comme s'il était véritablement à lui.

C'est ainsi que la loi remet en quelque sorte en communauté les biens qui ont été partagés, pour la commodité publique et particulière.

Elle laisse même dans les terres si justement partagées quelque marque de l'ancienne communauté ; mais réduite à certaines bornes pour l'ordre public. « Vous pouvez, dit-elle (*Deut.* XXIII, 24, 25), entrer dans la vigne de votre prochain, et y manger du raisin tant que vous voudrez, mais non pas l'emporter dehors. Si vous entrez dans les blés de votre ami, vous en pourrez cueillir des épis, et les froisser avec la main, mais non pas les couper avec la faucille. »

« Quand vous ferez votre moisson, si vous oubliez quelque gerbe, ne retournez pas sur vos pas pour l'enlever ; mais laissez-la enlever à l'étranger, au pupille et à la veuve, afin que le Seigneur vous bénisse dans tous les travaux de vos mains. » Il ordonne la même chose des olives, et des raisins dans la vendange (*Deut.* XXIV, 19, 20, 21.)

Moïse rappelle, par ce moyen, dans la mémoire des possesseurs, qu'ils doivent toujours regarder la terre comme la mère commune et la nourrice de tous les hommes ; et ne veut pas que le partage qu'on en a fait leur fasse oublier le droit primitif de la nature.

Il comprend les étrangers dans ce droit. « Laissez, » dit-il (*Ibid.*), « ces olives, ces raisins et ces gerbes oubliées, à l'étranger, au pupille et à la veuve. »

Il recommande particulièrement, dans les jugements, l'étranger et le pupille, honorant en tout la société du genre humain. « Ne pervertis point, » dit-il (*Ibid.*, 17, 22), « le jugement de l'étranger et du pupille : souviens-toi que tu as été étranger et esclave en Egypte. »

Il est si loin de vouloir qu'on manque d'humanité aux étrangers, qu'il étend même en quelque façon cette humanité jusqu'aux animaux. Quand on trouve un oiseau qui couve, le législateur défend de prendre ensemble la mère et les petits. « Laisse-la aller, » dit-il, » si tu lui ôtes ses petits. » (*Deut.* XXII,

6, 7.) Comme s'il disait : Elle perd assez en les perdant, sans perdre encore sa liberté.

Dans le même esprit de douceur, la loi défend de « cuire le chevreau dans le lait de sa mère (*Deut.* XIV, 21) ; » et de « lier la bouche, » c'est-à-dire de refuser la nourriture, « au bœuf qui travaille à battre le blé. » (*Deut.* XXV, 4.)

« Est-ce que Dieu a soin des bœufs? » comme dit saint Paul (*I Cor.* IX, 9) : a-t-il fait la loi pour eux, et pour les chevreaux, et pour les bêtes? et ne paraît-il pas qu'il a voulu inspirer aux hommes la douceur et l'humanité en toutes choses ; afin qu'étant doux aux animaux, ils sentent mieux ce qu'ils doivent à leurs semblables?

Il ne faut donc pas penser que les bornes qui séparent les terres des particuliers, et les Etats, soient faites pour mettre la division dans le genre humain ; mais pour faire seulement qu'on n'attente rien les uns sur les autres, et que chacun respecte le repos d'autrui. C'est pour cela qu'il est dit : « Ne transporte point les bornes qu'ont mises les anciens dans la terre que t'a donnée le Seigneur ton Dieu. » (*Deut.* XIX, 14.) Et encore : « Maudit celui qui remue les bornes de son voisin. » (*Deut.* XXVII, 17.)

Il faut encore plus respecter les bornes qui séparent les Etats, que celles qui séparent les particuliers ; et on doit garder la société que Dieu a établie entre tous les hommes.

Il n'y a que certains peuples maudits et abominables, avec qui toute société est interdite, à cause de leur effroyable corruption, qui se répandrait sur leurs alliés. « N'aie point, » dit la Loi (*Deut.* VII, 2-4), « de société avec ces peuples, ne leur donne point ta fille, ne prends pas la leur pour ton fils, parce qu'ils le séduiront ou le feront servir aux dieux étrangers. »

Hors de là Dieu défend ces aversions qu'ont les peuples les uns pour les autres ; et au contraire, il fait valoir tous les liens de la société qui sont entre eux. « N'ayez point en exécration l'Iduméen, parce que vous venez de même sang ; ni l'Egyptien, parce que vous avez été étrangers dans sa terre. » (*Deut.* XXIII, 7.)

Aussi est-il demeuré, parmi tous les peuples, certains principes communs de société et de concorde. Les peuples les plus éloignés s'unissent par le commerce, et conviennent qu'il faut garder la foi et les traités. Il y a, dans tous les peuples civilisés, certaines personnes à qui tout le genre humain semble avoir donné une sûreté pour entretenir le commerce entre les nations. La guerre même n'empêche pas ce commerce ; les ambassadeurs sont regardés comme des personnes sacrées : qui viole leur caractère est en horreur ; et David prit avec raison une vengeance terrible des Ammonites, et de leur roi, qui avait maltraité ses ambassadeurs. (*II Reg.* X, 3, 4; XII, 30, 31.)

Les peuples qui ne connaissent pas ces lois de société sont peuples inhumains, barbares, ennemis de toute justice, et du genre humain, que l'Ecriture appelle du nom odieux de « gens sans foi et sans alliance. » (*Rom.* 1, 31.)

Voici une belle règle de saint Augustin pour l'application de la charité. « Où la raison est égale, il faut que le sort décide. L'obligation de s'entr'aimer est égale dans tous les hommes, et pour tous les hommes. Mais comme on ne peut pas également les servir tous, on doit s'attacher principalement à servir ceux que les lieux, les temps et les autres rencontres semblables nous unissent d'une façon particulière comme par une espèce de sort (4). »

ARTICLE VI.

De l'amour de la patrie.

PREMIÈRE PROPOSITION. *Il faut être bon citoyen, et sacrifier à sa patrie dans le besoin tout ce qu'on a, et sa propre vie; où il est parlé de la guerre.* — Si l'on est obligé d'aimer tous les hommes, et qu'à vrai dire il n'y ait point d'étranger pour le Chrétien, à plus forte raison doit-il aimer ses concitoyens. Tout l'amour qu'on a pour soi-même, pour sa famille, et pour ses amis, se réunit dans l'amour qu'on a pour sa patrie, où notre bonheur et celui de nos familles et de nos amis est renfermé.

C'est pourquoi les séditieux, qui n'aiment pas leur pays, et y portent la division, sont l'exécration du genre humain. La terre ne les peut pas supporter, et s'ouvre pour les engloutir. C'est ainsi que périrent Coré, Dathan et Abiron. « S'ils périssent, » dit Moïse (*Num.* XVI, 28, etc.), « comme les autres hommes, s'ils sont frappés d'une plaie ordinaire, le Seigneur ne m'a pas envoyé : mais si Dieu fait quelque chose d'extraordinaire, et que la terre ouvre sa bouche pour les engloutir, eux et tout ce qui leur appartient, en sorte qu'on les voie entrer tout vivants dans les enfers, vous connaîtrez qu'ils ont blasphémé contre le Seigneur. A peine avait-il cessé de parler que la terre s'ouvrit sous leurs pieds, et les dévora avec leur tente, et tout ce qui leur appartenait. »

Ainsi méritaient d'être retranchés ceux qui mettaient la division parmi le peuple. Il ne faut point avoir de société avec eux ; en approcher c'est approcher de la peste. « Retirez-vous, » dit Moïse (*Num.* XVI, 26), « de la tente de ces impies, et ne touchez rien de ce qui leur appartient, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés et dans leur perte. »

On ne doit point épargner ses biens quand il s'agit de servir la patrie. Gédéon « dit à ceux de Soccoth : Donnez de quoi vivre aux soldats qui sont avec moi, parce qu'ils défaillent, afin que nous poursuivions les ennemis. » Ils refusent, et Gédéon en fait un juste châtiment. (*Jud.* VIII, 5, 15-17.) Qui sert le public sert chaque particulier. Il

(4) S. Aug., *De doct. Christ.*, l. I, cap. 28, t. III.

faut même sans hésiter exposer sa vie pour son pays. Ce sentiment est commun à tous les peuples, et surtout il paraît dans le peuple de Dieu.

Dans les besoins de l'Etat, tout le monde sans exception était obligé d'aller à la guerre; et c'est pourquoi les armées étaient si nombreuses.

La ville de Jabès en Galaad, assiégée et réduite à l'extrémité par Naas, roi des Ammonites, envoie exposer son péril extrême à Saül, « qui aussitôt fait couper un bœuf en douze morceaux, qu'il envoya aux confins de chacune des douze tribus avec cet édit : Qui ne sortira pas avec Saül et Samuel, ses bœufs seront ainsi mis en pièces : et aussitôt tout le peuple s'assembla comme un seul homme : et Saül en fit la revue à Bézech; et ils se trouvèrent d'Israël trois cent mille, et trente mille de Juda : et ils dirent aux envoyés de Jabès : Demain vous serez délivrés.» (*I Reg.* XI, 7-9.)

Ces convocations étaient ordinaires; et il faudrait transcrire toute l'histoire du peuple de Dieu pour en rapporter tous les exemples.

C'était un sujet de plainte à ceux qui n'étaient pas appelés, et ils le prenaient à affront. « Ceux d'Ephraïm dirent à Gédéon : Quel dessein avez-vous eu de ne nous point appeler quand vous alliez combattre contre Madian? Ce qu'ils dirent d'un ton de colère, et en vinrent presque à la force; et Gédéon les apaisa en louant leur valeur.» (*Jud.* VIII, 1-3.)

Ils firent la même plainte à Jephté, et la chose alla jusqu'à la sédition (*Jud.* XII, 1); tant on se piquait d'honneur d'être convoqué en ces occasions. Chacun exposait sa vie non-seulement pour tout le peuple, mais pour sa seule tribu. « Ma tribu, » dit Jephté (*Ibid.*, 2, 3), « avait querelle contre les Ammonites; ce que voyant, j'ai mis mon âme en mes mains (noble façon de parler qui signifiait exposer sa vie), et j'ai fait la guerre aux Ammonites.»

C'est une honte de demeurer en repos dans sa maison, pendant que nos citoyens sont dans le travail et dans le péril pour la commune patrie. David envoya Urie se reposer chez lui, et ce bon sujet répondit (*II Reg.* XI, 10, 11) : « L'arche de Dieu, et tout Israël et Juda sont sous des tentes; monseigneur Joab, et tous les serviteurs du roi monseigneur, couchent sur la terre : et moi j'entrerai dans ma maison pour y manger à mon aise, et y être avec ma femme! Par votre vie, je ne ferai point une chose si indigne. »

Il n'y a plus de joie pour un bon citoyen quand sa patrie est ruinée. De là ce discours de Mathathias, chef de la maison des Asmonéens ou Machabées (*I Mach.* II, 7, 8, seq.): « Malheur à moi! pourquoi suis-je né pour voir la ruine de mon peuple et celle de la cité sainte? puis-je y demeurer davantage, la voyant livrée à ses ennemis, et son sanctuaire dans la main des étrangers? Son temple est déshonoré comme un homme de néant; ses vieillards et ses enfants sont massacrés au milieu de ses rues, et sa jeunesse a péri dans la guerre : quelle nation n'a point ravagé son royaume, et ne s'est point enrichie de ses dépouilles? on lui a ravi tous ses ornements; de libre elle est devenue esclave : tout notre éclat, toute notre gloire, tout ce qu'il y avait parmi nous de sacré, a été souillé par les gentils : et comment après cela pourrions-nous vivre? »

On voit là toutes les choses qui unissent les citoyens et entre eux et avec leur patrie : les autels et les sacrifices, la gloire, les biens, le repos et la sûreté de la vie; en un mot, la société des choses divines et humaines. Mathathias, touché de toutes ces choses, déclare qu'il ne peut plus vivre voyant ses citoyens en proie, et sa patrie désolée. « En disant ces paroles, lui et ses enfants déchirèrent leurs habits, et se couvrirent de cilices, et se mirent à gémir. » (*I Mach.* II, 14.)

Ainsi faisait Jérémie, « lorsque son peuple étant mené en captivité, et la sainte cité étant désolée, plein d'une douleur amère, il prononça en gémissant ces lamentations (*Thren.*), » qui attendrissent encore ceux qui les entendent.

Le même prophète dit à Baruch, qui dans la ruine de son pays songeait encore à lui-même et à sa fortune : «Voici, ô Baruch! ce que te dit le Seigneur Dieu d'Israël : j'ai détruit le pays que j'avais bâti, j'ai arraché les enfants d'Israël que j'avais plantés, et j'ai ruiné toute cette terre : et tu cherches encore pour toi de grandes choses? ne le fais pas; contente-toi que je te sauve la vie.»(*Jer.* XLV, 1, 2, 4, 5.)

Ce n'est pas assez de pleurer les maux de ses citoyens et de son pays; il faut exposer sa vie pour leur service. C'est à quoi Mathathias excite en mourant toute sa famille. (*I Mach.* II 49 seq.) « L'orgueil et la tyrannie ont prévalu; voici des temps de malheur et de ruine pour vous : prenez donc courage, mes enfants; soyez zélateurs de la loi, et mourez pour le testament de vos pères.»

Ce sentiment demeura gravé dans le cœur de ses enfants; il n'y a rien de plus ordinaire dans la bouche de Judas, de Jonathas et de Simon, que ces paroles: Mourons pour notre peuple et pour nos frères. « Prenez courage, » dit Judas (*I Mach.* III, 58, 59), « et soyez tous gens de cœur : combattez vaillamment ces nations armées pour notre ruine. Il vaut mieux mourir à la guerre que de voir périr notre pays et le sanctuaire.» Et encore : « A Dieu ne plaise que nous fuyions devant l'ennemi; si notre heure de mourir est arrivée, mourons en gens de cœur pour nos frères, et ne mettons point de tache à notre gloire. » (*I Mach.* IX, 10.)

L'Ecriture est pleine d'exemples qui nous apprennent ce que nous devons à notre patrie; mais le plus beau de tous les exemples est celui de Jésus-Christ même.

IIe Prop. *Jésus-Christ établit, par sa doctrine et par ses exemples, l'amour que les citoyens doivent avoir pour leur patrie.* — Le

Fils de Dieu fait homme a non-seulement accompli tous les devoirs qu'exige d'un homme la société humaine, charitable envers tous et sauveur de tous; et ceux d'un bon fils envers ses parents à qui il était soumis (*Luc.* II, 51); mais encore ceux de bon citoyen, se reconnaissant « envoyé aux brebis perdues de la maison d'Israël. » (*Matth.* XV, 24.) Il s'est renfermé dans la Judée, « qu'il parcourait tout en faisant du bien, et guérissant tous ceux que le démon tourmentait. » (*Act.* X, 38.)

On le reconnaissait pour bon citoyen; et c'était une puissante recommandation auprès de lui, que d'aimer la nation judaïque. Les sénateurs du peuple juif, pour l'obliger à rendre « au centurion un serviteur malade, qui lui était cher, priaient Jésus avec ardeur, et lui disaient : Il mérite que vous l'assistiez; car il aime notre nation, et nous a bâti une synagogue : et Jésus allait avec eux, et guérit ce serviteur. » (*Luc.* VII, 3, 4, 5, 6, 10.)

Quand il songeait aux malheurs qui menaçaient de si près Jérusalem et le peuple juif, il ne pouvait retenir ses larmes. « En approchant de la ville et la regardant, il se mit à pleurer sur elle : Si tu connaissais, dit-il, dans ce temps qui t'est donné pour te repentir, ce qui pourrait t'apporter la paix! mais cela est caché à tes yeux. » (*Luc.* XIX, 41, 42.) Il dit ces mots, entrant dans Jérusalem, aux acclamations de tout le peuple.

Ce soin, qui le pressait dans son triomphe, ne le quitte pas dans sa passion. Comme on le menait au supplice, « une grande troupe de peuple et de femmes qui le suivaient, frappaient leur poitrine et gémissaient : mais Jésus, se tournant à elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi; pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants, car bientôt vont venir les jours où il sera dit : Heureuses les stériles, heureuses les entrailles qui n'ont point porté de fruit, et les mamelles qui n'ont point nourri d'enfant » (*Luc.* XXIII, 27, 28, 29.) Il ne se plaint pas des maux qu'on lui fait souffrir injustement, mais de ceux qu'un si inique procédé devait attirer à son peuple.

Il n'avait rien oublié pour les prévenir. « Jérusalem, Jérusalem, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu ramasser tes enfants, comme une poule ramasse ses petits sous ses ailes; et tu n'as pas voulu, et voilà que vos maisons vont bientôt être désolées. » (*Matth.* XXIII, 37, 38.)

Il fut, et durant sa vie, et à sa mort, exact observateur des lois et des coutumes louables de son pays, même de celles dont il savait qu'il était le plus exempt.

On se plaignit à saint Pierre qu'il ne payait pas le tribut ordinaire du temple, et cet apôtre soutenait qu'en effet il ne devait rien. « Mais Jésus le prévient en lui disant : De qui est-ce que les rois de la terre exigent le tribut, est-ce de leurs enfants ou des étrangers? Pierre répondit : Des étrangers : Jésus lui dit : Les enfants sont donc francs; et toutefois, pour ne causer point de désordre, et pour ne les pas scandaliser, allez et payez pour moi et pour vous. » (*Matth.* XVII, 24-26.) Il fait payer un tribut qu'il ne devait pas, comme fils, de peur d'apporter le moindre trouble à l'ordre public.

Aussi, dans le désir qu'avaient les pharisiens de le trouver contraire à la loi, ils ne purent jamais lui reprocher que des choses de néant, ou les miracles qu'il faisait le jour du sabbat (*Luc.* XIII, 14; *Joan.* V, 9, 12; IX, 14, 15); comme si le sabbat devait faire cesser les œuvres de Dieu, aussi bien que celles des hommes.

« Il était soumis en tout à l'ordre public, faisant rendre à César ce qui était à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » (*Matth.* XXII, 21.)

Jamais il n'entreprit rien sur l'autorité des magistrats. « Un de la troupe lui dit : Maître, commandez à mon frère qu'il fasse partage avec moi. Homme, lui répondit-il, qui m'a établi pour être votre juge et pour faire vos partages? » (*Luc.* XII, 13, 14.)

Au reste, la toute-puissance qu'il avait en main ne l'empêcha pas de se laisser prendre sans résistance. Il reprit saint Pierre, qui avait donné un coup d'épée, et rétablit le mal que cet apôtre avait fait. (*Luc.* XXII, 50, 51; *Joan.* XVIII, 11.)

Il comparaît devant les pontifes, devant Pilate et devant Hérode, répondant précisément sur le fait dont il s'agissait à ceux qui avaient droit de l'interroger. « Le souverain pontife lui dit : Je vous commande, de la part de Dieu, de me dire si vous êtes le Christ, Fils de Dieu : et il répondit : Je le suis. » (*Matth.* XXVI, 63, 64; *Luc.* XXII, 70.) Il satisfit Pilate sur sa royauté, qui faisait tout son crime, et l'assura en même temps « qu'elle n'était pas de ce monde. » (*Joan.* XVIII, 36, 37.) Il ne dit mot à Hérode, qui n'avait rien à commander dans Jérusalem, à qui aussi on le renvoyait seulement par cérémonie, et qui ne le voulait voir que par pure curiosité, après avoir satisfait à l'interrogatoire légitime. Au surplus, il ne condamna que par son silence la procédure manifestement inique, dont on usait contre lui, sans se plaindre, sans murmurer; se livrant, comme dit saint Pierre (*I Petr.* II, 23), à celui qui le jugeait injustement.

Ainsi il fut fidèle et affectionné jusqu'à la fin, à sa patrie, quoique ingrate, et à ses cruels citoyens qui ne songeaient qu'à se rassasier de son sang avec une si aveugle fureur, qu'ils lui préférèrent un séditieux et un meurtrier.

Il savait que sa mort devait être le salut de ses ingrats citoyens, s'ils eussent fait pénitence; c'est pourquoi il pria pour eux en particulier, jusque sur la croix où ils l'avaient attaché.

Caïphe ayant prononcé qu'il fallait que Jésus mourût, « pour empêcher toute la nation de périr; » l'évangéliste remarque (*Joan.* XI, 50, 51, 52) « qu'il ne dit pas cela de lui-même; mais qu'étant le pontife de cette année, il prophétisa que Jésus devait mou-

rir pour sa nation ; et non-seulement pour sa nation, mais encore pour ramasser en un les enfants de Dieu dispersés. »

Ainsi il versa son sang avec un regard particulier pour sa nation ; et en offrant ce grand sacrifice, qui devait faire l'expiation de tout l'univers, il voulut que l'amour de la patrie y trouvât sa place.

IIIe Prop. *Les apôtres et les premiers fidèles ont toujours été de bons citoyens.* — Leur maître leur avait inspiré ce sentiment. Il les avait avertis qu'ils seraient persécutés par toute la terre, et leur avait dit en même temps « qu'il les envoyait comme des agneaux au milieu des loups (*Matth.* x, 16) ; » c'est-à-dire qu'ils n'avaient qu'à souffrir sans murmure, et sans résistance.

Pendant que les Juifs persécutaient saint Paul avec une haine implacable, ce grand homme prend Jésus-Christ, qui est la vérité même, et sa conscience à témoin, que, touché d'une extrême et continuelle douleur pour l'aveuglement de ses frères, « il souhaite d'être anathème pour eux. Je vous dis la vérité, je ne mens pas : ma conscience éclairée par le Saint-Esprit m'en rend témoignage, » etc. (*Rom.* IX, 1-3.)

Dans une famine extrême, il fit une quête pour ceux de sa nation, et apporta lui-même à Jérusalem les aumônes qu'il avait ramassées pour eux dans toute la Grèce. « Je suis venu, » dit-il, (*Act.* XXIV, 17; *Rom.* XV, 25, 26), « pour faire des aumônes à ma nation. »

Ni lui ni ses compagnons n'ont jamais excité de sédition, ni assemblé tumultuairement le peuple. (*Act.* XXIV, 12, 18.)

Contraint par la violence de ses citoyens d'appeler à l'empereur, il assemble les Juifs de Rome, pour leur déclarer « que c'est malgré lui qu'il a été obligé d'appeler à César ; mais, qu'au reste, il n'a aucune accusation ni aucune plainte à faire contre ceux de sa nation. » (*Act.* XXVIII, 19.) Il ne les accuse pas ; mais il les plaint et ne parle jamais qu'avec compassion de leur endurcissement. En effet, accusé devant Félix, président de Judée (*Act.* XXIV, 10 seq.), il se défendit simplement contre les Juifs, sans faire aucun reproche à de si violents persécuteurs.

Durant trois cents ans de persécution impitoyable, les Chrétiens ont toujours suivi la même conduite.

Il n'y eut jamais de meilleurs citoyens, ni qui fussent plus utiles à leur pays, ni qui servissent plus volontiers dans les armées, pourvu qu'on ne voulût pas les y obliger à l'idolâtrie. Ecoutons le témoignage de Tertullien. « Vous dites que les Chrétiens sont inutiles : nous naviguons avec vous, nous portons les armes avec vous, nous cultivons la terre, nous exerçons la marchandise (5), » c'est-à-dire, nous vivons comme les autres dans tout ce qui regarde la société.

L'empire n'avait point de meilleurs soldats : outre qu'ils combattaient vaillamment, ils obtenaient par leurs prières ce qu'ils ne pouvaient faire par les armes. Témoin la pluie obtenue par la légion fulminante, et le miracle attesté par les lettres de Marc-Aurèle.

Il leur était défendu de causer du trouble, de renverser les idoles, de faire aucune violence : les règles de l'Eglise ne leur permettaient que d'attendre le coup en patience.

L'Eglise ne tenait pas pour martyrs ceux qui s'attiraient la mort par quelque violence semblable, et par un faux zèle. Il pouvait y avoir quelquefois des inspirations extraordinaires ; mais ces exemples n'étaient pas suivis, comme étant au-dessus de l'ordre.

Nous voyons même, dans les Actes de quelques martyrs, qu'ils faisaient scrupule de maudire les dieux ; ils devaient reprendre l'erreur sans aucune parole emportée. Saint Paul et ses compagnons en avaient ainsi usé ; et c'est ce qui faisait dire au secrétaire de la communauté d'Ephèse (*Act.* XIX, 37) : « Messieurs, il ne faut pas ainsi vous émouvoir. Vous avez ici amené ces hommes, qui n'ont commis aucun sacrilége, et qui n'ont point blasphémé votre déesse. » Ils ne faisaient point de scandale, et prêchaient la vérité sans altérer le repos public, autant qu'il était en eux.

Combien soumis et paisibles étaient les Chrétiens persécutés : ces paroles de Tertullien l'expliquent admirablement (6) : « Outre les ordres publics par lesquels nous sommes poursuivis, combien de fois le peuple nous attaque-t-il à coups de pierres, et met-il le feu dans nos maisons dans la fureur des bacchanales ! On n'épargne pas les Chrétiens même après leur mort : on les arrache du repos de la sépulture et comme de l'asile de la mort. Et cependant quelle vengeance recevez-vous de gens si cruellement traités ? ne pourrions-nous pas avec peu de flambeaux mettre le feu dans la ville, si parmi nous il était permis de faire le mal pour le mal ? et quand nous voudrions agir en ennemis déclarés, manquerions-nous de troupes et d'armées ? Les Maures, ou les Marcomans, et les Parthes mêmes qui sont renfermés dans leurs limites se trouveront-ils en plus grand nombre que nous, qui remplissons toute la terre ? Il n'y a que peu de temps que nous paraissons dans le monde ; et déjà nous remplissons vos villes, vos îles, vos châteaux, vos assemblées, vos camps, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le barreau, la place publique. Nous ne vous laissons que les temples seuls. A quelle guerre ne serions-nous pas disposés, quand nous serions en nombre inégal au vôtre, nous qui endurons si résolument la mort ; n'était que notre doctrine nous prescrit plutôt d'être tués que de tuer ? Nous pourrions même, sans prendre les armes et sans rébellion, vous punir en vous abandonnant ; votre solitude et le silence du monde vous ferait horreur ; les villes vous paraîtraient

(5) Tertul., *Apol.*, n. 42.

(6) Tertul., *Apol.*, n. 34.

mortes ; et vous seriez réduits, au milieu de votre empire, à chercher à qui commander. Il vous demeurerait plus d'ennemis que de citoyens ; car vous avez maintenant moins d'ennemis, à cause de la multitude prodigieuse des Chrétiens. »

« Vous perdez, » dit-il encore (7), « en nous perdant. Vous avez par notre moyen un nombre infini de gens, je ne dis pas qui prient pour vous, car vous ne le croyez pas, mais dont vous n'avez rien à craindre. »

Il se glorifie avec raison que parmi tant d'attentats contre la personne sacrée des empereurs, il ne s'est jamais trouvé un seul Chrétien, malgré l'inhumanité dont on usait sur eux tous. « Et en vérité, dit-il (8), nous n'avons garde de rien entreprendre contre eux. Ceux dont Dieu a réglé les mœurs ne doivent pas seulement épargner les empereurs, mais encore tous les hommes. Nous sommes pour les empereurs tels que nous sommes pour nos voisins. Car il nous est également défendu de dire, ou de faire, ou de vouloir du mal à personne. Ce qui n'est point permis contre l'empereur n'est permis contre personne ; ce qui n'est permis contre personne l'est encore moins sans doute contre celui que Dieu a fait si grand. »

Voilà quels étaient les Chrétiens si indignement traités.

Conclusion.—Pour conclure tout ce livre, et le réduire en abrégé,

La société humaine peut être considérée en deux manières :

Ou en tant qu'elle embrasse tout le genre humain, comme une grande famille ;

Ou en tant qu'elle se réduit en nations, ou en peuples composés de plusieurs familles particulières, qui ont chacune leurs droits.

La société, considérée de ce dernier sens, s'appelle société civile.

On la peut définir, selon les choses qui ont été dites, société d'hommes unis ensemble sous le même gouvernement et sous les mêmes lois.

Par ce gouvernement et ces lois, le repos et la vie de tous les hommes est mise, autant qu'il se peut, en sûreté.

Quiconque donc n'aime pas la société civile dont il fait partie, c'est-à-dire l'Etat où il est né, est ennemi de lui-même et de tout le genre humain.

(7) Tertul., *Apol.*, n. 43

(8) *Ibid.*, n. 36.

LIVRE II.

DE L'AUTORITÉ : QUE LA ROYALE ET L'HÉRÉDITAIRE EST LA PLUS PROPRE AU GOUVERNEMENT.

—

ARTICLE PREMIER.

Par qui l'autorité a été exercée dès l'origine du monde.

Première Proposition. *Dieu est le vrai roi.* — Un grand roi le reconnaît lorsqu'il parle ainsi en présence de tout son peuple (*I Par.* xxix, 10, 12) : « Béni soyez-vous, ô Seigneur Dieu d'Israël, notre Père, de toute éternité et durant toute l'éternité ! A vous, Seigneur, appartient la majesté, et la puissance, et la gloire, et la victoire, et la louange : tout ce qui est dans le ciel et dans la terre est à vous : il vous appartient de régner, et vous commandez à tous les princes : les grandeurs et les richesses sont à vous ; vous dominez sur toutes choses : en votre main est la force et la puissance, la grandeur et l'empire souverain. »

L'empire de Dieu est éternel ; et de là vient qu'il est appelé le roi des siècles. (*Apoc.* xv, 3.)

L'empire de Dieu est absolu : « Qui osera vous dire, ô Seigneur ! Pourquoi faites-vous ainsi ? ou qui se soutiendra contre votre jugement ? » (*Sap.* xii, 12.)

Cet empire absolu de Dieu a pour premier titre et pour fondement la création. Il a tout tiré du néant, et c'est pourquoi tout est en sa main : « Le Seigneur dit à Jérémie (*Jerem.* xviii, 1, 6) : Va en la maison d'un potier : là tu entendras mes paroles. Et j'allai en la maison d'un potier, et il travaillait avec la roue, et il rompit un pot qu'il venait de faire de boue, et de la même terre il en fit un autre ; et le Seigneur me dit : Ne puis-je pas faire comme ce potier ? Comme cette terre molle est en la main du potier, ainsi vous êtes en ma main, dit le Seigneur. »

IIe Prop. *Dieu a exercé visiblement par lui-même l'empire et l'autorité sur les hommes.* — Ainsi en a-t-il usé au commencement du monde. Il était en ce temps le seul roi des hommes, et les gouvernait visiblement.

Il donna à Adam le précepte qu'il lui plut, et lui déclara sur quelle peine il l'obligeait à le pratiquer. (*Gen.* ii) Il le bannit ; il lui dénonça qu'il avait encouru la peine de mort.

Il se déclara visiblement en faveur du sacrifice d'Abel contre celui de Caïn. Il reprit Caïn de sa jalousie : après que ce malheureux eut tué son frère, il l'appela en jugement, il l'interrogea, il le convainquit de son crime, il s'en réserva la vengeance, et l'interdit à tout autre (*Gen.* iv, 4, 5, 6, 9, 10) ; il donna à Caïn une espèce de sauvegarde, un signe, pour empêcher qu'aucun homme n'attentât sur lui. (*Ibid.*, 15.) Toutes fonctions de la puissance publique.

Il donna ensuite des lois à Noé et à ses enfants; il leur défend le sang et les meurtres, et leur ordonne de peupler la terre. (*Gen.* IX, 1, 5, 6, 7.)

Il conduit de la même sorte Abraham, Isaac et Jacob.

Il exerce publiquement l'empire souverain sur son peuple dans le désert. Il est leur roi, leur législateur, leur conducteur. Il donne visiblement le signal pour camper et pour décamper, et les ordres tant de la guerre que de la paix.

Ce règne continue visiblement sous Josué, et sous les juges : Dieu les envoie : Dieu les établit : et de là vient que le peuple disant à Gédéon : « Vous dominerez sur nous, vous et votre fils, et le fils de votre fils; il répondit : Nous ne dominerons point sur vous, ni moi, ni mon fils; mais le Seigneur dominera sur vous.» (*Jud.* VIII, 22, 23.)

C'est lui qui établit les rois. Il fit sacrer Saül et David par Samuel; il affermit la royauté dans la maison de David, et lui ordonna de faire régner à sa place Salomon son fils.

C'est pourquoi le trône des rois d'Israël est appelé le trône de Dieu. « Salomon s'assit sur le trône du Seigneur, et il plut à tous, et tout Israël lui obéit. » (*I Par.* XXIX, 23.) Et encore : « Béni soit le Seigneur votre Dieu, » dit la reine de Saba à Salomon (*II Par.* IX, 8), « qui a voulu vous faire asseoir sur son trône, et vous établir roi pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. »

IIIe PROP. *Le premier empire parmi les hommes est l'empire paternel.* — Jésus-Christ, qui va toujours à la source, semble l'avoir marqué par ces paroles : « Tout royaume divisé en lui-même sera désolé; toute ville et toute famille divisée en elle-même ne subsistera pas.» (*Matth.* XII, 25.) Des royaumes il va aux villes, d'où les royaumes sont venus; et des villes il remonte encore aux familles, comme au modèle et au principe des villes, et de toute la société humaine.

Dès l'origine du monde Dieu dit à Eve, et en elle à toutes les femmes : « Tu seras sous la puissance de l'homme, et il te commandera.» (*Gen.* III, 16.)

Au premier enfant qu'eut Adam, qui fut Caïn, Eve dit : « J'ai possédé un homme par la grâce de Dieu. » (*Gen.* IV, 1.) Voilà donc aussi les enfants sous la puissance paternelle. Car cet enfant était plus encore en la possession d'Adam, à qui la mère elle-même était soumise par l'ordre de Dieu. L'un et l'autre tenaient de Dieu cet enfant, et l'empire qu'ils avaient sur lui. « Je l'ai possédé, dit Eve, mais par la grâce de Dieu. »

Dieu ayant mis dans nos parents, comme étant en quelque façon les auteurs de notre vie, une image de la puissance par laquelle il a tout fait, il leur a aussi transmis une image de la puissance qu'il a sur ses œuvres. C'est pourquoi nous voyons dans le Décalogue, qu'après avoir dit : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui; » il ajoute aussitôt : « Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.» (*Exod.* XX, 12.) Ce précepte est comme une suite de l'obéissance qu'il faut rendre à Dieu, qui est le vrai père.

De là nous pouvons juger que la première idée de commandement et d'autorité humaine, est venue aux hommes de l'autorité paternelle.

Les hommes vivaient longtemps au commencement du monde, comme l'atteste non-seulement l'Écriture, mais encore toutes les anciennes traditions : et la vie humaine commence à décroître seulement après le déluge, où il se fit une si grande altération dans toute la nature. Un grand nombre de familles se voyaient par ce moyen réunies sous l'autorité d'un seul grand-père; et cette union de tant de familles avait quelque image de royaume.

Assurément durant tout le temps qu'Adam vécut, Seth, que Dieu lui donna à la place d'Abel, lui rendit avec toute sa famille une entière obéissance.

Caïn, qui viola le premier la fraternité humaine par un meurtre, fut aussi le premier à se soustraire de l'empire paternel : haï de tous les hommes, et contraint de s'établir un refuge, il bâtit la première ville, à qui il donna le nom de son fils Hénoch. (*Gen.* IV, 17.)

Les autres hommes vivaient à la campagne, dans la première simplicité, ayant pour loi la volonté de leurs parents, et les coutumes anciennes.

Telle fut encore, après le déluge, la conduite de plusieurs familles, surtout parmi les enfants de Sem, où se conservèrent plus longtemps les anciennes traditions du genre humain, et pour le culte de Dieu, et pour la manière du gouvernement.

Ainsi Abraham, Isaac et Jacob, persistèrent dans l'observance d'une vie simple et pastorale. Ils étaient avec leur famille libres et indépendants : ils traitaient d'égal avec les rois. Abimélech, roi de Gérare, vint trouver Abraham; « et ils firent un traité ensemble. » (*Gen.* XXI, 23, 32.)

Il se fit un pareil traité entre un autre Abimélech, fils de celui-ci, et Isaac, fils d'Abraham. « Nous avons vu, » dit Abimélech (*Gen.* XXVI, 28), « que le Seigneur était avec vous, et pour cela nous avons dit : Qu'il y ait entre nous un accord confirmé par serment. »

Abraham fit la guerre de son chef aux rois qui avaient pillé Sodome, les défit, et offrit la dîme des dépouilles à Melchisédech, roi de Salem, pontife du Dieu très-haut. (*Gen.* XIV, 14, seq.)

C'est pourquoi les enfants de Heth, avec qui il fait un accord, l'appellent seigneur, et le traitent de prince. « Ecoutez-nous, seigneur; vous êtes parmi nous un prince de Dieu (*Gen.* XXIII, 6); » c'est-à dire qui ne relève que de lui.

Aussi a-t-il passé pour roi dans les histoires profanes. Nicolas de Damas, soigneux observateur des antiquités, le fait roi; et sa réputation dans tout l'Orient est cause qu'il

le donne à son pays. Mais au fond la vie d'Abraham était pastorale, son royaume était sa famille; et il exerçait seulement, à l'exemple des premiers hommes, l'empire domestique et paternel.

IVe Prop. *Il s'établit pourtant bientôt des rois, ou par le consentement des peuples, ou par les armes : où il est parlé du droit de conquête.* — Ces deux manières d'établir les rois sont connues dans les histoires anciennes. C'est ainsi qu'Abimélech, fils de Gédéon, fit consentir ceux de Sichem à le prendre pour leur souverain. « Lequel aimez-vous mieux, » leur dit-il (*Jud.* IX, 2, 3), « ou d'avoir pour maître soixante et dix hommes, enfants de Jérobaal, ou de n'en avoir qu'un seul, qui encore est de votre ville et de votre parenté : et ceux de Sichem tournèrent leur cœur vers Abimélech. »

C'est ainsi que le peuple de Dieu demanda, de lui-même, un roi pour le juger. (*I Reg.* VIII, 5.)

Le même peuple transmit toute l'autorité de la nation à Simon, et à sa postérité. L'acte en est dressé au nom des prêtres, de tout le peuple, des grands, et des sénateurs, qui consentirent à le faire prince. (*I Mach.* XIV, 28, 41.)

Nous voyons, dans Hérodote, que Déjocès fut roi des Mèdes de la même manière.

Pour les rois par conquêtes, tout le monde en sait les exemples.

Au reste, il est certain qu'on voit des rois de bonne heure dans le monde. On voit, du temps d'Abraham, c'est-à-dire quatre cents ans environ après le déluge, des royaumes déjà formés et établis de longtemps. On voit premièrement quatre rois qui font la guerre contre cinq. (*Gen.* XIV, 1, 9.) On voit Melchisédech, roi de Salem, pontife du Dieu très-haut, à qui Abraham donne la dîme. (*Ibid.*, 18, 20.) On voit Pharaon, roi d'Egypte, et Abimélech, roi de Gérare. (*Gen.* XII, 15; XX, 2.) Un autre Abimélech, aussi roi de Gérare, paraît du temps d'Isaac (*Gen.* XXVI, 1); et ce nom apparemment était commun aux rois de ce pays-là, comme celui de Pharaon aux rois d'Égypte.

Tous ces rois paraissent bien autorisés; on leur voit des officiers réglés, une cour, des grands qui les environnent, une armée et un chef des armes pour la commander (*Gen.* XII, 15; XXI, 22), une puissance affermie. « Qui touchera, dit Abimélech (*Gen.* XXVI, 11), la femme de cet homme, il mourra de mort. »

Les hommes qui avaient vu, ainsi qu'il a été dit, une image de royaume dans l'union de plusieurs familles, sous la conduite d'un père commun, et qui avaient trouvé de la douceur dans cette vie, se portèrent aisément à faire des sociétés de familles sous des rois qui leur tinssent lieu de père.

C'est pour cela apparemment que les anciens peuples de la Palestine appelaient leurs rois Abimélech, c'est-à-dire Mon père le roi. Les sujets se tenaient tous comme des enfants du prince; et chacun l'appelant Mon père le roi, ce nom devint commun à tous les rois du pays.

Mais outre cette manière innocente de faire des rois, l'ambition en a inventé une autre. Elle a fait des conquérants, dont Nemrod, petit-fils de Cham, fut le premier. « Celui ci, homme violent et guerrier, commença à être puissant sur la terre, et conquit d'abord quatre villes dont il forma son royaume. » (*Gen.* X, 8, seq.)

Ainsi les royaumes formés par les conquêtes sont anciens, puisqu'on les voit commencer si près du déluge, sous Nemrod, petit-fils de Cham.

Cette humeur ambitieuse et violente se répandit bientôt parmi les hommes. Nous voyons Chodorlahomor, roi des Elamites, c'est-à-dire des Perses et des Mèdes, étendre bien loin ses conquêtes dans les terres voisines de la Palestine. (*Gen.* XIV, 4, seq.)

Ces empires, quoique violents, injustes et tyranniques d'abord, par la suite des temps, et par le consentement des peuples, peuvent devenir légitimes : c'est pourquoi les hommes ont reconnu un droit qu'on appelle de conquête, dont nous aurons à parler plus au long avant que d'abandonner cette matière.

Ve Prop. *Il y avait au commencement une infinité de royaumes, et tous petits.* — Il paraît par l'Ecriture que presque chaque ville et chaque petite contrée avait son roi. (*Gen.* XIV, 4 seq.)

On compte trente-trois rois dans le seul petit pays que les Juifs conquirent. (*Jos.* XII, 2, 4, 7-24.)

La même chose paraît dans tous les auteurs anciens, par exemple dans Homere; et ainsi des autres.

La tradition commune du genre humain, sur ce point, est fidèlement rapportée par Justin, qui remarque qu'au commencement il n'y avait que de petits rois, chacun content de vivre doucement dans ses limites avec le peuple qui lui était commis. « Ninus, dit-il, rompit le premier la concorde des nations. »

Il n'importe que ce Ninus soit Nemrod, ou que Justin l'ait fait par erreur le premier des conquérants. Il suffit qu'on voie que les premiers rois ont été établis avec douceur, à l'exemple du gouvernement paternel.

VIe Prop. *Il y a eu d'autres formes de gouvernement que celle de la royauté.* — Les histoires nous font voir un grand nombre de républiques, dont les unes se gouvernaient par tout le peuple, ce qui s'appelait démocratie; et les autres par les grands, ce qui s'appelait aristocratie.

Les formes de gouvernement ont été mêlées en diverses sortes, et ont composé divers Etats mixtes dont il n'est pas besoin de parler ici.

Nous voyons, en quelques endroits de l'Ecriture, l'autorité résider dans une communauté.

Abraham demande le droit de sépulcre à

tout le peuple assemblé, et c'est l'assemblée qui l'accorde. (*Gen.* XXIII, 2-6.)

Il semble qu'au commencement les Israélites vivaient dans une forme de république. Sur quelque sujet de plainte arrivée du temps de Josué contre ceux de Ruben et de Gad, « les enfants d'Israël s'assemblèrent tous à Silo pour les combattre ; mais auparavant ils envoyèrent dix ambassadeurs, pour écouter leurs raisons : ils donnèrent satisfaction, et tout le peuple s'apaisa. » (*Jos.* XXII, 11-14, 33.)

Un lévite dont la femme avait été violée et tuée par quelques-uns de la tribu de Benjamin, sans qu'on en eût fait aucune justice, toutes les tribus s'assemblèrent pour punir cet attentat, et ils se disaient l'un à l'autre dans cette assemblée : « Jamais il ne s'est fait telle chose en Israël ; jugez et ordonnez en commun ce qu'il faut faire. » (*Jud.* XIX, 30.)

C'était en effet une espèce de république, mais qui avait Dieu pour roi.

VIIe Prop. *La monarchie est la forme de gouvernement la plus commune, la plus ancienne, et aussi la plus naturelle.* — Le peuple d'Israël se réduisit de lui-même à la monarchie, comme étant le gouvernement universellement reçu. « Etablissez-nous un roi pour nous juger, comme en ont tous les autres peuples. » (*I Reg.* VIII, 5.)

Si Dieu se fâche, c'est à cause que jusque-là il avait gouverné ce peuple par lui-même, et qu'il en était le vrai roi. C'est pourquoi il dit à Samuel : « Ce n'est pas toi qu'ils rejettent, c'est moi qu'ils ne veulent point pour régner sur eux. » (*Ibid.*, 7.)

Au reste ce gouvernement était tellement le plus naturel, qu'on le voit d'abord dans tous les peuples.

Nous l'avons vu dans l'histoire sainte : mais ici un peu de recours aux histoires profanes nous fera voir que ce qui a été en république a vécu premièrement sous des rois.

Rome a commencé par là et y est enfin revenue, comme à son état naturel.

Ce n'est que tard, et peu à peu, que les villes grecques ont formé leurs républiques. L'opinion ancienne de la Grèce était celle qu'exprime Homère, par cette célèbre sentence, dans l'*Iliade* : « Plusieurs princes n'est pas une bonne chose : qu'il n'y ait qu'un prince et un roi. »

A présent il n'y a point de république qui n'ait été autrefois soumise à des monarques. Les Suisses étaient sujets des princes de la maison d'Autriche. Les Provinces-Unies ne font que sortir de la domination d'Espagne, et de celle de la maison de Bourgogne. Les villes libres d'Allemagne avaient leurs seigneurs particuliers, outre l'empereur qui était le chef commun de tout le corps germanique. Les villes d'Italie qui se sont mises en république du temps de l'empereur Rodolphe, ont acheté de lui leur liberté. Venise même, qui se vante d'être république dès son origine, était encore sujette aux empereurs sous le règne de Charlemagne, et longtemps après : elle se forma depuis en État populaire, d'où elle est venue assez tard à l'état où nous la voyons.

Tout le monde donc commence par des monarchies ; et presque tout le monde s'y est conservé comme dans l'état le plus naturel.

Aussi avons-nous vu qu'il a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire dans la nature même.

Les hommes naissent tous sujets : et l'empire paternel, qui les accoutume à obéir, les accoutume en même temps à n'avoir qu'un chef.

VIIIe Prop. *Le gouvernement monarchique est le meilleur.* — S'il est le plus naturel, il est par conséquent le plus durable, et dès là aussi le plus fort.

C'est aussi le plus opposé de la division, qui est le mal le plus essentiel des Etats, et la cause la plus certaine de leur ruine, conformément à cette parole déjà rapportée : « Tout royaume divisé en lui-même sera désolé : toute ville ou toute famille divisée en elle-même ne subsistera pas. » (*Matth.* XII, 25.)

Nous avons vu que Notre-Seigneur a suivi en cette sentence le progrès naturel du gouvernement, et semble avoir voulu marquer aux royaumes et aux villes le même moyen de s'unir que la nature a établi dans les familles.

En effet, il est naturel que quand les familles auront à s'unir pour former un corps d'Etat, elles se rangent comme d'elles-mêmes au gouvernement qui leur est propre.

Quand on forme les Etats, on cherche à s'unir, et jamais on n'est plus uni que sous un seul chef. Jamais aussi on n'est plus fort, parce que tout va en concours.

Les armées, où paraît le mieux la puissance humaine, veulent naturellement un seul chef : tout est en péril quand le commandement est partagé. « Après la mort de Josué, les enfants d'Israël consultèrent le Seigneur, disant : Qui marchera devant nous contre les Chananéens, et qui sera notre capitaine dans cette guerre ? et le Seigneur répondit : ce sera la tribu de Juda. » (*Jud.* I, 1, 2.) Les tribus, égales entre elles, veulent qu'une d'elles commande. Au reste, il n'était pas besoin de donner un chef à cette tribu, puisque chaque tribu avait le sien. « Vous aurez des princes et des chefs de vos tribus, et voici leurs noms, » etc. (*Num.* I, 4, 5.)

Le gouvernement militaire, demandant naturellement d'être exercé par un seul, il s'ensuit que cette forme de gouvernement est la plus propre à tous les Etats, qui sont faibles et en proie au premier venu, s'ils ne sont formés à la guerre.

Et cette forme de gouvernement à la fin doit prévaloir, parce que le gouvernement militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'Etat après soi.

Cela doit surtout arriver aux Etats guerriers, qui se réduisent aisément en monarchie ; comme a fait la république romaine, et plusieurs autres de même nature.

Il vaut donc mieux qu'il soit établi d'abord, et avec douceur ; parce qu'il est trop violent quand il gagne le dessus par la force ouverte.

IXe Prop. *De toutes les monarchies la meilleure est la successive ou héréditaire, surtout quand elle va de mâle en mâle, et d'aîné en aîné.* — C'est celle que Dieu a établie dans son peuple. « Car il a choisi les princes dans la tribu de Juda ; et dans la tribu de Juda il a choisi ma famille, c'est David qui parle, et il m'a choisi parmi tous mes frères ; et parmi mes enfants, il a choisi mon fils Salomon, pour être assis sur le trône du royaume du Seigneur sur tout Israël ; et il m'a dit : J'affermirai son règne à jamais, s'il persévère dans l'obéissance qu'il doit à mes lois. » (*I Par.* XXVIII, 4, 5, 7.)

Voilà donc la royauté attachée par succession à la maison de David et de Salomon : « et le trône de David est affermi à jamais. » (*II Reg.* VII, 16.)

En vertu de cette loi, l'aîné devait succéder au préjudice de ses frères. C'est pourquoi Adonias, qui était l'aîné de David, dit à Bethsabée, mère de Salomon : « Vous savez que le royaume était à moi, et tout Israël m'avait reconnu ; mais le Seigneur a transféré le royaume à mon frère Salomon. » (*III Reg.* II, 15.

Il disait vrai, et Salomon en tombe d'accord; lorsqu'il répond à sa mère, qui demandait pour Adonias une grâce dont la conséquence était extrême selon les mœurs de ces peuples (*Ibid.*, 22) : « Demandez pour lui le royaume ; car il était mon aîné, et il a dans ses intérêts le pontife Abiathar et Joab. » Il veut dire qu'il ne faut pas fortifier un prince qui a le titre naturel, et un grand parti dans l'Etat.

A moins donc qu'il n'arrivât quelque chose d'extraordinaire, l'aîné devait succéder : et à peine trouvera-t-on deux exemples du contraire dans la maison de David ; encore était-ce au commencement.

Xe Prop. *La monarchie héréditaire a trois principaux avantages.* — Trois raisons font voir que ce gouvernement est le meilleur.

La première, c'est qu'il est le plus naturel, et qu'il se perpétue de lui-même. Rien n'est plus durable qu'un Etat qui dure et se perpétue par les mêmes causes qui font durer l'univers, et qui perpétuent le genre humain.

David touche cette raison quand il parle ainsi (*II Reg.* VII, 16) : « Ç'a été peu pour vous, ô Seigneur ! de m'élever à la royauté : vous avez encore établi ma maison à l'avenir : et c'est là la loi d'Adam, ô Seigneur Dieu ! » c'est-à-dire, que c'est l'ordre naturel que le fils succède au père.

Les peuples s'y accoutument d'eux-mêmes. « J'ai vu tous les vivants suivre le second, tout jeune qu'il est (c'est-à-dire le fils du roi), qui doit occuper sa place. » (*Eccle.* IV, 15.)

Point de brigues, point de cabales dans un Etat pour se faire un roi, la nature en a fait un : le mort, disons-nous, saisit le vif, et le roi ne meurt jamais.

Le gouvernement est le meilleur, qui est le plus éloigné de l'anarchie. A une chose aussi nécessaire que le gouvernement parmi les hommes, il faut donner les principes les plus aisés, et l'ordre qui roule le mieux tout seul.

La seconde raison qui favorise ce gouvernement, c'est que c'est celui qui intéresse le plus à la conservation de l'Etat les puissances qui le conduisent. Le prince qui travaille pour son Etat, travaille pour ses enfants ; et l'amour qu'il a pour son royaume, confondu avec celui qu'il a pour sa famille, lui devient naturel.

Il est naturel et doux de ne montrer au prince d'autre successeur que son fils ; c'est-à-dire un autre lui-même, ou ce qu'il a de plus proche. Alors il voit sans envie passer son royaume en d'autres mains : et David entend avec joie cette acclamation de son peuple. « Que le nom de Salomon soit au-dessus de votre nom, et son trône au-dessus de votre trône. » (*III Reg.* I, 47.)

Il ne faut point craindre ici les désordres causés dans un Etat par le chagrin d'un prince, ou d'un magistrat, qui se fâche de travailler pour son successeur. David empêché de bâtir un temple, ouvrage si glorieux et si nécessaire, autant à la monarchie qu'à la religion, se réjouit de voir ce grand ouvrage réservé à son fils Salomon ; et il en fait les préparatifs avec autant de soin, que si lui-même devait en avoir l'honneur. « Le Seigneur a choisi mon fils Salomon pour faire ce grand ouvrage, de bâtir une maison, non aux hommes, mais à Dieu même : et moi j'ai préparé de toutes mes forces tout ce qui était nécessaire à bâtir le temple de mon Dieu. » (*I Par.* XXIX, 1, 2.)

Il reçoit ici double joie : l'une, de préparer du moins au Seigneur son Dieu l'édifice qu'il ne lui est pas permis de bâtir ; l'autre, de donner à son fils les moyens de le construire bientôt.

La troisième raison est tirée de la dignité des maisons, où les royaumes sont héréditaires.

« C'a été peu pour vous, ô Seigneur ! de me faire roi, vous avez établi ma maison à l'avenir, et vous m'avez rendu illustre au-dessus de tous les hommes. Que peut ajouter David à tant de choses, lui que vous avez glorifié si hautement, et envers qui vous vous êtes montré si magnifique ? » (*I Par.* XVII, 17, 18.)

Cette dignité de la maison de David s'augmentait à mesure qu'on en voyait naître les rois ; le trône de David, et les princes de la maison de David, devinrent l'objet le plus naturel de la vénération publique. Les peuples s'attachaient à cette maison ; et un des moyens dont Dieu se servit pour faire respecter le Messie, fut de l'en faire naître. On le réclamait avec amour sous le nom de fils de David. (*Matth.* XX, 30, seq. ; XXI, 9.)

C'est ainsi que les peuples s'attachent aux maisons royales. La jalousie qu'on a natu-

rellement contre ceux qu'on voit au-dessus de soi, se tourne ici en amour et en respect ; les grands obéissent sans répugnance à une maison qu'on a toujours vue maîtresse, et à laquelle on sait que nulle autre maison ne peut jamais être égalée.

Il n'y a rien de plus fort pour éteindre les partialités, et tenir dans le devoir les égaux, que l'ambition et la jalousie rendent incompatibles entre eux.

XIe Prop. *C'est un nouvel avantage d'exclure les femmes de la succession.* — Par les trois raisons alléguées, il est visible que les royaumes héréditaires sont les plus fermes. Au reste, le peuple de Dieu n'admettait pas à la succession le sexe qui est né pour obéir ; et la dignité des maisons régnantes ne paraissait pas assez soutenue en la personne d'une femme, qui après tout était obligée de se faire un maître en se mariant.

Où les filles succèdent, les royaumes ne sortent pas seulement des maisons régnantes, mais de toute la nation : or, il est bien plus convenable que le chef d'un Etat ne lui soit pas étranger : et c'est pourquoi Moïse avait établi cette loi : « Vous ne pourrez pas établir sur vous un roi d'une autre nation, mais il faut qu'il soit votre frère. » (*Deut.* XVII, 15.)

Ainsi la France, où la succession est réglée selon ces maximes, peut se glorifier d'avoir la meilleure constitution d'État qui soit possible, et la plus conforme à celle que Dieu même a établie. Ce qui montre tout ensemble, et la sagesse de nos ancêtres, et la protection particulière de Dieu sur ce royaume.

XIIe Prop. *On doit s'attacher à la forme du gouvernement qu'on trouve établie dans son pays.* — « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ; car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu ; et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a établies : ainsi, qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu. » (*Rom.* XIII, 1, 2.)

Il n'y a aucune forme de gouvernement, ni aucun établissement humain qui n'ait ses inconvénients : de sorte qu'il faut demeurer dans l'état auquel un long temps a accoutumé le peuple. C'est pourquoi Dieu prend en sa protection tous les gouvernements légitimes, en quelque forme qu'ils soient établis : qui entreprend de les renverser, n'est pas seulement ennemi public, mais encore ennemi de Dieu.

ARTICLE II.

Première Proposition. *Il y a un droit de conquête très-ancien et attesté par l'Écriture.* — Dès le temps de Jephté, le roi des Ammonites se plaignait que le peuple d'Israël, en sortant d'Égypte, avait pris beaucoup de terres à ses prédécesseurs, et il les redemandait. (*Jud.* XI, 13.)

Jephté établit le droit des Israélites par deux titres incontestables : l'un était une conquête légitime ; et l'autre, une possession paisible de trois cents ans.

Il allègue premièrement le droit de conquête ; et pour montrer que cette conquête était légitime, il pose pour fondement « que Israël n'a rien pris de force aux Moabites et aux Ammonites : au contraire, qu'il a pris de grands détours pour ne point passer sur leurs terres. » (*Ibid.*, 15-17, etc.)

Il montre ensuite, que les places contestées n'étaient plus aux Ammonites, ni aux Moabites, quand les Israélites les avaient prises ; mais à Séhon, roi des Amorrhéens, qu'ils avaient vaincu par une juste guerre. Car il avait le premier marché contre eux, et Dieu l'avait livré entre leurs mains. (*Ibid.*, 20, 21.)

Là il fait valoir le droit de conquête établi par le droit des gens ; et reconnu par les Ammonites, qui possédaient beaucoup de terres par ce seul titre. (*Ibid.*, 23, 24.)

De là il passe à la possession ; et il montre premièrement que les Moabites ne se plaignirent point des Israélites lorsqu'ils conquirent ces places, où en effet les Moabites n'avaient plus rien.

« Valez-vous mieux que Balac, roi de Moab ; ou pouvez-vous nous montrer qu'il ait inquiété les Israélites, ou leur ait fait la guerre pour ces places ? » (*Ibid.*, 25.)

En effet, il était constant par l'histoire que Balac n'avait point fait la guerre (*Num.* XXIV, 25), quoiqu'il en eût eu quelque dessein.

Et non-seulement les Moabites ne s'étaient pas plaints ; mais même les Ammonites avaient laissé les Israélites en possession paisible durant trois cents ans. « Pourquoi, dit-il (*Jud.* XI, 26), n'avez-vous rien dit durant un si long temps ? »

Enfin il conclut ainsi (*Ibid.*, 27) : « Ce n'est donc pas moi qui ai tort ; c'est vous qui agissez mal contre moi en me déclarant la guerre injustement. Le Seigneur soit juge en ce jour entre les enfants d'Israël et les enfants d'Ammon. »

A remonter encore plus haut, on voit Jacob user de ce droit, dans la donation qu'il fait à Joseph en cette sorte. « Je vous donne par préciput sur vos frères un héritage que j'ai enlevé de la main des Amorrhéens, par mon épée et par mon arc. » (*Gen.* XLVIII, 22.)

Il ne s'agit pas d'examiner ce que c'était, et comment Jacob l'avait ôté aux Amorrhéens ; il suffit de voir que Jacob se l'attribuait par le droit de conquête, comme par le fruit d'une juste guerre.

La mémoire de cette donation de Jacob à Joseph s'était conservée dans le peuple de Dieu, comme d'une chose sainte et légitime, jusqu'au temps de Notre-Seigneur, dont il est écrit qu'il vint auprès de l'héritage que Jacob avait donné à son fils Joseph. (*Joan.* IV, 5.)

On voit donc un domaine acquis par le droit des armes sur ceux qui le possédaient.

IIe Prop. *Pour rendre le droit de conquête incontestable, la possession paisible y doit être jointe.* — Il faut pourtant remarquer deux choses dans ce droit de conquête : l'une qu'il y faut joindre une possession paisible, ainsi qu'on a vu dans la discussion de

Jephté : l'autre, que pour rendre ce droit incontestable, on le confirme en offrant une composition amiable.

Ainsi le sage Simon le Machabée, querellé par le roi d'Asie, sur les villes d'Ioppé et de Gazara, répondit : « Pour ce qui est de ces deux villes, elles ravageaient notre pays, et pour cela nous vous offrons cent talents. » (*I Mach.* xv, 35.)

Quoique la conquête fût légitime, et que ceux d'Ioppé et de Gazara, étant agresseurs injustes, eussent été pris de bonne guerre, Simon offrait cent talents pour avoir la paix, et rendre son droit incontestable.

Ainsi on voit que ce droit de conquête, qui commence par la force, se réduit, pour ainsi dire, au droit commun et naturel, du consentement des peuples et par la possession paisible. Et l'on présuppose que la conquête a été suivie d'un acquiescement tacite des peuples soumis, qu'on avait accoutumés à l'obéissance par un traitement honnête ; ou qu'il était intervenu quelque accord semblable à celui qu'on a rapporté entre Simon le Machabée et les rois d'Asie.

Conclusion. — Nous avons donc établi par les Ecritures, que la royauté a son origine dans la Divinité même :

Que Dieu aussi l'a exercée visiblement sur les hommes dès les commencements du monde :

Qu'il a continué cet exercice surnaturel et miraculeux sur le peuple d'Israël, jusqu'au temps de l'établissement des rois.

Qu'alors il a choisi l'état monarchique et héréditaire, comme le plus naturel et le plus durable :

Que l'exclusion du sexe né pour obéir, était naturelle à la souveraine puissance.

Ainsi nous avons trouvé que, par l'ordre de la divine Providence, la constitution de ce royaume était dès son origine la plus conforme à la volonté de Dieu, selon qu'elle est déclarée par ses Ecritures.

Nous n'avons pourtant pas oublié qu'il paraît dans l'antiquité d'autres formes de gouvernements, sur lesquels Dieu n'a rien prescrit au genre humain : en sorte que chaque peuple doit suivre, comme un ordre divin, le gouvernement établi dans son pays ; parce que Dieu est un Dieu de paix, et qui veut la tranquillité des choses humaines.

Mais comme nous écrivons dans un Etat monarchique, et pour un prince que la succession d'un si grand royaume regarde, nous tournerons dorénavant toutes les instructions que nous tirerons de l'Ecriture, au genre de gouvernement où nous vivons ; quoique par les choses qui se diront sur cet Etat, il sera aisé de déterminer ce qui regarde les autres.

LIVRE III.

OU L'ON COMMENCE A EXPLIQUER LA NATURE ET LES PROPRIÉTÉS DE L'AUTORITÉ ROYALE.

ARTICLE PREMIER.

On en remarque les caractères essentiels.

Unique Proposition. *Il y a quatre caractères ou qualités essentielles à l'autorité royale.* — Premièrement, l'autorité royale est sacrée ;

Secondement, elle est paternelle ;

Troisièmement, elle est absolue ;

Quatrièmement, elle est soumise à la raison.

C'est ce qu'il faut établir par ordre, dans les articles suivants.

ARTICLE II.

L'autorité royale est sacrée.

Première Proposition. *Dieu établit les rois comme ses ministres, et règne par eux sur les peuples.* — Nous avons déjà vu que toute puissance vient de Dieu. (*Rom.* xiii, 1, 2.)

« Le prince, ajoute saint Paul (*Ibid.*, 4), est ministre de Dieu pour le bien. Si vous faites mal, tremblez ; car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive : et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions. »

Les princes agissent donc comme ministres de Dieu, et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. « Pensez-vous pouvoir résister au royaume du Seigneur, qu'il possède par les enfants de David ? » (*II Par.* xiii, 8.)

C'est pour cela que nous avons vu que le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. « Dieu a choisi mon fils Salomon pour le placer dans le trône où règne le Seigneur sur Israël. » (*I Paral* xxviii, 5.) Et encore : « Salomon s'assit sur le trône du Seigneur. » (*I Par.* xxix, 23.)

Et afin qu'on ne croie pas que cela soit particulier aux Israélites, d'avoir des rois établis de Dieu, voici ce que dit l'Ecclésiastique : « Dieu donne à chaque peuple son gouverneur ; et Israël lui est manifestement réservé. » (*Eccli.* xvii, 14, 15.)

Il gouverne donc tous les peuples, et leur donne à tous, leurs rois ; quoiqu'il gouverne Israël d'une manière plus particulière et plus déclarée.

IIe Prop. *La personne des rois est sacrée.* — Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux c'est un sacrilége.

Dieu les fait oindre par ses prophètes d'une onction sacrée (*I Reg.* ix, 16 , xvi, 3 seq.), comme il fait oindre les pontifes et ses autels.

Mais même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par sa providence à l'exécution de ses desseins. C'est ainsi que Dieu même appelle Cyrus son oint. « Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus mon oint, que j'ai pris par la main pour lui assujettir tous les peuples. » (*Isa.* XLV, 1.)

Le titre de christ est donné aux rois ; et on les voit partout appelés les christs, ou les oints du Seigneur.

Sous ce nom vénérable, les prophètes mêmes les révèrent, et les regardent comme associés à l'empire souverain de Dieu, dont ils exercent l'autorité sur le peuple. « Parlez de moi hardiment devant le Seigneur, et devant son christ ; dites si j'ai pris des présents de quelqu'un, et si j'ai opprimé quelqu'un. Et ils répondirent : Jamais ; et Samuel dit : Le Seigneur et son christ sont donc témoins que vous n'avez aucune plainte à faire contre moi. » (*I Reg.* XII, 3, 4, 5.)

C'est ainsi que Samuel, après avoir jugé le peuple vingt et un ans de la part de Dieu, avec une puissance absolue, rend compte de sa conduite devant Dieu, et devant Saül, qu'il appelle ensemble à témoin, et établit son innocence sur leur témoignage.

Il faut garder les rois comme des choses sacrées ; et qui néglige de les garder est digne de mort. « Vive le Seigneur, dit David aux capitaines de Saül (*I Reg.* XXVI, 16), vous êtes des enfants de mort, vous tous qui ne gardez pas votre maître l'oint du Seigneur. »

Qui garde la vie du prince, met la sienne en la garde de Dieu même. « Comme votre vie a été chère et précieuse à mes yeux, » dit David au roi Saül (*Ibid.*, 24), « ainsi soit chère ma vie devant Dieu même, et qu'il daigne me délivrer de tout péril. »

Dieu lui met deux fois entre les mains Saül, qui remuait tout pour le perdre ; ses gens le pressent de se défaire de ce prince injuste et impie ; mais cette proposition lui fait horreur. « Dieu, » dit-il (*I Reg.* XXIV, 7, 11 seq.), « soit à mon secours, et qu'il ne m'arrive pas de mettre ma main sur mon maître, l'oint du Seigneur. »

Loin d'attenter sur sa personne, il est même saisi de frayeur pour avoir coupé un bout de son manteau, encore qu'il ne l'eût fait que pour lui montrer combien religieusement il l'avait épargné. « Le cœur de David fut saisi, parce qu'il avait coupé le bord du manteau de Saül (*I Reg.* XXIV, 6) : » tant la personne du prince lui paraît sacrée ; et tant il craint d'avoir violé par la moindre irrévérence le respect qui lui était dû.

IIIe PROP. *On doit obéir au prince par principe de religion et de conscience.* — Saint Paul, après avoir dit que le prince est le ministre de Dieu, conclut ainsi (*Rom.* XIII, 5) : « Il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis, non seulement par la crainte de sa colère ; mais encore par l'obligation de votre conscience. »

C'est pourquoi « il le faut servir, non à l'œil, comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un cœur sincère comme à Jésus-Christ. » (*Ephes.* VI, 5, 6.)

Et encore : « Serviteurs, obéissez en toutes choses à vos maîtres temporels, ne les servant point à l'œil, comme pour plaire à des hommes, mais en simplicité de cœur et dans la crainte de Dieu. Faites de bon cœur tout ce que vous faites, comme servant Dieu et non pas les hommes, assurés de recevoir de Dieu même la récompense de vos services. Regardez Jésus-Christ comme votre maître. » (*Col.* III, 22, 23, 24.)

Si l'Apôtre parle ainsi de la servitude, l'état contre la nature ; que devons-nous penser de la sujétion légitime aux princes, et aux magistrats protecteurs de la liberté publique?

C'est pourquoi saint Pierre dit : « Soyez donc soumis pour l'amour de Dieu, à l'ordre qui est établi parmi les hommes : soyez soumis au roi, comme à celui qui a la puissance suprême ; et à ceux à qui il donne son autorité, comme étant envoyés de lui pour la louange des bonnes actions et la punition des mauvaises. » (*I Petr.* II, 13, 14.)

Quand même ils ne s'acquitteraient pas de ce devoir, il faut respecter en eux leur charge et leur ministère. « Obéissez à vos maîtres, non-seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes. » (*Ibid.*, 18.)

Il y a donc quelque chose de religieux dans le respect qu'on rend au prince. Le service de Dieu et le respect pour les rois sont choses unies ; et saint Pierre met ensemble ces deux devoirs : « Craignez Dieu, honorez le roi. » (*Ibid.*, 17.)

Aussi Dieu a-t-il mis dans les princes quelque chose de divin. « J'ai dit : Vous êtes des dieux, et vous êtes tous enfants du Très-Haut. » (*Psal.* LXXXI, 6.) C'est Dieu même que David fait parler ainsi.

De là vient que les serviteurs de Dieu jurent par le salut et la vie du roi, comme par une chose divine et sacrée. Urie parlant à David : « Par votre salut et par la conservation de votre vie, je ne ferai point cette chose. » (*II Reg.* XI, 11.)

Encore même que le roi soit infidèle, par la vue qu'on doit avoir à l'ordre de Dieu. « Par le salut de Pharaon je ne vous laisserai point sortir d'ici. » (*Gen.* XLII, 15, 16.)

Il faut écouter ici les premiers Chrétiens, et Tertullien qui parle ainsi au nom d'eux tous : « Nous jurons, non par les génies des Césars ; mais par leur vie et par leur salut, qui est plus auguste que tous les génies. Ne savez-vous pas que les génies sont des démons? Mais nous, qui regardons dans les empereurs le choix et le jugement de Dieu qui leur a donné le commandement sur tous les peuples, nous respectons en eux ce que Dieu y a mis, et nous tenons cela à grand serment (9). »

(9) TERTULL., *Apol.*, n. 32.

Il ajoute : « Que dirai-je davantage de notre religion et de notre piété pour l'empereur, que nous devons respecter comme celui que notre Dieu a choisi : en sorte que je puis dire que César est plus à nous qu'à vous, parce que c'est notre Dieu qui l'a établi (10)? »

C'est donc l'esprit du christianisme de faire respecter les rois avec une espèce de religion, que le même Tertullien appelle très-bien, « la religion de la seconde majesté (11). »

Cette seconde majesté n'est qu'un écoulement de la première, c'est-à-dire de la divine, qui, pour le bien des choses humaines, a voulu faire rejaillir quelque partie de son éclat sur les rois.

IVe Prop. *Les rois doivent respecter leur propre puissance, et ne l'employer qu'au bien public.* — Leur puissance venant d'en haut, ainsi qu'il a été dit, ils ne doivent pas croire qu'ils en soient les maîtres pour en user à leur gré ; mais ils doivent s'en servir avec crainte et retenue, comme d'une chose qui leur vient de Dieu, et dont Dieu leur demandera compte. « Ecoutez, ô rois ! et comprenez : apprenez, juges de la terre : prêtez l'oreille, ô vous qui tenez les peuples sous votre empire, et vous plaisez à voir la multitude qui vous environne. C'est Dieu qui vous a donné la puissance : votre force vient du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres, et pénétrera le fond de vos pensées ; parce que, étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas bien jugé, et n'avez pas marché selon ses volontés. Il vous paraîtra bientôt d'une manière terrible : car à ceux qui commandent est réservé le châtiment le plus dur. On aura pitié des petits et des faibles ; mais les puissants seront puissamment tourmentés. Car Dieu ne redoute la puissance de personne, parce qu'il a fait les grands et les petits, et qu'il a soin également des uns et des autres. Et les plus forts seront tourmentés plus fortement. Je vous le dis, ô rois ! afin que vous soyez sages, et que vous ne tombiez pas. » (*Sap.* VI, 2 seq.)

Les rois doivent donc trembler en se servant de la puissance que Dieu leur donne, et songer combien horrible est le sacrilége, d'employer au mal une puissance qui vient de Dieu.

Nous avons vu les rois assis dans le trône du Seigneur, ayant en main l'épée que lui-même leur a mise en main. Quelle profanation et quelle audace aux rois injustes, de s'asseoir dans le trône de Dieu, pour donner des arrêts contre ses lois, et d'employer l'épée qu'il leur met en main, à faire des violences, et à égorger ses enfants !

Qu'ils respectent donc leur puissance ; parce que ce n'est pas leur puissance, mais la puissance de Dieu, dont il faut user saintement et religieusement. Saint Grégoire de Nazianze parle ainsi aux empereurs : « Respectez votre pourpre : reconnaissez le grand mystère de Dieu dans vos personnes : il gouverne par lui-même les choses célestes ; il partage celles de la terre avec vous. Soyez donc des dieux à vos sujets (12). » C'est-à-dire, gouvernez-les comme Dieu gouverne, d'une manière noble, désintéressée, bienfaisante, en un mot, divine.

ARTICLE III.

L'autorité royale est paternelle, et son propre caractère, c'est la bonté.

Après les choses qui ont été dites, cette vérité n'a plus besoin de preuves.

Nous avons vu que les rois tiennent la place de Dieu, qui est le vrai père du genre humain. Nous avons vu aussi que la première idée de puissance qui ait été parmi les hommes est celle de la puissance paternelle ; et que l'on a fait les rois sur le modèle des pères.

Aussi tout le monde est-il d'accord, que l'obéissance qui est due à la puissance publique, ne se trouve, dans le Décalogue, que dans le précepte qui oblige à honorer ses parents.

Il paraît, par tout cela, que le nom de roi est un nom de père, et que la bonté est le caractère le plus naturel des rois.

Faisons néanmoins ici une réflexion particulière sur une vérité si importante.

Première Proposition. *La bonté est une qualité royale, et le vrai apanage de la grandeur.* — « Le Seigneur votre Dieu est le Dieu des dieux, et le Seigneur des seigneurs : un Dieu grand, puissant, redoutable ; qui n'a point d'égard aux personnes en jugement, et ne reçoit pas de présents ; qui fait justice au pupille et à la veuve ; qui aime l'étranger et lui donne sa nourriture et son vêtement. » (*Deut.* X, 17, 18.)

Parce que Dieu est grand et plein en lui-même, il se tourne, pour ainsi dire, tout entier à faire du bien aux hommes, conformément à cette parole : « Selon sa grandeur, ainsi est sa miséricorde. » (*Eccli.* II, 23.)

Il met une image de sa grandeur dans les rois, afin de les obliger à imiter sa bonté.

Il les élève à un état où ils n'ont plus rien à désirer pour eux-mêmes. Nous avons ouï David disant : « Que peut ajouter votre serviteur à toute cette grandeur dont vous l'avez revêtu ? » (*II Reg.* VII, 20 ; *I Par.* XVII, 18.)

Et en même temps il leur déclare qu'il leur donne cette grandeur pour l'amour des peuples. « Parce que Dieu aimait son peuple, il vous a fait régner sur eux. » (*II Par.* II, 11.) Et encore : « Vous avez plu au Seigneur, il vous a placé sur le trône d'Israël ; et parce qu'il aimait ce peuple, il vous a fait leur roi pour faire justice et jugement. » (*III Reg.* X, 9.)

C'est pourquoi dans les endroits où nous lisons que le royaume de David fut élevé sur le peuple, l'hébreu et le grec portent

(10) Tertull., *Apol.*, n. 33.
(11) *Ibid.*, n. 35.
(12) Greg. Naz.

pour le peuple. Ce qui montre que la grandeur a pour objet le bien des peuples soumis.

En effet, Dieu, qui a formé tous les hommes d'une même terre pour le corps, et a mis également dans leurs âmes son image et sa ressemblance, n'a pas établi entre eux tant de distinctions, pour faire d'un côté des orgueilleux, et de l'autre des esclaves et des misérables. Il n'a fait des grands que pour protéger les petits; il n'a donné sa puissance aux rois, que pour procurer le bien public, et pour être le support du peuple.

IIe Prop. *Le prince n'est pas né pour lui-même, mais pour le public.* — C'est une suite de la proposition précédente, et Dieu confirme cette vérité par l'exemple de Moïse.

Il lui donne son peuple à conduire, et en même temps il fait qu'il s'oublie lui-même.

Après beaucoup de travaux, et après qu'il a supporté l'ingratitude du peuple durant quarante ans pour le conduire en la terre promise, il en est exclu : Dieu le lui déclare, et que cet honneur était réservé à Josué. (*Deut.* xxxi, 7.)

Quant à Moïse, il lui dit : « Ce ne sera pas vous qui introduirez ce peuple dans la terre que je leur donnerai. » (*Num.* xx, 12.) Comme s'il lui disait : Vous en aurez le travail, et un autre en aura le fruit.

Dieu lui déclare sa mort prochaine (*Ibid.*, xxvii, 13); Moïse, sans s'étonner et sans songer à lui-même, le prie seulement de pourvoir au peuple. « Que le Dieu de tous les esprits donne un conducteur à cette multitude, qui puisse marcher devant eux; qui le mène et le ramène, de peur que le peuple du Seigneur ne soit comme des brebis sans pasteur. » (*Ibid.*, 16, 17.)

Il lui ordonne une grande guerre en ces termes : « Venge ton peuple des Madianites et puis tu mourras. » (*Num.* xxxi, 2.) Il veut lui faire savoir qu'il ne travaille pas pour lui-même, et qu'il est fait pour les autres. Aussitôt, et sans dire un mot sur sa mort prochaine, Moïse donna ses ordres pour la guerre, et l'achève tranquillement. (*Ibid.*, 3-7.)

Il achève le peu de vie qui lui reste à enseigner le peuple et à lui donner les instructions qui composent le livre du Deutéronome. Et puis il meurt, sans aucune récompense sur la terre, dans un temps où Dieu les donnait si libéralement. Aaron a le sacerdoce pour lui et pour sa postérité : Caleb et sa famille est pourvu magnifiquement; les autres reçoivent d'autres dons : Moïse rien; on ne sait ce que devient sa famille. C'est un personnage public né pour le bien de l'univers; ce qui aussi est la véritable grandeur.

Puissent les princes entendre que leur vraie gloire est de n'être pas pour eux-mêmes, et que le bien public qu'ils procurent leur est une assez digne récompense sur la terre, en attendant les biens éternels que Dieu leur réserve!

IIIe Prop. *Le prince doit pourvoir aux besoins du peuple.* — « Le Seigneur a dit à David : Vous paîtrez mon peuple d'Israël, et vous en serez le conducteur. » (*II Reg.* v, 2.)

« Dieu a choisi David, et l'a tiré d'après les brebis pour paître Jacob son serviteur et Israël son héritage. » (*Psal.* lxxvii, 70, 71.) Il n'a fait que changer de troupeau : au lieu de paître des brebis, il paît des hommes. Paître, dans la langue sainte, c'est gouverner, et le nom de pasteur signifie le prince; tant ces choses sont unies.

« J'ai dit à Cyrus, dit le Seigneur : Vous êtes mon pasteur (*Isa.* xliv, 28 et *alibi*), » c'est-à-dire, vous êtes le prince que j'ai établi.

Ce n'est donc pas seulement Homère qui appelle les princes, pasteurs des peuples; c'est le Saint-Esprit. Ce nom les avertit assez de pourvoir au besoin de tout le troupeau, c'est-à-dire de tout le peuple.

Quand la souveraine puissance fut donnée à Simon le Machabée, le décret en est conçu en ces termes : « Tout le peuple l'a établi prince, et il aura soin des saints (*I Mach.* xiv, 42), » c'est-à-dire du peuple juif, qui s'appelait aussi le peuple des saints.

C'est un droit royal de pourvoir aux besoins du peuple. Qui l'entreprend au préjudice du prince, entreprend sur la royauté : c'est pour cela qu'elle est établie, et l'obligation d'avoir soin du peuple est le fondement de tous les droits que les souverains ont sur leurs sujets.

C'est pourquoi, dans les grands besoins, le peuple a droit d'avoir recours à son prince. « Dans une extrême famine, toute l'Egypte vient crier autour du roi, lui demandant du pain. » (*Gen.* xli, 55.) Les peuples affamés demandent du pain à leur roi, comme à leur pasteur ou plutôt comme à leur père. Et la prévoyance de Joseph l'avait mis en état d'y pourvoir. (*Ibid.*, 47.)

Voici sur ces obligations du prince une belle sentence du Sage (*Eccli.* xxxii, 1, 2) : « Vous ont-ils fait prince ou gouverneur, soyez parmi eux comme l'un d'eux : ayez soin d'eux, et prenez courage; et reposez-vous après avoir pourvu à tout. »

Cette sentence contient deux préceptes.

Premier précepte. « Soyez parmi eux comme l'un d'eux. » Ne soyez point orgueilleux : rendez-vous accessible et familier : ne vous croyez pas, comme on dit, d'un autre métal que vos sujets : mettez-vous à leur place et soyez-leur tel que vous voudriez qu'ils vous fussent, s'ils étaient à la vôtre.

Second précepte. « Ayez soin d'eux; et reposez-vous après avoir pourvu à tout. » Le repos alors vous est permis : le prince est un personnage public, qui doit croire que quelque chose lui manque à lui-même, quand quelque chose manque au peuple et à l'Etat.

IVe Prop. *Dans le peuple, ceux à qui le prince doit le plus pourvoir sont les faibles.* — Parce qu'ils ont plus besoin de celui qui est, par sa charge, le père et le protecteur de tous.

C'est pour cela que Dieu recommande

principalement aux juges et aux magistrats les veuves et les pupilles.

Job, qui était un grand prince, dit aussi : « On me rendait témoignage, que j'écoutais le cri du pauvre, et délivrais le pupille qui n'avait point de secours : la bénédiction de celui qui allait périr venait sur moi, et je consolais le cœur de la veuve.» (*Job* XXIX, 11, 12, 13.) Et encore : « J'étais l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des pauvres.» (*Ibid.*, 15, 16.) Et encore : « Je tenais la première place; assis au milieu d'eux, comme un roi environné de sa cour et de son armée, j'étais le consolateur des affligés.» (*Ibid.*, 25.)

Sa tendresse pour les pauvres est inexplicable. « Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils demandaient, et si j'ai fait attendre les yeux de la veuve; si j'ai mangé seul mon pain, et ne l'ai pas partagé avec le pupille; parce que la compassion est née avec moi, et a crû dans mon cœur dès mon enfance : si j'ai dédaigné celui qui mourait de froid faute d'habits; si ses côtés ne m'ont pas béni, et s'il n'a pas été réchauffé par la laine de mes brebis, puisse mon épaule se séparer de sa jointure, et que mon bras soit brisé avec ses os! » (*Job* XXXI, 16, 17, 18, etc.) Etre impitoyable à son peuple, c'est se séparer de ses propres membres, et on mérite de perdre ceux de son corps.

Il donne libéralement, il donne pénétré de compassion, il donne sans faire attendre : qu'y a-t-il de plus paternel et de plus royal?

Dans les vœux que David fit pour Salomon, le jour de son sacre, il ne parle que du soin qu'il aura des pauvres, et met en cela tout le bonheur de son règne. « Il jugera le peuple avec équité, et fera justice aux pauvres. » (*Psal.* LXXI, 2, 4, 12, 13 seq.) Il ne se lasse point de louer cette bonté pour les pauvres. « Il protégera, dit-il, les pauvres du peuple, et il sauvera les enfants des pauvres, et il abattra leurs oppresseurs. » Et encore : « Tous les rois de la terre l'adoreront, et toutes les nations lui seront sujettes, parce qu'il délivrera le pauvre des mains du puissant, le pauvre qui n'avait point de secours. Il sera bon au pauvre et à l'indigent; il sauvera les âmes des pauvres : il les délivrera des usures et des violences, et leur nom sera honorable devant lui. » Ses bontés pour les pauvres lui attireront avec de grandes richesses la prolongation de ses jours, et la bénédiction de tous les peuples. « Il vivra, et l'or de Saba lui sera donné : il sera le sujet de tous les vœux, et on ne cessera de le bénir. » Voilà un règne merveilleux, et digne de figurer celui du Messie.

David avait bien conçu que rien n'est plus royal que d'être le secours de qui n'en a point; et c'est tout ce qu'il souhaite au roi son fils.

Ceux qui commandent les peuples, soit princes, soit gouverneurs, doivent, à l'exemple de Néhémias, soulager le peuple accablé. (*II Esdr.* V, 15 seq.) « Les gouverneurs qui m'avaient précédé foulaient le peuple, et leurs serviteurs tiraient beaucoup : et moi qui craignais Dieu, je n'en ai pas usé ainsi; au contraire, j'ai contribué à rebâtir les murailles : je n'ai rien acquis dans le pays; » plus soigneux de donner que de m'enrichir : « et je faisais travailler mes serviteurs. Je tenais une grande table, où venaient les magistrats et les principaux de la ville, sans prendre les revenus assignés au gouvernement; car le peuple était fort appauvri. »

C'est ainsi que Néhémias se réjouissait d'avoir soulagé le pauvre peuple; et il dit ensuite plein de confiance : « O Seigneur! souvenez-vous de moi en bien, selon le bien que j'ai fait à votre peuple. » (*Ibid.*, 19.)

Ve PROP. *Le vrai caractère du prince est de pourvoir aux besoins du peuple; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui-même.* — Aristote l'a dit; mais le Saint-Esprit l'a prononcé avec plus de force.

Il représente en un mot le caractère d'une âme superbe et tyrannique, en lui faisant dire : « Je suis, et il n'y a que moi sur la terre. » (*Isa.* XLVII, 10.)

Il maudit les princes qui ne songent qu'à eux-mêmes, par ces terribles paroles (*Ezech.* XXXIV, 2 seq.) : « Voici ce que dit le Seigneur : Malheur aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes. Les troupeaux ne doivent-ils pas être nourris par les pasteurs? Vous mangiez le lait de mes brebis, et vous vous couvriez de leur laine, et vous tuiez ce qu'il y avait de plus gras dans le troupeau, et vous ne le paissiez pas; vous n'avez pas fortifié ce qui était faible, ni guéri ce qui était malade, ni remis ce qui était rompu, ni cherché ce qui était égaré, ni ramené ce qui était perdu : vous vous contentiez de leur parler durement et impérieusement. Et mes brebis dispersées, parce qu'elles n'avaient pas de pasteurs, ont été la proie des bêtes farouches : elles ont erré dans toutes les montagnes et dans toutes les collines, et se sont répandues sur toute la face de la terre, et personne ne les recherchait, dit le Seigneur. Pour cela, ô pasteurs! écoutez la parole du Seigneur. Je vis éternellement, dit le Seigneur : parce que mes brebis dispersées ont été en proie faute d'avoir des pasteurs; car mes pasteurs ne cherchaient point mon troupeau : ces pasteurs se paissaient eux-mêmes, et ne paissaient point mes brebis, et voici ce que dit le Seigneur : Je rechercherai mes brebis de la main de leurs pasteurs, et je les chasserai, afin qu'ils ne paissent plus mon troupeau, et ne se paissent plus eux-mêmes; et je délivrerai mon troupeau de leur bouche, et ils ne le dévoreront plus. »

On voit ici, premièrement : que le caractère du mauvais prince est de se paître soi-même, et de ne songer pas au troupeau;

Deuxièmement : que le Saint-Esprit lui demande compte non-seulement du mal qu'il fait, mais encore de celui qu'il ne guérit pas;

Troisièmement : que tout le mal que les ravisseurs font à ses peuples, pendant qu'il

les abandonne, et ne songe qu'à ses plaisirs, retombe sur lui.

VIe Prop. *Le prince inutile au bien du peuple est puni aussi bien que le méchant qui le tyrannise.* — C'est la règle de la justice divine, de ne punir pas seulement les serviteurs violents, qui abusent du pouvoir qu'il leur a donné, mais encore les serviteurs inutiles, qui ne font pas profiter le talent qu'il leur a mis en main. « Jetez le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures : » c'est-à-dire dans la prison obscure et profonde, qui est hors de la maison de Dieu : « là seront pleurs et grincements de dents. » (*Matth.* xxv, 30.)

C'est pourquoi nous venons d'entendre qu'il reprochait aux pasteurs, non-seulement qu'ils dévoraient son troupeau, mais qu'ils ne le guérissaient pas, qu'ils le négligeaient et le laissaient dévorer.

Mardochée manda aussi à la reine Esther, dans le péril extrême du peuple de Dieu : « Ne croyez pas vous pouvoir sauver toute seule, parce que vous êtes la reine, et élevée au-dessus de tous les autres : car si vous vous taisez, les Juifs seront délivrés par quelque autre voie ; et vous périrez, vous, et la maison de votre père. » (*Esther* iv, 13, 14.)

VIIe Prop. *La bonté du prince ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple.* — Il n'y a rien de plus ingrat envers Moïse que le peuple juif. Il n'y a rien de meilleur envers le peuple juif que Moïse. On n'entend partout dans l'Exode et dans les Nombres, que des murmures insolents de ce peuple contre lui ; toutes leurs plaintes sont séditieuses, et jamais il n'entend de leurs bouches des remontrances tranquilles. Des menaces ils passent aux effets. « Tout le peuple criait contre lui, et voulait le lapider. » (*Num.* xvi, 4, 10.) Mais pendant cette fureur, il plaide leur cause devant Dieu, qui voulait les perdre. « Je les frapperai de peste, et je les exterminerai, et je te ferai prince d'une grande nation plus puissante que celle-ci : Oui, Seigneur, répondit Moïse, afin que les Égyptiens blasphèment contre vous. Glorifiez plutôt votre puissance, ô Dieu patient et de grande miséricorde ! et pardonnez à ce peuple selon vos bontés infinies. » (*Ibid.*, 12, 13 seq.)

Il ne répond pas seulement aux promesses que Dieu lui fait, occupé du péril de ce peuple ingrat, et s'oubliant toujours lui-même.

Bien plus, il se dévoue pour eux. « Seigneur, ou pardonnez-leur ce péché, ou effacez-moi de votre livre (*Exod.* xxxii, 32) : » c'est-à-dire, ôtez-moi la vie.

David imite Moïse. Malgré toutes ses bontés, son peuple avait suivi la révolte d'Absalon ; et depuis, celle de Séba. (*II Reg.* xv, xx.) Il ne leur en est pas moins bon ; et même ne laisse pas de se dévouer, lui et sa famille, pour ce peuple tant de fois rebelle. « Voyant l'ange qui frappait le peuple : O Seigneur ! s'écria-t-il, c'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis coupable ; qu'ont fait ces brebis que vous frappez ? Tournez votre main contre moi, et contre la maison de mon père. » (*II Reg.* xxiv, 17.)

VIIIe Prop. *Le prince ne doit rien donner à son ressentiment ni à son humeur.* — « A Dieu ne plaise, dit Job (*Job* xxxi, 29, 30), que je me sois réjoui de la chute de mon ennemi, ou du mal qui lui arrivait ! Je n'ai pas même péché contre lui par des paroles, ni je n'ai fait aucune imprécation contre sa vie. »

Les commencements de Saül sont admirables, lorsque la fortune n'avait pas encore perverti en lui les bonnes dispositions qui l'avaient rendu digne de la royauté. Une partie du peuple avait refusé de lui obéir : « Cet homme nous pourra-t-il sauver ? Ils le méprisèrent, et ne lui apportèrent pas les présents ordinaires en cette occasion. » (*I Reg.* x, 27.) Comme donc il venait de remporter une glorieuse victoire, « tout le peuple dit à Samuel : Qu'on nous donne ceux qui ont dit, Saül ne sera pas notre roi, et qu'on les fasse mourir. A quoi Saül répondit : Personne ne sera tué en ce jour, que Dieu a sauvé son peuple. » (*I Reg.* xi, 12, 13.)

En ce jour de triomphe et de salut, il ne pouvait offrir à Dieu un plus digne sacrifice que celui de la clémence.

Voici encore un exemple de cette vertu en la personne de David. Durant que Saül le persécutait, il était avec ses troupes vers le Carmel, où il y avait un homme extraordinairement riche, nommé Nabal. David le traitait avec toute la bonté possible : non-seulement il ne souffrait pas que ses soldats lui fissent aucun tort ; chose difficile dans la licence de la guerre, et parmi des troupes tumultuairement ramassées sans paye réglée, telles qu'étaient alors celles de David ; mais les gens de Nabal confessaient eux-mêmes, qu'il les protégeait en toutes choses. « Ces hommes, disent-ils, nous sont fort bons : nous n'avons jamais rien perdu parmi eux, et au contraire, pendant que nous paissions nos troupeaux, ils nous étaient nuit et jour comme un rempart. » (*I Reg.* xxv, 15, 16.) C'est le vrai usage de la puissance : car que sert d'être le plus fort, si ce n'est pour soutenir le plus faible ?

C'est ainsi qu'en usait David : et cependant comme ses soldats, en un jour de réjouissance, vinrent demander à Nabal, avec toute la douceur possible, qu'il leur donnât si peu qu'il voudrait ; cet homme féroce, non-seulement le refusa, mais encore il s'emporta contre David d'une manière outrageuse, sans aucun respect pour un si grand homme, destiné à la royauté par ordre de Dieu ; et sans être touché de la persécution qu'il souffrait injustement ; l'appelant, au contraire, un valet rebelle qui voulait faire le maître. (*I Reg.* xxv, 8 seq.)

A ce coup la douceur de David fut poussée à bout ; il courait à la vengeance : mais Dieu lui envoie Abigaïl, femme de Nabal, aussi prudente que belle, qui lui parla en ces termes (*Ibid.*, 25, 26, etc.) : « Que le roi

mon seigneur ne prenne pas garde aux emportements de cet insensé. Vive le Seigneur qui vous a empêché de verser le sang, et a conservé vos mains pures et innocentes! le Seigneur vous sera une maison puissante et fidèle, parce que vous combattez pour lui. A Dieu ne plaise qu'il vous arrive de faire aucun mal dans tout le cours de votre vie! Quand le Seigneur aura accompli ce qu'il vous a promis, et qu'il vous aura établi roi sur son peuple d'Israël, vous n'aurez point le regret d'avoir répandu le sang innocent, ni de vous être vengé vous-même, et cette triste pensée ne viendra pas vous troubler au milieu de votre gloire, et mon seigneur se ressouviendra de sa servante. »

Elle parlait à David comme assurée de sa bonté, et le touchait en effet par où il était sensible, lui faisant voir que la grandeur n'était donnée aux hommes que pour bien faire, comme il avait toujours fait; et qu'au reste toute sa puissance n'aurait plus d'agrément pour lui, s'il pouvait se reprocher d'en avoir usé avec violence.

David pénétré de ce discours s'écrie : (*I Reg.* XXV, 32, 33.) « Béni soit le Dieu d'Israël qui vous a envoyée à ma rencontre; béni soit votre discours, qui a calmé ma colère; et bénie soyez-vous vous-même, vous qui m'avez empêché de verser du sang, et de me venger de ma main. »

Comme il goûte la douceur de dompter sa colère : et dans quelle horreur entre-t-il de l'action qu'il allait faire!

Il reconnaît qu'en effet la puissance doit être odieuse, même à celui qui l'a en main, quand elle le porte à sacrifier le sang innocent à son ressentiment particulier. Ce n'est pas être puissant, que de n'avoir pu résister à la tentation de la puissance; et quand on en a abusé, on sent toujours en soi-même qu'on ne la méritait pas.

Voilà quel était David : et il n'y a rien qui fasse plus déplorer ce que l'amour et le plaisir peuvent sur les hommes, que de voir un si bon prince poussé jusqu'au meurtre d'Urie par cette aveugle passion.

Si le prince ne doit rien donner à ses ressentiments particuliers, à plus forte raison ne doit-il pas se laisser maîtriser par son humeur, ni par des aversions ou des inclinaisons irrégulières : mais il doit agir toujours par raison, comme on dira dans la suite.

IXe PROP. *Un bon prince épargne le sang humain.* — « Qui me donnera, » avait dit David (*II Reg.* XXIII, 15, 16, 17), « qui me donnera de l'eau de la citerne de Bethléem? Aussitôt trois vaillants hommes percèrent le camp des Philistins, et lui apportèrent de l'eau de cette citerne : mais il ne voulut pas en boire, et la répandit devant Dieu en effusion, disant : Le Seigneur me soit propice : à Dieu ne plaise que je boive le sang de ces hommes, et le péril de leurs âmes! »

« Il sent, » dit saint Ambroise (13), « sa conscience blessée par le péril où ces vaillants hommes s'étaient mis pour le satisfaire; et cette eau qu'il avait achetée au prix du sang, ne lui cause plus que de l'horreur. »

Xe PROP. *Un bon prince déteste les actions sanguinaires.* — « Retirez-vous de moi, gens sanguinaires, » disait David. (*Psal.* CXXXVIII, 19.) Il n'y a rien qui s'accorde moins avec le protecteur de la vie et du salut de tout un peuple, que les hommes cruels et violents.

Après le meurtre d'Urie, le même David, qu'un amour aveugle avait jeté, contre sa nature, dans cette action sanguinaire, croyait toujours nager dans le sang; et ayant horreur de lui-même, il s'écriait : « O Seigneur! délivrez-moi du sang. » (*Psal.* L, 16.)

Les violences et les cruautés, toujours détestables, le sont encore plus dans les princes, établis pour les empêcher et les punir. Dieu qui avait supporté avec patience les impiétés d'Achab et de Jézabel, laisse partir la dernière et irrévocable sentence, après qu'ils ont répandu le sang de Naboth. Aussitôt Elie est envoyé pour dire à ce roi cruel : (*III Reg.* XXI, 19, 23, 24.) « Tu as tué, et tu as possédé le bien de Naboth, et tu ajouteras encore à tes crimes; mais voici ce que dit le Seigneur : Au même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi ton sang; et je ruinerai ta maison sans qu'il en reste un seul homme, et les chiens mangeront le corps de la femme Jézabel. Si Achab meurt dans la ville, les chiens le mangeront; et s'il meurt à la campagne, il sera donné aux oiseaux. »

Antiochus, surnommé l'illustre, roi de Syrie, périt d'une manière moins violente en apparence, mais non moins terrible. Dieu le punit en l'abandonnant aux reproches de sa conscience, et à des chagrins furieux, qui se tournèrent enfin en maladie incurable.

Son avarice l'avait engagé à piller le temple de Jérusalem, et ensuite à persécuter le peuple de Dieu. Il fit de grands meurtres, et parla avec grand orgueil. (*I Mach.* I, 23, 24, 25.) Et voilà que tout d'un coup, entendant parler des victoires des Juifs qu'il persécutait à toutre outrance, « il fut saisi de frayeur à ce discours, et fut jeté dans un grand trouble : il se mit au lit et tomba dans une profonde tristesse; parce que ses desseins ne lui avaient pas réussi. Il fut plusieurs jours en cet état; sa tristesse se renouvelait et s'augmentait tous les jours, et il se sentait mourir. Alors, appelant tous ses courtisans, il leur dit : Le sommeil s'est retiré de mes yeux, je n'ai plus de force, et mon cœur est abattu par de cruelles inquiétudes. En quel abîme de tristesse suis-je plongé! quelle horrible agitation sens-je en moi-même, moi qui étais si heureux, et si chéri de toute ma cour dans ma puissance! Maintenant je me ressouviens des maux et des pilleries que j'ai faites dans Jérusalem, et des ordres que j'ai donnés sans raison pour faire périr les peuples de la Judée. Je connais que c'est pour cela que m'arrivent les maux où je suis : et voilà que je péris

(13) AMBR., *Apol. David.*, cap. 7, num. 34, t. I.

accablé de tristesse, dans une terre étrangère.» (*I Mach.* VI, 8 seq.)

Il se joignit à cette tristesse, des douleurs d'entrailles, et des ulcères par tout le corps : il devint insupportable à lui-même, aussi bien qu'aux autres par la puanteur qu'exhalaient ses membres pourris. En vain reconnut-il la puissance divine par ces paroles : « Il est juste d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel ne s'égale pas à lui ; » Dieu rejeta des soumissions forcées. « Et ce méchant le priait en vain dans un temps où Dieu avait résolu de ne lui plus faire de miséricorde. » (*II Mach.* IX, 5, 7, 12, 13.)

« Ainsi mourut ce meurtrier et ce blasphémateur, traité comme il avait traité les autres.» (*Ibid.*, 28.) C'est-à-dire qu'il trouva Dieu impitoyable, comme il l'avait été.

Voilà ce qui arrive aux rois violents et sanguinaires. Ceux qui oppriment le peuple et l'épuisent par de cruelles vexations, doivent craindre la même vengeance, puisqu'il est écrit (*Eccli.* XXXIV, 25) : « Le pain est la vie du pauvre : qui le lui ôte est un homme sanguinaire. »

XIe Prop. *Les bons princes exposent leur vie pour le salut de leurs peuples, et la conservent aussi pour l'amour d'eux.* — L'un et l'autre nous paraît par ces deux exemples.

Pendant la révolte d'Absalon, David mit son armée en bataille, et voulut marcher avec elle à son ordinaire. « Mais le peuple lui dit : Vous ne viendrez pas : car quand nous serons défaits, les rebelles ne croiront pas pour cela avoir vaincu. Vous êtes vous seul compté pour dix mille, et il vaut mieux que vous demeuriez dans la ville pour nous sauver tous. Le roi répondit : Je suivrai vos conseils.» (*II Reg.* XVIII, 3, 4.)

Il cède sans résistance, il ne fait aucun semblant de se retirer à regret; en un mot, il ne fait point le vaillant : c'est qu'il l'était.

« Dans un combat des Philistins contre David, comme les forces lui manquaient, un Philistin allait le percer; Abisaï, fils de Sarvia, le défendit et tua le Philistin : alors les gens de David lui dirent avec serment : Vous ne viendrez plus avec nous à la guerre, pour ne point éteindre la lumière d'Israël. » (*II Reg.* XXI, 15-17).

La valeur de David s'était fait sentir aux Philistins, à ce fier géant Goliath, et même aux ours et aux lions, qu'il déchirait comme agneaux. (*I Reg.* XVII, 36 ; *Eccli.* XLVII, 3.) Cependant nous ne lisons point qu'il ait combattu depuis ce temps. Il ne faut pas moins estimer la condescendance d'un roi si vaillant, qui se conserve pour son Etat, que la piété de ses sujets.

Au reste, l'histoire des rois et celle des Machabées sont pleines de fameux exemples de princes qui ont exposé leur vie pour le peuple; et il est inutile de les rapporter.

L'antiquité païenne a admiré ceux qui se sont dévoués pour leur patrie. Saül, au commencement de son règne, et David à la fin du sien, se sont dévoués à la vengeance divine pour sauver leur peuple.

Nous avons déjà rapporté l'exemple de David : voyons celui de Saül.

Saül victorieux, résolu de poursuivre les ennemis jusqu'au bout; selon une coutume ancienne dont on voit des exemples dans toutes les nations. « engagea tout le peuple par ce serment : Maudit celui qui mangera jusqu'au soir, et jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis (*I Reg.* XIV, 24) ; » c'est-à dire des Philistins, ennemis de l'État. Jonathas, qui n'avait pas ouï ce serment de son père, mangea, contre l'ordre, dans son extrême besoin (*Ibid.*, 27) ; et Dieu qui voulait montrer, ou combien était redoutable la religion du serment, ou combien on doit être prompt à savoir les ordres publics, témoigna sa colère contre tout le peuple. (*Ibid.*, 37.) Sur cela que fait Saül? (*Ibid.*, 39, 40, 41.) « Vive Dieu, le Sauveur d'Israël ! dit-il; si la faute est arrivée par mon fils Jonathas, il sera irrémissiblement puni de mort. Séparez-vous d'un côté, et moi je serai de l'autre avec Jonathas. O Seigneur Dieu d'Israël ! faites connaître en qui est la faute qui vous a mis en colère contre votre peuple. Si elle est en moi ou en Jonathas, faites-le connaître. Aussitôt le sort fut jeté ; Dieu le gouverna : tout le peuple fut délivré ; il ne restait que Saül et Jonathas. Saül poursuit sans hésiter : Jetez le sort entre moi et Jonathas : il tombe sur Jonathas. (*I Reg.* XIV, 42) ; » ce jeune prince avoue ce qu'il avait fait, son père persiste invinciblement à vouloir le faire mourir : il fallut que tout le peuple s'unit pour empêcher l'exécution. (*Ibid.* 43-45) ; mais du côté de Saül le vœu fut accompli, et Jonathas fut dévoué à la mort sans s'y opposer.

XIIe Prop. *Le gouvernement doit être doux.* — « Ne soyez pas comme un lion dans votre maison, opprimant vos sujets et vos domestiques. » (*Eccli.* IV, 35.)

Le prince ne doit être redoutable qu'aux méchants. Car, comme dit l'Apôtre (*Rom.* XIII, 3, 4), « il n'est pas donné pour faire craindre ceux qui font bien, mais ceux qui font mal. Voulez-vous ne craindre pas le prince, faites bien ; et vous n'aurez de lui que des louanges. Car il est ministre de Dieu pour le bien : que si vous faites mal, tremblez ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée. »

Ainsi le gouvernement est doux de sa nature ; et le prince ne doit être rude, qu'y étant forcé par les crimes.

Hors de là, il lui convient d'être bon, affable, indulgent, en sorte qu'on sente à peine qu'il soit le maître. « Vous ont-ils fait leur prince, ou leur gouverneur, soyez parmi eux comme l'un d'eux. » (*Eccli.* XXXII, 1.)

C'est au prince de pratiquer ce précepte de l'Ecclésiastique (*Eccli.* IV, 8) : « Prêtez l'oreille au pauvre sans chagrin ; répondez-lui paisiblement et avec douceur. »

La douceur aide à entendre et à bien répondre. « Soyez doux à écouter la parole, afin de la concevoir, et de rendre avec sagesse une réponse véritable. » (*Eccli.* V, 13.)

Par la douceur on expédie mieux les affaires, et on acquiert une grande gloire. « Mon

fils, faites vos affaires avec douceur, et vous élèverez votre gloire au-dessus de tous les hommes. » (*Eccli.* III, 19.)

Moïse était le plus doux de tous les hommes (*Num.* XII, 3), et par là le plus digne de commander sous un Dieu qui est la bonté même. « Il a été sanctifié par sa foi et par sa douceur; et Dieu l'a choisi parmi tous les hommes pour être le conducteur de son peuple. » (*Eccli.* XLV, 4.)

Nous avons vu la bonté et la douceur de Job, qui, « assis au milieu du peuple comme un roi environné de sa cour, était le consolateur des affligés. » (*Job* XXIX, 25.)

Moïse ne se lassait jamais d'écouter le peuple, tout ingrat qu'était ce peuple à ses bontés, « et il y passait depuis le matin jusqu'au soir. » (*Exod.* XVIII, 13.)

David était tendre et bon. Nathan le prend par la pitié, et commence par cet endroit, comme par le plus sensible, à lui faire entendre son crime. « Un pauvre homme n'avait, dit-il (*II Reg.* XII, 3, 4), qu'une petite brebis; elle couchait en son sein, et il l'aimait comme sa fille : et un riche la lui a ravie et tuée, » etc.

Cette femme de Thécua, qui venait lui persuader de rappeler Absalon, le prend par le même endroit : « Hélas! je suis une femme veuve : un de mes fils a tué son frère; et ma parenté assemblée me veut encore ôter celui qui me reste, et éteindre l'étincelle qui m'est demeurée : et le roi lui dit : Allez, j'y donnerai ordre. » (*II Reg.* XIV, 5 seq.)

Elle achève de le toucher, en lui représentant le bien du peuple, comme la chose qui lui était la plus chère. « D'où vous vient cette pensée contre le peuple de Dieu? et pourquoi ne rappelez-vous pas votre fils banni, que tout le peuple désire? » (*Ibid.*, 13.)

On peut voir par les choses qui ont été dites, que toute la vie de ce prince est pleine de bonté et de douceur. Ce n'est donc pas sans raison que nous lisons dans un psaume, qui apparemment est de Salomon (*Psal.* CXXXI, 1) : « O Seigneur! souvenez-vous de David et de toute sa douceur. »

Ainsi, parmi tant de belles qualités de David, son fils n'en trouve point de plus mémorable, ni de plus agréable à Dieu, que sa grande douceur.

Il n'y a rien aussi que les peuples célèbrent tant. « Nous avons ouï dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et cléments. » (*III Reg.* XX, 31.) Les Syriens parlent ainsi à leur roi Bénadad, prisonnier d'un roi d'Israël. Belle réputation de ces rois parmi les peuples étrangers, et qualité vraiment royale!

XIIIe Prop. *Les princes sont faits pour être aimés.* — Nous avons déjà rapporté cette parole : « Salomon s'assit dans le trône du Seigneur, et il plut à tous, et tout le monde lui obéit. » (*I Par.* XXIX, 23.)

On ne connaît pas ce jeune prince : il se montre, et gagne les cœurs par la seule vue. Le trône du Seigneur, où il est assis, fait qu'on l'aime naturellement, et rend l'obéissance agréable.

De cet attrait naturel des peuples pour leurs princes, naît la mémorable dispute entre ceux de Juda, et les autres Israélites, à qui servirait mieux le roi. (*II Reg.* XIX, 41, 42, 43.) « Ces derniers vinrent à David, et lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils dérobé le roi, et l'ont-ils ramené à sa maison, comme si c'était à eux seuls de le servir? Et ceux de Juda répondirent : C'est que le roi m'est plus proche qu'à vous, et qu'il est de notre tribu : pourquoi vous fâchez-vous? l'avons-nous fait par intérêt? nous a-t-on donné des présents ou quelque chose pour subsister? Et ceux d'Israël répondirent : Nous sommes dix fois plus que vous, et nous avons plus de part que vous en la personne du roi : vous nous avez fait injure, de ne nous avertir pas les premiers pour ramener notre roi. Ceux de Juda répondirent durement à ceux d'Israël. »

Chacun veut avoir le roi; chacun, passionné pour lui, envie aux autres la gloire de le posséder : il en arriverait quelque sédition, si le prince, qui en effet est un bien public, ne se donnait également à tous.

Il y a un charme pour les peuples dans la vue du prince; et rien ne lui est plus aisé que de se faire aimer avec passion. « La vie est dans la gaieté du visage du roi, et sa clémence est comme la pluie du soir ou de l'arrière-saison. » (*Prov.* XVI, 15.) La pluie, qui vient alors rafraîchir la terre desséchée par l'ardeur ou du jour ou de l'été, n'est pas plus agréable qu'un prince qui tempère son autorité par la douceur; et son visage ravit tout le monde quand il est serein.

Job explique admirablement ce charme secret du prince. « Ils attendaient mes paroles comme la rosée, et ils y ouvraient leur bouche comme on fait à la pluie du soir. Si je leur souriais, ils avaient peine à le croire; et ils ne laissaient point tomber à terre les rayons de mon visage. » (*Job* XXIX, 23, 24.) Après le grand chaud du jour ou de l'été, c'est-à-dire après le trouble et l'affliction, ses paroles étaient consolantes; les peuples étaient ravis de le voir passer : et heureux d'avoir un regard, ils le recueillaient comme quelque chose de précieux.

Que le prince soit donc facile à distribuer des regards bénins, et à dire des paroles obligeantes. « La rosée rafraîchit l'ardeur, et une douce parole vaut mieux qu'un présent. » (*Eccli.* XVIII, 16.)

Et encore : « Une douce parole multiplie les amis, et adoucit les ennemis; et une langue agréable donne l'abondance. » (*Eccli.* VI, 5.)

Il y faut pourtant joindre les effets. « L'homme qui donne des espérances trompeuses, et n'accomplit pas ses promesses, c'est une nuée et un vent qui n'est pas suivi de la pluie. » (*Prov.* XXV, 14.)

Un prince bienfaisant est adoré par son peuple. « Tout le pays fut en repos durant les jours de Simon : il cherchait le bien de sa nation : aussi sa puissance et sa gloire faisaient le plaisir de tout le peuple. » (*I Mach.* XIV, 4.)

Que la puissance est affermie, quand elle est ainsi chérie par les peuples! et que Salomon a raison de dire : « La bonté et la justice gardent le roi ; et son trône est affermi par la clémence! » (*Prov.* xx, 28.)

Voilà une belle garde pour le roi, et un digne soutien de son trône.

XIVe Prop. *Un prince qui se fait haïr par ses violences, est toujours à la veille de périr.* — Il est regardé non comme un homme, mais comme une bête féroce. « Le prince impitoyable est un lion rugissant, et un ours affamé. » (*Prov.* xxviii, 15.)

Il se peut assurer qu'il vit au milieu de ses ennemis. Comme il n'aime personne, personne ne l'aime. « Il dit en son cœur : Je suis, et il n'y a que moi sur la terre : il lui viendra du mal sans qu'il sache de quel côté : il tombera dans une misère inévitable. La calamité viendra sur lui, lorsqu'il y pensera le moins. » (*Isa.* xlvii, 10, 11.)

« Brisez la tête des princes ennemis qui disent : Il n'y a que nous » (*Eccli.* xxxvi, 12.) Ce n'est pas, comme nous verrons, qu'il soit permis d'attenter sur eux : à Dieu ne plaise! mais le Saint-Esprit nous apprend qu'ils ne méritent pas de vivre, et qu'ils ont tout à craindre, tant des peuples poussés à bout par leur violence, que de Dieu qui a prononcé que « les hommes sanguinaires et trompeurs ne verront pas la moitié de leurs jours. » (*Psal.* liv, 24.)

XVe Prop. *Le prince doit se garder des paroles rudes et moqueuses.* — Nous avons vu que le prince doit tenir ses mains nettes de sang et de violence, mais il doit aussi retenir sa langue, dont les blessures souvent ne sont pas moins dangereuses : selon cette parole de David : « Leur langue est une épée affilée. » (*Psal.* lvi, 5.) Et encore : « Ils ont aiguisé leurs langues comme des langues de serpent. Leur morsure est venimeuse et mortelle. » (*Psal.* cxxxix, 3.)

La colère du prince, déclarée par ses paroles, cause des meurtres, et vérifie ce que dit le Sage (*Prov.* xvi, 14) : « L'indignation du roi annonce la mort. »

Son discours, loin d'être emporté et violent, ne doit pas même être rude. De tels discours aliènent tous les esprits. « Une douce parole abat la colère, un discours rude met en fureur. » (*Prov.* xv, 1.)

Surtout un discours moqueur est insupportable en sa bouche. « N'offensez point votre serviteur qui travaille de bonne foi, et qui vous donne sa vie. » (*Eccli.* vii, 22.) Et encore : « Ne vous moquez pas de l'affligé, car il y a un Dieu qui voit tout, qui élève, et qui abaisse. » (*Ibid.*, 12.)

Ne vous fiez donc pas à votre puissance, et qu'elle ne vous emporte pas à des moqueries insolentes. Il n'y a rien de plus odieux. Que peut-on attendre d'un prince dont on ne reçoit pas même d'honnêtes paroles?

Au contraire, il est de la bonté du prince de réprimer les médisances et les railleries outrageuses. Le moyen en est aisé ; un regard sévère suffit. « Le vent de bise dissipe la pluie ; et un visage triste arrête une langue médisante. » (*Prov.* xxx, 23.)

La médisance n'est jamais plus insolente que lorsqu'elle a osé paraître devant la face du prince ; et c'est là par conséquent qu'elle doit être le plus réprimée.

LIVRE IV.

SUITE DES CARACTÈRES DE LA ROYAUTÉ.

ARTICLE PREMIER.

L'autorité royale est absolue.

Pour rendre ce terme odieux et insupportable, plusieurs affectent de confondre le gouvernement absolu et le gouvernement arbitraire. Mais il n'y a rien de plus distingué, ainsi que nous le ferons voir lorsque nous parlerons de la justice.

Première Proposition. *Le prince ne doit rendre compte à personne de ce qu'il ordonne.* — « Observez les commandements qui sortent de la bouche du roi, et gardez le serment que vous lui avez prêté. Ne songez pas à échapper de devant sa face, et ne demeurez pas dans de mauvaises œuvres, parce qu'il fera tout ce qu'il voudra. La parole du roi est puissante : et personne ne lui peut dire : Pourquoi faites-vous ainsi? Qui obéit n'aura point de mal. » (*Eccle.* viii, 2 seq.)

Sans cette autorité absolue, il ne peut ni faire le bien ni réprimer le mal : il faut que sa puissance soit telle, que personne ne puisse espérer de lui échapper : et enfin la seule défense des particuliers, contre la puissance publique, doit être leur innocence.

Cette doctrine est conforme à ce que dit saint Paul : « Voulez-vous ne craindre point la puissance, faites le bien. » (*Rom.* xiii, 3.)

IIe Prop. *Quand le prince a jugé, il n'y a point d'autre jugement.* — Les jugements souverains sont attribués à Dieu même. Quand Josaphat établit des juges pour juger le peuple : « Ce n'est pas, disait-il, au nom des hommes que vous jugez, mais au nom de Dieu. » (*II Par.* xix, 6.)

C'est ce qui fait dire à l'Ecclésiastique : « Ne jugez point contre le juge. » (*Eccli.* viii. 17.) A plus forte raison contre le souverain juge qui est le roi. Et la raison qu'il en apporte, « c'est qu'il juge selon la jus-

tice. » Ce n'est pas qu'il y juge toujours, mais c'est qu'il est réputé y juger ; et que personne n'a droit de juger ni de revoir après lui.

Il faut donc obéir au prince comme à la justice même, sans quoi il n'y a point d'ordre ni de fin dans les affaires.

Ils sont des dieux et participent en quelque façon à l'indépendance divine. « J'ai dit : Vous êtes des dieux et vous êtes tous enfants du Très-Haut. » (*Psal.* LXXXI, 6.)

Il n'y a que Dieu qui puisse juger de leurs jugements et de leurs personnes. « Dieu a pris sa séance dans l'assemblée des dieux ; et assis au milieu, il juge les dieux. » (*Ibid.*, 1.)

C'est pour cela que saint Grégoire, évêque de Tours, disait au roi Chilpéric dans un concile : « Nous vous parlons ; mais vous nous écoutez si vous voulez. Si vous ne voulez pas, qui vous condamnera, sinon celui qui a dit, qu'il était la justice même (14)? »

De là vient que celui qui ne veut pas obéir au prince n'est pas renvoyé à un autre tribunal : mais il est condamné irrémissiblement à mort, comme l'ennemi du repos public et de la société humaine. « Qui sera orgueilleux et ne voudra pas obéir au commandement du pontife et à l'ordonnance du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu de vous. » (*Deut.* XVII, 12.) Et encore : « Qui refusera d'obéir à tous vos ordres, qu'il meure. » (*Josue* I, 18.) C'est le peuple qui parle ainsi à Josué.

Le prince se peut redresser lui-même, quand il connaît qu'il a mal fait ; mais contre son autorité, il ne peut y avoir de remède que dans son autorité.

C'est pourquoi il doit bien prendre garde à ce qu'il ordonne. « Prenez garde à ce que vous faites ; tout ce que vous jugerez retombera sur vous : ayez la crainte de Dieu ; faites tout avec grand soin. » (*II Par.* XIX, 6, 7.)

C'est ainsi que Josaphat instruisait les juges à qui il confiait son autorité : combien y pensait-il, quand il avait à juger lui-même !

IIIe PROP. *Il n'y a point de force coactive contre le prince.* — On appelle force coactive, une puissance pour contraindre et exécuter ce qui est ordonné légitimement. Au prince seul appartient le commandement légitime ; à lui seul appartient aussi la force coactive.

C'est aussi pour cela que saint Paul ne donne le glaive qu'à lui seul. « Si vous ne faites pas bien, craignez ; car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive. » (*Rom.* XIII, 4.)

Il n'y a dans un Etat que le prince qui soit armé : autrement tout est en confusion, et l'Etat retombe en anarchie.

Qui se fait un prince souverain, lui met en main tout ensemble, et l'autorité souveraine de juger, et toutes les forces de l'Etat. « Notre roi nous jugera, et il marchera devant nous, et il conduira nos guerres. » (*I Reg.* VIII, 20.) C'est ce que dit le peuple juif quand il demanda un roi. Samuel leur déclare, sur ce fondement, que la puissance de leur prince sera absolue, sans pouvoir être restreinte par aucune autre puissance. (*Ibid.*, 11 seq.) « Voici le droit du roi qui régnera sur vous, dit le Seigneur : Il prendra vos enfants et les mettra à son service ; il se saisira de vos terres, et de ce que vous aurez de meilleur, pour le donner à ses serviteurs, » et le reste.

Est-ce qu'ils auront droit de faire tout cela licitement? A Dieu ne plaise ! car Dieu ne donne point de tels pouvoirs : mais ils auront droit de le faire impunément à l'égard de la justice humaine. C'est pourquoi David disait (*Psal.* L, 6) : « J'ai péché contre vous seul, ô Seigneur, ayez pitié de moi ! » « Parce qu'il était roi, dit saint Jérôme, sur ce passage (15), et n'avait que Dieu seul à craindre. »

Et saint Ambroise dit sur ces mêmes paroles (16) : *J'ai péché contre vous seul.* « Il était roi ; il n'était assujetti à aucunes lois, parce que les rois sont affranchis des peines qui lient les criminels. Car l'autorité du commandement ne permet pas que les lois les condamnent au supplice. David donc n'a point péché contre celui qui n'avait point d'action pour le faire châtier. »

Quand la souveraine puissance fut accordée à Simon le Machabée, on exprima en ces termes le pouvoir qui lui fut donné. (*I Machab.* XIV, 42 seq.) « Qu'il serait le prince et le capitaine général de tout le peuple, et qu'il aurait soin des saints (c'est ainsi qu'on appelait les Juifs) : et qu'il établirait les directeurs de tous les ouvrages publics et de tout le pays ; et les gouverneurs qui commanderaient les armes et les garnisons ; et que ce serait à lui de prendre soin du peuple ; et que tout le monde recevrait ses ordres, et que tous les actes et décrets publics seraient écrits en son nom ; et qu'il porterait la pourpre et l'or : et qu'aucun du peuple ni des prêtres ne ferait contre ses ordres, ni ne s'y pourrait opposer, ni ne tiendrait d'assemblée sans sa permission, ni ne porterait la pourpre ou la boucle d'or, qui est la marque du prince ; et que quiconque ferait au contraire serait criminel. Le peuple consentit ce décret, et Simon accepta la puissance souveraine à ces conditions. Et il fut dit que cette ordonnance serait gravée en cuivre, et affichée au parvis du temple, au lieu le plus fréquenté ; et que l'original en demeurerait dans les archives publiques entre les mains de Simon et de ses enfants. » (*I Mach.* XIV, 46 seq.)

Voilà ce qui se peut appeler la loi royale des Juifs, où tout le pouvoir des Juifs est excellemment expliqué. Au prince seul appartient le soin général du peuple : c'est là le premier article et le fondement de tous les autres : à lui les ouvrages publics ; à lui les places et les armes ; à lui les décrets et

(14) GREG. TUR., lib. VI *Hist.*
(15) HIER., *in psal.* L.
(16) AMBR., *in psal.* L ; et *Apolog. David.*, c. 10, n. 51, t. I.

les ordonnances ; à lui les marques de distinction ; nulle puissance que dépendante de la sienne ; nulle assemblée que par son autorité.

C'est ainsi que pour le bien d'un Etat, on en réunit en un toute la force. Mettre la force hors de là, c'est diviser l'Etat ; c'est ruiner la paix publique, c'est faire deux maîtres contre cet oracle de l'Evangile : « Nul ne peut servir deux maîtres. » (*Matth.* VI, 24.)

Le prince est par sa charge le père du peuple ; il est par sa grandeur au-dessus des petits intérêts ; bien plus, toute sa grandeur et son intérêt naturel, c'est que le peuple soit conservé ; puisqu'enfin le peuple manquant, il n'est plus prince. Il n'y a donc rien de mieux que de laisser tout le pouvoir de l'Etat à celui qui a le plus d'intérêt à la conservation et à la grandeur de l'Etat même.

IVe Prop. *Les rois ne sont pas pour cela affranchis des lois.* — « Quand vous vous serez établi un roi, il ne lui sera pas permis de multiplier sans mesure ses chevaux et ses équipages, ni d'avoir une si grande quantité de femmes qui amollissent son courage, ni d'entasser des sommes immenses d'or et d'argent. Et quand il sera assis dans son trône, il prendra soin de décrire cette loi, dont il recevra un exemplaire de la main des prêtres de la tribu de Lévi, et l'aura toujours en main, la lisant tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre Dieu et à garder ses ordonnances et ses jugements. Que son cœur ne s'enfle pas au-dessus de ses frères, et qu'il marche dans la loi de Dieu sans se détourner à droite et à gauche, afin qu'il règne longtemps lui et ses enfants. » (*Deut.* XVII, 16 seq.)

Il faut remarquer que cette loi ne comprenait pas seulement la religion, mais encore la loi du royaume à laquelle le prince était soumis autant que les autres, ou plus que les autres, par la droiture de sa volonté.

C'est ce que les princes ont peine à entendre. « Quel prince me trouverez-vous, dit saint Ambroise (17), qui croie que ce qui n'est pas bien ne soit pas permis ; qui se tienne obligé à ses propres lois ; qui croie que la puissance ne doive pas se permettre ce qui est défendu par la justice ? car la puissance ne détruit pas les obligations de la justice ; mais au contraire c'est en observant ce que prescrit la justice que la puissance s'exempte de crime ; et le roi n'est pas affranchi des lois ; mais s'il pèche, il détruit les lois par son exemple. » Il ajoute : « Celui qui juge les autres, peut-il éviter son propre jugement, et doit-il faire ce qu'il condamne ? »

De là cette belle loi d'un empereur romain. « C'est une parole digne de la majesté du prince, de se reconnaître soumis aux lois (18). »

Les rois sont donc soumis comme les autres à l'équité des lois, et parce qu'ils doivent être justes, et parce qu'ils doivent au peuple l'exemple de garder la justice ; mais ils ne sont pas soumis aux peines des lois : on, comme parle la théologie, ils sont soumis aux lois, non quant à la puissance coactive, mais quant à la puissance directive.

Ve Prop. *Le peuple doit se tenir en repos sous l'autorité du prince.* — C'est ce qui paraît dans l'apologue où les arbres se choisissent un roi. (*Judic.* IX, 8 seq.) Ils s'adressent à l'olivier, au figuier et à la vigne. Ces arbres délicieux, contents de leur abondance naturelle, ne voulurent pas se charger des soins du gouvernement. « Alors tous les arbres dirent au buisson : Venez et régnez sur nous. » (*Ibid.*, 14.) Le buisson est accoutumé aux épines et aux soins. Il est le seul qui naisse armé, il a sa garde naturelle dans ses épines. Par là il pouvait paraître digne de régner. Aussi le fait-on parler comme il appartient à un roi. « Il répondit aux arbres qui l'avaient élu : Si vous me faites vraiment votre roi, reposez-vous sous mon ombre ; sinon il sortira du buisson un feu qui dévorera les cèdres du Liban. » (*Jud.* IX, 15.)

Aussitôt qu'il y a un roi, le peuple n'a plus qu'à demeurer en repos sous son autorité. Que si le peuple impatient se remue, et ne veut pas se tenir tranquille sous l'autorité royale, le feu de la division se mettra dans l'Etat, et consumera le buisson avec tous les autres arbres, c'est-à-dire le roi et les peuples : les cèdres du Liban seront brûlés ; avec la grande puissance, qui est la royale, les autres puissances seront renversées, et tout l'Etat ne sera plus qu'une même cendre.

Quand un roi est autorisé, « chacun demeure en repos, et sans crainte, sous sa vigne et sous son figuier, d'un bout du royaume à l'autre. » (*III Reg.* IV, 25.)

Tel était l'état du peuple juif sous Salomon, et de même sous Simon le Machabée. « Chacun cultivait sa terre en paix : les vieillards, assis dans les rues, parlaient ensemble du bien public, et les jeunes gens se paraient, et prenaient l'habit militaire. Chacun, assis sous sa vigne et sous son figuier, vivait sans crainte. » (*I Mach.* XIV, 8, 9, 12.)

Pour jouir de ce repos, il ne faut pas seulement la paix au dehors, il faut la paix au dedans, sous l'autorité d'un prince absolu.

VIe Prop. *Le peuple doit craindre le prince ; mais le prince ne doit craindre que de faire mal.* — « Qui sera orgueilleux, et ne voudra pas obéir au commandement du pontife, et à l'ordonnance du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu d'Israël : et tout le peuple qui entendra son supplice craindra, afin que personne ne se laisse emporter à l'orgueil. » (*Deut.* XVII, 12, 13.)

La crainte est un frein nécessaire aux hommes, à cause de leur orgueil et de leur indocilité naturelle.

(17) Ambr., L, 11 ; *Apol. David. altera*, cap. 3, n. 8.

(18) Lib. *Digna*, cap. *De legib.*

Il faut donc que le peuple craigne le prince ; mais si le prince craint le peuple, tout est perdu. La mollesse d'Aaron, à qui Moïse avait laissé le commandement pendant qu'il était sur la montagne, fut cause de l'adoration du veau d'or. « Que vous a fait ce peuple? lui dit Moïse (*Exod.* XXXII, 21), et pourquoi l'avez-vous induit à un si grand mal? » Il impute le crime du peuple à Aaron, qui ne l'avait pas réprimé, quoiqu'il en eût le pouvoir.

Remarquez ces termes : « Que vous a fait ce peuple pour l'induire à un si grand mal? » C'est être ennemi du peuple, que de ne lui résister pas dans ces occasions.

Aaron lui répondit (*Ibid.*, 22, 23) : « Que mon seigneur ne se fâche point contre moi; vous savez que ce peuple est enclin au mal : ils me sont venus dire : Faites des dieux qui nous précèdent; car nous ne savons ce qu'est devenu Moïse qui nous a tirés d'Egypte. »

Quelle excuse à un magistrat souverain de craindre de fâcher le peuple? Dieu ne la reçoit pas, « et irrité au dernier point contre Aaron, il voulut l'écraser ; mais Moïse pria pour lui. » (*Deut.* IX, 20.)

Saül pense s'excuser sur le peuple, de ce qu'il n'a pas exécuté les ordres de Dieu. Vaine excuse que Dieu rejette, car il était établi pour résister au peuple, lorsqu'il se portait au mal. « Ecoutez, lui dit Samuel (*I Reg.* XV, 16, 23, 24), ce que le Seigneur a prononcé contre vous : Vous avez rejeté sa parole, il vous a aussi rejeté, et vous ne serez pas roi. Saül dit à Samuel : J'ai péché d'avoir désobéi au Seigneur et à vous en craignant le peuple, et cédant à ses discours. »

Le prince doit repousser avec fermeté les importuns qui lui demandent des choses injustes.

La crainte de fâcher, poussée trop avant, dégénère en une faiblesse criminelle. « Il y en a qui perdent leur âme par une mauvaise honte : l'imprudent qu'ils n'osent refuser les fait périr. » (*Eccli.* XX, 24.)

VIIe PROP. *Le prince doit se faire craindre des grands et des petits.* — Salomon, dès le commencement de son règne, parle ferme à Adonias, son frère. Aussitôt que Salomon eut été couronné, Adonias lui envoya dire : « Que le roi Salomon me jure qu'il ne fera point mourir son serviteur. Salomon répondit : S'il fait son devoir, il ne perdra pas un seul cheveu ; sinon il mourra. » (*III Reg.* I, 51, 52.)

Dans la suite, Adonias cabala pour se faire roi, et Salomon le fit mourir. (*III Reg.* II, 22 seq.)

Il fit dire au grand prêtre Abiathar, qui avait suivi le parti d'Adonias : « Retirez-vous à la campagne dans votre maison ; vous méritez la mort ; mais je vous pardonne, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur devant mon père David, et que vous l'avez fidèlement servi » (*III Reg.* I, 26.)

Sa dignité et ses services passés lui sauvèrent la vie ; mais il lui en coûta la souveraine sacrificature, et il fut banni de Jérusalem.

Joab, le plus grand capitaine de son temps, et le plus puissant homme du royaume, était aussi du même parti. Ayant appris que Salomon l'avait su, il se réfugia au coin de l'autel, où Salomon ordonna à Banaias de le tuer. « Ainsi, dit-il (*Ibid.*, 28, 31, 32, 33), vous éloignerez de moi, et de la maison de mon père, le sang innocent que Joab a répandu, en tuant deux hommes de bien, et qui valaient mieux que lui, Abner, fils de Ner, et Amasa fils de Jether : et leur sang retombera sur sa tête. »

L'autel n'est pas fait pour servir d'asile aux assassins; et l'autorité royale se doit faire sentir aux méchants, quelque grands qu'ils soient.

Dans le Nouveau Testament, et parmi des peuples plus humains, il faut moins faire de ces exécutions sanglantes qu'il ne s'en faisait dans l'ancienne loi et parmi les Juifs, peuple dur et enclin à la révolte. Mais enfin le repos public oblige les rois à tenir tout le monde en crainte, et plus encore les grands que les particuliers; parce que c'est du côté des grands qu'il peut arriver de plus grands troubles.

VIIIe PROP. *L'autorité royale doit être invincible.* — S'il y a dans un Etat quelque autorité capable d'arrêter le cours de la puissance publique, et de l'embarrasser dans son exercice, personne n'est en sûreté. Jérémie exécutait les ordres de Dieu, en déclarant que la ville, en punition de ses crimes, serait livrée au roi de Babylone. (*Jerem.* XXXVIII, 4, 5.) « Les grands s'assemblèrent autour du roi, et lui dirent : Nous vous prions que cet homme soit mis à mort; car il abat par malice le courage des gens de guerre et de tout le peuple : c'est un méchant qui ne veut pas le bien de l'Etat, mais sa ruine. Le roi Sédécias lui répondit : Il est en vos mains, car le roi ne vous peut rien refuser. » Le gouvernement était faible, et l'autorité royale n'était plus un refuge à l'innocent persécuté.

Le roi voulait le sauver, parce qu'il savait que Dieu lui avait commandé de parler comme il avait fait. « Il fit venir Jérémie auprès de lui en particulier, et il lui dit (*Ibid.*, 14, 24, 25, 26) : Vous ne mourrez pas, mais que les seigneurs ne sachent point ce qui se passe entre nous; et s'ils entendent dire que vous m'avez parlé, et qu'ils vous demandent : Qu'est-ce que le roi vous a dit? répondez : Je me suis jeté aux pieds du roi, afin qu'il ne me renvoyât pas dans ma prison pour y mourir. » Prince faible, qui craignait les grands, et qui perdit bientôt son royaume, n'osant suivre les conseils que lui donnait Jérémie par ordre de Dieu.

Evilmérodac, roi de Babylone, fut un de ces princes faibles qui se laissent mener par force. Par son ordre, Daniel avait découvert les fourbes des prêtres de Bel, et avait fait crever le dragon sacré que les Babyloniens adoraient. « Ce que les seigneurs ayant ouï, ils entrèrent dans une grande colère ;

et, s'étant assemblés contre le roi, ils disaient : le roi s'est fait Juif, il a renversé Bel, il a tué le dragon sacré et les prêtres. Et ayant dit ces choses entre eux, ils vinrent au roi : Livrez-nous Daniel, lui dirent-ils ; autrement nous vous ferons mourir, vous et votre maison. » (*Dan.* XIV, 27, 28.)

Il leur accorda leur demande (*Ibid.*, 29, etc.); et si Dieu délivra Daniel des bêtes farouches, ce roi n'en était pas moins coupable de sa mort à laquelle il avait donné son consentement.

On entreprend aisément contre un prince faible. Celui-ci, qui se laisse intimider par les menaces qu'on lui fait de le faire mourir, lui et sa maison, fut tué en une autre occasion pour ses débauches et ses injustices (19) : car tout prince faible est injuste, et sa maison perdit la royauté.

Ainsi ses faiblesses sont pernicieuses aux particuliers, à l'Etat, et au prince même contre qui on ose tout, quand il se laisse entamer.

Le prophète Daniel fut encore exposé aux bêtes farouches, par la faiblesse de Darius le Mède. (*Dan.* VI, 3 seq.) « Il voulait donner à Daniel le gouvernement du royaume, parce que l'esprit de Dieu paraissait en lui, plus que dans tous les autres hommes. Les grands et les satrapes, jaloux de sa grandeur, cherchèrent l'occasion de le perdre, et surprirent le roi. Puissiez-vous vivre à jamais, ô roi Darius ! les grands de votre royaume, et les magistrats et les satrapes, les sénateurs et les juges, sont d'avis qu'on publie un édit royal, par lequel il soit fait défense d'adresser durant trente jours aucune prière à qui que ce soit, Dieu ou homme, excepté à vous. »

Le roi fit cette loi, autant tyrannique qu'impie, selon la forme la plus authentique, et qui la rendait irrévocable parmi les Mèdes et les Perses. (*Ibid.*, 8, 9.) On ne doit point d'obéissance aux rois contre Dieu. « Aussi Daniel priait à son ordinaire trois fois le jour, ses fenêtres ouvertes, tournées vers Jérusalem. Ceux qui avaient conseillé la loi entrèrent en foule, et le trouvèrent en prières. » (*Ibid.*, 10, 11.)

Ils firent leur plainte au roi; et pour le presser davantage, ils le prennent par la coutume des Mèdes et des Perses, et par sa propre autorité. « Sachez, ô roi ! que c'est une loi inviolable parmi les Mèdes et les Perses, que toute ordonnance faite par le roi ne peut être changée. » (*Ibid.*, 15.)

Darius abandonna Daniel qui l'avait si bien servi, et se contenta d'en témoigner une sensible douleur. (*Ibid.*, 16, 18.) Dieu délivra ce prophète encore une fois; mais le roi l'avait immolé autant qu'il était en lui à la fureur des lions, et à la jalousie des grands plus furieux que les lions mêmes.

Un roi est bien faible, qui répand le sang innocent, pour n'avoir pu résister aux grands de son royaume, ni révoquer une loi injuste, et faite par une surprise évidente. Assuérus, roi du même peuple, révoqua bien la loi publiée contre les Juifs (*Esther* VIII, 5, 8), quand il en connut l'injustice, quoiqu'elle eût été faite de la manière la plus authentique.

C'est une chose pitoyable de voir Pilate dans l'histoire de la passion. « Il savait que les Juifs lui amenaient et accusaient Jésus par envie. » (*Matth.* XXVII, 18 ; *Marc.* XV, 10)

Il leur avait déclaré « qu'il ne voyait en cet homme aucune cause de mort. » (*Luc.* XXIII, 4.) Il leur dit encore une fois (*Ibid.*, 14, 15, etc.) : « Vous l'accusez d'avoir excité le peuple à sédition; et voilà que, l'interrogeant devant vous, je n'ai rien trouvé de ce que vous lui reprochez. Hérode, à qui je l'ai renvoyé, ne l'a pas non plus trouvé digne de mort. Et ils se mirent à crier : Faites-le mourir; mettez en liberté Barabbas, qui avait été arrêté pour sédition, et pour meurtre. Pilate leur parla encore, pensant délivrer Jésus : et ils crièrent de nouveau : Crucifiez-le, crucifiez-le. Et il leur dit pour la troisième fois : Mais quel mal a-t-il fait? pour moi, je ne le trouve pas digne de mort; je le châtierai et le renverrai. Et ils faisaient des efforts horribles, criant qu'on le crucifiât; et leurs cris s'augmentaient toujours. Enfin Pilate leur accorda leur demande. Il délivra le meurtrier et le séditieux, et abandonna Jésus à leur volonté. »

Pourquoi tant contester pour enfin abandonner la justice? toutes ses excuses le condamnent. « Prenez-le vous-mêmes, leur dit-il (*Joan.* XVIII, 31), et jugez-le selon votre loi. » Et encore (*Joan.* XIX, 6) : « Prenez-le vous-mêmes, et crucifiez-le. » Comme si un magistrat était innocent, de laisser faire un crime qu'il peut empêcher !

On lui allègue la raison d'Etat : « Si vous le renvoyez, vous offenserez César. Qui se fait roi est son ennemi. » (*Joan.* XIX, 12.) Mais il savait bien, et Jésus le lui avait déclaré, que son royaume n'était pas de ce monde. (*Joan.* XVIII, 36.) Il craignit les mouvements du peuple; et les menaces qu'ils lui faisaient, de se plaindre de lui à César. Il ne devait craindre que de mal faire.

C'est en vain qu'il « lave ses mains devant tout le peuple en disant : Je suis innocent du sang de cet homme juste; c'est à vous à y aviser (*Matth.* XXVII, 24) : » l'*Ecclésiastique* le condamne : « Ne soyez point juge, si vous ne pouvez enfoncer par force l'iniquité : autrement vous craindrez la face du puissant, et votre justice trébuchera. » (*Eccli.* VII, 6.)

Cette faiblesse des juges est déplorée par le prophète. « Le grand sollicite, et le juge ne peut rien refuser. » (*Mich.* III, 3.)

Que si le prince lui-même, qui est le juge des juges, craint les grands, qu'y aura-t-il de ferme dans l'Etat? Il faut donc que l'autorité soit invincible, et que rien ne puisse forcer le rempart à l'abri duquel le repos public et le salut des particuliers est à couvert.

IXe PROP. *La fermeté est un caractère essentiel à la royauté.* — Quand Dieu établit Josué

(19) BEROS. apud Joseph., l. I *Cont. Apion.*

pour être prince et capitaine général, il dit à Moïse (*Deut.* III, 28) : « Donne tes ordres à Josué, et l'affermis, et le fortifie : car il conduira le peuple, et lui partagera la terre que tu ne feras seulement que voir. »

Quand il eut été désigné successeur de Moïse qui allait mourir, « Dieu lui dit lui-même : Sois ferme et fort : car tu introduiras mon peuple dans la terre promise, et je serai avec toi. » (*Deut.* XXXI, 23.)

Quand, après la mort de Moïse, il se met à la tête du peuple, Dieu lui dit encore (*Josue* I, 2-9) : « Moïse mon serviteur est mort : lève-toi et passe le Jourdain : sois ferme, courageux et fort. » Et encore : « Sois ferme et fort, et garde la loi que Moïse mon serviteur t'a donnée. » Et encore : « Je te le commande, sois ferme et fort, ne crains point, ne tremble point : je suis avec toi. » De même que s'il lui disait : Si tu trembles, tout tremble avec toi. Quand la tête est ébranlée, tout le corps chancelle : le prince doit être fort; car il est le fondement du repos public dans la paix et dans la guerre.

Aussitôt Josué commande avec fermeté. « Il donna ses ordres aux chefs, et leur dit : Traversez le camp, et commandez à tout le peuple qu'il se tienne prêt; nous allons passer le Jourdain. Il parla aussi à ceux de Ruben et de Gad, et à la demi-tribu de Manassé : Souvenez-vous des ordres que vous a donnés Moïse, et marchez avec vos armes devant vos frères, et combattez vaillamment. » (*Ibid.*, 10 seq.)

Il n'hésite en rien, il parle ferme, et le peuple le demande ainsi pour sa propre sûreté. « Qui ne vous obéira pas, qu'il meure : seulement soyez ferme, et agissez en homme. » (*Ibid.*, 18.)

Le moyen d'affermir le prince, c'est d'établir l'autorité, et qu'il voie que tout est en lui. Assuré de l'obéissance, il n'est en peine que de lui-même : en s'affermissant il a tout fait, et tout suit ; autrement il hésite, il tâtonne, et tout se fait mollement. Le chef tremble quand il est mal assuré de ses membres.

Voilà comme Dieu installe les princes : il affermit leur puissance, et leur ordonne d'en user avec fermeté.

David suit cet exemple, et parle ainsi à Salomon (*I Par.* XXII, 11, 12, 13) : « Dieu soit avec vous, mon fils : qu'il vous donne la prudence et le sens qu'il faut pour gouverner son peuple. Vous réussirez si vous gardez les préceptes que Dieu a donnés par Moïse. Soyez ferme, agissez en homme; ne craignez point, ne tremblez point. »

Il lui réitère en mourant la même chose : et voici les dernières paroles de ce grand roi à son fils (*III Reg.* II, 2, 3) : « J'entre dans le chemin de toute la terre : soyez ferme, et agissez en homme, et gardez les commandements du Seigneur votre Dieu. » Toujours la fermeté et le courage : rien n'est plus nécessaire pour soutenir l'autorité; mais toujours la loi de Dieu devant les yeux : on n'est ferme que quand on la suit.

Néhémias savait bien que la puissance publique devait être menée avec fermeté. « Tout le monde me voulait intimider, espérant que nous cesserions de travailler aux murailles de la ville : et moi je m'affermissais davantage. Séméïas me disait : Enfermons-nous dans la maison de Dieu au milieu du temple; car on viendra cette nuit pour vous tuer : et je répondis : Mes semblables ne fuient jamais. Je connus que ces faux prophètes n'étaient pas envoyés de Dieu, et qu'ils avaient été gagnés pour m'épouvanter, afin que je péchasse, et qu'ils eussent quelque reproche à me faire. » (*II Esdr.* VI, 9 seq.)

Ceux qui intimident le prince, et l'empêchent d'agir avec force, sont maudits de Dieu. « O Seigneur! souvenez-vous de moi, et faites à Tobie, à Sanaballat, et aux prophètes qui voulaient m'effrayer, faites-leur Seigneur, selon leurs œuvres. » (*Ibid.*, 14.)

Xe Prop. *Le prince doit être ferme contre son propre conseil et ses favoris, lorsqu'ils veulent le faire servir à leurs propres intérêts particuliers.* — Outre la fermeté contre les périls, il y a une autre sorte de fermeté, qui n'est pas moins nécessaire au prince : c'est la fermeté contre l'artifice de ses favoris, et contre l'ascendant qu'ils prennent sur lui.

La faiblesse d'Assuérus, roi de Perse, fait pitié, dans le livre d'Esther. Aman, irrité contre les Juifs par la querelle particulière qu'il avait avec Mardochée, entreprend de le perdre avec tout son peuple. Il veut faire du roi l'instrument de sa vengeance ; et faisant le zélé pour le bien de l'État, il parle ainsi (*Esther* III, 8) : « Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, qui a des lois et des cérémonies particulières, et méprise les ordres du roi. Vous savez qu'il est dangereux à l'État qu'il ne devienne insolent par l'impunité ; ordonnez, s'il vous plaît, qu'il périsse, et je ferai entrer dix mille talents dans vos coffres. Le roi tira de sa main l'anneau dont il se servait, et le donnant à Aman : Cet argent, dit-il, est à vous; et pour le peuple, faites-en ce que vous voudrez. » Aussitôt les ordres sont expédiés, les courriers sont dépêchés par tout le royaume (*Ibid.*, 12 seq); et la facilité du roi va faire périr des millions d'hommes en un moment.

Que les princes doivent prendre garde à ne se pas rendre aisément! Aux autres la difficulté de l'exécution donne lieu à de meilleurs conseils ; dans le prince, à qui parler c'est faire, on ne peut comprendre combien la facilité est détestable.

Il n'en coûte que trois mots à Assuérus, et la peine de tirer son anneau de son doigt : par un si petit mouvement, des millions d'innocents vont être égorgés, et leur ennemi va s'enrichir de leurs dépouilles.

Tenez-vous donc ferme, ô prince ! Plus il vous est facile d'exécuter vos desseins, plus vous devez être difficile à vous laisser ébranler pour les prendre.

C'est à vous principalement que s'adresse cette parole du Sage (*Eccli.* V, 11) : « Ne tournez pas à tout vent, et n'entrez pas en

toutes voies. » Le prince aisé à mener, et trop prompt à se résoudre, perd tout.

Assuérus fut trop heureux de s'être ravisé, et d'avoir pu révoquer ses ordres avant leur exécution. Elle est ordinairement trop prompte, et ne vous laisse que le repentir d'avoir fait un mal irréparable.

XIe Prop. *Il ne faut pas aisément changer d'avis après une mûre délibération.* — Mais autant qu'il faut être lent à se résoudre, autant faut-il être ferme, quand on s'est déterminé avec connaissance. « N'entrez point en toutes voies, » vous a dit le Sage (*Eccli.* v, 11, 12) : et il ajoute : « C'est ainsi que va le pécheur, dont la langue est double. » C'est-à-dire qu'il dit, et se dédit, sans jamais s'arrêter à rien. Il poursuit : « Soyez fermes dans la vérité de votre sens, et que votre discours soit un : » qu'il ne change pas aisément, selon le grec.

ARTICLE II.

De la mollesse, de l'irrésolution et de la fausse fermeté.

Première Proposition. *La mollesse est l'ennemi du gouvernement : caractère du paresseux, et de l'esprit indécis.* — « La main des forts dominera ; la main nonchalante payera tribut. » (*Prov.* xii, 24.) Un grand roi le dit : c'est Salomon. Au lieu des forts, l'hébreu porte : de ceux qui sont appliqués et attentifs. L'attention est la force de l'âme.

« Le paresseux veut, et ne veut pas : les hommes laborieux s'engraisseront. » (*Prov.* xiii, 4.) L'Hébreu porte encore : les hommes attentifs et appliqués.

Celui qui veut mollement, veut sans vouloir : il n'y a rien de moins propre à exercer le commandement, qui n'est qu'une volonté ferme et résolue.

Il ne veut rien ; il n'a que des désirs languissants. « Les désirs tuent le paresseux ; il ne veut point travailler : il ne fait que souhaiter tout le long du jour. » (*Prov.* xxi, 26.) Il voudrait toujours, il ne veut jamais.

Aussi rien ne lui réussit, il perd toutes les affaires. « Qui est mou et languissant dans son ouvrage est frère du dissipateur. » (*Prov.* xviii, 9.)

Nous avons dit que la crainte ne convient pas au commandement : le paresseux craint toujours, tout lui paraît impossible. « Le paresseux dit : Il y a un lion dans le chemin, je serai tué au milieu des rues. » (*Prov.* xxii, 13.) Et encore : « Le paresseux dit : Il y a un lion dans le chemin ; une lionne attend sur le passage. Le paresseux se roule en son lit, comme une porte sur son gond. » Assez de mouvement, peu d'action. Et ensuite. « Le paresseux cache sa main sous ses bras, et ce lui est un travail de la porter à sa bouche. » (*Prov.* xxvi, 13-15.)

Comment aidera les autres celui qui ne sait pas s'aider lui-même ? « La crainte abat le paresseux, les efféminés manqueront de tout. » (*Prov.* xviii, 8.)

« La négligence abat les toits ; les mains languissantes font entrer la pluie de tous côtés dans les maisons. » (*Eccli.* x, 18.)

Tout est faible sous un paresseux. « Soyez prompt dans tous vos ouvrages, et la faiblesse ne viendra jamais au-devant de vous pour traverser vos desseins. » (*Eccli.* xxxi, 27.)

Les affaires en effet sont difficiles, on n'en surmonte la difficulté que par une activité infatigable. On manque tous les jours tant d'entreprises, que ce n'est qu'à force d'agir sans cesse qu'on assure le succès de ses desseins. « Semez donc le matin ; ne cessez pas le soir : vous ne savez lequel des deux profitera ; et si c'est tous les deux, tant mieux pour vous. » (*Eccle.* xi, 6.)

IIe Prop. *Il y a une fausse fermeté.* — L'opiniâtreté invincible de Pharaon le fait voir. C'était endurcissement, et non fermeté. Cette dureté est fatale à lui et à son royaume. L'Ecriture en fait foi dans tout le livre de l'*Exode*.

La force du commandement poussée trop loin ; jamais plier, jamais condescendre, jamais se relâcher, s'acharner à vouloir être obéi à quelque prix que ce soit ; c'est un terrible fléau de Dieu sur les rois et sur les peuples.

Celui qui a dit : « Ne tournez pas à tout vent (*Eccli.* v, 11), » avait dit un peu auparavant : « Ne forcez point le cours d'un fleuve. » (*Eccli.* iv, 32.) Il y a une légèreté, et aussi une roideur excessive.

Une fausse fermeté conseillée à Roboam, par des jeunes gens sans expérience, lui fit perdre dix tribus. Le peuple demandait d'être un peu soulagé des impôts très-grands que Salomon exigeait : soit qu'ils se plaignissent sans raison d'un prince qui avait rendu l'or et l'argent commun dans Jérusalem ; ou qu'en effet Salomon les eût grevés dans le temps qu'il donna tout à ses passions. Les vieillards qui connaissaient l'état des affaires, et l'humeur du peuple juif, lui conseillaient de l'apaiser avec de douces paroles suivies de quelques effets. « Si vous donnez quelque chose à leurs prières, et que vous leur parliez doucement, ils vous serviront toute votre vie. » (*III Reg.* xii, 7.)

Mais la jeunesse téméraire, qu'il consulta dans la suite, se moqua de la prévoyance des vieillards, et lui conseilla, non un simple refus, mais un refus accompagné de paroles dures et de menaces insupportables. « Mon petit doigt, leur dit-il (*Ibid.*, 10, 11, 13), est plus gros que tout le corps de mon père : mon père vous a foulés et moi je vous foulerai encore davantage : mon père vous a fouetté avec des verges, et moi je vous fouetterai avec des chaînes de fer : et le roi n'acquiesça pas au désir du peuple, parce que Dieu s'était éloigné de lui, et voulait accomplir ce qu'il avait dit contre Salomon (*III Reg.* xi, 31 seq.), qu'en punition de ses crimes il partagerait son royaume après sa mort. »

Ainsi cette dureté de Roboam était un fléau envoyé de Dieu, et une juste punition tant de Salomon que de lui.

Les jeunes gens qu'il consultait ne manquaient pas de prétextes : il faut soutenir

l'autorité : Qui se laisse aller au commencement, on lui met à la fin le pied sur la gorge. Mais par-dessus tout cela il fallait connaître les dispositions présentes, et céder à une force qu'on ne pouvait vaincre. Les bonnes maximes outrées perdent tout. Qui ne veut jamais plier, casse tout à coup.

IIIe Prop. *Le prince doit commencer par soi-même à commander avec fermeté, et se rendre maître de ses passions.* — « Ne marchez point après vos désirs, retirez-vous de votre propre volonté. Si vous suivez vos désirs, vous donnerez beaucoup de joie à vos ennemis. » (*Eccli.* XVIII, 30, 31.) Il faut donc résister à ses propres volontés, et être ferme premièrement contre soi-même.

Le premier de tous les empires est celui qu'on a sur ses désirs. « Ta cupidité te sera soumise, et tu la domineras. » (*Gen.* IV, 7.)

C'est la source et le fondement de toute l'autorité. Qui l'a sur soi-même, mérite de l'avoir sur les autres. Qui n'est pas maître de ses passions, n'a rien de fort ; car il est faible dans le principe.

Sédécias, qui disait aux grands (*Jer.* XXXVIII, 5) : « Le roi ne vous peut rien refuser, » n'était faible devant eux, que parce qu'il l'était en lui-même, et ne savait pas maîtriser sa crainte.

Evilmérodac, abattu par la même passion, se laissa maltraiter et abattre par les seigneurs qui lui disaient : « Livrez-nous Daniel, ou nous vous tuerons. » (*Dan.* XIV, 28.)

Si Darius eût eu assez de force sur lui-même pour soutenir la justice, il aurait eu de l'autorité sur les grands qui lui demandaient le même prophète, et n'aurait pas eu la faiblesse de sacrifier un innocent à leur jalousie. (*Dan.* VI, 12 seq.)

Pilate avait succombé intérieurement à la tentation de la faveur, quand il se laissa forcer à crucifier Jésus-Christ. Il avait beau avoir en main toute la puissance romaine dans la Judée ; il n'était pas puissant, puisqu'il ne put résister à l'iniquité connue.

David, quelque grand roi qu'il fût, n'était plus puissant, quand sa puissance ne lui servit qu'à des actions qu'il a pleurées toute sa vie, et qu'il eût voulu n'avoir pas pu faire.

Salomon n'était plus puissant, quand sa puissance le rendit le plus faible de tous les hommes.

Hérode n'était point puissant, lorsque désirant de sauver saint Jean-Baptiste, dont une malheureuse lui demandait la tête, il n'osa le faire, « de peur de la fâcher. » (*Marc.* VI, 26.) Il entra dans son crime quelque égard pour les assistants, devant lesquels il craignit de paraître faible, s'il manquait d'accomplir le serment qu'il avait fait. « Le roi était fâché d'avoir promis la tête de saint Jean-Baptiste ; mais à cause du serment qu'il avait fait, et des assistants, il commanda qu'on la donnât. » (*Matth.* XIV.)

C'est la plus grande de toutes les faiblesses, que de craindre trop de paraître faible.

Tout cela fait connaître qu'il n'y a point de puissance, si on n'est premièrement puissant sur soi-même ; ni de fermeté véritable, si on n'est premièrement ferme contre ses propres passions.

« Il faut souhaiter, dit saint Augustin, (20) d'avoir une volonté droite, avant que de souhaiter d'avoir une grande puissance. »

IVe Prop. *La crainte de Dieu est le vrai contre-poids de la puissance : le prince le craint d'autant plus qu'il ne doit craindre que lui.* — Pour établir solidement le repos public, et affermir un Etat, nous avons vu que le prince a dû recevoir une puissance indépendante de toute autre puissance qui soit sur la terre. Mais il ne faut pas pour cela qu'il s'oublie, ni qu'il s'emporte, puisque moins il a de compte à rendre aux hommes, plus il a de compte à rendre à Dieu.

Les méchants, qui n'ont rien à craindre des hommes, sont d'autant plus malheureux, qu'ils sont réservés comme Caïn à la vengeance divine.

« Dieu mit un signe sur Caïn, afin que personne ne le tuât. » (*Gen.* IV, 15.) Ce n'est pas qu'il pardonnât à ce parricide ; mais il fallait une main divine pour le punir comme il méritait.

Il traite les rois avec les mêmes rigueurs. L'impunité à l'égard des hommes les soumet à des peines plus terribles devant Dieu. Nous avons vu que la primauté de leur état leur attire une primauté dans les supplices. « La miséricorde est pour les petits ; mais les puissants seront puissamment tourmentés : aux plus grands est préparé un plus grand tourment. » (*Sap.* VI, 6, 7, 9.)

Considérez comme Dieu les frappe dès cette vie. Voyez comme il traite un Achab ; comme il traite un Antiochus ; comme il traite un Nabuchodonosor, qu'il relègue parmi les bêtes ; un Baltassar, à qui il dénonce sa mort et la ruine de son royaume, au milieu d'une grande fête qu'il faisait à toute sa cour ; enfin, comme il traite tant de méchants rois : il n'épargne pas la grandeur ; mais plutôt il la fait servir d'exemple.

Que ne fera-t-il point contre les rois impénitents, s'il traite si rudement David humilié devant lui, qui lui demande pardon ! « Pourquoi as-tu méprisé ma parole, et as-tu fait le mal devant mes yeux ? Tu as tué Urie par le glaive des enfants d'Ammon ; tu lui as ravi sa femme. Le glaive s'attachera à ta maison à jamais, parce que tu m'as méprisé. Et voici ce que dit le Seigneur : Je susciterai contre toi ton propre fils : je te ravirai tes femmes, et les donnerai à un autre qui en abusera publiquement, et à la lumière du soleil. Tu l'as fait en secret, et tu as cru pouvoir cacher ton crime ; et moi j'en ferai le châtiment à la vue de tout le peuple, et devant le soleil : parce que tu as fait blasphémer les ennemis du Seigneur. » (*II Reg.* XII, 9 seq.)

Dieu le fit comme il l'avait dit, et il n'est

(20) Aug., *De Trinit.*, l. XIII, cap. 13.

pas nécessaire de rapporter ici la révolte d'Absalon et toutes ses suites.

Ces châtiments font trembler. Mais tout ce que Dieu exerce de rigueur et de vengeance sur la terre, n'est qu'une ombre à comparaison des rigueurs du siècle futur. « C'est une chose horrible de tomber entre les mains du Dieu vivant. » (*Hebr.* x, 31.)

Il vit éternellement; sa colère est implacable, et toujours vivante; sa puissance est invincible; il n'oublie jamais; il ne se lasse jamais; rien ne lui échappe.

LIVRE V.

QUATRIÈME ET DERNIER CARACTÈRE DE L'AUTORITÉ ROYALE.

ARTICLE PREMIER.

Que l'autorité royale est soumise à la raison.

Première Proposition. *Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence.* — « Maintenant, ô rois, entendez; soyez instruits, juges de la terre. »(*Psal.* II, 10.)

Tous les hommes sont faits pour entendre; mais vous principalement sur qui tout un grand peuple se repose, qui devez être l'âme et l'intelligence d'un Etat, en qui se doit trouver la raison première de tous ses mouvements; moins vous avez à rendre de raison aux autres, plus vous devez avoir de raison et d'intelligence en vous-mêmes.

Le contraire d'agir par raison, c'est agir par passion ou par humeur. Agir par humeur, ainsi qu'agissait Saül contre David, ou poussé par sa jalousie, ou possédé par sa mélancolie noire, entraîne toute sorte d'irrégularité, d'inconstance, d'inégalité, de bizarrerie, d'injustice, d'étourdissement dans la conduite.

N'eût-on qu'un cheval à gouverner, et des troupeaux à conduire, on ne le peut faire sans raison : combien plus en a-t-on besoin pour mener les hommes, et un troupeau raisonnable.

« Le Seigneur a pris David comme il menait les brebis, pour lui donner à conduire Jacob son serviteur, et Israël son héritage, et il les a conduits dans l'innocence de son cœur, d'une main habile et intelligente. » (*Psal.* LXXVII, 70, 71, 72.)

Tout se fait parmi les hommes par l'intelligence, et par le conseil. « Les maisons se bâtissent par la sagesse, et s'affermissent par la prudence. L'habileté remplit les greniers, et amasse les richesses. L'homme sage est courageux : l'homme habile est robuste et fort, parce que la guerre se fait par conduite et par industrie : et le salut se trouve où il y a beaucoup de conseil.» (*Prov.* XXIV, 3, 6.)

La Sagesse dit elle-même : « C'est par moi que les rois règnent, par moi les législateurs prescrivent ce qui est juste. » (*Prov.* VIII, 15.)

Elle est tellement née pour commander, qu'elle donne l'empire à qui est né dans la servitude. « Le sage serviteur commandera aux enfants de la maison qui ne sont pas sages, et il fera leurs partages. » (*Prov.* XVII, 2.) Et encore : « Les personnes libres s'assujettiront à un serviteur sensé. » (*Eccli.* X, 28.)

Dieu en installant Josué lui ordonne d'étudier la loi de Moïse, qui était la loi du royaume; « afin, dit-il (*Josue* I, 7, 8), que vous entendiez tout ce que vous faites.» Et encore : « Alors vous conduirez vos desseins, et vous entendrez ce que vous faites. »

David en dit autant à Salomon, dans les dernières instructions qu'il lui donna en mourant. « Prenez garde à observer la loi de Dieu, afin que vous entendiez ce que vous faites, et de quel côté vous aurez à vous tourner. » (*III Reg.* II, 3.)

Qu'on ne vous tourne point, tournez-vous vous-mêmes avec connaissance; que la raison dirige tous vos mouvements; sachez ce que vous faites, et pourquoi vous le faites.

Salomon avait appris de Dieu même, combien la sagesse était nécessaire pour gouverner un grand peuple. « Dieu lui apparut en songe durant la nuit, et lui dit (*III Reg.* III, 5 seq.; *II Par.* I, 7 seq.) : Demandez-moi ce que vous voudrez : Salomon répondit : O Seigneur! vous avez usé d'une grande miséricorde envers mon père David : comme il a marché devant vous en justice et en vérité et d'un cœur droit, vous lui avez aussi gardé vos grandes miséricordes, et vous lui avez donné un fils assis sur son trône : et maintenant, ô Seigneur Dieu! vous avez fait régner votre serviteur à la place de David son père : et moi je suis un jeune homme, qui ne sais pas encore entrer ni sortir (c'est-à-dire, qui ne sais pas me conduire; qui ne sais par où commencer, ni par où finir les affaires), et je me trouve au milieu du peuple que vous avez choisi, peuple infini et innombrable. Donnez donc à votre serviteur la sagesse et l'intelligence, et un cœur docile; afin qu'il puisse juger et gouverner votre peuple, et discerner entre le bien et le mal. Car qui pourra gouverner et juger ce peuple immense? La demande de Salomon plut au Seigneur : Et il lui dit : Parce que vous avez demandé cette chose, et que vous n'avez point demandé une longue vie, ni de grandes richesses, ou de vous venger de vos ennemis, mais que vous avez demandé la sagesse pour juger avec discernement, j'ai fait selon vos paroles, et je vous ai donné un cœur sage et intelligent, en sorte qu'il n'y eut jamais, ni jamais il

n'y aura un homme si sage que vous. Mais je vous ai encore donné ce que vous ne m'avez pas demandé, c'est-à-dire les richesses et la gloire ; et jamais il n'y a eu roi qui en eût tant que vous en aurez. »

Ce songe de Salomon était une extase, où l'esprit de ce grand roi, séparé des sens et uni à Dieu, jouissait de la véritable intelligence. Il vit en cet état, que la sagesse est la seule grâce qu'un prince devait demander à Dieu.

Il vit le poids des affaires, et la multitude immense du peuple qu'il avait à conduire. Tant d'humeurs, tant d'intérêts, tant d'artifices, tant de passions, tant de surprises à craindre, tant de choses à considérer, tant de monde de tous côtés à écouter et à connaître ; quel esprit y peut suffire ?

Je suis jeune, dit-il, et je ne sais pas encore me conduire. L'esprit ne lui manquait pas non plus que la résolution. Car il avait déjà parlé d'un ton de maître à son frère Adonias ; et dès le commencement de son règne il avait pris son parti, dans une conjoncture décisive, avec autant de prudence qu'on en pouvait désirer : et toutefois il tremble encore, quand il voit cette suite immense de soins et d'affaires qui accompagnent la royauté ; et il voit bien qu'il n'en peut sortir que par une sagesse consommée.

Il la demande à Dieu, et Dieu la lui donne : mais en même temps il lui donne tout le reste qu'il n'avait pas demandé ; c'est-à-dire, et les richesses et la gloire.

Il apprend aux rois que rien ne leur manque quand ils ont la sagesse, et qu'elle seule leur attire tous les autres biens.

Nous trouvons un beau commentaire de la prière de Salomon dans le *Livre de la Sagesse*, qui fait parler ainsi ce sage roi (*Sap.* VII, 7 seq.) : « J'ai désiré le bon sens, et il m'a été donné ; j'ai invoqué l'esprit de sagesse, et il est venu sur moi. J'ai préféré la sagesse aux royaumes et aux trônes ; au prix de la sagesse, les richesses m'ont paru comme rien : devant elle l'or m'a semblé un grain de sable, et l'argent comme de la boue : elle est plus aimable que la santé et la bonne grâce. Je l'ai mise devant moi comme un flambeau, parce que sa lumière ne s'éteint jamais. Tous les biens me sont venus avec elle, et j'ai reçu de ses mains la gloire et des richesses immenses. »

IIe PROP. *La véritable fermeté est le fruit de l'intelligence.* — « Considérez ce qui est droit, et que vos yeux précèdent vos pas ; dressez-vous un chemin, et toutes vos démarches seront fermes. » (*Prov.* IV, 25, 26.) Qui voit devant soi marche sûrement.

Autant donc que la fermeté est nécessaire au gouvernement, autant a-t-il besoin de la sagesse.

Le caractère de la sagesse est d'avoir une conduite suivie. « L'homme sage est permanent comme le soleil ; le fou change comme la lune. » (*Eccli.* XXVII, 12.)

Le plus sage de tous les rois fait dire ces paroles à la sagesse : « A moi appartient le conseil et l'équité, à moi la prudence, à moi la force. » (*Prov.* VIII, 14.)

Ces choses, à le bien prendre, sont inséparables.

« L'homme sage est courageux, l'homme habile est robuste et fort. » (*Prov.* XXIV, 5.)

Les brutaux n'ont qu'une fausse hardiesse. « Nabal était impérieux, et personne n'osait lui parler dans sa maison. » (*I Reg.* XXV, 17.) Tant qu'il crut n'avoir rien à craindre de David, il disait insolemment : « Qu'ai-je à faire de David, qui est le fils d'Isaï ? » (*Ibid.*, 10.) Aussitôt qu'il eût appris que David avait juré sa perte, quoiqu'on lui eût dit que sa femme l'avait apaisé, « le cœur lui manqua, il demeura comme une pierre, et mourut au bout de dix jours. » (*Ibid.*, 37, 38.)

Roboam est méprisé pour son peu de sens. « Salomon laissa après lui la folie de la nation, Roboam, qui manquait de prudence, et qui divisa le peuple par les mauvais conseils qu'il suivit. » (*Eccli.* XLVII, 29.)

Comme il n'avait point de sagesse, il n'avait point de fermeté ; et son propre fils est contraint de dire : « Roboam était un homme malhabile et d'un courage tremblant, et il n'eut pas la force de résister aux rebelles. » (*II Par.* XIII, 7.) Au lieu de malhabile et de courage tremblant, l'hébreu porte : « C'était un enfant tendre de cœur. » Ce n'est pas qu'il ne leur ait fait la guerre. « Roboam et Jéroboam eurent toujours la guerre entre eux. » (*II Par.* XII, 15.)

Il n'est point accusé d'avoir manqué de courage militaire ; mais c'est qu'il n'avait pas cette force qui fait prendre et suivre avec résolution un bon conseil. A voir pourtant de quel ton il parla à tout le peuple, on le croirait ferme et résolu. Mais il n'était ferme qu'en paroles ; et au premier mouvement de la sédition, on lui voit honteusement prendre la fuite. « Roboam envoya Aduram qui avait la charge de lever les tributs, et les enfants d'Israël le lapidèrent. Ce que Roboam n'eut pas plutôt su qu'il se pressa de monter dans son chariot, et s'enfuit en Jérusalem ; et le peuple d'Israël se sépara de la maison de David. » (*II Par.* X, 18, 19.)

Voilà l'homme qui se vantait d'être plus puissant que Salomon : il parle superbement quand il croit qu'il fera peur à un peuple suppliant. A la première émeute, il tremble lui-même, et il affermit les rebelles par sa fuite précipitée.

Ce n'est pas ainsi qu'avait fait son aïeul David. Quand il apprit la révolte d'Absalon, il vit ce qu'il y avait à craindre, et se retira promptement, mais en bon ordre et sans trop de précipitation, « marchant à pied avec ses gardes et ce qu'il avait de meilleures troupes, et se posta dans un lieu désert et de difficile accès, en attendant qu'il eût des nouvelles de ceux qu'il avait laissés pour observer les mouvements du peuple. » (*II Reg.* XV, 14, 15, 17, 18, 28.)

Il est vrai qu'il allait, en signe de douleur, « nu-pieds, et la tête couverte, lui et tout le peuple pleurant. » (*Ibid.*, 30.) Cela était d'un bon roi, et d'un bon père, qui

voyait son fils bien-aimé à la tête des rebelles ; et combien de sang il fallait répandre ; et que c'était son péché qui attirait tous ces malheurs sur sa maison et sur son peuple.

Il s'abaissait sous la main de Dieu, attendant l'événement avec un courage inébranlable : « Si je suis agréable à Dieu, il me rétablira dans Jésusalem ; que s'il me dit : Tu ne me plais pas, il est le maître ; qu'il fasse ce qu'il trouvera le meilleur. » (*II Reg.* xv, 25, 26.)

Etant donc ainsi résolu, il pourvoyait à tout avec une présence d'esprit admirable ; et il trouva sans hésiter ce beau moyen qui dissipa les conseils d'Absalon et d'Achitophel. (*Ibid.*, 33, 34.)

Et quand, après la victoire, il vit Séba, fils de Bochri, qui ramassait les restes des séditieux, il ne se reposa pas sur l'avantage qu'il venait de remporter. « Et il dit à Abisaï : Séba nous fera plus de peine qu'Absalon : prenez donc tout ce qu'il y a ici de gens de guerre, de peur qu'il ne se jette dans quelque ville forte, et ne nous échappe. » (*II Reg.* xx, 6.) Par cet ordre il assura le repos public, et étouffa la sédition dans sa naissance.

Voilà un homme vraiment fort, qui sait craindre où il faut, et qui sait prendre à propos les bons conseils.

IIIe Prop. *La sagesse du prince rend le peuple heureux.* — « Le roi insensé perdra son peuple : les villes seront habitées par la prudence de leurs princes. » (*Eccli.* x, 3.)

Voici les fruits bienheureux du sage gouvernement de Salomon. « Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable ; ils buvaient, ils mangeaient et ils vivaient à leur aise : et ils demeuraient sans rien craindre, chacun dans sa vigne et sous son figuier. » (*III Reg.* iv, 20, 25.)

« L'or et l'argent étaient communs en Jérusalem comme les pierres ; et les cèdres naissaient dans les vallées en aussi grande quantité que les sycomores. » (*III Reg.* x, 27 ; *II Par.* i, 15.)

Sous un prince sage tout abonde ; les hommes, les biens de la terre, l'or et l'argent. Le bon ordre amène tous les biens.

La même chose arriva sous Simon le Machabée. Son caractère était la sagesse. Parmi les Machabées, enfants de Mathathias, Judas était le fort (*I Mach.* ii, 66), et Simon était le sage. Mathathias l'avait bien connu, lorsqu'il parle ainsi à ses enfants (*Ibid.*, 65) : « Votre frère Simon est homme de bon conseil : écoutez-le en toutes choses, et regardez-le comme votre père. »

Nous avons déjà vu comme le peuple fut heureux sous sa conduite ; mais il faut voir le particulier.

Il avait trouvé les affaires en mauvais état : « Sous lui les Juifs furent affranchis du joug des gentils. » (*I Mach.* xiii, 41.)

« Toute la terre de Juda était en repos durant les jours de Simon : il chercha le bien de ses citoyens : aussi prenaient-ils plaisir à voir sa gloire et sa grandeur. Il prit Joppé, et y fit un port, et il s'ouvrit un passage dans les îles de la mer. Il étendit les bornes de sa nation, et fit beaucoup de conquêtes. Personne ne lui pouvait résister. Chacun cultivait sa terre en paix ; la terre de Juda et les arbres produisaient leurs fruits ; les vieillards assis dans les places publiques ne parlaient que de l'abondance où on vivait ; la jeunesse prenait plaisir à se parer de riches habillements, et portait l'habit militaire. Il pourvoyait à la subsistance des villes, et les fortifiait : la paix était sur la terre, et Israël vivait en grande joie, chacun dans sa vigne et sous son figuier, sans avoir aucune crainte : personne ne les attaquait ; les rois ennemis étaient abattus : il protégeait les faibles ; il faisait observer la Loi : il ôtait les méchants de dessus la terre ; il ornait le temple, et augmentait les vaisseaux sacrés. (*I Mach.* xiv, 4 seq.) Enfin il faisait justice, il gardait la foi, et ne songeait qu'au bonheur et à la grandeur de son peuple. » (*Ibid.*, 35.)

Que ne fait point un sage prince ! sous lui les guerres réussissent ; la paix s'établit ; la justice règne ; les lois gouvernent ; la religion fleurit ; le commerce et la navigation enrichissent le pays ; la terre même semble produire les fruits plus volontiers. Tels sont les effets de la Sagesse. Le Sage n'avait-il pas raison de dire : « Tous les biens me sont venus avec elle ? » (*Sap.* vii, 11.)

Qu'on doive tant de biens aux soins et à la prudence d'un seul homme, peut-on l'aimer assez ? Nous voyons aussi que la grandeur de Simon faisait les délices du peuple. Il n'y a rien qu'ils ne lui accordent. (*I Mach.* xiv, 14, 35, 46.)

Quand Dieu veut rendre un peuple heureux, il lui envoie un prince sage. Hiram admirant Salomon qui savait tout faire à propos, lui écrivait (*II Par.* ii, 11, 12) : « Parce que Dieu a aimé son peuple, il vous a fait roi. » Et il ajoutait : « Béni soit le Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, et qui a donné à David un fils sage, habile, sensé et prudent. »

« Heureux vos sujets et vos domestiques, qui sont tous les jours devant vous, et écoutent votre sagesse, s'écriait la reine de Saba. (*III Reg.* x, 8, 9.) Béni soit le Seigneur votre Dieu, à qui vous avez plu ; qui vous a fait roi d'Israël, parce qu'il aimait ce peuple d'un amour éternel, et vous a établi pour y faire justice et jugement ! »

IVe Prop. *La sagesse sauve les Etats plutôt que la force.* — « Il y avait une petite ville, et peu de monde dedans. Un grand roi est venu contre elle ; il l'a enceinte de tranchées, où il a bâti des forts de tous côtés, et il a formé un siége devant cette place. Il s'y est trouvé un homme pauvre et sage, et il a délivré sa ville par sa sagesse. Et j'ai dit en moi-même que la sagesse vaut mieux que la force. » (*Eccle.* ix, 14-16.)

C'est ainsi que Salomon nous explique les effets de la sagesse. Et il répète encore une fois (*Ibid.*, 18) : « La sagesse vaut mieux que les armes ; mais qui manque en une chose perd de grands biens. »

Les combats sont hasardeux; la guerre est fâcheuse pour les deux partis : la sagesse, qui prend garde à tout et ne néglige rien, a des voies non-seulement plus douces et plus raisonnables, mais encore plus sûres.

Dans la révolte de Séba contre David, le rebelle se retira dans Abéla, ville importante, où Joab ne tarda pas à l'assiéger par ordre de David (*II Reg.* xx, 14 seq.) Pendant qu'on ruinait les murailles, une femme de la ville demanda à parler à Joab, et lui tint ce discours au nom de la ville qu'elle introduisait comme lui parlant : « Il y a un certain proverbe, que qui veut savoir la vérité la demande à Abéla. » (*Ibid.*, 18 seq.) (Cette ville était en réputation d'avoir beaucoup de sages citoyens qu'on venait consulter de tous côtés.) « C'est moi qui réponds la vérité aux Israélites; cependant vous voulez me détruire et ruiner une mère en Israël! » (C'est-à-dire une ville capitale.)« Pourquoi renversez-vous l'héritage du Seigneur, et une ville qu'il a donnée à son peuple? A Dieu ne plaise! répondit Joab, que je veuille la renverser; mais Séba s'est soulevé contre le roi, livrez-le tout seul, et nous laisserons la ville en repos. La femme lui répondit : On vous jettera sa tête du haut de la muraille. Elle parla au peuple assemblé, et discourut sagement, de sorte qu'on résolut de faire ce qu'elle avait dit; et Joab renvoya l'armée. »

Voilà une ville sauvée par la sagesse. La sagesse finit tout à coup, sans rien hasarder, et en ne perdant que le seul coupable, une guerre qui avait donné tant d'appréhension à David.

Béthulie assiégée par Holopherne, est sauvée par les conseils de Judith, qui empêche, premièrement, qu'on ne suive la pernicieuse résolution de se rendre, déjà prise dans le conseil; et ensuite fait périr les ennemis par une conduite aussi sage que hardie. (*Jud.* viii, 9, 10, 28; ix, x seq.)

Ainsi on voit que la sagesse est la plus sûre défense des Etats. La guerre met tout en hasard. « L'empire du sage est stable. » (*Eccli.* x, 1.)

« La sagesse fortifie le sage plus que s'il était soutenu par les principaux de la ville.» (*Eccle.* vii, 20.)

Ve Prop. *Les sages sont craints et respectés.* — David était vaillant, et savait parfaitement l'art de la guerre. Ce n'est pas ce qui donnait le plus de crainte à Saül. « Mais il le craignait parce qu'il était très-prudent en toutes choses. » (*I Reg.* xviii, 15.)

David lui-même craignait plus le seul Achitophel, que tout le peuple qui était avec Absalon; parce qu'en ce temps « on consultait Achitophel comme si c'eût été un Dieu. » (*II Reg.* xvi, 23.)

C'était autant la sagesse que la puissance de Salomon, qui tenait en crainte ses voisins, et conservait son royaume dans une paix profonde.

Parce que Josaphat était sage, instruit de la Loi, et prenant soin d'en faire instruire le peuple, tous ses voisins le craignaient. « Le Seigneur répandit la terreur sur les royaumes voisins, et ils n'osaient faire la guerre à Josaphat : les Philistins lui apportaient des présents, et les Arabes lui payaient tribut. » (*II Par.* xvii, 7, 8, 10 seq.)

Josaphat était belliqueux : mais l'Ecriture attribue tous ces beaux effets à la piété et à la sagesse de ce roi, qui n'avait pas encore fait la guerre, dans le temps qu'il était si redouté de ses voisins.

Si la sagesse fait respecter le prince au dehors, il ne faut pas s'étonner qu'elle le fasse respecter au dedans. Quand Salomon eut rendu ce jugement mémorable, où il montra un si grand discernement. « Tout Israël entendit la sentence que le roi avait prononcée; et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse de Dieu était en lui.» (*III Reg.* iii, 28.)

Il y a quelque chose de divin à ne se tromper pas; et rien n'inspire tant de respect ni tant de crainte.

Et voyez comme l'Ecriture marque exactement l'effet naturel de chaque chose. La bonne grâce de Salomon lui avait déjà attiré l'amour des peuples. « Il parut dans le trône de son père, et il plut à tous. » (*I Par.* xxix, 23.)

Voici quelque chose de plus grand. Il montra un discernement exquis; et on le le craignit, de cette crainte respectueuse, qui tient tout le monde dans le devoir.

C'est donc avec raison qu'on lui fait dire : « La sagesse vaut mieux que les forces; et l'homme prudent est au-dessus de l'homme fort. » (*Sap.* vi, 1.)

VIe Prop. *C'est Dieu qui donne la sagesse.* — « Toute sagesse vient du Seigneur; elle a été avec lui devant tous les siècles, et y sera à jamais. Qui a compté le sable de la mer, et les gouttes de pluie, et les jours du monde? Qui a mesuré la hauteur des cieux, et la largeur de la terre, et les profondeurs de l'abîme? Qui a pénétré cette sagesse de Dieu qui a précédé toutes choses? La sagesse a été produite la première; l'intelligence est engendrée devant tous les siècles. A qui a été connue la source de la sagesse, et qui a découvert toutes ses adresses? Il n'y a qu'un seul sage, un seul redoutable : c'est le Seigneur assis sur le trône de la sagesse. C'est lui qui l'a créée par son esprit, et qui l'a connue, et qui l'a comptée, et qui en sait toutes les mesures. Il l'a répandue sur tous ses ouvrages et sur toute chair, à chacun selon qu'il lui a plu; et il l'a donnée à ceux qui l'aiment. » C'est par où commence l'*Ecclésiastique.* (*Eccli.* i, 1, 2 seq.)

Dieu est le seul sage; en lui est la source de la sagesse, et c'est lui seul qui la donne.

C'est à lui que la demande le Sage « O Dieu de mes pères! ô Seigneur miséricordieux, qui avez tout fait par votre parole! donnez-moi la sagesse qui est toujours auprès de votre trône. Vous m'avez fait roi, et vous m'avez ordonné de vous bâtir un temple. Votre sagesse est avec vous; elle entend tous vos ouvrages : elle était avec vous

quand vous avez fait le monde; elle savait ce qui vous plaisait, et ce qui était droit dans tous vos commandements. Envoyez-la-moi des cieux, du trône sublime où vous êtes assis plein de gloire et de majesté; afin qu'elle soit toujours et travaille toujours avec moi, et que je connaisse ce qui vous est agréable; car elle sait tout : elle me fera observer une juste médiocrité dans toutes mes actions, et me gardera par sa puissance. Et ma conduite vous plaira, et je gouvernerai votre peuple avec justice, et je serai digne du trône de mon père. » (*Sap.* IX, 1 seq.)

Qui désire ainsi la sagesse, et qui la demande à Dieu avec cette ardeur, ne manque jamais de l'obtenir. « Je t'ai donné un cœur sage et intelligent. » (*III Reg.* III, 12.) Et encore : « Dieu donna la sagesse à Salomon, et une prudence exquise, et une étendue de cœur (c'est-à-dire d'intelligence) comme le sable de la mer.»(*III Reg.* IV, 29.)

Il lui a donné la sagesse, par l'intelligence de la loi et des maximes; la prudence, pour l'application; l'étendue de connaissance, c'est-à-dire une grande capacité, pour comprendre les difficultés et toutes les minuties des affaires. Dieu seul donne tout cela.

VIIe Prop. *Il faut étudier la sagesse.* — Dieu la donne, il est vrai; mais Dieu la donne à ceux qui la cherchent.

« J'aime ceux qui m'aiment, » dit la Sagesse elle-même (*Prov.* VIII, 17); « et qui me cherche du matin, me trouve. »

« Le commencement de la sagesse est un véritable désir de la savoir. » (*Sap.* VI, 18.)

« Aimez mes discours, » dit-elle (*Ibid.*, 12), « et désirez de les entendre, et vous aurez la science. »

« La sagesse se laisse voir facilement à ceux qui l'aiment, et se laisse trouver à ceux qui la cherchent : elle prévient ceux qui la désirent, et se montre la première à eux : qui s'éveille du matin pour penser à elle, ne sera pas rebuté, il la trouvera à sa porte. Y penser, c'est la perfection : qui veille pour l'obtenir sera bientôt content, car elle tourne de tous côtés pour se donner à ceux qui sont dignes d'elle; elle leur apparaît avec un visage agréable, et n'oublie rien pour aller à leur rencontre. » (*Ibid.*, 13-17.)

Elle est bonne, elle est accessible; mais il faut l'aimer et travailler pour l'avoir.

Il ne faut pas plaindre les peines qu'on prendra à cette recherche, on en est bientôt récompensé. « Mon fils, faites-vous instruire dès votre jeunesse, et la sagesse vous suivra jusqu'aux cheveux gris : cultivez-la avec soin, comme celui qui laboure et qui sème, et attendez ses bons fruits. Vous travaillerez un peu pour l'acquérir, et vous ne tarderez pas à manger ses fruits. (*Eccli.* VI, 18 seq.) Mettez vos pieds dans ses entraves, votre cou dans ses liens, votre épaule sous son joug. A la fin vous y trouverez le repos, et elle vous tournera en plaisir. » (*Ibid.*, 25, 26, 29.)

VIIIe Prop. *Le prince doit étudier et faire étudier les choses utiles; quelle doit être son étude.* — Il ne faut pas s'imaginer le prince un livre à la main, avec un front soucieux, et des yeux profondément attachés à la lecture. Son livre principal est le monde : son étude, c'est d'être attentif à ce qui se passe devant lui pour en profiter.

Ce n'est pas que la lecture ne lui soit utile, et le plus sage des rois ne l'a pas négligée.

« Comme l'*Ecclésiaste* (c'est Salomon) était très-sage, il a instruit son peuple, et il a recherché les sages sentences. L'*Ecclésiaste* a étudié pour trouver des discours utiles, et il a écrit des choses droites, des paroles véritables. Les discours des sages sont comme un aiguillon dans le cœur; les maîtres qui les ont ramassés étaient conduits par un seul pasteur. » (*Eccle.* XII, 9 seq.) C'était le roi qui prenait soin de chercher par lui-même, et de faire chercher aux autres les discours utiles à la vie.

« Mon fils, n'en désirez pas davantage. » C'est-à-dire renfermez-vous dans les choses profitables : laissez les livres de curiosité. « On multiplie les livres sans fin : et de trop longues spéculations épuisent le corps. » (*Eccle.* XII, 12.)

Les vraies études sont celles qui apprennent les choses utiles à la vie humaine. Il y en a qui sont dignes de l'application du prince habile. Dans les autres, c'est assez pour lui d'exciter l'industrie des savants par les récompenses, dont la principale est toujours, aux esprits bien faits, l'agrément et l'estime d'un maître entendu.

Il ne convient pas au prince de se fatiguer par de longues et curieuses lectures. Qu'il lise peu de livres; qu'il lise, comme Salomon, les discours sensés et utiles. Surtout qu'il lise l'Evangile, et qu'il le médite. C'est là sa loi, et la volonté du Seigneur.

IXe Prop. *Le prince doit savoir la loi.* — Il est fait pour juger, et c'est la première institution de la royauté. « Faites-nous un roi qui nous juge. » Et encore : « Nous voulons être comme les autres nations, et avoir un roi qui nous juge. » (*I Reg.* VIII, 5, 20.)

Aussi avons-nous vu que Dieu commande aux rois d'écrire la Loi de Moïse, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, et de la lire tous les jours de leur vie. (*Deut.* XVII, 18, 19.)

C'est pour cela que dans leur sacre on la leur mettait en main. « Ils amenèrent au temple le fils du roi, et lui mirent le diadème, et la marque royale sur la tête; ils lui mirent aussi la Loi à la main, et le firent roi. Le pontife Joïada et ses enfants le sacrèrent; et tout le peuple cria, Vive le roi ! » (*II Par.* XXIII, 11.)

Le prince doit croire aussi que dans la nouvelle alliance il reçoit l'Evangile de la main de Dieu, pour se régler par cette lecture.

Le peuple doit savoir la loi, sans doute, du moins dans ses principaux points; et se faire instruire du reste dans les occurrences : car il la doit pratiquer. Mais le prince, qui outre cela la doit faire pratiquer aux autres,

et juger selon ses décrets, la doit savoir beaucoup davantage.

On ne sait ce qu'on fait, quand on va sans règle, et qu'on n'a pas la loi pour guide : la surprise, la prévention, l'intérêt et les passions offusquent tout. « Le prince ignorant opprime sans y penser plusieurs personnes, et fait triompher la calomnie. » (*Prov.* XXVIII, 16.)

« Mais le commandement est un flambeau devant les yeux, la Loi est une lumière. » (*Prov.* VI, 23.) Le prince qui la suit, voit clair, et tout l'Etat est éclairé.

« Que si l'œil de l'Etat (c'est-à-dire le prince) est obscurci, que seront les ténèbres mêmes, et combien ténébreux sera tout le corps ! » (*Matth.* VI, 23.)

Qu'il sache donc le fond de la loi, par laquelle il doit gouverner. Et s'il ne peut pas descendre à toutes les ordonnances particulières que les affaires font naître tous les jours, qu'il sache du moins les grands principes de la justice, pour n'être jamais surpris. C'était le *Deutéronome*, et le fondement de la loi, que Dieu l'obligeait d'étudier et de savoir.

Que la vie du prince est sérieuse ! Il doit sans cesse méditer la loi. Aussi n'y a-t-il rien parmi les hommes de plus sérieux ni de plus grave que l'office de la royauté.

Xe Prop. *Le prince doit savoir les affaires.* — Aussi a-t-on vu Jephté, élu prince du peuple de Dieu, prouver par la discussion des droits de ce peuple, que le roi des Ammonites leur faisait injustement la guerre. (*Jud.* XI, 15 seq.)

On voit l'affaire discutée avec toute l'exactitude possible. Dans cette discussion, les principes du droit sont joints par Jephté avec la recherche des faits, et la connaissance des antiquités. C'est ce qu'on appelle savoir les affaires.

Le prince qui sait ces choses met visiblement la raison de son côté : ses peuples sont encouragés à soutenir la guerre, par l'assurance de leur bon droit : ses ennemis sont ralentis : les voisins n'ont rien à dire.

Une semblable discussion fit beaucoup d'honneur à Simon le Machabée. (*I Mach.* XV, 28 seq.) « Le roi d'Asie lui envoya redemander par Athénobius la citadelle de Jérusalem, avec Joppé et Gazara, places importantes, qu'il soutenait être de son royaume. »

Simon, sur cette demande, fait premièrement les distinctions nécessaires. Il distingue les anciennes terres qui appartenaient de tout temps aux Juifs, d'avec celles qu'ils avaient conquises depuis peu.

« Nous n'avons, » dit-il (*Ibid.*, 33, 34) « rien usurpé sur nos voisins, et ne possédons rien du bien d'autrui, mais l'héritage de nos pères que nos ennemis ont possédé quelque temps injustement, dans lequel nous sommes rentrés aussitôt que nous en avons trouvé l'occasion, et nous ne faisons que revendiquer l'héritage de nos pères. »

On a vu les offres qu'il fit pour Joppé et pour Gazara, encore qu'il les eût prises par une bonne et juste guerre : et il se mit si bien à la raison, qu' « Athénobius, envoyé du roi d'Asie, n'eut rien à répondre. » (*I Mach.* XV, 35.)

Il est beau et utile que les affaires d'une certaine importance soient discutées, autant qu'il se peut, par le prince même, avec un grand raisonnement. Quand il s'en fie tout à fait aux autres, il s'expose à être trompé, ou à voir ses droits négligés. Personne ne pénètre plus dans les affaires que celui qui y a le principal intérêt.

XIe Prop. *Le prince doit savoir connaître les occasions et le temps.* — C'est une des principales parties de la science des affaires, qui toutes dépendent de là.

« Chaque chose a son temps, et tout passe sous le ciel, dans l'espace qui lui est marqué. Il y a le temps de naître, et le temps de mourir ; le temps de planter, et le temps d'arracher ; le temps de blesser, et le temps de guérir ; le temps de bâtir, et le temps d'abattre ; le temps de pleurer, et le temps de rire ; le temps d'amasser, et le temps de répandre ; le temps de couper, et le temps de coudre (c'est-à-dire le temps de s'unir, et le temps de rompre) ; le temps de parler, et le temps de se taire ; le temps de guerre, et le temps de paix. Dieu même fait tout en certains temps. » (*Eccle.* III, 1 seq.)

Si toutes choses dépendent du temps, la science des temps est donc la vraie science des affaires, et le vrai ouvrage du sage. Aussi est-il écrit que le cœur du sage connaît le temps, et règle sur cela son jugement. (*I Eccle.* VIII, 5.)

C'est pourquoi il faut dans les affaires beaucoup d'application et de travail. « Chaque affaire a son temps et son occasion ; et la vie de l'homme est pleine d'affliction, parce qu'il ne sait point le passé, et il n'a point de messager qui lui annonce l'avenir. Il ne peut rien sur les vents, il n'a point de pouvoir sur la mort ; il ne peut différer quand on vient lui faire la guerre. » (*Ibid.*, 6-8.) Nul ne fait ce qu'il veut : une force majeure domine partout : les moments passent rapidement, et avec une extrême précipitation ; qui les manque, manque tout.

Cette science des temps a fait la principale louange de la sagesse de Salomon. « Béni soit le Dieu d'Israël, qui a donné à David un fils habile, avisé, sage et prudent, pour bâtir un temple au Seigneur, et un palais pour sa personne ! » (*II Par.* II, 12) dans une profonde paix, dans une grande abondance, après les préparatifs faits par son père. C'était le temps d'entreprendre de si grands ouvrages.

Parce que les Machabées prirent bien leur temps, ils engagèrent les Romains à les protéger ; et ils s'affranchirent des rois de Syrie, qui les opprimaient. « Jonathas vit que le temps était favorable, et il envoya renouveler l'alliance avec les Romains. » (*I Mach.* XII, 1.)

Il faudrait transcrire toutes les histoires saintes et profanes, pour marquer ce que

peuvent dans les affaires, les temps et les contre-temps.

Il y a encore dans les choses certains temps à observer, pour garder les bienséances et entretenir l'ordre. « Mon fils, observez les temps, et évitez le mal. » (*Eccli.* IV, 23.)

Les temps règlent toutes les actions jusqu'aux moindres. « Malheur à toi, terre dont les rois se gouvernent en enfants, et mangent dès le matin! Heureuse la terre dont le roi n'a que de grandes pensées; dont les princes mangent dans le temps, pour la nécessité, et non pour la délicatesse. » (*Eccle.* X, 16, 17.) C'est une espèce de similitude pour montrer que le temps gouverne tout, et que chaque chose a un temps propre.

XIIe Prop. *Le prince doit connaître les hommes.* — C'est là sans doute sa plus grande affaire, de savoir ce qu'il faut croire des hommes, et à quoi ils sont propres.

Il faut, avant toutes choses, qu'il connaisse le naturel de son peuple: et c'est ce que le Sage lui prescrit, en la figure d'un pasteur: « Connaissez, » dit-il (*Prov.* XXVII, 23), « la face de votre brebis, et considérez votre troupeau. »

Sans regarder aux conditions, il doit juger de chacun, parce qu'il est dans son fond. « Ne méprisez pas le pauvre, qui est homme de bien: n'élevez pas le riche, à cause qu'il est puissant. » (*Eccli.* X, 26.) Et encore: « Ne louez ni ne méprisez l'homme par ce qui paraît à la vue: l'abeille est petite et il n'y a rien de plus doux que ce qu'elle fait. » (*Eccli.* XI, 2, 3.)

Il faut surtout qu'il connaisse ses courtisans. « Prenez garde à ceux qui vous environnent, et tenez conseil avec les sages. » (*Eccli.* IX, 21.)

Autrement tout ira au hasard dans un Etat, et il y arrivera ce que déplore le Sage. (*Eccle.* IX, 11.) « J'ai vu sous le soleil qu'on ne confie pas la course au plus vite, ni la guerre au plus vaillant; que ce n'est point aux sages qu'on donne du pain, ni aux plus habiles qu'on donne les richesses; et que ce ne sont pas les plus intelligents qui plaisent le plus: mais que la rencontre et le hasard font tout sur la terre. »

C'est ce qui arrive sous un prince inconsidéré, qui ne sait pas choisir les hommes, mais qui prend ceux que le hasard et l'occasion, ou son humeur, lui présentent.

La surprise et l'erreur confondent tout dans un tel règne. « J'ai vu sous le soleil un mal, où le prince se laisse aller par surprise: un fou tient les hautes places, et les grands sont à ses pieds. » (*Eccle.* X, 5, 6.)

Le prince qui choisit mal, est puni par son propre choix. « Celui qui envoie porter des paroles par un fou, sera condamné par ses propres œuvres. » (*Prov.* XXVI, 6.)

David, pour avoir bien connu les hommes, sauva ses affaires dans la révolte d'Absalon. Il vit que toute la force du parti rebelle était dans les conseils d'Achitophel, et tourna tout son esprit à les détruire. Il connut la capacité et fidélité de Chusaï. C'était un sage vieillard qui, le voyant contraint de prendre la fuite, « vint à lui la tête couverte de poussière, et les habits déchirés. David lui dit: Si vous venez avec moi, vous me serez à charge: si vous faites semblant de suivre le parti d'Absalon, vous dissiperez le conseil d'Achitophel. » (*II Reg.* XV, 32-34.)

Il ne se trompa point dans sa pensée. Chusaï empêcha Absalon de suivre un conseil d'Achitophel, qui ruinait David sans ressource. (*II Reg.* XVII, 7 seq.) Achitophel sentit aussitôt que les affaires étaient perdues, et se fit périr par un cordeau. (*Ibid.*, 23.)

David, non content d'envoyer Chusaï, lui donna des personnes affidées. Il ne fallait pas s'y tromper; car, au moindre faux pas, le précipice était inévitable. Voici donc ce que David dit à Chusaï: « Tout ce que vous apprendrez des desseins d'Absalon, dites-le aux prêtres Sadoc et Abiathar: ils ont deux enfants par qui vous me manderez toutes les nouvelles. » (*II Reg.* XV, 35, 36.)

Chusaï n'y manqua pas. Après avoir rompu les desseins d'Achitophel, il manda à David, par ces deux hommes, tout ce qui s'était passé (*II Reg.* XVII, 15 seq.), et lui donna un avis qui sauva l'Etat.

Ainsi David, pour avoir connu les hommes dont il se servait, reprit le dessus, et rétablit ses affaires presque désespérées.

Au contraire, Roboam, pour avoir mal connu l'humeur de son peuple, et l'esprit de Jéroboam qui le soulevait, perdit dix tribus, c'est-à-dire plus de la moitié de son royaume.

Le prince qui s'habitue à bien connaître les hommes, paraît en tout inspiré d'en haut; tant il donne droit au but. Joab avait envoyé une femme habile pour insinuer quelque chose à David. Ce prince connut d'abord de qui venait le conseil. « Il répondit à cette femme (*II Reg.* XIV, 18-20): Dites-moi la vérité; n'est-ce pas Joab qui vous envoie me parler? Seigneur, lui dit-elle, par le salut de votre âme, vous ne vous êtes détourné ni à droite ni à gauche. Votre serviteur Joab m'a mis à la bouche toutes les paroles que j'ai dites: mais vous, Seigneur, vous êtes sage comme un ange de Dieu, et il n'y a rien sur la terre que vous ne sachiez. »

C'est ce que voulait dire Salomon dans cette belle sentence: « La prophétie est dans les lèvres du roi; il ne se trompe point dans son jugement. » (*Prov.* XVI, 10.)

Ce sage roi l'avait éprouvé, dans ce jugement mémorable qu'il rendit entre ces deux mères. Parce qu'il connut la nature, et les effets des passions, la malice et la dissimulation ne put se cacher à ses yeux: « Et tout le peuple connut que la sagesse de Dieu était en lui. » (*III Reg.* III, 28.)

Outre que la grande expérience et la connaissance des hommes donnent à un prince appliqué un discernement délicat: Dieu l'aide en effet quand il s'applique, car

« le cœur du roi est entre ses mains. » (*Prov.* XXI, 1.)

C'est Dieu qui mit dans le cœur de David ces salutaires conseils qui lui remirent la couronne sur la tête. Ce ne fut pas la prudence de David : « Ce fut le Seigneur lui-même, qui dissipa les conseils utiles d'Achitophel. » (*II Reg.* XVII, 14.)

Aussi s'était-il d'abord tourné à Dieu. « O Seigneur ! confondez le conseil d'Achitophel ! » (*Ibid.*, 15, 31.)

Voilà donc deux choses que le prince doit faire : premièrement, s'appliquer de toute sa force à bien connaître les hommes ; secondement, dans cette application, attendre les lumières d'en haut, et les demander avec ardeur ; car la chose est délicate et enveloppée.

Il ne se peut rien ajouter à ce que dit sur ce sujet l'*Ecclésiastique*. Je rapporterai son discours, comme il est porté dans le grec, bien plus clair que notre version latine (*Eccli.* XXXVII, 8 seq.) : « Tout conseiller vante son conseil ; mais il y en a qui conseillent pour eux-mêmes. Gardez-vous donc d'un conseiller, et regardez avant toutes choses quel besoin vous en avez, et quels sont ses intérêts. Car souvent il conseillera pour lui-même, et hasardera vos affaires pour faire les siennes. Il vous dira : Vous faites bien ; et il prendra garde cependant à ce qui vous arrivera, pour en profiter. Ne consultez donc pas avec un homme suspect. Regardez les vues d'un chacun. Ne prenez pas l'avis d'une femme sur celle dont elle est jalouse, ni d'un homme timide sur la guerre, ni du marchand sur la difficulté des voitures, ni du vendeur sur le prix de ses marchandises (chacun se fera valoir, et regardera son profit). Ne consultez non plus l'envieux, sur la récompense des services ; ni celui dont le cœur est dur, sur les libéralités et sur les grâces ; ni l'homme lent, sur quelque entreprise que ce soit ; ni le mercenaire que vous avez à votre service, sur la fin de l'ouvrage qu'il a entrepris (car il a intérêt de le faire durer le plus qu'il pourra) ; ni un serviteur paresseux, sur les travaux qu'il faut entreprendre. Ne prenez point de tels conseils : mais ayez auprès de vous un homme religieux, qui garde les commandements, dont l'esprit revienne au vôtre, et qui compatisse à vos maux quand vous tomberez. Et faites-vous un conseil dans votre cœur ; car vous n'en trouverez point de plus fidèle. L'esprit d'un homme lui rapporte plus de nouvelles que sept sentinelles mises sur de hauts lieux, pour découvrir et pour observer. Et par-dessus tout cela priez le Seigneur, afin qu'il conduise vos voies. »

XIIIe PROP. *Le prince doit se connaître lui-même.* — Mais de tous les hommes que le prince doit connaître, celui qui lui importe plus de bien connaître, c'est lui-même.

« Mon fils, éprouvez votre âme dans toute votre vie ; et si elle vous semble mauvaise, ne lui donnez pas de pouvoir (*Eccli.* XXXVII, 30) : » c'est-à-dire ne vous laissez pas aller à ses désirs. Le grec porte : « Mon fils, éprouvez votre âme : connaissez ce qui lui est mauvais, et gardez-vous de le lui donner. »

Tout ne convient pas à tous ; il faut savoir à quoi on est propre. Tel homme qui serait grand, employé à certaines choses, se rend méprisable, parce qu'il se donne à celles où il n'est pas propre.

Connaître ses défauts est une grande science : car on les corrige, ou on y supplée par d'autres moyens. « Mais qui connaît ses fautes ? » dit le Psalmiste. (*Psal.* XVIII, 13.) Nul ne les connaît par lui-même ; il faut avoir quelque ami fidèle qui vous les montre. Le Sage nous le conseille, « Qui aime à savoir, aime à être enseigné ; qui hait d'être repris, est insensé. » (*Prov.* XII, 1.)

En effet, c'est un caractère de folie, d'adorer toutes ses pensées, de croire être sans défaut, et de ne pouvoir souffrir d'en être averti. « L'insensé marchant dans sa voie, trouve tous les autres fous. » (*Eccle.* X, 3.) Et encore : « Ne conférez point avec le fou, qui ne peut aimer que ce qui lui plaît. » (*Eccli.* VIII, 20.)

Le Sage dit au contraire (*Eccli.* XXIII, 2, 3) : « Qui donnera un coup de fouet à mes pensées, et une sage instruction à mon cœur ; afin que je ne m'épargne pas moi-même, et que je connaisse mes défauts : de peur que mes ignorances et mes fautes ne se multiplient, et que je ne donne de la joie à mes ennemis, qui me verront tomber à leurs pieds ? »

Voilà ce qui arrive à l'insensé qui ne veut pas connaître ses fautes. Les princes, accoutumés à la flatterie, sont sujets plus que tous les autres hommes à ce défaut. Parmi une infinité d'exemples, je n'en rapporterai qu'un seul.

Achab ne voulait point entendre le seul prophète qui lui disait la vérité, parce qu'il la disait sans flatterie. « Josaphat, roi de Juda, dit à Achab, roi d'Israël (*III Reg.* XXII, 7, 8 ; *II Par.* XVIII, 6, 7) : N'y a-t-il pas ici quelque prophète du Seigneur ? Il nous en reste encore un, répondit le roi d'Israël, qui s'appelle Michée, fils de Jemla ; mais je le hais, parce qu'il ne me prophétise que du mal, et jamais du bien. »

Il le reprenait de ses crimes, et l'avertissait des justes jugements de Dieu afin qu'il les évitât. Achab ne pouvait souffrir ses discours. Il aimait mieux être environné d'une troupe de prophètes flatteurs qui ne lui chantaient que ses louanges, et des triomphes imaginaires. Il voulut être trompé, et il le fut. Dieu le livra à l'esprit d'erreur, qui remplit le cœur de ses prophètes, de flatteries et d'illusions auxquelles il crut pour son malheur ; et il périt dans la guerre où ses prophètes lui annonçaient tant d'heureux succès.

Au contraire le pieux roi Josaphat reprend le roi d'Israël, qui ne voulait pas qu'on écoutât ce prophète de malheurs. « Ne parlez pas ainsi, roi d'Israël. » (*Ibid.*) Il faut écouter ceux qui nous montrent, de la part de Dieu, et nos fautes, et ses jugements.

Le même roi Josaphat, au retour de la

guerre où il avait été avec Achab, écouta avec soumission le prophète Jéhu qui lui dit (*II Par.* XIX, 2, 3) : « Vous donnez secours à un impie, et vous faites amitié avec les ennemis de Dieu : vous méritiez sa colère; mais il s'est trouvé en vous de bonnes œuvres. »

Il marchait en tout sur les pas de son père David, qui, recevant avec respect les justes répréhensions des prophètes Nathan et Gad (*II Reg.* XII, XXIV), reconnut ses fautes, et en obtint le pardon.

Ce ne sont pas seulement les prophètes qu'il faut ouïr : le sage regarde tous ceux qui lui découvrent ses fautes avec prudence, comme des hommes envoyés de Dieu pour l'éclairer. Il ne faut point avoir égard aux conditions : la vérité conserve toujours son autorité naturelle, dans quelque bouche qu'elle soit. « Les hommes libres obéissent aux serviteurs sensés; l'homme prudent et instruit ne murmure pas étant repris. » (*Eccli.* X, 28.)

L'homme qui peut souffrir qu'on le reprenne est vraiment maître de lui-même. « Qui méprise l'instruction, méprise son âme : qui acquiesce aux répréhensions, est maître de son cœur. » (*Prov.* XV, 32.)

XIVe Prop. *Le prince doit savoir ce qui se passe au dedans et au dehors de son royaume.* — Sous un prince habile et bien averti, personne n'ose mal faire. On croit toujours l'avoir présent, et même qu'il devine les pensées. « Ne dites rien contre le roi dans votre pensée; ne parlez point contre lui dans votre cabinet : car les oiseaux du ciel rapporteront vos discours. » (*Eccle.* X, 20.)

Les avis volent à lui de toutes parts, il en sait faire le discernement, et rien n'échappe à sa connaissance.

Ce soldat à qui Joab, son général, commandait quelque chose contre les ordres du roi, lui répondit (*II Reg.* XVIII, 12 seq.) : « Quelque somme que vous me donnassiez, je ne ferais pas ce que vous me dites; car le roi l'a défendu : et quand je ne craindrais pas ma propre conscience, le roi le saurait; et pourriez-vous me protéger? »

« Nathan vint à Bethsabée, mère de Salomon, et lui dit : Ne savez-vous pas qu'Adonias, fils d'Haggith, s'est fait reconnaître roi; et le roi, notre maître, l'ignore encore? Sauvez votre vie et celle de Salomon; allez promptement, et parlez au roi! » (*III Reg.* I, 11 seq.) Un mal connu est à demi guéri : les plaies cachées deviennent incurables.

Voilà pour le dedans. Et pour le dehors : Amasias, roi de Juda, enflé de la victoire nouvellement remportée sur les Iduméens, voulut mesurer ses forces avec le roi d'Israël plus puissant que lui. « Joas, roi d'Israël, lui fit dire : Le chardon du Liban voulut marier son fils avec la fille du cèdre; et les bêtes qui étaient dans le bois de cette montagne, en passant écrasèrent le chardon. Vous avez défait les Iduméens et votre cœur s'est élevé. Contentez-vous de la gloire que vous avez acquise, et demeurez en repos. Pourquoi voulez-vous périr, vous et votre peuple? Amasias n'acquiesça pas à ce conseil : il marcha contre Joas; il fut battu et pris. Joas abattit quatre cents coudées des murailles de Jérusalem, et enleva les trésors de la maison du Seigneur et de la maison du roi. » (*IV Reg.* XIV, 8 seq.) Si Amasias eût connu les forces de ses voisins, il n'aurait pas cru qu'il pût vaincre un roi plus puissant que lui, parce qu'il en avait vaincu un plus faible; et cette ignorance causa sa ruine.

Au contraire, Judas le Machabée, pour avoir parfaitement connu la conduite et les conseils des Romains, leur puissance et leur manière de faire la guerre, enfin leurs secrètes jalousies contre les rois de Syrie (*I Mach.* VIII, 1 seq.), s'en fit des protecteurs assurés, qui donnèrent moyen aux Juifs de secouer le joug des gentils

Que le prince soit donc averti, et n'épargne rien pour cela. C'est à lui principalement que s'adresse cette parole du Sage : « Achetez la vérité. » (*Prov.* XXIII, 23.) Mais qu'il prenne donc garde à ne point payer des trompeurs, et à ne pas acheter le mensonge.

XVe Prop. *Le prince doit savoir parler.* — « Les ouvrages sont loués par la main de l'ouvrier; et le prince du peuple est reconnu sage par ses discours. » (*Eccli.* IX, 24.)

On n'attend de lui que de grandes choses. Job sentait en cela son obligation, et l'attente des peuples, lorsqu'il disait (*Job* XXIX, 21, 22) : « On n'attendait de ma bouche que de belles sentences, et on se taisait pour écouter mes conseils. On ne trouvait rien à ajouter à mes paroles. »

Ce n'est pas tout de tenir de sages discours, ni de dire de bonnes choses; il les faut dire à propos. « Les belles sentences sont rejetées dans la bouche de l'imprudent : car il ne les dit pas en leur temps. » (*Eccli.* XX, 22.)

C'est pourquoi le Sage pense à ce qu'il dit, pour ne parler que quand il faut. « Le cœur du sage instruit sa bouche, et donne grâce à ses lèvres. Des paroles bien ordonnées sont comme le miel; la douceur en est extrême. » (*Prov.* XVI, 23, 24.)

« Les paroles du sage le rendront agréable; celles du fou l'engageront dans le précipice : il commence par une folie et finit par une erreur insupportable. » (*Eccle.* X, 12, 13.)

S'il n'y a rien de plus agréable qu'un discours fait à propos, il n'y a rien de plus choquant qu'un discours inconsidéré. « Un homme désagréable ressemble à un discours hors de propos. » (*Eccli.* XX, 21.)

Parler mal à propos n'est pas seulement chose désagréable, mais nuisible. « Le discoureur se blesse lui-même d'une épée; la langue des sages est la santé. » (*Prov.* XII, 18.) Et encore : « Qui garde sa bouche, garde son âme; le parleur inconsidéré se perdra lui-même. » (*Prov.* XIII, 3.)

Le vain discoureur a un caractère de folie. « L'insensé parle sans fin. » (*Eccle.* X, 14.)

Et encore : « Voyez-vous cet homme prompt à parler, il y a plus à espérer d'un fou que de lui. » (*Prov.* XXIX, 20.)

La langue conduite par la sagesse est un instrument propre à tout. Voulez-vous adoucir un homme irrité : « Une douce réponse apaise la colère ; mais une parole rude excite la fureur. » (*Prov.* XV, 1.) Et encore : « Une langue douce est l'arbre de vie ; une langue emportée accable l'esprit. » (*Ibid.*, 4.)

Voulez-vous gagner quelqu'un qui soit mécontent, la parole vous y sert plus que les dons. « La rosée rafraîchit l'ardeur ; et une parole vaut mieux qu'un présent. » (*Eccli.* XVIII, 16.)

Il faut donc être maître de sa langue. « Le cœur du sage instruit sa bouche ; » comme nous venons de voir. Et encore : « Le cœur des fous est en la puissance de leur bouche ; et la bouche des sages est en la puissance de leur cœur. » (*Prov.* XXI, 20.) La démangeaison de parler emporte l'un, la circonspection mesure toutes les paroles de l'autre : l'un s'échauffe en discourant, et s'engage ; l'autre pèse tout dans une balance juste, et ne dit que ce qu'il veut.

XVIe Prop. *Le prince doit savoir se taire : le secret est l'âme des conseils.* — « Il est bon de cacher le secret du roi. » (*Tob.* XII, 7.)

Le secret des conseils est une imitation de la sagesse profonde et impénétrable de Dieu. « On ne peut connaître la hauteur des cieux, ni la profondeur de la terre, ni le cœur des rois. » (*Prov.* XXV, 3.)

Il n'y a point de force, où il n'y a point de secret. Celui qui ne peut retenir sa langue, est une ville ouverte et sans muraille. (*Ibid.*, 28.) On l'attaque, on l'enfonce de toutes parts.

Si trop parler est un caractère de folie, savoir se taire est un caractère de sagesse. « Le fou même, s'il sait se taire, passera pour sage. » (*Prov.* XVII, 28.)

Le sage interroge plus qu'il ne parle : « Faites semblant de ne pas savoir beaucoup de choses, et écoutez en vous taisant et en interrogeant. » (*Eccli.* XXXII, 12.)

Ainsi, sans vous découvrir, vous découvrirez les autres. Le désir de montrer qu'on sait, empêche de pénétrer et de savoir beaucoup de choses.

Il faut donc parler avec mesure. « L'insensé dit d'abord tout ce qu'il a dans l'esprit : le sage réserve toujours quelque chose pour l'avenir. » (*Prov.* XXIX, 11.)

Il ne se tait pas toujours, « mais il se tait jusqu'au temps propre : l'insolent et l'imprudent ne connaissent pas le temps. » (*Eccli.* XX, 7.)

« Il y en a qui se taisent parce qu'ils ne savent pas parler ; et il y en a qui se taisent, parce qu'ils connaissent le temps. » (*Ibid.*, 6.)

Tant de grands rois, à qui des paroles témérairement échappées ont causé tant d'inquiétude, justifient cette parole du Sage : « Qui garde sa bouche et sa langue, garde son âme de grands embarras et de grands chagrins. » (*Prov.* XXI, 23.)

« Qui mettra un sceau sur mes lèvres, et une garde autour de ma bouche, afin que ma langue ne me perde point. » (*Eccli.* XXII, 33.)

XVIIe Prop. *Le prince doit prévoir.* — Ce n'est pas assez au prince de voir, il faut qu'il prévoie. « L'habile homme a vu le mal qui le menaçait, et s'est mis à couvert : le malhabile a passé outre, et a fait une grande perte. » (*Prov.* XXII, 3.)

« Jouissez des biens dans les temps heureux ; mais donnez-vous garde du temps fâcheux : car le Seigneur a fait l'un et l'autre. » (*Eccle.* VII, 15.)

Il ne faut point avoir une prévoyance pleine de souci et d'inquiétude, qui vous trouble dans la bonne fortune ; mais il faut avoir une prévoyance pleine de précaution, qui empêche que la mauvaise fortune ne nous prenne au dépourvu.

« Dans l'abondance, souvenez-vous de la famine : pensez à la pauvreté et au besoin parmi les richesses : le temps change du matin au soir. » (*Eccli.* XVIII, 25, 26.)

Nous avons vu David, pour avoir prévu l'avenir, ruiner le parti d'Absalon, et étouffer la rébellion de Séba dans sa naissance. (*II Reg.* XV, XX.)

Roboam, Amasias, et les autres dont nous avons vu les égarements, n'ont rien prévu, et sont tombés. Les exemples de l'un et l'autre événement sont innombrables.

Il n'y a guère d'homme qui ne soit touché d'un grand mal présent, et ne fasse des efforts pour s'en tirer : ainsi toute la sagesse est à prévoir.

L'homme prévoyant prend garde aux petites choses, parce qu'il voit que de celles-là dépendent les grandes. « Qui méprise les petites choses, tombera peu à peu. » (*Eccli.* XIX, 1.)

Dans la plupart des affaires, ce n'est pas tant la chose que la conséquence qui est à craindre : qui n'entend pas cela, n'entend rien.

La sante dépend plus des précautions que des remèdes. « Apprenez, avant que de parler ; prenez le remède avant la maladie. » (*Eccli.* XVIII, 19, 20.)

Que les particuliers aient des vues courtes, cela peut être supportable. Le prince doit toujours regarder au loin, et ne se pas renfermer dans son siècle. « La vie de l'homme a des jours comptés ; mais les jours d'Israël sont innombrables. » (*Eccli.* XXXVII, 28.)

O prince ! regardez donc la postérité. Vous mourrez, mais votre Etat doit être immortel.

XVIIIe Prop. *Le prince doit être capable d'instruire ses ministres.* — C'est-à-dire que la raison doit être dans la tête. Le prince habile fait les ministres habiles, et les forme sur ses maximes.

C'est ce que voulait dire l'*Ecclésiastique* : « Le sage juge, c'est-à-dire le sage prince, instruira son peuple : et le gouvernement

de l'homme sensé sera durable. » (*Eccli.* x, 1.) Et encore : « L'homme sage instruit son peuple, et les fruits de la sagesse ne sont pas trompeurs. » (*Eccli.* xxxvii, 26.)

L'exemple de Josaphat, également sage, vaillant et pieux, nous apprendra ce qu'il faut faire.

Dans la troisième année de son règne, il envoya cinq des seigneurs de la cour pour « instruire le peuple dans les villes de Juda, et avec eux huit lévites et deux prêtres. Ils enseignaient le peuple de Juda, ayant en main le livre de la Loi du Seigneur; et ils parcouraient toutes les villes de Juda, et ils instruisaient le peuple. » (*II Par.* xvii, 7, 8, 9.)

Remarquez toujours que la Loi du Seigneur était la loi du royaume dont le peuple doit être instruit : et le roi prend soin de l'en faire instruire. Comme cette loi contenait ensemble les choses religieuses et politiques, aussi, pour enseigner le peuple, il envoya des prêtres avec des seigneurs. Mais voyons la suite.

« Il établit des juges par toutes les villes fortes de Juda, leur disant : Prenez garde à ce que vous avez à faire ; car ce n'est pas le jugement des hommes que vous exercez, mais le jugement du Seigneur : et tout ce que vous jugerez retombera sur vous. Que la crainte du Seigneur soit donc avec vous : et faites tout avec soin ; car il n'y a point d'iniquité dans le Seigneur votre Dieu, ni d'acception de personnes, ni le désir d'avoir des présents. » (*II Par.* xix, 5-7.)

Outre ces tribunaux érigés dans les villes de Juda, il érigea un tribunal plus auguste dans la capitale du royaume. « Il établit dans Jérusalem des lévites et des prêtres, et les chefs de famille, pour juger le jugement du Seigneur, et terminer toutes les causes en son nom. Et il leur dit : Vous ferez ainsi, et ainsi, dans la crainte du Seigneur, avec fidélité, et d'un cœur parfait. Dans toute cause de vos frères qui viendra à vous, où il sera question de la Loi, des commandements, des ordonnances et de la justice, apprenez-leur à ne point offenser Dieu, de peur que la colère de Dieu ne vienne sur vous et sur eux ; en faisant ainsi vous ne pécherez pas. » (*II Par.* xix, 8-10.)

Un prince habile donne ordre que le peuple soit bien instruit des lois ; et lui-même il instruit ses ministres, afin qu'ils agissent selon la règle.

ARTICLE II.

Moyens à un prince d'acquérir les connaissances nécessaires.

Première Proposition. *Premier moyen : Aimer la vérité, et déclarer qu'on la veut savoir.* — Nous avons montré au prince, par la parole de Dieu, combien il doit être instruit, et de combien de choses : donnons-lui les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires, en suivant toujours cette divine parole comme notre guide.

Le premier moyen qu'a le prince pour connaître la vérité, est de l'aimer ardemment, et de témoigner qu'il l'aime : ainsi elle lui viendra de tous côtés, parce qu'on croira lui faire plaisir de la lui dire.

« Les oiseaux de même espèce s'assemblent, et la vérité retourne à celui qui la recherche. » (*Eccli.* xxvii, 10.) Les véritables cherchent les véritables ; la vérité vient aisément à un esprit disposé à la recevoir par l'amour qu'il a pour elle.

Au contraire, toute leur cour sera remplie d'erreur et de flatterie, s'ils sont de l'humeur de ceux qui disent « aux voyants : Ne voyez pas ; et à ceux qui regardent : Ne regardez pas pour nous ce qui est droit ; dites-nous des choses agréables ; voyez pour nous des illusions. » (*Isa.* xxx, 10.)

Peu disent cela de bouche ; beaucoup le disent de cœur. Le monde est rempli de ces insensés dont parle le Sage : « L'insensé n'écoute pas les discours prudents, ni ne prête l'oreille, si vous ne lui parlez selon ses pensées. » (*Prov.* xviii.)

Il ne suffit pas au prince de dire en général, qu'il veut savoir la vérité, et de demander, comme fit Pilate à Notre-Seigneur (*Joan.* xviii, 38) : « Qu'est-ce que la vérité ? » puis s'en aller tout à coup, sans attendre la réponse. Il faut et le dire, et le faire de bonne foi.

Les uns s'informent de la vérité par manière d'acquit ; et en passant seulement, comme il semble que Pilate fit en ce lieu. Les autres, sans se soucier de la savoir, s'en informent par ostentation, et pour se faire honneur de cette recherche. Tel était Achab, roi d'Israël, dans lequel nous voyons tous les caractères de ce dernier genre d'hommes.

Au fond il n'aimait que la flatterie, et craignait la vérité. C'est pourquoi « il haïssait Michée, par cette seule raison : qu'il ne lui prophétisait que des malheurs. » (*III Reg.* xxii, 8 ; *II Par.* xviii, 7.)

Repris de cette aversion injuste par Josaphat, roi de Juda, il n'ose lui refuser d'écouter ce prophète véritable : mais en l'envoyant querir par un courtisan flatteur, il lui fit dire sous main, comme nous avons déjà vu : « Tous les prophètes annoncent uniquement au roi des succès heureux, tenez-lui un même langage. » (*III Reg.* xxii, 13 ; *II Par.* xviii, 12.)

Cependant, quand il paraît devant Josaphat, et devant le monde, il fait semblant de vouloir savoir la vérité. « Michée, » dit Achab, « entreprendrons-nous cette guerre? Je vous demande, encore une fois, au nom de Dieu, de ne me dire que la vérité. » (*III Reg.* xxii, 15, 16 ; *II Par.* xviii, 14, 15.)

Mais aussitôt que le saint prophète commence à la lui expliquer, il s'en fâche ; et à la fin de son discours, il le fait mettre en prison. « Ne vous avais-je pas bien dit qu'il ne vous prophétiserait que des malheurs. » (*III Reg.* xxii, 18 ; *II Par.* xviii, 17.)

C'est ainsi qu'il parla à Josaphat, aussitôt presque que Michée eut ouvert la bouche. Et quand il eut tout dit, « le roi d'Israël donna cet ordre : Enlevez-moi Michée, et

menez-le au gouverneur de la ville, et à Joas, fils d'Amélech, et dites-leur : Le roi commande qu'on mette cet homme en prison, et qu'on le nourrisse au pain et à l'eau en petite quantité, jusqu'à ce que je revienne en paix. » (*III Reg.* XXII, 26, 27; *II Par.* XVIII, 25, 26.)

Voilà à quoi aboutit ce beau semblant que fit Achab, de vouloir savoir la vérité. Aussi Michée, le jugeant indigne de la savoir, lui répondit d'abord d'un ton ironique : Allez, tout vous réussira. (*III Reg.* XXII, 15; *II Par.* XVIII, 14.)

Enfin, pressé au nom de Dieu de dire la vérité, le prophète exposa devant tout le monde cette terrible vision (*III Reg.* XXII, 19 seq.; *II Par.* XVIII, 18 seq.) : « J'ai vu le Seigneur assis dans son trône ; et toute l'armée du ciel à droite et à gauche ; et le Seigneur dit : Qui trompera Achab, roi d'Israël, afin qu'il assiége Ramoth-Galaad, et qu'il y périsse? L'un disait d'une façon, et l'autre d'une autre. Un esprit s'avança au milieu de l'assemblée, et dit au Seigneur : Je le tromperai. En quoi le tromperas-tu, dit le Seigneur? Et il répondit : Je serai esprit menteur dans la bouche de tous les prophètes. Le Seigneur lui dit : Tu le tromperas et tu prévaudras ; va, et fais comme tu dis. Maintenant donc, poursuivit Michée, le Seigneur a mis l'esprit de mensonge dans la bouche de tous vos prophètes, et il a résolu votre perte. »

Qui ne tremblera en voyant de si terribles jugements? Mais qui n'en admirera la justice? Dieu punit par la flatterie les rois qui aiment la flatterie ; et livre à l'esprit de mensonge, les rois qui cherchent le mensonge et de fausses complaisances.

Achab fut tué ; et Dieu fit voir que qui cherche à être trompé trouve la tromperie pour sa perte.

« Vous êtes juste, ô Seigneur ! et tous vos jugements sont droits. » (*Psal.* CXVIII, 137.)

IIe PROP. *Deuxième moyen : Etre attentif et considéré.* — On a beau avoir la vérité devant les yeux ; qui ne les ouvre pas, ne la voit pas. Ouvrir les yeux à l'âme, c'est être attentif.

« Les yeux du sage sont en sa tête ; le fou marche dans les ténèbres. » (*Eccle.* II, 14.) On demande à l'imprudent et au téméraire : Insensé, à quoi pensiez-vous? où aviez-vous les yeux? Vous ne les aviez pas à la tête, ni devant vous ; vous ne voyiez pas devant vos pieds ; c'est-à-dire vous ne pensiez à rien ; vous n'aviez aucune attention.

C'est comme si on n'avait point d'yeux ni d'oreilles. « Ce peuple ne voit pas de ses yeux, et n'écoute pas des oreilles. » (*Isa.* VI, 10.) Ou, comme traduit saint Paul (*Act.* XXVIII, 26) : « Vous écouterez, et n'entendrez pas; vous verrez, et ne concevrez pas. »

C'est pourquoi le Sage nous dit qu'il y a « un œil qui voit, et une oreille qui écoute : et c'est, » dit-il, « le Seigneur qui fait l'un et l'autre. » (*Prov.* XX, 12.)

Ce don de Dieu n'est pas fait pour ceux qui dorment, et qui ne pensent à rien. Il faut s'exciter soi-même et considérer. « Que vos yeux considèrent ce qui est droit, que vos paupières précèdent vos pas. Dressez-vous vous-même un chemin, et vos démarches seront fermes. » (*Prov.* IV, 25, 26.) Regardez avant que de marcher : soyez attentif à ce que vous faites.

Il ne faut jamais rien précipiter. « Où il n'y a point d'intelligence, il n'y a point de bien : qui se précipite chopera : la folie des hommes les fait tomber, et puis ils s'en prennent à Dieu dans leur cœur. » (*Prov.* XIX, 2, 3.)

Soyez donc attentif et considéré en toutes choses. « Devant que de juger, ayez la justice devant les yeux ; apprenez avant que de parler : prenez la médecine avant la maladie ; examinez-vous vous-même, avant que de prononcer un jugement : et Dieu vous sera propice. » (*Eccli.* XVIII, 19, 20.)

L'attention en tout, c'est ce qui nous sauve. « Le conseil et l'attention vous garderont, la prudence vous sauvera des mauvaises voies : vous serez délivré de l'homme qui parle malicieusement, qui laisse le droit chemin, et marche par des voies ténébreuses. » (*Prov.* II, 11-13.)

Au milieu des déguisements et des artifices qui règnent parmi les hommes, il n'y a que l'attention et la vigilance qui nous puissent sauver des surprises.

Qui considère les hommes attentivement, y est rarement trompé. Jacob connut au visage de Laban, que les dispositions de son cœur étaient changées. Il vit que le visage de Laban était autre qu'à l'accoutumée. (*Gen.* XXXI, 2, 5.) Et sur cela il prit la résolution de se retirer.

Car, comme dit l'*Ecclésiastique* selon les Septante : « On connaît les desseins de vengeance dans le changement du visage. » (*Eccli.* XVIII, 24.) Et encore : « Le cœur de l'homme change son visage, soit pour le bien, soit pour le mal. » (*Eccli.* XIII, 31.)

Mais cela n'est pas aisé de découvrir, il y faut une grande application. « On trouve difficilement et avec travail, les vestiges d'un cœur bien disposé, et un bon visage. » (*Ibid.*, 32.)

Que le prince considère donc attentivement toutes choses ; mais surtout qu'il considère attentivement les hommes. La nature a imprimé sur le dehors une image du dedans. « L'homme se connaît à la vue ; on remarque un homme sensé à la rencontre : l'habit, le ris, la démarche découvrent l'homme. » (*Eccli.* XIX, 26, 27.)

Il ne faut pourtant pas en croire les premières impressions. Il y a des apparences trompeuses : il y a de profondes dissimulations. Le plus sûr est d'observer tout, mais de n'en croire que les œuvres. « Vous les connaîtrez par leurs fruits (*Matth.* VII, 16, 20), » c'est-à-dire par les œuvres, dit la Vérité même. Et ailleurs : « L'arbre se connaît à son fruit. » (*Matth.* XII, 33.)

Encore faut-il prendre garde à ce que dit l'*Ecclésiastique*. « Il y en a qui manquent, mais

ce n'est pas de dessein. Qui ne pèche point dans ses paroles? » (*Eccli.* XIX, 16, 17.) Comme s'il disait : Ne prenez pas garde à quelque parole, et à quelque faute qui échappe. C'est en regardant la suite des paroles et des actions, que vous porterez un jugement droit.

Il n'y a rien de moins attentif, ni de moins considéré que les enfants. Le Sage nous veut tirer de cet état, et nous rendre plus sérieux, quand il nous dit : « Laissez l'enfance, et vivez, et marchez par les voies de la prudence. » (*Prov.* IX, 6.)

L'homme qui n'est point attentif tombe dans l'un de ces deux défauts : ou il est égaré, ou il est comme assoupi dans une profonde léthargie. Le premier de ces défauts fait les étourdis, l'autre fait les stupides; états qui, poussés à un certain point, font deux espèces de folie.

Voici en deux paroles deux tableaux qui sont faits de la main du Sage. « La sagesse reluit sur le visage de l'homme sensé : les yeux du fou regardent aux extrémités de la terre. » (*Prov.* XVII, 24.)

Voyez comme l'un est posé : l'autre, pendant qu'on lui parle, jette deçà et delà ses regards inconsidérés; son esprit est loin de vous; il ne vous écoute pas, il ne s'écoute pas lui-même : il n'a rien de suivi, et ses regards égarés font voir combien ses pensées sont vagues.

Mais voici un autre caractère, qui n'est pas moins mauvais, ni moins vivement représenté. « C'est parler avec un homme endormi, que de discourir avec l'insensé, qui, à la fin du discours, demande : de quoi parle-t-on? » (*Eccli.* XXII, 9.)

Que ce sommeil est fréquent parmi les hommes! qu'il y en a peu qui soient attentifs, et aussi qu'il y a peu de sages! C'est pourquoi Jésus-Christ trouvant tout le genre humain assoupi, le réveille par cette parole qu'il répète si souvent : « Veillez, soyez attentifs, pensez à vous-mêmes. » (*Matth.* XXIV, 42, 43; XXV, 13; XXVI, 38, 41; *Luc.* XVII, 3; XXI, 34.)

« Voyez, veillez, priez. Veillez, encore une fois. Et, ce que je vous dis, je le dis à tous, veillez. Vous ne savez pas à quelle heure viendra le voleur. » (*Marc.* XIII, 33, 35, 37.)

Qui ne veille pas est toujours surpris. Quelle erreur au prince, qui veut autour de lui des sentinelles qui veillent, et qui laisse dormir lui-même son attention, sans laquelle il n'y a nulle garde qui soit sûre!

Le prince est lui-même une sentinelle établie pour garder son Etat. Il doit veiller plus que tous les autres. Peuple malheureux! tes sentinelles (tes princes, tes magistrats, tes pontifes, en un mot, tous les pasteurs, qui doivent veiller à ta conduite); « tes sentinelles, » dis-je, « sont tous aveugles; ils sont tous ignorants; chiens muets, qui ne savent point japper : ils ne voient que des choses vaines : ils dorment, ils aiment les songes : ce sont des chiens imprudents et insatiables. Les pasteurs même n'entendent rien : chacun songe à son intérêt : chacun suit son avarice, depuis le premier jusqu'au dernier. Venez, disent ils, buvons, enivrons-nous, il sera demain comme aujourd'hui, et cela durera longtemps. » (*Isa.* LVI, 10-12.)

Voilà le langage de ceux qui croient que les affaires se font toutes seules, et que ce qui a duré durera de lui-même sans qu'on y pense. Vient cependant tout à coup le moment fatal. « MANÉ, THÉCEL, PHARÈS, Dieu a compté les jours de ton règne, et le nombre en est complet. Tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé léger. Ton royaume a été divisé, et il a été donné aux Mèdes et aux Perses. Et la même nuit Balthazar, roi des Chaldéens, fut tué, et Darius le Mède eut son royaume. » (*Dan.* V, 25 seq.)

IIIe PROP. *Troisième moyen : Prendre conseil, et donner toute liberté à ses conseillers.* — « Ne soyez point sage en vous-même. » (*Prov.* III, 7.) Ne croyez pas que vos yeux suffisent pour tout voir.

« La voie de l'insensé est droite a ses yeux. » Il croit toujours avoir raison. « Le sage écoute conseil. » (*Prov.* XII, 15.)

Un prince présomptueux, qui n'écoute pas conseil, et n'en croit que ses propres pensées, devient intraitable, cruel et furieux. « Il vaut mieux rencontrer une ourse à qui on enlève ses petits, qu'un fou qui se confie dans sa folie. » (*Prov.* XVII, 12.)

Le fou qui se confie dans sa folie, et le présomptueux qui ne trouve bon que ce qu'il pense, est déjà défini par ces paroles du Sage : « Le fou n'écoute pas les discours prudents, si vous ne lui parlez selon sa pensée. » (*Prov.* XVIII, 2.)

Qu'il est beau d'entendre parler ainsi Salomon le plus sage roi qui fut jamais! qu'il se montre vraiment sage, en reconnaissant que sa sagesse ne lui suffit pas!

Aussi voyons-nous qu'en demandant à Dieu la sagesse, il demande un cœur docile. « Donnez, » dit-il, « ô mon Dieu! à votre serviteur un cœur docile (un cœur capable de conseil : point superbe, point prévenu, point aheurté) : afin qu'il puisse gouverner votre peuple. » (*III Reg.* III, 9.)

Qui est incapable de conseil, est incapable de gouvernement.

Avoir le cœur docile, c'est n'être point entêté de ses pensées; c'est être capable d'entrer dans celle des autres, selon cette parole de l'*Ecclésiastique* : « Soyez avec les vieillards prudents, et unissez-vous de tout votre cœur à leur sagesse. » (*Eccli.* VI, 35.)

Ainsi faisait David. Nous avons vu combien il était prudent : nous le voyons aussi écoutant toujours, et entrant dans la pensée des autres, point aheurté à la sienne. Il écoute avec patience cette femme sage de la ville de Thécué, qui osa bien lui venir parler des plus grandes affaires de son Etat et de sa famille. « Qu'il me soit permis, » dit-elle (*II Reg.* XIV, 12 seq.), « de parler au roi mon seigneur. Et il lui dit : Parlez. Elle poursuivit : Pourquoi le roi mon seigneur offense-t-il le peuple de Dieu? et pourquoi fait-il cette

faute, de ne vouloir pas rappeler Absalon qu'il a chassé? » David l'écouta paisiblement, et trouva qu'elle avait raison.

Quand Absalon, abusant de la bonté de David, eut péri dans sa rébellion, ce bon père s'abandonnait à la douleur. Joab vint lui représenter de quelle conséquence il lui était de ne point témoigner tant d'affliction de la mort de ce rebelle. « Vous avez, » dit-il (*II Reg.* XIX, 5 seq.), « couvert de confusion les visages de vos fidèles serviteurs qui ont exposé leur vie pour votre salut, et de toute votre famille : vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment : vous nous faites bien paraître que vous ne vous souciez pas de vos capitaines ni de vos serviteurs : et je vois bien que si Absalon vivait, et que nous fussions tous perdus, vous en auriez de la joie. Levez-vous donc, paraissez, et contentez vos serviteurs par des paroles honnêtes : sinon je vous jure en vérité, qu'il ne demeurera pas un seul homme auprès de vous; et le mal qui vous arrivera sera le plus grand de tous ceux que vous avez jamais éprouvés depuis votre première jeunesse jusqu'à présent. »

David, tout occupé qu'il était de sa douleur, entre dans la pensée d'un homme qui en apparence le traitait mal, mais qui en effet le conseillait bien, et en le croyant il sauva l'Etat.

C'est donc en prenant conseil, et en donnant toute liberté à ses conseillers, qu'on découvre la vérité, et qu'on acquiert la véritable sagesse. « Moi, sagesse, j'ai ma demeure dans le conseil, et je me trouve au milieu des délibérations sensées. » (*Prov.* VIII, 12.) Et encore : « La guerre se fait par adresse, et le salut est dans la multitude des conseils. » (*Prov.* XXIV, 6.)

C'est là que se trouvent avec abondance les expédients. « La science du sage est une inondation, et son conseil est une source inépuisable. » (*Eccli.* XXI, 16.)

C'est pourquoi « le commencement de tout ouvrage est la parole, et le conseil doit marcher avant toutes les actions. » (*Eccli.* XXXVII, 20.)

« Où il n'y a point de conseil les pensées se dissipent; où il y a plusieurs conseillers elles se confirment. » (*Prov.* XV, 22.)

« Mon fils, ne faites rien sans conseil, et vous ne vous repentirez point de vos entreprises. » (*Eccli.* XXXII, 24.)

Outre que les choses ordinairement réussissent par les bons conseils, on a cette consolation, qu'on ne s'impute rien quand on les a pris.

C'est une chose admirable de voir ce que deviennent les petites choses conduite par les bons conseils. Mathathias n'avait à opposer que sa famille et un petit nombre de ses amis à la puissance redoutable d'Antiochus, roi de Syrie, qui opprimait la Judée. Mais parce qu'il règle d'abord les affaires et les conseils, il pose les fondements de la délivrance du peuple (*I Mach.* II, 65, 66) : « Simon votre frère est homme de conseil : écoutez-le en tout, et il sera votre père. Judas, homme de guerre, commandera les troupes, et fera la guerre pour le peuple. Vous attirerez avec vous ceux qui sont zélés pour la Loi de Dieu. Combattez, et défendez votre peuple. » Un bon dessein, un bon conseil, un bon capitaine pour exécuter, est un moyen assuré d'attirer du monde dans le parti. Voilà un gouvernement réglé et un petit commencement d'une grande chose.

IVe PROP. *Quatrième moyen : Choisir son conseil.* — « Ne découvrez pas votre cœur à tout le monde. » (*Eccli.* VIII, 22.) Et encore : « Que plusieurs personnes soient bien avec vous; mais choisissez pour conseiller un entre mille. » (*Eccli.* VI, 6.)

C'est pourquoi les conseils doivent être réduits à peu de personnes. Les rois de Perse n'avaient que sept conseillers, ou sept principaux ministres. Nous avons vu « qu'ils étaient toujours auprès du roi, et qu'il faisait tout par leur conseil. » (*Esther* I, 13).

David en avait encore moins. « Jonathan, oncle de David, homme sage et savant, était son conseiller. Lui et Jahiel, fils de Hachamoni, étaient avec les enfants du roi. Achitophel était aussi conseiller du roi, et Chusaï était son principal ami. Après Achitophel, Joïadas, fils de Banaïas, et Abiathar furent appelés aux conseils. Joab avait le commandement des armées (*I Par.* XXVII, 32-34) : » et c'était avec lui que David traitait des affaires de la guerre.

Il faut donc plusieurs conseillers; car ils s'éclairent l'un l'autre, et un seul ne peut pas tout voir : mais il se faut réduire à un petit nombre.

Premièrement, parce que l'âme des conseils est le secret. « Nabuchodonosor assembla les sénateurs et les capitaines, et tint avec eux le secret de son conseil. » (*Jud.* II, 2).

C'est un ange qui dit à Tobie (*Tob.* XII, 7) : « Il est bon de cacher le secret du roi; mais il est bon de découvrir les œuvres de Dieu. »

Le conseil des rois est un mystère; leur secret, qui regarde le salut de tout l'Etat, a quelque chose de religieux et de sacré, aussi bien que leur personne et leur ministère. C'est pourquoi l'interprète latin a traduit secret par le mot de mystère et de sacrement; pour nous montrer combien le secret des conseils du prince doit être religieusement gardé.

Au reste, quand l'ange dit qu'il est bon de cacher le secret du roi; mais qu'il est bon de découvrir les œuvres de Dieu; c'est que les conseils des rois peuvent être détournés étant découverts : mais la puissance de Dieu ne trouve point d'obstacle à ses desseins, et Dieu ne les cache point par crainte ou par précaution, mais parce que les hommes ne sont pas dignes de les savoir, ni capables de les porter.

Que le conseil du prince soit donc secret; et pour cela, qu'il soit entre très-peu de personnes. Car les paroles échappent aisé-

tient, et passent trop rapidement d'une bouche à l'autre. « Ne tenez point conseil avec le fou, qui ne saura pas cacher votre secret. » (*Eccli.* VIII, 20, sec. LXX.)

Une autre raison oblige le prince à réduire son conseil à peu de personnes : c'est que le nombre de ceux qui sont capables d'une telle charge est rare.

Il y faut premièrement une sagesse profonde, chose rare parmi les hommes : une sagesse qui pénètre les secrets desseins, et qui déterre, pour ainsi dire, ce qu'il y a de plus caché. « Les desseins qu'un homme forme dans son cœur sont un abîme profond ; un homme sage les épuisera. » (*Prov.* XX, 5.)

Cet homme sage ne se trouve pas aisément. Mais je ne sais s'il n'est pas encore plus rare et plus difficile de trouver des hommes fidèles. « Heureux qui a trouvé un véritable ami ! » (*Eccli.* XXV, 12.) Et encore : « Un ami fidèle est une défense invincible ; qui l'a trouvé a trouvé un trésor : rien ne lui peut être comparé ; l'or et l'argent ne sont rien au prix de sa fidélité. » (*Eccli.* VI, 14, 15.)

La difficulté est de connaître ces vrais et ces sages amis. « Il y a des hommes rusés qui conseillent les autres, et ne peuvent pas se servir eux-mêmes. » (*Eccli.* XXXVIII, 21.) « Il y a des raffineurs qui se rendent odieux à tout le monde. » (*Ibid.*, 23.) « Il y en a qui sont sages pour eux-mêmes, et les fruits de leur sagesse sont fidèles dans leur bouche (*Ibid.*, 25, 26) : » c'est-à-dire, leurs conseils sont salutaires.

Pour les faux amis, ils sont innombrables. « Tout ami dit : Je suis bon ami ; mais il y a des amis qui ne sont amis que de nom. N'est-ce pas de quoi s'affliger jusqu'à la mort, quand on voit qu'un ami devient ennemi ? O malheureuse pensée ! pourquoi viens-tu couvrir toute la terre de tromperie ? Il y a des amis de plaisir qui nous quittent dans l'affliction. Il y a des amis de table et de bonne chère, ce sont des lâches qui abandonneront leur bouclier dans le combat. » (*Eccli.* XXXVII, 1-5.) Et encore : « Il y a des amis qui cherchent leur temps et leurs intérêts ; ils vous quitteront dans la mauvaise fortune. Il y a des amis qui découvriront les paroles d'emportement, qui vous seront échappées dans votre colère. Il y a des amis de table, que vous ne trouverez pas dans le besoin. Dans la prospérité un tel ami sera comme un autre vous-même, et il agira hardiment dans votre maison. Si vous tombez, il se mettra contre vous, et se retirera. » (*Eccli.* VI, 8-12.)

Parmi tant de faux sages et de faux amis il faut faire un choix prudent, et ne se fier qu'à peu de personnes.

Il n'y a point de plus sûr lien d'amitié, que la crainte de Dieu. « Celui qui craint Dieu sera ami fidèle ; et son ami lui sera comme lui-même. » (*Ibid.*, 17.)

Et de là vient le sage conseil (*Eccli.* XXXVII, 15, 16) : « Ayez toujours avec vous un homme saint que vous connaîtrez craignant Dieu, dont l'âme s'accorde avec la vôtre, et qui compatisse avec vos secrets défauts. »

Prenez garde, dans tous ces préceptes, que le Sage vous marque toujours un choix exquis ; et qu'il faut se renfermer dans le petit nombre.

Mais il faut surtout consulter Dieu. Qui a Dieu pour ami, Dieu lui donnera des amis. « Un ami fidèle est un remède pour nous assurer la vie et l'immortalité. Ceux qui craignent Dieu le trouveront. » (*Eccli.*, VI, 16.)

Ve Prop. *Cinquième moyen : Ecouter et s'informer.* — Autres sont les personnes qu'il faut consulter ordinairement dans ses affaires, autres celles qu'il faut écouter.

Le prince doit tenir conseil avec très-peu de personnes. Mais il ne doit pas renfermer dans ce petit nombre tous ceux qu'il écoute : autrement, s'il arrivait qu'il y eût de justes plaintes contre ses conseillers, ou des choses qu'ils ne sussent pas, ou qu'ils résolussent de lui taire, il n'en saurait jamais rien.

Nous avons vu David écouter sur des affaires importantes jusqu'à une femme, et suivre ses conseils : tant il aimait la raison et la vérité, de quelque côté qu'elle lui vînt.

Il faut que le prince écoute, et s'informe de toutes parts, s'il la veut savoir. Ce sont deux choses : Il faut qu'il écoute, et remarque ce qui vient à lui ; et qu'il s'informe avec soin de tout ce qui n'y vient pas assez clairement. « Si vous prêtez l'oreille, vous serez instruit ; si vous aimez à écouter, vous serez sage. » (*Eccli.* VI, 24.)

Après tant d'instructions tirées des auteurs sacrés, ne refusons pas d'écouter un prince infidèle, mais habile et grand politique. C'est Dioclétien, qui disait : « Il n'y a rien de plus difficile que de bien gouverner : quatre ou cinq hommes s'unissent, et se concertent pour tromper l'empereur. Lui, qui est enfermé dans ses cabinets, ne sait pas la vérité. Il ne peut savoir que ce que lui disent ces quatre ou cinq hommes qui l'approchent. Il met dans les charges des hommes incapables. Il en éloigne les gens de mérite. C'est ainsi, disait ce prince, qu'un bon empereur, un empereur vigilant, et qui prend garde à lui, est vendu : *Bonus, cautus, optimus venditur imperator* (20*). »

Oui, sans doute, quand il n'écoute que peu de personnes, et ne daigne pas s'informer de ce qui se passe.

VIe Prop. *Sixième moyen : Prendre garde à qui on croit, et punir les faux rapports.* — Dans cette facilité de recevoir des avis de plusieurs endroits, il faut craindre, premièrement, que le prince ne se rabaisse en écoutant des personnes indignes. Cette femme que David écouta si tranquillement (*II Reg.*

(20*) Flavius Vopisc., *Aurel.*

XVI, 2), était une femme sage et connue pour telle. L'*Ecclésiastique*, qui recommande tant d'écouter, veut que ceux qu'on écoute, soient des vieillards honorables, et des hommes sensés. « Soyez avec les sages vieillards, et unissez votre cœur à leurs sages pensées. Si vous voyez un homme sensé, fréquentez souvent sa maison, ou l'appelez dans la vôtre. » (*Eccli.* VI, 35, 36.)

Secondement, il faut craindre que le prince qui écoute trop ne se charge de faux avis et ne se laisse surprendre aux mauvais rapports.

« Qui croit aisément a le cœur léger et se dégrade lui-même. » (*Eccli.* XIX, 4.)

Ne croyez donc pas à toute parole (*Ibid.*, 16) : « Pesez tout dans une juste balance. Comptez et pesez, » dit l'*Ecclésiastique*. (*Eccli.* XLII, 7.)

Il faut entendre, et non pas croire; c'est-à-dire peser les raisons, et non pas croire le premier venu sur sa parole. « Le simple croit tout ce qu'on lui dit; le sage entend ses voies. » (*Prov.* XIV, 15.)

Salomon, qui parle ainsi, avait profité de ce sage avis du roi son père (*III Reg.* II, 3) : « Prenez garde que vous entendiez tout ce que vous faites, et de quel côté vous aurez à vous tourner. » Comme s'il disait : Tournez-vous de plus d'un côté; car la vérité veut être cherchée en plusieurs endroits. Les affaires humaines veulent être aussi tentées par divers moyens; mais de quel côté que vous vous tourniez, tournez-vous avec connaissance, et ne croyez pas sans raison.

Surtout, prenez garde aux faux rapports. « Le prince qui prend plaisir à écouter les mensonges n'a que des méchants pour ses ministres. » (*Prov.* XXIX, 12.)

On jugera de vous par les personnes à qui vous croyez. « Le méchant écoute la méchante langue; le trompeur écoute les lèvres trompeuses. » (*Eccli.* XVII, 4.)

«Plutôt un voleur,» dit le Sage (*Eccli.* XX, 27), « que la conversation du menteur. » Le menteur vous dérobe par ses artifices le plus grand de tous les trésors, qui est la connaissance de la vérité; sans quoi vous ne sauriez faire justice, ni aucun bon choix, ni en un mot aucun bien.

Prenez garde que le menteur qui a aiguisé sa langue et préparé son discours pour couper la gorge à quelqu'un ne manque pas de couvrir ses mauvais desseins sous une apparence de zèle. Miphiboseth, fils de Jonathas, zélé pour David, est trahi par Siba, son serviteur, qui, voulant le perdre pour avoir ses biens, vint au-devant de David avec des rafraîchissements, pendant qu'il fuyait devant Absalon. (*II Reg.* XVI, 1, 2.) « Où est le fils de votre maître? lui dit David. (*Ibid.*, 3.) — Il est demeuré, répondit le traître, à Jérusalem, disant que Dieu lui rendrait le royaume de son père. »

Voilà comme on prépare la voie aux calomnies les plus noires, par une démonstration de zèle.

La malice prend quelquefois d'autres couvertures. Elle fait la simple et la sincère. « Les paroles du fourbe paraissent simples, mais elles percent le cœur. » (*Prov.* XVIII, 8.)

Elle fait aussi la plaisante, et s'insinue par des moqueries; mais de là naissent des querelles dangereuses. « Chassez le moqueur : les querelles, les procès et les injustices se retireront avec lui. » (*Prov.* XXII, 10.)

En quelque forme que la médisance paraisse, craignez-la comme un serpent. « Si la couleuvre mord en secret, le médisant qui se cache n'a rien de moins odieux. » (*Eccle.* X, 11.)

Le remède souverain contre les faux rapports est de les punir. Si vous voulez savoir la vérité, ô prince! qu'on ne vous mente pas impunément. Nul ne manque plus de respect pour vous que celui qui ose porter des mensonges et des calomnies à vos oreilles sacrées.

On ne ment pas aisément à celui qui sait s'informer et punir ceux qui le trompent.

La punition que je vous demande pour les faux rapports, c'est d'ôter toute croyance à ceux qui les font, et de les chasser d'auprès de vous. « Eloignez la mauvaise langue; ne laissez point approcher les lèvres médisantes. » (*Prov.* IV, 24.)

Ecouter les médisants, ou seulement les souffrir, c'est participer à leur crime. « N'ayez rien à démêler avec le discoureur, et ne jetez point de bois dans son feu. » (*Eccli.* VIII, 4.) N'entretenez point les médisances en les écoutant et en les souffrant. Et encore : « N'allumez point le feu du pécheur, de peur que sa flamme ne vous dévore. » (*Ibid.*, 13, sec. LXX.)

Ce n'est pas seulement les médisances qui sont à craindre : les fausses louanges ne sont pas moins dangereuses, et les traîtres qui vendent les princes ont des gens apostés pour se faire louer devant eux. Toutes les malices auprès des princes se font sous prétexte de zèle. Tobie l'Ammonite, qui voulait perdre Néhémias, lui faisait donner des avis, en apparence importants : « Il y a des desseins contre votre vie; ils vous veulent tuer cette nuit. Entendez-vous avec moi; tenons conseil dans le temple, au lieu le plus retiré. (*II Esdr.* VI, 10.) Et je compris, dit Néhémias (*Ibid.*, 12), que Sémaïas était gagné par Tobie et Sanaballat. Tobie entretenait de secrets commerces dans la Judée; il avait plusieurs grands dans ses intérêts, qui le louaient devant moi et lui rapportaient toutes mes paroles. » (*Ibid.*, 17-19.)

O Dieu! comment se sauver parmi tant de piéges, si on ne sait se garder des discours artificieux et parler avec précaution? « Mettez une haie d'épines autour de vos oreilles; » n'y laissez pas entrer toutes sortes de discours. « N'écoutez pas la mauvaise langue; faites une porte et une serrure à votre bouche; pesez toutes vos paroles. » (*Eccli.* XXVIII, 28, 29.)

O prince! sans ces précautions, vos affaires pourront souffrir. Mais quand votre puissance vous sauverait de ces maux, c'est pour vous le plus grand de tous les maux de faire

souffrir les innocents contre qui les méchantes langues vous auront irrité.

Qu'il est beau d'entendre David chanter sur sa lyre (*Psal.* c) : « J'étais dans ma maison avec un cœur simple; je ne me proposais point de mauvais desseins; je haïssais les esprits artificieux. Le cœur malin ne trouvait point d'accès auprès de moi. Je persécutais celui qui médisait en secret contre son prochain; je ne pouvais vivre avec le superbe et le hautain. Mes yeux se tournaient vers les gens de bien, pour les faire demeurer avec moi. Celui qui vit sans reproche était le seul que je jugeais digne de me servir; le menteur ne me plaisait pas. Dès le matin, je pensais à exterminer les impies, et je ne pouvais souffrir les méchants dans la cité de mon Dieu! »

La belle cour, où l'on voit tant de simplicité et tant d'innocence, et tout ensemble tant de courage, tant d'habileté et tant de sagesse!

VIIe Prop. *Septième moyen : Consulter les temps passés et ses propres expériences.* — En toutes choses, le temps est un excellent conseiller. Le temps découvre les secrets; le temps fait naître les occasions; le temps confirme les bons conseils.

Surtout, qui veut bien juger de l'avenir doit consulter les temps passés.

Si vous voulez savoir ce qui fera du bien et du mal aux siècles futurs, regardez ce qui en a fait aux siècles passés. Il n'y a rien de meilleur que les choses éprouvées. « N'outre-passez point les bornes posées par vos ancêtres. » (*Prov.* xxii, 28.) Gardez les anciennes maximes sur lesquelles la monarchie a été fondée et s'est soutenue.

Imitez les rois de Perse, qui avaient toujours auprès d'eux ces « sages conseillers instruits des lois et des maximes anciennes. » (*Esthær* i, 13.)

De là les registres de ces rois et les annales des siècles passés qu'Assuérus se faisait apporter pendant la nuit, quand il ne pouvait dormir. (*Esther* vi, 1.)

Toutes les anciennes monarchies, celle des Egyptiens, celle des Hébreux, tenaient de pareils registres; les Romains les ont imités. Tous les peuples, enfin, qui ont voulu avoir des conseils suivis, ont marqué soigneusement les choses passées, pour les consulter dans le besoin.

« Qu'est-ce qui sera? Ce qui a été. Qu'est-ce qui a été fait? Ce qu'on fera. Rien n'est nouveau sous le soleil, et personne ne peut dire : Cela n'a jamais été vu; car il a déjà précédé dans les siècles qui sont devant nous. » (*Eccle.* i, 9, 10.)

C'est pourquoi, comme il est écrit dans la Sagesse : « Qui sait le passé peut conjecturer l'avenir. » (*Sap.* viii, 8.)

« L'insensé ne met point de fin à ses discours. L'homme ne sait pas ce qui a été devant lui. Qui lui pourra découvrir ce qui viendra après? » (*Eccle.* x, 14.)

N'écoutez pas les vains et infinis raisonnements qui ne sont pas fondés sur l'expérience. Il n'y a que le passé qui puisse vous apprendre et vous garantir l'avenir.

De là vient que l'Écriture appelle toujours aux conseils les vieillards expérimentés. Les passages en sont innombrables. En voici un digne de remarque (*Eccli.* viii, 11, 12) : « Ne vous éloignez point du sentiment des vieillards, écoutez ce qu'ils vous racontent; car ils l'ont appris de leurs pères. Vous trouverez l'intelligence dans leurs conseils, et vous apprendrez à répondre comme le besoin des affaires le demandera. »

Job, déplorant l'ignorance humaine, nous fait voir que s'il y a parmi nous quelque étincelle de sagesse, c'est dans les vieillards qu'elle se trouve. « Où réside la sagesse, » dit-il (*Job* xxviii, 20-22), « et d'où nous vient l'intelligence? Elle est cachée aux yeux de tous les vivants; elle est même inconnue aux oiseaux du ciel, » c'est-à-dire aux esprits les plus élevés. « La mort et la corruption ont dit : Nous en avons ouï quelque bruit. » Les vieillards expérimentés, qu'un grand âge approche du tombeau, en ont ouï dire quelque chose.

Job avait dit la même chose en d'autres paroles : « La sagesse est dans les vieillards, et la prudence vient avec le temps. » (*Job* xii, 12.)

C'est donc par l'expérience que les esprits se raffinent. « Comme le fer émoussé s'aiguise avec grand travail, ainsi la sagesse suit le travail et l'application. » (*Eccle.* x, 10.)

« Employez le sage, et vous augmenterez sa sagesse. » (*Prov.* ix, 9.) L'usage et l'expérience le fortifiera.

Par l'expérience, on profite même de ses fautes. « Qui n'a point été éprouvé, que sait-il? L'homme qui a beaucoup vu pensera beaucoup. Qui a beaucoup appris raisonnera bien. Qui n'a point d'expérience sait peu de chose. Celui qui a été trompé se raffine et met le comble à sa sagesse. J'ai beaucoup appris dans mes fautes et dans mes voyages. L'intelligence que j'y ai acquise a passé tous mes raisonnements : je me suis trouvé dans de grands périls, et mes expériences m'ont sauvé. » (*Eccli.* xxxiv, 9 seq., sec. LXX.)

C'est ainsi que la sagesse se forme : nos fautes mêmes nous éclairent, et qui sait en profiter est assez savant.

Travaillez donc, ô prince! à vous remplir de sagesse. L'expérience toute seule vous la donnera, pourvu que vous soyez attentif à ce qui se passera devant vos yeux. Mais appliquez-vous de bonne heure : autrement vous vous trouverez aussi peu avancé dans un grand âge, que vous l'avez été dans votre enfance.

« Pensez-vous trouver dans votre vieillesse ce que vous n'aurez point amassé dans votre jeune âge? » (*Eccli.* xxv, 5.)

« Laissez l'enfance, et vivez, et marchez par les voies de la prudence. » (*Prov.* ix, 6.)

VIIIe Prop. *Huitième moyen : S'accoutumer à se résoudre par soi-même.* — Il y a ici deux choses : la première qu'il faut savoir se résoudre, la seconde qu'il faut savoir se résoudre par soi-même. C'est à ces deux

choses qu'il se faut accoutumer de bonne heure.

Il faut donc, premièrement, savoir se résoudre. Ecouter, s'informer, prendre conseil, choisir son conseil; et toutes les autres choses que nous avons vues ne sont que pour celle-ci, c'est-à-dire pour se résoudre.

Il ne faut donc point être de ceux qui, à force d'écouter, de chercher, de délibérer, se confondent dans leurs pensées et ne savent à quoi se déterminer : gens de grandes délibérations et de grandes propositions, mais de nulle exécution. A la fin tout leur manquera.

« Où il y a beaucoup de discours, beaucoup de propositions, de raisonnements infinis, la pauvreté y sera. L'abondance est dans l'ouvrage. » (*Prov.* XIV, 23.) Il faut conclure et agir.

« Ne soyez pas prompt à parler, et languissant à faire. » (*Eccli.* IV, 34.) Ne soyez point de ces discoureurs qui ont à la bouche de belles maximes, dont ils ne savent pas faire l'application; et de beaux raisonnements politiques, dont ils ne font aucun usage. Prenez votre parti, et tournez-vous à l'action.

« Ne soyez donc point trop juste ni trop sage, de peur qu'à la fin vous ne soyez comme un stupide (*Eccle.* VII, 17), » immobile dans l'action, incapable de prendre un dessein.

Cet homme trop juste et trop sage est un homme qui, par faiblesse, et pour ne pouvoir se résoudre, fait scrupule de tout, et trouve des difficultés infinies en toutes choses.

Il y a un certain sens droit qui fait qu'on prend son parti nettement. « Dieu a fait l'homme droit, et il s'est embarrassé de questions infinies. » (*Ibid.*, 30.) Il reste à notre nature, même après sa chute, quelque chose de cette droiture : c'est par là qu'il faut se résoudre, et ne point toujours s'abandonner à de nouveaux doutes.

« Qui observe le vent ne semera point; qui considère les nuées ne fera jamais sa moisson. » (*Eccle.* XI, 4.) Qui veut trop s'assurer et trop prévoir ne fera rien.

Il n'est pas donné aux hommes de trouver l'assurance entière dans leurs conseils et dans leurs affaires. Après avoir raisonnablement considéré les choses, il faut prendre le meilleur parti, et abandonner le surplus à la Providence.

Au reste, quand on a vu clair et qu'on s'est déterminé par des raisons solides, il ne faut pas aisément changer. Nous l'avons déjà vu. « Ne tournez pas à tout vent, et ne marchez point en toute voie. Le pécheur (celui qui se conduit mal) a une double langue. » (*Eccli.* V, 11.) Il dit et se dédit : il résout d'une façon, et exécute de l'autre. « Soyez ferme dans votre intelligence, et que votre discours soit un. » (*Ibid.*, 12, sec. LXX.)

Quand je dis qu'il faut savoir prendre sa résolution, c'est-à-dire qu'il la faut prendre par soi-même : autrement, nous ne la prenons pas, on nous la donne; ce n'est pas nous qui nous tournons, on nous tourne.

Revenons toujours à cette parole de David à Salomon (*III Reg.* II, 3) : « Prenez garde, mon fils, que vous entendiez tout ce que vous faites; et de quel côté vous aurez à vous tourner. »

« Le sage entend ses voies. » (*Prov.* XIV, 8.) Il a son but, il a ses desseins, il regarde si les moyens qu'on lui propose vont à sa fin. « L'imprudence des fous est errante. » Faute d'avoir un but arrêté, ils ne savent où aller, et ils vont comme on les pousse.

Qui se laisse ainsi mener, ne voit rien; c'est un aveugle qui suit son guide.

« Que vos yeux précèdent vos pas, » nous a déjà dit le Sage. (*Prov.* IV, 25.) Vos yeux, et non ceux des autres. Faites-vous tout expliquer; faites-vous tout dire : ouvrez les yeux et marchez; n'avancez que par raison.

Ecoutez donc vos amis, et vos conseillers; mais ne vous abandonnez pas à eux. Le conseil de l'*Ecclésiastique* (VI, 13) est admirable : « Séparez-vous de vos ennemis, prenez garde à vos amis. » Prenez garde qu'ils ne se trompent : prenez garde qu'ils ne vous trompent.

Que si vous suivez à l'aveugle quelqu'un qui aura l'adresse de vous prendre par votre faible, et de s'emparer de votre esprit, ce ne sera pas vous qui régnerez : ce sera votre serviteur et votre ministre (21). Et ce que

(21) Voici les leçons qu'un des instituteurs de Louis XVI donnait à ce prince, sur le sujet que traite ici Bossuet : « Lorsque nous restons dans la route où la Providence elle-même nous a placés, nous devons compter sur son assistance; car, dès que c'est elle qui veut que nous soyons dans cette route, il est de sa justice comme de sa bonté de nous accorder les secours qui nous sont nécessaires, pour que nous y marchions au gré de sa volonté. Ainsi, vous êtes appelé par la Providence à régner. Tant que vous régnerez par vous-même, vous êtes en droit de lui demander, et vous pouvez être certain d'en obtenir toutes les lumières, tous les moyens dont vous aurez besoin pour bien régner. Mais si ce sont des favoris ou des ministres, ou la majorité, ou même l'unanimité d'un conseil qui font tout dans votre royaume, alors ce n'est plus vous qui régnez; alors vous voilà hors de la route où la Providence vous avait placé; alors elle ne vous doit plus rien. Ce serait une véritable impiété de lui demander de vous aider à bien régner, quand, contre sa volonté, vous refusez de régner. Sans doute, vous ne pouvez pas tout prévenir, tout connaître, tout savoir; aussi aurez-vous un conseil : consultez-en les membres; mais souvenez-vous qu'aucun d'eux n'est roi, que c'est vous qui l'êtes, que tout doit rouler sur votre tête. Lors donc que vous aurez appris ce que vous pensiez ne pas savoir; lorsque vous aurez recueilli les lumières que vous pensiez vous manquer : prononcez, décidez en roi, votre opinion fût-elle contraire à celle de tous; et soyez sûr que la Providence sera de votre côté. » *Eloge du P. Berthier*, par MONTJOYE; Paris, de l'Imprimerie royale, 1817, p. 99 et suiv. (*Edition de Versailles.*)

dit le Sage vous arrivera : « Trois choses émeuvent la terre : la première est un serviteur qui règne. » (*Prov.* xxx, 21, 22.)

Dans quelle réputation s'était mis ce roi de Judée, dont il est écrit dans les *Actes* (xii, 20) : « Hérode était en colère contre les Tyriens et les Sidoniens : ils vinrent à lui tous ensemble; et, ayant gagné Blastus, chambellan du roi, ils obtinrent ce qu'ils voulurent. »

On vient au prince par cérémonie, en effet on traite avec le ministre. Le prince a les révérences, le ministre a l'autorité effective.

On rougit encore pour Assuérus, roi de Perse, quand on lit dans l'histoire la facilité avec laquelle il se laisse mener par Aman, son favori. (*Esther* iii, 8.)

« Etablissez-vous donc un conseil en votre cœur : car vous n'en trouverez point de plus fidèle. L'esprit d'un homme attentif à ses affaires lui rapporte plus de nouvelles que sept sentinelles posées dans des lieux éminents. » (*Eccli.* xxxvii, 17, 18, sec. LXX.) On ne peut trop vous répéter ce conseil du Sage.

Il est malaisé dans votre jeunesse que vous ne croyiez quelqu'un; car l'expérience manque dans cet âge : les passions y sont trop impétueuses; les délibérations y sont trop promptes. Mais si vous voulez devenir bientôt capable d'agir par vous-même, croyez de telle manière que vous vous fassiez expliquer les raisons de tout; accoutumez-vous à goûter les bonnes. « Faites-vous instruire dans votre jeunesse, et jusqu'aux cheveux blancs votre sagesse croîtra. » (*Eccli.* vi, 18.)

Et remarquez ici que la véritable sagesse doit toujours croître; mais elle doit commencer par la docilité. C'est pourquoi nous avons ouï Salomon au commencement de son règne, et dans sa première jeunesse, demander un cœur docile. Et le livre de la *Sagesse* lui fait dire : « J'étais un enfant ingénieux, et j'avais eu en partage une bonne âme (*Sap.* viii, 19); » c'est-à-dire portée au bien, et capable de prendre conseil.

Il parvint en peu de temps, par ce moyen, au plus haut degré de sagesse. Il vous en arrivera autant. Si vous écoutez au commencement, bientôt vous mériterez qu'on vous écoute. Si vous êtes quelque temps docile, vous deviendrez bientôt maître et docteur.

IXe Prop. *Neuvième moyen : éviter les mauvaises finesses.* — Nous en avons déjà vu une belle idée dans ces mots de l'*Ecclésiastique* (xxxvii, 17, 21-23; sec. LXX) : « Il y a des hommes rusés et artificieux, qui se mêlent d'enseigner les autres, et qui sont inutiles à eux-mêmes; il y a des raffineurs odieux dans leurs discours, et à qui tout manque. » A force de raffiner, ils sortent du bon sens, et tout leur échappe.

Ce que j'appelle ici mauvaises finesses, ce ne sont pas seulement les finesses grossières ou les raffinements trop subtils, mais en général toutes les finesses qui usent de mauvais moyens.

Elles ne manquent jamais d'embarrasser celui qui s'en sert. « Qui marche droitement se sauvera; qui cherche les voies détournées tombera dans quelqu'une, » dit le plus sage des rois. (*Prov.* xxviii, 18.)

Il n'y a rien qui se découvre plus tôt que les mauvaises finesses. « Celui qui marche simplement marche en assurance : celui qui pervertit ses voies sera bientôt découvert. » (*Prov.* x, 9.)

Le trompeur ne manque jamais d'être le premier trompé. « Les voies du méchant le tromperont : le trompeur ne gagnera rien. » (*Prov.* xii, 26, 27.) Et encore : « Qui creuse une fosse tombera dedans : qui rompt une haie, un serpent le mord. » (*Eccle.* x, 8.)

Ecoutez la vive peinture que nous fait le Sage, du fourbe et de l'imposteur (*Prov.* vi, 12-13) : « Le fourbe et l'infidèle a des paroles trompeuses; il cligne les yeux; il marche sur les pieds; il fait signe des doigts » (il a des intelligences secrètes avec tout le monde); « son cœur perverti machine toujours quelques tromperies; il fait mille querelles, et brouille les meilleurs amis. Il périra bientôt; une chute précipitée le brisera, et il n'y aura plus de remède. »

Si une telle conduite est odieuse dans les particuliers, combien plus est-elle indigne du prince, qui est le protecteur de la bonne foi !

Souvenez-vous de cette parole vraiment noble et vraiment royale du roi Jean, qui, sollicité de violer un traité, répondit : « Si la bonne foi était périe par toute la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur et dans la bouche des rois. »

« Les méchants sont abominables aux rois; les trônes sont affermis par la justice. Les lèvres justes sont les délices des rois; qui parle sincèrement en sera aimé. » (*Prov.* xvi, 12, 13.)

Xe Prop. *Modèle de la finesse, et de la sagesse véritable, dans la conduite de Saül et de David : pour servir de preuve et d'exemple à la proposition précédente.* — Nous pouvons connaître la différence des sages véritables d'avec les trompeurs, par l'exemple de Saül et de David.

Les commencements de Saül sont magnifiques : il craignait le fardeau de la royauté; il était caché dans sa maison, et à peine le put-on trouver quand on l'élut. (*I Reg.* x, 21 seq.; xi, 5.) Après son élection, il y vivait dans la même simplicité, et appliqué aux mêmes travaux qu'auparavant. Le besoin de l'état l'oblige à user d'autorité; il se fait obéir par son peuple : il défait les ennemis, son cœur s'enfle; il oublie Dieu. (*I Reg.* xi-xv.)

La jalousie s'empare de son esprit. Il avait aimé David (*I Reg.* xvi, 21) : il ne le peut plus souffrir, après que ses services lui ont acquis beaucoup de gloire. Il n'ose chasser de la cour un si grand homme, de peur de faire crier contre lui-même; mais il l'éloigne, sous prétexte de lui donner un com-

mandement considérable. (*I Reg.* xviii, 7-9, 13, etc.) Par là il lui fait trouver les moyens d'augmenter sa réputation, et de lui rendre de nouveaux services.

Enfin, ce prince jaloux se résout à perdre David, et il ne voit pas qu'il perd lui-même le meilleur serviteur qu'il ait dans tout son royaume. Sa jalousie lui fournit de noirs artifices dans ce dessein. « Il lui promet sa fille ; mais afin qu'elle lui soit une occasion de ruine. Il lui fait dire par ses courtisans : Vous plaisez au roi, et tous ses ministres vous aiment (*I Reg.* xviii, 21, 22) ; » mais tout cela pour le perdre. Sous prétexte de lui faire honneur, il l'expose à des occasions hasardeuses, et l'engage dans des périls presque inévitables. Vous serez mon gendre, dit-il, si vous tuez cent Philistins. David le fit, et Saül lui donna sa fille. Mais il vit que le Seigneur était avec David : il le craignit, et il le haït toute sa vie. (*Ibid.*, 25-29.)

Son fils Jonathas, qui aimait David, fit ce qu'il put pour apaiser son père jaloux. Saül dissimule, et trompe son propre fils pour mieux tromper David. Il le fait revenir à la cour. David se signale par de nouvelles victoires ; et la jalousie transporte de nouveau Saül. Pendant que David jouait de la lyre devant lui, il le veut percer de sa lance. David s'enfuit, et il est contraint de se dérober de la cour. (*I Reg.* xix.)

Saül le rappelle par de nouvelles caresses, et lui tend toujours de nouveaux piéges. David s'enfuit de nouveau. (*I Reg.* xx.)

Le malheureux roi, qui voyait la gloire de David s'augmenter toujours, et que ses serviteurs, jusqu'à ses propres parents, et son fils même, aimaient un homme en effet si accompli, leur parla en ces termes (*I Reg.* xxii, 7, 8) : « Ecoutez, enfants de Jémini (il était lui même de cette race) : est-ce le fils d'Isaï qui vous donnera des champs et des vignes, ou qui vous fera capitaines et généraux des armées ? Pourquoi avez-vous tous conjuré contre moi, et que personne ne m'avertit où est le fils d'Isaï, avec qui mon propre fils est lié d'amitié ? Aucun de vous n'a pitié de moi, ni ne m'avertit de ce qui se passe. On aime mieux servir mon sujet rebelle, qui fait de continuelles entreprises contre ma vie. »

Il ne pouvait parler plus artificieusement, pour intéresser tous ses serviteurs dans la perte de David. Il trouve des flatteurs qui entrent dans ses injustes desseins. David, très-fidèle au roi, est traité comme un ennemi public. « Les Ziphéens vinrent avertir Saül que David était caché parmi eux dans une forêt. Et Saül leur dit : Bénis soyez-vous de par le Seigneur, vous qui avez seuls déploré mon sort. Allez, préparez tout avec soin ; n'épargnez pas vos peines : recherchez curieusement où il est, et qui l'aura vu. Car c'est un homme rusé, qui sait bien que je le hais. Pénétrez toutes ses retraites, rapportez-moi des nouvelles certaines, afin que j'aille avec vous. Fût-il caché dans la terre, je l'en tirerai, et je le poursuivrai dans tout le pays de Juda. » (*I Reg.* xxiii, 19-23.)

Que d'artifices, que de précautions, que de dissimulations, que d'accusations injustes ! Mais que d'ordres précis donnés, et avec combien d'attention et de vigilance ! Tout cela pour opprimer un sujet fidèle.

Voilà ce qui s'appelle des finesses pernicieuses. Mais nous allons voir en David une sagesse véritable.

Plus Saül tâchait, en le flattant, de faire qu'il s'oubliât lui-même, et s'emportât à des paroles orgueilleuses ; plus sa modestie naturelle lui en inspirait de respectueuses. « Qui suis-je, et de quelle importance est ma vie ? quelle est ma parenté en Israël, afin que je puisse espérer d'être le gendre du roi » ? (*I Reg.* xviii, 18.) Et encore : « Vous semble-t-il que ce soit peu de chose, que d'être le gendre du roi ? Pour moi, je suis un homme pauvre, et ma fortune est basse. » (*Ibid.*, 23.)

Il ne se défendit jamais des malices de Saül par aucune voie violente. Il ne se rendait redoutable que par sa prudence, qui lui faisait tout prévoir. Il agissait prudemment dans toutes ses voies, et le Seigneur était avec lui. Saül vit qu'il était prudent, et il le craignait. (*Ibid.*, 14, 15.)

Il avait des adresses innocentes, pour échapper des mains d'un ennemi si artificieux et si puissant. Il se faisait descendre secrètement par une fenêtre ; et les satellites de Saül ne trouvaient dans son lit, où ils le cherchaient, qu'une statue bien couverte, qui lui avait servi à dérober sa fuite à ses domestiques. (*I Reg.* xix, 11, 12.)

S'il se servait de sa prudence pour se précautionner contre la jalousie du roi, il s'en servait encore plus contre les ennemis de l'Etat. « Quand les Philistins marchaient en campagne, David les observait mieux que tous les autres capitaines de Saül ; et son nom se rendait célèbre. » (*I Reg.* xviii, 18.)

Comme il était bon ami et reconnaissant, il se fit des amis fidèles qui ne le trompèrent jamais. Samuel lui donna retraite dans la maison des prophètes. (*I Reg.* xix, 18-20.) Achimélech, le grand prêtre, ayant été tué pour avoir servi David innocemment, il sauva son fils Abiathar : « Demeurez avec moi, lui dit-il, j'aurai le même soin de votre vie que de la mienne, et nous nous sauverons tous deux ensemble. » (*I Reg.* xxii, 23.) Abiathar, gagné par un traitement si honnête, ne manqua jamais à David.

Son habileté et sa vertu lui gagnèrent tellement Jonathas fils de Saül, que, loin de vouloir entrer dans les desseins sanguinaires du roi son père, il n'oublia jamais rien pour sauver David. (*I Reg.* xix, xx.) En quoi il rendait service à Saül même, qu'il empêchait de tremper ses mains dans le sang innocent.

Quoiqu'il sût que Jonathas ne le trompait pas, comme il connaissait mieux Saül que lui, il ne se reposait pas tout à fait sur les assurances que lui donnait son ami. « Jonathas lui dit (*I Reg.* xx, 2, 3) : Vous ne mourrez point ; mon père ne fera ni grande ni

petite chose, qu'il ne me la découvre ; m'aurait-il caché ce seul dessein? cela ne sera pas. Mais David lui dit : Votre père sait que vous m'honorez de votre bienveillance, et il dit en lui-même : Je ne me découvrirai point à Jonathas, de peur de le contrister. Vive le Seigneur! et vive votre âme! il n'y a qu'un petit espace entre moi et la mort. »

Afin donc de ne se point tromper dans les desseins de Saül, il donna des moyens à Jonathas pour les découvrir ; et ils convinrent entre eux d'un signal, que Jonathas donnerait à David dans le péril. (*I Reg.* xx, 5, 6, 20-22.)

Comme il vit qu'il n'y avait rien à espérer de Saül, il pourvut à la sûreté de son père et de sa mère, qu'il mit entre les mains du roi de Moab : « jusqu'à ce que je sache, dit-il (*I Reg.* xxii, 3, 4), ce que Dieu aura ordonné de moi. » Voilà un homme qui pense à tout, et qui choisit bien ses protecteurs. Car le roi de Moab ne le trompa point. Par ce moyen, il n'eut plus à penser qu'à lui-même. Et il n'y a rien de plus industrieux ni de plus innocent que fut alors toute sa conduite.

Contraint de se réfugier dans les terres d'Achis, roi des Philistins, les satrapes vinrent dire au roi : « Voilà David, ce grand homme qui a défait tant de Philistins. » (*I Reg.* xxi, 21 seq.) David fit réflexion sur ces discours, et sut si bien faire l'insensé, qu'Achis, au lieu de le craindre et de l'arrêter, le fit chasser de sa présence, et lui donna moyen de se sauver.

Environné trois à quatre fois par toute l'armée de Saül, il trouve moyen de se dégager, et d'avoir deux fois Saül entre ses mains. (*I Reg.* xxiv, xxvi.)

Alors se vérifia ce que David a lui-même si souvent chanté dans ses Psaumes (*Psal.* vii, 16; ix, 16 seq.) : « Le méchant est tombé dans la fosse qu'il a creusée : il a été pris dans les lacets qu'il a tendus. »

Quand ce fidèle sujet se vit maître de la vie de son roi, il n'en tira autre avantage que celui de lui faire connaître combien profondément il le respectait, et de confondre les calomnies de ses ennemis. « Il lui cria de loin (*I Reg.* xxiv, 9-16) : Mon seigneur et mon roi, pourquoi écoutez-vous les paroles des méchants qui vous disent : David attente contre votre vie? Ne voyez-vous pas vous-même que le Seigneur vous a mis entre mes mains? Et j'ai dit : A Dieu ne plaise que j'étende ma main sur l'oint du Seigneur! Reconnaissez donc, ô mon roi! que je n'ai manqué en rien à ce que je vous dois. C'est vous qui voulez me perdre. Que le Seigneur juge entre vous et moi, et qu'il me fasse justice quand il lui plaira. Mais à Dieu ne plaise que ma main attente sur votre personne! Contre qui vous acharnez-vous, roi d'Israël? contre qui vous acharnez-vous? contre un chien mort, contre un ver de terre! Que le Seigneur soit juge entre vous et moi, et qu'il protége ma cause et me délivre de vos mains. »

Par cette sage et irréprochable conduite, il contraignait son ennemi à reconnaître sa faute. « Vous êtes plus juste que moi, lui dit Saül. » (*Ibid.*, 18.)

La colère de ce roi injuste ne s'apaisa pas pour cela. « David, toujours poursuivi, dit en lui-même (*I Reg.* xxvii, 1) : Je tomberai un jour entre les mains de Saül, il vaut mieux que je me sauve en la terre des Philistins ; et que Saül, désespérant de me trouver dans le royaume d'Israël, se tienne en repos. »

Enfin il fit son traité avec Achis, roi de Geth ; et se ménagea tellement, que sans jamais rien faire contre son roi et contre son peuple, il s'entretint toujours dans les bonnes grâces d'Achis. (*I Reg.* xxvii, xxviii.)

Vous voyez Saül et David tous deux avisés et habiles, mais d'une manière bien différente. D'un côté, une intention perverse ; de l'autre, une intention droite. D'un côté, Saül, un grand roi, qui, ne donnant nulles bornes à sa malice, emploie tout sans réserve pour perdre un bon serviteur dont il est jaloux ; de l'autre côté, David, un particulier abandonné et trahi, se fait une nécessité de ne se défendre que par les moyens licites, sans manquer à ce qu'il doit à son prince et à son pays. Et cependant la sagesse véritable, renfermée dans des bornes si étroites, est supérieure à la fausse, qui n'oublie rien pour se satisfaire.

ARTICLE III

Des curiosités et connaissances dangereuses, et de la confiance qu'on doit mettre en Dieu.

Première Proposition. *Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses.* — Telles sont les consultations des devins et des astrologues : chose que l'ambition et la faiblesse des grands leur fait si souvent rechercher.

« Qu'il ne se trouve personne parmi vous qui consulte les devins, ni qui croie aux songes et aux augures. Qu'il n'y ait ni enchanteur, ni devin, ni aucun qui se mêle d'évoquer les morts. Le Seigneur a toutes ces choses en exécration. Il a détruit, pour ces crimes, les peuples qu'il a livrés entre vos mains. Soyez parfaits et sans tache devant le Seigneur votre Dieu. Les nations que vous détruirez écoutent les devins et ceux qui tirent des augures. Mais pour vous, vous avez été instruits autrement par le Seigneur votre Dieu. Il veut que vous ne sachiez la vérité que par lui seul : et s'il ne veut pas vous la découvrir, il n'y a qu'à s'abandonner à sa providence. » (*Deut.* xviii, 10-14.)

Les astrologues sont compris dans ces malédictions de Dieu. Voici comme il parle aux Chaldéens, inventeurs de l'astrologie, en laquelle ils se glorifiaient (*Jerem.* l, 35-37) : « Le glaive de Dieu sur les Chaldéens, dit le Seigneur, et sur les habitants de Babylone ; sur leurs princes et sur leurs sages. Le glaive de Dieu sur leurs devins qui

deviendront fous; le glaive sur leurs braves, qui trembleront; le glaive sur leurs chevaux, sur leurs chariots, et sur tout le peuple : ils seront tous comme des femmes : le glaive sur leurs trésors, qui seront pillés. »

Il n'y a rien de plus faible ni de plus timide que ceux qui se fient aux pronostics : trompés dans leurs vains présages, ils perdent cœur, et demeurent sans défense.

Ainsi périt Babylone, la mère des astrologues, au milieu de ses réjouissances, et des triomphes que lui chantaient ses devins. Isaïe, prévoyant sa prise, lui parle en ces termes : « Viens, » dit-il (*Isa.* XLVII, 12-14), « avec tes enchantements et tes maléfices, dans lesquels tu t'es exercée dès ta jeunesse, pour voir s'ils te serviront, ou te rendront plus puissante. Te voilà à bout de tous tes conseils, que tu fondais sur des pronostics. Appelle tous tes devins, qui observaient sans cesse le ciel, qui contemplaient les astres, qui comptaient les mois, et faisaient des supputations si exactes pour t'annoncer l'avenir. Qu'ils te sauvent des mains de tes ennemis ! Ils sont comme de la paille que le feu dévore; ils ne peuvent se sauver eux-mêmes de la flamme. »

Ceux qui se vantent de prédire les événements incertains, se font semblables à Dieu. Car écoutez comme il parle (*Isa.* XLI, 4) : « Qui est celui qui appelle, et qui compte au commencement toutes les races futures? Moi le Seigneur, qui suis le premier et le dernier, qui suis devant et après. »

« Amenez-moi vos dieux, ô gentils ! dit le Seigneur, que je leur fasse leur procès. Parlez, si vous avez quelque chose à dire; dit le roi de Jacob; qu'ils viennent, et qu'ils vous annoncent l'avenir. Découvrez-nous les choses futures, et nous vous tiendrons pour des dieux. » (*Ibid.*, 21-23.)

Et encore (*Jerem.* X, 1-3) : « Ecoutez, maison d'Israël; voici ce que dit le Seigneur : Ne marchez point dans les voies des gentils; ne craignez point les signes du ciel, que les gentils craignent : la loi de ces peuples est vaine. »

Les gentils ignorants adoraient les planètes et les astres; leur attribuaient des empires, des vertus, et des influences divines, par lesquelles ils dominaient sur le monde, et en réglaient les événements; leur assignaient des temps et des lieux, où ils exerçaient leur domination. L'astrologie judiciaire est un reste de cette doctrine, autant impie que fabuleuse. Ne craignez donc ni les éclipses, ni les comètes, ni les planètes, ni les constellations que les hommes ont composées à leur fantaisie, ni ces conjonctions estimées fatales, ni les lignes formées sur les mains ou sur le visage, et les images nommées *talismans*, imprégnées des vertus célestes. Ne craignez ni les figures, ni les horoscopes, ni les présages qui en sont tirés. Toutes ces choses, où l'on n'allègue pour toute raison que des paroles pompeuses, au fond sont des rêveries que les affronteurs vendent cher aux ignorants.

Ces sciences curieuses, qui servent de couverture aux sortiléges et aux maléfices, sont condamnées dans tous les Etats, et néanmoins souvent recherchées par les princes qui les défendent. Malheur à eux, malheur encore une fois ! Ils veulent savoir l'avenir, c'est-à-dire, pénétrer le secret de Dieu. Ils tomberont dans la malédiction de Saül. Ce roi avait défendu les devins, et il les consulte. Une femme devineresse lui dit, sans le connaître (*I Reg.* XXVIII, 9 seq.) : « Vous savez que Saül a exterminé les devins, et vous venez me tenter pour me perdre? Vive le Seigneur ! répondit Saül, il ne vous arrivera aucun mal. La femme lui dit : Qui voulez-vous que je vous évoque? Evoquez-moi Samuel, répondit Saül. La femme ayant vu Samuel, s'écria de toute sa force : Pourquoi m'avez-vous trompée? vous êtes Saül. Saül lui dit : Ne craignez rien, qu'avez-vous vu? Je vois quelque chose de divin qui s'élève de terre. Saül répliqua : Quelle est sa figure? Un vieillard s'élève, dit-elle, revêtu d'un manteau. Il comprit que c'était Samuel, et se prosterna la face contre terre. Alors Samuel dit à Saül : Pourquoi troublez-vous mon repos en m'évoquant? et que vous sert de m'interroger, après que le Seigneur s'est retiré de vous, pour aller à celui que vous enviez? Le Seigneur fera suivant que je vous l'ai dit de sa part; il vous ôtera votre royaume, et le donnera à David; parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et n'avez pas satisfait sa juste colère contre Amalec. C'est la cause de tous les maux qui vous arrivent aujourd'hui. Et le Seigneur livrera avec vous le peuple d'Israël aux Philistins : demain vous et vos enfants serez avec moi. » C'est-à-dire vous serez parmi les morts.

A cette terrible sentence, Saül tomba de frayeur, et il était hors de lui-même. (*I Reg.* XXVIII, 20, 21.) Et le lendemain la prédiction fut accomplie (*Ibid.*, 31.)

Il n'était pas au pouvoir d'une enchanteresse d'évoquer une âme sainte; ni au pouvoir du démon, qui a paru selon quelques-uns sous la forme de Samuel, de dire si précisément l'avenir. Dieu conduisait cet événement, et voulait nous apprendre que, quand il lui plaît, il permet qu'on trouve la vérité par des moyens illicites, pour la juste punition de ceux qui s'en servent.

Ne vous étonnez donc pas de voir arriver quelquefois ce qu'ont prédit les astrologues. Car, sans recourir au hasard, parce que ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu; songez que, par un terrible jugement, Dieu même livre à la séduction ceux qui la cherchent. Il abandonne le monde, c'est-à-dire ceux qui aiment le monde, à des esprits séducteurs dont les hommes ambitieux et vainement curieux sont le jouet. Ces esprits trompeurs et malins amusent et déçoivent par mille illusions les âmes curieuses, et par là crédules. Un de leurs secrets est l'astrologie, et les autres genres de divinations, qui réussissent quelquefois, selon que Dieu trouve

juste de livrer ou à l'erreur, ou à de justes supplices, une folle curiosité.

C'est ainsi que Saul trouva dans sa curiosité la sentence de sa mort. C'est ainsi que Dieu doubla son supplice, le punissant non-seulement par le mal même qui lui arriva, mais encore par la prévoyance. Si c'est un genre de punition de livrer les hommes curieux à des terreurs furieuses, c'en est un autre de les livrer à de flatteuses espérances. Enfin leur crédulité, qui fait qu'ils se fient à d'autres qu'à Dieu, mérite d'être punie de plusieurs manières, c'est-à-dire, non-seulement par le mensonge, mais encore par la vérité; afin que leur téméraire curiosité leur tourne à mal en toutes façons.

C'est ce qu'enseigne saint Augustin, fondé sur les Ecritures, dans le IIe livre de la *Doctrine chrétienne*, c. 20 et suivants.

Gardez-vous bien, ô rois! ô grands de la terre! d'approcher de vous ces trompeurs et ces ignorants, que l'on appelle devins; « qui vous font des raisonnements, et vous donnent des décisions de ce qu'ils ignorent, » dit le plus sage des rois. (*Prov.* XXIII, 6.)

Ne cherchez point parmi eux des interprètes de vos songes, comme s'ils étaient mystérieux. « Celui qui s'y fie est un insensé : une vaine espérance et le mensonge est son partage. Celui qui s'arrête à ces trompeuses visions, ressemble à l'homme qui embrasse une ombre, et qui court après le vent. Un homme croit voir un autre homme devant lui dans son sommeil, et prend pour vérité une creuse et vaine ressemblance. » (Ce ne sont que vapeurs impures, qui s'élèvent dans le cerveau, d'une nourriture mal digérée). « Espérez-vous épurer vos pensées par ce mélange confus d'imaginations, ou que le mensonge vous instruise de la vérité? La divination est une erreur, les augures une tromperie, et les songes un mensonge et une illusion. Il n'appartient qu'au Très-Haut d'envoyer de véritables visions; et tout le reste ressemble aux fantaisies qu'une femme enceinte se met dans l'esprit. N'y mettez point votre cœur, si vous ne voulez être le jouet d'une honteuse faiblesse, d'une folle crédulité et d'une espérance trompeuse. » (*Eccli.* XXXIV, 1-7.)

IIe Prop. *On ne doit pas présumer des conseils humains ni de leur sagesse.*—« L'homme sait à peine les choses passées, qui lui découvrira les choses futures? » (*Eccle.* X, 14.) Ainsi « qui se fie en son cœur est fou. » (*Prov.* XXVIII, 26.) Et encore : « Ne vous élevez pas dans votre cœur comme un taureau furieux, de peur que cette pensée ne vous dévore. Vos feuilles seront mangées, vos fruits tomberont; vous demeurerez un bois sec; votre gloire et votre force s'évanouiront. » (*Eccli* VI, 2, 3, sec. LXX.)

Les Egyptiens se piquaient d'une sagesse extraordinaire dans leurs conseils. Voici comme Dieu leur parle (*Isa.* XIX, 12 et seq.) : « Les princes de Tanis, sages conseillers de Pharaon, lui ont donné des conseils extravagants. Comment dites-vous à Pharaon : Je suis le fils des sages; le fils de ces anciens rois renommés par leur prudence? Où sont maintenant vos sages? Qu'ils vous disent ce que le Dieu des armées a ordonné de l'Egypte. Les princes de Tanis ont perdu l'esprit; les princes de Memphis se sont trompés, et ils ont trompé l'Egypte, eux en qui elle se fiait comme en ses remparts. Le Seigneur a répandu au milieu d'eux l'esprit de vertige : la tête leur a tourné; et ils font errer l'Egypte, comme un ivrogne qui chancelle et tournoie en vomissant. L'Egypte ne fera plus rien : elle ne fera ni grandes ni petites choses. On la verra étonnée et tremblante comme une femme. Tous ceux qui la verront trembleront à la vue des desseins que Dieu a sur elle. »

Quand on voit ses ennemis prendre de faibles conseils, il ne faut pas pour cela s'enorgueillir, mais songer que c'est le Seigneur qui leur envoie cet esprit d'égarement pour les punir, et craindre un semblable jugement.

« S'il se retire, dit le saint prophète (*Isa.* XXIX, 14), la sagesse des sages périt, et l'intelligence des prudents est obscurcie. »

« C'est lui qui réduit à rien les conseils profonds, et qui rend inutiles les grands de la terre. » (*Isa.* XL, 23.)

Tremblez donc devant lui, et gardez-vous de présumer de la sagesse humaine.

IIIe Prop. *Il faut consulter Dieu par la prière, et mettre en lui sa confiance, en faisant ce qu'on peut de son côté.* — Nous avons vu que c'est Dieu qui donne la sagesse. Nous venons de voir que c'est Dieu qui l'ôte aux superbes. Il faut donc la lui demander humblement.

C'est ce que nous enseigne l'*Ecclésiastique*, lorsque après nous avoir prescrit, dans le chapitre XXXVII tant de fois cité, tout ce que peut faire la prudence, il conclut ainsi (℣ 19) : « Mais, par-dessus tout, priez le Seigneur, afin qu'il dirige vos pas à la vérité. » Lui seul la connaît à fond; c'est à lui seul qu'il en faut demander l'intelligence.

Mais qui demande de Dieu la sagesse, doit faire de son côté tout ce qu'il peut. C'est à cette condition qu'il permet de prendre confiance à sa puissance et à sa bonté. Autrement, c'est tenter Dieu, et s'imaginer vainement qu'il enverra ses anges pour nous soutenir, quand nous nous serons précipités nous-mêmes, ainsi que Satan osait le conseiller à Jésus-Christ. (*Matth.* IV, 6, 7.)

ARTICLE IV.

Conséquences de la doctrine précédente : de la majesté, et de ses accompagnements.

Première Proposition. *Ce que c'est que la majesté.* — Je n'appelle pas majesté cette pompe qui environne les rois, ou cet éclat extérieur qui éblouit le vulgaire. C'est le rejaillissement de la majesté, et non pas la majesté elle-même.

La majesté est l'image de la grandeur de Dieu dans le prince.

Dieu est infini, Dieu est tout. Le prince,

en tant que prince, n'est pas regardé comme un homme particulier : c'est un personnage public, tout l'Etat est en lui; la volonté de tout le peuple est renfermée dans la sienne. Comme en Dieu est réunie toute perfection et toute vertu, ainsi toute la puissance des particuliers est réunie en la personne du prince. Quelle grandeur, qu'un seul homme en contienne tant!

La puissance de Dieu se fait sentir en un instant de l'extrémité du monde à l'autre : la puissance royale agit en même temps dans tout le royaume. Elle tient tout le royaume en état, comme Dieu y tient tout le monde.

Que Dieu retire sa main, le monde retombera dans le néant : que l'autorité cesse dans le royaume, tout sera confusion.

Considérez le prince dans son cabinet. De là partent les ordres qui font aller de concert les magistrats et les capitaines, les citoyens et les soldats, les provinces et les armées par mer et par terre. C'est l'image de Dieu qui, assis dans son trône au plus haut des cieux, fait aller toute la nature.

« Quel mouvement se fait, » dit saint Augustin (21*), « au seul commandement de l'empereur! il ne fait que remuer les lèvres, il n'y a point de plus léger mouvement, et tout l'empire se remue. C'est, » dit-il, « l'image de Dieu, qui fait tout par sa parole. Il a dit, et les choses ont été faites; il a commandé, et elles ont été créées. »

On admire ses œuvres; la nature est une matière de discourir aux curieux. « Dieu leur donne le monde à méditer; mais ils ne découvriront jamais le secret de son ouvrage depuis le commencement jusqu'à la fin. » (*Eccle.* III, 11.) On en voit quelque parcelle; mais le fond est impénétrable. Ainsi est le secret du prince.

Les desseins du prince ne sont bien connus que par l'exécution. Ainsi se manifestent les conseils de Dieu : jusque-là, personne n'y entre que ceux que Dieu y admet.

Si la puissance de Dieu s'étend partout, la magnificence l'accompagne. Il n'y a endroit de l'univers où il ne paraisse des marques éclatantes de sa bonté. Voyez l'ordre, voyez la justice, voyez la tranquillité dans tout le royaume : c'est l'effet naturel de l'autorité du prince.

Il n'y a rien de plus majestueux que la bonté répandue; et il n'y a point de plus grand avilissement de la majesté, que la misère du peuple causée par le prince.

Les méchants ont beau se cacher, la lumière de Dieu les suit partout; son bras va les atteindre jusqu'au haut des cieux et jusqu'au fond des abîmes. « Où irai-je devant votre esprit, et où fuirai-je devant votre face? Si je monte au ciel, vous y êtes; si je me jette au fond des enfers, je vous y trouve; si je me lève le matin, et que j'aille me retirer sur les mers les plus éloignées, c'est votre main qui me mène là, et votre main droite me tient. Et j'ai dit : Peut-être que les ténèbres me couvriront; mais la nuit a été un jour autour de moi. Devant vous les ténèbres ne sont pas ténèbres, la nuit est éclairée comme le jour : l'obscurité et la lumière ne sont qu'une même chose.» (*Psal.* CXXXVIII, 7 seq.) Les méchants trouvent Dieu partout, en haut et en bas, nuit et jour; quelque matin qu'ils se lèvent, il les prévient; quelque loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux.

Ainsi Dieu donne au prince de découvrir les trames les plus secrètes. Il a des yeux et des mains partout. Nous avons vu que les oiseaux du ciel lui rapportent ce qui se passe. Il a même reçu de Dieu, par l'usage des affaires, une certaine pénétration qui fait penser qu'il devine. A-t-il pénétré l'intrigue, ses longs bras vont prendre ses ennemis aux extrémités du monde : ils vont les déterrer au fond des abîmes. Il n'y a point d'asile assuré contre une telle puissance.

Enfin, ramassez ensemble les choses si grandes et si augustes que nous avons dites sur l'autorité royale. Voyez un peuple immense réuni en une seule personne; voyez cette puissance sacrée, paternelle et absolue; voyez la raison secrète qui gouverne tout le corps de l'Etat, renfermée dans une seule tête : vous voyez l'image de Dieu dans les rois, et vous avez l'idée de la majesté royale.

Dieu est la sainteté même, la bonté même, la puissance même, la raison même. En ces choses est la majesté de Dieu. En l'image de ces choses est la majesté du prince.

Elle est si grande, cette majesté, qu'elle ne peut être dans le prince comme dans sa source; elle est empruntée de Dieu qui la lui donne pour le bien des peuples, à qui il est bon d'être contenus par une force supérieure.

Je ne sais quoi de divin s'attache au prince, et inspire la crainte aux peuples. Que le roi ne s'oublie pas pour cela lui-même. « Je l'ai dit; » c'est Dieu qui parle; je l'ai dit, vous êtes des dieux, et vous êtes tous enfants du Très-Haut; mais vous mourrez comme des hommes, et vous tomberez comme les grands. Je l'ai dit, vous êtes des dieux (*Psal.* LXXXI, 6, 7), » c'est-à-dire : Vous avez dans votre autorité, vous portez sur votre front un caractère divin. Vous êtes les enfants du Très-Haut : c'est lui qui a établi votre puissance pour le bien du genre humain. Mais, ô dieux de chair et de sang, ô dieux de boue et de poussière, vous mourrez comme des hommes, vous tomberez comme les grands. La grandeur sépare les hommes pour un peu de temps; une chute commune à la fin les égale tous.

O rois! exercez donc hardiment votre puissance; car elle est divine et salutaire au genre humain : mais exercez-la avec humilité. Elle vous est appliquée par le dehors. Au fond, elle vous laisse faibles; elle

(21) Aug., *in psal.* CXLVIII, n. 2, t. IV.

vous laisse mortels ; elle vous laisse pécheurs, et vous charge devant Dieu d'un plus grand compte.

IIe Prop. *La magnanimité, la magnificence, et toutes les grandes vertus conviennent à la majesté.* — A la grandeur conviennent les choses grandes : à la grandeur la plus éminente, les choses les plus grandes, c'est-à-dire les grandes vertus.

Le prince doit penser de grandes choses. « Le prince pensera des choses dignes d'un prince. » (*Isai.* XXXII, 8.)

Les pensées vulgaires déshonorent la majesté. Saül est élu roi ; en même temps Dieu, qui l'a élu, « lui change le cœur, et il devient un autre homme. » (*I Reg.* X, 6, 9.)

Taisez-vous, pensées vulgaires ; cédez aux pensées royales.

Les pensées royales sont celles qui regardent le bien général ; les grands hommes ne sont pas nés pour eux-mêmes : les grandes puissances, que tout le monde regarde, sont faites pour le bien de tout le monde.

Le prince est par sa charge, entre tous les hommes, le plus au-dessus des petits intérêts, le plus intéressé au bien public : son vrai intérêt est celui de l'Etat. Il ne peut donc prendre des desseins trop nobles, ni trop au-dessus des petites vues et des pensées particulières.

Ce Saül, changé en un autre homme, dans le temps qu'il fut fidèle à la grâce de son ministère, était au-dessus de tout.

Au-dessus de la royauté, dont il appréhende le fardeau, et dont il méprise le faste. (*I Reg.* X, 11.) Nous l'avons déjà vu.

Au-dessus des sentiments de vengeance. A un jour de victoire, où tout le peuple lui veut immoler ses ennemis, il offre à Dieu un sacrifice de clémence. (*I Reg.* XI, 12, 13.)

Au-dessus de lui-même et de tous les sentiments que le sang inspire : prêt à dévouer pour le peuple sa propre personne et celle de Jonathas son fils bien-aimé. (*I Reg.* XIV, 41.)

Que dirons-nous de David, à qui on donne cette belle et juste louange (*I Reg.* XIV, 17) : « Le roi, mon seigneur, ressemble à un ange de Dieu : il n'est ému ni du bien ni du mal qu'on dit de lui. » Il va toujours au bien public ; soit que les hommes ingrats blâment sa conduite, soit qu'elle trouve les louanges dont elle est digne.

Voilà la véritable magnanimité que les louanges n'enflent point, que le blâme n'abat point, que la seule vérité touche.

On abandonne avec joie toute sa fortune à la conduite d'un tel prince : « Vous êtes comme un ange de Dieu ; faites de moi ce qu'il vous plaira, » lui dit Miphiboseth (*II Reg.* XIX, 27), petit-fils de Saül, trahi par Siba, son serviteur.

En effet, David n'était plein que de grandes choses, de Dieu et du bien public.

Nous avons vu que malgré les rébellions et l'ingratitude de son peuple, il se dévoue pour lui à la vengeance divine, comme étant le seul coupable : « Frappez, Seigneur, frappez ce coupable et épargnez le peuple innocent. » (*II Reg.* XXIV, 17.)

Combien sincèrement avoue-t-il sa faute, chose si rare à un roi ! Avec quel zèle la répare-t-il ! « J'ai péché, » dit-il (*II Reg.* XXIV, 17), « d'avoir fait le dénombrement du peuple. O Seigneur ! pardonnez-moi ; car j'ai agi follement. »

Nous lui avons vu mépriser sa vie en cent combats ; et après, nous l'avons vu se mettre au-dessus de la gloire de combattre, en se conservant pour son état.

Mais combien est-il au-dessus du ressentiment et des injures ! Nous avons admiré sa joie, quand Abigaïl l'empêcha de se venger de sa propre main. Nous l'avons vu épargner et défendre contre les siens, Saül son persécuteur, quoiqu'il sût qu'en se vengeant il s'assurait la couronne, dont la succession lui appartenait. Quelle hauteur de courage, de se mettre si aisément au-dessus de la douceur de régner et de celle de la vengeance !

Quand Saül et Jonathas furent tués, David les pleure tous ; David chante leur louange. Ce n'est pas seulement Jonathas, son intime ami, dont il déplore la perte : il pleure son persécuteur. « Saül et Jonathas, tous deux aimables et couverts de gloire, toujours unis dans leur vie, n'ont pas été séparés à la mort. Filles d'Israël, pleurez Saül qui vous habillait de pourpre, par qui vous aviez des parures d'or ; » et le reste. (*II Reg.* I, 17, 23 seq.)

Il ne tait point les vertus d'un prédécesseur injuste, qui a fait tout ce qu'il a pu pour le perdre : il les célèbre, il les immortalise par une poésie incomparable.

Il ne pleure pas seulement Saül ; il le venge, et punit de mort celui qui s'était vanté de l'avoir tué. « Je l'ai percé de mon épée, » disait ce traître (*Ibid.*, 20), « après lui avoir ôté le diadème de dessus la tête, et le bracelet qu'il avait au bras, pour vous apporter ces marques royales, à vous, mon seigneur. »

Ces riches présents ne sauvèrent pas ce parricide. « Pourquoi n'as-tu pas craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur ? » (*Ibid.*, 14.)

Que ce soit, si vous voulez, l'intérêt de la royauté qui lui ait fait venger son prédécesseur : toujours est-ce un sentiment au-dessus des pensées vulgaires, que David banni, loin de témoigner de la joie d'une mort qui le délivrait d'un si puissant ennemi et lui mettait le diadème sur la tête, la venge sur l'heure, et assure le repos public avec la vie des rois.

Il avait encore un redoutable ennemi : c'était un fils de Saül qui partageait le royaume ; il semblait que la politique le pouvait porter à ménager davantage celui qui le défit de Saül ; mais ce grand courage ne veut point être délivré de ses ennemis par des attentats et par des crimes.

En effet, quelque temps après, des méchants lui apportèrent la tête de ce second ennemi. « Voilà, » lui dirent-ils (*II Reg.* IV,

8-12), « la tête d'Isboseth, fils de Saül, qui en voulait à votre vie; mais le Seigneur vous en a vengé. David dit : Vive le Seigneur qui m'a délivré de tout péril ! J'ai fait mourir celui qui croyait m'apporter une nouvelle agréable en m'annonçant la mort de Saül; il trouva la mort lui-même au lieu de la récompense qu'il espérait; combien plus vous dois-je ôter de la terre, vous qui avez tué dans son lit un homme innocent ! »

Il les fit mourir aussitôt, et fit attacher en lieu public leurs mains sanguinaires et leurs pieds qui avaient couru au meurtre; afin que tout Israël connût qu'il ne voulait point de tels services.

Et ce qui montre qu'il agit en tout par les motifs les plus nobles, c'est le soin qu'il prend des restes de la maison de Saül (*II Reg.* IX, 1, 7, 9) : « Reste-t-il encore quelqu'un de la maison de Saül, afin que je lui fasse du bien pour l'amour de Jonathas? » Il trouva Miphiboseth, fils de Jonathas, à qui il donna sa table, après lui avoir rendu toutes les terres de sa maison.

Au lieu que les rois d'une nouvelle famille ne songent qu'à affaiblir et à détruire les restes des maisons qui ont été sur le trône devant eux, David soutient et relève la maison de Saül et de Jonathas.

En un mot, toutes les actions et toutes les paroles de David respirent je ne sais quoi de si grand, et par conséquent de si royal, qu'il ne faut que lire sa vie et écouter ses discours pour prendre l'idée de la magnanimité.

A la magnanimité répond la magnificence, qui joint les grandes dépenses aux grands desseins.

David nous en est encore un beau modèle. Ses victoires étaient marquées par les dons magnifiques qu'il faisait au sanctuaire, qu'il enrichissait des dépouilles des royaumes subjugués. (*II Reg.* VIII, 11; *I Par.* XVIII, 11.)

La belle chose de voir ce grand homme, après avoir achevé glorieusement tant de guerres, passer sa vieillesse à faire les préparatifs et les desseins de ce magnifique temple que son fils bâtit après sa mort !

« Il assembla à grands frais tout ce qu'il y avait de plus excellents ouvriers; il amassa des poids immenses de fer et d'airain; les cèdres qu'il fit venir n'avaient point de prix : il consacra à ce grand ouvrage cent mille talents d'or, et dix millions de talents d'argent; le reste était innombrable. Salomon mon fils est jeune, et la maison, » disait-il, « que je veux bâtir doit être renommée par tout l'univers; ainsi je lui en veux préparer toute la dépense. » (*I Par.* XXII, 1-5, 14.)

Après de si magnifiques préparatifs, il croyait n'avoir rien fait. « J'ai offert, » dit-il (*Ibid.* 14), « à Dieu toutes ces choses dans ma pauvreté. » Il trouve pauvre tout ce qu'il a préparé, parce que cette dépense royale n'égalait pas ses désirs ni ses idées, tant il les avait grandes.

On parlera plus commodément, en un autre endroit, des magnificences de Salomon, et des autres grands rois de Juda. Et pour définir en quoi consiste la magnificence, on verra qu'elle paraît dans les grands travaux consacrés à l'utilité publique, dans les ouvrages qui attirent de la gloire à la nation, qui impriment du respect aux sujets et aux étrangers, et rendent immortels les noms des princes.

LIVRE VI.

LES DEVOIRS DES SUJETS ENVERS LE PRINCE, ÉTABLIS PAR LA DOCTRINE PRÉCÉDENTE.

ARTICLE PREMIER.

Du service qu'on doit au prince.

PREMIÈRE PROPOSITION. *On doit au prince les mêmes services qu'à sa patrie.* — Personne n'en peut douter, après que nous avons vu que tout l'Etat est en la personne du prince. En lui est la puissance, en lui est la volonté de tout le peuple; à lui seul appartient de faire tout conspirer au bien public. Il faut faire concourir ensemble le service qu'on doit au prince et celui qu'on doit à l'Etat, comme choses inséparables.

IIe PROP. *Il faut servir l'Etat comme le prince l'entend.* — Car nous avons vu qu'en lui réside la raison qui conduit l'Etat.

Ceux qui pensent servir l'Etat autrement qu'en servant le prince, et en lui obéissant, s'attribuent une partie de l'autorité royale : ils troublent la paix publique, et le concours de tous les membres avec le chef.

Tels étaient les enfants de Sarvia, qui, par un faux zèle, voulaient perdre ceux à qui David avait pardonné. « Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfants de Sarvia? vous m'êtes aujourd'hui un satan. » (*II Reg.* XIX, 22.)

Le prince voit de plus loin et de plus haut, on doit croire qu'il voit mieux; et il faut obéir sans murmure, puisque le murmure est une disposition à la sédition.

Le prince sait tout le secret et toute la suite des affaires : manquer d'un moment à ses ordres, c'est mettre tout au hasard. « David dit à Amasa : Assemblez l'armée dans trois jours, et rendez-vous près de moi en même temps. Amasa alla donc assembler l'armée, et demeura plus que le roi n'avait ordonné. Et David dit à Abisaï : Séba nous fera plus

de mal qu'Absalon ; allez vite, avec les gens qui sont près de ma personne, et poursuivez-le sans relâche. » (*II Reg.* xx, 4-6.)

Amasa n'avait pas compris que l'obéissance consiste dans la ponctualité.

IIIe Prop. *Il n'y a que les ennemis publics qui séparent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'État.* — Dans le style ordinaire de l'Écriture, les ennemis de l'État sont appelés aussi les ennemis du roi. Nous avons déjà remarqué que Saül appelle ses ennemis, les Philistins, ennemis du peuple de Dieu. (*I Reg.* xiv, 24.) David ayant défait les Philistins, « Dieu, » dit-il (*II Reg.* v, 20), « a défait mes ennemis. » Et il n'est pas besoin de rapporter plusieurs exemples d'une chose trop claire pour être prouvée.

Il ne faut donc point penser ni qu'on puisse attaquer le peuple sans attaquer le roi, ni qu'on puisse attaquer le roi sans attaquer le peuple.

C'était une illusion trop grossière que ce discours que faisait Rabsacé, général de l'armée de Sennachérib roi d'Assyrie. Son maître l'avait envoyé pour examiner Jérusalem, et transporter les Juifs hors de leur pays. Il fait semblant d'avoir pitié du peuple réduit à l'extrémité par la guerre, et tâche de le soulever contre son roi Ézéchias. Voici comme il parle devant tout le peuple aux envoyés de ce prince (*IV Reg.* xviii, 27 seq.) : « Ce n'est pas à Ézéchias, votre maître, que le roi mon maître m'a envoyé ; il m'a envoyé à ce pauvre peuple, réduit à se nourrir de ses excréments. Puis il cria à tout le peuple : Écoutez les paroles du grand roi, le roi d'Assyrie ; voici ce que dit le roi : Qu'Ézéchias ne vous trompe pas ; car il ne pourra vous délivrer de ma main. Ne l'écoutez pas ; mais écoutez ce que dit le roi des Assyriens : faites ce qui vous est utile, et venez à moi. Chacun de vous mangera de sa vigne et de son figuier, et boira de l'eau de sa citerne, jusqu'à ce que je vous transporte à une terre aussi bonne et aussi fertile que la vôtre, abondante en vin, en blé, en miel, en olives, et en toutes sortes de fruits : n'écoutez donc plus Ézéchias qui vous trompe. »

Flatter le peuple pour le séparer des intérêts de son roi, c'est lui faire la plus cruelle de toutes les guerres, et ajouter la sédition à ses autres maux.

Que les peuples détestent donc les Rabsacés, et tous ceux qui font semblant de les aimer, lorsqu'ils attaquent leur roi. On n'attaque jamais tant le corps, que quand on l'attaque dans la tête, quoiqu'on paraisse pour un temps flatter les autres parties.

IVe Prop. *Le prince doit être aimé comme un bien public, et sa vie est l'objet des vœux de tout le peuple.* — De là ce cri de Vive le roi ! qui a passé du peuple de Dieu à tous les peuples du monde. A l'élection de Saül, au couronnement de Salomon, au sacre de Joas, on entend ce cri de tout le peuple : Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi David ! Vive le roi Salomon ! (*I Reg.* x, 24 ; *III Reg.* i, 31, 34, 39 ; *IV Reg.* xi, 12.)

Quand on aborde les rois, on commence par ces vœux : « O roi ! vivez à jamais (*II Esdr.* ii, 3), Dieu conserve votre vie, ô roi mon seigneur ! »

Le prophète Baruch commande, pendant la captivité, à tout le peuple, de « prier pour la vie du roi Nabuchodonosor, et pour la vie de son fils Balthazar. » (*Baruch* i, 11.)

Tout le peuple « offrait des sacrifices au Dieu du ciel, et priait pour la vie du roi, et celle de ses enfants. » (*I Esdr.* vi, 10.)

Saint Paul nous a commandé de prier pour les puissances (*I Tim.* ii, 2), et a mis dans leur conservation celle de la tranquillité publique.

On jurait par la vie du roi, comme par une chose sacrée ; et les Chrétiens, si religieux à ne point jurer par les créatures, ont révéré ce serment, adorant les ordres de Dieu dans le salut et la vie des princes. Nous en avons vu les passages.

Le prince est un bien public que chacun doit être jaloux de se conserver. « Pourquoi nos frères de Juda nous ont-il dérobé le roi, comme si c'était à eux seuls de le garder ? » (*II Reg.* xix, 41 seq.) et le reste que nous avons vu.

De là ces paroles déjà remarquées : « Le peuple dit à David (*II Reg.* xviii, 3) : Vous ne combattrez pas avec nous ; il vaut mieux que vous demeuriez dans la ville pour nous sauver tous. »

La vie du prince est regardée comme le salut de tout le peuple : c'est pourquoi chacun est soigneux de la vie du prince, comme de la sienne.

« L'oint du Seigneur, que nous regardions comme le souffle de notre bouche (*Thren.* iv, 20) ; » c'est-à-dire, qui nous était cher comme l'air que nous respirons. C'est ainsi que Jérémie parle du roi.

« Les gens de David lui dirent : Vous ne viendrez plus avec nous à la guerre, pour ne point éteindre la lumière d'Israël. » (*II Reg.* xxi, 17.)

Voyez comme on aime le prince ; il est la lumière de tout le royaume. Qu'est-ce qu'on aime davantage, que la lumière ? Elle fait la joie et le plus grand bien de l'univers.

Ainsi un bon sujet aime son prince comme le bien public, comme le salut de tout l'État, comme l'air qu'il respire, comme la lumière de ses yeux, comme sa vie, et plus que sa vie.

Ve Prop. *La mort du prince est une calamité publique, et les gens de bien la regardent comme un châtiment de Dieu sur tout le peuple.* — Quand la lumière est éteinte, tout est en ténèbres, tout est en deuil.

C'est toujours un malheur public, lorsqu'un État change de main ; à cause de la fermeté d'une autorité établie, et de la faiblesse d'un règne naissant.

C'est une punition de Dieu pour un État, lorsqu'il change souvent de maître. « Les péchés de la terre, » dit le Sage (*Prov.* xxviii, 2), « sont cause que les princes sont multipliés : la vie du conducteur est prolongée, afin que la sagesse et la science abonde. »

C'est un malheur à un Etat d'être privé des conseils et de la sagesse d'un prince expérimenté, et d'être soumis à de nouveaux maîtres, qui souvent n'apprennent à être sages qu'aux dépens du peuple.

Ainsi quand Josias eut été tué dans la bataille de Mageddo, « toute la Judée et tout Jérusalem le pleurèrent ; et principalement Jérémie, dont tous les musiciens et les musiciennes chantent encore à présent les lamentations sur la mort de Josias. » (*II Par.* XXXV, 24, 25)

Et ce ne sont pas seulement les bons princes, comme Josias, dont la mort est réputée un malheur public ; le même Jérémie déplore encore la mort de Sédécias, de ce Sédécias dont il est écrit, « qu'il avait mal fait aux yeux du Seigneur, et qu'il n'avait pas respecté la face de Jérémie, qui lui parlait de la part de Dieu. » (*II Par.* XXXVI, 12.) Loin de respecter ce saint prophète, il l'avait persécuté. (*Jerem* XXXVII. XXXVIII.) Et toutefois après la ruine de Jérusalem, où Sédécias fait prisonnier, eut les yeux crevés, Jérémie, qui déplore les maux de son peuple, déplore, comme un des plus grands malheurs, le malheur de Sédécias. « L'oint du Seigneur, qui était comme le souffle de notre bouche, a été pris pour nos péchés : lui à qui nous disions : Nous vivons sous votre ombre parmi les gentils ! » (*Thren.* IV, 20.) Un roi captif, un roi dépouillé de ses Etats, et même privé de la vue, est regardé comme le soutien et la consolation de son peuple captif avec lui. Ce reste de majesté semblait encore répandre un certain éclat sur la nation désolée ; et le peuple, touché des malheurs de son prince, les déplore plus que les siens propres. « Le Seigneur, » dit-il (*Thren.* II, 6, 9), « a renversé sa maison ; il a oublié les fêtes et les sabbats de Sion ; le roi et le pontife ont été l'objet de sa fureur. Les portes de Jérusalem sont abattues : Dieu a livré son roi et ses princes aux gentils. »

Le prophète regarde le malheur du prince comme un malheur public, et un châtiment de Dieu sur tout le peuple : même le malheur d'un prince méchant, car il ne perd pas par ses crimes la qualité d'oint du Seigneur, et la sainte onction qui l'a consacré le rend toujours vénérable.

C'est pourquoi David pleure avec tout le peuple la mort de Saül, quoique méchant. « Tes princes sont morts sur tes montagnes, ô Israël ! Comment les forts ont-ils été tués ? Ne portez point cette nouvelle dans Geth : ne l'annoncez point dans les rues d'Ascalon, de peur que les femmes des Philistins ne s'en réjouissent, de peur que ce ne soit un sujet de joie aux filles des incirconcis. Montagnes de Gelboé, que la rosée ni la pluie ne distillent plus sur vous, que vos champs stériles ne portent plus de quoi offrir des prémices, puisque sur vous sont tombés les boucliers des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'avait pas été oint de l'huile sacrée. » (*II Reg.* I, 19-21.) Et le reste que nous avons déjà rapporté.

C'est ainsi que la mort du prince, quoique méchant, quoique réprouvé, fait la joie des ennemis de l'Etat, et la douleur de ses sujets. Tout le pleure, tout est en deuil pour sa mort : et il faut que les choses les plus insensibles, comme les montagnes, et enfin que toute la nature s'en ressente.

VIe Prop. *Un homme de bien préfère la vie du prince à la sienne, et s'expose pour le sauver.* — Nous l'avons vu : le peuple va combattre, il ne se soucie pas de son péril, pourvu que le prince soit en sûreté. (*II Reg.* XVIII, XXI.)

La manière dont on fait la garde autour du prince, à la ville et à la campagne, le fait voir. Quand David entra de nuit dans la tente de Saül, il fallut passer au travers d'Abner, et de tout le peuple, qui reposait autour de lui. (*I Reg.* XXVI, 7.) Et David ayant pris la coupe du roi et sa pique (*Ibid.*, 12), pour montrer qu'il avait été maître de sa vie, « crie de loin à Abner et à tout le peuple (*Ibid.*, 14 16) : Abner, êtes-vous un homme ? Pourquoi gardez-vous si mal le roi votre maître, l'oint du Seigneur ? Regardez où est sa pique et sa coupe. »

Le peuple doit garder le prince, le peuple campe autour de lui ; il faut avoir enfoncé tout le camp, avant qu'on puisse venir au prince : on doit veiller afin que le prince repose en sûreté ; qui néglige de le garder est digne de mort.

Quand le roi était à la ville, le peuple et les grands mêmes couchaient à sa porte. « Urie (quoiqu'il fût homme de commandement) couchait à la porte du palais royal, avec les autres serviteurs du roi son maître. » (*II Reg.* XI, 9.)

Durant la rébellion d'Absalon, Ethaï Géthéen marchait devant lui à la tête de six cents hommes de Geth, tous braves soldats. C'était des troupes étrangères dont David voulait éprouver la fidélité, et il dit à Ethaï (*II Reg.* XV, 19-22) : « Pourquoi venir avec nous ? retournez et attachez-vous au nouveau roi. Vous êtes étranger, et vous êtes sorti de votre pays : vous arrivâtes hier, et dès aujourd'hui vous marcherez avec nous ? Pour moi, j'irai où je dois aller ; mais vous, allez, remenez vos frères, et le Seigneur récompensera la fidélité et la reconnaissance que vous m'avez témoignée. Ethaï répondit au roi : Vive le Seigneur ! et vive le roi mon maître ! en quelque lieu que vous soyez, ô roi mon seigneur ! j'y serai avec vous ; et je ne vous quitterai ni à la vie ni à la mort. David lui dit : Venez. » A la réponse qu'il lui fit, il le connut pour un homme qui savait ce que c'était de servir les rois.

ARTICLE II.

De l'obéissance due au prince.

Première Proposition. *Les sujets doivent au prince une entière obéissance.* — Si le prince n'est ponctuellement obéi, l'ordre public est renversé, et il n'y a plus d'unité, par conséquent plus de concours ni de paix dans un Etat.

C'est pourquoi nous avons vu que qui-

conque désobéit à la puissance publique est jugé digne de mort. « Qui sera orgueilleux, et refusera d'obéir au commandement du pontife, et à l'ordonnance du juge, il mourra, et vous ôterez le mal du milieu d'Israël. » (*Deut.* XVII, 12.)

C'est pour empêcher ce désordre que Dieu a ordonné les puissances; et nous avons ouï saint Paul dire en son nom (*Rom.* XIII, 1, 2) : « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures, car toute puissance est de Dieu : il n'y en a point que Dieu n'ait ordonnée. Ainsi, qui résiste à la puissance résiste à l'ordre de Dieu. »

« Avertissez-les d'être soumis aux princes et aux puissances, de leur obéir ponctuellement, d'être prêts à toute bonne œuvre. » (*Tit.* III, 1.)

Dieu a fait les rois et les princes ses lieutenants sur la terre, afin de rendre leur autorité sacrée et inviolable. C'est ce qui fait dire au même saint Paul, qu'ils sont « ministres de Dieu (*Rom.* XIII, 4) : » conformément à ce qui est dit dans le livre de la *Sagesse* (VI, 6), que « les princes sont ministres de son royaume. »

De là saint Paul conclut (*Rom.* XIII, 5) « qu'on leur doit obéir par nécessité, non-seulement par la crainte de la colère, mais encore par l'obligation de la conscience. »

Saint Pierre a dit aussi (*I Petr.* II, 13-15) : « Soyez soumis pour l'amour de Dieu à l'ordre qui est établi parmi les hommes. Soyez soumis au roi comme à celui qui a la puisance suprême, et aux gouverneurs comme étant envoyés de lui, parce que c'est la volonté de Dieu. »

A cela se rapporte, comme nous l'avons déjà vu, ce que disent ces deux apôtres, « que les serviteurs doivent obéir à leurs maîtres, quand même ils seraient durs et fâcheux. (*Ibid.*, 18). Non à l'œil et pour plaire aux hommes, mais comme si c'était Dieu. » (*Ephes.* VI, 5; *Col.* III, 22, 23.)

Tout ce que nous avons vu pour montrer que la puissance des rois est sacrée confirme la vérité de ce que nous disons ici; et il n'y a rien de mieux fondé sur la parole de Dieu que l'obéissance qui est due, par principe de religion et de constance, aux puissances légitimes.

Au reste, quand Jésus-Christ dit aux Juifs : « Rendez à César ce qui est dû à César (*Matth.* XXII, 21), » il n'examina pas comment était établie la puissance des Césars; c'est assez qu'il les trouvât établis et régnants : il voulait qu'on respectât dans leur autorité l'ordre de Dieu et le fondement du repos public.

IIe PROP. *Il n'y a qu'une exception à l'obéissance qu'on doit au prince, c'est quand il commande contre Dieu.* — La subordination le demande ainsi : « Obéissez au roi comme à celui à qui appartient l'autorité suprême, et au gouverneur comme à celui qu'il vous envoie. » (*I Petr.* II, 13, 14.) Et encore : « Il y a divers degrés, l'un au-dessus de l'autre; le puissant a un plus puissant qui le commande, et le roi commande à tous les sujets. » (*Eccle.* V, 7, 8.)

L'obéissance est due à chacun selon son degré; et il ne faut point obéir au gouverneur au préjudice des ordres du prince.

Au-dessus de tous les empires est l'empire de Dieu. C'est à vrai dire le seul empire absolument souverain, dont les autres relèvent; et c'est de lui que viennent toutes les puissances.

Comme donc on doit obéir au gouverneur, si, dans les ordres qu'il donne, il ne paraît rien de contraire aux ordres du roi; aussi doit-on obéir aux ordres du roi, s'il n'y paraît rien de contraire aux ordres de Dieu.

C'est alors qu'a lieu seulement cette réponse que les apôtres font aux magistrats (*Act.* V, 29) : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »

IIIe PROP. *On doit le tribut au prince.* — Si, comme nous avons vu, on doit exposer sa vie pour sa patrie et pour son prince, à plus forte raison doit-on donner une partie de son bien pour soutenir les charges publiques. Et c'est ce qu'on appelle ici le tribut.

Saint Jean-Baptiste l'enseigne (*Luc.* III, 12) : « Les publicains (c'étaient eux qui recevaient les impôts et les revenus publics) vinrent à lui pour être baptisés, et lui demandaient : Maître, que ferons-nous pour être sauvés? » Il ne leur dit pas : Quittez vos emplois, car ils sont mauvais et contre la conscience; « mais il leur dit : N'exigez pas plus qu'il ne vous est ordonné. » (*Ibid.*, 13.)

Notre-Seigneur le décide. Les pharisiens croyaient que le tribut qu'on payait par tête à César dans la Judée ne lui était pas dû. Ils se fondaient sur un prétexte de religion, disant que le peuple de Dieu ne devait point payer de tribut à un prince infidèle. Ils voulurent voir ce que dirait Notre-Seigneur sur ce sujet : parce que, s'il parlait pour César, ce leur était un moyen de le décrier parmi le peuple; et s'il parlait contre César, ils le déféreraient aux Romains. Ainsi ils lui envoyèrent leurs disciples qui lui demandèrent (*Matth.* XXII, 17-21) : « Est-il permis de payer le tribut qu'on exige par tête pour César? Jésus connaissait leur malice et leur dit : Hypocrites, pourquoi tâchez-vous de me surprendre? Montrez-moi une pièce de monnaie. Ils lui donnèrent un denier. Et Jésus leur dit : De qui est cette image et cette inscription? De César, lui répondirent-ils. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Comme s'il eût dit : Ne vous servez plus du prétexte de la religion pour ne point payer le tribut : Dieu a ses droits séparés de ceux du prince. Vous obéissez à César; la monnaie dont vous vous servez dans votre commerce, c'est César qui la fait battre : s'il est votre souverain, reconnaissez sa souveraineté en lui payant le tribut qu'il impose.

Ainsi les tributs qu'on paye au prince sont une reconnaissance de l'autorité suprême;

et on ne le peut refuser sans rébellion.

Saint Paul l'enseigne expressément (*Rom.* XIII, 4-7). « Le prince est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions. Soyez-lui donc soumis par nécessité, non-seulement par la crainte de la colère du prince, mais encore par l'obligation de votre conscience. C'est pourquoi vous lui payez tribut; car ils sont ministres de Dieu, servant pour cela. Rendez donc à chacun ce que vous lui devez : le tribut à qui est dû le tribut; la taille, à qui elle est due; la crainte, à qui elle est due; et l'honneur à qui est dû l'honneur. »

On voit, par ces paroles de l'Apôtre, qu'on doit payer le tribut au prince religieusement et en conscience, comme on lui doit rendre l'honneur et la sujétion qui est due à son ministère.

Et la raison fait voir que tout l'Etat doit contribuer aux nécessités publiques auxquelles le prince doit pourvoir.

Sans cela il ne peut ni soutenir ni défendre les particuliers, ni l'Etat même. Le royaume sera en proie, les particuliers périront dans la ruine de l'Etat. De sorte qu'à vrai dire le tribut n'est autre chose qu'une petite partie de son bien qu'on paye au prince pour lui donner moyen de sauver le tout.

IVe PROP. *Le respect, la fidélité et l'obéissance qu'on doit aux rois ne doivent être altérés par aucun prétexte.* — C'est-à-dire qu'on les doit toujours respecter, toujours servir, quels qu'ils soient, bons ou méchants. « Obéissez à vos maîtres, non-seulement quand ils sont bons et modérés, mais encore quand ils sont durs et fâcheux. » (*I Petr.* II, 18.)

L'Etat est en péril, et le repos public n'a plus rien de ferme, s'il est permis de s'élever pour quelque cause que ce soit contre les princes.

La sainte onction est sur eux, et le haut ministère qu'ils exercent au nom de Dieu les met à couvert de toute insulte.

Nous avons vu David non-seulement refuser d'attenter sur la vie de Saül, mais trembler pour avoir osé lui couper le bord de sa robe, quoique ce fût à bon dessein : « Que j'ose lever la main contre l'oint du Seigneur, à Dieu ne plaise! Et le cœur de David fut frappé, parce qu'il avait coupé le bord de la cotte d'armes de Saül. » (*I Reg.* XXIV, 6, 7.)

Les paroles de saint Augustin sur ce passage sont remarquables. « Vous m'objectez, » dit-il à Pétilien, évêque donatiste (22), « que celui qui n'est pas innocent ne peut avoir la sainteté. Je vous demande si Saül n'avait pas la sainteté de son sacrement et de l'onction royale, qu'est-ce qui causait en lui de la vénération à David? Car c'est à cause de cette onction sainte et sacrée qu'il l'a honoré durant sa vie, et qu'il a vengé sa mort. Et son cœur frappé trembla, quand il coupa le bord de la robe de ce roi injuste. Vous voyez donc que Saül, qui n'avait point l'innocence, ne laissait pas d'avoir la sainteté; non la sainteté de vie, mais la sainteté du sacrement divin, qui est saint, même dans les hommes mauvais. »

Il appelle sacrement l'onction royale; ou parce qu'avec tous les Pères il donne ce nom à toutes les cérémonies sacrées, ou parce qu'en particulier l'onction royale des rois, dans l'ancien peuple, était un signe sacré institué de Dieu pour les rendre capables de leur charge, et pour figurer l'onction de Jésus-Christ même.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est que saint Augustin reconnaît, après l'Ecriture, une sainteté inhérente au caractère royal qui ne peut être effacée par aucun crime.

C'est, dit-il, cette sainteté que David injustement poursuivi à mort par Saül, David sacré lui-même pour lui succéder, a respectée dans un prince réprouvé de Dieu. Car il savait que c'était à Dieu seul à faire justice des princes, et que c'est aux hommes à respecter le prince tant qu'il plaît à Dieu de le conserver.

Aussi voyons-nous que Samuel, après avoir déclaré à Saül que Dieu l'avait rejeté, ne laisse pas de l'honorer. « J'ai mal fait, lui dit Saül (*I Reg.* XV, 24-31); mais, je vous prie, portez mon péché, et retournez avec moi pour adorer le Seigneur. Samuel lui répondit : Je n'irai pas avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et le Seigneur vous a aussi rejeté; il ne veut plus que vous soyez roi. Samuel se tournait pour se retirer, et Saül le prit par le haut de son manteau qui se déchira. Sur quoi Samuel lui dit : Le Seigneur a séparé de vous le royaume d'Israël, et l'a donné à un plus homme de bien. Ce Dieu puissant et victorieux ne s'en dédira pas; car il n'est pas comme un homme, pour se repentir de ses desseins. J'ai péché, répondit Saül, mais honorez-moi devant les sénateurs de mon peuple, et devant tout Israël; et retournez avec moi, afin que j'adore avec vous le Seigneur votre Dieu. Alors Samuel suivit Saül, et Saül adora le Seigneur. »

On ne peut pas déclarer plus clairement à un prince sa réprobation; mais Samuel à la fin se laisse fléchir, et consent à honorer Saül devant les grands et devant le peuple, nous montrant, par cet exemple, que le bien public ne permet pas qu'on expose le prince au mépris.

Roboam traita durement le peuple; mais la révolte de Jéroboam et des dix tribus qui le suivirent, quoique permise de Dieu en punition des péchés de Salomon, ne laisse pas d'être détestée dans toute l'Ecriture, qui déclare qu'en se révoltant contre la maison de David, ils se révoltaient contre Dieu qui régnait par elle. (*II Par.* XIII, 5-8.)

Tous les prophètes qui ont vécu sous les méchants rois : Elie et Elisée sous Achab et sous Jézabel, en Israël; Isaïe sous Achaz et sous Manassès; Jérémie, sous Joachim, sous

(22) Lib. II *Cont. litt. Petil.*, c. 48, n. 112, t. IX.

Jéchonias, sous Sédécias; en un mot, tous les prophètes sous tant de rois impies et méchants, n'ont jamais manqué à l'obéissance, ni inspiré la révolte, mais toujours la soumission et le respect.

Nous venons d'ouïr Jérémie après la ruine de Jérusalem et l'entier renversement du trône des rois de Juda, parler encore avec un respect profond de son roi Sédécias : « L'oint du Seigneur, que nous regardions comme le souffle de notre bouche, a été pris pour nos péchés, lorsque nous lui disions : Nous vivrons sous votre ombre parmi les gentils. » (*Thren.* IV, 20.)

Les bons sujets ne se tenaient pas quittes du respect qu'ils devaient à leur roi, après même que son royaume fut renversé, et qu'il fut emmené comme un captif avec tout son peuple. Ils respectaient jusque dans les fers, et après la ruine du royaume, le caractère sacré de l'autorité royale.

Ve Preuv. *L'impiété déclarée, et même la persécution, n'exemptent pas les sujets de l'obéissance qu'ils doivent aux princes.* — Le caractère royal est saint et sacré, même dans les princes infidèles; et nous avons vu que Cyrus est appelé par Isaïe « l'oint du Seigneur. » (*Isa.* XLV, 1.)

Nabuchodonosor était impie et orgueilleux jusqu'à vouloir s'égaler à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusaient un culte sacrilége; et néanmoins Daniel lui dit ces mots : « Vous êtes le roi des rois, et le Dieu du ciel vous a donné le royaume, et la puissance, et l'empire, et la gloire. » (*Dan.* II, 37.)

C'est pourquoi le peuple de Dieu priait pour la vie de Nabuchodonosor, de Balthazar (*Baruch* I, 11), et d'Assuérus. (*I Esdr.* VI, 10.)

Achab et Jézabel avaient fait mourir tous les prophètes du Seigneur. Elie s'en plaint à Dieu (*III Reg.* XIX, 10, 14); mais il demeure toujours dans l'obéissance.

Les prophètes durant ce temps font des prodiges étonnants pour défendre le roi et le royaume. (*III Reg.* XX.)

Elisée en fit autant sous Joram, fils d'Achab (*IV Reg.* III, VI, VII), aussi impie que son père.

Rien n'a jamais égalé l'impiété de Manassès qui pécha et fit pécher Juda contre Dieu, dont il tâcha d'abolir le culte; persécutant les fidèles serviteurs de Dieu, et faisant regorger Jérusalem de leur sang. (*IV Reg.* XXI, 2, 3, 16). Et cependant Isaïe, et les saints prophètes qui le reprenaient de ses crimes, jamais n'ont excité contre lui le moindre tumulte.

Cette doctrine s'est continuée dans la religion chrétienne.

C'était sous Tibère, non-seulement infidèle, mais encore méchant, que Notre-Seigneur dit aux Juifs : « Rendez à César ce qui est à César. » (*Matth.* XXII, 21.)

Saint Paul appelle à César (*Act.* XXV, 10 seq.), et reconnaît sa puissance.

Il faut prier pour les empereurs (*I Tim.* II, 1, 2), quoique l'empereur qui régnait du temps de cette ordonnance fût Néron, le plus impie et le plus méchant de tous les hommes.

Il donne pour but à cette prière la tranquillité publique, parce qu'elle demande qu'on vive en paix, même sous les princes méchants et persécuteurs.

Saint Pierre et lui commandent aux fidèles d'être soumis aux puissances. (*Rom.* XIII, 5; *I Petr.* II, 13, 14, 17, 18.) Nous avons vu leurs paroles; et nous avons vu quelles étaient alors les puissances dans lesquelles ces deux saints apôtres faisaient respecter aux fidèles l'ordre de Dieu.

En conséquence de cette doctrine apostolique, les premiers Chrétiens, quoique persécutés durant trois cents ans, n'ont jamais causé le moindre mouvement dans l'empire. Nous avons appris leurs sentiments par Tertullien, et nous les voyons dans toute la suite de l'histoire ecclésiastique.

Ils continuaient à prier pour les empereurs, même au milieu des supplices auxquels ils les condamnaient injustement. « Courage, » dit Tertullien (22*), « arrachez, ô bons juges! arrachez aux Chrétiens une âme qui répand des vœux pour l'empereur. »

Constance, fils de Constantin le Grand, quoique protecteur des ariens, et persécuteur de la foi de Nicée, trouva dans l'Eglise une fidélité inviolable.

Julien l'Apostat son successeur, qui rétablit le paganisme condamné par ses prédécesseurs, n'en trouva pas les Chrétiens moins fidèles ni moins zélés pour son service : tant ils savaient distinguer l'impiété du prince d'avec le sacré caractère de la majesté souveraine.

Tant d'empereurs hérétiques qui vinrent depuis, un Valens, une Justine, un Zénon, un Basilisque, un Anastase, un Héraclius, un Constant; quoiqu'ils chassassent de leur siége les évêques orthodoxes, et même les Papes, et qu'ils remplissent l'Eglise de carnage et de sang, ne virent jamais leur autorité attaquée ou affaiblie par les Catholiques.

Enfin, durant sept cents ans, on ne voit pas seulement un seul exemple, où l'on ait désobéi aux empereurs sous prétexte de religion. Dans le VIIIe siècle, tout l'empire demeure fidèle à Léon Isaurien, chef des iconoclastes, et persécuteur des fidèles. Sous Constantin Copronyme, son fils, qui succéda à son hérésie et à ses violences ainsi qu'à sa couronne, les fidèles d'Orient n'opposèrent que la patience à la persécution. Mais dans la chute de l'empire, lorsque les césars suffisaient à peine à défendre l'Orient où ils s'étaient renfermés; Rome, abandonnée près de deux cents ans à la fureur des Lombards, et contrainte d'implorer la protection des Français, fut obligée de s'éloigner des empereurs.

On pâtit longtemps avant que d'en venir à cette extrémité; et on n'y vint enfin, que quand la capitale de l'empire fut regardée

(22*) *Apolog.*, n. 30.

par ses empereurs comme un pays exposé en proie, et laissé à l'abandon.

VIe Prop. *Les sujets n'ont à opposer à la violence des princes, que des remontrances respectueuses, sans mutinerie et sans murmure, et des prières pour leur conversion.* — Quand Dieu voulut délivrer les Israélites de la tyrannie de Pharaon, il ne permit pas qu'ils procédassent par voie de fait contre un roi dont l'inhumanité envers eux était inouïe. Ils demandèrent avec respect la liberté de sortir, et d'aller sacrifier à Dieu dans le désert.

Nous avons vu que les princes doivent écouter même les particuliers, à plus forte raison doivent-ils écouter le peuple qui leur porte avec respect ses justes plaintes par les voies permises. Pharaon, tout endurci et tout tyran qu'il était, ne laissait pas du moins d'écouter les Israélites. Il écoutait Moïse et Aaron. (*Exod.* v, VII.) « Il reçut à son audience les magistrats du peuple d'Israël, qui vinrent se plaindre à lui avec de grands cris, et lui disaient : Pourquoi traitez-vous ainsi vos serviteurs? » (*Exod.* v, 15.)

Qu'il soit donc permis au peuple opprimé de recourir au prince par ses magistrats, et par les voies légitimes; mais que ce soit toujours avec respect.

Les remontrances pleines d'aigreur et de murmure sont un commencement de sédition, qui ne doit pas être souffert. Ainsi les Israélites murmuraient contre Moïse, et ne lui ont jamais fait une remontrance tranquille. (*Num.* XI, XII, XIV, XX, XXI seq.)

Moïse ne cessa jamais de les écouter, de les adoucir, de prier pour eux, et donna un mémorable exemple de la bonté que les princes doivent à leur peuple; mais Dieu, pour établir l'ordre, fit de grands châtiments de ces séditieux.

Quand je dis que ces remontrances doivent être respectueuses, j'entends qu'elles le soient effectivement, et non seulement en apparence, comme celle de Jéroboam et des dix tribus, qui dirent à Roboam : « Votre père nous a imposé un joug insupportable : diminuez un peu un joug si pesant, et nous vous serons fidèles sujets. » (*III Reg.* XII, 4; *II Par.* X, 4.)

Il y avait dans ces remontrances quelque marque extérieure de respect, en ce qu'ils ne demandaient qu'une petite diminution, et promettaient d'être fidèles. Mais faire dépendre leur fidélité de la grâce qu'ils demandaient, c'était un commencement de mutinerie.

On ne voit rien de semblable dans les remontrances que les Chrétiens persécutés faisaient aux empereurs. Tout y est soumis, tout y est modeste : la vérité de Dieu y est dite avec liberté; mais ces discours sont si éloignés des termes séditieux, qu'encore aujourd'hui on ne peut les lire sans se sentir porté à l'obéissance.

L'impératrice Justine, mère et tutrice de Valentinien II, voulut obliger saint Ambroise à donner une église aux ariens, qu'elle protégeait, dans la ville de Milan, résidence de l'empereur. Tout le peuple se réunit avec son évêque; et assemblé à l'église, il attendait l'événement de cette affaire. Saint Ambroise ne sortit jamais de la modestie d'un sujet et d'un évêque. Il fit ses remontrances à l'empereur. « Ne croyez pas, » lui disait-il (23), « que vous ayez pouvoir d'ôter à Dieu ce qui est à lui. Je ne puis pas vous donner l'église que vous demandez : mais si vous la prenez, je ne dois pas résister. » Et encore (23*) : « Si l'empereur veut avoir les biens de l'Église, il peut les prendre; personne de nous ne s'y oppose : qu'il nous les ôte, s'il veut; je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas. »

« L'empereur, » ajoutait-il (24), « est dans l'Eglise; mais non au-dessus de l'Eglise. Un bon empereur, loin de rejeter le secours de l'Eglise, le recherche. Nous disons ces choses avec respect; mais nous nous sentons obligés de les exposer avec liberté. »

Il contenait le peuple assemblé tellement dans le respect, qu'il n'échappa jamais une parole insolente. On priait, on chantait les louanges de Dieu, on attendait son secours.

Voilà une résistance digne d'un Chrétien et d'un évêque. Cependant, parce que le peuple était assemblé avec son pasteur, on disait au palais que ce saint pasteur aspirait à la tyrannie. Il répondit (25) : « J'ai une défense; mais dans les prières des pauvres. Ces aveugles et ces boiteux, ces estropiés et ces vieillards, sont plus forts que les soldats les plus courageux. » Voilà les forces d'un évêque, voilà son armée.

Il avait encore d'autres armes, la patience, et les prières qu'il faisait à Dieu. « Puisqu'on appelle cela une tyrannie, j'ai des armes, » disait-il (26); « j'ai le pouvoir d'offrir mon corps en sacrifice. Nous avons notre tyrannie et notre puissance. La puissance d'un évêque est sa faiblesse. Je suis fort quand je suis faible, disait saint Paul. »

En attendant la violence dont l'Eglise était menacée, le saint évêque était à l'autel, demandant à Dieu, avec larmes, qu'il n'y eût point de sang répandu, ou du moins qu'il plût à Dieu de se contenter du sien. « Je commençai, » dit-il (27), « à pleurer amèrement en offrant le sacrifice; priant Dieu de nous aider de telle sorte, qu'il n'y eût point de sang répandu dans la cause de l'Eglise : qu'il n'y eût du moins que le mien qui fût versé, non-seulement pour le peuple, mais même pour les impies. »

Dieu écouta des prières si ardentes : l'Eglise fut victorieuse, et il n'en coûta le sang à personne.

Peu de temps après, Justine et son fils,

(23) Ambr., epist. 21, al. 13, n. 16, 22, t. II.
(23*) Ambr., *Orat. de basilicis non tradendis*, n. 33, t. II.
(24) *Ibid.*, n. 36.
(25) *Ibid.*, n. 33.
(26) Epist. 21, al. 13, n. 23.
(27) *Ibid.*, n. 5.

presque abandonnés de tout le monde, eurent recours à saint Ambroise, et ne trouvèrent de fidélité ni de zèle pour leur service, qu'en cet évêque, qui s'était opposé à leurs desseins dans la cause de Dieu et de l'Eglise.

Voilà ce que peuvent les remontrances respectueuses, voilà ce que peuvent les prières. Ainsi faisait la reine Esther ayant conçu le dessein de fléchir Assuérus, son mari, après qu'il eut résolu de sacrifier tous les Juifs à la vengeance d'Aman ; elle fit dire à Mardochée (*Esth.* IV, 16) : « Assemblez tous les Juifs que vous trouverez à Suse, et priez pour moi. Ne mangez ni ne buvez pendant trois jours et trois nuits. Je jeûnerai de même avec mes femmes : après, je m'exposerai à perdre la vie, et je parlerai au roi, contre la loi, sans attendre qu'il m'appelle. »

Quand elle parut devant le roi (*Esth.* XV, 10, 11 ; VIII, IX), « les yeux étincelants de ce prince témoignèrent sa colère : mais Dieu se ressouvenant des prières d'Esther et de celles des Juifs, changea la fureur du roi en douceur. » Et les Juifs furent délivrés à la considération de la reine.

Ainsi quand le prince des apôtres fut arrêté prisonnier par Hérode, « toute l'Eglise priait pour lui sans relâche. » (*Act.* XII, 5 seq.) Et Dieu envoya son ange pour le délivrer. Voilà les armes de l'Eglise ; des vœux, et des prières persévérantes.

Saint Paul, prisonnier pour Jésus-Christ, n'a que ce secours et ces armes. « Préparez-moi un logement ; car j'espère que Dieu me donnera à vos prières. » (*Philem.* 22.)

En effet, il sortit de prison : « et il fut délivré de la gueule du lion. » (*II Tim.* IV, 17.) Il appelle ainsi Néron, l'ennemi non-seulement des Chrétiens, mais de tout le genre humain.

Que si Dieu n'écoute pas les prières de ses fidèles ; si, pour éprouver et pour châtier ses enfants, il permet que la persécution s'échauffe contre eux, ils doivent alors se ressouvenir que Jésus-Christ les a « envoyés comme des brebis au milieu des loups. » (*Matth.* X, 16.)

Voilà une doctrine vraiment sainte, vraiment digne de Jésus-Christ et de ses disciples.

ARTICLE III.

Deux difficultés tirées de l'Ecriture : de David et des Machabées.

Première Proposition. *La conduite de David ne favorise pas la rébellion.* — David, persécuté par Saül, ne se contenta pas de prendre la fuite, mais encore « il assembla ses frères et ses parents : tous les mécontents, tous ceux qui étaient accablés de dettes, et dont les affaires étaient en mauvais état, se joignirent à lui au nombre de quatre cents, et il fut leur capitaine. » (*I Reg.* XXII, 1, 2.)

Il demeura en cet état dans la Judée, armé contre Saül qui l'avait déclaré son ennemi, et qui le poursuivit comme tel avec toutes les forces d'Israël. (*I Reg.* XXII, 6, 7 ; XXIV, 2, 3 ; XXVI, 1, 2, 3, 4.)

Il se retira enfin dans le royaume d'Achis, roi des Philistins, avec lequel il traita, et en obtint la ville de Siceleg. (*I Reg.* XXVII, 6.)

Achis regardait tellement David comme l'ennemi juré des Israélites, qu'il le mena avec lui les allant combattre, et lui dit (*I Reg.* XXVIII, 1, 2) : « Je vous donnerai ma vie en garde tout le reste de mes jours. »

En effet, David et ses gens marchaient à la queue avec Achis ; et il ne se retira de l'armée des Philistins, que lorsque les satrapes, qui se défiaient de lui, obligèrent le roi à le congédier. (*I Reg.* XXIX, 1 seq.)

Il paraît qu'il ne se retire qu'à regret. « Qu'ai-je fait, » dit-il à Achis (*Ibid.*, 8), « et qu'avez-vous remarqué en moi qui vous déplaise depuis que je suis avec vous, pour m'empêcher de vous suivre, et de combattre les ennemis du roi mon seigneur ? »

Etre armé contre son roi, traiter avec ses ennemis, aller combattre avec eux contre son peuple : voilà tout ce que peut faire un sujet rebelle.

Mais pour justifier David, il ne faut que considérer toutes les circonstances de l'histoire.

Ce n'était pas un sujet comme les autres ; il était choisi de Dieu pour succéder à Saül, et déjà Samuel l'avait sacré. (*I Reg.* XVI, 12, 13.)

Ainsi le bien public, autant que son intérêt particulier, l'obligeait à garder sa vie, que Saül lui voulait ôter injustement.

Son intention toutefois n'était pas de demeurer en Israël avec ces quatre cents hommes qui suivaient ses ordres. « Il s'était retiré auprès du roi de Moab, avec son père et sa mère, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de déclarer sa volonté. » (*I Reg.* XXII, 3, 4.)

Ce fut un ordre de Dieu, porté par le prophète Gad (*Ibid.*, 5), qui l'obligea de demeurer dans la terre de Juda, où il était plus aimé, parce que c'était sa tribu.

Au reste il n'en vint jamais à aucun combat contre Saül, ni contre son peuple. Il fuyait de désert en désert, seulement pour s'empêcher d'être pris. (*I Reg.* XXII, XXIV, XXVI.)

Etant dans le Carmel, au plus riche pays de la Terre-Sainte, et au milieu des biens de Nabal, l'homme le plus puissant du pays, il ne lui enleva jamais une brebis dans un immense troupeau ; et loin de le vexer, il le défendait contre les courses des ennemis. (*I Reg.* XXV, 15, 16.)

Quelque cruelle que fût la persécution qu'on lui fit, il ne perdit jamais l'amour qu'il avait pour son prince, dont il regarda toujours la personne comme sacrée. (*I Reg.* XXIV, XXVI.)

« Il sut que les Philistins attaquaient la ville de Ceilan, et pillaient les environs. Il y fut avec ses gens ; il tailla en pièces les Philistins, il leur prit leur bagage et leur

butin, et sauva ceux de Ceilan. » (*I Reg.* XXIII, 1, 5.)

« Ses gens s'opposaient à ce dessein. Quoi, disaient-ils, à peine pouvons-nous vivre en sûreté dans la terre de Juda? que n'aurons-nous pas à craindre si nous marchons vers Ceilan, contre les Philistins? » (*Ibid.*, 3.) Mais le zèle de David l'emporta sur leur crainte.

C'est ainsi que, poursuivi à outrance, il ne perd jamais le désir de servir son prince et son pays.

Il est vrai qu'à la fin il se retira chez Achis, et qu'il traita avec lui. Mais encore qu'il eût l'adresse de persuader à ce prince qu'il faisait des courses sur les Juifs (*I Reg.* XXVII, 2, 3, 8-9 seq.); en effet il n'enlevait rien qu'aux Amalécites et aux autres ennemis du peuple de Dieu.

Quant à la ville que lui donna le roi Achis, il l'incorpora au royaume de Juda (*Ibid.*, 6) : et le traité qu'il fit avec l'ennemi profita à son pays.

Que si pour ne point donner de défiance à Achis, il le suit quand il marche contre Saül; si, pour la même raison, il témoigne qu'il ne se retire qu'à regret : c'est un effet de la même adresse qui lui avait sauvé la vie.

Il faut tenir pour certain que dans cette dernière rencontre il n'eût pas plus combattu contre son peuple, qu'il n'avait fait jusqu'alors. Il était à la queue du camp avec le roi des Philistins (*I Reg.*, XXIX, 2), auquel il paraît assez que la coutume de ces peuples ne permettait pas de se hasarder.

De savoir ce qu'il eût fait dans la mêlée, si le combat fût venu jusqu'au roi Achis; c'est ce qu'on ne peut deviner. Ces grands hommes, abandonnés à la Providence divine, apprennent sur l'heure ce qu'ils ont à faire; et après avoir poussé la prudence humaine jusqu'où elle peut aller, ils trouvent, quand elle est à bout, des secours divins, qui, contre toute espérance, les dégagent des inconvénients où ils semblaient devoir être inévitablement enveloppés.

IIe Prop. *Les guerres des Machabées n'autorisent point les révoltes.* — Les Juifs, conquis par les Assyriens, étaient passés successivement sous la puissance des Perses, sous celle d'Alexandre, et enfin sous celle des rois de Syrie.

Il y avait environ trois cent cinquante ans qu'ils étaient dans cet état; et il y en avait cent cinquante qu'ils reconnaissaient les rois de Syrie, lorsque la persécution d'Antiochus l'Illustre leur fit prendre les armes contre lui, sous la conduite des Machabées. Ils firent longtemps la guerre, durant laquelle ils traitèrent avec les Romains et avec les Grecs contre les rois de Syrie, leurs légitimes seigneurs, dont enfin ils secouèrent le joug, et se firent des princes de leur nation.

Voilà une révolte manifeste : ou, si ce n'en est pas une, cet exemple semble montrer qu'un gouvernement tyrannique, et surtout une violente persécution, où les peuples sont tourmentés pour la véritable religion, les exempte de l'obéissance qu'ils doivent à leurs princes.

Il ne faut nullement douter que la guerre des Machabées ne fût juste, puisque Dieu même l'a approuvée : mais si on remarque les circonstances du fait, on verra que cet exemple n'autorise pas les révoltes que le motif de la religion a fait entreprendre depuis.

La religion véritable, jusqu'à la venue du Messie, devait se perpétuer dans la race d'Abraham, et par la trace du sang.

Elle devait se perpétuer dans la Judée, dans Jérusalem, dans le temple, lieu choisi de Dieu pour y offrir les sacrifices, et y exercer les cérémonies de la religion, interdites partout ailleurs.

Il était donc de l'essence de la religion, que les enfants d'Abraham subsistassent toujours, et subsistassent dans la terre donnée à leurs pères, pour y vivre selon la loi de Moïse : dont aussi les rois de Perse, et les autres jusqu'à Antiochus, leur avaient toujours laissé le libre exercice.

Cette famille d'Abraham, fixée dans la Terre-Sainte, en devait être transportée une seule fois par un ordre exprès de Dieu, mais non pour en être éternellement bannie. Au contraire le prophète Jérémie qui avait porté au peuple l'ordre de passer à Babylone (*Jer.* XXI, 7-9), où Dieu voulait qu'ils subissent la peine due à leurs crimes, leur avait en même temps promis qu'après soixante et dix ans de captivité ils seraient rétablis dans leur terre, pour y pratiquer, comme auparavant, la loi de Moïse, et y exercer leur religion à l'ordinaire, dans Jérusalem et dans le temple rebâti. (*Jer.* XXV, 12; XXVII, 11, 12; XXIX, 10, 14; XXX, 3 seq.)

Le peuple ainsi rétabli devait toujours demeurer dans cette terre, jusqu'à l'arrivée de Jésus-Christ; auquel temps Dieu devait former un nouveau peuple, non plus du sang d'Abraham, mais de tous les peuples du monde; et disperser en captivité par toute la terre, les Juifs infidèles à leur Messie.

Mais auparavant ce Messie devait naître dans cette race, et commencer dans Jérusalem, au milieu des Juifs, cette Eglise qui devait remplir tout l'univers. Ce grand mystère de la religion est attesté par tous les prophètes; et ce n'est pas ici le lieu d'en rapporter les passages.

Sur ces fondements il paraît que laisser éteindre la race d'Abraham, ou souffrir qu'elle fût chassée de la Terre-Sainte au temps des rois de Syrie, c'était trahir la religion, et anéantir le culte de Dieu.

Il ne faut plus maintenant que considérer quel était le dessein d'Antiochus.

Il ordonna que les Juifs quittassent leur loi pour vivre à la mode des gentils, sacrifiant aux mêmes idoles, et renonçant à leur temple, qu'il fit profaner, jusqu'à y mettre sur l'autel de Dieu l'idole de Jupiter Olympien. (*I Mach.* I, 43, 46-57.)

Il ordonna la peine de mort contre ceux qui désobéiraient. (*Ibid.*, 52.

Il vint à l'exécution : toute la Judée re-

gorgeait du sang de ses enfants. (*Ibid.*, 60, 63, 64, etc.: *II Mach.* VI, 8 seq.)

Il assembla toutes ses forces « pour détruire les Israélites, et les restes de Jérusalem : et pour effacer dans la Judée la mémoire du peuple de Dieu, y établir les étrangers, et leur distribuer par sort toutes les terres. »(*I Mach.* III, 35, 36.)

Il avait résolu de vendre aux gentils tout ce qui échapperait à la mort : et les marchands des peuples voisins vinrent en foule avec l'argent pour les acheter. (*Ibid.*, 41 ; *II Mach.* VIII, 11, 14, 34, 36.)

Ce fut dans cette déplorable extrémité, que Judas le Machabée prit les armes avec ses frères, et ce qui restait du peuple juif. Quand ils virent le roi implacable tourner toute sa puissance « à la ruine totale de la nation, ils se dirent les uns aux autres : Ne laissons pas détruire notre peuple, combattons pour notre patrie, et pour notre religion, qui périrait avec nous. »(*I Mach.* II, 22, 23.)

Si des sujets ne doivent plus rien à un roi qui abdique la royauté, et qui abandonne tout à fait le gouvernement, que penserons-nous d'un roi qui entreprendrait de verser le sang de tous ses sujets, et qui, las de massacres, en vendrait le reste aux étrangers ? Peut-on renoncer plus ouvertement à les avoir pour sujets, ni se déclarer plus hautement, non plus le roi et le père, mais l'ennemi de tout son peuple ?

C'est ce que fit Antiochus à l'égard de tous les Juifs, qui se virent non-seulement abandonnés, mais exterminés en corps par leur roi ; et cela sans avoir fait aucune faute, comme Antiochus lui-même est contraint à la fin de le reconnaître. « Je me souviens des maux que j'ai faits dans Jérusalem, et des ordres que j'ai donnés sans raison, pour exterminer tous les habitants de la Judée. » (*I Mach.* VI, 12.)

Mais les Juifs étaient encore en termes bien plus forts, puisque, selon la constitution de ces temps et de l'ancien peuple, avec eux périssait la religion ; et que c'était y renoncer que de renoncer à leur terre. Ils ne pouvaient donc se laisser ni vendre, ni transporter, ni détruire en corps : et en ce cas la loi de Dieu les obligeait manifestement à la résistance.

Dieu aussi ne manqua pas à leur déclarer sa volonté, et par des succès miraculeux, et par les ordres exprès que Judas reçut, lorsqu'il vit en esprit le prophète Jérémie « qui lui mettait en main une épée d'or en prononçant ces paroles : Recevez cette sainte épée que Dieu vous envoie, assuré qu'avec elle vous renverserez les ennemis de mon peuple d'Israël. » (*II Mach.* XV, 15, 16.)

C'est à Dieu de choisir les moyens de conserver son peuple. Quand Assuérus, surpris par les artifices d'Aman, voulut exterminer tout le peuple juif, Dieu rompit ce dessein impie, changeant, par le moyen de la reine Esther, le cœur de ce roi, qu'une malheureuse facilité plutôt qu'une malice obstinée, avait engagé dans un si grand crime. Mais pour le superbe Antiochus, qui faisait ouvertement la guerre au ciel, Dieu voulut l'abattre d'une manière plus haute ; et il inspira à ses enfants un courage contre lequel les richesses, la force et la multitude ne furent que d'un secours fragile.

Dieu leur donna tant de victoires, qu'à la fin les rois de Syrie firent la paix avec eux, et autorisèrent les princes qu'ils avaient choisis, les traitant d'amis et de frères (*I Mach.* XI, 24 seq.; XIV, 38 seq.; XV, 1 seq.) : de sorte que tous les titres de puissance légitime concoururent à les établir (27*).

LIVRE VII.

DES DEVOIRS PARTICULIERS DE LA ROYAUTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Division générale des devoirs du prince.

Les sujets ont appris leurs obligations. Nous avons donné aux princes la première idée des leurs. Il faut descendre au détail : et afin de ne rien omettre, faisons une exacte distribution de ces devoirs.

La fin du gouvernement est le bien et la conservation de l'Etat.

Pour le conserver, il faut, en premier lieu, y entretenir au dedans une bonne constitution.

En second lieu, profiter des secours qui lui sont donnés.

En troisième lieu, il faut sauver les inconvénients dont il est menacé.

Ainsi se conserve le corps humain, en y maintenant une bonne constitution ; en se prévalant des secours dont la faiblesse des choses humaines veut être appuyée ; en lui procurant les remèdes convenables contre les inconvénients et les maladies dont il peut être attaqué.

La bonne constitution du corps de l'Etat consiste en deux choses, dans la religion et dans la justice : ce sont les principes intérieurs et constitutifs des Etats. Par l'une, on rend à Dieu ce qui lui est dû, et par l'autre, on rend aux hommes ce qui leur convient.

Les secours essentiels à la royauté, et nécessaires au gouvernement, sont les armes, les conseils, les richesses ou les finances, où on parlera du commerce et des impôts.

Enfin nous finirons par la prévoyance des

(27*) On trouvera ces deux difficultés, et plusieurs autres matières concernant les devoirs de la sujétion sous l'autorité légitime, traitées à fond dans le *cinquième Avertissement contre le ministre Jurieu*, et dans la *Défense de l'Histoire des Variations contre le ministre Basnage.*

inconvénients qui accompagnent la royauté, et des remèdes qu'on y doit apporter.

Le prince sait tous ces devoirs particuliers quand il sait faire toutes ses choses. C'est ce que nous allons lui enseigner dans les livres suivants. Commençons à lui expliquer ce qu'il doit à la religion.

ARTICLE II.

De la religion en tant qu'elle est le bien des nations et de la société civile.

Première Proposition. — *Dans l'ignorance et la corruption du genre humain, il s'y est toujours conservé quelques principes de religion.* — Il est vrai que saint Paul parlant aux peuples de Lycaonie, leur a dit que « Dieu avait laissé toutes les nations aller chacune dans leurs voies. » (*Act.* XIV, 15.) Comme s'il les avait entièrement abandonnées à elles-mêmes, et à leurs propres pensées en ce qui regarde le culte de Dieu, sans leur en laisser aucun principe. Il ajoute cependant, au même endroit (*Ibid.*, 16) : « qu'il ne s'était pas laissé lui-même sans témoignage, répandant du ciel ses bienfaits, donnant la pluie et les temps propres à produire des fruits; remplissant nos cœurs de la nourriture convenable, et de joie. » Ce qu'il n'aurait pas dit à ces peuples ignorants, si, malgré leur barbarie, il ne leur fût resté quelque idée de la puissance et de la bonté divine.

On voit aussi parmi ces barbares une connaissance de la Divinité, à laquelle ils voulaient sacrifier. (*Ibid.*, 10-12.) Et cette espèce de tradition de la Divinité, du sacrifice et de l'adoration instituée pour la reconnaître, se trouve, dès les premiers temps, si universellement répandue parmi les nations où il y a quelque espèce de police, qu'elle ne peut être venue que de Noé et de ses enfants.

Ainsi, quoique le même saint Paul parlant aux gentils convertis à la foi, leur ait dit « qu'ils étaient auparavant sans Dieu en ce monde (*Ephes.* II, 12), » il ne veut pas dire qu'ils fussent absolument sans divinité : puisqu'il reproche ailleurs aux gentils « qu'ils se laissaient entraîner à l'adoration des idoles sourdes et muettes. » (*I Cor.* XII, 2.)

Si donc il reproche aussi aux Athéniens (*Act.* XVII, 30) les temps d'ignorance, où l'on vivait sans connaissance de Dieu, c'est seulement pour leur dire qu'ils n'avaient de Dieu que des connaissances confuses et pleines d'erreur; quoiqu'au reste ils ne fussent pas tout à fait destitués de la connaissance de Dieu, puisque même ils l'adoraient quoique inconnu (*Ibid.*, 23), et qu'ils lui rendissent dans leur ignorance quelque sorte de culte.

De semblables idées de la Divinité se trouvent dans toute la terre, de toute antiquité : et c'est ce qui fait qu'on ne trouve aucun peuple sans religion, de ceux du moins qui n'ont pas été absolument barbares, sans civilité et sans police.

IIe Prop. — *Ces idées de religion avaient, dans ces peuples, quelque chose de ferme et d'inviolable.* — « Passez aux îles de Céthim, disait Jérémie (*Jer.* II, 10, 11.), et envoyez en Cédar (aux pays les plus éloignés de l'Orient et de l'Occident.) Considérez attentivement ce qui s'y passe; et voyez si une seule de ces nations a changé ses dieux, et cependant ce ne sont pas des dieux. » Ces principes de religion étaient donc réputés pour inviolables : et c'est aussi par cette raison qu'on a eu tant de peine d'en retirer ces nations.

IIIe Prop. — *Ces principes de religion, quoique appliqués à l'idolâtrie et à l'erreur, ont suffi pour établir une constitution stable d'Etat et de gouvernement.* — Autrement il s'ensuivrait qu'il n'y aurait point de véritable et légitime autorité hors de la vraie religion et de la vraie Eglise : ce qui est contraire à tous les passages où l'on a vu que le gouvernement des empires, même idolâtres, et où règne l'infidélité, était saint, inviolable, ordonné de Dieu, et obligatoire en conscience.

La religion du serment, reconnue dans toutes les nations, prouve la vérité de notre proposition.

Saint Paul observe deux choses dans la religion du serment. (*Hebr.* VI, 13, 16, 18.) L'une qu'on jure par plus grand que soi. L'autre, qu'on jure par quelque chose d'immuable. D'où le même Apôtre conclut que « le serment fait parmi les hommes le dernier affermissement, la dernière et finale décision des affaires. »

Il y faut encore ajouter une troisième condition : c'est qu'on jure par une puissance qui pénètre le plus secret des consciences; en sorte qu'on ne peut la tromper, ni éviter la punition du parjure.

Cela posé, et le serment étant établi parmi toutes les nations, cette religion établit en même temps la sûreté la plus grande qui puisse être parmi les hommes, qui s'assurent les uns les autres, par ce qu'ils jugent le plus souverain, le plus stable, et qui seul se fait sentir à la conscience.

C'est pourquoi il a été établi, qu'en deux cas, où la justice humaine ne peut rien; dont l'un est quand il faut traiter entre deux puissances égales, et qui n'ont rien au dessus d'elles, et l'autre est lorsqu'il faut juger des choses cachées, et dont on n'a pour témoin ni pour arbitre que la conscience; il n'y a point d'autre moyen d'affermir les choses, que par la religion du serment.

Pour cela il n'est pas absolument nécessaire qu'on jure par le Dieu véritable; et il suffit que chacun jure par le Dieu qu'il reconnaît. Ainsi, comme le remarque saint Augustin (28), on affermissait les traités avec les Barbares par les serments en leurs dieux : *Juratione barbarica.* Ce que ce Père prouve par le serment qui affermit le traité de paix entre Jacob et Laban, chacun d'eux jurant par son Dieu : Jacob par le vrai Dieu, « qui avait été redouté et révéré par son père

(28) Aug., epist. 47 *ad Public.*, n. 2, t. II.

Isaac : » et Laban, idolâtre, jurant par ses dieux (*Gen.* xxxi, 53 seq.) : comme il paraîtra à ceux qui sauront le bien entendre.

C'est donc ainsi que la religion, vraie ou fausse, établit la bonne foi entre les hommes ; parce qu'encore que ce soit aux idolâtres une impiété de jurer par de faux dieux, la bonne foi du serment qui affermit un traité n'a rien d'impie, étant au contraire en elle-même inviolable et sainte, comme l'enseigne le même docteur au même lieu. C'est pourquoi Dieu n'a pas laissé d'être le vengeur des faux serments entre les infidèles ; parce que, encore que les serments par les faux dieux soient en abomination devant lui, il n'en est pas moins le protecteur de la bonne foi qu'on veut établir par ce moyen.

Nous avons vu (28*) que les nations qui ne connaissaient pas le vrai Dieu, n'ont pas laissé d'affermir leurs lois par les oracles de leurs dieux ; cherchant d'établir la justice et l'autorité, c'est-à-dire, la tranquillité et la paix, par les moyens les plus inviolables qui se trouvassent parmi les hommes.

Par là ils ont prétendu que leurs lois et leurs magistrats devenaient des choses saintes et sacrées. Et Dieu même n'a pas dédaigné de punir l'irréligion des peuples qui profanaient les temples qu'ils croyaient saints, et les religions qu'ils croyaient véritables ; à cause qu'il juge chacun par sa conscience.

Que si l'on demande ce qu'il faudrait dire d'un Etat où l'autorité publique se trouverait établie sans aucune religion : on voit d'abord qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chimériques. De tels Etats ne furent jamais. Les peuples où il n'y a point de religion sont en même temps sans police, sans véritable subordination, et entièrement sauvages. Les hommes n'étant point tenus par la conscience, ne peuvent s'assurer les uns les autres. Dans les empires, où les histoires rapportent que les savants et les magistrats méprisent la religion, et sont sans Dieu dans leur cœur, les peuples sont conduits par d'autres principes, et ils ont un culte public.

Si néanmoins il s'en trouvait où le gouvernement fût établi, encore qu'il n'y eût aucune religion (ce qui n'est pas, et ne paraît pas pouvoir être), il y faudrait conserver le bien de la société le plus qu'il serait possible : et cet état vaudrait mieux qu'une anarchie absolue, qui est un état de guerre de tous contre tous.

IVe Prop. *La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable et plus solide.* — Quoiqu'il soit vrai que les fausses religions, en ce qu'elles ont de bon et de vrai, qui est qu'il faut reconnaître quelque divinité à laquelle les choses humaines sont soumises, puissent suffire absolument à la constitution des Etats ; elles laissent néanmoins toujours, dans le fond des consciences, une incertitude et un doute qui ne permet pas d'établir une parfaite solidité.

On a honte, dans son cœur, des fables dont sont composées les fausses religions, et de ce qu'on voit dans les écrits des sages païens. Quand il n'y aurait d'autre mal que celui d'adorer des choses muettes et insensibles, comme les astres, la terre, et les éléments ; ou que de croire la Divinité figurable, d'en attacher la vertu au bois, à la pierre et aux métaux, et d'adorer les idoles, c'est-à-dire, l'ouvrage de ses mains : c'est quelque chose de si insensé et de si bas, qu'on ne peut s'empêcher d'en rougir au dedans de soi : et c'est pourquoi les sages païens n'en voulaient rien croire, encore qu'à l'extérieur ils se conformassent aux coutumes populaires, comme saint Paul le leur a reproché. (*Rom.* i, 20 seq.)

De là vient l'irréligion ; et l'athéisme prend facilement racine dans de telles religions : comme il paraît par l'exemple des épicuriens, avec lesquels saint Paul disputait. (*Act.* xvii, 18.)

Cette secte n'admettait des dieux qu'en paroles et par politique, pour se soustraire à la haine et aux châtiments publics. Mais au reste tout le monde savait que les dieux que les épicuriens admettaient, sans soin des choses humaines, sans puissance et sans providence, ne faisaient aucun bien, et n'appuyaient en aucune sorte la foi publique. On les tolérait toutefois, encore que leur déisme fût au fond un vrai athéisme, et que leur doctrine, qui flattait les sens, gagnât publiquement le dessus parmi les gens qui se piquaient d'avoir de l'esprit.

Les stoïciens, qui leur étaient opposés, contre lesquels saint Paul disputa aussi (*Ibid.*), n'avaient pas une opinion plus favorable à la Divinité ; puisqu'ils faisaient un dieu de leur sage, et même le préféraient à leur Jupiter.

Ainsi les fausses religions n'avaient rien qui se soutînt. Aussi ne consistaient-elles que dans un zèle aveugle, séditieux, turbulent, intéressé, plein d'ignorance, confus, et sans ordre ni raison : comme il paraît dans l'assemblée confuse et tumultueuse des Ephésiens, et dans leurs clameurs insensées en faveur de leur grande Diane (*Act.* xix, 24, 28, 34 seq.) : ce qui est bien éloigné du bon ordre, et de la stabilité raisonnable qui constitue les Etats : c'est cependant la suite inévitable de l'erreur. Il faut donc chercher le fondement solide des Etats dans la vérité, qui est la mère de la paix : et la vérité ne se trouve que dans la véritable religion.

ARTICLE III.

Que la véritable religion se fait connaître par des marques sensibles.

Première Proposition. *La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité.* — «Sou-

(28*) Ci-devant, t. i, art. 4, 7e propos.

venez-vous des anciens jours : pensez à toutes les générations particulières : interrogez votre père, et il vous l'annoncera; demandez à vos ancêtres, et ils vous le diront. » (*Deut.* xxxii, 7.) C'est le témoignage qu'en rendait Moïse à tout le peuple dans ce dernier cantique qu'il lui laissait comme l'abrégé et le mémorial éternel de son instruction. D'où il conclut (*Ibid.*, 6) : « N'est-ce pas Dieu qui est votre père, qui vous a possédés, qui vous a faits, qui vous a créés ? » Voilà sur quoi il fonde la religion.

Salomon dit la même chose : « N'outrepassez point les bornes que vos pères ont établies. » (*Prov.* xxii, 28.) Ne changez rien, n'innovez rien.

Jérémie a encore donné ce grand caractère à la religion, pour détruire les nouveautés que le peuple y introduisait. « Tenez-vous, » dit-il (*Jerem.* vi, 16), « sur les grands chemins, et informez-vous des voies anciennes, et quelle est la bonne voie, et marchez-y : et vous trouverez la consolation et le rafraîchissement de vos âmes. »

Tout cela veut dire qu'en quelque état qu'on regarde la religion, et en quelque temps qu'on se trouve, on verra toujours ses ancêtres, et même son père devant soi ; on trouvera toujours des bornes posées, qu'il n'est pas permis d'outre-passer; on verra toujours devant soi le chemin battu, dans lequel on ne s'égare jamais.

Les apôtres ont donné le même caractère à l'Eglise chrétienne. « O Timothée ! » (ô homme de Dieu ! ô pasteur ! ô prédicateur ! qui que vous soyez, et en quelque temps que vous veniez) « gardez le dépôt qui vous a été confié : » (une chose qui vous a été laissée, que vous trouverez toujours toute établie dans l'Eglise) « évitant les profanes nouveautés dans les paroles. » Ce que l'Apôtre répète par deux fois. (*I Tim.* vi, 20 ; *II Tim.* i, 14.)

Le moyen que les apôtres ont laissé à l'Eglise pour cela, est celui-ci, que saint Paul marque au même Timothée (*II Tim.* ii, 1, 2). « Mon fils, fortifiez-vous dans la grâce qui est en Jésus-Christ. Et ce que vous avez ouï de moi en présence de plusieurs témoins, laissez-le, et le confiez à des hommes fidèles qui soient capable d'en instruire d'autres. »

Jésus-Christ avait proposé le même moyen, et l'avait rendu éternel, en disant à ses apôtres, et en leurs personnes à leurs successeurs, selon le ministère qu'il leur a commis (*Matth.* xxviii, 19, 20) : « Allez, enseignez, baptisez : et moi je suis avec vous, tous les jours (sans interruption), jusqu'à la fin des siècles : » parce qu'il promet qu'il n'y aura jamais d'interruption dans cette suite du ministère extérieur. Ce qui se confirme encore par cette parole : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise : et les portes d'enfer ne prévaudront point contre elle. » (*Matth.* xvi, 18.) D'où il s'ensuit, qu'en quelque temps et en quelque état qu'on soit, on trouvera toujours l'Eglise ferme, Jésus-Christ toujours avec ses pasteurs ; la bonne doctrine par conséquent toujours établie, et venue de main en main. Ce qui fera qu'on dira en tout temps : Je crois l'Eglise catholique. Et toujours avec saint Paul (*Galat.* i, 9) : « Si quelqu'un vous annonce et vous donne pour évangile autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème. »

Sur ce fondement, en quelque état et en quelque temps qu'on se trouve après Jésus-Christ, on possédera toujours la vérité, en allant devant soi dans le chemin battu par nos pères, en révérant les bornes qu'ils ont posées, et en les interrogeant de ce qu'ils croyaient. Par ce moyen, de proche en proche, on trouvera Jésus-Christ ; lorsqu'on y sera arrivé, on interrogera encore ses pères, et on trouvera qu'ils croyaient le même Dieu, et attendaient le même Christ à venir, sans qu'il intervienne d'autre changement entre hier et aujourd'hui, sinon celui d'attendre hier, celui qu'aujourd'hui on croit venu. Ce qui fait dire à l'Apôtre (*II Tim.* i, 3) : « Dieu que je sers selon la foi qui m'a été laissée par mes ancêtres. » Et parlant à Timothée (*Ibid.*, 5) : « Souvenez-vous de la foi qui est en vous, sans fiction : et qui a premièrement habité (comme dans un lieu permanent et dans une demeure ordinaire) dans votre aïeule Loïde, et dans votre mère Eunice. » Et encore plus généralement : « Jésus-Christ était hier, et aujourd'hui, et il est aux siècles des siècles. » D'où le même Apôtre conclut : « Ne vous laissez point emporter à des doctrines variables, et étrangères. » (*Hebr.* xiii, 8, 9.)

Par ce moyen, après la succession de l'Eglise, qui a son commencement dans les apôtres et en Jésus-Christ, vous venez à celle de la Loi et de ses pontifes, qui ont leur commencement dans Moïse et dans Aaron. C'est là que Moïse nous apprend à interroger encore nos pères : et on trouve qu'ils adoraient le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, qui adoraient celui de Melchisédech, qui adorait celui de Sem et de Noé, qui adorait celui d'Adam ; dont la mémoire était récente, la tradition toute fraîche, le culte très-bien établi et très-connu. De sorte qu'en quelque temps donné que ce puisse être, en remontant de proche en proche, on vient à Adam, et au commencement de l'univers, par un enchaînement manifeste

IIe Prop. *Toutes les fausses religions ont pour marque manifeste leur innovation.* — Pour confondre les idolâtries des rois de Juda, même dans les temps les plus ténébreux, celle d'Achaz, de Manassès, d'Amon, de Joachaz et de ses enfants, jusqu'au dernier roi, qui fut Sédécias, il ne faut que leur dire avec Moïse (*Deut.* xxxii, 7) : « Interrogez votre père, demandez à vos ancêtres. » Et sans recourir jusqu'à eux, et remonter jusqu'à l'origine des histoires oubliées, il n'y avait qu'à leur dire : Interrogez Josias, dont la mémoire est toute récente : interrogez Ezéchias : interrogez Manassès lui-

même, dont les égarements ont été les plus extrêmes ; et souvenez-vous de la pénitence par laquelle Dieu l'a fait venir au culte de son père Ézéchias. Au-dessus d'Ézéchias, et du temps d'Achaz, interrogez Ozias son père, son aïeul Joathan, et son bisaïeul Amasias ; interrogez Josaphat, interrogez Asa, voyez quelle religion ils ont suivie. Pour confondre Abia, et son père Roboam, fils de Salomon : qui à la fin se sont égarés, obligez-les à interroger Salomon : s'ils vous objectent ses dernières actions, rappelez-leur les premières, lorsque la sagesse de Dieu était en lui si visiblement. Montrez-leur David, et Samuel qui l'a oint ; et Héli, sous qui Samuel s'était formé ; et de proche en proche, tous les juges jusqu'à Josué ; et immédiatement au-dessus de Josué, Moïse même. Mais Moïse vous renvoie à vos ancêtres, et il ne fait que vous montrer des patriarches, dont la mémoire était toute fraîche, jusqu'à Abraham, et le reste que nous avons dit.

Il est vrai que, dans cette suite, il y avait souvent eu de mauvais exemples : et c'est pourquoi il est dit de certains rois, qu'ils firent mal devant le Seigneur, comme de Joakim, et de ses successeurs : « Celui-ci fit mal devant le Seigneur, ainsi qu'avaient fait ses pères, » (*IV Reg.* XXIII, 32, 37.) Et en général de tout le peuple : « Ils firent mal comme leurs pères, qui ne voulaient point obéir au Seigneur.» (*IV Reg.* XVII, 14.) Cependant, à travers la suite des mauvais exemples que souvent on recevait de ses derniers pères, il était toujours aisé de démêler ceux qui demeuraient dans la foi des anciens pères, et ceux qui l'abandonnaient. De sorte qu'on disait toujours : Interrogez vos ancêtres, et le Dieu de vos pères.

IIIe Prop. *La suite du sacerdoce rend cette marque sensible.* — La succession du sacerdoce marquait aussi la suite de la religion. Le sang de Lévi, une fois consacré à cet office n'a jamais cessé de donner des ministres au temple et à l'autel : d'Aaron et de ses enfants, sortis de Lévi, sont toujours sortis des pontifes et des sacrificateurs ; sans que jamais la succession du sacerdoce ait été interrompue pour peu que ce fût : et parmi ces sacrificateurs il y en a toujours eu qui conservaient le vrai culte, les vrais sacrifices, et toute la religion établie de Dieu par Moïse. Témoins « les sacrificateurs enfants de Sadoc, qui ont toujours conservé, dit le Seigneur, les cérémonies de mon sanctuaire ; pendant que les enfants d'Israël, et même ceux de Lévi, s'égaraient. » (*Ezech.* XLVIII, 11.)

Tout ce qu'on chantait dans le temple, les Psaumes de David et des autres que tout le peuple savait par cœur, le temple même, l'autel même, la pâque, la circoncision, et tout le reste des observances légales, étaient en témoignage aux errants. Tout rappelait à David, à Moïse, à Abraham, à Dieu créateur de tout, et toujours de proche en proche ; en sorte qu'il n'y avait qu'à ouvrir les yeux, pour reconnaître la suite de la religion toute manifeste par des faits constants, et sans aucun embarras, pourvu seulement qu'on voulût voir.

Le schisme de Jéroboam avait de pareilles marques d'innovation, car la mémoire du temple bâti par Salomon était récente. Il n'était pas moins visible que Salomon n'avait fait que suivre les desseins de son père David, qui lui-même n'avait fait autre chose que de désigner, selon les préceptes tant de fois réitérés par Moïse, le lieu où le Seigneur voulait être servi.

Ainsi Jéroboam, et les schismatiques qui le suivaient, n'avaient qu'à interroger leurs pères, et même qu'à se souvenir, par ce qu'ils avaient vu de leurs yeux, sous Salomon et sous David, dans le temps où tout le peuple était réuni dans un même culte, et où tout Israël était d'accord, que c'était en sa pureté le culte établi par Moïse, dont tous recevaient les oracles.

Il n'était pas moins évident que les schismatiques s'étaient retirés des lévites enfants de Lévi, et des sacrificateurs enfants d'Aaron, à qui toute la nation, et les schismatiques eux-mêmes, ne pouvaient pas ignorer que Dieu n'eût donné le sacerdoce, et tout le ministère de la religion.

Jéroboam savait bien lui-même qu'Abias, prophète du Seigneur, qui lui avait prédit qu'il serait roi, servait le Dieu de ses pères, et détestait ses veaux d'or. Il continue dans son schisme à le consulter, et en reçoit de dures réponses suivies d'un prompt effet (*III Reg.* XIV, 1, 2 seq.). Il était notoire à tout le monde, que les veaux d'or de Jéroboam n'avaient été érigés que par une pure politique, contre les maximes véritables de la religion ; comme il a été expliqué ailleurs. Et enfin il n'y avait rien de plus évident que ce que disait Abia, fils de Roboam, aux schismatiques pour les rappeler à l'unité de leurs frères (*II Par.* XIII, 8-10, 12) : « Dieu (qui a toujours été notre roi) possède encore le royaume par les enfants de David. Il est vrai que vous avez parmi vous un grand peuple, et les veaux d'or vos nouveaux dieux que Jéroboam a fabriqués. » Mais vous avez rejeté les sacrificateurs du Seigneur, les enfants d'Aaron, et les lévites (que vous-mêmes vous reconnaissiez avec nous, et à qui vous savez bien que Dieu a donné le sacerdoce par Moïse) : et vous vous êtes fait des sacrificateurs, comme les autres peuples du monde (sans succession, sans ordre de Dieu) : le premier venu est fait sacrificateur. Pour nous, Notre-Seigneur c'est Dieu même, que nous n'avons point abandonné ; et nous persistons à reconnaître les sacrificateurs qu'il nous a donnés, qui sont les enfants d'Aaron et les lévites, chacun en son rang. Ainsi Dieu est dans notre armée avec ses sacrificateurs qu'il a établis. Enfants d'Israël, ne combattez point contre le Seigneur votre Dieu : car cela ne vous sera point utile. » C'était ouvertement combattre contre Dieu, que d'innover si manifestement dans la religion, et que d'en mé-

priser tous les monuments qui restaient encore.

IVe Prop. *Cette marque d'innovation est ineffaçable.* — Le long temps n'effaçait point cette tache. On se souvenait toujours de David et de Salomon, sous qui toutes les tribus étaient unies. On ne se souvenait pas moins distinctement de Jéroboam, qui les avait séparées. Deux ou trois cents ans après le schisme, Ezéchias disait encore aux schismatiques (*II Par.* xxx, 6) : « Enfants d'Israël, retournez au Seigneur Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. » On leur parlait d'y retourner, comme à ceux qui s'en étaient séparés. « Ne soyez point, » poursuivait-il (*II Par.* xxx, 7), « comme vos pères et vos frères, qui se sont retirés du Dieu de leurs pères. » On leur apprenait à distinguer leurs derniers pères des premiers, dont on s'était séparé. N'imitez pas vos pères, qui se sont retirés des leurs. Suivez le Dieu de vos pères, et remontez à la source. « Venez à son sanctuaire qu'il a sanctifié pour toujours (*Ibid.*, 8). » Ce n'était pas pour un temps que David et Salomon avaient fait le temple en exécution de la loi de Moïse. « Servez donc le Dieu de vos pères ; » le Dieu de Salomon et de David, qui était sans contestation celui de Moïse et celui d'Abraham.

Le caractère du schisme était d'avoir rompu cette chaîne. Cette marque d'innovation suit les schismatiques de génération en génération ; et une tache de cette nature ne se peut jamais effacer.

Ve Prop. *La même marque est donnée pour connaître les schismatiques séparés de l'Eglise chrétienne.* — Ainsi en est-il arrivé à tous ceux qui ont fait de nouvelles sectes dans la religion, et autant parmi les Chrétiens, que parmi les Juifs. L'apôtre saint Jude leur a donné pour caractère « de se séparer eux-mêmes. » (*Jud.* 19.) Et il a expressément marqué que c'était là l'instruction commune que tous les apôtres avaient laissée aux Eglises. « Pour vous, » dit-il (*Ibid.* 17, 18, 19), « mes bien-aimés, souvenez-vous des paroles de la prédiction des apôtres : qu'il viendrait dans les derniers temps des trompeurs, qui marcheraient selon leurs désirs dans leurs impiétés. » Pour les connaître sans difficulté voici leur marque : « Ce sont ceux, » ajoute-il, « qui se séparent eux-mêmes. » C'est une tache ineffaçable : et les apôtres, qui craignaient pour les fidèles la séduction de ces trompeurs, se sont accordés à en donner ce caractère sensible. Ils rompront avec tout le monde ; ils renonceront à la religion qu'ils trouveront établie, et s'en sépareront. Ils ont toujours sur le front ce caractère d'innovation, selon la prédiction des apôtres.

Nulle hérésie ne s'en est sauvée, quoi qu'elle ait pu faire. Ariens, macédoniens, nestoriens, pélagiens, eutychiens, tous les autres dans quelques siècles qu'ils aient paru, loin ou proche de nous, portent dans leur nom, qui vient de celui de leur auteur, la marque de leur nouveauté. On nommera éternellement Jéroboam, qui s'est séparé, et qui a fait pécher Israël. Le schisme est toujours connu par son auteur : la plaie ne se ferme pas par le temps ; et pour peu qu'on y regarde de près, la rupture paraît toujours fraîche et saignante.

VIe Prop. *Il ne suffit pas de conserver la saine doctrine sur les fondements de la foi, il faut en tout et partout être uni à la vraie Eglise.* — Les Samaritains adoraient le vrai Dieu, qui était le Dieu de Jacob ; et ils attendaient le Messie. La Samaritaine déclare l'un et l'autre, lorsqu'elle dit au Sauveur (*Joan.* iv, 20) : « Nos pères ont adoré dans cette montagne. » Et un peu après (*Ibid.*, 25) : « Le Christ va venir, et nous apprendra toutes choses. » Doctrine qu'on sait d'ailleurs avoir été commune aux Samaritains avec le peuple de Dieu. Et néanmoins, parce qu'ils étaient séparés de Jérusalem et du temple, sans communiquer à la vraie Eglise et à la tige du peuple de Dieu, cette femme reçoit cette sentence de la bouche du Fils de Dieu (*Ibid.*, 22) : « Vous adorez ce que vous ne savez pas : pour nous (pour nous autres Juifs), nous adorons ce que nous savons, et le salut vient des Juifs. » C'est de nous que viendra le Christ ; c'est parmi nous qu'il le faut chercher ; et il n'y a de salut que parmi les Juifs.

Ainsi en est-il de tous les schismes ; et c'est en vain qu'on s'y glorifie d'avoir conservé les fondements du salut.

VIIe Prop. *Il faut toujours revenir à l'origine.* — Quelque temps qu'ait duré un schisme, il ne prescrira jamais contre la vérité. Le schisme de Samarie avait sa première origine dans celui de Jéroboam ; et il y avait près de mille ans qu'il subsistait, quand le Fils de Dieu le réprouva par la sentence qu'on vient d'entendre.

Les Cuthéens, appelés depuis les Samaritains, avaient été introduits dans la terre des dix tribus séparées, que les Assyriens en avaient chassés. (*IV Reg.* xvii, 24 seq.) Leur religion naturelle était le culte des idoles ; mais instruits par un prêtre des Israélites, ils y joignirent quelque chose du culte de Dieu, suivant que le pratiquaient les schismatiques. Ils étaient donc à leur place, et leur succédèrent : mais quoiqu'ils se soient corrigés dans la suite, et du faux culte des Israélites, et de leurs idolâtries particulières, ne rendant plus d'adoration ni de culte qu'au vrai Dieu : tout cela, et le long temps de leur séparation fut inutile ; et Jésus-Christ a décidé qu'il n'y avait de salut pour eux qu'en revenant à la tige.

VIIIe Prop. *L'origine du schisme est aisée à trouver.* — La connaissance de l'origine de celui des Samaritains dépendait de certains faits qui étaient notoires ; tel qu'était l'histoire de Jéroboam, et de la première séparation des dix tribus après le règne de David et de Salomon, où tout le peuple était uni. Ce commencement ne s'oublie jamais : et on oublierait aussitôt son père et sa mère, que David et Salomon et Jéroboam, dont le dernier avait séparé ce que les deux autres avaient conservé dans l'union qu'on avait toujours gardée avant eux.

Ce mal ne se répare point. Après cent générations, on trouve encore le commencement, c'est-à-dire, la fausseté de sa religion. Ce qui rend ce commencement et la date du schisme manifeste, dans toutes les sectes séparées qui sont ou qui furent jamais, c'est qu'il y a toujours un point où l'on demeure court, sans qu'on puisse remonter plus haut. Il n'en était pas ainsi du vrai peuple, à qui la succession de ses prêtres et de ses lévites rendait témoignage : tout parlait pour lui, le temple même, et la cité sainte, dont il était en possession de tout temps. Mais, au contraire, les schismatiques de Samarie ne pouvaient jamais établir leur succession, ni remonter jusqu'à la source, ni par conséquent effacer la marque de la rupture. C'est pourquoi le Fils de Dieu prononce contre eux la condamnation qu'on a ouïe.

Tous les schismes ont la même marque. Encore que le sacerdoce ou le ministère chrétien ne suive pas la trace du sang, comme celui de l'ancien peuple, la succession n'en est pas moins assurée. Les pontifes, ou les évêques du christianisme, se suivent les uns les autres, sans interruption ni dans les siéges ni dans la doctrine; mais le novateur, qui change la doctrine de son prédécesseur, se fera remarquer par son innovation. Les catéchismes, les rituels, les livres de prières, les temples mêmes, et les autels, où son prédécesseur et lui-même avant l'innovation, ont servi Dieu, porteront témoignage contre lui. C'est ce qui faisait dire à Jésus-Christ (*Joan.* IV, 22) : « Vous adorez ce que vous ne savez pas. » Vous ne savez pas l'origine, ni de la religion, ni de l'alliance. « Pour nous (pour les Juifs du nombre desquels je suis), nous adorons ce que nous savons. » Nous en connaissons l'origine, jusqu'à la source de Moïse et d'Abraham, et le salut n'est que pour nous.

IXe Prop. *Le prince doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses religions.* — Ainsi Asa, ainsi Ezéchias, ainsi Josias mirent en poudre les idoles que leurs peuples adoraient. Il ne leur servit de rien d'avoir été érigés par les rois : ils en abattirent les temples et les autels : ils en brisèrent les vaisseaux qui servaient à l'idolâtrie : ils en brûlèrent les bois sacrés : ils en exterminèrent les sacrificateurs et les devins : et ils purgèrent la terre de toutes ces impuretés. (*III Reg.* XV, 11, 12, 13; *IV Reg.* XVIII, 4; XXIII, 5, 6, 7 seq.; *II Par.* XIV, 2, 3; XV, 8; XXXIV, 1 seq.) Leur zèle n'épargna pas les personnes les plus augustes, ou qui leur étaient le plus proches : ni les choses les plus vénérables, dont le peuple abusait par un faux culte. Asa ôta à sa mère Maacha, fille d'Absalon, la dignité qu'elle prétendait se donner en présidant au culte d'un dieu infâme; et pour la punir de son impiété, il fut contraint de la dépouiller de la marque de la royauté. (*III Reg.* XV, 2, 13; *II Par.* XV, 16.) On gardait religieusement le serpent d'airain, que Moïse avait érigé dans le désert par ordre de Dieu. Ce serpent, qui était la figure de Jésus-Christ (*Joan.* III, 14), et un monument des miracles que Dieu avait opérés par cette statue (*Num.* XXI, 9), était précieux à tout le peuple. Mais Ezéchias ne laissa pas de le mettre en pièces (*IV Reg.* XVIII, 4), et lui donna un nom de mépris : parce que le peuple en fit une idole, et lui brûla de l'encens. Jéhu est loué de Dieu pour avoir fait mourir les faux prophètes de Baal, qui séduisaient le peuple, sans en laisser échapper un seul (*IV Reg.* X, 25, 26, 30) : et en cela il ne faisait qu'imiter le zèle d'Elie. (*III Reg.* XVIII, 40.) Nabuchodonosor fit publier par tout son empire un édit, où il reconnaissait la gloire du Dieu d'Israël, et condamnait sans miséricorde à la mort ceux qui blasphémaient son nom. (*Dan.* III, 96, 98; IV, 4 seq.)

Xe Prop. *On peut employer la rigueur contre les observateurs des fausses religions; mais la douceur est préférable.* — « Le prince est ministre de Dieu. Ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée : quiconque fait mal le doit craindre comme le vengeur de son crime. » (*Rom.* XIII, 4.) Il est le protecteur du repos public qui est appuyé sur la religion; et il doit soutenir son trône, dont elle est le fondement, comme on a vu. Ceux qui ne veulent pas souffrir que le prince use de rigueur en matière de religion, parce que la religion doit être libre, sont dans une erreur impie. Autrement il faudrait souffrir, dans tous les sujets et dans tout l'Etat, l'idolâtrie, le mahométisme, le judaïsme, toute fausse religion; le blasphème, l'athéisme même, et les plus grands crimes seraient les plus impunis.

Ce n'est pourtant qu'à l'extrémité qu'il en faut venir aux rigueurs, surtout aux dernières. Abia était armé contre les rebelles et les schismatiques d'Israël (*II Par.* XIII, 9 seq.); mais avant que de combattre, il fait précéder la charitable invitation que nous avons vue.

Ces schismatiques étaient abattus, et leur royaume détruit sous Ezéchias et sous Josias; et ces princes étaient très-puissants. Mais, sans employer la force, Ezéchias envoya des ambassadeurs dans toute l'étendue de ce royaume « depuis Bersabée jusqu'à Dan, pour les inviter en son nom, et au nom de tout le peuple, à la pâque (*II Par.* XXX, 5 seq.) » qu'il préparait avec une magnificence royale. Tout respire la compassion et la douceur dans les lettres qu'il leur adresse. « Et quoique ceux de Manassé, d'Ephraïm et de Zabulon, se moquassent avec insulte de cette invitation charitable, » il ne prit point de là occasion de les maltraiter, et il en eut pitié comme de malades.

« Ne vous endurcissez pas, » leur disait-il (*Ibid.*, 8, 9), « contre le Dieu de vos pères : soumettez-vous au Seigneur, et venez à son sanctuaire qu'il a sanctifié pour toujours; servez le Dieu de vos pères, et sa colère se détournera de dessus vous. Si vous retournez au Seigneur, vos frères et vos enfants que les Assyriens tiennent captifs, trouveront miséricorde devant leurs maîtres, et ils reviendront en cette terre; car le Seigneur

est bon, pitoyable, et clément, et il ne détournera pas sa face de vous, si vous retournez à lui. »

« Pour Josias, il se contenta de renverser l'autel de Béthel, que Jéroboam avait érigé contre l'autel de Dieu, et tous les autels érigés dans la ville de Samarie, et dans les tribus de Manassé, d'Ephraïm et de Siméon, jusqu'à Nephthali. » (*IV Reg.* XXIII, 15, 19; *II Par.* XXXIV, 6.) Mais il n'eut que de la pitié pour les enfants d'Israël, et ne leur fit aucune violence; ne songeant qu'à les ramener doucement au Dieu de leurs pères, et faisant faire d'humbles prières pour les restes d'Israël et de Juda. (*II Par.* XXXIV, 21.)

Les princes chrétiens ont imité ces exemples; mêlant, selon l'occurrence, la rigueur à la condescendance. Il y a de fausses religions qu'ils ont cru devoir bannir de leurs Etats sous peine de mort; mais je ne veux exposer ici que la conduite qu'ils ont tenue contre les schismes et les hérésies. Ils en ont ordinairement banni les auteurs. Pour leurs sectateurs, en les plaignant comme des malades, ils ont employé, avant toutes choses, pour les ramener, de douces invitations. L'empereur Constant, fils de Constantin, fit supporter aux donatistes des aumônes abondantes, sans y ajouter autre chose qu'une exhortation pour retourner à l'unité, dont ils s'étaient séparés par un aheurtement et une insolence inouïe. Quand les empereurs virent que ces opiniâtres abusaient de leur bonté et s'endurcissaient dans l'erreur, ils firent des lois pénales qui consistaient principalement en des amendes considérables. Ils en vinrent jusqu'à leur ôter la disposition de leurs biens, et à les rendre intestables. L'Eglise les remerciait de ces lois; mais elle demandait toujours qu'on n'en vînt point au dernier supplice, que les princes aussi n'ordonnaient que dans les cas où la sédition et le sacrilége étaient unis à l'hérésie. Telle fut la conduite du IVe siècle. En d'autres temps, on a usé de châtiments plus rigoureux; et c'est principalement envers les sectes qu'une haine envenimée contre l'Eglise, un aheurtement impie, un esprit de sédition et de révolte, portaient à la fureur, à la violence et au sacrilége.

XIe Prop. *Le prince ne peut rien faire de plus efficace pour attirer le peuple à la religion que de donner le bon exemple.* — « Tel qu'est le juge du peuple, tels sont ses ministres; tel qu'est le souverain d'un Etat, tels en sont les citoyens. » (*Eccli.* X, 2.)

« Dès l'âge de huit ans, le roi Josias marcha dans les voies de son père David, sans se détourner ni à droite ni à gauche. A seize ans, et dans la huitième année de son règne, pendant qu'il était encore enfant, il commença à rechercher avec un soin particulier le Dieu de son père David. » (*IV Reg.* XXII, 1, 2; *II Par.* XXXIV, 1-3.) A vingt ans et à la douzième année de son règne, il renversa les idoles non-seulement dans tout son royaume, mais encore dans tout le royaume d'Israël, qui était de l'ancien domaine de la maison de David, quoiqu'alors assujetti par les Assyriens.

« A la dix-huitième année de son règne, il renouvela l'alliance de tout le peuple avec Dieu, étant debout sur le degré du temple à la vue de tout le peuple qui jura solennellement après lui de marcher dans toutes les voies du Seigneur; et tout le monde acquiesça à ce pacte. Il ôta donc de dessus la terre et de toutes les régions, non-seulement de Juda, mais encore d'Israël, toutes les abominations. Et il fit que tout ce qui restait d'Israël (et les dix tribus autant que les autres) servirent le Seigneur leur Dieu. Durant tous les jours de Josias, ils ne s'éloignèrent point du Seigneur Dieu de leurs pères. » *IV Reg.* XXII, 3; XXIII, 2 seq.; *II Par.* XXXIV, 8, 29 seq.) Tant a de force dans un roi l'exemple d'une vertu commencée dès l'enfance, et continuée constamment durant tout le cours de la vie.

XIIe Prop. *Le prince doit étudier la Loi de Dieu.* — « Quand le roi sera assis sur le trône de son empire, il fera décrire en un volume la loi du *Deutéronome* (qui est l'abrégé de toute la loi de Moïse), dont il recevra un exemplaire des sacrificateurs de la race de Lévi; et il l'aura avec lui, et il le lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, et à garder ses paroles. » (*Deut.* XVII, 18, 19.) (29). Il doit faire de la loi de Dieu la loi fondamentale de son royaume.

On voit ici deux grands préceptes pour les rois: l'un de recevoir la Loi de Dieu des mains des lévites, afin que la copie qu'ils en auront soit sûre, sans altération et conforme à celle qui se lisait dans le temple; l'autre, de prendre son temps pour en lire ce qu'il pourra avec attention. Dieu ne lui ordonne pas d'en lire beaucoup à la fois, mais de se faire une habitude de la méditer et de compter cette sainte lecture parmi ses affaires capitales. Heureux le prince qui lirait ainsi l'Evangile; à la fin il se trouverait bien récompensé de sa peine.

XIIIe Prop. *Le prince est exécuteur de la loi de Dieu.* — C'est pourquoi l'une des principales cérémonies du sacre des rois de Juda était de lui mettre en main la loi de Dieu. « Ils prirent le fils du roi, et ils lui mirent le diadème sur le front et la loi de Dieu à la main; et le pontife Joïda l'oignit avec ses enfants, et ils crièrent: Vive le roi! » (*II Par.* XXIII, 11.) Qu'il vive, en employant sa puissance pour faire servir Dieu qui la lui donne, et qu'il tienne la main à l'exécution de sa loi!

C'est ce que David lui prescrit par ces paroles: « Maintenant, ô rois! entendez: instruisez-vous, arbitres de la terre! servez le Seigneur en crainte. » (*Psal.* II, 10.) Servez-le comme tous les autres, car vous êtes avec tous les autres ses sujets, mais servez-le comme roi, dit saint Augustin, en faisant

(29) Voy. ci devant, l. V, art. I, 9e propos.

servir à son culte votre puissance royale, et que vos lois soutiennent les siennes.

De là vient que les lois des empereurs chrétiens, et en particulier celles de nos anciens rois Clovis, Charlemagne, et ainsi des autres, sont pleines de sévères ordonnances contre ceux qui manquaient à la loi de Dieu ; et on les mettait à la tête pour servir de fondement aux lois politiques. De quoi nous verrons peut-être un plus grand détail.

XIVe Prop. *Le prince doit procurer que le peuple soit instruit de la loi de Dieu.*— « A la troisième année de son règne, Josaphat envoya les grands du royaume, et avec eux plusieurs lévites et deux prêtres ; et ils enseignaient le peuple, ayant en main la loi du Seigneur ; et ils allaient par toutes les villes du royaume de Juda, et ils instruisaient le peuple. » (*II Par.* XVII, 7-9.) (30)

Le prince ne doit régner que pour le bien du peuple, dont il est le père et le juge. Et si Dieu a ordonné aussi expressément aux rois d'écrire eux-mêmes le livre de la loi, d'en avoir toujours avec eux un exemplaire authentique, de le lire tous les jours de leur vie, comme nous l'avons déjà remarqué ; on ne peut douter que ce ne soit principalement pour les rendre capables d'en instruire leurs peuples, et de leur en procurer l'intelligence, comme fit le vaillant et pieux roi Josaphat.

Quel soin, quel empressement ne voyons-nous pas encore dans le roi Josias d'écouter cette loi, et d'en faire lui-même la lecture au peuple, aussitôt que le grand prêtre Helcias lui eut remis entre les mains l'exemplaire authentique du *Deutéronome*, qui avait été égaré dès les premières années du règne de l'impie Manassès, son aïeul, et que ce pontife venait de retrouver dans le temple du Seigneur (*IV Reg.* XXIII, 1, 2 ; *II Par.* XXXIV, 29, 30) : « Le roi ayant fait assembler tous les anciens de Juda et de Jérusalem, il monta au temple du Seigneur, accompagné de tous les hommes de Juda et des citoyens de Jérusalem, des prêtres, des lévites, des prophètes, et de tout le peuple, depuis le plus petit jusqu'au plus grand. Ils se mirent tous à écouter dans la maison du Seigneur, et le roi leur lut toutes les paroles de ce livre de l'alliance, qui avait été trouvé dans la maison du Seigneur ! »

L'Ecriture nous fait assez entendre qu'on devait imputer la principale cause des désordres et des impiétés auxquels s'étaient abandonnés les rois de Juda, prédécesseurs de Josias, aussi bien que la juste vengeance que le Seigneur allait exercer sur eux ; à la négligence qu'ils avaient eue de s'instruire sur la loi de Dieu, et à l'ignorance profonde de cette loi, où ils avaient laissé tomber le peuple. Car, dit le prince (*IV Reg.* XXIII, 13 ; *II Par.* XXXIV, 21), « la colère du Seigneur s'est embrasée contre nous, et est prête de fondre sur nos têtes, parce que nos pères n'ont point écouté les paroles du Seigneur, et n'ont point accompli ce qui a été écrit dans ce livre. »

En effet, leur négligence avait été portée à un tel excès, que ces rois avaient laissé égarer l'exemplaire authentique du *Deutéronome*, que Moïse avait mis à côté de l'Arche d'alliance, et qui fut retrouvé du temps de Josias.

Ce fut aussi sans doute pour récompenser le zèle dont fut rempli ce saint roi, en cette mémorable occasion, que Dieu l'exempta expressément de la sentence terrible qu'il avait prononcée contre les rois de Juda. « Quant au roi de Juda qui nous a envoyés ici pour prier et pour consulter le Seigneur, répondit aux envoyés de Josias la prophétesse Olda inspirée de Dieu (*IV Reg.* XXII, 18-20 ; *II Par.* XXXI, 26, 27, 28) : voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Parce que vous avez écouté les paroles de ce livre (que vous en avez pénétré le sens, que vous en avez instruit votre peuple), que votre cœur en a été attendri, que vous vous êtes humiliés devant moi en entendant les maux dont j'ai menacé Jérusalem et ses habitants ; je vous ai aussi exaucé, dit le Seigneur. Je vous ferai reposer avec vos pères ; vous serez mis en paix dans votre tombeau, et vos yeux ne verront point tous les malheurs que je dois faire tomber sur cette ville et sur ses habitants. » Juste récompense de la sainte ardeur qu'eut ce prince pieux d'écouter la loi de Dieu, de s'y rendre attentif, et d'en avoir procuré l'intelligence à son peuple.

ARTICLE IV.

Erreurs des hommes du monde et des politiques sur les affaires et les exercices de la religion.

Première Proposition. *La fausse politique regarde avec dédain les affaires de la religion, et on ne se soucie ni des matières qu'on y traite, ni des persécutions qu'on fait souffrir à ceux qui la suivent. Première erreur des puissances et des politiques du monde.* — Il n'y a rien de plus bizarre que les jugements des hommes d'Etat et des politiques sur les affaires de la religion.

La plupart les traitent de bagatelles et de vaines subtilités. Les Juifs amenaient saint Paul, avec une haine obstinée, « au tribunal de Gallion, proconsul d'Achaïe, et lui disaient que cet homme voulait faire adorer Dieu contre ce que la loi en avait réglé. » (*Act.* XVIII, 12, 13.) Ils croyaient avoir attiré son attention par une accusation si griève et si sérieuse. Mais Paul n'eut pas plutôt ouvert la bouche (pour sa défense), que le proconsul l'interrompit, et du haut de son tribunal : (*Ibid.*, 14, 16.) « S'il s'agissait, dit-il aux Juifs, de quelque injustice et de quelque mauvaise action, je vous donnerais tout le temps que vous souhaiteriez. Mais pour les questions de mots et de noms, et de disputes sur votre loi, faites-en comme vous vou-

(30) Ci-devant, l. v, art. 1, 18e prop.

drez : je ne veux point être juge de ces choses. » Il ne dit pas : Elles sont trop hautes et passent mon intelligence : il dit que tout cela n'est que dispute de mots et vaines subtilités, indignes d'être portées à un jugement sérieux et d'occuper le temps d'un magistrat.

Les Juifs, voyant que ce juge se mettait si peu en peine de leurs plaintes, et semblait abandonner Paul et son compagnon à leur fureur, « se jetèrent sur Sosthènes, et le battaient (*Act.* XVIII, 17) : » (sans aucun respect pour le magistrat) « et Gallion ne se mettait point en peine de tout cela. » Tout lui paraissait bagatelles, dans ces disputes de religion, et une ardeur imprudente de gens entêtés de choses vaines.

IIe PROP. *Autre erreur des grands de la terre sur la religion : ils craignent de l'approfondir.* — D'autres semblaient prendre la chose plus sérieusement. Félix, gouverneur de Judée, était très-bien informé de cette voie (*Act.* XXIV, 22), c'est-à-dire du christianisme. C'est pourquoi entendant Paul discourir de la justice, que les magistrats devaient rendre avec tant de religion ; de la chasteté qu'on devait garder avec tant de soin et de précaution (parole si dure aux mondains qui n'aiment que leurs plaisirs) ; et du jugement à venir, où Dieu demanderait compte de toutes ces choses avec une sévérité implacable : pour ne point trop approfondir des matières si désagréables, quoiqu'il ne pût s'empêcher d'en être effrayé, Félix lui dit (*Ibid.*, 25) : « C'en est assez pour maintenant ; je vous appellerai en un autre temps plus commode. » Des objets qui l'occupaient davantage dissipaient ses frayeurs : l'avarice le dominait, et il ne mandait plus saint Paul « que dans l'espérance qu'il lui donnerait de l'argent, le laissant captif durant deux ans, et permettant néanmoins à tous ses amis de le voir. » (*Ibid.*, 26.)

IIIe PROP. *Autre procédé des gens du monde, qui prennent la religion pour une folie, sans aucun soin de faire justice, ou d'empêcher les vexations qu'on fait à l'innocence.* — Festus, nouveau gouverneur, envoyé à la place de Félix, était à peu près dans le sentiment de Gallion, sinon qu'il poussait encore la chose plus loin. Le roi Agrippa, et la reine Bérénice, celle qui depuis fut si célèbre par la passion que Tite eut pour elle, désirait beaucoup d'entendre saint Paul : et Festus leur en voulut donner le plaisir dans une assemblée solennelle, qu'on tint exprès pour cela avec une grande pompe. « Au reste, » disait-il au roi, « je n'ai rien trouvé de mal en cet homme : mais il y avait entre lui et les Juifs qui me l'amenaient, des disputes sur leurs superstitions ; et sur un certain Jésus qui était mort, et dont Paul assurait qu'il était vivant. » (*Act.* XXV, 19.) Ces gens, occupés du monde et de leur grandeur, traitaient ainsi les affaires de la religion et du salut éternel, sans même daigner s'informer de faits aussi importants et aussi extraordinaires, que ceux qui regardaient le Fils de Dieu : car tout cela ne faisait rien à leurs intérêts, ni à leurs plaisirs, ou aux affaires du monde. Comme saint Paul eut pris la parole et qu'il commençait à entrer dans le fond des questions (*Act.* XXVI. 1 seq.). Festus l'interrompit ; et sans respecter la présence du roi et de la reine, ni attendre leur jugement ni celui de l'assemblée, « il lui cria à haute voix : Paul, vous êtes fou ; trop d'étude vous a tourné l'esprit. » (*Ibid.*, 24.)

On voit par là que, quelque équitable que parût Festus envers saint Paul, lorsqu'il demeure d'accord « qu'il ne l'a point trouvé criminel, et qu'on l'aurait pu renvoyer, s'il n'avait point appelé à l'empereur (*Act.* XXV, 18, 25 ; XXVI, 32) ; » il entrait dans ce sentiment un secret mépris du fond de la chose, que Festus ne jugeait pas assez important pour en faire la matière d'un jugement, ou mériter que l'empereur en prît connaissance. La seule affaire qu'il trouvait ici, était de savoir ce qu'il en manderait à l'empereur : « Je ne sais, » dit-il (*Act.* XXV, 26), « qu'en écrire au maître. » Et il avait peur qu'on ne crût qu'il lui renvoyait des affaires tout à fait frivoles. Car de l'informer des miracles ou de la doctrine de Jésus-Christ, ou de Paul, et d'examiner les prophéties, où l'Apôtre mettait son fort, ou enfin de parler sérieusement de l'affaire du salut éternel, il n'en était pas question.

Cependant cet homme équitable qui ne voulait point condamner saint Paul, ne craignait pas de le livrer à ses ennemis. Car au lieu de le juger à Césarée, où tout était disposé pour cela, et le renvoyer aussitôt, il proposa de le transporter à Jérusalem, pour faire plaisir aux Juifs, qui avaient fait un complot pour le tuer, ou sur le chemin, ou bien dans Jérusalem, où tout le peuple était à eux. Ce qui obligea saint Paul à dire à Festus (*Ibid.*, 9-11) : « Je n'ai fait aucun tort aux Juifs, comme vous le savez parfaitement : personne ne me peut livrer à eux. J'appelle à César, et c'est à son tribunal que je dois être jugé. »

Voici tout ce que Festus trouvait de réel et de sérieux dans cette affaire ; faire plaisir aux Juifs, contenter la curiosité d'Agrippa, résoudre ce qu'il fallait écrire à l'empereur. Quand on allait plus avant et qu'on voulait examiner le fond, on était fou.

IVe PROP. *Autre erreur : les égards humains font que ceux qui sont bien instruits de certains points de religion, n'en osent ouvrir la bouche.* — Agrippa qui était Juif, attaché à sa religion, et bien instruit des prophéties, agissait plus sérieusement. Saint Paul qui le connut, le prit à témoin des faits qu'il avançait touchant Jésus-Christ, « Et lorsque Festus lui cria qu'il était fou : Non, non, dit-il (*Act.* XXVI, 24-26), très-excellent Festus, je ne suis pas fou : le roi sait la vérité de ce que je dis, et je parle hardiment devant lui. Car tout cela ne s'est point passé dans un coin, mais aux yeux de tout le public. » Puis adressant la parole au roi lui-même : « O roi Agrippa ! » dit-il (*Ibid.*, 27), « ne croyez-vous pas aux prophètes ? Je

sais que vous y croyez. » Saint Paul voulait l'engager à dire de bonne foi, devant Festus et les Romains, ce qu'il savait sur ce sujet-là ; et il devait ce témoignage à des païens. Mais il ne fait qu'éluder : et sans rien dire de tant de merveilles qui s'étaient passées en Judée, ni même oser témoigner de ce qu'il croyait des prophéties, où il était tant parlé du Christ, il se contenta de répondre à saint Paul, par manière de raillerie : « Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être Chrétien. » (*Ibid.*, 28)

Voilà ce que pensaient les grands de la terre, les rois, et tous les hommes du monde, sur la grande affaire de ce temps-là, qui était celle de Jésus-Christ. On ne voulait ni le savoir, ni l'approfondir, ni dire ce que l'on en savait. Qui peut après cela s'étonner de ce qu'on en trouve si peu de chose dans les histoires profanes?

Ve Prop. *Indifférence des sages du monde sur la religion.* — Mais il n'y eut rien alors de plus merveilleux que les Athéniens. Athènes était de tout temps le siége de la politesse, du savoir et de l'esprit : les philosophes y triomphaient ; et depuis qu'assujettie aux Romains elle n'avait plus à traiter de la paix et de la guerre, ni les affaires d'État, elle s'était toute tournée à la curiosité : « en sorte qu'on n'y pensait à autre chose, qu'à dire ou à ouïr quelque nouveauté (*Act.* XVII, 21), » surtout en matière de doctrine. Saint Paul y étant arrivé, il se trouvait dans le Lycée avec les philosophes stoïciens et épicuriens « Il discourait avec eux. Les uns disaient : Que veut dire ce discoureur? Et les autres : C'est assurément un homme qui s'est entêté de nouvelles divinités (ou comme ils parlaient), de nouveaux démons. » (*Act.* XVII, 18.) Ils se souvenaient que parmi eux on avait fait une pareille accusation à Socrate : et ils s'en tenaient toujours à leurs anciennes idées. Sur cela on le mena à l'aréopage (*Ibid.*, 19 seq.), la plus célèbre compagnie de toute la Grèce, sans autre vue que de contenter la curiosité des Athéniens ; et on tint pour cela le sénat exprès. Paul fut écouté tant qu'il débita les grands principes de la philosophie ; et la Grèce fut bien aise de lui entendre citer si à propos ses poëtes. Mais depuis qu'il vint au principal, qui était de leur annoncer Jésus-Christ ressuscité, et les miracles que Dieu avait faits pour montrer que ce Jésus-Christ était celui qu'il avait choisi pour déclarer sa volonté aux hommes ; « les uns se moquèrent de Paul (*Ibid.*, 32), » les autres plus polis à la vérité, mais au fond ni mieux disposés, ni moins indifférents, lui dirent honnêtement : « Nous vous entendrons une autre fois sur cette matière. Et Paul sortit ainsi du milieu d'eux. » (*Ibid.*, 32, 33.) En pénétrant davantage, l'affaire fût devenue sérieuse ; il eût fallu tout de bon se convertir : et le monde ne voulait songer qu'à la curiosité et à son plaisir.

On en avait usé de même dès le commencement envers Jésus-Christ. Hérode, à qui Pilate l'avait envoyé, ne voulait voir que des miracles; et il aurait souhaité qu'un Dieu employât sa toute-puissance pour le divertir. Parce qu'il ne voulut pas lui faire un jeu des ouvrages de sa puissante main, il le méprisa, et le renvoya comme un fou, avec un habit blanc dont il le revêtit. (*Luc.* XXIII, 8, 11.)

Pilate ne fit pas mieux. Comme Jésus lui eut dit : « Je suis né, et je suis venu dans le monde afin de rendre témoignage à la vérité (*Joan.* XVIII, 37) : » parole profonde, où il voulait lui apprendre à chercher la vérité de Dieu ; il lui repartit : « Et qu'est-ce que la vérité? » (*Ibid.*, 38) Après quoi il leva le siége sans s'en informer davantage : comme s'il eût dit : La vérité, dites-vous! et qui la sait? ou que nous importe de la savoir, cette vérité qui nous passe? Les mondains et surtout les grands ne s'en soucient guère, et ils n'ont à cœur que les plaisirs et les affaires.

Nous ne sommes pas meilleurs que tous ceux dont nous venons de parler, et si nous ne méprisons pas si ouvertement Jésus-Christ et sa doctrine, quand il en faut venir au sérieux de la religion, c'est-à-dire à la pratique, et à sacrifier son ambition ou son plaisir à Dieu et à son salut, nous nous rions secrètement de ceux qui nous le conseillent ; et la religion ne nous est pas moins un jeu qu'aux infidèles.

VIe Prop. *Comment la politique en vint enfin à persécuter la religion avec une iniquité manifeste.* — Si on n'eût fait que discourir de la religion comme d'une matière curieuse, le monde ne l'aurait peut-être pas persécutée : mais comme on vit qu'elle condamnait ceux qui ne la suivaient pas, les intérêts s'en mêlèrent. Les pharisiens ne purent souffrir qu'on décriât leur avarice, ni qu'on vînt ruiner la domination qu'ils usurpaient sur les consciences. Ceux qui faisaient des idoles, et les autres qui profitaient parmi les païens du culte superstitieux, animaient le peuple. On se souvint que « Diane était la grande déesse des Ephésiens, quand on vit qu'en la décriant, la majesté de son temple que tout le monde révérait (*Act.* XIX, 27, 28),» et ensemble la grande considération, et le grand profit qui venaient de ce côté-là aux particuliers et au public (*Ibid.*, 25, 26), s'en allaient à rien.

Rome elle-même se fâcha qu'on voulût décrier ses dieux, à qui elle se persuadait qu'elle devait ses victoires. Les empereurs s'irritèrent de ce qu'on ne voulait plus les adorer. La politique romaine décida qu'il s'en fallait tenir à la religion ancienne; et qu'y souffrir du changement, c'était l'exposer à sa ruine. On voulut s'imaginer des séditions, des révoltes, des guerres civiles, dans l'établissement du christianisme ; encore que l'expérience fît voir, qu'en effet la religion s'établissait, sans même que les persécutions, quelque violentes qu'elles fussent, excitassent, je ne dis pas aucun mouvement et aucune désobéissance, mais même

aucun murmure dans les Chrétiens. Mais le monde superbe et corrompu ne voulait pas se laisser convaincre d'ignorance et d'aveuglement, ni souffrir une religion qui changeait la face du monde.

VIIe Prop. *Les esprits faibles se moquent de la piété des rois.* — Michol, femme de David, nourrie dans le faste et sans piété avec son père Saül, quand elle vit le roi, son mari, tout transporté devant l'arche qu'il faisait porter dans Sion avec une pompe royale, « le méprisa en son cœur. Qu'il était beau, » disait-elle (*II Reg.* VI, 16, 20), « de voir le roi d'Israël avec les servantes, marchant nu comme un bateleur! » Ne faisait-il pas là un beau personnage? Mais David, quoiqu'il l'aimât tendrement, lui répondit (*Ibid.*, 21, 22) : « Vive le Seigneur, qui m'a élevé plutôt que votre père et sa maison! je m'humilierai encore plus que je n'ai fait devant lui, et je serai méprisable à mes yeux; et je tiendrai à gloire de m'humilier, comme vous disiez, avec les servantes. »

Il ne faut point laisser dominer cet esprit de raillerie dans les cours; surtout dans les femmes, quand même elles seraient reines : puisque c'est là au contraire ce qu'on doit le plus réprimer. Dieu récompensa la piété de David, et punit Michol par une éternelle stérilité. (*II Reg.* VI, 23.)

VIIIe Prop. *Le sérieux de la religion connu des grands rois. Exemple de David.*—L'arche était dans l'ancien peuple le symbole de la présence de Dieu, bien inférieur à celui que nous avons dans l'Eucharistie : et néanmoins la dévotion de David pour l'arche était immense. Quand il la fit transporter en Sion, il fit au peuple de grandes largesses en l'honneur d'un jour si solennel. « On immolait des victimes (tout le long du chemin où passait l'arche). Elle marchait au son des trompettes, des tambours et des hautbois, et de toute sorte d'instruments de musique. » Le roi, dépouillé de l'habit royal qu'il n'osa porter devant Dieu, « et revêtu simplement d'une tunique de lin, allait après, avec tout le peuple et ses capitaines en grande joie, jouant de sa lyre et dansant de toutes ses forces, dans le transport où il était. (*II Reg.* VI, 13 seq.; *I Par.* XV, 25 seq.) » C'étaient des cérémonies que le temps autorisait.

Dans une occasion plus lugubre, lorsqu'en punition de son péché il fuyait devant Absalon, nous avons vu qu'on lui apporta l'arche, comme la seule chose qui lui pouvait donner de la consolation. Mais il ne se jugea pas digne de la voir en l'état où il était, où Dieu le traitait comme un pécheur. « Hé! » dit-il (*II Reg.* XV, 25), « si je trouve grâce devant le Seigneur (après ces jours de châtiments), il me la montrera un jour en son tabernacle. » C'était là le plus cher objet de ses vœux. Et durant le temps de Saül, banni de son pays et des saintes assemblées du peuple de Dieu, il ne soupirait qu'après l'arche. Grand exemple, pour faire connaître ce qu'on doit sentir en présence de l'Eucharistie, dont l'arche n'était qu'une figure imparfaite.

IXe Prop. *Le prince doit craindre trois sortes de fausse piété : et premièrement la piété à l'extérieur, et par politique.* — Deux raisons doivent faire craindre au prince de donner trop à l'extérieur, dans les exercices de la piété. La première, parce qu'il est un personnage public; par conséquent, composé et peu naturel, s'il n'y prend garde, par les grands égards qu'il doit avoir pour le public, qui a les yeux attachés sur lui. Secondement, parce qu'en effet la piété est utile à établir la domination; de sorte qu'insensiblement le prince pourrait s'accoutumer à la regarder de ce côté là. Ainsi Saül disait à Samuel qui l'abandonnait, et ne voulait plus assister avec lui au sanctuaire de Dieu devant tout le peuple (*I Reg.* XV, 30) : « J'ai mal fait; mais honorez-moi devant Israël, et devant les sénateurs de mon peuple; et retournez avec moi pour adorer le Seigneur votre Dieu. » Il ne voulait plus l'appeler le sien; et peu soigneux de la religion, il ne songeait plus qu'à garder les dehors par politique.

Ainsi les rois d'Israël se montraient quelquefois pieux contre Baal et ses idoles. Mais ils se gardaient bien de détruire les veaux d'or que Jéroboam avait érigés pour y attacher le peuple. Car « il avait dit en lui-même (*III Reg.* XII, 26-28) : Le royaume retournera à la maison de David, si ce peuple monte toujours à Jérusalem dans la maison du Seigneur pour y offrir les sacrifices. Le cœur de ce peuple se tournera vers Roboam, roi de Juda, et ils me feront mourir, et ils retourneront à lui. Ainsi par un conseil médité, il fit deux veaux d'or; et il leur dit : Ne montez plus à Jérusalem; ô Israël! voilà tes dieux, qui t'ont tiré de la terre d'Egypte! »

Ainsi Jehu massacra tous les sacrificateurs de Baal, et il en brisa la statue, et il mit le feu dans son temple. Et comme s'il eût voulu s'acquitter de tous les devoirs de la religion, il prend dans son chariot le saint homme Jonadab, fils de Réchab, pour être témoin de sa conduite. « Venez, lui dit il (*IV Reg.* X, 16, 29), et voyez mon zèle pour le Seigneur! Mais il ne se retira pas des péchés de Jéroboam, ni des veaux d'or, qu'il avait dressés à Béthel et à Dan. » La raison d'Etat ne le voulait pas.

Telle est la religion d'un roi politique. Il fait paraître du zèle dans les choses qui ne blessent pas son ambition, et il semble même vouloir contenter les plus gens de bien : mais la fausse politique l'empêche de pousser la piété jusqu'au bout. Joachaz, un des successeurs de Jéhu dans le royaume d'Israël, sembla vouloir aller plus loin. « Dieu avait livré Israël, à Hazaël, roi de Syrie, et à son fils Bénadab : et Joachaz pria le Seigneur, qui écouta sa voix : car il eut pitié d'Israël, que ces rois avaient réduit à l'extrémité. » (*IV Reg.* XIII, 3-5.) Mais Joachaz, qui semblait vouloir retourner à Dieu de tout son cœur dans sa pénitence, n'eut pas la force d'abattre ces veaux d'or, qui étaient le scandale d'Israël : « et il ne se retira pas des péchés de Jéroboam : Dieu

aussi l'abandonna. Et le roi de Syrie fit de lui et de son peuple comme on fait de la poudre qu'on secoue dans la batture.» (*IV Reg.* XIII, 6, 7.)

Tout cet extérieur de piété n'est qu'hypocrisie; et il est familier aux princes rusés, qui ne songent qu'à amuser le peuple par les apparences. Ainsi Hérode, ce vieux et dissimulé politique, faisant semblant d'être zélé pour la loi des Juifs, jusqu'à rebâtir le temple avec une magnificence qui ne cédait rien à celle de Salomon, en même temps il élevait des temples à Auguste.

Et on sait ce qu'il voulut faire contre Jésus-Christ. (*Matth.* II, 3 seq.) A ne regarder que l'extérieur, il ne désirait rien tant que d'adorer avec les mages ce roi des Juifs, nouveau-né. Il assembla le conseil ecclésiastique, comme un homme qui ne voulait autre chose que d'être éclairci des prophéties; mais tout cela pour couvrir le noir dessein d'assassiner le Sauveur, que le titre de roi des Juifs rendait odieux à son ambition; encore que la manière dont il voulut paraître aux hommes, montrât assez que son royaume n'était pas de ce monde.

Xe PROP. *Seconde espèce de fausse piété : la piété forcée ou intéressée.* — Telle était celle d'Holopherne, lorsqu'il disait à Judith (*Judith* XI, 21) : «Votre Dieu sera mon Dieu, s'il fait pour moi ce que vous promettez,» c'est-à-dire tant de victoires. Les ambitieux adoreront qui vous voudrez, pourvu que leur ambition soit contente.

« Hérode craignait saint Jean qui le reprenait (avec une force invincible) : car il savait que c'était un homme saint et juste; et il faisait plusieurs choses par son avis, et il l'écoutait volontiers.» (*Marc.* VI, 20; *Luc.* III, 19.) Car nous avons vu que ces politiques veulent quelquefois contenter les gens de bien. Mais tout cela n'était qu'artifice ou terreur superstitieuse; puisqu'il craignait tellement saint Jean, qu'après lui avoir fait couper la tête, il craignait encore qu'il ne fût ressuscité des morts (*Marc.* VI, 16), pour le tourmenter.

Ecoutez un Antiochus, ce superbe roi de Syrie. «Il est juste, dit-il (*II Mach.* IX, 12 seq.), d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel n'entreprenne pas de s'égaler à lui. Et il ne parle que d'égaler aux Athéniens les Juifs, qu'il ne jugeait pas dignes seulement de la sépulture; et d'affranchir Jérusalem, qu'il avait si cruellement opprimée : de combler de dons le temple qu'il avait dépouillé; et enfin de se faire Juif. » Mais c'est qu'il sentait la main de Dieu, à laquelle il s'imaginait se pouvoir soustraire, par toutes ses vaines promesses. Dieu méprisa sa pénitence forcée : « et ce méchant demandait la miséricorde, qu'il ne devait pas obtenir. » (*II Mach.* IX, 13.)

Galère Maximien, et Maximin, les deux plus cruels persécuteurs de l'Église des Chrétiens, moururent avec un aveu aussi forcé et aussi vain de leur faute (31) : et avant que de les livrer au dernier supplice, Dieu leur fit faire amende honorable à son peuple, qu'ils avaient si longtemps tyrannisé.

XIe PROP. *Troisième espèce de fausse piété : la piété mal entendue, et établie où elle n'est pas.* — « Va, et passe au fil de l'épée ce méchant peuple d'Amalec : et ne réserve rien de cette nation impie, que j'ai dévouée à la vengeance, » dit le Seigneur à Saül. « Et ce prince sauva du butin les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur. Mais Samuel lui dit : Sont-ce des victimes ou des sacrifices que le Seigneur demande, et non pas qu'on obéisse à sa voix? L'obéissance vaut mieux que le sacrifice; et il est meilleur d'obéir, que d'offrir la graisse des béliers : car désobéir, c'est comme qui consulterait les devins; et ne se soumettre pas, c'est le crime d'idolâtrie. » (*I Reg.* XV, 18, seq.)

La sentence partit d'en haut. « Dieu t'a rejeté, dit Samuel; et tu ne seras plus roi. » (*Ibid.*, 23)

Hérode, qui fit mourir saint Jean-Baptiste, au milieu de ses plus grands crimes, n'était pas sans quelques sentiments de religion. Il mit en prison le saint précurseur qui le reprenait hautement de son inceste. Mais en même temps nous avons vu « qu'il le craignait, sachant que c'était un homme juste et saint; qu'il le faisait venir souvent, et même suivait ses conseils. » (*Marc.* VI, 20) Il se livra néanmoins à la fin; et injustement scrupuleux, la religion du serment l'emporta à son crime. « Il fut fâché de s'être engagé; mais à cause du serment qu'il avait fait, et de la compagnie, il passa outre. » (*Matth.* XIV, 9; *Marc.* VI, 26) Il en eut peur, après même qu'il l'eut fait mourir : « et entendant les miracles de Jésus, Jean, » dit-il, « que j'ai décollé revit en lui, et c'est sa vertu qui opère. » (*Matth.* XIV, 1, 2) Il méprisait la religion, la superstition le tyrannise. Il écoutait et considérait celui qu'il tenait dans les fers; un prisonnier qui avait du crédit à la cour; l'intrépide censeur du prince, et l'ennemi déclaré de sa maîtresse, qui néanmoins se faisait écouter; un homme qu'on faisait mourir, et qu'après cela on craignait encore. Tant de craintes qui se combattaient : celle de perdre un homme saint, celle d'ouïr de sa bouche des reproches trop libres, celle de troubler ses plaisirs, celle de paraître faible à la compagnie, celle de la justice divine qui ne cessait de revenir quoique si souvent repoussée; tout cela faisait ici un étrange composé. On ne sait que croire d'un tel prince : on croit tantôt qu'il a quelque religion, et tantôt qu'il n'en a point du tout. C'est une énigme inexplicable, et la superstition n'a rien de suivi.

On multiplie ses prières, qu'on fait rouler sur les lèvres sans y avoir le cœur. Mais c'est imiter les gentils, « qui s'imaginent, » dit le Fils de Dieu (*Matth.* VI, 7), « être exau-

(31) EUSEB., *Hist. eccl.*, l. VIII, c. 16, 17; et lib. IX, c. 10; LACT., *De mort. pers.*, n. 33, 49.

cés en multipliant leurs paroles. » Et on entend de la bouche du Sauveur (*Matth.* xv, 8; *Isa.* xxix, 13) : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est loin de moi. »

On gâte de très-bonnes œuvres ; on jeûne et on garde avec soin les abstinences de l'Eglise ; il est juste : mais, comme dit le Fils de Dieu, « on laisse des choses de la loi plus importantes, la justice, la miséricorde, la fidélité. Il fallait faire les unes et ne pas omettre les autres. (*Matth.* xxiii, 23.) Savez-vous quel est le jeûne que j'aime, dit le Seigneur? Délivrez ceux qui sont détenus dans les prisons; déchargez un peuple accablé d'un fardeau qu'il ne peut porter ; nourrissez le pauvre, habillez le nu : alors votre justice sera véritable, et resplendissante comme le soleil. » (*Isa.* lviii, 6-8)

Vous bâtissez des temples magnifiques ; vous multipliez vos sacrifices, et vous faites dire des Messes à tous les autels. Mais Jésus-Christ répond : « Allez apprendre ce que veut dire cette parole : J'aime mieux la miséricorde que le sacrifice. (*Matth.* ix, 13.) Le sacrifice agréable à Dieu, c'est un cœur contrit, et abaissé devant lui. (*Psal.* l, 19.) La vraie et pure religion, c'est de soulager les veuves et les oppressés, et de tenir son âme nette de la contagion de ce siècle. » (*Jac.* i, 27.)

Mettez donc chaque œuvre en son rang. Si en faisant les petites, vous croyez vous racheter de l'obligation de faire les grandes, vous serez de ceux dont il est écrit (*Isa.* lix, 4-7) : « Ils se fient dans des choses de néant. Ils ont tissu des toiles d'araignée. Leurs toiles ne seront pas capables de les habiller, et ils ne seront pas couverts de leurs œuvres : car leurs œuvres sont des œuvres inutiles, et leurs pensées sont des pensées vaines. »

ARTICLE V.

Quel soin ont eu les grands rois du culte de Dieu.

Première Proposition. *Les soins de Josué, de David et de Salomon pour établir l'arche d'alliance, et bâtir le temple de Dieu.* — Josué n'eut pas plutôt conquis et partagé la terre promise, que pour la mettre à jamais sous la protection de Dieu, qui l'avait donnée à son peuple, « il établit le siége de la religion à Silo, où il mit le tabernacle. » (*Josue* xviii, 1). Il fallait commencer par là, et mettre Dieu en possession de cette terre, et de tout le peuple, dont il était le vrai roi.

David trouva dans la suite un lieu plus digne à l'Arche et au tabernacle, et l'établit dans Sion, où il la fit transporter en grand triomphe (*II Reg.* vi, 12, seq.) : et Dieu choisit Sion et Jérusalem, comme le lieu où il établissait son nom et son culte.

Il fit aussi, comme on a vu les préparatifs du temple, où Dieu voulait être servi avec beaucoup de magnificence, y consacrant les dépouilles des nations vaincues. (*II Reg.* viii; *I Par.* xxii.)

Il en désigne le lieu, que Dieu même avait choisi, et charge Salomon de le bâtir.

Salomon fit ce grand ouvrage avec la magnificence qu'on a vue ailleurs. Car il le voulait proportionner, autant qu'il pouvait, à la grandeur de celui qui voulait y être servi. « La maison, » dit-il (*II Par.* ii, 5), « que je veux bâtir est grande, parce que notre Dieu est au-dessus de tous les dieux. Qui serait donc assez puissant, pour lui bâtir une maison digne de lui ? »

IIe Prop. *Tout ce qu'on fait pour Dieu de plus magnifique, est toujours au-dessous de sa grandeur.* — Ce fut le sentiment de Salomon, après qu'il eut bâti un temple si riche, que rien n'égala jamais. « Qui pourrait croire, » dit-il (*II Par.* vi, 18), « que Dieu habite sur la terre avec les hommes ; lui que les cieux, et les cieux des cieux ne peuvent renfermer ? » Et David qui en avait fait les préparatifs, quoiqu'il n'eût rien épargné, et qu'il eût consacré à cet ouvrage « cent mille talents d'or, un million de talents d'argent, avec du cuivre et du fer sans nombre, et les pierres avec tous les bois qu'il fallait pour un si grand édifice (*I Par.* xxii, 14), » sans épargner le cèdre, qui est le plus précieux, il trouvait tout cela pauvre, en comparaison de son désir : « J'ai, » dit-il, « offert tout cela dans ma pauvreté. » (*Ibid.*)

IIIe Prop. *Les princes font sanctifier les fêtes.* — Moïse fait mettre en prison, et ensuite il punit de mort, par ordre de Dieu, celui qui avait violé le sabbat. (*Num.* xv, 32 seq.) La loi chrétienne est plus douce, et les Chrétiens plus dociles n'ont pas besoin de telles rigueurs, mais aussi se faut-il garder de l'impunité.

Les ordonnances sont pleines de peines contre ceux qui violent les fêtes et surtout le saint dimanche. Et les rois doivent obliger les magistrats à tenir soigneusement la main à l'entière exécution de ces lois, contre lesquels on manque beaucoup, sans qu'on y ait apporté tous les remèdes nécessaires.

C'est principalement de la sanctification des fêtes que dépend le culte de Dieu, dont le sentiment se dissiperait dans les occupations continuelles de la vie, si Dieu n'avait consacré des jours pour y penser plus sérieusement, et renouveler en soi-même l'esprit de la religion.

Les saints rois Ezéchias et Josias sont célèbres, dans l'histoire du peuple de Dieu, pour avoir fait solenniser la pâque avec religion et une magnificence extraordinaire. Tout le peuple fut rempli de joie : « on n'avait jamais rien vu de semblable depuis le temps de Salomon. » C'est ce qu'on dit de la pâque d'Ezéchias. (*II Par.* xxx, 26.) Et on dit de celle de Josias (*IV Reg.* xxiii, 22, 23; *II Par.* xxxv, 18) : « qu'il ne s'en était point fait de semblable sous tous les rois précédents, ni depuis le temps de Samuel. »

Les fêtes des Chrétiens sont beaucoup plus simples, moins contraignantes ; et en même temps beaucoup plus saintes, et beaucoup plus consolantes que celles des Juifs, où il n'y avait que les ombres des vérités qui nous ont été révélées : et cependant on est bien plus lâche à les célébrer.

IVe Prop. *Les princes ont soin non-seulement des personnes consacrées à Dieu, mais encore des biens destinés à leur subsistance.* — « Honorez le Seigneur de toute votre âme ; honorez aussi ses ministres. » (*Eccli.* VII, 33.)

« Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise, » dit Jésus-Christ même à ses disciples. (*Luc.* X, 16.)

« Prenez garde de n'abandonner jamais le lévite, tant que vous serez sur la terre. » (*Deut.* XII, 19.) La terre vous avertit, en vous nourrissant, que vous pourvoyiez à la subsistance des ministres de Dieu qui la rend féconde.

Toute la Loi est pleine de semblables préceptes. Abraham en laissa l'exemple à toute sa postérité, en donnant la dîme des dépouilles remportées sur ses ennemis à Melchisédech, le grand pontife du Dieu très-haut, qui le bénissait et offrait le sacrifice pour lui et pour tout le peuple. (*Gen.* XIV, 18-20.)

Abraham suivit en cela une coutume déjà établie. On la voit dans tous les peuples, dès la première antiquité. Et nous en avons un beau monument dans l'Egypte, sous Pharaon et Joseph. Tous les peuples vendirent leur terre au roi pour avoir du pain, « excepté les sacrificateurs, à qui le roi avait donné leur terre, qu'ils ne furent point obligés de vendre comme les autres ; sans compter que leur nourriture leur était fournie des greniers publics, par ordre du roi. » (*Gen.* XLVII, 22.)

Le peuple d'Israël ne se plaignait pas d'être chargé de la nourriture des lévites et de leurs familles, qui faisaient plus d'une douzième partie de la nation, étant une de ses tribus des plus abondantes. Au contraire, on les nourrissait avec joie. Il y avait du temps de David trente-huit mille lévites, à les compter depuis trente ans, sans y comprendre les sacrificateurs enfants d'Aaron, divisés en deux familles principales par les deux fils d'Aaron, et subdivisés du temps de David en vingt-quatre familles très nombreuses sorties de ces deux premières. (*I Par.* XIII, 3 seq.) Tout le peuple les entretenait de toutes choses très-abondamment, avec leurs familles : car les lévites n'avaient d'autres possessions ni partages parmi leurs frères, que les dîmes, les prémices, les oblations, et le reste que le peuple leur donnait. Et on mettait dans cet entretien un des principaux exercices de la religion, et le salut de tout le peuple.

Ve Prop. *Les soins admirables de David.* — Les grands rois de la maison de David ont rendu leur règne célèbre, par le grand soin qu'ils ont pris de maintenir l'ordre du ministère, et de toutes les fonctions des sacrificateurs et des lévites, selon la loi de Moïse.

David leur en avait donné l'exemple ; et il fit ce beau règlement qui fut suivi et exécuté par ses successeurs. Ce roi, aussi pieux et aussi sage que guerrier et victorieux, employa à cette grande affaire les dernières années de sa vie, pendant que tout le royaume était en paix : assisté des principaux du royaume et surtout du souverain pontife, avec les chefs des familles lévitiques et sacerdotales, et des prophètes Gad et Nathan (*Ibid.*, 2, seq. ; XXIV, 6 ; *II Par.* XXIX, 25), étant lui-même prophète, et rangé dans l'Ecriture au nombre des hommes inspirés de Dieu.

Avec ce conseil, et par une inspiration particulière, il régla les heures du service. « Il ordonna aux lévites de venir au temple le matin et le soir, pour y bénir Dieu, et pour y chanter ses louanges. » (*I Par.* XXIII, 30.)

Il établit la subordination nécessaire dans ce grand corps des ministres consacrés à Dieu, en ordonnant aux lévites de servir « chacun à leur rang, en gardant les rites sacrés, et toutes les observances des enfants d'Aaron, qui présidaient à ces fonctions par l'ordre de Dieu (*Ibid.*, 32 ; XXIV, 19), » et selon la loi de Moïse.

Parmi ces lévites, il y en avait trois principaux « qui servaient auprès du roi : Asaph, Idithun, et Héman. Ce dernier était appelé le Voyant ou le prophète du roi (*I Par.* XXV, 2, 5, 6), » et Asaph prophétisait aussi auprès du prince ; il est aussi appelé le Voyant (*II Par.* XXIX, 30), et se rendit si célèbre par ses cantiques, qu'on le rangeait avec David. Tels étaient les ecclésiastiques, pour parler à notre manière, qui approchaient le plus près de la personne du roi : des gens inspirés de Dieu, et les plus célèbres de leur ordre. David avait aussi auprès de lui un sacrificateur nommé Ira, qui était honoré du titre de prêtre ou de sacrificateur de David. (*II Reg.* XX, 26.)

VIe Prop. *Soin des lieux ou des vaisseaux sacrés.* — Le roi Joas, instruit par Joïada, souverain pontife, fit venir les lévites avec les autres sacrificateurs, pour les obliger à travailler aux réparations du temple qu'ils négligeaient depuis plusieurs années. Il en prescrivit l'ordre, et en régla les fonds : et un officier commis par le roi les touchait avec le pontife, ou quelqu'un commis de sa part, pour les mettre entre les mains des ouvriers, « qui rétabliraient le temple dans sa première splendeur et solidité. Le reste de l'argent fut apporté au roi et au pontife ; et on en fit des vaisseaux d'or et d'argent, pour servir aux sacrifices. » (*IV Reg.* XII, 4, 7 seq ; *II Par.* XXIV, 5 seq.)

Ezéchias ne se rendit pas moins célèbre, lorsqu'il assembla les lévites et les sacrificateurs (*II Par.* XXIX, 5, 16 seq.), pour les obliger à purifier avec soin le temple et les vaisseaux sacrés, qui avaient été profanés par les rois impies. Et il fit soigneusement exécuter le règlement de David. (*Ibid.*, 25.)

On ne peut assez louer le saint roi Josias, et le soin qu'il prit de purifier et de rebâtir le temple. (*IV Reg.* XXII, XXIII ; *II Par.* XXXIV.) Dieu inspira un auteur sacré pour lui donner cet éloge, afin d'exciter les rois à de semblables pratiques.

VIIe Prop. *Louanges de Josias et de David.*

— L'*Ecclésiastique* parle ainsi de Josias (*Eccli.* XLIX, 1-4) : « La mémoire de Josias est douce comme une composition de parfums faite d'une main habile ; elle est douce en toutes les bouches comme du miel ; et comme une excellente musique dans un banquet où on a servi du vin le plus exquis. Il a été envoyé de Dieu pour inspirer la pénitence à la nation ; et il a ôté (du temple et de la terre) toutes les abominations. Dieu gouverna son cœur et fortifia sa piété, dans un temps d'iniquité et de désordre, » où tout était corrompu par les mauvais exemples des rois ses prédécesseurs.

Le même auteur sacré célèbre aussi en ces termes les louanges de David (*Eccli.* XLVII, 9-12) : « Il a glorifié Dieu dans toutes ses œuvres. Il l'a loué de tout son cœur » (dans ses divins psaumes que tout le peuple chantait). « Il a aimé de tout son cœur le Dieu qui l'avait fait, et Dieu l'a rendu puissant contre ses ennemis. Il a rangé les chantres devant l'autel, et il a composé des airs agréables pour les hommes, qu'ils devaient chanter par leur voix harmonieuse. Il a rempli de splendeur la célébration du service divin : et sur la fin de sa vie il a distribué le temps, en sorte qu'on louât le saint nom du Seigneur, et que dès le matin on le célébrât dans son sanctuaire. »

Voilà comme le Saint-Esprit loue les rois pieux, qui ont pris soin de régler les ministères sacrés, de décorer le temple, et de faire faire le service divin avec la splendeur convenable.

VIIIe PROP. *Soin de Néhémias ; et comme il protége les lévites contre les magistrats.* — Il ne faut pas oublier Néhémias, gouverneur du peuple de Dieu sous les rois de Perse, et restaurateur du temple et de la cité sainte. Il fit justice aux lévites qu'on avait privés de leurs droits. (*II Esdr.* XIII, 10.) Les chantres sacrés, et tous les autres ministres, qui avaient été contraints de se retirer chez eux, et d'abandonner le service, faute d'avoir reçu le juste salaire qui leur était ordonné, furent rappelés. Il ôta à Tobie le maniement, qu'Eliasib sacrificateur, son parent, lui avait donné pour l'enrichir : et disposa, selon l'ancien ordre, des fonds destinés au temple et au service divin. (*Ibid.*, 5, 7, 8, 9.) Il soutint la cause des lévites contre les magistrats (qui avaient manqué à leurs devoirs envers eux), et il mit leurs grains et leurs revenus en des mains fidèles : préposant à ce ministère le prêtre Sélémias, et quelques lévites. (*Ibid.*, 11, 13.) Au surplus, en prenant soin d'eux, il leur fit soigneusement garder les règlements de David. (II *Esdr.* XII, 24, 44, 45.) La subordination fut observée : le peuple rendait honneur aux lévites, en leur donnant ce qu'il leur devait ; et les lévites le rendaient aux enfants d'Aaron (*II Esdr.* XII, 46), qui étaient leurs supérieurs. « Ils gardaient soigneusement toutes les observances de leur Dieu. » (*Ibid.*, 44.)

Néhémias y tenait la main : il ordonnait aux sacrificateurs et aux lévites de veiller à ce qui leur était prescrit. « Il disait aux lévites de se purifier, et ne pouvait souffrir ceux qui profanaient le sacerdoce, et méprisaient le droit sacerdotal et lévitique (*II Esdr.* XIII, 22, 29), » c'est-à-dire les règlements que leur prescrivaient leurs offices : ce qui lui faisait dire avec confiance (*Ibid.*, 14, 30, 31) : « O Dieu, souvenez-vous de moi en bien : et n'oubliez pas le soin que j'ai eu de la maison de mon Dieu, et de ses cérémonies, et de l'ordre sacerdotal et lévitique. »

O prince ! suivez ces exemples. Prenez en votre garde tout ce qui est consacré à Dieu, et non-seulement les personnes, mais encore les lieux et les biens qui doivent être employés à son service. Protégez les biens des églises, qui sont aussi les biens des pauvres. Souvenez-vous d'Héliodore et de la main de Dieu qui fut sur lui, pour avoir voulu envahir les biens mis en dépôt dans le temple. (*II. Mach.* III, 24 seq.) Combien plus faut-il conserver les biens non-seulement déposés dans le temple, mais donnés en fonds aux églises !

IXe PROP. *Réflexions que doivent faire les rois, à l'exemple de David, sur leur libéralité envers les églises ; et combien il est dangereux de mettre la main dessus.* — Ces grands biens viennent des rois, je l'avoue : ils ont enrichi les églises de leurs libéralités ; et les peuples n'en ont point fait, sans que leur autorité y ait concouru : mais tout ce qu'ils ont donné, ils l'avaient premièrement reçu de Dieu. « Qui suis-je (*I Par.* XXIX, 14), » disait David ; « qu'est-ce que tout mon peuple, que nous osions vous promettre tous ces présents pour votre temple ? Tout est à vous, et nous vous donnons ce que nous avons reçu de votre main. »

Il continue (*Ibid.*, 15) : « Nous sommes des voyageurs et des étrangers devant vous, comme tous nos pères. » Nous n'avons rien qui nous soit propre : notre vie même n'est pas à nous. « Nos jours s'en vont comme une ombre, et nous n'avons qu'un moment à vivre. » Tout nous échappe, et il n'y a rien qui soit à nous. « O Seigneur notre Dieu ! toute cette abondance de richesses, que nous préparons pour votre saint temple, vient de votre main, et tout est à vous. » (*Ibid.*, 16.)

Quel attentat de ravir à Dieu ce qui vient de lui, ce qui est à lui, et ce qu'on lui donne, et de mettre la main dessus pour le remettre de dessus l'autel !

Mais le péril est bien plus grand de mettre la main sur les ministres de Dieu. « Ne touchez point à mes oints, » dit David. (*Psal.* CIV, 15.) Il parlait d'Abraham et d'Isaac, qui étaient au rang de ses sacrificateurs et de ses ministres. « Dieu ne permet pas au peuple de leur nuire, et il châtie les rois qui les offensent. » (*Ibid.*, 14.)

« Hérode fit couper la tête à Jacques, frère de Jean ; et, par complaisance pour les Juifs, il ajouta à son crime de mettre la main même sur Pierre, qu'il fit garder par seize soldats, dans le dessein de l'exposer au peuple après la fête de Pâques. » (*Act.* XII, 1-4.)

Mais Dieu, qui le destinait à souffrir dans un autre temps et dans un lieu plus célèbre, non-seulement le sut tirer de la prison, mais il sut encore faire sentir au tyran sa main puissante. Car, peu de temps après, livré à un orgueil insensé, pendant qu'il se laissait louer et admirer comme un Dieu, « l'ange du Seigneur le frappa, et il mourut mangé de vers. (*Ibid.*, 22, 23.) »

Saül, qui fit massacrer Achimélec et les autres sacrificateurs, pour avoir favorisé David, est en abomination devant Dieu et devant les hommes. « Ces officiers, à qui il commanda de les tuer, eurent horreur d'étendre leurs mains contre les prêtres du Seigneur. » Et il n'y eut que Doeg, Iduméen, un étranger et de la race des impies, qui osât souiller ses mains de leur sang, sans respecter le saint habit qu'ils portaient. (*I Reg.* XXII, 16, 17, 18.) David, pour avoir été l'occasion innocente de ce meurtre sacrilége, en frémit. « Je suis coupable, » dit-il « de ce sang injustement répandu. » Il prit en sa protection Abiathar, fils d'Achimélec. « Demeurez avec moi, lui dit-il, ne craignez rien; qui en veut à votre vie attaque la mienne, et mon salut est inséparable du vôtre. » (*Ibid.*, 22, 23).

Xe Prop. *Les rois ne doivent pas entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce; et ils doivent trouver bon que l'ordre sacerdotal les maintienne contre toute sorte d'entreprises.* — Lorsque Ozias voulut entreprendre sur ces droits sacrés et porter la main sur l'encensoir, les prêtres étaient obligés par la loi de Dieu à s'y opposer; autant pour le bien de ce prince que pour la conservation de leur droit, qui était, comme on a dit, celui de Dieu. Ils le firent avec vigueur; et se mettant devant le roi, avec leur pontife à leur tête, ils lui dirent : « Ce n'est point votre office, Ozias, de brûler de l'encens devant le Seigneur; mais c'est celui des sacrificateurs et des enfants d'Aaron, que Dieu a députés à ce ministère. Sortez du sanctuaire; ne méprisez pas notre parole : car cette entreprise, par laquelle vous prétendez vous honorer, ne vous sera pas imputée à gloire par le Seigneur notre Dieu. » (*II Par.* XXVI, 16, 17, 18.)

Au lieu de céder à ce discours et à l'autorité du pontife et de ses prêtres (*Ibid.*, 19, 20, 21), « Ozias se mit en colère, menaçant les prêtres, persistant à tenir en main l'encensoir pour offrir l'encens. La terre trembla. (*Amos* I, 1; *Zach.* XIV, 5.) La lèpre parut sur le front de ce prince, en présence des prêtres qui (avertis par ce miracle) furent contraints de le chasser du sanctuaire. Lui-même, effrayé d'un coup si soudain, sentit qu'il venait de la main de Dieu, et prit la fuite. La lèpre ne le quitta plus : et il le fallut séparer, selon la loi. Et son fils Joathan prit l'administration du royaume, et le gouverna sous l'autorité du roi son père. »

Au contraire, le pieux roi Josaphat, loin de rien attenter sur les droits sacrés du sacerdoce, distingua exactement les deux fonctions, la sacerdotale et la royale, en donnant cette instruction « aux lévites, aux sacrificateurs, et aux chefs des familles d'Israël, qu'il envoya dans toutes les villes pour y régler les affaires : Amarias, sacrificateur, votre pontife, conduira ce qui regarde le service de Dieu, et Zabadias, fils d'Ismahel, qui est le chef de la maison de Juda, conduira celles qui appartiennent à la charge du roi; et vous aurez les lévites pour maîtres et pour docteurs. » (*II Par.* XIX, 8-11.)

On voit avec quelle exactitude il distingue les affaires, et détermine à chacun de quoi il se doit mêler, ne permettant pas à ses ministres d'attenter sur les ministres des choses sacrées, ni réciproquement à ceux-ci d'entreprendre sur les droits royaux.

A la vérité, nous avons vu que les rois se sont mêlés des choses saintes : nous avons vu en même temps que c'était en exécution des anciens règlements, et des ordres déjà donnés de la part de Dieu; et encore avec les pontifes, les sacrificateurs et les prophètes.

Les choses saintes réservées à l'ordre sacerdotal sont encore plus clairement distinguées, dans le Nouveau Testament, d'avec les choses civiles et temporelles, réservées aux princes. C'est pourquoi les rois chrétiens, dans les affaires de la religion, se sont soumis les premiers aux décisions ecclésiastiques. Cent exemples le feraient voir, si la chose était douteuse; mais en voici un, entre les autres, qui regarde les rois de France.

XIe Prop. *Exemple des rois de France et du concile de Chalcédoine.* — Les sectateurs d'Elipandus, archevêque de Tolède, et de Félix, évêque d'Urgel, qui renouvelaient en Espagne l'hérésie de Nestorius, prièrent Charlemagne de prendre connaissance de ce différend, avec promesse de s'en rapporter à sa décision. Ce prince les prit au mot, et accepta l'offre, dans le dessein de les ramener à l'unité de la foi, par l'engagement où ils étaient entrés. Mais il savait comme un prince peut être arbitre en ces matières. Il consulta le Saint-Siége et en même temps les autres évêques, qu'il trouva conformes à leur chef; et, sans discuter davantage la matière dans sa lettre qu'il écrit aux nouveaux docteurs (32); il leur « envoie les lettres, les décisions et les décrets formés par l'autorité ecclésiastique; les exhortant à s'y soumettre avec lui, et à ne se croire pas plus savants que l'Église universelle : leur déclarant en même temps, qu'après ce concours de l'autorité du Siége apostolique, et de l'unanimité synodale, ni les novateurs ne pouvaient plus éviter d'être tenus pour hérétiques, ni lui-même et les autres fidèles n'osaient plus avoir de communion avec eux. » Voilà comme ce prince décida : et sa

(32) *Epist. Car. Mag. ad Elipand., Concil. Gall.*, Lab., t. VIII, col. 1047.

décision ne fut autre chose qu'une soumission absolue aux décisions de l'Eglise.

Voilà pour ce qui regarde la foi. Et pour la discipline ecclésiastique, il me suffit de rapporter ici l'ordonnance d'un empereur roi de France : « Je veux, » dit-il aux évêques (33), « qu'appuyés de notre secours, et secondés de notre puissance, comme le bon ordre le prescrit, vous puissiez exécuter ce que votre autorité demande. » Partout ailleurs la puissance royale donne la loi, et marche la première en souveraine. Dans les affaires ecclésiastiques, elle ne fait que seconder et servir : *Famulante, ut decet, potestate nostra :* ce sont les propres termes de ce prince. Dans les affaires, non-seulement de la foi, mais encore de la discipline ecclésiastique, à l'Eglise, la décision ; au prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques.

C'est l'esprit du christianisme, que l'Eglise soit gouvernée par les canons. Au concile de Chalcédoine, l'empereur Marcien souhaitant qu'on établît dans l'Eglise certaines règles de discipline, lui-même en personne les proposa au concile, pour être établies par l'autorité de cette sainte assemblée (34). Et dans le même concile; s'étant émue sur le droit d'une métropole une question où les lois de l'empereur semblaient ne s'accorder pas avec les canons : les juges préposés par l'empereur pour maintenir le bon ordre d'un concile si nombreux, où il y avait six cent trente évêques, firent remarquer cette contrariété aux Pères, et leur demandèrent ce qu'ils pensaient de cette affaire. Aussitôt « le saint concile s'écria d'une commune voix : Que les canons l'emportent ; qu'on obéisse aux canons (34*) : » montrant par cette réponse, que si, par condescendance et pour le bien de la paix, elle cède en certaines choses qui regardent son gouvernement à l'autorité séculière ; son esprit, quand elle agit librement (ce que les princes pieux lui défèrent toujours très-volontiers), est d'agir par ses propres règles, et que ses décrets prévalent partout.

XIIe Prop. *Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies.* — Le sacerdoce dans le spirituel, et l'empire dans le temporel, ne relèvent que de Dieu. Mais l'ordre ecclésiastique reconnaît l'empire dans le temporel ; comme les rois, dans le spirituel, se reconnaissent humbles enfants de l'Eglise. Tout l'état du monde roule sur ces deux puissances. C'est pourquoi elles se doivent l'une à l'autre un secours mutuel. « Zorobabel (qui représentait la puissance temporelle) sera revêtu de gloire ; et il sera assis, et dominera sur son trône : et le pontife ou le sacrificateur sera sur le sien, et il y aura un conseil de paix (c'est-à-dire un parfait concours) entre ces deux. » (*Zach.* VI, 13.)

XIIIe Prop. *En quel péril sont les rois qui choisissent de mauvais pasteurs.* — Ceci se dit à l'occasion des rois qui ont reçu de l'Eglise, sous quelque forme que ce soit, le droit de nommer ou de présenter aux évêchés et aux autres prélatures : principalement à l'occasion des rois de France, qui ont ce droit par un concordat perpétuel. Je ne craindrai point de dire que c'est la partie la plus importante de leurs soins, et aussi la plus dangereuse, et dont ils rendront à Dieu un plus grand compte.

Toute l'instruction du peuple dépend de là. « Les lèvres du sacrificateur gardent la science, et le peuple recherche la loi dans sa bouche. (*Malach.* II, 7.) Le roi même la reçoit de sa main. C'est (*Deut.* XVII, 18) l'ange (c'est l'envoyé du ciel, c'est l'ambassadeur) du Seigneur des armées. (*Malach.* II, 7.) Nous sommes ambassadeurs pour Jésus-Christ, dit saint Paul (*II Cor.* V, 20) et Dieu exhorte par nous. »

L'expérience ne fait que trop voir que l'ignorance ou les désordres des pasteurs ont causé presque tous les maux de l'Eglise, et des scandales à faire tomber en erreur, s'il se pouvait, jusqu'aux élus.

Si donc les pasteurs ne sont, comme dit saint Paul (*II Tim.* II, 15), des « ouvriers irréprochables, qui savent traiter droitement la parole de vérité ; » c'est la plus grande tentation du peuple fidèle.

Jésus-Christ « a établi ses apôtres pour être la lumière du monde, et les a mis sur le chandelier pour éclairer la maison de Dieu » (*Matth.* V, 14, 15) plus encore par leur bonne vie, que par leur doctrine. « Mais si la lumière qui est en nous n'est que ténèbres, que seront les ténèbres mêmes ? » (*Matth.* VI, 23.)

Vous donc, qui regardez plus ou la brigue ou la faveur que le mérite, en mettant des sujets indignes ou par l'ignorance ou par la vie, avez-vous entrepris de rendre le sacerdoce et l'Eglise même méprisables ? Ecoutez ce que dit un prophète à de tels pasteurs (*Malach.* II, 8, 9) : « Vous vous êtes détournés de la voie, et vous avez scandalisé le peuple de Dieu, en n'observant pas la loi (que vous prêchiez) ; je vous ai livrés au mépris des peuples (vous tomberez dans le décri) ; vous serez vils à leurs yeux. »

Car que fera-t-on d'un « sel insipide et affadi ? Il n'est plus bon, » dit le Fils de Dieu (*Matth.* V, 13), « que pour être foulé aux pieds. »

Il est écrit de « Simon, fils d'Onias souverain pontife (*Eccli.* L, 1, 12), qu'en montant au saint autel, il honorait et ornait le saint habit qu'il portait. » Par une raison contraire, les pontifes qui ne sont pas saints, en montant à l'autel déshonorent le saint habit qui les fait regarder avec tant de respect, et ternissent l'éclat de l'Eglise et de la religion.

Que ferez-vous donc, ô prince ! pour éviter le malheur de donner à l'Eglise de mauvais pasteurs ? Faites ce que dit saint Paul

(33) Lud. Pius, cap. 2, tit. 4, t. II *Concil. Gall.* et seq.
(34) *Conc. Chalced.*, act. 6, t. IV *Concil.*, c. 575
(34*) *Conc. Chalced.*, act. 15, col. 716.

(*I Tim.* III, 10) : « Qu'ils soient éprouvés, et puis qu'ils servent. » S'il parle ainsi des diacres, que dirait-il des évêques? Le clergé est une milice : ne mettez pas à la tête celui qui n'a jamais eu de commandement. Consultez la voix publique. « Il faut, « dit saint Paul (*Ibid.*, 7), « que celui qu'on veut faire évêque, ait bon témoignage, même de « ceux de dehors, » même s'il se peut des hérétiques et des infidèles; à plus forte raison des fidèles : « de peur qu'il ne tombe dans le mépris. »

Toutes les fois qu'il faut nommer un évêque, le prince doit croire que Jésus-Christ même lui parle en cette sorte : O prince qui me nommez des ministres, je veux que vous me les donniez dignes de moi. Je vous ai fait roi, faites-moi régner, et donnez-moi des ministres qui puissent me faire obéir. Qui m'obéit vous obéit : votre peuple est le peuple que j'ai mis en votre garde. Mon Eglise est entre vos mains. Ce choix n'était pas naturellement de votre office : vous avez voulu vous en charger; prenez garde à votre péril, et à mon service.

Les rois ne doivent pas croire, sous prétexte qu'ils ont le choix des pasteurs, qu'il leur soit libre de les choisir à leur gré : ils sont obligés de les choisir tels que l'Eglise veut qu'on les choisisse. Car l'Eglise, leur en laissant la nomination ou le choix, n'a pas prétendu exempter ses ministres de sa discipline.

L'abrégé de toutes les lois de l'Eglise est celle-ci, du concile de Trente (35). En choisissant les évêques, on est obligé de « choisir ceux qu'on jugera en conscience les plus dignes et les plus utiles à l'Eglise, à peine de péché mortel. » Décret qu'on ne peut trop lire, et trop souvent inculquer aux princes. « Telle est la ville, quel est son conducteur, » dit le Saint-Esprit. (*Eccli.* x, 2.) Ainsi, « tout l'Etat et tout l'ordre de la famille de Jésus-Christ est en péril, si ce qu'on veut trouver dans le corps ne se trouve auparavant dans le chef, » dit le concile de Trente (36). Il en est de même, à proportion, de tous les prélats et de tous les ministres de l'Eglise.

Le prince, par un mauvais choix des prélats, se charge devant Dieu et son Eglise du plus terrible de tous les comptes; et non-seulement de tout le mal qui se fait par les indignes prélats, mais encore de l'omission de tout le bien qui se ferait, s'ils étaient meilleurs.

XIVe Prop. *Le prince doit protéger la piété, et affectionner les gens de bien.* — Ils sont le soutien de son Etat. « S'il se trouve cinquante justes dans cette ville abominable (qu'on ne nomme pas); s'il s'y en trouve quarante-cinq, s'il s'y en trouve quarante, ou trente, ou vingt, s'il s'y en trouve jusqu'à dix, je ne perdrai pas la ville pour l'amour de ces dix justes, » dit le Seigneur à Abraham (*Gen.* XVIII, 26, seq.)

XVe Prop. *Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les jureurs, les parjures ni les devins.* — « Le roi sage dissipe les impies et courbe les voûtes sur eux. » (*Prov.* XX, 26.) Il les enferme dans des cachots, d'où personne ne les peut tirer. Ou comme d'autres traduisent sur l'original : « Il tourne des roues sur eux. » Il les brise, il les met en poudre, en faisant rouler sur eux des chariots armés de fer : comme fit Gédéon à ceux de Soccoth (*Jud.* VIII, 16), et David aux enfants d'Ammon. (*II Reg.* XII, 31; *I Par.* XX, 3.)

Le Seigneur dit à Moïse (*Lev.* XXIV, 13 et seq.) : « Menez les blasphémateurs hors du camp » (il ne faut point qu'on y respire le même air que lui; et son dernier soupir exhalé dedans, l'infecterait) : « et que ceux qui l'ont ouï mettent la main sur sa tête (en témoignage), et que tout le peuple le lapide. Et tu diras, » ajoute-t-il, « à tout Israël : Celui qui maudit son Dieu, portera son péché; que celui qui blasphème le nom du Seigneur, meurt de mort. Toute la multitude l'accablera de pierres, soit qu'il soit citoyen ou étranger. » Chacun se doit purger de la part qu'on pourrait avoir à un crime si abominable.

Nabuchodonosor, un prince infidèle, étonné des merveilles de Dieu qui avait délivré des flammes ces trois jeunes hommes si célèbres dans l'histoire sainte, fit cette ordonnance (*Dan.* III, 96) : « C'est de moi, » dit-il, » qu'est parti ce décret royal : Quiconque blasphémera contre le dieu de Sidrach, Misach et Abdénago, qu'il périsse, et que sa maison soit renversée; car il n'y a pas un autre Dieu qui puisse sauver comme celui-là. »

Le parjure est un impie, un blasphémateur, « qui prend le nom de Dieu en vain (*Exod.* XX, 7); » qui par là traite Dieu de chose vaine; qui ne croit pas que Dieu soit juste, ni puissant, ni véritable; qui le défie de lui faire du mal, et ne craint non plus sa justice, qu'il invoque contre soi-même, que si au lieu de Dieu il nommait une idole vaine et muette.

Le jurement fréquent tient du blasphème; et expose au parjure. « Le discours mêlé de beaucoup de serments fait dresser les cheveux, et l'irrévérence du nom de Dieu pris en vain fait boucher les oreilles. (*Eccli.* XXVII, 15.) L'homme qui jure beaucoup sera rempli d'iniquité, et la plaie ne sortira pas de sa maison. » (*Eccli.* XXIII, 12.)

C'est par la même raison que le prince doit exterminer de dessus la terre les devins et les magiciens qui s'attribuent à eux-mêmes, ou qui attribuent aux démons la puissance divine. Et on sait ce qui arriva à Saül, pour avoir lui-même violé l'ordonnance qu'il avait faite contre cette impiété (37).

XVIe Prop. *Les blasphèmes font périr les rois et les armées.* — Sennachérib, roi d'Assyrie, après avoir fait à Ezéchias et à son

(35) *Conc. Trid.*, sess. 24, *De reform.*, c. 1
(36) *Conc. Trid.*, *ibid.*

(37) *I Reg.* XXVIII; ci-devant, liv. V, art. 1, 1re propos.

peuple des menaces pleines de blasphèmes, et leur avoir envoyé des ambassadeurs avec une lettre où étaient ces paroles (*IV Reg.* XIX, 10, 13) : « Que votre Dieu, en qui vous mettez votre confiance, ne vous trompe pas. Les dieux des autres nations les ont-ils sauvés? Où est le roi d'Emath, et le roi d'Arphad, et les rois de tant d'autres peuples vaincus, » qui ont invoqué leurs dieux inutilement contre moi? « Voici, dit Ezéchias, un jour d'affliction, un jour de menace, un jour de blasphème. » Mais, ô Seigneur! nous ne pouvons rien. Tout ce peuple fait des efforts inutiles, « semblables à ceux d'une femme dont l'enfant est prêt à sortir et qui n'a pas assez de force pour accoucher. Mais peut-être que Dieu écoutera les blasphèmes de ses ennemis, » qui le comparent aux idoles des gentils. (*Ibid.*, 3, 4.) « Et Ezéchias prit les lettres de la main des ambassadeurs, et il alla dans le temple, et il les étendit toutes ouvertes devant le Seigneur. » Il n'eut point de plus fortes armes. Et les blasphèmes de ce prince impie le firent périr lui et son armée, et il y eut en une nuit, cent quatre-vingt mille hommes égorgés de la main d'un ange. (*Ibid.*, 14, 15, 35.)

Quoique Dieu ne fasse pas toujours des exécutions si éclatantes, il sait venger les blasphèmes par des voies aussi efficaces, quoique plus cachées. Celui qui avait envoyé son ange contre Sennachérib, inspira contre Nicanor un invincible courage à Judas le Machabée et à ses soldats. L'impie périt avec son armée immense, qui menaçait le ciel. « La main qu'il avait levée contre le temple y fut attachée; sa tête fut exposée au haut d'une tour. Et sa langue, dont il avait dit : Y a-t-il un Dieu puissant dans le ciel? et moi je suis puissant sur la terre, fut donnée en proie aux oiseaux du ciel. Et tous les cieux bénirent le Seigneur en disant : Béni soit Dieu qui a conservé son temple » (*II Mach.* XV, 4, 5, 32, 33, 34).

XVIIe PROP. *Le prince est religieux observateur de son serment.* — Nous avons vu les qualités du serment marquées par saint Paul (38); et premièrement « qu'on jure par plus grand que soi. » (*Heb.* VI, 16.)

Cela regarde les rois d'une manière toute spéciale. On jure par plus grand que soi : c'est-à-dire on jure par son souverain, par son juge. Dieu est le souverain des rois et des puissances suprêmes; il est leur juge spécial, parce que lui seul les peut juger, et qu'il faudrait qu'il les jugeât quand même il ne jugerait pas le reste des hommes.

« On jure, » ajoute l'Apôtre (*Hebr.* VI, 18), « par quelque chose d'immuable. » Ce qu'il explique en disant « qu'on jure par quelque chose qui ne peut mentir ni tromper personne. » Et c'est ce qui devait être principalement ordonné à l'égard des rois, parce que tout le monde étant si porté à les flatter et à les tromper, il fallait prendre contre eux pour témoin et pour juge celui qui seul ne les flatte pas.

(38) Ci-dev., l. VII, art. 2, 3e propos.

(39) *Cérémonial français*, p. 14.

Le prince jure à Dieu, dans son sacre, comme nous allons le voir plus au long, de maintenir les privilèges des Eglises, de conserver la foi catholique qu'il a reçue de ses pères, d'empêcher les violences et de rendre justice à tous ses sujets. Ce serment est le fondement du repos public, et Dieu est d'autant plus obligé par sa propre vérité à se le faire tenir, qu'il en est le seul vengeur.

Il y a une autre sorte de serment que les puissances souveraines font à leurs égales, de garder la foi des traités. Car, comme dans tout traité on se soumet pour l'exécution à quelque juge, ceux qui n'ont pour juge que Dieu, ont recours à lui dans leurs traités, comme au dernier appui de la paix publique.

De tout cela il résulte que les princes qui manquent à leurs serments (ce qu'à Dieu ne plaise qu'il leur arrive jamais), autant qu'il est en eux rendent vain ce qu'il y a de plus ferme parmi les hommes; et en même temps rendent impossible la société et le repos du genre humain. Par où ils font Dieu et les hommes, leurs justes et irréconciliables ennemis; puisque pour les concilier, il ne reste plus rien au-dessus de ce qu'ils ont rendu nul.

Qui ne sent pas combien cela est terrible n'a plus rien qu'il puisse sentir que l'enfer même et la vengeance de Dieu manifestement et impitoyablement déclarée.

XVIIIe PROP. *Où l'on expose le serment du sacre des rois de France.* — L'archevêque consacrant, ou les évêques parlent en ces termes au roi, dès le commencement de son sacre, au nom de toutes les Eglises qui lui sont sujettes (39) : « Nous vous supplions d'accorder à nous et à nos Eglises, que vous conserverez et défendrez le privilége canonique avec la loi et la justice qui lui est due : » ce qui comprend les immunités ecclésiastiques, également établies par les canons et par les lois. Et le roi répond : « Je vous promets de conserver à vous et à vos Eglises le privilége canonique avec la loi et la justice qui leur est due; et je leur promets de leur accorder la défense de ces choses; ainsi qu'un roi la doit accorder par droit dans son royaume à un évêque et à l'Eglise qui lui est commise. »

Puis on chante le *Te Deum*. Et le roi debout fait les promesses suivantes : « Je promets, au nom de Jésus-Christ, ces trois choses au peuple chrétien qui m'est sujet. Premièrement, que tout le peuple chrétien de l'Eglise de Dieu conserve en tout temps sous nos ordres la paix véritable. En second lieu, que j'interdise toute rapacité et iniquité. En troisième lieu, qu'en tout jugement j'ordonne l'équité et la miséricorde. »

Après qu'on a dit les litanies, le prince prosterné se relève et est interrogé en cette sorte par le seigneur métropolitain (40) : « Voulez-vous tenir la sainte foi qui vous a été laissée par des hommes catholiques et l'observer par des bonnes œuvres? Et le roi répond : Je le veux. Le métropolitain conti-

(40) *Ibid.*, p. 16.

nue: Voulez-vous être le tuteur et le défenseur des Eglises et des ministres des Eglises? Et le roi répond: Je le veux. Le métropolitain demande encore: Voulez-vous gouverner et défendre votre royaume qui vous a été accordé de Dieu, selon la justice de vos pères? et le roi répond: Je le veux; et autant qu'il me sera possible, avec la grâce de Dieu, en consolation à tout le monde. Ainsi je promets de le faire fidèlement en tout et partout. »

On lui demande enfin (41) « s'il veut défendre les saintes Eglises de Dieu, et leurs pasteurs et tout le peuple qui lui est soumis, justement et religieusement par une royale providence, selon les coutumes de ses pères. Et après qu'il a répondu qu'il le fera de tout son pouvoir, l'évêque demande au peuple s'il ne s'engage pas à se soumettre à un tel prince qui lui promet la justice et toute sorte de bien; et s'assujettir à son règne avec une ferme fidélité, et obéir à ses commandements, selon ce que dit l'Apôtre: *Que toute âme soit assujettie aux puissances supérieures* (*Rom.* XIII, 1) *soit au roi, comme étant au-dessus de tous les autres.* (*I Petr.* II, 13.) Qu'alors il soit répondu d'une même voix par tout le clergé et par tout le peuple: Qu'il soit ainsi, qu'il soit ainsi. *Amen, amen.* »

Après l'onction accoutumée, un évêque fait cette prière (42): « Accordez-lui, Seigneur, qu'il soit le fort défenseur de sa patrie, le consolateur des Eglises et des saints monastères avec une grande piété et une royale munificence; qu'il soit le plus courageux et le plus puissant de tous les rois, le vainqueur de ses ennemis; qu'il abatte ceux qui se soulèveront contre lui et les nations païennes; qu'il soit terrible à ses ennemis par la grande force de la puissance royale; qu'il paraisse magnifique, aimable et pieux aux grands du royaume; et qu'il soit craint et aimé de tout le monde. »

En lui donnant le sceptre, la main de justice et l'épée, l'archevêque lui dit (43): que « cette épée est bénite, afin d'être, selon l'ordre de Dieu, la défense des saintes Eglises: et on l'avertit de se souvenir de celui à qui il a été dit par le Prophète: *Mettez votre épée à votre côté, ô très-puissant!* (*Psal.* XLIV, 4.) Afin que l'équité ait toute sa force, que les remparts de l'iniquité soient puissamment détruits et enfin que vous méritiez par le soin que vous prendrez de la justice, de régner éternellement avec le Fils de Dieu dont vous êtes la figure. »

Le roi « promet aussi (44) de conserver la souveraineté, les droits et noblesses de la couronne de France, sans les aliéner ou les transporter à personne, et d'exterminer de bonne foi, selon son pouvoir, tous hérétiques notés et condamnés par l'Eglise: » et il affermit toutes ces choses par serment.

Dans la bénédiction de l'épée (45), on prie Dieu « qu'elle soit en la main de celui qui désire s'en armer pour la défense et la protection des Eglises, des veuves et des orphelins, et de tous les serviteurs de Dieu. » Ainsi on montre que la force n'est établie qu'en faveur de la justice et de la raison, et pour soutenir la faiblesse.

Les richesses, l'abondance de toute sorte de biens, la splendeur et la magnificence royale sont demandées à Dieu pour le roi par cette prière (46): « Faites, Seigneur, que de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, le blé, le vin, l'huile, et toute la richesse et l'abondance des fruits lui soient données et continuées par la sagesse divine; en sorte que durant son règne la santé et la paix soit dans le royaume, et que la gloire et la majesté de la dignité royale éclate dans le palais aux yeux de tout le monde, et envoie partout les rayons de la puissance royale. »

Cette splendeur doit porter dans tous les esprits une impression de la puissance des rois, et paraître comme une image de la cour céleste.

Quel compte ne rendront point à Dieu les princes qui négligeraient de tenir des promesses si solennellement jurées?

XIXe PROP. *Dans le doute, on doit interpréter en faveur du serment.* — C'est ainsi que fit Josué. La ville de Gabaon était de celles que Dieu avait destinées à la demeure de son peuple et dont il avait ordonné que les habitants seraient passés au fil de l'épée à cause de leurs crimes aussi bien que tous les autres. Les Amorrhéens, habitants de Gabaon, effrayés des victoires de Josué et des Israélites, usèrent de finesse: et feignant de venir de pays bien éloignés, ils les abordèrent en disant qu'ils « venaient de loin, émerveillés des prodiges que Dieu faisait en leur faveur pour se soumettre à leur empire. » (*Jos.* IX, 3 seq.) Ils firent tout ce qu'il fallait pour tromper Josué et les autres chefs qui leur promirent la vie avec serment.

Trois jours après, on connut la vérité. La question fut de savoir si on s'en tiendrait à l'alliance jurée. Deux fortes raisons s'y opposaient: l'une était la fraude de ces peuples à qui on ne pardonna que sur un faux exposé; l'autre était le commandement de Dieu, qui ordonnait qu'on les exterminât entièrement. Mais Josué et les chefs du peuple s'en tinrent au serment et à l'alliance.

Contre la surprise, on disait qu'il fallait s'être informé de la vérité avant de s'engager, « et interroger la bouche du Seigneur (*Ibid.*, 14) » en quoi Josué avait manqué: mais que l'engagement étant pris et le nom de Dieu y étant interposé, il s'en fallait tenir là.

Au commandement divin de faire passer tous ces peuples au fil de l'épée, Josué et les chefs opposaient un commandement plus ancien et plus important de ne prendre pas

(41) *Cérémonial français*, p. 16.
(42) *Ibid.* p. 19.
(43) *Ibid.*, p. 20, 21.
(44) *Ibid.*, p. 33.
(45) P. 34.
(46) P. 35.

en vain le nom de Dieu. « Nous avons juré par le nom du Seigneur Dieu d'Israël que nous leur sauverions la vie : nous ne pouvons la leur ôter. » (*Ibid.*, 19.) Tout le peuple, qui murmurait auparavant, se rendit à cette raison et approuva la décision de Josué et de ses chefs.

Dieu même la confirma lorsqu'il délivra Gabaon des rois amorrhéens qui la tenaient assiégée, par cette fameuse victoire où Josué arrêta le soleil. (*Jos.* x, 13)

Et longtemps après, du vivant de David, parce que pendant le règne de Saül, ce prince cruel avait voulu remuer cette question, et, sous prétexte de zèle, faire mourir les Gabaonites ; Dieu envoya la peste en punition de cet attentat et ne se laissa fléchir qu'après qu'on eût puni rigoureusement la cruauté de Saül dans sa famille (*II Reg.* xxi, 1 seq.) ; soit qu'elle y eut concouru, soit qu'elle fût justement châtiée pour d'autres crimes. Ainsi la décision de Josué fut confirmée par une déclaration manifeste de la volonté de Dieu ; et tout le peuple y demeura jusqu'aux derniers temps.

La force de la décision eut un effet perpétuel, et non-seulement sous les rois, mais encore du temps d'Esdras, et au retour de la captivité. (*I Esdr.* ii, 79 ; vii, 24 ; viii, 17, 20 ; *II Esdr.* vii, 60 ; x, 28.)

C'est ainsi que furent sauvés les Gabaonites. La foi du peuple de Dieu, la sainteté des serments, la majesté et la justice du Dieu d'Israël, éclatèrent magnifiquement dans cette occasion ; et il resta à la postérité un exemple mémorable d'interpréter les traités en faveur du serment.

ARTICLE VI.

Des motifs de religion particuliers aux rois.

Première proposition. *C'est Dieu qui fait les rois, et qui établit les maisons régnantes.* — Saül cherchait les ânesses de son père Cis ; David paissait les brebis de son père Isaï, quand Dieu les a élevés, d'une condition si vulgaire, à la royauté. (*I Reg.* ix, x, xvi.)

Comme il donne les royaumes, il les coupe par la moitié quand il lui plaît. Il fit dire à Jéroboam par son prophète (*III Reg.* xi, 31, 33) : « Je partagerai le royaume de Salomon, et je t'en donnerai dix tribus ; à cause qu'il a adoré Astarté, la déesse des Sidoniens, et Chamos le dieu de Moab, et Moloch le Dieu des enfants d'Ammon. Je lui laisserai une tribu, à cause de David, mon serviteur, et Jérusalem la cité sainte que j'ai choisie. »

Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, eut aussi ordre de dire à Baasa, le troisième roi d'Israël après Jéroboam (*III Reg.* xvi, 1, 2, 3) : « Je t'ai élevé de la poussière, et je t'ai donné la conduite de mon peuple d'Israël ; et tu as marché sur les voies de Jéroboam, et tu as excité mon indignation contre toi : je te perdrai, toi et ta maison. »

Par la même autorité, un prophète alla à Jéhu, fils de Josaphat, fils de Namsi ; « et le trouvant au milieu des grands, il dit tout haut : O prince, j'ai à vous parler. A qui de nous voulez-vous parler ? répondit Jéhu ? A vous, prince, continua le prophète. Et il le tira, selon l'ordre qu'il avait reçu de Dieu, dans le cabinet le plus secret de la maison, et lui dit : Le Seigneur vous a oint roi sur le peuple d'Israël ; et vous détruirez la maison d'Achab, votre seigneur. » (*IV Reg.* ix, 4 seq.)

Dieu exerce le même pouvoir sur les nations infidèles. « Va, dit-il au prophète Elie (*III Reg.* xix, 15)[, retourne sur tes pas par le désert jusqu'à Damas : et quand tu y seras arrivé, tu oindras Hazaël pour être roi de Syrie. »

Par ces actes extrordinaires, Dieu ne fait que manifester plus clairement ce qu'il opère dans tous les royaumes de l'univers, à qui il donne des maîtres tels qu'il lui plaît. « Je suis le Seigneur, » dit-il (*Jerem.* xxvii, 5), « c'est moi qui ai fait la terre avec les hommes et les animaux, et je les mets entre les mains de qui je veux. »

C'est Dieu encore qui établit les maisons régnantes. Il a dit à Abraham (*Gen.* xvii, 6) : « Les rois sortiront de vous ; » et à David (*II Reg.* vii, 11) : « Le Seigneur vous fera une maison ; » et à Jéroboam (*III Reg.* xi, 58) : « Si tu m'es fidèle, je te ferai une maison comme j'ai fait à David. »

Il détermine le temps que doivent durer les maisons royales. « Tes enfants seront sur le trône jusqu'à la quatrième génération, » dit-il à Jéhu. (*IV Reg.* x, 30.)

« J'ai donné ces terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone. Ces peuples seront assujettis à lui, à son fils, et au fils de son fils, jusqu'à ce que le temps soit venu. » (*Jerem.* xxvii, 6, 7.)

Et tout cela est la suite de ce conseil éternel, par lequel Dieu a résolu de « faire sortir tous les hommes d'un seul, pour les répandre sur toute la face de la terre, en déterminant les temps et les termes de leur demeure. » (*Act.* xvii, 26.)

IIe Prop. *Dieu inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement.* — Dieu, qui tient en bride les flots de la mer, est le seul qui peut aussi tenir sous le joug l'humeur indocile des peuples. Et c'est pourquoi David lui chantait (*Psal.* cxliii, 1, 2) : « Béni soit le Seigneur mon Dieu, mon protecteur en qui j'espère, qui soumet mon peuple à ma puissance. »

Il agit dans les cœurs des nouveaux sujets qu'il avait donnés à Saül : « et une partie de l'armée, dont Dieu toucha le cœur, suivit Saül. » (*I Reg.* x, 26)

En inspirant l'obéissance aux sujets, il met aussi dans le cœur du prince une confiance secrète, qui le fait commander sans crainte : « Et Dieu donna à Saül un autre cœur. » (*Ibid.*, 9 ; xi, 6.) Lui qui se regardait auparavant comme le dernier de tout le peuple d'Israël, prend en main le commandement et des peuples et des armées, et sent en lui-même toute la force qu'il fallait pour agir en maître.

Après que le prophète envoyé de Dieu eût parlé à Jéhu pour le faire roi, « les seigneurs lui demandèrent (*IV Reg.* IX, 11, 12) : Que vous voulait cet insensé? Et il leur dit : Le connaissez-vous, et savez-vous ce qu'il m'a dit? Ils lui répondirent : Tout ce qu'il aura dit est faux ; mais ne laissez pas de nous le raconter. » Voilà ce qu'ils dirent, peu disposés, comme on voit, à en croire le prophète. Mais Jéhu ne leur eut pas plutôt rapporté que ce prophète l'avait sacré roi, que « tous aussitôt prirent leurs manteaux, les étendant sous ses pieds en forme de tribunal, et firent sonner la trompette, et crièrent : Jéhu est roi. » (*IV Reg.* IX, 13.) Et ils oublièrent Joram, leur roi légitime, pour qui ils venaient d'exposer leur vie dans une bataille sanglante contre le roi de Syrie, et dans le siége de Ramoth-Galaad : tant Dieu changea promptement les cœurs.

Il faut toujours se souvenir que ces choses si extraordinaires ne servent qu'à manifester ce que Dieu fait ordinairement d'une manière aussi efficace, quoique plus cachée. En même temps qu'il inspire aux grands de suivre Jéhu, par un secret jugement de sa providence, il se répand dans le peuple un esprit de soulèvement universel, et rien ne le soutient plus dans le royaume. Jéhu marche avec sa troupe conjurée, à Jezraël où était le roi. Comme on le vit arriver, Joram envoie pour lui demander s'il venait en esprit de paix. (*Ibid.*, 18, 21.) De quelle paix me parlez-vous, dit-il à celui qui lui faisait ce message? Passez ici, et suivez-moi. Joram en envoya un autre pour faire la même demande : il reçut la même réponse, et il imita le premier en se joignant à Jéhu. Le roi, qui ne recevait aucune réponse, avance en personne avec le roi de Juda, croyant étonner Jéhu par la présence de deux rois unis, dont l'un était son souverain. « Aussitôt qu'il eut aperçu Jéhu, il lui dit (*Ibid.*, 22 seq.) : Venez-vous en paix? Quelle paix y a-t-il pour vous? répliqua-t-il? Et en même temps il banda son arc, et perça d'un coup de flèche le cœur de Joram, qui tomba mort à ses pieds. » Il restait, dans le palais, la reine Jézabel, mère de Joram. « Elle parut à la fenêtre, richement parée, les yeux colorés d'un fard exquis. Qui est celle-là, dit Jéhu? et il ordonne aux eunuques de cette princesse de la précipiter du haut en bas. » (*Ibid.*, 30 seq.) Après toute cette sanglante exécution, il envoie des ordres à Samarie, de faire mourir les enfants du roi (*IV Reg.* X, 1 seq.) ; et tous les grands du royaume résolurent de les faire mourir, au nombre de soixante et dix, dont ils portèrent les têtes à Jéhu, et il envahit le royaume sans résistance. Dieu vengea par ce moyen les impiétés d'Achab et de Jézabel, sur eux et sur leur maison.

Voilà l'esprit de révolte qu'il envoie, quand il veut renverser les trônes. Sans autoriser les rébellions, Dieu les permet, et punit les crimes par d'autres crimes, qu'il châtie aussi en son temps ; toujours terrible et toujours juste.

IIIe Prop. *Dieu décide de la fortune des Etats.* — « Le Seigneur Dieu frappera Israël, comme on remue un roseau dans l'eau, et l'arrachera de la bonne terre, qu'il avait donnée à leurs pères : et comme par un coup de vent il les transportera à Babylone. » (*III Reg.* XIV, 15.) Tant est grande la facilité avec laquelle il renverse les royaumes les plus florissants.

IVe Prop. *Le bonheur des princes vient de Dieu, et a souvent de grands retours.* — Enflé d'une longue suite de prospérités, un prince insensé dit en son cœur : Je suis heureux, tout me réussit ; la fortune qui m'a toujours été favorable gouverne tout parmi les hommes, et il ne m'arrivera aucun mal. « Je suis reine, » disait Babylone (*Isa.* XLVII, 7, 8), qui se glorifiait dans son vaste et redoutable empire : « je suis assise » (dans mon trône heureuse et tranquille) : « je serai toujours dominante ; jamais je ne serai veuve, jamais privée d'aucun bien : jamais je ne connaîtrai ce que c'est que stérilité et faiblesse. » Tu ne songes pas, insensée, que c'est Dieu qui t'envoie ta félicité : peut-être pour t'aveugler, et te rendre ton infortune plus insupportable. « J'ai tout mis entre les mains de Nabuchodonosor, roi de Babylone ; et jusqu'aux bêtes, je veux que tout fléchisse sous lui. Les rois et les nations qui ne voudront pas subir le joug périront, non-seulement par l'épée de ce conquérant, mais de mon côté je leur enverrai la famine et la peste, jusqu'à ce que je les détruise entièrement (*Jer.* XXVII, 6, 7, 8) : » afin que rien ne manque ni à son bonheur, ni au malheur de ses ennemis.

Mais tout cela n'est que pour un temps, et cet excès de bonheur a un prompt retour. « Car pendant qu'il se promenait dans sa Babylone, dans ses salles et dans ses cours ; et qu'il disait en son cœur : N'est-ce pas cette grande Babylone, que j'ai bâtie dans ma force, et dans l'éclat de ma gloire ; » sans seulement jeter le moindre regard sur la puissance suprême, d'où lui venait tout ce bonheur : « une voix partit du ciel, et lui dit : Nabuchodonosor, c'est à toi qu'on parle. Ton royaume te sera ôté à cet instant : on te chassera du milieu des hommes ; tu vivras parmi les bêtes, jusqu'à ce que tu apprennes que le Très-Haut tient en sa main les empires, et les donne à qui il lui plaît. » (*Dan.* IV, 26.)

O prince! prenez donc garde de ne pas considérer votre bonheur, comme une chose attachée à votre personne ; si vous ne pensez en même temps qu'il vient de Dieu, qui le peut également donner et ôter. « Ces deux choses, la stérilité et la viduité, viendront sur vous en un même jour, » dit Isaïe. (*Isa.* XLVII, 9.) Tous les maux vous accableront. « Et pendant que vous n'aurez à la bouche, que la paix et la sécurité, la ruine survient tout à coup. » (*I Thess.*, V, 3.)

Ainsi le roi Balthazar, au milieu d'un fes-

tin royal qu'il faisait avec ses seigneurs et ses courtisans, en grande joie (*Dan.* v, 1 seq.), ne songeait qu'à « louer ses dieux d'or et d'argent, d'airain et de marbre, » qui le comblaient de tant de plaisirs et de tant de gloire ; quand ces trois doigts, si célèbres, parurent en l'air, qui écrivaient sa sentence sur la muraille : « MANÉ, THÉCEL, PHARÈS : Dieu a compté tes jours, et ton règne est à sa fin. Tu as été mis dans la balance, et tu as été trouvé léger. Ton empire est divisé ; et il va être livré aux Mèdes et aux Perses. »

Ve PROP. *Il n'y a point de hasard dans le gouvernement des choses humaines ; et la fortune n'est qu'un mot, qui n'a aucun sens.* — « C'est en vain que les aveugles enfants d'Israël dressaient une table à la Fortune, et lui sacrifiaient. » (*Isa.* LXV, 11.) Ils l'appelaient la reine du ciel, la dominatrice de l'univers ; et disaient à Jérémie (*Jerem.* XLIV, 16, 17) : O prophète ! « nous ne voulons plus écouter vos discours : nous en ferons à notre volonté. Nous sacrifierons à la reine du ciel ; et nous lui lerons des effusions, comme ont fait nos pères, nos princes et nos rois. Et tout nous réussissait, et nous regorgions de biens. »

C'est ainsi que, séduits par un long cours d'heureux succès, les hommes du monde donnent tout à la fortune, et ne connaissent point d'autre divinité, ou ils appellent la reine du ciel, l'étoile dominante et favorable qui selon leur opinion fait prospérer leurs desseins. C'est mon étoile, disent-ils, c'est mon ascendant, c'est l'astre puissant et bénin qui a éclairé ma nativité, qui met tous mes ennemis à mes pieds.

Mais il n'y a, dans le monde, ni fortune ni astre dominant. Rien ne domine que Dieu. « Les étoiles, comme son armée, marchent à son ordre : chacune luit dans le poste qu'il lui a donné. Il les appelle par leur nom, et elles répondent : Nous voilà. Et elles se réjouissent, et luisent avec plaisir, pour celui qui les a faites. » (*Baruch* III, 34, 35.)

VIe PROP. *Comme tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard.* — « Dieu a répandu la sagesse sur toutes ses œuvres. (*Eccli.* I, 10.) Dieu a tout vu, Dieu a tout mesuré, Dieu a tout comp .»(*Eccli.* I, 9.) Dieu a tout fait avec mesure, avec nombre, et avec poids. (*Sap.* XI, 21.) » Rien n'excède, rien ne manque. A regarder le total, rien n'est plus grand ni plus petit qu'il ne faut : ce qui semble défectueux, d'un côté, sert à un autre ordre supérieur et plus caché, que Dieu sait. Tout est épandu à pleines mains ; et néanmoins tout est fait et donné par compte. « Jusqu'aux cheveux de notre tête, ils sont tous comptés. (*Matth.* X, 30.) Dieu sait nos mois et nos jours ; il en a marqué le terme, qui ne peut être passé. (*Job* XIV, 5.) Un passereau même ne tombe pas sans votre Père céleste. » (*Matth.* X, 29.) Ce qui emporterait d'un côté, a son contre-poids de l'autre : la balance est juste, et l'équilibre parfait.

Où la sagesse est infinie, il ne reste plus de place pour le hasard.

VIIe PROP. *Il y a une providence particulière dans le gouvernement des choses humaines.* — « L'homme prépare son cœur, et Dieu gouverne sa langue. » (*Prov.* XVI, 1.)

« L'homme dispose ses voies : mais Dieu conduit ses pas. » (*Ibid.*, 9.)

On a beau compasser dans son esprit tous ses discours et tous ses desseins, l'occasion apporte toujours je ne sais quoi d'imprévu ; en sorte qu'on dit et qu'on fait toujours plus ou moins qu'on ne pensait. Et cet endroit inconnu à l'homme dans ses propres actions, et dans ses propres démarches, c'est l'endroit secret par où Dieu agit, et le ressort qu'il remue.

S'il gouverne de cette sorte les hommes en particulier ; à plus forte raison le gouverne-t-il en corps d'Etats et de royaumes. C'est aussi dans les affaires d'Etat, que « nous sommes (principalement) en sa main, nous et nos discours ; et toute sagesse, et la science d'agir. » (*Sap.* VII, 16.)

« Dieu a fait en particulier les cœurs des hommes : il entend toutes leurs œuvres. C'est pourquoi, » ajoute le Psalmiste (*Psal.* XXXII, 15, 16), « le roi n'est pas sauvé par sa grande puissance, ou par une grande armée, mais par la puissante main de Dieu. » Lui qui gouverne les cœurs de tous les hommes, et qui tient en sa main le ressort qui les fait mouvoir, a révélé à un grand roi, qu'il exerce spécialement ce droit souverain sur les cœurs des rois : « Comme la distribution des eaux (est entre les mains de celui qui les conduit) ; ainsi le cœur du roi est entre les mains de Dieu, et il l'incline où il lui plaît. » (*Prov.* XXI, 1.) Il gouverne particulièrement le mouvement principal, par lequel il donne le branle aux choses humaines.

VIIIe PROP. *Les rois doivent plus que tous les autres s'abandonner à la providence de Dieu.* — Toutes les propositions précédentes aboutissent à celle-ci. Plus l'ouvrage des rois est grand, plus il surpasse la faiblesse humaine ; plus Dieu se l'est réservé, et plus le prince qui le manie, doit s'unir à Dieu et s'abandonner à ses conseils.

En vain un roi s'imaginerait qu'il est l'arbitre de son sort, à cause qu'il l'est de celui des autres : il est plus gouverné qu'il ne gouverne. « Il n'y a point de sagesse, il n'y a point de prudence, il n'y a point de conseil contre le Seigneur. » (*Prov.* XXI, 30.)

« Les pensées des mortels sont tremblantes, et leur prévoyance incertaine. » (*Sap.* IX, 14.)

« Il s'élève plusieurs pensées dans le cœur de l'homme (elles le rendent timides et irrésolu) : les conseils de Dieu sont éternels. » (*Prov.* XIX, 21.) Ceux-là seuls subsistent toujours, ils sont invincibles.

IXe PROP. *Nulle puissance ne peut échapper des mains de Dieu.* — Salomon, bien averti par un prophète que Jéroboam partagerait un jour son royaume, tâche de le faire mourir ; mais en vain, puisqu'il trouve une re-

traite assurée chez Sésac, roi d'Egypte. » (*III Reg.* XI, 40.)

Achab, roi d'Israël, est averti par Michée qu'il périrait dans une bataille (*II Par.* XVIII, 27 seq.) : « Je changerai d'habit, » dit-il, « et j'irai ainsi au combat. » Mais pendant que l'ennemi le cherche en vain, et tourne tout l'effort contre Josaphat, roi de Juda, qui seul paraissait en habit royal, « il arriva qu'un soldat tirant en l'air blessa le roi d'Israël, entre le cou et l'épaule. « Je suis blessé, » s'écria-t-il : « tournez, » continua-t-il à celui qui conduisait son chariot ; « et tirez-moi du combat. » Mais le coup qu'il avait reçu était mortel ; et il en mourut le soir même.

Tout semblait concourir à le sauver. Car, encore qu'il y eût ordre de l'attaquer seul, on ne le connaissait pas : et Josaphat, qu'on prit pour lui, fut délivré, Dieu détournant tous les coups qu'on lui portait. Achab, contre qui on ne tirait pas, faute de pouvoir le connaître, fut atteint par une flèche tirée au hasard. Mais ce qui semble tiré au hasard, est secrètement guidé par la main de Dieu.

Il n'y avait plus qu'un moment pour sauver Achab : le soleil allait se coucher : la nuit allait séparer les combattants : mais il fallait qu'il périt ; « et il fut tué au soleil couchant. » (*Ibid.*, 34.)

C'est en vain que Sédécias croit, dans la prise de Jérusalem, avoir évité par la fuite les mains de Nabuchodonosor, à qui Dieu voulait le livrer (*Jerem.* XXXIX, 4-7) : « Il est repris avec ses enfants, qui furent tués à ses yeux ; et on les lui crève, » après ce triste spectacle.

David était sage et prévoyant, plus qu'homme de son siècle ; et il se servit de toute son adresse pour couvrir son crime. Mais Dieu le voyait : « Tu l'as fait, » dit-il (*II Reg.* XII, 12), « en cachette ; mais moi j'agirai à découvert. (Et tout ce que tu crois avoir enveloppé dans des ténèbres impénétrables) paraîtra aux yeux de tout Israël, et aux yeux du soleil. »

Les finesses sont inutiles : tout ce que l'homme fait pour se sauver, avance sa perte. « Il tombe dans la fosse qu'il a creusée ; et le filet qu'on a tendu nous prend nous-mêmes. » (*Psal.* VII, 16 ; XXXIV, 8 ; *Eccli.* XXVII, 29.)

Il n'y a donc de recours qu'à s'abandonner à Dieu, avec une pleine confiance.

Xe Prop. *Ces sentiments produisent dans le cœur des rois une piété véritable.* — Telle fut celle de David. Lorsque fuyant devant son fils Absalon, abandonné de tous les siens, il dit à Sadoc, sacrificateur, et aux lévites qui lui amenaient l'arche d'alliance du Seigneur (*II Reg.* XV, 24, 25, 26) : « Reportez-la dans Jérusalem : si j'ai trouvé grâce devant le Seigneur, il me la montrera, et le tabernacle. Que s'il me dit : Vous ne me plaisez pas ; il est le maître, qu'il fasse ce qu'il lui plaira. » Je suis soumis à sa volonté.

Ses serviteurs fondaient en larmes, le voyant obligé de fuir avec tant de précipitation et d'ignominie : mais David, avec un cœur intrépide, leur relève le courage. Il veut même, par une générosité qui lui était naturelle, renvoyer six cents de ses plus vaillants soldats, avec Ethaï le Géthéen, qui les commandait, pour ne les pas exposer à une ruine qui paraissait inévitable. (*Ibid.*, 19, 20, 21.) « Pourquoi venez-vous avec nous ? Retournez. Pour moi, » ajoute-t-il, « j'irai où je dois aller. » Quel courage, quelle grandeur d'âme ! mais en même temps quelle résignation à la volonté de Dieu ! il reconnaît la main divine qui le poursuit justement, et met toute sa confiance en cette même main qui seule peut le sauver.

XIe Prop. *Cette piété est agissante.* — Il y a un abandon à Dieu qui vient de force et de piété : il y en a un qui vient de paresse. S'abandonner à Dieu, sans faire de son côté tout ce qu'on peut, c'est lâcheté et nonchalance.

La piété de David n'a point ce bas caractère. En même temps qu'il attend avec soumission ce que Dieu ordonnera du royaume et de sa personne, pendant la révolte d'Absalon ; sans perdre un moment de temps, il donne tous les ordres nécessaires aux troupes, à ses conseillers, à ses principaux confidents, pour assurer sa retraite, et rétablir les affaires. (*II Reg.* XV, XVI, XVII, XVIII.)

Dieu le veut : agir autrement, c'est le tenter contre sa défense : « Vous ne tenterez pas le Seigneur votre Dieu. » (*Deut.* VI, 16.) Ce n'est pas en vain qu'il vous a donné une sagesse, une prévoyance, une liberté : il veut que vous en usiez. Ne le faire pas, et dire en son cœur : J'abandonnerai tout au gré du hasard ; et croire qu'il n'y a point de sagesse parmi les hommes, sous prétexte qu'elle est surbordonnée à celle de Dieu ; c'est disputer contre lui ; c'est vouloir secouer le joug, et agir en désespéré.

XIIe Prop. *Le prince qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence.* — Ainsi Manassès, roi de Juda, après tant d'impiétés et d'idolâtrie ; après avoir répandu tant de sang innocent, jusqu'à en faire regorger les murailles de Jérusalem (*IV Reg.* XXI, 2, 16), frappé de la main de Dieu, « et livré à ses ennemis, qui le transportèrent à Babylone, et chargé de fers, pria le Seigneur son Dieu dans son angoisse, et se repentit avec beaucoup de douleur devant le Dieu de ses pères ; et il lui fit des prières, et il le pria instamment. Et Dieu écouta sa prière, et il le ramena à Jérusalem dans son trône ; et Manassès reconnut que le Seigneur était le vrai Dieu. » (*II Par.* XXXIII, 11, 13.) Mais il faut bien remarquer que la pénitence de ce prince fut sérieuse, son humilité sincère, et ses prières pressantes.

Dieu ne laisse pas quelquefois d'avoir égard à la pénitence des impies, lorsque, même sans se convertir, ils sont effrayés de ses menaces. Achab ayant entendu les menaces que Dieu faisait par le prophète Elie, en fut effrayé. (*III Reg.* XXI, 27, 28, 29.) « Il déchira ses habits, et couvrit sa chair d'un cilice, et il jeûna ; et il se coucha en son lit, revêtu

d'un sac : et il marcha la tête baissée (cette tête autrefois si superbe). Et le Seigneur dit à Elie : N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Parce que donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai pas tomber sur lui tout le mal dont je l'ai menacé; mais je frapperai sa maison du temps de son fils.»

Dieu semble avoir de la complaisance à voir les grands rois et les rois superbes humiliés devant lui. Ce n'est pas que les plus grands rois soient plus que les autres hommes à ses yeux, devant lesquels tout est également un néant : mais c'est que leur humiliation est d'un plus grand exemple au genre humain.

On ne finirait jamais, si on voulait ici parler de la pénitence de David, si célèbre dans toute la terre. Elle a tellement effacé tous ses péchés, qu'il semble même que Dieu les ait entièrement oubliés. David est demeuré, comme auparavant, l'homme selon le cœur de Dieu, le modèle des bons rois, et le père par excellence du Messie. Dieu lui a rendu et même augmenté, non-seulement l'esprit de justice, mais encore l'esprit de prophétie et les dons extraordinaires; en sorte qu'on peut dire qu'il n'a rien perdu.

XIIIe Prop. *La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence.* — « J'ai péché contre vous seul, » disait David (*Psal.* I, 6); « contre vous seul, puisque vous m'aviez rendu indépendant de toute autre puissance que de la vôtre. » Tel est le premier motif : « J'ai péché contre vous seul. » Je dois donc, par ce motif spécial de l'offense que j'ai commise contre vous, me dévouer entièrement à la pénitence.

Le second motif : c'est que si les princes sont exposés à de plus dangereuses tentations, Dieu leur a donné de plus grands moyens de les réparer par leurs bonnes œuvres.

Le troisième : c'est que le prince, dont les péchés sont plus éclatants, les doit expier aussi par une pénitence plus édifiante.

XIVe Prop. *Les rois de France ont une obligation particulière à aimer l'Eglise et à s'attacher au Saint-Siége.* — « La sainte Eglise romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Eglises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs; principalement ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ, par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique. » Ce sont les paroles d'Hincmar, célèbre archevêque de Reims.

Il est vrai qu'une partie de ce royaume, comme l'Eglise de Lyon et les voisines, ont reçu la foi d'une mission qui leur venait d'Orient; et par le ministère de saint Polycarpe, disciple de l'apôtre saint Jean. Mais comme l'Eglise est une par tout l'univers, cette mission orientale n'a pas été moins favorable à l'autorité du Saint-Siége que celle qui en est venue directement. Ce qui paraît par la doctrine de saint Irénée, évêque de Lyon (47), qui, dès le IIe siècle, a célébré si hautement la nécessité de s'unir à l'Eglise romaine, « comme à la principale Eglise de l'univers, fondée par les deux principaux apôtres, saint Pierre et saint Paul. »

L'Eglise gallicane a été fondée par le sang d'une infinité de martyrs. Et je ne veux ici nommer qu'un saint Pothin, un saint Irénée, les saints martyrs de Lyon et de Vienne, et saint Denis avec ses saints compagnons.

L'Eglise gallicane a porté des évêques des plus doctes, des plus saints, des plus célèbres, qui aient jamais été : et je ne ferai mention que de saint Hilaire et de saint Martin.

Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident, Dieu qui livra aux Barbares une si belle partie de cet empire, et celle où était Rome, devenue le chef de la religion, il destina à la France des rois qui devaient être les défenseurs de l'Eglise. Pour les convertir à la foi, avec toute la belliqueuse nation des Francs, il suscita un saint Remi, homme apostolique, par lequel il renouvela tous les miracles qu'on avait vu éclater dans la fondation des plus célèbres Eglises, comme le remarque saint Remi lui-même dans son testament (48).

Ce grand saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les rois, sacra aussi ceux de France, en la personne de Clovis, comme il le dit lui-même (49), « pour être les perpétuels défenseurs de l'Eglise et des pauvres, » qui est le plus digne objet de la royauté. Il les bénit, et leurs successeurs, qu'il appelle toujours ses enfants; et priait Dieu, nuit et jour, qu'ils persévérassent dans la foi. Prière exaucée de Dieu avec une prérogative bien particulière; puisque la France est le seul royaume de la chrétienté qui n'a jamais vu sur le trône que des rois enfants de l'Eglise.

Tous les saints qui étaient alors furent réjouis du baptême de Clovis, et, dans le déclin de l'empire romain, ils crurent voir, dans les rois de France, « une nouvelle lumière pour tout l'Occident et pour toute l'Eglise (50). »

Le Pape Anastase II crut aussi voir dans le royaume de France, nouvellement converti, « une colonne de fer que Dieu élevait pour le soutien de sa sainte Eglise; pendant que la charité se refroidissait partout ailleurs (51), et même que les empereurs avaient abondonné la foi.

Pélage II se promet des descendants de Clovis, comme des voisins charitables de l'Italie et de Rome, la même protection pour

(47) Iren., l. III *Adv. hæres.*, c. 3.

(48) *Test. S. Remig.*, apud Flod., l. I, c. 18; *Bibl. Patr.*, t. XVII.

(49) *Ibid.*

(50) *Epist. Avit. Vienn. ad Clodov.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 154.

(51) Anast. II, epist. 2, *ad Clodov.*, t. IV *Conc.* col. 1282.

le Saint-Siége (52), qu'il avait reçue des empereurs. Saint Grégoire le Grand enchérit sur ses saints prédécesseurs, lorsque, touché de la foi et du zèle de ces rois, il les met « autant au-dessus des autres souverains, que les souverains sont au-dessus des particuliers (53). »

Les enfants de Clovis n'ayant pas marché dans les voies que saint Remi leur avait prescrites, Dieu suscita une autre race pour régner en France. Les Papes et toute l'Eglise la bénirent en la personne de Pépin, qui en fut le chef (54). L'empire y fut établi, en la personne de Charlemagne et de ses successeurs. Aucune famille royale n'a jamais été si bienfaisante envers l'Eglise romaine; elle en tient toute sa grandeur temporelle : et jamais l'empire ne fut mieux uni au sacerdoce, ni plus respectueux envers les Papes, que lorsqu'il fut entre les mains des rois de France.

Après ces bienheureux jours, Rome eut des maîtres fâcheux : et les Papes eurent tout à craindre, tant des empereurs que d'un peuple séditieux. Mais ils trouvèrent toujours en nos rois ces charitables voisins que le Pape Pélage II avait espérés. La France, plus favorable à leur puissance sacrée que l'Italie et que Rome même, leur devint comme un second siége, où ils tenaient leurs conciles, et d'où ils faisaient entendre leurs oracles à toute l'Eglise : comme il paraît par les conciles de Troyes, de Clermont, de Toulouse, de Tours et de Reims.

Une troisième race était montée sur le trône; race, s'il se peut, plus pieuse que les deux autres, sous laquelle la France est déclarée par les Papes « un royaume chéri et béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siége (55). » Race aussi qui se voit seule dans tout l'univers, toujours couronnée et toujours régnante, depuis sept cents ans entiers sans interruption : et, ce qui lui est encore plus glorieux, toujours catholique; Dieu, par son infinie miséricorde, n'ayant même pas permis qu'un prince, qui était monté sur le trône dans l'hérésie, y persévérât.

Puisqu'il paraît, par cet abrégé de notre histoire, que la plus grande gloire des rois de France leur vient de leur foi, et de la protection constante qu'ils ont donnée à l'Eglise, ils ne laisseraient pas affaiblir cette gloire : et la race régnante la fera passer à la postérité, jusqu'à la fin des siècles.

Elle a produit saint Louis, le plus saint roi qu'on ait vu parmi les Chrétiens. Tout ce qui reste aujourd'hui de princes de France est sorti de lui; et comme Jésus-Christ disait aux Juifs (*Joan.* VIII, 39) : « Si vous êtes enfants d'Abraham, faites les œuvres d'Abraham, » il ne me reste qu'à dire à nos princes : Si vous êtes enfants de saint Louis, faites les œuvres de saint Louis (56).

(52) Pelag. II, *Ep. ad Annach.*, t. I *Conc. Gall.*, p. 376.

(53) Greg. Mag., *Epist.* l. IV, epist. 6, t. II.

(54) Paul. I, ep. 10 *ad Fr.*, t. II *Conc. Gall.*, p. 59.

(55) Alex. III, epist. 30, t. X *Conc.*, col. 1212; Greg. IX t. XI *Conc.*, c. 367.

(56) Nous insérons ici un fragment des *Mémoires de Louis XIV*, qui a un rapport particulier aux matières traitées dans ce livre VII. On y remarquera que les instructions du père à son fils s'accordent parfaitement avec les leçons de l'instituteur à son élève; et on verra en même temps quelle importance ce grand roi mettait à inspirer au Dauphin, en toute occasion, les sentiments de religion dont il était lui-même pénétré.

Après avoir parlé des mesures qu'il prit pour la répression des duels, il continue ainsi :

« Je rétablis, par une nouvelle ordonnance, la rigueur des anciens édits contre les jurements, dont je fis bientôt après quelques exemples; et pour autoriser toutes ces actions extérieures par une marque de piété personnelle, j'allai publiquement à pieds, avec tous mes domestiques, aux stations du Jubilé, voulant que tout le monde conçut, par le profond respect que je rendais à Dieu, que c'était de sa grâce et de sa protection, plutôt que de ma propre conduite, que je prétendais obtenir l'accomplissement de mes desseins et la félicité de mes peuples.

« Car vous devez savoir, avant toutes choses, mon fils, que nous ne saurions montrer trop de respect pour celui qui nous fait respecter de tant de milliers d'hommes.

« La première partie de la politique est celle qui nous enseigne à le bien servir. La soumission que nous avons pour lui est la plus belle leçon que nous puissions donner de celle qui nous est due; et nous péchons contre la prudence, aussi bien que contre la justice, quand nous manquons de vénération pour celui dont nous ne sommes que les lieutenants. Ce que nous avons d'avantages sur les autres hommes est pour nous un nouveau titre de sujétion; et après ce qu'il a fait pour nous, notre dignité se relève par tous les devoirs que nous lui rendons. Mais sachez que pour le servir selon ses désirs, il ne faut pas se contenter de lui rendre un culte extérieur, comme font la plupart des autres hommes : des obligations plus signalées veulent de nous des devoirs plus épurés; et comme, en nous donnant le sceptre, il nous a donné ce qui paraît de plus éclatant sur la terre, nous devons, en lui donnant notre cœur, lui donner ce qui est de plus agréable à ses yeux.

« Quand nous aurons armé tous nos sujets pour la défense de sa gloire; quand nous aurons relevé ses autels abattus; quand nous aurons fait connaître son nom aux climats les plus reculés de la terre, nous n'aurons fait que l'une des parties de notre devoir : et sans doute nous n'aurons pas fait celle qu'il désire le plus de nous, si nous ne nous sommes soumis nous-mêmes au joug de ses commandements. Les actions de bruit et d'éclat ne sont pas toujours celles qui le touchent davantage; et ce qui se passe dans le secret de notre cœur est souvent ce qu'il observe avec plus d'attention.

« Il est infiniment jaloux de sa gloire; mais il sait mieux que nous discerner en quoi elle consiste. Il ne nous a peut-être faits si grands, qu'afin que nos respects l'honorassent davantage; et si nous manquons de remplir en cela ses desseins, peut-être qu'il nous laissera tomber dans la poussière de laquelle il nous a tirés.

« Plusieurs de mes ancêtres, qui ont voulu donner à leurs successeurs de pareils enseignements, ont attendu pour cela l'extrémité de leur vie; mais je ne suivrai pas en ce point leur exemple. Je vous en parle dès cette heure, mon fils, et vous en parlerai toutes les fois que j'en trouverai l'occasion. Car, outre que j'estime qu'on ne peut de trop bonne heure imprimer dans les jeunes esprits des pensées

LIVRE VIII.

SUITE DES DEVOIRS PARTICULIERS DE LA ROYAUTÉ. — DE LA JUSTICE.

ARTICLE PREMIER.

Que la justice est établie sur la religion.

Première proposition. *Dieu est le juge des juges, et préside aux jugements.* — « Dieu a pris sa séance dans l'assemblée des dieux ; et assis au milieu d'eux, il juge les dieux. » (*Psal.* LXXXI, 1.)

Ces dieux, que Dieu juge, sont les rois, et les juges assemblés sous leur autorité, pour exercer leur justice. Il les appelle des dieux, à cause que le nom de Dieu, dans la langue sainte, est un nom de juge ; et qu'aussi l'autorité de juger est une participation de la justice souveraine de Dieu, dont il a revêtu les rois de la terre.

Ce qui leur mérite principalement le nom de dieux, c'est l'indépendance avec laquelle ils doivent juger, sans distinction de personnes, et sans craindre le grand nom plus que le petit ; « parce que c'est le jugement du Seigneur, » disait Moïse (*Deut.* I, 17), où l'on doit juger avec une indépendance semblable à celle de Dieu, sans craindre ni ménager personne.

Il est dit que Dieu juge ces dieux de la terre, parce qu'il se fait devant lui une perpétuelle révision de leurs jugements.

Le psaume continue, et fait parler Dieu en cette sorte (*Psal.* LXXXI, 2) : « Jusqu'à quand jugerez-vous avec injustice, et que vous regarderez en jugeant (non le droit), mais les personnes des hommes ? » Il touche la racine de toute injustice, qui consiste à avoir égard aux personnes plutôt qu'au droit.

« Jugez pour le pauvre et pour le pupille ; justifiez le faible et le pauvre. Arrachez le pauvre et le mendiant de la main du pécheur qui l'opprime. » (*Ibid.*, 3, 4.)

« Jugez pour le pauvre. » Cela s'entend, s'il a le droit pour lui ; car Dieu défend ailleurs (*Exod.* XXIII, 3), d'avoir « pitié du pauvre en jugement ; » parce qu'il ne faut non plus juger par pitié, que par complaisance ou par colère, mais seulement par raison. Ce que la justice demande, c'est l'égalité entre les citoyens, et que celui qui opprime demeure toujours le plus faible devant la justice. C'est ce que veut ce mot : Arrachez. Ce qui marque une action forte contre l'oppresseur, afin d'opposer la force à la force ; la force de la justice à celle de l'iniquité.

Après cette sévère répréhension, et ce commandement suprême, Dieu se plaint, dans la suite du psaume, des juges qui n'écoutent pas sa voix. « Ils n'ont pas compris, ils n'ont pas su ; ils marchent dans les ténèbres : tous les fondements de la terre seront ébranlés. » (*Psal.* LXXXI, 5.) Il n'y a rien d'assuré parmi les hommes si la justice ne se fait pas.

C'est pourquoi Dieu regarde en colère les juges injustes, et les fait souvenir qu'ils sont mortels. « Je l'ai dit : Vous êtes dieux (*Ibid.*, 6) : » et je ne m'en dédis pas : « et vous êtes tous les enfants du Très-Haut, » par ce divin écoulement de la justice souveraine de Dieu sur vos personnes : « mais vous mourrez comme des hommes, et tomberez (dans le sépulcre) comme tous les princes. » (*Ibid.*, 7.) Vous serez jugés avec eux.

Après quoi il ne reste plus qu'à se tourner vers Dieu, et lui dire : Il n'y a point de justice parmi les hommes : « Élevez-vous, ô Dieu ! jugez vous-même la terre, puisque toutes les nations sont votre héritage. » (*Ibid.*, 8.)

C'est ainsi que le Saint-Esprit nous montre, dans ce divin psaume, la justice établie sur la religion.

IIe Prop. *La justice appartient à Dieu, et c'est lui qui la donne aux rois.* — « O Dieu ! donnez votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi, pour juger votre peuple selon la justice, et vos pauvres avec un jugement droit. » (*Psal.* LXXI, 1.) C'est la prière que faisait David pour Salomon.

Le peuple que le roi doit juger, est le peuple de Dieu plus que le sien. Les pauvres sont à lui par un titre plus particulier, puisqu'il s'en déclare le père.

C'est donc à lui qu'appartiennent en propriété la justice et le jugement ; et c'est lui qui les donne aux rois. C'est à-dire qu'il leur donne non-seulement l'autorité de juger, mais encore l'inclination, et l'application à le faire comme il le veut, et selon ses lois éternelles.

IIIe Prop. *La justice est le vrai caractère d'un roi, et c'est elle qui affermit son trône.* — David connut et prédit le règne heureux de Salomon. « La justice se levera en ces jours de paix, pour durer autant que la lune dans le ciel. » (*Ibid.*, 7.) La justice se lève, comme un beau soleil, dans le règne d'un bon roi ; la paix la suit comme sa compagne inséparable. Le même David le déclare ainsi. (*Ibid.*, 3.) « Les montagnes recevront la

de cette conséquence, je crois qu'il se peut faire que ce qu'ont dit ces princes, dans un état si pressant, ait quelquefois été attribué à la vue du péril où ils se trouvaient : au lieu que, vous en parlant maintenant, je suis assuré que la vigueur de mon âge, la liberté de mon esprit et l'état florissant de mes affaires, ne vous pourront jamais laisser pour ce discours au un soupçon de faible se ou de déguisement. »

Voy. *Mém. de Louis XIV*, ann. 1661 à 1675 : *fragments*, Ire part., p. 53 et suiv. (*Edit. de Versailles.*)

paix pour tout le peuple, et les collines seront remplies de la justice. » Elle tombera sur les montagnes et sur les collines, comme la pluie qui les arrose et qui les engraisse. Le trône du roi s'affermira, « et sera stable comme le soleil et comme la lune (*Psal.* LXXI, 5) : » ou, comme dit un autre psaume (*Psal.* LXXXVIII, 38), « son trône demeurera comme le soleil, et comme la lune, qui est faite pour durer toujours : témoin fidèle dans le ciel, » par la régularité de son cours, de l'immutabilité des desseins de Dieu.

Si quelque empire doit s'étendre, c'est celui d'un prince juste. Tout le monde le désire pour maître. « Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve (principal de son domaine) jusqu'à l'extrémité du monde ; les Ethiopiens se prosterneront devant lui ; ses ennemis lui baiseront les pieds. Les rois de Tharse, et des îles les plus éloignées, les rois d'Arabie et de Saba lui offriront des présents. Tous les rois l'adoreront ; toutes les nations prendront plaisir à le servir. » (*Psal.* LXXI, 8-11.)

C'est la description du règne de Jésus-Christ ; et le règne d'un prince juste en est la figure, « parce qu'il délivrera le faible et le pauvre de la main du puissant qui l'opprime. » (*Ibid.*, 12, 13.) Le pauvre demeurait sans assistance ; mais il a trouvé dans le prince, un secours assuré. C'est un second rédempteur du peuple, après Jésus-Christ ; et l'amour qu'il a pour la justice a son effet.

IVe PROP. *Sous un Dieu juste, il n'y a point de pouvoir purement arbitraire.* — Sous un juste, il n'y a point de puissance qui soit affranchie, par sa nature, de toute loi naturelle, divine, ou humaine.

Il n'y a point au moins de puissance sur la terre qui ne soit sujette à la justice divine.

Tous les juges, et même les plus souverains, que Dieu pour cette raison appelle des dieux, sont examinés et corrigés par un plus grand juge. « Dieu est assis au milieu des dieux, et là il juge les dieux (*Psal.* LXXXI, 1), » comme il vient d'être dit.

Ainsi tous les jugements sont sujets à révision, devant un plus auguste tribunal. Dieu dit aussi par cette raison (*Psal.* LXXIV, 3) : « Quand le temps en sera venu, je jugerai les justices. » Les jugements rendus par des justices humaines, repasseront devant mes yeux.

Ainsi les jugements les plus souverains et les plus absolus sont, comme les autres, par rapport à Dieu, sujets à la correction ; avec cette seule différence, qu'elle se fait d'une manière cachée.

Les juges de la terre sont peu attentifs à cette révision de leurs jugements : parce qu'elle ne produit point d'effets sensibles, et qu'elle est réservée à une autre vie : mais elle n'en est que plus terrible, puisqu'elle est inévitable. Quand le temps de ces jugements divins sera venu. « Vous n'aurez de secours, ni du Levant ni du Couchant, ni des montagnes solitaires, » et des lieux retirés, d'où il descend souvent des secours cachés ; « parce qu'alors Dieu est juge (*Psal.* LXXIV, 7), » contre lequel il n'y a point de secours.

« Il a en main la coupe de sa vengeance, pleine d'un vin pur et brûlant (*Ibid.*, 9), » d'une justice qui ne sera tempérée par aucun mélange adoucissant. Au contraire « il sera mêlé d'amertume, » de liqueurs nuisibles et empoisonnantes. C'est une seconde raison pour craindre cette terrible révision des jugements humains : elle se fera dans un siècle où la justice sera toute pure, et s'exercera dans sa pleine et inexorable rigueur. « Cette coupe est en la main du Seigneur ; et il l'épanche sur celui-ci et sur celui-là, » à qui il la présente à boire. Il la présente aux pécheurs endurcis et incorrigibles, et surtout aux juges injustes : « Il faudra l'avaler tout entière, et jusqu'à la lie. » Et il n'y aura plus pour eux de miséricorde ; en sorte que cette vengeance sera éternelle.

ARTICLE II.

Du gouvernement que l'on nomme arbitraire.

PREMIÈRE PROPOSITION. *Il y a parmi les hommes une espèce de gouvernement, que l'on appelle arbitraire, mais qui ne se trouve point parmi nous, dans les Etats parfaitement policés.* — Quatre conditions accompagnent ces sortes de gouvernement.

Premièrement, les peuples sujets sont nés esclaves : c'est-à-dire vraiment serfs ; et parmi eux il n'y a point de personnes libres.

Secondement, on n'y possède rien en propriété : tout le fonds appartient au prince ; et il n'y a point de droit de succession, pas même de fils à père.

Troisièmement, le prince a droit de disposer à son gré non-seulement des biens, mais encore de la vie de ses sujets, comme on ferait des esclaves.

Et enfin, en quatrième lieu, il n'y a de loi que sa volonté.

Voilà ce qu'on appelle puissance arbitraire. Je ne veux pas examiner si elle est licite ou illicite. Il y a des peuples et de grands empires qui s'en contentent ; et nous n'avons point à les inquiéter sur la forme de leur gouvernement. Il nous suffit de dire que celle-ci est barbare et odieuse. Ces quatre conditions sont bien éloignées de nos mœurs ; et ainsi le gouvernement arbitraire n'y a point de lieu.

C'est autre chose que le gouvernement soit absolu, autre chose qu'il soit arbitraire (57). Il est absolu par rapport à la contrainte ; n'y ayant aucune puissance capable de forcer le souverain, qui en ce sens est indépendant de toute autorité humaine. Mais il ne s'ensuit pas de là, que le gouvernement soit arbitraire : parce qu'outre que tout est soumis au jugement de Dieu, ce qui convient aussi au gouvernement qu'on vient de nom-

(57) Ci-dev., l. IV, art. 1.

mer arbitraire, c'est qu'il y a des lois dans les empires, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit; et il y a toujours ouverture à revenir contre, ou dans d'autres occasions, ou dans d'autres temps : de sorte que chacun demeure légitime possesseur de ses biens; personne ne pouvant croire qu'il puisse jamais rien posséder en sûreté au préjudice des lois, dont la vigilance et l'action contre les injustices et les violences est immortelle, ainsi que nous l'avons expliqué ailleurs plus amplement. Et c'est là ce qui s'appelle le gouvernement légitime, opposé par sa nature, au gouvernement arbitraire.

Nous ne toucherons ici que les deux premières conditions de cette puissance qu'on appelle arbitraire, que nous venons d'exposer. Car, pour les deux dernières, elles paraissent si contraires à l'humanité et à la société, qu'elles sont trop visiblement opposées au gouvernement légitime.

IIe Prop. *Dans le gouvernement légitime, les personnes sont libres.* — Il ne faut que rappeler les passages où nous avons établi que le gouvernement était paternel, et que les rois étaient des pères (58) : ce qui fait la dénomination des enfants, dont la différence d'avec les esclaves, c'est qu'ils naissent libres et ingénus.

Le gouvernement est établi pour affranchir tous les hommes de toute oppression et de toute violence, comme il a été souvent démontré (59). Et c'est ce qui fait l'état de parfaite liberté; n'y ayant dans le fond rien de moins libre que l'anarchie, qui ôte d'entre les hommes toute prétention légitime, et ne connaît d'autre droit que celui de la force.

IIIe Prop. *La propriété des biens est légitime et inviolable.* — Nous avons vu sous Josué la distribution des terres, selon les ordres de Moïse. (*Jos.* XIII, 14 seq.)

C'est le moyen de les faire cultiver : et l'expérience fait voir que ce qui est non-seulement en commun, mais encore sans propriété légitime et incommutable, est négligé et à l'abandon. C'est pourquoi il n'est pas permis de violer cet ordre, comme l'exemple suivant le fait voir d'une manière terrible.

IVe Prop. *On propose l'histoire d'Achab roi d'Israël, de la reine Jézabel sa femme, et de Naboth.* — « Naboth, habitant de Jezrahel, qui était la ville royale, y avait une vigne auprès du palais d'Achab, roi de Samarie. Le roi lui dit : Donnez-moi votre vigne pour faire un jardin potager, parce qu'elle est voisine et proche de ma maison, et je vous en donnerai une ailleurs; ou s'il vous est plus commode, je vous en payerai le prix qu'elle vaut. A Dieu ne plaise! répondit Naboth, que je vous donne l'héritage de mes pères. » Ce qui aussi était défendu par la loi de Dieu. « Achab retourna à sa maison plein d'indignation et de fureur contre la réponse de Naboth; et se jetant sur son lit, il tourna le visage contre la muraille, et ne put manger.

« Jézabel, sa femme, le trouvant en cet état, lui dit : Quel est le sujet de votre affliction? et pourquoi ne mangez-vous pas? Il lui raconta la proposition qu'il avait faite à Naboth, avec sa réponse. Jézabel lui repartit : Vraiment! vous êtes un homme de grande autorité, et un digne roi d'Israël, qui savez bien commander. Levez-vous, mangez, soyez en repos; je vous donnerai cette vigne. Elle écrivit aussitôt une lettre au nom d'Achab, et la scella de son anneau, et l'envoya aux sénateurs et aux grands, qui demeuraient dans la ville avec Naboth. Et la teneur de la lettre était : Ordonnez un jeûne solennel; et faites asseoir Naboth avec les premiers du peuple : suscitez contre lui deux faux témoins, qui disent : Il a parlé contre Dieu et contre le roi; qu'on le lapide et qu'il meure. Cet ordre fut exécuté; et les grands rendirent compte de l'exécution à Jézabel. Ce qu'ayant appris, la reine dit à Achab : Allez, et mettez-vous en possession de la vigne de Naboth, qui n'a pas voulu consentir à ce que vous souhaitiez; car il est mort. Achab alla donc pour se mettre en possession de cette vigne.

« Alors la parole de Dieu fut adressée à Elie le Thesbite (son prophète), et lui dit : Lève-toi, et marche au-devant d'Achab qui va posséder la vigne de Naboth, et lui dis : Voici la parole du Seigneur : Tu as fait mourir un innocent; et outre cela tu as possédé ce qui ne t'appartenait pas. Et tu ajouteras : Mais le Seigneur a dit : En ce lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth (injustement lapidé comme criminel et blasphémateur), ils lécheront ton sang (*III Reg.* XXI, 1 seq.). »

Achab crut éluder la rigueur de cette juste sentence en faisant une querelle particulière à Elie, qui avait eu ordre de la lui prononcer, et lui disant : « M'avez-vous trouvé votre ennemi, pour me traiter de cette sorte? Oui, » lui dit Elie au nom du Seigneur, « je vous ai trouvé mon ennemi, puisque vous êtes vendu (comme un esclave, à l'iniquité) pour faire mal devant le Seigneur. Et moi, de mon côté, dit le Seigneur, j'amènerai sur toi le mal, le mal d'un juste supplice pour le mal que tu as commis injustement; je détruirai ta postérité, et tout ce qui t'appartient, sans rien épargner; et je ne laisserai pas survivre un chien de la maison d'Achab, et tout ce qu'il y aura de plus méprisable en Israël. Et je ferai de ta maison comme j'ai fait de celle de Jéroboam et de celle de Baasa, deux rois d'Israël que j'ai entièrement exterminés; puisque, comme eux, tu as provoqué ma colère, et que tu as fait pécher Israël, par tes exemples scandaleux et tes ordres injustes. Et le Seigneur a prononcé contre Jézabel : Les chiens lécheront le sang de Jézabel dans les champs de Jezrahel. Si Achab périt dans la ville, les chiens mangeront ses chairs; et

(58) Ci-dev., l. II, art. 1; l. III, art. 3.

(59) Ci-dev., l. I, art. 3

s'il meurt à la campagne, elles seront la proie des oiseaux du ciel. »

L'Ecriture ajoute, « qu'il n'y a point eu d'homme plus méchant qu'Achab, vendu pour faire mal aux yeux du Seigneur. Sa femme Jézabel, qu'il avait crue dans son premier crime, le portait au mal. » Elle acquit tout pouvoir sur son esprit, pour son malheur; et il fut le plus malheureux comme le plus abominable de tous les rois; « poussant l'abomination jusqu'à adorer les idoles des Amorrhéens, que le Seigneur avait exterminés par l'épée des enfants d'Israël. »

En exécution de cette sentence, Achab et Jézabel périrent ainsi que Dieu l'avait prédit. La vengeance divine poursuivit aussi, avec une impitoyable rigueur, les restes de leur sang; et leur postérité de l'un et de l'autre sexe fut exterminée sans qu'il en restât un seul. (*IV Reg.* IX, X, XI.)

Le crime que Dieu punit avec tant de rigueur, c'est, dans Achab et dans Jézabel, la volonté dépravée de disposer à leur gré, indépendamment de la loi de Dieu qui était aussi celle du royaume, des biens, de l'honneur, de la vie d'un sujet; comme aussi de se rendre les maîtres des jugements publics, et de mettre en cela l'autorité royale.

Ils voulaient contraindre ce sujet à vendre son héritage. C'est ce que n'avaient jamais fait les bons rois, David et Salomon, dans le temps qu'ils bâtissaient les magnifiques palais dont il est parlé dans l'Ecriture. La loi voulait que chacun gardât l'héritage de ses pères, pour la conservation des biens des tribus. C'est pourquoi Dieu compte lui-même entre les crimes d'Achab, non-seulement qu'il avait tué, mais encore qu'il avait possédé ce qui ne lui pouvait appartenir. Cependant il est expressément marqué qu'Achab offrait la juste valeur du morceau de terre qu'il voulait qu'on lui cédât, et même un échange avantageux. Ce qui montre combien était réputé saint et inviolable le droit de la propriété légitime, et combien l'invasion était condamnée.

Cependant Achab était en furie du refus de Naboth. Il en perd le boire et le manger, et compte pour rien un si grand royaume, et tant de possessions, s'il n'y ajoute une vigne pour augmenter son jardin. Tant la royauté est pauvre de soi, et tant elle est incapable de contenter un esprit déréglé.

Sa femme Jézabel survient, et, au lieu de guérir cet esprit malade, au contraire elle lui persuade, par des manières moqueuses, qu'il a perdu toute autorité s'il ne fait tout à sa fantaisie. Enfin, sans garder aucune forme de jugement, elle ordonne elle-même les voies de fait qu'on a vues.

Elle sacrifie encore la religion à ses injustes desseins; elle veut qu'on se serve de celle du jeûne public pour immoler un homme de bien à la vengeance du roi, et à cette idée d'autorité qu'on fait consister à faire tout ce qu'on veut.

La considération où était Naboth ne l'arrête pas. C'était un homme d'importance, puisqu'on le met entre les premiers du peuple. Jézabel fait semblant de lui conserver son rang et sa dignité pour le perdre plus sûrement; et joignant la dérision à la violence et à l'injustice, à ce prix elle se croit reine, et croit rendre la royauté au roi son époux.

En même temps la justice divine se déclare. Achab est puni en deux manières : Dieu le livre au crime, pour le livrer plus justement au supplice.

Jézabel n'avait déjà que trop de pouvoir sur ce prince, puisque Elie n'eut pas plutôt exterminé les faux prophètes de Baal, que le roi en donna l'avis à Jézabel, pour sacrifier un si grand prophète à la vengeance de cette femme, autant impérieuse qu'impie. (*III Reg.* XIX, 1, 2.) Mais depuis qu'elle l'eut rendu maître de ce qu'il voulait, d'une manière si détestable, elle eut plus que jamais tout pouvoir sur l'esprit de ce malheureux prince, qui se livra à tous les désirs de sa femme comme vendu à l'iniquité.

Comme il allait à l'abandon de crime en crime, il fut aussi précipité de supplice en supplice, lui et sa famille, où tout fut immolé à une juste, perpétuelle et inexorable vengeance. Et c'est ainsi que furent punis ceux qui voulaient introduire dans le royaume d'Israël la puissance arbitraire.

Cependant, au milieu de ces châtiments, où la main de Dieu est si déclarée contre une famille royale, Dieu, toujours juste et toujours vengeur de la dignité des rois, dont il est la source, la conserve tout entière en cette occasion; puisque l'injustice d'Achab n'est pas de punir de mort celui qui parle contre le roi, mais d'avoir imputé un tel attentat à un homme qui est innocent. En sorte qu'il passe pour constant que c'est là un digne sujet du dernier supplice; et que ce crime, de mal parler du roi, est presque traité d'égal avec celui de blasphémer contre Dieu.

ARTICLE III.

De la législation et des jugements.

PREMIÈRE PROPOSITION. — *On définit l'un et l'autre.* — La loi donne la règle, et les jugements en font l'application aux affaires et aux questions particulières, ainsi qu'il a été dit (60).

« Si c'est véritablement, et d'un cœur sincère, que vous vantez la justice, enfants des hommes, jugez droitement. » (*Psal.* LVII, 2.) Si vous aimez la justice dictée par la loi, mettez-la donc en pratique, et qu'elle soit la seule règle de vos jugements.

IIe PROP. *Le premier effet de la justice et des lois, est de conserver non-seulement à tout le corps de l'Etat, mais encore à chaque partie qui le compose, les droits accordés par les princes précédents.* — Ainsi fut conservée à la tribu de Juda la prérogative dont elle avait toujours joui, de marcher à la tête des tribus.

(60) Ci-dev., t. I, art. 4.

Ainsi celle de Lévi jouit éternellement de droits accordés par la loi, selon les favorables explications des anciens rois.

Ainsi fut conservé aux tribus de Gad et de Ruben ce qui leur avait été accordé par Moïse (*Num.* XXXII, 33; *Jos.* XIII, 8), pour avoir passé les premières le Jourdain.

Ainsi les Gabaonites furent toujours maintenus dans l'exécution du traité fait avec eux par Josué (61); aussi leur fidélité fut inébranlable.

La bonne foi des princes engage celle des sujets qui demeurent dans l'obéissance, non-seulement par la crainte, mais encore inviolablement par affection.

IIIe Prop. *Les louables coutumes tiennent lieu de lois.* — Avant que David montât sur le trône, il s'était élevé une dispute entre les soldats qui avaient été au combat et ceux qui étaient restés par son ordre à garder les bagages; et ce sage prince jugea en faveur des derniers, et prononça cette sentence (*I Reg.* XXX, 24 seq.): « La part du butin sera la même pour ceux qui auront combattu et pour ceux qui sont demeurés pour la garde des bagages, et ils partageront également. Et de ce jour, et depuis, cette ordonnance subsiste, et a été comme une loi en Israël. »

La conservation de ces anciens droits, et de ces louables coutumes, concilie aux grands royaumes une idée, non-seulement de fidélité et de sagesse, mais encore d'immortalité, qui fait regarder l'Etat comme gouverné, ainsi que l'univers, par des conseils d'une immortelle durée.

IVe Prop. *Le prince doit la justice; et il est lui-même le premier juge.* — « Faites-nous des rois qui nous jugent, comme en ont les autres nations. » (*I Reg.* VIII, 5.) C'est l'idée des peuples lorsqu'ils demandent des rois à Samuel. Et ainsi le nom de roi est un nom de juge.

Quand Absalon aspira à la royauté, « il allait à la porte des villes, et dans les chemins publics, interrogeant ceux qui venaient de tous côtés au jugement du roi, et leur disant: Vous me paraissez avoir raison, mais il n'y a personne préposé par le roi pour vous entendre. Et il ajoutait: Qui m'établira juge sur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je juge justement? » (*II Reg.* XV, 2 seq.) Il n'osait dire: Qui me fera roi? la rébellion eût été trop déclarée; mais c'était le nom de roi qu'il demandait sous celui de juge.

Il décriait le gouvernement du roi son père, en disant qu'il n'y avait point de justice; c'était une calomnie: et, loin de négliger la justice, David la rendait lui-même avec un soin merveilleux. « Il régnait sur Israël; et dans les jugements, il faisait justice à tout son peuple. » (*II Reg.* VIII, 15.)

Nathan vint à David lui porter la plainte du pauvre, à qui un riche injuste avait enlevé une brebis qu'il aimait (*II Reg.* XII, 1 seq.); et David irrité reçut la plainte. C'était une parabole; mais puisque la parabole se tire des choses les plus usitées, celle-ci montre la coutume de porter aux rois les plaintes des particuliers; et David rendit justice en disant: « Il rendra la brebis au quadruple. » (*Ibid.*, 6.)

« Je suis une femme veuve, et j'avais deux fils, » disait au même David cette femme de Thécué, « qui s'étant querellés à la campagne, sans que personne les pût séparer, l'un a frappé l'autre et il en est mort; et la famille poursuit son frère pour le faire punir de mort. Ils me ravissent mon seul héritier, et cherchent à éteindre la seule étincelle qui me reste sur la terre pour faire revivre le nom de mon mari. Et le roi lui répondit: Allez en repos à votre maison, et j'ordonnerai ce qu'il faudra en votre faveur. » (*II Reg.* XIV, 5 seq.)

Elle ajoute: « Que cette iniquité demeure sur moi, et sur la maison de mon père; mais que le roi et son trône en demeurent innocents. » (*Ibid.*, 9.) On ne croyait pas le roi innocent, ni son trône sans tache, s'il refusait de rendre justice. Aussi David répondit: « Amenez-moi vos parties, ceux qui s'opposent à vous et qui vous poursuivent; et on cessera de vous nuire. » (*Ibid.*, 10.)

La poursuite paraissait juste, selon la rigueur de la loi qui condamnait à mort le meurtrier; et c'était le cas d'avoir recours à la grâce et à la clémence du prince, dans une cause si favorable à une mère affligée.

La femme pressait David en lui disant: « Que le roi se souvienne du Seigneur son Dieu, et ne laisse pas multiplier par la vengeance le sang répandu. » Elle ne craint point d'appeler David devant le juge des rois. Et ce juste prince approuva sa plainte, et lui dit: « Vive le Seigneur! Il ne tombera pas un cheveu de la tête de votre fils. » (*Ibid.*, 11.)

On sait le jugement de Salomon qui lui attira, dans tout le peuple, cette crainte respectueuse qui fait obéir les rois, et qui établit leur empire.

Ve Prop. *Les voies de la justice sont aisées à connaître.* — Le chemin de la justice n'est pas de ces chemins tortueux, qui, semblables à des labirynthes, vous font toujours craindre de vous perdre. « La route du juste est droite: c'est un sentier étroit, et qui n'a point de détour; l'on y marche en sûreté. » (*Isa.* XXVI, 7.)

Un païen même disait (62) qu'il ne faut point faire ce qui est douteux et ambigu. « L'équité, » poursuit cet auteur, « éclate par elle-même; et le doute semble envelopper quelque secret dessein d'injustice. »

Voulez-vous savoir le chemin de la justice, marchez dans le pays découvert: allez où vous conduit votre vue; et « que vos yeux, » comme dit le Sage (*Prov.* IV, 25), « précèdent vos pas. » La justice ne se cache pas.

Il est vrai qu'en beaucoup de points elle dépend des lois positives, mais le langage de la loi est simple: sans vouloir briller ni

(61) Ci-dev., l. VII, art. 5, 19e propos.

(62) Cic., *De offic.*, l. I, c. 9.

raffiner, elle ne veut être que nette et précise.

Comme néanmoins il est impossible qu'il ne se trouve des difficultés et des questions compliquées, le prince pour n'être pas surpris, et pour donner lieu à un plus grand éclaircissement de la vérité, y apporte le remède qu'on va expliquer.

VIe Prop. *Le prince établit des tribunaux ; il en nomme les sujets avec grand choix, et les instruit de leurs devoirs.* — Ainsi l'avait pratiqué Moïse lui-même (*Exod.* XVIII, 15 seq.), de peur de se consumer par un travail inutile.

C'est de quoi il rend compte au peuple en ces termes (*Deut.* I, 12 seq.) : « Je ne puis pas terminer seul toutes vos affaires ni vos procès. Choisissez parmi vous des hommes sages et habiles, dont la conduite soit approuvée. Et j'ai tiré de vos tribus, des gens sages, nobles et connus ; et je les ai établis vos juges, en leur disant : Ecoutez le peuple, et prononcez ce qui sera juste, entre le citoyen ou l'étranger, sans distinction de personnes, jugeant le petit comme le grand ; parce que c'est le jugement du Seigneur, qui n'a nul égard aux personnes. Et vous me rapporterez ce qui sera de plus difficile. »

On voit trois choses dans ces paroles de Moïse : en premier lieu, l'établissement des juges sous le prince : en second lieu, leur choix et les qualités dont ils doivent être ornés : en troisième lieu, la réserve des affaires les plus difficiles au prince même.

Ces juges étaient établis dans toutes les villes, et dans chaque tribu ; et Moïse l'avait ainsi ordonné. (*Deut.* XVI, 18.)

A cet exemple, nous avons vu les tribunaux établis par Josaphat (63), prince zélé pour la justice, s'il en fut jamais parmi les rois de Juda et sur le trône de David.

Ces tribunaux étaient de deux sortes. Il y avait ceux de toutes les villes particulières ; et il y en avait un premier dans la capitale du royaume, et sous les yeux du roi : à l'exemple, et peut-être pour perpétuer le grand sénat de soixante et dix, que Moïse avait établi.

Nous avons aussi remarqué le soin qu'il prenait de les instruire en personne (*II Par.* XIX, 9, 10), à l'exemple de Moïse. Ce qui avait deux bons effets : le premier, de faire sentir la capacité du prince : ce qui tenait tout le monde dans le devoir ; et le second, de graver plus profondément dans les cœurs les règles de la justice. Dans la suite, on voit subsister parmi les Juifs ces deux sortes de tribunaux.

Dans les actions solennelles où il s'agissait de quelque grand bien de l'Etat, les bons rois, comme Josias (*IV Reg.* XXIII, 1), « ramassaient ensemble les sénateurs, tant des villes de Juda que ceux de Jérusalem. » Il apprenait de leur concours, ce qu'il fallait faire pour le bien commun, et de l'Etat en général, et des villes en particulier.

ARTICLE IV.

Des vertus qui doivent accompagner la justice.

Première Proposition. *Il y en a trois principales, marquées par le docte et pieux Gerson* (64) *dans un sermon prononcé devant le roi : la constance, la prudence et la clémence.* — La justice doit être attachée aux règles, ferme et constante : autrement elle est inégale dans sa conduite ; et plus bizarre que réglée, elle va selon l'humeur qui la domine.

Elle doit savoir connaître le vrai et le faux, dans les faits qu'on lui expose : autrement elle est aveugle dans son application. Ce discernement est un avantage qu'elle tient de la prudence.

Enfin elle doit quelquefois se relâcher : autrement elle est excessive et insupportable dans ses rigueurs ; et cet adoucissement de la rigueur de la justice est l'effet de la clémence.

La constance l'affermit dans les maximes, la prudence l'éclaire dans les faits ; la clémence lui fait supporter et excuser la faiblesse. La constance la soutient ; la prudence l'applique ; et la clémence la tempère.

IIe Prop. *La constance et la fermeté sont nécessaires à la justice, contre l'iniquité qui domine dans le monde.* — Le genre humain, dès son origine, était devenu si criminel aux yeux de Dieu, qu'il résolut de le perdre par le déluge : « voyant que la malice des hommes était grande sur la terre, et que toute la pensée du cœur humain était tournée au mal en tout temps. » (*Gen.* VI, 5.) Voilà cette malheureuse fermeté dans le mal, dès le commencement du monde. Cette pente naturellement invincible du cœur humain vers le mal, fait dire aussi que « le péché est à la porte (*Gen.* IV, 7) : » c'est-à-dire, qu'il ne cesse de nous presser à lui ouvrir.

Toutes les eaux du déluge n'ont pu effacer une tache si inhérente au cœur humain. « Parcourez, disait Jérémie (*Jerem.* V, 1), toutes les rues et toutes les places de Jérusalem : considérez attentivement, et voyez si vous trouverez un homme de bien et de bonne foi. » Par une fausse constance, ils se sont affermis dans le vice : « ils ont endurci leurs visages comme un rocher, et n'ont pas voulu revenir de leurs injustices. » (*Ibid.*, 3.)

« Malheur à moi, » disait Michée (*Mich.* VII, 1-6), « il n'y a plus de saint sur la terre, la droiture ne se trouve plus parmi les hommes ! chacun tend des piéges à son ami, pour en répandre le sang ; une chasse cruelle et barbare s'est introduite, où chacun tâche de prendre non des bêtes, mais ses amis

(63) *II Par.* XIX, 5, 6, 7, 8 ; ci-dev., l. V, art. 1. 1re p. opos.

(64) Gerson, *De just.*, t. IV.

comme sa proie. Ne croyez plus un ami ; ne vous fiez plus au magistrat ; ne dites point votre secret à celle qui se repose dans votre sein. Car le fils outrage son père ; la fille s'élève contre sa mère ; le maître a pour ennemis ceux de sa propre maison. » Toutes les familles sont divisées, et les liaisons du sang n'ont point de lieu.

Si, dans ce désordre des choses humaines, vous croyez trouver un refuge dans la justice publique, vous vous trompez. Elle n'a plus de règle ni de fermeté. « Tout ce qu'un grand ose demander, le juge se croit obligé de le lui donner comme une dette. » (*Mich.* VII, 3.) Le mal est appelé bien ; et il n'y a plus de loi parmi les hommes.

« Les magistrats (qui devaient soutenir les faibles) sont des lions rugissants qui les dévorent ; les juges sont des loups ravissants, qui ne réservent pas jusqu'au matin la proie qu'ils ont prise le soir. » (*Soph.* III, 3.) Ils contentent sur-le-champ leur appétit insatiable.

C'est ainsi que sont les hommes, naturellement loups les uns aux autres. David s'en était plaint le premier. « Il n'y a plus de juste, » disait-il (*Psal.* XIII, 1, 3 ; *Rom.* III, 10 seq.), « il n'y a plus de juste sur la terre ; il n'y a plus d'homme intelligent, il n'y en a point qui cherche Dieu : tous se sont éloignés de la droite voie ; tous sont inutiles, il n'y a pas un homme de bien, il n'y en a pas même un seul ! »

Contre ce débordement de l'iniquité il n'y a qu'une seule digue, qui est la fermeté de la justice.

IIIe PROP. *Si la justice n'est ferme, elle est emportée par ce déluge d'injustice.* — Si le devoir du juge est, comme dit l'*Ecclésiastique* (VII, 6), « d'enfoncer les cabales de l'iniquité, » comme un bataillon réuni ; il faut, pour accomplir ce devoir, que la justice ne soit pas seulement forte, mais encore qu'elle soit invincible et intrépide. Autrement il arrivera ce que disait Isaïe (*Isa.* LIX, 14) : « Le jugement recule en arrière : la justice (qui voulait entrer, repoussée par un si grand concours d'intérêts contraires) se tient éloignée ; » et l'équité ne peut plus forcer de si grands obstacles.

Si le respect que l'on conserve pour le nom de la justice est affaibli, on ne la rend qu'à demi, et seulement pour sauver les apparences. Ainsi, disait le prophète Habacuc (*Habac.* I, 3, 4), « l'injustice a prévalu ; l'opposition à la vérité s'est rendue la plus puissante. La loi a été déchirée (on en a pris une partie, et méprisé l'autre) ; et le jugement n'arrive jamais à sa perfection. » La justice rendue à demi, n'est qu'une injustice colorée, et elle n'en est que plus dangereuse.

« La justice, » disait le Sage (*Sap.* I, 15), « est immortelle et perpétuelle. » L'égalité est l'esprit de cette vertu. C'est en vain que ce magistrat se vante quelquefois de rendre justice : s'il ne la rend en tout et partout, l'inégalité de sa conduite fait que la justice n'avoue pas pour sien, même ce qu'il fait selon les règles ; puisque la règle cesse d'être règle, quand elle n'est pas perpétuelle, et ne marche pas d'un pas égal.

Au milieu de tant de contrariétés, rendre la justice, c'est une espèce de combat, où « si l'on ne marche en face contre l'ennemi, et qu'on ne s'oppose pas comme une muraille (c'est-à-dire, comme une digue affermie) pour la maison d'Israël, et pour le peuple de Dieu (*Ezech.* XIII, 5), » on est vaincu.

Il faut être par une ferme résolution, et par une forte habitude, « comme une place fortifiée (et défendue de tous côtés), comme une colonne de fer, comme une muraille d'airain (*Jerem.* I, 18) : » autrement on est bientôt forcé.

Le prince doit donc, par sa constance et par sa fermeté, rendre aisé et facile l'exercice de la justice : car les choses difficiles ne sont pas de longue durée.

IVe PROP. *De la prudence, seconde vertu compagne de la justice. La prudence peut être excitée par les dehors, sur la vérité des faits ; mais elle veut s'en instruire par elle-même.* — « Le cri contre Sodome et Gomorrhe s'est augmenté, et leurs crimes se sont multipliés jusqu'à l'excès. Je descendrai, dit le Seigneur, et je verrai si la clameur qui est élevée contre ces villes est bien fondée, ou s'il en est autrement, afin que je le sache. » (*Gen.* XVIII, 20, 21.)

Celui qui sait tout, et ne peut être trompé, se rabaisse, disent les saints Pères, jusqu'à s'informer ; afin d'instruire les princes, sujets à tant d'ignorances et à tant de surprises, de ce qu'ils ont à faire.

Il leur donne trois instructions. Premièrement, quand il dit : « Je veux savoir ce qui en est, » il leur montre le désir qu'ils doivent avoir de connaître la vérité des faits dont ils doivent juger.

Secondement, en faisant connaître que le cri est venu jusqu'à lui, il leur apprend que leur oreille doit être toujours ouverte, toujours attentive, toujours prête à écouter ce qui se passe.

Enfin en ajoutant : « Je descendrai, et je verrai, » il leur montre qu'après avoir écouté il faut venir à une exacte perquisition, et n'asseoir son jugement que sur une connaissance certaine.

Les rapports et les bruits communs doivent exciter le prince ; mais il ne se doit rendre qu'à la vérité connue (65).

Ajoutons qu'il ne suffit pas de recevoir ce qui se présente ; il faut chercher de soi-même, et aller au-devant de la vérité, si nous voulons la découvrir. Nous l'avons déjà vu (66).

Les hommes, et surtout les grands, ne sont pas si heureux que la vérité aille à eux d'elle-même, ni d'un seul endroit, ni qu'elle perce tous les obstacles qui les environnent. Trop de gens ont intérêt qu'ils ne sachent

(65) Ci-dev., l. v. art. 2, 2e propos.

(66) *Ibid.*, 5e propos.

pas la vérité tout entière; et souvent ceux qui les environnent, s'épargnent les uns les autres, pour ainsi dire, à la pareille. Souvent même on craint de leur découvrir des vérités importunes, qu'ils ne veulent pas savoir. Ceux qui sont toujours avec eux se croient souvent obligés de les ménager, ou par prudence ou par artifice. Il faut qu'ils descendent de ce haut faîte de grandeur, d'où rien n'approche qu'en tremblant; et qu'ils se mêlent en quelque façon parmi le peuple, pour reconnaître les choses de près, et recueillir de çà et de là les traces dispersées de la vérité.

Saint Ambroise a ramassé tout ceci en peu de mots (67). « Quand Dieu dit qu'il descendra, il a parlé ainsi pour votre instruction, afin que vous appreniez à rechercher les choses avec soin. Je descendrai pour voir; c'est-à-dire : Prenez soin de descendre, vous qui êtes dans les hautes places. Descendez, par le soin de vous informer; de peur qu'étant éloigné, vous ne voyiez pas toujours ce qui se passe. Approchez-vous, pour voir les choses de près. Ceux qui sont placés si haut, ignorent toujours beaucoup de choses. »

Ve Prop. *De la clemence, troisieme vertu : et premièrement, quelle est la joie du genre humain.* — « La sérénité du visage du prince est la vie de ses sujets, et sa clémence est semblable à la pluie du soir (*Prov.* xvi, 15); » ou si l'on veut, peut-être plus conformément au texte original, à la pluie « de l'arrière-saison. » A la lettre, il faut entendre que la clémence est autant agréable aux hommes, qu'une pluie qui vient sur le soir, ou dans l'automne, tempérer la chaleur du jour, ou celle d'une saison plus brûlante, et humecter la terre que l'ardeur du soleil a desséchée.

Il sera permis d'ajouter que comme le matin désigne la vertu, qui seule peut illuminer la vie humaine; le soir nous représente, au contraire, l'état où nous tombons par nos fautes; puisque c'est là en effet que le jour décline, et que la raison cesse d'éclairer. Selon cette explication, la rosée du matin serait la récompense de la vertu; de même que la pluie du soir serait le pardon accordé aux fautes. Et ainsi Salomon nous ferait entendre que pour réjouir la terre, et pour produire les fruits agréables de la bienveillance publique, le prince doit faire tomber sur le genre humain et l'une et l'autre rosée; en récompensant toujours ceux qui font bien, et pardonnant quelquefois à ceux qui manquent, pourvu que le bien public et la sainte autorité des lois n'y soient point intéressés.

Nous avons vu que David, le modèle des bons rois, promit sa protection à une mère, à qui on voulait ôter son second fils, le reste de son espérance et de sa famille, en punition de la mort qu'il avait donnée à son aîné, par un coup plus malheureux que malin (68). C'est ainsi que l'équité tempère souvent la rigueur que la justice demandait contre celui qui avait ôté la vie à son frère. David avait compris que la justice doit être exercée avec quelque tempérament; qu'elle devient inique et insupportable, quand elle use impitoyablement de tous ses droits; et que la bonté, qui modère ses rigueurs extrêmes, est une de ses parties principales.

VIe Prop. *La clémence est la gloire d'un règne.* — Moïse, que l'Ecriture appelle roi (*Exod.* xi, 3), et un roi si absolu et si rigoureux quand il fallait, est renommé comme « le plus doux de tous les hommes. » (*Num.* xii, 3.) Naturellement il eût pardonné : quand il punissait, ce n'était pas lui, mais la loi qui exerçait la rigueur pour le bien commun.

« Souvenez-vous de David, et de toute sa douceur. » (*Psal.* cxxxi, 1.) C'est ce que chanta Salomon, son fils, à la dédicace du temple; et il semblait que la clémence de David eût fait oublier toutes ses autres vertus.

Heureux le prince qui peut dire avec Job (*Job* xxxi, 18) : « La clémence est crue avec moi dès mon enfance; et elle est sortie avec moi du ventre de ma mère! »

C'était un beau caractère donné aux rois d'Israël même par leurs ennemis : « Les rois de la maison d'Israël sont cléments » (*III Reg.* xx, 31.)

VIIe Prop. *C'est un grand bonheur de sauver un homme.* — « Délivre ceux qu'on mène à la mort, ne cesse point d'arracher ceux que l'on entraîne au tombeau. » (*Prov.* xxiv, 11.)

C'est le plus beau sacrifice que l'on puisse offrir au Père de tous les vivants, que de lui sauver un de ses enfants; si ce n'est qu'il soit de ceux dont la vie est la mort des autres, ou par sa cruauté, ou par ses exemples.

VIIIe Prop. *C'est un motif de clémence que de se souvenir qu'on est mortel.* — « Nous mourons tous, » disait à David cette femme sage de Thécué (*II Reg.* xiv, 13, 14); et, « comme les eaux, nous nous écoulons sur la terre, sans espérance de retour : et Dieu ne veut point qu'un homme périsse; mais il repasse en lui-même la pensée de ne perdre pas entièrement celui qui est rejeté. Pourquoi donc ne pensez-vous pas à rappeler un banni et un disgracié? »

La vie est si malheureuse d'elle-même, et s'écoule si vite, qu'il ne faut pas, s'il se peut, laisser passer dans l'accablement des jours si brefs. La mortalité nous rend faibles, et dans cette fragilité on fait aisément des fautes; il faut donc se porter à l'indulgence, et excuser les faiblesses du genre humain.

IXe Prop. *Le jour d'une victoire, qui nous rend maîtres de nos ennemis, est un jour propre à la clémence.* — Saül défit les Ammonites; et ses fidèles sujets, qui virent son trône affermi par cette victoire, indignés

(67) Ambr., *De Abrah.*, l. i, c. 6, n. 47, t. I.

(68) Ci-dev., l. iii, art. 3, 12e propos.

contre ceux d'entre le peuple qui peu auparavant méprisaient le nouveau roi, disaient à Samuel (*I Reg.* XI, 11, 12, 13) : « Où sont ceux qui disaient : Est-ce que Saül régnera sur nous? Qu'on nous les livre et nous les ferons mourir. Saül répondit : Nul ne sera tué en ce jour, qui est un jour de salut que Dieu donne au peuple. » Et nous devons imiter sa miséricorde.

C'est encore une raison de pardonner, lorsque Dieu livre nos ennemis entre nos mains, par une grâce et une providence particulière.

« Frappez-les d'aveuglement, Seigneur, » disait Elisée des Syriens, qui faisaient la guerre aux Israélites. (*IV Reg.* VI, 18.) « Et Dieu les frappa d'aveuglement. » Et en cet état le prophète les mena au milieu de Samarie. « Le roi d'Israël dit à Elisée (*Ibid.*, 21) : Mon père, ne faut-il pas les tuer? Gardez-vous-en bien, reprit Elisée; car vous ne les avez pris ni par votre épée ni par votre arc, pour ainsi les massacrer; mais donnez-leur du pain et de l'eau, afin qu'ils en prennent en liberté, et les renvoyez à leur seigneur. »

Un prince ne se montre jamais plus grand à ses ennemis, que lorsqu'il use avec eux de générosité et de clémence.

Xe PROP. *Dans les actions de clémence, il est souvent convenable de laisser quelque reste de punition, pour la révérence des lois, et pour l'exemple.* — « Vos raisons m'ont apaisé envers Absalon, » malgré l'attentat énorme qu'il a commis sur son frère Amnon, disait David à Joab. (*II Reg.* XIV, 21, 24, 28.) « Faites donc revenir ce jeune prince dans sa maison; mais qu'il ne voie point la face du roi. Ainsi il fut rappelé dans Jérusalem; et il y demeura deux ans, sans oser se présenter devant le roi. »

Moïse avait donné un semblable exemple, lorsque Marie, sa sœur, devenue lépreuse pour avoir désobéi, demanda pardon à Moïse par l'entremise d'Aaron. « Et Moïse cria au Seigneur, et le pria de la délivrer. Mais le Seigneur répondit : Si son père (pour quelque faute) lui avait craché sur le visage, n'était-il pas juste qu'elle portât sa confusion du moins durant sept jours? Qu'elle soit donc éloignée du camp durant sept jours; et après elle sera rappelée. » (*Num.* XII, 13, 14.)

XIe PROP. *Il y a une fausse indulgence.* — Telle fut celle de David envers Amnon, son fils aîné, dont le crime le contrista beaucoup (*II Reg.* XIII, 21, 28, 29); mais cela ne suffisait pas, et il fallait le punir. Au lieu que, « ne voulant pas affliger l'esprit d'Amnon, son fils aîné, qu'il aimait beaucoup, » il laissa son attentat impuni; ce qui causa la vengeance d'Absalon qui tua son frère.

Ce grand roi eut aussi trop d'indulgence pour les entreprises d'Absalon et d'Adonias. Ce dernier « s'élevait excessivement dans la vieillesse de David. Ce père trop indulgent ne le reprit pas, en lui disant : Pourquoi faites-vous ainsi? » (*III Reg.* I, 5, 6.) Et son excessive facilité eut les suites qu'on sait assez.

On sait aussi l'indulgence d'Héli, souverain pontife, homme saint d'ailleurs, et la manière étrange dont Dieu le punit. (*I Reg.* III, 13; IV, 14 seq.)

Ce sont des fautes dangereuses, dont on voit que les gens de bien, portés naturellement à l'indulgence, ont plus à se garder que les autres hommes.

XIIe PROP. *Lorsque les crimes se multiplient, la justice doit devenir plus sévère.* — C'est ce qui paraît dès l'origine du monde, par ces paroles de Lamech, de la race de Caïn, à ses deux femmes Ada et Sella (*Gen.* IV, 23) : « Ecoutez ma voix, femmes de Lamech; prêtez l'oreille à mon discours. J'ai tué un homme pour mon malheur; et un jeune homme dont la blessure me perce moi-même. On prendra sept fois vengeance de Caïn, et de Lamech septante fois. »

Les hommes s'accoutument au crime, et l'habitude de le voir le leur rend moins horrible. Mais il n'en est pas ainsi de la justice. La vengeance s'appesantit sur Lamech, qui, bien éloigné de profiter de la punition de Caïn, un de ses ancêtres, et de s'éloigner du crime par cet exemple domestique, semble plutôt avoir pris Caïn pour modèle.

La juste sévérité que Dieu fait éclater si visiblement dans les saints Livres, quand les crimes se sont multipliés, et sont parvenus jusqu'à un certain excès, doit être en quelque sorte le modèle de celle des princes dans le gouvernement des choses humaines.

ARTICLE V

Les obstacles à la justice.

PREMIÈRE PROPOSITION. *Premier obstacle : la corruption et les présents.* — « N'ayez point d'égard aux personnes ni aux présents, car les présents aveuglent les yeux des sages, et changent les paroles des justes. » (*Deut.* XVI, 19.)

Moïse ne dit pas, ils aveuglent les yeux des méchants, et ils en changent les paroles. Il dit : Ils aveuglent les yeux des sages, et ils changent la parole des justes. Auparavant, le juge parlait bien : le présent est venu, et ce n'est plus le même homme; une nouvelle jurisprudence, que son intérêt lui fournit, le fait changer de langage. Ce ne sont pas toujours les grands présents qui produisent cet effet; les petits, donnés à propos, marquent quelquefois un secret empressement d'amitié, qui incline et gagne le cœur.

Ceux qui sont, par leur dignité, au-dessus de ce genre de corruption, ont d'autres présents à craindre, les louanges et les flatteries. Qu'ils se mettent bien dans l'esprit cette parole du Sage (*Eccli.* XI, 30) : « Ne louez point l'homme avant sa mort. » Toute louange donnée aux vivants est suspecte. « Aimez la justice, ô vous qui jugez la terre. » (*Sap.* I, 1.) Ne soyez point le jouet d'un subtil flatteur.

Les services rendus à l'Etat sont encore une autre manière de séduire les rois. « Ne regardez point les personnes, » dit le Seigneur. Les services demandent une autre sorte de justice, qui est celle de la récompense. Prince, vous la devez ; mais ne payez pas cette dette aux dépens d'autrui.

IIe Prop. *La prévention : second obstacle.* — C'est une espèce de folie qui empêche de raisonner. « Le fou n'écoute pas les paroles du prudent (*Prov.* XVIII, 2), » et ne veut entendre autre chose que ce qu'il a dans son cœur.

L'homme prévenu ne vous écoute pas ; il est sourd : la place est remplie, et la vérité n'en trouve plus.

Salomon opposait à la prévention cette humble prière : « Donnez à votre serviteur un cœur docile. Et Dieu lui donna un cœur étendu comme le sable de la mer (*III Reg.* III, 9 ; IV, 29), » capable de tout.

L'esprit du prince doit être une glace nette et unie, où tout ce qui vient, de quelque côté que ce soit, est représenté comme il est, selon la vérité. Il est dans un parfait équilibre ; il ne se détourne ni à droite ni à gauche. (*Deut.* V, 32.) C'est pour cela que Dieu l'a mis au faîte des choses humaines ; afin que, libre des attaques qui lui viendront de ce qu'il a au-dessous de lui, il ne reçoive des impressions que d'en haut, c'est-à-dire de la vérité. « Apprenez-moi, Seigneur, la vérité, et la discipline, et la science. » (*Psal.* CXVIII, 66.)

Il y a deux moyens d'éviter les préventions. L'un est de considérer que nos jugements seront revus par celui qui dit : « Je jugerai les justices. » (*Psal.* LXXIV, 3.) Entrez dans l'esprit du juge supérieur, et dépouillez-vous de vos préventions.

L'autre moyen : « Jugez du prochain par vous-même. » (*Eccli.* XXXI, 18.) Ainsi sorti de vous-même, vous jugerez purement, et vous ferez comme vous voudriez qu'on vous fît.

IIIe Prop. *Autres obstacles : la paresse et la précipitation.*—« Ayez les yeux dans votre tête. Soyez attentif : et que vos paupières précèdent vos pas. » (*Eccle.* II, 14 ; *Prov.* IV, 25.) Donnez vous le temps de considérer : ne précipitez pas votre jugement ; ne craignez pas la peine de penser. « L'homme impatient ne peut rien faire à propos, et n'opère que des folies. » (*Prov.* XIV, 17.)

A la paresse et à la précipitation, le prince doit opposer l'attention et la vigilance. Nous avons déjà traité cette matière (69), et il est inutile de la répéter ici.

IVe Prop. *La pitié et la rigueur.* — N'ayez pitié de personne en jugement, pas même du pauvre. Nous l'avons déjà vu. « Rendez impitoyablement œil pour œil, dent pour dent, plaie pour plaie. » (*Exod.* XXI, 24.) Tournez votre pitié d'un autre côté. C'est de l'opprimé, et du peuple qui souffre par les hommes injustes et violents, qu'il faut avoir compassion.

D'autres penchent toujours à la rigueur. Mais vous, prince, ne vous détournez ni à droite ni à gauche. On se détourne vers la gauche, lorsqu'en tendant au relâchement et à la mollesse, on affaiblit la sévérité de la loi. On ne fait pas mieux en se détournant vers la droite, c'est-à-dire, en poussant trop loin la rigueur des lois.

Le zèle de trouver le tort fait souvent qu'on le donne à qui ne l'a pas. On veut déterrer les auteurs des crimes ; et plutôt que de les laisser impunis, on en charge l'innocent. La justice alors devient une oppression. Mais le Sage a dit : « Celui qui absout l'impie, et celui qui condamne le juste, l'un et l'autre est abominable devant Dieu. » (*Prov.* XVII, 15.)

Ve Prop. *La colère.* — La colère est une passion des plus indignes du prince. On doit s'exercer à la vaincre quand on aime la justice, dont elle est l'ennemie. « L'homme patient est préféré au courageux : et celui qui surmonte sa colère vaut mieux que celui qui prend des villes. » (*Prov.* XVI, 32.)

L'empereur Théodose le Grand avait bien compris cette maxime du Sage. Ce prince tant de fois victorieux, et illustre par ses conquêtes, encore qu'il fût naturellement d'une colère impétueuse, profita si bien des conseils de saint Ambroise, qu'à la fin, comme dit ce Père (70), il se tenait obligé quand on le priait de pardonner : et quand il était ému par un sentiment plus vif de la colère, c'était alors qu'il se portait plus facilement à la clémence.

VIe Prop. *Les cabales et la chicane.* — « Rompez les liaisons des impies (des hommes injustes) : ne permettez pas qu'on accable l'innocent, et ôtez-lui cette charge trop pesante à ses épaules. » (*Isa.* LVIII, 6.)

Soyez en garde contre la protection que trouvent les richesses. N'abandonnez pas le pauvre sous prétexte qu'il n'a personne qui prenne en main sa défense. C'est l'effet du crédit et de la cabale. « Le riche a fait quelque outrage (à un innocent), et il frémit. Il est le premier à se plaindre et à menacer. Le pauvre, au contraire, quoique offensé et outragé, n'osera ouvrir la bouche. » (*Eccli.* XIII, 4.) Veillez donc et pénétrez le fond des choses, vous qui aimez la justice.

Pour les chicanes, il est écrit (*Prov.* XVII, 19) : « Qui aime les procès, aime sa ruine. » Et la justice les doit réprimer, pour son propre bien, aussi bien que pour celui des autres.

VIIe Prop. *Les guerres, et la négligence.* — Trop occupé de la guerre, dont l'action est si vive, on ne songe point à la justice. Mais il est écrit de David, au milieu de tant de guerres, et pendant qu'il combattait les Moabites, les Ammonites, les Syriens, les Philistins, les Iduméens, et tant d'autres ennemis : « David faisait jugement et justice à tout son peuple. » (*II Reg.* VIII, 15.) C'est là régner véritablement, que de faire régner la justice au milieu du tumulte de la guerre,

(69) Ci dev., l. V, art. 2, 2e propos.

(70) Amb., *De obitu Theodos.*, *Orat.* n. 13, t. I.

en sorte qu'elle ne manque à qui que ce soit.

On est soigneux ordinairement de rendre la justice dans les grands lieux : et on la néglige dans les villages, et dans les lieux déserts. Au contraire Isaïe écrit d'un bon roi, c'est Ezéchias dont il parle : « qu'en son temps le jugement habitait dans la solitude, et que la justice tenait sa séance dans les grands lieux (*Isa.* XXXII, 16),» qu'il appelle le Carmel, selon l'usage de la langue sainte. La justice éclairait jusqu'aux lieux les plus écartés : les pauvres sentaient son secours, et l'abondance ne corrompait point ceux qui la rendaient.

VIIIe Prop. *Il faut régler les procédures de la justice.* — « Vous poursuivrez justement ce qui est juste. » (*Deut.* XVI, 20.) Ce n'est pas assez d'avoir bon droit, il faut encore le poursuivre par les bonnes voies, sans fraudes, sans détour, sans violence, sans se faire justice à soi-même ; mais en l'attendant de la puissance publique.

LIVRE IX.

DES SECOURS DE LA ROYAUTÉ. — LES ARMES, LES RICHESSES OU LES FINANCES, LES CONSEILS.

ARTICLE PREMIER.

De la guerre et de ses justes motifs, généraux et particuliers.

Première Proposition. *Dieu forme les princes guerriers.* — C'est ce qui fait dire à David : « Béni soit le Seigneur mon Dieu qui donne de la force à mes bras pour le combat et forme mes mains à la guerre. » (*Psal.* XVII, 35.)

IIe Prop. *Dieu fait un commandement exprès aux Israélites de faire la guerre.* — Dieu ordonne à son peuple de faire la guerre à certaines nations.

Telles étaient les nations, dont il est écrit (*Deut.* VII, 1, 2) : « Vous détruirez devant vous plusieurs nations : le Héthéen, le Gergéséen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phérésséen, le Hévéen et le Jébuséen : sept nations plus grandes et plus fortes que vous ; mais Dieu les a livrées entre vos mains, afin que vous les exterminiez de dessus la terre. Vous ne ferez jamais de traités avec elles, et vous n'en aurez aucune pitié. »

Et encore : « Vous ne ferez jamais de paix avec elles : et vous ne leur ferez aucun bien durant tous les jours de votre vie, dans toute l'éternité. » (*Deut.* XXIII, 6.) Voilà une guerre à toute outrance, à feu et à sang, irréconciliable, commandée au peuple de Dieu.

C'est pourquoi Saül est puni sans miséricorde, et privé de la royauté, pour avoir épargné les Amalécites (*I Reg.* XV, 7, 8, 9 seq.), un de ces peuples chananéens maudits de Dieu.

IIIe Prop. *Dieu avait promis ces pays à Abraham et à sa postérité.* — Ce sont les peuples dont le Seigneur avait promis à Abraham de lui donner le pays, par ces paroles (*Gen.* XIII, 14, 15) : « Lève les yeux, et regarde depuis le lieu où tu es. Je te donnerai toute la terre qui est devant toi, au midi et au nord, vers l'orient et vers l'occident, pour être ton héritage éternel et incommutable, et celui de ta postérité. »

Et encore : « Dieu fait un traité d'alliance avec Abraham, et lui dit (*Gen.* XV, 18 seq.) : « Je donnerai à ta postérité toute cette terre depuis le Nil qui arrose l'Egypte, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate ; les Cinéens, les Héthéens, les Amorrhéens, » et les autres qu'on vient de nommer.

IVe Prop. *Dieu voulait châtier ces peuples, et punir leurs impiétés.* — C'étaient des nations abominables, et dès le commencement adonnées à toutes sortes d'idolâtrie, d'injustices et d'impiétés ; race maudite depuis Cham et Chanaan, à qui la malice avait passé en nature, par ses habitudes corrompues. Comme il est écrit dans la Sagesse (*Sap.* XII, 3 seq.) : « Seigneur, vous les aviez en horreur, parce que leurs actions étaient odieuses, et leurs sacrifices exécrables. Ces peuples immolaient leurs propres enfants à leurs dieux ; ils n'épargnaient ni leurs hôtes ni leurs amis ; et vous les avez perdus par la main de nos ancêtres, parce que leur malice était naturelle et incorrigible. »

Tels étaient, dit le Saint-Esprit dans ce divin livre, les anciens habitants de la Terre-Sainte. Et c'est pourquoi Dieu les en chassa par un juste jugement, pour la donner aux Israélites.

Ve Prop. *Dieu avait supporté ces peuples avec une longue patience.* — « Les iniquités des Amorrhéens ne sont pas encore accomplies. » dit le Seigneur à Abraham. (*Gen.* XV, 16.)

Quelque volonté qu'il eût de donner à un serviteur si fidèle et si chéri, l'héritage qu'il avait promis à sa foi ; il en suspend la donation actuelle, par un conseil de miséricorde.

Mais encore combien durera ce délai ? « Quatre cents ans, » dit-il (*Ibid.*, 13) ; pendant lesquels il exerce la patience de son peuple, et attend ses ennemis à la pénitence. En attendant, dit-il, « tes enfants seront affligés quatre cents ans. » Tant il a de peine à déposséder de leur terre des peuples méchants et maudits.

Arbitre de l'univers ! qui vous obligeait à tant de ménagements, vous qui ne craignez personne ? comme il est marqué dans le livre

de la Sagesse. (*Sap.* XII, 13-16.) « Et qu'avait-on à vous dire, quand vous eussiez fait périr une des nations que vous avez faites? Mais c'est que vous voulez montrer que vous faites tout avec justice, et que plus vous êtes puissant, plus vous aimez à pardonner. »

VIe Prop. *Dieu ne veut pas que l'on dépossède les anciens habitants des terres, ni que l'on compte pour rien les liaisons du sang.* — Quoique maître absolu de toute la terre pour la donner à qui il lui plaît, Dieu ne se sert pas de ce droit et de ce domaine souverain, pour déposséder de leur pays les peuples qui en avaient la jouissance paisible; et il ne les en dépouille, pour le donner à son peuple, que par un juste châtiment de leurs crimes.

C'est par cette raison qu'il donne cet ordre exprès aux Israélites (*Deut.* II, 4, 5, 6; *II Par.* XX, 10) : « Vous passerez par les confins de vos frères, les enfants d'Esaü, qui occupent le mont de Séir, et qui seront effrayés de votre passage. Mais prenez garde soigneusement de ne faire aucun mouvement contre eux. Car je ne vous donnerai aucune parcelle de cette montagne que j'ai donnée en possession aux enfants d'Esaü; pas même autant qu'en pourrait couvrir le pas d'un homme. » Vous garderez avec eux toutes les lois du commerce et de la société. « Vous achèterez leurs vivres argent comptant, et leur payerez jusqu'à l'eau que vous puiserez dans leurs puits, et que vous boirez (dans un pays où elle est si rare). Vous ne passerez point sur leurs terres, mais vous prendrez un chemin détourné, » de peur d'avoir occasion de querelle avec eux.

« Usez-en de même avec les Moabites et les Ammonites, » descendants de Lot, cousin d'Abraham, et comme lui sorti de Tharé, leur père commun. « Ne combattez point contre eux; car je ne vous donnerai aucune partie de leur terre, parce que je l'ai donnée aux enfants de Lot. » (*Deut.* II, 9,19.)

Les anciens habitants de ces terres, que Dieu avait données aux enfants d'Esaü et à ceux de Lot, sont appelés des géants, et d'autres noms odieux (*Ibid.*, 10, 11, 12, 19 seq.), qui, dans le style de l'Ecriture, signifient des hommes robustes et de grande taille, mais sanguinaires, injustes, violents, oppresseurs et ravisseurs. Et l'Ecriture le marque, pour montrer que Dieu les avait livrés à une juste vengeance, quand il les chassa de leurs terres; encore que ce ne fût pas avec un commandement aussi exprès, et une providence particulière, qui la fit paraître à son peuple dans la conquête de la Terre-Sainte.

En un mot, Dieu veut que l'on regarde les terres comme données par lui-même à ceux qui les ont premièrement occupées; et qui en sont demeurés en possession tranquille et immémoriale; sans qu'il soit permis de les troubler dans leur jouissance, ni d'inquiéter le repos du genre humain.

Dieu veut aussi que l'on conserve le souvenir de la parenté, et des origines communes, si éloignées qu'elles soient.

Ainsi, quelque éloignés que fussent les Israélites de Lot et d'Esaü, et même sans considérer qu'Esaü avait été un mauvais frère, il veut toujours qu'on se souvienne de pères communs, et qu'Esaü, comme Jacob, venait d'Isaac; parce qu'il est le père et le protecteur de la société humaine, et qu'il veut faire respecter aux hommes toutes les liaisons du sang, pour rendre, autant qu'il se peut, la guerre odieuse par toute sorte de titres.

VIIe Prop. *Il y a d'autres justes motifs de faire la guerre, les actes d'hostilités injustes, le refus de passage demandé à des conditions équitables, le droit des gens violé en la personne des ambassadeurs.* — Outre le motif du commandement exprès de Dieu comme juste juge, qui ne paraît qu'une fois dans l'Ecriture, en voici encore d'autres :

Quatre rois conjurés entrèrent dans le pays du roi de Sodome, du roi de Gomorrhe, et de trois autres rois voisins. (*Gen.* XIV, 1 seq.) Les agresseurs furent victorieux, et se retiraient chargés de butin, et emmenant leurs captifs, parmi lesquels était Lot, neveu d'Abraham, qui demeurait dans Sodome. Mais Dieu lui avait préparé un libérateur. Son oncle Abraham poursuivit ces ravisseurs, les tailla en pièces, ramena Lot, les femmes captives avec un peuple innombrable et tout le butin. Dieu agréa sa victoire, et le fit bénir par son grand pontife, le célèbre Melchisédech, la plus excellente figure de Jésus-Christ.

Og, roi de Basan, vint aussi à main armée à la rencontre des Israélites, pour les attaquer; et ils le taillèrent en pièces, comme un agresseur injuste, et lui prirent soixante villes, malgré la hauteur de leurs murailles et de leurs tours. (*Deut.* III, 1 seq.)

Aussi ne doit-on pas épargner les agresseurs injustes : et pour le refus du passage, le traitement rigoureux, mais juste, qu'on fit à Séhon, roi d'Hésébon, est un exemple bien remarquable.

« Les Israélites envoyèrent des ambassadeurs à Séhon, roi d'Hésébon (*Deut.* II, 26, 27, 28) (pour lui faire cette paisible légation) : Nous passerons par votre terre, mais nous ne prendrons aucun détour suspect, ni à droite ni à gauche : nous marcherons dans le grand chemin. Vendez-nous nos aliments, et jusqu'à l'eau que nous boirons, nous ne vous demandons que le seul passage. »

Pour le rassurer davantage, on lui propose l'exemple de la conduite qu'on avait tenue avec les autres peuples (*Ibid.*, 29, 30) : « C'est ainsi qu'en ont usé les enfants d'Esaü et des Ammonites. Nous ne voulons point arrêter; et nous ne voulons que venir jusqu'au Jourdain, à la terre que notre Dieu nous a donnée. »

Le grand chemin est du droit des gens, pourvu qu'on n'entreprenne pas le passage par la force, et qu'on le demande à condition équitable. Ainsi on déclara justement la guerre à Séhon, dont Dieu endurcit le cœur, pour ensuite lui refuser tout pardon; et il fut mis sous le joug.

Voilà donc deux justes motifs de faire la guerre : l'injuste refus du passage demandé à des conditions équitables, et l'hostilité manifeste qui vous rend agresseur injuste.

Il faut rapporter à ce dernier motif ce qu'a fait le peuple de Dieu pour s'affranchir d'un joug injustement imposé, pour venger sa liberté opprimée, et pour défendre sa religion par l'ordre exprès de Dieu. Et tel a été le motif des guerres des Machabées ; ainsi qu'il a été rapporté ailleurs (71).

Enfin celui du droit des gens violé en la personne des ambassadeurs, est un des plus importants.

« Naas, roi des Ammonites, étant mort, et son fils étant monté sur le trône, David dit : Je montrerai de l'amitié à Hanon, comme son père m'en a fait paraître. » (*II Reg.* x, 1 seq.) Les Ammonites, qui connaissaient peu le cœur généreux et reconnaissant de David, persuadèrent à leur roi que ses ambassadeurs étaient des espions, qui venaient reconnaître le faible de la place et exciter les peuples à la rébellion. Ainsi il leur fit un traitement indigne ; et sentant combien ils avaient offensé David, ils se liguèrent contre lui avec les rois voisins. Mais David envoya contre eux Joab avec une armée, et marcha lui-même en personne, pour achever cette guerre qui lui fut heureuse.

C'est à quoi se réduisent les motifs de la guerre, qu'on nomme étrangère, qui sont marqués dans l'Ecriture.

ARTICLE II.

Des injustes motifs de la guerre.

Première Proposition. *Premier motif : les conquêtes ambitieuses.*—Ce motif paraît bientôt après le déluge en la personne de Nemrod, homme farouche, qui devint, par son humeur violente, le premier des conquérants. (*Gen.* x, 8-11.) Mais il est expressément marqué, qu'il était des enfants de Chus, fils de Cham, le seul des enfants de Noé qui ait mérité d'être maudit par son père.

Le titre de conquérant prend naissance dans cette famille ; et l'Ecriture exprime cet événement, en disant « qu'il fut le premier puissant sur la terre ; » c'est-à-dire qu'il fut le premier que l'amour de la puissance porta à envahir les pays voisins.

IIe Prop. *Ceux qui aiment la guerre, et la font pour contenter leur ambition, sont déclarés ennemis de Dieu.* — « Je redemanderai votre sang de la main de toutes les bêtes et de celles de tous les hommes qui auront répandu le sang humain, qui est celui de leurs frères. Qui répandra le sang humain, son sang sera répandu ; parce que l'homme est fait à l'image de Dieu. » (*Gen.* ix, 5, 6.)

Dieu a tant d'horreur des meurtres et de la cruelle effusion du sang humain, qu'il veut en quelque façon qu'on regarde comme coupables jusqu'aux bêtes qui le versent. Il semblerait, à entendre ces paroles, que Dieu voudrait obliger les animaux farouches à respecter l'ancien caractère de domination qui nous avait été donné sur eux, quoique presque effacé par le péché. Le violement en est réputé aux bêtes comme un attentat ; et c'est une espèce de punition où il les assujettit, de les rendre si odieuses, qu'on ne cherche qu'à les prendre et à les faire mourir.

La raison de cette défense est admirable : « C'est, » dit-il, « que l'homme est fait à l'image de Dieu. » Cette belle ressemblance ne peut trop paraître sur la terre. Au lieu de la diminuer par les meurtres, Dieu veut au contraire que les hommes se multiplient : « Croissez, » leur dit-il (*Gen.* ix,7), « et remplissez la terre. »

Que si ravir à un seul homme le présent divin de la vie, c'est attenter contre Dieu, qui a mis sur l'homme l'empreinte de son visage, combien plus sont détestables à ses yeux ceux qui sacrifient tant de millions d'hommes et tant d'enfants innocents à leur ambition !

IIIe Prop. *Caractère des conquérants ambitieux, tracé par le Saint-Esprit.* — Après que Nabuchodonosor, roi de Ninive et d'Assyrie, eut défait et subjugué Arphaxade, roi des Mèdes (*Judith* i, 5 seq.), « son empire fut élevé, et son cœur s'enfla : et il envoya à tous les peuples qui habitaient dans la Cilicie, à Damas, vers le Liban et le Carmel, aux Arabes, aux Galiléens, dans les vastes plaines d'Esdrélon, aux Samaritains, et aux environs du Jourdain, et à toute la terre de Jessé jusqu'aux limites de l'Ethiopie. Il dépêcha ses envoyés à tous ces peuples pour les obliger de se soumettre à sa puissance. Mais ces nations (jalouses de leur liberté) renvoyèrent ses ambassadeurs les mains vides, et sans leur rendre aucun honneur. Alors le roi d'Assyrie entra en indignation, et jura qu'il se défendrait contre tous ces peuples, » ou plutôt qu'il se vengerait de leur résistance.

Voilà le premier trait d'un conquérant injuste. Il n'a pas plutôt subjugué un ennemi puissant qu'il croit que tout est à lui ; il n'y a peuple qu'il n'oppresse ; et si on refuse le joug, son orgueil s'irrite. Il ne parle point d'attaquer, il croit avoir sur tous un droit légitime. Parce qu'il est le plus fort, il ne se regarde pas comme agresseur ; et il appelle défense, le dessein d'envahir les terres des peuples libres. Comme si c'était une rébellion de conserver sa liberté contre son ambition, il ne parle plus que de vengeance ; et les guerres qu'il entreprend ne lui paraissent qu'une juste punition des rebelles.

Il passe outre : et non content d'envahir tant de pays qui ne relèvent de lui par aucun endroit, il croit ne rien entreprendre digne de sa grandeur, s'il ne se rend maître de tout l'univers. C'est la suite du caractère de cet injuste conquérant. « La parole fut répandue dans le palais du roi d'Assyrie, qu'il se défendrait et se vengerait. Et appelant ses vieux conseillers, ses capitaines et ses guerriers, il leur déclara, dans une assemblée tenue exprès en particulier avec

(71) Ci-dev., l. vi, art. 3, 2e prop.

eux, que sa volonté était de soumettre à son empire toute la terre habitable. » (*Judith* II, 1-3.)

Ce n'était point un conseil qu'il demandait à cette grande assemblée : il n'a pour conseil que son orgueil indomptable ; et sans consulter davantage, pour en venir à l'exécution, « il donne ses ordres à Holopherne, chef général de sa milice (grand homme de guerre) : et, dit-il, ne pardonne à aucun royaume, ni à aucune place forte : que vos yeux ne soient touchés d'aucune pitié, et que tout fléchisse sous ma loi. » (*Ibid.*, 4-6.)

C'est le second trait de cet orgueilleux caractère. Ce superbe roi n'a pas besoin de conseil : l'assemblée de ses conseillers n'est qu'une cérémonie, pour déclarer d'une manière plus solennelle ce qui est déjà résolu, et pour mettre tout en mouvement.

Mais voici un dernier trait. C'était de ne respecter ni connaître ni Dieu ni homme, et de n'épargner aucun temple, pas même celui du vrai Dieu, qu'il eût voulu mettre en cendres avec tous les autres, au milieu de Jérusalem. Car « il avait commandé à Holopherne d'exterminer tous les dieux, afin qu'il n'y eût de dieu que le seul Nabuchodonosor, dans toutes les terres que ses armes auraient subjuguées. » (*Judith* III, 13.)

Cela se fait de deux manières : ou en s'attribuant ouvertement les honneurs divins, ainsi qu'il est arrivé presqu'à tous les conquérants du paganisme ; ou par les effets, lorsqu'avec un orgueil outré, sans songer qu'il y ait un Dieu, on se rapporte ses victoires à soi-même, à sa force et à ses conseils, et que l'on semble dire en son cœur : « Je suis un dieu, » et je me suis fait moi-même, comme il est écrit dans le prophète. (*Ezech.* XXVIII, 2, 9.)

Ou, pour répéter les paroles d'un autre Nabuchodonosor (*Dan.* IV, 27) : « N'est-ce pas là cette grande Babylone que j'ai bâtie dans la force de ma puissance, et dans l'éclat de ma gloire, pour être le siége de mon empire ?» Sans songer qu'il y a un Dieu, à qui on doit tout.

Tel est le caractère des conquérants ambitieux, qui, enivrés du succès de leurs armes victorieuses, se disent les maîtres du monde, et que leur bras est leur dieu.

IVe PROP. *Lorsque Dieu semble accorder tout à de tels conquérants, il leur prépare un châtiment rigoureux.* — « J'ai donné toutes les terres et toutes les mers à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur (*Jer.* XXVII, 6), » et ministre de mes justes vengeances. Ce n'est pas à dire qu'il les ait données afin qu'il en fût le légitime possesseur : c'est-à-dire que, par un secret jugement, il les a abandonnées à son ambition, pour les occuper et les envahir. Rien n'échappera de ses mains : « et jusqu'aux oiseaux du ciel (c'est-à-dire ce qu'il y a de plus libre), y tombera. » (*Dan.* II, 38.)

Voilà en apparence une faveur bien déclarée : mais le retour est terrible. « Le marteau qui a brisé les nations de l'univers, est brisé lui-même. (*Jerem.* L, 23.) Le Seigneur a rompu la verge, dont il a frappé le reste du monde d'une plaie irrémédiable. (*Isa.* XIV, 5, 6.) Je tombe sur toi, ô superbe ! dit le Seigneur des armées : ton jour est venu, et le temps où tu seras visité (par la justice divine). Dieu renversera Babylone, comme il a fait Sodome et Gomorrhe, et ne lui laissera aucune ressource. (*Jerem.* L, 31, 40.) Il n'y a plus de remède à ses maux ; son jugement est monté jusqu'aux cieux, et a percé les nues. » (*Ibid.* 9.)

Ve PROP. *Second injuste motif de la guerre : le pillage.* — Ainsi s'armèrent les quatre rois dont on vient de parler (72) : et ils enlevèrent le riche butin, et les captifs qu'Abraham délivra.

Si l'on souffre de telles guerres, il n'y aura plus de royaume ni de province tranquille. C'est pourquoi Dieu oppose à ces ravisseurs la magnanimité d'Abraham, qui ne se réserve rien du butin qu'il avait reconquis que ce qui appartenait à ses alliés, compagnons de son entreprise. Et au surplus, il ne veut pas que personne se pût vanter sur la terre « d'avoir enrichi Abraham. » (*Gen.* XIV, 23, 24.)

Souvent aussi Dieu livre ceux qui pillent à d'autres pillards. Ecoutez Isaïe (*Isa.* XXXIII, 1) : « Malheur à vous qui pillez ! ne serez-vous pas pillés vous-mêmes ? Et vous qui méprisez (toutes les lois de la justice, et croyez pouvoir tout voler impunément), ne serez-vous pas méprisés par quelque autre plus puissant que vous ? Oui, quand vous aurez cessé de piller, on vous pillera. Et quand las de combattre, vous cesserez de mépriser vos ennemis (au milieu des périls d'une guerre injuste), vous tomberez dans le mépris. »

VIe PROP. *Troisième injuste motif : la jalousie.* — « Isaac s'enrichit, et sa puissance allait toujours croissant, jusqu'à ce qu'il devint très-grand : et alors les Philistins lui portant envie, exercent contre lui des hostilités et des violences injustes. Et le roi du pays lui fit dire : Retirez-vous, parce que vous êtes devenu beaucoup plus puissant que nous. » (*Gen.* XXVI, 12 seq.)

Quoique cette raison de lui nuire fût basse et injuste, il céda pour le bien de la paix, se retirant dans le voisinage : et l'affaire se termina par un traité de paix solennel, où ses ennemis reconnurent le tort qu'ils avaient, et le bon droit d'Isaac.

VIIe PROP. *Quatrième injuste motif : la gloire des armes, et la douceur de la victoire. Premier exemple.* — Il n'y a rien de plus flatteur que cette gloire militaire : elle décide souvent d'un seul coup des choses humaines, et semble avoir une espèce de toute-puissance, en forçant les événements ; et c'est pourquoi elle tente si fort les rois de la terre. Mais on va voir combien elle est vaine.

(72) *Gen.* XIV, 9, 11, 12 ; ci-devant, art. 1, 7e propos.

Amasias, roi de Juda, avait remporté des victoires signalées contre l'Idumée, et en avait pris les forteresses les plus renommées. Enflé de ce succès, « il envoya des ambassadeurs à Joas, roi d'Israël, pour lui dire (*IV Reg.* XIV, 7 seq.) : Venez, et voyons-nous (à main armée; éprouvons nos forces). Joas (plus modéré) lui fit répondre : Vous avez prévalu contre les enfants d'Edom, et votre cœur s'est enflé : contentez-vous de cette gloire, et demeurez en repos. Pourquoi voulez-vous vous attirer un grand mal, et tomber vous et votre peuple sous ma main? Amasias n'acquiesça pas à ce sage conseil. Le roi d'Israël marcha : ils se virent, comme Amasias l'avait proposé, à Bethsamès, ville de Juda. Ceux de Juda furent battus, et prirent la fuite : Joas prit Amasias et le remena à Jérusalem, et fit démolir quatre cents coudées de murailles de cette ville royale; et en enleva l'or et tout l'argent qui s'y trouva, et tous les vaisseaux de la maison du Seigneur (de celle d'Obédédom, où l'arche avait reposé du temps de David) et du palais; et prit des otages, et retourna à Samarie. » Tel fut le fruit de la querelle que fit Amasias à Joas, sans autre sujet que celui d'une vaine gloire, et de faire paraître ses forces et le courage des siens.

VIIIe PROP. *Second exemple du même motif, qui fait voir combien la tentation en est dangereuse.* — « Néchao, roi d'Egypte, marcha en bataille contre les Charcamites le long de l'Euphrate : et Josias alla à sa rencontre. (*II Par.* XXXV, 20 seq.) Mais Néchao lui envoya des ambassadeurs pour lui dire : Qu'ai-je à démêler avec vous, roi de Juda? Ce n'est pas à vous que j'en veux : j'attaque un autre pays, où Dieu m'a commandé de marcher en diligence : ne combattez plus contre Dieu qui est avec moi, de peur que je ne vous fasse périr. Josias ne voulut point s'en retourner; mais il se mit en état de faire la guerre, et ne voulut point écouter Néchao, qui lui parlait de la part de Dieu. Il s'avança donc pour combattre dans la plaine de Mageddo. Blessé par les archers, il dit à ses serviteurs : Retirez-vous du combat, car je suis blessé. On l'enleva de son chariot pour le transporter dans un autre qui le suivait, selon la coutume des rois, et on le ramena à Jérusalem, où il mourut pleuré de tout le peuple, et principalement de Jérémie, dont les lamentations se chantent encore aujourd'hui par tout Israël. »

Si un si bon roi se laisse tenter par le désir de la victoire, ou en tout cas par celui de faire la guerre sans raison, que ne doit-on pas craindre pour les autres?

IXe PROP. *On combat toujours avec une sorte de désavantage, quand on fait la guerre sans sujet.* — On peut remarquer, sur ces deux exemples, que c'est un désavantage de faire la guerre sans raison.

Une bonne cause ajoute aux autres avantages de la guerre le courage et la confiance. L'indignation contre l'injustice augmente la force, et fait que l'on combat d'une manière plus déterminée et plus hardie. On a même sujet de présumer qu'on a Dieu pour soi; parce qu'on y a la justice, dont il est le protecteur naturel. On perd cet avantage, quand on fait la guerre sans nécessité, et de gaieté de cœur : de sorte que, quel que puisse être l'événement, selon les terribles et profonds jugements de Dieu, qui distribue la victoire par des ordres et par des ressorts très-cachés; lorsqu'on ne met pas la justice de son côté, on peut dire, par cet endroit-là, que l'on combat toujours avec des forces inégales.

C'est déjà même un effet de la vengeance de Dieu, d'être livré à l'esprit de la guerre. Et il est écrit d'Amasias, dans l'occasion que nous venons de voir, que ce prince ne voulut pas écouter les sages conseils du roi d'Israël, qui le détournait d'une guerre injustement entreprise : « parce que c'était la volonté du Seigneur qu'il fût livré aux mains de ses ennemis, à cause des dieux d'Idumée qu'il avait servis. » (*II Par.* XXV, 20.)

Xe PROP. *On a sujet d'espérer qu'on met Dieu de son côté, quand on y met la justice.* — « Seigneur, » disait Josaphat (*II Par.* XX, 10 seq.), « les enfants d'Ammon et de Moab, et les habitants de la montagne de Séir, ont été épargnés par nos ancêtres, lorsqu'ils sortaient de l'Egypte : et ils se sont détournés à côté, pour ne passer point sur ces terres, et n'avoir pas occasion de combattre ces peuples. Et eux, au contraire, ils assemblent une armée immense pour nous chasser de la terre que vous nous avez donnée. Vous donc, notre Dieu, ne les jugerez-vous pas, puisque nous n'avons point assez de force pour nous opposer à cette prodigieuse multitude qui tombe sur nous? Nous ne savons que faire pour leur résister, et il ne nous reste que de lever les yeux vers vous. »

Ainsi pria Josaphat : et il reçut dans le moment des assurances de la protection de Dieu.

XIe PROP. *Les plus forts sont assez souvent les plus circonspects à prendre les armes.* — On en a vu les exemples dans les guerres d'Amasias et de Josias. J'en ajouterai encore un dans un fait particulier.

Dans une déroute des enfants d'Israël du parti d'Isboseth, conduit par Abner contre David (*II Reg.* II, 17 seq.), « Asaël, un des frères de Joab, qui se fiait en la légèreté de ses pieds plus vites que ceux des chevreuils habitant les forêts, poursuivait Abner sans se détourner à droite ni à gauche, et allant toujours sur ses pas. Abner regarda un moment derrière, et lui dit : Etes vous Asaël? Oui, répondit-il. Abner poursuivit : Retirez-vous d'un côté ou d'un autre, et attachez-vous à qui vous voudrez parmi la jeunesse fugitive, pour en avoir la dépouille. Asaël ne cessa point de le presser; et Abner répéta encore : Retirez-vous, je vous prie, et cessez de me poursuivre; autrement je serai contraint de vous percer, et de vous laisser attaché à la terre : et comment pour-

rai-je après cela lever les yeux devant votre frère Joab? Asaël méprisa ce discours; et Abner le frappa dans l'aine, et le perça d'outre en outre. Il mourut sur-le-champ de sa blessure : et tous les passants s'arrêtaient pour voir Asaël couché par terre. »

On ne pouvait garder plus de modération, dans sa supériorité, que le faisait Abner, un des vaillants hommes de son temps, ni ménager davantage Joab et Asaël.

XIIe Prop. *Sanglante dérision des conquérants par le prophète Isaïe.* — « Comment êtes-vous tombé, bel astre qui luisiez au ciel comme l'étoile du matin? vous qui frappiez les nations, et disiez en votre cœur : Je monterai jusqu'au ciel; je m'élèverai au-dessus des astres; je prendrai séance sur la montagne du temple où Dieu a fixé sa demeure à côté du nord; je volerai au-dessus des nues, et je serai semblable au Très-Haut. Mais je vous vois plongé dans les enfers, dans l'abîme profond du tombeau. Ceux qui vous verront, se baisseront pour vous considérer dans le creux, et diront en vous regardant : N'est-ce pas là celui qui troublait la terre, qui ébranlait les royaumes, qui a fait du monde un désert, qui en a désolé les villes et renfermé ses captifs dans des cachots. Les rois des gentils sont morts dans la gloire, et enterrés dans leurs sépulcres : mais vous, on vous en a arraché, et vous êtes resté sur la terre, comme une branche inutile et impure, sans laisser de postérité. » (*Isa.* XIV, 12 seq.)

Et un peu devant (*Ibid.*, 6. seq) : « Quand vous êtes tombé à terre, tout l'univers est demeuré dans l'étonnement et dans le silence : les pins mêmes se sont réjouis, et ont dit que depuis votre mort personne ne ne les coupe plus (pour en construire des vaisseaux, et en faire des machines de guerre). L'enfer a été troublé par votre arrivée, et a envoyé au-devant de vous les géants. Les rois de la terre se sont élevés, et tous les princes des nations; et tous vous disent : Quoi donc, vous avez été blessé comme nous? vous êtes devenu semblable à nous? Votre orgueil est précipité dans les enfers, votre cadavre est gisant dans le tombeau; vous êtes couché sur la pourriture, et votre couverture sont les vers! »

XIIIe Prop. *Deux paroles du Fils de Dieu qui anéantissent la fausse gloire, et éteignent l'amour des conquêtes.* — Il n'y a rien au-dessus de ces expressions, que la simplicité de ces deux paroles du Fils de Dieu (*Matth.* XVI, 26) : « Que sert à l'homme de conquérir le monde, s'il perd son âme? Et qu'est-ce qu'on donnera en échange pour son âme? »

Et encore, pour foudroyer d'un seul mot la fausse gloire : « Ils ont reçu leur récompense. » (*Matth.* VI, 2, 5.) Ils ont prié dans les coins des rues; ils ont jeûné; ils ont fait l'aumône. » Ajoutons : il ont exercé ces grandes vertus militaires, si laborieuses et si éclatantes, pour faire parler les hommes. « En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. » Ils ont voulu qu'on parlât d'eux : ils sont contents; on en parle par tout l'univers, ils jouissent de ce bruit confus dont ils étaient enivrés : et vains qu'ils étaient, ils ont reçu une récompense aussi vaine que leurs projets : *Receperunt mercedem suam, vani vanam*, comme dit saint Augustin (73).

Que de sueurs, que de travaux, disait Alexandre (ma sque de sang répandu), pour faire parler les Athéniens! Il sentait la vanité de cette frivole récompense; et en même temps il se repaissait de cette fumée.

ARTICLE III.

Des guerres entre les citoyens, avec leurs motifs, et des règles qu'on y doit suivre.

Première Proposition. *Premier exemple : On résout la guerre entre les tribus par un faux soupçon; et en s'expliquant on fait la paix.* — Ceux de la tribu de Ruben et de Gad, et la moitié de la tribu de Manassé, étaient séparés de leurs frères par le Jourdain; et ils érigèrent sur les bords de ce fleuve un autel d'une grandeur immense. Le reste des enfants d'Israël, ayant appris qu'on érigeait contre eux cet autel dans la terre de Chanaan, s'assemblèrent tous en Silo pour combattre contre eux; et en attendant envoyèrent un député de chaque tribu, avec Phinées, fils d'Eléazar, souverain sacrificateur. Comme ils furent arrivés dans la terre de Galaad, où ils trouvèrent les Rubénistes, et les autres qui élevaient cet autel, ils leur parlèrent ainsi (*Josue* XXII, 10 seq.) : « Quelle est cette transgression de la loi de Dieu? Pourquoi abandonnez-vous le Dieu d'Israël et bâtissez-vous un autel sacrilége pour vous éloigner de son culte? Que si vous croyez que la terre que vous habitez est immonde (faute d'être sanctifiée par un autel), venez plutôt avec nous dans la terre où est établi le tabernacle du Seigneur, et y demeurez. Nous vous prions seulement de ne pas délaisser le Seigneur ni notre société, en établissant un autre autel que celui du Seigneur notre Dieu; et de ne point attirer sur nous tous sa juste vengeance, comme fit Achab par son blasphème.

« Ceux de Ruben et les autres répondirent à ce discours : Le Seigneur, le très-puissant Dieu sait, et tout Israël en sera témoin, que nous n'élevons cet autel que pour être un mémorial éternel du droit que nous avons nous et nos enfants sur les holocaustes; de peur qu'un jour vous ne leur disiez : Vous n'avez point de part au culte de Dieu. Phinées, qui était le chef de la légation, ayant ouï cette réponse prononcée par les Rubénistes et les autres, avec exécration du sacrilége qu'on leur imputait, en fit rapport à tout le peuple qui en fut content, et le nouvel autel fut appelé : Témoignage que le Seigneur était Dieu. »

On voit là que les tribus allaient armer

(73) *In psal.* CXVIII, serm. 12, n 2, t. IV.

contre leurs frères, qu'ils estimaient prévaricateurs ; mais que, sans rien précipiter, on en vint à un entier éclaircissement, comme la prudence et la charité le voulaient ; et la paix fut faite.

IIe Prop. *Second exemple : Le peuple arme pour la juste punition d'un crime, faute d'en livrer les auteurs.* — Un lévite faisant son chemin, logea en passant dans la ville de Gabaa, qui appartenait à ceux de Benjamin : il en fut indignement traité; lui et sa femme, qui mourut entre leurs bras impudiques. (*Judic.* XIX, 1 seq.) Le lévite, pour exciter la vengeance publique, en partagea le corps mort en douze morceaux, qu'il dispersa dans tous les confins d'Israël. A ce spectacle, chacun s'écriait (*Ibid.*, 30) : « On n'a jamais vu une telle chose en Israël. Assemblez-vous, dit-on aux tribus, et ordonnez en commun ce qu'il faut faire. »

Les tribus étant assemblées, il fut ordonné qu'avant toutes choses on demanderait les coupables. (*Judic.* XX, 1 seq.) Mais, au lieu de les livrer, ceux de Benjamin en entreprirent la défense, et se jetèrent dans Gabaa, au nombre de ving-cinq mille combattants, tous gens de main et de courage, et très-instruits dans l'art de la guerre. Cependant les tribus entreprirent une guerre si difficile; et après divers combats avec un événement douteux, la tribu de Benjamin fut exterminée, à la réserve de six cents hommes, qui avaient échappé à tant de sanglantes batailles.

Outre la difficulté de cette guerre, il y avait encore à considérer l'extinction d'une tribu dans Israël. C'est de quoi toutes les tribus étaient affligées : « Quoi donc, disait-on (*Judic.* XXI, 3, 6, 7 seq.), il périra une des tribus, une des sources d'Israël ? » Mais la justice l'emporta : et tout ce qu'obtint le regret d'une perte considérable, fut d'aider cette misérable tribu, autant qu'on pouvait, à se rétablir par le mariage.

IIIe Prop. *Troisième exemple. On procédait par les armes à la punition de ceux qui ne venaient pas à l'armée, étant mandés par ordre public.* — C'est ce qui paraît dans la même guerre, où l'on introduisit une accusation en demandant : « Qui sont ceux qui ne se sont pas rendus à l'assemblée générale? On trouva que ceux de Jabès-Galaad y avaient manqué : et on choisit dix mille des meilleurs soldats pour les passer au fil de l'épée. » (*Ibid.*, 8-10.)

Gédéon avait puni à peu près de même ceux de Soccoth, qui, par un esprit de révolte, refusèrent des vivres à l'armée qui marchait à l'ennemi. Il prit la tour de Phanuel, où ils mettaient leur espérance; il la démolit, et en fit mourir les habitants. (*Judic.* VIII, 5 seq.)

C'est ainsi qu'on ôte aux rebelles et aux mutins les forteresses dont ils abusent; et on laisse un exemple à la postérité du châtiment qu'on en fait.

On voit clairement, par ces exemples, que la puissance publique doit être armée, afin que la force demeure toujours au souverain.

IVe Prop. *Quatrième exemple. La guerre entre David et Isboseth, fils de Saül.* — Tout le royaume de Saül, après la mort de ce prince, appartenait à David. Dieu en était non-seulement le maître absolu, par son domaine souverain et universel, mais encore le propriétaire, par ses titres particuliers sur la famille d'Abraham, et sur tout le peuple d'Israël. Dieu donc ayant donné ce royaume entier à David, qu'il avait fait sacrer par Samuel, et à sa famille, on ne peut douter de son droit : et néanmoins Dieu voulait qu'il conquît ce royaume qui lui appartenait à si juste titre.

Ce droit de David avait été reconnu par tout le peuple, et même par la famille de Saül. Jonathas, fils de Saül, dit à David (*I Reg.* XXIII, 17) : « Je sais que vous régnerez sur Israël, et je serai le second après vous : et mon père ne l'ignore pas. » En effet, Saül lui-même, dans un de ses bons moments, avait parlé à David en ces termes (*I Reg.* XXIV, 21, 22) : « Comme je sais que vous régnerez très-certainement, et que vous aurez en main le royaume d'Israël, jurez-moi que vous conserverez les restes de ma race. » Ainsi le droit de David était constant.

Ce qui retarda l'exécution de la volonté de Dieu, fut qu'Abner, fils de Ner, qui commandait les armées sous Saül, fit valoir le nom de ce prince, et mit son fils Isboseth sur le trône pendant sept ans (*II Reg.* II, 8 seq.), pendant que David régnait à Hébron sur la maison de Juda.

Quelque certain et reconnu que fût le droit de David, il n'usa pas de ses avantages durant cette guerre, et ménagea le sang des citoyens. En ce temps, les Philistins, ennemis du peuple de Dieu, n'entreprenaient rien, et David n'avait rien à craindre du côté des étrangers : ainsi il ne pressait pas Isboseth, et le laissa deux ans paisible, sans faire aucun mouvement. La guerre s'alluma ensuite ; et il y eut un combat assez rude entre les deux partis. » (*Ibid.*, 17.) Mais Abner, d'une hauteur où il s'était rallié, avec ce qu'il avait de troupes plus affectionnées à la maison de Saül, qui étaient celles de la tribu de Benjamin, d'où il était, « ayant crié à Joab, qui poursuivait âprement l'armée en déroute (*II Reg.* II, 26, 27, 28) : Jusqu'à quand poursuivrez-vous des fugitifs? et voulez-vous les passer tous au fil de l'épée? Ignorez-vous ce que peuvent de braves gens dans le désespoir, et ne vaut-il pas mieux empêcher vos troupes de pousser à bout leurs frères? » Joab ne demandait pas mieux, et n'eut pas plutôt ouï le reproche d'Abner, qu'il lui répondit : « Vive le Seigneur ! si vous aviez parlé plus tôt, le peuple dès le matin aurait cessé de poursuivre son frère. Il fit en même temps sonner la retraite; et le combat, qui avait duré jusqu'au soir, cessa à l'instant. »

On voit, en cette conduite, l'esprit où l'on était d'épargner le sang fraternel, c'est-à-

dire, celui des tribus toutes sorties de Jacob. C'est le seul combat mémorable qui fut donné : et quelque rude qu'il eût été, on ne trouva parmi les morts que dix-neuf hommes du côté de David ; et de celui d'Abner, quoique battu, seulement que trois cent soixante.

On remarque même que David n'alla jamais en personne à cette guerre, de peur que la présence du roi n'engageât un combat général. Ce prince ne voulait pas tremper ses mains dans le sang de ses sujets : et il ménageait autant qu'il pouvait les restes de la maison de Saül, à cause de Jonathas. Ce ne furent que rencontres particulières, où, comme « David allait toujours croissant et se fortifiant de plus en plus, pendant que la maison de Saül ne cessait de diminuer (*II Reg.* III, 1), » il crut qu'il valait mieux la laisser tomber comme d'elle-même, que de la poursuivre à outrance.

Tout roulait dans le parti d'Isboseth sur le crédit du seul Abner. David n'avait qu'à le ménager, et à profiter comme il fit des mécontentements qu'il recevait tous les jours d'un maître également faible et hautain. (*Ibid.*, 6-8.)

Abner, en son âme, savait que David était le roi légitime ; et un jour, maltraité par Isboseth, il le menaça de faire régner David sur tout Israël, comme le Seigneur l'avait ordonné et promis. (*Ibid.*, 9, 10.)

Il traita en effet avec David, à qui il avait gagné tout Israël et tout Benjamin, en leur disant : « Hier et avant-hier vous cherchiez David pour le faire roi ; accomplissez donc ce que le Seigneur a dit : Qu'il sauverait par sa main tout Israël de la main des Philistins. » (*Ibid.*, 17-19.)

Il arriva, dans ces conjonctures, que Joab tua Abner en trahison. « Et sa mort ne fut pas plutôt sue par Isboseth, que les bras lui tombèrent de faiblesse, et que tout Israël fut mis en troubles. » (*II Reg.* IV, 1.) Ce qui donna la hardiesse à deux capitaines de voleurs de le tuer lui-même en plein jour dans son lit, où il dormait sur le midi ; et ils apportèrent sa tête à David. (*Ibid.*, 5-8.)

Ainsi finit la guerre civile, comme David l'avait toujours espéré, sans presque verser de sang dans les combats. Mais David, dont les mains en étaient pures, de peur qu'on ne crût qu'il avait eu part à l'assassinat d'Abner et à celui d'Isboseth, s'en disculpa par deux actions éclatantes qui lui gagnèrent tous les cœurs.

La conjoncture des temps, où le règne qui commençait était encore peu affermi, ne permettait pas à David de faire punir Joab, dont la personne était importante et les services nécessaires. Ce qu'il put faire au sujet du meurtre d'Abner fut de dire à toute l'armée, et à Joab même (*II Reg.* III, 31 seq.) : « Déchirez vos habits, et revêtez vous de sacs, et pleurez dans les funérailles d'Abner. David lui-même suivait le cercueil. Et quand on eut enterré Abner, David éleva sa voix, et dit en pleurant : Abner n'est pas mort comme un lâche : tes mains n'ont pas été liées, ainsi qu'on fait aux vaincus ; ni tes pieds n'ont pas été mis dans les entraves : tu es tombé comme il arrive aux plus braves, devant des enfants d'iniquité. A ces mots tout Israël redoubla ses pleurs. Et comme toute la multitude venait pour manger avec le roi pendant le jour : A Dieu ne plaise, dit David, que j'interrompe le deuil, et que je goûte un morceau de pain, avant le coucher du soleil. Ainsi Dieu me soit en aide ! Tout le peuple entendit ce serment ; et louant ce que fit David, le reconnut innocent du meurtre d'Abner. »

Il fit plus, et « disait tout haut à ses serviteurs (*Ibid.*, 38, 39) : Ne voyez-vous pas qu'Israël perd aujourd'hui un grand capitaine ? Pour moi je suis faible encore, et sacré depuis peu de temps. Ces enfants de Sarvia (c'était Joab et Abisaï son frère) me sont durs : le Seigneur rende aux méchants suivant leurs crimes ! » C'est tout ce que permettait la conjoncture des temps.

Pour ce qui regarde Isboseth, quand ces deux chefs de brigands, Baana et Réchab, lui en apportèrent la tête, croyant lui rendre un grand service : « Vive le Seigneur, » dit-il (*II Reg.* IV, 9-11), « qui m'a toujours délivré de toute angoisse ! Celui qui vint m'annoncer la mort de Saül, dont il se vantait d'être l'auteur, et qui croyait m'apporter une nouvelle agréable, dont il attendait récompense, fut mis à mort par mon ordre. Combien plus redemanderai-je à deux traîtres le sang d'un homme innocent, qu'ils ont tué sur son lit, et qui ne leur avait fait aucun mal ! » Ainsi périrent ces deux voleurs, comme avait péri celui qui se glorifiait d'avoir tué le roi Saül. La différence qu'y mit David, c'est que celui-ci fut puni comme meurtrier de l'oint du Seigneur, et ceux-là furent tués comme coupables du sang d'un homme innocent qui ne leur faisait aucun mal, sans l'appeler l'oint du Seigneur, parce qu'en effet il ne l'était pas.

On voit, par la conduite de David, que dans une guerre civile un bon prince doit ménager le sang des citoyens. S'il arrive des meurtres, qu'on pourrait lui attribuer à cause qu'il en profite, il doit s'en justifier si hautement, que tout le peuple en soit content.

Ve Prop. *Cinquième et sixième exemple. La guerre civile d'Absalon et de Séba, avec l'histoire d'Adonias.* — Jamais prince n'était né avec de plus grands avantages naturels, ni plus capable de causer de grands mouvements, et de former un grand parti dans un Etat, qu'Absalon fils de David. Outre les grâces qui accompagnaient toute sa personne (*II Reg.* XIV, 25), c'était le plus accueillant et le plus prévenant de tous les hommes. Il faisait paraître un amour immense pour la

justice, et savait flatter, par cet endroit-là, tous ceux qui paraissaient avoir le moindre sujet de se plaindre. (*II Reg.* xv, 2.) Nous l'avons observé ailleurs : et je ne sais si nous avons aussi remarqué que David s'était peut-être un peu ralenti de ce côté-là, durant qu'il était occupé de Bethsabée. Quoi qu'il en soit, Absalon sut profiter de la conjoncture où la réputation du roi son père semblait être entamée par cette faiblesse, et encore plus par le meurtre odieux d'Urie, un si brave homme, si attaché au service, et si fidèle à son maître.

Il était le fils aîné du roi, le trône le regardait ; et il en était si proche, qu'à peine lui restait-il un pas à faire pour y monter.

Pour se donner un relief proportionné à une si haute naissance, « il se fit des chariots et des cavaliers, avec cinquante hommes qui le précédaient (*Ibid.*, 1) ; » et il imposait au peuple avec cet éclat. Ce fut une faute contre la bonne politique ; et il ne fallait rien permettre d'extraordinaire à un esprit si entreprenant. Le roi, peu défiant de sa nature, et toujours trop indulgent à ses enfants, ne le reprit pas de cette démarche hardie. Absalon le savait gagner par les flatteries ; et privé dans une disgrâce de la présence du roi, il lui fit dire (*II Reg.* xiv, 32) : « Pourquoi m'avez-vous retiré de Gessur où j'étais banni ? Il m'y fallait laisser achever mes jours. Que je voie la face du roi, ou qu'il me donne la mort. »

Quand il eut assez établi ses intelligences par tout le royaume, et qu'il se crut en état d'éclater, il choisit la ville d'Hébron, l'ancien siége de la royauté, qui lui était tout acquise, pour se déclarer. Le prétexte de s'éloigner de la cour ne pouvait être plus spécieux, ni plus flatteur pour le roi : « Pendant que j'étais banni de votre cour, j'ai fait vœu, si je venais à Jérusalem pour y jouir de votre présence, de sacrifier au Seigneur dans Hébron. » (*II Reg.* xv, 7, 8.)

Absalon ne fut pas plutôt à Hébron, qu'il fit donner le signal de la révolte à tout Israël. Et on s'écria de tous côtés : « Absalon règne dans Hébron. » (*Ibid.*, 10.)

Ce prince artificieux engagea dans ce voyage deux cents hommes des principaux de Jérusalem (*Ibid.*, 11), qui ne pensaient à rien moins qu'à faire Absalon roi ; mais ils se trouvèrent cependant forcés à se déclarer pour lui. En même temps on vit paraître à la tête de son conseil, « Achitophel, le principal ministre et le conseiller de David (*Ibid.*, 12), que l'on consultait comme Dieu, et sous David, et depuis sous Absalon. » (*II Reg.* xvi, 23.) En même temps Amasa, capitaine renommé, fut mis à la tête de ses troupes (*II Reg.* xvii, 25) ; et ce prince n'oublia rien pour donner de la réputation à son parti.

Pour imprimer dans tous les esprits que l'affaire était irréconciliable, Achitophel conseilla à Absalon, aussitôt qu'il fut arrivé à Jérusalem, d'entrer en plein jour dans l'appartement des femmes du roi (*II Reg.* xvi, 20, 21), afin que quand on verrait l'outrage qu'il faisait au roi, dont il souillait la couche, tout le monde sentît aussitôt qu'il était engagé sans retour, et qu'il n'y avait plus de ménagement.

Tel était l'état des affaires du côté des rebelles. Considérons maintenant la conduite de David.

Il commença d'abord par se donner du temps pour se reconnaître ; et abandonnant Jérusalem, où le rebelle devait venir bientôt le plus fort, pour l'accabler sans ressource, il se retira dans un lieu caché du désert, avec l'élite de ses troupes. (*II Reg.* xv, 14, 18, 28.)

Comme il sentit la main de Dieu qui le punissait, selon la prédiction de Nathan, il entra à la vérité dans l'humiliation qui convenait à un coupable que son Dieu frappait, se retirant à pied en pleurant avec toute sa suite, la tête couverte, et reconnaissant le doigt du Seigneur. (*Ibid.*, 16, 23, 30.) Mais en même temps il n'oublia pas son devoir. Car ayant vu que tout le royaume était en péril par cette révolte, il donna tous les ordres nécessaires pour s'assurer tout ce qu'il avait de plus fidèles serviteurs ; comme les légions entretenues de Phéléti et de Céréthi ; comme la troupe étrangère d'Ethaï Géthéen ; comme Sadoc et Abiathar avec leur famille. (*III Reg.* xv, 17, 22, 27.) Il songea aussi à être averti des démarches du parti rebelle, en diviser les conseils, et détruire celui d'Achitophel qui était le plus redoutable. (*Ibid.*, 31, seq.)

Après avoir ainsi arrêté le premier feu de la rébellion, et pourvu aux plus pressants besoins, par des ordres qui lui réussirent, il se mit en état de combattre. Il partagea lui-même son armée en trois (ce qu'il faut une fois observer) ; parce que cette division était nécessaire pour faire combattre sans confusion, surtout de grands corps d'armées telles qu'on les avait alors. Il en nomma les officiers, et les commandants, et leur dit : « Je marcherai à votre tête. » (*II Reg.* xviii, 1 seq.) Il vit bien qu'il y allait du tout pour la royauté : et crut qu'il n'avait point à se ménager, comme on a vu qu'il avait fait contre Isboseth.

Tout le peuple s'y opposa, en lui disant « qu'il le comptait lui seul pour dix mille hommes : et que quelque malheur qu'il leur arrivât dans le combat, ils ne seraient point sans ressource, tant que le roi leur resterait. » (*Ibid.*, 3.)

Nous avons remarqué ailleurs (74), qu'il ne fit point le faux brave à contre-temps, et qu'il céda aux sages conseils qui avaient pour objet le bien du royaume.

Il n'oublia pas le devoir de père, et recommanda tout haut à Joab, et aux autres chefs, de sauver Absalon. (*II Reg.* xviii, 5, 12.) Le sang royal est un bien de tout l'Etat, que David devait ménager, non-seulement comme père, mais encore comme roi.

(74) Ci-dev., l. iii, art. 3, 11e prop s.

On sait l'événement de la bataille ; comme Absalon y périt, malgré les ordres de David ; et comme, pour épargner les citoyens, on cessa de poursuivre les fuyards. (*II Reg.* XVIII, 6 seq.)

David cependant fit une faute considérable, où le jeta son bon naturel. Il s'affligeait démesurément de la perte de son fils, s'écriant sans cesse d'un ton lamentable : « Mon fils Absalon, Absalon mon fils, qui me donnera de mourir en votre place ! O Absalon mon cher fils, mon fils bien-aimé ! » (*Ibid.*, 33.)

La nouvelle en vint à l'armée, et la victoire fut changée en deuil : le peuple était découragé ; et comme un peuple battu, et mis en déroute, il n'osait paraître devant le roi. (*II Reg.* XIX, 1 seq.) Ce qui obligea enfin Joab à lui donner le conseil que nous avons remarqué ailleurs (75). Et ce qui doit faire entendre aux princes, que dans les guerres civiles, malgré sa propre douleur, contre laquelle il faut faire effort, on doit savoir prendre part à la joie publique que la victoire inspire ; autrement on aliène les esprits, et l'on s'attire et au royaume de nouveaux malheurs.

Cependant la rébellion ne fut pas sans suite. Séba, fils de Bochri, de la famille de Jémini, qui était celle de Saül, souleva, par ces paroles de mépris, le peuple encore ému (*II Reg.* XX, 1 seq.) : « Nous n'avons rien de commun avec David, et le fils d'Isaï ne nous touche en rien. Le roi connut le péril, et dit à Amasa : Hâtez-vous d'assembler tout Juda. Il exécuta cet ordre lentement ; et David dit à Abisaï : Le fils de Bochri nous va faire plus de mal qu'Absalon ; hâtez-vous donc, et prenez ce qu'il y a de meilleures troupes, sans lui laisser le temps de se reconnaître, et de s'emparer de quelque ville.» Abisaï prit les légions de Céréthi et de Phéléthi, avec ce qu'il y avait de meilleurs soldats dans Jérusalem. Joab, de son côté, poursuivait Séba, qui allait de tribu en tribu soulevant le peuple, et emmenant ce qu'il pouvait de troupes choisies. Mais Joab fit entendre à ceux d'Abéla, où le rebelle s'était renfermé, qu'il ne s'agissait que de lui seul. A sa persuasion, une femme sage du pays, qui se plaignait qu'on voulait perdre une si belle ville, sut la délivrer en faisant jeter à Joab la tête de Séba par-dessus les murailles.

Ainsi finit la révolte, sans qu'il en coûtât de sang que celui du chef des rebelles. La diligence de David sauva l'Etat. Il avait raison de penser que cette seconde révolte, qui venait comme du propre mouvement du peuple, et d'un sentiment de mépris, était plus à craindre que celle qu'avait excitée la présence du fils du roi. Il connut aussi combien il était utile d'avoir de vieux corps de troupes sous sa main : et tels furent les remèdes qu'il opposa aux rebelles.

On peut rapporter, à ce propos, ce qui arriva à Adonias fils de David. (*III Reg.* I, 1 seq.) Ce prince se prévalant de la vieillesse du roi son père, dont il était l'aîné, voulait malgré lui s'emparer du royaume, et s'entendait pour cela avec Joab, et avec Abiathar, grand sacrificateur. Mais Sadoc, le prince des prêtres après lui, et Banaïas avec les troupes dont il avait le commandement, et la force de l'armée de David, n'était point pour Adonias. David, avec ce secours, prévint la guerre civile qu'Adonias, soutenu d'un grand parti, méditait ; et laissa le royaume paisible à Salomon, à qui il le destinait par ordre de Dieu.

Ainsi l'on continua à reconnaître l'utilité des troupes entretenues, par lesquelles un roi demeure toujours armé, et le plus fort.

VIe Prop. *Dernier exemple des guerres civiles : celle qui commença sous Roboam, par la division des dix tribus.* — La cause de cette révolte, dans laquelle le royaume d'Israël, ou des dix tribus, fut érigé, viendra plus à propos ci-après dans d'autres endroits. Nous remarquerons ici seulement :

En premier lieu, que les rois de Juda, après une si grande révolte qui partagea le royaume, obligés à se défendre non-seulement contre l'étranger (*III Reg.* XIV, 26), mais encore contre leurs frères rebelles, bâtirent dans le territoire de la tribu de Juda un grand nombre de nouvelles forteresses, et des arsenaux où il y avait des magasins de vivres en abondance, et à la fois de toutes sortes d'armures. (*II Par.* XI, 5 seqq.)

En second lieu, ils se préparèrent à reconquérir par les armes le nouveau royaume que la rébellion avait élevé contre la maison de David. Mais Dieu qui voulut montrer combien le sang d'Israël devait être cher à leurs frères, et que même après la division il ne fallait pas oublier la source commune, fit défendre par son prophète à ceux de Juda de faire la guerre à leurs frères (*III Reg.* XII, 24 ; *II Par.* XI, 4), quoique rebelles et schismatiques.

Il arriva même, dans la suite, et c'est ce qu'on remarque en troisième lieu, que le royaume de Juda s'unit par une étroite alliance avec le royaume rebelle. Car encore que, contre la volonté de Dieu, et peut être plus par la faute de ceux d'Israël que de ceux de Juda, il y eut durant quelques règnes une guerre continuelle entre les deux royaumes (*III Reg.* XIV, 30 ; XV, 32), néanmoins par la suite des temps l'alliance fut établie si solidement entre eux, que le pieux roi Josaphat, invité par Achab, roi d'Israël, à joindre ses armes avec celles des Israélites, pour les aider à recouvrer sur le roi de Syrie une place forte qu'ils prétendaient, vint en personne pour lui dire (*III Reg.* XXII, 5) : « Vous et moi nous ne sommes qu'un. Votre peuple n'est qu'un même peuple avec le mien ; ma cavalerie est la vôtre. »

L'alliance se confirma dans la suite ; et le même Josaphat répondit encore à Joram, roi d'Israël, qui le priait de le secourir contre

(75) Ci-dev., l. V, a. 2, 3e pr. pos.

le roi de Moab (*IV Reg.* III, 7) : « J'irai avec vous : ce qui est à moi, est à vous ; mon peuple est votre peuple, et ma cavalerie est la vôtre. »

On voit par là que, pour le bien de la paix et pour la stabilité des choses humaines, les royaumes fondés d'abord sur la rébellion, dans la suite, sont regardés comme devenus légitimes, ou par la longue possession, ou par les traités et la reconnaissance des rois précédents.

Et remarquez que la loi de la possession a eu lieu dans un royaume qui avait joint la révolte contre la religion véritable à la défection.

En quatrième lieu, les rois légitimes se doivent toujours montrer les plus modérés, en tâchant de ramener par la raison ceux qui s'étaient écartés de leur devoir. Ainsi en usa le roi Abia, fils de Roboam, avant d'en venir aux mains avec les rebelles ; et les armées étant en présence, il monta sur une éminence où il fit aux Israélites, avec autant de force que de douceur, ce beau discours qui commence ainsi : « Ecoutez, Jéroboam et tout Israël ; » leur remontrant par vives raisons le tort qu'ils avaient contre Dieu et contre leurs rois. (*II Par.* XIII, 4, 13 seq.) Il était le plus fort, sans comparaison ; mais plus soigneux encore de ramener les rebelles, que de profiter de cet avantage, il ne s'aperçut pas que Jéroboam l'environnait par derrière. Il se trouva presque enveloppé par ses ennemis. Dieu prit son parti, et répandit la terreur sur les rebelles, qui prirent la fuite.

Nous donnerons pour cinquième et dernière remarque, que le royaume d'Israël, quoique rendu par la suite légitime et très-puissant, n'égale jamais la fermeté du royaume de Juda, d'où il s'était séparé.

Comme il s'était établi par la division, il fut souvent divisé contre lui-même. Les rois se chassaient les uns les autres. Baasa chassa la famille de Jéroboam, qui avait fondé le royaume, dès la seconde génération. Zambri, sujet de Baasa, se souleva contre lui, et ne régna que sept jours. Amri prit sa place, et le contraignit à mettre lui-même le feu dans le palais, où il se brûla. Le royaume se divisa en deux. Amri, dont le parti prévalut, et qui semblait avoir relevé le royaume d'Israël en bâtissant Samarie (*III Reg.* XV, 27; XVI, 9, 10, 16, 18, 21, 24), y régna peu, et sa famille périt sous son petit-fils. Les familles royales les mieux établies virent à peine quatre ou cinq races. Et celle de Jéhu, que Dieu même avait fait sacrer par Elisée, tomba bientôt par la révolte de Sellum, qui tua le roi et s'empara du royaume. (*IV Reg.* IX; X, 30; XV, 10, 12.)

Au contraire, dans le royaume de Juda, où la succession était légitime, la famille de David demeura tranquille sur le trône, et il n'y eut plus de guerre civile; on aimait le nom de David et de sa maison. Parmi tant de rois qui régnèrent sur Israël, il n'y en eut pas un seul que Dieu approuvât : mais il sortit de David de grands et de saints rois imitateurs de sa piété. Le royaume de Juda eut le bonheur de conserver la loi de Moïse et la religion de ses pères. Il est vrai que, pour leurs péchés, ceux de Juda furent transportés dans Babylone, et le trône de David fut renversé ; mais Dieu ne laissa pas sans ressource le peuple de Juda, à qui il promit son retour dans la terre de ses pères après soixante et dix ans de captivité. Mais pour le royaume d'Israël, outre qu'il tomba plus tôt, il fut dissipé sans ressource par les mains de Salmanasar, roi d'Assyrie (*IV Reg.* XVII, XVIII), et se perdit parmi les gentils.

Telle fut la constitution et la catastrophe de ces deux royaumes. Celui que la révolte avait élevé malgré les rois légitimes, quoique ensuite reconnu par les mêmes rois, eut en lui-même une perpétuelle instabilité, et périt enfin sans espérance, par ses fautes.

ARTICLE IV.

Encore que Dieu fît la guerre pour son peuple, d'une façon extraordinaire et miraculeuse, il voulut qu'il s'aguerrît, en lui donnant des rois belliqueux et de grands capitaines.

PREMIÈRE PROPOSITION. *Dieu faisait la guerre pour son peuple du haut des cieux, d'une façon extraordinaire et miraculeuse.* — Ainsi l'avait dit Moïse sur les bords de la mer Rouge : « Ne craignez point ce peuple immense dont vous êtes poursuivi. Le Seigneur combattra pour vous, et vous n'aurez qu'à demeurer en repos.» (*Exod.* XIV, 13, 14.)

Outre qu'il ouvrit la mer devant eux, « il mit son ange, pendant qu'ils passaient, entre eux et les Egyptiens, pour empêcher Pharaon de les approcher. » (*Ibid.*, 19, 20.)

A la fameuse journée où le soleil s'arrêta à la voix de Josué, pendant que l'ennemi était en fuite, Dieu fit tomber du ciel de grosses pierres, comme une grêle (*Josue* X, 10-13), afin que personne ne pût échapper, et que ceux qui avaient évité l'épée fussent accablés des coups d'en haut.

Les murailles tombaient devant l'arche ; les fleuves remontaient à leur source pour lui donner passage (*Josue* VI, III), et tout lui cédait.

Quelquefois Dieu envoyait à leurs ennemis, dans leurs songes, des pronostics affreux de leur perte. Ils voyaient l'épée de Gédéon qui les poursuivait de si près qu'ils ne pouvaient échapper, et ils fuyaient en désordre avec de terribles hurlements, au bruit de ses trompettes et à la lumière de ses flambeaux, et tiraient l'épée l'un contre l'autre, ne sachant à qui se prendre de leur déroute. (*Judic.* VII, 13 seq.)

Une semblable fureur saisit les Philistins, quand Jonathas les attaqua, et ils firent un carnage horrible de leurs propres troupes. (*I Reg.* XIV, 19, 20.)

Dieu faisait gronder son tonnerre sur les fuyards (*I Reg.* VII, 10; *Eccli.* XLVI, 20, 21), qui, glacés de frayeur, se laissaient tuer sans résistance.

Quelquefois on entendit un bruit de chevaux, et de chariots armés, qui épouvantait l'ennemi, et lui faisait croire qu'un grand secours était arrivé aux Israélites ; en sorte qu'il se mit en fuite, et abandonna le camp avec tous les équipages.(*IV Reg.* VII, 6, 7.)

D'autres fois, au lieu de ce bruit, Élisée faisait apparaître des chariots enflammés à son compagnon effrayé(*IV Reg.* VI, 16, 17), qui crut voir autour d'eux une armée invincible, plus forte que celle des Syriens leurs ennemis. Le même prophète frappa les Syriens d'aveuglement, et les conduisit jusqu'au milieu de Samarie. (*Ibid.*, 18, 19.)

On sait le carnage que fit un ange de Dieu en une nuit, à la prière d'Ezéchias, de cent quatre-vingt-cinq mille hommes de l'armée de Sennachérib, qui assiégeait Jérusalem. (*IV Reg.* XIX, 35.)

Mais il faut finir ces récits par quelque spectacle encore plus surprenant.

Josaphat, qui ne voyait aucune ressource contre l'armée effroyable de la ligue des Iduméens, des Moabites et des Ammonites, soutenus par les Syriens (*II Par.* XX, 1, 2 seq.), après avoir imploré le secours de Dieu, et en avoir obtenu les assurances certaines par la bouche d'un saint prophète, comme il a été remarqué ailleurs, marche contre l'ennemi par le désert de Thécué, et donne ce nouvel ordre de guerre (*Ibid.*, 21) : « qu'on mît à la tête de l'armée les chantres du Seigneur, qui tous ensemble chantassent ce divin psaume : Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles. » Ainsi l'armée change en chœur de musique : à peine eut-elle commencé ce divin chant, que les ennemis, qui étaient en embuscade, se tournèrent l'un contre l'autre, et se taillèrent eux-mêmes en pièces ; en sorte que ceux de Juda, arrivés à une hauteur vers la solitude, virent de loin tout le pays couvert de corps morts, sans qu'il restât un seul homme en vie parmi les ennemis ; et trois jours ne suffirent pas à ramasser leurs riches dépouilles. Cette vallée s'appela la vallée de Bénédiction ; parce que ce fut en bénissant Dieu qu'ils défirent une armée qui paraissait invincible. Josaphat retourna à Jérusalem en grand triomphe, et entrant dans la maison du Seigneur, au bruit de leurs harpes, de leurs guitares et de leurs trompettes, on continua les louanges de Dieu, qui avait montré sa bonté dans la punition de ces injustes agresseurs.

C'est ainsi que s'accomplissait ce qu'avait chanté la prophétesse Débora (*Jud.* V, 8, 20) : « Le Seigneur a choisi une nouvelle manière de faire la guerre : on a combattu du ciel pour nous ; et les étoiles, sans quitter leur poste, ont renversé Sisara. » Toute la nature était pour nous : les astres se sont déclarés ; et les anges, qui y président sous l'ordre de Dieu, et à la manière qu'il sait, ont lancé d'en haut leurs javelots.

IIe Prop. *Cette manière extraordinaire de faire la guerre n'était pas perpétuelle : le peuple ordinairement combattait à main armée, et Dieu n'en donnait pas moins la victoire.*—La plupart des batailles de David se donnèrent à la manière ordinaire. Il en fut de même des autres rois : et les guerres des Machabées ne se firent pas autrement. Dieu voulait former des combattants, et que la vertu militaire éclatât dans son peuple.

Ainsi fut conquise la Terre-Sainte par les valeureux exploits des tribus. Ils forçaient l'ennemi dans ses camps et dans ses villes, parce qu'ils étaient de vigoureux attaquants. (*I Par.* VII, 2, 4 seq.) C'était Dieu toujours qui donnait aux chefs, dans les occasions, les résolutions convenables, et aux soldats l'intrépidité et l'obéissance : au lieu qu'il envoyait au camp ennemi l'épouvante, la discorde et la confusion. Jabès, le plus brave de tous ses frères, invoqua le Dieu d'Israël, et lui fit un vœu qui lui attira son secours (*I Par.* IV, 10) ; mais ce fut en combattant vaillamment. Ainsi Caleb, ainsi Juda, ainsi les autres. Ruben et Gad conquirent les Agaréens et leurs alliés, « parce qu'ils invoquèrent le Seigneur dans le combat ; et il écouta leurs prières, à cause qu'ils eurent confiance en lui en combattant. » (*I Par.* V, 20.)

IIIe Prop. *Dieu voulait aguerrir son peuple : et comment.* — « Je ne détruirai pas entièrement les nations que Josué a laissées en état avant sa mort. » (*Judic.* II, 21, 23.) Dieu donc les a laissées en état, et ne les a pas voulu exterminer tout à fait, ni les livrer aux mains de Josué, « afin qu'Israël fût instruit par leur résistance, et que tous ceux qui n'ont pas vu les guerres de Chanaan, apprissent, eux et leurs enfants, à combattre l'ennemi, et s'accoutumassent à la guerre. » (*Judic.* III, 1, 2.)

IVe Prop. *Dieu a donné à son peuple de grands capitaines, et des princes belliqueux.* — C'était un nouveau moyen de le former à la guerre. Et il ne faut que nommer un Josué, un Jephté, un Gédéon, un Saül et un Jonathas ; un David, et sous lui un Joab, un Abisaï, un Abner et un Amasa ; un Josaphat, un Osias, un Ezéchias ; un Judas le Machabée, avec ses deux frères Jonathas et Simon ; un Jean Hircan, fils du dernier ; et tant d'autres, dont les noms sont célèbres dans les saints livres et dans les archives du peuple de Dieu : il ne faut, dis-je, que les nommer, pour voir dans ce peuple plus de grands capitaines et de princes belliqueux, de qui les Israélites ont appris la guerre, qu'on n'en connaît dans les autres nations.

On voit même, à commencer par Abraham, que ce grand homme, si renommé par sa foi, ne l'est pas moins dans les combats.

Tous les saints livres sont remplis d'entreprises militaires des plus renommées, faites non-seulement en corps de nation, mais aussi par les tribus particulières, dans la conquête de la Terre-Sainte ; ainsi qu'il paraît par les neuf premiers chapitres du premier livre des *Paralipomènes* ; si bien qu'on ne peut douter que la vertu militaire n'ait éclaté par excellence dans le peuple saint.

Ve Prop. *Les femmes mêmes, dans le peuple saint, ont excellé en courage, et ont fait des actes étonnants.* — Ainsi Jahel, femme de Haber, perça de part en part les tempes de Sisara avec un clou. Ainsi, sous les ordres de Barac et de Débora la prophétesse, se donna la sanglante bataille où Sisara fut taillé en pièces. (*Judic.* IV.)

La prophétesse chanta sa défaite par une ode (*Judic.* V, 1 seq.) dont le ton sublime surpasse celui de la lyre d'un Pindare et d'un Alcée, avec celle d'un Horace leur imitateur. Sur la fin, on y entend le discours de la mère de Sisara, qui regarde par la fenêtre, et s'étonne de ne pas entendre le bruit de son char victorieux; pendant que la plus habile de ses femmes répondait chantant ses victoires, et se le représentait comme un vainqueur à qui le sort destinait, de sa part d'un riche butin, la plus belle de toutes les femmes (*Ibid.*, 28-30), comme faisaient les peuples barbares. Mais, au contraire, il était tombé par la main d'une femme. « Ainsi périssent, Seigneur, conclut Débora (*Ibid.*, 31, 32), tous tes ennemis : et que ceux qui t'aiment brillent comme un beau soleil dans son orient. » Telle fut donc la victoire qui donna quarante ans de paix au peuple de Dieu.

Tout le monde me prévient ici, pour y ajouter une Judith, avec la tête d'un Holoferne qu'elle avait coupée, et par ce moyen mis en déroute l'armée des Assyriens commandée par un si grand général.

Ce fut en vain qu'il assembla une redoutable armée, qu'il surmonta tant de montagnes, força tant de places, traversa de si grands fleuves, mit le feu dans tant de provinces, reçut les soumissions de tant de villes importantes, où il choisissait ce qu'il y avait de braves soldats pour grossir ses troupes. (*Judith* I, II, III.)

Sa vigilance à mener ses troupes, à les augmenter dans sa marche, à visiter les quartiers, à reconnaître les lieux par où une place pouvait être réduite, et à lui couper les eaux, lui fut inutile : sa tête était réservée à une femme, dont ce fier général croyait s'être rendu le maître.

Cette femme, par ses vigoureux conseils, avait premièrement relevé le courage de ses citoyens; et par la mort d'un seul homme, elle dissipa le superbe camp des Assyriens. « Ce ne fut point une vigoureuse jeunesse, ce ne furent point les Titans hautains, ni les Géants, qui frappèrent leur capitaine : c'est Judith, fille de Mérari, qui le captiva par ses yeux, et le fit tomber sous sa main. Les Perses furent effrayés de sa constance, et les Mèdes de son audace. » (*Judith* XVI, 8, 12.) Ainsi chantait-elle, comme une autre Débora, la victoire du Seigneur par une femme, qui, durant tout le reste de sa vie, fit l'ornement de toutes les fêtes, et demeura à jamais célèbre (*Ibid.*, 25-27), pour avoir su joindre la force à la chasteté.

Les Romains vantent leur Clélie et ses compagnes, dont la hardiesse à traverser le fleuve étonna et intimida le camp de Porsenna. Voici, sans exagérer, quelque chose de plus. Et je n'en dis pas davantage.

VIe Prop. *Avec les conditions requises, la guerre n'est pas seulement légitime, mais encore pieuse et sainte.* — « Chacun disait à son prochain : Allons; combattons pour notre peuple, pour nos saints lieux, pour nos saintes lois, pour nos saintes cérémonies. » (*I Mach.* III, 43.)

C'est de telles guerres qu'il est dit véritablement : « Sanctifiez la guerre (*Jer.* VI, 4); » au sens que Moïse disait aux lévites : « Vous avez aujourd'hui consacré vos mains au Seigneur (*Exod.* XXXII, 29), » quand vous les avez armées pour sa querelle.

Dieu s'appelle ordinairement lui-même le Dieu des armées, et les sanctifie en prenant ce nom.

VIIe Prop. *Dieu néanmoins, après tout, n'aime pas la guerre, et préfère les pacifiques aux guerriers.* — « David appela son fils Salomon, et lui parla en cette sorte : Mon fils, je voulais bâtir une maison au nom du Seigneur mon Dieu; mais la parole du Seigneur me fut adressée en ces termes : Vous avez répandu beaucoup de sang, et vous avez entrepris beaucoup de guerres; vous ne pourrez édifier une maison à mon nom. (*I Par.* XXII, 6-8; XXVIII, 3.) Je n'ai pas laissé de préparer pour la dépense de la maison du Seigneur cent mille talents d'or, et dix millions de talents d'argent, avec de l'airain et du fer sans nombre, et des bois et des pierres pour tout l'ouvrage, avec des ouvriers excellents pour mettre tout cela en œuvre. Prenez donc courage, exécutez l'entreprise, et le Seigneur sera avec vous. » (*Ibid.*, 14-16.)

Dieu ne veut point recevoir de temple d'une main sanglante. David était un saint roi, et le modèle des princes; si agréable à Dieu, qu'il avait daigné le nommer l'homme selon son cœur. Jamais il n'avait répandu que du sang infidèle dans les guerres qu'on appelait guerres du Seigneur, et s'il avait répandu celui des Israélites, c'était celui des rebelles, qu'il avait encore épargné autant qu'il avait pu. Mais il suffit que ce fût du sang humain, pour le faire juger indigne de présenter un temple au Seigneur, auteur et protecteur de la vie humaine.

Telle fut l'exclusion que Dieu lui donna dans la première partie du discours prophétique. Mais la seconde n'est pas moins remarquable : c'est le choix de Salomon pour bâtir le temple. Le titre que Dieu lui donne est celui de Pacifique. Des mains si pures de sang sont les seules dignes d'élever le sanctuaire. Dieu n'en demeure pas là, il donne la gloire d'affermir le trône à ce Pacifique (*Ibid.*, 9, 10), qu'il préfère aux guerriers par cet honneur. Bien plus, il fait, de ce Pacifique, une des plus excellentes figures de son Fils incarné.

David avait conçu le dessein de bâtir le temple par un excellent motif, et il parla en ces termes au prophète Nathan (*II Reg.* VII, 2; *I Par.* XVII, 1, 2) : « J'habite dans une maison de cèdre, et l'Arche de l'alliance du

Seigneur est encore sous des tentes et sous des peaux. » Le saint prophète avait même approuvé ce grand et pieux dessein, en lui disant : « Faites ce que vous avez dans le cœur ; car le Seigneur est avec vous. (*Ibid.*, 3.) Mais la parole de Dieu fut adressée à Nathan la nuit suivante en ces termes (*II Reg.* VII, 5, 12, 13) : Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne bâtirez point de temple en mon nom. Quand vous aurez achevé le cours de votre vie, un des fils que je ferai naître de votre sang, bâtira le temple, et j'affermirai son trône à jamais. »

Dieu refuse à David son agrément, en haine du sang dont il voit ses mains toutes trempées. Tant de sainteté dans ce prince n'en avait pu effacer la tache. Dieu aime les pacifiques, et la gloire de la paix a la préférence sur celle des armes, quoique saintes et religieuses.

ARTICLE V

Vertus, institutions, ordres et exercices militaires.

Première Proposition. *La gloire préférée à la vie.* — Bacchides et Alcime avaient vingt mille hommes, avec deux mille chevaux, devant Jérusalem : et Judas était campé auprès avec trois mille hommes seulement, tirés des meilleures troupes. Comme ils virent la multitude de l'armée ennemie, ils en furent effrayés. Cette crainte dissipa l'armée, où il ne demeura que huit cents hommes. (*I Mach.* IX, 4-7.) Judas, dont l'armée s'était écoulée, pressé de combattre en cet état, sans avoir le temps de ramasser ses forces, eut le courage abattu. C'est le premier sentiment, qui est celui de la nature. Mais on le peut vaincre par celui de la vertu. « Judas dit à ceux qui restaient (*Ibid.*, 8-10 seq.) : Prenons courage, marchons à nos ennemis, et combattons-les. Ils l'en détournaient en disant : Il est impossible, sauvons-nous quant à présent ; rejoignons nos frères, et après nous reviendrons au combat. Nous sommes trop faibles et en trop petit nombre pour résister maintenant. Mais Judas reprit ainsi : A Dieu ne plaise que nous fassions une action si honteuse, et que nous prenions la fuite ! Si notre heure est venue, et qu'il nous faille mourir, mourons courageusement en combattant pour nos frères, et ne laissons point cette tache à notre gloire. A ces mots il sort du camp : l'armée marche au combat en bon ordre. » L'aile droite de Bacchides était la plus forte : Judas l'attaqua avec ses meilleurs soldats, et la mit en fuite. Ceux de l'aile gauche, voyant la déroute, prirent Judas par derrière, pendant qu'il poursuivait l'ennemi : le combat s'échauffa ; il y eut d'abord beaucoup de blessés de part et d'autre : Judas fut tué, et le reste prit la fuite.

Il y a des occasions où la gloire de mourir courageusement vaut mieux que la victoire. La gloire soutient la guerre. Ceux qui savent courir pour leur pays à une mort assurée, y laissent une réputation de valeur qui étonne l'ennemi : et par ce moyen ils sont plus utiles à leur patrie, que s'ils demeuraient en vie.

C'est ce qu'opère l'amour de la gloire. Mais il faut toujours se souvenir que c'est la gloire de défendre son pays et sa liberté. Les Machabées s'étaient d'abord proposé cette fin, lorsqu'ils disaient : « Mourons tous dans notre simplicité : le ciel et la terre seront témoins que vous nous attaquez injustement. » (*I Mach.* II, 37.) Et après : « Nous combattrons pour nos vies, pour nos femmes, pour nos enfants, pour nos âmes, et pour nos lois. » (*I Mach.* III, 20, 21.) Et encore : « Ne vaut-il pas mieux mourir en combattant, que de voir périr devant nos yeux notre pays, et abolir nos saintes lois ? Arrive ce que le ciel en a résolu. » (*I Mach.* II, 50, 60.) Et pour tout dire en un mot : Mourons pour nos frères, comme le dit le courageux Judas. Laissons-leur l'exemple de mourir pour nos saintes lois ; et que la mémoire de notre valeur fasse trembler ceux qui voudront attaquer des gens si déterminés à la mort. Qu'il soit dit éternellement en Israël : Quelque faibles que nous soyons, qu'on ne nous attaque pas impunément.

IIe Prop. *La nécessité donne du courage.* — « Il n'en est pas aujourd'hui comme hier et avant-hier. Nous avons l'ennemi en face, disait Jonathas aux siens (*I Mach* IX, 44 seq.) ; le Jourdain deçà et delà, avec des rivages désavantageux, des marais, des bois, qui rompent l'armée ; il n'y a pas moyen de reculer : poussons nos cris jusqu'au ciel. » En même temps on marche à l'ennemi ; Bacchides est poussé par Jonathas, qui, le voyant ébranlé, passe le Jourdain à la nage pour le poursuivre, et lui tue mille hommes.

IIIe Prop. *On court à la mort certaine.* — Samson en avait donné l'exemple. Après lui avoir crevé les yeux, les Philistins assemblés louaient leur dieu Dagon, qui leur avait donné la victoire sur un ennemi si redoutable. Ils le faisaient venir dans leurs assemblées et dans leur banquet, pour s'en divertir ; et le mirent au milieu de la salle, entre deux piliers qui soutenaient l'édifice. (*Judic.* XVI, 21 seq.)

Samson, qui sentait avec la renaissance de ses cheveux le retour de sa force, « dit au jeune homme qui le menait (*Ibid.*, 26) : Laisse-moi reposer un moment sur ces piliers. » Toute la maison était pleine d'hommes et de femmes : et tous les princes des Philistins y étaient, au nombre d'environ trois mille, qui étaient venus pour voir Samson, dont ils se jouaient. Alors il invoqua Dieu en cette sorte (*Judic.* XVI, 28, 29) : « Seigneur, souvenez-vous de moi : rendez-moi ma première force, ô mon Dieu ! et que je me venge de mes ennemis (qui étaient ceux du peuple de Dieu, dont il était le chef et le juge) ; et que, par une seule ruine, je me venge des deux yeux qu'ils m'ont ôtés. » En même temps saisissant les deux colonnes qui soutenaient l'édifice, l'une de sa main

droite et l'autre de sa main gauche : « Que je meure, dit-il (*Ibid.*, 30), avec les Philistins. » Et ébranlant les colonnes, il renversa toute la maison sur les Philistins; et en tua plus en mourant, par ce seul coup, qu'il n'avait fait pendant sa vie.

Les interprètes prouvent très-bien, par l'*Ecclésiastique* et par l'*Epître aux Hébreux*, que Samson était inspiré dans cette action. Dieu donnait de tels exemples d'un courage déterminé à la mort, pour accoutumer son peuple à la mépriser.

On peut croire qu'une semblable inspiration poussa Eléazar, qui voyait le peuple étonné de la prodigieuse armée d'Antiochus, et plus encore du nombre et de la grandeur de ses éléphants, d'aller droit à celui du roi qu'on reconnaissait à sa hauteur et à son armure. « Il se livra pour son peuple, et pour s'acquérir un nom éternel. Et s'étant fait jour à droite et à gauche, au milieu des ennemis qui tombaient deçà et delà à ses pieds, il se mit sous l'éléphant, lui perça le ventre, et fut écrasé par sa chute. » (*I Mach.* VI, 43-46.)

Ces actions d'une valeur étonnante faisaient voir que tout est possible à qui sait mépriser sa vie; et remplissaient à la fois, et le citoyen de courage, et l'ennemi de terreur.

IVe PROP. *Modération dans la victoire.* — Les exemples en sont infinis. Celui de Gédéon est remarquable.

Le peuple, affranchi par ses victoires signalées, vint lui dire en corps : « Soyez notre seigneur souverain, vous et vos enfants, et les enfants de vos enfants; parce que nous vous devons notre liberté. » (*Judic.* VIII, 22, 23.) Mais Gédéon, sans s'enorgueillir et sans vouloir changer le gouvernement, répondit : « Je ne serai point votre seigneur, ni mon fils, ni notre postérité; et le Seigneur demeurera le seul souverain. »

Dès l'origine de la nation, Abraham, après avoir repris tout le bien des rois ses amis, que l'ennemi avait enlevé, paye la dîme au grand pontife du Seigneur, conserve à ses alliés leur part du butin, et du reste, sans se réserver « un seul fil, ni une courroie, rend tout et ne veut rien devoir à aucun mortel. » (*Gen.* XIV, 23.)

Ve PROP. *Faire la guerre équitablement.* — Ménager ses anciens alliés, et leur demander le passage à de justes conditions; c'est ce qu'on a exposé dès le commencement de ce livre (76).

Par l'effet de la même équité, on posait des bornes entre les peuples voisins. C'étaient des témoins immortels de ce qui leur appartenait. *Tumulus testis.* (*Gen.* XXXI, 48.)

« Ne transgressez point les bornes que vos pères ont établies, » dit le Sage. (*Prov.* XXII, 28.)

Respecter ces bornes, c'est respecter Dieu, qu'on avait pris à témoin, et qui seul était présent quand on les posait. « Nous n'avons témoin de nos traités que Dieu seul, qui est présent et qui nous regarde. » (*Gen.* XXXI, 50.)

On le prend aussi pour vengeur de la foi violée : « Qu'il nous voie; et qu'il voie entre nous, quand nous nous serons séparés. » (*Ibid.*, 49.)

C'est aussi par esprit de justice qu'Abraham, qui traitait d'égal à égal et de souverain à souverain avec le roi Abimélech, lui reproche la violence qu'on avait faite à ses serviteurs, au lieu de commencer par se plaindre à lui. « Mais Abimélech repartit (*Gen.* XXI, 25, 26) : Je ne l'ai pas su; vous ne m'en avez rien dit, et c'est d'aujourd'hui que je le sais. »

Enfin, cet esprit d'équité, qui doit régner même au milieu des armes, ne paraît nulle part avec plus d'évidence que dans la manière de faire la guerre que Dieu prescrit à son peuple en lui mettant les armes à la main.

« Si vous assiégez une ville, d'abord vous lui offrirez la paix. Si elle l'accepte et qu'elle vous ouvre ses portes, tout le peuple qu'elle contient sera sauvé et vous servira sous tribut. Si elle refuse l'accommodement et qu'elle vous fasse la guerre, vous la forcerez; et quand le Seigneur vous l'aura mise entre les mains, vous passerez au fil de l'épée tout ce qu'elle aura de combattants, en épargnant les femmes, les enfants et les animaux. Vous ferez ainsi à toutes les villes éloignées, et qui ne sont pas du nombre de celles qui doivent vous être données pour votre demeure. » (*Deut.* XX, 10, 11 seq.) A celles-là, Dieu n'ordonne point de miséricorde, pour des raisons particulières, que nous avons déjà remarquées (77); mais c'est une exception qui, comme on dit, affermit la loi.

Moïse continue de la part de Dieu (*Deut.* XX, 19, 20) : « Lorsque vous tiendrez longtemps une ville assiégée, et que vous l'aurez environnée de travaux, vous ne couperez point les arbres fruitiers et vous ne ravagerez point les environs. Vous ne vous armerez point de cognées contre les plantes; car c'est du bois, et non pas des hommes qui peuvent accroître le nombre de ceux qui vous combattront (cela s'entend des arbres fruitiers). Mais pour les arbres sauvages qui sont propres à d'autres usages, coupez-les, et dressez vos machines jusqu'à ce que la ville soit prise. »

La prudence, la persévérance, et en même temps la justice avec la bénignité, reluisent dans ces paroles.

VIe PROP. *Ne se point rendre odieux dans une terre étrangère.* — « Vous me troublez par la guerre injuste que vous avez entreprise contre ceux de Sichem; et vous me rendez odieux aux peuples de cette contrée, que j'avais toujours si bien ménagés, » dit Jacob à Simon et à Lévi, ses enfants. (*Gen.* XXXIV, 30.) Il se retire, et cherche la paix.

VIIe PROP. *Cri militaire avant le combat, pour connaître la disposition du soldat.* — « Quand on sera prêt à venir aux mains, les

(76) Ci-dev., art. 1, 7e prop.

(77) Ci-dev., art. 1, 2e prop.

chefs de chaque escadron feront cette publication à toute l'armée (*Deut.* xx, 2, 5 seq.) : Si quelqu'un a bâti une maison et ne l'a pas dédiée, qu'il y retourne et qu'il n'ait point le regret de la laisser peut-être dédier à un autre. Qui a planté une vigne dont il n'a point encore exposé le fruit en vente, qu'il fasse de même. Qui a fiancé une femme et ne l'a point encore épousée, qu'il aille la prendre et ne la laisse point à un autre. »

Ce cri voulait des soldats qui n'eussent rien à cœur que le combat, et n'eussent rien, dans le souvenir, qui pût ralentir leur ardeur.

Après, on faisait encore ce cri général (*Ibid.*, 8) : « Si quelqu'un est effrayé dans son cœur, qu'il se retire dans sa maison, de peur qu'il n'inspire à ses frères la terreur dont il est rempli. »

La coutume de ce cri durait encore dans les guerres des Machabées. (*I Mach.* III, 56.) Elle ne laissait au soldat que l'amour de la patrie, avec le soin de combattre, sans avoir regret à sa vie.

VIIIe Prop. *Choix du soldat.* — Quand Gédéon assembla l'armée pour poursuivre les Madianites, il reçut cet ordre de Dieu (*Judic.* VII, 3) : « Parle au peuple, et que tout le monde entende ceci : Qui a peur, qu'il se retire. Il se retira vingt-deux mille hommes, et il n'en resta que dix mille. Dieu continua (*Ibid.*, 4-6) : Mène ce peuple au bord des eaux. Que ceux qui lècheront les eaux en passant, à la manière des chiens, et que ceux qui fléchiront les genoux (pour boire à leur aise), soient mis à part. Et le nombre des premiers, qui prenant l'eau avec la main la portèrent à leur bouche, fut de trois cents seulement, que Dieu choisit pour combattre; » et apprit à ce général que ceux qui se trouveraient les plus propres à supporter la faim et la soif étaient les meilleurs soldats.

IXe Prop. *Qualités d'un homme de commandement.* — « Sois courageux et fort. Soyez homme : ne craignez rien, n'appréhendez rien. » (*Josue* I, 6, 7, 9; *I Par.* XXII, 13.)

C'est la première vertu qu'on demande aux hommes de commandement, et le fondement de tout le reste.

C'est aussi ce qui faisait dire à Néhémias, gouverneur de la Judée, lorsqu'on lui inspirait des conseils timides : « Mes pareils n'ont point peur et ne fuient jamais. » (*II Esdr.* VI, 11.)

Xe Prop. *Intrépidité.* — « Josué leva les yeux, et vit devant lui un homme qui le menaçait l'épée nue. (*Josue* V, 13-16.) Il s'avance sans s'effrayer, et lui dit : Etes-vous des nôtres, ou du parti ennemi? » comme qui dirait parmi nous : Qui vive? Il apprit, en approchant, que c'était un ange. « Je suis, dit-il, un des princes de l'armée du Seigneur, » de cette armée invisible toujours prête à combattre pour ses serviteurs. Et Josué tourna son attaque en adoration, après néanmoins avoir appris, par cette preuve, qu'il ne faut rien craindre à la guerre, pas même un ange de Dieu en forme humaine.

XIe Prop. *Ordre d'un général.* — « Que chacun fasse comme moi, et suive ce qu'il me verra exécuter. » (*Judic.* VII, 17.) Les yeux attachés au général, et le cœur prêt à le suivre dans tous les périls.

Ainsi parla Gédéon, au commencement d'un combat. C'est l'ordre le plus noble et le plus fier que général donna jamais à ses soldats.

XIIe Prop. *Les tribus se plaignaient lorsqu'on ne les mandait pas d'abord pour combattre l'ennemi.* — « Ceux de la tribu d'Ephraïm disaient à Gédéon (*Judic.* VIII, 1) : D'où vient que vous ne nous avez pas mandés plus tôt, et dès le moment que vous alliez à la guerre contre Madian? Ils lui parlaient durement, tout prêts à lui faire violence. »

On les avait seulement mandés pour poursuivre l'ennemi mis en déroute, et ils avaient coupé chemin aux Madianites : en sorte qu'ils avaient pris Oreb et Zeb, deux de leurs chefs, dont ils portaient les têtes au bout de leurs piques. (*Judic.* VII, 24, 25.) Et l'envie de combattre était si grande, qu'ils murmuraient contre Gédéon, comme on vient d'entendre.

XIIIe Prop. *Un général apaise de braves gens en les louant.* — « Mais Gédéon leur répondit (*Judic.* VIII, 2, 3) : Qu'ai-je pu faire qui égale vos vaillants exploits? Un raisin de la tribu d'Ephraïm vaut mieux que toute la vendange d'Abiézer (quelque abondant que soit ce pays). Le Seigneur vous a livré Oreb et Zeb : qu'ai-je pu faire qui vous égalât? » Leur colère fut apaisée par cette louange.

XIVe Prop. *Mourir ou vaincre.* — C'est ce qui fait des soldats déterminés, qui ne démordent jamais : tels que furent ceux dont il est parlé dans la guerre entre David et Isboseth.

« Abner dit à Joab : Que notre jeunesse joue devant nous (*II Reg.* II, 14-16); » c'est-à-dire qu'elle combatte à outrance, en combat singulier, comme on faisait dans nos tournois. « Aussitôt on en choisit douze de la tribu de Benjamin, du côté d'Isboseth, et douze du côté de David. En ce moment ils s'approchent. Chacun d'eux prit la tête de son ennemi, » à la façon peut-être des gladiateurs, qui avaient un rets à la main pour cela, « et en même temps lui enfonça le poignard dans le flanc; et ils tombèrent tous morts l'un sur l'autre en même temps. » Sur l'heure on récompensa leur valeur, en appelant ce champ le « Champ des Forts en Gabaon. » Et le titre lui en demeura, en mémoire d'une action si déterminée.

XVe Prop. *Accoutumer le soldat à mépriser l'ennemi.* — « Amenez-moi ces cinq rois qui se sont cachés dans cet antre. » (*Josue* X, 22, 23.) Dieu les avait condamnés à mort. « Quand on les eut amenés, Josué appela ses soldats, et en leur présence il donna cet ordre aux chefs (*Ibid.*, 24-26) : Mettez le pied sur la gorge à ces malheureux. Et pendant qu'on les foulait ainsi aux pieds : Dieu, poursuit-il, en fera autant à tous vos ennemis. Soyez gens de cœur, et ne craignez rien. Et après les avoir tués, on les attacha à cinq poteaux jusqu'au soir, pour être en spectacle

au peuple; et on les jeta dans la caverne où ils avaient été pris, entassant, selon la coutume d'alors, de grosses pierres à son ouverture, pour mémorial éternel à la postérité. »

XVIe Prop. *La diligence et la précaution dans les expéditions et dans toutes les affaires de la guerre.* — « Prenez des vivres autant qu'il en faut. Dans trois jours (à jour nommé) vous passerez le Jourdain, et vous entrerez dans le pays ennemi. » (*Josue* I, 11.)

En même temps Josué envoie des gens aux nouvelles, et fait observer Jéricho. Il apprit que tout était dans l'épouvante. Il marche toute la nuit (*Josue* II, 1, 2, 24; III, 1), voulant signaler le commencement de sa nouvelle principauté par quelque action d'éclat. « Je commencerai, dit le Seigneur (*Josue* III, 7) aujourd'hui à faire éclater ton nom comme celui de Moïse. »

Gédéon se lève la nuit, assemble l'armée, bat l'ennemi, le poursuit sans relâche, tombe à l'imprévu sur quinze mille hommes qui restaient; prit leurs commandants, qui se reposaient en assurance, et ne s'attendaient à rien moins qu'à être attaqués; tailla tout en pièces, et revint devant le coucher du soleil. (*Judic.* VIII, 11-13.)

Pour profiter de son avantage, et voyant que le soldat avait repris cœur, Saül, sans perdre un moment, et sans même donner le temps de se rafraîchir, prend dix mille hommes qu'il trouva sous sa main : « Et, dit-il, maudit soit celui qui mangera avant que je sois vengé de mes ennemis. » Il en fit un grand carnage depuis Machmis jusqu'à Aïalon, dans un grand pays. (*I Reg.* XIV, 24 seq.) Non content de cette victoire, quoique ses soldats fussent très-fatigués : « Marchons, disait-il (*Ibid.*, 36) tombons-leur dessus pendant la nuit, et ne cessons de faire main basse jusqu'au matin. »

Baasa, roi d'Israël, fortifiait Rama, et empêchait par ce moyen les rois de Juda de mettre les pieds sur ses terres; s'assurant un poste d'où il tirait de grands avantages. Mais Asa, roi de Juda, en vit l'importance. Sans ménager ni or ni argent, il gagne le roi de Syrie contre Baasa : l'ouvrage est interrompu par cette guerre imprévue, et Baasa se retire : (*III Reg.* XV, 17-21.) Asa, sans perdre de temps, envoie ses ordres par tout son royaume, en cette forme absolue (*Ibid.*, 22) : « Que personne ne soit excusé. Ainsi on enleva en diligence les matériaux de la nouvelle fortification de Rama : et Asa en bâtit deux forteresses. » Tel fut l'effet de sa diligence. Elle affaiblit l'ennemi et le fortifia lui-même.

On irait à l'infini, si l'on voulait rapporter les exemples d'activité, de vigilance, de précautions qu'ont donnés, dans les expéditions de guerre, les Josué, les Gédéon, les David, les Machabées et les autres grands capitaines dont l'histoire sainte nous a conservé la mémoire.

XVIIe Prop. *Alliance à propos.* — On en vient de voir un bel exemple, quand Asa s'unit si à propos avec le roi de Syrie : les autres seraient superflus, et il suffit de remarquer une fois, qu'il y a des conjonctures où il ne faut rien épargner.

XVIIIe Prop. *La réputation d'être homme de guerre, tient l'ennemi dans la crainte.* — « Chusaï dit à Absalon (*II Reg.* XVII, 8-10) : Vous connaissez votre père et les braves gens qu'il a avec lui, d'un courage intrépide et qui s'irrite par ses pertes, comme une ourse à qui on a ôté ses petits. Votre père est un homme de guerre, et ne s'arrêtera point avec le reste du peuple; il vous attend dans quelque embuscade, ou dans quelque lieu avantageux. S'il nous arrive le moindre échec, le bruit aussitôt s'en répandra de tous côtés, et on publiera qu'Absalon a été battu; et ceux qui sont à présent comme des lions, perdront courage par cette nouvelle. Car on sait que votre père est un homme fort, et qu'il est environné de braves gens. » Il concluait à ne rien hasarder, et à l'attaquer à coup sûr. Ce qui donnait à David le temps de se reconnaître, et lui assurait la victoire. Et il arrêta par cette seule considération l'impétuosité d'Absalon, qui craignit dans David les ressources que ce grand capitaine pouvait trouver dans son habileté dans la guerre et dans son courage.

XIXe Prop. *Honneurs militaires.* — Saül, après ses victoires, érigea un arc de triomphe (*I Reg.* XV, 12), en mémoire à la postérité, et pour l'animer par les exemples, et par de pareilles marques d'honneurs.

La constitution du pays ne permettait pas alors d'ériger des statues, que la loi de Dieu réprouvait. On érigeait des autels pour servir de mémorial (*I Reg.* XIV, 35), ou l'on faisait des amas de pierres. (*Josue* X, 27; *II Reg.* XVIII, 17, 18.)

XXe Prop. *Exercices militaires, et distinctions marquées parmi les gens de guerre.* — David fit apprendre aux Israélites à tirer de l'arc (*II Reg.* I, 18) : et fit un cantique pour cet exercice, à la louange de Saül, qui apparemment l'avait établi.

Ceux de la tribu d'Issachar étaient en réputation de savoir mieux que les autres le métier de la guerre. « Il y avait deux cents hommes de cette tribu qui étaient très-habiles, et savaient instruire Israël, » à faire en son temps et à propos toute sorte de mouvements; « et le reste de la tribu suivait leurs conseils. » (*I Par.* XII, 32.)

Dans la paix profonde du règne de Salomon, les exercices militaires demeurèrent en honneur, et deux cent cinquante chefs instruisaient le peuple. (*I Par.* VIII, 10.)

Ce prince si pacifique entretenait dans le peuple l'humeur guerrière. Il employait les étrangers aux ouvrages royaux : mais non pas les enfants d'Israël. C'étaient eux qu'il occupait de la guerre. (*II Par.* VIII, 9.) Ils étaient les premiers capitaines, et commandaient la cavalerie et les chariots.

Les uns, et principalement ceux de Juda et de Nephtali, combattaient avec le bouclier et la pique; les autres joignaient l'arc avec le bouclier (*I Par.* VIII, 40; XII, 24, 34, 38), et chacun était instruit à manier les armes dont il se servait.

Josaphat, quoiqu'il fît la guerre plus pour ses alliés que pour lui-même, se rendit célèbre par le bon ordre qu'il donna à la milice. (*II Par.* XVII, 2, 10, 13 seq.)

La réputation d'Osias fut portée bien loin par une semblable vigilance, qui lui fit ajouter aux soins des rois ses prédécesseurs celui de construire des magasins d'armes, de casques, de boucliers, d'arcs et de frondes, avec des machines de toutes les sortes ; tant celles qu'il conservait dans les tours, que celles qu'il tenait dressées sur les murailles pour tirer des dards, et jeter de grosses pierres (*II Par.* XXVI, 8, 14, 15), en sorte que rien ne manquait à l'exercice des armes.

Les distinctions honorables animèrent aussi le courage des braves gens.

On distinguait sous David de ces espèces de titres (*II Reg.* XXIII, 9 seq. ; *I Par.* XI, 10, 11, 15 seq.) : les trois forts, de deux ordres différents ; avec les trente qui avaient leur chef. Leurs actions étaient remarquées dans les registres publics. Il y en avait qu'on nommait les capitaines du roi : les grands ou les premiers capitaines (*II Par.* XXVI, 11 ; VIII, 9), ou, les capitaines des capitaines. (*I Par.* VII, 40.)

On voit ailleurs comme un état de deux mille six cents officiers principaux. (*II Par.* XXVI, 12.) Sous chaque prince, on connaît ceux qui étaient établis pour les commandements généraux, ceux qui commandaient après eux, et tout l'ordre de la milice. (*II Par.* XVII, 15 seq.)

Dieu voulait montrer dans son peuple un Etat parfaitement constitué, non-seulement pour la religion et pour la justice, mais encore pour la guerre comme pour la paix ; et conserver la gloire aux princes guerriers.

ARTICLE VI.

Sur la paix et la guerre; diverses observations sur l'une et sur l'autre.

Première Proposition. *Le prince doit affectionner les braves gens.* — Saül, en qui l'on admirait de si grandes qualités, se faisait remarquer par celle-ci; « tout homme qu'il voyait courageux et propre à la guerre, il se l'attachait. » (*I Reg.* XIV, 52)

C'est le moyen de s'acquérir tous les braves. Vous en prenez un, vous en gagnez cent. Quand on voit que c'est le mérite et la valeur que vous cherchez, on entre en reconnaissance du bien que vous faites aux autres, et chacun espère y venir à son tour.

IIe Prop. *Il n'y a rien de plus beau dans la guerre, que l'intelligence entre les chefs et la conspiration de tout l'Etat.*—Joab se voyant comme environné des ennemis, partagea l'armée en deux, pour faire tête de tous côtés; une partie contre les Ammonites, et une partie contre les Syriens. « Si les Syriens me forcent, » dit Joab à Abisaï (*II Reg.* X, 11, 12), « secourez-moi ; et si les Ammonites prévalent de votre côté, je serai à votre secours. Soyez homme de courage, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu. Après cela, que le Seigneur fasse ce qui plaira à ses yeux. » Faire ce qu'on doit, s'entendre, être attentif l'un à l'autre, être résolu à tout, et soumis à Dieu ; c'est tout ce que doivent faire de bons généraux.

Judas parla en ces termes à son frère Simon (*I Mach.* V, 17 seq.) : « Choisissez des hommes ; marchez et délivrez vos frères dans la Galilée : et moi, avec Jonathas, nous irons dans le pays de Galaad. » Il laissa Joseph, fils de Zacharie, et Azarias, deux chefs de l'armée, avec le reste des troupes pour garder la Judée, leur défendant de combattre jusqu'à leur retour. Simon, avec trois mille hommes, combattit heureusement dans la Galilée, poursuivit les vaincus bien avant, et jusqu'aux portes de Ptolémaïde ; fit beaucoup de butin, et amena en Judée ceux que les gentils tenaient captifs avec leurs femmes et leurs enfants. En même temps Judas et Jonathas passèrent le Jourdain avec huit mille hommes, prirent beaucoup de places fortes dans Galaad, et après avoir remporté, sans perte, de signalées victoires, ils retournèrent en triomphe dans Sion, où ils offrirent leurs holocaustes en action de grâces. Le peuple saint prit le dessus de ses ennemis par le concours de trois chefs. Joseph, fils de Zacharie, et Azarie, un des chefs, rompirent ce beau concert, et firent une grande plaie en Israël, comme on le dira dans un moment.

Sous Saül, Jabès en Galaad, ville au delà du Jourdain, assiégée par Naas, roi des Ammonites, offrit de traiter et de se soumettre à sa puissance. Naas répondit avec une dérision sanglante (*I Reg.* XI, 1, 2 seq.) : « Tout le traité que je veux faire avec vous, c'est que vous me livriez chacun son œil droit, et que je vous fasse l'opprobre de tout Israël. Le conseil de la ville répondit : Donnez-nous sept jours pour envoyer aux tribus ; et si dans ce temps nous ne sommes secourus, nous nous rendrons à votre volonté. » Leurs envoyés vinrent donc à Gabaa, où Saül faisait sa résidence, et ils déclarèrent à tout le peuple l'état où était la ville : tout le peuple éleva la voix et fondit en larmes. Chacun pleurait une ville qu'on allait perdre, comme si on lui arrachait un de ses membres. Saül arriva pendant l'assemblée, suivant ses bœufs qui venaient de la campagne. Car nous avons déjà vu que tout sacré qu'il était, et reconnu roi, il faisait sans façon et sans s'élever davantage, son premier métier. Telle était la simplicité de ces temps. Etant venu dans l'assemblée, il dit (*I Reg.* XI, 5, 6) : « Quel est le sujet de tant de larmes, et de ces cris lamentables de tout le peuple? » Alors on lui raconta l'état de Jabès. « L'esprit de Dieu le saisit, il mit en pièces ses deux bœufs, et en envoya les morceaux par tout Israël, avec cet ordre : Ainsi sera fait aux bœufs de tout homme qui manquera de suivre Saül, et de marcher en campagne. » On obéit : il fit la revue; il trouva sous ses étendards trois cent mille combattants, et la seule tribu de Juda y en ajouta trente mille. Il renvoya les députés

de Jabès avec cette réponse précise : « Vous serez secourus demain.» L'effet suivit la parole. Dès le matin, Saül partagea son armée en trois, entra au milieu du camp ennemi, et ne cessa de tuer jusqu'à la grande chaleur du jour; tous les ennemis furent dispersés et il ne resta pas deux hommes ensemble. C'est ce que fit l'intérêt public, la diligence, la conspiration du roi, du peuple et de toutes les forces de l'Etat.

On conserva éternellement la mémoire d'un tel bienfait. Ceux de Jabès-Galaad, touchés de ce souvenir, furent fidèles à Saül jusqu'après sa mort, et furent les seuls de tout Israël qui l'ensevelirent. David leur en sut bon gré, et leur fit dire (*II Reg.* II, 4 seq.) : « Bénis soyez-vous de Dieu, vous qui avez conservé vos reconnaissances à Saül votre seigneur : le Seigneur vous le rendra, et moi-même je vous récompenserai de ce devoir de piété, car encore que Saül votre seigneur soit mort, Juda m'a choisi pour roi. Et je succéderai à l'amitié qu'il avait pour vous, ainsi qu'à son trône. »

IIIe PROP. *Ne point combattre contre les ordres.* — Pendant que Judas et Simon firent les exploits qu'on a vus en Galilée et dans Galaad (*I Mach.* V, 55 seq.), Joseph et Azarie, les deux chefs à qui ils avaient laissé la garde de la Judée, avec défense de combattre jusqu'à la réunion de toute l'armée, furent flattés de la fausse gloire de se faire un nom, à leur exemple, en combattant les gentils dont ils étaient environnés. Ils sortirent donc en campagne : mais Gorgias vint à leur rencontre, et les poussa jusqu'aux confins de la Judée. Deux mille hommes des leurs demeurèrent sur la place, et la frayeur se mit dans tout le pays, parce qu'ils n'obéirent pas aux sages ordres qu'ils avaient reçus de Judas, s'imaginant de partager avec lui la gloire de sauver le peuple. « Mais ils n'étaient pas de la race dont devait venir le salut.» (*Ibid.*, 62.)

Leur général les connaissait mieux qu'ils ne se connaissaient eux-mêmes. On les laissait pour garder le pays, et ils n'avaient qu'à demeurer sur la défensive. Faute d'avoir obéi, ils firent perdre à leurs troupes l'avantage de combattre avec tout le reste de l'armée, et sous de plus sages chefs.

IVe PROP. *Il est bon d'accoutumer l'armée à un même général.* — « Tout Israël et Juda aimaient David, même du vivant de Saül, parce qu'ils le voyaient toujours marcher à leur tête, et sortir en campagne devant eux. » (*I Reg.* XVIII, 16.) On s'accoutume, on s'attache, on prend confiance; on regarde un général comme un père qui pense à vous plus que vous-même.

On s'en souvint, lorsqu'il fallut réunir les tribus pour reconnaître David. « Hier, et avant-hier, vous cherchiez David pour le faire régner sur vous. Faites donc, et rangez-vous sous son étendard. » (*II Reg.* III, 17, 18.) Ce n'est pas un inconnu que je vous propose, dit Abner à tout Israël.

Ve PROP. *La paix affermit les conquêtes.* — Il est bon qu'un Etat ait du repos. La paix du temps de Salomon assura les conquêtes de David. Les Hétéens, les Amorrhéens et les autres peuples que les Israélites n'avaient pas encore entièrement abattus, furent subjugués par Salomon, et devinrent ses tributaires. (*II Par.* VIII, 7, 8.)

VIe PROP. *La paix est donnée pour fortifier le dedans.* — De quelque paix qu'on jouisse, toujours environné de voisins jaloux, il ne faut jamais entièrement oublier la guerre, qui vient tout à coup. Pendant que l'on vous laisse en repos, c'est le temps de se fortifier au dedans.

Salomon en donna l'exemple. Il bâtit les villes qu'Hiram lui avait cédées, et y établit des colonies d'Israélites. (*Ibid.*, 2 seq.) Il fortifia Emath-Suba, place éloignée dans la Syrie, et ancien siége des rois. Il bâtit Palmyre dans le désert, qui plusieurs siècles après fut une ville royale, où Odenat et Zénobie tenaient leur siége. Il érigea en Emath plusieurs villes fortes; il éleva la haute et la basse Béthoron, et d'autres places murées, avec des remparts et des portes. Il établit aussi des places pour y tenir sa cavalerie et ses chariots, et il remplit de ses bâtiments Jérusalem, le Liban, et toutes les terres de son obéissance.

Les autres grands rois, Asa, Josaphat, et Ozias l'imitèrent.

« Asa construisait des villes fortes, parce qu'il était dans le repos, et ne se trouvait pressé d'aucune guerre. » (*II Par.* XIV, 6.) La guerre demande d'autres soins, et ne donne pas ce loisir. Il prit donc ce temps pour dire à ceux de Juda (*Ibid.*, 7) : « Bâtissons ces villes; entourons-les de murailles; munissons-les par des tours; fortifions les portes, pendant que tout est paisible, et qu'aucune guerre ne nous presse. Ils les bâtirent donc sans empêchement. » On voit, en passant, les fortifications dont ces temps avaient besoin; et l'on n'en négligeait aucune.

« Josaphat bâtit aussi des châteaux en forme, et environna plusieurs villes de murailles; et on vit de tous côtés de grands travaux. » (*II Par.* XVII, 12, 13.)

« Ozias fortifia les portes de Jérusalem, en les munissant de tours; la porte de l'Angle, et la porte de la Vallée, et les autres du même côté de la muraille. » (*II Par.* XXVI, 9.) C'étaient apparemment les endroits les plus difficiles à défendre, et qu'il fallait tâcher de rendre imprenables.

VIIe PROP. *Au milieu des soins vigilants, il faut toujours avoir en vue l'incertitude des événements.* — Entre plusieurs exemples que nous fournit l'Ecriture de chutes inopinées, celui d'Abimélech est des plus remarquables.

Abimélech, fils de Gédéon, avait persuadé à ceux de Sichem de se rendre à lui. (*Judic.* IX, 1 seq.) Ce poste était important, et c'est là où fut depuis bâtie Samarie. Il leva des troupes, de l'argent qu'ils lui donnèrent, et s'empara du lieu où étaient ses frères au nombre de soixante et dix, qu'il massacra tous sur une même pierre, à la réserve de

Joatham, le plus jeune, qu'on cacha. Il fut élu roi à un chêne près de Sichem, quoique Joathan leur reprochât leur ingratitude envers la maison de Gédéon leur libérateur; mais il fut contraint de prendre la fuite par la crainte d'Abimélech, qui demeura le maître durant trois ans sans aucun trouble.

Après les trois ans, il se sema un esprit de division entre lui et les habitants de Sichem, qui commencèrent à le haïr, et les grands de Sichem qui l'avaient aidé dans le parricide exécrable qu'il avait commis contre ses frères. Au temps donc qu'Abimélech était absent, ils se firent un chef nommé Gaal, fils d'Obed, qui, étant entré dans Sichem, donna courage aux habitants soulevés, qui allaient pillant et ravageant tout aux environs, et maudissant Abimélech au milieu de leurs festins et dans le temple de leur dieu. Il restait à Abimélech un ami fidèle, nommé Zébul, à qui il avait laissé le gouvernement de la ville, qui aussi lui donna de secrets avis de tout ce qu'il avait vu, l'exhortant à faire tout ce qu'il pourrait sans perdre de temps.

Abimélech part la nuit et marche vers Sichem, où Gaal était le maître. Le combat se donne à la porte, et Gaal est contraint de se renfermer dans la place, qu'Abimélech assiégea. Les gens de Gaal furent battus et défaits pour la seconde fois. Abimélech pressait le siége sans relâche, et ne laissa aucun habitant, ni pierre sur pierre dans la ville, qu'il réduisit en une campagne qu'il sema de sel. Il restait aux Sichémites un vieux temple, qu'ils avaient fortifié avec soin ; mais Abimélech y fit transporter toute une forêt, et, ayant allumé autour un grand feu, y fit crever de fumée ses ennemis.

Vainqueur de ce côté-là, il assiégea Thèbes qu'il réduisit bientôt. Il y avait une haute tour où les hommes et les femmes s'étaient réfugiés avec les principaux de la ville. Abimélech la pressait avec vigueur, prêt à y mettre le feu ; car il avait tout l'avantage : mais une femme trouvant sous sa main un morceau d'une meule, le lui jeta sur la tête. Il tomba mourant, et celui qui faisait la guerre si ardemment et si heureusement, que rien ne lui résistait, périt par une main si faible ; contraint, dans son désespoir, de se faire percer le flanc par un de ses soldats, « de peur qu'il ne fût dit qu'une femme lui avait donné le coup de la mort. » (*Judic.* IX, 54.)

Ne vous fiez ni dans votre force, ni dans votre diligence, ni dans vos heureux succès; surtout dans les entreprises injustes et tyranniques. La mort, ou quelque désastre affreux, vous viendra du côté dont vous l'attendez le moins; et la haine publique, qui armera contre vous la plus faible main, vous accablera.

VIIIe Prop. *Le luxe, le faste, la débauche, aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr.* — Ela, roi d'Israël, fils de Baasa, faisait la guerre aux Philistins, et son armée assiégeait Gebbéthon, une de leurs places les plus fortes, sans se mettre en peine de ce qui se passait à l'armée et à la cour ; content de faire bonne chère chez le gouverneur de Thersa, apparemment aussi peu soigneux des affaires que son maître. Zambri cependant, à qui, sans le bien connaître, Ela avait donné le commandement de la moitié de la cavalerie, l'ayant surpris dans le vin et à demi ivre chez le gouverneur, l'égorgea avec sa famille et ses amis, et s'empara du royaume. Le bruit de cette nouvelle étant venu dans l'armée qui assiégeait Gebbéthon, elle fit un roi de son côté, nommé Amri, qui en était le général ; et Zambri se trouva forcé à se brûler dans le palais, après un règne de sept jours. (*III Reg.* XVI, 8 seq.)

L'aventure de Bénadad, roi de Syrie, n'est guère moins surprenante. Il assiégeait Samarie, capitale du royaume d'Israël, avec une armée immense, et trente-deux rois ses alliés. (*III Reg.* XX, 1 seq.) Il était à table avec eux sous le couvert de sa tente, plein de vin et d'emportement. On vit avancer quelques hommes, et on vint dire à Bénadad que quelqu'un était sorti de Samarie. « Allez, dit-il aussitôt (*Ibid.*, 18), et qu'on les prenne vifs, soit qu'ils viennent pour capituler ou pour combattre. » Il ne songeait pas que sept mille hommes suivaient. On tua tous les Syriens qui s'avançaient à la négligence. L'armée syrienne se mit en fuite; Bénadad prit la fuite aussi avec sa cavalerie, et laissa toute sa dépouille au roi d'Israël.

Pour lui relever le courage, ses conseillers l'amusèrent par des superstitions de sa religion, en lui disant (*III Reg.* XX, 23) : « Les dieux des montagnes sont leurs dieux; et si nous les combattons en pleine campagne, nous aurons pour nous les dieux des vallées. » Mais ils ajoutèrent à ce vain propos un conseil bien plus solide : « Laissez tous ces rois (qui ne font qu'embarrasser une armée), et mettez de bons capitaines à la place ; rétablissez votre armée sur le même pied qu'elle était ; combattez - les dans la plaine, et à découvert, et vous remporterez la victoire. » Le conseil était admirable ; mais Bénadad était un roi timide et vain, qui n'avait que du faste et de l'orgueil. Et Dieu le livra encore entre les mains du roi d'Israël : trop heureux de trouver de l'humanité dans son vainqueur.

IXe Prop. *Il faut, avant toutes choses, connaître et mesurer ses forces.* — « Qui est le roi qui, ayant à faire la guerre contre un roi, ne songe pas auparavant en lui-même s'il pourra marcher avec dix mille hommes à la rencontre de celui qui en a vingt mille? Autrement, pendant que son ennemi est encore éloigné, il envoie une ambassade pour lui demander la paix. » C'est ce que dit la Sagesse éternelle. (*Luc.* XIV, 31, 32.)

Alors, pour négocier la paix, on fait marcher devant les présents, comme Jacob fit à Esaü ; et, comme lui, on les accompagne de paroles douces (*Gen.* XXXII, 3-5; XXXIII, 9, 10, 11) : car il est écrit, que « la parole vaut mieux que le don. » (*Eccli.* XVIII, 16.)

Xe Prop. *Il y a des moyens de s'assurer des peuples vaincus, après la guerre achevée avec avantage.* — David non-seulement crut nécessaire de mettre des garnisons dans les

villes de la Syrie, de Damas et de l'Idumée, qu'il avait conquises; mais lorsque les peuples étaient plus rebelles, il les désarmait encore, et faisait rompre les cuisses aux chevaux. (*II Reg.* VIII, 4-14.)

On punissait rigoureusement les violateurs des traités. Ainsi les Israélites, non contents de détruire toutes les villes de Moab, couvraient de pierres les meilleures terres, ils bouchaient les sources, ils coupaient les arbres et démolissaient les murailles. (*IV Reg.* IV, 5, 25.)

Dans les guerres entreprises pour des attentats plus horribles, comme lorsque les Ammonites violèrent avec une dérision cruelle, dans les ambassadeurs de David, les lois les plus sacrées parmi les hommes, on usa d'une plus terrible vengeance. Il voulut en faire un exemple, qui laissât éternellement dans tous ces peuples une impression de terreur qui leur ôtât tout courage de combattre, leur faisant passer sur le corps, dans toutes leurs villes, des chariots armés de couteaux. (*II Reg.* XII, 31.)

On peut rabattre de cette rigueur ce que l'esprit de douceur et de clémence inspire dans la loi nouvelle; de peur qu'il nous soit dit, comme à ces disciples qui voulaient tout foudroyer : « Vous ne songez pas de quel esprit vous êtes. » (*Luc.* IX, 55.)

Un vainqueur chrétien doit épargner le sang, et l'esprit de l'Evangile est là-dessus bien différent de celui de la Loi.

XIe Prop. *Il faut observer les commencements et les fins des règnes, par rapport aux révoltes.* — Lorsque l'Idumée fut assujettie par David, Adad, jeune prince de la race royale, trouva moyen de se retirer en Egypte où il fut très-bien reçu de Pharaon. (*III Reg.* XI, 17, 18.) Comme il apprit la mort de David, et celle de Joab, arrivée au commencement du règne de Salomon, croyant le royaume affaibli par la perte d'un si grand roi, et par celle d'un général si renommé, il dit à Pharaon (*III Reg.* XI, 21, 22) : « Laissez-moi aller dans ma terre. » C'était pour y réveiller ses amis, et jeter les semences d'une guerre qu'on vit éclore en son temps.

L'extrême vieillesse de David donna lieu à des mouvements qui menacèrent l'Etat d'une guerre civile.

Adonias, fils aîné de David, après Absalon, faisait revivre son frère par sa bonne mine, par le bruit et l'ostentation de ses équipages, et par son ambition. (*III Reg.* I, 1 seq.) Il avait sur Absalon ce malheureux avantage, qu'il trouva David défaillant, qui avait besoin, non d'être poussé, puisqu'il avait sa vigueur entière, mais d'être réveillé par ses serviteurs. Il avait mis dans son parti Joab, qui commandait les armées, et Abiathar, souverain pontife, autrefois si fidèle à David, et beaucoup d'autres des serviteurs du roi de la tribu de Juda. Avec ce secours, il n'aspirait à rien moins qu'à envahir le royaume du vivant du roi, et contre la disposition qu'il en avait déclarée, en désignant Salomon pour son successeur, et le faisant reconnaître par tous les grands, par toute l'armée, comme celui que Dieu préférait à ses autres frères, pour le remplir de sa sagesse, et lui faire bâtir son temple au milieu d'une paix profonde. (*I Par.* XXVIII, 1 seq.)

Adonias voulait renverser un ordre si bien établi. Pour rassembler le parti, et donner comme le signal à ses amis de le faire reconnaître pour roi, ce jeune prince fit un sacrifice solennel, suivi d'un superbe festin. Toute la cour était attentive. L'on remarqua qu'il avait prié les principaux de Juda, avec Joab et Abiathar; et, à la réserve de Salomon, tous les fils du roi. Comme on n'y vit ni ce prince, ni Sadoc sacrificateur, ni Nathan, ni Banaïas très-assuré à David, et qui commandait les vieilles troupes, tous attachés au roi et à Salomon, on pénétra le dessein d'Adonias, et on découvrit le mystère. En même temps Nathan et Bethsabée, mère de Salomon, agirent avec grand concert auprès de David, en lui parlant coup sur coup. Ils ouvrirent les yeux à ce prince, qui jusqu'alors demeurait tranquille, non par mollesse, mais par confiance dans un pouvoir aussi établi que le sien, et dans une résolution aussi expliquée. Le roi parla avec tant de fermeté et d'autorité; ses ordres furent si précis et si promptement exécutés, qu'avant la fin du festin d'Adonias, toute la ville retentissait de la joie du couronnement de Salomon. Joab, tout hardi qu'il était, et tout expérimenté, fut surpris; la chose se trouva faite, et chacun s'en retourna honteux et tremblant. Le nouveau roi parla à Adonias d'un ton de maître; rien ne branla dans le royaume, et la rébellion qui grondait fut assoupie.

Elle ne revint qu'au commencement du règne de Roboam. Et c'est là un temps de faiblesse qu'il faut toujours observer avec plus de soin, si l'on veut bien assurer le repos public.

XIIe Prop. *Les rois sont toujours armés.* — Nous avons vu sous David les légions Céléthi et Phéléthi, que Banaïas commandait, toujours sur pied.

Il avait aussi conservé le corps de six cents vaillants combattants commandés par Ethaï, Géthéen, et des autres qui étaient venus avec lui pendant sa disgrace. (*II Reg.* XV, 18, 19; *III Reg.* I, 8, 10, 38; *I Par.* XII, 1 seq.)

Je ne parlerai point des autres troupes entretenues, si nécessaires à un Etat. Ce sont tous des corps immortels, qui, en se renouvelant dans le même esprit qu'ils ont été formés, rendent éternelles leur fidélité et leur valeur.

On ornait ces troupes choisies d'une façon particulière, pour les distinguer. Et c'est à quoi étaient destinées les deux cents piques garnies d'or, et les deux cents boucliers lourds et pesants couverts de lames d'or, avec trois cents autres d'une autre figure, pareillement couverts d'or très-affiné, et d'un grand poids, que Salomon gardait dans ses arsenaux. (*III Reg.* X, 16, 17; *III Par.* IX, 15, 16.)

Outre les garnisons des places, qu'on trouve partout dans les livres des *Rois* et des

Chroniques, et outre les troupes qui étaient sur pied, il y en avait d'infinies sous la main du roi, avec des chefs désignés, et qui étaient prêts au premier ordre. (*II Par.* XVII, 14 seq. ; XXVI, 12, 13.)

On ne sait en quel rang placer les gens de guerre, qui se relevaient au nombre de vingt-quatre mille, à chaque premier jour du mois, avec douze commandants. (*I Par.* XXVII, 1 seq.)

Il n'est pas nécessaire de remarquer que, pour ne point charger l'État de dépenses, on les assemblait selon le besoin, dont l'on a beaucoup d'exemples.

Ainsi les États demeurent forts au dehors contre l'ennemi, et au dedans contre les méchants et les rebelles, et la paix publique est assurée.

LIVRE X.

SUITE DES SECOURS DE LA ROYAUTÉ.—LES RICHESSES OU LES FINANCES; LES CONSEILS; LES INCONVÉNIENTS ET TENTATIONS QUI ACCOMPAGNENT LA ROYAUTÉ, ET LES REMÈDES QU'ON Y DOIT APPORTER.

ARTICLE PREMIER.

Des richesses, ou des finances.— Du commerce et des impôts.

PREMIÈRE PROPOSITION. *Il y a des dépenses de nécessité ; il y en a de splendeur et de dignité.* — « Qui jamais fit la guerre à ses dépens ? Quel soldats ne reçoit pas sa paye ? » (*I Cor.* IX, 7.)

On peut ranger, parmi ces dépenses de nécessité, toutes celles qu'il faut pour la guerre ; comme la fortification des places, les arsenaux, les magasins et les munitions, dont il a été parlé.

Les dépenses de magnificence et de dignité ne sont pas moins nécessaires, à leurs manières, pour le soutien de la majesté, aux yeux des peuples et des étrangers.

Ce serait une chose infinie de raconter les magnificences de Salomon. (*III Reg.* VI, VII, VIII, IX ; *II Par.* I-VII.)

Premièrement dans le temple, qui fut l'ornement comme la défense du royaume et de la ville. Rien ne l'égalait dans toute la terre, non plus que le Dieu qu'on y servait. Ce temple porta jusqu'au ciel, et dans toute la postérité, la gloire de la nation, et le nom de Salomon son fondateur. (*I Par.* XXIX, 23-25.)

Treize ans entiers furent employés à bâtir le palais du roi dans Jérusalem, avec les bois, les pierres, les marbres et les matériaux les plus précieux, comme avec la plus belle et la plus riche architecture qu'on eût jamais vue. On l'appelait le Liban, à cause de la multitude de cèdres qu'on y posa, en hautes colonnes, comme une forêt, dans de vastes et de longues galeries, et avec un ordre merveilleux. (*III Reg.* VII, 1 seq.)

On y admirait en particulier le trône royal, où tout resplendissait d'or, avec la superbe galerie où il était érigé. Le siége en était d'ivoire, revêtu de l'or le plus pur ; les six degrés par où l'on montait au trône, et les escabeaux où posaient les pieds, étaient du même métal ; les ornements qui l'environnaient étaient aussi d'or massif. (*III Reg.* X, 18-20 ; *II Par.* IX, 17-19.)

Auprès se voyait l'endroit particulier de la galerie où se rendait la justice, tout construit d'un pareil ouvrage.

Salomon bâtit en même temps le palais de la reine sa femme, fille du roi Pharaon (*III Reg.* III, 1 ; IX, 24 ; *II Par.* VIII, 11), où tout étincelait de pierreries, et où, avec la magnificence, on voyait reluire une propreté exquise.

Ce prince appela pour ces beaux ouvrages, tant de son royaume que des pays étrangers, les ouvriers les plus renommés pour le dessin, pour la sculpture, pour l'architecture (*II Par.* II, 13, 14), dont les noms sont consacrés à jamais dans les registres du peuple de Dieu, c'est-à-dire dans les saints Livres.

Ajoutons les lieux destinés aux équipages (*III Reg.* IV, 26 ; X, 16 ; *II Par.* I, 14 ; IX, 25), où les chevaux, les chariots, les attelages étaient innombrables.

Les tables, et les officiers de la maison du roi pour la chasse, pour les nourritures, pour tout le service, dans leur nombre comme dans leur ordre, répondaient à cette magnificence. (*III Reg.* IV, 22, 23.)

Le roi était servi en vaisselle d'or. Tous les vases de la maison du Liban étaient de fin or. (*III Reg.* X, 21 ; *II Par.* IX, 20.) Et le Saint-Esprit ne dédaigne pas de descendre dans tout ce détail, parce qu'il servit, dans ce temps de paix, à faire admirer et craindre, au dedans et au dehors, la puissance d'un si grand roi.

Une grande reine, attirée par la réputation de tant de merveilles, vint les voir dans le plus superbe appareil, et avec des chameaux chargés de toute sorte de richesses. (*III Reg.* X, 1 seq. ; *II Par.* IX, 1 seq.) Mais quoique accoutumée à la grandeur où elle était née, elle demeurait éperdue à l'aspect de tant de magnificences de la cour de Salomon. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans son voyage, c'est qu'elle admira la sagesse du roi plus que toutes ses autres grandeurs, et qu'il arriva ce qui arrive toujours à l'approche des grands hommes, qu'elle reconnut dans Salomon un mérite qui surpassait sa réputation.

Les présents qu'elle lui fit, en or, en pierreries et en parfums les plus exquis, furent

immenses, et demeurèrent cependant beaucoup au-dessous de ceux que Salomon lui rendit. (*Ibid.*) Par où le Saint-Esprit nous fait entendre qu'on doit trouver dans les grands rois une grandeur d'âme qui surpasse tous leurs trésors, et que c'est là ce qui fait véritablement une âme royale.

Les grands ouvrages de Josaphat, d'Ozias, d'Ezéchias et des autres grands rois de Juda, les villes, les aqueducs, les bains publics et les autres choses qu'ils firent, non-seulement pour la sûreté et pour la commodité publique, mais encore pour l'ornement du palais et du royaume, sont marqués avec soin dans l'Ecriture. (*II Reg.* xx, 13, 20; *II Par.* xvii, xxvi; xxxii, 27, 28.) Elle n'oublie pas les meubles précieux qui paraient leurs palais, et ceux qu'ils y faisaient garder, non plus que les cabinets des parfums, les vaisseaux d'or et d'argent, tous les ouvrages exquis, et les curiosités qu'on y ramassait.

Dieu défendait l'ostentation que la vanité inspire, et la folle enflure d'un cœur enivré de ses richesses; mais il voulait cependant que la cour des rois fût éclatante et magnifique, pour imprimer aux peuples un certain respect.

Et encore aujourd'hui, au sacre des rois, comme on a déjà vu, l'Eglise fait cette prière (78) : « Puisse la dignité glorieuse, et la majesté du palais, faire éclater aux yeux de tous la grande splendeur de la puissance royale; en sorte que la lumière, semblable à celle d'un éclair, en rayonne de tous côtés ! » Toutes paroles choisies pour exprimer la magnificence d'un cour royale, qui est demandée à Dieu comme un soutien nécessaire de la royauté.

IIe Prop. *Un Etat florissant est riche en or et en argent, et c'est un des fruits d'une longue paix.* — L'or abondait tellement durant le règne de Salomon, « qu'on y comptait l'argent pour rien, et qu'il était (pour ainsi parler) aussi commun que les pierres, et les cèdres aussi vulgaires que les sycomores qui croissent (fortuitement) dans la campagne. » (*III Reg.* x, 21, 27; *II Par.* ix, 20, 27.)

Comme c'était là le fruit d'une longue paix, le Saint-Esprit le remarque, pour faire aimer aux princes la paix, qui produit de si grandes choses.

IIIe Prop. *La première source de tant de richesses est le commerce et la navigation.* — « Car les navires du roi allaient en Tharsis et en pleine mer, avec les sujets d'Hiram, roi de Tyr, et rapportaient tous les trois ans de l'or, de l'argent et de l'ivoire, avec les animaux les plus rares. » (*III Reg.* x, 22; *II Par.* ix, 21.)

Salomon avait une flotte à Asiongaber auprès d'Ailath, sur le bord de la mer Rouge; et Hiram, roi de Tyr, y joignit la sienne, où étaient les Tyriens, peuples les plus renommés de toute la terre pour la navigation et pour le commerce, qui rapportaient d'Ophir (quel qu'ait été ce pays), pour le compte de Salomon, quatre cent vingt talents d'or, souvent même quatre cent cinquante, avec les bois les plus précieux et des pierreries. (*III Reg.* ix, 26-28; *II Par.* viii, 17, 18.)

La sagesse de Salomon paraît ici par deux endroits : l'un, qu'après avoir connu la nécessité du commerce, pour enrichir son royaume, il ait pris, pour l'établir, le temps d'une paix profonde, où l'Etat n'était point accablé des dépenses de la guerre; l'autre, que ses sujets n'étant point encore exercés dans le négoce et dans l'art de naviguer, il ait su s'associer les habiles marchands et les guides les plus assurés dans la navigation qui fussent au monde, c'est-à-dire les Tyriens, et faire avec eux des traités si avantageux et si sûrs.

Quand les Israélites furent instruits par eux-mêmes dans les secrets du commerce, ils se passèrent de ces alliés, et l'entreprise quoique malheureuse du roi Josaphat, dont la flotte périt dans le port d'Asiongaber (*III Reg.* xxii, 49; *II Par.* xx, 36, 37), fait voir que les rois continuaient le commerce et les voyages vers Ophir, sans qu'il y soit fait mention du secours des Tyriens.

IVe Prop. *Seconde source des richesses : le domaine du prince.* — Du temps de David il y avait des trésors dans Jérusalem, et Azmoth, fils d'Adiel, en était le garde. (*I Par.* xxvii, 25-28.) Pour les trésors qu'on gardait dans les villes, dans les villages et dans les châteaux ou dans les tours, Joathan, fils d'Ozias, en avait la charge. Ezri, fils de Chélub, avait soin de ceux qui étaient occupés au labourage et aux travaux de la campagne. Il y avait un gouverneur particulier pour ceux qui faisaient les vignes et prenaient soin des celliers : et c'étaient Séméias et Zabdias. Balanan était préposé pour la culture des oliviers et des figuiers, et Joas veillait sur les réservoirs d'huile. On voit par là que le prince avait des fonds, et des officiers préposés pour les régir.

On marque aussi les villages qui étaient à lui, et le soin qu'il eut de les entourer de murailles. (*III Reg.* ix, 19.) On faisait des nourritures dans les pâturages de la montagne de Saron, et sur les vallons qui y étaient destinés. L'Ecriture spécifie les bêtes à cornes, les chameaux et les troupeaux de brebis. Chaque ouvrage avait son préfet : « et tels étaient les gouverneurs, ou les intendants qui avaient soin des biens et des richesses du roi David. » (*I Par.* xxvii, 29-31.)

La même chose continue sous les autres rois. Et il est écrit d'Ozias (*II Par.* xxi, 10), « qu'il creusa beaucoup de citernes, parce qu'il nourrissait beaucoup de troupeaux dans les pâturages, et dans les vastes campagnes; qu'il prenait grand soin de la culture des vignes, et de ceux qui y étaient employés, dans les coteaux et sur le Carmel : et qu'il était fort affectionné à l'agriculture. »

Ces grands rois connaissaient le prix des richesses naturelles, qui fournissent les né-

(78) *Cérém. franç.*, p. 19, 35, 61.

cessités de la vie, et enrichissent les peuples plus que les mines d'or et d'argent.

Les Israélites avaient appris dès leur origine ces utiles exercices. Et il est écrit d'Abraham (*Gen.* XIII, 2), qu'il était « très-riche en or et en argent. » Ce qui, sans connaître les lieux où la nature resserre ces riches métaux, lui provenait seulement des soins de la nourriture et des troupeaux. D'où est venue aussi la réputation de la vie pastorale, que ce patriarche et ses descendants ont embrassée.

Ve PROP. — *Troisième source des richesses : les tributs imposés aux rois et aux nations vaincues, qu'on appelait des présents.* — Ainsi David imposa tribut aux Moabites et à Damas, et y établit des garnisons pour leur faire payer ces présents. (*I Par.* XVIII, 2, 6.)

Salomon avait soumis tous les royaumes depuis le fleuve de la terre des Philistins jusqu'aux confins de l'Egypte. Et tous les rois de ces pays lui offraient des présents, et lui devaient certains services. (*III Reg.* IV, 21.)

Le poids de l'or, qu'on payait tous les ans à Salomon, était de six cents talents ; outre ce qu'avaient accoutumé de payer les ambassadeurs de diverses nations, et les riches marchands étrangers, et tous les rois d'Arabie, et les princes des autres terres, qui lui apportaient de l'or et de l'argent. (*III Reg.* X, 14, 15; *II Par.* IX, 13, 14.) C'est ainsi qu'on l'avait chanté par avance sous le roi David (*Psal.* XLIV, 13), que les filles de Tyr (c'est-à-dire les villes opulentes), et leurs plus riches marchands, apporteraient leurs présents à la cour de Salomon.

Tous les rois des terres voisines envoyaient chaque année leurs présents à Salomon, qui consistaient en vases d'or et d'argent, en riches habits, en armes, en parfums, en chevaux et en mulets (*II Par.* IX, 23, 24); c'est-à-dire ce que chaque pays avait de meilleur.

Les Ammonites apportaient des présents à Ozias, et son nom était célèbre jusqu'aux confins de l'Egypte. (*II Par.* XXVI, 8.)

On comptait parmi ces présents non-seulement l'or et l'argent, mais encore des troupeaux : et c'est ainsi que les Arabes payaient par an à Josaphat sept mille sept cents béliers, et autant de boucs ou de chevreaux. (*II Par.* XXVI, 11.)

VIe PROP. — *Quatrième source des richesses : les impôts que payait le peuple.* — Dans tous les Etats, le peuple contribue aux charges publiques, c'est-à-dire à sa propre conservation ; et cette partie qu'il donne de ses biens lui en assure le reste, avec sa liberté et son repos.

L'ordre des finances, sous les rois David et Salomon, était qu'il y avait un surintendant préposé à tous les impôts, pour donner les ordres généraux. (*II Reg.* XX, 24; *III Reg.* IV, 6; XII, 18; *II Par.* X, 18.)

Il y avait, pour le détail, douze intendants distribués par canton, et ceux-ci étaient chargés, chacun à son mois, des contributions nécessaires à la dépense du roi et de sa maison. (*III Reg.* IV, 7 seq.) Leur département était grand, puisqu'un seul avait à sa charge soixante grandes villes environnées de murailles, avec des serrures d'airain. (*Ibid.*, 13.)

On lit aussi de Jéroboam (*III Reg.* XI, 28) : que « Salomon, qui le voyait, dans sa jeunesse, homme de courage, appliqué et industrieux (ou agissant, comme parle l'original), le préposa aux tribus de la maison de Joseph ; » c'est-à-dire des deux tribus d'Ephraïm et de Manassé. Ce qui montre, en passant, les qualités qu'un sage roi demandait pour de telles fonctions, encore que sa prudence ait été trompée dans le choix de la personne.

VIIe PROP. *Le prince doit modérer les impôts et ne point accabler le peuple.* — « Qui presse trop la mamelle pour en tirer du lait, en l'échauffant et la tourmentant, tire du beurre : qui se mouche trop fortement, fait venir le sang : qui presse trop les hommes, excite des révoltes et des séditions. » C'est la règle que donne Salomon. (*Prov.* XXX, 33.)

L'exemple de Roboam apprend sur cela le devoir aux rois.

Comme cette histoire est connue, et qu'elle a déjà été touchée ci-devant (79), nous ferons seulement quelques réflexions.

En premier lieu, sur les plaintes que le peuple fit à Roboam contre Salomon qui avait fait des levées extraordinaires. (*III Reg.* XII, 1-4; *II Par.* X, 2-4.) Tout abondait dans son règne, ainsi que nous avons vu. Cependant, comme l'histoire sainte ne dit rien contre ce reproche, et qu'il y passe au contraire pour avéré, il est à croire que, sur la fin de sa vie, abandonné à l'amour des femmes, sa faiblesse le portait à des dépenses excessives, pour contenter leur avarice et leur ambition.

C'est le malheur, ou plutôt l'aveuglement, où sont menés les plus sages rois, par ces déplorables excès.

En second lieu, la réponse dure et menaçante de Roboam poussa le peuple à la révolte, dont l'effet le plus remarquable fut d'accabler à coups de pierres Aduram, chargé du soin des tributs, quoique envoyé par le roi pour l'exécution de ses rigoureuses réponses. Ce qui effraya tellement ce prince, qu'il monta précipitamment sur son char, et s'enfuit vers Jérusalem (*III Reg.* XII, 18; *II Par.* X, 18), tant il se vit en péril.

En troisième lieu, la dureté de Roboam à refuser tout soulagement à son peuple, et la menace obstinée d'en aggraver le joug jusqu'à un excès insupportable, a mis ce prince au rang des insensés. « A Salomon succéda la folie de la nation, » dit le Saint-Esprit (*Eccli.* XLVII, 27), « et Roboam, destitué de prudence, qui aliéna le peuple par le conseil qu'il suivit, » jusque-là, son propre fils et

(79) Ci-dev., l. IV, art. 2, 2e prop.

son successeur, Abia, l'appelle ignorant, et d'un cœur lâche. (*II Par.* XIII, 7)

En quatrième lieu, cette réponse orgueilleuse et inhumaine est attribuée à un aveuglement permis de Dieu, et regardé comme un effet de cette justice qui met l'esprit de vertige dans les conseils des rois. « Le roi n'acquiesça pas à la prière de son peuple, parce que le Seigneur s'était éloigné de lui pour accomplir la parole d'Ahias Silonite (*III Reg.* XII, 15; *II Par.* X, 15), qui avait prédit, du vivant de Salomon, la révolte des dix tribus et la division du royaume. » Ainsi, quand Dieu veut punir les pères, il livre leurs enfants aux mauvais conseils, et châtie tout ensemble les uns et les autres.

En cinquième lieu, la suite est encore plus terrible. Dieu permit que le peuple soulevé oubliât tout respect, en massacrant, comme aux yeux du roi, un de ses principaux ministres, et renonçant tout ouvertement à l'obéissance.

En sixième lieu, ce n'est pas que ce massacre et cette révolte ne fussent des crimes. On sait assez que Dieu en permet dans les uns, pour châtier ceux des autres. Le peuple eut tort, Roboam eut tort; et Dieu punit l'énorme injustice d'un roi qui se faisait un honneur d'opprimer son peuple, c'est-à-dire ses enfants.

En septième lieu, cette dureté de Roboam effaça par un seul trait le souvenir de David et de toutes ses bontés, aussi bien que celui de ses conquêtes et de ses autres grandes actions. « Quel intérêt, » dit le peuple d'Israël (*III Reg.* XII, 16; *II Par.* X, 16), « prenons-nous à David, et que nous importe ce que deviendra le fils d'Isaï? O David! pourvoyez à votre maison et à la tribu de Juda. Pour nous, allons-nous en chacun chez nous, sans nous soucier de David ni de sa race. » Jérusalem, le temple, la religion, la loi de Moïse furent aussi oubliés, et le peuple ne fut plus sensible qu'à sa vengeance.

Enfin, en huitième lieu, quoique l'attentat du peuple fût inexcusable, Dieu sembla vouloir ensuite autoriser le nouveau royaume qui s'établit par ce soulèvement, et il défendit à Roboam de faire la guerre aux tribus révoltées, « parce que, » dit-il (*III Reg.* XII, 23, 24; *II Par.* XI, 3, 4), « tout cela s'est fait par ma volonté, » par ma permission expresse, et par un juste conseil. Jéroboam paraît devenir un roi légitime, par le don que Dieu lui fit du nouveau royaume. Ses successeurs constamment furent de vrais rois, que Dieu fit sacrer par ses prophètes. Ce n'était pas qu'il aimât ces princes, qui faisaient régner toutes sortes d'idolâtries et de méchantes actions; mais il voulut laisser aux rois un monument éternel, qui leur fît sentir combien leur dureté envers leurs sujets était odieuse à Dieu et aux hommes.

VIIIe PROP. — *Conduite de Joseph dans le temps de cette horrible famine dont toute l'Egypte et le voisinage furent affligés.* — Joseph, en vendant du blé aux Egyptiens, mit tout l'argent de l'Egypte dans les coffres du roi. Par ce moyen il acquit aussi pour le prince tous leurs bestiaux, et enfin toutes leurs terres, et même jusqu'à leurs personnes, qui furent mises dans la servitude. (*Gen.* XLVII, 13 seq.)

Loin de s'offenser de cette conduite, toute rigoureuse qu'elle paraisse, la gloire de Joseph fut immortelle. Ce sage ministre tourna tout au bien public. Il fournit au peuple de quoi ensemencer leurs terres, que Pharaon leur rendit; il régla les impôts qu'ils devaient au roi, à la cinquième partie de leurs revenus, et fit honneur à la religion, en exemptant de ce tribut les terres sacerdotales. C'est ainsi qu'il accomplit tout le devoir d'un zélé ministre envers le roi et envers le peuple, et qu'il mérita le titre de sauveur du monde. (*Gen.* XLI, 45.)

IXe PROP. — *Remarques sur les paroles de Jésus-Christ et de ses apôtres touchant les tributs.* — « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » dit Jésus-Christ. (*Matth.* XXII, 21.) Pour prononcer cette sentence, sans demander comment et avec quel ordre se levaient les impôts, il ne regarde que l'inscription du nom de César, gravé sur la monnaie publique.

Son apôtre prononce de même (*Rom.* XIII, 7): « Rendez le tribut à qui vous devez le tribut, et l'impôt à qui vous devez l'impôt (en argent ou en espèces, selon que la coutume l'établit); l'honneur à qui vous devez l'honneur, la crainte à qui vous devez la crainte. »

Saint Jean-Baptiste avait dit aux publicains chargés de lever les droits de l'empire: « N'exigez rien au delà de ce qui vous est ordonné. » (*Luc.* III, 13.)

La religion n'entre point dans les manières d'établir les impôts publiques, que chaque nation connaît. La seule règle divine et inviolable parmi tous les peuples du monde, est de ne point accabler les peuples, et de mesurer les impôts sur les besoins de l'Etat, et sur les charges publiques.

Xe PROP. *Réflexions sur la doctrine précédente; et définition des véritables richesses.* —On doit conclure, des passages que nous avons rapportés, que les véritables richesses sont celles que nous avons appelées naturelles, à cause qu'elles fournissent à la nature ses vrais besoins. La fécondité de la terre, et celle des animaux, est une source inépuisable des vrais biens; l'or et l'argent ne sont venus qu'après, pour faciliter les échanges.

Il faut donc, à l'exemple des grands rois que nous avons nommés, prendre un soin particulier de cultiver la terre, et d'entretenir les pâturages des animaux, avec l'art vraiment fructueux d'élever des troupeaux, conformément à cette parole (*Eccli.* VII, 16): « Ne négligez point les ouvrages, quoique laborieux, de la campagne, et le labourage que le Très-Haut a créé. » Et encore (*Ibid.*, 24; *Prov.* XXVII, 23): « Prenez garde à vos bestiaux; ayez soin de les bien connaître. Considérez vos troupeaux. »

Le prince qui veille à ces choses, rendra ses peuples heureux et son Etat florissant.

XIe Prop. *Les vraies richesses d'un royaume sont les hommes.* — On est ravi quand on voit, sous les bons rois, la multitude incroyable du peuple, par la grandeur étonnante des armées. Au contraire, on est honteux pour Achab et pour le royaume d'Israël épuisé de peuple, quand on voit camper son armée, « comme deux petits troupeaux de chèvres (*III Reg.* XI, 27), » pendant que l'armée syrienne, qu'elle avait en tête, couvrait toute la face de la terre.

Parmi le dénombrement des richesses immenses de Salomon, il n'y a rien de plus beau que ces paroles (*III Reg.* IV, 20) : « Juda et Israël étaient innombrables comme le sable de la mer. »

Mais voici le comble de la félicité et de la richesse. C'est que « tout ce peuple innombrable mangeait et buvait du fruit de ses mains, et chacun sous sa vigne et son figuier, et était en joie. » (*III Reg.* IV, 20, 25.) Car la joie rend les corps sains et vigoureux, et fait profiter l'innocent repas que l'on prend avec sa famille, loin de la crainte de l'ennemi, et bénissant, comme l'auteur de tant de biens, le prince qui aime la paix, encore qu'il soit en état de faire la guerre, et ne la craigne que par bonté et par justice. Un peuple triste et languissant perd courage et n'est propre à rien : la terre même se ressent de la nonchalance où il tombe, et les familles sont faibles et désolées.

XIIe *Moyens certains d'augmenter le peuple.* — C'est qu'il soit un peu à son aise, comme on vient de voir.

Sous un prince sage, l'oisiveté doit être odieuse, et on ne la doit point laisser dans la jouissance de son injuste repos. C'est elle qui corrompt les mœurs et fait naître les brigandages. Elle produit aussi les mendiants, autre race qu'il faut bannir d'un royaume bien policé, et se souvenir de cette loi (*Deut.* XV, 4) : « Qu'il n'y ait point d'indigent ni de mendiant parmi vous. » On ne doit pas les compter parmi les citoyens, parce qu'ils sont à charge à l'Etat, eux et leurs enfants. Mais, pour ôter la mendicité, il faut trouver des moyens contre l'indigence.

Surtout il faut avoir soin des mariages, rendre facile et heureuse l'éducation des enfants, et s'opposer aux unions illicites. La fidélité, la sainteté et le bonheur des mariages est un intérêt public, et une source de félicité pour les Etats.

Cette loi est politique autant que morale et religieuse (*Deut.* XXIII, 17) : « Qu'il n'y ait point de femmes de mauvaise vie parmi les filles d'Israël, ni de débauché parmi ses enfants. » Soient maudites de Dieu et des hommes les unions dont on ne veut point voir de fruit, et dont les vœux sont d'être stériles. Toutes les femmes de la famille d'Abimélech le devinrent, par un exprès jugement de Dieu, à cause de Sara, femme d'Abraham. (*Gen.* XX, 17, 18.) Au contraire, Dieu favorise et bénit les fruits des mariages légitimes. On voit croître ses enfants autour de sa table comme de jeunes oliviers. (*Psal.* CXXVII, 3.) Une femme ravie d'être mère est regardée avec complaisance de celui qu'elle a rendu père de si aimables enfants. On leur apprend que la modestie, la frugalité, et l'épargne conduite par la raison, est la principale partie de la richesse ; et nourris dans une bonne maison, mais réglée, ils savent mépriser la vanité qu'ils n'ont point vue chez leurs parents.

La loi seconde leurs désirs, quand elle réprime le luxe. Les premiers qu'elle soulevait contre leurs enfants déréglés, étaient les pères et les mères, qu'elle contraignait à les déférer au magistrat, en lui disant : « Voilà notre fils désobéissant, qui, sans écouter nos avis et nos corrections, passe sa vie dans la bonne chère, dans le désordre et dans la débauche. » La peine de ce débauché incorrigible était « d'être lapidé ; et tout Israël, saisi de crainte, se retirait du désordre. » (*Deut.* XXI, 18-21.) On n'en était pas quitte en disant : Je ne fais tort à personne ; on se trompe : dans les déréglements qui empêchent ou qui troublent les mariages, il faut éviter et punir, non-seulement le scandale, l'injure qu'on fait aux particuliers, mais encore celle qu'on fait au public, qui est plus grande et plus sérieuse qu'on ne pense.

Concluons donc, avec le plus sage de tous les rois : « La gloire du roi et sa dignité, est la multitude du peuple : sa honte est de le voir amoindri et diminué par sa faute. » (*Prov.* XIV, 28.)

ARTICLE II.

Les conseils.

Nous en avons déjà beaucoup parlé, et posé les principes (80), surtout quand nous avons traité des moyens dont un prince se doit servir pour acquérir les connaissances qui lui sont nécessaires pour bien gouverner. Mais l'on approfondit ici encore davantage ce qui regarde une matière de cette importance, et l'on réunit, sous un même point de vue, les préceptes et les exemples que l'Ecriture nous fournit, même quelques-uns de ceux qui se trouvent dispersés dans cet ouvrage, afin qu'après en avoir posé les principes, on en puisse voir dans un même lieu l'application et le détail dans toute son étendue.

Première Proposition. *Quels ministres ou officiers sont remarqués auprès des anciens rois.* — Sous David, Joab commandait l'armée ; Banaïas avait la conduite des légions Céréthi et Phéléthi, qui étaient comme la garde du prince, et semblaient être détachées du commandement général des armées, sous un chef particulier, qui ne répondait qu'au roi. Aduram était chargé des tributs ou finances. Josaphat était secrétaire et garde des registres. Siva, qu'on appelle ailleurs Saraïas, est appelé scribe, homme lettre au-

(80) Ci dev., l. v, art. 1 et 2.

près du prince. Ira était prêtre de David. (*II Reg.* VIII, 16, 17, 18; XX, 23-26.) Jonathan, oncle de David, son conseiller, homme intelligent et lettré; il était, avec Jahiel, gouverneur des enfants du roi. Achitophel fut le conseiller du roi; et après lui, Joïada et Abiathar; et Chusaï était l'ami du roi. (*I Par.* XXVII, 32, 33, 34.)

On marque, auprès de Salomon, des personnes appelées gens de lettres : Banaïas, commandant les troupes. Azarias, fils de Nathan, était à la tête de ceux qui assistaient auprès du roi. Zabud était prêtre, et l'ami du roi. Ahisar, s'il était permis de traduire ainsi, était grand-maître de sa maison; et Adoniram était chargé des finances. (*III Reg.* IV, 2-6.)

On nomme aussi les grands prêtres, ou les principaux d'entre les prêtres qui étaient alors (*Ibid.*), pour montrer que leur sacré ministère leur donnait rang parmi les officiers publics, et que, sous les rois, ils se mêlaient des plus grandes affaires : témoin Sadoc, qui eut tant de part à celle où il s'agissait de donner un successeur au royaume. (*III Reg.* I, 8, 32, 44.)

La dignité de leur sacerdoce était si éminente, que cet éclat donnait lieu à dire que « les enfants de David étaient prêtres (*II Reg.* VIII, 18); » quoiqu'ils ne pussent pas l'être n'étant pas de la race sacerdotale, ni de la tribu d'où les prêtres étaient tirés. Mais on leur donnait ce grand nom, pour montrer la part qu'ils avaient dans les grandes affaires. Ce qui semble être la même chose que ce que l'Ecriture remarque ailleurs (*I Par.* XVIII, 17) : « Les enfants de David étaient les premiers sous la main du roi; » c'est-à-dire, étaient les premiers à porter et à exécuter ses ordres.

Le soin qu'on prenait à les élever dans les lettres, paraît par la qualité d'homme lettré, qu'on donne à Jonathan, leur gouverneur.

Il est aussi marqué sous Ozias, que les troupes étaient commandées par Jéhiel et Maasias (*II Par.* XXVI, 11), qui sont appelés scribes, docteurs, ou gens de lettres; pour montrer que les grands hommes ne dédaignaient pas de joindre la gloire du savoir à celle des armes.

Ce qu'on appelle lettrés, étaient ceux qui étaient versés dans les lois, et qui dirigeaient les conseils du prince à leur observance.

Le soin de la religion se déclare, non-seulement par la part qu'avaient les grands prêtres dans le ministère public, mais encore par l'office de prêtre du roi, qui semble être celui qui réglait dans la maison du prince les affaires de la religion. Tel était, comme on a vu, Ira, sous David, et Zabud, sous Salomon, dont il est encore appelé l'ami.

Cette qualité d'ami du roi, qu'on a vue dans le dénombrement des ministres publics, appelés et caractérisés par un terme particulier, est remarquable, et faisait souvenir le roi qu'il n'était pas exempt des besoins et des faiblesses communes de la nature humaine; et qu'ainsi, outre ses autres ministres, qu'on appelait ses conseillers, à cause qu'ils lui donnaient leurs avis sur les affaires, il devait choisir avec soin un ami, c'est-à-dire un dépositaire de ses peines secrètes et de ses autres sentiments les plus intimes.

La charge de secrétaire et de garde des registres publics, semble originairement venir de Moïse, à qui Dieu parla ainsi (*Exod.* XVII, 14) : « Ecrivez ceci dans un livre (la défaite des Amalécites), pour servir de monument éternel; car je détruirai de dessous le ciel le nom d'Amalec. » Comme s'il disait : Je veux que l'on se souvienne des faits mémorables, afin que le gouvernement des hommes mortels, conduits par l'expérience et les exemples des choses passées, ait des conseils immortels.

C'est par le moyen de ces registres qu'on se souvenait de ceux qui avaient servi l'Etat, pour en marquer la reconnaissance envers leur famille.

Une des maximes les plus sages du peuple de Dieu, était que les services rendus au public ne fussent point oubliés. Ainsi, dans le sac de Jéricho, on publia cet ordre (*Josue* VI, 17) : « Que cette ville soit anathème : que la seule Rahab vive, elle et toute sa famille, parce qu'elle a sauvé nos envoyés. »

Lorsqu'on passa au fil de l'épée tous les habitants de Luza, on eut soin de sauver, avec toute sa parenté, celui qui avait montré le passage par où l'on y aborda. (*Judic.* I, 24, 25.)

Le public ordinairement passe pour ingrat; et il était de l'intérêt de l'Etat de le purger de cette tache, afin qu'on fût invité à bien servir.

Personne n'ignore comme Assuérus, roi de Perse, dans une insomnie qui le travaillait, se fit lire les archives, où il trouva le service de Mardochée, qui lui avait sauvé la vie, enregistré suivant la coutume (*Esther* VI, 1 seq.); et comme il fut excité par une lecture à le reconnaître par une récompense éclatante, mais plus glorieuse au roi qu'à Mardochée même.

Lorsqu'on informa Darius, roi de Perse, de la conduite des Juifs retournés dans leur pays, ses officiers les interrogèrent pour en rendre compte au roi, et lui racontèrent ce que leurs vieillards avaient répondu touchant les ordonnances de Cyrus dans la première année de son règne. Après quoi ils ajoutaient ces paroles : « Maintenant, s'il plaît au roi, il fera rechercher dans la bibliothèque royale, et dans les registres publics qui se trouveront à Babylone, ce qui a été ordonné par Cyrus sur la réédification du temple; et il nous expliquera ses volontés. » (*I Esdr.* V, 7, 17.) Les registres se trouvèrent, non point à Babylone, comme on avait cru, mais dans Ecbatanes (*I Esdr.* VI, 1, seq.); tout y était conforme à la prétention des Juifs, qui aussi fut autorisée par le roi.

Tel était l'usage des registres publics et de la charge établie pour les garder. Elle conservait la mémoire des services rendus, elle immortalisait les conseils; et ces archives des rois, en leur proposant les exemples des siècles passés, étaient des conseils toujours prêts à leur dire la vérité, et qui ne pouvaient être flatteurs.

Au reste, on ne prétend pas proposer pour règles invariables ces pratiques des anciens royaumes, et ce dénombrement des officiers de David et de Salomon; c'est assez qu'ils puissent donner des vues aux grands rois, dont la prudence se gouvernera selon les lieux et les temps.

IIe Prop. *Les conseils des rois de Perse, par qui dirigés.* — « Le roi consulta les sages qui étaient toujours auprès de sa personne, qui savaient les lois et le droit, et les coutumes des ancêtres; et il faisait tout par leur conseil. » (*Esther* I, 13, 14.) Les premiers et les plus intimes étaient les sept chefs, ou, si l'on veut traduire ainsi, les sept ducs, ou les princes des Perses et des Mèdes qui voyaient le roi; car le reste, même des seigneurs, ne le voyaient guère.

IIIe Prop. *Réflexions sur l'utilité des registres publics, joints aux conseils vivants.* — L'utilité des registres publics était appuyée sur cette sentence du Sage (*Eccle.* I, 9, 10) : « Qu'est-ce qui a été? ce qui sera. Qu'est-ce qui a été fait? ce qui se fera encore. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et personne ne peut dire : Cela est nouveau; car il a déjà précédé dans les siècles qui ont été avant nous : » et les grands événements des choses humaines ne font, pour ainsi parler, que se renouveler tous les jours sur le grand théâtre du monde. Il semble qu'il n'y a qu'à consulter le passé, comme un fidèle miroir de ce qui se passe à nos yeux.

D'autre côté, le Sage ajoute que, quelques registres qu'on tienne, il échappe des circonstances qui changent les choses. Ce qui lui fait dire (*Eccle.* I, 11) : « La mémoire des choses passées se perd; la postérité oubliera ce qui est arrivé auparavant. » Et il est rare de trouver des exemples qui cadrent juste avec les événements sur lesquels il se faut déterminer.

Il faut donc joindre les histoires des temps passés avec le conseil des sages, qui, bien instruits des coutumes et du droit ancien, comme on vient de dire des ministres et des rois de Perse, en sachent faire l'application à ce qu'il faut régler de leurs jours.

De tels ministres sont des registres vivants, qui, toujours portés à conserver les antiquités, ne les changent qu'étant forcés par des nécessités imprévues et particulières, avec un esprit de profiter à la fois, et de l'expérience du passé, et des conjonctures du présent. C'est pourquoi leurs conseils sages et stables produisent des lois qui ont toute la fermeté, et, pour ainsi dire, l'immobilité dont les choses humaines sont capables. « Si vous l'avez, agréable, disent ces ministres à Assuérus (*Esther* I, 19, 20), qu'il parte un édit de devant le roi, selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il ne soit point permis de changer, et qui soit publié, pour être inviolable dans toute l'étendue de votre empire. »

C'était l'esprit de la nation : et tant les rois que les peuples tenaient pour maxime cette immutabilité des décrets publics.

Les grands, qui voulaient perdre Daniel, vinrent dire au roi (*Dan.* VI, 12) : « N'avez-vous pas défendu de faire durant trente jours aucune prière aux dieux et aux hommes, sous peine d'être jeté dans la fosse aux lions? Il est ainsi, répondit le roi; et il a été prononcé par un édit qui doit être inviolable à jamais. »

Quand après il voulut chercher une excuse en faveur de Daniel, qui avait prié trois fois le jour, tourné vers Jérusalem, on osa lui dire : « Sachez, prince, que c'est la loi des Mèdes et des Perses, qu'il n'est pas permis de changer les ordonnances du roi. » (*Ibid.*, 7, 15.)

C'était en effet la loi du pays; mais on abuse des meilleures choses. La première condition de ces lois, qu'on doit regarder comme sacrées et inviolables, c'est qu'elles soient justes; et on apercevait du premier regard une impiété manifeste à vouloir faire la loi à Dieu même, et à lui défendre de recevoir les vœux de ses serviteurs. Le roi de Perse devait donc connaître qu'il avait été surpris dans cette loi, comme il est expressément marqué (*Dan.* VI, 6); et que c'était là une cabale des grands contre son service, afin de perdre Daniel, le plus fidèle et le plus utile de tous ses ministres, dont le crédit leur donna de la jalousie.

IVe Prop. *Le prince se doit faire soulager.* — C'est le conseil que donna Jéthro à Moïse, qui, par un zèle de la justice et une immense charité, voulait tout faire par lui-même. « Que faites-vous, lui dit-il (*Exod.* XVIII, 14 seq.), en tenant le peuple du matin au soir à attendre votre audience? Vous vous consumez par un travail inutile, vous et le peuple qui vous environne : vous entreprenez un ouvrage qui passe vos forces. Réservez-vous les grandes affaires, et choisissez les plus sages et les plus craignant Dieu, qui jugent le peuple à chaque moment (qui expédient les affaires à mesure qu'elles viennent), et qui vous fassent rapport de ce qu'il y aura de plus important. »

Remarquez trois sortes d'affaires : celles que le prince se réserve expressément, et dont il doit prendre connaissance par lui-même; celles de moindre importance, dont la multitude l'accablerait, et aussi qu'il laisse expédier à ses officiers; enfin, celles dont il ordonne qu'on lui fera le rapport, ou pour les décider lui-même, ou pour les faire examiner avec plus de soin. Par ce moyen, tout s'expédie avec ordre et distinction.

Ve Prop. *Les plus sages sont les plus dociles à croire conseil.* — Moïse nourri dès

son enfance dans toute la sagesse des Egyptiens, et de plus inspiré de Dieu dans le degré le plus éminent de la prophétie, non-seulement consulte Jéthro, et lui donne la liberté de lui reprocher dans l'immensité de son travail une espèce de folie ; mais encore il reçoit son avis en bonne part, et il exécute de point en point tout ce qu'il lui conseillait. C'est ce qui vient d'être dit.

N'avons-nous pas aussi déjà vu avec quelle docilité David, trop accablé de douleur de la mort de son fils Absalon, écouta les reproches amers de Joab, se rendit à son conseil, et changea entièrement de conduite? Et Salomon, le plus sage des rois, ne demandait-il pas à Dieu un cœur docile, en lui demandant la sagesse?

VIe Prop. *Le conseil doit être choisi avec discrétion.* — « Ayez plusieurs hommes avec qui vous viviez en paix (à qui vous donniez accès auprès de vous); mais pour conseiller, choisissez-en un entre mille. » (*Eccli.* VI, 6.)

VIIe Prop. *Le conseiller du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves.* — « Celui qui n'a point été éprouvé, que sait-il ? » (*Eccli.* XXXIV, 9.) Il ne sait rien : il ne se connaît pas lui-même ; et comment démêlera-t-il les pensées des autres, qui est le sujet des plus importantes délibérations? Au contraire, « celui qui est exercé, pensera beaucoup, » continue le Sage. Il ne fera rien légèrement, et ne marchera point à l'étourdi.

C'est ce qui faisait dire au saint homme Job : « Où se trouvera la sagesse? On ne la trouvera pas dans la terre de ceux qui vivent doucement (*Job* XXVIII, 12, 13), » et nonchalamment parmi les plaisirs.

Et encore (*Ibid.* 21, 22) : « Elle est cachée aux yeux des hommes : les oiseaux (les esprits sublimes qui semblent percer les nues) ne la connaissent pas. La mort (l'extrême vieillesse) a dit : Nous en avons ouï la renommée. » C'est à force d'expérience, en pâtissant beaucoup, qu'à la fin vous en acquérez quelque petite lumière.

VIIIe Prop. *Quelque soin que le prince ait pris de choisir et d'éprouver son conseil, il ne s'y doit point livrer.* — « Si vous avez un ami, acquérez-le avec épreuve ; et ne vous livrez point à lui par trop de facilité. » (*Eccli.* VI, 7.)

Le caractère d'un prince livré le fait connaître et mépriser.

« Hérode (Agrippa, roi de Judée) était irrité contre ceux de Tyr et de Sidon. Ils le vinrent trouver d'un commun accord ; et ayant gagné Blaste, qui était chambellan du roi, ils demandèrent la paix, parce que leur pays tirait sa subsistance des terres du roi. Hérode donc, ayant pris jour pour leur parler, parut vêtu d'une robe royale, et étant sur le trône il les haranguait (dans une audience publique, selon la coutume du temps); et le peuple disait : C'est un dieu qui parle, et non pas un homme. » (*Act.* XII, 21, 22.)

On voit ici une ambassade solennelle, une audience publique avec tout l'appareil de la royauté, les acclamations de tout le peuple pour le prince qui croit avoir tout fait : mais on savait le fond : c'est enfin que les Tyriens avaient mis Blaste dans leur intérêt, qui était grand dans cette affaire ; et peut-être l'avaient-ils corrompu par leurs présents. Quoi qu'il en soit, tout était fait avant le traité solennel ; et si l'on en fit l'honneur au roi, tout le monde le savait, et on se nommait à l'oreille le vrai auteur du succès.

Le Saint-Esprit n'a pas dédaigné de marquer en un mot ce caractère d'Hérode Agrippa, pour apprendre aux princes qui ne sont que vains l'estime qu'on fait d'eux, et comme on les repaît d'une fausse gloire.

IXe Prop. *Les conseils des jeunes gens, qui ne sont pas nourris aux affaires, ont une suite funeste, surtout dans un nouveau règne.* — Sur la plainte de Jéroboam faite à Roboam fils et successeur de Salomon, à la tête des dix tribus, pour lui demander quelque diminution des impôts du roi son père, ce prince leur répondit (*III Reg.* XII, 5 seq.) : « Venez dans trois jours. Et le peuple s'étant retiré, il tint conseil avec les vieux conseillers du roi son père, et leur dit : Quel conseil me donnez-vous ; et quelle réponse ferai-je à ce peuple? Ils lui dirent : Si (aujourd'hui, et dans le commencement de votre règne) vous déférez à leur prière, et que vous leur disiez des paroles douces, ils vous serviront le reste de vos jours. Roboam méprisa le conseil de ces sages vieillards, et appela les jeunes gens, qui avaient été élevés auprès de lui, et qui le suivaient toujours. Ils lui parlèrent comme des jeunes gens nourris avec lui dans les plaisirs, et ils lui dirent : Répondez ainsi à ce peuple. Mon petit doigt est plus gros que tout le corps de mon père : mon père vous a imposé un joug pesant, et moi je l'augmenterai : mon père vous a frappés avec des fouets, et moi je vous frapperai avec des verges de fer. Roboam, selon ce conseil, lorsque Jéroboam avec tout le peuple revint à lui au troisième jour, leur répondit durement, leur répéta les mêmes paroles que les jeunes gens lui avaient inspirées, et rejeta le conseil des vieillards. Il ne déféra donc point aux prières de son peuple ; parce que le Seigneur s'était retiré de lui, pour accomplir la prophétie d'Ahias le Silonite, sur la division du royaume. Quand les dix tribus eurent ouï cette réponse, ils se retirèrent, en se disant les uns aux autres : Quel intérêt avons-nous à la maison de David ? Et que nous importe de conserver l'héritage au fils d'Isaï? Retirons-nous chacun dans nos pavillons, et que David gouverne sa maison. »

Ce fut d'abord à Roboam une sage précaution, de prendre un temps pour demander conseil, et de se tourner vers les ministres expérimentés qui avaient servi sous Salomon. Mais ce prince ne trouva pas sa puissance et sa grandeur assez flattée par des conseils modérés. La jeunesse impétueuse et vive lui plut davantage ; mais son erreur fut extrême. Ce que les sages vieillards conseillaient le plus, c'étaient des paroles

douces; mais au contraire, la fière et imprudente jeunesse, au lieu qu'en conseillant des choses dures elle devait du moins en tempérer la rigueur par la douceur des expressions, joignit l'insulte au refus, et affecta de rendre les discours plus superbes et plus fâcheux que la chose même. C'est aussi ce qui perdit tout. Le peuple qui avait fait sa requête avec quelque modestie, en demandant seulement une légère diminution du fardeau (*III Reg.* XII, 4; *II Par.* X, 4), fut poussé à bout par la dureté des menaces dont la réponse fut accompagnée.

Ces téméraires conseillers ne manquaient pas de prétextes. Il faut, disaient-ils, abattre d'abord un peuple qui commence à lever la tête, sinon c'est le rendre plus insolent. Mais ils se trompèrent, faute d'avoir su connaître la secrète pente des dix tribus à faire un royaume à part, et à se désunir de celle de Juda, dont ils étaient jaloux. Les vieux conseillers qui avaient vu si souvent, du temps de David, les tristes effets de cette jalousie, les voulaient remettre devant les yeux de Roboam, et les lui auraient pu faire entendre; et bien instruits de ces dangereuses dispositions, ils conseillaient une douce réponse. La jeunesse flatteuse et bouillante méprisa ces tempéraments, et porta la jalousie des dix tribus, jusqu'à leur faire dire avec amertume et raillerie : Quel intérêt avons-nous à la grandeur de Juda? David, contentez-vous de votre tribu. Nous voulons un roi tiré des nôtres.

La puissance veut être flattée, et regarde les ménagements comme une faiblesse. Mais, outre cette raison, les jeunes gens, nourris dans les plaisirs, comme remarque le texte sacré, espéraient trouver, dans les richesses du roi, de quoi entretenir leur cupidité, et craignaient d'en voir la source tarie par la diminution des impôts. Ainsi, en flattant le nouveau roi, ils songeaient à ce secret intérêt.

Le caractère de Roboam aidait à l'erreur. « C'était un homme ignorant, et d'un courage timide, incapable de résister aux rebelles (*II Par.* XIII, 7) : » comme son fils Abia est contraint de l'avouer. Ignorant, qui ne savait pas les maximes du gouvernement, ni l'art de manier les esprits. Timide, et du naturel de ceux qui, fiers et menaçants d'abord, lâchent le pied dans le péril; comme on a vu que fit Roboam, lorsqu'il prit la fuite au premier bruit. Un homme vraiment courageux est capable de conseils modérés; mais quand il est engagé, il se soutient mieux.

Xe PROP. *Il faut ménager les hommes d'importance, et ne les pas mécontenter.* — Après la mort de Saül, lorsque tout le monde allait à David, « Abner, fils de Ner (qui commandait les armées de Saül), prit Isboseth, fils de ce roi, le montra à l'armée de rang en rang, et le fit reconnaître roi par les dix tribus. »(*II Reg.* III, 8, 9.) Un seul homme, par son grand crédit, fit un si grand ouvrage.

Le même Abner, maltraité par Isboseth sur un sujet peu important, dit à ce prince (*II Reg.* III, 7, 10) : « Suis-je à mépriser, moi qui, seul fidèle à votre père Saül, vous ai fait régner? Et vous me traitez comme un malheureux, pour une femme! Vive le Seigneur, j'établirai le trône de David. » Il le fit, et Isboseth fut abandonné.

Ce n'est pas seulement dans les règnes faibles, et sous Isboseth, « qui craignait Abner, et qui n'osait lui répondre (*Ibid.* 11), » qu'on a besoin de tels ménagements : nous avons vu que David ménagea Joab et la famille de Sarvia, quoiqu'elle lui fût à charge.

Quelquefois aussi il faut prendre de vigoureuses résolutions, comme fit Salomon. Tout dépend de savoir connaître les conjonctures, et de ne pas pousser toujours les braves gens sans mesure et à toute outrance.

XIe PROP. *Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter son ennemi, et à détruire ce qu'il a de plus ferme.* — Les conseils ne font pas moins que le courage dans les grands périls.

Ainsi, dans la révolte d'Absalon, où il s'agissait du salut de tout le royaume, David ne se soutint pas seulement par courage, mais il employa toute sa prudence (*III Reg.* XV, 31, 33 seq.) : comme on a déjà remarqué ailleurs (83). Et pour aller à la source il tourna tout son esprit à détruire le conseil d'Achitophel, où était toute la force du parti contraire. Pour s'y opposer utilement, il envoya Chusaï, qu'il munit des instructions et des secours nécessaires; lui donnant Sadoc et Abiathar, comme des hommes de confiance, pour agir sous lui. Par ce moyen Chusaï l'emporta sur Achitophel, qui, se voyant déconcerté, désespéra du succès, et se donna la mort. (*II Reg.* XVII, 14, 23.)

L'adresse de Chusaï contre Achitophel paraît, en ce que, sans attaquer la réputation de sa prévoyance, trop reconnue pour être affaiblie, il se contente de dire (*Ibid.*, 7) : « Pour cette fois Achitophel n'a pas donné un bon conseil. » Ce qui ne l'accuse que d'un défaut passager, et comme par accident.

XIIe PROP. *Il faut savoir pénétrer et dissiper les cabales, sans leur donner le temps de se reconnaître.* — Par cela on doit observer tout ce qui se passa dans la révolte d'Adonias, fils de David, qui, contre sa volonté, voulait monter sur le trône destiné à Salomon. Cette histoire est déjà rapportée ailleurs (84) dans toute son étendue. Voici ce qu'on remarque seulement ici.

A la fin de la vie du roi son père, Adonias fit un festin solennel à la famille royale, et à tous les grands de sa cabale. (*III Reg.* I, 1, 5, 9, 19 seq.) Ce festin fut à Joab, et à ceux de son intelligence, comme un signal de la

(83) Ci-devant, l. V, art. 1, 12e prop.; et l. IX, art. 5, 3e prop.

(84) Ci-dev., l. IX, art. 6, 11e prop.

rébellion ; mais il ouvrit les yeux au roi. Il prévint Adonias ; et dans ce festin, où ce jeune prince avait espéré de s'autoriser, on lui vint annoncer sa perte, et que Salomon était couronné. A ce moment l'effroi se répand dans le parti, la cabale est dissipée, « chacun s'en retourna dans sa maison. » Le coup est frappé ; et la trahison s'en va avec l'espérance.

La vigilance et la pénétration des fidèles ministres de David, qui avertirent ce prince à propos ; la fermeté de ce roi, et ses ordres exécutés avec promptitude, sauvèrent l'Etat, et achevèrent ce grand ouvrage sans effusion de sang.

XIIIe Prop. *Les conseils relèvent le courage du prince.*—« Ezéchias, menacé par le roi d'Assyrie, tint conseil avec les grands du royaume, et avec les gens de courage. (*II Par.* xxxii, 3, seq.) » Et ce concert produisit les grands ouvrages et les généreuses résolutions qui relevèrent les cœurs abattus, et qui firent dire à Isaïe (*Isa.* xxxii, 8): « Ce prince aura des pensées dignes d'un prince. »

Le peuple doit ressentir cet effet. Et Judith avait raison de dire à Osias, et aux chefs qui défendaient Béthulie (*Judith* viii, 21) : « Puisque vous êtes les sénateurs, et que l'âme de vos citoyens est en vos mains, élevez leur courage par vos discours. »

XIVe Prop. *Les bons succès sont souvent dus à un sage conseiller.* — « Joas, roi de Juda, régna quarante ans. Il fit bien devant le Seigneur, tout le temps que Joïada vécut, et lui donna ses conseils. (*IV Reg.* xii, 1 2; *II Par.* xxiv, 1, 2.) Après la mort de Joïada, les grands du royaume vinrent à ses pieds : et gagné par leurs flatteries, il suivit leurs mauvais conseils (*Ibid.*, 17, 18 seq.), » qui à la fin le perdirent.

XVe Prop. *La bonté est naturelle aux rois; et ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils.*— « Les mauvais ministres, disait le grand roi Artaxarès (*Esther* xvi, 6) (dans la lettre qu'il adressa aux peuples de cent vingt-sept provinces soumises à son empire), en imposent par leurs mensonges artificieux aux oreilles des princes, qui sont simples, et qui, naturellement bienfaisants, jugent des autres hommes par eux-mêmes. »

XVIe Prop. *La sage politique, même des gentils et des Romains, est louée par le Saint-Esprit.* — Nous en trouvons ces beaux traits dans le livre des Machabées.

Premièrement, « qu'ils ont assujetti l'Espagne, avec les mines d'or et d'argent dont elle abondait, par leur conseil et leur patience. » (*I Mach.* viii, 3.) Où l'on fait cette réflexion importante : que sans jamais rien précipiter, ces sages Romains, tout belliqueux qu'ils étaient, croyaient avancer et affermir leurs conquêtes, plus encore par conseil et par patience que par la force des armes.

Le second trait de la sagesse romaine, loué par le Saint-Esprit, dans ce divin livre : c'est que leur amitié était sûre (*Ibid.*, 12) ; et que, non contents d'assurer le repos de leurs alliés par leur protection qui ne leur manquait jamais, ils savaient les enrichir et les agrandir : comme ils firent le roi Eumènes en augmentant son royaume des provinces qu'ils avaient conquises. Ce qui faisait désirer leur amitié à tout le monde.

Le troisième trait : c'est qu'ils gagnaient de proche en proche, soumettant premièrement les royaumes voisins, et se contentant pour les pays éloignés de les remplir de leur gloire, et d'y envoyer de loin leur réputation, comme l'avant-courrier de leurs victoires. (*Ibid.*, 13.)

On remarque aussi que, pour régler toutes leurs démarches, « et faire des choses dignes d'eux, ils tenaient conseil tous les jours, sans division et sans jalousie (*Ibid.*, 15, 16) ; » et uniquement attentifs à la patrie et au bien commun.

Au reste, dans ces beaux temps de la république romaine, au milieu de tant de grandeurs, on gardait l'égalité et la modestie convenable à un état populaire, « sans que personne voulût dominer sur ses concitoyens ; sans pourpre, sans diadème, et sans aucun titre fastueux. On obéissait au magistrat annuel (*Ibid.*, 14, 16), » c'est-à-dire aux consuls, dont chacun avait son année, avec autant de soumission et de ponctualité qu'on eût fait dans les monarchies les plus absolues.

Il ne reste plus qu'à remarquer que quand ce bel ordre changea, le peuple romain vit tomber sa majesté et sa puissance.

Tels sont les conseils qu'on peut prendre de la politique romaine, pourvu qu'on sache d'ailleurs mesurer tous ses pas par la règle de la justice.

XVIIe Prop. *La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talents.* — « Je sais que votre frère Simon est un homme de conseil ; écoutez-le en tout, il sera comme votre père. Judas Machabée est brave et courageux dès sa jeunesse : qu'il marche à la tête des armées, et qu'il fasse la guerre pour le peuple. » (*I Mach.* ii, 65, 66.)

C'est ainsi que parla Mathathias, prêt à rendre les derniers soupirs ; et il posa dans sa famille les fondements de la royauté à laquelle elle était destinée, bientôt après, sur tout le peuple d'Israël.

Au reste Simon était guerrier comme Juda; et la suite le fit bien paraître. Mais ce n'était pas au même degré ; et le Saint-Esprit nous enseigne à prendre les hommes par ce qu'ils ont de plus éminent.

XVIIIe Prop. *Il faut prendre garde aux qualités personnelles, et aux intérêts cachés de ceux dont on prend conseil.* — « Ne traitez point de la religion avec l'impie ; ni de la justice avec l'injuste : ni avec la femme jalouse, des affaires de sa rivale. Ne consultez point les cœurs timides sur la guerre ; ni celui qui trafique, sur le prix du transport des marchandises (qu'il fera toujours excessif) ; ni sur la valeur des choses à vendre, celui qui a dessein de les acheter ; ni les envieux de quelqu'un, sur la récompense que vous de-

vez à ses services. N'écoutez pas le cœur dur et impitoyable, sur la largesse et sur les bienfaits (qu'il voudra toujours restreindre) ; ni sur les règles de l'honnêteté et de la vertu, celui dont les mœurs sont corrompues ; ni les ouvriers de la campagne, sur le prix de leur travail journalier ; ni celui que vous louez pour un an, sur la fin de son ouvrage (qu'il voudra toujours tirer en longueur et n'y mettre jamais de fin) ; ni un serviteur paresseux, sur les ouvrages qu'il faut entreprendre (85). » N'appelez jamais de telles gens à aucun conseil.

L'abrégé de tout ce sage discours est de découvrir l'aveuglement de ceux qui prennent des conseils intéressés et corrompus, ou même douteux et suspects, pour se déterminer dans les affaires importantes.

XIXe Prop. *La première qualité d'un sage conseiller, c'est qu'il soit homme de bien.* — « Ayez toujours auprès de vous un homme saint; celui que vous connaîtrez craignant Dieu et observateur de la Loi, dont l'âme sera conforme à la vôtre (*Eccli.* xxxvii, 15) : » sensible à vos intérêts, et dans les mêmes dispositions pour la vertu.

« L'âme d'un homme de bien (sans fard, qui ne saura point vous flatter) vous instruira de la vérité, plus que ne feront sept sentinelles que vous aurez mises en garde sur une tour, ou sur quelque lieu éminent, pour tout découvrir, et vous rapporter des nouvelles. » (*Ibid.*, 4.)

ARTICLE III.

On propose au prince divers caractères des ministres ou conseillers : bons, mêlés de bien et de mal, et méchants.

Première Proposition. *On commence par le caractère de Samuel.* — Je ne veux pas tant remarquer ce qu'un si grand caractère a de surnaturel et de prophétique, que ce qui le rapproche de nous et des voies ordinaires.

Samuel a cela de grand et de singulier, qu'ayant durant vingt ans, et jusqu'à sa vieillesse, jugé le peuple en souverain, il se vit comme dégradé sans se plaindre. Le peuple lui vient demander un roi. On ne lui cache pas le sujet de cette demande. « Vous êtes vieux, lui dit-on (*I Reg.* viii, 4, 5), et vos enfants ne marchent pas dans vos voies. Donnez-nous un roi qui nous juge. » Ainsi on lui reproche son grand âge, et le mécontentement qu'on avait de ses enfants. Quoi de plus dur à un père, qui, bien loin de l'espérance qu'il pouvait avoir en récompense d'un si long et si sage gouvernement, de voir ses enfants succéder à sa dignité, s'en voit dépouillé lui-même de son vivant?

Il sentit l'affront : « Ce discours déplut aux yeux de Samuel. » (*Ibid.*, 6.) Mais, sans se plaindre ni murmurer, son recours fut de « venir prier le Seigneur, qui lui ordonne d'acquiescer au désir du peuple. » (*Ibid.*, 7.) Ce qui était le réduire à la vie privée.

Il ne lui reste qu'à se soumettre au roi qu'il avait établi, c'était Saül, et de lui rendre compte de sa conduite devant tout le peuple, ce peuple qu'il avait vu durant tant d'années recevoir ses ordres souverains. « J'ai toujours été sous vos yeux depuis ma jeunesse. Dites, devant le Seigneur et devant son Christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de quelqu'un, ou si j'ai opprimé quelqu'un, ou si j'ai pris des présents de la main de qui que ce soit : et je le rendrai. » On n'eut rien à lui reprocher. Et il ajouta : « Le Seigneur et son Oint seront témoins contre vous de mon innocence (*I Reg.* xii, 3, 4, 6), » et que ce n'est point pour mes crimes que vous m'avez déposé.

Ce fut là toute sa plainte : et tant qu'il fut écouté, il n'abandonna pas tout à fait le soin des affaires. On voit le peuple s'adresser à lui dans les conjonctures importantes (*I Reg.* xi, 12), avec la même confiance que s'il ne l'avait point offensé.

Loin de dégoûter ce peuple du nouveau roi qu'on avait établi à son préjudice, il profita de toutes les conjonctures favorables pour affermir son trône. Et le jour d'une glorieuse victoire de Saül sur les Philistins, il donna ce sage conseil : « Venez, allons tous en Galgala; renouvelons le royaume. Et on reconnut Saül devant le Seigneur, et on immola des victimes; et la joie fut grande dans tout Israël. » (*I Reg.* xi, 14, 15.)

Depuis ce temps, il vécut en particulier ; se contentant d'avertir le nouveau roi de ses devoirs, de lui porter les ordres de Dieu, et de lui dénoncer ses jugements. (*I Reg.* xv.)

Comme il vit ses conseils méprisés, il n'eut plus qu'à se retirer dans sa maison à Ramatha, où, nuit et jour, il pleurait Saül devant Dieu, et ne cessait d'intercéder pour ce prince ingrat. « Pourquoi pleures-tu Saül, que j'ai rejeté de devant ma face? » lui dit le Seigneur. (*I Reg.* xvi, 1.) Va sacrer un autre roi. Ce fut David. Il semblait que, pour récompense du souverain empire qu'il avait perdu sur le peuple, Dieu le voulût faire l'arbitre des rois, et lui donner la puissance de les établir.

La maison de ce souverain dépossédé fut un asile à David, pendant que Saül le persécutait. Saül ne respecta pas cet asile, qui devait être sacré. Il envoya courrier sur courrier et messager sur messager, pour y prendre David (*Ibid.*, 18, 19 seq.), qui fut contraint de prendre la fuite, de quitter ce sacré refuge, et bientôt après le royaume. Et le secours de Samuel lui fut inutile.

Ainsi vécut Samuel, retiré dans sa maison, comme un conseiller fidèle dont on méprisait les avis, et qui n'a plus qu'à prier Dieu pour son roi. Une si belle retraite laissa au peuple de Dieu un souvenir éternel d'une magnanimité qui, jusqu'alors, n'avait point d'exemple. Il y mourut plein de jours, et mérita que « tout Israël s'assemblât à Ramatha pour l'ensevelir, et faire le deuil de sa mort en grande consternation. » (*I Reg.* xxv, 1; xxviii, 3.)

(85) *Eccli.* xxxvii, 12 seq. Il faut ici conférer l'original grec avec la Vulgate.

IIe Prop. *Le caractère de Néhémias, modèle des bons gouverneurs.* — Les Juifs rétablissaient leur temple, et commençaient à relever Jérusalem, sous les favorables édits des rois de Perse, dont ils étaient devenus sujets par la conquête de Babylone ; mais ils étaient traversés par les continuelles hostilités des Samaritains et de leurs autres voisins, anciens ennemis de leur nation, et même par les ministres des rois, avec une opiniâtreté invincible. (*II Esdr.* I, II, III, IV.)

Ce fut dans ces conjonctures que Néhémias fut envoyé par Artaxerxès, roi des Perses, pour en être le gouverneur. L'ambition ne l'éleva pas à cette haute charge, mais l'amour de ses concitoyens ; et il ne se prévalut des bonnes grâces du roi, son maître, que pour avoir le moyen de les soulager.

Parti de Perse, dans cette pensée, il trouva que Jérusalem désolée, et de tous côtés en ruines, n'était plus que le cadavre d'une grande ville, où l'on ne connaissait ni forts, ni remparts, ni portes, ni rues, ni maisons.

Après avoir commencé de réparer ces ruines, plus par ses exemples que par ses ordres, la première chose qu'il fit, fut de tenir une grande assemblée contre ceux qui opprimaient leurs frères. « Quoi, » leur disait-il (*II Esdr.* V, 1, 2, 3, 7, 8), « vous exigez d'eux des usures ; pendant qu'ils ne songent qu'à engager leurs prés et leurs vignes, et même à vendre jusqu'à leurs enfants pour avoir du pain et payer les tributs au roi ! Vous savez, poursuivait-il, que nous avons racheté nos frères, qu'on avait vendus aux gentils : et vous vendez les vôtres, pour nous obliger encore à les racheter ! » Il confondit par ce discours tous les oppresseurs de leurs frères ; et surtout quand il ajouta, en secouant son sein, comme s'il eût voulu s'épuiser lui-même (*Ibid.*, 14, 16) : « Moi et mes frères, et mes domestiques, avons prêté du blé et de l'argent aux pauvres ; et nous leur quittons cet emprunt. »

« Les gouverneurs qui m'ont précédé, et encore plus leurs ministres (car c'est l'ordinaire), avaient accablé le peuple, qui n'en pouvait plus. Mais moi, au contraire, j'ai remis les droits attribués au gouvernement. » (*Ibid.*, 14, 15.) Il savait qu'en certains états d'indigence extrême de ceux qui nous doivent, exiger ce qui nous est dû légitimement, c'est une espèce de vol.

« Sa table était ouverte aux magistrats et aux voisins survenus. On y trouvait des viandes choisies, et en abondance, et des vins de toutes les sortes. » (*Ibid.*, 17, 18.) Il avait besoin, dans la conjoncture, de soutenir sa dignité, et conciliait les esprits par cet éclat.

« J'ai, » dit-il (*Ibid.*, 14, 16), « vécu ainsi, durant douze ans. J'ai rebâti la muraille à mes dépens ; personne n'était inutile dans ma maison, et tous mes domestiques travaillaient aux ouvrages publics. »

Voici encore ce qui est remarquable, et d'une exacte justice : « Je n'ai acheté aucune terre. » (*Ibid.*, 16.) C'est un vol de se prévaloir de son autorité et de l'indigence publique, pour acheter ce qu'on veut, et à tel prix qu'on y veut donner.

Ce qu'il y a de plus beau, c'est qu'il faisait tout cela dans la seule vue de Dieu et de son devoir, et lui disait avec confiance (*II Esdr.* V, 19) : « Seigneur, souvenez-vous de moi, selon tout le bien que j'ai fait à ce peuple. »

Il ne faut pas s'étonner s'il employait son autorité à « faire observer exactement le sabbat, les ordonnances de la loi et tout le droit lévitique et sacerdotal. » (*II Esdr.* XIII.)

Venons aux vertus militaires, si nécessaires à ce grand emploi.

Pendant qu'on rebâtissait la ville avec diligence, pour la mettre hors de péril, « il fit partager les citoyens, dont la moitié bâtissait, pendant que l'autre gardait ceux qui travaillaient, et repoussait l'ennemi à main armée. » (*II Esdr.* IV, 16.) Mais, dans l'ouvrage même, les travailleurs étaient prêts à prendre les armes. Tout le monde était armé, et, comme s'exprime l'Ecriture (*Ibid.*, 17), « d'une main on tenait l'épée, et on travaillait de l'autre. » Et, comme ils étaient dispersés en divers endroits, l'ordre était si bon, qu'on savait où se rassembler au premier signal.

Comme on ne pouvait abattre Néhémias par les armes, on tâchait de l'engager dans des traités captieux avec l'ennemi. (*II Esdr.* VI, 1 seq.) Sanaballat et les autres chefs avaient gagné plusieurs magistrats et l'environnaient de leurs émissaires, qui les vantaient auprès de lui. On tâchait de l'épouvanter par des lettres qu'on faisait courir, et par de faux bruits. On lui faisait craindre de secrètes machinations contre sa vie, pour l'obliger à prendre la fuite, et on ne cessait de lui proposer des conseils timides, qui auraient mis la terreur parmi le peuple. « Renfermons-nous, disaient-ils (*Ibid.*, 10), et tenons des conseils secrets au dedans du temple, à huis clos. » Mais il répondait avec une fierté qui rassurait tout le monde (*Ibid.*, 11) : « Mes pareils ne craignent rien, et ne savent ni se cacher ni prendre la fuite. » Par tant de trames diverses, on ne tendait qu'à le ralentir ou à l'amuser, si on ne pouvait le vaincre ; mais il se trouva également au-dessus de la surprise et de la violence.

La source de tant de biens était une solide piété, un désintéressement parfait, une attention toujours vive à ses devoirs, et un courage intrépide.

IIIe Prop. *Le caractère de Joab, mêlé de grandes vertus et de grands vices, sous David.* — David trouva dans sa famille, et en la personne de Joab, fils de sa sœur Sarvia (*I Par.* II, 16), un appui de son trône.

Dès le commencement de son règne, il le jugea le plus digne de la charge de général des armées. Mais il voulait qu'il la méritât par quelque service signalé rendu à l'Etat ; car il était indigne d'un si grand roi, et peu glorieux à Joab, que David parût n'avoir eu égard qu'au sang et à l'intérêt particulier. Lorsque ce prince attaqua Jébus, qui fut depuis appelé Jérusalem, et que David

destinait à être le siége de la religion et de l'empire, il fit cette solennelle déclaration (*II Reg.* v, 7, 8; *I Par.* xi, 4-7) : « Celui qui aura le premier poussé le Jébuséen, et forcé la muraille, sera le chef de la milice. » Ce fut le prix qu'il proposa à la valeur. « Joab monta le premier, et il fut fait chef des armées. Ainsi fut prise la citadelle de Sion, qui fut appelée la cité de David, à cause qu'il y établit sa demeure. »

Après cette belle conquête, « David bâtit la ville aux environs, depuis le lieu appelé Mello; et Joab (qui avait eu tant de part à la victoire) acheva le reste. » (*Ibid.*, 8.) Ainsi il se signala dans la construction des ouvrages publics, comme dans les combats, et tint auprès de David la place que l'histoire donne auprès d'Auguste au grand Agrippa, son gendre.

Quand David, pour son malheur, eut entrepris dans Juda et dans Israël le dénombrement des hommes capables de porter les armes, qui lui attira le fléau de Dieu, Joab, à qui il en donna le commandement, fit en fidèle ministre ce qu'il put pour l'en détourner, en lui disant (*II Reg.* xxiv, 2, 3; *I Par.* xxi, 2, 3) : « Que le Seigneur augmente le peuple du roi, mon seigneur, jusqu'au centuple de ce qu'il est! mais que prétend le roi, mon seigneur, par un tel dénombrement? N'est-ce pas assez que vous sachiez qu'ils sont tous vos serviteurs. Que cherchez-vous davantage, et pourquoi faire une chose qui tournera en péché à Israël? » Dieu ne voulait pas qu'Israël, ni son roi, mît sa confiance dans la multitude de ses combattants, qu'il fallait laisser multiplier à celui « qui avait promis d'en égaler le nombre aux étoiles du ciel, et au sable de la mer. » (*II Par.* xxvii, 23.)

Le roi persista; et Joab obéit, quoique à regret. Ainsi, au bout de neuf mois, il porta au roi le dénombrement, qui, tout imparfait qu'il était, fit voir à David, à diverses reprises, qu'il avait quinze cent mille combattants sous sa puissance. (*I Par.* xxi, 4, 5, 6; *II Reg.* xxiv, 8, 9.)

« Le cœur de David fut frappé, quand il vit le dénombrement.» (*II Reg.* xxiv, 10.) Il sentit sa faute; et sa vanité ne fut pas plutôt satisfaite, qu'elle se tourna en remords et en componction : en sorte qu'il n'osa faire insérer le dénombrement dans les registres royaux. (*I Par.* xxvii, 24.)

Que lui servit d'avoir vu sur du papier tant de milliers de jeunesse prête à combattre, pendant que la peste que Dieu envoya ravageait le peuple, et en faisait des tas de morts? Joab avait prévu ce malheur; et on a pu remarquer dans son discours, avec toute la force que la chose méritait, tous les ménagements possibles et les plus douces insinuations.

Nous avons déjà vu, en un autre endroit, et lorsque David, après la mort d'Absalon, s'abandonna à la douleur, comme Joab lui fit connaître qu'il mettait au désespoir tous ses serviteurs; qu'ils voyaient tous que David les aurait sacrifiés volontiers pour Absalon; que l'armée était déjà découragée, et qu'il allait s'attirer des maux plus grands que tous ceux qu'il avait jamais éprouvés (86). C'était parler à son maître avec toute la liberté que l'importance de la chose, son zèle et ses services lui inspiraient. Il alla jusqu'à une espèce de dureté, sachant bien que la douleur poussée à l'extrémité veut être comme gourmandée et abattue par une espèce de violence, autrement elle trouve toujours de quoi s'entretenir elle-même, et consume l'esprit comme le corps par le plus mortel de tous les poisons.

Au reste, il aimait la gloire de son roi. Dans le siége important de la ville et des forteresses de Rabbath, il fit dire à David : « J'ai combattu heureusement, la ville est pressée; assemblez le reste des troupes et venez achever le siége, afin que la victoire ne soit point attribuée à mon nom. » (*II Reg.* xii, 27, 28.) Ce n'était pas un trait d'habile courtisan : David n'avait pas besoin d'honneurs mendiés, et Joab savait quand il fallait finir les conquêtes. Mais c'était ici une action d'éclat, où il s'agissait de venger sur les Ammonites un insigne outrage fait aux ambassadeurs de David; et la conjoncture des temps demandait qu'on en donnât la gloire au prince.

Quand il fallut lui parler pour le retour d'Absalon, et entrer dans les affaires de la famille royale, Joab, instruit qu'il y a des choses où il vaut mieux agir par d'autres que par soi-même, ménagea la délicatesse du roi, et il employa auprès de David cette femme sage de Thécué. Mais un prince si intelligent « reconnut bientôt la main de Joab, et lui dit (*II Reg.* xiv, 19, 21, 22) : J'ai accordé votre demande; faites revenir Absalon. Joab, prosterné à terre, répondit : Votre serviteur connaît aujourd'hui qu'il a trouvé grâce devant son seigneur, puisqu'il fait ce qu'il lui propose. » Il sentit la bonté du roi dans cette occasion, où il s'agissait de l'intérêt d'autrui, plus vivement que dans les grâces quoique infinies qu'il avait reçues en sa personne.

Je passe les autres traits qui feraient connaître l'habileté de Joab, et ses sages ménagements. Les vengeances particulières, et ses ambitieuses jalousies, lui firent perdre tant d'avantage, et au roi l'utilité de tant de services.

Nous avons raconté ailleurs le honteux assassinat d'Abner, que David ne put punir sur un homme aussi nécessaire à l'Etat qu'était Joab, et dont il fut contraint de se disculper en public (87).

Il se vit même forcé de destiner sa place à un autre, et il choisit Amasa (*II Reg.* xix, 13), qui en était digne. Mais Joab le tua en traître. « Et ses amis disaient : Voilà celui qui voulait avoir la charge de Joab.» (*II Reg.*

(86) *II Reg.* xix, 1 et seq., ci-dev., l. v, art. 2, 5e prop., et encore, l. ix, art. 3, 3e prop.

(87) *II Reg.* iii, 27, 28 seq., ci-dev., l. ix, art. 3, 4e prop.

xx, 9, 10, 11.) Il mettait sa gloire à se faire redouter, comme un homme que l'on n'attaquait pas impunément.

En un mot, il était de ceux qui veulent le bien; mais qui veulent le faire seuls sous le roi. Dangereux caractère, s'il en fut jamais; puisque la jalousie des ministres, toujours prêts à se traverser les uns les autres, et à tout immoler à leur ambition, est une source inépuisable de mauvais conseils, et n'est guère moins préjudiciable au service que la rébellion.

C'est le désir de se maintenir, qui le fit entrer dans les intérêts d'Adonias contre Salomon et contre David.

On sait les ordres secrets que ce roi mourant fut obligé de laisser à son successeur (*III Reg.* II, 5, 6), contre un ministre qui s'était rendu si nécessaire, que les conjonctures ne lui permettaient pas de le punir. Il fallut enfin verser son sang, comme il avait versé celui des autres. Trop complaisant pour David, il fut complice de la mort d'Urie, que ce prince rendit porteur des ordres donnés pour sa perte à Joab même. (*II Reg.* XI, 14, 15, 17.) Dieu le punit par David, dont il flatta la passion. C'est alors plus que jamais qu'il devait le contredire, et faire sentir aux rois que c'est les servir que d'empêcher qu'ils ne trouvent des exécuteurs de leurs sanguinaires desseins.

IVe PROP. *Holopherne, sous Nabuchodonosor, roi de Ninive et d'Assyrie.* — Judith lui parle en ces termes (*Judith* XI, 5, 6) : « Vive Nabubuchodonosor, roi de la terre! et vive sa puissance qu'il a mise en vous, pour la correction de toute âme errante! Non-seulement les hommes lui seront soumis par votre vertu, mais encore les bêtes lui obéiront; car le bruit de votre sagesse s'est répandu par toutes les nations de l'univers. On sait par toute la terre que vous êtes le seul bon et le seul puissant dans tout son royaume, et le bon ordre que vous y établissez se publie dans toutes les provinces. »

Il paraît, par ces paroles, qu'il n'était pas seulement chef des armes, mais encore qu'il avait la direction de toutes les affaires, et qu'il avait la réputation de faire régner la justice et de réprimer les injures et les violences.

Son zèle pour le roi son maître éclate dans ses premières paroles à Judith (*Judith* XI, 1) : « Soyez en repos et ne craignez rien : je n'ai jamais nui à ceux qui sont disposés à servir le roi Nabuchodonosor. »

Partout il parle avec raison, avec dignité. Les ordres qu'il donne dans la guerre seront approuvés par tous les gens du métier; et on ne trouve rien à désirer à ses précautions dans les marches, ni à sa prévoyance pour les recrues et la subsistance des troupes.

Il ne faut point attendre de religion des hommes ambitieux. « Si votre Dieu accomplit la promesse que vous me faites, de me livrer votre peuple, il sera mon Dieu comme le vôtre. » (*Ibid.*, 21.) Le Dieu des âmes superbes est toujours celui qui contente leur ambition.

« C'était un opprobre, parmi les Assyriens, si une femme se moquait d'un homme (*Judith* XII, 11), » en conservant sa pudeur. Les gens de guerre, par-dessus les autres, s'piquent de ces malheureuses victoires, et regardent un sexe infirme comme la proie assurée d'une profession si brillante.

Holopherne, possédé de cette passion insensée, parut hors de lui-même à la vue de l'étonnante beauté de Judith; et la grâce de ses discours acheva sa perte. La raillerie s'en mêla : « Quelle agréable conquête que celle d'un pays qui nourrit un si beau sang! et quel plus digne sujet de nos combats? » (*Judith* II, 18.) L'aveugle Assyrien se mit en joie; enivré d'amour plus que de vin, il ne songeait qu'à contenter ses désirs.

On croit ses passions, qui, dit-on, ne font tort à personne, innocentes ou indifférentes dans les hommes de commandement. C'est par là que périt Holopherne, un si habile homme d'ailleurs. C'est par là que se ruinèrent les affaires de l'Assyrie et d'un si grand roi. Chacun en sait l'événement, à la honte éternelle des grandes armées. Une femme les met en déroute par un seul coup de sa faible main, plus aisément que n'auraient fait cent mille combattants.

Si on voulait raconter tous les malheurs, tous les désordres, tous les contre-temps que les historiens rapportent à ces passions, qu'on ne juge pas indignes des héros, le récit en serait trop long; et il vaut mieux marquer ici d'autres caractères.

Ve PROP. *Aman, sous Assuérus, roi de Perse.* — L'aventure est si célèbre, et le caractère si connu, qu'il en faudra toucher les principaux traits.

« Le roi Assuérus éleva Aman au-dessus de tous les grands du royaume. Et tous les serviteurs du roi fléchissaient le genou, et adoraient le favori, comme le roi l'avait commandé, excepté le seul Mardochée. » (*Esther* III, 1, 2.) Il était Juif, et sa religion ne lui permettait pas une adoration qui tenait de l'honneur divin.

Aman, enflé de sa faveur, « appela sa femme et ses amis, et commença à leur vanter ses richesses, le grand nombre de ses enfants, et la gloire où le roi l'avait élevé. » (*Esther* V, 10, 11.) Tout concourait à sa grandeur, et la nature même semblait seconder les volontés du roi. Et il ajouta, comme le comble de sa faveur : « La reine même n'a invité que moi seul au festin qu'elle donne au roi, et demain j'aurai cet honneur. Mais quoique j'aie tous ces avantages, je crois n'avoir rien, quand je vois le Juif Mardochée, qui, à la porte du roi, ne branle pas de sa place à mon abord. » (*Ibid.*, 12, 13.)

Ce qui flatte les ambitieux, c'est une image de toute-puissance qui semble en faire des dieux sur la terre. On ne peut voir sans chagrin l'endroit par où elle manque, et tout paraît manquer par ce seul endroit : plus l'obstacle qu'on trouve à ses grandeurs paraît faible, plus l'ambition s'irrite de ne le pas vaincre, et tout le repos de la vie est troublé

Par malheur pour le favori, il avait une femme aussi hautaine et aussi ambitieuse que lui. « Faites élever, lui dit-elle (*Ibid.*, 14), une potence de cinquante coudées, et faites-y pendre Mardochée. Ainsi vous irez en joie au festin du roi. » Une vengeance éclatante et prompte est aux âmes ambitieuses le plus délicat de tous les mets. « Ce conseil plut au favori : il fit dresser le funèbre appareil. »

« Mais il jugea peu digne de lui de mettre les mains sur Mardochée seul ; il résolut de perdre à la fois toute la nation (*Esther* III, 6) : » soit qu'il voulût couvrir une vengeance particulière sous un ordre plus général ; soit qu'il s'en prît à la religion, qui inspirait ce refus à Mardochée ; soit qu'il se plût à donner à l'univers une marque plus éclatante de son pouvoir, et que le supplice d'un seul particulier fût une trop légère pâture à sa vanité.

Le prétexte ne pouvait pas être plus spécieux. « Il y a un peuple, » dit-il au roi (*Esther* III, 8), « dispersé par tout votre empire, qui trouble la paix publique par ses singularités. » Personne ne s'intéresse à la conservation d'une nation si étrange. Ils sont en divers endroits, remarque-t-il, sans pouvoir s'entre-secourir, et il est facile de les opprimer. C'est une race désobéissante à vos ordres, ajoute cet artificieux ministre, dont il faut réprimer l'insolence. On ne pouvait pas proposer à un roi une vue politique mieux colorée ; la nécessité et la facilité concouraient ensemble. Aman d'ailleurs, qui savait que souvent les plus grands rois, pour le malheur du genre humain, au milieu de leur abondance, ne sont pas insensibles à l'augmentation de leurs trésors, ajouta pour conclusion (*Ibid.*, 9) : « Ordonnez qu'ils périssent (et par la confiscation de leurs biens), je ferai entrer dix mille talents dans vos coffres. »

Le roi était au-dessus de la tentation d'avoir de l'argent ; mais non au-dessus de celle de le donner pour enrichir un ministre si agréable, et qui lui parut si affectionné aux intérêts de l'Etat et de sa personne. « L'argent est à vous, dit-il (*Ibid.*, 10, 11), faites ce que vous voudrez de ce peuple : et il lui donna son anneau pour sceller les ordres. »

Un favori heureux n'est plein que de lui-même. Aman n'imagine pas que le roi puisse compter d'autres services que les siens. Ainsi, consulté sur les honneurs que le roi avait destinés à Mardochée qui lui avait sauvé la vie, il procure les plus grands honneurs à son ennemi, et à lui-même la plus honteuse humiliation. Les rois se plaisent souvent à donner les plus grands dégoûts à leurs favoris, ravis de se montrer maîtres. Il fallut qu'Aman marchât à pied devant Mardochée, et qu'il fût le héraut de sa gloire dans toutes les places publiques. (*Esther* VI, 1.) On vit dès lors et on lui prédit l'ascendant que Mardochée allait prendre sur lui, et sa perte s'approchait.

Vint enfin le moment du festin fatal de la reine (*Esther* VII, 1, seq.) dont le favori s'était tant enorgueilli. Les hommes ne connaissent point leur destinée. Les ambitieux sont aisés à tromper, puisqu'ils aident eux-mêmes à la séduction, et qu'ils ne croient que trop aisément qu'on les favorise. Ce fut à ce festin, tant désiré par Aman, qu'il reçut le dernier coup, par la juste plainte de cette princesse. Le roi ouvrit les yeux sur le conseil sanguinaire que lui avait donné son ministre, et il en eut horreur. Pour comble de disgrâce, le roi, qui vit Aman aux pieds de la reine pour implorer sa clémence, s'alla encore mettre dans l'esprit qu'il entreprenait sur son honneur, chose qui n'avait pas la moindre apparence en l'état où était Aman. Mais la confiance une fois blessée se porte aux sentiments les plus extrêmes. Aman périt, et, déçu par sa propre gloire, il fut lui-même l'artisan de sa perte, jusqu'à avoir fabriqué la potence où il fut attaché, puisque ce fut celle qu'il avait préparée à son ennemi.

ARTICLE IV.

Pour aider le prince à bien connaître les hommes, on lui en montre en général quelques caractères, tracés par le Saint-Esprit dans les livres de la Sagesse.

Première Proposition. *Qui sont ceux qu'il faut éloigner des emplois publics, et des cours mêmes, s'il est possible.* — Nous avons remarqué ailleurs qu'une des plus nécessaires connaissances du prince était de connaître les hommes. Nous lui avons facilité cette connaissance, en réalisant dans plusieurs particuliers des caractères marqués en bien et en mal. Nous allons donc en tirer des livres de la Sagesse des caractères généraux qui feront connaître qui sont ceux qu'il faut éloigner des emplois publics, et des cours mêmes, s'il se peut.

Il y en a qui ne trouvent rien de bon que ce qu'ils pensent, rien de juste que ce qu'ils veulent ; ils croient avoir renfermé dans leur esprit tout ce qu'il y a d'utile et de bon sens, sans vouloir rien écouter. C'est ceux-là que Salomon dit (*Prov.* III, 7) : « Ne soyez point sages en vous-mêmes. » Et ailleurs (*Prov.* XVIII, 2) : « Le fou n'entend rien que ce qu'il a dans sa tête ; et les paroles prudentes n'y ont point d'entrée. » Et enfin (*Prov.* XII, 15) : « L'insensé croit toujours avoir raison ; le sage écoute conseil. »

Il y a aussi « l'innocent, qui croit à toute parole : mais le sage (tient le milieu), et considère ses pas. » (*Prov.* XIV, 15.) C'est le parti que le prince prudent doit toujours suivre.

« Le brouillon cause des procès, et le discoureur sépare les princes (*Prov.* XVI, 28), » en disant indiscrètement ce qui nuit comme ce qui sert.

« L'homme a deux langues (a deux paroles) : le menteur et le brouillon affectent un langage simple ; mais il pénètre dans le sein. » (*Prov.* XVIII, 8 ; XXVI, 22.) Il y laisse des impressions, et fait des blessures profondes, par des rapports déguisés

« Chassez le railleur et le moqueur, et la contention s'en ira avec lui ; les disputes et les injures cesseront. » (*Prov.* XXII, 10.)

Surtout craignez le flatteur, qui est le vice des cours, et la peste de la vie humaine. « Les morsures de l'ami (qui ne nous offense qu'en disant la vérité) valent mieux que les baisers trompeurs d'un ennemi (*Prov.* XXVII, 6), » qui se cache sous une belle apparence.

Le fanfaron, « celui qui se vante et s'exalte, fait des querelles. » (*Prov.* XXVIII, 25.) A chaque mot, on se sent poussé à le contredire.

« L'homme qui se hâte de s'enrichir ne sera point innocent. » (*Prov.* XXVIII, 20.) Et ailleurs : « La pauvreté pousse au crime, et le désir des richesses aveugle. » (*Eccli.* XXVII, 1.) Les fortunes précipitées sont suspectes. Le bien médiocre qu'on a de ses pères fait présumer une bonne éducation.

« L'impatient ne se sauvera pas de la perte. » (*Prov.* XIX, 19.) Les affaires se gâtent entre ses mains, par la précipitation et les contre-temps.

Au contraire, « l'esprit paresseux et irrésolu veut et ne veut pas. (*Prov.* XIII, 4.) » Il ne sait jamais se déterminer : tout lui échappe des mains, parce que, ou il ne donne point aux affaires le temps de mûrir, ou qu'il ne connaît point les moments. Et parce qu'il a ouï dire qu'il ne faut rien précipiter, et que « celui dont le pied va vite tombera (*Prov.* XIX, 2), il se croit plus sage, dans sa lenteur, que sept sages qui prononcent des sentences (*Prov.* XXVI, 16); dont les paroles sont autant d'oracles. »

Pour éviter ces inconvénients, la décision du Sage est que « toute affaire a son moment et son occasion. » (*Eccle.* VIII, 6.) Il ne faut ni la laisser échapper, ni trop aller au-devant ; mais l'attendre et veiller toujours.

Vous êtes toujours en joie, toujours content de vous-même ? Vous ne voyez rien : les choses humaines ne portent pas ce perpétuel transport. C'est ce qui fait dire à l'Ecclésiaste (*Eccle.* VII, 5) : « Le cœur du sage est celui où il y a de la tristesse ; et le cœur de l'insensé est celui qui est toujours dans la joie. »

« Ne soyez point trop juste, ni plus sage qu'il ne faut, de peur que vous ne deveniez comme un stupide (*Ibid.*, 17), » sans vie et sans mouvement. Etre trop scrupuleux, c'est une faiblesse. Vouloir assurer les choses humaines, plus que leur nature ne le permet, c'en est une autre, qui fait tomber non-seulement dans la léthargie et dans l'engourdissement, mais encore dans le désespoir.

Il y a un vice contraire, de tout oser sans mesure, de ne faire scrupule de rien. Et le Sage le reprend aussitôt après : « N'agissez pas comme un impie. » (*Eccle.* VII, 18.) Ne vous affermissez pas dans le crime, comme s'il n'y avait point de loi ni de religion pour vous.

Ceux qui songent à contenter tout le monde, et nagent comme incertains entre deux partis, ou qui se tournent tantôt vers l'un ou tantôt vers l'autre, sont ceux dont il est écrit (*Eccli.* III, 28.) : « Le cœur qui entre en deux voies (et qui veut tromper tout le monde) aura un mauvais succès. » Il n'aura ni ami fidèle, ni alliance assurée, et il mettra à la fin tout le monde contre lui.

C'est à de tels esprits que le Sage dit (*Eccli.* V, 11) : « Ne tournez point à tout vent ; n'entrez point en toute voie, et n'ayez point une langue double. » Que vos démarches soient fermes ; que votre conduite soit régulière, et que la sûreté soit dans vos paroles.

« N'ayez point la réputation d'un brouillon, et qu'on ne vous confonde point par vos paroles. » (*Ibid.*, 16.) Tels sont ceux à qui on ne cesse de reprocher la légèreté de leurs paroles, qui se détruisent les unes les autres.

Ceux qui s'ingèrent auprès des rois, qui se veulent rendre nécessaires dans les cours, sont notés par cette sentence (*Eccli.* VII, 5) : « Ne vous empressez pas à paraître sage auprès des rois. » La sagesse ne se déclare qu'à propos. Ces gens, qui veulent toujours donner tous les bons conseils sont ceux dont il est écrit (*Eccli.* XXXVII, 8) : « Tout conseiller vante son conseil, » et par là le rend inutile et méprisable.

L'homme avare doit être en exécration. « Celui qui est mauvais à lui-même, et qui se plaint tout ce qu'il goûte de ses biens, à qui sera-t-il bon ? Il n'y a rien de plus mauvais que celui qui s'envie à lui-même son soulagement ; et c'est la juste punition de sa malice. » (*Eccli.* XVI, 5, 6.)

Enfin les caractères les plus odieux sont réunis et marqués dans ces paroles : « Il y a six choses que le Seigneur hait, dit le Sage (*Prov.* VI, 16, 19) ; et son âme déteste la septième : les yeux altiers, la langue amie du mensonge, les mains qui répandent le sang innocent, le cœur qui forme de noirs desseins, les pieds légers pour courir au mal, le faux témoin ; enfin celui qui sème la discorde parmi ses frères. »

IIe PROP. *On propose trois conseils du Sage contre trois mauvais caractères.* — « Ne vous opposez point à la vérité ; et si vous vous êtes trompé, humiliez-vous. » (*Eccli.* IV, 30.) Qui est le mortel qui ne se trompe jamais ? Faites un bon usage de vos fautes, et qu'elles vous éclairent pour une autre occasion.

« Ne rougissez pas d'avouer vos fautes ; mais ne vous laissez pas redresser par tout le monde (*Ibid.*, 31) : » comme sont les hommes faibles, qui se désespèrent et perdent courage.

« Ne résistez pas à celui dont la puissance est supérieure, et n'allez pas contre le torrent, ou contre le courant du fleuve, qui entraîne tout. » (*Ibid.*, 32.) Le téméraire croit tout possible, et rien ne l'arrête.

Voici encore trois caractères maudits par le Sage.

« Malheur au cœur double, qui marche en deux voies (*Eccli.* II, 14) ; » et fait son fort du déguisement et de l'inconstance.

« Malheur au cœur lâche (qui se laisse abattre au premier coup), faute de mettre sa confiance en Dieu. » (*Ibid.*, 15.)

« Malheur à celui qui perd la patience (*Ibid.*, 16), » qui se lasse de poursuivre un bon dessein.

IIIe Prop. *Le caractère de faux ami.* — C'est celui qu'il faut le plus observer. Nous l'avons déjà marqué ; mais on ne peut trop le faire observer au prince, pour l'en éloigner : puisque c'est la marque la plus assurée d'une âme mal élevée, et d'un cœur corrompu.

« Tout ami dit : J'ai fait un ami (*Eccli.* XXXVII, 1), » et ce lui est une grande joie. « Mais il y a un ami, qui n'est ami que de nom : n'est-ce pas de quoi s'affliger jusqu'à la mort, » quand on voit l'abus d'un nom si saint?

Cet ami de nom seulement, « est l'ami selon le temps, et qui vous abandonne dans l'affliction (*Eccli.* VI, 8), » lorsque vous avez le plus besoin d'un tel secours.

« Il y a l'ami compagnon de table. » (*Ibid.*, 10.) Il ne cherche que son plaisir, et vous quitte dans l'adversité.

« L'ami qui trahit le secret de son ami, est le désespoir d'une âme malheureuse (*Eccli.* XXVII, 24), » qui ne sait plus à qui se fier, et ne voit nulle ressource à son malheur.

« Mais il y a encore un ami plus pernicieux : c'est celui qui va découvrir les haines cachées, et ce qu'on a dit dans la colère et dans la dispute. » (*Eccli.* VI, 9.) Il y a l'ami léger et volage, « qui ne cherche qu'une occasion, un prétexte, pour rompre avec son ami : c'est un homme digne d'un éternel opprobre. » (*Prov.* XVIII, 1.) Un homme qui fait paraître une fois en sa vie un tel défaut est caractérisé à jamais, et fait l'horreur éternelle de la société humaine.

IVe Prop. *Le vrai usage des amis et des conseils.* — « Le fer s'aiguise par le fer, et l'ami aiguise les vues de son ami. » (*Prov.* XXVII, 17.)

Le bon conseil ne donne pas de l'esprit à qui n'en a pas : mais il excite, il éveille celui qui en a : « Il faut avoir un conseil en soi-même (*Eccli.* XXXVII, 8), » si l'on veut que le conseil serve. Il y a même des cas où il se faut conseiller soi-même. Il faut se sentir, et prendre sur soi certaines choses décisives, où l'on ne peut vous conseiller que faiblement.

La règle que le Sage donne pour les amitiés est admirable. « Séparez-vous de votre ennemi ; » ne lui donnez point votre confiance : « mais prenez garde à l'ami (*Eccli.* VI, 13) ; » n'en épousez point les passions.

Ve Prop. *L'amitié doit supposer la crainte de Dieu.* — « Un bon ami est un remède d'immortalité et de vie ; celui qui craint Dieu le trouvera. » (*Ibid.*, 16.) La crainte de Dieu donne des principes, et la bonne foi se maintient sous ses yeux qui percent tout.

VIe Prop. *Le caractère d'un homme d'Etat.* — « Le conseil est dans le cœur de l'homme comme une eau profonde : l'homme sage l'épuisera. » (*Prov.* XX, 5.) On ne le découvre point, tant ses conduites sont profondes, mais il sonde le cœur des autres, et on dirait qu'il devine, tant ses conjectures sont sûres.

Il ne parle qu'à propos ; car « il sait le temps et la réponse. » (*Eccli.* VIII, 5.) Isaïe l'appelle architecte. (*Isa.* III, 3.) Il fait des plans pour longtemps ; il les suit : il ne bâtit pas au hasard.

L'égalité de sa conduite est une marque de sa sagesse, et le fait regarder comme un homme assuré dans toutes ses démarches. « L'homme de bien dans sa sagesse demeure comme le soleil ; le fou change comme la lune. » (*Eccli.* XXVII, 12.) Le vrai sage ne change point ; on ne le trouve jamais en défaut. Ni humeur ni prévention ne l'altère.

VIIe Prop. *La piété donne quelquefois du crédit, même auprès des méchants rois.* — Elisée disait à la Sunamite (*IV Reg.* IV, 13) : « Avez-vous quelque affaire ? et voulez-vous que je parle au roi, ou au chef de la justice ? » L'impie Achab même, qui était ce roi, l'appelait, mon père. (*Ibid.*, 21.)

« Hérode craignait saint Jean-Baptiste, sachant que c'était un homme saint et juste ; et quoiqu'il le tînt en prison, il l'écoutait volontiers, et faisait beaucoup de choses à sa considération. » (*Marc.* VI, 20.) A la fin pourtant on sait le traitement qu'il lui fit. Et Achab en préparait un semblable à Elisée : « Que je sois maudit de Dieu, dit ce prince (*IV Reg.* VI, 31), si aujourd'hui la tête d'Elisée est sur ses épaules. »

La religion se fait craindre à ceux-là mêmes qui ne la suivent pas : mais la terreur superstitieuse qui est sans amour, rend l'homme faible, timide, défiant, cruel, sanguinaire, et tout ce que veut la passion.

VIIIe Prop. *La faveur ne voit guère deux générations.* — Quels plus grands services que ceux de Joseph ? Il avait gouverné l'Egypte quatre-vingt ans avec une puissance absolue, et avait eu le temps de s'affermir lui et les siens. « Cependant il vint un nouveau roi qui ne connaissait pas Joseph. » (*Exod.* I, 8, 9, 10.) Le prince oublia que l'Etat lui devait non-seulement sa grandeur, mais encore son salut, et il ne songea plus qu'à perdre ceux que son prédécesseur avait favorisés.

IXe Prop. *On voit auprès des anciens rois un conseil de religion.* — S'il fallait parler ici du ministère prophétique, nous avons vu Samuel auprès de Saül, l'interprète des volontés de Dieu. (*I Reg.* X, XI, XII, XIII, XV, XVI.) Nathan, qui reprit David de son péché, entrait dans les plus grandes affaires de l'Etat. (*III Reg.* I, 10, 12, 23, 24.)

Mais, outre cela, nous connaissons un ministère plus ordinaire, puisque Ira est nommé « le prêtre de David. » (*II Reg.* XX, 26.) Zabud était celui de Salomon, et il est appelé : « l'ami du roi (*III Reg.* IV, 5) : » marque certaine que le prince l'appelait à son conseil le

plus intime, et sans doute principalement en ce qui regardait la religion et la conscience.

On peut rapporter en cet endroit le conseil du Sage (*Eccli.* XXXVII, 15, 16) : « Ayez toujours avec vous un homme saint, dont l'âme revienne à la vôtre, et qui, voyant vos chutes (secrètes) dans les ténèbres, les pleure avec vous, » et vous aide à vous redresser.

ARTICLE V.

De la conduite du prince dans sa famille; et du soin qu'il doit avoir de sa santé.

PREMIÈRE PROPOSITION. — *La sagesse du prince paraît à gouverner sa famille, et à la tenir unie pour le bien de l'Etat.* — Nous avons déjà remarqué que « les fils de David étaient les premiers sous la main du roi (*I Par.* XVIII, 17), » pour exécuter ses ordres. Ils sont nommés dans les Septante, aularques, c'est-à-dire princes de la cour, pour la tenir toute unie aux intérêts de la royauté.

Pour mettre la paix dans sa famille, il régla la succession en faveur de Salomon, ainsi que Dieu l'avait ordonné par la bouche du prophète Nathan. (*II Reg.* VII, 12 seq.) La règle était de la donner à l'aîné (*III Reg.* I, 5, 6; et II, 15, 22), si le roi n'en ordonnait autrement. Et c'est encore la coutume des rois d'Orient.

L'indulgence de David, « qui ne voulut point contrister Amnon, son fils aîné (*II Reg.* XIII, 21), » celui qui viola Thamar, sa sœur, est reprise dans l'Ecriture. Il souffrit aussi trop tranquillement les entreprises d'Absalon, qui était devenu l'aîné, et qui voulut envahir le trône. Mais Dieu le voulait punir; et sa facilité, suivie d'une rébellion si affreuse, laissa un terrible exemple à lui et à tous les rois qui ne savent pas se rendre les maîtres de leur famille.

Ainsi quoiqu'il eût encore une excessive indulgence pour Adonias, qui était l'aîné après Absalon, dès qu'il sut qu'il en abusait jusqu'à prétendre au royaume, contre sa disposition expresse et déclarée, et qu'il avait dans ses intérêts contre Salomon les princes ses frères, avec la plupart des grands du royaume, il détruisit la cabale dans sa naissance, en faisant au lit de la mort sacrer son fils Salomon, et donna la paix à l'Etat. (*III Reg.* I, 6, 9 seq.)

On sait les derniers ordres qu'il laissa au roi son fils, pour le bien de la religion et des peuples. A ce moment, Dieu lui inspira ce divin psaume, dont le titre est : *Pour Salomon*, qui commence par ces beaux mots (*Psal.* LXXI seq.) : « O Dieu ! donnez votre jugement au roi et votre justice au fils du roi. » Tout n'y respire que paix, abondance, bonheur des pauvres soulagés sous la protection et la justice du nouveau roi, qui en devait abattre les oppresseurs. C'est l'héritage qu'il laisse à son fils, et à tout son peuple, en leur promettant un règne heureux.

Il y avait déjà longtemps qu'on lui avait dédié le psaume intitulé : « Pour le bien-aimé (*Psal.* XLIV), » où les enfants de Coré virent en esprit le règne de Salomon, où florirait la paix. Salomon y est « exhorté à la vérité, à la douceur et à la justice. » (*Ibid.*, 5.) C'étaient les souhaits de David; et c'est par là que son règne devait figurer celui du Messie, qui était le vrai fils de David.

Pour ne rien omettre, la reine, fille du roi Pharaon, destinée à Salomon pour épouse, y est marquée; et, sous le nom de David, on lui adressait ces paroles (*Psal.* XLIV, 11) : « Ecoutez, ma fille, et voyez; et oubliez votre peuple, et la maison de votre père, » toute royale et toute éclatante qu'elle est, et épousez les intérêts de la famille où vous entrez. Vous en serez récompensée « par l'amour du roi, qui sera épris de vos beautés (*Ibid.*, 12), » et vous trouvera encore plus belle et plus ornée au dedans qu'au dehors. C'est ainsi qu'Israël instruisait ses reines, comme ses rois, par la bouche de David.

C'est cette reine, si parfaite et si aimable, sous la figure de qui Salomon a chanté l'époux et l'épouse, et les délices de l'amour divin. Ce roi magnifique la traita selon son mérite, et selon sa naissance. Il lui bâtit un palais superbe. Quoiqu'elle sût que selon la coutume de ces temps, il y eût, pour la magnificence de la cour, « soixante reines, et un nombre infini de femmes et de jeunes filles (*Cant.* VI, 7); » elle sentit que seule elle avait le cœur. Elle était la Sulamite, « l'unique parfaite, que les reines et toutes les autres louaient. » (*Ibid.*, 8.) Cette reine, sans s'enorgueillir de ces avantages, se laissait conduire au sage roi son époux, et entrait en son esprit en lui disant : « Je vous mènerai dans le cabinet de ma mère; là, vous m'enseignerez (*Cant.* VIII, 2), » par de douces insinuations. Et encore : « Ceux qui sont droits vous aiment. » (*Cant.* I, 2.) On n'est digne de vous aimer que lorsqu'on a le cœur droit, et vous aimer, c'est la droiture.

De semblables instructions avaient fait imiter à Bethsabée, mère de Salomon, la pénitence de David. Et c'est dans cet esprit qu'elle parla t en ces termes à son fils : (*Prov.* XXXI, 2, 3, 4, 5.) : « Que vous dirai-je, mon bien-aimé de mes entrailles, et le cher objet de mes vœux? O mon fils! ne donnez point aux femmes vos richesses; les rois se perdent eux-mêmes en les voulant enrichir. Ne donnez point, ô Lamuel (c'est ainsi qu'elle appelle Salomon), ne donnez point de vin aux rois, parce qu'il n'y a point de secret où règne l'ivresse; de peur qu'ils n'oublient les jugements droits, et ne changent la cause du pauvre. » C'est après ces belles paroles qu'elle fait l'image immortelle « de la femme forte, digne épouse des sénateurs de la terre. » (*Prov.* X, 23.)

Salomon lui-même a rapporté ces paroles de sa mère, et les a voulu consacrer dans un livre inspiré de Dieu, avec ce titre à la tête : « Paroles du roi Lamuel. C'est la vision dont sa mère l'instruit. » (*Prov.* XXX, 1.) Il ne faut donc pas s'étonner s'il a si souvent répété dans tout ce livre (*Prov.* I, 8) : « Ecoutez les enseignements de votre père. » Et ailleurs (*Prov.* IV, 3, 4) : « J'ai été son fils

tendre et bien-aimé, et l'unique de ma mère. Elle m'enseignait, et me disait : Mon fils, aimez la sagesse. » Et ailleurs (*Prov.* VI, 20) : « Conservez, mon fils, les préceptes de votre père; et n'abandonnez pas les conseils de votre mère. » Pour inspirer l'amour de la sagesse, Salomon faisait concourir dans ce divin livre les préceptes de son père et de sa mère; les uns plus forts, les autres plus affectueux et plus tendres; et tous les deux faisant dans le cœur des impressions profondes.

S'il faut remonter plus haut, Job, qui était prince en son pays, tenait sa famille unie. « Il avait sept fils et trois filles. Chacun de ses fils avait son jour pour traiter toute la famille dans sa maison. Les frères y conviaient leurs sœurs. » Le soin de Job « était de les bénir tous quand le tour était passé, et d'offrir des holocaustes pour chacun d'eux : de peur, disait-il, que mes enfants (dans leur joie) n'aient peut-être offensé le Seigneur. Ainsi faisait Job tous les jours de sa vie. » (*Job* I, 2, 4, 5.)

Les princes, comme les autres, tenaient leurs enfants, et jusqu'à leurs filles, toujours prêts à immoler leur vie pour le salut du pays.

La fille unique de Jephté, juge souverain d'Israël, voyant arriver son père « qui déchirait ses habits à sa vue, lui parla en cette sorte (*Jud.* XI, 35 36, seq.) : Mon père, si vous avez ouvert votre bouche au Seigneur (par quelque vœu qui me soit fatal), faites de moi tout ce que vous avez promis. C'est assez pour nous que vous ayez remporté la victoire sur vos ennemis. » Elle se trouva si bien préparée, qu'elle perdit la vie sans qu'il lui en coûtât un soupir et laissa un deuil immortel à toutes les filles d'Israël.

Jonathas eût éprouvé le même sort. Et encore qu'il eût regret à la vie, il allait être sacrifié, si le peuple ne l'eût arraché des mains de son père Saül. (*I Reg.* XIV, 43, 44, 45.)

IIe Prop. *Quel soin le prince doit avoir de sa santé.* — « Aza fut malade, à la trente-neuvième année de son règne, d'une violente douleur des pieds, et, dans son infirmité, il ne mit pas tant sa confiance au Seigneur son Dieu que dans l'art des médecins; et il mourut deux ans après à la quarante et unième année de son règne. » (*II Par.* XVI, 12, 13.)

Dieu n'a pas condamné la médecine, dont il est l'auteur. « Honorez, » dit-il (*Eccli.* XXXVIII, 1, 2 seq.), « le médecin, à cause de la nécessité; car c'est le Très-Haut qui l'a créé. La médecine vient de Dieu, et elle aura les présents des rois. La science du médecin se relèvera, et les grands la loueront à l'envi. Le Seigneur a créé les médicaments, et l'homme sage ne s'en éloignera pas. Dieu les a faits pour être connus; et le Très-Haut en a donné la connaissance aux hommes pour découvrir ses merveilles. » Si vous trouvez que ces connaissances vont lentement, et qu'on n'invente pas assez de remèdes pour vaincre tous les maux, il s'en faut prendre au fonds inépuisable d'infirmité qui est en nous. Cependant le peu qu'on découvre doit aiguiser l'industrie.

Dieu veut donc que l'on se serve de la médecine, « et de l'étude des plantes, qui adoucissent les maux par des onctions salutaires; et ces heureuses inventions croissent tous les jours (*Eccle.* XXXVIII, 7), » par les nouvelles découvertes que l'expérience nous fait faire.

Ce que le Seigneur défend, c'est d'y mettre sa confiance, et non pas en Dieu, qui seul bénit les remèdes, comme il les a faits, et en dirige l'usage. « Mon fils, ne négligez pas votre santé, et ne vous méprisez pas vous-même. Priez le Seigneur, qui vous guérira. Eloignez-vous du péché (dont votre mal est le vengeur). Multipliez vos offrandes, et donnez lieu au médecin; car c'est le Seigneur qui l'a créé (et qui vous le donne) : Qu'il ne vous quitte pas, parce que son secours vous est nécessaire. » (*Ibid.*, 9, 10, 11, 12.)

Gardez-vous bien de le mépriser, à la manière de ceux qui, parce qu'il n'est pas un Dieu, qui ait la vie et la santé dans la main, en dédaignent le travail. « Le temps viendra que vous aurez besoin de son secours (*Ibid.*, 13); » et vous serez étonné de l'effet d'une main hardie et industrieuse.

ARTICLE VI

Les inconvénients et tentations qui accompagnent la royauté; et les remèdes qu'on y doit apporter.

Première Proposition. *On découvre les inconvénients de la puissance souveraine, et la cause des tentations attachées aux grandes fortunes.* — Il n'y a point de vérité que le Saint-Esprit ait plus inculquée, dans l'histoire du peuple de Dieu, que celle des tentations attachées aux prospérités et à la puissance.

Il est écrit du saint roi Josaphat, que « son royaume s'étant affermi en Juda, et sa gloire et ses richesses étant au comble, son cœur prit une noble audace dans les voies du Seigneur, et il entreprit de détruire les hauts lieux et les bois sacrés (*II Par.* XVII, 5, 6), » où le peuple sacrifiait : ce qui avait été vainement tenté par les pieux rois qui l'avaient précédé.

C'est là en effet le sentiment véritable que la puissance devrait inspirer. Mais tous les rois ne ressemblent pas à Josaphat.

« Le royaume de Roboam, fils de Salomon, s'étant affermi (par le retour de plusieurs des dix tribus séparées, et par d'autres heureux succès), il abandonna la loi du Seigneur, et tout Israël avec lui. » (*II Par.* XI, 17; XII, 1.)

Amasias, victorieux d'Idumée, en adora les dieux (*II Par.* XXV, 14) : tant les grands succès qui augmentent la puissance, déréglent le cœur.

Ozias, un si grand roi, et si religieux, enflé, pour sa perte (par ses grands succès, et par sa puissance), négligea son Dieu, et voulut offrir l'encens, menaçant les prêtres

(*II Par.* xxvi, 1, 16 seq.), » dont il usurpait l'honneur.

Le saint roi Ezéchias se défendit-il du plaisir d'étaler sa gloire et ses richesses aux ambassadeurs de Babylone avec une ostentation que Dieu condamna par ces dures paroles d'Isaïe (*IV Reg.* xx, 16, 17) : « Le jour viendra que tous ces trésors seront transportés à Babylone (à qui tu les as montrés avec tant de complaisance), sans qu'il en demeure ici la moindre parcelle? » Tout allait bien pour ce prince « à la réserve de la tentation arrivée à l'occasion de cette ambassade : et Dieu le permit pour découvrir tous les sentiments de son cœur, et l'orgueil qui s'y tenait caché. » (*II Par.* xxxii, 31.)

Cette sentence fait trembler; Dieu ordonne la magnificence dans les cours, comme nous l'avons démontré : Dieu a horreur de l'ostentation et la foudroie, sans la pardonner à ses serviteurs. Quelle attention ne doit pas avoir un roi pieux; quelle réflexion profonde ne doit-il pas faire sur la périlleuse délicatesse des tentations dont nous parlons?

Saint Augustin se fondait sur ces exemples, lorsqu'il a dit qu'il n'y a point de plus grande tentation, même pour les bons rois, que celle de la puissance : *Quanto altior, tanto periculosior* (88).

Saül fut choisi de Dieu pour être roi, sans qu'il y pensât; et nous avons vu ailleurs, dans le temps qu'on l'élisait, qu'il se tenait caché dans sa maison. (*I Reg.* x, 2, 3, 9, 22, 23.) Et néanmoins il succomba à la tentation de la puissance, en désobéissant aux ordres de Dieu, et épargnant Amalec; en offrant le sacrifice sans attendre Samuel : peut-être dans la jalousie de régner en maître absolu, pour secouer un joug importun; et enfin en persécutant à toute outrance, dans tous les confins du royaume, David, le plus fidèle de ses serviteurs. (*I Reg.* xv, 8, 9, 13, 14; xiii, 8, 9; xviii, xix, xx seq.)

Qu'arriva-t-il à David lui-même, et jusqu'à quel excès succomba-t-il à la tentation de la puissance? Encore fit-il pénitence, et couvrit-il son ignominie par ce bon exemple. Mais Dieu n'a pas voulu que nous eussions une connaissance certaine d'une conversion semblable dans Salomon, son fils, qui a été premièrement le plus sage de tous les rois; et ensuite, dans sa mollesse, le plus corrompu et le plus aveugle. La tentation de la puissance le plongea dans ces faiblesses. Il adora jusqu'aux dieux des femmes qui lui avaient dépravé le cœur, et les énormes dépenses qu'il lui fallut faire en contentant leur ambition, et en leur érigeant tant de temples, jetèrent un si bon roi dans les oppressions qui donnèrent lieu, sous son fils, à la division de la moitié du royaume.

Aveuglé par la tentation de la puissance, Nabuchodonosor se fit dieu, et ne prépara que des fournaises ardentes à ceux qui refusaient leurs adorations à sa statue. (*Dan.* iii.) C'est lui qui, séduit par sa propre grandeur, n'adora plus que lui-même « N'est-ce pas là, » disait-il (*Dan.* iv, 2, 26, 27), « cette grande Babylone que j'ai faite par ma puissance, et pour la manifestation de ma gloire? » Babylone, qui voyait le monde entier sous sa puissance, disait dans l'égarement de son orgueil : « Je suis, et il n'y a que moi sur la terre. » Et encore : « Je suis reine, la maîtresse éternelle de l'univers; je ne serai jamais veuve ni seule, mon empire ne périra jamais. » (*Isa.* xlvii, 7, 9.)

Un autre roi disait en lui-même, plutôt par ses sentiments et par ses œuvres que par ses paroles (*Ezech.* xxix, 3, 9) : « Le fleuve est à moi, et je me suis fait moi-même; j'ai fait ce grand fleuve, qui m'apporte tant de richesses. » C'est ce que disent les rois superbes, lorsqu'à l'exemple d'un Pharaon, roi d'Égypte, ils se croient arbitres de leur sort, et agissent comme indépendants des ordres du ciel, qu'ils ont oubliés.

Un Antiochus, ébloui de sa puissance qu'il croyait sans bornes, « éleva sa bouche contre le ciel; et attaquant le Très-Haut par ses blasphèmes, il en voulut écraser les saints et éteindre le sacrifice. » (*Dan.* vii, 25; viii, 11, 12.) On le voit paraître en son temps comme un homme qui ne croit rien impossible à sa puissance; car « il croyait pouvoir voguer sur la terre, et marcher sur les flots de la mer. » (*II Mach.* v, 21.) Ainsi son audace entreprenait tout, et il voulait que le monde n'eût point d'autre loi que ses ordres. Cependant il était l'esclave d'une femme, qu'il appela Antiochide, de son nom, et vit des peuples entiers se révolter contre lui, parce qu'ils étaient la proie d'une impudique, à qui le roi donnait ses provinces. (*II Mach.* iv, 30.)

Hérode, sur un trône auguste, et revêtu des habits royaux, pendant qu'il parlait, se laissa flatter des « acclamations du peuple qui lui criait : Ce sont les paroles d'un dieu et non pas d'un homme; » et mérita d'être « frappé en ce moment par un ange, en sorte qu'il mourut mangé des vers. » (*Act.* xii, 22, 23.) Comme si Dieu, qu'il oubliait, lui eût voulu dire, ainsi qu'à cet autre roi (*Ezech.* xxviii, 9, 23) : « Diras-tu encore : Je suis un dieu; toi qui es un homme, et non pas un dieu, sous la main qui te donne la mort, » en t'envoyant une si étrange maladie?

Voilà les effets funestes de la tentation de la puissance : l'oubli de Dieu, l'aveuglement du cœur, et l'attachement à sa volonté; d'où suivent des raffinements d'orgueil et de jalousie, et un empire des plaisirs qui n'a point de bornes.

Cela fut ainsi dès l'origine. Et aussitôt qu'il y eut des puissances absolues, on craignit tout de leurs passions : « Abraham dit à Sara, sa femme (*Gen.* xii, 11, 12 seq.) : Vous êtes belle; quand les Egyptiens vous verront, ils diront : C'est sa femme; et ils me tueront pour vous avoir. Dites que vous êtes ma sœur (comme elle l'était aussi en un certain sens). Pharaon fut bientôt instruit

(88) Aug., *Enar. in psal.* cxxxvii, n. 9, t. IV.

de la beauté de Sara, et Abraham reçut un bon traitement pour l'amour d'elle; et on lui donna des troupeaux et des esclaves en abondance; et on enleva sa femme dans la maison de Pharaon. » Il en arriva autant à Abraham chez un autre roi, c'est-à-dire chez Abimélech, roi de Gérare dans la Palestine. (*Genes.* xx, 11, 12.) Et on voit que depuis l'établissement de la puissance absolue il n'y a plus de barrière contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes.

Avouons donc de bonne foi qu'il n'y a point de tentation égale à celle de la puissance, ni rien de plus difficile que de se refuser quelque chose quand les hommes vous accordent tout, et qu'ils ne songent qu'à prévenir ou même à exciter vos désirs.

IIe Prop. *Quels remèdes on peut apporter aux inconvénients proposés.* — Il y en a qui, touchés de ces inconvénients, cherchent des barrières à la puissance royale. Ce qu'ils proposent comme utile, non-seulement au peuple, mais encore aux rois, dont l'empire est plus durable quand il est réglé.

Je ne dois point entrer ici ni dans ces restrictions, ni dans les diverses constitutions des empires et des monarchies. Ce serait m'éloigner de mon dessein. Je remarquerai seulement ici, premièrement que Dieu, qui savait ces abus de la souveraine puissance, n'a pas laissé de l'établir en la personne de Saül, quoiqu'il sût qu'il devait en abuser autant qu'aucun roi; secondement, que si ces inconvénients devaient contraindre le gouvernement jusqu'au point que l'on veut imaginer, il faudrait ôter jusqu'aux juges choisis tous les ans par le peuple, puisque la seule histoire de Suzanne suffit pour montrer l'abus qu'ils ont fait de leur autorité.

Sans donc se donner un vain tourment à chercher dans la vie humaine des secours qui n'aient pas d'inconvénient, et sans examiner ceux que les hommes ont inventés dans les établissements des gouvernements divers; il faut aller à des remèdes plus généraux, et à ceux que Dieu lui-même a ordonnés aux rois contre la tentation de la puissance, dont la source est dans ce principe.

IIIe Prop. *Tout empire doit être regardé sous un autre empire supérieur et inévitable, qui est l'empire de Dieu.* — « Ecoutez-moi, rois, et entendez: juges de la terre, apprenez votre devoir; prêtez l'oreille, vous qui contenez la multitude et qui vous plaisez à vous voir environnés des troupes des peuples. C'est le Seigneur qui vous a donné la puissance, et toute votre force vient du Très-Haut, qui examinera vos œuvres, et sondera vos pensées; parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas jugé droitement, et vous n'avez pas gardé la loi de la justice, et vous n'avez pas marché selon la volonté de Dieu, il vous apparaîtra tout d'un coup, d'une manière terrible; et ceux qui commandent seront jugés par un jugement très rigoureux et très-dur. Car les petits seront traités avec douceur; mais les puissants seront puissamment tourmentés. Dieu ne fait point d'acception de personne, ni il ne craint la grandeur de qui que ce soit; parce qu'il a fait le petit comme le grand, et il a un soin égal des uns et des autres: les plus forts auront à porter un tourment plus fort. » (*Sap.* vi, 2 seq.)

Il ne faut ni réflexion, ni commentaire. Les rois, comme ministres de Dieu, qui en exercent l'empire, sont avec raison menacés, pour une infidélité particulière, d'une justice plus rigoureuse, et de supplices plus exquis. Et celui-là est bien endormi qui ne se réveille pas à ce tonnerre.

IVe Prop. *Les princes ne doivent jamais perdre de vue la mort, où l'on voit l'empreinte de l'empire inévitable de Dieu.* — « Je suis un homme mortel comme les autres. » C'est ainsi que la Sagesse éternelle fait parler Salomon. (*Sap.* vii, 1-6.) « Je suis fils de ce premier homme qui a été formé de terre; et j'ai été fait chair (c'est-à-dire l'infirmité même) dans le ventre de ma mère, qui m'a porté dix mois. J'ai été composé de sang; sorti d'une race humaine parmi le trouble des sens, dans une espèce de sommeil. » Ma conception n'a rien que de faible. « Ma naissance m'a jeté et comme exposé sur la terre: j'ai respiré le même air que tous les autres mortels, et comme eux j'ai commencé ma vie en pleurant; on m'a nourri dans des langes avec de grands soins. Les rois n'ont point un autre commencement: tous les hommes ont entré dans la vie de la même manière, et ils la finissent aussi par un même sort. »

C'est la loi établie de Dieu pour tous les mortels: il sait égaler par là toutes les conditions. La mortalité, qui se fait sentir dans le commencement et dans la fin, confond le prince et le sujet; et la fragile distinction qui est entre deux est trop superficielle et trop passagère pour mériter d'être comptée.

Ve Prop. *Dieu fait des exemples sur la terre: il punit par miséricorde.* — « Le prophète Nathan dit à David (*II Reg.* xii, 7 seq.): Vous êtes cet homme coupable dont vous venez de prononcer la condamnation (dans la parabole de la brebis). Et voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai fait roi sur mon peuple d'Israël; je vous ai donné la maison de votre seigneur avec tous ses biens: pourquoi donc avez-vous méprisé la parole du Seigneur, pour faire mal à ses yeux, en répandant le sang d'Urie, en lui ôtant sa femme, et le tuant par l'épée des enfants d'Ammon? Pour cela, l'épée ne se retirera point à jamais de votre maison, parce que vous m'avez méprisé. Et voici ce que dit le Seigneur: Je susciterai le mal dans votre maison; vos femmes vous seront enlevées à vos yeux; vous les verrez entre les mains de celui qui vous touchera de plus près (de votre propre fils), aux yeux du soleil. Car vous l'avez fait en secret; mais moi j'accomplirai cette parole à la vue de tout Israël et à la vue du soleil... Et parce que vous avez fait blasphémer le nom du Seigneur par ses

ennemis, l'enfant (qui vous est si cher) mourra de mort. » (*II Reg.* XII, 14.)

Tout s'accomplit de point en point. Absalon fit éprouver à David tous les maux et tous les affronts que le prophète avait prédits. David, jusque-là toujours triomphant et les délices de son peuple, fut contraint de prendre la fuite à pied avec tous les siens, devant son fils rebelle, et poursuivi dans sa fuite à coups de pierres, il se vit réduit à souffrir les outrages de ses ennemis, et, ce qu'il y a de plus déplorable, à avoir besoin de la pitié de ses serviteurs. Le glaive vengeur le poursuivit. Jeté de guerre civile en guerre civile, il ne se put rétablir que par des victoires sanglantes, qui lui coûtèrent le sang le plus cher. (*II Reg.* XV, XVI, XVIII, XX.)

Voilà l'exemple que Dieu fit d'un roi qui était selon son cœur, et dont il voulait rétablir la gloire par la pénitence.

VIe Prop. *Exemples des châtiments rigoureux. Saül premier exemple.* — « Qui voulez-vous que j'évoque d'entre les morts? » disait l'enchanteresse que Saül consultait à la veille d'une bataille. (*I Reg.* XXVIII, 11 seq.) « Evoquez-moi Samuel, répondit ce prince. Qui voyez-vous? je vois comme des dieux (quelque chose d'auguste et de divin), qui s'élève de la terre (et qui sort du creux d'un tombeau). Quelle en est la forme? Un vieillard s'élève enveloppé d'un manteau. Saül reconnut Samuel à cet habit, et se prosterna en terre. » Soit que ce fût Samuel lui-même, Dieu le permettant ainsi pour confondre Saül par ses propres désirs, ou seulement sa figure. « Et Samuel lui dit (*Ibid.*, 15, 16 seq.) : Pourquoi me troublez-vous dans le repos de la sépulture? et que sert de m'interroger, puisque le Seigneur vous a rejeté de devant sa face, par votre désobéissance? Dieu livrera Israël aux Philistins. Demain vous et vos enfants serez avec moi (parmi les morts); et les Philistins tailleront en pièces l'armée d'Israël. »

A cette courte et terrible sentence, le cœur de Saül fut épouvanté. Le lendemain les Philistins firent un horrible carnage de toute l'armée, comme il avait été dit; Jonathas et les enfants de Saül qui y combattaient à ses côtés périrent. Ce roi, aussi malheureux qu'impie, se tua lui-même de désespoir, pour ne point tomber entre les mains de ses ennemis (*I Reg.* XXXI, 1-4); et passa ainsi de la mort temporelle à l'éternelle.

VIIe Prop. *Second exemple: Balthasar, roi de Babylone.* — « Balthasar fit un grand festin. Et déjà échauffé par le vin, il fit apporter les vases d'or et d'argent, que son père Nabuchodonosor avait enlevés du temple de Jérusalem. » (*Dan.* V, 1 seq.) Comme si le vin y eût été meilleur, et que la profanation y ajoutât un nouveau goût. « Le roi donc, ses femmes, ses maîtresses, et les grands de sa cour, buvaient de ce vin et louaient leurs dieux d'or et d'argent, d'airain et de fer, de bois et de pierre, quand tout d'un coup il parut, vis-à-vis d'un chandelier, deux doigts (en l'air), comme d'une main humaine, qui écrivaient sur la muraille de la salle du banquet. A ce spectacle de la main qui écrivait, le visage du roi changea et ses pensées se troublaient; ses reins furent séparés; ses genoux branlèrent et se brisaient l'un contre l'autre. Il fit un grand cri : toute la cour fut effrayée; on appela les devins, » selon la coutume.

Mais tous ces devins ne purent lire cette écriture. On fit venir Daniel comme un homme qui avait l'esprit des dieux. Et ce fidèle interprète fit cette réponse (*Ibid.*, 18 seq.) : « O roi! le Très-Haut avait élevé Nabuchodonosor votre père; il fit en son temps tout ce qu'il voulut sur la terre. Quand son cœur s'enfla, et que son esprit s'enorgueillit, il fut frappé, et sa gloire fut éteinte. La raison lui fut ôtée; et déposé de son trône, il se vit rangé parmi les bêtes, broutant l'herbe comme un bœuf, et battu par les eaux du ciel, jusqu'à ce qu'il eût connu que le Très-Haut donnait les royaumes à qui il voulait. Vous donc, ô roi Balthasar! son fils, qui savez toutes ces choses, vous n'en avez point profité, et ne vous êtes point humilié devant le Seigneur; mais vous avez profané les vaisseaux sacrés de son temple, et avez loué vos dieux de bois et de métal. C'est pour cela que le doigt de la main (qui a paru en l'air) vous est envoyé. Et en voici l'écriture : Mané. Le Seigneur a compté les années de votre règne, et en a marqué la fin. Thécel. Vous avez été mis dans la balance, et on ne vous a pas trouvé du poids qu'il fallait. Pharès. Votre royaume a été divisé, et a été donné aux Mèdes et aux Perses. »

« En cette nuit Balthasar fut tué, et Darius le Mède fut mis sur son trône. » (*Ibid.*, 30, 31.)

VIIIe Prop. *Troisième exemple : Antiochus, surnommé l'Illustre, roi de Syrie.* — « Antiochus marchait dans les provinces supérieures de la grande Asie : et il apprit les richesses d'Elymaïde, ville de Perse, et de son temple, où Alexandre, fils de Philippe, roi de Macédoine, qui avait commencé l'empire des Grecs, avait déposé les riches dépouilles de tant de royaumes vaincus. Et il s'approcha de la ville, qu'il voulait surprendre; mais l'entreprise fut découverte : et battu par ses ennemis, il revenait en fuite avec honte. » (*I Mach.* VI, 1 seq.)

« Plongé dans une profonde tristesse, il apprit auprès d'Ecbatanes, l'une des capitales de son royaume, la défaite de ses généraux (Nicanor et Lysias), qu'il avait laissés en Judée pour la subjuguer. Et emporté de colère, il crut pouvoir réparer sur les Juifs l'opprobre où l'avaient jeté ceux qui l'avaient contraint à prendre la fuite; menaçant Jérusalem, dans son orgueil, de n'en plus faire qu'un sépulcre de ses citoyens. » (*II Mach.* IX, 1 seq.)

Pendant qu'il ne respirait que feu et sang contre les Juifs, poursuivi par la vengeance divine, il précipitait le cours de ses chariots, et reçut en versant de rudes coups. Les nouvelles qui lui venaient coup sur coup, du

mauvais succès de ses desseins en Judée, l'effrayèrent et le mirent en trouble. Dans l'excès de la mélancolie où l'avaient jeté ses espérances trompées, il tomba malade : sa tristesse se renouvelait dans une longue langueur, et il se sentait défaillir. Au milieu de ses discours menaçants, Dieu le frappa d'une plaie cachée qui lui causa d'insupportables tourments. « Ce qui était le juste supplice de ceux qu'il avait inventés contre les autres. Celui qui croyait pouvoir commander aux flots de la mer, et se croyait au-dessus des astres, porté sur un brancard rendait témoignage de la puissance de Dieu, dont le bras l'atterrait. Il sortit des vers de son corps. L'armée n'en pouvait souffrir la puanteur, qui lui devint insupportable à lui-même. » (*Ibid.*, 6, 8.)

« Alors il appela ses serviteurs les plus affidés, et leur dit (*I Mach.* VI, 10-13) : Je ne connais plus le sommeil ; je suis abîmé dans la tristesse, moi dont les joies étaient si emportées. Le souvenir des maux que j'ai faits sans raison dans Jérusalem, et le pillage injuste de tant de richesses, ne me laissent pas de repos ; et je meurs sans consolation dans une terre éloignée. »

Alors il commença à se réveiller comme d'un profond assoupissement ; et dans le continuel accroissement de ses maux, rentrant enfin en lui-même : « Il est juste, » s'écria-t-il (*II Mach.* IX, 11-17), « d'être soumis à Dieu, et qu'un mortel ne s'égale pas à sa puissance. Il implorait la miséricorde, qui lui était refusée. Il protestait d'affranchir Jérusalem qui avait été l'objet de sa haine. Il promettait d'égaler aux Athéniens les Juifs, qu'auparavant il voulait donner en proie, grands et petits, aux oiseaux et aux bêtes ravissantes. Il ne parlait que des beaux présents qu'il destinait au temple saint ; et promettait de se faire Juif, et d'aller de ville en ville publier la gloire et la puissance de Dieu. » Mais il ne reçut point la miséricorde qu'il voulait acheter, et non fléchir ; ni aucun fruit d'une conversion que Dieu, qui lit dans les cœurs, connaissait trompeuse et forcée.

« Ainsi mourut d'une mort misérable, sur des montagnes éloignées, cet homicide et ce blasphémateur ; ainsi reçut-il le traitement qu'il avait fait à tant d'autres. » (*II Mach.* IX, 28.)

C'est assez d'avoir rapporté ces tristes exemples ; et nous nous tairons du nombre infini qui reste.

IXe Prop. *Le prince doit respecter le genre humain, et révérer le jugement de la postérité.* — Pendant que le prince se voit le plus grand objet sur la terre des regards du genre humain, il en doit révérer l'attention, et considérer, dans chacun des hommes qui le regardent, un témoin inévitable de ses actions et de sa conduite.

Surtout il doit respecter le jugement de la postérité, qui rend des arrêts suprêmes sur la conduite des rois. Le nom de Jéroboam marchera éternellement avec cette note infamante : « Jéroboam qui pécha, et fit pécher Israël. » (*IV Reg.* XIV, 24 ; XV, 9.)

Les louanges de David iront toujours avec cette restriction, « excepté l'affaire d'Urie Héthéen. » (*III Reg.* XV, 5.) Encore pour David sa gloire est réparée par sa pénitence ; mais celle de Salomon n'étant point connue, il demeurera, après tant d'éloges que lui donne l'*Ecclésiastique*, avec cette tache inhérente à son nom (*Eccli.* XLVII, 21, 22) : « O sage, tu t'es abaissé devant les femmes ; tu as mis une tache dans ta gloire ! Tu as profané ton sang : et ta folie a donné lieu au partage de ton royaume. » Rien n'a effacé cette tache.

Et si l'on veut prendre l'*Ecclésiaste* comme un ouvrage de la pénitence de Salomon, profitons-y du moins de cet aveu (*Eccle.* VII, 26, 27) : « J'ai parcouru dans mon esprit toutes les occupations de la vie humaine, l'impiété de l'insensé, et l'erreur des imprudents ; et le fruit de mes expériences a été de reconnaître que la femme était plus amère que la mort. »

Xe Prop. *Le prince doit respecter les remords futurs de sa conscience.* — Combien de fois, le cœur percé de componction, David a-t-il dit en lui-même : Urie était connu comme un des forts d'Israël, et des plus fidèles à son roi ; cependant je lui ai ôté l'honneur et la vie ! « O Seigneur ! délivrez-moi de son sang (*Psal.* L, 16), » qui me persécute. La plaie que je lui ai faite par les traits des Ammonites, pendant qu'il combattait dans les premiers rangs pour mon service, est toujours ouverte devant mes yeux ; « et mon péché est toujours contre moi. » (*Ibid.*, 5.) Que n'eut-il pas fait pour se délivrer de ce reproche sanglant ?

Que la crainte d'un semblable sentiment arrête les mains sanguinaires et prévienne la profonde plaie que fait dans les cœurs la victoire que remportent les basses et honteuses passions.

XIe Prop. *Réflexion que doit faire un prince pieux sur les exemples que Dieu fait des plus grands rois.* — Qui m'a dit, si j'étais rebelle à la voix de Dieu, que sa justice ne me mettrait pas au nombre de ces malheureux qu'il fait servir d'exemples aux autres ? Dieu craint-il ma puissance ? et quel mortel en est à couvert ?

Mais peut-être que c'est seulement sur des scélérats qu'il exerce ses vengeances ? Non : il imputa à David le dénombrement du peuple, par où ce prince paraissait seulement prendre trop de confiance en ses forces ; et sans autre miséricorde que de lui donner l'option de son supplice, il lui ordonna de choisir entre la famine, la guerre et la peste. Nous venons de voir Ezéchias étaler ses richesses aux Babyloniens, ce qui n'était après tout qu'une ostentation ; et cependant le Seigneur lui dit en punition, par la bouche de son prophète Isaïe (*IV Reg.* XX, 17, 18) : « Je transporterai ces richesses de tant de rois à Babylone ; et les enfants qui sortiront de toi seront esclaves dans le palais de ces rois. »

C'est des rois les plus pieux que Dieu exige un détachement plus entier de leur grandeur. C'est sur eux qu'il venge le plus durement la confiance qu'ils mettent dans leur pouvoir, et l'attachement qu'ils ont à leurs richesses. Que ne fera-t-il donc pas, dans la nouvelle alliance, après l'exemple et la doctrine du Fils de Dieu descendu du ciel pour anéantir toutes les grandeurs humaines?

XIIe *Réflexion particulière à l'état du christianisme.* — Il faut ici se souvenir que le fondement de toute la doctrine chrétienne, et la première béatitude que Jésus-Christ propose à l'homme, est établie dans ces paroles : « Bienheureux les pauvres d'esprit, parce qu'à eux appartient le royaume des cieux. » (*Matth.* v, 3.) Expressément il ne dit pas : Bienheureux les pauvres ; en effet, comme si l'on ne pouvait être sauvé dans les grandes fortunes. Mais il dit : Bienheureux les pauvres d'esprit, c'est-à-dire Bienheureux ceux qui savent se détacher de leurs richesses, s'en dépouiller devant Dieu par une véritable humilité. Le royaume du ciel est à ce prix ; et sans ce dépouillement intérieur, les rois de la terre n'auront pas de part au véritable royaume, qui sans doute est celui des cieux.

Rien ne convenait davantage à Jésus-Christ, que de commencer par cette sentence le premier sermon, où il voulait, pour ainsi parler, donner le plan de sa doctrine. Jésus-Christ, c'est un Dieu abaissé, un roi descendu de son trône, qui a voulu naître pauvre, d'une mère pauvre, à qui il inspire l'amour de la pauvreté et de la bassesse, dès qu'il l'a choisie pour sa mère. « Dieu, dit-elle (*Luc.* I, 48), a regardé la petitesse, la bassesse de sa servante. » Ce n'est pas seulement la vertu de cette mère admirable qu'il a choisie pour son Fils, mais encore la petitesse de son état. C'est pourquoi elle ajoute aussitôt après : « Il a dissipé ceux qui s'enorgueillissent dans leur cœur ; il a déposé les puissants de leur trône, et il a élevé les petits et les humbles ; il a rempli de biens ceux qui ont faim (ceux qui sont dans le besoin, dans l'indigence), et il a renvoyé les riches les mains vides. » (*Ibid.*, 51 seq.)

La divine Mère exprime, par ce peu de mots, tout le dessein de l'Evangile. Un roi comme Jésus-Christ, qui n'a rien voulu garder de la grandeur extérieure de tant de rois ses ancêtres, n'a pu se proposer autre chose, en venant au monde, que de rabaisser les puissances à ses yeux, et d'élever les humbles de cœur aux plus hautes places de son royaume.

XIIIe Prop. *On expose le soin d'un roi pieux à supprimer tous les sentiments qu'inspire la grandeur.* — « Seigneur, » disait David (*Psal.* CXXX, 1 seq.), « je n'ai point enflé mon cœur, je n'ai point élevé mes yeux ; je n'ai point marché dans les hauteurs, ni dans des choses admirables au-dessus de moi. » J'ai combattu les pensées ambitieuses ; et je ne me suis point laissé posséder à l'esprit de grandeur et de puissance. « Si je n'ai pas eu des sentiments humbles, et que j'aie élevé mon âme (Seigneur, ne me regardez pas). Semblable à un enfant qu'on a sevré de la mamelle de sa mère, ainsi mon âme a été sevrée » des douceurs de la gloire humaine, pour être capable d'un aliment plus solide et plus substantiel. « Qu'Israël, » le vrai Israël de Dieu, c'est-à-dire le Chrétien, « espère au Seigneur maintenant et au siècle des siècles. » Qu'il n'ait point d'autre sentiment, ni pour le passé ni pour l'avenir.

C'est la vie de tout Chrétien, et des rois ainsi que des autres ; car ils doivent, comme les autres, être vraiment pauvres d'esprit et de cœur, et, comme disait saint Augustin (89), « préférer au royaume où ils sont seuls celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux. »

David, rempli de l'esprit du Nouveau Testament, sous lequel il était déjà par la foi, a ramassé ces grands sentiments dans un des plus petits de ses psaumes ; et il le donne pour entretien et pour exercice aux rois pieux.

XIVe Prop. *Tous les jours, et dès le matin, le prince doit se rendre devant Dieu attentif à tous ses devoirs.* — « Ecoutez, Seigneur, mes paroles d'une oreille favorable ; entendez le cri de mon cœur. Soyez attentif à ma prière, mon roi et mon Dieu. Je vous ferai ma prière, et vous m'écouterez dès le matin. Je me présenterai à vous dès le matin, et je considérerai que vous êtes un Dieu qui haïssez l'iniquité. L'homme malin n'approchera point de vous ; les méchants ne subsisteront point sous vos yeux. Vous haïssez tout homme qui fait mal ; vous perdrez ceux qui profèrent le mensonge. Le Seigneur a en abomination l'homme sanguinaire et le trompeur. Pour moi, j'espère en la multitude de vos miséricordes. J'entrerai dans votre maison ; j'adorerai dans votre saint temple en votre crainte. Amenez-moi dans votre justice ; aplanissez vos voies devant moi, pour me délivrer de ceux qui me tendent des piéges. La vérité n'est point en leur bouche ; leur cœur est plein de fraude pour me surprendre ; leur bouche est un sépulcre ouvert (pour engloutir l'innocent). Ils adoucissent leurs langues (par des paroles flatteuses). Jugez-les, Seigneur ; rendez leurs desseins inutiles : repoussez-les selon le nombre de leurs impiétés, parce qu'ils ont irrité votre colère. Mais que ceux qui espèrent en vous se réjouissent ; ils vous loueront à jamais. Vous protégerez ceux qui aiment votre nom ; vous habiterez en eux, ils se réjouiront en vous : bénissez le juste. Vous environnerez leur tête comme d'un bouclier, selon votre bonne volonté. » (*Psal.* V, 1 seq.)

On voit David, un si grand roi, dès le matin et dans le moment où l'esprit est le plus net et les pensées les plus dégagées et les plus pures, se mettre en la présence de Dieu,

(89) Aug., *De Civ. Dei*, lib. V, cap. 24, ubi infra.

entrer dans son temple, faire son adoration et sa prière en considérant ses devoirs; sur ce fondement immuable, que Dieu est un Dieu qui hait l'iniquité : ce qui oblige ce prince à la réprimer en lui-même et dans les autres. C'est ainsi qu'on se renouvelle tous les jours, et qu'on évite l'oubli de Dieu, qui est le plus grand de tous les maux.

XVe ET DERNIÈRE PROP. *Modèle de la vie d'un prince dans son particulier; et les résolutions qu'il y doit prendre.* — « O Seigneur! je célébrerai par mes chants votre miséricorde et vos jugements; je vous chanterai des psaumes, et je m'instruirai dans la voie parfaite et sans tache, quand vous approcherez de moi. Je marchais dans mon innocence et dans la simplicité de mon cœur, au milieu de ma maison. Je ne mettais dans mon esprit aucune pensée injuste, je haïssais celui qui se détournait de vos voies. Un mauvais cœur ne m'approchait pas; je ne connaissais point de mal; je ne laissais aucun repos à celui qui médisait en secret de son prochain. Les yeux superbes et les cœurs avares et insatiables n'avaient point de place à ma table (et dans ma familiarité). Mes yeux se tournaient vers les fidèles de la terre, pour vivre en leur compagnie; je me servais de celui dont les voies étaient innocentes et irréprochables. Le superbe n'habitait point dans ma maison; le menteur ne plaisait pas à mes yeux. Mon zèle s'allumait dès le matin contre les méchants et les impies; je les faisais mourir dès le matin (je méditais leur perte), afin de les exterminer tous de la cité du Seigneur. » (*Psal.* c, 1 seq.)

C'est ainsi que parlait David, en roi zélé pour la religion et pour la justice; et il apprenait aux rois, par son exemple, quels conseillers, quels ministres, quels amis et quels ennemis ils doivent avoir. Quel spectacle, de voir le plus doux et le plus clément de tous les princes, dès le matin, au milieu du carnage spirituel des ennemis de Dieu, quand il les voyait scandaleux et incorrigibles! Mais quel plaisir de considérer, dans ce psaume admirable, son innocence, sa modération, son intégrité et sa justice; ceux qu'il approche de lui, ceux qu'il en éloigne; son attention sur lui-même, et son zèle contre les méchants!

Avec toutes ces précautions, il est tombé, et d'une chute terrible : tant est grande la faiblesse humaine; tant est dangereuse la tentation de la puissance. Combien plus sont exposés ceux qui sont toujours hors d'eux-mêmes, et ne rentrent jamais dans leur conscience! C'est donc le grand remède à la tentation dont nous parlons. Et je ne puis mieux finir cet ouvrage, qu'en mettant entre les mains des rois pieux ces beaux psaumes de David.

CONCLUSION. *En quoi consiste le vrai bonheur des rois.* — Apprenons-le de saint Augustin parlant aux empereurs chrétiens, et en leurs personnes à tous les princes et à tous les rois de la terre (90). C'est le fruit et l'abrégé de ce discours.

« Les empereurs chrétiens ne nous paraissent pas heureux, pour avoir régné longtemps; ni pour avoir laissé l'empire à leurs enfants après une mort paisible; ni pour avoir dompté, ou les ennemis de l'Etat, ou les rebelles. Ces choses, que Dieu donne aux hommes dans cette vie malheureuse (ou pour leur faire sentir sa libéralité, ou pour leur servir de consolation dans leurs misères), ont été accordées même aux idolâtres qui n'ont aucune part au royaume céleste, où les empereurs chrétiens sont appelés. Ainsi, nous ne les estimons pas heureux pour avoir ces choses, qui leur sont communes avec les ennemis de Dieu : et il leur a fait beaucoup de grâces, lorsque leur inspirant de croire en lui, il les a empêchés de mettre leur félicité dans les biens de cette nature. Ils sont donc véritablement heureux, s'ils gouvernent avec justice les peuples qui leur sont soumis; s'ils ne s'enorgueillissent point parmi les discours de leurs flatteurs, et au milieu des bassesses de leurs courtisans; si leur élévation ne les empêche pas de se souvenir qu'ils sont des hommes mortels; s'ils font servir leur puissance à étendre le culte de Dieu, et à faire révérer cette majesté infinie; s'ils craignent Dieu, s'ils l'aiment, s'ils l'adorent; s'ils préfèrent au royaume où ils sont les seuls maîtres, celui où ils ne craignent point d'avoir des égaux; s'ils sont lents à punir, et au contraire prompts à pardonner; s'ils exercent la vengeance publique, non pour se satisfaire eux-mêmes, mais pour le bien de l'Etat qui a besoin nécessairement de cette sévérité; si le pardon qu'ils accordent tend à l'amendement de ceux qui font mal, et non à l'impunité des mauvaises actions; si, lorsqu'ils sont obligés d'user de quelque rigueur, ils prennent soin de l'adoucir autant qu'ils peuvent par des bienfaits et par des marques de bonté; si leurs passions sont d'autant plus réprimées qu'elles peuvent être plus libres; s'ils aiment mieux se commander à eux-mêmes et à leurs mauvais désirs, qu'aux nations les plus indomptables et les plus fières; et s'ils sont portés à faire ces choses non par le sentiment d'une vaine gloire, mais par l'amour de la félicité éternelle; offrant tous les jours à Dieu pour leurs péchés un sacrifice agréable de saintes prières, de compassion sincère des maux que souffrent les hommes, et d'humilité profonde devant la majesté du Roi des rois. Les empereurs qui vivent ainsi sont heureux en cette vie par espérance; et ils le seront un jour en effet, quand la gloire que nous attendons sera arrivée. »

(90) *De Civit. Dei*, lib. v, cap. 24, t. VII.

ŒUVRES COMPLÈTES
DE BOSSUET,
ÉVÊQUE DE MEAUX.

—

Quatorzième partie.
LETTRES DIVERSES.

—

LETTRE PREMIÈRE.

A SAINT VINCENT DE PAUL.

Il lui parle de la mission qui devait se faire a Metz (91), *et lui témoigne le désir qu'il a de seconder cette bonne œuvre.*

Monsieur,

J'ai appris de M. Champin (92), la charité que vous aviez pour ce pays, qui vous obligeait à y envoyer une mission considérable; que vous l'aviez proposé à la compagnie (93), et que vous, et tous ces messieurs, aviez eu assez bonne opinion de moi pour croire que je m'emploierais volontiers à une œuvre si salutaire. Sur l'avis qu'il m'en a donné, je le suppliais de vous assurer que je n'omettrais rien de ma part, pour y coopérer dans toutes les choses dont on me jugerait capable. Et comme Mgr l'évêque d'Auguste et moi devions faire un petit voyage à Paris, je le priais aussi de savoir le temps de l'arrivée de ces messieurs, afin que nous pussions prendre nos mesures sur cela; jugeant bien, l'un et l'autre, que nous serions fort coupables devant Dieu, si nous abandonnions la moisson dans le temps où sa bonté souveraine nous envoie des ouvriers si fidèles et si charitables. Je ne sais, Monsieur, par quel accident je n'ai reçu aucune réponse à cette lettre : mais je ne suis pas fâché que cette occasion se présente de vous renouveler mes respects, en vous assurant, avant toutes choses, de l'excellente disposition en laquelle est Mgr l'évêque d'Auguste, pour coopérer à cette œuvre.

Pour ce qui me regarde, Monsieur, je me reconnais fort incapable d'y rendre le service que je voudrais bien : mais j'espère, de la bonté de Dieu, que l'exemple de tant de saints ecclésiastiques, et les leçons que j'ai autrefois apprises en la compagnie (94), me donneront de la force pour agir avec de si bons ouvriers, si je ne puis rien de moi-même. Je vous demande la grâce d'en assurer la compagnie, que je salue de tout mon cœur en Notre-Seigneur, et la prie de me faire part de ses oraisons et saints sacrifices.

S'il y a quelque chose que vous jugiez ici nécessaire pour la préparation des esprits, je recevrai de bon cœur et exécuterai fidèlement, avec la grâce de Dieu, les ordres que vous me donnerez (95). Je suis, Monsieur,

(91) La reine mère ayant fait en 1657 un voyage à Metz, fut sensiblement touchée du triste état de cette ville. De retour à Paris, elle témoigna à saint Vincent de Paul, qu'elle honorait de sa confiance, le désir qu'elle aurait de faire instruire son peuple de Metz; et pour cet effet, il fut conclu que saint Vincent y enverrait une mission. Il en choisit les ouvriers, principalement parmi les ecclésiastiques qu'on appelait messieurs de la conférence des Mardis, parce qu'ils s'assemblaient ce jour-là, pour conférer entre eux sur les matières ecclésiastiques. Saint Vincent avait formé cette espèce d'association, dans laquelle l'abbé Bossuet était entré. La mission fut ainsi composée de vingt prêtres d'un mérite distingué, qui avaient à leur tête M. l'abbé de Chandenier, neveu de M. le cardinal de la Roche foucauld.

(92) C'était un docteur de la conférence des Mardis.

(93) A messieurs de la conférence des Mardis.

(94) Il parle de la compagnie de messieurs de la conférence des Mardis, dont il était membre.

(95) « On n'a pas trouvé, » dit notre recueil, « qui est fort ancien, la réponse de M. Vincent à cette lettre; mais on sait que depuis qu'il l'eut reçue, il s'adressa à M. l'abbé Bossuet pour disposer toutes choses. Il lui adressa la lettre qu'il écrivit à M. l'évêque d'Auguste, qui gouvernait le diocèse de Metz : c'est ce que prouve la réponse de ce prélat à M. Vincent, qu'il est bon de transcrire ici, pour montrer de quelle importance était la mission de Metz. »

votre très-humble et très-obéissant serviteur.

BOSSUET, *prêtre,*
grand archidiacre de Metz.

A Metz, ce 21 janvier 1658.

—

LETTRE II.

DE M. BEDACIER, ÉVÊQUE D'AUGUSTE, A SAINT VINCENT DE PAUL (96).

Il lui témoigne combien il est disposé à favoriser la mission, et lui fait part d'une difficulté qui paraissait s'opposer au plan des missionnaires.

La lettre de cachet de la reine, et celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la mission que Sa Majesté envoie en cette ville, m'ont été rendues en même jour; la première par M. de Monchy, et l'autre par M. Bossuet, grand archidiacre de cette Eglise. Je n'ai rien à dire sur l'une et sur l'autre, sinon que je vous supplie d'assurer Sa Majesté que j'emploierai de très-bon cœur tout ce que je puis avoir de crédit et d'autorité, au spirituel et temporel, en cette ville et diocèse, pour seconder ses saintes et pieuses intentions, et les faire ensuite réussir à la gloire de Dieu, à l'édification de nos peuples, au salut des âmes, et à la conversion des hérétiques et infidèles, que nous y avons en nombre fort considérable; et que je ferai, au surplus, tout ce qui me sera possible pour témoigner l'estime très-particulière que je fais de sa piété. Elle m'oblige trop en vérité, par le soin qu'elle daigne prendre de soutenir le zèle que je dois avoir de mettre ce diocèse en l'ordre d'une bonne et parfaite discipline, par cet envoi, pour n'en porter par mes reconnaissances au point qu'elle me témoigne le désirer. Je passerais aussi en effet pour prévaricateur en mon ministère si je ne montrais pas, en cette occasion, combien l'œuvre de Dieu et le commandement de Sa Majesté m'est en considération. J'ajouterai à cela l'état particulier que je fais de votre conduite, qui paraît à l'avantage de toute l'Eglise en ces missions. Assurez-vous, s'il vous plaît, Monsieur, que je n'omettrai rien de ce qu'on peut désirer de moi, pour en rendre le succès aussi heureux que vous le pouvez souhaiter.

Je n'ai qu'une difficulté qui me presse, et que je ne pense pas pouvoir surmonter, si vous n'avez la bonté de considérer l'accommodement aisé qu'on peut prendre pour la lever. Ces messieurs disent que, selon l'ordre de vos missions, lorsqu'ils sont dans leurs fonctions, toutes prédications cessent, hors celles qu'ils font à leurs heures; et que, partant, notre prédicateur ordinaire du Carême serait obligé de cesser et de se retirer : ce que je vous supplie de considérer, et de voir l'inconvénient auquel cela nous pourrait jeter. Celui que nous avons pour le prochain Carême est un fort honnête et habile religieux de l'ordre de Saint-Dominique, docteur de Sorbonne, qui a déjà prêché l'Avent avec applaudissement et recommandation, et lequel j'ai retenu ici sur la bonne foi, n'étant point averti de cet ordre, l'ayant même fait refuser la chaire d'Angers qui lui était offerte. Il y aurait espèce d'affront de le congédier à l'entrée du Carême. Nous pourrons, si vous le trouvez bon, concilier cela en lui faisant remettre les lundi, mardi et jeudi de la semaine; et ainsi ces messieurs auront quatre jours sur semaine pour prêcher en la cathédrale le matin; ayant au surplus, tout le reste du temps, ladite cathédrale libre pour leurs exercices. Je suis bien fâché qu'on n'ait pas prévenu cet inconvénient : mais puisque la chose est ainsi, ils pourront fort bien prêcher trois jours dans une autre Eglise que nous leur désignerons, fort propre pour cela.

Il ne reste, au surplus, aucune difficulté, sinon de pourvoir à ce qui est nécessaire pour recevoir et loger ceux que vous nous envoyez. Ils seront les très-bien venus, venant au nom du Seigneur et de la part de Sa Majesté. M. de la Contour nous a donné le logis du roi, à la Haute-Pierre, où ils seront très-commodément logés. Pour ce qui est des meubles et pour leur nourriture, nous aviserons aux moyens de leur faire tout administrer : on vous en rendra raison au premier jour. Cependant je vous supplie de croire que je suis trop heureux d'avoir cette occasion de vous assurer de la continuation de mes services et obéissances, étant, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

† J. BEDACIER, *év. d'Augustl.*

De Metz, le 29 janvier 1658.

—

LETTRE III.

DE BOSSUET A SAINT VINCENT DE PAUL.

Il lui apprend avec quel respect les lettres de la reine avaient été reçues à Metz; lui marque la violence exercée par les protestants de cette ville, à l'égard d'une servante catholique, malade à l'extrémité; et lui fait connaître les artifices de ces hérétiques.

J'ai été extrêmement consolé que celui de vos prêtres, qui est venu ici, ait été M. de Monchy : mais j'ai beaucoup de déplaisir qu'il y ait fait si peu de séjour. Il pourra, Monsieur, vous avoir appris que les lettres de la reine ont été reçues avec le respect dû à Sa Majesté, et que M. l'évêque d'Auguste et M. de la Contour ont fait leur devoir en cette rencontre.

Je rends compte à M. de Monchy de l'état des choses depuis son départ; et je me remets à lui à vous en instruire, pour ne pas vous importuner par des redites : mais je me sens obligé, Monsieur, à vous informer d'une chose qui s'est passée ici depuis quelque temps, et qui sera bientôt portée à la cour.

Une servante catholique, qui est décédée

(96) Cette lettre, relative à celle de Bossuet, et qui en explique même quelques points, s'étant trouvée dans le même recueil, nous avons cru devoir l'insérer ici.

chez un huguenot, marchand considérable et accommodé, a été étrangement violentée dans sa conscience. Il est constant, par la propre déposition de son maître, qu'elle avait fait toute sa vie profession de la religion catholique : il paraît même certain qu'elle avait communié peu de temps avant que de tomber malade. Elle n'a jamais été aux prêches, ni n'a fait aucun exercice de la religion prétendue réformée. Son maître prétend que, cinq jours avant sa mort, elle a changé de religion ; il lui a fait, dit-il, venir des ministres pour recevoir sa déclaration, sans avoir appelé à cette action ni le curé, ni le magistrat, ni aucun Catholique qui pût rendre témoignage du fait. Le jour que cette pauvre fille mourut, un Jésuite, averti par un des voisins de la violence qu'on lui faisait, se présente pour la consoler. On lui refuse l'entrée ; et il est certain qu'elle était vivante. Il retourne, quelque temps après, avec l'ordre du magistrat, et il la trouve décédée dans cet intervalle. Tous ces faits sont constants et avérés : il y a même des indices si forts qu'elle a demandé un prêtre, et les parties ont si fort varié dans leurs réponses sur ce sujet-là, que cela peut passer pour certain.

Je ne vous exagère pas, Monsieur, ni les circonstances de cette affaire, ni de quelle conséquence elle est ; vous le voyez assez de vous-même, et quelle est l'imprudence de ceux qui, ayant reçu, par grâce du roi, la liberté de conscience dans son état, la ravissent dans leurs maisons à ses sujets leurs serviteurs. Certainement cela crie vengeance : cependant les ministres et le consistoire soutiennent cette entreprise ; et M. de la Contour m'a dit aujourd'hui qu'un député de ces messieurs avait bien eu le front de lui dire que cet homme n'avait rien fait sans ordre. Bien plus, ils ont ajouté qu'ils allaient se plaindre à la cour, de la procédure qui a été faite par le lieutenant général : le tout, sans doute, à dessein, Monsieur, d'évoquer l'affaire au conseil ; afin de la tirer du lieu où l'on en a plus de connaissance, et de l'assoupir par la longueur du temps. Dieu ne permettra pas que leur mauvais dessein réussisse ; et je vous supplie, Monsieur, d'employer en cette rencontre tous les moyens que vous avez, pour empêcher qu'on n'écoute pas ces députations séditieuses, et faire que les choses demeurent dans le cours ordinaire de la justice, selon lequel ils ne peuvent pas éviter d'être châtiés de cet attentat contre les édits et la liberté des consciences. La reine, étant en cette ville, a témoigné tant de piété et tant de zèle pour la religion, que je ne doute pas qu'étant avertie de cette entreprise, elle ne veuille que la justice en soit faite.

Outre cela, Monsieur, le roi leur ayant accordé, de grâce, deux pédagogues pour leurs enfants, à condition que ces maîtres seraient Catholiques, ils vont demander des gages pour eux. Cela n'a ni justice ni apparence, et ils veulent en charger cette pauvre ville. Mais comme ils savent qu'apparemment on ne leur accordera pas leur demande, je me trompe bien fort si leur dessein n'est d'obtenir que, si on ne veut pas les gager, on leur donne la liberté de les mettre tels qu'il leur plaira, et par conséquent de leur religion. La reine seule empêcha ici qu'on ne leur donnât cette permission, et je ne doute pas qu'elle ne continue dans ce bon dessein. Je ne vous dis pas, Monsieur, maintenant ce que vous avez à faire sur ce sujet : c'est assez que vous soyez averti ; Dieu vous inspirera le reste. J'attends avec impatience les excellents ouvriers qu'il nous envoie par votre moyen, et suis, avec un respect très-profond, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BOSSUET, *prêtre ind.*

A Metz, ce 1er février 1658.

—

LETTRE IV.

A M. DE MONCHY.

Il lui parle des dispositions relatives à la mission, et l'instruit des intrigues des protestants, pour assurer l'impunité de leurs excès.

La paix de Notre-Seigneur soit avec nous.

Pour commencer à vous rendre compte de l'état des choses depuis votre départ, je vous dirai premièrement, que, par les soins et les adresses de M. de la Contour, l'on a trouvé le nombre de lits, matelas, draps et couvertures que vous marquez par votre mémoire. La ville en fournit quelques-uns qui étaient en réserve chez le receveur : on prendra les autres ou du concierge ou des Juifs, et l'on fera en sorte que cela ne sera pas à charge à la mission, et qu'on n'en payera rien, suivant que vous me l'avez dit en cette ville. On a aussi pourvu de meubles les chambres : il sera plus malaisé de trouver des plats, du linge de table, et ce qui est nécessaire pour la cuisine ; et ce serait une grande décharge d'avoir un cuisinier qui fournît de tout : néanmoins il est véritable que quarante sous par jour est un prix excessif pour Metz ; et cependant les cuisiniers à qui j'en ai fait parler ne veulent pas accepter le marché à moins. C'est à vous, s'il vous plaît, à prendre vos mesures là-dessus : je m'informerai toujours cependant de ce qui se pourra faire, pour une plus grande commodité et épargne ; et je vous écrirai ce que je pourrai ménager.

J'ai entretenu fort particulièrement notre prédicateur du Carême, qui est dans ses premiers sentiments, et qui est persuadé qu'il y va du sien de quitter tout à fait la chaire. Il ne croit pas aussi qu'on ait dessein de l'y obliger contre son gré : il témoigne qu'au reste il contribuera tout ce qu'il pourra pour le bon succès de la mission, et qu'il exhortera fortement le peuple à se rendre digne d'en recevoir le fruit. Je crois en effet que vous le trouverez homme sage, accommodant et désireux du bien. Ses sentiments étant tels, le mien serait de demeurer aux termes du projet que nous avons

fait; je le soumets néanmoins au vôtre et à celui de messieurs de la mission; mais si l'on en use autrement, on ne pourra pas éviter quelque murmure du peuple. Plusieurs tâchent déjà d'en semer; et vous n'ignorez pas, et moi aussi, de quel principe cela vient; je vous en ai touché quelque chose; et assurément ce que je vous en ai dit est véritable. Ces légères contradictions ne peuvent pas empêcher l'affaire : et la présence de ces messieurs étendra bientôt ces petits bruits, par lesquels Dieu veut éprouver la fidélité de ses ouvriers. Il saura bien avancer son œuvre, et tirer sa gloire de toutes choses, par les moyens qu'il sait. Ainsi soit-il; et sa providence soit bénie éternellement.

Je ne prévois aucun obstacle de la part du chapitre, qui reçut, avec le respect qu'il doit, les lettres de Sa Majesté, et témoigna grande obéissance. On résolut de faire tout ce qui se pourrait, pour faciliter le succès de ce bon dessein.

Je prévois quelque difficulté entre Mgr d'Auguste et le chapitre. Quelques-uns peut-être, sous main, prendront occasion de là de vouloir traverser cette œuvre. Je tâcherai de tout mon pouvoir de faire prendre un autre cours aux choses. Je vous en dirai davantage quand je verrai cette affaire un peu plus éclose, et je veillerai soigneusement à tout pour vous en instruire.

Les huguenots prennent hautement le parti de celui qui a violenté la conscience de sa servante mourante; ils l'ont déclaré à M. de la Contour; et ils députent à la cour pour ce sujet-là et pour quelques autres assez importants. J'en écris à M. le Gendre; et j'expose aussi, en peu de mots, tout le fait à M. Vincent, afin qu'il y agisse selon son zèle et sa prudence ordinaire. Je ne doute pas que vous ne nous aidiez à lui faire comprendre la conséquence de cette affaire, ainsi que vous me l'avez témoigné; je ne lui parle point d'autre chose, et je me remets à vous à l'instruire de tout. M. de la Contour désire fort que vous fassiez un tour en cette ville, pour disposer les chambres et les meubles suivant les personnes que vous voulez placer. Si vous ne le pouvez, mandez-moi, s'il vous plaît, votre ordre, et de quelle sorte nous rangerons tout. Nous tâcherons que tous nos meubles soient honnêtes; mais il y en aura qui le seront plus; écrivez à peu près comme il faudra disposer le tout, si vous ne pouvez y venir vous-même.

J'oubliais de vous dire que la raison pour laquelle les huguenots députent en cour, est sans doute pour tirer l'affaire au conseil, et l'assoupir par la longueur du temps. Conférez, s'il vous plaît, avec messieurs du parlement, du moyen de l'empêcher. Je vous écris sans cérémonie, pour ne perdre point le temps ni les paroles; mais je n'en suis pas moins, etc.

A Metz, ce 1er février 1658.

—

LETTRE V.

A SAINT VINCENT DE PAUL.

Sur les affaires de la mission, et les manœuvres des protestants.

J'ai envoyé à M. de Monchy, à Toul, celle que vous m'avez adressée pour lui; il ne nous a pas jugés dignes de demeurer ici plus longtemps qu'un jour. J'aurais souhaité de tout mon cœur que nous eussions pu l'arrêter; mais ses affaires ne lui ont pas permis. Nous tâchons, Monsieur, de disposer ici, le mieux qu'il nous est possible, tout ce qu'il a jugé nécessaire. Il m'a écrit qu'on trouvait à propos que le prédicateur du Carême quittât entièrement la chaire. Comme Mgr d'Auguste s'est donné l'honneur de vous écrire sur ce sujet-là, il attend ce que vous aurez arrêté sur les raisons qu'il vous a représentées; après quoi il résoudra le prédicateur à tout ce que vous trouverez le plus convenable à l'œuvre de la mission, qu'il est résolu de préférer à toutes sortes d'autres considérations; il n'y aura nul obstacle de ce côté-là°, et il m'a prié de vous en assurer. Au reste, j'ai appris avec douleur l'accident qui vous était arrivé; et je loue Dieu, Monsieur, de tout mon cœur, de ce que sa bonté vous a préservé.

J'ai pris la liberté de vous avertir des prétentions insolentes de nos huguenots, dont les députés sont partis pour aller en cour. Les deux affaires dont je vous ai écrit sont de fort grande importance pour la religion. La reine qui a tant de zèle pour le service de Dieu, et qui témoigne tant de charité pour cette ville, aura bien la bonté d'arrêter le cours des injustes procédures de ces messieurs, et y emploiera cette ardeur et cette autorité dignes d'elle, que nous avons remarquées ici en pareilles rencontres.

Je me réjouis, Monsieur, de voir rapprocher le temps du Carême, dans l'espérance que j'ai de voir bientôt arriver les ouvriers que Dieu nous envoie, que je salue de tout mon cœur en Notre-Seigneur, et très-particulièrement M. l'abbé de Chandenier. Je les plains d'avoir à faire un si grand voyage pendant un froid si rigoureux; mais leur charité surmontera tout. Qu'ils viennent donc bientôt, au nom de Dieu; la moisson est ample; et les petites difficultés qui s'élèvent seront bientôt aplanies par leur présence. Je suis avec tout respect, etc.

A Metz, ce 10 février 1658.

—

LETTRE VI.

AU MÊME.

Il le remercie de sa recommandation auprès de la reine en faveur des Catholiques, et lui rend compte de la manière dont a été levée la difficulté qui aurait pu traverser les desseins des missionnaires.

Je vous rends grâces très-humbles de la charité que vous avez eue, pour faire avertir la reine de l'affaire pour laquelle je m'étais donné l'honneur de vous écrire. Je vois,

par les lettres que Sa Majesté en a fait écrire en ce pays, que votre recommandation a fort opéré. Je prie Dieu qu'il bénisse les saintes intentions de cette pieuse princesse, qui embrasse avec tant d'ardeur les intérêts de la religion.

Frère Mathieu (97), qui est arrivé ici comme par miracle, au milieu d'un déluge qui nous environnait de toutes parts, vous rendra compte, Monsieur, de ce que l'on a préparé pour ces messieurs. Les choses sont à peu près en état pour le commencement; le temps accommodera tout; et assurément on fera tout ce qui se pourra pour donner satisfaction à ces serviteurs de Jésus-Christ. J'ai appréhendé, avec raison, beaucoup de difficultés du côté du prédicateur, surtout si ces messieurs étaient empêchés par les eaux d'être ici avant le commencement du Carême; et ce bon père avait telle répugnance à abandonner sa chaire à un autre en les attendant, ou à la céder après avoir commencé, que j'étais tout à fait en inquiétude du scandale qui aurait pu arriver ici, si M. d'Auguste eût été contraint d'user de son autorité; à quoi néanmoins il se résolvait. Mais Dieu, Monsieur, qui pourvoit à tout, nous a mis en repos de ce côté-là, par l'ordre qu'a eu le syndic de cette ville de dire à M. d'Auguste et à M. de la Contour, que la reine aurait fort agréable si le prédicateur quittait entièrement sa chaire, en acceptant cent écus que Sa Majesté lui fait donner, outre la rétribution ordinaire, et étant retenu pour prêcher l'année prochaine. Par là toutes choses sont apaisées; et moi, je vous l'avoue, tiré d'une grande peine d'esprit. Il ne reste plus qu'à prier Dieu qu'il ouvre bientôt le chemin, au milieu des eaux, à ses serviteurs; qu'il fasse fructifier leur travail, et donne efficace à leur parole (98). C'est en sa charité que je suis, etc.

A Metz, ce 2 mars 1658.

—

LETTRE VII.

AU MÊME.

Sur les fruits de la mission, et le mérite des ouvriers qui y avaient travaillé. — Compagnie établie à Metz, sur le modèle de celle qui avait été formée par saint Vincent de Paul.

Je ne puis voir partir ces chers missionnaires, sans vous témoigner le regret universel et la merveilleuse édification qu'ils nous laissent. Elle est telle, Monsieur, que vous avez tous les sujets du monde de vous en réjouir en Notre-Seigneur; et je m'épancherais avec joie sur ce sujet-là, si ce n'était que les effets passent de trop loin toutes mes paroles. Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, rien de plus apostolique, rien de plus exemplaire que cette mission. Que ne vous dirais-je pas des particuliers, et principalement du chef et des autres, qui nous ont si saintement, si chrétiennement prêché l'Evangile, si je ne vous en croyais informé d'ailleurs par des témoignages plus considérables, et par la connaissance que vous avez d'eux, joint que je n'ignore pas avec qu'elle peine leur modestie souffre les louanges? Ils ont enlevé ici tous les cœurs; et voilà qu'ils s'en retournent à vous, fatigués et épuisés selon le corps; mais riches, selon l'esprit, des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer, et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. Recevez-les donc, Monsieur, avec bénédiction et actions de grâces; et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur compagnie et à une partie de leur travail. Je vous en remercie aussi vous-même; et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été une fois uni à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement, en prenant véritablement leur esprit, et profitant de leurs bons exemples.

Il a plu à Notre-Seigneur d'établir ici, par leur moyen, une compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre (99); Dieu ayant permis, par sa bonté, que les règlements s'en soient trouvés hier parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu, M. de Blampignon. Elle se promet l'honneur de vous avoir pour supérieur; puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, Monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous donner à tous la persévérance dans les choses qui ont été si bien établies par la charité de ces messieurs. Je vous demande d'avoir la bonté de me donner part à vos sacrifices, et de me croire, etc.

A Metz, ce 23 mai 1658.

RELATION D'UN FAIT MÉMORABLE ARRIVÉ DANS LE COURS DE LA MISSION DE METZ (100).

Quoique le consistoire de la ville de Metz eût défendu aux siens d'assister aux prédications, Dieu permit, pour donner sujet aux

(97) C'était un frère de Saint-Lazare, qui fit cinquante-trois voyages, de Paris à Metz, pour l'assistance des pauvres.

(98) Les vœux de l'abbé Bossuet furent exaucés; les missionnaires arrivèrent à Metz, le 4 mars, après avoir couru bien des risques parmi les débordements des eaux qu'ils eurent à traverser presque durant toute leur route. Ils ouvrirent la mission le mercredi des Cendres, 6 mars; le succès répondit à leur zèle, et fut tel que le décrit Bossuet dans la lettre suivante.

(99) Nos Mémoires marquent que cette compagnie n'était autre chose qu'une société de plusieurs ecclésiastiques, qui s'assemblaient certains jours pour conférer ensemble sur les matières de la religion, à l'instar des conférences des Mardis, établies à Paris par saint Vincent de Paul.

(100) Nous avons cru faire plaisir au lecteur de lui donner, à la suite des lettres qu'il vient de lire, cette relation si édifiante, qui lui fera connaître les heureux fruits de la mission de Metz, à laquelle Bossuet prit tant de part.

plus obstinés de penser à eux, un effet de très-grande bénédiction.

Un huguenot ayant été à la prédication, et faisant récit à sa femme de ce qu'il avait entendu, elle voulut se faire instruire et se convertir. L'ordre de son abjuration fut fort édifiant. Elle la fit en présence de Mgr l'évêque d'Auguste, suffragant de Metz, qui administrait ce diocèse, accompagné de MM. les abbés Bossuet et de Blampignon, de M. le lieutenant du roi, et d'une très-honorable compagnie. Et comme, quelques jours après, étant tombée malade, elle souhaita recevoir le saint viatique, on le lui porta, tous les prêtres et les personnes les plus qualifiées ayant chacun un cierge à la main. Cette bonne demoiselle donna tant de marques que son âme tressaillait de joie en la présence de son Sauveur, que par ses paroles et ses actions elle fit une prédication très-efficace, parlant du fond du cœur; en sorte qu'elle tira les larmes des yeux de tous ceux qui étaient présents.

Je renonce, dit-elle, à toutes les affections temporelles et à tous les intérêts humains, qui eussent pu, parmi les calvinistes, me faire avoir beaucoup de vues, soit pour la personne de mon mari, soit pour mes enfants. Mes filles, qui sont Catholiques, je les mets entre les mains de la providence de Dieu : je demande pour elles la protection et les prières de tant de personnes de mérite qui sont ici présentes. Ah ! j'ai trop résisté aux lumières qu'il plaisait à Dieu de me donner de temps en temps, et aux inspirations qui m'attiraient à la véritable foi. Je crois, j'aime et j'espère de tout mon cœur.

Ces discours et autres semblables, entrecoupés de sanglots, pénétraient au fond de l'âme des assistants. A la sortie du logis, on chanta tout le long des rues le *Te Deum laudamus ;* et les hérétiques qui fuyaient comme des hibous, le Dieu des lumières, s'enfermaient avec empressement, voyant venir l'éclat de tant de cierges et de flambeaux sur les huit heures du soir; au lieu que les Catholiques accoururent de toutes parts à l'Eglise pour s'échauffer d'une dévotion mutuelle, et rendre grâces au Seigneur de ses miséricordes. La confirmation fut aussi donnée à la même demoiselle, et on n'omit rien pour sa consolation : car les ministres, alarmés à ce récit, furent bientôt en campagne ; et ils n'auraient pas laissé la malade tranquille, si les visites que M. l'abbé Bossuet lui rendit ne les eussent contraints de dissimuler leurs malicieuses intentions.

Cette mission de Metz fit de si grands fruits, que M. l'abbé de Chandenier qui la conduisait, quoique grand et illustre personnage, neveu de M. le cardinal de la Rochefoucauld, ne se croyant pas assez considérable pour remercier ceux qu'il voyait contribuer le plus à ce bon succès, en écrivit à M. Vincent en ces termes : « J'ai cru, Monsieur, que vous n'auriez pas désagréable que je vous fasse part d'une pensée qui m'est venue, qui est que vous écrivissiez un petit mot de congratulation à Mgr d'Auguste, de l'honneur de sa protection, qui nous est très-favorable ; et pareillement une de congratulation à M. Bossuet, du secours qu'il nous donne par les prédications et instructions qu'il fait, auxquelles Dieu donne aussi beaucoup de bénédictions (101). »

—

LETTRE VIII.

A UNE DAME DE CONSIDÉRATION, SUR LA MORT DE SON MARI (102).

Il présente à sa foi les vérités les plus propres pour la consoler, et les motifs les plus capables de la rassurer sur l'état du défunt.

Je suis bien payé de mon dialogue, puisqu'au lieu de mon entretien avec la dame que vous savez, vous m'en rendez un de la reine et de vous. Je ne vous ferai pas de remercîments de la part que vous m'y avez donnée : ce sont, Madame, des effets ordinaires de vos bontés ; et j'y suis accoutumé depuis si longtemps, qu'il n'y a plus rien de surprenant pour moi dans toutes les grâces que vous me faites. Je m'estimerais bien heureux si, pour vous en témoigner ma reconnaissance, je pouvais contribuer quelque

(101) L'abbé Bossuet, que les missionnaires avaient associé à leurs travaux, prêcha quelquefois à la cathédrale avec messieurs les abbés de Blampignon et Gédouin : mais il exerça particulièrement son zèle dans l'église paroissiale de la citadelle qui est hors de la ville, où, dit notre relation, la grâce et la piété triomphèrent dans les cœurs de M. le gouverneur, de Mme la gouvernante, et de tous les officiers et soldats. L'abbé Bossuet, outre les prédications, faisait dans cette église deux grands catéchismes par semaine.

(102) Nous ne saurions découvrir quelle est la personne qui fait la matière de cette lettre, Bossuet ne disant rien qui puisse nous la faire connaître. Tout ce que nous pouvons assurer, c'est qu'il s'agit d'un maréchal ou d'un marquis, aussi distingué par ses vertus chrétiennes que par ses exploits militaires. Les premières lettres (*M. le M.*), dont Bossuet se sert pour désigner celui dont il parle, et les voir s qu'il lui attribue, justifient pleinement ce que nous avançons. Quant à l'année où cette lettre a été écrite, nous ne sommes pas plus en état de l'indiquer, parce que Bossuet ne l'a point marquée ; mais comm : il y parle d'un entretien que la dame à qui il écrit avait eu avec la reine, il est clair que sa lettre est antérieure ou à la mort de la reine mère, ou à celle de Marie-Thérèse ; c'est à dire qu'elle a été écrite ou avant 1666, ou au plus tard avant 1683, époques de la mort des deux reines. Bossuet ayant eu part, comme il le dit, à l'entretien que cette dame avait eu avec la reine, et la reine-mère l'honorant d'une affection particulière, nous avons lieu de croire que c'est d'elle dont il s'agit ici, et par conséquent que cette lettre a été écrite immédiatement avant sa mort : le caractère de l'écriture et le style même nous confirment dans cette pensée ; c'est pourquoi nous fixons la date de cette lettre vers 1665.

M. Floquet croit que cette lettre a été adressée à Mme de Schomberg (Voy. *Etudes sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 564.)

chose à soulager les inquiétudes qui vous travaillent depuis si longtemps, touchant l'état de M. le M. Je vois dans ces peines d'esprit une marque d'une foi bien vive, et d'une amitié bien chrétienne. Il est beau, Madame, que, dans une affliction si sensible votre douleur naisse presque toute de la foi que vous avez en la vie future ; et que, dans la perte d'une personne si chère, vous oubliiez tous vos intérêts pour n'être touchée que des siens. Une douleur si sainte et si chrétienne est l'effet d'une âme bien persuadée des vérités de l'Evangile ; et toutes les personnes qui vous honorent doivent être fort consolées que vos peines naissent d'un si beau principe, non-seulement à cause du témoignage qu'elles rendent à votre piété, mais à cause que c'est par cet endroit-là qu'il est plus aisé de les soulager. Car j'ose vous dire, Madame, que vous devez avoir l'esprit en repos touchant le salut de son âme ; et j'espère que vous en serez persuadée, si vous prenez la peine de considérer de quelle sorte les saints docteurs nous obligent de pleurer les morts selon la doctrine de l'Ecriture. Je n'ignore pas, Madame, qu'en vous entretenant de ces choses j'attendrirai votre cœur, et que je tirerai des pleurs de vos yeux ; mais peut-être que Dieu permettra qu'à la fin vous en serez consolée ; et j'écris ceci dans ce sentiment.

Saint Paul avertit les fidèles qu'ils ne s'affligent pas sur les morts, comme les gentils qui n'ont pas d'espérance (*I Thess.* IV, 12) ; et il explique, par ce peu de mots, tout ce qui se peut dire sur ce sujet-là. Car il est aisé de remarquer qu'il ne veut pas entièrement supprimer les larmes ; il ne dit point : Ne vous affligez pas ; mais : Ne vous affligez pas comme les gentils qui n'ont pas d'espérance ; et c'est de même que s'il nous disait : Je ne vous défends pas de pleurer ; mais ne pleurez pas comme ceux qui croient que la mort leur enlève tout, et que l'âme se perd avec le corps : affligez-vous avec retenue, comme vous faites pour vos amis qui vont en voyage, et que vous ne perdez que pour un temps. De là, Madame, nous devons entendre que la foi nous oblige de bien espérer de ceux qui meurent dans l'Eglise et dans la communion de ses sacrements ; et qu'encore qu'il soit impossible d'avoir une certitude entière en ce monde, il y a tant de fortes raisons de les croire en bon état, que le doute qui nous en reste ne nous doit pas extrêmement affliger. Autrement l'Apôtre saint Paul, au lieu de consoler les fidèles, aurait redoublé leur douleur. Car s'il n'avait pas dessein de nous obliger à faire que notre espérance l'emportât de beaucoup pardessus la crainte, n'est-il pas véritable, Madame, que ce grand homme ne devait pas dire : Ne vous affligez pas comme les gentils ; mais plutôt : Affligez-vous plus que les gentils, et ne vous consolez pas comme eux ? Il leur est aisé de se consoler, puisqu'ils croient que les morts ne sont plus en état de souffrir. Mais à vous il n'en est pas de la sorte ; puisque la vérité vous a appris qu'il y a un lieu de tourments, à comparaison desquels tous ceux de cette vie ne sont qu'un songe.

Il est bien certain, Madame, qu'à prendre les choses de cette sorte, les Chrétiens ayant beaucoup plus à craindre, doivent être par conséquent plus sensibles à la mort des leurs : néanmoins il est remarquable que saint Paul ne les reprend pas de ce qu'ils se consolent ; mais il les reprend de ce qu'ils s'affligent comme les gentils, qui n'ont pas d'espérance ; et nous pouvons assurer, sans doute, qu'il n'aurait jamais parlé de la sorte, s'il n'eût vu dans la vérité éternelle, dont son esprit était éclairé, qu'il y a sans comparaison plus de sujet de bien espérer, qu'il n'y a de raison de craindre.

C'est ce que saint Paul veut que nous pratiquions pour les morts ; mais il ne faut pas abuser de cette doctrine, ni, sous le prétexte de cette espérance qu'il nous ordonne d'avoir pour eux, flatter la confiance folle et téméraire de quelques Chrétiens mal vivants. Voyons donc, s'il vous plaît, Madame, quels sont ces bienheureux morts qui laissent tant d'espérance à ceux qui survivent. Ce sont, sans doute, ceux qui meurent avec les marques de leur espérance, c'est-à-dire dans la participation des saints sacrements, et qui rendent les derniers soupirs entre les bras de l'Eglise, ou plutôt entre les bras de Jésus-Christ même, en recevant son corps adorable. De tels morts, Madame, ne sont pas à plaindre ; c'est leur faire injure que de les appeler morts, puisqu'on les voit sortir de ce monde au milieu de ces remèdes sacrés, qui contiennent une semence de vie éternelle. Le sang de Jésus-Christ ayant abondamment coulé sur leurs âmes par ces sources fécondes des sacrements, ils peuvent hardiment soutenir l'aspect de leur juge, qui, tout rigoureux qu'il est aux pécheurs, ne trouve rien à condamner où il voit les traces du sang de son Fils.

C'est à ceux qui ont perdu de tels morts, que saint Augustin, en suivant l'Apôtre, permet véritablement de s'affliger ; mais d'une douleur qui puisse être aisément guérie : il leur permet de verser des pleurs, mais qui soient bientôt essuyés par la foi et par l'espérance (103). Et il me semble que c'est à vous que ces paroles sont adressées : car souffrez que je rappelle en votre mémoire de quelle sorte notre illustre mort a participé aux saints sacrements. A-t-il été de ceux à qui il les faut faire recevoir par force, qui s'imaginent hâter leur mort quand ils pensent à leur confession, qui attendent à se reconnaître quand ils perdent la connaissance ? Il a été lui-même au-devant ; il s'est préparé à la mort avant le commencement de sa maladie. Il n'a pas imité ces lâches Chrétiens qui attendent que les médecins les aient condamnés, pour se faire absoudre par les prêtres ; et qui méprisent si fort leur âme,

(103) Serm. 172, n. 3, t. V.

qu'ils ne pensent à la sauver que lorsque le corps est désespéré : bien loin d'attendre la condamnation, il a prévenu même la menace, et sa confession générale a été non-seulement devant le danger, mais encore devant le mal.

Ce n'est pas à moi de vous dire ce que peuvent les sacrements reçus de la sorte; toute l'Église vous le dit assez : et saint Augustin, qui tremble pour les pécheurs qui attendent à se convertir à l'extrémité de la vie, ne craint pas de nous assurer de la réconciliation de ceux qui se préparent à la recevoir pendant la santé (104). Rendons grâces à Dieu, Madame, de ce qu'il a inspiré cette pensée à feu M. le M., de ce que depuis tant d'années il l'avertissait si souvent par les maladies dont il le frappait; et que non-seulement il l'avertissait, mais qu'il lui faisait sentir dans le cœur ses salutaires avertissements.

Mais pourrions-nous oublier ici la manière dont il l'a ôté de ce monde, et ce jugement si net et si tranquille qu'il lui a laissé jusqu'à la mort, afin qu'il n'y eût pas un moment qu'il ne pût faire profiter pour l'éternité? C'est, Madame, la fin d'un prédestiné. Il voyait la mort s'avancer à lui; il la sentait venir pas à pas; il a communié dans cette créance : il a repassé ses ans écoulés, comme un homme qui se préparait à paraître devant son juge pour y rendre compte de ses actions; il a reconnu ses péchés; et quand on lui a demandé s'il n'implorait pas la miséricorde divine pour en obtenir le pardon, ce oui salutaire qu'il a répondu ne lui a pas été arraché à force de lui crier aux oreilles; c'est lui-même, de son plein gré, qui, d'un sens rassis et d'un cœur humilié devant Dieu, lui confessant ses iniquités, lui en a demandé pardon par le mérite du sang de son Fils, dont il a adoré la vertu présente dans l'usage de ses sacrements. Tout cela ne vous dit-il pas qu'il est de ces morts mille fois heureux qui meurent en Notre-Seigneur; et qu'étant sorti avec ses livrées, le nom de Jésus-Christ à la bouche, le Père le reconnaissant à ces belles marques pour l'une des brebis de son Fils, l'aura jugé à son tribunal selon ses grandes miséricordes?

Je ne vous parle ici, Madame, que de ce qu'il a fait en mourant; mais si je voulais vous représenter les bonnes actions de sa vie, desquelles j'ai été le témoin, quand aurais-je achevé cette lettre? Trouvez bon seulement que je vous fasse ressouvenir de sa tendresse paternelle pour les pauvres peuples; c'est le plus bel endroit de sa vie, et que les vrais Chrétiens estimeront plus que la gloire de tant de victoires qu'il a remportées. Nous lisons dans la sainte Écriture une chose remarquable de Néhémias. Ce grand homme étant envoyé pour régir le peuple de Dieu en Jérusalem, il nous a raconté lui-même, dans l'histoire qu'il a composée de son gouvernement, qu'il n'avait point foulé le peuple comme les autres gouverneurs (ce sont les propres mots dont il se sert), qu'il s'était même relâché de ce qui lui était dû légitimement; qu'il n'avait jamais épargné ses soins; et qu'il avait employé son autorité à faire vivre le peuple en repos, à faire fleurir la religion, à faire régner la justice (*II Esdr.* v, 15); après quoi il ajoute ces paroles : « Seigneur, souvenez-vous de moi en bien, selon le bien que j'ai fait à ce peuple. » (*Ibid.*, 19.) C'est qu'il savait, Madame, que, de toutes les bonnes œuvres qui montent devant la face de Dieu, il n'y en a point qui lui plaisent plus que celles qui soulagent les misérables, et qui soutiennent l'opprimé qui est sans appui. Il savait que ce Dieu, dont la nature est si bienfaisante, se souvient, en son bon plaisir, de ceux qui se rendent semblables à lui, en imitant ses miséricordes. Puisque M. le M. a gouverné les peuples dans le sentiment et dans l'esprit de Néhémias, nous avons juste sujet de croire qu'il aura eu part à sa récompense; et que Dieu se souvenant de lui en bien, aura oublié ses péchés.

Consolez-vous, Madame, dans cette pensée; et ne songez pas tellement à la sévérité de ses jugements, que vous n'ayez dans l'esprit ses grandes et infinies miséricordes. S'il nous voulait juger en rigueur, nulle créature vivante ne pourrait paraître devant sa face; c'est pourquoi ce bon père, sachant notre faiblesse, nous a lui-même donné les moyens de nous mettre à couvert de ses jugements. Il a dit, comme vous remarquez, qu'il jugerait les justices (*Psal.* LXXIV, 3); mais il a dit aussi qu'il ferait miséricorde aux miséricordieux (*Matth.* v, 7); et quoique nos péchés les plus secrets ne puissent échapper les regards de cet œil qui sonde le fond des cœurs, néanmoins la charité les lui couvre : elle couvre non-seulement quelques péchés, mais encore la multitude des péchés. (*I Petr.* IV, 8.)

M. le M. a été bienfaisant dans cette pensée; et quoique sa générosité naturelle, dont le fonds était inépuisable, le portât assez à faire du bien, il ne l'en a pas crue toute seule; il a voulu la relever par des sentiments chrétiens : il a pensé à se faire des amis qui le pussent recevoir un jour dans les tabernacles éternels; et je ne puis me ressouvenir des belles choses qu'il m'a dites sur ce sujet-là, sans en avoir le cœur attendri. C'est, Madame, ce qui me persuade (et ce qui me persuade fortement) que Dieu l'aura jugé selon ses bontés; c'est pourquoi il l'a frappé, parce qu'il ne voulait pas le frapper; je veux dire qu'il ne l'a pas épargné en cette vie, parce qu'il voulait l'épargner en l'autre. Vous savez les peines d'esprit et de corps qui l'ont suivi jusqu'au tombeau, sans lui donner aucun relâche. Dieu a voulu, Madame, que vous et ses fidèles serviteurs eussent la consolation de voir qu'il n'était pas du nombre de ceux qui ont reçu leur récompense en ce monde. Il a crié à Dieu dans l'affliction et dans la douleur; lorsque sa

(104) Serm. 393, t. V.

main s'est appesantie sur lui, il lui a fait un sacrifice des souffrances qu'il lui envoyait. je ne puis assez vous dire, Madame, combien ces prières lui sont agréables, et la force qu'elles ont pour expier tout ce qui se mêle en nous de faiblesse humaine parmi les douleurs violentes. Il est donc avec Jésus-Christ, il est avec les esprits célestes ; ou, si quelque reste de péché le sépare pour un temps de leur compagnie, il a du moins ceci de commun avec eux, qu'il jouit de cette bienheureuse assurance qui fait la principale partie de leur félicité, parce qu'elle établit solidement leur repos.

Que s'il est en repos, Madame, il est juste aussi que vous y soyez. Je sais bien que vous n'avez pas une certitude infaillible ; ce repos est réservé pour la vie future, où la vérité découverte ne laissera plus aucun nuage qui puisse obscurcir nos connaissances ; mais les fidèles qui sont en terre ne laissent pas d'avoir leur repos, par l'espérance qu'ils ont de rejoindre au ciel ceux dont ils regrettent la perte. Et cette espérance est si bien fondée, quand on a les belles marques que vous avez vues, que l'Ecriture, qui ne ment jamais, ne craint pas de nous assurer qu'elle doit faire cesser nos inquiétudes, et même nous donner de la joie. C'est ce repos, Madame, que je vous conseille de prendre ; et cependant nous admirerons qu'après tant de temps écoulé, votre douleur demeure si vive, que vous ayez encore besoin d'être consolée. On voit peu d'exemples pareils ; mais aussi ne voit-on pas souvent une amitié si ferme, ni une fidélité si rare que la vôtre.

Mais je passe encore plus loin ; et j'avoue que votre douleur, naissant des pensées de l'éternité, le temps ne doit pas lui donner d'atteinte. Qu'elle ne cède donc pas au temps, mais qu'elle se laisse guérir par la vérité éternelle, et par la doctrine de son Evangile. Voyant durer vos inquiétudes, j'ai cru que le service que je vous dois m'obligeait à vous la représenter selon que Dieu me la fait connaître. Si j'ai touché un peu rudement l'endroit où vous êtes blessée, c'est-à-dire si je n'ai pas assez épargné votre douleur, je vous supplie de le pardonner à l'opinion que j'ai de votre constance.

Je suis, etc.

—

LETTRE IX.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS (105.)

Sur sa disgrâce, et la manière dont il devait la recevoir.

Je ne veux point vous représenter, Monsieur, combien je sens vivement la perte que je fais en vous perdant ; je ne songe qu'à vous regarder vous-même dans un état de douleur extrême, de vous être trouvé dans des conjonctures où vous avez cru ne pouvoir vous empêcher de déplaire au roi. Ce n'est pas une chose surprenante pour vous, d'être éloigné de la cour et des emplois : votre cœur ne tenait à rien en ce monde-ci, qu'à la seule personne du roi. Je vous plains d'autant plus dans le malheur que vous avez eu de vous croire forcé de le fâcher. Que Dieu est profond et terrible dans les voies qu'il tient sur vous ! Il semble qu'il ne vous retient ici, lorsque vous voulez quitter, qu'afin de vous en arracher par un coup soudain, lorsqu'il paraît que vous y êtes le mieux. Regardez, Monsieur, avec les yeux de la foi, la conduite de Dieu sur vous ; adorez les dispositions de la Providence divine, impénétrables au sens humain ; mettez entre ses mains et votre personne et votre famille. Quiconque espère en Dieu ne sera pas confondu à jamais. Je le prie d'être votre consolation et votre conseil ; je vous offrirai sans cesse à lui.

Si vous voyez quelque petit endroit que ce soit par où je puisse vous être tant soit peu utile, ne m'épargnez pas. La mère Agnès (106) me fera tenir vos lettres. J'étais à Paris, contre mon ordinaire, quand la chose arriva, et je n'arrivai ici qu'après votre départ : cela me priva de la consolation de vous voir. On attend les réponses de M. le maréchal de Créqui. Je prie Dieu, encore une fois, qu'il conduise toutes choses à votre salut éternel.

J. BÉNIGNE, *ancien év. de Condom.*

A Saint-Germain-en-Laye, ce 25 avril 1672.

—

LETTRE X.

AU MÊME.

Il le console dans sa disgrâce, et lui donne différents avis pour l'aider à la porter avec courage.

J'ai fait de fréquentes et sérieuses ré-

(105) Bernard Gigault, marquis de Bellefonds, un des meilleurs généraux de son siècle, qui signala, par une multitude de beaux exploits, ses vertus militaires. Quoique revêtu de toutes les dignités qui peuvent illustrer un grand personnage, il fut encore plus distingué par sa religion et sa haute piété, que par les charges et les emplois qu'il remplit. Malgré son mérite, M. de Bellefonds éprouva deux disgrâces, qu'il soutint aussi avec une grande constance. Son zèle pour le service du roi et les intérêts de la France lui attira la première. Ce maréchal, qui commandait sous M. de Créqui, s'aperçut que les ennemis étaient dans la position la plus favorable pour les combattre avantageusement : il en donna avis à son chef, en le pressant d'ordonner l'attaque ; mais M. de Créqui ne jugea pas à propos de déférer aux représentations de M. de Bellefonds. Ses instances réitérées n'ayant pas eu un meilleur succès, il crut, vu la circonstance, devoir s'élever au-dessus des règles ordinaires, et en conséquence, pour ne pas perdre une si belle occasion, il attaqua l'ennemi avec le corps qu'il commandait. L'affaire s'étant ainsi engagée, le reste de l'armée fut obligé de donner ; et les troupes du roi remportèrent une victoire complète. Mais le maréchal de Créqui, piqué de la désobéissance de son inférieur, s'en plaignit en cour ; et M. de Bellefonds fut exilé. Nous aurons lieu de faire connaître, dans la suite des lettres que Bossuet lui a écrites, le sujet de sa seconde disgrâce

(106) Prieure des Carmélites de Saint-Jacques : elle était sœur du maréchal de Bellefonds.

flexions sur les conduites de Dieu sur vous : elles sont profondes, et bien éloignées des pensées des hommes. J'ai fort considéré par quelles voies il vous avait préparé de loin, et ensuite de plus près, à ce qui vous est arrivé. Enfin vous voyez sa main bien marquée : que reste-t-il autre chose que d'abandonner à sa bonté et vous et votre famille? Je loue la résolution où vous êtes d'attendre en patience ce que la Providence disposera pour vous dégager avec vos créanciers. Vous avez pris les voies droites, malgré toute la prudence humaine qui s'y opposait : la chose a tourné autrement; et vous voilà en état de ne pouvoir presque plus rien faire. Vous êtes donc, par nécessité, dans une aveugle dépendance des ordres de Dieu : vous ne pouvez répondre à ses desseins qu'en vous abandonnant à lui seul. Confiez-vous à lui, Monsieur, et voyez que tout est à vous, pourvu que vous marchiez avec foi et avec confiance. Dieu vous fait des grâces infinies de vous donner les sentiments qu'il vous donne.

Nous parlerons à fond, M. de Troisville (107) et moi, sur votre sujet; et je vous ferai savoir toutes mes pensées. Tout ira bien, Monsieur, car Dieu s'en mêle; et, par des coups imprévus, il veut renverser en vous tous les restes de l'esprit du monde, et vous arracher à vous-même. Voilà votre grand ouvrage et la seule chose nécessaire. Lisez l'Evangile, si vous me croyez, et écoutez Dieu en le lisant. Il vous parlera au fond du cœur; et une lumière secrète de son Saint-Esprit vous conduira dans toutes vos voies. Je ne cesserai de vous offrir à la divine bonté; et tout ce qui me viendra dans l'esprit pour vous, je le recueillerai avec soin pour vous. Ne m'oubliez pas devant Dieu, et marchons ensemble en foi et en confiance dans la voie de l'éternité, chacun suivant la route qui lui est ouverte.

J'ai fait vos compliments à M. de Montausier, qui les a reçus comme il devait, et qui est fort content de savoir que vous ayez reçu sa lettre.

A Saint-Germain, ce 1er juin 1672.

LETTRE XI.

AU MÊME.

Il l'entretient des grâces que Dieu lui a faites, et lui montre la vanité et le péril de la gloire du monde.

Les miséricordes que Dieu vous fait sont inexplicables. Il vous apprend qu'il est le souverain et le fort qui renverse tout, et le sage à qui cèdent tous les conseils; mais en même temps sa miséricorde et sa bonté se déclarent par-dessus tous ses autres ouvrages, comme disait le Psalmiste : *Miserationes ejus super omnia opera ejus.* (*Psal.* CXLIV, 9.) Il vous a élevé aux yeux du monde : il vous a porté par terre; il vous soutient par les sentiments qu'il vous inspire. Un esprit de justice, qui venait de sa grâce, vous avait fait rompre avec le monde : il s'est alors contenté du sacrifice volontaire; il n'a pas voulu l'effet par cette voie. Il fallait que votre dignité vous abattît, et qu'elle vous fît sentir que le monde est aussi amer dans ses dégoûts, qu'il est vain et trompeur dans ses présents.

Mais voyez quelles eaux de miséricorde! Il semble que vous n'aviez pas besoin de ces amertumes pour vous dégoûter du monde, dont le goût était comme éteint dans votre cœur; mais Dieu n'a pas voulu qu'il pût revivre. Il vous a arraché aux occasions qui font revenir ce goût du monde par l'endroit le plus sensible, c'est-à-dire par la gloire. Quelle campagne voyons-nous? et combien est-on en danger d'être flatté, quand on a part à des choses aussi surprenantes que celles qu'on exécute? Et cependant il n'y a rien qui soit plus vain devant Dieu, ni plus criminel, que l'homme qui se glorifie de mettre les hommes sous ses pieds : il arrive souvent, dans de telles victoires, que la chute du victorieux est plus dangereuse que celle du vaincu.

Dieu châtie une orgueilleuse république, qui avait mis une partie de sa liberté dans le mépris de la religion et de l'Eglise. Fasse sa bonté suprême que sa chute l'humilie! fasse cette même bonté que la tête ne tourne pas à ceux dont il se sert pour la châtier! Tous les présents du monde sont malins, et font d'autant plus de mal à l'homme, qu'ils lui donnent plus de plaisirs; mais le plus dangereux de tous, c'est la gloire; et rien n'étourdit tant la voix de Dieu, qui parle au dedans, que le bruit des louanges, surtout lorsque ces louanges, ayant apparemment un sujet réel, font trouver de la vérité dans les flatteries les plus excessives. O malheur! ô malheur! ô malheur! Dieu veuille préserver d'un si grand mal notre maître et nos amis! Priez pour eux tous dans la retraite où Dieu vous a mis.

Considérez ceux qui périssent, considérez ceux qui restent : tout vous instruit, tout vous parle. On parlerait de vous à présent par toute la terre; peut-être en parleriez-vous vous-même à vous-même. Qu'il vaut bien mieux écouter Dieu en silence et s'oublier soi-même en pensant à lui! Je souhaite que cet oubli aille jusqu'au point de vous reposer sur lui de toutes choses; et je le loue de la résolution qu'il vous donne d'attendre en patience que sa volonté se déclare. Il le fera, sans doute; il préparera secrètement toutes choses pour vous dégager. Je l'en prie de tout mon cœur, et qu'il vous conduise, par les voies qu'il sait, à la sainte simplicité, qui seule est capable de lui plaire.

M. de Troisville m'a promis de venir passer ici quelques jours, avant que de vous aller voir. Vous ferez la plus grande partie

(107) Henri-Joseph de Peyre, comte de Troisville, qu'on prononce Tréville, mort à Paris le 13 août 1708.

de notre entretien ; il sera ici plus solitaire qu'à l'*Institution* (108). Priez pour moi, je vous en conjure, et croyez que je ne vous oublie pas.

A Saint-Germain, ce 30 juin 1672.

—

LETTRE XII.

A M. DIROIS, DOCTEUR EN SORBONNE (109).

Il lui marque les qualités que doit avoir la traduction du livre de l'Exposition, qu'on voulait faire à Rome, en italien.

J'ai su, par M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, ce que vous lui avez écrit touchant l'impression de mon livre (110), que Mgr le cardinal Sigismond Chigi a dessein de faire faire à Rome, et je vous suis fort obligé des soins que vous offrez pour avancer cet ouvrage. Cela sera de très-grande conséquence pour les huguenots de ce pays, qui n'ont presque point d'autre réponse à la bouche, sinon que Rome est fort éloignée des sentiments que j'expose. Ils ont une si mauvaise et si fausse idée de l'Eglise romaine et du Saint-Siége, qu'ils ne peuvent se persuader que la vérité y soit approuvée : rien par conséquent ne peut leur être plus utile, que de leur faire voir qu'elle y paraît avec toutes les marques de l'approbation publique

J'accepte donc, Monsieur, les soins que vous m'offrez pour cette édition, à laquelle je me promets que vous vous appliquerez d'autant plus volontiers, qu'outre l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, vous y serez encore engagé par l'utilité de toute l'Eglise.

Il faut prendre garde à deux choses : la première, que la version italienne soit exacte : et pour cela il est nécessaire qu'un théologien français s'en mêle ; parce qu'il faut joindre les lumières de la science à la connaissance de la langue, pour rendre toute la force des paroles. Personne ne peut mieux faire cela que vous. M. de Blancey, à qui Mgr le cardinal Sigismond s'est ouvert de son dessein, et à qui même il a confié une lettre du révérendissime Père maître du sacré Palais, sur le sujet de ce livre, pour me l'envoyer, m'écrit que Mgr le cardinal d'Estrées lui a dit qu'il voulait bien prendre la peine de revoir lui-même la traduction. Il n'est pas juste que son Eminence ait toute cette fatigue, parmi tant d'occupations : mais j'espère qu'elle voudra bien que vous lui fassiez rapport des endroits importants ; afin que cette justesse d'expression et cette solidité du jugement, qui est son véritable caractère, donne à cette version toute l'exactitude que désire l'importance de la matière. La lettre du révérendissime Père maître du sacré Palais n'est pas moins judicieuse, qu'elle est nette et précise pour l'approbation : elle porte expressément qu'il donnera toutes les facultés nécessaires pour l'impression, sans changer une seule parole dans mon *Exposition*. Cela est absolument nécessaire ; car autrement on confirmerait ce que disent les huguenots touchant la diversité de nos sentiments avec Rome, et l'on détruirait tout le fruit de mon ouvrage.

J'espère qu'il en fera de plus en plus de très-grands, si cette édition se fait dans l'imprimerie la plus autorisée, comme, s'il se peut, dans celle de la Chambre apostolique ; si elle se fait avec soin, et d'une manière qui marque qu'on affectionne l'ouvrage ; enfin si elle paraît avec les approbations nécessaires, de la manière la plus authentique ; et c'est la seconde chose que j'avais à désirer.

Je vous supplie de conférer de ces choses avec M. de Blancey, avec lequel vous pourrez voir Mgr le cardinal Sigismond, et savoir ses volontés. Je vous prie surtout de demander de ma part à Mgr le cardinal d'Estrées, la grâce qu'il veuille bien être consulté sur ce qui sera à faire pour le mieux, et de lui déclarer que je lui soumets tout avec un entier abandonnement ; assuré non-seulement de sa capacité, mais encore des bontés dont il m'honore. Je vous prie de m'avertir de ce qui se passera, et de croire que je conserve l'estime qui est due à votre mérite, avec la reconnaissance que je dois à votre amitié. Je suis, etc.

A Versailles, ce 8 septembre 1672.

—

LETTRE XIII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Il lui détaille les raisons qui l'ont porté à accepter l'abbaye de Saint-Lucien de Beaucais ; lui marque l'usage qu'il prétend faire de ses revenus ; se justifie sur ce qu'on a blâmé dans sa conduite ; lui parle de la conversion de M. de Troisville ; l'entretient des heureuses dispositions de M. le Dauphin, et des dangers auxquels il est exposé, et lui témoigne combien il espère d'heureux effets de son livre de l'Exposition.

Je commencerai ma réponse par où vous avez commencé votre lettre du 28 août. Je ne m'attends à aucune conjouissance sur les fortunes du monde, de ceux à qui Dieu a ouvert les yeux pour en découvrir la vanité. L'abbaye que le roi m'a donnée me tire d'un embarras et d'un soin qui ne peut pas compatir longtemps avec les pensées que je suis obligé d'avoir. N'ayez pas peur que j'augmente mondainement ma dépense : la table ne convient ni à mon état ni à mon humeur. Mes parents ne profiteront point du bien de l'Eglise. Je payerai mes dettes le plus tôt que je pourrai : elles sont, pour la plupart, contractées pour des dépenses nécessaires, même dans l'ordre ecclésiastique ; ce sont

(108) L'institution des Pères de l'Oratoire, où M. de Troisville s'était retiré.

(109) Il était alors à Rome, à la suite de M. le cardinal d'Estrées, chargé des affaires du roi en cette cour.

(110) L'*Exposition de la doctrine catholique*.

des bulles, des ornements, et autres choses de cette nature.

Pour ce qui est des bénéfices, assurément ils sont destinés pour ceux qui servent l'Eglise. Quand je n'aurai que ce qu'il faut pour soutenir mon état, je ne sais si je dois en avoir du scrupule : je ne veux pas aller au delà ; et Dieu sait que je ne songe point à m'élever. Quand j'aurai achevé mon service ici, je suis prêt à me retirer sans peine, et à travailler aussi, si Dieu m'y appelle. Quant à ce nécessaire pour soutenir son état, il est malaisé de le déterminer ici fort précisément, à cause des dépenses imprévues. Je n'ai, que je sache, aucun attachement aux richesses ; et je puis peut-être me passer de beaucoup de commodités : mais je ne me sens pas encore assez habile pour trouver tout le nécessaire, si je n'avais précisément que le nécessaire ; et je perdrais plus de la moitié de mon esprit, si j'étais à l'étroit dans mon domestique. L'expérience me fera connaître de quoi je me puis passer; alors je prendrai mes résolutions ; et je tâcherai de n'aller pas au jugement de Dieu avec une question problématique sur ma conscience.

Je vous serai fort obligé de m'écrire souvent de la manière que vous avez fait. Ce n'était pas une chose possible de me tirer d'affaire par les moyens dont vous me parlez. Je tâcherai qu'à la fin tout l'ordre de ma conduite tourne à édification pour l'Eglise. Je sais qu'on y a blâmé certaines choses, sans lesquelles je vois tous les jours que je n'aurais fait aucun bien. J'aime la régularité ; mais il y a de certains états où il est fort malaisé de la garder si étroite. Si un certain fonds de bonne intention domine dans les cœurs, tôt ou tard il y paraît dans la vie ; on ne peut pas tout faire d'abord. Nous avons souvent parlé de ces choses, M. de Grenoble (111) et moi, nous sommes assez convaincus des maximes. Je prie Dieu qu'il me fasse la grâce d'imiter sa sainte conduite.

Je me réjouis avec vous, et avec M. de Troisville, de ce que vous serez tous deux ensemble : je vous porte souvent devant Dieu tous les deux. Consolez-vous ensemble, avec l'Ecriture, de toutes les misères de ce lieu d'exil. Vous ne pouvez suivre une meilleure conduite que celle de M. de Grenoble : je veux bien venir en second ; je veux dire pour les lumières, mais non pour l'affection.

Le livre qu'on a écrit contre moi servira considérablement à notre cause. Je répondrai quelque chose, non pour faire des coutredits, mais pour aider nos frères à ouvrir les yeux. Hélas, que les hommes les ont fermés ! J'ai peur que l'habitude de voir des aveugles et des endurcis, ne fasse qu'on perde quelque chose de l'horreur et de la crainte d'un si grand mal. Quelles glaces et quelles ténèbres ! On n'a ni oreilles, ni yeux, ni cœur, ni esprit, ni raison pour Dieu. Sauvez-nous, sauvez-nous, Seigneur ; car les eaux ont passé par-dessus nos têtes, et pénètrent jusqu'à nos entrailles. Je laisse aller ma main où elle veut : et mon cœur cependant s'épanche en admirant les miséricordes que Dieu vous a faites, en des manières si différentes à vous et à M. de Troisville.

J'interromps, pour vous prier de lui dire que j'ai fait ses remercîments au roi, qui les a bien reçus. Il me demanda s'il était bien affermi : je lui dis que je le voyais fort désireux de son salut, et y travailler avec soin ; que les grâces que Dieu lui faisait étaient grandes. Il s'enquit qui l'avait converti : je répliquai : Une profonde considération sur les misères du monde, et sur ses vanités souvent repassées dans l'esprit. J'ajoutai que m'ayant communiqué son dessein, j'avais tâché de l'affermir dans de si bonnes pensées.

Il faut que je vous dise un mot de Mgr le Dauphin. Je vois, ce me semble, en lui des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture, et un principe de bonté : parmi ses rapidités, une attention aux mystères ; je ne sais quoi qui se jette au milieu des distractions, pour le rappeler à Dieu. Vous seriez ravi si je vous disais les questions qu'il me fait, et le désir qu'il me fait paraître de bien servir Dieu. Mais le monde, le monde, le monde, les plaisirs, les mauvais conseils, les mauvais exemples ! Sauvez-nous, Seigneur, sauvez-nous ; j'espère en votre bonté et en votre grâce : vous avez bien préservé les enfants de la fournaise ; mais vous envoyâtes votre ange : et moi, hélas ! qui suis-je ? Humilité, tremblement, enfoncement dans son néant propre, confiance, persévérance, travail assidu, patience. Abandonnons-nous à Dieu sans réserve, et tâchons de vivre selon l'Evangile. Ecoutons sans cesse cette parole : *Or il n'y a qu'une chose qui soit nécessaire : « Porro unum est necessarium. »* (*Luc.* x, 42.)

Je ne demande pas mieux que d'entretenir à fond Mme de Schomberg. Tôt ou tard mon petit ouvrage (112) servira aux huguenots : la contradiction de deçà, et l'approbation incroyable qu'il reçoit à Rome, me font comme voir, d'un côté, le diable qui le traverse ; et de l'autre, Dieu qui le soutient.

Je ne finirais pas si je ne me retenais. Je ne parle point ici ; il faut donc bien que j'écrive, et que j'écrive, et que j'écrive. Hé ! ne voilà-t-il pas un beau style pour un si grand prédicateur ? Riez de ma simplicité et de mon enfance, qui cherche encore des jeux. J'embrasse M. de Troisville. On me reproche tous les jours que je le laisse à l'abandon à ces messieurs ; je soutiens toujours qu'il est de mon parti, et sérieusement. Quand sa théologie sera parvenue jusqu'à

(111) Etienne le Camus, évêque de Grenoble en 1671, depuis cardinal, mort en 1707.

(112) L'*Exposition de la foi catholique.*

examiner les questions de la grâce, je lui demande une heure ou deux d'audience; et, en attendant, une grande suspension de jugement et de pensées. Priez pour mon enfant et pour moi.

A Versailles, ce 9 septembre 1672.

—

LETTRE XIV.

A M. DIROIS, DOCTEUR EN SORBONNE.

Sur la traduction du livre de l'Exposition, qu'on méditait de faire à Rome.

Il y a déjà fort longtemps que je me suis donné l'honneur de vous écrire une grande lettre, au sujet d'une des vôtres que M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas me fit voir. Vous y parliez d'un dessein qu'on avait à Rome de faire traduire mon *Exposition*, et ensuite de l'y imprimer. Je reçus en même temps une lettre de M. de Blancey, qui me mandait ce que Mgr le cardinal Sigismond Chigi lui avait dit sur ce sujet, qui était que Son Eminence voulait bien avoir la bonté de faire travailler à cette traduction et à cette impression. Il m'envoya même une lettre du révérendissime Père maître du sacré palais, écrite à ce cardinal, qui contenait une approbation très-authentique de la doctrine toute saine de ce livre, dans lequel il n'y avait pas ombre de difficulté, et offrait toutes les permissions nécessaires pour l'imprimer, sans y changer une seule parole. Voilà les propres termes de la lettre, qui est écrite d'une manière à me faire voir que ce Père est très-savant, et d'un jugement très-solide. Sur cela, je crus être obligé de faire un compliment à cet illustre cardinal, tant sur une lettre très-obligeante pour moi, que je vis entre les mains de M. l'abbé de Dangeau, que sur la lettre du maître du sacré Palais, dont Son Eminence avait bien voulu charger M. de Blancey pour me l'envoyer. Cette lettre, avec celle que je vous écrivais, Monsieur, fut mise dans un paquet que j'adressais à M. de Blancey, que je priais aussi de faire mes compliments au révérendissime Père maître du sacré palais. Soit que M. de Blancey soit parti de Rome, ou que le paquet ait été perdu, je n'en ai aucune réponse, quoique j'eusse même supplié M. l'abbé d'Estrées de vous faire prier de ma part d'ouvrir le paquet, en cas que M. de Blancey ne fût pas à Rome.

Je m'adresse donc à vous, Monsieur, sur la confiance de notre amitié, pour savoir où en est cette affaire, et pour vous prier de la suivre. Elle est de conséquence, en quelque sorte, pour moi; puisqu'il me sera sans doute fort avantageux que mon livre soit approuvé à Rome, et que j'en aie cette marque publique : mais cela est beaucoup plus avantageux pour l'Eglise, puisque les huguenots ont paru touchés de cette *Exposition*, et n'ont rien tant fait valoir entre eux que le mauvais succès qu'elle avait à Rome. Ils ont imprimé qu'elle y était improuvée; et si on leur ferme la bouche par quelque marque authentique, il y a sujet d'espérer que Dieu bénira ce petit ouvrage.

Je vous supplie donc, Monsieur, de vouloir avancer ce projet. Prenez, s'il vous plaît, la peine d'en entretenir, de ma part, Mgr le cardinal d'Estrées, et de faire mes compliments tant à Mgr le cardinal Sigismond, à qui je m'étais donné l'honneur de rendre mes très-humbles respects, par la lettre dont je vous ai déjà parlé, qu'au Père maître du sacré palais. Je vous demande encore la grâce de jeter l'œil sur quelque traducteur habile, et d'examiner la traduction avec soin. Vous jugez bien, monsieur, que si elle n'est fidèle, et si elle ne se fait pas de la manière que marque le révérendissime Père du sacré palais, *Senza mutar ne para una parola*, ce sont ses termes, on dira que Rome m'aura corrigé; et au lieu de faire du bien, on nuirait à l'ouvrage. Mais comme la chose est fort importante, je ne puis aussi la confier à une personne plus capable que vous. Si vous jugez à propos que je fasse un présent à celui qui prendra la peine de traduire, et que je fasse donner quelque chose aux imprimeurs, vous pouvez vous assurer que tout ce que vous trouverez à propos que je fasse sera très-honnêtement exécuté.

Voilà, Monsieur, ce qui me vient dans l'esprit touchant cette affaire : vous suppléerez le reste, s'il vous plaît, et ferez en sorte que la chose s'exécute de la manière la plus honorable et la plus prompte : c'est tout dire à un homme aussi bien intentionné que vous; il ne me reste qu'à vous assurer de l'obligation que je vous aurai de prendre ce soin, et que je suis de tout mon cœur, etc.

P. S. En la page 87 de l'*Exposition*, dans quelques-uns des exemplaires qui ont été débités, il est resté une faute que les libraires avaient négligé de corriger, et qu'on avait laissé passer par mégarde.

En la quatrième ligne, en remontant du bas en haut, au lieu de ces mots : *Ou de faire que la vie soit conservée au fils du centurion, en disant, Ton fils est vivant :* il faut mettre : *Ou de faire que la vie soit conservée à un jeune homme, en disant à son père*, etc. C'est ainsi qu'il avait été corrigé : mais la faute a passé dans quelques-uns des exemplaires, et se trouvera apparemment dans ceux qui vous ont été envoyés, parce qu'ils sont des premiers. Je vous prie, dans la version, de faire suivre la correction.

A Versailles, ce 17 novembre 1672.

—

LETTRE XV.

AU MÊME.

Il lui parle de plusieurs oraisons funèbres, et de la traduction du livre de l'Exposition, projetée à Rome.

J'ai reçu, par M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, votre lettre du 24 octobre : celle que je me suis donné l'honneur de vous écrire par l'ordinaire de vendredi, vous instruira à fond de mes intentions. Il n'y a plus après cela qu'à vous laisser faire comme vous avez commencé, puisque vous entrez si bien dans l'affaire.

Je n'ai point encore de réponse du paquet de M. de Blancey, où je croyais avoir mis ma lettre pour vous, dont j'ai reçu la réponse.

L'oraison funèbre de Mme la princesse de Conti (113) est en effet une pièce pleine de piété et d'éloquence : elle a été fort estimée ; et je sais que l'illustre prélat qui l'a faite, sera très-aise qu'elle soit approuvée en votre cour. Puisque vous désirez avoir celle que j'ai faite pour Madame, j'en envoie quelques exemplaires pour vous à M. le curé de Saint-Jacques. Vous verrez qu'on a imprimé ensemble celles de la mère et de la fille. Vous me ferez grand plaisir de les présenter, de ma part, à Mgr le cardinal Sigismond, et au révérendissime Père maître du sacré palais. Si vous jugez que le présent en soit agréable à quelques autres, vous le pourrez faire, même en mon nom ; je remets cela à votre prudence.

J'ose vous demander encore vos soins pour notre version. Si vous jugez, quand les choses seront résolues, que je doive faire quelque présent de livres, ou autre chose semblable, au traducteur, et quelque honnêteté aux imprimeurs pour les encourager à bien faire, vous me le manderez, s'il vous plaît ; et je pense vous l'avoir déjà dit par ma précédente. Il ne me reste qu'à vous dire que M. l'abbé de Montagu a fait une version anglaise de mon *Exposition*, qui est déjà imprimée : vous pouvez le dire au Père irlandais, dont vous me parlez. Pour la latine, on y a déjà travaillé ici : je la reverrai, et nous en parlerons quand l'italienne sera faite.

Je trouve fort à propos de mettre les passages de l'Ecriture en latin. Mais en use-t-on de la même manière de ceux qu'on mêle dans le discours, et de ceux qu'on cite expressément ? Je vous le laisse à décider selon l'usage du pays ; mais, surtout, l'exactitude dans la version. Je suis, etc.

A Versailles, ce 20 novembre 1672.

LETTRE XVI.

AU MÊME.

Sur une traduction du livre de l'Exposition.

J'ai reçu vos deux dernières lettres de Rome, et je crois devoir me conformer à ce que vous proposez dans la dernière, du 19 décembre. Je suis donc d'avis, Monsieur, que la version irlandaise se fasse de la manière que vous me marquez.

Pour la latine, je conviens avec vous que l'autorité en sera plus grande quand elle se fera à Rome, et par une personne considérable, qui n'y aura autre intérêt que le commun : ainsi, si celui que vous me nommez (114) est disposé à la faire (115), rien ne peut être mieux ; pourvu, Monsieur, que vous y repassiez, avec la même exactitude que vous faites la version italienne : car vous le savez, tous les mots, en matière de cette nature, sont à peser.

Je vous supplie de faire mes remercîments à Mgr le cardinal d'Estrées et à M. l'abbé de Sanctis : vous pouvez l'assurer de mes services en toute occasion, et que je ferai sa cour à Sa Majesté à la première occasion, en lui disant sa reconnaissance. Le roi ne sera pas fâché que ce soit lui qui fasse cette version. Du reste, je n'ai rien à ajouter, que les assurances de l'amitié et de l'estime particulière avec laquelle je suis, etc.

A Saint-Germain, ce 12 janvier 1673.

LETTRE XVII.

AU MÊME.

Sur la manière très-obligeante dont le gratis de ses bulles, pour l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, lui avait été accordé.

Vous avez raison de croire que je suis sensiblement touché de la manière dont le *gratis* de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais m'a été accordé par le Sacré Collége. La promptitude, la facilité, le concours, sont d'agréables circonstances de cette grâce ; et les bontés de Leurs Eminences, si obligeamment déclarées, y mettent le comble. Je dois tout à M. l'ambassadeur et à Mgr le cardinal d'Estrées : ce sont de véritables amis ; et ceux qu'ils honorent de leur amitié leur doivent bien souhaiter une continuelle augmentation de crédit, puisqu'ils s'en servent si obligeamment pour leurs serviteurs.

Je n'ai rien à ajouter à ma précédente touchant le livre de l'*Exposition* : je vous remercie toujours de vos soins, que je vous prie de continuer, et de me croire, etc.

A Saint-Germain, ce 26 avril 1673.

LETTRE XVIII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Il lui montre comment tout dans le monde tourne à bien au Chrétien, et lui parle de M. de Troisville et de M. le Dauphin.

Dieu vous tient par la main au dehors, et il vous change puissamment et insensiblement au dedans. Laissez-vous conduire, laissez-vous abattre ; apprenez à renaître, et à vous oublier tous les jours vous-même. Tout le monde est plein de tentations et d'instructions : ses attraits engagent les uns, ses bizarreries éclairent les autres. Le Chrétien se voit au milieu de tout ; et s'il se tourne à Dieu, tout lui tourne à bien. Les chutes, les aveuglements, les vanités, les

(113) Anne-Marie Martinozzi, nièce du cardinal Mazarin, mariée à Armand de Bourbon, prince de Conti. Elle mourut à Paris, le 4 février 1672, n'étant âgée que de trente-cinq ans, et fut enterrée à Saint-André des Arcs, sa paroisse, où l'on fit pour elle un très-grand service le 26 avril suivant. M. de Roquette, évêque d'Autun, prononça l'oraison funèbre dont Bossuet parle dans cette lettre.

(114) M. l'abbé de Sanctis.

(115) On ignore si cette traduction latine a été composée, du moins n'a-t-elle pas été publiée : celle que nous avons est l'ouvrage de M. l'abbé Fleury, auteur de l'*Histoire ecclésiastique*

bassesses, les fausses hauteurs qui l'environnent, le réveillent en lui-même. Tout l'étonne et rien ne l'étonne : il s'attend à tout, de peur d'être surpris au dépourvu ; et ne se fonde sur rien que sur Dieu, de peur qu'un appui indigne de lui n'ébranle sa fermeté.

J'ai eu une singulière et extraordinaire consolation de tenir ici quelques jours M. de Troisville. Je trouve que tout va bien, excepté qu'il s'est laissé emporter par le désir de savoir plus tôt qu'il ne fallait, et il a fait bien des pas dont il aura peine à revenir ; cela soit dit entre nous. Je lui ai parlé sincèrement et bonnement : j'espère qu'il reviendra, et je le suivrai de près. Dieu veuille bénir mes desseins : ils sont bons ; mais mes péchés sont un grand obstacle au succès : je lui demande continuellement pour vous sa sainte grâce.

Mgr le Dauphin se fait tous les jours fort joli : j'espère que le roi et la reine le trouveront fort avancé à leur retour. Nous sommes fort en inquiétude de la santé de la reine.

A Saint-Germain, ce 7 juillet 1673.

—

LETTRE XIX.

AU MÊME.

Il lui parle des ménagements qu'exigeait la faiblesse de la Vallière, lui marque les raisons qu'elle avait de retarder l'exécution de son dessein, et lui rend compte de ce qu'il a fait pour en faciliter l'accomplissement.

Ne laissez pas, s'il vous plaît, finir l'année sans me donner de vos nouvelles ; j'ai un extrême désir d'en apprendre. J'ai vu plusieurs fois, depuis votre départ, Mme la duchesse de la Vallière ; je la trouve dans de très-bonnes dispositions, qui, à ce que j'espère, auront leur effet. Un naturel un peu plus fort que le sien aurait déjà fait plus de pas ; mais il ne faut point l'engager à plus qu'elle ne pourrait soutenir : c'est pourquoi, ayant vu qu'on souhaitait avec ardeur du retardement à l'exécution de son dessein, jusqu'au départ de la cour ; et que peut-être on pourrait employer l'autorité à quelque chose de plus, si on rompait subitement ; j'ai été assez d'avis qu'on assurât le principal, et qu'on rompît peu à peu des liens qu'une main plus forte que la sienne aurait brisés tout à coup. Ce qui me paraît de très-bon en elle, c'est qu'elle n'est effrayée d'aucune des circonstances de la condition qu'elle a résolu d'embrasser, et que son dessein s'affermit de jour en jour. Je fais ce que je puis pour entretenir de si saintes dispositions ; et si je trouve quelque occasion d'avancer les choses, je ne la manquerai pas.

Du reste, tout va ici à l'ordinaire. M. de Turenne y est arrivé avec une grande augmentation d'embonpoint : il est fort content du roi, et le roi de lui. Mme la duchesse de la Vallière m'a obligé de traiter le chapitre de sa vocation avec Mme de Montespan. J'ai dit ce que je devais ; et j'ai, autant que j'ai pu, fait connaître le tort qu'on aurait de la troubler dans ses bons desseins. On ne se soucie pas beaucoup de la retraite ; mais il semble que les Carmélites font peur. On a couvert, autant qu'on a pu, cette résolution d'un grand ridicule : j'espère que la suite en fera prendre d'autres idées. Le roi a bien su qu'on m'avait parlé ; et Sa Majesté ne m'en ayant rien dit, je suis aussi demeuré jusqu'ici dans le silence. Je conseille fort à Mme la duchesse de vider ses affaires au plus tôt. Elle a beaucoup de peine à parler au roi, et remet de jour en jour. M. de Colbert, à qui elle s'est adressée pour le temporel, ne la tirera d'affaire que fort lentement, si elle n'agit avec un peu plus de vigueur qu'elle n'a accoutumé.

Vivez avec Dieu et sous ses yeux ; que l'action du dehors laisse, s'il se peut, le repos au dedans : prenez garde de revivre, et songez où est la véritable vie. Je prie Dieu qu'il vous protége et qu'il vous dirige.

A Saint-Germain, ce 25 décembre 1673.

—

LETTRE XX.

AU MÊME.

Sur Mme de la Vallière, et sur les funestes effets de la contagion du siècle.

J'ai reçu votre lettre, et j'ai rendu moi-même à Mme la duchesse la lettre que vous m'avez adressée pour elle. Le monde lui fait de grandes traverses, et Dieu de grandes miséricordes : j'espère qu'il l'emportera, et que nous la verrons un jour dans un haut degré de sainteté. C'est de sa chambre que je vous écris. Elle m'a fait voir votre lettre, où j'ai vu des traits puissants de M. de Grenoble.

Hélas ! quand réparerons-nous le mal que nous faisons, et que nous faisons faire ? Toutes nos paroles et tous nos regards sont féconds en maux, et les répandent de tous côtés : aux uns nous causons du chagrin ; nous portons les autres à aimer le monde. Nous témoignons ou des attachements faibles, ou des dégoûts dédaigneux : nous n'avons rien de mesuré, parce que nous n'avons pas en nous la charité qui règle tout ; et notre déréglement dérègle les autres. Nous inspirons insensiblement ce que nous sentons en nous-mêmes ; et nous paraissons en tout nous aimer si fort, que nous poussons par là tous les autres à s'aimer eux-mêmes. Voilà ce qui s'appelle la contagion du siècle ; car il y a une corruption qu'on fait dans les autres desseins : celle-là est fort grossière, et se peut aisément apercevoir. Mais cette autre sorte de corruption, que nous inspirons sans y penser, qui se communique en nous voyant faire les uns les autres, qui se répand par l'air du visage, et jusque par le son de la voix ; c'est celle-là, plus que toutes les autres, qui doit nous faire écrier souvent :

Ah! qui connaît les péchés? Pardonnez-moi, Seigneur, mes fautes cachées, et celles que je fais commettre aux autres. (*Psal.* XVIII, 13, 14.) Jusqu'à ce que la vérité règne en nous, le mensonge et la vanité sortent de nous de toutes parts, pour infecter tout ce qui nous environne.

Je crois que, parmi le tumulte où vous êtes, vous êtes encore plus loin de cette corruption qu'on n'est ici. L'action nous fait un peu sortir de nous-mêmes; mais que nous y rentrons bien vite, et que nous nous y enfonçons bien avant! Cependant c'est s'abîmer dans la mort que de se chercher soi-même : sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie.

Je suis en peine du paquet dont vous me parlez, où il y avait une lettre pour Mme la duchesse : informez-vous-en, s'il vous plaît; car je n'ai rien reçu du tout. Madame, qui nous voit écrire, vous fait de grands baise-mains : elle se plaint, ou plutôt elle est affligée de ce qu'elle n'entend point parler de vous, quoiqu'elle vous ait fait faire des recommandations de toutes parts.

A Saint-Germain, ce 27 janvier 1674.

—

LETTRE XXI.

AU MÊME.

Il lui explique de quelle manière une âme peut conserver le repos au milieu de l'agitation des affaires.

J'ai rendu vos lettres à Mme la duchesse de la Vallière : il me semble qu'elles font un bon effet. Elle est toujours dans les mêmes dispositions; et il me semble qu'elle avance un peu ses affaires à sa manière, doucement et lentement. Mais, si je ne me trompe, la force de Dieu soutient intérieurement son action; et la droiture qui me paraît dans son cœur entraînera tout.

Pour vous, Monsieur, que vous dirai-je? J'ai été touché des sentiments que Dieu vous inspire. Mais quoiqu'il soit rare de bien penser sur les choses de piété, qu'on ne veut guère toute pure, il est encore beaucoup plus rare et plus difficile de bien faire : mais surtout comment trouver ce repos et cette consistance d'âme, dans le mouvement et dans les affaires; puisqu'il est vrai qu'elles ont cela de malin, qu'elles font perdre la vue de Dieu? Je conçois un état que je ne puis presque exprimer : je le vois de loin pour la pratique, bien que j'en sente la vérité dans la spéculation. Une âme qui se sent n'être rien, et qui est contente de son néant, en sort néanmoins par un ordre qu'elle a sujet de croire émané de Dieu : elle se prête à l'action par obéissance, et soupire intérieurement après le repos, où elle goûte Dieu et sa vérité sans distraction. Cependant, respectant son ordre, elle agit au dehors sans goût de son action, ni de son emploi, ni d'elle-même; prête à agir, prête à n'agir pas; agissant néanmoins avec vigueur, parce que c'est l'ordre de Dieu qu'on ne fasse rien mollement; et elle aime l'ordre de Dieu, qui l'anime de telle sorte qu'elle entreprend et exécute tout ce qu'il faut, non point comme autrefois pour contenter le monde, ou pour se contenter elle-même, mais pour remplir un devoir imposé d'en haut. Car, pour cette âme, elle veut bien n'être rien à ses yeux et aux yeux du monde, pourvu que Dieu la regarde. Ecoutez la sainte Vierge, avec quelle joie elle dit : *Il a regardé la bassesse de sa servante.* (*Luc.* I, 48.) Ainsi cette âme, que je tâche ici de représenter, simple, craignant de sortir de son rien par empressement, pour être ou paraître quelque chose au monde ou à elle-même, ne veut rien être que devant Dieu, et n'agit qu'autant qu'il veut. Elle se fait un trésor de ce qu'il y a de rebutant dans tous les emplois, afin de mieux voir le néant de tout : et elle voit encore un plus grand néant pour ceux qui ne trouvent plus de pareils rebuts, parce qu'ils sont plus enchantés, plus déçus, en un mot plus épris d'une illusion, et plus attachés à une ombre.

Je dis beaucoup de paroles, parce que je ne suis pas encore au fond que je cherche : il ne faudrait qu'un seul mot pour expliquer; et au défaut des paroles humaines, il faut seulement considérer la parole incarnée, Jésus-Christ trente ans caché, trente ans charpentier, trente ans en apparence inutile; mais en effet très-utile au monde, à qui il fait voir que le réel est de n'être que pour Dieu. Il sort de ce néant quand Dieu le veut; mais quoique occupé autour de la créature, c'est Dieu qu'il y cherche, c'est Dieu qu'il y trouve. Heureuse l'âme qui entend ce repos et cette action d'un Dieu, et qui sait trouver en l'un et en l'autre le fond de vérité qui en fait voir la sainteté! Que l'action est tranquille, que l'action est réglée, que l'action est pure et innocente quand elle sort de ce fond! mais tout ensemble qu'elle est efficace; parce qu'animée par le seul devoir, ni elle ne se ralentit par des jalousies ou des mécontentements, ni elle ne se continue et s'épuise par des empressements précipités. La vérité y est en tout; on ne donne rien au théâtre ni à l'apparence. Si le monde s'y trompe, tant pis pour le monde : tout va bien si Dieu est content; et il est aisé à contenter, puisqu'il commence à être content d'abord qu'on a du regret de ne l'avoir pas contenté.

Plaise à celui dont je tâche d'exprimer la vérité simple par tant de paroles, faire qu'il y en ait quelqu'une, dans un si grand nombre, qui aille trouver au fond de votre cœur le principe secret que je cherche! Il est en nous dans le fond de notre raison; il est en nous par la foi et par la grâce du christianisme. Notre raison n'est raison qu'en tant qu'elle est soumise à Dieu : mais la foi lui apprend à s'y soumettre, et pour penser, et pour agir; c'est la vie.

J'ai fait vos compliments à Mme..... Elle est meilleure que le monde ne la croit, et pas si bonne qu'elle se croit elle-même : car elle prend encore un peu la volonté d'être

vertueuse pour la vertu même, qui est une illusion dangereuse de ceux qui commencent. Nous ne lui parlons jamais de vos lettres; nous craignons trop les échos fréquents.

Priez pour moi, je vous en conjure. Au reste, une fois pour toutes, ne me parlez jamais de mon innocence, et ne traitez pas de cette sorte le plus indigne de tous les pécheurs; je vous parle ainsi de bonne foi par la seule crainte que j'ai d'ajouter l'hypocrisie à mes autres maux.

A Versailles, ce 8 février 1674.

—

LETTRE XXII.

AU MÊME.

Sur la conduite de Dieu à l'égard de Mme de la Vallière, et sur l'horreur que nous devons avoir de nous-mêmes, lorsque nous nous considérons à la lumière de la vérité.

Je vous ai gardé longtemps une réponse de moi, avec deux lettres de Mme la duchesse de la Vallière, que je prétendais donner à M. Desvaux, et que j'ai à la fin données à la mère Agnès. Il ne m'a pas été malaisé de faire agréer à madame de la Vallière les lettres que vous lui écrivez; elle les reçoit avec une grande joie, et en est touchée. Il me semble que, sans qu'elle fasse aucun mouvement, ses affaires s'avancent. Dieu ne la quitte point, et sans violence il rompt ses liens. Elle ne parle pourtant point pour finir ses affaires: mais j'espère qu'elles se feront, et que sa grande affaire s'achèvera; du moins la vois-je toujours très-bien disposée.

Que Dieu est grand et saint! et qu'on doit trembler quand on n'est pas fidèle à sa grâce! Qu'il aime la simplicité d'un cœur qui se fie en lui et qui a horreur de soi-même! car il faut aller jusqu'à l'horreur quand on se connaît. Nous ne pouvons souffrir le faux ni le travers de tant d'esprits: considérons le nôtre; nous nous trouverons gâtés dans le principe. Nous ne cherchons ni la raison ni le vrai en rien: mais après que nous avons choisi quelque chose par notre humeur, ou plutôt que nous nous y sommes laissé entraîner, nous trouvons des raisons pour appuyer notre choix. Nous voulons nous persuader que nous faisons par modération ce que nous faisons par paresse. Nous appelons souvent retenue ce qui en effet est timidité; ou courage ce qui est orgueil et présomption; ou prudence et circonspection ce qui n'est qu'une basse complaisance. Enfin nous ne songeons point à avoir véritablement une vertu; mais ou à faire paraître aux autres que nous l'avons, ou à nous le persuader à nous-mêmes. Lequel est le pis des deux? Je ne sais; car les autres sont encore plus difficiles à contenter que nous-mêmes, et nous n'allons guère avant quand il n'y a que nous à tromper. Nous en avons trop bon marché, et l'hypocrisie qui veut contenter les autres se trouve obligée de prendre beaucoup plus sur soi. Cependant c'est là notre but, et pourvu que, par quelques pratiques superficielles de vertu, nous puissions nous amuser nous-mêmes en nous disant: Je fais bien, nous voilà contents, nous ne songeons pas que si nous faisions quelque chose par vertu, ce même motif nous ferait tout faire; au lieu que, ne prenant dans la vertu que ce qui nous plaît et laissant le reste qui ne s'accommode pas si bien à notre humeur, nous montrons que c'est notre humeur et non la vertu que nous suivons. Comment donc soutiendrons-nous les yeux de Dieu? et le faux qui paraît en tout dans notre conduite, comment subsistera-t-il dans le règne de la vérité?

Je tremble, dans la vérité, jusque dans la moelle des os, quand je considère le peu de fond que je trouve en moi; cet examen me fait peur; et cependant, sorti de là, si quelqu'un va trouver que je n'ai point raison en quelque chose, me voilà plein aussitôt de raisonnements et de justifications. Cette horreur que j'avais de moi-même s'est évanouie, je ressens l'amour-propre, ou plutôt je montre que je ne m'en étais pas défait un seul moment. Oh! quand sera-ce que je songerai à être en effet sans me mettre en peine de paraître ni à moi ni aux autres? Quand serai-je content de n'être rien, ni à mes yeux, ni aux yeux d'autrui? Quand est-ce que Dieu me suffira? Oh! que je suis malheureux d'avoir autre chose que lui en vue! Quand est-ce que sa volonté sera ma seule règle, et que je pourrai dire avec saint Paul (*I Cor.* II 12): *Nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde: mais un esprit qui vient de Dieu?* Esprit du monde, esprit d'illusion et de vanité, esprit d'amusement et de plaisir, esprit de raillerie et de dissipation, esprit d'intérêt et de gloire. Esprit de Dieu, esprit de pénitence et d'humilité, esprit de charité et de confiance, esprit de simplicité et de douceur, esprit de mortification et de componction, esprit qui hait le monde et que le monde a en aversion, mais qui surmonte le monde: Dieu veuille nous le donner.

On dit que nous serons du voyage de la reine; si cela est, nous serons peut-être plus proches de vous et plus en état d'avoir de vos nouvelles; ce me sera beaucoup de consolation. Je vous écris les choses comme elles me viennent. *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation: l'esprit est prompt, mais la chair est faible.* (*Matth.* XXVI, 41.)

A Versailles, ce 3 mars 1674.

—

LETTRE XXIII.

AU MÊME

Il lui annonce le prochain départ de Mme de la Vallière pour les Carmélites, lui marque quelle est son ardeur pour la pénitence et les austérités du cloître, et en prend occasion de lui témoigner de grands sentiments d'humilité

Je vous envoie une lettre de Mme la duchesse de la Vallière, qui vous fera voir que par la grâce de Dieu, elle va exécuter

le dessein que le Saint-Esprit lui avait mis dans le cœur. Toute la cour est édifiée et étonnée de sa tranquillité et de sa joie, qui s'augmente à mesure que le temps approche. En vérité, ses sentiments ont quelque chose de si divin que je ne puis y penser sans être en de continuelles actions de grâces : et la marque du doigt de Dieu, c'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées ; c'est l'ouvrage du Saint-Esprit. Ses affaires se sont disposées avec une facilité merveilleuse : elle ne respire plus que la pénitence, et sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête d'embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond : je parle, et elle fait ; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher : et je ne prononce pas un seul mot, où je ne croie prononcer ma condamnation.

Je suis bien aise que mes lettres vous aient édifié. Dieu m'a donné cela pour vous; et vous en profiterez mieux que moi, pauvre canal où les eaux du ciel passent, et qui à peine en retient quelques gouttes. Priez Dieu pour moi sans relâche, et demandez-lui qu'il me parle au cœur.

A Versailles, ce 6 avril 1674.

—

LETTRE XXIV.

AU MÊME.

Il lui demande des instructions sur la cause de sa nouvelle disgrâce, et le porte à prendre les moyens convenables pour l'empêcher, s'il est encore temps (116.)

Quels que soient les ordres et les desseins de la divine Providence sur vous, je les adore, et je crois que vous n'avez point de peine à vous y soumettre. Le christianisme n'est pas une vaine spéculation : il faut s'en servir dans l'occasion ; ou plutôt il faut faire servir toutes les occasions à la piété chrétienne, qui est la règle suprême de notre vie. Je ne sais que penser de votre disgrâce : elle est politique ; et cependant vous commandez encore l'armée, et j'apprends que vous avez ordre de faire un siége. Pour la cause, autant que j'entends parler, on dit que vous avez manqué par zèle, et à bonne intention : personne n'en doute ; mais personne ne se paye de cette raison. Je voudrais bien avoir vu quelqu'un qui me pût dire le fond : mais ici nous n'entendons rien que ce qui paraît en public. Si vous avez quelque occasion bien sûre, donnez-moi un peu de détail : mais je crains que ces occasions ne soient rares.

Quoi qu'il en soit, je vous prie, s'il y a quelque ouverture au retour, ne vous abandonnez pas : fléchissez, contentez le roi ; faites qu'il soit en repos sur votre obéissance. Il y a des humiliations qu'il faut souffrir pour une famille: et quand elles ne blessent pas la conscience, Dieu les tient faites à lui-même. Je vous parlerais plus en détail, si j'en savais davantage. Je prie Dieu qu'il vous dirige, et qu'il vous affermisse de plus en plus dans son saint amour.

A Dijon, ce 21 mai 1674.

(116) Cette seconde disgrâce du maréchal de Bellefonds fut occasionnée par sa fermeté à défendre quelques places qu'il avait reçu ordre d'évacuer. L'ennemi s'étant présenté pour les occuper, il l'attaqua, le battit, et se maintint dans la possession de ces places, qu'il jugeait importantes pour la France.

—

LETTRE XXV.

AU MÊME.

Sur la conduite admirable de Dieu à l'égard de ce maréchal, la malignité du monde, et la persévérance de Mme de la Vallière.

C'est trop garder le silence ; à la fin, l'amitié et la charité en seraient blessées : car encore que je vous croie dans le lieu où vous avez le moins besoin des avis de vos amis, étant immédiatement sous la main de Dieu, il ne faut pas laisser de vous dire quelque chose sur votre état présent.

J'adore en tout la Providence ; mais je l'adore singulièrement dans la conduite qu'elle tient sur vous. Elle vous ôte au monde, elle vous y rend ; elle vous y ôte encore : qui sait si elle ne vous y rendra pas quelque jour? Mais, ce qui est certain, et ce qu'on voit, c'est qu'elle prend soin de vous montrer à vous-même, afin que vous connaissiez jusqu'aux moindres semences du mal qui reste en vous. Elle vous montre le monde et riant et rebutant. Vous l'avez vu en tous ces états, déclaré en faveur, déclaré en haine : vous l'avez vu honteux, afin que rien ne manquât à la peinture que Dieu vous en fait par vos propres expériences. Que résulte-t-il de tout cela, sinon que Dieu seul est bon, et que le monde est mauvais, et consiste tout en malignité, comme dit l'apôtre saint Jean ?(*I Joan.* v, 19.)

Vivez donc, Monsieur, dans votre retraite, travaillez à votre salut ; priez pour le salut et la conversion du monde. Oh! qu'il est dur! oh, qu'il est sourd ! car c'est trop peu de dire qu'il est endormi : oh! qu'il sent peu que Dieu est!

Mme de la Vallière persévère avec une grâce et une tranquillité admirable. Sa retraite aux Carmélites leur a causé des tempêtes : il faut qu'il en coûte pour sauver les âmes. Priez pour moi, Monsieur ; je m'en vais vous offrir à Dieu.

A Versailles, ce 5 août 1674.

—

LETTRE XXVI.

A M. DIROIS, DOCTEUR EN SORBONNE.

Sur les longueurs qu'il éprouvait à l'égard de la traduction italienne du livre de l'Exposition, et sur quelques ouvrages imprimés à Rome.

J'ai reçu, par M. le curé de Saint-Jacques

du Haut-Pas, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je vois que toutes les longueurs de delà (117) sont faites pour éprouver votre patience, et pour vous donner le moyen d'achever, avec mérite, une chose qui sera assurément fort utile. Ce qui a déjà été fait est considérable, et je vous suis obligé de m'en avoir fait part : continuez, s'il vous plaît, monsieur, et faites-moi savoir l'état des choses. Je n'ai point reçu le livre ni la lettre du P. Porterus (118) : je lui en ferai mes remercîments, quand j'aurai reçu son présent, qui me sera très-agréable.

J'ai ouï dire que le P. Noris, Augustin (119), faisait quelque chose sur le *Marius Mercator*, et sur l'*Histoire pélagienne* du P. Garnier (120), et qu'il allait travailler ensuite à l'*Histoire des donatistes*. On m'a aussi donné avis que Mgr l'ancien évêque de Vaison avait donné le *Nilus*, disciple de saint Jean Chrysostome. On parle fort aussi d'un livre de piété de Mgr le cardinal Bona. Nous n'avons point encore ces livres-là, que je sache : mais si nos libraires n'en font point venir, je vous prierai de faire en sorte que je les aie. M. de Blancey prendra bien ce soin ; ayez seulement, s'il vous plaît, celui de lui dire ce qu'il doit faire pour les envoyer sûrement. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Versailles, ce 1er septembre 1674.

—

LETTRE XXVII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Sur les avantages de la retraite, la véritable grandeur de l'homme, et le mépris qu'il doit faire du monde.

Votre silence est trop long ; je vous prie de me donner de vos nouvelles. Je crois, sans que vous me le disiez, que vous goûtez encore plus la solitude que vous n'avez fait après votre première disgrâce. Une nouvelle expérience du monde fait trouver quelque chose de nouveau dans la retraite, et enfonce l'âme plus profondément dans les vues de la foi. Il me souvient de David, qui, touché vivement de l'esprit de Dieu, lui adresse cette parole : *O Seigneur ! votre serviteur a trouvé son cœur pour vous faire cette prière.* (*II Reg.* VII, 27.) Heureux celui qui trouve son cœur, qui retire deçà et delà les petites parcelles de ses désirs épars de tous côtés ! C'est alors que, ramassant en soi-même, on apprend à se soumettre à Dieu tout entier, et à pleurer ses égarements.

Puissiez-vous donc, Monsieur, trouver votre cœur, et sentir pour qui il est fait ; et que sa véritable grandeur, c'est d'être capable de Dieu ; et qu'il s'affaiblit, et qu'il dégénère et se ravilit, quand il descend à quelque autre objet ! Oh ! que le Seigneur est grand ! par combien de détours, par combien d'épreuves, par combien de dures expériences nous fait-il mener pour redresser nos égarements ! La croix de Jésus Christ comprend tout : là est notre gloire, là est notre force, là nous sommes crucifiés au monde, et le monde est à nous.

Qu'avons-nous à faire du monde, et de ses emplois, et de ses folies, et de ses empressements insensés, et de ses actions turbulentes? Considérons, dans l'ancienne Loi, Moïse, et dans la nouvelle, Jésus-Christ. Le premier, destiné à sauver le peuple de la tyrannie des Egyptiens, et à faire luire sur Israël la lumière incorruptible de la Loi, passe quarante ans entiers à mener paître les troupeaux de son beau-père, inconnu aux siens et à lui-même, ne sachant pas à quoi Dieu le préparait par une si longue retraite : et Jésus-Christ, trente ans obscur et caché, n'ayant pour tout exercice que l'obéissance, et n'étant connu au monde que comme le fils d'un charpentier. Oh ! quel secret ! oh ! quel mystère ! oh ! quelle profondeur, oh ! quel abîme ! Oh ! que le tumulte du monde, que l'éclat du monde est enseveli et anéanti !

Tenez-vous ferme, Monsieur, embrassez Jésus-Christ et sa retraite ; goûtez combien le Seigneur est doux : laissez-vous oublier du monde : mais ne m'oubliez pas dans vos prières : je ne vous oublierai jamais devant Dieu.

A Versailles, ce 29 septembre 1674.

—

EPISTOLA XXVIII.

AD FERDINANDUM FURSTEMBERGIUM EPISCOPUM ET PRINCIPEM PADERBORNENSEM, ET COADJUTOREM MONASTERIENSEM (121).

Præclaras ejus ingenii dotes, egregia scientiæ et sapientiæ monumenta, virtutesque insignes, suavi eloquentia et exquisito sermone prædicat.

Quindecim fere dies sunt, princeps illustrissime, cum hæreo lateri tuo, neque a te unquam divelli me patior. Tuam tecum lustro

(117) De la cour de Rome.

(118) François Porter, Irlandais, religieux de l'étroite observance de Saint-François. Il a donné différents ouvrages au public, et deux en particulier contre les protestants. Celui dont parle ici Bossuet est dirigé contre ces hérétiques : il fut imprimé à Rome en 1674, et a pour titre : *Securis evangelica ad hæresis radices posita, ad congregationem Propagandæ Fidei.* L'auteur mourut à Rome le 7 avril 1702.

(119) Henri Noris, né à Vérone le 29 d'août 1631, mort à Rome le 23 février 1704. Innocent XII éleva ce savant religieux au cardinalat. Ses écrits ont été recueillis en cinq volumes *in-folio*, et imprimés à Vérone sa patrie, en 1729 et 1730. Il avait aussi travaillé à une *Histoire des donatistes*, comme on l'avait marqué à Bossuet; mais soit qu'elle n'ait pas été achevée, ou pour d'autres raisons, elle n'a pas vu le jour.

(120) Jésuite, qui a donné une bonne édition de *Marius Mercator*.

(121) Princeps Ecclesiæ, et litterarum studio, et eruditione clarus, maxime vero prudentia, religionis zelo, pastoralibusque dotibus commendandus, multa veterum monumenta in sua diœcesi diligentissimis curis servavit, magnis sumptibus instau-

Paderbornam, te principe auctam ac nobilitatam. Vicina peragro loca, te ornante lætissima, te canente celebratissima, te denique imperante beatissima. Nullus mihi saltus, fons nullus, nullus collis invisus. Lubet intueri agros, tui ingenii ubertate quam nativa soli amœnitate cultiores. Tu mihi dux, tu prævius; tu ipsa monumenta monstras; tu rerum arcana doces neque tantum Paderbornam, sed priscæ quoque et mediæ, nostræ denique ætatis historiam illustras; nec magis Germaniam tuam quam nostram Franciam.

Ut juvat interea suave canentem audire Torckium (122), quod vicinæ valles repetant! Videre mihi videor antiquam illam Græciam, quæ nullum habuit colidem quem non poetarum ingenia extollerent, nullum rivulum, quem non suis versibus immortali hominum memoriæ consecrarent. Horum æquantur gloriæ amnes tui fontesque. Non Dircæ splendidior, non Arethusa castior, non ipsa Hippocrene notior Musisque jucundior. Non ergo Evenus aut Peneus sed Padera (123) et Luppia (124), celebrentur; non vanis fabularum commentis atque portentis, sed rerum fortissime gestarum claritudine nobiles; nec priscis religionibus, sed Christiano ritu meliorique numine regenerandis populis consecrati. Sic enim decebat Christianum principem, Christianum antistitem, non aurium illecebris aut oculorum voluptati servire, sed animos ad veram pietatem accendere.

In his igitur clarissimi tui ingenii monumentis lego et colligo sedulus quæ augusti Delphini nostri studia amœniora efficiant, eumque sponte currentem, adhibitis quoque majorem exemplis, ad virtutem instimulent. Hic Peppinus, hic Carolus, Francici imperii ac nominis decus, arma et concilia expediunt, pugnant, sternunt hostes, fusis ac perdomitis parcunt; nec sibi, sed Christo vincunt.

Tuum itaque ingenium, tuam ubique, princeps, pietatem amplector; nec publicam tantum regni atque imperatorum, sed privatam etiam tuæ familiæ historiam recolo lubens, ac decora suspicio inclytæ gentis, nova virtutum tuarum luce conspicuæ. Tu ergo me, princeps illustrissime, his sæpe muneribus donatum velis; tu meam erga te propensissimam voluntatem æquo animo, ut facis, accipias; meque tibi addictissimum solita benignitate ac benevolentia complectare. Vale.

In regia San Germana, prid. Kal. Decemb. an. Dom. 1674.

LETTRE XXIX.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS

Sur la traduction du Nouveau Testament, imprimée à Mons; et la bulle qui le défendait.

La bulle (125) dont vous m'avez envoyé copie a été publiée seulement à Rome. Nous ne nous tenons point obligés en France à de pareilles constitutions, jusqu'à ce qu'elles soient envoyées aux ordinaires, pour être publiées par tous les diocèses; ce qui n'a point été fait dans cette occasion. Ainsi cette bulle n'est pas obligatoire pour nous; et ceux qui savent un peu les maximes en sont d'accord. Néanmoins, si l'on voit que les simples soient scandalisés de nous voir lire cette version, et qu'on ne croie pas pouvoir suffisamment lever ce scandale en expliquant son intention, je conseillerais plutôt de lire la version du P. Amelote, approuvée par feu M. de Paris; parce que encore qu'elle ne soit ni si agréable, ni peut-être si claire en quelques endroits, on y trouve néanmoins toute la substance du texte sacré, et c'est ce qui soutient l'âme. Je vois avec regret que quelques-uns affectent de lire une certaine version, plus à cause des traducteurs, qu'à cause de Dieu qui parle; et paraissent plus touchés de ce qui vient du génie ou de l'éloquence de l'interprète, que des choses mêmes. J'aime, pour moi, qu'on respecte, qu'on goûte et qu'on aime, dans les versions les plus simples, la sainte vérité de Dieu.

Si la version de Mons a quelque chose de blâmable, c'est principalement qu'elle affecte trop de politesse, et qu'elle veut faire trouver, dans la traduction, un agrément que le Saint-Esprit a dédaigné dans l'original. Aimons la parole de Dieu pour elle-même; que ce soit la vérité qui nous touche, et non les ornements dont les hommes éloquents l'auront parée. La traduction de Mons aurait eu quelque chose de plus vénérable et de plus conforme à la gravité de l'original, si on l'avait faite un peu plus simple, et si les traducteurs eussent moins mêlé leur industrie, et l'élégance naturelle de leur esprit, à la parole de Dieu. Je ne crois pas pourtant qu'on puisse dire sans témérité que la lecture en soit défendue dans les diocèses où les ordinaires n'ont point fait de semblables défenses; et, sans la considération que j'ai remarquée du scandale des simples, j'en permettrais la lecture sans difficulté.

A Saint-Germain, ce 1er décembre 1674.

---

ravit, dictis inscriptionibus exornavit. De iis omnibus vide *Monumenta Paderbornensia*, ab ipso in lucem edita, et sæpe recusa. Huc operi alludit in epistola Bossuetius, recensu Furstembergii carminibus, quæ ipsi inter hujus ævi clarissimos poetas adscribi meruerunt. Epistolam de *Fidei Expositione* ad Condomensem scripsit; quam supra retulimus, t. XVIII, p. 52. (*Edit. de Vers.*)

(122) Joannes Rogerius Torckius, Mindensis præpositus, Paderbornensis ac Monasterienſis canonicus: ejus opera poetica reperies in libro cura principis Ferdinandi Furstenbergii edito, cui titulum fecit: *Septem illustrium virorum Poemata.*

(123) Amnicolus, quo Paderborna alluitur.

(124) Germaniæ fluvius, in ejusdem vocabuli comitatu.

(125) Il s'agit du bref du Pape Alexandre VII contre la traduction du Nouveau Testament, imprimé à Mons. (*Edit. de Vers.*)

LETTRE XXX.

AU MÊME.

Il lui parle de la manière forte et puissante dont Dieu sait agir pour gagner les cœurs : lui explique en quoi consiste la droiture du cœur, et ce qu'il faut faire pour l'acquérir ; se plaint de ce que le maréchal l'avait soupçonné d'être changé à son égard.

Il y a si longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles, que je ne puis plus tarder à vous en demander. J'attends que Dieu vous continue ses miséricordes, et je n'en doute pas : car il étend ses bontés jusqu'à l'infini ; et il ne vous quittera pas qu'il ne vous ait mis entièrement sous le joug. Sa main est forte et puissante, et il sait bien attirer ceux qu'il entreprend : mais il les soutient en même temps ; et enfin il fait si bien, qu'il gagne tout à fait les cœurs. Il faut souvent se donner à lui pour le prier d'exercer sur nous sa puissance miséricordieuse, et de nous tourner de tant de côtés, qu'à la fin nous nous trouvions ajustés parfaitement à la vérité, qui est notre règle, et qui fait notre droiture. *Ceux qui sont droits vous aiment*, dit l'Épouse dans le *Cantique* (I, 3) : car ceux qui sont droits aiment la règle, ceux qui sont droits aiment la justice et la vérité ; et tout cela c'est Dieu même. Mais pour ajuster avec cette règle si simple et si droite, notre cœur si étrangement dépravé, que ne faut-il point souffrir, et quels efforts ne faut-il point faire ? Il faut aller assurément jusqu'à nous briser, et à ne plus rien laisser en son entier dans nos premières inclinations. C'est le changement de la droite du Très-Haut ; c'est ce qu'il a entrepris de faire en vous ; c'est ce qu'il achèvera si vous êtes fidèle à sa grâce, qui vous a prévenu si abondamment.

Mandez-moi, je vous supplie, si la longue solitude ne vous abat point, et si votre esprit demeure dans la même assiette, et ce que vous faites pour vous soutenir, et pour empêcher que l'ennui ne gagne. Une étincelle d'amour de Dieu est capable de soutenir un cœur durant toute l'éternité. Dites-moi comme vous êtes, et, je vous prie, ne croyez jamais que je change pour vous. J'ai toujours un peu sur le cœur le soupçon que vous en eûtes : et qu'auriez-vous fait qui me fît changer ? Quoi ! parce que vous êtes moins au monde, et par conséquent plus à Dieu, je serais changé à votre égard ! Cela pourrait-il tomber dans l'esprit d'un homme qui sait si bien que les disgrâces du monde sont des grâces du ciel des plus précieuses ? Priez pour moi, je vous en supplie ; remerciez-le des miséricordes qu'il fait si abondamment à ma sœur Louise de la Miséricorde (126).

A Saint-Germain, ce 19 mars 1675.

—

LETTRE XXXI.

A DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Il lui témoigne la satisfaction qu'il aura de le posséder quelque temps à Saint-Germain-en-Laye.

J'ai une joie extrême de ce que nous pourrons vous tenir ici quelque temps. Je vous supplie de témoigner à vos pères l'obligation que je leur ai de m'accorder cette grâce. Les pères des Loges vous recevront avec plaisir : vous y serez très-bien logé, et en état de faire tout ce qui sera nécessaire pour votre santé. Si vous avez besoin de médecins, nous vous en donnerons de très-affectionnés, qui ne vous importuneront pas et qui vous soulageront. Loin de vous fatiguer l'esprit, nous songerons à vous divertir ; et votre divertissement sera notre utilité. Venez donc quand il vous plaira ; le plus tôt sera le meilleur. Dites à M. de Cordemoy tout ce qui vous sera nécessaire ; on y donnera l'ordre qu'il faut. Je suis de tout mon cœur votre très-humble, etc.

A Saint-Germain, ce 28 mai 1675.

—

LETTRE XXXII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Sur la maladie de son fils, et les leçons que Dieu donne aux hommes dans de pareilles épreuves, et sur les dispositions que demandait l'affaire dont le prélat s'était trouvé chargé.

Je viens de voir M. votre fils, qui, Dieu merci, est sans fièvre, le pouls fort réglé, nulle chaleur ; et qui même, à ce que je vois, n'est pas si faible qu'on le devrait craindre après une si grande maladie. Il y a eu des jours d'une extrême inquiétude. Dieu a voulu se contenter de votre soumission, et sans en venir à l'effet, il a reçu votre sacrifice. Vous savez ce que veulent dire de telles épreuves. Il remue le cœur dans le plus sensible ; il fait voir la séparation toute prochaine : après, il rend tout d'un coup ce qu'il semblait vouloir ôter : afin qu'on sente mieux de qui on le tient, et de qui on possède dorénavant ce qu'on a d'une autre sorte. Il faut souvent songer, durant ces états, à cette leçon de saint Paul (*I Cor.* VII, 29, 30, 31) : *Le temps est court : que ceux qui pleurent soient comme ne pleurant pas, et ceux qui se réjouissent comme ne se réjouissant pas ; car la figure de ce monde passe.* Il faut avoir des enfants comme ne les ayant pas pour soi : mais songer que celui qui leur donne l'être les met entre les mains de leurs parents, pour leur donner le digne emploi de lui nourrir et de lui former des serviteurs, du reste, les regarder comme étant à Dieu, et non à nous. Car qu'avons-nous à nous, nous qui ne sommes pas à nous-mêmes ? Et plût à Dieu que comme en effet nous sommes au Seigneur, nous nous donnions à lui de tout notre cœur, rompant peu à peu tous les liens par lesquels nous tenons à nous-mêmes.

Que je vous ai souhaité souvent parmi toutes les choses qui se sont passées, et qu'une

(126) Madame de la Vallière ; c'était le nom de religion qu'elle avait pris en se faisant Carmélite.

demi-heure de conversation avec vous m'aurait été d'un grand secours! J'ai eu cent fois envie de vous écrire : mais outre qu'on craint toujours pour ce qu'on expose au hasard que courent les lettres, on s'explique toujours trop imparfaitement par cette voie

Priez Dieu pour moi, je vous en conjure; et priez le qu'il me délivre du plus grand poids dont un homme puisse être chargé, ou qu'il fasse mourir tout l'homme en moi, pour n'agir que par lui seul. Dieu merci, je n'ai pas encore songé, durant tout le cours de cette affaire (127), que je fusse au monde : mais ce n'est pas tout; il faudrait être comme un saint Ambroise, un vrai homme-dieu, un homme de l'autre vie, où tout parlât, dont tous les mots fussent les oracles du Saint-Esprit, dont toute la conduite fût céleste. Dieu choisit ce qui n'est pas, pour détruire ce qui est (*I Cor.* I, 28) : mais il faut donc n'être pas; c'est-à-dire n'être rien du tout à ses yeux, vide de soi-même et plein de Dieu. Priez, je vous en conjure : donnez-moi de vos nouvelles. Ma sœur Louise de la Miséricorde a enfin achevé son sacrifice : c'est un miracle de la grâce. Recommandez-moi aux prières de M. de Grenoble ; j'entends tous les jours de lui des merveilles. Il faudra bien quelque jour faire pénitence, à son exemple.

A Saint-Germain, ce 20 juin 1675.

—

LETTRE XXXIII.

A LOUIS XIV.

Sur les caractères d'une véritable conversion, et les dispositions nécessaires pour y parvenir (128).

Sire,

Le jour de la Pentecôte approche, où Votre Majesté a résolu de communier. Quoique je ne doute pas qu'elle ne songe sérieusement à ce qu'elle a promis à Dieu, comme elle m'a commandé de l'en faire souvenir, voici le temps que je me sens le plus obligé de le faire. Songez, Sire, que vous ne pouvez être véritablement converti, si vous ne travaillez à ôter de votre cœur, non-seulement le péché, mais la cause qui vous y porte. La conversion véritable ne se contente pas seulement d'abattre les fruits de mort, comme parle l'Ecriture (*Rom.* VII, 5), c'est-à-dire les péchés ; mais elle va jusqu'à la racine, qui les ferait repousser infailliblement si elle n'était arrachée. Ce n'est pas l'ouvrage d'un jour, je le confesse ; mais plus cet ouvrage est long et difficile, plus il y faut travailler. Votre Majesté ne croirait pas s'être assurée d'une place rebelle, tant que l'auteur des mouvements y demeurerait en crédit. Ainsi jamais votre cœur ne sera paisiblement à Dieu, tant que cet amour violent, qui vous a si longtemps séparé de lui, y régnera.

Cependant, Sire, c'est ce cœur que Dieu demande. Votre Majesté a vu les termes avec lesquels il nous commande de le lui donner tout entier : elle m'a promis de les lire et de les relire souvent. Je vous envoie encore, Sire, d'autres paroles de ce même Dieu, qui ne sont pas moins pressantes, et que je supplie Votre Majesté de mettre avec les premières. Je les ai données à Mme de Montespan, et elles lui ont fait verser beaucoup de larmes. Et certainement, Sire, il n'y a point de plus juste sujet de pleurer, que de sentir qu'on a engagé à la créature un cœur que Dieu veut avoir. Qu'il est malaisé de se retirer d'un si malheureux et si funeste engagement! Mais cependant, Sire, il le faut, ou il n'y a point de salut à espérer. Jésus-Christ, que vous recevrez, vous en donnera la force, comme il vous en a déjà donné le désir.

Je ne demande pas, Sire, que vous éteigniez en un instant une flamme si violente ; ce serait vous demander l'impossible : mais, Sire, tâchez peu à peu de la diminuer ; craignez de l'entretenir. Tournez votre cœur à Dieu ; pensez souvent à l'obligation que vous avez de l'aimer de toutes vos forces, et au malheureux état d'un cœur qui, en s'attachant à la créature, par là se rend incapable de se donner tout à fait à Dieu, à qui il se doit..

J'espère, Sire, que tant de grands objets qui vont tous les jours de plus en plus occuper Votre Majesté, serviront beaucoup à la guérir. On ne parle que de la beauté de vos troupes, et de ce qu'elles sont capables d'exécuter sous un aussi grand conducteur : et moi, Sire, pendant ce temps, je songe secrètement en moi-même à une guerre bien plus importante, et à une victoire bien plus difficile que Dieu vous propose.

Méditez, Sire, cette parole du Fils de Dieu : elle semble être prononcée pour les grands rois et pour les conquérants : *Que sert à l'homme*, dit-il (*Marc.* VIII, 36, 37), *de gagner tout le monde, si cependant il perd son âme? et quel gain pourra le récompenser d'une perte si considérable?* Que vous servirait, Sire, d'être redouté et victorieux au dehors, si vous êtes au dedans vaincu et captif? Priez donc Dieu qu'il vous affranchisse ; je l'en prie sans cesse de tout mon cœur. Mes inquiétudes pour votre salut redoublent de jour en jour, parce que je vois tous les jours, de plus en plus, quels sont vos périls.

Sire, accordez-moi une grâce : ordonnez au P. de la Chaise de me mander quelque chose de l'état où vous vous trouvez. Je

(127) Il paraît qu'il s'agit ici des avis qu'il avait donnés au roi, au sujet de Mme de Montespan et des exhortations qu'il faisait à cette dame, pour la porter à mener une vie vraiment chrétienne. Les lettres suivantes éclairciront ce fait.

(128) Cette lettre est sans date dans l'original ; mais il est évident qu'elle a précédé la suivante, également adressée à Louis XIV ; et tous les faits nous assurent qu'elle fut envoyée en 1675, lorsque le roi commandait en personne ses armées des Pays-Bas. Cependant, comme nous ne pourrions marquer le temps précis où elle a été écrite, nous avons pris le parti de réunir ces deux lettres, qu'on sera bien aise de lire sans interruption.

serai heureux, Sire, si j'apprends de lui que l'éloignement et les occupations commencent à faire le bon effet que nous avons espéré. C'est ici un temps précieux. Loin des périls et des occasions, vous pouvez plus tranquillement consulter vos besoins, former vos résolutions et régler votre conduite. Dieu veuille bénir Votre Majesté, Dieu veuille lui donner la victoire ; et par la victoire, la paix au dedans et au dehors! Plus Votre Majesté donnera sincèrement son cœur à Dieu, plus elle mettra en lui seul son attache et sa confiance ; plus aussi elle sera protégée de sa main toute-puissante.

Je vois, autant que je puis, Mme de Montespan, comme Votre Majesté me l'a commandé. Je la trouve assez tranquille : elle s'occupe beaucoup aux bonnes œuvres ; et je la vois fort touchée des vérités que je lui propose, qui sont les mêmes que je dis aussi à Votre Majesté. Dieu veuille vous les mettre à tous deux dans le fond du cœur, et achever son ouvrage ; afin que tant de larmes, tant de violences, tant d'efforts que vous avez faits sur vous-mêmes, ne soient pas inutiles.

Je ne dis rien à Votre Majesté de Mgr le Dauphin : M. de Montausier lui rend un fidèle compte de l'état de sa santé, qui, Dieu merci, est parfaite. On exécute bien ce que Votre Majesté a ordonné en partant ; et il me semble que Mgr le Dauphin a dessein, plus que jamais, de profiter de ce qu'elle lui a dit. Dieu, Sire, bénira en tout Votre Majesté, si elle lui est fidèle. Je suis, avec un respect et une soumission profonde, Sire, de Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant, et très-fidèle sujet et serviteur,

† J. Bénigne, anc. év. de Condom.

—

LETTRE XXXIV.

AU MÊME.

Lois que Dieu prescrit au prince chargé de gouverner son peuple. — Obligation qui lui est imposée, et motifs qui le pressent de soulager efficacement ses sujets dans leur misère. — Moyens que le prélat suggère au roi pour y réussir.

Votre Majesté m'a fait une grande grâce, d'avoir bien voulu m'expliquer ce qu'elle souhaite de moi, afin que je puisse ensuite me conformer à ses ordres avec toute la fidélité et l'exactitude possible. C'est avec beaucoup de raison qu'elle s'applique sérieusement à régler toute sa conduite : car après vous être fait à vous même une si grande violence dans une chose qui vous touche si fort au cœur, vous n'avez garde de négliger vos autres devoirs, où il ne s'agit plus que de suivre vos inclinations.

Vous êtes né, Sire, avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne peuvent être assez estimées ; et c'est dans ces choses que Dieu a renfermé la plus grande partie de vos devoirs, selon que nous l'apprenons par cette parole de son Ecriture (*Prov.* xx, 28) : *La miséricorde et la justice gardent le roi ; et son trône est affermi et par la bonté et par la clémence.* Vous devez donc considérer, Sire, que le trône que vous remplissez est à Dieu, que vous y tenez sa place, et que vous y devez régner selon ses lois. Les lois qu'il vous a données sont que, parmi vos sujets, votre puissance ne soit formidable qu'aux méchants ; et que vos autres sujets puissent vivre en paix et en repos, en vous rendant obéissance. Vos peuples s'attendent, Sire, à vous voir pratiquer plus que jamais ces lois que l'Ecriture vous donne. La haute profession que Votre Majesté a faite, de vouloir changer dans sa vie ce qui déplaisait à Dieu, les a remplis de consolation : elle leur persuade que Votre Majesté, se donnant à Dieu, se rendra plus que jamais attentive à l'obligation très-étroite qu'il vous impose de veiller à leur misère ; et c'est de là qu'ils espèrent le soulagement dont ils ont un besoin extrême.

Je n'ignore pas, Sire, combien il est difficile de leur donner ce soulagement au milieu d'une grande guerre, où vous êtes obligé à des dépenses si extraordinaires, et pour résister à vos ennemis et pour conserver vos alliés. Mais la guerre qui oblige Votre Majesté à de si grandes dépenses l'oblige en même temps à ne laisser pas accabler le peuple, par qui seul elle les peut soutenir. Ainsi leur soulagement est aussi nécessaire pour votre service que pour leur repos. Votre Majesté ne l'ignore pas ; et pour lui dire sur ce fondement ce que je crois être de son obligation précise et indispensable, elle doit, avant toutes choses, s'appliquer à connaître à fond les misères des provinces, et surtout ce qu'elles ont à souffrir sans que Votre Majesté en profite, tant par les désordres des gens de guerre, que par les frais qui se font à lever la taille, qui vont à des excès incroyables. Quoique Votre Majesté sache bien, sans doute, combien en toutes ces choses il se commet d'injustices et de pilleries ; ce qui soutient vos peuples, c'est, Sire, qu'ils ne peuvent se persuader que Votre Majesté sache tout ; et ils espèrent que l'application qu'elle a fait paraître pour les choses de son salut, l'obligera à approfondir une matière si nécessaire.

Il n'est pas possible que de si grands maux, qui sont capables d'abîmer l'État, soient sans remède ; autrement tout serait perdu sans ressource. Mais ces remèdes ne se peuvent trouver qu'avec beaucoup de soin et de patience : car il est malaisé d'imaginer des expédients praticables ; et ce n'est pas à moi à discourir sur ces choses. Mais ce que je sais très-certainement, c'est que si Votre Majesté témoigne persévéramment qu'elle veut la chose ; si malgré la difficulté qui se trouvera dans le détail, elle persiste invinciblement à vouloir qu'on cherche ; si enfin elle fait sentir, comme elle le sait très-bien faire, qu'elle ne veut point être trompée sur ce sujet, et qu'elle ne se contentera que de choses solides et effectives ; ceux à qui

elle confie l'exécution se plieront à ses volontés, et tourneront tout leur esprit à la satisfaire dans la plus juste inclination qu'elle puisse jamais avoir.

Au reste, Votre Majesté, Sire, doit être persuadée que, quelque bonne intention que puissent avoir ceux qui la servent, pour le soulagement de ses peuples, elle n'égalera jamais la vôtre. Les bons rois sont les vrais pères des peuples ; ils les aiment naturellement : leur gloire et leur intérêt le plus essentiel est de les conserver et de leur bien faire ; et les autres n'iront jamais en cela si avant qu'eux. C'est donc Votre Majesté qui, par la force invincible avec laquelle elle voudra ce soulagement, fera naître un désir semblable en ceux qu'elle emploie : en ne se lassant point de chercher et de pénétrer, elle verra sortir ce qui sera utile effectivement. La connaissance qu'elle a des affaires de son Etat, et son jugement exquis, lui fera démêler ce qui sera solide et réel, d'avec ce qui ne sera qu'apparent. Ainsi les maux de l'Etat seront en chemin de guérir ; et les ennemis qui n'espèrent qu'aux désordres que causera l'impuissance de vos peuples, se verront déchus de cette espérance. Si cela arrive, Sire, y aura-t-il jamais ni un prince plus heureux que vous, ni un règne plus glorieux que le vôtre ?

Il est arrivé souvent qu'on a dit aux rois que les peuples sont plaintifs naturellement, et qu'il n'est pas possible de les contenter quoi qu'on fasse. Sans remonter bien loin dans l'histoire des siècles passés, le nôtre a vu Henri IV, son aïeul, qui, par sa bonté ingénieuse et persévérante à chercher les remèdes des maux de l'Etat, avait trouvé le moyen de rendre les peuples heureux, et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. Aussi en était-il aimé jusqu'à la passion ; et, dans le temps de sa mort, on vit par tout le royaume et dans toutes les familles, je ne dis pas l'étonnement, l'horreur et l'indignation que devait inspirer un coup si soudain et si exécrable, mais une désolation pareille à celle que cause la perte d'un bon père à ses enfants. Il n'y a personne de nous qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter ce gémissement universel à son père ou à son grand-père, et qui n'ait encore le cœur attendri de ce qu'il a ouï réciter des bontés de ce grand roi envers son peuple, et de l'amour extrême de son peuple envers lui. C'est ainsi qu'il avait gagné les cœurs ; et s'il avait ôté de sa vie la tache que Votre Majesté vient d'effacer, sa gloire serait accomplie, et on pourrait le proposer comme le modèle d'un roi parfait. Ce n'est point flatter Votre Majesté, que de lui dire qu'elle est née avec de plus grandes qualités que lui. Oui, Sire, vous êtes né pour attirer de loin et de près l'amour et le respect de tous vos peuples. Vous devez vous proposer ce digne objet, de n'être redouté que des ennemis de l'Etat et de ceux qui font le mal. Que tout le reste vous aime, mette en vous sa consolation et son espérance, et reçoive de votre bonté le soulagement de ses maux. C'est là de toutes vos obligations celle qui est sans doute la plus essentielle ; et Votre Majesté me pardonnera si j'appuie tant sur ce sujet-là, qui est le plus important de tous.

Je sais que la paix est le vrai temps d'accomplir parfaitement toutes ces choses : mais comme la nécessité de faire et de soutenir une grande guerre exige qu'on s'applique à ménager les forces des peuples, je ne doute point, Sire, que Votre Majesté ne le fasse plus que jamais ; et que dans le prochain quartier d'hiver, aussi bien qu'en toute autre chose, on ne voie naître de vos soins et de votre compassion tous les biens que pourra permettre la condition des temps. C'est, Sire, ce que Dieu vous ordonne, et ce qu'il demande d'autant plus de vous, qu'il vous a donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein : pénétration, fermeté, bonté, douceur, autorité, patience, vigilance, assiduité au travail. La gloire en soit à Dieu, qui vous a fait tous ces dons, et qui vous en demandera compte. Vous avez toutes ces qualités ; et jamais il n'y a eu de règne où les peuples aient plus de droit d'espérer qu'ils seront heureux, que sous le vôtre. Priez, Sire, ce grand Dieu qu'il vous fasse cette grâce, et que vous puissiez accomplir ce beau précepte de saint Paul (*I Tim.* II, 2), qui oblige les rois à faire vivre les peuples, autant qu'ils peuvent, doucement et paisiblement, en toute sainteté et chasteté.

Nous travaillerons cependant à mettre Mgr le Dauphin en état de vous succéder et de profiter de vos exemples. Nous le faisons souvent souvenir de la lettre si instructive que Votre Majesté lui a écrite. Il la lit et relit avec celle qui a suivi, si puissante pour imprimer dans son esprit les instructions de la première. Il me semble qu'il s'efforce de bonne foi d'en profiter : et en effet, je remarque quelque chose de plus sérieux dans sa conduite. Je prie Dieu sans relâche, qu'il donne à Votre Majesté et à lui ses saintes bénédictions ; et qu'il conserve votre santé dans ce temps étrange, qui nous donne tant d'inquiétudes. Dieu a tous les temps dans sa main, et s'en sert pour avancer et pour retarder, ainsi qu'il lui plaît, l'exécution des desseins des hommes. Il faut adorer en tout ses volontés saintes et apprendre à le servir pour l'amour de lui-même.

Je supplie Votre Majesté de me pardonner cette longue lettre : jamais je n'aurais eu la hardiesse de lui parler de ces choses, si elle ne me l'avait expressément commandé. Je lui dis les choses en général, et je lui en laisse faire l'application, suivant que Dieu l'inspirera. Je suis avec un respect et une dépendance absolue, aussi bien qu'avec une ardeur et un zèle extrême, etc.

A Saint-Germain, ce 10 juillet 1675.

—

INSTRUCTION DONNÉE A LOUIS XIV EN 1675 (129).

Quelle est la dévotion du roi?

L'essentielle obligation que la loi impose à l'homme, c'est d'aimer Dieu de tout son cœur, comme la source de tout son être et de tout son bien, et de ne rien aimer qui ne se rapporte à lui. C'est à quoi doit tendre toute la vie chrétienne; et on n'a ni piété véritable, ni pénitence sincère, tant qu'on ne se met point en état, et qu'on n'a point le désir de faire régner en soi-même un tel amour. En cet amour consiste la vraie vie, selon que Notre-Seigneur l'a enseigné dans son Evangile.

Cet amour n'est autre chose qu'une volonté ferme et constante de plaire à Dieu, de se conformer entièrement à ses ordres, et d'arracher de son cœur tout ce qui lui déplaît, quand il en devrait coûter la vie.

Cet amour nous doit faire aimer notre prochain comme nous-mêmes, selon le précepte de l'Evangile (*Matth.* XXII, 39); ce qui nous oblige à lui procurer tout le bien possible, chacun selon son état.

Un roi peut pratiquer cet amour de Dieu et du prochain, à tous les moments de sa vie; et, loin d'être détourné par là de ses occupations, cet amour les lui fera faire avec fermeté, avec douceur, avec une consolation intérieure, et un repos de conscience qui passe toutes les joies de la terre.

Ainsi aimer Dieu, à un roi, ce n'est rien faire d'extraordinaire; mais c'est faire tout ce que son devoir exige de lui, pour l'amour de celui qui le fait régner

Un roi qui aime Dieu, le veut faire régner dans son royaume comme le véritable souverain, dont les rois ne sont que les lieutenants; et en lui soumettant sa volonté, il lui soumet en même temps les volontés de tous ses sujets, autant qu'elles dépendent de la sienne.

Il protége la religion en toutes choses; et il connaît, en protégeant la religion, que c'est la religion qui le protége lui-même, puisqu'elle fait le plus puissant motif de la soumission que tant de peuples rendent aux princes.

Il aime tendrement ses peuples, à cause de celui qui les a mis en sa main pour les garder, et prend pour ses sujets un cœur de père, se souvenant que Dieu, dont il tient la place, est le Père commun de tous les hommes.

Par là il reconnaît qu'il est roi pour faire du bien, autant qu'il peut, à tout l'univers, et principalement à tous ses sujets; et que c'est là le plus bel effet de sa puissance.

Ainsi ce n'est qu'à regret qu'il est contraint de faire du mal à quelqu'un : par son inclination, il préférerait toujours la clémence à la justice, s'il n'était forcé à exercer une juste sévérité pour retenir ses sujets dans leur devoir.

Il n'en vient aux rigueurs extrêmes que comme les médecins, lorsqu'ils coupent un membre pour sauver le corps.

En se proposant le bien de l'Etat pour la fin de ses actions, il pratique l'amour du prochain dans le souverain degré; puisque dans le bien de l'Etat est compris le bien et le repos d'une infinité de peuples.

Lorsqu'il agit fortement pour soutenir son autorité, et qu'il est jaloux de la conserver, il fait un grand bien à tout le monde; puisqu'en maintenant cette autorité, il conserve le seul moyen que Dieu ait donné aux hommes pour soutenir la tranquillité publique, c'est-à-dire le plus grand bien du genre humain.

Quand il rend la justice ou qu'il la fait rendre exactement selon les lois, ce qui est sa principale fonction, il conserve le bien à un chacun, et donne quelque chose aux hommes, qui leur est plus cher que tous les biens et que la vie même, c'est-à-dire la liberté et le repos, en les garantissant de toute oppression et de toute violence.

Quand il punit les crimes, tout le monde lui en est obligé; et chacun reconnaît en sa conscience que dans ce grand débordement de passions violentes, qu'on voit régner parmi les hommes, il doit son repos et sa liberté à l'autorité du prince qui réprime les méchants.

(129) Cette instruction étant relative aux deux lettres qu'on vient de lire, nous avons cru ne pouvoir lui assigner une place plus convenable que celle que nous lui donnons. Le lecteur lira sans doute avec plaisir quelques anecdotes qui ont trait à cette instruction, et qui sont rapportées par l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet.

« On ne peut douter, » dit-il, « que cette règle de vie n'ait été donnée au roi par M. de Condom, après l'éclat de l'éloignement de Mme de Montespan, à Pâques 1675; puisque alors le roi étant à l'armée entretint un commerce suivi de lettres avec ce prélat, jusqu'à son retour à la cour, qui eut les funestes suites que j'ai marquées ailleurs. » Ces funestes suites, dont parle ici M. Ledieu, regardent les nouvelles liaisons que le roi entretint, à son retour, avec Mme de Montespan, sous prétexte d'une amitié honnête, qui firent bientôt évanouir tous les projets de conversion, et se terminèrent à la naissance de plusieurs enfants naturels, dont le comte de Toulouse fut du nombre.

« Le mois d'août 1701, » ajoute M. Ledieu, « on a beaucoup parlé à la cour de la satisfaction que Mme la duchesse de Bourgogne témoigna avoir eue de M. le prieur de Marly, à qui elle se confessa dans sa maladie de ce temps-là. M. l'archevêque de Reims disait tout haut : «Elle est plus contente de « curé que de son Jésuite. » Il est certain que ce prieur lui dit de grandes vérités, qu'elle avoua n'avoir jamais sues. Elle dit à Mgr l'évêque de Meaux qu'il parlait bien de Dieu, qu'elle en avait été très-touchée, qu'elle voulait servir Dieu avec plus de soin, et qu'elle croyait que cette maladie lui avait été envoyée pour l'en avertir.

« Ce fut à ce propos que Mgr l'évêque de Meaux nous dit à Versailles, le mardi 25 d'août, MM. les abbés Fleury et Castellan présents : J'ai autrefois donné au roi une instruction par écrit, où je mettais l'amour de Dieu pour fondement de la vie chrétienne. Le roi l'ayant lue, me dit : Je n'ai point « cuï parler de cela, on ne m'en a rien dit. »

En réglant ses finances, il empêche mille pilleries qui désolent le genre humain, et mettent les faibles et les pauvres, c'est-à-dire la plupart des hommes, au désespoir. Ainsi l'amour du prochain le dirige dans cette action; et il sert Dieu dans les hommes que Dieu a confiés à sa conduite.

S'il fait la paix, il met fin à ces désordres effroyables, sous lesquels toute la terre gémit.

Etant contraint de faire la guerre, il la fait avec vigueur : il empêche ses peuples d'être ravagés; et se met en état de conclure une paix durable, en faisant redouter ses forces.

Lorsqu'il soutient sa gloire, il soutient en même temps le bien public; car la gloire du prince est l'ornement et le soutien de tout l'Etat.

S'il cultive les arts et les sciences, il procure, par ce moyen, de grands biens à son royaume, et y répand un éclat qui fait honorer la nation, et rejaillit sur tous les particuliers.

S'il entreprend quelque grand ouvrage, comme des ports, de grands bâtiments et d'autres choses semblables; outre l'utilité publique qui se trouve dans ces travaux, il donne à son règne une gloire qui sert à entretenir ce respect de la majesté royale, si nécessaire au bien du monde.

Ainsi, quoi que fasse le prince, il peut toujours avoir en vue le bien du prochain; et, dans le bien du prochain, le véritable service que Dieu exige de lui.

Par tout ce a, il paraît qu'un prince appliqué, autant qu'est le roi, aux affaires de la royauté, n'a besoin, pour se faire saint, que de faire, pour l'amour de Dieu, ce qu'on fait ordinairement par un motif plus bas et moins agréable.

Le bien public se trouve même dans les divertissements honnêtes qu'il prend; puisqu'ils sont souvent nécessaires pour relâcher un esprit qui serait accablé par le poids des affaires, s'il n'avait quelques moments pour se soulager.

Que fera donc le roi en se donnant à Dieu, et que changera-t-il dans sa vie? Il n'y changera que le péché; et, faisant pour Dieu toutes ces actions, il sera saint sans rien affecter d'extraordinaire.

L'amour de Dieu lui apprendra à faire toutes choses avec mesure, et à régler tous ses desseins par le bien public, auquel est joint nécessairement sa satisfaction et sa gloire.

Cet amour du bien public lui fera avoir tous les égards possibles et nécessaires à chaque particulier; parce que c'est de ces particuliers que le public est composé.

Il n'est ici question ni de longues oraisons, ni de lectures souvent fatigantes à qui n'y est pas accoutumé, ni d'autres choses semblables. On prie Dieu, allant et venant, quand on se tourne à lui au dedans de soi. Que le roi mette son cœur à faire bien les prières qu'il fait ordinairement : c'en sera assez. Du reste tout ira à l'ordinaire pour l'extérieur, excepté le seul péché, qui dérègle la vie, la déshonore, la trouble, et attire des châtiments rigoureux de Dieu et en ce monde et en l'autre. Qu'on est heureux d'ôter de sa vie un si grand mal? Au surplus, le grand changement doit être au dedans; et la véritable prière du roi c'est de se faire peu à peu une douce et sainte habitude de tourner un regard secret du côté de Dieu, qui, de sa part, veille sur nous et nous regarde sans cesse pour nous protéger, sans quoi à chaque moment nous péririons.

—

LETTRE XXXV.

A M. DIROIS, DOCTEUR EN SORBONNE.

Sur la traduction italienne de l'Exposition.

Je suis très-aise, Monsieur, de recevoir des marques de votre cher souvenir. Les soins que vous prenez pour notre version sont bien obligeants. Je me repose sur vous de toute la suite; et je m'attends que vous me direz de quelle manière, et par quelle sorte de présent, je pourrai reconnaître les soins de M. l'abbé Nazzarri (130), quand son ouvrage sera achevé. La lettre du révérendissime Père maître du sacré Palais est très-obligeante. Je vous supplie, dans l'occasion, de m'entretenir dans ses bonnes grâces, et de l'assurer, de ma part, d'une estime extraordinaire. Je vous suis très-obligé des bons sentiments que vous avez de moi; j'ai aussi pour vous, Monsieur, toute l'estime possible, et suis très-sincèrement, etc.

A Versailles, ce 23 août 1675.

—

LETTRE XXXVI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M. DE PONTCHATEAU (131) A M. DE CASTORIE (132).

Sur le livre de l'Exposition de la foi catholique.

Avez-vous lu le livre de M. de Condom? le trouvez-vous bon? ne serait-il pas propre à être traduit en latin? Si vous le jugez ainsi, on pourrait le faire dire à M. de Condom, et lui demander s'il ne voudrait point en prendre lui-même le soin; car assurément il se trouvera honoré de ce dessein, si vous l'avez. Mais, avant toutes choses, il faudrait regarder si vous le trouvez bien, s'il n'y aurait rien à changer; car on lui en pourrait parler. J'attends de vos nouvelles sur cela.

Ce 9 octobre 1675.

—

(130) François Nazzarri, très-distingué par son savoir et ses écrits. Il est le premier auteur du *Journal des savants*, qui fut entrepris en Italie, à l'imitation de celui qui s'imprimait en France.

(131) Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchateau, parent du cardinal de Richelieu, fut pourvu de plusieurs bénéfices, auxquels il renonça pour vivre dans la retraite et la pratique de la pénitence. Il mourut en 1690.

(132) Jean de Neercassel, Hollandais, fut sacré évêque de Castorie *in partibus infidelium*, et exerça avec beaucoup de zèle, dans les Provinces-Unies, les fonctions de vicaire apostolique. Il mourut en 1686.

EPISTOLA XXXVII.

EX EPISTOLA CASTORIENSIS AD ABBATEM DE PONTCHATEAU,

De libello Expositionis fidei.

Exegesim fidei catholicæ, quam composuit illustrissimus episcopus Condomensis, cum magna voluptate legi : unde etiam uni domesticorum meorum, qui est vir magni ingenii, et tum Gallicæ tum Batavicæ linguæ valde peritus, eam dedi in nostrum idioma vertendam, quod populo mihi credito non inutile futurum spero. Converteremus hic eumdem librum in linguam Latinam, nisi forsan illustrissimus episcopus istam versionem ipse vellet adornare; quod tanto elegantius ipse perficeret, quanto Latinum ejus eloquium puritati Gallici sermonis propius accedit. Crastina die denuo legam istam Exegesim, et videbo si quid sit quod mutatum vellem : tibi istud proximo cursore indicabo.

30 octobre 1675.

—

EPISTOLA XXXVIII.

CASTORIENSIS AD ABBATEM DE PONTCHATEAU.

De locis quibusdam Expositionis, quæ correctione vel explicatione quadam indigere Castoriensis existimabat.

Relegi *Expositionem fidei catholicæ*, quam composuit illustrissimus episcopus Condomensis. Ut mihi valde placuit cum eam ante annos legerem, ita nunc repetita ejus lectio me singulari affecit voluptate, spemque præbuit, quod ista *Expositio* tum catholicis tum acatholicis nostri Belgii foret utilissima, si verteretur in linguam Latinam, nostramque vernaculam. Hæc versio jam inchoata est et brevi absolvetur. Illam aggrediemur, si eruditissimus episcopus non decrevit ipse eam adornare ; quod ex te scire desidero. Vellem etiam illum consuleres num pagina 27 et 28 non sint aliqua mutanda aut illustranda. Etenim videtur illic primo supponi inutiles fore quas ad sanctos preces dirigimus, si ipsi eas ignorarent : secundo esse ab Ecclesia definitum nostras a sanctis sciri orationes. Hæc duo existimo egere nonnulla castigatione.

Pagina 58 verba *Expositionis* videntur insinuare quod remissionem criminum post baptismum commissorum ; lege ordinaria, satisfactio subsequatur ; cum tamen sit magis conforme instituto Christi et moribus antiquæ Ecclesiæ, ut satisfactio præcedat absolutionem. Optarem itaque ut ea quæ paragrapho octavo continentur ita scriberentur, ut nihil officerent praxi saluberrimæ, quâ, in sacramento pœnitentiæ, non relaxatur pœna æterna, nisi postquam pœna temporales istam indulgentiam aliquatenus promeruerint. Dignaberis hæc illustrissimo episcopo insinuare, et una meam ipsi testari observantiam.

28 novemb. 1675.

—

EPISTOLA XXXIX.

EX EPISTOLA CASTORIENSIS AD ABBATEM DE PONTCHATEAU.

Virtutes Condomensis prædicat.

Non potui tam cito atq e animo destinaveram, relegere eruditum libellum illustrissimi Condomensis episcopi, cujus humanitatem, ante annos mihi exhibitam, recordari non possum ; quin eximias ejus dotes, ac præsertim eminentem eruditionem, summæ junctam modestiæ, suscipiam atque collaudem.

12 décembre 1675.

—

LETTRE XL.

DE L'ABBÉ DE PONTCHATEAU A M. DE CASTORIE.

Sur M. de Condom.

J'ai reçu votre lettre du 12 de ce mois : et comme j'avais aussi reçu les précédentes, j'avais fait un extrait de ce qui regarde le livre de M. de Condom, que je lui ai fait donner. Mais je n'ai pas encore eu réponse, parce que la cour est présentement à Saint-Germain. En attendant, je vous dirai qu'il traduit son livre en latin : je ne sais pas s'il sera en état d'être bientôt imprimé.

Ce 28 décembre 1675.

—

LETTRE XLI.

AU MÊME.

Sur un Mémoire de M. de Condom, et autres points relatifs au livre de l'Exposition.

Je reçus hier au soir le Mémoire de M. de Condom, dont je vous envoie une copie ; parce que l'original est de si gros caractère, qu'il tient dix ou douze pages, au lieu de trois dans lesquelles je l'ai réduit. Il n'est point signé de lui ; et comme vous ne lui aviez pas écrit, il s'est servi de la même voie pour répondre à vos remarques. Il attend donc présentement votre pensée, c'est-à-dire si vous souhaitez qu'il vous envoie sa traduction latine pour la faire imprimer : car ce qu'il dit, qu'on la fera peut-être à Rome, ne doit pas en empêcher. Il me semble donc qu'il serait bon que vous prissiez la peine de lui écrire sur ce Mémoire, et lui demander son livre pour le faire imprimer. Je souhaiterais que vous lui eussiez fait présenter un des vôtres, *De cultu sanctorum*, etc. Si vous le souhaitez, vous n'avez qu'à lui en parler dans votre lettre ; et je lui ferai donner le mien en lui donnant votre lettre. Mais si vous lui écrivez, ne parlez point par qui vous avez reçu son Mémoire, parce que je n'ai pas de commerce immédiat avec lui : et ç'a été par M. Arnaud et par un de nos amis que je lui ai fait remettre le Mémoire de vos difficultés, auquel j'avais ajouté un extrait de ce que vous m'aviez mandé d'obligeant pour la personne de M. de Condom.

Ce 23 janvier 1676.

—

EPISTOLA XLII.

CONDOMENSIS AD CASTORIENSIS OBSERVATIONES RESPONSUM DE LIBELLO EXPOSITIONIS FIDEI.

Quod illustrissimus episcopus Trajectensis de me tam amanter tamque honorifice sentiat, id ego ex animo gaudeo, atque ejus humanitati acceptum fero. Quod meum de *Expositione fidei* libellum tantopere probet, ac Batavica lingua interpretandum curet, id ipsi libello vehementissime gratulor, gratissimumque habeo laudari illum ab eo antistite quem omni honore atque amore prosequor; atque unum existimo Ecclesiæ Batavicæ, gravitate, prudentia, doctrina et apostolica charitate, his miserrimis temporibus sustentandæ divina Providentia natum. De interpretatione vero Latina, jam a me significatum est quo in loco res sit, atque ea de re ejus exspecto sententiam. Observationes in ipsum libellum accepi lubens, neque me ab ejus mente discessisse puto.

Pagina 25, 26, 27, 28 et 29 id ago primo, ut si sanctis nostrarum precum notitia tribuatur, certum sit nihil eis supra creaturæ sortem attribui : secundo, ut certum quoque sit, de mediis quibus etiam notitiam habeant, nihil esse ab Ecclesia definitum. Rem ipsam ab Ecclesia esse aperte definitam, aut ullum ejus exstare decretum quo ea sanctis notitia tribuatur, vel ea sublata judicetur nostras ad eos preces esse inutiles, nullibi a me est dictum.

Quanquam eam notitiam sanctis non denegandam, si non apertissima Ecclesiæ definitione, firmissima tamen Patrum traditione certum puto. Is enim est communis fidelium sensus ab ipsa antiquitate omnibus inditus, ut in ipsis precibus sanctos alloquamur tanquam audientes et intelligentes. Eo nempe spectat probata illa Augustino et miraculo confirmata piæ mulieris deprecatio : « Sancte martyr, meum dolorem vides. » Et iterum : « Quare plangam vides (133). » Eodem quoque pertinet illud Gregorii theologi ad Athanasium atque Basilium (134) : « Tu vero, o divinum caput, de alto me respice, » et cætera in eamdem sententiam. Gregorius quoque Nyssenus Theodorum martyrem orat (135), ut nostris festis intersit ; multaque cum eo agit, quæ nisi sentientem affari se putet, non modo frigida, sed etiam inepta sint. Paulinus vero, a sancto Felice in lumine Christi res nostras cerni sæpissime commemorat (136). Hieronymus item atque alii Patres, nemine, quod sciam, discrepante, sanctorum ea in re scientiæ favent : ut utraque sententia, et quod orandi sint sancti, et quod nos orantes audiant, eodem ad nos tenore, eadem traditione devenisse videatur.

Eam ergo sententiam quæ scientiam sanctis tribuit, cum fidei catholicæ magis congruat ac certissima Patrum consensione firmetur, mihi explicandam potissimum atque illustrandam duxi : sic tamen ut ab Ecclesia expresse definitam neque dixerim neque supposuerim : verum ea de re penitus tacendum censui. At si quis vel a sanctis nostras non exaudiri preces, vel id certum apud nos non esse pronuntiet, gravissimæ dabitur offensioni locus : quod a meo consilio perquam alienissimum esse oportebat ; ne qui ad pacem hæreticos adhortabar, idem inter catholicos belli causas sererem.

De satisfactione, sic egi, ut concilii Tridentini sententiam quam simplicissimè exponerem : nempe in pœnitentiæ sacramento non ita dimitti culpam, ut omnis quoque pœna dimittatur. An vero ante vel post absolutionem ea pœna subeunda sit, ex meis dictis colligi non potest, si quis eorum sensum strictius pervestiget. Ego ab ea quæstione, ut loquuntur, abstrahendum putavi : quod catholica fides de satisfactionis necessitate stet immota ac tuta, sive in antiqua disciplina, sive in ea quam nostra potissimum sequitur ætas, quamque a concilio Tridentino magis esse spectatam, vel ex eo intelligimus quod de satisfactione agit, perfecto de absolutione tractatu.

Hæc habui dicenda ad doctissimi præsuli notas. Cæterum in libello meo, nisi error aliquis demonstretur, nihil mutandum existimo, tum ad evitandas nostrorum hæreticorumque calumnias, tum quod ipse libellos jam in alias linguas sit transfusus, tum eo maxime quod, uti se habet, Romæ sit probatus, atque ibi propemodum excudendus esse videatur. Dabo sane operam, ut in interpretatione Latina, de qua a me significatum est, observationum doctissimi præsulis, quantum libelli sinet integritas, ratio habeatur.

(133) S. Aug., serm. 324, t. V.
(134) Orat. 20 et 21, t. I.

EPISTOLA XLIII.

CASTORIENSIS AD ABBATEM DE PONTCHATEAU.

Quod Condomensi non scripserit, reddit rationem.

Quod non scripserim illustrissimo Condomensi, ex mea erga ipsum observantia factum est. Illa enim mihi videbatur prohibere ne meis litteris occupatissimum præsulem interpellare præsumerem. Verum cum advertam tantam esse ipsius erga me benevolentiam et humanitatem, quantam illius litteræ ad illustrissimum Arnaldum præ se ferunt, ausus fui adjunctas ipsi litteras dirigere, quas subsequetur exemplar quatuor tractatuum quos composui *De cultu sanctorum*.

3 februarii 1676.

EPISTOLA XLIV.

CASTORIENSIS CONDOMENSI.

Expositionem intactam remanere, Condomensis rationibus assentiens, plurimum approbat, agitque de quibusdam aliis scriptis.

Quæ ad dominum Arnaldum de me scribis, licet meis sint meritis longe majora, eo tamen sunt gratissima, quod mihi vestrum

(135) *Orat. de S. Theod. mart.*, t. III.
(136) *Poem. VI de S. Felic.*

testantur affectum. Non enim potest non esse jucundum ab eo præsule diligi, quem virtutis excellentia superis charissimum, et quem splendor doctrinæ mortalibus reddit venerandum. Plurimum vestræ gratiæ me agnosco debere, quod singulari humanitate ad meas observationes respondere fueris dignatus. Rationes ob quas censes in libro nihil esse mutandum amplector lubens. Vidi quas calumnias effutierit nescio quis Calvinista, qui notat in quo differunt exemplaria typis edita, ab illis quæ calamus expressit. Quare, ne maledicis ullâ præbeatur calumniæ occasio, prudenter statuis nihil esse mutandum. Post paucos dies Batavis meis Batavice loquetur vestra *fidei Expositio*. Non dubito quin proderit quamplurimis, qui non alia magis de causa a nobis manent aversi, quam quia sanctimoniam et majestatem catholicæ veritatis non distinguunt ab opinationibus scholasticorum, sæpe non castis, sæpe non veris.

Catechismum (137) quem metro composuisti, nobilis apud Batavos poeta Batavicis numeris non expressit inepte : ut ille nostris catechumenis fiat familiaris, brevi etiam evulgabitur. Multum igitur tibi, antistes illustrissime, nostra debebit Batavia : tuis enim lucubrationibus illustrabitur in fide, et crescet in scientia Dei. Hunc favori alium addideres, si Latinum exemplar *Expositionis fidei* mihi mittere dignareris. Curam gererem ut hic typis, ad instructionem eorum qui libenter Latina legunt, quam primum ederetur. Magno me beneficio ditabis, si hoc a vestra gratia merear obtinere.

Sopiendis turbis, quæ anno elapso occasione cultus Deiparæ in Belgio fuerunt concitatæ, composui quatuor tractatus *De cultu sanctorum*, ac præsertim Deiparæ. Horum exemplar vestræ gratiæ audeo offerre, quo meum illi tester obsequium, et una significem quanta cum æstimatione tuarum virtutum, et observantia meritorum me profitear, illustrissime, etc.

5 Februarii 1676.

—

LETTRE XLV

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Il l'exhorte à avoir les yeux toujours tournés vers la lumière intérieure, et lui parle du dessein qu'on avait eu de le rappeler après la mort de M. de Turenne.

Je vous écris peu, Monsieur; car il y a peu à vous dire : Dieu vous parle, et vous l'écoutez. Les hommes ont peu à vous dire, quand cela est ainsi. Prêtez l'oreille au dedans, ayant les yeux de l'esprit toujours tournés et toujours attachés à cette lumière intérieure, où l'on voit que Dieu est tout, et que tout le reste n'est rien. Heureux qui, caché au monde et à soi-même, ne voit que cette première vérité!

Après la mort de M. de Turenne, on a ici fort pensé à vous rappeler; cela a été détourné : en apparence les hommes l'ont fait, et nous en savons les raisons; en effet, c'est Dieu qui a tout conduit : et nous savons aussi sa raison, qui est de vous renfermer avec lui. Voilà, Monsieur, quel doit être votre exercice. Dieu fera de vous ce qu'il lui plaira : peut-être veut-il vous appliquer un jour à quelque bien : peut-être veut-il vous tenir sous sa main retiré du monde. Qui sait les conseils de l'Eternel? Ses pensées ne sont pas les nôtres : adorons-les, soumettons-nous; n'attendons rien que sa gloire et son règne : ne l'attendons pas de nous-mêmes, qui ne sommes et ne pouvons rien : soyons prêts à tout ce qu'il voudra : écoutons-le dans le fond du cœur : qu'il soit notre conducteur et notre lumière; il le sera, si nous l'aimons, et si nous mettons en lui seul notre confiance.

Je travaille sans relâche, dans les heures de loisir que j'ai, à faire quelque chose pour le salut des hérétiques : ce n'est que le peu de temps qui me reste qui empêche le progrès de cet ouvrage. Priez Dieu qu'il me fasse la grâce de le continuer pour l'amour de lui, et qu'il me donne des lumières pures. J'ai fort dans le cœur M. et Mme de Schomberg : ils sont encore bien loin; mais Dieu est bien près. Adorons-le en secret et en public; écoutons-le dans la solitude et dans le silence de toutes choses : souffrons ce qu'il veut, faisons ce qu'il veut; c'est là tout l'homme.

A Saint-Germain, ce 16 mars 1676.

—

LETTRE XLVI.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur les ouvrages d'Holstenius l'état des vierges au temps de Dioclétien, quelques écrits italiens, la morale corrompue, et différentes traductions du livre de l'Exposition.

Il y a longtemps que je ne vous ai donné de mes nouvelles, quoi que j'aie reçu de vos lettres. Une maladie, les affaires, et, si vous voulez, un peu de paresse, en ont été cause. Je rentre présentement en commerce par une prière qui ne vous sera pas désagréable : c'est, Monsieur, de vous informer des ouvrages d'Holstenius (138). On m'a dit qu'il en avait laissé de très-excellents, et très-dignes d'être imprimés. N'y a-t-il pas moyen d'exciter sur cela ceux qui les ont? Il nous a donné les Actes du martyre de saint Boniface, qui ont beaucoup de marques d'une grande antiquité : il doute, ce me semble, si le latin est pris sur le grec, ou le grec sur le latin. Pourriez vous éclaircir cela par une

(137) Erat Castoriensis, hunc catechismum Bossuetio ascribendo : ejus auctor fuit Ludovicus le Bourgeois de Beauville, qui multa etiam alia pia carmina Gallice scripsit, a Bossuetio pluribusque episcopis et doctoribus approbata. Vita functus est circa ann. 1680.

(138) Il était garde de la bibliothèque du Vatican, et jouissait de la plus grande considération parmi les savants de l'Europe.

bonne critique ? Il y a un mot dans le latin, tout sur la fin, qui marque qu'Agnès acheva sa vie *inter sanctimoniales*. Qu'il y ait toujours eu des vierges sacrées, c'est chose constante ; qu'elles aient été appelées *sanctimoniales*, ou même qu'elles aient vécu en communauté dès le temps de Dioclétien, on en peut douter : il faudrait voir comment parle et de quel mot se sert le grec. Vous avez, sans doute, grande habitude avec M. l'abbé Gradi (139), bibliothécaire apostolique, par qui vous pourrez voir ces pièces : vous me ferez plaisir de le faire.

Par occasion, vous pourrez assurer ce docte prélat que j'ai vu, entre les mains de M. de Montausier, une oraison funèbre du cardinal Rasponi, dont j'ai eu une extrême satisfaction, tant pour les choses que pour le style. J'ai vu aussi un autre ouvrage manuscrit, plein d'érudition et de droiture ; ce qui me fait beaucoup estimer l'auteur de ces belles choses.

A propos de sentiments droits sur la morale, est-il possible qu'un Pape si saint ne soit point un jour inspiré de mettre fin à tant d'opinions corrompues et très-dangereuses, qui se répandent dans l'Eglise, et dont ses ennemis tirent avantage contre la pureté de ses sentiments? Alexandre VII avait commencé d'y mettre la main ; et l'accomplissement d'un si grand ouvrage est dû à la piété et aux grandes lumières d'Innocent XI.

M. l'évêque de Hollande (140), homme très-capable, comme vous savez, fait imprimer mon traité de l'*Exposition* en hollandais, et le veut faire imprimer en latin ; c'est ce qui m'a obligé de revoir moi-même une version qu'un de mes amis (141) en a faite. Si vous jugez qu'à Rome la version latine toute faite pût être plus tôt imprimée que l'italienne, je vous l'enverrai. Mandez-moi, s'il vous plaît, votre sentiment, et si vous croyez que par ce moyen on évitât les longueurs. Continuez-moi votre amitié, et croyez que je suis, avec une estime particulière, etc.

A Saint-Germain, ce 26 novembre 1676.

—

EPISTOLA XLVII.

CONDOMENSIS CASTORIENSI.

Expositionis Latinam interpretationem Castoriensi mittit quod ipsius auctoritate liber in lucem prodeat maxime lætatur : virtutes ejus, præclaraque opera laudibus celebrat.

Ad te mitto tandem, præsul illustrissime, *Expositionis* meæ quam dudum flagitas interpretationem Latinam a viro doctissimo Claudio Fleury, serenissimorum principum Coutiorum præceptore, summa diligentia accuratam, atque a me recognitam ; elegantissimam illam quidem, ut quæ ab optimo interprete sit elaborata, in qua tamen perspicuitati magis quam elegantiæ consultum voluit. Atque ea quidem interpretatio, si ad te perveniat tardius quam oportuit, id eo contigit, quod morbo implicitus, atque aliis curis districtus necessariis, opus recensere non potui.

Nunc igitur, præsul illustrissime, totum illud opus permitto tibi, ac maxime gaudeo, quod auctoritate tua in lucem prodeat, quam non modo tua dignitas, verum etiam doctrina singularis, quodque præcipuum, vere Christiana pietas ac pro grege tibi commisso suscepti labores, denique evangelica illa et sancta simplicitate condita prudentia, commendatissimam omnibus facit. Mitto quoque ad te titulum operi præfigendum, quo quidem protitendum existimavi interpretationem a me fuisse recognitam, ut mea, si qua est, ea in re auctoritas nec ipsi interpretationi desit.

Tractatus vero tuos *De cultu sanctorum*, quibus et nostros doces, et adversarios amantissime castigas, summa animi voluptate perlegi ; tuamque illam ex optimis fontibus, de Christo in Maria et sanctis colendo, deductam doctrinam penitus infigi mentibus et cupio, et precor.

Tu me, præsul illustrissime, tui amantissimum atque observantissimum diliges, nostramque operam in tanto principe Christianis maxime præceptis informando, Deo commendatam velis. Vale.

Datum Parisiis, 13 Feb. 1677.

—

EPISTOLA XLVIII.

CASTORIENSIS CONDOMENSI.

Præcedenti respondet, suamque erga Condomensem animi observantiam profitetur.

Quod precibus meis annuens, Latinam fieri mihique præceperis mitti tuam *catholicæ fidei Expositionem*, antistes illustrissime, domine mihi observantissime, acceptum fero eminenti in Christum studio, quo non contentus ipsius doctrinam eique placitam religionem a tua Gallia cognosci, insuper satagis ut ab aliis quoque gentibus honoretur. Simul atque istum doctrinæ thesaurum accipere, merebor, diligenter curabo ne illi typorum elegantiam desit.

Preces quas vestra a me modestia requirit, libenter impenderem, si dignus forem qui pro tanto præsule ad thronum divinæ gratiæ precator accederem. Non tamen omittam toto corde desiderare, ut in serenissimi discipuli virtutibus optimi præceptoris merita celebrentur, antistes illustrissime, etc.

29 Aprilis 1677.

—

LETTRE XLIX.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Sur la nécessité de s'oublier soi-même, l'esprit qu'on prend dans l'Ecriture sainte, et les dispositions de M. le Dauphin.

L'occasion est trop favorable pour la

(139) Etienne Gradi, poëte célèbre et très-estimé, dont l'archevêque de Furstemberg, évêque de Paderborn, a fait imprimer les poésies dans le recueil qui a pour titre : *Septem virorum illustrium poemata*.

(140) D. Neercassel, évêque de Castorie.

(141) L'abbé Fleury.

laisser passer sans vous écrire, et sans vous demander de vos nouvelles. Je crois que Dieu vous continue ses grâces, et que vous apprenez tous les jours, de plus en plus, à être moins content de vous-même, à mesure que vous le devenez de lui. En vérité, c'est un état désirable, de vouloir s'oublier soi-même à force de se remplir de Dieu. Je trouve qu'on se sent trop, et de beaucoup trop, lors même qu'on tâche le plus de s'appliquer à Dieu. Dévouons-nous à lui en simplicité, soyons pleins de lui : ainsi nos pensées seront des pensées de Dieu; nos discours, des discours de Dieu; toute notre action sortira d'une vertu divine. Il me semble qu'on prend cet esprit dans l'Ecriture. Dites-moi, je vous prie, comment vous vous trouvez de ce pain de vie. N'y goûtez vous pas la vie éternelle? ne s'y découvre-t-elle pas de plus en plus? ne vous donne-t-elle pas une idée de la vie que nous mènerons un jour avec Dieu? Les patriarches, les prophètes, les apôtres, ne vous paraissent-ils pas, chacun dans son caractère, des hommes admirables, de dignes figures de Jésus-Christ à venir, ou de dignes imitateurs de Jésus-Christ venu?

Il y a près d'un an que je n'ai reçu de vos lettres. Ma consolation est que je sais que vous ne m'oubliez pas. Pour moi, je vous offre à Dieu de tout mon cœur au saint autel, et je le prie de vous changer en Jésus-Christ avec le pain qui figure toute l'unité du peuple de Dieu; en sorte qu'il n'y reste plus que la figure extérieure d'un homme mortel.

Me voilà quasi à la fin de mon travail. Monseigneur le Dauphin est si grand, qu'il ne peut pas être longtemps sous notre conduite. Il y a bien à souffrir avec un esprit si inappliqué : on n'a nulle consolation sensible; et on marche, comme dit saint Paul (*Rom.* IV, 18), en espérance contre l'espérance. Car encore qu'il se commence d'assez bonnes choses, tout est encore si peu affermi, que le moindre effort du monde peut tout renverser. Je voudrais bien voir quelque chose de plus fondé; mais Dieu le fera peut-être sans nous. Priez Dieu que sur la fin de la course, où il semble qu'il doit arriver quelque changement dans mon état, je sois en effet aussi indifférent que je m'imagine l'être.

Adieu, Monsieur; aimez-moi toujours. Il me semble que je vois votre prélat de plus en plus satisfait de vous. Quoiqu'il ait été à Paris assez longtemps, il a peu paru ici. Dieu veuille nous faire selon son cœur, et non selon le nôtre; car nous serions trop pervers et trop pleins de petites choses.

A Versailles, ce 6 juillet 1677.

—

LETTRE L.

A M. LE ROI, ABBÉ DE HAUTE-FONTAINE (142).

Il exhorte cet abbé à ne point publier sa réponse à la lettre que M. de Rancé avait écrite contre sa Dissertation sur certaines pénitences usitées à la Trappe, qui paraissaient autoriser le mensonge.

Je ne sais par quel accident il est arrivé que j'aie reçu votre écrit, sur la lettre de M. l'abbé de la Trappe (143), plus tard que vous ne l'aviez ordonné. Il m'a enfin été remis, et j'ai été fort édifié des sentiments d'humilité, de charité et de modestie que Dieu vous a inspirés en cette occasion.

Je reconnais avec vous qu'on ne peut vous condamner sans avoir vu la *Dissertation*, qui a donné lieu à la lettre; et ceux

(142) Guillaume le Roi, abbé de Haute-Fontaine, prêtre aussi recommandable par sa piété que par son savoir, avait des liaisons très-étroites avec le célèbre M. de Rancé, abbé de la Trappe. Quoique pénétré pour sa personne de tous les sentiments dus à son mérite, il ne put s'empêcher de lui témoigner son improbation pour une pratique usitée à la Trappe. On y était dans l'usage, sous prétexte d'humilier et de mortifier les religieux, de leur imposer des pénitences, souvent fort rudes, pour des fautes qu'ils n'avaient point commises, et qu'on leur imputait, sans même qu'il leur fût permis de se justifier. On croyait leur rendre service et honorer Dieu, en leur attribuant, par une pieuse fiction, des défauts que rien ne manifestait au dehors. L'abbé de Haute-Fontaine témoigna combien ces sortes de fictions lui paraissaient contraires à la vérité et à la charité. L'abbé de la Trappe et dom Rigobert, qui prétendaient s'appuyer de l'autorité de saint Jean Climaque, répondirent qu'ils regardaient cette pratique « comme un point capital, pour faire acquérir aux religieux la perfection de leur état (*a*). » M. le Roi leur allégua contre ce sentiment beaucoup de raisons, qu'ils le prièrent de mettre par écrit. Il le fit dans un ouvrage qu'il intitula *Lettre à un abbé régulier, ou Dissertation sur le sujet des humiliations, et autres pratiques de religion.* Cette dissertation, quoique très-solide et très-sage, déplut à l'abbé de la Trappe, qui s'imagina que l'auteur accusait lui et son monastère d'aimer les mensonges et les équivoques. Rien n'était cependant plus éloigné de la pensée de M. le Roi, qui n'attribuait qu'à un zèle indiscret ou peu réfléchi la conduite qu'il blâmait. La dispute s'échauffa. M. de Rancé entreprit de réfuter l'écrit de M. le Roi par une longue lettre qu'il adressa à M. Vialart, évêque de Châlons, dans laquelle il laissa échapper beaucoup de traits de vivacité contre l'auteur de la *Dissertation*. L'évêque de Châlons communiqua sa lettre à M. l'abbé de Haute-Fontaine, qui se borna à y faire des apostilles, après quoi il la renvoya au prélat. Cette affaire n'aurait pas eu d'autres suites, si l'abbé de la Trappe n'avait donné des copies de sa lettre : elle devint bientôt publique par l'impression, quoique à l'insu et contre la volonté de l'auteur, qui le déclara ainsi à M. le Roi, dans une lettre du 14 avril 1677. L'abbé de Haute-Fontaine se sentit alors pressé de faire imprimer sa *Dissertation*. Néanmoins la crainte de préjudicier à la réputation du respectable réformateur le retint; et avant de prendre aucun parti, il voulut consulter ses amis les plus sages et les plus éclairés. Bossuet fut de ce nombre. Ce prélat lui conseilla de ne point répondre à l'abbé de la Trappe.

(143) Il s'agit d'un éclaircissement donné par M. le Roi, sur la lettre de M. l'abbé de la Trappe contre sa *Dissertation*.

(*a*) Lettre de M. le Roi à M. Nicole, du 11 septembre 1675.

qui ne l'ont pas vue, n'ayant aucune raison de vous blâmer, doivent présumer pour votre innocence.

Sans juger ce qu'il y a ici de personnel, il y a sujet de louer Dieu de ce que vous et M. l'abbé êtes d'accord dans le fond; puisqu'il convient que les corrections fondées sur le mensonge n'ont point de lieu parmi les Chrétiens; et que vous avouez aussi qu'on ne peut avec raison rejeter celles qui se fondent sur des fautes présumées par quelque apparence.

Ainsi la vérité ne souffre point dans votre contestation; et il me semble aussi, Monsieur, jusqu'ici que la charité n'y est point blessée.

Si M. l'abbé de la Trappe vous a imputé, comme vous le dites, un sentiment que vous n'avez pas (144); vous-même vous ne croyez pas qu'il l'ait fait dans le dessein de vous nuire; et tout au plus, il se pourrait faire qu'il aurait mal pris votre pensée; erreur qui, après tout, est fort excusable.

Les paroles fortes et rudes dont il se sert dans sa lettre, ne tombent donc pas sur vous, mais sur une opinion que vous jugez fausse et dangereuse aussi bien que lui.

Quant à l'impression, vous croyez sur sa parole qu'il n'y a point eu de part; et je puis vous assurer que l'affaire s'est engagée par des conjonctures dont il n'a pas été le maître.

J'avais vu sa lettre manuscrite, parce qu'elle s'était répandue sans la participation de M. l'abbé : et le récit, que m'ont fait des personnes très-sincères, de tout ce qui s'est passé, m'a convaincu que l'impression était inévitable.

Une chose qui s'est faite sans dessein, et par un accident qui ne pouvait être ni prévu ni empêché, n'a pas dû offenser un homme aussi équitable que vous, et aussi solidement chrétien.

Et en effet, votre écrit, plein de sentiments charitables, ne montre en vous, Monsieur, aucune aigreur; mais il me semble seulement que vous croyez trop que M. l'abbé a tort.

Ce que je viens de dire en toute sincérité, et avec une certaine connaissance, vous doit persuader qu'il n'en a aucun. Et pour moi, je crois, Monsieur, que Dieu a permis la publication de cet écrit, afin que l'Eglise fût édifiée par un discours où toute la sainteté, toute la vigueur et toute la sévérité de l'ancienne discipline monastique est ramassée.

J'ai lu et relu cette sainte lettre; et toutes les fois que je l'ai lue, il m'a semblé, Monsieur, que je voyais revivre en un jour l'esprit de ces anciens moines, dont le monde n'était pas digne; et cette prudence céleste des anciens abbés, ennemie de la prudence de la chair, qui traite par des principes, et avec une méthode si sûre, les maux de la nature humaine.

Laissez donc courir cette lettre, puisque Dieu a permis qu'elle vît le jour. Il arrivera, sans doute, qu'elle donnera occasion de blâmer et vous et M. l'abbé de la Trappe: vous, qu'on verra accusé par un si saint homme; et lui, pour avoir accusé si sévèrement un ami, dont le nom est grand parmi les gens de piété et de savoir.

Mais si vous demeurez tous deux en repos, et que vous, Monsieur, en particulier, qui êtes ici l'attaqué, méprisiez les discours des hommes, en l'honneur de celui qui, étant la sagesse même, n'a pas dédaigné d'être l'objet de leur moquerie, ces blâmes se tourneront en louanges et en édification, et même bientôt.

Ainsi, loin d'être d'avis que la *Dissertation* soit imprimée, je ne puis assez louer la résolution où vous êtes de communiquer vos réflexions à très peu de personnes; et je me sens fort obligé de ce que vous avez voulu que je fusse de ce nombre.

Les réflexions, Monsieur, toutes modestes qu'elles sont, sont tournées d'une manière à vouloir qu'on donne un grand tort à M. l'abbé de la Trappe, et un tort certainement qu'il n'a pas; puisqu'il n'a aucune part aux copies qui ont couru de sa lettre en manuscrit, ni à l'impression qui s'en est faite.

Pour ce qui est de la *Dissertation*, de quelque part qu'elle fût imprimée, soit de la sienne, soit de la vôtre, elle ne peut plus servir qu'à montrer un esprit de contestation parmi des personnes qui ont la paix et la charité dans le fond du cœur.

Pardonnez-moi, Monsieur, la liberté que je prends de vous dire mes pensées : je vous assure que je le fais sans aucune partialité, et dans le dessein de servir également les uns et les autres. Quand vous ne direz mot, votre humilité et votre silence parleront pour vous, et devant Dieu et devant les hommes.

Permettez-moi encore un mot sur ce que vous dites des prosternements pour fautes légères. J'avoue qu'étant employés sans discrétion, ils font plus de mal que de bien, et font recevoir indifféremment les pénitences; mais étant ordonnés à propos, ils humilient les superbes, et les font rentrer en eux-mêmes, et je ne crois pas que ce soit un doute, qu'ils puissent être utilement employés pour les fautes les plus légères; puisque même, comme vous savez beaucoup mieux que moi, il n'y en a point de légères à qui a sérieusement pensé de quel fond elles viennent toutes, à quoi elles portent, et à qui elles déplaisent.

Au reste, en finissant cette lettre, je ne puis m'empêcher de vous témoigner combien je désire de vous connaître autrement que par vos ouvrages. Votre esprit que j'y ai connu, et la bonté que vous avez eue de m'en faire toujours des présents, m'ont attaché particulièrement à votre personne. Excusez si, pour vous sauver la peine que vous

(144) L'abbé de la Trappe disait que l'opinion de M. le Roi tendait à ruiner les pratiques de pénitence, usitées dans les plus saints monastères; et, pour me servir de son expression, allait à *ravager la Thébaïde*.

donnerait ma méchante écriture, je n'ai pas écrit de ma main. Je suis avec tout le respect et l'attachement possible, etc.

A Versailles, ce 10 août 1677.

—

LETTRE LI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DU MARÉCHAL DE BELLEFONDS A BOSSUET.

Sur les disputes du temps (145).

Dans la vérité, je ne saurais avoir la complaisance de blâmer beaucoup de gens qui, je crois, ne le méritent pas. Cependant je ne me mêle point de justifier personne sur la doctrine : mais l'on ne peut souffrir que je témoigne de la joie que les quatre évêques (146) soient bien avec Sa Sainteté ; et que des hommes, qui donnent de si grands exemples dans la morale et dans la discipline, soient purgés du soupçon d'une méchante doctrine.

Personne n'a connaissance de ce que je vous écris, et peu de gens l'auront à l'avenir : car j'ose vous assurer que si je n'étais pas d'un certain rang où je dois une espèce d'exemple, je serais très-content d'être humilié et scandalisé, afin de garder un silence où je trouverais beaucoup plus de sûreté. Je vous demande réponse et l'honneur de vos bonnes grâces.

—

LETTRE LII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Il lui donne plusieurs avis relatifs aux disputes présentes, et lui fait connaître ses sentiments sur les contestations qui agitaient l'Eglise.

Je réponds, suivant que vous le souhaitez, à la suite de votre lettre, que j'ai reçue aujourd'hui. Si le confesseur qui vous oblige à ne point parler des cinq propositions, sans ajouter qu'elles sont dans Jansénius, prétend vous empêcher seulement de dire qu'elles n'y sont pas, il a raison. Car vous ne devez pas dire qu'elles n'y sont pas ; puisque même ceux qui l'ont soutenu ont reconnu que, par respect pour le jugement ecclésiastique, qui déclare qu'elles y sont, ils étaient tenus au silence. Par la même raison, il ne faut rien dire qui tende à faire voir qu'on doute si elles y sont, ou que le jugement du Saint-Siége, qui déclare qu'elles y sont, soit équitable ; car ce serait manquer au respect qui est dû à ce jugement, l'attaquer indirectement, et scandaliser ses frères.

Que si ce pieux religieux prétend que jamais vous n'osiez nommer les cinq propositions, en disant, par exemple, qu'elles ont fait grand bruit dans l'Eglise, et autres choses historiques et indifférentes, sans ajouter aussitôt qu'elles sont dans Jansénius, il vous impose un joug que l'Eglise n'impose pas ; puisqu'il n'y a rien, dans ses jugements, qui oblige les laïques à se déclarer positivement sur cette matière. On n'a rien à vous demander, quand vous ne direz jamais rien contre le jugement qui décide la question de fait ; et que, dans l'occasion, vous direz que vous vous rapportez, sur tout cela, à ce que l'Eglise ordonne à ses enfants. Vous avez donc bien fait de ne vous engager pas à davantage : car la sincérité ne permet pas de donner des paroles en l'air, surtout dans un sacrement ; et il est contre la prudence et contre la liberté chrétienne, de se laisser charger, sans nécessité, d'un nouveau fardeau qui pourrait causer des scrupules. Du reste, vous auriez tort de blâmer des évêques (147) qui sont dans la communion du Saint-Siége, et dont la vie est non-seulement irréprochable, mais sainte. Dites, sans hésiter, que vous condamnez ce que l'Eglise condamne, que vous approuvez ce qu'elle approuve, et que vous tolérez ce qu'elle a trouvé à propos de tolérer ; dites cela quand il le faudra, sans affectation, et quand l'édification du prochain, ou quelque occasion considérable, le demandera. Persistez à demeurer dans le dessein de garder le silence sur ces matières autant que vous le pourrez, sans trop gêner votre esprit dans la conversation : qui vous en demandera davantage excède les bornes.

En voilà assez pour répondre à votre question : du reste, je suis bien aise de vous dire, en peu de mots, mes sentiments sur le fond. Je crois donc que les propositions sont véritablement dans Jansénius, et qu'elles sont l'âme de son livre. Tout ce qu'on a dit au contraire me paraît une pure chicane, et une chose inventée pour éluder le jugement de l'Eglise. Quand on a dit qu'on ne devait ni on ne pouvait avoir à ses jugements, sur les points de fait, une croyance pieuse, on a avancé une proposition d'une dangereuse conséquence, et contraire à la tradition et à la pratique. Comme pourtant la chose était à un point qu'on ne pouvait pas pousser à toute rigueur la signature du Formulaire, sans causer de grands désordres et sans faire un schisme, l'Eglise a fait selon sa prudence d'accommoder cette affaire (148), et de supporter par charité et condescendance, les scrupules que de saints évêques et des prêtres, d'ailleurs attachés à l'Eglise, ont eus sur le fait. Voilà ce que je crois pouvoir établir par des raisons invincibles : mais cette discussion vous est, à mon avis, fort peu nécessaire. Vous pouvez, sans difficulté, dire ma pensée à ceux à qui vous le trouverez à propos, toutefois avec quelque réserve. J'ai appris de l'Apôtre à ne point trahir la vérité, et aussi à ne point donner d'occasion de troubles à ceux qui en cherchent.

—

(145) Nous n'avons que cet extrait de la lettre de M. de Bellefonds, qui s'est trouvé dans le recueil des lettres que Bossuet lui a écrites.

(146) Les évêques d'Alet, Nicolas Pavillon ; de Pamiers, François de Caudet ; de Beauvais, Nicolas Choart de Buzenval ; d'Angers, Henri Arnauld.

(147) Les quatre évêques.

(148) Cet accommodement se fit par la paix donnée, sous le pontificat de Clément IX, aux prélats et aux théologiens opposants.

LETTRE LIII

A LA RÉVÉRENDE MÈRE ABBESSE, ET AUX RELIGIEUSES DE PORT ROYAL (149).

Ma révérende Mère et mes très-chères sœurs.

Depuis la longue conférence que j'ai eue avec vous par l'ordre de Mgr l'archevêque (150), je suis dans une continuelle inquiétude de l'état où je vous vois, et je vous porte sans cesse en mon cœur devant Dieu; le suppliant humblement, par la grâce qu'il vous a faite de quitter le siècle, qu'il lui plaise de vous éclaircir sur ce que vous avez à faire dans la rencontre présente. Je vois si clairement vos obligations, que je ne puis en douter; et l'amour que j'ai pour votre salut, et pour la paix de l'Eglise, me presse de vous écrire mes pensées sur ce sujet important. Car encore que je ne présume pas de pouvoir rien ajouter à ce qui vous a été expliqué par ceux qui vous ont parlé avant moi, et que je vous ai proposé moi-même presque tout ce qui me paraît le plus fort sur cette matière, néanmoins, me souvenant des instructions de l'Apôtre, je vous dirai avec lui, qu'il ne doit pas nous être à charge de vous répéter les mêmes choses, et qu'il vous est nécessaire de les entendre. (*Philip.* III, 1.) Ainsi je ne crains point de revenir à vous avec les mêmes raisons que je vous ai exposées; espérant néanmoins de les appliquer plus particulièrement aux doutes que vous m'avez proposés, et à vos actes, que j'ai considérés depuis devant Dieu avec une grande attention. Lisez donc, mes chères sœurs, avec patience, ces réflexions du moindre de ceux qui vous ont été envoyés; et trouvez bon que, laissant à part tout ce qu'il faudrait peut-être traiter, si l'on parlait à des docteurs, je me réduise précisément à ce qui suffit pour votre état; n'y ayant rien de moins à propos que de vous jeter dans de longues et inutiles discussions, lorsque vos besoins et vos périls demandent que l'on vous donne un moyen facile de vous résoudre.

Pour y parvenir, mes sœurs, et retrancher autant qu'il se peut les difficultés, je pose pour fondement la déclaration que vous avez faite dans vos actes, que vous êtes résolues d'obéir sans réserve à vos supérieurs ecclésiastiques en tout ce que la conscience peut permettre. Ainsi toute la question est réduite à votre égard à examiner si la chose qu'on vous demande est mauvaise en soi. Et pour vous montrer clairement que vous devez l'accorder à Mgr l'archevêque, il suffit de vous faire voir que vous le pouvez sans blesser votre conscience; puisque, selon les termes de vos actes, hors cela vous êtes prêtes de tout exposer.

Considérons donc, mes sœurs, ce point unique et nécessaire; et pour vous lever le scrupule que ce que votre prélat vous demande soit un péché, voyons au vrai ce qu'il vous demande.

Premièrement, je ne pense pas qu'après la déclaration qu'il a faite dans son *Mandement* (151), vous ayez encore l'appréhension que l'on demande de vous la même adhérence au fait qui est contenu dans le Formulaire, qu'aux vérités révélées. Car, pour ôter tout scrupule et aplanir à tous les fidèles la voie de l'obéissance, il a déclaré nettement qu'il n'exige pas à cet égard une foi divine. Ainsi l'une des plus grandes difficultés de celles qui vous troublaient est levée entièrement par sa charité et par sa prudence.

Et certainement, mes sœurs, c'était une vaine terreur que l'on vous donnait, que par la force des termes du Formulaire vous fussiez obligées de croire le fait qui y est compris, avec la même certitude de foi que les vérités catholiques. Car, il n'y a personne qui ne sache que, dans les professions de foi des fidèles, il n'ait été ordinaire, dès la première antiquité, de joindre la condamnation des mauvaises doctrines avec celle de leurs défenseurs; et néanmoins, on ne dira pas que ç'ait jamais été l'intention de l'Eglise, que ce qui touchait les persones fût un article de foi.

Il ne faut plus rapporter ici le fait de Théodoret, tant de fois rebattu en cette affaire : on sait assez que les Pères de Chalcédoine ne voulurent pas seulement écouter sa profession de foi, que l'anathème de Nestorius ne fût à la tête (152). Si donc nous disions, avec lui, anathème à Nestorius et à quiconque ne dit pas que la sainte Vierge est Mère de Dieu, personne ne pensera que, pour joindre le fait et le dogme dans une même profession de foi, nous nous soumettions à l'un et à l'autre par le même genre de soumission, et dans le même degré de certitude.

Ecoutez, mes très-chères sœurs, la profession de foi de saint Grégoire, vraiment grand, parce qu'il a été vraiment humble, envoyée par ce saint Pape aux Eglises d'Orient, après son exaltation au Saint-Siége (153) : « Parce que l'on croit de cœur à jus-

(149) Cette lettre fut écrite, pour le plus tard, au commencement de 1665. Bossuet l'envoya dans le temps aux religieuses de Port-Royal, par l'ordre de M. l'archevêque de Paris, au rapport de l'abbé Ledieu; mais elle ne fut point imprimée. En 1705, lorsque Bossuet s'occupait d'un écrit sur le *Formulaire*, dont nous donnons un fragment à la suite de cette lettre, il revit cette même lettre, y fit divers changements, et en ôta entre autres ce qui regardait la foi humaine, et ce qui était personnel aux directeurs de Port-Royal. Elle fut publiée pour la première fois par le cardinal de Noailles, qui la fit imprimer à la suite de son mandement du 15 avril 1709, dont le but était de porter les religieuses de Port-Royal à se soumettre aux décisions de l'Eglise. C'est cette édition que nous avons suivie. Voyez d'autres détails sur cette lettre, dans l'*Histoire de Bossuet*, pièces justificatives du liv. II, n. 2. (*Edit. de Vers.*)

(150) Hardouin de Péréfixe, alors archevêque de Paris.

(151) Mandement de Mgr de Péréfixe, du 7 juin 1664.

(152) *Conc. Chalced.*, act. 3, t. IV *Conc.*, col. 619, 620 et seq.

(153) Lib. I, epist 25, t. II.

tice, et que l'on confesse de bouche à salut, je confesse que je reçois et que je révère les quatre conciles comme les quatre livres de l'Evangile ; à savoir celui de Nicée, où l'hérésie d'Arius est détruite ; celui de Constantinople, où l'erreur d'Eunome et de Macédoine est convaincue ; celui d'Ephèse, où l'impiété de Nestorius est jugée ; celui de Chalcédoine, dans lequel la mauvaise doctrine d'Eutychès et de Dioscore est réprouvée. Je reçois pareillement le cinquième concile, où la lettre dite d'Ibas, pleine d'erreurs, est condamnée, Théodore convaincu, les écrits de Théodoret contre la foi de saint Cyrille rejetés. Je réprouve toutes les personnes que ces vénérables conciles réprouvent, et j'embrasse celles qu'ils révèrent. Quiconque donc pense autrement, qu'il soit anathème. » Voyez, mes sœurs, combien de faits sont mêlés dans la profession de foi de ce grand Pape, et avec quelle autorité il fait tomber le même anathème, tant sur les faits que sur les dogmes : et néanmoins il est inouï qu'on ait jamais soupçonné qu'il rejetât les uns et les autres avec la même soumission de foi catholique.

Il me serait aisé de tirer des actes des saints conciles, comme des registres publics de l'Eglise, plusieurs professions de foi de même style et de même esprit que celle de saint Grégoire : je puis vous assurer qu'elles sont très-ordinaires dans l'antiquité.

Et il ne servirait de rien d'objecter que les faits qu'on insérait dans ces professions de foi étaient tellement notoires, que les hérétiques mêmes en convenaient. Premièrement, il n'est pas ainsi : on n'insérait dans ces professions de foi que des faits jugés par l'Eglise ; mais on n'attendait pas pour cela que tout le monde en convînt. Saint Grégoire ne pouvait ignorer combien de personnes disconvenaient du fait de Théodore, de Théodoret et d'Ibas : il ne l'en comprend pas moins avec les autres dans la même profession de foi et sous le même anathème, parce qu'il lui suffisait qu'il fût jugé : et personne n'a jamais pensé qu'en cela il fît rien contre les canons. Mais quand la remarque serait véritable, elle ne fait rien à la question : car, dans quelque notoriété que ces faits fussent connus aux fidèles, elle n'était pas capable de les élever au rang des vérités révélées. Par conséquent, il est clair qu'encore qu'ils fussent proposés avec les dogmes dans la même profession de foi, ils n'étaient pas reçus pour cela par le même genre de soumission et de croyance : on recevait chaque chose dans son degré et dans son ordre.

Qui ne voit donc manifestement qu'on vous a effrayé par un vain scrupule, lorsqu'on a voulu faire craindre, par les termes du Formulaire, que ce qui touche le livre de Jansénius ne vous y fût proposé avec la même certitude que les vérités de foi? Cette crainte n'avait aucune apparence ; et on ne devait pas vous engager à cette distinction de fait et de droit, entièrement inouïe dans ces sortes de souscriptions ; étant très-indubitable que parmi un si grand nombre de professions de foi, dans lesquelles il y a eu des faits insérés par l'autorité de l'Église, il ne se trouvera pas que cette distinction ait jamais été jugée nécessaire, ni que personne ait eu un pareil scrupule.

Néanmoins, quoique ce scrupule fût vain, et cette distinction inutile en cette rencontre, pour ne pas dire dangereuse, Mgr votre archevêque, par une charitable condescendance aux infirmes de l'Église, a voulu éclaircir ce doute, et faire voir à tout le monde qu'il est bien éloigné d'exiger, en ce qui touche les faits, une certitude de foi divine.

Vous voilà donc déchargées de cette appréhension par la déclaration de votre prélat ; et il reste seulement à examiner si vous lui pouvez donner cette foi humaine et ecclésiastique qu'il vous demande.

Ne prenez point encore ici de vaines terreurs de cette foi ecclésiastique : votre prélat, également sage et charitable, voulant, autant qu'il a pu, aller au devant de tous vos scrupules et de toutes vos tentations, vous a expliqué qu'il entend par là une soumission sincère de votre jugement à celui de vos supérieurs légitimes ; c'est-à-dire que c'est ici une affaire d'humilité, et non pas d'intelligence, qui demande par conséquent une bonne disposition dans la volonté, et non une connaissance exacte dans l'entendement. Enfin, toute la question est de savoir si vous pouvez accorder à Mgr l'archevêque cette soumission, qu'il attend de vous, au jugement de vos supérieurs.

Je ne vois que deux raisons qui soient capables de vous faire croire que vous ne le pouvez pas. La première, si vous estimez que ce jugement n'est pas canonique : la seconde, si vous soutenez que vous ne pouvez pas, sans offenser Dieu, rendre à un jugement même canonique, en une matière de fait, cette soumission que l'on vous demande. Je vous prie, examinons ces deux choses.

Premièrement, je ne pense pas qu'il soit beaucoup nécessaire de s'étendre ici sur la validité de ce jugement. Il est rendu sur une matière qui appartient au tribunal de l'Eglise ; il est rendu par le Saint-Siége ; il est rendu avec connaissance ; et le Pape Alexandre VII a déclaré à toute l'Eglise l'examen exact qu'a fait son prédécesseur, non-seulement du droit, mais du fait. Enfin il a reçu sa dernière forme, par l'acceptation unanime de tous ceux qui ont caractère et autorité de juges dans l'Eglise, c'est-à-dire de tous les évêques.

C'est, mes sœurs, ce consentement unanime qui doit mettre en repos votre conscience : car, en ce qui touche le point essentiel, c'est-à-dire la réception des constitutions, vous ne voyez parmi les évêques aucune diversité. Ainsi, quand on vous dira que la brigue l'a emporté, jusqu'au point de faire

passer par dessus toutes les formes canoniques; alors vous devez penser que si l'injustice était si visible que vos directeurs le publient, elle ne serait pas autorisée par le consentement exprès de tous les évêques, sans qu'il y en ait un seul qui réclame; et si l'on ne vous propose que des soupçons et des doutes, ils doivent être levés par l'autorité d'un consentement si universel.

Je ne m'arrêterai point à ce qu'on objecte, que le Pape n'a entendu qu'une des parties: car, quoi qu'il en soit de cette remarque, il suffit de dire en un mot que, quand le livre de Jansénius n'eût jamais eu ni d'adversaires ni de sectateurs, il n'eût pas moins été sujet à l'examen de l'Eglise; et, dans un tel examen, un livre est lui-même son accusateur et lui-même son défenseur: si bien qu'on peut prendre des éclaircissements de qui on le juge à propos; mais, à parler proprement, il n'y a point d'autre partie à entendre que le livre même.

Il ne faut pas écouter ici ceux qui pensent affaiblir l'autorité de ce jugement ecclésiastique, en disant que le Pape Innocent X n'était pas théologien. Car ne tremblez-vous pas en voyant les malheureuses ouvertures que donne cette induction injurieuse, qui va également à détruire la force de la décision en ce qui touche le fait et le droit, pour lequel la théologie est peut-être plus nécessaire que pour examiner le sens d'un auteur? Mais enfin, voici ce qui résout la difficulté. Aucun ne révoque en doute que la condamnation des cinq propositions ne soit canonique. Or, est-il qu'on ne peut douter que ce qui touche le livre de Jansénius ne le soit également; puisque l'on y voit concourir la même puissance, les mêmes formes, le même examen, la même acceptation, et consentement unanime de tous les évêques. Et voilà ce jugement ecclésiastique, sous l'autorité duquel votre prélat vous ordonne d'abaisser le vôtre.

Il n'est donc plus question de chicaner, ni sur l'autorité des assemblées du clergé, ni même sur le Formulaire. Car, encore que quelques évêques ne soient pas d'accord de le publier, il suffit qu'il vous soit proposé par l'autorité du vôtre, et, qu'au fond, il n'ajoute rien du tout aux constitutions, que tous ont reçues unanimement, et sans aucune restriction ni répugnance.

Ainsi, laissant à part les autres débats, qui ne font rien à notre propos, il est certain qu'il y a un jugement ecclésiastique, même sur le fait contesté; il est certain qu'il est souverain et universel, puisqu'il est du Saint-Siége, et accepté unanimement par tous les évêques; il est certain que M. l'archevêque ne fait que procéder en exécution; il est certain qu'il le peut, et par l'autorité de son caractère et de sa puissance ordinaire, et par la commission d'Alexandre VII (154), qui s'est remis à tous les prélats de faire, en exécution de ses bulles, ce qu'ils trouveraient le mieux. Il est donc aussi très-certain qu'il n'y a rien ici à débattre touchant la validité du jugement, et les pouvoirs des personnes.

Il faut se réduire nécessairement à la question générale; savoir si vous pouvez, sans offenser Dieu, soumettre votre jugement à un jugement canonique de toute l'Eglise, dans un fait qui est de sa connaissance, et duquel vous déclarez que vous n'avez nulle intelligence, ni aucune obligation de vous en éclaircir davantage.

Voyez, mes très-chères sœurs, et considérez attentivement où vous êtes réduites, si vous continuez à dire que vous ne pouvez, sans pécher, accorder à M. de Paris la soumission qu'il vous demande de votre propre jugement au jugement de l'Eglise.

Il faut donc aussi que vous souteniez que l'Eglise ayant rendu un jugement canonique sur un fait qui la regarde, il n'est pas même permis à aucun de ses enfants de s'en rapporter à elle sur la seule autorité de sa sentence: car s'il y en a quelques-uns qui puissent avoir pour elle cette déférence, ce sont principalement ceux qui n'ont nulle connaissance du fait, et nulle obligation de s'en enquérir.

Or, mes sœurs, si ceux-là le peuvent, puisque vous vous confessez être de ce nombre, vous n'avez plus aucun moyen de vous excuser. Pensez donc, encore une fois, à quoi vous vous engagez, et à quoi vous voulez engager l'Eglise. Hé quoi! de tels jugements ecclésiastiques sont-ils donc de si peu de poids? Et l'Eglise peut-elle ou doit-elle en rendre jamais aucun, si, après qu'elle les a rendus canoniquement, ils ont si peu de force et d'autorité, que tous ses enfants aient droit de lui soutenir en face, non-seulement qu'ils ne doivent pas, mais encore qu'ils ne peuvent pas, sans offenser Dieu, croire respectueusement qu'elle a bien jugé, ni soumettre leur jugement à ses jugements canoniques? En vérité, mes très-chères sœurs, ce sentiment est-il supportable?

Néanmoins, il faut vous le dire, c'est à ces excès inouïs que vous conduisent vos actes et vos excuses présentes. Si bien qu'on ne peut assez exprimer de quelle importance il est de vous délivrer d'une erreur dont les suites sont si préjudiciables à la paix et à l'autorité ecclésiastique. C'est pourquoi je vous conjure, mes sœurs, d'envisager avec moi les mauvais effets qu'opéreraient dans l'Eglise les principes que vous posez, et le prodigieux renversement qu'ils feraient de sa discipline, s'ils y étaient établis; et de trouver bon que je vous propose des maximes très-véritables, par lesquelles vous pourrez sortir de ce labyrinthe, et du tourment infini où vous jetterait nécessairement une conduite si dangereuse; pour trouver la fin de vos peines, et le repos de votre âme dans l'obéissance. Au reste, je vous prie de croire que, voyant vos perplexités, je penserais attirer sur moi un jugement bien sévère, si je vous embarrassais dans des ques-

(154) Bref du Pape Alexandre VII aux évêques de France, du 29 juillet 1663.

tions : si bien que je ne veux rien avancer ici que des vérités très-connues, et qui ne peuvent être révoquées en doute que par des esprits contentieux.

Premièrement, je suppose que l'Eglise ayant reçu du Saint-Esprit tant de commandements précis de reprendre et de censurer, de noter les hommes hérétiques, elle est très-souvent obligée de prendre connaissance, et de juger définitivement de certains faits : par exemple, si quelque évêque ou quelque docteur est accusé d'avoir enseigné, de vive voix ou par écrit, une doctrine suspecte, c'est une chose appartenante à l'office de l'Eglise, d'examiner non-seulement si cette doctrine est bonne ou mauvaise en soi, mais encore s'il est véritable qu'elle ait été enseignée par tel et tel, et qu'elle soit contenue dans tel et tel livre ; et ensuite, en prononçant sur ce doute, de juger définitivement sur ce fait, et de noter et condamner publiquement cet évêque, ou ce docteur, ou ce livre, comme enseignant une mauvaise doctrine, même en désignant en particulier telle et telle mauvaise doctrine. Cette vérité est constante; et il n'y a personne qui ne voie que ravir à l'Eglise cette autorité, c'est l'exposer nue et désarmée aux faux docteurs, et rendre inutiles tant de préceptes et tant d'avertissements divins qu'elle a eus de se garder d'eux avec tant de précautions.

En effet, tout le monde sait que l'Eglise n'a jamais manqué d'obéir à ces commandements, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée; et elle a fait voir à ses enfants de quelle importance lui étaient de tels jugements par deux circonstances remarquables.

La première, c'est qu'après avoir jugé les novateurs, elle ne craignait point d'insérer leur condamnation avec une telle autorité dans ses professions de foi solennelles, que même elle en faisait une partie.

Vous venez de lire celle du grand Pape saint Grégoire. Le Pape saint Hormisdas exigea et reçut par écrit celle de tout l'Orient, en laquelle était énoncée la condamnation expresse de tous ceux que l'Eglise avait jugés, et nommément celle d'Acace, patriarche de Constantinople, qui était mort, il y avait déjà trente à quarante ans; ce Pape, très-saint et très-docte, singulier défenseur de la doctrine de saint Augustin, ayant gravement averti les évêques, « qu'il ne suffisait pas d'enfermer les errants dans une condamnation générale, mais que leur profession de foi, dont il leur envoyait le modèle, devait condamner en particulier, nommément et par écrit, tous ceux que l'Eglise catholique avait jugés condamnables (155). »

L'antiquité est pleine de pareils exemples : et vous voyez, mes sœurs, de quel poids étaient les jugements de tels faits, puisqu'ils faisaient une partie si considérable de la profession de foi de l'Eglise : non qu'elle ait jamais prétendu mettre le dénombrement de ceux qu'elle condamnait au rang des vérités révélées; mais parce qu'on ne peut mieux témoigner son aversion contre les dogmes pervers, qu'en condamnant avec eux, par une même déclaration, ceux que l'Eglise regarde et réprouve comme en étant les auteurs ou les défenseurs, selon ce que dit le même Pape : « Celui-là prouve qu'il répugne aux erreurs, qui condamne les errants ; et on ne laisse aucun lieu à l'égarement, quand on ne pardonne pas à ceux qui excèdent (156). »

C'est pourquoi (et c'est la seconde observation), les jugements de cette nature, et sur ces sortes de faits, ont paru à toute l'Eglise d'une telle conséquence, et elle les a estimés tellement conjoints à la cause de la foi, qu'après même que l'on était convenu de la condamnation des erreurs, elle déniait sa communion à ceux qui refusaient de souscrire la condamnation des personnes.

Ainsi tout le monde sait, et c'est un fait très-constant, qu'encore que Jean d'Antioche et les évêques d'Orient consentissent à la foi du saint concile d'Ephèse, saint Cyrille et les orthodoxes ne voulurent jamais les recevoir à la communion de l'Eglise, jusqu'à ce qu'ils eussent anathématisé nommément les erreurs de Nestorius, et souscrit expressément à sa déposition : ce qu'ils firent unanimement au bas de la profession de foi qu'ils envoyèrent à Alexandrie (157).

Ainsi le Pape saint Hormisdas, comme on vient de le voir, encore que Jean de Constantinople lui eût déclaré par écrit qu'il recevait le concile de Chalcédoine, et la lettre du grand Pape saint Léon, ce qui suffisait pleinement pour l'intégrité de la foi, ne laissa pas de lui refuser constamment la communion, jusqu'à ce qu'il eût souscrit la condamnation de ceux qui avaient été réprouvés par les jugements de l'Eglise : nommément d'Acace, son prédécesseur, que le Pape Félix III avait justement condamné.

Et encore que l'on objectât, comme il paraît par une lettre du Pape saint Gélase (158), ce qu'on objecte encore à présent, qu'Acace n'avait pas été jugé par l'autorité d'un concile, lui qui était évêque d'un si grand siége; néanmoins tout l'Orient se crut obligé de céder à la seule autorité du Pape, avec une incroyable satisfaction de toute l'Eglise catholique, qui vit, par la fermeté de ce grand et saint pontife, sa foi et sa paix unanimement établies.

Vous voyez par ces exemples constants, avérés, approuvés par tous les orthodoxes, qu'il faut dire nécessairement ou que l'Eglise

(155) Horm., epist. 8, t. IV *Conc.*, col. 1443 ; epist. 9; *Ibid.*, col. 1444 ; epist. 11, c. 1448 et seq.; epist. 29, c. 1473 ; epist. 31, col. 1477 et seq.; epist. 34, c. 1481 ; epist. 51.

(156) Probat odisse se vitia, qui condemnat errantes ; nec relinquit sibi locum deviandi, qui non pepercerit excedenti. (Horm., epist. 11, ubi sup.)

(157) Tom. III *Concil. gen.*, col. 1088 et seq.; cap. 28, 30, 34, 35, 38.

(158) Gel., epist. 13, *ad episc. Dardaniæ*, t. IV *Conc. gen.*, col. 1139.

s'est horriblement trompée dans sa conduite, ou bien que ses décisions sur les faits ne sont pas de si petite importance qu'on veut vous le faire entendre. Et certes, si les nouvelles maximes qu'on veut établir à présent eussent eu lieu en ce temps, qu'y eût-il eu de plus facile à ceux que l'on pressait pour ces souscriptions, que de répondre qu'ils avaient donné leur déclaration sur la foi, si nette et si décisive, qu'il n'y avait aucune raison de les soupçonner d'hérésie? tellement qu'on ne pouvait après cela les pousser plus loin sur ces faits et des condamnations personnelles, sans une extrême violence. Mais l'Eglise ne recevait pas ces excuses. Au contraire, le Pape saint Hormisdas répondait ainsi à ceux qui croyaient avoir satisfait à tout en confessant la foi de l'Eglise romaine (159): « Après cela, » disait-il, « que reste-t-il autre chose, sinon que vous suiviez, sans hésiter, les jugements du Siége apostolique, duquel vous professez que vous embrassez la foi? » Où il se voit clairement qu'il parlait du jugement rendu contre Acace.

Nous vous disons, mes chères sœurs, la même chose. Si vous embrassez la foi du Siége apostolique, suivez sans crainte ses jugements; ne craignez pas de vous exposer à aucun péril de péché, en souscrivant humblement sur l'autorité de sa sentence.

Avant que d'aller plus loin, je me sens obligé de vous avertir qu'en rapportant ces exemples, je n'entends faire aucun préjudice à la personne de Jansénius, lequel on estime tant, qu'on vous exhorte publiquement à l'imiter. Je vous déclare, mes sœurs, que comme je ne prétends pas qu'on puisse tirer aucun préjugé de sa personne en faveur de son livre, je ne pense pas non plus qu'il y ait rien à conclure de son livre contre sa personne : et si j'ai produit les exemples des personnes condamnées, ce n'est pas pour les mettre en aucune sorte de comparaison avec un évêque mort dans la paix et dans la soumission; mais pour établir seulement les maximes générales touchant les jugements sur les faits, lesquelles doivent être réduites aux personnes ou aux écrits, suivant l'exigence de la matière.

Je n'ignore pas qu'on répond que les faits sur lesquels intervenaient de tels jugements étaient constants et notoires par l'aveu même des parties. Mais il n'y a rien de plus vain ni de plus mal fondé que cette réponse.

Car, par exemple, mes sœurs, dans les faits que j'ai rapportés, peut-on dire que Jean d'Antioche demeurât d'accord que la déposition de Nestorius eût été bien faite dans le concile d'Ephèse, lui qui avait rempli toute l'Eglise de plaintes si outrageuses contre les décrets et la procédure de ce saint concile, et qui, peu de temps avant l'union, et lors même qu'elle se traitait, avait encore écrit à saint Cyrille qu'il s'y était dit et fait plusieurs choses qui n'étaient pas selon l'ordre (160)? Le Pape Félix III avait-il attendu l'aveu d'Acace, pour prononcer sa sentence? Et si Jean de Constantinople eût reconnu d'abord la nécessité de condamner son prédécesseur, eût-il persisté si longtemps à défendre son nom et sa personne? Qui ne voit donc que ce patriarche, aussi bien que Jean d'Antioche, céda par la force des décrets, et se rendit par l'autorité des choses jugées?

Et, sans m'arrêter ici à une longue discussion de faits infinis, je demanderai seulement si quelqu'un peut assurer que les chefs des hérésies et leurs sectateurs convinssent qu'on eût bien pris leur pensée, et qu'ils demeurassent toujours d'accord d'avoir enseigné les dogmes qui leur étaient attribués? Au contraire, n'est-il pas véritable qu'ils affectaient ordinairement de les cacher, et de parler comme les orthodoxes, surtout quand leur parti était faible, qu'ils ne cessaient jamais de se plaindre qu'on les avait calomniés; et qu'encore même qu'ils convinssent d'avoir dit les paroles qu'on leur reprochait, ils ne convenaient pas toujours qu'on eût bien entendu leur sens?

Ce serait perdre le temps, et faire le savant mal à propos, que de ramasser ici les exemples d'une semblable conduite, et de prouver par un long discours une vérité qui ne sera pas disputée. Celui-là certainement aurait peu connu les profondeurs de Satan dans l'établissement des hérésies, qui ne se serait pas aperçu que le piége le plus ordinaire que tendent leurs défenseurs aux enfants de Dieu, c'est de couvrir de ténèbres leurs desseins et leurs sentiments; de donner le change, pour ainsi parler, en détournant l'état de la question, et réduisant la difficulté à des choses qui semblent légères, et où il ne paraît aucun péril; dans lesquelles néanmoins est renfermé en effet tout le secret du parti, tout le venin de la doctrine, et, comme dit l'Apôtre saint Paul, *toute l'efficace de l'erreur*. (*II Thess.* II, 10.)

Parmi tous ces artifices, et dans cette confusion, vous voyez bien, mes sœurs, à quelle séduction l'Eglise serait exposée, si elle accordait aujourd'hui cette maxime; que les jugements qu'elle rend sur les personnes et sur les ouvrages hérétiques n'ont point de force, jusqu'à ce que les faits soient avérés par le consentement des parties. Et s'ils ne veulent jamais en convenir, et s'ils soutiennent toujours qu'on n'a pas bien entendu le sens de leurs discours et de leurs écrits, l'Eglise sera-t-elle à bout par cette ruse ou par cette opiniâtreté? et ne pourra-t-elle plus obéir à l'ordre qu'elle a reçu d'en haut de *noter les hommes hérétiques?* c'est-à-dire demeurera-t-il établi qu'elle ne pourra plus

(159) Ista laudanda sunt, si perfectionis subsequatur affectus; quia recipere Chalcedonense concilium, et sequi sancti Leonis epistolas, et adhuc nomen Acacii defendere, hoc est inter se discrepantia vindicare... Post hæc quid restat, nisi ut sedis apostolicæ, cujus fidem te dicis amplecti, sequaris etiam si e trepidatione judicia? (S. Horm., epist. 29, t. IV *Concil. gen.*, col 1473.)

(160) Cyrill., *Epist. ad Don. Nicopol.*, *Conc. Ephes.* cap. 58, t. III, *Conc.*, col. 1152.

crier contre les loups, tant qu'ils garderont leur peau de brebis? Ou bien si elle fait son devoir, en notant par une censure publique leurs personnes ou leurs écrits, selon l'exigence du cas, eux et leurs disciples en seront-ils quittes pour dire que ces jugements regardent des faits dont ils ne conviennent point? Il n'y a personne qui ne voie quelles ouvertures donneraient de telles maximes au bouleversement total de l'Eglise.

Il faut donc nécessairement en établir de contraires, et poser, pour tout assurer, que l'Eglise peut et doit juger des personnes et des écrits de ceux qui enseignent les fidèles, soit que l'on convienne des faits, soit que l'on n'en convienne pas, n'y ayant rien de plus injuste, ni qui ouvre une plus grande porte à la rébellion manifeste, que de soutenir que ces jugements ne puissent avoir leur force entière, jusqu'à ce que les parties acquiescent.

Aussi voyons-nous, mes sœurs, que l'Eglise procédant au jugement de ceux qui lui étaient déférés, dans quelque évidente notoriété que leurs sentiments fussent reconnus, et même de leur aveu, n'a pas appuyé sur ce fondement la censure qu'elle a prononcée contre leurs personnes ou contre leurs livres. Car si elle n'eût regardé que cette notoriété et leur propre consentement, elle s'en serait tenue à cette évidence, sans aucune plus ample recherche : mais au contraire, ayant procédé à l'examen de leurs discours et de leurs ouvrages, ainsi qu'il se voit dans tous les conciles, il paraît manifestement que l'Eglise s'est toujours sentie obligée de prendre une connaissance juridique des pensées et des sentiments des docteurs suspects par leurs discours ou écrits publics; et qu'elle n'a jamais prétendu faire dépendre de leur aveu particulier l'effet ni l'autorité de sa sentence.

Vous voyez donc clairement, mes sœurs, que c'est la pratique constante et la tradition de l'Eglise, non-seulement de prononcer des sentences solennelles sur le sentiment des auteurs; mais encore de n'attendre pour cela ni leur aveu ni celui de leurs partisans. Vous voyez qu'ayant rendu de tels jugements, elle les croit si importants et si bien fondés, et si certains, qu'elle ne craint point de les insérer dans ses professions de foi publiques, et d'en exiger la souscription, comme une condition nécessaire pour recevoir sa communion et sa paix. Or il n'y a personne qui ne voit qu'elle ne pourrait faire ces choses, si elle ne tenait pour maxime certaine et indubitable, qu'il y a une autorité suffisante dans de tels décrets, pour obliger ses enfants à y souscrire sans peine : de sorte que c'est aller directement contre son esprit et sa conduite, que de craindre de mentir, ou de rendre un faux témoignage, en souscrivant sur la foi de ses jugements canoniques.

Et certainement, mes sœurs, le soin que l'Eglise a toujours pris de faire signifier, prêcher, publier avec tant d'autorité et de gravité à tous ses enfants ses saintes décisions, tant sur les dogmes que sur les personnes et sur les écrits suspects (161), est une preuve convaincante qu'elle ne doute nullement qu'on ne puisse s'en rapporter tout à fait à elle, sans approfondir plus avant. Autrement ces publications solennelles, faites dans les mêmes chaires où elle annonce les jugements de Dieu, seraient non-seulement une illusion, mais une tentation manifeste, et un piége qu'elle tendrait à la crédulité des peuples. Car elle n'ignore pas que les Chrétiens écoutant prononcer de telles sentences, d'une place si sainte et si éminente, sous ce nom si vénérable de l'Eglise, ne soient puissamment induits, pour ne rien dire davantage, à y donner leur créance sur la seule autorité de son décret. Si donc cette déférence ne leur était pas permise, il faudrait avouer nécessairement que l'autorité de l'Eglise, qui les y conduit, leur serait une tentation et un scandale.

Et qui ne sait que le nom de Nestorius, de Pélage, de Dioscore, et autres semblables, ont été portés par tout l'univers chargés des anathèmes de tous les peuples? Ce n'était pas que tous les fidèles sussent par eux-mêmes la malice de leurs discours et de leurs écrits. Un petit nombre la connaissait de la sorte; mais tout le reste de la multitude, depuis le soleil levant jusqu'au couchant, et depuis le septentrion jusqu'au midi, s'en fiait à l'autorité de l'Eglise, sans s'informer davantage : et l'Eglise, qui leur inspirait une répugnance extrême pour les personnes et pour les écrits condamnés, sans qu'ils en connussent par eux-mêmes la malignité, ne craignait pas pour cela de les engager à des jugements téméraires, ni de leur faire porter de faux témoignages; parce qu'au contraire elle savait combien il leur était salutaire de les fuir plutôt que de les connaître, et de condamner par soumission, et par conformité avec elle, ceux qu'elle avait condamnés par autorité et par connaissance.

Ainsi, je ne comprends pas sur quoi peut être fondée cette nouvelle doctrine, qu'à moins de connaître par soi-même la vérité de quelque fait, on ne peut signer en conscience le jugement de l'Eglise qui le décide : comme s'il n'était pas permis de s'en reposer sur son autorité, et de souscrire sur son témoignage.

On dit que c'est la coutume de n'exiger les souscriptions que des évêques, en ce qui touche les faits. Si l'on veut inférer de là que l'intention de l'Eglise fût de laisser la chose dans l'indifférence à l'égard des peuples, on pourrait conclure le même touchant les décisions de la foi, lesquelles nous ne lisons pas qu'on prît plus de soin de faire signer par des souscriptions générales. Mais qui ne sait que l'Eglise avait d'autres témoignages publics de la soumission très-entière de ses enfants? Il ne faut qu'une

(161) *Conc. Const.*, sub Menna, act. 5, t. V *Conc.*, col. 178 et seq.

médiocre connaissance de l'antiquité, pour savoir que c'était une coutume reçue, de prêcher et de publier dans l'Église, non-seulement les décisions des conciles et des Papes contre les erreurs, mais encore leurs anathèmes contre les errants ; et qu'il était si ordinaire aux Chrétiens d'y répondre, d'y consentir, de les approuver par leurs acclamations, que l'Église n'avait pas besoin d'exiger d'eux aucun témoignage, puisqu'ils lui en donnaient volontairement de si authentiques.

Au reste, je n'avoue pas que ce fût une coutume établie, de n'exiger la souscription que des seuls évêques sur des faits de cette nature. Nous voyons en l'action 7ᵉ du concile de Constantinople, sous Flavien, que les archimandrites souscrivent la déposition d'Eutychès (162). Les légats du Pape saint Hormisdas obligèrent pareillement les archimandrites, c'est-à-dire les Pères des monastères, à souscrire expressément la condamnation d'Acace (163).

Et personne ne peut nier que l'Église n'ait souvent demandé, même des laïques, un consentement exprès sur des jugements de fait, quand elle l'a jugé ainsi nécessaire, ou pour l'établissement de la foi, ou pour le bien de la paix et de la concorde publique.

Le concile huitième, dans son action 9ᵉ, ordonne à quelques laïques de déclarer publiquement, « qu'ils reçoivent ceux que le concile reçoit, et qu'ils anathématisent ceux qu'il anathématise, et nommément Photius (164). » Encore qu'ils s'excusassent sur leur condition, disant que « ce n'était pas à eux de prononcer des anathèmes ; » toutefois ils le font enfin par le commandement exprès du concile, lequel, dans sa dernière action, exige en particulier des laïques qui étaient présents, comme une espèce de profession de foi, la déclaration suivante : « Recevant ce saint et universel concile, je reçois ceux qu'il reçoit, et j'anathématise ceux qu'il anathématise (165). »

Et si vous voulez encore un exemple d'un concile universel, je vous allègue celui de Constance, lequel ayant défini plusieurs faits contre Jean Wiclef et Jean Hus, dans les sessions huitième et quinzième (166), comme, « qu'ils étaient hérétiques, et avaient prêché et soutenu plusieurs hérésies ; et nommément que Wiclef était mort opiniâtre et impénitent, anathématisant lui et sa mémoire : » Le Pape Martin V ordonne dans ce concile, avec son approbation expresse, « que tous ceux qui seraient suspects d'adhérer à ces hérétiques, sans aucune distinction, soient obligés de déclarer en particulier qu'ils croient que la déclaration faite par le saint concile de Constance, de leurs personnes, de leurs livres, de leurs enseignements, a été très-juste, et doit être retenue et fermement assurée pour telle par tous les Catholiques, et qu'ils sont hérétiques, et doivent être crus et nommés tels (167). » Pouvait-on jamais exiger une déclaration plus formelle sur les faits jugés au concile, et aurait-on fait davantage si l'on eût demandé la souscription?

Mais au fond, quand nous n'aurions à vous produire que ce qui a toujours été pratiqué par les évêques, il n'en faudrait pas davantage ; et c'est assez pour l'instruction du troupeau, que de faire voir l'exemple de ceux qui doivent en être la forme. Les évêques souscrivaient en deux manières aux jugements ecclésiastiques, quelquefois par autorité, quelquefois par consentement et par obéissance. J'appelle souscrire par autorité, lorsque, ayant été juges, ils souscrivaient le jugement ; et ce n'est point cette manière de souscription que je vous propose pour exemple. Mais il est certain que même n'ayant point été juges, il souscrivaient souvent sur l'autorité des jugements canoniques qui avaient été rendus par l'Église.

C'est ainsi que vous avez vu que les deux patriarches Jean d'Antioche et Jean de Constantinople souscrivirent, avec un grand nombre d'évêques ; le premier à la déposition de Nestorius, faite sans lui et malgré lui au concile d'Éphèse ; et le second, par l'autorité du Pape saint Hormisdas, à la condamnation d'Acace son prédécesseur. Et il n'y a personne qui ne sache quelle grande quantité d'évêques, qui n'avaient point été juges au concile de Sardique, souscrivirent, sur l'autorité de son décret, non-seulement le rétablissement de saint Athanase, mais encore la condamnation des évêques ses persécuteurs. Vous voyez donc, mes sœurs, que si les évêques souscrivaient par autorité, ils souscrivaient aussi souvent par obéissance : ou si vous voulez que nous l'expliquions, et peut-être mieux, d'une autre manière, quelquefois ils souscrivaient en définissant, et quelquefois en obéissant.

Cette distinction est si importante, que nous voyons même que quelques évêques l'ont marquée expressément dans leur signature. Dans l'action 2ᵉ du concile de Chalcédoine, après que tous les évêques, qui avaient assisté au jugement et à la déposition de Dioscore, eurent souscrit en cette manière : « Anatolius, évêque de Constantinople, j'ai souscrit en définissant, » et ainsi des autres ; Juvénal, patriarche de Jérusalem, et avec lui quelques évêques qui n'avaient pas assisté, ou qui avaient même été exclus de ce jugement, souscrivirent en cette sorte : « Juvénal, évêque de Jérusalem, obéissant à la sentence des saints évêques,

(162) Act. 7, *Conc. C. P. rel.* act. 1, *Conc. Chalced.*, t. IV *Conc. gen.*, col. 230 et seq.

(163) *Suyg. Dioscori ad Hormisd.*, t. IV *Conc. gen.*, col. 1490.

(164) Conc. VIII act. 4, t. VIII *Conc. gen.*, col. 1117.

(165) Conc VIII, act. 10, col. 1155 et seq.

(166) *Conc. Const.*, sess. 8, t. XII *Conc. gen.*, col. 48,49, et sess. 15, col. 122 et seq.

(167) *Ibid.*, sess. 7 t. XII *Conc. gen.*, sess. ult. ; *Bull. Martin. V*, col. 258.

et y consentant, j'ai souscrit. » Et un autre souscrit ainsi : « Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce, j'ai souscrit en suivant la forme des saints évêques. » Et un autre en cette façon : « Sozon, évêque de Philippes, sachant l'examen des saints évêques, et devant obéir à leur jugement, j'ai souscrit (168). »

Que si l'autorité de ces jugements est telle que les évêques mêmes, qui ont caractère de juges, y trouvent un fondement suffisant pour les souscrire par obéissance, en se reposant sur la discussion qui a été faite selon l'ordre des canons : combien plus des religieuses, qui sont si fort dans la dépendance et sous la discipline de l'Eglise, doivent-elles se reposer sur la connaissance que leurs supérieurs ont prise des choses, et ensuite souscrire par obéissance, lorsqu'on leur commande de le faire, ou pour le bien de leur âme, ou pour l'édification publique.

Ainsi, pour recueillir mon raisonnement, je soutiens que vous n'avez aucune raison qui vous empêche de souscrire purement et simplement la profession de foi que l'on vous propose. Vous ne pouvez pas en être empêchées à raison du dogme condamné, puisque vous le réprouvez ; ni parce qu'on en a désigné l'auteur dans le Formulaire de foi, puisque c'est la coutume de l'Eglise, dès les premiers siècles, d'en user ainsi ; ni à cause que vous ne savez pas par vous-mêmes si cet auteur a enseigné de tels dogmes, puisqu'il vous doit suffire que l'Eglise l'ait jugé, et qu'on ne vous demande pas que vous souscriviez en *définissant*, ce qui ne convient pas à votre état, mais seulement en *obéissant;* ni enfin sous prétexte que tous ne conviennent pas que le sens de cet auteur ait été bien entendu, puisque c'est sur ce doute-là que le jugement de l'Eglise est intervenu, et qu'il n'y a aucune justice de faire dépendre l'autorité de cette décision de l'acquiescement des parties.

Certainement, si vous prenez soin de vous dégager de toute préoccupation pour peser ces choses, vous découvrirez bientôt que les raisons que vous alléguez pour votre défense vous pressent plutôt d'obéir, qu'elles ne vous en excusent.

Vous croyez vous être excusées de la signature par une raison invincible, quand vous avez dit que vous n'avez nulle connaissance de ces matières, et nulle obligation de vous en instruire. Et c'est là justement le cas que l'on peut, sans aucune apparence de difficulté, s'en rapporter à ceux qui ont obligation de connaître, et autorité de juger, c'est-à-dire aux supérieurs ecclésiastiques. Vous croyez avoir satisfait à tout, quand vous déclarez que vous soumettez votre jugement à toutes les décisions de foi de l'Eglise romaine : et elle vous répond par la bouche du Pape saint Hormisdas : « Si vous embrassez ma foi, suivez aussi mes jugements (168*). » Vous croyez qu'il n'y a plus rien à vous demander, quand vous avez dit que vous ne prenez point de part aux contestations. A la bonne heure, mes sœurs, ne prenez jamais de part aux contestations. Mais n'est-ce pas trop d'indifférence, de n'en vouloir point prendre aux décisions? Et si vous persistez, ne donnerez-vous pas sujet de penser que le motif qui vous y oblige, c'est que vous en avez trop pris aux contestations? Cédez donc enfin au commandement de M. l'archevêque, et cessez de trouver étrange qu'il ne se contente pas de votre silence ; puisqu'il a raison d'espérer, et du temps, et de votre docilité, une soumission plus effective.

Quant à ce que vous ajoutez, et ce qui semble être le fort de votre défense, que vous ne pouvez rendre témoignage de ce que vous ne connaissez point : premièrement, qui de nous a jamais ouï dire qu'on ne puisse rien croire ni rien assurer, même dans des choses de fait, que sur sa propre science? Que si l'on peut et si l'on doit souvent s'en rapporter à l'autorité d'autrui, y en a-t-il au monde une plus grande, sur les esprits des fidèles, que celle de la sainte Eglise? Ainsi, quoique tous ceux qui n'entendent pas de quoi il s'agit soient touchés de cette raison, j'ose assurer que vous ne vous en servirez jamais, si vous concevez nettement quel témoignage on vous demande. Certainement si l'on demandait votre témoignage pour faire le procès au livre de Jansénius, et pour appuyer la sentence sur votre déposition, il n'y a personne qui ne vous accorde qu'alors vous seriez tenues de déposer sur ce fait avec connaissance de cause. Mais le jugement est rendu, les Papes l'ont prononcé, tous les évêques l'ont reçu sans contradiction ; et le témoignage qu'on attend de vous ne regarde plus que vous-mêmes et vos propres dispositions, c'est-à-dire la chose du monde que vous connaissez le mieux. Et si vous nous répondez que c'est là aussi ce qui vous arrête, parce que doutant que le Pape et les évêques aient bien jugé en ce qui touche le fait, vous ne pouvez pas l'assurer; c'est ici que vous vous trouverez convaincues de manquer de déférence pour l'Eglise. Car si son autorité était telle dans votre esprit qu'elle y doit être, il n'y a personne qui ne voie qu'elle pourrait facilement emporter un doute, et encore un doute comme le vôtre, lequel, de votre aveu même, ne peut pas être appuyé sur aucune raison essentielle, tirée du fond de la chose; puisque vous confessez hautement que vous n'en avez nulle connaissance.

Il n'est donc plus question d'appeler ici votre intelligence; c'est une affaire de soumission et d'humilité. Il s'agit de déclarer nettement si vous pouvez croire que le Pape et les évêques, et enfin tous ceux qui ont dans l'Eglise la puissance de juger, ont assez

(168) *Conc., Chalc.*, act. 5, t. IV *Conc.* col., 413, 457, 458, 459.

(168*) Epist. 29 déjà citée.

de lumière et d'autorité pour vous obliger d'y faire céder, je ne dis pas un jugement arrêté, puisque vous ne pouvez pas en avoir aucun sur une matière que vous ne connaissez pas ; mais des doutes et des scrupules, et une autorité étrangère. Voilà de quoi il s'agit, voilà la déclaration qu'on vous demande ; et vous m'avouerez, mes sœurs, que, pour rendre un tel témoignage, il ne faut point d'autre connaissance que celle qu'on ne perd jamais, quand on est humble et docile.

Que si après cela vous nous repartez, comme pour dernière réponse, que les sentences de l'Église, en ce qui touche les faits, ne sont pas tenues infaillibles, et que vous vous laissiez encore troubler par ceux qui ramassent avec tant de soin les jugements de cette nature, dont il y a eu quelque plainte ou quelque soupçon ; trouvez bon que, sans vous engager à une longue discussion de ces faits, par laquelle vous verriez peut-être qu'on ne peut en tirer aucun avantage, je vous demande si vous pouvez dire ou penser, et si quelqu'un est capable de vous persuader que vous ne pouvez rien croire sur l'autorité de l'Église et de vos supérieurs, que lorsqu'ils vous parlent avec une autorité infaillible : et si vous ne demeurez pas d'accord, au contraire, sans que je me mette en peine de vous le prouver, que c'est une vertu chrétienne et religieuse de soumettre et d'anéantir son jugement propre, même hors des cas des vérités révélées, surtout dans les choses qu'on ne sait pas, et desquelles on n'a nulle obligation de prendre aucune connaissance : enfin, s'il n'est pas certain et indubitable qu'au-dessous de la foi théologale il y a un second degré de soumission et de créance pieuse, laquelle peut être souvent appuyée sur une si grande autorité, qu'on ne peut la refuser sans une rébellion manifeste. Je suis assuré, mes sœurs, que, pour peu que vous y pensiez, vous ne pourrez jamais disconvenir de ces maximes. Or, si elles sont véritables, il faut que vous accordiez qu'encore que les décisions de l'Église, en ce qui touche les faits, ne soient pas crues infaillibles comme celles qui touchent la foi catholique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elles ne méritent aucune croyance ; et que quand on aura fait voir qu'il y aura eu quelque surprise dans quelques-uns de ces jugements de l'Église, ce n'est pas une conséquence qu'on ne puisse plus, sans offenser Dieu, la croire dans des matières semblables.

Ainsi, au lieu de perdre le temps à vous alléguer si souvent les faits d'Honorius et des trois chapitres, il valait bien mieux vous apprendre, premièrement, qu'on ne convient pas qu'il y ait de l'erreur de fait dans ces jugements, mais que tout le monde convient qu'on y a souscrit et en Orient et en Occident, sans aucune crainte et sans aucun péril de péché ; ce qui doit mettre en repos votre conscience : secondement, que l'Église ayant reçu tant de grâces pour juger saintement de ceux dont la doctrine n'a pas été droite ; et même ces deux ou trois jugements tant de fois produits en cette affaire, étant appuyés de sorte qu'il est beaucoup plus aisé de les soutenir que de les combattre ; le sentiment qu'en ont eu quelques auteurs catholiques, ni même l'erreur de fait, quand il y en aurait eu par quelque surprise, ne doit diminuer en rien l'autorité des jugements de l'Église, ni par conséquent l'obligation qu'ont toujours eue ses enfants d'y prendre entière créance ; vu même que Dieu a pourvu d'ailleurs à leur sûreté, tous les docteurs étant d'accord que si nous ne sommes pas autant assurés que des articles de foi que l'Église ne se trompe pas dans ces faits, nous ne laissons pas de l'être toujours qu'on ne pèche point en la croyant ; surtout ceux qui, confessant comme vous qu'ils n'ont nulle connaissance du fond de l'affaire, et nulle obligation de s'en éclaircir davantage, ne peuvent prendre de meilleur parti que celui de s'en rapporter aux supérieurs, qui ont grâce et autorité, et qui sont préposés par le Saint-Esprit pour connaître de ces matières.

Et ne vous laissez pas émouvoir aux histoires que l'on vous fait pour vous décrier la conduite du saint Père et des évêques : reconnaissez au contraire à quelles tentations les fidèles seraient exposés, s'il fallait écouter tous ces narrés au préjudice des décrets publics. Nous entendons tous les jours ce que disent nos adversaires du saint concile de Trente et des Papes qui les ont jugés. Et si vous voulez des exemples de l'antiquité, que ne disait pas Nestorius de saint Cyrille, archevêque d'Alexandrie, le principal auteur de ses maux ; des inimitiés qui étaient entre eux, que les historiens de ce temps-là n'ont pas dissimulées ; de la jalousie de leurs siéges ; de la précipitation de ce patriarche à prononcer à Ephèse le jugement contre lui en l'absence de Jean d'Antioche, lequel arriva deux jours après, et qui avait donné avis à saint Cyrille de son arrivée prochaine? Et s'il fallait s'amuser à discuter tous ces faits, et tout ce qu'entassent contre leurs juges ceux qui ont été condamnés, ne serait-ce pas s'engager à des recherches sans fin, *à des disputes folles et sans discipline*, contre le précepte de l'Apôtre? (*II Tim.* II, 23.)

Mes sœurs, ne vous jetez pas dans ce labyrinthe : car ne vous apercevez-vous pas quelle illusion ce serait si vous étiez détournées de vous soumettre dans un fait si authentiquement jugé, par une attache à des faits particuliers, desquels la discussion peut être très-dangereuse, et ne peut jamais être que très-inutile? Laissez donc à part ces narrés d'intrigues et de cabales, que des hommes ne cesseront jamais de se reprocher mutuellement, peut-être de part et d'autre avec vérité, et du moins presque toujours avec vraisemblance ; et croyez que parmi ces troubles, et dans ce mélange de choses, la sûreté des particuliers c'est de s'attacher aux décrets et à la conduite publique de la sainte Église.

Suivez, mes sœurs, cette voie, et cessez de vous égarer plus longtemps dans un che-

min si facile. Vous trouverez votre sûreté dans celui de l'obéissance, en mettant en repos votre conscience sur l'autorité de l'Église. Si vous quittez ce sentier unique, outre que vous chargerez votre conscience d'une désobéissance scandaleuse, sachez que de part et d'autre vous ne trouverez que des précipices. Car, ou vous serez contraintes de dire qu'il n'est pas permis en conscience de croire respectueusement que l'Église ait bien jugé dans un fait qui est de sa connaissance, et sur lequel elle a donné une définition canonique; ou, si vous êtes touchées d'une juste appréhension des suites épouvantables de cette doctrine inouïe, il faut que vous vous rejetiez dans un autre abîme, en croyant que les décrets de deux Papes, reçus, approuvés, publiés unanimement par tous les évêques, lesquels plusieurs d'eux, à ce que j'ai appris, et nommément M. d'Angers (169), que je nomme par honneur et avec respect, ont souscrit à deux genoux: ne peuvent être censés canoniques. Et considérez où vous jetterait cette malheureuse pensée, s'il fallait que, croyant, comme on vous le dit, que les formes canoniques ont été méprisées dans les jugements des Papes, et qu'on y a tout donné à la brigue et à la cabale, vous les vissiez néanmoins reçus et approuvés avec une vénération universelle, sans qu'il y ait dans toute l'Église un seul évêque qui s'oppose à une injustice que l'on publie si visible. Dieu vous préserve, mes sœurs, de ce sentiment! il vous jetterait peu à peu dans un état bien terrible, et vous ferait regarder avec le temps tout l'ordre épiscopal d'un étrange œil. Dans ce dégoût secret de votre cœur contre tout le corps des évêques, que vous verriez unanimement adhérer à un jugement qui vous paraîtrait prononcé contre les canons, croyez que l'amour de l'Église serait exposé, pour ne rien dire de pis, à de grandes tentations. Peu à peu vous vous verriez détachées de la conduite ordinaire de la sainte Église, et attachées à des conduites particulières de personnes, desquelles je ne veux rien dire, sinon qu'ils sont à plaindre plus que je ne puis l'exprimer, d'en être réduits à ce point, qu'ils semblent mettre toute leur défense à décrier hautement, et de vive voix, et par écrit, tout le gouvernement présent de l'Église.

Dieu vous préserve, mes sœurs, encore une fois, de tels inconvénients. Que si vous les craignez avec raison, croyez donc que le jugement d'innocent X et celui d'Alexandre VII, que vous voyez reçus par tous ceux qui ont autorité de juger dans l'Église catholique, sont légitimes et valables. Et ceux qui vous diront, après cela, que vous ne pouvez sans péché y soumettre humblement le vôtre, et pour le fait et pour le droit, chacun néanmoins dans son ordre, laissez-les disputer sans fin, et répondez-leur seulement avec l'Apôtre (*I Cor.* XI, 16): *S'il y a quelqu'un parmi vous qui veuille être contentieux, nous n'avons pas une telle coutume, ni la sainte Église de Dieu.* Voilà, mes très-chères sœurs, le repos assuré de vos consciences, le dégagement unique des embarras où vous êtes, l'ouverture assurée à la paix et à la charité de votre prélat, et peut-être la dernière perfection du sacrifice de dépouillement et d'abnégation de vous-mêmes, que vous avez voué à Dieu solennellement au jour de votre profession.

—

LETTRE LIV.

A M. ***

Il lui envoie l'extrait d'une lettre de M. l'évêque d'Aleth, sur la signature du Formulaire et sur les religieuses du Port-Royal.

« Sur la demande que l'on fait, savoir si une personne qui n'est pas d'ailleurs instruite, ni capable par elle-même de s'instruire, ni même désireuse, offenserait Dieu d'ajouter foi à la déclaration de son supérieur sur un fait, et s'il lui est défendu de croire au témoignage de son prélat et de signer un fait sur sa foi.

« On répond, 1° que généralement parlant cette personne pourrait ajouter foi à la déclaration de son supérieur sur un fait, sans offenser Dieu, et qu'il ne lui est défendu de croire au témoignage de son prélat, et de signer un fait sur sa foi, sinon que ce fait fût évidemment faux et qu'il lui parût tel, quand même elle douterait auparavant de la vérité : car il semble qu'il lui est libre de déposer son doute et renoncer aux raisons qui l'appuient pour déférer à celles de son prélat qu'elle peut croire pieusement meilleures, quoiqu'elles ne paraissent pas telles à son jugement; et c'est même une espèce d'humilité de préférer le jugement de son supérieur au sien, surtout dans une matière où il a droit de donner son jugement, et de laquelle on a sujet de présumer qu'il a pris connaissance.

« 2° Il se peut faire néanmoins que la personne trouverait ledit fait revêtu de tant de circonstances, qui feraient que la soumission de jugement qu'elle y rendrait, aurait des suites si dangereuses et préjudiciables à la doctrine de l'Église, à son ordre et discipline, et même à la réputation du prochain, que le mal qui en résulterait serait évidemment plus grand que le bien de sa soumission, à laquelle on présuppose qu'elle n'aurait aucune obligation de conscience du côté de la matière dont il s'agit, qu'en ce cas elle serait obligée de se départir plutôt du bien qui reviendrait de son obéissance, que d'être cause du mal qui arriverait de sa soumission.

« J'attends de jour à autre des nouvelles du traitement qu'on aura fait à ces pauvres religieuses, et du succès de l'exposition de mes sentiments sur cette affaire. Cependant je vous prie d'être assuré que je ne les oublie point au saint autel, et de la confiance que Dieu me donne, que s'il les éprouve d'une manière qui semble forte, non-seule-

(169) Henri Arnauld.

ment il ne les abandonnera pas, mais il leur fera connaître et sentir en temps et lieu la puissance de sa protection. J'écris à M. votre frère les raisons de mes divers sentiments sur cette affaire, selon les divers temps et conjonctures qui s'y sont rencontrées, m'en ayant sollicité pour en faire l'usage qu'il jugera à propos pour l'intérêt public et particulier. Nous sommes dans le temps et la nécessité de croire en l'espérance contre l'espérance, et de nous conforter par les règles et vérités de la foi, nous assurant que Dieu fera, vers ceux qui le servent fidèlement, connaître et ressentir les vérités de ses promesses. »

Voilà l'extrait de la lettre de M. d'Aleth (169*). Je vous l'envoie pour vous faire connaître plus clairement que jamais ses sentiments; et cette preuve est si convaincante, qu'il veut bien qu'on les dise à M. de Paris : en sorte que je doute que vous puissiez déférer à ceux qui n'en sont pas d'avis. Je vous permets de le transcrire et de le faire voir à M. de Saint-Nicolas, et même à M. de Paris, si cela est nécessaire : mais ôtez les mots qui peuvent faire voir à ce dernier que cela s'adresse à moi.

J. Bénigne BOSSUET.

Vers 1667.

EPISTOLA LV.

VIRO CLARISSIMO AMPLISSIMOQUE MICHAELI ANGELO RICCIO (170).

Merita ejus ac virtutes enumerat, quantique faciat ejus amicitiam et optet, blando affatu et significat.

Ego te, vir clarissime, ac singulares animi tui dotes, et celebrante fama, et affirmantibus viris summo ingenio summaque dignitate præditis, pridem habeo cognitas. Illi te omni litteratura cultissimum, te antiquæ theologiæ ac disciplinæ scientissimum pariter ac retinentissimum prædicabant : te amplissimas quasque dignitates et virtute promeritum et animo supergressum in publica commoda totum incumbere, dignumque omnino esse quo Innocentius XI, Pontifex fere sanctissimus, plurimum uteretur. Quæ quidem a me non eo commemorantur quo viro modestissimo adblandiar, aut vicem rependam iis laudibus quas in me paucis gravissimisque sententiis amplissimas contulisti : verum quo intelligas quanti te faciam, fidemque habeas flagitanti ut quem ornasti diligas. Id quidem ego, vir clarissime, nisi me vita destituat, omni officii atque obsequii genere promerebor.

In regia San-Germana, 12 Kal. Jan. 1678.

—

EPISTOLA LVI.

REVEREND. PATRI M. LAURENTIO DE LAUREA (171), JACOBUS BENIGNUS EPISCOPUS CONDOMENSIS.

Approbationem libello de Expositione fidei a reverendissimo Patre datam egregie prædicat, deque acceptis ejus benevolentiæ significationibus plurimum lætatur.

Homini religiosissimo atque in theologia versatissimo quem Roma miretur et consulat, quem omnes ubique purpura dignissimum judicent, reverendissime Pater, mea scripta probari ; cum mihi honorificum esse sentio, tum hæreticis nostris spero salutare futurum. Nimirum illi jactare non desinunt diversissimas inter nos de fide quoque esse sententias, a Gallis dissentire Romanos, neque unquam eventurum ut opusculum meum Romæ approbarem. Homines rerum nostrarum imperitissimi, qui catholicum episcopum ab Ecclesia Romana dissidere posse putant, aut Romæ non placere, quam ego unam sum prosecutus, expositam Tridenti fidem. Quos tamen non argumentis, sed ipsa re confutari refellique oportebat. Id a te potissimum præstitum mihi gratulor : neque quidquam memini gratius contigisse, quam quod vir nobilissimus juxta atque doctissimus abbas a Santo-Luca nuper ad me retulit, te nostri studiosissimum esse atque amantissimum. Id nempe superest, vir reverendissime atque observandissime, ut quem tantopere commendasti, pari benevolentia complectare ; meque tibi semper et conjunctissimum et obsequentissimum fore credas.

In palatio San-Germano, XII Kalendas Januarii 1678.

—

EPISTOLA LVII.

CASTORIENSIS EPISCOPI CONDOMENSI.

Veniam petit pro negligentia et infidelitate qua usus est editor libelli de Expositione, culpam emendare promittit, et hujusce libelli in idioma Batavicum translationem mirifice commendat.

Hisce veniam deprecor, quod nobilissima vestra *catholicæ fidei Expositio*, non solum parum nobili charactere, vilique charta, verum etiam variis typographiæ violata vitiis hic edita fuerit.

Commiseram ejus edendæ curam homini et docto et in arte typographica expertissimo, verum hæretico. Hinc vereor ne infensus libro, ex quo suæ sectæ diminutionem metuit, minus emaculatis typis eum edendum crediderit ; ut sic lucem veritatis, qua liber lucet et vincit, nonnihil obscuraret. Minime fueram arbitratus ipsum creditam sibi provinciam, vel tam negligenter, vel tam infideliter curaturum fuisse. Promiserat enim mihi curaturum se, ut nec in typis ele-

(169*) Nicolas Pavillon.

(170) Secretarius congregationis Indulgentiarum ac S. Reliquiarum, Sanctique Officii consultor fuit. Ab Innocentio XI in cardinalium collegio cooptatus, anno vix elapso obiit, 12 maii 1682, annos natus 64. Eximium Italicæ versioni *Expositionis* dedit approbationem, in hujus libelli editione Parisina anni 1679 insertam. Hanc vide supra, t. 00, col. 00.

(171) Brancati de Laurea vel Laurea, minor conventualis, bibliothecæ Vaticanæ præfectus. Eum Innocentius XI sacro collegio adscripsit anno 1681. Obiit 30 Novembris 1693, annos natus 82.

gantia, nec in charta nitor, nec in imitatione propositi sibi exemplaris fidelitas a quoquam posset desiderari.

Curabo, antistes illustrissime, ut fidelius typographus libello vestro debitam reddat observantiam, edens illum typis nobilibus et emaculatis. Ausim dicere eum esse in nostrum idioma tam feliciter a magni ingenii viro (172) transfusum, ut Gallicanæ elegantiæ vel parum vel nihil detraxerit. Nullus dubito quin tam Catholicis quam acatholicis nostris evadat utilissimus; omnesque ejus auctori summa a Domino bona sint apprecaturi cum illo, qui magna cum observantia esse profitetur, illustrissime et reverendissime domine mihi observantissime, humillimum et obedientissimum famulum, etc.

12 Aprilis.

EPISTOLA LVIII.

CONDOMENSIS CASTORIENSI.

De Latina editione Expositionis, apud Batavos evulgata.

Ego vero plurimas tibi habeo gratias de libello meo, Latine edito, ac missis ad me per clarissimum virum dominum des Carrières exemplaribus. Sane fatendum est multa errata, eaque gravia, ac sensum obscurantia, irrepsisse: quæ si nova editione emendare velis, uti tuæ postremæ litteræ profitentur, pergratum mihi feceris. Quod ut facilius præstari possit, mitto ad te, præsul illustrissime, horum erratorum seriem, uti a me notata sunt. Tu me, uti facis, tui amantissimum atque observantissimum ama, illustrissime, etc.

Datum in regio castello San-Germano, 22 Maii 1678.

EPISTOLA LIX.

EMINENTISSIMO PRINCIPI ALDERANO CIBO, S. R. E. CARDINALI, JACOBUS BENIGNUS, EPISCOPUS CONDOMENSIS SALUTEM.

Humanitatem ejus insignem ac præclara merita extollit, Sedemque apostolicam eximie commendat.

Neque me conticescere, eminentissime cardinalis, Innocentii optimi sanctissimique pontificis benignitas singularis; neque ipsi adeundo alium præter te ducem quærere, aut auctoritas tua, aut effusa in episcopos maxime Gallicanos benevolentia patitur. Huc accedit quod me quoque, quæ tua humanitas est, nuper oblato Eminentiæ tuæ exiguo tractatu meo, egregia animi tui ac propensissimæ voluntatis significatione cohonestatum volueris, effecerisque omnino ut ingratus insulsusque videar, nisi et te uno nitar plurimum, mihique ipsi tanti viri benevolentiam gratuler. Quare etiam atque etiam rogo, eminentissime princeps, primum ut Innocentio Pontifici vere maximo gratulationem meam, summumque erga ipsum Sedemque apostolicam obsequium commendare velis: tum ut tu quoque, cujus animi dotes suspicio venerorque, tuorum numero me adscribas. Nec deerit conciliator optimus, ille qui in te viget sinceræ pietatis propagandæ fidei, atque ecclesiasticæ disciplinæ in pristinum splendorem revocandæ amor impensissimus; qui ut in te vim depromit suam, ita me ad eamdem metam, pro virium mediocritate, currentem ultro adjuvabit.

Perspectum sane mihi est, eminentissime cardinalis, quam indefesso studio ipsos adeas fidei ac disciplinæ fontes, quam sacris canonibus teipsum primum informandum tradas; tum vero Ecclesiam universam procurandam constituendamque committas. Esto illud præclarum opus Innocentio XI, summo pontifice, teque doctissimo sanctissimoque consultore dignissimum; non statuas ponere, non obeliscos erigere, non immensas ædificiorum moles extollere; sed fidem amplificare, sancire pacem, mores Christianos excolere, sanctissimam disciplinam et firmare regulis, et exemplis instruere; ut ipse Ecclesiæ decor ad eam pulchritudinem potiundam extraneos quoque et adversarios alliciat et instiget. Mihi vero conato ecclesiasticam doctrinam illustrare, ne illi postea dixerint quod hactenus immerito exprobrarunt, meam sententiam Sedi apostolicæ non probari; intelligant ei Sedi, cui Petrus præsidet et Petri æmulator Innocentius, *quæcunque sunt vera, quæcunque pudica, quæcunque justa, quæcunque sancta, quæcunque amabilia, quæcunque bonæ famæ* (*Philip.* IV, 8), et probari semper, et esse probata: tum si qua sincera virtus, si qua laus disciplinæ, hæc cogitare Innocentium XI, et Innocentii sanctissimum consultorem Alderanum Cibum, quem ego summa animi reverentia prosequor, eique me addictissimum atque obsequentissimum fore spondeo. Vale.

In regia Versaliensi VIII Kalendas Decembris anno 1678.

EPISTOLA LX.

AD INNOCENTIUM XI.

Quod libellum de Expositione fidei Pontifex probaverit grates maximas rependit; in hoc opere elaborando propositum suum declarat; regis optima præcepta circa serenissimi Delphini institutionem exponit, regum Francorum laudes prædicat, votaque pro Ecclesia et Pontifice effudit.

Beatissime Pater,

Quod votis omnibus expetendum fuit, id ego Vestræ Sanctitatis summo beneficio sum assecutus, uti mea scripta gestaque Sedi

Très-saint Père (173),

Il ne pouvait rien m'arriver de plus désirable, que de recevoir, par les ordres de Votre Sainteté, des témoignages de son ap-

(172) Petrus Codde, qui deinde, sub titulo archiepiscopi Sebasteni, ab anno 1686, vicarii apostolici munere functus est, post obitum Castoriensis episcopi.

(173) Nous donnons cette traduction, parce qu'elle est de Bossuet. (*Edit. de Vers.*)

probation, c'est-à-dire de celle de Dieu même; puisqu'elle est assise dans le Siége d'où il a accoutumé de prononcer ses oracles à toute la terre, et qu'elle se rend digne par sa sainte vie, d'être éclairée des plus vives lumières du ciel. Après une telle approbation, très-saint Père, je ne puis plus douter que mon traité de l'*Exposition de la foi*, ne fasse l'effet que j'en avais espéré, qui est de détromper les hérétiques des erreurs qu'ils imputent à l'Eglise, et d'instruire ses enfants, en peu de mots, des sentiments de leur mère sur les matières controversées. Après avoir paru en beaucoup de langues, il fallait, très-saint Père, qu'il parût encore en Italie et à Rome même(174), c'est-à-dire, dans la source de la foi, avec toutes les marques de l'approbation publique; et, ce qui est au-dessus de tous les titres, avec celle de Votre Sainteté.

Je n'ai pas été moins ravi, très-saint Père, de ce que Votre Sainteté a bien voulu que je susse qu'elle est satisfaite des soins que je prends pour instruire le jeune prince qu'il a plu au roi de me confier. Dans un emploi si grand et si important, je n'ai eu qu'à suivre les ordres de ce roi incomparable, qui, dans le temps qu'il m'y appela (je prends plaisir, très-saint Père, à le rappeler en ma mémoire), ne me commanda rien si expressément que d'élever monseigneur le Dauphin dans la crainte de Dieu, dans la révérence envers le Saint-Siége, et dans la foi que les rois ses ancêtres ont toujours non-seulement embrassée, mais encore protégée et défendue.

C'est le grand honneur de la France, de se pouvoir glorifier que, depuis douze cents ans que ses rois ont embrassé la foi catholique, c'est-à-dire la romaine, elle n'en a jamais eu qui l'ait quittée. Mais nous pouvons dire, très-saint Père, que ce n'est pas un petit honneur à l'Eglise romaine, que le trône le plus ancien et le plus auguste de l'univers ait toujours été le plus soumis et le plus libéral envers le Saint-Siége. Louis le Grand ne démentira pas ces beaux sentiments de ses ancêtres, lui qui, dans ce haut point de gloire où le met la paix donnée à l'Europe (175), plus encore que tant de batailles gagnées et tant de provinces réduites, craint et admiré de tout l'univers, est plus touché de la religion que de toute la grandeur qui l'environne. Mgr le Dauphin apprendra, plutôt par ses exemples que par nos instructions, qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus royal que de servir le Roi des rois : et si Votre Sainteté, qui approuve notre conduite, daigne y joindre ses saintes prières et sa bénédiction apostolique, le monde verra bientôt ce jeune prince, illustre par ses vertus plus encore que par sa naissance. Quand il considérera que le roi son père a été le seul à qui le zèle, et non le besoin, ait fait prendre les armes déjà deux fois, pour défendre la Chrétienté attaquée,

(174) L'*Exposition* fut imprimée à Rome en italien, et publiée vers le mois de septembre 1678.

apostolicæ probarentur, unde terris Deus fundit oracula, eique potissimum Pontifici quem unum sinceræ pietatis, Christianorumque omnium virtutum laude conspicuum, priori quoque divinitus luce afflatum esse oporteat. Equidem cum elaboravi meum de *catholicæ fidei Expositione* tractatum, id mihi animo proponebam, ut et adversarii doctrinam Ecclesiæ, tot calumniis impetitam ac deformatam, qualis esset agnoscerent, et Ecclesiæ filii compendioso sermone, sanctæ matris sensa perspicerent. Quod mihi cumulatissime contigisse minime dubitaverim, postquam libellus meus, nonnullis jam gentibus cognitus, in Italiæ quoque luce atque adeo Romæ, quod est fidei caput, est editus, publica approbatione non munitus tantum, sed ornatus; quoque nihil quidquam aut ad commendationem illustrius, aut ad auctoritatem firmius esse queat, Vestræ Sanctitatis sententia comprobatus.

Neque vero minus lætum fuit, beatissime Pater, quod Vestra Sanctitas significatum mihi esse voluerit gratam ipsi esse quantulamcunque meam, in informando serenissimi Delphini animo, diligentiam atque operam. Quo quidem in officio amplissimo gravissimoque, quid præstarem ipsa maximi regis jussa monstrabant. Is namque cum mihi regium adolescentem erudiendum tradidit (recolo enim lubens), id præ omnibus unum inculcabat inferciebatque, uti pietatem, uti summam erga vestram Sedem reverentiam teneræ menti instillarem, eam denique fidem quam ejus progenitores non tantum pie coluerint, sed etiam acerrime propugnarint.

Sit illa profecto maxima, beatissime Pontifex, Francorum regum gloria, quod a mille ducentis annis, Romanam, id est catholicam fidem, semel animo haustam nunquam exuerint : ipsi quoque Ecclesiæ Romanæ decorum, regnum illud totius orbis vel nobilissimum et antiquissimum, idem erga Sedem vestram obsequentissimum et beneficentissimum exstitisse. Non eam imminuet gloriam Ludovicus Magnus, ille data pace magis quam tot reportatis victoriis, tot provinciis debellatis inclytus, atque in tanto gratulantis orbis applausu, decora religionis omnibus laureis ac laudibus anteponens. Nec tam nostris documentis quam ejus exemplis, Delphinus augustissimus discet nihil esse magis regium quam Regem regum colere. Ac si Vestra Sanctitas nostris conatibus sanctissimas preces atque apostolicam benedictionem adjungat, mox sese ostentabit orbi regius juvenis virtutibus longe quam genere clariorem. Regem parentem intuetur unum in infideles jam arma movisse, non injuria provocatum, non permotum periculo, sed rei Christianæ incredibili studio incitatum. An ergo ille impiam gentem requiescere, imo omnia longe lateque devastare patietur? An non quod accepit ab optimo parente, optime institutus id posteris tradet? emergetque

(175) La paix de Nimègue signée au mois d'août 1678.

Galliæ, ex illa pucherrima sanctissimaque disciplina, perpetua regum series, qui Carolum Magnum, qui sanctum Ludovicum, qui nostrum Ludovicum referant, planeque intelligant reges Francos vere christianissimos atque Ecclesiæ primogenitos, fidei propugnandæ ac frangendæ impiorum audaciæ esse natos factosque.

Quod ad me attinet, beatissime Pater, cum nihil plane habeam tanta vestra benignitate atque apostolicæ benevolentiæ testificatione dignum, id unum intelligo mihi commendationi fuisse, quod fidem catholicam maxime propagatam atque ecclesiasticam disciplinam impensissime restitutam velim. Id nimirum unum Vestra Sanctitas curat, id agit, id spirat. Fortunet vero labores vestros Deus optimus maximus, qui vos in tantam sedem evexit, ut Ecclesiæ laboranti succurreret. Habeat vos diutissime Petri cathedra, orbi Christiano virtute magis quam loco præsidentes. Dum tuba insonatis, atque ad ecclesiasticam pacem paternosque complexus omnes undecunque Christianos evocatis, Jericho corruat, exsurgat vero Jerosolyma, Dei sanctuarium instauretur : neque tantum schismata hæresesque discedant; sed Ecclesia Christi prodeat nativo decore conspicua, suis firmata regulis, antiquis illis suis castissimisque moribus exornata. Id vero vestrum est, beatissime Pontifex, id vestra tempora postulant, id ut vobis eveniat assiduis suppliciis Deum flagito; ac Vestræ Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem exspecto, eique me meaque omnia summa animi demissione subjicio.

Deus Sanctitatem Vestram diu Ecclesiæ suæ salvam et incolumem custodiat, Domine beatissime et in Christo colendissime, sancte Papa.

Vestræ Sanctitatis,
Devotissimus et obedientissimus filius,
† J. Benignus, Ep. Codomensis.

In palatio Versaliensi, VIII Kalendas Decemb. 1678.

Que par les infidèles (176), il connaîtra qu'un de ses devoirs est de réprimer leur audace. Il fera instruire sa postérité comme il l'a été lui-même. La France portera toujours des Charlemagne, des saint Louis et des Louis le Grand ; et ses rois apprendront qu'être roi de France, c'est être vraiment très-chrétien, vrai fils aîné de l'Eglise, son protecteur naturel contre les impies, et invincible vengeur de leurs attentats.

Quant à moi, très-saint Père, qui ne mérite les bontés extrêmes dont il a plu à Votre Sainteté de m'honorer, que par un désir immense de voir la foi étendue, et la discipline ecclésiastique heureusement rétablie, je ferai des vœux continuels pour Votre Sainteté, dont les desseins tendent uniquement à ces deux choses. Puissions-nous voir longtemps un si grand Pape dans la chaire de saint Pierre, y tenir la première place de l'univers, plus encore par ses vertus que par l'autorité d'une charge si éminente! Puisse le Dieu qui vous a élevé à un si grand Siége pour le bien de son Eglise, bénir vos soins et vos travaux! Pendant que Votre Sainteté sonne la trompette pour appeler tous les Chrétiens à l'unité catholique et à vos embrassements paternels, puissions-nous voir tomber à vos pieds sacrés les murailles de Jéricho, c'est-à-dire les schismes et les hérésies. Mais en abattant cette infidèle Jéricho, il faut encore relever la sainte Jérusalem, c'est-à-dire rendre à l'Eglise son ancienne beauté, ses premières mœurs, ses règles et sa discipline. Voilà, très-saint Père, le digne ouvrage de Votre Sainteté; c'est ce qui semble être réservé à votre pontificat. Je ne cesse de prier Dieu qu'il vous fasse cette grâce : et, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, j'y attends sa bénédiction apostolique, lui soumettant, avec un profond respect, mes écrits et ma personne.

Dieu veuille conserver longtemps Votre Sainteté à son Eglise, très-saint Père, digne, en Jésus-Christ, de tout respect et de tout honneur, etc. (177)

A Versailles, ce 24 novembre 1678.

EPISTOLA LXI.

CARDINALIS CIBO.

Benevolentiæ Pontificis ipsum certiorem facit, et quanto sit apud eum id pretio ei denuntiat.

Cum sibi jam aditum ad sanctissimi domini nostri benevolentiam aperuerat, illustrissimæ dominationis tuæ virtus et eruditio, ut manuductore non indigeret, litteras sane tuas ea excepit paterni erga te animi significatione Sanctitas Sua, quæ devoto illarum officio, et præsuli omni laude præstanti, ac de catholica religione præclare me-

(176) Il flatte le zèle d'Innocent XI, qui s'était proposé d'entretenir la guerre contre les Turcs. En 1664, six mille Français, la plupart d'entre la noblesse, s'empressèrent de venir soutenir les Impériaux, vivement pressés par les Turcs, qui avaient fait une irruption dans la Hongrie, et contribuèrent beaucoup au gain de la bataille de Saint-Gothard. En 1668 et en 1669, Louis XIV envoya différents secours à Candie, qui retardèrent au moins de plusieurs mois la prise de cette place, s'ils ne purent en faire lever le siége.

(177) Le Pape fit réponse à cette lettre de M. de Condom, par son bref du 4 janvier 1679, qui contient l'approbation expresse du livre de l'*Exposition*. Bossuet le fit imprimer en son rang, dans le recueil des approbations données à cet ouvrage, qu'il mit en tête d'une nouvelle édition de ce livre. Toutes ces pièces se trouvent réunies dans le tome VII de notre édition, avec l'*Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique*.

Le cardinal Cibo accompagna le bref du Pape d'une lettre, en réponse à celle que M. de Condom lui avait écrite; nous la donnons après celle-ci.

rito debebatur. Id illustrissima dominatio tua ex adjunctis Sanctitatis Suæ litteris cognoscet uberius quam ex meis : neque dubito quin reipsa etiam cognitura sit, si occasio se dederit pontificiæ benignitatis experiendæ.

Probe intelligit Sanctitas Sua, et quidem magno cum animi sui solatio, quantum illustrissima dominatio tua prodesse Christianæ reipublicæ possit, cum piis doctisque ingenii tui fetibus, tum institutione serenissimi Delphini, qui auctoritate et exemplo suo comprobaturus olim sit quæ ut ad instaurandam Ecclesiæ disciplinam et ad profligandam hæresim docte sapienterque tradideris. Ego sane pro comperto habeo nulla in re magis posse me Sanctitatis Suæ animum demereri, quam occasiones illi suppeditando, tibi tuique similibus viris gratificandi : qui interim illustrissimæ dominationi tuæ de humanissima ad me scripta epistola gratias agens, omne studium, omnia officia mea ex animo offero, ac sospitatem diuturnam atque florentem a Deo auguror. Illustrissimæ dominationis tuæ servitor,

ALDERANUS, cardinalis CIBO.

Romæ, die 4 Januarii 1679.

—

LETTRE LXII.

AU MARECHAL DE BELLEFONDS.

Sur l'extrême douceur dont Jérémie, et surtout Jésus-Christ, nous ont donné l'exemple.

Je vous prie, Monsieur, de me mander de vos nouvelles, sans oublier celles de votre santé. Pour nous, nous allons toujours expliquant les saints prophètes. Nous sommes bien avant dans Jérémie; et nous ne cessons d'admirer sa manière forte et douce. La douceur avec laquelle il plaide sa cause devant les grands assemblés en conseil, et devant le peuple, est admirable. Il n'est pas moins merveilleux quand il répond au faux prophète Ananias. Le bel exemple! Comme il souhaite de bon cœur que les promesses favorables de ce faux prophète soient accomplies! Avec quelle modestie lui parle-t-il! De lui-même, il ne lui dit rien de fâcheux, et n'ose pas le reprendre : s'il le fait à la fin, c'est que Dieu l'y oblige. Dieu nous fasse la grâce, quand nous serons attaqués, d'agir dans le même esprit; quoique nous ayons encore un plus grand exemple, qui est celui du Sauveur même, qui ne se défend que par son silence. Quelle dignité et quelle autorité dans ce silence de Notre-Seigneur! Quelle punition à ceux à qui il ne daigne pas faire voir son innocence! et qu'ils méritaient bien que l'instruction de la parole leur fût refusée, eux qui n'avaient pas cru à celle des œuvres!

Voilà, Monsieur, un petit sermon que je fais, afin que vous soyez toujours de la communion du concile (177*) de Saint-Germain. Nous vous regardons toujours comme un des Pères laïques.

La lettre de notre saint ami (178) a fait grand bruit, n'importe : car elle ne fait pas ce bruit pour être partiale, mais parce qu'elle est simple, et que les partis veulent qu'on entre dans leur chaleur. Au fond, malgré les contradictions, je crois qu'elle édifiera; et je ne me repens point que nous l'ayons divulguée. Je vous prie, quand vous le verrez, de le prier de redoubler ses prières pour moi, et de demander à Dieu ma conversion. C'est une étrange chose d'estimer tant la vertu, et de n'en avoir point. Prions les uns pour les autres : Dieu soit avec vous.

A Saint-Germain, ce 22 janvier 1679.

—

LETTRE LXIII.

A M. NICAISE, CHANOINE DE LA SAINTE-CHAPELLE DE DIJON.

Le prélat lui fait connaître le jugement qu'il porte des différents écrits de M. Spon.

Vous pouvez assurer M. Spon (179), Monsieur, que ses *Miscellanea* (180) seront bien reçus de Mgr le Dauphin, et qu'il peut les lui dédier, aussi bien que sa *Réponse à la Guilletière* (181). Nous avons estimé son Dictionnaire. Pour son *In te, Domine, speravi* il nous a paru ce qu'il était, c'est-à-dire ridicule et profane. Au surplus j'ai ouï dire qu'il y avait quelques bonnes remarques dans son livre : car pour moi je n'en ai rien lu; mais j'ai lu avec grand plaisir tout le *Voyage* de M. Spon, plein de belles observations, et de recherches curieuses de l'antiquité. Il a donné au public une bonne opinion de son érudition, qui prépare bien les voies à ses *Miscellanea*. L'inscription (182) est du goût antique : il me semble qu'on pourrait ôter le *futuro*, et laisser le *deliciis* tout seul. Je ne sais ce que peut signifier parmi nous le *principi juventutis*,

(177*) C'est ainsi qu'on appelait en cour l'assemblée de plusieurs savants, qui se rendaient à certains jours auprès de Bossuet pour conférer sur l'Ecriture, la théologie et d'autres matières ecclésiastiques ou philosophiques.

(178) Tout porte à croire qu'il s'agit ici de la lettre de l'abbé de Rancé, au sujet des humiliations qu'on faisait subir à des religieux, en leur imputant des fautes ou des défauts dont ils n'étaient pas coupables, et telles qu'elles se pratiquaient à la Trappe. La lettre L, ci-dessus, adressée à M. Le Roi, abbé de Haute Fontaine, fait connaître le sujet de cette contestation.

(179) Médecin de Lyon, qui professait la religion protestante. Il s'est rendu célèbre, dans la république des lettres, par un grand nombre d'ouvrages.

(180) *Miscellanea eruditæ Antiquitatis*, in-fol., imprimés plusieurs fois.

(181) A. M. Guillet, qui avait écrit contre son *Voyage de Grèce et du Levant*, publié en trois volumes in-12.

(182) Il s'agit de l'inscription que M. Spon devait mettre à la tête de ses *Miscellanea*, pour les dédier à M. le Dauphin, et il paraît, en examinant celle qui s'y trouve, que cet auteur a exactement suivi les observations de Bossuet.

ni le *tutelari genio pacis*. Pour le *a divis concesso*, l'allusion en est ingénieuse, mais il est païen; et s'il faut imiter les anciens, c'est principalement en ce qu'ils ont fait leurs inscriptions selon leurs mœurs et leur religion, sans y rien mêler d'étranger. Les auteurs exacts n'approuvent pas qu'on se serve du mot de *divi* pour les saints, quoique les catholiques s'en soient servis aussi bien que les protestants. Dans l'inscription pour le roi, il y a trois adverbes de suite, *celeriter*, *fortiter*, *audacter;* ce qui est du style affecté, plutôt que de la grandeur qui convient aux inscriptions : je les ôterais tous trois. Je doute aussi un peu du *conculcatis;* et je ne sais si ce mot se trouve en ce genre, il paraît un peu trop figuré, et trop éloigné de la simplicité. Je ne sais si *pace data* ne serait pas mieux qu'*oblata :* le reste est excellent.

Voilà, Monsieur, ce que vous avez souhaité de moi, c'est-à-dire, mon avis très-simplement. Conseillez à M. Spon d'éviter les railleries excessives dans sa *Réponse aux turlupinades :* elles tombent bientôt dans le froid; et il sait bien que les plaisanteries ne sont guère du goût des honnêtes gens; ils veulent du sel, et rien de plus. S'il faut railler, ce doit du moins être avec mesure. Assurez-le de mon estime. Comme je le vois né pour le bon goût, je serais fâché qu'il donnât dans le mauvais. Je suis, Monsieur, comme vous savez, très-sincèrement à vous, et ravi de voir l'amitié qui est entre vous et M. Drouas.

A Saint-Germain, ce 9 février 1679.

—

EPISTOLA LXIV.

AD CARDINALEM CIBO.

Epistolam ei mandat qua Pontifici maximo serenissimi Delphini studiorum rationem exponit.

Cum in eo essem, ut acceptis apostolicis tuæque Eminentiæ litteris (183), ad agendas gratias tota mente conversus, eas in sinum tuum lætus effunderem, nova scribendi ad te, eaque mihi jucundissima, occasio supervenit. Petiit a me qui Sedis apostolicæ negotia tractat, vir amplissimus atque humanissimus, dominus Joannes-Baptista Laurius (184), uti perscriberem ad serenissimi Delphini animum informandum quam viam secuti simus : scriptum ad te mitterem, non modo perlegendum ; sed etiam ipsi Pontifici meo nomine offerendum : id Eminentiæ tuæ, id Sanctitati suæ gratissimum futurum. Rem sane apostolica sollicitudine dignissimam tantique Pontificis paterna viscera demonstrantem, animum adhibere institutioni principis ad tantum imperium catholicæque fidei defensionem nati.

Ego, eminentissime princeps, cui præcipua cura est Pontifici morem gerere, tuæque Eminentiæ jam in me propensissimam ac testatissimam voluntatem magis magisque demereri, confecto pene cursu, totam studiorum nostrorum rationem diligenter expono, atque ab ipso Pontifice vere sanctissimo per Eminentiam tuam summa demissione flagito, ut emendanda significet, addenda constituat, peccata condonet; tum, pro illa sua in regem Delphinumque patria charitate, nos tanto in officio desudantes sanctissimis precibus atque apostolica benedictione sustentet. Tu quoque, eminentissime cardinalis, qua, in ipsa Christianitatis arce constitutus, rem universam Christianam complecteris, prudentia singulari nostros conatus adjuves, mihique porro eam, qua maxime lætor, benevolentiam exhibere non desinas. Vale.

In palatio San-Germano, 8 Mart. 1679.

—

EPISTOLA LXV.

CARDINALIS CIBO.

Relationem Sanctitati Suæ directam mirifice probat, et quid de ea senserit Pontifex auctori notum facit.

Luculentam et elegantissime scriptam Relationem quam ad me misit illustrissima dominatio tua de ratione instituendi serenissimi Delphini (185), Sanctitati Suæ, cui nuncupatur, legendam tradidi. Ex adjuncto brevi pontificio cognosces quo illa in pretio habeatur a Sanctitate Sua, et qua spe animum ejus impleveris, uberes aliquando fructus in Christianæ reipublicæ bonum colligendi. Illud affirmare vere possum illustrissimæ dominationi tuæ, Pontificem optimum incredibili cum animi voluptate legisse ac perlegisse Relationem, et ad pristinam suam erga te voluntatem non parum cumuli hac lectione accessisse. Ab illustrissima dominatione tua vehementer peto, ut meum inserviendi eximiæ virtuti tuæ desiderium frequenter exerceas. Cui læta omnia cum diuturna incolumitate a Deo auguror.

Die 19 Aprilis 1679 (186).

—

(183) Hic agitur de brevi pontificio 4 Januarii 1679, deque epistola cardinalis ei adjuncta. *Vide* supra *Epist.* LX, LXI.

(184) Protonotarius apostolicus, ac nuntiaturæ auditor in Gallia.

(185) Epistolam ad Innocentium XI, de Institutione Delphini, præfiximus operibus quæ pro erudiendo principe scripsit Bossuet. Eam require, cum Responso summi Pontificis, t. V, hujusce editionis. (*Edit. de Vers.*)

(186) His fere temporibus, abbas Renaudot hæc Bossueto scribebat, mittens ei nonnulla ex epistola secretarii brevium excerpta : *Je crois, Monseigneur, que vous ne serez pas fâché de voir cet extrait, d'une lettre de M. Favoriti, du 5 avril* 1679. Legi Sanctitati suæ Relationem episcopi Condomensis, in qua exponit eleganter, sane et copiose, instituti sui rationem in liberalibus disciplinis serenissimo Delphino tradendis, eoque ad omnem virtutem, tanto principe, tanti regis filio dignam, informando. Incredibili gaudio illam audiens perfusa est Sanctitas Sua, et præclara quæque de tam sapienter instituto adolescente, florentissimum in terris imperium quondam habituro, auguratur.

EPISTOLA LXVI.

AD CARDINALEM CIBO.

Libelli sui de Expositione fidei catholicæ novam editionem exhibet.

Apostolica benignitate tuaque benevolentia fretus audacior, ad Eminentiam tuam iterum affero meum de *catholicæ fidei Expositione* libellum, auctoritate pontificia commendatum, ac Pontificis maximi pedibus iterum adponendum. Quo consilio nova hæc sit editio adornata, ipsi Pontifici summatim expono; ac, si Eminentia tua dignetur inspicere, Monitum libello prælixum copiosius explicabit. Sane approbatione pontificia ad salutem animarum uti, atque usus ipsi Sedi apostolicæ reddere rationem oportebat. Ea mihi causa est adeundi tui, eminentissime princeps. Vereor equidem interpellare graves illas curas tuas reipublicæ Christianæ adeo salutares. Verum enim vero si plus æquo audeam; si arcanum illud omnique reverentia prosequendum conclave tuum, ubi res tantas tractas, importunus ac prope jam protervus irrumpam, id acceptum referas singulari humanitati tuæ. Me vero, eminentissime cardinalis, tanta tui cepit fiducia, ut etiam amicum singularem Eminentiæ tuæ commendaverim; idque illa quidem gratum sibi esse humanissimis litteris significavit. Hujus ergo negotii successum omnem, mihi sane optatissimum, Eminentiæ tuæ me debere profitebor, atque iterum enixe rogo, ut in eo procurando quam pollicita est impendat operam. Ego et maximas habebo gratias, et omnibus votis Eminentiæ tuæ faustissima quæque imprecabor. Vale

7 Junii 1679.

—

EPISTOLA LXVII.

AD INNOCENTIUM XI.

Quonam modo antiqua et innata cordibus Christianis Sedis apostolicæ reverentia excitanda sit. — Quibus virtutibus Innocentius XI factus fuerit forma gregis. — Brevis apostolici recenter missi laudes prosequitur. — Pia vota prælati pro Pontifice.

Beatissime Pater,

En redit ad Vestram Sanctitatem exiguus ille meus de *catholicæ fidei Expositione* tractatus, jam magnus, jam validus, jam invictus, vestra scilicet approbatione munitus. Brevis ad hæreticos accessit oratio, qua oves dissipatas ac per avia deerrantes ad vitæ pascua revocamus, vestro quoque interposito nomine; ut voci Pastoris grex perditus et vagus assuescat, vestræque Sedis auctoritatem propugnatricem fidei, et conciliatricem Christianæ pacis, ipsa ejus utilitate perspecta, amplificatam potius quam imminutam velit.

Enim vero juvat, beatissime Pater, antiquam illam et innatam cordibus Christianis Sedis apostolicæ reverentiam vestris maxime temporibus excitare, ac sub eo Pontifice qui factus forma gregis, exemplo primum, tum etiam verbo Christianam disciplinam informet, qui mores Christianos exigat, non ad inanis ratiocinii, sed ad Evangelii regulam, Patrumque doctrinam; qui episcopalem auctoritatem qua salus Ecclesiæ nititur, jacentem ac pene prostratam erigat, eamque Sedi apostolicæ conjunctissimam præstet; qui, pace constituta, in Christi adversarios bella convertat; qui futuros Pontifices doceat quam familiam ornare, quos propinquos habere debeant, Christi scilicet familiam, eosque qui cœlestis Patris faciant voluntatem. Hoc nempe est caput ipsum malorum aggredi. Sic novum Melchisedech ipsumque adeo Christum, quoad mortali fas est, orbi Christiano exhibetis, ac sacerdotium Christianæ legis ad pristinam formam revocatis. Audiet et sequetur ad exempla posteritas: hæreticorum maledicentia conticesset; suspicient vestram Sedem homines universi, non humanæ, sed divinæ gloriæ servientem; Romanosque Pontifices, non tam potestate quam moribus apostolos, proni venerabuntur.

Jam paternam vestram, beatissime Pontifex, de augustissimo Delphino ad optima quæque adhortando curam, quis pro merito commendaverit? Quis dignis laudibus prosequatur breve illud apostolicum recens ad me missum, quo quidem quot sententias scribitis, tot panditis oracula, magistrumque ac discipulum reclusis fontibus cœlestis sapientiæ, flumine irrigatis? Quod vero me minimum episcopum, neque dignum vocari episcopum, quippe qui vix ullam episcopalis officii partem attigerim, statim ab altari raptus ad aulam; tam honorifice, tam paterne, pene dixerim, absit in verbo invidia! tam amice compellatis: quid dicam, quid sentiam, quid rependam? Hoc scilicet votum, arcano conceptum pectore, assiduisque vocibus iterandum:

Deus Sanctitatem Vestram reipublicæ Christianæ diu servet incolumem, ac pro quotidiana vestra instantia, pro sollicitudine omnium Ecclesiarum, pro piis illis lacrymis quibus Ecclesiæ defletis vulnera, ac diligentia qua curatis, det vobis, post longum felicis vitæ cursum, perpetuam pacem, æterna gaudia, veram vitam, ac vestri similem successorem.

Hæc voveo, hæc precor, ac Vestræ Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem supplex flagito (187).

Beatissime Pater, Vestræ Sanctitatis,
Devotissimus et obedientissimus filius,
† J. BENIGNUS, ep. Condomensis.

In palatio San-Germano, 7 Jun. 1679.

—

(187) Innocentius XI hisce litteris respondit, brevi dato 12 Julii 1679, quo denuo *Expositionem* approbat. Breve pontificium sextæ hujus libri editioni, anno 1686, ab auctore præfixum est quod vide supra, t. I.

EPISTOLA LXVIII.

CARDINALIS CIBO.

Quantum prælatus in Pontificis gratia profecerit ipsum edocet, novamque libelli De Expositione fidei editionem impense laudat.

Eum jam tibi locum in pontificia gratia, tua excellenti virtute, et præclaris tui in apostolicam Sedem obsequii significationibus comparasti, ut non solum me ad Sanctitatis Suæ solium manuductore litteræ tuæ non indigeant, sed possis aliis ad ipsius aures et paternum sinum aditum aperire. Id cognoscere non una in re potuit illustrissima dominatio tua, et denuo cognoscet ex adjuncto brevi, quo Sanctitas Sua ad litteras proxime a te datas respondet. Nova libelli editio Sanctitati Suæ, et omnibus qui editionis causam norunt, valde probatur; ac sperare juvat magis etiam probandam fructu ipso, cum nullum relinquat hæresi perfugium vel excusationem. Eo quod me quoque donaveris, ago illustrissimæ dominationi tuæ uberes gratias, meaque erga te studia, et rerum tuarum percupidam voluntatem ex animo confirmo, ac læta illustrissimæ dominationi tuæ omnia a Deo adprecor. Illustrissimæ, etc.

Romæ, 13 Julii 1679.

—

EPISTOLA LXIX.

CASTORIENSIS CONDOMENSIS.

Animadversionem Expositioni præfixam plurimum prædicat, postulatque ut in Latinam linguam transferatur : quanta aviditate Flandrica Expositio ematur, nuntiat.

Ex tuo mandato, antistes illustrissime, domine reverendissime, direxit ad me vir clarissimus des Carrières duo exemplaria *Doctrinæ catholicæ*, quæ pio cum gaudio exosculatus sum; tum quia in illis vidi apostolicum breve quo *Expositio* non solum approbatur, sed etiam in fidei regulam erigitur; tum quia *Expositioni Animadversionem* contra ministrorum cavillas præfixam conspexi. Dum viribus veritatis sternuntur inimici, manu charitatis, ne ex casu offendantur, a modestissimo victore excipiuntur. Et quia ex illius versione in Latinam et Flandricam linguam non dubitamus auctum iri illos fructus, quos et præclaros et copiosos ex versione *Expositionis doctrinæ catholicæ* hic collegimus, ea propter, antistes illustrissime, audeo supplicare ut sicut ex nobili interpretatione clarissimi viri Claudii Fleurii *Expositionem* habemus Latinam, ita quoque ex ejusdem interpretatione Latina *animadversionem* habere mereamur. Ubi illa fuerit perfecta, curabo diligenter et unà cum *Expositione* elegantibus correctisque typis imprimatur

Ille vero amicus meus (188) qui fuit *Expositionis, Animadversionis* quoque erit interpres, si modo, antistes illustrissime, tuo cum bene placito, ac tua cum benedictione, quam ejus nomine hic a te supplex postulo, eo officio fungi possit.

Dum autem de Flandrica *Expositione* loquor, silere non possum eam tanta hic aviditate divendi (189), ut necesse sit jam secunda vice impressam, iterum prælo subdere. Quod eo majori tum catholicorum, tum protestantium bono fiet, quo a Romanis elogiis decus et auctoritatem, et ab *Animadversione* invictum robur consequetur.

Si penitus me ipsum oblivisci possem, mihi singularem lætitiam ea laus afferret quæ mihi a te, antistes illustrissime, in *Animadversione* tribuitur. Verum dum mentis oculos ad mea omnia sæpius cogor revocare, me eum esse invenio qui magis plangendus quam laudandus sit, et cui tuam charitatem tunc fructuosissime exhibebis, quando et precum tuarum auxiliarem manum extendere dignaberis. Hanc gratiam humiliter efflagitans, summa cum observantia me profiteor, antistes illustrissime, domine observantissime, etc.

1 Septembris 1679.

(188) Petrus Codde, de quo supra.

(189) 25 Octobre 1678, Castoriensis hæc abbati de Pontchâteau scribebat : « Incredibile dictu quanta aviditate etiam ministrorum Calvinistarum, libellus ille Batavus factus ematur et legatur. »

—

LETTRE LXX.

A M. SPON, DOCTEUR EN MÉDECINE.

Il loue ses écrits, et lui donne quelques avis pour la suite de ses travaux.

J'ai présenté à Mgr le Dauphin votre défense (190) : elle a été bien reçue; et j'ai ordre de vous témoigner qu'il estime votre mérite. M. le duc de Montausier verra avec plaisir votre ouvrage, plein d'érudition agréable et curieuse. Mais vous lui devez un livre : je lui donnerai, de votre part, celui que vous avez envoyé pour moi. Je suis, Monsieur, fort content de votre manière de traiter les choses, et de vos belles recherches. Si vous m'en croyez, vous ne vous amuserez plus dorénavant à des réponses et à des querelles dont le public n'a que faire. C'est assez d'avoir donné ce premier écrit à votre défense : au surplus, donnez-nous de bonnes choses, comme vous le pouvez; c'est bien répondre que de bien faire. Quant à votre grand ouvrage, M. le chancelier est ferme à ne donner le privilége qu'après que les ouvrages entiers ont été examinés; et on ne serait pas bien reçu à lui demander autre chose : au surplus, je vous rendrai tout le service que je pourrai, comme un homme qui a pour vous toute l'estime possible. Je suis, Monsieur, etc.

A Paris, 1679.

—

(190) C'est la réponse de M. Spon à la critique publiée par M. Guillet, contre ses *Voyages de Grèce et du Levant*.

LETTRE LXXI.

AU MÊME.

Il le remercie de l'ouvrage qu'il lui a envoyé.

J'ai reçu le paquet où il y avait plusieurs exemplaires du commencement de vos *Miscellanea*. J'en ai présenté un, de votre part, à monseigneur le Dauphin, qui m'a commandé de vous écrire qu'il l'avait eu très-agréable. M. de Montausier m'a prié de vous faire ses compliments pour celui que je lui ai donné. On a trouvé l'inscription belle; mais on a jugé qu'il eût été mieux de ne point mettre le nom de Bourbon, qui s'éteint dans la branche qui vient à la couronne. L'impression et les figures sont fort belles: les choses sont curieuses, et bien expliquées. Le public vous doit savoir gré du soin que vous prenez de l'instruire si bien. Pour moi, outre que je rentre dans ce sentiment, je vous suis obligé, en mon particulier, et suis, de tout mon cœur, etc.

Ce 15 octobre 1679.

—

LETTRE LXXII.

A M. MIGNARD, PREMIER PEINTRE DU ROI.

Sur la mort de sa fille (191).

Je ne puis vous dire, Monsieur, combien je suis sensiblement touché de la perte que vous avez faite. Comment donc avez vous perdu cette chère fille, dont j'ai plutôt appris la mort que la maladie? Je prie Dieu qu'il vous donne des consolations. C'est là, Monsieur, qu'il faut regarder. Nos vues sont trop courtes pour savoir absolument ce qui nous est propre. Il faut se reposer sur celui qui fait tout pour notre bien, par rapport à ses fins cachées. L'innocence de cette chère et aimable enfant lui a fait trouver dans la mort la félicité éternelle, qu'une vie plus longue aurait mise en péril. Consolez-vous, Monsieur, avec Dieu. Consolez madame Mignard, et croyez que je suis touché au vif de votre malheur.

—

EPISTOLA LXXIII.

AD CARDINALEM CIBO.

Prælati studium erga hæreticos: qui sit ipsorum animus, et quâ ratione ad veritatem sint revocandi. — Quantum suis operibus pontificium favorem illustris auctor exoptet.

Ad Eminentiam tuam, singulari ejus benevolentiâ provocatus, accedo frequens; libellosque meos, quibus ministros erroris atque hæresum duces insector, promus ac demissus offero. Mihi enim ad extremum usque halitum certum est exagitare impiam gentem. Dumque id fit apud nos, quod ævo suo optabat Augustinus, ut hæretici, edictis regiis fractâ contumaciâ, nostris rebus intenti diligentius nos audiant; nihil prætermittam quo ab insanis erroribus catholicæ doctrinæ luce revocentur.

Sane, eminentissime Princeps, testari possumus ea in illorum cœtibus de summis rebus esse dissidia, eos animorum motus; sic infractam apud plerosque, quâ unâ nitebantur, ministrorum auctoritatem; sic omnium fere mentes ad nos arrectas atque conversas, ut ipsi propemodum se ad unitatem nostram velut compelli exposcere videantur. Ac profecto spes sit perduellium aciem ultro arma posituram, si conjunctis viribus disjectam ac palantem adoriamur, atque hæc Ecclesiam, heu! jam nimiam nimiumque conturbant, infausta dissidia componantur: quod meo quidem sanguine redemptum velim.

Accipe interim, eminentissime princeps, quo soles vultu munuscula hæc mea (192). Ac si Suæ Sanctitati grata fore judicas, ut ad illius adponas pedes, etiam, supplico. Jam enim expertus qualescunque libellos meos apostolico conspectui oblatos atque ibi comprobatos, novis inde captis viribus multis fuisse salutares, eamdem opem sæpius implorandam arbitror. Id si officii præstiteris, ac tanto Pontifici meum studium ac obsequentissimam voluntatem gratam et acceptam feceris, novo atque arctiore vinculo obligabis tibi jam devinctissimum, tuæ Eminentiæ, princeps eminentissime, etc. (193.)

—

EPISTOLA LXXIV.

CASTORIENSI

De nova Expositionis Latina editione, quam parabat Castoriensis.

Ad te mitto *Monitum* novæ libelli mei editioni a me præfixum, atque a viro clarissimo Claudio Fleury in Latinam linguam transfusum. Eam ego interpretationem recensui; atque ad te transmittendam curavi, jamjam profecturus, atque ad Selestadium augustissimæ Delphinæ (194), una cum ejus domo, iturus obviam. Ita tibi morem gero lubens, atque amplissimas ago gratias, quod meam hanc lucubratiunculam, elegantibus typis imprimendam, edere velis. Etiam atque etiam rogo te, ut errata diligenter emendes, quæ in primam editionem Latinam ir-

(191) Cette lettre est tirée de la *Vie de Pierre Mignard*, où elle est rapportée, p. 97. L'auteur de cette Vie rapporte ainsi l'accident qui donna lieu au faux bruit de la mort de la demoiselle Mignard, qui fut à son père cette lettre de l'illustre prélat: « Lorsque tout concourait à rendre la vie de cette enfant précieuse à Mignard, elle tomba dans une maladie qu'on crut longtemps mortelle, et qui porta jusqu'au fond de l'âme du père une douleur accablante, qui ne cessa qu'avec le danger de sa fille. Il est si glorieux pour ce peintre d'avoir pu compter M. Bossuet au rang de ses amis, que je crois devoir transcrire ici une lettre de consolation que ce grand homme lui écrivait de Versailles, où le bruit de la mort de la jeune demoiselle Mignard avait été répandu. »

(192) Forte *Oratio de universali Historia.*

(193) In hac epistola dies non est appositus. Cum autem posterior videatur brevi summi Pontificis, quo *Expositionem* approbat, hunc locum assignavimus.

(194) Anna Maria Christina, electoris Bavarici filia, Delphino nupta Catalauni, 8 Martii 1680.

repsere. Hæc ad te, præsul illustrissime, una cum ipsa *Animadversionis* interpretatione mitto. Quod ex hac editione quam apparas haud mediocrem fructum speres, gaudeo. Quod me semper ames, id singulari tuæ humanitati acceptum refero. Te vero summo honore summaque benevolentia æternum prosequar, meque tibi, præsul illustrissime, addictissimum atque obedientissimum fore spondeo.

In palatio San Germano, 21 Januarii 1680.

—

EPISTOLA LXXV.

EIDEM.

Prælato Orationem in Historiam universalem offert : pro curis ab eo impensis ad illustrandam Expositionem gratias agit ; petitque ut catholicæ doctrinæ per hunc libellum in Sueciam septentrionalesque oras propagandæ, aliquam ineat viam.

Quod a me nuper est editum, ad serenissimi Delphini informationem, ab aliquot jam annis compositum opus, id offerre tibi, quanquam haud satis dignum amplitudine tua, mei officii est ; pariterque agere quam maximas possum gratias pro ea cura qua meum de *catholicæ doctrinæ Expositione* tractatum, Latinum Batavicumque factum, tot commendationibus, tamque præclara exigui operis editione illustrasti.

Quod ut e re Ecclesiæ fuisse, vir omni doctrinæ laude conspicuus, idemque sanctissimus ac veracissimus testificatus es, sic animum induxisti meum ad eum libellum in Septentrionales oras summa diligentia perferendum. Significavit enim mihi maximus summique judicii D. Marchio de Feuquières Christianissimi regis nostri in Suecia legatus, maximam illic esse copiam planeque incredibilem bonorum virorum, qui ab Ecclesiæ sinu fato quodam miserando potius, ut ita dicam, quam pertinaci errore avulsi, animum gerant ad hauriendam veritatem satis comparatum, si aliqua offerretur illis hujus idonea explicatio : huic rei videri natam *Expositionem* illam, tibi, illustrissime domine, tantopere probatam, si Latino sermone ad eos perveniret, nec defuturos qui in popularem linguam verterent : Gallicam sane linguam sic ibi intellectam, vix ut totam ejus vim per sese caperent ; sed Latinæ linguæ auxilio ad eruditos propagandum opus, tandem ad manus plebis deventurum, nec sine magno quidem fructu.

Id cum illustrissimus legatus, pari pietatis atque ingenii laude clarus, ad me scripserit ; id ego, illustrissime antistes, in tuum refundo sinum, ut aliquam ineas viam catholicæ doctrinæ per libellum illum eas in regiones vicinasque partes, totamque adeo Baltici maris oram universamque Germaniam, propagandæ. Id qua ratione confici possit, rogo etiam atque etiam ut ad me perscribas. Quod meum erit præstabo sedulo : quod tuæ diligentiæ est, id tua illa apostolica charitas solito studio exsequetur ; magnumque ea in re operæ pretium fore, tanti testis auctoritate adductus minime dubitabis.

Accepi per illustrissimum D. comitem d'Avaux, regis istis in partibus extraordinarium legatum, clarissimi viri Friderici Spanhemii *Stricturas* (193). An e re catholicæ Ecclesiæ sit ut aliquid reponam, a te postulo, tuamque auctoritatem sequar. Nunc superest uti summa fide testificer me tibi addictissimum fuisse ac fore, atque omnino, etc.

Versaliæ, 8 Maii 1681.

—

EPISTOLA LXXVI.

CASTORIENSIS CONDOMENSI.

De ejus Oratione in Historiam universalem optime præsumit : ut libellus Expositionis per omnes maris Baltici regiones diffundatur rationes excogitat ; hortatur Condomensem ut Friderico Spanhemio respondeat ; Arnaldi opusculum contra epistolam Spondii commemorat, pluraque dicit de Jurii libello cui titulus : La Politique du clergé de France.

Opusculum nuper a te editum, et ad serenissimi Delphini informationem olim compositum, quo tua humanitas, antistes observantissime, me donandum duxit, magno cum gaudio, ubi accepero, exosculabor ; certus illud tanti discipuli instructione, tantique magistri eruditione dignissimum esse ; ac in eo reperturum me unde et religio incrementum, et studia mea lumen poterunt mutuare.

Quæ marchio de Feuquières ex Suecia nuntiat, uti spem præbent futuros illic plurimos qui non erunt rebelles lumini dum eis proponetur, ita simul atque Amsterodamum advenero, conferam cum bibliopolis, ut ineamus rationem qua præclarissima tua, antistes illustrissime, *Expositio fidei catholicæ* ad quam plurimos poterit pervenire. Si catholicorum libros in Suecia vendere liceat, non erit difficile plurima illuc hinc exemplaria mittere. De rationibus a nobis initis, ut libellus tuus et per Sueciam, omnesque maris Baltici regiones distrahatur ad te, antistes illustrissime, Amsterodamo referam ; ut, si forte opus erit, Marchio de Feuquières moneatur ad suam protectionem bibliopolis impertiendam, vel ad venditionem libri quocunque modo promovendam, qui ejus prudentiæ videbitur opportunior.

Luculentissimum mihi præbes, antistes illustrissime, tui erga me amoris argumen-

(193) Loquitur de libro quem adversus *Expositionem fidei* ediderat Spanhemius, sub hoc titulo : *Specimen stricturarum ad libellum nuperum episcopi Condomensis* ; Lugd. Batav. 1681, in-8°. Conjici potest, ex epistolis sequentibus, aliquam hujus libri confutationem susceperum fuisse Bossuetium ; sed deinceps, multis occupationibus impeditus, a proposito destitisse videtur. Spanhemii cavillationes obiter refellit Arnaldus, in tomo II *Apologiæ* pro *Catholicis*.

tum, dum meo judicio deliniendum relinquis, num cavillationibus et stricturis Friderici Spanhemii aliquod responsum reponendum sit. Quamvis hæc humilitas, qua tu, antistes sapientissime, tuas occupationes meo subdis arbitrio, pudorem mihi ingerat, audebo tamen quid optem significare. Ex responso magnum fructum non dubius spero. Ea est enim, antistes illustrissime, tui nominis celebritas, ea de tua eruditione opinio, ea de tuis virtutibus existimatio; ut nullum de rebus fidei ac religionis sis scriptum editurus, quod non ab omnibus, ut illud legant, expetatur. Tanta vero est in libris tuis et perspicuitas ad docendum, et virtus ad persuadendum, ut vix legi possint ab iis qui fidei catholicæ adversantur, quin de illa vel melius sentire incipiant, vel suam ab illa separationem suspectam habeant. Rogo itaque, antistes observantissime, ut, si per occupationes liceat, aliquo responso Spanhemii objecta diluas, remque catholicam illustrare et confirmare digneris.

Spero te, per familiarem illustrissimi comitis d'Avaux, qui summa me benevolentia prosequitur, etquem ob religionem in Deum, et ob prudentiam in administratione sui muneris plurimum colo, accepisse libellum (196) qui hic nuperrime editus est contra epistolam Lugdunensis medici, cui nomen Spon. Ea epistola hic magno applausu ab iis omnibus accipitur, quibus jucundum brevissimo scripto comprehensum videre quidquid fere Catholicis objici potest. Sed speramus plurimos posituros insanum de ista epistola gaudium, dum ex erudito ad illam responso salubrem concipient dolorem.

Libellus cui titulus, *La Politique du clergé de France* (197), licet mendaciis apertissimis scateat, hic tamen celebratur tanquam summi ingenii, eruditionis et politicæ scientiæ stupendum opus : unde brevi tempore plurima hic ejus divendita exemplaria; et ut ab omnibus is libellus legi possit, in nostram quoque linguam transfusus est; præfixa Monitione ad lectorem, qua maximis elogiis auctoris eximia in rebus theologicis scientia, in historicis eruditio, in politicis perspicacia commendantur. Et quamvis præcipue scriptus videatur ut Anglorum in catholicos furorem nostris inspiret ordinibus, illi tamen pergunt indulgenter nobiscum agere ac connivere ad progressum religionis nostræ, neglecta intentione maledici scriptoris. Judicavit vir magnus, quo cum mihi nonnullum litterarum commercium, e re catholicæ religionis futurum, si suum otium refutando ei libro impenderet (198). Confido ipsum adeo feliciter ista opera defuncturum, ut Calvinismo inde pudor, et Ecclesiæ catholicæ ingens gloria sit accessura. Hæc refero tibi, antistes illustrissime, quia scio nihil esse Ecclesiæ, quod non tuum, pro illa qua eam complecteris dilectione, existimes.

Non possum huic epistolæ finem imponere, quin significem me gaudere quam maxime; quia Ecclesia Meldensis te, antistes sapientissime, pastorem habere meruit (199). Illa felicitate ut diu fruatur, Deum rogo.

27 Maii 1681.

EPISTOLA LXXVII.

MELDENSIS CASTORIENSI.

Responsionem ad Spondii epistolam eximie probat; quantum optet ut idem auctor librum cui titulus : « La Politique du clergé de France, » confutet, satis denuntiat; pro exportando in Sueciam Expositionis libello, novis urget hortamentis.

Accepi equidem luculentam, atque omni elegantia et eruditione refertam responsionem ad Spondii epistolam; ac velim multa hujus præclarissimi libelli exemplaria ad nos perveniant. Libellum cui titulus : *La Politique du clergé de France*, utinam ille confutet qui epistolam Spondii tantis jam viribus, tantaque eruditione confecit (200). Te vero etiam atque etiam rogo, præsul illustrissime, ut hujus mihi responsionis copiam facias, ubi erit edita. Confido enim fore ut mendaciorum pudeat auctorem etiam ipsum, si res accurate exponatur; quoque ille liber majore est arte contextus ad capiendas leves imperitasque animas, eo magis necesse est ut ejus fraudes publice detegantur.

De Spanhemio videro quid agendum, ubi per otium licuerit : tuis certe consiliis obtemperaturum me profiteor. Urget illustrissimus atque excellentissimus regis nostri in Suecia legatus, ut ad eam regionem nostræ *Expositionis* Latina versio deferatur; plurimumque in ea re momenti ponit, ac rerum necessitudines excitandæ fidei opportunissimas esse scribit.

Pro te etiam atque etiam, ut Sedis apostolicæ bullas prope diem exspectantem, atque ad episcopale opus se accingentem precibus tuis subleves, ut exemplo incendis. Me vero ne dubites summa cum reverentia et esse et futurum, illustrissime præsul, tibi obedientissimum et conjunctissimum.

J. Benignum, Episc. Condomensem, Meldensem designatum (201).

—

LETTRE LXXVIII.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Il lui annonce son dernier ouvrage, qu'il lui recommande auprès des savants de Rome,

(196) Hujus libelli auctor erat Arnaldus; sic inscriptus est : *Remarques sur une lettre de M. Spon.*

(197) Auctore Jurieu.

(198) Arnaldus, qui Jurieu librum confutavit, opere edito sub hoc titulo : *Apologie pour les Catholiques.*

(199) Paulo ante, scilicet 2 Maii, Bossuet designatus fuerat episcopus Meldensis.

(200) Arnaldus.

(201) Dies non est appositus : certe tamen scripta est epistola mense Junio, præcedentique respondet.

et le prie de travailler à lui obtenir le gratis de ses bulles.

Je n'ai pas eu le loisir, Monsieur, dans les derniers ordinaires, de vous donner de mes nouvelles : vous en aurez appris de Mgr. le cardinal d'Estrées.

J'espère que quelque jour vous viendrez produire à Germigny (202) quelqu'un de ces grands ouvrages (203) que vous méditez pour l'unité de l'Eglise.

Je vous enverrai, par la première commodité, un ouvrage (204) que j'ai donné depuis peu : j'en ai envoyé quelques exemplaires à Rome par les derniers ordinaires ; j'en destine un à la bibliothèque Vaticane. Faites-le un peu valoir aux savants de Rome et de l'Italie, parmi lesquels votre savoir vous donne tant de créance.

Aidez-moi de vos offices auprès de messeigneurs les cardinaux, et faites-moi la grâce d'entrer dans ce que feront pour moi Mgr le cardinal et M. le duc d'Estrées, qui trouveront en vous un agréable exécuteur des ordres qu'ils auront à donner pour mes intérêts (205). Je m'y attends, et suis très-parfaitement, etc.

A Versailles, ce 23 mai 1681.

—

LETTRE LXXIX.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur un ecclésiastique que cet abbé l'avait prié d'ordonner, et sur le projet d'une retraite à la Trappe, pour se préparer aux fonctions de l'épiscopat.

J'ai reçu, Monsieur, trois lettres de vous depuis environ quinze jours. La première parlait de mon livre (206) avec les sentiments ordinaires de la bonté dont vous m'honorez. La seconde regardait une ordination faite par M. de Séez à votre prière. J'écris à ce prélat que je lui en suis obligé et de la civilité qu'il me fait sur cela. La troisième, qui ne m'a été rendue qu'hier seulement, par la voie du grand couvent des Carmélites, était du 21 du passé.

Sur votre témoignage, je ne ferai aucune difficulté d'ordonner l'ecclésiastique dont vous me parlez, à moins que je n'y reconnaisse des empêchements que vous pourriez ne savoir pas; ce que je ne présume point : et au contraire, je sens une secrète consolation que le premier homme dont on me parle pour l'ordination, soit approuvé de vous. La promesse que vous me faites de prier Dieu qu'il me conduise dans les fonctions de l'épiscopat, m'est d'un grand soutien ; mais vous n'en serez pas quitte pour cela.

Il y a dix ans que j'eus dans l'esprit que, si Dieu me remettait en charge dans son Eglise, j'aurais deux choses à faire : l'une d'aller passer quelque temps en action avec feu M. de Châlons (207), l'autre, d'aller aussi passer quelque temps en oraison avec vous. Dieu m'a privé du premier par la mort de ce saint prélat : je vous prie de ne me refuser pas l'autre. J'accompagnerai mon voyage de toute la discrétion possible ; et comme j'ai des raisons pour aller en Normandie, ce voyage couvrira celui de la Trappe. Il n'y aura que le roi seul à qui il faudra le dire, et qui très-assurément le prendra bien. Mon cœur est rempli de joie quand je songe à l'accomplissement de ce dessein : je vous supplie de l'agréer. Si vous me faites cette grâce, aussitôt que j'aurai réponse de Rome, je disposerai mes affaires au départ. Je suis, Monsieur, de tout mon cœur à vous.

A Paris, ce 22 juin 1681.

—

LETTRE LXXX.

A M. L'ABBÉ NICAISE, CHANOINE DE LA SAINTE CHAPELLE DE DIJON.

Sur son dernier écrit, le traité de la nature et de la grâce, du P. Malebranche, et la réponse à M. Arnauld à la lettre de M. Spon.

J'ai de la peine de croire que messieurs de Genève traduisent ni impriment mon dernier livre, qui est trop contre eux par son fond, sans les attaquer directement. Pour celui de la *Nature et de la Grâce*, de l'auteur de la *Recherche de la vérité*, je n'en ai pas été satisfait, et je crois que l'auteur le réformera ; car il est modeste, et ses intentions sont très-pures. Mais il me semble qu'il n'a pas fait toutes les lectures nécessaires pour écrire de la grâce, ni assez considéré tous les principes qui servent à décider cette matière. Je suis persuadé que le livre sur la lettre de M. Spon (208) est de M. Arnauld, quoique son nom n'y soit pas. L'ouvrage est fort, et, à mon avis, d'une très-bonne et très-solide doctrine. Notre bon ami M. Spon avait bien dit des pauvretés dans sa lettre. Je vous remercie de vos nouvelles, et suis, de tout mon cœur, etc.

A Paris, ce 8 juillet 1681.

—

EPISTOLA LXXXI.

CASTORIENSIS CONDOMENSI.

Plura de Expositione narrat ; Orationem in Historiam universalem summis laudibus extollit, Condomensemque ut Spanhemii superbiam contundat, exacuit.

A sex amplius Septimanis egi cum biblio-

(202) Maison de campagne dépendante de l'évêché de Meaux, auquel Bossuet était alors nommé.

(203) M. Dirois a donné au public plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue celui qui a pour titre : *Preuves et préjugés pour la religion chrétienne et catholique, contre les fausses religions et l'athéisme.*

(204) Son *Discours sur l'Histoire universelle.*

(205) Il y a toute apparence qu'il s'agit ici d'obtenir le *gratis* des bulles pour l'évêché de Meaux, ou du moins une diminution.

(206) Le *Discours sur l'Histoire universelle.*

(207) Félix Vialart, prélat d'une éminente vertu, mort le 10 juin 1680.

(208) L'ouvrage de M. Spon avait pour titre : *Lettre au P. de la Chaise, confesseur du roi, sur l'antiquité de la religion*, et la Réfutation était en effet de M. Arnauld. Elle parut en 1681, in-18.

pola Amsterodamensi, ut iniret rationem in Suecia dividendi tuam *Catholicæ fidei Expositionem*. Gaudebat ille se ad eam rem invitari, sibique spem dari, quod eo in regno non pauca Latinæ editionis exemplaria distrahere posset. Ea occasione mihi retulit quod in nundinis Francofurdiensibus *Expositio* avidissimos inveniret emptores, quodque per totam Germaniam legatur et fructificet. Hamburgum varia jam miserat exemplaria; promptus ut ad omnes maris Baltici portus ea quoque dirigat.

Hæc, antistes illustrissime, citius tibi incassem, nisi decrevissem non prius tibi scribere quam acceptus et lectus a me esset tuus *de Historia universali Commentarius*. Legi illum, et reperi quod grandiora in penetralibus contineat, quam in fronte ostentet. Quæ de vita, miraculis et doctrina Christi narrat, legi non possunt, quin lectorem in religionis nostræ admirationem et amorem rapiant. Certe de doctrina Christi nihil sublimius cogitari, nihil potest eloquentius dici, quam mente concepisti et calamo expressisti. Prophetiis lucem intulisti gratissimam; et quidquid ex Daniele pro religione nostra confici potest, tanta rationis evidentia confecisti, antistes eruditissime, ut vix Judaica perfidia ei possit resistere. Et quia ex ista tua lucubratione maximum fructum animo prævident ii omnes qui illum legere potuerunt, hinc librarii nostri enim suis typis subdiderunt.

Dum hæc tibi, antistes illustrissime, significo, non possum non rogare ut, dum otium feret, fastuosum *Stricturarum* auctorem cogas detumescere, et modestius de seipso sentire. Hoc si ejus typhus discere nequeat, erunt tamen hic quamplurimi quibus incubrationes tuæ facem præferent, ut ad catholicam, a qua devulsi sunt, redeant unitatem.

21 Augusti 1681.

EPISTOLA LXXXII.

CONDOMENSIS CASTORIENSI.

De laudibus ipsi a Castoriensi collatis Spanhemii confutatione, fructibus Expositionis in Suecia, Ecclesiæ Batavicæ pace cleri Gallicani cœtu mox futuro, pluribusque aliis rebus.

Accepi suavissimam epistolam tuam; et quidem jucundissimum mihi fuit probatum tibi opus illud (209) quod ad te transmiseram. Sic enim placet, non ipsum quidem, ut ita dicam, laudari, sed incitari. Sane Spanhemii *Stricturas* non perstringendas, sed conligendas esse arbitror; et facerem id confestim, Deo duce, nisi me multa alia ab hoc studio avocarent. Arripiam tempus, ubicunque se dederit, et ingentes illos viri spiritus comprimam. Tu me sanctis tuis precibus adjuva.

Jam video curarum tuarum aliquos in Suecia fructus. Nostram enim *Expositionem* eo pervenisse legatus noster testatur; et aliquot e Suecis, viri primarii, ea commoti ad nos venerunt sacram exquisituri doctrinam. Utinam aliquando tot populi fœdissima ac deformissima reformatione delusi, catholicæ Ecclesiæ, sub pellibus licet ac tentoriis peregrinantis, decorem cum Balaamo respiciant, eamque admirati exclament : *Qui benedixerit tibi, erit et ipse benedictus : qui maledixerit, in maledictione reputabitur.* (*Num.* XXIV, 9.)

Quod illustrissimi ordines nulla ratione adduci possint ut vos male habeant, legi equidem in tuis litteris eo lubentius, quod mihi aliud renuntiatum erat. Adsit Omnipotens, teque tanto studio pro animarum salute laborantem tueatur. Tu quoque nos et Ecclesiam gallicanam, mox jussu regio congregandam, commendare velis assiduis precibus optimo Patri, uti nos pacem sectari donet, atque Ecclesiæ vulnera curare, non multiplicare. Id futurum spero; nec sine timore spes. Unum id dixero, quod preces tuas et sollicitudinem quam pro Ecclesia geris acuat.

Mitto ad te aliqua errata libri mei (210), quæ typographo dare possis, ut ea quam apparat editio sit ornatior.

Ego te, præsul illustrissime, Ecclesiæ flagrantissimum amatorem, impendio amo, meque a te amari vehementer lætor, tibique sum addictissimus; utque inter nos sancta libertas ac familiaritas vigeat, peto.

P. S. Errata quæ dixeram non vacat mittere. Nihil magni momenti est, quodque non facile adverti possit.

Datum in regia Fontis-Bellaquei, 22 Septembris 1681.

EPISTOLA LXXXIII.

EIDEM.

De mendandis in nova libri sui editione.

Ad te mitto, illustrissime antistes, typographorum errata quæ superiore epistola promiseram, nec per otium eo die præstare potueram; ut si nova adornetur editio, emendatior esse queat. Te autem rogo uti ea errata non ut a me accepta des typographo, quicunque ille sit qui novam editionem apparat. Sane spero si minore volumine eam fecerit, eam nostris quoque hominibus gratam fore. Hæc habui quæ dicerem : id addo, quod tibi certissimum esse velim, me tibi esse addictissimum. Res nostras sanctissimis tuis commendo precibus.

In regia Fontis-Bellaquei, mense Septembri 1681.

LETTRE LXXXIV.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur l'expédition de ses bulles, les approbateurs et le traducteur de son Exposition, et sur la prochaine assemblée du clergé de France.

La grande affaire du consistoire de lundi

(209) *Oratio in universalem Historiam.*

(210) *Oratio in universalem Historiam*, quam prælo jam subdiderant Batavi typographi

a absorbé les petites; et il faut, Monsieur, que je me donne patience. Je suis persuadé que Mgr le cardinal d'Estrées et M. l'ambassadeur feront pour moi tout ce qui sera possible, tant pour la diminution de la somme que pour la diligence : ainsi je me repose sur leurs bontés et je ne les importunerai pas par cet ordinaire.

Je prends la liberté de vous adresser seulement ces deux lettres, et pour les mettre entre les mains de son Eminence, et les rendre ensuite ou faire rendre à leur adresse, s'il le juge à propos. Ce sont, comme vous savez, les deux approbateurs de mon livre de l'*Exposition*, à qui je dois ce compliment, après la manière honnête dont ils ont agi avec moi. J'ai ouï dire qu'ils ne sont pas de nos amis : je les renonce à cet égard. Mais le roi ayant eu la bonté de me permettre d'écrire à qui je trouverais à propos, et mes lettres étant d'une si petite conséquence, j'ai cru être obligé à ce compliment.

Vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de faire faire un présent honnête à M. l'abbé Nazzari (211). Si vous voulez faire mettre mes armes sur ces pièces d'argenterie dont vous me parlez, je vous en envoie une empreinte. Je vous prie de faire de ma part toutes les honnêtetés possibles à M. l'abbé Nazzari, et de faire mettre la somme que coûteront les pièces d'argenterie avec celles dont je suis redevable à M. de la Fageole, que j'acquitterai à son premier ordre; mais pressez-le, s'il vous plaît, de me l'envoyer

Il y a quelque apparence que je pourrai être de l'assemblée. Vous pouvez me mander confidemment vos vues, persuadé que vous saurez considérer ce qui convient à des évêques. De notre part, nous devons entrer dans l'esprit de la négociation qui est entamée. J'aurai encore le loisir d'apprendre vos sentiments avant qu'on fasse rien de considérable. Je voudrais bien être un quart d'heure avec Mgr le cardinal, et un autre quart d'heure avec vous : nous aurions bientôt posé les principes. Il me paraît qu'on ira avec une bonne intention d'avancer ou faciliter l'accommodement; mais il faut être sur les lieux pour bien juger des moyens. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, au mois de septembre 1681.

—

LETTRE LXXXV.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur les obstacles qui s'opposent à son voyage de la Trappe, et la prochaine assemblée du clergé.

Je crains d'être privé, pour cette année, de la consolation que j'espérais. L'assemblée du clergé se va tenir; et non-seulement on veut que j'en sois, mais encore que je fasse le sermon de l'ouverture. Il ne me reste plus qu'un peu d'espérance : je pourrai peut-être échapper douze ou quinze jours, si ce sermon se remet, comme on le dit, au mois de novembre. Quoi qu'il en soit, Monsieur, si je ne puis aller prier avec vous, priez du moins pour moi : l'affaire est importante et digne de vos soins. Vous savez ce que c'est que les assemblées du clergé, et quel esprit y domine ordinairement. Je vois certaines dispositions qui me font un peu espérer de celle-ci; mais je n'ose me fier à mes espérances; et, en vérité, elles ne sont pas sans beaucoup de crainte. Je prie Dieu que je puisse trouver le temps de vous aller voir : j'en aurais une joie inexplicable. Je suis très-parfaitement à vous.

A Fontainebleau, au mois de septembre 1681.

(211) Il avait traduit l'*Exposition* en italien.

—

LXXXVI.

BREVE INNOCENTII XI AD EPISCOPUM CONDOMENSEM

Benigna cum liberalitate, maximaque Condomensis existimatione, jura quæ pro expeditione Ecclesiæ Meldensis exsolvere debuisset ipsi condonata fuisse declarat.

Innocentius XI Papa.

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Animo sane perlibenti remisimus fraternitati tuæ jura quæ pro expeditione Ecclesiæ Meldensis, ad quam promovendus es, exsolvere debuisses. Præclara enim ingenii tui monumenta, ingentiaque merita, quæ in excolenda præstantissimis artibus ac disciplinis lectissimi principis Ludovici Galliæ Delphini eximia indole, apud Christianam rempublicam tibi comparasti, prorsus id a nobis reposcere videbantur; cum præsertim speremus te, pro perspecta pietate ac virtute tua, eamdem Ecclesiam magno cum animarum fructu administraturum.

Quod ad nos attinet, quidquid ab hac sancta Sede ad pastorales conatus tuos juvandos provehendosque proficisci unquam poterit, præstituri liberaliter sumus fraternitati tuæ, cui apostolicam benedictionem benevolentiæ nostræ testem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 24 Septembris 1681, pontificatus nostri anno sexto.

MARIUS SPINULA.

—

EPISTOLA LXXXVII.

AD INNOCENTIUM XI.

Pro ei collatis a Sanctitate Sua beneficiis grates maximas rependit, studiumque suum ac devotionem erga Sedem apostolicam testificatur.

Beatissime Pater,

En iterum ad me pulverem et cinerem ab alta Petri sede paterna vox, omni reverentia gratique animi significatione prosequenda. Me vero jam excipiat Meldensis Ecclesia tanti Pontificis gratia et beneficiis illustratum, totque firmissimis Sedis apostolicæ munitum præsidiis. Neque enim alia sub cœlo est po-

testas, sanctissime Pontifex, qua metuendum angelis pastoralis officii onus sublevetur: et copiosior, volentes per populos, evangelicæ prædicationis decurrat gratia. In partem ergo vocandus sollicitudinis, plenitudinem potestatis omni obsequio venerabor; et Romanæ matris affixus uberibus, hac certe hauriam parvulis propinandum, tantumque pastorem pastorum principi assiduis precibus commendabo. Accedat apostolica benedictio, vestrisque pedibus advolutum beet,

Sanctissime Pater. Vestræ Sanctitatis,

Devotissimum filium et in Christo famulum,

J. B., episcopum Condomensem.

Parisiis, 1 Novembris 1681.

EPISTOLA LXXXVIII.

CASTORIENSIS CONDOMENSI.

Expositionis felices exitus narrat; quantum ipsis noxium sit opus Crasseti exponit, querelasque graves et metuendas profugorum Calvinistarum contra Catholicos refert, ac exposcit remedium quo animi exacerbati demulceantur.

Cum pio cordis gaudio, ex tuis ad me litteris, intelligo Sueciam quoque suos oculos aperire, ut in luce tuæ *Expositionis* videat pulchritudinem catholicæ veritatis. In Germania tantum est *Expositionis* Latinæ desiderium, ut non contenta exemplaribus hinc missis, novam Colonia editionem adornaverit.

Dum hos ejus fructus recenseo, silere non possum Hagæ-Comitis Gallico sermone editum esse librum, cui titulus : *Préservatif contre le changement de religion, ou idée juste et véritable de la religion catholique romaine, opposée aux portraits flattés que l'on en fait, et particulièrement à celui de M. de Condom* (211*). In hoc opusculo vix quidquam perniciosius, et quod *Expositioni* fidem detrahere magis natum sit, quam ea quæ de cultu Virginis ex libro Crasseti (212) corrasit, ut ostendat quid catholici de Cultu Virginis revera credunt. Adjungo hisce loca quæ ex Crasseto profert. Profecto, si illa fideliter ex eo citata forent, existimarem dignum fore eo zelo quo Sorbona in defensionem religionis catholicæ lucet ac fervet, si illum censura configens omni auctoritate destitueret; ne quis illius nugas atque quisquilias gravitati catholicæ veritatis opponere in posterum audeat.

Ubi Crasseti librum nactus, reperero in eo ista contineri quæ ab auctore Alexipharmaci (213) allegantur, operam dabo ut romano fulmine feriantur. Si exiguitatis meæ studio, tuæ, antistes illustrissime, commendatio dignitatis accederet, nullus dubito quin Crasseti opus evaderet in triste bidental (214).

Profugi e Gallia Calvinistæ, hic omnibus in locis tanquam buccinatores persecutionis in Catholicos exercendæ, pœnas atque miserias quas in Galliis se pati dicunt, in immensum exaggerant; atque imprimis illud, quod regis edicto pueris septennibus data sit facultas arbitrandi de religione capessenda, et transeundi, parentibus invitis, ad Catholicos: adeo ut sub prætextu religionis, sese directioni genitorum suorum subducere possint. Cum vir in hac republica primæ auctoritatis istud mihi objiceret, ei quid reponerem non habebam; nisi quod in Trans-Issalania aliisque locis, quæ ordinum nostrorum parent imperio, publicis edictis cogantur Catholici infantes suos a matrum ubere recentes, ministris Calvinistis baptizandos afferre, unaque promittere quod eos Calvinianis placitis imbuent. Sed hoc responso æquitas regii edicti non ostenditur; sed tantum docetur duriora et iniquiora hic edicta contra Catholicos promulgata esse. Et cum in aliis provinciis dura et iniqua ista edicta locum non habeant, non cessant profugi ex Galliis Calvinistæ, atque harum provinciarum prædicantes profugis faventes, regium edictum ubique ad invidiam proferre, ut qua fruimur, nos malacia destituant, ordinumque animos in nos exacerbent. Hic illorum conatus apud ordines Geldrienses non frustra fuit: nam si Noviomagum excipias, Geldria omnis sacerdotes proscripsit, synaxas nostras sub gravibus multis interdixit, aliaque decrevit quæ catholicæ religioni plurimum adversantur. Sperandum tamen Geldriæ ordines, præsertim Arnhemienses, meliora consilia inituros; ad quod maximum momentum afferret, si quod de septennibus pueris in Gallia sancitum est, solita regis clementia mitigaretur. Tu, antistes illustrissime, pro tua prudentia ac pietate discernes si invidiam, qua per occasionem regii edicti peremimur, levare, nostisque prædicantibus materiam declamandi contra bonitatem qua Hollandiæ ordines Catholicos tractant, eripere possis.

Secundo, ostentant hic profugi ex Galliis Calvinistæ libellum supplicem Christianissimo regi oblatum, quo plura insolitæ crudelitatis atque injustitiæ facinora, in Pictaviensi provincia, in suæ sectæ homines perpetrata referuntur. Ut illis fidem conciliant, addunt in fine libelli duos ex ista provincia nobiles in curiam venisse, paratos quaslibet subire pœnas, si in asserenda eo-

(211*) Jurius auctor erat libri hujus. Arnaldus eum refellit in opere quod inscripsit : *Réflexions sur le Préservatif de Jurieu.*

(212) P. Crasset, e societate Jesu, librum ediderat sub hoc titulo : *La véritable dévotion à la sainte Vierge, établie et défendue*, de quo hic agitur.

(213) Sic vertit titulum operis Jurii nempe *Préservatif*, e duobus Græcis vocibus, quorum sensus est : *arcens venenum.* (*Edit. de Vers.*)

(214) Id est, in locum fulmine tactum. Hæc loca acri studio curabant veteres : sacerdotem adhibebant, colligebant dispersa fulminis vestigia, terræque sacris rite peractis, constructa ara, cæsaque bidente, eum locum *Bidental* appellabant : quem violare piaculum erat *Vid.* Rob. Stephan., *Thesaur. Lat.* (*Edit. de Vers.*)

rum veritate deficerent. Dignaberis, antistes illustrissime, quid de istis sit facinoribus me docere; ut si in nostram invidiam conficta sint, detecta veritate eis vim nocendi detrahere possimus.

Spero me brevi ad te, præsul colendissime, missurum aliquos libros qui tuæ eruditioni non erunt injucundi. Interim Patrem misericordiarum orare non desinam, ut in coadunando apud vos præsulum cœtu præsidere, eisque velit suum elargiri Spiritum, quo cuncta quæ recta sunt videre, et libera charitate discernere ac exercere possint. Dabis quoque veniam famulo tuo cum febribus diu luctanti, quod in hisce scribendis aliena manu usus fuit.

P. S. Ipso quo hanc epistolam momento absolveram, mihi redditur altera, antistes illustrissime, tuæ dignitatis epistola, cui addita sunt errata in libro vestro corrigenda: sed serius illa veniunt, libro jam hic publici juris facto. Hodie tamen mittam ea Amsterodamum, ut in calce libri lectori indicentur.

Eodem quoque momento mihi Amsterodamo scribitur libertatem nostram etiam in Hollandia, quæ omnium nostrarum provinciarum erga catholicos indulgentissima est, per profugos ex Galliis Calvinistas in apertum discrimen esse adductam. Si quam ergo potes, antistes illustrissime, mitigationem regiorum edictorum impetrare, religionem catholicam hic periculo, et in Gallia devios forte exhibitione clementiæ errori eripies, vel certe revocabis a fuga in istas regiones, in quibus et ipsi a luce veritatis magis sunt remoti, et in quibus tanquam fidei confessores habentur, suæ sectæ homines in errore confirmant, et catholicos odio plebis ac magistratuum obnoxios reddere conantur.

23 octobr. 1681.

—

LETTRE LXXXIX.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur la régale, l'assemblée du clergé, la nomination du prélat Ricci au cardinalat et quelques autres objets.

J'ai reçu trois de vos lettres depuis mon *gratis;* et j'ai lu avec plaisir le Mémoire sur la régale. Je suis bien aise que ces messieurs que vous me nommez demeurent bien persuadés de vos raisons. Personne ne pouvait mieux les instruire qu'un homme aussi versé que vous dans les antiquités ecclésiastiques. La difficulté en cette matière, c'est de distinguer les vrais droits d'avec les usurpations et les entreprises; car il y en a de bien anciennes : il y a des règles pour les bien connaître.

Je crois que la matière est bien entendue, et que l'assemblée prendra un bon parti. Pour moi, je vous remercie des lumières que vous nous donnez : je souhaite que vous continuiez, et surtout que vous preniez la peine de nous marquer les dispositions de Rome. Une heure ou deux de conférence avec monseigneur le cardinal nous seraient de grande utilité : nous entrerons le mieux que nous pourrons dans l'affaire.

Je fis hier le sermon de l'assemblée, et j'aurais prêché dans Rome ce que j'y dis, avec autant de confiance que dans Paris : car je crois que la vérité se peut dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime.

Je suis bien aise que le Pape ait obligé monseigneur le cardinal Ricci à accepter le chapeau. Il me semble que cela était du devoir de Sa Sainteté; et puisque Dieu l'avait si bien inspirée dans le choix, il fallait qu'elle le soutînt par l'exécution. On n'a jamais permis dans l'Eglise à la modestie de priver la chrétienté de ceux dont elle a besoin sur le chandelier. Entretenez-moi un peu dans l'esprit de ce docte, pieux et modeste cardinal.

Je vous suis obligé du soin que vous prenez de mon présent (215) : mais prenez donc encore celui de m'envoyer au plus tôt le mémoire des frais. Je ferai partir, comme vous le souhaitez, une douzaine d'exemplaires de mon dernier livre; et après que vous en aurez pris un, le reste sera en la disposition de son Eminence et de la vôtre. Ils partiront au plus tôt, et je vous donnerai avis du temps à peu près qu'ils devront arriver. J'ai eu en vous un bon interprète auprès de monseigneur le cardinal Lauria. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce 10 novembre 1681.

—

EPISTOLA XC.

CASTORIENSIS MELDENSI.

De Apologia pro catholicis ab Arnuldo edita, et Oratione Meldensis in Historiam universalem.

En *Apologiam* ejus *Cleri* (216), cujus tu pars magna ac decus es. Quamvis nullus dubito quin ejus auctor (217), pro suo in te studio, curam gerat ut aliquod ejus exemplar ad te perveniat, mei tamen officii esse credo, illud tibi, domine illustrissime, mittere; si forte auctor isti officio non tam prompte satisfacere valeat.

Cum mei cordis non parva lætitia percepi, dum *Apologiam* stam evolverem, istos delectionis et reverentiæ ardores, quibus clarissimus scriptor suum principem, et Ecclesiæ Gallicanæ famam, contra hæretici hominis calumnias tuetur. Tanto illi ardores in eo magis laudandi, quanto eos ferventes servat inter eas miserias quas peregrinus, vix habens ubi caput reclinet, quotidie patitur.

Tuus, præsul illustrissime, *Discursus de Historia universali* eodem fere tempore Amsterodami et Hagæ-Comitis impressus

(215) A M. Nazzari, auteur de la traduction italienne de son *Exposition*.

(216) Adversus librum Jurii cui titulus : *La Politique du clergé de France*, de quo supra, epist. 76.

(217) Arnaldus.

fuit. Vendibilior liber vix reperitur; tanta aviditate ab omnibus hic emitur. Spero quod ad animarum proficiet salutem, et quod Dei misericordia suæ te Ecclesiæ diu servabit incolumem, ut diu ministerio linguæ et calami eam valeas ædificare.

23 Novemb. 1681.

LETTRE XCI.

AU CARDINAL D'ESTRÉES.

Il lui parle des difficultés qu'on avait proposées sur quelques endroits de son sermon, prononcé à l'ouverture de l'assemblée de 1681 ; *lui rend compte des vues et des motifs qui l'ont dirigé, dans la composition de cette pièce, et fait voir combien les Romains seraient peu fondés à s'en plaindre.*

J'envoie, Monseigneur, à votre Eminence le sermon (218) de l'ouverture sortant de dessous la presse, et avant qu'il soit publié. Je suis bien aise que votre Eminence le lise avant qu'il ait été vu à Rome, et qu'elle soit instruite de tout. Je suis fâché de ne m'être pas avisé de l'envoyer manuscrit : mais j'avoue que cela ne m'est pas venu dans la pensée, et qu'en général je ne m'avise guère de croire que de telles choses méritent d'être envoyées à des personnes de votre importance.

Afin que vous soyez instruit de tout le fait, je lus le sermon à M. de Paris (219) et à M. de Reims (220) deux jours avant que de le prononcer. On demeura d'accord qu'il n'y avait rien à changer. Je le prononçai de mot à mot comme il avait été lu. On a souhaité depuis de le revoir en particulier avec plus de soin, afin d'aller en tout avec maturité. Il fut relu à MM. de Paris, de Reims, de Tournay (221) pour le premier ordre ; et pour le second, à M. l'abbé de Saint-Luc, et à MM. Coquelin, chancelier de Notre-Dame; Courcier, théologal ; et Faure. On alla jusqu'à la chicane ; et il passa tout d'une voix qu'on n'y changerait pas une syllabe. Quelqu'un (222) dit seulement, à l'endroit que vous trouverez, page 45, où il s'agit d'un passage de Charlemagne, qu'il ne fallait pas dire comme il y avait : *plutôt que de rompre avec elle* : mais, *plutôt que de rompre avec l'Eglise*. Je refusai ce parti, comme introduisant une espèce de division entre l'Eglise Romaine et l'Eglise en général. Tous furent de mon avis, et même celui qui avait fait la difficulté. La chose fut remuée depuis par le même, qui trouvait que le mot de *rompre* disait trop. Vous savez qu'on ne veut pas toujours se dédire. Je proposai, au lieu de *rompre*, de mettre *rompre la communion*, ce qui était, comme vous voyez, la même chose : la difficulté cessa à l'instant. Le roi a voulu voir le Sermon : Sa Majesté l'a lu tout entier avec beaucoup d'attention, et m'a fait l'honneur de me dire qu'elle en était très-contente, et qu'il le fallait imprimer. L'assemblée m'a ordonné de le faire (223), et j'ai obéi.

J'ai fait cette histoire à votre Eminence, parce que le bruit qui s'est répandu, qu'on trouvait de la difficulté sur le sermon, pourrait avoir été jusqu'à elle ; et qu'il faut qu'elle soit instruite qu'il n'y a eu de difficulté que celle-là, qui n'en est pas une. Il y a eu certains autres petits incidents, mais qui ne sont rien, et qui ne valent pas la peine d'être écrits à votre Eminence. En revoyant tout à l'heure l'endroit du sermon que je viens de citer, je remarque qu'on a mis en italique quelque chose qui n'y doit pas être ; et je ferai faire un carton pour le corriger, afin que tout soit exact.

Pour venir maintenant un peu au fond, je dirai à votre Eminence que je fus indispensablement obligé à parler des libertés de l'Eglise gallicane : elle voit bien à quoi cela m'engageait : et je me proposai deux choses : l'une, de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du Saint-Siége ; l'autre, de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non pas de la manière que les entendent les magistrats. Après cela, je n'ai rien à dire à votre Eminence ; elle jugera elle-même si j'ai gardé les tempéraments nécessaires. Je puis dire en général que l'autorité du Saint-Siége parut très-grande à tout l'auditoire. Je pris soin d'en relever la majesté autant que je pus ; et en exposant avec tout le respect possible l'ancienne doctrine de la France, je m'étudiai autant à donner des bornes à ceux qui en abusaient, qu'à l'expliquer elle-même. Je dis mon dessein : votre Eminence jugera de l'exécution.

Je ne lui fais pas remarquer ce que j'ai répandu par-ci par-là, pour induire les deux puissances à la paix : elle n'a pas besoin d'être avertie. Je puis dire que tout le monde jugea que le sermon était respectueux pour elles, pacifique, de bonne intention : et si l'effet de la lecture est semblable à celui de la prononciation, j'aurai sujet de louer Dieu. Mais comme ce qui se lit est sujet à une plus vive contradiction, j'aurai besoin que votre Eminence prenne la peine d'entrer à fond dans tous mes motifs, et dans toute la suite de mon discours, pour justifier toutes les paroles sur lesquelles on pourrait épiloguer. Je n'en ai pas mis une seule qu'avec des raisons particulières, et toujours, je vous l'assure devant Dieu, avec une intention très-pure pour le Saint-Siége et pour la paix.

Les tendres oreilles des Romains doivent être respectées ; et je l'ai fait de tout mon cœur. Trois points les peuvent blesser : l'indépendance de la temporalité des rois, la juridiction épiscopale immédiatement de

(218) Ce sermon est imprimé dans le VIIe volume de cette édition.

(219) François de Harlay de Chanvalon.

(220) Charles-Maurice Le Tellier.

(221) Gilbert de Choiseul du Plessis-Praslin.

(222) L'archevêque de Paris.

(223) Ce sermon ne fut rendu public qu'au mois de janvier 1682.

Jésus-Christ, et l'autorité des conciles. Vous savez bien que sur ces choses on ne biaise point en France; et je me suis étudié à parler de sorte que, sans trahir la doctrine de l'Eglise gallicane, je pusse ne point offenser la majesté romaine. C'est tout ce qu'on peut demander à un évêque français, qui est obligé par les conjonctures à parler de ces matières. En un mot, j'ai parlé net; car il le faut partout, et surtout dans la chaire : mais j'ai parlé avec respect; et Dieu m'est témoin que ç'a été à bon dessein. Votre Eminence m'en croira bien : j'espère même que les choses les lui feront sentir, et que la bonté qu'elle aura de les pénétrer lui donnera le moyen de fermer la bouche à ceux qui pourraient m'attaquer.

Sur ce qui regarde l'autorité du concile et du Pape, je crois devoir faire observer à Votre Eminence ce que j'en ait dit dans l'*Exposition* (art. 20, tom. Ier, col. 1165), et dans l'*Avertissement* qui est à la tête. Votre Eminence se souvient de l'approbation donnée à Rome à l'*Exposition*, puisqu'elle a contribué elle-même à me la procurer. La version italienne a laissé l'article sans y rien toucher; et le Pape n'en a pas moins eu la bonté d'autoriser ma doctrine. Pour ce qui est de l'*Avertissement*, j'ai aussi pris la liberté de l'envoyer à Sa Sainteté, qui m'a fait l'honneur de m'écrire, par son bref du 12 juillet 1679, qu'elle avait reçu cet *Avertissement*, et même de lui donner beaucoup de louanges. Voici les termes du bref: *Accepimus libellum de* Expositione fidei catholicæ, *quem pia, eleganti, sapientique, ad hæreticos in viam salutis reducendos, oratione auctum, reddi nobis curavit fraternitas tua. Et quidem libenti animo confirmamus uberes laudes, quas tibi de præclaro opere merito tribuimus, et susceptas spes copiosi fructus exinde in Ecclesiam profecturi.*

Après cela, Monseigneur, je ne dois pas être en peine pour le fond de ma doctrine; puisque le Pape approuve si clairement qu'on ne mette l'essentielle autorité du Saint-Siége que dans les choses dont tous les Catholiques sont d'accord. Tout ce qu'on pourrait dire en toute rigueur, c'est qu'il n'est pas besoin de remuer si souvent ces matières, et surtout dans la chaire, et devant le peuple : et sur cela je me condamnerais moi-même, si la conjoncture ne m'avait forcé, et si je n'avais parlé d'une manière qui assurément, loin de scandaliser le peuple, l'a édifié.

J'ai toujours eu dans l'esprit qu'en expliquant l'autorité du Saint-Siége, de manière qu'on en ôte ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits, cette sainte autorité, sans rien perdre, se montre aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à tous ses ennemis.

Je dis que le Saint-Siége ne perd rien dans les explications de la France, parce que les ultramontains même conviennent que, dans les cas où elle met le concile au-dessus, on peut procéder contre le Pape d'une autre manière, en disant qu'il n'est plus Pape : de sorte qu'à vrai dire, nous ne disputons pas tant du fond que de l'ordre de la procédure; et il ne serait pas difficile de montrer que la procédure que nous établissons, étant restreinte, comme j'ai fait, au cas du concile de Constance, est non-seulement plus canonique et plus ecclésiastique, mais encore plus respectueuse envers le Saint-Siége, et plus favorable à son autorité.

Mais ce qu'il y a de principal, c'est que les cas auxquels la France soutient le recours du Pape au concile sont si rares, qu'à peine peut-on trouver de vrais exemples en plusieurs siècles : d'où il s'ensuit que c'est servir le Saint-Siége, que de réduire les disputes à ces cas; et c'est, en montrant un remède à des cas si rares, en rendre l'autorité perpétuellement chère et vénérable à tout l'univers.

Et pour dire un mot en particulier de la temporalité des rois, il me semble qu'il n'y a rien de plus odieux que les opinions des ultramontains, ni qui puisse apporter un plus grand obstacle à la conversion des hérétiques ou infidèles. Quelle puissance souveraine voudrait se donner un maître qui lui pût, par un décret, ôter son royaume? Les autres choses que nous disons en France ne servent pas moins à préparer les esprits au respect dû au Saint-Siége, et c'est, encore une fois, servir l'Eglise et le Saint-Siége, que de les dire avec modération. Seulement il faut empêcher qu'on n'abuse de cette doctrine; et j'ai tâché de le faire autant que j'ai pu : ce qui doit obliger du moins au silence, et à nous laisser agir à notre mode, puisqu'au fond nous voulons le bien.

Je demande pardon à Votre Eminence de la longueur de cette lettre. Mais quoiqu'elle fasse assez ces réflexions, et de beaucoup meilleures, et par elle-même, j'ai cru que, s'agissant ici de mes intentions plus que de toute autre chose, je pouvais prendre la liberté de les lui expliquer. Au surplus, nous autres qui sommes de loin, nous discourons à notre mode, et souvent en l'air. Votre Eminence, qui voit tout de près et à fond, sait précisément ce qu'il faut dire, etc.

A Paris, ce 1er décembre 1681.

—

LETTRE XCII.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur les différents objets qui devaient se traiter dans l'assemblée actuelle du clergé de France.

J'ai reçu, Monsieur, dans votre lettre du 4, des éclaircissements considérables sur la matière de l'épiscopat.

Je conviens avec vous qu'il y a beaucoup de distinction à faire entre la puissance qu'ont les évêques de juger de la doctrine, et celle qu'ils ont de juger leurs confrères en première instance : l'une est fondée sur leur caractère, et en est inséparable de droit divin; l'autre est une affaire de discipline, qui a reçu de grands changements.

J'ai toujours jugé, comme vous, que Gerson avait mal parlé (224), et nous avons repris M. Gerbais de l'avoir suivi. La doctrine de Gerson n'a rien de conforme à l'ancienne tradition, et c'est une pure imagination de ce docteur.

Le droit qu'ont les évêques de juger des matières de doctrine est toujours sans difficulté, sauf la correction du Pape : et même en certains cas extraordinaires, dans des matières fort débattues, et où il serait à craindre que l'épiscopat ne se divisât, le Pape, pour prévenir ce mal, peut s'en réserver la connaissance, et le Saint-Siége a usé avec beaucoup de raison de cette réserve, sur les matières de la grâce.

Quant au jugement des évêques, j'ai toujours été convaincu que le concordat supposait que leur déposition était réservée au Pape. Le chapitre *De concubinariis* m'a toujours paru le supposer, et la discipline en est si constante depuis six cents ans, qu'à peine peut-on trouver des exemples du contraire durant tant de siècles. Mais l'assemblée s'en tiendra à la délibération du clergé de l'assemblée de 1650, et à la protestation qui fut faite alors, semblable au fond à celle que le cardinal de Lorraine avait faite à Trente sur le chapitre *Causæ criminales* (225).

Sur cela nous pouvons prétendre autre chose que de maintenir notre droit, en attendant qu'on puisse convenir d'une manière équitable et fixe de juger les évêques ; les papes n'y ayant rien laissé de certain, et ayant même dérogé en beaucoup d'occasions, nommément en celle de M. de Léon (226), et de M. d'Albi (227), au concile de Trente.

Vous savez les arrêts du parlement dans l'affaire du cardinal de Châtillon (228). Enfin nous demanderons seulement qu'on nous laisse prétendre, et qu'on ne condamne pas une prétention qu'on a eue à Trente même, et depuis en ces occasions, sans la condamner.

Pour ce qui est du surplus des difficultés, qui sont celles de Charonne et de Toulouse (229), nous n'avons rien à dire sur la forme et nous n'avons à établir aucune maxime dont Rome ne soit d'accord avec nous.

Quant à la régale, je ne crois pas, au train

(224) Il paraîtrait que ce que Bossuet improuvait ici dans Gerson était d'avoir cru que les évêques doivent nécessairement et de droit divin être jugés par le concile de la province, en première instance ; et que l'on reprenait également M. Gerbais comme ayant suivi en cela ce docteur. La distinction que fait ici Bossuet, entre la double puissance qu'ont les évêques de juger de la doctrine et de juger leurs confrères, porterait à croire que tel est le point que le prélat a ici en vue. Mais il n'avait garde de reprendre ni Gerson, ni Gerbais, dans ce qu'ils disent de la puissance qu'ont les évêques de juger de la doctrine ; puisqu'il reconnaît que ce pouvoir est fondé sur leur caractère, et en est inséparable de droit divin.

(225) Le chapitre *Causæ criminales*, qui détermine la manière dont les évêques doivent être jugés, est ainsi conçu : « Que le Souverain Pontife seul connaisse des causes criminelles qui seraient intentées contre des évêques, même pour raison d'hérésie, ce qu'à Dieu ne plaise, et qui exigeraient la déposition ou la privation de leur état, et que lui seul les décide. Si la cause est de nature à demander absolument que l'on nomme des commissaires hors de la cour romaine, qu'on ne la confie qu'à des métropolitains, ou des évêques choisis par le Pape. Que cette commission soit spéciale, signée de la main du Saint-Père, et qu'elle n'attribue aux juges que l'instruction du procès, qu'ils enverront aussitôt au Pape, en lui réservant le jugement définitif. (*Concil. Trident.*, sess. 24, *De reformat.*, cap. 5.)

Le cardinal de Lorraine, lorsqu'on lut le décret que nous venons de rapporter, déclara que, dans la congrégation du jour précédent, ce décret avait été conçu de manière qu'il ne nuisait point aux priviléges et aux droits du royaume, ainsi qu'aux constitutions des anciens conciles : *Ut christianissimi Franciæ regni privilegiis, juribus, et sacris constitutionibus nihil præjudicii adferat ;* conditions qu'il désirait beaucoup pour l'approuver : et il demanda, tant en son nom qu'en celui des évêques de France, que sa déclaration fût insérée dans les actes du concile. Les ambassadeurs du roi très-chrétien s'exprimèrent plus clairement, et dirent sans détour qu'ils ne pouvaient approuver le chapitre qui commençait par ces mots : *Causæ criminales*, attendu qu'il donnait atteinte aux droits du roi et aux priviléges de l'Eglise gallicane : qui ne permettent pas qu'aucun Français, même quand il y consentirait, puisse être traduit hors du royaume, bien loin qu'il puisse y être condamné : *Caput quod incipit.* Causæ criminales, *non placet, aversatur enim antiquissimo juri regis, et Ecclesiæ gallicanæ privilegiis, quibus cavetur ne quis, etiam volens, extra regnum a quoquam, ex quacunque causa, in jus vocari, nedum condemnari possit.* Ce sont ces défauts qui ont empêché la France de recevoir indéfiniment les décrets du concile de Trente : et quoique le clergé ait fait en différents temps des démarches pour obtenir la publication de ce concile, il a cependant toujours déclaré que ce serait à condition que les libertés de l'Eglise gallicane n'en souffriraient aucun tort. C'est ce que porte en particulier l'arrêté qu'il fit de l'assemblée des états généraux tenus à Paris en 1614. « Le roi, dit le clergé, sera très-humblement supplié d'ordonner que le saint concile de Trente soit publié et gardé en son royaume, sitôt après qu'il aura plu à Sa Sainteté d'agréer que ladite publication soit faite sans préjudice des droits de Sa Majesté et de sa couronne, paix, repos, et tranquillité de son Etat, des franchises, libertés et immunités de l'Eglise gallicane.

(226) René de Rieux de Sourdéac, évêque de Saint-Pol de Léon, fut déposé par des commissaires du Pape, au mois de mai 1635, comme coupable d'avoir favorisé l'évasion de la reine mère. (*Voy.* sur l'évêque de Léon, tom. II, col. 527, note 1965, et col. 529, note 1967.)

(227) Alphonse d'Elbène, évêque d'Albi, déposé par les mêmes commissaires, en 1634, pour avoir pris part à la révolte de Gaston de France, frère de Louis XIII.

(228) Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, d'abord archevêque de Toulouse, ensuite évêque de Beauvais, abjura en 1562 la foi catholique. Il mourut à Hampton, en Angleterre, le 2 mai 1571, empoisonné par son valet de chambre.

(229) L'affaire de Charonne, dont il devait être question dans l'assemblée de 1682, avait pour objet un monastère de filles situé à Charonne, dans le faubourg Saint-Antoine à Paris.

L'affaire de Toulouse regardait les brefs que le Pape avait écrits à l'archevêque de cette ville, Joseph de Montpezat de Carbon, touchant les urbanistes et la régale. Les urbanistes étaient des religieuses de

qu'on a pris, qu'on doive entrer dans le fond ; si on y entrait, je ne croirais pas que le concile de Leptines (230) pût faire voir autre chose qu'une sage condescendance de l'Eglise à tolérer ce qu'elle ne pouvait empêcher, et à faire sa condition la meilleure qu'elle pouvait.

Je ne conviendrais pas aisément que les biens donnés aux églises puissent être tellement sujets à la puissance temporelle, qu'elle les puisse reprendre sous prétexte de certains droits qu'elle voudrait établir : ni que l'Eglise, en ce cas, n'eût pas droit de se servir de son autorité. Mais j'avoue que nous ne sommes point dans le cas d'en venir là : il faut sortir par des voies plus douces d'une affaire si légère dans le fond.

Je serais assez d'avis qu'on n'entamât point de matières contentieuses : je ne sais si tout le monde sera de même sentiment. Mais, quoi qu'il en soit, j'espère qu'il ne sortira rien de l'assemblée que de modéré et de mesuré.

Je vous prie de rendre ma lettre à M. de la Fageole ; je vous l'envoie tout ouverte, afin que vous vous joigniez à mes sentiments.

J'ai fait partir un paquet de douze exemplaires de mon livre, comme vous l'avez désiré : je donne ordre qu'on vous les rende à Rome, où vous en ferez la distribution selon votre prudence et les ordres de Son Eminence.

Je vous enverrai bientôt mon sermon (231) imprimé. Je suis pénétré des bontés de Mgr le cardinal Ricci : je vous prie de lui marquer ma reconnaissance. Plût à Dieu que nos affaires fussent entre ses mains !

A Paris, ce 29 septembre 1681.

—

LETTRE XCIII.

AU MÊME.

Sur la distribution de quelques-uns de ses ouvrages, dont il lui envoie plusieurs exemplaires.

Je prends la liberté, Monsieur, d'envoyer à Son Eminence quelques exemplaires de mon sermon ; j'en enverrai encore autant par le prochain ordinaire. Je vous prie d'entrer avec Mgr le cardinal dans le détail de ceux à qui je le supplie d'en donner, et de déchiffrer à Mgr le cardinal Ricci non-seulement mon écriture, mais mes intentions, si je puis parler en ces termes, vous qui êtes si bien instruit de nos manières et de nos maximes.

J'ai fait partir, il y a près de trois semaines, une douzaine d'exemplaires du *Discours sur l'histoire universelle ;* je vous prie d'entrer dans la distribution sous les ordres de Son Eminence : vous n'oublierez pas M. l'abbé Nazzari. M. l'abbé Gradi m'a autrefois demandé mes ouvrages et pour lui et pour la bibliothèque Vaticane : je l'ai promis, et je vous prie de m'acquitter de cette dette. Enfin vous les donnerez à qui vous croirez qu'ils seront agréables, sans oublier ce que je vous dois, et à votre tendre amitié.

Je ne vous parle plus des affaires de la régale, ni des résolutions de notre assemblée, qui sont publiques : on peut juger aisément de ce qui reste à faire par ce qui a été fait. Je souhaite que dans les autres affaires nous ne donnions point lieu à de nouvelles difficultés, et c'est à quoi tous les gens de bien doivent s'appliquer.

J'attends le Mémoire de M. l'abbé de la Fageole, à qui je vous prie de faire tous mes compliments. Tout à vous.

A Saint-Germain, ce 26 janvier 1682.

—

LETTRE XCIV.

AU MÊME.

Sur l'origine et les fondements de la régale.

Je suis bien aise, Monsieur, que nous convenions de tout sur l'épiscopat. Pour ce qui est de la régale, il n'est plus question d'en discourir. Vous verrez, par la lettre que nous écrivons au Pape, que la matière a été bien examinée, et si je ne me trompe, bien entendue. Nous n'avons pas cru pouvoir aller jusqu'à trouver bon le droit du roi, surtout, comme on l'explique à présent : il nous suffit que le nôtre, quelque clair que nous le croyions, est contesté et perdu ; et ainsi que ce serait être trop ennemi de la paix, que de le regarder tellement comme incontestable, qu'on ne veuille pas même entrer dans de justes tempéraments, surtout ceux où l'Eglise a un si visible avantage. Nous serions ici bien surpris qu'ayant trouvé dans le roi tant de facilité à les obtenir, la difficulté nous vînt du côté de Rome, d'où nous devons attendre toutes sortes de soutiens.

Au surplus, je suis bien aise que vous persuadiez la régale à Rome de la manière que vous me l'expliquez. Mais pour moi, je vous avoue, sans faire trop l'évêque, comme Son Eminence nous le reproche agréablement, que je ne la puis entendre de cette sorte. Le concile de Leptines, qui me paraît être votre principal fondement, ne regarde qu'une subvention accordée dans de grandes guerres, à peu près de la nature de celles qu'on accorda, dans les guerres des huguenots, par des aliénations. Ces sortes de

Sainte-Claire, établies à Toulouse, qui jouissaient, depuis environ quatre cents ans, du droit d'élire leurs supérieures. On peut voir sur les affaires dont il est parlé dans cette lettre, les *Mémoires* et les *Procès-verbaux du clergé*, et les histoires du temps. On trouvera aussi quelques détails à ce sujet dans l'*Histoire de Bossuet*, l. VI. (*Edition de Versailles.*)

(230) Ce concile fut assemblé par Carloman, et tenu le 2 mars 743, à Leptines ou Liptines, maison royale, aujourd'hui Lestines dans le Cambrésis. Saint Boniface, archevêque de Mayence, y présida avec un évêque nommé George, et Jean Sacellaire, tous deux députés du Pape. (*Voy.* Labb., *Concil.*, t. VI, col. 1357, 1358.)

(231) Son sermon *Sur l'unité de l'Eglise.*

subventions sont fondées, non sur le droit de régale, droit particulier à la France, mais sur le droit commun de tous les royaumes, où chaque partie doit concourir à la conservation du tout. Je conviens bien que les rois peuvent obliger les églises auxquelles ils donnent, à tout ce qui leur plaira, et même aux charges communes des laïques. La question est de trouver ces réserves dans les donations ou dans la pratique ancienne, et d'y trouver nommément la jouissance durant les vacances, que je ne trouve établie par aucun droit ancien ; sans néanmoins improuver celui qui a été introduit de quelque façon que ce soit, par une possession dont il n'est plus question d'examiner l'origine.

Je ne conviens pas non plus que cette jouissance, durant la vacance, ait été établie à la place du droit qu'on exigeait pour le service de la guerre, puisque je vois durer ce droit longtemps après cette jouissance reconnue. Tous ces droits ont donc leurs raisons et leurs origines particulières : les uns se sont soutenus, les autres ont été négligés ; et il s'est fait de tout cela des usages différents, dont on ne peut dire aucune raison précise : de sorte qu'il n'y a rien de certain que la possession, ni à vrai dire, d'autres règles pour fonder des jugements justes. Et quant à la probabilité que vous voudriez du moins qu'on avouât, je ne puis vous avouer que la seule probabilité extrinsèque tout au plus ; parce que je ne puis pas dire que les sentiments que je crois les seuls véritables, ne soient pas contestés par d'autres : et qu'il y ait une probabilité intrinsèque, et par des principes, je n'y en vois point. Je tiens encore l'effet des investitures tout différent de celui que nous appelons la régale. Mais il faudrait faire des volumes, pour dire sur cela tout ce qu'on pense de part et d'autre ; et je trouve après tout, que le seul moyen est d'en sortir par expédient. Dieu veuille que Sa Sainteté entre dans cet esprit.

J'envoie encore une demi-douzaine d'exemplaires de mon sermon, pour achever les présents dont j'avais parlé dans mes précédentes. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Paris, ce 6 février 1682.

—

LETTRE XCV.

AU MÊME.

Sur la lettre et le procès-verbal de l'assemblée, touchant la régale, et sur la manière dont on se proposait de traiter les points de morale dans cette assemblée.

J'ai vu, Monsieur, par votre lettre du 23 février, ce que vous pensez de mon sermon, et ce que vous faites pour le faire valoir. Je vous en suis très-obligé, et surtout de tout le soin que vous prenez pour me conserver les bontés de Mgr le cardinal Ricci, pour lequel j'ai le dernier respect et tout l'attachement possible.

Je suis bien aise que vous approuviez notre lettre (232), et surtout que vous jugiez qu'on n'en peut tirer aucun avantage contre nous ; car c'est ce que vous craigniez. M. de Reims sera très-aise de savoir vos sentiments sur cela. Je suis très-persuadé de vos bonnes intentions sur le procès-verbal, et je n'oublierai rien pour les faire connaître à M. de Reims. Au surplus, je n'ai ouï parler en aucune sorte des plaintes qu'il fait de vous : je n'ai pas su qu'il eût rien appris de vos sentiments, et je n'en ai su moi-même que ce que vous m'en avez écrit. Car encore que vous m'ayez mandé plusieurs fois qu'en écrivant du procès-verbal et autre chose au Père Verjus (233), vous m'aviez expressément excepté dans le secret que vous exigiez, ce Père ne m'a rien dit, ni fait dire par qui que ce soit, et je ne me suis informé de rien. Ainsi vous voyez, Monsieur, que si la chose est venue à la connaissance de M. de Reims, il faut que le Père Verjus se soit fié à quelqu'un qui ne lui ait pas gardé la fidélité.

Au reste, la contradiction qu'on objecte à M. de Reims dans son procès-verbal est aisée, ce me semble, à expliquer. Il n'y a qu'à distinguer ce qu'il dit comme de lui-même, et ce qu'il dit comme cru par les officiers du roi. C'est aussi ce qu'il a suivi dans la lettre : et nous avons cru qu'il importait qu'on sût à Rome les maximes des parlements ; parce que, sans les approuver, les ecclésiastiques les doivent regarder comme invincibles dans l'esprit de nos magistrats, et chercher sur ce fondement les tempéraments nécessaires pour ne point porter aux extrémités une matière si contentieuse.

Je souhaiterais bien avoir quelques conversations avec vous sur les matières de morale que notre assemblée va traiter (234). Vous avez tant travaillé sur ce sujet, et il me reste tant d'estime de la manière dont vous l'avez traité dans les ouvrages que vous m'avez communiqués, que je souhaite encore, au dernier point, de les revoir. Je me souviens en gros que nous convenions des principes ; et vous pouvez être certain que nous irons très-modérément ; tâchant de parler de sorte que le Saint-Siége puisse confirmer ce que nous ferons, et changer en bulles les décrets de l'inquisition, dont l'autorité, comme vous savez, ne fait pas loi ici : de sorte que notre intention est de préparer la voie à une décision qui nous donne ici la paix, et y affermisse éternellement la règle des mœurs. Je suis tout à vous.

A Paris, ce 6 mars 1682.

—

(232) La lettre de l'assemblée au Pape, sur la régale.

(233) Il était Jésuite, et il a eu un frère dans l'Oratoire, qui a été évêque de Grasse.

(234) Les séances ayant été, depuis cette lettre, fort interrompues, et l'assemblée s'étant séparée, par ordre du roi, au mois de juin suivant, elle ne put exécuter ce projet.

LETTRE XCVI.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il parle d'un ouvrage de cet abbé, déplore la corruption du siècle, et témoigne de grands sentiments de religion.

On a mis, il y a déjà assez longtemps, entre mes mains, l'ouvrage (235) dont vous me parlez, Monsieur. L'assemblée m'avait chargé de l'examen de la morale ; et une occupation si importante, et d'ailleurs si vaste, remplissait tout mon temps. Depuis la séparation de l'assemblée j'ai commencé cette lecture ; et j'avoue, qu'en sortant des relâchements honteux et des ordures des casuistes, il me fallait consoler par ces idées célestes de la vie des solitaires et des cénobites. J'espère achever dans peu cette lecture : je la fais avec une sensible consolation.

Je ressens avec vous notre siècle très-éloigné et peut-être très-peu capable de ces instructions célestes, si naturelles au christianisme, si éloignées de l'esprit des Chrétiens d'aujourd'hui. Qui sait si ce n'est point, dans un siècle si corrompu, jeter les perles devant les pourceaux, que de montrer au siècle, et même aux religieux d'aujourd'hui, ces maximes évangéliques, que vous avez recueillies pour l'instruction de vos frères ? Qui sait aussi si ce n'est point le conseil de Dieu, que ce levain renouvelle la masse corrompue ? Je vous en dirai mon sentiment en toute sincérité, quand j'aurai tout lu ; et comme je reprends, après la séparation de l'assemblée, le dessein que vous aviez agréé de vous aller voir, nous pourrons traiter tout cela ensemble.

Priez Dieu qu'allant tout de bon commencer mes fonctions dans mon diocèse, je commence une vie chrétienne et épiscopale, et que je ne scandalise pas du moins le troupeau dont je devrais être la forme et le modèle. Je suis en la charité de Notre-Seigneur, Monsieur, etc.

A Paris, ce 8 juillet 1682.

—

LETTRE XCVII.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur le projet de censure et le corps de doctrine, qu'il avait été chargé de dresser par l'assemblée et sur la manière dont on devait procéder à l'égard des différentes propositions qui méritaient d'être censurées.

Comme je sais, Monsieur, que M. l'archevêque de Reims a envoyé à Mgr le cardinal d'Estrées les propositions que nous devions censurer, je ne doute point que vous ne les ayez déjà vues ; et je suis bien aise de vous dire quel était notre projet.

On m'avait chargé, dans la commission, de faire un projet de censure, et un de doctrine pour l'opposer aux propositions censurées. Nous prétendions par là donner une pleine instruction à nos prêtres contre ces damnables doctrines, dont presque tous les livres de morale sont infectés depuis près de cent ans. Notre intention était d'envoyer le tout au Pape, principalement la censure, pour en demander la confirmation à Sa Sainteté, et la supplier de nous la donner ; ou en tout cas de censurer les propositions par une bulle en forme, que nous eussions reçue avec toutes les marques de respect qu'on peut jamais rendre au Saint-Siége. Nous avions réduit en chapitres les propositions, pour une plus grande commodité. Les qualifications projetées étaient fortes, mais modérées, et, sans rien outrer, soutenues presque toutes par des passages précis de l'Ecriture, et par une doctrine qui eût éclairé l'esprit ; c'était du moins le dessein : le corps de doctrine eût achevé ce que la censure seule n'aurait pas pu faire.

Parmi les propositions condamnées, nous avions mis toutes celles qu'Innocent XI a proscrites ; et de celles comprises dans la censure d'Alexandre VII, nous n'en avions omis que quelques-unes, ou qui n'étaient point de nos mœurs, ou que nous ne jugions pas à propos d'étaler ici aux hérétiques, qui en auraient fait des sujets de raillerie : mais nous eussions expressément déclaré que nous ne les improuvions pas moins que les autres. Ainsi on eût censuré sans hésiter toutes les propositions déjà censurées par les Papes ; et les mots *Propositiones examinandæ* n'allaient pas à révoquer en doute la condamnation de ces propositions, mais seulement à examiner les qualifications de chacune d'elles. Celles de la probabilité sont construites de manière qu'on en renversait premièrement les fondements ; ensuite on l'attaquait en elle-même ; puis on en réprouvait les conséquences. Les qualifications eussent expliqué le sens précis dans lequel on les condamnait, et eussent découvert la malignité de chaque proposition.

Par exemple, sur la règle *In dubiis tutius*, on eût déclaré qu'on ne condamnait pas le mépris du *tutius*, en tant qu'il enchérit simplement sur le *tutum ;* mais en tant qu'il lui est opposé : Ainsi on mettait à couvert la doctrine de saint Antonin dont on abuse, et on établissait le vrai sens de la règle, selon la doctrine des Papes et des docteurs approuvés ; et même celle de saint Antonin, dont les auteurs de la probabilité ont non-seulement détourné le sens, mais encore falsifié et tronqué le texte. On n'eût pas pu s'empêcher de marquer qu'on désirait sur ces matières un décret dans une autre forme que celle du décret qui a paru ; car vous savez qu'on ne peut jamais reconnaître ici le tribunal de l'inquisition ; mais on l'eût fait avec tout le respect convenable, et seulement pour ne point donner un titre contre nous. Par égard pour un décret d'Alexandre VII (236), on se serait abstenu de qualifier la

(235) Le livre *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, que M. de Rancé publia l'année suivante.

(236) Ce décret est du 5 mai 1667, et le Pape y

proposition qui rejette de la pénitence le commencement d'amour : mais on aurait déclaré qu'on embrasse le sentiment contraire, et on aurait supplié Sa Sainteté de censurer la doctrine qui nie la nécessité de cet amour.

Voilà le projet qui apparemment eût été suivi ; puisqu'on en était déjà convenu avec M. de Paris (237), et avec les meilleures têtes de l'assemblée. C'est de quoi j'ai cru devoir vous instruire, afin que vous puissiez en rendre compte à Son Eminence, et vous servir de ce dessein, autant que vous le pourrez, pour exciter les prélats de la cour de Rome à achever l'ouvrage d'Alexandre VII et d'Innocent XI. Car encore que ce qu'ont fait ces deux Papes soit grand, ce n'est rien faire que de laisser soupirer encore la probabilité, déjà entamée, à la vérité, mais toujours venimeuse, quoique traînante, et qui bientôt se rétablira si on ne l'achève. Ce n'est rien aussi de censurer par des décrets conçus dans l'inquisition : une bulle en forme comblera de gloire Innocent XI, et l'on verra, par la manière dont elle sera reçue, que le clergé de France, quoi qu'on puisse dire, sait bien rendre le vrai respect au Saint-Siége, et s'en fait honneur ; et que si l'on se réserve quelque liberté dans des cas extraordinaires, qu'on espère qui n'arriveront jamais, on sait bien connaître quelle autorité il y a dans la chaire de saint Pierre, et qu'on la veut élever aussi haut qu'elle l'ait jamais été par les plus grands Papes, et par les décrets du Saint-Siége les plus forts. En voilà assez, Monsieur, sur cette matière.

Je vous remercie de ce qu'enfin vous m'avez envoyé le Mémoire de M. l'abbé de la Fageole. Je voudrais bien avoir su par la même voie à qui il veut que je rende ici l'argent qu'il a déboursé ; et, en tout cas, je chercherai les moyens de le faire tenir à Rome à la première occasion. Mandez-nous les nouvelles courantes sur la paix (238) : nous souhaitons qu'elle soit prompte, et qu'on n'ait jamais besoin de nous rassembler pour de si malheureux sujets. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Versailles, ce 13 juillet, 1682.

P. S. J'oubliais de vous dire que c'est de propos délibéré, que, parmi les propositions nous n'en avons mis aucune qui regarde l'ignorance invincible : cela nous aurait jeté dans des disputes, et d'ailleurs ne nous servait de rien ; puisque nous trouvions de quoi condamner la fausse probabilité, sans nous embarrasser de ces questions : mais nous eussions dit sur cette matière ce qu'il eût fallu dans la doctrine, et sans nous jeter dans les contentions.

LETTRE XCVIII.

AU MÊME.

Funestes conséquences de la décision que Rome projetait en faveur de l'infaillibilité des Papes. — Combien il est nécessaire de condamner sans réserve toutes les propositions que l'assemblée devait censurer. — En quoi consiste la véritable grandeur du Saint-Siége.

Je reviens, Monsieur, d'un assez long voyage que j'ai fait en Normandie ; et la première chose que je fais en arrivant, avant même d'entrer à Paris, où je serai ce soir, c'est de répondre à votre dernière lettre.

Elle me fait une peinture de l'état présent de la cour de Rome, qui me fait trembler. Quoi ! Bellarmin y tient lieu de tout, et y fait seul toute la tradition ! Où en sommes-nous si cela est, et si le Pape va condamner ce que condamne cet auteur ? Jusqu'ici on n'a osé le faire ; on n'a osé donner cette atteinte au concile de Constance, ni aux Papes qui l'ont approuvé. Que répondrons-nous aux hérétiques, quand ils nous objecteront ce concile, et ses décrets répétés à Bâle avec l'expresse approbation d'Eugène IV, et toutes les autres choses que Rome a faite en confirmation ? Si Eugène IV a bien fait en approuvant authentiquement ces décrets, comment peut-on les attaquer ? et s'il a mal fait, où était, diront-ils alors, cette infaillibilité prétendue ? Faudra-t-il sortir de ces embarras, et se tirer de l'autorité de tous ces décrets, et de tant d'autres décrets anciens et modernes, par des *distinguo* scolastiques, et par les chicanes de Bellarmin ? Faudra-t-il dire aussi, avec lui et Baronius, que les actes du concile VIe, et les lettres de saint Léon II, sont falsifiés ? Et l'Eglise, qui jusqu'ici a fermé la bouche aux hérétiques par des réponses si solides, n'aura-t-elle plus de défense que dans ces pitoyables tergiversations ? Dieu nous en préserve ! Ne cessez, Monsieur, de leur représenter à quoi ils s'engagent et à quoi ils nous engagent tous. Je ne doute pas que Son Eminence ne parle en cette occasion avec toute la force, aussi bien qu'avec toute la capacité possible : il a le salut de l'Eglise entre ses mains.

J'ai fait grande réflexion sur ce que vous me dites, que Rome, loin d'être adoucie par ce qu'on lui accorde, le prend pour un aveu de ses droits, et s'en sert pour aller plus loin. Je l'ai bien compris ; mais à cela je n'ai autre chose à dire, sinon que des évêques qui parlent doivent regarder les siècles futurs aussi bien que le siècle présent, et que leur force consiste à dire la vérité telle qu'ils l'entendent.

J'ai un peu de peine à concevoir comment vous croyez que le quatrième article de notre Déclaration puisse s'accorder avec la doctrine des ultramontains : nous n'avons pas eu ce dessein, quoique d'autre part nous ayons bien vu que quoi qu'on enseignât en spéculative, en pratique il en faudrait tou-

défendait de condamner la doctrine qui rejette la nécessité d'un commencement d'amour de Dieu, pour être réconcilié avec lui dans le sacrement de pénitence.

(237) De Harlay.

(238) Avec la cour de Rome, touchant l'affaire de la régale.

jours revenir à ne mettre la dernière et irrévocable décision que dans le consentement de l'Eglise universelle, à laquelle seule nous attachons notre foi dans le Symbole. Je ne puis m'imaginer qu'un Pape si zélé pour la conversion des hérétiques, et pour la réunion des schismatiques, y veuille mettre un obstacle éternel, par une décision telle que celle dont on nous menace. Dieu détournera ce coup; et, pour peu qu'on ait de prudence, on ne se jettera pas dans cet inconvénient.

Pour la morale, je conçois bien que ce n'est pas le temps d'en parler à Rome; il faut vider les autres affaires auparavant. Mais pour ce qui est des réflexions que vous me dites que des gens sages ont faites sur nos propositions, j'en suis étonné. Ils disent que parmi les propositions condamnées par Alexandre VII et Innocent XI, il y en a qui ne font pas matière de bulle, comme celle-ci, « Qu'on peut satisfaire au précepte de l'Eglise par un sacrilége : » mais au contraire, s'il y en a une qui mérite d'être foudroyée, c'est celle-là : car l'Eglise ne faisant dans ses préceptes qu'appliquer et exécuter ceux de Jésus-Christ, il faut obéir à Jésus-Christ pour obéir à l'Eglise; et l'on se flatte en vain d'obéir à l'Eglise, par une action qui est un outrage sacrilége contre Jésus-Christ : autrement, contre sa parole, *Qui vous écoute m'écoute* (*Luc.* x, 16), il faudra dire qu'on pourra écouter son Eglise sans l'écouter lui-même, ou qu'on écoute Jésus-Christ en faisant un sacrilége. Pour moi, je crois au contraire qu'il faut définir, que le fondement de l'obéissance qu'on doit à l'Eglise étant celle qu'on doit à Jésus-Christ; pour obéir à l'Eglise, qui détermine l'exécution des préceptes de Jésus-Christ il faut entrer premièrement dans l'esprit que Jésus-Christ a prescrit; sans quoi l'on peut bien éviter les censures qui ne foudroient que les crimes qu'on connaît, mais non pas satisfaire au fond à l'intention de l'Eglise, ni par conséquent à ses préceptes.

Pour ce qui est de la probabilité, si l'on ne veut qu'effleurer les choses, comme on a fait jusqu'ici, il ne faut en effet frapper que sur trois ou quatre propositions : mais si l'on veut attaquer le mal dans tout son venin intérieur, le détruire dans sa racine, le poursuivre dans ses pernicieuses conséquences, et en mettre au jour la malignité, en faisant voir tant la fausseté des principes que l'absurdité des inconvénients, on ne trouvera rien d'inutile dans nos propositions; et si l'on avait vu les qualifications que nous avions projetées, on en tomberait d'accord. Que servirait de dire, par exemple, ce que vous marquez, qu'on a trouvé bon qu'il faut suivre l'opinion la plus probable et la plus sûre, aux termes marqués dans les propositions 128 et suivantes, si on laisse après cela la liberté de dire que la doctrine enseignée par la plupart des modernes, ou même par un seul, est la plus probable, ou qu'elle devient la plus sûre pour le commun des hommes, par sa bénigne condescendance ? C'est laisser le mal en son entier, que de ne pas aller jusque-là. Il n'en faut pas faire à deux fois; et si l'on veut mettre une bonne fois la main au plaies de l'Eglise, il faut tout d'un coup aller jusqu'à la racine d'une doctrine qui repousse tout entière en un moment, pour petite que soit la fibre qu'on lui laisse.

Quant à la proposition 118, je la crois la plus nécessaire de toutes; parce que le fondement le plus clair et le plus essentiel contre la nouvelle morale, c'est qu'elle est nouvelle, n'y ayant rien de plus contraire à la doctrine chrétienne que ce qui est nouveau et inouï. On aurait pourtant expliqué que les modernes doivent être ouïs, lorsqu'il s'agit d'expliquer de nouvelles lois qu'aurait faites l'Eglise. Mais cependant on poserait comme un fondement certain, que lorsqu'il s'agit d'expliquer les principes de la morale chrétienne et ses dogmes essentiels, tout ce qui ne paraît point dans la tradition de tous les siècles, et principalement dans l'antiquité, est dès là non-seulement suspect, mais mauvais et condamnable; et c'est le principal fondement sur lequel tous les saints Pères, et les Papes plus que les autres, ont condamné, les fausses doctrines, n'y ayant jamais eu rien de plus odieux à l'Eglise romaine que les nouveautés. S'il fallait toujours trouver dans l'Ecriture et dans les Pères des passages contraires aux doctrines qu'on voudrait condamner, ce serait donner trop d'avantage à ceux qui inventent des choses dont on ne s'est jamais avisé, et qu'on n'a garde par conséquent de trouver combattues dans les anciens : de sorte qu'il n'y a rien de plus nécessaire que de les rejeter précisément comme nouvelles et inouïes; la vérité ne pouvant jamais l'être dans l'Eglise. C'est pourquoi les propositions 114 et les suivantes, jusqu'à 119, ne peuvent être oubliées sans prévariquer. La 119 attaque directement la source du mal, qui vient uniquement de ce qu'on a cru qu'il était permis de consulter la seule raison dans les matières de morale; comme si nous étions encore dans l'école des philosophes, et non pas dans celle de Jésus-Christ.

Voilà, Monsieur, les raisons que nous avons eues de mettre tant de propositions (239); et le concile de Trente, qui en a tant condamné, nous a montré l'exemple d'attaquer l'erreur en elle-même, dans ses principes et dans ses conséquences, c'est-à-dire, en un mot, dans toute son étendue, de peur qu'elle ne revive par aucun endroit.

Je donnerai ordre, en arrivant, qu'on remette entre les mains de M. de la Bruyère les soixante pistoles que M. l'abbé de la Fageole a déboursées pour moi, dont je lui rends grâces de tout mon cœur.

Je vous remercie aussi, Monsieur, avec la

(239) Les propositions dont Bossuet parle dans cette lettre sont, pour la plupart, les mêmes qui furent condamnées dans l'assemblée de 1700.

même affection, du soin que vous prenez de me représenter si bien l'état de Rome. Il est bon d'en être instruit : je profiterai, autant que je le pourrai, de ce que vous m'en dites.

Je prendrai la liberté d'envoyer à Son Eminence deux petits traités (240), que j'ai depuis peu mis au jour contre nos hérétiques ; afin de joindre l'instruction aux édits par lesquels le roi les rend attentifs ; on les donnera à M. de la Bruyère pour l'ordinaire prochain.

Je ne vous recommande point la discrétion ; quoique je vous écrive sans précaution, vous saurez bien me ménager. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Versailles, ce 28 octobre 1682.

P. S. J'oubliais l'un des articles principaux, qui est celui de l'indépendance de la temporalité des rois. Il ne faut plus que condamner cet article pour achever de tout perdre. Quelle espérance peut-on avoir de ramener jamais les princes du Nord, et de convertir les rois infidèles, s'ils ne peuvent se faire Catholiques sans se donner un maître, qui puisse les déposséder quand il lui plaira ? Cependant je vois par votre lettre, et par toutes les précédentes, que c'est sur quoi Rome s'émeut le plus. Au reste, je voudrais bien que vous me disiez comment vous conciliez cet article avec ce qui a été fait contre les empereurs, par les Papes et dans les conciles ; afin de voir si les moyens dont je me sers pour cela sont les mêmes que vous employez, et pouvoir profiter de vos lumières.

On m'a dit que l'inquisition avait condamné le sens favorable à cette indépendance, que quelques docteurs de la Faculté de théologie de Paris avaient donné au serment d'Angleterre (241). On perdra tout par ces hauteurs : Dieu veuille donner des bornes à ces excès. Ce n'est pas par ces moyens qu'on rétablira l'autorité du Saint-Siége. Personne ne souhaite plus que moi de la voir grande et élevée : elle ne le fut jamais tant au fond que sous saint Léon, saint Grégoire et les autres, qui ne songeaient pas à une telle domination. La force, la fermeté, la vigueur, se trouvent dans ces grands Papes : tout le monde était à genoux quand ils parlaient : ils pouvaient tout dans l'Eglise, parce qu'ils mettaient la règle pour eux. Mais, selon que vous m'écrivez, je vois bien qu'il ne faut guère espérer cela. Accommodons-nous au temps ; mais sans blesser la vérité, et sans jeter encore de nouvelles entraves au siècle futur.

La vérité est pour nous : Dieu est puissant, et il faut croire, *contra spem in spem*, qu'il ne la laissera pas éteindre dans son Eglise.

(240) La *Conférence avec le ministre Claude*, et la *Réponse à un écrit de ce ministre*, avec le *Traité de la communion sous les deux espèces*, qui parurent en 1682.

(241) C'est le nouveau serment que Jacques Ier exigea des Catholiques, après la conjuration des poudres. La formule en fut dressée par Bancroft, archevêque de Cantorbéry, qui se fit aider dans ce travail par un Jésuite apostat, nommé Perkins. Elle renfermait non-seulement une protestation d'obéissance et de fidélité au roi, mais encore une déclaration positive contre le pouvoir attribué aux Papes de déposer les rois, et de délier leurs sujets de la fidelité qu'ils leur doivent. On y déclarait aussi qu'on détestait *comme impie et hérétique* la doctrine qui enseigne que les princes excommuniés ou déposés par le Pape peuvent être déposés ou tués par leurs sujets. Il n'était question, en aucune sorte, dans cette formule, ni de la suprématie que les rois d'Angleterre se sont attribuée, ni de la juridiction spirituelle. Jacques Ier ne voulut pas qu'on en fît mention, et il déclara que son intention était uniquement d'obliger les Catholiques à une *obéissance civile*, sans toucher à la religion. Cependant, ce serment fut parmi eux une occasion de longues disputes. Le Pape Paul V donna en 1606 et 1607 deux brefs qui défendaient aux Catholiques de faire le serment exigé ; et il en vint jusqu'à déposer l'archiprêtre Blackwell, parce qu'après avoir prêté le serment de fidélité, il persévérait à en soutenir la légitimité.

(242) Il s'agit de l'ouvrage intitulé *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, qui fut publié l'année suivante.

(243) Avec le ministre Claude.

(244) De Henriette de France, reine de la Grande-Bretagne, et de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans.

LETTRE XCIX.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur l'ouvrage de cet abbé, les deux oraisons funèbres du prélat, et les fâcheuses dispositions du Pape.

Je pars pour Meaux à l'instant. J'ai écrit à M. de Grenoble : j'ai laissé le livre (242), bien empaqueté, en mains sûres, avec bon ordre de l'envoyer à Grenoble aussitôt que nous aurons l'adresse de ce prélat. Quand nous saurons son sentiment, nous procéderons à l'impression sans retardement, et je mettrai l'affaire en train. Je vous enverrai de Meaux toutes mes remarques. On ne peut avoir un plus grand désir que celui que j'ai de voir publier tant de saintes et adorables vérités, capables de renouveler l'ordre monastique, d'enflammer l'ordre ecclésiastique, et d'exciter les laïques à la pénitence et à la perfection chrétienne, si nous n'endurcissions volontairement nos cœurs. J'ai laissé ordre pour envoyer la *Conférence* (243), et en même temps pour envoyer à M. Maine deux oraisons funèbres (244), qui, parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire ; et qu'en tout cas il peut regarder comme deux têtes de mort assez touchantes.

Les affaires de l'Eglise vont très-mal : le Pape nous menace ouvertement de constitutions foudroyantes, et même, à ce qu'on dit, de formulaires nouveaux. Une bonne intention avec peu de lumières, c'est un grand mal dans de si hautes places. Prions, gémissons. Ne m'oubliez pas ; je vous porte dans le fond du cœur, et suis, Monsieur, plus que je ne puis vous le dire, etc.

A Paris, ce 30 octobre 1682.

LETTRE C.

AU MÊME.

Il tâche de le détourner du dessein qu'il avait de se démettre.

Avant de venir ici, j'ai conféré, Monsieur, avec M. le maréchal de Bellefonds. La difficulté que nous avons trouvée à la chose est que votre lettre ne parle que de successeur; ce qui serait vous déposséder, et causer le dernier chagrin à vos religieux. J'ai vu un billet entre les mains de M. Jannel, par lequel on lui marque qu'il faudrait agir pour un coadjuteur; mais que pour un successeur, c'est trop affliger les religieux. Je ne me souviens plus de qui est ce billet : mais enfin nous avons cru qu'il fallait vous en écrire, vous faire considérer les inconvénients de votre démission, et puis faire à mon retour, au commencement de l'année, ce que vous jugerez à propos. Voyez ce que ce serait si ce religieux venait à mourir pendant que vous seriez en vie, et quel déplaisir à vos religieux de n'être plus sous votre obéissance. Considérez, et ordonnez: nous agirons conformément à vos désirs. J'ai donné le livre (245) à Muguet, qui ne manquera pas de faire diligence; j'ai donné ordre pour le privilége. Vos prières: tout à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 13 décembre 1682.

—

LETTRE CI.

A M. LE COMTE D'AVAUX, AMBASSADEUR DE FRANCE A LA HAYE.

Sur différents ouvrages contre les protestants, que le prélat avait reçus de Hollande.

Je vous suis très-obligé de la continuation de vos bontés. Si l'*Histoire du concile de Trente*, du sieur Jurieu, est digne de quelque estime, je vous supplie de me l'envoyer par la première commodité. J'ai reçu la *Critique du calvinisme;* il m'est aussi venu deux livres, dont l'un est pour la défense du *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les erreurs des calvinistes;* ouvrage de M. Arnauld, que j'ai autrefois approuvé, après l'avoir examiné par ordre du roi; et l'autre a pour titre *Réflexions sur un livre intitulé* PRÉSERVATIF, que vous m'avez autrefois fait la grâce de m'envoyer. Ce dernier est pour ma défense contre M. Jurieu qui m'attaque : l'un et l'autre est de bonne main; et, selon qu'on en peut juger par les circonstances, il n'y a pas à douter qu'ils ne soient de M. Arnauld (246). Je ne sais d'où ils me viennent; mais j'ai été bien aise de les recevoir. Je le suis encore plus, Monsieur, de ce que vous approuvez mes petits ouvrages; et je le serai au delà de tout ce que je puis dire, si vous m'accordez la continuation de votre amitié. Je suis avec respect, etc.

A Meaux, le 17 décembre 1682.

—

(245) L'ouvrage de l'abbé de la Trappe, dont il a été question dans les précédentes.

LETTRE CII

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il lui rend compte de la conférence qu'il a eue avec M. l'archevêque de Paris, au sujet du livre de cet abbé; lui témoigne son inquiétude de n'avoir rien reçu de la part de M. de Grenoble, et lui marque les raisons qu'il soupçonne pouvoir causer son silence.

Hier, Monsieur, j'entretins amplement M. l'archevêque de Paris de la commission que vous m'aviez donnée pour lui. Je lui dis que j'avais eu le livre sans votre participation, et que j'avais cru absolument nécessaire de l'imprimer, tant pour le bien qu'il pouvait faire à l'Eglise et à tout l'ordre monastique, que pour éviter les impressions qui s'en seraient pu faire malgré vous. Par là il entendit la raison pour laquelle vous n'aviez pas pu lui communiquer cet ouvrage; et cela se passa bien. Je lui ajoutai que vous parliez avec toute la force possible de la perfection de votre état retiré et solitaire, mais avec toutes les précautions nécessaires pour les mitigations autorisées par l'Eglise, et pour les ordres qu'elle destinait à d'autres emplois : tout cela se passa bien. Il reçut parfaitement toutes les honnêtetés que je lui fis de votre part, et écouta avec joie ce que je lui dis sur les marques non-seulement du respect, mais encore de l'attachement et de la tendresse que je vous avais vus pour lui. Tout cela et tout le reste, qu'il n'est pas besoin de vous dire, se passa très-bien, et je crois qu'il ne songera à voir l'ouvrage qu'avec les autres.

Pour ce qui est de M. l'archevêque de Reims, n'en soyez point en peine; il est pénétré de la bonté et de la grandeur de l'ouvrage; il en souhaite l'impression autant que moi. Ses remarques ne vont à rien de considérable; et comme il ne fera rien sur ce sujet-là qu'il ne me le communique, vous pouvez vous assurer que je ne laisserai rien affaiblir, s'il plaît à Dieu.

Nous sommes ici un peu en inquiétude de n'avoir rien appris, sur ce sujet, de M. de Grenoble. Mandez-nous, Monsieur, je vous en prie, le plus tôt qu'il se pourra, quand vous aurez ses remarques; et ce que vous croirez devoir faire après les avoir vues; afin qu'on change au plus tôt ce que vous croirez devoir changer sur ses avis, et qu'on ne soit obligé de faire que le moins que l'on pourra de cartons. Il ne faut pas s'étonner de ce qu'il ne m'a pas fait de réponse; comme je lui parlais des affaires de l'Eglise, peut-être n'a-t-il pas voulu s'expliquer avec moi sur cela, n'approuvant peut-être pas ma conduite, ou ayant des raisons de ne pas s'expliquer sur ces matières. Il ne m'a peut-être pas assez connu. La règle de la vérité étant sauvée, le reste est de ces choses où saint Paul permet que chacun abonde en son sens; et je ne sens jusqu'ici aucun reproche de ce que j'ai fait.

(246) Ces deux ouvrages sont en effet de M. Arnauld.

Vous avez parfaitement expliqué le synode de Gangres (247) : mais je ne sais ce que c'est que cette décrétale, dont M. de Luçon m'a dit que M. de Grenoble lui avait écrit.

Je suis venu ici pour ajuster, avec M. Félibien et avec l'imprimeur, l'endroit des carrosses, conformément à votre lettre du 31 janvier, parce que cet endroit avait déjà passé dans l'impression. Tout cela sera très-bien, et entièrement sans atteinte aussi bien que sans faiblesse, et conforme à votre intention. Je vois avec plaisir avancer l'impression de cet ouvrage : mais pressez, au nom de Dieu, M. de Grenoble. Tout à vous.

A Paris, ce samedi 6 février 1683.

—

LETTRE CIII.

AU MÊME.

Il lui apprend les heureux fruits de son livre, et en fait de grands éloges.

Dans le peu de jours que j'ai été à Paris, j'ai vu, Monsieur, ce que vous avez envoyé au sieur Muguet, que j'ai trouvé très-digne du reste. C'est de quoi je suis bien aise de vous rendre compte avant que de m'engager dans mes visites, d'où je ne reviendrai ici qu'à la Pentecôte. Je ne laisserai pas, en attendant, de recevoir tous vos ordres, si vous en avez quelques-uns à me donner. Ce livre fait tous les effets que je m'en étais proposé ; en général, un très-grand bien. Dans quelques particuliers, il trouve beaucoup de contradiction (248), et quoiqu'on dise qu'il y en a qui se préparent à le faire paraître, je ne puis pas croire que l'aveuglement aille jusque-là. Quoi qu'il en soit, vous avez à rendre grâces à Dieu de vous avoir si bien inspiré ; et votre doctrine est de celles contre lesquelles l'enfer ne peut prévaloir, parce qu'elles sont fondées sur la pierre. La continuation de vos prières me sera un grand soutien durant mes visites. Je ne perds pas l'espérance de vous aller voir avant la fin de l'automne. Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 16 mai 1683.

—

EPISTOLA CIV.

CASTORIENSIS MELDENSI.

Plures Meldensis libros commemorat, e quibus Batavi uberrimos fructus perceperant.

Multum tibi debeo ob libros quos *De communione sub una specie*, et de auctoritate composuisti, qua pollet Ecclesia dum Scripturas exponit, vel etiam testatur eas Deo dictante esse conscriptas : nam præterquam quod illos ex tuo dono, antistes, illustrissime, possideo, maximum, præsertim ex *Collatione* quam cum Claudio habuisti, fructum capit Ecclesia, cui me voluit divina servire Providentia.

Uterque hic typis editus, et magna aviditate inter eos qui Gallice loquuntur, divenditur. *Collatio* in nostram linguam sat eleganter transfusa omnium manibus teritur, vel potius tam doctorum quam indoctorum cordibus inscribitur. Plurimum ergo tibi debemus, et ego et Ecclesia mihi credita, præsul illustrissime : nam Catholicos nostros in fide confirmas, et acatholicos ab errore ad veritatem et suaviter et fortiter revocas.

Composui opusculum *De amore pœnitente*, ut fratres et conservos meos invitarem ad arctam salutis semitam. Illud dignaberis, antistes eruditissime, admittere tanquam testem ejus existimationis, quam habeo de doctrina qua excellis, et de virtutibus quibus tuum ministerium adornas : hac benevolentia et humanitate eum tibi novo vinculo obstringens, qui observanti studio sese profitetur, etc.

27 Martii 1683.

—

EPISTOLA CV.

MELDENSIS CASTORIENSI.

Librum Castoriensis, cui titulus : Amor pœnitens, plurimum commendat; Arnaldi opera maxime quæ adversus Malebranchium ediderat, congruis laudibus prosequitur; ipsumque ad hujusce philosophi systema valide confutandum, vehementer accendit.

Cum antea mihi, aliis occupato, minime licuisset doctissimam ac suavissimam tuam de amore divino lucubrationem ea diligentia peregere, qua tale opus decebat : nunc, eo perlecto, intelligo gratias tibi a me habendas esse plurimas, non tantum propter benevolentiam singularem, qua me honestatum hoc munere voluisti ; sed etiam eo nomine, quod de amoris divini, saltem incipientis, in pœnitentiæ necessitate præclaram atque hoc tempore omnino necessariam doctrinam tradidisti : qua quidem doctrina omnes veræ pietatis studiosos obstrictos tibi habes.

Utinam liceret conferre tecum de suavissimo argumento, ac tecum expedire difficultates omnes quibus est involutum ! Interim rogo ut mihi significes, quomodo tuum librum Roma exceperit, et an in vestris par-

(247) Ce concile, dans le canon dont il s'agit ici, qui est le 16e, défend aux enfants de quitter, sous prétexte du service de Dieu, leurs pères et mères qui se trouveraient avoir besoin de leur assistance. *Voy.* l'explication que donne à ce canon M. de Rancé, dans son ouvrage *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, t. II, p. 138.

(248) Il eut en effet de graves contradicteurs sur plusieurs points, et en particulier sur celui des études monastiques. Dom Mabillon entreprit de réfuter le sentiment de M. de la Trappe, qui voulait interdire les études aux moines. La dispute s'échauffa : M. de la Trappe répondit au *Traité des études monastiques* de dom Mabillon : celui-ci répliqua à M. de Rancé ; et nombre de savants, Nicole nommément, se déclarèrent en faveur du célèbre Bénédictin. Dom Mège, religieux de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, combattit aussi dans son *Commentaire de la règle de Saint-Benoît*, qu'il publia en 1687, plusieurs des maximes de l'abbé de la Trappe, qui lui paraissaient outrées.

tibus aliquid ea de re tempestatis exortum sit. Hic certe qui obstrepat, hactenus neminem video; cum multos habeamus, qui alioqui ea de re nunquam quieturi esse videantur, nisi eos aliqua ratio tacere cogeret. Id datum seu dignitati atque auctoritati tuæ, seu argumentorum ponderi, sive utrique, tibi atque Ecclesiæ gratulor; ac suavissimam vereque flexanimam de divini amoris necessitate doctrinam, alte omnium animis insidere precor.

Accepi a vestris, ut credo, regionibus, cum alios multos viri omni eruditione præstantis libros, tum etiam eum cui est titulus, *De veris ac falsis Ideis* (249) : quo libro gaudeo vehementissime confutatum auctorem eum (250), qui *Tractatum de natura et gratia* Gallico idiomate, me quidem maxime reclamante, publicare non cessat. Hujus ego auctoris detectos paralogismos de ideis, aliisque rebus huic argumento conjunctis, eo magis lætor, quod ea viam parent ad evertendum omni falsitate repletum libellum *De natura et gratia*.

Atque equidem opto quamprimum edi, ac pervenire ad nos hujus tractatus promissam confutationem; neque tantum ejus partis qua de gratia Christi tam falsa, tam insana, tam nova, tam exitiosa dicuntur; sed vel maxime ejus qua de ipsa Christi persona, sanctæque ejus animæ, Ecclesiæ suæ structuræ incumbentis, scientia, tam indigna proferuntur : quæ mihi legenti horrori fuisse, isti etiam auctori candide ut oportebat, declaratum a me est; atque omnino fateor enisum esse me omni ope, ne tam infanda ederentur. Quæ tamen, quoniam nobis invitis undique eruperunt, valide confutari e re Ecclesiæ est ipsaque argumentandi arte, qua pollere is auctor putatur; evertique perspicue, quemadmodum illa de ideis eversa plane sunt, nulloque jam loco consistere posse apud cordatos videntur. Cæteras validi confutaris lucubrationes, mirum in modum Ecclesiæ profuturas, quam latissime pervulgari opto; mihique gratulor defensum quoque esse me ab eo viro, qui tanto studio, tamque indefessa opera defendat Ecclesiam.

Te verò, illustrissime ac reverendissime domine, diu Ecclesiæ suæ Deus incolumem, eique verbo et opere egregie famulantem servet. Hæc voveo ex animo, etc.

In regia Versaliana, 23 Junii 1683.

EPISTOLA CVI.

CASTORIENSIS MELDENSI.

Fortunam libri Amoris pœnitentis in diversis regionibus ipsi indicat, simulque Arnaldi animum ad systema Malebranchii de gratia confutandum, paratum esse renuntiat.

Doctrina et eruditio quibus illustras orbem christianum, faciunt ut non possim non lætari, dum lego in litteris ad me tuis, quam honorifice sentias de illis quæ de divino amore nuper edidi. Nihil ad pellendas mentis meæ tenebras efficacius; nihil ad superandas difficultates quibus conciliatio prælominantis in humanis cordibus divini amoris, cum necessitate ac fructu sacramentalis absolutionis, implicata est, mihi utilius foret, quam si tibi, antistes sapientissime, eas diffringendas præsens proponere possem. Verum inter nos et vos magnum chaos interpositum est, ut istam felicitatem vix valeam sperare. Confido tam n de bonitate tua erga me maxima, quod mihi dignaberis per litteras indicare illa quæ correctione egere videbuntur. Paratior enim sum discere quam docere, præsertim nactus tam nobilem magistrum.

Tam in fœderato quam in Hispanico Belgio *Amor pœnitens* avide divenditur, nec animorum pax ejus occasione turbatur; nec hactenus quispiam inventus fuit, qui clamores contra eum extulit, vel ullos strepitus excivit. Solum Lovanienses amici mei nonnihil stomachati fuerunt, cum illis librum examinandum misissem, quod ipsorum doctrinam referrem potius quam assererem. Dedi illorum erga me affectui non vulgari rationes mei consilii, epistolamque qua illæ continentur, tanquam appendicem libro annexui : quod ipsis pergratum fuit. Fuere in meo clero, quibus antequam liber evulgaretur, eum legendum tradideram, qui suas mihi difficultates proposuere. Illis explicandis præfationem impendi, atque ista ratione factum, ut sine strepitu in publicum liber processerit. Eadem felicitate liber utitur in vicina nobis Germania. Qui religiosis Societatis Jesu apud nos præfectus est, suis ad me litteris opusculum istud non parum commendat. Idem factum ab alio Jesuita, quem ingenium, eloquentia et pietas commendant.

Ex litteris quibus illustrissimus Tornacensis antistes (251) me decoravit, disco librum ei per omnia placere : unde etiam existimo, quod istis in locis nullæ, occasione libri istius, excitæ sint tempestates aut clamores.

Fuit mihi jucundum, antistes illustrissime, in tuis videre litteris apud vos necdum fuisse inventum quempiam, qui lucubrationi isti obstreperet. Quamvis simul ac vidi librum a celeberrimo hujus sæculi abbate (252) compositum, vestroque judicio comprobatum, opusculo nostro sortem in Gallis felicem atque tranquillam fuerim auguratus. Nam sanctissimus ille abbas necessitatem divini amoris sub initium primi tomi fortiter asserit. Deinde vidi, et magna ex parte legi, duos tomos Merbesii (253),

(249) Auctore Arnaldo.

(250) Scilicet Malebranchius.

(251) Gilbertus de Choiseul.

(252) Loquitur de opere abbatis de Rancé, cui titulus : *De la sainteté et des devoirs de la vie monastique.*

(253) Bonus Merbesius, doctor theologus, instigante archiepiscopo Rhemensi C.-M. le Tellier, edidit Summam theologiæ moralis, quæ prodiit Parisiis, anno 1685, duobus tomis, sub hoc titulo :

quibus non uno loco, nec breviter, sed fusissime docetur sine prædominante Dei amore neminem, etiam in sacramento pœnitentiæ, redire cum Deo in gratiam. Quæ de dilatione absolutionis trado, etiam asseruntur, et fusius ab isto viro explicantur. Hinc conjecturam feci opusculum meum sine ullius offensa in Gallias abiturum : si quidem scientissimus abbas sub patrocinio eruditorum antistitum, et Merbesius cum auctoramento Sorbonicorum doctorum sua opera in lucem ediderunt.

Vestro tamen testimonio, antistes religiosissime, meæque conjecturæ nonnihil officit, quod mihi Bruxellis ab amico scribitur, nempe excellentissimum cancellarium librum meum aliquibus doctoribus examinandum dedisse; nec permittere ut exemplaria, quæ amicis doctrina et pietate illustribus, in meæ erga ipsos observantiæ testimonium, donanda miseram, distribuantur, antequam a doctoribus fuerit approbatus. Vix hoc credere possum, præsertim cum exemplaria quæ Parisios venum missa sunt, nullam istiusmodi difficultatem perpessa fuerint : et cum ista agendi ratio dissentiat ab ista humanitate, qua excellentissimus cancellarius me aliquando prosequi dignatus fuit; nec videatur etiam æqua erga libros quos episcopi conscribunt ad instructionem Ecclesiæ sibi creditæ, idque cum consilio et assensione sui presbyterii.

Amici quos in urbe Roma habeo, mihi nuntiaverunt exemplaria mei libri illuc advenisse, verum omnia adhuc illic esse quieta; se tamen timere ne aliqui ex pœnitentiariis romanis mussitent contra secundam libri partem, quæ agit de usu clavium : etenim absolutionis dilatio vix apud illos in usu est. Verum ista quam de dilatione trado doctrina, minime dissentit a constitutionibus sancti Borromæi : unde ab ista parte nihil est quod timeo; præsertim cum internuntius Bruxellensis libro videatur favere, et cum litteræ quas a Romanis prælatis accepi, nihil nuntient quod nihil displiceat.

Hæc, antistes illustrissime, retuli de fortuna libri, ut tibi, qui de his certior fieri desideras, morem geram.

Sicuti tuus pro Ecclesia zelus, præsul colendissime, postulavit, scripsi ei vero (254) quem omni doctrina præstantem merito vocas, ut systema de gratia eversum ire vellet. Respondit se ad illud operis promptum esse; præsertim cum tu, antistes illustrissime, hoc postules; et cum ipse, pro sua erga te veneratione, nihil tibi possit denegare. Verum, zelum præstantissimi viri sufflaminat exiguus fructus quem libri ejus afferent, quandiu Parisiis portæ illis obseratæ manebunt. Sed hæc incommoda, ubi tempus beneplaciti advenerit, amovebit misericors Deus; in quo te, præsul illustrissime, semper colam, et ad quem ut me semper amare velis, humiliter supplicat, etc.

22 Julii 1683.

EPISTOLA CVII.

MELDENSIS CASTORIENSI.

De libello cui titulus, Traité des billets, documenta postulat à præsule.

Prodiit ab aliquot mensibus libellus cui est titulus, *Traité des billets* (255), cujus auctor *Le Cerreur*, presbyter in parochia Sancti-Germani Autissiodorensis Lutetiæ serviens : id præ se fert libellum tibi probatum fuisse, tuaque opera excusum. Id quidem nunquam mihi persuasum erit, donec a te ipso mihi significatum fuerit. Hoc libro, de usura ea docentur quæ sacris conciliis, et omnium sæculorum perpetuæ ac perspicuæ traditioni repugnent.

Te igitur rogo etiam atque etiam, illustrissime domine, ut de eo libro quid sentias testificari velis : ut vel ego ipse rem excutiam diligentius si forte probaveris, quod minime reor; vel si improbaveris aut nescias, id expostulem apud eum qui se tanto apud me nomine commendarit. Gaudeo occasionem datam salutandi tui. Nemo enim hominum vivit tuæ pietatis, tuæ doctrinæ, tuæ personæ studiosior, etc.

In castro nostro Germiniaco ad Matronam, 8 Augusti 1684.

EPISTOLA CVIII.

CASTORIENSIS MELDENSI.

Petitis satisfacit; mercatorum Bataviæ praxim circa mutuas pecunias, ut ab usura absolvantur, exponit, et ab Arnaldo opus elaborari contra novum systema de gratia, prælato renuntiat.

Non mea opera, quia ne quidem mea cum notitia editus fuit libellus, cui nomen, *Traité des billets*. Nunquam forsan ego scivissem istiusmodi libellum editum fuisse, nisi ejus auctor me de illo impresso fecisset certiorem, postulans meum de illo judicium. Ut illud ei significare possem, quæsivi libellum : sed cum eo quo tunc versabar loco non reperiretur, perrexi ad visitandas quæ mihi creditæ sunt Ecclesias; et aliis studiis ac laboribus occupatus, eum non amplius quæsivi : præsertim in hac mea incuria fui confirmatus, ubi ex amico didici libellum illum examinari ab eruditissimis Galliæ præ-

Summa Christiana, seu orthodoxa morum Disciplina, ex sacris litteris, sanctorum Patrum monumentis, conciliorum oraculis, summorum denique Pontificum decretis fideliter excerpta.

(254) Arnaldus.

(255) Id est, ut mentem suam aperit, ipse auctor libri initio *La pratique de donner et de recevoir, pour un temps limité, de l'argent à intérêt sous de simples billets, entre des personnes accommodées, par un pur principe de commerce.* Hoc opus Montibus Hannoniæ excusum, à nonnullis auctoribus confutatum est, inter quos Gaitte, doctor Sorbonicus, in suo *Tractatu de usura*, quem edidit anno 1688; et auctor anonymus qui anno 1702, in lucem emisit refutationem expressam de quo agitur *Tractatus*. Vide *Journal des savants*, an. 1702, p. 516.

sulibus. Cogitabam enim illos, potius quam me, ab auctore libelli audiendos esse, tum ob doctrinam tum ob auctoritatem, quibus me longo intervallo antecedunt Porro libellus ille hisce in locis apud Catholicos tam parum cognitus, ut nullus cooperatum meorum de illo unquam mihi fuerit locutus.

Fateor quidem hic inter mercatores usu esse receptum, ut ex pecuniis ad tempus creditis lucrum capessant. Verum qui inter illos divina mandata religiosius attendunt, ita eas aliis ad tempus credunt, ut eas illis semper optent relinquere. Capiunt ergo istud lucrum tanquam censum, quem ex aliorum emunt bonis : vel etiam lucrum ultra sortem exigunt ; quia paciscuntur se et sorte et lucro ex sorte proventuro fore destituendos, si navis pereat, quam illi negotiaturam in alias terras destinant, quibus suas pecunias crediderunt. Hi ergo ultra sortem lucrum exigunt, quia ipsam sortem periculo exponunt. Alii aliis rationibus, dum pecunias suas aliis credunt, sibi ad usurarum iniquitate cavent.

Quod libellum attinet, antistes illustrissime, eum non emi nisi post acceptas a te litteras, quibus me honorare dignatus es ; unde necdum illum legere potui. Si traditioni contraria docet, me approbatorem non habebit ; quod enim ab ea dissonum refugere soleo.

Illustris cultor tuus (256), quemadmodum ex ipso intellexi, totus in eo est, ut novam de gratia systema (257) evertat, et Augustinianam extollat illustretque doctrinam. Dum hæc ad te scribo, præsul eruditissime, gaudeo datam mihi esse opportunitatem profitendi, quod me observantior tuarum virtutum nemo sit, quodque sim semper devotissima voluntate futurus, etc.

24 Augusti 1684.

—

LETTRE CIX.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur une affaire qu'un ecclésiastique avait à la Pénitencerie.

Après un si long silence, je ne laisse pas, Monsieur, de recourir à vous avec autant de confiance que si je vous entretenais tous les jours ; je connais votre cœur et j'en ai trop éprouvé la générosité pour en douter.

Il s'agit d'une affaire que j'ai fort à cœur : vous en verrez le récit et l'état dans les Mémoires (258) que j'envoie à Son Eminence, que je prie de vous les donner à examiner. La difficulté qu'on fait à Rome serait, à mon avis, bientôt levée, si l'on connaissait le mérite et la vertu des personnes dont il est parlé, aussi parfaitement que je les connais. Le prélat est à présent devant Dieu, et je le crois bienheureux. Jamais il n'y eut de plus pures intentions que les siennes : celles de l'ecclésiastique dont il s'agit ne sont pas moins saintes. Je suis assuré que l'un et l'autre auraient eu horreur de la moindre pensée de simonie ou de confidence ; et si l'affaire m'était renvoyée, je ne ferais nulle difficulté de les absoudre sur cet exposé. Je vous dis cela, seulement pour vous convaincre combien je me tiens assuré de l'innocence du procédé de ce bon prêtre. Mais comme il s'agit de persuader les officiers de la Pénitencerie, qu'on a trouvés jusqu'ici fort rigoureux, j'ai recours au crédit de Mgr le cardinal, à qui je vous prie de rendre compte de cette affaire. Faites-moi le plaisir de vous employer auprès de vos amis à la faire réussir, et de nous mander en quoi l'on met la difficulté ; afin que nous voyions ce que nous pouvons dire pour l'éclaircir : vous ne saurez jamais m'obliger dans une occasion où je sois plus aise de réussir.

J'ai vu avec plaisir, dans des lettres de vos amis, des marques de votre souvenir qui me sont très-chères. Je me suis aussi très-souvent entretenu avec vous, et j'ai lu avec grand plaisir votre ouvrage sur la religion. J'ai vu aussi dans vos lettres un projet de réponse sur nos quatre articles, que vous pourriez exécuter mieux que personne. Donnez-moi un peu de vos nouvelles, et que ce me soit ici une occasion de rentrer dans un commerce qui me sera toujours très-agréable. Je suis de tout mon cœur, etc.

A Germigny, ce 12 août 1684.

—

LETTRE CX.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur la mort de trois des principaux amis du prélat.

J'ai reçu votre lettre, Monsieur, et la prière de Muguet. Quant aux autres choses dont vous m'écrivez dans vos deux lettres, on n'y pourra penser qu'au retour de M. de Reims, qui est dans ses visites, et après que j'aurai achevé celles que je m'en vas continuer. Je pars dans deux heures, et je n'ai pas loin à aller : mais le reste sera fort pénible, par certaines dispositions qu'on me mande. Je recommande à vos prières trois de mes principaux amis, et ceux qui m'étaient le plus étroitement unis depuis plusieurs années, que Dieu m'a ôtés en quinze jours par des accidents divers. Le plus surprenant est celui qui a emporté l'abbé de Saint-Luc, qu'un cheval a jeté par terre si rudement qu'il en est mort une heure après, à trente-quatre ans. Il a pris d'abord sa résolution, et n'a songé qu'à se confesser ; et Dieu lui en a fait la grâce. Les deux autres (259) se sont vus mourir, et ont fini comme de vrais Chré-

(256) Arnaldus.

(257) Malebranchii.

(258) Nous n'avons point ces mémoires qui pourraient nous instruire de la nature de cette affaire, et nous faire connaître les personnes qu'elle regardait. Les lettres suivantes nous apprennent qu'il s'agissait de permettre à cet ecclésiastique de posséder plusieurs bénéfices qui, tous réunis, ne produisaient qu'environ 1200 liv. de revenu.

(259) M. de Vares, garde de la bibliothèque du roi, et M. de Cordemoy, lecteur de M. le Dauphin, morts l'un et l'autre en 1684.

tiens. Ce coup est sensible, et je perds un grand secours. Cela n'empêchera pas que je continue ce que je vous ai dit, priant Dieu que si c'est pour sa gloire, il me soutienne lui seul, puisqu'il m'ôte tout le reste. Vos prières : tout à vous. MM. de Fleury et Jannon, qui sont venus me consoler, vous saluent.

A Meaux, ce 25 octobre 1684.

—

LETTRE CXI.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur l'affaire portée à la Pénitencerie, et sur un traité imprimé en Espagne contre les quatre Articles du clergé de France.

J'ai reçu, Monsieur, l'expédition de la Pénitencerie. Je n'ai pas su encore de celui qui la demandait ce qu'elle a opéré, et si elle a tout à fait calmé sa conscience. J'ai joint à cette expédition l'endroit de votre lettre, où vous dites tout ce qu'il faut pour lui ôter tout scrupule. Je vous rends grâces de tout mon cœur de tout le soin que vous avez pris de cette affaire. J'attends avec impatience ce que vous me faites espérer.

J'ai vu un traité imprimé en Espagne contre nos articles : je ne me souviens pas s'il porte le nom du P. d'Aguirre (260) : mais il a bien le caractère que vous lui donnez, d'être, surtout pour ce qui regarde la temporalité, beaucoup plus outré et plus emporté que Bellarmin. J'ai su aussi, par une relation assurée, que cet écrit, c'est-à-dire celui que j'ai lu, avait été défendu par une ordonnance du conseil d'Espagne : si vous en savez davantage, vous me ferez plaisir de me l'écrire.

Je me prépare à aller saluer le roi à Versailles, où il arrivera demain. Je vous supplie d'assurer Son Eminence de mes respects, et de la reconnaissance que j'ai de la part qu'elle prend aux affaires de mes amis, que je recommande. Je suis à vous, etc.

A Meaux, ce 14 novembre 1684.

—

LETTRE CXII.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il lui annonce la permission qu'il a obtenue des supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, pour que dom Muguet, religieux de cette congrégation, prenne des engagements à la Trappe.

J'ai enfin obtenu le congé du P. Muguet. J'ai fait de nouvelles instances, depuis la lettre où vous m'assurez que, pour obvier aux conséquences, vous vous engagiez à n'écouter dorénavant aucun des religieux qui voudraient aller chez vous, pourvu qu'on accordât la liberté à celui-ci. Je fis d'abord parler le P. Mabillon, qui me rapporta une négative dont il me paraissait un peu étonné. Dieu m'inspira de faire parler plus fortement par dom Bretaigne, prieur de Saint-Germain des Prés, qui me vint dire hier positivement, de la part du Père général, que vous pouviez, en toute assurance, recevoir dom Muguet, sans que ni vous ni lui en fussiez jamais inquiétés par la congrégation. Je demeure dépositaire des paroles que vous vous donnez mutuellement. Ces Pères demandent que l'affaire se fasse sans bruit, et sans qu'il paraisse rien de leur part. Vous y consentirez aisément ; et ainsi je ne vois plus de difficulté ni autre chose à faire que de recevoir dom Muguet.

Je me réjouis avec vous, Monsieur, de vous voir tiré de l'inquiétude que vous donnait son salut ; et avec lui, de ce que, par une singulière grâce de Dieu, il va être au comble de ses désirs. Vous recevrez par la poste une lettre que je vous écrivis dès hier : mais comme j'ai appris de M. Muguet que la lettre ne pourrait partir que mercredi, je lui ai conseillé de vous envoyer un homme exprès. Il m'a mis en main quelques cahiers que je verrai au premier loisir. Je suis à vous, Monsieur, très-sincèrement.

A Paris, ce 8 décembre 1684.

—

EPISTOLA CXIII.

CASTORIENSIS MELDENSI.

De libello maledice scripto, quem nebulones Meldensi affingere minabantur.

Simul atque mihi redditæ fuerunt tuæ ad me litteræ, illustrissime domine, unum e domesticis meis admodum fidelem e vestigio Amsterodamum direxi, inquisi urum num illic reperiretur quidem Cornelius Zirol. Comperit morari prope Dammum, in domo cui appensum signum Mercurii, virum cui nomen Cornelius Zwol, non vero Zirol, eumque virum esse bibliopolam. Verum nec ille, nec filius ejus conscius est istius epistolæ (261), quæ ad te, antistes illustrissime, procul dubio a nebulone aliquo scripta fuit. Plena est Hollandia Calvinistis ex Gallia profugis, quorum forte aliquis, ut suam

(260) Le P. d'Aguirre, depuis cardinal, fit en effet un gros ouvrage contre les quatre Articles de l'Assemblée en 1682.

(261) Le lecteur sera sans doute bien aise que nous rapportions ici la lettre qui avait été écrite à Bossuet, pour lui donner avis de l'écrit qu'on voulait imprimer sous son nom. Voici cette lettre :

« Corneille Zwol, imprimeur et marchand libraire, demeurant à Amsterdam en Hollande, sur le Dam, à l'enseigne du Mercure, fait savoir à M. Bossuet, évêque de Meaux, qu'on lui a mis entre les mains, moyennant cent pistoles, un manuscrit composé avec grand esprit, lequel a pour titre *Histoire*, etc. » (Le reste du titre a été effacé dans la lettre, et si fortement, qu'il est impossible d'y rien découvrir.) « Il ne l'a acheté qu'afin de le remettre à l'ordre dudit sieur évêque, à cause du respect qu'il a pour lui ; sur quoi il attendra sa volonté.

« Corneille Zwol.

« *A Amsterdam, ce 23 octobre 1684.* »

Bossuet a écrit de sa main, au bas de la lettre, ces mots : « Mémoire d'une histoire qu'on imprima t sous mon nom. L'importance de la matière me fit informer de la vérité par M. de Castorie, qui me fit réponse que chez ce libraire on n'avait point ouï parler de cette lettre. »

sectam, quam tanto validius, quanto modestius doctissimis et ingeniosissimis tuis lucubrationibus, antistes reverendissime, oppugnasti ulcisceretur, tibi voluerit sycophantici libelli timorem incutere, dum armis honestate et veritate fulgentibus tibi Calvinistæ nequeunt resistere.

Velim autem, præsul illustrissime et colendissime, me credas futurum semper studiosissimum eorum, quæ ad nominis tui claritatem spectare cognoscam : sum etiam observanti amantique studio, illustrissime domine, antistes reverendissime, etc.

4 Januarii 1685.

—

LETTRE CXIV.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il l'entretient des difficultés qui s'opposaient au dessein qu'avait dom Muguet, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, de se fixer à la Trappe, et lui propose d'excellentes vues pour instruire et consoler ce religieux.

Les lettres que je reçois de vous, Monsieur, me donnent tant de consolation, qu'elles ne sauraient jamais être trop fréquentes. Celle que vous écrivez au Père général le doit disposer favorablement pour le pauvre P. Muguet, dont l'accident est étrange. Dieu donne souvent des mouvements dont il ne veut pas l'exécution : il faut adorer ses conseils impénétrables. Ce bon Père a consommé son sacrifice, quand il a fait tant d'efforts pour accomplir ce qu'il croyait venir de Dieu. Il a maintenant un autre sacrifice à accomplir, qui est d'une profonde humiliation ; et s'il sait bien avaler ce calice, il n'aura pas peu de part à celui du Fils de Dieu.

Qui sait si tout ceci ne se fait pas pour l'enfoncer davantage dans l'humilité? Quelquefois il se mêle un orgueil secret, et je ne sais quel dédain pour les autres, dans les pas que l'on fait pour embrasser une vie plus austère et plus parfaite. Jésus-Christ est venu pour révéler les secrets des cœurs; et peut-être fera-t-il sentir à ce bon Père qu'il doit apprendre dorénavant à s'anéantir d'une autre sorte que celle qu'il avait cherchée. En tout cas, le voilà désabusé par sa propre expérience, comme vous le remarquez ; et, libre d'une tentation si délicate, il n'a plus à songer qu'à se sanctifier dans l'état où il est. Vous ne devez pas vous repentir des pas que vous avez faits ; vous avez assurément accompli la volonté de Dieu ; et pour moi j'ai beaucoup de consolation du peu que j'y avais contribué.

Je retournerai à Paris à la fin du mois pour quelques affaires, si Dieu le permet ; et nous tâcherons là de mettre en train l'impression des nouvelles *Réflexions* (262). Je suis à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 6 janvier 1686.

—

LETTRE CXV.

RÉPONSE DE BOSSUET A LA QUESTION ENVOYÉE PAR M. L'ÉVÊQUE D'ANGERS (263)

Sur les expressions de la Profession de foi de Pie IV, qui concerne l'invocation des saints.

Il n'est pas permis de changer les termes de la *Profession de foi* de Pie IV, qui est reçue et jurée dans toute l'Eglise, et qu'on y a toujours proposée à ceux qui se convertissent. Elle s'accorde très-bien avec le concile de Trente.

Ces principes, *invocandus*, *amandus*, *venerandus* (264), souvent ne signifient autre chose que ce qui serait exprimé par ces autres mots : *invocabilis*, *amabilis*, *venerabilis*. Il est certain que ces participes n'emportent pas toujours un commandement ni une obligation de précepte : les bienséances, les convenances, les grandes utilités s'expliquent souvent en cette manière.

Il en est de même de ces termes français. Il faut faire, il faut aller, il faut invoquer ; ou de ces autres : l'on doit faire, l'on doit aller, l'on doit invoquer. On a en latin et en français, des manières de parler plus fortes et plus précises, pour expliquer un commandement et un devoir d'obligation étroite et formelle.

J'ai vu des Rituels où l'on a traduit, *invocandos esse;* « les saints sont à invoquer; » et les paroles suivantes, *eorum reliquias esse venerandas*, « leurs reliques sont à honorer ; » et ainsi des autres semblables. Je ne crois point nécessaire d'introduire dans la profession de foi une façon de parler peu naturelle à la langue : peut-être qu'on pourrait traduire : les saints sont dignes, ou méritent d'être honorés et d'être invoqués ; ou, il est à propos d'invoquer les saints. Mais pour moi je m'en tiens à la manière la plus ordinaire, dont on traduit en français les participes en *dus*, qui est celle de les rendre par : Il faut ; et c'est aussi celle dont je vois qu'on se sert presque partout. Au reste la *Profession de foi* ne s'éloigne en aucune sorte de l'esprit du concile. Il est porté dans ce même décret : *Sanctorum corpora veneranda esse, imagines habendas et retinendas, eisque debitum cultum et venerationem impertiendam :* « Il faut honorer les reliques des saints, avoir leurs images et les garder, leur rendre le culte et l'honneur qui leur est dû ; » paroles qui sont transcrites dans la *Profession de foi*. Or personne n'a jamais cru que les Pères de Trente voulussent par ces paroles imposer aux particuliers plus de nécessité de

(262) Elles parurent cette année, sous ce titre : *Eclaircissements sur quelques difficultés que l'on a formées sur le livre* De la sainteté et des devoirs de la vie monastique.

(263) Henri Arnauld, frère du célèbre docteur de ce nom. Il mourut à Angers le 8 juin 1692, âgé de quatre-vingt quinze ans. Nous n'avons pas la lettre qu'il écrivit pour proposer la question à laquelle Bossuet répond.

(264) Sess. 25, decr. *De invocat. sanct.*, etc.

faire ces choses que d'invoquer les saints : de sorte que tout cela, selon l'esprit du concile, se doit réduire au *bonum et utile*, qui est passé au commencement du décret comme le fondement de tout ce qui suit.

On lit aussi ces mots dans le concile : *Illos vero qui negant sanctos invocandos esse..., impie sentire* : « que c'est un sentiment impie, de nier qu'on doive invoquer les saints : » ce qui a donné lieu de dire dans la *Profession de foi : Sanctos invocandos esse*, « qu'il faut invoquer les saints ; » parce qu'il est impie de le nier, il est sans doute pieux et véritable de le dire. Mais cela est toujours relatif au *bonum et utile*, mis pour fondement; et le concile, selon sa coutume, ne fait ici que condamner la contradictoire de la proposition affirmative qu'il avait faite d'abord.

En tout cas, les termes du concile, qui sont clairs, déterminent ce qui est douteux dans la *Profession de foi;* et quand on voudrait s'imaginer dans ces mots, *sanctos invocandos esse*, quelque espèce de nécessité ou d'obligation, il ne s'ensuivrait pas qu'elle fût pour tous les fidèles en particulier. Il suffirait de dire, avec les docteurs, que l'invocation des saints est de nécessité pour toute l'Eglise en général, et lorsqu'elle agit en corps; puisque la tradition de tous les siècles lui enseigne à la pratiquer même dans son service.

Si on demande comment l'Eglise en général est obligée à cette pratique, et si elle en a reçu un commandement exprès, je ne le crois pas ; et je crois au contraire qu'il s'en faut tenir, tant pour chaque fidèle en particulier que pour l'Eglise en général, aux termes choisis par le concile : « Il est bon et utile d'invoquer les saints. » C'est assez que l'Eglise se fasse une loi d'une chose si utile et si bonne, et qu'elle se sente obligée à pratiquer en commun non-seulement ce qui est de commandement, mais encore ce qui est utile et convenable; afin de donner en tout un bon exemple à ses enfants.

Il en est de la pratique de demander aux saints le secours de leurs prières, comme de celle de le demander aux fidèles qui sont sur la terre. L'Eglise dit publiquement dans le *Confiteor* : Je prie la sainte Vierge, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les saints, et vous, mon Père ; ou, et vous, mes frères, *et te Pater, et vos fratres*, de prier pour moi le Seigneur notre Dieu. On demande des prières aux uns comme aux autres ; et il n'y a que cette seule différence, que les prières des saints sont les plus agréables.

Les particuliers qui assistent à cette prière ne sont pas pour cela tenus de la faire expressément, ni de demander des prières à leurs frères qui sont encore en cette vie : il suffit qu'ils approuvent la demande qu'on leur en fait, et qu'ils y consentent; et s'ils le refusaient, ils improuveraient ce que l'Eglise juge bon et utile. Il faut pourtant avouer qu'on ne peut guère s'abstenir de faire une chose que l'on croit bonne et utile, quand d'ailleurs elle est si facile et même si consolante : et si quelqu'un répugnait à demander des prières à ses frères qui sont sur la terre, cette répugnance ne serait pas innocente : non qu'il combattît directement aucun précepte ; mais parce qu'il aurait de l'éloignement d'une chose qui très-constamment est aussi facile que bonne.

Il est aisé de juger par là de la pratique de prier les saints, et je ne crois pas qu'il puisse rester aucune difficulté dans la question proposée.

Fait à Meaux, le 10 avril 1685.

—

LETTRE CXVI.

A M. DIROIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur l'affaire que l'ecclésiastique dont il a déjà été parlé avait à la Pénitencerie; sur un projet de défense de la Déclaration du clergé; et sur les lettres du cardinal Ubaldini, opposées aux sentiments de Bellarmin.

L'affaire que je croyais terminée, Monsieur, par le bref de la Pénitencerie que vous avez obtenu, va encore repasser à Rome, à cause des clauses de ce bref. Je vous en envoie copie, et en même temps deux suppliques qui vous feront connaître les difficultés de l'affaire, sur lesquelles on a encore recours à l'autorité du Saint-Siége. Les deux suppliques regardent la même personne : on en a fait deux parce qu'on a cru qu'on ne pouvait sans embarras comprendre le tout en une seule. Je vous supplie, Monsieur, de vouloir bien encore donner vos soins à cette affaire, et m'aider à tirer un homme très-utile à l'Eglise d'un embarras de conscience, d'où vous seul pouvez le tirer par l'application que vous aurez à faire entendre les choses. Je vous supplie aussi d'y employer, s'il le faut, l'autorité de Son Eminence, et de faire qu'on en sorte cette fois : vous me ferez un plaisir sensible ; et comme je sais que vous en avez un grand à m'en faire, j'espère tout de vos soins.

Si l'on faisait difficulté d'accorder à cet ecclésiastique la permission de retenir les bénéfices qu'il a, vous pouvez assurer qu'il n'en a que deux avec sa prébende, qui ne sont que du revenu de cent soixante-dix livres chacun; qu'il n'y a point d'incompatibilité de ces bénéfices entre eux, ni avec la prébende, et que la prébende ne vaut pas plus de neuf cents livres de revenu : de sorte que les trois ensemble ne valent pas plus qu'il ne faut pour la subsistance d'un ecclésiastique qui est en place, où la bienséance veut qu'il vive honnêtement.

Après vous avoir parlé de cette affaire, il faut maintenant vous dire un mot du projet que vous m'avez envoyé en dix assertions, d'une défense de la *Déclaration du clergé.* L'exécution de ce projet ne peut être qu'avantageuse à l'Eglise; et si vous croyez que le tour que vous y donnez à cette matière puisse apaiser la cour de Rome, je n'y vois en France aucune difficulté. Je vous prie de me mander en quel état est cet ouvrage.

Ce que vous m'écriviez aussi des lettres du cardinal Ubaldini est très-considérable.

Il faudrait tâcher d'avoir des copies de ces lettres, qui fussent assez autorisées pour obtenir créance. Car s'il paraît que le traité de Duval, imprimé en 1614, contre Richer, a été concerté avec Rome; et que cela résulte du témoignage de ce cardinal, qui était alors nonce en France, il s'ensuivra très-bien que Rome se contentait qu'on défendît l'infaillibilité, sans taxer ni d'hérésie, ni d'erreur, ni même de témérité la doctrine opposée : ce qui montre que les censures du cardinal Bellarmin ne passaient pas pour certaines, et ne faisaient pas une loi à Rome, comme il semble qu'on en veut faire une à présent.

Mais vous marquez une chose que je ne me souviens pas d'avoir aperçue dans Duval; savoir, que les décisions du Pape ne sont pas de foi, jusqu'à ce que le consentement de l'Eglise soit intervenu. Je vois assez que Duval ne tenant pas l'infaillibilité du Pape comme de foi, il est mené à cette conséquence; mais je ne me souviens pas qu'il l'ait dit expressément; et cela est d'une extrême importance. Si vous vouliez bien me citer le lieu où Duval parle ainsi, vous me sauveriez la peine de chercher une chose dont il est bon d'être informé.

Je vous suis, Monsieur, très-obligé de toutes vos bontés : continuez-les moi, je vous en conjure, puisqu'on ne peut être plus que je le suis, etc.

A Germigny, ce 30 avril 1685.

P. S. Nous allons bientôt tenir notre assemblée provinciale pour députer à la générale. Je ne crois pas qu'il se parle de rien dans l'assemblée générale : en tout cas je n'y serai pas, et je m'en rapporte à ceux qui y seront.

LETTRE CXVII.

A DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur l'affaire de Molinos, l'ordination des Anglais, et le rétablissement de la coupe en Angleterre et en Allemagne.

J'ai reçu avec joie les marques de votre amitié, et vous ne devez pas douter que je n'y sois aussi sensible que j'ai d'estime pour votre vertu. Je prends *vertu* dans tous les sens du pays où vous êtes (265). J'ai été ravi d'apprendre qu'on vous y ouvrait les bibliothèques plus qu'on n'a jamais fait à personne; ce qui nous fait espérer de nouvelles découvertes, toujours très-utiles pour confirmer l'ancienne doctrine et tradition de la mère des Eglises. Nous attendons l'événement de l'affaire de Molinos (266), qui n'a pas peu surpris tout le monde, et particulièrement ceux qui l'avaient connu à Rome. J'en connais de si zélés pour lui, qu'ils veulent croire que tout ce qui se fait contre lui est l'effet de quelque secrète cabale, et qu'il en sortira à son honneur : mais ce que nous voyons n'a pas cet air.

Pour l'affaire d'Angleterre, outre la difficulté des premiers évêques, auteurs du schisme, il y en a encore une grande du temps de Cromwell, où l'on prétend que la succession de l'ordination a été interrompue. Les Anglais soutiennent que non : et pour la succession dans le commencement du schisme, ils soutiennent qu'il n'y a aucune difficulté; et il semble qu'ils aient raison en cela. Cela dépend du fait; et le Saint-Siége ne manquera pas d'agir en cette occasion avec sa circonspection ordinaire.

A ce propos, il me vient dans l'esprit qu'il y aurait une chose qui pourrait beaucoup, selon toutes les nouvelles que nous recevons, faciliter le retour de l'Angleterre et de l'Allemagne : ce serait le rétablissement de la coupe. Elle fut rendue par Pie IV dans l'Autriche et dans la Bavière; mais le remède n'eut pas grand effet, parce que les esprits étaient encore trop échauffés. La même chose, accordée dans un temps plus favorable, comme celui-ci où tout paraît ébranlé, réussirait mieux. Ne pourriez-vous pas en jeter quelques paroles, et sonder un peu les sentiments là-dessus? Je crois, pour moi, que par cette condescendance, où il n'y a nul inconvénient qu'on ne puisse espérer de vaincre après un usage de treize cents ans, on verrait la ruine entière de l'hérésie. Déjà la plupart de nos huguenots s'en expliquent hautement.

Pour nos *Articles* (267), c'est une matière plus délicate; et je crois que sur cela nous devons nous contenter de la liberté. Je salue dom Michel de tout mon cœur, et suis avec une parfaite cordialité, etc.

A Germigny, ce 12 août 1685.

LETTRE CXVIII.

DE DOM MABILLON.

Sur le rétablissement de la coupe, et quelques faits historiques.

J'ai reçu la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, dont je vous remercie très-humblement. J'ai parlé à quelques personnes de nos amis du rétablissement de la coupe en faveur des hérétiques. Monseigneur Sfusio, qui est un prélat des

(265) Dom Mabillon était alors à Rome.

(266) Michel Molinos, prêtre espagnol, s'était acquis dans Rome la réputation d'un très-grand directeur, lorsqu'il fut accusé d'avoir avancé des erreurs très-dangereuses dans le livre de la *Conduite spirituelle*, qu'il publia en espagnol. Il fut en conséquence arrêté, et mis dans les prisons de l'inquisition de Rome, au mois de juillet 1685. Les informations qu'on fit sur sa vie manifestèrent la plus grande corruption dans ses mœurs; et les abominations dont il fut convaincu firent encore mieux sentir la perversité de ses maximes, et à quels désordres elles pouvaient mener ceux qui les réduiraient en pratique. La congrégation de l'inquisition rendit, le 28 août, un décret qui condamnait soixante-huit de ses propositions comme hérétiques, scandaleuses et blasphématoires. Après avoir fait abjuration publique de ses erreurs, il fut renfermé, pour le reste de ses jours, dans une étroite prison, où il mourut le 29 décembre 1696.

(267) Il s'agit des quatre Articles du clergé de France.

plus éclairés et des mieux intentionnés de cette cour, m'a dit qu'il n'était pas temps de faire cette proposition ; qu'il n'y avait pas assez de lumière dans le conseil pour entrer dans cette condescendance, et que de la proposer de la part de la France dans l'état où sont à présent les choses, ce serait assez pour la gâter ; que le meilleur moyen pour y réussir serait de faire demander la chose par le roi d'Angleterre, par le moyen du cardinal Ouvart, ou en tout cas (ce que j'ajoute de moi-même) par le nouveau prince palatin. Comme Mgr Slusio sait parfaitement la situation des choses de cette cour, je n'ai point parlé de cette affaire à d'autre qu'à lui, si ce n'est que j'en ai dit un mot à Son Eminence d'Estrées.

La congrégation des cardinaux, commis par le Pape pour examiner l'affaire de Mgr d'Héliopolis contre les Pères Jésuites de la Cochinchine et de Siam, etc., a donné un décret extrêmement fort en faveur de ce prélat, par lequel décret on révoque de ce pays-là les Pères Jésuites qui n'ont pas voulu se soumettre à lui, sous peine d'excommunication *ipso facto*, et de ne recevoir aucun novice. Mais comme le Pape n'a pas voulu confirmer ce décret, on ne sait s'il aura assez de force pour être exécuté, quoique le Père général ait écrit à ses religieux missionnaires conformément à ce décret.

M. le cardinal Nerli a quitté l'archevêché de Florence, pour prendre le petit évêché d'Assise, qui n'a de revenu que neuf cents écus, sur lesquels il y en a sept cents de pension.

Nous partirons au premier jour pour Naples et pour le mont Cassin, d'où nous ne retournerons ici que sur la fin du mois de novembre ; si bien que nous serons obligés de passer ici une partie de l'hiver. En quelque endroit que nous soyons, je serai toujours, aussi bien que dom Michel, avec un profond respect, etc.

F. Jean Mabillon, moine Bénédictin.

A Rome, ce 9 octobre 1685.

LETTRE CXIX.

A UN DE SES DIOCÉSAINS RÉFUGIÉ EN HOLLANDE (268).

Il l'exhorte à revenir à l'Eglise, où il lui fait voir qu'on peut toujours se sauver ; l'avertit de ne point se complaire dans ses souffrances, et lui montre les avantages dont il jouira dans le sein de l'Eglise catholique.

Autant que j'eus de joie quand M. le b. de la F***, votre parent, me vint dire de votre part que vous vouliez rentrer dans l'Eglise, autant fus-je surpris et affligé quand j'appris qu'au lieu d'exécuter ce pieux dessein, vous étiez sorti du royaume. Est-il possible que vous ayez cru qu'on ne peut se sauver dans une Eglise, où l'on est forcé d'avouer que vos pères se sauvaient avec les nôtres avant votre réformation ? Ce serait une malheureuse manière de réformer l'Eglise, si avant qu'on pensât à la réformer tous les Chrétiens pouvaient se sauver dans l'unité, et qu'après la réformation on ne puisse plus se sauver que par le schisme.

Mais je ne veux point me jeter sur la controverse ; je vous écris seulement pour vous inviter à revenir et à ramener ceux que vous pourrez, même M. le Sueur. Vous me trou-

(268) Cette lettre, avec une autre écrite à la même personne, qui sera imprimée plus bas, a été publiée par les protestants dans un petit ouvrage qui a pour titre : *La séduction éludée, ou lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains qui s'est sauvé de la persécution, avec les réponses qui y ont été faites. A Berne en Suisse*, 1686.

Nous aurions pu donner ici ces réponses : mais la première n'est point celle à laquelle Bossuet réplique dans sa seconde lettre ; parce que ce prélat avait cru devoir réfuter préférablement la lettre que ce réfugié écrivait à sa femme, dont il le jugeait plutôt auteur que de celle qu'il lui avait écrite à lui-même. Et pour la réponse à la seconde lettre du prélat, nous sommes dispensés de l'insérer dans notre collection, Bossuet n'ayant pas jugé à propos d'y répliquer, soit parce que les raisons qu'elle contient ont été mille fois détruites, soit parce qu'il trouvait plus convenable de consacrer des moments si précieux aux controverses générales et publiques, que de les employer à une dispute particulière, dont il voyait qu'il ne pouvait se promettre aucun fruit. Il s'était proposé de ramener par ses charitables exhortations un fils tendrement chéri : mais dès qu'il vit que les ministres s'étaient tellement emparés de son esprit, qu'ils dictaient eux-mêmes toutes ses réponses, il cessa de lui écrire. Enfin, il eût été assez inutile que le prélat entreprît de réfuter la grande lettre qui lui avait été adressée en réponse à sa seconde lettre ; puisque celui sous le nom duquel elle avait été composée n'avait pas voulu l'adopter : c'est ce que déclare l'auteur même de cette *Réponse*, dans la lettre qu'il écrivit à Bossuet pour le presser de lui répliquer. « Je prends, » dit-il, « la liberté de vous écrire ce mot au sujet de la réponse qui vous a été faite sur cette seconde lettre à M. de V. Elle paraissait comme venir de lui, quoiqu'elle fût écrite d'une autre main : mais celui qui se mettait en sa place a enfin appris qu'il s'était disculpé auprès de vous sur cette dernière réponse, dont il n'a pas jugé à propos de faire l'adoption, comme il avait fait à l'égard de la première. »

Quels que fussent les mécontentements que les protestants pouvaient avoir de la conduite d'un prélat qui ne se lassait point de travailler à confondre leurs erreurs, et à ramener à l'Eglise ceux qu'ils avaient séduits ; cependant ils étaient comme forcés de rendre dans toute occasion hommage aux éminentes qualités de ce grand évêque. On en a déjà vu des preuves, et on le remarque singulièrement dans ces deux réponses, où ils parlent de Bossuet « comme d'un prélat illustre, que Dieu dont l'immense libéralité n'a non plus d'égards à l'apparence des religions qu'à celle des personnes, a orné et enrichi d'une infinité de merveilleux dons, pour lequel aussi ils avaient une vénération particulière, ayant toujours eu dans leur secte une grande considération pour son mérite. » Tous ces témoignages si volontaires, et qu'un reste d'équité pouvait seul produire, nous montrent quelle impression la supériorité des talents et des vertus de Bossuet faisait sur l'esprit même de ceux qu'il ne cessait de combattre.

verez toujours les bras ouverts, et je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour votre service. Je joins mes prières avec les larmes de Mlle ***. Vous avez assez donné à vos anciens préjugés : revenez à la pierre dont vous avez été séparé ; et songez qu'il ne faut point se complaire quand on souffre persécution, si l'on n'est bien assuré que ce soit pour la justice. Vous trouverez dans l'Eglise catholique, avec Dieu et Jésus-Christ, tout le bien spirituel que vous pouvez souhaiter : vous y trouverez l'unité et l'autorité de l'Eglise universelle ; et vous éviterez des maux que Dieu ne vous comptera pas, pour ne rien dire de pis. Revenez donc, encore une fois, je vous en conjure : je ne cesserai de vous rappeler par mes vœux et par mes prières, étant cordialement, et avec l'esprit d'un véritable pasteur, etc.

A Meaux, ce 17 octobre 1685.

—

DÉCLARATION

DONNÉE A M. DE BORDES,

Sur plusieurs points relatifs à son changement de croyance.

I. Je déclare à M. de Bordes qu'il peut, sans hésiter, suivre la doctrine exposée dans le livre intitulé *Exposition de la doctrine catholique dans les matières controversées*, comme étant tirée du saint concile de Trente, et approuvée sans contradiction dans toute l'Eglise, et spécialement par deux brefs exprès de notre Saint-Père le Pape, par la délibération de tout le clergé de France assemblé en corps l'an 1682, et par un grand nombre de prélats et de docteurs de toutes les nations, dont les approbations sont à la tête.

II. Je l'exhorte à lire l'Ecriture sainte, et particulièrement l'Evangile, dans les versions approuvées et autorisées dans l'Eglise, et d'y chercher sa nourriture, sa consolation et sa vie, en l'entendant et l'interprétant comme elle a toujours été entendue par les saints Pères et par l'Eglise catholique.

III. Je l'exhorte pareillement à lire les versions approuvées de la sainte Messe, ou liturgie sacrée, et de tout l'Office divin ; et je puis l'assurer par avance qu'il trouvera une particulière consolation dans cette lecture et qu'il admirera la sagesse qui anime le corps de l'Eglise dans la distribution des divers offices, où tous les mystères de l'Ancien et du Nouveau Testament, et principalement ceux de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont célébrés et renouvelés, avec une pieuse commémoration des saints hommes qui ont été sanctifiés par ces mystères, et qui en ont rendu témoignage par leur admirable vie, ou même par le martyre.

IV. Quant au désir qu'il a du rétablissement de la coupe, comme il n'en a pas fait une condition de son retour, et qu'il est entièrement soumis en ce point, comme dans les autres, à la doctrine de l'Eglise catholique, je n'improuve pas ce désir, d'autant plus qu'il se soumet à la prudente dispensation du Père commun des Chrétiens, à qui le saint concile de Trente a renvoyé cette affaire. Il communiera en attendant, quand il y sera préparé par la confession et absolution sacramentelle, en la manière usitée dans l'Eglise catholique : et je le prie de considérer quel est l'aveuglement de ceux qui font de si grandes plaintes sur le retranchement d'une des espèces, quoiqu'il soit fondé sur une doctrine si solide, et se sont laissé ravir sans se plaindre, la communication et présence substantielle du corps et du sang de Jésus-Christ, où nous trouvons la vie quand nous y participons avec une vive foi.

J. Bénigne, évêque de Meaux

Donné à Paris, ce 24 novembre 1685.

—

LETTRE CXX.

DE MILORD DUC DE PERTH (269).

Sur la manière dont il a été converti à la vraie foi, et les raisons qui lui ont fait différer de se réconcilier à l'Eglise.

Depuis la mort du feu roi (270), Sa Majesté présentement régnante (271) m'a fait voir un papier (272) touchant la véritable

(269) Jacques Drummond, troisième du nom, duc de Perth, fut fait conseiller d'Etat en 1670, grand justicier d'Ecosse l'an 1680, grand chancelier d'Ecosse l'an 1684. Il professa d'abord la religion anglicane : mais il en reconnut dans la suite l'illusion, et fut convaincu de la vérité de la foi catholique en la manière qu'il le décrit lui-même dans ses lettres à Bossuet. Son attachement à l'Eglise catholique et au service du roi Jacques II, l'exposèrent à beaucoup de mauvais traitements, dont ses lettres font le récit.

Nous ignorons à qui les trois lettres dont nous donnons l'extrait ont été écrites ; peut-être pourrions-nous conjecturer que la personne dont il s'agit est Mme de Crolly, sœur du duc de Gordon, dont Bossuet a marqué lui-même le nom au dos de la feuille qui contient les extraits des deux premières de ces lettres. Nous sommes d'autant plus fondés à le penser, que milord Perth dit lui-même, dans ses lettres à Bossuet, que la personne à laquelle il écrivait était sa parente et sa belle-sœur ; ce qui se rencontre exactement dans Mme de Crolly, dont ce lord avait épousé la sœur. Au reste, ce fut l'abbé Renaudot qui donna communication au prélat de ces différentes lettres. Quoiqu'elles ne s'adressent pas directement à Bossuet, nous en rapportons ici l'extrait ; parce qu'elles le regardent particulièrement, et que d'ailleurs elles sont nécessaires pour faire connaître au lecteur les circonstances de la conversion de ce seigneur, dont nous verrons bientôt plusieurs lettres écrites à Bossuet lui-même.

(270) Charles II, fils de Charles Ier et de Henriette de France, né le 22 mai 1630, et mort le 16 mai 1685, dans la cinquante-cinquième année de son âge.

(271) Jacques II, duc d'York, fils de Charles Ier et de Henriette de France, né le 24 octobre 1633, proclamé roi à Londres le 16 février 1685, couronné le 3 mai suivant : détrôné en 1688 par le prince d'Orange, stathouder de Hollande, son gendre, et mort à Saint Germain-en-Laye, le 16 septembre 1701, dans la soixante-huitième année de son âge.

(272) Bossuet, dans sa lettre à milord Perth, du 28 novembre 1685, nous apprend que cet écrit était

Église, que je crois que vous aurez vu. J'y ai trouvé de si fortes raisons, que je n'ai pu depuis avoir de repos que je n'eusse examiné la matière par la lecture des livres, par des conférences, et en faisant sur ce sujet beaucoup de réflexions. Quand j'en fus entièrement éclairci, je me trouvai engagé à examiner les autres points qui sont en controverse ; ce que je fis en me dégageant, autant qu'il était possible, de tout sentiment de partialité. L'excellent livre de l'évêque de Meaux, de l'*Explication de la doctrine de l'Eglise*, m'a été d'un si grand secours, que je voudrais en reconnaissance de ce que je dois à ce digne prélat, lui baiser les pieds tous les jours. Un Jésuite de piété éminente, le P. Widrington, m'a témoigné en cette occasion beaucoup d'amitié, et m'a été fort utile.

Ainsi il ne me restait plus qu'un scrupule, qui m'a fait différer quelque temps de me réconcilier à l'Eglise catholique : c'était la crainte que j'avais qu'on ne crût qu'à cause que le roi est de cette même religion, je me convertissais plutôt pour lui plaire que pour le salut de mon âme, et que je serais fâché d'être ou de passer pour un homme capable de déguisement. Cependant je me suis à la fin vaincu moi-même, et je me suis résolu à hasarder ma réputation, comme j'ai fait sur ce sujet. Si cela arrive, la sainte volonté de Dieu soit faite : il peut seul vous faire connaître la joie, la paix et le contentement de mon cœur. Ceux qui me connaissent le mieux savent que j'ai d'abord prévu que je serais obligé de quitter ma charge (273) : d'autres pourront croire que je m'expose à donner sujet au roi de penser que mon changement est dans la vue de me mettre mieux dans ses bonnes grâces. Mais Dieu est tout-puissant : et si je fais tout ce que je dois faire, sa divine bonté ne permettra pas que je sois tenté au-dessus de mes forces : et si, lorsque les hommes me feront passer pour un fourbe, l'esprit de Dieu voit ma conscience nette de ce vilain vice, je n'aurai pas sujet de regretter la perte de ma réputation ; et il ne me peut rien arriver dans la suite, à cette occasion, que je ne sois prêt de supporter dans la vue de Dieu. J'avais dessein de tenir encore quelque temps cette affaire secrète, jusqu'à ce que le roi eût déclaré sa volonté sur les affaires que nous avons ici : mais le P. Widrington l'ayant découverte, par un pur accident, en donna avis au P. Mansuerk, Capucin, confesseur du roi : ainsi je ne doute pas que Sa Majesté ne le sache présentement. Je vous prie de ne déclarer ceci à personne vivante, avant que je vous le permette : et cependant tâchez de me trouver quelque voie, pour témoigner ma reconnaissance à l'évêque de Meaux (274).

LETTRE CXXI.

DU MÊME.

Sur les suites de sa conversion, et le mérite des écrits de M. l'évêque de Meaux.

Ce que j'ai fait (275) m'attire beaucoup de reproches : mais que la volonté de Dieu soit faite. Il nous est ordonné de nous couper la main droite et de nous arracher l'œil droit, plutôt que de donner scandale : ainsi, souffrir quelques petits reproches me pourra être utile, avec la bénédiction de Dieu. La paix intérieure, dont je jouis entièrement, compense abondamment tous les biens de ce monde. J'ai montré au roi un papier, dans lequel j'ai exposé tout le fait de ce qui regarde ma conversion. J'ai rendu justice à l'évêque de Meaux, en ce qui regarde l'avantage que j'ai tiré de son excellent traité (276). Je trouve ses écrits remplis d'une justesse de pensées, d'une netteté d'expressions, avec tant de force, et des manières si insinuantes, et d'une telle grandeur de génie au-dessus de tous les autres livres de controverse, qu'ils sont entièrement effacés par ceux de ce prélat. J'y trouve aussi tant de charité et de véritables sentiments du christianisme, que je suis charmé à chaque ligne. Comme je lui suis obligé au dernier point de la grande bénédiction que Dieu m'a faite par son moyen, je lui aurais déjà écrit pour lui témoigner ma reconnaissance, si j'écrivais passablement en français. Si vous pouvez lui en faire témoigner quelque chose, vous me ferez un grand plaisir.

A Windsor, octobre 1685.

—

LETTRE CXXII.

DU MÊME.

Sur les fruits qu'il a retirés des ouvrages de M. l'évêque de Meaux ; sa fermeté dans la foi, et les mauvaises couleurs qu'on voulut donner à sa conversion.

Il est vrai que les excellents ouvrages de Mgr l'évêque de Meaux ont infiniment contribué à la plus grande bénédiction que j'aie reçue en ma vie, qui est ma conversion. Avant même que j'eusse tiré un si grand avantage de ses livres, ils m'avaient fait concevoir une très-grande estime de ses talents, de son savoir et de sa sincérité ; qualités qui se rencontrent rarement dans une même personne. Mais depuis que ses écrits m'ont été si utiles, il était juste que l'estime que je faisais de sa personne s'augmentât jusqu'au degré de vénération et de respect qu'on doit à un père spirituel. Les offres que vous m'avez faites de sa part, de travailler à m'instruire sur les points

de feu Mme la duchesse d'York, première femme de Jacques II, roi d'Angleterre, auparavant duc d'York. Il parle encore d'un écrit de Charles II, frère et prédécesseur de Jacques, qui contribua aussi à la conversion du lord.

(273) Il était grand chancelier d'Ecosse.

(274) Cette lettre n'a point de date dans notre extrait ; mais elle est sûrement de 1685, et antérieure à celles qui vont suivre.

(275) Il parle de son abjuration de l'hérésie, et de son retour à l'Eglise catholique.

(276) L'*Exposition de la foi catholique*.

où j'avais besoin de quelque éclaircissement sont dignes de sa piété et de sa bonté. Il ne me restait, grâce à Dieu, aucun scrupule ni le moindre doute, avant même que je fusse réconcilié à l'Eglise. Présentement je dois tâcher, avec le secours de la grâce de Dieu, de rendre ma vie conforme à la sainte doctrine de cette Eglise, hors laquelle je ne crois pas que personne puisse être agréable à Dieu.

Quelques personnes peu charitables disent que le roi mon maître, étant catholique, me l'avait fait devenir. Mais Dieu connaît le fond de mon cœur ; et celui qui aurait agi par un semblable motif purement mondain aurait, selon toute apparence, choisi un temps plus favorable, et n'aurait pas fait une semblable chose pendant que deux dangereuses révoltes étaient en vigueur, et qu'il y avait deux armées en campagne contre le roi.

—

LETTRE CXXIII.

DE MILORD PERTH A BOSSUET (277).

Il lui témoigne l'estime singulière qu'il faisait de son mérite, la reconnaissance dont il était pénétré pour ses bienfaits, et lui déclare la sincérité de sa conversion.

Si chacun de ceux qui ont eu le bonheur d'être instruits par vos excellents ouvrages travaillait à vous en rendre compte en vous témoignant sa très-humble reconnaissance, on vous ferait trop perdre de ce temps précieux, que vous employez avec tant de succès pour le bien de l'Eglise de Dieu, quand ce ne serait qu'à la simple lecture de ces sortes de remercîments. Je n'aurais pas même osé dérober au public un moment de votre temps, si ce que je dis d'abord au roi mon maître ne s'était répandu par le récit que ce zélé et excellent prince a fait à d'autres de ma conversion. Il a toujours eu pour moi trop d'estime ; et depuis peu il a eu la bonté de dire quantité de choses sur mon sujet aux ministres des autres princes, à l'occasion des circonstances où je me trouve présentement. Il semble néanmoins que vous n'auriez pas sitôt appris par cette voie la grande part que vous avez eue en cette affaire, si M. l'abbé Renaudot, ayant vu une lettre que j'écrivais à une de mes parentes qui est à Paris, n'eût été assez obligeant pour vous en rendre compte d'une manière trop avantageuse pour moi. Mais personne ne peut assez bien exprimer combien ma reconnaissance est grande envers ceux qui m'ont aidé à acquérir la connaissance de la vérité, dont le prix est infini.

Vos talents naturels, augmentés par la lumière divine, et maintenus en vigueur par un travail continuel dans la vigne du Seigneur, vous mettent au dessus des autres hommes. Il faut fermer les yeux à la lumière pour ne pas reconnaître la vérité, de la manière dont elle est exposée par votre excellente plume. Vous êtes comme un autre saint Paul, dont les travaux ne se bornent pas à une seule nation ou à une seule province : vos ouvrages parlent présentement en la plupart des langues de l'Europe ; et vos prosélytes publient vos triomphes en des langues que vous n'entendez pas.

Je suis obligé en mon particulier de rendre grâces à Dieu, de ce que j'ai appris une langue par le moyen de laquelle j'ai reçu un si grand avantage. Si j'avais pu écrire en cette même langue, j'aurais eu le bonheur de vous expliquer mes pensées sans le secours d'un interprète. Je suis donc obligé, Monseigneur, de prier M. l'abbé Renaudot, qui vous a fait connaître l'engagement que j'ai contracté avec vous, puisque je suis devenu un de vos enfants, et par le moyen duquel j'ai reçu les offres charitables que vous avez faites de votre secours pour mon instruction, et pour me confirmer dans la connaissance de la vérité, de vous interpréter ce très-humble témoignage de ma reconnaissance envers vous, à qui je suis redevable d'un si grand bien.

En vérité, Monseigneur, je le ressens autant que mon cœur en est capable. Si je pouvais vous aller trouver, j'accepterais très-volontiers vos offres généreuses ; quoique, grâce à Dieu, il ne me soit pas resté le moindre scrupule, touchant la doctrine de l'Eglise catholique, avant même que je fisse profession de cette sainte foi. Je puis dire, Monseigneur, que je l'ai embrassée contre tout ce qu'il y avait de considérations mondaines ; et que si la force de la vérité ne m'avait pas porté à le faire, j'aurais eu le malheur de mourir dans l'incrédulité. Mais, en étant pleinement convaincu, je crois qu'étant soutenu par la force de la grâce de Dieu, je l'aurais embrassée quand même il aurait fallu souffrir une mort cruelle un moment après.

Permettez-moi, Monseigneur, de dire que je bénis Dieu pour la grâce qu'il m'a faite de connaître la lumière de la vérité, et de vous rendre ensuite de très-humbles grâces de l'avantage que j'ai reçu par votre moyen. Je suis incapable de vous rendre aucun service, et même, au lieu de m'acquitter de ce que je vous dois, il faut que je m'engage à vous devoir encore davantage, en vous demandant votre bénédiction et vos prières ; afin qu'avec la connaissance de la véritable religion, Dieu me fasse la grâce de vivre conformément à ce qu'elle enseigne, et que

(277) Milord Perth avait écrit sa lettre en anglais ; mais il l'envoya à l'abbé Renaudot, pour la traduire avant de la remettre à Bossuet. Il en usa ainsi dans toute la suite de sa correspondance avec le prélat ; et les traductions que nous donnons ici, qui tiennent lieu d'originaux, ont toutes été faites par cet illustre abbé. Il s'appliqua plus à rendre exactement et littéralement les pensées de l'auteur, qu'à leur prêter en notre langue de l'élégance et des ornements. Rien aussi ne convenait mieux, afin d'expliquer à Bossuet, le plus fidèlement qu'il était possible, les demandes ou les questions du lord, et que ce prélat, saisissant bien ses idées, y répondit précisément.

je ne déshonore pas une si sainte profession. Cette charité ajoutera à l'obligation que j'ai déjà d'être avec toute la soumission possible et un profond respect, etc.

De Londres, ce 12 novembre 1685.

LETTRE CXXIV.

A MILORD PERTH (278).

Il relève les circonstances admirables de sa conversion, lui témoigne combien il est touché de l'aveuglement de l'Angleterre, et le désir ardent qu'il a d'y voir refleurir la bonne foi.

Votre conversion a rempli de joie le ciel et la terre, et je ne puis vous exprimer combien elle a fait répandre de pieuses larmes. On voit clairement que c'est l'œuvre de la main de Dieu. Les conjonctures dans lesquelles vous vous êtes déclaré ont fait voir que vous étiez ce sage négociateur de l'Evangile, qui, ayant trouvé la vérité comme une perle d'un prix inestimable, a donné tout ce qu'il avait pour l'acquérir : c'est, milord, ce que vous avez fait. Vous avez fait même quelque chose de plus : car, en vous exposant à tout pour le royaume de Dieu, vous avez eu encore à craindre les reproches de ceux qui soupçonneraient que vous aviez agi par des vues humaines, qui est la chose du monde la plus capable d'affliger un cœur aussi bon et aussi généreux que le vôtre. Dieu par sa grâce vous a élevé au-dessus de toutes ces tentations : et, touché de son Saint-Esprit, vous avez dit avec saint Paul : *Quand il a plu à celui qui m'a choisi et qui m'a appelé par sa grâce, incontinent je n'ai plus écouté la chair ni le sang.* (*Galat.* I, 16.) Voilà, Milord, ce qui réjouit toute l'Eglise. La part que vous publiez que Dieu m'a donnée à ce grand ouvrage sert encore à montrer qu'il est celui qui emploie les petites choses, non plus pour confondre, mais pour accomplir les grandes ; et l'honneur que vous rendez à l'épiscopat, en mon indigne personne, achève de découvrir en vous un cœur véritablement chrétien.

J'espère donc, Milord, que Dieu, qui a opéré de si grandes choses dans un homme de votre élévation et de votre mérite, les fera servir au salut de plusieurs ; et, dans cette heureuse occasion, je suis sollicité à redoubler les vœux que je fais depuis si longtemps pour la conversion de la Grande-Bretagne. Je vous avoue que lorsque je considère la piété admirable qui a si longtemps fleuri dans cette île, autrefois l'exemple du monde, je sens, s'il m'est permis de le dire, mon esprit ému en moi-même, à l'exemple de saint Paul, en la voyant attachée à l'hérésie ; et je frémis de voir qu'en quittant la foi de tant de saints qu'elle a portés, elle soit obligée de condamner leur conduite, et de perdre en même temps de si beaux exemples qui lui étaient donnés pour l'éclairer. Mais j'espère plus que jamais que Dieu la regardera en pitié.

L'écrit de feu Mme la duchesse d'York (279) et celui du feu roi d'Angleterre (280), qui a commencé à vous ébranler, sont des témoignages qu'il a suscités en nos jours pour faire revivre la foi ancienne. L'exemple du roi d'aujourd'hui, et la bénédiction que Dieu donne visiblement à sa conduite, aussi prudente que vigoureuse, est capable de toucher les plus insensibles.

Je regarde toutes ces choses comme des marques du côté de Dieu, d'une bonté qui commence à se laisser fléchir ; et je ne cesse de le prier qu'il achève son ouvrage, lui à qui rien n'est impossible.

Puisse son divin Esprit se répandre avec abondance sur les Catholiques qui sont parmi vous ; afin qu'ils ne croient pas avoir tout fait, en combattant comme ils font courageusement pour la foi ; mais qu'à votre exemple, Milord, ils montrent leur foi par leurs œuvres, et qu'ils apprennent de vous à respecter unanimement l'ordre apostolique et la sainte hiérarchie de l'Eglise.

Pour moi, en me détachant de ce qui me regarde dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, je suis si édifié de la piété qu'on y ressent à chaque mot, que, loin de présumer que je sois capable de vous confirmer dans la foi, je me sens confirmé moi-même par les merveilleux sentiments que Dieu vous inspire : et, dans la confiance que j'ai en celui qui agit en vous, je vous donne de tout mon cœur la bénédiction que vous souhaitez, me déclarant pour jamais, avec un respect mêlé de tendresse, etc.

A Paris, ce 28 novembre 1685.

LETTRE CXXV.

DE MILORD PERTH.

Grands sentiments de ce néophyte ; heureuses espérances qu'il concevait touchant la conversion des Anglais ; son respect pour les Pères de l'Eglise, pour le clergé de France, et pour Bossuet en particulier.

Si un voyage de cent lieues et un accablement extraordinaire d'affaires, que j'ai

(278) C'est ici la première lettre de Bossuet à milord Perth : mais depuis cette époque jusqu'au jour où ce lord fut arrêté, le prélat lui en écrivit plusieurs autres, dont aucune ne nous est parvenue. Il est à présumer que la populace, qui, après s'être révoltée, vint fondre dans l'hôtel du lord, où elle pilla tout ce qu'elle trouva, brûla les portraits du roi, de Bossuet, du lord, et jusqu'à un crucifix, n'aura pas épargné ses papiers, et que les lettres de notre prélat auront été consumées dans cet incendie. Nous avons d'autant lieu de le penser, que les lettres écrites par Bossuet à ce lord, depuis sa prison, nous ont toutes été conservées : son fils en envoya des copies exactes à l'évêque de Troyes, sur lesquelles elles seront ici imprimées.

(279) Première femme de Jacques II, roi d'Angleterre.

(280) Charles II, frère et prédécesseur de Jacques II.

eues à mon arrivée, ne vous demandaient pardon pour moi, je le pourrais seulement espérer de votre bonté. Mais en vérité j'ai été tellement fatigué depuis mon arrivée, que je mérite compassion : et ainsi j'espère que mon silence, après une lettre telle que celle que j'ai reçue de vous, ne pourra être attribué à aucune négligence ni manque de réflexion. Je suis trop convaincu de l'honneur et du bonheur que j'ai de ce que vous voulez bien prendre soin de moi, et de la grâce que vous me faites d'employer votre charité, votre grande science et votre capacité à éclaircir mes difficultés, même dans des matières qui ne sont pas assez importantes pour être proposées à une personne si dignement occupée des affaires de la plus grande conséquence. La grande réputation que vous avez acquise dans le monde, avec tant de justice, par les voies les plus honorables, fait que la correspondance qu'on a avec vous donne une telle tentation de vaine gloire, que je n'eusse osé presque m'y exposer, si je n'avais pas considéré qu'avec toutes ces grandes qualités, une connaissance si étendue, tant de science et d'expérience, vous avez une piété solide, et un jugement capable de conserver vos autres talents en leur propre place, et d'en faire usage pour les meilleures fins, avec une charité capable de vous faire embrasser toutes les occasions d'avancer l'honneur de Dieu, et de faire du bien aux hommes. C'est pourquoi j'ai recours au saint, pour lui demander son assistance, et non pas au grand homme par un simple motif de vanité. J'espère qu'en ces deux qualités vous m'accorderez la seule chose que je puis vous demander, qui est vos prières; afin que je puisse faire un bon usage de ce que je dois espérer de vos excellentes qualités pour mon instruction, et pour m'encourager à en faire mon profit.

Je lis avec confusion les expressions pleines de bonté à mon égard, qui se trouvent dans la lettre très-obligeante que vous m'avez écrite. C'est ce qui m'a fait croire certainement que mes sentiments vous ont été expliqués selon leur véritable sens. Je reconnais que je ne suis rien selon l'opinion que je pourrais avoir de moi-même; mais seulement selon ce que je suis dans la vue de Dieu: c'est pourquoi je ne suis pas fâché de trouver que chacun n'a pas pour moi la même charité que vous. C'est à Dieu qu'on offre le service qu'on rend à la religion. S'il connaît la sincérité d'un bon cœur, je n'ai pas besoin de me mettre fort en peine du jugement que les hommes peuvent faire de moi. J'ose même dire que mon principal dessein, en tâchant de passer pour sincère parmi les hommes, est dans la vue que cela peut me rendre plus capable de faire du bien dans la place où la divine Providence m'a établi. Si j'y réussis, que Dieu en ait toute la gloire : si je n'y réussis pas, je souhaite que quelque autre plus capable que moi, prenne ma place, pour venir à bout de ce que j'aurais souhaité faire si je l'avais pu, en ramenant un grand nombre de personnes à l'Eglise de Dieu.

Il semble que le temps soit favorable, parce qu'il paraît une grande disposition dans les esprits à s'éclaircir des matières qui concernent la religion, pour tâcher de faire ouvrir les yeux à ceux qui ont été depuis si longtemps aveuglés par les fausses représentations des vérités de la religion. Je travaille à faire traduire la préface et les approbations, qui sont à la tête de la dernière édition de votre excellent livre de l'*Exposition de la foi*, et à le faire réimprimer (281). Car comme les persécuteurs des premiers Chrétiens les revêtaient d'habits extravagants pour les exposer à la risée et à la moquerie, ou les couvraient de peaux de bêtes sauvages pour les faire déchirer par d'autres; de même ici les dogmes de l'Eglise catholique ont été tournés en ridicule ou représentés comme impies, pour faire que la foi de l'Eglise eût le même sort qu'avaient eu autrefois ses martyrs.

Plusieurs hommes de bien n'ont besoin que d'être désabusés. J'ai fait cette expérience en la personne de mon frère, qui, en huit jours de conversation qu'il a eue avec moi, quoique de si faibles moyens ne pussent avoir un heureux effet que par la bonté de la cause, est devenu un très-bon Catholique. J'espère, avec la grâce de Dieu, qu'il servira fort utilement à avancer les intérêts de notre sainte religion en ce pays; sa charge lui donnant plusieurs belles occasions de le faire.

Depuis que je suis arrivé ici, le précepteur de mon fils, ministre de grande espérance, et qui, selon ceux qui gouvernent ici, était un homme fort propre à être avancé dans de grands emplois, à cause de son jugement solide, de son savoir et de sa piété, après une mûre délibération et une longue résistance, a renoncé à toutes ses espérances et prétentions, pour se faire Catholique. C'est ce qui me fait espérer qu'il se fera encore plus de bien en ce pays. Car, après avoir vu qu'en ôtant seulement ce masque affreux dont par malice on a déguisé la vérité, cela seul a été cause que deux personnes telles que je vous ai dites l'ont embrassée; certainement il y en aura plusieurs autres qui s'engageront à la recherche des raisons qu'ils ont eues pour faire un changement si important, et avec la grâce de Dieu ils suivront leur exemple. C'est pourquoi, Monseigneur, si vous pouvez nous donner quelque chose qui puisse contribuer à un aussi bon dessein que celui de la conversion de ces pauvres nations abusées, le temps serait favorable. C'est ce que je vous demande d'autant plus volon-

(281) Il y a lieu de penser que le traducteur mis en œuvre par milord Perth était le P. Johnston, Bénédictin anglais, dont nous avons quelques lettres écrites à Bossuet, dans cette même année 1686, et que l'on trouvera à la suite de l'*Exposition*, tom. Ier.

tiers, que j'ai appris que vous aviez depuis peu été fort occupé à conférer avec les nouveaux convertis, et qu'il restait encore de quoi travailler avec quelques-uns.

Vous faites, Monseigneur, quelques réflexions sur la considération et le très-humble respect que j'ai pour l'office apostolique des évêques. Je vous dirai sur ce sujet que, lorsque j'étais le plus zélé pour l'erreur, j'avais une telle vénération pour l'ordre et la dignité des évêques, que je n'ai jamais eu que des pensées fort respectueuses pour les saints hommes revêtus autrefois de cette dignité dans les Eglises d'Orient et d'Occident. Ce respect avait besoin d'être un peu rectifié ; et présentement, outre les anciens Pères, aux prières desquels je me recommande tous les jours, il y en a trois de ce dernier temps dont je lis les Vies avec admiration et avec plaisir, qui sont saint Charles Borromée, saint François de Sales, et dom Barthélemy des Martyrs. Et comme je respecte en général tous les évêques de l'Eglise catholique, aussi il me semble que ceux de France méritent d'être estimés pardessus tous les autres de ce siècle, pour avoir pris tant de peine à mettre leur clergé dans l'état où doivent être de véritables ecclésiastiques. A quoi j'ajouterai sans flatterie que Mgr l'évêque de Meaux, quand je ne lui aurais aucune obligation, quoique je lui sois redevable de quelque chose qui vaut plus que tout ce qu'il peut y avoir au monde, tient tellement la première place dans mon estime, mon respect et mon affection, que je ne le puis exprimer. Cette comparaison ne vous plaira peut-être pas ; mais je suis sûr qu'elle est fort juste.

Il faudra que le digne abbé Renaudot supplée à mon ignorance pour vous expliquer mes véritables sentiments, et vous faire entendre ce que j'ai voulu vous dire. La traduction qu'il a faite de ma précédente lettre a tellement suppléé au défaut de l'original, que je lui en suis fort obligé : car si vous avez conçu quelque bonne opinion de moi, je lui en suis redevable; voyant qu'il m'a donné par sa traduction quelques avantages que la nature m'a refusés, ainsi qu'on l'aurait pu juger par l'original de ce que je vous ai écrit.

Je ne vous importunerai pas davantage, si ce n'est pour vous prier de me donner votre bénédiction épiscopale et paternelle; puisque je suis un de vos enfants, et que j'ai pour vous tous les sentiments de respect, de soumission et d'affection possible. Conservez-moi donc, s'il vous plaît, un peu de part dans votre souvenir; et Dieu veuille que vous me l'accordiez à votre *Memento* au saint autel, lorsque vous célébrez le sacrifice de la Messe ; et faites-moi l'honneur de me croire toujours, etc.

Edimbourg, ce 8 février 1686

—

LETTRE CXXVI.

A UN JUIF RETIRÉ EN ANGLETERRE,

Qui, après avoir embrassé la religion catholique, l'avait quittée pour passer chez les protestants (282).

Il le sollicite avec toute la tendresse d'un père de rentrer dans le sein de l'Eglise.

Quelle nouvelle pour moi que celle de votre sortie hors de l'Eglise ! Dieu m'a voulu humilier : car, après ce que vous aviez écrit dans votre dernier ouvrage, je croyais que vous deviendriez un des plus grands défenseurs de notre sainte croyance, et je vous en vois l'ennemi : mais j'espère que je ne serai pas frustré dans mon attente. Dieu a voulu vous humilier aussi bien que moi par votre chute, pour vous rendre à son Eglise, plus docile, plus soumis, et par là plus éclairé. Je vis dans cette espérance ; et cependant, en quelque moment que Dieu vous touche le cœur, venez à moi sans rien craindre : vous y trouverez un appui très-sûr pour toutes choses, un ami, un frère, un père, qui ne vous oubliera jamais, et jamais ne cessera de vous rappeler à l'Eglise par les cris qu'il fera à Dieu. Je ne vous ai point écrit jusqu'à cette heure, parce que j'ai appris que vous aviez été malade. Serait-ce que Dieu aurait voulu vous parler dans cet état d'abattement? Tous les moments sont à lui. Hélas ! serait-il possible que la confusion que vous trouvez aux lieux où vous êtes ne vous fasse point souvenir de Sion et de sa sainte unité, ni sentir quel malheur c'est que d'avoir rejeté l'autorité de l'Eglise? Je ne veux point disputer, et j'aime mieux finir en vous embrassant de tout mon cœur. Revenez, mon fils, etc.

A Saint-Germain, ce 2 mars 1686.

—

LETTRE CXXVII.

A UN RÉFUGIÉ (283).

Il lui montre le tort qu'il a de regarder comme une raison légitime de son changement la persécution qu'il prétend que l'Eglise fait souffrir aux protestants ; répond à ses difficultés sur l'Eucharistie, et lui prouve le besoin que les Chrétiens ont d'une autorité vivante et parlante qui termine leurs contestations.

Je continue à vous écrire, sans me rebuter de la réponse que vous avez faite à ma première lettre. J'y ai trop reconnu un caractère étranger et un style de ministre pour vous l'attribuer : en un mot, j'ai senti qu'elle ne venait pas d'un esprit comme le vôtre : mais quand elle en serait venue, je ne cesserais pas pour cela de vous inviter au retour.

J'ai vu, dans une lettre que vous écrivez à Mlle de V**, que la vraie Eglise ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là, Monsieur?

(282) Les protestants ont publié cette lettre à la fin du recueil dont nous avons déjà parlé, qui a pour titre *La séduction éludée*, p. 22 et suiv.

(283) C'est la seconde lettre que les protestants ont donnée dans le petit ouvrage dont nous avons rendu compte plus haut, *La séduction éludée*, p. 22 et suiv.

Entendez-vous que l'Eglise par elle-même ne se sert jamais de la force? Cela est très-vrai; puisque l'Eglise n'a que des armes spirituelles. Entendez-vous que les princes, qui sont enfants de l'Eglise ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis? L'oseriez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, qui ont soutenu par tant d'écrits que la république de Genève avait pu et dû condamner Servet au feu, pour avoir nié la divinité du Fils de Dieu? Et, sans me servir des exemples et de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de l'Ecriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés du nombre de ces malfaiteurs, contre lesquels saint Paul a dit que Dieu même a armé les princes. (*Rom.* XIII, 4.) Et quand vous ne voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de si grands crimes, en tant qu'ils sont injurieux à Dieu, ne pourraient-ils pas les venger, en tant qu'ils causent du trouble et des séditions dans les Etats? Ne voyez-vous pas clairement que vous vous fondez sur un faux principe? Et s'il était véritable, c'était donc les ariens, les nestoriens, les pélagiens qui avaient raison contre l'Eglise; puisque c'était eux qui étaient les persécutés et les bannis, et que les princes catholiques étaient alors ceux qui persécutaient et qui bannissaient: et à présent encore les Catholiques qu'on punit de mort en Suède, et en tant d'autres royaumes, auraient raison contre ceux qui se disent évangéliques. Chacun à son tour aurait raison et tort; raison en un endroit, et tort en un autre; et la religion dépendrait de ces incertitudes. Mais c'en est trop sur cette matière, pour convaincre un aussi bon esprit que le vôtre. Connaissez seulement que lorsqu'il plaît à Dieu de nous abandonner à nos propres pensées, les meilleurs esprits sont touchés par les moindres apparences.

La crainte que vous avez qu'on ne vous fasse adorer du pain a, dans votre prévention, plus de vraisemblance. Considérez cependant, sans entrer dans cette controverse, qui passe les bornes d'une lettre; considérez, dis-je, que c'est une crainte pareille qui faisait dire aux ariens et aux disciples de Paul de Samosate, qu'ils ne voulaient pas rendre les honneurs divins à un homme, à un enfant, à une créature, pour parfaite et privilégiée qu'elle fût. C'était la raison humaine, c'était les sens, c'était la prévention qui leur inspirait ces vaines terreurs. Prenez garde que votre religion n'ait, à leur exemple, trop appelé les raisonnements et les sens humains à son secours, et que votre peine ne vienne de l'habitude à les suivre.

Quoi qu'il en soit, vous voyez que vos réformateurs n'ont fait autre chose que de renouveler des querelles terminées, il y a déjà six cents ans, quand Bérenger les émut: et si vous révoquez en doute le jugement qui a été rendu contre lui, les autres douteront avec autant de raison de tous les conciles précédents; et nous voilà à examiner de nouveau tout ce qui a été décidé, comme si nous commencions à être Chrétiens, et que tout ce que nos pères ont résolu ne servît de rien. Cela veut dire, en un mot, que si les Chrétiens, quand ils ne seront pas d'accord sur le sens de l'Ecriture, ne reconnaissent une autorité vivante et parlante à laquelle ils se soumettent; l'Eglise chrétienne est assurément la plus faible de toutes les sociétés qui soient au monde, la plus exposée à d'irrémédiables divisions, la plus abandonnée aux novateurs et aux factieux. C'est à quoi vos ministres, avec toutes leurs subtilités, n'ont jamais pu trouver aucune réponse; et ils se contentent de nous apporter des exemples, où ils prétendent que les conciles n'ont pas toujours bien décidé, tous exemples faux ou mal allégués. En un quart d'heure de temps, vous qui avez de l'esprit, vous en seriez convaincu; et vous recevez ces choses avec trop de crédulité, sans les avoir jamais pu examiner.

Mais, sans vous jeter dans ces discussions, considérez seulement s'il est vraisemblable que Dieu, qui a permis qu'il y eût tant de profondeurs dans l'Ecriture, et que de là il soit arrivé tant de schismes entre ceux qui font profession de la recevoir, n'ait laissé aucun moyen à son Eglise de les pacifier; de sorte qu'il n'y ait plus de remède aux divisions, que de laisser croire chacun à sa fantaisie, et conduire par là insensiblement les esprits à l'indifférence des religions, qui est le plus grand de tous les maux. Songez, Monsieur, songez à cela; écoutez votre bon sens, et non pas les subtilités des ministres, qui, à quelque prix que ce soit, veulent défendre leurs préjugés, et ne passer pas pour des docteurs de mensonge. C'en est assez; pesez ces choses.

Excusez les endroits où mon écriture vous paraîtra un peu brouillée: il vaut mieux que vous voyiez la simplicité d'un frère qui cherche à gagner son frère, que la politesse d'un discours étudié. Venez, et assurez-vous que je ferai tout pour votre personne, que j'estime et qui m'est chère, et que je suis cordialement, etc.

A Meaux, ce 3 avril 1686.

—

LETTRE CXXVIII.

A M. HERMANT, DOCTEUR DE SORBONNE, ET CHANOINE DE BEAUVAIS.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 20, et je vous en suis très-obligé. Je lirai Grotius, les notes du P. Quesnel sur saint Léon, et Forbesius (284). J'ai lu Cassander et les Mé-

(284) Plusieurs protestants de ce nom ont écrit sur la controverse. Guillaume *Forbes* ou *Forbesius*, premier évêque d'Edimbourg, mort en 1654, a composé, dans sa vue de concilier les différends de religion, l'ouvrage intitulé: *Considerationes modestæ et pacificæ controversiarum, de justificatione, purgatorio, invocatione sanctorum, Christo mediatore, et Eucharistia.* Ce livre fut imprimé après la mort

moires concernant le concile de Trente. Je verrai Martel, si vous croyez que cela soit fort utile. Mais comme je n'ai pas dessein de m'engager dans de longs discours, mais de mettre en main des bien intentionnés quelque chose de serré et de précis, je ne me chargerai que de ce qui sera absolument nécessaire et décisif. Je tâcherai de profiter de vos lumières. J'attends ce que vous prenez la peine de recueillir ; et après vous avoir demandé pardon de tant de peines que je vous donne, je vous dirai néanmoins que vous ne devez pas trouver surprenant si, persuadé comme je suis de votre capacité, de votre zèle, et de l'amitié dont vous m'honorez depuis si longtemps, je vous donne de semblables fatigues. Je suis, avec toute l'estime possible, etc.

A Versailles, 22 mai 1686.

—

LETTRE CXXIX.

A DOM THIERRY RUINART, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Il le prie de faire des recherches pour lui sur une leçon de la Vie de saint Ambroise.

Je vous suis très-obligé des remarques que vous m'avez envoyées. Je vous prie de faire encore pour moi une recherche dans la *Vie de saint Ambroise*, à l'endroit où il est parlé de la communion que saint Honorat de Verceil lui donna à l'heure de sa mort, au rapport de Paulin. Je trouve dans cette Vie, comme elle est dans Surius et dans quelques éditions de saint Ambroise, le mot *deglutivit*, que semble marquer la seule espèce solide : mais je n'ai pas trouvé ce mot dans toutes les éditions de cette Vie ; et j'en ai vu une (je ne me souviens pas bien laquelle c'est) où ce mot n'est point, mais seulement *recepit*. Vous me ferez plaisir d'assurer la vraie leçon par les manuscrits; et même, si vous n'avez pas la chose présente, d'en communiquer avec vos Pères qui travaillent sur saint Ambroise. Je me suis si bien trouvé de vos remarques, que je ne crains point de vous donner encore la peine de faire celle-ci : je vous en serai très-obligé. Je suis avec une estime particulière, etc.

A Meaux, ce 11 juin 1686.

—

LETTRE CXXX.

RÉPONSE DE DOM RUINART.

Je me suis acquitté, avec le plus d'exactitude qu'il m'a été possible, de la commission dont Votre Grandeur a bien voulu m'honorer touchant la *Vie de saint Ambroise* écrite par Paulin. Nos Pères qui travaillent à donner les ouvrages de ce saint avaient déjà neuf manuscrits de conférés sur cette Vie. J'en ai trouvé outre cela cinq dans notre bibliothèque, que j'ai examinés ; et dans tous généralement on y lit : *Quo accepto, ubi glutivit emisit spiritum.* Les plus anciennes éditions ont la même chose. Celle de 1529, donnée à Paris par Chevallon, qui est d'Erasme tout pur, a ces paroles : mais celle de 1567, donnée à Bâle, quoiqu'elle soit marquée comme donnée sur celle d'Erasme, n'a que, *quod ubi accepit, emisit spiritum :* ce qui fait croire que Cosserius, chanoine régulier d'Anvers, qui en est l'auteur, a le premier de tous changé cette leçon. Toutes les éditions qui ont paru depuis l'ont imité : au moins n'ai-je point vu d'autres leçons dans toutes celles qui sont ici depuis ce temps. Ceux qui ont donné les *Vies des saints* se sont tenus à l'ancienne leçon. Les deux éditions de Surius à Cologne, dont la première est de 1578, et la seconde beaucoup augmentée en 1618, ont le mot de *glutivit* comme les manuscrits, aussi bien que Monbritius, qui est le premier de tous qui ait donné les *Vies des saints*, et peut-être le plus fidèlement. Comme il était de Milan, on peut croire qu'il a eu de bons manuscrits de cette illustre Eglise, touchant cette Vie. Au reste, tous les manuscrits et les meilleures éditions ayant le mot de *glutivit*, nos Pères restitueront cet endroit; et je m'en suis assuré d'eux-mêmes, après leur avoir fait remarquer cette uniformité si grande des manuscrits et des bonnes éditions.

Votre Grandeur ayant eu assez de bonté pour bien recevoir les remarques que je lui envoyai dernièrement (285), j'ai cru qu'elle me permettrait bien d'y ajouter encore deux endroits de saint Cyprien, que j'ai cru pouvoir confirmer quelques endroits des remarques précédentes. C'est au même lieu d'où l'on tire cette célèbre histoire de la petite fille qui ne put avaler le sang de Jésus-Christ,

de l'auteur, dont le fils s'est fait Catholique. Jean *Forbes* a donné des *Institutiones historico-theologicæ*, réimprimées avec ses autres ouvrages, à Amsterdam, en 1705, 2 vol. *in-fol.*

(285) Les remarques que dom Thierry Ruinart avait envoyées à Bossuet regardent toutes la même matière : ce sont des extraits de différents auteurs, qui prouvent combien l'usage de la communion sous une seule espèce est ancien dans l'Eglise. Dom Ruinart accompagna ces extraits de la lettre suivante, qui nous fait voir avec quel soin les ouvriers que Bossuet mettait en œuvre le secondaient dans ses travaux, et combien le prélat aimait l'exactitude dans les recherches. « Voici ce que j'ai pu ramasser de divers auteurs, sur le dessein que Votre Grandeur a touchant la communion sous une seule espèce. J'aurais souhaité que mon recueil eût été plus abondant, parce qu'il aurait été plus digne d'être présenté à Votre Grandeur, et j'ai de la confusion de ce que je ne remplis pas assez l'obligation à laquelle je me suis engagé. Néanmoins je n'ai rien négligé de ce que je croyais pouvoir servir à ce dessein. J'ai vu tous les auteurs dans lesquels je soupçonnais y devoir rencontrer quelque chose qui y eût du rapport : mais j'ai bien remarqué que des yeux plus clairvoyants que les miens y avaient déjà passé. Je n'ai pas cru cependant devoir laisser échapper les endroits que j'ai marqué dans ce petit recueil ; afin d'avoir au moins la consolation d'avoir témoigné à Votre Grandeur que j'ai fait tout mon possible pour lui donner quelque satisfaction. Je n'ai rien marqué que je n'aie tiré ou conféré avec l'original ; et je me persuade que si Votre Grandeur n'y trouve pas ce qu'elle souhaite, elle aura néanmoins assez de bonté pour m'excuser, étant avec un profond respect, » etc.

où saint Cyprien exprime par le mot d'*Eucharistia* l'espèce du vin : ce qui se prouve non-seulement par le mot de *calix* qui précède, mais encore par celui de *potus* qui suit : *De sacramento calicis infudit... In corpore atque ore violato Eucharistia permanere non potuit. Sanctificatus in sanguine Domini potus, de pollutis visceribus erupit* (286).

L'autre est à l'occasion de ce qui est marqué dans la *Vie de sainte Eudocie*, que l'Eucharistie se changea en feu ; ce qui semble étrange. Cependant saint Cyprien rapporte un même changement immédiatement après l'histoire précédente. Une femme ayant tenté d'ouvrir avec des mains impures un coffre où le corps du Seigneur était renfermé, elle fut tout à coup arrêtée par la flamme qui s'éleva du milieu de ce coffre : *Cum quædam arcam suam, in qua Domini Sanctum fuit, manibus indignis tentasset aperire, igne inde surgente deterrita est* (287) Et un autre qui, ayant reçu le saint Sacrement en mauvais état, ne put ni toucher ni manger le corps du Seigneur, et qui ne trouva que de la cendre dans ses mains : *Sanctum Domini edere et contrectare non potuit; cinerem fere se apertis manibus, invenit* (288). Les auteurs de la dernière édition d'Angleterre avouent ici qu'on gardait l'Eucharistie ; mais prétendent renverser la transsubstantiation, ne croyant pas qu'on puisse admettre que Jésus-Christ ait pu être changé en cendre, en supposant faussement que l'Eglise croit que la substance du corps de Jésus-Christ fût devenue en cette occasion de la cendre. J'ai cru que Votre Grandeur ne trouverait pas mauvais que j'ajoutasse ici cet endroit; étant avec un très-profond respect et une soumission entière, etc.

De l'abbaye de Saint-Germain des Prés, à Paris, ce 14 juin 1686.

—

LETTRE CXXXI (289).

DE MILORD PERTH.

Sur l'état des affaires de la religion dans les trois rogaumes, et particulièrement en Ecosse.—Combien le lord estimait les écrits de Bossuet, et révérait sa personne.

Je sais qu'il n'y a point d'excuse qui puisse paraître suffisante sur ce que j'ai été si longtemps à vous répondre, après avoir reçu de vous une lettre si obligeante et si excellente. Outre toutes les autres raisons que vous aviez d'attendre de moi une prompte réponse et de très-humbles remercîments, j'y étais particulièrement obligé par le respect que je vous dois, ayant l'honneur d'être votre fils. Mais permettez-moi de vous rendre compte d'une partie des occupations que j'ai eues durant ce dernier mois; et j'espère qu'au lieu d'être en colère contre moi, vous serez touché de quelque compassion.

Je ne doute pas que vous ne connaissiez le naturel inquiet de mes compatriotes, particulièrement lorsqu'ils peuvent couvrir leurs brouilleries du prétexte spécieux de la religion.

Chacun peut juger si jamais gens de tête légère et de sang chaud ont eu de plus beaux moyens de pousser leurs mauvais desseins aux dernières extrémités et à la violence. Un prince actif, zélé, hardi à entreprendre, et qui, par ce qu'il a souffert constamment pour sa religion, a convaincu le monde de sa sincérité et de l'intérêt qu'il prend à l'avancement de la religion catholique, est monté sur le trône. Un royaume (290), des trois qui lui sont soumis, est présentement presque tout catholique. Dans le plus grand (291) et le plus florissant des trois, le nombre des Catholiques n'est pas tout à fait méprisable. Notre pays (292), qui est le moins étendu et le moins fertile, a néanmoins un grand nombre d'hommes hardis, et attachés à leurs sentiments au delà de ce qu'on peut dire, quand ils sont une fois convaincus de quelque chose. Les quartiers les moins accessibles, où les peuples sont plus belliqueux, sont la plupart convertis ; on bien il y a lieu d'espérer que lorsque la vérité leur sera proposée, elle y fera de grands progrès avec la bénédiction de Dieu ; parce que le roi est maître de toutes les terres de la comté d'Argyle, et que les autres appartiennent la plupart au duc de Gordon, qui y a de grands biens, au comte de Stafford, et à moi. Les épiscopaux ne sont pas fort violents, et les affaires paraissent assez bien disposées pour triompher de l'erreur.

Ces choses inspirent une espèce de rage aux presbytériens, qui font la secte la plus nombreuse d'Ecosse, quoiqu'elle soit subdivisée en plusieurs autres branches de fanatiques. Elle est telle qu'ils ne se contenteraient pas de couper la gorge à tous les Catholiques, s'autorisant sur le commandement que Dieu fit autrefois de détruire les Amalécites ; mais qu'ils seraient aussi capables de tremper leurs mains sacriléges dans le sang de leur souverain, et de réitérer dans la personne du fils le parricide barbare qu'ils commirent en la personne du roi son père. Ils se tiennent en repos au logis, parce qu'ils n'osent faire autrement; mais ils tâchent d'exciter l'Angleterre. Ce royaume est moins facile à émouvoir; parce que, considérant ses lois, qui sont assez favorables aux sujets, les peuples y sont plus soigneux à ne pas passer les bornes que ces mêmes lois donnent aux devoirs des sujets envers leurs rois. Ainsi ils ne se laissent pas aisément émouvoir par des suggestions mal fondées

(286) *Lib. de lapsis*, p. 189, édit. Baluz.
(287) *Ibid.*
(288) *Ibid.*
(289) Cette lettre en suppose une que Bossuet avait écrite au duc de Perth, mais qui ne nous est point parvenue. La lettre du lord ne marque pas l'année où elle a été envoyée : toutefois il est clair qu'elle doit être de 1586 ; car il est fait mention de la *Lettre pastorale sur la communion*, que le prélat avait adressée cette année aux nouveaux convertis.
(290) Le royaume d'Irlande.
(291) Celui d'Angleterre.
(292) L'Ecosse.

de crainte et de jalousie, pour commencer une rébellion de laquelle les Écossais espéreraient un si grand avantage. Néanmoins, pour essayer si ceux qui ont dessein de faire leur devoir, en servant les Catholiques, peuvent être détournés de bien faire, ils mettent en usage toutes sortes de menaces; et ils disent que s'il arrive quelque notable changement aucun Catholique n'échappera; parce que, selon les lois, entendre la Messe et travailler à convertir quelqu'un à la foi catholique sont crimes de haute trahison.

Les choses étaient en cet état, lorsque le roi jugea à propos de convoquer son parlement d'Écosse; afin que, par son moyen, il pût abroger les lois contre les Catholiques, et leur assurer au moins ainsi leurs biens et leurs vies. J'étais d'un avis contraire, et je m'opposais à cette convocation par des raisons qui n'ont encore été réfutées par personne. Je savais que le roi, par ses prérogatives, avait assez de pouvoir pour faire plus qu'il ne demandait au parlement: qu'un acte du parlement déciderait ce qui était actuellement en question; et que tous les actes qui établiraient seulement quelque repos aux Catholiques, et rien davantage, étaient autant d'exceptions par lesquelles la règle était confirmée de plus en plus, en tous les points qui n'étaient pas compris dans cette même exception: qu'un prince protestant renverserait bientôt un acte semblable; au lieu qu'aucun prince n'était propre à disputer si l'usage que quelqu'un de ses prédécesseurs avait fait de quelque point contesté de ses prérogatives royales était légitime ou non; parce que la possession en est trop douce pour être abandonnée comme n'étant d'aucune utilité. Ainsi je ne fus pas fâché, lorsque le parlement refusa de consentir à ce qui lui était proposé. Présentement le roi est convaincu de la vérité de ce que je lui disais; et l'Écosse est effrayée de voir que Sa Majesté fait beaucoup plus que ce que le parlement lui a refusé.

Je vous rends compte de tout ce détail, afin de vous faire voir en quel état j'étais lorsque j'ai reçu votre lettre. Depuis ce temps-là, jusqu'à présent que le roi mon maître m'a mandé pour recevoir ses ordres, touchant le gouvernement du royaume pour l'avenir, mon emploi a été beaucoup au-dessus de mes forces. Car milord grand commissaire étant un homme peu versé dans les affaires de cette nature, et ayant plus de réputation par son zèle pour le service du roi que par sa capacité; l'avocat du roi, qui est chargé de soutenir les intérêts de Sa Majesté dans les débats et conférences du parlement, ayant, par sa mauvaise conduite, obligé le roi de lui ôter sa charge; milord greffier, autre officier très-nécessaire, et le principal homme d'affaire pour Sa Majesté étant tombé malade, je me suis trouvé chargé du poids de toutes les affaires: ainsi je me suis vu obligé d'étudier toutes les nuits ce que j'avais à faire le lendemain. J'ai eu à répondre à toutes les objections proposées contre nous, et à donner tous les ordres nécessaires. C'est pourquoi il m'a été impossible, avant ce temps-ci, d'avoir l'honneur de m'acquitter de ce que je vous dois.

Si je vous rends compte de tout le détail des occupations que j'ai eues ces derniers mois, c'est que je suis sûr que personne de ceux qui me connaissent n'aurait cru que j'eusse pu soutenir un si grand fardeau d'affaires aussi fâcheuses, ni en venir à bout parmi la contradiction et la malice des uns, jointe à la négligence et aux fourberies des autres. Car si on en excepte le duc de Gordon en Écosse, et en Angleterre mon frère, qui est votre très-humble serviteur, je n'ai eu aucun secours de personne. Mais, espérant que ce que je vous ai dit servira à justifier mon silence, je commencerai à vous rendre de très-humbles grâces du souvenir charitable que vous avez eu d'un pauvre malheureux comme moi. Je vous ai déjà dit, et je ne puis le répéter assez souvent, que vous ne pouvez me donner de plus grandes marques de votre bonté que de prier souvent pour moi, et de me donner votre bénédiction avec un cœur aussi plein de tendresse: ce qui m'est tellement cher, que je ne puis vous l'exprimer.

Je n'ai pas encore reçu votre excellente lettre pastorale (293), ni l'oraison funèbre (294) que vous m'avez envoyée; parce que le paquet étant trop gros pour la poste, il a été envoyé par une autre voie, et qu'il n'est pas encore arrivé. J'ai néanmoins à présent la lettre en anglais: elle m'a donné une grande joie et une pareille édification. Je l'ai déjà fait imprimer à Edimbourg; car tous vos ouvrages font un tel effet sur moi, que je ne suis pas en repos jusqu'à ce que je les aie rendus publics pour l'avantage des autres. Si tous ceux qui les lisent y profitent autant que j'ai fait, j'aurai une grande joie de les avoir fait publier, par plusieurs raisons; entre autres, parce que votre grand mérite et vos rares qualités seront ainsi parmi nous en grande vénération: comme en effet personne ne vous peut connaître, sans avoir pour vous une estime qu'il n'est pas possible d'exprimer.

Je suis fâché de ne pouvoir encore vous envoyer quelques mémoires de ce qui s'est passé ici, dans la naissance de l'hérésie, parmi notre nation. Le chevalier Robert Sibbald, qui a un excellent recueil de tous ces mémoires, en partie par mon moyen, est retombé dans son erreur, qu'il avait quittée avec tant de zèle. Je crains qu'il ne fasse difficulté de me donner ces papiers, qui fournissent un grand argument contre lui-même. J'avais dessein de vous rendre compte ici de la malheureuse apostasie de ce misérable; mais vous en serez informé parfaitement dans quelques semaines par le précepteur de mon fils, à qui j'espère que vous

(293) Aux nouveaux convertis *sur la communion pascale.*

(294) Probablement celle de Michel le Tellier, chancelier de France, prononcée le 25 janvier 1686.

voudrez bien donner votre bénédiction, lorsqu'il aura l'honneur de vous aller baiser les mains : c'est pourquoi je ne vous importunerai pas de ce récit. J'ajouterai seulement que le roi a résolu de me donner assez d'autorité en Ecosse, et des ordres si précis pour avancer la religion catholique, qu'il y a sujet d'espérer que les affaires iront assez bien. Vous serez informé de temps en temps de nos difficultés et du progrès que nous ferons. Je serai souvent obligé, dans mes peines, d'avoir recours à votre charité, pour vous demander vos avis, vos prières et votre bénédiction, que je vous demande présentement, prosterné à vos pieds. Quoique je sois indigne de cet honneur, je suis néanmoins votre fils, et je n'oublierai jamais l'obligation que je vous ai, de ce que vous avez fait tomber de dessus mes yeux les écailles de l'ignorance, des préjugés et de la prévention. Je reconnais qu'après Dieu je vous dois ma conversion ; et je comprends tous les jours de plus en plus le prix de cette bénédiction. Je prie Dieu que ma vie puisse être une continuelle expression de gratitude envers sa divine Majesté. J'espère aussi que je ne manquerai jamais d'avoir tous les sentiments de reconnaissance à votre égard ; et j'en ai le cœur tellement rempli, que je ne trouve point de paroles pour les exprimer.

Cependant, Monseigneur, je m'aperçois qu'en vous faisant des excuses de mon silence, je tombe dans une autre extrémité, et que je dois vous demander pardon de ce que je dérobe au public autant de votre temps précieux, que vous en perdrez à lire une si longue lettre. Je vous déclare sincèrement que si j'étais maître de moi, et que si la place dans laquelle la divine Providence m'a attaché ne m'engageait pas à une résidence nécessaire, j'achèterais avec joie trois heures de conversation avec vous, en allant nu-pieds jusqu'à Meaux, et demandant mon pain durant tout le chemin. Car de toutes les instructions que j'ai pu avoir, aucune ne représente les choses si clairement, ne les établit et ne les persuade si fortement, et ne dissipe plus parfaitement les ténèbres de l'ignorance, que vos admirables écrits. Chaque lettre que je reçois de vous est un joyau pour moi : j'en reçois du profit et du plaisir, et elle m'échauffe dans mes bonnes résolutions ; de sorte que non-seulement je me vois très-bien informé pour ce qui regarde l'entendement ; mais je sens ma volonté déterminée de plus en plus au service de Dieu, et à avancer les intérêts de la sainte Eglise.

Il faut aussi que je vous dise que, quoique j'aie toujours eu, même durant mon ignorance et dans l'hérésie, un profond respect pour le ministère apostolique des évêques, vous l'avez tellement augmenté par la manière admirable dont vous vous acquittez de tous les devoirs de l'épiscopat, que je crois remonter jusqu'à saint Cyprien, saint Augustin et saint Ambroise, ou au moins aux trois évêques des derniers siècles pour qui j'ai la plus grande vénération, qui sont saint Charles Borromée, saint François de Sales, et dom Barthélemy des Martyrs : quoiqu'à la vérité, à l'égard de ces derniers, il y ait de la différence à faire en ce qui regarde la science et la force de l'expression, qui est plus grande dans les premiers.

Si je pouvais vous informer de quelque chose de ce pays-ci qui fût digne de vous être mandé et dont vous ne fussiez pas informé par de meilleures mains, je le ferais très-volontiers : mais ce serait une chose inutile de vous en fatiguer ; parce qu'on est assez bien informé par les avis publics. J'ajouterai seulement que ce que le roi a fait en mettant en commission l'office de vicaire général, et en chargeant de cette commission l'archevêque de Cantorbéry, les évêques de Durham et de Rochester, le chancelier, le trésorier, le président du conseil et le chef de justice, alarme extrêmement les évêques et les ministres protestants. Ce que Sa Majesté a aussi fait, en mettant dans son conseil d'état le comte de Powis, milord Arundel, Bellasis et Douer, est encore une démarche qui ouvrira la porte à un nouvel avantage pour les Catholiques. Avant ce temps-là, mon frère milord Melford et moi avions pris séance dans le conseil ; mais nous y étions entrés étant encore protestant : au lieu que ceci est clair, et que c'est un exercice du pouvoir de dispenser des lois, dont on parle tant : de sorte que, selon mon avis, les protestants seront convaincus par là que le roi est résolu d'achever son ouvrage. Enfin, Monseigneur, je n'ajouterai plus rien à cette longue lettre que de très-humbles prières, pour vous supplier de me continuer vos bonnes grâces et votre charité, comme à celui qui est, etc.

De Windsor, ce 25 juillet.

LETTRE CXXXII.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE

Sur la promotion de M. le Camus, évêque de Grenoble, au cardinalat, et sur quelques autres sujets.

Toute la compagnie, Monsieur, arriva mercredi à Versailles, en bonne santé. La première chose que j'y appris fut la promotion ; et vous pouvez juger de la joie que j'ai de celle de notre ami M. de Grenoble. Je trouvai ses frères qui venaient faire de sa part au roi un compliment de soumission, qui fut bien reçu, et ils lui ont dépêché un courrier, pour lui dire que Sa Majesté agréait qu'il acceptât le bonnet. J'ai appris que certaines gens n'ont pu tout à fait dissimuler leur mécontentement. Quelques uns croient que le nouveau cardinal viendra ici : pour moi, je le souhaite par rapport à ma satisfaction : du reste, hors qu'on ne le mande, à quoi je vois peu de disposition, ou qu'il n'y ait quelque raison que je ne sais pas, je crois qu'il doit demeurer, et qu'il le fera ainsi ; attendant que les occasions de servir l'Eglise lui viennent naturellement.

Je vous prie de vouloir bien dire à M. de Saint Louis que je n'ai pas manqué de dire à M. de Louvois l'état où je l'ai trouvé à la Trappe, et combien il était touché de ses bontés. Cela a été bien reçu : je n'ai pas cru devoir en dire davantage pour cette fois. Dans le peu de temps que j'ai été à Versailles, je n'ai pas eu occasion de parler de vous au roi, et je n'ai pas rencontré MM. de Saint-Pouange. Mais je me charge de bon cœur de la sollicitation de la pension dans le temps, dont je le prie de m'avertir.

J'espère aller demain coucher à Meaux, où j'apprendrai toujours avec joie des nouvelles de votre santé. Mais surtout, quand il y aura la moindre chose à faire pour votre service, vous ne sauriez me faire un plus sensible plaisir que de m'en donner la commission. Je suis à vous, Monsieur, comme vous savez, et je prie Dieu qu'il vous continue ses bénédictions. M. Pellisson a été fort touché de vos bontés ; et M. le contrôleur général très-ravi d'apprendre la continuation de votre amitié et de vos prières.

A Paris, ce 14 septembre 1686.

—

LETTRE CXXXIII.

A M. L'ABBÉ NICAISE, CHANOINE DE LA SAINTE-CHAPELLE DE DIJON.

Il lui parle de quelques auteurs et de différents ouvrages.

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, de m'envoyer les *Louanges* de Mgr le cardinal le Camus, et je les ai trouvées dignes de lui. Il y a beaucoup de bonne latinité, et un style fort coulant dans ces poésies, avec de beaux sentiments.

Je ne savais pas que l'auteur des *Idylles* fût M. de Longepierre (295), de notre pays. Je prends beaucoup de part à la gloire qu'il peut attirer à la patrie, et je souhaite seulement que son cœur ne se ramollisse pas en écrivant des choses si tendres.

Je n'ai rien vu encore de la *Bibliothèque historique* (296), et je n'en verrai rien que je n'aie appris de quelque homme judicieux si la chose en vaut la peine, car on perd beaucoup de temps en ces bagatelles.

Les écrits de M. Jurieu sont du dernier emportement ; et il ne les faut voir que quand on y est forcé pour défendre la cause de l'Eglise. Je suis avec toute l'estime possible, etc.

A Germigny, ce 7 octobre 1686.

—

LETTRE CXXXIV.

DE MILORD PERTH.

Sur son fils qui venait en France.

Dans ma dernière lettre je vous rendis compte de la situation de nos affaires en ce pays, afin que le récit du malheureux état où nous sommes, par la dureté d'un peuple opiniâtre, pût vous exciter à nous plaindre, et à nous recommander à Dieu dans vos prières. Aujourd'hui je ne vous importunerai que de choses qui me regardent personnellement.

Peut-être que déjà mon fils s'est jeté à vos pieds pour vous demander votre bénédiction : c'est sur cela que je me donne l'honneur de vous écrire, afin de vous prier de l'honorer de votre protection, et de prier Dieu que la grâce qu'il lui a faite de le faire Catholique soit augmentée en lui de plus en plus, et qu'il en retire tout l'avantage possible. C'est une grâce dont il est redevable à vos écrits ; car il est vraisemblable que, si je ne les avais pas vus, il ne serait pas ce qu'il est. J'avoue que j'abuse avec trop de liberté des bontés que vous me témoignez : mais j'espère que vous pardonnerez à celui qui regarde comme son plus grand bonheur de se pouvoir considérer comme votre fils, et dont le respect et la vénération pour vous ne se peut exprimer. Mon frère, milord Melford, vous honore aussi très-parfaitement. Je ne puis m'empêcher de vous dire encore qu'il y a quelque chose de tout à fait singulier dans l'affection et le respect avec lequel je suis, etc.

Je vous demande très-humblement votre bénédiction.

Au château de Drummond, ce 15 octobre 1686.

—

LETTRE CXXXV.

AU MÊME.

Il rend au prélat de très-grandes actions de grâces pour l'obligeante réception qu'il a faite à son fils, lui renouvelle tous ses sentiments, et lui marque combien il est difficile de lui procurer des mémoires authentiques sur l'origine et les progrès de l'hérésie en Ecosse.

Si je pouvais vous exprimer ma reconnaissance pour tant de bontés que vous avez témoignées à mon fils, je me hasarderais de l'aller faire moi-même, nonobstant tous les périls imaginables auxquels il faudrait m'exposer : car je ne croirais pas en pouvoir trop faire pour vous donner des preuves

(295) Hilaire Bernard de Requeleyne, seigneur de Longepierre, secrétaire des commandements de M. le duc de Berri, et depuis gentilhomme ordinaire de M. le duc d'Orléans. Il donna en 1684, 1686 et 1688, des remarques sur Anacréon et sur Sapho, Bion, Moschus, et sur les Idylles de Théocrite, avec une traduction en vers de tous ces poëtes. En 1690, il publia encore un recueil d'Idylles, qui forme un vol. in-12. Il est auteur de plusieurs autres ouvrages du même genre ; mais l'on assure que les sages réflexions qu'il fit dans la suite le portèrent à désirer de pouvoir anéantir toutes ses traductions, dont Bossuet fait assez sentir ici le danger. M. de Longepierre mourut le 30 mars 1721.

(296) Jean le Clerc, protestant, commença ce journal en 1686, et le finit en 1693. Il a été imprimé à Amsterdam, et forme vingt-cinq volumes, sans la table qui fait le vingt-sixième ; le Clerc a repris dans la suite ce journal, sous d'autres titres.

convaincantes de ma reconnaissance. Mais je vous suis redevable de tant de choses, et je sais si peu comment m'acquitter, que les paroles me manquent sur ce sujet. Je me dois moi-même à votre charité, qui vous a excité à donner au public un livre de controverse le plus instructif qui ait paru en ce siècle, et dans lequel les vérités divines sont expliquées avec tant de netteté, et les erreurs des ennemis de l'Eglise si bien représentées, selon leur difformité naturelle, avec leurs terribles conséquences, qu'au lieu de s'étonner du grand nombre de conversions que cet excellent traité a produites, je m'étonne qu'il n'en fait pas encore davantage. Je regarde comme pour moi seul le bien que vous avez fait au public par cet ouvrage, et je mets comme à un second rang toutes les autres choses qu'on en peut dire. En cela vous ne pouviez m'avoir en vue plutôt que tous les autres, qui sont assez malheureux que d'être hors du sein de l'Eglise. Mais les obligations particulières que je vous ai depuis ma conversion me font voir que non-seulement vous pensez à moi, mais que vous prenez de ma personne un soin qui est fort au-dessus de mon peu de mérite. Mais si mon extrême reconnaissance des obligations que je vous ai pouvait m'en acquitter au moins en partie, et si des prières pour mon généreux bienfaiteur, et des vœux pour lui souhaiter une longue et heureuse vie pouvaient avoir quelque proportion à mes obligations, j'oserais dire que j'ai fait sur ce sujet tout ce que je suis capable de faire.

Il était de mon devoir de commander à mon fils d'aller se jeter à vos pieds, pour vous témoigner mon extrême reconnaissance de la plus grande obligation qu'on puisse avoir, et qui lui est commune et à toute ma famille, qui est devenue présentement toute catholique, ou qui est prête à le devenir, fort peu ayant résisté à la vocation de Dieu qui a paru si clairement en ma conversion, et pour vous prier d'avoir pitié de ces tendres plantes qui se trouvent dans une terre si ingrate.

Je prétendais bien qu'il vous demandât vos prières et votre bénédiction pour lui et pour nous : mais je ne prétendais pas vous demander autre chose, sinon la bénédiction qu'il vous demandait, et que vous jetassiez les yeux sur le fils de celui qui se fait un grand honneur d'être le vôtre, et qui s'estime très-heureux, et ressent tous les jours une nouvelle joie, d'avoir connu votre mérite par vos écrits, qui me paraissent tels que s'ils avaient été dictés du ciel par un ange.

J'ai de la confusion que vous ayez pris tant de peine à l'occasion de mon fils, ou qu'il ait paru devant vous autrement que pour vous demander votre bénédiction. Un enfant élevé au collége, à la campagne et en Ecosse, ne méritait pas que vous lui témoignassiez tant de considération : mais votre bonté vous a fait passer par-dessus toutes les raisons qui le rendaient indigne de tant de faveurs et de tant de marques de bonté. Il est fils d'un homme qui vous honore parfaitement; il est Catholique par votre moyen, aussi bien que le reste de ma famille; il est étranger au pays où il est : ce sont les raisons qui lui ont attiré les marques de votre amitié. La récompense des actions dont la charité est le principe doit venir du ciel, de même que la charité qui les produit. Ainsi tout ce que nous pouvons faire pour y répondre est de tourner les yeux vers le ciel, afin d'obtenir qu'elle vous soit accordée.

J'ai commencé à chercher quelques mémoires sur ce qui concerne l'origine et le progrès de l'hérésie en ce royaume, pour vous les envoyer. Mais les protestants ont pris de grandes précautions, pour empêcher que la postérité ne pût être informée des ressorts secrets qui ont fait mouvoir la maudite machine par laquelle la religion a été renversée dans ce pays, qui était autrefois appelé le pays des saints; et par laquelle ce royaume, autrefois si heureux, est devenu le théâtre de tant d'horribles tragédies, et une maison pleine de fous, où chacun prétend être seul inspiré pour l'instruction des autres, où personne ne veut entendre ni la raison ni la vérité; mais où l'on a seulement grand soin de nous tenir dans l'ignorance des moyens qu'on a mis en usage pour perdre la postérité. Ainsi, à l'exception de Spotswood, archevêque de Saint-André, qui, nonobstant sa dignité de primat, a écrit comme un prédicateur fanatique qui ne mérite aucune créance, nous n'avons aucune bonne histoire de ces affaires. Plusieurs personnes néanmoins m'ont promis des mémoires sur ce sujet; et si je puis avoir des informations authentiques, je ne manquerai pas de vous les envoyer par celui qui me sert d'interprète. Je vous écrirais plus souvent, si je ne craignais de vous être importun : ainsi je ne vous le serai pas davantage, si ce n'est pour vous demander votre bénédiction paternelle; et pour cela je me jette à vos pieds, comme étant, etc.

Edimbourg, ce 30 novembre 1686.

LETTRE CXXXVI.

DU MÊME.

Il lui raconte la manière dont le livre de l'Exposition lui est parvenu, lui parle de son frère, et de l'état des Catholiques d'Ecosse; le consulte sur les moyens d'étendre la vraie foi, et l'entretient de son fils avec de grands sentiments de reconnaissance et de religion.

Les obligations que je vous ai sont, il y a déjà longtemps, au delà de tout ce que je pourrais faire pour vous donner des preuves de ma reconnaissance, et du désir que j'aurais de vous la témoigner. Mais puisque c'est pour l'amour de Dieu que vous continuez à me donner de nouvelles marques de votre charité et de votre tendresse, je prie tous les jours sa divine bonté de vous en récompenser mille fois au delà de ce que je pourrais faire pour vous témoigner combien

je suis reconnaissant. Celui qui, par sa miséricorde envers moi, vous a inspiré pour moi une tendresse paternelle, peut seul donner la récompense de tout ce qu'il excite à faire pour lui ; et j'espère avec une entière confiance qu'il le fera, non-seulement pour les offices de charité dont vous nous comblez tous les jours moi et mon fils, mais encore plus pour les avantages que sa sainte Eglise reçoit tous les jours de votre savante, pieuse, judicieuse et éloquente plume.

J'ai fait tout nouvellement imprimer ici votre livre de l'*Exposition de la foi*, et votre *Lettre pastorale*. J'espère avoir tous les jours de quoi vous entretenir sur les bons effets de cette publication. Je souhaite que le premier de ces deux ouvrages ait ici le même effet sur les autres qu'il a eu sur moi. Je remercie Dieu tous les jours de ce qu'il est tombé entre mes mains, d'autant plus qu'il est fort remarquable que ce fut un ministre qui me l'envoya, comme un livre plus propre à satisfaire la curiosité, qu'à déterminer le jugement en matière de religion. Mais lorsque les hommes ne songent qu'à leur divertissement, Dieu tout-puissant le change quelquefois en quelque chose de plus sérieux : et saint Augustin n'ayant d'autre dessein que d'écouter avec plaisir l'éloquence de saint Ambroise, remporta la semence des scrupules qu'il jeta dans son cœur, et qui, par un miracle, étant venus à maturité, produisirent le fruit d'une parfaite conversion.

Mon frère Melford vous est infiniment obligé de la bonté que vous avez pour lui, et de l'espérance que vous témoignez qu'il continuera aussi bien qu'il a commencé. Je suis obligé d'avouer que, si j'avais à proportion autant de bonnes qualités que lui, j'espérerais, avec la grâce de Dieu, faire ici quelques progrès : non-seulement j'en suis fort éloigné, mais encore je suis honteux de me trouver, comme le fou dont parle Salomon, à qui on a mis entre les mains quelque chose de grand prix, dont je ne sais pas faire tout l'usage que je pourrais. Que ne feraient pas quelques personnes dans le poste où je suis? Mais, hélas! quand je considère ce que je dois à Dieu, à ma patrie engagée dans l'erreur, au service du roi, et à cette sainte société de laquelle je suis, quoique le dernier, et aux Catholiques de ce pays-ci, je ressens une extrême confusion. Si peu de zèle, si peu de forces, si peu de secours, tant d'oppositions et si peu de gens qui m'assistent, sont des considérations qui ne me donnent guère de consolation.

Les Catholiques qui sont ici peuvent dire, avec saint Paul, qu'ils sont exposés comme en spectacle. Ils sont en petit nombre, et leurs saintes maximes sont si peu connues, qu'on regarde comme des monstres ceux qui tiennent de semblables maximes. Ils ne s'accordent pas même fort bien ensemble, faute de s'appuyer l'un l'autre ; et nous avons assez de peine à nous maintenir tous dans une parfaite union. Les uns veulent être de saint Paul, et les autres d'Apollo. Nous en avons peu qui aient assez renoncé à eux-mêmes, pour remercier Dieu de ce que personne n'a aucun juste sujet de se servir de son nom, pour couvrir son attachement à ce qui passe pour une espèce de faction.

Le roi a invité les Bénédictins et les Capucins de venir ici travailler dans la vigne de Notre-Seigneur, dont ce pays est au moins un petit coin, mais qui est bien rempli de ronces et de mauvaises herbes. Les Jésuites y sont presque en aussi grand nombre que les ecclésiastiques y étaient auparavant : ainsi les gens d'Eglise y seront en fort grand nombre. Mais comme ils font chacun un corps séparé, et qu'ils ne prennent point de mesure ensemble, cela pourra produire une manière de procéder qui n'aura pas le même effet que si tous agissaient de concert, afin d'éviter le bruit et les méprises. Cependant chacun de ces corps en particulier a plus d'avantage que le clergé ; parce qu'ils se réunissent tous sous leurs supérieurs : au lieu que le clergé n'a point de chef, si ce n'est un fort homme de bien, qui s'étant malheureusement engagé dans la conduite des affaires temporelles du duc de Gourdon, il est, ce semble, trop tard pour espérer qu'il puisse se dégager d'un tel labyrinthe. C'est pourquoi, mon très-illustre et très-charitable seigneur, permettez-moi d'avoir recours à vous pour vous demander votre avis, par charité et pour l'amour de Jésus-Christ ; afin que nous puissions ensuite avoir recours au roi, pour apporter les remèdes nécessaires au mal sous le poids duquel nous gémissons présentement.

J'ai déjà prié les missionnaires qui sont ici, tant les ecclésiastiques séculiers que les Jésuites, de venir dîner avec moi tous les samedis, qui est le jour de la semaine auquel j'ai quelque loisir, les autres étant employés aux affaires. J'y ai destiné ce jour, parce que je crois que cela pourra être de quelque utilité. Après le dîner, nous lisons ensemble les nouvelles que nous recevons de tous les coins de ce royaume. Ils sont demeurés d'accord que je proposerais la méthode que nous devions tenir dans notre assemblée. D'abord nous avons proposé les moyens d'établir des ecclésiastiques dans les lieux où il y a d'anciens Catholiques et de choisir ceux qui sont les plus capables d'avancer l'Evangile de Jésus-Christ. Je me suis chargé de procurer de petites pensions pour les familles qui ne pourraient pas entretenir des ecclésiastiques sans cette assistance ; et, de cette manière, les choses pourront devenir en meilleur état que par le passé. Ensuite nous avons songé aux moyens d'établir des ecclésiastiques dans les lieux où il n'y en a point ; faisant en sorte que quelques personnes, par principe de conscience ou par intérêt, protégent ceux qu'on y pourrait établir, et d'expérimenter ainsi le succès que Dieu voudrait donner à leurs travaux.

J'ai ensuite demandé qu'on écrivît à tous les ecclésiastiques dispersés dans le royau-

me, afin qu'ils m'envoient des listes de tous les Catholiques qui sont dans les lieux de leur établissement, et qui seraient capables de servir Sa Majesté dans les cours de justice, ou dans le commandement des troupes, comme aussi de tous ceux qui sont pauvres, afin que Sa Majesté puisse pourvoir à leurs besoins. J'ai ensuite voulu m'informer, dans toutes les provinces de ce royaume, combien on trouve de ministres convaincus de la vérité de la religion catholique, et qui ne demeurent attachés à la protestante que pour conserver leurs appointements, afin qu'on pût les instruire de la méthode dont ils pourraient se servir dans leurs sermons, pour tâcher de préparer les peuples à leur conversion.

Enfin j'ai prié ces ecclésiastiques que, s'il arrivait par méprise quelque inconvénient, ils me fissent l'honneur de me consulter, s'ils m'en jugeaient capable, comme un homme plus versé dans les affaires du monde qu'ils ne pouvaient l'être : qu'ainsi j'espérais, avec le secours de Dieu, trouver moyen d'accommoder toutes les affaires qui pourraient survenir entre des hommes si pieux et si raisonnables, avant qu'elles fissent du bruit dans le monde. De cette manière, tout indigne et incapable que je sois, je me trouve chargé d'un assez grand ouvrage.

Je vous expose toutes ces choses, Monseigneur, afin que, comme un médecin, quoique savant et habile, ne peut donner des remèdes convenables sans être pleinement informé de la constitution de son malade et des symptômes de sa maladie, vous soyez informé de l'état des choses, pour pouvoir proposer ce que vous jugerez le plus convenable à l'avancement de notre sainte religion en ce pays-ci, par rapport à notre état et aux circonstances présentes. Si vous le jugez à propos, vous m'enverrez vos avis tournés en telle manière que je puisse mettre entre les mains du roi, mon maître, ce que vous m'écrirez.

Vous voyez, mon très-révérend seigneur, la liberté que je prends; mais, depuis que Notre-Seigneur vous a fait l'instrument de ma conversion, j'ai considéré que la qualité de fils me donnait une liberté à laquelle je n'aurais pas osé autrement prétendre auprès de vous : outre que la matière est très-importante, et que je ne vous demande votre secours qu'avec de très-humbles prières et pour l'amour de Notre-Seigneur : ainsi j'espère que vous me pardonnerez.

La bonté que vous témoignez à mon pauvre enfant est une obligation qui pénètre la partie la plus sensible de mon cœur. S'il s'en rend digne, il accomplira tous les souhaits que je fais pour lui. Il a beaucoup de périls et de piéges à éviter, étant justement dans le temps le plus dangereux de sa vie. Votre charité, votre bénédiction et vos prières seront de forts liens pour le tenir dans le devoir. La plus grande charité que vous lui puissiez faire, c'est d'exercer sur lui votre autorité paternelle, comme vous l'avez tout entière sur le père. J'espère qu'il se souviendra de ce que le roi a eu la bonté de lui dire à son départ. Je souhaite qu'il le puisse faire, d'autant plus que M. Vallace fait de son côté ce que Sa Majesté lui a dit : il en aura tout le bonheur, et moi toute la joie. Je vous avoue que je tremble pour cet enfant, quoique ce ne soit pas pour sa conservation, puisque la vie du monde ne dure qu'un moment; mais c'est pour son âme. Que je m'estimerais heureux, s'il savait tout le prix de son innocence, et ce que c'est que d'être en grâce avec Dieu! Mais sa divine puissance suffit à toutes choses.

J'ai bien de la joie de ce que vous approuvez le choix que j'ai fait, en le mettant entre les mains de M. Innes. J'ose dire que, si vous pénétriez au fond du cœur de ce digne ecclésiastique, vous l'approuveriez encore davantage; car il a une piété solide sans affectation, et un si grand zèle pour la gloire de Dieu, que j'ai passé quelquefois cinq heures entières avec lui, sans croire presque que la conversation eût duré un quart d'heure. Mais il est accablé des affaires de son collége, qui se trouve fort incommodé par les dernières réparations de la rue, qui en ont fort diminué les rentes, et l'ont presque entièrement détruit. Si par votre grand crédit vous pouvez procurer à cette pauvre maison quelque grâce du roi, qui a secouru avec tant de générosité et de bonté nos Jésuites écossais de Douai, ce sera une grande œuvre de charité, et un moyen de fournir à ce pays un secours de missionnaires prêts à tout événement. Je vous demande très-humblement pardon, Monseigneur, de vous avoir fait ma lettre si longue : je la prolongerai seulement encore pour vous demander, prosterné à vos pieds, votre bénédiction, étant, etc.

Edimbourg, ce 15 janvier 1687.

—

LETTRE CXXXVII.

A M. L'ÉVÊQUE DE SAINTES.

Il répond à différentes questions sur les protestants qui ne reviennent point sincèrement à l'Eglise.

Première Proposition. — Si nous pouvons consentir qu'on amène par force aux mystères, c'est-à-dire à la Messe, des gens qui disent tout haut qu'ils ne la croient pas.

Réponse. — Je crois, comme vous, qu'avec une telle déclaration, il faudrait plutôt les chasser de l'Eglise que les y faire venir; mais quand ils ne disent mot, et qu'ils sont contraints d'y venir par une espèce de police générale pour empêcher le scandale des peuples, encore qu'on présume et même qu'on sache d'ailleurs qu'ils n'ont pas la bonne croyance, on peut dissimuler par prudence ce qu'on en sait, tant pour éviter le scandale que pour les accoutumer peu à peu à faire comme nous.

IIe Prop. — Si on peut donner les sacrements à ceux qui, ayant toujours dit qu'ils ne croient rien de la religion catholique, veulent bien pourtant se confesser, mais non

communier près de la mort, pour éviter les peines de l'ordonnance, ne répondant jamais sur leur foi que par équivoque.

Réponse. — Il est certain déjà qu'on ne leur peut pas donner l'absolution dont ils sont incapables : pour la communion, on suppose qu'ils ne la demandent pas ; reste donc à examiner pour l'extrême-onction. Je réponds que, s'il paraît qu'ils l'ont demandée, et que depuis ils n'aient rien fait de contraire ; s'ils viennent à perdre la connaissance, on ne leur peut refuser ce sacrement. La raison est que ce serait déclarer l'incapacité qu'on a reconnue par la confession, ce qui n'est pas permis. Que si, étant en pleine connaissance, ils refusent la communion, ce refus doit être réputé un acte contraire à la demande de l'extrême-onction, puisque c'est une marque d'incrédulité. On pourrait douter si la confession faite par un homme qui déclare à son confesseur qu'il ne croit pas la religion catholique oblige au secret, puisqu'en effet c'est plutôt une moquerie qu'une confession. Mais, premièrement, un homme pourrait se confesser en cette manière : Je voudrais bien pouvoir croire ; mais je n'en puis venir à bout, et je m'accuse de cette faiblesse. Secondement, quoiqu'il soit vrai qu'un incrédule qui ne veut jamais s'expliquer que par équivoque, et qui, dans la confession, vous déclare qu'il ne peut ni ne veut croire, en effet, ne fait pas une confession, et qu'au fond on ne lui doive aucun secret ; néanmoins il faut agir avec beaucoup de prudence, et respecter en quelque sorte même l'apparence de la confession, pour ne point rendre un sacrement si nécessaire odieux aux infirmes.

Quant à ceux qui veulent bien recevoir l'extrême-onction avec connaissance, et ne veulent pas s'expliquer précisément sur la foi, on ne peut point la leur administrer sans participer à leur sacrilége.

IIIe et IVe Prop. — Si l'on peut recevoir parrains et marraines ceux qui ont ces sentiments, et qui ne les dissimulent pas, ou qui répondent avec équivoque, et si on peut les recevoir à se marier.

Réponse. — Je ne les reçois ni à l'un ni à l'autre dans mon diocèse : car on ne peut recevoir parrains et marraines que ceux qui seront capables d'instruire l'enfant dans les sentiments de l'Eglise, et le Rituel même prescrit qu'on leur fasse faire profession de la foi catholique ; et, pour le mariage, ils sont trop certainement en mauvais état pour être capables de recevoir ce sacrement.

Ve Prop. — S'ils se fiancent, et après cela habitent ensemble sans la bénédiction nuptiale, est-il à propos de procéder contre eux par censure?

Réponse. — Il n'y a nul doute, en ce cas, qu'il faut procéder par censure, implorer le secours du magistrat comme contre un scandale public.

VIe Prop. — Pour les sépultures, on donne l'extrême-onction, et on enterre en terre sainte ceux qui ont toujours parlé comme protestants, et n'ont fait aucun acte de Catholique, pourvu qu'à l'extrémité ils aient appelé un prêtre ; ce qu'on sait qu'ils font par intérêt, dans la crainte des peines de l'ordonnance : cela est-il canonique?

Réponse. — La règle que je donne dans mon diocèse à l'égard de la sépulture en terre sainte, est de la donner ou de la refuser aux nouveaux Catholiques dans le même cas qu'aux anciens. Si l'ancien Catholique n'a pas satisfait au devoir pascal, et qu'il soit surpris par la mort sans avoir fait aucun acte, je lui fais refuser la terre sainte : de même au nouveau Catholique, quoiqu'en ce cas il n'encoure point la peine de l'ordonnance, et qu'il n'y ait à s'adresser au magistrat que pour éviter les inconvénients d'avoir recélé sa mort. Que si on rapporte que l'ancien Catholique a demandé un prêtre, je présume fort facilement pour le mort : et j'en fais autant pour le nouveau Catholique, quelque présomption que j'aie au contraire, parce que la présomption de la pénitence étant la plus favorable, c'est celle qu'on doit suivre.

En général j'évite, autant que je puis, de donner occasion à la justice de sévir contre le mort, parce que je ne vois pas que ce supplice fasse un bon effet. Il me paraît, au reste, non-seulement que c'est la raison que les évêques se rendent maîtres de toutes ces choses, mais encore que c'est assez la disposition de la cour.

A Versailles, le 26 février 1768

—

LETTRE CXXXVIII.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur le chantre de l'église de Meaux, qui voulait se retirer à la Trappe contre l'avis de Bossuet.

Celui qui vous rendra cette lettre, Monsieur, est le chantre de mon Eglise, nommé M. de Vitry. C'est un des meilleurs sujets de tout ce clergé, et peut-être un des meilleurs prêtres qu'on puisse connaître. Il désire avec passion de communiquer avec vous, et il a même des desseins de retraite où je n'entre pas ; car je suis persuadé que de bons prêtres comme lui ne sauraient mieux faire que de servir dans la milice cléricale et de mourir sur la brèche. Il s'expliquera davantage à vous, si vous lui faites la grâce de l'entendre, comme je vous en supplie. J'aurai une singulière consolation qu'il vous rapporte ici dans son cœur et dans ses discours en attendant que j'aille vous voir, ce qui sera, s'il plaît à Dieu, de meilleure heure que l'année passée et plus longtemps. C'est une des joies de ma vie, et personne assurément, Monsieur, n'est plus à vous que moi, etc.

A Meaux, ce 6 avril 1687.

—

LETTRE CXXXIX.

A UN DISCIPLE DU P. MALEBRANCHE.

Sur le livre de ce Père, De la nature et de la grâce, dont Bossuet fait sentir les erreurs et les funestes conséquences.

Je n'ai pu trouver, que depuis deux jours,

le loisir de lire le discours que vous m'avez envoyé avec votre lettre du 30 mars (297). Je suis bien aise de peser ces choses avec une liberté tout entière, et sans être distrait par d'autres pensées ; et si jamais j'ai apporté du soin à la compréhension d'un ouvrage, c'est de celui-là. Car comme vous autres, Messieurs, lorsqu'on vous presse, n'ayez rien tant à la bouche que cette réponse : On ne nous entend pas; j'ai fait le dernier effort pour voir si enfin je pourrai venir à bout de vous entendre. Je suis donc très-persuadé que je vous entends autant que vous êtes intelligible; et je vous dirai ingénument que je n'ai pas trouvé, dans votre discours, ce que vous nous promettiez autrefois à Monceaux et à Germigny, c'est-à-dire un dénoûment aux difficultés qu'on vous faisait. Vous nous dîtes alors des choses que vous vous engagiez de faire avouer à votre docteur, et moi je vous donnai parole aussi que, s'il en convenait, je serais content de lui. Mais il n'y a rien de tout cela dans votre discours : ce n'est, au contraire, qu'une répétition, pompeuse à la vérité et éblouissante, mais enfin une pure répétition de toutes les choses que j'ai toujours rejetées dans ce nouveau système; en sorte que plus je me souviens d'être Chrétien, plus je me sens éloigné des idées qu'il nous présente.

Et afin de ne vous rien cacher, puisque je vous aime trop pour ne vous pas dire tout ce que je pense, je ne remarque en vous autre chose qu'un attachement tous les jours de plus en plus aveugle, pour votre patriarche ; car toutes les propositions que je vous ai vu rejeter cent fois, quand je vous en ai découvert l'absurdité, je vois que, par un seul mot de cet infaillible docteur, vous les rétablissez en honneur. Tout vous plaît de cet homme, jusqu'à son explication de la manière dont Dieu est auteur de l'action du libre arbitre, comme de tous les autres modes ; quoique je ne me souvienne pas d'avoir lu aucun exemple d'un plus parfait galimatias. Pour l'amour de votre maître, vous donnez tout au travers du beau dénoûment qu'il a trouvé aux miracles dans la volonté des anges, et vous n'en voulez pas seulement apercevoir le ridicule. Enfin, vous recevez à bras ouverts toutes ces nouvelles inventions. C'est assez qu'il se vante d'avoir le premier pensé la manière d'expliquer le déluge de Noé par la suite des causes naturelles; vous l'embrassez aussitôt, sans faire réflexion qu'à la fin elle vous conduirait à trouver dans les mêmes causes, et le passage de la mer Rouge, et la terre entr'ouverte sous les pieds de Coré, et le soleil arrêté par Josué, et toutes les merveilles de cette nature. Car si, par les causes naturelles, on veut entendre cette suite d'effets qui arrive par la force des premières lois du mouvement et du choc des corps, je ne vois pas comment le déluge y pourra plutôt cadrer que ces autres prodiges : et s'il ne faut que mettre des anges, à la volonté desquels Dieu se détermine à les faire; par cette voie, quand il me plaira, je rendrai tout naturel, jusqu'à la résurrection des morts et à la guérison des aveugles-nés.

Je vous vois donc, mon cher Monsieur, tout livré à votre maître, tout enivré de ses pensées, tout ébloui de ses belles expressions. Vous citez perpétuellement l'Ecriture; et les simples pieux seront pris par là : sans considérer seulement que de tous les passages que vous produisez, il n'y en a pas un seul qui touche la question. Il en est de même des passages de saint Augustin. Pour entrer en preuve sur cela, il faudrait faire un volume : c'est pourquoi, en deux mots, je vous dirai que, si vous voulez travailler utilement à réconcilier mes sentiments avec ceux du P. Malebranche, il me paraît nécessaire de procurer quelques entrevues, aussi sincères de sa part qu'elles le seront de la mienne, où nous puissions voir une bonne fois si nous nous entendons les uns les autres. S'il veut du secret dans cet entretien, je le promets; s'il y veut des témoins, j'y consens; et je souhaite que vous en soyez un. S'il se défie de ne pouvoir pas satisfaire d'abord à mes doutes, il pourra prendre tout le loisir qu'il voudra, et, comme je ne cherche qu'un véritable éclaircissement, qui me persuade qu'il a plus de raison que je n'ai pensé, et qu'il ne s'écarte pas autant que je l'ai cru de la saine théologie, j'aiderai moi-même à ce dessein. Cela est de la dernière conséquence ; car, pour ne vous rien dissimuler, je vois, non-seulement en ce point de la nature et de la grâce, mais encore en beaucoup d'autres articles très-importants de la religion, un grand combat se préparer contre l'Eglise, sous le nom de la philosophie cartésienne. Je vois naître de son sein et de ses principes, à mon avis mal entendus, plus d'une hérésie; et je prévois que les conséquences qu'on en tire contre les dogmes que nos pères ont tenus, la vont rendre odieuse, et feront perdre à l'Eglise tout le fruit qu'elle en pouvait espérer, pour établir dans l'esprit des philosophes la divinité et l'immortalité de l'âme.

De ces mêmes principes mal entendus, un autre inconvenient terrible gagne sensiblement les esprits : car, sous prétexte qu'il ne faut admettre que ce qu'on entend clairement (ce qui, réduit à certaines bornes, est très-véritable), chacun se donne la liberté de dire : J'entends ceci, et je n'entends pas cela ; et, sur ce seul fondement, on approuve et on rejette tout ce qu'on veut, sans songer qu'outre nos idées claires et distinctes, il y en a de confuses et de générales qui ne laissent pas d'enfermer des vérités si essentielles, qu'on renverserait tout en les niant. Il s'introduit, sous ce prétexte, une liberté de juger, qui fait que, sans égard à la tradition, on avance témérairement tout ce qu'on pense ; et jamais cet excès n'a paru, à mon

(297) Cette lettre nous manque.

avis, davantage que dans le nouveau système; car j'y trouve à la fois les inconvénients de toutes les sectes, et en particulier ceux du pélagianisme. Vous détruisez également Molina et les thomistes, à certains égards, je l'avoue; mais comme vous ne dites rien qu'on puisse mettre à la place, vous ne faites que payer le monde de belles paroles. Vous poussez si loin ce que vous avez pris de Molina, que lui-même n'aurait jamais osé aller si avant, et que ses disciples vous rejetteront autant que les autres, si, en se donnant un jour le loisir de pénétrer le fond de votre doctrine, ils viennent à s'apercevoir que vous les avez vainement flattés. Enfin, je ne trouve rien dans votre système qui ne me rebute : tout m'y paraît dangereux, même jusqu'à ces belles maximes que vous y étalez d'abord; parce que vous les proposez d'une manière si vague, que non-seulement on n'y peut trouver aucun sens précis, mais encore qu'on en peut tirer le mal plutôt que le bien.

Je ne demande pas que vous m'en croyiez sur ma parole : mais si vous aimez la paix de l'Eglise, procurez l'explication de vive voix que je vous propose, et menez-la à sa fin. Tant que le P. Malebranche n'écoutera que des flatteurs ou des gens qui, faute d'avoir pénétré le fond de la théologie, n'auront que des adorations pour ses belles expressions, il n'y aura point de remède au mal que je prévois, et je ne serai point en repos contre l'hérésie que je vois naître par votre système. Ces mots vous étonneront; mais je ne les dis pas en l'air. Je parle sous les yeux de Dieu, et dans la vue de son jugement redoutable, comme un évêque qui doit veiller à la conservation de la foi. Le mal gagne : à la vérité je ne m'aperçois pas que les théologiens se déclarent en votre faveur; au contraire, ils s'élèvent tous contre vous. Mais vous apprenez aux laïques à les mépriser; un grand nombre de jeunes gens se laissent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je me trompe bien fort, ou je vois un grand parti se former contre l'Eglise : et il éclatera en son temps, si de bonne heure on ne cherche à s'entendre avant qu'on s'engage tout à fait.

Le succès dont vous paraissez si satisfait dans votre discours me fait peur : car, lorsqu'on a du succès en matière de théologie par l'exposition de la commune doctrine de l'Eglise, on a sujet de louer Dieu de la bénédiction qu'il donne aux travaux qu'il nous inspire. Mais lorsqu'on s'éloigne des sentiments de l'Eglise, et de la théologie qu'on y a trouvé universellement reçue, le succès ne peut venir que de l'appât de la nouveauté : et toute âme chrétienne en doit trembler : c'est le succès qu'ont eu les hérétiques. Comme vous, ils se sont donné un air de piété, en nommant beaucoup Jésus-Christ, et en se parant de son Ecriture; comme vous, ils se sont souvent vantés de proposer des moyens de ramener les errants à la foi de l'Eglise; mais il faut songer à cette parole : *Tous ceux qui m'appellent Seigneur! Seigneur! n'entreront pas pour cela dans le royaume de Dieu.* (*Matth.* VII, 21.) Citer souvent l'Ecriture, et n'en alléguer que ce qui ne sert de rien à la matière, c'est encore un des artifices dont l'erreur se sert pour attirer les pieux : et si vous ne convertissez les libertins et les hérétiques qu'en les jetant dans d'autres sortes d'erreurs, on ne vous sera non plus obligé qu'aux monothélites, lorsqu'ils se sont servis de leur erreur pour faciliter le retour des eutychiens.

Tout cela est encore bien général, je le confesse; mais aussi ne veux-je pas entrer dans le détail. Je réserve ce détail à la conversation que je demande. Elle ne sera pas longue, si on veut : quatre ou cinq réponses précises à quatre ou cinq questions que j'ai à faire, me feront connaître si c'est avec fondement que je crains ce grand scandale dont je vous ai parlé, ou si mes terreurs sont vaines. Si on a aussi bonne intention que je le veux croire, on verra bientôt ce qu'il faudra dire pour donner des bornes aux vaines curiosités, et aux nouveautés dangereuses. C'est à quoi je tends. Que si, sans jamais entrer dans le fond des inconvénients de votre système, on se contente de nous dire toujours, comme on a fait jusqu'ici: On ne nous entend pas; sachez, Monsieur, qu'il n'en faudra pas davantage pour me confirmer dans mes craintes; car ces hérétiques dont j'appréhende tant qu'à la fin on n'imite l'orgueil, comme déjà on en imite la nouveauté, prétendaient aussi toujours qu'on ne les entendait pas; et c'était une des preuves de leur erreur, de ce que les théologiens ecclésiastiques ne pouvaient en effet jamais les entendre.

Ne croyez pas qu'en vous comparant aux hérétiques, je vous veuille accuser d'en avoir l'indocilité, ni ce qui les a enfin portés à la révolte contre l'Eglise; à Dieu ne plaise! mais je sais qu'on y arrive par degrés. On commence par la nouveauté; on poursuit par l'entêtement. Il est à craindre que la révolte ouverte n'arrive dans la suite, lorsque la matière développée attirera les anathèmes de l'Eglise, et après peut-être qu'elle se sera tue longtemps, pour ne pas donner de la réputation à l'erreur.

Voilà, Monsieur, vous parler comme on fait à un ami : et, afin de m'ouvrir à vous un peu plus en particulier, je vous dirai que, pour le peu d'expérience que vous avez dans la matière théologique, vous me paraissez déjà de beaucoup trop décisif. Croyez-moi, Monsieur, pour savoir de la physique et de l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques vérités générales de la métaphysique, il ne s'ensuit pas pour cela qu'on soit fort capable de prendre parti en matière de théologie : et afin de vous faire voir combien vous vous prévenez, je vous prie seulement de considérer ce que vous croyez qui vous favorise dans mon *Discours sur l'histoire universelle*. Il m'est aisé de vous montrer que les principes sur lesquels je raisonne sont directement opposés à ceux de votre système. Si de secondes réflexions vous le font ainsi apercevoir, vous m'aurez épargné

le travail d'un long discours : sinon, je veux bien, pour l'amour de vous, prendre la peine de vous désabuser sur ce sujet, afin que vous ayez du moins cet exemple de ce que peut la prévention sur votre esprit. Je ne vous en écrirai ici que ce mot : qu'il y a bien de la différence à dire, comme je fais, que Dieu conduit chaque chose à la fin qu'il s'est proposée, par des voies suivies, et de dire qu'il se contente de donner des lois générales, dont il résulte beaucoup de choses qui n'entrent qu'indirectement dans ses desseins; et puisque, très-attaché que je suis à trouver tout lié dans l'œuvre de Dieu, vous voyez au contraire que je m'éloigne de vos idées des lois générales, de la manière dont vous les prenez; comprenez, du moins une fois, le peu de rapport qu'il y a entre ces deux choses. Sauvez-moi, par une profonde et sérieuse réflexion, la peine de m'expliquer ici davantage; et surtout ne croyez pas que je ne mette pas en Dieu des lois générales et un ouvrage suivi, sous prétexte que je ne puis me contenter de vos lois, plutôt vagues que générales, et plutôt incertaines et hasardeuses que véritablement fécondes (298).

Vous aurez dû présentement recevoir l'oraison funèbre (299) par la voie de Pralard. Je vous prie de m'en accuser la réception, afin que, si on a manqué à mes ordres, j'y supplée. Les *Variations* s'avancent, et vous en aurez des premiers. Mais, si vous aimez l'Eglise, venez procurer la conversation que je vous demande, et donnez-y de si bons ordres par vos amis, qu'elle se fasse. Il y aura de mon côté non-seulement toute l'honnêteté, mais encore toute la sincérité et toute la sûreté qu'on y pourra désirer. Assurez-vous du moins que je parlerai nettement : en sorte qu'on pourra bien n'être pas dans mon avis, mais qu'on ne dira point qu'on ne m'entend pas.

A Versailles, ce 21 mai 1687.

LETTRE CXL.

DE MILORD PERTH (300).

Il lui exprime sa douleur sur l'opposition qu'avait rencontrée, de la part de certains religieux, l'exécution du projet que Bossuet lui avait proposé, d'établir un évêque en Ecosse.

J'avoue que j'ai été trop longtemps à répondre à votre très-divine lettre : mais je ne différais à y répondre, que parce que j'avais toujours quelque espérance de vous pouvoir rendre un bon compte des effets qu'elle avait produits. Cependant il faut que je me plaigne de ma mauvaise fortune, en ce qu'un si excellent moyen ne produira pas apparemment l'effet qu'il devait produire : car si votre lettre eût été adressée à tout autre qu'à moi, il serait extraordinaire qu'elle n'eût pas porté nos supérieurs, de la volonté desquels nous dépendons, à nous procurer la salutaire bénédiction d'un bon évêque. Mais cette affaire, après que j'y ai employé de ma part les plus pressantes instances, étant présentement assoupie, voici tout ce que j'en puis dire : c'est que le meilleur des évêques, dont la plume inspirée d'en haut, car il faut que je le dise, dont la plume charmante a défendu si noblement et avec triomphe l'honneur de la doctrine apostolique contre les calomnies dont la malice des hérétiques tâchait de la noircir; celui qui, par sa dextérité à mettre la vérité dans son véritable jour, l'a fait embrasser à un si grand nombre de personnes, qu'il a retirées de l'erreur; celui dont l'exemple est un sermon continuel, auquel il est plus difficile de résister qu'à toute la force et l'énergie de cette éloquence avec laquelle il captive ses auditeurs, celui-là, dis-je, a trouvé parmi nous moins de docilité que parmi les hérétiques de France, malgré les mauvaises humeurs qui avaient régné si longtemps dans leurs esprits. Car au moins, à ce qu'il paraît, nous ne pouvons être convaincus qu'un évêque soit le plus propre remède de nos divisions : mais nous sommes contents de demeurer dans un état incommode, gémissant sous le poids de notre maladie, plutôt que de nous soumettre à une cure que quelques personnes trouveraient trop rude pour la pouvoir supporter aisément.

Je laisse l'explication de tout ceci à *** (301), qui en sera si pleinement instruit par un de mes amis, qu'il pourra vous satisfaire sur toutes les circonstances de cette affaire. J'espère que Notre-Seigneur aura quelque jour pitié de nous, et qu'il nous délivrera du malheur d'être à la charge les uns des autres, tandis que nous faisons tous profession d'être soumis à un même esprit, d'avoir en vue la même fin, et d'espérer d'être unis à Notre-Seigneur, et en lui les uns avec les autres par les liens d'une éternelle charité. Le saint apôtre a développé ce mystère de la cause des divisions, comme Salomon l'avait fait longtemps auparavant; et il nous a dit que notre gloire devait être à tâcher d'être assez humble pour imiter l'exemple de Notre-Seigneur, et qu'ainsi nous ne trouverons que de légères tentations : de sorte que nous ne nous intéresserons pas

(298) Bossuet, voulant d'abord entrer un peu plus avant dans la matière, avait ajouté à son manuscrit, dans sa copie, les paroles suivantes, qu'il a ensuite barrées, parce qu'il a cru devoir, pour le moment, se borner à ce qu'il venait de dire. « Dieu est un, et dans ses ouvrages n'a qu'une seule pensée. Cette pensée, si simple et si unique, ne peut développer au dehors que par une prodigieuse multiplicité d'effets; et tous ces effets, qui expriment cette unique pensée, dès là sont toujours unis entre eux. »

(299) De Louis de Bourbon, prince de Condé, prononcée le 10 mars 1687.

(300) La lettre de Bossuet, à laquelle milord répond dans celle-ci, nous manque, comme plusieurs autres que le prélat lui avait écrites.

(301) Probablement l'abbé Renaudot, auquel milord Perth adressait les lettres qu'il écrivait à Bossuet, et qui les traduisait.

plus qu'il ne faut à être sous un chef, d'un corps séparé du reste des hommes, borné par les limites de certaines règles en constitutions, et qui se prétend exempt de ses supérieurs naturels, ou à marcher dans l'ancienne voie en obéissant à nos pasteurs apostoliques. Ce n'est pas que je croie que le choix soit égal, car certainement le plus sûr est le meilleur, mais je veux dire que si nous pouvions rendre les choses égales par notre choix, nous devrions nous attacher très-peu à tous les motifs des passions humaines, qui entrent dans quelque part de cette affaire.

J'avoue que je trouve plus étonnant qu'un religieux devienne un saint, que je ne m'en étonne d'un paysan. Ce ne sont pas les règles ni les modes qui mènent au ciel, et, à mon avis, Thomas à Kempis n'aurait pas travaillé à empêcher qu'un pays ne reçût les bénédictions attachées à l'établissement d'un bon évêque pour y gouverner l'Eglise, afin de conserver ce gouvernement dans sa congrégation. L'état présent de nos affaires me donnerait lieu de faire sur ce sujet plusieurs semblables réflexions douloureuses; cependant je suis obligé de dire que les religieux parmi nous sont de fort bonnes gens : mais la moindre chose leur fait ombrage, et ils sont si entêtés de leur ordre, que cela les empêche d'examiner les choses avec exactitude. Car je suis sûr qu'ils sont fort capables d'être employés et très-disposés à s'appliquer à tout ce qui concerne le bien de l'Eglise, lorsque ce zèle pour leur corps ne les en détourne pas. Mais il faut prendre patience, prier, et être content que la sainte volonté de Dieu soit faite.

Je dois dans chaque lettre vous remercier très-humblement des grandes obligations que je vous ai, par la grande bonté que vous témoignez à mon fils. Je suis fort aise que vous soyez content de ceux qui ont soin de son éducation. Je suis sûr qu'ils l'aiment, et que c'est un grand moyen pour les rendre soigneux, pourvu que l'amitié ne dégénère pas en une trop grande complaisance. La bonté que vous leur témoignez leur donne beaucoup de courage à bien faire, et je suis fort assuré qu'il n'y a personne au monde qui vous honore davantage. Mme de Croly, ma belle-sœur, qui porte cette lettre, vous rendra compte, quand elle aura l'honneur de vous voir, de l'état des affaires de notre Eglise. Je n'ai plus rien à ajouter, Monseigneur, sinon de me prosterner à vos pieds, pour vous demander très-humblement votre bénédiction, en vous témoignant ma reconnaissance des obligations infinies que je vous ai, et en vous assurant que je serai jusqu'au dernier soupir, etc.

Ce 14 septembre 1687.

—

LETTRE CXLI

A M. DE RANCÉ ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur le commentaire du P. Mége, qui combattait plusieurs des sentiments de l'abbé de la Trappe.

Il y a quelques jours, Monsieur, qu'on m'a donné avis que le P. Mége, de la congrégation de Saint-Maur, allait publier une version de la règle de Saint-Benoît avec quelques notes, où le livre *De la vie monastique* était attaqué en trois ou quatre endroits. J'avais su que M. l'abbé de Lamet et M. le curé de Saint-Laurent s'étaient excusés, par cette raison, de l'approuver. En même temps j'écrivis de Versailles, où j'étais, au Père prieur de Saint-Germain, qu'il me semblait que cet ouvrage ferait tort à la piété en général, et en particulier à la congrégation de Saint-Maur; et je le priais de donner avis de cette affaire au Père général afin qu'il en empêchât le cours. Le Père prieur m'envoya avec sa réponse une lettre du P. Mége, à qui j'écrivis, et de qui je reçus une seconde lettre. Je vous l'envoie avec la première, et par là vous pourrez juger de ce que j'avais écrit.

J'arrivai avant-hier de Versailles, et ayant donné avis de mon arrivée à l'abbaye Saint-Germain, le P. Mége me vint voir hier. Nous convînmes qu'après que les Pères de la congrégation, qui doivent revoir son ouvrage, auront fait les changements qu'il faudra, on me fera voir le tout, et que nous tâcherions, par ce moyen, en vous en donnant avis, de finir cette affaire à l'amiable. Je vois que tout roule principalement sur le silence, sur les humiliations et sur les études (302). Ce Père ajouta qu'il y avait beaucoup d'endroits du livre où vous les aviez fort maltraités, et m'ayant dit qu'il savait que vous deviez de votre côté faire imprimer une version de la règle avec des notes, et qu'il vous priait de ne plus maltraiter sa compagnie; je l'assurai fort que vous étiez très-éloigné de cette pensée. Il me dit qu'il me donnerait les endroits, et nous nous séparâmes fort honnêtement. J'ai averti M. l'abbé Jannen de tout cela, afin qu'après mon départ, qui sera demain, il puisse porter les paroles qu'il faudra, suivant les instructions que je pourrai lui envoyer de mon diocèse. Voilà, Monsieur, l'état où je laisse cette affaire : je veillerai à la suite. Je n'ai pas jugé à propos de prendre aucune mesure avec M. le chancelier, ni de rien dire à M. de Reims, qui se serait peut-être plus échauffé que je n'ai fait. Je vous prie de me renvoyer les lettres du Père quand vous m'en aurez dit votre sentiment. Je suis, Monsieur, avec vous comme vous savez.

Le livre est imprimé; mais on fera des cartons.

A Paris, ce 4 octobre 1687.

—

(302) Dom Mége s'est appliqué dans son Commentaire à prouver que saint Benoît n'a pas ordonné, comme le soutenait l'abbé de la Trappe, un silence absolu et perpétuel à ses moines, qu'il n'a pas approuvé les humiliations fondées sur des imputations arbitraires, ni condamné les études monastiques.

LETTRE CXLII.

AU MÊME.

Il l'instruit de la publication du Commentaire du P. Mége, et lui marque ce qu'il convient de faire dans cette circonstance.

Je ne me suis pas trouvé ici, Monsieur, quand un religieux de Fontevrault y a apporté l'explication de la règle de Saint-Benoît. M. l'abbé Fleury l'a reçue en mon absence, et je la reçois à présent avec votre lettre du 28 octobre. Le Père général de Saint-Maur m'a écrit que son intention était de supprimer par mes conseils le livre du P. Mége (303), et de faire faire sur la règle quelque chose de plus correct. J'apprends la même chose par une lettre du P. Mége, qui se justifie en même temps de l'envoi des exemplaires dans les provinces, en rejetant la faute sur son libraire, qui l'a fait à son insu. Je ne me payerai pas de cette excuse, et je m'en plaindrai au Père général. Mais ce qu'il y a de meilleur à faire, c'est d'imprimer au plus tôt votre *Explication :* je ne perdrai pas de temps à la voir, si vous êtes toujours dans la pensée que je l'approuve. Tout ce qu'on pourra faire pour diligenter, c'est d'envoyer toujours à l'imprimeur pendant que j'achèverai la lecture. Je serai, s'il plaît à Dieu, samedi prochain à Paris pour très-peu de jours, mais assez pour donner les ordres qu'il faudra, et de là je vous écrirai plus amplement. Je suis, Monsieur, à vous comme à moi-même.

A Meaux, ce 11 novembre 1687.

LETTRE CXLIII.

AU MÊME.

Il témoigne à M. de Rancé qu'il trouve à propos que le Commentaire de cet abbé sur la règle de Saint-Benoît, paraisse avec les approbations ordinaires plutôt qu'avec la sienne.

En partant pour m'en retourner dans mon diocèse, je suis bien aise de vous dire que je n'ai aucune nouvelle ni des diligences de ce Père de Fontevrault auprès de M. Courcier, ni de la lettre que j'ai écrite de ce docteur. Tout ce que je puis vous dire, Monsieur, c'est qu'il est à propos, pour des raisons qui assurément ne me regardent pas, que le commentaire paraisse plutôt avec les approbations ordinaires qu'avec la mienne.

Je ne crois pas qu'il y ait rien de solide dans les bruits qui ont couru, si ce n'est peut-être quelque mécontentement par rapport à Mme de Guise (304). J'ai dit ce que je devais sur ce sujet-là, partout où j'ai cru le devoir faire. Au surplus, je vous supplie de ne pas douter que je ne sois affectionné à la Trappe, comme serait un de vos religieux ; et à vous comme à un ami cordial, et à un homme que je crois à Dieu, et en qui je crois que Dieu est.

A Paris, ce 4 décembre 1687.

(303) En effet, comme nous l'avons déjà dit, les sollicitations vives et pressantes de Bossuet portèrent la diète annuelle de 1686 à condamner le *Commentaire* du P. Mége, par un règlement qui en interdisait la lecture aux religieux de la congrégation.

LETTRE CXLIV.

A M. LE FÈVRE D'ORMESSON.

Sur la source du mérite des bonnes œuvres, et la manière dont la charité opère.

Il n'y a nul doute, Monsieur, que l'opinion dont nous parlâmes à Paris ne soit très-saine. C'est même une doctrine très-commune, ou plutôt une maxime très-universelle dans l'école, que tout le mérite des bonnes œuvres a sa source dans la charité habituelle, ce qui suit aussi de la doctrine du concile de Trente, lorsqu'il déclare que le mérite de l'homme justifié vient de l'influence continuelle de Jésus-Christ comme chef dans ses membres (305). De dire maintenant que la charité influe dans les bonnes œuvres sans qu'on y pense, et sans qu'elle leur serve de motif, c'est trop la faire agir comme une chose morte et inanimée. Aussi trouverez-vous partout, dans saint Thomas, qu'il n'y a de mérite que dans les œuvres qui sont ou produites ou commandées par la charité.

Et quant à ce que vous disiez, qu'il s'en suivrait que les actes de foi et d'espérance, même ceux de la crainte des jugements de Dieu et des peines éternelles, ne seraient pas méritoires ; la réponse est bien aisée. Si la charité ne pouvait pas exciter ou commander une œuvre de foi, saint Paul n'aurait pas écrit aux Corinthiens que *la charité croit tout*. (*I Cor.* XIII,7.) Si elle excite et fait agir la foi, elle peut bien faire agir la crainte, dont la foi est le fondement. Et qui doute qu'un homme qui aime Dieu ne soit bien aise d'abattre en lui-même la concupiscence, en se représentant les motifs de la crainte, afin que la charité soit d'autant plus ferme qu'elle sera moins attaquée ? Il en est de même de l'espérance, puisque saint Paul, qui a dit : *La charité croit tout*, dit aussi que *La charité espère tout* (*Ibid.*) Il est vrai qu'on ne peut pas dire qu'elle craigne, puisqu'au contraire elle tend, de sa nature, à chasser la crainte. Mais comme elle n'opère ce grand effet que lorsqu'elle est parfaite, comme le dit expressément l'apôtre saint Jean (*I Joan.* IV, 18), elle peut bien, pendant qu'elle est infirme, se servir de la crainte pour se fortifier.

Mais on voudrait peut-être que l'exercice de la foi fût méritoire, sans que le motif de la charité y entrât. Je ne le puis croire, puisque saint Paul, après avoir dit tout ce qui ne sert de rien, ne compte parmi les choses qui servent que la foi qui opère par la charité. (*Galat.* V, 6.) Et à vous dire le

(304) L'abbé de la Trappe était en grande relation avec cette dame, et il composa pour elle un écrit qui fut publié à l'insu de cet abbé en 1667, sous le titre de *Conduite chrétienne adressée à son altesse royale Mme de Guise.*

(305) Sess. 6, *De justif.*, cap. 16.

vrai, il n'y a nulle apparence que la foi puisse être méritoire, ni doive agir dans l'homme justifié, sans la charité qui en est l'âme et la forme, du consentement unanime de toute l'École.

Mais enfin, demandiez-vous, que sera-ce donc qu'un acte de foi détaché de l'exercice de la charité? Serait-il bon? serait-il mauvais? serait-il indifférent? Il est encore aisé de répondre qu'il serait bon; mais qu'il ne s'ensuit pas qu'il fût immédiatement méritoire. Il en serait comme d'un acte de foi qu'un homme ferait hors de l'état de grâce. Il est bon, sans doute, parce qu'il met toujours dans le cœur de bonnes dispositions. Ainsi cet acte de foi, que vous présupposez dans l'homme juste, le disposera sans doute à rendre la charité plus active; et je crois même bien difficile qu'un homme juste exerce un acte de foi, sans que son cœur soit excité à aimer la vérité éternelle, et à s'attacher à celui qui est l'auteur comme l'objet de la foi.

Quoi qu'il en soit, je ne comprends pas la théologie qui semble donner à la charité habituelle quelque chose pour nous exempter d'en exercer les actes : au lieu qu'elle n'est donnée que pour nous y incliner, et pour nous les rendre faciles; ce qui rend l'obligation de les exercer plus étroite. En un mot, je conclus, Monsieur, que la charité n'influe dans nos bonnes œuvres que d'une manière vivante et vitale : d'où il s'ensuit qu'elle ne fait rien dans ceux qui n'y pensent pas, c'est-à-dire, qui n'agissent que par ce motif. Vous entendez bien, au reste, qu'il ne s'agit pas ici d'avoir toujours l'esprit actuellement tendu pour penser à Dieu : vous savez trop ce que c'est que l'intention virtuelle, pour vous arrêter à une si légère difficulté.

Voilà, Monsieur, mon sentiment, et une partie de mes raisons. Je vous exhorte à entrer dans ces vrais et solides principes : mais, sans mes exhortations, vous saurez toujours bien faire, et penser tout ce qu'il y a de meilleur.

Une petite fluxion à l'épaule, qui fait que j'ai peine à écrire, m'oblige à emprunter une main qui ne vous est pas inconnue.

A Meaux, ce 27 octobre 1687.

—

LETTRE CXLV.

A DOM MABILLON.

Il lui demande des éclaircissements sur l'étendue de la persécution dans l'Occident, sous Dioclétien et ses successeurs.

Je vous remercie de votre *Mémoire sur Maxence* (305*). J'en avais assez pour mon dessein de ce qui en était dans Eusèbe; mais j'étais bien aise de savoir s'il n'y avait rien davantage. Je puis aussi me contenter de ce que dit Lactance de Constantius Chlorus, *De mortibus persecutorum;* mais je souhaiterais savoir si en Espagne ou ailleurs, dans sa portion de l'empire, il n'y a point eu quelque martyre ou quelque exécution contre les Chrétiens, durant la persécution. Pour les Gaules, où il était, je ne crois pas qu'il y en ait eu : mais il est bon de savoir ce que les magistrats pourraient avoir fait, en exécution des édits qu'il n'avait point révoqués (306).

La même chose du césar Sévère; quoique pour celui-ci je ne voie pas qu'il puisse rien y avoir, ni tant qu'il a été césar, ni dans le peu de temps qu'il a été empereur.

Je m'avise que quelques canons du concile d'Elvire marquent en Espagne quelques souffrances de l'Église : la question est de la date, et il me semble que ce doit être sous Constantius Chlorus. Je sais l'endroit d'Eusèbe sur la durée de la persécution en Occident : mais ces choses générales ne sont pas toujours sans quelque exception. Je vous demande pardon, mon révérend Père, de la peine que je vous donne

A Paris, ce 29 janvier 1688.

—

LETTRE CXLVI.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur les incidents qui retardaient la publica-

(305*) Nous croyons faire plaisir au lecteur de mettre ici le Mémoire dont il s'agit dans cette lettre. Le voici.

« Je ne me souviens point d'avoir vu aucun Acte de martyrs qui soit bon, sous la persécution de Maxence. Il n'y en a aucun dans le petit recueil sur lequel je travaille. Eusèbe dit que Maxence donna d'abord un édit en faveur des Chrétiens (*a*), pour faire paraître qu'il avait de la douceur; mais qu'ensuite il se laissa aller à toute sorte de cruauté, d'impiété et d'injustice; il ne parle pas néanmoins qu'il les ait exercées en particulier sur les Chrétiens, quoiqu'il le compare avec Maximin, qu'il dit les avoir beaucoup persécutés. Ce même historien rapporte plus au long, dans la Vie du grand Constantin, les déréglements de Maxence (*b*); mais il ne marque point non plus en cet endroit que ce tyran ait fait de la distinction entre les Chrétiens et les païens; sinon que les femmes chrétiennes témoignent bien plus de courage que les païennes, pour conserver leur honneur; ce qui était à quoi ce tyran en voulait le plus. Il marque même qu'une femme de qualité aima mieux se faire mourir, que de souffrir la violence de Maxence.

Pour ce qui est des Actes de saint Marcel, Pape et martyr, on ne doit point du tout les tenir pour sincères. Le cardinal Baronius avoue même qu'il y a des faits qui sont tout à fait insoutenables. Je crois que tout ce qu'on peut croire de sûr de ce saint est renfermé dans les vers que saint Damase, Pape, a faits de lui, où il dit qu'il fut envoyé en exil. Baronius rapporte ces vers au troisième tome de ses *Annales*, et après lui Bollandus au 16 de janvier. »

(306) Sur ces questions, *voy.* la préface que dom Thierri Ruinart a mise à la tête des *Actes des martyrs*, § 3, n. 60 et seq., p. 66 et seq., édit. 1713. Il y prouve que la persécution fut générale dans tout l'empire, quoique moins violente dans la portion soumise à Constance Chlore.

(*a*) *Hist. eccles.*, lib. VIII, cap. 14 et seq.

(*b*) Lib. I, cap. 33 et seq.

tion du Commentaire de cet abbé, et sur l'armement du prince d'Orange.

Il est vrai, Monsieur, que nous entendîmes durant quelques heures beaucoup de difficultés assez légères, parmi lesquelles il y en avait deux ou trois que je jugeai de conséquence, et dont M. du Perrier a dû vous rendre compte. Je n'ai pu rejoindre M. de Reims, quelque soin que j'en aie pris, et quoique j'aie attendu à partir jusqu'à la veille de mon synode, qui ne me permettait plus de retarder. Ce n'est pas qu'il y ait aucun changement dans ce prélat, qui, comme moi, a beaucoup estimé l'ouvrage. Mais on il a été malade, comme il l'est encore, ou il est arrivé d'autres incidents, autant imprévus qu'inutiles à raconter. Je lui avais proposé de convenir par lettres; il n'y a pas eu moyen : il a trouvé cette voie trop longue; et comme j'eusse pu prendre le parti de faire un tour à Paris pour achever, il a été attaqué très-violemment des hémorrhoïdes, mal qui lui est assez ordinaire, si bien que la chose est remise. Cependant cela fait beaucoup discourir. On a dit que je ne voulais pas approuver, et puis qu'on faisait beaucoup de cartons. J'ai répondu ce que je devais, mais cependant ces contre-temps me fâchent beaucoup.

On mande de tous côtés que ce grand armement du prince d'Orange tombe enfin sur la France, où les huguenots remuent de toutes parts; c'est-à-dire qu'il faut beaucoup prier, et s'abandonner à la volonté de Dieu. Il n'y avait point d'apparence de s'éloigner dans l'état où l'on était. A vous, Monsieur, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 2 septembre 1688.

LETTRE CXLVII.

A DOM MABILLON.

Sur une lettre du cardinal Colloredo, et les menaces qu'on faisait contre l'Eglise et contre la France.

La lettre de M. le cardinal de Colloredo est assurément, mon cher et révérend Père, la plus obligeante qu'on pût jamais recevoir : c'est ce que j'ai impatience de vous témoigner. Il faut prier Dieu qu'on écoute à Rome de tels cardinaux.

Je suis venu célébrer ici la fête de saint Denis dans une paroisse qui lui est dédiée; afin d'exciter les peuples à la prière. Dans ces menaces terribles qu'on fait autant contre l'Eglise catholique que contre l'Etat (307), c'est le cas plus que jamais d'invoquer Dieu, et de demander les prières de l'ancien protecteur de nos rois et de la France. Je suis avec vous, mon révérend Père, de tout mon cœur, et avec toute la sincérité que vous savez.

A Coulommiers, ce 9 octobre 1688.

—

LETTRE CXLVIII.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Il lui témoigne le désir qu'il a de le voir admis dans l'Académie française (308).

Si nous faisions bien à l'Académie, ce serait, Monsieur, des gens comme vous qu'il y faudrait appeler; mais cela se mène d'une manière qu'il n'est pas possible de vous en rien dire de si loin. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que si la chose est en son entier à mon arrivée, qui sera avant la fin de l'année, je serai de tout mon cœur pour vous, et j'attirerai à ce parti tout ce que je pourrai de mes amis. Je ne fais que gémir sur l'Angleterre. Je suis, Monsieur, à vous de tout mon cœur.

A Meaux, ce 22 décembre 1688.

—

LETTRE CXLIX.

DE M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur la lettre suivante de milord Perth.

Je vous envoie, Monseigneur, une lettre de milord chancelier d'Ecosse, que je reçus il y a quatre jours, et que j'ai mise en français. Il est de la dernière conséquence que ni l'original ni la copie ne sortent de vos mains : car une semblable lettre suffirait, dans des temps difficiles, pour lui faire son procès. Je ne vous l'ai pas envoyée à Meaux, sachant que vous deviez arriver bientôt. Je remets le reste de ma commission à la première visite que j'aurai l'honneur de vous rendre. Je vous supplie, Monseigneur, d'être toujours persuadé de mon très-profond respect.

LETTRE CL.

DE MILORD PERTH.

Ses généreuses et saintes dispositions au milieu des souffrances que sa fidélité pour son roi lui attirait (309). — *A quel excès de*

(307) Dès 1686 les ennemis de la France avaient formé une ligue redoutable connue sous le nom de la ligue d'Augsbourg, et menaçaient ce royaume de la guerre la plus terrible qu'il eût encore eu à soutenir. Louis XIV, pour prévenir leurs mauvais desseins, envoya cette année 1688, au delà du Rhin, une armée qui eut de très-grands succès.

(308) L'abbé Renaudot fut reçu à l'Académie française l'année suivante, à la place de M. Doujat.

(309) Lors de la grande révolution arrivée en Angleterre au mois de novembre 1688, causée par l'invasion du prince d'Orange, qui souleva les trois royaumes contre Jacques II, son beau-père; le roi, la reine, avec le jeune prince de Galles leur fils, furent obligés de se réfugier en France. Milord Perth, chancelier d'Ecosse, se vit aussi contraint de sortir d'Edimbourg. Ses ennemis pillèrent indignement sa maison, et, l'ayant arrêté, ils l'enfermèrent dans le château de Sterling, où il fut gardé très-étroitement pendant deux ans et sept mois. Après ce terme on lui accorda quelque adoucissement, à cause de ses infirmités; mais on le remit ensuite en prison, d'où il ne fut élargi qu'au bout de neuf mois; enfin on lui permit de sortir du royaume. Il se retira d'abord à Rome, où sa vertu et son zèle pour la religion catholique le firent beaucoup estimer. Etant passé en France, il fut premier gentilhomme du roi Jacques II, gouverneur du prince de Galles Jacques III, connu sous le nom du Chevalier de Saint-Georges, et grand chambellan de la reine sa mère. Il mourut à Saint-Germain-en-Laye le 10 mai 1716, en sa soixante-huitième année; son corps

faveur les seditieux s'étaient portés dans leur révolte. — Pieux désirs de cet illustre captif.

J'ai mandé à M. l'abbé Renaudot que quoique peut-être ce point d'honneur, et cette fidélité inviolable et non interrompue de ma maison m'ont mis ici, à cause que je demeure fidèle au roi mon maître, si cruellement outragé; je vous ai cependant cette obligation, que par la grâce, la miséricorde et la bonté de Dieu envers moi, vous avez été l'instrument par lequel ce que je souffre est en quelque manière sanctifié; et non-seulement m'est devenu supportable, mais doux et agréable. Ce n'est pas seulement pour le roi mon maître, mais pour mon Dieu, que je suis présentement dans la souffrance : et comme il y a de la noblesse et de la grandeur à souhaiter de souffrir seulement pour l'amour de son souverain, que ne doit-on pas être prêt à souffrir, lorsque avec cela on souffre pour la religion catholique, et par principe de conscience? Pour moi, je suis un des plus faibles hommes qu'il y ait, et je n'ai rien de bon, capable de me soutenir. Cependant je rends grâces à Dieu pour la miséricorde qu'il me fait; car elle est plus qu'abondante: de sorte que j'ai eu même quelques scrupules d'avoir été si peu sensible à ce qui m'est arrivé. Vous en saurez le détail, s'il vaut la peine de fatiguer votre patience, par mon frère et par le principal du collége Ecossais.

On ne peut que fort incertainement juger quel tour prendront les affaires de ce royaume déchiré. Mais je suis bien fâché que vous ayez un nouvel argument, si important, pour confirmer votre doctrine dans la seconde édition de votre *Histoire des variations des protestants*, tel qu'est celui que ces royaumes vous fournissent. Mais si cela peut gagner une seule âme à Dieu, toutes les pertes temporelles qui peuvent arriver à qui que ce soit seront bien employées.

Je ne doute pas que vous ne voyiez souvent le roi mon très-cher maître. Il n'y a point d'homme dont l'éloquence et la piété puissent plus efficacement donner quelque consolation à Sa Majesté, qui néanmoins, comme je crois, par son tempérament naturel, en a aussi peu de besoin que personne qui serait en pareil état. Mais ce qu'il souffre est fort grand. Je vous supplie, pour l'amour de Jésus, d'employer vos sages exhortations à le soutenir dans son affliction, et de lui accorder surtout vos saintes prières, afin que Notre-Seigneur le rétablisse dans ses royaumes, et ses sujets dans leur bon sens; car il règne de toute part une espèce de folie générale.

Je suis fort étroitement gardé, de sorte que cette lettre est écrite et sera envoyée à la dérobée. Mais, comme apparemment je n'aurai jamais l'occasion ni le moyen de vous écrire encore, je vous ai écrit celle-ci pour vous demander votre bénédiction et vos prières. J'espère que Notre-Seigneur, qui vous a fait servir d'un si bon instrument pour me rendre de la véritable religion, et qui m'a mis, quoique très-indigne, en état de souffrir pour elle, vous exaucera, en m'accordant la bénédiction d'une heureuse mort et d'une éternité de bénédiction et de joie.

Je vous écrivis au commencement de ces troubles, pour vous remercier de votre excellent livre (310). Il est heureusement échappé des mains de la canaille, lorsqu'on pilla ma maison : mais ils brûlèrent un crucifix, le portrait du roi, le vôtre et le mien, dans un même feu, à la croix du marché d'Edimbourg. Vous voyez qu'ils m'ont mis en trop bonne compagnie.

J'ai une très-humble prière à vous faire, qui est que, si c'est la volonté de Dieu que je meure en ce temps-ci, comme il paraît fort probable, et que ma femme continue dans la résolution qu'elle a de passer en France, vous vouliez bien, par votre autorité et par vos avis, avancer ses pieux desseins, et que vous vouliez bien tenir lieu de père à mon fils, et être ami de mon frère. C'est une trop grande présomption de vous faire des demandes si hardies : mais les circonstances de l'état où je suis feront que vous me pardonnerez volontiers. Ayez aussi la bonté de me donner votre bénédiction, que je vous demande en me prosternant.

Tous les ecclésiastiques sont maintenant si maltraités qu'ils n'osent paraître, et ainsi j'ai encore moins d'espérance d'en pouvoir voir aucun : de sorte que me trouvant privé de tout le secours que je pourrais espérer en ce monde, les prières des personnes comme vous, Monseigneur, me sont encore plus nécessaires. J'espère que Notre-Seigneur, qui sait avec quelle sincérité j'estime les ordres qu'il a établis dans la sainte Eglise, et les bénédictions qu'elle répand, suppléera à ce qui me manque; puisque ce n'est pas par ma faute, mais par la nécessité, et qu'il me fera une plus grande part de ses consolations immédiates. Je suis, etc.

Du château de Sterling, ce 21 janvier 1689.

—

LETTRE CLI.

DE BOSSUET A MILORD PERTH.

Il le félicite du bonheur qu'il a de travailler, aux dépens de sa vie même, au salut de l'Angleterre, et lui donne les consolations les plus propres à le soutenir dans sa captivité.

Si je me suis toujours senti très-honoré, et si mon cœur s'est attendri toutes les fois que j'ai reçu les aimables et pieuses lettres d'un comte de Perth, et d'un grand chancelier d'Ecosse converti à la foi; jugez combien j'ai été touché en recevant celle d'un prisonnier

fut apporté à Paris et enterré dans le collége des Ecossais. Ses plus grands ennemis n'ont jamais pu lui objecter d'autre crime que sa catholicité.

(310) L'*Histoire des variations des Eglises protestantes.*

de Jésus-Christ. C'est le plus glorieux caractère que puisse porter un Chrétien : c'est un caractère qui le met au rang des apôtres, puisqu'un saint Paul a pris si souvent cette qualité, et qu'il n'y a rien au-dessus, que la gloire si désirable de mourir pour son Sauveur. Je loue Dieu, milord, de tout mon cœur, de vous voir dans cet esprit : j'en ressens l'épanchement et la plénitude dans toutes les paroles de votre lettre. Tout y respire l'amour de Jésus-Christ, mais de Jésus-Christ dans son Eglise et dans le lien de l'unité. Qu'on est heureux de souffrir pour cette cause ! Car, pour ceux qui souffrent dans le schisme, ils n'auront jamais qu'un zèle amer ; et toutes vos lettres, principalement la dernière, ne sont que charité, douceur et paix.

Je ne suis guère moins touché de votre inviolable attachement pour le roi, votre cher maître. L'hérésie se montre pour ce qu'elle est, en soufflant de tous côtés la rébellion et la perfidie. Pour vous, mon cher frère (car je veux, en oubliant toutes ces qualités qui vous rendent illustre dans le siècle, ne vous plus parler que comme à un Chrétien), conservez ce tendre amour et cette inaltérable fidélité pour votre prince : ne cessez d'en donner l'exemple au milieu d'une nation infidèle, et qu'enfin, à la vie et à la mort, le nom du roi votre maître soit dans votre bouche avec celui de Jésus-Christ et de l'Eglise catholique, comme choses inséparables. Dieu est en ces trois noms ; et je sais que votre roi vous serait cher, quand vous ne regarderiez autre chose en sa personne sacrée que l'ordre de Dieu qui l'a établi, et l'image de sa puissance sur la terre ; et quand il ne serait pas, comme il l'est, un vrai défenseur de la foi (311), à meilleur titre que ses derniers prédécesseurs.

Qui suis-je pour consoler un si grand roi, comme vous le souhaitez ? J'ai eu l'honneur de lui rendre souvent mes très-humbles respects pendant qu'il a été ici, et d'être très-bien reçu de Sa Majesté. Mais j'ai bientôt reconnu que ce prince n'avait pas besoin de mes faibles consolations. Il a au dedans un consolateur invisible qui l'élève au-dessus du monde. Trois royaumes qu'il a perdus ne sont estimés de lui que comme l'illustre matière du sacrifice qu'il offre à Dieu ; et s'il songe, comme il le doit, à se rétablir dans le trône de ses ancêtres, c'est moins pour sa propre gloire, que pour retirer ses malheureux peuples de l'oppression où ils se jettent à l'aveugle. Au reste, s'il a été si honteusement abandonné et trahi par ses infidèles sujets, il a trouvé tous les Français prêts à répandre leur sang pour ses intérêts, et pour ceux de son héritier, et le roi notre maître, qui lui-même nous inspire à tous ces sentiments. Dieu fera un coup de sa main quand il lui plaira : il sait élever et abaisser, pousser jusqu'au tombeau et en retirer, dissiper en un moment la gloire et le vain triomphe de l'impie. Mais, quoi qu'il ait résolu du roi votre maître, nous respecterons toujours plus en sa personne la gloire d'un roi confesseur que la puissance d'un roi triomphant.

Je ne sais comment j'oublie, en vous écrivant, que vous êtes dans la captivité et dans la souffrance. Dieu sait combien j'ai été sensible au récit que l'on m'a fait de vos maux ; mais il me semble que je les oublie, tant est vive la joie que je ressens pour le courage que Dieu vous inspire, et pour l'abondance des consolations dont il vous remplit. J'y prends part de tout mon cœur : je me glorifie avec vous dans vos opprobres, et je n'ai pu lire, sans verser des larmes de joie, ce que vous marquez dans votre lettre, que vos persécuteurs ont brûlé mon portrait que votre seule charité vous faisait garder, avec celui du roi votre maître, et le vôtre, et tous les trois avec le crucifix. Que plût à Dieu qu'au lieu de mon portrait j'eusse pu être en personne auprès de vous pour vous encourager dans vos souffrances, pour prendre part à la gloire de votre confession, et après avoir prêché à vos compatriotes la vérité de la foi, la confirmer avec vous, si Dieu m'en jugeait digne, par tout mon sang.

Vous avez pu connaître, par toutes mes lettres, le tendre amour que je ressens pour l'Angleterre et pour l'Ecosse, à cause de tant de saints qui ont fleuri dans ces royaumes, et de la foi qui y a produit de si beaux fruits. Cent et cent fois j'ai désiré avoir l'occasion de travailler à la réunion de cette grande île, pour laquelle mes vœux ne cesseront jamais de monter au ciel. Mon désir ne se ralentit pas, et mes espérances ne sont point anéanties. J'ose même me confier en Notre-Seigneur, que l'excès de l'égarement deviendra un moyen pour en sortir.

Cependant vivez en paix, serviteur de Dieu et saint confesseur de la foi. Semblables à ceux de saint Paul, vos liens vous rendent célèbre dans toutes les Eglises, et cher à tous les enfants de Dieu. On prie pour vous partout où il y a de vrais fidèles. Dieu vous délivrera quand il lui plaira : et son ange est peut-être déjà parti pour cela. Mais, quoi qu'il arrive, vous êtes à Dieu, et vous serez la bonne odeur de Jésus-Christ à la vie et à la mort. Madame votre femme, que vous daignez me recommander, me sera chère comme ma sœur ; M. votre fils sera le mien, dans les entrailles de Jésus-Christ ; M. votre frère, dont j'ai connu ici

(311) Henri VIII, roi d'Angleterre ayant composé un livre portant pour titre *Des sept Sacrements*, contre l'insolent ouvrage de Luther, intitulé *De la captivité de Babylone*, Léon X, après en avoir délibéré avec les cardinaux, adressa une bulle à ce prince, par laquelle il lui conférait, et à tous les rois d'Angleterre qui viendraient après lui, le titre de *défenseur de la foi*. Les successeurs de Henri VIII, quoique séparés de l'Eglise romaine, n'ont pas laissé que de conserver ce glorieux titre, dont cependant le schisme et l'hérésie les avaient justement dépouillés.

le mérite, me tiendra lieu d'un frère et d'un ami cordial : les intérêts de votre famille me seront plus chers que les miens propres; et pour vous, avec qui Dieu m'a uni par de si tendres liens, vous vivrez éternellement dans mon cœur : je vous offrirai à Dieu nuit et jour, et surtout lorsque j'offrirai la sainte victime qui a ôté les péchés du monde. Combattez comme un bon soldat de Jésus-Christ : mortifiez, à la faveur de vos souffrances, tout ce qui reste de terrestre en vous; que votre conversation soit dans les cieux. Si vous êtes privé du secours des prêtres, vous avez avec vous le souverain Pontife, l'évêque de nos âmes, l'apôtre et le pontife de notre confession, qui est Jésus : vous recevrez par vos vœux tous les sacrements; et je vous donne en son nom la bénédiction que vous demandez. Souvenez-vous de moi dans vos prières : j'espère que Dieu vous rendra aux nôtres, et vous tirera de la main des méchants. Je suis en son saint amour, etc.

A Meaux, ce 14 mars 1689.

—

LETTRE CLII.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur son Commentaire de la règle de Saint-Benoît.

Je me rends, Monsieur, à vos remarques, quoique je sois encore un peu en doute si l'ancien Office romain n'était pas semblable à celui de saint Benoît (312), quant au fond, plutôt qu'au romain d'aujourd'hui : mais je m'en rapporte à vous. M. de Reims me mande qu'il trouve la préface très-bien. Je lui ai envoyé aujourd'hui l'approbation qu'il a souhaité que je fisse. Elle est simple ; mais le livre en porte avec soi une bien plus authentique dans les saintes maximes qu'il contient, et dans le nom de son auteur. Au reste, ceux qui auront le livre comme il était avant les cartons verront bien que ce sont des choses de rien, et que la doctrine nous en a paru irréprochable dans son fond. Je loue Dieu que cet ouvrage aille enfin paraître, et suis très-fâché du retardement. Tout le fruit que j'en espère, c'est, s'il plaît à Dieu, qu'on profitera davantage de ce qu'on aura attendu et désiré plus longtemps. A vous, Monsieur, sans réserve.

A Meaux, ce 15 mars 1689.

—

LETTRE CLIII.

AU MÊME.

Sur les égarements du ministre Jurieu, l'exemption de Jouarre, et un nouveau Commentaire de la règle de Saint-Benoît, par un Bénédictin.

J'espère, Monsieur, que cette année ne se passera pas comme l'autre, sans que j'aie la consolation de vous voir. Je jouis en attendant de votre présence, en quelque façon par vos lettres ; et je profite d'ailleurs de la communication de vos prières, dont vous avez la bonté de m'assurer.

Il est vrai que l'égarement du ministre Jurieu va jusqu'au prodige. J'ai cru que Dieu ne le permettait pas en vain, et qu'il voulait qu'on le relevât. Il fera dans son temps tout ce qu'il voudra de ce qu'il inspire. On vous envoie le troisième *Avertissement :* le quatrième est retardé par la poursuite d'un procès que j'ai entrepris, ou plutôt que j'ai à soutenir au parlement, pour ôter, si je puis, de la maison de Dieu le scandale et l'exemption de Jouarre, qui m'a toujours paru un monstre.

Je ne vous parlerais point du Commentaire latin de la règle de Saint-Benoît (313), des Bénédictins, n'était qu'en me disant qu'ils vous l'avaient envoyé, ils m'ont dit en même temps qu'on y attaquait le P. Mége, et qu'on y défendait vos saintes maximes et vos saintes pratiques. Je n'en sais encore rien ; car je ne l'ai pas vu, et je crains de n'avoir pas sitôt le temps de le voir. C'est un gros ouvrage, qui sans doute sera fort savant. Je souhaite que la piété l'ait inspiré, et je le veux croire, car l'auteur paraît fort humble et fort mortifié. Je suis, Monsieur, à vous sans réserve.

A Paris, ce 2 janvier 1690.

—

LETTRE CLIV.

AU R. P. DE MONTFAUCON, BÉNÉDICTIN.

Sur son livre concernant l'histoire de Judith.

J'ai reçu et lu avec plaisir, mon révérend Père, votre *Judith* (314), et je suis ravi de voir que de si habiles gens travaillent à rendre la lecture de l'Écriture facile, en prenant soin d'aplanir les difficultés qui s'y rencontrent. Je sais les autres doctes travaux qui vous occupent ; et tout cela m'engage de plus en plus à vous assurer de l'estime très-particulière que j'ai pour vous.

Versailles, ce 10 avril 1698.

—

LETTRE CLV.

A M. SANTEUL, CHANOINE RÉGULIER DE SAINT-VICTOR

Il loue la pièce de vers que Santeul avait composée pour s'excuser des reproches qui lui

(312) Il ne paraît pas que saint Benoît ait réglé l'Office de son ordre sur le romain.

(313) Dom Edmond Martène, qui a donné au public un grand nombre d'ouvrages, est auteur de ce savant Commentaire.

(314) C'est un volume *in*-12, qui a pour titre : *La vérité de l'Histoire de Judith*, imprimé à Paris, chez Simon Langronne, en 1690. L'accueil que le public fit à cet ouvrage obligea l'auteur d'en donner une seconde édition deux ans après. L'objet principal de l'écrit est de prouver que l'histoire de Judith n'est point, comme le soutenaient les protestants, une parabole et un sujet de tragédie, mais une histoire très-réelle, qui s'accorde parfaitement avec les autres histoires de la Bible, et dont les faits se trouvent confirmés par tout ce que les meilleurs historiens profanes ont rapporté des Mèdes et des Assyriens.

avaient été faits, lui parle de ses hymnes de saint Bruno, et d'un poëme fait contre sa Pomone.

Voilà, Monsieur, ce que c'est que de s'humilier (315). L'ombre d'une faute contre la religion vous a fait peur : vous vous êtes abaissé ; et la religion elle-même vous a inspiré les plus beaux vers, les plus élégants, les plus sublimes que vous ayez jamais faits. Voilà ce que c'est, encore un coup, que de s'humilier.

J'attends l'hymne de saint Bruno, et j'espère qu'elle sera digne d'être approuvée par le Pape, et d'être chantée dans ces déserts, dont il est écrit qu'ils se sont réjouis de la gloire de Dieu. Mais comment est-ce que le Pape vous a commandé cette hymne (316)? Je vous en prie, dites-nous-en la mémorable histoire.

Aussitôt que M. Pelletier sera de retour ici, je parlerai avec plaisir de vos pensions.

J'ai vu, Monsieur, un petit poëme sur votre *Pomone :* il commence ainsi ; c'est la Religion qui parle :

En iterum Pomona mea male verberat aures,
Santolide, cessit quo tibi cura mei?
Ten' mea templa canent fallacia sacra canentem?

Je ne me souviens pas du pentamètre, mais il était violent, et finissait en répétant :

Ten' mea templa canent?
Opprobrium vatum ten' mea templa canent?

Le poëte reprenait ainsi :

Ergone cœlestes haustus duxisse juvabit,
Ut sonet infandos vox mihi nota deos?

Recherchant la cause de l'erreur, il remarque que ce poëte évite encore les noms d'apôtres et de martyrs, comme tous les autres qu'il ne trouve pas dans Virgile et dans Horace ; et il conclut que celui qui craint d'employer les mots consacrés dans la piété chrétienne mérite d'avoir dans la bouche les fables et les faux dieux.

Martyrii pudet, infandum! vox barbara Petrus,
Aut Lucas, refugit nomen apostolicum.
Sanctorumque choris pulsus, confessor, abibit,
Non Maro, non Flaccus talia quippe ferant;
Credo equidem et Jesum plus horreat atque Mariam,
Et quod cœlitibus christianisque pium est.
. . . . . Cui sacra vocabula sordent,
Huic placeant veteres, numina falsa, Jovi.
Ille Jovem Veneremque et divum crimina narret,
Jam repetant vatem sacra nefanda suum.

J'ai empêché la publication du poëme ; il est vigoureux : l'auteur l'aurait pu rendre parfait, en prenant la peine de le châtier ; mais il n'y travaillera plus.

Adieu, mon cher Santeul, je m'en vais préparer les voies à notre illustre Boileau.

A Versailles, ce 13 avril 1690.

—

LETTRE CLVI.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur la défense que cet abbé avait faite aux religieuses des Clairets de lire l'Ancien Testament.

Il est vrai, Monsieur, que quelques-uns ont repris cette espèce de défense de lire l'Ancien Testament. La vraie résolution de cette difficulté, c'est qu'il en faut accorder la lecture avec discrétion, et selon la capacité des sujets. C'est ainsi que j'ai expliqué votre pensée à M. Nicole, qui reprenait cette défense. Il me parla aussi du *Chrétien intérieur*, et m'assura qu'il avait été défendu à Rome (317), sans pouvoir me dire de quelle nature était la défense, si c'était par l'inquisition ou par l'index : je n'en ai rien appris depuis.

Il me semble que ce que vous dites, que cette diversité de faits, d'événements et d'histoire, n'a point de rapport à la simplicité dont les religieuses font profession, a un peu besoin d'explication. Je pense que vous voulez dire qu'il faut savoir trop de choses pour bien entendre une telle diversité, afin que notre esprit n'en soit pas confondu.

La raison d'exclure les prophètes est différente de toutes celles-là : c'est leur grande obscurité. On objectera qu'il y a de l'obscurité dans les Epîtres de saint Paul, et dans beaucoup d'autres endroits du Nouveau Testament.

Après tout, je conviens qu'il ne faut pas permettre indifféremment l'Ancien Testament ; mais en éprouvant les esprits. J'en

(315) Plus d'une fois Bossuet avait sollicité Santeul d'abandonner les Muses, pour consacrer entièrement ses talents à la louange de Dieu et de ses saints. M. Pellisson, maître des requêtes, qui désirait aussi que Santeul fît un meilleur usage de sa veine poétique, lui proposa de travailler à de nouvelles hymnes. Il réussit à l'y déterminer, et Santeul s'y engagea solennellement dans une pièce qu'il adressa à ce magistrat, où il protestait renoncer pour toujours au Parnasse. Cependant, oubliant de temps en temps ses promesses, il ne laissait pas de composer encore des pièces remplies des expressions de la fable. C'est ainsi qu'il fit un poëme intitulé *Pomona in agro Versaliensi*, qu'il dédia à M. de la Quintinie. Bossuet lui en fit de vifs reproches, dont Santeul fut sensiblement touché ; et, pour témoigner publiquement son repentir, il fit la pièce dont il est parlé dans cette lettre, intitulée *Poeta Christianus*, et qu'il adressa à notre prélat. On voyait à la tête une vignette en taille-douce dans laquelle Bossuet était représenté revêtu de ses habits pontificaux, et Santeul à genoux devant lui, sur les marches de l'église cathédrale de Meaux, la corde au cou, faisant amende honorable et jetant tous ses vers profanes dans un grand feu. Cette pièce est très-tendre, remplie de grands sentiments de religion, et digne des éloges que lui donne le prélat.

(316) Alexandre VIII, dont il s'agit, avait été élevé au pontificat le jour de saint Bruno.

(317) Le *Chrétien intérieur* a pour auteur M. de Bernières-Louvigny, trésorier de France, homme d'une éminente piété, mort à Caen en 1659. Le P. Louis-François d'Argentan, Capucin, fit imprimer cet ouvrage en 1660, par conséquent longtemps avant la naissance du quiétisme. (*Voy.* l'*Avertissement* mis à la tête de la nouvelle édition faite à Pamiers en 1781.) Une traduction italienne du *Chrétien intérieur* a été en effet condamnée à Rome par un décret de l'Inquisition du 30 novembre 1689. (*Edit. de Vers.*)

use ainsi ; et j'ai dit à M. Nicole que l'expérience m'avait appris que l'Ancien Testament, permis sans discrétion, faisait plus de mal que de bien aux religieuses. Je prie, Monsieur, Notre-Seigneur qu'il soit avec vous, et qu'il vous conserve pour le bien de vos enfants et de l'Eglise.

Ce 19 septembre 1690.

LETTRE CLVII.

A M SANTEUL, CHANOINE RÉGULIER DE SAINT-VICTOR.

Sur le présent que Santeul lui avait fait d'une de ses pièces, et la manière dont on peut se servir de la fable.

J'ai reçu, Monsieur, avec bien de la joie et de la reconnaissance, le beau présent que vous m'avez fait. Je me suis hâté de lire l'Epître dédicatoire, et j'y ai trouvé un éloge de M. Pelletier, qui m'a paru très-fin et très-délicatement traité. Je reverrai avec plaisir, dans ce raccourci et dans cet ouvrage abrégé, toute la beauté de l'ancienne poésie de Virgile, des Horace, etc., dont j'ai quitté la lecture il y a longtemps : et ce me sera une satisfaction de voir que vous fassiez revivre ces anciens poëtes, pour les obliger en quelque sorte de faire l'éloge des héros de notre siècle, d'une manière moins éloignée de la vérité de notre religion.

Il est vrai, Monsieur, que je n'aime pas les fables, et qu'étant nourri depuis beaucoup d'années de l'Ecriture sainte, qui est le trésor de la vérité, je trouve un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, et dans ces productions de sa vanité. Mais lorsqu'on est convenu de s'en servir comme d'un langage figuré, pour exprimer, d'une manière en quelque façon plus vive, ce que l'on veut faire entendre, surtout aux personnes accoutumées à ce langage, on se sent forcé de faire grâce au poëte chrétien, qui n'en use ainsi que par une espèce de nécessité. Ne craignez donc point, Monsieur, que je vous fasse un procès sur votre livre ; je n'ai au contraire que des actions de grâces à vous rendre : et sachant que vous avez dans le fond autant d'estime pour la vérité que de mépris pour les fables en elles-mêmes, j'ose dire que vous ne regardez, non plus que moi, toutes ces expressions tirées de l'ancienne poésie que comme le coloris du tableau, et que vous envisagez principalement le dessein et les pensées de l'ouvrage, qui en sont comme la vérité et ce qu'il y a de plus solide. Je suis, Monsieur, etc.

1690.

LETTRE CLVIII.

AU MÊME.

Sur une de ses pièces, et un sermon prêché à Saint-Victor.

J'ai reçu les trois exemplaires de vos merveilleux iambes, deux avant-hier, dont il y en a un pour mon neveu, et un aujourd'hui : je n'en saurais trop avoir. Au reste, mes déplorables sollicitations me privèrent hier du sermon et de la joie de vous voir. Je n'osai entrer à Saint-Victor, après avoir manqué ce beau discours, et j'en allai apprendre les merveilles au Jardin royal, de la bouche des plus éloquents hommes de notre siècle qui les avaient ouïs.

Faut-il, illustre Santeul, vous inviter à venir chez moi? Qui a plus de droit d'y entrer? qui peut y être mieux reçu que vous? Ne parlons plus de l'amende honorable, que pour exalter les vers qui l'ont célébrée, et ceux dont elle a été suivie.

1690.

LETTRE CLIX.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur l'arrivée de milord Perth.

Vous me donnez, Monsieur, une agréable nouvelle : nous verrons donc cette fois, s'il plaît à Dieu, milord chancelier d'Ecosse. Je l'ai salué de loin comme un excellent Catholique ; j'espère l'embrasser comme un confesseur. Les deux pièces que vous m'avez envoyées m'ont fait plaisir à lire. Mille remercîments de votre amitié, à laquelle personne ne sera jamais plus sensible que moi, ni plus rempli d'estime pour vous.

A Meaux, ce 7 janvier 1691.

LETTRE CLX

AU P. MAUDUIT, PRÊTRE DE L'ORATOIRE.

Bossuet lui parle de deux psaumes en vers, que ce Père lui avait envoyés ; lui fait connaître ce qu'il pense des interprètes protestants, et lui marque les sources où il avait puisé pour faire ses notes sur les Psaumes.

J'ai reçu, mon révérend Père, votre lettre du 3, et je suis très-aise que le Psautier qu'on vous a donné de ma part vous ait agréé. Les deux psaumes que vous m'avez envoyés m'ont transporté en esprit dans les temps où ils ont été composés ; et si je n'ose encore prononcer sur l'impression, c'est à cause que je n'ose aussi me fier à mon jugement, ni à mon goût sur la poésie, dans l'extrême délicatesse, pour ne pas dire dans la mauvaise humeur de notre siècle.

Il me paraît, par les remarques que vous faites sur la *Synopse* d'Angleterre, que vous avez quelque pensée que je m'en suis beaucoup servi ; mais je ne veux pas vous laisser dans cette opinion. J'en ai parcouru cinq ou six psaumes, dans les endroits les plus obscurs, et j'y ai trouvé ordinairement plus d'embarras et de confusion que de secours. De tous les interprètes protestants, il n'y a presque que Grotius, s'il le faut mettre de ce nombre, qui mérite d'être lu pour les choses, et Drusius pour les textes. Au reste, ce qu'on entasse et dans la *Synopse* et même dans les critiques d'Angleterre, se trouve non seulement plus autorisé, mais plus pur et mieux expliqué dans les saints Pères : en

sorte que je ne laisse à ces critiques protestants qu'on nous vante tant, que quelques remarques sur la grammaire. Parmi les Catholiques, Muis (318) emporte le prix, à mon gré, sans comparaison.

Et voilà, mon révérend Père, à ne vous rien déguiser, tout le secours que j'ai eu ; et je ne voudrais pas que vous crussiez que les protestants m'aient beaucoup servi, ou que j'improuve ce que vous en dites sur saint Paul. Au contraire, je suis tout à fait de votre avis ; et ce n'est pas seulement par piété, mais par connaissance, que je donne la palme aux nôtres. Quand je serai à loisir chez moi, et que j'aurai eu plus de temps de considérer votre *Analyse* (319), je vous en dirai ma pensée. Je ne puis à présent vous dire autre chose sinon que ce que j'en ai pu lire m'a fort plu. Je suis de tout mon cœur, mon révérend Père, etc.

A Versailles, ce 7 mars 1691.

—

LETTRE CLXI.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur les dispositions du roi pour la Trappe, et le triste état des affaires.

Voilà, Monsieur, les deux lettres que j'avais oublié de vous porter. Si vous prenez la peine de m'adresser la réponse, je serai plus fidèle à la rendre en main propre.

Je n'ai fait que passer à Versailles, où j'ai trouvé le roi prêt à partir pour Marly. On m'assure de tous côtés qu'il est tout à fait revenu pour la Trappe. Je ne manquerai pas l'occasion d'en être informé par moi-même. Il me paraît qu'il est nécessaire de redoubler les prières, à cause du mauvais état des affaires, et des autres fâcheuses conjonctures qui peuvent mettre la religion en un extrême péril, si Dieu n'y pourvoit par un coup de sa main.

On a très-bonne espérance de la conclusion des affaires de Rome. Je m'en vais dans quatre jours attendre dans mon diocèse l'effet de ces bonnes dispositions, pour en rendre grâces à Dieu. Je ne puis vous témoigner combien je ressens de joie de vous avoir vu, ni combien je suis touché de votre amitié.

A Paris, ce 29 août 1791.

—

LETTRE CLXII.

A M. NICOLE.

Il lui témoigne la joie qu'il ressent des marques de son amitié et de son approbation ; déplore les maux causés à la religion en France par les protestants, lorsqu'elle était obligée de les porter dans son sein, et donne une juste idée de Richard Simon et de ses écrits.

J'ai toujours, Monsieur, beaucoup de joie quand je reçois des marques de votre amitié et de votre approbation. L'une de ces deux choses me fait grand plaisir, et l'autre m'est fort utile, parce qu'elle me fortifie, mais surtout à l'occasion du dernier ouvrage (320). J'ai été très-aise de vous voir appuyer particulièrement sur une chose que je n'ai voulu dire qu'en passant, pour les raisons que vous aurez aisément pénétrées, et que néanmoins je désirais fort qu'on remarquât. C'est, Monsieur, sur le triste état de la France, lorsqu'elle était obligée de nourrir et de tolérer, sous le nom de réforme, tant de sociniens cachés, tant de gens sans religion, et qui ne songeaient, de l'aveu même d'un ministre, qu'à renverser le christianisme. Je ne veux point raisonner sur tout ce qui est passé en politique raffinée : j'adore avec vous les desseins de Dieu, qui a voulu révéler, par la dispersion de nos protestants, ce mystère d'iniquité, et purger la France de ces monstres. Une dangereuse et libertine critique se fomentait parmi nous : quelques auteurs catholiques s'en laissaient infecter ; et celui qui veut s'imaginer qu'il est le premier critique de nos jours (321) travaillait sourdement à cet ouvrage. Il a été depuis peu repoussé comme il méritait, mais je ne sais si on ouvrira les yeux à ses artifices. Je sais en combien d'endroits et par quels moyens il trouve de la protection ; et, sans parler des autres raisons, il est vrai que bien des gens qui ne voient pas les conséquences, avalent, sans y prendre garde, le poison qui est caché dans les principes. Pour moi, il ne m'a jamais trompé ; et je n'ai jamais ouvert aucun de ses livres, où je n'aie bientôt ressenti un sourd dessein de saper les fondements de la religion : je dis sourd par rapport à ceux qui ne sont pas exercés en ces matières ; mais néanmoins assez manifeste à ceux qui ont pris soin de les pénétrer.

Je finis en vous assurant de tout mon cœur de mes très-humbles services, et en priant Dieu qu'il vous conserve pour soutenir la cause de son Eglise, dont vos ouvrages me paraissent un arsenal.

A Meaux, ce 7 décembre 1691.

—

LETTRE CLXIII.

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Il l'exhorte à souffrir avec une humble soumission la perte de son fils, que Dieu lui avait enlevé.

Je me suis tu, et je n'ai pas seulement ouvert la bouche, parce que c'est vous qui l'avez fait ; c'est ce que disait David. (*Psal.* XXXVIII, 10.) Jésus-Christ, qui vous présente à boire son calice, vous apprend en même temps à dire : Votre volonté soit faite.

(318) Siméon de Muis, professeur en langue hébraïque au collége royal, mort en 1644. Son Commentaire sur les psaumes est très-estimé.

(319) Le P. Mauduit a donné *Analyses des Evangiles, des Actes, des Epîtres de saint Paul et des Epîtres canoniques*, qui sont très-estimées.

(320) Le sixième *Avertissement aux protestants*, ou la *Défense de l'Histoire des variations*, qui parurent cette année.

(321) Richard Simon.

(*Matth.* xxvi, 42.) Je n'ajoute rien à cela, Monsieur, si ce n'est que je m'en vais offrir à Dieu au saint autel vos regrets et vos soumissions, et celles de votre famille, et le prier du meilleur de mon cœur qu'il vous donne à tous les consolations que lui seul peut donner, et à l'âme que vous chérissiez sa grande miséricorde.

A Germigny, ce 10 août 1692.

—

LETTRE CLXIV.

A M. LE CURÉ DE DOUÉ.

Si les ecclésiastiques doivent être nommés avant les seigneurs au catalogue des morts.

Il n'y a, Monsieur, aucune difficulté de nommer les ecclésiastiques avant le seigneur; c'est la coutume et la règle, quelque qualifié que soit un seigneur; et le roi souffre bien qu'on nous nomme avant lui. Je suis à vous, Monsieur, de tout mon cœur.

A Germigny, ce 6 octobre 1692.

—

LETTRE CLXV.

A MADEMOISELLE DU PRÉ.

Sur la mort de M. Pellisson (322)

Je vous assure, Mademoiselle, que M. Pellisson est mort, comme il a vécu, en très-bon Catholique. Loin d'avoir le moindre doute de la foi catholique, je l'ai toujours regardé, depuis le temps de sa conversion jusqu'à la fin de sa vie, comme un des meilleurs et des plus zélés défenseurs de notre religion. Il n'avait l'esprit rempli d'autre chose; et deux jours avant sa mort, nous parlions encore des ouvrages qu'il continuait pour soutenir la transsubstantiation : de sorte qu'on peut dire sans hésiter qu'il est mort en travaillant ardemment et infatigablement pour l'Eglise. J'espère que ce travail ne se perdra pas, et qu'il s'en trouvera une partie considérable parmi ses papiers.

Au reste, il a voulu entendre la Messe pendant tous les jours de sa maladie; et je n'ai jamais pu obtenir de lui qu'il s'en dispensât les jours de fête. Il me disait en riant qu'il n'était pas naturel que ce fût moi qui l'empêchât d'entendre la Messe. Il n'a jamais cru être assez malade pour s'aliter; et il s'est habillé tous les jours, jusqu'à la veille de sa mort; et il recevait ses amis avec sa douceur et sa politesse ordinaire. Son courage lui tenait lieu de force; et, jusqu'au dernier soupir, il voulait se persuader que son mal n'avait rien de dangereux. A la fin étant averti par ses amis que ce mal pouvait le tromper, il différa sa confession au lendemain, pour s'y préparer davantage : et si la mort l'a surpris, il n'y a eu rien en cela de fort extraordinaire. C'était un vrai Chrétien, qui fréquentait les sacrements. Il les avait reçus à Noël, et, à ce qu'on dit, encore depuis avec édification. Bien éloigné du sentiment de ceux qui croient avoir satisfait à tous leurs devoirs, pourvu qu'ils se confessent en mourant, sans rien mettre de chrétien dans tout le reste de leur vie, il pratiquait solidement la piété; et la surprise qui lui est arrivée ne m'empêche pas d'espérer de le trouver dans la compagnie des justes. C'est, Mademoiselle, ce que j'avais dessein d'écrire à Mlle Scudéry, avant même de recevoir votre lettre : et je m'acquitte d'autant plus volontiers de ce devoir, que vous me faites connaître que mon témoignage ne sera pas inutile pour la consoler. Je profite de cette occasion pour vous assurer, Mademoiselle, de mes très-humbles respects, et vous demander l'honneur de la continuation de votre amitié.

A Versailles, ce 14 février 1693.

—

LETTRE CLXVI.

A MADEMOISELLE DE SCUDÉRY

Sur le même sujet.

Ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Mademoiselle, sur le sujet de M. Pellisson, me donne beaucoup de consolation, mais n'ajoute rien à l'opinion que j'avais de la fermeté et de la sincérité de sa foi, dont ceux qui l'ont connu ne demanderont jamais de preuves. J'ai parlé un million de fois avec lui sur des matières de religion, et ne lui ai jamais trouvé d'autres sentiments que ceux de l'Eglise catholique. Il a travaillé jusqu'à la fin pour sa défense : trois jours avant sa mort, nous parlions encore de l'ouvrage qu'il avait entre les mains contre Aubertin, qu'il espérait pousser jusqu'à la démonstration, ne souhaitant la prolongation de sa vie que pour donner encore à l'Eglise ce dernier témoignage de sa foi. Je souhaite qu'on cherche au plus tôt un si utile travail parmi ses papiers, et qu'on le donne au public, non-seulement pour fermer la bouche aux ennemis de la religion, qui sont ravis de publier qu'il est mort des leurs; mais encore pour éclairer des matières si importantes, auxquelles il était si capable de donner un grand jour. Quoiqu'il n'ait pas plu à Dieu de lui laisser le temps de faire sa confession et de recevoir les saints sacrements, je ne doute pas qu'il n'ait accepté en sacrifice agréable la résolution où il était de la faire le lendemain. Le roi, à qui vous désirez qu'on fasse connaître ses bonnes dispositions, les a déjà sues, et j'ai en cela prévenu vos souhaits. Ainsi, Mademoiselle, on n'a besoin que d'un peu de temps pour faire revenir ceux qui ont été trompés par les faux bruits qu'on a répandus dans le monde. Sa Majesté n'en a jamais rien cru; je puis, Mademoiselle, vous en assurer : et tout ce qu'il y a de gens sages qui ont connu, pour peu que ce soit, M. Pellisson, s'étonnent qu'on ait pu avoir un tel soupçon. C'est ce que j'aurais eu l'honneur de vous dire, si

(322) Cette lettre et la suivante furent imprimées dans le temps sur une feuille volante, et elles n'ont point été recueillies dans l'ancienne collection des Œuvres de Bossuet.

je n'étais obligé d'aller dès aujourd'hui à Versailles, et dans peu de jours, s'il plaît à Dieu, dans mon diocèse. Je m'afflige cependant, et je me console avec vous de tout mon cœur, et suis, avec l'estime qui est due à votre vertu et à vos rares talents, etc.

—

LETTRE CLXVI *bis*.

SUR LA MORT DE M. PELLISSON (323.)

Quoique la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, Monsieur, sur la mort de M. Pellisson, ait suffi pour vous persuader qu'il est mort bon Catholique, j'ai cru que je vous ferais plaisir de vous envoyer copie de celles que M. l'évêque de Meaux a écrites sur le même sujet à deux personnes de mérite. Un si sûr témoignage achèvera de détromper ceux de votre connaissance qui auraient pu se laisser surprendre aux faux bruits que quelques protestants ont fait courir contre la sincérité et la piété de ce zélé défenseur de la foi. Tout ce que je vous ai fait savoir sur son sujet m'a été confirmé de nouveau, excepté ce que je vous ai dit du temps de sa conversion, qui n'arriva qu'en 1670. Depuis cet heureux changement, on n'a jamais remarqué en lui le moindre doute sur les vérités catholiques ; et on y a au contraire reconnu de jour en jour un nouvel amour pour l'Eglise, et un zèle plus ardent pour la défense de ses vérités. La seule erreur que l'on ait remarquée en lui, disait agréablement un illustre abbé, est celle d'être mort plus tôt qu'il ne pensait. C'est pourquoi jamais entreprise ne fut plus extravagante que celle de vouloir faire passer sa conversion pour un changement politique, sa conduite depuis ce temps-là pour une comédie honteuse, et sa mort pour une preuve de son hypocrisie. Je ne sais si on a jamais vu dans aucun huguenot converti, plus de caractères d'une vraie et sincère conversion à la foi catholique, qu'on en a toujours reconnu dans M. Pellisson. La tentation la plus ordinaire aux gens mal convertis, est contre le sacrement adorable de l'Eucharistie. Ce mystère est l'écueil contre lequel ils se brisent, et où leur conversion échoue. Au contraire, il n'y a guère de marque plus visible ni de preuve plus certaine de la sincérité de la conversion d'un protestant, que les témoignages constants qu'il rend de la fermeté de sa foi sur le saint sacrifice de l'autel, d'un respect extraordinaire et d'un amour tendre pour ce sacrement. Et c'est justement ce qui a éclaté dans la personne de M. Pellisson d'une manière toute singulière, et qui fait voir que ce même mystère, dont quelques protestants publient si faussement qu'il n'a point voulu entendre parler à la mort, et qu'ils prennent pour fondement de leurs calomnies, a été les saintes délices de cet excellent catholique, et l'objet de sa plus tendre piété.

Ce qui m'en est revenu, sans que j'en aie fait aucune recherche, m'a beaucoup consolé ; et comme je suis persuadé qu'il fera le même effet dans votre cœur, je vous le rapporterai, Monsieur, bonnement et avec simplicité. Si les protestants qui le pourront voir s'en moquent, je suis assuré que les Catholiques à qui vous en ferez part en seront fort édifiés, et qu'ils béniront Dieu, en voyant dans une personne dont on leur a voulu rendre la conversion suspecte, une foi si parfaite et si bien soutenue par tous les endroits de sa vie.

Il ne se convertit qu'après s'être instruit à fond de la vérité de ce mystère par l'étude de la tradition, et après avoir achevé de s'en convaincre par la lecture du livre de *La perpétuité de la foi de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie*.

Il célébra depuis, tous les ans, l'anniversaire de sa conversion, en assistant au saint sacrifice de la Messe, et en communiant à la victime qui y est offerte.

Il a fréquenté ce sacrement dans le reste de sa vie avec une piété exemplaire, et dont les religieux de Saint-Germain des Prés ont toujours été fort édifiés.

Il s'y préparait par le sacrement de la pénitence, et les révérends PP. dom Thomas Blampin, dom Michel Germain, et dom Jacques du Frische, religieux de cette abbaye, qui ont été ses confesseurs, ont été témoins de sa foi, et de son respect envers ce mystère.

Les prières courtes et pleines d'onction qu'il fit imprimer, pour aider les autres à assister avec plus de religion à la célébration de la sainte Messe, sont une preuve de son zèle pour la sainteté de ce sacrifice.

Il ne se contenta pas d'y travailler lui-même ; il y engagea ceux qu'il connaissait les plus propres à y contribuer : et ce fut lui qui inspira à feu M. Le Tourneux le dessein de l'*Année chrétienne*, cet ouvrage si édifiant et si utile, qui contient la traduction du Missel, et l'explication des épîtres et des évangiles qui se lisent à la Messe dans le cours de l'année.

Dans toutes les occasions qui se sont présentées, il a pris la plume pour défendre la présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ au saint Sacrement, et la vérité du sacrifice de l'Eucharistie : ses livres en font foi.

Les instructions qu'il a données de vive voix sur ce mystère, à un grand nombre de protestants qui pensaient à se convertir, et à d'autres qui l'avaient déjà fait, ne sont guère moins connues que ses ouvrages publics.

Il a été si appliqué les vingt dernières années de sa vie à la conversion des hugue-

(323) Cette lettre n'est pas de Bossuet. Elle fut imprimée avec les lettres de ce prélat sur la mort de Pellisson. Nous avons cru devoir la conserver pour honorer la mémoire d'un homme également cher à la religion et aux lettres, indignement calomnié par les ennemis de l'Eglise catholique. (*Edit. de Vers.*)

nots, qui communément ont plus d'opposition à la vérité de l'Eucharistie qu'à pas un autre article contesté, que ceux mêmes qui veulent faire croire au monde que M. Pellisson est mort protestant ne peuvent s'empêcher d'avouer et de publier en même temps que l'Église perd en lui un puissant instrument pour les conversions. Ils pouvaient ajouter que le zèle qu'il avait pour le salut de ses frères le portait à les assister avec une libéralité qui allait au delà de ses forces, quoiqu'il ait laissé suffisamment de quoi payer les dettes que sa charité pour eux lui a fait contracter.

Son amour pour l'Eucharistie l'attirait puissamment au pied des autels. Il avait une dévotion particulière à y venir répandre son cœur dans la prière, et on l'a vu très-souvent en faire de très-longues et très-édifiantes devant le saint Sacrement.

On l'y a surpris plusieurs fois tout prosterné : et le révérend P. dom Simon Bougis remarqua un jour, d'une tribune où il était, que M. Pellisson s'étant reconnu seul dans l'église, s'y tint fort longtemps prosterné devant le saint Sacrement, et qu'il fut obligé de l'y laisser quand il se retira de la tribune.

On a aussi remarqué que lorsqu'il allait par la ville, et qu'il était avec des personnes familières, il descendait souvent de carrosse pour aller adorer le saint Sacrement dans les églises par-devant lesquelles il passait.

Je sais même que sa piété envers le saint sacrifice de la Messe lui inspira d'en fonder une, il y a quelques années : et ce qui est bien contraire à l'hypocrisie, il l'a fondée sous le nom d'un de ses amis, afin de cacher cette bonne œuvre aux yeux des hommes, comme il l'a fait en plusieurs autres occasions, et que le sacrifice en fût plus parfait devant Dieu. Rien n'est plus certain, car je le sais d'original

On assure encore que, quand il se croyait offensé par quelqu'un, il avait coutume de faire dire une Messe pour lui.

Il a désiré avec empressement d'entendre la Messe tous les jours de sa maladie, et on n'a pu l'empêcher de suivre ce désir les jours de fête.

Il s'est disposé à recevoir le saint viatique, aussitôt que ses amis l'ont assuré qu'il était en danger.

Enfin il est mort la plume à la main pour la défense de la transsubstantiation.

Je doute, Monsieur, que tout cela soit trouvé, par des gens raisonnables, fort propre à prouver au public que M. Pellisson est mort huguenot : mais je suis assuré que tous huguenots qui ont de l'honneur et de la bonne foi auront honte qu'il y ait eu parmi eux des personnes assez aveugles ou d'assez mauvaise conscience, pour répandre dans le monde une fable aussi ridicule que celle-là, et si propre à décrier la conduite du parti protestant.

Je ne vous en dirai pas davantage, Monsieur : si vous voulez connaître toutes les excellentes qualités de M. Pellisson, et voir en sa personne le portrait d'un des plus honnêtes hommes qu'on ait vus dans ce siècle, vous n'avez qu'à lire l'éloge qu'en a fait une illustre amie, et qui se trouve dans le *Mercure galant* du mois de février dernier. Je suis, Monsieur avec respect, etc.

Ce 6 mars 1693.

—

LETTRE CLXVII.

A M. NICOLE.

Il parle des raisons qui le déterminaient à préférer les notes courtes aux longues dans ses explications de l'Ecriture sainte ; veut continuer de prendre pour modèle Jansénius sur les Evangiles ; témoigne être disposé à traduire son Supplément sur les Psaumes, et fait mention de quelques fautes qui s'étaient glissées dans les Notes sur Salomon.

Je m'en tiendrai, Monsieur, à votre décision : j'avoue que j'ai été fort partagé entre les notes courtes ou longues. Pour les courtes, j'avais les raisons que vous avez si bien exposées dans votre lettre ; pour les longues, j'avais le grand nombre, qui est composé ordinairement de gens médiocres et impatients, qui sont offensés pour peu qu'on les oblige à s'appliquer, et qui ne veulent plus lire quand on leur explique tout, à cause de la longueur qui les accable. Comme donc j'ai été persuadé qu'on n'en dit jamais assez pour ceux qui ne sont point attentifs, et que j'en ai dit assez pour ceux qui le sont, j'irai mon train, et je continuerai à prendre pour modèle Jansénius d'Ypres sur les Evangiles, dont la juste et suffisante brièveté m'a toujours plu.

Je vous prie de me décider encore une autre chose. Plusieurs croient qu'à cause des mauvais critiques qui réduisent à rien les prophéties, c'est-dire le fondement principal de la religion, il sera utile de traduire le Supplément sur les Psaumes. Si vous le trouvez à propos, je le ferai ou le ferai faire ; et en ce cas j'étendrai les notes encore un peu davantage en faveur du commun des lecteurs. Je vous fais mille remercîments très-sincères.

Il y a des fautes dans le Salomon qui me font de la peine, entre autres une transposition qui gâte le sens (*Prov.* xx, 1), où *sicera*, qui est à la fin, doit être mis avant *id est*, *vinum*. Je vous prie de corriger cet endroit. Encore une fois, Monsieur, je vous rends grâces, et suis tout à vous. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous conserve.

A Meaux, ce 17 août 1693.

—

LETTRE CLXVIII.

A MILORD PERTH (324).

Sur la liberté qu'il avait de sortir d'Angle-

(324) Jusqu'ici nous avons vu un bien plus grand nombre de lettres de milord que de Bossuet ; parce que, comme nous l'avons remarqué, la plupart de celles du dernier ont péri dans les révolutions ar-

terre et des grâces que Dieu lui avait faites dans sa prison.

J'ai appris avec une extrême joie que vous aviez la liberté de sortir de la Grande-Bretagne, et qu'on pouvait espérer de recevoir de vos lettres : j'en ai une grande impatience. Je ne doute pas que, pendant votre prison, Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui souffrent pour sa cause, ne vous ai fait de grandes grâces; et ce me sera une particulière consolation d'en apprendre quelque chose de vous-même. Donnez-moi donc cette joie; et croyez, Milord, que vous m'avez toujours été présent. J'attends qu'on sache où vous êtes, pour vous écrire plus amplement. Soyez cependant persuadé du respect, de la cordialité et de la tendresse avec laquelle je suis, etc.

A Meaux, ce 5 septembre 1693.

—

LETTRE CLXIX.

Il dépeint au naturel le livre de Richard Simon, et le caractère de cet écrivain.

Il est malaisé de vous définir le livre de M. Simon : vous en connaissez le génie (325.) On apprend dans cet ouvrage à estimer Grotius et les unitaires plus que les Pères; et il n'a cherché dans ceux-ci que des fautes et des ignorances. Il donne pourtant contre eux plus de décisions que de bons raisonnements. C'est le plus mince théologien qui soit au monde, qui cependant a entrepris de détruire le plus célèbre et le plus grand qui soit dans l'Eglise (326.) Il ne fait que donner des vues pour trouver qu'il n'y a rien de certain, et mener tout autant qu'il peut à l'indifférence. L'érudition y est médiocre, et la malignité dans le suprême degré.

A Meaux, ce 22 octobre 1693.

—

LETTRE CLXX.

DE M. DE LA BROUE (327), ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur des éclaircissements que demandait Bossuet touchant les albigeois, sur les erreurs de M. Dupin, et sur M. de Saint-Pons.

Je me suis enfin acquitté de vos deux commissions, Monseigneur : j'ai fait votre présent des Notes sur Salomon à M. de Basville, et je lui ai parlé de ce que vous souhaitez avoir de M. de Graverol. Il a déjà écrit pour cela, et prétend qu'il peut vous donner encore de nouveaux éclaircissements, par des registres d'interrogatoires qui ont été faits à Carcassonne, et qui sont à présent à Montpellier. Il croit que, pour y chercher plus utilement, il serait bon que vous prissiez la peine de dresser un petit mémoire des erreurs qui peuvent servir à prouver que les albigeois étaient manichéens. Je me suis offert à faire ce mémoire en attendant : mais comme les registres ne sont point ici, et qu'avant qu'on soit à Montpellier on peut avoir reçu votre réponse, il sera beaucoup mieux qu'on en ait un de votre façon.

Je vous supplie de me donner des nouvelles de votre ouvrage. Je suis très-mécontent de M. Dupin sur les extraits de saint Jean Chrysostome et de Cassien. Je suis fort trompé s'il ne croit pas qu'on peut être semi-pélagien sans cesser d'être Catholique : je souhaite qu'il vapule dans votre ouvrage comme il le mérite. Je ne sais si je n'irai point bientôt voir ce que vous avez déjà fait : j'attends de savoir si M. le marquis de Mirepoix viendra ou ne viendra point dans la province cet hiver, et j'espère de le savoir incessamment. Si M. l'archevêque de Toulouse avait eu la bonté de se souvenir de moi, j'aurais été député à l'assemblée des bois, et cela me convenait à cause de mon procès.

Au reste, avez-vous donné un exemplaire des Notes sur Salomon à M. l'évêque de Saint-Pons? Il me semble qu'il vous donnait ses ouvrages, et qu'il vous consultait même avant de les donner au public. Je mets l'abbé de Catellan sous votre protection : je ne sais comment il réussit au pays où il est. Je vous supplie de lui donner tous les avis dont il aura besoin ; il sera soigneux de vous les demander. Je suis toujours très-respectueusement, etc.

A Narbonne, ce 29 novembre 1693.

—

LETTRE CLXXI.

DE LEIBNITZ.

Sur l'essence des corps.

Quant à l'essence des corps et le sujet de l'étendue, il semble que ce sujet contient quelque chose, dont la répétition même est ce qui fait l'étendue, et il paraît que vous ne vous éloignez pas de ce sentiment. Ce sujet contient les principes de tout ce qu'on peut lui attribuer, et le principe des opérations est ce que j'appelle la force primitive. Mais il n'est pas si aisé de satisfaire là-dessus ceux qui sont habitués aux idées seules de Gassendi ou de Descartes, et il faudrait prendre la chose de plus haut. M. Pellisson m'envoya quelques objections contre ce que j'avais dit de la force et de la nature du corps : je tâchai d'y satisfaire. Il me disait

rivées en Angleterre. Désormais on n'en trouvera plus qu'une de milord Perth; parce que apparemment Bossuet ou ceux qui ont recueilli ses papiers n'ont pas eu autant de soin de nous conserver les lettres que ce seigneur lui a écrites depuis sa sortie d'Angleterre.

(325) Nous ignorons à qui cette lettre était adressée : le nom de la personne n'est point marqué sur la minute que Bossuet avait conservée.

(326) Saint Augustin.

(327) Comme nous avons une suite de lettres de Bossuet et de M. de La Broue, nous donnons ici la première, qui est de ce dernier évêque, quoique la lettre de Bossuet nous manque; parce que nous plaçons ordinairement parmi les lettres de ce prélat toutes celles des personnes à qui il peut avoir écrit, lorsque nous avons un nombre de lettres de Bossuet à ces mêmes personnes.

qu'elles venaient d'une personne de grande considération, sans s'expliquer davantage. Y ayant pensé depuis, j'ai du penchant à croire qu'elles étaient venues de M. Arnauld : car j'ai remarqué depuis, qu'il y avait quelque chose qui ne pouvait presque être su que de lui, à cause des lettres que nous avions échangées autrefois sur des matières approchantes. Je ne sais, Monseigneur, si vous avez vu cette objection et ma réponse, aussi bien que ce que j'ai donné depuis peu, et autrefois dans le *Journal des savants* touchant l'inertie naturelle des corps.

Je voudrais, Monseigneur, que vous eussiez vu ce que j'avais envoyé à feu M. Pellisson, sur ce qu'il a trouvé bon de faire communiquer mes raisonnements de dynamique à l'Académie royale des sciences. Mais ce papier ayant été mis au net et envoyé à l'Académie, y demeura là, et on me dit maintenant qu'il est sous le scellé de feu M. Thévenot. Il est vrai que M. Thévenot me manda que l'Académie l'ayant considéré, avait témoigné de l'estime ; mais qu'on n'avait pu convenir du sens de quelques endroits. Je demandai qu'on me marquât ces endroits ou ces doutes ; mais M. Thévenot mourut là-dessus. Je ne sais si M. Pellisson en a gardé une copie : il me semble qu'il la voulait donner à lire à M. de La Loubère. Si M. de La Loubère l'a, il pourrait vous en informer à fond. Il me semble aussi que M. des Villètes, qui était des amis de M. Pellisson, et qui l'est particulièrement de M. le duc de Roannez, avait lu ou peut-être eu mon mémoire : mais en tout cas je le pourrais tirer derechef de mon brouillon. Car comme vous êtes juge compétent de tout cela, je souhaiterais que vous fussiez informé du procès. M. Pellisson avait parlé de cela avec M. l'abbé Bignon, qui a l'intendance de l'Académie de la part de M. de Pontchartrain ; mais la mort de M. Thévenot a arrêté notre dessein. On m'a mandé que M. l'abbé Bignon a un excellent dessein, qui est d'établir une académie des arts : cela sera d'importance ; mais il sera bon qu'il y ait de l'intelligence entre la sœur aînée et la cadette

Vous faites trop d'honneur, Monseigneur, à une épigramme aussi médiocre que celle que j'avais faite sur les bombes : mais c'est apparemment parce que votre philosophie vous fait désapprouver les maux que les hommes s'étudient de se faire. Plût à Dieu que ces sentiments de charité fussent plus généraux ? Je suis, etc.

1693. LEIBNITZ.

—

REFLEXIONS DE LEIBNITZ.

Sur l'avancement de la métaphysique réelle, et particulièrement sur la nature de la substance expliquée par la force (328).

Je vois que la plupart de ceux qui se plaisent aux sciences mathématiques n'ont point de goût pour les méditations métaphysiques ; trouvant des lumières dans les unes, et des ténèbres dans les autres, dont la cause principale paraît être que les notions générales qu'on croit les plus connues, sont devenues ambiguës et obscures par la négligence des hommes, et par leur manière inconstante de s'expliquer ; et il s'en faut tant que les définitions vulgaires expliquent la nature des choses, qu'elles ne sont pas même nominales. Le mal s'est communiqué aux autres disciplines, qui sont sous-ordonnées en quelque façon à cette science première et architectonique. Ainsi, au lieu de définitions claires, on nous a donné de petites distinctions ; et au lieu des axiomes universels, nous avons des règles topiques, qui ne souffrent guère moins d'instances qu'elles ont d'exemples. Et néanmoins les hommes sont obligés d'employer ordinairement les termes de métaphysique, se flattant eux-mêmes d'entendre ce qu'ils sont accoutumés de prononcer. On parle toujours de substance, d'accident, de cause, d'action, de relation ou rapport, et de quantité d'autres termes, dont pourtant les notions véritables n'ont pas encore été mises dans leur jour : car elles sont fécondes en belles vérités ; au lieu que celles qu'on a sont stériles. C'est pourquoi on ne doit pas s'étonner si cette science principale, qu'on appelle la première philosophie, et qu'Aristote appelait la *désirée*, ζητουμένη, est cherchée encore.

Platon est souvent occupé dans ses Dialogues à rechercher la valeur des notions, et Aristote fait la même chose dans ses livres qu'on appelle métaphysiques : mais on ne voit pas qu'ils aient fait de grands progrès. Les platoniciens postérieurs ont parlé d'une manière mystérieuse, qu'ils ont portée jusqu'à l'extravagance ; et les aristotéliciens scolastiques ont eu plus de soin d'agiter les questions que de les terminer. Ils auraient eu besoin de Gellius, magistrat romain, dont Cicéron rapporte qu'il offrit son entremise aux philosophes d'Athènes, où il était en charge, croyant que leurs différends se pouvaient terminer comme les procès. De notre temps, quelques excellents hommes ont étendu leurs soins jusqu'à la métaphysique : mais le succès n'a pas encore été fort considérable. Il faut avouer que M. Descartes a fait encore en cela quelque chose de considérable ; qu'il a rappelé les soins que Platon a eus de tirer l'esprit de l'esclavage des sens, et qu'il a fait valoir les doutes des académiciens. Mais étant allé trop vite dans les affirmations, et n'ayant pas assez distingué le certain de l'incertain, il n'a pas obtenu son but. Il a eu une fausse idée de la nature du corps, qu'il a mis dans l'étendue toute pure, sans aucune preuve : et il n'a pas vu le moyen d'expliquer l'union de

(328) Nous donnons ici les différents écrits de Leibnitz relatifs à cette matière, que nous avons trouvés en original parmi les manuscrits de Bossuet, et sur lesquels ce prélat portera bientôt son jugement.

l'âme avec le corps. C'est faute de n'avoir point connu la nature de la substance en général : car il passait par une manière de saut à examiner les questions difficiles, sans en avoir expliqué les ingrédients. Et on ne saurait mieux juger de l'incertitude de ses méditations que par un petit écrit où il les voulut réduire en forme de démonstrations, à la prière du P. Mersenne ; lequel écrit se trouve inséré dans ses réponses.

Il y a encore d'autres habiles hommes qui ont eu des pensées profondes : mais il y manque la clarté qui est pourtant plus nécessaire ici que dans les mathématiques mêmes, où les vérités portent leurs preuves avec elles : car l'examen qu'on en peut toujours faire est ce qui les a rendues si sûres. C'est pourquoi la métaphysique, au défaut de ces épreuves, a besoin d'une nouvelle manière de traiter les choses, qui tiendrait lieu du calcul, qui servirait de fil dans le labyrinthe, et conserverait pourtant une facilité semblable à celle qui règne dans les discours les plus populaires ?

L'importance de ces recherches pourra paraître par ce que nous dirons de la notion de la substance. Celle que je conçois est si féconde, que la plupart des plus importantes vérités touchant Dieu, l'âme et la nature du corps, qui sont ou peu connues ou peu prouvées, en sont des conséquences. Pour en donner quelque goût, je dirai présentement que la considération de *la force*, à laquelle j'ai destiné une science particulière, qu'on peut appeler *dynamique*, est de grand secours pour entendre la nature de la substance. Cette force active est différente de *la faculté* de l'école, en ce que la faculté n'est qu'une possibilité prochaine pour agir ; mais morte pour ainsi dire, et inefficace en elle-même, si elle n'est excitée par dehors. Mais la force active enveloppe une *entéléchie* ou bien un acte ; étant moyenne entre la faculté et l'action, et ayant en elle un certain effort, *conatum* : aussi est-elle portée d'elle-même à l'action sans avoir besoin d'aide, pourvu que rien ne l'empêche. Ce qui peut être éclairci par l'exemple d'un corps pesant suspendu, ou d'un arc bandé : car bien qu'il soit vrai que la pesanteur et la force élastique doivent être expliquées mécaniquement par le mouvement de la matière éthérienne, il est toujours vrai de dire que la dernière raison du mouvement de la matière est la force donnée dans la création, qui se trouve dans chaque corps, mais qui est comme limitée par les actions mutuelles des corps. Je tiens que cette vertu d'agir se trouve en toute substance, et même qu'elle produit toujours quelque action effective, et que le corps même ne saurait jamais être dans un parfait repos : ce qui est contraire à l'idée de ceux qui le mettent dans la seule étendue. On jugera aussi, par ces méditations, qu'une substance ne reçoit jamais sa force d'une autre substance créée ; puisqu'il en provient seulement la limitation ou détermination qui fait naître la force secondaire, ou ce qu'on appelle *force mouvante*, laquelle ne doit pas être confondue avec ce que certains auteurs appellent *impetus*, qu'ils estiment par la quantité du mouvement, et le font proportionnel à la vitesse, quand les corps sont égaux : au lieu que la force mouvante, absolue et vive, savoir celle qui se conserve toujours la même, est proportionnelle aux effets possibles qui en peuvent naître. C'est en quoi le mouvement se conserve dans les rencontres des corps. Et je vois que M. Huygens est de mon sentiment là-dessus, suivant ce qu'il a donné, il y a quelque temps, dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, disant qu'il se conserve la même force ascensionnelle.

Au reste, un point des plus importants, qui sera éclairci par ces méditations, est la communication des substances entre elles, et l'union de l'âme avec le corps. J'espère que ce grand problème se trouvera résolu d'une manière si claire, que cela même servira de preuve pour juger que nous avons trouvé la clef d'une partie de ces choses ; et je doute qu'il y ait moyen de donner une autre manière intelligible, sans employer un concours spécial de la première cause, pour ce qui se passe ordinairement dans les causes secondes. Mais j'en parlerai davantage une autre fois, si le public ne rebute point ceci, qui ne doit servir qu'à sonder le gué. Il est vrai que j'en ai déjà communiqué, il y a plusieurs années, avec des personnes capables d'en juger. J'ajouterai seulement ici ma réponse à des difficultés qu'un habile homme a faites sur ma manière d'expliquer la nature du corps par la notion de la force (329).

—

RÉPONSE DU MÊME

Aux objections faites contre l'explication de la nature du corps, par la notion de la force.

Les expressions de M*** étant si obligeantes et si justes, on reçoit ses objections avec autant de plaisir que de profit. Si tout le monde en usait de même, on irait bien loin. Il paraît qu'il n'est pas entêté des opinions qui sont en vogue. J'aurais tort de prétendre qu'il se rende facilement à la mienne, et je ne me flatte pas assez pour espérer de le satisfaire entièrement sur ses objections. Cependant mon devoir veut que je fasse là-dessus ce qui dépend de moi.

I. Je croirais plutôt que la notion de la force est antérieure à celle de l'étendue : parce que l'étendue signifie un amas ou abrégé de plusieurs substances, au lieu que

(329) Cette pièce a été donnée en latin dans les *Acta Eruditorum* de Leipsick, au mois de mars 1694, p. 110 et 111 ; et elle se trouve de même en latin seulement, dans le second volume de la collection des œuvres de Leibnitz, publiée à Genève en 1768, par M. Dutens, p. 18 et 19. L'éditeur a réuni dans ce volume beaucoup d'autres écrits qui ont rapport à la même matière.

la force se doit trouver même dans un sujet qui n'est qu'une seule substance : or, l'unité est antérieure à la multitude. On peut même dire que la force est le constitutif des substances, comme l'action, qui est l'exercice de la force, en est le caractère : car les actions ne conviennent qu'aux substances, et conviennent toujours à toutes les substances.

II. Lorsqu'il s'agit de l'idée de la force, je ne saurais faire autre chose que d'en donner la définition, comme j'ai fait : les propriétés qu'on en tirera la feront d'autant mieux connaître. Son idée n'est point du nombre de celles qu'on peut atteindre par l'imagination; et on ne doit rien chercher ici qui la puisse frapper. Ayant mis à part l'étendue et ses modifications ou changements, on ne trouvera rien dans la nature qui soit plus intelligible que la force.

III. Mon axiome n'est pas seulement : *Quod effectus integer respondeat causæ plenæ;* mais, *Quod effectus integer sit æqualis causæ plenæ.* Et je ne l'emploie pas pour rendre raison de la force primitive, qui n'en a pas besoin; mais pour expliquer les phénomènes de la force secondaire : car il me fournit des équations dans la mécanique, comme l'axiome vulgaire, que le tout est égal à ses parties prises ensemble, nous en fournit dans la géométrie. La force primitive dans les corps est indéfinie d'elle-même : mais il en résulte la force secondaire, qui est comme une détermination de la primitive, provenant des combinaisons et rencontres des corps.

IV. Je n'ai garde de dire que la controverse de la présence réelle est terminée par ce que j'ai proposé : mais il me semble au moins que cette présence est incompatible avec l'opinion de ceux qui font consister l'essence du corps dans l'étendue. L'impénétrabilité naturelle des corps ne vient que de leur résistance, qui doit obéir à la volonté de Dieu : et cette résistance des corps n'est autre chose que la puissance passive de la matière.

V. Ce que j'ai répondu à la première difficulté servira encore ici : et puisque tout ce qu'on conçoit dans les substances se réduit à leurs actions et passions, et aux dispositions qu'elles ont pour cet effet, je ne vois pas qu'on y puisse trouver quelque chose de plus primitif que le principe de tout cela, c'est-à-dire que la force. Il est bien manifeste aussi que la force d'agir des corps est quelque chose de distinct, et d'indépendant de tout ce qu'on y conçoit d'ailleurs : tout le reste y étant comme mort sans elle, et incapable de produire quelque changement. La *faculté*, qui faisait du bruit dans les écoles, n'est rien qu'une possibilité prochaine pour agir : mais la force d'agir est une entéléchie ou bien un acte positif; et c'est ce qu'on demande. La seule possibilité ne produit rien, si on ne la met en acte; mais la force produit tout. Elle est portée de soi-même à l'action, et on n'a point besoin de l'aider; il suffit qu'on ne l'empêche point.

On peut ajouter ce qu'il y a sur cette matière dans le *Journal des savants*, 18 juin 1691, 16 juillet 1691, et 5 janvier 1693.

—

LETTRE CLXXII.

A LEIBNITZ.

Bossuet lui fait connaître le jugement qu'il porte de ses écrits sur l'essence du corps.

Toutes les fois que M. de Leibnitz entreprendra de prouver que l'essence du corps n'est pas dans l'étendue actuelle, non plus que celle de l'âme dans la pensée actuelle, je me déclare hautement pour lui. J'ai même travaillé sur ce sujet; et je prétends pouvoir démontrer, par M. Descartes, qu'il n'a point sur cela un autre sentiment que celui de l'école. En cela donc, comme en beaucoup d'autres choses, ses disciples ont fort embrouillé ses idées : les siennes même n'ont pas été fort nettes, lorsqu'il a conclu l'infinité de ce vide qu'on imagine hors du monde; en quoi il s'est fort trompé : et je crois que de son erreur on pourrait induire, par conséquences légitimes, l'impossibilité de la création et de la destruction des substances; quoique rien au monde ne soit plus contraire à l'idée de l'être parfait, que ce philosophe prend pour principal moyen de l'existence de Dieu.

Quant au surplus de la dynamique, je m'en instruirai avec plaisir; car autant que je suis ennemi des nouveautés qui ont rapport avec la foi, autant suis-je favorable, s'il est permis de l'avouer, à celles qui sont de pure philosophie; parce qu'en cela on doit et on peut profiter tous les jours, tant par le raisonnement que par l'expérience.

Août 1693.

—

LETTRE CLXXIII.

DE LEIBNITZ.

Sur la réponse de Bossuet.

Le petit discours de l'*essence du corps* ne saurait partir que d'une main excellente; et comme il est marqué qu'elle a travaillé sur cette matière, j'en attends des lumières considérables. Le parallèle de la pensée actuelle de l'âme avec l'étendue actuelle du corps est fort juste. Je suis effectivement d'opinion qu'il est aussi naturel à l'âme de penser, qu'au corps d'être étendu; quoique cet effet naturel puisse être suspendu par la cause suprême. Cependant il n'est pas assez, pour éclaircir la nature du corps, qu'on lui attribue une simple possibilité, qui ne dit que ce qu'il pourrait avoir : il faut lui attribuer quelque chose d'effectif, savoir *la puissance*, qui est un état dont l'effet suit, pourvu que rien ne l'empêche. Cette puissance, quand elle est primitive, est proprement la nature du corps; c'est-à-dire, selon la définition d'Aristote, le principe du mouvement et du repos, ou plutôt de la résistance au mouvement. Car je crois que naturellement le corps n'est jamais dans un parfait repos, non plus que l'âme sans pensée; et je suis

persuadé que l'action convient toujours naturellement à toutes les substances. En quoi l'on voit que nos nouveaux philosophes, qui ne sont pas instruits de ces vérités, n'ont pas eu la véritable idée du corps : car l'étendue ne leur donne qu'une idée incomplète, qui n'est point celle de la substance. Cela n'empêche pas que tout se fasse dans le corps selon les lois de la mécanique : mais l'origine de ces lois vient d'une cause supérieure, comme mes dynamiques le feront voir ; et j'ai déjà montré, dans le *Journal des savants*, qu'elles ne sauraient venir de la seule notion de l'étendue.

Je crois que l'école a raison ; mais qu'elle a été méprisée de nos temps, parce qu'elle ne s'était pas expliquée par quelque chose d'assez intelligible. La notion de la force y est merveilleusement propre. Je distingue entre la force primitive du corps, qui est de son essence, et qui est en quelque façon infinie, et entre la force accidentaire, qui est une modification de la force primitive, née des circonstances des corps ambiants : c'est ce qu'on appelle la force mouvante, qui a lieu dans les machines.

La découverte que je fis de la véritable loi de la nature sur le mouvement, me fit penser à l'importance de la notion de la force, et au projet d'une science nouvelle, que j'appelle la dynamique. J'avais donné, comme les autres, dans l'opinion vulgaire; mais il y a déjà plusieurs années que je me suis désabusé. Le vulgaire établit une compensation entre la vitesse et la grandeur, comme si le produit de la vitesse et de la grandeur qui s'appelle la quantité du mouvement, faisait la force. C'est pourquoi M. Descartes, suivant en cela le préjugé commun, a cru que la même quantité de mouvement se conserve. Soient deux corps A et B; et avant le choc, la vitesse du corps A soit (c), la vitesse du corps B soit (a). Après le choc, celle d'A soit (c) et celle du corps B soit (a). Cela posé, suivant la règle des cartésiens, A multiplié par (c), plus B multiplié par (a), est égal à A multiplié par (c), plus B multiplié par (a), ou bien $A\ c + B\ a = A\ c + B\ a$. J'ai trouvé que cette règle n'est pas soutenable. Par exemple, supposons que A soit de quatre livres, et B d'une livre : supposons encore qu'avant le choc A soit en mouvement avec la vitesse d'un degré, et B en repos; enfin supposons que, suivant les circonstances, toute la force A doive être transférée sur B ; en sorte qu'enfin A soit en repos, et B seul soit en mouvement : cela posé, B recevra quatre degrés de vitesse, selon les cartésiens. Or, j'ai démontré ailleurs que si cela était, nous aurions le mouvement perpétuel tout trouvé, et l'effet plus puissant que sa cause. Car supposons qu'A 4 ait acquis sa vitesse en tombant de la hauteur d'un pied, et que puis continuant son mouvement dans le plan horizontal, il y donne toute la force à B 1, qui y était auparavant en repos; et que B se trouvant aux bords d'un plan incliné, ou bien au bout d'un pendule, emploie à monter la force qu'il a reçue : donc B 1 commençant à monter avec la vitesse 4, montera à la hauteur de seize pieds, suivant les démonstrations de Galilée. Ainsi, au lieu que la cause était A 4 élevé à un pied, l'effet sera B 1 élevé à seize pieds, et l'effet sera le quadruple de sa cause. Car quatre livres élevées à un pied valent autant qu'une livre élevée à quatre pieds : et même nous pourrions avoir le mouvement perpétuel, comme je l'ai démontré ailleurs. Voici comme je le corrige. Mon principe est que ce n'est pas la même quantité de mouvement, mais la même quantité de la force, qui se conserve ; que cette conservation consiste dans une équivalence parfaite de l'effet et de la cause ; que réduire au mouvement perpétuel est réduire *ad absurdum;* qu'ainsi estimant la force par l'effet, on doit estimer la force non pas par le produit du poids et de la vitesse multipliés ensemble, mais par le produit du poids et de la hauteur à laquelle le poids doit monter en vertu de la vitesse qu'il a ; cette hauteur n'étant pas en raison des vitesses, mais en raison doublée des vitesses. Dans la mécanique vulgaire du levier, de la poulie, etc., la considération de la hauteur et de la vitesse sont coïncidentes ; ce qui a aidé à tromper les gens ; mais il n'en est pas de même quand il s'agit de ce que j'appelle *la force vive.*

Ainsi pour rectifier l'équation $A\ (c) + B\ (a) = A\ (c) + B\ (a)$, il faut que (c) et (a) *item* (c) et (a) signifient non les vitesses, mais les hauteurs que les vitesses peuvent produire. Et par conséquent, dans le cas particulier proposé, A 4 avec vitesse 1, rencontrant B 4 en repos, et lui donnant toute sa force, suivant la supposition, lui donnera la vitesse 2 : car ainsi A 4 ayant acquis sa vitesse en descendant d'un pied ; B 1, en vertu de la sienne, montera à quatre pieds : et au lieu de la cause qui était l'élévation de quatre livres à un pied, nous avons un effet égal à cette cause, qui est l'élévation d'une livre à quatre pieds.

J'ai vu, par cela et par d'autres raisons, que ce n'est pas la quantité du mouvement que la nature conserve ; car il tient de l'être de raison ; puisque le mouvement n'existe jamais à la rigueur, ses parties n'existant jamais ensemble : mais que c'est plutôt la force dont la quantité est exactement conservée ; car la force existe véritablement. On voit aussi la différence entre l'estime par le mouvement et entre l'estime par la force. Il y a encore bien des choses à dire là-dessus ; mais cela suffit pour faire entendre mon but.

—

LETTRE CLXXIV.

DU MÊME.

Sur les avantages de la dynamique, et les divers jugements que les savants avaient portés du système de Leibnitz.

C'est avec votre pénétration ordinaire que vous avez bien jugé, Monseigneur, combien

la dynamique, établie comme il faut, pourrait avoir d'usage dans la théologie. Car, pour ne rien dire de l'opération des créatures, et de l'union entre l'âme et le corps, elle fait connaître quelque chose de plus qu'on ne savait ordinairement de la nature de la substance matérielle, et de ce qu'il y faut reconnaître au delà de l'étendue. J'ai quelques pensées là-dessus, que je trouve également propres à éclaircir la théorie des actions corporelles, et à régler la pratique des mouvements : mais il ne m'a pas encore été possible de les ramasser en un seul corps, à cause des distractions que j'ai. J'en avais communiqué avec M. Arnauld à l'égard de quelques points, sur lesquels nous avons échangé des lettres. Par après, je mis dans les *Actes de Leipsick*, mois de mars 1685, une Démonstration abrégée de l'erreur des cartésiens sur leur principe qui est la conservation de la quantité du mouvement : au lieu que je prétends que la quantité de la force se conserve, dont je donne la mesure, différente de celle de la quantité du mouvement. M. l'abbé Catellan y avait répondu dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, septembre 1686, p. 999; mais sans avoir pris mon sens, comme je reconnus enfin, et le marquai dans les *Nouvelles* de septembre de l'année suivante. Le révérend P. Malebranche, dont j'avais touché le sentiment sur les règles du mouvement, dans ma Réplique à M. Catellan, février 1687, p. 131, ne m'avait point donné tort en tout, avril 1687, p. 448; et j'avais tâché de justifier ce qu'il n'approuvait pas encore dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, juillet 1687, p. 745, où je m'étais servi d'une espèce d'épreuve assez curieuse, par laquelle on peut juger, sans employer même des expériences, si une hypothèse est bien ajustée; et j'avais trouvé que la cartésienne, aussi bien que celle de l'auteur de *la Recherche de la vérité*, combat avec soi-même, par le moyen d'une interprétation qu'on a droit d'y donner. Je ne parle point des autres qui ont voulu soutenir le principe des cartésiens dans les *Actes de Leipsick*, auxquels j'ai répliqué.

Feu M. Pellisson ayant fort goûté ce que j'avais touché de ma dynamique, m'engagea à lui en envoyer un échantillon, pour être communiqué à vos messieurs de l'Académie royale des sciences, afin d'en apprendre leur sentiment; mais il ne put l'obtenir, quoique M. l'abbé Bignon et feu M. Thévenot s'y fussent employés. C'est pourquoi M. Pellisson approuva que je fisse mettre dans le *Journal des savants* une règle générale de la composition des mouvements, pour recourir au public. Longtemps auparavant j'avais écrit à M. l'abbé Foucher, chanoine de Dijon, touchant mon hypothèse, et pourquoi je n'étais point d'accord du système des causes occasionnelles. Un professeur italien, à qui j'en avais dit quelque chose en conversation, y prit beaucoup de goût, et m'en écrivit depuis, et je lui fis réponse. Un ami que j'ai à Rome ayant voulu savoir de moi pourquoi je ne mettais pas la nature du corps dans l'étendue, je lui fis une réponse, laquelle me paraissait populaire et propre à entrer dans l'esprit, sans qu'on ait besoin de s'enfoncer bien avant dans les spéculations. Je la fis imprimer dans le *Journal des savants*, 18 juin 1691. Un cartésien y répondit, 16 juillet 1691 : Je le sus un peu tard; mais enfin je le sus par l'indication de M. l'abbé Foucher. J'y répliquai alors, 5 janvier 1693; et M. Pellisson trouva ma réplique fort claire. M. Lenfant, ministre des Français réfugiés à Berlin, m'écrivit ses doutes sur quelque chose qu'il avait lu dans le *Journal de Paris;* et je tâchai de le satisfaire. On me manda que M. Bayle avait dessein de faire soutenir quelques thèses sur la nature du corps, où il voulait considérer mon opinion; mais cela n'a point été exécuté. Enfin, à la semonce d'un ami de Leipsick, je fis insérer dans les *Actes* de cette année le petit discours ci-joint de la nature de la substance, et de l'usage qu'on y peut faire de la notion de la force. Ainsi, n'ayant point encore eu le loisir de ranger mes pensées, je me suis contenté d'en donner quelques petits échantillons, et de répondre aux amis ou autres qui m'avaient proposés des doutes là-dessus; et c'est le moyen d'avancer insensiblement selon les rencontres.

Je travaille maintenant à mettre par écrit la manière que je crois unique, pour expliquer intelligiblement l'union de l'âme avec le corps, sans avoir besoin de recourir à un concours spécial de Dieu, ni d'employer exprès l'entremise de la première cause pour ce qui se passe ordinairement dans les secondes : c'est enfin de pouvoir soumettre mon opinion au public. Je l'ai déjà eu il y a plusieurs années; et ce n'est qu'un corollaire de la notion que je me suis formée de la substance en général. Si vous le trouvez à propos, Monseigneur, on pourra faire mettre les deux pièces ci-jointes dans le *Journal des savants*, pour donner quelque goût de mon dessein. La bonté que vous avez de vous informer de mes pensées, me donne la hardiesse de vous les adresser. Au moins, je crois avoir fait quelques pas à l'égard de la notion qu'on doit avoir de la substance en général, et de la substance corporelle en particulier; et comme je ne trouve rien de si intelligible que la force, je crois que c'est encore à elle qu'on doit recourir pour soutenir la présence réelle, que j'avoue ne pouvoir bien concilier avec l'opinion qui met l'essence du corps dans une étendue toute nue. Car ce que Descartes avait dit sur le sacrement, ne regardait que la conservation des accidents : et quoique le révérend P. Malebranche nous ai fait espérer une conciliation de la multiprésence avec la notion de l'étendue pure et simple, je ne me souviens pas de l'avoir encore vue. Je suis avec zèle, etc.

LETTRE CLXXV.

A M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Vœux qu'il forme pour l'abbaye de la Trappe.

Je reçois, Monsieur, avec une reconnaissance sincère, l'assurance de la continuation de vos bontés. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous comble de ses grâces avec le troupeau qu'il vous a commis, et que vous soyez tous, comme je l'espère, de ceux dont il a dit : *Sanctifiez-les en vérité : je me sanctifie pour eux.* (*Joan.* XVII, 17, 19.)

A Paris, ce 17 janvier 1694.

—

LETTRE CLXXVI.

DE BOSSUET A M. DE VERNON, PROCUREUR DU ROI AU PRÉSIDIAL DE MEAUX (330).

Il le prie d'empêcher les assemblées, et les représentations qui pourraient porter au mal.

Il n'y a rien de plus important que d'empêcher les assemblées, et de châtier ceux qui excitent les autres : ainsi, je ne puis que louer votre zèle, et vous remercier de l'avis que vous me donnez de ce qui se passe. Pendant que vous prenez tant de soin de réprimer les mal convertis, je vous prie de veiller aussi à l'édification des Catholiques, et d'empêcher les marionnettes, où les représentations honteuses, les discours impurs, et l'heure même des assemblées porte au mal. Il m'est bien fâcheux, pendant que je tâche à instruire le peuple le mieux que je puis, qu'on m'amène de tels ouvriers, qui en détruisent plus en un moment que je n'en puis édifier par un long travail. Je suis de tout mon cœur, comme vous savez, etc.

A Paris, 18 novembre 1686.

—

LETTRE CLXXVII.

DE BOSSUET A LA MARQUISE DE LAVAL (331).

Il lui témoigne sa joie de la nomination de Fénelon à la place de précepteur du duc de Bourgogne.

Hier, Madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Eglise et de l'Etat. Aujourd'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père, un ami de si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans l'esprit. Je me suis représenté comme il serait à cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite qui se cachait avec tant de soin. Enfin, Madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous pourrez en jouir ; et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

A Germigny, ce 19 août 1689.

—

LETTRE CLXXVIII.

DE BOSSUET A MADAME DE MAINTENON.

Il l'instruit de la soumission de l'abbé Couet (332).

Je crois, Madame, que vous aurez agréable que je prenne la liberté de vous donner avis que M. Couet a présenté ce matin, signé de sa main, à M. le cardinal de Noailles, à M. l'archevêque de Lyon, à M. de Rouen et à moi, l'acte que nous avions minuté la veille, M. le cardinal et moi, avec MM. de Toul, de Chartres et de Noyon. Cet acte sera utile à confondre ceux dont la désobéissance a scandalisé l'Eglise. Pour moi, Madame, je crois voir de la docilité à M. Couet, et c'est par où j'espère qu'il sera utile à défendre la vérité. C'est d'ailleurs un homme qui pourra travailler longtemps ; et c'eût été dommage qu'il se fût rendu inutile. Je souhaite, Madame, que tout se réduise à l'obéissance. L'*Ordonnance* de M. le cardinal reçoit beaucoup d'honneur dans l'acte nouvellement signé. Je crois que M. de Rouen aura l'honneur demain de le présenter au roi, et de recevoir les marques de la bonté ordinaire de Sa Majesté. J'espère après cela retourner bientôt à Versailles, et me présenter à vous.

Paris, 9 juin 1703.

—

LETTRE CLXXIX.

DE M. L'ABBÉ FLEURY A BOSSUET.

Sur la mort de l'abbé de Vares, garde de la bibliothèque du roi.

J'étais à Villeneuve quand je reçus votre lettre, qui fut mardi, sur les huit heures du soir. Je n'arrivai ici hier qu'environ à la même heure, parce que, n'étant pas maître de ma voiture, je ne pus partir aussitôt que j'aurais désiré. J'eus encore le temps d'envoyer chez le médecin, qui me manda que M. l'abbé de Vares était très-mal, et qu'il

(330) L'original de cette lettre est conservée à Meaux par un des descendants de M. de Vernon, qui nous en a donné communication. (*Edit. de Versailles.*)

(331) Marie-Thérèse-Françoise, fille du marquis Antoine de Fénelon. Elle épousa en premières noces le marquis de Montmorency-Laval, et en secondes noces le comte de Fénelon, son cousin germain, frère de l'archevêque de Cambrai. Elle mourut en 1726. *Voy.* l'*Hist. de Fénelon, Pièces justif.* du liv. I, n. 5. (*Edit. de Versailles.*)

(332) L'abbé Couet, grand vicaire de Rouen, était soupçonné d'être l'auteur du *Cas de conscience* sur le jansénisme, qui fit tant de bruit en 1703, et qu'on a attribué depuis, avec plus de fondement, au docteur Petitpied. Louis XIV ne consentit à laisser cet abbé à Rouen qu'à condition qu'il donnerait une déclaration qui pût dissiper les soupçons élevés sur sa doctrine ; et il chargea Bossuet de terminer cette affaire. L'abbé Couet signa la déclaration dressée par l'évêque de Meaux, qui s'empressa d'en instruire Mme de Maintenon par cette lettre. *Voy.* sur ce fait l'*Hist de Bossuet*, liv. XIII, n. 4. (*Edit. de Versailles.*)

devait recevoir ce matin le viatique. Il l'avait déjà reçu quand je suis arrivé chez lui, qui était sur les huit heures et demie. On m'a dit qu'il m'avait demandé, et il a témoigné être bien aise de me voir. Je lui ai trouvé la poitrine fort engagée, grande difficulté de parler et même d'ouïr; mais la connaissance entière, et les sentiments très-chrétiens. Je lui ai dit quelques paroles de saint Paul, sachant qu'il le méditait continuellement, et quelques versets des Psaumes, surtout *In domum Domini ibimus :* sur quoi il a témoigné une grande consolation de penser à la sainte cité et à la bonne compagnie que l'on y trouvera. J'ai continué à lui dire quelques paroles de l'Ecriture, de temps en temps; et j'ai vu comme il le goûtait, parce qu'il ajoutait de lui-même. Il a voulu reposer; et j'ai été aux Filles de Saint-Thomas, où j'ai dit la Messe pour un malade à l'extrémité. Le médecin était venu, qui n'en attendait plus rien, et jugeait toutefois qu'il irait jusqu'au soir. Cependant j'avais envoyé quérir M. Bourret, notaire, parce qu'il voulait faire son testament. Peu de temps après, voyant qu'il s'affaiblissait, j'ai proposé d'envoyer quérir l'extrême-onction. Les notaires sont venus, et il a eu encore assez de liberté d'esprit pour leur expliquer lui-même ses intentions. Comme ils achevaient d'écrire, M. de Cornouaille est venu avec les saintes huiles, et a trouvé le malade si bas qu'il a commencé par les onctions. Il a toutefois eu encore le temps de dire les prières, puis tout de suite celles des agonisants, pendant lesquelles il a expiré, un peu avant midi. Il a philosophé jusqu'à la fin, demandant pourquoi la maladie s'appelait un mal, et pourquoi tant de gens s'assemblaient autour de lui, paraissant alarmés de son état. Jusqu'à la fin il a témoigné une grande confiance en Dieu, quoique mêlée de quelque légère crainte qui passait vite.

M. Pessole et M. Clément ont envoyé quérir aussitôt, d'un côté M. l'abbé de Saint-Luc, et de l'autre M. de La Chapelle. Cependant je m'en suis allé dîner chez M. l'abbé Renaudot, pour ne pas m'éloigner en cas qu'on eût besoin de moi. M. l'abbé de Saint-Luc est venu, qui nous a conté ce qui s'était passé, et comme M. de La Chapelle s'était chargé des clefs, suivant l'ordre qu'il avait de M. de Louvois : ainsi, n'ayant plus rien à faire à la bibliothèque, je n'ai pas cru devoir y retourner. J'espère aller demain à l'enterrement, et m'en retourner samedi à Villeneuve, où M. le contrôleur général doit être encore huit jours. Après cela j'espère vous aller trouver, si vous ne m'ordonnez le contraire.

M l'abbé Renaudot se réveille vivement en cette occasion, et remue toutes les machines dont il se peut aviser. Vous le verrez par cette lettre de M. le Prince. Je l'ai assuré qu'elle était fort inutile, et que vous étiez autant bien disposé à son égard qu'il le pouvait souhaiter. Toutefois, puisqu'elle est écrite, il a fallu vous l'envoyer. M. l'abbé de Saint-Luc lui a offert très-honnêtement ses bons offices auprès de M. l'archevêque de Reims, et lui en doit écrire dès aujourd'hui. Pour moi, Monseigneur, si on me faisait l'honneur de me demander mon avis, vous savez ce que je vous en ai dit plusieurs fois; et que pour le bien de la chose, sans aucun égard des personnes, je n'en vois point qui convienne mieux à cet emploi que lui. Au reste, la Gazette ne l'occupe pas autant que je pensais. Il ne laisse pas d'étudier beaucoup d'ailleurs : ce qu'il écrit en fait foi; et le commerce qu'il a avec tous les savants, dedans et dehors le royaume, ferait honneur à ceux qui le choisiraient. Je ne manquerai pas d'en dire ma pensée à M. le contrôleur général.

M. l'abbé de Vares a l'avantage d'être regretté de tout le monde. M. l'abbé Galois m'en parla avec de grands sentiments d'estime, la dernière fois que je le vis; et prévoyant ce malheur, il le regrettait par avance. Le pauvre M. Clément, quoiqu'il eût eu les petits chagrins que vous savez, ne laisse pas de le regretter, craignant de trouver pis. Il est étourdi de ces changements, et mérite que l'on prenne soin de le conserver. Le pauvre M. Pessole me fait grande compassion, et je ne sais ce qu'il deviendra, ni ce qu'on pourra faire pour lui. Mais il est inutile, Monseigneur, de vous représenter tout cela : vous le voyez comme moi; et personne ne pénètre mieux que vous toutes les conséquences de cette mort. Pour moi, je voudrais bien en tirer des conséquences qui me fussent utiles, et il me semble que cet exemple venant tout à coup sur celui de M. d'Amboile, devrait bien m'apprendre à mépriser la vie et tout ce que l'on y appelle établissement, pour ne songer à en faire que dans le ciel. Vous m'y aiderez, Monseigneur, par vos bonnes instructions et vos bons exemples, et encore plus par vos prières, que je vous demande avec votre sainte bénédiction.

FLEURY.

A Paris, ce jeudi 28 septembre 1684.

—

LETTRE CLXXX.

DE M. L'ABBÉ DE SAINT-LUC.

Sur le même sujet.

Vous aurez appris, Monseigneur, par les lettres de Pessole et de M. Fleury, la triste nouvelle de la mort de notre pauvre ami M. de Vares. Vous n'en aurez pas été surpris : car vous me marquiez dans votre dernière lettre que vous n'en espériez plus rien : et j'ai vu que vous en étiez vivement touché. En vérité, Monseigneur, je ne saurais me consoler de cette perte; elle me paraît irréparable pour tous ses amis. Il est rare d'en trouver de ce mérite, et d'une société si douce et si agréable. On n'a pas assurément d'affliction plus sensible en cette vie, et rien ne doit plus servir à nous en détacher. Je l'avais été voir avant-hier, et j'y menai M. Duchêne, qui le jugea en grand pé-

ril. Je lui en dis quelque chose dans la conversation : il me parut qu'il m'entendait assez. En effet, il s'est disposé à ce dernier moment comme un homme bien pénétré des vérités de la religion, qu'il méditait toujours pendant sa maladie, et a eu le bonheur de mourir entre les bras de M. Fleury. Je suis arrivé un moment trop tard : j'ai trouvé le pauvre Pessole fort désolé, et incertain de ce qu'il devait faire des clefs dont il était chargé. M. de la Chapelle, averti par Clément, est venu aussitôt, et a dit que M. de Louvois lui avait donné ordre en partant de se rendre à la bibliothèque dès qu'il saurait la mort, de mettre son cachet à toutes les serrures, et de prendre les clefs. Je lui ai conseillé de les remettre avec le registre, et de donner avis de tout à M. de Reims. Je ne doute pas que vous n'ayez la bonté de lui recommander fortement ce pauvre garçon, qui perd tout son appui : son affection et sa fidélité méritent qu'on fasse quelque chose pour lui, outre qu'il est assez intelligent et fort exact.

L'abbé Renaudot espère aussi que vous écrirez en sa faveur. M. de Fleury et moi sommes convenus que l'on ne pouvait trouver un meilleur sujet, et plus capable de cet emploi, par son érudition et le commerce qu'il a avec tous les gens de lettres. La Gazette ne l'occupe pas assez, pour s'empêcher de s'y donner tout entier : d'ailleurs il a du bien, et ne cherchera pas à faire son profit aux dépens du service. Vous connaissez la disposition où est M. de Reims à son égard; et je crois qu'il vous sera aisé de faire encore celui-là, qui en sera très-reconnaissant. Je suis, avec un attachement inviolable, absolument à vous.

L'abbé DE SAINT-LUC.

A Paris, ce 28 septembre 1684.

LETTRE CLXXXI.

DE M. L'ABBÉ FLEURY.

Sur la mort de M. de Cordemoy.

Eh bien! Monseigneur, il a plu à Dieu de frapper encore ce terrible coup, et de nous ôter M. de Cordemoy. Il me semble que je ne vois plus que des morts, et à peine sais-je si je suis en vie moi-même : du moins sais-je bien que, si j'ai tant soit peu de raison, je ne dois pas me promettre un moment de vie. Quatre amis de cette force perdus en deux mois! Mais il n'est point question de lamenter : il faut songer aux vivants, et avoir soin de la pauvre famille de notre ami. Il m'a passé par l'esprit que peut-être ne serait-il pas impossible de conserver la charge ou la pension pour le fils, qui est à Lyon, et de l'engager à continuer l'histoire (333). Je crois qu'en un an ou deux, laborieux comme il est, avec un fort bon esprit, il aurait bien autant d'avance que le père pouvait en avoir, vu la jeunesse, la fraîcheur et la mémoire, et qu'il n'aurait aucun autre soin. Un de ses jeunes frères l'y pourrait aider ; et je crois que ces deux jeunes hommes se donnant tout entiers à cet ouvrage, ils y réussiraient plutôt que quelqu'un des savants que nous connaissons ; ou plutôt, je n'en connais point que je puisse indiquer pour cet ouvrage. Je crois bien que cela sera difficile à obtenir ; mais quand on n'obtiendrait qu'une partie de la pension, ce leur serait toujours un grand secours. Peut-être cette affaire mériterait bien que vous fissiez un tour à Fontainebleau ; car elle aura besoin d'être puissamment sollicitée : et vous savez mieux que moi que si ces sortes de grâces ne s'obtiennent sur-le-champ, et par la compassion d'une mort récente, il n'y a rien à faire ensuite. Je sais bien, monseigneur, que je ne hasarde rien de vous dire toutes mes pensées. Il m'importe seulement de savoir votre résolution, afin que, si vous demeurez à Meaux, je me rende incessamment auprès de vous. Cependant je vous demande, avec un profond respect, vos prières et votre sainte bénédiction (334).

A Paris, ce 15 octobre 1684.

LETTRE CLXXXII.

DE M. OBRECHT, PRÉTEUR ROYAL, AU SÉNAT DE STRASBOURG (335).

Sur les changements que les luthériens ont faits dans la Confession d'Augsbourg, et ce qu'ils alléguaient pour s'en justifier.

Je réponds un peu tard à celle que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, du 26 de mars; parce qu'elle m'a été rendue dans un temps que j'étais surchargé d'affaires plus qu'à l'ordinaire, et qu'ayant changé de maison, je n'ai pas pu si tôt transporter ma bibliothèque, qui est encore actuellement dans la dernière confusion. Cependant, je m'étais déterminé d'abord de satisfaire Votre Grandeur sur ce qu'elle désire de savoir touchant la diversité des éditions de la Confession d'Augsbourg.

C'est une matière qui a été bien battue et rebattue en Allemagne, et on en a fait des livres tout entiers, tant pour accuser cette diversité que pour la défendre. Celui qui l'a traité avec le plus d'étendue est *Laurentius Forerus*, dans plusieurs traités qu'il a publiés en

(333) L'*Histoire de France*, M. de Cordemoy avait écrit celle des deux premières races, qui a été publiée après sa mort, en deux volumes *in-folio*. Louis XIV, comme le désiraient les amis du défunt, chargea son fils de continuer cette histoire. Il avança beaucoup celle de la troisième race ; mais son travail n'a pas été donné au public.

(334) Nous aurions placé ici une lettre du grand Condé à Bossuet, sur la mort de plusieurs des amis du prélat, si elle n'eût pas été donnée dans l'*Hist. de Bossuet*, liv. VIII, n. 6. (*Edit. de Versailles.*)

(335) Ulric Obrecht, savant distingué né à Strasbourg le 25 juillet 1646, avait été élevé dans la religion protestante. Il fit abjuration entre les mains de Bossuet en 1684, et mourut le 6 août 1701. On trouve des détails intéressants sur sa vie et ses travaux dans l'*Hist. de Bossuet*, *Pièces justificatives*, du liv. VII. (*Edit. de Versailles.*)

l'an 1628, 1629, 1630. Mais, comme il a vu que ces raisons n'avaient pas tout le poids qu'elles devaient, à cause qu'étant parties de la plume d'un Jésuite, les luthériens eurent moyen de les faire attribuer à la passion et à la haine mortelle qu'il y a entre eux et cet ordre, il les reproduisit quelques années après, revêtus d'un nom illustre, dans le *Speculum veritatis Brandenburgicæ*, du marquis Christian-Guillaume, imprimé en l'an 1633 : suivant en cela les traces de Pistorius, qui avait traité la même matière sous le nom de Jacques, marquis de Baden, dans les motifs de sa conversion publiés en 1591. M. le cardinal de Hesse la fit aussi éplucher par Thomas Henrici, dans un ouvrage intitulé *Antonia Augustanæ confessionis*. Et tout nouvellement, M. l'évêque de Neustadt a fait ramasser, dans un traité qui a pour titre, *Augustana* et *Anti-Augustina confessio*, tout ce qui a été dit autrefois à ce sujet : et M. l'électeur de Saxe a fait répondre par un professeur de Leipsick, appelé Valentinus Alberti. L'un et l'autre de ces deux ouvrages sont écrits en allemand, aussi bien que la plupart de ceux qui les ont précédés.

A ce que je me souviens, on reproche aux luthériens principalement les changements qui paraissent dans l'édition qui a été faite de la Confession d'Augsbourg, à Virtemberg en l'an 1540, et la diversité qu'il y a entre cette édition et toutes celles qui lui sont antérieures, depuis celle de l'an 1530. En outre, on leur objecte que de plusieurs exemplaires allemands, même des plus authentiques, comme sont ceux qui sont dans la bibliothèque de l'empereur, et dans les archives de l'empire à Mayence, il n'y en a pas deux qui se ressemblent, non plus que l'édition allemande de 1530, et celle de 1628, dont ils font le plus de cas ; et que les exemplaires latins en diffèrent encore davantage. Le nombre des passages où on leur montre cette discrépance est presque infini, de plus grande et de moindre importance.

Les luthériens, dans leurs réponses, commencent par rejeter entièrement l'édition de Virtemberg de l'an 1540. Ils disent qu'elle est un effet de la faiblesse de Mélanchton, qui s'est voulu accorder par là avec les Suisses, qu'elle n'a jamais été reçue parmi eux ; qu'au contraire, l'auteur en a été repris sévèrement au nom de l'électeur de Saxe, par son chancelier, nommé Pontanus, et qu'il a été obligé de l'abandonner entièrement aux colloques de Worms et de Ratisbonne.

Quant aux autres éditions, ils disent qu'il y en a qui ont été corrompues par les imprimeurs, et qu'ils ne reconnaissent que celles qui ont été données par autorité publique, comme sont celles de l'an 1626, *in pupillu A. C.*, et celle de 1580, *in formula concordiæ*. Ils avouent que le texte latin n'est pas tout à fait conforme à l'allemand, quant aux paroles ; mais qu'il retient pourtant le même sens : que la *Confession* a été traduite de l'allemand en latin, et l'*Apologie* du latin en allemand ; que dans l'une et dans l'autre, il faut examiner la traduction sur l'original, et non pas combattre l'original par la traduction ; que, dans les exemplaires qui se trouvent dans les bibliothèques et dans les archives, il y a des variétés, mais qui la plupart n'importent rien, et n'altèrent pas le sens ; que s'il y a des changements, des additions, des omissions, c'est pour donner, non pas une doctrine nouvelle, mais plus nette et plus claire.

A ces faits ils ajoutent les réflexions suivantes : Que, dans l'Eglise chrétienne, il a toujours été permis de changer les symboles et les confessions de foi ; que cela a été remarqué même dans le Symbole des apôtres, dans celui de saint Athanase, et principalement dans celui de Constantinople, où l'Eglise latine a cru avoir la liberté d'ajouter le *Filioque*, qui n'était pas dans le grec ; que l'Eglise romaine leur peut d'autant moins reprocher leurs additions et changements, qu'elle-même s'est servie d'une grande liberté à changer, par exemple, l'édition Vulgate, selon l'aveu de Clément VIII dans sa préface, le canon de la Messe, la profession de foi, où ils soutiennent que la foi du concile de Trente est altérée par des additions, comme, par exemple, de jurer l'obéissance au Pape ; et par des changements, comme doit être celui de l'article de l'invocation des saints, que la profession veut faire passer pour nécessaire, quoique le concile ne l'ait proposée que comme utile ; que la doctrine du concile de Constance a été changée par celui de Latran, touchant l'autorité des Papes sur les conciles ; qu'il ne sert de rien de dire que leur Confession a été changée dans les diverses éditions, attendu qu'ils ont toujours publié hautement qu'ils se tiendront inséparablement à l'exemplaire qu'ils ont présenté à Charles V, et qu'ils n'ont jamais refusé de laisser juger leur doctrine selon cet exemplaire-là, sans se prévaloir d'aucun des changements qu'on leur oppose.

J'espère que M. Le Correur aura fait son devoir : il y a déjà du temps que je l'en ai averti. Il demeure rue Montmartre, vis-à-vis de la Jussienne, chez M. le commissaire Fleury.

J'ai reçu les excellents ouvrages que Votre Grandeur m'a envoyés par le coche, et j'ai rendu les exemplaires où ils étaient destinés. En mon particulier je lui en ai une obligation infinie, et ne souhaite rien au monde si passionnément que d'avoir l'occasion de témoigner réellement avec combien de vénération et de respect je suis, etc.

OBRECHT.

A Strasbourg, ce 1er mai 1686.

—

LETTRE CLXXXIII.

DU MÊME

Sur les principes des protestants touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en avaient fait à l'égard du landgrave de Hesse.

Je réponds un peu tard à la lettre que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire, du 6 du mois passé ; parce qu'elle m'a été

rendue lorsque j'étais occupé à instruire quelque procès de conséquence que la ville de Strasbourg a au conseil souverain d'Alsace, et qui doivent encore être jugés avant les vacances. J'espérais en outre de trouver ici les deux derniers tomes de M. de Varillas, où il doit avoir mis les deux pièces où Votre Grandeur me demande quelque éclaircissement. Mais comme nos libraires ne les ont pas encore apportés, je n'en pourrai donner que des conjectures.

Je présume donc que ce seront les mêmes que celles que feu M. l'électeur palatin Charles-Louis a déjà fait publier autrefois, pour couvrir ou autoriser en quelque façon le concubinage dans lequel il vivait avec la dame de Deyenfeld. C'est dans un livre qu'il fit écrire en allemand par un de ses conseillers, et qu'il envoya lui-même à la plupart des cours, comme aussi aux savants d'Allemagne. Il m'en adressa aussi un exemplaire avec un paquet pour feu M. le Prince : mais il me défendit fortement de mander d'où m'était venu ledit paquet. Cet ouvrage a pour titre : *Considérations ou Réflexions consciencieuses sur le mariage, en tant qu'il est fondé dans le droit divin et en celui de nature; avec un éclaircissement de questions agitées jusqu'à présent touchant l'adultère, la séparation, et particulièrement la polygamie.* Il a été publié en l'an 1679, sous le nom emprunté de *Daphnæus Arcuarius*, sous lequel est caché celui de Laurentius Bæger ; parce qu'*Arcus* signifie en allemand *Bogen*.

Dans la quatrième partie, chapitre I, l'auteur ayant proposé la question si dans le temps de la nouvelle alliance il y a eu des docteurs qui aient permis la polygamie, et après avoir fait dire au cardinal Bellarmin qu'il s'étonnait de ce que les luthériens reprochaient au Pape Grégoire III d'avoir permis à un mari, dont la femme était malade, de prendre une seconde femme, puisque Luther avait été dans le même sentiment : il fait semblant de vouloir embrasser la défense de Luther, et de le vouloir purger de cette doctrine; mais insensiblement il tourne la phrase, et le charge de preuves si convaincantes, qu'il n'en laisse aucun doute au lecteur; et conclut, à la fin du chapitre, que Luther a effectivement enseigné ce qu'on lui impose, et fait voir que c'est à tort qu'on le veut excuser, en disant que ce n'a été que vers le commencement de sa réforme, comme s'il avait changé de sentiments dans ses derniers écrits.

Entre autres, il produit aussi en allemand et en latin l'Avis doctrinal sur le dessein du landgrave, aussi bien que le contrat de mariage : l'un et l'autre sont autorisés des mêmes notaires que Votre Grandeur me marque. Mais quant à l'avis allemand, que je tiens pour l'original, il n'est signé que de Luther, de Mélanchton et de Bucer; et je crois que les autres théologiens n'ont signé le latin que quelque temps après. L'allemand est indubitablement du style de Mélanchton ; mais le latin ne paraît être sorti de la plume de Mélander. Arcuarius assure que ces pièces ont été tirées des archives d'un prince d'Allemagne, qu'il ne les publie que parce qu'il est pleinement convaincu de leur autorité. Il ajoute en outre l'instruction que le landgrave a donnée à Bucer pour négocier cette affaire auprès de Luther et de Mélanchton, et pour obtenir d'eux un avis favorable.

Votre Grandeur ne me marque pas si M. de Varillas a aussi donné cet acte, qui est assurément la pièce principale, et qui fait voir les ressorts que le landgrave a remués, pour arracher de ces messieurs une décision telle qu'il la souhaitait. Elle n'est qu'en allemand : mais si Votre Grandeur la désire, je la ferai traduire, et la lui enverrai au plus tôt.

Du reste, il ne faut pas s'étonner si les historiens de ce temps-là ne parlent pas avec plus de détail de ce mariage : car, en conséquence de l'avis, on avait pris de si belles précautions pour le cacher, que personne n'en a jamais rien su qu'à demi. Il est vrai qu'on l'a reproché à Luther aussi bien qu'au landgrave même, dans des écrits publics : mais l'un et l'autre, dans leurs réponses, se sont tirés d'affaire en habiles rhétoriciens : de sorte que, quand on a lu ce qu'ils en disent, on est aussi savant qu'auparavant : c'est-à-dire, qu'en ne rien avouant, ils ne nient néanmoins rien.

« Vous me reprochez, écrit le landgrave contre Henri le jeune, duc de Brunswick, *apud* Hortlederum, *De causis belli Germanici, anno* 1540, qu'il a éclaté de moi comme si j'avais pris une seconde femme, la première étant encore vivante : sur quoi je vous déclare que si vous, ou qui que ce soit, dit que j'aie contracté encore un mariage non chrétien, ou que j'aie fait quelque chose qui ne convienne pas à un prince chrétien, il me l'impose par pure calomnie. Car, quoique envers Dieu je me reconnaisse pour un pauvre pécheur, je vis pourtant en ma foi et en ma conscience devant lui d'une telle manière, que mes confesseurs ne me tiennent pas pour un homme non chrétien, et que je ne donne scandale à personne, et suis avec la princesse ma femme en bonne intelligence, amitié et concorde, » etc.

« On reproche au landgrave, écrit Luther, (336), que c'est un polygame. Je n'en ferai pas beaucoup de paroles ici. Le landgrave est assez fort et a des gens assez savants pour se défendre. Quant à moi, je connais une seule princesse ou landgravine de Hesse, qui est et doit être nommée la femme et la mère en Hesse; et il n'y en a point d'autre qui puisse porter ou engendrer de jeunes landgraves, que la princesse qui est fille de George, duc de Saxe. » Car effectivement il était assez pourvu par le contrat de mariage que la nouvelle épouse n'aurait pas la qualité de landgravine, et que ses enfants ne seraient point landgraves. L'instruction donnée à Bucer est admirable sur ce sujet.

(336) Tom. VII, Jenens. German., fol. 425.

Quant à l'élévation de l'Eucharistie, je ne crois pas qu'on puisse trouver la moindre chose dans les liturgies des Eglises protestantes d'Allemagne, qui en fait de cérémonies sont tout à fait stériles, outre que l'on sait que l'élévation a été abrogée par Luther même, en l'an 1543; et cela en faveur du même landgrave, pour lequel il avait passé le dogme de la polygamie. J'en ai fait copier l'extrait ci-joint de l'histoire de Peucerus, gendre de Mélanchton, qui a été témoin oculaire des choses qu'il écrit.

Je lis l'oraison funèbre (337) que Votre Grandeur m'a fait la grâce de m'envoyer par la voie de M. de Chamilly : je vois déjà qu'elle est entièrement proportionnée à la grandeur de son sujet, et à la réputation de son auteur.

Je suis avec un profond respect, etc.

De Strasbourg, ce 20 juin 1687.

—

LETTRE CLXXXIV.

DU MÊME.

Sur le même sujet.

Ce mot n'est que pour accompagner l'instruction que votre Grandeur m'a bien voulu demander. C'est une pièce bien plate, et qui pourrait suffire toute seule pour dépeindre exactement le génie du landgrave. Je l'ai fait traduire mot pour mot, afin que si votre Grandeur a peut-être le dessein d'en donner une traduction française, elle puisse entrer d'autant plus facilement dans le vrai sens de l'auteur. Je me suis souvenu, depuis ma dernière lettre, que la Consultation de Luther est aussi dans ses ouvrages, tome VII de l'édition allemande d'Altenbourg, signée de lui seul; mais tellement tronquée, qu'il est impossible d'y rien comprendre : et à la regarder au dehors, on dirait qu'il a été d'un sentiment contraire : mais en la considérant attentivement, on voit d'abord les endroits où elle a été falsifiée.

Je suis avec un très-profond respect, etc.

A Strasbourg, ce 14 juillet 1687.

—

LETTRE CLXXXV.

DU MÊME.

Sur le dessein qu'avait Bossuet de combattre en particulier le luthéranisme, la manière de le faire, et différents ouvrages propres à ce dessein.

Je viens de recevoir la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'adresser par la voie de M. le marquis de Chamilly, du 22 du mois passé. J'ai d'abord loué Dieu, et remercié M. le landgrave de Hesse dans mon cœur, d'avoir inspiré à Votre Grandeur le dessein de combattre en particulier le luthéranisme; et j'en prévois effectivement trop bien les fruits pour ne pas tout quitter afin d'y contribuer de tout ce que je pourrai avoir acquis de connaissance en cette matière.

M. de Seckendorff a rendu son travail désagréable, même à ceux de son parti, pour avoir suivi pied à pied l'histoire du P. Maimbourg. Ainsi il est facile de deviner le sort qu'aurait quiconque le voudrait imiter.

Il m'a toujours paru que pour tirer de l'Histoire du luthéranisme l'avantage que nous devons chercher en l'attaquant, et qui ne peut tendre qu'à détromper ceux qui y sont engagés présentement, il faudrait se retrancher à examiner le but que les luthériens eux-mêmes veulent que les auteurs et les premiers protecteurs de leur Réforme se soient proposé, et de le confronter avec l'état présent de leur Eglise, qui en doit être le fruit. Ils prétendent (et c'est là, si ma mémoire ne me trompe, l'unique dessein du grand ouvrage de M. de Seckendorff) que les uns et les autres n'ont agi que par un pur motif de piété, et dans la vue de rétablir la pureté primitive du christianisme, en corrigeant les erreurs et en retranchant les abus qu'ils attribuent à l'Eglise romaine.

Je n'ai jamais trouvé à propos de contester avec eux là-dessus : mais, lorsqu'ils me le disent, je leur allègue les sociniens, les anabaptistes, les puritains, etc.; et je leur fais insensiblement avouer que l'on peut se tromper en se proposant une pureté imaginaire, c'est-à-dire, en voulant réformer ce qui n'a pas besoin ou qui ne souffre point de réforme. Et en venant ensuite à l'état présent de leur Eglise, je leur demande : Avez-vous une doctrine plus pure que n'est celle de l'Eglise romaine sur les articles sur lesquels vous avez fait schisme? Etes-vous parvenus à ce culte purement spirituel, et détaché de toutes les traditions et inventions humaines? Votre discipline est-elle entièrement conforme à celle de l'Eglise primitive? Avez-vous trouvé le secret de changer en or, ou en quelque matière moins sujette à la fragilité, les vases de terre dans lesquels l'Apôtre dit que portent le trésor de la connaissance de Dieu ceux qui sont constitués pour éclairer les autres? etc. Cette méthode peut mener à épuiser tout ce qu'il y a d'essentiel dans la controverse, et a néanmoins cela de commode, qu'en la suivant l'on se peut donner une carrière aussi longue et aussi courte que l'on veut.

Si votre Grandeur me fait la grâce de m'indiquer le plan qu'elle se sera formé, je pourrai peut-être lui fournir des mémoires, que le public ne recevra pas avec moins d'avidité que ceux qui ont été produits par M. de Seckendorff. Mais comme ils sont la plupart en allemand, je supplie Votre Grandeur de me mander si elle a des personnes à la main qui entendent assez ladite langue pour les traduire, ou si elle désire que je les fasse traduire ici : auquel cas je prierai le révérend P. d'Aubenton, recteur du collège des Jésuites en cette ville, d'y employer quelques-uns de ses régents; et si Votre

(337) L'oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Grandeur lui en écrivait aussi un mot, cela servirait à avancer la besogne.

L'ouvrage de Hortlederus n'est qu'un recueil d'actes publics, aussi en allemand. Ainsi il faudra se réduire au même secours à l'égard des pièces dont Votre Grandeur aura besoin. Les Annales d'Abrahamus Scultetus ne peuvent servir que par quelques extraits de lettres, qu'il y a insérées, et qui n'ont pas été publiées ailleurs : je les chercherai chez nos libraires, aussi bien que *Viam pacis Dionysii capucini*. Un livre dont Votre Grandeur pourra difficilement se passer est, *Vita Melanchtonis, per Camerarium*. Je ne doute pas que Votre Grandeur ne l'ait lu : mais, pour le pouvoir employer utilement à l'exécution de son dessein, il a besoin de quelques éclaircissements, que j'écrirai à la marge d'un exemplaire que je me donnerai l'honneur de lui adresser par la première commodité; n'ayant rien tant à cœur que de témoigner avec combien de respect je suis, etc.

A Strasbourg, ce 10 mai 1692.

—

LETTRE CLXXXVI.

DU MÊME.

Sur différents ouvrages des protestants, relatifs aux matières que Bossuet avait dessein de traiter.

J'ai été bien aise d'apprendre par celle que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire qu'elle a approuvé mon projet, et que le sieur Rehm lui a remis la Vie de Mélanchton, que je lui avais confiée. J'avais cru en trouver un exemplaire chez nos libraires, pour y ajouter mes remarques : mais cela m'ayant manqué, j'ai pris le parti d'adresser à Votre Grandeur celui dont je me suis servi autrefois, et auquel j'ai fait écrire alors celles qui y paraissent, et qui sont la plupart tirées des mémoires de Caspar Cruciger, intime ami de Mélanchton. J'ai mis depuis au coche de Paris, qui doit arriver à Meaux dimanche prochain, l'ouvrage de Hutterus contre Hospinien, contenant l'histoire de la Formule de concorde, sous ce titre : *Concordia concors;* comme aussi *Supplementum Historiæ ecclesiasticæ*, tiré des lettres de mes aïeux, et publié par le sieur Fecht, mon beau-frère, qui est présentement le premier professeur en théologie à Rostock, et surintendant comme ils les appellent, du duché de Meckelbourg; et enfin l'Apologie de la Faculté de théologie à Virtemberg, contre l'histoire écrite par Peucerus, gendre de Mélanchton, qu'il me semble avoir vue chez Votre Grandeur : cependant, si elle ne l'avait point, je pourrais la lui fournir. Les *Annales Abrahami Scultteti* ne se trouvent point ici : mais j'espère de les avoir de Bâle, où j'ai écrit pour cet effet. Quant à Hottingerus, qui a écrit plusieurs volumes sur l'histoire de l'Eglise, je supplie Votre Grandeur de me mander lequel de ces ouvrages elle désire.

Du reste, j'ai commencé à donner de l'occupation au P. d'Anbenton, en lui remettant l'original de l'écrit de Bucer, signé de sa main et des principaux ministres d'ici, que M. de Seckendorff rapporte en son dernier volume, page 539, qui pourra servir d'exemple que l'on ne doit pas trop se fier à ses extraits. Car en venant aux chefs de la doctrine, après avoir remarqué la distinction, *inter capita necessaria et non necessaria*, il poursuit : *Singulatim porro disserit de justificatione, fide et bonis operibus;* insinuant par là sans doute que Bucer a tenu ces chefs *pro necessariis;* mais il ne dit pas que tout le raisonnement de Bucer ne tend qu'à montrer qu'après les éclaircissements que l'on s'était donnés de part et d'autre, il ne restait plus de contestation déjà alors entre les parties sur ces articles; établissant de son côté tout haut la nécessité des bonnes œuvres.

Quant au dessein de Votre Grandeur, je ne doute pas qu'elle n'ait remarqué que pour prouver que l'on enseignait et croyait dans l'Eglise catholique ce qu'il y a de bon dans la Réforme, les rituels ou agendes des Eglises particulières d'Allemagne, dont on se servait en ce temps-là, sont d'un grand secours. J'en ai vu quelques-uns à Paris dans la bibliothèque de feu M. l'abbé Dufort, qui ont passé depuis, à ce qu'on m'a dit, en celle de M. l'archevêque de Reims. Le livre de Flaccus Illyricus, qu'il a intitulé *Catalogus testium veritatis*, peut encore être utile au même but : et quant à la prétendue divinité de l'esprit de Luther, on ne manquera pas de bons mémoires pour la rabattre. Je m'y emploierai de mon mieux, étant avec un très-profond respect, etc.

A Strasbourg, ce 10 juin 1692.

—

LETTRE CLXXXVII.

DE DOM CLAUDE DEVERT, TRÉSORIER DE L'ABBAYE DE CLUNY (338).

Sur la communion sous une seule espèce.

J'ai reçu ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Germigny; mais n'ayant point avec moi les paroles du manuscrit de Corbie, je vous prie de vouloir bien attendre jusqu'à ce que je retourne au lieu où est la copie que j'en ai faite, pour vous l'envoyer aussitôt. Je ne pense pas qu'on retrouve celui de Saint-Denis, l'ayant fait chercher exprès depuis six mois; mais vous pouvez compter que c'est la même chose que celui de Corbie, l'ayant vu et lu moi-même; et je suis d'autant plus croyable sur cela, que je n'ai recherché tous ces manuscrits que dans la vue d'y trouver de quoi confirmer l'opinion de ceux qui croient la consécration de l'espèce du vin par le mélange de celle du pain : sur quoi, si vous

(338) Il est connu par plusieurs ouvrages, mais principalement par son *Explication littérale et historique des cérémonies de l'Eglise*, en 4 vol. in 8°, dont les deux derniers n'ont été publiés qu'après sa mort, arrivée le 1er jour de mai 1708.

vouliez bien que je visse ce que vous répondez à cela, peut-être trouveriez-vous en moi, plus que dans un protestant même, des difficultés qui vous obligeraient de satisfaire à tout.

J'ai envoyé depuis huit jours à M. de Corbelle un endroit d'un pontifical que j'ai trouvé à Senlis, que je ne doute point qu'il ne vous ait fait tenir. Il est visible par ces paroles que quoique les enfants ne communiassent que sous l'espèce du vin, on croyait néanmoins qu'ils recevaient le corps et le sang; puisqu'on leur disait : *Corpus cum sanguine Domini nostri Jesu Christi custodiat*, etc., mettant même le corps *in recto*, et le sang seulement *in obliquo*.

Je crois qu'il faut lire dans le concile de Tolède *in armario*, et non *in imaginario ordine*, ainsi que je l'ai lu en plusieurs endroits. Et en effet ce fut à peu près en ce temps-là qu'on cessa de réserver dans les armoires, au moins en quelques endroits, les hosties pour les malades; et qu'on les exposa sur l'autel dans les tabernacles suspendus, au-dessous néanmoins de la croix, qui était toujours plus élevée, comme nous le voyons encore dans quelques cathédrales, *sub crucis titulo*. Je suis avec respect, etc.

DEVERT.

Au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, ce 20 juillet. 1686.

—

LETTRE CLXXXVIII.

DU MÊME.

Il lui envoie l'extrait d'un ancien Cérémonial de Corbie, qui prouvait qu'on ne communiait le vendredi saint que sous une seule espèce.

Voilà la copie du manuscrit de Corbie, c'est-à-dire, la Rubrique du vendredi saint : celui de Saint-Denis, qui est égaré, porte précisément les mêmes termes. Je crois qu'on vous aura fait voir ce que j'ai extrait d'un Pontifical romain, touchant la communion des enfants. Je suis avec un profond respect, etc.

Abbeville, ce 16 août 1686.

« Composito corpore Domini in corporali super altare, et incensato, dicet dominus abbas : *Confiteor*, et incipiet cantare *Oremus : Præceptis salutaribus moniti*, et *Pater noster*, et *Libera nos, quæsumus, Domine*. Fractio fiet; et post fractionem dicet secundo, *Per omnia sæcula sæculorum :* Conventus respondebit, *Amen. Pax Domini*, et *Agnus Dei*, et *Hæc sacrosancta commistio*, non dicentur; sed frustum fractionis sinet cadere infra calicem, nihil dicendo. *Domine Jesu Christe, Corpus Domini, quod ore sumpsimus*, dicentur : sed sanguis non nominabitur. *Placeat tibi* non dicetur. Omnibus communicatis, capiet quisque de vino per fistulam, et post bibet, calicibus ante majus altare paratis. De corpore Domini nihil debebit remanere. Omnibus communicatis, et domino abbate devestito, sonabuntur vesperi, et dicentur. »

Cette autorité est précise pour marquer qu'on ne croyait pas dans Corbie, il y a huit cents ans, non plus qu'à Saint-Remi en France, que le vin le vendredi saint devînt le sang de Notre-Seigneur par le mélange du pain; puisqu'il est dit expressément que *sanguis non nominabitur*, et ensuite que ce qu'ils prenaient par un chalumeau était du vin. On peut observer ici, en passant, qu'ils faisaient ce vendredi-là la même cérémonie que s'ils eussent communié sous l'espèce du vin : puisqu'ils prenaient ce vin avec le chalumeau, et dans des calices préparés sur l'autel, quoiqu'ils crussent pourtant que ce n'était que du vin. La même cérémonie se pratiquait aussi à Cluny au commencement de ce siècle encore : c'est-à-dire, on prenait du vin dans des calices ce jour-là, et avec le chalumeau, quoique les Missels de notre ordre nous marquent précisément que ce n'était que du vin : et par là on répond au raisonnement de ceux qui concluent que l'on croyait que c'était le sang de Notre-Seigneur; parce qu'extérieurement on donnait les mêmes marques de respect que si effectivement ce l'eût été. On voit encore par là que le vin que l'on donne encore aujourd'hui à l'ordination, et aux grands jours en quelques églises, après la communion, n'est point, comme on le croit, une ablution, ni pour aider à avaler les espèces; mais une suite de l'ancienne communion sous l'espèce du vin, c'est-à-dire qu'on a continué la même cérémonie, quoique ce ne fût plus que du vin.

Votre Grandeur pourrait en passant dire un mot de la communion du vendredi saint, qui était commune à tout le monde, et non au prêtre seulement, comme elle l'est aujourd'hui. Elle ne trouvera pas un ancien cérémonial ni missel qui n'en fasse mention : *Omnes communicant*, c'est toujours ainsi qu'ils s'expriment. J'ai une dissertation toute prête là-dessus : mais quand Votre Grandeur en aura dit un mot, ce sera encore une autorité pour moi. Cela se fait encore en plusieurs monastères de Cluny, et on rétablit cette communion partout.

—

LETTRE CLXXXIX.

DU MÊME.

Sur la communion sous une seule espèce, et quelques difficultés qui y ont rapport.

Votre lettre du 22 juillet ne fait que de m'être rendue; ce que j'impute à la fausse adresse. J'eus pu en ce temps-là me donner l'honneur de vous aller joindre à Meaux ou à Paris; présentement quelques commissions importantes de M. le cardinal de Bouillon me retiennent en ce pays-ci. Cela n'empêche point, si vous le souhaitez, et s'il est encore temps, que je ne vous envoie ce que je pense et ce que je sais de la consécration par le mélange : et comme cette question me paraît de la dernière conséquence, si vous le désirez, j'en ferai une matière de dissertation, où je tâcherai de faire tout entrer; et

à laquelle, si vous voulez bien vous donner la peine de répondre, comme je sais que vous le ferez aisément, vous aurez satisfait à tout, et détruit par conséquent tout le livre du ministre, qui ne roule que là-dessus.

Je crois que vous aurez reçu une seconde fois l'extrait du manuscrit de Corbie, que j'ai adressé, il y a près de deux mois, à votre hôtel à Paris. A l'égard de celui de Senlis, il me paraît au contraire qu'il est à souhaiter qu'il soit moins ancien, les protestants, ce me semble, ne doutant pas que les enfants n'aient autrefois communié sous la seule espèce du vin, mais disant, comme le ministre La Roque, qu'on n'en saurait donner des preuves depuis le XIIe siècle. Voici ce que j'ai lu autrefois dans un Ordinaire manuscrit de l'Eglise de Soissons, qu'ils appellent le *Mandatum ;* vous verrez, si cela vous accommode encore, *Communicato episcopo, communicet infantes baptizatos de sanguine sacrato, dicens : Sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam ! Amen.* Ce manuscrit est de la fin du XIIe siècle, ou du commencement du XIIIe, qui est le temps de la vie de Philippe-Auguste et d'Isabelle sa femme, qui y sont nommés dans la prière *Christus vincet*, aussi bien que l'évêque Nivelo, qui vivait aussi en ce temps-là.

Autrefois, dans l'Eglise d'Amiens, en communiant les enfants nouvellement baptisés, le samedi saint, sous la seule espèce du vin, on leur disait : *Corpus et sanguis*, etc., ce qui appuie le manuscrit de Senlis.

Je suis impatient de voir votre ouvrage, qui sera d'une grande utilité. Il y a des gens que je sais que vous estimez beaucoup, et qui ne sont pas éloignés du sentiment de la consécration par le mélange : ils méritent bien votre application pour les détromper. Le ministre La Roque est visiblement de mauvaise foi en plusieurs endroits. Il ne sait ce qu'il dit quand il interprète les paroles d'Innocent Ier de la communion comme du sacrifice : car on a toujours communié à Rome le vendredi saint, et l'Ordre romain y est précis. Je crois comme lui que l'*absque sanguine Domini* ne se rapporte pas à *communicent*, mais à *oblatas servandas... absque sanguine Domini*. Je suis, Monseigneur, avec tout le respect possible.

Au prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, ce 26 septembre 1686.

—

LETTRE CXC.

DU MÊME.

Sur un ancien cérémonial de l'abbaye de Saint-Denis, conforme, pour la communion du vendredi saint, à celui de l'abbaye de Corbie.

On m'a dit que Votre Grandeur travaillait actuellement à répondre au ministre La Roque sur la communion sous les deux espèces ; et comme il m'a paru que je vous avais fait plaisir de vous envoyer un endroit du cérémonial de Corbie sur la communion du vendredi saint, je suis bien aise aussi de vous dire que je lus l'année passée, mot pour mot, la même chose dans celui de l'abbaye de Saint-Denis, qui me parut de sept ou huit cents ans. J'ai été cette année pour le revoir; mais je ne l'ai plus retrouvé, quoique je l'aie fait chercher, et il faut que quelqu'un l'ait enlevé. J'en fis même un extrait, qui est tout pareil à celui de l'abbaye de Corbie, et où il paraît visiblement que, quoique les moines lissent ce jour-là, à l'égard du vin, les mêmes cérémonies qu'ils faisaient les autres jours à l'égard du sang de Notre-Seigneur, néanmoins ils croyaient, comme il est précisément marqué dans ce cérémonial, que ce n'était que du vin, même après le mélange avec l'espèce du pain.

Je suis, avec tout le respect possible, etc.

A Paris ce 28 juin 1687.

—

LETTRE CXCI.

DE DOM MABILLON.

Sur les paroles de l'Ordre romain touchant la communion du vendredi saint.

J'ai examiné, suivant vos ordres, nos anciens cérémoniaux romains, touchant la messe des présanctifiés pour le vendredi saint. Je l'ai trouvée partout depuis le Xe siècle ; mais je n'ai rien trouvé ni pour ni contre avant ce temps-là. Il n'y a qu'un Ordre romain tiré d'un manuscrit de Saint Gal, qui porte expressément la communion le vendredi saint, et ce manuscrit me paraît être au moins de huit cents ans : et on ne peut douter de l'antiquité de cet ordre, d'autant qu'il est cité en propres termes par Amalaire, au chapitre 15 du livre premier des *Offices ecclésiastiques*, dès le commencement du chapitre. Pour ce qui est de l'addition ou interprétation de l'archidiacre, qui porte que, *in ea statione, ubi Apostolicus salutat crucem, nemo communicat ;* cela s'entend, à mon avis, du peuple, et non pas du Pape lorsqu'il officiait ce jour-là ; encore bien que, dans cet Ordre romain de Saint-Gal, il soit porté expressément que, lors même que le Pape officie, *communicant omnes*. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai pu trouver là-dessus : si je trouve quelque chose davantage dans la suite, je ne manquerai pas de vous en donner avis. Je n'aurais pas tant différé à m'acquitter de ce devoir, si je n'avais su que Votre Grandeur était ces jours passés à Fontainebleau. Maintenant que vous êtes de retour, permettez-moi, s'il vous plaît, Monseigneur, de vous remercier de toutes les bontés que nous avons reçues de vous pendant notre séjour à Germigny, et de vous assurer qu'on ne peut être avec plus de reconnaissance et de respect que je suis, etc.

Fr. J. MABILLON, moine bénédictin.

A Paris, ce 29 octobre 1686.

—

LETTRE CXCII.

DE M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur différents points de la liturgie des Grecs,

le Pontifical de M. Habert, et les affaires d'Ecosse.

Je viens, Monseigneur de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 8 de ce mois. Comme la discussion plus ample des faits dont vous voulez être éclairci, pourrait aller à quelques jours, et qu'il faut même que je la fasse hors de chez moi, parce que je n'ai pas tous les livres dont j'ai besoin pour cela, je commencerai à vous rendre un compte sommaire de ce que j'en sais.

Les Grecs célèbrent la liturgie parfaite le jeudi saint, comme le témoigne Siméon de Thessalonique dans sa réponse LVII : *Cum et in magno jejunio, Sabbato et Dominica, perfectam Missam celebramus, et in aliis etiam jejuniis quæ violare nefas, veluti vigilia Christi Natalium, luminum, et magna feria quinta ita peragimus, nec in illis jejunium solvimus, quod perfecto sacrificio utamur.* Ce passage est cité par Allatius, dans sa Dissertation de la liturgie des présanctifiés, pages 1575 et 1576, au bout du livre *De perpetuo consensu.* Je suis trompé si cette discipline n'est marquée aussi dans le *Typicon* que je consulterai. Il semble que Balsamon et Zonare, aussi bien que les autres canonistes grecs, n'aient pas excepté le jeudi saint. Mais comme Siméon est postérieur, et que l'usage présent appuie son témoignage, il n'y a point de difficulté.

Les autres Orientaux célèbrent ce même jour la liturgie entière, quoique la plupart des Eglises aient la liturgie des présanctifiés.

Pour le samedi saint, vous savez, Monseigneur, que la Messe qui se dit depuis quelques siècles parmi nous, se disait autrefois la nuit, et l'oraison le marque formellement. Les Grecs et les Orientaux en ont toujours usé de même, et quoique le samedi fût un jour de liturgie parfaite, même en carême, on ne célébrait néanmoins la liturgie à peu près qu'à la même heure. Ainsi on sauvait en même temps deux points de discipline : celui du jeûne et celui de célébrer la liturgie le samedi. Les Orientaux non Grecs appellent ce samedi le grand samedi ; et le jeudi, la cinquième férie des mystères; non-seulement à cause de l'institution, mais aussi à cause de la célébration solennelle de l'Eucharistie, qui se faisait en ce même jour.

Il est vrai, Monseigneur, comme vous le remarquez très-bien, que les Grecs ont brodé souvent plus que de raison les rites ; mais les autres Levantins n'ont pas moins fait. Ainsi il est fort difficile de faire une critique exacte des rites grecs par cette comparaison. Sur celui qui est en question, nous trouvons que les Orientaux ont la Messe des présanctifiés, et qu'ils en fondent l'usage sur le canon 49 de Laodicée, qu'ils ont dans leurs collections. Le mot de *panis* qui y est employé est ordinairement interprété *courban*, c'est-à-dire l'Eucharistie, ou le corps et le sang de Jésus-Christ. Les Melchites seuls, qui ont les canons *in trullo* dans leurs collections appuient aussi cette coutume sur le canon LII. Mais je n'ai point trouvé jusqu'à présent ni un office particulier pour la messe des présanctifiés, ni aucun détail de cette discipline parmi les jacobites cophtes ou syriens, ni parmi les nestoriens. Ces derniers, dont la discipline ecclésiastique à l'égard des rites est la plus simple de toutes, ne m'ont pas encore fourni de preuves authentiques, d'où on puisse juger si cette cérémonie était également en usage parmi eux. Je n'ai pas pour cela de meilleures preuves que des faits écartés et des arguments négatifs. Peut-être manquons-nous de livres : car j'ai découvert bien des choses que j'avais ignorées longtemps, faute d'avoir connu un auteur, ou faute de l'avoir eu. Madame la chancelière Séguier a dû être en purgatoire pour avoir refusé toute sa vie la communication d'un théologien nestorien, que j'ai trouvé autre part et où j'ai appris mille choses nouvelles. Ainsi, Monseigneur, je vous demande un peu de temps pour ce fait particulier, afin de reprendre mes idées et tâcher de découvrir ce que je n'ai pu sur cela savoir certainement.

J'oubliais à vous dire sur le jeûne du samedi saint que la coutume presque générale des Orientaux est de ne point manger depuis le soir du jeudi saint jusqu'au jour de Pâques. Cela se pratique encore par la plupart des Levantins. Ainsi on disait la liturgie comme on voulait, et on le fait encore plus tôt ou plus tard, parce qu'on se fait un scrupule de manger tout ce jour-là.

Il y a peu de gens versés dans les écrits des théologiens grecs des temps postérieurs, qui fassent cas du Pontifical de M. Habert. Cette partie d'érudition lui manquait, quoique très-nécessaire pour traiter sa matière. On a trouvé à redire qu'il n'ait pas mieux désigné les manuscrits. J'ai ouï dire à des savants qu'il s'en était rapporté à d'autres, et que les copistes ou lui-même s'étaient acquittés fort négligemment de leur devoir. Vous êtes plus capable que personne de juger du reste.

J'espère dans huit ou dix jours vous écrire sur tout ceci un peu moins confusément : je ne serais pas si longtemps sans le désordre ordinaire de ma vie, qui renverse bien mes études. J'étais aujourd'hui politique, demain je pourrai être théologien, après-demain correcteur d'imprimerie. Ainsi je suis quelquefois huit jours à faire ce qu'un autre ferait en un. M. Pirot tient M. Simon ; mais votre présence nous est nécessaire pour cela et pour bien d'autres choses, surtout pour ce qui me regarde. Je vous assure, Monseigneur, que je souhaiterais bien souvent retrouver ce bien que j'avais autrefois. Vous savez qu'en ce temps-là je me suis voué à vous, et que je ne puis avoir une plus grande joie que de faire tout ce que vous voudrez bien m'ordonner. Tout ce que je pourrais jamais faire ne remplira jamais mes devoirs. J'espère que la bénédiction que vous donnerez à mes études, et que je vous demande, me les rendra utiles. Si, lorsqu'il s'agit de vous obéir, elles ne m'étaient pas

trop agréables, je serais assuré d'y trouver du mérite.

Les affaires d'Ecosse vont très-mal : le parlement est prorogé, parce qu'il n'a pas voulu consentir à un acte pour décharger les Catholiques du serment du test. Le pauvre milord chancelier a eu des peines incroyables, et sans aucun succès. Il était parti pour venir à Londres, et j'espère, Monseigneur, vous en mander bientôt des nouvelles. Je suis avec tout le respect possible, etc.

RENAUDOT.

A Paris, ce 10 juillet 1687.

P. S. — Sur l'origine de la prière pour les morts parmi les Juifs, et la nature de leur purgatoire.

Le passage que les protestants citent ordinairement pour attribuer à l'exemple de rabbi Akiba le premier usage de la prière pour les morts, se trouve dans le Gémara du Talmud, au traité *Calla*. Voici les termes dont l'histoire y est rapportée : « Un jour rabbi Akiba se promenant rencontra un homme chargé de bois; et le fardeau était si pesant qu'il excédait la charge d'un âne ou d'un cheval. Rabbi Akiba lui demanda s'il était un homme ou un spectre : l'autre répondit qu'il était un homme mort depuis quelque temps, et qu'il était obligé de porter tous les jours une pareille charge de bois en purgatoire, où il était brûlé à cause des péchés qu'il avait commis en ce monde. Rabbi Akiba lui demanda s'il n'avait point laissé d'enfants, le nom de sa femme, de ses enfants, et le lieu de leur demeure. Après que le spectre eut répondu à toutes ces questions, rabbi Akiba alla chercher le fils du défunt, lui apprit la prière qui commence par le mot *Kadisch*, c'est-à-dire saint, et qui se trouve dans les rituels des Juifs, lui promettant que son père serait délivré du purgatoire, s'il la récitait tous les jours. Au bout de quelque temps le défunt apparut en songe à rabbi Akiba, le remercia, et lui dit que par ce moyen il avait été délivré du purgatoire, et qu'il était dans le jardin d'Eden; » c'est-à-dire dans le paradis terrestre, où les Juifs supposent que vont les âmes de leurs bienheureux.

Ce n'est pas sur cette seule tradition que les Juifs ont l'usage de la prière pour les morts : elle est constamment en usage, de temps immémorial, dans toutes les synagogues. Dans le rituel espagnol, qui est le plus généralement reçu, et qui tient à leur égard le même rang que le rituel romain parmi nous, il y a une longue prière qui se doit dire lorsqu'on porte un mort en terre. Elle contient entre autres choses ces paroles : « Ayez pitié de lui, Seigneur Dieu vivant, maître du monde, avec lequel est la source de vie, et que son âme repose *in fasciculo vitæ*, c'est-à-dire parmi le nombre des élus à la vie éternelle. Que Dieu miséricordieux, selon l'étendue de sa miséricorde, lui pardonne ses iniquités; que ses bonnes œuvres soient devant ses yeux, et que devant lui il soit mis au nombre des fidèles; qu'il marche en sa présence dans les terres de vie : » et ensuite ils répètent l'oraison suivante :

« Que les portes des cieux vous soient ouvertes : puissiez-vous voir la ville de paix et les tabernacles de sûreté; que les anges de paix viennent au-devant de vous avec joie; que le grand prêtre vous reçoive et vous conduise; que votre âme aille dans la caverne double d'Abraham, et de là sur les chérubins, et de là au jardin d'Eden : que l'ange Michel vous ouvre les portes du sanctuaire; qu'il offre votre âme comme une oblation à Dieu : que l'ange rédempteur vous accompagne jusqu'aux portes des lieux agréables, où sont les Israélites, » etc.

Toutes les autres prières qui se trouvent dans l'Office des sépultures, que les Juifs appellent *Seder Abelut*, ou *Ordre du deuil*, sont remplies de sensibles expressions. Ces prières sont la plupart fort anciennes, et peut-être ne le sont-elles pas moins que la tradition de rabbi Akiba.

Il est aussi parlé du purgatoire dans le traité talmudique des Bénédictins, chap. 3 « L'âme, disent ces rabbins, ne va pas dans le ciel aussitôt qu'elle est séparée du corps : mais elle demeure errante dans ce monde durant douze mois, au bout desquels elle retourne dans le sépulcre. Elle souffre cependant beaucoup de tourments dans le purgatoire; enfin au bout de douze mois elle entre dans le ciel où elle jouit du repos. »

Le purgatoire des Juifs n'est pas notre purgatoire : car ils croient que presque tous les Israélites y vont, qu'ils n'y sont que pendant un an; et qu'ensuite les âmes, et même, selon l'opinion de quelques-uns, les corps se rendent par des canaux souterrains dans la terre d'Israël, d'où ils vont après dans le paradis d'Eden. *Tous les Israélites*, disait le rabbi Eliézer, et dont la sentence est insérée dans le Talmud, *ont part au monde à venir*, c'est-à-dire à la béatitude. Ils n'en excluent que les excommuniés et des gens qui meurent chargés de crimes. Et comme tous ceux qui meurent dans la communion judaïque sont sauvés, aussi presque tous passent par le purgatoire. Ils ont une tradition d'une peine qui arrive après la mort, lorsqu'un ange vient au tombeau, et qu'avec une chaîne de fer toute rouge il frappe trois fois le mort. Ils prient aussi pour être délivrés de cette peine.

Rabbi Akiba vivait sous Adrien, et il fut un des sectateurs du faux messie Bar-Cocba, ou Bar-Cokiba; il fut exécuté à mort après la prise de la ville de Bitter. Il est aisé de voir s'il y a aucun fondement à dire que la prière pour les morts est fondée sur l'histoire du rabbi Akiba; puisque les Juifs marquent seulement qu'il leur apprit une certaine prière efficace pour la délivrance des âmes, et qu'ils ne disent pas qu'il fut auteur de la coutume de prier pour les morts, qui est considérée parmi eux comme établie par toute l'antiquité de leur tradition

—

LETTRE CXCIII.

DU MÊME

Sur les différentes confessions de foi des anglicans et sur Molinos.

Comme je sais, Monseigneur, que vous travaillez actuellement sur l'ouvrage (339) que nous attendons avec impatience, et que ce que vous m'avez marqué dans votre lettre y a quelque rapport, j'ai cru ne devoir pas différer à vous donner sur ce sujet les éclaircissements nécessaires, en attendant que j'aie fait une plus exacte recherche de ce que je ne sais pas : car je n'ai pas parmi mes livres cette Confession de foi que vous me marquez : et quoique je la connaisse, je pourrais néanmoins me tromper, si je vous en parlais affirmativement avant que de l'avoir trouvée. J'irai pour cela à la Bibliothèque du roi, remuer tout ce qu'il y a de semblables livres, parce qu'il y a trop longtemps que je les ai maniés pour m'en fier à ma mémoire. Voici cependant, Monseigneur, ce que j'ai à vous dire de certain sur l'original, dont la vôtre doit être la traduction..

Cette Confession de foi, imprimée à Cambridge en latin, en 1656, doit être la même que celle qui fut imprimée en anglais dès l'an 1652. Celle-ci reçut sa dernière forme en 1647, dans l'assemblée générale des Ecossais rebelles, à Edimbourg, et fut autorisée par un acte du 27 août (6 septembre) de la même année, pour servir d'acte d'uniformité en matière de religion pour les trois royaumes, en conséquence de la ligue solennelle, ou Convenant, qui avait été arrêtée dès le mois de décembre 1643. Les théologiens de l'assemblée de Westminster, qui commença en 1644, avaient dressé des articles de religion, tous conformes à la créance des calvinistes presbytériens. Les commissaires d'Ecosse, tous presbytériens, travaillèrent ensuite avec eux, et en réglèrent la plus grande partie.

Cet ouvrage, qui fut d'abord proposé en diverses manières, toutes plus ridicules les unes que les autres, ne fut réglé et réduit à la forme qui est dans les éditions anglaises d'Edimbourg et de Londres, qu'en 1647. Il contient une Confession de foi en trente-trois chapitres : le premier, de la sainte Ecriture; le trente-troisième, du dernier jugement; le grand Catéchisme et le petit Catéchisme, qui fut fait le dernier; ensuite le Directoire pour le service public de Dieu, selon qu'il devait être pratiqué dans les trois royaumes.

Ce Directoire fut ordonné par acte du parlement rebelle, le 13 (3) janvier 1644 ; mais il ne fut mis en lumière que longtemps après. Par cet acte, le Livre des communes prières, le Rituel de l'ordination, et tous autres ayant rapport à l'épiscopat, furent abolis; et tous les actes d'Edward VI, d'Elisabeth, de Jacques et de Charles Ier, pour établir l'uniformité de la religion et du service, furent cassés. Cet acte, le Convenant, et par conséquent la Confession de foi, les catéchismes grand et petit, et le Directoire furent depuis cassés par le grand acte de la quatorzième année de Charles II, 1662, par lequel tous les Anglais sont obligés à renoncer à tous ces actes précédents des rebelles, nommément au Convenant, et à tout ce qui fut fait en conséquence contre les actes d'uniformité, particulièrement contre ceux d'Elisabeth.

Le roi régnant n'a pas dérogé à ces actes par un autre acte solennel, qui porte avec soi le consentement de toute la nation assemblée en parlement. Mais ayant accordé (340) par une proclamation et par des déclarations particulières, qui sont des actes du second ordre, émanés du pouvoir et prérogative royale de dispenser des lois, ces actes de 1662 et ceux d'Elisabeth subsistent encore, et ont une entière autorité à l'égard de l'Eglise anglicane établie par les lois.

Ainsi, Monseigneur, la Confession, etc., imprimés depuis 1645 jusqu'en 1660, à Cambridge et ailleurs, ne peuvent être considérés que comme des actes des rebelles, formés sur le même bureau où on dressa la sentence de mort contre Charles Ier, et les sentences par lesquelles l'épiscopat, et toute la forme de la religion anglicane fut entièrement renversée. Cela soit dit par rapport à l'Etat.

Par rapport à l'Eglise, vous avez très-bien jugé que cette Confession et les catéchismes sont purement calvinistes, et n'ont aucun rapport à la véritable croyance de l'Eglise anglicane. Aussi l'université d'Oxford, quoique quelques-uns de ses membres fussent engagés dans le parti des parlementaires, se contenta de céder à la violence en se taisant sur ces articles : mais elle ne les adopta jamais avec les formalités solennelles, comme fit celle de Cambridge, qui était toute remplie de presbytériens, qui firent la traduction que vous avez.

Voici les confessions de foi les plus solennelles, qui ont été faites en Angleterre par l'autorité légitime des rois et du parlement.

La première est celle d'Edward VI, faite en 1552, et publiée en 1553, sous ce titre : *Articuli de quibus in synodo Londinensi, anno Domini* 1552, *ad tollendam opinionum dissensionem, et consensum veræ religionis firmandum, inter episcopos et alios eruditos viros convenerat, regia auctoritate in lucem editi. Excusum Londini apud Reginaldum Wolfium, regiæ majestatis in Latinis typographum, an. Dom.* 1553. Il y en a une édition anglaise de la même année, chez Jean Day. Ils contiennent quarante-deux articles.

Le deuxième est de 1562 : *Articuli de quibus convenit inter archiepiscopos et episcopos utriusque provinciæ et clerum universum in synodo Londini, anno* 1562, *secundum*

(339) L'*Histoire des Variations*, dont la première édition parut en 1688.

(340) Il manque ici quelques mots nécessaires au sens de la phrase : nous aimons mieux les laisser suppléer par le lecteur, que de rien hasarder.

computationem Ecclesiæ Anglicanæ, ad tollendam opinionem dissensionum et consensum in vera religione firmandum, editi auctoritate serenissimæ reginæ Londini, apud Joan. Day, 1571. Ils furent imprimés en 1662, et ne furent confirmés que cette année-là, suivant ces paroles qui sont à la fin : *Hic liber antedictorum articulorum jam denuo approbatus est per assensum et consensum serinissimæ reginæ Elisabethæ dominæ nostræ, Dei gratia Angliæ, Franciæ et Hiberniæ reginæ, defensoris fidei; et retinendus, et per totum regnum Angliæ exsequendus. Qui articuli et lecti sunt, et denuo confirmati subscriptione D. archiepiscopi et episcoporum superioris domus, et totius cleri inferioris domus, in convocatione, anno Domini* 1571. Il y a en tout quarante articles, en y comprenant ce dernier. Ces articles, ou confession de foi, appelés communément les articles de 1562, sont la règle certaine de la créance de l'Eglise anglicane conformiste. On n'y a fait aucune innovation que par la confession de foi des parlementaires, qui est celle que vous avez. Car le roi Jacques, à son avénement à la couronne, confirma ces articles d'Elisabeth; et Charles Ier de même : ce qu'ils y ajoutèrent fut quelques points concernant la discipline ecclésiastique et la hiérarchie, qui n'ont pas de rapport à mon sujet.

Le roi Charles II, à son rétablissement, établit, par l'acte solennel dont il a été parlé ci-dessus, qu'on ferait une déclaration formelle avec serment de renoncer au Convenant, et de là à la doctrine de ceux qui disent qu'on peut prendre les armes contre son roi; qu'on se conformerait à la liturgie et au rituel de la consécration des prêtres et évêques : et ces articles sont devenus articles de foi pour les Anglais, comme celui du test (341), par lequel on renonce à la doctrine de la transsubstantiation, qui fut établi huit ou dix ans après; car je ne me souviens pas précisément de l'année. Depuis ce temps-là, il n'y a eu aucune innovation.

Il est à remarquer qu'il y a une grande différence entre les articles d'Edward et ceux d'Elisabeth, en plusieurs articles. Le docteur Heylin, protestant très-modeste, les a fait imprimer *e regione* dans son *Histoire de la Réformation* avec des chiffres qui étaient faits pour renvoyer à des notes qu'il avait promises, et qui furent supprimées; parce qu'apparemment il ne jugea pas à propos de les publier. Je transcrirai ici l'article 27 d'Elisabeth, avec la différence de celui d'Edward VI.

Cœna Domini non est tantum signum mutuæ benevolentiæ Christianorum inter sese; verum potius est sacramentum nostræ per mortem Christi redemptionis (342).

Atque adeo, rite, digne et cum fide sumentibus, panis quem frangimus est communicatio corporis Christi : similiter poculum benedictionis est communicatio sanguinis Christi. (343).

Panis et vini transsubstantiatio in Eucharistia, ex sacris litteris probari non potest; sed apertis Scripturæ verbis adversatur, sacramenti naturam evertit, et multarum superstitionum dedit occasionem. Ces paroles sont ajoutées et ne sont point dans l'article d'Edward, où suivent ces paroles supprimées entièrement dans Elisabeth.

Cum naturæ humanæ veritas requirat ut unius ejusdemque hominis corpus in multis locis simul esse non possit, sed in uno aliquo et definito loco esse oporteat; idcirco Christi corpus in multis et diversis locis eodem tempore præsens esse non potest. Et quoniam, ut tradunt sacræ litteræ, Christus in cœlum fuit sublatus, et ibi usque ad finem sæculi est permansurus, non debet quisquam fidelium carnis ejus et sanguinis realem et corporalem ut loquuntur, præsentiam in Eucharistia vel credere vel profiteri.

Elisabeth poursuit par ces paroles, qui ne se trouvent point dans Edward :

Corpus Christi datum accipitur et manducatur in cœna tantum cœlesti et spiritali ratione. Medium autem corpus Christi accipitur et manducatur in cœna, fides est.

Sacramentum Eucharistiæ ex institutione Christi non servabatur; circumferebatur, elevabatur, nec adorabatur. Cet article est dans tous les deux.

Impii et fide viva destituti, licet carnaliter et visibiliter, ut Augustinus loquitur, corporis et sanguinis Christi sacramentum dentibus premant, nullo tamen modo Christi participes efficiuntur : sed potius tantæ rei sacramentum seu symbolum ad judicium sibi manducant et bibunt Cet article manque entièrement à ceux d'Edward VI.

Cela vous fera voir, Monseigneur, quelle est l'effronterie ou l'ignorance de Burnet, qui, dans son histoire, rapporte les paroles latines que vous avez lues, et que vous trouverez conformes dans le sens à cet article supprimé par celui d'Elisabeth sans marquer que c'était le sens de celui d'Edward : d'où l'on peut juger de la vérité de la conséquence qu'il en tire, et qui est toute contraire à celle que tire Heylin dans sa préface de la Vie de William Laud, archevêque de Cantorbéry.

Burnet dit : « Cela fait voir que la doctrine de l'Eglise, souscrite par toute la convocation ou assemblée du clergé, était alors contraire à la doctrine de la présence réelle ou corporelle dans le sacrement. » En quoi il commet une insigne falsification, en donnant à entendre que *réelle* est la même chose que *corporelle*. Or, Heylin établit et prouve que l'Eglise anglicane n'exclut que la présence corporelle, et tient la présence réelle. Il cite Ridley, qui dit que dans le sacrement

(341) Test signifie *épreuve*, et le serment qu'il impose à tous ceux qui doivent exercer en Angleterre quelque office public, est ainsi appelé, parce qu'il sert à manifester leurs sentiments sur la religion. Le parlement établit ce serment en 1675, sous Charles II, pour s'opposer plus efficacement aux vues pacifiques de ce prince en faveur des Catholiques.

(342) Edward, *ibid.*

(343) Edward, *ibid.*

de l'autel est le corps et le sang naturel de Jésus-Christ; Alexandre Nowel, prolocuteur de la convocation de 1562, où la transsubstantiation fut déclarée contraire à l'Ecriture, qui, dans son Catéchisme, dit : QUESTION. *Cœlestis pars et ab omni sensu externo longe disjuncta, quænam est?* RÉPONSE. *Corpus et sanguis Christi, quæ fidelibus in Cœna Dominica præbentur, ab illis accipiuntur, comeduntur et bibuntur, cœlesti tantum et spirituali modo, vere tamen atque re ipsa.* Il en cite encore d'autres, et surtout ce passage d'Andrews, évêque de Winchester, qui, écrivant contre Bellarmin, dit : *Præsentiam credimus non minus quam vos veram : deinde de præsentiæ modo nihil temere definimus.* Je vous ai extrait l'article de l'Eucharistie : si vous avez besoin de ceux de la justification, je vous les enverrai; ils sont aussi purement calvinistes. Voilà pour ce qui regarde la confession de foi.

Pour Molinos, je crois, Monseigneur, que vous avez vu le décret par lequel ses propositions sont censurées au nombre de soixante-huit, qui est imprimé. Il y a outre cela le procès entier, qui tient plus d'une main de papier, que j'ai lu; mais on ne me l'a pas envoyé, et je n'ai osé prier mes amis de ce pays-là de me faire une si longue copie. Mais j'ai un extrait de tout ce long procès, fait de main de maître, avec diverses lettres; tout à votre commandement. Il faut quelques jours pour copier tout cela. J'ai aussi le procès en extrait de ses deux disciples, dont les erreurs étaient encore plus grandes. J'attendrai vos ordres sur tout cela.

Il est vrai qu'on fait des affaires à M. le cardinal de Grenoble sur sa Lettre pastorale, que le Pape fait examiner. Toutes ces affaires ont fort chagriné le Saint-Père, qui, de colère, a été un mois au lit; car il se porte à merveille.

Molinos était un des plus grands scélérats qu'on puisse s'imaginer. Il est vrai qu'il dirigeait M. Favoriti, et qu'il l'a assisté à la mort. Il n'y a ordures exécrables qu'il n'ait commises pendant vingt-deux ans, sans se confesser. Par le procès, il paraît qu'il a avoué toutes ces choses. On y marque celles qu'il a niées. J'aurai l'honneur de vous en mander plus de nouvelles dans quelques jours. Il est temps de finir cette lettre, qui n'est que trop longue, en vous assurant toujours, Monseigneur, de la continuation de mes très-humbles respects.

Je remercie M. l'abbé Fleury de son souvenir, et le salue avec votre permission.

A Paris, ce 13 octobre 1687.

—

LETTRE CXCIV.

DE M. LE FEUVRE, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur une conclusion que l'on prétendait avoir été faite par la Faculté de théologie touchant le mariage de Henri VIII.

Il y a trois semaines que je n'ai point la liberté de mon appartement ni de mes livres; c'est ce qui m'a empêché jusqu'ici de répondre à votre Grandeur sur ce qu'elle a voulu savoir de moi, touchant une conclusion que l'on dit avoir été faite par notre Faculté sur le mariage de Henri VIII. Je vous dirai, Monseigneur, ce que j'en peux savoir, vous avouant que je n'ai sur ce sujet que des conjectures, les registres de ce temps ne se trouvant plus que dans nos archives.

Il est vrai que Burnet rapporte cette conclusion tout entière dans son premier livre en anglais, page 62 de son Recueil : mais la difficulté est de savoir si elle a été véritablement faite par notre Faculté, telle que Burnet nous la rapporte, ou si elle est supposée.

Sur quoi mon sentiment est qu'il est certain que notre Faculté a été consultée sur ce sujet, et qu'elle a répondu à la consultation qu'on lui avait faite. Cela paraît par les lettres originales du premier président Liset, qui était chargé de ménager la Faculté sur cette affaire. Ces lettres sont dans la bibliothèque du roi, et elles marquent que la Faculté a donné en ce temps son avis. Et M. Charles Dumoulin, dans ses notes sur le cons. il 602 de Décius, imprimées à Francfort l'an 1587, en parle de cette manière : *Hanc quæstionem in magno fervore vidi in Sorbona, anno* 1530; *et tandem mense Junio steterunt quadraginta duo Sorbonici pro affirmativa, quod Papa potest, quinque vero remittendum Ecclesiæ papali : sed quinquaginta tres majorem partem facientes tenuerunt pro negativa : de qua parum curandum; quia corrupti angelotis anglicis ita censuerunt. ut vidi per attestationes, jussu Francisci Galliarum regis, factas per defunctos Dufresnet et Poliot, parlamenti Parisiensis præsides, quibus Beda decanus Sorbonæ, et Lisetus, tunc ejusdem parlamenti præses primus, multum gravabantur.* Voilà ce qui me fait croire qu'il y a eu un avis de notre Faculté sur ce sujet. Mais je crois aussi que l'avis que rapporte Burnet n'est pas celui que la Faculté a donné.

Premièrement, le style de cette conclusion, telle qu'elle est rapportée par Burnet, n'est point conforme à celui dont la Faculté se servait en ce siècle. Cela paraît par la confrontation que l'on en peut faire avec les autres monuments de notre compagnie, que nous avons du même temps, comme les deux censures contre Erasme, faites en 1526 et 1527; les articles proposés à François Ier en 1542, et la censure contre Dumoulin en 1552. Aussi je me souviens que cette pièce, faisant de la peine à un de mes amis, il demanda à M. Burnet, lorsqu'il vint à Paris, s'il avait vu l'original : il lui avoua franchement qu'il ne l'avait jamais vu; mais seulement une copie dans un livre anglais imprimé sous Henri VIII.

En second lieu, la pièce que rapporte ledit sieur Burnet dit que l'avis de la Faculté a été donné, *unanimi consensu ad pluralitatem vocum* : ce qui ne convient pas avec ce qu'en dit Dumoulin, qui rapporte que le sentiment pour Henri VIII ne l'emporta que de dix suffrages.

Troisièmement, les lettres du président

Liset disent que l'avis que la Faculté donna ne plut pas au roi : d'où on doit conclure qu'il était autre que celui que l'on nous rapporte, puisque celui que l'on nous rapporte satisfaisant entièrement les prétentions de Henri VIII, il devait nécessairement plaire à François Ier, qui voulait pour lors faire plaisir à ce roi. Ce que dit M. Liset s'accorde assez avec l'état des temps où l'on dit que cet avis a été donné. Tout le monde sait que François Ier était irrité pour lors contre la Faculté, qu'il lui fit l'affront de vouloir que les ouvrages d'Erasme fussent examinés par toutes les compagnies de l'Université, conjointement avec celle de théologie, à qui il déclara ne pouvoir se fier; qu'il avait fait emprisonner, et ensuite exiler, le syndic et plusieurs autres docteurs. Une compagnie tout récemment maltraitée n'est guère en état de satisfaire, sur un point difficile, aux désirs d'un prince dont elle ressent si vivement l'indignation. Enfin, si la Faculté avait répondu à Henri VIII de la manière que Burnet nous le rapporte, il n'aurait pas été nécessaire qu'Elisabeth eût consulté la Faculté de droit canon de Paris, pour savoir si le mariage de son père était légitime; la réponse de la Faculté de théologie prévalant elle seule à tout ce que les autres Facultés du même lieu pouvaient décider. Or, nous avons dans la bibliothèque de M. Colbert la réponse en original de cette Faculté sur cette consultation.

Quant à ce que Dumoulin rapporte de la nôtre, je m'étonne qu'il parle *de visu*, manquant en deux faits dans son rapport : premièrement, dans la date de la réponse de la Faculté, qu'il dit avoir été faite au mois de juin; et, selon la pièce que produit Burnet, elle n'a été faite qu'au mois de juillet; secondement, en faisant entrer dans cette affaire Beda, qui était pour lors exilé.

Voilà, Monseigneur, ce que je sais présentement sur ce sujet : sitôt que je serai plus à moi et que j'aurai la liberté entière de mon appartement, que les maçons ont jusqu'ici occupé, j'approfondirai plus la chose, et ne manquerai pas d'envoyer à Votre Grandeur ce que j'aurai trouvé. Je suis, avec tout le respect possible, etc.

LE FEUVRE,
professeur en théologie.

Ce 16 mai 1687.

—

LETTRE CXCV.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur le même sujet que la précédente, et sur quelques autres faits.

J'ai fait copier la lettre circulaire de M. le cardinal le Camus sitôt que je l'ai pu avoir, et je vous l'envoie, comme vous me l'avez ordonné. J'y aurais joint la copie de l'acte qui est venu de Rome, au sujet des quiétistes, si je l'avais pu; mais la personne de qui je le voulais emprunter l'avait donné à M. l'archevêque, qui n'est pas présentement en état qu'on lui parle de cela. Je ne sais que M l'official qui lui parle, quoiqu'il se porte mieux, dont la médecine qu'on lui a fait prendre aujourd'hui est une marque.

J'ai fort pensé, depuis que nous avons parlé de la consultation que cite Burnet, à éclaircir ce fait. Il est vrai que Fra-Paolo, dans son premier livre de l'*Histoire du concile*, dit que Henri VIII voulut consulter sur son affaire les universités de l'Europe, et que la plus grande partie des théologiens de Paris favorisa son dessein, en prononçant que la dispense qu'il avait obtenue de Rome pour épouser Catherine, veuve de son frère, était nulle, mais qu'on veut que son avis était plus fondé sur les dons du roi d'Angleterre que sur la raison. M. de Thou, dans son livre premier, page 23, met à peu près la même chose en ces termes : *Rex, qui jam ante annum, Catharina repudiata, Bolenam duxerat, exquisitis prius diversorum theologorum sententiis imprimisque Parisiensium, qui, uti rumor erat, pretio corrupti, consilio et divortio subscripserant.* Cet historien ne dit pas que la Faculté fut consultée; au lieu que le premier parlant de la plus grande partie, semble avoir lu Dumoulin, ou du moins écrit sur ses mémoires. C'est lui qui parle le plus distinctement de la consultation. J'ai eu peine à trouver l'endroit : j'ai pour cela parcouru toutes ses œuvres, et je ne l'ai point vu dans celles qui portent son nom, qui sont en trois tomes.

Enfin j'ai vu ce qu'il a fait sur les conseils de Decius, grand jurisconsulte milanais du siècle dernier, qui n'est pas imprimé sous son nom, mais qu'on sait assez être de lui. Ce sont des notes sur l'ouvrage de cet Italien, imprimées en marge, dont l'auteur n'est point nommé au titre, mais seulement marqué par la qualité d'un grand jurisconsulte, célèbre en Allemagne et en France. Il se fait lui-même assez connaître de temps en temps dans ses observations, en citant ses ouvrages. Il parle de la question du mariage de Henri VIII sur le conseil 602 de Décius, à l'occasion de ce qu'en dit Decius lui-même, qui avait été consulté par ce roi, et qui y répond dans ce conseil, posant pour principe que le Pape Jules II avait pu donner la dispense, et que le cas de faire épouser une même personne à deux frères, l'un d'eux l'épousant après la mort de l'autre, n'excède pas le pouvoir du Pape, mais dans l'application trouvant nullité dans la bulle, qu'il prétend subreptice pour deux raisons : la première et la principale, fondée sur ce qu'elle est accordée pour le bien de la paix, comme s'il y avait eu guerre qui dût cesser par cette alliance, quoique tout fût en paix pour lors, et qu'il n'y eût nul trouble à craindre, ainsi que le cas l'exposait; l'autre, qu'on n'eût pas marqué au Saint-Siége, dans la supplique de la dispense qu'on avait demandée pour le mariage de Henri VIII avec Catherine, veuve de son frère Artus, qui était seulement dans sa douzième ou treizième année, ainsi encore incapable de contracter, n'ayant pas l'âge de puberté; ce qui pouvait rendre la grâce plus difficile, et dont

par conséquent la réticence donnait atteinte à la bulle. C'est le biais que prend cet auteur pour satisfaire en même temps, dit celui qui a fait les notes, à son Pape (c'est son terme), à qui il faisait profession de devoir bien de la reconnaissance, et au roi : *ut eadem fide Papæ suo et regi satisfaceret.*

Je souhaiterais que vous fussiez vous-même Decius dans ce conseil 602, vous y auriez du plaisir, et je suis sûr que vous voudriez voir encore le troisième, où il renvoie, quand il dit que s'il se trouvait en cette question, sur le pouvoir du Pape pour la dispense du mariage, partage entre les théologiens et les docteurs de droit canon, il faudrait s'attacher aux derniers, et quitter les autres : ce qu'il avait déjà avancé au sujet de l'usure, demeurant d'accord que, dans l'interprétation de l'Ecriture sur les actions de Jésus-Christ, les théologiens doivent être suivis préférablement aux canonistes, mais qu'il en est tout au contraire sur la morale et sur la pratique, comme sur le baptême, sur le mariage, sur le vœu, sur la simonie, sur l'usure, etc. ; et que dans ces matières il se faut peu mettre en peine de ce que tiennent les théologiens contre les décrétistes. C'est en cet endroit que Dumoulin dit dans une note, au conseil 602, que Decius, dans sa prétention de maintenir le droit canon, a raison de n'avoir aucun égard à la théologie, parce que, dit-il, on pourrait craindre, en consultant la parole de Dieu, de renverser le droit canon : *et merito ne verbo Dei inspecto evertatur.*

Mais pour me renfermer en ce que cet auteur, qui, comme vous voyez, ménage peu le droit canon, et cite son Traité contre les petites dates qui le fait assez découvrir, dit de l'affaire d'Angleterre, il fait d'abord combattre les théologiens entre eux, pour décider si le Pape peut donner la dispense dont il est question, et rapporte sur cela Richard et Scott qui le nient, saint Thomas qui tient l'affirmative, et Paludanus qui ne sait à quoi s'en tenir. Il dit ensuite qu'il a vu en 1530 cette question agitée avec beaucoup de chaleur en Sorbonne ; que quarante-deux docteurs avaient cru que la dispense avait pu être accordée à Henri, et que son mariage était bon ; cinq avaient renvoyé la chose à examiner à l'Église qu'il appelle Église papale, ne cherchant pas à marquer un grand respect pour Rome, et cinquante-trois avaient dit que la dispense était nulle, et que le mariage n'était pas valable ; qu'on ne devait avoir aucun égard pour ce dernier sentiment, quoiqu'il l'emportât ; parce que ceux qui étaient entrés avaient été gagnés par des angelots d'Angleterre, comme il l'avait reconnu dans des informations faites par ordre de François Ier, par deux présidents du parlement, Dufresnet et Poliot, et qui avaient fort déplu au premier président, qui était pour lors M. Liset, et à Bède, doyen de la Faculté (il devait dire syndic). Voici les mots latins de Dumoulin. *Hanc quæstionem in magno fervore vidi in Sorbona anno* 1530, *et tandem mense Junio steterunt quadraginta duo Sorbonici pro affirmativa, quod Papa potest : quinque vero remittendum Ecclesiæ papali ; sed quinquaginta tres, majorem partem facientes, tenuerunt pro negativa : de qua parum curandum ; quia corrupti angelotis anglicis ita censuerant, ut vidi per attestationes, jussu* Francisci, *Franciæ regis, factas per defunctos Dufresnet et Poliot parlamenti Parisiensis præsides, quibus* Beda *decanus Sorbonæ, et Liset tunc ejusdem parlamenti præses primus multum gravabantur. De affirmativa quoque, quæ erat una sententia Sorbonæ, parum curandum, quia fundatur in eo quod censent nihil de toto Veteri Testamento remanere de jure divino, præter Decalogum,* etc.

Il cite ensuite Tostat, qu'il prétend avoir cru que l'empêchement au premier degré n'est plus que de droit humain ; mais il ne prend pas son sens. Vous savez l'éloignement qu'il avait des théologiens catholiques, et surtout de la Faculté de Paris, dont il se plaint si fort à la fin de la glose qu'il a faite sur l'édit de Charles VI en 1406, au sujet des annates, qu'il a mis à la fin de ce qu'il a écrit contre les petites dates, en commentant l'édit de Henri II, de 1550. Il accuse les théologiens de l'avoir persécuté, et de lui avoir attiré une si grande haine, qu'il avait été obligé de se retirer en Allemagne.

Ce qu'il dit de la consultation qui y fut faite sur le mariage de Henri avec Catherine ne peut pas beaucoup servir à justifier ce prince. Il nomme les parties dans sa glose, et il y parle ouvertement de la chose, au lieu que Decius prend des noms supposés, quoiqu'il dise que c'est une question proposée par des princes et venue d'Angleterre, désignant Henri par le nom d'*Olimbardus*, et Catherine par celui de *Barbara*.

Quand les choses se seraient passées comme il les raconte, cela ne serait pas en faveur de Henri : ce serait une confusion pour les docteurs de Paris, mais qui ne déchargerait pas ce prince ; au contraire, leur lâcheté ne ferait que le charger. Aussi Dumoulin ne regarde-t-il pas cet avis, qui favorisait la passion du roi, comme le vrai sentiment de la Faculté : il dit au contraire que ce vrai sentiment était contre, et que ce ne fut que par corruption que la pluralité alla à déclarer la dispense nulle. Il n'est point marqué dans Dumoulin que la chose se fit dans une assemblée ; mais il semble qu'il le suppose, quand il dit que les cinquante-trois faisaient la plus grande partie, et que cela avait été examiné avec une grande contention. *Quæstionem in magno fervore.*

Burnet n'apporte la prétendue conclusion de la Faculté que pour faire voir que ce roi avait été de bonne foi, et n'avait rien fait qu'après avoir pris conseil. Le témoignage de ce jurisconsulte est bien éloigné de cela. Je n'ai pas vu l'acte que rapporte Burnet dans son troisième volume, qui n'est pas encore public en France ; je l'ai seulement vu cité dans le premier. Mais sur ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire qu'il est

daté des Mathurins, en 1531, je puis assurer qu'il est très-suspect, et qu'il n'y a guère de caractère de fausseté plus sûr que celui-là. Je ne le prends pas simplement pour l'année, qui ne convient pas à celle que Dumoulin marque un an auparavant : je joins l'année et le lieu de la scène ; cela ne peut se rapporter.

Je vois dans nos censures, dont nous avons un livre en vélin jusqu'à 1523, que, depuis la censure de Luther, qui fut faite en Sorbonne le 15 avril 1521, et que je vois la première de toutes datée de ce lieu, il n'y en a eu qu'une faite aux Mathurins deux mois après, le 19 juin 1521, sur six propositions présentées par l'évêque de Séez à examiner. La même année, au 1er décembre, celle qui fut portée contre le sentiment de Faber sur les trois Madeleine, est en Sorbonne ; et toutes les autres contre Mélanchthon et autres, données les années suivantes, sont du même lieu. Ainsi on peut assurer que la censure de Luther est le commencement des assemblées en Sorbonne : depuis quoi nous ne voyons qu'une censure faite deux mois après aux Mathurins ; mais que toute la suite est en Sorbonne, et que, plus de huit ans avant la date de la consultation citée par Burnet, les assemblées s'étaient établies en Sorbonne, où elles se sont depuis toujours tenues : ce qui fait connaître la supposition de celle de 1530 ou 1531, qu'on date des Mathurins.

On vous avait parlé de la censure d'Erasme : je vous dis, quand vous m'en parlâtes, qu'assurément elle était depuis celle de Luther, et qu'elle avait été faite en Sorbonne. Il n'y a qu'à voir l'acte dans Erasme même au tome de son Apologie, qui est le plus gros de ses ouvrages, d'où on l'a restitué dans nos registres ; ceux de ce temps-là nous ayant été enlevés du temps que Bède fut relégué au mont Saint-Michel, où il mourut. Vous trouverez que la Faculté a fait deux censures de cet auteur : l'une, de ses colloques, dont elle a tiré beaucoup de propositions qu'elle qualifie d'erronées, de scandaleuses et d'impies ; elle est du 16 mai 1526 ; l'autre, qui est la grande, partagée en trente-deux chefs ou titres de propositions, tirées de ses paraphrases sur le Nouveau Testament et de ses autres livres, datée du 17 décembre 1527, qui avait été proposée dès la fin de juillet, en 1526. Ces deux censures, et toutes les assemblées nécessaires pour les porter, ont été faites en Sorbonne. *In collegio Sorbonæ*, porte la première ; et la seconde : *Apud collegium Sorbonæ*.

Je ne dis rien du style, qu'on m'a dit être fort différent de celui dont la Faculté se servait en ces occasions, ni de la forme qui paraît avoir été observée pour la conduite de l'affaire et qui y est déduite, qui paraît aussi, à ceux qui l'ont lu, peu convenable aux usages de la Faculté. Je ne l'ai pas lu, et je n'en puis juger par moi-même.

Le P. Lami (344) me fit l'honneur de me venir voir avant-hier. Il n'entre pas fort dans votre avis sur le latin de son ouvrage, qui m'a paru bon. Il dit qu'il vous a exposé qu'il avait deux livres à y joindre, de l'immortalité de l'âme, et de la possibilité de l'incarnation, qui doivent être pour tout le monde. Il m'a cependant dit qu'il ferait ce qu'on voudrait, et je crois qu'il mettra son français en latin. Je le trouve un fort honnête homme, d'une grande sincérité, fort sage, d'un entier désintéressement, également humble et éclairé.

Ce n'est pas là tout à fait le caractère du critique (345) de l'Ecriture, qui a eu l'honnêteté de donner une lettre au public, adressée à moi, et que je n'ai jamais vue : elle est, à ce qu'on m'a dit, sur l'inspiration des auteurs sacrés. Bien des gens l'ont lue, la *République des lettres* en parle ; mais je n'en ai rien vu, et le mois de la *République* où il en est parlé n'est pas encore venu jusqu'à moi. Je ne crois pas que l'auteur prétende, à l'avenir, avoir aucun commerce d'approbation avec moi, en en usant ainsi. Il dit qu'il n'a pas mis mon nom : mais il a mis tant de lettres initiales du nom et de l'emploi, que tous ceux qui en ont vu le titre m'ont deviné. Je me mets fort peu en peine de cela, et je n'ai pas fait de grandes diligences pour le voir ; mais il me paraît assez extraordinaire qu'on tienne cette conduite.

Je ne vous donnais pas, les autres années, les sujets des conférences de Paris ; mais comme j'achève ma lettre, celles de cette année se présentent à moi ; et parce qu'elles sont sur une nouvelle matière, M. l'archevêque ayant souhaité qu'après les sacrements qu'on a expliqués on prît l'Evangile, je les mets en mon paquet. Je vous supplie seulement que personne ne les voie sitôt : elles n'ont été encore vues que par l'auteur et par l'imprimeur. M. l'archevêque et M. l'official n'en ont rien vu, et ils se sont fiés de tout à celui qui en était chargé. M. l'official les devait demain porter aux Calendes ; mais cela est différé, à cause de la maladie. Je ne vous les envoie que par respect : j'en ai pour vous plus que personne, et je suis, avec le plus de dévouement et de fidélité, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 7 juin 1687.

LETTRE CXCVI.

DE DOM BERNARD DE MONTFAUCON.

Sur les livres deutérocanoniques.

J'envoie à votre Grandeur quelques passages qui prouvent l'authenticité des livres qu'on nomme deutérocanoniques. Parmi ceux-là, il y en a deux qui me paraissent convaincants : l'un est d'Origène, qui dit clairement que ces livres, aussi bien que les autres, sont la parole de Dieu, *verbum Dei* : il les met au nombre des livres divins, *divinorum voluminum* : et dans la suite il fait entendre que l'Eglise les regardait comme Ecriture sainte, aussi bien que les Evangi-

(344) Dom François Lami, Bénédictin.

(345) Richard Simon.

les. Il spécifie au même endroit les livres de Tobie, Judith, et la Sagesse. Les témoignages de saint Athanase me paraissent encore plus forts : non-seulement il les cite, mais il s'en sert fort souvent pour établir les dogmes de foi, et en particulier du livre de la Sagesse. Ce qu'il y a de plus remarquable, est qu'il s'en sert contre les hérétiques, et que pas un n'en a jamais récusé l'autorité : ce qui fait voir qu'on les regardait partout comme des livres divins, dont on pouvait se servir en matière de foi. On pourrait grossir le petit recueil que j'envoie à votre Grandeur; mais cela demande du temps. Je n'ai pris que ce que j'ai trouvé sur mes mémoires : si je trouve quelque autre chose en chemin faisant, je ne manquerai pas d'en donner avis à votre Grandeur. Je suis avec un profond respect, etc.

Fr. Bernard de Montfaucon, M. B.

—

LETTRE CXCVII.

DE M. L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur son commentaire de l'Apocalypse, et en particulier sur Paul de Samosate, que Bossuet croyait voir dans l'étoile qui tombait du ciel.

J'ai lu, Monseigneur, toutes les notes sur l'*Apocalypse*, et je vous avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verrait naître tout d'un coup une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le Commentaire, le texte à la main ; le gros du dessin est merveilleux, et je mettrais ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. Le détail surprend encore plus, et la facilité avec laquelle on dénoue les endroits qui paraissent les plus impénétrables, comme le nom de la bête, les 666 trouvés dans Dioclès Augustus, la bête qui est la huitième, qui n'est plus, qui était des sept; les deux bêtes, et le reste ; il faudrait citer le livre entier. Je trouve, Monseigneur, dans le récit et les notes, un style un peu trop magnifique : ces deux genres demandent une grande simplicité, et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés. La principale difficulté est sur Paul de Samosate: l'abbé de Fénelon vous a envoyé son docte commentaire. Vous donnez permission à tous les philosophes, Monseigneur, de raisonner sur vos ouvrages ; je m'en vais donc raisonner aussi, et à perte de vue.

Après avoir lu exactement plusieurs fois votre explication et celle de l'abbé de Fénelon, j'ai trouvé qu'en général, et à facilité égale de faire cadrer le texte aux deux sens, celui des Barbares occidentaux était préférable à celui de Paul de Samosate, parce qu'il entre immédiatement dans le plan du livre, qui est de représenter l'empire persécutant l'Eglise, et puni. Paul de Samosate n'entre point dans ce dessein. L'empire ne s'en sert point pour affliger l'Eglise : il n'est point contre cet empire un instrument de la vengeance divine : il sort manifestement du système général, et c'est par là que je me suis répondu à une raison que je vous ai entendu dire à l'abbé de Fénelon, et qui me frappait. Saint Jean, disiez-vous, aurait manqué au but de la prophétie, qui est de préparer l'Eglise contre les maux qui devaient la tenter, s'il n'eût pas parlé des hérésies, qui devaient être la plus dangereuse des tentations. La réponse était facile : saint Jean ne prédit qu'un ordre de maux, savoir, ceux que l'empire romain devait faire ressentir à l'Eglise ; donc il ne devait point parler de Paul de Samosate, qui est hors de cet ordre. D'ailleurs, saint Paul avait averti l'Eglise de la nécessité des hérésies : *Nam et oportet hæreses esse.* Il avait découvert les desseins de Dieu, quand il les permet, qui sont de manifester ceux qui ont une vertu éprouvée : *Ut qui probati sunt manifesti fiant :* un second avis n'était point nécessaire.

L'étoile tombée du ciel me paraissait heureusement expliquée par la chute d'un grand docteur d'un des premiers siéges; la convenance des hymnes (346) rapportés par Eusèbe me frappait. Mais j'ai trouvé que, comme dans le chapitre VI, verset 13, vous expliquez la chute de toutes les étoiles, des calamités en général qui vont fondre sur l'empire, rien n'est plus naturel, lorsque saint Jean vient dans le détail, que de représenter une calamité particulière par la chute d'une seule étoile. Ainsi, entendant par cette étoile tombante les Goths qui rompent les digues de l'empire, vous êtes autorisé par le style même de l'*Apocalypse*, qui peint les plaies de l'empire sous la figure des astres qui tombent en terre.

Ce qui m'a fait tenir le plus longtemps pour Paul de Samosate, c'est le puits de l'abîme ouvert, la fumée qui s'élève, les sauterelles qui sortent de cette fumée : je trouvais qu'il était plus naturel d'entendre par là les hérétiques envoyés par la puissance infernale qu'une armée d'ennemis qui n'attaquent que la vie présente; surtout l'Ecriture ne faisant jamais sortir les Babyloniens, ni les Assyriens, ni les autres, du puits de l'abîme, c'est-à-dire de l'enfer. Sur cela je ne répète point les raisons de l'abbé de Fénelon : premièrement, que le démon, sous la figure d'exterminateur, est à la tête des Barbares, et qu'ainsi il ne faut pas s'étonner qu'ils sortent de son royaume; secondement, que ces peuples n'avaient aucuns pays, ni connus ni fixes, et qu'ils paraissaient tout d'un coup, comme si la terre les eût enfantés.

Je vous marque seulement une réflexion que j'ai faite en lisant le chapitre XX : le caractère du démon, à la tête des hérétiques, n'est pas celui de l'ange exterminateur, mais de l'esprit de séduction; ou du moins le second lui est bien plus naturel. D'où vient que saint Jean, qui dans le chapitre XX lui donne le nom de Satan et le peint comme

(346) Les hymnes que les disciples de Paul de Samosate avaient faits en son honneur.

séducteur, ne le représente pas avec les mêmes traits dans le chapitre IX, mais avec tous ceux d'un destructeur, sinon parce que dans ce chapitre IX il ne trompe point les hommes, mais qu'il commence par l'inondation des Barbares la ruine de l'empire romain.

Enfin, Monseigneur, pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore, je vous donnerai quatre millions, si vous ôtez Paul de Samosate : voyez de combien je surpasse votre libéralité, qui ne va jamais qu'à cent mille écus. Je profiterai de l'avis sur le temps de Germigny, et je pourrai bien y arriver le même jour que vous, Monseigneur. Je souhaite de n'y point trouver Paul de Samosate, mais plutôt les Goths, les Alains, les Francs, les Hérules, etc. Je suis, Monseigneur, avec un profond respect, etc.

L'abbé DE LANGERON.

Le samedi saint 1688.

—

RÉFLEXIONS

DE M. L'ABBÉ DE FÉNELON,

Sur le chapitre IX *de l'Apocalypse* (347).

I. *Le cinquième ange sonna de la trompette, et je vis une étoile qui tombait du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée.*

Voici de nouvelles calamités annoncées par la trompette : ce n'est plus le peuple juif, mais l'empire idolâtre et persécuteur, qui est menacé. *Voy.* verset 20 de ce chapitre. On ne doit s'attendre de trouver ici aucune calamité de l'Eglise ; au contraire elle est consolée par les plaies de ses persécuteurs. Ces plaies sont sensibles, éclatantes, et elles regardent les biens temporels. Il ne s'agit pas de peines invisibles et spirituelles.

Paul de Samosate ne peut être l'étoile, puisque sa chute ne fait aucune désolation dans l'empire. Il n'a pas même mérité une si grande place dans les visions de saint Jean. Il n'est point le premier qui a nié la divinité de Jésus-Christ; Cérinthe l'avait fait avec beaucoup plus d'éclat. La secte de Paul ne fut jamais nombreuse. La chaire d'Antioche, qu'il occupa, ne paraît avoir donné aucune autorité à ses erreurs. Les ariens, qui ont été les seuls considérables ennemis de la divinité de Jésus-Christ, n'ont point été les disciples de Paul. Ses disciples, qui disaient dans un hymne qu'il était descendu du ciel, ne lui donnaient par là qu'une louange assez vulgaire, surtout dans la poésie. Il n'y a aucun rapport entre descendre du ciel et en tomber. Un homme qui descend du ciel est un homme que le ciel donne pour le bonheur de la terre : une étoile qui en tombe représente un accident funeste.

Cette étoile qui tombe est donc la vengeance qui vient d'en haut. Dans les prophètes, les astres obscurcis ou éteints sont une affreuse désolation. L'Evangile représente la chute de Jérusalem les étoiles qui tombent, etc. Saint Jean lui-même peint les maux de l'empire par la chute des étoiles, chapitre VI, verset 13. Cette vengeance, qui vient d'en haut, ouvre l'abîme pour en faire sortir les maux : c'est là que Dieu tient en réserve les trésors de colère, et le ciel les en tire pour frapper la terre.

II. *Et elle ouvrit le puits de l'abîme ; et il s'éleva du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise ; et le ciel et l'air furent obscurcis par la fumée du puits.*

Voici quelque chose de bien plus étendu que l'événement de Paul de Samosate. Il s'agit de la terre entière qui est en feu par la chute d'un astre. C'est sans doute l'empire embrasé. La fumée marque la guerre : le ciel et l'air obscurcis montrent un temps d'aveuglement, de tristesse mortelle, et de confusion générale. C'est un tourbillon infernal, d'où les calamités vont sortir.

III. *De la fumée du puits sortirent sur la terre des sauterelles ; et il leur fut donné une puissance comme celle qu'ont les scorpions de la terre.*

Les biens viennent toujours d'en haut, et les maux de l'enfer. C'est le prince des ténèbres, l'ancien ennemi du genre humain, qui préside à toutes les calamités. L'enfer animait les peuples barbares qui commencèrent à inonder l'empire sous Valérien. Outre l'idolâtrie, qui faisait régner sur eux le démon, ils étaient composés d'une cruauté infernale. Ils sortent comme de l'abîme ; car les terres septentrionales, où Dieu les avait tenus en réserve pour frapper Rome, étaient inconnues. Cette origine était obscure et affreuse, surtout à des peuples méridionaux, à qui saint Jean parle. Les Barbares sont représentés par des sauterelles. Comme ces insectes, ils étaient innombrables, sautant de terre en terre, errants et vagabonds de pays en pays, ravageant tout par leurs incursions : semblables à des scorpions, ils sont pleins de venin ; ils n'inondent la terre que pour faire du mal.

IV. *Et il leur fut commandé de ne blesser point l'herbe de la terre, ni tout ce qui est vert, ni tous les arbres ; mais seulement les hommes qui n'ont point le signe de Dieu sur leurs fronts.*

Ces insectes ne sont pas comme les insectes ordinaires : ils ravageront par l'ordre de Dieu, non les fruits de la campagne, mais les peuples des villes qu'ils démoliront. Ne voyons-nous pas que les Goths et les autres Barbares épargnèrent les Chrétiens, pendant que les païens furent l'objet de leur fureur? c'est proprement l'empire qu'ils attaquent. Quoique cette circonstance ne soit arrivée que dans la suite, saint Jean la montre par avance, pour marquer le caractère de ces peuples.

Ici je ne reconnais point les hérétiques : car on ne saurait dire d'eux qu'épargnant les autres hommes, ils ont été cruels contre les païens. Voilà une calamité qui tombe directement sur l'empire idolâtre. Ces Barbares n'attaquent pas, comme les sauterelles communes, les fruits de la terre : au contraire, ils n'attaquent que les hommes, pour se mettre en leur place, car ils ne demandaient que des terres à cultiver sous un ciel plus doux que le leur.

—

LETTRE CXCVIII.

DE M. DES MAHIS, CHANOINE D'ORLÉANS (348).

Il lui parle des Pères qui ont vu Rome dans la Babylone de l'Apocalypse, et lui marque pourquoi les plus anciens ne l'ont pas déclaré clairement.

Je me donne l'honneur de vous envoyer

(347) Ces réflexions étant citées dans la lettre precedente, et s'étant trouvées jointes à cette lettre, nous avons cru devoir les rapporter ici, d'autant plus qu'elles sont courtes.

(348) Marin Groteste, seigneur des Mahis, né à Paris le 22 décembre 1649, fut d'abord élevé dans la religion protestante, dont ses parents faisaient profession. Ses connaissances, son zèle et ses talents le firent choisir dans la suite pour ministre de Bionne, où les calvinistes d'Orléans tenaient leurs assemblées. Mais bientôt la grâce lui ouvrit les yeux, et lui fit apercevoir les égarements de sa secte. Il fit son abjuration à Paris, entre les mains de M. de Coislin, évêque d'Orléans, le jour

les passages qui m'ont persuadé que plusieurs des anciens ont expliqué, de la désolation de Rome, ce que l'*Apocalypse* dit de Babylone. Saint Jérôme n'était pas tout seul de ce sentiment, puisqu'il dit, sur le chapitre XLVII d'Isaïe : *Quidam non ipsam Babylonem, sed Romanam urbem interpretantur, quæ in Apocalypsi Joannis et in Epistola Petri Babylon specialiter appellatur; et cuncta quæ nunc ad Babylonem dicuntur, illius ruinæ convenire testantur.* Il marque, dans son *Epître à Algasie*, pourquoi Notre-Seigneur a jugé à propos d'envelopper, sous l'obscurité des visions, ce qu'il a voulu faire prédire de la ruine de Rome : « Si les apôtres, dit-il, en avaient parlé clairement, ils auraient pu donner lieu à la persécution contre l'Église naissante : » *Justa causa persecutionis in orientem tunc Ecclesiam consurgere videbatur* (349). Il est évident que cette même raison a dû obliger les Pères, qui voyaient ce sens dans l'*Apocalypse*, de ne le mettre pas dans leurs écrits, et même d'en entretenir peu les peuples, que leurs discours imprudents sur ces matières, selon le rapport de Lucien dans son *Philopatrios*, faisaient regarder comme des ennemis de l'empire romain.

Que la proximité du temps de l'accomplissement fît regarder la publication de ce sens comme une chose utile, ceux qui, nonobstant le silence affecté de la tradition sur ce sujet, reconnurent cette vérité par la lecture même de la parole de Dieu, la proposèrent avec une grande assurance. Saint Jérôme, dans son épître à Marcelle, en fait un fondement de son exhortation pour laisser Rome, et venir dans la Terre-Sainte. Il y a peu de lieu de douter que ce ne fût aussi là une des raisons de Mélanie, quand elle obligeait ses parents de renoncer à tous leurs biens, et qu'elle leur disait : *Filii, plusquam quadringentis abhinc annis scriptum est :* Ultima hora est : *quid ergo lubenter ac volentes immoramini in vanitate vitæ? ne forte veniant dies Antichristi, et non possitis fieri compotes vestris opibus.*

Je n'ai pas présentement, Monseigneur, les ouvrages dont j'ai tiré les extraits que j'ai l'honneur de vous envoyer ; mais je crois les avoir copiés avec exactitude. Vous verrez, dans les auteurs mêmes, s'ils peuvent servir, comme je l'avais pensé, à prouver que ce n'est point un sens inconnu à l'antiquité, que celui qui applique à la ruine de Rome par les Barbares ce que dit l'*Apocalypse* touchant la chute de Babylone. Ce me sera une très-grande joie, Monseigneur, de me déterminer tout à fait sur cette matière par le parti que vous choisirez. Je bénis Dieu de ce qu'il vous a mis au cœur de la traiter : c'est là un grand secours pour les nouveaux Catholiques, et ils en profiteront d'autant plus, qu'il leur viendra dans un temps où leur nouveau prophète a eu la hardiesse de fixer positivement un commencement éclatant de l'accomplissement de ses imaginations sur ce sujet, et où par conséquent leur fausseté, prouvée par une expérience sensible, disposera plusieurs esprits à goûter une explication solide des oracles de l'*Apocalypse*.

Je n'ai pu trouver, Monseigneur, le premier ouvrage de M. Jurieu, qui est son livre contre le sieur Dhuisseau de Saumur, sur le livre intitulé *la Réunion du christianisme*. Voici le traité *de la Puissance de l'Eglise*, qu'il a fait contre Louis Dumoulin son oncle, médecin à Londres, et célèbre indépendant, dont la folie était l'entreprise de ruiner la puissance de l'excommunication.

Je vous prie très-humblement, Monseigneur, de m'accorder le secours de votre bénédiction pour un voyage dans le diocèse de Luçon, où je vais dans deux jours ; et d'être persuadé de mes vœux ardents pour votre conservation, comme une grâce très-précieuse à l'Eglise, et de ma plus profonde vénération pour votre personne. C'est avec ces sentiments que je serai toute ma vie, etc.

DES MAHIS.

A Orléans, ce 5 mai 1688.

LETTRE CXCIX.

DU MÊME.

Sur les atteintes portées à la morale par les sociniens.

Je n'ai pu faire un examen aussi exact que je l'eusse voulu des passages dans lesquels les sociniens défigurent la morale : j'en ai seulement marqué quelques-uns de Socin, de Wolzogenius et de Crellius, sur la comptabilité des actes les plus mauvais avec le salut, quand ils n'ont pas encore formé une habitude ; sur la guerre, sur le serment et contre la magistrature. Socin et Wolzogenius trouvent cette magistrature incompatible avec le salut ; parce qu'on y a attaché l'obligation de condamner les criminels à la mort. On pourrait, Monseigneur, si vous le souhaitez, consulter sur ces matières les autres sociniens qui ne sont pas dans la *Bibliothèque des frères Polonais*, comme Brennius, Ostorodus, Smalcius, Volkelius. J'aurais feuilleté les trois volumes de Hoornbeek contre les sociniens, si je les eusse eus, afin de choisir quelques-unes des déclarations les plus fortes de ces hérétiques contre les vérités de la morale. Le *Summa controversiarum* du même auteur pourrait aussi fournir divers exemples des entreprises qui ont été faites par d'autres novateurs de ces derniers temps contre la morale, dans les petites listes des propositions controversées,

de l'Ascension, 27 mai 1681. Quelques années après, il embrassa l'état ecclésiastique, fit ensuite plusieurs missions par ordre du roi dans le Poitou, et notamment à Luçon, qui eurent beaucoup de succès ; et il fut pourvu d'un canonicat par M. de Coislin, qui s'empressa de l'attacher à son église. Ce respectable ecclésiastique mourut dans la vigueur de l'âge, le 16 octobre 1694, n'ayant atteint que sa quarante-cinquième année.

(349) Tome IV.

qui sont à la fin de chacune de ses dissertations contre les hérétiques. On pourrait là trouver de nouveaux exemples du peu de sûreté de la morale, entre ceux qui ont abandonné la voie de l'autorité. C'est là, ce me semble, une des vérités qu'il est le plus à propos de faire sentir; parce que le discours ordinaire de ceux qui penchent vers la tolérance, est qu'il suffit de s'attacher à la sanctification, et que les devoirs de la morale chrétienne sont clairs dans la sainte Ecriture, et non controversés.

Si M. de La Bruyère n'a pas encore rendu l'*Avis aux réfugiés* (350), ayez la bonté, Monseigneur, de le faire revenir : divers nouveaux Catholiques l'ont demandé. Je vous prie aussi très-humblement de penser à l'affaire de M. de Lambouinière, afin que ce gentilhomme passe de sa galère dans quelque communauté, où il y ait plus lieu d'espérer quelque effet des efforts que Mme des Coulandres sa sœur, qui est si bien convertie, ferait pour sa conversion. Le temps de mon retour n'est pas encore bien déterminé. Je suis avec le plus profond respect, etc.

A Paris, ce 27 juillet 1691.

LETTRE CC.

DE M. L'ABBÉ DE FÉNELON

Sur le mémoire de Bossuet contre le docteur Dupin (351).

J'ai lu, Monseigneur, votre mémoire sur les ouvrages de M. Dupin, et je n'oserais vous dire tout le plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Langeron, de Fleury et moi, nous trouvons tous que vous allez un peu au delà des paroles de l'auteur dans la censure que vous en faites. Puisque vous serez ici environ huit jours après Pâques, il faut attendre à examiner cet endroit avec vous. Cependant je n'enverrai point le mémoire à M. Pirot : pour M. Racine, je lui montrerai votre lettre dès que je le verrai. J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginais vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Dupin comme un aigle tient dans ses serres un faible épervier.

A Versailles, ce 23 mars 1692.

LETTRE CCI.

DU MÊME.

Sur les erreurs de M. Dupin, et les ménagements dont il désirait qu'on usât pour le porter à les réparer.

M. Racine est venu me parler de M. Dupin, qui se plaint, Monseigneur, de ressentir votre indignation sans l'avoir méritée. Vous l'avez traité en pleine Sorbonne, dit-il, comme un socinien : vous l'avez dénoncé à M. l'archevêque de Paris et à M. le chancelier. Pour M. l'archevêque, il assure que ce prélat lui a témoigné une bonté paternelle. M. Racine, qui est son très-proche parent, n'a point voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant qu'il n'était pas à soutenir, puisque vous le condamniez. M. Racine se borne à désirer de lui faire connaître son tort, et de travailler à le ramener dans le bon chemin, quand vous aurez eu la charité de lui expliquer les égarements de son parent.

Il me paraît, Monseigneur, que M. Racine, dans toute cette affaire, est aussi touché qu'il le doit être du respect qui vous est dû, et des motifs du zèle pour la religion qui vous animent. Je lui ai conseillé de disposer son parent à écouter de bons conseils, et à ne craindre point de réparer ses fautes. Il m'a promis d'y travailler, et de tâcher de l'empêcher d'aller chez M. l'archevêque de Paris, qui lui avait promis quatre docteurs pour examiner son livre, et pour l'approuver par son autorité, s'il n'a point de venin. Quand vous viendrez ici après Pâques, M. Racine vous suppliera de nous expliquer tout ce que vous connaissez de réprehensible dans les ouvrages de M. Dupin; après quoi il fera ses efforts pour lui faire réparer le passé, et pour lui faire prendre d'autres maximes par rapport à l'avenir. Je crois, Monseigneur, que vous serez content, si M. Dupin répond aux bons desseins de M. Racine, puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire.

A Versailles, ce 23 mars 1692.

LETTRE CCII

DU MÊME.

Sur le Mémoire de Bossuet contre les erreurs de M. Dupin, et le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre.

Vous ne vous trompez point, Monseigneur, quand vous croyez m'avoir mandé d'envoyer votre mémoire à M. Pirot. Mais je vous avais ensuite représenté qu'un endroit me paraissait avoir besoin d'un peu de révision. Vous me répondîtes que vous l'examineriez avec le petit concile de Versailles. Je comptais donc qu'il fallait garder le mémoire jusqu'à votre retour : on me disait qu'il était si prochain, que je ne faisais aucun scrupule de l'attendre. Je ne comprenais pas même sur votre lettre que la chose fût si pressée; mais, puisqu'elle l'est, je l'envoie sans plus grand retardement à M. Pirot. Je voudrais que les chemins vous fussent aussi libres qu'au Mémoire; mais je vois bien que l'évêque et l'abbesse (352) se sont bloqués

(350) Ecrit attribué à Bayle, et qui lui attira, de la part du ministre Jurieu, une violente persécution, parce que l'auteur, au jugement de ce fanatique, faisait paraître trop de modération dans son ouvrage.

(351) Ce *Mémoire* a été donné au t. X.

(352) L'abbesse de Jouarre, avec laquelle Bossuet avait un procès touchant l'exemption de cette abbaye. Elle payait aux évêques de Meaux une rede-

l'un l'autre : il me tarde d'apprendre qu'un bon arrêt ait levé le blocus. Je ne veux point que vous perdiez ce blé, l'honneur du cardinal romain y est trop intéressé : et je ne consens point qu'il soit déclaré simoniaque. Quand vous reviendrez, vous nous raconterez les merveilles du printemps de Germigny. Le nôtre commence à être beau : si vous ne voulez pas le croire, Monseigneur, venez le voir.

A Versailles, ce 25 avril 1692.

—

LETTRE CCIII.

DU MÊME.

Sur son mémoire contre les erreurs de M. Dupin, et le désir qu'il avait de le voir à Versailles.

Il m'est impossible, Monseigneur, de vous expliquer ce que nous avions remarqué dans un endroit de votre mémoire. Je l'ai envoyé à M. Pirot; et vous savez qu'il faut avoir les termes devant les yeux, pour pouvoir entrer dans cette discussion ; je crois même que de telles choses ne se font bien que de vive voix. Après tout, l'endroit n'est pas essentiel, et vous avez tant de choses inexcusables à reprocher à M. Dupin, qu'il ne peut manquer d'être confondu : Dieu veuille qu'il soit aussi corrigé ! Si vous étiez venu ici avant le départ de la cour, on aurait pu raisonner avec M. Racine, et engager par lui M. Dupin à venir ici pour recevoir vos leçons : mais Mme de Jouarre vous tient en prison. Quand même vous viendriez maintenant, ce serait trop tard ; car M. Racine n'y sera plus.

Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphirs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Eole à Ulysse semblent déchaînés pour ramener l'hiver et pour troubler l'océan. Il faut espérer que ce mauvais temps sera fini avant que le prince d'Orange puisse être prêt. On dit qu'il y a en Angleterre beaucoup de gens qui seront ravis de se défaire de lui. Pour vous, Monseigneur, nous courons risque de n'avoir pas sitôt l'honneur de vous voir, car le pauvre Versailles ne vous sera plus rien en l'absence du roi; ce sera une raison ajoutée à tant d'autres pour souhaiter son prompt retour. M. l'abbé de Maulevrier assure que M. l'abbé Bossuet se porte bien, et travaille à ses affaires ; n'en soyez pas en peine.

A Versailles, ce 4 mai 1692.

—

LETTRE CCIV.

DU MÊME.

Sur les changements que Bossuet désirait faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre.

J'ai reçu, Monseigneur, la réponse de Mme de Soubise (353) : elle me mande qu'elle me fera une réponse précise après que madame sa fille aura vu ma lettre. J'ai oublié de vous dire qu'elle voulait fort deux ans au lieu d'un, et je ne doute pas qu'elle ne le demande plus que jamais, si elle vous donne une sûreté par écrit. C'est à vous, Monseigneur, à examiner si vous pourriez user de cette condescendance, ayant cette sûreté par écrit. Réponse précise, s'il vous plaît, là-dessus.

Il me paraît qu'elle voudrait fort, avant que de conclure sur les èves, savoir quelle sera la fin de votre visite commencée à Jouarre. Elle craint que vous n'ayez d'autres choses à demander, qui tirent à conséquence contre madame l'abbesse : elle me presse de vous demander instamment que vous vous déclariez là-dessus, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour le tout, et qu'on ne soit pas à recommencer sur d'autres articles, après avoir passé celui des fèves. Examinez donc, s'il vous plaît, Monseigneur, si vous pouvez vous expliquer sur toutes les choses que vous croyez avoir à régler pour faire la clôture de votre visite, et pour être content de la discipline entière de la maison. Cet article demande, aussi bien que l'autre, une réponse prompte et décisive : en tout cela je ne veux que vous témoigner mon zèle et mon respect, etc.

A Versailles, ce 16 décembre 1694.

—

LETTRE CCV.

DE M. GERBAIS, DOCTEUR DE SORBONNE (354).

Il le sollicite en faveur de M. Dupin.

Je vous cherchai deux fois la semaine dernière à Paris, mais sans avoir le bonheur de vous rencontrer : c'était, Monseigneur, pour pouvoir vous entretenir au sujet de

vance annuelle de plusieurs muids de blé que l'abbesse prétendait avoir été contractée envers eux, à cause de cette exemption; et Bossuet l'ayant attaquée et fait supprimer, l'abbesse à son tour demanda d'être déchargée de la redevance, ce qui occasionna le procès dont il est ici question. On a vu les pièces, t. V.

(353) Cette lettre regarde l'établissement du scrutin dans l'abbaye de Jouarre, pour toutes les délibérations capitulaires, et principalement pour les réceptions des filles. Mme de Soubise, craignant que cette voie secrète ne diminuât l'autorité de Mme l'abbesse de Jouarre sa fille, chercha tous les moyens de l'empêcher, et employa tous les amis de M. l'évêque de Meaux pour tirer cette affaire en longueur, en la mettant en négociation. Voilà pourquoi M. l'abbé de Fénelon en entendit parler. Mais cela n'empêcha aucunement le dessein de M. l'évêque de Meaux, et le scrutin fut établi à Jouarre sans aucune opposition, en l'année 1695, au mois de janvier, à la réception de Mme de Soubise, sœur de Mme l'abbesse. [*Note de l'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet.*] *Voy.* la *Lettre de Bossuet à l'abbesse de Jouarre.* (*Edit. de Vers*)

(354) Jean Gerbais, docteur de Sorbonne, professeur d'éloquence au collége royal, et principal du collége de Reims, était un savant distingué. Il a publié plusieurs ouvrages sur les matières ecclésiastiques. Celui qui a pour titre : *De causis majoribus*, fut condamné à Rome en 1680. Il mourut en 1699, âgé de soixante-dix ans. (*Edit. de Vers.*)

M. Dupin, notre confrère, qui est désolé d'avoir eu le malheur de vous déplaire en ce qu'il a écrit du sentiment ou plutôt des manières de parler de certains Pères des premiers siècles, sur la matière du péché originel. Il prétendait, Monseigneur, en faisant la critique de ces Pères, avoir suffisamment mis à couvert le dogme, ayant dit que c'était cependant le sentiment et la doctrine commune de l'Eglise, que les enfants naissaient coupables. Mais si vous jugez que cela ne suffise pas, et qu'on puisse faire un mauvais usage de ses critiques, nonobstant cette précaution, il se soumet à réparer et à réformer ce qui pourrait être pris contre ses intentions, et à donner des éclaircissements dont vous serez vous-même l'arbitre.

Il m'a prié, Monseigneur, de vous faire connaître sa disposition ; et je le fais d'autant plus volontiers, que je suis persuadé qu'il est bon de calmer cette petite tempête, pour ne pas donner occasion à nos frères errants de dire que les habiles gens parmi les Catholiques ne sont pas d'accord sur le péché originel. D'ailleurs M. Dupin, qui consacre sa vie au travail, et qui peut être utile à l'Eglise, mérite bien d'être un peu ménagé, et ce serait dommage de le flétrir ou de le barrer dans sa course, en montrant surtout tant de docilité. J'espère, Monseigneur, que vous y aurez quelque égard, et que si le zèle que vous avez pour la vérité est grand, votre charité ne sera pas moindre. Si vous ne rejetez pas tout à fait la proposition que je vous fais, nous aurons l'honneur, M. Dupin et moi, de vous voir au premier voyage que vous ferez à Paris, pour prendre les mesures que vous jugerez les plus convenables, et recevoir vos ordres, que j'exécuterai, en ce qui sera de moi, avec une fidélité parfaite, comme je suis avec un respect très-parfait, etc.

GERBAIS, doct. de Sorbonne.

A Paris, ce 18 mars 1691.

—

LETTRE CCVI.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur un ecclésiastique que l'on proposait pour une cure du diocèse de Meaux, et sur M. Dupin.

J'ai examiné, comme vous l'aviez souhaité, l'homme que madame la chancelière vous a recommandé pour une cure. Il me fut amené lundi par un ecclésiastique qui demeure chez elle. Je l'interrogeai en sa présence, pour le faire lui-même juge du témoignage que j'en pourrais rendre, comme je savais qu'il était capable d'en juger, cela fut de cinq quarts d'heure sans interruption ; et je me trouve très-embarrassé pour vous dire décisivement ce que je pense. Je ne le tins si longtemps que pour le promener sur bien des matières, et voir si je trouverais à lui faire plaisir en sauvant le bien de l'Eglise qu'on lui veut confier, en mettant par là ma conscience à couvert sur la commission. Je ne lui demandai du dogme qu'autant qu'il en faut pour catéchiser, et ne lui proposai sur les sacrements et les autres usages de pratique que des questions générales pour des cas qui peuvent à tout moment se présenter à un curé. Il me répondit mal sur quelques-unes, et fort médiocrement sur les autres. Je fis ce que je pus pour le disposer à passer encore quelques mois dans Saint-Nicolas où il est, quoique peut-être il n'en devînt pas beaucoup plus habile, ne paraissant point avoir sur cela grande ouverture. Je dis à M. Lempereur, qui est l'ecclésiastique de madame la chancelière, qui me l'amena, l'embarras où j'étais, et que j'aurais l'honneur de vous voir : ou si vous partiez trop tôt pour cela, de vous écrire naïvement comme cela s'était passé, sans rien déterminer. Il m'est revenu voir ce matin, et m'a pressé encore de vous rendre compte. Je lui ai encore témoigné ma peine sur cela, et lui ai promis d'avoir l'honneur de vous écrire dès aujourd'hui; et je lui ai même dit en propres termes ce que porterait ma lettre. Je lui tiens parole sur tous ces deux chefs.

Je crois que vous devez essayer de faire agréer à madame la chancelière que ce bon prêtre, dont on dit beaucoup de bien pour la probité et pour l'application à ses fonctions, continue à servir l'Eglise en second en quelque vicariat, puisqu'on ne manque pas de sujets pour remplir le poste dont il s'agit, quoiqu'on le dise d'un revenu fort mince. C'est une dame d'une si éminente piété, et si équitable en toutes choses, que j'espère qu'elle déférera en cela à vos prières. Si, prévenue de la capacité de l'homme, elle persiste, comme vous ne choisissez pas, et que vous n'êtes pas obligé de chercher le plus digne, mais d'examiner si celui qu'on vous offre est digne ou non, je crois qu'après avoir inutilement fait tout ce que vous aurez pu pour faire qu'on vous en nomme un autre; à considérer que la paroisse est petite, qu'elle est très-voisine de Jully, qui peut bien être une décharge en quelques occasions pour le curé, que l'homme est connu dans le lieu, qu'il a vicarié dans le quartier approuvé de vous, qu'il catéchise, comme il dit qu'il le fait même à Saint-Nicolas, qu'il n'est pas tout à fait ignorant ; puisque après tout, indépendamment de toute recommandation, je ne voudrais pas prononcer absolument qu'il fût incapable de tenir ce bénéfice, et me contenterais de le remettre encore à quatre ou cinq mois de séminaire, après quoi on le pourrait encore interroger : tout cela pesé, je crois que vous pouvez (avec la précaution que j'ai marquée, de faire trouver bon à madame la chancelière que pour le mieux il serve en qualité de vicaire en quelque paroisse de votre diocèse, et qu'elle vous nomme un autre curé); si elle n'entre pas en cette proposition, le recevoir, sans engager votre conscience, curé dans cette petite cure, et lui donner votre *visa*. Voilà comme j'en userais, Monseigneur, si vous m'ordonnez de vous le dire. J'ai dit que j'aurais l'hon-

neur de vous écrire en ce sens, pour ne pas tromper.

Je n'ai rien ouï dire sur le Mémoire (355) que vous avez donné; peut-être est-il passé des mains du seigneur à l'auteur : il faut laisser tout venir sur cela. Je ne puis croire qu'on néglige l'avis : mais je suis surpris que celui qui y est le premier intéressé ne me soit pas venu chercher, depuis le premier du mois que je lui fis voir le grand intérêt qu'il avait de prévenir sur cela ce qui pourrait arriver, et de satisfaire l'Eglise; et qu'il me promit de sa part qu'il en viendrait conférer avec moi, et qu'il ferait ce qu'on voudrait : j'attendrai encore quelques jours. Mais faites savoir, je vous prie, Monseigneur, la résolution que vous prenez pour la cure à madame la chancelière : elle attend cela au premier jour. Je l'ai promis à M. Lempereur, et je m'en vais lui mander que j'ai eu l'honneur de vous en écrire. Je suis avec plus de respect que personne, etc.

En Sorbonne, ce 13 mars 1692.

—

LETTRE CCVII.

DU MÊME.

Sur un entretien qu'il avait eu avec M. Dupin, et une visite qu'ils avaient rendue ensemble à M. l'archevêque de Paris.

Comme j'étais sur le point de vous rendre compte de ce que j'ai fait sur l'affaire de M. Dupin, je reçois la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire hier, où vous me marquez avoir eu quelque avis que Mgr l'archevêque avait mandé M. Dupin, et qu'il lui avait dit que vous lui aviez mis en main un Mémoire. Il n'y a dans la nouvelle que vous en avez apprise qu'une partie de vraie, et il faut vous en faire un petit détail. Sur votre première lettre, je vis M. l'archevêque, comme nous en étions convenus : je lui lus, par le même ordre que vous m'aviez donné, votre lettre faite pour cela, et il en fut très-content pour ce qui l'y regardait. Ce fut lundi dernier que cela se passa : je n'avais pu avoir audience de lui plus tôt; il fut un peu indisposé la semaine dernière. Il me dit qu'il avait été lui-même frappé de ce que cet auteur avait dit sur les images, et que M. le nonce, avant sa mort, était venu à l'archevêché lui faire des plaintes de ses livres. Il m'ordonna de le lui amener le lendemain à neuf heures. J'écrivis un billet à M. Dupin sur l'heure, et il me joignit à l'issue de ma leçon. Nous eûmes un entretien assez long sur tous les chefs de votre lettre, où il y a une petite liste des chapitres d'erreur. J'avais son livre à la main, et je parcourus avec lui tous les endroits, lui marquant ce qui m'y paraissait d'outré. Il comprit assez que je ne lui parlais que pour le servir, et que, pour chercher avec lui quelque biais de sauver son honneur autant qu'on pourrait, en trouvant à mettre à couvert la foi de l'Eglise, et levant tout ce qui pourrait faire quelque peine au public, qui pourrait en être offensé.

Il me vint prendre le lendemain : je vis un moment M. l'archevêque avant qu'il fût appelé, et je l'instruisis de notre conversation. Il le fit entrer, et lui parla bien, avec douceur et avec force : il lui témoigna les démarches qu'avait faites feu M. le nonce à ce sujet, le scandale qu'il avait eu lui-même de la manière dont il parle du culte des images, et ce qu'il avait appris d'un Mémoire qu'avait fait M. de Meaux. Mais il était bien hors d'état de lui dire que vous le lui eussiez fait donner : il ne l'a point vu, et il n'en sait rien que par moi, qui ne le connais que par ce que vous m'avez fait l'honneur de m'en dire. Il lui dit qu'il ne le voulait pas pousser, mais qu'il fallait satisfaire la religion, et pour cela mettre la chose entre trois ou quatre docteurs qui ne lui seraient point suspects, mais qui ne seraient pas aussi de ses approbateurs. Il voulut bien dire qu'il y penserait, qu'il les choisirait en m'en donnant avis, et qu'il m'en mettrait.

M. Dupin parut docile, et promit de faire tout ce qu'on souhaiterait. Il me pria, en sortant, de faire que M. Gerbais en fût. J'en parlai sur l'heure à M. l'archevêque, qui n'y entra pas : je ne sais s'il sera plus à son goût; car il a pris quelque temps pour choisir des examinateurs. Il lui faut donner quelques jours avant que de revenir à la charge. M. Dupin me fit mercredi apporter ses livres. Je n'ai rien reçu de la part de Mgr le chancelier. Je ne sais à quoi il tient, à moins qu'il n'ait donné le Mémoire à quelqu'un, pour lui en rendre compte avant qu'il me vienne. Je croyais que M. Dupin l'eût eu, et il me semblait que vous lui aviez dit que vous le vouliez bien; mais je vois qu'il ne l'a pas eu. Je n'ai, non plus que vous, nulle nouvelle de Mme la chancelière, et cela marque apparemment qu'elle ne pense plus à la cure pour l'homme qu'elle présentait. N'imputez, je vous supplie, Monseigneur, le retardement de ma lettre à aucune raison de précaution : il n'y en a aucune à votre égard. Je sais comme vous usez de tout : mais j'attendais si ce Mémoire me viendrait de la chancellerie. Je suis avec un profond respect, etc.

En Sorbonne, ce 21 mars 1692.

—

LETTRE CCVIII.

DE M. GERBAIS, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur les dispositions de M. Dupin.

Voici une lettre de M. Dupin, qu'il m'a prié d'accompagner d'une des miennes. Il a différé à vous écrire, parce qu'il espérait qu'on lui communiquerait le Mémoire, qui a été mis entre les mains de M. l'archevêque, et qu'il pourrait, après l'avoir lu, s'expliquer plus précisément. Mais comme non-seulement on ne lui a pas communiqué ce mémoire, mais qu'on ne lui a même rien

(355) Le Mémoire sur M. Dupin, remis à M. le chancelier.

fait dire ni savoir depuis qu'il fut mandé chez M. l'archevêque, il a cru ne pouvoir être plus longtemps sans vous marquer ses sentiments et sa disposition, de laquelle je suis persuadé que vous serez content. Si M. l'archevêque n'était pas saisi de l'affaire, je suis sûr que nous l'aurions terminée chez vous en moins d'une matinée, et cela sans bruit et sans éclat. M. le chancelier, à qui je rendis compte, il y a quelques jours, d'une commission dont il m'avait chargé, m'avait promis de m'envoyer le mémoire que vous lui aviez laissé au sujet de M. Dupin : mais apparemment il l'a oublié, ou il a changé de sentiment ; car il ne m'a pas été remis. Et ainsi, ne sachant ce qu'il contient, il ne m'a pas été possible de conférer avec M. Dupin, ni de prendre avec lui les mesures convenables pour vous satisfaire, et pour éviter les mauvaises interprétations que l'on pourrait donner aux choses qu'il a écrites. Si vous désirez m'ordonner quelque chose là-dessus, j'obéirai avec plaisir, et avec la même soumission avec laquelle je serai toujours, etc.

A Paris, ce 12 avril 1692.

Je viens d'apprendre, Monseigneur, depuis ma lettre écrite, que M. l'archevêque de Paris a envoyé querir M. Dupin, qu'il lui a fait voir un Mémoire que M. Pirot lui avait rendu de votre part ; et que là-dessus M. Dupin avait témoigné à M. l'archevêque qu'il était prêt de donner telle satisfaction et tels éclaircissements qu'il plairait à Sa Grandeur de lui prescrire. J'aurais mieux aimé, Monseigneur, que cela se fût terminé avec vous.

—

LETTRE CCIX.

DE M. DUPIN.

Sur les erreurs dont il était accusé.

Jamais je n'ai été plus désolé que quand j'ai appris que j'avais le malheur d'avoir avancé, dans mes ouvrages, des choses que vous jugiez dignes de censure. Je me serais donné l'honneur de vous aller voir pour tâcher de me justifier auprès de vous, et vous assurer en même temps de mon attachement sincère à la doctrine de l'Eglise, et de la soumission que j'avais pour tout ce que vous souhaiteriez de moi. Mais n'ayant pas osé prendre cette liberté, sans que vous m'eussiez fait témoigner que vous le souhaitiez, je me contentai de le dire à des personnes qui m'en parlèrent de votre part, par lesquelles je croyais que vous apprendriez la disposition où j'étais. Ayant bien compris, par la suite, qu'on n'en avait point informé Votre Grandeur, j'ai pris la liberté de vous en faire écrire par M. Gerbais, qui m'a fait la grâce de me montrer votre reponse, par laquelle j'ai reconnu avec joie que vous aviez encore quelque bonté pour moi. Je vous prie, Monseigneur, de me la vouloir continuer, et d'être persuadé que j'aurai toujours pour vous tout le respect et la soumission que je vous dois, étant avec un profond respect,

DUPIN.

A Paris, ce 12 avril 1692.

—

LETTRE CCX.

DE M. ARNAULD, DOCTEUR EN SORBONNE.

Il le félicite du dessein qu'il avait d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon, et lui demande son jugement sur divers écrits.

J'ai appris avec bien de la joie ce que l'on nous mande, que vous vous sentez porté, par un mouvement de l'esprit de Dieu, à écrire pour la défense de la grâce chrétienne, et de l'autorité de saint Augustin contre la prétention téméraire du faux critique (356). Rien n'est plus digne d'un évêque à qui Dieu a donné de si grands talents pour écrire et pour parler, que de les employer pour une si bonne cause. La grâce que vous soutiendrez, Monseigneur, sera aussi votre soutien ; et le saint dont vous maintiendriez l'autorité, contre la censure indiscrète d'un écrivain sans jugement, vous obtiendra de Dieu les mêmes lumières et le même zèle dont il a été rempli pour éclaircir la doctrine de l'Eglise contre une des plus dangereuses de toutes les hérésies.

A l'égard du critique, je crois, Monseigneur, que vous aurez remarqué que, dans le jugement qu'il porte des commentateurs du Nouveau Testament, il regarde comme un défaut, dans ceux mêmes qui sont les plus estimés, de s'être attachés à la doctrine des saints Pères, et principalement de saint Augustin, touchant la grâce et la prédestination. C'est ce qu'on peut voir dans ce qu'il dit de Salsbout, d'Estius et de Jansénius d'Ypres. Ainsi, selon ce critique, on ne doit suivre que les règles de la grammaire, et non pas la théologie de la tradition, pour bien expliquer le Nouveau Testament. Si l'on fait autrement, ce n'est pas le sens de saint Paul que l'on donne : c'est celui que l'on s'est formé sur ses propres préjugés. Rien ne peut être, à mon avis, plus favorable aux sociniens ; et je me souviens d'avoir lu autrefois, dans une Vie de Fauste Socin, que, n'ayant point étudié, il était plus propre que personne à trouver le vrai sens de l'Ecriture.

Je reviens au sujet qui me fait écrire cette lettre. Vous voulez bien, Monseigneur, que je prenne cette occasion pour vous exposer quelques pensées que j'ai eues sur la grâce, et les soumettre à votre jugement. Et ce qui me fait espérer par avance que vous ne les désapprouverez pas, c'est ce que l'on m'a mandé, que la neuvième partie des *Difficultés sur le sieur Steyaert* ne vous avait pas déplu, car il y a beaucoup de ces pensées qui y sont marquées, quoiqu'elles n'y soient pas traitées à fond. Je ne prétends pas non

(356) Richard Simon.

plus les traiter ici, mais vous marquer seulement, Monseigneur, quelques écrits que je serais bien aise que vous vissiez, afin que vous m'en dissiez votre avis.

Le premier est un petit écrit latin, *De libertate* (357). Ce qui me le fit faire est un engagement où je me trouvai d'examiner quel est le vrai sentiment de saint Thomas touchant le libre arbitre. M'étant aperçu que ce que saint Thomas a écrit sur cette matière, dans ses premiers ouvrages, ne s'accorde pas avec ce qu'il en a écrit dans le dernier, qui est sa *Somme*, je crus que c'était à sa *Somme* qu'il se fallait uniquement arrêter. J'en ramassai tous les passages, et il me parut évidemment :

Premièrement, que l'amour béatifique n'était point libre, selon ce saint.

Secondement, que le désir d'être heureux ne l'était point non plus.

Troisièmement, que hors ces deux cas toute volonté délibérée était libre, et que ce que dit saint Bernard est très-vrai : *Ubi voluntas, ibi libertas.*

Quatrièmement, que la meilleure et la plus courte notion qu'on puisse avoir du libre arbitre est de dire, comme saint Thomas, que c'est *potestas* ou *facultas ad opposita.*

Cinquièmement, que quoique cela semble signifier la même chose que l'indifférence, il est néanmoins plus avantageux de se servir du premier que de ce dernier. Car le mot d'*indifférence* semble marquer un équilibre qui n'est nullement nécessaire au libre arbitre, et semble opposé aux déterminations infaillibles, qui ne sont point du tout contraires à la liberté : au lieu qu'on ne trouve point ces deux inconvénients dans ces mots, *facultas ad opposita*, comme on le comprendra mieux par un exemple. On offre des présents à un bon juge pour le corrompre. Quoiqu'il se trouve absolument déterminé à ne les point accepter, il est certain néanmoins que c'est librement qu'il les refuse. On demeure d'accord de la chose ; il ne s'agit que de l'expression. Ne semble-t-il pas, monseigneur, que ce serait faire tort à la vertu de ce juge incorruptible, si, pour marquer qu'il a fait cela librement, on disait qu'il a été dans l'indifférence d'accepter ou de refuser ses présents? Car cela pourrait marquer la disposition d'un homme médiocrement vertueux, qui aurait hésité s'il les accepterait ou s'il les refuserait. Mais on ne donne pas cette idée, quand on dit seulement qu'il a eu le pouvoir d'accepter ou de refuser ces présents ; puisque l'on conçoit facilement que de deux choses opposées, qui dépendent de notre libre arbitre, quelque déterminé que l'on soit de faire l'une, on pourrait faire l'autre si on le voulait. Et c'est la raison pourquoi on n'est pas libre à l'égard du bonheur en général, parce qu'on est tellement déterminé par une nécessité naturelle à vouloir être heureux, que nous ne pouvons pas dire : Si je pouvais, si je voulais ne pas vouloir être heureux.

Un autre écrit que je serais bien aise, Monseigneur, que vous voulussiez prendre la peine d'examiner, est d'une autre nature. C'est un écrit polémique sur une dispute entre deux amis (358) qui sont toujours demeurés dans une union parfaite de charité et d'amitié, quoiqu'ils se trouvent présentement divisés sur un point sur lequel ils ont été longtemps parfaitement d'accord. Ce n'est pas qu'ils ne le soient sur le capital de la doctrine : mais il y a des questions incidentes dont ils n'ont pu convenir, et je souhaiterais, Monseigneur, que vous en voulussiez être le juge. On examine dans ce second écrit (359) cette nouvelle pensée : que tous les hommes seraient dans une impuissance physique de faire le bien salutaire, laquelle rendrait excusables ceux qui manqueraient de le faire, s'ils n'en étaient délivrés par une grâce générale, actuelle, intérieure et surnaturelle, non-seulement préparée et offerte, mais actuellement donnée à tous et à chacun en particulier. C'est le sujet du différend.

Le troisième écrit est plus court, et d'une forme extraordinaire ; car on y a suivi la méthode des géomètres (360). Il est différent du précédent, en ce que dans le précédent on combat un système de doctrine dont on n'a pu convenir, en renversant le principe sur lequel on l'avait établi ; au lieu que dans celui-ci on le combat par les suppositions qu'il renferme, dont on fait voir, ce me semble, démonstrativement la fausseté.

Il y a encore deux autres écrits : l'un latin, qui a pour titre : *Dissertatio bipartita, an veritas propositionum quæ necessario et immutabiliter veræ sunt, videantur a nobis in prima et increata veritate quæ Deus est :* et *An, qui amat castitatem vel quamlibet aliam virtutem moralem, eo ipso amet æternam, quæ in Deo est, rationem castitatis* (361).

Et l'autre français (362), sur le même sujet, pour répondre à ce qu'un savant religieux, à qui vous avez, Monseigneur, fait l'honneur de témoigner de l'affection, avait opposé à la dissertation latine. Ce dernier écrit contient diverses choses qui peuvent beaucoup servir à éclaircir ce qui est traité dans le troisième écrit.

Souffrez, Monseigneur, que je prenne la liberté de vous dire encore qu'il y a une

(357) Il est imprimé dans le tome Ier du Recueil des Traités de M. Arnauld sur la grâce générale, dans la *Justification de ce docteur*, publiée par le P. Quesnel, et dans le recueil qui a pour titre : *Causa Arnaldina.*

(358) Cette dispute était entre M. Arnauld lui-même et M. Nicole ; et la suite de la lettre en marquera l'objet.

(359) Il a pour titre : *Du pouvoir physique.* Cet écrit et les suivants sont imprimés dans le recueil déjà cité.

(360) Il est intitulé *Ecrit géométrique de la grâce générale.*

(361) Dans cette dissertation, l'auteur combattait en particulier le sentiment du célèbre Huygens, docteur de Louvain.

(362) Cet écrit a pour titre : *Règles du bon sens*, etc., et est dirigé contre dom François Lami, qui avait entrepris de réfuter la dissertation de M. Arnauld.

chose qui me paraît importante dans la matière de la grâce. Je n'en ai rien écrit en particulier ; mais je crois l'avoir bien expliqué dans ma dissertation théologique touchant la proposition censurée, partie III, article 2 et article 4. On y marque les différentes opinions des théologiens touchant la grâce actuelle, qui est le principe de la bonne volonté ; les uns la mettant *in misericordia Dei et forma inhærente*, et les autres, *in sola misericordia Dei, quæ interius motum mentis operatur*. Or, je suis persuadé que cette dernière opinion est celle de saint Augustin et de saint Thomas, et la plus conforme à la raison, et qu'en la suivant il est bien plus aisé d'expliquer l'efficace de la grâce, et de concilier cette efficace avec la liberté, lors surtout que l'on définit le libre arbitre *facultas ad opposita*, comme a fait saint Thomas. Car, selon les principes de ce saint, je veux librement tout ce que je veux, n'étant point déterminé à le vouloir par une nécessité naturelle, qui m'ôterait le pouvoir de vouloir le contraire. Ainsi Jésus-Christ a voulu très-librement souffrir la mort en suite du commandement qu'il en avait reçu de son Père, quelque déterminé qu'il y ait été, parce que c'est son amour qui l'y a déterminé, et non une nécessité naturelle qui l'aurait nécessairement attaché à vouloir mourir.

De combien d'autres choses souhaiterais-je, Monseigneur, vous pouvoir entretenir? Mais ce n'en est pas encore le temps, et je ne sais si, à l'âge où je suis, je dois me flatter que ce temps vienne jamais pour moi. Je vous avoue, Monseigneur, que s'il y a quelque chose qui me touche dans l'état où Dieu veut que je sois, ce sont ces sortes de privations. Il m'a fait la grâce de les porter avec beaucoup de paix et de tranquillité : j'espère qu'il me soutiendra par sa miséricorde jusqu'à la fin, et qu'il me rendra fidèle à suivre la voie par laquelle il veut que j'aille à lui. Vos prières, Monseigneur, et votre bénédiction peuvent beaucoup contribuer à m'en obtenir la grâce. C'est avec une grande confiance que je vous demande l'un et l'autre, comme c'est avec un profond respect que je serai toujours, etc.

ANTOINE ARNAULD, docl. de Sorb.

Juillet 1693.

—

LETTRE CCXI.

DE M. PIROT, DOCTEUR DE SORBONNE.

Il lui rapporte différents textes des Pères, qui ont pris le mot de « personne » pour celui de « nature. »

Il est aisé de vous satisfaire sur la curiosité que vous avez de savoir si le mot de *personne*, soit en grec, soit en latin, a été pris pour celui de *nature*, et si saint Athanase et saint Ambroise ont parlé quelque part comme s'ils eussent reconnu deux personnes en Jésus-Christ. Je suis très-persuadé que pas un des deux n'a mis en Jésus-Christ deux personnes, à prendre le mot de *personne* dans un sens propre; et vous remarquez fort bien, Monseigneur, que le premier, au contraire, dit positivement ἓν πρόσωπον. Il le dit plus d'une fois dans le seul petit traité qu'il a fait *De incarnatione Verbi Dei*, contre Paul de Samosate, qui est son ouvrage, quoique M. Dupin s'imagine sans raison qu'il n'est pas de lui : il le dit de même ailleurs. Mais Facundus Hermianensis, dans son livre XI, chapitre 2, cite un endroit de saint Athanase, comme tiré d'une épître *Ad Antiochenos* où ce Père dit formellement : *Duas personas de Domino inveniens, unam quidem circa hominem, alteram autem circa Verbum.* Il est vrai que cette épître ne se trouve pas dans saint Athanase; c'est de ces Œuvres que l'injure des temps nous a enlevées. Nous en avons une qui porte ce titre, et où cela n'est point : mais il n'y a pas d'apparence d'accuser Facundus de citer faux. Le P. Sirmond, dans ses notes, dit que c'est une autre épître que celle que nous avons, remarquant au reste que saint Athanase n'a pu mettre en Jésus-Christ deux personnes, mais seulement deux natures parfaites.

Saint Ambroise au livre II, *De fide*, chapitre 4 des anciennes éditions, qui dans la dernière est le 8ᵉ, numéro 60, parle ainsi de Jésus-Christ : *Minor in natura hominis, et mireris si ex persona hominis Patrem dixit majorem, qui in persona hominis se vermem dixit esse, non hominem* Les Pères de Saint-Maur mettent cette note : *Paulo durior videtur ea locutio, quippe quæ hominis naturam personamque saltem voce tenus confundat.* Et ils font encore une autre note semblable au livre IV, ancienne édition, chapitre 3, et nouvelle, chapitre 6, numéro 69. *Quamvis ex personæ hominis incarnati susceptione loqueretur;* ce sont les paroles de saint Ambroise en cet endroit, et voici ce qu'y disent les scholiastes : *Jam monuimus vocem personæ non semper stricte et scholastico rigore sumptam ab Ambrosio. Et sane hoc loco nihil aliud sonat, nisi in quantum homo.* Qu'on fasse sur cela toute la glose qu'on voudra: si on dit qu'il est visible que saint Ambroise ne prend là le mot de *personne* qu'*abusive* pour une qualité de nature, je l'avoue; mais il est toujours vrai qu'il l'a ainsi pris, quoique ailleurs il ne laisse nul lieu de douter de sa foi. Le P. Petau, au livre IV *De la Trinité*, chapitres 1, 2, 3 et 4, mais particulièrement en ce dernier, et au livre V *De l'incarnation*, chapitre 7, numéros 7, 8, 10 et autres, et à lire sur les différentes notions des termes d'*usie*, d'*hypostase*, de *nature*, de *personne*, etc. : mais, Monseigneur, vous saurez mieux trouver tout cela que je ne pourrais vous l'indiquer. Pardon de ma liberté : je suis avec un très-profond respect, etc.

En Sorbonne, ce 9 septembre 1693.

P. S. J'aurais pu apporter encore, outre l'autorité de saint Athanase, tirée de Facundus, celle d'Eustache d'Antioche, que Facundus cite au même livre XI, chapitre 1, pour prouver qu'il a mis aussi deux personnes en Jésus-Christ, mais comme cela

me paraît moins formel, je ne l'ai pas marqué.

—

LETTRE CCXII.

DU MÊME.

Sur la doctrine de Gerson, touchant la décision des évêques : et sur les propositions qui devaient être censurées par l'assemblée du clergé de 1700.

Il me semble qu'il y a bien du temps que je n'ai eu de vos nouvelles. Pardonnez-moi si je débute si familièrement : la bonté dont vous voulez bien me faire l'honneur d'en user avec moi, m'a accoutumé à vous parler avec cette liberté. Depuis le jour que vous me marquâtes que vous me donneriez vos ordres (je crois qu'il y a plus de trois semaines), je n'en ai reçu aucun de vous. Vous m'aviez ordonné de regarder l'autorité des évêques dans Gerson, sur le sujet des décisions dans la censure qu'ils ont droit de faire, dont je vous avais entretenu autrefois : je m'engageai à revoir ce qu'il en avait dit dans son traité *De examinatione doctrinarum*. Je le fis aussi, et j'étais tout prêt à vous en rendre compte sur le premier ordre : apparemment vous aurez vous-même voulu examiner la chose. Si cela n'était pas, j'y suppléerai aisément quand il vous plaira : en attendant, vous pourrez à loisir voir ce que dit cet auteur, particulièrement dans deux endroits où il traite cette matière *ex professo*. Le premier est dans la première partie de ses ouvrages, dans son traité *De examinatione doctrinarum*, partie première, considération III, où il marque le pouvoir des évêques de faire dans leurs diocèses un article de foi, en usant de leur droit avec les précautions convenables : l'autre est dans la quatrième partie de ses OEuvres, page 223, où en un feuillet il établit sa doctrine *De propositionibus ab episcopo hæreticandis* ; et marque en quelle occasion un évêque doit user du pouvoir qu'il a de déclarer une proposition hérétique.

Si grand qu'on dit que soit le secret que les prélats se sont promis sur la liste des propositions à condamner, tout le monde ne laisse pas d'en parler ici. On dit qu'il y a un cahier imprimé, de 160 pag., et qu'il fut donné à toute l'assemblée lundi dernier. Je croyais que vous m'eussiez dit que vous me donneriez des ordres sur cela : cependant je n'en ai rien su, et jusqu'à présent je n'ai point vu l'imprimé, et ne sais de quoi il s'agit. Vous savez, Monseigneur, que je ne me mêle de rien, si on ne m'y fait entrer ; et avec un autre même je n'en parlerais pas : ce n'est que l'attachement que j'ai à votre personne, et que j'aurai toujours inviolablement, qui me fit vous offrir tout ce qui serait à ma portée. Je ne doute pas que vous ne soyez l'âme de tout ce qui se fait, et que tout ne se décide uniquement par vos conseils. Vous savez qu'en quelque temps que ce soit, et pour quelque affaire qui puisse être de mon ressort, personne n'est si absolument en votre main que moi. Pardon de toutes mes libertés ; je n'en suis pas avec un respect moins profond, etc.

En Sorbonne, ce 21 juillet 1700.

—

LETTRE CCXIII.

DU P. DE LA RUE, JÉSUITE.

Sur la conduite de M. l'évêque d'Alais à l'égard des réunis de son diocèse ; et combien il serait nécessaire que tous les évêques prissent sur ce sujet une résolution uniforme.

Un commencement de siècle si heureux doit faire souhaiter que les personnes qui, comme vous, ont fait l'honneur du siècle passé, le soient encore longtemps de celui-ci. Vous avez part à ce souhait, Monseigneur, plus qu'aucun prélat du monde ; et c'est avec ces vœux que j'ose vous présenter mes respects au commencement de cette année.

Il vous a plu, Monseigneur, de me demander, lorsque je partis de Paris, il y a un an, un compte fidèle de ce que je remarquerais en ce pays, sur les affaires de la religion. J'eus l'honneur de vous mander après Pâques ce qui se passait à Montauban ; je vais vous parler des Cévennes et du diocèse d'Alais, où je travaille depuis quatre mois.

L'ouvrage y est plus avancé qu'ailleurs, pour deux raisons : l'une est qu'on ne l'a point interrompu dans le temps même de la guerre, et l'autre est la conduite particulière que Mgr l'évêque d'Alais a jugé à propos d'y observer.

Cette conduite est différente des autres, en ce qu'il ne s'est pas contenté de porter ses diocésains au seul devoir de la Messe et des sermons ; mais en général à tous les exercices de la religion catholique.

Il s'est fondé sur ce que les anciennes lois pénales, portées par les empereurs et les rois, et souvent démandées par l'Eglise contre les hérétiques de toutes sectes, n'ont jamais fait cette distinction de la Messe et de l'instruction, d'avec les sacrements et les autres exercices.

Il s'appuie encore sur ce que les édits du roi, qui obligent tous ses sujets à mourir catholiques, sous peine de confiscation de leurs biens, les engagent conséquemment à vivre entièrement catholiques.

Sur ces principes, il ne reconnaît pour catholiques que ceux qui en accomplissent tous les devoirs. Il n'accorde les grâces, les attestations pour recevoir les pensions, les autres marques de distinction, la délivrance des enfants qui avaient été ôtés aux pères et aux parents, qu'à ceux dont non-seulement la personne, mais la maison entière jusqu'aux domestiques, s'acquitte entièrement et habituellement, au moins depuis un an, de tous les exercices catholiques.

D'un autre côté, pour prévenir les mauvais effets de l'hypocrisie, il défend très-expressément aux curés et aux confesseurs, de recevoir à la participation des sacrements aucun de ceux dont la foi leur paraît en

quelque façon suspecte : il en a même exclu certains en particulier, dont il sait la mauvaise foi par la connaissance qu'il a de leur conduite ou de leurs discours.

Ces deux pratiques unies ensemble et toujours observées avec la même vigilance et la même fermeté ; l'une, d'exhorter à tous les devoirs, l'autre, de n'admettre au devoir des sacrements que ceux qui en paraissent vraiment dignes, ont mis l'ouvrage de la conversion au point où on le voit dans les Cévennes. Il semble en effet que ce soit le seul moyen de préserver les lois du prince du péril et de l'inutilité, et de mettre les pasteurs à couvert du reproche d'indifférence et de négligence sur ce sujet. Avec ces précautions on ne peut imputer l'hypocrisie qu'à celui qui la commet, puisque toutes les puissances font précisément, pour l'empêcher, ce qu'il leur convient de faire.

Que n'est-il possible, Monseigneur, que l'on prenne partout là-dessus une résolution uniforme, ou selon ces mesures, ou selon d'autres que l'on jugera meilleures, et qui le seront en effet, pourvu qu'elles soient encore plus efficaces : car toutes celles qui tendent à rendre les lois inutiles, et à laisser croupir les réunis dans l'irréligion, ne peuvent être conformes ni au zèle et à la piété de Sa Majesté, ni à la prudence de ses ministres. Il arrive cependant que la diversité de conduite et de maximes nuit autant au progrès de la conversion, que le pourrait faire l'abandonnement entier de cet important ouvrage. Nous l'éprouvons ainsi par l'endurcissement des jeunes gens, que l'exercice de la religion a rendus depuis quinze ans plus intraitables que leurs pères ; ce qui doit faire trembler pour l'avenir, si l'on ne convient promptement du vrai moyen de les engager à l'exercice. Au nom de Dieu, qui vous a donné, Monseigneur, la force de commencer cette sainte révolution, employez toute la lumière, l'ardeur et le crédit que vous avez, pour voir de vos propres yeux la fin et la perfection de votre ouvrage. On ne peut s'imaginer, parmi les nouveaux convertis, que le roi la veuille efficacement, tandis que l'on remarque tant de diversité, et même d'opposition, dans le procédé de ceux qui font exécuter ses ordres dans les provinces. Pardonnez-moi, Monseigneur, cette expression de ma franchise et de ma sincérité, et me faites l'honneur de croire que je suis avec une profonde vénération et un parfait dévouement, etc.

C. DE LA RUE, J.

A Nîmes, ce 17 janvier, 1701.

Je vais prêcher le Carême à Nîmes, et retournerai ensuite travailler dans les Cévennes

—

LETTRE CCXIV.

DE M. VUITASSE, PROFESSEUR DE SORBONNE.

Sur ce qu'on l'a accusé injustement de penser comme M. Cailly sur la transsubstantiation.

Etant allé après dîner chez M. l'abbé Pirot, il m'a montré une lettre que Votre Grandeur lui a fait l'honneur de lui écrire, dans laquelle elle lui marque qu'on lui a mandé que je suis du sentiment de M. Cailly ; ce qu'elle ne peut croire. Je ne saurais, Monseigneur, assez remercier Votre Grandeur de cet avis qu'elle m'a fait donner, et de l'affection qu'elle me témoigne en cette occasion. Ce sont de nouvelles marques de votre bonté qui me touchent infiniment : mais j'ose néanmoins ajouter, Monseigneur, qu'en ce que vous pensez de moi sur cet article, ce n'est pas seulement une grâce que Votre Grandeur me fait, mais encore une justice qu'elle me rend ; puisque la vérité est que je suis et ai toujours été très-éloigné de la nouvelle explication dont il s'agit.

Je n'ai pas lu, Monseigneur, le livre de M. Cailly : mais, par ce que j'en ai pu apprendre, il me semble que ce n'est pas tant l'opinion de Durand qu'il suit, que le premier sentiment de M. Descartes, que rapporte M. Baillet dans la Vie de ce philosophe ; ce qui est assez différent.

Durand, imbu des idées ordinaires de la philosophie péripatéticienne, mettait, selon toutes les apparences, une distinction réelle entre la matière et la forme substantielle du pain, et disait que dans l'Eucharistie la forme était détruite et changée ; mais que la matière demeurait et passait sous la forme du corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, à peu près comme la matière des aliments passe sous la forme du corps de l'homme qui s'en nourrit.

Descartes au contraire prétendait que rien ne se détruisait dans le pain, ni matière, ni forme ; mais que le pain, sans aucun changement physique, réel et effectif, de corps inanimé qu'il était auparavant, devenait le corps de Jésus-Christ, par la consécration et par l'union qu'il plaisait alors à Dieu de mettre entre l'âme de Jésus-Christ et ce qui s'appelait pain auparavant.

Bien loin, Monseigneur, de donner dans ces sentiments, je les ai réfutés si expressément et si formellement, que je suis étrangement surpris qu'on ait pu me les imputer. J'ai été aussitôt chercher mes cahiers, que j'ai montrés à M. l'abbé Pirot, et qui, je crois, en a été satisfait.

C'est, Monseigneur, dans l'article 3 de la 2ᵉ question de mon *Traité de l'Eucharistie*, que j'examine la manière dont se fait la transsubstantiation : *De modo quo fit transsubstantiatio.* Là, après avoir marqué les différentes opinions des philosophes sur la composition des corps et la distinction des accidents, je dis que le sentiment de presque tous les théologiens est que non-seulement toute la substance du pain est changée en la substance du corps de Jésus-Christ, mais que la quantité même demeure comme le sujet de tous les autres accidents qui paraissent : sentiment dont j'avertis qu'il ne serait pas trop sûr de s'écarter : *Neque fortutum fuerit aliam opinionem amplecti aut defendere.*

Je ne laisse pas cependant, Monseigneur, d'exposer ensuite d'une manière historique les autres façons d'expliquer ce mystère : et voici comment je parle : *Quocirca quorumdam, qui audaciores ab eo discedere non dubitarunt, varia placita, historiæ tantum et eruditionis causa, memorabimus.*

Je commence par celle de Durand; et après avoir rapporté en quoi elle consiste et quels sont ses fondements, j'ajoute : *Videant autem quibus illa opinio non displicet, qua via eam concilient cum illo concilii Tridentini canone, quo sancitur fieri totius substantiæ panis in corpus Christi conversionem. Etsi enim mutationes universæ, quæ passim contingunt, dicuntur à philosophis peripateticis conversiones totius in totum, et forte cogitari posset synodi fulmen in eos solummodo cadere, qui partem tantum hostiæ aliquando consecrari existimarunt, expendant an non saltem perstringantur eo quod additur. Statim enim synodus declarans quidnam e pane post consecrationem supersit, subjicit manere duntaxat species panis et vini.*

De là je passe, Monseigneur, à l'explication de M. Descartes, que j'ai vue développée avec plus d'étendue dans un manuscrit attribué à un R. P. Bénédictin, nommé des Gabets (363). J'observe d'abord qu'elle est dure, et que ceux qui s'y rattachent font tout ce qu'ils peuvent pour l'adoucir. *Cujus pronuntiati acerbitatem ut emolliant.* Je l'expose ensuite; après quoi je la réfute en ces termes :

At multa apponi possunt, eaque clarissima, ex decretis Ecclesiæ, ipsisque adeo Scripturis petita.

Primum, quod in Eucharistia non tantum debeat esse corpus Christi, sed etiam caro et sanguis Christi : panis autem posset forte dici corpus Christi, at non vera ipsius caro, etc.

Secundum, quod corpus Christi eucharisticum sit illud idem, quod pro nobis traditum est et crucifixum : id autem de pane dici non potest.

Tertium, quod oporteat idem esse corpus, quod ex Maria Virgine natum est : at neque id de pane dici unquam potest.

Quartum, quod ibi admittendum sit corpus Christi omnibus organis instructum ad functiones animæ necessariis, quale in hominibus est : at in pane, etc.

Quintum, quod fiat transsubstantiatio, id est conversio totius substantiæ panis et vini. Ergo non manet eadem materia eademque forma, quæ ante, etc.

Sextum, quod si maneant tantum species panis, ut definit synodus, ergo panis destruitur.

Septimum, quod corpus Christi ibi non dividatur, dum species franguntur : divideretur autem si esset panis.

Octavum, quod sub specie panis corpus Christi tantum sit vi verborum, sanguis autem vi concomitantiæ et connexionis naturalis, qua partes Christi Domini, qui jam a mortuis resurrexit non amplius moriturus, inter se copulantur : at, etc.

Enfin voici, Monseigneur, comme je conclus : *Verum ista sufficiant de illa quorumdam recentiorum opinione, quæ à catholicis et catholico sane animo profecta nimium meo quidem judicio detorta est, nec satis cum fidei nostræ placitis cohærere videtur. Lubrica certe est, eoque solo nomine a theologis non facile admittenda : de qua verbum quidem fecissemus, nisi jam edita in lucem, nos, ut eam silentio non transiremus, admonuisset.*

Il me semble, Monseigneur, que j'en dis là autant que je devais par rapport à mon dessein : car, quoique je ne fasse qu'indiquer les dogmes auxquels il paraît que cette explication donne atteinte, c'en est assez pour en donner un extrême éloignement. Je parle avec la modestie qui convient à un théologien, et à moi plus qu'à tout autre, en me servant du mot *videtur*. C'est aux évêques à décider ce qui en est et ce qu'on en doit croire, et particulièrement à vous, Monseigneur, que nous considérons comme une des brillantes lumières de l'Eglise. J'insinue assez ouvertement que ce système tend par lui-même à détruire ce que la tradition et le concile enseignent touchant la transsubstantiation : mais j'attendais que l'Eglise prononçât (364). J'adhère à ce que Votre Grandeur en a jugé, et prends la liberté de la remercier encore une fois de ses bontés à mon égard. Dès que je saurai qu'elle sera à Paris, je ne manquerai pas d'aller me présenter à sa porte, pour le faire de vive voix. Dans l'espérance d'avoir cet honneur, je suis et serai toute ma vie, avec le profond respect que je dois, etc.

VUITASSE.

En Sorbonne, ce 6 avril 1701.

—

LETTRE CCXV.

DE M. CAPPERONNIER, LICENCIÉ EN THÉOLOGIE.

Sur le danger des écrits de Richard Simon, et

(363) Dom Robert des Gabets, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, très-distingué dans son corps par son érudition, son application à l'étude, et son zèle pour en inspirer l'amour à ses confrères. Son trop grand dévouement aux principes de la philosophie de Descartes l'engagea dans des opinions nouvelles et dangereuses sur la manière dont Jésus-Christ est dans l'Eucharistie. On en fut justement alarmé, et on l'obligea de s'expliquer, ce qu'il fit, par une déclaration qui marquait sa soumission à la doctrine de l'Eglise. Nicole, en deux de ses lettres, la 85e et la 87e, a très-solidement réfuté le sentiment de dom des Gabets, et très-bien montré la vanité de toutes ces opinions, qu'une curiosité trop inquiète ne cesse d'enfanter.

(364) Il paraît que Vuitasse a voulu éviter de donner dans la suite occasion aux reproches qui lui avaient été faits; car on ne retrouve point dans son *Traité de l'Eucharistie*, imprimé en 1720, les différents morceaux qu'il rapporte ici de ses cahiers; mais il se contente de rejeter en deux mots les opinions qu'il expose dans cette lettre.

sur la signification de quelques expressions grecques du Nouveau Testament.

J'ai appris avec joie que votre dessein était d'écrire non-seulement contre la traduction du Nouveau Testament, imprimée à Trévoux, mais encore contre les autres livres de M. Simon, c'est-à-dire contre la critique qu'il a faite des Livres sacrés : car cette critique est une pierre de scandale pour les théologiens, et elle peut être cause que les libertins blasphèment contre la majesté des saints Livres. Sous la belle apparence d'érudition grecque et hébraïque, elle cache un secret poison, qu'on peut avaler d'autant plus aisément qu'on s'en aperçoit moins d'abord. On peut dire, en ce sens, que la traduction du Nouveau Testament n'est pas le plus méchant livre que M. Simon ait fait : sa *Critique sur l'Ancien et le Nouveau Testament* est beaucoup plus dangereuse. Il fallait aller à la source du mal, comme je vois que vous en avez le dessein.

Je ne doute pas, Monseigneur, qu'en écrivant contre M. Simon, vous n'observiez une règle qu'il a donnée lui-même à ceux qui veulent écrire contre les sociniens et autres errants. C'est, dit M. Simon, qu'il ne faut rien proposer de faible contre eux ; car cela ne servirait qu'à les entretenir dans leurs erreurs.

Comme M. Simon veut triompher en fait de grec et d'hébreu ; comme c'est par cet endroit qu'il jette de la poudre aux yeux des lecteurs ignorants, et qu'il attire plusieurs personnes de son parti, il faut apporter une grande exactitude à examiner toutes les difficultés qui dépendent du grec et de l'hébreu : car si on lui donne la moindre prise de ce côté-là, il ne manquera pas de s'en prévaloir auprès des ignorants et des faibles, qui croiront qu'en attaquant M. Simon on en veut à l'érudition grecque et hébraïque.

Encore un coup, Monseigneur, je suis persuadé que vous observerez cette règle en écrivant contre M. Simon, et surtout contre sa téméraire critique des Livres sacrés. Cependant l'importance qu'il y a d'observer cette règle m'oblige de représenter à Votre Grandeur, avec tout le respect que je lui dois, que, dans le premier écrit qui vient de paraître de votre part, cette importante règle n'a point été observée : mais cet endroit me paraît d'une assez grande conséquence pour être représenté à Votre Grandeur, avec tout le respect qu'un diacre et licencié de Sorbonne doit à un grand docteur, et à un grand évêque de notre France.

Vous dites, Monseigneur, dans la page 115 de votre *Ire Instruction sur le Nouveau Testament imprimé à Trévoux*, que γενέσθαι ne signifie *naître* ou *être né* dans aucun endroit de l'Evangile. C'est partout uniquement γεννᾶσθαι ; il faut corriger ainsi, γεννᾶσθαι.

Cependant j'ai trouvé dans le Nouveau Testament plusieurs endroits où le verbe γενέσθαι signifie *naître* ; les voici :

Notre-Seigneur dit au figuier, qu'il avait trouvé sans fruit, les paroles que l'auteur de la Vulgate traduit ainsi (*Matth.* XXI, 19) : *Nunquam ex te fructus nascatur in sempiternum*, γένηται.

Rom. I, 3. *De filio suo qui natus* (365) *est* τοῦ γενομένου, *ex semine David secundum carnem.*

Galat. IV, 4. *Misit Deus Filium suum natum* (366) *ex muliere*, γενόμενον ἐκ γυναικός.

I Petr. III, 6. *Sara cujus natæ estis filiæ*, ἧς ἐγενήθητε τέκνα.

Voilà, Monseigneur, quatre passages où le verbe γίνεσθαι semble signifier *naître*, sans que j'aie trouvé aucune variété dans les éditions du Nouveau Testament que j'ai consultées.

En voici quatre autres où le verbe γίνεσθαι signifie aussi *naître :* mais ils ne me paraissent pas si décisifs, parce qu'on ne les lit pas de la même manière dans toutes les éditions.

Notre-Seigneur dit de Judas (*Matth.* XXVI, 24) : *Bonum erat ei si natus non esset* εἰ οὐκ ἐγενήθη, *homo ille.* Dans quelques éditions, on lit ἐγεννήθη (367) du verbe γεννᾶσθαι.

Il est dit de Jacob et Esaü (*Rom.* IX, 11) : *Cum nondum nati essent*, μήπω γὰρ γενηθέντων. Dans quelques éditions on lit, γεννηθέντων (368).

Il est dit des enfants d'Abraham (*Hebr.* XI, 12) : *Ex uno nati* (369) *sunt*, ἀφ' ἑνὸς ἐγενήθησαν. Dans d'autres éditions, il y a ἐγεννήθησαν (370).

Il est dit des débauchés (*II Petr.* II, 12) : *Isti vero tanquam irrationalia animalia, quæ sola natura duce ducuntur, nata ad*, etc., γεγενημένα. Dans d'autres éditions, on lit γεγεννημένα (371), du verbe γεννᾶσθαι.

Comme il ne s'agit que du Nouveau Testament, il n'est pas nécessaire de remarquer que, dans les auteurs profanes, γίγνεσθαι ou γίνεσθαι, aussi bien que γείνεσθαι, signifient souvent *naître*. Par exemple, dans Homère (372) : La maison où je suis né, ὅθι πρῶτον ἐγενόμην.

Dans Isocrate, « Ne pas laisser d'autres héritiers que ceux à qui nous avons donné naissance, » πλὴν τοὺς ἐξ ἡμῶν γεγονότας (373).

Platon dit aussi : *Non nobis solum nati sumus*, comme traduit Cicéron, οὐχ αὑτῷ μόνον γέγονεν (374).

(365) Bossuet, dans les remarques qu'il a faites sur cette lettre, observe que la Vulgate traduit *factus.*

(366) Bossuet observe que la Vulgate traduit *factum.*

(367) Bossuet observe que dans l'édition de Mons, à trois colonnes, on lit, ἐγεννήθη.

(368) Bossuet observe que dans l'édition à trois colonnes, on lit, γεννηθέντων.

(369) Bossuet observe que la Vulgate traduit, *orti.*

(370) Bossuet observe que dans l'édition à trois colonnes on lit, ἐγεννήθησαν.

(371) Bossuet observe qu'on lit ainsi dans l'édition à trois colonnes.

(372) Homer., *Odyss.*

(373) Isocrates, *ad Philipp.*

(374) Plato, epist. 2.

Il en faut dire autant de γενόμενον καὶ ἀπολλύμενον. *Quod gignitur et interit*, comme traduit encore Cicéron.

On trouve dans Démosthène, γενῆσθαι καλῶς, *honesto loco esse natum* (375).

Aristote dit : *E quibus nascitur*, ἐξ ὧν γίγνεται, *ab iis augetur* (376).

On lit dans Plutarque ces mots : « Croyez-vous qu'il y ait de la différence entre n'être point né, et mourir après être né ? » ἢ μὴ γενέσθαι, ἢ γενόμενον ἀπογενέσθαι (377).

Cela nous montre quelle précaution il faut apporter, pour bien juger de la signification des mots grecs, surtout dans le Nouveau Testament. Il n'y a pas longtemps que l'homme de Paris qui sache le mieux le grec prétendait avoir trouvé une nouvelle preuve de la divinité de Jésus-Christ dans ces paroles du démon : Ὁρκίζω σε τὸν Θεόν (*Marc.* v, 7), qu'il traduisait : *Adjuro te Deum, te qui Deus es.*

J'étais d'abord ravi de cette découverte, afin de joindre ce passage avec plusieurs autres du Nouveau Testament, où Jésus-Christ est appelé Dieu. Mais, après l'avoir examiné de plus près, je trouvai qu'il fallait bien se donner de garde de s'en servir, de crainte, comme dit quelque part saint Thomas, que les hérétiques ne s'imaginent que nous fondions notre foi sur de faibles principes. Voici les raisons que j'avais d'entrer dans ce sentiment :

Premièrement l'auteur de la Vulgate a traduit : *Adjuro te per Deum.*

Secondement, il y a d'autres endroits où ἐρκίζειν τινα signifie conjurer de la part, ou bien au nom de quelqu'un. En voici des exemples :

Ὁρκίζομεν ὑμᾶς τὸν Ἰησοῦν : *id est, Adjuramus vos per Jesum*, comme on lit dans la Vulgate. (*Act.* XIX, 13.)

Ὁρκίζω ὑμᾶς τὸν Κύριον : *id est, Adjuro vos per Dominum*, comme on lit dans la Vulgate. (*I Thess.* v, 27.)

M. Simon lui-même, qui se pique tant de grécisme, a très-mal traduit ces paroles d'Euthyme sur saint Jean : Ὁ Πατὴρ εὐδόκησεν ἵνα πάντων ὁ Υἱὸς ἐξουσιάσῃ διὰ τῆς πίστεως. Voici la traduction de M. Simon (378) : « Il a plu au Père que le Fils donnât le pouvoir à tous par la foi. » Voilà une insigne falsification. Ἐξουσιάζειν ne signifie pas donner le pouvoir, mais dominer, avoir pouvoir, exercer son pouvoir. Euthyme veut dire que l'intention du Père céleste a été que le Fils dominât sur tous les hommes par la foi. Et, en effet, disait Jésus-Christ lui-même : *Data est mihi omnis potestas* (*Matth.* XXVIII, 18) ; *Dedisti ei potestatem omnis carnis.* (*Joan.* XVII, 2.) Cela suffit pour que nous nous défiions de M. Simon, même pour ce qui regarde le grec. Je crois avoir encore quelques passages grecs qu'il a mal traduits dans ses critiques. Je suis, Monseigneur, avec un très-profond respect, etc.

C. CAPPERONNIER.,
diacre, licencié en théologie.

A Paris, 1702.

(375) DEMOSTH., *Epitaph.*
(376) ARIST., *Ethic.*, II.
(377) PLUTARQ., *Consolat ad. Apoll.*

(378) *Hist. critiq. des Commentat. du Nouveau Testam.*, chap. 29, pag. 421.

—

LETTRE CCXVI.

DU MÊME.

Il lui communique plusieurs textes de Platon, qui montrent que ce philosophe a donné au mot « substance » une signification fort étendue.

La manière douce et honnête dont Votre Grandeur me reçut, la première fois que j'eus l'honneur de lui faire la révérence, me fait prendre la liberté de vous communiquer quelques remarques que j'ai faites sur Platon. Elles me paraissent importantes pour défendre le dogme catholique de la transsubstantiation, parce qu'elles font voir que ce divin philosophe a donné le nom de οὐσία à tout ce qui est réel, soit substance, soit accident, soit être physique, soit être moral. Votre Grandeur en jugera elle-même.

Premier passage de Platon, dans le Cratyle, page 423 de l'édition de Serranus.

SOCRATE. « Ne vous semble-t-il pas que la couleur, par exemple, et les autres choses dont nous parlions présentement, ont leur substance ? Οὐ καὶ οὐσία δοκεῖ σοι εἶναι ἑκάστῳ ; Quoi, la couleur et la voix n'ont-elles pas une certaine substance, aussi bien que toutes les autres choses auxquelles on donne le nom d'êtres ? Οὐκ ἔστιν οὐσία τις ἑκατέρῳ αὐτῶν ; »

HERMOGÈNE. « Pour moi, je crois que cela est vrai. »

SOCRATE. « Hé bien ! si quelqu'un voulait représenter la substance de chaque chose par des lettres et par des syllabes, ne vous marquerait-il pas par là ce que chaque chose est ou n'est pas ? »

Second passage de Platon, dans le Charmide, page 168, parlant de la voix, de la couleur, etc.

Il dit : « Ce qui est capable d'agir sur soi-même ne doit-il pas avoir la chose sur quoi son pouvoir s'étend ? Οὐ καὶ ἐκείνην ἔχει τὴν οὐσίαν πρὸς ἣν δύναμις αὐτοῦ ἦν ; » « Par exemple, si on s'entend soi-même, on doit avoir du son : si on se voit, on doit avoir de la couleur en soi-même. » Voilà donc le son et la couleur qualifiés du nom d'οὐσία.

Troisième passage de Platon, dans le Théétète, page 155.

Il dit : « Ils ne mettent pas au rang des êtres réels les actions, les productions, et toutes les autres choses invisibles : οὐκ ἀποδεχόμενοι ὡς ἐν οὐσίας μέρει. » Platon donne ici le nom d'οὐσία aux actions et aux autres

êtres moraux qui sont comme les accidents.

Quatrième passage de Platon, dans le Théétète, p. 136 de l'édition de Marsile Ficin.

« Notre âme se mouvant elle-même, et comparant ces choses entre elles, nous fait juger de la substance de ces deux êtres et de leur contrariété : elle nous fait même juger de la substance de cette contrariété, καὶ τὴν οὐσίαν αὐτῆς ἐναντιότητος. » On voit que Platon donne le nom de substance, οὐσία, à la contrariété des êtres. Or cette contrariété n'est qu'une simple qualité, et un pur accident.

Que les calvinistes viennent après cela nous objecter certains passages des Pères, où ces saints docteurs donnent le nom d'οὐσία, de substance, aux symboles eucharistiques après la consécration. Ne sommes-nous pas en droit de leur répondre que les Pères, après le divin philosophe, ont pu appeler οὐσίαν de simples accidents et qualités corporelles, comme sont la couleur, la figure et le son, qui sont les exemples mêmes dont Platon se sert dans les passages que nous venons de citer ?

C'est à vous, Monseigneur, comme au premier théologien du clergé de France, que j'ai voulu communiquer ces remarques. Si vous les approuvez, je croirai avoir fait une bonne découverte. Je me recommande toujours à l'honneur de votre protection. Si j'osais, je vous la demanderais présentement au sujet d'une chaire de philosophie, qui vaque actuellement au collége royal, par la démission de M. Dupin. Il me semble que ces chaires sont fondées pour enseigner la philosophie grecque et latine. Si par votre protection et par votre crédit je pouvais obtenir celle qui vaque, je tâcherais d'y faire des leçons de philosophie grecque, et surtout de la platonicienne, que votre Grandeur sait avoir été fort estimée des Pères grecs et latins. Je suis avec un très-profond respect, etc.

1703.

—

LETTRE CCXVII.

DE M. L'ÉVÊQUE D'ARRAS (379).

Il lui demande ses bons offices, pour rétablir la paix et le bon ordre dans l'université de Douai.

J'apprends, Monseigneur, avec bien du plaisir, que Sa Majesté vous a nommé pour commissaire, au sujet de la plainte qui lui a été portée de l'état déplorable où se trouve à présent l'université de Douai, et particulièrement la Faculté de théologie, qui est réduite si j'ose me servir de ce terme, à rien, et que j'ai vue autrefois si florissante. J'y dois prendre un intérêt particulier comme évêque diocésain, et il y a longtemps que je gémis sur les mauvais choix que l'on a faits pour y remplir les chaires de théologie, quand elles ont vaqué, et sur les mauvais sujets que l'on a proposés pour cela au roi. Comme il est à propos, Monseigneur, que vous soyez instruit de l'état des choses, j'ai cru que vous ne pouviez mieux l'être que par le recteur même de cette université, homme droit, de beaucoup de mérite, et à qui vous pourrez prendre confiance, qui s'est chargé de vous envoyer un mémoire sur ce sujet. C'est un grand bien que vous ferez, si vous voulez bien honorer cette université de votre protection dans cette occasion si considérable, pour la remettre dans son premier lustre. Je vous la demande pour elle; et pour moi, la grâce d'être bien persuadé du respect sincère avec lequel, Monseigneur, je suis, etc.

GUY, évêque d'Arras.

A Douai, ce 25 juillet 1702.

—

LETTRE CCXVIII.

DE M. MONNIER DE RICHARDIN, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE DOUAI.

Il se félicite de ce que le prélat a été nommé par Sa Majesté commissaire pour travailler à rendre à cette université sa première splendeur.

Nous avons appris avec une joie extrême qu'il a plu au roi de nommer des commissaires pour travailler au rétablissement de l'université de Douai, et que Sa Majesté a jeté les yeux sur Votre Grandeur. Cet ouvrage est digne de vous, Monseigneur. Vous savez quelle a été autrefois la réputation de notre compagnie, tant par rapport à la profonde doctrine qu'à la solide piété ; et toutes choses se trouvent maintenant disposées à rendre à ce corps célèbre son ancienne splendeur. Je prends la liberté de joindre ici un mémoire succinct de l'état auquel l'université est réduite, et d'autres pièces qui y ont rapport. Je suis avec un profond respect, etc.

MONNIER DE RICHARDIN,
recteur de l'université de Douai.

A Douai, ce 28 juillet 1702.

—

MÉMOIRE

POUR L'UNIVERSITÉ DE DOUAI.

Il n'y a pas plus de quinze ans que les abus et les désordres qui se trouvent à présent dans l'université de Douai s'y sont introduits. Avant ce temps elle florissait encore, et elle s'est vue depuis tomber peu à peu dans le triste état où elle est aujourd'hui. Ne pouvant se relever par elle-même, elle a eu recours aux bontés du roi, persuadée que, sous un règne aussi juste et aussi glorieux que le sien, on ne verrait pas périr des études si fameuses et si utiles à l'Eglise que celle de Douai. Le principal secours qu'elle attend des commissaires qu'il a plu au roi de nommer, n'est pas de juger des contestations entre des particuliers. L'université n'a point d'autre partie qu'elle-même : il s'agit de bien connaître ses besoins et ses maux, et d'y apporter les remèdes nécessaires.

(379) Guy de Sève de Rochechouart, un des cinq évêques qui écrivirent à Innocent XII pour demander la condamnation du livre du cardinal Sfondrate sur la prédestination.

En attendant que nosseigneurs les commissaires puissent être informés en détail de tous les désordres auxquels il faut remedier, il a paru nécessaire de leur en donner une idée générale, mais suffisante pour qu'ils puissent connaître la nécessité d'en être instruits plus à fond.

Les principaux articles dont ils devront être informés sont :

I. L'état de chaque Faculté dont l'université est composée.

II. Les études des colléges.

III. Le gouvernement des séminaires.

IV. Les fondations et leur exécution.

V. La discipline pour les mœurs des écoliers.

VI. Le temporel de l'université.

On ne donne dans ce premier mémoire qu'une teinture des choses les plus pressées dans chacun de ces articles.

LES FACULTÉS.

Celle de théologie.

Il n'y a pas fort longtemps que la Faculté de théologie était encore florissante. Il y avait dans cette Faculté des professeurs d'un mérite distingué : on les consultait de toutes parts; leurs leçons étaient fréquentées, et les écoles se soutenaient avec réputation et avec éclat. Le roi y a mis depuis les professeurs d'Espaignghe et Tournéli, docteurs de Sorbonne, qui s'y sont acquis aussi beaucoup de reputation et d'estime : mais l'un étant mort, et l'autre devenu professeur de Sorbonne, cette Faculté est tombée dans une entière décadence; en sorte qu'on peut dire, sans exagérer, qu'il ne lui en reste plus que le nom.

Ceux qui la composent à présent sont le sieur de la Verdure, très-distingué autrefois par son mérite, mais actuellement hors d'état de professer et d'aucun travail, à cause de ses infirmités; le sieur de Cerf, qui est d'un grand âge, et qui n'a jamais eu de réputation; le sieur Delcourt, dont M. l'évêque d'Arras a été obligé de censurer publiquement la doctrine, et de la lui faire désavouer par un acte public, et dans une matière qui n'allait à rien moins qu'à saper les fondements de la foi; enfin le sieur Amand, que de curé de village on a fait choisir il y a quelque temps pour professeur de catéchisme, pour le mettre en état, comme on vient de faire, de l'élever plus haut sans concours et sans examen, qu'on croit qu'il aurait peine à soutenir. Les autres docteurs n'étant pas de la Faculté étroite, sont sans fonction. Le nombre en est petit, celui des licenciés est plus grand : mais toute cette Faculté diminue. Il se trouve cependant parmi ses gradués, qui demeurent dans l'obscurité, des hommes d'un mérite reconnu, et capables de remplir les premières places.

Le peu de capacité des professeurs rend les écoles publiques désertes. De près de six cents théologiens qui étudient à Douai, il n'y a que trente ou trente-cinq écoliers sous le sieur Pierrard, qui professe pour le sieur de la Verdure : cependant il est habile homme, et vient d'en donner des marques dans le concours qui est ouvert : mais comme il n'est dans cette chaire qu'en passant, et comme par emprunt, les écoliers ne s'y attachent pas. Il n'y a que quinze écoliers sous le sieur Cerf, environ trente sous le sieur Delcourt, et huit ou dix sous le sieur Amand : encore n'en auraient-ils pas tous ce nombre, si les écoliers qui demeurent comme pensionnaires ou comme boursiers dans les séminaires dont ils sont présidents ne se trouvaient dans une espèce de nécessité de prendre leurs cahiers : et l'on peut dire que si les religieux de Saint-Vaast d'Arras, qui ont un college à Douai où ils enseignent la théologie, mais dont les écoles ne sont pas académiques, et les PP. Jésuites qui y enseignent aussi, n'y attiraient des écoliers, il n'en resterait presque aucun; et les évêques des provinces voisines seraient privés du secours qu'ils tirent des théologiens qui étudient à Douai.

Le peu d'assiduité et la négligence avec laquelle quelques-uns de ces professeurs font leurs classes achèvent de les décréditer, surtout le sieur Delcourt, dont les absences sont très-fréquentes, et qui, lorsqu'il professe par lui-même, n'arrive souvent qu'après son heure, se contente de dicter un quart d'heure, et d'expliquer un autre quart d'heure, puis se retire.

Le sieur de la Verdure n'étant plus en état de travailler, le sieur Delcourt se trouve le seul censeur des thèses, sur lesquelles il se donne une autorité despotique en refusant de les signer, et les arrêtant par là tant qu'il lui plaît, lorsque ceux qui les soutiennent ne se trouvent pas de son sentiment. La plupart des présidents de séminaires, et des professeurs en théologie des ordres religieux, et d'autres personnes distinguées, en ont porté leurs plaintes à M. l'évêque d'Arras par une requête en forme, signée d'eux. On joint ici une copie de cette requête et du mémoire qui y était joint.

On informera nosseigneurs les commissaires, dans un mémoire séparé de celui-ci, des plaintes particulières, qui regardent le sieur Amand, qui a cru être en droit de monter sans concours et sans examen à une chaire de théologie, contre le droit et l'usage de cette université. Il suffit quant à présent que nosseigneurs les commissaires soient informés de deux choses.

Premièrement, que, sans parler du défaut de talents extérieurs dans le sieur Amand, sa seule incapacité le rend absolument inhabile à l'emploi qu'il occupe, et encore plus à celui auquel il a cru être en droit de s'élever : c'est un fait aisé à vérifier, en faisant examiner ledit sieur Amand par des théologiens qu'il plaira à nosdits seigneurs de nommer à cet effet.

Secondement, qu'à la mort du feu sieur Estier, docteur de Sorbonne, et professeur en théologie, homme de mérite, les proviseurs de l'université supplièrent Sa Majesté de vouloir rétablir le concours, pour conférer aux plus dignes les chaires des professeurs, conformément à l'ancien usage de ladite université, et à l'arrêt du conseil du 30 avril 1691. Le sieur Amand, professeur du catéchisme, contre cet usage et la teneur de cet arrêt, a prétendu monter de plein droit à la quatrième chaire de théologie, et s'en est fait pourvoir, la ssant sa chaire de catéchisme au concours. Les proviseurs de l'université, qui virent un brevet de Sa Majesté en faveur dudit sieur Amand, n'eurent d'autre parti à prendre que celui de s'y soumettre par provision, sauf à eux de se pourvoir par-devant les commissaires qu'ils demandaient au roi pour connaître spécialement de cette affaire, et on mit la chaire du sieur Amand au concours. Le jour indiqué pour l'ouverture de ce concours, cinq des concourants présentèrent une requête au recteur et aux proviseurs de l'université, tendante à récuser pour juge le sieur Delcourt, pour les raisons reprises dans ladite requête. Les proviseurs ont fait part de cette requête à M. de Bagnols, intendant de Flandre; et le sieur de Bagnols l'a renvoyée auxdits proviseurs pour en connaître. Ils l'ont communiquée au sieur Delcourt, ont déclaré les causes de récusation recevables, et en conséquence ont nommé un autre docteur en sa place; et attendu les infirmités du sieur de la Verdure et du sieur de Cerf, ils ont encore nommé deux autres docteurs pour remplir leurs places, ainsi qu'il se peut voir par la sentence jointe à ce mémoire. Le sieur Delcourt a voulu se pourvoir contre cette sentence au parlement de Tournai : mais ce tribunal s'est abstenu de juger, a déclaré son incompétence, et a

renvoyé les parties par-devant Sa Majesté, ordonnant cependant que le concours, dont il avait d'abord suspendu la suite, se continuerait : et de fait le concours s'est continué en public avec les solennités ordinaires, et se continue encore actuellement par-devant les docteurs, juges délégués à cet effet par lesdits proviseurs, tant à cause de leur droit d'y pourvoir au défaut des autres, qu'en conséquence du renvoi de M. l'intendant, et de l'arrêt du parlement de Tournai.

Il est évident, par l'état où se trouve cette Faculté, qu'elle périt et se détruit entièrement par le mépris dans lequel l'a fait tomber le peu de mérite des personnes qui la remplissent. Le concours qui est ouvert donnera lieu d'y mettre d'excellents sujets qui s'y présentent, non-seulement pour remplir la chaire vacante par le décès du sieur Estier, mais pour donner des coadjuteurs à ceux des professeurs que leurs infirmités ou leur grand âge mettent hors d'état de professer absolument, ou de le faire avec l'assiduité nécessaire, ainsi qu'il s'est pratiqué en pareil cas dans cette même université.

LES FACULTÉS DE DROIT.

Les deux Facultés de droit canon et civil sont les moins endommagées : les ordonnances du roi pour les études du droit dans son royaume s'y exécutent exactement. Les chaires des professeurs ne s'y confèrent que par le concours : on ne laisse pas cependant, contre le sentiment de quelques-uns des professeurs, de recevoir de temps en temps aux degrés des écoliers qui n'ont pas toutes les qualités qu'exige l'édit du roi de 1679 ; et c'est le seul abus à réformer.

LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cette Faculté est presque entièrement tombée, sans qu'on puisse accuser les professeurs de sa chute. Après avoir été pourvus de leurs chaires par le concours, ils trouvèrent la discipline des écoles en mauvais état : les leçons étaient négligées, les quatre thèses que les écoliers doivent faire pour parvenir au degré de licence étaient réduites à deux, et on passait facilement sans que les examens fussent fort rigoureux.

Les professeurs modernes travaillèrent à remédier à ces maux : ils se rendirent assidus à leurs leçons, obligèrent les écoliers à les fréquenter, choisirent les matières les plus utiles et les plus curieuses, établirent un théâtre anatomique et un jardin des simples, obligèrent les écoliers aux quatre thèses et à deux examens, et se tinrent fermes à refuser les degrés à ceux qu'ils en jugeraient indignes.

Cette exactitude, bien loin de repeupler les écoles, les a rendues presque désertes. Les écoliers, pour éviter une rigueur qui leur paraît dure, mais qui cependant est nécessaire, vont à quelque université peu fameuse en France, où, dès le jour même de leur arrivée, et s'ils le veulent, sans sortir de l'hôtellerie, ils obtiennent des lettres de licencié et de docteur en médecine, en vertu desquelles ils viennent exercer la médecine dans les pays conquis. Il y va de la santé et de la vie des hommes de remédier à cet abus, dans lequel on supplie nos seigneurs les commissaires de vouloir entrer. On pourra, lorsqu'ils en auront pris une parfaite connaissance, leur suggérer quelques moyens, auxquels on a pensé, pour remédier à cet inconvénient.

LA FACULTÉ DES ARTS.

Il serait à souhaiter que les honoraires des professeurs des langues grecque et hébraïque, et de l'histoire, passent leur fournir une honnête subsistance. Ces places, si nécessaires dans une université, deviendraient plus utiles à celle de Douai : mais ces trois professeurs n'ont actuellement que cent florins d'appointements, encore n'en sont-ils pas payés ; l'on n'ose pour cette raison se plaindre de la négligence de quelques-uns d'eux.

LES COLLÉGES.

Le collége du roi est le premier et le plus ancien collége de l'université : c'est une maison de fondation royale, située sur les ruines de l'ancien château de Douai. Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, en fit don à l'université, au nom du roi catholique son fondateur. Ce collége est le plus pauvre de l'université : il ne laisse pas néanmoins de se soutenir par le soin que quelques particuliers en ont pris. On y a rétabli les humanités, qui avaient été interrompues plus de trente années ; mais si on pouvait y mettre le nombre de professeurs nécessaires, ces humanités fleuriraient parfaitement, et feraient une émulation utile aux belles-lettres. La ville de Douai demande qu'on ne laisse pas tomber ces humanités, à cause des secours qu'elle en tire ; et il y va constamment du bien public de les soutenir : il ne sera pas difficile d'en trouver les moyens.

LES SÉMINAIRES.

On ne reconnaît plus le séminaire du Roi depuis la mort du sieur d'Espalunghe, docteur de Sorbonne, qui en était président : il est absolument déchu depuis que le sieur Delcourt lui a succédé. Ce président est presque toujours absent de son séminaire, et, lorsqu'il y est, il s'y applique très-peu : de là vient le désordre dans le temporel et dans la discipline des mœurs : aussi le nombre d'ecclésiastiques dont le séminaire était autrefois rempli est-il très-considérablement diminué. Depuis huit ans que le sieur Delcourt est président, il n'a rendu aucuns comptes. Le sieur de la Verdure, proviseur de ce séminaire, n'est pas à la vérité en état de les entendre ; mais il est facile de commettre quelqu'un qui les entende à son défaut, et cela est absolument nécessaire.

Le séminaire de la Motte avait été employé à usage de casernes, contre le consentement de l'université : on veut encore le destiner à usage de manufacture. L'université fait tous ses efforts pour l'empêcher, parce qu'elle voit avec peine perdre un de ses plus beaux séminaires, et dans lequel on peut entretenir sans peine vingt boursiers et un président. La contestation entre l'université et l'entrepreneur de la nouvelle manufacture était par-devant M. Amelot, conseiller d'État, avant la nomination des commissaires ; et si cette affaire, qui regarde l'université, revenait à leur bureau, ils pourraient la juger avec toutes les autres.

LES FONDATIONS.

Il y a grand nombre de bourses annexées à des colléges particuliers : on ne sait par qui elles sont remplies, ni si on en acquitte les charges. Il y a peu d'université qui ait plus de fondations pieuses que celle de Douai, et il y en a peu où elles soient plus mal exécutées : elles ont besoin d'un sérieux examen.

LA DISCIPLINE.

Il résulte des désordres ci-dessus, que les écoliers se dérangent ; leur temps se perd, leurs études souffrent, leurs mœurs se déréglent ; et il est difficile de retenir des jeunes gens en particulier, quand ils ne sont pas retenus dans les colléges et dans les séminaires. Il s'ensuit de là que la juridiction de l'université reçoit de rudes atteintes, et que les autres juridictions voisines s'en prévalent à son préjudice, et qu'empiétant sur son autorité, les suppôts de l'université la méprisent, et s'écartent de l'obéissance qu'ils lui doivent, et deviennent quelquefois incorrigibles.

LE TEMPOREL.

Si l'université jouissait de ses revenus, son temporel bien réglé aiderait à la soutenir ; mais elle n'en

est pas payée, et elle a encore besoin de l'autorité du roi pour recouvrer la subsistance nécessaire à ses professeurs, qui n'ont rien touché de leurs gages depuis huit ans.

CONCLUSION.

Pour connaître à fond et plus en détail tous ces maux, et y apporter les remèdes nécessaires, il serait à souhaiter que nosseigneurs les commissaires pussent en prendre connaissance par eux-mêmes, ou que du moins quelqu'un d'eux pût venir sur les lieux faire la visite de cette université. Mais comme il n'est pas à présumer que des personnes de la dignité de nosdits seigneurs, et aussi employées qu'elles sont auprès du roi, puissent se transporter à Douai, ladite université demande avant tout, comme une chose essentiellement nécessaire, qu'il plaise à nosseigneurs les commissaires de déléguer sur les lieux une ou plusieurs personnes, que leur dignité, leur caractère et leur mérite puissent rendre dignes de leur confiance; auxquelles on donne pouvoir conjointement ou séparément de faire les visites, d'examiner les fondations, faire rendre les comptes, recevoir les plaintes, et généralement prendre connaissance du tout; pour leurs procès-verbaux être renvoyés à nosdits seigneurs, et être par eux ordonné ce que de raison.

—

LETTRE CCXIX.

DE M. FLEURY, ÉVÊQUE DE FRÉJUS (380).

Sur l'Instruction de Bossuet, contre Richard Simon.

Le sieur Anisson, Monseigneur, m'a retardé longtemps le plaisir de lire votre dernier livre; car je ne l'ai reçu que deux jours après, et je n'ai pu le quitter sans l'achever. Vous êtes en vérité le défenseur de l'Eglise; et je crois qu'on dira de vous comme de saint Jacques, que les hérétiques n'oseront paraître à découvert tant que vous vivrez. Il n'y a qu'à souhaiter que ce soit bien longtemps, puisque vous ne perdez non-seulement rien de votre force et de votre vivacité, mais qu'il semble au contraire que Dieu vous la renouvelle. Vous faites bien paraître ce misérable Simon tel qu'il est; et avec tout son orgueil et sa présomption, je doute qu'il ose reparaître. Votre livre le terrasse, et le fait voir, aussi bien que ses approbateurs et protecteurs, infiniment méprisable. Vous ne dites qu'un mot de ces derniers; mais il y en a assez pour les faire rougir de honte. Vous serez peut-être cause, quoique sans le vouloir, que ce malheureux socinien caché lèvera le masque; car quel crédit peut-il avoir présentement parmi les catholiques? Vos instructions, Monseigneur, ont cela de bon, qu'outre l'utilité, elles attachent et font plaisir. Je ne serais pas étonné qu'elles fissent cet effet sur moi, par la prévention que j'ai pour tout ce qui vient de vous; mais j'apprends qu'elles ont fait la même impression sur tout le monde. Quand vous ferez quelque nouvel ouvrage, je donnerai des ordres pour l'avoir plus promptement, et je prendrai la liberté de vous donner une autre adresse. On m'avait alarmé sur votre santé, et sur quelque menace d'un mal bien fâcheux: mais j'espère qu'elle n'est point fondée. Vous savez, Monseigneur, à quel point je m'y intéresse, et le respectueux et inviolable attachement que je conserverai toute ma vie pour vous.

A Fréjus, ce 30 mai 1703.

—

LETTRE CCXX.

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE TOUL (381).

Sur un Mandement qu'il avait donné contre l'usure.

Je suis ravi d'apprendre, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, que vous approuvez mon Mandement sur l'usure. Puisque vous me témoignez désirer d'en savoir les suites, je vous envoie la défense que la cour de Lorraine a faite de le publier; et en même temps je vous demande votre avis, comme au père des évêques de France, pour savoir ce que je dois faire pour une matière de cette importance. En ai-je assez fait en envoyant mon mandement à tous mes doyens ruraux et aux chefs des communautés, pour m'opposer, autant que je le dois, aux erreurs contenues dans le libelle que j'ai condamné? ou dois-je encore faire davantage, après la défense du souverain de publier mon Ordonnance? et en ce cas là, que dois-je faire? Il ne s'agit pas ici d'un point de discipline ou de juridiction; mais d'une matière de foi, de doctrine et de mœurs. C'est un usage commun en Lorraine de prêter sur de simples obligations, et d'en tirer du profit. Je suivrai vos avis, Monseigneur, sachant qu'ils sont pleins de lumière et de sagesse. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous rende une santé parfaite. Je suis avec tout l'attachement et le respect possible, etc.

A Toul, ce 2 novembre 1703

—

LETTRE CCXXI.

DE M. PUSSYRAN (382).

Il menace Bossuet d'écrire contre lui, s'il ne se déclare pas ouvertement contre le « Silence respectueux. »

On a appris que Votre Grandeur travaillait contre le *Silence respectueux*. On en serait édifié, si on n'avait su depuis que vous

(380) André-Hercule de Fleury, depuis précepteur de Louis XV, cardinal et premier ministre.

(381) Henry de Thyard de Bissy, qui succéda l'année suivante à Bossuet dans le siége de Meaux.

(382) Nous n'avons pu rien découvrir sur ce M. *Pussyran*. Sa lettre, qui est sans date, paraît avoir été écrite en 1785, à l'occasion du fameux *Cas de conscience*. Le censeur de l'édition de dom Déforis dissuadait ce religieux de l'imprimer: celui-ci n'y voulut point consentir. Mais il se garda bien, en la publiant, de dire que l'auteur était mal informé des sentiments de Bossuet sur ce qui fait le sujet de sa lettre. C'était alors, en effet, que l'évêque de Meaux composait, sur *l'autorité des jugements ecclésiastiques*, un ouvrage, dont le but était de montrer « par des faits constants, des actes authentiques et des exemples certains le droit perpétuel de l'Eglise, et qu'elle a toujours exercé, d'exiger des fidèles leur consentement et leur approbation expresse à ses jugements, *avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur.* » On peut voir ce qui reste de cet écrit de Bossuet, ci-dessus, tom. V.

supposez dans cet ouvrage que l'Eglise n'est pas infaillible sur les faits doctrinaux, et que vous n'exigez des fidèles qu'un simple préjugé en faveur des décisions de l'Eglise. Si vous prévariquez jusqu'à ce point, vous devez vous attendre que les docteurs catholiques fondront sur vous, et qu'en vous relevant sur cet article, ils ne vous épargneront pas sur les autres fautes de vos ouvrages. J'en ai en mon particulier un recueil assez ample pour vous donner du chagrin le reste de votre vie, dût-elle être bien plus longue qu'on n'a lieu de l'espérer. Eh! Monseigneur, si vous voulez avoir l'honneur de défendre l'Eglise, défendez-la sans la trahir; et ne confirmez pas le juste soupçon qu'on a eu que vous ne faisiez pas, à l'égard des nouvelles hérésies, ce qu'on devait attendre d'un prélat de votre distinction. Il faut même que je vous avoue qu'il y a déjà sur votre chapitre un petit volume tout prêt, sous ce titre : *Rétractation de messire Bénigne Bossuet, évêque de Meaux.* Il est plein d'onction et de vérité; l'auteur écrit d'une manière à se faire lire. Vous ne pouvez vous épargner cette critique publique, qu'en vous déclarant sans ménagement contre les fauteurs du *Silence respectueux.* Au reste, Monseigneur, quand vous expliquerez la grâce efficace par elle-même, appliquez-vous bien à la distinguer de celle de Calvin, premier auteur de cette expression. Je suis, etc.

J.-B. Pussyran, D.

—

LETTRE CCXXII.

RÉPONSE DE BOSSUET A UNE CONSULTATION DE JACQUES II, ROI D'ANGLETERRE.

On vient de publier cette réponse en Angleterre; elle a été trouvée dans les papiers d'un ancien secrétaire de lord Melfort, qui remplissait, à ce qu'il paraît, les fonctions d'ambassadeur de Jacques II à Rome. Elle a rapport à une discussion importante, que nous exposerons le plus brièvement possible.

Jaques II, dépouillé de sa couronne par la révolution de 1688, avait conservé beaucoup de partisans en Angleterre, non-seulement parmi les catholiques, mais encore parmi les protestants. Un grand nombre des anglicans les plus zélés n'avaient point voulu reconnaître Guillaume, et plusieurs évêques avaient refusé de lui prêter serment. Ils furent dépossédés, ainsi que les ecclésiastiques qui suivirent leur exemple. Parmi ces derniers étaient des hommes très-capables, et connus par leur écrits, tels que Dodwell, Hickes, Collier, Mesley, etc. Hickes et Lesley vinrent secrètement en France s'aboucher avec Jacques. Ce prince avait aussi été suivi par plusieurs seigneurs protestants. Il entretenait une correspondance assidue avec l'Angleterre, et plusieurs projets furent formés pour ménager son retour. Mais les anglicans demandaient avant tout qu'il donnât des garanties de sa fidélité à maintenir l'Eglise établie. Jacques avait cherché plusieurs fois à rassurer les esprits à cet égard. Peu après son arrivée à Saint-Germain, il avait adressé aux lords et autres membres du conseil privé une lettre où il protestait de son intention de respecter les droits de l'Eglise établie. Le 5 février 1689, il écrivit aux pairs et aux membres des communes une lettre dans ce sens; et il tint le même langage dans une *Déclaration* datée de Dublin le 18 mai 1689.

Les protestants *jacobites* lui ayant demandé, en 1693, de renouveler ses assurances, quelques catholiques, attachés au roi, élevèrent la question s'il pouvait en conscience promettre de maintenir une religion qu'il croyait fausse. Des ecclésiastiques de la suite de Jacques blâmaient une telle promesse, et des seigneurs même s'y montraient contraires. Dodd, dans son *Histoire de l'Eglise d'Angleterre*, nous a conservé la relation d'un entretien à ce sujet, entre le roi et sir Edouard Hales. Celui ci était un de ses plus fidèles partisans, et il avait quitté l'Angleterre en 1690 pour rejoindre le prince. On voit, par sa relation, que Dodd possédait écrite de sa main, qu'il fit quelques objections au roi contre la *Déclaration*, et ce fut alors que Jacques lui dit qu'il s'était appuyé sur l'avis de quelques évêques français et de quelques docteurs de Sorbonne, et que les théologiens anglais, quoiqu'ils ne partageassent pas la même opinion, avaient reconnu qu'il pouvait en conscience suivre (283).

La *Déclaration*, telle qu'elle fut publiée le 17 avril 1693 (v. s.), était conçue en ces termes, pour ce qui regarde la religion : « Nous déclarons, sur notre parole royale, que nous protégerons et défendrons l'Eglise anglicane, telle qu'elle est établie par les lois, et que nous assurerons à ses membres toutes les églises, universités et écoles qu'ils possèdent aujourd'hui, ainsi que leurs dignités, droits et priviléges. Nous déclarons aussi que nous recommanderons sérieusement au parlement l'établissement d'une liberté de conscience impartiale, et telle qu'elle conviendra au bonheur de la nation. Nous déclarons de plus que nous ne violerons pas le *test*, que nous ne dispenserons pas de son observation, et que nous laisserons au parlement le soin d'expliquer et de limiter notre pouvoir de dispenser en d'autres matières. »

On avait dressé d'abord deux différents projets de *Déclaration*, qui furent soumis l'un et l'autre au jugement des évêques et des docteurs français. Nous trouvons deux des réponses qui furent faites, dans le journal anglais *the Catholic Gentleman's Magazine*, tom. I, n. 10, novembre 1818, p. 716. La première de ces réponses est signée de Bossuet; et la seconde, de six docteurs de Sorbonne.

Les deux formules et promesses dans le fond sont de même force. Le roi de la Grande-Bretagne peut également accepter et signer, sans blesser sa conscience, et donner la préférence à celle que Sa Majesté croira la plus avantageuse pour le bien de son service.

Fait à Versailles, ce 12 février 1693.

J. Bénigne, évêque de Meaux.

—

LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX A S. ÉM. LE CARDINAL DE JANSON, DU 22 MAI 1693.

Monseigneur,

Il a plu au roi d'Angleterre de me faire communiquer certains éclaircissements qu'on demandait à Sa Majesté touchant la religion, en faveur de ses sujets protestants, lorsqu'ils se rangeraient à leur devoir; et il me fit témoigner en même temps qu'il voulait savoir de moi si je croyais qu'ils pussent blesser sa conscience. Je crus qu'il les pouvait accorder sans aucune difficulté, et je lui déclarai mon sentiment, tant de vive voix que par écrit.

Le même roi m'ordonna présentement,

(283) *The Church History of England*, par Dodd, t. III, p. 421.

Monseigneur, de dire à Votre Eminence les raisons dont j'ai appuyé mon avis, afin qu'elle puisse en rendre compte à Sa Sainteté (384), à qui je soumets de tout mon cœur toutes mes pensées et toutes mes vues. J'obéis ; et Votre Eminence verra en peu de mots, dans l'écrit inclus, les raisons qui me déterminent à approuver la Déclaration de ce prince.

Le roi notre maître a su la consultation et la réponse, et il a approuvé mes sentiments, qui se sont trouvés conformes à celui des principaux docteurs de la Sorbonne, sans que nous ayons communiqué ensemble.

Il s'agit à présent, Monseigneur, de faire entendre nos raisons à un Pape dont la prudence et la piété éclatent par toute l'Eglise ; et j'ose espérer, de la bonté dont vous m'avez toujours honoré, que vous voudrez bien vous servir de cette occasion pour assurer ce saint pontife de mes profondes soumissions, et de l'inviolable respect que je ressens, comme je le dois, non-seulement pour sa place si auguste et si sainte, mais encore pour sa personne, dont les vertus remplissent le monde d'édification et de joie.

Conservez-moi, Monseigneur, l'honneur de votre amitié, et croyez que je suis toujours, avec le très-humble respect que vous connaissez, Monseigneur, votre, etc.

J. Bénigne, év. de Meaux.

Preuves du sentiment de M. l'évêque de Meaux sur la déclaration du roi d'Angleterre.

La *Déclaration* qu'on demande au roi d'Angleterre, en faveur de ses sujets protestants, consiste principalement en deux points : le premier est que Sa Majesté promette de protéger et de défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois, et qu'elle assure aux membres d'icelle toutes leurs églises, universités, colléges et écoles, avec leurs immunités et priviléges. Le second, que Sadite Majesté promette aussi qu'elle ne violera point le serment du *test*, ni n'en dispensera point.

J'ai répondu et je réponds que Sa Majesté peut accorder sans difficulté ces deux articles ; et, pour entendre la raison de cette réponse, il ne faut que fixer le sens des deux articles.

Le premier a deux parties ; l'une, de protéger et de défendre l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois ; ce qui n'emporte autre chose que de laisser ces lois dans leur vigueur, et comme roi, les exécuter selon leur forme et teneur.

La conscience du roi n'est point blessée par cette partie de la *Déclaration*, puisque la protection et la défense qu'il promet à l'Eglise anglicane protestante ne regarde que l'extérieur, et n'oblige Sa Majesté à autre chose qu'à laisser cette prétendue Eglise dans l'état extérieur où il la trouve, sans l'y troubler, ni permettre qu'on la trouble.

Pour décider cette question par principes, il faut faire grande différence entre la protection qu'on donnerait à une fausse Eglise, par adhérence aux mauvais sentiments qu'elle professe, et à celle qu'on lui donne pour conserver, à l'extérieur, la tranquillité. La première protection est mauvaise, parce qu'elle a pour principe l'adhérence à la fausseté ; mais la seconde est très-bonne, parce qu'elle a pour principe l'amour de la paix, et pour objet, une chose bonne et nécessaire, qui est le repos public.

Ceux qui traitent avec le roi d'Angleterre, dans cette occasion, ne lui demandent pas l'approbation de l'Eglise anglicane ; parce qu'au contraire ils le supposent Catholique, et traitent avec lui comme l'étant. Ils ne lui demandent donc qu'une protection légale, c'est-à-dire une protection extérieure, telle qu'elle convient à un roi, qui ne peut rien sur les consciences ; et tout le monde demeure d'accord que cette sorte de protection est légitime et licite.

Les rois de France ont bien donné, par l'édit de Nantes, une espèce de protection aux protestants réformés, en les assurant contre les insultes de ceux qui les voudraient troubler dans leurs exercices, et en leur accordant des espèces de priviléges, où ils ordonnaient à leurs officiers de les maintenir. On n'a pas cru que leur conscience fût intéressée dans ces concessions, tant qu'elles ont été jugées nécessaires pour le repos public, parce que c'était ce repos et non pas la religion prétendue réformée qui en était le motif. On peut dire à proportion la même chose du roi d'Angleterre ; et s'il accorde de plus grands avantages à ses sujets protestants, c'est que l'état où ils sont dans le royaume, et le motif du repos public, l'exigent ainsi. Aussi ceux qui trouvent à redire à cet endroit de l'article ne mettent-ils la difficulté qu'en ce qu'il renferme une tacite promesse d'exécuter les lois pénales qui sont décernées par le parlement contre les catholiques, parce que, disent-ils, les protestants mettent dans ces lois pénales une partie de la protection qu'ils demandent pour l'Eglise anglicane protestante.

Mais les paroles dont se sert le roi n'emportent rien de semblable ; et il importe de bien comprendre comme parle la *Déclaration*. «Nous protégerons,» dit-elle, « et défendrons l'Eglise anglicane, comme elle est présentement établie par les lois. » Il ne s'agit que des principes constitutifs de cette prétendue Eglise en elle-même, et non pas des lois pénales par lesquelles elle prétendrait pouvoir repousser les religions qui lui sont opposées.

Les principes constitutifs de la religion anglicane, selon les lois du pays, sont, premièrement, les prétendus articles de foi réglés sous la reine Elisabeth ; secondement la liturgie approuvée par les parlements ; troisièmement les homélies et instructions

(384) Le cardinal de Janson était ambassadeur de France à Rome. Il occupa ce poste jusqu'en 1697. (*Edit. de Vers.*)

que les mêmes parlements ont autorisées.

On ne demande pas au roi qu'il se rende le protecteur de ces trois choses, mais seulement qu'à l'extérieur il laisse un libre cours, pour le repos de ses sujets : ce qui suffit d'un côté pour maintenir ce qui constitue à l'extérieur l'Eglise anglicane protestante, et d'autre part ne blesse point la conscience du roi. Voilà donc à quoi il s'oblige par cette première partie de l'article, où il promet d'assurer à l'Eglise protestante, et à ses membres leurs églises, etc. La seconde a encore moins de difficulté, et même elle tempère la première, en réduisant manifestement la protection et la défense de l'Eglise anglicane protestante aux choses extérieures dont elle est en possession, et dans lesquelles le roi promet seulement de ne point souffrir qu'on la trouble.

Le roi est bien loin d'approuver par là l'usurpation des églises et des bénéfices ; mais il promet seulement de ne point permettre que ceux qui les ont usurpés soient troublés par des voies de fait, parce que cela ne se pourrait faire sans ruiner la tranquillité de ses Etats.

A l'égard du *test*, qui fait le second article de la *Déclaration* du roi, il n'oblige Sa Majesté à autre chose, sinon à exclure des charges publiques ceux qui refuseraient de faire un certain serment : en quoi il n'y a point de difficulté, puisqu'on peut vivre humainement et chrétiennement sans avoir des charges.

Que s'il paraît rude aux Catholiques d'en être exclus, ils doivent considérer l'état où ils sont, et la petite portion qu'ils composent du royaume d'Angleterre ; ce qui les oblige à ne pas exiger de leur roi des conditions impossibles ; et au contraire à sacrifier tous les avantages dont ils se pourraient flatter, à l'avancement, au bien réel et solide d'avoir un roi de leur religion, et d'affermir sur le trône sa famille, quoique Catholique ; ce qui peut faire raisonnablement espérer, sinon d'abord, du moins dans la suite, l'entier rétablissement de l'Eglise et de la foi. Que si on s'attache, au contraire, à vouloir faire la loi aux protestants, qui sont les maîtres, on perdra, avec l'occasion de rétablir le roi, non-seulement tous les avantages qui sont attachés au rétablissement, mais encore tous les autres, quels qu'ils soient ; et on s'exposera à toutes sortes de maux, étant bien certain que si les rebelles viennent à bout, selon leurs désirs, d'exclure tout à la fois le roi, ils ne garderont aucune mesure envers les catholiques, et ne songeront qu'à assouvir la haine qu'ils leurs portent.

Par ces raisons, je conclus, non-seulement que le roi a pu en conscience faire la *Déclaration* dont il s'agit, mais encore qu'il y était obligé ; parce qu'il doit faire tout ce qu'il est possible pour l'avantage de l'Eglise et de ses sujets catholiques, auxquels rien ne peut être meilleur, dans la conjoncture présente, que son rétablissement. On doit même regarder déjà comme un grand avantage la déclaration que fait Sa Majesté, de recommander fortement à son parlement une impartiale liberté de conscience : ce qui montre le zèle de ce prince pour le repos de ses sujets catholiques, et tout ensemble une favorable disposition pour eux, dans ses sujets protestants qui acceptent sa *Déclaration*. Je dirai donc volontiers aux Catholiques, s'il y en a qui n'approuvent pas la *Déclaration* dont il s'agit : *Noli esse justus multum, neque plus sapias quam necesse est, ne obstupescas.* (*Eccle.* VII, 17.)

Je ne doute pas que notre Saint-Père le Pape n'appuie le roi d'Angleterre dans l'exécution d'une *Déclaration* qui était si nécessaire, et ne pense bien des intentions d'un prince qui a sacrifié trois royaumes, toute sa famille et sa propre vie à la religion catholique. Je me soumets de tout mon cœur à la suprême décision de Sa Sainteté.

† J. Bénigne, év. de Meaux.

Fait à Meaux, ce 22 mai 1693.

« The foregoing were found with several other originals, in the library, among the papers of an old secretary of the late lord Melfort. They are followed by other letters concerning the Déclaration of 1693, from lord Melfort, cardinal de Forbin, 25 may; cardinal Howard, 1 june, cardinale d'Este, 5 june; cardinal Howard, 8 june : all in the portfolio of M Lancelot, and also contains a long letter from lord Perth to the Abbort of la Trappe, on the King's illness, and a short discourse of pope Clement on his death, with sundry remarks on the general subjects of the catholic religion in England, together with a summary reciprocity of law between Scotland, France, etc. »

Le docteur J.-S. Clarke a parlé de ces pièces dans la *Vie de Jacques II*, qu'il vient de publier sur les papiers originaux de la famille des Stuarts ; papiers qui étaient à Rome, et que le Souverain Pontife a envoyés au prince régent d'Angleterre. Le docteur entre dans quelques détails sur cette controverse, et expose les raisons des catholiques anglais, qui blâmaient la *Déclaration*. Le roi, dit-il, s'étant adressé à quatre ecclésiastiques de sa nation, ils déclarèrent unanimement qu'il ne pouvait pas promettre de protéger et de défendre une religion qu'il croyait erronée ; mais que rien n'empêchait qu'il ne promît de protéger et de maintenir ses sujets de l'Eglise d'Angleterre dans le libre exercice de leur religion, et dans la tranquille possession et jouissance de leurs bénéfices, comme aussi de conférer ces bénéfices ; vu que c'était deux choses très-différentes, de promettre de maintenir une religion, ou seulement de maintenir ceux qui la professaient dans la possession de leurs bénéfices. Le roi ayant consulté les mêmes théologiens, pour savoir s'il pouvait promettre de consentir aux lois qu'on lui proposerait pour la sûreté de l'Eglise établie, ils firent encore une réponse négative : car, disaient-ils, après une pareille promesse, le roi se trouverait obligé d'accéder à la proposition qu'on lui ferait, par exemple, d'élever le prince de Galles dans la religion anglicane, ou d'exclure tout Catholique de la succession.

C'était là aussi à peu près le raisonnement de sir Edouard Hales, dans sa relation de la conférence du 2 juin 1693 avec Jacques, et dans ses remarques sur cet entretien. Si le roi, disait-il, remontait sur son trône, en vertu de la *Déclaration du 17 avril*, il se trouverait livré aux protestants, et obligé d'accéder à toutes leurs demandes ; son armée et sa cour seraient toutes composées de protestants ; le prince de Galles serait entouré de protestants, et élevé par eux. Les anglicans, disait sir Edouard, pourraient-ils croire qu'un prince qui a perdu trois royaumes plu-

lût que de manquer à sa religion, est sincère en leur faisant des promesses qui tendent si manifestement à la ruine de cette même religion ? Enfin, ajoutait-il, les Catholiques d'Angleterre et d'Irlande seraient dans une situation pire sous Jacques rétabli à de telles conditions, qu'ils ne sont actuellement sous le prince d'Orange ; car celui-ci peut leur accorder des faveurs, s'ils veulent lui prêter serment (385.)

En rapportant ainsi les raisons des adversaires de la *Déclaration*, nous sommes loin de chercher à combattre le sentiment de Bossuet sur cette controverse, et nous n'avons voulu que montrer ce qu'on disait de part et d'autre. Le docteur Clarke prétend que les docteurs français revinrent sur l'avis qu'ils avaient donné. Ils s'étaient trop hâtés, selon lui, d'approuver la *Déclaration ;* et, après avoir pris connaissance des lois anglaises et de l'acte du test, ils donnèrent une réponse toute contraire à la première. Bossuet lui-même reconnut, quoique plus tard, qu'il s'était trompé ; et Jacques abandonna aussi son premier sentiment. L'historien ne cite rien de Bossuet ni des docteurs de Sorbonne, à l'appui de ce changement ; et la lettre du roi à l'abbé de la Trappe n'est pas assez précise pour confirmer ce qu'il avance. Dodd, au contraire, rapporte que sir Edouard Hales et quelques-uns de ses amis tombèrent peu après dans une sorte de disgrâce pour ce sujet, ou pour quelque autre semblable ; et il est probable qu'il n'eût pas manqué de faire mention du changement d'avis du roi, si ce changement avait eu lieu. Enfin dans l'article du *Catholic Gentleman's Magazine*, que nous avons cité, on remarque que le fils et le petit-fils de Jacques II ont toujours parlé dans le sens de la *Déclaration* du 17 avril 1693 ; et on le prouve par des extraits du manifeste du prince Charles, signé à Paris le 16 mai 1715, d'une Déclaration datée de Rome le 23 décembre 1743, et du manifeste donné à Edimbourg le 10 octobre 1745. Dans toutes ces pièces, les Stuarts promettent de maintenir l'Église établie (386-87).

—

LETTRE CCXXIII.

DE BOSSUET A M. BRUEYS (388).

Je vous envoie, Monsieur, une lettre pour monseigneur de Montpellier, comme vous l'avez souhaité. M. de Noailles sait bien la part que je prends à ce qui vous touche, puisque je lui ai parlé très-souvent de vous ; et je puis dire aussi que je l'ai trouvé très-disposé à vous rendre service. Il est ici depuis hier au soir ; mais je ne l'ai pas encore vu. Je suis ravi du nouvel ouvrage auquel vous travaillez, et j'espère qu'il fera du bien. Je ne sais si vous savez que la *Gazette de Hollande* a parlé de vous d'une manière bizarre, et a dit que vous aviez trouvé le moyen de traiter la controverse en catholique, sans vous dédire de rien de ce que vous aviez dit en écrivant contre moi, étant huguenot. J'ai reçu une lettre sans nom, qui vous accuse de laisser pour indifférentes toutes les choses que vous traitez dans votre ouvrage. Ils n'ont pas entendu votre dessein, et ils ont cru qu'en effet vous trouviez peu considérables les articles qui, selon vous, ne devraient point arrêter les huguenots. Un mot ajouté, pour faire voir que votre argument est *ad hominem*, consolera, à ce que je vois, les âmes infirmes et ignorantes. Au reste, ce petit ouvrage est fort estimé, et fait de grands fruits. Il a paru, il y a près de deux mois, une réponse de M. Claude à ma *Conférence ;* elle m'obligera à quelque réplique ; mais je voudrais bien, sans tant écrire, qu'on pût pousser les adversaires à conférer avec nous. Je suis certain qu'avec la grâce de Dieu, je les confondrais sur cette matière, et qu'en peu d'heures je ferais paraître le défaut inévitable de leur cause. Continuez, Monsieur, à les instruire, et soyez au reste persuadé que je suis avec toute l'estime et la sincérité possible, Monsieur, votre, etc.

† J. Bénigne, év. de Meaux.

Versailles, le 2 décembre 1683.

—

LETTRE CCXXIV.

A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.

Bossuet lui parle de plusieurs affaires du diocèse de Meaux, et en particulier de celle qu'il avait avec les religieux de Rebais, touchant l'exemption.

Je commence par vous dire, Monsieur, que vous ne sauriez me parler trop fréquemment, ni trop franchement, ni trop amplement, de tout ce que vous croirez utile pour les intérêts de l'Église en général, et du diocèse en particulier : tout est

(385) *Church History of England*, tom. III, page 224.

(386-7) *Catholic Gentleman's Magazine*, tom. I, p. 718 et 719.

(388) David-Augustin Brueys, né à Aix en 1640, fut élevé dans la religion protestante. Il avait été destiné au barreau, et même reçu avocat ; mais, entraîné par son goût pour la théologie, il se livra à l'étude de cette science, et devint membre du consistoire de Montpellier. Ce fut alors qu'il publia une *Réponse* au livre de l'*Exposition* de Bossuet, et ensuite des *Entretiens sur l'Eucharistie*, où il attaque la présence réelle. Bossuet, au lieu de lui répliquer, entreprit de le convertir, et y réussit. Après la mort de sa femme, Brueys entra dans l'état ecclésiastique, et composa plusieurs ouvrages pour défendre l'Église catholique contre les protestants. Le premier, publié peu de temps après son abjuration, et dont Bossuet parle dans cette lettre, a pour titre : *Examen des raisons qui ont donné lieu à la séparation des protestants* 1683. Jurieu et plusieurs autres ministres écrivirent contre cet ouvrage. Brueys les réfuta dans sa *Défense du culte extérieur de l'Église catholique*, qu'il fit paraître en 1685. Il a encore donné *Réponse aux plaintes des protestants contre les moyens que l'on emploie en France pour les réunir à l'Église, où l'on réfute les calomnies qui sont contenues dans le livre intitulé :* La politique du Clergé de France (par Jurieu), 1686 ; *Traité de l'Eucharistie, où, sans entrer dans la controverse, on prouve la réalité par des vérités avouées de part et d'autre*, 1686 ; *Traité de l'Église, où l'on montre que les principes des calvinistes se contredisent*, 1687 ; *Histoire du fanatisme de notre temps, et le dessein que l'on avait de soulever en France les calvinistes*, 1692, avec une suite de cette *Histoire*, 1709 et 1715. *Traité de la sainte Messe*, 1700 ; *Traité de l'obéissance des Chrétiens aux puissances temporelles*, 1709, Brueys a composé d'autres ouvrages d'un genre différent. Il mourut à Montpellier le 25 novembre 1723 (*Edit. de Vers.*)

bien reçu, et j'y fais toujours grande attention.

Je conviens de toutes les qualités que vous attribuez à M. le curé de Crepoil : mais je ne crois pas qu'il convienne au diocèse ni à lui de le mettre à Meaux, avant qu'il nous ait donné des preuves d'une conduite plus sérieuse et plus régulière. Vous pouvez lui dire mon sentiment, que je lui expliquerai moi-même en lui donnant cette lettre. Je suis très-aise cependant que vous ayez accommodé son affaire avec Mme de la Trousse, et je vous en sais très-bon gré. Il faudra néanmoins le tirer de là, et j'en conviens avec vous.

Je consens que M. Treillard continue à Saint-Barthélemy : mais il faut en même temps qu'il ne compte plus rien du tout sur le revenu de Bouillanci, dont je disposerai absolument après avoir fait le service.

J'ai de la peine à comprendre ce que vous me dites de la part de Mgr de Tournay. Je conviens qu'il a déclaré plusieurs fois, à l'audience, qu'il ne voulait point soutenir la juridiction de Rebais (389) : mais ce serait contredire à cette déclaration que de vouloir encore soutenir la transaction de 1112, comme les religieux semblent le vouloir ; puisqu'ils ne donnent aucun désistement ni sur cette transaction, ni sur leur prétendu privilége. Jusqu'à ce qu'ils s'expliquent, je crois être obligé de poursuivre tant contre eux que contre M. de Tournay, et je poursuis l'audience où ce sage prélat pourra faire telle déclaration qu'il lui plaira. Cependant, pour la procédure, il faut que j'agisse également contre les abbés et religieux. Vous pouvez dire néanmoins à Mgr de Tournay que je ne puis lui refuser de dignes louanges pour la volonté qu'il continue de témoigner, de ne vouloir point combattre les droits de l'épiscopat, où il tient un si grand rang : mais si les religieux ne conviennent, le procès ne sera pas fini. Si vous apprenez de lui quelque chose sur ce sujet-là, je pourrai l'apprendre mercredi à Meaux, au retour de Rouvre, où je vais.

Je n'ai point dit qu'on vous priât de ma part de vous charger de l'éducation de ce gentilhomme; mais seulement d'examiner s'il était digne que j'en prisse un soin particulier : ce que je vous prie de vouloir faire, ou par vous, ou par quelque ami judicieux, en la manière que vous trouverez la plus convenable.

Quant à Mme la marquise de la Trousse, il n'a pas tenu à moi que nous n'ayons terminé notre différend à l'amiable. Je m'en étais rapporté à M. de Lamoignon, son ami, et qu'on ne soupçonne pas de me vouloir favoriser : elle l'en a dédit. L'affaire est en état d'être jugée, et nous en sortirons plutôt par un arrêt que par arbitrage. Ainsi il ne paraît pas qu'elle ait rien à faire, que de faire des offres compétentes, ou d'acquiescer pour éviter les dépens, qu'en ce cas je remettrai.

Je vous envoie la commission que votre charité vous oblige à me demander : je vous donne toute mon autorité, que je sais bien que votre prudence ne vous permettra jamais de mettre en compromis.

J'ai passé à Farmoutiers, où j'ai vu de très-bons effets de votre administration, et des espérances meilleures encore. Je suis à vous avec toute l'estime et la confiance possible.

A Germigny, ce 18 juin 1695.

LETTRE CCXXV.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur l'épître de Boileau, de l'Amour divin.

Si je me fusse trouvé ici, Monsieur, quand vous m'avez honoré de votre visite, je vous aurais proposé le pèlerinage d'Auteuil avec M. l'abbé Boileau, pour aller entendre, de la bouche inspirée de M. Despréaux, l'hymne céleste de l'Amour divin. C'est pour mercredi : je vous invite avec lui à dîner ; après, nous irons : je vous en conjure.

1693.

LETTRE CCXXVI.

A M. LE PELLETIER, ÉVÊQUE D'ANGERS.

Il lui marque son sentiment sur les mariages entre oncles et nièces, et entre cousins germains ; condamne fortement les premiers, improuve les seconds, et déclare que les évêques ne doivent point reconnaître les brefs obtenus pour contracter de tels mariages.

Puisqu'il vous plaît, Monseigneur, de m'ordonner de vous dire mon sentiment sur le mariage du maire de votre ville avec sa nièce, et en général sur les mariages entre cousins germains, j'aurai l'honneur de vous dire ce que vous savez mieux que moi, qui est qu'il faut distinguer entre les mariages à faire et les mariages faits.

Pour les derniers, il n'y a qu'à considérer si l'exposé est véritable dans les faits qu'on peut regarder comme ayant servi de motif à la dispense, et qu'en cas qu'il soit véritable, il n'y a qu'à demeurer en repos. Au contraire, si l'exposé était faux, il faudrait en grande douceur et efficace représenter aux parties cette nullité, et y chercher des remèdes.

Mais comme la chose est faite, et qu'il n'y a pas d'apparence qu'on soit tombé dans un défaut si essentiel, c'est principalement sur l'avenir qu'il faut répondre.

Mon sentiment est donc, 1° qu'il n'y a pas lieu ici à l'appellation comme d'abus ; parce que c'est une chose de pure grâce, dont d'ailleurs les évêques sont les maîtres. 2° Quoique le cas

(389) Il s'agit ici de l'exemption dont les religieux de Rebais jouissaient dans ce lieu, où les ecclésiastiques relevaient de leur juridiction. Bossuet attaqua cette exemption, et fit plusieurs écrits en conséquence. *Voy.* l'*Histoire de l'Eglise de Meaux*, par D. Toussaint Duplessis ; tom. I, pag. 542 et suiv.

ne me soit pas encore arrivé, ma disposition précise est de refuser absolument de tels brefs pour les raisons que vous marquez, qui sont de la dernière conséquence : tous les brefs qui sont donnés contre l'expresse défense du concile de Trente devant être censés obtenus par surprise.

J'excepte le cas où l'on aurait commencé *ab illicitis*, sans avoir eu le dessein de faciliter par là la grâce demandée ; en ce cas, j'en ai passé quelques-uns entre cousins germains.

Pour d'oncles à nièces, j'aurais grande peine à m'y résoudre, si ce n'est pour éviter un grand scandale.

Je crois pourtant encore qu'on pourrait passer dans certains cas extraordinaires, comme par exemple pour empêcher des procès entièrement ruineux, entre cousins germains seulement, et non pas entre oncles et nièces, encore moins entre neveux et tantes, à quoi la nature répugne trop.

Je n'entre pas dans certains exemples de nos jours, où je crois que la bonne foi peut avoir excusé ceux qui ont obtenu ces grâces.

La précaution d'en écrire au cardinal datai re est très-bonne ; mais le secret est de nous rendre maître de l'exécution qui nous est renvoyée.

Quand vous me faites souvenir, Monseigneur, du temps qu'il vous plut passer avec moi, je me souviens en même temps des exemples de vigilance et de prudence que vous m'y avez donnés, et de l'obligation où je suis d'en profiter. Je suis avec un respect sincère, etc.

Ce 16 juillet 1695.

—

LETTRE CCXXVII.

DE M. DE NOAILLES, ÉVÊQUE DE CHALONS, AU MÊME.

Sur le même sujet et la même affaire (390).

Je suis persuadé que nous devons empêcher, autant qu'il est en nous, les mariages dont vous me faites l'honneur de m'écrire, à moins qu'il n'y ait des raisons très-pressantes de les tolérer, comme la réunion d'une famille, la fin d'un scandale qui ne pourrait être arrêté par d'autres voies, et la réconciliation avec Dieu de deux personnes dont la damnation paraîtrait assurée sans cela. Hors ces cas là, qui n'arrivent pas si souvent qu'on croit, je pense que nous devons observer les règles à la rigueur.

Il me paraît meilleur d'écrire au cardinal datai re, pour empêcher qu'on ne donne trop légèrement des dispenses à Rome, que de se pourvoir par appel comme d'abus ; parce que les parlements les reçoivent, et les magistrats en profitent comme d'autres dans l'occasion. Mais ces dispenses ne lient point les mains aux évêques : ils peuvent toujours en empêcher la fulmination et l'exécution lorsqu'ils ne les jugent pas raisonnables, et refuser les certificats de pauvreté, sans lesquels communément on n'accorde point ces dispenses à Rome. On peut encore déclarer aux banquiers, que s'ils ne communiquent les causes des dispenses qu'ils veulent demander, on ne les recevra point. Je me suis servi de ce moyen, et m'en suis très-bien trouvé.

Voilà, Monseigneur, tout ce que je puis vous dire sur cette matière. J'ai bien de la joie de l'occasion qu'elle me donne de vous demander la continuation de l'honneur de votre amitié, et de vous assurer que je la mérite mieux qu'un autre, s'il ne faut pour cela qu'être avec beaucoup de respect et de sincérité, etc.

A Paris, ce 18 juillet 1695.

(390) Cette lettre s'étant trouvée jointe à celle de Bossuet, nous avons cru ne devoir pas l'en séparer dans l'impression ; parce qu'elle en confirme la décision, et qu'elle fait partie de la consultation donnée dans cette affaire.

—

EPISTOLA CCXXVIII.

AD CARDINALEM DE AGUIRRE

Conciliorum Hispaniæ novam ipsius editionem eximie prædicat; regulam morum contra fallacium doctorum theologiam lubricam et versatilem, firmatam fuisse ab illustrissimo auctore summo plausu comprobat, ac sacri collegii munus egregium extollit.

Posteaquam huc, Eminentissime Cardinalis, amplissimæ ac præclarissimæ collectionis tuæ ingens fama pervenit, dedi sane operam, quam potui diligentissimam, ut ad nos egregius perferretur liber. At, o vel nomine detestanda bella feralia, quæ tot terra marique interfusis exercitibus, hoc quoque commercium intercludant ! Quam perlegissem libens, non modo fortissimæ gravissimæque Hispaniensis Ecclesiæ monumenta, tam erudita manu in pristinum splendorem restituta, verum etiam doctissimas easdemque sanctissimas dissertationes tuas ; præsertim vero eas quæ ad Christianæ pœnitentiæ disciplinam atque ad ecclesiasticam castitatem, aliaque vitæ clericalis officia pertinerent! Interim solatii loco erit synopsis tua, quam ad me per eminentissimum Jansonium nostrum, virum omni ex parte ornatissimum, transmittendam curasti.

Neque quidquam occurrit quod ætatem nostram illustraret magis. Primum enim gratissima veniet non modo ad Hispanienses ac Novi Orbis, sed etiam ad Gallicanos totiusque adeo orbis episcopos adhortatio, ut concilia frequenter celebrent, qui vel maximus concilii Tridentini fructus esse debuit : idqueunum si perviceris, Ecclesiarum dignitas ac sanctitas, nec modo episcopalis ordinis amplitudo, verum etiam apostolicæ Sedis priscus revirescet vigor ; episcopis omnibus beatissimi capitis auctoritatem communi studio secuturis : necesse est enim, ut qua primum constitit, eadem vi canonica disciplina reflorescat.

Jam illud quam Christianum, Doctissime

Cardinalis, quam summo præsule ac theologo dignum, quod regulam morum exemplis decretisque firmas; efficisque plane ut valeat apostolicum illud : *Omnia probate ; quod bonum est tenete* (*I Thess.* v, 21); et illud : *Ut probetis potiora, ut sitis sinceri et sine offensa in diem Christi.* (*Philip.* i, 10.) Ita quippe vere sinceri et sine offensa sumus, si, cum de præceptis agitur, animo et conscientiæ affulgentem purioris potiorisque rationis lucem, tanquam vitæ ducem, obscurioribus ac debilioribus visis anteponimus: neque quidquam absurdius aut a Christiana gravitate atque constantia alienius, quam ut per doctorum flexibilia decreta, theologiam lubricam atque versatilem, opinionum æstus seu lusus abripiat ac distrahat; quorum opera cautum oportuit ne circumferremur omni vento doctrinæ.

Quod autem sacro cardinalium collegio id officii allegas, ut novitates arceant, ac vivendi normam suis canonibus constabilitam muniant ac fulciant, Romanam purpuram omnibus gentibus magis magisque venerandam præstas. Itaque suspicio ac veneror eminentissimam dignitatem tuam, pari cum pietate atque exquisitissima eruditione conjunctam : ac supplex flagito, ut me tibi addictissimum atque obsequentissimum, eâ qua litteratos ac theologos soles benevolentia, prosequaris. Vale

Datum Meldis, 13 Augusti 1695.

—

EPISTOLA CCXXIX.

CARDINALIS DE AGUIRRE.

Bossueti præclara opera et aliorum Galliæ scriptorum egregie commendat, mala belli innumera lamentatur, prælatumque ut laxiorem doctrinam castigare non desinat, vehementer accendit.

Illustrissimo et reverentissimo D. J. B. Bossueto, episcopo Meldensi, salutem plurimam.

Inter tam multas insignium virorum litteras, quas frequenter accipio, nullæ mihi gratiores fuere hisce tuis, nuper Neapolim missis ad me Roma per eminentissimum Jansonium, mihi multis nominibus venerandum. Et certe multo antequam ad te mitterem synopsim recentem collectionis Hispano-Indicæ conciliorum nuper editam Romanis typis, venerabar te, atque in primis colebam ob egregias lucubrationes, quibus dogmata fidei catholicæ Romanæ adversus heterodoxos, et præcipue Jurieum, vindicasti. Porro tam ii libri, quam alii præcellentium scriptorum florentissimæ nationis tuæ, quamvis scripti lingua mihi peregrina, acuerunt animum meum, ut illos frequenter legerem, et utcunque intelligerem, donec jam tandem mihi familiares facti et faciles visi sunt.

Quod causaris et doles feralia isthæc bella, commercium librorum impedientia ; mihi etiam jamdiu contingit, qua verbis, qua scriptis conquerenti, et assiduis precibus clamanti ad Deum pro solida pace et concordia utriusque præstantissimæ coronæ, et omnium principum Christianorum tam inter se, quam cum Ecclesia apostolica Romana, et hujus felicissimo statu, ac correctione morum in quolibet hominum ordine ac statu, ac doctrina morali ad pietatem et salutem conferente. Hæc ipsa vota mea pariter tua sunt, ut palam testaris in disertissima hac epistola : et satis ostenderas in tot libris prælaudatis, qui frequenter Romam perveniunt, et cum fructu lectitantur ab hominibus doctis, etiam cardinalibus eximie eruditis ac piis, præsertim eminentissimis Casanate et Denhoff.

Collectionis illius vastæ, quam luci dedimus Romæ completam sub finem præcedentis anni, multa exemplaria integra in Gallias missa sunt, et ab Anissoniis illuc portata, aut saltem directa ab ipsorum agente Nicolao L'Hulliet, quamvis ob pericula maris et terræ fortassis nondum pervenerint Lutetiam. Sic et lente admodum et cum ingenti periculo ad me inde mittuntur plures libri, præsertim sanctorum Patrum editionis San-Germanensis. Videamus an forte piissimus Dominus assiduas Ecclesiæ suæ preces exaudire dignetur, et pacem illam nobis donet, quam mundus dare non potest, præsertim in hoc deplorato statu et cruentissimis præliis, qualia nunquam fortassis visa fuerunt, nec leguntur inter Christianos exarsisse a tempore orbis redempti. Aiebat olim Ammianus Marcellinus suo tempore non fuisse tam infestas invicem feras, quam erant mutuo plerique Christianorum. Quod ille ethnicus exsecrabatur suo ævo, melius nostro lamentari possumus, præsertim sacerdotes et prælati, quibus pax communis, et æterna animarum salus magna ex parte inde dependens, cordi esse debet. tassis ubi jam ad summa deventum est, et crudelitas mutua videtur summum apicem attigisse, incipiet apparere pax et concordia singulari beneficio Dei : nam alioquin potius desideranda, quam speranda est.

Interea, Doctissime Præsul, prosequere studia et lucubrationes tuas, præsertim ad dogmata fidei uberius stabilienda, et laxiorem doctrinam circa mores reformandam; hoc potissimum tempore, quo tot scripta ubique prodeunt a viris eximie piis et doctis elaborata adversus illam liberiorem casuisticam, quæ a fine circiter præcedentis sæculi usque modo tot infelices fructus protulit, et perniciosas theses, quarum, utinam postremæ fuerint, centum et decem, ut minimum, hactenus fulguritæ sacro Vaticani igne. Mihi nondum fuit otium sufficiens ad ea commenta ex instituto refellenda; solum obiter ea in variis libris refutare potui, præsertim dum exponendis conciliis incumberem, et detinerer tot aliis studiis, ac curis alterius generis in Urbe, donec contigit præ nimio labore succumbere, et sæpe subire ægritudines satis notas, quibus non semel inter postremum annum, Romæ ac Neapoli, cum ipsa pene morte colluctatus fui. Itaque provinciam ejusmodi et quælibet graviorum studiorum genera aliis doctioribus et firmiori valetudine fruentibus relinquo, præ-

rum tibi, Dignissime Præsul, atque illustrissimo Abrincensi episcopo, Petro Danieli Huetio, qui juxta insignem eruditionem qua præstat, et toti orbi litterario se celebrem reddidit, potest tecum id oneris in se recipere, atque in ea parte sequi ductum ac zelum et pietatem eximiam, qua tot gravissimi Galliæ præsules, et doctores Sorbonici, et parochi Parisienses et Rothomagenses, alienissimi ab omni hæreseos nota, probabilissimum luxurianteni eliminandum curarunt ac represserunt, a tempore Urbani VIII et deinceps usque modo.

Prædictum D. Petrum Danielem Huetium salutа nomine meo, et illustrissimum D. archiepiscopum Rhemensem (391), quos jam pridem diligo ac veneror, et exopto diu florere tecum in commune bonum Ecclesiæ et nobiscum studere ad revocandam frequentiam conciliorum jam diu intermissam ubique fere, cum magna reipublicæ Christianæ jactura. Vale, Illustrissime Domine, atque in orationibus ac sacrificiis tuis et tuorum memento mei bene valentis quidem a sex mensibus usque modo.

Neapoli, hac die 10 Septembris 1695.

—

LETTRE CCXXX.

A MILORD PERTH.

Il lui parle des moyens que Dieu emploie pour accomplir son œuvre, et prie pour sa persévérance.

J'ai reçu dans votre lettre de Rome la continuation des témoignages de vos bontés. Vous êtes dans une cour où il y a beaucoup de religion dans quelques-uns, et beaucoup de politique (qui pourra vous étonner) dans les autres. Au milieu des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit; et la foi romaine, révérée dans tous les siècles, subsiste. Je prie Dieu sans cesser pour votre persévérance, non-seulement dans la véritable doctrine, mais encore dans la véritable piété. Je vous demande la conservation de votre précieuse amitié, et la grâce de me croire toujours avec la même passion et le même respect, etc.

A Meaux, ce 9 octobre 1695.

—

LETTRE CCXXXI.

DE MILORD PERTH.

Il lui adresse un gentilhomme protestant pour lequel il implore le zèle et la charité du prélat.

Je prends la liberté de vous présenter le gentilhomme qui aura l'honneur de vous porter cette lettre, M. de Menize, un de mes amis, qui ne m'a jamais abandonné, et qui a toujours adhéré au roi par principe d'honneur et de justice. Je serais très-aise d'y ajouter de religion aussi ; mais c'est de vous, Monseigneur, que j'espère que Dieu se servira pour lui donner des principes si au-dessus de la raison humaine. Pour ce qui est des raisonnements sur les matières qui touchent les affaires de ce monde, vous le trouverez, comme je l'espère, au moins en quelque façon, digne de votre illustre protection : et j'espère que si vous voulez avoir la bonté pour moi de discourir avec lui sur la religion catholique et même la chrétienne (car j'ai peur qu'il ne soit pas trop persuadé de ce premier principe), il en sera convaincu, et se rendra avec gloire au plus habile et plus digne prélat qui soit sur la terre.

Pour moi, Monseigneur, c'est à vous que je dois mes espérances après Dieu : et si, par mon expérience, je vous adresse un autre malheureux comme j'étais, c'est par charité pour lui, et pour donner aussi à mon illustre Père spirituel l'occasion d'exercer sa charité. Et je prie le Seigneur, qui est la charité essentielle, de vouloir bénir ce dessein ; afin que ce gentilhomme, qui m'est fort cher, puisse participer au bonheur dont je jouis par la grâce de Dieu, en espérant de parvenir dans le ciel à la joie et à la tranquillité, dont je suis si injustement privé en ce monde par les ennemis du plus saint roi qui soit sur la terre. J'espère, Monseigneur, que vous pardonnerez ma présomption, et que vous continuerez de m'honorer de votre bienveillance, comme étant, etc.

Je vous supplie de m'accorder votre sainte bénédiction paternelle et épiscopale.

A Rome, ce 14 novembre 1695.

—

LETTRE CCXXXII.

DE M. DE MENIZE, GENTILHOMME ÉCOSSAIS, AMI DE MILORD PERTH.

Il envoie à Bossuet la lettre précédente de milord.

La lettre que je prends la liberté de vous envoyer est d'un de vos admirateurs et mon cher patron, le comte de Perth, milord chancelier d'Ecosse. C'est, Monseigneur, une des plus grandes marques de son amour et de l'amitié dont il m'a toujours honoré, que de me vouloir présenter à une personne que tout le monde admire, et qui semble être faite tout exprès pour honorer notre siècle.

Une indisposition m'a fait garder la lettre quelques jours, et m'a empêché d'avoir l'honneur de la porter moi-même. Mais, pour vous dire franchement la vérité, Monseigneur, je n'osais pas me produire à un si grand jour, et je n'ose pas encore, sans vous demander pardon par avance, de vous présenter une personne si indigne de votre connaissance, qui ne sais pas encore parler de suite six mots de français, et encore moins de bon sens, et qui ne vous apportera rien que des occasions d'exercer votre patience et votre humilité. Tout le mérite que je pourrais avoir auprès de vous, Monseigneur, c'est d'admirer de plus près cette profonde érudition, cette candeur, cette justesse de pensées, et toutes ces grandes qua-

(391) Carolus Mauritius le Tellier.

lités qui vous ont tant fait renommer dans la république des lettres et dans toutes les religions. A la vérité, Monseigneur, j'ai commencé de vous admirer au même âge que j'ai commencé de juger ; car, quelque scythique que soit notre pays, votre réputation, vos écrits se trouvent en grande vénération dans les montagnes et les neiges de cette *ultima tellus ;* et mon cher ami et patron est témoin que vous avez poussé vos victoires où les Romains mêmes autrefois ne pouvaient pas porter leurs armes.

Je vous demande mille pardons, Monseigneur, pour la liberté que j'ai prise de vous écrire : sitôt que ma santé me permettra, je viendrai pour avoir l'honneur de vous voir, et pour être *auditor tantum :* c'est par nécessité, parce que je ne saurais pas parler. J'ai honte de n'avoir pas encore appris le français : et les agitations continuelles de cette violente usurpation m'ont fait oublier le peu que je savais de quelque chose que ce soit, aussi bien que mon latin. Mais vous, Monseigneur, que le Dieu de la nature a fait d'un limon bien différent de celui du reste des hommes, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté de m'excuser et de pardonner la faiblesse en considération du respect et de la vénération avec laquelle je vous assure, en fort mauvais français, mais de fort bon cœur, que je suis, etc.

DE MENIZE.

EPISTOLA CCXXXIII.

AD CARDINALEM DE AGUIRRE.

Quantum exoptet ut sui ipsius nepos cardinalis aspectu fruatur, suamque erga eum animi observantiam ei studiose aperit.

Nihil mihi unquam fuit optatius, Eminentissime Cardinalis, quam ut in Urbem profecturus fratris mei filius tuo conspectu frueretur, meque et se totum tuum in sinum effunderet : sin, quod nolim, abes, quoad fieri poterit, quocunque loco versabere, votis saltem ac desideriis sequeretur. Te enim, Eminentissime Cardinalis, ut Ecclesiæ lumen morumque ac pietatis exemplar in pectore gerere, in hore habere non cesso, summoque te honore, ac, si liberæ vocis simplicitatem admittis, amore prosequi certum quoad vita supererit. Quare etiam atque rogo, ut etiam me tibi addictissimum solita benevolentia cohonestatum velis. Vale.

Parisiis, 15 Martii 1696.

EPISTOLA CCXXXIV.

CARDINALIS DE AGUIRRE.

De prælati nepote mentionem facit, ipsius scripta laudat ; eumque ac cæteros Ecclesiæ Gallicanæ præsules, ut pro ecclesiastica disciplina morumque doctrina tutiori eruditionis vires exerant, adhortatur.

Pergratum mihi fuit, Illustrissime Præsul, legere litteras tuas amoris et honoris plenas, quas exhibuit dominus nepos tuus ex fratre, semel et iterum a me admissus libenter admodum, et cum eo affectu quo par erat. Interea prosequebar lectionem aurei tui libri, quo Gallice tueris *Historiam Variationum* jam ante editam adversus heterodoxos quosdam, et præsertim Jurieum. Has lucubrationes tuas, et quasdam alias ejusdem fere argumenti, legere, aut saltem audire mihi jampridem in deliciis fuit. Gaudeo enim, non solum olim, sed etiam modo gravissimam Ecclesiam Gallicanam tam insignes præsules simul et scriptores habere, qui fidem catholicam adeo fortiter et erudite tueantur adversus quaslibet novatorum calumnias, imo et deliramenta.

Præterea mihi admodum placet tam in scriptis tuis, quam in aliis recentibus modernorum Galliæ præsulum ac doctorum legere plura ad disciplinam ecclesiasticam, et doctrinam morum tutiorem spectantia, quæ quotidie in omnibus fere regnis et nationibus magis ac magis vigent inter scriptores magni nominis. Oportet certe in hac parte exerere amplius et uberius sacræ eruditionis vires, quibus abundas, simul cum illustrissimis antistitibus Rhemensi et Abrincensi, quos jam diu impense diligo ac veneror. Idipsum spero de illustrissimis præsulibus Parisiensi (392) et Aurelianensi (393), dudum mihi ex fama et communi æstimatione notis, quos velim, si occasio fuerit, salutes nomine meo.

Interea jam a multis mensibus, Deo favente, fruor et frui spero optata salute, cujus defectum postremis hisce annis passus fui Romæ ac Neapoli. Epilepsia illa, qua excruciabar interdum cum magno vitæ discrimine, cessavit jam a multis mensibus, et censetur, juxta dispositionem præsentem quotidie amplius confirmatam, minime reditura. Vale, Præsul doctissime ac piissime, meque inter veneratores tuos et amicos recense, et in sacrificiis ac orationibus tuis ac tuorum mei apud Deum memento.

Romæ, die 10 julii 1696.

LETTRE CCXXXV.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Sur quelques sentences de l'Inquisition.

Je vous rends grâces, Monsieur, de la copie des sentences des Inquisitions (394). Le dépôt

(392) Ludovicus Antonius de Noailles.

(393) Cæsar du Cambout de Coislin.

(394) L'année précédente 1695, le 17 septembre, la congrégation de l'Inquisition avait condamné un livre de M. Baillet, *De la dévotion à la sainte Vierge, et du culte qui lui est dû*, imprimé à Paris en 1695. Elle proscrivit par le même jugement l'*Année chrétienne* de M. le Tourneux. L'inquisition d'Espagne rendit la même année, le 14 novembre, un décret contre les *Actes des saints*, de Bollandus, des mois de mars et d'avril, publiés par les Jésuites d'Anvers. Le motif de la censure était qu'ils révoquaient en doute les visions et révélations de Simon Stock, grand-promoteur de la confrérie du Scapulaire de la sainte Vierge. L'empereur Léopold écrivit au roi catholique, pour se plaindre de cette censure, précisément, comme le dit Bossuet, parce qu'elle était contre les Jésuites ; mais la défense, qui excluait leur ouvrage d'Espagne, ne fut levée qu'en 1715.

de la foi est-il pas bien en de telles mains ? Dieu veillera sur son Eglise, qui a bien besoin de ses bontés. C'est encore une autre merveille, que l'empereur ne trouve rien à dire à ces censures, sinon qu'elles sont contre les Jésuites. Mandez-moi, Monsieur, je vous prie, à votre loisir, comment notre ami est content de la Trappe. Je suis à vous, Monsieur, comme vous savez.

A Meaux, ce 25 juin 1696.

—

LETTRE CCXXXVI.

A M. PASTEL, DOCTEUR DE SORBONNE.

Sur le frère de ce docteur, et les erreurs de Faydit.

J'ai reçu, Monsieur, avec une sincère reconnaissance, le témoignage de l'amitié de votre famille, dans votre lettre qui m'a été rendue par M. votre frère (395). Il continue toujours à honorer son ministère, et c'est l'exemple de notre Eglise.

Il est vrai que le malheureux Faydit, après avoir si longtemps souillé sa plume impie et licencieuse dans toutes sortes d'emportements et d'erreurs, s'est fait prendre enfin pour avoir osé publier un livre abominable sur la Trinité (396), où il a poussé le blasphème jusqu'à dire qu'il y a trois Dieux. J'ai ce livre, et il ne faut pas vous fatiguer à m'en envoyer des extraits : il est monstrueux en toutes ses parties. On a vu que pour le bien de l'auteur, et pour celui de toute l'Eglise, il était bon de l'enfermer, et M. de Paris a remis entre les mains de Desgrets un ordre du roi pour le mettre à Saint-Lazare. M. de la Reynie l'avait déjà fait arrêter, l'ayant trouvé débitant lui-même ses ouvrages. Il serait digne sans doute d'un plus rigoureux châtiment, s'il n'y avait autant de folie que d'erreur et d'impiété dans ses écrits. Je suis avec l'estime que vous savez, etc.

A Meaux, ce 3 août 1696.

—

LETTRE CCXXXVII.

A M. PAYEN, LIEUTENANT GÉNÉRAL, PRÉSIDENT AU TRIBUNAL DE MEAUX.

Sur l'ordre qu'on devait garder à la procession générale qui se fait à la Notre-Dame d'août.

M. de Thémines vient de me mander, Monsieur, qu'il acceptait la proposition. J'en suis très-aise pour le bien de la paix, et afin que tout le monde concoure à la splendeur et à l'unité du culte de Dieu. Il ne faut pas que M. le prévôt trouble notre concert. Il a donné sa parole : la considération de ses officiers ne doit plus le peiner, puisque les principaux ont leur place, plus honorable dans le présidial, et que les autres, dans une occasion de concert public, ne sont nullement à considérer. C'est l'ordre de M. le chancelier, de M. de Pontchartrain, et de M. l'intendant. J'ai tout concerté avec eux, et je ne prendrais pas plaisir de me voir dédit : cela aussi bien serait inutile. Il est bon, Monsieur, et je vous en prie, de faire parler à M. le prévôt. Je lui parlerai après, et ce sera d'une manière à lui faire voir qu'il ne doit ni ne peut nous troubler. Après tout, il ne s'agit que d'une provision et pour un seul jour. L'intention du roi est que tous les corps honorent la sainte Vierge protectrice de son royaume, qui vient de lui obtenir de si grandes grâces. On trouverait très-mauvais que le concours manquât, et celui par qui il serait rompu ayant à en rendre raison, je puis assurer qu'il n'en rendra jamais une qui soit agréable. Je serai mardi de bonne heure à Meaux (397), et en état, s'il plaît à Dieu, de tout terminer d'un commun consentement. Je suis avec l'estime que vous savez, Monsieur, très-parfaitement à vous.

A Germigny, au mois d'août 1696.

—

LETTRE CCXXXVIII.

A M. L'ABBÉ RENAUDOT.

Il lui témoigne avec quel empressement il désire voir milord Perth, nouvellement arrivé à Paris.

C'est vous, Monsieur, qui m'avez donné l'agréable avis de l'arrivée de milord grand chancelier d'Ecosse. Depuis ce temps-là nous nous cherchons l'un l'autre avec un égal empressement. J'ai été à Saint-Germain, j'ai été en un autre lieu où l'on m'avait assuré qu'il était; j'ai été au collége des Ecossais, où l'on m'avait dit qu'il devait dîner. Joignez-nous, Monsieur, je vous en supplie, dès aujourd'hui, s'il se peut : j'attendrai ici vos ordres toute la journée. Vous savez ce que je vous suis [1696].

—

LETTRE CCXXXIX.

A MILORD PERTH.

Sur le choix que Leurs Majestés Britanniques avaient fait de sa personne, pour la place de gouverneur du prince de Galles.

Ce n'est pas avec vous, Milord, c'est avec Leurs Majestés Britanniques et avec Mgr le prince de Galles (398), qu'il se faut réjouir

(395) Il était chanoine de Meaux, et grand-vicaire du prélat.

(396) Cet ouvrage a pour titre : *Fausses idées des scolastiques sur toutes les matières de la théologie.* Le P. Hugo, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, le réfuta ; et Faydit, après sa sortie de Saint-Lazare, lui répliqua par un écrit qui parut en 1704, et dans lequel il adoucit les propositions qui avaient révolté dans son premier ouvrage.

(397) Le prélat se rendit en effet à Meaux, avant la fête, et parvint tellement à concilier les esprits, que d'un commun accord on dressa, la veille de la Notre-Dame d'août, un acte sous seing privé, dont la minute fut déposée entre ses mains, et par lequel on détermina provisionnellement le rang que chacun devait occuper tant à la procession qu'aux autres cérémonies publiques.

(398) Fils de Jacques II, connu depuis en France sous le nom de chevalier de Saint-Georges. Il se retira dans la suite à Rome, où il fut reconnu roi d'Angleterre.

de ce que vous êtes choisi pour son gouverneur. Dieu vous préparait à cette grande charge, par les souffrances qui vous ont rendu en quelque façon le martyr de la religion et de la royauté, où Dieu veut que sa majesté reluise. Conservez donc à l'Église, Milord, ce grand et précieux dépôt; et gardez, en la personne de ce jeune prince, un instrument dont je crois que Dieu se veut servir pour l'exécution de ses grands desseins. Il fallait un homme comme vous pour les seconder. J'aurai bientôt l'honneur de vous embrasser, et je suis avec un respect sincère, etc.

A Meaux, ce 16 août 1696.

EPISTOLA CCXL.

EMINENTISSIMO CARDINALI NORIS.

Occasione alicujus scripti archiepiscopi Parisiensis, quod cardinali mittit, hunc plurimis laudibus extollit.

Redit ad te nepos meus, Eminentissime Cardinalis, non jam a me, sed ab illustrissimo archiepiscopo Parisiensi, amico meo singulari jussus, qui in doctas manus tuas ejusdem præsulis Constitutionem (399) deferat, te sane dignissimam. Et ille quidem Christianam commendat gratiam : tu ejusdem gratiæ defensor intrepidus, nomen tuum posteris commendasti. Ille Augustinum meritis extollit laudibus : tu parentem tuum ab adversariorum intemperiis pari facundia ac doctrinæ gloria vindicasti : ejus discipulos, ac fortissimos gratiæ defensores, Joannem Maxentium (400) sociosque ab Eutychianismi labe purgatos, orbi Christiano puros et integros reddidisti. Quid vero est postrema Apologia tua, quam tuo munere accepi; quid, inquam, est, Eminentissime Cardinalis, et elegantia jucundius, et eruditione præstantius, et omni litterarum genere ornatius? Quidquid ex antiqua historia tangis, mirum in modum illustras. Patribus inserendus, Patrum locos excutis reconditissimos : omnia circumpiscis, retegis, ornas, lectoremque tui cupientissimum facis. Tuere, Doctissime Cardinalis, episcopos Gallicanos pro vera Augustini theologia, pro morali disciplina, pro antiquitatis honore tuis jam auspiciis acriter certaturos : meque tua benevolentia honestatum velis, Eminentiæ Tuæ addictissimum et obsequentissimum.

3 Sept. 1696.

EPISTOLA CCXLI.

ABBATI GRAVINÆ (401).

Eloquentiam ejus cæterasque dotes mirifice commendat, Apocalypticam in Italicum sermonem transferendi propositum firmat et acuit, et pro benevolentia grates amplissimas refundit.

Accepi, Mi Illustrissime, litteras tuas humanitatis officiique plenas; tantæ vero venustatis, ut statim persentiscerem Tullianæ eloquentiæ gustum. Itaque arripui libellum, quo me munere cumulatum voluisti : nihil aut sermone elegantius, aut sententiarum gravitate majus ac sapientius visum est, seu Juris scrutaris Origines, seu luctui modum ponis (402), seu Latinæ linguæ fontes reseras, et Græcorum opibus nos ditas. Cætera omnia, paris licet eloquentiæ, commemorare non vacat. Nec desunt vernaculi sermonis gratiæ, quibus si *Apocalyptica* nostra vel pondus accesserit, tuas inter manus, quidquid contigerint continuo explendescet. Rem sane non indignam ingenio tuo et eloquentia, ut Romam Christianam et Ecclesiæ caput ab impiorum calumniis vindicandum putes ex ipsa historiæ fide, et certis verbi divini testimoniis. Qua de re tibi gratias refero quantas possum maximas : nec minores quod abbatem Bossuetum tanta benevolentia prosequare. Phelipucium vero nostrum, tui assiduum laudatorem, etiam atque etiam tibi commendatum volo. Me vero, Mi Illustrissime, scito perpetuum, quacunque ratione licuerit, studiorum tuorum fautorem futurum, atque omnia præstiturum quæ ab amicissimo atque addictissimo, tuarumque laudum studiosissimo exspectare possis. Vale.

In Germiniaco nostro, XVI kal. Decemb. 1696.

EPISTOLA CCXLII.

ILLUSTRISSIMORUM ET REVERENDISSIMORUM ECCLESIÆ PRINCIPUM :

Caroli Mauritii le Tellier, archiepiscopi-ducis Rhemensis;
Ludovici Antonii de Noailles, archiepiscopi Parisiensis;
Jacobi Benigni Bossuet, episcopi Meldensis;
Guidonis de Seve, episcopi Arrebatensis;
Et Henrici Feydeau de Brou, episcopi Ambianensis;

AD SANCTISSIMUM D. D. INNOCENTIUM PAPAM XII.

Contra librum, cui titulus est : *Nodus prædestinationis dissolutus, auctore* Cœlestino *S. R. E. Presbytero cardinali* Sfondrato, typis mandatum Romæ, anno 1696 (405).

Beatissime Pater,

Episcoporum est sine personarum acceptione detegere errores, qui quo altiore loco se attollunt, eo graviore ictu conterendi. Itaque ad apostolatum vestrum deferre cogimur propositiones istas : primam : « Quantum ex parte Dei est, omnes dilecti : omnes ad vitam æternam, aut aliquid quod vita æterna melius sit, ut de infantibus baptismo

(399) Agitur de constitutione edita occasione libri cui titulus : *Problème ecclésiastique.* Vid. *Hist de Bossuet*, liv. XII, n. 13. (*Edit. de Vers.*)

(400) De Maxentio, Scythiæ monacho, vid. *Def. Declar. cleri Gallic.*, lib. IX, cap. 16 et seq. (*Edit. de Vers.*)

(401) Joannes Vincentius Gravina, Romæ fato functus 6 Januarii 1718, annos natus 51. Inter hujus ævi scriptores claruit; multaque opera edidit, quorum præcipua sunt : *Origines Juris civilis. De Romano imperio liber singularis.*

(402) Alludit ad epistolam Gravinæ *De modo luctui ponendo.*

(405) De Sfondrato, *vide* Præfationem *Defens. declar. cleri Gallicani.*

non tinctis postea dicemus, destinati. » Hæc scripta reperimus in libro cui titulus : *Nodus prædestinationis dissolutus* (404). Neque enim metuimus, beatissime Pater, ne, quia eminentissimum Cœlestinum Sfondratum, tot egregiis dotibus commendatum, ut serviret Ecclesiæ, ad tantam dignitatem provexistis, ideirco illius quoque ignoscatis erratis quæ ad Ecclesiæ fidem labefactandam pertinerent : imo vero scimus Vestram Sanctitatem, ut veritati et Ecclesiæ serviat, nullius nomini parcituram, ac magis peccaturos nos, si necessaria taceamus.

Sane faveamus licet optimi viri memoriæ ingenio et elegantiæ, tamen obstupuimus ad inauditas voces. Sed cum auctor ad alios nos remittat locos, ubi de infantibus sermo sit, ad eam tandem partem legendo devenimus, in qua hæc sunt posita (405) : « Parvulos quod attinet, qui sine baptismo decedunt, cœlesti quidem regno, quasi paternæ culpæ reos, nec expiatos, exclusit ; non exclusit tamen naturalibus bonis, » beatitudine scilicet naturali, quod primum annotamus : « et a peccato præservavit, æternoque supplicio, quo, si adolescerent, puniendi essent ; cum sola, inquit, præservatio a peccato, » quam semper supponit in parvulis, originali licet vero magnoque peccato inquinatis, « pluris valeat, majorisque pretii sit, quam regnum ipsum cœleste : » quasi major res sit, tantum carere malis, quam æterna vita Deoque ipso perfrui : quæ tam absurda, tam vana sunt, ut christianæ aures ferre non possint.

Quo magis legendo processimus ; beatissime Pater, eo pejora occurrebant ; qualia profecto hæc sunt (406) : « In hac parvulorum causa considerandum est, licet Deus ad cœlestem gloriam eos non admiserit, alio tamen multoque majori beneficio affecisse, quod illi ipsi longe cœlo prætulissent ; et nos quoque, si electio daretur, multo majoris pretii quam cœlum duceremus. » Et paulo post : « Quid ergo conqueri de Deo possunt, aut quid illis mali fecit, si non quidem cœlo, at alio beneficio donavit, quod multo præstantius cœlo est, quodque et ipsi et omnes sapientes cœlo præferrent ? » Unde concludit : « Ergo nulla delendi, nulla conquerendi, sed magis gaudendi, gratesque agendi, causa est : » ut profecto parentibus Christianis parvulos suos amittentibus sine baptismi gratia, non luctus, ut fit, sed gratulatio indicenda sit : ipsi vero parvuli, tanti licet sacramenti exsortes, lætis magis vocibus quam lacrymis prosequendi videantur.

Hæc quidem sufficerent ad condemnationem tam inauditæ novitatis : sin autem responderi volunt auctoris ratiociniis ex parvulorum innocentia, ut vocat, personali repetitis ; de his quidem mox viderimus, si Vestra Sanctitas permiserit. Rogamus interim, te teste, te judice, Beatissime Pater, ecquid in fidei quæstionibus ratiocinia sine Scripturis ac traditione valeant ? Cum propheta clamet : *Ad legem magis et ad testimonium* (*Isa.* VIII, 20), ad traditionem, ad Patres ; ne, si tu, theologe, quisquis es, aliquid evangelicæ prædicationi addideris, quacunque dignitate fulgens, quocunque hominum præsidio fretus, sis licet apostolus, sis licet angelus, ab alta Petri sede tanquam e cœlo feriaris ac sermones tui anathema fiant.

Et tamen illa subtilium argumentorum inventa videamus, ipsumque erroris reludamus fontem. « Nempe, » inquit (407), « actualibus cum venialibus tum etiam mortalibus peccatis subduci, » regno est potius ; atque ut verbis clarioribus auctoris utamur, « innocentiæ personalis donum et immunitatis a peccato tantum est, ut ipsi parvuli millies cœlo carere malint, quam vel uno peccato involvi ; nullusque Christianorum est, cujus non idem votum esse debeat : » quod est vanissimum. Neque enim si voluit Apostolus, ne *faciamus mala, ut veniant bona* (*Rom.* III, 8), ideo prohibere possumus Deum, quominus ex permissis peccatis, pro sua excellentissima potestate, majora bona eliciat, quam ea quæ ante peccata futura erant : neque propterea peccatis delectamur, absit ; sed eidem Apostolo dicendi credimus : *Ubi abundavit delictum, superabundasse et gratiam* (*Rom.* V, 20). Nempe ex peccatis meminimus tantam gratiæ accessionem factam, ut etiam eorum occasione Christum habeamus. Nec si Petrus e lapsu evasit humilior ac deinde fortior atque felicior, ideo liceat nobis peccatum, innocentiæ, sed uberiorem post peccatum gratiam minori anteferre, Deique omnia mala vertentis in bonum exsuperantissimam prædicare bonitatem.

De his ergo argutiis, Beatissime Pater, salva reverentia vestræ apostolicæ Sanctitatis, id merito dixerimus : *Telas araneæ texuerant* (*Isa.* LIX, 5), quibus imbecilles animæ caperentur. Neque enim quod peccatum toto animo horreamus, ideo invidere debemus aut Deo liberalitatem suam, aut nobis felicitatem nostram : nec prohibere quis possit, quominus cum Ecclesia concinamus lætum illud ac faustum : Felix culpa ! et, O vere necessarium Adæ peccatum.

Hæc vera, hæc pia sunt ; non ex recentibus novæ pietatis ducta commentis, sed ex veris fontibus Christiani apostolicique spiritus. Quod autem toties parvulis *immunitas a peccato*, ipsaque adeo innocentia tribuatur, intolerabile credimus : vanaque erroris excusatio est, quod illa *innocentia* novo atque ambiguo nomine *personalis* vocatur (408). Neque enim parvulorum persona innocens est, *ad quam peccatum ipsum quod est mors animæ transit*, ut est in Arausicano secundo, ac postea in Tridentino concilio defini-

(404) P. I, § 1, n. 2, p. 14.
(405) *Ibid.*, n. 15, p. 48.
(406) *Nod. diss.*, § 1, n. 25, pag. 120.
(407) *Ibid.*, p. 120.
(408) *Nod. diss.*, § 1, n. 15 et 25, p. 48 et 120.

tum (409). Non, inquam, persona innocens est, eo quod careat peccatis propria voluntate contractis : imo vero peccatrix, quæ sub ira Dei atque in potestate tenebrarum nascitur, quæ exorcismis exsufflatur, quæ aqua mundatur : valetque omnino illud, quod a sancto Augustino synodus Tridentina deprompsit (410), originale peccatum non utique nobis esse extraneum ; imo ut *origine unum, ita propagatione unicuique esse proprium* ; nec nisi inhærente et propria sanctitate purgandum.

Ejicite ergo, Beatissime Pater, ex Ecclesia Dei, cui pari integritate ac potestate præsidetis, degeneres mollesque sententias, quæ pietatis specie vim ipsam pietatis infringunt. Neque enim dissolvit, sed implicat nodos, qui humanis affectibus exilibusque argutiis magis, quam Ecclesiæ traditione ducitur. Nec semel dixisse contentus, eumdem errorem semper inculcat magnificentioribus verbis : cum dona collata parvulis sine Christi sacramento decedentibus, *ad Christi merita ac redemptionem pertinere* asserit (411) : ut hinc quoque vel maxime redempti parvuli censeantur, quod sacramenti redemptionis expertes, nulla in Redemptoris regno et corpore parte sint. Quo quid absurdius, et in Redemptorem ipsum contumeliosius dici possit, nos quidem non videmus.

Quo loco idem auctor hoc etiam addit (412), *non damnari* parvulos : quippe qui propter alienum nec personale peccatum damnari non possint. At quis hæc docuit ? Non certe concilium Lugdunense secundum sub Gregorio decimo (413), non Florentinum sub Eugenio quarto (414), quorum hæc fides est, hæc definitio : « Illorum animas, qui in actuali mortali peccato, vel cum solo originali decedunt, mox in infernum descendere, pœnis tamen disparibus puniendas. » En quo, en quibuscum descendant, qui natura filii iræ, exosi et invisi, cum cæteris damnatis ad infernum detruduntur : quos tamen auctor noster *non damnari* docet ; quasi aliud sit damnari, quam ad infernum descendere : insuper, si Deo placet, patriæ exsilium, favori et gratiæ iram, denique *ipsi cælo* infernum anteponit ; usque adeo summis ima permiscet.

Quod vero damnari negat, qui a pœna sensus, hoc est, ab ignis æterni cruciatu, passim immunes habeantur ; quid ad nos, qui ea de re non contendimus ? Consulant qui voluerint doctissimum Dionysium Petavium (415) : consulant imprimis eminentissimum Henricum Norisium (416), a Vestra Sanctitate insignis doctrinæ merito, Christiano orbe applaudente, ad summa quæque provectum. Nos quidem hæc prætermittimus, ac theologis disputanda relinquimus. Quam autem sit immanis error, ab inferno ac damnatione absolvere parvulos sine Christi sacramento defunctos, cardinalis Bellarmini verbis malumus quam nostris dicere. Qui quidem, ex prædictis aliisque decretis, hanc sententiam ab Ambrosio licet Catharino aliisque defensam, non modo *falsam*, sed etiam *hæreticam existimandam esse* concludit ; et contra, « FIDE CATHOLICA tenendum, parvulos sine baptismo decedentes absolute esse DAMNATOS : nec sola cœlesti, sed etiam NATURALI beatitudine perpetuo carituros, qui nempe sunt eruntque semper aversi habituaLiter a Deo, deguntque ac semper degent in carcere inferno (417) : » ex concilii Lugdunensis œcumenici decretis, in concilio Florentino repetitis, Ecclesia Orientali una cum Romana et Occidentali in unam fidem concinente. Ex his igitur aliisve decretis, teste Bellarmino, illi parvuli *sub potestate diaboli in carcere inferno*, degunt, *loco*, inquit (418), *horrido ac tenebricoso*. Quod quid est aliud, quam projici cum damnatis in horrendas illas exteriores tenebras (*Matth.* VIII, 12 ; XXII, 13), et ibidem esse sub potestate tenebrarum, quarum id regnum est ?

De affectibus vero illis, quos pios vocant, juvat eumdem Bellarminum audire hæc sancte et graviter disserentem : « Nihil prodesse parvulis jam defunctis misericordiam nostram, et contra nihil eisdem obesse nostræ sententiæ severitatem : multum autem nobis obesse, si ob inutilem misericordiam erga defunctos, pertinaciter aliquid contra Scripturas aut Ecclesiam defendamus. Idcirco non affectum quemdam humanum, quo plerique moveri solent, sed Scripturæ, conciliorum, et Patrum sententiam consulere et sequi debemus. »

Atque abfuisse quidem a celeberrimo Sfondrato cardinali hanc pertinaciam facile confidimus : cæterum tacere non possumus id, quod de sancto Augustino scribit (419), « nunquam scilicet Augustinum hoc modo philosophatum esse : sed in causa parvulorum non nisi ad occulta Dei judicia provocasse. » Hæc ille de sancto Augustino, quem in ipso libri titulo suæ solutionis auctorem prædicabat. Et tamen postea ejusdem doctrinæ diffisus, ac plus tanto doctore, absit verbo injuria, sibi sapere visus, hæc subdit : « Nec id ad Augustini institutum pertinebat, nec voluit ipse aliis adimere libertatem ea omnia dicendi, quæ deinceps opportuna viderentur, præsertim, inquit, adversus Calvinum atque Jansenium. » Quo sane prætextu ad nova et inaudita quæque prosiliunt. An enim si novi auctores confutandi veniunt, ideo nova quoque dogmata invehi necesse est in Ecclesiam, nempe hæc, quod parvuli tam luctuoso puniantur exsilio non ad illa tremenda judicia, sed ad Dei gratiam potiorem

(409) *Conc. Arausic.* II, cap. 2, tom. IV *Conc.*, col. 1107 ; *Conc. Trid.*, sess. 5, can. 2.
(410) Sess. 5, can. 3.
(411) *Nod. diss.*, § 2, n. 16, p. 164.
(412) § 1, n. 25, p. 118 ; § 2, n. 16, p. 164.
(413) Tom. XI *Conc.*, part. I, col. 966.
(414) *Decret. union.*, tom. XIII, col. 515.
(415) *Theol. dogm.*, tom. I, lib. IX, cap. 9, n. 5.
(416) *Vid. August.*, cap. 3, § 5, pag. 50-84.
(417) BELL. *De amiss. grat. et statu pecc.*, lib. VI, cap. 2, n. 1.
(418) *Ibid.*, n. 29.
(419) *Nod. diss.*, § 2, n. 16, p. 164.

referri oportere ? Quæ profecto si ad nodum reprobationis parvulorum dissolvendum pertinerent, quo in loco explicando Augustinus totus est, non ab ejus instituto abhorrerent. Sed ille huic nodo non aliam solutionem affert, quam illud Apostoli (*Rom.* IX, 20, 21): *Tu, quis es?* et illud, in causa parvulorum toties repetitum : *An non habet potestatem figulus luti, ex eadem massa* originis vitiatæ atque damnatæ, *facere aliud quidem vas in honorem, aliud vero in contumeliam?* Neque quidquam aliud in parvulorum, ac in tota prædestinationis causa, beatus Augustinus aut quæsivit, aut prompsit : imo aliud quærentibus id aperte significat, cui non ista sufficiant, ut quærat doctiores, sed caveat ne inveniat præsumptores (420).

Neque minus alienum est a beati doctoris sensu, quod illud *Sapientiæ* (IV, 11) : *Raptus est, ne malitia mutaret intellectum ejus*, transfertur ad parvulos (421) : illud enim de justis, *ne a sua justitia recederent*, esse prolatum ; et locus ipse clamat, et beatus Augustinus (422), aliique orthodoxi omnes uno ore consentiunt. Ad gratiam autem pertinere, quod sine baptismo rapiantur infantes in infernum carcerem devolvendi, tanquam eis subtracto baptismo potior obventura sit felicitas et gratia ; non ipse Catharinus, non ipsi Pelagiani ausi sunt asserere ; qui, cum iisdem parvulis aut vitam æternam aut naturalem assignent beatitudinem, non tamen eam qualemcumque, aut vitam æternam, aut felicitatem regno præferendam putant.

Causa autem errandi hæc fuit, quod tanti nodi dissolutor nequidem naturam ac vim peccati originalis agnovit, atque etiam ex sancto Augustino probare nititur (423), parvulis in præsente vita cruciatis esse aliquid « bonæ compensationis, quod in æterna vita reservet Deus; quoniam quanquam nihil boni fecerint, tamen nec peccaverint aliquid (424). » Quam quidem sententiam idem cardinalis a beato Augustino *in Epistola ad Hieronymum* retractatam fatetur (425), «non tamen ut erroneam et falsam, sed tantum ut minus firmam validamque. » Hæc quidem Sfondratus cardinalis asseruit : nec legere voluit in eadem Epistola (426), nullam iisdem parvulis compensationem cogitandam quibus insuper damnatio præparata est ; » eamque esse « robustissimam ac fundatissimam Ecclesiæ fidem. » De fide ergo est illa damnatio parvulorum, quam illi compensationi Augustinus opponit : de fide, inquam, est illa damnatio, quæ licet, Augustino teste, omnium mitissima, non tamen proinde sanctitati ac æternæ felicitati anteferenda sit : neque ullum præsidium in illa est *Epistola ad Hieronymum*, quam auctor *Dissoluti Nodi* tanta confidentia proferebat.

Idem alibi scripsit (427) : « Fatendum, quia nunquam parvulis ante baptismum sublatis Deus vitam æternam voluit; istos ad alium finem classemque providentiæ pertinere. » Quo loco perspicuum est, eumdem auctorem totius humani generis primævæ institutionis oblitum. Quis enim Christianus negat, universam Adæ sobolem in eo ad æternam vitam fuisse ordinatam ? Non ergo parvuli *ad alium finem aut ad aliam classem providentiæ* revocandi sunt : sed plane ad communem creaturæ rationalis ordinem redigendi ; ut nec sine sacramento Redemptoris, vitam æternam ad quam instituti erant recuperare possint, nec ejus jactura sine certa et justa damnatione mulctari.

Hæc quidem sunt, quæ attinent ad parvulorum statum : pluribus supersedemus, quibus quippe animus est ea promere, quæ magis ad exponendum, quam ad refellendum errorem necessaria videantur. Nunc ad alterum caput pergimus; nec veremur, ne parenti optimo atque sanctissimo tædio simus, cui res maximas ejus apostolico judicio decidendas, summa cum animi demissione subjicimus.

Altera ergo propositio sic habet : *Ut demus* (Brasilienses aliosque) *ita ignorasse* Deum, hoc est invincibiliter, *id quoque magna beneficii et gratiæ pars est* (428). Quæ quidem, Beatissime Pater, liceat enim nobis in optimi parentis sinum intimos animi nostri sensus deponere ; non sine maximo dolore referimus : sed sunt quæ magis doleant, nempe sequentia, quibus ista muniantur : « Cum enim, » inquit, « peccatum sit essentialiter offensio et injuria Dei, sublata Dei cognitione, necessario sequitur nec injuriam, nec peccatum, nec æternam pœnam esse ; » reddique *impeccabiles*, atque ab æterna pœna prorsus impunes, etiam parricidas, hospitum necatores, ac portenta libidinum consectantes ; quos Deus tanta gratia, hoc est cæcitate mentis, summaque sui ignoratione donaverit. Quod quid est aliud, quam peccatum ipsum philosophicum ab Alexandro VIII, felicis recordationis antecessore vestro, tanta perspicuitate damnatum ? Hæc nempe ad Sinenses solatia deferebant, quibus excæcatæ gentis, ac de parentum suorum sapientia immensum gloriantis, superbiam demulcerent. Horum ergo gratia quærebatur : « An infideles præcepta naturalia transgredientes pœnas æternas mereantur : et negabant aliqui, quia ignorantia Dei et legislatoris a tam gravi pœna excusantur (429). » Sic enim blandiebantur Sinensibus. At sacræ congregationis auctoritate, consultores rescribebant, procul dubio *damnari* eos, idque pœnis æternis, de quibus quæstio instituta erat, nec illam turpissimam ignorationis Dei excusationem admittebant.

(420) *De spir. et lit.*, cap. 24, n. 60, tom. X
(421) *Nod. diss.*, p. 1, § 1, n. 23, p. 120.
(422) *De præd. SS.*, c. 14, n 26 et seq ; t. X.
(423) *Nod. diss.*, p. 1, § 1, n. 23, p. 118.
(424) Aug., *De lib. arb.*, l. III, c. 23, n. 68, t. I.
(425) *Nod. diss., ib.*, 118; Aug., epist. 116, c. 7, n. 18 et seq., t. II.
(426) *Ibid.*, n. 20.
(427) *Nod. diss.*, part. 1, § 1, n. 13.
(428) *Ibid.*, § 2, n. 11, p. 152.
(429) *Consult. et Resp.*, anni 1674, qu. 24. *in lib. Fr. Dominici-Ferdinandi Navarette dominicani*, tract. 7, p. 503.

Alexander vero VIII, recentissimo edicto, die 24 Augusti, anno 1690, decernebat hoc *temerarium, piarum aurium offensivum, atque erroneum*, si dicatur « peccatum philosophicum quantumvis grave, in eo qui Deum vel ignorat, vel de Deo actu non cogitat, esse grave peccatum, sed non esse offensam Dei, neque peccatum mortale dissolvens amicitiam Dei, neque æterna pœna dignum. » Quo decreto nihil sublevati sumus, si ab ipsa Urbe, a tantæ dignitatis viro, portentosa doctrina non tantum ad Sinenses sed etiam ad omnes reipublicæ Christianæ provincias diffundatur. Sic enim duo invalescerent: primum, ut essent omnino impeccabiles, qui summe et invicte, si quidem id fieri posset, ignorarent Deum : alterum, ut ea ignorantia ad gratiam, non autem ad peccati gravissimam pœnam pertineret. Quæ duo ab errore defendi non possunt. Neque enim fieri potest, ut innocens Deo sit, qui exstincta licet cognitione Dei, rectæ rationis et conscientiæ lucem a Deo exorientem spernit. Neque item fieri potest ut non sit contumeliosus in Deum, qui rectæ rationi, cujus Deus auctor et vindex est, infert injuriam.

De pœnarum vero per hanc ignorantiam sublata æternitate quod sentiunt, non advertunt pœnarum æternitas a qua radice profluat. Nempe, ut ait sanctus Gregorius Magnus (430), antecessor vester, vellent mali sine fine vivere, ut possent sine fine peccare; quippe qui felicitatem ac finem ultimum in prava delectatione defigunt : neque vero quisquam est, qui non æternum esse velit id, quo se beatum putat. Inest ergo cuicunque mortali peccato quædam concupiscentiæ æternitas, atque, ut ita dicam, immensitas, cui profecto Deum tota sua infinitate atque æternitate ac sanctitate adversari necesse sit. Ergo mortale quodcunque peccatum, contra legem etiam naturalem, habet aliquid quod æternam iram provocet : unde quocunque peccato rectam rationem læseris, exsurgit ille ultricis conscientiæ stimulus; ille *vermis* interior, qui, teste Christo (*Marc.* IX, 43 seq.), *non moritur*; cujus adeo immortale virus, morsus indefessus : quod supplicii genus qui exstinguendum putat, Evangelio contradicit. Vermem autem illum profecto comitatur sempiternus ignis, a quo si impios illos exemeris, erit non modo parvulis, verum etiam adultis Deum nescientibus, a sempiterno igne seclusus assignandus locus; nec in sinistra erunt perditi ac scelerati, qui Deum nesciunt, ejusque ignoratione mulctati, nec a præteritis peccatis expedire se possunt, et in nova proruunt. Non ergo impeccabiles, qui legem naturalem quam sciunt non impune contemnunt : nec, si vel maxime sint impeccabiles, id beneficii loco consequentur. Etsi enim gratia est, peccare non posse in bona voluntate firmatos : non proinde gratia, sed peccati esset pœna gravissima, peccare non posse eo quod ignorarent Deum; quo nihil est miserius et æternæ damnationi propius.

Has autem supplicamus, Beatissime Pater, ut perpendatis voces (431) : « Ergo cum hac ignorantia impeccabiles redderentur, alioquin certissime peccaturi si agnoscerent, sequitur hoc ipsum beneficium esse, juxta illud Apostoli (*II Petr.* II, 21) : *Melius enim erat illis non agnoscere viam justitiæ, quam post agnitionem retrorsum converti ab eo, quod illis traditum est, sancto mandato.* » Hoc nempe supererat ad erroris cumulum, ut quia lege Dei et gratia perversi et ingrati abutimur, subtractio legis et gratiæ, non pœnæ, quod semper Ecclesiæ visum est, sed gratiæ et beneficio imputetur.

Quæ mala inde proveniunt, Beatissime Pater, quod Scripturas divinas velut versatiles ad arbitrium flectant; quod cæcis affectibus et inanibus ratiunculis delectati, Patribus non auscultent, malintque comminisci falsa, quam tantis viris docendos se tradere. Quæ nisi claro certoque judicio ab Ecclesia Dei propulsetis, omnia collabascant : Romam, quod Deus avertat, suis favere, non modo adversarii, verum etiam pii, saltem infirmi, conclament; ac lascivia ingeniorum magis incitata, quam compressa esse videatur.

Sed hoc a vestris temporibus procul abesse, et vestri pontificatus claritudo, et ab ore vestro per totam Ecclesiam pervulgatæ voces docent. Itaque supplicamus, ut post illas præcipuas propositiones hanc quoque Sanctitas Vestra dispiciat : « Post promulgatum Evangelium, an fides explicita in Christum omnino necessaria sit, disputant theologi : si tamen admittamus necessariam esse, dicendum est (432), etc. : » quæ a Christianorum scholis longe abigenda sunt, ne sub dubio relinquatur, an sine Christi nomine credito et invocato salvus esse quis possit; dicente Domino (*Joan.* III, 18) : *Qui credit in illum, non judicatur*; medio justificationis invento : *Qui autem non credit, jam judicatus est*; relictus ipse sibi, nulloque novo judicio, propria et præcedente iniquitate mersus.

Postremo, Pater sanctissime, quod ad universi libri pertineat scopum, illud vel maxime apostolicæ Sedi quam beatus illustras, insinuandum putamus, ne vestra sinat Sanctitas definitionem prædestinationis infringi eam, quam vester Augustinus tradidit : ut nempe sit « præscientia et præparatio beneficiorum Dei, quibus certissime liberantur quicunque liberantur (433). » Hanc enim definitionem prædestinationis omnibus prædicandam, idem Augustinus iterum iterumque commendat (434) : « hac prædestinatione beneficiorum Dei » fieri confitetur, ut omnes prædestinati singulari et gratuita dilectione serventur, qui fons Christianæ humilitatis ac pietatis est : hujus prædestinationis veritatem « semper fuisse in Ecclesiæ fide (435), »

(430) *Moral.*, lib. XXIV, cap. 19. al. 16, n. 36, tom. I.
(431) *Nod. diss., ibid*, p. 153.
(432) *Nod. diss.*, § 2, n. 19, p. 169.
(433) *De dono perser.*, c. 14, n. 35, t. X.
(434) *Ibid.*, c. 17, 20, 21, 23.
(435) *Ibid.*, c. 23, n. 65.

ac de ea neminem unquam nisi errando disputare potuisse (436); » et idem Augustinus affirmat, et sanctis Pontificibus Cœlestino et Hormisda pronuntiantibus, Ecclesia Romana suscepit : et nostro quoque sæculo cardinalis Bellarminus (437), « non ad opinionem, sed ad Ecclesiæ catholicæ fidem pertinere » asserit. Quam tamen catholicam veritatem nodi dissolutor tacet, atque hujus prædestinationis definitionem immutat (438) : supponit aliam sancto Augustino ignotam, quæ vim singularis atque gratuitæ dilectionis ac beneficiorum præparationis obscuret. Quanquam enim eam non semel agnoscit, sic tamen rem involvit dictis, ut nihil magis vereri videatur, quam ne electos majori quam reprobos beneficio affectos esse constet (439) : quod nec Molinæ sectatores inficiati sunt. Sic Ecclesiæ Romanæ de singulari et gratuita dilectione electorum, aut omnino quatitur, aut saltem vacillat fides : quæ si auctoris verbis affirmare nitimur, huc nempe totus liber transferendus fuit.

Neque plura memoramus, cum ea a vobis perpensa et annotata, vestra egregia ad vicinos Belgas decreta demonstrent. Nobis certe sufficit, ad vestrum apostolatum detulisse ea quæ veritatem læderent, ac Patrum laudare sententias, quas majore gratia de Petri cathedra prædicatis.

Plures episcopi subscripsissent, nisi pauci sufficerent, ut ne ambitiosius quam modestius agere videremur. Cæterum meminimus a sancto Innocentio I non modo synodicas, sed etiam quinque episcoporum litteras, paterno animo esse susceptas (440). Atque ab Innocentio XII paria exspectari oportere, tanti Pontificis æquitas ac paterna benignitas facile persuadet. Subscripsimus,

Beatissime Pater,

Sanctitatis Vestræ,

Obsequentissimi ac devotissimi servi ac filii,

Carolus Mauritius, arch. dux Rhemensis.
Ludovicus Antonius, arch. Parisiensis.
Jacobus Benignus, episc. Meldensis.
Guido, epis. Atrebatensis.
Henricus, episc. Ambianensis.

Parisiis, VII kalendas Martii, anno 1697.

Et hæc erat inscriptio : Sanctissimo D. D. nostro Innocentio Papæ XII.

INNOCENTII PAPÆ XII RESPONSA.

Innocentius Papa XII.

Venerabiles Fratres, salutem et apostolicam benedictionem. Litteras vestras VII kalendas Martii proxime præteriti ad nos datas, grato animo accepimus. Ex iis enim vigilem ac sacerdotalem zelum, quo sacros antistites in partem sollicitudinis nostræ vocatos flagrare maxime decet, in vobis vigere, vosque priscam erga hanc sanctam Sedem, cui nos, licet immeriti, præsidemus, debiti obsequii gloriam constanter retinere deprehendimus : dum antiquæ traditionis exempla servantes et ecclesiasticæ memores disciplinæ, ad locum quem elegit Dominus ascendistis, ac ea quæ in libro posthumo bonæ memoriæ Cœlestini, sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalis Sfondrati, de divina prædestinatione, nuper edito, reprehensione digna vobis visa sunt, ad nostrum apostolatum, eo ferme tempore quo variæ doctorum hominum de eodem libro sententiæ etiam per Urbem ferebantur, detulistis, nostrum hac in re judicium ea qua par est reverentia deposcentes. Officii itaque nostri esse duximus, librum ipsum, resque a vobis in eo adnotatas, insignium theologorum discussioni committere; ut omnibus maturæ considerationis trutina perpensis, quod justum fuerit subinde decernere valeamus; non alia profecto, quam crediti nobis divinitus ministerii partes sicut oportet implendi, habita ratione : quod ut etiam in aliis omnibus, quæ ad onerosam apostolici muneris nostri curam pertinent, salubriter exsequi possimus, jugibus Fraternitatum Vestrarum apud Patrem luminum precationibus infirmitatem nostram juvari vehementer optamus; vobisque apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo Piscatoris, die 9 Maii, pontificatus nostri anno sexto.

Signatum, Marius Spinula.

Et hæc erat inscriptio : Venerabilibus fratribus Carolo Mauritio, Rhemensi; et Ludovico Antonio, Parisiensi, archiepiscopis; necnon Jacobo Benigno, Meldensi; Guidoni, Atrebatensi, et Henrico, Ambianensi, episcopis.

(436) *Ibid.*, c. 19, n. 48.
(437) *De grat. et lib. arb.*, l. II, c. 11, t. II.
(438) *Nod. diss.*, part. I, § 1, n. 13, p. 4.
(439) *Ibid.* p. 87, 106, 107, 108, 109, etc.
(440) Epist. 36, t. II *Conc.*, col. 1290.

—

LETTRE CCXLIII.

A MILORD PERTH.

Il lui marque la joie que lui causent ses lettres.

Toutes les lettres qui me viennent de votre part me donnent une joie infinie, par la foi et la piété que j'y ressens dans toutes vos paroles. Je me réjouis de l'espérance de vous embrasser incontinent après Pâques. Je vous supplie d'assurer Leurs Majestés de la profonde reconnaissance que j'ai de toutes leurs bontés, et de mes très-humbles respects. Je suis, comme vous savez, avec une sincère vénération, etc.

A Meaux, ce 31 mars 1697.

—

LETTRE CCXLIV.

AU CARDINAL DE AGUIRRE.

Sur la paix, et la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne, dont le roi l'avait honoré.

La paix tant désirée par Votre Eminence dans les lettres dont elle m'honore, et encore dans la dernière plus ardemment que jamais, est enfin venue du ciel, attirée par

vos pieux vœux. L'empereur a signé comme Votre Eminence le souhaitait tant, et la guerre est finie de tous côtés : Dieu veuille nous conserver un si grand bien, et bénir nos rois et nos princes. Le roi m'a honoré de la charge de premier aumônier de Mme la duchesse future de Bourgogne, qui est la première de sa chapelle et de sa maison. J'ose en donner part à Votre Eminence, comme à un ami, puisqu'elle veut bien m'honorer de cette qualité d'une manière si tendre : c'est sans déroger au respect sincère avec lequel je suis, etc. (441).

EPISTOLA CCXLV.

CARDINALIS DE AGUIRRE.

De prælati nepote, deque pace novissime sancita ipsum alloquitur.

Quo sæpius ad me scribas, aut rescribas, eo libentius litteras tuas accipio. Hoc ipsum mihi contigit, acceptis nuper iis quas dedisti vicesima die Augusti, traditas per manus domni archidiaconi nepotis tui ex fratre. Ejus eruditionem singularem, præsertim in rebus sacris, et disciplina ecclesiastica, et doctrina morum saniore, a te modo testatam nullus dubito qualem asseris, nec despero me insuper experimento aliquo probaturum, antequam ipse in Galliam redeat. Felix ille qui patruum, pastorem, et magistrum in doctrina et moribus talem nactus est, qui quotidie Ecclesiam suam Meldensem imo et catholicam quanta est, aureis suis scriptis munit et illustrat adversus heterodoxos et errores quosque.

Hæc dum suggero, aut dicto amanuensi meo, ingentem lætitiam cordis vix cohibere possum, dum audio novissime huc pervenisse nuntium expressum, ut vocant, ad Sanctissimum de pace universali tandiu desiderata, et jam inita in orbe Christiano. Ita certe optabam, et precabantur omnes pii, omnes boni atque æqui amantes, cujuscunque nationis sint. Qualescunque orationes meæ ac meorum ad Dominum, qualiacunque officia erga principes et primos Catholicæ Majestatis ministros sæpius litteris consignata, et a me nominatim subscripta, eo collimabant. Novit ille qui scrutatur hominum corda, et tot piorum ac miserorum preces irritas manere non est passus. Lætare mecum, vir clarissime, de pace ista : et simul cum aliis gravissimis præsulibus celeberrimæ Ecclesiæ Gallicanæ, præsertim Rhemensi, Parisiensi, Aurelianensi et Abrincensi, quos identidem a te salutatos velim nomine meo; cura et exhortare, uti pax ista solida et secura sit, nec ad horam aut diem tantùm durans, instar hortorum Adonidis, ut olim Plato loquebatur. Sanctissimus Pontifex hoc ipsum optabat, et assidue atque ardenter precabatur, qua scripto, qua verbo, qua orationibus privatis et publicis. Grates itaque referamus Deo nostro, qui tot cædibus, discordiis et desolationibus provinciarum et urbium optatum finem imposuit. Nec plura in singulari licet exprimere hoc loco, cum notitia nuperrime ingressa Urbem, sit adhuc vaga, nec satis distincta; præsertim cum hoc ipso vespere opus sit mittendi epistolam istam ad cursorem Gallicum, post paucas horas egressurum. Te Deus interea, illustrissime Antistes, bene valentem atque incolumem servet.

Datam Romæ, die 26 Septembris 1697.

(441) Cette lettre est sans date; mais la paix dont elle parle montre qu'elle est de 1697. Bossuet l'a écrite en français, ainsi qu'une autre qui suivra, parce que le cardinal de Aguirre lui avait marqué qu'il entendait aisément cette langue.

LETTRE CCXLVI.

AU CARDINAL DE AGUIRRE.

Sur la nouvelle année, la paix, et la joie qu'il a d'apprendre des nouvelles de ce cardinal.

Aux approches du renouvellement de l'année, je la souhaite heureuse à Votre Eminence, comme je le ferais à moi-même; puisque vous avez bien voulu que l'amitié nous fît une même chose. Je suis si touché, Monseigneur, de cette grâce, que je ne vous la puis assez exprimer. On commence à goûter ici les fruits de la paix, que Votre Eminence a tant désirée, qu'elle l'a enfin attirée du ciel par ses vœux. Je suis ravi quand je vois de vos nouvelles dans les lettres dont vous m'honorez, dans celles de M. de Reims, et surtout dans celles de l'abbé Bossuet, que je vous prie d'honnorer toujours de votre protection, et dans l'occasion de vos conseils. Je suis avec tout le respect et toute la tendresse possible, etc.

A Versailles, ce 30 décembre 1697.

LETTRE CCXLVII.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui propose ses difficultés sur la conduite qu'on voulait tenir à l'égard des protestants pour les ramener à l'Église, et lui déclare la manière dont il désirait qu'on se conduisît à leur égard.

Je suis fâché de me trouver d'un avis si différent du vôtre et de celui de M. de Basville, sur la contrainte des mal convertis, pour la Messe. Quand les empereurs ont imposé une pareille obligation aux donatistes, etc., c'est en supposant qu'ils étaient convertis ou se convertiraient : mais les hérétiques d'à présent, qui se déclarent en ne faisant point leurs pâques, doivent plutôt être empêchés que contraints à assister aux mystères; d'autant plus qu'il paraît que c'est une suite de les contraindre aussi pour faire leurs pâques, ce qui est expressément donner lieux à des sacriléges affreux. Si néanmoins vous avez des raisons à opposer à celles-ci, qui jusqu'ici m'ont paru décisives, je tâcherai d'y entrer.

Quant au bruit qu'on a répandu qu'il y

avait quelques articles secrets en leur faveur avec l'Angleterre, il n'y aura que le temps qui les en désabusera à fond. Je ne vois qu'un cas de les pousser par des contraintes et amendes pécuniaires; c'est celui où l'on saurait que les faibles, qui ayant envie de revenir, en sont empêchés par la violence des faux réunis, seront déterminés par l'autorité. Mais comme le nombre de ceux-là en ce pays-ci est petit, et que le grand nombre sans comparaison est celui des vrais opiniâtres, le remède que l'on propose aura en soi peu d'efficace. On pourrait les contraindre aux instructions : mais, selon les connaissances que j'ai, cela n'avancera guère; et je crois qu'il faut se réduire à trois choses : l'une, de les obliger d'envoyer leurs enfants aux écoles, faute de quoi, chercher le moyen de les leur ôter ; l'autre, de demeurer fermes sur les mariages ; la dernière, de prendre un grand soin de connaître en particulier ceux de qui on peut bien espérer, et de leur procurer des instructions solides, et de véritables éclaircissements : le reste doit être l'effet du temps et de la grâce de Dieu; je n'y sais rien davantage. Le premier article peut avoir avec le temps un bon effet, surtout si on prend garde à procurer de bons curés et de bons maîtres d'école aux paroisses, qui puissent faire impression sur ces âmes tendres : ce sera semer le bon grain, qui fructifiera en son temps. Je finis en vous assurant de mes respects, et vous suppliant de les présenter à M. de Basville.

A Paris, ce 15 juin 1698.

—

LETTRE CCXLVIII.

DE M. DE MIREPOIX, A M. DE BASVILLE (442).

J'ai reçu, Monsieur, la réponse de M. l'évêque de Meaux, bien différente de celle que j'attendais : la voici dans les mêmes termes, afin que vous jugiez mieux des fondements de son sentiment, qui me paraissent aisés à détruire.

« Je suis fâché de me trouver d'un avis, » etc. (*Voy.* la lettre précédente.)

Vous voyez bien, Monsieur, qu'il n'est pas malaisé de répondre à toutes ces raisons. Premièrement, les obliger à la Messe n'est nullement un engagement à les obliger à faire leurs pâques; à quoi on ne saurait penser sans horreur. Secondement, quand il dit que les nouveaux convertis doivent plutôt être empêchés que contraints d'assister aux mystères, il regarde l'assistance de même que la participation aux mystères, selon l'ancienne discipline de l'Eglise, qui n'y mettait pas en effet une grande différence. Mais il est certain que la discipline est changée ; et l'Eglise n'excommunie pas aujourd'hui tous les pécheurs à qui ses pasteurs refusent l'absolution : elle les oblige au contraire, aussi bien que les fidèles qui sont en état de grâce, à assister aux exercices ; on peut même, et on le doit quelquefois, imposer à un de ces pécheurs, à qui on refuse l'absolution, l'obligation d'assister souvent ou tous les jours à la Messe. Or il n'en faut pas davantage pour faire voir que si les pécheurs sont exclus d'offrir le sacrifice de l'autel avec le prêtre et avec Jésus-Christ, qui est le principal prêtre, à cause de l'état de péché qui les empêche d'être un même corps avec lui, ils y peuvent assister utilement en une autre manière; non comme prêtres qui offrent le sacrifice avec le prêtre, mais comme fidèles pour qui le sacrifice est offert. Je me souviens d'avoir expliqué à fond cette différence dans un sermon sur le sacrifice, que vous avez entendu à Montpellier, et que M. de Meaux a entendu à Paris. Mais M. de Meaux suppose lui-même cette différence ; puisqu'il dit que dans les lieux où les faibles, qui ayant envie, etc. Car en quelque grand nombre que se trouvassent ces faibles, il ne voudrait pas qu'on les contraignît tous à faire leurs pâques : or, cette différence posée, tout ce qu'on objecte n'a aucune difficulté. Troisièmement, quand M. de Meaux dit que les empereurs, qui ont obligé les donatistes à assister aux mystères, ont supposé qu'ils étaient convertis, il se trompe manifestement : il n'y a sur cela qu'à lire la lettre de saint Augustin à Vincent Rogatiste (443). Ce qu'il ajoute, ou qu'ils se convertiraient, est très-véritable; et c'est aussi ce que nous espérons, au moins de la plus grande partie de ceux que l'on contraindra à assister aux mystères.

Ainsi, Monsieur, je ne crois pas que nous devions changer de sentiment : je le manderai à M. de Meaux. Le quiétisme l'occupe si fort, qu'il ne lui a pas laissé le temps d'approfondir notre question : il a été frappé des sacriléges qu'on fit faire dès les commencements ; et cette idée l'a empêché de distinguer l'assistance d'avec la participation aux mystères.

Ce qu'il dit sur les mariages est fort bon : mais si le roi et les magistrats royaux ne punissent pas ceux qui vivent ensemble comme mariés, sous prétexte que les curés ne les ont pas mariés à la première réquisition, et sans qu'ils aient donné des preuves suffisantes de catholicité, la fermeté que nous aurons sur cela ne servira qu'à remplir le royaume de concubinages.

J'ajoute à ce que M. de Meaux dit des mariages, que si le roi voulait qu'il en fût de tous les emplois, de toutes les professions, commissions, etc., comme il est de droit divin des mariages; c'est-à-dire qu'il fallût être Catholique pour y parvenir, et avoir donné auparavant des marques certaines de catholicité, il aurait bientôt converti tous les réunis de son royaume; et il ne tient qu'à

(442) Comme nous n'avons pas la lettre de M. l'évêque de Mirepoix à M. de Meaux, nous donnons ici celle qu'il écrivit à M. de Basville, en réponse à la lettre de Bossuet, et qui nous a été communiquée avec plusieurs autres pièces relatives au même sujet, par feu M. le président de Montrevaux, fils de M. de Basville.

(443) Epist. 93, t. II.

lui d'en faire une déclaration, ou de l'ordonner en quelque autre manière qu'il le jugera à propos.

Je prends part au reste, Monsieur, à la joie que vous avez de voir toute votre illustre famille réunie pour quelques jours à Montpellier. Si l'honnête homme que vous connaissez ne me tenait ici par deux appels comme d'abus, et par deux autres procès par-dessus, j'irais faire ma cour à M. le président de Lamoignon, à qui je vous supplie d'offrir mes respects. Je suis toujours très-respectueusement, etc.

A Toulouse, ce 30 juin 1698.

—

LETTRE CCXLIX.

DE M. MOREL, VICAIRE GÉN. DE TOULOUSE (444).

Sur la conduite qu'on tenait en Languedoc, à l'égard des nouveaux convertis.

Nous avons tous une si grande vénération pour vous, Monseigneur, dans nos provinces, qu'un chacun désire avoir l'honneur d'être connu de vous. Pour moi, je ne doute pas, Monseigneur, que ceux qui viendront après nous dans les siècles à venir ne vous révèrent, et tous vos ouvrages, comme nous révérons les anciens Pères de l'Eglise et leurs ouvrages.

L'Eglise vous est obligée, et à Mgr l'archevêque de Paris, de la destruction du quiétisme en France : car sa *Réponse à M. de Cambrai*, et votre *Relation*, obligent tout le monde dans nos provinces à prévenir la condamnation de Rome.

J'espère, aussi, Monseigneur, que vous entrerez dans le sentiment de Mgrs les évêques du Languedoc, touchant la conduite qu'ils jugent à propos que l'on tienne à l'égard des nouveaux Catholiques de ce royaume, et que par ce moyen le grand ouvrage de la destruction du calvinisme se consommera en France. L'expérience que j'ai depuis plus de vingt années que je suis chargé de leur conduite et de leur instruction en qualité de vicaire général, me persuade que si on ne les oblige aux exercices extérieurs de la religion, l'athéisme succédera en France au calvinisme. Je n'ai jamais été d'avis qu'on les obligeât à recevoir les sacrements, mais seulement aux exercices extérieurs. J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

Joseph MOREL, prêtre et vicaire général.

A Toulouse, ce 20 août 1698.

—

LETTRE CCL.

A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur une correction à faire dans l'ouvrage qui a été imprimé sous le titre de « Justification des Réflexions morales, » et sur les efforts qu'on faisait pour étouffer la doctrine de saint Augustin.

Dans la tranquillité où je suis ici, mon cher Seigneur, je me suis souvenu d'un endroit de saint Augustin, qui est cité dans l'ouvrage que vous savez ; mais non pas avec l'exactitude qui est à désirer dans cet ouvrage (445). C'est celui du chapitre 14 *De correptione et gratia*, après le passage d'Esther et de Mardochée, pour montrer que les volontés humaines ne peuvent pas résister à la volonté de celui qui fait tout ce qui lui plaît dans le ciel et dans la terre, c'est là qu'il faut insérer ces mots : « Ce qui n'est pas vrai seulement à cause qu'il fait ce qu'il veut de ceux qui n'ont pas fait ce qu'il a voulu. » *De his qui faciunt quæ non vult, ipse facit quod vult :* « mais encore à cause qu'il tourne où il lui plaît, et comme il lui plaît, les volontés les plus rebelles. Ainsi, etc. » Voilà tout le plan de saint Augustin sur cette matière.

Au reste, Monseigneur, je goûte avec joie dans ma solitude le plaisir de vous voir appelé de Dieu à soutenir la doctrine de saint Augustin sur la grâce, et sur la nécessité d'aimer Dieu d'un amour du moins commencé, pour être véritablement converti et capable d'être justifié. On fait les derniers efforts pour étouffer cette doctrine, sans laquelle il n'y a point de christianisme, sous prétexte de piété et de l'efficace des sacrements. Si la doctrine contraire s'établit jusque dans l'épiscopat, comme je vois qu'on y travaille, tout est perdu. C'est à vous qu'il est réservé de détruire cette doctrine : j'y emploierai sous vos ordres tout ce qui sera jamais en mon pouvoir, et je consacre à cet ouvrage important tout le reste de ma vie. Tout à vous avec le respect sincère que vous savez.

A Germigny, ce 12 juin 1699.

—

LETTRE CCLI.

A MILORD PERTH.

Il le prie de faire ses remercîments à la reine d'Angleterre, de la lettre qu'elle avait écrite à la cour de Modène, en faveur de son neveu.

Il a fallu à Sa Majesté une bonté extrême pour vouloir bien se donner la peine d'écrire la lettre que j'ai osé prendre la liberté de lui demander en faveur de mon neveu. Il n'a pas voulu paraître à la cour de Modène, sans s'y montrer sous les marques de la protection de la reine. Je vous supplie, Milord, d'en faire à Sa Majesté, avec une profonde soumission, mes très-humbles remercîments, et de me croire toujours avec un respect sincère, etc.

A Germigny, ce 29 juin 1699.

—

LETTRE CCLII.

RÉPONSE AU CAS PROPOSÉ PAR SA MAJESTÉ.

Sur l'opposition de M. l'ancien évêque de Fré-

(444) Nous donnons ici cette lettre à Bossuet, quoique nous n'en ayons point de ce prélat à M. Morel ; parce que sa lettre a rapport à beaucoup d'autres de différents personnages, qui suivront bientôt.

(445) Cet ouvrage n'a été imprimé qu'après la mort de Bossuet. On s'est conformé dans toutes les éditions, même dans la première de 1710, à la correction marquée dans cette lettre. (*Voy.* tom. X)

jusau sacre de l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché (445*).

Le cas exposé dans le Mémoire envoyé par l'ordre de Sa Majesté, savoir quel égard on doit avoir à l'opposition de l'ancien évêque de Fréjus au sacre de son neveu, et à celui de M. l'évêque de Fréjus d'aujourd'hui; quoique l'espèce en soit nouvelle, et ne se trouve ni dans le droit ni, que je sache, dans les auteurs, peut être aisément résolu par les principes généraux.

Il faut donc présupposer, premièrement, qu'il y a des appellations, même en définitive, auxquelles on ne doit avoir aucun égard, telles que sont, par exemple, celles que le droit appelle frustratoires, celles qui se font au préjudice d'une évidente notoriété, et enfin celles qui se font par fraude ou par malice, comme il est porté par le même droit. *Extrav. Pervenit*, *Consuluit*, *Suggestum. De appell. etc. eod.*

Secondement, on peut dire, à plus forte raison, la même chose des oppositions vagues et en l'air, et qui ne saisissent aucun juge, telles que sont celles dont il s'agit.

Troisièmement, que les évêques pourvus par le Saint-Siége, selon la discipline présente, sont obligés de se faire sacrer dans le temps porté par le droit; c'est-à-dire, aux termes du concile de Trente, trois mois après l'expédition de leurs bulles, sous les peines décernées au même concile. (Sess. 7, cap. 9; Sess. 23, cap. 2.)

Quatrièmement, que, selon la même discipline, le consacrant et les assistants ne sont juges de rien, mais simples exécuteurs des bulles apostoliques, où la commission de faire le sacre leur est adressée.

Cela supposé, il est clair que les oppositions dont il s'agit sont de nul effet, et que les consacrants ni M. l'évêque de Fréjus n'y doivent avoir aucun égard.

Il n'en serait pas de même si l'opposant avait formé son opposition à Rome à l'expédition des bulles; car alors le Pape y aurait fait droit, selon qu'il eût avisé par sa prudence. Mais depuis que les bulles sont expédiées, la consécration n'est plus qu'une exécution du décret apostolique : le Pape même n'y peut plus rien, et s'il y pouvait survenir quelque difficulté particulière, il serait tenu, par les concordats, de nommer des juges *in partibus*. Mais en l'état où sont les choses, l'évêque qu'on doit sacrer est obligé par le droit à se faire sacrer dans le temps : les consacrants qui ont reçu la commission du Pape ne peuvent que prêter leur ministère à cette sainte action, et on ne les peut accuser de rien, puisque, selon la règle de droit, ce qu'on fait par ordre du juge ne peut être accusé d'aucune fraude (446).

Le Pape fait aujourd'hui la fonction de seul et souverain juge en cette matière, lorsqu'il expédie les bulles après les informations authentiques, et en connaissance de cause. Pendant qu'on y procédait, la voie d'opposition était ouverte à tous ceux qui pouvaient y prétendre intérêt : on a laissé passer ce temps, et en se taisant on a consenti, selon la règle de droit. C'est donc en vain qu'on veut revenir à contester, quand il ne s'agit plus que d'exécution.

Il en est à peu près de même que dans les charges et offices royaux. Lorsqu'on a laissé passer le temps fatal de l'opposition au sceau, c'est en vain qu'on s'oppose à l'installation et réception de l'officier légitimement pourvu.

Si on a eu raison de n'avoir aucun égard à la première opposition, la seconde est encore plus vaine; puisque, premièrement, l'opposant n'a fait aucune diligence pour faire juger son opposition ni relever son appel, depuis les 15 et 19 juin 1597 jusqu'à présent : secondement, que M. le nonce ayant instruit Sa Sainteté de cette affaire, elle lui fit écrire, le 4 mars 1698, que le recours de l'ancien évêque était injuste et calomnieux : troisièmement, que depuis ce temps, le Pape, sans avoir égard à cette vaine opposition, a reconnu le neveu de l'ancien évêque pour vrai évêque de Fréjus sur la démission de son oncle, et l'a transféré à Séez en cette qualité, comme il paraît par ses bulles, et par le bref du 12 août 1698 : quatrièmement, qu'il a pourvu de l'évêché de Fréjus M. l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché par Sa Majesté, sans que l'ancien évêque y ait fait aucune opposition.

Il ne lui sert de rien d'en avoir tenté une entre les mains de M. le nonce, qui n'avait point de pouvoir pour la recevoir, étant sans juridiction en France, comme il l'a lui-même reconnu; et qui, de plus, ayant informé le Pape de ce qui s'était passé, a reçu ordre de passer à l'information du nouveau nommé; et pour réponse à l'ancien évêque, que s'il avait quelque chose à alléguer, il pouvait se pourvoir à Rome : ce que n'ayant pas même tenté, il paraît manifestement qu'il n'a voulu faire qu'un bruit inutile, se taisant où il fallait parler, et parlant où et quand le droit ne lui donnait aucun recours.

De là on conclut que ces oppositions et appellations sont évidemment de la nature de celles dont on a parlé, et qui sont nommées dans le droit frauduleuses ou malicieuses; puisqu'elles ne peuvent avoir aucun effet que pour troubler l'Eglise de Fréjus, en tenir l'état en incertitude, et la priver de la consolation d'avoir un pasteur.

Le prétexte de l'ancien évêque, tiré du défaut de liberté, montre encore le même dessein. La crainte qu'il allègue comme le motif de sa démission, quand elle serait véritable, ce qui ne peut pas même être pré-

(445*) Luc d'Aquin, qui en 1697 donna sa démission, contre laquelle il prétendit réclamer ensuite; ce qui occasionna une grande contestation, sur laquelle Bossuet fut consulté par ordre du roi, et fit la présente réponse. Nous n'avons pas trouvé le Mémoire qui fut envoyé à l'évêque de Meaux, et qui aurait pu nous fournir quelque détail sur cette affaire.

(446) *De regulis Juris*, l. XXIV.

sumé d'un roi si juste et si sage, ne serait pas de celles qui tombent, aux termes du droit, dans l'esprit d'un homme constant. Il a pu faire à Rome tous les actes qu'il eût voulu, avec la même liberté qu'il a eue de porter ses plaintes au Pape par sa lettre du 5 juillet 1697, où il énonce tout ce qui lui plaît. En France même, on voit, par les actes qu'il a faits, ou tenté de faire, qu'il n'y avait rien qui ne lui fût également permis. Ainsi, il aurait tout dit et tout fait, s'il n'avait senti en sa conscience qu'il n'avait rien à dire et à faire de légitime, et qu'il succomberait partout. Sa rélégation, qui a d'autres causes, ne l'empêche point d'agir juridiquement, et c'est ici un prétexte pour faire durer éternellement l'affaire du monde qui demande le plus de célérité, puisqu'il s'agit de l'état et de la paix d'une Eglise.

Par là se voit la résolution des difficultés proposées dans le mémoire de M. l'évêque de Fréjus. On peut s'opposer à un mariage jusqu'à ce qu'il soit célébré : sans doute, parce que cette opposition saisit un juge certain. Par la même raison, on peut s'opposer à l'ordination d'un sous-diacre, d'un diacre, ou d'un prêtre : l'évêque est présent, et il est le juge naturel. Ici l'opposition non-seulement ne saisit personne, mais encore demeure en suspens, et n'est autre chose, pour ainsi parler, qu'un coup tiré en l'air.

On objecte le canon 40 du IIIe concile de Carthage, mais l'espèce en est bien différente. En ces temps, le consécrateur, qui était le métropolitain, était avec sa province le juge naturel des oppositions qui se pouvaient faire à la consécration d'un évêque : ici c'est tout le contraire, comme on a vu ; et il ne s'agit que d'une simple et nécessaire exécution des ordres supérieurs.

Mais, dit-on, si au sacre d'un évêque un opposant met en fait qu'il est hérétique, par exemple, ou quelque autre accusation également relevante, passera-t-on outre sans examiner? Je réponds : Si l'autorité de la personne qui avance ces faits précis et décisifs est assez grande pour mériter qu'on y ait égard, on peut suspendre la cérémonie, non point en vertu d'une opposition qui alors ne peut rien avoir de juridique, mais par prudence seulement.

Je conclus qu'on ne doit avoir aucun égard à toutes les oppositions ou appellations que l'ancien évêque de Fréjus a faites ou pourrait faire ; puisqu'elles ne peuvent tendre qu'à troubler la paix de l'Eglise.

J'ajoute (ce qui est ici très-essentiel) que toutes ces oppositions se font au préjudice d'un tiers. Ce n'est pas tant M. de Fréjus qui a droit par ses bulles d'être sacré ; c'est l'Eglise de Fréjus que l'on tâche de priver, par des longueurs visiblement affectées et sans aucune fin, du droit d'avoir un évêque qui lui représente Jésus-Christ.

Il paraît néanmoins deux choses à faire, s'il plaît à Sa Majesté : l'une, par le soin qu'elle prend des Eglises affligées, et par la protection qu'elle accorde à la discipline ecclésiastique, de donner un arrêt pareil à celui du 28 avril 1698, pour contenir ceux qui pourraient brouiller à Fréjus : l'autre, si elle l'a agréable, d'interposer son autorité pour faire régler la récompense que M. de Séez devra à son oncle ; en sorte qu'il ne puisse la refuser raisonnablement : ce qui paraît, à vrai dire, être l'intention cachée de toutes ces oppositions.

Tout le reste qu'on ferait ne pourrait que nuire, et donner du poids à ce qui n'en peut avoir aucun.

Délibéré à Meaux, ce 1er août 1699.

—

LETTRE CCLIII.

A DOM MARTÈNE, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur son livre des Rites ecclésiastiques, dont il lui avait fait présent.

J'ai reçu, mon révérend Père, en arrivant de Meaux à Paris, il y a deux ou trois jours, le docte et curieux ouvrage que vous m'avez envoyé, avec la lettre qui l'accompagnait, et je n'ai pas tardé à commencer cette lecture. Le dessein me plaît tout à fait, et je juge, par le peu que j'en ai lu, que l'exécution n'en est pas moins heureuse : ainsi je vous rends grâces de votre souvenir. Notre commune patrie, outre votre habit et votre congrégation que j'honore, me fait prendre un intérêt particulier au succès de cet ouvrage ; et c'est, mon révérend Père, ce qui m'oblige à vous dire ce qui m'est venu de divers endroits : qu'étant très-exact dans les rites anciens, vous en avez rapporté un petit nombre, comme actuellement pratiqués, qui ne le sont plus depuis assez longtemps. On m'a allégué, pour exemple, la coutume de ne se point agenouiller devant le saint Sacrement dans l'église de Lyon. C'est ce que je vous laisse à examiner, et je me contente que vous sachiez ce qui se dit, afin que rien ne manque à l'exactitude que l'on attend d'une main aussi savante que la vôtre. Soyez cependant persuadé de l'estime singulière avec laquelle je suis, etc.

A Versailles, le 26 janvier 1700.

—

LETTRE CCLIV.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui témoigne le désir qu'il a de le voir, lui rend compte des démarches qu'il a faites pour ce sujet, et lui parle de quelques autres affaires.

Je crois, Monseigneur, vous devoir envoyer la lettre de notre confrère, Mgr l'évêque d'Alais (446*), et la réponse que

(446*) Il y avait entre M. l'évêque de Mirepoix et M. d'Alais, François Chevalier de Saulx, premier évêque de cette ville, un différend sur la députation des états; et Bossuet, qui connaissait le mérite du premier, et qui désirait profiter de ses lumières et de ses bons conseils, s'intéressait pour lui faire donner la préférence.

j'y ai faite. Je n'ai pas besoin de vous dire que je persiste toujours dans mes premiers engagements, et dans le même désir de vous voir ici; on vous aura même rendu compte de la démarche que j'ai faite auprès de M. le duc du Maine. Je ne vous dis rien davantage, et j'espère que vous demeurerez aussi parfaitement assuré de moi, que je suis engagé à poursuivre de mon côté tout ce qui vous touche.

Vous serez bien aise, mon cher seigneur, de savoir de moi que je fais demain, s'il plaît à Dieu, le mariage de mon neveu Bossuet avec Mlle de la Briffe, fille de M. le procureur général, et que, par la grâce de Dieu, je trouve dans cette alliance tout ce que je pouvais désirer.

Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous savez, etc.

A Versailles, ce 21 février 1700.

—

LETTRE CCLV.

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur sa contestation avec M. l'évêque d'Alais, pour la députation des états, et sur les nouveaux convertis.

Je vous rends mille grâces, Monseigneur, de toutes vos bontés, et je commence par me réjouir avec vous du mariage de M. votre neveu. Je ne connais pas la demoiselle; mais on me mande que le mérite de la personne répond à tout le reste : ainsi il y a mille sujets de vous en féliciter.

J'ai vu la lettre de M. l'évêque d'Alais; elle ne m'a pas surpris, car je connais ses manières : mais j'aurais cru qu'il vous aurait fait plus d'honnêtetés qu'il ne vous en fait. Vous aurez vu, Monseigneur, dans la lettre que j'ai cru devoir écrire à M. l'évêque de Chartres, combien tout ce que M. l'évêque d'Alais dit des prétendus engagements qu'il prétend que j'avais pris avec lui est faux et sans fondement. Il est étonnant que, le lui ayant nié bien formellement, il ose encore l'avancer, et citer des témoins qui ne le disent pas assurément. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit; il s'agit si c'est lui faire une injustice, comme il le prétend; il s'agit s'il s'est cru déshonoré de ce que M. l'évêque de Montpellier a été député avant lui, et pourquoi il prétend l'être de ce que je songe à être député après M. l'évêque de Montpellier, à qui c'est moi, et non M. l'évêque d'Alais, qui a cédé. Vous pouvez le demander à M. l'évêque de Montpellier que vous aurez bientôt à Paris. Il ne fut pas seulement parlé de M. l'évêque d'Alais, qui ne fut que fort peu de jours aux derniers états de Narbonne, où la chose se décida il y a environ quinze mois. Avec tout cela, Monseigneur, je vous avoue que cette concurrence avec un homme dont les manières sont si rudes ne laisse pas de me faire une extrême peine, et je souhaiterais fort qu'avant d'en venir à une espèce de combat, qui ne me paraît point convenir à deux évêques, on trouvât quelque moyen d'apaiser M. l'évêque d'Alais. Je ne sais si M. de Basville le pourrait faire; mais je crois qu'il faut auparavant laisser user à M. l'évêque d'Alais toute sa poudre. Il sera plus traitable quand il verra qu'il ne lui reste plus guère d'espérance de réussir; car, s'il n'arrive point de changement, je crois que j'aurai les trois quarts des voix. Mais, encore une fois, il me semble que c'est un scandale dans l'Eglise qu'on voie deux évêques disputer à qui s'éloignera de son évêché; et je voudrais bien qu'avant le terme des états prochains, les choses fussent réglées entre nous deux. Vous aurez à Paris, et dans l'assemblée même du clergé, deux ou trois de nos prélats qui vous diront ce qu'ils pensent de la prétention de M. l'évêque d'Alais; ils savent nos usages, et je ne crois pas qu'ils soient suspects à M. l'évêque d'Alais. Le P. le Valois, à qui M. d'Alais avait écrit, comme pour lui demander conseil, me mande ce qu'il lui a répondu, qui me paraît fort sage : je ne sais si M. l'évêque d'Alais s'en laissera toucher. Ce que je puis vous assurer, Monseigneur, c'est que le seul plaisir de vous voir, et de passer quelques mois auprès de vous, m'a fait désirer la députation, et que, sans cela, je l'aurais déjà cédée sans peine à M. l'évêque d'Alais.

Nos nouveaux convertis font un peu mieux; M. le Gendre, intendant de Montauban, a donné ordre à un subdélégué qu'il a dans le pays de Foix, d'ordonner de sa part à tous les nouveaux convertis d'assister à la Messe, et qu'il ne leur donnait de terme que jusqu'au premier dimanche de Carême, auquel il entendait que tout le monde y assistât. Cet ordre a eu un très grand succès, et il y a eu très-peu de personnes dans une paroisse très-nombreuse qui n'y soient venues. Ils sont encore venus en plus grande foule aux sermons que je leur fais tous les dimanches sur la matière de l'Eucharistie, que je traite avec beaucoup d'étendue, et d'une manière familière avec les livres à la main. Je ne sais si Dieu bénira nos soins; mais ces commencements sont heureux. Je suis toujours avec un respect et une reconnaissance infinie, etc.

A Mazerettes, ce 10 mars 1700.

—

LETTRE CCLVI.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui demande des éclaircissements sur les protestants du Languedoc, qu'on obligeait d'aller à la Messe, et lui témoigne combien peu ceux de son diocèse tiraient avantage de cette pratique.

J'ai appris, Monseigneur, et c'est de Sa Majesté elle-même, que dans la ville de Montauban tous les réunis allaient à la Messe, à la réserve de trois ou quatre. Je présume qu'il en est à peu près de même dans la plupart des autres villes de vos quartiers. Je vous supplie de me mander en secret dans quelles dispositions ils sont pour les sacrements, et si cet acte les dispose à les recevoir. Pour moi, j'éprouve le contraire;

et ceux qui vont à la Messe, à quoi plusieurs sont disposés, et à qui on ne demande autre chose quant à la disposition du cœur, croient s'être acquittés de tout par ce moyen, et ne songent plus à rien du tout ; en sorte qu'on ne trouve pas leur conversion plus avancée. Je crois, au reste, que ceux qui paraissent si contents de cette assistance à la Messe y voient autre chose ; et, sans entrer là dedans, je vous demande, pour mon instruction et par rapport à mon expérience, comment vous croyez qu'on peut profiter des exemples que l'on vous donne en vos pays.

J'attends avec impatience votre réponse sur la lettre que je vous ai envoyée, pour en parler encore une fois et encore plus à fond à M. le duc du Maine. Au reste, je suis avec le respect, Monseigneur, que vous savez, etc.

A Paris, ce 19 mars 1700.

—

LETTRE CCLVII.

RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur la conduite qui s'observait dans son diocèse à l'égard des protestants et des nouveaux convertis, et particulièrement sur les avantages que l'Eglise retirait de les obliger à assister aux exercices de la religion.

Ce que le roi vous a dit des nouveaux convertis de Montauban est très-vrai, Monseigneur ; mais il n'en est pas de même partout ailleurs, surtout en Languedoc, où M. de Basville n'a pas cru pouvoir se donner les mouvements que M. le Gendre s'est donnés à Montauban ; quoiqu'il soit vrai généralement que depuis que la paix est confirmée, et que les délais dont on les amusait ont été passés, plusieurs se sont déterminés à venir à l'église, et à assister à tous les exercices. Il est même arrivé à Mazères, où sont la plupart de mes nouveaux convertis, quelque chose de semblable à ce qui est arrivé à Montauban. Je m'y trouvai au commencement du Carême pour leur prêcher sur la matière de l'Eucharistie que j'avais réservée pour moi ; et ce fut en ce temps-là que M. le Gendre y envoya son subdélégué, avec ordre de déclarer de sa part aux nouveaux convertis qu'ils eussent à aller à la Messe, et à commencer dès le premier dimanche de Carême. On fit même mettre, par ordre du maire et des consuls, des gens à la porte de l'église pour marquer ceux qui y viendraient. Cet ordre eut tout l'effet qu'on en attendait ; et il n'y eut que quelques obstinés de l'un et de l'autre sexe qui manquèrent à la Messe. Ils vinrent encore avec plus d'affluence au sermon ; et ils ont continué depuis à peu près de même à venir au sermon et à la Messe. Plusieurs semblent se disposer à s'approcher des sacrements ; mais de ceux-là le plus grand nombre a des raisons particulières : les uns, parce qu'ils demandent qu'on les marie ; les autres, parce qu'ils sont entrés dans le conseil de ville sous cette condition, et après avoir promis et signé devant un commissaire du parlement, qui vint pour la réformation du conseil de ville, de vivre et de mourir en bons Catholiques. Nous verrons plus particulièrement les mouvements qu'ils feront pour s'approcher des sacrements dans le temps où nous allons entrer ; mais je ne crois pas que nous devions les presser sur cela.

Il est important, ce me semble, de travailler à les bien instruire sur la matière de l'Eucharistie, qui est presque la seule qui les empêche d'être sincèrement Catholiques. J'espère, pour moi, que l'assistance à la Messe les disposera insensiblement à tout le reste. Elle fait d'ailleurs un bien infini à l'égard des enfants qui sortent des écoles, et qui ne venaient plus à la Messe ni aux autres exercices, aussitôt qu'ils avaient atteint l'âge où ils sont dispensés d'aller aux écoles ; pour ceux-là je crois qu'il n'y a nul inconvénient de les presser de s'approcher des sacrements. Ce que j'ai principalement remarqué, Monseigneur, c'est qu'on gagne beaucoup à demeurer ferme sur les mariages, et à ne les point marier qu'ils n'aient fait une déclaration signée et publique, qu'ils viennent de leur propre mouvement, sans aucune contrainte, déclarer, etc., et se soumettre aux peines que l'Eglise impose à ceux qui manquent à un semblable engagement. Plusieurs ont eu de la peine à faire cette déclaration ; mais ceux qui l'ont faite ont tenu parole jusqu'ici. Il serait bien à souhaiter que le roi voulût punir de quelque peine ceux qui vivent ensemble comme mariés, sous prétexte que nous avons refusé de les marier : ce que nous n'avons refusé de faire que parce qu'ils ont refusé eux-mêmes de se mettre en état de recevoir ce sacrement. Je ne sais pourquoi on tarde tant à donner une déclaration sur cette matière, mais, quoi qu'il en soit, on gagne, ce me semble, beaucoup à demeurer ferme jusqu'au bout sur cette manière d'agir envers eux. Ils se lassent de vivre dans cet état : ils craignent pour l'état de leurs enfants, et à la fin ils prennent une bonne résolution et la suivent : c'est le moyen qui jusqu'ici m'a le mieux réussi.

Il est difficile, au reste, Monseigneur, de décider la question que vous proposez, à cause du peu de temps qu'il y a que la plupart des nouveaux convertis viennent à la Messe ; mais je ne saurais croire que cette assistance, qui a toujours, au moins dans mon diocèse, été accompagnée de respect, ne leur soit à la fin très utile. Ils perdent peu à peu l'aversion qu'ils avaient pour la Messe : ils forment leurs dispositions extérieures et intérieures sur celles des anciens Catholiques ; on trouve une occasion favorable de les instruire sur le sacrifice de nos autels, le grand acte de la religion chrétienne, et celui qui, ce me semble, lui concilie plus de vénération. Cette matière leur est entièrement inconnue ; et elle a quelque chose de si grand et de si auguste, que j'ai commencé de reconnaître que rien n'était si capable de les rendre bons Catholiques que de les bien instruire sur ce sujet, et surtout

de leur proposer la pratique de l'ancienne Eglise, si claire et si constante sur cet article de notre croyance. Voilà, Monseigneur, ce que j'ai remarqué depuis deux ou trois ans à l'égard de nos nouveaux convertis. J'ai résolu de continuer à les instruire à fond sur l'Eucharistie, dont je compte faire une douzaine de sermons et peut-être davantage. Il m'a paru que ceux que j'avais faits n'étaient pas sans fruit; je les fais familièrement, et les livres souvent à la main. Je vous supplie, Monseigneur, de me mander si vous croyez que je fasse bien, et en quoi je pourrais mieux faire.

Au reste, ce que le roi vous a dit de Montauban est dû principalement à la vivacité et à l'application de M. le Gendre. Mais cela fait voir combien il serait facile, même sans aucune punition, au moins par de très-légères à l'égard des plus opiniâtres, de faire assister tout le royaume aux exercices de la religion catholique: et cette uniformité, quand même on attendrait encore quelques années à voir les nouveaux convertis approcher des sacrements, ne doit-elle être comptée pour rien? Combien y a-t-il de Catholiques qui passent plusieurs années sans se confesser ni communier? On gagnerait au moins certainement le plus grand nombre des enfants, que l'on perd presque toujours au sortir des écoles. Mais en voilà trop, Monseigneur; vous voyez en cela plus que personne : instruisez-nous; nous ne demandons qu'à travailler, et à travailler utilement. J'ai eu l'honneur de vous écrire au sujet de la députation. Je suis toujours avec un respect infini, etc.

A Mazerettes, ce 1er avril 1700.

—

LETTRE CCLVIII.

DU MÊME.

Il lui parle de son affaire avec M. d'Alais, et du succès des sermons de M. Soanen, évêque de Sénez.

Nous venons, Monseigneur, de députer M. l'abbé de Catellan à l'assemblée du clergé; et je suis assuré que vous ne serez pas fâché de l'avoir auprès de vous.

Il me mande que M. l'évêque d'Alais a écrit de nouveau à M. le duc du Maine, et qu'il lui fait entendre que, quoique vous ayez trouvé mon procédé fort étrange à son égard, vous n'avez pas voulu pourtant m'obliger à lui céder. Ce n'est pas tout : il publie que M. le duc du Maine lui a promis la députation. Vous saurez pourtant facilement le contraire par la réponse de M. le duc du Maine, dont le secrétaire de ce prince a fait part à M. l'abbé de Catellan. Il est aisé de juger de là combien M. l'évêque d'Alais est avantageux dans ses discours. Je suis bien assuré que M. le duc du Maine prétend aussi peu lui avoir promis la députation, que j'ai peu prétendu m'en désister en sa faveur, par la manière honnête dont je lui répondis quand il m'en parla la première fois. Cependant, Monseigneur, comme il est déclaré à présent que ce sera M. le duc du Maine qui prendra connaissance de toutes les affaires de nos états, et qu'il mande à M. l'évêque d'Alais qu'il décidera la contestation qui est entre lui et moi; après avoir examiné les raisons de l'un et de l'autre, je ne sais s'il ne serait pas à propos que vous fissiez auprès de lui les mêmes démarches que vous eûtes la bonté de faire auprès de M. le cardinal de Bonzy. Car la meilleure raison que je puis avoir, c'est que M. le cardinal de Bonzy vous l'avait promis, et qu'il lui était libre de le promettre à qui il lui plaisait, sans que M. l'évêque d'Alais eût sujet de se plaindre. M. l'évêque de Béziers, au reste, qui doit être de l'assemblée du clergé, et qui vous honore très-particulièrement, expliquera à merveille toutes mes raisons, nos usages, nos maximes, etc., et défendra fort bien ma cause, soit auprès de vous, soit auprès de M. le duc du Maine. Je mande à M. l'abbé de Catellan le règlement que M. l'archevêque de Toulouse faisait avant-hier à table pour nos députations, qui me paraît plein de justice, et propre à calmer tous les différends : il aura l'honneur de vous en rendre compte.

Nous avons ici M. l'évêque de Sénez (447), qui enchante toute la ville de Toulouse par ses sermons. Il a fallu faire des échafauds dans l'église où il prêche, pour satisfaire à la passion qu'on avait de l'entendre. Je suis toujours très-respectueusement, et avec une extrême reconnaissance, etc.

A Toulouse, ce 21 mars 1700

—

MÉMOIRE

DE M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX A M. LE COMTE DE PONTCHARTRAIN,

Pour les réunis de son diocèse.

Le nombre des réunis est environ de deux mille quatre cents, répandus en cinquante ou soixante paroisses du diocèse de Meaux.

Mon dessein est de pourvoir principalement et d'abord aux plus grands lieux, dont l'exemple fera plus d'effet dans le voisinage.

Ces lieux sont Meaux : et autour de Meaux, Nanteuil où était le prêche; Mareuil et Quincy; la Ferté-sous-Jouarre, où il y avait autrefois un prêche, et Saacy dans le voisinage; Lisy, où était aussi un prêche, et à Claye pareillement; Saint-Denis de Rebais avec Chalendos près de là, où il y avait aussi un prêche.

Je pourvoirai à Meaux par moi-même et par le clergé de la ville : on aura soin aussi de Mareuil et de Quincy, qui sont plus proches, et dont les curés, capables d'ailleurs, ont aussi des vicaires.

A Nanteuil-lès-Meaux, où était le temple et où il y a encore six cents personnes des réunis; outre les ecclésiastiques que je pourrai envoyer de la ville de temps en temps,

(447) Jean Soanen, qui s'était rendu également célèbre à Paris par ses prédications.

on y a besoin d'un vicaire chargé uniquement du soin journalier des réunis, et d'un maître et d'une maîtresse d'école.

A la Ferté-sous-Jouarre, qui est un grand lieu, on aura besoin d'un prêtre résident : l'école y est bien remplie, tant pour les garçons que pour les filles. Le prêtre de la Ferté sera chargé de Saacy, qui est à une lieue, où il faudra seulement un maître d'école. Le roi a eu la bonté ci-devant d'accorder un prêtre à cette ville, Sa Majesté étant sur le lieu et en voyant la nécessité, dont la pension a été payée durant cinq ou six ans sur les confiscations des fugitifs, et qui ne se paye plus depuis six ans ; et il le faudrait rétablir.

Mon intention serait, dans un si grand lieu, de commencer par une mission durant tout l'Avent, où trois ecclésiastiques habiles trouveraient une grande moisson, et au secours desquels j'irais le plus souvent que je pourrais.

Pour Lisy, qui est un grand bourg, j'y ai pourvu en toute manière, excepté à une maîtresse d'école qui y serait très-nécessaire : moyennant cela, j'espère que les réunis de cette paroisse donneront l'exemple à tout le diocèse.

Il faudrait un ecclésiastique pour Claye et pour les environs, outre le curé du lieu : un autre ecclésiastique pour Saint-Denis-de-Rebais, avec un maître d'école.

C'est en tout, pour le diocèse de Meaux, quatre prêtres, trois maîtres d'école et deux maîtresses.

On peut mettre les maîtres d'école à cent vingt livres, et les maîtresses à cent francs. Le roi a la bonté pour les prêtres d'accorder quatre cents francs, et c'est le moins.

Outre cela, il y a déjà plus d'un an que j'ai fait travailler le sieur abbé Chabert dans toutes les paroisses de ce diocèse où il y a des réunis, à les visiter tous en particulier, et les mettre en mouvement : la continuation de son travail m'est absolument nécessaire. Il y a quatorze ans qu'il sert à de pareils emplois en Languedoc, dans le Bas-Poitou et ailleurs. Sa Majesté l'a honoré de plusieurs gratifications, et de huit cents livres de pension par chacun an. Il mériterait qu'il plût à Sa Majesté de lui fixer cette pension, et même de l'établir sur un bénéfice, si elle l'avait agréable ; afin qu'après avoir consacré toute sa vie dans ce travail, il pût avoir quelque établissement dans ses vieux jours.

Il n'y a rien de plus nécessaire que les livres français pour le bon succès de l'ouvrage ; j'en ai composé exprès pour cela ; et j'ai répandu plus de deux mille exemplaires de mon Catéchisme, de prières et d'autres pareils ouvrages. J'ai pris des mesures pour en faire des impressions au moindre prix qui se pourra ; et s'il plaisait à Sa Majesté de nous aider dans ce dessein si nécessaire, une somme de mille écus nous mettrait au large, afin que personne ne manquât d'instruction.

Il y aurait quelques demoiselles de condition à mettre aux Nouvelles Catholiques de Paris, comme Sa Majesté a eu la bonté de me le faire espérer. On pourrait à présent commencer par les demoiselles de Chalendos, demeurantes au château de Chalendos, près de Rebais, chez M. de Chalendos leur frère, bien converti : de quatre sœurs, les deux cadettes sont celles qu'il est le plus nécessaire de renfermer.

Il y a aussi les trois demoiselles de Neuville, sans père et sans mère, dont le frère est en Angleterre, au service du roi Guillaume. Elles n'ont rien, non plus que les demoiselles de Chalendos ; et il faudrait enfermer les deux cadettes : leur demeure est à Cuissy, paroisse d'Ussy, près de la Ferté-sous-Jouarre.

Sur la même paroisse d'Ussy, il y a les deux jeunes demoiselles de Maulien, qu'il faudra aussi renfermer avec le temps, mais qui ne sont pas présentement sur les lieux.

—

LETTRE CCLIX.

DE M. DE PONTCHARTRAIN, EN RÉPONSE AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

J'ai rendu compte au roi aujourd'hui du Mémoire que vous aviez donné, concernant les maîtres et maîtresses d'école, et les ecclésiastiques à établir dans plusieurs lieux de votre diocèse. Sa Majesté a agréé l'établissement des maîtres et maîtresses d'école, et l'imposition des sommes demandées pour cela. A l'égard des ecclésiastiques, il faut remettre cette dépense à un autre temps.

J'écris au P. de la Chaise de faire souvenir Sa Majesté d'une pension pour le sieur Chabert, que vous marquez dans votre Mémoire comme un homme qui la mérite, à cause du travail qu'il fait dans votre diocèse. Je suis, etc.

A Versailles, ce 29 mars 1700.

—

LETTRE CCLX.

A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur différentes thèses des Jésuites.

Après avoir, mon cher seigneur, bien considéré ce matin la déclaration et la lettre de M. Pirot à laquelle vous me renvoyez, je vois que la chose est faite, qu'on vous satisfait sur les deux difficultés de la thèse des endurcis (148), et que vous avez pu en être content.

Je prie Dieu qu'on vous satisfasse sur la thèse de l'attrition ; en sorte que la saine doctrine et votre ordonnance demeurent dans toute leur force : c'est l'endroit important pour la vérité et pour votre autorité.

Permettez-moi de vous dire qu'en cette occasion il faut beaucoup prendre garde, par rapport à la volonté d'accomplir le commandement, à la distinction d'*implicitement* et d'*explicitement* : car c'est par là qu'on se sauve de l'obligation d'accomplir le précepte

(148) *Voy.*, sur cette thèse, d'Argentré : *Collect. Judic. de nov. error.*, tom III, part. II, pag. 412.

de la charité absolument ; et cependant c'est un endroit où la condamnation d'Alexandre VII, d'Innocent XI et d'Alexandre VIII, est formelle.

Je ne sais si dans la thèse du 3 février 1700, on ne doit pas demander quelque explication sur l'ignorance invincible du droit naturel, qu'il semble qu'on ne peut admettre au plus qu'à l'égard des conséquences éloignées, *quoad consecutiones remotas*

Je soumets tout, à mon ordinaire, à votre prudence, avec un respect sincère, mon très-cher seigneur, etc.

A Meaux, ce 6 avril 1700.

—

LETTRE CCLXI.

DE M. LE GENDRE, INTENDANT DE MONTAUBAN (449).

Il lui rend compte de la manière dont il s'est conduit à l'égard des nouveaux convertis, lui fait connaître les fruits qu'il a recueillis de ses soins, et lui demande ses avis.

Rien n'est plus obligeant, Monsieur, que la lettre dont vous m'avez honoré ; je suis charmé de voir que l'éloignement ne diminue point les bontés que vous avez toujours eues pour moi et pour toute ma famille.

Si vous approuvez, Monsieur, la conduite que nous tenons ici pour ramener les nouveaux convertis à l'Eglise, nous sommes trop heureux. Vous êtes le modèle et l'oracle qu'on doit consulter sur les affaires de la religion les plus épineuses : c'est vous qui avez la gloire de leur avoir rendu simple et naturel, dans vos savants écrits, ce qu'ils croyaient si difficile auparavant. La pureté de la doctrine que vous leur avez enseignée dans votre livre de l'*Exposition de la foi*, a plus attiré d'âmes à Dieu que les plus beaux sermons, et ces faibles secours que nous pourrions employer si nous ne marchions sous votre étendard.

Pour vous rendre compte exactement, Monsieur, comme vous le souhaitez, de la conduite que nous avons tenue pour déterminer les nouveaux convertis à venir à l'église, et de l'effet que cette première démarche a produit sur leur cœur, j'aurai l'honneur de vous dire qu'en arrivant dans la province, j'ai envoyé querir dans mon cabinet tous les nouveaux convertis de Montauban, l'un après l'autre, pour leur expliquer l'envie que le roi avait de détruire entièrement l'hérésie dans son royaume, et de réunir tous ses sujets à l'Eglise ; et pour cela qu'il fallait qu'ils se fissent instruire par ceux en qui ils avaient le plus de confiance.

Je trouvai d'abord beaucoup d'opiniâtres qui ne voulaient entendre parler ni de Messe ni d'instruction. Je leur représentai qu'après avoir épuisé les voies de douceur, le roi serait obligé de faire sur eux des exemples de sévérité, s'ils ne se mettaient à la raison. Dieu a touché leurs cœurs ; ils se sont tous déterminés par la douceur à venir à la Messe. Cette première démarche deviendrait inutile, si nous ne joignions l'instruction à la pratique : c'est à quoi M. l'évêque de Montauban, tous les Pères Jésuites, M. d'Arbussy, avocat général de la cour des aides, et les plus habiles gens de la ville ont travaillé avec un soin et une application continuelle.

Quand quelqu'un manque à aller à la Messe ou à l'instruction, aussitôt je l'envoie querir, pour lui représenter de quelle conséquence il est de ne se point relâcher dans une affaire aussi importante que celle de la religion. Cela a produit un si bon effet, que presque tous nos nouveaux convertis les plus opiniâtres, qui regardaient avec horreur la porte de l'église, vont assidûment à la Messe. Ils l'entendent avec assez de dévotion : ils s'accoutument à nos cérémonies ; et enfin ils commencent à convenir que si on en avait usé de même après la révocation de l'édit de Nantes, ou immédiatement après la guerre, ils seraient tous, à l'heure qu'il est, bons Catholiques. Ils deviennent tous les jours plus dociles, et ne demandent que d'être instruits. Cela en a disposé plus de cent à se confesser et à communier à Pâques avec édification. Toutes les filles nouvelles converties qui sont dans les couvents, qui ne voulaient entendre parler ni de Messe ni d'instruction, vont depuis deux mois à la Messe, se sont fait instruire, et ont toutes été à confesse à Pâques. Voilà, Monsieur, l'effet que cette première démarche a produit sur leur cœur.

Tous ces heureux commencements ne doivent point nous éblouir : je demeure d'accord que toutes ces dispositions favorables sont aisées à détruire, si l'on n'en profite avec vivacité. Mais aussi je prendrai la liberté de vous dire, quoique avec peu d'expérience, qu'il me paraît que si l'on n'avait pas engagé les nouveaux convertis par la douceur mêlée d'autorité à aller à la Messe, non-seulement ils n'auraient jamais été Catholiques dans le cœur ni à l'extérieur, mais leurs enfants auraient été aussi huguenots qu'eux ; une seule parole des pères et mères étant capable de détruire en un moment le fruit de dix années de couvent ou d'instruction.

Le roi ne pouvait donner une plus grande marque de sa bonté à la ville de Montauban, que de lui envoyer le P. de la Rue dans ce mouvement heureux. Il a enlevé les cœurs avec une rapidité étonnante, et a trouvé le secret de gagner la confiance de tous les nouveaux convertis. Je lui ai communiqué la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : je crois qu'il vous explique son sentiment par celle que je prends la liberté de vous envoyer de sa part.

Dieu n'a pas renfermé ses grâces dans la seule ville de Montauban ; il les a répandues dans toute la généralité, où les nouveaux

(449) Nous plaçons ici cette lettre de M. le Gendre à Bossuet comme très-propre à instruire le lecteur sur les faits dont il est parlé dans les précédentes, et dont il sera encore question dans celles qui suivront.

convertis commencent à ouvrir les yeux, et à prendre le bon parti. Il y en a plus de quinze mille dans les principales villes, qui ont commencé à aller à la Messe, et beaucoup qui ont approché des sacrements à Pâques. Il n'y a rien, Monsieur, de si nécessaire pour terminer heureusement une affaire aussi importante, que d'établir l'uniformité dans les provinces voisines et dans tout le royaume ; afin que nos jeunes plantes ne puissent pas se plaindre que l'on cultive leur terre, pendant que l'on néglige celle de leurs voisins. Ce n'est pas une petite affaire, ni l'ouvrage d'un jour : mais n'est-on pas bien récompensé, quand on travaille pour la gloire de Dieu, et pour le succès d'une affaire que le roi a si fort à cœur?

Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de corriger dans ma conduite tout ce que vous y désapprouverez : vous pouvez compter sur une soumission entière à vos avis et vos conseils, personne au monde ne vous honorant plus que moi, et n'étant avec plus de respect, etc.

LE GENDRE.

A Montauban, ce 21 avril 1700.

LETTRE CCLXII.

DE M. DE RANCÉ, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Il donne de grands éloges aux travaux du prélat, pour la défense de la vérité.

Il ne m'est pas possible, Monseigneur, de passer toute ma vie sans vous faire ressouvenir de moi, et sans recevoir de vos nouvelles : car quoique votre personne me soit très-présente devant Dieu, et que je ne passe point de jour sans lui demander qu'il continue de la favoriser de sa protection, dans les affaires différentes où elle se trouve engagée pour sa gloire et pour son service ; il manque encore quelque chose que je ne saurais m'empêcher de désirer, qui est de recevoir quelquefois des marques de cette bonté dont vous m'honorez depuis si longtemps.

J'ai loué Dieu bien des fois, Monseigneur, de ce qu'il a favorisé votre cœur, votre esprit et votre plume contre ceux qui s'étaient visiblement élevés contre lui (450) ; et il se peut dire que l'Eglise a trouvé dans votre personne tout ce qu'elle pouvait désirer pour la défense des vérités qui étaient si fortement attaquées. C'est un devoir duquel la Providence vous avait chargé, et dont vous vous êtes acquitté avec tout le succès et la bénédiction que l'on pouvait s'en promettre. La mémoire s'en conservera jusqu'à la fin des siècles, et votre nom sera en vénération jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de couronner votre œuvre, et d'y mettre la dernière main.

Vous voulez bien, Monseigneur, que je me jette à vos pieds pour vous demander et pour recevoir votre sainte bénédiction, et pour vous prier de vous employer auprès de Notre-Seigneur, afin de m'obtenir toute la soumission et la résignation dont j'ai besoin pour soutenir les maux et les infirmités différentes dont il lui plaît que je sois attaqué, d'une manière digne de ma profession. Je n'ai point de parole pour vous exprimer, Monseigneur, avec combien d'attachement, de reconnaissance et de respect je suis, etc.

F.-ARMAND-JEAN, anc. abbé de la Trappe.

Ce 2 juin 1700.

Nous avons vu ici depuis deux jours, Monseigneur, un gentilhomme de Danemark, qui vous a bien de l'obligation. Non-seulement vous lui avez fait connaître la vérité de la religion qu'il ignorait ; mais vous lui avez donné des principes et des sentiments de piété qui produiront leur fruit dans leur temps, et qui le tireront d'une vie commune, pour lui en faire embrasser une toute chrétienne ; cela m'a paru par ses discours ; et je l'ai trouvé bien digne de la protection que vous lui avez promise.

LETTRE CCLXIII.

DE DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur l'Instruction pastorale de Bossuet.

J'ai reçu l'*Instruction pastorale* (451) de Votre Grandeur, que M. Ledieu m'a fait l'honneur de me donner de votre part. Je l'ai lue avec le même plaisir que je lis tout ce qui vient de votre main. Je ne doute pas que Dieu n'y donne sa bénédiction, et qu'elle ne soit très-utile non-seulement pour nos frères errants, mais même pour les Catholiques. Il y a des passages admirables pour la perpétuité de l'Eglise. Un docteur de Sorbonne me dit ces jours passés qu'il l'a trouvée si belle, cette Instruction, qu'il l'avait lue deux fois. Dieu veuille vous conserver pour le bien de l'Eglise, et pour la consolation de ceux qui vous honorent, comme nous faisons dom Thierry et moi. Il joint ses très-humbles remercîments aux miens, pour le même présent qu'on lui a fait de votre part.

On nous mande de Rome que les livres faits contre l'édition de saint Augustin (452) ont été censurés au Saint-Office, le 12 du mois passé ; le cardinal Carpegna y présidant à la place de M. le cardinal de Bouillon. Je ne doute pas que Votre Grandeur ne sache le reste par Mgr l'archevêque de Reims. Je suis avec un profond respect, etc.

Ce 5 juin 1700

LETTRE CCLXIV.

A M. DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Sur les additions et corrections à exiger dans une thèse des Jésuites.

J'ai, mon cher seigneur, communiqué à

(450) Les quiétistes.

(451) La première Instruction sur les promesses faites à l'Eglise.

(452) *Voy.* l'*Histoire de l'édition de saint Augustin*, composée par dom Vincent Thuillier, et publiée par l'abbé Goujet, où l'on trouve le détail de toutes les attaques livrées à cette édition, et les condamnations que Rome a portées contre tous les libelles qui tendaient à la décrier.

M. l'archevêque de Reims la thèse que j'ai reçue ce matin seulement, avec votre billet du 4. Je lui ai fait remarquer que votre lettre portait, que c'était tout ce que vous aviez pu emporter. Il souhaiterait qu'on pût ajouter après, *qui affirmant, et requirunt in pœnitentibus ut Deum diligere incipiant tanquam omnis justitiæ auctorem.* Il croit que ces Pères n'en fero... point de difficulté, puisqu'ils le lui accordent à lui-même dans une thèse qu'il dit vous avoir donnée autrefois. S'ils étaient d'honneur à le faire, il faudrait les faire consentir à dire : *et requirunt in pœnitentibus post fidei ac spei actus, ut Deum diligere incipiant tanquam*, etc. Que si l'on ne peut les mener à ce point, la thèse peut passer comme elle est, à condition qu'on prendra d'autres occasions d'expliquer la vérité tout entière. Dieu, par sa bonté, les fera naître; et, si le roi vous a écouté, elle sera toute née. A vous, mon cher seigneur, comme vous savez, avec un respect sincère.

A Saint-Germain, ce 7 juin 1700.

LETTRE CCLXV.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur l'affaire de M. de Mirepoix touchant la députation, et quelques projets d'ouvrages.

Je parlai hier à fond à M. le duc du Maine sur la députation, en posant pour fondement que c'était moi qui avais besoin d'un théologien et d'un évêque comme vous, Monseigneur, et non pas vous qui cherchiez une occasion de venir en ce pays. Je ne pus tirer de ce prince deux paroles positives; mais seulement un témoignage de ses bonnes dispositions. M. l'évêque d'Uzès s'est mêlé dans cette affaire : il appuie sur le rang, non pas d'obligation, mais de bienséance, et déclare qu'il veut bien céder à M. d'Alais, qui n'a jamais eu la députation, mais non pas à vous qui l'avez eue. Je lui parlerai, et je serai très-fâché si l'affaire manque.

Quant à vos projets pour les réunis, j'approuve beaucoup votre dessein de traiter spécialement le sacrifice (453). C'est ce que je me suis aussi proposé, après avoir expliqué les promesses de l'Église par une instruction pastorale qu'on vous enverra peut-être par cet ordinaire. Je ne vous parlerai point de notre assemblée : les intentions de M. de Reims sont très-bonnes, vous savez les miennes. Je suis avec le respect qui vous est connu, etc.

A Versailles, ce 11 juin 1700.

LETTRE CCLXVI.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Sur sa promotion au cardinalat.

C'est avec une joie inexplicable, mon très-cher seigneur, que je viens avec un respect sincère saluer Votre Eminence. Votre promotion fera la joie de toute l'Église comme elle en fera un soutien. La vérité, Monseigneur, devient de plus en plus forte sous un si puissant appui : je me trouve par là plus courageux, et plus que jamais plein d'espérance. Dieu veut faire pour son Église quelque chose de grand, puisqu'il vous élève. Je suis heureux d'avoir à travailler spécialement sous vos ordres; et rien n'égalera jamais le respect et l'attachement que j'ai pour Votre Eminence.

Juin 1700.

LETTRE CCLXVII.

DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE, INTENDANT DU LANGUEDOC.

Sur l'Instruction pastorale de Bossuet, les affaires des protestants, et le désir qu'il avait d'en conférer avec le prélat.

J'ai bien des remercîments, Monsieur, à vous faire de la lettre pastorale que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je l'ai lue avec la même admiration dont j'ai été rempli en lisant vos autres ouvrages. Je l'ai trouvée si belle, que j'ai mandé au sieur Anisson, à Lyon, de m'en envoyer cent exemplaires, pour les distribuer aux nouveaux convertis de cette province. Il est plus temps que jamais de leur donner une pareille nourriture. Ils viennent presque tous à l'église; plusieurs demandent et reçoivent les sacrements sans aucun mouvement de contrainte; enfin la moisson se prépare, et c'est à présent que les bons ouvriers et les ouvrages excellents comme les vôtres nous sont très-nécessaires.

Je n'ai rien tant souhaité que d'avoir une conférence d'une heure avec vous, sur la manière de conduire ces affaires importantes. J'ai toujours cru que si on s'entendait bien, il ne pouvait y avoir deux avis. Il est très-certain que les voies douces sont les meilleures : qui peut dire le contraire en matière de religion? Mais la question est que ces voies soient en même temps douces et efficaces, et qu'on ne laisse pas retomber les nouveaux convertis dans un relâchement où les préjugés de leur naissance les attirent toujours : ce qu'ils font avec d'autant plus de facilité, que les pratiques de notre religion leur paraissent plus difficiles que celles de la prétendue réformée. Il faut les mettre sur le pied de s'instruire, et d'écouter la parole de Dieu, sans quoi ils ne seront jamais bons Catholiques. Il y a dans tout cela une première glace à rompre, qui arrête et qui empêche tous les progrès, si la puissance temporelle ne vient un peu au secours de la spirituelle. La première doit se contenir dans les bornes qui lui sont prescrites, et il me semble qu'il est facile de pratiquer cette conduite d'une manière très-utile, et qui peut être très-sage et très-modérée. On met souvent le fait, en parlant sur ce sujet, autrement qu'il ne devrait être: on ne parle que de moyens violents, ou de

(453) M. de la Broue a donné au public des instructions sur cette matière

voies douces, comme s'il n'y avait pas un milieu entre deux. Toute violence est blâmable : mais il y a une certaine fermeté qui doit accompagner l'instruction, et qui fait que l'on en profite C'est ce que l'expérience fait connaître, et c'est en quoi le concours des deux puissances est si utile.

J'aurais bien souhaité pouvoir réformer mes faibles idées sur les vôtres, et apprendre d'un aussi grand maître ce que je devais faire pour remplir ma vocation, en pratiquant cette règle si sage en toutes choses, *Ne quid nimis*. Mais il fallait, pour jouir de ce plaisir, avoir un congé de trois mois, et je n'ai pu l'obtenir depuis dix-huit ans. Je vous demande au moins qu'une si longue absence ne me fasse pas perdre l'honneur de votre souvenir, et de me croire toujours avec beaucoup de respect, et un attachement très-sincère, etc.

De Lamoignon de Basville.

Juin 1700.

LETTRE CCLXVIII.

RÉPONSE DE BOSSUET A M. DE BASVILLE.

Il lui expose les difficultés qu'il trouve à obliger les protestants opiniâtres de venir à la Messe.

Je suis très-aise, Monsieur, que mon Instruction pastorale sur la perpétuelle stabilité et sur les promesses de l'Eglise vous ait satisfait, et que vous la jugiez utile à vos réunis. Quant à la manière d'agir avec eux, je crois en effet que j'en conviendrai aisément avec vous : car je conviens sans peine du droit des souverains à forcer leurs sujets errants au vrai culte, sous certaines peines. Cela étant, toutes les fois que nous pourrons croire que corrigés par ces peines, qui les auront rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la Messe, je ne trouve aucune difficulté, je ne dis pas à les y recevoir, mais je dis à les y contraindre d'une certaine façon. Toute ma difficulté est d'y recevoir ceux qui font profession publique de n'y pas croire, et qui sur ce fondement refusent opiniâtrément de communier, sans même témoigner pour cela la non-répugnance par où il faut commencer. Tant qu'ils sont en cet état, je les crois incapables de profiter de la Messe : cela même les rend dignes de châtiment avec la modération convenable, par pitié pour leur maladie. Mais au reste, de les y admettre; bien loin de les y contraindre de quelque manière que ce soit, c'est leur donner une faible idée de la sainteté du mystère, et leur inspirer de l'indifférence pour les bonnes dispositions qu'il faudrait avoir, et même pour y aller ou n'y aller pas : c'est la disposition que je trouve ici dans ceux qui vont à la Messe si facilement, plus prêts encore à n'y pas aller. Je serai très-aise d'apprendre à votre loisir ce que vous pensez sur cela, et de profiter de vos expériences. Je suis, Monsieur, etc.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

LETTRE CCLXIX.

A DOM MABILLON.

Sur les résolutions de l'assemblée du clergé, et sur la préface du dernier volume de saint Augustin.

Je suis très-aise, mon reverend Père, que vous soyez content des résolutions de l'assemblée à s'opposer aux nouveautés de toutes les sortes qui s'élèvent contre la science de Dieu. L'approbation de personnes aussi saintes, aussi habiles, et aussi bien intentionnées pour la vérité que vous l'êtes, nous doit donner du courage. Pourriez-vous croire qu'il se trouve des opposants, et qu'il y en a qui répondent que les opinions relâchées ne sont plus soutenues, et qu'ainsi il faut les laisser là comme mortes, sans combattre ce qui n'est plus qu'un fantôme?

Pour votre préface, je l'ai admirée, et votre modération après la victoire qui nous oblige, indépendamment et au-dessus de tout sentiment humain, à contenter les bonnes âmes, et à fermer la bouche aux contredisants. Priez Dieu pour nous, afin qu'il nous donne un aussi heureux succès que nous avons le cœur pur de tout sentiment humain. Aimez celui qui est tout à vous.

A Saint-Germain, ce 11 juillet 1700.

LETTRE CCLXXV.

AU MÊME.

Sur le dernier volume de l'édition de saint Augustin, et la conclusion de l'assemblée du clergé.

Je vous rends grâces, mon révérend Père, et je vous prie en même temps de faire mes remercîments au révérendissime Père général, du beau présent que vous m'annoncez. J'en ai déjà vu la Préface, qui est admirable, et j'ai grande impatience de voir le reste.

Vos prières pour l'heureux succès de notre assemblée ont eu leur effet; puisque la grande affaire de la doctrine finira demain heureusement, s'il plaît à Dieu, et avec un consentement unanime. Vous savez qu'en telles matières la dernière journée n'est pas la moins importante; ainsi je vous demande la continuation de vos prières, et suis avec cordialité et vénération très-parfaitement à vous, etc.

A Saint Germain, ce 3 septembre 1700.

LETTRE CCLXXI.

DE DOM MABILLON.

Sur plusieurs écrits touchant la grâce.

Je crois que la pièce dont Votre Grandeur me fait l'honneur de m'écrire est celle de Guillaume, abbé de Metz, qui se trouve dans le premier tome de nos *Analectes*, page 281, avec ses lettres qui précèdent, dans le même tome, où il parle fort avantageusement de la grâce, surtout dans la sixième. Tous nos Bénédictins ont toujours été extrêmement attachés aux sentiments de saint Augustin. Nous avons dans la Bibliothèque des Pères l'ouvrage d'un Franco, religieux d'Affligem

en Brabant, touchant la grâce, qui est du XIIe siècle. En même temps vivait en Suisse un Frowinus, abbé du Mont des Anges, dont j'ai vu un excellent ouvrage sur le même sujet, qui est manuscrit, dans la bibliothèque d'Einsilden, et dont j'ai pris seulement la table des chapitres.

Je prends la liberté de dire à Votre Grandeur que je dois partir vendredi prochain pour Reims, où M. l'archevêque m'a ordonné de l'aller trouver. J'aurais été ravi d'avoir eu cette occasion d'aller rendre mes devoirs à Votre Grandeur; mais je crois que je serai obligé de prendre la voie du carrosse public. Je suis avec un profond respect, etc.

1700.

—

LETTRE CCLXXII.

AU R. P. JACQUES DE LA COUR, ABBÉ DE LA TRAPPE.

Sur la mort de M. de Rancé, ancien abbé et réformateur de ce monastère, décédé le 29 octobre de cette année.

Quoique la nouvelle que vous me mandez, Monsieur, soit bien dure, par la perte que je fais d'un tel ami, je vous suis obligé de l'attention que vous avez eue à m'en donner avis. Je vous demande de tout mon cœur la même part à votre amitié que celle dont m'honorait le cher défunt. Je ne puis en dire autre chose, sinon que c'était un autre saint Bernard en doctrine, en piété, en mortification, en humilité, en zèle et en pénitence; et la postérité le comptera parmi les restaurateurs de la vie monastique. Dieu veuille multiplier ses enfants sur la terre! il sera bien reçu de ceux qu'il a envoyés dans le ciel devant lui en si grand nombre. Assurez la sainte maison de ma constante et inviolable amitié. Je me promets bien que l'on continuera à y bien recevoir mes visites ordinaires, que j'espère renouveler dans la saison qui le permettra. Je sais bon gré à M. de Séez de tout le soin qu'il prend du saint monastère. Je salue vos frères, et suis avec un amour et vénération cordiale, etc.

A Germigny, ce 3 novembre 1700.

—

LETTRE CCLXXIII.

DE M. DE TORCY.

Il lui fait connaître la conduite que Sa Majesté désirait que les évêques tinssent dans leurs diocèses à l'égard des protestants.

Le roi ayant remarqué, par ce qui lui a été écrit de l'état des nouveaux convertis de son royaume, que rien n'est plus nécessaire pour parvenir au grand ouvrage de leur conversion, que de les engager par tous les moyens que la prudence peut suggérer, d'aller aux instructions que Sa Majesté ne doute pas que vous n'ayez établies dans votre diocèse; Sa Majesté m'a ordonné de vous écrire qu'elle espère que vous renouvellerez votre attention sur ce sujet. Et comme elle a reconnu que les voies d'exhortation et de douceur font souvent plus d'effet que tous les autres moyens, elle croit qu'ils doivent être préférablement employés. Il faut sur toutes choses éviter que personne ne soit forcé d'aller à la Messe; mais s'il y a des opiniâtres dans votre diocèse qui, par leur méchante conduite sur la religion, causent du scandale et donnent de mauvais exemples aux autres nouveaux convertis, vous prendrez la peine d'en informer Sa Majesté, afin qu'elle ordonne de leur châtiment, suivant la peine qu'ils auront méritée. J'écris la même chose à M. l'intendant.

A l'égard des jeunes personnes au-dessous de quatorze ans, comme Sa Majesté a pourvu aux moyens de les faire aller aux instructions, il n'y a qu'à faire exécuter les ordres qu'elle a donnés sur ce sujet. Je suis, etc.

DE TORCY.

A Fontainebleau, ce 1er novembre 1700.

—

LETTRE CCLXXIV.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui expose les raisons qui ont empêché l'assemblée de condamner directement la doctrine de Sfondrate; lui marque comment elle a suppléé à cette condamnation; lui parle d'une affaire de M. de Saint-Pons, et lui témoigne le désir qu'il a de voir Rome devenir plus traitable sur différents points.

J'aurais souhaité autant que vous, Monseigneur, que l'assemblée eût pu condamner la pernicieuse doctrine du cardinal Sfondrate: mais la conjoncture des temps n'en permettait pas davantage que ce que nous avons fait; et nous avons cru faire beaucoup, selon le temps, de marquer l'approbation de la lettre des cinq évêques qui s'explique nettement contre, et un désir manifeste avec une attente que Rome fît son devoir: ce qu'on a dit aussi, en se déclarant pour la doctrine de saint Augustin contre le pélagianisme, en est une espèce de condamnation. Il me semble aussi que la censure des propositions *Facienti quod in se est*, frappe assez rudement les semi-pélagiens nouveaux, et les attaque dans leur fort. C'est tout ce qu'on a pu faire dans la conjoncture présente, où l'on avait à ménager un bon Pape, et très-favorable à la France.

Nous souhaitons à M. de Saint-Pons une condamnation de ses rebelles, que la France puisse accepter sans restriction: celle qu'on a apportée à leur *proprio motu* devrait les en désabuser. Il est vrai que Rome s'éclaire, et ce sera un grand sujet de joie, si elle commence à voir clair sur les versions de la Bible en langue française, et sur les lectures des saints livres. M. de Saint-Pons aura rendu un grand service à l'Eglise, s'il peut sur ce sujet important la rendre traitable.

J'attends, pour publier notre censure, que j'aie vu celle de M. de Reims, afin d'agir en unité. Je ne tarderai pas à vous donner part de ce que je ferai sur cela. M. le cardinal de Noailles a donné un grand exemple sur cela, et c'est un grand pas d'avoir exterminé dans Paris la mauvaise morale. Je

suis, Monseigneur, avec le respect que vous savez, etc.

A Germigny, ce 6 novembre 1700.

LETTRE CCLXXV.

A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.

Il s'excuse de travailler à la Vie de M. de Rancé.

Il est impossible, Monsieur, que je me charge moi-même de composer l'histoire du saint abbé de la Trappe : mais je ne fais nulle difficulté d'en charger quelqu'un, et de recevoir les Mémoires. Mais qui charger? il faut penser. J'approuve fort de faire tout ce qu'il faudra pour empêcher certaine sorte de gens de travailler à la chose, de crainte qu'ils ne la tournent trop à leur avantage. Dieu bénisse votre voyage et votre retour!

A Meaux, ce 26 novembre 1700.

LETTRE CCLXXVI.

AU MÊME.

Sur certains papiers relatifs à la vie de M. de Rancé.

Vous m'avez fait grand plaisir, Monsieur, d'avoir procuré la conservation en main sûre des papiers dont je vous avais autrefois entretenu, et dont l'importance m'était bien connue. Bien des gens s'empresseront de faire passer le saint homme pour tout autre qu'il n'était, et il n'est rien de plus nécessaire que de conserver des témoignages de ses sentiments, dont on puisse se servir en temps et lieu, selon que la prudence le fera connaître. Ce papier est sans doute un de ceux de la plus grande conséquence. Je ne sais où cette lettre vous pourra trouver : mais, en quelque endroit que ce soit, faites connaître mes sentiments à M. l'abbé de Trappe, en l'assurant de la continuation de mon amitié pour lui et pour sa sainte maison. Tout à vous, comme vous savez.

A Versailles, ce 26 novembre 1700 (454).

EPISTOLA CCLXXVII.

AD CLEMENTEM XI.

De ejus exaltatione ad summum pontificatum.

Beatissime Pater,

Te nostris potissimum temporibus, manifesta supremi Numinis voluntate, ad fastigium apostolicæ potestatis evectum, vimque factam modestiæ tuæ, et multum reluctanti, ac tantum non invito, onus impositum consensione mirabili ; id quidem, non Sanctitati Tuæ, sed Ecclesiæ Dei ac rebus humanis gratulari nos decet. Quis enim non videat omnino futurum, ut quo magis reformidaveris non modo oblatam, verum etiam infartam ac velut inculcatam supremam dignitatem, eo confidentius ac promptius tam præsentis Numinis auctoritate susceptam exerceas et geras ; atque Ecclesiæ catholicæ Pontificem exhibeas eum, qui cum innata solertia, tum labore, industria et rerum experientia clarus, magnifice sapientiam tractet, arcana legis pandat, solvat dubia, exscindat errores, bonitatem, et disciplinam, et scientiam doceat, pacem orbi christiano, melioribus quam unquam auspiciis affulgentem, firmet ac foveat ; omnia denique apostolatus munera, Deo adjuvante, naviter exequatur?

Ac de pace quidem, beatissime Pater, quis non eam perpetuam speret? quippe quam jam non fœdera, sed ipsa etiam natura conciliet, et Magni Ludovici augustique Delphini paternus æque jam in Hispanias atque in Gallias animus ; sublatis inter invitas gentes, quas tota maxime Europa suspiciat, inimicitiarum causis, ac velut media soluta maceria, quod firmius coalescant? Mihi vero assidue cogitanti in hanc temporum necessitudinem incidisse auspicatissimum pontificatum tuum, et cum hac magna-

Très-saint Père (455),

Ce n'est pas seulement Votre Sainteté que nous devons féciliter de son exaltation : mais l'Eglise de Dieu et toute la terre doivent encore se réjouir de ce qu'il a été donné principalement à nos jours de vous voir élever au comble de la puissance apostolique, par la volonté de Dieu, clairement manifestée dans ce consentement unanime qui a fait violence à votre modestie, et qui vous a chargé comme malgré vous de la sollicitude pastorale. Car qui ne voit ce qui doit arriver? que plus vous avez craint cette suprême dignité, qui non-seulement vous a été offerte, mais encore imposée avec une espèce de force ; plus aussi vous l'exercerez et la remplirez avec confiance et avec facilité, après l'avoir reçue d'en haut d'une manière où la présence du Saint-Esprit s'est si visiblement déclarée? Ainsi on doit espérer que l'Église catholique verra en votre personne un pontife qui, déjà connu par ses talents naturels et acquis, par sa capacité et par son expérience dans les affaires, donnera de mémorables exemples de sagesse, expliquera les secrets de la loi divine, résoudra les doutes, exterminera l'erreur, enseignera la bonté, la discipline et la science ; affermira et entretiendra dans le monde chrétien la paix, qui se présente avec de meilleures espérances que jamais d'une éternelle durée ; un pontife enfin, qui, avec le secours du ciel, accomplira dignement tous les devoirs de l'apostolat.

En effet, pour ce qui regarde la paix, qui ne doit espérer, très-saint Père, qu'elle sera éternelle ; puisqu'on la voit établie non-

(454) Il est difficile de croire que cette date soit exacte. Bossuet aurait-il écrit deux fois en un jour, de Meaux et de Versailles, à la même personne? S'il s'agissait d'une affaire pressée, on en serait moins étonné.

(455) Bossuet fit faire cette traduction qu'il revit, et présenta au roi. C'est pour cela qu'on l'a conservée.

nimi regis gloria, et Gallicani nominis majestate esse conjunctum, exclamare libet : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* (*Psal.* CXVII, 23) ; magnaque spes subit per sapientiam tuam eventurum ut, quo olim Simoni Judaicæ gentissummo Pontifici contigisse sacræ Litteræ commemorant : *Det nobis Dominus jucunditatem cordis, et firmari pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos.* (*Eccli.* L, 25.)

Te vero, clementissime atque optime Pontifex, in tanta celsitudine, tantaque exultatione applaudentis Ecclesiæ, ne pigeat paternos conjicere oculos, et in me, quem non semel singulari tuæ benevolentiæ testificatione beaveris ; et in nepotem meum, cui, peculiari divinæ Providentiæ gratia, sapientiam illam tuam et coram intueri, et exinde infixam animo suspicere, venerari, et qua potuit voce, pro sua tenuitate, celebrare licuit. Nos ergo simul affusi sacratissimis pedibus, Sanctitati tuæ diuturnum pontificatum anguramur, quem ipsa natura polliceri videatur ; et benedictionem apostolicam humiles ac supplices exspectamus, beatissime Pater,

Sanctitatis Vestræ,

Addictissimus ac devotissimus famulus ac filius,

J. Benignus, ep. Meldensis.

Datum in palatio Versaliano, pridie idus Decemb. 1700.

seulement sur la foi des traités, mais encore par les liaisons les plus étroites du sang, et par la bonté paternelle de Louis le Grand et de Mgr le Dauphin, laquelle se fait aujourd'hui sentir à l'Espagne autant qu'à la France même ? C'est ainsi que seront ôtées les causes des inimitiés entre ces deux grandes nations (456), qui semblaient décider du sort de toute l'Europe, et la muraille, pour ainsi parler, qui les tenait séparées, étant abattue, on voit que leur union sera immortelle et inébranlable. Pour moi, quand je considère avec attention que votre pontificat, dont nous espérons toutes sortes de biens, se rencontre dans ces heureuses conjonctures, où la gloire d'un roi magnanime, et la majesté du nom français éclatent davantage, je ne puis m'empêcher de m'écrier : *Ceci est l'ouvrage du Seigneur, et nos yeux en sont frappés d'étonnement ;* ce qui aussi me fait concevoir cette ferme espérance, que comme ainsi la sainte Ecriture raconte qu'il arriva autrefois à Simon, souverain pontife des Juifs ; ainsi, par votre sagesse, *le Seigneur nous accordera la joie de notre cœur ; et, dans nos jours, il affermira à jamais la paix en Israël.*

Cependant, très-saint Père, dans cette suprême élévation, et au milieu des applaudissements de l'Eglise qui est toute en joie, qu'il me soit permis de supplier Votre Sainteté, après toutes les marques de bienveillance dont elle a daigné m'honorer, qu'elle veuille bien encore jeter ses regards paternels sur moi et sur mon neveu, qui, par une grâce particulière, a eu le bonheur de voir de ses yeux cette sagesse, et qui, s'en étant rempli l'esprit, n'a cessé de l'admirer, de la respecter, et de la célébrer autant qu'il en a été capable. Nous donc, prosternés ensemble à vos pieds, nous souhaitons à Votre Sainteté un long pontificat, tel que la nature même semble le lui promettre ; et nous vous demandons, en toute humilité et respect, votre bénédiction apostolique.

A Versailles, ce 12 décembre 1700.

EPISTOLA CCLXXVIII

CLEMENTIS PAPÆ XI RESPONSA AD EPISTOLAM PRÆCEDENTEM.

Clemens Papa XI,

Venerabilis Frater, salutem et apostolicam benedictionem. Etsi injuncti nobis muneris amplitudini, et præclaræ fraternitatis tuæ de nostra humilitate opinioni, longe impares sint vires nostræ, quarum infirmitatem dum expendimus, anticipaverunt vigilias oculi nostri ; alacritatem tamen quamdam ex tuarum litterarum officio, et ex disertagandii a te ob commissum nobis Ecclesiæ regimen percepti significatione desuminus ; quia validam a tua pietate nobis pollicemur opem, qua exoratus misericordiarum Pater, virtute multa confirmet quod inscrutabili suo judicio est operatus in nobis. Gratum præterea pontificiæ nostræ charitati supra modum accidit auspicium publicæ tranquillitatis, eisdem tuis litteris ad nos delatum : quod ut Deus in bonum Christianæ reipublicæ ratum habere velit, enixis precibus ab eodem, qui verus pacis est auctor, indesinenter exposcimus.

Cæterum propensionem nostræ voluntatis, quam nedum veteri tuo in nos studio, sed eximiis virtutibus quibus te præditum esse novimus, tibi omnino conciliasti ; singularibus documentis, ubi emerget occasio, tibi explicabimus. Fraternitati interim tuæ nec non dilecto filio abbati nepoti tuo, præstantibus suis dotibus admodum nobis probato, apostolicam benedictionem peramanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, sub annulo piscato is, die 11 Januarii 1701, pontificatus nostri anno primo.

Ulysses Jos. archiepisc. Taeo losiensis.

LETTRE CCLXXIX.

A M. DE SAINT-ANDRÉ, CURÉ DE VAREDDES.

Sur un miracle opéré à la Trappe, par une dévote.

La dévote (457) qui est allée à la Trappe,

(456) Charles II, roi d'Espagne, était mort sans enfants, au mois de novembre de cette année, et par son testament avait appelé à la couronne d'Espagne Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du Dauphin, qui fut proclamé roi à Madrid, le 24 novembre de la même année, sous le nom de Philippe V.

(457) Mlle d'Almayrac, connue sous le nom de sœur Rose, née à Rodez, morte à Tessi, près d'Annecy, en 1728.

pour guérir le Père abbé, y a fait son miracle sur M. du Mayne. On dit qu'après l'extrême-onction, ayant pris par son ordre de l'huile qu'elle avait bénite, il a si bien guéri et si promptement, qu'il a été dès le jour même chez cette dévote qui le demandait. On fait grand bruit de ce miracle, et cette dévote en fait beaucoup dans Paris. Je vous prie de me mander ce que vous savez de ce fait, et d'apprendre ce qui s'en peut savoir : tout demeurera entre vous et moi. Je suis à vous de bien bon cœur, et à jamais.

A Paris, ce 21 janvier 1701.

—

LETTRE CCLXXX.

AU MÊME.

Il lui dit son sentiment sur la manière dont on devait écrire la Vie de M. de Rancé, réformateur de la Trappe.

Je dirai mon sentiment sur la Trappe avec beaucoup de franchise, comme un homme qui n'a d'autre vue que celle que Dieu soit glorifié dans la plus sainte maison qui soit dans l'Église, et dans la vie du plus parfait directeur des âmes dans la vie monastique, qu'on ait connu depuis saint Bernard. Si l'histoire du saint personnage n'est écrite de main habile, et par une tête qui soit au-dessus de toutes vues humaines, autant que le ciel est au-dessus de la terre, tout ira mal. En des endroits on voudra faire un peu de cour aux Bénédictins, en d'autres aux Jésuites, en d'autres aux religieux en général. Si celui qui entreprendra un si grand ouvrage ne se sent pas assez fort pour ne point avoir besoin de conseil, le mélange sera à craindre, et par ce mélange une espèce de dégradation dans l'ouvrage.

La simplicité en doit être le seul ornement. J'aimerais mieux un simple narré, tel que le pouvait faire dom le Nain, que l'éloquence affectée. M. de Séez m'a parlé avec la meilleure intention du monde. Elle a commencé à paraître dans la relation : mais je ne sais pourquoi elle n'a pas réussi autant qu'il serait à souhaiter, et cela est bien remarqué dans votre lettre. Pour moi, qui suis simple, j'en avais été fort content. Mais il est vrai que le monde y a trouvé bien des petitesses et dans le style et dans les choses.

Ce qu'il y a principalement à considérer, c'est qu'assurément on ne s'en tiendra pas à ce qu'un seul homme écrira. Tous les partis voudront tirer à soi le saint abbé : c'est pourquoi il est capital de garder de quoi prouver l'éloignement de tout parti, et de ne se dessaisir jamais des originaux, pour ne les montrer que dans une absolue nécessité.

Voilà pour ce qui regarde la vie. L'affaire paraît embarquée bien avant : je dis pourtant, à toute fin, ce qui me vient ; on en fera l'usage que Dieu inspirera au Père abbé.

On dit qu'on imprime les lettres : c'est par là que devait commencer le discernement. M. de Séez m'a dit qu'il y en avait d'admirables aux supérieurs de l'ordre, et qui étaient vraiment prophétiques et apostoliques pour l'expression et les sentiments; mais qu'il faudrait les ôter, pour ne point soulever tout l'ordre. Cela peut être ; mais il se faut bien garder de les perdre, puisqu'elles pourront avoir leur temps.

Faites bien mes amitiés à votre parent. Puisqu'il veut savoir mon sentiment, le voilà sans façon, quoiqu'il soit bien tard pour le demander : mais, ni tôt, ni tard, je ne puis donner dans les affaires de Dieu en aucuns faibles ménagements.

A Paris, ce 28 janvier 1701.

—

LETTRE CCLXXXI.

AU MÊME.

Sur la dévote qui avait été à la Trappe.

On m'a dit que la dévote a été deux fois à la Trappe, coup sur coup : on ne parle en manière quelconque du dessein et de l'offre de guérir le Père abbé, ni de rien par rapport à lui. Elle allait, dit-on, pour affermir dans sa vocation un abbé (458) qu'elle avait converti : autre matière d'informer. Sachez tout, je vous en prie; c'est chose très-importante. Je ne veux être mêlé ni de près ni de loin dans cette affaire ; mais il faut être informé de tout.

Je parlerai pour les séminaires d'épargne. Il est assez à propos, Monsieur, que vous fassiez un tour ici dans la semaine prochaine.

A Paris, ce 29 janvier 1701.

—

LETTRE CCLXXXII.

A M. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX (459).

Sur le livre de M. Cailly.

J'ai reçu lundi, Monseigneur, la dernière lettre dont vous m'avez honoré, et en même temps, par ordre de M. le curé de Saint-Sulpice, le livre en question. Je commençai en même temps de le lire, et je viens enfin de l'achever. J'ai déploré l'égarement de M. Cailly, qui étant d'ailleurs si habile et si homme de bien, a proposé un système si plein d'ignorance, de témérité et d'erreur. Puisque vous m'ordonnez de vous en dire mon sentiment, vous le trouverez dans une feuille à part jointe à cette lettre

J'ai parlé de cette affaire à M. le cardinal de Noailles ; et c'est de concert avec lui que j'ai l'honneur de vous en écrire.

Je ne vous dis rien, Monseigneur, sur

(458) L'abbé de Jougla, fils d'un président au parlement de Toulouse. Il fit profession à la Trappe en 1701, et fut envoyé à Buon-Solazzo en Toscane, pour y établir la réforme. Il mourut abbé de Tamiès en Savoie, en 1727. Il était connu en religion sous le nom de dom Arsène.

(459) François de Nesmond, né le 1er septembre 1629, nommé évêque de Bayeux en 1661, mort le 13 mai 1715.

l'indulgence que peut mériter ce bon curé qui se soumet absolument à votre censure, et me fait assurer, par quelques-uns de ses amis, qu'il fera sur cette nouvelle doctrine telle déclaration et rétractation que vous ordonnerez.

Il y a certaines choses dans ce livre, sur les espèces ou apparences sacramentelles, lesquelles, quoique ce livre ne les explique pas comme il faut, M. le cardinal de Noailles ne croit pas, non plus que moi, qu'il faille y donner atteinte; à cause du soulèvement qu'elles causeraient parmi les savants, et à cause aussi du bon sens qui y est renfermé. Je veux dire, Monseigneur, qu'il ne faut pas prendre pour loi ni pour article de foi en cette matière, non plus que dans les autres, toutes les explications des scolastiques : autrement il en arrive des inconvénients, dont je pourrais alléguer beaucoup d'exemples.

Il ne me reste qu'à vous supplier de traiter avec bénignité la personne de M. Cailly, qui est d'ailleurs un digne curé, à ce que j'apprends, supposé qu'il se range à la doctrine que vous lui enseignerez, et qu'il contente l'Eglise par sa soumission. Voici donc le jugement que j'en porterais : après quoi il ne me restera qu'à vous assurer de mes très-humbles respect.

Jugement sur le livre intitulé *Durand commenté, ou l'accord de la philosophie avec la théologie, touchant la transsubstantiation de l'Eucharistie;* à Cologne, chez Pierre Marteau, aux trois Coloandes, 1700.

Il y a lieu de déclarer que le livre intitulé *Durand commenté*, etc., contient sur la transsubstantiation une doctrine fausse, téméraire, erronée, et induisant à hérésie. Sous prétexte de commenter Durand, il renouvelle témérairement et scandaleusement sur la transsubstantiation une doctrine de ce théologien trop hardi, qui est erronée, et qui a été réprouvée depuis par le concile de Trente et le commun consentement de toute l'Eglise.

Il ajoute aussi à cet auteur, sous prétexte de le commenter, des choses qu'il n'a jamais dites, et auxquelles il ne paraît pas qu'il ait pensé, lesquelles sont erronées, destructives de la présence réelle du précieux corps et sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Eucharistie, induisant à hérésie sur la transsubstantiation, sur la concomitance, et autres points de doctrine décidés dans le même concile de Trente, et autres conciles généraux et décisions de l'Eglise, et tendant à affaiblir, par de vaines et dangereuses subtilités, l'ancienne tradition de l'Eglise catholique, dès l'origine du christianisme, sur ce sacré mystère : au moyen de quoi le livre mérite d'être mis ès mains de la justice séculière, pour être supprimé comme il conviendra; et sa Majesté sera très-humblement suppliée de le faire pareillement supprimer dans tout son royaume, comme pernicieux et perturbatif de la tranquillité de l'Eglise et du royaume, sous toutes les peines qu'elle avisera bon être.

Et pour l'auteur, attendu sa soumission à la présente censure et jugement, il lui sera ordonné, et le reste, que Monseigneur modérera selon sa prudence.

A Paris, ce 9 février 1701.

—

LETTRE CCLXXXIII.

DE M. L'ÉVÊQUE DE LUÇON (460).

Sur des erreurs qu'il prétendait avoir été avancées par M. du Puy, théologal de son église.

Je vous ai toujours regardé comme l'oracle des évêques; je vous supplie très-humblement de ne pas désapprouver la liberté que je prends de vous consulter dans une affaire qui me paraît assez délicate. C'est un de mes chanoines qui a avancé en chair ces propositions :

Les grâces suffisantes ne font rien.

La coopération même de la volonté vient de la seule grâce

La grâce efficace par elle-même peut seule enfanter les bonnes œuvres.

Ce n'est pas le libre arbitre qui agit avec la grâce; c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre.

Comme on ne peut pas douter que ces propositions ne tendent à renouveler des erreurs déjà condamnées, je l'ai averti de ne point continuer à prêcher une semblable doctrine. Mais il y en a qui prétendent que je dois obliger ce chanoine à condamner ces propositions, comme fausses, téméraires, scandaleuses, et renouvelant une doctrine condamnée par l'Eglise. Je vous supplie très-instamment de m'honorer de votre avis, que je suivrai avec autant de soumission que je suis avec respect, etc.

† J. François, év. de Luçon.

A Luçon, ce 20 février 1701.

—

LETTRE CCLXXXIV.

RÉPONSE DE BOSSUET A LA LETTRE PRÉCÉDENTE.

Il explique en quel sens les propositions rapportées par M. de Luçon lui paraissent condamnables, et marque avec quelle précaution on doit éviter de donner atteinte aux vérités de la grâce, et de favoriser les erreurs contraires.

Pour obéir en simplicité au désir de votre lettre du 20, j'aurai l'honneur de vous dire, sans hésiter, que votre qualification sur les quatre propositions contenues dans la même lettre est très-juste. On ne peut dire sans erreur que *les grâces suffisantes ne font rien*, puisqu'elles opèrent toujours des illustrations et des délectations, qui, en rabattant jusqu'à un certain point la concupiscence, pourraient s'étendre plus loin, si nous voulions agir, *adhibitis totis viribus voluntatis*, comme parle souvent saint Augustin.

(460) Jean François de Valderie de l'Escure, nommé en 1690 mort en 1725.

C'est une autre erreur de dire que *la seule grâce efficace par elle-même peut enfanter les bonnes œuvres*, puisque cette proposition, comme elle est conçue, ôte aux justes qui tombent le pouvoir absolu, qu'ils ont par la grâce, d'accomplir les commandements ; *si fideliter laborare voluerint*, aux termes du concile d'Orange, auxquels il faut joindre le *Facere quod possis, et petere quod non possis*, etc., du concile de Trente.

Dire aussi que *le libre arbitre n'agit point avec la grâce, et que c'est la grâce qui agit dans le libre arbitre ;* en prenant le *dans* exclusivement de l'*avec*, c'est directement combattre saint Paul, selon qu'il est traduit dans la Vulgate, et conformément à la tradition, qui est universelle sur ce point.

La condamnation de cette quatrième proposition induit celle de la seconde, où il est porté que *la coopération de la volonté vient de la seule grâce ;* puisqu'elle exclut la grâce qui est avec nous, et avec laquelle personne n'a jamais nié que le libre arbitre coopérât.

Tous ceux qui avancent de telles propositions errent contre la doctrine de la grâce, en ce qu'ils ne veulent pas expliquer que tous les justes qui tombent lui résistent, pèchent contre elle, lui manquent, lui sont infidèles, et se perdent par leur faute.

Ils abusent de cette expression, *efficace par elle-même ;* d'où l'on veut induire l'exclusion de la coopération du libre arbitre, sans laquelle la grâce n'opérerait point. Saint Augustin dit bien, et dit partout que la grâce est efficace, invincible, peut ce qu'elle veut, fléchit les cœurs les plus endurcis, opère le vouloir et le faire, selon l'expression de saint Paul : mais je n'ai point encore trouvé qu'il se soit servi de ce mot, *efficace par elle-même*, dont on peut très aisément abuser ; encore qu'il ait un bon sens, qui ne permet pas de le condamner indistinctement.

Voilà, Monseigneur, ce qui me fait dire que votre qualification est juste : je la crois aussi suffisante ; et, en votre place, je n'hésiterais pas à la faire telle qu'elle est. Au surplus, puisque vous voulez que je vous parle en évêque, on doit prendre garde que, dans une matière si délicate, souvent la censure d'une erreur induit à une autre, si on ne sait tenir la balance droite ; et il se faut bien garder de laisser passer la doctrine qui, contre la décision du concile de Trente, ne mettrait du côté de Dieu dans ceux qui font bien et qui persévèrent à bien faire, aucun secours spécial, ni par conséquent aucune préférence gratuite. Vous êtes maître en Israël, et il suffit de marquer les choses pour se faire entendre. Je suis, Monseigneur, etc.

A Paris, ce 27 février 1701.

LETTRE CCLXXXV.

DE M. DU PUY, ARCHIDIACRE ET THÉOLOGAL DE LUÇON.

Il lui fait un détail de son affaire, et implore sa protection.

Depuis la lettre que j'ai pris la liberté de vous écrire, je n'ai pu attendre tranquillement la réponse que j'espère de Votre Grandeur. Deux jours après, je reçus non-seulement la censure faite uniquement contre moi, quoique en termes vagues ; mais j'appris encore qu'on m'attaquait nommément à l'officialité, où l'on me faisait citer comme ayant avancé les propositions censurées, pour m'y déclarer suspens *ipso facto ;* que de plus on me dénonçait que l'on pourvoirait à mes dépens à la théologale. Toutes ces choses, Monseigneur, me déconcertèrent dans les mesures de tranquillité que je m'étais prescrites, jusqu'à ce que je reçusse les ordres que vous auriez la bonté de me donner. La veille de la réception de la censure, j'eus l'honneur de faire la révérence à Mgr de Poitiers, et de souper avec lui. Il me porta, avec sa charité et sa prudence ordinaire, à donner satisfaction à Mgr de Luçon, en condamnant les quatre propositions en question, et me dit qu'il était sûr que mondit seigneur de Luçon ne demandait que cela. Je protestai à Mgr de Poitiers que je ne me ferais nulle peine de les condamner ; mais je ne pouvais les rétracter, qui était ce qu'on me demandait, parce que la vérité et la conscience s'y opposaient. Ce digne prélat partit dès le lendemain matin pour ses visites ; ainsi je ne pus plus avoir l'honneur de le voir, et de le consulter après avoir reçu la censure. Je consultai en son absence d'habiles gens ; et par leur conseil je fis au greffe de la métropole, établi à Poitiers, l'acte ci-joint (461), que j'ai fait imprimer

(461) L'an mil sept cent un, et le cinquième jour d'avril; s'est présenté en personne au greffe de la cour métropolitaine à Poitiers, messire Germain du Puy, prêtre archidiacre d'Aizenay, et théologal de Luçon ; lequel a dit et déclaré à tous ceux qu'il appartiendra, ce qui s'ensuit : Premièrement, qu'il n'a jamais avancé ni soutenu les quatre propositions censurées par son seigneur l'évêque de Luçon, le dix-huitième de mars dernier, ainsi qu'il lui a déclaré dans sa chambre de vive voix, avec serment, le cinquième jour du mois de février dernier; après laquelle conversation, le prélat l'engagea à prêcher trois jours après, aux prières des quarante heures, un sermon à sa nomination ; ce qui fait voir qu'il devait être satisfait de sa doctrine ; dans lequel sermon qu'il fit du jeûne, personne ne l'accuse d'aucune erreur ; secondement, qu'il a même protesté, conjointement avec quatre de ses confrères dignitaires et chanoines, qui l'ont entendu parler le deuxième février, qu'il a prêché huit propositions sur la grâce toutes contraires à ces quatre propositions censurées; troisièmement, qu'il a encore protesté dans une lettre de vingt pages, toutes écrites de sa main, audit seigneur prélat, le vingt-unième février, qu'il n'a nullement avancé ces quatre propositions ; quatrièmement, comme étant théologal, et par conséquent dépositaire de la doctrine après l'évêque, il condamne derechef lesdites quatre propositions.

Cinquièmement, qu'étant à Poitiers pour ses affaires particulières, et surtout pour une qui regarde le temporel de son archidiaconé, touchant une rente de froment, que doit une terre que l'on va vendre, il y a reçu ledit jour, cinquième avril, ladite censure, qu'un ami lui a envoyée de Luçon ; à laquelle il ne se fait nulle peine de souscrire, puisque ce sont des propositions auxquelles il n'a point de

depuis, pour rendre partout témoignage de la pureté de ma foi. Comme toutes ces prétentions verbales et par écrit, que j'avais faites, avaient été inutiles, et qu'on m'attaquait en justice, je me vis forcé avec douleur, et par une dure nécessité, de faire signifier ledit acte à mon prélat, afin d'arrêter par là ceux qui causent et entretiennent la division dans le diocèse. De plus, comme j'ai de fortes raisons de tenir pour suspecte l'officialité d'ici, j'appelai de tout à la cour métropolitaine.

Après cet acte signifié, je m'en vins à Luçon hier, pour monter aujourd'hui en chaire; ce que je croyais indubitable. J'arrivai à huit heures du soir, et j'appris qu'une heure auparavant, on m'avait fait une seconde déclaration de la part du prélat, avec défenses expresses de prêcher. Cela me parut fort extraordinaire; premièrement, parce que, aussitôt la censure reçue, j'avais condamné purement et simplement les quatre propositions, qui est tout ce qu'on demande des plus hérétiques, reconnus tels et même convaincus; les anciens conciles et les derniers n'ayant jamais exigé des hérétiques les plus obstinés, que de dire anathème à la mauvaise doctrine : mais on en veut ici à la personne, et à tous ceux qui ont eu liaison avec feu Mgr de Barillon : secondement, parce qu'il n'y avait point de sentence contre moi, ni ne pouvait y en avoir, n'ayant été cité qu'une fois dans une absence de trois semaines; absence permise à tout chanoine pour ses affaires, et qui n'a été ni affectée, ni de libertinage; troisièmement, que quand il y aurait eu sentence, l'appel interjeté aurait tout suspendu, d'autant que la sentence aurait été conditionnelle : Si vous ne condamnez telles propositions; encore aurait-on dû, suivant le droit, limiter un temps : et c'est ce qui est formellement exprimé dans les *Décrétales*, livre II, titre 28, *De appellationibus*, canon 40, *Præterea*, où le Pape Celestin III écrit à un doyen de Rouen : *Videtur autem nobis, quod in hujusmodi sententiam, appellationis obstaculum debeat impedire.*

Nonobstant ces raisons, mes amis m'ont conseillé de ne point me présenter pour prêcher, sans avoir fait la révérence à mon prélat; et l'amour de la paix m'y a porté. J'ai été le prendre avec d'autres chanoines, après Tierce, pour aller à la grand'Messe; c'est une marque de respect assez ordinaire. J'ai commencé par la plus respectueuse de toutes les révérences, en entrant dans sa chambre, et je lui ai dit : « Je viens ici, Monseigneur, vous assurer de mes profonds respects, et de la douleur que j'ai qu'on me mette mal dans l'esprit de Votre Grandeur. Vous m'avez ordonné de condamner les propositions; je l'ai fait. Vous me sommez de venir remplir ma théologale; j'y viens, suivant vos ordres. — N'avez-vous pas reçu, interrompit le prélat, la défense que je vous en fis signifier hier? — Oui, Monseigneur, répondis-je; et c'est ce qui m'amène ici, pour éviter un éclat et un scandale public dans l'église, si je m'y étais présenté d'abord pour prêcher, sans avoir eu l'honneur de vous faire la révérence. Je ménage la faiblesse des Catholiques, les caquets des hérétiques, et par-dessus tout le respect qui vous est dû, Monseigneur. — Je vous défends absolument de prêcher, repartit le prélat; sinon j'userai de toute mon autorité contre vous. Je me serais contenté d'une condamnation des propositions; je veux à présent une rétractation en forme, et que vous les reconnaissiez comme de vous. — J'ai fait serment, repris-je, et je le proteste encore devant Dieu, que je ne les ai point avancées, et je le déclare prêt à aller offrir le saint sacrifice. — Quoi! vous allez dire la Messe étant suspens? me dit le prélat. — Comment cela, Monseigneur? répondis-je, fort sûr du contraire et fort étonné. » Le prélat continua, et m'assura que la censure renfermait la suspension *ipso facto;* qu'il ne voudrait pas entendre ma Messe; que j'étais dans le crime, et que la sentence du supérieur, soit juste, soit injuste, est toujours à craindre, comme dit saint Grégoire. Sur quoi je lui répliquai qu'il n'y avait nulle sentence contre moi, et que de plus il savait ce que M. Talon avait cité d'Yves de Char-

part, et qui ont été forgées à plaisir par des personnes qui veulent décrier la doctrine du diocèse, et celle de feu Mgr de Barillon, évêque de Luçon. Ce qui ne l'empêche pas de soutenir la grâce efficace par elle-même, et la prédestination gratuite, selon les très-illustres docteurs saint Augustin et saint Thomas, comme parle le Saint-Siége. Ainsi il proteste de nullité de toutes les procédures qu'on pourrait faire contre lui en son absence, directement ou indirectement, comme ayant déjà suffisamment déclaré qu'il condamnait lesdites quatre propositions, qu'il n'a point avancées; et ayant un certificat écrit de la main de M. Gainte, docteur de Sorbonne, supérieur du séminaire et vicaire général de son seigneur l'évêque de Luçon, qui témoigne, même après son sermon du deuxième février, que sa doctrine est très-saine.

Sixièmement, comme, dans la lettre circulaire dudit seigneur prélat à tous ses curés, il dit « qu'il y a eu des gens assez téméraires pour oser dire qu'il y avait deux cents curés dans le diocèse qui soutiendraient ces propositions; » il déclare qu'il n'a jamais rien entendu dire de semblable; et il répond pour le diocèse, comme le connaissant bien, qu'il ne se trouvera pas un seul curé qui soutienne ces propositions; puisque la doctrine du diocèse, qu'ils ont apprise de feu Mgr de Barillon leur saint évêque, est celle de saint Thomas. Mais il se souvient bien que dans une députation que le chapitre fit à son dit seigneur de l'Escure, plusieurs chanoines lui dirent, « que plus de deux cents curés soutiendraient et signeraient, que la doctrine du feu seigneur de Barillon avait toujours été très-saine; qu'ainsi on avait tort de l'accuser d'avoir une doctrine suspecte : » qu'il certifie que ces paroles, « plus de deux cents curés le témoigneront, » furent dites à cette occasion.

De tout ce que dessus, il a requis et demandé acte à moi, greffier de ladite cour, soussigné : et que ladite déclaration, protestation et condamnation de quatre propositions reste en minute, dont copies lui soient délivrées, pour lui servir comme de raison; attendu que toutes ses autres protestations verbales et par écrit n'ont pas été reçues : ce que je lui ai octroyé pour valoir et servir en temps et lieu, le jour et an que dessus : et s'est soussigné.

tres, dans sa protestation au Pape Innocent XI : *Si venerit excommunicaturus injuste, ipse excommunicatus recedat* (462) : « S'il vient pour excommunier injustement, il s'en retournera lui-même excommunié. » A ces paroles, un des assistants peu éclairé s'écria : « Quelle effronterie ! vous excommuniez Monseigneur !—Entendez-vous le latin ? lui dis-je. » Le prélat finit par une grande colère, et par des paroles outrageantes, et on s'en alla à l'église.

Je n'ai pas voulu prêcher; et j'ai mieux aimé souffrir en patience un si sanglant affront, que de faire de l'église le théâtre de la division et de la chicane. J'attends incessamment vos ordres là-dessus, Monseigneur. Vous voyez bien que toutes les juridictions me sont ouvertes, et la cour métropolitaine et le parlement, contre des procédures si pleines de nullités. Par amour de la paix, je différerai volontiers, à moins que je ne sois forcé de me défendre. Plaignez mon malheur, Monseigneur; plaignez un pauvre diocèse où tout est en combustion, et où les hérétiques se prévalent de ces éclats; et honorez d'une réponse favorable celui qui est avec le plus profond respect, etc.

Du Puy, archid. et théologal de Luçon.

Dimanche, ce 10 mars 1701.

—

LETTRE CCLXXXVI.

DE BOSSUET AU MÊME.

Il lui dit son sentiment sur sa protestation, et lui donne différents avis.

J'ai reçu les deux paquets que vous m'avez envoyés, et en particulier celui où était la censure de Mgr votre évêque, avec votre protestation. Vous voulez que je vous en dise mon sentiment, et je le fais volontiers, par l'estime que j'ai eue de tout temps pour vous.

I. La censure est très-juste, très-précise, très-modérée; et dans votre protestation vous promettez d'y souscrire.

II. Dans cet esprit vous condamnez les quatre propositions censurées, en désavouant seulement de les avoir avancées.

III. Sur ce pied, et en révoquant tout le reste, qui pourrait tendre à faire penser qu'on en veut à la mémoire et à la doctrine de feu Mgr de Luçon, vous rendez une pleine soumission au jugement de votre évêque.

IV. Je vois que vous avez déféré à l'interdit de votre prélat; en quoi je vous loue : et je dois seulement vous dire que personne n'approuve ici la réponse que vous lui fîtes sur l'excommunication injuste, dont vous lui devez demander pardon.

V. A ces conditions, je suis prêt à supplier Monseigneur de vous rétablir dans vos fonctions et de vous recevoir dans l'honneur de ses bonnes grâces; et je commence à le faire dès aujourd'hui, par une lettre que j'ai l'honneur de lui écrire.

VI. Par ce moyen, il demeurera inutile d'examiner vos sermons; et Mgr de Luçon sera supplié de ne plus entrer dans cet examen, content de ce qu'il avait exigé d'abord, qui est que vous souscrivissiez à la censure, et condamnassiez les propositions purement et simplement, comme vous faites.

VII. Si vous avez appelé, ce que je ne vois point dans les actes que vous m'avez envoyés, mais seulement dans votre lettre du 10 mars, il faudra vous désister de tout appel, et vous soumettre à votre prélat, qui, semblable à celui qui l'a envoyé, ne veut point la mort du pécheur ni sa condamnation, mais sa soumission.

VIII. Vous devez aussi renoncer à défendre le diocèse, qu'on n'attaque pas, et la mémoire de feu Mgr de Luçon, à laquelle vous faites tort en supposant qu'on l'attaque, et vous offensez sa parenté.

J'envoie copie de cette lettre à Mgr de Luçon, et j'espère que vous recevrez des marques de ses bontés. Je suis avec estime et de bien bon cœur, etc.

A Paris ce 19 avril 1701.

—

LETTRE CCXLXXXV.

A M L'ÉVÊQUE DE LUÇON.

Il lui parle en faveur de M. du Puy, l'exhorte à traiter ce théologal avec plus de ménagement, et se plaint de l'opposition que l'on disait qu'il témoignait pour les coopérateurs de M. de Barillon, et pour la mémoire de ce vénérable prélat.

La confiance qu'il vous a plu de me témoigner me donne celle de vous dire que j'ai reçu une lettre de M. du Puy, que je connais et que j'estime il y a longtemps, à laquelle j'ai répondu ce que vous trouverez dans ce paquet.

J'espère, Monseigneur, que vous trouverez qu'en suivant mes conseils, comme il me le promet, il suivra en même temps vos ordres, et satisfera à son devoir envers vous.

Je n'y vois qu'une seule difficulté, et c'est la rétractation expresse que vous semblez à présent vouloir exiger, avec l'aveu d'avoir enseigné les propositions. Mais j'ose vous représenter avec respect, premièrement, que cela ne paraît pas nécessaire; la vérité ayant sans cela victoire entière, et votre censure son plein effet : secondement, il paraît que vous ne devez rien ajouter à une si juste censure; et ainsi, que vous y contentant de la condamnation de l'erreur, le reste serait d'une rigueur inutile : troisièmement, c'est là le moyen d'éviter toute dispute qui pourrait s'élever sur ce sujet, tant dans votre diocèse que partout ailleurs, et vous ôterez

(462) Ce furent les évêques attachés à Louis le Débonnaire, qui, sur le bruit qui s'était répandu que le Pape Grégoire IV, emmené en France par Lothaire, pour rendre sa cause plus favorable, menaçait de les excommunier, firent la réponse qui est ici rapportée.

tout prétexte aux plaintes que l'on pourrait faire : quatrièmement, c'est aussi le moyen de fermer la bouche à ceux qui répandent votre opposition aux habiles gens que votre saint et savant prédécesseur avait appelés, et dont il est mort content : cinquièmement, je ne puis vous dissimuler qu'on a publié que vous aviez même souffert que l'on attaquât sa mémoire en votre présence, encore que nous eussions tous ce prélat en vénération.

J'espère donc, encore un coup, Monseigneur, que vous voudrez bien continuer à vous contenter du désaveu de M. du Puy, qui demeurera assez puni de ce qu'il a fait contre un prélat tel que vous, d'une manière inconsidérée et irrespectueuse, avec une bonne et soumise disposition dans le fond, en le révoquant publiquement.

Je n'entre point dans la discussion de ce que vous jugerez nécessaire pour les bienséances et le respect de l'épiscopat; vous suppliant seulement, Monseigneur, de vouloir bien par bonté, ne pas exiger un aveu qui ne ferait que causer de la peine et du scrupule à celui qui ne cherche qu'à regagner l'honneur de vos bonnes grâces, et à vous être soumis et obéissant.

Pardonnez la liberté que je prends : j'ai cru devoir cet office à un prêtre que j'estime, et qui me choisit pour intercéder auprès de vous. Je suis, au reste, avec un sincère et véritable respect et attachement, etc.

A Paris, ce 19 avril 1701.

LETTRE CCLXXXVIII.

A M. PASTEL, DOCTEUR EN SORBONNE.

Sur une lettre de Descartes, touchant la transsubstantiation.

Vous entendîtes, Monsieur, ces jours passés, M. Pourchot, qui me disait qu'il avait une lettre de M. Descartes sur la transsubstantiation. Je vous prie de la lui demander, et de prendre le soin de m'en envoyer une copie. Il n'est pas nécessaire qu'on sache ma curiosité; c'est à bonne fin. Je vois de grands inconvénients à la publier; et si elle est telle que je l'imagine, sur le récit qu'on m'en a fait, elle n'évitera pas la censure. M. Descartes a toujours craint d'être noté par l'Eglise; et on lui voit prendre sur cela des précautions, dont quelques-unes allaient jusqu'à l'excès. Quoique ses amis pussent désavouer pour lui une pièce qu'il n'aurait pas donnée lui-même, ses ennemis en tireraient des avantages qu'il ne faut pas leur donner. Je vous en dirai davantage quand j'aurai vu la lettre, et je ne ferai point difficulté d'en dire mon sentiment à M. Pourchot. Je vous prie de lui faire mes compliments, et de bien croire, Monsieur, que je suis sincèrement à vous.

A Meaux, ce 24 mars 1701.

LETTRE CCLXXXIX.

AU MÊME.

Il lui marque son jugement sur les deux lettres de Descartes, qu'il lui avait envoyées.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre la copie que vous avez faite des deux de M. Descartes (463). Vous pouvez dans l'occasion bien assurer notre ami qui m'en parla, qu'elles ne passeront jamais, et qu'elles se trouveront directement opposées à la doctrine catholique. M. Descartes, qui ne voulait point être censuré, a bien senti qu'il les fallait supprimer, et ne les a pas publiées. Si ses disciples les imprimaient, ils seraient une occasion de donner atteinte à la réputation de leur maître, et il y a de la charité à les en empêcher. Pour moi, je tiens pour suspect tout ce qu'il n'a pas donné lui-même; et dans ce qu'il a imprimé, je voudrais qu'il eût retranché quelques points, pour être entièrement irrépréhensible par rapport à la foi; car pour le pur philosophique, j'en fais bon marché. Par le titre qu'ont les deux lettres, il me semble qu'elles soient déjà imprimées, et qu'elles aient servi de véhicule à des écrits déjà publics. Je suis avec estime et affection, etc.

A Meaux, ce 30 mars 1701.

LETTRE CCXC.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES

Sur un nouveau livre contre l'Histoire des congrégations De auxiliis du P. Sorri, Dominicain.

J'ai lu, Monseigneur, le nouveau livre français (464) sur l'*Histoire de la congrégation De auxiliis;* et, sans entrer dans la question de la science moyenne, voici la remarque que j'ai faite, et que Votre Eminence aura faite aussi bien que moi. C'est qu'encore que l'auteur déclare que la société n'a pas adopté la doctrine de Molina sur les forces naturelles, auxquelles il attache la grâce, il ne laisse pas de déclarer en même temps que la même société tient cette doctrine à couvert de toute censure, à cause du nombre des auteurs qui l'ont soutenue.

C'est là, Monseigneur, attaquer directement la censure du clergé, résolue sous votre présidence, et rendue exécutoire par votre décret : c'est dire que cette doc-

(463) Ces deux lettres de Descartes sur l'Eucharistie ont été imprimées pour la première fois en 1811, dans l'ouvrage intitulé *Pensées de Descartes sur la religion et la morale*, page 250 et suiv. (*Edit. de Vers.*)

(464) Le livre dont il s'agit ici était intitulé : *Questions importantes*, et fut publié à l'occasion de la nouvelle *Histoire des congrégations De auxiliis*, etc. Ce livre se vendit publiquement à Paris dès la fin du mois d'avril 1701, chez Bellay, libraire, rue Saint-Jacques, à l'image saint Athanase, « où j'ai appris moi-même de la femme de ce libraire, » dit M. Ledieu, secrétaire de Bossuet, « que les Jésuites donnaient ce livre à son mari pour l'exposer en vente, et que ces Pères le faisaient vendre eux-mêmes dans leur collége, où son mari en allait prendre les exemplaires qu'il voulait. »

trine, qui est purement et manifestement semi-pélagienne, est reconnue pour probable, à cause qu'elle n'a pas été condamnée par le Saint-Siége. C'est faire dépendre les dons de la grâce des dispositions naturelles, les y ramener comme à leur racine, et répondre au *Quis te discernit* de saint Paul (*I Cor.* IV, 7); ce qui ne renferme rien moins que le renversement entier de la piété et de la doctrine de la grâce.

J'avoue que ce sentiment a été soutenu par plusieurs scolastiques avant le concile de Trente, et que depuis ce concile quelques-uns n'ont pas eu assez d'attention à ses décrets. Mais après les grands éclaircissements qu'on a donnés sur cette matière, et après le décret du clergé, appuyé du vôtre, on n'a pas dû à vos yeux soutenir une doctrine si pernicieuse.

C'est faire injure à l'Eglise romaine, de la faire approbatrice de cette doctrine, et d'étendre jusque-là la défense de se condamner les uns les autres, qu'il faut restreindre à la principale matière de l'examen, qui est celle de la congruité par la science moyenne.

Je supplie très-humblement Votre Eminence de considérer devant Dieu, et de faire considérer dans son conseil, le remède qu'on peut apporter à un si grand mal. Pour moi, j'attendrai vos ordres, et demeurerai en repos.

M. de Reims, dans son ordonnance sur la grâce, a bien distingué la doctrine de la grâce congrue d'avec celle-ci, puisqu'il a toléré l'une, et condamné l'autre. Si nous la souffrons, il faut laisser enseigner impunément que tous les dons de la grâce, même la première efficace et celle de la persévérance, marcheront en suite des dispositions naturelles, qui par là feront la racine du discernement. Le décret du clergé, qui a marqué cette erreur, ira en fumée, aussi bien qu'une approbation aussi authentique que la vôtre; et le semi-pélagianisme sera remis en honneur sous d'autres termes.

Le cardinal Baronius a déploré la renaissance, sous prétexte de s'opposer à Luther. Le cardinal Bellarmin ne s'éloigne pas de ce sentiment, quoique d'ailleurs défenseur de la doctrine de Molina sur l'autre point. Je sais que Votre Eminence n'abandonnera non plus qu'eux la cause de Dieu, pour laquelle elle est si déclarée. Je marcherai humblement sur les pas de Votre Eminence, de qui je suis à jamais avec un respect sincère, etc.

A Germigny, ce 23 mai 1701.

—

LETTRE CCXCI.

A M. BRISACIER, SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Il lui expose les erreurs de l'écrit intitulé « Judicium unius, etc., » composé par M. Couleau (465), docteur de Sorbonne; et combat en particulier ses sentiments sur la religion des Perses.

J'ai lu en effet, Monsieur, avec une extrême diligence, le livre intitulé *Judicium unius*, etc., comme M. le cardinal de Noailles l'avait prévu. Je vous ai promis de vous en dire mon sentiment: je le fais, à condition, s'il vous plaît, que vous communiquerez cette lettre à M. le cardinal. Mon dessein est par là que vous preniez le temps le plus commode à Son Eminence, pour lui en faire la lecture; et en même temps de lui sauver la peine de lire mon écriture, qui devient tous les jours plus pénible pour moi, et plus difficile aux autres: ce qui m'oblige souvent de me servir d'une main étrangère.

Je dis donc, en général, que ce livre est fait pour appuyer l'indifférence des religions, qui est la folie du siècle où nous vivons. Cet esprit règne en Angleterre et en Hollande trop visiblement; mais, par malheur pour les âmes, il ne s'introduit que trop parmi les Catholiques. Ce livre autorise ce sentiment, en faisant tous les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables du salut. L'auteur fait servir à cette doctrine la volonté générale de sauver tous les hommes; d'où il conclut que la religion véritable a pu être dans tous les peuples: et comme cette volonté subsiste toujours, il doit tirer la même conséquence du temps présent, comme il a fait de celui qui a précédé l'Evangile.

Il est vrai qu'il reconnaît que les sept nations dont les Juifs étaient environnés, la Chaldée, la Grèce et tout l'empire romain, ont été vraiment idolâtres. Mais si on le pousse, en lui demandant si Dieu ne voulait pas sauver ces peuples comme les autres, il sera contraint d'abandonner son système, ou de trouver des excuses à ces idolâtres, en disant, comme il l'insinue en quelques endroits, qu'on a pu adorer le vrai Dieu sous le nom de Jupiter, ainsi du reste; puisque même il approuve les auteurs qui disent que les anciens Germains ont adoré le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sous le nom du soleil, de la lune et du feu; c'est-à-dire, de Jupiter, de Junon et de Vulcain.

Mais il s'attache particulièrement à justifier les anciens Perses, comme ayant connu le vrai Dieu, et même le Messie: et il entreprend de prouver la première partie, même par l'autorité de l'Ecriture; à cause, dit-il, qu'il n'est pas probable que les Perses aient été choisis pour détruire l'idolâtrie de Babylone, et rétablir le temple de Dieu, s'ils ne l'eussent pas connu et servi de tout temps: ce qu'il confirme par Cyrus, que Dieu appelle son *Christ* dans Isaïe (*Isa.* XLV, 1), et qui déclare lui-même que le Dieu du ciel lui a donné le royaume.

(465) Il publia cet écrit pour servir de défense aux livres que les pères Le Comte et Gobien, Jésuites, avaient donnés en faveur de la religion et du culte des Chinois, et qui avaient été censurés par la Faculté de théologie de Paris.

Ce discours est d'une prodigieuse témérité, puisque, dans le même prophète Isaïe, Dieu dit deux fois à Cyrus : *Vous ne m'avez point connu* (*Isai.* XLV, 4,5) ; où saint Jérôme interprète qu'il avait servi de faux dieux : *Idola coluisti.*

Ce que répond l'auteur à ces passages précis est incroyable. C'est qu'encore que Cyrus connût le vrai Dieu, il ne savait pas que les Hébreux en fussent les adorateurs, et qu'aussitôt qu'il l'a su, il a reconnu que le Dieu des Juifs était le vrai Dieu du ciel, que lui-même il avait toujours servi : comme si l'on pouvait soupçonner que Dieu eût fait l'injustice à Cyrus de lui dire qu'il ne le connaissait pas, sous prétexte qu'il ne savait pas qu'il fût le Dieu d'Abraham et des Juifs ; quoique d'ailleurs lui et les Perses les connussent de tout temps, par la tradition perpétuelle venue de Noé.

L'auteur passe jusqu'à assurer que non-seulement Cyrus, mais encore les autres rois de Perse, n'ont changé leur ancien culte véritable que depuis qu'ils ont été subjugués par les Grecs : où il paraît qu'il a oublié le *Livre d'Esther*, où les Perses et leurs rois sont appelés avec horreur des incirconcis. *Vous savez, Seigneur*, disait Esther (*Esther* XIV, 15, 16, 17), *que je hais la gloire des impies, et que je déteste le lit des incirconcis et de tout étranger. Vous savez la nécessité qui m'oblige de porter sur ma tête le signe d'orgueil et de gloire que j'ai en abomination, que je le déteste comme ce qu'il y a de plus immonde, et que je ne le porte pas dans les jours de mon silence, mais seulement dans les jours d'ostentation et de cérémonie. Vous savez enfin que je n'ai jamais mangé à la table d'Aman ; et que s'il m'a fallu manger à celle du roi mon mari, je ne me suis pas plu dans ce banquet, et je n'ai pas bu le vin des effusions.*

Qu'Esther ait parlé ainsi d'un roi et d'un peuple qui aurait servi le vrai Dieu, et lui aurait offert de pieux et véritables sacrifices, c'est ce qui n'entrera dans l'esprit de personne.

On lit encore dans le même livre ces paroles de Mardochée (*Esther* XIII, 12, 13, 14) : « Vous savez, Seigneur, que ce n'est pas par orgueil que j'ai refusé d'adorer le superbe Aman ; car j'aurais volontiers baisé ses pas pour le salut d'Israël : mais j'ai craint de transférer l'honneur de mon Dieu à un homme. »

Ce qui fait voir que la vraie raison du refus de Mardochée, c'est que le culte divin que les Perses, comme l'on sait, rendaient à leurs rois, s'appliquait par proportion à leurs favoris, dans lesquels reluisait leur puissance.

De là venait cette ordonnance publiée par Darius roi de Perse, à la commune sollicitation de tous les satrapes : *Que si quelqu'un osait présenter quelque prière à quelque Dieu ou à quelque homme que ce fût, excepté au roi durant trente jours, il serait jeté dans la fosse aux lions.* (*Dan.* VI, 7) Voilà ces adorateurs du vrai Dieu, qui se font des dieux eux-mêmes de leurs rois, et que les saints regardent avec horreur, comme on a vu que fit Esther. C'est aussi ce qui obligea Mardochée à avertir la même Esther de ne point déclarer son peuple (*Esther* III, 8) ; parce qu'il savait que c'était un peuple odieux aux Perses, et qu'Aman aussi décriait au roi, comme un peuple dont les singularités devaient être en horreur au roi et à tout l'empire des Perses.

C'est encore ce qui fait dire à la même reine, dans sa prière (*Esther* XIV, 9, 10) : *Que les Perses voulaient fermer la bouche à ceux qui louaient Dieu, pour ouvrir celle des gentils, et leur faire louer leurs idoles.*

Après cela, il est étonnant qu'on veuille, par de petites conjectures, faire passer les Perses pour un peuple vraiment religieux, sous prétexte que Cyrus aurait connu le Dieu du ciel, et que Darius aurait ordonné qu'on payât les frais des sacrifices, de ses propres revenus, dans le temple de Jérusalem, à la charge qu'on prierait pour la vie du roi et de ses enfants (*I Esdr.* I, 6) ; sans songer qu'il est écrit dans les Machabées (*II Mach.* III, 3), que Séleucus, roi d'Asie, avait donné un ordre semblable, sans que pour cela on puisse conclure que les Syriens, qui n'avaient point d'autre religion que celle des Grecs, eussent servi le vrai Dieu.

C'est ignorer les premiers principes de la théologie, que de ne pas vouloir entendre que l'idolâtrie adorait tout, et le vrai Dieu comme les autres. Cyrus peut avoir été dans la même pratique ; et Dieu se sera servi de lui pour faire en faveur de son peuple ce que les prophètes en avaient prédit. Il se peut aussi qu'il ait connu Dieu, comme avait fait Nabuchodonosor (*Dan.* III, 93, 93, 100, etc.), sans que cette connaissance ait eu de suite. Mais il est beaucoup plus croyable qu'il n'a jamais eu le vrai culte ; puisqu'on lui voit, dans Xénophon, toujours invoquer le soleil avec le Jupiter de son pays, quel qu'il soit, lui offrir des sacrifices, et pratiquer la divination par les entrailles des animaux immolés.

On voit aussi, dans le dernier discours qu'il tient à ses enfants, qu'il se sert de la doctrine de l'immortalité de l'âme, pour leur persuader de suivre ses derniers ordres, et leur faire croire qu'il serait toujours vivant, pour les y obliger. Voilà comme sont faits ces princes, qu'on nous veut donner pour si religieux ; et les Chinois peuvent l'avoir été au même prix.

Au reste, on assure trop positivement que les Perses n'avaient point d'idoles : car encore que cela soit vrai des idoles à figure humaine, on doit croire qu'ils en avaient d'autres ; puisque Esther le remarque ainsi au lieu que nous avons allégué. (*Esther.* XIV, 10.) Et en effet, Zoroastre donne expressément chez Eusèbe la tête d'un épervier à son dieu, comme l'auteur l'a remarqué lui-même. Il croit se sauver en disant que c'était une image hiéroglyphique, comme si ces sortes d'images n'avaient pas pu devenir des idoles chez les Perses, à la manière des autres ! Je n'empêcherai pas qu'on ne ré-

ponde au passage d'*Esther*, que le terme d'idole y est employé pour signifier toute fausse divinité : mais toujours il demeurera véritable que la Perse adorait de faux dieux, et que par un faux culte elle se rendait exécrable aux adorateurs du vrai Dieu.

Que sert de nous opposer après cela l'autorité de Zoroastre chez Sanchoniathon et chez Eusèbe? On ne nie point que les philosophes n'aient eu des restes de la véritable idée de la Divinité : et ils ne sont devenus idolâtres qu'en les appliquant mal. Par exemple, l'auteur admire que Zoroastre ait pu dire que Dieu est immortel, sans commencement, sans parties, très-dissemblable, auteur de tout bien, et qui seul s'enseigne lui-même; toutes choses qui peuvent convenir en un certain temps au soleil, qui était réputé voir tout du haut du ciel, diriger tout, n'avoir point de parties distinctes à la manière des hommes et des animaux, être différent de lui-même, ainsi que chantait Horace : *Alinsque et idem nasceris*; ce qui, sous des paroles emphatiques, ne signifierait que le soleil, ou le monde, si l'on veut, et quelque chose de fort éloigné de Dieu.

On sait d'ailleurs que les Perses adoraient deux dieux, l'un bon et l'autre mauvais, comme le dit expressément saint Augustin (446), qui le rapporte de leurs propres auteurs, ce que Plutarque avait fait avant lui. L'auteur tire avantage de ces deux dieux, pour prouver que les anciens Perses ont connu Dieu et le diable : excuse impie et pernicieuse, puisqu'aux termes de saint Augustin, c'est faire adorer le diable à ceux qu'on nous veut donner pour si religieux.

Je ne finirais point, si j'entreprenais de rapporter tout ce qui pourrait convaincre les anciens Perses d'une parfaite idolâtrie, fort différente de celle des Grecs. Il est certain, par le *Livre de la Sagesse* (*Sap.* XIII, 2), qu'on a adoré le soleil, la lune, les étoiles, les vents, les éléments, et les autres parties du monde. Chercher des excuses à ce culte impie, ou vouloir que les Perses en aient été incapables plutôt que les autres peuples, c'est vouloir chercher des justifications à ceux qui, bien constamment et par des témoignages exprès de l'Ecriture, ont été en exécration au peuple de Dieu.

On peut juger de là ce qu'il faut croire des autres nations qu'on entreprend d'excuser d'idolâtrie. Géraldin n'est pas plus heureux à défendre l'Ethiopie, que Hyde à excuser les Perses : et l'auteur, qui relève leurs fades et impertinentes conjectures, contre les témoignages exprès de la parole de Dieu, ouvre la porte à ceux qui voudront excuser tout le reste des païens, et soutenir que sans cela on ne peut entendre cet oracle de l'Apôtre : *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.* (*I Tim.* II, 4.)

Je crois donc qu'il est nécessaire de résister à ces nouveautés, et non-seulement par des discours, mais encore par des censures expresses, si l'on ne veut donner cours à l'indifférence des religions. Il ne faut pas se flatter sur l'impertinence de l'auteur, qui fera tomber son livre comme de lui-même : car, tout ignorant qu'il est, il se donne un air de savoir qui éblouira tous les esprits médiocres, dont le nombre est le plus grand parmi les hommes, et qui flatte la pente du siècle.

Je voudrais donc prier ou M. Dupin, ou le P. Alexandre, de relever les faux raisonnements ou les fausses citations qui sont particulières à cet auteur, et en attendant, supplier M. le cardinal de Noailles, ou d'en faire ou d'en procurer la censure par la Faculté. Mais comme le dernier serait trop long, et peut-être trop difficile, le droit du jeu est que M. le cardinal commence d'abord, et qu'il arrête par son autorité le cours d'une impiété si manifeste ; et c'est de quoi je le supplie.

J'avais dessein d'extraire et de qualifier quelques propositions : mais c'est assez pour cette fois ; et j'avoue que je me lasse de dicter : je pourrai continuer au premier loisir. Cependant je suis, Monsieur, ce que vous savez.

A Meaux, ce 30 août 1701.

—

LETTRE CCXCII.

DU MÊME.

Il continue de prouver que les Perses étaient de vrais idolâtres ; dévoile de plus en plus les erreurs et les faux principes de leur apologiste, et donne des vues pour le réfuter solidement.

Je continuerai mes remarques, Monsieur, par forme de Mémoire, comme vous me témoignez le désir dans votre réponse du 1er septembre. Il faut beaucoup insister sur les Perses, parce que l'auteur en fait son principal fondement par les trois propositions de la page 25, dont la première est, « que les Perses ont toujours reconnu un seul Dieu : *Persas unicum semper Deum agnovisse;* » la seconde, « qu'ils ont toujours été opposés aux idoles : *Idolis et simulacris nunquam non fuisse infensissimos;* » et la troisième, « qu'on peut tirer des livres sacrés de fortes conjectures qui autorisent ce sentiment : *Non leves e sacris codicibus in eam sententiam conjecturas duci posse.* » Sur les deux dieux bon et mauvais, c'est en vain que l'auteur allègue Agathias, livre II de l'*Histoire de Justinien*. Cet auteur ne dit point du tout, comme on le lui fait dire, « qu'il est constant que les Perses n'ont adoré qu'un seul Dieu. » Car cet auteur dit expressément, que de toute antiquité les Perses adoraient Jupiter, Saturne, Vénus et les autres dieux de la Grèce sous d'autres noms. Et quant aux deux dieux, bon et mauvais, il se trompe manifestement, en disant que ce culte vient des Grecs, puisque Plutarque le fait venir de Zoroastre, comme de

(446) *De Civit. Dei*, lib. V, c. 21, tom. VII.

l'ancien et premier législateur des Perses ; ce qui est hors de contestation, quoi qu'en puisse dire Agathias : et le même Plutarque remarque expressément qu'on offrait le sacrifice à ces deux dieux ; à l'un, les votifs et d'action de grâces ; à l'autre, ce qu'on appelait ἀποτροπαῖον, tels que ceux que les Latins appelaient *averruncarii*, qui tendaient à les apaiser, comme des puissances nuisibles ; ce qui aussi est conforme à ce qu'on a rapporté de saint Augustin. Au reste, le même Plutarque remarque que le bon dieu venait d'une très-pure lumière, et le mauvais de l'obscurité et des ténèbres ; ce qui s'accorde parfaitement à l'adoration du soleil. Manès ou Manichæus, qui était Perse de nation, avait pris sa doctrine dans son pays ; ce qui est aussi observé par Agathias ; et l'on sait par saint Augustin, que les manichéens adoraient le soleil. Cependant l'auteur a toujours recours à Agathias, comme s'il était favorable à sa prétention. Quoi qu'il en soit, on ne trouve parmi les Grecs aucun culte semblable à celui des deux dieux, et il était naturel à la Perse.

L'auteur fait dire aussi à Plutarque que Darius Codomanus, étendant les mains au ciel, ne dit pas : « O soleil ! ô Apollon ! » mais, « O dieu de mes ancêtres ! et Jupiter de mon pays ! » Ce sont des gloses que cet auteur a mêlées aux paroles de Plutarque, qui fait invoquer à Darius le Jupiter de son pays et les autres dieux des rois (467) ; et tout le reste est ajouté.

Ce qu'il dit, qu'on ne trouve point dans Xénophon, que Cyrus ait jamais invoqué le soleil, n'est pas moins faux ; puisque, avec le Jupiter de son pays, il joignait ordinairement le soleil, comme il paraît en plusieurs endroits, et notamment au dernier livre de la *Cyropédie*.

Quant à ce que l'auteur assure que les Perses n'ont changé leur ancien culte du vrai Dieu que depuis l'empire des Grecs et des Macédoniens, il est démenti par l'Écriture ; puisque premièrement, ni Cyrus, ni les autres rois, en reconnaissant le Dieu du ciel, n'ont jamais dit qu'ils l'ont toujours adoré. Secondement, ce pourrait donc être en tout cas un sentiment particulier de Cyrus, à qui l'on montra son nom dans la prophétie d'Isaïe : ce qui était si visiblement miraculeux, qu'il pouvait en particulier en être touché, comme Nabuchodonosor le fut des miracles qu'il avait vus (*Dan.* III, 95), et comme le roi de Babylone dont il est parlé dans Daniel. (*Dan.* XIV, 42.) Troisièmement, aucun de ces rois n'établit le culte dans tout son empire, mais précisément dans le temple de Jérusalem. Quatrièmement, il est dit expressément, dans ce dernier passage, que le Dieu dont il rebâtissait la maison est le Dieu qui est dans Jérusalem (*II Paral.* XXXVI, 23 ; *I Esdr.* I, 2, 3) ; faisant voir par là clairement qu'il n'était adoré que là. Cinquièmement, dans le décret de Darius (*I Esdr.* VI, 10), non plus que dans celui de Cyrus, on ne lit autre chose, sinon qu'on offrait au Dieu du ciel à Jérusalem, sans marquer que ce fut le Dieu qui était connu dans tout l'empire. Sixièmement, la même chose paraît dans le décret de Darius, où l'ordonnance en faveur du Dieu de Daniel est marquée comme nouvelle, et donnée sur un fait particulier (*Dan.* VI, 25, 26) : de sorte que l'on voit toujours, et partout, que ce n'était point le culte public du royaume : ce qui aussi n'a eu dans l'empire aucune suite, comme il a déjà été dit et prouvé démonstrativement par Esther et par Daniel. L'expression, *ut qui petierit a quocumque deo aut homine* (*Ibid.*, 7) : *Que celui qui demandera quoi que ce soit à quelque dieu, ou à quelque homme que ce puisse être*, marque clairement la pluralité des dieux. Et de tout cela il résulte que les propositions ci-dessus marquées doivent être qualifiées fausses, téméraires, contraires à la parole de Dieu, et induisant à erreur et à hérésie. On pourrait dire hérétiques, si ce n'était qu'il s'agit d'un fait particulier et non pas d'un dogme.

Ce que l'auteur dit, qu'il ne veut pas nier que les Perses aient admiré et honoré le soleil, comme celui à qui le Créateur avait donné la première place parmi les astres, à la manière des Américains, montre qu'il n'a fait autre chose que de pallier l'idolâtrie, étant si certain d'ailleurs que ceux du Pérou ne connaissaient point d'autre Dieu que le soleil.

Le passage qu'il allègue, tiré d'Esther (*Esther* XVI, 16), est une reconnaissance que le royaume avait été donné par le Dieu des Juifs à Cyrus et à ses successeurs ; mais il ne dit point du tout que ce Dieu ait toujours été servi en Perse, ni aussi qu'il soit le seul qu'il faille servir.

L'auteur dit que Cambyse, fils de Cyrus, a détruit entièrement l'idolâtrie en Egypte, comme elle l'avait été en Assyrie ; et c'est ce qui lui donne la hardiesse d'appliquer à ce prince impie la prédiction d'Isaïe (*Isa.* XIX, 24), *Israël se joindra pour troisième aux Egyptiens et aux Assyriens : « Erit Israel tertius Ægyptio et Assyrio, »* etc. Le sens, dit-il, de la prophétie est bien plus clair : *Longe tamen planior delucidiorque sensus erit*, etc., où il enseigne expressément que l'Egypte et l'Assyrie ont été ramenées par les rois de Perse au culte du vrai Dieu : proposition impie, et qu'on peut qualifier en cette sorte. Cette proposition, qui assure que l'Egypte et l'Assyrie sont devenues le peuple de Dieu avec les Juifs, par le moyen de Cambyse, qui leur a fait connaître le Dieu véritable, est téméraire, scandaleuse, impie, et applique à un prince impie ce qui ne peut regarder que Jésus-Christ et la conversion des gentils, notamment des Assyriens et des Egyptiens par la prédication évangélique.

Il corrompt la prophétie de Malachie (*Malach.* II, 6), et l'explique contre la tradition universelle des Pères.

Il nie que les deux peuples soient distin-

(467) Plut., lib. II *De fort. Alex.*

gués à raison de la piété. Il attribue ce sentiment à l'orgueil judaïque, et il égale les deux peuples, en ce qui regarde la connaissance de Dieu. Il enseigne expressément que les païens ont eu la même religion que les Chrétiens; que les Juifs n'excellent en rien par-dessus les autres peuples, etc.; que l'opposition des deux peuples, faite par saint Paul, ne consiste en aucune sorte dans la connaissance de Dieu et dans la piété; qu'il faut donc prendre les gentils en général pour le seul empire romain : toutes propositions qui sont hérétiques, directement contraires à l'intention de saint Paul, aux paroles de l'Ecriture, qui établit la constitution du peuple juif précisément dans le culte d'un seul Dieu, comme il paraît à la tête du Décalogue (*Exod.* xx, 2), et dans d'autres passages (*Deut.* v, 6; vi, 4, 5, 6; xxix, 9, 10, etc.; *Josue* xxiv, 14, 15, 18, 22, 24), qui tous sont formels, pour montrer que l'alliance qui constitue le peuple de Dieu a pour fondement la reconnaissance volontaire, et par choix, de sa seule divinité et de son culte.

Il parle ainsi : « Le choix que Dieu donne au peuple juif ne regarde pas la foi ni le culte nécessaire de la Divinité : car qui dira que Dieu a laissé à délibérer aux hommes s'ils le serviraient? » D'où il conclut, « que l'alliance ne regarde pas le culte de Dieu, puisqu'elle est remise au choix du peuple, » selon ces paroles : *Vous êtes maîtres de prendre tel parti que vous voudrez : choisissez aujourd'hui ce qu'il vous plaira, et voyez qui vous devez plutôt adorer, ou les dieux qu'ont servis vos pères dans la Mésopotamie*, etc. : « *Optio vobis datur : eligite cui servire débeatis, utrum dii quibus servierunt patres vestri in Mesopotamia*, » etc. (*Josue* xxiv, 15.)

Il suppose que cette option déférée aux Juifs ne regarde pas le libre arbitre, dont on doit user en choisissant Dieu, mais l'indifférence de la chose en elle-même; ce qui est formellement hérétique et impie. Le choix qui est ici marqué regarde celui dont il est écrit ailleurs (*Deut.* xxx, 19) : *J'ai mis devant vos yeux la vie et la mort;* et non pas un choix semblable à celui dont parle saint Paul (*I Cor.* vii, 36, 37, 38) : *Si vous mariez votre fille, vous faites bien*, etc.; *faites ce que vous voudrez;* puisqu'au contraire celui qui ne choisit pas Dieu est maudit. (*Deut.* xxvii, 15 seq.)

Il se fait l'objection, qu'il faudrait, selon ces principes, mettre un troisième peuple, outre les Juifs et les gentils idolâtres, qui serait celui qui aurait adoré le vrai Dieu sans le secours de la loi; et il l'élude, en disant que ces derniers sont rangés avec le peuple des gentils, quoique plusieurs parmi eux fussent idolâtres : ce qui est impie et erroné, puisque l'intention de saint Paul ne fut jamais de faire un même peuple de ceux qui adoraient les idoles, et de ceux qui adoraient le vrai Dieu : *Gentium itaque nomine, Paulus et Scripturæ omnes intelligunt quicunque extra Israeliticam legem exstitere uspiam, ullave religione, seu antiqua et Noemica, seu recenter conficta et idololatrica, quosvis populos.* Cette doctrine est contraire à la décision de saint Paul, qui dit qu'il a prouvé *que les Juifs et les Grecs sont sous le péché, et que Dieu a tout renfermé sous le péché, afin d'avoir pitié de tous.* (*Rom.* iii, 9; xi, 32; *Galat*, iii, 22.) L'auteur élude en disant qu'il faut prendre tous pour plusieurs, selon la coutume de l'Ecriture : *Ex utrisque igitur populis plurimos tantum, juxta consuetam Scripturæ locutionem, Apostolus designat; neque prorsus omnes tum Judæos, tum gentes alternatim in impietate involvit :* ce qui est hérétique et directement contraire à l'intention de saint Paul.

La force de l'argument de cet Apôtre consiste en ce qu'il a fait voir d'un côté que les gentils étaient criminels en ne servant pas le Dieu qu'ils connaissaient (*Rom.* i, 20, 21); ce qui leur a attiré tous les autres crimes, dont le même Apôtre fait le dénombrement (*Ibid.*, 26); et, de l'autre, que les Juifs n'étaient pas moins coupables pour avoir été prévaricateurs de la loi (*Rom.* ii, 1 seq.) : ce qui montre que tout ce qui n'est pas juif est idolâtre, malgré le témoignage de sa conscience; puisque Dieu s'est fait connaître également à toutes les nations par les ouvrages de sa sagesse. L'auteur élude tout cela, en disant que la prérogative du peuple juif ne regarde pas le culte de Dieu, puisque les autres nations l'ont conservé dès le temps de Noé.

L'auteur fait consister la doctrine de saint Paul et la différence des deux peuples, juif et grec, en ce que, vers l'avénement du Messie, toute la terre presque a été couverte des ténèbres de l'idolâtrie et de l'infidélité : comme si la distinction des deux peuples n'avait lieu qu'en ce temps précis, et non pas dans tous les siècles précédents, ce qui est hérétique, et renverse toute l'économie de la réligion.

Pour éluder les passages des Pères, il dit qu'il ne les faut pas prendre au pied de la lettre; afin que tant de passages, qui renferment tous les peuples, excepté les Juifs dans une pareille infidélité, demeurent sans effet; ce qui tend à rendre inutile toute la tradition, qui s'exprime en termes généraux et sans exception.

Le passage de saint Augustin, tiré du livre *De la cité de Dieu* (468), où il dit que le culte de Dieu était renfermé dans la seule famille de Tharé et d'Abraham, prouve trop selon lui, à cause qu'il est constant que Sem et peut-être Noé vivaient encore alors, et que la famille de Melchisédech a été fidèle. Mais il n'a pas voulu prendre garde que l'intention de saint Augustin est de dire que la famille d'Abraham a été la seule marquée où le culte de Dieu se soit conservé : ce qui est incontestable, puisque l'Ecriture ne dit rien de la famille de Sem ni de celle de Melchisédech : et la conséquence que l'auteur

(468) *De civit. Dei*, lib. xvi, cap. 12, tom VII.

tire de saint Augustin, en disant qu'il prouve trop, est fausse, téméraire et scandaleuse. Il en est de même des autres passages des saints Pères, qu'il a éludés dans les pages suivantes.

Il élude aussi dans les mêmes endroits ces mêmes passages, en disant que lorsqu'on y dit que toutes les nations, excepté la juive, étaient infidèles, cela se doit entendre seulement de plusieurs, et encore comparativement avec les Juifs. Il objecte les brachmanes parmi les Indiens, comme gens attachés au culte d'un seul Dieu, aussi bien que les Perses et les Sères; où il cite Eusèbe, et Bardesanes produit par Eusèbe, en témoignage que les brachmanes, au nombre de plusieurs milliers, étaient recommandables par leur piété envers Dieu. Il a oublié que, chez Eusèbe même, les brachmanes observaient les abstinences superstitieuses, qui durent encore aujourd'hui chez les Indiens; que ces peuples croient aussi la métempsychose, qu'ils se tuent eux-mêmes, etc., comme fit Calanus, qui était du nombre des brachmanes, ainsi que Strabon le remarque (469).

Le même Strabon, au même livre, rapporte l'épitaphe de Zarmanochagas, qui se fit aussi mourir lui-même, selon la coutume de son pays. Voilà quels étaient ceux dont on veut rendre la piété si recommandable. La croyance de l'immortalité des âmes les portait à l'abus qu'on vient de voir et les y porte encore. On n'a pas sujet de croire qu'ils servissent le vrai Dieu au milieu de tant de pratiques détestables. Ainsi quand Bardesanes dit, chez Eusèbe, qu'ils étaient attachés à Dieu, sans dire quel dieu, on peut entendre sous ce nom le dieu qu'ils croyaient, quel qu'il fût; cette locution étant ordinaire parmi les Grecs: et quand ce serait le Dieu véritable dont ils auraient conservé quelque idée, comme tous les autres gentils, on ne peut pas conclure de là qu'ils lui rendissent un culte agréable au milieu de tant de superstitions criminelles, ni même qu'ils l'adorassent seul, puisqu'on voit tant d'autres nations joindre le culte du vrai Dieu créateur avec les autres fausses divinités. Au reste, le même Strabon marque expressément, au même livre, que les Indiens adoraient Jupiter, auteur de la pluie; le Gange et les esprits qui y habitaient: de sorte qu'il faut dire de deux choses l'une, ou que ce n'était pas le Dieu véritable qui était adoré par les brachmanes, ou que les brachmanes n'en étaient pas crus par le peuple.

L'auteur allègue à propos saint Isidore de Damiette (470), où est rapporté le serment que faisaient les Perses, qu'il traduit ainsi: *Colendo Deo incumbam*, où le grec porte τὸ θεῖον, ce qui signifie indéfiniment tout ce qui est réputé divin, et ne conclut rien du tout pour le vrai Dieu.

Il assure que le sentiment des Pères sur l'idolâtrie des gentils ne peut pas être connu par leurs apologies contre les païens; parce qu'ils parlaient selon les principes des païens mêmes qui tenaient pour assuré que les Juifs étaient les seuls qui n'eussent pas plusieurs dieux. Il avoue donc que les apologistes de la religion chrétienne sont contre lui, et il en élude l'autorité qui est si grande, surtout en cette matière. Ses paroles sont remarquables: « Les ennemis de la chrétienté donnaient pour certain qu'excepté les Juifs, tous les autres peuples avaient plusieurs dieux. » Voici ses propres paroles en latin: *Sanctorum patrum de gentium idololatria sententiam, ex suis adversus ethnicos disputationibus, certo dignosci non posse. Cum enim sæpe argumento, ut vocant ad hominem, adversarios refellerent, multa ad illorum potius quam ad propriam mentem pro concessis relinquebant. Statuebant autem Christianitatis hostes tanquam rem apud se compertam, præter Judaicam nationem, prorsus reliquos homines suis multiplicibus diis deditos fuisse:* comme si c'était là un sentiment particulier des ennemis de la religion, et non pas la commune supposition tant des païens que des Chrétiens.

Il allègue en plusieurs endroits le passage de saint Paul, *naturaliter quæ legis sunt faciunt* (*Rom.* II, 14); ce qu'il ne ferait pas avec tant de confiance, s'il avait voulu apprendre de saint Augustin que ce passage s'entend des gentils convertis à l'Evangile, dans lesquels la nature était réparée par la grâce; ce qui donne lieu à l'expression *naturaliter*, quoique, en quelque sens que se prenne ce passage, il ne conclut rien pour l'auteur; mais seulement que la nature n'était pas tout à fait anéantie, et que jusqu'à un certain point les gentils pratiquaient la loi naturelle.

En général, il abuse par tout son livre de deux doctrines très-orthodoxes, dont l'une est, qu'il y a eu des fidèles dispersés par-ci par-là hors de l'enceinte du peuple juif; et la seconde que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés.

Il est vrai que, depuis la loi de Moïse, les païens avaient acquis une certaine facilité plus grande de connaître Dieu, par la dispersion des Juifs, et par les prodiges que Dieu avait faits en leur faveur: en sorte que le nombre des particuliers qui l'adoraient parmi les gentils est peut-être plus grand qu'on ne pense: mais que des peuples entiers aient ouvert les yeux à la vraie religion, c'est de quoi l'on ne voit aucun exemple.

On doit aussi avouer qu'il y a eu parmi les païens des idées générales et confuses de la corruption de la nature, et de la venue future d'un libérateur: mais cela ne conclut pas que ces lumières aient produit leur effet pour le faire reconnaître.

Je ne crois pas que l'auteur qui allègue l'églogue 4 de Virgile comme contenant une idée du mystère de Jésus-Christ, veuille conclure de là que Virgile et les Romains de son temps l'aient reconnu. Sans entrer

(469) *Strab.*, lib. XV.

(470) Lib. IV, epist. 198.

dans la discussion des sibylles (471), il suffit de savoir que leurs vers prophétiques, vrais ou faux, n'ont eu aucun effet parmi les païens, qui ne paraissent pas avoir connu les vers qui regardent Jésus-Christ, et que nous trouvons dans plusieurs pères, et dont aussi il est certain que plusieurs Pères ont douté.

L'auteur allègue un passage de Cicéron, où il est parlé d'un roi qu'il faudra reconnaître pour être sauvé ; ce qu'on appliquait à Jules-César. Cicéron même fait voir que cette prétendue prophétie n'avait rien que de vague et d'ambigu (472). Quoi qu'il en soit, et quelque usage qu'on en veuille faire, aussi bien que des bruits qui se répandaient, par lesquels la venue prochaine de Jésus-Christ semblait être pronostiquée ; tout cela pouvait bien être, si l'on veut, des préparations éloignées pour disposer les païens à la foi du Sauveur qui devait venir, mais n'a jamais eu l'effet de la faire naître dans les cœurs.

Quant à l'argument tiré de ce que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, il est bien aisé d'entendre que les témoignages généraux que Dieu donne de lui-même et de sa sagesse pouvaient induire les hommes à connaître Dieu et à rejeter les idoles, avec les grâces communes et générales qui ne manquent à personne. Il n'y a pas non plus sujet de douter qu'il n'y ait eu, à l'égard de quelques-uns, des motions spéciales et efficaces pour profiter de ces lumières générales, et que ceux qui en auront profité auront pu être menés plus loin par les moyens qui sont connus à Dieu. Mais c'est là aussi tout ce qu'on peut conclure de cette volonté générale et de ces grâces données ou offertes aux païens; et ce qu'y ajoute l'auteur est inouï dans toute la théologie. Il passe même jusqu'à dire qu'en soutenant que nul peuple n'a connu Dieu que les Juifs, on établit l'incrédulité comme l'effet d'une espèce de violence. Voici ses paroles : *Hæccine sunt arcana novi systematis mysteria, quibus Dei voluntas omnes homines salvandi, atque adeo potissimum caput religionis funditus subvertitur. Si enim dimoveri ab electione Judæorum non potuit gentium omnium obedientia, fuit omnino necessaria illarum a Dei cultu secessio, et quæ perfidiæ debita pœna est, necessarius æternus interitus. Vocamus siquidem omnes illud necessarium, quod aliter ac fit, esse non potest.* Excès vraiment insupportable, puisque chaque particulier pouvait profiter des grâces générales, et qu'il ne faut point douter qu'il n'y ait eu un grand nombre de ces croyants dispersés parmi les gentils dont nous venons de parler; mais que Dieu, qui connaît seul la dispensation de ses grâces, avait su et révélé que celles qui devaient entraîner efficacement les peuples gentils à sa connaissance et à son culte étaient réservées au temps de la nouvelle alliance.

Dieu a révélé qu'il n'y aurait pas d'homme si juste qu'il ne tombât dans quelque péché. Est-ce à dire qu'il force les hommes au péché? A Dieu ne plaise! Ainsi, il aura prédit que des peuples hors de la Judée ne viendraient à sa connaissance et à son culte que par Jésus-Christ. A Dieu ne plaise qu'on croie pour cela qu'il les ait forcés à l'incrédulité. Il n'a fait que prédire l'effet de la distribution qu'il avait prédestinée de ses grâces.

J'ajouterai, en un mot, que cet auteur ajuste les passages à sa mode. On a déjà vu ce qu'il fait dire à Agathias, sur l'adoration d'un seul Dieu : ce qui est directement contraire au texte, quoique l'auteur y revienne souvent. Ce qu'il fait dire à Cicéron, dans le second livre *Des lois*, sur le culte du soleil, ne se trouve pas dans le texte, ni rien d'approchant. Il ajoute deux lignes entières à un passage de saint Augustin (473), et il en retranche aussi des paroles essentielles, quoique ce passage, même comme il le rapporte, ne fasse rien pour lui. On ne sait ce qu'il veut dire des nations incirconcises, et il y a beaucoup de galimatias dans ce discours. Il rapporte ailleurs un passage de saint Augustin qui ne dit autre chose, sinon qu'il n'y a point d'acception de personnes devant Dieu : ce qui ne conclut rien du tout. Il marque un passage de saint Augustin, où ce Père dit seulement que Dieu a voulu que la vertu de ses promesses ait paru plus manifestement dans le peuple juif (474) : d'où il conclut que la promesse de la foi et de la grâce du Messie est en quelque sorte com-

(471) Les livres sibyllins que nous avons ne sont point ceux qui étaient attribués aux sibylles, si célèbres dans le paganisme. Leurs écrits, dont les intéressés à entretenir la superstition faisaient un grand mystère et savaient adroitement se servir pour les fins de leur politique, ne sont point parvenus jusqu'à nous. Les plus éclairés et les plus sages d'entre les païens n'ont pas fait difficulté de reconnaître que toutes ces prétendues prédictions n'étaient qu'imposture, et ils s'étaient bien éloignés d'y ajouter foi dans les occasions où on voulait s'en prévaloir. A l'égard des oracles qui portent aujourd'hui le nom des sibylles, les savants, ainsi que plusieurs d'entre les principaux Pères, conviennent qu'ils ont été fabriqués dès les premiers siècles par des Chrétiens, ou malintentionnés, ou animés d'un faux zèle; car la vérité, et une vérité aussi clairement établie dans les livres réellement prophétiques que l'est la divinité de la religion chrétienne, n'a pas besoin du mensonge pour se soutenir. On peut consulter les différentes dissertations publiées par les critiques sur cette matière, et dont les principales sont, parmi les Catholiques, celles d'Ellies Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. I, p. 54 et suiv. ; de dom le Nourry, *Apparat. ad Biblioth. Patr.*, t. I, lib. I ; dissert. 12, cap. 3, p. 259 seq. ; lib. III, dissert. 2, cap. 5, art. 2, p. 942 seq., t. II; dissert 3 *in Lactant.*, c. 43, p. 1445 et passim ; de dom Remi Ceillier, *Hist. génér. des auteurs sacrés et eccles.*, t. I, p. 528 et suiv. ; et parmi les hétérodoxes, Jean Daillé, David Blondel, Isaac Vossius, et principalement l'édition des livres sibyllins donnée à Amsterdam en 1689, par Servatus Galiæus, ministre de Harlem, avec les dissertations dont il les a accompagnés.

(472) Cicer., *De divinat.*, lib. II.

(473) *De grat. Chr.*, lib. II, c. 24, t. X.

(474) *De Cons. Evang.*, lib. II, cap. 25, n. 59.

muniquée à tous les peuples. Il voudrait donc dire qu'il leur a été promis. Mais où est cette promesse divine? Il ne peut parler ainsi que par une erreur manifeste, puisqu'il demeure lui-même d'accord que les promesses, le Testament et la parole de Dieu, n'ont été communiqués à d'autres qu'aux Hébreux. C'est donc une hérésie manifeste que d'attribuer des promesses aux gentils.

Il est vrai qu'en la page 85 il rapporte de saint Irénée qu'il y a trois testaments (475) (sans parler de celui d'Adam, qui est le premier) : ce qui est en effet très-véritable. Il y a le testament du déluge, celui de Moïse et celui de Jésus-Christ. Mais que fait ce testament du déluge à la question, puisqu'il ne contient point d'autres promesses, sinon de ne plus noyer la terre? (*Gen.* VIII, 21.) Ce qui montre qu'en voulant profiter de tout sans raison, l'auteur ne fait que tout embrouiller.

Il se sert d'un passage de saint Augustin, où se trouvent ces paroles : « *Populus enim revera, qui proprie Dei populus diceretur, nullus alius fuit* (476) : Il n'y a point eu en effet d'autre peuple que le juif qui fût appelé proprement le peuple de Dieu; » ce qu'il explique en cette sorte : « Saint Augustin ne dit pas qu'il n'y eut point d'autre peuple qui fût vraiment le peuple de Dieu, mais qu'il n'y en avait point qu'on appelât tel. *Attendite ad verba. Non ait, nullus alius qui* VERE *Dei populus, sed qui* PROPRIE; *non qui Dei populus* ESSET, *sed qui* DICERETUR. *Quæ profecto nequaquam significant alios omnes populos a Deo alienos fuisse; sed inter eos solum electum Hebraicum, quem Deus tanquam rex ac pontifex eximia sui cognitione, institutisque a se ritibus proprie ac singulariter gubernaret.* » Cette explication, qui suppose que d'autres peuples pouvaient être le peuple de Dieu par rapport au culte, est erronée; et il est clair, par toute la suite, que saint Augustin n'a voulu dire autre chose, sinon que tous les peuples sont à Dieu par son souverain domaine, quoique, par rapport à la patrie céleste, ceux qui pouvaient y appartenir, hors les Juifs, étaient seulement quelques particuliers qui avaient la foi du Médiateur. Ce n'était donc point un peuple, mais quelques particuliers qui avaient alors cette foi, excepté les Juifs. Enfin il dit ces paroles : *Verum hanc nostram sententiam in Epistola* ou *Augustinus non innuit, sed statuit; non insinuat, sed exponit ac elucidat... In hoc testimonio et sensus et verba ipsa Augustini aperta sunt. Nullus tritæ interpretationi, de privatis tantum Dei cultoribus, hic amplius locus relinquitur* : par où il prétend que saint Augustin n'insinue pas seulement, mais qu'il établit et expose parfaitement dans son Epître ou le sentiment de l'auteur, touchant les peuples gentils, quoique ce Père ne dise autre chose, sinon que le même mystère de Jésus-Christ peut avoir été signifié par divers sacrements : ce qui est certain et ne fait rien à la question, puisque, dans ce même endroit de l'épître 102 (477), il ne marque que des particuliers par-ci par-là qui connussent le mystère de Jésus-Christ, hors la race d'Abraham.

Concluons que ce livre est pernicieux en toute manière. J'ai vu la déclaration qu'on a imprimée de l'auteur, et je trouve entre nous qu'elle est bien faible, puisqu'au lieu de lui faire au moins désavouer sa doctrine, on se contente qu'il désavoue l'impression du livre. Il fallait, à mon avis, le censurer expressément; et puisqu'on n'a point pris ce parti, il faudrait du moins faire un écrit qui en marquât et en réfutât les erreurs et les faux principes.

Cette réfutation aura trois utilités : la première et la principale, que le peuple sera instruit de vérités capitales, et prévenu contre des erreurs où l'on a beaucoup de penchant; la seconde, que Rome verra les mauvaises suites de la doctrine chinoise; la troisième, qu'elle sera réveillée sur cette matière, et connaîtra le besoin de remédier à un si grand mal.

Je crois, Monsieur, voir dans votre lettre que vous avez la pensée d'écrire vous-même sur ce sujet avec M. Tiberge. J'en serais ravi; et personne ne le peut mieux faire. Vous voyez que, sans rien dire de ce que contient le livre de M. Dupin (478), il y a de quoi faire un discours très-solide et très-instructif, où, en mêlant l'onction et la piété avec la doctrine, on donnera beaucoup d'édification.

Si je n'étais présentement très-occupé à des choses fort nécessaires, je mettrais volontiers la main à la plume, dans un si grand besoin de l'Eglise. Mais si vous entreprenez l'ouvrage, comme je le souhaite et vous en prie, je vois outre ceci beaucoup d'autres choses qui pourront y servir.

Par exemple, en relisant cet écrit, il me revient qu'il faudrait examiner dans Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, liv. V, ch. 10; dans Socrate, liv. I, ch. 13: dans Théodoret, liv. I, ch. 23; et dans Sozomène, liv. II, ch. 23, la mission dans les Indes de Pantenus et Frumentius : par où il demeurerait pour constant qu'ils n'ont trouvé dans le pays aucun culte de Dieu que celui qui y avait été porté par les apôtres saint Matthieu et saint Barthélemy. Il faudrait aussi remarquer dans Eusèbe, liv. I, ch. 1, que la connaissance de Dieu et de Jésus-Christ fut portée en Ethiopie par l'eunuque de la reine de Candace, sans qu'il paraisse qu'il y en eût auparavant aucun vestige.

On pourrait examiner en même temps les passages de l'Ecriture où il paraît que Zara,

(475) *Iræn.*, lib. III *cont. Hær.*, cap. XI, n. 8; *Ed. Ben.*, p. 191.

(476) *De civit. Dei*, lib. XVIII, cap. 47, tom. VIII.

(477) *Quæst.* 2, n. 14 et 15.

(478) La défense de la censure que la Faculté avait faite des livres des deux Jésuites sur la religion et le culte des Chinois.

Ethiopien, faisant la guerre à Aza avec un million d'hommes, Aza invoqua l'aide de Dieu contre lui (*II Paral.* XIV, 9, 10, 11, 12; XVI, 8, 9), comme on fait contre un infidèle. Isaïe compte les Ethiopiens comme parmi les infidèles (*Isa.* XI, 11) où le peuple de Dieu était dispersé, et contre lesquels il a protégé ce même peuple : ce qui paraît aussi chap. XVIII, 1, 2. Ce prophète, chap. XLIII, 3, range l'Ethiopie avec l'Egypte et Saba, peuples infidèles, qu'il sacrifiait au salut de son peuple; et chap. XLV, 14, 15, après avoir parlé des trois mêmes nations, il vient à dire que Dieu n'est qu'en Israël. En Jérémie (*Jerem.* XLVI, 9, 10, 11, 12), Dieu parle manifestement des Ethiopiens comme de ses ennemis, dont il se veut venger. Le chapitre XXX d'Ezéchiel prouve la même chose. Amos est encore plus exprès, puisque Dieu y reprochant à son peuple qu'il a mérité d'être abandonné, le menace de le traiter comme les enfants des Ethiopiens (*Amos* IX, 7), dont Jérémie a écrit qu'ils ne changent point de peau (*Jerem.* XIII, 23), ce qui est le symbole d'un pécheur incorrigible. Enfin, il est souvent parlé de l'Ethiopie dans l'Ecriture; et ses peuples sont souvent venus au secours du peuple de Dieu, comme Taraca, roi de l'Ethiopie, pour Ezéchias (*Isa.* XXXVIII, 9), aussi bien que les Egyptiens et les autres infidèles. Le peuple de Dieu a été dispersé en ce pays; et quoiqu'il soit si souvent parlé de ce peuple dans l'Ecriture (*Soph.* II, 9), loin qu'il y ait un seul mot qui marque qu'on y connût Dieu, on y voit tout le contraire.

Il faudrait sur cela reprendre la pente qu'on a de sauver les hommes, contre toute raison; ce qui va à obscurcir les jugements de Dieu, et fait voir qu'on peut être au rang de ses adorateurs à un très-bas prix.

Strabon marque les dieux qu'on adorait en Ethiopie (479).

On voit chez Homère que les dieux allaient en Ethiopie, pour les festins qui leur étaient préparés.

Les Ethiopiens ont souvent conquis l'Egypte, et pris les mœurs du peuple conquis avec leur religion, sans y rien changer.

Sozomène raconte (480) comment, dans la persécution de Sapor, roi des Perses, du temps de Constantin, on voulait faire adorer le soleil aux Chrétiens.

Il y a quelques réflexions à faire sur l'Adiabène, en Assyrie, convertie au judaïsme du temps d'Hérode chez Josèphe, et toute chrétienne chez Sozomène (481).

Chez Amm. Marcellin, la religion des Perses envers les astres et le feu est amplement décrite.

Les augures des mages, et l'obligation qu'avaient les rois de Perse de s'instruire de leur discipline, sont marqués dans Cicéron (482).

Je voudrais voir Hyde, Géraldin et Tollius, pour ne pas attaquer seul un homme qui se soumet. Il faudrait aussi parler d'un auteur qui justifie Socrate et le culte d'Esculape. On sait aussi ce qu'a écrit Zuingle, dans un livret dédié à François Ier, sur le salut d'Orphée, d'Hercule, etc.

Vous ne sauriez trop tôt vous déterminer à commencer ce travail utile et pieux, et même nécessaire.

A vous, sans réserve.

A Meaux, ce 8 septembre 1701.

P. S. Au moment que j'écris, il se forme un plan dans mon esprit, qui me paraît grand, simple et court; où, sans parler de qualifications, on ferait voir l'impiété de tant de faux systèmes, d'une manière très-grave : mais il faut finir.

—

LETTRE CCXCIII.

AU MÊME.

Il montre, par saint Athanase, quelle a été la cause de l'idolâtrie parmi les peuples; combien elle a été universelle avant la prédication de l'Evangile.

Une fausse miséricorde et une fausse sagesse inspirent à certains savants l'inclination d'étendre la vraie religion sur plusieurs peuples, autres que celui que Dieu lui-même a choisi. Ils s'imaginent qu'ils dégraderaient la Divinité, s'ils la réduisaient à ce seul peuple; et au lieu d'adorer en tremblant les secrets et impénétrables jugements de Dieu, qui livre toutes les nations à l'idolâtrie, à la réserve de celle qu'il a séparée des autres par tant de prodiges, ils cherchent à obscurcir la sainte rigueur qui veut convaincre l'homme par expérience de son aveuglement, afin qu'il soit plus capable de comprendre d'où lui venait la lumière. C'est ce que ces savants curieux et vains ne veulent pas entendre. A quelque prix que ce soit, ils entreprennent de sauver les Perses, les Ethiopiens, les Indiens, et plusieurs autres nations. Les Chinois, qu'on a voulu épargner, ont animé les esprits à cette dispute. La censure de la Faculté contre leurs défenseurs a donné occasion de publier un vœu qui a été prononcé par un docteur en Sorbonne, dans les délibérations où elle a été résolue. L'auteur s'attache principalement à justifier par l'Ecriture la religion des anciens Perses, et quoiqu'il ait désavoué l'impression de son vœu, et se soit soumis d'ailleurs à la censure qui en rejette la doctrine, il est bon de joindre la raison à l'autorité d'une Faculté si célèbre, pour ne pas laisser subsister des preuves qui pourraient induire les gens mal instruits à des erreurs, où toute l'économie de la religion est renversée. Mais avant que d'entrer à fond dans cette réfutation, et dans la discussion des autres matières qui regardent la religion de quelques anciens peuples, je proposerai en abrégé la doctrine de

(479) Strab., lib. XVII.
(480) Sozom., lib. II, c. 9, 10 et seq.
(481) Lib. II, c. 12.
(482) Lib. I *De divin.*

saint Athanase sur les causes et l'étendue de l'idolâtrie, ainsi qu'elle est contenue dans les deux discours de même dessein et de même suite, qui sont à la tête de ses ouvrages, dont l'un a pour titre : *Contre les gentils;* et l'autre : *De l'incarnation du Verbe.*

Il enseigne donc que la cause de l'idolâtrie, c'est que l'homme ayant quitté par le péché la contemplation de la nature divine invisible et intellectuelle, s'est plongé entièrement dans les sens; en sorte qu'il est incapable d'être frappé d'autres objets sensibles : d'où il est venu à l'oubli de Dieu, à adorer le soleil, les astres, les éléments, les animaux, les images même, les passions et les vices, et enfin toute autre chose que Dieu (483).

Cette erreur s'est répandue par toute la terre; mais en telle sorte, qu'encore que tous les peuples aient été plongés dans l'idolâtrie, ils ne sont pas pour cela convenus des mêmes dieux ; chaque nation s'étant fait le sien comme elle a voulu (484). Ainsi, autant qu'il y a eu de peuples divers, autant on a imaginé de dieux. Les pays et les villes se sont partagés. Les Phéniciens ignorent les dieux que l'Egypte adore : les Scythes ne connaissent pas les divinités des Perses, ni les Perses celles des Syriens, ni les Indiens celles des Arabes, ni les Arabes celles des Ethiopiens, ni les Grecs celles des Thraces, ni ceux-ci celles des Arméniens ; et ainsi des autres, dont saint Athanase fait un grand dénombrement, pour nous faire voir que tous les peuples conviennent dans l'idolâtrie, sans pour cela convenir des mêmes dieux. Au contraire, ceux qui sont en exécration aux uns sont en honneur chez les autres : les uns immolent comme victimes ce que les autres honorent comme dieux : on en est même venu jusqu'à immoler son semblable, par une inhumanité dont ce Père allègue beaucoup d'exemples (485) ; et il serait aisé de montrer cet exemple barbare parmi presque tous les peuples de l'univers.

Voilà donc parmi les idolâtres tous les peuples du monde, sans exception aucune. Les Perses, les Ethiopiens, les Indiens y sont compris comme les autres, et les Grecs avec les Barbares (486).

Il ne réserve que le peuple qui a reçu la loi de Dieu (487). Il fait voir que l'âme s'oublie elle-même, et qu'elle ne conçoit plus que Dieu l'a faite à son image, par où elle eût dû être amenée à la connaissance du Verbe ; et il ne connaît pour vrais adorateurs que ceux qui en sont ornés (488).

Il donne pour principe assuré, qu'avoir plusieurs dieux, c'est n'en avoir point ; et qu'ainsi l'idolâtrie étant partout, conséquemment il y a partout une espèce d'athéisme (489).

Dans cette inondation de l'idolâtrie, il observe toujours avec soin l'exception qu'il faut faire en faveur des Juifs, comme de ceux à qui les idoles sont expressément défendues, et à qui la connaissance de Dieu et de son Verbe Jésus-Christ Notre-Seigneur a été donnée, tenant pour des insensés ceux qui ne connaissent ni l'un ni l'autre (490).

Je passe au second discours, *De l'incarnation du Verbe*, où saint Athanase pose pour fondement que ce n'est pas connaître Dieu que ne pas connaître la création, et d'assujettir la Divinité à ne rien faire que d'une matière (491) (c'était l'erreur universelle ; on croyait que les astres et les corps célestes donnaient l'être à tout). Il continue à prouver qu'il n'y a point de véritable religion sans la connaissance de Dieu et de son Verbe : « Tout, » dit-il (492), « était dans l'impiété, tout était plein de malice ; et le seul Dieu et son Verbe étaient ignorés. »

Les hommes n'ayant pas profité de la beauté des ouvrages de Dieu, il leur a envoyé la loi et les prophètes (493) ; car ni la loi ni les prophètes n'avaient point été donnés aux Juifs pour eux seuls ; mais encore pour éclairer tout l'univers de la connaissance de Dieu et des bonnes mœurs. Mais, au lieu de profiter de cette instruction céleste, ils s'enfonçaient tous les jours de plus en plus dans l'erreur ; en sorte qu'ils semblaient avoir entièrement perdu la raison, et n'être plus que des bêtes brutes.

On pourrait étendre ici ce que saint Athanase ne dit qu'en un mot, qui est que la loi et les prophètes étaient envoyés à tout le monde. Les enseignements admirables que Dieu donnait à son peuple, et les prodiges éclatants qu'il faisait pour le maintenir et l'instruire, rayonnaient bien loin aux environs, et auraient pu de proche en proche se répandre par toute la terre. Mais, loin que les peuples voisins et les autres successivement en aient profité, les Juifs eux-mêmes ont persécuté les prophètes : « Ils étaient, » dit-il (494), « envoyés aux Juifs, et en même temps persécutés par les Juifs : » ce qui achève de démontrer que la corruption était universelle, et la pente à l'erreur si prodigieuse, que ceux-là même à qui les prophètes étaient adressés se déclaraient leurs ennemis.

Il n'y avait point d'autre remède à un si grand mal que la venue du Verbe qui, ayant tout fait, devait aussi tout refaire et tout réparer (495).

L'idolâtrie et l'impiété avaient rempli tout le monde : les ouvrages de Dieu n'avaient servi de rien pour le faire connaître : tous

(483) *Oratio contra gentes*, n. 9, 11, 12, 13, etc. tom. I.
(484) *Ibid.*, n. 25.
(485) *Ibid.*, n. 24, 25.
(486) N. 9, 24 ; *ibid.*, *sup.*
(487) N. 27, 30.
(488) N. 33, 34.
(489) N. 38.
(490) N. 30, 45, 46, 47.
(491) *De incar. Verbi*, n. 2 et 3, p. 49.
(492) N. 11, 12.
(493) N. 12.
(494) *De incarn.*, n. 12.
(495) N. 12, 13.

les hommes avaient les yeux attachés en bas, sans les pouvoir élever au ciel ; et il n'y avait que le Verbe qui les pût redresser en prenant un corps (496).

Il montre ici que le Verbe s'est répandu par toute la terre, et, comme disait saint Paul, s'est dilaté en longueur et en largeur, en hauteur et en profondeur, tant par la prédication de l'Evangile que par le nombre infini de ses martyrs. Il étend beaucoup cette preuve ; et c'est ici que se trouve ce passage si net et si précis, qui a été traduit ainsi par M. Dupin, à qui rien n'a échappé (497) : « Autrefois il y avait des idoles pour toute la terre ; l'idolâtrie tenait les hommes captifs, et ils ne connaissaient point d'autres dieux que les idoles. »

Saint Athanase distingue partout soigneusement les deux peuples, l'ancien qui était les Juifs, et les gentils (498). Il remarque que les gentils n'ont jamais commencé à connaître Dieu et le Verbe que quand Jésus-Christ a paru. Quoiqu'il y eût une infinité de religions, nul peuple n'a attiré son voisin à reconnaître son Dieu. Les sages des gentils, avec leurs discours magnifiques et la sublimité de leur éloquence, n'ont pu par tant de volumes attirer personne dans leur voisinage à la doctrine des bonnes mœurs et de l'immortalité des âmes (499). Il n'a été donné qu'à Jésus-Christ de se faire connaître seul par toutes les nations, dont les sentiments étaient si contraires. Il y a eu parmi les gentils, Chaldéens, Egyptiens, Indiens, des rois et des sages : les philosophes de la Grèce ont écrit plusieurs livres avec beaucoup d'art ; mais ni vivants ni morts, ils n'ont rien avancé (500) ; Jésus-Christ seul a pu persuader sa doctrine aux enfants même. « Quel autre, » dit-il (501) « a étendu son empire sur les Scythes, les Ethiopiens, les Perses, les Arméniens, les Goths et ainsi des autres ; et leur a pu persuader, par une illumination cachée et intérieure, de ne plus adorer les dieux de leurs pères et de leur pays, et d'adorer le Père par son Verbe ? » Enfin tout le discours de ce saint docteur tend à faire voir que tous les peuples du monde, sans en excepter ceux qu'on veut croire les plus privilégiés, comme les Perses, les Ethiopiens, les Indiens, étaient livrés à l'idolâtrie ; que les Juifs étaient éclairés par Moïse et par les prophètes ; que les autres n'ont commencé à ouvrir les yeux que quand Jésus-Christ est venu (502) ; que ç'a été l'effet du sacrifice qu'il a offert à la croix pour tous les hommes, et qu'auparavant ils étaient tous dans les ténèbres, et que toute la nature humaine était aveugle (503).

Voici les principes sur lesquels a raisonné ce grand homme. Tout ce qui était gentil, c'est-à-dire tout ce qui n'était pas Juif, était idolâtre. Tous les autres Pères ont enseigné la même doctrine. M. Dupin l'a démontré d'une manière à ne laisser aucun doute ni aucune réplique (504). Il n'a eu garde d'oublier saint Athanase ; et outre le passage que nous venons de remarquer, il a encore cité celui où ce grand défenseur de la divinité du Verbe a dit, conformément au Psalmiste (505), que *Dieu n'était connu que dans la seule Judée.* (*Psal.* LXXV, 2.) Tout est démontré dans le fond, et j'ai voulu seulement donner ici le principe général sur lequel saint Athanase s'est fondé. C'est, en un mot, que, par le péché, l'homme, entièrement asservi aux sens, oubliait Dieu, et ne faisait que s'enfoncer de plus en plus dans l'idolâtrie. Le principe est évident, la conséquence est certaine, la démonstration est parfaite : elle convainc également tous les peuples de l'univers, et il ne faut pas s'étonner si tous les Pères sans exception ont tenu le même langage.

Il ne reste plus qu'à répondre à certains exemples particuliers que l'auteur du vœu a proposés, dont le premier est celui de Cyrus et des anciens Perses.

De Meaux, ce 13 septembre 1701.

—

LETTRE CCXCIV.

A MILORD PERTH.

Il le console de la mort de Jacques II, roi d'Angleterre.

Mon cœur me presse de vous témoigner la part que je prends à votre juste douleur (506), et en même temps de vous supplier humblement de prendre quelque temps à présenter au jeune roi et à la reine mes très-profonds et très-fidèles respects ; me confiant que, par la bonté de Leurs Majestés, et par votre entremise, elles les auront pour agréables.

Dieu est le Seigneur ; il sait les moments ; il a des couronnes à donner, dont rien ne peut approcher sur la terre. Tout ce qui passe n'est rien ; tout ce qui finit, comme dit saint Paul, doit presque être compté comme n'étant pas. On fait des vœux, on offre des sacrifices, on espère, on attend les temps que Dieu a réservés à sa puissance. Dieu seul sait ce qui est bon ; et c'est là, Milord, ce que vous ferez sentir au roi. Je suis avec un sincère respect, etc.

A Meaux, ce 20 septembre 1701.

—

LETTRE CCXCV.

AU MÊME.

Il envoie son Instruction sur les promesses

(496) N. 15, 16.
(497) N. 46.
(498) *De incarn.*, n. 25, 36, 38, 40, 41, 43, 46, 50, 51.
(499) N. 47.
(500) N. 50.
(501) N. 51.
(502) *Cont. gent.*, n. 30, 45, 46, etc ; *De incarn.*, n. 12, 54, 55, 59, 40, etc.
(503) N. 20, 37, 43.
(504) *Def. de la censure*, etc.
(505) Orat. I *contra Arian.*, n. 59, tom. I.
(506) Sur la mort de Jacques II, décédé le 6 septembre de cette année.

faites à l'Église, et le prie de la présenter à Leurs Majestés.

Je prends la liberté de vous envoyer le petit ouvrage sur les promesses de Jésus-Christ à l'Église.

Sans quelque incommodité qui ne me permet pas d'aller à Saint-Germain, j'aurais été avec un profond respect le présenter à Leurs Majestés. Je vous conjure, Milord, de prendre le temps de m'acquitter de ce devoir, et de vouloir bien les assurer du désir extrême que j'aurais d'y satisfaire en personne. Je suis avec un respect sincère, etc.

A Versailles, ce 29 janvier 1702.

—

EPISTOLA CCXCVI

RECTORIS ET UNIVERSITATIS LOVANIENSIS.

Opem ejus implorant, ut Facultati theologiæ pax et libertas restituatur.

Tam notus est orbi catholico tuus in Ecclesiam et sacras litteras amor, ut quoties earum causa agitur, opem patrociniumque tuum magna cum fiducia omnes implorent. Tuis pro Ecclesia triumphis ex animo gratulamur, Præsul sapientissime, et hoc unum oramus ut eorum particeps esse, et in eamdem tecum pro Ecclesia arenam descendere queat Facultas nostra theologica Lovaniensis, illa utique, teste Leone X, *agri Dominici piissima religiosissimaque cultrix*, ac non ita pridem in hac inferiori Germania fidei columen.

At nota sunt dissidiorum zizania, quæ in illa seminavit inimicus homo, quæ nisi quantocius evellantur, verendum est ne celeberrima illa Facultas ipsa se consumat, nec tantum Academiæ nostræ, sed toti etiam Belgio gravem perniciem afferat. Dum bonorumetmalorum originem studiose indagamus, hanc unam esse comperimus, quod optimi quique hujus Academiæ theologi vagis accusationibus obruantur, ac eo prætextu a Facultatis suæ muniis excludantur : dum autem innocentiam suam tueri volunt, per interdicta a ministris regiis exterta, omnis eis justitiæ via occludatur. Nostras ea de re querelas, scriptis ad regem Christianissimum litteris, deferre hodie ausi fuimus : apud quem ut suo nos patrocinio dignetur illustrissima Gr. V. humillime supplicamus. Hoc unum votum nostrum est, ut infortunatis hisce dissidiis finis tandem imponatur, regibusque nostris sanguine animoque junctis, jungamur et nos, unum dicamus omnes, Ecclesiæque fidem unanimiter tueamur. Deus vota nostra secundet, patrocinante nobis pietate vestra, cui suam hanc summo affectu ac veneratione commendamus, illustrissime, etc.

RECTOR ET UNIVERSITAS LOVANIENSIS.

Lovanii, die 22 Feb. 1702.

—

EPISTOLA CCXCVII.

AD REVERENDUM RECTOREM ET CLARISSIMOS VIROS ACADEMIÆ LOVANIENSIS.

Pro dissidiis componendis, quibuscum Lovaniensis Academia graviter conflictabatur.

Pergratum et perhonestum quod vester amplissimus cœtus de me tam præclare senserit, ut res quoque suas commendatas vellet : cui equidem officio, data opportunitate quamvis, spondeo me nunquam defuturum, etiam non rogatum. Quis enim aut catholicus episcopus non suspiciat Universitatem Lovaniensem doctissimam, facundissimam, ac de re catholica optime meritam ; aut theologus parisiensis non impense diligat eamdem Academiam, Parisiensis nostræ fœtu egregium, suæ originis memorem, institutisque dignam ? Rogo autem et obsecro ut ea de quibus agitis, vestræ theologicæ Facultatis dissidia, quantum fieri poterit, componatis ; ne suis manibus se ipsa conficiat, rem dolendam omnibus sæculis, et tantum Ecclesiæ lumen exstinguat. Quod malum avertat Deus auctor pacis, Deoque aspirante summa ac beata illa sedes, quæ sapientia, æquitate, paterna auctoritate res Ecclesiæ temperat, ac dissociata membra recolligit. Ita voveo, reverende domine rector, viri academici, etc.

Datum Meldis, die 28 Martii, anno Domini 1702.

—

LETTRE CCXCVIII.

A MILORD PERTH.

Sur une affaire pour laquelle la reine d'Angleterre lui avait fait écrire.

Tout ce qui dépend de moi est absolument dans la dépendance de la reine. Je vous supplie seulement de faire considérer à Sa Majesté que l'affaire dont vous me faites l'honneur de m'écrire de sa part (507) est de la nature de celles qui ne sont en aucune sorte de ma connaissance, et dont aussi je me fais une loi inviolable de laisser la disposition à messieurs du collége de Navarre. C'est, Milord, ce que je vous dirai être pour moi une règle dont je ne me suis jamais départi. Je vous ai toujours présent au saint autel, et, si j'ose le dire, j'y offre toujours à Dieu Leurs Majestés britanniques et leurs royaumes.

Je suis avec un respect sincère et cordial.

A Meaux, ce 12 avril 1702.

—

LETTRE CCXCIX.

A DOM MABILLON.

Sur différents ouvrages qu'il avait composés.

Vous avez bien fait, mon cher et révérend Père, de donner la *Mort chrétienne :* je l'ai reçu et je le lis avec agrément. J'ai aussi

(507) Nous ignorons absolument de quelle affaire il pouvait être question.

reçu le livre de mon compatriote, à qui je vous prie de faire mes remercîments. Je suis bien aise que vous alliez commencer à imprimer les *Annales;* trois volumes, c'est déjà une grande avance. Je suis bien obligé à dom Thierry de son cher souvenir : je vous embrasse tous deux de tout mon cœur.

A Meaux, ce 26 avril 1702.

LETTRE CCC.

DE M. PIROT.

Il lui parle de la manière dont Richard Simon avait écrit sur un verset de la première Epître de saint Jean.

J'eus l'honneur de vous répondre il y a deux jours sur le *C'est là mon corps* de M. Simon, dont vous me donniez ordre de vous mander ce que je pensais. J'oubliai de vous toucher dans ma réponse un autre endroit de cette version, où je crois que l'auteur doit s'expliquer dans sa note autrement qu'il ne fait; c'est sur le verset 7 du chapitre v de la première Epître de saint Jean. Vous savez qu'il avait fort mal écrit sur ce verset dans son *Histoire critique du texte du Nouveau Testament*, et dans celles des versions, qui ne sont l'une et l'autre imprimées que de contrebande, et que je n'ai jamais voulu approuver, quoique monseigneur l'archevêque en eût fort envie. M. Arnauld a écrit sur cela contre lui dans ses *Steyaertes* (508). Il ne s'étend pas ici comme il avait fait dans cette Histoire critique du texte et des versions : mais la note qu'il y fait, après s'être rendu si suspect auparavant, ne peut satisfaire : il aurait été mieux de n'en point faire. Il semble qu'il n'en ait voulu faire que pour donner atteinte à ce verset autorisé par saint Cyprien, comme l'évêque d'Oxford l'a remarqué dans l'édition de ce Père, au livre *De l'unité de l'Eglise*. Je ne sais si ce qu'il dit des censeurs de Rome sous Urbain VIII, que tous les manuscrits grecs étaient sans ce septième verset, est bien vrai, mais il semble ne le remarquer que pour faire entendre qu'ils ont eu tort de l'avoir voulu retenir dans le plan d'une nouvelle édition grecque qu'ils ont dressée. Je ne dis rien du prologue de saint Jérôme sur les sept Epîtres canoniques; parce que l'auteur n'en parle pas ici comme il en avait parlé dans sa critique contre ce qu'en dit l'évêque d'Oxford.

Je suis avec un très-profond respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, le 29 avril 1702.

LETTRE CCCI (509).

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES, ARCHEVEQUE DE PARIS.

Il lui fait sentir tous les vices de la version du Nouveau Testament de Richard Simon, imprimée à Trévoux, et de quelle nécessité il est d'y remédier efficacement.

J'envoie enfin mes remarques à Votre Eminence : je la supplie de les vouloir bien communiquer à M. Pirot; et quand il lui en aura rendu compte, et que Votre Eminence elle-même en aura pris la connaissance que ses grandes et continuelles occupations lui pourront permettre, qu'elle veuille bien me prescrire l'usage que j'en dois faire. Nous devons tout à la vérité et à l'Evangile; et dès que l'affaire est devant vous, Monseigneur, je tiens pour certain que non-seulement vous y ferez par vous-même ce qu'il faudra, mais encore que vous ferez voir, à moi et aux autres, ce qu'il convient à chacun. J'ose seulement vous dire qu'il y faut regarder de près, et qu'un verset échappé peut causer un embrasement universel. Je trouve presque partout des erreurs, des vérités affaiblies, des commentaires et encore des commentaires mauvais, mis à la place du texte, et enfin les pensées des hommes au lieu de celles de Dieu; un mépris étonnant des locutions consacrées par l'usage de l'Eglise; et enfin de tels obscurcissements, qu'on ne peut les dissimuler sans prévarication. Aucune des fautes de cette nature ne peut passer pour peu importante, puisqu'il s'agit de l'Evangile, qui ne doit perdre ni un iota ni un de ses traits.

Je supplie Votre Eminence de croire qu'en appuyant mes remarques avec un peu plus de loisir, je puis, par la grâce de Dieu, les tourner en démonstrations. On peut remédier au mal à force de cartons : mais il faudra que le public en ait connaissance; puisque sans cela le débit qui se fait du livre porterait l'erreur par tout l'univers, et qu'il ne faut pour cela qu'un seul exemplaire. Je m'expliquerai davantage, Monseigneur, sur les desseins que l'amour de la vérité me met dans le cœur, quand j'aurai appris sur ceci les sentiments de Votre Eminence.

Post-scriptum de la main de M. de Meaux. Le prier, pendant les occupations de l'assemblée, de faire examiner mes remarques non-seulement par M. Pirot, mais encore par MM. de Beaufort et Boileau, et de me donner communication de ses remarques, qui donneront lieu à de nouvelles réflexions.

Le 19 mai 1702.

(508) Cet ouvrage est principalement dirigé contre M. Steyaert, docteur de la Faculté de Louvain; et à la tête de la neuvième partie de ses *Difficultés à ce docteur*, M. Arnauld a mis une longue dissertation contre Richard Simon, touchant les exemplaires sur lesquels cet écrivain prétendait que l'ancienne Vulgate avait été faite.

(509) Cette lettre et les suivantes furent écrites par Bossuet, en envoyant à ceux à qui elles sont adressées ses remarques sur la version du Nouveau Testament de M. Simon. M. de Meaux fondit depuis toutes ces remarques dans ses deux *Instructions pastorales sur la version de Trévoux*, insérées au tome X de cette édition. Au reste, les trois lettres qui suivent sont sans date dans les originaux; mais on voit par le *Journal de M. Ledieu*, secrétaire de Bossuet, qu'elles furent envoyées de Meaux, le 19 mai 1702.

LETTRE CCCII.

A M. DE MALEZIEU CHANCELIER DE DOMBES.

Il lui montre combien la version de Richard Simon est dangereuse, et lui propose les moyens d'en corriger les erreurs.

Permettez-moi, Monsieur, dans la longueur et dans l'importance du discours que j'ai à vous faire, d'épargner ma main et vos yeux. J'ai achevé mes remarques sur le Nouveau Testament en question. Leur nombre et leur conséquence se trouvent beaucoup plus grands que je ne l'avais pu imaginer : erreurs, affaiblissements des vérités chrétiennes, ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant ses manières propres de parler à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Eglise ; ce qui emporte une sorte d'obscurcissement : avec cela singularités affectées, commentaires ou pensées humaines de l'auteur à la place du texte sacré, et autres fautes de cette nature, se trouvent de tous côtés.

Il m'arrive ici à peu près ce qui m'arriva avec feu M. le chancelier le Tellier, au sujet de la *Critique de l'Ancien Testament* du même auteur. Ce livre allait paraître dans quatre jours, avec toutes les marques de l'approbation et de l'autorité publique. J'en fus averti très à propos par un homme bien instruit, et qui savait pour le moins aussi bien les langues que notre auteur. Il m'envoya un index et ensuite une préface, qui me firent connaître que ce livre était un amas d'impiétés et un rempart de libertinage. Je portai le tout à M. le chancelier, le propre jour du jeudi saint. Ce ministre en même temps envoya ordre à M. de la Reynie de saisir tous les exemplaires. Les docteurs avaient passé tout ce qu'on avait voulu, et ils disaient pour excuse que l'auteur n'avait pas suivi leurs corrections. Quoi qu'il en soit, tout y était plein de principes et de conclusions pernicieuses à la foi. On examina si l'on pouvait remédier à un si grand mal par des cartons ; car il faut toujours tenter les voies les plus douces : mais il n'y eut pas moyen de sauver le livre, dont les mauvaises maximes se trouvèrent partout : et après un très-exact examen que je fis avec les censeurs, M. de la Reynie eut ordre de brûler tous les exemplaires, au nombre de douze ou quinze cents, nonobstant le privilége donné par surprise, et sur le témoignage des docteurs.

Le fait est à peu près semblable dans cette occasion. Un savant prélat me donna avis de cette nouvelle version, comme s'imprimant dans Paris, et m'en fit connaître les inconvénients. Dans la pensée où j'étais, j'allai droit, comme je le devais, à M. le cardinal de Noailles. J'appris de lui que l'impression se faisait à Trévoux. Il ajouta qu'il me priait de voir le livre, et me fit promettre de lui en dire mon avis, ce que je ne devais pas refuser : mais je crus qu'il fallait aller à la source du privilége. Je vous ai porté une plainte à peu près de même nature que celle que j'avais faite contre la *Critique du Vieux Testament*. Vous y avez eu le même égard, et tout est à peu près semblable, excepté que je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en venir ici à la même extrémité : car j'espère qu'à force de cartons, on pourra purger l'ouvrage de toutes les erreurs et autres choses mauvaises, pourvu que l'auteur persiste dans la docilité qu'il a témoignée jusqu'ici, et que l'on revoie les cartons avec le même soin qu'on a fait l'ouvrage. Mais voici un autre inconvénient ; c'est que le livre cependant s'est débité. On aura beau le corriger par rapport à Paris, le reste du monde n'en saura rien ; et l'erreur aura son cours, et demeurera autorisée.

Vous voyez bien, Monsieur, que pour parer ce coup on ne peut se dispenser de relever les corrections ; et si j'avais à le faire, je vous puis bien assurer, sans présumer de moi-même, qu'en me donnant le loisir d'appuyer un peu mes remarques, je ne laisserais aucune réplique. Mais l'esprit de douceur et de charité m'inspire une autre pensée : c'est qu'il faudrait que l'auteur s'exécutât lui-même ; ce qui lui ferait dans l'Eglise beaucoup d'honneur, et rendrait son ouvrage plus recommandable, quand on verrait par quel examen il aurait passé. Il n'y va rien de l'autorité du prince ni du privilége : on sait assez que tout roule ici sur la foi des docteurs, à qui, s'il paraît un peu rude de faire paraître leurs inadvertances, il serait beaucoup plus fâcheux de se voir chargés des reproches de tout le public. Ainsi il vaut mieux qu'on se corrige soi-même volontairement.

C'est l'auteur lui-même qui m'a donné cette vue. Il se souviendra sans doute que, lorsqu'on supprima sa *Critique du Vieux Testament*, il reconnut si bien le danger qu'il y avait à la laisser subsister, qu'il m'offrit, parlant à moi-même, de réfuter son ouvrage. Je trouvai la chose digne d'un honnête homme ; j'acceptai l'offre avec joie, autant que la chose pouvait dépendre de moi ; et, sans m'expliquer davantage, l'auteur sait bien qu'il ne tint pas à mes soins que la chose ne fût exécutée. Il faudrait rentrer à peu près dans les mêmes errements, la chose serait facile à l'auteur ; et, pour n'en pas faire à deux fois, il faudrait qu'elle remarquât volontairement tout ce qu'il pourrait y avoir de suspect dans ses critiques. Par ce moyen, il demeurerait pur de tout soupçon, et serait digne alors qu'on lui confiât la traduction de l'Ancien comme du Nouveau Testament.

Je puis vous dire avec assurance que ses *Critiques* sont farcies d'erreurs palpables. La démonstration en est faite dans un ouvrage qui aurait paru il y a longtemps (510), si les erreurs du quiétisme n'avaient dé-

(510) Cet ouvrage est la *Défense de la tradition et des saints Pères*, qui commence le tome II de cette édition.

tourné ailleurs mon attention. Je suis assuré de convenir de tout en substance avec l'auteur. L'amour et l'intérêt de la vérité, auxquels toute notre raison doit céder, ne permet pas qu'on le laisse s'autoriser par des ouvrages approuvés, et encore par des ouvrages de cette importance. Il faut noter en même temps les autres qu'il a composés, qui sont dignes de répréhension ; autrement le silence passerait pour approbation. Un homme de la main de qui l'on reçoit le Nouveau Testament doit être net de tout reproche. Cependant on ne travaille qu'à donner de l'autorité à un homme, qui n'en peut avoir qu'au préjudice de la saine théologie : on le déclare déjà le plus capable de travailler sur le Nouveau Testament, jusqu'à le donner pour un homme inspiré par les évangélistes eux-mêmes dans la traduction de leurs ouvrages. C'est l'éloge que reçoit l'auteur dans l'épître dédicatoire ; ce qu'on prouve par le jugement des docteurs nommés par Son Altesse Sérénissime.

Un tel éloge, donné sous le nom et presque sous l'aveu d'un si grand et si savant prince, si pieux d'ailleurs et si religieux, donnerait à cet écrivain une autorité qui sans doute ne lui convient pas, jusqu'à ce qu'il se soit purgé de toute erreur. Les journaux le louent comme un homme connu dans le monde par ses savantes critiques. Ces petits mots, jetés comme en passant, serviront à faire avaler doucement toutes ses erreurs, à quoi il est nécessaire de remédier ou à présent ou jamais.

Pour lui insinuer sur cela ses obligations, conformes au premier projet dont vous venez de voir, Monseigneur, qu'il m'avait fait l'ouverture, on peut se servir du ministère de M. Bertin, qui espère insinuer ses sentiments à M. Bourret, et par là à M. Simon lui-même. Quoi qu'il en soit, on ne peut se taire en cette occasion, sans laisser dans l'oppression la saine doctrine. Vous savez bien que, Dieu merci, je n'ai par moi-même aucune envie d'écrire. Mes écrits n'ont d'autre but que la manifestation de la vérité : je crois la devoir au monde plus que jamais, à l'âge où je suis, et du caractère dont je me trouve revêtu. Du reste, les voies les plus douces et les moins éclatantes seront toujours les miennes, pourvu qu'elles ne perdent rien de leur efficace. J'attends, Monsieur, vos sentiments sur cette affaire, la plus importante qui soit à présent dans l'Eglise, et sur laquelle je ne puis aussi avoir de meilleurs conseils que les vôtres. Tenez du moins pour certain que je ne me trompe pas sur la doctrine des livres, ni sur la nécessité et la facilité d'en découvrir les erreurs.

Ce 19 mai 1702.

—

LETTRE CCCIII.

RÉPONSE DE M. DE MALEZIEU.

Il témoigne au prélat la difficulté qu'il y aurait à empêcher le débit de la traduction de Richard Simon, et lui propose des expédients pour remédier au mal.

J'ai reçu, Monseigneur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et je l'ai lue avec toute l'attention que mérite la matière et la personne. Je vois clairement qu'il eût été à souhaiter que vous eussiez fait votre examen avant notre édition : mais après tout, Monseigneur, que pouvait faire de mieux le souverain de Dombes et son chancelier, que de prendre des examinateurs de votre main et de celle de M. le cardinal de Noailles ? Et quels examinateurs encore ! des professeurs de théologie, que vous nous avez indiqués par distinction, qui, après avoir lu cet ouvrage pendant une année entière, nous ont dit et fait dire vingt fois, avant qu'on l'imprimât, que c'était un livre excellent, et qu'ils le soutiendraient comme leur propre ouvrage. Après cela, Monseigneur, si l'édition s'est faite, et si elle est sortie de la souveraineté par la permission du souverain ; s'il a permis qu'elle lui fût dédiée, il me paraît qu'il n'a fait que ce qu'il devait. Enfin, Monseigneur, elle est à présent hors de notre juridiction ; et tout ce qu'on peut faire, c'est de veiller à une seconde édition, et de la réformer sur vos remarques, au cas qu'il s'en fasse une. Car, comme vous l'observez fort bien vous-même, le livre étant distribué chez les étrangers, il est malaisé, pour ne pas dire impossible, de remédier absolument au passé. M. l'archevêque peut le défendre dans son diocèse, s'il croit qu'il soit assez mauvais pour cela : mais, encore un coup, nous n'y pouvons plus rien : il est sorti de notre district ; et, si le hasard avait fait qu'il fût encore entre nos mains, je ne sais, Monseigneur, si vous eussiez voulu prendre sur vous de déterminer absolument le prince à se servir de son autorité, pour étouffer une édition que l'imprimeur a faite sur la bonne foi des approbations authentiques que M. l'archevêque et vous êtes censés avoir données, puisque vous avez donné les approbateurs.

Cependant, Monseigneur, pour faire tout le bien qui dépend de nous, et nous conformer à votre esprit, j'ai mis en œuvre M. Bertin. Il lit vos observations avec M. Bourret, et ils me firent dire hier qu'ils espéraient que tout le monde serait pleinement satisfait. L'auteur est en Normandie ; ainsi on n'a pu encore conférer là-dessus avec lui. Ces messieurs paraissent bien persuadés que rien n'est plus aisé que de mettre cet ouvrage en état de passer partout. Cependant l'examinateur persiste à dire que la traduction lui paraît très-orthodoxe, et qu'il est impossible d'y donner une application plus sérieuse que celle qu'il y avait donnée avant de lâcher son approbation : mais, comme deux yeux voient mieux qu'un, j'espère aussi, Monseigneur, qu'ils déféreront tous à votre autorité, et qu'ils chercheront les expédients convenables. Voyez, Monseigneur, si je puis faire quelque chose de plus, et me faites l'honneur de me donner vos ordres, que je recevrai toujours avec tout le respect que doit avoir pour vous, etc.

A Versailles, ce 29 mai 1702.

LETTRE CCCIV.

A M. L'ABBÉ BOURET.

Sur le même sujet.

Je vous envoie mes remarques, Monsieur : vous voyez bien qu'il y fallait donner du temps. Il n'en faudra guère moins pour revoir les corrections de l'auteur, quand il en sera convenu. Je n'ai pas peur, Monsieur, que vous les trouviez peu importantes : au contraire, je suis assuré que plus vous les regarderez de près, plus elles vous paraîtront nécessaires, et que vous ne serez pas plus d'humeur que moi à laisser passer tant de singularités affectées, tant de commentaires et de pensées particulières de l'auteur, mises à la place du texte sacré, et, qui pis est, des erreurs ; un si grand nombre d'affaiblissement des vérités chrétiennes, ou dans leur substance, ou dans leurs preuves, ou dans leurs expressions, en substituant celles de l'auteur à celles qui sont connues et consacrées par l'usage de l'Eglise, et autres semblables obscurcissements. Il faut avoir pour l'auteur et pour les censeurs toute la complaisance possible, mais sans que rien puisse entrer en comparaison avec la vérité. Ce n'est pas assez de la sauver par des corrections : le livre s'est débité ; il ne sert de rien de remédier aux fautes par rapport à Paris, pendant qu'elles courront par toute la terre, sans qu'on sache rien de ces corrections (511). Il n'en faut qu'un exemplaire en Hollande, où l'auteur a de si grandes correspondances, pour en remplir tout l'univers et donner lieu aux libertins de se prévaloir du nom glorieux de Mgr le duc du Maine, et de celui des docteurs choisis par un si savant et si pieux prince, pour examiner les ouvrages de sa célèbre imprimerie. Ce serait se déclarer ennemi de la vérité, que d'en exposer la cause à un si grand hasard.

Puisqu'il faudra se déclarer sincèrement, et se faire honneur de l'aveu des fautes de cette traduction, il n'en faut pas faire à deux fois, et il est temps de proposer à M. Bouret et à l'auteur, le dessein que je vous ai confié. Je vous répète qu'il m'a offert à moi-même de réfuter sa *Critique du Vieux Testament* ; et il ne tint pas à moi que la chose ne fût acceptée et exécutée, au grand avantage de la vérité, et au grand honneur de la bonne foi de l'auteur. Il faudrait pousser ce dessein plus loin, et qu'il relevât pareillement les autres fautes de ses critiques suivantes. Il me sera aisé de les indiquer, car je les ai toutes recueillies ; et si je n'avais été empêché de les publier par d'autres besoins de l'Eglise, qui paraissaient plus pressants, je puis assurer avec confiance, sans présumer de moi-même, qu'il y aurait longtemps que l'auteur serait sans réplique. Je n'en veux pas dire ici davantage. Tout ce qui le fait paraître si savant ne paraîtrait que nouveauté, hardiesse, ignorance de la tradition et des Pères ; et s'il n'était pas nécessaire de parler à fond à un homme comme vous, je supprimerais volontiers tout ceci ; mais enfin le temps est venu qu'il faut contenter la vérité et l'Eglise.

Je vous laisse à ménager l'esprit de l'auteur avec toute votre discrétion : je ferai même valoir sa bonne foi, tout autant qu'il le pourra souhaiter. Quant au fond, je suis assuré d'en convenir avec lui ; et quant aux manières, les plus claires et les plus douces seront les meilleures. Je ne veux que du bien à cet auteur, et rendre utiles à l'Eglise ses beaux talents, qu'il a lui-même rendus suspects par la hardiesse et les nouveautés de ses critiques. Toute l'Eglise sera ravie de lui voir tourner son esprit à quelque chose de meilleur, et se montrer vraiment savant, non par des singularités, mais par des recherches utiles. Pour ne rien oublier, il faut dire encore que la chose se peut exécuter en deux manières très-douces : l'une, que j'écrive à l'auteur une lettre honnête, où je l'avertisse de ce que l'édification de l'Eglise demande que l'on corrige ou que l'on explique dans ses livres de critique, à commencer par la *Critique du Vieux Testament*, et consécutivement dans les autres, y compris sa version et ses scholies ; et qu'il y réponde par une lettre d'acquiescement ; l'autre, que s'excitant de lui-même à une révision de ses ouvrages de critique, etc., comme ci-dessus, et examinant les propositions qu'on lui indiquera secrètement, il y fasse les changements, corrections et explications que demande l'édification de l'Eglise. Il n'y aura rien de plus doux ni de plus honnête, ni qui soit de meilleur exemple.

Ce sera alors qu'on pourra le regarder comme le digne interprète de l'Ecriture, non-seulement du Nouveau Testament, mais encore de l'Ancien, dont la traduction a beaucoup plus de difficultés. Pour m'expliquer encore davantage, il ne s'agit pas de rejeter toute la *Critique du Vieux Testament*, mais seulement les endroits qui tendent à affaiblir l'authenticité des saints livres : ce qui ne sera pas fort difficile à l'auteur, puisqu'il a déjà passé condamnation pour Moïse, dans sa préface sur saint Mathieu. Au reste, on relèvera ce qui sera bon et utile dans la *Critique du Vieux Testament*, comme par exemple, si je m'en souviens bien, sur l'étendue qu'il donne à la langue sainte, au-dessus des dictionnaires rabbiniques, par les anciens interprètes et commentateurs. S'il y a quelque autre beau principe qu'il ait développé dans ses *Critiques*, je ne le veux pas priver de la louange qu'il mérite ; et vous voyez, au contraire, que personne n'est mieux disposé que moi à lui faire justice, dès qu'il la fera à l'Eglise.

Ce 19 mai 1702.

(511) Bossuet a ajouté de sa main dans l'original la remarque suivante : *Nota*, qu'en relevant les corrections, il faudra en indiquer brièvement les raisons principales en substance.

LETTRE CCCV.

RÉPONSE DE M. BERTIN.

Il tâche d'excuser les intentions de l'auteur de la Critique, et lui propose une difficulté sur le serment qu'on fait faire en Sorbonne, de soutenir l'opinion de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge.

J'ai reçu, Monseigneur, vos remarques que j'ai mises entre les mains de M. Bourret, qui m'a parlé avec toutes les marques d'estime et de respect qui vous sont dues. Il les lira aussitôt après la fête de l'Ascension, parce qu'il est encore occupé de ses stations du Jubilé.

Quant au Mémoire qui contient ce que vous souhaitez de la part de l'auteur, il faut que je lui écrive, pour savoir comment il veut qu'on agisse en son absence, en cas qu'elle dure; car il est présentement à la Ville d'Eu ou aux environs, pour des affaires qu'il avait à y poursuivre. Ce que je sais en général de ses intentions, est qu'il ne demande pas mieux que de revoir ses *Critiques*, pour y faire les changements et corrections raisonnables; et je ne saurais penser autre chose, sinon qu'il veut cela de bonne foi. J'ai même de la peine à croire qu'il se soit jamais formé aucun système suspect, et qu'il l'ait voulu établir dans ses écrits. Je croirais plutôt qu'il n'a pensé qu'à faire des recherches et des remarques, dont il laissait le jugement au lecteur. Dès que j'aurai sa réponse, je vous en ferai part, Monseigneur; et si elle est telle que je l'espère, j'aurai aussi l'honneur de vous communiquer les corrections avant qu'on fasse des cartons. Pour ce qui est du débit du livre, on m'assure qu'il ne s'est pas distribué plus d'une douzaine d'exemplaires, et que cela ne s'est fait que par la même nécessité et pour les mêmes raisons qui en ont fait passer un entre vos mains.

En jetant les yeux, Monseigneur, sur ce que vous avez remarqué dans la préface, j'ai été bien content de l'estime que vous faites de la règle du concile de Trente, qui oblige d'interpréter l'Ecriture sainte, non selon des sens particuliers, mais *juxta unanimem consensum*, etc. Cette règle me paraît l'unique fondement de la bonne théologie : en sorte que, pour ce qui regarde les dogmes, elle ne doit être établie que sur ces deux principes, l'Ecriture et la tradition; ou, pour le dire en un mot, sur le sens unanime dans lequel les Pères ont entendu les passages de l'Ecriture.

Mais cette règle étant si constante, comment est-il arrivé dans l'Eglise qu'on n'ait point fait difficulté de quitter sur le péché originel, une tradition unanime de treize siècles, pour embrasser la nouvelle opinion de l'Immaculée Conception? Les Pères qui ont fini le concile de Trente, ne devaient-ils point craindre de déroger à une si importante règle, en insérant dans les définitions du concile la déclaration qu'on y lit sur ce sujet? Les Pères de la première assemblée n'avaient pas voulu la publier, quoiqu'elle eût été proposée alors; et elle était demeurée sans effet, à cause de la diversité des suffrages. Est-ce que les Pères de la dernière assemblée, dont la plupart n'avaient pas assisté à l'examen de la matière du péché originel, qui s'était fait dans la quatrième session, présentement appelée la cinquième, avaient plus de lumières que ceux de la première assemblée, qui avaient traité expressément le point dont il s'agit?

Permettez-moi de demander encore pourquoi on ne peut être reçu dans la Faculté de théologie de Paris, si l'on ne jure, dans le cours des exercices théologiques, qu'on tiendra les décrets de la Faculté, et nommément celui qui oblige à soutenir et défendre cette doctrine de l'Immaculée Conception, sous peine d'être retranché de la Faculté, et d'en être rejeté comme un païen et un publicain. Voici les termes du serment : *Jurabitis quod te nebitis determinationem Facultatis de Conceptione Immaculata Virginis Mariæ, videlicet, quod in sua conceptione præservata fuit ab originali labe : & Juro.*

Et quant au décret, en voici aussi les termes. Après avoir dit que c'est par l'inspiration du Saint-Esprit que le concile général de Bâle et l'Eglise, qui ne peut errer, a reçu cette doctrine, le décret ajoute : *In ejus piissimæ doctrinæ defensionem ac propugnationem speciali sacramento conjuravimus, nosque devovimus, statuentes ut nemo deinceps sacro huic nostro collegio ascribatur, nisi se hujus religiosæ doctrinæ assertorem strenuumque propugnatorem pro viribus futurum, simili juramento profiteatur. Quod si quis, quod absit! ad hostes Virginis transfuga, contrariæ assertionis, quam falsam, impiam, erroneam judicamus,... patrocinium quavumque ratione suscipere ausus fuerit; hunc honoribus nostris omnibus privatum, atque exauctoratum, a nobis et consortio nostro, velut ethnicum et publicanum, procul abjiciendum decernimus.*

Ce serment si précis paraît de telle importance à Josse Clictou, qu'il l'appelle *fidei sacramentum* (511); et Major dit, de la Faculté de théologie de Paris, qu'en faisant ce décret, *concludit, post determinationem factam in Basileensi concilio, esse hæreticum tenere beatam Virginem conceptam in peccato originali.*

Voilà, ce me semble, une étrange atteinte à la règle susdite du concile, touchant le consentement unanime, etc... Mais ce n'est pas principalement pour cela que j'ai pris la liberté, Monseigneur, d'en faire ici la remarque : c'est que je vois que plusieurs jeunes théologiens, qui ne sont pas des moindres écoliers qui étudient ici sous les professeurs, n'osent prendre des degrés en Sorbonne, à cause du serment que je viens de rapporter : et, depuis huit jours, il y en a un qui m'est venu demander confidemment ce que je pensais sur ce sujet. Il me presse de lui dire si un serment fait sur cette ma-

(511) In lib. III *Sent.*, dist. 3, quæst. 1.

lière en conséquence d'une telle détermination, et sans lequel on ne le recevrait point au rang que donne dans le monde et dans l'Église la qualité de docteur, n'est qu'une cérémonie extérieure qui n'engage point la conscience. Je n'ai su que lui répondre; et si j'osais, Monseigneur, je vous supplierais de m'aider à déterminer ce jeune écolier, qui, au jugement de ses maîtres, n'est pas un des moindres sujets qui pourraient entrer dans la Faculté. Je vous demande pardon de la longueur de cette lettre, et je vous supplie, Monseigneur, d'agréer mes très-humbles respects, etc.

A Paris, ce 3 mai 1702.

—

LETTRE CCCVI.

DE BOSSUET AU MÊME.

Sur les pernicieux systèmes de Richard Simon, l'excès de sa témérité, et le serment qu'on fait en Sorbonne de soutenir l'Immaculée Conception de Marie.

Quand vous dites, Monsieur, que notre auteur n'a point de système dans ses ouvrages critiques, si vous entendez qu'il n'y établit directement aucun dogme particulier, cela est vrai : mais à cela il faut ajouter que toutes ses remarques tendent à l'indifférence des dogmes, et à affaiblir toutes les traditions et décisions dogmatiques; et c'est là son véritable système, qui emporte, comme vous voyez, l'entière subversion de la religion.

Vous dites que son dessein est de faire des remarques, dont il laisse le jugement au lecteur. C'est cela même qui établit cette indifférence, que de proposer des remarques affaiblissantes, et laisser juger un chacun comme il l'entend.

Je passe outre, et je vous assure que son véritable système, dans sa *Critique du Vieux Testament*, est de détruire l'authenticité des Écritures canoniques : dans celle du Nouveau, sur la fin, d'attaquer directement l'inspiration, et de retrancher ou rendre douteux plusieurs endroits de l'Écriture, contre le décret exprès du concile de Trente : dans celle des commentateurs, d'affaiblir toute la doctrine des Pères, et, par un dessein particulier, celle de saint Augustin sur la grâce; sous prétexte de louer les Pères grecs, de donner gain de cause aux pélagiens, et d'adjuger la préséance aux sociniens parmi les commentateurs. C'est ce que je puis prouver avec tant d'évidence, que cet auteur n'osera lever les yeux. Cela soit dit entre nous, et pour l'usage de vous seul : car, au reste, je suis bien d'avis qu'on l'engage à son devoir plutôt par douceur et honnêteté que par menace, pourvu seulement que la vérité n'en souffre pas.

Les fautes de sa version sont une suite des faux principes qu'il a posés dans ses *Critiques*. Il n'y eut jamais d'exemple d'une témérité pareille à la sienne, ni d'une telle licence dans la version et dans l'interprétation de l'Évangile. S'il ne satisfait le public sur cet endroit-là, il ne faut plus parler de fidélité dans les traductions et explications; et si en satisfaisant sur ces endroits on lui passe ses autres ouvrages, c'est trop ouvertement les autoriser, comme je crois l'avoir démontré par mes précédentes.

Du reste, je ne contesterai pas la bonne foi que vous lui croyez, pourvu qu'on y prenne garde de bien près, et qu'on ne soit pas la dupe de ses artificieuses échappatoires, comme l'ont été jusqu'ici (je l'oserai dire sans pourtant vouloir fâcher personne) presque tous ceux qui ont examiné ses ouvrages, et en particulier son Nouveau Testament. Ceci, encore un coup, n'est que pour vous; car je veux, autant qu'il sera possible, ménager tout le monde en esprit de charité, pourvu qu'on en vienne à la fin qu'on se propose; mais il est de la dernière conséquence que vous bâtissiez sur ce fondement, et que vous connaissiez bien votre homme.

Quant à la difficulté que vous me proposez sur le doctorat, le concile de Trente n'a pas cru que ce fût déroger à une règle universelle, que de laisser à Dieu le pouvoir d'en excepter, pour l'honneur du Fils de Dieu, une personne unique, et aussi distinguée que sa sainte Mère. C'est ce qui a donné lieu à la fin de son décret sur le péché originel : Sixte IV avait fait la même exception. Saint Augustin lui-même a donné lieu à une autre exception semblable. Il est dit aussi généralement, que tous les hommes pèchent actuellement, qu'il est dit qu'ils contractent tous le péché d'Adam dès leur conception. Cependant vous savez l'exception de saint Augustin à l'égard de la sainte Vierge, *propter honorem Domini*. Le concile de Trente l'a suivi, en disant sur le péché actuel, « que personne ne peut éviter tous les péchés véniels que par un privilége spécial de Dieu, tel que celui que l'Église croit avoir été accordé à la bienheureuse Vierge Marie : *Nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de beata Virgine Maria tenet Ecclesia* (312). » Il se garde bien d'en dire autant du péché originel; mais il est vrai que saint Augustin a mis ces deux sortes de péchés comme en égalité, lorsqu'il a dit en parlant de Jésus-Christ : *Profecto enim peccatum major fecisset, si parvulus habuisset* (313) : « Il eût sans doute commis quelque péché dans l'âge adulte, s'il en avait eu étant enfant. » Quoique cette règle soit véritable, et énoncée en termes généraux, elle ne laisse pas de souffrir une exception en faveur de la sainte Vierge.

On peut donc tenir pour probable même l'exception du péché originel à son égard : le concile de Trente en a donné l'exemple après Sixte IV. Notre Faculté n'en demande pas davantage; et tous nos docteurs conviennent qu'elle réduit l'ancienne définition de Bâle aux termes du concile de Trente :

(312) Sess. 6, can. 23.

(313) *Conf. Jul.*, l. v, n. 57, t. X.

ainsi il n'y a plus là de difficulté. Il faudrait s'expliquer davantage avec un homme moins instruit : et j'ajouterai seulement que l'intention de la Faculté n'est pas d'obliger personne à prêcher et enseigner positivement la Conception Immaculée ; à quoi jusqu'ici je n'ai pas vu qu'on ait jamais pris garde. Mais, quoi qu'il en soit, on n'est obligé, par le serment doctoral, qu'à tenir l'opinion dont il s'agit, comme plus probable ; ou en tout cas, si l'on veut, comme théologiquement certaine, selon les décrets de la Faculté : ce qui n'empêche pas que la règle du péché originel ne demeure pour certaine, et qu'on ne croie que la sainte Vierge y serait comprise, sans une exception particulière provenue de la toute-puissance. Je suis, Monsieur, etc.

A Meaux, ce 27 mai 1702.

—

LETTRE CCCVII.

DE M. PIROT.

Il renvoie au prélat ses observations sur le livre de Richard Simon, qu'il juge en général très-importantes ; lui parle en faveur de M. Bourret, approbateur de la version de Simon, et montre le danger de cette version.

J'ai depuis mercredi, veille de l'Ascension, vos observations entre mes mains, où j'ai trouvé toute la solidité que j'attendais de vous à ce sujet. Mgr le cardinal de Noailles me les envoya en Sorbonne, à son retour de Conflans, où il les avait reçues la veille. Et comme vous lui marquiez de les faire voir aussi à M. de Beaufort et à M. Boileau, il me dit de les lire le plus vite que je pourrais, pour les leur communiquer. Je viens d'en achever la lecture, avec l'exactitude dont je suis capable. J'avais lu auparavant celles qui ont été déjà faites de la première partie, qui comprend l'Evangile et les Actes ; et j'avais en mon particulier, parcouru toutes les deux parties. Jeudi et hier, je dis quelques endroits des vôtres à Mgr le cardinal, qui les trouva importants. Ils ne sont pas tous d'une même conséquence ; mais il y en a un si grand nombre d'essentiels, que je doute qu'on y puisse apporter remède. Je lui ai marqué que vous vous attendiez à voir les remarques qu'a faites celui à qui il a fait lire la première partie ; et il m'a répondu qu'il vous les enverrait. Il aura demain à son retour de Versailles, mon paquet qui renferme les unes et les autres. Je ne doute pas qu'il ne vous envoie les siennes sur l'heure, et qu'il ne communique les vôtres à ces deux messieurs. Pour moi, je n'ai fait nulle remarque que sur mes tablettes ; mais je les aurai toutes présentes quand il en faudra parler, et j'y serai toujours tout prêt. La plupart de celles qui sont considérables reviendront aux vôtres. La religion a un très-grand intérêt d'empêcher que le livre ne paraisse dans l'état où il est. Je ne sais s'il pourra jamais être assez réformé pour paraître.

M. Bourret me dit hier qu'il n'avait pas encore vu ce que vous aviez fait ; et cela m'étonna, après ce que j'avais lu dans une lettre, que vous lui faisiez tenir vos réflexions. Votre politesse vous l'y fait ménager autant que le bien de l'Eglise l'a pu permettre. Il est digne de votre estime, Monseigneur ; il est capable, appliqué, bien intentionné ; mais il a été trop facile, et n'a pas assez pensé à son approbation avant de la donner. Vous le marquez assez sur le jugement qu'il a porté de la *Préface*, où vous trouvez avec raison tant de défauts. Vous traitez l'auteur avec toute la douceur possible : vous soutenez toujours avec tout cela la bonne doctrine, et vous y avez toute la vigilance et toute la force qu'il convient. Mais le moyen de ne pas faire voir le danger qu'il y a à user d'expressions toutes socinniennes, toutes pélagiennes, et qui induisent au moins à une théologie nouvelle, par un changement de notions et de langage ecclésiastique? Quand j'aurai eu l'honneur de parler à Mgr le cardinal, je vous rendrai compte de tout, Monseigneur. Le P. Bouhours (514) est mort après dîner : il aurait demandé grâce pour les *pour que*, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus à condamner : mais rien n'est à négliger dans la parole de Dieu. Je suis avec un très-profond respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 27 mai 1702.

—

LETTRE CCCVIII.

RÉPONSE DE BOSSUET.

Il fait sentir à M. Pirot combien il est nécessaire de relever les erreurs des autres écrits de Richard Simon, en même temps qu'on corrigera sa version ; et l'avertit qu'il a de quoi confondre ce téméraire écrivain, s'il ne s'exécute lui-même. Jugement du prélat sur la version du P. Bouhours.

Je suis bien aise, Monsieur, de voir par votre lettre, que mes remarques sont entre vos mains, et que vous les ayez lues. Je ne prétends pas qu'elles soient toutes d'une égale conséquence ; mais je crois qu'il n'y en a guère qui ne demandent des cartons. Pour moi, je n'ai jamais vu d'exemple d'une pareille témérité. Je crois pourtant qu'à force de cartons on pourrait rendre l'ouvrage passable ; mais on n'en fera jamais une version parfaite. Je crois de plus qu'en même temps qu'on corrigera cet ouvrage, il ne sera pas permis de se taire sur les autres erreurs de ses *Critiques*, pour deux raisons : la première, qu'on ne doit recevoir un Nouveau Testament que d'une main irréprochable ; autrement ce serait donner de l'autorité à un homme qui n'en peut avoir

(514) Dominique Bouhours, Jésuite, auteur de plusieurs ouvrages estimés, mort à l'âge de soixante-quinze ans.

qu'au préjudice de la vérité : la seconde et la principale, c'est que relever les erreurs d'un dernier ouvrage, c'est autoriser les précédentes, à moins qu'on ne les note expressément : ce qui est d'autant plus vrai, que les dernières erreurs (je veux dire celles de la traduction) ne sont que le mauvais fruit des principes et maximes posés dans les *Critiques* qui ont précédé. Ainsi ce serait trahir la vérité que de laisser sans note les *Critiques* de l'auteur, à commencer par celles du Vieux Testament.

Je suis assuré qu'il y a de quoi le confondre jusqu'à l'empêcher de lever les yeux. Il y a trop longtemps que ce faux critique se joue de l'Église, et il paraît que Dieu a permis les prodigieuses erreurs de sa version, pour faire naître une occasion de noter ses fautes passées. C'est un ouvrage déjà presque fait ; et je puis, en très-peu de temps, le mettre en état de voir le jour. Je vous prie que ceci demeure entre vous et moi durant quelque temps, et de l'expliquer seulement à Son Eminence, en lui demandant un pareil secret : la raison qui m'y oblige, c'est que je fais secrètement une tentative pour obliger l'auteur à se rétracter lui-même ; et il semble qu'il n'en paraisse pas éloigné : cela serait plus doux et plus fort d'une certaine manière, parce qu'on aurait son consentement. Je saurai bientôt ce qu'il y a à espérer de ce côté-là, et j'en rendrai compte à Son Eminence.

Quoi qu'il en soit, il y va de tout pour la religion de faire connaître cet auteur, qui s'en moque tout visiblement, et d'abattre avec lui une cabale de faux critiques dont il est le chef, et qui ne travaillent qu'à ôter toute autorité aux saints Pères et aux décisions de l'Église. Je vois cela si clair, que je ne crois pas pouvoir me taire en conscience ; et je suis persuadé que Son Eminence demeurera convaincue de la vérité de mon sentiment, par les raisons que j'aurai à lui exposer. Mais il est bon d'aller doucement, et de tâcher de tirer le consentement de l'auteur, qu'il m'a lui-même offert autrefois ; et il ne tint pas à moi que la chose ne fût exécutée.

Au reste, la version est si gâtée, que je ne saurais ouvrir le livre sans y trouver quelque tache. Aujourd'hui, sans aller plus loin, je trouve au chapitre x, verset 4 de la première *Épître aux Corinthiens*, que le traducteur fait *suivre les eaux*, quoique saint Paul dise expressément : *Bibebant de spirituali consequente eos petra :* ce qui montre que c'est *la pierre qui suit*, et non les eaux. La note brouille aussi tout cet endroit : et quoique cette remarque puisse paraître peu importante, à cause qu'elle ne touche pas la foi, elle montre une hardiesse à substituer ses pensées à celles de saint Paul, qui ne doit pas être soufferte.

Au même chapitre, note sur le verset 22, l'auteur traite d'indifférent de manger des choses immolées, pourvu qu'on évite le scandale ; ce qui est faux de toute fausseté : car il est bien vrai que saint Paul défend de s'enquérir scrupuleusement si une viande a été immolée ou non ; mais lorsqu'il est certain et notoire qu'elle l'a été, il est mauvais de soi d'en manger ; et c'est saint Paul qui le décide lui-même dans les versets précédents. On ne finirait point sur cette matière ; et je ne vois rien de plus important dans l'Église que de réprimer ces dangereuses critiques : je n'en dirai pas davantage quant à présent.

Je suis fâché de la mort du P. Bouhours, qui était de mes amis ; mais je ne lui aurais pas cédé sur le *pour que*. Ces expressions affectées et de mode me semblent indignes, je ne dis pas d'une version de l'Evangile, mais encore de tout ouvrage sérieux.

Je n'ai pas besoin de vous prier de choisir les moments de Mgr le cardinal, parmi les affaires qui l'accablent, et surtout durant l'assemblée. Quand j'aurai quelque réponse ou de l'auteur ou de M. Bourret, à qui les remarques doivent être à présent communiquées, je vous en dirai davantage.

A Meaux, ce 28 mai 1702.

LETTRE CCCIX.

DE M. PIROT.

Sur les harangues de M. le cardinal de Noailles à l'assemblée ; et sur la version de Richard Simon.

J'ai de grands compliments à vous faire de la part de Mgr le cardinal de Noailles, en vous envoyant ses harangues : il m'a chargé de vous marquer qu'il vous aurait écrit lui-même pour vous les offrir, s'il en donnait ; mais il n'en donne point, et ce n'est pas lui qui a pensé à les faire imprimer : on l'y a engagé, et je crois qu'on a eu raison : elles sont trop belles pour n'être pas publiques ; chacune a ce qui lui convient. Vous aurez d'ailleurs appris le succès qu'elles ont eu l'une et l'autre ; et quand vous les lirez toutes deux, vous le croirez aisément.

Je croyais qu'il vous aurait envoyé ses remarques sur le premier tome, comme je l'en avais prié ; mais quand je lui en ai parlé ce matin, il m'a dit qu'il ne les avait pas encore fait copier, et qu'il y allait donner ordre, pour vous les envoyer au moment qu'elles le seraient. Il a lu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la version : et il y a encore ce matin repassé en ma présence, condamnant comme vous, Monseigneur, ce que vous marquez des eaux qui suivaient les Israélites, et des viandes immolées. Vous le trouverez, quand vous viendrez ici, qui sera apparemment au temps qu'il aura plus de liberté, comptant que l'assemblée finira avec l'octave de la Fête-Dieu, dans de très-bonnes dispositions à cet égard.

Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire que je doute que vous puissiez faire assez de cartons, pour parvenir à rendre le livre correct. Il faudrait sûrement ôter plus du tiers du livre, et le changer. Je ne l'ai

pas lu de suite, n'étant chargé par personne d'en répondre ; mais j'y ai trouvé beaucoup à désirer en ce que j'en ai lu. Il n'y a que deux jours qu'en l'ouvrant à l'endroit de la seconde *Epître aux Corinthiens*, je trouvai trois endroits, dans les trois premiers chapitres, qu'il me semble qu'on ne pourrait tolérer. Chapitre I, verset 9, le texte porte tout le contraire de ce qu'il faut : *assurance de ne pas mourir*, au lieu de *réponse de mort*. Chapitre II, verset 10, *représentant Jésus-Christ :* cela est dans le texte ; mais la note l'affaiblit, et cite faussement Théodoret. Chapitre III, verset 6, *la lettre tue*, c'est-à-dire punit de mort, dit la note ; et c'est une très-mauvaise interprétation, comme le remarque Estius. En bien des endroits, l'auteur se met à la place de saint Paul, et il se contente de mettre l'auteur sacré dans la note, se mettant lui-même dans le texte. Chapitre VI de cette même Epître, verset 1, il met dans le texte, *de vivre selon la grâce que vous avez reçue de lui ;* et en note : *ne pas recevoir sa grâce en vain :* cela est très-fréquent. Il paraît affecter de marquer que les apôtres et Jésus-Christ même ont réglé la discipline de l'Eglise sur celle de la Synagogue. Je serais bien aise qu'on pût sauver ce livre par une correction limitée ; mais je doute que cela se puisse.

Mgr le cardinal est très-bien intentionné ; mais il ne se décidera qu'avec vous, et vous ne serez pas de différents avis. Il compte que vous voudrez bien faire part des exemplaires qu'il sait que je vous envoie de ses harangues, à M. l'abbé. Je suis avec un très-profond respect, etc.

PIROT.

En Sorbonne, ce 4 juin 1702.

—

LETTRE CCCX.

A M. DE MALEZIEU.

Sur les censeurs de la version de Richard Simon, les erreurs de son livre, et la satisfaction qu'il promettait.

Sans entrer, Monsieur, pour aujourd'hui dans tout le détail de la lettre dont vous m'honorez, du 24 mai, je m'en tiens à l'assurance qu'on vous donne de contenter tout le monde. C'est vous sans doute qui inspirez ces bons sentiments, et c'est aussi ce qu'on peut attendre de vous, si on l'exécute. On aurait grand tort de rien imputer ni au prince ni à son ministre : tout roule ici sur les docteurs, comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire. On ne peut pas se plaindre qu'ils soient mal choisis ; et quoique je ne connusse point du tout M. Bourret, j'ai moi-même approuvé ce choix sur sa réputation, et sur sa qualité de professeur de Sorbonne. Mais il en faut revenir au fond ; et puisqu'il est vrai que la version est insupportable, et digne, sans exagérer, des plus rigoureuses censures, il faut que la vérité l'emporte, et soit satisfaite préférablement à toute autre considération.

Il n'y a point d'exemple d'une pareille témérité à celle de cet auteur, qui en faut d'endroits interprète à sa fantaisie, sans aucun égard à la tradition. On ne saurait ouvrir le livre sans y trouver de nouvelles fautes importantes ; et je n'en suis pas étonné, le connaissant, comme je fais, il y a vingt ans. Quoi qu'il en soit, s'il veut satisfaire, il n'aura point d'obstacle de ma part : s'il refusait (ce que je ne crois pas après les assurances qu'on vous donne), nulle bonne foi ne pourrait ici servir d'excuse, ni permettre qu'on donnât cours à l'erreur, et encore sous le nom d'un aussi grand prince. Revenons donc à la satisfaction qu'on promet. Je suis, etc.

A Meaux, ce 6 juin 1702.

—

LETTRE CCCXI.

DE M. BERTIN.

Sur les dispositions de Richard Simon.

J'ai reçu, Monseigneur, la réponse de M. Simon : il me mande qu'aussitôt qu'il aura mis à couvert quelques petits effets qu'il a dans Dieppe, pour lequel on craint un nouveau bombardement, il partira pour revenir. Il ajoute que, quoique vous lui ayez été contraire en plusieurs choses, il n'a jamais perdu l'estime et le respect qu'il doit avoir pour votre mérite ; qu'il en a même donné des preuves dans quelques-uns de ses ouvrages : qu'il est vrai qu'il n'a pas tenu à vous que ses *Histoires critiques* ne fussent réimprimées dans Paris avec privilége, après qu'il les aurait retouchées. Il croit même avoir encore l'exemplaire, à la marge duquel vous avez fait quelques remarques. Mais M. Pirot, dit-il, après avoir gardé le livre plus de deux ans, le lui rendit en disant que ses confrères se moqueraient de lui, s'il approuvait un ouvrage qui avait été supprimé par M. le chancelier, sur le rapport qu'il en avait fait. Il dit que depuis ce temps-là il n'a plus pensé à cette nouvelle édition ; mais qu'il a refondu son livre, et qu'il l'a augmenté de plus des deux tiers, lui donnant le titre de *Bibliothèque sacrée ;* qu'il le soumettra de tout son cœur à votre jugement. Il ne m'a pas répondu précisément touchant la version entière de la Bible, avec des remarques littérales et critiques, sur laquelle je lui avais demandé ses dispositions. Il témoigne seulement qu'il y travaillerait volontiers, s'il avait assez de santé ; et que c'est un ouvrage pénible, et sujet à de grandes contradictions : que s'il avait eu un protecteur, qui fût en même temps connaisseur, il aurait volontiers donné tous ses soins à ne pas laisser croire aux protestants que nous manquons de gens capables de faire voir que les Catholiques ne sont pas surpassés par eux, en ces sortes d'entreprises. Sa lettre est du 30 de mai.

M. Bourret m'a dit qu'il lisait avec assiduité ce que je lui ai remis entre les mains, et qu'il serait bientôt en état de vous rendre compte, Monseigneur, de sa lecture. Si vous

ne revenez pas sitôt à Paris, je crois qu'il faudra qu'il le fasse par écrit. Je vous supplie, Monseigneur, d'agréer toujours mes très-humbles respects.

BERTIN.

A Paris, ce 8 juin 1702.

—

LETTRE CCCXII.

M. BOURRET A M. BERTIN.

Il l'instruit de plusieurs faits relatifs à la traduction de Richard Simon, dont il avait été le censeur; lui témoigne le respect et l'estime qu'il a pour Bossuet, et le prie de faire agréer ses excuses au prélat (515).

Quoique vous m'ayez dit, Monsieur, que vous ne voulez plus vous mêler de ce qui regarde le nouveau livre; ne pouvant m'adresser mieux qu'à vous pour faire savoir à Mgr de Meaux la disposition dans laquelle je suis à son égard, je crois que notre ancienne amitié me doit faire espérer que vous voudrez bien vous employer pour cela. Vous savez que j'ai ordonné douze cartons pour satisfaire à ce qui m'a paru le plus digne de considération dans ses remarques, et que j'étais aussi tout disposé à lui communiquer mes observations sur ces mêmes remarques, dans ce qui regarde les autres endroits, ayant déjà commencé de les mettre au net. Mais comme j'apprends que le livre se débite, ce qui rend mes observations inutiles pour l'examen de cette édition; et que d'ailleurs c'est un bruit public que Mgr l'évêque de Meaux écrira contre cette traduction, cette seconde raison m'arrête encore, et me fait croire que je ne dois plus communiquer mes observations, parce que l'auteur m'en a fourni une bonne partie, dans les éclaircissements que j'ai eus avec lui depuis qu'il est à Paris : ainsi j'appréhenderais d'agir contre la fidélité que je lui dois. Je serais aussi très-fâché de paraître dans la scène qui se donnerait au public, et de passer pour l'adversaire de Mgr de Meaux, avec qui je me suis toujours trouvé conforme pour les sentiments, et que je regarde comme le plus fort théologien de notre siècle, pour qui enfin j'ai toujours eu un très-grand fonds d'estime et de respect. Vous me ferez donc un très-grand plaisir de lui faire savoir l'impossibilité où je me trouve de lui donner mes observations, et de lui dire que je le supplie de ne l'avoir pas désagréable; qu'au reste, comme on parle d'une seconde édition, qui ne se donnera point au public sans avoir été examinée par quelque docteur agréable à mondit seigneur, alors se produira tout ce que nous avons de défense; d'où résultera le bien de l'Eglise, comme je l'espère. Croyez que vous me ferez en cela une vraie amitié, et un plaisir d'autant plus grand, que je suis persuadé que le prélat recevra très-bien mon excuse, lorsque ce sera vous qui la lui présenterez, et qui l'assurerez de ma droiture naturelle, dont je ne me suis point départi dans tout le cours de cette affaire. Je suis plus que jamais et pour toujours, etc.

G. BOURRET.

En Sorbonne, ce 30 juillet 1702.

(515) Comme M. Bourret figure d'une manière si particulière dans l'affaire de Richard Simon, et qu'il est beaucoup question de lui dans les lettres que l'on vient de lire, nous avons pensé qu'il convenait de rapporter aussi celle de ce docteur, qui est très-propre à faire connaître ses sentiments, et qui regarde directement Bossuet.

—

LETTRE CCCXIII.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Il lui donne des avis sur un de ses ouvrages.

J'ai remis ce matin, Monseigneur, aux mains de M. l'abbé de Catellan, mes remarques sur votre ouvrage, comme vous l'avez ordonné. D'autres occupations très-pressantes, dont je vous ai écrit quelque chose dans une lettre précédente, m'ont empêché de vous obéir plus tôt : je vous en dirai davantage quand l'affaire sera plus avancée. A l'égard de votre ouvrage, je compte qu'il n'y a encore que la matière, matière excellente à la vérité, et traitée avec la netteté qui vous est naturelle; mais pour y donner la forme que demandent des réunis, il y faut un nouveau travail qui ne sera pas fort difficile, puisque tout est prêt. S'il me vient quelque chose dans l'esprit sur la disposition de cet ouvrage, je prendrai la liberté de vous le dire, en soumettant tout à votre jugement et à la connaissance que vous avez du besoin de ceux que Dieu vous a donnés à instruire. Je suis, Monseigneur, avec le respect que vous connaissez, etc.

A Versailles, ce 18 juillet 1702.

—

EPISTOLA CCCXIV.

AD CLEMENTEM XI.

De virtutibus venerabilis Vincentii a Paulo.

Beatissime Pater,

Oportet episcopos ad apostolicam Sedem sincerum atque integrum deferre testimonium veritatis in quacunque causa, quæ ad ejus judicium devenire possit ac deheat. Cum itaque de venerabilis presbyteri Vincentii a Paulo, congregationis Missionis institutoris, ac primi præpositi generalis, vita et sanctitate quæstio habeatur, testamur eumdem virum ab ipsa adolescentia nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus atque consiliis veros et ingenuos Christianæ pietatis et ecclesiasticæ disciplinæ sensus nobis esse instillatos, quorum recordatione in hac quoque ætate mirifice delectamur

Processu temporis, et jam in presbyterio constituti, in eam sodalitatem cooptati su-

mus, quæ pios presbyteros, ipso duce et auctore in unum colligebat, de divinis rebus per singulas hebdomadas tractaturos. Pium cœtum animabat ipse Vincentius, quem cum disserentem avidi audiremus, tunc impleri sentiebamus apostolicum illud : *Si quis loquitur, tanquam sermones Dei; si quis ministrat, tanquam ex virtute quam administrat Deus.* (*I Petr.* IV, 11.)

Aderant plerumque magni nominis episcopi, viri fama et pietate perducti, ab eaque sodalitate mirum in modum, auctore Vincentio, in apostolicis curis ac laboribus juvabantur. Præsto erant operarii inconfusibiles, qui per eorum ecclesias recte tractabant verbum veritatis, nec minus exemplis quam verbis Evangelium prædicabant.

Fuit etiam illud nobis desideratissimum tempus, quo eorum laboribus sociati, Metensem Ecclesiam, in qua tunc ecclesiasticis officiis fungebamur, in vitæ pascua deducere conabamur : cujus missionis fructus venerabilis Vincentii non modo piis instigationibus atque consiliis, verum etiam precibus tribuendos nemo non sensit.

Ille nos ad sacerdotium promovendos sua suorumque opera juvit. Ille secessus pios clericorum, qui ordinandi veniebant, sedulo instituit : nosque etiam non semel invitati, ut consuetos per illa tempora de rebus ecclesiasticis sermones haberemus, pium laborem, optimi viri orationibus et monitis freti, libenter suscepimus. Licuitque nobis affatim eo frui in Domino, ejusque virtutes coram intueri, præsertim genuinam illam et apostolicam charitatem, gravitatem atque prudentiam cum admirabili simplicitate conjunctam, ecclesiasticæ rei studium, zelum animarum, et adversus omnigenas corruptelas invictissimum robur atque constantiam.

Quam puram fidem coleret, quam Sedi apostolicæ ejusque decretis reverentiam exhiberet, quanta animi demissione et humilitate, in amplissimis licet regiorum etiam consiliorum functionibus constitutus, Domino deserviret; recordantur omnes, et ego suavissime recolo.

Crescit in dies pii viri memoria, qui in omni loco Christi bonus odor factus, dignus ab omnibus habetur, qui a sancto Pontifice rite et canonice sanctorum numero inseratur, si vestræ Beatitudini placuerit.

Nostris vero sensibus, Beatissime Pater, eo gratior ac firmior venerandi Vincentii hæret recordatio, quod in sua congregatione, et in nostra quoque diœcesi spirantem intuemur. Cum ejus discipulis compresbyteris nostris vivimus, cum iis laboramus ; eorumque doctrina et exemplis commissum nobis gregem, indefesso studio, neque unquam intermisso opere, pasci gaudemus in Domino.

Neque licet conticescere de piarum fœminarum cœtu, quæ ab ipso sanctissimis regulis informatæ, pauperibus et ægrotis sublevandis tanta castitate, humilitate, charitate serviunt ; ut sui institutoris, ab eoque insiti spiritus oblivisci non sinant.

Nos ergo pii viri memores, hoc nostrum testimonium, Beatissime Pater, in Vestræ Sanctitatis paternum sinum effundimus ; gnari scilicet sanctorum mentione delectari sanctos. Sed plura proferre tanta majestas, et pontificiis humeris ingruens negotiorum moles non sinunt : quanquam maximarum rerum gubernacula tenenti, et magnitudo mentis, et rerum providentia, et de cœlo solatia atque consilia abunde suppetunt viresque integrant. Quo bono ut Ecclesia Christi diutissime potiatur, summa votorum est. Hæc coram Deo in Christo loquor, in conscientia bona et fide non ficta, ego, Beatissime Pater,

Sanctitatis Vestræ,

Devotissimus atque obedientissimus servus ac filius

† Benignus, episcopus Meldensis.

Datum in civitate nostra Meldensi, 2 Augusti 1702.

—

LETTRE CCCXV.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Il lui fait part de ses observations sur son ordonnance contre Richard Simon.

J'ai lu, Monseigneur, l'Ordonnance qu'il vous a plu de m'envoyer, avec toute l'attention que Votre Eminence me prescrivait et que la matière mérite : je l'ai admirée dans toutes ses parties.

Il était de la dernière conséquence de bien établir le droit des ordinaires ; ce que vous avez fait excellemment en expliquant même la qualité de prêtre, qui obligeait l'auteur à une plus grande obéissance. Ce qui est dit si précisément des approbateurs n'était pas moins nécessaire, et ne pouvait être placé plus à propos qu'avec le décret de la Faculté de théologie. Tous les passages particuliers sont bien remarqués et bien repris en peu de mots, mais tranchants comme il convenait. Votre Eminence m'a fait grand plaisir de bien marquer les bassesses, et cet endroit important est parfaitement bien traité. Il ne me reste qu'à vous supplier de considérer trois choses que je vous représente avec soumission.

La première sur le mot *haï*. (*Luc.* XIV, 26 ; *Rom.* IX, 13.) On voit bien dans ce dernier lieu que l'intention de l'auteur est d'affaiblir l'explication de saint Augustin : on voit bien aussi que Votre Eminence n'a pas voulu autoriser le sens de l'auteur ; puisqu'elle dit seulement « qu'on pourrait ne pas relever. » Cependant comme il est certain que réduire *haïr* à *moins aimer*, ce n'est pas seulement altérer le texte, mais encore restreindre et affaiblir celui de l'Apôtre, et que le sens est insuffisant et mauvais en soi, *ut jacet* : il semble que c'est trop peu de dire : « On pourrait ne pas relever ; » et que c'est laisser croire que le sens au fond serait bon ou du moins supportable. Pour empêcher une conséquence si fâcheuse,

on pourrait insérer ces mots : « S'il s'était contenté de mettre dans ses notes son explication, avec les précautions nécessaires ; » par ce moyen tout sera sauvé ; et Votre Eminence n'est pas obligée de s'expliquer davantage.

La seconde chose regarde l'endroit où vous marquez beaucoup d'articles de foi qui sont affaiblis par les notes. Il me semble qu'il ne fallait pas oublier la divinité de Jésus-Christ ; car encore que bien éloigné de la nier, l'auteur l'ait expressément reconnue dans quelques-unes de ses notes ; il n'est pas moins vrai ni moins certain que d'autres notes en affaiblissent les preuves, et y fournissent des solutions. Cependant vous le mettez à couvert de ce côté-là par votre silence ; car on dira qu'ayant fait un si long dénombrement des dogmes affaiblis, vous n'en auriez pas omis un si essentiel. Pour moi, je démontrerai plus clair que le jour, que l'auteur affaiblit ce grand mystère dans plusieurs passages ; et je dois craindre qu'il ne prescrive contre moi par votre censure ; ce qui serait trop contraire à vos intentions. S'il vous plaisait d'ajouter après tous les dogmes et à la fin : « Et même en quelques endroits sur la divinité de Jésus-Christ, » vous sauveriez tout. Ce qu'on pourrait conclure serait qu'il ne parle pas conséquemment, ce qui est constant ; et vous me laisseriez toute liberté de dire la vérité sans réserve.

La troisième chose regarde les qualifications, et je ne vois pas que vous puissiez éviter celle d'*induisante à hérésie ;* car encore que vous ayez mis l'équivalent, vous savez ce qu'opèrent les qualifications précises, celle-ci est inévitable, après toutes les autres remarques. Vous paraîtriez, Monseigneur, affaiblir votre censure et ne la pas conformer assez à l'exposé qui précède.

J'ose faire, Monseigneur, avec soumission ces humbles représentations à votre Eminence, et je la supplie seulement de me mander ce qu'elle aura résolu sur mes doutes, afin que j'y aie l'attention que je dois. J'espère, Monseigneur, être bientôt en état d'envoyer à votre Eminence mon projet auquel je n'ai pu donner la dernière forme qu'après avoir vu votre dessein ; je vous rends grâces de me l'avoir communiqué. Vous savez, Monseigneur, mon obéissance.

A Meaux, ce 6 septembre 1702.

—

LETTRE CCCXVI.

AU MÊME.

Sur des lettres mendiées par les Jésuites en faveur des idolâtries chinoises.

Il est, Monseigneur, tombé entre mes mains copie d'une lettre que je sais avoir été adressée à quelques évêques : j'ai cru qu'il était bon que Votre Eminence en fût avertie ; peut-être l'est-elle déjà. Il me semble qu'il est important que Rome sache cela, et soit prémunie contre ces lettres mendiées. Je crois aussi, Monseigneur, qu'il sera bon que messieurs des Missions soient avertis. Je me réjouis d'apprendre le grand effet de votre censure. Vous savez, Monseigneur, mon obéissance.

A Germigny, ce 4 octobre 1702.

—

LETTRE CCCXVII (516).

DU PÈRE DE LA CHAISE A UN ÉVÊQUE.

Sur la condamnation des cérémonies chinoises, sollicitée à Rome.

Il me revient de Rome, par plusieurs endroits, que quelques personnes qui se mettent moins en peine d'édifier l'Eglise que de décrier notre Compagnie, ont osé y écrire à Sa Sainteté même, que toute l'Eglise gallicane se soulevait contre le Saint-Siége, sur sa lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine ; et que si elle ne cassait promptement le décret par lequel le Pape Alexandre VIII, pour faciliter les progrès de la vraie foi, avait réglé les cérémonies qu'on pouvait ou qu'on devait y conserver, cela causerait toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France.

Je ne crois pas que vous soyez de ce sentiment, ni que vous ayez autorisé ceux qui se sont voulu faire caution de tous les évêques du royaume auprès de Sa Sainteté, sur un point si faussement et si malignement inventé. Vous savez le contraire, Monseigneur, puisqu'il est certain et manifeste qu'on ne pourrait faire de plus grand plaisir aux protestants, ni rien de plus propre à les entretenir dans le schisme, que de leur faire voir dans les décrets et les décisions des Papes cette contradiction que les novateurs y cherchent avec tant de soin, et de laisser croire à tout le monde que l'Eglise a souffert durant plus de cent ans des idolâtries à la Chine, quoiqu'elle en fût bien informée.

Vous voyez, Monseigneur, combien ces exagérations sont de mauvaises voies de solliciter le Saint-Siége, pour lui ôter, s'il se pouvait, la liberté de rendre encore un jugement avantageux à la religion, auquel les Jésuites seront assurément toujours les plus soumis, puisque de cette soumission dépend tout le fruit du zèle avec lequel notre Compagnie sacrifie un si grand nombre de ses meilleurs sujets au ministère de l'Evangile, dans les pays infidèles. Le sentiment d'un prélat de votre mérite et de votre capacité serait d'un grand poids dans cette occasion, et je vous supplie très-humblement de vouloir bien me le marquer dans la réponse dont vous daignerez m'honorer. Vous le devez au bien de l'Eglise, et j'ose attendre cette marque de votre zèle et de votre bonté. Je suis très-respectueusement, etc.

P. DE LA CHAISE

A Paris, septembre 1709.

—

(516) C'est la lettre dont il est parlé dans la précédente, et peut-être écrite à Bossuet lui-même.

LETTRE CCCXVIII.

A MILORD PERTH.

Il lui envoie son Instruction contre la version du Nouveau Testament, imprimée à Trévoux, et le prie de la présenter à Leurs Majestés britanniques.

Je prends la liberté de vous envoyer le livre que j'ai été obligé de composer contre le Nouveau Testament de Trévoux. Je ne vous en dirai point les raisons que le livre vous fera connaître. Mais, Milord, j'ai une grâce à vous demander; c'est de vouloir bien me faire l'honneur de présenter en mon nom à Leurs Majestés, ce présent indigne d'elles, mais que j'ose leur offrir avec un dévouement parfait. J'espérais en vérité, pouvoir leur aller faire ma cour, et je différais dans cette espérance ; mais on ne croit pas que ma santé le permette : vous suppléerez à tout par vos bontés. Je vous supplie de me faire encore la grâce de faire agréer un de ces livres à M. le duc de Berwik, l'autre à M. de Midleton, dont la conversion et les bons exemples édifient et réjouissent toute l'Eglise. Vous seul pouvez faire valoir un si petit présent. Conservez-moi cette précieuse amitié, et croyez qu'on ne peut être avec plus de respect et d'attachement, etc.

A Versailles, ce 6 janvier 1703.

—

LETTRE CCCXIX.

AU MÊME.

Sur un livre composé par le roi d'Angleterre, dont il fait les plus grands éloges.

Je ne puis vous exprimer ma très-humble reconnaissance envers la reine, non-seulement pour le témoignage du précieux souvenir de Sa Majesté, mais encore pour l'excellence du présent dont elle m'honore. Le livre que vous me faites l'honneur de m'envoyer de sa part (517) est plein de vrais miracles ; et je n'en vois point de plus grand que la foi, les sentiments et les pratiques d'un roi humble, d'un roi pénitent, d'un roi qui sent et fait sentir la plus signalée de toutes les grâces, dans la suite des malheureux succès qui l'ont dépouillé de trois royaumes, et l'ont tenu relégué durant tant d'années dans un pays étranger. L'Eglise n'a rien de plus précieux que ces grands exemples, qui font voir que Dieu fait des saints quand il lui plaît, et sait inspirer la pratique des plus hautes maximes que la doctrine et la vie Jésus-Christ ont fait paraître dans le monde.

Je ne finirais jamais, Milord, si je voulais transmettre au papier ce que ce livre me met dans le cœur. Il sera le vrai don royal de la maison d'Angleterre. La France, qui a été témoin des plus grandes merveilles du saint roi, le comptera parmi ses trésors. On ne verra point ni de plus solide instruction pour la piété, ni même de plus belle controverse pour ramener les errants à l'Eglise catholique. Tout y est, et tout y est réduit en pratique. Je prie Dieu qu'il soit la consolation de la reine, l'instruction domestique du jeune roi, et une ressource bienheureuse comme un témoignage immortel à l'Angleterre. Aimez toujours celui qui est avec un respect et un attachement inviolable, autant que tendre et sincère, etc.

A Paris, ce 28 mars 1703.

—

LETTRE CCCXX.

A M. DE LA BROUE, ÉVÊQUE DE MIREPOIX.

Sur les ouvrages que notre prélat avait dessein de donner au public, et sur ses dispositions à l'égard de la santé et de la vie.

Votre lettre, Monseigneur, achève de me déterminer à la matière importante que vous souhaitez que je traite (518), par l'attention qu'elle me fait faire au défi du sieur Basnage. Voici donc quel sera, s'il plaît à Dieu, l'ordre des ouvrages que je prépare. La seconde *Instruction* sur les passages particuliers est faite, avec une *Dissertation préliminaire sur Grotius*, qui est de la dernière conséquence, à cause de ses commentaires et autres ouvrages qui répandent l'erreur partout. Cela est fait, et il n'y a qu'à mettre au net pour la dernière fois. Là je promettrai, dans la préface, l'ouvrage que vous prescrivez, et j'y travaillerai pendant l'impression. La chose sera facile, dans l'état où se trouve la composition; et la matière étant non-seulement toute digérée dans mon esprit, mais encore presque toute déjà mise, en l'état que vous savez, sur le papier.

J'aurai une joie extrême de vous embrasser et de conférer avec vous. M. du Maine ne me donna point d'autre raison, sinon, en général, qu'il ne fallait point s'engager ; mais, au reste, il parut très-disposé.

Ne soyez pas en peine de ma santé : vous la croyez plus languissante qu'elle n'est, Dieu merci. Il est vrai que le grand âge apporte certaines sortes d'incommodités qui obligent à des précautions aisées et innocentes, qui ne laissent pas de faire discourir le monde. Tout est dans la main de Dieu, de qui en tout temps, et principalement à l'âge où je suis, il faut recevoir la vie et la santé comme heure à heure, et de moment en moment, sans se rien promettre, pour la faire servir à la gloire de Dieu jusqu'au

(517) Nous ignorons quel est ce livre ; nous ne connaissons du roi Jacques II qu'un journal très-curieux de toute sa vie, qu'il a laissé, et que l'on conserve au collége ou séminaire des Ecossais à Paris. On trouve aussi à la fin de la Vie de ce prince, donnée à Bruxelles en 1740, quelques écrits qu'il avait composés, et qui y sont imprimés sous ce titre : *Sentiments de Jacques II sur divers sujets de piété.*

(518) La matière importante dont il s'agit ici est celle de la grâce et du libre arbitre, sur laquelle Bossuet s'engagea, dans la préface de sa seconde *Instruction contre la version du nouveau Testament imprimée à Trévoux*, de montrer le consentement des anciens Pères avec saint Augustin et ses disciples. Il a rempli cet engagement dans l'ouvrage qui a pour titre, *Défense de la tradition et des saints Pères*, qui n'a été publié qu'en 1753.

dernier soupir. Cette pensée me fait passer la vie doucement, en attendant qu'il faille en partir; ce qui, après tout, par la grande bonté de Dieu, est le moment le plus désirable.

Ces légères indispositions m'ont tenu ici plus longtemps que je ne voulais, pour y régler, avec les médecins qui me connaissent, le régime et les précautions, autant qu'il se pourra par l'expérience.

Où en êtes-vous de vos ouvrages? Pour moi, j'espère que Dieu me donnera le temps de rendre à l'Eglise le service que vous souhaitez. Je suis avec tout le respect et l'attachement que vous savez, etc.

A Paris, ce 29 mars 1703.

—

LETTRE CCCXXI.

A M. LE CARDINAL DE NOAILLES.

Sur le placet qu'il avait présenté au roi, afin d'en obtenir son neveu pour coadjuteur.

Comme je n'ai rien de caché pour Votre Eminence, je lui envoie le Mémoire que je viens de présenter, et qui a été bien reçu. Je ne demande rien à Votre Eminence : je sais qu'elle est disposée à me faire tout le plaisir possible; mais il faut attendre l'occasion naturelle, et surtout ne témoigner aucun empressement de ma part. En effet, je n'en ai aucun ; car je ne compte pas pour empressement de vous instruire, Monseigneur, à toutes fins. L'occasion décidera ; et, quant à présent, je crois qu'il n'y a rien à faire, pas même le moindre semblant : la chose viendra naturellement, quand Dieu le voudra. Ce n'est pas non plus par empressement que j'envoie copie du Mémoire à Mme de Maintenon : il faut instruire ses amis à toutes fins, et les laisser faire selon l'occasion que Dieu fera naître, et les mouvements qu'il leur mettra dans le cœur.

L'abbé est en visite pour quelques jours. J'offre à Votre Eminence mon obéissance et la sienne.

A Versailles, ce 1er mai 1703.

—

PLACET AU ROI.

Bossuet le supplie de lui accorder son neveu pour coadjuteur (519).

Ce n'est ni par mérite, ni par service aucun, mais par la grande bonté de Votre Majesté toute seule, dont j'ai reçu et reçois tous les jours des marques si éclatantes, que j'ose prendre la confiance d'exposer à Votre Majesté l'état où je suis, et le secours que je puis recevoir de cette extrême bonté dont je suis si pénétré.

Après avoir écouté les conjectures et les raisonnements des hommes les plus consommés en science et en expérience, j'ai cru devoir venir depuis quinze jours aux épreuves les plus assurées, entre les mains de Mareschal (520), et il a été trouvé que j'avais une pierre. Il est constant, par la même épreuve, qu'elle n'a pas plus de grosseur qu'il en faut pour donner prise, et que, Dieu merci, elle est encore de la figure et de la qualité qui la peuvent rendre la moins incommode. J'en ai même une preuve expérimentale, puisqu'on a jugé, par les accidents, qu'elle dure depuis deux ans dans le même état, sans que j'en aie reçu aucune notable incommodité, non plus que depuis que je sais le mal. Il y a cent expériences connues, de personnes qui ont porté le même mal des dix et quinze années avec quelques incommodités plus ou moins grandes, et toutes plus supportables que celles de la taille, à quoi on ne vient qu'à l'extrémité, et après avoir tenté toutes sortes d'adoucissements. C'est la résolution où Dieu me met, selon les règles de la prudence chrétienne, offrant à sa divine majesté tout ce qu'elle voudra me faire souffrir, en esprit de soumission et de pénitence.

Il n'y a que mes fonctions qui m'inquiètent, et j'aurai l'honneur de le dire à Votre Majesté sous les yeux de Dieu, en toute humilité et vérité, que je suis soulagé, plus que je ne puis exprimer, par l'abbé Bossuet mon neveu. Oserai-je dire à mon maître, et à un maître si bon (Sire, permettez-le-moi), qu'une de mes aversions, c'est de prôner ceux qui m'appartiennent. Mais, puisqu'il faut dire la vérité à son roi, je puis assurer Votre Majesté, sans craindre d'en avoir jamais de reproche, ni devant Dieu, ni devant les hommes, que l'abbé Bossuet fait, depuis douze ans qu'il est archidiacre, et depuis quatre ans qu'il est de retour de Rome et mon grand-vicaire, toutes mes visites avec un soin dont je suis content, et avec une parfaite édification des curés, des chapitres, des couvents et communautés religieuses, et de tout le peuple : en sorte que je ne crains point de me flatter, en répondant à Votre Majesté de sa bonne conduite.

Je ne présume pourtant pas de supplier Votre Majesté de s'en rapporter à mon témoignage, quoique rendu en conscience sous les yeux de Dieu ; au contraire, je la conjure par toute sa bonté, d'en venir au plus rigoureux examen Votre Majesté saura bien choi-

(519) Le P. Mercier, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, et anciennement bibliothécaire de cette abbaye, fit imprimer ce placet en 1755, dans le *Journal des sciences et beaux arts*, qu'il rédigeait alors. Il y ajouta la note suivante : « Les lecteurs verront certainement avec plaisir ce morceau, qui est tombé entre nos mains depuis quelque temps, et que nous croyons n'avoir jamais été publié. Les moindres productions des grands hommes sont en possession d'intéresser ceux qui veulent connaître à fond leur âme! celle-ci attache singulièrement par les détails qu'elle renferme. Au reste, on sait que M. Bossuet n'obtint pas du roi la coadjutorerie de Meaux pour son neveu, comme il le demandait par ce placet. » (*Jour. des sciences et beaux-arts*, fév. 1765, p. 534 et suiv.)

(520) George Mareschal, premier chirurgien du roi, et chevalier de Saint-Michel, mort le 15 décembre 1736, à l'âge de soixante et dix-huit ans.

sir des personnes désintéressées. Je le mets à toute épreuve, assuré qu'il se trouvera que c'est un esprit solide et sérieux, occupé du ministère ecclésiastique, plus éloigné du monde qu'on ne saurait croire, prêtre disant souvent la sainte Messe avec édification. Aussi est-il dans un âge mûr, âgé de trente-neuf ans. Il n'est prêtre que depuis quatre années, au retour de Rome, et il a cru qu'il prendrait ici le sacerdoce avec plus de réflexion et de recueillement, après toutes les épreuves de mon séminaire, où il a été.

Puisque je viens de dire un mot de son voyage de Rome, Votre Majesté aura peut-être la bonté de se souvenir des quatre années qu'il y a passées à combattre le quiétisme, des contradictions de toutes les sortes, et même des calomnies qu'il a eu à essuyer, dont la fausseté a été reconnue. Je l'ai loué de sacrifier tout autre intérêt à la vérité. Votre Majesté, Sire, la protégeait ; et l'abbé Bossuet est trop heureux qu'elle ait daigné approuver sa conduite.

Je continuerais à gouverner mon diocèse tranquillement, tant qu'il plairait à Dieu : mais je ne puis m'exposer aux ordinations et aux cérémonies pontificales sans quelque péril, et surtout à la confirmation, qui fait la consolation des peuples et la principale bénédiction des visites. C'est, Sire, ce qui me donne la pensée, et me met dans la nécessité, prosterné aux pieds de Votre Majesté avec une humilité profonde, de la supplier de vouloir, par sa grande et très-grande grâce, me donner mon neveu pour successeur. Par ce moyen, Sire, Votre Majesté me fera achever ma vie en repos ; je serai un exemple éclatant de sa grande et excessive bonté. Mon neveu, instruit de mes sentiments et soutenu de mes conseils, continuera le peu de bien que j'ai tâché, pendant vingt-deux ans, d'établir et d'entretenir dans mon diocèse. La voie de coadjutorerie marquerait une bonté plus déclarée de Votre Majesté : joint que, conservant mon autorité, elle me rendrait peut-être plus utile au diocèse. Mais en quelque sorte que Votre Majesté daigne en ordonner, je m'abandonne à elle. Je suis prêt de donner ma démission pure et simple : Votre Majesté saura faire ce qui sera le plus utile. Au surplus, je n'attends rien que de la seule très-bienfaisante bonne volonté du plus grand comme du meilleur de tous les maîtres : et soutenu de ses bienfaits, dans le repos et dans le bon air de Meaux et de Germigny, qui est devenu comme mon air natal, si Votre Majesté l'a agréable, je pourrai achever mes jours en paix ; et même, si Dieu le permet (car qui connaît ses bontés, et qui peut y donner des bornes?), je pourrais, en ménageant mes forces, qui, à cela près sont entières, continuer à servir l'Eglise ; en tout cas prolonger ma vie dans le service de Dieu jusqu'à une fin naturelle, telle qu'il lui plaira la marquer, et en remplir tous les moments de vœux pour la personne sacrée de Votre Majesté, si nécessaire à vos peuples et à toute l'Eglise.

—

LETTRE CCCXXII.

A DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur une Vie de saint Fiacre.

Je me suis fait lire, mon révérend Père, la Vie que vous venez de m'envoyer, avec les prières y jointes. Il faudrait un peu adoucir l'endroit de la Beenaude (521), à la page 9, et en supprimer le nom, qui n'est pas assez sérieux pour être imprimé. La raison voudrait qu'on ne parlât point de la pierre (522) : mais comme il y a là une instruction pour la modestie, il faut seulement adoucir l'endroit avec des *on dit*, *on croit communément sur le témoignage de quelques auteurs assez anciens*, et ainsi du reste. Il faut aussi adoucir, par de semblables expressions, ce qui est rapporté dans la même page sur l'ambassade des Ecossais et la royauté de saint Fiacre. Il faut aussi retrancher une grande quantité de vers fort impertinents. Au lieu des miracles qu'on y énonce trop grossièrement, on pourrait se contenter de traduire la prose qu'on lit dans l'Eglise : ce qu'on dit de la chasteté de saint Fiacre et de cette fille est compris parmi ces vers. Après ces corrections, que je vous prie de m'envoyer au plus tôt, et dont aussi je me repose sur votre prudence, je ferai ce qu'il conviendra. Je suis à vous, mon révérend Père, comme vous savez, de tout mon cœur, etc.

A Paris, ce 22 mai 1703.

—

LETTRE CCCXXIII.

A M. LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, MINISTRE ET SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

Sur un jeune Tartare que l'on disait fils du roi de la Grande-Tartarie, dont il lui raconte les aventures, en implorant pour lui les bontés du roi.

Pour vous rendre compte du personnage dont vous me faites l'honneur de m'écrire, j'aurai l'honneur de vous dire en général, que tout ce qui a rapport à moi, dans la relation que vous m'envoyez, est véritable. Dans le détail, il est vrai que cet étranger vint chez moi à Versailles, en l'an 1692 ou environ, recommandé par un missionnaire ou Bénédictin anglais. Lorsqu'il arriva, feu M. de Court se trouva chez moi, qui, par la connaissance qu'il avait des pays et des affaires d'Orient, découvrit beaucoup de choses de ses voyages, dont il rendait de fort bonnes raisons.

(521) C'est le nom donné à une femme, que l'on prétend avoir traduit saint Fiacre, à cause des miracles qu'il opérait, comme un magicien, devant saint Faron, évêque de Meaux.

(522) Il s'agit de la pierre sur laquelle on dit que saint Fiacre s'assit, et que sa vertu contraignit de fléchir sous lui, pour lui fournir un siége plus commode. *Voy.* sur la vie de ce saint, dom Mabillon, *Acta sanctor. Ordin. de S. Bened.*, *sec.* II, p. 598, et Baillet, *Vies des saints*, 30 août.

Il s'appelait le chevalier Tartare, et nous ne l'avons connu que sous ce nom. La première chose que nous apprîmes, c'est qu'envoyé loin de son pays, c'est-à-dire de la Tartarie, dans la crainte d'une irruption, et vers l'âge de douze ans, avec un gouverneur qui se fit Chrétien à Ispahan, il lui persuada d'en faire autant ; et ainsi il fut baptisé avec son gouverneur, fort jeune encore, et fort peu instruit du christianisme, que ce gouverneur, quoique zélé et habile, ne lui apprit que superficiellement. Nous ne lui trouvâmes en effet qu'une teinture fort imparfaite de la religion ; en sorte qu'il ne savait presque s'il en avait une.

Comme il avait très-bon esprit, nous prîmes soin de lui avec affection, et nous lui vîmes venir une grande ardeur d'apprendre solidement le christianisme. Je le reçus dans ma maison, et tout le monde prenait plaisir de l'entretenir, et de lui entendre raconter ses aventures avec une vivacité admirable, et un air de vérité qui ne le quittait pas. Il entendait un peu le latin ; et, par le rapport des langues qu'il avait apprises dans ses voyages, il se fortifia dans ce qu'il savait de celle-ci : ainsi il entendit presque le Nouveau Testament latin que je lui mis à la main, et s'aidant, dans cette lecture, de la pénétration naturelle de son esprit, il prit toute la substance de ce divin livre. Nous achevions le reste par nos instructions, et tout le monde admirait l'application avec laquelle il s'y attachait. Nous remarquâmes qu'il prenait un goût particulier aux prophéties qu'il trouvait dans le Nouveau et dans l'Ancien Testament : il les lui fallait expliquer souvent dans les livres mêmes, et il en était fort touché. Quand nous le crûmes persuadé, et qu'il eût reçu les instructions nécessaires, il approcha des saints sacrements avec une piété exemplaire. Il a été plusieurs années dans ma maison, et il m'appela toujours son père. Nous le mîmes depuis dans les Missions étrangères, à cause qu'il ne respirait que l'Orient et la Tartarie, et qu'il connaissait la Chine, où ces messieurs ont leurs habitudes. Pour l'occuper, on lui fit apprendre les mathématiques, où il réussissait ; et il passa dans ces exercices environ quatre années en France, et j'en pris toujours grand soin.

Nous ne savions, Monsieur, que juger de sa qualité : il avait un air noble, simple et sans aucune affectation ; il ressentait un homme de grande naissance. Au milieu de sa modestie, qui n'avait rien que de naturel, il sortait des traits de grandeur : il parlait des pierreries avec lesquelles sa mère l'avait fait sortir de son pays, et on en avait vu quelque reste. Il soupirait profondément, comme un homme qui déplorait, sans dire mot, l'état d'où il était déchu. Tous les gens d'esprit étaient ravis de l'entendre : ce qui fut cause que nous osâmes le recommander à Mgr le duc du Maine, et M. de Malezieu lui procura une pension de ce prince. On lui offrit divers emplois assez avantageux ; mais il semblait toujours aspirer plus haut. Nous lui rendîmes cet honneur, de ne le mettre jamais à des ministères serviles. On ne pouvait s'empêcher de le distinguer des autres étrangers de sa façon. M. le Pelletier, le ministre, l'honorait de ses bonnes grâces, et le gratifiait, dans l'occasion, de ses libéralités. Ainsi sa condition eût pu devenir supportable en France ; mais il ne songeait qu'à la Tartarie, ce qui lui fit prendre le dessein d'aller en Italie et à Rome, comme à l'abord de tout l'univers, et où il espérait trouver quelque facilité pour regagner son pays.

Mon neveu, qui était alors à Rome, le reçut avec joie, et lui donna tous les secours qui dépendirent de lui, sans le connaître encore que sous le nom du chevalier Tartare, ou de la Grotte, qu'il avait en France. Comme mon neveu était persuadé que le dessein qu'il avait de retourner en son pays ne pouvait être que périlleux pour sa vie, et le mettrait dans une trop violente tentation de renoncer à la religion chrétienne, dans un pays idolâtre où le nom de Jésus-Christ n'est pas connu ; il fit ses efforts pour le faire rester à Rome, et dans un pays catholique, où il lui promit les mêmes secours qu'il avait en France. Le chevalier Tartare suivit son conseil : trois années se passèrent ainsi, pendant lesquelles on le fit connaître à beaucoup d'honnêtes gens ; et Mme la princesse des Ursins lui accorda sa protection.

Vers l'année 1699, plusieurs évêques et archevêques orientaux, plusieurs riches marchands, que l'année sainte attirait à Rome, et qui l'avaient vu à Ispahan paraître à cette cour avec beaucoup de magnificence, se ressouvinrent de sa personne et de son baptême, le reconnurent pour le fils aîné du roi de la Grande-Tartarie, et le nommèrent le prince des Kaïmaquites. Il fut dressé des attestations authentiques de cette reconnaissance par-devant le cardinal Cibo, protecteur des Orientaux, qui est nommé dans la relation. On m'en envoya à Versailles des exemplaires, sur la foi desquels j'obtins le passeport du roi, qui le qualifia fils du roi de la Grande-Tartarie. Il fut expédié par M. le marquis de Torcy, dans les termes les plus avantageux ; et ce ministre y joignit la description de sa personne, si exacte et si bien circonstanciée, qu'on ne pouvait le méconnaître. Mme la princesse des Ursins ne lui refusa aucun office à la cour de France, non plus qu'à la cour de Rome. Il me pria d'obtenir de Mgr le duc du Maine une dernière année de la pension que la générosité de ce prince lui avait toujours continuée à Rome : il partit en cet état, avec mes exhortations à persévérer dans la religion. C'est là que je l'ai perdu de vue, car encore qu'il m'ait écrit de divers endroits, comme de Vienne et d'Ispahan, je n'apprenais que très-peu de choses de ses aventures, content d'y voir son zèle toujours ardent pour établir le christianisme dans son pays. Depuis qu'il est à Ligourne, il m'a écrit ses malheurs. Je souhaite qu'il soit assez heureux pour mériter la protection

de Sa Majesté, et si vous me permettez. Monsieur, de vous dire mon sentiment, je suis persuadé que cette longue suite de malheurs, lui aura fait perdre l'espérance de pouvoir réussir dans ses projets à l'égard de son rétablissement dans son pays ; et que si Sa Majesté, toujours généreuse et bienfaisante principalement pour les malheureux, jugeait à propos de l'arrêter dans un pays catholique, en lui faisant part de ses libéralités, je ne doute point qu'il ne se trouvât très-heureux de devoir tout au plus puissant et au plus religieux roi de l'univers. Je suis avec un respect sincère, etc.

Ce 6 juin 1703.

LETTRE CCCXXIV.

A MILORD PERTH.

Sur sa seconde Instruction contre la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux.

Je prends la liberté de vous envoyer la seconde partie de l'ouvrage dont j'ai eu l'honneur de vous présenter le commencement : je vous supplie de faire agréer ce présent à Leurs Majestés. C'est un faible hommage, dont le dévouement de mon cœur relève le prix. Le reste des copies sera pour vous, Milord, et pour Mme la duchesse, que je salue avec respect, et suis avec le même sentiment, etc.

A Versailles, ce 16 août 1703.

LETTRE CCCXXV.

A DOM MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN.

Sur les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, dont ce savant religieux lui avait fait présent.

C'est à moi à vous remercier, mon révérend Père, du present précieux de vos *Annales*, où je trouve dans l'histoire de votre saint ordre ce qu'il y a de plus beau dans celle de l'Eglise, et, ce qui me fait un grand plaisir, ce que celle de mon diocèse a de plus remarquable. Il fallait un aussi profond savoir et une main aussi adroite que la vôtre, pour faire un si beau tissu. Je prie Dieu qu'il nous fasse la grâce de vous le faire achever, J'ai bien de l'obligation à vos vœux et à ceux de dom Thierry, et suis de tout mon cœur, etc.

A Versailles, ce 22 août 1703.

LETTRE CCCXXVI.

A L'ABBÉ BOSSUET, SON NEVEU ET SON GRAND VICAIRE.

Sur la peine qu'il ressent de ne pouvoir cette année, conférer avec messieurs les doyens, et tenir son synode.

La peine que je ressens de ne pas voir cette année, mes chers confrères messieurs les doyens, pour apprendre d'eux, selon la coutume, l'état du diocèse, et de ne pouvoir non plus tenir le saint synode, ne peut être réparée, mon cher neveu, que par le soin que vous prendrez de me donner de leurs nouvelles, et de leur apprendre des miennes. De ma part, vous leur pouvez dire que Dieu me comble de grâces, même selon le corps, non-seulement en m'exemptant de toutes douleurs, mais encore en semblant vouloir tous les jours réparer mes forces par la bénédiction qu'il donne aux remèdes. De leur part, ma consolation sera d'apprendre qu'ils marchent dans la voie de la vérité, et qu'ils accomplissent leur ministère. J'ai bien besoin du secours de leurs prières pour me faire accomplir la volonté de Dieu, à laquelle je suis livré à la vie et à la mort, jetant en lui toute ma sollicitude ; parce que je sais qu'il a soin de nous. Ainsi dicté de mot à mot.

Et plus bas, de la main de Bossuet :

La paix de Jésus-Christ soit avec vous tous, mes frères.

† J. BÉNIGNE, év. de Meaux.

A Versailles, ce 4 septembre 1703.

LETTRE CCCXXVII.

DE BOSSUET AU CARDINAL ALTIERI.

Monseigneur,

J'ose prendre la liberté d'avoir recours à la protection de Votre Eminence, sans avoir l'honneur d'en être connu. Sa générosité extraordinaire m'en donne la hardiesse. Je supplie très-humblement Votre Eminence, de vouloir bien jeter les yeux sur le Mémoire qu'on joindra à cette lettre. Elle verra par là, Monseigneur, ce que j'ose lui demander, et les raisons que j'ai d'espérer : mais j'espère plus en la bonté de Votre Eminence ; je me flatte de la pensée qu'elle voudra bien m'obliger ; c'est peut-être à moi une vanité trop grande : mais je ne puis m'en défendre, tant il est doux d'espérer d'être un peu considéré dans un pontificat où notre Saint-Père le Pape et Votre Eminence font présider la vertu. Je ne mérite pas, Monseigneur, que Votre Eminence me regarde ; mais j'ose me promettre qu'elle voudra bien obliger en ma personne le roi même qui me fait l'honneur de s'intéresser dans ma demande, et Mgr le Dauphin à qui je tâche tous les jours d'inspirer le respect qui est dû à l'autorité du Saint-Siége, et, en particulier, au pontificat de Clément X, que la piété d'un si grand Pape et l'administration admirable de Votre Eminence rendront éternellement mémorable. Il n'y a personne dans la chrétienté à qui je ne dispute la gloire d'obéir à Votre Eminence, ni qui soit avec un plus profond respect, etc.

J. BÉNIGNE, évêque de Condom.

A Versailles, 7 mars 1673.

LETTRE CCCXXVIII.

DE BOSSUET AU CARDINAL ALTIERI.

Monseigneur,

Pour me faire obtenir du sacré collége un traitement aussi favorable que celui que

j'en ai reçu, il ne fallait rien moins qu'une protection aussi déclarée que celle de Votre Eminence; et une grâce aussi extraordinaire, faite d'une manière aussi obligeante, ne pouvait venir que par elle; outre les avis que Sa Majesté a eus de Rome par les ministres de ce que Votre Eminence a fait par son respect, j'ai pris aussi de mon côté le soin que je devais de l'en informer. Il ne me reste, Monseigneur, qu'à faire à Votre Eminence mille remercîments très-humbles de ce que, dans la considération qu'elle a eue pour une aussi puissante recommandation que celle du roi, elle veut bien me faire connaître qu'elle a eu quelque égard pour ma personne. Que si jamais, Monseigneur, le nonce souhaite de moi quelque chose qui serve à faire paraître ma dévotion envers le Saint-Siége et envers un pontificat autant rempli de vertu et de gloire que celui-ci, je tâcherai en tous points de le satisfaire; je ferai des vœux continuels pour la santé de notre Saint-Père, et prendrai tout le soin possible de marquer le zèle et le respect profond avec lequel je suis, etc

J. Bénigne, évêque de Condom.

Saint-Germain, 19 mai 1673.

EPISTOLA CCCXXIX

EPISCOPI CONDOMENSIS AD SUMMUM PONTIFICEM.

Beatissime Pater,

En redit ad Vestram Sanctitatem exiguus ille meus *De catholicæ fidei Expositione tractatus*, jam magnus, jam validus, jam invictus, vestra scilicet approbatione munitus. Brevis ad hæreticos accessit oratio, qua oves dissipatas, ac per avia deerrantes ad vitæ pascua revocamus, vestro quoque interposito nomine, ut voci pastoris grex perditus et vagus assuescat, vestræque Sedis auctoritatem propugnatricem fidei et conciliatricem Christianæ pacis, ipsa ejus utilitate perspecta, amplificatam potius quam imminutam velit. Enimvero juvat, Beatissime Pater, antiquam illam et innatam cordibus Christianis Sedis apostolicæ reverentiam, vestris maxime temporibus excitare, ac sub eo pontifice qui factus forma gregis, exemplo primum, tum etiam verbo, Christianam disciplinam informet, qui mores Christianos exigat non ad inanis ratiocinii, sed ad Evangelii regulam, Patrumque doctrinam; qui episcopalem auctoritatem qua salus Ecclesiæ nititur, jacentem ac pœne prostratam erigat, eamque Sedi apostolicæ conjunctissimam pariter atque obedientissimam præstet; qui, pace constituta, in Christi adversarios bella convertat; qui futuros pontifices doceat quam familiam ornare, quos propinquos habere debeant, Christi scilicet familiam, eosque qui cœlestis Patris faciant voluntatem: hoc nempe est caput ipsum malorum aggredi; sic novum Melchisedech ipsumque adeo Christum, quoad mortalitas est, orbi Christiano exhibetis ac sacerdotium Christianæ legis ad pristinam formam revocatis. Audiet, et sequetur hæc exempla posteritas; hæreticorum maledicentia conticesceat: suspiciant vestram Sedem homines universi, non humanæ sed divinæ gloriæ servientem, Romanosque Pontifices non tam potestate quam moribus apostolos, proni venerabuntur. Jam paternam vestram, Beatissime Pontifex, de augustissimo Delphino ad optima quæque adhortando curam quis pro merito commendaverit! Quis dignis laudibus prosequatur breve illud apostolicum recens ad me missum, quo quidem quot sententias scribitis, tot panditis oracula, magistrumque ac discipulum reclusis fontibus cœlestis sapientiæ flumine irrigatis! quod vero me minimum episcoporum, neque dignum vocari episcopum, quippe qui vix ullam episcopalis officii partem attigerim, statim ab altari raptus ad aulam, tam honorifice, tam paterne, pœne dixerim (absit verbo invidia) tam amice compellatis, quid dicam? quid sentiam? quid rependam? hoc scilicet votum arcano conceptum pectore, assiduisque vocibus iterandum:

Deus Sanctitatem Vestram reipublicæ Christianæ diu servet incolumem, ac pro quotidiana vestra instantia, pro sollicitudine omnium Ecclesiarum, pro piis illis lacrymis quibus Ecclesiæ defletis vulnera, ac diligentia qua curatis, det vobis post longum felicis vitæ cursum, perpetuam pacem, æterna gaudia, veram vitam, ac vestri similem successorem.

Hæc voveo, hæc precor, ac Vestræ Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem supplex flagito, Beatissime Pater,

Vestræ Sanctitatis,

Devotissimus atque obedientissimus servus ac filius,

† Jacobus Benignus, Ep. Condomensis.

In Palatio San Germano, 7 Jun. 1679.

EPISTOLA CCCXXX

EPISCOPI CONDOMENSIS AD SUMMUM PONTIFICEM.

Beatissime Pater,

En ego ab episcopali officio gravibus de causis Sede apostolica approbante pridem abstractus, atque ad pastorale munus nullo meo merito revocatus, ejusdem sanctæ Sedis gratiam atque auctoritatem exspecto. Me namque, nec opinantem (beatissimæ Paternitati Vestræ mentiri non licet) rex maximus ad Meldensis Ecclesiæ regimen designavit ipsa vicinitate (sic enim tanto regi testari placuit), provocatus ne a serenissimo Delphino totus avellerer, atque ab Ecclesia mutuo acceptum eidem Ecclesiæ reddidit, exiguum sane munus nisi me, Pontifex vere Sanctissime, apostolicæ gubernationis vestræ, ut cum patribus Chalcedonensibus loquar, radio inhærentem, vestris quoque orationibus adjuvetis.

Audentem me facit Vestræ Sanctitatis universali Galliæ totique adeo orbi nota benignitas, atque in me quoque tot pontificiis brevibus consignata testificatio benevolentiæ singularis, qua tanti Pontificis bonitate confisus, summa animi demissione remissionem annatæ supplex postulo honorificum sane munus totique Ecclesiæ documento futurum

quam paterne Vestra Sanctitas complectatur publicis muneribus apud reges, cum aliqua diligentiæ laude defunctos rebusque ecclesiasticis summo studio incumbentes.

Ibit cum hac mea supplicatione, Beatissime Pater, ad Vestræ Sanctitatis pedes pridem a me compositus at nuper in lucem editus liber, pars haud exigua operum quæ ad serenissimi Delphini informationem a me confecta Vestra Sanctitas immortali jam præconio consecravit. Sequentur alia posthac opuscula, quibus sanctissimam Sedis apostolicæ majestatem atque eminentissimum principatum quo sua Ecclesiæ universæ constat auctoritas, adversus obloquentes quosque pro virili parte propugnaturus in immensum gloriabor, si a Vestra Sanctitate mea studia comprobentur. Quæ sane omnia, meque totum vobis, Beatissime Pontifex, et cathedræ Petri subjecta volo. Hæc enim est petra qua me meaque omnia niti toto pectore cupiam, continuisque a Deo supplex precibus efflagito, uti sanctum Pontificem quo nullus a Petro fidei propagandæ, tuendæ disciplinæ, ornandæ Ecclesiæ, totique Christianitati adversus insurgentes hostes propugnandæ, atque uniendæ vixit utilior diutissime nobis servet incolumem. Hæc voveo, hæc precor, Vestræque Sanctitatis pedibus advolutus apostolicam benedictionem expecto, Beatissime Pater,

Vestræ Sanctitatis,

Devotissimus atque obedientissimus filius.

Jacobus Benignus, ep. Condomensis.

In palatio Versaliensi, 12 Maii 1681.

—

LETTRE CCCXXXI

DE BOSSUET AU CARDINAL ALTIERI.

Monseigneur,

La lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de mécrire en confirmation de ce que M. l'abbé Lauri m'avait fait voir dans les deux dépêches que Votre Eminence lui avait adressées sur le sujet de mes affaires, m'oblige à une éternelle reconnaissance, et je ne puis tarder davantage à lui en faire mes remercîments très-humbles et très-sincères. Comme j'ai écrit il y a longtemps qu'on acceptât avec respect la grâce que le sacré collége voudrait bien me faire par l'entremise de Votre Eminence, et qu'on fît les offres que Votre Eminence et monseigneur le cardinal d'Estrées ordonneraient, j'attends mes bulles dans peu, et je me prépare, Monseigneur, à aller bientôt travailler dans le diocèse de Meaux. Cependant, comme je crois devoir principalement aux bontés du roi celles que Votre Eminence me fait l'honneur de me témoigner en cette occasion, j'ai cru être obligé d'en rendre compte à Sa Majesté qui a paru savoir bon gré à Votre Eminence des offices dont elle appuie la grâce qu'un si grand roi a bien voulu demander pour moi. Reste que je rende grâces très-humbles à Votre Eminence du jugement favorable qu'elle daigne faire du dernier ouvrage que j'ai pris la liberté de lui présenter; ce serait pour moi, Monseigneur, le plus haut degré de satisfaction, de mériter l'approbation de Votre Eminence, dont toute l'Eglise révère le génie, le savoir et la piété.

Je suis avec un profond respect et une reconnaissance sincère, Monseigneur,

de Votre Eminence,

Le très-humble et très obligé serviteur,

Jacques Bénigne, év. de Condom.

A Paris, 9 août 1681.

—

LETTRE CCCXXXII

DE BOSSUET AU NONCE.

Monseigneur,

Je ne puis assez remercier Votre Eminence de toutes les bontés qu'elle me témoigne et de la grâce que j'ai reçue principalement par l'honneur de sa protection. Ajoutez y celle, Monseigneur, de présenter, avec la lettre que je me donne l'honneur d'écrire à Sa Sainteté, les assurances de mon profond respect et de ma parfaite reconnaissance. Je supplie très-humblement Votre Eminence de me continuer ses bontés qui font ma gloire, et de croire que personne ne sera jamais avec plus d'attachement et de respect que moi, Monseigneur,

de Votre Eminence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Jacques Bénigne, év. de Condom.

Paris, le 6 novembre 1681.

—

EPISTOLA CCCXXXIII

EPISCOPI CONDOMENSIS, NOMINATI AD EPISCOPATUM MELDENSEM, AD SUMMUM PONTIFICEM.

Beatissime Pater,

En iterum ad me pulverem et cinerem ab alta Petri Sede paterna vox omni reverentia gratique animi significatione prosequenda. Me vero jam excipiat Meldensis Ecclesia tanti Pontificis gratia, atque beneficiis illustratum totque firmissimis Sedis apostolicæ munitum præsidiis. Neque enim alia sub cœlo est potestas, Sanctissime Pontifex, qua metuendum angelis pastoralis officii onus sublevetur, et copiosior volentes per populos Evangelicæ prædicationis decurrat gratia. In partem ergo vocandus sollicitudinis, plenitudinem potestatis omni obsequio venerabor, et Romanæ matris affixus uberibus, hac certe hauriam parvulis propinandum, tantumque pastorem pastorum principi assiduis precibus commendabo. Accedat apostolica benedictio, vestrisque pedibus advolutum beet, Beatissime Pater,

Devotissimum filium et famulum,

Jacobum Benignum, ep. Condom.

Parisiis, 6 Nov. 1681.

—

EPISTOLA CCCXXXIV

EPISCOPI MELDENSIS AD CARDINALEM ALTIERI.

Eminentissime Cardinalis,

Ad Eminentiam tuam singulari ejus benevolentia provocatus accedo frequens, libellosque meos quibus ministros erroris atque hæreseon duces insector pronus ac demissus offero. Mihi enim ad extremum usque hali-

tum certum est exagitare impiam gentem, dumque id fit apud nos quod ævo suo optabat Augustinus ut hæretici edictis regiis fracta contumacia nostris rebus intenti diligentius nos audiant, nihil prætermittam quo ab insanis erroribus catholicæ luci revocentur. Sane, Eminentissime Princeps, testari possumus ea in illorum cœtibus de summis rebus esse dissidia, eos animorum motus, sic infractam apud plerosque qua una nitebantur ministrorum auctoritatem, sic omnium fere mentes ad nos arrectas atque conversas ut ipsi propemodum se ad unitatem nostram veluti compelli exposcere videantur. Ac profecto spes sit perduellum aciem ultro arma posituram, si conjunctis viribus disjectam ac palantem adoriamur, atque hæc quæ Ecclesiam, heu! jam nimium nimiumque conturbant infausta dissidia componantur : quod meo quidem sanguine redemptum velim. Accipe interim, Eminentissime Cardinalis, quo soles vultu munuscula hæc mea, ac si Suæ Sanctitati grata fore judicas ut ad illius apponas pedes etiam, atque etiam supplico : jam enim expertus qualescunque libellos meos apostolico conspectui oblatos, atque ibi comprobatos, novis inde captis viribus, multis fuisse salutares, eamdem opem sæpius implorandam arbitror. Id si officii præstiteris ac tanto pontifici meum studium atque obsequentissimam voluntatem gratam et acceptam feceris, novo atque arctiore vinculo obligabis tibi jam devinctissimum Tuæque Eminentiæ,

Princeps Eminentissime,

Addictissimum atque obsequentissimum,

BENIGNUM, episcopum Meldensem.

In palatio Versaliarum, 10 Dec. 1682.

—

EPISTOLA CCCXXXV

EPISCOPI MELDENSIS AD SUMMUM PONTIFICEM.

Beatissime Pater,

Ad pedes beatissimos appono librum pro defensione decretorum apostolicæ Sedis a me editum et vix prælo subtractum. Quæ enim catholicam veritatem, quæ cathedræ Petri dignitatem, majestatemque spectant, ea Christianis quidem omnibus, sed nobis potissimum episcopis curæ esse oportet, qui in partem vocati sollicitudinis plenitudinem potestatis colere debeamus, et quidem, Pontifex Sanctissime, quam adversus errores Romana vigilaret fides recentissimo exemplo claruit, cum in ipsam Christianitatis arcem, id est in ipsam Urbem sub orationis ac pietatis specie pestiferum virus latenter irreperet, ac magnam Italiæ partem flamma pervaderet. Sed error occultus non fefellit Petri sedem, in qua fides apostolico ore laudata, et Christi oratione firmata non potest sentire defectum. Statim enim Innocentius XI sanctæ recordationis antecessor tuus ab ipsa Petri sede, hoc est ab altiore loco specula pastoralis classicum insonuit et universos excitavit episcopos : qua voce commoniti, nos quoque insurreximus ; zeloque zelati pro Domino Deo exercituum, in his quoque partibus comprimere conati sumus gliscentem hæresim, quæ per innumerabiles libellos longe lateque diffusa, ac ne latius spargeretur, ab apostolica Sede damnata est. Nos autem ultro profitemur, Beatissime Pater, in damnandis propositionibus ac proscribendis libris sanctissimæ Sedis decretis inhæsisse, et nunc toto hoc opusculo nihil aliud agimus quam ut id quod summa auctoritate et æquitate est gestum, Scripturarum testimoniis, traditione Patrum, ac veræ theologiæ decretis fulciatur, quæ prompta et humili mente conantem, ac sub tantæ Sedis auctoritate certantem procul dubio adjuvabis. Sane diligenter cavendum est ne in ipso orationis fonte Christiana pietas corrumpatur. Id enim omnino agunt præ lictorum libellorum, quos Sedes apostolica damnavit auctores, ut gratuiti amoris specie Christianæ spei solatium, et sensus æternæ beatitudinis, quæ est ipse Deus noster ; ipsa etiam sanctæ dilectionis incentiva languescant ; ac sic tota pietas in argutiis inanibus abstractisque, et exsuccis conceptibus reponatur : satis superque se spirituales ac mysticos arbitrati, si a nemine capiantur et in suis cogitationibus evanescant. Quæ si oratio invalescant jam ad verba subtilia novasque ac vanas voces apostolica illa solida sinceraque pietas, ac simplicitas redigetur, veræque virtutis studium refrigescet quæ absint a temporibus tuis. Nos enim prædicamus Innocentium XII vera geminæque pietatis exemplum, Christiani gregis formam, episcoporum patrem, altorem pauperum, optimæ cujusque institutionis auctorem : qui pacem Ecclesiis, pacem regnis afferat : Ecclesiæ Gallicanæ, regi nostro magno, optimo, vere Christianissimo, ac Sedis apostolicæ veneratori præcipuo, totique florentissimo ac religiosissimo regno parentem se præbeat : Belgarum turbas componat : atque ad Sinenses usque ac remotissimas illas vastissimasque Orientis provincias apostolicæ providentiæ intendat aciem ac cœlestis vineæ operariis partito labore, partaque concordia ostium aperiat Evangelio. Quid superest, Beatissime Pater, nisi ut Sanctitati Tuæ omnibus votis incolumitatem apprecer, ejusque tutelæ commendem hoc opusculum meum pro sanctissimæ Sedis decretis, summa quidem fiducia, sed interim demisso animo pugnaturum : denique ut per omnia in tua Sedisque apostolicæ potestate futurum esse me spondeam, ac per abbatem Bossuetum paternæ ego illum tuæ benevolentiæ memorem, tanquam per alterum me apostolicæ benedictionis munus accipiam.

Beatissime Pater,

Sanctitatis Tuæ,

Devotissimus atque obedientissimus filius ac famulus,

†JACOBUS BENIGNUS, ep. Meldensis.

In regia Versaliana, 17 Mart. 1697.

—

LETTRE CCCXXXVI

DE BOSSUET AU CARDINAL ALTIERI.

Monseigneur,

J'ai vu entre les mains de M. le nonce la

lettre très-obligeante par laquelle Votre Eminence daigne justifier l'abbé Bossuet sur le bruit qu'on avait voulu répandre qu'il avait demandé quelque délai dans l'affaire de M. de Cambrai. Votre Eminence s'explique si nettement et si obligeamment sur ce sujet-là, que nous ne saurions assez, Monseigneur, vous en marquer de reconnaissance. M. le nonce a profité de la connaissance que Votre Eminence lui donnait de la manière du monde la plus obligeante auprès du roi : c'est un heureux effet de l'impression que Votre Eminence lui avait donnée ; je lui en dois et je lui en fais, Monseigneur, de très-humbles remercîments. L'abbé Bossuet aura l'honneur de se présenter à Votre Eminence pour les lui faire en particulier, et il ne me reste qu'à vous assurer du respect et de la reconnaissance sincère avec laquelle je suis, etc.

BÉNIGNE, év. de Meaux.

A Fontainebleau, le 18 novembre 1698.

—

LETTRE CCCXXXVII

DE BOSSUET AU CARDINAL ALTIERI.

Monseigneur,

Je ne sais par où commencer les très-humbles et très-respectueuses reconnaissances de tous les bons traitements que mon neveu a reçus de Votre Eminence pendant son séjour à Rome. Il en reviendra tout pénétré; et si j'ose, Monseigneur, vous supplier encore de vouloir bien favoriser l'humble demande que je souhaite qu'il ait l'honneur de faire à Sa Sainteté pour l'indult de son abbaye, ce qui me le fait désirer avec tant d'ardeur, c'est, Monseigneur, l'avantage qu'il lui donnera de pourvoir de meilleurs sujets des bénéfices vacants. Si j'osais, je témoignerais à Votre Eminence la grande reconnaissance que lui doit l'Eglise, et non-seulement celle de France, mais encore l'Eglise universelle, de la dernière décision si essentielle et si importante. Je pousserais même plus loin ma respectueuse liberté, si j'osais, Monseigneur, supplier Votre Eminence de poser aux pieds de Sa Sainteté ma reconnaissance profonde sur le grand ouvrage qu'elle vient de faire, qui rendra son pontificat, avec les autres merveilles dont il est rempli, éternellement mémorable Votre Eminence ne doit pas douter qu'on ne rende ici à la constitution de Sa Sainteté tout le respect et toute l'obéissance qu'on lui doit, en observant en même temps toute la douceur qu'on sait qui lui est agréable ; nul homme, Monseigneur, ne fera jamais des vœux plus sincères que les miens pour la conservation d'un si grand et si bon Pape, on ne sera jamais avec un respect plus véritable, Monseigneur, etc.

J. BÉNIGNE, év. de Meaux.

Meaux, le 16 avril 1699.

—

EPISTOLA CCCXXXVIII

EPISCOPI MELDENSIS AD SUMMUM PONTIFICEM.

Beatissime Pater,

Te nostris potissimum temporibus manifesta supremi Numinis voluntate, ad fastigium apostolicæ potestatis evectum, vimque factam modestiæ tuæ, et multum reluctanti ac tantum non invito onus impositum consensione mirabili, id quidem non Sanctitati Tuæ, sed Ecclesiæ Dei, ac rebus humanis gratulari nos decet. Quis enim non videat omnino futurum ut quo magis reformidaveris non modo oblatam, verum etiam infartam ac vel ut inculcatam supremam dignitatem, eo confidentius ac promptius tam præsentis numinis auctoritate susceptam exerceas et geras, atque Ecclesiæ catholicæ pontificem exhibeas eum qui cum innata solertia, tum labore, industria et rerum experientia clarus, magnifice sapientiam tractet, arcana legis pandat, solvat dubia, exscindat errores, bonitatem et disciplinam et scientiam doceat, pacem orbi Christiano melioribus quam unquam auspiciis affulgentem firmet ac foveat, omnia denique apostolatus munera, Deo adjuvante, naviter exsequatur. Ac de pace quidem, Beatissime Pater, quis non eam perpetuam speret, quippe quam non jam fœdera, sed ipsa etiam natura conciliet, et magni Ludovici Augustique Delphini paternus eaque jam in Hispanias atque in Gallias animus : sublatis inter inclytas gentes, quas tota maxime Europa suspiciat inimicitiarum causis, ac velut media soluta maceria, quo firmius coalescant. Mihi vero assidue cogitanti, in hanc temporum necessitudinem incidisse, auspicatissimum pontificatumtuum et cum hac magnanimi regis gloria et Gallicani nominis majestati esse conjunctum exclamare libet : A Domino factum est istud et est mirabile in oculis nostris : magnaque spes subit per sapientiam tuam eventurum, ut quod olim Simoni Judaicæ gentis summo pontifici contigisse sacræ litteræ commemorant : Det nobis Dominus jucunditatem cordis et firmari pacem in diebus nostris in Israel per dies sempiternos. Te vero, clementissime atque optime Pontifex, in tanta celsitudine tantaque exsultatione applaudentis Ecclesiæ, ne pigeat paternos conjicere oculos et in me quem non semel singulari tuæ benevolentiæ testificatione beaveris et in nepotem meum, cui peculiari divinæ Providentiæ gratia, sapientiam illam tuam et coram intueri, et exunde infixam animo suspicere venerari, et qua potuit voce pro sua tenuitate celebrare licuit. Nos ergo simul effusi sacratissimis pedibus, Sanctitati tuæ, diuturnum pontificatum auguramur quem et ipsa natura polliceri videatur, et benedictionem apostolicam humiles ac supplices exspectamus.

B. P. S. V. addictissimus ac devotissimus servus ac filius,

† BENIGNUS, ep. Meldensis.

Datum in palatio Versaliano, prid. id. Dec. MDCC. scripsi.

LETTRE CCCXXXIX

DE BOSSUET AU CARDINAL ALTIERI.

Monseigneur,

Dans la liberté que je prends de mettre aux pieds de Sa Sainteté mon ouvrage pour la défense des décrets du Saint-Siége contre les quiétistes, je supplie humblement Votre Eminence de procurer à mon neveu l'audience pour s'acquitter de ce devoir envers notre Saint-Père le Pape. J'espère aussi, Monseigneur, que Votre Eminence fera valoir par ses offices mes bonnes et respectueuses intentions. Protégé par un si grand ministre qui nous a déjà fait l'honneur de nous témoigner tant de bonté à mon neveu et à moi, je présente ce petit ouvrage avec confiance, et je finis par les assurances d'être, toute ma vie avec respect, Monseigneur, etc.

† BÉNIGNE, év. de Meaux.

LETTRES ET MÉMOIRES

SUR LES PROTESTANTS NOUVEAUX CONVERTIS.

—

I.

DOUTES PROPOSÉS A M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX, PAR M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE, SUR LES NOUVEAUX CONVERTIS.

La question est de savoir si les nouveaux convertis doivent être contraints aux exercices de la religion et à venir à la Messe.

Cette question n'est-elle pas décidée bien nettement par saint Augustin ? Il avait été d'avis qu'il ne fallait user d'aucune contrainte ; il est revenu à une opinion contraire. Peut-on croire qu'il ait changé de sentiment sans avoir bien approfondi la matière ? Il touche la raison de douter, *ne fictos catholicos haberemus quos apertos hæreticos noveramus* (523) : cependant elle ne l'a point arrêté. Ce n'est pas seulement le sentiment de ce saint docteur ; c'est celui d'un grand nombre d'évêques, qui l'obligèrent de changer en lui rapportant des raisons si convaincantes, qu'il fut obligé de s'y rendre : et ces raisons les plus fortes étaient les dispositions des donatistes, qui étaient retenus par les préjugés de leur naissance, par une fausse honte, et par d'autres motifs qui sont si bien expliqués dans la lettre de ce Père à Vincent ; c'est ce qu'il appelle *demonstrantium exempla* (524). On peut dire que cet état des donatistes est le véritable portrait de celui où se trouvent maintenant les nouveaux convertis. Ils sentent les mêmes faiblesses ; ils sont retenus par les mêmes préventions, ils demandent pour la plupart les mêmes secours pour être déterminés à suivre le parti qu'ils ont pris. S'il est à craindre que leur présence soit une profanation de nos mystères, saint Augustin n'aurait-il pas employé cette raison, supposé qu'il en eût été touché ? Cependant il n'en dit pas un mot : et si les évêques de ce temps eussent eu ce scrupule, Vincent, évêque donatiste, ne l'aurait-il pas relevé : ne s'en serait-il pas servi comme du plus fort argument pour combattre saint Augustin ? Il a répondu à toutes ses objections ; il n'a pas parlé de celle-là : ne faut-il pas conclure que l'on ne faisait pas alors la même difficulté, et que le bien général de la religion l'emportait sur ces considérations particulières ? Si c'était une plaie, elle était, dit-il, utile à l'Eglise, de même que l'incision l'est à un arbre sur lequel on ente une espèce qui produira un jour de bons fruits. Je crois qu'on ne dira pas que saint Augustin n'a pas entendu parler de la Messe ; puisqu'il n'y a qu'à lire l'*Epître à Vincent* pour être persuadé du contraire, où il dit qu'un grand nombre ont été dissuadés de leurs erreurs par la vue de nos mystères. Il serait inutile de confirmer l'autorité de saint Augustin par celle de saint Isidore, de saint Grégoire le Grand, de saint Thomas, et par toutes les décrétales qui sont sur cette matière. M. de Meaux a tout cela *in scrinio pectoris*.

Le concile de Milève, en 416, au canon 25, n'ordonne-t-il pas que si l'évêque néglige dans un diocèse de réduire les hérétiques à l'unité de la foi par une voie d'exécution, qu'il soit excommunié ? *Si episcopus intra sex menses, si in ejus provincia exsecutio fuerit, et hæreticos ad unitatem catholicam convertendos non curaverit, non ei communicetur* (525). Si l'on eût été retenu alors par la crainte de la profanation du mystère, aurait-on fait une pareille disposition ? Et le con-

(523) *Ep.* 143, *Ad Vincent. Rogat.*, tom. II, col. 257.

(524) *Ibid.*

(525) *Conc. Milev.*, II, t. II *Conc.*, col. 1543.

cile de Tolède, en 633, aurait-il décidé que ceux qui avaient été contraints d'embrasser la religion catholique, sous le règne de Sisebut en Espagne, bien que c'eût été par force, devaient être contraints aux exercices de la religion? *Qui jam pridem ad Christianitatem venire coacti sunt, sicut factum est temporibus religiosissimi principis Sisebuti; quia jam constat eos esse sacramentis divinis associatos..., et corporis Domini et sanguinis castitisse participes, oportet ut fidem etiam, quam vi vel necessitate susceperunt, tenere cogantur* (526). Le seizième concile de Tolède, tenu soixante ans après (527), est encore en termes plus forts. On ne rapporte que ces deux conciles, pour faire souvenir M. de Meaux de tous les autres qui contiennent de pareilles dispositions.

Je ne m'arrêterai point à proposer ce qui a été fait pour éteindre l'hérésie des albigeois en cette province : ce n'était pas néanmoins un temps d'ignorance; c'était le siècle d'Innocent III, d'Honorius III, de saint Bernard. On ne disconviendra pas qu'il ne paraisse évidemment, par tous les conciles qui ont été tenus sur cette matière, et qui ont été imprimés par M. Baluze, que l'on n'hésitait pas en ce temps-là à contraindre ceux qui s'étaient convertis par force, de venir à la Messe. Tous les conciles sont remplis des expédients dont il fallait se servir alors. Les curés tenaient des registres de ceux qui y manquaient : il y avait des témoins appelés *testes synodales*, pour observer ce qui se passait les fêtes et les dimanches : on prononçait des amendes, et tout le reste, qui marque assez que l'on ne pensait qu'à contraindre les réunis à venir à l'église, et à participer à tous les saints mystères. Tant de conciles, tant de savants hommes n'eussent-ils pas été retenus par la crainte des profanations, s'ils avaient été persuadés que c'eût été l'esprit de l'Eglise de s'arrêter par cette considération?

Je quitte toutes ces autorités, pour me retrancher à ce point, qui est de ma profession. Pour donner mon avis sur la difficulté qui se présente, je commence par examiner ce que les empereurs ont fait dans l'espèce où nous nous trouvons, quelle conduite ils ont tenue. J'ouvre pour cela le Code Théodosien et le Code Justinien : je lis les titres *De hæreticis*, et la Novelle 109 de Justinien : ce sont là les sources, ce me semble, où l'on doit connaître quel a été le pouvoir des empereurs, et jusqu'où ils ont été. Après avoir bien examiné ces textes, je fais les réflexions suivantes.

Premièrement, la plupart de ces lois ont été demandées par des conciles aux empereurs : ou elles ont été dictées par des évêques, ou les empereurs ont été loués et par les conciles et par les évêques pour les avoir faites; ce qui est aisé à justifier.

Secondement, neuf empereurs orthodoxes depuis Constantin ont toujours suivi les mêmes principes, et ont fait plus de soixante-et-dix lois sur cette matière.

Troisièmement, c'est par ces lois que les hérésies ont été éteintes; et on ne peut dire qu'il y ait eu d'autre voie efficace.

Quatrièmement, on ne montrera point que ces lois aient été blâmées par l'Eglise, et que l'on ait jamais représenté aux empereurs qu'ils faisaient mal ou qu'ils excédaient leur pouvoir.

Cinquièmement, elles ont été suivies par les Goths contre les ariens, par Charlemagne contre les Saxons, par saint Louis contre les albigeois.

Que portent ces lois? Contiennent-elles des motifs qui puissent contraindre les réunis de pratiquer les exercices de la religion contre leur propre sentiment? Elles leur ôtent les honneurs et les biens, s'ils ne les suivent pas : ils ne peuvent rendre témoignage; ils ne peuvent faire de testaments; ils ne peuvent recevoir aucun legs, donation ni succession, vendre ni acheter : ils ne sont plus réputés citoyens romains; leurs biens sont confisqués, les femmes sont privées du privilége de leur dot. La loi d'Honorius (528), entre dans un plus grand détail, condamne les réunis à une amende différente, suivant les qualités des personnes, s'ils ne veulent pas se réduire à pratiquer les exercices de la religion : *Nisi ad observantiam catholicam mentem propositumque converterint, ducentas argenti libras cogentur exsolvere, si sint senatorii ordinis.* Ensuite est un tarif pour les autres conditions. Ils ont été à la fin condamnés à l'exil et à la mort en certains cas.

Mais à quoi connaîtra-t-on si après l'abjuration ces réunis sont effectivement catholiques? Deux règles; l'une générale : *Si vel levi argumento a judicio catholicæ religionis et tramite detecti fuerint deviare* (529). Cette première ne suffisant pas, il a fallu en venir à la seconde, qui est contenue dans la Novelle 119 : *Sacram communionem in catholica Ecclesia non percipientes a Deo amabilibus sacerdotibus, hæreticos juste vocamus.*

Après avoir pris ces notions, je fais ces deux réflexions. Si les hérésies ont été éteintes par ces lois rigoureuses, la déclaration que je propose n'est-elle pas infiniment plus douce et plus modérée? Le roi fera-il difficulté de dire simplement qu'il veut que les nouveaux convertis pratiquent comme ses autres sujets les exercices de l'Eglise, les fêtes et dimanches; voyant tant de dispositions sacrées, en pareil cas, des meilleurs empereurs, et des rois ses prédécesseurs? Henri II l'ordonne expressément, dans l'édit de Châteaubriant, aux nouveaux convertis; et tout le titre des ordonnances de l'observation des fêtes et dimanches marque que ce soin a toujours été digne de la piété de nos rois.

(526) *Conc. Tolet.*, IV, cap. 57, tom. V, col. 1719.
(527) *Ibid.*, XVI, cap. 1, tom. VI, col. 1556.
(528) *L. Honorii*, leg. 51, *Cod. Theod.*, *De hær.*
(529) *L. Honorii*, leg. 2, *Cod. Theod.*, *De hæreticis.*

Si c'est l'esprit de l'Eglise de ne point obliger les nouveaux réunis de venir à la Messe, et à pratiquer les exercices de la religion, sous prétexte que, ne croyant pas, ils profanent nos mystères ; quelle opinion doit-on avoir de tous les conciles, de tous les évêques qui ont sollicité ces lois ? Car il est bien certain qu'une infinité de ces nouveaux réunis n'ont fréquenté les églises que par la crainte de perdre leurs biens ou leurs dignités : il est indubitable que dans les premiers temps, lorsqu'ils y sont entrés, ils ne croyaient pas, et qu'ils ont été longtemps dans cette disposition. Les mystères étaient-ils alors profanés ; l'Eglise a-t-elle souffert impunément cette profanation pendant tant d'années ? Car le nombre des lois des empereurs, dont la sévérité augmentait à proportion de l'opiniâtreté de ces gens-là, fait bien voir que ce n'a pas été l'ouvrage d'un jour.

Au lieu de dire que les mystères sont profanés, ne serait-il pas plus à propos de conclure que l'Eglise s'est toujours contentée, sans faire cette espèce d'inquisition, d'instruire ceux qui sont présents, quand les réunis ont été reçus par une abjuration solennelle ; de les tolérer par l'espérance d'une conversion sincère, principalement lorsque l'Eglise catholique a été la dominante, lorsque les irrévérences n'ont pas été à craindre, par l'obéissance et par la soumission des peuples aux ordres des magistrats ; lorsqu'on a vu des dispositions favorables dans ces réunis, et qu'un grand nombre d'entre eux ne demandaient qu'à être déterminés par quelque espèce de contrainte, qui pût rompre tous les liens qui les arrêtaient ? Que s'il y a eu quelques usages contraires, ça été dans des temps où l'Eglise catholique n'était pas la plus forte, où le scandale était à craindre, où il n'y avait point d'espérance bien fondée d'une conversion véritable, où enfin les mystères de notre foi n'étaient pas manifestés, et en aussi grande vénération qu'ils le sont aujourd'hui.

Ma dernière réflexion est que l'on doit certainement compter que tous les nouveaux convertis, qui sont dans cette province au nombre de plus de deux cent mille, se réduisent à trois espèces : la première, de ceux qui sont sincèrement Catholiques, dont le nombre n'est pas grand ; la seconde, de ceux qui sont fort ébranlés, qui voudraient avoir pris le bon parti, et qui ont quelque peine encore à se déclarer ; c'est la plus grande portion : enfin la troisième, de ceux qui sont tout à fait attachés à la religion prétendue réformée ; c'est la moindre partie, et ceux-là doivent être divisés en deux sortes : les uns sont de bonne foi dans cette religion, qu'ils croient la meilleure ; les autres sont les chefs de parti, les piliers, pour ainsi dire, des consistoires, qui ne peuvent se résoudre à perdre la considération qu'ils ont eue dans leur première religion. Il ne faut pas croire qu'il y en ait beaucoup de cette espèce : je n'en puis compter plus de quarante de ce caractère, qui aient quelque considération dans ce parti, dont ils entretiennent la cabale, autant qu'ils le peuvent, par toutes sortes de voies. Laissera-t-on périr ce grand nombre de personnes qui ont de bonnes intentions, et qui pourraient être sauvées, à cause de l'incrédulité des autres ? Et n'est-ce pas ici où l'on peut appliquer la maxime de saint Augustin, qu'il établit à l'occasion des donatistes dans un cas tout semblable, qu'il est d'une nécessité inévitable de tolérer dans l'Eglise le mélange des bons et des méchants ?

—

II.

LETTRE DE M. LE PRÉSIDENT DE LAMOIGNON.

Il envoie à Bossuet un Mémoire de M. de Basville son frère, touchant les protestants, et justifie la conduite qu'il tenait à leur égard.

Je vous envoie, Monsieur, le Mémoire que vous m'avez demandé. Je vous supplie qu'il ne soit que pour vous ; car je ne veux pas, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, qu'on me donne ici et à mon frère le caractère d'un homme qui veut être le persécuteur des huguenots. Il s'est répandu des bruits partout qu'on leur faisait en Languedoc des violences extrêmes. Cependant je puis vous assurer qu'il n'y a point de province dans le royaume où ils aient été traités plus doucement. Quand vous aurez examiné le mémoire que je vous envoie, vous jugerez vous-même si on peut agir avec plus de douceur ; puisqu'on ne demande autre chose que de pouvoir dire : Il faut aller à la Messe, sans qu'on use d'aucune violence contre ceux qui n'iront pas. Il n'est plus question de savoir si on entreprendra d'éteindre entièrement la religion protestante en France : l'entreprise est faite ; on y est engagé : mais il s'agit de savoir si on abandonnera l'entreprise entièrement. Car si on condamne ce qu'on a fait, et si on n'avance pas l'ouvrage, il est plus court de tout abandonner. Je vas même plus loin ; il faut relever les temples ; il ne convient point que dans le royaume il y ait un peuple entier qui soit répandu dans toutes les provinces sans aucun culte de religion ; et il faudra que le roi entretienne une armée dans le cœur de son royaume, pour se pouvoir défendre contre ses propres sujets.

Le neveu de mon ancien précepteur me prie de vous parler d'une affaire, dont je vous envoie le mémoire. Je vous demande pour lui tout ce qu'on peut demander à un prélat comme vous. Je suis, etc.

DE LAMOIGNON.

A Paris, le lundi matin.

—

III.

RÉPONSE DE BOSSUET A M. DE LAMOIGNON.

J'ai reçu, Monsieur, avec votre lettre de lundi matin, la copie du Mémoire de M. votre frère. Par mes lumières présentes je suis tout à fait d'accord du projet de déclaration

qu'il propose : j'y aurais, Monsieur, quelques réflexions à faire sur la manière de l'exécuter. Je crois voir avec certitude que les évêques s'entendront aisément avec lui entre eux, pourvu qu'ils se parlent, c'est à quoi il faut travailler.

—

IV.

MÉMOIRE DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE.

Sur l'état présent des affaires de la religion, et sur la conduite que l'on pourrait tenir à l'égard des nouveaux convertis.

Pour bien connaître ce qu'il y a à faire à l'égard des nouveaux convertis, je crois qu'il faut commencer par avoir une idée exacte des dispositions où ils se trouvent maintenant : c'est ce que j'ai tâché de pénétrer, le plus qu'il m'a été possible, depuis six mois. Il est certain que les uns sont encore éloignés par leur propre inclination de suivre notre religion : les autres, qui sont en plus grand nombre, demandent d'y être déterminés par quelque espèce de contrainte, qui les mette à couvert contre une fausse honte qui les retient. Ils voudraient être bons Catholiques ; mais ils croient qu'il y va de leur honneur de commencer à donner l'exemple : presque tous sont dociles, et prennent l'impression qu'on leur donne. Cette disposition a paru pour les enfants. Suivant les ordres que j'ai reçus, j'ai déclaré qu'il fallait les faire aller aux écoles, aux instructions, à la Messe : j'ai donné une ordonnance sur ce sujet : j'ai nommé dans chaque lieu un commissaire pour la faire exécuter. Tout le monde a obéi sans beaucoup de répugnance; et il n'y a plus qu'à maintenir ce qui est établi sur ce point important. J'ai été ensuite sur les lieux : j'ai dit, conformément à mes instructions, que le roi voulait que les nouveaux convertis vécussent comme les anciens Catholiques, ayant fait abjuration. Ce discours, qui ne contient aucun détail ni menace, en a déterminé une très-grande quantité d'aller à l'église, et aurait encore produit beaucoup plus de fruit, s'ils ne s'étaient aperçus que l'on ne prétendait pas les contraindre en aucune manière pour la Messe. Ce mouvement a été si grand et si heureux, que les ministres qui sont à Genève ont cru devoir faire les derniers efforts pour l'arrêter; soit en faisant distribuer une infinité de libelles par toutes sortes de moyens, dont j'ai envoyé des copies; soit en venant eux-mêmes déguisés pour tâcher de retenir tous ceux qui étaient disposés à se faire bons Catholiques. Je n'oublie rien de tout ce que je puis faire pour faire arrêter ces ministres et prédicants; et j'espère y réussir s'ils demeurent dans le pays. Cependant j'ai parlé moi-même à tous les gentilshommes, et il n'y en a eu que deux ou trois qui ne m'aient pas promis de remplir tous leurs devoirs. La ville de Nîmes, qui est le centre de l'hérésie, est très-bien disposée. M. l'évêque de Nîmes m'écrivit encore hier qu'il n'en a jamais été si content. On trouve, à la vérité, des endroits où il y a encore plus d'opiniâtreté que dans d'autres ; mais on sent bien qu'elle sera facile à surmonter quand on le voudra tout de bon.

Cela présupposé, il faut savoir quelle conduite on doit tenir à l'avenir pour achever ce grand ouvrage. La question, selon mon sens, se réduit uniquement à savoir si on pressera les nouveaux convertis d'aller à l'église et à la Messe. Je crois que tout le monde convient qu'il ne faut en aucune manière les presser pour recevoir les sacrements; je crois même que l'on ne doit employer aucun moyen violent pour les faire aller à la Messe : mais en même temps je suis persuadé qu'il faut les solliciter incessamment d'y aller; leur dire que le roi le veut ainsi, et s'expliquer sur ce point clairement et nettement. Je ne puis être d'avis de les laisser sans aucun exercice extérieur de religion; ni suivre le sentiment de ceux qui sont persuadés, comme vous me l'avez mandé, qu'il suffit de punir les scandales, les assemblées, le refus des sacrements étant malades, et autres contraventions aux édits ; et que l'on devait en user à leur égard comme on fait pour les anciens Catholiques que l'on abandonne à leur propre conduite sans s'embarrasser s'ils remplissent les devoirs de la religion. Il faut, selon mon sens, obliger les nouveaux convertis de venir à l'église et à la Messe, sans leur en demander davantage, que lorsqu'ils seront confirmés dans la religion ; et voici mes raisons.

Premièrement, s'il n'y avait en cette province qu'un petit nombre de nouveaux convertis, on pourrait dissimuler et attendre avec patience que l'on pût les persuader l'un après l'autre : mais il y en a plus de deux cent mille, et des diocèses entiers, comme celui d'Alais, des cantons dans les autres diocèses, où il n'y a que de ces gens-là. Si on ne les presse pas d'aller à l'église, il n'y aura personne les fêtes et dimanches, et il ne paraîtra pas que l'on y ait fait abjuration. Les anciens Catholiques, qui ne font pas leur devoir, ne se connaissent pas dans la foule. Mais dans ces lieux, l'éloignement des nouveaux convertis de l'église sera une cessation entière des exercices de notre religion.

Secondement, si ces nouveaux convertis ne viennent pas à l'église et à la Messe, ils ne seront jamais instruits, et ne s'accoutumeront point aux exercices de notre religion. Le nombre en est trop grand pour les instruire en détail : il faut qu'ils s'assemblent pour entendre les instructions ; et ils ne les peuvent entendre qu'à l'église. Il n'y a pas d'apparence de dire qu'on pourrait les prêcher hors du temps de la Messe ; car ils concluraient de là qu'ils seraient exempts d'y aller : on verrait une secte de gens qui seraient en possession d'aller au sermon, et jamais à la Messe ; cela ne convient pas.

Troisièmement, si l'on n'oblige pas les nouveaux convertis de venir à l'église, et qu'on ne leur dise rien sur ce sujet, tous ceux qui y vont seront détournés par les autres ; et tout le fruit que l'on a fait jusqu'à cette

heure sera perdu : l'ouvrage de la religion ne sera pas plus avancé que le premier jour, après la conversion générale. Les plus opiniâtres feront connaître aux autres qu'ils n'avaient qu'à persévérer comme eux ; et il n'y aura plus moyen dans la suite de faire aucun progrès.

Quatrièmement, il ne faut pas croire qu'il soit facile de rendre les enfants catholiques, quand les pères ne le sont pas. S'ils envoient par force leurs enfants aux écoles pendant le jour, ils détruisent le soir tout le bien que les maîtres ont pu faire ; et plus ils voient que l'on a d'attention à élever malgré eux leurs enfants dans la religion catholique, plus ils prennent de peine à leur donner des impressions contraires. Ils attendent au moins que leurs enfants soient sortis de l'école, à l'âge de douze ans pour les filles, et de quatorze pour les garçons ; et alors ils leur persuadent tout ce qu'ils veulent, et leur font suivre leurs mauvais exemples : tout ce qui s'est fait auparavant ne sert plus de rien. Si les pères sont obligés d'aller à l'église avec leurs enfants, cette habitude les empêchera de détruire tout ce que l'on aura fait pour leur éducation.

Cinquièmement, s'il est facile de faire aller les nouveaux convertis à la Messe, pourquoi ne le pas faire ? pourquoi les laisser sans religion, se perdre eux et leurs familles que l'on pourrait rendre Catholiques, et mettre dans la voie du salut ? N'aurait-on pas à se reprocher d'omettre un très-grand bien, quand on le peut faire ? Or il est très-facile de les y obliger ; et je ne fais pas difficulté d'assurer que si je puis dire d'un ton ferme : Le roi veut que les nouveaux convertis aillent à l'église et à la Messe ; qu'ils iront. Un très-grand nombre n'attend que cet ordre ; en voici des exemples certains.

MM. les évêques de Lavaur et de Lodève ont déterminé tous les nouveaux convertis de leur diocèse, en leur parlant d'une manière forte et chrétienne, et les avertissant comme de bons pasteurs des malheurs qui pourraient leur arriver, s'ils n'obéissaient pas. M. le comte de Calvisson a fait assembler tous les paysans de ses terres, pour leur dire que le moment était venu, et qu'il fallait aller à la Messe sans aucune contrainte. Ils ont tous obéi, et personne n'y manque. La ville de Castres semblait d'abord plus éloignée que toutes les autres : presque tous les nouveaux convertis disaient hautement qu'ils voulaient vivre et mourir dans leur première religion. Deux ordres du roi ont paru, pour éloigner ceux qui parlaient le plus insolemment : les autres ont aussitôt obéi, et promis de faire tout ce que l'on voudrait. Il est vrai que s'étant aperçus, depuis quinze jours, qu'on ne leur demandait rien pour la Messe ; étant encore déterminés par quelques ministres ou prédicants qui ont été dans cette ville, ils ont cessé d'aller à l'église ; et ils ont dit à M. le comte de Broglie, qui est allé visiter cette ville, qu'ils recommenceraient à faire les exercices de notre religion quand le roi voudrait, et que cette volonté expresse de Sa Majesté leur paraîtrait, de manière qu'ils n'en puissent pas douter. Le sieur de Ginestoux, gentilhomme de cette province, que l'on croyait le plus huguenot, a demandé à se faire instruire, dès qu'il a vu l'ordre du roi d'aller au château de Saumur. Il dit à tout le monde qu'il est bon Catholique, et mène à l'église sa femme, ses enfants, sa famille et tous ses vassaux. Le discours que j'ai fait, quoiqu'en termes généraux, dans mon voyage des Cévennes, y a déterminé une infinité de gens : les villes principales obéissent, et il n'y a presque personne qui y résiste. Ce sont autant d'expériences, pour ainsi dire, qui prouvent que quand on voudra avec fermeté que les nouveaux convertis aillent à la Messe, il sera très-aisé de les y obliger, avec un peu d'application.

On dira peut-être que si des discours généraux ont eu tant d'efficace, que l'on devrait se contenter de les tenir, sans parler d'aller à l'église et à la Messe. La réponse à cette objection est que ces gens-là s'apercevant, comme en effet ils s'en aperçoivent très-bien, que l'on ne veut pas les contraindre d'aller à l'église, ils concluent aisément par le penchant qu'ils ont qu'il ne faut pas y aller, qu'il n'y a qu'à résister, et qu'il n'en sera pas davantage ; et tout ce que l'on peut faire devient ensuite inutile.

Sixièmement, si dans un temps de paix on ne prend la résolution de déterminer ces nouveaux convertis à venir dans nos églises, leur prévention, leur paresse, la difficulté qu'ils trouvent dans les exercices de notre religion plus pénible que la leur, les tiendront dans une situation toujours fâcheuse ; ils s'en éloigneront de plus en plus ; et il ne faut pas espérer qu'ils en prennent jamais l'habitude par eux-mêmes. Ils formeront donc toujours une espèce de corps dans l'Etat, séparé des autres sujets du roi, qui demandera dans tous les temps de grandes précautions, rien ne conservant tant l'esprit de cabale qui règne encore parmi eux, que de vivre unis par la même aversion qu'ils auront de notre religion : et il ne faut pas douter qu'ils ne fassent les derniers efforts, quand ils le pourront, pour rétablir les exercices de celle qu'ils conserveront dans leur cœur, et qu'ils ne fassent ces exercices en secret entre eux, autant qu'ils le pourront : au lieu que s'ils sont une fois accoutumés à venir dans nos églises, ce sera de tous les moyens le meilleur pour leur faire oublier leur ancienne religion. L'habitude fait beaucoup et presque tout sur l'esprit du peuple et des paysans, pour la religion ; et ces gens-là sont la meilleure partie des nouveaux convertis.

Je sais les deux objections que l'on peut faire contre cet avis.

La première, que si l'on presse les nouveaux convertis trop vivement de venir à l'église, plusieurs pourront sortir du royaume, qui y demeureraient si on ne leur demandait rien.

La seconde, qu'il y a de l'inconvénient

dans les règles de l'Eglise, de contraindre des personnes qui ne croient pas à nos mystères d'y assister, et que ce n'a pas été la coutume de l'Eglise.

A l'égard de la première objection, il pourra arriver que quelques familles sortiront hors du royaume : je crois que ce sera un fort petit nombre; les nouveaux convertis ayant préféré leurs biens à leur religion, quand ils ont pris le parti de faire abjuration. Il semble de plus que cette raison prouve trop : car elle prouverait qu'il ne faudrait pas élever les enfants malgré les pères dans notre religion, rien ne leur devant être plus sensible que de les voir professer une religion différente de la leur ; et s'il y en a d'assez entêtés parmi eux pour quitter le royaume, ce motif les déterminera autant que le reste. Enfin je suis persuadé que cette perte, qui sera petite, n'est pas comparable au bien qui résultera de voir tous les sujets du roi pratiquer les mêmes exercices, et le parti des calvinistes entièrement éteint. D'ailleurs je ne propose pas une contrainte violente, qui les désespère, et qui les oblige à tout quitter.

A l'égard de la seconde objection, il serait bon de prendre principalement l'avis des évêques qui sont accoutumés aux nouveaux convertis, qui ont vécu parmi eux, qui connaissent leurs dispositions, et qui savent par quels moyens on les peut déterminer à être bons Catholiques, qui est le seul but que l'on se doit proposer. Il faut bien prendre garde encore, quand on les consulte, de réduire la question dans l'espèce présente de l'assistance à l'église et à la Messe : car tous ceux qui font ces difficultés raisonnent souvent comme si on voulait faire communier par force les nouveaux convertis, dont on est très-éloigné.

Il est bon encore, pour ne pas s'écarter de la difficulté, de convenir que cette espèce de contrainte ne doit jamais venir des ecclésiastiques, qui doivent toujours parler avec une extrême douceur, et ne pas sortir des termes que la charité leur prescrit. Il ne s'agit que de savoir si la puissance temporelle peut tenir ce discours : Il faut aller à l'église, il faut aller à la Messe. Je dirai seulement sur ce point que tous MM. les évêques en Languedoc sont persuadés que ceux qui ont l'honneur d'exécuter les ordres du roi, dans les provinces, doivent parler ainsi. Je sais même que les plus habiles d'entre eux écrivent actuellement pour fortifier cette opinion. Ils sont persuadés que c'est une vision toute pure, de croire que l'on puisse jamais instruire à fond les nouveaux convertis sans les rassembler dans l'église, et que c'est les perdre entièrement que de souffrir qu'ils s'en éloignent ; qu'étant enfants de l'Eglise par leur baptême, et réunis par leur abjuration, ils sont bien différents des catéchumènes et des pénitents que l'on éloignait autrefois de la vue de nos mystères ; les uns, comme n'étant pas encore initiés par le baptême, ni au nombre des fidèles; les autres, souffrant cet éloignement comme une peine et une pénitence de leurs péchés, que l'Eglise trouvait alors à propos de leur imposer : qu'il n'en est pas ainsi des nouveaux convertis qui ont fait abjuration ; que le roi leur commande une chose très-juste, quand il veut qu'ils observent les lois de l'Eglise : que s'ils en abusent, ils en porteront la peine devant Dieu ; mais que Sa Majesté n'ordonne rien qui ne soit dans les règles : que l'on peut faire une loi pour une bonne fin, quand même on prévoit qu'il pourra en arriver quelque abus dans l'observation : qu'il y a bien de la différence entre assister à la Messe avec une foi encore chancelante, ou de participer au sacrement de l'Eucharistie : que Sa Majesté s'arrête à examiner les dispositions pour recevoir les sacrements; qu'elle suit l'exemple de ses prédécesseurs, qui ont fait des ordonnances expresses pour l'observation des fêtes et dimanches : que c'est enfin tout ce que l'on doit attendre de la piété du roi, de faire entrer ses sujets dans l'église ; et que c'est ensuite aux ministres des autels de les y accoutumer, de les y retenir, de les y instruire, en gagnant les cœurs, et en achevant ce que la puissance temporelle peut toute seule commencer : que si Sa Majesté a employé avec tant de justice son autorité pour obliger ses sujets à faire abjuration de l'hérésie par un serment solennel, il y a bien moins de difficulté de s'en servir, pour les contraindre à suivre les exercices de la religion qu'ils ont embrassée : qu'on ne trouvera pas que quand les hérésies ont fini dans le monde par les décisions des conciles, et ensuite par les lois des empereurs, on ait jamais prétendu éloigner ces nouveaux Catholiques de l'entrée des églises ; qu'au contraire, on les y a toujours portés : que nous avons plusieurs lois des empereurs et de nos rois sur ce sujet, qui sont formelles, et que l'on ne verra pas, par exemple, que l'Eglise ait attendu que tous les ariens eussent une véritable foi, avant qu'ils fussent admis à la Messe ; que c'est une espèce d'inquisition où l'Eglise n'a jamais voulu entrer principalement lorsqu'elle a vu une espérance bien fondée, et une apparence presque certaine de pouvoir réussir ; devant se contenter d'instruire ceux qui sont présents, sans douter de leur foi, que lorsqu'ils viennent pour participer aux sacrements. Il serait aisé d'envoyer une dissertation particulière sur cette matière, si cela était nécessaire, qui marquerait à fond toutes les raisons de ces prélats.

« Etant donc d'avis d'obliger les nouveaux convertis d'aller à l'église et à la Messe, il ne reste plus qu'à marquer les moyens que je crois pouvoir être employés pour les y contraindre. Ce ne sont pas des moyens violents, comme logements de gens de guerre, ni amendes pecuniaires; bien qu'autrefois les empereurs se soient servis de ce dernier moyen très-efficacement? mais je croirais qu'il serait très à propos que la volonté du roi parût, en faisant une déclaration suivant le projet ci-joint, ou quelque autre mieux

tourné, par le quel Sa Majesté ne ferait que renouveler les lois de ses prédécesseurs, touchant l'observation des fêtes et dimanches, pour tous ses sujets, en y insérant seulement un mot pour les nouveaux convertis : afin qu'ils ne puissent douter qu'ils y sont compris, comme les anciens Catholiques. Cela serait d'autant plus nécessaire, qu'un des principaux obstacles pour les progrès de la religion est que les gens mal-intentionnés mettent dans l'esprit des nouveaux convertis que ce n'est pas l'intention du roi qu'on les presse, et que tout ce que l'on fait ne vient que d'un zèle inconsidéré de ceux qui servent Sa Majesté dans ses provinces. Cette simple déclaration de la volonté du roi, sans aucune peine qui la rendit odieuse, déterminerait très-certainement une très-grande partie de ces nouveaux convertis, qui ne tient presque plus à rien, à faire leur devoir : plusieurs diraient : Le roi le veut tout de bon, il faut finir : le temps est venu. On leur entend dire tous les jours qu'ils prendront ce parti, quand ils ne pourront plus douter de la volonté du roi, dont, à la vérité, ils devraient être assez persuadés : mais ils croient que, parce qu'on les a laissés en liberté pendant dix ans, sans leur rien demander, on veut bien les laisser toujours vivre de la même manière. Cette déclaration doit faire d'autant moins de peine, qu'elle ne paraîtrait pas avoir pour objet principal les nouveaux convertis ; et il est assez naturel qu'après une longue guerre, le roi fasse une loi à l'exemple de ses prédécesseurs, pour renouveler les choses principales qui regardent le culte divin ; ainsi, sans qu'il parût vouloir trop s'attacher aux nouveaux convertis, ils ne laisseraient pas d'y trouver ce qui est nécessaire pour les déterminer ; c'est-à-dire la volonté du roi bien marquée sur ce qui les regarde.

En envoyant cette déclaration, je croirais qu'il faudrait en même temps envoyer une instruction uniforme à tous les intendants, rien n'étant plus important que de leur prescrire précisément ce qu'ils doivent faire : que l'un n'en fasse pas plus que l'autre, et que la conduite soit égale dans toutes les provinces, et qu'ils puissent agir en même temps. Cette instruction porterait :

Premièrement, que les enfants des nouveaux convertis fussent élevés avec un grand soin dans notre religion ; que l'on mît des commissaires dans chaque lieu pour y veiller ; qu'ils pussent, pour ce cas seulement, condamner à l'amende les pères et mères qui manqueraient à envoyer leurs enfants aux écoles, aux instructions et à l'église : on ne peut prendre trop de précautions sur ce point.

Secondement, que les intendants eussent partout un pouvoir d'envoyer les enfants de ceux qui seraient assez riches dans des colléges et dans des convents, s'ils ne voulaient les élever à la religion catholique, ou chez des parents anciens Catholiques ; qu'ils eussent soin, de concert avec MM. les évêques, de former plusieurs pensions où les enfants pussent être mis à bon marché chez des maîtres ou des maîtresses, quand ils ne sont pas assez âgés pour être mis dans des colléges ou dans des convents, ou qu'ils n'ont pas assez de biens pour payer de fortes pensions. C'est ce qui a été pratiqué avec succès dans le Languedoc en plusieurs diocèses.

Troisièmement, qu'ils eussent ordre de presser continuellement les nouveaux convertis d'aller à l'église et à la Messe, leur déclarant que le roi veut qu'ils vivent comme les anciens Catholiques ; mais il ne suffit pas de leur dire ce dernier mot, de vivre en bons Catholiques, il faut nommément les presser d'aller à l'église : car c'est le fait dont il s'agit aujourd'hui, et le pas qu'ils doivent faire pour avancer. Et si les intendants trouvent des gens mutins, désobéissants, et parlant mal de la religion, il faudrait qu'ils pussent quelquefois et sans se servir trop souvent de ce pouvoir, en faire mettre quelques-uns en prison, s'ils sont du menu peuple, et que pour les autres qu'ils en rendissent compte pour avoir des ordres de les reléguer hors de la province ; en attendant que ces ordres fussent arrivés, qu'ils pussent les envoyer dans les lieux tout catholiques de leur département. Il serait bon aussi qu'ils chargeassent les principaux des paroisses des événements, leur déclarant que l'on sait bien que l'exemple qu'ils donneront sera suivi soit en bien ou en mal.

Quatrièmement, que les intendants eussent, comme celui de Languedoc, un pouvoir de faire le procès à la mémoire de ceux qui voudraient mourir dans la religion prétendue réformée : quelques exemples de cette nature faits à propos produisent un grand effet.

Cinquièmement, qu'ils pussent aussi interdire tous les officiers royaux, maires, notaires, procureurs, juges des seigneurs, consuls, même les médecins, chirurgiens, apothicaires, qui ne professeront pas ouvertement la religion catholique, après avoir été avertis : il est juste que les premiers ne se trouvant dans leurs charges ou offices que parce qu'ils ont fait abjuration, ils donnent aux autres un bon exemple, sans cela leur abjuration ne servirait qu'à les autoriser pour faire du mal : et à l'égard des médecins, chirurgiens et apothicaires, la plupart de MM. les évêques prétendent qu'ils sont très-dangereux, quand ils ne sont pas bien convertis ; exhortant les mourants, sous prétexte de leur art, à mourir dans leur première religion.

Si tous les intendants agissaient en même temps en exécution de cette instruction et de ce pouvoir, il serait difficile que l'on ne vît pas dans peu un grand succès, surtout en s'attachant aux chefs du parti, et à certaines personnes qui sont en petit nombre, que l'on sait certainement tenir tous les autres et les empêcher de se déterminer.

Si ces expédients ne réussissent pas autant qu'on l'espère, il sera facile d'en proposer d'autres dans la suite encore plus efficaces, mais moins doux ; et je crois qu'il faudrait

commencer par les choses proposées dans ce Mémoire, qui ne produiront, si je ne me trompe, aucun inconvénient.

J'ajouterai seulement que le plus assuré et le plus solide de tous les expédients pour faire de véritables Catholiques, c'est de trouver le moyen de mettre de bons prêtres dans les paroisses. Si le curé est bon et d'un mérite distingué, tous les paroissiens ne résisteront pas à ses soins assidus : l'expérience l'a fait connaître en plusieurs endroits. C'est où consiste la principale difficulté : car il est certain que le plus grand nombre des ecclésiastiques qui servent maintenant ne sont pas propres pour les nouveaux convertis. Rien ne les attire à l'église que la parole de Dieu : et ces prêtres ne sont pas capables pour la plupart de prêcher : ils sont même souvent de mauvais exemples par leurs mœurs. Pour remédier à un si grand besoin, le seul moyen est d'établir de bons séminaires dans les diocèses remplis de nouveaux convertis, et de fournir tous les secours nécessaires aux évêques pour ces établissements, et presque dans les endroits où ils peuvent former des ecclésiastiques tels qu'il les faut pour instruire, gagner entièrement les cœurs. Les missionnaires que le roi a la bonté d'entretenir font du bien : mais il n'est pas comparable à celui qu'un curé, qu'ils regarderont comme leur véritable pasteur, pourra faire, s'il sait se faire aimer et estimer.

S'il était possible encore d'avoir quelques petits fonds d'aumône, pour assister de pauvres familles dans leurs besoins, sans que l'on sût qu'il y eût pour cela des fonds destinés, ce serait un bon moyen pour les attirer doucement à l'église, et les empêcher de regretter le consistoire dont ils tiraient de grands secours.

—

V.

PROJET DE DÉCLARATION.

Après l'heureuse conclusion de la paix qu'il a plu à Dieu de donner à nos peuples nous avons cru que nous ne pouvions faire un meilleur usage de notre autorité royale ni employer plus utilement nos soins, qu'à établir solidement le culte divin dans notre royaume, suivant les saints canons et les règles de l'Église, dont nous devons être le protecteur, et en renouvelant les ordonnances des rois nos prédécesseurs, concernant l'observation des fêtes et dimanches (530), l'assistance aux exercices de la religion catholique, et la réformation de plusieurs abus qui se sont introduits pendant la guerre.

Nous nous y sommes portés d'autant plus volontiers, que nous avons le bonheur de voir sous notre règne tous nos sujets réunis sous une même religion, et que nous n'avons plus rien à désirer que de leur en voir pratiquer exactement tous les exercices.

Par ce moyen, nous avons sujet d'espérer que les nouveaux convertis se détermineront à observer les règles de l'Eglise, et que les anciens Catholiques contribueront à les y fortifier par leurs bons exemples.

A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, voulons et nous plaît que, conformément aux anciennes ordonnances, tous nos sujets, de quelque qualité et condition qu'ils soient, observent régulièrement les fêtes et dimanches, et qu'ils soient tenus d'assister aux divins Offices, avec respect convenable à la célébration de nos saints mystères, sans que les nouveaux convertis s'en puissent dispenser, sous quelque prétexte que ce soit.

Voulons qu'èsdits jours de dimanches et fêtes tous nos sujets s'abstiennent de toutes sortes de travaux et œuvres serviles.

(530) PREUVES POUR AUTORISER LA DÉCLARATION.

Ex Capitularibus regum Francorum, edit. Baluzii.

Capitulare tertium Caroli Magni, anni 789, tom. I, pag. 245. *Ut in diebus festis vel diebus Dominicis omnes ad ecclesiam veniant.* Lib. I, cap. 75, tom. I, p. 716. *Statuimus*, etc., *ut opera servilia diebus Dominicis non agantur*, etc., *sed et ad Missarum solemnia, ad ecclesiam undique conveniant, et laudent Deum pro omnibus bonis quæ nobis in illa die fecit.*

Le titre entier de la *Conférence des ordonnances de l'observation des fêtes et dimanches*, marque que nos rois ont souvent ordonné sur cette matière, pour obliger les nouveaux convertis d'assister nommément au service divin : l'article 40 de l'édit de Henri II, fait à Châteaubriant, y est exprès en ces termes :

« Et afin que ceux qui auraient été ou seraient dévoyés du chemin de leur salut puissent faire connaître par leurs actions quelque bon commencement de réduction à l'observation de l'honneur et crainte de Dieu, et de l'obéissance de son Eglise ; nous exhortons tous nos sujets indifféremment, de quelque état, qualité, autorité ou condition qu'ils soient, et, en tant que besoin serait, leur commandons très-expressément, que dorénavant ils aient à fréquenter le plus qu'ils pourront le service divin, et par spécial ès jours solennels, avec due révérence et démonstration, tel qu'un bon dévot et fidèle Chrétien doit faire, à genoux et dévotement, adorant le saint Sacrement de l'autel à l'élévation et exhibition d'icelui, même les gentilshommes, ceux de la justice, et ceux qui ont autorité en la chose publique ; à ce qu'en faisant leur devoir, ils soient exemples aux peuples, et montrent à leurs inférieurs de faire le semblable qu'eux, selon et ainsi qu'un chacun est tenu de faire envers Dieu : et est défendu à toutes personnes indifféremment, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, de se promener ès églises durant le service divin ; mais se tenir prosternés et en dévotion, selon et ainsi que dessus est dit, pour être l'église la maison de Dieu et d'oraison. »

Les lois romaines ont été encore plus sévères sur ce sujet que les ordonnances de nos rois, et ont ajouté une peine. *L. Honorii*, leg. 24 ; *Cod. Théod., De hæreticis*, condamne les hérétiques à une amende différente, suivant les qualités des personnes, s'ils ne veulent pas se réduire à pratiquer les exercices de la religion : *Nisi ad observantiam catholicam, mentem propositumque converterint, ducentas argenti libras cogentur exsolvere*, etc., pour ceux qui sont de la première condition ; et cette loi porte un tarif d'amendes pour les autres, même pour les femmes.

Défendons en tout temps les assemblées qui peuvent produire aucun scandale, même les jeux et danses publiques, pendant le service divin.

Faisons pareillement défenses à tous cabaretiers et taverniers de recevoir dans leurs cabarets et tavernes aucune personne, de quelque qualité et condition qu'ils soient; et à tous nos sujets, de les fréquenter; le tout sous les peines portées par les ordonnances (531).

Enjoignons à tous nos juges et officiers de tenir la main à l'exécution de la présente déclaration, à peine d'interdiction de leurs charges, même de privation, en cas de dissimulation.

Si donnons en mandement, etc.

VI.

LETTRE DE M. DE LAMOIGNON DE BASVILLE.

Sur les dispositions des protestants, et la conduite qu'on pourrait tenir à leur égard pour les ramener à l'Eglise.

Vous avez été si occupé, Monsieur, depuis quelque temps, et à des affaires si importantes, que je n'ai osé vous interrompre, quoique je dusse, pour satisfaire à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, vous mander mes pensées sur les réflexions que vous avez bien voulu faire, touchant la question de savoir si l'on peut contraindre par des voies modérées les nouveaux convertis d'aller à la Messe. J'ai employé ce temps à conférer sur cette importante matière avec MM. les évêques de Rieux, de Mirepoix et de Nîmes. Je leur ai même communiqué votre lettre; et après y avoir bien réfléchi, ils ont écrit eux-mêmes les réflexions que je vous envoie, qui valent bien mieux que tout ce que je pourrais penser: j'y ajouterai seulement ce que l'expérience m'a appris depuis dix-huit ans que je travaille aux affaires de la religion. Je vois, Monsieur, que votre principale difficulté est que l'on donne une faible idée de la sainteté du mystère aux nouveaux convertis, qui y vont avec indifférence et même avec répugnance.

Il est certain que s'il n'y en avait qu'un petit nombre, on devrait ne les y admettre qu'après une épreuve, et ce devrait être comme le dernier sceau de leur foi. Il faudrait leur faire désirer un aussi grand bien, et qu'ils ne pussent le recevoir qu'après en avoir connu parfaitement l'excellence. Mais lorsqu'il y a dans une province plus de deux cent mille nouveaux convertis, il semble que le grand nombre doit faire changer de conduite. Vous savez mieux que moi combien cette raison du grand nombre a été forte dans tous les temps; que saint Paul et saint Augustin, et même le Sauveur du monde, y ont eu beaucoup d'égards: c'est ce que M. de Mirepoix a très-bien démontré dans un petit traité qu'il a fait sur cette matière.

Il semble en effet que ç'a été de tout temps l'esprit de l'Eglise. Nous avons plus de soixante et dix lois faites par neuf empereurs orthodoxes, depuis Constantin; pratiquées par les rois goths contre les ariens, par Charlemagne contre les Saxons, par saint Louis contre les albigeois; qui contiennent des peines rigoureuses contre les hérétiques réunis, pour les porter à suivre les exercices de notre religion. Elles ont été faites souvent à la prière des évêques, et quelquefois des conciles: elles ont été louées et approuvées par les Pères de l'Eglise. Craignait-on en ce temps-là de profaner le mystère, ou de n'en pas donner une assez grande idée? Les ariens réunis par la crainte des lois, et entrant à l'église, parce qu'ils y étaient contraints, avaient-ils dans les commencements une foi bien vive de la divinité de Jésus-Christ? Cependant non-seulement ils y étaient soufferts, mais on les obligeait d'y aller, parce qu'ils étaient en grand nombre; que plusieurs d'entre eux se déterminaient à croire par l'instruction. Ils entraient à l'Eglise encore hérétiques dans le cœur: le temps, le soin des pasteurs, la vue de nos mystères, la grâce qui y est attachée, les détrompait peu à peu. La foi venait insensiblement: faible dans les premiers temps, elle se fortifiait dans la suite; et la bonne nourriture prenant, pour ainsi dire, la place de la mauvaise, les conversions devenaient parfaites et sincères.

C'est, Monsieur, ce qui arrive encore aujourd'hui dans ce que nous appelons nouveaux convertis. Si on ne leur demande rien, ils demeurent abandonnés à eux-mêmes, dans une espèce de langueur, sans culte, sans religion; et l'ouvrage du roi ne consisterait à leur égard qu'en ce qu'il leur aurait ôté celle qu'ils professaient.

Quand on les presse d'une manière modérée, bien moins sévère que celle qui est portée par les lois des empereurs, et qui se termine après tout au précepte de saint Paul, *Insta, increpa, obsecra*, nous voyons qu'ils se réveillent de ce sommeil léthargique; que venant à l'église, ils se détrompent des fausses idées qu'ils ont prises dès leur naissance. Ils comprennent ce que c'est que la

(531) On met ces trois articles principalement afin que l'objet de cette Déclaration ne paraisse pas être ce qui regarde les nouveaux convertis, mais seulement l'observation ou la défense des choses qui concernent le culte divin. *Voyez* les Conciles, *Tol.* 1229; *Biter.* 1233; *Narbon.* 1235; *Biter.* 1255; *Albi.* 1254; *Statuta Ludov.* reg. 1228.

Enjoignent aux nouveaux convertis d'aller les fêtes et dimanches à l'église, d'y entendre la Messe entière, la prédication, l'office divin

De visiter les églises les samedis, à l'honneur de la Vierge;

Que les prêtres fassent un catalogue de ceux qui n'obéissent pas, sous peine de privation de leurs bénéfices;

Qu'ils avertissent les évêques d'y tenir la main; car le Seigneur recherchera les évêques du sang des nouveaux Catholiques qui périront pour l'inexécution des canons.

Messe, en la voyant dire : en lisant eux-mêmes ce qui s'y dit, ils sont surpris de n'y trouver que des prières admirables, dont ils sont très-édifiés; j'en ai vu plusieurs bien convertis, qui m'ont avoué qu'ils n'auraient jamais été détrompés, s'ils n'avaient pas pris sur eux d'y aller dans les commencements, même avec répugnance.

Il y aurait d'ailleurs une espèce d'impossibilité de les instruire, s'ils ne se rassemblaient. Comment un seul curé pourrait-il en détail instruire deux ou trois mille nouveaux convertis, qui sont dans sa paroisse? Si on les rassemble hors le temps de la Messe, rien ne fait un plus méchant effet : ils se fortifient, par cet éloignement, dans les fausses idées qu'ils ont du mystère ; et ils se croient en droit de demeurer toujours dans leurs erreurs, quand ils n'ont pas fait ce premier pas pour en sortir.

Il me semble que tout doit céder à l'expérience. On voit que sans force, sans violence, et par la seule application qu'on se donne à presser, à exhorter, à faire voir la nécessité qu'il y a de suivre les engagements qui ont été pris par l'abjuration, en exilant seulement dix ou douze personnes dans tout le Languedoc, qui y donnaient un très-mauvais exemple, et qui faisaient gloire de le donner, presque toutes les églises sont maintenant remplies. N'est-il pas plus avantageux d'y voir le troupeau rassemblé, que d'avoir à courir après toutes les brebis égarées? Il est certain qu'un grand nombre revient de bonne foi, et que l'on voit un fruit très-évident de la parole de Dieu.

Plusieurs, à la vérité, sont encore à l'église sans foi ; mais plusieurs y acquièrent de la foi tous les jours : ceux qui l'ont faible sentent qu'elle se fortifie, et marchent insensiblement au point de perfection : elle vient aux uns plus tôt, et aux autres plus tard ; mais enfin nous en voyons les progrès. On compte toujours, dans les lieux où l'on travaille avec application, quelque conquête nouvelle et assurée ; et nous n'entendons dire autre chose à des gens bien revenus, si ce n'est qu'ils bénissent la main qui les a fait entrer à l'Eglise avec quelque espèce de contrainte ; parce que sans cela ils n'auraient jamais pris la résolution d'y venir. Plusieurs attendent le moment qu'on leur parle avec fermeté, et ils se déterminent dès qu'on leur a parlé ; ils le disent ainsi eux-mêmes.

Je dois ajouter, Monsieur, qu'il y a un nombre très-grand de nouveaux convertis qui sont fatigués de vivre sans religion. Le peu de résistance qu'on trouve en eux d'aller à l'église et à la Messe vient de ce principe : mais ils sont encore arrêtés par une fausse honte, par le mauvais exemple de quelque esprit malin. Quand on rompt ces liens, ils en sont ravis ; et rien ne leur fait plus de plaisir que de voir imprimer un mouvement général qui les entraîne, et qui les porte où ils iraient d'eux-mêmes, s'ils n'étaient retenus par les préjugés, qui ont fait de tout temps tant de peine aux hérétiques.

Si je ne m'arrêtais en cet endroit, je répéterais ou plutôt j'affaiblirais ce que ces savants prélats, dont je vous envoie les écrits, vous représentent. Je me contenterai de vous dire que s'il y a quelque inconvénient de ne pas donner une grande idée du mystère à ceux qui n'en sont pas persuadés, cela est bien récompensé par le nombre des conversions sincères qui se font tous les jours, et qui ont commencé par un mouvement de contrainte. Le respect et la vénération pour le mystère ne manquera pas de venir, lorsqu'ils seront assez heureux pour goûter l'instruction, et qu'ils commenceront à vouloir connaître de bonne foi notre religion telle qu'elle est : cependant l'habitude se forme, et l'habitude aide beaucoup les hommes pour suivre les exercices de la religion.

Mais comme je n'ai rien de plus à cœur que de ne point excéder les bornes du véritable zèle que je dois avoir pour remplir mes fonctions, et que je ne puis mieux trouver cette juste mesure que dans vos lumières, je serai ravi d'en pouvoir profiter, et qu'elles règlent ma conduite. Mais permettez-moi de vous supplier encore une fois de considérer un peu l'état de cette province, la situation présente des affaires de la religion, que je viens de vous expliquer. Jugez, par toutes ces circonstances, plutôt que par des principes séparés du fait dont il s'agit, si l'on doit avoir de la peine à se résoudre de faire venir les nouveaux convertis à la Messe, quand on sait, par une expérience certaine, qu'il n'y a qu'à parler pour être obéi ; et si le scrupule d'y déterminer quelques personnes sans foi doit l'emporter sur le fruit certain de voir naître cette même foi dans les cœurs de plusieurs.

Au surplus, nous ne voyons personne qui nous dise : Je vais à la Messe, je n'y crois point. C'est un langage qui nous est inconnu ; et si j'entendais parler ainsi, j'empêcherais celui qui tiendrait ce discours d'aller à l'église. Il faut donc pénétrer dans leurs cœurs, et interpréter à mal les exercices extérieurs qu'ils pratiquent. N'est-ce pas pousser la chose trop loin? L'Eglise étant une aussi bonne mère, doit-elle faire cette espèce d'inquisition? Ils ne se présentent pas, dit-on, à la communion : il est essentiel de faire ses pâques tous les ans. Mais plusieurs les font ; les autres s'y préparent : il y en a eu cette année beaucoup plus qui s'y sont présentés, que les années précédentes. Quand ils y viendront tous, l'ouvrage sera dans sa perfection. Il faut travailler pour l'y mettre, et croire qu'il n'y sera qu'avec du temps et beaucoup de peine ; mais l'objet du travail mérite bien qu'on en prenne, et qu'on ne se rebute pas aisément. Il me semble qu'il n'est rien si important par rapport à la religion, que de finir, s'il est possible, cette grande entreprise ; et je puis dire encore, par rapport à l'Etat et à la politique.

Il n'est question, dans tout ceci, que de savoir si l'on peut obliger les nouveaux convertis d'aller à la Messe : car pour la participation des sacrements, il ne peut y avoir

d'un avis ; et l'on ne peut pas douter que ce ne soit très-mal fait de les y admettre, quand ils n'ont pas les dispositions nécessaires ; ce qui dépend uniquement de la connaissance que les supérieurs ecclésiastiques en doivent prendre, en examinant en détail la foi de ceux qui sont commis à leurs soins. Je suis avec respect, etc.

A Montpellier, ce 21 septembre 1700.

—

VII.

LETTRE DE BOSSUET A M. DE BASVILLE.

Sur cette question, si l'on peut contraindre les protestants d'assister à la Messe.

Pendant, Monsieur, que je suis ici solitaire et libre, j'ai profité du repos que je m'y suis donné pour lire et étudier à fond vos savantes réflexions, avec celles des savants prélats, sur une de mes lettres, et en même temps un docte écrit que M. de Montauban m'a donné en nous séparant, sur la contrainte dont on doit user contre les hérétiques. J'ai tâché, sur ces beaux écrits de personnes dont j'estime tant les sentiments, de former dans mon esprit une résolution sur cette importante affaire ; et comme j'ai cru avoir pris tout le temps dont j'avais besoin pour y réfléchir, et que je prenais la plume pour vous expliquer ma pensée, il est venu un ordre de la cour qui mande de se donner garde de forcer personne à la Messe ; ce qui semblait vouloir décider notre question. Mais comme la cour a ses raisons et ses vues, qui peuvent changer selon les temps, je me suis déterminé à faire deux choses : l'une, d'examiner la matière en elle-même, indépendamment de cet ordre ; l'autre, d'examiner ce qui est à faire, et ce qu'on doit remontrer à la cour sur cet ordre même.

Je commence donc à traiter en soi la question. Si et jusqu'où l'on peut contraindre les hérétiques : et je déclare d'abord, ce que je crois aussi avoir fait paraître dans ma lettre qui a donné sujet aux réflexions qu'il vous a plu m'envoyer : je déclare dis-je, que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement, que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique ; deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, qui non-seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes.

En établissant ces maximes comme constantes et incontestables parmi les Catholiques, voici où je mets la difficulté : c'est à savoir si on a raison de faire une distinction particulière pour la Messe, et d'employer des contraintes particulières pour y forcer les hérétiques.

C'est ce qu'il me semble qu'il fallait prouver, si l'on voulait s'opposer à mon sentiment : il fallait, dis-je, prouver que les lois dont on s'est servi pour contraindre les hérétiques, ou par des supplices plus modérés, comme il a été pratiqué contre les donatistes, ou par les derniers supplices, comme l'ont fait les siècles suivants contre les albigeois et les vaudois, ont fait une distinction particulière de la Messe d'avec les autres exercices.

Or c'est constamment ce qui n'a jamais été. On a condamné à des amendes tous les donatistes ; on les a déclarés intestables et incapables de succéder, à moins que de pratiquer la religion catholique : mais qu'on les en tînt quittes pour seulement venir à la Messe, pendant qu'ils montreraient une répugnance invincible aux autres pratiques de l'Eglise autant ou plus nécessaires ; c'est assurément ce qui n'a jamais été pensé.

Ce n'est pas dans la Messe seule que consiste l'exercice de la catholicité ; le réduire là, ce serait une manifeste erreur : aussi n'y a-t-il aucune loi des princes, aucune règle de l'Eglise, aucun passage des Pères qui contraigne en particulier à la Messe. La contrainte n'a jamais regardé que l'exercice de la religion catholique en général : de sorte que ou l'on ne prouve rien, ou l'on prouve plus qu'on ne veut, en alléguant ces anciens décrets.

Qu'ainsi ne soit : je demande pourquoi l'on n'emploie pas la même contrainte pour obliger les hérétiques à se confesser, que pour les obliger d'aller à la Messe ? C'est sans doute qu'on ne les y croit pas disposés, et qu'on craint de les engager à un sacrilége, en les engageant à la confession contre leur conscience. C'est donc qu'on les met au rang des mécréants ; et si on les met en ce rang, comment les force-t-on d'aller à la Messe, où ils ne peuvent assister avec édification sans commettre ce qu'ils jugent être une idolâtrie ?

Voici donc ce que je crois être la règle certaine de l'Eglise.

Premièrement, que l'on peut user de lois pénales plus ou moins rigoureuses, selon la prudence, contre les hérétiques.

Deuxièmement, que ces peines étant décernées par l'autorité des princes, l'Eglise reçoit à sa communion tous ceux qui y viennent du dehors, quand elle peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et que la vexation qui les a rendus plus attentifs les a aussi éclairés.

Troisièmement, qu'on ne peut présumer de la bonne foi, que quand ils se soumettent également à tout l'exercice de la religion catholique.

Ce qui me fait donc penser qu'on ne doit point contraindre à la Messe ceux qu'on n'ose contraindre au reste des exercices, c'est que la répugnance opiniâtre qu'ils montrent à les pratiquer fait voir qu'ils sont indignes de la Messe comme du reste.

Je n'entre point par là dans la question des dispositions nécessaires pour assister utilement à la Messe ; c'est ce qu'il ne sert à rien d'examiner : il me suffit qu'on est d'accord que les mécréants manifestes ne doivent pas y être contraints, et qu'on doit prendre pour marque certaine de mécréance

une répugnance invincible à se confesser premièrement, et ensuite à communier.

Je distingue pourtant ici entre exclure les hérétiques de la Messe, ou les y contraindre. Je ne les en exclurai pas, quand je pourrai présumer qu'ils viennent de bonne foi, et du moins avec quelque bon commencement des dispositions nécessaires.

Mais quand je les vois déterminés à ne passer pas outre, c'est-à-dire à refuser la confession et ses suites, je prends cela pour marque évidente d'inerédulité ; et les contraindre à la Messe en cet état, c'est les induire à erreur, et ravilir la Messe dans leur esprit; c'est en même temps déroger aux choses plus nécessaires, comme par exemple à la confession, et leur faire croire que l'exercice de la religion catholique consiste en un culte extérieur, auquel même on fait voir d'ailleurs qu'on ne croit pas. C'est ce que je crois avoir expérimenté en ces pays-ci : et sans parler des expériences qui peuvent être différentes en différents endroits, la règle me paraît indubitable.

Il resterait à réfléchir sur le dernier ordre de la cour; et aussitôt qu'elle sera de retour, je me propose de représenter qu'il est un peu trop général. Car si l'on n'excepte de cette douceur ceux qui ont tout promis pour se marier ou pour réhabiliter leurs mariages, sans après rien exécuter de ce qu'ils ont promis et déclaré, et que l'on n'use envers eux d'aucune contrainte, je crois pouvoir démontrer que c'est tout perdre, et que c'est autoriser une espèce de relaps qui se moquent publiquement et impunément de la religion. Je fais un Mémoire pour cela, dont je prendrai la liberté de vous envoyer copie, et que je voudrais pouvoir concerter avec vous-même : car on avance bien plus dans de telles discussions par la vive voix que par des écrits, où l'on ne trouve point de repartie. Cependant, Monsieur, ne nous lassons point de traiter une matière si difficile, et en même temps si essentielle. Il me semble que les écrits que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, et tous les autres que j'ai pu avoir sur ce sujet, n'envisagent point la matière du côté que je la regarde ici. M. l'évêque de Montauban, avec qui j'ai eu occasion de m'expliquer, vous dira ce que nous avons dit ensemble, et qu'assurément je pousse au plus loin la doctrine des contraintes, sauf à se régler dans l'exécution par des tempéraments de prudence.

Si Dieu vous donne quelque chose sur cette lettre, ne me le refusez pas; car je cherche : je vois la difficulté de tous ses côtés, et je vous assure, Monsieur, que je suis disposé à profiter non-seulement des lumières de ces saints et savants prélats, mais encore et plus particulièrement des vôtres, par la connaissance que j'ai qu'ayant joint tant d'expérience au bon esprit, à la bonne intention et au savoir, vous êtes l'homme du monde le plus à écouter en cette occasion. Je finis en vous assurant de mon sincère respect que vous connaissez.

A Germiguy, ce 12 novembre 1700.

Je crains, en faisant décrire, de perdre le temps de faire partir cette lettre, et je vous demande pardon d'épargner si peu vos yeux.

—

VIII.

RÉPONSE DE M. DE BASVILLE.

Les affaires que j'ai toujours pendant les états, Monsieur, m'ont empêché de répondre plus tôt à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'obéis maintenant, et je prends la liberté de vous mander ce que je pense sur ce que vous avez eu la bonté de me communiquer. Je le fais avec sincérité, et autant que je le puis sans prévention. Je n'ai qu'un intérêt dans tout ceci, c'est de remplir mes devoirs et l'ordre de ma vocation. Puisque je suis occupé sans relâche depuis dix-neuf ans aux affaires de la religion, et que la Providence m'a mis depuis seize ans dans une province où il y a au moins le tiers des nouveaux réunis qui sont dans le royaume; je dois croire qu'elle veut que j'y aie une attention particulière. C'est uniquement pour m'acquitter d'une si grande obligation, que je souhaite profiter de vos décisions et de vos lumières. Je reconnais que les miennes sont trop faibles pour une matière aussi délicate et aussi importante. Ainsi, après vous avoir expliqué mes pensées et mes doutes, et tout ce que l'expérience a pu m'apprendre, je suivrai avec plaisir tous les partis que vous jugerez les plus raisonnables et conformes aux véritables règles de l'Eglise.

MM. les évêques de Rieux et de Mirepoix, à qui j'ai fait part de votre lettre, m'ont envoyé les Mémoires ci-joints. M. de Montauban m'a mandé qu'il vous enverrait les siens. M. de Nîmes m'a dit qu'il n'avait rien à ajouter à ce que je vous ai envoyé de sa part. Je serai toute ma vie avec respect et un attachement très-sincère, etc.

A Montpellier, ce 16 janvier 1701.

—

IX.

RÉFLEXIONS DU MÊME, SUR LA LETTRE DE BOSSUET.

Il est inutile de s'étendre plus au long sur le pouvoir des princes, ni sur les lois pénales qu'ils ont droit de faire contre les hérétiques; ce point est incontestable. Mais si ce pouvoir est certain, pourquoi faut-il qu'il soit inutile? et si ces lois sont justes, faut-il qu'elles demeurent sans effet?

On ne demande point ici de distinction : il n'est pas question d'avoir une loi qui contraigne les hérétiques d'aller à la Messe. On demande seulement de pouvoir dire en général aux nouveaux convertis, qu'ils doivent pratiquer les exercices de religion, sans leur parler de la Messe plutôt que de la confession et de la communion. On suit l'exemple des lois anciennes des empereurs, qui n'entrent point dans ce détail. Telle est

la loi d'Honorius (532) : *Nisi ad observantiam catholicam mentes aliquando converterint, ducentas argenti libras cogentur exsolvere, si sint ordinis senatorii*, etc. Cette impression générale suffit : les nouveaux réunis vont naturellement et sans contrainte à la Messe, quand on leur dit qu'ils doivent vivre en Catholiques. On n'en trouve point qui fassent une espèce de protestation sur leur créance contre la Messe : pas un ne dit qu'il ne croit pas, quand il y va; et ce serait un grand scandale, si l'on entendait ce langage : On veut que j'aille à la Messe, je n'y crois pas. Ce n'est point là l'état où se trouvent deux cent mille réunis qui sont en Languedoc.

Il est vrai que les lois anciennes ne font pas cette distinction : les premières ne parlent que d'une contrainte qui comprend tous les exercices en général. Justinien, dans sa Novelle 109, a été plus loin et n'a pas cru qu'on pût réputer un homme catholique, qui n'aurait pas reçu la communion : *Igitur sacram communionem in Ecclesia catholica non percipientes a sacerdotibus, hæreticos juste vocamus;* et il prive les femmes de leur dot, si elles ne la reçoivent pas : *Nisi sacram et adorabilem communionem a Deo amabilibus Ecclesiæ catholicæ sacerdotibus acceperint.* C'est peut-être ce qui a déterminé, dans les siècles suivants, tous les conciles tenus en Languedoc contre les albigeois, de les obliger de communier trois fois l'année; puisque les lois romaines y étaient établies, que l'on a voulu être aussi bien observées pour la religion que pour les contrats, substitutions et autres matières civiles. Quoi qu'il en soit, il est inutile de porter plus loin cette dissertation. On ne veut point de loi précise pour la Messe : on ne demande qu'une liberté de porter les réunis aux exercices de la religion par des voies justes et modérées. Et comme le premier exercice d'un Catholique est d'aller à la Messe, on demande seulement qu'on ne trouve pas mauvais qu'ils y aillent, lorsqu'on n'est pas assuré que leur foi soit encore bien affermie.

On n'a garde de tenir quittes les réunis de tout autre exercice de religion, pourvu qu'ils viennent à la Messe : cela n'a jamais été dit ni prétendu; au contraire, c'est à la Messe qu'on leur apprend les principes de la religion et les règles de la discipline. C'est là qu'on leur enseigne qu'un bon Chrétien doit s'unir avec Jésus-Christ, en participant au sacrement de sa chair et de son sang : c'est là qu'on leur fait voir que notre religion ne consiste pas dans un culte extérieur, et qu'on leur montre à adorer Dieu en esprit et en vérité. On souhaite qu'ils viennent à la Messe pour leur enseigner ces vérités : c'est le seul temps où ils peuvent être instruits et rassemblés. En recevant l'instruction, ils s'accoutument au mystère, ils le connaissent : ils se désabusent par eux-mêmes des fausses impressions qu'on leur a données; et l'on tire ce double fruit, quand ils y vont, qu'ils connaissent la Messe, et qu'ils apprennent en même temps leurs autres devoirs.

Rien de plus vrai que ce n'est pas dans la Messe seule que consiste l'exercice de la catholicité. On a peut-être appuyé sur la Messe, parce que c'est une des principales fonctions de la religion que d'y assister; parce que la Messe a toujours été comme un signe et un caractère de distinction entre le huguenot et le Catholique; parce que l'assistance au sacrifice approche davantage de la participation du sacrement; parce que c'est un exercice de la religion catholique qui se réitère plus souvent; enfin, parce que la Messe est accompagnée de prônes, de sermons, d'instructions, et de tout ce qui peut augmenter et nourrir la foi. Mais on n'a jamais prétendu que ce soit dans la Messe seule que consiste la pratique de la catholicité : nous sommes tous d'accord sur ce point.

On pourrait citer et les lois de Justinien, et tous les conciles tenus sur l'hérésie des albigeois, pour montrer que les princes de l'Église ne se sont pas toujours contentés de prescrire la pratique en général de la religion, et qu'ils sont entrés dans le détail des exercices. Mais ce n'est pas le fait dont il s'agit : on convient du principe, que ce n'est pas dans la Messe que consiste la catholicité.

« Je demande pourquoi l'on n'emploie pas la même contrainte pour obliger les hérétiques à se confesser, que pour les obliger d'aller à la Messe? » etc.

Premièrement, ce raisonnement semble trop prouver, et n'a jamais été fait lorsqu'il a été question d'éteindre les hérésies. On ne peut pas douter que les hérétiques n'aient été contraints à pratiquer la religion catholique; par conséquent d'aller à la Messe, qui est le premier de ses exercices. On ne peut pas croire que, dans les premiers temps qu'ils ont été forcés à aller à l'église, ils aient eu une foi bien vive sur tous nos mystères, qu'ils ne croyaient pas pour la plupart. Parce qu'ils ne se confessaient pas et ne communiaient pas, était-on agité de ce scrupule? les mettait-on au rang des mécréants? disait-on qu'étant persuadés que la Messe était une idolâtrie, il ne fallait pas les presser d'y aller? On voit, par les lois, qu'ils étaient contraints d'aller à la Messe comme à tous les autres exercices : mais l'on ne voit point que l'on se soit embarrassé de ce raisonnement. Dans les premiers temps, les hérétiques ont été reçus à l'église, où la puissance temporelle les obligeait d'aller : ils y ont été instruits; et accoutumés peu à peu, ils sont parvenus par l'instruction à croire les mystères. On a eu de la patience à leur égard, on les a attendus : ils se sont détachés l'un après l'autre, et tous enfin ont perdu le souvenir de leurs erreurs. Il en est de même des re-

(532) *L. Honorii*, leg. 54; *Cod. Theod., De hæreticis.*

ligionnaires de ce temps. L'expérience nous apprend que rien n'avance quand ils ne viennent pas à l'église et à la Messe : ils demeurent comme dans un sommeil léthargique, qui les conduit à une mort certaine; et quand ils sont modérément pressés d'aller à la Messe, tous les jours il y a quelqu'un d'entre eux qui se détache, qui se fait sincèrement catholique, et demande de lui-même les sacrements. On ne les lui propose que quand il est bien disposé. Si on veut donc les obliger d'aller à la Messe, sans les obliger de recevoir les sacrements, c'est qu'on ne peut avancer pour les rendre catholiques sans faire ce premier pas. Le progrès de la religion demande du temps : il faut attendre que le ciel ait mis dans leur cœur ces heureuses dispositions que l'Eglise demande, et que les supérieurs doivent discerner. Si l'on renvoie souvent les anciens catholiques, même pour la communion pascale, pourquoi ne la différera-t-on pas à l'égard des réunis? pourquoi l'Eglise n'espérera-t-elle pas que le temps et l'instruction pourront effacer du cœur d'un mauvais converti les impressions fâcheuses qui y sont encore? Il vient à la Messe; il écoute : il faut espérer sa conversion, et non pas le traiter rigoureusement comme mécréant.

Secondement, l'idée de ces mécréants manifestes ne convient ni à l'usage ni aux discours de nos réunis. On n'en trouve point qui disent publiquement qu'ils ne croient pas, et qui s'en fassent honneur : au contraire, quand, après avoir assisté assez longtemps à la Messe, on leur remontre qu'il est du devoir d'un bon Chrétien de s'approcher des sacrements au moins une fois l'année, ils disent : Cela viendra, je m'instruis; il me faut encore un peu de temps. Voilà le langage qu'ils tiennent. Faut-il pénétrer dans le fond de leurs cœurs, pour interpréter leurs discours dans un mauvais sens? N'est-il pas plus raisonnable de les supporter avec charité, et de les attendre avec patience?

Voici l'endroit le plus important, et, à proprement parler, le nœud de la difficulté. On convient qu'on doit recevoir à la Messe les réunis, quand on peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et l'on fait consister cette bonne foi à les voir se présenter à tous les autres exercices. Ce principe convient-il au progrès de la religion? et cette maxime rigoureuse n'est-elle pas comme ces remèdes qui tuent le malade au lieu de le guérir?

Premièrement, on demande, que faut-il faire de ces sortes de gens qui viennent à la Messe, qui y assistent modestement, et qui pourtant ne se sont pas encore présentés aux sacrements? les chassera-t-on de l'église? leur dira-t-on qu'ils ne seront plus reçus à la messe; qu'il leur est libre de vivre dans une autre créance que celle de la religion catholique? L'Eglise a-t elle jamais pris un parti semblable? Combien d'âmes perdra-t-on, qui se seraient converties avec le temps? Que deviendra l'ouvrage du roi, qui n'aboutira qu'à faire des mécréants? Il ne faut pas s'y tromper, rien n'est si important que la résolution que l'on prendra sur ce point. Si la cabale des religionnaires peut découvrir qu'on tire cette conséquence : Cet homme va à la Messe, il ne se confesse pas, il ne communie point; il faut le rejeter, et ne le pas réputer Catholique : elle fera les derniers efforts pour jeter dans cette perverse situation un grand nombre de personnes, qui feront gloire de dire qu'ils ne se confesseront ni ne communieront jamais, et qui par cette adresse s'excluront eux-mêmes des exercices de la religion, et se feront fermer la porte de l'église, où l'on avait dessein de les faire entrer. Tout le bien qu'on a fait jusqu'à cette heure sera renversé, et on leur apprendra, par ce moyen, à tenir des discours auxquels ils ne pensent pas maintenant, quoique les églises soient remplies presque partout en Languedoc, et que cela se soit fait sans violence et sans aucune peine. Il faut bien se garder d'exposer la foi de ces néophytes, encore faible, à de pareilles tentations, et de leur laisser entrevoir la moindre espérance de retour à leur ancienne créance. Les exercices de la religion catholique paraissent si difficiles à ceux qui ont vécu dans la liberté de la religion prétendue réformée, qu'il faut toujours craindre qu'ils ne s'en rebutent, et qu'ils ne retournent à leur ancienne discipline, si on ne leur en ferme avec soin toutes les avenues.

Secondement, un principe n'est pas bon lorsqu'il tend à la destruction de l'ouvrage qu'on a dessein de perfectionner. Or, exclure les réunis de la Messe, parce qu'ils ne pratiquent pas les sacrements, c'est détruire l'œuvre des conversions; car il suit de là que tout homme qui dira qu'il ne veut pas les recevoir doit être laissé dans une parfaite tranquillité, et sur la connaissance que nous avons de l'inclination et de la conduite des nouveaux convertis, il ne faut pas douter qu'un grand nombre ne prenne ce parti.

Troisièmement, un principe dont les extrémités sont trop grandes doit être évité : or il semble que les deux plus grandes de toutes les extrémités suivent de ce principe. Tout ou rien; tout, si on contraint les nouveaux réunis à tous les exercices; rien, s'ils déclarent qu'ils ne sont pas disposés à recevoir les sacrements. N'y a-t-il pas un milieu entre ces deux fâcheuses extrémités? Ne peut-on prendre d'autre parti que de les abandonner, ou de les porter à des sacriléges? N'est-il pas plus à propos d'attendre, d'espérer, de les instruire, et de ne les pas condamner comme mécréants? Ils viennent à la Messe; il faut espérer qu'ils feront le reste. Ce raisonnement n'est-il pas plus doux, plus conforme à l'esprit de l'Eglise, que celui-ci : Ils viennent à la Messe, ils ne veulent pas se confesser et communier : il faut les retrancher de l'Eglise.

On dira peut-être qu'il ne s'agit pas de chasser de l'Eglise ces réunis : mais de savoir si on doit les contraindre de venir à la Messe.

A quoi je réponds que, s'ils y viennent par une contrainte très-modérée, comme pourrait être une forte exhortation de la part de la puissance temporelle, accompagnée de quelques menaces, en excluant tous les moyens violents; on doit présumer qu'ils y viennent volontairement. Les moyens qu'on veut employer sont si doux, qu'on ne peut pas présumer que la volonté soit absolument contrainte; et s'il faut traiter de mécréants ceux qui ne se présentent pas aux sacrements, il doit s'ensuivre qu'il faut exclure de l'Eglise la plupart de ces nouveaux convertis, qui y sont entrés sans aucune violence.

« Ce qui me fait donc penser qu'on ne doit pas contraindre à la Messe ceux qu'on n'ose contraindre au reste des exercices, c'est que la répugnance opiniâtre qu'ils montrent à les pratiquer fait voir qu'ils sont indignes de la Messe comme du reste. »

Si on suit cette règle, l'ouvrage est abandonné : car si on ne porte pas les réunis à aller à la Messe, que peut-on leur demander? Sera-ce d'aller à des instructions séparées de la Messe? L'usage et l'expérience font connaître que l'on ne gagne rien par ces instructions, impraticables dans la plus grande partie des paroisses : d'ailleurs cette séparation des anciens et des nouveaux Catholiques entretient entre eux une désunion dangereuse d'esprit et de parti; on ne doit penser qu'à les unir et à les confondre les uns avec les autres. Quand on a fait de semblables instructions pour les réunis seulement, ou ils n'y ont pas assisté, ou ils les ont écoutées avec répugnance, comme des exhortations vaines et ennuyeuses. L'expérience nous fait voir qu'ils profitent beaucoup plus à un sermon, qui se fait tous les dimanches à la Messe; et que la vue du mystère, la prière commune qui s'y fait, la lecture de l'Evangile, et tout cet appareil de religion qu'ils y voient, les désabuse plus que tout ce qu'on peut leur représenter. Il serait juste qu'on s'en rapportât un peu à ceux qui ont pratiqué toutes sortes de moyens, et qui ont sur cela une longue expérience.

Un mécréant manifeste ne doit pas être contraint d'aller à la Messe : cela est vrai, et l'on aurait raison d'exclure de l'Eglise, et de priver de l'assistance au sacrifice, un homme qui dirait : Je ne crois point. Mais, encore une fois, ce n'est point là notre système; et c'est ce que nous ne voyons pas, ou très-rarement.

On doit prendre pour une marque certaine de mécréance, une répugnance invincible à se confesser et à communier, cela est vrai : mais pourquoi croire la répugnance invincible? La volonté de l'homme est sujette à un perpétuel changement du bien au mal, et du mal au bien. Nous voyons tous les jours revenir ceux des réunis qui paraissent les plus éloignés. La dureté des cœurs s'amollit par les réflexions, par les instructions, par les exemples, par les inspirations : tel avait horreur des sacrements l'année dernière, qui les demande celle-ci. Y a-t-il de répugnance qui soit invincible à la grâce? Pourquoi ne pas croire qu'elle viendra tôt ou tard sur cet endurci? Ainsi la maxime, qui peut être véritable dans la thèse générale, ne l'est pas dans l'hypothèse, et il semble qu'il n'est pas avantageux à l'Eglise qu'on en fasse l'application.

« Je distingue pourtant ici entre exclure les hérétiques de la Messe, ou les y contraindre. Je ne les exclurai pas, quand je pourrai présumer qu'ils viennent de bonne foi, et du moins avec quelque bon commencement des dispositions nécessaires. »

Nous voilà d'accord par cette règle; c'est précisément l'état des réunis du Languedoc : on peut présumer qu'ils viennent de bonne foi. On voit en la plupart un commencement des dispositions nécessaires : mais c'est une foi faible, qu'il faut encourager et soutenir par des condescendances charitables, bien loin de la déranger ou de l'affaiblir par des craintes indiscrètes, ou par des soupçons d'hypocrisie ou de mauvaise conduite.

« Mais quand je les vois déterminés à ne passer pas outre, c'est-à-dire à refuser la confession et ses suites, je prends cela pour marque évidente d'incrédulité; et les contraindre à la Messe en cet état, c'est les induire à erreur, etc. »

Pour cette règle-ci, elle peut causer dans son application de grands inconvénients, si l'on s'y arrête avec exactitude. Il faut abandonner la meilleure partie de ces brebis égarées, qu'on pourrait autrement ramener dans le bercail. On prie encore M. de Meaux de marquer en quel temps de l'Eglise on a suivi cette conduite, de traiter de mécréants et de chasser de l'église ceux qui viennent à la Messe en vertu des lois des empereurs, lorsqu'ils ne se présentent pas encore à la confession et à la communion. Quand est-ce qu'on a traité leur répugnance d'invincible?

Quand à l'idée qu'ils prennent de la religion, c'est à la Messe qu'on leur enseigne qu'elle ne consiste pas dans un culte extérieur : c'est là qu'on leur explique ce qu'ils voient et ce qu'ils entendent, et ce n'est que là qu'ils peuvent être bien désabusés de toutes les fausses impressions qu'ils ont reçues sur ce mystère : l'expérience le fait connaître tous les jours.

La disposition des religionnaires auprès de Paris pourrait être très-différente de celle où se trouvent ceux du Languedoc. On ne répétera point ici la facilité qu'il y a de les porter à tous les exercices de la religion, quand on veut s'y appliquer; le peu de répugnance même qu'ils ont à se confesser et à communier, pour peu qu'on voulût les presser sur ces articles : mais il vaut mieux attendre qu'ils le désirent et qu'ils le demandent. Il faut laisser croître leur foi, et prendre garde de ne pas les engager à des confessions et à des communions prématurées. Je remarque seulement cette disposition, pour faire connaître à M. de Meaux que nous ne voyons point cette répugnance invincible qui le frappe avec raison, et qui

paraît le fondement le plus solide de son opinion. Cependant il est de la prudence d'appliquer les remèdes suivant les dispositions des malades. Si deux cent mille nouveaux convertis ne sont pas disposés en Languedoc, comme l'est un petit nombre auprès de Paris, ce serait tomber en erreur que de ne faire aucune distinction de ces deux états différents, et de vouloir réduire le plus grand nombre aux règles du plus petit.

La première réflexion qu'il y a à faire sur l'ordre de la cour, est qu'il n'est pas général : il n'a été envoyé ni en Languedoc, ni en Guyenne, qui sont du département de M. de la Vrillière. M. de Torcy l'a envoyé en Dauphiné : le grand-vicaire de M. de Valence l'a reçu en son absence ; il en a distribué des copies à ses curés, qui l'ont lu publiquement et sans discrétion. Sur ce fondement, la cabale des religionnaires, qui subsiste encore et qui est toujours attentive à tous les événements, s'est imaginé que le roi voulait se relâcher à l'avenir : elle a insinué que cet ordre devait être considéré comme le premier pas, pour parvenir à une liberté entière de ne plus pratiquer aucun exercice, et cette fausse conjecture, répandue dans le parti, a retardé pour longtemps tout le bien qu'on a pu faire par les missions et par les soins assidus de plusieurs années. Je sais cette histoire du grand vicaire même de M. de Valence, dont une partie du diocèse est en Dauphiné, et l'autre en Vivarais, qui fait partie du Languedoc. Cet ecclésiastique se crut obligé de me consulter par cette raison, pour savoir s'il rendrait cet ordre public dans cette province, comme il avait déjà fait dans l'autre. Je connus le danger, et je le priai de n'en rien faire ; ces ordres ne devant pas être ainsi exposés aux yeux du public, par les mauvaises et fausses conséquences qu'on en peut tirer. L'ordre, en effet, n'a point paru dans mon département. Je n'ai pu comprendre d'où venait cette diversité de sentiments ; et j'ai toujours mieux reconnu que, pour le bien de la religion, il n'y a rien tant à désirer que l'uniformité de conduite.

M. de Meaux connaît parfaitement l'abus des nouveaux convertis, qui cessent de remplir leurs devoirs quand ils sont mariés : abus insupportable qui arrive très-souvent et qu'on ne peut trop réprimer. Mais si l'on fait scrupule d'admettre et de contraindre, par des voies modérées, ces sortes de gens d'aller à la Messe, comment en usera-t-on à leur égard, quand ils diront qu'ils n'ont plus de foi, qu'ils ne peuvent se résoudre à se confesser et à communier? Si la répugnance paraît invincible, il faudra donc cesser à leur égard toutes sortes de contraintes pour les exercices, et si on les punit comme relaps, cette punition, ou la crainte de la recevoir, ne sera-t-elle pas pour eux une véritable contrainte, qui les portera aux sacriléges et à tous les inconvénients que l'on craint? D'où l'on conclut que l'Eglise étant maîtresse de la discipline, d'avancer ou de différer les confessions et les communions suivant qu'elle le juge à propos, elle pourrait se contenter, quant à présent, de voir le troupeau réuni sous le même toit, en état, souvent même en volonté d'être instruit et éclairé, et donner le reste au temps, aux soins des pasteurs, à l'habitude même, qui n'est pas indifférente en matière de religion. Il faut se contenter de les pêcher avec l'hameçon, sans vouloir les prendre tous d'un coup de filet.

J'ajouterai un mot à l'égard des mariages. Ce n'est pas assez de punir ceux qui, après être mariés, abandonnent les exercices de la religion catholique : il est très-nécessaire de faire une loi pour punir ceux qui habitent ensemble sans se marier à l'église. C'est un désordre qui se répand impunément, et si l'on n'y met ordre, l'extinction de l'hérésie en France sera la source d'un concubinage public, et de ces unions illégitimes et scandaleuses. J'ai envoyé plusieurs Mémoires sur ce sujet, qui se réduisent à punir les pauvres par la prison s'ils ne veulent pas se séparer, et à poursuivre les riches rigoureusement, en vertu de la déclaration du 7 septembre 1697, à la requête des promoteurs, qu'il faudrait aider de toute la puissance temporelle.

M. de Meaux dira peut-être : Que veulent donc précisément ces gens du Languedoc? qu'ils s'expliquent clairement.

Voici ce que je voudrais en mon particulier, et dont je serais très-content :

Premièrement, que le roi continue les secours qu'il donne pour les missions, qui sont suffisants, et qui s'emploient très-utilement.

Secondement, que l'on ne trouve pas mauvais que les intendants pressent, sollicitent sans relâche les nouveaux convertis de pratiquer la religion catholique qu'ils ont embrassée, en faisant abjuration de la protestante ; qu'ils s'en tiennent pourtant, dans leurs exhortations, aux termes d'assister aux instructions, à l'église, à la Messe ; qu'ils regardent la réception des sacrements comme une matière très-délicate, qui doit uniquement dépendre des pasteurs de l'Eglise ; qu'ils s'abstiennent même, autant qu'ils pourront, de parler nommément de la Messe, et qu'ils se réduisent ordinairement à l'observation générale des exercices : cela suffit dans la plupart des endroits.

Troisièmement, en Languedoc on ne s'est encore servi que de ces exhortations générales pour la Messe : on n'a employé ni amendes, ni peines, ni logement de gens de guerre. Mais on reconnaît qu'il y a certains cantons où le peuple ignorant et grossier, n'étant presque point capable de discipline et d'instruction, ne saurait perdre qu'avec peine la répugnance qu'il a pour les exercices de notre religion, où il trouve plus de difficulté et plus d'assujettissement que dans celle qu'il professait. N'aurait-on pas raison de réduire par de petites amendes ces gens-là, qui ne se conduisent que par leurs intérêts ; non pas précisément parce

qu'ils n'assistent pas à la Messe, mais parce qu'ils ne pratiquent pas les exercices de la religion catholique? Et le choix de ces lieux, où ces petites punitions sont nécessaires, ne devrait-il pas dépendre de ceux qui travaillent avec application, depuis plusieurs années, à cette grande affaire, de concert avec MM. les évêques?

Quatrièmement, il n'y a qu'à suivre ce qui est prescrit par la dernière instruction du roi pour l'éducation des enfants. Il ne faut pas seulement trouver à redire si on met des filles au-dessus de douze ans dans des couvents, ou des garçons au-dessus de quatorze dans des pensions. L'expérience n'apprend que trop le danger qu'il y a de remettre les enfants à leurs pères et mères à cet âge-là : ils sont alors plus soumis que jamais à la puissance paternelle, et plus susceptibles de toutes sortes de mauvaises impressions. Il faut laisser à la discrétion des évêques à se régler sur les bonnes ou mauvaises dispositions qu'ils verront dans les pères ou dans les enfants.

Je finis ce Mémoire, peut-être trop long, par ces deux réflexions :

La première, pourquoi craint-on de contraindre les nouveaux convertis d'aller à la Messe, dans certains endroits, par des moyens très-doux, puisqu'on en emploie déjà de très-forts qui tendent à la même fin? N'est-ce pas contraindre, que d'ôter à un père ses enfants s'il ne va pas à la Messe, de le priver de ses charges, de sa profession, du moyen de gagner sa vie, des biens qu'il possède, s'ils ont appartenu à des parents fugitifs? Disons plus, n'est-ce pas contraindre un homme mourant à recevoir les sacrements, que de lui représenter la ruine entière de sa famille par la confiscation de ses biens, s'il ne meurt pas en bon Catholique? Cependant, par les dernières instructions et par les déclarations qui s'observent, on pratique toutes ces espèces de contraintes. Un réuni qui se détermine par ces motifs à aller à la Messe, y va-t-il avec une volonté plus libre que celui qui prendra son parti par la crainte d'une amende?

La dernière réflexion est qu'on ne peut assez considérer l'importance du temps présent, pour achever ce grand ouvrage. Les vaines espérances qu'on avait données aux religionnaires sont évanouies; ils sont détrompés de toutes les chimères dont ils ont eu l'esprit rempli : tout a succédé au roi heureusement, et il semble que l'on peut compter sur une paix profonde et durable. Quand trouvera-t-on une conjoncture plus heureuse et de plus belles dispositions? Si l'on suit avec un peu de vigueur et de fermeté ce qui est déjà si avancé, on en verra la fin : au contraire, si l'on se relâche, si l'on tient une conduite lente, le bon temps s'écoulera, et les restes de l'hérésie, qu'on pouvait entièrement éteindre, seront peut-être encore redoutables quand la guerre recommencera.

Je crois devoir encore ajouter ce que disait, il y a peu de jours, M. de la Guerre, frère de M. de Bonrepos : c'est un saint homme nouveau converti, qui fait de grands biens pour la religion, par son zèle, par sa capacité, et par les bons exemples qu'il donne. Il avait été persuadé, plus que personne, qu'il ne fallait pas contraindre les réunis à aller à la Messe : l'expérience l'a fait changer d'avis, et il disait qu'il a remarqué que c'est un état trop violent à l'homme, de professer extérieurement une religion quand il n'en est pas persuadé, pour qu'il dure longtemps, et que de là vient que ceux qui vont à la Messe par politique, ou par la crainte de quelque peine, s'y accoutumant peu à peu, en viennent à croire tout de bon, et à faire sincèrement ce qu'ils ne faisaient que par des motifs humains. Ç'a été la pensée de saint Augustin, qui ne s'est pas embarrassé de ce scrupule, lorsqu'il a dit qu'il fallait les contraindre, afin qu'ils commencent à être tout de bon ce qu'ils avaient voulu feindre : *Ut incipiant esse quod decreverant fingere.*

—

X.

LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX A M. DE BASVILLE, SUR LA RÉPONSE DE BOSSUET.

J'ai beaucoup réfléchi, Monsieur, sur ce que M. l'évêque de Meaux vous mande au sujet des nouveaux convertis. Il me paraît que la difficulté qu'il fait d'approuver qu'on les contraigne par des peines légères à assister à la Messe, vient de ce qu'il regarde la Messe comme on regarde les sacrements, qui, ne profitant qu'à ceux qui les reçoivent, demandent en eux des dispositions de foi, de désir et d'amour, sans lesquelles ils n'y participeraient que pour leur condamnation. Il est vrai qu'il y a une manière d'assister à la Messe, qui demande des dispositions presque semblables à celles qu'il faut apporter à la communion. C'est sur ce fondement que les anciens croyaient que ceux qui n'étaient pas en état de participer à l'Eucharistie n'étaient pas dignes d'assister à la célébration des saints mystères. Mais comme la Messe est un sacrifice qui n'est pas seulement offert par les fidèles, auquel cas il demande les dispositions de foi, de désir et d'amour que demandent les sacrements; mais encore un sacrifice offert pour les fidèles et pour les fidèles pécheurs, auxquels il profite non comme les sacrements à ceux-là seulement qui les reçoivent, mais comme les prières à ceux pour qui on les offre; il faut, ce me semble, faire une grande différence de l'assistance à la Messe, à la participation des sacrements.

La Messe est, à l'égard des pécheurs pour lesquels on l'offre, une sorte de prière; mais une prière incomparablement plus excellente que les autres, dans laquelle Jésus-Christ, immolé mystiquement par la parole du prêtre, s'offre lui-même en cet état à son Père, et intercède envers lui pour les pécheurs. Or, comme on n'a jamais pensé qu'il y eût aucune irrévérence d'obliger les pécheurs d'assister aux prières que l'on fait pour eux, il semble qu'il n'y en peut pas

avoir davantage à les obliger d'assister à un sacrifice que l'on offre pour eux. Il y en aurait sans doute, si on voulait les obliger à offrir eux-mêmes avec le prêtre et avec Jésus-Christ, qui est le principal prêtre, le sacrifice de la Messe, ce qui est, sans contredit, la meilleure manière d'y assister; mais manière qui ne peut convenir qu'aux fidèles, qui, étant par la charité unis à Jésus-Christ comme à leur chef, sont en état de s'offrir en lui et par lui, comme ne composant avec lui qu'un même corps; ce qui fait qu'ils sont appelés prêtres par saint Pierre et par saint Jean. (*I Petr.* II, 5, 9; *Apoc.* I, 6; V, 10; XX, 6.)

Les pécheurs, que la discipline de l'Eglise d'aujourd'hui n'exclut point de la célébration des saints mystères, quand ils ne sont point excommuniés, n'y peuvent assister en cette manière, puisque n'étant pas unis avec Jésus-Christ par la charité, ils ne composent pas avec lui un même prêtre et une même victime. Il faut donc qu'ils y assistent en la seconde manière, et c'est en cette seconde manière que l'on peut et que l'on doit, ce me semble, contraindre les nouveaux convertis d'y assister; non comme à un sacrifice qu'ils offrent, mais qu'on offre pour eux, conformément aux paroles du canon, *Pro quibus tibi offerimus vel qui tibi offerunt.* Il est même à remarquer qu'on prétend que ces paroles ne se disaient pas anciennement, et peut-être par la raison que l'on ne souffrait point alors que personne assistât au sacrifice, que ceux qui étaient en état de l'offrir avec le prêtre.

Mais quand il serait vrai qu'en contraignant les nouveaux convertis les plus opiniâtres à assister à la Messe, on ferait, si l'on veut, quelque plaie à la discipline présente, nous sommes dans une de ces occasions où l'utilité qui en reviendra infailliblement à l'Eglise récompensera avantageusement ce qu'elle peut perdre par le relâchement de sa discipline. Car il ne s'agit pas ici du salut de quelques particuliers, mais d'un nombre très-grand de nouveaux convertis, et particulièrement des enfants qui vont se perdre et s'attacher à la secte de leurs pères, ou plutôt vivre dans l'irréligion où vivent leurs pères, si l'on ne contraint généralement tous les nouveaux convertis à assister à la célébration des mystères.

Ainsi, jamais on n'a eu tant de raison de dire ce que disait saint Augustin dans une cause presque semblable : « Dans les causes où, vu la violence et l'étendue des divisions, il ne s'agit pas seulement du salut de quelques particuliers, mais où l'on doit travailler à ramener des peuples entiers, il faut relâcher quelque chose de la sévérité de la discipline, afin qu'une charité sincère puisse apporter des remèdes convenables à de plus grands maux. » *In hujusmodi causis, ubi per graves dissensionum scissuras non hujus aut illius hominis est periculum, sed populorum strages jacent, detrahendum est aliquid severitati, ut majoribus malis sanandis charitas sincera subveniat* (533). L'Eglise a toujours suivi cette maxime, quand il a été question de ramener à l'Eglise des peuples entiers de schismatiques ou d'hérétiques; et vous le pouvez voir, Monsieur, assez au long dans le Mémoire que je vous donnai aux états derniers.

Que s'il en faut juger par l'expérience, il n'y a que trois mois ou environ qu'on a commencé de faire venir tout le monde à la Messe à Mazères, et cependant il y en a des plus opiniâtres qui m'ont avoué qu'ils y venaient au commencement avec une grande répugnance, mais qu'à présent ils y venaient non-seulement sans peine, mais avec plaisir. Or que sera-ce si l'on continue de les y faire venir? que sera-ce dans un an et dans deux ans? Il n'y a point de doute qu'on n'y voie un très-grand changement. Dans le fond, si ceux qui sont si opiniâtres avaient tant d'horreur pour la Messe, ils n'y viendraient pas si facilement, et il faudrait des peines plus grandes pour les y obliger.

Quand à ce que M. de Meaux ajoute, que c'est leur donner une faible idée de la sainteté de nos mystères que de les y admettre, même de les y contraindre dans les dispositions où ils sont, il est aisé de remédier à cet inconvénient par les instructions qu'on leur fera sur la grandeur et la sainteté des mystères qui s'opèrent à la Messe, que la seule créance de la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel relève si fort au-dessus de la Cène des protestants, outre que la manière dont les Catholiques assistent à la Messe, si différente de celle dont les protestants assistaient à la célébration de leur Cène, est seule capable de leur faire sentir la différence qu'il y a de l'une à l'autre.

Je finis, Monsieur, en vous assurant que je trouve déjà des changements très-avantageux à Mazères, depuis qu'on y contraint tout le monde aux exercices; et voici un fait considérable qui le fait voir bien clairement.

Il y a dans cette seule ville jusqu'à quarante-cinq mauvais mariages de nouveaux convertis, qui vivaient dans une extrême indolence à l'égard de leur état. Mais depuis qu'ils ont vu qu'il fallait venir à tous les exercices, et que, pour peu qu'ils ajoutassent à ce qu'on exigeait d'eux, ils pourraient sortir de ce malheureux état, plus de la moitié sont venus me demander : Que faut-il que nous fassions pour être mariés légitimement? Je leur ai prescrit, premièrement, de se séparer d'habitation de leurs prétendues femmes pendant un mois entier, pendant lequel, s'ils n'étaient pas suffisamment instruits, ils se feraient instruire; et j'ai commis des personnes pour instruire les hommes et les femmes : secondement, que dans le même délai ils feraient leur confession, et verraient pour cela le confesseur qu'ils choisiraient autant de fois qu'il serait nécessaire, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu l'absolution de leurs péchés : troisièmement, qu'ils déclareraient publiquement qu'ayant manqué

(533) Epist. 185. *ad Bonif. de cor. Donat.*, n. 15, tom. II, col. 681.

aux engagements qu'ils avaient pris dans leur abjuration, ils venaient présentement de leur mouvement, et sans aucune contrainte, faire profession de la religion catholique, et protester, en présence de cette même Eglise, qu'ils étaient résolus d'y vivre et d'y mourir. Ils se sont tous agréablement soumis à ces trois ou quatre choses, et j'espère qu'avant la fin de ce mois, il y en aura plus de la moitié de mariés.

Vous voyez ce qu'a produit une contrainte générale de trois ou quatre mois. Je ne doute pas qu'on n'en voie chaque jour de nouveaux fruits; les choses y paraissent plus disposées que jamais. La ligue que le roi a faite avec l'Angleterre et la Hollande, pour le partage de la succession de l'Espagne, leur ôte toute espérance de pouvoir jamais être secourus de ce côté-là. Ainsi, Monsieur, rien n'est plus important que de les faire entrer bon gré mal gré dans l'Eglise; et il semble qu'on ne s'y oppose plus du côté de la cour, qui était la seule chose qui pouvait vous retenir. Il est inutile de vous répéter les raisons de notre avis, et vous les savez d'ailleurs mieux que personne. Je suis, etc.

—

XI.

RÉFLEXIONS DE M. L'ÉVÊQUE DE MIREPOIX SUR LA LETTRE DE BOSSUET A M. DE BASVILLE.

M. de Meaux convient que les princes peuvent contraindre à tous les exercices de la religion catholique les hérétiques qui s'en sont écartés, et que l'Eglise a autorisé ces contraintes, en les demandant elle-même aux princes : mais il ne voudrait pas qu'on les employât particulièrement pour la Messe, surtout dans le temps que l'on se garde bien de les employer pour les sacrements. Il croit que ceux qui soutiennent qu'on doit les contraindre d'assister à la Messe, et les laisser dans une entière liberté pour les sacrements, ou ne prouvent rien ou prouvent trop ; et qu'ainsi, ou il faut les contraindre aux sacrements, ce que personne ne soutient, ou ne les pas contraindre à la Messe.

Il ajoute à cela que, par cette conduite, on leur donne sujet de croire que la religion ne consiste que dans l'assistance à la Messe, et encore dans une assistance forcée, et sans aucun rapport aux dispositions nécessaires pour y assister utilement. Il conclut que ceux des nouveaux convertis qui vont à la Messe par contrainte, et avec protestation de n'aller pas plus avant dans la pratique des sacrements, doivent être regardés comme des mécréants, et par conséquent qu'ils ne doivent être contraints ni à l'assistance à la Messe, ni à la pratique des sacrements.

Il met pourtant une restriction à sa règle à l'égard de ceux qui, pour se marier ou pour réhabiliter leurs mariages, auraient tout promis, et il croit pouvoir démontrer que c'est tout perdre que de laisser en repos ces sortes de relaps. Ainsi il semble vouloir qu'on les contraigne à tout, et à la pratique des sacrements aussi bien qu'à l'assistance à la Messe.

Voilà, si je ne me trompe, le précis de la lettre de M. l'évêque de Meaux, sur laquelle on peut faire les réflexions suivantes.

Première Réflexion. — Que, selon M. l'évêque de Meaux, dès qu'on a promis et qu'on s'est engagé à tout, on peut et on doit être contraint non-seulement à l'assistance à la Messe, mais encore à la pratique des sacrements: car dans son sentiment ces deux choses ne doivent pas se séparer. Ainsi tous ceux qui ont promis, non-seulement pour se marier, mais pour d'autres motifs, quels qu'ils soient, auront beau dire qu'ils croient que la Messe est une idolâtrie, et que si on les contraint d'y aller, ils se garderont bien d'avancer jamais davantage dans la pratique des sacrements, ils ne pourront point être regardés comme des mécréants, quelque protestation d'incrédulité qu'ils fassent, et on sera en droit de les contraindre et à la Messe et aux sacrements, parce qu'ils se seront engagés à l'un et à l'autre.

Mais pourquoi les nouveaux convertis, dont la plupart ont fait une abjuration sans contrainte, et surtout dans le diocèse de Meaux, comme M. l'évêque de Meaux l'a écrit lui-même, dont plusieurs se sont approchés volontairement des sacrements dans le commencement, pourquoi seront-ils regardés comme des mécréants, dès qu'ils diront, peut-être encore plus de la bouche que du cœur, qu'ils ne vont à la Messe que par contrainte, la regardant comme une idolâtrie, et qu'ils déclareront qu'ils ne veulent point s'approcher des sacrements ? Pourquoi acquerront-ils par cette protestation le droit de n'être pas contraints d'aller à la Messe, que ceux qui se sont engagés à tout pour se marier ne peuvent point acquérir par une semblable protestation ? Pourquoi les uns seront-ils sensés mécréants plutôt que les autres ? Mais ce nom de mécréants peut-il convenir à des Chrétiens baptisés, qui croient en Jésus-Christ et en son Eglise, et qui feront quelquefois cette protestation dans la vue de se faire laisser dans le repos de mort, dans lequel ils cherchent à s'endormir ? Que si ce nom leur convient, et s'il leur donne le droit de ne pouvoir être contraints à l'assistance à la Messe, pourquoi une semblable protestation, qui sera quelquefois plus sincère dans ceux qui ont tout promis pour se marier, ne leur acquerra-t-elle pas un semblable droit ? Ne pouvons-nous pas dire ici à M. l'évêque de Meaux que le titre des mécréants, par lequel il veut exempter les nouveaux convertis d'aller à la Messe, ou prouve trop, ou ne prouve rien ?

Deuxième réflexion. — Il semble que l'évêque de Meaux change l'état de la question, pour avoir droit d'en conclure que le sentiment des évêques du Languedoc prouve trop, ou ne prouve rien. Il n'est pas vrai qu'on donne à entendre aux nouveaux convertis, qu'on contraint d'abord à l'assistance à la Messe, qu'on ne leur demandera jamais rien à l'égard des sacrements ; et ils ont si peu lieu de le croire, que plusieurs de ceux

qu'on n'a songé de contraindre qu'à l'égard de la Messe, se sont disposés volontairement à s'approcher de la confession. On commence par l'instruction, à quoi M. de Meaux ne trouve point d'inconvénient : on y ajoute l'assistance à la Messe, parce que c'est un des exercices de la religion catholique, qui recommence tous les huit jours, en sorte qu'on ne peut être catholique pendant huit jours sans assister à la Messe, et qu'on peut l'être plusieurs mois sans être obligé de participer à aucun des sacrements. On espère même que, quand les nouveaux convertis auront rempli tous les devoirs de Catholiques pendant quelques mois, ils s'approcheront volontairement des sacrements, et c'est en effet ce qui arrive presque toujours. Il n'est pas même absolument nécessaire, pour remplir tous les devoirs de Catholiques pendant quelques années, de recevoir aucun sacrement. l'Eglise ordonne, à la vérité, à tous ses enfants de se confesser une fois l'année, et de communier à Pâques ; mais elle ajoute, à moins que le confesseur ne juge à propos de différer et la confession et la communion. Ainsi, pourvu que les nouveaux convertis se présentent à un confesseur dans le temps prescrit par l'Eglise, quand le confesseur leur différera l'absolution, on pourra dire qu'ils remplissent tous les exercices de la religion catholique. Or on a lieu de croire, par l'expérience que l'on en a faite dans les provinces de Languedoc et de Guyenne, que les nouveaux convertis ne passeront point deux années dans cet état, qu'ils ne se portent volontairement à s'approcher des sacrements.

Troisième réflexion. — Que, quoique l'Eglise, dans les lois qu'elle a établies, ou qu'elle a demandées aux princes temporels, pour contraindre les hérétiques aux exercices de la religion catholique, n'ait pas distingué l'assistance à la Messe, ni la participation aux sacrements, et qu'ainsi il ne faille jamais faire entendre aux nouveaux convertis qu'on ne leur demande point de s'approcher des sacrements, puisque ce serait leur donner lieu de croire qu'on peut être catholique sans y participer, ce qui serait sans doute une grande erreur ; on ne voit point qu'il y ait aucun inconvénient à appliquer différemment la contrainte aux différents exercices de la religion, et à contraindre par des peines plus sévères à l'assistance aux instructions, par de très-légères à l'assistance à la Messe, et par la seule exhortation à la participation aux sacrements, et c'est là précisément le sentiment des évêques de Languedoc que nous examinons à présent.

Quatrième réflexion. — Que les dispositions nécessaires pour pratiquer utilement les exercices de la religion catholique étant différentes selon la nature de ces exercices, il semble absolument nécessaire de tempérer différemment la contrainte que l'Eglise croit que les princes peuvent employer pour obliger les hérétiques à les pratiquer. Ainsi, comme, en quelque état que l'on soit, on peut entendre utilement les instructions qui se font dans l'Eglise catholique, et que, par cette raison, l'Eglise n'en a jamais exclu ni les infidèles, ni les hérétiques, ni les catéchumènes ; il paraît certain qu'on peut employer les plus grandes peines, pour obliger les nouveaux convertis à assister aux instructions, et ce point là n'est contesté de personne. A l'égard de la Messe, quoique, pour en retirer tout le fruit que l'Eglise se propose, il faille être en état de grâce, afin de pouvoir offrir le sacrifice avec le prêtre, en qualité de membre vivant de Jésus-Christ, qui en est le principal prêtre : cependant, comme le sacrifice peut être utile, même à ceux qui ne l'offrent pas, quand il est offert pour eux, et que c'est par cette raison que l'Eglise souffre non-seulement que les pécheurs, qui ne sont pas excommuniés, y assistent, mais que même elle leur ordonne d'y assister ; il semble qu'on ne peut pas disconvenir que les princes ne puissent employer de légères peines pour y faire assister les nouveaux convertis, qui ne paraissent pas devoir être regardés d'une manière différente des autres pécheurs. Il n'en est pas de même de la participation des sacrements, et surtout de la participation de l'Eucharistie, qui, étant une nourriture de vie pour ceux qui y participent saintement, devient un poison mortel pour ceux qui osent s'en approcher en état de péché. Ainsi, quand la crainte d'engager les nouveaux convertis dans des sacriléges énormes fera changer en de simples exhortations les peines que les princes temporels ont autrefois employées pour obliger les hérétiques à y participer, loin d'en conclure qu'il ne faut pas les contraindre, même par des peines légères, à l'assistance à la Messe, il faudra louer, au contraire, en cela la modération de l'Eglise d'aujourd'hui, comme plus conforme à l'esprit de l'Eglise, et aux différentes dispositions qu'elle demande de ceux qui assistent à ses exercices, ou qui participent à ses sacrements.

Cinquième réflexion. — Que les paroles de saint Augustin, dans sa lettre à Vincent, montrent clairement qu'on contraignait les donatistes à assister à la messe dans les églises catholiques, quoiqu'ils fussent persuadés que les évêques et les prêtres catholiques n'étaient pas de véritables évêques, ni de véritables prêtres, et qu'outre cela ils crussent qu'ils mettaient sur l'autel des choses que la piété ne permettait pas d'y mettre, sans que l'Eglise ait fait aucune attention à la fausse persuasion dans laquelle ils étaient, ni qu'elle les ait jamais regardés comme des mécréants, qu'il ne fallait pas souffrir dans l'Eglise pendant la célébration des divins mystères. Elle a cru qu'ils étaient obligés de déposer leur erreur, et de se conformer à la créance de l'Eglise catholique ; et c'est aussi ce que pensent les évêques de Languedoc à l'égard des nouveaux convertis.

—

XII.

Réflexions de M. l'évêque de Nîmes,

Sur la lettre de M. l'évêque de Meaux à M.

de Basville, touchant la conduite qu'on doit tenir à l'égard des nouveaux convertis.

M. de Meaux convient d'abord de l'autorité des souverains à forcer leurs sujets errants d'entrer dans la véritable religion, sous certaines peines. Ils sont en effet, selon saint Paul (*Rom.* XIII, 6), ministres de Dieu pour procurer du bien à leurs peuples, surtout le plus grand bien, qui est le salut, et ce n'est pas sans raison qu'ils portent le glaive.

Il propose ensuite deux sortes de sujets errants, qu'il faut conduire différemment : les uns corrigés, rendus attentifs à la vérité, et portés de bonne foi à nos mystères, et ceux-là il veut non-seulement qu'on les y reçoive, mais encore qu'on les y contraigne : les autres, faisant une profession publique de n'y pas croire, et refusant opiniâtrément d'y participer ; et ceux-ci il les juge incapables d'en profiter, et dignes même de châtiment avec la modération convenable. M. l'évêque de Meaux est en cela beaucoup plus sévère que nous : il veut qu'on contraigne même ceux qui sont déjà corrigés, et qu'on punisse ceux qui paraissent incorrigibles.

Ceux qu'on a corrigés, et qu'on a rendus attentifs à la vérité, ne sont plus dans le cas de la contrainte ; ils sont presque sortis des voies de l'erreur. La tribulation les a rendus sages, ils n'ont besoin que d'instruction et de connaissance ; et comme ils s'appliquent à connaître la vérité, la vérité les délivrera de leurs préventions : il faut les recevoir avec charité, et les attendre avec patience.

Ceux qui font une profession publique de ne pas croire nos mystères, et qui refusent opiniâtrément d'y participer, sont proprement ceux que M. de Meaux appelle errants, et sur qui nous croyons que doit tomber la contrainte, pour les obliger de réfléchir sur eux-mêmes, pour affaiblir par une contrainte salutaire les préventions qui les retiennent, pour les accoutumer aux exercices de la religion qu'on veut qu'ils embrassent, et pour les désabuser des fausses impressions qui leur restent de nos mystères, en les y introduisant comme témoins et comme assistants, et les disposant insensiblement par les prédications qu'ils entendent, par les bons exemples qu'ils voient, par les pratiques de piété qu'ils exercent avec les fidèles, à se rendre dignes d'y participer.

M. de Meaux est d'avis qu'on peut châtier ces gens-là, qui sont par leur obstination incapables de profiter de la Messe ; et nous demandons seulement qu'on les contraigne d'y assister avec respect, pour se rendre dignes d'en profiter.

M. de Meaux ne connaît pas sans doute l'état présent des nouveaux convertis de cette province. On n'y voit presque plus de ces opiniâtres déclarés, qui soient ouvertement opposés à la foi, et qui aient conservé dans leur cœur l'horreur qu'on leur avait donnée de nos mystères. Le temps ralentit les passions ; les impressions d'erreur s'effacent, et une religion sans exercice s'affaiblit insensiblement. La plupart de nos nouveaux convertis ont perdu le zèle et la vivacité de leurs préventions : s'ils n'ont pas d'ardeur pour la religion catholique, ils sont du moins parvenus à n'en avoir point d'aversion ; en s'approchant de nous, ils s'accoutument peu à peu à nos pratiques. Lassés de vivre sans culte et sans consolation spirituelle, et ne prévoyant plus rien qui puisse rétablir leurs temples, ils sont sur le penchant de venir chercher leur salut avec nous dans nos églises. Un peu d'autorité, un peu de contrainte est capable d'en déterminer la plus grande partie : ils conviennent eux-mêmes qu'ils ont besoin de ce secours, et nous l'éprouvons tous les jours.

Il faut donc supposer, premièrement, que les hommes ne se défont pas aisément de leurs premiers préjugés, et que les fortes habitudes, telles que sont celles de la naissance, ne se détruisent que par succession de temps, et qu'autant que quelque nécessité les y oblige.

Secondement, que la contrainte ne peut pas tomber sur les dispositions intérieures, qu'il n'appartient qu'à Dieu, qui sonde les cœurs, de connaître et de pénétrer ; mais sur les actes extérieurs de la religion, dont les hommes peuvent juger, et qui sont les seules preuves des bonnes ou mauvaises intentions de ceux qui les pratiquent.

Troisièmement, qu'il ne s'agit pas ici de conduire au vrai culte un petit nombre de gens savants, capables de goûter la raison et de la suivre, d'être ramenés par la persuasion, et de se rendre attentifs à la vérité qu'on leur propose ; mais de réduire un grand nombre de peuples ignorants et grossiers, en qui il ne reste qu'une idée confuse de sa première religion, qui n'a d'autres principes de christianisme que ses préventions, qui demeure dans l'erreur par la seule raison qu'il y est né, et qui, n'ayant qu'une aversion vague qu'on lui avait inspirée contre l'Eglise catholique, n'a presque besoin, pour y rentrer entièrement, que d'être poussé par l'autorité du prince.

Quatrièmement, que, s'il était possible de leur rendre la vérité si évidente que le souhaiterait M. de Meaux, et de les y rendre attentifs, il ne faudrait plus alors de contrainte : la seule force de la vérité suffirait, si Dieu voulait la leur rendre évidente ; mais il n'accorde pas ordinairement ces grâces extraordinaires, et sa miséricorde sauve plus universellement les hommes par la soumission que par la connaissance claire et distincte de ses vérités.

On doit considérer ensuite sur qui doit tomber la contrainte, et quel en doit être l'effet :

Ceux qui, pénétrés de la vérité de la religion, et pressés par leur conscience, viennent s'offrir d'eux-mêmes, et demandent, dans la sincérité de leur foi, à participer aux sacrés mystères, y doivent être admis avec charité et avec joie ; et, bien loin de les presser, il faut aller au-devant d'eux. Ce

sont donc ceux que M. de Meaux appelle errants, qui ne veulent pas s'instruire de notre créance, qu'il faut mouvoir et qu'il faut contraindre.

La fin que le roi s'est proposée, c'est d'abolir une hérésie enracinée depuis longtemps dans le sein de l'Eglise catholique. Si, parce qu'ils sont obstinés, ils doivent être à couvert de l'autorité et de la contrainte, ils regarderont leur obstination comme un titre de repos et de sûreté pour eux, et n'en reviendront jamais. Parce qu'ils sont errants, faut-il les abandonner à leur erreur? L'état d'incrédulité ou d'irréligion dans lequel ils vivent doit-il être une raison pour les y laisser? Faut-il qu'ils s'endorment tranquillement dans leur fausse paix?

Les hommes ne reviennent qu'avec de grandes difficultés d'une habitude longue et invétérée. Le changement de mœurs et d'opinion coûte beaucoup : il faut tirer de grands secours de soi ou d'ailleurs pour se vaincre, et l'esprit et le cœur ne se réduisent ordinairement que par la violence qu'on leur fait ou par celle qu'ils se font eux-mêmes. Quelle apparence y a-t-il que des gens préoccupés se dépouillent, de leur propre gré, des préjugés qu'on a pris soin de leur inspirer dès leur enfance, dans lesquels ils ont été élevés, et qui sont, pour ainsi dire, presque adhérents à leur nature? Ils ont donc besoin d'être ébranlés et ramenés par quelque violence étrangère, je veux dire, par la sévérité des lois et par l'autorité du prince.

Ces mouvements du dehors servent à exciter ceux du dedans, et à jeter dans les consciences ce trouble salutaire, qui fait sentir d'abord aux plus obstinés les défauts de leur religion, par les incommodités qu'elle leur cause, et les rend ensuite capables d'examiner leur état, d'écouter les instructions et les conseils des gens de bien, et de s'accoutumer aux exercices de la piété chrétienne.

Il se trouve, il est vrai, des difficultés et des inconvénients, même dans les conduites différentes qu'on tient à l'égard des nouveaux convertis. La douceur ne les touche point, la sévérité les rebute : l'une les entretient dans leurs erreurs, l'autre peut les rendre hypocrites. Mais enfin la condescendance n'émeut point, et la contrainte fait agir, et produit des fruits de bonnes œuvres du moins extérieures, dont le principe et le motif se purifient avec le temps. En tout cas, ceux qui se soumettent aux actes sont censés se soumettre aux dispositions que ces actes demandent.

Quoi qu'il en soit, il faut considérer l'entreprise des conversions comme une affaire générale, où l'on ne doit pas raisonner par quelques considérations particulières. Les abus que les hommes devaient faire des sacrements n'ont pas empêché Jésus-Christ de les instituer, bien qu'il sût qu'ils seraient sujet de scandale et de ruine à plusieurs : il n'a regardé que le bien de ses élus, et la consommation de l'ouvrage qui lui avait été ordonné par son Père. On doit envisager sans cesse la fin qu'on s'est proposée dans cette affaire, qui est l'extirpation entière de l'hérésie dans le royaume, et la réunion de tous ses peuples à la foi et à la religion catholique; et ne pas s'arrêter trop sur quelques inconvénients particuliers, qu'il faut pourtant prévenir et corriger autant qu'on peut.

Mais la difficulté principale de M. de Meaux consiste à savoir si l'on peut obliger d'assister à la Messe ceux qui font une profession de n'y pas croire, qui refusent opiniatrément de communier, sans témoigner même la non répugnance pour cela, par où il faut commencer; soit parce que dans cet état ils sont incapables de profiter de la messe, soit parce que c'est leur donner une faible idée de la sainteté du mystère, et leur inspirer de l'indifférence pour les bonnes dispositions qu'il faudrait avoir. Il n'y a personne qui ne convienne qu'il faudrait exclure de la Messe ceux qui sont dans l'état que suppose M. de Meaux; non-seulement la participation, mais l'assistance au saint sacrifice leur est interdite. Ils ne sont point du corps des fidèles : l'Eglise les regarde comme hérétiques; et les recevoir aux sacrés mystères, c'est intéresser son unité, et violer des règles dont elle ne s'est jamais relâchée.

Mais souffre-t-on dans le royaume ceux qui font profession publique de ne point croire? Le roi n'y a-t-il pas interdit toute autre religion que la catholique? A quoi servent tant de déclarations et tant d'édits? Toute la rigueur de ses lois et la vigilance de ses magistrats doit s'attacher à réprimer ces rebelles : le zèle même des ministres de l'Eglise doit s'appliquer, par toutes les voies canoniques, à les soumettre à la seule foi catholique.

Mais, outre qu'il n'y a pas beaucoup de personnes de cette espèce, il me paraît qu'on ne doit pas avoir tant d'égard à certaines déclarations particulières que quelques malintentionnés font par esprit de parti, qu'à l'état général des nouveaux convertis, auquel on doit accommoder sa conduite.

On leur a fait abjurer l'erreur; l'Eglise les a reçus dans son sein : on a démoli leurs temples, interdit leurs prêches, puni leurs assemblées : on les a assujettis à s'épouser en face de l'Eglise; et l'on leur impose, sous de grandes peines, la nécessité de mourir dans la foi catholique, et dans l'usage même des sacrements. Il semble que c'est une conséquence naturelle de les obliger à remplir tous les devoirs de la religion, et d'employer pour cela toute la persuasion et toute la contrainte convenables.

En vain on a fait entrer dans le bercail de Jésus-Christ les brebis égarées, si l'on leur laisse une liberté funeste d'en sortir, et de se dédire autant de fois qu'il leur plaira de réveiller leurs préventions. Pourquoi les obliger de se dire Catholiques, si on leur permet de n'en point embrasser la croyance et les pratiques? N'a-t-on voulu que leur faire changer de nom, et non pas de foi? Ce serait peu de leur avoir fait perdre leur reli-

gion, si l'on n'avait le soin de leur en faire prendre une autre. On a voulu les conduire dans les voies du salut : il n'est pas juste de les abandonner au premier pas qu'on leur a fait faire.

Il faut donc les faire vivre selon les règles de la religion où l'on les a fait entrer, et les rendre capables d'en remplir tous les devoirs. Je ne dis pas qu'on les reçoive à la Messe, à la communion, aux sacrements, tandis qu'ils font profession publique d'une foi contraire : je dis qu'on les doit obliger de recourir à Dieu, d'implorer ses miséricordes, de lui demander la foi qu'ils n'ont pas encore, de la leur supposer même lorsqu'ils témoignent l'avoir déjà ; et, dans cette disposition, les faire assister au saint sacrifice de la Messe.

Ils en tireront un grand profit ; ils se trouveront enrôlés dans l'assemblée des fidèles ; ils auront part à leurs prières, à leurs intercessions, à leurs exemples. Ils seront édifiés de la sainteté du mystère, et perdront l'horreur qu'on leur en avait donnée. On prendra occasion de leur en faire connaître la grandeur et la vérité : ils se prosterneront devant Jésus-Christ qui s'offre pour eux, et commenceront à sentir sa propitiation, en reconnaissant qu'ils en sont indignes.

Ce n'est pas en les approchant de nos mystères que nous avons à craindre de leur en donner une faible idée ; c'est le moyen de leur ôter la fausse idée qu'ils en ont. Les uns ne s'en approchent pas, parce qu'ils n'en conçoivent pas l'excellence ; les autres se font de la dignité des mystères un prétexte pour s'en éloigner. Il faut les mettre dans la nécessité de les connaître : ils jugeront que la préparation d'esprit et de cœur qu'on leur demande n'est pas indifférente ; ils verront celles qu'on exige des Catholiques : on les éprouvera ; ils apprendront à s'éprouver eux-mêmes, de peur de se rendre coupables du corps et du sang de Jésus-Christ, et regarderont leur communion comme le gage de leur salut, et le sceau de leur conversion.

L'expérience justifie tous les jours qu'il n'y a que la voie de l'autorité qui puisse généralement les ramener. Il ne faut pas attendre qu'ils se soumettent de leur gré à toutes les règles de l'Eglise, et qu'ils se portent d'eux-mêmes à approcher des sacrements : ils demeureront dans leur assoupissement, s'ils ne sont réveillés par des mouvements extérieurs qui les fassent rentrer en eux-mêmes. Toutes les hérésies ont fini ainsi par la sévérité des princes chrétiens, et par la vigilance des pasteurs évangéliques.

Si M. de Meaux voyait ce nombre infini de nouveaux convertis des diocèses de cette province s'assujettir à l'Eglise, assister à ses exercices, écouter ses instructions et se soumettre à ses règles, dès qu'on leur signifie les ordres du roi, et qu'on les accompagne de remontrances et d'instructions charitables ; s'il en voyait la plus saine partie se détacher tous les jours, les uns après les autres, par une nécessité qu'ils bénissent mille fois, et embrasser, avec une sincérité manifeste et une piété exemplaire, la religion dans tous ses points, et la pratiquer exactement dans tous ses devoirs, il changerait peut-être de sentiment.

Ils sortent de leur erreur comme le Lazare sortit du tombeau, encore liés des impressions qui leur restent de leurs premiers préjugés, ne voyant la lumière du jour qu'à demi, et n'étant capables de rien par eux-mêmes. C'est une charité de dissiper ces nuages qui les environnent, et de rompre ces liens qui les retiennent, par une sage contrainte, qui, ménageant le respect dû au sacrement, n'en hasarde jamais la profanation ; mais qui s'affectionnant au salut de l'homme, le porte à ne pas négliger les moyens, et le force même à les prendre d'une manière utile pour lui, et respectueuse pour les mystères dont il se sent obligé de s'approcher.

Le succès que la Providence a donné à ce moyen efficace doit convaincre invinciblement qu'il est selon l'ordre de Dieu. Nous voyons un assez grand nombre de véritables convertis chanter avec nous les louanges du Seigneur, se présenter à la sainte table, non-seulement avec révérence, mais encore avec dévotion, et remercier tendrement ceux qui les ont pressés d'entrer dans la salle du festin. Nous avons vu dans Nîmes deux de leurs plus fameux ministres bénir la main qui les avait enlevés à leurs troupeaux, et publier sur cela jusqu'à la mort l'étendue des miséricordes divines, dans le temps qu'ils participaient au corps et au sang de Jésus-Christ, et qu'ils étaient prêts de rendre compte au souverain Juge de la sincérité de leur conversion.

Pourquoi donc avoir tant de ménagement au sujet de la religion, pour un peuple qu'on veut toujours regarder comme catholique ? Y a-t-il une occasion essentielle dans la vie où l'on n'exige d'eux qu'ils en fassent profession ? Sans cela, les charges interdites, les ordres de succession ôtés, les enfants enlevés, les mariages défendus, et les biens confisqués, s'ils ne reçoivent en mourant tous les sacrements de l'Eglise. On les contraint par tant d'endroits : pourquoi ne les obliger point à s'accoutumer de faire pendant leur vie des actes qu'on leur rend nécessaires à la mort ?

M. de Meaux considérera sans doute qu'un penchant naturel a besoin, pour être redressé, d'un contre-poids violent ; qu'une conduite molle et relâchée est sans fruit et sans effet pour des esprits opiniâtres ; qu'il ne faut pas laisser ces errants dormir dans le sein de leur erreur ; que c'est les opiniâtrer davantage que de faire servir leur opiniâtreté même à les mettre à couvert de toute contrainte ; et qu'enfin, pour bien juger des moyens qui sont les plus efficaces pour les convertir, la meilleure raison est l'expérience.

—

XIII.

OBSERVATIONS DE M. L'ÉVÊQUE DE RIEUX, SUR LA RÉPONSE DE M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX A LA LETTRE DE M. DE BASVILLE.

La réponse de M. l'évêque de Meaux roule sur ce principe, qu'il y a deux sortes de nouveaux convertis errants : les uns, qu'il faut contraindre au vrai culte par certaines peines, qui sont ceux qu'on peut croire qu'étant rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la Messe; et l'autre sorte, de ceux qu'il n'y faut pas admettre, bien loin de les y contraindre de quelque manière que ce soit, qui sont ceux que leur profession publique de n'y pas croire, et de refuser opiniâtrément de communier, rend incapables de profiter de la Messe; ce qui même les rend dignes de châtiment, avec la modération convenable, par pitié pour leur maladie.

Suivant ce principe, on est d'accord avec M. de Meaux, puisqu'il convient que tous les nouveaux réunis qui ne font pas leur devoir, sans exception, doivent subir des peines; les premiers, à cause qu'on pourra croire qu'étant ainsi rendus attentifs à la vérité, ils iront de bonne foi à la Messe; et les autres, parce qu'ils doivent être châtiés par pitié de leur maladie.

D'où il s'ensuit premièrement, que le prince souverain peut et par conséquent doit faire une loi générale, avec des peines contre tous les nouveaux réunis qui ne font pas leur devoir : secondement, qu'il faut que l'exécution de cette loi soit continuée, puisqu'on ne sait pas le terme de la conversion solide et sincère de ceux qui paraissent dociles : *Momenta quæ Pater posuit in sua potestate* (*Act.* I, 7); et qu'il ne faut pas aussi laisser impunie l'obstination scandaleuse des derniers, que le temps rend plus criminelle.

On dira peut-être que les peines doivent être différentes à l'égard des deux sortes de nouveaux convertis dont nous avons parlé; et que ceux de la dernière classe seront à la vérité punis, mais nos pas reçus à l'église.

Mais il s'agit ici de savoir s'il faut établir une uniformité de conduite, et une même loi de peines légères, contre les nouveaux convertis qui paraissent dociles, et ceux qui se montrent difficiles de venir au culte catholique. Sur quoi je demande quelle est la marque qui les différencie suffisamment, pour fonder des peines différentes, puisque la proposition que les premiers doivent être contraints au vrai culte suppose qu'ils sont refusants aussi bien que difficiles : de sorte que la différence, entre les dociles et les difficiles, consiste en la vivacité du refus : différence bien trompeuse, puisque l'on voit très-souvent que par un miracle de la grâce, semblable à celui de la conversion de saint Paul, que l'on voit, dis-je, que ceux qui se sont élevés avec le plus d'obstination, et qui ont déclamé avec le plus d'ardeur contre la foi de l'Eglise, sont des vases d'élection dans le trésor de la Providence; et que plusieurs qui se montrent dociles à recevoir l'instruction et à venir à la Messe couvrent, par ce bel extérieur, une indifférence de religion pire que l'obstination des autres : de sorte que tous ceux qu'on appelle nouveaux convertis qui ne font pas leur devoir, devant être tous corrigés ou châtiés par des peines convenables, et les présomptions générales, pour en faire le discernement, étant incertaines ou équivoques, on ne voit pas sur quoi on peut fonder la diversité de conduite; et qu'au contraire n'y ayant aucun de ces prétendus nouveaux convertis qui n'ait fait abjuration de l'hérésie, il faut que la loi du souverain soit la même pour tous, et que l'application en soit réservée aux magistrats départis dans les provinces, avec pouvoir de la modérer suivant les hypothèses; et au surplus réserver les épreuves de la sincérité aux pasteurs, qui jugeront de la bonté de l'arbre par les fruits, avant de les admettre aux sacrements; je dis aux sacrements en général, parce que, par exemple, je ne tiens pas que celui qui ne témoigne pas un désir sincère d'avoir la la vie en soi, par la réception du corps et du sang de Jésus-Christ, soit capable de la résurrection spirituelle par l'absolution sacramentale, et de recevoir les sacrements que nous appelons des vivants. Ainsi je blâme, de toute ma force, qu'on expose à des refus sacriléges l'offre à la sainte communion.

Enfin, comme les peines des deux sortes de nouveaux convertis, qui ne font pas leur devoir de Catholiques, doivent être médicinales, et qu'il est nécessaire de le leur faire entendre, afin qu'ils ne conçoivent pas d'aversion contre l'Eglise et le roi; comment séparer dans l'esprit la vue que les uns et les autres concevront, que le moyen de les faire cesser, c'est d'aller aux instructions et à la Messe? et comment et pourquoi ne les y pas recevoir lorsqu'ils s'y présenteront, quand on se doutera bien qu'ils ne sont pas convertis sincèrement? *ut incipiant esse quod decreverant fingere.*

—

XIV.

AUTRES RÉFLEXIONS DU MÊME SUR LA LETTRE DE M. L'ÉVÊQUE DE MEAUX A M. DE BASVILLE.

M. l'évêque de Meaux demeurant d'accord que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique, la difficulté ne roule que sur la conséquence de ce principe, puisqu'on convient avec M. de Meaux que ce n'est pas dans la Messe seule que consiste l'exercice de la catholicité, et qu'il faut aussi qu'il convienne que l'assistance à la Messe, les dimanches et fêtes chômables, est un des principaux exercices de la catholicité, et que c'est pour cela que l'Eglise en a fait un commandement.

Il s'ensuit, de cette dernière supposition,

que l'obligation d'assister à la Messe étant comprise dans les pratiques de la catholicité, l'est aussi dans les lois pénales, hors que le roi, par une déclaration de sa volonté, ne l'en excepte ; et qu'aux termes de cette conséquence du principe dont nous convenons, la question n'est pas, si on obligera les hérétiques, qu'on appelle nouveaux Catholiques, d'aller à la Messe, mais bien si on les en dispensera : et ainsi, ce n'est pas à ceux qui ne sont pas du sentiment de M. de Meaux, mais bien à ce grand prélat, de prouver qu'on a fait une distinction particulière de la Messe d'avec les autres exercices, dans les lois pénales contre les hérétiques.

M. l'évêque de Meaux suppose qu'on est d'accord que les mécréants manifestes ne doivent pas y être contraints, et qu'on doit prendre pour marque certaine de mécréance une répugnance invincible à se confesser premièrement, et ensuite à communier. Cette supposition mérite qu'on s'explique. Premièrement, on n'entend pas par mécréants manifestes tous les gens qui avouent qu'ils ne croient pas ; mais ceux qu'une longue expérience fait connaître semblables à l'aspic sourd, qui se bouche les oreilles : et à l'égard même de ces particuliers, on entend seulement que, par un concert secret de MM. les intendants avec les évêques diocésains, on peut suspendre, sans qu'il paraisse d'exception de la part du prince de ses lois pénales l'usage qu'on en fait, qui ne va d'ordinaire qu'à ordonner de temps en temps une amende de quelques dix sous, qu'on n'exige pas souvent, et qui ne mérite pas le nom de contrainte à l'égard des mécréants manifestes, dont le terme de répugnance invincible forme une idée qui n'est pas ordinaire. Secondement, on ne trouve de répugnance à se confesser et à communier, qu'on puisse appeler certainement invincible, qu'en ceux qui meurent refusant les sacrements, l'expérience nous faisant voir que ceux qui se sont défendus le plus longtemps reviennent lorsqu'on y pense le moins, et que ce n'est pas à nous à juger des temps et des moments que Dieu a réservés à son souverain pouvoir. Troisièmement, que ce qu'on appelle répugnance invincible à se convertir n'est d'ordinaire, pour la foi aussi bien que pour les mœurs, qu'un délai et une négligence qu'il faut rompre avec quelque aiguillon, et qui tient le plus souvent à si peu, que dès qu'il s'agit de faire un mariage avantageux et d'être reçu dans quelque charge pour laquelle il faut faire preuve de sa foi et de ses bonnes mœurs, il n'y en a aucun qui ne fasse ce qu'on désire pour recevoir les sacrements ; ce qu'ils continuent même à pratiquer pendant quelque temps, et jusqu'à ce que le mauvais exemple et les discours de leurs amis les fassent retomber peu à peu dans leur ancienne habitude, de vivre sans culte de Dieu et sans exercice de religion.

Si après cette explication, qui réduit à un fort petit nombre les mécréants manifestes qui ne doivent pas être contraints, on excepte de cette prétendue douceur les relaps, c'est-à-dire ceux qui ont renouvelé leur abjuration, de parole ou par effet, comme il est très-juste, et qu'on y ajoute les jeunes gens qui, n'ayant pas atteint l'âge de douze et quatorze ans en l'année 1685, que se fit l'abjuration générale, n'ont fait aucun exercice de l'huguenotisme ; il faut avouer que la difficulté sera plus spéculative que de pratique, et on aperçoit qu'en une heure de conversation on serait d'accord avec M. l'évêque de Meaux.

On ne saurait continuer ces réflexions sur la lettre de M. de Meaux, sans le prier de considérer deux choses : la première, la fâcheuse conséquence qu'il y a de ne pas traiter de relaps tous ceux qui ont fait la première abjuration générale, puisque c'est leur donner lieu de croire qu'elle n'a pas été un acte de religion, et de se persuader que tous les renouvellements ne le sont pas d'avantage : la seconde, que séparer l'obligation d'assister à la Messe des autres pratiques de la catholicité, contient une dispense générale de mettre le pied à l'église, pour tous les nouveaux convertis de la campagne, où est le plus grand nombre ; parce que dans la plupart des villages pendant l'hiver, et toute l'année dans les paroisses étendues, où les maisons étant écartées on ne peut assembler le peuple qu'une fois le jour, un curé est contraint de consommer l'instruction et le service divin pendant la Messe : trop heureux lorsqu'il peut rassembler quelques enfants l'après-midi, si le temps est beau, pour leur enseigner les premiers éléments du christianisme. Et, à parler de bonne foi, croit-on qu'il faille attendre dans les villes de fort grands progrès, de ce que les nouveaux convertis iront entendre vêpres le dimanche, et quelqu'un des sermons de l'après-midi, qui sont le plus souvent des panégyriques des saints et des pièces d'éloquence ? Et si, pour remédier à ces inconvénients, on revient à l'expédient de laisser à ces prétendus mécréants la liberté de sortir de l'église après la Messe des catéchumènes, ce triage est-il bien faisable ? Et si on veut que la liberté soit générale à tous les nouveaux Catholiques d'un certain âge, on agréera qu'on rapporte ici ce qu'on remarqua dans les Mémoires envoyés le 6 août 1698.

—

XV.

RÉFLEXIONS SUR L'EXPÉDIENT D'OBLIGER LES NOUVEAUX RÉUNIS D'ASSISTER SEULEMENT A LA PARTIE DE LA MESSE APPELÉE ANCIENNEMENT *des catéchumènes*.

Je ne doute pas que les nouveaux réunis ne soient fort satisfaits, si l'on se contente de les obliger de mener leurs enfants à la Messe, pourvu qu'ils soient en liberté de les y laisser, et de sortir après l'explication de l'Evangile. Ils n'en attendaient pas tant à la conclusion de la paix, et leurs docteurs ne condamnent pas absolument l'assistance aux

sermons des Catholiques, lorsqu'ils ne peuvent pas entendre le prêche des ministres.

Mais si on examine cet expédient, on trouvera qu'il ne pouvait pas éviter les irrévérences contre nos divins mystères, suivant l'intention de ceux qui le proposent, et qu'il renverse le dessein de former de bons Catholiques des enfants des faux réunis. Il ne faut, pour en juger, que comparer les dispositions où sont les nouveaux réunis, avec celles où étaient les catéchumènes et les pénitents : car, au lieu qu'après le commandement que le diacre leur faisait à haute voix de sortir de l'église, on voyait peint sur le visage des catéchumènes, singulièrement de ceux qu'on appelait *competentes*, qui étaient les plus près d'être baptisés, l'impatience d'être admis aux divins mystères ; sur le visage des pénitents, la douleur d'être privés d'y participer. Eh ! que ce spectacle édifiait les fidèles ! Que sera-ce lorsque de six portions, par exemple, de ceux qui auront entendu l'explication de l'Evangile, l'on verra les cinq se retirer tumultuairement de l'église, sans révérence ni respect, et avec un air dédaigneux, laissant les ministres de Jésus-Christ avec une petite troupe de Catholiques, d'ordinaire les plus pauvres de la paroisse ? Quelle impression ne fera pas dans les esprits des enfants cette retraite scandaleuse de leurs parents, fortifiée des discours qu'ils leur tiendront dans leur domestique, dont on a parlé dans la deuxième raison du grand mémoire ? Et il me semble voir les filles de six à sept ans courant après leurs mères, qu'elles verront s'en retourner à leur maison ; et d'autres, retenues par les maîtresses d'école, pleurant à hauts cris, et cent autres accidents que la faiblesse de l'âge ou l'artifice des parents fera naître chaque jour ; et les intendants des provinces, occupés à décider si ce seront des cas où les parents doivent être condamnés à l'amende, suivant la déclaration que le roi aura donnée.

Je conviens que, depuis l'abjuration générale, on a vu de faux Catholiques se placer au fond de l'église, pour s'en aller sans être aperçus, après la prédication. Mais il faut qu'on convienne aussi que cette manière de se dérober n'est pas injurieuse aux mystères de notre religion, comme le sera la sortie tumultuaire et insolente, parce qu'elle est autorisée de la loi du prince et de tous les nouveaux réunis d'une paroisse.

Au reste, pour répondre à ce qu'on allègue, que cette assistance forcée à une partie de la Messe incitera plusieurs d'y rester, l'on peut compter que les principaux du consistoire secret de chaque lieu, dont on a parlé dans le grand mémoire, sortiront les derniers de l'église, observant et faisant signe d'en sortir avec eux à ceux qui auraient envie d'y rester ; et ils feront tout cela sans crainte d'être punis, de même qu'on ne peut pas trouver mauvais que de deux amis qui sont venus ensemble à l'église, celui qui a plus tôt fini sa prière fasse signe à son ami de sortir ; et les chefs de la cabale huguenote ne manqueront pas de prétexter quelque affaire, pour justifier ce qu'ils auront fait.

Enfin il faut, ce me semble, faire attention, dans toute cette affaire, qu'il s'agit ici d'établir une conduite à l'égard de gens qui ont tous fait abjuration de l'hérésie : et s'ils s'excusent sur ce qu'ils l'ont faite forcés par la crainte des troupes, que peuvent dire la plupart qui l'ont renouvelée et la renouvellent tous les jours dans toutes les rencontres où il faut se dire Catholique, pour avoir des emplois, exercer des charges, obtenir des degrés dans les universités, singulièrement pour contracter des mariages avantageux, où on leur fait renouveler expressément leur abjuration : ce qui ne doit pas paraître étrange, puisque, suivant la discipline ecclésiastique des huguenots (534), ils ne reçoivent aucun Catholique à se marier, qu'il n'ait fait profession ouverte de renoncer à la Messe : de sorte que l'Eglise catholique n'exige, pour le sacrement de mariage, que ce qu'ils exigent pour le mariage contrat civil.

—

XVI

MÉMOIRE DE M. L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN SUR LES MOYENS DE RAMENER LES NOUVEAUX CONVERTIS.

Avant que d'entrer dans la discussion de la difficulté qui est proposée, il est nécessaire de connaître le caractère, l'état et les dispositions des nouveaux convertis, puisque cette connaissance doit être le principal motif d'une décision juste et solide.

La plupart d'entre eux sont dans un état absolu d'indifférence et de tiédeur : ils demeureront éloignés de l'Eglise catholique, si on les laisse libres ; ils se réuniront si on les presse. C'est le caractère des tièdes et des indolents : ils prennent toujours le parti le plus commode, et les inspirations étrangères les déterminent d'ordinaire. Plusieurs nouveaux convertis sont de cette espèce. Comme ils vivent depuis longtemps sans instruction, sans culte, sans prédication et sans aucun exercice de religion, ils ont presque oublié la religion même. Tous sont dans une ignorance grossière des premiers éléments de la foi : ce n'est point une exagération, c'est une vérité ; et ils sont venus au point de ne rien savoir et de ne rien croire.

La foi de ces nouveaux convertis dépendra des événements : ils se réuniront à l'Eglise, et ils en rempliront les devoirs, si on leur dit que le roi le veut. C'est toujours beaucoup, que de les unir avec nous par les liens extérieurs de la religion : ils seront au moins instruits et catéchisés, et, comme disait

(534) Dans le synode de Paris de 1559 rapporté aux observations sur l'art. 4 du chap. 13 *Des mariages*, et encore au texte de l'art. 20, et aux observations suivantes, où il paraît que plusieurs provinces voulaient attendre que les prosélytes eus eut fait la Cène, avant de bénir leur mariage.

saint Augustin pour les donatistes, peut-être que la grâce de l'unité sera pour eux une source de bénédictions, et produira dans leurs cœurs le désir d'une conversion solide et sincère.

Il y a une autre classe de nouveaux convertis, qui sont bons Catholiques dans le cœur, et qui n'osent en faire une profession publique, par la crainte des reproches de leurs parents. Le nombre de ces Catholiques secrets est plus grand que l'on ne pense. Plusieurs m'ont avoué qu'ils sentent le besoin de leurs consciences : ils connaissent qu'il est presque impossible de faire son salut sans un culte, et ils seraient ravis que l'on les y contraignît. On a beau les exhorter, ils ne sont point assez forts pour se mettre au-dessus du respect humain. Quelques-uns d'entre eux vont à la Messe en secret : c'est une moisson toute prête pour l'Eglise, s'il plaît au roi de donner un ordre général qui oblige tous les nouveaux convertis à aller à la Messe.

Enfin il y a une dernière classe d'obstinés et d'opiniâtres, qui se feront un mérite de leur résistance, et une vertu de leur faux zèle. C'est à la piété du roi, et à la prudence de ceux qui exécutent ses ordres dans les provinces, à prendre les moyens les plus propres à les réduire. On doit même être persuadé qu'entre ces obstinés, il y en a peu qui résistent ou aux seules menaces ou aux bienfaits.

Il est à propos de remarquer qu'il y a une très-grande opposition entre les anciens Catholiques et les nouveaux. On l'éprouve dans les villes mi-parties, comme Montauban : ce sont comme deux peuples différents, qui ne sont liés ni de mœurs, ni de négoce, ni de mariages, ni même de la société civile. Cette différence, qui est nuisible à la religion et à l'Etat, et qui produit presque toujours la haine entre les partis, tomberait insensiblement d'elle-même, si on les unissait dans les pratiques et dans l'exercice d'un même culte.

Il ne s'agit point de délibérer si on doit obliger les nouveaux convertis à communier. L'Evangile, saint Paul et les lois de l'Eglise ordonnent de ne donner les sacrements qu'à ceux qui tâchent de s'en rendre dignes. Plus leur foi ou leurs mœurs sont suspectes, plus les pasteurs doivent observer de précautions prudentes ou de délais salutaires avant de les y admettre. Il faut que les nouveaux convertis les désirent et les demandent longtemps; et on ne peut pas trop s'assurer de leurs dispositions pour les recevoir à la participation de nos mystères.

Il ne peut y avoir aucun inconvénient à les obliger d'aller aux instructions, sous quelque peine contre les contrevenants. Si on n'envoie les enfants aux écoles et les adultes à nos catéchismes, par quelque loi pénale, on ne pourra jamais avancer l'œuvre de la religion. Ils ne croiront point et ne seront point instruits, s'ils n'écoutent; et ils n'écouteront pas, s'ils n'y sont contraints : on ne doit point espérer qu'ils y aillent d'eux-mêmes. L'instruction ne gêne point leur liberté, et l'on sait qu'à Rome on oblige les Juifs d'entendre les catéchistes qu'on leur donne pour les convertir.

Toute la difficulté se réduit donc à savoir si on obligera les nouveaux convertis d'aller à la Messe. Il semble que l'on ne peut sur cela prendre un meilleur parti, que de suivre les maximes et la conduite dont l'Eglise d'Afrique s'est servie à l'égard des donatistes. On sait que c'était une Eglise très-savante, remplie de l'Esprit de Dieu, surtout du temps de saint Augustin, et très-exacte pour la discipline ecclésiastique. Personne n'ignore quel a été le schisme des donatistes et dans sa naissance et dans son progrès : on en peut voir les circonstances dans saint Augustin et dans Optat ; et Henri Valois en a fait une relation très-curieuse, à la fin de ses notes sur l'histoire d'Eusèbe de Césarée.

Il suffit de remarquer que les donatistes furent très-puissants dans l'Afrique ; qu'ils y avaient des villes, des provinces, des églises et des évêques ; qu'ils y érigèrent autel contre autel, et que le schisme devint si considérable, qu'il n'était pas encore tout à fait éteint dans le sixième siècle, comme on le voit dans les lettres du Pape saint Grégoire. Les évêques catholiques ne négligèrent ni exhortations, ni prières, ni conférences amiables et pacifiques, pour ramener les donatistes. Plusieurs qu'on avait mis à la place des prélats schismatiques, chassés de leurs siéges, offrirent de les leur rendre, s'ils voulaient renoncer à leurs erreurs et revenir à l'unité. Mais toutes les voies de paix furent inutiles, et l'Eglise d'Afrique fut enfin contrainte d'avoir recours aux puissances séculières et à l'autorité des empereurs.

Plusieurs conciles furent assemblés pour ce sujet : celui qui fut convoqué à Carthage, l'an 404, envoya à l'empereur Honorius deux députés, appelés Evode et Théodosius, avec une instruction qui portait qu'il serait très-humblement supplié de renouveler les lois pénales que son père Théodose avait établies dans l'empire, pour obliger les donatistes à se réunir à l'Eglise catholique, afin qu'ils fussent convertis par la crainte, puisqu'ils ne le pouvaient être par le motif de leur salut. Ce sont les termes de l'instruction, et c'est ainsi que l'Eglise s'est toujours adressée aux empereurs par voie de recours, quand elle a vu que la parole et l'instruction, qui sont les moyens les plus doux et les plus naturels quand ils peuvent suffire, devenaient inutiles par l'opiniâtreté des hérétiques.

Il est nécessaire de remarquer que les donatistes refusaient d'entrer dans l'unité de l'Eglise, par les mêmes maximes dont se servent aujourd'hui les nouveaux convertis pour se défendre d'aller à la Messe. Il y a de la différence dans les dogmes et dans les erreurs de ces deux partis ; mais ce n'est qu'une même chose dans les principes et dans les conséquences. Les donatistes disaient qu'en conscience ils ne pouvaient vi-

vre dans la société et dans la communion de l'Eglise catholique ; qu'elle n'était plus l'Epouse de Jésus-Christ, puisqu'elle ne rebaptisait point ceux qui revenaient de l'hérésie ; que le Saint-Esprit était dans le seul parti de Donat, et qu'ils ne pouvaient point aussi en conscience assister aux mystères de l'Eglise, parce que les prêtres qui les offraient n'étaient point de légitimes ministres. Leur haine contre les Catholiques fut extrême, et on sait quelle était la rage des circumcellions.

Il ne faut pas douter que les donatistes, qui étaient forcés de se réunir, ne fissent dans leurs cœurs des désaveux tacites de leur profession publique, et qu'ils ne commissent d'abord beaucoup d'infidélités secrètes. Cependant cette raison n'empêcha pas les évêques d'Afrique d'implorer la puissance séculière. Ils crurent que pour quelques donatistes que la contrainte rendrait ou obstinés ou hypocrites, la plus grande partie se réunirait enfin de bonne foi, et la crainte de quelques inconvénients particuliers céda au motif d'une réunion universelle et du bien public de l'Eglise.

L'effet des déclarations des empereurs, et des rigueurs salutaires dont la charité était le principe, fut si grand, que presque toute l'Afrique fut convertie : quelques restes malheureux de donatistes obstinés échappèrent seulement au zèle des princes et des prélats; et un concile s'assembla à Carthage, l'an 405, sous le consulat de Stilicon et d'Anthème, sans autre affaire que celle de rendre à l'empereur Honorius de très-humbles actions de grâces d'un événement si heureux et si utile à toute l'Eglise.

Ce fut cette foule de conversions subites qui firent changer de sentiment à saint Augustin. Il avait cru d'abord, contre l'avis des anciens évêques d'Afrique, qu'il ne fallait point contraindre les donatistes ; que l'on devait regarder l'instruction comme l'unique moyen dont il était permis de se servir, et que le support et la patience à leur égard étaient les règles de la charité chrétienne. Ces raisons, qui sont en effet spécieuses, le frappèrent longtemps : mais quand il eut vu la ville de Tagaste où il était né, et une grande partie de l'Afrique, réunies par la crainte des châtiments de l'Eglise catholique, il se rendit au sentiment commun de ses collègues. L'expérience détermina si fortement son esprit, qu'il composa sur ce sujet les deux lettres à Vincent et au comte Boniface, que M. Ferrand traduisit en français, il y a dix ans, et que la question présente a rendues célèbres.

Il semble qu'il suffit de lire ces deux lettres, pour décider la difficulté dont il s'agit. Ce Père y rapporte un nombre infini de preuves tirées des Ecritures, de la raison et des conciles, pour établir que l'on doit contraindre les hérétiques, et il répond, avec autant de solidité que d'éloquence, à toutes les objections que l'on peut faire sur cette matière. Il représente les donatistes dans la même situation où sont à présent nos nouveaux convertis, et il propose les mêmes moyens de les réunir. Il dit qu'il ne faut pas regarder si l'on force, mais à quoi l'on force ; que laisser un hérétique dans sa liberté, c'est comme si on laissait un léthargique dans son assoupissement, ou si on abandonnait un frénétique à sa fureur ; que si ceux que la charité attire sont meilleurs, ceux que la crainte corrige sont en plus grand nombre ; que la nécessité, qui contraint à faire le bien et à fuir le mal, est toujours utile et avantageuse ; que si dans la multitude de ces conversions, il y en a quelques-unes qui soient feintes et hypocrites, elles peuvent devenir sincères dans les suites, et que les hérétiques ou les schismatiques, obligés par la force à s'appliquer à la considération de la vérité, se désabusent enfin de leurs erreurs dans un examen qu'ils n'auraient jamais fait, s'ils n'avaient été contraints par l'autorité.

Toutes ces raisons et plusieurs autres, qu'il serait trop long de rapporter ici, et que l'on peut lire dans la source, ont toujours déterminé les plus savants théologiens qui ont agité cette question, et surtout saint Thomas dans la seconde partie de sa *Somme*, et le cardinal Bellarmin, dans son traité, *De laïcis*, à suivre le sentiment de saint Augustin, et la décision de ce Père ne doit pas être moins respectable dans cette matière que dans les autres qu'il a traitées pour l'utilité et pour la défense de l'Eglise.

On peut objecter, contre la doctrine que je viens d'établir, qu'il n'y avait nul péril de forcer les donatistes d'assister aux saints mystères des Catholiques ; parce qu'ils croyaient faussement que l'on offrait sur l'autel autre chose que ce que Jésus-Christ avait ordonné, et qu'abusés dans le fait, il fallait les contraindre, afin que, convaincus par leurs propres yeux, ils fussent détrompés de leur prévention et de leur erreur.

Je réponds à cette objection, qu'à la vérité quelques donatistes erraient dans ce fait-là, comme le rapporte saint Augustin : mais le plus grand nombre se trompait dans le dogme, et ne voulait point assister au saint sacrifice de l'autel, parce qu'ils croyaient que les prêtres catholiques n'avaient pas un pouvoir légitime pour l'offrir, puisqu'ils n'étaient pas dans l'Eglise. Cependant saint Augustin veut qu'on les contraigne tous, malgré les mouvements de leur conscience erronée ; et tous les principes dont il se sert doivent s'appliquer à tous les hérétiques en général, quoique ce Père n'ait pour objet que la conversion des donatistes en particulier.

J'ajoute que l'Eglise aujourd'hui a plus de droit sur les nouveaux convertis qu'elle n'en avait autrefois sur les donatistes. Nos néophytes ont fait abjuration de leurs erreurs, ils l'ont signée : plusieurs ont assisté longtemps de bonne foi à nos mystères, et y ont même participé : leur conduite présente est plutôt un refroidissement qu'une apostasie. Un grand nombre n'a jamais fait d'exercice de la religion protestante, comme ceux qui

étaient trop jeunes quand l'édit de Nantes fut supprimé, et ceux qui, étant nés depuis, ne vont point à la Messe, parce qu'ils en sont empêchés par leurs parents. Tous enfin en général appartiennent à l'Eglise par leur abjuration ou par leur baptême : elle ne les regarde pas comme des ennemis déclarés, mais comme des enfants indisciplinés, qu'elle est en droit de revendiquer et de ramener à leurs devoirs, soit par les armes spirituelles, soit par imploration du bras séculier; à peu près comme un père appelle à son secours la justice et les lois pour la punition de ses enfants, lorsque sa bonté et ses exhortations sont impuissantes pour les corriger.

Cette circonstance de l'abjuration et du droit que l'Eglise conserve sur ceux qui l'ont faite est d'un si grand poids, qu'elle fut le motif d'un canon célèbre du IVe concile de Tolède, tenu l'an 633, et ce canon est rapporté dans le décret de Gratien; et voici en peu de mots qu'elle en fut l'occasion. Le roi Sisebut fit en Espagne, dans le VIe siècle, une loi qui est insérée parmi les lois des Visigoths, par laquelle il était ordonné aux Juifs, sous des peines très-grièves, d'abjurer le judaïsme, et d'embrasser la religion chrétienne. Quatre-vingt-dix mille obéirent, et le reste s'enfuit dans les royaumes voisins. On en peut voir la relation et l'histoire dans la *Chronique* d'Isidore de Séville.

Il faut observer ici que l'Eglise a toujours fait une différence dans la conduite qu'elle tient pour convertir les Juifs, les infidèles et les païens, et celle qu'elle croit devoir garder pour convertir les hérétiques. Elle n'a aucune autorité sur les premiers, et ne se sert à leur égard que de la voie de la persuasion. Mais, quelque éloignés que soient d'elle les hérétiques, ils portent le nom de Chrétiens : ils ont été régénérés par le baptême qu'elle donne; ils croient plusieurs de ses dogmes, et quoiqu'ils soient rebelles et désobéissants, elle est leur mère, et par conséquent en droit de les punir, et surtout quand ils ont abjuré leurs erreurs.

Sur ce fondement, le IVe concile de Tolède désapprouve d'abord, dans le canon LVII, la conduite que l'on avait tenue à l'égard des Juifs, par la raison que je viens d'expliquer : mais pour ceux qui s'étaient convertis, et qui étaient Chrétiens, soit par force, soit par leur choix, comme ils ont reçu le baptême, ajoute le canon, et qu'ils ont été initiés dans les mystères de l'Eglise, il faut les contraindre d'y persévérer; de peur que le nom de Dieu ne soit blasphémé, et que la foi ne soit regardée comme vile et méprisable.

Les albigeois, dans les XIIe et XIIIe siècles, furent traités avec plus de rigueur que ne l'avaient été les donatistes. Comme le présent Mémoire n'est point une dissertation historique, et que ce n'est qu'une simple exposition des faits qui peuvent servir de fondement à mon opinion, il est inutile de rapporter les circonstances de l'hérésie des albigeois, dont on peut voir le détail dans les auteurs contemporains. Mais, pour l'éclaircissement de la question dont il s'agit, il est nécessaire de lire le canon 27 du IIIe concile de Latran, tenu sous le pontificat d'Alexandre III; le canon 3 du IVe concile de Latran, sous Innocent III; les conciles de Paris, de Toulouse et de Béziers, tenus vers le milieu du XIIIe siècle.

Une vigilance exacte pour découvrir les hérétiques qui se cachaient, la confiscation des biens, l'exil, les punitions corporelles étaient les voies dont on se servait pour réduire les indociles et les opiniâtres. Les protecteurs des albigeois étaient aussi très-sévèrement punis; et l'on sait ce qu'il en coûta au comte de Toulouse. Je ne prétends pas établir, sur ces précédents exemples de sévérité, des préjugés pour la conduite que l'on doit tenir à l'égard des nouveaux convertis. Quoique je sois persuadé qu'il faut les contraindre d'aller à la Messe, je crois néanmoins que les moyens les plus modérés seront les plus efficaces; et qu'il convient à l'avancement de l'œuvre de joindre à un zèle attentif, et qui ne se désiste point de son objet, beaucoup de douceur, de patience et de charité.

Quelques docteurs croient que le canon 17 du concile de Toulouse, que je viens de citer, et qui fut tenu l'an 1229, ordonnait que les albigeois nouveaux réunis communiassent à Noël, à Pâques et à la Pentecôte; mais il ne faut que lire ce canon pour être désabusé de cette fausse prévention. C'est un précepte que le concile donne à tous les anciens fidèles; et il ajoute seulement que ceux qui ne l'accompliront pas seront suspects d'hérésie. Et si dans tous les siècles l'esprit de l'Eglise a été que l'on forçât les hérétiques à se convertir; néanmoins elle n'a jamais voulu admettre les nouveaux réunis à la participation des sacrements, lorsqu'ils étaient encore chancelants dans la foi qu'ils avaient embrassée.

Les Pères de l'Eglise ont dit sur cette matière tout ce que les conciles avaient expliqué dans leurs décisions. Saint Léon, dans sa lettre 75 à l'empereur Léon (535), lui adresse ces belles paroles : « Grand prince, je vous parle sans adulation; elle ne convient pas à la liberté évangélique. Vous êtes digne d'être associé au ministère apostolique par votre piété, et d'être mis au nombre des ministres de Jésus-Christ; vous en avez le zèle, si vous n'en avez pas le caractère : vous êtes le protecteur de la foi de Nicée, d'Ephèse et de Chalcédoine. Dieu vous a non-seulement appelé au gouvernement de l'empire, mais encore à la défense de la religion : vous devez punir les sectateurs de Nestorius, de Dioscore et d'Eustychès, et ne pas permettre qu'ils divisent l'unité de l'Eglise par leurs erreurs. » Saint Léon dit la même chose en d'autres termes

(535) Epist. 125.

dans ses lettres à l'empereur Marcien et à la princesse Pulchérie.

Or il est certain que toutes ces exhortations ferventes avaient pour objet quelque chose de plus qu'une simple abjuration. La notion naturelle du mot de convertir veut dire la pratique d'un nouveau culte. Il y a eu dans tous les siècles des nouveaux réunis ; mais on ne verra point, dans aucun endroit de l'histoire ecclésiastique, que l'on les ait laissés vivre dans une indifférence entière pour leurs devoirs ; et si le sentiment des Pères a été que les princes devaient contraindre les hérétiques à renoncer à leur fausse religion, il est évident aussi qu'ils ont cru qu'il fallait les forcer au moins aux fonctions extérieures de la véritable.

Saint Grégoire Pape, dans sa lettre à Patrice, exarque d'Afrique (536), l'exhorte à employer le pouvoir que Dieu lui avait confié à la destruction de l hérésie ; et dans celle qu'il écrit à Audibert, roi d'Angleterre (537), il le loue d'avoir procuré le progrès de la religion par les instructions, par la terreur, par ses bienfaits et par ses exemples.

Saint Bernard, qui a été le plus doux et le moins sévère de tous les Pères de l'Eglise, dans le soixante-sixième sermon qu'il a composé sur le *Cantique des cantiques* (538), en parlant de certains novateurs de son temps, qui niaient la nécessité du baptême des enfants, le purgatoire, et les prières pour les morts, cite les paroles de l'Apôtre (*Rom.* XIII, 4), que les princes sont les ministres de Dieu pour exécuter ses vengeances, en punissant celui qui fait mal ; et conclut qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle, que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs, ou qu'ils pervertissent les fidèles par leurs persuasions et leurs discours.

C'est sur ces principes, établis par une tradition constante de l'Eglise, que les empereurs chrétiens ont toujours donné des lois très-sévères contre les hérétiques, pour les obliger à se réunir à l'Eglise catholique, et, à plus forte raison, à en faire profession publique après l'abjuration de leurs erreurs. A la vérité, l'empereur Constantin, peu de temps après qu'il fut parvenu à l'empire, fit, conjointement avec Licinius son beau-frère, une loi qui permettait à chacun de ses sujets de suivre la religion que sa conscience lui inspirerait. Mais il est aisé de voir par l'examen de cette constitution, qui est rapportée par Eusèbe dans le chapitre v du dixième livre de son *Histoire*, que cette tolérance universelle de toutes les opinions n'était qu'un prétexte, dans un règne naissant et mal affermi, pour procurer un libre exercice à la religion chrétienne, qui avait été toujours persécutée par les empereurs païens, et contrainte de demeurer, jusqu'au temps de Constantin, dans l'obscurité et dans le silence.

Mais lorsque le prince fut paisible possesseur de l'empire, et qu'il n'eut plus ni de concurrents, ni de collègues, et qu'il eut donné la paix à l'univers et à l'Eglise, il voulut non-seulement renverser les idoles, mais détruire encore le schisme et l'hérésie. Saint Augustin, dans le neuvième chapitre de sa lettre aux donatistes, qui est la cent cinquième dans la nouvelle édition, explique les lois qui furent données par les empereurs contre les donatistes, depuis Constantin jusqu'à Arcade et à Honorius.

Le Code Théodosien, au titre *De hæreticis*, rapporte en détail les constitutions de ces princes contre tous les hérétiques qui troublèrent l'Eglise pendant leur règne ; et, pour en être pleinement convaincu, il faut lire ces lois dans la source. Non-seulement les empereurs privaient les hérétiques de toutes les charges et de tous les emplois ; mais encore ils leur défendaient de passer aucune forme de contrat : tout pouvoir de vendre, d'acheter, de faire testament et d'hériter leur était ôté ; les enfants ne pouvaient recueillir les successions de leurs parents, ni les maris celles de leurs femmes, s'ils n'embrassaient la religion catholique ; et toutes ces peines étaient portées avec note d'une perpétuelle infamie. C'est ainsi que s'en explique la seconde loi de Théodose contre les manichéens.

Dans la constitution XIII, nous voyons que les hérétiques étaient chassés des villes et de la société des autres hommes. Outre les impositions ordinaires, ils étaient condamnés, de quelque sexe et condition qu'ils fussent, à des amendes considérables, selon leurs moyens ; et lorsqu'ils les avaient payées jusqu'à cinq fois, sans renoncer à leurs erreurs, ils étaient condamnés à l'exil ; et le motif de cette sévérité, selon la loi LXIII, était de ramener par la terreur ceux que l'on ne pouvait persuader par la raison.

Et il est évident que l'instruction toute seule, sans le secours des puissances temporelles, n'aurait pas détruit ce grand nombre d'hérésies qui se sont élevées depuis la naissance du christianisme ; et plusieurs subsisteraient encore sur la terre, si l'autorité ne les eût éteintes. L'Eglise instruisait, et les empereurs punissaient selon les besoins : elle remplissait son ministère par la parole, et ils accomplissaient le leur par le pouvoir que Dieu leur a confié. Et c'est par ce concert mutuel du sacerdoce et de l'empire, que la religion catholique a conservé le dépôt précieux de la foi, et que les portes de l'enfer n'ont pu jamais prévaloir contre elle, selon la promesse de Jésus-Christ. (*Matth.* XVI, 18.)

Le Code Justinien répète les mêmes lois ; et cet empereur en fit une à Constantinople, qui déclare que lorsque les hérétiques mourraient dans leurs erreurs, leurs enfants orthodoxes, s'il y en avait, recueilleraient seuls la succession, et que ceux qui ne seraient pas Catholiques en seraient exclus ; que si

(536) Epist., lib. I ; epist. 6, t. II.
(537) Lib. XI, epist. 66.
(538) N. 12, t. I.

tous les enfants étaient dans l'hérésie, le plus proche parent serait appelé à l'hérédité; et que si aucun ne faisait profession de la religion catholique, les biens seraient réunis au fisc impérial. Et il y a une autre loi, dans les Novelles, qui ôte aux femmes qui ne font point profession de la foi catholique, tous leurs droits et leurs hypothèques sur les biens de leurs maris, et que le droit romain leur attribue.

On ne voit point que l'Eglise se soit jamais plainte de la sévérité de ces lois; au contraire, nous avons prouvé qu'elles avaient été pour la plupart approuvées, demandées et sollicitées par les conciles; et il faut remarquer que toutes ces constitutions obligent les hérétiques à faire profession de la foi catholique. Or, faire cette profession, c'est être en société de vœux, de devoirs, de sacrifice, de prières avec le reste des fidèles. En effet, un Catholique qui ne remplit point les devoirs de la religion diffère peu de l'hérétique : sa foi est toujours avec raison suspecte, quand il n'en fait pas les œuvres, et il y a apparence que les lois pénales des empereurs auraient eu leur effet contre ces réunis, qui, contents d'une simple et froide abjuration, ne seraient entrés dans l'Eglise que pour avoir plus d'éloignement pour la doctrine qu'elle professe, et pour le culte qu'elle pratique.

J'avoue qu'il y a des inconvénients à forcer nos nouveaux convertis d'aller à la Messe; et il est impossible que, dans une affaire aussi importante, il ne s'y rencontre des difficultés et des obstacles.

On peut craindre des irrévérences extérieures, des infidélités secrètes, des embarras dans les détails de l'exécution, et la désertion des fugitifs, qui aimeront mieux sortir du royaume que de se soumettre : quoique à l'égard des irrévérences il soit aisé de les empêcher; et pour la désertion, on peut la prévenir par une vigilance exacte sur les côtes maritimes, et sur les passages des frontières.

Mais laisser imparfait l'ouvrage de la conversion générale; souffrir au milieu de l'Etat un parti nombreux, mal intentionné, et toujours attentif aux événements; ne pas tendre la main à beaucoup de gens qui voudraient revenir de bonne foi, et qui ne l'osent pas par respect humain; sacrifier au scrupule des mauvais partis, que pourraient prendre des opiniâtres, le salut d'un nombre infini d'âmes qu'une crainte salutaire sauverait, et qui se perdront si on ne les force; exposer les enfants, malgré nos écoles et nos catéchismes, à la séduction infaillible de leurs parents, sont des inconvénients beaucoup plus considérables que ceux qui pourraient déterminer à l'avis contraire : et si on ne contraint nos néophytes d'assister à nos mystères, on ne doit plus compter sur l'espoir d'avancer l'œuvre de la religion.

Le soin de l'éducation de la jeunesse semble en apparence suffire pour éteindre un jour l'hérésie; et cette raison paraît spécieuse. Elle serait en effet très-bonne, si on pouvait ôter tous les enfants à leurs parents; mais, comme cet enlèvement général est impossible, il faut quelque chose de plus pour abolir le calvinisme dans le royaume. Ces jeunes gens n'auront jamais beaucoup de foi au saint sacrifice de la Messe, quand ils verront que leurs pères et mères n'y assistent point. Au retour des écoles et de l'église, le premier soin des parents est d'effacer du cœur et de la mémoire de leurs enfants toutes les impressions qu'ils pourraient avoir de la foi catholique, et de leur en inspirer la haine et l'éloignement. Ils les séduisent avec beaucoup de facilité; et les exemples domestiques ont plus de pouvoir sur ces jeunes esprits, que toutes les instructions de leurs pasteurs et de leurs maîtres.

Nos nouveaux convertis doivent d'autant moins se plaindre de cette nécessité d'aller à la Messe, que les docteurs protestants enseignent que les puissances temporelles doivent contraindre les hérétiques. Je ne fais pas cette remarque pour nous prévaloir de l'exemple des calvinistes. L'ancienne et véritable Sion, dit saint Augustin, ne se règle point sur la conduite de la fausse et nouvelle Sion; mais il est raisonnable de convaincre ces protestants, par leurs propres raisons, de l'injustice des plaintes qu'ils font contre nous sur ce sujet.

Personne n'ignore que Calvin fit faire par le sénat de Genève le procès à Servet, qui était anabaptiste, et qui avait renouvelé les erreurs de Sabellius et d'Eutychès. La condamnation de cet hérétique fut approuvée par les docteurs de Zurich, et par tous les théologiens du parti. Calvin, pour justifier sa conduite, composa un traité qui a pour titre : *S'il est permis aux magistrats chrétiens de punir les hérétiques;* et il prouve, par un nombre infini de raisons, qu'ils le peuvent et qu'ils le doivent. De plus, dans le livre qu'il appelle *Harmonies des Evangiles* de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc, expliquant ces paroles, *Forcez-les d'entrer* (*Luc.* XIV, 23), il dit qu'elles ne peuvent s'entendre que de l'autorité qu'ont les princes de la terre d'obliger leurs sujets à obéir aux décisions de l'Eglise. Voici ses propres termes : « J'approuve que saint Augustin ait souvent usé de ce témoignage contre les donatistes, pour montrer qu'il est permis aux princes fidèles de contraindre les rebelles et les obstinés, et faire des édits pour les faire revenir à l'unité de l'Eglise : car, bien que la foi soit volontaire, nous voyons néanmoins que les moyens profitent, pour dompter l'obstination de ceux qui n'obéiraient jamais s'ils n'avaient été forcés. »

Ce fut sur ces principes que Jeanne, reine de Navarre, fit publier, l'an 1571, une ordonnance intitulée, *Règlement pour la discipline des Eglises du Béarn;* et il est porté, par cette déclaration, que toutes personnes assisteront aux prêches à peine de cinq sous d'amende pour les pauvres, et dix pour les riches; et pour la seconde fois, si l'on y manque, de

cent sous pour les pauvres, et dix livres pour les riches ; pour la troisième fois, de prison et de plus grande peine si la rébellion était obstinée. Il y a beaucoup d'autres exemples tirés de leurs auteurs ; mais ceux que l'on vient de rapporter suffisent pour faire connaître en cela la doctrine et la conduite de la prétendue réformation.

Malgré tous ces préjugés, je suis persuadé que, pour obliger les nouveaux convertis d'aller à la Messe, on doit employer les voies les plus douces que la prudence et la charité pourront suggérer. Le logement effectif des gens de guerre et les punitions corporelles seraient des moyens odieux, quoique justes dans le fond ; et les obstinés, par vanité ou par faux zèle, s'attribueraient une vaine idée de martyre : quelques relégations et des amendes pécuniaires bien décernées et bien exécutées pourront suffire surtout dans un pays comme celui-ci, où il n'y a point de passion plus vive et plus universelle que la cupidité et l'intérêt.

Il est à propos de répondre à l'objection que l'on fait sur les désaveux tacites que feront plusieurs nouveaux convertis, quand on les forcera d'aller à la Messe. Si cette raison avait lieu, on n'établirait jamais des lois pénales dans la religion. Quoiqu'elles fassent souvent des hypocrites ou des obstinés, elles sont pourtant nécessaires pour conserver le bon ordre : d'ailleurs, dans le cas des mariages des réunis, nous nous exposons tous les jours à une plus grande et plus terrible profanation. On les diffère, on les éprouve ; mais enfin il en faut venir à les marier. Ils se soumettent sans peine aux délais, aux épreuves : quand on les interroge sur leur foi, ils répondent comme on le souhaite : ils se confessent, et cependant nous sommes presque sûrs que ces démonstrations extérieures sont simulées, parce que, après leur mariage, ils ne reviennent jamais à l'église. Mille expériences nous donnent cette juste persuasion : nous leur administrons néanmoins les sacrements de pénitence et de mariage, et nous laissons à la miséricorde de Dieu, ou à sa justice, à convertir ou à punir ceux qui nous trompent.

L'expérience des lieux et des esprits m'a persuadé que, pour avancer l'œuvre de la religion, il serait important qu'il plût au roi ôter dans les corps de mairie, dans les hôtels de ville, dans les facultés de médecine, et surtout dans les parlements et dans les cours subalternes, toutes fonctions aux nouveaux convertis qui ne rapporteraient pas tous les ans des certificats de catholicité, signés par leurs évêques ou par leurs curés. Ceux qui sont dans les charges sont d'ordinaire fort jaloux de les conserver : comme ils sont même distingués par leurs emplois, leur exemple est plus utile et dans leurs familles et parmi le peuple, qui règle presque toujours sa religion sur celle de ses supérieurs. D'ailleurs les constitutions impériales y sont expresses ; et le roi est le maître de confier les charges à ceux qu'il en juge dignes, et de commettre les fonctions de la judicature aux conditions qu'il lui plaît, et selon les vues de sa prudence et de sa piété.

S'il est nécessaire de punir les indociles, il ne l'est pas moins de récompenser ceux d'entre les nouveaux réunis qui se distinguent par leur ferveur et par leur zèle. Les bienfaits seront d'un secours infini dans ce grand ouvrage. Il n'y a dans chaque ville ou dans chaque province que deux ou trois chefs de parti, qui mènent tout le reste ; et peu résisteront à l'espoir ou à la certitude de la récompense : une grâce bien employée, et quoique donnée à un seul, excite l'espérance de plusieurs autres.

Rien n'est plus triste pour les pasteurs, que de voir que les nouveaux convertis meurent tous les jours sans sacrements, et qu'ils les refusent même avec opiniâtreté et avec scandale. Cela vient des sentiments peu catholiques des mourants, et plus souvent encore des mauvaises dispositions de leurs parents. Dans ces derniers moments, où l'esprit est abattu et le raisonnement affaibli, ils les déterminent aisément à mourir dans leurs erreurs, et les curés ne sont jamais avertis ni appelés. Peut-être serait-il à propos que le roi renouvelât ses anciennes déclarations contre ceux qui ne veulent pas, à la mort, recevoir les sacrements. Cette précaution est d'autant plus nécessaire, que l'on sait que plusieurs nouveaux convertis mourraient Catholiques, s'ils n'en étaient empêchés par les exhortations de leur famille. Mais si les héritiers craignaient une confiscation : attentifs à la succession, ils les détermineraient à remplir leurs devoirs, et à demander les sacrements de l'Eglise, ou du moins à ne pas les refuser. Il ne convient pas néanmoins d'exécuter à la rigueur les édits qui regardent les cadavres des relaps : ce spectacle est plus nuisible qu'utile à la religion.

La déclaration du roi, qui donnait le bien de ceux qui sortaient du royaume au plus proche parent, a eu de très-mauvaises suites ; et l'on sait, par mille expériences, qu'une famille fugitive laissait toujours quelqu'un qui recueillait la succession, qui faisait souvent très-mal son devoir de catholicité, et qui envoyait tous les revenus à ses parents ; en sorte que par ce moyen ils jouissaient de leurs biens, comme s'ils eussent encore été dans leurs terres et dans leurs maisons.

Enfin, pour faire une brève récapitulation de tout ce Mémoire, j'établis, en peu de mots, que le sentiment de l'Eglise a toujours été que l'on contraignît les hérétiques, et que la conduite des princes a été conforme à cette doctrine. De plus, on peut, sans contredit, forcer d'assister à la Messe les enfants nés depuis la suppression de l'édit de Nantes, et ceux qui, étant trop jeunes, n'avaient fait auparavant aucun exercice du culte contraire, puisque les uns et les autres appartiennent à l'Eglise. Les nouveaux convertis, tièdes et indifférents, seront fort aisément déterminés. Ceux qui sont Catholiques dans le cœur ne demandent pas mieux qu'un ordre qui les délivre de la crainte du

respect humain, et des reproches de leur famille.

Il ne reste donc qu'un petit nombre d'obstinés, dont la considération ne doit pas empêcher le bien général de l'Église, et qu'il faudra réduire, en détail, par les peines ou par les bienfaits, selon les vues que le caractère de leur esprit ou la situation de leur fortune pourront suggérer.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES ŒUVRES COMPLÈTES DE BOSSUET.

Nota. Les chiffres romains indiquent les tomes, les autres chiffres indiquent les pages. On n'a répété, avant l'indication des pages, les chiffres qui désignent le tome, que quand il y avait changement de volume. Ces mots *et suiv.* marquent que la même matière est traitée dans les pages suivantes; mais on a souvent omis cette indication. Pour éviter les répétitions, on a renvoyé aux articles qui traitent du même sujet sous une autre dénomination.

Aaron, frère de Moïse; son élévation. Tome X, pag. 695.

Abandon. *Discours sur l'acte d'abandon à Dieu.* Ses caractères, ses conditions et ses effets. III, 663, 664; IV, 746, 754, 755. — Cet abandon est la mort du péché. 756, 757. — Avantages du parfait abandon. 757; III, 771, 785, 795, 908, 958, 1011. — Il faut s'abandonner à la divine bonté. 631, 655, 661, 662, 709, 717, 718, 719, 728, 757, 795, 794, 857, 865, 908, 910, 966. — Dans cet abandon est toute la piété. 1092. — Comment il en faut faire les actes. 609, 610. — Exemple d'abandon et d'acquiescement à la volonté divine en Jésus-Christ. 439, 440. — C'est un principe de foi, que Dieu n'abandonne que ceux qui l'abandonnent les premiers. X, 58, 59. — Ce que c'est que d'être laissé à soi même, dans saint Pierre et les justes qui tombent. 51, 52. — En quoi consiste l'abandon du Chrétien. IV, 22 225 et suiv. — Abandon des quiétistes, jusqu'où il va. 77, 455, 541, 542. — Illusion d'appliquer à l'abandon l'abnégation commandée par Jésus-Christ. 455, 456, 541. — Réfutation de cette interprétation. 542 et suiv. Contradictions qui s'ensuivent. 542. — Absurdité du renoncement au bonheur, enseigné par Fénelon. 851, 852. *Voy.* Acquiescement, Désespoir, Indifférence, Sacrifice.

Abel, figure de Jésus-Christ. II, 1049.

Abimélech, fils de Gédéon, usurpe l'autorité par le meurtre de ses frères. X, 695.

Ablution (l') que les Vaudois rejetaient dans le baptême n'était pas l'eau dont on se servait pour baptiser, mais le vin qu'on donnait aux enfants baptisés. Pourquoi on appelait ce vin *ablution*. VIII, 736, 737.

Abnégation de soi-même; comment elle se fait. VII, 874. *Voy.* Renoncement.

Abondance (l') est une sorte d'épreuve. VII, 190. — Quelles sont les vues de Dieu dans cette épreuve. 197.

Abraham. Sa vocation : troisième époque de l'histoire. X, 690, 691. — Il a toujours été célèbre dans l'Orient, 782. — Il mène avec sa famille la vie pastorale 69, 782. — Dieu lui promet la terre de Chanaan pour sa postérité, et qu'en lui toutes les nations seront bénies. II, 1054; X, 691, 785. — A quelles épreuves Dieu expose sa foi, en lui commandant d'immoler son fils, 784. — La circoncision lui est donnée en signe d'alliance. II, 1055, 1056.— Il donne à Melchisédech la dîme du butin pris sur l'ennemi, 1057 et suiv. — Il sert lui même les pauvres : son exemple proposé aux riches. VI, 456, 888.

Absolution sacramentale. Elle est reconnue, ainsi que les autres parties du sacrement de pénitence, par les luthériens. VIII, 588. — Henri VIII l'avait conservée en Angleterre, et les évêques de ce royaume dressèrent, sous son autorité, une confession de foi sur les sacrements, entièrement conforme aux sentiments de l'Église. 546, 547. — A qui faut-il refuser l'absolution? V, 1879. — La juridiction est-elle nécessaire au prêtre pour absoudre. 1857, 1858. — Soumission qu'on doit avoir quand elle est refusée. 1889, 1890. — Elle est le commencement du travail de la pénitence; crime de ceux qui la profanent. VI, 512.

Abstinence (l') des viandes, retenue en Angleterre par Edouard VI, justifie l'Église romaine des reproches des protestants à ce sujet. VIII, 568. — Sur l'abstinence des samedis après Noël. VII, 708. — Cas où on peut rompre les abstinences de l'Église. 845, 997, 1047. — A quel âge les enfants y sont obligés. 1055.

Abus (les) qui donnent occasion aux révoltes des hérétiques, loin d'être approuvés par l'Église, en sont au contraire plus condamnés que par les hérétiques mêmes. Les saints qui s'y opposaient le plus, comme saint Bernard, n'en sont pas moins soumis aux supérieurs légitimes, même mauvais. VIII, 755. *Voy.* Appel.

Acace, patriarche de Constantinople. Son nom est ôté des Diptyques : le pape Gélase s'oppose à l'empereur Anastase, qui veut le faire rétablir. II, 596, 597.

Accomplissement (l') de la loi, avoué dans l'apologie de la Confession d'Augsbourg, au même sens que dans l'Église. VIII, 410, et dans la Confession de Strasbourg. 418.

Achab, roi d'Israël. Dieu, après avoir supporté ses impiétés, le punit pour avoir répandu le sang de Naboth. X, 870. — Il craignait la vérité, en faisant semblant de vouloir la savoir. 572.—Son injustice et celle de sa femme Jézabel dans l'affaire de Naboth. 679. — Il périt misérablement. 665.

Acquiescement de l'âme à sa réprobation, enseigné par les nouveaux mystiques. IV, 488 et suiv., 521 et suiv., 527 et suiv., 881. — Rejeté dans les articles d'Issy. 419, 525. Comment et pourquoi. *Ibid.* et suiv. — Jamais cet acquiescement ne fut dans saint François de Sales. 528. — Combien il est contraire à sa doctrine. 524. — Cet acquiescement est une tentation. 527. — M. de Cambrai établit cet acquiescement dans son *Instruction pastorale.* 564 et suiv. — Conviction par lui-même de son erreur sur ce point. 681, 682. — Il se plaint à tort qu'on ait altéré son texte, quand on lui reproche d'admettre certaines tentations sur ce sujet, 1097, 1098 et suiv. *Voy.* Abandon, Désespoir, Indifférence, Sacrifice.

Actes. Différence entre le premier mouvement et l'acte délibéré. III, 625, 626.

Acte continu des quiétistes, rétabli par les adoucissements des nouveaux mystiques. IV, 407 et suiv., 424, 910, 911 et suiv. — En quoi il consiste. 43, 44.

Actes directs et réfléchis, au sujet de l'oraison. IV, 95 102, 105.—Doctrine des nouveaux mystiques sur ces actes 95. — Quels sont les actes du cœur. 105; III, 791. — Erreur des nouveaux mystiques, d'attribuer généralement à imperfection la perception de ces actes. IV, 970. — Mérite des actes. III, 911, 912. — Usage des actes directs et réfléchis chez les nouveaux mystiques comme chez les quiétistes. IV, 489, 490, 905, 906. — Réfutés par leurs dangereuses conséquences. 439, 441, 884, 885. — A quelle puissance de l'âme ils appartiennent. 566, 592. — Contradictions et erreurs sur ce point. 567, 592, 599, 600, 668, 669 et suiv. — Conviction d'erreurs par l'auteur même. 665 et suiv. — Véritable fanatisme. 756 et suiv.

Actes de foi explicite; comment nécessaires. IV, 62 et suiv.

Actes de foi, d'espérance et de charité d'un Chrétien qui va mourir. VII, 738.

Actions; comment discerner en chacune d'elles ce qui est du corps et ce qui vient de l'âme. I, 1056. — Actions mauvaises; leurs causes 754. — Règle pour bien faire ses actions. III, 625. — Dans les grandes actions, il faut songer uniquement à bien faire, et laisser venir la gloire après la vertu. VII, 1312. — Quelles sont celles que Jésus-Christ louera au dernier jour. 1325. — Peut-on faire des actions d'où il arrive que le prochain soit trompé? III, 962.

Adam est placé dans le paradis, et nomme tous les animaux. II, 1009. — Il reçoit un commandement de

Dieu. 1013 — C'est la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal. 1015. — Sa tentation et sa chute. 1025. — Elle consiste principalement dans son orgueil. II, 779. — Il s'aperçoit de sa nudité. 1023 — Enormité de son péché. 1024. — Il redoute la présence de Dieu, et augmente son crime en cherchant des excuses. 1025, 1026. — Son supplice, savoir, le travail, les habits et les injures de l'air, la décision de Dieu, la mort du corps, le danger de la mort éternelle, le péché originel de tous ses descendants. 1023, 1029; X, 775. — Il avait la science du bien et du mal. VII, 495. — Il a été trompé par sa liberté. 467. — Il est la figure de Jésus-Christ. II, 1649. — Ce que figurait son sommeil. VI, 430. — Adam était, selon les calvinistes, dans une nécessité inévitable de pécher, et son péché était ordonné de Dieu. VIII, 828. — Ses enfants avaient, de Dieu même, une dispense légitime d'épouser leurs sœurs dans ce commandement : *Croissez et multipliez*. 1187. — Adam ou la Création, première époque de l'histoire ancienne. X, 687.

Adélaïde de Savoie, duchesse de Bourgogne. Son arrivée en France : portrait que Bossuet fait de cette princesse. IV, 1315. — Il est nommé son premier aumônier. XI, 1119; IV, 1452 — Il assiste à son mariage. 602. — Eloges qu'il donne à cette princesse. XII, 201.

Adoration. En quoi elle consiste. VIII, 1522. — Adoration en esprit et en vérité. III, 642, 645. — Quel est le propre et le principe de l'adoration religieuse. VI, 761 et suiv. — Pureté d'intention, recueillement, ferveur, trois qualités principales de l'adoration spirituelle. 770. *Voy.* Culte. — L'adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est rejetée par Mélanchton et par un grand nombre de luthériens. VIII, 498, 499. — Luther, après beaucoup de variations, avoue cette adoration nécessaire. 439, 440. — C'était une conséquence nécessaire de la présence réelle qu'il admettait. *Ibid.* et suiv. — Elle est défendue par Edouard VI, puis permise par Elisabeth. 651, 652. — Les calvinistes changent sur l'adoration de Jésus-Christ. 864. — Ils tolèrent, dans les luthériens, les actes intérieurs de l'adoration, et rejettent les extérieurs. 864, 865.

Adrets (le baron des) exhorté par Calvin à empêcher les pillages. VIII, 664. — Ses cruautés et ses exploits avec ses troupes protestantes. 667, 668.

Adrien I, Pape, reconnait pour empereur Constantin, fils d'hérétiques. I, 1480. — Le septième concile examine ses lettres sur les images. II, 236, 237. — Il répond aux livres *Carolins*, sans taxer les Français d'hérésie. 241.

Adrien II menace Charles le Chauve d'excommunication. Réponse d'Hincmar. I, 1487. — Ce qu'il dit de la condamnation du Pape Honorius. II, 226. — Sa lettre au huitième concile y est approuvée. 241.

Adrien IV adjuge à saint Pierre et à l'Eglise romaine toutes les îles où le christianisme a pénétré. I, 1550, 1570. Ses démêlés avec l'empereur Frédéric, I. 1570, 1571

Adrien VI croit que le Pape peut errer. Il fait imprimer son livre à Rome durant son pontificat. I, 1253; II, 568, 569. — Respect des docteurs de Louvain pour ce Pape. 570. Il traite Célestin III d'hérétique, à cause d'une décrétale. 372.

Adrien, empereur; ses bonnes et mauvaises qualités; il adopte Antonin le Pieux. X, 739. — Il élève des temples à Jésus-Christ. 891.

Adultère. Conduite étonnante de Jésus envers la femme adultère. VI, 776. Image de l'âme adultère dans Ezéchiel. 787, 788.

Aérius enseignait que les prières pour les morts sont inutiles. Les luthériens disent qu'ils ne soutiennent point Aérius, dont ils suivent la doctrine dans la pratique. VIII, 426.

Aétius, gouverneur des Gaules; sa mort. X, 751.

Affaires. Nous n'en avons qu'une, elle doit se passer entre Dieu et nous. VII, 1552. — L'intérêt et l'injustice mêlés dans les affaires du monde. 1188.

Afflictions. Leur nature. VII, 510. — Trois manières de les surmonter. VI, 949, 950. — Leur utilité. 1072. — Destinées à faire exalter la miséricorde et la bonté de Dieu. VII, 511. — Sont la voie royale par laquelle Jésus-Christ a marché. 189, 190. *Voy.* Souffrances.

Affranchis. On changeait d'habit autrefois à ceux qu'on affranchissait; on fait de même aujourd'hui à ceux qu'on affranchit de l'esclavage du monde. VII, 476.

Agapet (S.) Pape; sa fermeté à l'égard d'Anthime, patriarche de C. P., hérétique. II, 521 et *note*.

Agathon (S.), Pape; ses lettres à l'empereur Constantin Pogonat, approuvées par le VIe concile après l'examen. I, 1289; II, 221 et *note*. — Ce que dit ce Pape de la fidélité de ses prédécesseurs à garder la foi, 250, 251.

Agésilas, roi de Lacédémone, avec une petite armée fait trembler les Perses dans l'Asie Mineure. X, 955.

Aggée, prophète, annonce la gloire du second temple. VI, 457.

Agneau sans tache, immolé dès l'origine du monde; ce qu'il représente. VI, 457.

Agonie. Réflexions sur l'agonie de Jésus-Christ. VI, 950 et suiv. — Admirable fermeté du Fils de Dieu dans son agonie et ses plus grandes douleurs. — En quoi l'agonie de Jésus-Christ a-t-elle été si différente de celle des hommes, 1119, 1120 — Dans les prières des agonisants l'Eglise achève de nous enfanter à la vie céleste. VII, 632.

Agrippine, mère de Néron, empoisonne Claudius. X, 758, 759.

Agresseau (Henri-François d'), avocat général. Son réquisitoire pour l'enregistrement du bref contre le livre des *Maximes des saints*. V, 567 et suiv.

Aguirre (Joseph Saens d'), Bénédictin, puis cardinal, écrit contre la *Déclaration* de 1682. I, 1235, 1256. — Avance à tort qu'Adrien VI s'est rétracté. 1261. — Rapporte le décret de l'inquisition d'Espagne contre la Déclaration, et dit qu'on doit s'abstenir de censure tant que le Saint-Siége n'a pas prononcé. 1321. — Ce qu'il pense des décrets des sessions IV et V du concile de Constance. II, 11 et suiv. — Son ouvrage est défendu par le conseil d'Espagne. 682. — Bossuet déplore que la guerre l'empêche de se procurer sa collection des *Conciles d'Espagne*. XI, 1101. — Eloges qu'il donne à sa *Synopse*, que ce cardinal lui avait envoyée. 1101, 1102. — Respect qu'il avait pour sa dignité unie à la piété et à l'érudition. 1102. — Les travaux excessifs du cardinal avaient ruiné sa santé. *Ibid.*, 1106. Bossuet lui recommande son neveu. *Ibid.*, 1122. — Estime que ce cardinal faisait de l'*Histoire des Variations* et des écrits de Bossuet 1106. — Ce prélat l'instruit de la conclusion de la paix. 1122. — Le cardinal lui témoigne sa satisfaction de son *Instruction sur les Etats d'oraison*. III, 642. — Bossuet le remercie de son approbation, et lui montre le danger du quiétisme. 651, 652. — Il le remercie de ses Prolégomènes contre les nouveaux ariens, de ses bontés pour son neveu, et l'instruit des motifs qui l'ont porté à écrire contre la nouvelle oraison. 644. — Vœu de ce cardinal sur le livre de Fénelon. V, 99 et suiv. — Propos qu'on lui prête au sujet de la conduite de Bossuet dans cette affaire. 277. — Bossuet se justifie auprès de lui, et lui témoigne le désir de reprendre leur correspondance 287, 294.

Ailly (Pierre d'), cardinal, évêque de Cambrai, est la lumière du concile de Constance. II, 77, 530, 531. — Son opinion sur la formule de publication des décrets des conciles. 77. — Soutient l'indéfectibilité du Saint-Siége, et la faillibilité des Papes. 402, 455. — Il désire la réformation, non de la doctrine de l'Eglise, qu'il croit pure, mais des abus et des mœurs. VIII, 535, 536. — Il croit que, pour y parvenir, il faut rétablir l'autorité du Pape, ou en choisir un que toute l'Eglise reconnaisse pour le chef, au lieu que Luther faisait dépendre la réformation de la destruction de la papauté. II, 557.

Alanus, célèbre moine de Cîteaux, est l'un des premiers auteurs qui ont écrit contre les Vaudois. VIII, 711.

Alaric, roi des Goths, prend Rome. V, 1548, 1461 et suiv.

Albani. *Voy.* Clément XI.

Albert de Brandebourg, grand maître de l'ordre teutonique, se réforme à la luthérienne, se marie et se fait une souveraineté héréditaire. VIII, 585, 586.

Albert de Luynes (Marie-Henriette-Thérèse d'), religieuse de Jouarre, puis de Torcy; lettres que Bossuet lui écrit III, 759, 760. — Il avait prêché à sa profession. 760. — La console de la mort de son père. 765. — Grâce que Dieu lui a faite en la mettant sous la conduite de son évêque. 775. — Lui défend de consulter d'autres que lui dans ses doutes. 795. — Conduite qu'elle doit tenir dans les affaires de Jouarre. 814 et suiv. — Avis divers qu'il lui donne sur l'état de son âme. 870, 874, 875 et suiv., 877 et suiv., 922 et suiv., 941 et suiv., 959 et suiv., 962 et suiv., 978 et suiv *Voy.* Peines — Il s'offre à Dieu pour elle. 914 — Elle quitte Jouarre pour aller à Torcy. 974 — Sa mort. 949, 1059. — Son épitaphe. 987, 988. — Eloge que Bossuet fait de cette religieuse. 750, 988. *Voy* Luynes.

Albigeois (les), les Vaudois, Viclef, Jean Hus, et tous ceux que les protestants reconnaissent pour leurs ancêtres, voulaient parvenir à la réformation par la rupture. VIII, 558, 559. — Les calvinistes se déshonorent en prenant pour leurs prédécesseurs les Albigeois, qui ne peuvent remonter plus haut que Pierre de Bruis, au XIIe siècle. 689, 690. — Léger, l'un de leurs hardis corypheus, leur donne une grande antiquité, et Bèze met leur ori-

gine à l'an 120 de Jésus-Christ, ce qui est démontré faux. 691. — Ils sont purs manichéens. 691. — Les hérétiques toulousains, combattus par saint Bernard, étaient manichéens. Ils avaient pour chef Pierre de Bruis, et son disciple Henri. Pierre le Vénérable les nomme pétrobrusiens. 705, 706. — Ermangard réfute leurs erreurs dans son traité contre les Vaudois. 710. — Alanus, moine de Cîteaux, fait un traité contre les manichéens de Montpellier, qui sont les Albigeois, et contre les Vaudois, qu'il distingue des premiers. 711, 712. — Renier, de l'ordre des Frères Prêcheurs, auparavant de la secte des manichéens d'Italie, distingue les Vaudois des Albigeois. 715. — Il fait le dénombrement des églises manichéennes, parmi lesquelles il comprend celle des Albigeois, et fait voir qu'ils venaient de Bulgarie. *Ibid.* Mathieu Pâris leur donne la même origine, et dit que leur Pape est en Bulgarie. 715. — Leur extérieur modeste, leur profonde hypocrisie, selon Ennevin et saint Bernard. *Ibid.* et suiv. — Ce saint détaille l'infamie de leur doctrine et de leurs mœurs; en quoi ils sont semblables aux manichéens combattus par saint Augustin. 716, 717. — Exposition de leur doctrine. *Ibid.* — Leur manichéisme est démontré. 717. — Pierre le Vénérable ne connaissait que quelques-unes de leurs erreurs. Saint Bernard en était mieux instruit. 717, 718. — Pourquoi les Albigeois sont nommés ariens, dans le concile de Lombez. *Voy.* Lombez. Par quelle autorité les terres de ces hérétiques furent données au premier occupant. I, 1602.

Albret (Jean d'), roi de Navarre. On n'a pas de preuve de sa déposition par Jules II. Jeanne, sa fille, citée à Rome pour hérésie. I, 1592, 1595.

Alemand (Louis), cardinal, archevêque d'Arles, préside le concile de Bâle, après la seconde translation. II, 119. Sa sainteté. 18. — Il est mis au nombre des bienheureux par Clément VII, quoiqu'il n'ait rien rétracté de ce qu'il avait fait à Bâle. I, 1270, 1271; II, 158.

Alexandre (saint) d'Alexandrie, soutient l'immutabilité du Fils de Dieu, qu'il dit être parfait : ce qui réfute l'imputation d'erreur sur ce point, faite par Jurieu aux Pères des trois premiers siècles. VIII, 1556. — Il rejette formellement les deux naissances du Verbe avant l'Incarnation, admises par les ariens, et dont Jurieu inculpe les mêmes Pères. *Ibid.*, et suiv.

Alexandre II, Pape, cite à Rome l'empereur Henri IV, pour crime de simonie. I, 1493.

Alexandre III excommunie Frédéric I, le dépose, et le regarde cependant comme empereur. I, 1572, 1573. — Il lui défend de remporter des victoires. 1550. — Convoque le troisième concile de Latran, II, 243, 244. — Erreur de ce pontife en expliquant un passage de l'Écriture. 369. — Il annule les décrets de ses prédécesseurs sur le mariage. 370, 371.

Alexandre V, élu Pape à Pise, confirme ce concile. II, 54.

Alexandre VI donne aux princes chrétiens les terres des infidèles. I, 1562, 1565. — Il ordonne des levées de deniers; appel au concile à ce sujet, 158.

Alexandre VII condamne les censures de la Sorbonne contre Vernant et Guimenius, II, 170, 171.

Alexandre VIII fait une protestation, qui n'a pas été publiée, contre la *Déclaration* du clergé. I, 1242, 1243.

Alexandre d'Hiéraple, nestorien entêté, traité de catholique par l'abbé Dupin. X, 296 et suiv. — Quelle était son obstination dans son sentiment, malgré le décret du concile d'Ephèse. 46.

Alexandre *le Grand*. Ses victoires sur les Grecs et sur Darius X, 719, 720, 956, 957. — Il est changé à l'égard des Juifs, qu'il avait résolu de punir, à la vue du Souverain Pontife. 720. — Il fait son entrée dans Babylone avec un éclat qu'on n'avait jamais vu. 957 — Sa mort. 958. — Ses généraux se partagent son empire. 720, 957. — Comment l'Écriture parle de sa vie et de sa mort. VI, 175. — La rapidité de ses conquêtes est annoncée par le prophète Daniel. VII, 1511; X, 812. — Par une fatalité inconcevable doit entrer dans tous les éloges. VII, 1325. — Combien misérable avec toute sa gloire. 580. — Dieu le punit en lui en donnant plus qu'il n'en désirait. II, 787 et suiv.

Alexandre *Sévère*, empereur : sous lui, Artaxerxe rétablit l'empire des Perses. X, 741. — Il honore Jésus-Christ et voulait le mettre au nombre des dieux, 888, 889.

Alger, bombardement de cette ville. VII, 1191.

Alleluia. Amen. Expression de la joie des bienheureux dans le ciel VII, 120, 1225, 1226.

Alliance. Caractères de la nouvelle alliance. VI, 452, 453 — C'est une alliance de grâce et de miséricorde. 628. — Deux sortes d'alliances que les pécheurs ont contractées avec Dieu, l'une dans le baptême, l'autre dans la pénitence. 757. — Caractères et effets de ces deux alliances. 738 et suiv. — Caractère distinctif de l'ancienne et de la nouvelle alliance. VII, 85.

Almain (Jacques), docteur de Paris, défend la supériorité du concile sur le Pape. I, 1244, 1245. — Est chargé, avec Major, de réfuter le livre de Cajetan. *Voy.* ce mot. II, 139.

Alvarez (Baltazar), jésuite. Ses sentiments au sujet de l'oraison passive ou de quiétude. IV, 147, 148, 731, 736 et suiv. — Ses désirs du ciel. 202.

Amalarius n'autorise pas la consécration par le mélange. IX, 547, 548.

Ambassadeur. Jésus-Christ, ambassadeur du Père éternel, pour venir négocier la paix avec les hommes. VI, 11. — Combien la personne d'un ambassadeur est sacrée et inviolable. 12 et suiv. — Manière indigne dont l'ambassadeur de Dieu a été traité. *Ibid.*

Ambitieux. Iniquité des moyens qu'il emploie pour se distinguer dans le monde. VI, 816, 817. — L'homme simple et droit en trouve peu qui lui conviennent. *Ibid.* — Désir de faire du bien, appât ordinaire de l'ambitieux. 818. — Grandeur et chute de l'ambitieux, dans une belle allégorie du prophète Ezéchiel. 807, 818. — Les ambitieux n'ont aucun moyen de se distinguer. VII, 1227. — Sont incapables de règles, 1289.

Ambition. Son caractère. VII, 858, 853, 854. — Il faut la déraciner. II, 596. — Comment Jésus-Christ nous apprend à la réprimer. VI, 808 et suiv. — Quelle est la distinction à laquelle doive aspirer une ambition chrétienne. 817. — Effet principal de l'ambition. 1222. — Ambition de deux apôtres réprimée. VII, 1005 et suiv. — Dangereux expédient qu'elle fait trouver. 1290.

Ambroise (la conjuration d') est le commencement des troubles excités en France par les calvinistes, VIII, 661, qui, à l'exemple des autres hérétiques, se lassèrent de faire parade de leur patience, et prirent les armes par maxime de religion. Bèze en convient. *Ibid.* — L'exécution d'Anne Du Bourg et autres calvinistes fut l'occasion de cette conjuration. On en donne quatre preuves démonstratives. 674. — Elle fut découverte par deux huguenots, que Bèze accuse pour cela de déloyauté. 665, 684. Desseins des conjurés. 663. — Le ministre Basnage cherche à prouver que la conjuration ne fut pas tramée par les calvinistes. Castelnau les inculpe de ce crime. 989, 990. — La conjuration approuvée comme dogme et par délibération de la réforme; témoignage de Bèze et autres, 994 et suiv.

Ambroise (S.) reconnu pour saint par le ministre Jurieu, quoiqu'il ait été, selon lui, non-seulement adorateur de l'idole, mais encore qu'il ait érigé l'idole dans la maison de Dieu, et que le diable ait abusé de lui pour le faire servir d'organe à l'impiété. VIII, 1145. — Ce saint prouve que les rois ne dépendent que de Dieu. I, 1420. — Il résiste à l'impératrice Justine : distingue les fonctions des deux puissances. 1447; V, 547, 211. — Soumet Théodose à la pénitence publique. I, 1447, 1478; X, 750. — Saint Ambroise ne reçut pas la communion sous les deux espèces dans sa dernière maladie. IX. — Vaines subtilités des protestants pour prouver le contraire. *Ibid.* Belle peinture que fait ce saint d'un amour ardent. V, 713, 714. — Son commentaire sur le *Cantique des cantiques*. 928. — Nous avons tout en Jésus-Christ suivant ce Père. I, 1044. — Ce qu'il pensait des discours qui font rire. II, 1040.

Ame. Sa définition. I, 1044. — Comment nous la connaissons; ses opérations. 959 et suiv. — Ses propriétés et sa différence d'avec le corps. 997. — Elle lui est naturellement unie. *Ibid.* et suiv. — Effets de cette union, et deux genres d'opérations dans l'âme : les opérations sensitives, et les intellectuelles. 997, 1095. — De quoi l'âme est instruite par les sensations, et usage qu'elle en fait. 1006, 1044, 1045. — Les mouvements du corps assujettis aux actions de l'âme. 1026, 1055, 1056. — L'âme s'attache à la vérité, et la voit toujours la même. 1022. — Besoin qu'elle a des images sensibles. 1029. — Comment elle peut tenir les passions en sujétion. 1052, 1053. — Pourquoi nous connaissons beaucoup plus de choses de notre âme que de notre corps. 1057, 1058. — Combien l'âme désire être heureuse. 1059, 1097, 1098. — La connaissance d'elle-même lui sert pour s'élever à son auteur. 1051, 1052. — Elle se sent capable de l'aimer, et sent dès là qu'elle est faite pour lui. 1056. — Elle connaît sa nature, en sachant qu'elle est faite à l'image de Dieu. *Ibid.* — Entend la vérité, et reçoit en elle une impression divine, qui la rend conforme à Dieu. 1058, 1059. — La volonté droite achève dans l'âme l'image de Dieu. 1059, 1060. — L'âme attentive à Dieu se

connaît supérieure au corps, et que c'est par punition qu'elle en est devenue captive. 1061. — Elle a l'idée d'une vie immortelle. 1061, 1096, 1097. — Comment le désir de cette vie s'élève et se fortifie en elle. *Ibid.* — En connaissant et aimant Dieu, elle s'unit à lui. 1098. — La nature de l'âme est la source de son bonheur. III, 701, 702. *Voy* Attention, Corps, Homme, Volonté. — Manière admirable dont Dieu crée l'âme. X, 773. — Erreur des philosophes sur sa nature, 857, 858 — Notre âme est l'image de Dieu. III, 121 et suiv.; VI, 74 et suiv. — Elle doit se rendre semblable à lui. III, 121, 122. — Punition des corrupteurs de l'image de Dieu. 123. — L'âme est immortelle, 127, 128; VI, 153 et suiv.; III, 618, 619. — Elle est capable d'être unie à Dieu, quoiqu'il soit infiniment au-dessus d'elle. VI, 130, 131. — Est dans le dernier ordre des substances intelligentes. 133. — Force et secrète vertu de l'âme. 845, 846. — Ses faiblesses incompréhensibles. 847. — Combien elle doit s'anéantir pour approcher de Dieu. VII, 814. — Deux sortes de vie dans l'âme, selon saint Augustin. VI, 323; VII, 641. — Chute de l'âme qui veut trouver en elle-même sa félicité. 576. — Misère où elle tombe quand elle s'abandonne aux plaisirs des sens. 577. — Comment, touchée de Dieu, elle revient à lui, et s'y attache sans réserve. 582 et suiv. — Excellence de l'âme. III, 1144. — Créée à l'image de Dieu, elle ne doit respirer que pour lui. 1145. — Doit chercher à lui plaire. 898. — Comparée à une plante qui croît dans la maison du Seigneur. 944. — Ame sèche et aride, semblable à un arbre pendant l'hiver. 1137, 1138. — D'où vient qu'elle souffre dans l'opération où Dieu la délecte. 959. — Sur certains états où Dieu la met pour l'attirer. 967, 968. — Comment ses sentiments lui sont cachés ou aperçus; quelles en sont les causes. IV, 101. — Etat de l'âme dans l'oraison passive. 145, 146. — Selon les nouveaux mystiques, l'âme peut être divisée d'avec elle-même. 34, 436, 490. — Suite de cette séparation. 429. — Erreurs de supposer une âme sainte incapable d'entendre la raison et la parole de Dieu. 521 et suiv. — Erreur de faire croire à une âme que Dieu veut la damner sans perdre son amour. 429, 521 et suiv. — Avec quel zèle il faut prendre soin des âmes dont on est chargé : s'en charger difficilement. V, 507. — Union des âmes saintes avec Jésus-Christ figurée dans le *Cantique des cantiques*. 576, 579, 801.—Desseins de Dieu à l'égard des âmes; ce qu'elles doivent faire dans les différents états par où elles passent. III, 597, 598, 702, 703. — Avantage de travailler pour les âmes. 1037.

Amédée VIII, duc de Savoie, fait Pape par le concile de Bâle, sous le nom de Félix V : abdique la Papauté, et meurt en odeur de sainteté, sans rétractation. I, 1272, 1275. —Sa retraite à Ripaille avant son élection. II, 151 *etuole*. — Après son abdication il est fait cardinal et légat du Saint-Siége. 157.

Amérique. (*Voy*. Portugais.)

Ami. Estime que nous devons faire d'un ami véritable. VI. 754. — Combien il est rare *Ibid.* — Quels sont nos véritables amis 879. — Caractère d'un faux ami. VII, 616; XI, 767, 768. —Usage des amis *Ibid.*

Amilcar, père d'Annibal, passe avec lui en Espagne, y fait la guerre pendant neuf ans avec autant d'adresse que de valeur, y meurt dans une bataille. X, 724.

Amissibilité (l') de la justice, avouée dans la confession d'Augsbourg, et la nécessité du baptême ; les calvinistes ont varié sur ces deux points, à l'exemple des anabaptistes. VIII, 416. L'amissibilité pareillement admise par les calvinistes de France. 640. — Et par les Anglais, sous Elisabeth. 657 et suiv.

Amitié. Sur quoi elle repose. VI, 754. — Est un nom saint par lui-même. 502, 754. — Quel doit être le motif et le principe de notre amitié. 1159. — Force et douceur de l'amitié. VII, 518. — Amitié des gens du monde. VI, 751. — Vraie et fausse amitié. 1159; VII, 518. — Amitiés particulières, pestes de l'état religieux. 688.

Ammien-Marcellin, en voyant les fureurs des hérétiques, disait que les bêtes féroces n'étaient pas aussi acharnées contre elles mêmes que les Chrétiens l'étaient entre eux. XI, 1102.

Amour. Ce que l'on entend par ce nom. VII, 412 et suiv — Le propre de l'amour est de tendre à l'union la plus intime et la plus parfaite. 808 — Force de l'amour de deux époux ; il surpasse celui des pères et des mères pour leurs enfants. 811. — L'amour est le moteur de toutes les inclinations. VI, 1224, 1225. — L'amour véritable tend à l'adoration. VII, 415. — Dans son origine, n'est dû qu'à Dieu. *Ibid.* — En quoi consiste l'amour de Dieu. XI, 834 et suiv. — A quoi oblige le précepte de l'amour de Dieu. VIII, 81, 82; XI, 939. — C'est le grand commandement de la loi. 78. — Explication de ce précepte. 912, 914. — Il s'étend à tous les temps et à tous les lieux. 873. — Motifs et nécessité d'aimer Dieu 870. — Réflexions sur notre amour pour Dieu. 138; III, 134. Attraits de l'amour divin. 139, 140 — L'amour doit toujours croître. 141. — Pratique de la charité dans l'Oraison dominicale. *Ib.* et suiv. — Le véritable amour de Dieu consiste dans l'observation de ses commandements. 387, 410. — Il donne à l'âme une joie parfaite. 410. — Du commencement de l'amour de Dieu requis pour être justifié. V, 2189, 103, 140. — Ce que c'est qu'aimer Dieu comme source de toute justice. 104. — Doctrine du concile de Trente sur cette matière. *Ibid.* et suiv. — L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions sur l'amour de Dieu. 930. — L'amour de concupiscence ne peut préparer à la justice. IV, 488, 489. — La confession d'Augsbourg soutient cette maxime avancée par Luther, qu'*on est justifié avant d'avoir la moindre étincelle de l'amour de Dieu*. VIII, 420 — L'amour est l'unique instrument de la victoire de Jésus-Christ sur les cœurs. VI, 378, 379. — Amour immense du Père éternel, principe de notre adoption, 926, 927. — Différence de l'amour que Dieu témoigne au juste fidèle et au pécheur converti. VII, 1248. — Amour que Jésus-Christ nous témoigne dans le mystère de l'Incarnation. 90. — Dans celui de l'Eucharistie 90. Amour que nous devons à Dieu comme à notre père. 88. — Amour, le principe de la joie des bienheureux. VI, 1227. — Le saint amour doit être la loi des héritiers du Nouveau Testament. IX, 46. — Précepte de l'amour de Dieu, fondement nécessaire de celui de l'amour du prochain. VI, 757. — Amour du pécheur réconcilié ; quelle en doit être la mesure. 425. — Amour de Marie, né du concours de la grâce et de la nature. VII, 242. — Amour éternel de Dieu au-dessus de tout. IV, 36. — Ne peut être perpétuel qu'en l'autre vie. 46, 47. — C'est un acte d'amour parfait de désirer son salut. 73, 163 et suiv. — Et aussi la béatitude. 244, 245. — Toute la vie chrétienne tend au pur et parfait amour. 248, 249. — Excès de l'amour dans les suppositions impossibles. 189 et suiv. — Tel l'amour de Job dans ses épreuves. 222. — Si l'amour de Dieu ôte la contrition. 87, 88. — Passage d'Hugues de Saint-Victor sur l'amour désintéressé. *Ibid.* — Du désir de l'amour divin. III, 557. — Ses caractères. 562, 606, 607, 930, 953. — Ses effets. 627, 638, 659, 668 et suiv. — La confiance doit y être jointe. Mérite de l'amour et ses différents états. 938, 953. — Comment tout est amour. 630, 631. — Quel est l'amour de préférence, 781. — Se laisser consumer par l'amour. 911 et suiv. — Comment pousser l'amour à bout. 689. — Motifs que les Psaumes fournissent de l'amour de Dieu et du prochain. VIII, 241, 243. — Amour des ennemis. — Belle peinture d'un amour ardent. III, 581, 585. *Voy*. Charité. — L'amour de Dieu et du prochain est le fondement de la société. II, 205 et suiv. — Quel est l'amour que les peuples doivent aux princes. 307.

Amour naturel. Illusion des mystiques sur cet amour. IV, 477. — Définition de cet amour. 560. — Abus de le nommer délibéré, ni bon ni mauvais. 560 et suiv. — Il est incompatible avec l'amour pur. 561 et suiv. — Abus d'en faire la différence des imparfaits et des parfaits 562. — Cet amour ne se trouve ni dans l'Ecriture, ni dans les prières de l'Eglise, ni dans les Pères. 660, 669, 670. — C'est un langage nouveau, inconnu aux Pères et aux scolastiques. 597. — A saint Thomas et à Estius 598. — A Denis le Chartreux. 599, 671.—Réfutation de cet amour par ses conséquences dangereuses, fausses et erronées. 597, 598. — Abus de chercher cet amour dans le Catéchisme du concile de Trente. 600, 601 et suiv. — Explication des termes du Catéchisme. 605, 606. — Erreurs sur ce sujet démontrées et réfutées. *Ibid.* et suiv. — Aucun théologien, en parlant du motif de l'espérance, n'a jamais songé à cet amour. 608, 609. — Non plus que saint Augustin. 615. — Saint Anselme, 616. — Saint Bernard. 617. — Et Albert le Grand. 622. — Propriétés données à l'amour naturel, sans autorité de l'Ecriture. 625 et suiv., 670. — Erreur de faire servir l'amour naturel de principe aux actes surnaturels. 627. — Excès de cette erreur. 629, 650. — Réfutation. 651 et suiv. — Erreur d'ôter à Jésus-Christ les effets de l'amour naturel. *Ibid.* — Sa réfutation. *Ibid.* — Cette doctrine tend à étendre le désir surnaturel du salut. 654. — Saint François de Sales cité à faux pour cet amour. 641, 642. Du sacrifice absolu de l'amour naturel 700, 701. — Du silence de l'Ecriture sur cet amour. 717. — Inutilité de cet amour. *Ibid* et suiv., 766, 767 — M. de Cambrai le cherche en vain dans sainte Thérèse. 765. — Dans l'Imitation de Notre-Seigneur. 773, 774. — Dans saint Thomas et dans Estius.

806, 817. — Dans Denis le Chartreux et saint Bonaventure. *Ibid.* — Argument péremptoire contre l'amour naturel. 849. — Témoignage d'Albert le Grand. 858. — Argument de raison. — Cet amour est condamné par les articles d'Issy. 1087 et suiv.

Amour profane. Son désordre et sa bassesse. III, 562, 563, 564. — Il a toujours la sensualité pour fond. VI, 114. — La comédie ne le purifie pas, elle l'excite. II, 747, 755.

Amour-propre. Son caractère. VII, 635. — Son déguisement, ses noms. VI, 891. — Ses effets. III, 660, 941. — Se fourre partout. 941. — Ses artifices. 962. — Comment le faire mourir. III, 656, 657. — L'amour-propre est la racine de l'orgueil. II, 775 et suiv. — Opposition de l'amour de Dieu et de l'amour-propre. 776, 777. — Combien l'amour-propre rend l'homme faible. 778. — Il faut lui opposer le pur amour de Dieu. 808, 809. — Le désir de voir Dieu n'est pas un acte d'amour-propre. III, 695. — Comment l'amour-propre est entretenu dans l'oraison par les réflexions. IV, 95 et suiv. — Quel désir du ciel peut naître de l'amour-propre. 201. — Il s'entretient par les spiritualités outrées. 212. — Retours de l'amour-propre blâmés par les saints. 98, 99.

Amour pur. Erreur de mettre la perfection chrétienne dans un prétendu pur amour. IV, 485. — Qui n'est appuyé sur aucun passage de l'Écriture. 538, 539. — En quoi consiste le pur amour. 454. — Il n'exclut pas le désir du ciel. 445. — La récompense proposée à tous les justes, même aux plus parfaits, pour accroître leur amour, 447, 451, 502, 551. — Exemple d'Abraham, de Moïse, de David et des saints. 505, 534, 535. — Décret du concile de Trente; doctrine de l'Ecole sur la nature et les motifs de l'amour. 506. — Vaines objections tirées de David et de Daniel. 538, 539. — Du sens nécessaire de l'Evangile. 541. — De la mort à nous-mêmes. 540. — Du précepte de l'abnégation. 541, 542. — Erreur des nouveaux mystiques sur ce pur amour. 545. — Selon eux, il doit faire cesser les désirs de la béatitude. 467, 468. — Un pareil amour est une illusion. 473, 538. — Leurs subtilités et leurs déguisements. 509, 510. — Passages de saint François de Sales, tronqués ou falsifiés, sur le désintéressement de l'amour. 513. — Sur l'amour des vertus. 519, 520. — Vraie pratique du parfait amour. 550, 551. — En quel sens on dit qu'il faut aimer Dieu sans rapport à nous. 551. — Difficultés tirées des spirituels. 553, 554. — Motifs de l'amour pur. 556, 557. — Établis par cinq vérités. 556. — Illusion d'admettre la récompense comme objet de la charité, et de la rejeter comme motif. 503. — L'amour pur des mystiques devient impie au sens proposé. 561, 825. — Comment le véritable amour est en soi désintéressé. 574, 575. — En quel sens le pur amour exclut toute autre chose que lui-même. 644, 645. — Erreur luthérienne de dire que c'est un péché d'aimer Dieu pour la récompense. 609 et suiv. — Que signifient les suppositions impossibles de l'amour pur. 767. — Passage de l'âme au pur amour. 757, 758. Texte de sainte Thérèse mal interprété sur le pur amour. 768, 769. — Que signifient ces paroles : Il faut aimer Dieu pour lui-même et non point pour nous? 854. — Passages des Pères et des théologiens qui l'expliquent. 804 et suiv. — Importance de cette question. 808. — Ce qu'exige l'amour que nous nous devons à nous-même. 809. — Ce que pensait saint Bernard de l'amour de Dieu, en tant que notre bien. 820 et suiv. — Erreurs de M. de Cambrai sur l'amour justifiant et l'amour parfait. 823, 824. — Selon lui, la plupart des justes ne peuvent atteindre à l'amour pur. 825. — L'amour pur, inconnu de saint Augustin, au sens des nouveaux mystiques. 850, 851. — Inconnu de saint Thomas et de saint Bonaventure. 852, 853. — Équivoques de M. de Cambrai sur le pur amour; définitions. 890, 891. — Erreurs évidentes. *Ibid.* — Condamnées par l'Apôtre et par le concile de Trente. 894. — Nouvelles explications de l'amour pur, contraires au langage des saints Pères, à la sécurité des saints, et à l'enseignement des scolastiques. 896, 90 et suiv. — La volonté de Dieu est-elle pour les parfaits le seul motif d'aimer? 902, 905. — L'amour pur des mystiques, bien différent du vrai amour pur de l'école. 1092. — Suites affreuses de leur faux amour. 1093. — Principe et texte de l'Écriture contraires à cet amour pur. 1094. — Vains arguments de M. de Cambrai en faveur de cet amour pur, tirés des disputes soutenues en Sorbonne et des thèmes donnés au Dauphin par M. de Meaux. 1096, 1097. — Ce qu'il faut savoir du pur amour. III, 652, 655.

Amri, roi d'Israël, bâtit Samarie. X, 517.

Amsdorf (Nicolas), consacré évêque par Luther, qui n'était que prêtre. VIII, 555.

Anabaptistes; leur origine. Deux sont nés les indépendants. VII, 1210. — Luther qui prêchait sans mission et sans miracle, trouve mauvais que les anabaptistes fassent la même chose. VIII, 555. — Ils se joignent aux paysans révoltés. *Voy.* Paysans. Les anabaptistes avaient enseigné, avant Calvin, plusieurs erreurs qu'il a enseignées depuis. 611.

Anacréon, poëte grec, honneurs que les hommes lui ont rendus.

Anarchie, maux qui en résultent.

Anastase (S.), Pape, condamne les origénistes, après Théophile, patriarche d'Alexandrie. II, 521, 522.

Anastase, empereur, persécute les Catholiques. Baronius dit qu'il fut excommunié dans un concile par le Pape Symmaque; on le traite toujours comme un empereur. I, 1451, 1455; VIII, 986.

Anastase *le Bibliothécaire* justifie la conduite du Pape Grégoire II. I, 1470. — Il rapporte la condamnation du Pape Honorius, et fait néanmoins son apologie. II, 226.

Ancus-Martius, roi de Rome, bâtit la ville d'Ostie. X, 702, 705. — Il établit les cérémonies sacrées pour la guerre, 973, 974.

André S.). Panégyrique de cet apôtre IV, 462. — Il amène saint Pierre à Jésus-Christ. VII, 1125. — Peuples qu'il soumet à l'Évangile. 1127. — Combien il aimait la croix. 1150. *Voy.* Apôtres.

Anéantissement (l') de Dieu pour l'homme, exige l'anéantissement de l'homme pour Dieu. III, 137, 138. — Combien l'âme doit s'anéantir pour s'approcher de Dieu. VII, 515. — Jusqu'où s'étend l'anéantissement des quiétistes. IV, 67, 79.

Angèle (la B.) de Foligny. Exemple des excès de l'amour dans les suppositions impossibles. IV, 192, 709. — Les mystiques ne peuvent s'en autoriser.

Angeli (Jean d'), Frère mineur, exagère l'autorité du Pape; il est censuré par la Faculté de Paris, XI, 1014.

Anges. Leur création. II, 995. — Leur chute. 995, 996. — Persévérance et béatitude des saints anges : leur ministère. V, 1516. — Sept d'entre eux versent les coupes de la colère de Dieu. 1438, 1439. — Leur intercession établie contre les protestants. 1367. — Bel ordre qui règne entre eux. VII, 260. — Quels soins ils prennent des hommes. 1055. — Présentent à Dieu nos besoins et nos prières. *Ibid.* — Lui portent aussi nos crimes, 1060, 1061. — Leur joie quand nous sommes renouvelés par la pénitence. 132. — Effet de leur charité, bonheur de leur vie. 1055 et suiv. — Pourquoi on emploie le ministère des anges dans l'oblation du saint sacrifice. V, 1695, 1696. — Origine du faux culte qu'on leur a rendu; il est condamné par les Pères et les conciles.

Anges gardiens. Sermons pour leur fête. VII, 1046 et suiv. *Voy.* Anges.

Angleterre. Ses changements depuis qu'elle a abandonné l'unité catholique. VII, 1207. — Sa prétendue réformation commencée par Henri VIII, également rejetée des catholiques et des protestants. Ce que fait ce prince pour établir sa réformation. — L'Église d'Angleterre fait schisme avec toute l'Église, en se donnant pour chef son roi, et en réglant sa doctrine indépendamment du reste de l'Église. Combien elle s'écarte en ce point de l'ancienne Église. VI, 267, 268. — Les lois ecclésiastiques d'Angleterre faites sous Cranmer permettent, en plusieurs cas, la dissolution des mariages, et d'en contracter d'autres du vivant des deux époux. VII, 1287, 1288.

Anglicans. Leurs diverses confessions de foi, quand elles ont été faites. I, 447 et suiv. — Elles diffèrent entre elles en plusieurs points. *Ibid.* — Leur doctrine sur le chef de l'Église anglicane est pleine de contradictions. VIII, 550, 551.

Anglais (les), peuples saxons, occupent la Grande-Bretagne et lui donnent leur nom. X, 753. — Leur conversion. 757.

Animaux. Pourquoi les hommes veulent leur donner du raisonnement. I, 1064, 1065. — Dieu ordonne et règle tout en eux, comme dans les plantes. 1066 et suiv. — En quoi les animaux sont semblables à l'homme. 1069. — Apprennent-ils? 1074. — On peut leur accorder des sensations. 1076 et suiv. — Ce que c'est que de les dresser. *Ibid.* — Ils n'inventent rien. 1082. — N'ont point la réflexion. 1086. — Ni la liberté. *Ibid.* — Combien la sagesse de Dieu paraît dans les animaux. 1087. — Ils sont soumis à l'homme, et n'ont pas même le premier degré de raisonnement. *Ibid.* et suiv. — La ressemblance des organes ne prouve rien. 1088. — Ce que c'est que l'instinct qu'on attribue aux animaux : est-ce un sentiment ou un mouvement purement mécanique? 1090. — Inconvénient de la première opinion. 1090. — Comment on en sort. 1092. — Comment la seconde opinion se tire d'affaire. *Voy.* Corps, Homme.

Annates. Leur origine. II, 115 *note*. — Le concile de Bâle les défend ; ce qui s'ensuit. 114, 115

Anne, mère de Samuel. Son cantique. V, 497. — Expliqué.

Anne la prophétesse ; digne témoin de Jésus-Christ. Pourquoi. II, 1181.

Anne d'Autriche, reine de France, mère de Louis XIV. Son éloge. VI, 595; VII, 1239 et suiv. Sa préparation à la mort 1259. *Voy.* Discours.

Années. Elles se poussent successivement comme des flots. VII, 1222, 1535.

Annibal passe en Espagne avec son père. X, 724. — Il remplace Asdrubal. 724, 725. — Il met Rome à deux doigts de sa perte. 725. — Il ne peut soutenir Carthage, attaquée par Scipion. 970, 971. — Il échappe aux Romains par le poison. 727.

Annonciation de la sainte Vierge : élévations sur ce mystère. II, 1089, 1090. Trois vertus principales que la sainte Vierge y fait paraître. 1035. — Sermons pour cette fête. VII, 602 et suiv. *Voy.* Incarnation, Marie, Verbe.

Anse (concile d'). Les évêques français y déclarent nul un privilége obtenu du Pape II, 470 et suiv.

Anselme (S.) archevêque de Cantorbéry, s'oppose aux rois d'Angleterre, sans parler de déposition. Ses lettres à Walerau, partisan de l'empereur Henri IV. I, 1538, 1539, 1560. — Il a le premier défini la béatitude par une vue d'intérêt. IV, 244.

Antechrist (l') est désigné dans l'Apocalypse. V, 1484, 1510 et suiv. — Ce qu'on en peut dire de certain. 1588. — Prédiction de saint Paul mal expliquée et mal entendue par les protestants. 1578, 1658. — La prostituée et la Babylone de l'Apocalypse ne désigne pas l'Antechrist. 1905. — Ses caractères. 1575. — Sa persécution. 1575. — Sa séduction. 1575. — Le Turc et le Pape, selon Luther, sont deux Antechrists. VIII, 536 — Le synode de Gap décide, comme article de foi, que le Pape est l'Antechrist. 895 et suiv. — Tous les Papes, depuis saint Grégoire, ou même depuis saint Léon, sont, selon les protestants, des Antechrists. *Ibid.*, 898 et suiv.

Anthime. *Voy.* Agapet.

Antinous, dont Adrien fit un dieu, couvre de honte la vie de cet empereur. X, 740.

Antioche (le concile d') accepte l'exposition de la foi du Pape Damase. II, 259.

Antiochus *l'Illustre* entreprend de ruiner le temple et toute la nation juive. X, 727, 819 et suiv. — Quel était son dessein en persécutant les Juifs. XI, 617. — Son orgueil sans bornes. 774.—Il meurt d'une manière affreuse. X, 729, 820.

Antiochus *Sidétès* est connu roi de Syrie. X, 731. — Ses succès contre les Parthes. *Ibid.* — Il assiége et réduit à l'extrémité Jérusalem, qui est délivrée d'une manière admirable. 731. — Il périt avec son armée. 732.

Antoine (S.) explique l'oraison non aperçue. IV, 98.

Antonin *le Pieux*, empereur romain, adopte Marc-Aurèle. X, 740.

Antonin (S.), archevêque de Florence, croit que le concile ne peut imposer des lois au Pape, ni le Pape en faire de contraires au concile. II, 520. — Son sentiment sur l'infaillibilité du Pape discuté. *Append. Decl.*, lib. II, chap. 4. — Ses sentiments sur la comédie. 762. — Sa délicatesse allait si loin, qu'il ne permettait même pas d'entendre le chant des femmes, 762, 763.

Apathie. Comment elle se trouve dans les parfaits. IV, 126, 127. — Ce que les anciens en ont pensé. 128, 129 et suiv.

Apocalypse. Merveilles de ce divin livre. V, 1281, 1282. — Explication morale d'après saint Augustin. 1284, 1285. — Sens littéral et prophétique d'après le texte et la tradition. 1286. — Chute de Rome et de son empire annoncée. 1287, 1288 — Réfutation du système des protestants. 1291. — La prostituée de l'Apocalypse n'est pas une épouse infidèle ni l'Église corrompue. 1292, 1293. — Docteurs catholiques et protestants qui regardent l'Apocalypse comme accomplie. 1294. — La fin du monde n'est pas le seul objet de l'Apocalypse. 1296. — Plusieurs sens peuvent être à la fois l'objet de la prophétie. 1297 et suiv. — Il n'est pas nécessaire que les prophéties soient entendues lorsqu'elles s'accomplissent. 1300. — L'intelligence des prophéties dépend de l'esprit de Dieu, qui dispense ses lumières avec une profonde sagesse. *Ibid* et suiv. — Pourquoi les saints Pères ont usé de tant de réserve dans l'interprétation de l'Apocalypse. 1303 1304 — La tradition ne peut aider dans cette interprétation. 1310. — Abus que les protestants font de ce livre. 1308. — Doctrine de ce livre sur le ministère des anges. 1310. — Sur la puissance des saints. 1312. — Des martyrs. 1314. — Sur l'efficace de leur prière *Ibid.* — Sur la connaissance que Dieu leur donne de ce qui arrive dans l'Église. *Ibid.* — Des visions de saint Jean. 1316. — Division de l'Apocalypse en trois parties. 1319. — Explication détaillée du premier chapitre, qui est comme l'exorde 1320. — Première partie, les avertissements. 1325, 1326. — Seconde partie, les prédictions Remarques pour bien les entendre. 1335, 1336. — Histoire des événements depuis saint Jean jusqu'à la prise de Rome par Alaric. 1340 et suiv. — Application de ces remarques et de cette histoire aux chap. 4 et suiv. jusqu'au chap. 20. 1351. — Objection des protestants. 1471 et suiv. — Quels sont les mille ans. 1478 et suiv. — Troisième partie : les promesses. 1495, 1494. — Abrégé de toute l'Apocalypse. 1501, 1502. — Satan vaincu est le sujet de ce livre. 1511, 1512. — Interprétation absurde que les protestants font de l'Apocalypse. 1513, 1514. — Babylone ne désigne point l'Église, ni la bête le Pape. 1522 — Vaines objections des ministres. 1524. — Leurs illusions, contradictions et absurdités continuelles. 1531, 1532.— Démonstration que la destruction de la prostituée est une chose accomplie. 1603, 1604 — Que l'Église romaine est la vraie Église. 1605, 1606 — Que la Babylone, la bête et la prostituée ne peut être une Église corrompue. 1607. — Que les ministres ne peuvent expliquer les quarante-deux mois de la persécution 1619. — Que leur système se dément de tous côtés, est l'ouvrage de la haine, et les conduit à des extrémités pitoyables. 1621. — En quel temps saint Jean a écrit l'Apocalypse. IX, 167 —Plusieurs des événements qu'il prédit devaient bientôt arriver. 151. — Les nombres de l'Apocalypse sont des nombres mystérieux, qui ne doivent pas se prendre à la rigueur. 156 — Bossuet prouve que son explication s'accorde avec le texte et l'histoire, et répond aux objections de Verensfels. 165, 166. — L'Apocalypse est rejetée par Luther. VII, 805. — Jurieu et les autres calvinistes se contrarient les uns les autres, et se contredisent eux-mêmes dans leurs explications apocalyptiques. VIII, 1309. — Mède trouve l'Anglais dans l'endroit de l'Apocalypse où Jurieu trouve le Français. *Ibid.*, et seq.— Séditieuse explication de l'Apocalypse. La réforme croit y voir que Rome est la Babylone qu'il faut exterminer. 1305. — Remarques de l'abbé de Langeron sur le Commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse. XI, 1031. — Réflexions de l'abbé de Fénelon sur le ch. IX de ce livre. 1053. — Remarques de l'abbé des Mahis. *Voy.* Bête. 1054.

Apologie (l') de la Confession d'Augsbourg, faite par Mélanchton, est approuvée de tout le luthéranisme. VIII, 572, 573. — Elle met saint Bernard, saint Dominique et saint François parmi les saints Pères qui se croyaient justifiés par la foi, et non par les œuvres ; et condamne les moines, leurs successeurs, comme se croyant justifiés par les œuvres sans la foi. 565.

Apôtres. Soin que Jésus prend d'eux. III, 537, 538.— Ils font de plus grands miracles que Jésus-Christ. 585. — Sont persécutés, haïs d'une haine de religion. 420, 421. — Ils s'affligent de l'absence de Jésus. 422. — Effets que produit dans les apôtres la descente du Saint-Esprit. X, 844 et suiv. — Ils tiennent le concile de Jérusalem. 738. — Combien étonnante leur entreprise. VII, 98, 1125. — Leurs victoires. 98, 99. — Caractère et témoignage des apôtres. 110, 111. — Leur doctrine, et les moyens qu'ils emploient pour l'établir. 1125, 1124.— Les dons extraordinaires, tels que celui des miracles, et leur sainteté ne doivent pas nécessairement passer à chacun de leurs successeurs, en vertu de la promesse : *Je suis avec vous.* Abus que les protestants font de ces dons particuliers et passagers, pour contester à l'Église sa visibilité, sa sainteté, son infaillibilité. V, 1987, 1988. — Les apôtres sont annoncés dans le psaume XLIV, 537, 538. — Ils prouvent la divinité de Jésus-Christ, non-seulement par les miracles, mais aussi par les prophéties. 765, 765. — Ils appliquent à Jésus-Christ beaucoup de passages des psaumes, pour prouver sa divinité, sa résurrection, etc. 774 et suiv., 792. — Les apôtres ont toujours été de bons citoyens. XI, 505. — Ils recommandent d'obéir aux princes 606, 607. — Ils donnent pour marque de la vraie Église, son antiquité. 624, 625. — Ce qu'en doit savoir des apôtres et des évangélistes pour sanctifier les fêtes.

Appel du Pape au concile général. — Il n'en est point parlé dans la *Déclaration du clergé*, en quel sens on peut le condamner II, 450, 451. — L'appel ne doit avoir lieu que dans les cas extraordinaires où toute l'Église est bouleversée : la doctrine contraire est odieuse. 476, 477. — On impute à tort aux docteurs de Paris que le recours

au concile soit toujours nécessaire. *Append. Déf.*, lib. III, c. 2. — En quels sens les appels ont été condamnés par le Pape Pie II, I, 150, 151, 152. — Pierre de Lune, schismatique, condamne le premier les appels au concile; sa bulle révoquée à Constance 455. — On objecte à tort une bulle de Martin V, 455 et suiv. — Bulle de Pie II et de Jules II, pour défendre les appels 459 et suiv. — Exemples d'appel en différents temps. I, 1521 et suiv., II, 50, 137, 555, 578, 451.

Appels comme d'abus : leur origine. II, 50.

Appétit. *Voy.* Volonté.

Application. Combien elle est nécessaire à un prince; maux qui résultent de sa négligence. VIII, 16.

Aragonnais. Comment on les reçoit au concile de Constance. II, 66, 67.

Arbogaste, capitaine des Francs, élève le tyran Eugène, et tue Valentinien X, 750. — Il se tue lui-même plutôt que d'avoir recours à la clémence de Théodose. 751.

Arnauld (la mère d'), réformatrice du Val-de-Grâce.— Son éloge. III, 1082, 1083.

Arcade, empereur, excommunié par Innocent I; la pièce qui contient cette excommunication est supposée. I, 1154 et *note*.

Arche (l') et les autres sacrements de l'ancien peuple, figures des choses célestes ou de l'Église V, 419 — De quoi l'Arche d'alliance était encore la figure. II, 1070. — Comment elle représentait le Sauveur. VII, 56.

Archontes. Leur création. X, 696.

Ariens. Combien ils ont varié dans leurs différentes confessions de foi. VIII, 325. — Leurs erreurs sur le culte dû à Dieu. IX, 945, 946. *Voy.* Idolatrie. — Ils étaient en petit nombre en comparaison des Catholiques, même sous le règne de Constance.

Aristote. Sentiment de ce philosophe sur le théâtre. Il n'y admet point la jeunesse pour y voir ni les comédies ni les tragédies. II, 425.

Arius. Combien son hérésie éprouva d'obstacles de la part de saint Athanase et de saint Hilaire. VII, 276.

Arles (le concile d') décide des questions importantes. II, 278. — Il n'a pas décidé celle de la rebaptisation; c'est plutôt celui de Nicée. 518.

Armées, Armes. — *Voy.* Guerre.

Arméniens (les), sujets de la Perse, se donnent aux Romains. Basnage les cite pour autoriser les révoltes contre les souverains : sont ils condamnés par la loi de Dieu? VIII, 990 et suiv.

Arminius (Jacques) combat les excès des calvinistes par d'autres excès : il établit le pur pélagianisme, et favorise les sociniens. VIII, 832, 833 — Gomar, rigoureux calviniste, s'oppose à lui. Les Églises calviniennes forment deux partis opposés, sous les noms de remontrants et de contre-remontrants. 834. *Voy.* Remontrants. — Arminius préfère les sentiments que saint Augustin a rétractés à ceux qu'il a toujours soutenus. X, 309.

Arnaud de Bresse trouve des erreurs dans les dogmes de l'Église, qu'il entreprend de réformer. Saint Bernard s'y oppose. VIII, 537. *Voy* Bernard (S.)

Arnauld (Antoine), docteur de Sorbonne, réfute la lettre de M. Spon sur l'*Antiquité de la religion*. XI, 890. — Estime que fait Bossuet de cette réfutation, 660. — Il compose l'*Apologie des Catholiques* contre Jurieu. II, 9, *à la note*; XI, 902. — Il donne le traité *des vraies et des fausses idées*, contre Malebranche. 924. — Bossuet souhaitait que ces ouvrages se répandissent pour le bien de l'Église. 925. — A la demande du prélat, il travaille à une réfutation du *Traité de la Nature et de la Grâce* du P. Malebranche 924, 925. — Plusieurs gens doctes, éblouis du savoir de ce docteur, s'en servaient pour rabaisser l'autorité des jugements de l'Église. 902. — Arnauld félicite Bossuet du dessein qu'il avait d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon, et lui demande son jugement sur divers écrits. XI, 1066 et suiv.

Arnoul (S.), évêque de Metz, père d'Anségise, maire du palais, et tige des rois de la seconde race. I, 1501.

Arnoul, évêque de Lisieux, témoigne que l'empire d'Allemagne dépend de l'Église romaine I, 1614

Articles fondamentaux, selon les calvinistes. Toutes leurs disputes avec les luthériens ne leur paraissent pas être sur des points fondamentaux; au lieu que celles qu'ils ont avec les Catholiques roulent sur ces points. IX, 560. — Absurdités avancées par Jurieu, au sujet des articles fondamentaux et non fondamentaux. 568, 569. — Les sociniens demandent aux réformés qu'on leur fasse voir par l'Écriture quels sont ces articles. Jurieu avoue qu'il ne le peut. 982, 983. — Trois caractères qu'il propose pour les distinguer : inutilité des deux premiers; extravagance du troisième 984 et suiv. — Jurieu veut encore qu'on distingue les articles fondamentaux par leur liaison avec la fin de la religion. Sa faiblesse sur ce point contre les sociniens. Sa preuve se détruit d'elle-même. 989. — La doctrine de la grâce et de la présence réelle, sur laquelle les calvinistes et les luthériens pensent différemment, fait tomber toutes les preuves de Jurieu sur les articles fondamentaux. Sa chicane à ce sujet détruite, 560, 561. — Sur quoi est fondé le prétendu goût des articles fondamentaux. Absurdités de Jurieu. 572. — C'est se moquer du genre humain, de vouloir qu'il croie par goût la Trinité et l'Incarnation. *Ibid.* — On peut admettre la distinction d'articles fondamentaux et non fondamentaux, mais dans un sens bien différent de Jurieu IV, 1180, 1181.

Arts. Quels furent les premiers; Noé les conserve. X, 687, 688, 689. — En quoi les arts diffèrent des sciences I, 963, 964. — Quels sont les principaux. 964. — Leur fécondité. II, 976, 797. — A quoi ils tendent. VII, 621.

Asaph, un des auteurs des Psaumes. V, 431. — Est-il l'auteur de ceux qui portent son nom? 539, 600.

Ascension de Notre-Seigneur. Explication du mystère de cette fête. VI, 458, 459. — Triomphe de Jésus-Christ en ce jour. VIII, 54, 55. — Pourquoi Jésus-Christ rend ses disciples témoins de son ascension 68, 69. Ce que comprend ce mystère. XI, 166, 302.

Ascètes. Chrétiens dans le célibat, qui suivaient toute la perfection du conseil de l'apôtre. VII, 657.

Asdrubal, successeur d'Amilcar, gouverna sa province avec beaucoup de prudence, et y bâtit Carthage-la-Neuve, qui tenait l'Espagne en sujétion. X, 724.

Assassinats commis dans la réforme, avec autorisation par les ministres : exemples, l'assassinat du duc de Guise et plusieurs autres. VIII, 1015, 1016.

Assemblées de charité. Sermons ou exhortations que Bossuet y a prêchées. VI, 69, 76, 980; VII, 189.

Assomption de Marie. Sermons pour cette fête. VII, 398 et suiv. — Combien glorieuse et réjouissante pour les esprits célestes 399.

Assuérus, roi de Perse, sa faiblesse fait pitié. XI, 516.

Assyriens. On a très-peu de choses certaines touchant leur premier empire. X, 708, 943, 944. — Sémiramis l'augmente. 944. — Sa chute. 700. — Leur second empire. *Ibid.* — Ils détruisent le royaume d'Israël. 700, 701. *Voy.* Babylone, Ninive.

Athalie usurpe le royaume de Juda; sa mort. X, 698. — L'exemple de sa déposition prouve-t-il l'autorité du Pape sur le temporel. I, 1534, 1584.

Athanase (S.), patriarche d'Alexandrie, fait par ses longues souffrances l'admiration de l'Église. X, 748. — Il excommunie un gouverneur. I, 1409. — Déclare qu'on doit obéir à l'empereur Constance, quoiqu'il persécutât les Catholiques. 1443. — Belle lettre de ce Père, sur l'usage qu'on peut faire des Psaumes. V, 441. — Il prouve la divinité de Jésus-Christ par ce texte : *Je vous ai engendré aujourd'hui*. 772 et suiv. — Il prouve aux ariens la nouveauté de leur doctrine, et que la foi du concile de Nicée était celle dans laquelle les martyrs avaient versé leur sang. VIII, 379, 380. — Sa sublime théologie sur l'unité de Dieu, dont les trois personnes se rapportent à un seul principe. 563. — Sentiment de saint Athanase sur la cause de l'idolâtrie. XI, 1182. — Selon lui, avoir plusieurs dieux, c'est n'en avoir point; et ainsi l'idolâtrie étant partout, il y avait partout une espèce d'athéisme. 1183.

Athées. — Il y en a de diverses sortes; combien insensés. V, 463; VI, 143, 144, 163, 164. *Voy.* Incrédules.

Athénagore et les anciens Pères calomniés par Jurieu, comme ne croyant pas Dieu immuable; justifiés par les propres paroles d'Athénagore; et non-seulement par les catholiques, mais même par les plus savants protestants. VIII, 1081. — Il est attaqué par Jurieu, comme enseignant deux nativités du Verbe. On le justifie par ses propres paroles que ce ministre falsifie. 1545. — Son dessein était de prouver aux païens que les Chrétiens ne sont pas des athées, comme les païens le supposaient 1547.

Athéniens. Leur ville fondée par Cécrops. X, 692. — Thésée forme leur gouvernement. 695. — Ils abolissent la royauté et créent des archontes. 696, 699, 700. — Ils répandent leurs colonies dans l'Asie. 694. — Pisistrate s'empare de l'autorité parmi eux. 704. — Ils chassent Hipparque son fils, et éteignent la tyrannie 711. — Ils battent les Perses à Marathon. 712. — Ils font la guerre aux Lacédémoniens, qui, sous la conduite de Lysandre, prennent Athènes 718. — Sont battus à Chéronée par Philippe. 719. — Caractère des Athéniens. 954.

Attention. — Sa nature; ses effets immédiats sur le cerveau. I, 1028. — Son effet sur les passions. 1029. — Combien l'attention est nécessaire aux princes. 1052, 1055 et suiv. XI, 575 et suiv.

Attila, roi des Huns, désole l'univers avec une armée immense. V, 1436. — Quel coup il frappa sur l'empire romain. X, 1172.

Atton, évêque de Verceil, prouve qu'on doit l'obéissance même aux méchants princes. I, 1489, 1490.

Attrait Il faut suivre celui que Dieu donne. III, 866, 873, 874, 908, 929, 936, 939, 944, 950, 961. — Le distinguer du consentement. 980.

Attributs divins. Doctrine des quiétistes sur ce sujet. IV, 57, 58. — Doctrine de saint Clément d'Alexandrie.— 58. Ces attributs proposés dans le Symbole pour être crus distinctement. 59 et suiv.

Attrition. Sa nature et sa vertu. II, 660 et suiv. *Voy.* Contrition.

Aubertin (Edme), ministre protestant, dit faussement que Claude Seyssel, archevêque de Turin, qui détaille et combat les erreurs des Vaudois, n'avait osé attaquer leur opinion, contraire à la transsubstantiation et à la présence réelle. Ils pensaient comme l'Eglise sur ces deux points. VIII, 732.

Augsbourg (Diète d') tenue par l'empereur Charles V. Les protestants y donnent différentes confessions de foi. VIII, 541. *Voy.* Confessions de foi.

Auguste gagne la bataille d'Actium, et se rend maître de tout l'empire. X, 982

Augustin (S.) éclaire l'Eglise par ses écrits et confond les hérétiques. X, 752. — En écoutant avec plaisir l'éloquence de saint Ambroise, il remporte la semence des scrupules qui produisirent ensuite sa conversion. XI, 966. Eloge de ce saint : combien dur était son esclavage dans la liberté des enfants du monde : Dieu le convertit. VII, 468 et suiv.—Doctrine de ce Père sur la grâce, développée dans l'*Avertissement sur le livre des Réflexions morales*. X, 15 et suiv. — Saint Augustin est accusé d'être novateur par Grotius, par R. Simon, et ensuite par l'abbé Dupin. 60, 114, 148, 149, 351. — On le justifie de cette accusation. 63, 64, 145, 148 et suiv. — Malignité de R. Simon contre ce saint docteur. 194. — Il est accusé d'erreur sur la nécessité de l'Eucharistie, et sur le péché originel. 156. — Justifié. 157, 159, 160 et suiv. Insulté par R. Simon. 260, 261, 270. — Son amour pour l'Ecriture sainte. 264 et suiv. — Usage admirable qu'il en a fait. 266 et suiv. — Caractère de ce Père. 270. — Son autorité sur la matière de la grâce. 162. — S'opposer à ce saint docteur sur la matière de la grâce, c'est s'opposer à l'Eglise. 282. — Il est chargé de la cause de l'Eglise contre les pélagiens. 283. — Démonstration qu'il n'a défendu que l'ancienne et véritable doctrine. 284. — Il est vénéré de l'Orient comme de l'Occident, et invité en particulier au concile d'Ephèse. 285, 286. — Sa pénétration et son autorité. 287, 288. — Le Pape saint Célestin prononce qu'Augustin est le défenseur de l'ancienne doctrine. 289. — Raisons de ce jugement. 290. — Quatre Papes et quatre conciles ont prononcé la même chose. 292. — Toute l'Eglise a toujours pensé ainsi. 293, 295, 296. — Tradition constante de tout l'Occident en faveur de l'autorité de ce saint docteur. 298. — Témoignage des ordres religieux et de toutes les écoles. 300. — Injustice de R. Simon, qui préfère les sentiments que ce Père a rétractés à ceux qu'il a toujours soutenus. 307. — Usage qu'a fait saint Augustin de l'autorité des Pères qui l'ont précédé. 309, 310. — Quoi qu'en dise Grotius, saint Augustin tenait la même doctrine sur la grâce avant sa dispute avec les pélagiens. 312. — Il la tenait aussitôt après sa conversion, et avant l'examen de la question. 315. — La preuve en est au livre de ses *Confessions*. 316 — Dans ses premières lettres et ses premiers écrits. 317. — Il tombe dans l'erreur sur la gratuité de la grâce, en commençant à approfondir la question. 320. — Il en sort bientôt. 321. — Se reprend lui-même dans ses *Rétractations*. 322, 323. — Et devient capable de défendre la vraie doctrine. 324. — Ses changements ne font qu'augmenter son autorité. 326, 327. — Nouveaux témoignages des auteurs catholiques en faveur de saint Augustin. 327, 328. — Témoignages remarquables de plusieurs savants Jésuites. 329. — Accusations odieuses de R. Simon. 331, 333, 349, 350. — Force de la logique de saint Augustin contre Julien d'Eclane. 339. Avantages qu'il a tirés du texte grec contre son adversaire. 340, 342; ainsi que des Pères et commentateurs grecs. 346, 347. — Ce Père n'a enseigné sur le péché originel que la doctrine de toute l'Eglise. 349, 350. — A admis, dans le sens de l'Eglise, une grâce efficace 324, 343. — N'a point fait Dieu l'auteur du péché. 340, 342. — Tradition constante de sa doctrine sur la prédestination. 347. — Conciliation de sa doctrine avec celle des anciens. 371. — Saint Augustin soutient sur la justification, contre les pélagiens, la même doctrine que nous soutenons contre les protestants. VIII, 246. — Il enseigne que les péchés étaient détruits dans les justes, bien qu'il n'y ait point de justes qui ne soient pécheurs. 248. — Il soutient en plusieurs endroits que la régénération en Jésus-Christ nous justifie 251. — Que la foi est le principe de notre justification. 254, 257, 258. — Que la convoitise dans les justes ne détruit pas la sainteté 264, 266. — Sa doctrine sur le mérite des œuvres. 269. — Les réformés le citent en faveur de la justice imputative, qu'il n'a ni connue ni enseignée. Mélanchthon traite d'imaginations la doctrine de ce Père sur la justification du pécheur. 554. — Ce saint docteur n'a pas innové dans le culte qu'il faut rendre aux saints, comme le lui reproche Daillé. I, 1155. Il enseigne qu'en offrant le sacrifice sur le corps des saints, ce n'était pas à eux qu'on l'offrait, ni lorsqu'on en faisait mémoire au milieu des saints mystères ; on ne priait pas pour eux, mais on les conjurait de prier pour nous. 1156. Il range les manichéens parmi les gentils, et expose une partie de leur doctrine. VIII, 681. — Règle qu'il donne pour connaître les véritables traditions. 769. Jurieu falsifie un passage de ce Père pour lui faire dire que l'Eglise apprend de nouvelles vérités. 1183. — Saint Augustin prouve au contraire, contre les pélagiens, que la foi de l'Eglise n'a jamais varié. 1186. Saint Augustin est contraire à la contemplation perpétuelle. IV, 45, 259. — Quelle est selon lui la règle de la volonté de Dieu. 84. — Sa doctrine sur la persévérance ; qu'il faut la demander pour l'obtenir. 117 et suiv. — Sur les effets de la grâce. 227. — Il n'a pas connu l'oraison passive, 158 et suiv. — Ce qu'il dit du parfait abandon. 226 et suiv. — Son sentiment sur l'amour pur. 234 et suiv. — Sur les suppositions impossibles. 258, 259. — Effort qu'il admet comme nécessaire dans l'opération du libre arbitre. 227, 238 — Sa doctrine sur le *Pater*. 250 et suiv. — Quels sont, selon lui, les devoirs de la charité et de la justice. 258 et suiv. — Quatre principes de ce saint docteur sur la béatitude en tant que motif de nos actions. 856. — Sommaire de sa doctrine sur la béatitude en général. 850. — Il n'a point connu le pur amour, au sens des nouveaux mystiques 851. — Réflexions de saint Augustin sur la chute de Rome. V, 1349, 1460 — Ce Père pose pour principe, que jamais les sujets ne sont en droit de prendre les armes contre leur souverain ; et que, s'ils en sont persécutés injustement, ils n'ont point d'autre parti à prendre que de souffrir. XI, 755. — Il prouve que les Chrétiens doivent obéir même aux méchants princes : exemple de Julien. I, 1456, 1457. — Ce qu'il pense de la contestation du Pape saint Etienne avec saint Cyprien. 1293 et suiv. — On examine le passage de ce Père : *La cause est finie*. II, 305 et suiv. — Ce qu'on lui prête sur le Pape Zozime n'est pas exact. 361, *note*. Saint Augustin avait cru d'abord qu'il ne fallait pas contraindre les donatistes : ce qui le fit changer de sentiment. XI, 945. *Voy.* Donatistes.

En quoi consiste la véritable psalmodie, selon ce Père. V, 442, 443. — Quel en est le meilleur usage. 444. — Il mettait en doute s'il fallait laisser dans les églises un chant harmonieux, de peur d'affaiblir par là la vigueur des âmes. II, 892. — En quoi il fait consister le vrai bonheur des rois. X, 785.

Augustin (S.), moine, envoyé par saint Grégoire le Grand, convertit l'Angleterre. X, 757

Aumône —Sa nécessité et son mérite II, 924; III, 206; VI, 981 et suiv. — Refus de faire l'aumône, crime capital. 625.—Efficacité de l'aumône. 630. — Combien il est doux de faire l'aumône. 988. — Qu'il faut retrancher de ses convoitises pour faire l'aumône. 989, 990.—Motif de faire l'aumône, en considérant Jésus-Christ dans les pauvres. 991 et suiv. Vices à éviter touchant l'aumône. V, 1888. *Voy.* Pauvres, Riches

Aurélien, empereur, triomphe de Zénobie. X, 745. — Sa colère lui cause la mort. 744.

Austérités. Elles sont salutaires. VII, 472. — Combien on doit en user modérément. III, 595, 598, 659, 665, 685, 702, 721, 952 — Préférer la mortification du cœur. 954. Se contenter de celles de la règle. 957, 965. — Consulter le confesseur là-dessus. 1119.

Auteurs. Louanges que le monde donne aux grands auteurs : comment Dieu les récompense et les punit tout ensemble. II, 788. — Les auteurs profanes n'ont point de goût à qui connaît Jésus-Christ. III, 708.

Autorité. La première qui ait été exercée parmi les hommes est l'autorité paternelle. X, 507. — Caractères essentiels de l'autorité royale. 517 et suiv. *Voy.* Gouvernement, Prince, Rois.

Autorité de l'Eglise (l'), établie par Jésus-Christ pour nous transmettre les Ecritures, nous apprendre leur sens véritable, décider toutes les questions épineuses d'une manière irrévocable, infaillible. I, 1161. — Sentiments des

protestants sur l'autorité de l'Église; leurs variations sur ce point de doctrine. 1165. — Déclaration du synode de Charenton, et autres sur cette matière. 1165 et suiv. — L'assujettissement à l'autorité de l'Église est le vrai remède aux absurdités où l'on se jette, en suivant son propre esprit. V, 1918. — Soumission à l'autorité de l'Église exigée par les protestants comme par les Catholiques. IX, 21. — Preuves tirées de leurs consistoires et de leurs synodes. 25 et suiv. — Doctrine des protestants sur l'autorité de l'Église. 31. — Elle ne peut être soutenue, sans qu'on en conclue qu'un particulier peut mieux juger de la foi que l'Église universelle. 35. — L'autorité de l'Église, rejetée dans la spéculation par les protestants, est reconnue dans la pratique. Nouvelle preuve qu'on en apporte. 60. Vaines subtilités qu'ils allèguent pour frauder la conséquence qu'on en tire. 61 et suiv. L'autorité du Saint-Siége et de l'épiscopat établie par Jésus-Christ reconnue par toutes les Églises, enseignée par les saints Pères, nécessaire pour l'unité. I, 1168. *Voy.* Église, Pape.

Autorité (*de l'*) *des jugements ecclésiastiques, où sont notés les auteurs des schismes et des hérésies;* dessein de Bossuet en composant cet ouvrage : comment il a disparu. XI, 877 *et note*. *Voy.* Église, Pape.

Autriche. Caractère de cette nation. VII, 1243.

Auxilius, prêtre de Rome, dit qu'on ne doit pas obéir aux ordres injustes des Papes. II, 351, 352.

Avarice (l'), passion détestable. VI, 1159. — Ses effets. VII, 579. — Il faut la déraciner. III, 44 et suiv. — Par quel moyen. 46. — Les richesses ne la guérissent point. VI, 705 et suiv. — Plusieurs sortes d'avarices. III, 49. — L'avarice est une idolâtrie. VII, 651.

Avent. Ce que c'est que ce saint temps. VIII, 204.

Avertissements *aux protestants sur les lettres au ministre Jurieu* contre l'*Histoire des variations*. VIII, 1055 à 1519.

Aveuglement. Comment représenté dans l'Écriture. VII, 144, 145. — Notre aveuglement aussi grand que celui des Juifs. 1177.

Avignon. Le Saint-Siége est fixé dans cette ville par le Pape Clément V. X, 1054, 1055. — Le Pape Grégoire XI quitte cette ville pour reporter le Saint-Siége à Rome. 1072.

Avis aux réfugiés. L'auteur de cet ouvrage, quoique protestant, montre les égarements où la réforme s'est jetée, en attaquant la majesté des rois et la tranquillité des États. VIII, 150.

Azpilcueta (Martin), appelé aussi *Navarrus*, ne décide rien sur la supériorité du Pape ou du concile. II, 581, 582 et suiv.

B

Babel (tour de). C'est l'ouvrage de l'orgueil. II, 1053, 1054. — Dieu y frappe le genre humain par la confusion des langues. X, 689, 779.

Babylone. Fondée par Nemrod. X, 690. — Son royaume établi par Bélésis. 700, 701. — Sa puissance s'augmente sous Nabopolassar. *Ibid.* — Elle est prise par Cyrus. 705, 809, 810, 945, 946. — Beauté de cette ville; caractère de ses peuples. 945, 946. — Babylone représente Rome dans l'Apocalypse. V, 1269. — Sa chute, dans l'Apocalypse, est celle de Rome sous Alaric. 1575. — Caractère des deux cités, Babylone et Jérusalem. VI, 412.

Bagot (Jean), jésuite. Son livre sur le droit des évêques dénoncé à l'assemblée du clergé de 1655. II, 284.

Bâle. Cette ville désignée pour la tenue d'un concile général. II, 98. — Les premières sessions de ce concile sont légitimes, de l'aveu de Bellarmin, etc. I, 1267, 1279. — Quel est le sens de ses décrets sur le temporel. 1619. — Il renouvelle les décrets de la quatrième et cinquième session du concile de Constance. II, 23, 24, 99. — Histoire du premier différend entre le Pape Eugène IV et le concile. 99. — Le clergé de France ne défend pas les dernières sessions du concile. 119. — Pourquoi il n'est plus regardé comme œcuménique depuis la session vingt-cinquième. 130 et suiv. — Il se transfère à Lausanne et se dissout. 134 et suiv. *Voy.* Eugène IV, Amédée. — Le concile de Bâle accorde quatre articles aux Calixtins. VIII, 765, 766. — Comment il parvint à réunir les Bohémiens séparés de l'Église. IX, 906, 907. — Sa condescendance 945, 946, 987. — Sentence exécutoriale des légats du concile au sujet du traité conclu avec les Bohémiens. 1106 et suiv. — Explication de ce fait. 1110, 1145. *Voy.* Confessions de foi.

Baltasar, roi de Babylone, périt au milieu d'une fête, où lui et ses profanations. X, 808; XI, 777.

Baptême. En quoi il consiste et ses cérémonies. VIII, 472. — Ses effets. VI, 185, 186, 510; VII, 850. — En quoi il diffère de la pénitence. VI, 185, 186. — Nous donne un droit réel sur le corps de Jésus Christ : conséquence. 155. — Combien peu de Chrétiens ont conservé l'innocence du baptême. 710, 711. — Belle cérémonie que l'on observait, dans l'ancienne Église, au baptême des Chrétiens. VII, 644, 645. — Le baptême de saint Jean et celui de Jésus : en quoi ils diffèrent. II, 1204. — Élévation sur le baptême de Jésus. 1207, 1208. — Le baptême est de nécessité absolue pour les enfants, qui ne peuvent y suppléer. VIII, 632; X, 150. — Les seuls calvinistes ne reconnaissent pas cette vérité. *Ibid.* — Dieu a-t-il une volonté réelle de sauver les enfants qui meurent sans baptême? X, 414. — Leur damnation, aussi bien que la prédestination de ceux qui meurent baptisés, ne vient que des secrets jugements de Dieu. 418. *Voy.* Spondrate. La tradition seule prouve que le baptême est valide, donné par infusion. IX, 321, 322 et suiv. — Donné aux petits enfants, ou par des hérétiques ou par de simples fidèles. 329, 330. — Ce sacrement opère *ex opere operato*. 921. Zwingle attaque la nécessité du baptême, sans lequel il croit que le mal originel, qu'il dit n'être pas péché, est ôté dans tous les hommes par la mort de Jésus-Christ. VIII, 574, 575. — Selon lui, ce qu'on appelle péché originel ne damne personne; le baptême n'ôte aucun péché et ne donne aucune grâce. *Ibid.* — Il force tous les passages de l'Écriture, pour en conclure que le baptême est seulement le signe du sang de Jésus-Christ. 576, 577. — Il méprise tout ce que disent les Pères sur le baptême, et ne daigne pas même les consulter. *Ibid.* Les luthériens admettent la nécessité du baptême pour être fait enfant de Dieu. 407, 408. — Ce que la Confession d'Augsbourg enseigne clairement. 417. — Selon Calvin et les calvinistes, le baptême n'est pas nécessaire au salut. 609, 610. — Il est la source de la grâce et ne l'opère pas. Les enfants des fidèles naissent dans la justice. Calvin appuie ce nouveau dogme d'un passage de l'Écriture mal entendu. 611. — Il suit de cette doctrine, jointe à celle de l'inamissibilité de la justice, que toute la postérité d'un fidèle est prédestinée. 612, 613. — Etranges contradictions des calvinistes sur ce point. *Ibid.* — Les calvinistes, en recevant la Confession d'Augsbourg, admettent la nécessité du baptême. 639, 640. — Le baptême inutile, selon les manichéens. 699. — Les vaudois en méprisent les cérémonies. 733, 734. — Les Frères de Bohême rebaptisaient tous ceux qui venaient à eux. 768. — Les remontrants ou arminiens nient la nécessité du baptême. 835. — Le synode de Dordrecth approuve ce point de leur doctrine. 839. — Les protestants admettent, comme l'Église catholique, le baptême par infusion, introduit par la coutume, sans décision de l'Église, quoiqu'il ne soit pas plus établi dans l'Écriture que la communion sous une espèce. 940. — Ils contredisent leurs propres principes en recevant la forme du baptême usitée dans l'Église catholique. V, 1954.

Barcochébas excite les Juifs à la révolte. V, 1541; IX, 504.

Barneveld (Jean), ennemi du prince d'Orange, prend parti pour Arminius et les remontrants ou calvinistes pélagiens contre les gomaristes. VIII, 941.

Baronius (César), cardinal. Ses tergiversations quand il s'agit de défendre les prétentions ultramontaines. XI, 916. — Il déplorait la renaissance du semi-pélagianisme, sous prétexte de s'opposer à Luther. XI, 1165. — Son opinion de la falsification des Actes du sixième concile réfutée. I, 1285; II, 225 et suiv. — Sa dispute avec Bellarmin sur la lettre de saint Léon examinée au concile de Chalcédoine. I, 1288; II, 208, 209 et suiv. — Il avance à tort que Grégoire II déposa Léon l'Isaurien. I, 1465. — Ce qu'il dit sur la translation de l'empire des Français aux Allemands. 1518 et suiv.

Basile (S.) le Grand. Combien, selon lui, la vie chrétienne doit être sérieuse. XI, 932. — Ce qu'il entend par les paroles inutiles dont on rendra compte au jugement dernier. *Ibid.* — Ce saint est outragé par Lupus. I, 1292, 1293. — Ce qu'il dit de la réception d'un décret du Pape. 1293. — Son opinion sur la validité du baptême des hérétiques. II, 316, 317.

Basnage (Jacques), ministre protestant, fertile en injures. VIII, 971, 972. — Il tâche vainement de justifier les synodes de la réforme d'avoir approuvé les révoltes. 1004. — Il cite à faux de Thou et de la Popelinière, au sujet des révoltes des calvinistes des vallées de Piémont contre le duc de Savoie. 1007. — Il ne cherche qu'à éblouir les lecteurs, et falsifie les faits. 1007, 1008. — Il justifie mal l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse

de la guerre entreprise en conséquence de la ligue de Smalcalde. 1027, 1028. — Il accuse sans preuve l'auteur d'avoir tronqué un passage de Mélanchton que lui-même falsifie. 1030. — Il prouve ce qu'on ne lui conteste pas et dissimule ce qu'on lui conteste 1030, 1031. — Il impute à l'Eglise de prétendre dispenser des lois de Dieu. 1046. — Il blâme Jurieu de trouver, à l'occasion de l'affaire du landgrave de Hesse, des nécessités contre l'Évangile. 1195. — Il entreprend de réfuter la *1re instruction pastorale sur les promesses faites à l'Eglise*. Sa témérité de contester à Jésus-Christ d'avoir pu donner en six lignes un remède à toutes les erreurs. V, 1967 et suiv. — Il enseigne que l'Eglise peut être livrée à la puissance de l'enfer pendant que Jésus-Christ est avec elle. 1976. — Il accuse l'auteur d'appliquer la promesse aux seuls pasteurs de l'Eglise latine. 1977. — Il élude la force de ces paroles : *Je suis avec vous*. 1978. — Ses absurdités grossières et sans nombre au sujet de l'Eglise, qu'il suppose pouvoir être invisible. Il corrompt les paroles de Jésus-Christ. 1988. — Il réduit à rien les promesses de Jésus-Christ, en bornant sa présence aux consolations intérieures qu'il donne aux saints. 1989 et suiv. — Il ose même faire Jésus-Christ schismatique et novateur, et dire que tous les caractères donnés par les catholiques à l'Eglise manquaient à Jésus-Christ. 1993 et suiv. — Il compare les commencements de Calvin à ceux de Jésus-Christ. 1997. — Il autorise les schismes. *Voy.* Schisme. Il avance une multitude de faits étrangers à la question et laisse à l'écart ceux qui seuls sont importants au salut. 2002 et suiv. — Il entreprend de prouver qu'il y a eu des innovations dans l'Eglise et demeure court dans sa preuve. 2005. — Sur le dogme de la visibilité et de l'étendue de l'Eglise, il oppose à saint Augustin, saint Athanase, saint Hilaire et saint Grégoire de Nazianze, qui disent la même chose que ce saint docteur. 2028 et suiv. — Maxime trompeuse et illusoire de Basnage, que la promesse de Jésus-Christ doit s'expliquer par l'événement et non par la clarté des paroles et la véracité de celui qui promet. 2034, 2035 et suiv. — Ses chicanes sur les termes employés par le synode de Delphi pour soumettre les remontrants à l'autorité de l'Eglise. 1433 et suiv. *Voy.* Beauval.

Baudoin, comte de Flandre, est élu empereur de Constantinople. X, 1631.

Béatitude. Elle se trouve en cette vie, selon les quiétistes. IV, 115 et suiv. — Le désir de la béatitude est un acte d'amour parfait. 70, 71 et suiv., 165 et suiv., 242. — Erreur de dire qu'on ne peut la désirer que par conformité à la volonté de Dieu. 186, 187 et suiv. — L'Ecriture la propose comme motif de la charité. 533, 534. — L'exclure, c'est détruire l'espérance. 506, 507. — Erreurs et contradictions de M. de Cambrai sur la béatitude. 581, 582. — Principes de saint Augustin sur la béatitude naturelle et surnaturelle. 692. *Voy.* Amour pur, Amour naturel, Espérance. — Idée de la béatitude. *Ibid.* et suiv. — La béatitude objective et la formelle ne sont qu'une seule et même béatitude. 714 et suiv. — Elle est la fin dernière de la charité. 790, 791. *Voy.* Charité ; et le motif de nos actions : principes de saint Augustin à ce sujet. 836, 837, 840. — Essence de la béatitude. *Ibid.* — Sommaire de la doctrine de saint Augustin sur la béatitude. 850, 851. — Les huit béatitudes désignent le bonheur du ciel et sont l'abrégé du sermon sur la montagne. III, 11 et suiv. — Vrai caractère du Chrétien dans les huit béatitudes. 21 et suiv. — Explication de quelques-unes d'elles. 995.

Beauval (Henri Basnage de), protestant, ne veut plus disputer contre Jurieu qui, dit-il, ne se défend qu'à coups de cailloux. VIII, 1290.

Bécan (Martin), jésuite, attribue aux Papes le pouvoir de déposer les rois : condamné par Paul V. I, 1555, 1554, *note*.

Bédacier (M.), évêque d'Auguste, suffragant de Metz, témoigne à saint Vincent de Paul ses dispositions à favoriser la mission de Metz. XI, 787.

Béguards et Béguines : leurs commencements. IV, 26, 40. — Ils sont condamnés au concile de Vienne. 207 et suiv. — Leur caractère affreux. 211, 212.

Bel, roi des Chaldéens, reçoit les honneurs divins. X, 697.

Bellarmin (Robert), cardinal, avoue que les premières sessions du concile de Bâle sont légitimes. I, 1269. — Son opinion sur le décret du concile de Constance qui soumet le Pape au concile. II, 46, 47, 75 et suiv. — Il tâche d'excuser le Pape Honorius, et soupçonne de falsification les actes du sixième concile. I, 1281, 1282; II, 225 et suiv. — Sa dispute avec Baronius sur la lettre de saint Léon à Flavien. I, 1288; II, 208 et suiv. — Il n'attribue au Pape qu'un pouvoir indirect sur le temporel. I, 1525 et suiv. — En quels cas, selon lui, les Papes peuvent donner les royaumes infidèles. 1562, 1565. *Voy.* Infaillibilité, Pape.

Bellefonds (Bernard Gigault, marquis de), maréchal de France, est disgracié. Cause de sa disgrâce. XI, 802 et *note*. — Lettres et différents avis de Bossuet pour le soutenir dans cette épreuve. 802, 805. — Il l'entretient des miséricordes de Dieu à son égard, en l'arrachant aux occasions de revenir au monde 805, 804. — Sa seconde disgrâce : quel en fut le motif. 819 et *note*. — Conduite admirable de Dieu à son égard. 820. — Bossuet lui témoigne combien il était sensible au soupçon que ce maréchal avait eu qu'il fût changé à son égard 824. — Dieu, dans la maladie de son fils, avait voulu se contenter de sa soumission. 826. — Après la mort de Turenne, on avait fort pensé à le rappeler ; pourquoi la Providence ne l'avait pas permis. 841, 842. — Réponse de Bossuet à quelques questions qu'il lui faisait. 849. *Voy.* Jansénisme.

Bellefonds (la Mère de), prieure des Carmélites. Sa mort et ses vertus. III, 1115.

Benoit (S.). Son panégyrique. VII, 912 et suiv. — Attentif dès sa jeunesse à la voix qui lui criait de sortir de lui-même ; horreur de la solitude où il se retire 914, 915. — Sa vie admirable au désert. 916. — Excellence de sa règle. 922 et suiv. — Comment il résiste à une terrible tentation. 915, 916. — Bossuet trouvait dans l'histoire de l'ordre de saint Benoît ce qu'il y avait de plus beau dans celle de l'Eglise. XI, 1221.

Benoit XI, Pape, absout Philippe le Bel des censures de Boniface VIII. I, 1588, 1589, 1590.

Benoit XII examine le décret de Jean XXII sur la vision béatifique. II, 547, 579, 580. — Dit que les décisions des Papes peuvent être fausses et révoquées par leurs successeurs. 596. — Etant cardinal, il avait tenu la même doctrine. I, 1276.

Benoit de Canfeld (le P.). Sa *Règle de perfection* condamnée à Rome. IV, 288.

Bérengaude, auteur du *Commentaire de l'Apocalypse*, attribué à saint Ambroise. V, 1291. — Ce qu'il dit sur les dix rois du chap. xvii de l'Apocalypse *Ibid.*

Bérenger attaque, après les manichéens d'Orléans, la présence réelle. Sa condamnation. VIII, 950, 951. *Voy.* Eglise. — Sa première et sa seconde confession de foi 952, 953. — Ses disciples inventent l'*impanation* et l'*invination*. *Ibid.* — Bérenger avouait que sa doctrine était nouvelle. 955. — On n'eut pas besoin de concile universel pour le condamner. *Ibid.* — On le combat de la même manière qu'on avait combattu les anciens hérétiques, en prouvant qu'il apportait une doctrine nouvelle et qu'il troublait l'Eglise dans sa possession invariable, suivant la promesse, d'enseigner la vérité. V, 1945.

Bérenger, comte de Barcelone, donne au Saint-Siége la ville de Tarragone, I, 1556, 1557.

Beringhen (Mme de), abbesse de Farmoutier. Conduite qu'elle doit tenir pour ramener ses religieuses prévenues contre elle. III, 1077. — Lettres que Bossuet lui écrit. *Ibid.* et suiv. — Sa mort. 1085. — Bossuet fait son oraison funèbre. 1086. — Sa nièce est nommée pour lui succéder ; lettres de Bossuet à cette dame. 1086. — Il lui propose de recevoir une fausse convertie. 1095. — Il la console de la mort de son père. 1125. — Qu'elle ne doit pas différer sa bénédiction. 1151, 1152.

Bernard (S.), abbé de Clairvaux, est suscité de Dieu, au milieu de la barbarie et de l'ignorance. VI, 282, 285. — Panégyrique de ce saint. 1007 et suiv. — Sa naissance. 1014. — Renonce au monde à l'âge de 22 ans. *Ibid.* Sa sobriété. 1019. — Ses mortifications. *Ibid.* Ses travaux. 1021. Son apostolat. 1022, 1025. — Son zèle pour l'Eglise romaine : de quelle manière il considérait le Pape. 282, 285. — Il engage Louis VII à assembler les évêques. 288. — Quelle était la science qu'il recherchait. VI, 705. — Ce que ce saint pensait de l'amour de Dieu en tant que notre bien. IV, 820, 821. — Passage du saint docteur tronqué par les nouveaux mystiques. — 836, 837. — Saint Bernard croit qu'il vaut mieux punir les hérétiques par le glaive de la puissance temporelle, que de souffrir qu'ils persistent dans leurs erreurs ou qu'ils pervertissent les fidèles. XI, 1289. — Saint Bernard croit indigne du Pape de juger les affaires temporelles. I, 1400. — Il ne parle pas du droit des Papes de déposer les rois, quoique cette dispute s'agitât beaucoup de son temps. 1558, 1559. — A quelle occasion il écrivit son livre *De la considération* : il y marque les bornes des deux puissances. 1562 et suiv. — Ce saint docteur désire la réfor-

ruption des mœurs et non de la foi. VIII, 357. — Il s'oppose à Pierre de Bruis, à Henri et à Arnauld de Bresse, qui veulent réformer les dogmes. *Ibid.* — Il est mis au rang des saints par Luther. 125. — Il détaille et réfute les erreurs manichéennes des cathares d'Allemagne, de Pierre de Bruis et de son disciple Henri. 705, 706. — Il en convertit plusieurs. 706. — Les protestants l'accusent de crédulité, à cause de ce qu'il dit du manichéisme des albigeois. On le justifie. 720. — Onction du commentaire de saint Bernard sur le *Cantique des cantiques*. V, 929.— Bossuet en a profité. *Ibid.* — Sa vénération pour ce saint abbé. III, 948, 949.

Bernières de Louvigny (M.). Son *Chrétien intérieur* condamné par l'inquisition de Rome. IV, 288. — Bossuet n'y trouve rien de mauvais. III, 944. — Endroits de ses lettres qui paraissent suspects. 946, 947.

Berthier (Antoine-François de), évêque de Rieux, combat le sentiment de Bossuet sur la conduite à tenir envers les nouveaux convertis. XI, 1277 et suiv. — Ses réflexions sur l'expédient d'obliger les réunis d'assister seulement à la partie de la messe appelée des catéchumènes. 1280, 1281.

Bérulle (Pierre de), fondateur de l'Oratoire. Son éloge. VII, 1190.

Bessarion, archevêque de Nicée, et depuis cardinal, explique au concile de Florence les droits du Pape. II, 127.

Bête de l'Apocalypse V, 1109 et suiv. — Elle porte la prostituée; sa parure, son mystère. 1450. — Elle désigne Dioclétien. 1428, 1506. — Elle est blessée à mort sous Constantin et ressuscite sous Julien. 1417 et suiv., 1507, IX, 205. — Ses trois caractères. 621 et suiv.

Beton (le cardinal), primat d'Ecosse, assassiné par les protestants. VIII, 1021, 1022.

Bèze (Théodore de) démontre, dans la conférence de Montbéliard, que les transsubstantiateurs peuvent seuls soutenir le sens littéral, et que les consubstantiateurs n'y entendent rien. VIII, 386. — Bèze et Farel, députés des calvinistes à Worms, font une confession de foi en termes si équivoques, qu'on croirait qu'ils admettent, comme les luthériens, la présence réelle. 637. — Il avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par maxime de religion, et est fâché qu'elle n'ait pas réussi. 661. — Il excite à des assassinats par ses prédications. Poltrot l'accuse de l'avoir engagé à tuer le duc de Guise. 675, 676. — Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du péché. 649 et suiv. *Voy* Libre arbitre, Péché. — Il dément, dans la pratique, la belle idée qu'il donne de l'Eglise : *qu'elle est une enclume qui souffre les coups et n'en donne point.* Il inspire la révolte. 1012, 1013.

Bien. Ses qualités. VI, 686. — La vie est un bien. 687. — Bien de la société, le second après celui de la vertu. 688. — Souverain bien qui ne peut jamais être mal, 696, 697; VII, 30, 31.

Bienheureux. Source de leur joie. III, 774, 775.

Biens. Leur partage entre les hommes ne doit point altérer la société du genre humain. XI, 495 et suiv. — Trois degrés de biens temporels marqués distinctement dans l'Evangile : le nécessaire, le superflu, la fortune éminente. VII, 790. Trois vices à craindre : l'empressement et l'inquiétude; la dissipation et le luxe; l'ambition désordonnée; remèdes contre ces vices. 791, 792. — Les biens sont tous communs entre les fidèles par la fraternité chrétienne. 769, 770. — Soin que doivent prendre les princes des biens qui sont consacrés à Dieu. XI, 647. — Réflexions que doit leur suggérer leur libéralité envers les églises. 650. — Les biens des monastères pillés en Angleterre. VIII, 557, 558. — Vendus à vil prix à la noblesse par Henri VIII. 544. — Les biens de l'Eglise en proie aux laïques sous Edouard. VI, 572. — Le reste est envahi sous Elisabeth. 660. — Différence des biens et des maux. VI, 695. — Biens et maux de la vie. VII, 890.

Binius (Séverin), dans sa collection des conciles, a mis en tête de celui de Constance, *approuvé en partie*. I, 1268; II, 11, 513. — Il suit Baronius sur la falsification des Actes du sixième concile. I, 1285.

Bissy (Henri de Thiard de), évêque de Toul, consulte Bossuet sur un mandement qu'il avait donné contre l'usure. XI, 1088.

Blandrate (Georges) et Socin, sortis de la réforme, sont les chefs des sociniens. VIII, 347.

Blasphèmes. — Ils font périr les rois et les armées. XI, 636.

Bogomiles, hérétiques manichéens, pris, par le ministre la Roque, pour des vaudois. VIII, 750, 751.

Bohême. Les frères de Bohême faussement appelés vaudois. Ils se disaient eux-mêmes frères de Bohême ou Picards. Leur histoire écrite par Camérarius. De toutes les sectes séparées de Rome avant Luther, celle-ci est la plus louée par les protestants. VIII, 755. — L'origine vaudoise, dont les protestants se glorifient, paraît honteuse aux bohémiens. *Ibid.* — Ils se disent disciples de Jean Huss, qui se prétendait disciple de Viclef. 759. — Ils descendent de Zisca et des taborites, selon Rudiger, l'un des frères; mais ils désavouent cette origine. 765.— Ils viennent certainement des calixtins, dont ils se séparèrent ensuite. 765, 766. — Des gens de métiers forment d'abord la secte : ils se joignent à Roquesane et aux calixtins. Ils rejettent la messe, la transsubstantiation, la prière pour les morts, les honneurs des saints, et la puissance du Pape : mettent à leur tête Kelesiski, cordonnier, puis Mathias Convalde, laïque ignorant. 767, 768.— Ils honorent Jean Huss comme un saint, quoiqu'il eût dit la messe toute sa vie. — *Ibid.* Il rebaptisent tous ceux qui viennent à eux. 768, 769. — Ils envoient par toute la terre, pour trouver des gens de leur croyance; leur enquête inutile. 770. Ils dérobent les ordres sacrés, en se mêlant dans les ordinations des évêques catholiques. 771. — Luther leur reproche de ne pas croire la justice imputative. Ils admettaient d'abord sept sacrements, qu'ils réduisent ensuite à deux, pour obéir à Luther. Ils croyaient la présence réelle. Ils faisaient dépendre l'effet des sacrements du mérite des ministres. 770, 771. — Ils ne veulent pas qu'on adore Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et expliquent leur croyance d'une manière ambiguë. 773. — Les luthériens et les calvinistes les recherchent. Ils penchent vers les luthériens. 773, 774. — Luther approuve leur confession de foi réformée sur sa doctrine, et leur laisse leurs fêtes, leurs temples, leurs jeûnes et le célibat de leurs prêtres. 775, 776. — Ils croient la perpétuelle virginité de la sainte Vierge, quoiqu'ils ne trouvent point ce dogme dans l'Ecriture. Ils entrent dans la révolte des réformés contre Charles V; sont chassés de Saxe, se réfugient en Pologne, où ils se réunissent aux luthériens et aux zuingliens dans le synode de Sendomir. 776, 777. — Tout est équivoque dans cet accord. 778.

Bohémiens. Comment se fit leur réunion à l'Eglise. IX, 906 et suiv., 946 et suiv. — De quelle condescendance le concile de Bâle usa envers eux. 988, 998. — Sentence exécutoriale des légats du concile au sujet du traité conclu avec eux. 1104 et suiv.

Boileau-Despréaux (Nicolas). Bossuet trouve ses satires répréhensibles. II, 785.

Bona (Jean), cardinal, approuve et fait un grand éloge du livre de l'*Exposition*. I, 1121, 1122.

Bonaventure (S.). Beaux passages de ce saint sur l'amour divin. IV, 794 et suiv. — Il n'a point connu l'amour naturel des nouveaux mystiques. 848. — Ni leur amour pur. 853, 854.

Bonheur. Le bonheur est la fin dernière de toute créature intelligente. IV, 783. — De l'homme en particulier. 784. — Pourquoi? *Ibid.* et suiv. Témoignages de saint Thomas. 783, 784. — D'Estius et Sylvius. 785 et suiv. — Erreur grave de M. de Cambrai sur le bonheur. 806. — Il accuse saint Thomas, sous le nom de M. Meaux. 787, 788. Ses contradictions. 788 et suiv. — Le désir du bonheur est né et nécessaire en nous. *Ibid.* 853, 854; I, 1044. — L'idée du bonheur nous mène à Dieu 1055.—Le bonheur de l'homme de bien consiste dans la simplicité de sa vie. VI, 494, 495. — D'où vient qu'il ne consiste pas à obtenir ce que l'on désire. VII, 32, 33.—Bonheur des saints dans le ciel. VI, 97, 98.

Boniface I, Pape, écrit à Rufe de Thessalonique qu'il n'est pas permis d'agiter de nouveau les questions décidées par le Saint-Siége. II, 428.

Boniface II fait un décret contraire aux canons; il le casse ensuite, et le brûle, II, 464.

Boniface VIII. Son différend avec Philippe le Bel, roi de France. I, 1579, 1580; II, 433.

Bons mêlés sur la terre avec les méchants; raisons de la conduite de Dieu dans ce mélange. VI, 441 et suiv.; VII, 29. — Le jour de la séparation viendra. 447 et suiv.

Bonté (la) divine est immense, infinie. VI, 222, 225.— Est le seul des attributs de Dieu qui nous approche de lui. 315, 316. — Prévient l'homme en tout. VII, 596. — Bonté de Dieu envers les siens. II, 558, 559. — Envers les pécheurs pénitents. 960, 961. — Bonté immense du Sauveur. VI, 918, 919. — Les effets de la bonté surpassent ceux de la justice. exemple. 785. — Rien de plus efficace, pour nous faire rentrer en nous-mêmes, que la bonté de Dieu. 786. — Bonté plus abondante qui doit opérer la conversion des pécheurs. VII, 140, 141. — La

bonté est le propre caractère de l'autorité royale. XI, 522. Elle ne doit pas être altérée par l'ingratitude du peuple : exemple de Moïse et de David. 527. — La bonté, mise par Dieu au fond de notre cœur, en devrait faire le fond. VII, 1317.

Bossuet (Jacques-Bénigne), évêque de Meaux. Zèle qu'il témoigne, étant archidiacre de Metz, pour seconder la mission de cette ville; ses lettres à s. int-Vincent de Paul à ce sujet. XI, 785, 786. — Il est associé aux travaux des missionnaires. 794 *note*. — Il traite avec le ministre Ferry de la réunion des protestants à l'Eglise catholique. IX, 771, 772, 778 et suiv. — Ses explications nettes et équitables faisaient évanouir les difficultés. 785, 788. — Il rend des services au ministre à la cour, afin de faciliter la réunion. 797 et suiv. *Voy.* Ferry. — Bossuet détaille au maréchal de Bellefonds les raisons qui l'ont porté à accepter l'abbaye de Saint-Lucien. XI, 806 et suiv. — Ses bulles lui sont accordées *gratis* pour cette abbaye. 812. — Il travaille à faciliter à Mme de La Vallière sa retraite de la cour. 815 et suiv. — Il voit pour cela Mme de Montespan. *Ibid.* Ses lettres à Louis XIV. 827 et suiv. — Il emploie ses moments de loisir à la cour à travailler au salut des hérétiques. 842. — Ses sentiments sur le jansénisme. 849, 859. — Nommé à l'évêché de Meaux, il a le projet d'aller faire une retraite à la Trappe. 893. — Le Pape Innocent XI lui annonce, par un bref, qu'il lui remet les droits à payer pour ses bulles. 898. — Bossuet remercie le pontife, et témoigne son tendre attachement pour l'Eglise romaine. *Ibid.* et suiv. — Il prêche le sermon d'ouverture de l'assemblée du clergé, et il l'aurait prêché dans Rome avec autant de confiance que dans Paris. 899. — Il avait lu ce sermon aux archevêques de Paris et de Reims avant de le prononcer : on demeure d'accord qu'il n'y avait rien à changer. *Ibid.* et suiv. — Louis XIV est content de ce discours. 904. — En y parlant des libertés gallicanes, Bossuet s'était proposé de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non de la manière que les entendent les magistrats. *Ibid.* — Il y prend soin de relever l'autorité du Saint-Siége. *Ibid.* — Il rédige la Déclaration. I, 1185, 1186 — Puis la lettre au Pape sur les opérations de l'assemblée. 1188 et suiv. — Et une lettre de l'assemblée aux évêques de France. 1201 et suiv. — Il dresse un projet de décret sur la morale, qui devait être publié dans cette assemblée. 1220. — En partant pour son diocèse, il demande des prières à l'abbé de Rancé. XI, 672. — Coup sensible que lui porte la perte de trois de ses amis. 930. — Sa tendre sollicitude pour ramener au bercail de l'Eglise ceux d'entre ses diocésains que l'hérésie en avait éloignés. 940, 952, 953. — Eloge que font de lui les protestants. 940 *note*. — Il donne son avis au duc de Noailles sur un projet de réunion proposé par deux ministres. IX, 810. — Sa réponse aux calomnies des protestants contre l'*Exposition*. I, 843, 844. *Voy.* Exposition. — En écrivant contre eux, Bossuet s'attend à des plaintes et à des récriminations de leur part. Il montre d'avance combien elles seront vaines. VIII, 532. — Jurieu l'accable des injures les plus atroces. 1260. — Le traite de *fripon* et de *fourbe*, pour l'avoir renvoyé au P. Petau et à Bullus, afin d'apprendre d'eux les sentiments des anciens Pères. 1367, 1368. — Il accuse souvent le prélat de ne pas croire ce qu'il dit, et soutient que son zèle pour la défense des mystères de la religion n'est qu'une comédie. 1382. — Il l'accuse d'avoir nié, dans son *Catéchisme*, l'obligation d'aimer Dieu. 1129. — Basnage entreprend de réfuter la première *Instruction de Bossuet sur les promesses;* et commence par lui dire que la vieillesse a affaibli son esprit. — Le prélat méprise ses injures et celles de Jurieu. I, 928. — Bossuet se trouve chargé par la Providence de traiter de la réunion des protestants d'Allemagne. IX, 809, 810 et suiv. Sa marche et sa façon de procéder dans cette affaire. 811, 812. — Ses réflexions sur les écrits de Molanus. 883, 884, 913, 914, 949, 1002, 1003. — Ses lettres à Leibnitz et à Mme de Brinon sur le même sujet. 1073, 1074, 1087, 1088. — Son mémoire sur l'autorité du concile de Trente. 1145 et suiv. *Voy.* Leibnitz, Molanus, Protestants. — Bossuet approuve une déclaration demandée à Jacques II, roi d'Angleterre, par ses sujets hérétiques, par laquelle ce prince promettait de protéger l'Eglise anglicane, et de la maintenir dans ses droits, au cas qu'il remontât sur le trône. XI, 1089. — Il écrit au cardinal de Janson pour avoir l'avis du Pape à ce sujet. 1090. — Preuves sur lesquelles Bossuet établit son sentiment. 1091. — Il n'est pas prouvé qu'il ait changé d'opinion. *Ibid.* et suiv. — Bossuet intente un procès à l'abbesse de Jouarre, pour la faire rentrer sous sa juridiction; pièces concernant cette affaire. V, 2053, 2054 et suiv. — Il visite cette abbaye et y fait diverses ordonnances, afin d'y établir le bon ordre. 2082 et suiv. — Il est prié par le duc de Chevreuse de se charger d'examiner les livres et la doctrine de Mme Guyon. IV, 931, 1183, 1184, *note*. — Il prononce que le genre d'oraison de cette dame appartenait au quiétisme. 1185, et *note*. — Ce qu'il reprenait dans ses écrits. 1185, 1186. — Mme de Maintenon consulte Bossuet sur le quiétisme. 1187 *note*. — Mme Guyon se soumet à l'évêque de Meaux, qui lui donne une attestation de sa soumission. 1189, *note*. — Conférence d'Issy; part qu'y eut Bossuet. 941 et suiv.; 1188, *note*. — Il est choisi par Fénelon pour le sacrer IV, 964, 1130, *et note*. — Il demande à l'archevêque de Cambrai d'approuver son livre des *Etats d'oraison*. 1191, *note*. — Fénelon, après avoir gardé le livre quelque temps, refuse son approbation. 947, 948, 1192, *note;* 1206, 1520. — Motif que donne Bossuet de ce refus. 1191, 1505, 1526, 1527. — Bossuet est informé que Fénelon prépare le livre des *Maximes des saints*. 823 et suiv., 1192, 1193, *note*. — Il tâche de le faire détourner de le publier. *Ibid.* — Il déclare que s'il ne condamne pas Mme Guyon, il est réduit à écrire contre lui 1518. — Pureté des motifs qui faisaient agir Bossuet, 1194, 1195, 1552. — Ce qu'il écrit à diverses personnes touchant le livre des *Maximes*, lors de sa publication. 1520, 1523, et suiv.; 1552. — Erreurs qu'il y reprend. 1550. — Sa compassion pour l'auteur. 1552, 1605, 1606. — Ce qui l'oblige à parler. 482 et suiv.; 1536. — Fénelon ne voulant point conférer avec lui, Bossuet presse M. de Noailles de se déclarer. 1558. — Il expose sa conduite dans l'affaire du quiétisme, et répond aux reproches qu'on lui faisait. III, 962, 963. — Son désintéressement dans cette affaire. 581, 740, 748. — Ce qu'il craignait pour l'Eglise. 729. — Il se justifie du reproche d'ignorance dans les voies intérieures. 577, 578. — Il se plaint des procédés de Fénelon à son égard. IV, 1572. — Il dresse la *Déclaration* des trois évêques. 409. — Publie le *Summa Doctrinæ*. 433, 434, 1579 et *note;* 1583, 1584 et *note*. — Et divers autres ouvrages sur cette affaire. 1303. — Il envoie à Rome un avis sur l'oraison, pour être adressé aux confesseurs, et qu'il désirait faire approuver. 1650, *Admon*. — Plan d'un ouvrage qu'il préparait pour faire suite à son *Instruction sur les états d'oraison*. V, 107. — Il fait quelques avances auprès de Fénelon après la condamnation de son livre. 275, 287, 292. — *Pour tout le reste de l'affaire du quiétisme, Voy.* Bouillon, Fénelon, Guyon. — Bossuet est nommé conseiller d'Etat. IV, 1558, 1559. — Puis premier aumônier de la duchesse de Bourgogne. IV, 1452; XI, 1121. — Il assiste en cette qualité au mariage du duc de Bourgogne, dont il décrit la cérémonie. IV, 1460, 1461. — Il est nommé chef de la commission pour la morale dans l'assemblée du clergé de 1700. Ses rapports à l'assemblée. V, 921 et suiv. — Son mandement pour publier la *Censure* de cette assemblée. 952 et suiv. — Il attaque la prétention qu'avait le chancelier de Pontchartrain de faire examiner par un censeur les mandements et les ouvrages de doctrine des évêques; ses mémoires au roi, au chancelier et au cardinal de Noailles sur cette affaire. 996 et suiv. *Voy.* Clergé, Réguliers. — Bossuet est consulté par M. Lamoignon de Basville, intendant de Languedoc, et par les évêques de cette province, sur la conduite à tenir envers les protestants nouvellement convertis. Ses lettres et mémoires à ce sujet. XI, 1125, 1150, 1144, 1251 et suiv. *Voy.* Basville, Convertis (nouveaux) — Il présente un placet au roi pour le supplier de lui donner son neveu pour coadjuteur. 1215. — Il prie le cardinal de Noailles d'appuyer sa demande. 1215 et suiv. — Sa lettre à son neveu, pour lui témoigner la peine qu'il ressent de ne pouvoir, la dernière année de sa vie, conférer avec ses curés, et tenir son synode. 1221, 1222 — Il demande le secours de leurs prières. 1222. — Malgré ses grandes occupations, il se livre avec zèle à la conduite des âmes. III, 576, 580, 581, 584, 608, 685, 700, 706, 716 — Combien il y était expérimenté 577, 578 581, 585, 585, 587, 700, 715, 725. — Avec quelle piété il remplissait cette fonction. 580. — Quelles étaient ses dispositions dans cette conduite. 799, 810, 812, 824, 851, 854, 911, 931, 939, 941, 947, 955, 881, 1002 1050. — Il attendrait tout de Dieu. 584, 587, 629, 659. — Ses lettres aux religieuses de Jouarre dans le temps de ses démêlés avec leur abbesse. 987 et suiv. *Voy.* Jouarre, Lorraine, Rohan-Soubise. — Ses lettres aux religieuses de divers monastères. 1075 et suiv. — Il leur promet la même affection que son prédécesseur. *Ibid.* — Attention qu'il avait aux règles des communautés. III, 1098 et suiv. *Voy* Farmoutiers, Religieuses, Silence. — Témoignages du respect et de l'amour de Bossuet pour le Pape et l'Eglise romaine. IV, 876, 1183, 1197, 1522; V, 360; XI, 898. *Voy.* Eglise romaine, Pape, etc. — Ses sentiments touchant les di-

pot s III, 951 ; IV, [illegible] — Son humilité III, 875, 880, 951, 924 ; VI, 815, 819, 875. — Sa douceur. III, 881 — son détachement et sa mortification. 884 — Son amour pour Dieu. 885 — Sa résignation à la volonté de Dieu, à la mort de son frère V, 186. — Combien il lui était attaché. 221 — Sa patience et sa résignation dans la maladie XI, 1215. — Son amour pour la prière. III, 885. — Il demande des prières pour lui. XI, 655, 641, 724, 731, 828, 813, 814. — Pour l'anniversaire de son sacre. 915. — Il était peu régulier en fait de visites ; ses raisons pour n'en point faire 969. — Il faisait des vers : pourquoi. 971. — Bossuet compose ses notes sur les *Psaumes* à la cour : il les adresse à son clergé. V, 405 et suiv. — But qu'il s'est proposé dans ce travail, et auteurs qu'il a suivis. 458 ; XI, 996, 997. — Pourquoi ses notes sur les *Proverbes* sont courtes. V. 805. — Quelques-unes plus étendues. 806. — Sa préface sur l'*Ecclésiaste* 875 et suiv. — Son commentaire sur le *Cantique des cantiques*. 920 et suiv. — A quels auteurs il s'est attaché. 929. — Sa préface et ses notes sur la *Sagesse*. 963 et suiv. — Sur l'*Ecclésiastique*. 1007 et suiv. — Il est l'auteur de la *Défense de la déclaration du clergé*, quoiqu'on ait dit le contraire. I. 1226. — Son but dans cet ouvrage. 1225. — Il n'entreprend point d'y défendre la *Déclaration*, mais la doctrine de l'école de Paris. 1245. — Ses dispositions en composant cet ouvrage. IV, 1274. — Il excuse les théologiens qui pensent autrement que lui sur cette matière. I, 1275, 1274. — Combien Bossuet goûtait peu le système du P. Malebranche. XI, 972 et suiv. — Le succès des nouveaux systèmes de philosophie lui faisait peur ; pourquoi. 974. *Voy.* Malebranche. — Eloges donnés à Bossuet et à ses ouvrages par des personnages illustres ou des savants. IV, 1307, 1334, 1380, 1412, 1649, 1650, 1714 ; V, 40, 106, 128, 256, 295, 309, 319, 363 ; XI, 836, 844, 890, 895, 920, 923, 945, 948 et suiv., 977 et suiv., 1101 et suiv., 1115, 1141, 1187. *Voy.* Bouillon, Baoue (de la), Claude, Conférence, Couet, Duras, Estrées Harlay, Jansénisme, Néercassel, Noailles, Perth, Port-Royal, Rancé, Simon, Tronson.

Bossuet (Jacques-Bénigne), abbé de Savigny, neveu de l'évêque de Meaux, voyage en Italie, et est bien accueilli du grand-duc de Toscane. IV, 1278. — Il arrive à Rome. 1291. Bossuet lui marque comment il doit se conduire dans cette ville. *Ibid.* — L'engage à fréquenter le cardinal Casanate. 1294, 1295. — Quelles connaissances il doit chercher à se faire. 1314. — L'abbé Bossuet présente au Pape l'*Instruction sur les états d'oraison*. 1336. — Le roi approuve que cet abbé demeure à Rome pour l'affaire du livre des *Maximes*. 1373. — Avis que Bossuet lui donne sur la conduite qu'il doit tenir en cette circonstance. 1384. — Il donne à son oncle des détails sur ce qui se passe à Rome dans cette affaire. 1397 et suiv. — Il désire être chargé à Rome des affaires du prince de Conti, nommé roi de Pologne. 1402. — Il souhaite d'être conclaviste de quelque cardinal français, en cas de mort du Pape. 1408. — Ses démarches pour accélérer l'affaire du livre des *Maximes* 1432, 1433 et suiv., 1462, 1484, 1489, 1493, 1502, 1507, 1512, 1519, 1525, 1531, 1542, 1543, 1550, 1556, 1562, 1568, 1572, 1579, 1586, 1593, 1598, 1603, 1607, 1620, 1633, 1646, 1651, 1655, 1695 ; V, 25, 33, 42, 49, 64, 94, 202. — Audience qu'il a du Pape à ce sujet. IV, 1546, 1502, 1598, 1599, 1633 et suiv., 1694 et suiv. ; V, 17, 42, 73, 110, 131, 162, 257, 295, 305, 309, 322. — Il remet au cardinal de Bouillon un mémoire sur les demandes qu'il avait faites au Pape. XI, 1012 *et Mém.* — Bruits répandus d'une aventure arrivée à l'abbé Bossuet. IV, 1499, 1511, 1513, 1514. — Cet abbé se justifie. 1519, 1525, 1535, 1549.—Le cardinal de Noailles en parle à la cour pour détruire les mauvaises impressions. 1549, 1555, 1561.— Mme de Maintenon mande à Bossuet que le roi est persuadé que son neveu est innocent. 1561. — Vues ambitieuses de l'abbé Bossuet pour l'élévation de son oncle. 1581. — Son emportement contre Fénelon, qu'il appelle *bête féroce*. 1610, 1611. *Voy.* Bouillon, Chanterac, Fénelon. — Bossuet lui annonce la mort de son père, frère du prélat, et le console de cette perte. V, 186, 192, 252. — M. de Noailles lui écrit à ce sujet. 187. — Sentiments de l'abbé Bossuet en apprenant cette nouvelle. 210 et suiv. — Il use de peu de délicatesse à l'égard de l'abbé Phelippeaux. 208. — Ses démêlés avec le cardinal de Bouillon, au sujet d'un courrier que cet abbé avait envoyé en France. 291.— Il désire obtenir un indult pour les bénéfices de son abbaye 280, 347, 352, 372. — Le prince de Monaco promet d'agir à ce sujet. 359. — L'abbé Bossuet prend congé du Pape. 360. — Il part de Rome, et est bien accueilli à Florence. 361. — Puis à Bologne et à Modène. 364 et suiv.

Bouhours (Dominique), Jésuite. Sa mort. XI, 1162 et suiv. — Il était des amis de Bossuet : ce prélat n'approuvait pas ses expressions affectées, surtout dans la traduction du Nouveau Testament. *Ibid.*

Bouillon (Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, cardinal de) est nommé ambassadeur à Rome. IV, 1320. — Il obtient pour son neveu la coadjutorerie de l'abbaye de Cluny, et en instruit Bossuet 1413. — Il fait l'éloge de l'*Instruction sur les états d'oraison*, et demande à Bossuet ses remarques sur le livre des *Maximes*. 1333. — Il se déclare en faveur de ce livre. 1328. — Le cardinal arrive à Rome. 1376. — Son but est de tirer en longueur l'affaire du livre des *Maximes*. 1400. — Ses efforts en faveur de ce livre. 1409. — Il écrit à l'abbé de Fleury, pour qu'il en fasse part à Bossuet, qu'il ne se mêle de rien. 1436, 1437, 1443. — Il est mécontent du séjour de l'abbé Bossuet à Rome. 1414. — Il évite de lui parler de l'affaire des *Maximes*. 1443, 1446. — Bossuet se plaint que ce cardinal veut faire passer cette affaire pour une querelle entre lui et Fénelon. 1446, 1447. — Ce que les abbés Bossuet et Phelippeaux mandent sur les discours et la conduite de cette Eminence, 1462, 1492, 1517, 1531, 1540, 1541, 1555, 1562, 1593, 1594, 1602, 1620, 1636, 1646, 1650, 1651, 1685, 1694, 1705, 1717 ; V, 13, 25, 42, 49, 64, 88, 94, 99, 119, 139, 149, 161, 179, 187, 193, 202, 218, 227, 268, 280, 295, 322, 355. — Le cardinal écrit à Bossuet qu'il ne soupçonne ni sa droiture ni ses intentions dans cette affaire. IV, 1489. — Il veut faire précipiter le jugement. 1573, *note* ; V, 23. — Soin qu'il mettait à examiner l'affaire. 37. — L'abbé Bossuet voulait qu'on empêchât le cardinal de voter. 71, 82. — Avis donné au roi pour empêcher les effets de la mauvaise volonté du cardinal. 107, 127. — Conjectures que l'abbé Bossuet formait sur son vœu. 103. — Le cardinal cherche les moyens d'allonger. 110. — Louis XIV lui écrit fortement à ce sujet. 137. — Effet de cette lettre. 149. — Le cardinal n'invite pas l'abbé Bossuet au festin de Sainte-Luce, ce qui étonne beaucoup. 177, 187. — Altercation entre le cardinal de Bouillon et le cardinal Panciatici, au sujet d'une grâce que ce dernier ne voulait pas accorder. 189. — Affront sensible qu'il reçoit. 198. — Sa lettre à Bossuet sur la mort du frère du prélat. 210. — Il est fâché que l'abbé Bossuet eût envoyé un courrier à son oncle pour le prévenir au sujet du projet des canons. 267, 309. — Il écrit à Bossuet pour lui en témoigner son mécontentement. 317. — Bossuet justifie son neveu et sa propre conduite dans l'affaire du quiétisme. 318. — Procédés violents du cardinal à l'égard du gentilhomme que l'abbé Bossuet avait envoyé en courrier. 341 et suiv. — Cet abbé va s'expliquer avec le cardinal. *Ibid.* — Mémoire de Bossuet à Louis XIV, pour justifier la conduite de son neveu dans cette circonstance. 333, 334 et *Mém.* — Affaire d'éclat du cardinal avec l'ambassadeur de l'empereur. 341. — Mécontentement du Pape contre le cardinal à cette occasion. 336 et suiv. — Il lui accorde enfin audience. 339.

Bouillon (Mademoiselle de), religieuse Carmélite. Sermon prononcé à sa vêture. VII, 439 et suiv.

Boulen (Anne de), maîtresse, puis femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, favorise le luthéranisme, et se lie avec Cranmer. VIII, 531, 532. — Ses mœurs déréglées, son mariage cassé par Cranmer ; sa mort sur un échafaud 537 et suiv.

Bourdaloue (Louis), Jésuite. Sur un sermon qu'il avait prêché. III, 905.

Bourg (Anne Du). Son exécution occasionne la conjuration d'Amboise. VIII, 651. — Il prédit, avant sa mort, que le président Minard ne sera pas de ses juges : ce président est assassiné comme plusieurs conseillers l'auraient été, s'ils étaient venus au palais. 674.

Bourgoing (François), supérieur de la congrégation de l'Oratoire. Son oraison funèbre. VII, 1187 et suiv. — Son esprit d'oraison. 1191. — Toujours en action malgré ses infirmités. 1197.

Bourret (M.), docteur de Sorbonne, approbateur de la version du *Nouveau Testament* de Richard Simon, était digne d'estime. XI, 1201. — Il était capable et bien intentionné ; mais il avait été trop facile, et n'avait pas pensé à son approbation avant de la donner. 1202. — Son estime pour Bossuet. 1207.

Brachet (Théophile) de la Milletière : son livre intitulé *le Pacifique véritable*, censuré par la Faculté de théologie de Paris. I, 1309 ; II, 167.

Brentius (Jean), dresse la Confession de foi de Wirtemberg. VIII, 588. *Voy.* Confession de foi.

Bréviaire. Attention qui est nécessaire pour le réciter. III, 739. — Diverses décisions sur sa récitation. 786, 787, 895, 966, 971, 1067, 1037, 1098. — Cas où il faut le re-

commencer. 801, 870, 904. — L'assemblée de 1700 censure plusieurs propositions sur cette matière. V, 945.

Brias (Jacques-Théodore de), archevêque de Cambrai, adopte la Déclaration du Clergé, non comme décision de foi, mais comme opinion. I, 1107, 1108.

Brinon (Madame de). IX, 1069, 1070 et suiv., 1076, 1078. — Elle reçoit diverses lettres de Leibnitz. 1087, 1115, 1158, 1159. — Et de Bossuet touchant la réunion des protestants d'Allemagne à l'Eglise. 1175. — Elle écrit à Bossuet et travaille au grand ouvrage de la réunion. 1161, 1171, 1172.

Broue (Pierre de la), évêque de Mirepoix. Il témoigne à Bossuet son mécontentement de l'abbé Dupin. XI, 1005. — Bossuet lui propose ses difficultés, et lui demande ses avis sur la conduite qu'on devait tenir à l'égard des protestants convertis. 1122, 1152. — Observations de l'évêque de Mirepoix sur le sentiment de Bossuet; il expose les raisons qui l'empêchent de le suivre, et lui donne des détails sur la conduite des convertis. 1122, 1131, 1263. — Bossuet désire pouvoir conférer avec lui sur Mme Guyon, lui parle de ses ouvrages sur le quiétisme et de ceux de Fénelon; et lui détaille le progrès de l'affaire. IV, 1251, 1275, 1303, 1321, 1322, 1326, 1348, 1372, 1395, 1497, 1615, 1657, 1700; V, 106, 107. — Lui envoie l'instruction de M. de Noailles sur la grâce, et lui en demande son avis. IV, 1303. — Détails sur une contestation de l'évêque de Mirepoix avec l'évêque d'Alais, sur la députation aux états. 1251; XI, 1131; 1143. — Bossuet donne à M. de la Broue des avis sur un ouvrage auquel ce prélat travaillait. 1208. — Il lui parle des siens. IV, 1251; XI, 1214 et suiv. — Lui fait part des difficultés qui s'opposaient à la translation de l'évêché de Mirepoix à Maserettes. V, 519. *Voy.* Montgaillard.

Bruis (Pierre de) veut réformer les dogmes de l'Eglise, qu'il dit être tombée dans l'erreur. Saint Bernard s'y oppose. VIII, 337.

Bruys (David-Augustin), protestant converti. Avis que Bossuet lui donne sur un de ses ouvrages. XI, 1095.

Brunehaut, reine de France, protége la mission de saint Augustin en Angleterre. X, 757. — Sa mémoire est déchirée. *Ibid.*

Brunon, archevêque de Trèves, reconnaît tous les droits de la souveraineté dans l'empereur Henri IV, déposé par le Pape, qui n'exige pas que ce prélat renonce à l'obéissance du prince. I, 1540, 1541.

Bucer (Martin), de jacobin se fait protestant, et se marie jusqu'à trois fois, ce qui, dans la réforme, paraissait honorable. VIII, 395. — Sa Confession de foi, appelée de Strasbourg ou des quatre villes. *Ibid. Voy.* Confessions de foi. — Son esprit pliant, plus fertile en distinctions et en équivoques que celui des plus raffinés scolastiques. *Ibid.* — Il justifie la doctrine de l'Eglise sur les mérites des saints. 420. Il négocie de la doctrine avec Luther, pour accélérer la ligue protestante, retardée par la dispute sacramentaire. 438. — Il a recours aux équivoques, et avoue une présence qu'il appelle *substantielle-spirituelle*. 438, 439. — Il se joue des mots en admettant une présence réelle sacramentelle. 438, 439. — Après son accord équivoque avec Luther, il fait revenir les quatre villes à la croyance de la présence réelle. 444, 445. — Ce qui ne l'empêche pas de souscrire à une Confession de foi de Calvin; toute pleine des idées des sacramentaires. Il trouve à toutes les difficultés des dénoûments merveilleux. 452, 453. — Il fait une nouvelle Confession de foi, où il embrouille tout. Ses subtilités préparent la voie à celles de Calvin. 457. — Il s'oppose en vain aux articles contre la transsubstantiation et la présence réelle, dressés en Angleterre par Pierre Martyr et Bernardin Ochin. 561. — Il fait une nouvelle Confession de foi, dans laquelle il n'ôte que la transsubstantiation, et établit la présence réelle. Il autorise deux actes contradictoires. Sa mort. 584, 585. — Il justifie l'Eglise catholique sur le culte des saints et leur intercession. 1311.

Buchanan (George) excite les protestants d'Ecosse à la révolte contre leur reine, Marie Stuart. Fanatisme de Buchanan et de Jean Knox. VIII, 1224, 1225. — Il ose dire que les premiers Chrétiens se croyaient obligés de prier pour les empereurs persécuteurs, dans le même sens qu'on est obligé de prier pour les voleurs. Illusions de ce discours. 1210 et suiv.

Bulles. Celles que donne le Pape pour instituer les évêques, ne prouvent pas que la juridiction vienne de lui. II, 988, 989.

Bullus (George), savant protestant anglais, prouve, contre les principes de Jurieu, l'infaillibilité du concile de Nicée : ce qu'il dit de ce concile doit être dit de tous les autres. VIII, 938. — Il défend les Pères des trois premiers siècles des erreurs sur la Trinité et sur l'Incarnation, que Jurieu leur impute. 1085. — Il prouve, par les paroles de la promesse de Jésus-Christ, que l'infaillibilité est donnée au corps des pasteurs de l'Eglise. V, 1971. — Il venge les Pères des premiers siècles des erreurs qu'on leur impute, et donne le dénoûment de quelques-unes de leurs expressions. VIII, 1336. — Il oppose aux sociniens l'autorité infaillible du concile de Nicée. 1455

Burchard, évêque de Worms, a fait au xᵉ siècle une collection de canons. Il y prouve que les rois ne dépendent que de Dieu. I, 1489, 1490

Burnet (Gilbert), évêque de Salisbury, publie un écrit de Luther à Bucer, dans lequel Luther consent à supporter les zuingliens. Il traduit infidèlement quelques endroits de cet écrit. VIII, 508, 509. — Il écrit l'histoire de la réformation anglicane; accuse Sanderus, historien catholique, d'inventer des faits atroces contre les réformés, et loue excessivement la sagesse des réformateurs anglais. 527, 528 et suiv. — Ses héros ne sont pas toujours d'honnêtes gens. 529. Il compare la faute de Cranmer, qui, par la crainte de la mort, abjura deux fois sa doctrine, à celle de saint Pierre. 575. — Il est peu sûr dans la narration des faits. 576, 577. — Ce qu'il dit du concile de Trente, sur la foi de Fra-Paolo, ne mérite aucune créance. 577. *Voy.* Fra Paolo. — Il fait de faux plans de religion, et donne de fausses dates aux pratiques des Catholiques, qu'il méprise. *Ibid.* — Il cite Gerson comme ayant dit qu'on peut se passer du Pape, à cause de son livre *De auferibilitate Papæ*. 578 et suiv. — Il tombe dans une erreur grossière sur le célibat des ecclésiastiques et le Pontifical romain. 579. — Il dit faussement que les prêtres anglais qui se marièrent sous Edouard n'avaient pas fait vœu de chasteté. *Ibid.* — Il soutient, contre toute raison, que les Anglais qui, sous Edouard VI, avaient condamné la présence réelle, ne varièrent pas sous Elisabeth, en déclarant qu'il était indifférent de la croire ou de ne pas la croire. 654, 655. — Il fait des bévues grossières, et montre beaucoup d'ignorance des affaires de France, et prend pour lois du royaume les prétextes dont les calvinistes couvraient leur révolte. 668, 669. — Il se rétracte sur ce qu'il avait avancé faussement de la régence du roi de Navarre; mais non d'avoir approuvé, sur ce fondement, les révoltes des protestants. 945, 946. — Il approuve, comme Chillingworth, l'indifférence des religions 955. — Il est forcé d'avouer, ainsi que Jurieu, Basnage et les autres, l'instabilité des Eglises protestantes. *Ibid.* et suiv. — Histoire abrégée de ce ministre, et extrait de ses lettres à M. Papin, au sujet de son livre *de la Foi réduite à ses justes bornes*, dans lesquelles il approuve l'indifférence des religions, et la tolérance de toutes les sectes qui se disent chrétiennes. 968 et suiv.

C

Cadalous, évêque de Parme, fait antipape par l'empereur Henri IV; il est abandonné de ses partisans. I, 1493, *note*.

Cadmus, fils d'Agenor, fonda la ville de Thèbes dans la Béotie. X, 692.

Caffaro (le P.), Théatin. Lettre de Bossuet à ce religieux sur une dissertation touchant la comédie, publiée sous son nom. II, 819 et suiv. — Il s'excuse auprès du prélat, lui fait connaître comment cette lettre lui a été attribuée, et la malignité de ceux qui s'étaient prévalus d'un écrit qui n'était pas destiné à voir le jour. 859. — Pour l'édification du public, et pour l'amour de la vérité, il s'offre de faire une lettre dans laquelle il explique ses sentiments sur cette matière. *Ibid. Voy.* Comédie.

Cailly (Pierre), curé du diocèse de Bayeux. Jugement que Bossuet porte de son livre sur l'Eucharistie : il en écrit à son évêque, de concert avec le cardinal de Noailles. XI, 1154 et suiv.

Caïn fait voir au monde la première action tragique. Sa punition. X, 687.

Cajetan ou Thomas de Vio, cardinal. Son livre de la *Comparaison du Pape et du Concile*, réfuté par ordre de la Faculté de Paris. II, 159. — Il croit que le Pape peut être schismatique en trois manières. I, 1255. — Il soutient l'infaillibilité du Pape. II, 600. — Et sa supériorité sur le concile. 650, 651.

Calendrier réformé par Grégoire XIII. X, 1111.

Caligula, l'un des monstres du genre humain. VI, 550, 446. — Il se fait adorer, et ordonne que sa statue soit placée dans le temple de Jérusalem. X, 758.

Calixte (George), célèbre luthérien, met dans la communion de l'Eglise universelle toutes les sectes, sans en excepter l'Eglise romaine. VIII, 908. — Son traité sur la communion des deux espèces. IX, 570.

Calixtins, secte d'hérétiques de Bohême, qui recon-

laissent Jean Hess pour leur auteur. VIII, 765. *Voy.* Roquesane. — On les appelle calixtins, parce qu'ils croient le calice absolument nécessaire. *Ibid.* — Le concile de Bâle leur accorde quatre articles. Ils sont disposés à reconnaître le Pape; l'ambition de Roquesane les en empêche. 765. — Les protestants ne peuvent s'autoriser de la conduite du concile de Bâle envers eux. IX, 1110. *Voy.* Bohémiens.

Calomnies contre l'Église, dans la Confession d'Augsbourg sur la justification gratuite et le mérite des œuvres. VIII, 403 et suiv. — La Confession, ainsi que son apologie, avoue, comme l'Église, que les bonnes œuvres sont méritoires. 409. — Autres calomnies sur l'accomplissement de la loi, avoué dans l'apologie au même sens que dans l'Église. 410 et suiv. — On lui impute faussement de croire que les bonnes œuvres méritent par elles-mêmes la rémission des péchés, et de ne pas croire la médiation de Jésus-Christ nécessaire. 413, 414. — Autres calomnies sur les images et l'invocation des saints. 428.— Le décret du synode de Charenton convainc les calvinistes d'avoir calomnié les catholiques comme *mangeurs de chair humaine*. 862.

Calvaire (le) est l'école de la conduite que nous avons à tenir au milieu de nos souffrances. VI, 1061. — Diversité terrible dans les trois hommes que nous y voyons. VII, 508, 509. *Voy.* Croix.

Calvin (Jean), second chef de la réforme, commence à prêcher sa doctrine. X, 1122. — S'élève au-dessus de Luther, et donne un nouveau tour à la doctrine réformée. Son esprit. VIII, 609, 610. — Il rend Genève aussi célèbre que Wittemberg. Son orgueil insupportable. 653. — Parallèle de Luther et de Calvin. 654 et suiv. — Calvin réfute solidement la consubstantiation luthérienne, et montre que les transsubstantiateurs entendent mieux le sens littéral. 586. — Il accuse Luther d'avoir élevé l'idolâtrie dans le temple de Dieu, pour avoir appelé l'Eucharistie le *sacrement adorable*. 505. — Il désapprouve les équivoques en matière de foi, et condamne les formules de foi très-ambiguës de Mélanchthon et de Bucer. 418.— Cependant il fait avec les calvinistes divers personnages au sujet de la Confession d'Augsbourg, dont il parle avec respect en public, et avec mépris entre ses amis. 648. — Il ne peut s'accorder avec Mélanchthon sur les deux articles de la prédestination et de l'Eucharistie. 597. — Il reproche aux luthériens du synode d'Isère, de faire plus valoir l'autorité de l'Église que les papistes mêmes. 599. — Il connive à la conjuration d'Amboise, dont il se justifie mollement après le coup manqué. 665, 997. — Il autorise les guerres civiles et les révoltes. 997, 998. — Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du péché. 827, 828 et suiv. *Voy.* Libre arbitre, Péché. Sa doctrine sur la certitude du salut. 609, 610 et suiv. *Voy.* Salut. — Sur l'inamissibilité de la justice et la non nécessité du baptême pour être sauvé. 610, 611. *Voy.* Baptême, Justice imputative. — Il prétend que tous les pécheurs sont séparés du sacré troupeau et de la communion de l'Église. VII, 135. — Il raisonne mieux que Luther, et s'égare davantage. VIII, 611. — Il s'élève, sur l'Eucharistie, contre ce chef de la réforme et contre Zwingle. Sa doctrine. 614, 615. — Sa mort. 681.

Calvinistes. Ils mettent les vaudois et les albigeois au nombre de leurs prédécesseurs. VIII, 689, 690. *Voy.* Vaudois. — Ils ne peuvent autoriser leur doctrine de celle des vaudois, qui ne pensaient pas comme eux sur l'Eucharistie, ni produire aucun auteur qui parle des erreurs vaudoises comme ayant quelque rapport à la doctrine calvinienne. 691. — A l'exemple des anabaptistes, ils nient la nécessité du baptême et l'amissibilité de la justice 415.—Les calvinistes haïs des autres protestants, comme fiers, inquiets et séditieux. Leurs progrès en France. 633. — Ils veulent contraindre les papistes, par taxes et autres violences, à embrasser leur réforme. 1201, 1202. — Les calvinistes et luthériens, dans leurs nouveaux dogmes, n'ont pas plus de succession d'antiquité que les sociniens. 934. — Ils sont contraints d'avouer que l'Église romaine est vraie Église, et qu'on peut s'y sauver. 865. — Ils sont convaincus, par les luthériens, de faire Dieu auteur du péché 1112, 1113 — Ils tolèrent dans les luthériens l'erreur qui nie la nécessité d'aimer Dieu. 1131. — Ils ne peuvent dire que les erreurs luthériennes ne les regardent pas. Elles les regardent, en ce qu'ils les tolèrent toutes sans en excepter les plus monstrueuses 879, 880. — Ils approuvent les Confessions de foi des luthériens, comme n'ayant rien de contraire aux points fondamentaux. 325, 326. — Ils s'unissent avec les luthériens, quoiqu'ils ne tiennent pas la même doctrine sur l'Eucharistie. IX, 808. — Conséquence qu'en tire Bossuet. 893, 899. — Ils se sont établis en se séparant des autres Églises, sans s'unir à aucune. IX, 49, 50, 83, 84. — Ils se condamnent eux-mêmes, lorsqu'en niant dans la spéculation l'infaillibilité de l'Église, ils sont forcés de l'admettre dans la pratique. 59, 60. — Ils se condamnent, lorsque, poussés par les conséquences de leur doctrine, ils sont forcés d'avouer qu'un particulier ignorant peut mieux entendre l'Écriture que l'Église. 49, 50, 71, 72. — Ils se condamnent en laissant leurs propres enfants dans les incertitudes d'une foi humaine. 73, 74, 77 et suiv. — Ils se condamnent en avouant que, pour s'établir, ils ont rompu avec toutes les Églises 50, 51, 83. — Ils se condamnent enfin en se voyant forcés à reconnaître la visibilité de l'Église, et en admettant néanmoins une corruption générale dans le ministère. 97, 98. *Voy.* Église, Protestants, Réformés.

Cambyse, roi de Perse, fils de Cyrus, s'empare de l'Égypte. X, 711, 942. — Conseils que lui donne le roi d'Éthiopie; son armée périt par sa folie. 928, 929. — Il corrompt les mœurs des Perses. 947.

Camérarius (Joachim), ami de Mélanchthon, qui lui écrit pour excuser Luther sur son mariage. VIII, 569. — Il écrit l'histoire des Frères de Bohême, et dit qu'ils désavouaient ceux qui les appelaient vaudois. 577. — Il fait ce qu'il peut pour excuser leur ignorance. 768.

Cameron (Jean), célèbre ministre écossais, enseigne une grâce universelle. Toute l'Académie de Saumur adopte sa doctrine. VIII, 867.

Camille prend Véies. Sa générosité lui gagne les Falisques; il rétablit les affaires de Rome. X, 719.

Campioni (François-Marie), examinateur du clergé à Rome, traduit en italien l'*Instruction sur les états d'oraison*. IV, 1712; V, 40, 41. — Compose une dissertation sur la nécessité d'un amour de Dieu commencé pour les sacrements des morts. IV, 1712.—Attaques livrées à cette dissertation. V, 40, 41. — Approbation qu'y donne Bossuet. 293. — Lettres de ce Père au prélat pour le féliciter du jugement du Saint-Siége en sa faveur dans l'affaire du quiétisme. 256, 293.

Camus (Pierre), évêque de Belley, auteur confus, suivant Bossuet, et dont la théologie est peu précise. V, 38

Camus (Etienne le), évêque de Grenoble et cardinal. Estime que Bossuet faisait de ses lumières. XI, 753. — Mécontentement que certaines gens témoignaient de sa promotion au cardinalat. 754. — Sa lettre sur la conduite de madame Guyon dans son diocèse. IV, 1244, 1245. — Il improuve le livre de Fénelon. 1336. — Félicite Bossuet de sa nomination à la place de conseiller d'État, et lui témoigne l'estime qu'il faisait de son livre *Sur les états d'oraison*. 1454. — Il fait l'éloge de son zèle contre les nouveautés, et de ses ouvrages contre le quiétisme. 1455, 1456.

Cana. Noces de Cana; leurs circonstances mystérieuses. VI, 426, 427. — Vin des noces de Cana; de quoi il était la figure. 427.

Canon (le) des Écritures était différent dans les différentes Églises, aux premiers siècles, sans qu'il y eût schisme. II, 622, 623. *Voy.* Écriture.

Canons des conciles généraux, confirmés ou infirmés par le Saint-Siége. II, 459. — Les canons sont observés religieusement dans l'Église romaine 462, 463; VII, 288. — Cette Église gardienne des canons comme de son propre bien. 476, 477. — Origine des canons. 478, 479.

Cantique des cantiques. L'union de Jésus-Christ avec l'Église et avec les âmes saintes, figurée dans ce livre sous l'emblème de l'amour conjugal. V, 923, 924 et suiv., 229 et suiv. — Ce livre est une églogue ou un drame, divisé en sept jours: personnages qui y sont introduits. 925. — Par qui et dans quelle disposition ce Cantique doit être lu. 926. — Qui sont ceux qui l'ont interprété. 927. — Ce livre ne respire qu'un amour céleste; et, cependant, parce qu'il est représenté sous la figure d'un amour humain, on en défendait la lecture à la jeunesse. II, 504, 706.

Cantiques. Les Hébreux célèbrent par des cantiques les merveilles de Dieu à leur égard. V, 403, 404. — Leur exécution. 585. — Les cantiques ont le même but que les psaumes. 1205, 1206. — Cantiques de l'Ancien Testament; ceux de Moïse. *Ibid.* et suiv. — Celui de Debbora. 1212. — Cantique d'Anne, mère de Samuel. 1216, 1217. — Ceux d'Isaïe. 1217 et suiv. — Celui d'Ézéchias. 1221. — Celui des trois enfants de Babylone. 1222. — Celui de Jonas. 1225. — Celui d'Habacuc. 1226. — Celui de Judith. 1228, 1229. — Cantiques du Nouveau Testament: celui de Marie. 1231, 1232. — Celui de Zacharie. 1233 et suiv. — Celui de Siméon. 1235, 1236. — Quel est le but de ces trois cantiques. 1236.

Canus (Melchior), évêque des Canaries. Règles qu'il donne pour accepter les décrets des Papes. I, 1527, 1528.

— Quelle est, selon lui, la force des qualifications théologiques. II, 617. — Ce qu'il pense de l'autorité des scholastiques. I, 1636; II, 617 et suiv.

Capet (Hugues) est appelé au trône de France. X, 1007. — Il défait Charles, duc de Lorraine, et le fait prisonnier à Laon. *Ibid.*

Capiton (Wolfang), collègue de Bucer dans le ministère de Strasbourg, reconnaît la licence effrénée des peuples de la Réforme, et le tort qu'a fait à l'Eglise la véhémence inconsidérée avec laquelle on a rejeté le Pape. VIII, 463.

Caracalla, empereur. Sa cruauté. X, 741.

Caraccioli (le cardinal), archevêque de Naples, a le premier découvert les quiétistes. IV, 213. — Sa lettre à Innocent XI. 263, 264 et suiv.

Carême. Son institution : comment il faut le passer. VIII, 454; VII, 588. — Intention de l'Eglise en l'établissant. VI, 1190. — L'abbé Dupin affaiblit la tradition sur cette pratique. X, 66.

Carlostad (André-Rodolphe). Luther l'appelait son *vénérable* précepteur, malgré son caractère brutal. Il attaque Luther et la réalité. VIII, 364. — Il soutient que Jésus-Christ, en disant : *Ceci est mon corps*, ne voulait que se montrer lui-même assis à table. 365 — Il renverse les images à Wittemberg, de sa propre autorité; ôte l'élévation du saint Sacrement et les Messes basses, et rétablit la communion sous les deux espèces. 365 et suiv.

Carmélites. Exhortations aux Carmélites pour se renouveler tous les jours, et attendre en elles le règne de Jésus-Christ. VI, 1231 et suiv. — Leur vie pénitente. VII, 452, 1145.

Carnaval. Licence effrénée de ce temps. VI, 476, 497. — Quelle doit être la conduite des vrais Chrétiens pendant ces jours. VIII, 125, 126.

Carolins (les livres). Ce que c'était. II, 240.

Carthage. Sa fondation. X, 697. — Sa puissance lors de la première guerre punique. 723. — Elle est obligée de payer tribut aux Romains. *Ibid.* — Elle leur est assujettie; neuvième époque de l'histoire ancienne. 727. — Sa destruction. 729.

Carus, empereur, réprime les Barbares, et fait trembler l'Orient. Il meurt d'un coup de foudre. X, 873.

Casanate (Jérôme), cardinal, approuve l'*Instruction pastorale* de M. de Noailles sur la grâce. III, 1508, 1515. — Sa conduite dans l'affaire du quiétisme. 1593, 1647, 1663; V, 51, 64, 95, 103, 110, 149, 179, 195, 222. — Il n'est pas content de la censure des docteurs de Sorbonne sur le livre des *Maximes*, 179. — Manière dont il devait tourner son vœu. 195. — On veut l'exclure de la rédaction du bref. 218. — Il est un des rédacteurs. 220, 224. — Il est charmé qu'on soit content en France de la décision. 538 — Il propose une nouvelle rédaction du bref adressé à Fénelon après sa soumission. *Ibid.* — Il est mécontent des termes qu'avaient employés les évêques dans leur acceptation. 556. *Voy.* Fénelon.

Cassel (Conférence de), où les luthériens de Rintel s'accordent avec les calvinistes de Marpourg, en restant chacun dans leur sentiment sur la fraction du pain de l'Eucharistie. Ils pourraient faire un semblable accord avec les Catholiques sur la communion sous une seule espèce. VIII, 866, 867.

Cassien n'a pas connu l'acte perpétuel des quiétistes. IV, 131, 132. — Il enseigne la demande du salut. 130.

Castelnau (Michel de), dans ses *Mémoires*, fait les protestants de France auteurs de la conjuration d'Amboise, et dément partout Basnage. VIII, 990

Castro (Alphonse de), Franciscain, défend la doctrine gallicane. I, 1238; II, 563 et *note*.

Catéchisme *du diocèse de Meaux*. VIII, 9 et suiv. — Avertissement aux curés et aux fidèles. *Ibid.* — Catéchisme pour ceux qui commencent. 15. — Pour ceux qui sont un peu plus avancés. *Ibid.* et suiv. — Pour ceux que l'on prépare à la première communion. 55 et suiv. — *Catéchisme des fêtes et observances de l'Eglise*. 111, 112 et suiv. — *Des fêtes de Notre-Seigneur*. 117, 118 et suiv.

Cathares (les), ou *Purs*, parmi les manichéens, étaient les plus parfaits d'entre eux. Ils les distinguaient des simples croyants, dont la perfection était beaucoup moindre, et le nombre presque infini. VIII, 752, 755. *Voy.* Croyants.

Catherine Panégyrique de cette sainte. VII, 1101 et suiv. — Sa science. 1102. — Mépris qu'elle fait de son rang et de sa noblesse, pour se couvrir tout entière des opprobres de Jésus-Christ. 1109. — Confond les raisonnements de la philosophie. 1115.

Catherine (sainte) de Gênes : ses vertus. III, 703, 706. — Tout est admirable en elle, mais non pas imitable. 715. — Sa vie est pleine de choses extraordinaires. 960. — Goût de Dieu qu'elle trouve mauvais 962. — Sa doctrine sur ce que Dieu opère dans l'âme. 722. — Cette sainte est un exemple des excès de l'amour par les suppositions impossibles. IV, 195, 196.

Catherine d'Aragon, veuve d'Arthus, frère aîné de Henri VIII, roi d'Angleterre, épouse ce prince en secondes noces. Son mariage déclaré nul par Cranmer. VIII, 534, 535. *Voy.* Cranmer, Divorce. — Sa mort et ses vertus. 578.

Catholiques. Sentiments que doit leur donner la lecture de l'*Histoire des Variations*. VIII, 534. — La même démonstration et les mêmes principes qui font Chrétien rendent Catholique. La différence entre le Catholique et l'hérétique est que le premier n'a point d'opinion, et suit avec une pleine confiance le sentiment de l'Eglise, au lieu que l'hérétique se plaît à avoir des opinions particulières. V, 1057 — Les zwingliens prouvent à Luther que les Catholiques entendent mieux que lui le sens littéral de l'institution de l'Eucharistie. VIII, 584, 585. — Tout un synode établit la même vérité en Pologne. 586. — Le sens catholique est visiblement le plus naturel, et qui présente une doctrine suivie. 587, 588. — Les divisions des protestants, sur cet article important, justifient la croyance catholique. *Ibid.* et suiv. — On pose l'état de la question sur ces paroles : *Ceci est mon corps*, et sur celles-ci : *Faites ceci en mémoire de moi*. Expressions vagues. 615 et suiv. — La foi des nouvelles catholiques les expose à la pauvreté. VII, 192. — Exhortation à la charité en leur faveur. 198 et suiv. — Les mauvais Catholiques comparés avec les hérétiques. VI, 788, 789.

Causes qui, selon saint Augustin, peuvent être finies sans concile, et causes qui demandent un concile. II, 505 et suiv.

Cécilien *Voy.* Melchiade.

Célestin (S.), Pape, prononce contre Nestorius : son jugement soumis au concile d'Ephèse. II, 188, 189. — Il regarde le concile des apôtres comme le modèle des autres. 516 et suiv.

Célestin III. Sa décrétale pour annuler un mariage, rejetée par deux Papes. II, 572.

Célestius. *Voy.* Pélage.

Célibat (le) méprisé par Luther et les autres réformateurs. VIII, 368, 369. — De seize mille ecclésiastiques dont le clergé d'Angleterre était composé sous Edouard VI, les trois quarts renoncent au célibat. 570. — Les prêtres des Frères de Bohême retiennent le célibat. 776. — Passage de saint Paul sur cette matière, dénaturé par R. Simon. X, 681, 682.

Cellot (Louis), Jésuite. Son livre *De la hiérarchie ecclésiastique*, censuré par la Faculté de Paris. II, 166 et à la note.

Celse, quoique ennemi des Chrétiens, n'a pas nié les miracles de Jésus-Christ. X, 890. — Pourquoi il se raillait des Chrétiens. VII, 865

Cène. Méditations sur ce qui se passa alors dans le cénacle. III, 255 et suiv. *Voy.* Eucharistie. — Dans le colloque de Poissy, Bèze fait frémir tous les assistants par son discours impie sur la Cène. VIII, 642. — Explication des calvinistes, à Poissy, sur la Cène. 642, 645. — La cène des Suisses et des zwingliens sans substance, Jésus-Christ n'y étant présent qu'en vertu 647. — Les zwingliens de Pologne reprochent aux sociniens d'avoir une cène vide, quoique la leur ne soit pas mieux remplie, 687 et suiv. — Plusieurs églises de France veulent changer l'article de la Cène dans la Confession de foi. 785 et suiv.

Censure de l'assemblée du clergé de France, de 1700, sur la foi et les mœurs. II, 521 et suiv.

Centenier de l'Evangile, image de la préparation à l'Eucharistie. VI, 486.

Cérémonies de l'Eglise. Elles sont toutes conservées en Angleterre sous Henri VIII. VIII, 595. — Disputes des luthériens au sujet des cérémonies qu'ils appellent indifférentes. Mélanchton veut qu'on les retienne, et d'autres qu'on les abroge. 1502, 1505. — Calvin les abolit, et prétend par là s'attacher plus purement à la doctrine de l'Ecriture. 1551, 1552. — Les vaudois rejettent avec mépris les plus anciennes cérémonies du baptême. 1461. — Injustes reproches des protestants au sujet des cérémonies de l'Eglise, et sur le service en langue latine. V, 1712.

Cerveau. A quoi il est destiné. I, 980. — L'âme s'en sert par le besoin qu'elle a des images sensibles. 1028 et suiv. — Comment affecté dans la folie. 1052, etc. *Voy.* Attention, Imagination.

Césaire (S.), frère de saint Grégoire de Nazianze, est médecin de Julien l'Apostat, sans communiquer à son impiété I, 1409.

César (Jules) dompte les Gaules, défait Pompée à Pharsale, et est reconnu maître à Rome. X, 751, 952. — Il est tué. *Ibid.* — Le Sauveur consulté par les Juifs si on doit payer le tribut à César. III, 575. — Sa réponse. *Ibid.* — Pourquoi les Césars ne pouvaient être Chrétiens. VII, 272.

Cevoli (Nicolas) ou Sanctio, auteur d'un livre contre la *Déclaration*, soutient le pouvoir indirect du Pape sur le temporel. I, 1225, 1528. — Ses injures contre les évêques de France. II, 740.

Chair. Le péché cause de son altération. VI, 194. — Elle changera de nature, et deviendra un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue. 155, 845; VII, 1197, 1229. — Elle doit être détruite pour être renouvelée. 406, 407. *Voy.* Corps.

Chaire de saint Pierre. Elle est le dépôt inviolable de la foi, et la source primitive et invariable des traditions chrétiennes. IV, 1561. — Ce qu'on entend par les décisions *ex cathedra*. — II, 517, 518. *Voy.* Eglise romaine, Pape, Pierre, Siége (Saint).

Chalcédoine (concile de), IVe général. Dioscore, patriarche d'Alexandrie, y est déposé. II, 200, 201. — La lettre de saint Léon à Flavien examinée et approuvée. I, 1287; II, 204 205. - Troubles qui suivirent ce concile. 1117, 1118. — Ce concile veut que les canons prévalent sur les décrets de l'empereur, qui y étaient contraires. XI, 632. — L'autorité que le concile de Chalcédoine reconnaît dans le Pape, méconnue par l'abbé Dupin. X, 75. — Irrévérence de cet auteur envers ce concile. 89. *Voy.* Conciles.

Chaldéens (les) furent les premiers observateurs des astres. X, 687.

Chananéens. Dieu ordonne aux Israélites de leur faire la guerre pour punir leur impiété, qu'il avait supportée avec une longue patience. XI, 692.

Chansons d'amour. On doit les bannir de l'éducation des filles. III, 955, 1050.

Chant. L'église d'Alexandrie y souffrait à peine de faibles inflexions, de peur d'affaiblir la vigueur de l'âme par la douceur du chant. II, 866, 891. — La musique introduite bien tard dans le chant de l'Eglise. 892, 893. — Le chant latin est conservé dans la messe luthérienne. VIII, 424. *Voy.* Augustin (saint).

Chantal (la B. Mère de). Ses désirs jusqu'où approuvés. IV, 160. — Quelle était son oraison. 170, 177, 178, 750, 751.

Chanterac (G. de la Cropte de), vicaire général de Cambrai. Sa lettre à Mme de Ponthac (le véritable nom est Pontchat), où il fait l'éloge du livre et de la personne de Fénelon. IV, 1586. — Jugement que Bossuet porte de cette lettre. IV, 511, 512, 1583. — L'abbé de Chanterac est envoyé à Rome par Fénelon pour son affaire. 1573, 1592, 1595. — L'abbé Bossuet promet de lui donner un espion. 1595. — Son arrivée à Rome : compte que l'abbé Bossuet rend de ses discours et de ses démarches. VIII, 1396, 1404, 1405, 1428, 1444, 1453, 1462, 1468, 1485, 1491, 1495.

Chapelet. Ce que c'est; comment on doit le dire. VI, 395, 396.

Chapelles. N'y pas entrer sans rendre à Dieu, à genoux, une adoration sérieuse. VII, 529.

Chapitres (les trois) : ce que c'est : leur condamnation. II, 211, 212.

Charenton (synode de), où l'on reçoit les luthériens à la communion. Différence de ce qu'on fit alors, et de ce qu'on voulait faire à Francfort et à Sainte-Foi, pour unir les deux sectes dans une même confession de foi. VIII, 795. — Les calvinistes montrent partout un esprit d'instabilité. 795, 796. — Ce synode ne trouve aucune idolâtrie dans le culte des luthériens, quoiqu'ils admettent la présence réelle. 861, 862. — Ce décret met un grand changement dans les controverses, convainc les calvinistes de calomnies contre l'Eglise romaine, et rend vain le principal sujet de leur rupture. 862. — Les calvinistes tournent la haine des peuples contre la transsubstantiation, et soutiennent, contre Calvin, que Jésus-Christ n'est pas adorable partout où il est. 865. — Le décret tolère, dans les luthériens, l'adoration intérieure, et condamne l'extérieure. Frivole réponse des calvinistes. *Ibid.* et suiv. — Les disputes vives des calvinistes avec les luthériens sur la prédestination, cessent, par le décret de Charenton, d'être de l'essence de la religion. 865. — Ce synode approuve celui de Dordrecth, et regarde la certitude du salut comme le point principal de sa doctrine. 855.

Charges. Conditions nécessaires pour les désirer légitimement : dans quel cas ce désir n'est pas permis. VI, 805 et suiv.

Charité. Ce que c'est. VII, 934. — Son excellence 1526. — Couvre la multitude des péchés. VI, 650. — A quoi elle nous oblige. VII, 161. — Quel en est l'esprit et que s'en doivent être les effets. VI, 981; VII, 592 — Erreur d'attribuer à la cupidité tout ce qui ne vient pas de la charité. IV, 602. — La charité désintéressée, également commandée à tous. 605, 606 — Beau caractère de la charité parfaite. 605, 616 et suiv. — En quoi sous l'amour ne tire point ses forces de l'espérance. 619, 620. — Erreur d'admettre une charité naturelle, outre la surnaturelle. 675 et suiv. — Différence de la charité d'avec l'espérance. 705, 811. — Motifs de la charité proposés dans l'Evangile. 707 et suiv — Et vraiment inséparables. 708. — La béatitude est sa fin dernière. 791, 792. — Objection de M. de Cambrai. 792, 795. — Autorité de saint Thomas éludée. *Ibid.* — Autorité de saint Bonaventure. 794, 795. — La charité et le désir de l'union avec Dieu ou de la béatitude sont inséparables. 792, 795. — La vraie charité prête-t-elle à Dieu à soi même? 796, 909. — Quel est l'objet de la charité. 799. — Définition de la charité d'après saint Augustin. 808. — De la jouissance de Dieu d'après le même Père. *Ibid.* et suiv. — La charité est-elle mercenaire comme l'espérance. 811. — L'amour de charité, distingué de l'amour de gratitude. 812. L'amour d'amitié entre Dieu et l'homme. 818, 856. — Que penser de cette question : Aimerait-on autant Dieu si notre amour ne pouvait lui être connu? 834, 835. — Combien la vision intuitive augmente l'amour. *Ibid.* — Explication radicale de la définition de la charité. 841. — *Question particulière sur les actes commandés par la charité.* 146 et suiv. — La charité enferme toutes les vertus. III, 712. — Les motifs de la charité sont répandus partout dans les Psaumes. V, 524 et suiv — Charité immense de Dieu le Père envers nous. VI, 1141. — Manière dont la charité influe sur les bonnes œuvres pour les rendre méritoires. XI, 982. — Combien la charité pour les malades est agréable à Dieu. III. 714 *Voy.* Amour.

Charité fraternelle : son étendue. III, 52; V, 1973. — Comment Dieu punit les haines ou les paroles injurieuses envers le prochain 27, 28. — Obligation de se réconcilier. 28. — La charité du prochain est le second commandement de la loi 129, 150. — Belles réflexions sur ce précepte. 156, 157. — Nouvelle intimation de ce commandement par Jésus-Christ, après la Cène. 559, 560. — La croix nous apprend à aimer nos frères. 410, 411. — Nouveaux motifs de cet amour fraternel. 413, 414. — Jésus-Christ l'a demandé pour nous à son Père après la Cène. 456, 457 et suiv. — Cette charité est le caractère du christianisme. 474, 475. — C'est l'orgueil qui l'éteint dans nos cœurs. 475.—La charité fraternelle est une dette que nous nous devons les uns aux autres. VI, 555, 556. — Comment Jésus-Christ l'établit. 747 et suiv. — Combien sont coupables ceux qui en rompent les liens sacrés. VII, 130. — Nécessité de la charité envers le prochain. V, 1285. — L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions relatives à cette vertu. 1509.

Charlas, prêtre français, réfugié à Rome, à cause des affaires de la *régale*, cité sous le nom d'*Anonyme*, auteur du *Traité des libertés de l'Eglise gallicane*. I, 1223, 1224. — On le réfute. 1293, 1506, 1507, 1510, 1538, 1539, 1595, 1638; II, 9, 286. — Il tronque un texte d'Innocent III. 400.

Charlemagne. Eloge de ce prince. XI, 281. — Il soutient avec autant de courage que de piété la qualité de protecteur de l'Eglise romaine. 429. — Il prend le titre de roi des Français et des Lombards. *Ibid.* — Fait patrice, puis empereur, par les Romains; il est sacré en cette qualité par Léon III. I, 1512; X, 766 et suiv. — L'Eglise romaine lui doit ses richesses, mais il ne fit point payer le denier de saint Pierre. I, 1554, 1555. — Il consulte Adrien I au sujet de l'hérésie d'Elipand. II, 334, 335. — Sa conduite respectueuse envers l'Eglise dans cette affaire. XI, 219. *Voy.* Carolins.

Charles Borromée (S.) a travaillé à rétablir l'esprit ecclésiastique. VII, 852. — On allègue ce saint comme ayant eu dessein de corriger la comédie; il ne cesse d'en inspirer le dégoût, en l'appelant *un reste de gentilité*. II, 912.

Charles-Martel succède à son père Pepin Héristel. Ses exploits X, 761. — Il est maître absolu en France. *Ibid.* — Il assiste le Pape Grégoire II. 762. — Il est invité par Grégoire III à secourir Rome contre les Lombards. I, 1475.

Charles le Chauve est élu empereur par les Romains. I, 1515 — La dignité impériale lui est confirmée au concile de Rome. 1549 — Objection tirée d'un rescrit de Charles contre l'archevêque de Sens, en faveur du droit sur le temporel. 1522, 1523, 1524.

Charles-Quint, empereur. X, 1117, 1118. — Il entre

en guerre avec François Ier, roi de France. 1118. — Il convoque la diète d'Augsbourg, en 1530, où les confessions de foi lui sont présentées. 1120; VIII, 395, 396. — Il fait réfuter la Confession luthérienne, dite d'Augsbourg. 507. — Il établit une espèce de ligue défensive avec tous les Etats catholiques contre la nouvelle religion. 435, 434. — Son expédition contre le corsaire Barberousse. X, 1122. — Il passe par la France pour aller soumettre les Gantois révoltés. 1123. — Il prend les armes pour mettre à la raison les rebelles de la ligue de Smalcade. 582, 583. — Il remporte la victoire et fait prisonnier l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse. *ubid.* X, 1125. — Il abdique les couronnes impériale et royale. 1128, 1129. — Son *intérim*. *Voy.* ce mot.

Charles III, dit le Gros, empereur et roi de France, est déposé et meurt accablé de pauvreté et de douleur. X, 1000.

Charles le Simple, roi de France, est obligé de céder la Neustrie aux Normands. X, 1002. — Il est déposé par les grands du royaume. *ubid.*

Charles V, dit le Sage, roi de France, fait la guerre avec succès aux Navarrois, aux Espagnols et aux Anglais. X, 1069.

Charles VI, roi de France. Son règne n'est qu'une longue suite de malheurs. X, 1073, 1074.

Charles VII, roi de France, est obligé de reconquérir la plus grande partie de son royaume des mains des Anglais. X, 1106. — Il rentre dans Paris, et parvient à chasser les Anglais presque entièrement de son royaume. *ubid.* — Il est médiateur de la paix entre le concile de Bâle et le Pape Nicolas V. II, 133, 134.

Charles VIII, roi de France, consulte la Faculté de Paris sur les moyens d'assembler le concile général. II, 137; X, 1106. — Il songe à s'emparer du royaume de Naples. 1109. — Il meurt d'apoplexie à Amboise. 1110.

Charles IX, roi de France. La reine sa mère est déclarée régente pendant sa minorité. X, 1131. — Ouverture des Etats généraux. *Ibid.* — Conférence de Poissy. *Ibid.* — Révolte du parti protestant conduit par le prince de Condé. *Ibid.* — Le roi est obligé de fuir de Meaux à Paris avec toute sa cour pour se sauver de la fureur des protestants. VIII, 940. — Succès du parti royal; prise de Rouen. X, 1131. — Assassinat du duc de Guise. 1133 — Massacre de la Saint-Barthélemy. *Ibid.*

Charles Ier, roi d'Angleterre, son caractère. VII, 1207. — Il est mis à mort par ses sujets. X, 1165.

Charles II, roi d'Angleterre, rétabli sur le trône; par quels moyens. VII, 1219.

Charles-Gustave, roi de Suède. Ses succès et sa fin. VII, 1269.

Chasteté. Cette vertu n'est point un joug dur et pesant, mais une douce liberté. VII, 708. — Ses avantages. III, 29. — Combien elle est délicate. *Ibid* ; VII, 448. — Elle est la gardienne de nos corps, temples du Saint-Esprit. VI, 1213 — Ornement immortel, céleste préservatif contre la corruption. 136, 137. — L'assemblée de 1700 censure quelques propositions sur cette matière. V, 1340. *Voy.* Pureté.

Chevaliers du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem institués en Palestine. X, 1020. *Voy.* Templiers. — Les chevaliers de Saint-Jean font la conquête de l'île de Rhodes. 1055. — Soliman II les force à l'abandonner. 1118. — Ils reçoivent pour asile la ville de Malte, dont l'ordre prend le nom. 1121.

Chevreuse (le duc de). *Voy.* Bossuet, Fénelon, Guyon.

Chicane (la) est ennemie de la justice. XI, 681.

Chigi (Sigismond), cardinal, approuve le livre de l'*Exposition*. I, 670. — A le dessein de le faire traduire en italien. XI, 803, 809.

Childéric, roi de France, pousse ses conquêtes dans les Gaules. Il est chassé et rappelé. X, 751.

Childéric III, roi de France, est déposé, dit-on, par le Pape Zacharie I, 1345. *Voy.* Zacharie.

Chillingworth (Guillaume), célèbre protestant anglais, prêche l'indifférence des religions, et met au nombre des Chrétiens tous ceux qui croient implicitement les vérités, même les mahométans, les Juifs, les déistes et les athées. VIII, 937 et suiv. — Il démontre qu'il faut être ou Catholique, ou indifférent. 939. Il réduit les articles fondamentaux qui suffisent au salut, à croire l'Ecriture, et à tâcher de la croire en son vrai sens. 940. — Il laisse à tout le monde d'interpréter l'Ecriture. Son livre est applaudi par les théologiens d'Oxford. 943.

Chœur. — Obligations pour les religieuses d'y assister. III, 1013, 1073. — On peut en sortir pour des affaires, sans recommencer l'Office. 1064.

Chrétien. Son caractère tracé dans les huit béatitudes. III, 22. — Le Chrétien est un homme renouvelé, qui ne peut exister sans la charité VI, 454. — Il se conduit par l'autorité de la foi. 676. — Combien il méprise la vie et tout ce qui la concerne. 794 — Quel est l'état d'un Chrétien : d'où part-il et où doit-il arriver? VII, 44. — Comment un Chrétien doit sanctifier sa journée. VIII, 31 et suiv. — Tout tourne à bien au Chrétien, s'il se tourne à Dieu. XI, 812. — Vrai caractère d'un Chrétien. VII, 1506. — Les Chrétiens sont nés des blessures de Jésus-Christ. VI, 1608. — Sont de pauvres bannis, relégués de leur patrie. 440. — Sont les vrais habitants de Jérusalem, et les héritiers des promesses faites à la Synagogue. 196. — Combien les premiers Chrétiens méprisaient les biens du monde. VII, 98 et suiv. — Ils sont toujours persécutés depuis Domitien, sans faire jamais la moindre sédition. X, 739. — Marc-Aurèle écrit au sénat en leur faveur. 744. — La persécution recommence. 742. — Ils sont persécutés plus violemment que jamais sous Dioclétien. 746 — Ils lassent les persécuteurs par leur patience. *Ibid.*; 851 — Ils sortent de Jérusalem avant qu'elle soit assiégée 864. — Leur soumission et leur respect pour les princes persécuteurs. X, 885; XI, 615. — Leur fidélité envers la patrie. 519, 520. — Les calomnies des païens pour les rendre odieux. X, 886. — On les condamne sans aucune formalité de justice. VII, 1000, 1033, 1042. — Crimes qu'on leur reprochait. 1033, 1043, 1044. — Les institutions des Chrétiens, recherchées à leur source, prouvent la vérité de la religion. X, 909.

Chrétien intérieur. *Voy.* Renssières.

Christianisme. Son esprit, dont nous devons être revêtus. VI 713, 716; VII, 20 et suiv. — Il a réformé le genre humain par la pureté de sa morale; preuve de sa divinité. VI, 217, 218. — Son extravagance plus forte que la plus sublime philosophie. VII, 500. — A quoi tend sa science. 1103.

Chronologie. Son utilité. X, 683 et suiv. — Il ne faut point entrer dans ses minuties. 766, 767. — La supputation de l'hébreu et celle des Septante indifférente en elle-même. 767.

Chrysostome (S. Jean) est travesti en nestorien par R. Simon. X, 243, 244. — En protecteur de Théodore de Mopsueste et de Nestorius. 245. — Combien il était éloigné de ces sentiments. 246, 247. — Il n'a jamais admis deux personnes en Jésus-Christ. 247, 248. — R. Simon a choisi à dessein une leçon fautive. 249, 250. — Et en effet, si le saint docteur eût ainsi pensé, les nestoriens se seraient appuyés de son autorité. 251, 252. — Mais la leçon même que choisit R. Simon ne s'accorde pas avec le langage de Nestorius. 253. — Rabaissé par R. Simon, et loué ensuite en haine de saint Augustin 260, 261. — Mis par le même R. Simon au nombre des pélagiens. 278. — Il a cru le dogme du péché originel. 280, 281. — Il fut même un des principaux canaux de la tradition de ce dogme dans l'Eglise grecque. 283. — Passage de ce saint docteur objecté à saint Augustin. 395, 396. — Vrai sens de ce passage découvert. 398. — Pourquoi saint Chrysostome n'a point parlé ici du péché originel 400. — Il en parle clairement ailleurs. 401, 402. — Il s'embarrasse un peu dans cette question. 402, 403. — Pourquoi il ne donnait le nom de péché qu'au péché actuel. 403, 404. — Il n'a rien de commun avec les pélagiens. 405. — Et n'a point dit qu'on puisse être puni sans être coupable. *Ibid.* — Pourquoi sa doctrine n'est pas aussi liée que celle de saint Augustin, quoique la même dans le fond. 408. — Ce saint docteur distingue dans les rois la puissance de l'abus qu'ils en font. I, 1571. — Sa doctrine sur la soumission aux puissances séculières. II, 910. — Il apprend aux peuples, dans ses homélies, à n'opposer que la prière aux persécutions les plus injustes. VIII, 1242, 1243. — Passages de ce saint objectés à tort par Charlas. II, 289, 290. — Il est déposé par Théophile d'Alexandrie au conciliabule du *Chêne*. Il en appelle au Pape. 520.

Chytré (David), ubiquitaire, cherche à se défaire de Mélancht VIII, 596.

Ciro (Alderan), cardinal. Bossuet le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition*, loue son zèle et ses utiles travaux pour la gloire de l'Eglise. XI, 873, 874. — Ce cardinal l'instruit de la bienveillance et de l'estime qu'avait pour lui le Souverain Pontife. 877. — Il présente au Pape Innocent XI la lettre dans laquelle Bossuet rend compte à ce pontife de l'éducation du Dauphin. 881. — Témoigne au prélat avec quel plaisir Sa Sainteté avait lu cette lettre, et quel fruit le pontife se promettait de ses ouvrages en faveur de la religion. 882 — Son désir d'obliger Bossuet. *Ibid.* — Ce cardinal dénonce aux évêques, par une lettre circulaire, les erreurs des quiétistes. IV, 15, 206, 267.

Cicéron ruine par son éloquence le parti de Catilina.

X, 754. — Honneurs que les hommes lui ont rendus. II, [illegible].

Ciel. Séjour de la miséricorde. VI, 69. — On ne peut y entrer que par un pur effet de la grâce et de la bonté de Dieu. 70, 71. — Jésus-Christ y est monté, nous y entrons par lui. VII, 54. *Voy.* Paradis, Saints.

Circoncision (la) est donnée à Abraham. Ce qu'elle représentait. II, 1055. — Circoncision du Sauveur. 1162. — Explication de ce mystère. VIII, 950. — Sa grandeur. VI, 548 et suiv. — Sermons pour la fête de la Circoncision. *Ibid.* et suiv. — En quoi consiste la circoncision du cœur. III, 712, 715.

Cité de Dieu : sa politique directement opposée à celle du siècle; pourquoi. VI, 448. — Deux cités diverses, mêlées de corps et séparées de cœur; quels en sont les citoyens. VII, 15, 857.

Cité mystique. *Voy.* Marie d'Agréda.

Cîteaux. Peinture de la vie qu'y menaient les religieux sous saint Etienne. VII, 1017.

Clairvaux. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, fait reconnaître Innocent II. X, 1221, 1222. — Respect dont étaient saisis ceux qui allaient dans cette maison, en voyant la vie édifiante des religieux sous saint Bernard. VII, 1024.

Claude (Jean). Conférence de Bossuet avec ce ministre, sur la matière de l'Église. IX, 9, 10. — Il accepte la conférence, puis il refuse de s'y rendre. 26. — Honnêtetés qui précèdent la conférence. 29. — Embarras où il se trouve pour expliquer l'autorité des synodes, dont les protestants ne reconnaissent pas l'infaillibilité. 51 et suiv. — Pour prouver que l'autorité de l'Église n'est pas infaillible, il objecte le concile de Rimini, et la Synagogue qui condamna Jésus-Christ. 57, 58. — Réponse à ces objections. 59, 40. — Il est forcé d'avouer qu'un particulier peut mieux entendre l'Écriture que l'Église. 57, 57 et suiv. — Il convient qu'un Chrétien se trouve dans un moment où il est obligé de douter si l'Écriture est inspirée. 48, 73, 74. — Il répond par un petit écrit à la relation de Bossuet. 59, 60. — Réflexions de Bossuet sur cet écrit. *Ibid.* et suiv. — Vaine subtilité qu'il emploie pour montrer qu'il ne reconnaît ni dans la spéculation ni dans la pratique l'autorité infaillible de l'Église. *Ibid.* — Ce ministre excuse mal tout ce qui se fit à Francfort et à Sainte-Foi pour réunir les calvinistes aux luthériens, en se servant d'expressions équivoques. VIII, 795. — Il désapprouve l'Église de Genève d'avoir ajouté deux articles à sa Confession de foi. 869. — Il élude la difficulté qu'on lui fait sur l'embarras des synodes de Gap et de la Rochelle, à trouver l'Église invisible. 897 et suiv. — Il avoue sa visibilité, sans recourir, comme les autres, aux vaudois, albigeois, etc.; mais il se jette inévitablement dans des contradictions. 900 et suiv. — Il ne veut pas avouer, quoique ce soit une conséquence de ses principes, que, par rapport au salut, tout est en son entier dans l'Église romaine. Différences frivoles qu'il met entre nous et nos pères. 902 et suiv. — Il soutient qu'on pouvait être dans la communion romaine sans communiquer à ses dogmes et à ses pratiques. 905 et suiv. — Il varie sur ce qu'il avait dit de la visibilité de l'Église, et revient à l'Église invisible. 906, 907. — Il ne sauve, dans l'Église romaine, avant la Réforme, que les hypocrites qui demeuraient dans son sein sans y croire. 1151, 1152.

Claudius, empereur romain, règne malgré sa stupidité. X, 758. — Est empoisonné par Agrippine. 759.

Clémence (la), compagne de la justice, est la joie du genre humain. XI, 687. — Elle est la gloire d'un règne. *Ibid.* — Elle doit accompagner la victoire. 688. — Dans les actions de clémence, il est souvent convenable de laisser quelque reste de punition. *Ibid.*

Clément (S.) d'Alexandrie. Sur les attributs divins. IV, 58. — Son gnostique ou Chrétien parfait, et ses demandes. 119, 120, 291. — Sa doctrine sur l'oraison perpétuelle. 137. — Ses suppositions impossibles pour exprimer l'excès de l'amour. 196, 197. — De sa sagesse. 290 et suiv. — Excès qu'on lui attribue. 291, 292. — Examen des passages de cet auteur dont on voulu profiter les nouveaux mystiques. 295 et suiv., 300 jusqu'à 396. — Sa gnose est-elle l'état passif des mystiques? 342, 344 et suiv. *Voy.* Gnose. — Ce saint confond les novateurs par la date de leur origine, et prouve que leur doctrine est inconstante et variable, parce qu'ils quittent la source de la vérité, qui est l'Église. V, 19, 49. — Il est mis par Jurieu au nombre de ceux qui enseignaient la double nativité du Verbe. On le réfute par les propres paroles de ce Père. VIII, 1343.

Clément V, Pape, prétend avoir le droit d'établir en Italie des vicaires de l'Empire. I, 1529, 1530. — Il annule ce qui avait été fait par Boniface VIII contre Philippe le Bel. 1580, 1581; X, 1054. — Il confirme la décrétale de Nicolas III sur la pauvreté de Jésus-Christ. II, 374, 375.

Clément VII exhorte Henri VIII à reprendre sa femme légitime : il l'excommunie. I, 1648; VIII, 555; X, 1119. — Les protestants d'Allemagne approuvent la dispense de Jules II et la sentence de Clément VII. 555 et suiv. — Ce Pape croit le concile général nécessaire pour détruire l'hérésie de Luther. II, 253, 258.

Clément VIII absout des censures Henri IV, roi de France, sans parler de le réhabiliter à la couronne. I, 1594 et suiv.

Clément XI, auparavant cardinal Albani. Il est membre de la congrégation chargée de prononcer sur le livre des *Maximes*. L'abbé Bossuet le dénigre tant qu'il peut. IV, 1508, 1565; V, 24. — Craintes qu'inspire à Bossuet et à son neveu l'attachement du cardinal pour Fénelon. 144, 145, 159, 172, 179, 185. — Son vœu sur le livre. 121. — Avis qu'il donne à l'abbé Bossuet pour faire accélérer la conclusion. 131. — On n'aurait pas voulu qu'il fût chargé de la rédaction du bref. 179, 190, 196. — Elle lui est confiée. 261. — Il rédige le bref adressé à Fénelon après sa soumission. 352. — Bossuet le félicite sur son élévation au pontificat. XI, 1151 et suiv. — Réponse du Pape. 1151 et suiv. — Lettre de Bossuet à ce Pontife pour lui retracer les vertus de saint Vincent de Paul, et demander sa canonisation. 1208, 1209.

Clémentines. Ce que c'était que ces lettres : le concile de Bâle les abolit. II, 113, 114, et note.

Cléopatre, désespérant de pouvoir conserver l'Égypte, se tue elle-même. X, 735.

Clergé (le) est établi pour être la lumière du monde; pourquoi il a des priviléges et un certain éclat. VII, 1157. — Le clergé de France, assemblé en 1655, oblige le P. Bagot à reconnaître que les évêques tiennent immédiatement de Jésus-Christ leur juridiction. II, 284. — Bossuet voyait dans l'assemblée de 1682 certaines dispositions qui le faisaient bien espérer de cette assemblée. XI, 897. — Lettre des évêques au Pape Innocent XI, en lui rendant compte de leurs opérations. I, 1188 et suiv. — Réponse du Pape. 1197 et suiv. — Lettre circulaire de l'assemblée, pour se justifier contre le bref d'Innocent XI. 1201 et suiv. — Seconde lettre à tous les évêques de France. 1218. — Décret de morale projeté dans cette assemblée, dont la première partie renferme plusieurs propositions à condamner. II, 915 et suiv. — Et la seconde contient la saine doctrine. 926 et suiv. — Assemblée de 1709. Extraits des procès-verbaux. 951 et suiv. — Censure de plusieurs propositions contraires à la foi et aux mœurs. 973 et suiv. — Lettre du clergé en envoyant cette censure à tous les évêques de France. 1019 et suiv. — Lettres et règlements de cette assemblée touchant les réguliers. 1205 et suiv. *Voy.* Bossuet.

Clèves (Anne de), quatrième femme de Henri VIII, roi d'Angleterre, est décapitée pour ses infamies bientôt après son mariage. VIII, 545.

Cloche (Antonin), général des Dominicains, est un des examinateurs du livre de Sfondrate. IV, 1545 et *notes*. — Il félicite Bossuet sur les services qu'il avait rendus à l'Église dans l'affaire du quiétisme. V, 529, 530. — Il avait été toujours contraire au livre de Fénelon. *Ibid.*

Clotilde, femme de Clovis, était Catholique zélée, quoique sa famille et sa nation fussent ariennes. X, 755.

Cloture. Combien une religieuse doit l'aimer. III, 1040. — Raisons qui en dispensent. 1132, 1133.

Clovis, roi de France, gagne la bataille de Tolbiac : il est baptisé à Reims avec ses Français par saint Remi. X, 755.

Cluny. Berceau de cet ordre sévère. X, 1002.

Codrus, roi d'Athènes, se dévoue à la mort pour le salut de son peuple. X, 695.

Cœur. C'est le cœur que Dieu demande. XI, 827, 844, 845. — Quand on a engagé son cœur à la créature, il est malaisé de se retirer d'un si malheureux engagement. 828. — Malice profonde du cœur humain. Quel besoin nous avons que Dieu crée en nous un cœur pur. VII, 118 et suiv. — La dureté du cœur est la cause la plus juste de la damnation éternelle. VI, 283.

Colère. Ce que c'est. VI, 539. — Colère de Dieu tempérée sur la terre, à cause des gens de bien. 445. — La colère est une passion indigne d'un prince, ennemie de la justice. XI, 692.

Coligni (Gaspard de) amiral de France, n'aurait pas approuvé la conjuration d'Amboise, qu'on eut soin de lui cacher. VIII, 669. — Il se met à la tête des rebelles dans les premières guerres civiles. *Ibid.* — Il est soupçonné d'avoir eu part à l'assassinat du duc de Guise. 679, 680.

Coligni (Odet de), cardinal de Châtillon. Son apostа-

sie, et arrêt du parlement rendu contre lui. XI, 908.

Collectes et Oraisons des dimanches et principales fêtes de l'année, traduites par Bossuet. V, et suiv. — Des fêtes de la sainte Vierge et des principales fêtes des saints. VIII, 139 et suiv.

Colloque de Poissy, assemblé par la reine Catherine de Médicis Calvin n'y vient pas, et y envoie Bèze. On y traite les points de l'Eglise et de la Cène. VIII, 640. — Le cardinal de Lorraine fait une harangue éloquente, que Béze s'offre de réfuter sur-le-champ. — Ce dernier présente une confession de foi; il nie d'avoir dit que Jésus-Christ n'était pas plus dans la Cène que dans la boue, et le répète en termes équivalents. 641. — Il explique d'une manière confuse l'article de la Cène; les Catholiques s'opposent à ses équivoques. 642, 643. — Claude d'Espence ne peut leur persuader de réformer cet article, et les prélats expliquent nettement la doctrine catholique. 644. — Montluc, évêque de Valence, fait de vains discours sur la réformation des mœurs. 645. *Voy.* Montluc. — On propose aux calvinistes l'article de la Cène de la Confession d'Augsbourg, qu'ils refusent de signer. Ils reçoivent tout le reste de cette Confession, en quoi ils renoncent à beaucoup de points importants de leur doctrine. 646 et suiv.

Combefis (le P.), Dominicain, réfute Baronius et Bellarmin au sujet de la falsification des actes du sixième concile. II, 229, 230.

Comédie. La dissertation pour la défendre, attribuée à un religieux, donne occasion à Bossuet d'écrire sur cette matière. II, 869 et suiv. — A quoi on peut réduire la question. *Ibid.* — La comédie d'aujourd'hui est-elle aussi honnête qu'on le prétend. 855, 870. — Son but est de flatter les passions. 856, 871 et suiv. — Combien la pudeur y est offensée. 858, 875. — Est-il vrai que la comédie purifie l'amour en le faisant aboutir au mariage? 873. — Crimes publics et cachés dans la comédie : la concupiscence y est répandue dans tous les sens. 861, 876, 877. — On doit craindre le scandale qu'on donne en allant à la comédie. 880, 881. — Peut-on alléguer les lois en faveur de la comédie? 862, 865, 882. — Autorité des Pères sur cette matière. *Ibid.* — Peut-on excuser les laïques qui vont à la comédie, sous prétexte des canons qui la défendent spécialement aux ecclésiastiques? 884, 885. — Sentiments des anciens philosophes sur le théâtre. 864, 887, 888. — Peut-on s'autoriser du silence de l'Ecriture? 864 865, 890, 891. — Doctrine de saint Thomas sur ce sujet. 892 et suiv. — Abus qu'on en fait. 899, 900. — Sentiment de saint Antonin. 890. — Ce que prescrivent les Jésuites sur les pièces de collége. 910. — Il est impossible de réformer le théâtre. *Ibid.* et suiv. — Combien ce genre de plaisir est improuvé par l'Eglise. 912. — Elle prive les comédiens de la sépulture et des sacrements; elle les regarde comme des pécheurs publics et des personnes infâmes. 882. *Voy.* Caffaro.

Comines (Philippe de). Témoignages que cet historien rend à saint François de Paule. VII, 958.

Commandements de Dieu. VIII, 20 et suiv., 75 et suiv. — Ceux de l'Eglise. 24. — Les commandements de Dieu ne nous sont pas impossibles. X, 2.

Communautés religieuses, formées sur la régularité de vie des premiers Chrétiens. VII, 656, 657. — Pauvreté, chasteté, obéissance, fondement de leur état. 657 et suiv.

Communion Ce qu'on y reçoit; et comment on doit le recevoir. VIII, 104 et suiv. — Ce qu'il faut faire avant la communion. 106; V, 1823 et suiv. — Dans la communion 1852; VIII, 109. — Après la communion. 110; V, 1854, 1858. — Exercice pour la communion. 1825. — Prière pour la communion. 1732, 1854, 1855. — Quelle préparation elle requiert. VIII, 99. — Quelle pureté est nécessaire. III, 248, 249. — Par la communion le fidèle est consommé en un avec Jésus-Christ. 272, 273. — Jésus-Christ s'y fait notre nourriture aussi bien que notre victime. 276, 277, 278. — Désir insatiable qu'il faut avoir de la communion. 283, 284. — Crime de la communion indigne. 307. — Qui sont ceux qui communient indignement. 309 — La communion est la préparation à la mort de Jésus-Christ. 310, 311. — Elle donne la persévérance. 311. — S'éprouver soi-même. 312. — La communion est la force de l'âme et du corps. 316. — Elle suffit sous une seule espèce. 322, 323. — Il faut communier au moins en esprit. 339. — De l'action de grâces. 340. — La communion est l'action la plus sainte et la plus importante du christianisme. VI, 1178. — Le soutien de l'âme au sein de la détresse. VII, 417. — Nécessité d'une sainte épreuve pour s'en approcher dignement. VI, 1178. — Abus déplorable que les Chrétiens de nos jours font de la communion. 1198. — Dispositions pour faire une sainte communion. 552. — Avis divers sur la communion et sur la préparation qu'on doit y apporter. 611, 611, 644, 550, 651, 656, 705, 706, 709, 724 — Combien elle est utile dans les sécheresses. 717, 718. — Règles pour la fréquentation de ce sacrement. 850, 972, 1051, 1055, 1056, 1066, 1110 et suiv. — Désir de la communion de tous les jours. 1006. — Goût de la communion. 853, 854, 859. — La fréquente communion soutien de l'âme. 1005. — Elle est le remède des tentations. 1055. — Il ne faut pas omettre légèrement la communion. 841, 842, 875, 904, 977, 1071. — Cas où un confesseur peut priver les religieuses de la communion. 1083, 1110, 1111, 1112. — Comment en souffrir la privation. 733. — Il faut faire communier souvent les enfants suivant leurs progrès dans la vertu. 1018. — En quoi consiste la communion spirituelle. 611, 645, 719.

Traité de la communion sous les deux espèces. IX, 219, 220 et suiv. — Pratiques et sentiments de l'Eglise dès les premiers siècles. L'institution de l'Eucharistie et l'autorité de saint Paul concourent à favoriser le sentiment qui soutient la communion valide sous une espèce. *Ibid.* et suiv. — Il est d'ailleurs appuyé sur quatre coutumes authentiques de l'Eglise. 219, 220. — D'abord la communion des malades 221, 222. — Exemples de Sérapion. 223. — De saint Ambroise. 224 et suiv. — Autorité de plusieurs conciles et auteurs ecclésiastiques. 229. — Vaines subtilités de plusieurs ministres pour les expliquer. 223 et suiv., 252, 255. — Seconde coutume, la communion des enfants; autorité de saint Cyprien. 257. — Aveu d'un ministre. 242. — Autorité des Pères et des conciles. *Ibid.* — Coutume de faire consumer à de petits enfants les restes du saint sacrifice. 258 et suiv. — Troisième exemple : la communion dans les maisons 245. — Tertullien et saint Cyprien parlent de la coutume d'emporter et de prendre chez soi le corps du Sauveur. *Ibid.* — Les exemples qu'apportent les protestants pour prouver le contraire, ou pour démontrer qu'on emportait les deux espèces, ne prouvent rien. 248, 249. — Quatrième coutume, la communion publique. Autorité de saint Léon, de saint Gélase. 252. — Les protestants ne peuvent y répondre. 254, 255. — La communion sous une seule espèce a toujours été reçue dans l'Eglise, et ne divise pas le mystère, comme le prouve la Messe du vendredi saint et celle des présanctifiés 235 et suiv. — La pratique de l'Eglise dans la communion sous une seule espèce est fondée sur la pratique ancienne. 262. — Et sur des principes que les protestants ne peuvent nier. 263, 264. *Voy.* Sacrement. — La communion sous une seule espèce s'est établie sans contradiction. 283, 284. — Elle est une suite nécessaire de notre croyance sur la présence réelle. 300. — Aveu de Jurieu. *Ibid.* et suiv.

La tradition défendue sur cette matière 315, 316 et suiv. — Nécessité d'avoir recours à la tradition en pareille matière. Premier argument tiré du baptême. 221, 222 et suiv. — Second argument tiré de l'Eucharistie, où les protestants n'observent pas tout ce que Jésus-Christ a fait. 334 et suiv. — Absurdités des protestants, qui rejettent la communion sous une espèce. 345, 346. — Comment cette communion s'est établie dans l'Eglise sans contradiction. 357, 358 et suiv. — Equité du concile de Constance à ce sujet. 363, 364. — Vaines chicanes des défenseurs de la communion sous les deux espèces. 368. — Combien Luther et les premiers réformateurs les méprisaient. 369. — La communion, sous une ou sous deux espèces, reconnue indifférente dans la Confession d'Augsbourg. 372. — Jugée égale dès la première antiquité. 374, 375 et suiv. — La communion se faisait sous la seule espèce du pain, par les particuliers dans leurs maisons. 378, 379. — Par les solitaires dans leurs déserts. 380 et suiv. — Par tous les fidèles dans le temps de la persécution. 384 et suiv. — Preuves tirées de Tertullien et de saint Satyre 386. — De saint Optat et de Jean Moschus. 387. — Du Sacramentaire de Reims et du cardinal Humbert. 388. — Des actes de saint Tharsice et des martyrs de Nicomédie. 389. — De saint Eudoxe. 390. — La seule espèce du pain était réservée pour les malades. 391, 405, 404. — Exemple de la communion de saint Ambroise mourant. 408, 409. — Les passages qui nomment le corps seul ne désignent point en même temps le sang. 413. — Antiquité de la réserve de l'Eucharistie sous l'espèce du pain. 415 et suiv. — Preuve manifeste au IXe siècle. 417, 418. — Usage des colombes d'or et d'argent pour ce sujet. 420, 421 et suiv. — Examen d'un canon du IIe concile de Tours sur cette matière. 426 et suiv. — Opposition entre les premiers Chrétiens et les protestants. 435, 436. — Réponses aux objections des ministres contre la réserve de l'Eucharis-

tie. 444, 445. — Jamais on n'a réservé l'espèce du vin. 447. — Réponses aux objections des adversaires. 455. — Examen des passages de Baronius, qu'ils objectent. 457, 458 — De quelques autres endroits. 460. — Des Sacramentaires du P. Ménard. 463, 464. — D'un canon d'un concile de Tours. 467 et suiv. — Communion des enfants sous la seule espèce du vin ; chicanes des ministres contre la vérité de ce fait. 473, 474. — Contre l'autorité de Jobius, qui en atteste la cer itude pour l'Église grecque. 481, 482. — Communion donnée sous la seule espèce du pain aux enfants plus âgés. 496. — Sous une seule des deux espèces, dans l'Office public de l'Église. 501. — Preuves tirées des décrets de saint Léon et de saint Gélase pour l'Église d'Occident. *Ibid.* — De saint Chrysostome et de l'usage de l'Église de Jérusalem pour l'Église d'Orient. 508. — Nouvelle preuve tirée de l'Office des présanctifiés. 513. — Divers passages des Pères qui prouvent l'antiquité de la communion sous une espèce, et qu'on croyait y recevoir Jésus-Christ tout entier. XI, 933, 954 et *note*. — Extraits d'anciens Pontificaux touchant la communion sous une seule espèce. XI, 1050. — On n'a toujours communié le vendredi saint que sous une espèce. 1051. — La communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire pour recevoir tout ce qui est essentiel à ce sacrement. En réduisant les fidèles à une seule espèce, l'Église a voulu empêcher les irrévérences ; les protestants eux-mêmes ont jugé que les deux espèces n'étaient pas essentielles à la communion. VIII, 530 et suiv. — La communion sous les deux espèces rétablie par Carlostad. *Voy.* Carlostad. La communion sous une ou deux espèces paraît indifférente à Luther. 566. — Il excuse, ainsi que Mélanchthon, ceux qui ne reçoivent qu'une espèce. 450. — L'ancienne Église regardait comme indifférente la communion sous une ou sous deux espèces. 695. — Jean Hus voulait la communion sous les deux espèces, ainsi que les calixtins, auxquels le concile de Bâle l'accorda. 765 et suiv. — On démontre que la communion sous une seule espèce est suffisante. 1866, V, 1975. — Elle avait été établie par la coutume, avant la décision du concile de Constance. VIII, 956. — Les protestants voudraient réduire aujourd'hui toute la controverse à la communion sous les deux espèces. 1040. *Voy.* Eucharistie. — Raisons qu'ils allèguent pour communier sous les deux espèces. IX, 839, 840, 865, 866, 884, 885. — On les réfute. 926, 965, 966, 1020, 1021.

Communion des saints. Explication de ce dogme. VIII, 63.

Compactatum. Ce mot, célèbre dans l'histoire de Bohême, signifie les quatre Articles réglés par le concile de Bâle, dont les calixtins furent d'accord. VIII, 766.

Comparaisons. Il faut suppléer plusieurs choses à celles du livre des *Proverbes*. V, 806, 807. — Comparaisons tirées des choses humaines, employées par les saints Pères sur la génération du Fils de Dieu. VIII, 1322, 1323. — Les Pères, en faisant ces comparaisons, présupposaient que Dieu était un pur esprit. 1323, 1324. — La comparaison du soleil et de son rayon, pour marquer la génération du Fils, et de saint Paul, qui établit expressément l'égalité des personnes divines. 1329, 1330. — Le caractère de comparaison qui se trouve dans les passages dont Jurieu abuse, ne lui permettait pas de les prendre au pied de la lettre. 1356. — Les comparaisons des Pères tirées des opérations de notre âme, par rapport à la génération du Verbe, montrent qu'ils parlaient dans un sens métaphorique. 1357. — Jurieu avoue qu'on ne peut les entendre sans avoir recours au sens figuré, comme toutes leurs locutions y déterminent. 1359, 1360.

Compassion de la sainte Vierge. Deux sermons pour cette fête : premier sermon. VI, 942. — Second sermon. 959. *Voy.* Marie.

Compensation d'erreurs, proposée par Jurieu entre les luthériens et les calvinistes, et la tolérance mutuelle. VIII, 879, 880. — Il demande aux luthériens de passer aux calvinistes leur particularisme, à condition que ceux-ci toléreront toutes les erreurs reprochées aux luthériens. — Pour conclure l'accord, il propose de rendre les princes juges souverains des disputes. 881.

Compliments. *Voy.* Discours.

Conception de la sainte Vierge. Premier sermon pour cette fête. VII, 226 et suiv. — Second sermon. 242 et suiv. — Troisième sermon. 258 et suiv. — La question de l'immaculée conception très-délicate. 226, 244. — N'est point comprise dans les articles de foi. 238, 244. — Objection tirée des paroles de l'Apôtre contre l'immaculée conception. — Sentiments et conduite de la Faculté de théologie de Paris sur ce point.

Conciles. Pourquoi on assemble les conciles généraux. II, 182, 188, 189, 297 — Ils sont infaillibles 610. — Ils examinent les décrets des Papes. I, 1290, 1291 ; II, 241, 243. — Leur supériorité sur les Papes 30, 31, 82. — Ils doivent être assemblés par l'autorité du Pape. I, 1309. — Ne peuvent le juger. II, 427. *Voy.* Bâle, Constance, Eugène IV, Pape. — Par qui les conciles étaient convoqués dans les premiers siècles, et manière dont on les tenait. X, 763, 764. — Objections tirées de saint Augustin contre leur autorité. 624 et suiv. — Sentiments de plusieurs protestants sur leur infaillibilité. IX, 952, 953, 954, 1130. — Passages de la tradition sur le même sujet. 934, 935, 976 — Quand un concile est-il œcuménique ? 954. — Si, en admettant l'autorité de l'Église, on peut sans hérésie rejeter certain concile en particulier. 993 et suiv. — Ce que pensait Molanus de l'autorité des conciles œcuméniques. 1042, 1043, 1055. — On ne peut mettre en suspens l'autorité des anciens conciles, jusqu'à ce qu'il en soit tenu un nouveau, comme le voulaient les protestants, pour opérer plus facilement leur réunion. 902, 903 et suiv. 985 et suiv. — On n'arriverait à ce concile qu'en foulant aux pieds les précédents : dès lors il n'aurait pas plus d'autorité. 985, 986. — Le corps des luthériens se soumet au jugement du concile général dans la Confession d'Augsbourg. VIII, 431. — Autorité des conciles reconnue par les synodes de Dordrecht et de Delphi. 854. — L'infaillibilité des conciles généraux est une suite de l'infaillibilité de l'Église universelle. 936. — Jurieu dit que le mystère de la Trinité était informe au concile de Nicée, et jusqu'à celui de Constantinople, que le mystère de l'Incarnation était informe aux conciles de Constantinople et d'Éphèse, et ne fut formé qu'à celui de Chalcédoine 1074 et suiv. — Celui de Chalcédoine, celui d'Éphèse, et ainsi des autres, en remontant jusqu'à l'origine du christianisme, ne firent que confirmer la foi des précédents conciles. 1085, 1086. — La manière des conciles, pour prouver la nouveauté des hérétiques, est de se récrier contre leur doctrine, comme on fait contre des choses inouïes, et de dire qu'ils changent ce qu'on croyait avant eux. 1086, 1087. — Les conciles particuliers ne peuvent juger le Pape. II, 424. — Ils ne prétendent pas, comme l'Église anglicane, avoir une autorité indépendante de l'Église universelle, dont au contraire leurs décrets tirent toute leur force. VIII, 558.

Concile plénier. *Voy.* Arles, Nicée.

Concomitance (la) ou (la) présence de Jésus-Christ tout entier, sous chacune des deux espèces, est établie par Henri VIII, roi d'Angleterre ; et dans la Confession luthérienne de Vittemberg. VIII, 546, 588, 589.

Concorde (le livre de la), publié en 1579, est le dernier dans lequel les luthériens en corps aient fait des décisions sur la foi. VIII, 608.

Concubines. On appelait autrefois de ce nom les femmes légitimes, qu'on épousait avec moins de solennité. Basnage abuse de l'équivoque de ce mot, pour imposer aux premiers siècles de l'Église d'avoir approuvé l'usage des concubines, ou femmes de mauvaise vie. VIII, 945.

Concupiscence. *Traité* sur ce sujet. II, 755, 756 et suiv. — Ce que c'est, et combien on en distingue. VIII, 84 et suiv. — Elle est regardée par les Pères comme le moyen par lequel se transmet le péché originel. X, 583. — Comme une preuve et une suite de ce péché. 588. — La connaître, c'est connaître le fond du péché originel. 407. — Comment elle est expliquée par saint Chrysostome. 408. — Sa malignité se répand dans l'homme tout entier, et pénètre jusqu'à la moelle des os. II, 879, 880. — Combien le théâtre contribue à l'enflammer. *Ibid.* et suiv. — Concupiscence de la chair ; ce que c'est. 758. — Misères et passions dont elle est la source. *Ibid.* et suiv. — Elle est répandue dans tous les sens. 763. — Et notre chair est une chair de péché. 764. — D'où vient en nous cette concupiscence. 764, 765. — Concupiscence des yeux et d'abord la curiosité. 767, 768. — En second lieu, l'amour des richesses et du luxe. 770 et suiv. — Troisième espèce de concupiscence, dite l'orgueil de la vie. 774. — L'amour-propre en est la racine. 775, 776. *Voy.* Amour-propre, Gloire, Orgueil. — Naissance des trois concupiscences dans la chute de nos premiers parents. 779, 780. — La vérité de cette histoire constante par ses effets. 781. — Les trois concupiscences, principe de toute la corruption originelle. 799. — Jésus-Christ leur oppose trois désirs. 803. — Obligation qu'a le Chrétien de combattre la concupiscence. VII, 644 — Ce combat est perpétuel. IV, 125, 130. — Le *motus primo-primus* est-il un péché ? IX, 854, 874, 895.

Condé (Louis de Bourbon, prince de), se met à la tête des huguenots révoltés de France. VIII, 662 ; X, 1130 et suiv. — Il mande l'amiral de Coligni, et prend les armes, requis et supplié par les protestants. 670 et suiv. — Il était complice de la conjuration d'Amboise. 995. — Veut assembler les états en son nom. 994. — Il encourage des

pratiques secrètes avec Catherine de Médicis. 1012. — Ses liaisons avec les huguenots 1018. — Il n'a jamais prétendu à la régence. 659.

Henri, prince de Condé, représente à Louis XIII le danger de la doctrine qui donne au Pape puissance sur le temporel. I, 1333, 1334.

Louis de Bourbon, dit le *Grand Condé*. Son oraison funèbre. VII, 1509 et suiv. — Ne serait rien avec toute sa gloire, si la piété n'avait comme consacré ses autres vertus 1510 et suiv. — Ses exploits. 1511, 1512. — Ses qualités de l'esprit. 1518, 1519. — Parallèle de ce prince avec le vicomte de Turenne. 1521 et suiv. — Avec quels sentiments de la plus vive piété il se prépare à la mort. 1527. — Ses derniers entretiens avec le duc d'Enghien, son fils. 1528. — Derniers moments de sa vie. 1529 *Voy.* Discours.

Condescendance chrétienne. Quelles en sont les lois. VI, 895.

Condren (Charles de), général de l'Oratoire; son éloge. VII, 1195.

Conférence *avec M. Claude*, ministre de Charenton, sur la matière de l'Église. IX, 9, 10 et suiv. — La conversion de Mlle de Duras fut le motif de cette conférence. Bossuet s'est vu forcé de la publier. Mauvaise foi de M. Claude dans ce qu'il en a écrit. Défi que lui fit Bossuet. *Ibid.* — Il refusa d'abord de s'y rendre. 26, 27. — Honnêtetés qui précédèrent la conférence. 30, 31. — Bossuet se proposa de faire avouer qu'un simple particulier entendait mieux la parole de Dieu que toute l'Église ensemble, et qu'il y avait un moment où un Chrétien était obligé de douter si l'Écriture est inspirée de Dieu. 27, 33, 47, 48, 59, 60, 72, 73. *Voy.* Claude.

Conférence du diable avec Luther, auquel il persuade d'abolir les Messes privées. VIII, 443.

Confesseur. Qualités d'un bon confesseur. III, 1118. — Il tient la place de Jésus-Christ. 1057, 1082, 1083. — C'est ainsi qu'on doit l'envisager. 750. — Comment il doit se conduire pour ménager les intérêts de Dieu. VI, 902. — Quelle est la prudence que le concile de Trente recommande aux confesseurs. 904, 905 — Un confesseur peut priver les religieuses de la communion. III, 1110 et suiv. — Conduite qu'il doit tenir à l'égard des personnes dont il suspecte les dispositions. 767. — Réserves dont on doit user pour déclarer ses peines, à l'égard d'un confesseur qui ne connaîtrait pas à fond le pénitent. 602, 604, 647.

Confession (la) avec l'absolution sacramentale est conservée par les luthériens. VIII, 469 et suiv.; IX, 967, 1022. — Les vaudois reconnaissaient la nécessité de la confession. VIII, 842. — Jean Hus n'errait point sur la confession sacramentale. 764. — Qualités d'une bonne confession. III, 1026 et suiv. — Exercice pour la confession. IV, 847. — Règles pour se bien confesser. III, 710, 716, 717. — Endroits de l'Écriture pour se préparer à la confession. 985. — La confession des péchés véniels est utile. 1039, 1040. — Quelle grâce on reçoit dans la confession lorsqu'on a la contrition parfaite. 1061. — Il ne faut pas s'inquiéter des péchés oubliés dans les confessions. 1001. — Ne point revenir sur les confessions passées. 658, 659, 709, 785, 786, 795, 855, 861, 862, 1006, 1026, 1027, 1042, 1047, 1048. — De l'omission de certains péchés dans la confession. 1042. — Ce doit être un exercice d'humilité et d'amour. 866, 867. — Que penser de ceux qui se confessent avec présomption. 1061. — De la confession faite à des prêtres qui n'auraient pas les cas réservés. 794. — A quel temps est déterminée la confession annuelle. 774, 775. — Divers cas touchant la confession. 625, 626, 709, 723, 903, 922, 934, 955, 970, 1001, 1002, 1032, 1033, 1061, 1070. — L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions sur cette matière. V, 1885. — Disposition d'un Chrétien qui fait sa dernière confession pour mourir. II, 846. *Voy.* Contrition, Pénitence.

Confession de saint Pierre. On appelle ainsi le lieu où reposent les reliques de cet apôtre. II, 586 et suiv.

Confession de foi des protestants. On en imprime un recueil à Genève. VIII, 525. — Celles des luthériens. 526. — Celles des calvinistes *Ibid.* — Les protestants ont honte de la multitude de leurs confessions de foi. Vains prétextes dont ils se couvrent. 528. — Leurs variations dans celles qu'ils présentèrent à la diète d'Augsbourg. Mélanchton dresse celle appelée d'Augsbourg, adoptée par tous les luthériens. 525, 596 et suiv. — Changements que les protestants y ont faits, et comment ils s'en justifient. 431 et suiv. — Bucer en dresse une autre, appelée de Strasbourg ou des quatre villes, où il soutient le sens figuré. 593, 594 et suiv. — La Confession d'Augsbourg réfutée par les Catholiques. Mélanchton en fait l'apologie, que tous les luthériens adoptent dans l'assemblée de Smalcalde. 596. — L'article de la Cène couché en quatre façons différentes dans quatre éditions authentiques de la Confession. Une de ces façons pourrait être souscrite par les Catholiques. 597. — Les luthériens, dans l'assemblée de Naumbourg, ne peuvent convenir à laquelle de ces quatre éditions ils doivent se tenir. 598, 599. — L'électeur palatin embrasse la doctrine zwinglienne, qu'il croit voir dans la Confession d'Augsbourg 600. — Cinquième façon d'expliquer la Cène dans l'Apologie. 597, 598. — Les sacramentaires ne varient pas moins que les luthériens dans leurs confessions de foi. 600. — Ambiguïtés de celle de Strasbourg, que les Catholiques et les luthériens peuvent expliquer dans leur sens 401. — Celle de Zwingle ou de Zurich est nette et précise contre la présence réelle, ainsi qu'une autre de Zwingle adressée à François Ier. 402. — La Confession d'Augsbourg rétracte ce que Luther avait dit sur la justification, le libre arbitre, et la volonté de Dieu, qu'il fesait auteur du péché. 405, 406. — Les luthériens varient, dans le livre de la *Concorde*, sur ce qu'ils avaient dit dans la Confession d'Augsbourg touchant le mérite des bonnes œuvres 410. — Première confession de Bâle, où l'on adoucit la présence sacramentale par la foi, et non réelle. 412. — Seconde Confession de Bâle, où l'on adoucit la première. 443, 444. — Trois ou quatre confessions de foi contradictoires, reçues par Bucer et ceux de Strasbourg. 583. — Confessions de foi saxonique et de Wittemberg, dressées à l'occasion de l'*Intérim*, l'une par Mélanchton, l'autre par Brentius. 587, 588. — Contradiction de ces confessions entre elles. 588 et suiv. — Autre Confession de foi dressée à Francfort, où l'on varie encore sur l'article de l'Eucharistie. 596. — Confessions de foi helvétique. On en compte cinq, depuis celle de Zwingle jusqu'à celle qui fut faite un peu avant la mort de Calvin; que le en est la doctrine. 681, 685. — Confession de foi polonaise, faite trois ans après avoir souscrit la cinquième helvétique. On y condamne les Catholiques et les luthériens comme *mangeurs de chair humaine* On y établit l'ubiquité. 687. — Trois ou quatre confessions de foi, et divers actes des calvinistes, contradictoires les uns aux autres 637. — Ils avouent tous les articles de la Confession d'Augsbourg, dont plusieurs sont contraires à leurs créances 638, 639. — La Confession de foi calvinienne exclut l'Église romaine du titre de vraie Église, parce que la pure vérité de Dieu en est bannie, et les sacrements y sont corrompus. 913. — Jurieu adoucit cette assertion en notre faveur. *Voy.* Jurieu. — La Confession de foi n'a plus d'autorité parmi les ministres, qui changent le langage et les idées anciennes de la Réforme. 913, 914. — Toutes ces diverses confessions de foi des protestants marquent la désunion du parti. 780.

Confiance (la) en Jésus-Christ fondement du salut. Admise aujourd'hui par les Catholiques, comme autrefois par leurs pères. VIII, 228 et suiv. — Exposition de la doctrine catholique sur cette matière. 288 et suiv. — La confiance doit être unie avec l'amour. III, 779. — Elle est une source de paix. 785. — Passages de l'Écriture sur la confiance. 803. — C'est un moyen de vaincre les tentations à l'heure de la mort. 808. — L'avoir à chaque moment pour la trouver à la mort. 806. — Quelle doit être celle du Chrétien à la mort. II, 845; III, 751. — Que faire pour l'avoir alors. 759. *Voy.* Abandon, Peines.

Confirmation (la), pratiquée par les apôtres, retenue dans toutes les Églises, n'a pu être rejetée sous prétexte que le Saint-Esprit ne descend pas visiblement. I, 1147. — Elle est un sacrement, quoi qu'en disent les protestants. *Ibid.* — Quel en est le ministre. III, 829. — La confirmation dans la réforme anglicane, n'a plus été qu'un catéchisme pour faire renouveler les promesses du baptême: on en ôte le saint chrême. 567. — Les vaudois admettaient ce sacrement. 917. — En quoi consiste ce sacrement. VIII, 29 et suiv. — La meilleure disposition pour le recevoir. III, 961. — Elle doit être reçue avant la communion. 1016.

Confirmation des conciles: en quel sens on doit entendre que les Papes confirment les conciles généraux. II, 257, 258.

Conformité (la) à la volonté de Dieu est le meilleur remède à nos maux. III, 956, 957, 1006. *Voy.* Abandon.

Conjuration d'Amboise. *Voy.* Amboise.

Connaissance (*de la*) *de Dieu et de soi-même*, ouvrage composé pour l'éducation du Dauphin I, 259 et suiv. — La connaissance de Dieu est la plus certaine de celles que nous avons par raisonnement. II, 734. — La connaissance de soi-même est la science la plus nécessaire. VI, 735; VII, 519.

Conquérants. Dieu les fait, et pourquoi. VII, 1511, 1527.

— Leur caractère. 1314. — Vanité de leurs pensées. 1226, 1525. — Dieu les confond en leur donnant la gloire des hommes. Funestes effets de leurs victoires. VI, 850. — Caractère des conquérants ambitieux, tracé par le Saint-Esprit. XI, 697, 698. — Leur châtiment rigoureux. 699 — Sanglante dérision des conquérants par le prophète Isaïe. 703.

Conquête. Origine de ce droit. XI, 510. — Son ancienneté attestée par l'Écriture. 515. — Pour rendre ce droit incontestable, la possession paisible doit y être jointe. 517, 518. — Les conquêtes ambitieuses sont un injuste motif de faire la guerre. 698. — Elles produisent plus de larmes qu'elles ne font naître de lauriers VI, 558, 559. — Les conquêtes de Jésus comparées avec celles des Alexandre et des César. 559

Conscience (la), témoin véritable, ami fidèle et incorruptible. VI, 501, 502. — Examen de conscience; ce que c'est. 651. - Comment il faut le faire. *Ibid.* et suiv. — Il n'est jamais permis d'agir contre sa conscience, ne fût-elle que probable, sans être certaine. 501, 502. — Cette maxime : *Que le magistrat ne peut rien sur la conscience*, souvent répétée par Basnage et Jurieu, est combattue par la pratique dans les États réformés. VIII, 1288.

Consécration. Elle a toujours consisté dans les paroles, et non point dans le mélange du vin avec le sacré corps. IX, 545 et suiv. — Témoignage d'Amalarius et de l'abbé Rupert. 547, 548 — Absurdités d'un ministre protestant, qui fait consister la consécration du vin dans le *Pater* et autres prières de l'Office du vendredi-saint. 554 et suiv. — La consécration du calice, comme celle du pain, se fait par les paroles de Jésus Christ. 562 et suiv. — Vertu de ces paroles. V, 1675. — Force de cette parole: *Faites ceci en mémoire de moi*. 1677, 1678. — Les liturgies grecque et latine conviennent même aujourd'hui sur l'essentiel de la consécration 1707. — Explication du langage de l'Église dans les sacrements. 1708. — Application de cette doctrine à la liturgie des Grecs. 1711. — Preuve que la consécration se consomme par le récit des paroles de Notre-Seigneur. 1715. — Nouvelles preuves tirées de quelques liturgies de l'Église latine. 1714. *Voy.* Eucharistie.

Conseiller. Celui du prince doit avoir passé par beaucoup d'épreuves. XI, 752. — Les bons succès souvent dus à un sage conseiller. 755. — Sa première qualité est d'être homme de bien. 755. *Voy.* Ministre.

Conseils. Combien nécessaires aux princes. XI, 576. — Ils doivent être réduits à peu de personnes. 578. — Le secret en est l'âme. 569, 578. — Conseils des rois de Perse, par qui dirigés. 547. — Le conseil doit être choisi avec discrétion 748, 749. — Le prince, après l'avoir choisi et éprouvé avec soin, ne doit pas s'y livrer. 749. — Suite funeste des conseils des jeunes gens qui ne sont pas rompus aux affaires. 750. — Le fort du conseil est de s'attacher à déconcerter l'ennemi. 752. — Les conseils relèvent le courage du prince. 753 — Usage des conseils. 767. — Conseil de religion auprès des anciens rois 768.

Constance. Sa nécessité dans la vie religieuse. III, 744, 745. — En quoi elle consiste. 755.

Constance (concile de). Motifs de sa convocation : ce qui s'y passa dans les premières sessions. II, 42. — Il prend dès son ouverture le titre de concile œcuménique. I, 1265 et suiv.; II, 57, 58. — Il fut reconnu tel par les Catholiques dès son ouverture. 60, 61. — Décrets des quatrième et cinquième sessions. 56. — Difficultés de Schlestrate sur plusieurs sessions de ce concile. 74, 75, 83. — Ce concile n'a point calomnié Viclef, en lui imputant cette proposition : *Dieu est obligé d'obéir au diable*. VIII, 761. — Il décida pour la communion sous une espèce, parce qu'il en trouva la coutume établie depuis plusieurs siècles sans contradition. 955. *Voy.* Grégoire XII, Hus, Jean XXIII, Martin V, Viclef.

Constance, empereur, fils de Constantin, se livre aux ariens. X, 748. — Il défait les Sarmates et les Perses, et meurt. *Ibid.* — Ses violences contre les Catholiques. On ne lui refuse pas l'obéissance. I. 1438 et suiv. — S'est-il converti à la mort? 1444.

Constant, empereur d'Orient, publie un édit en faveur des monothélites, fait périr le Pape saint Martin, qui l'avait condamné. X, 758, 759. — Il pille Rome et l'Italie. Sa mort. *Ibid.*

Constantin, fils de Constantius Chlorus, s'échappe des mains de Galérius, qui était jaloux de sa gloire. X, 745. — Il succède à son père. 745, 746. — Il fait mourir Maximien, et marche à Rome. 746. — Il défait Maxence, et embrasse le christianisme (onzième époque). 747 et suiv. — Il est choisi de Dieu pour donner la paix à l'Église et la faire triompher. V, 1546. — Il assemble le concile de Nicée. X, 747. — Il bâtit Constantinople. 748. — Sa mort. *Ibid.*

Constantin *Copronyme*, empereur d'Orient, remplit Constantinople de supplices. X. 762. — Il fait la guerre aux images et persécute les Catholiques *Ibid.*

Constantin *Pogonat*, empereur d'Orient, fait tenir le vi^e^ concile général. X, 760.

Constantinople (concile de). Premier concile, n^e^ œcuménique. Son objet. II, 187. — Comment son œcuménicité fut reconnue. 262, 263.

Second concile, v^e^ général. *Voy.* Chapitres, Vigile.

Le troisième concile, vi^e^ général, approuve les lettres du Pape Agathon après les avoir examinées. I, 1287, 1288; II, 221, 222. En quel sens il demande la confirmation au Pape. 268. *Voy.* Baronius, Honorius.

Le quatrième concile, viiie général, examine les lettres du Pape Adrien II. II, 241. — Il lui demande de confirmer ses décrets; en quel sens. 270. *Voy.* Photius.

Constantius Chlorus, empereur, rend les Gaules heureuses X, 745. — Il est un des sept empereurs au nom desquels s'exerça la dernière persécution. V, 1412.

Consubstantiation (la) de Luther est bien réfutée par Bèze, Calvin, et tout un synode de zwingliens. VIII, 386, 387.

Consuls. Ils sont établis à Rome. X, 718. — Le sénat veut rétablir leur puissance à la mort de Caligula : les soldats l'en empêchent.

Contemplatifs Les plus parfaits, selon Cassien, font avec David de continuelles demandes. IV, 131 et suiv.

Contemplation. Les attributs divins proposés dans son objet. IV, 59. — Si celui de la présence de Dieu est plus utile que les autres à la contemplation. 64. — Etat de l'âme dans la pure contemplation. 104, 105. — Elle ne peut pas être perpétuelle. 135 et suiv. — De la contemplation par négation du simple regard amoureux et de l'exclusion des attributs. 305 et suiv. *Voy.* Gnose. — Habitude de contemplation éternelle et inaltérable. 308, 309. — Erreur de dire qu'elle exclut les mystères et la vue de Jésus-Christ. 422, 423, 436, 491, 492. — Contradictions sur la vocation à la contemplation. 415, 427, 430. — Foi explicite en Jésus-Christ toujours nécessaire. 584. — Erreurs sur la contemplation parfaite et imparfaite. 588 et suiv., 667, 668. — La contemplation changée en fanatisme par les nouveaux mystiques. 757. — De la contemplation de Jésus-Christ et des perfections divines. 758, 759, 907 et suiv. — Vaines défaites de M. de Cambrai. 762. — Sentiment de sainte Thérèse et de saint Jean de-la-Croix. 762, 763. — De Molinos et de Mme Guyon. 906 et suiv. — Il ne faut pas séparer Jésus-Christ dans l'exercice de la contemplation. III, 1008, 1009.

Conteranus (le cardinal de), légat du Pape à la conférence de Ratisbonne, dit, sur l'*intérim* de Charles V, que cette affaire doit être renvoyée au Pape. VIII, 584.

Continence (la) perpétuelle est jugée impossible par Luther. VIII, 357, 358, 369. *Voy.* Chasteté.

Contradiction des Juifs contre Jésus-Christ. II, 1171 et suiv. — Des Chrétiens même contre sa personne sacrée. 1174, 1175 — Sur le mystère de la grâce. 1175, 1176. — D'où naissent ces contradictions. 1175. — L'autorité de l'Église en donne la solution. 1176. — L'humilité résout les difficultés. 1177, 1178. — Contradictions dans l'Église par les péchés des fidèles. 1178. — Ces contradictions découvrent le secret des cœurs. 1179.

Contrition. Sa nature et ses qualités. VIII, 89, 90. — De l'attrition. 91. — Conditions que demande l'acte de contrition nécessaire au sacrement de pénitence, etc. III, 800. — Les quiétistes, par leurs maximes, éteignent la contrition ainsi que la componction. IV, 88. *Voy.* Amour, Pénitence.

Controverse. *Fragments sur diverses matières de controverse*, en réponse aux écrits contre le livre de l'*Exposition*. IX, 569, 570 et suiv. — Etat présent des controverses sur la grâce, entre les luthériens et les calvinistes. VIII. 865, 866. — La controverse se réduit, pour les simples, à bien connaître l'Église ; ce qu'ils peuvent faire en comprenant six lignes de l'Évangile, qui renferment toutes les promesses faites à l'Église. V, 1965.— Utilité des écrits dans les controverses qui s'élèvent dans l'Église. IV, 465, 466 et suiv.

Conversation. De celles qui ont pour objet les défauts du prochain. III, 962, 963.

Conversion. Combien il est dangereux de la différer. VI, 149, 619, 703; VII, 20, 21, 627. — Motifs d'une prompte conversion. 1198, 1238. — Grâce extraordinaire qu'il faut pour opérer la conversion à la mort. VI, 709. — Qualités de la conversion des mourants : quelle en est souvent la cause. *Ibid* et suiv. — Pourquoi l'Apôtre le

parle-t il que de mort et de sépulture, quand il veut dépeindre la conversion du pécheur. 1183, 1184. — Marques d'une vraie conversion. 1223, 1224; VII, 626; XI, 827. — Gloire qui revient à Dieu de la conversion des pécheurs. VII, 142. *Voy.* Pénitence.

Conversion mémorable d'une jeune protestante, arrivée dans le cours de la mission de Metz. XI, 794, 795.

Convertis (protestants nouveaux). Il fallait les mettre sur le pied de s'instruire et d'écouter la parole de Dieu ; sans quoi ils n'auraient jamais été bons Catholiques. XI, 1144. — Les voies d'exhortation et de douceur faisant souvent plus d'effet que tous les autres moyens, Louis XIV voulait qu'on les employât préférablement. 1147. — Conduite de l'Église à leur égard dès les premiers temps. 1235. — Pour bien connaître ce qu'il y avait à faire à l'égard des nouveaux convertis, il fallait commencer par avoir une idée exacte des dispositions où ils se trouvaient. 1237. — Les uns étaient éloignés par leurs inclinations de suivre notre religion ; les autres demandaient à y être déterminés par quelque espèce de contrainte, qui les mît à couvert contre une fausse honte qui les retenait. 1238. — Mesures qu'il était convenable de prendre pour les attirer tous également. 1239. — Si on ne leur demandait rien, ils demeureraient abandonnés à eux-mêmes, dans une espèce de langueur, sans culte, sans religion. 1249. — Un grand nombre d'entre eux étaient fatigués de vivre sans religion ; mais ils étaient arrêtés par une mauvaise honte, par le mauvais exemple de quelque esprit malin. 1249 et suiv. — L'expérience faisait voir qu'ils profitaient beaucoup plus à un sermon qui se faisait tous les dimanches à la Messe, qu'à des exhortations vaines et ennuyeuses ; et que tout cet appareil de religion qu'on y voyait les désabusait plus que tout ce qu'on pouvait leur représenter. 1259. — Ils sortaient de leur erreur comme le Lazare sortit du tombeau, encore liés des impressions qui leur restent de leurs premiers préjugés, ne voyant la lumière du jour qu'à demi, et n'étant capables de rien par eux-mêmes. 1276. — Ils appartenaient tous à l'Église par leur abjuration ou par leur baptême ; elle ne les regarde pas comme des ennemis déclarés, mais comme les enfants indisciplinés qu'elle est en droit de revendiquer. 1286. — Conduite que le roi désirait que les évêques tinssent à leur égard. 1147. — Comment doit-on agir à l'égard de ceux qui ne reviennent pas sincèrement à l'Église, par rapport à la Messe et aux sacrements. 970. — Par rapport aux parrains et aux marraines, et à la sépulture. 971.

Convoitise. Elle est toujours en guerre avec la charité. VII, 645, 647. — Elle ne détruit pas la sainteté dans les justes. VIII, 265. — Belle doctrine de l'Apôtre, expliquée par saint Augustin, sur cette matière, 564 et suiv.

Corbulon. Ses victoires sur les Parthes et les Arméniens. X, 739.

Corcelles (Thomas de), député au concile de Bâle. II, 242. — Chargé par Charles VII de travailler à la réconciliation du concile avec le Pape Nicolas V. 155. — Il établit l'indépendance de l'autorité royale, en même temps que la supériorité du concile sur le Pape. 174.

Cordemoy (l'abbé de). Lettre de l'abbé Fleury à Bossuet, sur sa mort et sur ses ouvrages XI, 1021.

Coriolan réduit Rome à l'extrémité. X, 965, 966.

Corneille, centurion romain, est baptisé par saint Pierre. X, 844.

Cornet (Nicolas), grand maître du collége de Navarre. — Son oraison funèbre. VII, 1541 et suiv. — Innocence de sa vie. 1547. — Service très-important qu'il a rendu à l'Église dans le temps de nos dissensions. *Ibid.* et suiv. — Son mépris pour les dignités. 1551.

Cornuau (Marie Damoutiers, veuve). Elle envoie au cardinal de Noailles une copie des lettres de Bossuet, qui l'avait conduite pendant vingt-quatre ans. III, 571, 572 et suiv. — Ses sentiments d'humilité. 573. — Soin qu'elle prit de copier ces lettres correctement. 576, 577, 578. — Elle fait connaître la manière dont Bossuet conduisait les âmes. 579, 580. — Lettres de Bossuet à cette dame. 590 et suiv. — Elle entre à Jouarre. 646, 647. — Pratiques de piété que lui enseigne Bossuet pour remercier Dieu de cette grâce. 645. — Il la félicite de la réception qu'on lui a faite. 646. — Et lui donne des avis pour sa conduite. *Ibid.* et suiv., 729 et suiv. — Il l'engage à retourner dans son ancienne communauté, et l'amène à la confiance. 646. — Elle revient à Jouarre. 662. — Elle rend compte à Bossuet d'une vision qu'elle avait eue 666 et s. — Elle lui expose ses peines. 678 et s. — Il lui donne des avis pour son fils. 706, 726. — Son union avec Mme d'Albert. 721, 725. — Elle entre à Torcy. 726 — Combien Bossuet lui était affectionné. 728, 729, 731, 737, 738, 750, 751. — Il combat ses désirs d'embrasser une règle plus austère. 735, 736, 752. — Avis pour sa retraite avant sa profession 738 et suiv. — Précis du sermon qu'il avait prêché à sa profession. 740 et suiv. — Il lui envoie l'épitaphe qu'il a faite pour Mme d'Albert. 986, 987.

Corps. Ses organes, ses mouvements. XI, 959 et suiv. — Sa formation. 990. — Description de ses parties extérieures. 973, 974. — Les parties intérieures, et premièrement celles qui sont enfermées dans la poitrine. 975 — Les parties qui sont au-dessous de la poitrine. 977, 978. — Les passages qui conduisent à ces parties. 979. — Le cerveau et les organes des sens. 980. — Les os. 981. — Les artères, les veines et les nerfs. 982, 985. — Le sang et les esprits. 985. — Le sommeil, la veille et la nourriture. 987, 988. — Le cœur et le cerveau sont les maîtresses parties. 990. — La santé, la maladie, la mort et les passions, par rapport au corps. 991 et suiv. — Correspondance de toutes les parties du corps, 995. — Leurs propriétés. 996. — Secours mutuel qu'elles se prêtent. 997. — Union de l'âme et du corps ; effets de cette union. 1048, 1049. — Les mouvements du corps produisent les sensations. 998, 999. — De quels objets viennent ces mouvements. 1000. — Les nerfs ébranlés causent les sensations. 1002. — Les sensations instruisent l'âme de ce qu'elle doit rechercher ou fuir pour la conservation du corps. 1008 et suiv. — Le corps est assujetti à l'âme dans les opérations intellectuelles. 1014 et suiv. — Il est l'instrument de l'âme. 1057 et suiv. — Il nous est moins connu que notre âme. 1043, 1044. — C'est un ouvrage d'un dessein profond et admirable. 1045. — Dieu rendra à l'âme son corps immortel 1098. *Voy.* Entendement, Imagination, Passions, Volonté.

Providence singulière de Dieu dans l'anatomie du corps humain. VI, 797. — Le corps ne laissera à la terre que sa mortalité. 135. — Corps de Jésus-Christ, modèle de notre résurrection. 136. — Comment Dieu entre dès ici-bas en possession de nos corps. 1196. — Conséquence en faveur de la résurrection des corps. *Ibid* — Comment nos corps deviennent les temples du Saint Esprit. 1209, 1210. — De quelle sorte l'Esprit-Saint remplit nos corps. 1210. — Nos corps, masse de boue, parée d'un léger ornement à cause de l'âme qui y demeure. VII, 610, 1022. — Pour orner ce corps mortel et cette boue colorée, presque toute la nature travaille, presque tous les métiers suent, presque tout le temps se consume et toutes les richesses s'épuisent. VI, 940 ; VII, 476. — En flattant nos corps, nous accroissons la proie de la mort, nous lui engraissons sa victime. 610, 1197. *Voy.* Chair.

Correction fraternelle (la) est une devoir. VI, 892, 893. — Manière de la faire. III, 1038. — Elle doit être quelquefois sévère, suivant les paroles de l'Apôtre : *Increpa illos dure.* VI, 893.

Corruption. Elle est un obstacle à la justice, XI, 690.

Couet (l'abbé), soupçonné d'être auteur du *Cas de conscience*, signe une rétractation rédigée par Bossuet. XI, 1018 et *note.*

Coclau (M.), docteur de Sorbonne, auteur de l'ouvrage intitulé *Judicium unius*, etc. XI, 1165, 1166. — Ce livre était fait pour appuyer l'indifférence des religions. 1166. — Il autorisait ce sentiment en faisant les hommes, de quelque religion qu'ils soient, capables du salut. *Ibid.* — Il s'attache particulièrement à justifier les anciens Perses, comme ayant connu le vrai Dieu, et même le Messie. Preuves qu'il en apporte. *Ibid.* et suiv. — Il était nécessaire de s'opposer à ces nouveautés, si l'on ne voulait donner cours à l'indifférence des religions. 1169, 1170. — On ne devait pas se flatter sur l'impertinence de l'auteur, parce que, tout ignorant qu'il était, il se donnait un air de savoir, qui éblouissait tous les esprits médiocres. 1170 et suiv. — Utilités que Bossuet se promettait d'une réfutation de cet ouvrage. 1180.

Coupe (la) est accordée aux Calixtins par le concile de Bâle. VIII, 766.

Cour (la), partie la plus dangereuse du monde. VII, 838. Séjour de trouble et de confusion. VI, 210. — Peinture de la cour. VII, 933, 935, 1268. — Vie de la cour. VI, 857, 858. — Combien la flatterie de la cour est délicate et dangereuse. 879. — Si la conversion est possible à la cour, et si l'on y peut goûter les douceurs célestes, question embarrassante. 916. — Faveurs trompeuses, et amitiés inconstantes de la cour. 1159.

Coutumes. Elles tiennent lieu de lois. XI, 681. — Les coutumes ecclésiastiques ont force de canons, si elles sont reçues par l'Église universelle. II, 478, 479. — Ce que le clergé de France entend par ce mot. 481, 482.

Crainte (la), passion servile. VII, 820. — Comment la définit le concile de Trente. VII, 86. — Il faut craindre les jugements de Dieu avant d'être porté à la confiance.

VI, 174, 175. — La crainte de l'enfer ou du jugement est bonne, et prépare à Anne à la charité. X, 47. — L'amour parfait bannit la crainte 677. — La crainte de Dieu, dans un prince, est le vrai contre-poids de la puissance. X, 750.

Chanmas (simon de), patriarche d'Alexandrie, archevêque de Reims et cardinal, préside l'assemblée du clergé, pour travailler à l'extinction du grand schisme II, 28 et suiv. — Rainaldi l'accuse de Pélagianisme. 29, 31.

Cranmer (Thomas), archevêque de Cantorbéry, le héros du ministre Burnet, suit pendant la vie de Henri VIII la doctrine de l'Eglise romaine. VIII, 551. — Il se lie avec Anne de Boulen, et favorise en secret le luthéranisme. *Ibid.* — Le roi l'envoie à Rome solliciter son divorce. Il est fait pénitencier du Pape, revient par l'Allemagne, où, quoique prêtre, il épouse la sœur d'Osiandre, et tient son mariage caché, dans la crainte de Henri 552. — Il est fait archevêque de Cantorbéry, reçoit des bulles, fait serment au Pape, contre lequel il proteste en secret; dit la Messe pendant trente ans sans y croire, et fait des prêtres. 552, 553. Il procède à l'affaire du divorce, déclare nul le mariage du roi. 555. — Il fait la visite de sa province avec la permission du roi. 557. — Il casse son mariage avec Anne de Boulen. 559. — Il souscrit plusieurs fois les décisions de foi conformes à la doctrine de l'Eglise catholique, dressées par le roi. 543 et suiv. — Il casse le mariage du roi avec Anne de Clèves. 545 et suiv. — Son hypocrisie, ses souplesses. Il fait un écrit pour établir tout le ministère ecclésiastique sur une simple délégation du roi. Sa doctrine honteuse sur l'autorité de l'Eglise durant les persécutions. 547 et suiv. — L'autorité ecclésiastique du roi est le seul dogme de Henri VIII, que Cranmer conserve dans la réforme sous Edouard VI, et sur lequel lui et l'Eglise anglicane n'ont point varié. 548. — Il supprime dans le culte ce qui lui déplaît, avant d'examiner la doctrine. 568. *Voy.* Eucharistie. — Il signe, quoique évêque, l'arrêt de mort du duc de Sommerset, condamné sans avoir été entendu. 571. — Il signe la disposition d'Edouard VI, pour changer l'ordre de la succession à la couronne, et inspire la révolte contre la reine Marie 572. — Il est mis dans la tour de Londres pour crime d'Etat, et déposé pour hérésie par autorité de la reine : déclaré hérétique après l'aveu des faits qu'on lui imputait; condamné à mort pour ses hérésies, comme lui même en avait condamné plusieurs 572. — Il abjure deux fois la réforme avant son supplice : sa mort honteuse 575.

Crasset (Jean), Jésuite. Les protestants opposaient son livre sur la dévotion à la sainte Vierge, à celui de l'*Exposition*. XI, 890, 900. — M. de Castorie souhaitait que la Sorbonne censurât cet ouvrage, afin de lui ôter toute autorité. *Ibid.* et suiv.

Crassus entreprend la guerre contre les Parthes : elle est funeste à lui et à sa patrie. X. 734

Création (la) de l'univers n'a ôté rien à la grandeur ni à la fécondité de Dieu. II, 982, 985. — Dieu, dans la création, n'a eu besoin ni de matière préexistante, ni de lieu, ni de temps. 984, 985. — Efficacité et liberté du commandement divin. 986. — Les six jours. 987. — Actes de foi et d'amour sur toutes ces choses. 988, 989. — Ordres des ouvrages de Dieu. 989. 990. — Assistance de la sagesse divine. 991. *Voy.* Anges, Homme. — Jurieu abuse du terme de création, employé par quelques anciens Pères en parlant du Verbe, pour exprimer sa manifestation à l'extérieur et par ses ouvrages.

Création (la) du monde : première époque de l'histoire ancienne X, 687 767.

Créatures. Chacune d'elles a ses caractères propres, avec ses qualités et ses excellences. VI, 570. — D'où les créatures sont plus ou moins parfaites. *Ibid.* et suiv. — Elles ont pour origine le néant. 571. — Il faut louer Dieu dans toutes, et pour toutes, en faisant un bon usage d'elles toutes. III, 594, 595. — Comment s'en détacher, 689, 705, 719, 750, 748. — Les Catholiques n'égalent aucune créature à Dieu. IX, 569. *Voy.* Culte.

Crèche. Le Fils de Dieu dans la crèche nous montre, par son abaissement, qu'il n'est rien de plus méprisable que ce qui fait l'admiration des hommes. VI, 529.

Crellius (Jean), socinien, a corrompu le Nouveau Testament. X, 555. — Loué par R. Simon. 519. — Son pélagianisme. 859. — Il réduit la grâce à la faveur des hommes. 651, 662. — Autre erreur sur le Saint-Esprit. 662. — Il aux raisonnement de Crellius contre la divinité de Jésus-Christ 201 — Loué par R. Simon. 207. — Ses interprétations recommandées par le même. 215.

Crimes. Pourquoi les crimes les plus hardis sont ordinairement plus heureux que les vertus les plus renommées. VII, 26. — L'homme porte en lui le germe de tous les crimes. VI, 588, 589.

Croisades (les) sont entreprises par les princes à la sollicitation des Papes. I, 1566, 1567, 1568; X, 1018, 1023. — Combien elles étaient justes. 1629, 1630.

Croix. Premier sermon pour la fête de l'Exaltation de la croix. VII, 292. — Deuxième sermon sur le même sujet. 508. — Précis d'un sermon sur le même sujet. 519. — Le mystère de la croix prédit par Jésus-Christ et non compris par les apôtres. Combien on craint de suivre Jésus-Christ à la croix. III, 57, 58 — Vertu de la croix. 92, 93. — L'amour nous apprend à la porter. 409, 410 — La croix est le chef-d'œuvre de l'amour de Jésus. 410, 411. — La tristesse du Chrétien se changera en joie. 454. — Il faut souffrir, se faire violence. *Ibid.* — Combien la sagesse divine s'est montrée à découvert, dans le mystère de la croix, à ceux à qui la foi a donné des yeux. VI, 1166. — Adorer le mystère de la croix pour le comprendre. 1167. — Dégoût et mépris que la croix de Jésus-Christ doit nous inspirer pour tous les plaisirs et toutes les vanités du monde. 949 — Combien il était difficile de rendre la croix vénérable. 292. — Croix, supplice le plus effroyable. 293. — L'exécration des hommes et la malédiction de Dieu jointes ensemble dans le supplice de la croix. 294. — Croix, gloire des Chrétiens. 295. — Conquêtes de la croix. 299, 300. — Sa vaste domination. 301. — Miracles opérés par la croix. 302. — Quel motif a porté le Sauveur à mourir pour nous sur la croix. 303. — Tous les attraits de la grâce renfermés dans la croix. 320. — Mystères des trois croix. VI, 1161. — *Voy.* Marie. — Nous devons à la croix un culte, même extérieur. V, 1715, 1716. — En quel sens on peut dire qu'on l'adore. 1717. — Temps et circonstances remarquables où fut découverte la croix du Sauveur. VI, 363. *Voy* Souffrances. — Explication du signe de la croix. VIII, 17. — Ce signe est retenu par la réforme anglicane dans le baptême, la confirmation et la consécration de l'Eucharistie; puis retranché de la confirmation et de la consécration. 567. — Résignation qu'on doit avoir dans les croix. III, 1003, 1027, 1046. — Manière de les porter. 890, 915. *Voy.* Crucifix

Cromwell (Thomas), vice-gérant de Henri VIII au spirituel, quoique laïque, suit, pendant le règne de ce prince, la doctrine de l'Eglise romaine. VIII, 550. — Il est fait visiteur général de tous les couvents privilégiés. En qualité de vicaire général au spirituel, il ordonne aux prêtres de dire tous les jours la Messe, et aux moines d'observer leurs trois vœux, quoiqu'il fût zuinglien ou luthérien. 556. — Il souscrit plusieurs fois à la doctrine catholique, décidée par le roi Henri VIII 545. — Il est condamné à mort par le parlement comme hérétique, et sans être entendu. 545.

Cromwell (Olivier), tyran d'Angleterre; son portrait. VII, 1212.

Cromwellisme (le) rétabli par les maximes de Jurieu contre l'indépendance des rois. VIII, 1281, 1282.

Croyants (les) des manichéens n'étaient pas admis à tous les mystères de la secte. VIII, 752.

Crucifix (culte du), approuvé par Luther, comme un monument de piété. VIII, 429. — Elisabeth, reine d'Angleterre, retient le crucifix dans sa chapelle, quoiqu'on l'ôte de toutes les églises. 650. — Aversion des anciens et des nouveaux manichéens pour le crucifix. 697.

Culte que nous devons à Dieu. VI, 761 et suiv.; VII, 618; IX, 569, 570. — Deux conditions pour rendre à Dieu un culte agréable. VI, 762. — Quelle espèce de culte nous rendons ordinairement à Dieu dans nos prières. 766. — L'Eglise catholique est le seul temple où l'on rende à Dieu un culte véritable. 769. — Comment cela. *Ibid.* et suiv. — Quelles dispositions doivent accompagner le culte que nous rendons à Dieu. 775. — Combien les nôtres sont défectueuses. 775. — Le culte religieux se termine à Dieu seul. I, 1173 IX, 569, 570. — Le culte que les Catholiques rendent à Dieu n'est pas le même que celui qu'ils rendent aux saints. 579, 580. — Culte intérieur et extérieur. 580, 581. — Injustice des protestants dans les reproches qu'ils font aux Catholiques au sujet du culte. Vaines objections sur le terme du culte religieux, sur le mot *divus*, sur les génuflexions, etc. 586. — Sommaire de la doctrine catholique sur le culte dû à Dieu et aux saints. 603, 604. — Zèle et piété de David pour tout ce qui appartenait au culte de Dieu. 570, 602. — Soin que les grands princes en ont eu. XI, 645.

Cupidité. Ses pièges, ses remèdes. VII, 606, 707. *Voy.* Avarice, Riches.

Curés. Leur juridiction est subordonnée à celle des évêques. II, 285.

Curiosité (la) sur son état dans cette vie est dangereuse. *Voy.* Concupiscence.

Cusa (Nicolas de), cardinal, rangé par Bellarmin au nombre des défenseurs de la doctrine des Français. I, 1254, 1255 ; II, 562 et *note*.

Cyprien (saint) assure qu'on ne donnait la communion aux enfants que sous une espèce. IX, 257, 473, 474. — Embarras des ministres pour expliquer le passage cité. 257, 258. — Dans le même livre il parle de la coutume d'emporter et de prendre dans les maisons le pain sacré. 245, 246. — Ce saint docteur enseigne à demander la persévérance dans le *Pater*. IV, 118. — Sa doctrine sur l'abandon. 226. — Beaux passages de saint Cyprien en faveur de l'unité de l'Eglise. IX, 840. — Il ne croit pas le Pape infaillible Sa dispute avec le Pape saint Etienne. II, 510 et suiv. *Voy.* Rebaptisation. — Ce saint est calomnié par Jurieu, comme n'entendant pas la doctrine de la satisfaction de Jésus-Christ. VIII, 1081, 1082. — Ce saint prouve que tout schismatique et hérétique est nouveau, vient troubler l'Eglise dans sa possession, fait bande à part, se sépare de la règle. V, 945, 946.

Cyr (Saint-). Piéges que doivent craindre les religieuses de cette maison. VII, 667, 668 et suiv. — Comment elles doivent instruire leurs élèves. 586.

Cyrille (saint), patriarche d'Alexandrie, s'oppose à Nestorius; sa doctrine célébrée par toute la terre. X, 755. — Il instruit le Pape saint Célestin de l'hérésie de Nestorius; exécute ses ordres au concile d'Ephèse. II, 188, 189 et suiv. — Ses *Anathématismes* condamnés par les Orientaux: l'affaire s'accommode. 71. — Erreurs de l'abbé Dupin sur sa présidence dans le concile d'Ephèse au nom du Pape. X, 87 et suiv. — Ce saint rendu suspect, grièvement accusé et faiblement défendu par M. Dupin. 94 et suiv. — Erreur mal imputée. 108. — Ecrits contre Nestorius, trouvés peu estimables et peu convaincants par M. Dupin. 114. — Ce qu'il pense de ses *douze chapitres*. 119. — Subtilités et ambiguïtés qu'il leur objecte à tort. 129. — Fausse imputation faite à saint Cyrille d'être convenu lui-même d'avoir excédé. 122. — Ses *douze chapitres* approuvés par le concile. 123 et suiv. — Ce qu'il faut penser de son expression : *Unam naturam incarnatam* 126 et suiv.

Cyrus, roi de Perse. Ses exploits : il prend Babylone. X, 704, 705, 810, 916, 947. — Il joint le royaume des Perses à celui des Mèdes. 704, 945, 946. — Il ordonne de rétablir le temple de Jérusalem: huitième époque de l'histoire ancienne. 710, 711. — Sa mort racontée diversement par les historiens 704, 705. — Dieu s'était servi de ce prince pour faire en faveur de son peuple ce que les prophètes en avaient prédit. XI, 1167, 1168. — Il est croyable qu'il n'a jamais eu le véritable culte. 1168.

Cyrus le Jeune se révolte contre Artaxerxe-Mnémon son frère. Sa défaite et sa mort. X, 718 et suiv.

Cyrus, patriarche d'Alexandrie, enseigne le monothélisme: condamné au sixième concile. II, 215, 216.

Czenger, ville de Pologne, où les zwingliens tiennent un synode, dans lequel ils prouvent que la consubstantiation luthérienne est insoutenable et contraire au sens littéral. VIII, 586.

D

Daillé (Jean), ministre protestant, assure que les Catholiques tiennent toutes ses créances, mais qu'il ne tient pas toutes leurs opinions ; conséquence qu'en tire Bossuet. I, 1151, 1152. — Erreur de ce ministre, qui accuse les Pères du IVe siècle d'avoir innové touchant l'objet du culte religieux. 1155. — Il impute aux Catholiques d'adorer les saints. IX, 579, 580. — Ce ministre justifie, par ce qu'il dit de la connaissance des anges, le culte que l'Eglise catholique rend aux saints. V, 1079. — Il réfute l'erreur de Jurieu sur la médiation de Jésus-Christ, et montre combien cette médiation est différente de l'intercession des saints. 1082. — Sa doctrine sur les articles fondamentaux. VIII, 225.

Damien (le B. Pierre), cardinal, distingue les droits des deux puissances. I, 1495, 1606.

Damnation. On ne peut consentir à la sienne. III, 701. — Pourquoi? IV, 86, 87.

Damnés (les) ne satisfont pas ; mais Dieu satisfait lui-même à sa justice en les punissant en toute rigueur. II, 695, 694. — Le péché n'est puni en eux, ni infiniment, ni selon toute la capacité qu'ils ont de souffrir. 696, 697. — Jésus-Christ n'a pas souffert en faveur des hommes damnés, ni uni ses satisfactions à la leur; mais Dieu prend occasion de la satisfaction infinie de Jésus-Christ pour les péchés de tous les hommes, de remettre aux damnés quelque chose des justes châtiments qui leur sont dus. 698, 699. *Voy.* Sfondrate.

Daniel apprend, par révélation, les septante fameuses semaines. X, 704, 812. — Où doit-on en placer le commencement? 715. — Où commence la dernière semaine? 737, 738.

Darius, fils d'Hystaspe, roi des Perses. Au commencement de son règne, le temple est achevé. I, 505. — Il attaque les Grecs. 507. — Malgré ses efforts, il ne peut venir à bout de redresser tout à fait les Perses. X, 947 et suiv.

Dauvet. *Voy.* Pie II.

David, vainqueur de Goliath, monte sur le trône ; il est grand roi, grand conquérant, grand prophète. X, 696, 697. — Il établit à Jérusalem le siége de la royauté et celui de la religion. 798. — Il s'oublie pour un peu de temps, répare sa faute par la pénitence, et est rétabli de biens. 805, 804. — Il est tombé par la soustraction d'une grâce efficace. X, 475. — Sa chute lui fait oublier Dieu. VI, 692, 725. — Il prononce sa sentence sans y penser. 860; VII, 119. — Il désigne Salomon pour son successeur. I, 1577. — Avis important qu'il lui donne en mourant. VI, 760, 1405. — Reconnaissance de David envers Dieu. VII, 194. — Ce prince reconnaissait le sérieux de la religion. XI, 417. — Ses soins pour le culte de Dieu. 425. — Sa piété. 412 — Il amasse des matériaux pour bâtir un temple à Dieu. X, 798. — Dieu ne veut point qu'il le bâtisse, parce qu'il avait fait la guerre. XI, 719. — Zèle de David pour le chant et la musique sacrée. V, 405, 404. — Il célèbre dans les Psaumes toutes les merveilles de l'Histoire sainte. 406, 407. — En parlant des choses de la vie présente, il avait en vue la vie future. 411. — On y voit éclater son amour pour Dieu. 415 et suiv. — Pour ses ennemis. 415. — Son zèle et sa piété pour l'arche et les choses sacrées. 418. *Voy.* Psaumes, Vie future. — Bonté de David pour son peuple. XI, 527. — Sa clémence envers Nabal. *Ibid.* — Sa douceur. 552. — Dieu punit sévèrement son péché. 550, 776 — Sa sagesse dans les circonstances difficiles. 555 — Il connaissait bien les hommes. 562. — Il écoutait les conseils. 576. — Haïssait les fourbes et les médisants. 585. — Sa conduite avec Saül, modèle de sagesse. 590 et suiv. — Sa générosité admirable envers ce prince. 905, 904. — Sa magnanimité et ses vertus royales. XI, 599 et suiv. — Sa magnificence 601 — Il pleure la mort de Saül, quoique méchant. 605 — Il avait épargné la vie de ce prince. I, 1581 ; XI, 601, 610. — Sa conduite ne favorise pas la rébellion. 615 et suiv. — Juste motif de la guerre entre David et Isboseth, fils de Saül. 706 — Conduite de David dans la guerre civile d'Absalon et de Séba. 708 — Il réprime Adonias, son fils, qui voulait profiter de sa vieillesse pour se faire roi. 755, 752. — Il est repris dans l'Ecriture à cause de son indulgence pour ses enfants. 769. — Humilité de David. 782. — Sa conduite particulière et son attention à remplir ses devoirs. 785. — L'exemple de David cité par Jurieu, pour prouver la légitimité des guerres civiles. VIII, 1257, 1258. — Le royaume de Juda passe légitimement aux Asmonéens ou Machabées, parce que la famille de David en était exclue par le fait, et par le droit de prescription depuis Sédécias. 1255, 1256. — Prophéties de David touchant le Messie. II, 1077. — Il l'a chanté avec une magnificence que rien n'égalera jamais. X, 799, 800 — Ses Psaumes condamnent les quiétistes. IV, 16, 17, 47, 59, 75, 81, 89, 96, 105, 106, 111, 112, 222, 225, 229, 250.

Debbora (prophétesse). Son cantique après la défaite de Sisara. V, 497. — Son explication. 1212 et suiv. *Voy.* Femmes.

Dèce, empereur, persécute les Chrétiens avec violence. X, 745.

Décébale, roi des Daces, est vaincu par Trajan. X, 740.

Décisions (les) de foi sont réservées à l'autorité royale par la déclaration des évêques anglais. VII, 657. — Les évêques français du colloque de Poissy expliquent simplement et en peu de mots toute la doctrine catholique sur l'Eucharistie. 615. — Les décisions de l'Eglise se réduisent toujours à un fait précis et notoire : Que croit-on quand tel et tel hérétique est venu? V, 1017. — Les contestations des hérétiques font que l'Eglise explique plus clairement les vérités. 1046.

Déclaration de MM. de Noailles, Bossuet et Godet des Marais, contre l'*Explication des maximes des saints*. IV, 409, 410 et suiv. — Nécessité de cette *Déclaration* 982, 985.— Modération dont ont usé les trois prélats. 986

Déclaration *du clergé de France* en 1682. I, 1052, 1185. — Ce n'est pas une décision de foi. 1152 et suiv ; V, 1040. — En quoi elle a pu déplaire au Pape. I, 1259, 1247 — Bossuet n'entreprend pas de la soutenir *Ibid.* — Elle s'accorde avec la doctrine de l'indéfectibilité de

Saint-Siège, et avec cette maxime que le premier siége n'est jugé par personne. II, 582 et suiv. — Elle relève la dignité du Saint-Siége, et accable les hérétiques. 523.

Décrétales. Leur autorité, selon Gratien. I, 1282, 1285. — Sont reçues après examen. II, 557, 558 et suiv. — Pourquoi mises au nombre des canons. 178, 479.

Décrets (les) des Papes, contraires aux canons, sont nuls. II, 176. — Les évêques de France acceptent les décrets des Papes par voie de jugement. 415, 416, 529, 533.

Défauts. Combien il importe d'étudier les siens: ce qui nous en empêche. VII, 519. — Manière de recevoir les avis qu'on nous donne sur nos défauts. III, 751. — Les combattre sans cesse. 757.

Défiance (la) est fille de la lâcheté et mère de la dissension. VI, 785.

Délaissements. Soumission qu'on y doit pratiquer. III, 661.

Délectation céleste. Erreur des quiétistes, qui s'en détachent comme d'un obstacle à l'amour de Dieu. III, 978, 979.

Délectation victorieuse. *Voy.* Liberté.

Delfft (le synode de) prétend fermer la bouche aux remontrants, en leur opposant l'autorité du Saint-Esprit, promise aux conciles; ce qui était revenir à la doctrine catholique. VIII, 854.

Déluge. Dieu extermine toute chair dans ses eaux. X, 690, 776, 777. — La tradition s'en trouve par toute la terre. 660. — Changement qu'il opère dans toute la nature. 776, 777. — Dieu y donne des marques de sa bonté. II, 1050, 1051. — Il promet de ne plus envoyer de déluge. 1050, 1052.

Demandes. Principes des quiétistes sur leur suppression. IV, 67 et suiv. — Fondement de celles qu'on doit faire à Dieu pour soi et pour les autres dans l'oraison: erreurs des nouveaux mystiques. 84. — Quelle est la source de la suppression des demandes. 111, 112. — Les prières de l'Eglise convainquent d'erreur ceux qui croient que les demandes sont intéressées. 116, 117. — Les plus parfaits ne cessent de demander avec David, etc. 1131, 1132.

Démétrius-Nicator, roi de Syrie, défait Balas, qui avait usurpé son royaume. X, 728, 729. — Il est fait prisonnier par les Parthes. 730, 731. — Il rentre dans son royaume. *Ibid.* — Il périt par les ordres de Cléopâtre, sa femme. 732.

Démons. Leur existence reconnue par toutes les nations de la terre. VI, 569, 570. — Leur arrogance, cause de leur chute. 575, 576. — Pouvoir du démon. II, 1217; III, 369; VI, 588. — Ses artifices pour tenter Ève. XI, 1112. — Combien il est acharné à notre perte. VI, 164, 577, 587. — Force du jeûne contre ses attaques. 595. — Les démons sont nécessairement cruels et moqueurs. 1156. — Leur rage contre Jésus-Christ dans sa Passion. 1174. — Pompes et œuvres du démon. 186.

Denier de la veuve: quel fut son prix. VI, 177.

Denis (saint), l'Aréopagite. Des livres attribués à ce saint, que les mystiques ont pris pour modèle. IV, 55, 56. — C'est de là qu'est venue l'oraison passive. 141, 142. — Quelles étaient les traditions secrètes dont il parle. 370, 371. — Ce secret regardait les païens seuls et non pas les fidèles. 573, 574.

Denis le Chartreux. Sa doctrine sur l'autorité de l'Eglise, du concile général et du Pape. II, 663 et suiv.

Denis (le Père), Capucin, auteur du *Via pacis*, on moyen de réunir les protestants à l'Eglise. IX, 1098, 1114 et suiv.

Denis le Tyran, pour se venger de Dion, laisse son fils s'abandonner à ses passions. VIII, 189.

Dépôt. C'est une chose sacrée. VII, 875. — Le secret est un dépôt. 578.

Dépravation de la nature humaine. III, 358.

Dérision; ce que c'est: ses funestes effets. VI, 592. — Dernier excès de l'orgueil. VI, 1004. — Dérision maladroite des incrédules contre la religion. VI, 217.

Descartes (René). Ses principes mal entendus, source de plus d'une hérésie. II, 478. — Etant allé trop vite dans les affirmations, et n'ayant pas assez distingué le certain de l'incertain, il n'avait pas obtenu son but. 523. — Il avait toujours craint d'être noté par l'Eglise, et on lui voyait prendre sur cela des précautions, dont quelques-unes allaient jusqu'à l'excès. XI, 1164. — Bossuet s'oppose à la publication de deux lettres qu'il avait écrites sur la transsubstantiation, et que le prélat jugeait opposées à la doctrine de l'Eglise. 1163. — En quoi consistait l'opinion de Descartes sur cette matière. I, 499. — Sous le nom de la philosophie de Descartes, Bossuet voyait un grand combat se préparer contre l'Eglise. II, 684.

Désespoir. Erreur de faire consentir une âme sainte à la tentation du désespoir. IV, 520, 521. — De la mettre dans un état de déraison et de blasphème. *Ibid.* — Combien cet état est contraire aux articles d'Issy. 522 et suiv. — A l'exemple et à la doctrine de saint François de Sales. 524. — Ce désespoir est une tentation qu'il faut faire détester aux âmes scrupuleuses. 526. M. de Cambrai convaincu d'avoir enseigné le désespoir. 564 et suiv. *Voy.* Abandon, Acquiescement, Indifférence, Sacrifice.

Désirs. Dieu en donne dont il ne veut pas l'accomplissement. III, 617, 653, 959, 960, 1026, 1107. *Voy.* Demandes.

Des Marais (Marin Groteste, seigneur), envoie à Bossuet des notes sur l'*Apocalypse*. XI, 1054. — Lui marque les atteintes portées à la morale par les sociniens. 1056.

Désordres. Quelle est la cause de ceux qui règnent dans l'univers. VII, 446.

D'Espense (Claude), docteur de Sorbonne: son éloge. II, 544; VIII, 644. — Il tâche, par quelques additions, de rendre les propositions calvinistes sur l'Eucharistie recevables; les ministres rejettent ses additions. 644, 645.

Détachement (le) consiste à ne point se confier en ses richesses. III, 46, 47. — Mourir à tout et à soi-même. 86, 87, 126, 127. — Regarder la vie comme un passage. 259. — Régler ses désirs et son activité excessive. 405, 404. — Se haïr soi-même. III, 804. — Le détachement admirable pratiqué par saint Joseph. VII, 906.

Dettes. Abus commun d'acquitter fidèlement certaines sortes de dettes, et d'oublier tout à fait les autres. VI, 1098.

De Vert (Claude), trésorier de Cluny, envoie à Bossuet des extraits des divers anciens Cérémoniaux, etc., sur la communion sous une seule espèce. XI, 1030.

Devins et Astrologues, condamnés par Dieu: vanité de leurs pronostics. XI, 592. Malheur aux princes qui les consultent. 594. — Ils ne doivent pas les souffrir. 636.

Dévotion. De la vraie dévotion. VII, 620. — Dévotion à la sainte Vierge: Jésus-Christ en est le principe. 259. Fausses dévotions qui déshonorent le christianisme. 271. — Que la plupart des hommes sont aveugles dans leurs dévotions. 273. — Fausses dévotions envers Marie. VII, 358. Pratiques ordinaires de dévotion. XI, 782 et suiv. — En quoi consiste la dévotion d'un roi. 833. — Nature et effets de la dévotion sensible. IV, 636. — Fausses idées là-dessus. 674, 675.

Dez (Jean), Jésuite, était ami de Bossuet. IV, 1536. — Il compose à Rome un livre contre Baius, on le défère au Saint-Office. 1390, 1418, 1442, 1455, 1469. — L'abbé Bossuet le croit favorable au livre des *Maximes*. 1398, 1418. — Ce Père le nie. V, 531. — L'abbé Bossuet le soupçonne d'être auteur d'un ouvrage en faveur de Fénelon. 1469, 1473. — Manière indécente dont cet abbé parle du P. Dez. 1096, 1605.

Dictatus Papæ: ce que c'est. I, 1538, 1539.

Didius Julianus achète l'empire mis à l'encan par l'armée: sa mort. X, 740.

Didon fonde Carthage. X, 697.

Dieu. Sa nature et ses attributs. VIII, 45 et suiv. — Son être. II, 949. — Sa perfection. 951, 952. — Sa béatitude. 953. — Son unité. 954, 950. — Sa prescience et sa providence, 954, 955. — Sa toute-puissante protection. 956. — Sa bonté envers les siens. 959, 969. — Envers les pécheurs pénitents. 960. — Sa sainteté. 964; III, 481, 482. — Sa justice. 484. — Sa fécondité. II, 565. — La création de l'univers n'ajoute rien à sa grandeur ni à son bonheur. 981, 982. — Dieu seul se suffit. 982, 983. — Combien le Dieu que l'Ecriture nous propose est au-dessus de cette cause première que les philosophes ont connue. X, 769 770 et suiv. — Il se fait connaître à Moïse. 786, 787. — Dieu, nom vénérable qu'on ne doit jamais prononcer sans tremblement. VI, 278. — Ses perfections. 762, 763. — Eternel, immuable. 842, 845. — Comment nous devons juger des choses qui nous paraissent dites de lui dans les Ecritures, d'une manière peu digne de sa grandeur. 765, 764. — En quel sens Dieu est bon. VII, 533. — Est impénétrable, inaccessible, unique. VI, 533. — Quoi qu'il fasse, ne peut obtenir que le titre de bienfaiteur. 95, 571. — Remplit le ciel et la terre. 427. — Se communique aux créatures intelligentes. *Ibid.* — Premier principe et moteur universel. 1224. — En lui tout est action, tout est vie. VII, 1285. — Rien n'arrête le cours de ses desseins. 1212. — Dieu père de Jésus-Christ par nature, et le nôtre par adoption. VII, 43. — Sa bonté et sa justice. 604. — Combien il aime à pardonner, *Ibid.* — Dieu ne

conserve sa grandeur et sa majesté que dans l'unité seule. VI, 266. — Quelle idée les païens s'étaient formée de Dieu, 267. — Quel est le Dieu que nous adorons. *Ibid.* — Impossible de le définir. VII, 454. — Est une nourriture admirable. VI, 427. — Culte que nous devons à Dieu. 761 et suiv.; VII, 629 et suiv. — Doctrine des Catholiques sur sa majesté. IX, 569, 570. — *Voy.* Culte. — Dieu s'aime nécessairement et invinciblement lui-même. II, 914. — N'agit que par sa volonté, et sa volonté n'est que son amour. *Ibid.* — Ce n'est pas connaître Dieu que de ne pas connaître la création, et d'assujettir la Divinité à ne rien faire que d'une matière. XI, 1184. — Dieu est digne d'être aimé pour lui même, quand il ne serait pas notre bien. IV, 704, 705. — Combien la vision intuitive augmentera l'amour. 854, 855. — Dieu est notre fin dernière. 480. Ses dons sont sans repentance. VI, 409. — Dieu se fait connaître dans la création de l'âme et du corps, et dans leur union. I, 1043 et suiv. — Il est la vérité éternelle, objet de l'entendement humain. 1052, 1098. — Il possède la plénitude de l'être. 1056. — Il est la vérité et la source de l'intelligence. 1056, 1098. — La raison première et universelle, qui a tout tiré du néant, qui ordonne tout. 1045. — Comment il agit dans les plantes et dans les animaux. 1049. — Ses promesses et ses châtiments pour l'éternité. 1098. — Il gouverne notre liberté. II, 411. — C'est ce qui rend raison de sa prescience. 414. — Il ne faut pas s'étonner s'il se réserve des secrets qu'il ne veut pas communiquer. 426 et suiv.— Dieu, selon la doctrine de Luther, est auteur de tous les crimes. VIII, 372. — L'amour d Dieu non nécessaire pour la justification, selon la Confession d'Augsbourg. 399 — Viclef attaque la liberté, la bonté et la puissance de Dieu. 420, 421. — Les calvinistes font Dieu auteur du péché. 827. *Voy.* Liberté. — Dieu est moteur des cœurs : l'invoquer sous ce nom. III, 663, 815, 817. — Disposition pour aller à lui. 689, 690. — Allier sa justice avec sa miséricorde 704. — Sa bonté nous soutient dans nos faiblesses. 719. — On doit l'aimer comme le seul vrai bien. 744. — Hors de lui tout est néant. 744, 759. — Amour de préférence qu'on doit à Dieu. 781. — Bonheur d'aller à lui. 782. — Obligation de le chercher sans retour sur soi. 852. — Pourquoi il se cache aux âmes qu'il attire. 853. — Peut-on toujours être occupé de lui? 869. — S'unir à lui comme à la souveraine vérité; ce qu'on doit faire pour y parvenir. 897. — Ce qui se passe ici-bas n'est que l'écorce de son ouvrage. 925. — Comment il faut l'écouter. 1027, 1028. — Dieu instruit lui-même les rois dans l'Ecriture et leur apprend à bien gouverner. XI, 479, 480. — Il est la fin de tous les hommes. 480 et suiv. — Leur père. *Ibid.* — Il est le vrai roi. 505. — Il a exercé visiblement par lui-même l'autorité sur les hommes, 506. — Avec quelle rigueur il traite les princes coupables 509. — Ce qu'on fait pour lui de plus magnifique est toujours au dessous de sa grandeur. 616. — C'est lui qui fait les rois et qui établit les maisons régnantes. 661. — Il inspire l'obéissance aux peuples, et il y laisse répandre un esprit de soulèvement. 662. — Il décide de la fortune des Etats. 644. — Nulle puissance ne peut échapper de ses mains. 666, 667. — Il est le Juge des juges, et préside aux jugements. 673. — C'est lui qui donne la justice aux rois. 674. — Il forme les princes guerriers. 695. — Il donne un commandement exprès aux Israélites de faire la guerre. *Ibid.* — Il leur ordonne d'épargner les peuples qui leur étaient unis par les liaisons du sang. 694.— Il faisait la guerre pour eux d'une façon extraordinaire et miraculeuse. 714. — Il voulait néanmoins qu'ils s'aguerrissent. 716. — Il n'aime pas la guerre. 718. — Jugement de Dieu sur l'empire romain. X, 921, 922 et suiv. — Il tient en sa main tous les royaumes et tous les cœurs. 978.

Dignités. Ce qu'en pensait Bossuet. III, 952.

Dimanche. Son institution. VIII, 113, 114. — Manière de le sanctifier, ainsi que les fêtes 114 et suiv.; III, 765. Obligation de les sanctifier. 794. — Censure de quelques propositions relatives à l'obligation d'entendre la Messe. 798. — On profane le dimanche ainsi que les fêtes en assistant à la comédie. II, 672. — En quoi doit consister le repos de ce saint jour. 674. — Projet de déclaration du roi sur l'observation des dimanches et des fêtes. I, 1289 et suiv.

Dioclétien, parvenu à l'empire, choisit Maximien pour collègue. X, 745. — Galérius le force d'abdiquer. *Ibid.* — Sa mort. 746. — Ce prince disait qu'il était difficile de bien gouverner, parce que le prince est trompé par ceux qui l'entourent. XI, 580. — Il persécute les Chrétiens. V, 1390, 1411, 1412. — Désigné par le nom de *la Bête*. 1428, 1503; IX, 352. — Commencement de sa persécution. 351, 352. — Ses caractères. 352 et suiv. — Son triple renouvellement. 353, 354. — Exécuté par sept empereurs, 333.

Dioscore, patriarche d'Alexandrie. Ses violences au brigandage d'Ephèse. II, 201, 202, 265. — Il est déposé au concile de Chalcédoine. 202. — Condamné pour avoir anathématisé saint Léon. 425.

Directeurs. Chacun d'eux se fait une méthode d'oraison. IV, 24. — Combien la science leur est nécessaire. 25. — Ne doivent pas trop donner à l'expérience. *Ibid.* — Doivent se conduire par le Saint-Esprit. 251. — Ce sont des laboureurs spirituels, qui doivent attendre le fruit avec patience. VII, 1195.

Dirois (François), docteur de Sorbonne, théologien du cardinal d'Estrées à Rome. Lettre de Bossuet à cet abbé sur une traduction italienne de l'*Exposition*, et autres affaires. XI, 805, 809 et suiv., 820, 836, 842, 896.— Bossuet le consulte sur les ouvrages d'Holstenius. 842. — Le prie de l'aider à obtenir le *gratis* de ses bulles. 892, 893. — Lui demande ses vues sur les objets qui devaient occuper l'assemblée de 1682. 896, 897. — Lui parle des matières qu'on y traitait. 901, 902, 906, 907 et suiv. — Lui demande de s'employer pour une affaire qu'un ecclésiastique avait à la Pénitencerie. 929, 930, 936. — Cet abbé envoie à Bossuet un projet de défense de la *Déclaration*. 936.

Discipline (la) ecclésiastique méprisée par les protestants, qui avouent qu'il n'y a pas une Eglise parmi eux qui ait de la discipline; qu'elle est ruinée parmi eux, et que chacun, dans la réforme, peut croire à sa fantaisie. VIII, 463. Toute discipline renversée par la réforme; le déisme et d'autres monstres de doctrine sortis de son sein, 482. — La discipline de l'Eglise est variable. II, 482, 483. — Antiquité de la discipline de l'Eglise de France. 484 et suiv. — L'ancienne discipline interdisait aux pénitents tous les exercices qui dissipent l'esprit. 900. — Dans les causes où il ne s'agit pas seulement du salut de quelques particuliers, mais où l'on doit ramener des peuples entiers, il faut relâcher quelque chose de la discipline, afin d'apporter des remèdes convenables à de plus grands maux. XI, 1265.

Discours au roi : sur les misères publiques, etc. VI, 527, 718, 760, 822, 1091, 1111, 1165, 1254, 1255, 1256; VII, 1100. — A la reine. 117, 423, 452, 574, 575 — A la reine mère. 452, 876, 895, 911, 912, 1100, 1101. — A la reine d'Angleterre. 588, 520. — Au grand Condé, alors appelé M. le prince. VI, 417, 1060; VII, 22, 348.

Discours *sur la vie cachée en Dieu*. III, 497.

Discours *sur l'histoire universelle*, pour expliquer la suite de la religion et les changements des empires X, 685, 684, et suiv.

Suite du discours *sur l'histoire universelle*. X, 989, 990 et suiv.

Discussion (la) de l'Ecriture impossible aux simples, de l'aveu de Jurieu, quoique ce soit un des plus grands principes de la réforme. VIII, 1400.

Dispenses. Le Pape peut les accorder avec une autorité souveraine. II, 489 et suiv. — Ce qu'on entend par dispenses *sans causes*. 486. — Règles à suivre sur cette matière. III, 866.

Dissertatiunculæ IV *adversus probabilitatem*. 1ª De dubio in negotio salutis. II, 859. — 2ª. De opinione minus probabili ac simul minus tuta. 844. — 3ª. De conscientia. 850. — 4ª. De prudentia. 852.

Dissipation. D'où nous vient l'amour de la dissipation. VII, 491. — Ses dangers. 553 et suiv.

Distractions. Ne point s'en inquiéter si elles sont involontaires. III, 691, 692, 702, 703.

Division parmi les luthériens, au sujet de la réalité. VIII, 363, 364 et suiv. — Les divisions parmi les hérétiques et les schismatiques sont sans remède, parce qu'ils détruisent l'autorité de l'Eglise. Ils ne peuvent avoir de paix entre eux qu'en tolérant réciproquement les erreurs. V, 1931 et suiv.

Divorce. L'abbé Dupin, coupable d'avoir voulu altérer la tradition sur ce point X, 66. *Voy* Henri VIII.

Docteurs juifs. Leur caractère V, 1270. — Leurs vices. 1279. — Les *væ*, ou les malheurs prononcés contre eux par Jésus-Christ. 1137, 1141, 1142 — Docteurs juifs, conducteurs aveugles et insensés. 1137, 1138. — Sépulcres blanchis. 1139. — Persécuteurs des prophètes. *Ibid.*

Doctrine chrétienne. Combien elle est certaine; la bonne foi et la simplicité sont les grands docteurs pour régler notre conscience au sujet des doutes qui pourraient s'élever sur elle. VI, 874, 888. — Comment la doctrine de l'Evangile a été fondée. 245.

Dominique de la Sainte-Trinité, Carme déchaussé. Son sentiment sur l'infaillibilité du Pape. II, 612.

Dominis (Marc-Antoine de). Son livre *de la République ecclésiastique*, plein des erreurs de Luther, censuré par la Faculté de Paris. II, 166 et suiv. — Il est un des premiers protestants qui aient parlé en faveur de l'indifférence des religions. VIII, 908.

Domitien, empereur, persécute les Chrétiens. V, 1589; X, 750. — Sa mort. V, 1591. — On vit en lui revivre Néron. X, 759.

Donatistes. Ils furent très-puissants dans l'Afrique; ils y érigèrent autel contre autel, et le schisme devint si considérable, qu'il n'était pas encore éteint au VIe siècle. VI, 1284. — Ils croyaient faussement que l'on offrait sur l'autel autre chose que ce que Jésus-Christ avait ordonné, et que les prêtres catholiques n'avaient pas un pouvoir légitime pour l'offrir, puisqu'ils n'étaient pas dans l'Église. 1285. — Lois des empereurs pour punir sévèrement les donatistes. I, 1691, 1602. — Condescendance des évêques d'Afrique envers ces hérétiques, imitée par le concile de Constance. 1611, 1612.

Dordrecht (le synode de) tenu pour œcuménique dans la réforme, rat fie le décret de Delphi. Vaines chicanes de Basnage, sur les termes employés à Delphi. VIII, 1454. — Il s'agissait de la dispute d'Arminius et de Gomar, ou des remontrants et contre-remontrants. *Voy.* Arminius, Remontrants. — Ce synode réduit la dispute à cinq chefs. 859. — Les remontrants critiquent l'inconstance de la doctrine de Calvin sur la prédestination; déclarent que la grâce efficace n'est pas irrésistible; que Dieu donne à tous ceux à qui l'Evangile est prêché une grâce suffisante; que la justice pouvant se perdre, on n'est pas assuré de son salut; et qu'il n'y a point, de la part de Dieu, d'élection absolue et de préférence gratuite pour les élus. 854. 855. — Le synode décide que Dieu donne la vraie foi aux seuls élus; que les enfants des fidèles naissent dans l'alliance, et sont sauvés indépendamment du baptême; qu'on est assuré de son salut; que la grâce suffisante des arminiens est le pur pélagianisme; que la grâce agit dans nous sans nous; que le fidèle sait et sent qu'il est justifié; que la justice est inadmissible, etc. 856, 857 et suiv. — Qu'on n'en peut déchoir, même un instant, au milieu des plus grands crimes; que les fidèles ne peuvent perdre *totalement* la foi et la grâce, ou demeurer *finalement* dans le péché, parce qu'ils sont certains de leur salut et de leur persévérance. L'incertitude sur ce point serait une tentation. 843, 844. — Contradiction du synode, qui dit que l'homme justifié peut se rendre *coupable de mort*. *Ibid.* Le synode est ferme sur ces trois points : la certitude absolue de la prédestination, l'impossibilité de déchoir finalement de la foi et de la grâce, et la certitude de conserver dans le crime la grâce justifiante et la vraie foi. On ne peut l'excuser de tous ces excès, qui furent admis d'un consentement unanime. 843, 844. — Ce synode décide qu'on peut retoucher les confessions de foi, et pourtant obliger les remontrants à souscrire ses confessions sans y croire. 854. — Les docteurs calvinistes se relâchent sur le décret de Dordrecht, et adoucissent les dogmes de l'inamissibilité de la justice et de la certitude du salut, pour se rapprocher des luthériens. 858. — Ce synode épargne les excès des anciens réformateurs, et même ceux des remontrants, sur plusieurs points qui attaquaient la prescience de Dieu, faisaient Dieu corporel, etc. 860. — Ce synode décide, contre les remontrants, que Jésus-Christ est avec les pasteurs assemblés de son Église, V. 1971.

Dorat. L'évêque d'Arras demande à Bossuet ses bons offices pour rétablir l'ordre et la paix dans l'université de cette ville. XI, 1081. — Mémoire pour cette université, dans lequel on signale les désordres à en bannir. *Ibid.* et suiv.

Douceur. Son excellence. II, 1194. — Ses avantages. III, 764. — Cette vertu est le caractère propre de la piété chrétienne. II, 1110. — Combien la douceur et l'humilité sont nécessaires aux religieuses. III, 731, 951. — Nécessité de la douceur dans le gouvernement. XI, 552. — Un prince doit user de la douceur plutôt que de la force, pour détruire les fausses religions dans son état. 652.

Douleur. Quand accompagne-t-elle les opérations des sens? I, 912 et suiv. — Sa définition. 914. — Instruit l'âme de ce qui est utile au corps. 1010 — Douleur véritable; douleur trompeuse. VI, 950, 951. Où doit naître la douleur de la pénitence. 951. — Douleur qui couvre nos péchés. *Ibid.* — Comparée avec une mer agitée. 951. — Douleur de Jésus-Christ dans sa passion. 1114 et suiv., 1152 et suiv.

Doute. Sa définition I, 961. — Ses diverses espèces. 965. Caractère du doute. V, 879. — Comment résoudre les doutes sur la foi. III, 692.

Dresde (Pierre), maître d'école à Prague, interprète contre les Catholiques un passage de saint Jean. IX, 578.

Driedo (Jean), docteur de Louvain, suit le sentiment d'Adrien VI sur la faillibilité du Pape. I, 1256. — Son sentiment sur l'indéfectibilité de la foi de Pierre. II, 577 et suiv.

Droit du roi. Jurieu falsifie l'Ecriture pour éluder ce que Samuel dit être le droit du roi. VIII, 1257. — Le droit royal, parmi les Hébreux, était tel que Samuel le décrit; et les rois de leur première monarchie étaient indépendants de toute autre puissance que de celle de Dieu. 1259. — Les rois asmonéens ou machabéens furent également indépendants, comme le peuple même le reconnut, en ne se réservant aucun degré de puissance, pas même le pouvoir que Jurieu prétend appartenir à tout peuple, de changer le gouvernement dans un besoin. 1261.

Droiture. En quoi elle consiste. XI, 825.

Druides (les), les augures, etc., cités mal à propos pour prouver l'autorité des Papes sur le temporel. I, 1572.

Dubois (Nicolas), professeur à Louvain. Sa réponse sur le sentiment d'Adrien VI, touchant la faillibilité du Pape. I, 1222, 1225, 1259; II, 571. — Il nie que le pouvoir sur le temporel soit soutenu par aucun théologien. 1525, 1526. — Sa méprise sur les décrets du concile de Constance. II, 13. — Il veut qu'on envoie des courriers pour s'assurer du consentement de l'Église. 504. — Il accuse Gerson d'avarice. 555.

Du Bourdieu, ministre protestant, suit en tout Calixte. IX, 248. — Il voudrait faire croire que les fidèles communiaient sous les deux espèces dans leurs maisons. 259. — Il dresse un projet de réunion des Catholiques et des protestants, qu'il envoie au duc de Noailles. Ce projet est communiqué à Bossuet. 807 et suiv.

Duels. Leur injustice. VI, 677. — Leur barbarie. 1107, 1108. — Zèle de Louis XIV pour les réprimer. 1108. — Propositions sur le duel, condamnées par l'assemblée de 1700. II, 724.

Dumoulin, ministre célèbre, fait une prédiction pour l'an 1689. V, 1594, 1595. — Elle est démontrée fausse et son raisonnement insoutenable. 1596 et suiv. — Sa contradiction sur les douze cent soixante jours de l'*Apocalypse*. 1555, 1595. — Son système sur l'Antechrist. 1585 et suiv. — Sur le Pape, auquel il applique les caractères de la seconde bête de l'*Apocalypse*. 1596.

Dupin (Louis Ellies), docteur de Sorbonne. Erreurs contenues dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. X, 75 et suiv. — Sur le péché originel. 55, 56. — Sur le purgatoire. 58. — Sur les livres canoniques 59. — Sur l'éternité des peines. 60. — Sur la vénération des saints et de leurs reliques. 62. — Sur l'adoration de la croix. 63. — Sur la grâce. 63, 64. — Sur le Pape et les évêques. 64. — Sur le carême. 66. — Le divorce. *Ibid.* — Le célibat des clercs. 67. — Critique téméraire de M. Dupin sur plusieurs saints Pères. 67, 68. — Sur saint Augustin surtout. 71, 72. — Altérations et omissions affectées pour détruire la supériorité du Pape, établie dans la procédure du concile d'Ephèse. 79. — Erreurs sur la présidence au concile, afin d'en dépouiller le Pape. 85. — Outrageantes objections contre le concile même, et ses Pères les plus respectables. 81, 82, 105. — Irrévérence envers le concile II de Nicée et le concile de Chalcédoine. 105. Erreurs sur les dogmes. 106 et suiv. — Proposition de foi que M. Dupin taxe d'excès. 112. — Eerits de saint Cyrille contre Nestorius, qu'il trouve peu estimables et peu convaincants. 114. — Son sentiment sur les *douze chapitres*. 119, 120. — Subtilité et ambiguïté qu'il leur objecte à tort. 120. — Ils ont été approuvés par le concile d'Ephèse. 123, 124. — Erreurs de M. Dupin à ce sujet. 124, 125. — Sa peine à excuser Nestorius et ses partisans. 129 et suiv. — Fénelon écrit à Bossuet en faveur de Dupin, et lui fait part des sollicitations de Racine à ce sujet. XI, 1057, 1058. — Les docteurs Pirot et Gerbais intercèdent en sa faveur, et instruisent Bossuet de ses dispositions. 1060, 1061. — Lettre de Dupin à Bossuet. 1065.

Duprat (Antoine), cardinal, archevêque de Sens, tient un concile contre les erreurs de Luther. Sa doctrine conforme à celle de l'école de Paris. II, 160, 161.

Dupuy (Pierre), auteur du *Traité des libertés de l'Eglise gallicane*. Ce livre est rejeté par les évêques. II, 495, 496, 497 *et note*.

Du Puy (M.), théologal de Lucon, avait avancé en chaire des propositions erronées. XI, 1156. — En quel sens Bossuet les jugeait dignes de condamnation. *Ibid.* — Dé-

tails qu'il donne au prélat de l'affaire qui lui avait été intentée par son évêque. 1158 et suiv. — Avis que lui donne Bossuet. 1061, 1062.

Durand (Guillaume), évêque de Mende, compose un livre pour préparer la célébration du concile général de Vienne. Ses principes sont ceux de l'école de Paris. I, 1280, 1281, 1282; II, 252.

Durand, théologien scolastique. Ses erreurs sur la transsubstantiation. XI, 1074.

Duras (Mlle de) invite Bossuet à se rendre chez elle pour conférer avec M. Claude sur la matière de l'Eglise. XI, 15. — Dans un entretien qui précéda, Bossuet lui fit entendre que les ministres ne professaient pas de bonne foi l'article du Symbole, *Je crois l'Eglise*, etc. Définition de ce mot *Eglise*. *Ibid.* et suiv. — Diverses significations de ce mot. 16. — Mlle de Duras et M. Coton objectent à Bossuet l'exemple du peuple de Dieu, qui avait abandonné son culte et sa loi. 26. — Réponse de Bossuet. 27 et suiv. — Elle demande après la conférence de plus grandes explications. 49. — Et enfin convaincue, elle promet d'abjurer 53, 60. *Voy.* Conférence.

Duval (André), docteur de Paris, introduit en Sorbonne une nouvelle doctrine sur la puissance ecclésiastique. Il ne note pas le sentiment contraire. I, 1249 et suiv.; II, 610, 611. — Il est très-estimé à Rome. 513, 514. — Selon lui le Pape ne peut pas tout ce qu'il veut dans l'Eglise. 519, 520. — Il croit que l'Eglise peut déposer un Pape qui deviendrait hérétique 636, 637. — Il explique le sens du décret de Florence sur l'autorité du Pape. 545 et suiv.

E

Eau bénite Ce que c'est. VIII, 157. — Prières pour sa bénédiction. 196 et suiv.

Ebbon, archevêque de Reims, favorise la révolte des enfants de Louis le Débonnaire : il est déposé. I, 1485.

Ecbert, célèbre théologien, fait connaître les erreurs des cataires, ou manichéens d'Allemagne. VIII, 702.

Eccius, théologien catholique, se trouve à la conférence de Ratisbonne, où il rejette le livre de l'*Intérim*. VIII, 584.

Ecclésiaste. Sommaire de ce que contient ce livre. V, 875. — En quel temps il a été composé. 877. — Opinion singulière de Grotius sur l'auteur de ce livre. 878. — Version de ce livre. 878, 879. — Combien la lecture en est utile. II, 947.

Ecclésiastique. Ce livre a été écrit en hébreu : de son titre. V, 1007. — L'original est perdu. 1007, 1008. — De l'auteur de ce livre. *Ibid.* — De l'époque où il a été écrit. 1010. — En quel temps a-t-il été traduit en grec ? *Ibid.* — Par qui. 1012. — De la version latine. 1012. — Nouvelle version faite sur le grec. 1013. — But de ce livre. *Ibid.* — En quoi il diffère des *Proverbes* et de la *Sagesse*. *Ibid.* — Sa division. Autorité canonique de ce livre, reconnue dès l'antiquité pour décider les questions de foi. *Ibid.* — Pourquoi on l'a attribué à Salomon. 1014. — L'auteur de ce livre était convaincu qu'il parlait par esprit prophétique. *Ibid.* — Il a connu la divinité de Jésus Christ. 1202, 1203.

Ecclésiastiques. Pourquoi on les choisit dans un âge tendre, pour les former comme de jeunes plantes. VII, 1117, 1118, *note* — Quelle doit être leur conduite, s'ils veulent se rendre vénérables aux yeux du monde. 841, 842. — Esprit de gémissement nécessaire aux ecclésiastiques. 844, 845. — Ecclesiastiques mondains. 846. — Triste fin qui les attend. 846, 847.

Echanges Quelle est leur raison et leur origine. VII, 605, 606.

Ecrits (*divers*) *ou Mémoires* sur le livre des *Maximes des saints*. IV, 481 et suiv.

Ecriture sainte. Ses qualités. V. 403, 404. — Le plus ancien livre. Combien elle l'emporte sur les histoires profanes. X, 767, 768 et suiv., 905. Merveilleux rapport et consentement parfait des livres saints entre eux. 899. — Preuves de leur authenticité. 900 et suiv. — Les difficultés qu'on forme contre l'Ecriture sont aisées à vaincre par les hommes de bons sens et de bonne foi. 905 et suiv. — Combien peu elles sont fondées. 907. — Il est impossible que les livres saints se soient perdus, où qu'ils aient été supposés. 902 et suiv., 909 et suiv. — La doctrine chrétienne nous est révélée dans ces saints livres. VIII, 68 et suiv. L'autorité de l'Eglise est nécessaire pour entendre l'Ecriture sainte. IX, 71 et suiv. — Claude est forcé d'avouer qu'il y a un moment où un Chrétien ne peut pas faire un acte de foi surnaturelle sur l'Ecriture. *Ibid.* — Les protestants, luthériens et calvinistes, s'accordent à dire que toutes les disputes doivent être finies par elle, parce qu'elle est claire ; et cependant ils disputent sans fin sur ce passage : *Ceci est mon corps*. VIII, 586. — Ces paroles : *Buvez-en tous*, ne peuvent être bien entendues sans consulter la tradition. L'Ecriture n'est donc pas aussi claire à tout le monde que les protestants le disent. 557. — Toutes les sectes séparées de l'Eglise catholique fondent leur doctrine contradictoire sur l'évidence de l'Ecriture. 779. — La faible constitution de la réforme oblige les ministres à changer leur dogme de la nécessité de l'Ecriture. Claude et Jurieu conviennent qu'on peut former sa foi sans avoir lu l'Ecriture. 912. — Fanatisme de la réforme sur le témoignage qu'on croyait avoir du Saint-Esprit pour le discernement des livres de l'Ecriture. *Ibid.* — L'Ecriture, Jésus-Christ même et les apôtres, sont sans autorité, suivant les principes établis par Jurieu. 1076, 1077. — Les Ecritures, selon Tertullien, sont adressées à l'Eglise déjà subsistante. Il faut les recevoir d'elle, et leur interprétation. V. 1939, 1940. — Les plus simples d'entre les protestants se glorifient sans fondement d'entendre l'Ecriture. 1957. — Abus et fausses interprétations de l'Ecriture parmi les protestants. 1960. — Utilité de l'Ecriture reconnue dans l'Eglise catholique. Les protestants la calomnient, quand ils disent qu'elle la croit inutile ou même dangereuse. 2055. — Quand on veut entendre l'Ecriture par son propre esprit, il n'est point d'erreur où l'on ne tombe 2057. — Sur certains points principaux, elle est évidente par elle-même. X, 189. — R. Simon en affaiblit l'autorité. 171 et suiv., 181, 182 — Amour de saint Augustin pour les saints livres. 264. — Fruits de cet amour. 265, 266. — Quel ordre on doit suivre dans les livres de l'Ecriture pour en rendre la lecture profitable aux religieuses et aux autres fidèles. 547, 548. — Usage que les apôtres ont fait de l'Ecriture pour prouver la divinité de Jésus-Christ. V, 765, 766. — Citer l'Ecriture, en n'alléguant que ce qui ne sert de rien à la matière, c'est un des artifices de l'erreur. XI, 975. — L'Ecriture sainte joint ordinairement la droiture du cœur avec la simplicité des mœurs. V, 547. — Elle est le trésor de la vérité. XI, 995. — Les livres saints sont des lettres envoyées du ciel aux Chrétiens pour les consoler dans leur exil. VI, 440. — Les Ecritures prophétiques sont insipides et pleines de folie, du moins en quelques endroits, si on n'y trouve pas Jésus-Christ. 451. — Excellente méthode pour les entendre. III, 543 et suiv., 549 et suiv. — L'étude des Ecritures, véritable exercice des prêtres. VII, 590 — Dieu y parle à chacun selon ses besoins. 1263. — Exemples d'amour pour sa patrie, que l'on y trouve. XI, 498 et suiv. — Elle n'insinue en aucun endroit le pouvoir de l'Eglise sur le temporel. I, 1589, 1590. — Usage que Bossuet faisait de l'Ecriture pour la direction des âmes. III, 571, 572 et suiv., 589, 595, 594, 597, 600, 612 et suiv., 638, 643, 650, 689, 698, 705, 714, 719, 739, 740.— Quel respect il inspirait pour elle au Dauphin ; comment il la lui apprenait. VIII, 117 et suiv. — L'Ecriture sainte ne doit être publiée en langue vulgaire qu'avec précaution. X, 9, 10. —Règle pour l'interpréter. 558.— La connaissance des langues et de la critique ne suffit pas. 565. Des manuscrits et des leçons diverses. 568. — Dans l'interprétation de l'Ecriture, il faut éviter les nouveautés et les singularités. 600. — Suivre le sens le plus généralement admis. 601. — Bossuet faisait peu de cas des commentateurs protestants sur l'Ecriture, excepté Grotius et Drusius. II, 995. — Il se propose pour modèle, dans ses notes, Jansénius sur les Evangiles. 1004. — Explication de plusieurs difficultés de l'Ecriture. III, 606, 607, 608, 642, 643. — Les livres tenus pour apocryphes par les protestants ont toujours été reconnus comme canoniques dans l'Eglise. X, 51. — Objections de Leibnitz. IX, 1193, 1200, 1210. — Justification du décret du concile de Trente touchant le canon des Ecritures, et réfutation des objections de Leibnitz. 1259 et suiv. — Preuve de l'authenticité des livres deutéro-canoniques. XI, 1050, 1051. — L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu détruire la tradition de l'Eglise sur plusieurs livres canoniques. X, 59. *Voy.* Testament.

Edouard VI, roi d'Angleterre, succède à Henri VIII. La réforme se fait sous son nom. *Voy.* Réformation anglicane. Education qu'on lui donne pour lui inspirer la haine des images. VIII, 569.

Edouard de Bavière, prince palatin, réfugié en France, se convertit ; épouse Anne de Gonzague. VII, 1266.

Education. *Voy.* Louis Dauphin.

Egalité. Tous les hommes égaux par leur nature : la vanité humaine ne peut souffrir cette égalité. VII, 1357. — Efforts qu'ils font pour s'agrandir. 1358.

Egalité des personnes divines. Jurieu impute aux

Pères les trois premiers siècles de les faire inégales en perfections. VIII, 1511, 1512. — Les mots *engendré par le conseil et la volonté du Père* ne détruisent point l'égalité, non plus que le nom de *ministre* attribué au Fils. Les Pères, en se servant de ces expressions, en ont exclu toute idée d'imperfection. 1518, 1519.

Eginhard, auteur de la *Vie de Charlemagne*, rapporte la consultation des Français au Pape Zacharie. Quel était cet auteur. I, 1502, 1505 et *note*.

Eglise. Définition de ce mot : ses diverses significations. IV, 15, 16 et suiv. — Quelles sont les notes de la vraie Eglise. VIII, 72. — L'Eglise, dès sa naissance, est persécutée par Néron. X, 759. — Elle remplit toute la terre. 711, 851 et suiv. — Ses martyrs et ses docteurs au IIe siècle. 711. — Elle n'est point ébranlée par les hérésies. 711, 852, 905. — Constantin lui donne la paix. 747. — Elle est persécutée en Perse. 748. — Tout l'empire s'émeut contre elle. 845. — Maux qu'elle souffre de la violence des hérétiques. 748 et suiv. — Elle se soutient malgré les princes qui protégent l'hérésie. 854. — Elle conserve un caractère d'autorité que les sectes n'eurent jamais. 805. — Elle les confond toutes par sa succession invariable depuis l'origine du monde. 917 et suiv. — Elle est comparée à un édifice d'une éternelle durée. II, 581, 582. — Jésus-Christ promet à l'Eglise, pour le temps, l'universalité des temps et celle des lieux ; ce qu'on prouve par les paroles mêmes de la promesse. V, 1919 et suiv. — Toutes les controverses sont résolues par ce seul principe, que la vérité domine toujours dans l'Eglise. 1932. — Les hérétiques sont mis par Jésus-Christ au rang des païens, parce qu'ils croient que la vérité cesse dans l'Eglise. 1936. — Témérité du ministre Basnage, qui ne veut pas croire que Jésus-Christ ait pu donner, en six lignes, un remède à toutes les erreurs. 1970. — L'Eglise s'étend de Jérusalem par tout le monde, de proche en proche. 1921. — Les passages de l'Evangile où il est parlé du petit troupeau et de la voie étroite, qui n'est fréquentée que par le petit nombre, ne sont pas contraires à l'étendue de l'Eglise. 1999. — L'Eglise ne renferme pas seulement des saints. 1923. — Elle est composée des bons et des méchants. VIII, 651. — L'Eglise est une et apostolique. V, 1899, 1900. — Les protestants, qui l'accusent d'idolâtrie, blasphèment contre Jésus-Christ et ses promesses. 1909. — Sentiment d'un célèbre protestant sur son infaillibilité. IX, 843, 844, 972. — S'il s'accordait avec lui-même, il serait d'accord avec nous. 892. — Où réside cette infaillibilité. 893, 950, 989, 990. — On ne peut pas changer ses décrets sur la foi. 1962. — Elle ne peut rien céder sur les dogmes. 1996; IV, 992, 995. — Elle est attentive à s'opposer à toute nouveauté. 40, 41. — A bien prendre les principes des hérétiques pour les condamner par là. 49, 50. — L'Eglise demeure ferme dans sa doctrine sans variation. Ce qu'on croit dans toute l'Eglise a toujours été cru. VIII, 933, 934; IX, 1899 et suiv. — Sa constance à soutenir invariablement les mêmes dogmes. Exemples dans la question mue par Bérenger, de la présence réelle. Conduite de l'Eglise envers les novateurs. Elle condamne Bérenger, et lui oppose dès le commencement, le changement de substance, comme la croyance de toute l'Eglise et de tous les Chrétiens. VIII, 931 et suiv. — L'hérésie de Bérenger terrassée sans qu'il fût besoin de concile général. 954. — Décisions uniformes et simples du grand concile de Latran contre l'erreur opposée à la transsubstantiation. 955. — Netteté des décisions de l'Eglise. Sa modération dans la décision des dogmes, à ne donner pour certain que ce qui l'est en effet. *Ibid.* — L'Eglise est invariable dans ses décisions. Sa doctrine est toujours la même, et partout, parce que la vérité venue de Dieu a d'abord toute sa perfection. 970, 1287, 1288.—L'Eglise ne peut être vaincue par l'erreur, quelque violente que soit l'attaque. 389, 390 et suiv. — La promesse de Jésus-Christ d'être toujours avec elle la soutient, et le principe posé par la réforme, que Jésus-Christ l'a délaissée, est insoutenable. 390. — Malgré les secousses des hérésies, elle est toujours dans la même situation. 926 et suiv. — Les faits qu'on oppose à la promesse sont inutiles, la parole de Jésus-Christ suffit. V, 2031, 2032. — L'autorité de l'Eglise est absolument nécessaire dans les matières de la foi. 2032, 2033. — Elle décide si bien les questions du premier coup, qu'elle n'est jamais obligée d'y revenir et de changer ses décisions. IX, 955. — Claude et Jurieu, forcés de reconnaître la visibilité de l'Eglise et la perpétuité de son ministère, ne peuvent se dispenser d'avouer qu'avant la réforme les élus se sauvaient dans sa communion, et sous le ministère romain. 937, 966, 1139 et suiv. — Les Eglises, quoique éloignées les unes des autres, ne font qu'une seule Eglise catholique par l'unité de la doctrine et des sacrements. 918. — C'est sans preuve que les ministres restreignent son infaillibilité dans la décision des dogmes. 954 et suiv. — Les promesses sont formelles en faveur de son infaillibilité, et Jurieu ne peut le nier sans se contredire. 955. — Se soumettre à l'Eglise, ce n'est pas se soumettre aux hommes, mais à Dieu. 1170. — La succession et la perpétuité de l'Eglise attestées par les promesses de Jésus-Christ forment un des douze articles fondamentaux du Symbole des apôtres. V, 945, 946. — Cette question : *Où était l'Eglise avant la réforme ?* est une question qui regarde le fond de la foi. 1163. — Elle embarrasse Jurieu et tous les docteurs réformés. Ses ennemis abattus à ses pieds sont forcés de la reconnaître. 1159, 1160; — et contraints de la reconnaître visible : l'Eglise invisible des protestants étant une chimère, ils ne peuvent trouver que l'Eglise catholique. 1165. — La visibilité de l'Eglise, composée de pasteurs et de peuples, démontrée par les paroles de la promesse, ainsi que son gouvernement. V, 1973. — L'Eglise doit toujours durer ; au lieu que la Synagogue devait finir. 1979. — Explication des promesses tirées des paroles mêmes de Jésus-Christ, comparée avec celle des ministres. 1992, 1993. — Absurdité d'un ministre qui soutient que ces mots, *usque ad consummationem sæculi*, expriment non la fin du monde, mais la fin du siècle où vivaient les apôtres; et que ceux-ci, *portæ inferi*, signifient la mort, et prouvent simplement qu'on ressuscitera. 1993. — L'Eglise n'était pas moins visible pendant la paix. 1998. — Elle l'était pendant la persécution de Valens et de Constance : les saints docteurs et saint Athanase, trois ans après la mort de Constance, la disaient répandue par toute la terre. 2020, 2021. — Les protestants n'osent rejeter l'autorité de l'Eglise catholique et romaine dans la Confession d'Augsbourg. Luther même, quatre ans après cette Confession, reconnaissait la vraie Eglise dans sa communion. IX, 703, 704. — L'Eglise est sainte, parce qu'elle prêche toujours la sainteté, et qu'elle renferme tous les saints dans son sein. Basnage raisonne pitoyablement en disant qu'il faudrait au moins que tous les pasteurs fussent saints, pour pouvoir dire que l'Eglise est sainte. V, 1987. — L'Eglise était très-forte, très-puissante, et néanmoins très-soumise aux puissances légitimes sous Constance, sous Julien l'Apostat, sous Valens et sous Justine ; en Afrique, sous la tyrannie des Vandales; en Perse, sous Sapor ; parmi les Goths, sous Athanaric. VIII, 1217, 1218. — L'Eglise catholique, accusée par Jurieu de nier l'obligation d'aimer Dieu, condamne ceux qui tiennent cette doctrine. 1152, 1153. — L'Eglise ancienne, selon Jurieu, n'avait qu'une théologie imparfaite ; elle ignorait les mystères de la Trinité, de l'Incarnation, etc. 1072, 1073. — Elle était la plus malheureuse et la plus mal instruite de toutes les sociétés. 1073. — Selon ce ministre, la foi du peuple demeurait pure, pendant que celle de tous les docteurs était corrompue. 1577, 1578. — L'Eglise catholique s'oppose, par sa constitution, à l'indifférence des religions : elle est intolérante de toutes les sectes, et ne peut, comme la réforme, les admettre. 1396, 1485 et suiv. — Jurieu, pour connaître les points fondamentaux, rappelle la réforme à l'autorité de l'Eglise catholique, et dit que ce que les Chrétiens ont cru unanimement et croient encore est fondamental. 1426. — L'Eglise avoue qu'il y a quelques articles principaux de la foi qu'il n'est pas permis d'ignorer; mais elle ne dit pas, comme dans la réforme, qu'il soit permis de nier les autres points également révélés. 1431, 1432. — L'Eglise est visible ; aveux des protestants. IX, 16, 85, 92 et suiv. — Leurs erreurs sur la visibilité et l'infaillibilité de l'Eglise. 24. — Quoique notre doctrine sur l'Eglise diffère beaucoup de celle des protestants, dans la pratique, ils exigent la soumission à ce qu'elle décide ; preuves qu'on en apporte. 25, 59, 60. — L'Eglise nous met en main les Ecritures. 75. — Et c'est en nous soumettant à son autorité que nous commençons à croire. 74, 80 et suiv. — Conséquence de cette doctrine. 92 et suiv. — L'autorité et l'unité de l'Eglise attaquées par R. Simon. X, 190, 191. — Etablies par un beau passage de saint Chrysostome. *Ibid.* — Par Bossuet, dans un écrit à Mlle Duras. 195. — Elle croit la même chose dans tous les temps et dans tous les lieux. 368. — Elle croit que c'est approuver l'erreur que de ne pas s'y opposer. II, 557, 558 et suiv.— L'Eglise est le corps de Jésus-Christ. VII, 144 et suiv. — Son épouse. V, 498. — Comment elle est en même temps le corps et l'épouse de Jésus. III, 569 et suiv. — Son union avec Jésus-Christ figurée dans le *Cantique des cantiques*. V. 229 et suiv. — Elle est mère et nourrice tout ensemble. VII, 692. — Mère de tous les fi-

dèles par son unité. IV, 1192 et suiv. — Sa fécondité. III 570. — Elle est toujours jeune et toujours nouvelle. VI, 507. — Comment Jésus-Christ l'a formée. VII, 500. — Combien elle diffère de la Synagogue sous le rapport des promesses. VI, 451. — Avantages de l'Eglise au-dessus des sectes séparées. 435, 436. — Hors de l'Eglise la lumière éblouit; dans l'Eglise l'obscurité illumine. 643. 644. — Elle est la cité où Dieu habite; son origine est céleste. V. 1333. — C'est une cité dont toutes les pierres sont vivantes. VII, 1247. — Un édifice tiré du néant, œuvre d'une main toute-puissante. 1125. — C'est la ville des pauvres, bâtie par Jésus-Christ. VI. 451, 452. — Le seul véritable temple où Dieu soit adoré en vérité : pourquoi ? 768. — Circonstances frappantes de son établissement. VII, 1122. — Elle a toujours été sur la terre. 148. — Elle a été étendue sans être divisée ; n'a jamais été interrompue. 500. — Elle a toujours été visible. 501. — L'Eglise persécutée en naissant par les tyrans et par les Chrétiens. 1279. — Elle est persécutée, parce qu'elle faisait profession de la vérité. 149. — Toujours visible pendant les persécutions. V, 1397. — Dans sa naissance, elle obéit aux princes persécuteurs. I, 1391, 1392. — Puis à Julien et aux princes hérétiques comme aux catholiques. 1434 et suiv., 1482, 1483.—L'Eglise est étrangère sur la terre, où elle vient recueillir les enfants de Dieu. VII, 1148, 1301. — On ne cesse d'entreprendre sur ses droits. *Ibid.*— Glaive que Dieu lui a mis en main. *Ibid.*— L'Eglise figurée dans la personne des Israélites. 439. — Dans le psaume XLIV. V, 539, 540. — Et dans Marie. VII, 391. — L'Eglise est inspirée de Dieu. VI, 370. — Comment Dieu lui a donné le caractère de l'immortalité. 1244. — Combien l'Eglise a travaillé pour l'autorité des rois. 1086. — Grande et mémorable destinée de l'Eglise. 1085. — Services qu'elle exige des rois, 1086. — Elle ne relève point de la puissance des hommes. VII, 1149. — Elle est le plus solide appui des trônes. *Ibid.* et suiv. — La foi est le dépôt, le trésor et le fondement de l'Eglise. 1085. — Nécessité de donner de l'autorité à l'Eglise, afin que Jésus-Christ règne. 1086. — L'autorité de l'Eglise, frein de la licence. *Ibid.*; VII, 1272. — Excès où le mépris de cette autorité a poussé les hommes. 1209, 1210. — L'amour de l'Eglise renferme la condamnation de toutes les erreurs. 602. — Double unité dans l'Eglise ; l'une extérieure, l'autre invisible et spirituelle. 136. — Les méchants sont dans l'Eglise comme une paille est dans le froment. *Ibid.* — L'Eglise de la terre unie à celle du ciel par la charité. 587, 588. — Travaux de Louis XIV pour l'Eglise. 286, 287. — L'Eglise catholique seule supérieure au Saint-Siége. 283. — Autorité de l'Eglise d'Occident. 276 , 277. — Autorité des jugements de l'Eglise : elle a toujours exigé que les fidèles passassent des actes qui marquassent leur consentement et leur approbation expresse à ces jugements, avec une persuasion entière et absolue dans l'intérieur. XI, 873. — Elle a exercé ce droit dès l'origine du christianisme. Faits qui le démontrent. *Ibid.* et suiv. — L'Eglise en prononçant ces jugements agit par le commandement du Saint-Esprit. 875. — Maximes et faits qui prouvent que l'Eglise n'attend pas l'aveu des hérétiques pour les condamner. 876. L'Eglise est la plus faible société du monde, si les Chrétiens ne reconnaissent pas en elle une autorité vivante et parlante, quand ils ne sont pas d'accord sur le sens de l'Ecriture. 952. *Voy.* AUTORITÉ, BABYLONE, CONCILES, EVÊQUE, PAPE, PIERRE, PORT-ROYAL, UNITÉ, etc.

EGLISE CHINOISE. Basnage, qui conteste à Jésus-Christ l'antiquité de son Eglise, l'accorde à une Eglise chinoise. Portrait de cette Eglise prétendue. V, 1997.

EGLISE GALLICANE. Science, force et vertus de cette Eglise. VI, 1250. — Sa beauté. VII, 261. — Fondée par les évêques que saint Pierre et ses successeurs ont envoyés. 274, 275. — Sa gloire au IIe siècle. X, 741. — Opposée à l'arianisme. VII, 276. — Renouvelée par les exemples et les miracles de saint Martin. *Ibid.* — Son respect pour le Saint-Siége, qu'elle imprima dans le cœur de Clovis et des Français. 278. —Elle hésite à recevoir le septième concile. X, 761, 765. — Sa conduite toujours uniforme. VII, 287. — Son zèle pour ses libertés. 289. *Voy.* LIBERTÉS. — Cette Eglise croit que les évêques reçoivent immédiatement de Jésus-Christ leur puissance. II. 284. — L'Eglise gallicane très-bien réglée. 528, 529.

EGLISE JUDAÏQUE. Différence des promesses qui lui sont faites, de celles que Jésus-Christ fait à son Eglise. L'une par sa constitution devait finir, et l'autre ne point finir. V, 1980, 1981. — Basnage accuse Jésus-Christ et les apôtres de s'en être séparés. On démontre le contraire. 1997. — Cette Eglise a toujours été visible avant sa réprobation, même du temps de Jésus-Christ. 1982 — Sa visibilité dans le royaume d'Israël du temps d'Elie. 2012, 2013.

EGLISE ROMAINE. Sa primauté et sa foi. III, 351. — Sa grandeur. VII, 264, 265, 290. — Les hérésies n'ont pu y prendre racine. Sa foi toujours celle de l'Eglise. 265 et suiv. — La chaire romaine, combien célébrée par les Pères. 268, 269. — Eglises enfantées par celle de Rome. 271, 272. — Oracle prononcé par saint Irénée en faveur de l'Eglise romaine. 273. — Elle doit être consultée dans tous les doutes. 274. — Les évêques de France se règlent sur elle pour la foi et la discipline. 276. —Amour de Charlemagne pour cette Eglise. 278. — Ce qu'il fait pour sa grandeur; elle lui doit son indépendance. 280. — Son autorité défendue par saint Bernard. 282. — D'où viennent l'affection et le respect de l'Eglise de France pour l'Eglise romaine. 289. — Protestation d'attachement à l'Eglise romaine ; combien nous devons tenir à son unité. 290, 291. — Aveuglement des royaumes qui s'en sont séparés. 290. — Ce n'est pas un petit honneur à cette Eglise que le trône le plus ancien et le plus auguste de l'univers ait été toujours le plus soumis et le plus libéral envers le Saint Siége. XI. 873, 874. — Au milieu des pensées humaines, l'œuvre de Dieu s'accomplit, et la foi romaine, révérée dans tous les siècles, subsiste. 1103.—Le ministre Ferry avoue qu'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine avant l'an 1543. Conclusion qu'en tire Bossuet. VIII, 213 et suiv — Ce n'est pas à la seule Eglise de Rome que convient le titre de catholique : pourquoi on le lui donne. 215 et suiv. — Si l'on pouvait se sauver en l'Eglise romaine en 1543, on le peut encore; on le démontre en prouvant que nous n'avons pas varié dans notre doctrine, ni les protestants dans leurs fausses imputations. 217 et suiv. — Il n'y a aucune différence entre la doctrine des anciens Catholiques et la nôtre. 221 et suiv., 255 et suiv. —Sa doctrine sur la rédemption du genre humain. 237. — Sur la justification. 239. — Elle relève la gloire de Jésus-Christ. 252. — Sa doctrine sur la justification par les œuvres. 260 et suiv. — On ne peut se sauver hors de cette Eglise. 285 et suiv. — Ni s'en séparer sans être schismatique 288, 289. — Elle a toujours été la véritable Eglise. *Ibid.* et suiv. — Elle est le centre de l'unité catholique. 299 et suiv. — Elle est infaillible. Ce n'est que dans son unité que se trouve la vérité. 304 et suiv. — L'Eglise romaine reconnue véritable par Grotius. 10, 626. — En quel sens l'Eglise de Rome persévère invariablement dans la foi. II, 250 et suiv. — Son indéfectibilité reconnue par les anciens scolastiques. 200 et suiv. — En quel sens elle a une autorité souveraine. 274, 275. Son exactitude à observer les canons et à les faire observer aux autres. 462. — Les Eglises d'Afrique, de France, d'Espagne et autres, ordonnaient autrefois leurs évêques sans recourir à Rome. 288, 289.

EGLISES PROTESTANTES. La cause de leurs variations est de n'avoir pas connu l'autorité de l'Eglise catholique. VIII, 883, 884 et suiv. — La Confession d'Augsbourg reconnaît la visibilité de l'Eglise 885. — L'apologie de la Confession d'Augsbourg confirme le dogme de la visibilité de l'Eglise. Elle contredit par là les reproches d'idolâtrie et de sacrilége que les réformateurs faisaient sans cesse à l'Eglise romaine 887. — La perpétuelle visibilité de l'Eglise confirmée de nouveau dans les articles de Smalcade, et dans les Confessions de foi saxonique, de Vittemberg, de Bohême, de Strasbourg, de Bâle, etc. 889. — Les protestants ont recours à une Eglise invisible, parce que, de l'avis de Jurieu, ils n'en pouvaient trouver une visible de leur croyance. 892. — La Confession belgique s'exprime comme les autres sur la visibilité, mais se prépare une échappatoire; l'anglicane est pleine d'équivoques, et celle d'Ecosse de contradictions. 895. — La Confession de foi calvinienne suppose toujours l'Eglise visible. Elle exclut l'Eglise romaine du titre de vraie Eglise, et élude la question : Où était l'Eglise avant la Réforme ? 894. — Différents synodes qui proposent de retoucher les articles omis dans la Confession, et se déterminent à la fin à ne pas traiter davantage la matière de l'Eglise. 897, 898. — Les arguments des réformateurs contre l'autorité de l'Eglise sont résolus par les ministres eux-mêmes. 967, 968. — Les réformés n'ont pour eux ni l'Eglise visible, ni l'Eglise invisible, puisqu'ils ne peuvent nommer, non sept mille hommes cachés, mais même un seul qui pensât comme eux, et qu'ils sont convaincus d'avoir innové contre toute l'Eglise et contre eux-mêmes V, 2197. — Les synodes de Gap et de la Rochelle embarrassés de ce que l'Eglise

invisible avait été oubliée dans la Confession de foi calvinienne. VIII, 898, 899.

Égyptiens. Leur commencement. X, 691. — Ils s'établissent dans la Grèce. 692. — Ils reçoivent les Grecs dans leur pays 701. — Ils étaient graves et sérieux. 929. — Leur principale occupation était l'étude des lois et de la sagesse *Ibid.* — Leurs mœurs. 930 et suiv. — Leur industrie et leurs grands édifices 933 et suiv. — Leurs conquêtes sous Sésostris. 941, 942. — Ils sont assujettis par Sabacon. 942; — et par Cambyse. *Ibid.* — Leur histoire est incertaine jusqu'à Psammitique 709.

Égyptiens, Grecs et Romains. Leur aveuglement avant la venue de Jésus-Christ. VII, 299, 300.

Ekcard, Dominicain. Ses erreurs, fort approchantes du quiétisme, condamnées par Jean XXII. VII, 299

Élévation (l') de l'Eucharistie ôtée par Carlostad à Wittemberg, et retenue par Luther, en dépit de Carlostad. VIII, 363, 364, 425. — Détruite et pourtant jugée irréprehensible par Luther. 279, 497.

Élévations à Dieu sur tous les mystères de la religion chrétienne. II, 949, 950 et suiv.

Élie et Élisée. Leurs prophéties. X, 697.

Elipand, évêque de Tolède, fait Jésus-Christ fils adoptif de Dieu. Sa condamnation. II, 333, 334.

Elisabeth, mère de saint Jean-Baptiste. Son cri et son humble étonnement à la vue de la sainte Vierge. II, 1086; VII, 369. — Ce que représentait sa vieillesse. 591.

Elisabeth, reine d'Angleterre, a du scrupule de prendre le titre de chef de l'Eglise anglicane. VIII, 549. — Favorisait secrètement la disposition que les protestants de France avaient à la révolte. 649. — Elle fait décapiter la reine Marie Stuart. X, 1142. *Voy.* Biens, Réformation anglicane.

Éloquence (l') ne doit paraître dans les discours chrétiens qu'à la suite de la sagesse. VI, 658. — Caractère de l'éloquence chrétienne. VII, 1192. *Voy.* Prédicateurs.

Élus, prédestinés. A quelle marque on les reconnaît. V, 1353, 1363. — Leur petit nombre rappelé souvent dans l'Evangile. III, 116. — Ils sont entre les mains de Jésus-Christ. 242. — Ils sont tirés du monde par le Père. 418. — Sauvés et instruits par le Fils. 447, 449. — Comment le Père les donne au Fils. 450. — Jésus prie pour eux. 452 et suiv.; — et demande la charité. 456, 469. — Il leur fait part de sa gloire. 474. — Il veut qu'ils soient consommés en un. 476, — et qu'ils partagent sa gloire dans le ciel. 476, 477. — Ils sont aimés de Dieu en Jésus-Christ. 480. — Les élus, déjà séparés dans la prédestination éternelle, même au milieu de la contagion du siècle. VI, 446. — Avec quel ordre Dieu procède dans le renouvellement de ses élus. 1203. — Leur force se perfectionne dans l'infirmité. 1208, 1219. — Dieu remue le ciel et la terre pour les enfanter et les sauver. VII, 1234. — Comment ils sont dans l'Eglise. XI, 1118. Les élus, de l'aveu de Claude et de Jurieu, se sauvaient, avant la Réforme, dans la communion de l'Eglise romaine. VIII, 1904. — Les élus font partie des appelés. Fausse doctrine de Basnage, qui fait des élus le lien de l'Eglise, et le moyen de faire durer le ministère; en quoi il contredit saint Paul. 402. — Il trouve, dans la promesse, la durée de l'Eglise par les élus, qui n'y est pas; et n'y trouve pas cette durée par les pasteurs, qui y est. 402, 405. *Voy.* Prédestinés

Empereurs. Conduite qu'ils ont tenue à l'égard des nouveaux convertis dans les premiers siècles. XI, 1233. — Les lois qu'ils ont portées à leur sujet sont les sources où l'on doit connaître quel était leur pouvoir, et jusqu'où ils avaient été. 1234.

Empires. Leurs révolutions sont réglées par la Providence. X, 921, 922 et suiv. — Ces révolutions ont des causes que les princes doivent étudier. 926, 927. — Cause des mutations des empires VII, 1208. — Les empires et les monarchies, présent de peu d'importance aux yeux de Dieu. VI, 700. — L'empire est transféré des Grecs aux Français et à Charlemagne par les Romains, et non par les Papes. I, 1510 et suiv. — Il est transféré des Français aux Allemands par la même autorité. 1513, 1514 — Sur quel fondement les Papes croyaient avoir un droit sur l'empire et les empereurs d'Allemagne. 1613 et suiv. *Voy.* Sacerdoce.

Emplois. Comment on s'y engage. VII, 610, 611. — Illusion de l'élévation aux emplois relevés. III, 921.

Endurcissement dans le péché. Ce que c'est. X, 462. — Il est la peine des péchés précédents. 999. — C'est de la part de Dieu plus qu'une simple permission du péché pourquoi? 463, 464. — Comment? 461, 462.

Ennuyx écrit à saint Bernard, et l'engage à réfuter les nouveaux manichéens. VIII, 704, 705.

Enfance. Caractères particuliers du mystère de la sainte enfance de Jésus-Christ VI, 425 et suiv,

Enfantement. Quel est le sens de saint Jean, dans cet enfantement douloureux qu'il attribue à la sainte Vierge. VI, 1039, 1040. — Deux enfantements en Marie. VII, 456.

Enfants. Avec quelle sorte d'égalité la nature a partagé l'amour des enfants entre le père et la mère; qui sont ceux qui manquent d'amour pour leurs enfants. VI, 963, 964. — Les enfants des fidèles naissent dans la grâce, que le baptême ne fait que sceller en eux, selon Calvin; ce qui emporte la prédestination de toute la postérité d'un fidèle. VIII, 611. — Le synode de Dordrecht décide que tous les enfants des fidèles sont saints et sauvés. 850. — Enfants morts sans baptême. *Voy.* Sfondrate.

Enfants de Babylone (les trois). Leur cantique. V, 1222 et suiv.

Enfer. En quoi il consiste. VI, 288; VII, 538. — Caractère propre de l'enfer : deux sortes de feux dans les divines Ecritures : l'un qui purifie, l'autre qui consume; d'où leur vient cette différence. VI, 1076. — Comment Job nous le représente. VII, 138. *Voy.* Peine.

Ennemis Comment nous devons nous comporter à leur égard. VI, 561, 562. — Prier pour nos ennemis 565 et suiv. — Pardon des ennemis. VII, 636. — Trois sortes d'ennemis auxquels le pécheur a mérité d'être livré par son crime. VI, 1111 et suiv.

Ennodius, diacre, puis évêque de Pavie, publie l'*Apologie* du Pape Symmaque. II, 426.

Entendement. Sa définition, ses opérations. I, 933 et suiv. — Actes de l'entendement joints aux sensations : comment on les distingue. 934. — En quoi l'entendement diffère de l'imagination. 937. — Comment ils s'aident et s'embrassent mutuellement 938. — Actes particuliers de l'intelligence. 959, 960. — Combien l'homme doit le cultiver. En quoi consiste sa perfection. 965, 966. — Sa perfection au-dessus des sens. 968. — L'intelligence n'est attachée par elle-même à aucun organe ni aucun mouvement du corps. 1022. — Elle en dépend par accident. 1024. — Elle a pour objet des vérités éternelles. 1052, 1095. — Ce que c'est qu'un bon entendement, et ses avantages. VI, 463.

Envie. Sa nature et ses effets. VI, 836, 837. — La plus noire, la plus basse de toutes les passions; première cause de toutes les indignités qu'on lit souffrit à Jésus-Christ. 1069. — Elle est la passion la plus juste et la plus injuste. 114.

Epaminondas, Thébain, se signale par son équité, par ses victoires. X, 719.

Ephèse (concile d'), troisième général. Il examine l'affaire de Nestorius, déjà condamné par le Pape saint Célestin. I, 1287, 1288. — Il ne demande pas la confirmation de ses décrets. II, 188, 189 et suiv., 254. — Il tient les pélagiens pour hérétiques, comme déjà jugés par le Pape. 308. — L'histoire de ce concile est défigurée par l'abbé Dupin, pour affaiblir l'autorité du Pape. X, 79, 80; — à qui il refuse la présidence des conciles. 86, 89. — Ensuite pour insulter le concile même. 91. — Fausses idées que Dupin donne de ce concile. 95. — Saint Cyrille rendu suspect. 94. — Saint Flavien accusé dans ses intentions. 95. — Objections entassées. 96. — Réponses décisives omises 97. — Déguisement en faveur des partisans de Nestorius 101. — Outrageantes objections contre le concile, demeurées sans réponse. 105. — Les *douze chapitres* de saint Cyrille approuvés par le concile. 123 et suiv. — Ce concile, selon Jurieu, établit l'idolâtrie dans l'Eglise, en nommant la sainte Vierge Mère de Dieu. VIII, 1435. *Voy.* Jurieu. — Le *brigandage* d'Ephèse annulé comme tenu sans le Pape saint Léon. I, 1310; II, 265. *Voy.* Dioscore.

Epicuriens. Leur doctrine contre la Providence. VII, 23.

Epiphanie. Explication du mystère de cette fête. VIII, 121. — Elévations sur ce mystère. II, 1151 et suiv. — Pensées pieuses sur le même sujet. VII, 739. — C'est la fête de la foi. III, 657.

Episcopat. Son unité. VII, 267. — En quoi consiste sa dignité. 1193, 1194. — Il est tout entier dans le plus grand péril lorsque le chef des évêques est attaqué. 276. — En quel sens il vient de Pierre : témoignages des Pères. II, 282.

Episcopius (Simon), professeur en théologie à Leyde, paraît à la tête des arminiens ou remontrants au synode de Dordrecht. VIII, 852, 853. — Il engage les arminiens dans le socianisme. X, 608. — Regarde les prophéties comme des allégories. 612. — En rejetant la preuve des

prophéties, il ne fait que répéter ce qu'ont dit les marcionites, et se mettre en opposition avec les Chrétiens de la primitive Eglise. 238. — C'est un interprète infidèle du Nouveau Testament. 536, 550.

Époque. Ce que signifie ce mot. X, 687. — Division de l'histoire ancienne en douze époques. 688.

Époux. Comment Jésus-Christ est l'époux des âmes dans l'oraison. VII, 803 et suiv. — Il est l'époux des vierges : à quelles conditions. 539. — Manières admirables dont le céleste époux tourmente les âmes. III, 536. — Comment il s'unit avec elles. 722. — Son avénement dans les âmes. 650. — Comment lui plaire. 662, 663. — Manière de l'attendre. 676. — N'avoir d'autres vues que de lui plaire. 741, 758. — Etat de l'épouse qui soupire après le divin Epoux. 649 — Epouse de Jésus-Christ ; ce qu'elle lui apporte en dot. 665, 666.

Epreuves (les) dans la vie spirituelle, expliquées en la personne de Job. IV, 225. — Par David. 225. — Erreurs sur leur durée et leur usage. 229, 230. — Funestes conséquences qui s'ensuivent. 736, 737. — L'épreuve produit l'espérance, selon saint Paul. VI, 158. — Deux genres d'épreuves : l'épreuve de la pauvreté, l'épreuve de l'abondance. *Ibid.* — Epreuves de l'eau, du fer chaud, etc., appelées autrefois *le jugement de Dieu*. I, 1521, 1522.

Equivoques (les) en matière de foi sont de l'esprit de la nouvelle réforme. VIII, 448, 449. — Equivoques de Bucer et des sacramentaires sur l'Eucharistie. 438, 545. — Equivoques des calvinistes au colloque de Poissy sur le même sujet. 640, 641. — Sentiments de Pierre Martyr, Florentin, sur ces équivoques. 644. — Equivoques des manichéens d'Allemagne. 705, 704.

Erasme a vu naître les commencements de la réforme. VIII, 360. — Il objecte à Luther le consentement de tous les Pères sur le libre arbitre. 557. — Il est choqué des emportements de ce réformateur, dont il peint le caractère. 563. — Luther tâche de l'attirer à son parti par des flatteries basses. Erasme écrit contre le livre du *Serf-Arbitre* de Luther. 572 et suiv. — Il se moque des mariages des ministres réformés, et de celui de Luther. *Ibid*, et 577. — Il exhortait les réformés à commencer par s'accorder entre eux, avant de vouloir faire la loi aux autres. 591. — Selon lui, le monde opiniâtre et endurci avait besoin d'un maître aussi rude que Luther pour le corriger. Son témoignage sur le déréglement des mœurs des prétendus réformés. 466, 467. — Audacieuse critique d'Erasme sur saint Augustin, soutenue par R. Simon. X, 229, 250.

Ermangard appelle vaudois toutes les sectes séparées de Rome depuis le XIe siècle, et même les albigeois ou manichéens. VIII, 710.

Erreurs. Plus elles viennent de haut, plus le coup qui doit les frapper doit être fort. XI, 1112.

Esau est supplanté par Jacob. X, 691, 784. — Il est le père des Idumiéens 691. — Quel est le sens de ce passage qu'Esau est haï de Dieu, tandis que Jacob en est aimé. 536, 537, 592.

Esdras réforme les abus en Judée. X, 715. — Met en ordre les livres saints. 715, 811. — Il est impossible qu'il en soit l'auteur. 905.

Espagne. Elle obéit aux Carthaginois. X, 725. — Les Romains la soumettent. 725. — Les Vandales s'y répandent. 731. — Les Goths s'y établissent. *Ibid.* — Les débauches du roi Rodrigue la font livrer aux Maures, qui y persécutent l'Eglise. 760. — Pélage remporte sur eux une victoire signalée, et fonde un nouveau royaume. 761. — Alphonse le Catholique l'augmente par ses victoires. 762. — Alphonse le Chaste affranchit l'Espagne d'un infâme tribut, et signale sa valeur. 766. — Ramire et ses descendants victorieux des Maures de Cordoue. 995, 996, 1003. — Succès de ceux-ci dans le royaume de Léon. 1009. — Sanche IV, roi de Navarre, prend le titre d'empereur des Espagnes. 1011, 1012. — Succès d'Alphonse VI sur les Maures, et son mariage 1017. — Autres pertes qu'ils éprouvent. 1033. — Plus de trois cent mille sont taillés en pièces. 1032, 1033. — Le duc d'Arcos achève de les dompter après deux révoltes. 1134. — Horreurs dont la Castille est remplie par Pierre le Cruel. 1066. — La couronne de Castille refusée par Ferdinand. 1083, 1084. — Il est récompensé de sa générosité par celle d'Aragon. *Ibid.* — L'Espagne longtemps en proie aux guerres intestines par la fureur de don Alvare de Lune qui périt enfin sur l'échafaud. 1089.

Espèces. *Voy.* Communion.

Espérance. En quoi consiste cette vertu. VIII, 71. — Définition de l'espérance chrétienne. III, 979, 980. — Elle est autant d'obligation que la foi. 696, 697. — Elle doit être notre guide. 931, 1023. — Toujours espérer en Dieu. 749. — L'espérance supprimée par les quiétistes. IV, 70, 71 et suiv. — Point de perfection qui exclue cette vertu. 359, 451, 453, 553; 554. — Ce n'est pas être mercenaire que de s'exciter par le motif de la récompense. 443. — L'espérance détruite par les nouveaux mystiques. 414, 506, 507, 899, 900. — L'espérance regarde Dieu comme un bien absent, la charité comme présent. 552. — Elle est toujours intéressée. 573, 579. — La vue de la récompense constitue son essence, et est également proposée à tous. 600, 601, 602. — C'est un vice de se proposer la récompense comme fin dernière. 603, 607. — L'espérance chrétienne doit être rapportée à la gloire de Dieu. 604 et suiv. — Abus de supposer à l'espérance chrétienne un autre motif que celui de la récompense. 608, 609. — Pourquoi on dit qu'il est permis d'agir pour la récompense. 610, 611. — Sylvius fait une obligation d'agir en cette vue. 611. — La perfection consiste à rapporter la récompense à la gloire de Dieu. 614, 615. — Aimer Dieu comme récompense, c'est l'aimer pour l'amour de lui-même. 619, 620. — Erreur d'admettre une espérance naturelle, outre la surnaturelle. 628, 629, 891. — Différence de l'espérance d'avec la charité. 706, 811, 812. — Est-il vrai que l'espérance soit imparfaite de sa nature? 812. — Passages de saint Chrysostome et de saint Ambroise sur les désirs du salut mal entendus. 845. — L'espérance ne peut être suppléée par la charité. 871. — Fénelon appelle l'espérance une vertu surnaturelle, et la désavoue ensuite pour telle. 1101, 1102. — Il est permis d'agir en vue de la récompense. 1104, 1105. — Erreur de M. de Cambrai à ce sujet, bien réfutée. 1106, 1107. — Le nouveau système de ce prélat va à renverser toute la théologie. 1108. — Les Psaumes fournissent des motifs de cette vertu. V, 1528. — L'espérance est l'adoucissement de nos maux, la preuve de nos besoins. VI, 495. — Elle peut rester après la perte de la vie ; en quel sens. 287. — Espérance de la joie de l'immortalité bienheureuse ; consolation que Dieu donne à ses serviteurs qui souffrent. VII, 55. — Espérance du siècle. VII, 1087. — En quoi elle diffère de celle des enfants de Dieu. *Ibid.* — De toutes les passions la plus charmante. 1015.

Esprit. Ses trois opérations. I, 960. — Combien les passions dérèglent ses jugements. 965 et suiv. — Dangers que court un prince qui laisse engourdir son esprit. VIII, 185, 186. *Voy.* Ame, Entendement. — L'esprit de Jésus-Christ est un esprit vigoureux qui se nourrit de douleurs et fait ses délices des afflictions. VI, 1065, 1066. — Quelle est la cause de cette affliction dont parle l'Apôtre. 925. — Esprit séducteur ; son pouvoir sur l'homme. 928 et suiv. — Esprit de force, premier caractère des hommes spirituels. VII, 107. — Esprit de force et de charité 90. — Esprit du christianisme. VI, 716; VII, 92, 106 et suiv. — Esprit du monde, combien opposé à la charité. VI, 716 ; VII, 593.

Esprit-Saint. Sa divinité. X, 681, 682 — Sa procession du Père et du Fils. II, 975 et suiv. — Il est le véritable consolateur. III, 587. — Ses opérations dans les saintes âmes. 588. — Il est leur maître intérieur. 594. — Il convainc le monde d'incrédulité, 422 ; d'injustice, 425 ; et d'iniquité dans son jugement. 426. — Il enseigne toute vérité. 427. — Il est égal au Fils par ses œuvres, 428 ; par sa science, *Ibid.* ; par son origine. 429. — Il est vrai Dieu. 490. — Merveilles opérées par le Saint-Esprit dans l'Eglise naissante. VIII, 136. — Son opération perpétuelle dans l'Eglise. 137. — Acte de foi envers le Saint-Esprit. 138. — Manière de recevoir les dons du Saint-Esprit. III, 1051. — Comment il nous enseigne au dedans. 1058. — Pourquoi les Eglises grecque et latine, par leurs liturgies, attribuent au Saint-Esprit le changement du pain et du vin dans le saint sacrifice. V, 1634, et suiv.

Esprits (beaux). Leur commerce de louanges ; leur vanité. VI, 675, 676. — Portrait d'un bel esprit, d'un philosophe. II, 784. — Comment Dieu récompense et punit tout ensemble la gloire du bel esprit. 787 et suiv.

Estrées (César d'), cardinal, offre de revoir lui-même la traduction italienne de l'*Exposition*. XI, 805. — Bossuet lui fait connaître des difficultés qu'on avait proposées sur quelques endroits de son sermon prononcé à l'ouverture de l'assemblée de 1682 ; les motifs qui l'ont dirigé, et combien les Romains seraient peu fondés à s'en plaindre. 905 et suiv.

Etat. Il faut le servir comme le prince l'entend. XI, 601, 602 — Les ennemis publics seuls s'opposent l'intérêt du prince de l'intérêt de l'Etat. 603 — Il n'y a jamais eu d'Etat sans religion. 622. — Un Etat florissant est riche en or et en argent. 737. *Voy.* Empires, Religion.

Etat religieux. Son origine. VII, 653, 656. — Ses obligations. 657 et suiv., 678, 707 — Comment l'amour propre

s de l'hommage des sacrifices qu'il y fut. 609. Voy. Religieuses, Sacrifice.

États généraux de 1614. Article du tiers-état touchant la puissance de l'Eglise sur le temporel : le clergé et la noblesse s'y opposent. I, 1626 et suiv.

Eternité (l'), digne objet du cœur de l'homme. VI, 821 ; VII, 1291, 1508, 1509. — Les vérités de l'éternité sont bien établies. 1278. — Eternité de la peine du péché. 6 5. — Elle est fondée en justice. — Saint Justin et saint Irénée faussement allégués par l'abbé Dupin contre ce dogme. X, 61, 62. Voy. Péché, Peine, Temps.

Etiquettes (les) leur caractère ; force de leur corps : conseil que leur roi donne à Cambyse. X, 928 et suiv. — Les Ethiopiens, qui ajoutent la circoncision aux sacrements de l'Eglise sont sauvés par le ministre Jurieu. VIII, 912.

Etienne (saint), premier martyr : comment il a été vengé de Saul, son ennemi. VI, 566.

Etienne (saint) Pape. Sa dispute avec saint Cyprien, au sujet du baptême des hérétiques. II, 310, 311. — Il est accusé injustement par l'abbé Dupin. X, 69 et suiv.

Etienne II fait des réponses inexactes à plusieurs consultations. II, 565, 566, 643, 644.

Etienne III a recours à Pepin, roi de France, contre les Lombards, et obéit en même temps à Constantin Copronyme. I, 1477, 1478.

Etienne VII, intrus, fait jeter dans le Tibre le cadavre du Pape Formose. II, 551, 552.

Etienne, évêque d'Halberstadt, et autres, dans le xie siècle, croient qu'un roi excommunié est par là même déposé. I, 1556.

Etre. Il y a quelque chose qui est éternellement. I, 1052. Voy. Dieu.

Eucharistie. En quoi consiste ce sacrement, et comment il faut le recevoir. V, 1825, 1826; VIII, 25, 101, 102. — Pourquoi institué. V, 1057, . — Figuré par le sacrifice de Melchisédech. II, 1057. — C'est le mémorial de la mort du Sauveur. VI, 1178. — Son institution. III, 269; — Fruit de l'Eucharistie. 271, 272. — Elle est le gage de la rémission des péchés. 275. — Jésus-Christ avait promis de nous donner sa chair et son sang. 279. — La foi donne l'intelligence de ce mystère. 281. — Vie éternelle, fruit de l'Eucharistie. 282. — Désir insatiable de l'Eucharistie. 285. — Présence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. 288, 289, 294, 295. — Scandale des disciples. 296. — Quel en est le sujet. 297, 298. — Incrédulité des Capharnaïtes. 298, 299; et même de plusieurs disciples. 302. — Sommaire de la doctrine de l'Eucharistie. 314, 315. — Ce sacrement est la force de l'âme et du corps. 316. — Le viatique des mourants. *Ibid.*, 317. — Figure de la joie du banquet éternel. 318, 319. — En quoi semblable à l'ancienne Pâque. 320, 321. — En quoi elle nous apprend à sanctifier la nourriture du corps. 321. — Adoration, exposition, réserve de l'Eucharistie. 325, 326. — L'Eucharistie considérée comme sacrifice. 327 et suiv. — Simplicité et grandeur de ce sacrifice. 330, 331. — L'Eucharistie est le sang du Nouveau Testament. 334, 335; le Nouveau Testament même. 336. — Nécessité de l'Eucharistie. X, 160, 161. — Nécessité non absolue. 161. — Mais seulement de précepte. 165. — Pourquoi les Pères n'ont pas toujours exprimé cette distinction. *Ibid.* et suiv. — Le chapitre VI de saint Jean doit s'entendre de l'Eucharistie. 169. — Rapports de l'Eucharistie avec la parole de Dieu. VI, 652. — Dans ce mystère tous nos sens nous trompent. 641, 642. — Combien Jésus-Christ est admirable dans l'Eucharistie. III, 676. — Ses dispositions dans ce sacrement. — Ce qu'il y opère. 644, 692, 694. — L'Eucharistie est la chose sainte des Chrétiens. II, 841. — C'est une grâce qui confond. III, 689. — Quelle est sa vertu. 643, 956 et suiv. — La fréquentation de ce sacrement doit être réglée par l'obéissance. 650. — Dispositions où l'on doit être en présence du Saint-Sacrement. 703. — Instruction sur la fête du Saint-Sacrement. VIII, 139. — La présence réelle est solidement établie par les paroles de l'institution ; mieux encore par l'intention du Sauveur dans l'institution de ce mystère. VIII, 427. — Ces paroles, *Ceci est mon corps*, ne peuvent être entendues dans un sens figuré ; doctrine des calvinistes sur la réalité ; changements qu'ils y ont faits. Combien elle est inintelligible. 427, 428. — L'Eucharistie est la controverse la plus importante entre les Catholiques et les protestants. Aveux des luthériens et des calvinistes sur ce sujet ; conséquences qu'en tire Bossuet. 470, 471. — Dans tous les mystères, et surtout dans celui de l'Eucharistie, l'on doit imposer silence au sens humain, pour n'écouter que Dieu. IX, 657. — La doctrine des réformés favorise les sociniens. 658, 659. — Abus de ces paroles, *Tout est consommé*. 666. — La doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie est plus conforme à l'Ecriture ; celle des réformés plus accommodée aux sens. 668, 669. — Embarras où se trouvent les protestants pour expliquer leur doctrine. 670, 671. — La force de la vérité les contraint à user d'expressions qui nous favorisent. 676. — La doctrine de l'Eucharistie ne fait pas Dieu trompeur. 699. — Si Jésus-Christ est réellement présent, il doit être adoré. Discussions sur le sens littéral et figuré. 733, 734. — Vaines objections d'un auteur anonyme contre ce qu'avait dit Bossuet dans l'*Exposition* : il développe ce qu'il avait déjà énoncé ailleurs. 736 et suiv. — L'institution de l'Eucharistie est un gage de l'amour du Sauveur. 747, 748. — Tout ce que les protestants nous objectent sur ce point favorise le socinianisme, et tend à détruire tous les mystères. 751, 752. — Comment il faut traduire ces paroles de l'institution : *Hoc est corpus meum*. X, 642, 643. — Ce que Luther pensait de l'Eucharistie. VIII, 559, 560. — Ce qu'on en a toujours cru dans l'Eglise. 561 et suiv. — Comment les noms de *pain* et de *vin* peuvent entrer dans l'Eucharistie après la consécration. Deux règles tirées de l'Ecriture. 587 et suiv. — Pourquoi on se sert du mot de *substance* dans l'Eucharistie. 405. — Comment l'oblation de l'Eucharistie profite à tout le monde. 427. — Equivoques des sacramentaires sur l'Eucharistie. 444. — Comment la présence du corps de Jésus-Christ en l'Eucharistie est spirituelle. 458, 459. — S'il faut admettre une présence locale dans l'Eucharistie. *Ibid.* — Comment l'Eucharistie est un signe. 440. — Si la présence du corps de Jésus-Christ est durable dans l'Eucharistie. 447, 448. — Doctrine de l'Eglise catholique sur l'Eucharistie confirmée par Henri VIII. 541. — Ce que les Suisses et les zwingliens croient de l'Eucharistie. 686. — Eucharistie particulière et abominable des manichéens. 698. — Jean Hus a cru, sur l'Eucharistie, tout ce qu'en croit l'Eglise romaine. 763, 764. — Les calvinistes entraînés dans les principes sociniens par leur opinion sur l'Eucharistie. 1403, 1404. — Doctrine de la présence réelle dans l'Eucharistie. Peut-on dire que les luthériens ne la croient pas nécessaire ? 1416, 1417. — La forme de ce sacrement changée par les protestants. IX, 340, 341. — La tradition seule nous en indique le ministre. 343, 344. — Réserve de l'Eucharistie sous la seule espèce du pain. 378, 379. — Il était d'usage de la donner à tous les malades, quoique les Vies des saints n'en disent souvent rien. 471, 472. — Même aux petits enfants, sous la seule espèce du vin. 473, 474. — Cependant ce sacrement n'a jamais été cru nécessaire de nécessité de moyen. 491 et suiv. — Comment dans ce saint sacrifice Jésus-Christ est divisé et ne l'est pas. V, 1661. — Comment il s'offre tous les jours sur nos autels. 1665. — L'Eucharistie est ensemble un sacrement et un sacrifice. 1674 et suiv. — L'adoration lui est due. 1682. — Preuves tirées de la liturgie grecque et du sacrifice des présanctifiés : *Ibid.* ; — des prières adressées à Jésus-Christ présent. 1684 ; — des passages de saint Ambroise et de saint Augustin. 1688, 1689 ; — de l'ordre romain et des anciens sacramentaires. 1690. — L'adoration inséparable de la foi de la présence réelle. 1684. — L'adoration extérieure reconnue dans l'Eglise grecque par les ministres mêmes. 1685 et suiv. — A quel moment se faisait l'adoration dans l'ancienne Eglise. 1691. — Le signe et la vérité joints ensemble dans l'Eucharistie. 1702, 1703. — L'Eucharistie est reconnue comme sacrifice par un protestant même. IX, 848, 849, 871 et suiv. — De l'adoration qui lui est due. 858, 877, 924, 964, 1019. — Présence réelle hors l'usage reconnue par plusieurs protestants. 924, 963, 1018. — Résultat d'une controverse entre quelques religieux et Molanus, sur l'Eucharistie. 1256 et suiv. — Jugement de Bossuet sur ce résultat. 1258 et suiv. Voy. Communion, Messe, Présence réelle.

Eudamidas, philosophe de Corinthe, ne laissant pas en mourant de quoi entretenir sa famille, s'avisa de léguer, par son testament, le soin de sa femme et de ses enfants au plus intime de ses amis. VII, 426.

Eudoxe, femme d'Arcade, lui fait persécuter saint Jean Chrysostome. X, 754.

Eugène III, Pape, disciple de saint Bernard, qui lui adresse son livre *de la Considération*, pour l'instruire touchant le gouvernement de l'Eglise et sa conduite particulière. I, 1563, 1564.

Eugène IV. Différends de ce Pape avec le concile de Bâle. II, 99, 100 et suiv. — Il est déposé à Bâle : la plus grande partie de l'Eglise continue à lui obéir. 130 et suiv. ; XI, 684. — Il reconnaît que, dans les questions qui peuvent troubler considérablement l'Eglise, on doit s'en tenir à la décision du concile, plutôt qu'à celle du Pape. I, 1591. — Sa mort. 154, 155.

Eutaxélie. Ce qu'Aristote et saint Thomas ont entendu

par ce mot, II, 904. — Aristote combattu par saint Chrysostome. 905.

Eutychès. Son hérésie. X, 755. — Condamné par saint Flavien, son évêque, il appelle au Pape saint Léon. II, 200, 201. — Il est condamné au concile de Chalcédoine. X, 753. — Ses sectateurs mis par Jurieu au nombre des sociétés vivantes, quoiqu'ils ruinent le fondement de la foi. VIII, 1141. *Voy.* Chalcédoine, Léon, Évangile. C'est la loi ancienne expliquée. VI, 431, 437. — Combien salutaire la sévérité de l'Évangile. 718 et suiv. — Force et vigueur de ses préceptes 472. — Voie des passions, plus pénible que celle de l'Évangile. *Ibid.* — Comment les Chrétiens écoutent l'Évangile. 342. — L'Évangile acquiert une grande autorité dans la condamnation du Sauveur. 125. — Il apprend aux Chrétiens à être modestes, tranquilles, respectueux envers les puissances, à donner leur sang, et non à répandre celui des autres VIII, 359, 360. — La prédication de l'Évangile par toute la terre prouvée par les promesses. III, 540. — Il ne faut ni diminuer ni surcharger le joug de l'Évangile. VII, 1344.

Ève. Sa création. II. 1011, 1012. — Le démon prend la figure du serpent pour la séduire 1017. — Il l'attaque avant Adam. 1019. — Il s'adresse à elle comme à la plus faible. X, 774. — Comment il s'y prend. III, 147. — Réponse d'Ève, réplique de Satan. *Ibid.* — Ève succombe. II, 1021, 1022; X, 773. — Elle s'aperçoit de sa nudité. II, 1023. — Elle augmente son crime en cherchant des excuses. 1024. — Son supplice. 1028. — Dieu lui fait voir le supplice de son ennemi vaincu, et lui promet un Sauveur. X, 778. — Ève commence l'ouvrage de notre corruption. VI, 1038. — Rapports qui se trouvent entre Ève et Marie. II, 1049; VI, 972, 1117; VII, 427, 455, 1026.

Évêques. Ils sont institués en la personne des apôtres. I, 198, 199. — Soumis au Pape de droit divin, sont d'un ordre égal au sien. 282, 585, 586. — Sont seuls membres nécessaires des conciles. 445. — Mystère de l'unité ecclésiastique en leurs personnes. VII, 1194, 1195. — Ils ont le pouvoir de corriger les hérétiques. II, 507. — Leur crédit dans les affaires temporelles dès les premiers siècles. 1509. — Sur quoi est fondé leur pouvoir de juger la doctrine. 1527 et suiv. — Distinction à faire entre ce pouvoir et la puissance de juger leurs confrères en première instance. 1529. — L'autorité des évêques est méprisée par les protestants. VIII, 462. — Mélanchthon veut qu'on reconnaisse les évêques. 475, 476. — Ceux qui fondèrent les Églises des Gaules furent envoyés par saint Pierre et par ses successeurs. VII, 275 et suiv. — Les évêques d'Angleterre souscrivent aux décisions de Henri VIII. VIII, 543 et suiv. — Ils prennent de nouvelles commissions d'Édouard. 561, 562. — Ils n'ont aucune part aux affaires de la religion. 565. — Leur fermeté pour ne vouloir pas souscrire à la primauté d'Élisabeth. 656, 659. — Les décisions de foi réservées à l'autorité royale par les évêques protestants d'Angleterre. 657. — Le titre d'évêque universel est rejeté par saint Grégoire le Grand. 560. — Quel soin doit mettre le prince à bien choisir les évêques. XI, 655. *Voy* Église, Episcopat, Pape, etc.

Examen. Les protestants ont été forcés d'avouer que chaque particulier pouvait examiner après la décision de toute l'Église, des apôtres, et même de Jésus-Christ. IX, 68. *Voy.* Claude, Conférence. — Les Catholiques n'examinent plus après que l'Église a parlé : pourquoi. 70, 71.

Examen de conscience. Quel il doit être. Les moyens de le bien faire. VI, 655.

Excidio (*de*) *Babylonis apud sanctum Joannem, demonstrationes adversus Samuelem Werensfelsium.* IX, 115 et suiv.

Excommunication. Sa définition selon les synodes protestants, et selon le bon sens. Autre qu'en donne Jurieu. VIII, 915, 916. — Effets de l'excommunication : en quoi consiste la loi d'éviter les excommuniés. I, 1401 et suiv. — Cette défense n'est que de droit ecclésiastique. 1411 et suiv. — L'excommunication n'ôte pas les droits civils. 1540. 1418. — Excommunications portées contre celles qui entrent dans les monastères de filles. III, 826.

Exemptions des monastères modérées par les conciles de Vienne et de Trente. VIII, 242 et suiv.

Exercice *journalier pour faire en esprit de foi toutes ses actions.* V, 119 et suiv. — *Exercice pour entendre la sainte Messe.* 1125.

Exorcismes. — Pourquoi l'Église exorcise les eaux baptismales. VI, 576.

Expérience (l') nous fait connaître que nous sommes libres. II, 585. — Utilité de l'expérience dans le gouvernement. XI, 583. — Les expériences sont dangereuses et sujettes à l'illusion en matière d'oraison. IV, 23, 24 et suiv. — Il en faut juger par la règle de la foi. 569, 570. — *Voy.* Directeurs.

Explication *de la prophétie d'Isaïe sur l'enfantement de la sainte Vierge, et du psaume* XXI. V, 1237 et suiv. *Voy.* Isaïe, Psaumes.

Exposition *de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse.* I, 1099 et suiv.; 1151. — *Avertissement* sur le livre de l'*Exposition. Ibid.* et suiv. — Les protestants espéraient que ce livre serait censuré, comme contenant une doctrine contraire à celle des papistes : Bossuet leur répond en faisant connaître les nombreuses approbations et les traductions diverses de son livre. 1103 et suiv. — Il promet d'exposer les vrais sentiments de l'Église, de les puiser dans le concile de Trente, où l'Église a décidé les matières qu'il traite. 1106. — De ne parler que des matières qui ont fait le sujet de leur rupture, et enfin de ne rien dire qui ne soit approuvé dans l'Église. 1115, 1116. — Approbations données à l'*Exposition* par les évêques de France, par les cardinaux et autres étrangers. 1121 et suiv. — Le Pape Innocent XI l'approuve par deux brefs. 1129 et suiv. — Dessein de ce traité. 1150. — Le but de l'auteur est d'éclaircir les points controversés avec les protestants, et de leur donner une idée exacte de la croyance des Catholiques. 1169; XI, 818. — Bossuet conclut le traité, en établissant que, pour se réunir, il ne s'agit que de s'entendre et de déposer tout préjugé, et que, pour attaquer son traité, il faudrait prouver qu'il n'a pas fidèlement exposé la doctrine de l'Église. I, 1169 et suiv. — *Remarque* sur le livre de l'*Exposition.* L'auteur réfute les protestants, qui prétendaient que son livre avait eu une première édition portée à la Sorbonne, qui y avait fait des changements, et envoyée à Rome pour être examinée. *Ibid.* et suiv. — *Lettres* sur le livre de l'*Exposition.* Bossuet y résout plusieurs difficultés qui lui sont proposées au sujet de son ouvrage. 1171. — Il ne donne pour dogme de foi, dans ce livre, que ce qui est reçu comme tel par tous les Catholiques. I, 1317 1318 et suiv ; II, 650, 651 et suiv.—En parlant de la puissance du Pape, il se borne aux points dont tous les Catholiques sont d'accord. I, 1317, 1318 et suiv. — Ce livre contribue à convertir beaucoup d'hérétiques, 1319; II, 655. — Pourquoi Bossuet parle avantageusement de ce livre, quoiqu'il en fût l'auteur. I, 1319; II, 650, 651. — En exhortant les hérétiques à la paix, Bossuet voulut éviter de jeter parmi les Catholiques des semences de division. 692. — Calomnies des protestants contre cet ouvrage. 695. — Eclaircissement donné par Bossuet sur quelques endroits de cet ouvrage. *Voy.* Néercassel. — Raisons qui portaient Bossuet à ne pas permettre qu'on y fît des changements. 692. — Traduction hollandaise que M. de Castorie en fit faire. 693. — Il est traduit en anglais. 672. — Traduction latine projetée à Rome, et exécutée par l'abbé Fleury avec beaucoup de soin. 694, 695. — L'approbation que le Saint-Siège avait donnée à cet ouvrage, ôtait aux protestants l'occasion de s'élever contre. 741. — La pureté de la doctrine que le prélat avait enseignée dans cet excellent ouvrage avait attiré plus d'âmes à Dieu que les plus beaux sermons. XI, 1259. *Voy.* Dirois.

Extrême-Onction. Rien ne manque à cette cérémonie pour être un sacrement; il soulage l'âme et le corps. I, 1118. — Vertu de ce sacrement. VII, 1255. — Pieux sentiments pour le recevoir avec fruit. I, 945.

Ézéchias, roi de Juda. Son cantique expliqué. V, 1221.

Ézéchiel, cité au sujet du transport prophétique. IV, 97.

F

Fabius Maximus. Sa constance fut un rempart à sa patrie. X, 725.

Fables. Bossuet ne les aimait pas; il trouvait un grand creux dans ces fictions de l'esprit humain, et dans ces productions de sa vanité. XI, 995.

Faculté de théologie de Paris. Son éloge. VII, 1345.— Cette Faculté ne recevait personne qui n'eût juré de tenir ses décrets, et nommément la doctrine de l'Immaculée Conception. XI, 1197, 1198. — Son intention n'est pas cependant d'obliger personne à la prêcher et l'enseigner positivement. 1202. — Sa censure de Santarel. I, 1535. — Ses six articles sur l'indépendance de la puissance royale. 1536 et suiv.; II, 647 et suiv. — Autres censures touchant l'Église et le Pape. 553, 554 et suiv. — Ses articles contre Luther.

Facundus. *Voy.* Hormisdas.

Faget, ministre de la Rochelle, chassé par les habitants. VIII, 1015.

Faiblesse. Maux qu'elle cause quand le prince s'y laisse entraîner. XI, 541. — Comment remédier à nos faiblesses. II, 721. — Avantages à en tirer. III, 1050. — Faiblesse d'une âme épuisée par l'attache à la créature. VI, 1051.

Falconi (le P. Jean). Ses erreurs au sujet de l'orai

sor, etc. IV, 15, 41. — Il est condamné à Rome. 288. *Voy.* Quiétisme.

Fanatisme. La passivité et l'inspiration des nouveaux mystiques est un pur fanatisme. IV, 442, 561, 570. — Donner pour règle d'agir l'instinct et la grâce actuelle, c'est introduire le fanatisme. 590, 591, 661, 755, 754, 912, 915.

Farf (sainte). Ses vertus. VII, 654.

Farel. *Voy.* Bèze.

Favortiers. Eloge de ce monastère. VII, 1205. — Lettre de Bossuet aux religieuses de cette abbaye. Il fait l'éloge de leur abbesse, les exhorte à la paix, à l'obéissance. III, 1080, 1081. — Il les console de la mort de leur abbesse. 1085. — Sur diverses affaires de cette maison. 1090 et suiv.; 1095 et suiv.; 1120 et suiv; 1151, 1152.

Fauste, évêque des manichéens. Ses erreurs sur la sainte Trinité. VIII, 708.

Fautes Combien il est difficile d'en éviter toutes les occasions. III, 752, 755. — S'humilier de celles qu'il n'est pas nécessaire de confesser. 815. — Elles ne doivent pas faire perdre courage. 1010. — Comment en profiter pour avancer dans la vertu. 1107, 1108.

Favdit (Pierre), après avoir composé des ouvrages licencieux écrits contre la Trinité, est enfermé à Saint-Lazare. XI, 1107 et *note*.

Féciaux, établis chez les Romains. Beauté de cette institution. X, 974, 975.

Fécondité. Deux sortes de fécondité, celle de la nature, et celle de la charité. VI, 1001.

Félicité. Tout le monde y aspire. VII, 31, 32. — Où elle se trouve véritablement. *Ibid.* — La félicité des enfants du siècle est un commencement de supplice et de vengeance. *Ibid.* — Erreur du monde sur la félicité. *Ibid.*

Félix. Son effroi devant saint Paul. VI, 215.

Femmes. — Pourquoi on les exclut des sciences. VII, 1111. — Avantage pour l'Etat de les exclure de la succession au trône. XI, 515. — Les femmes, dans le peuple de Dieu, ont excellé en courage, et ont fait des actes étonnants; témoins Jahel, Debbora, Judith. 717. — Belle peinture de la femme forte. V, 875. — Extravagance des femmes dans leurs habillements. VI, 803, 804. — Leur passion dominante. VII, 1111. — Les femmes ne montaient pas sur le théâtre chez les anciens. II, 876.

Fénelon (François de Salignac de la Mothe), archevêque de Cambrai. Joie que Bossuet ressent de sa nomination à la place de précepteur du duc de Bourgogne. XI, XI, 787. — Fait des observations à Bossuet sur le mémoire de ce prélat contre Dupin. 1057. — Lui témoigne le désir de le voir à Versailles. 1059, 1060. — Lui parle des affaires de Jonarre. 1060. — Fénelon lié avec Mme Guyon. IV, 956 et suiv., 1057. — Il soumet ses écrits sur l'oraison au jugement de MM. Bossuet, de Noailles et Tronson. 941. — Sa soumission et son obéissance pour eux. 942 et suiv. — Il déclare à Bossuet qu'il ne veut se régler touchant la spiritualité, que d'après lui, et se soumet aveuglément à ses décisions. 1056. — Le prie de retrancher d'un des articles d'Issy une assertion qu'il ne croit pas pouvoir souscrire. 1245. — Lui parle de quelques passages des mystiques dont il s'autorisait et de l'excitation qu'il excluait dans l'état de quiétude. 1241, 1242. — Il est nommé archevêque de Cambrai. V, 945. — Admis aux conférences d'Issy, il signe les trente-quatre articles. 946. — Il écrit à Bossuet au sujet de son affaire avec l'archevêque de Reims, et de ses démarches pour obtenir ses bulles pour Cambrai. 1245. — Il choisit Bossuet pour son consécrateur; protestation qu'il lui fit avant son sacre. 947, 1191. — Il continue à soutenir Mme Guyon et sa doctrine. 945. — Comment il s'en excuse. 951 et suiv. — Son attachement aux livres et à la doctrine de cette dame. 965, 964, 1025, 1080, 1081 et suiv. — Ses entrevues avec elle. 1051, 1057. — Il connaissait ses visions. 1052. — Comment il l'excusait. 1055. — Il fait dépendre sa réputation de celle de cette dame. 1048. — Sa lettre à Bossuet au sujet d'un sermon qu'il avait prêché aux Carmélites, et dans lequel on l'accusait d'avoir avancé des propositions téméraires. 1271, 1272. — Le remercie de sa réponse au sujet du sermon; lui témoigne sa révérence pour sa doctrine, et le félicite de ce qu'il a été nommé conservateur des priviléges de l'Université. 1275. — Ses raisons pour remettre à un autre temps l'examen de l'*Instruction sur les Etats d'Oraison*, que Bossuet désirait qu'il approuvât. *Ibid.* — Il refuse d'approuver ce livre, et charge le duc de Chevreuse d'en dire la raison à Bossuet. 1191 et suiv., 1196. — Il adresse à Mme de Maintenon un mémoire où il expose les raisons qui l'ont empêché de donner son approbation. Mme de Maintenon communique ce mémoire à l'évêque de Chartres, et Bossuet l'insère dans sa *Relation sur le Quiétisme*. 951 et suiv. — Fénelon tâche de rassurer Bossuet à son égard, et de justifier son refus. 1507, 1508. — Il reproche à un de ses anciens amis d'avoir pris parti contre lui, et justifie ses sentiments et sa conduite. 1509 et suiv., 1515, 1516. — Bossuet déclare que si Fénelon ne condamne pas Mme Guyon, il est réduit à écrire contre lui : sa lettre est envoyée à Fénelon. 1518. — Celui-ci cache à Bossuet son livre des *Maximes des saints;* pourquoi. 1050, 1080, 1081, 1191. — Ce livre paraît. 972 et suiv.; 1191, 1192, et *note*, 1520. — Soulèvement général contre sa nouvelle doctrine. 975, 1195 et *note*, 1520, 1521. — Jugement qu'en portent différentes personnes. 1535, 1548, 1549, 1568, 1416 et suiv. — Explications nouvelles données tous les jours par Fénelon pour le justifier. 1080, 1081. — Conférences amiables proposées à Fénelon. 1061, 1065. — Conditions de ces conférences. 1065 et suiv. — Il les refuse. 984, 1067, 1552, 1555, 1556, 1557. — Efforts faits par Bossuet pour le ramener. 1565, 1566. — Fénelon soumet son livre au Pape. IV, 1546. — Bref en réponse à sa lettre. 1556 et *note*. — Conférences tenues entre MM. Bossuet, de Noailles et Godet des Marais, sur le livre des *Maximes*. 1546 et suiv. — Nécessité pour les trois évêques de le dénoncer. 1551, 1552. — Leur décision finale contre ce livre. 1555, 1554. — Elle est portée au roi. 1554, 1555. — Fénelon envoie à Bossuet vingt articles sur sa doctrine. Réponse de Bossuet. 1560 et suiv. — Louis XIV demande au Pape de prononcer sur le livre de Fénelon. 1568. — Réponse de Sa Sainteté au roi. 1568, 1569. — L'abbé Bossuet reste à Rome pour suivre cette affaire. 1575, 1576. — Fénelon reçoit ordre de se retirer dans son diocèse; en partant, il remet au nonce une protestation. 1572, 1576, 1577. — Sa *lettre à un ami* (le duc de Beauvilliers) en quittant la cour. 1576. — Ce que Bossuet pensait de cette lettre. 1575, 1576. — Il y fait une réponse. 405, 404 et suiv ; 1578, 1579. — Les trois évêques publient leur *Déclaration sur le livre des Maximes*. 409, 410 et suiv. — Bossuet publie le *Summa Doctrinæ*, pour suppléer à la *Déclaration*. 455, 454, 1578, 1579. — Justice et nécessité de ces deux pièces. 982, 985. — Conséquences pernicieuses, selon Bossuet, qui suivent du livre des *Maximes*. 459 et suiv. — Effets que produisait à Rome la lettre du roi au Pape, la *Déclaration*, et la *lettre* de Fénelon *à un ami*. 1590, 1591. — Les trois évêques se portent comme témoins et appelés en garantie, non comme dénonciateurs. 1592. — Ce que contient une seconde lettre de Fénelon, 1591. — Il accuse Bossuet de cabale. 1594. — Examinateurs de son livre nommés à Rome. Ce qu'en écrivent Bossuet, son neveu et l'abbé Phelippeaux. 1595, 1596 et suiv., 1410 et suiv., 1424, 1425, 1458, 1459, 1441, 1618, 1628, 1655, 1642, 1665, 1674, 1677, 1682, 1706; V, 92, 94. — On a le projet de mettre seulement le livre à l'*Index*. 295 et suiv. — Détails sur ce qui s'est passé dans les assemblées des examinateurs relativement à cette affaire. IV, 1424, 1428, 1471, 1475, 1489, 1495, 1505, 1507, 1529, 1540, 1550, 1556, 1585, 1592, 1610, 1650, 1641, 1661, 1667; V, 15, 22, 29. — Fénelon publie une *Instruction pastorale* pour expliquer sa doctrine. Ce qu'en pense Bossuet. IV, 1427 et *note*. — Relation latine de l'affaire que ce dernier envoie à Rome, où il en raconte l'origine et le progrès. 1426, 1427. — Le Pape se le fait lire. 1550. — Le cardinal de Noailles publie son *Instruction contre les faux mystiques*, 1445, 1444. — Bossuet montre qu'elle est dirigée contre Fénelon. 1442, 1456. — Démarches de l'abbé Bossuet auprès du grand-duc de Toscane, pour empêcher que son agent à Rome ne favorisât le livre de Fénelon. 1478; V, 82. — La traduction latine des *Maximes des saints* paraît à Rome : ce qu'en écrit l'abbé Bossuet. IV, 1466, 1485, 1484, 1492, 1514, 1515. — On nomme deux nouveaux examinateurs. 1484. — Le Pape prépose deux cardinaux pour assister aux conférences; avantages qu'on espérait de cette mesure. 1505, 1506. — Louis XIV donne un mémoire pour accélérer le jugement du livre de Fénelon. 1516, 1517. — Effet qu'il produit à Rome. 1551 et suiv. — Bossuet publie ses *divers Ecrits contre les Maximes des saints*. 465, 466 et suiv. — Il y réduit la doctrine du livre à quatre points. 467, 468. — Pourquoi il est forcé de s'élever contre. 481, 482. — Abrégé des principales difficultés qu'il y trouve. 485. — Il donne sa *Préface sur l'Instruction pastorale* de Fénelon. 557, 558. — Utilité qu'il espérait de ces ouvrages. 1555. — Ce qu'on en mande de Rome. 1555. — Fénelon répond à la *Déclaration des évêques* et à l'*Instruction* de M. de Noailles, etc. 1540, 1541 et suiv., 1568, 1569. — Variations des diverses éditions de ces écrits. 1581, 1582. — On presse l'affaire à Rome. 1445. — Les protestants s'intéressent à Fénelon. 1569, 1570. — Mémoire de Bossuet pour prouver qu'on ne devait pas se contenter d'une prohibition générale; mais qu'il fallait

censurer les propositions. 1576, 1577, 1578. — Il envoie à Rome copie du mémoire de Fénelon à Mme de Maintenon, où il justifie ses liaisons avec Mme Guyon, et son refus de condamner ses livres. 1589 — L'usage qu'en fait l'abbé Bossuet. 1603, 1604. — Il publie ses traités latins : *Mystici in tuto*, etc. 1589, 1590. — Raisons de ne pas abréger l'affaire avant la fin de l'examen. 1580. — Bossuet donne sa *Réponse aux quatre lettres* de Fénelon. 1585 et suiv.; 1597. — Il publie presque en même temps *Mystici in tuto* et *Schola in tuto*, qu'il avait envoyés à Rome d'avance. 725 et suiv., 779 et suiv., 1589, 1590, 1597. — Et peu après, le *Quietismus redivivus*. 867, 868 et suiv.; 1681. — Dans ces ouvrages, Bossuet accuse Fénelon de contradictions, 1677 et suiv.; 738, 739; — de s'écarter du sentiment des vrais mystiques. 738, 739, 745. — d'en faire des téméraires et des fanatiques. 736, 737; — de défendre et d'imputer aux saints une hérésie 750, 881, 882; — d'erreur sur l'espérance et le désir du salut. 842; — de fausses imputations. 842. — Autres erreurs capitales qu'il y découvre. 861, 862. — Les défenseurs du livre ne s'accordent pas avec l'auteur. 867, 870. — Vaines raisons par lesquelles ils voudraient empêcher sa condamnation. 870 et suiv. — Rapprochement de la doctrine de ce livre avec celle de Molinos, sur le sacrifice du salut. 878, 879; — sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis. 884, 885; — sur les vertus. 888; — sur les divers amours. 822, 890, 892, 902, 905; — sur la contemplation. 905; — sur les actes directs et réfléchis. 910, 911. — Quatre erreurs ajoutées au quiétisme par Fénelon. 904. — Bossuet publie la *Relation sur le quiétisme*. 927, 928; 1601, 1616, 1628. — Effet que produit cette *Relation*. 1623, 1629, 1640, 1657, 1661 et suiv. — On renvoie plusieurs des amis de Fénelon attachés à l'éducation des princes. 1607, 1609, 1615. — On lui ôte la place de précepteur. 1614, 1620; 1621; V, 168. — Projet aux consulteurs pour abréger l'examen du livre des *Maximes*, avec les propositions censurables. IV, 1622 et suiv. — Projet d'une défense générale du livre. 1661, 1662, *note*. — Divers faits relatifs aux ouvrages que Fénelon composait pour sa défense, et sur la manière dont il les faisait imprimer et parvenir à Rome. 1675, 1676. — Bossuet fait traduire en italien sa *Relation*. 1677. — Estime qu'on fait de cette traduction en Italie. V, 82. — Fénelon répond à cet ouvrage. 82. — Il donne différentes éditions de sa *Réponse*; ce qu'en disait Bossuet. IV, 1691, 1692, 1700, 1711, 1712; V, 21, 22, 67. — On la tient secrète à Rome. IV, 1695 — On la distribue ensuite. 1706, 1707 et suiv. — Bossuet publie ses *Remarques* sur cette Réponse. V, 58, 54. — Fénelon accuse Bossuet d'avoir altéré son texte, violé le secret de la confession et des lettres missives IV, 998, 1080, 1085 et suiv. — Il veut tirer avantage de la condescendance de Bossuet envers lui. 1018. — Il l'accuse d'ignorance dans les voies mystiques. 1076. — Bossuet, dans ses *Remarques*, se justifie de ces accusations. *Ibid.* et suiv. — Il reproche à Fénelon d'avoir fait de fausses imputations sur sa conduite après la publication du livre des *Maximes* 1060 et suiv. — La restriction qu'il oppose à sa soumission aux décrets de l'Eglise. 1071, 1072. — Ses subtilités pour se justifier lui et Mme. Guyon. 1070, 1071 et suiv. — Bossuet accusé de cabale. 1078, 1079. — Objecte à Fénelon ses contradictions et ses faux raisonnements. 1085. — Son impuissance pour se justifier. 1086. — Fénelon répond qu'il s'est servi d'un argument *ad hominem*. 1112, 1113. — Il publie une *Réponse* à l'archevêque de Paris, et la tient secrète. 1675, 1678, 1679, 1686, 1688. — Ce qu'en pense Bossuet. 1685. — Ce qu'en dit M. de Noailles. 1684. — Ordres donnés par le Pape pour accélérer : efforts du cardinal de Bouillon pour y mettre obstacle. 1657 et suiv. — Les cardinaux se déterminent à étudier la matière, pour faire cesser le partage des examinateurs. V, 22 — Ce qui se passe dans leurs congrégations. 25 et suiv., 69, 70, 81, et suiv., 110 et suiv., 151, 159, 157, 162, 172, 179, 187, 197, 202, 215, 217. — Bossuet publie un nouvel écrit : *De artibus a charitate imperatis*. IV, 865 et suiv.; 1712, 1715; V, 69, 70. — Ordre donné par Bossuet à son neveu, pour remettre au Pape et aux cardinaux ses *Remarques sur la réponse* de Fénelon à sa *Relation*. 46. — Il demande à M. de Noailles la *Censure* des docteurs de Sorbonne contre le livre des *Maximes*. 55. — A quoi servait cette pièce. 54, 55, 67, 101. — Texte de la censure. 56 et suiv. — L'abbé Pirot en est l'auteur. 81. — Impressions défavorables qu'on veut donner de cette pièce à Rome. 85 et suiv. — Effet qu'elle y produit. 92, 101, 109. — Liberté avec laquelle elle a été signée. 151, 171, 195. — Pourquoi on ne l'a pas faite plus forte. 206. — Mécontentement du Pape au sujet de Fénelon. 75. — Efforts de cet archevêque pour avoir quelque chose en sa faveur des universités étrangères. 92, 209. — Il répond avec chaleur aux *Remarques* de Bossuet. 94. — Nécessité de réfuter cette *Réponse*, suivant l'abbé Bossuet, et emportement auquel il se livre à cette occasion contre Fénelon. *Ibid.* — Le roi ordonne au cardinal de Bouillon de veiller à ce qu'on n'insérât rien de contraire à nos maximes dans la bulle contre Fénelon. 114. — Lettre de ce prince au Pape pour se plaindre des retards apportés à la décision. 158. — Il écrit pour le même sujet au cardinal de Bouillon. *Ibid.* — Thèse soutenue à Douai en faveur de la doctrine de Fénelon. 145. — Ce prélat publie de nouveaux écrits pour sa défense. 137, 159, 165, 169, 194. — On veut faire condamner Bossuet à Rome sur plusieurs points. 197. — Il répond, sous le nom d'un théologien, à une lettre de Fénelon à l'évêque de Chartres. IV, 1097; V, 169, 178 et suiv. — Puis donne sa *Réponse aux préjugés décisifs pour M. de Cambrai*. IV, 1129, 1130 et suiv.; V, 177, 178. — Fénelon écrit au Pape. 189. — Il publie deux lettres à Bossuet sur la censure des docteurs de Sorbonne, et l'accuse d'avoir extorqué les signatures. IV, 1141, 1142; V, 184, 185. — Bossuet fait paraître ses *Passages éclaircis*, avec un *Avertissement* sur les signatures des docteurs. 1141, 1142 et suiv., 1149 et suiv.; V, 183, 184, 224, 254. — Il adresse à son neveu un *Mémoire sur la récrimination*, touchant les points sur lesquels on voulait le faire condamner à Rome. 183, 184. — Les cardinaux Albani, Ferrari et Noris sont chargés de rédiger la bulle contre Fénelon. 218. — On leur adjoint le cardinal Casanate. 219, 220. — Manière dont on espérait que ce décret serait tourné. 224. — Le cardinal Casanate ayant été exclu momentanément de la rédaction, on fait des changements au décret. 227. — Ce cardinal s'y oppose. *Ibid.* — Le Pape recommande de ménager la personne de Fénelon. 250. — On propose un *Projet de canons* dans lesquels on établirait la saine doctrine sur la spiritualité, sans parler du livre des *Maximes*. — L'abbé Bossuet parle au Pape contre cette mesure. 234 et suiv. — La congrégation des cardinaux rejette le projet. *Ibid.* — Détails sur cette affaire. 245, 246 et suiv. — Mémoire dressé par Bossuet, et envoyé à Rome par le roi, contre ce projet. 250, 254. — La condamnation du livre est dressée et envoyée aux cardinaux : ce qu'en apprend l'abbé Bossuet. 259, 240. — Texte du bref qui condamne le livre des *Maximes*. IV, 967 et suiv. — Circonstances qui ont accompagné et suivi ce jugement, et difficultés qu'il a fallu surmonter pour l'obtenir. V, 257, 269 — Effet que produit en France le bref contre le livre de Fénelon. 267. — Bossuet en témoigne sa satisfaction. 268. — Bref du Pape pour annoncer au roi le jugement de l'affaire. IV, 769. — Les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse vont porter à l'archevêché leur exemplaire du livre des *Maximes*. V, 277. — Lettre de Fénelon au Pape lorsqu'il eut appris la condamnation de son livre. 282. — Cette lettre est lue à la congrégation des cardinaux. 311, 312. — Ce que Bossuet pense de cette lettre. 339 — L'abbé Bossuet met tout en œuvre pour faire supprimer le bref que le Pape devait adresser à Fénelon. 322, 332, 333. — Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras, où il lui annonce sa soumission absolue, et la prochaine publication de son mandement. 283. — Mandement de l'archevêque de Cambrai par lequel il se soumet à la condamnation prononcée par le Saint-Siége. IV, 476, 477. — Sa lettre au Pape en lui envoyant ce mandement. V, 284. — Bref d'Innocent XI en réponse aux lettres de Fénelon. 285. — Démarches de l'abbé Bossuet au sujet de la seconde lettre de Fénelon, et du bref en réponse. 331, 332 et suiv. et *Mém.* — Bossuet juge inutile de demander une bulle au lieu du bref. 267. — On ne veut point faire non plus ce changement à Rome. 331, 332. — Ce que Bossuet pense de la soumission de Fénelon 287, 304, 325, 331 : — de sa lettre à l'évêque d'Arras. 294; — et du bref du Pape à Fénelon. 331. — Joie que témoigne le Pape de ce qu'on était content de son jugement. 305, 332. — Mémoire présenté au roi au sujet des assemblées provinciales pour l'acceptation du bref. 331, 332 et *Mém.* — Manière dont on devait procéder dans cette affaire. 308, 313, 331 — Lettre du roi aux archevêques à ce sujet IV 476, 477. — Compte que l'abbé Bossuet en rend au Pape. V, 333. — Ce qui se passa dans l'assemblée provinciale de Cambrai. 317. — Quelques cardinaux approuvent d'abord ce qui se fait en France pour la réception du bref. 318 et suiv. — On n'est pas content à Rome de la forme qu'on avait suivie. 328 — Ce qu'on y pense du procès-verbal de Cambrai. 361. — Efforts de l'abbé Bossuet pour faire condamner les explications et les écrits publiés par Fénelon pour sa défense. 331, 332. — Mandement de Bossuet pour la publication du bref qui condamne le livre des *Maximes* IV, 135. — Il est approuvé à Rome, V, 376. On y est très-mécon-

tenu du réquisitoire de M. d'Aguesseau pour l'enregistrement du bref au parlement. 566, 567. — Texte de ce réquisitoire. *Ibid.* et *Réquis.* — Relation des actes et délibérations concernant le bref du Pape qui condamne le livre des *Maximes*, faite par Bossuet à l'assemblée du clergé de 1700; IV, 1181, 1182. — Déclaration du roi qui ordonne l'exécution de cette constitution. 1210. — Sentiment de Bossuet sur le *Télémaque*. V, 534. *Voy.* Bossuet, Boileau, Casanate, Clément XI, Guyon, La Combe, Tronson, etc.

Ferdinand Ier, empereur, chasse de la Saxe les Bohémiens révoltés. VIII, 776. — Il transmet à sa postérité la couronne impériale. X, 1129.

Ferdinand dit *le Catholique*, roi d'Espagne, s'empare de la Navarre, en vertu d'un décret du Pape. Charles-Quint et Philippe II en ont du scrupule.

Fermeté. Elle est essentielle au prince. XI, 514, 515. — Il y a une fausse fermeté : ses suites funestes. 548. — La vraie fermeté est le fruit de la sagesse. 684. — Elle est nécessaire à la justice contre l'iniquité qui domine dans le monde.

Ferrand, diacre. *Voy.* Hormisdas

Ferrare (concile de), assemblé par Eugène IV, se dit une continuation de celui de Bâle. Sa translation à Florence. II, 130 et suiv.

Ferrier (Arnaud du), ambassadeur de France au concile de Trente, y déclare la doctrine de France de la supériorité du concile sur le Pape. II, 545.

Ferry (Paul), ministre protestant. Bossuet lui demande une conférence. IX, 771, 772. — Il traite avec lui du projet de réunion des deux Églises. 773 et suiv. — Ferry répond à Bossuet. 789, 790. — et à Théodore Mainbourg sur le même sujet. 792. — Il fait le récit de ce qui s'était passé au sujet du projet de réunion. 802, — et de différents faits qui y ont rapport. 805, 806. — Ce ministre publie un *Catéchisme*. Sa mauvaise foi ou son ignorance d'attribuer aux Catholiques de donner des adjoints à Jésus-Christ en la rédemption, de reconnaître le Pape pour époux de l'Église, *secluso Christo* ; d'introduire tous les ans de nouvelles religions, de ne pas croire de bonne foi que Jésus-Christ soit mort pour eux. VIII, 207 et suiv. *Voy.* Église romaine, Réfutation.

Ferté-sous-Jouarre (la). Communauté établie dans cette ville. Lettres de Bossuet à ce sujet. III, 1088 et suiv. — Établissement de Mme de Bauveau pour supérieure. Sur l'union de cette communauté avec celle de Mme de Miramion. 1122.

Fêtes. Instruction familière sur les fêtes de l'Église. VIII, 111 et suiv.; — sur les fêtes des saints. 139 et suiv. — Ordonnance de Bossuet touchant la sanctification des fêtes. V, 1870. — Les fêtes, et même celles des saints, sont admises dans la réforme anglicane. VIII, 566, 567. — Les frères de Bohême conservent des fêtes abolies par les luthériens. 720. *Voy.* Dimanche.

Fevret (Charles). Son *Traité de l'Abus*. I, 1544 et *note*.

Fidèles. Les premiers fidèles estimaient moins que de la fange toutes les pompes du monde. VI, 100 — Tous les fidèles représentés dans saint Jean l'Évangéliste. 962; IV, 137. — Les fidèles doivent seconder le zèle de leurs pasteurs à combattre les hérésies par de douces insinuations auprès des errants, par la prière, et par de bons exemples. V, 1962.

Figuier stérile de l'Évangile. De quoi il est la figure. II, 97, 959, 960; VI, 294.

Figures : de l'Église en la personne d'Ève. II, 1048 ; — de Jésus-Christ et de Marie dans Adam et Ève 1049; — de Jésus-Christ dans Abel. *Ibid.*; — de l'Eucharistie dans le sacrifice de Melchisédech, 1057 ; — du ciel dans la Terre promise, 1058 ; — des persécutions de l'Église dans la captivité d'Égypte, 1061 ; — de Jésus-Christ dans Moïse, 1063 ; — la mer Rouge, la manne, l'eau du rocher, la colonne de nuée, le serpent d'airain, l'arche d'alliance, les sacrifices, autant de figures de choses à venir. 1065, 1066 et suiv. — Figures de Jésus Christ dans Jérémie. III, 215 et suiv.; — dans Jonas, 230 et suiv.

Figuré. *Voy.* Sens.

Filles. Ce qu'on doit leur faire apprendre. III, 957. — L'infirmité de leur sexe les a consacrées à la modestie, et demande la retraite d'une maison bien réglée. II, 860, 862, 877, 878. — Quelle mère tant soit peu honnête n'aimerait pas mieux voir sa fille dans le tombeau que sur le théâtre. 878.

Fin du monde. Réflexions sur les circonstances qui l'accompagneront. III, 177 et suiv.; 185 et suiv.; 190 et suiv. — Rien de plus certain : le jour en est inconnu. 178. — Instructions à recueillir de ces réflexions. 195 et suiv. *Voy.* Jugement dernier.

Finesses. Le prince doit éviter les mauvaises. XI, 687, 688. — Modèle de la finesse dans la conduite de Saül avec David. 688.

Firmilien (saint), évêque de Césarée en Cappadoce, est favorable à la rebaptisation : il s'oppose au décret du Pape saint Étienne. II, 516, 517.

Fischer (Jean), évêque de Rochester, l'un des plus grands hommes d'Angleterre, mis à mort pour n'avoir pas voulu reconnaître la primauté ecclésiastique du roi. VIII, 535.

Fischer (Jean) ou le Pêcheur, connu sous le nom de *Piscator*, soutient que la justice de Jésus-Christ, qui nous est imputée, n'est pas celle qu'il avait pratiquée pendant sa vie, mais celle qu'il avait subie par sa mort. Sa doctrine détestée et condamnée dans quatre synodes. VIII, 796.

Flaminius, consul romain. Ses victoires. X, 727.

Flatterie. Combien la flatterie de la cour est délicate et dangereuse. VI, 879.

Flatteurs. Combien ils sont à craindre, et difficiles à éviter. VI, 755. — Nos passions, notre amour-propre, flatteurs intérieurs qui autorisent les autres. 756, 757, 879. — Remède. *Ibid.* — Les princes ont des ennemis contre lesquels ils n'ont jamais tiré l'épée : ce sont les flatteurs. VII, 624. *Voy.* Prince.

Flavien (saint), patriarche de Constantinople, condamne Eutychès, et envoie la procédure à saint Léon. II 205, 307.

Fléchier (Esprit), évêque de Nîmes. Ses réflexions sur un écrit de Bossuet touchant la conduite à tenir envers les nouveaux convertis. XI, 1270, 1271.

Fleury (André-Hercule de), évêque de Fréjus. M. d'Aquin, son prédécesseur, qui s'était démis, s'oppose à son sacre : Bossuet, consulté par Louis XIV, déclare qu'on peut passer outre. XI, 1126, 1127.

Fleury (l'abbé Claude), traduit avec beaucoup de soin le livre de l'*Exposition*. XI, 843. — Ses lettres à Bossuet sur la mort de deux amis du prélat. 1018, 1021. — Il est reçu à l'Académie française à la place de La Bruyère. IV, 1294 et *note*. — Il est conservé dans sa place de sous-précepteur des princes, lorsqu'on renvoya les amis de Fénelon, parce que Bossuet répondit de lui. IV, 1616, 1629.

Florence (concile de). Eugène IV y annule ce qui a été fait à Bâle depuis la translation. II, 121. — Les Grecs y disent que l'union ne peut être faite que dans le concile général; que l'Église assemblée ne peut errer. I, 1323; II, 249, 250. — Son décret sur l'autorité du Pape : ce concile a-t-il annulé par là les décrets de celui de Constance? 124, 125, 511, 517.

Fœtus ou embryon. Sa formation. I, 991.

Foi. Sa définition. VII, 192, 193, 1250, 1251. — Ses diverses espèces; leur définition. I, 963. — Nécessité de la foi. VIII, 50 et suiv.; IX, 1119, 1175 et suiv. — La foi ne varie jamais. II, 927 et suiv. — Combien il est dangereux de prétendre qu'on puisse changer les décrets de l'Église sur la foi. 1194. — Objections contre l'immobilité de la foi. 1196. — Le consentement unanime et perpétuel de l'Église forme la règle des vérités de foi. 1117 et suiv. — La foi est fondée sur la parole de Dieu, et non sur le raisonnement humain. X, 195, 196 et suiv. — Elle est toujours la même. 303, 367, 368. — C'est un recueil de vérités saintes qui surpassent notre intelligence, et qui nous fait unir ce que notre intelligence ne peut unir. VIII, 1118 — Notre foi est affermie par les miracles de Jésus-Christ et par l'accomplissement visible et perpétuel de ses prédictions et de ses promesses V, 1937. — La foi a été soutenue par les miracles et par les martyrs. VII, 192, 193. — Elle est le fondement de l'édifice de la vie spirituelle. VI, 642, 643. — Elle exige des œuvres. 643, 644 — La raison lui est subordonnée. *Ibid.* — Heureux effets de la foi en Jésus Christ. 487. — Transportée de l'Orient au Nord, et du Nord en d'autres climats. 1247. — Dépôt, trésor, fondement de l'Église. 1085. — Le dépôt de la foi est le plus précieux qu'un roi ait reçu de ses ancêtres. 1085, 1086. — Comment la foi ne connaît point de nécessités. VII, 101. — Effets de la foi. III, 920, 921. — Elle doit nous soutenir dans nos maux. 771. — C'est la voie la plus sûre. 851. — En quoi consiste la foi nue. 863 et suiv.; 909, 914, 915. — Elle doit être notre guide ici-bas. 678. — Elle est le fondement de l'oraison. 687, 688. — Toute espèce d'oraison doit être fondée sur la foi. 918, 919, 1051. — Le don de la foi n'est pas donné à tous. X, 40 et suiv. — Les princes ne sont pas juges de la foi. 629 et suiv. — Entre les articles de foi, les uns sont nécessaires au salut, les autres ne le sont pas 1, 1259 — L'assemblée de 1700 censure plusieurs propositions relatives à la foi. V, 1877 et suiv. — La foi trouve dans les Psaumes un appui. 411, 414. — Elle donne l'intelligence de ces saints

cantiques. 437. — Il faut plonger toutes ses lumières dans l'obscurité de la foi. III, 947. — Combien sont honorables à l'Église les souffrances endurées pour la foi. VII, 195. *Voy.* Église. — Déplorable état d'une âme qui a perdu la foi. 1272. — Exercice pour faire en esprit de foi toutes ses actions. II, 509 et suiv. — Si la foi seule justifie. IX, 852, 873, 874, 887, 894, 918. — Certitude de la foi justifiante 919, 1013. — Efficace de cette foi. 955, 1013. — La foi justifiante inamissible de Calvin est habituelle, suivant ses disciples, et reste dans l'homme, quoique plongé dans le crime. VIII, 848. *Voy.* Salut.

Foi solide, inventée par Bucer dans une seconde Confession de foi, où il confirme que les indignes reçoivent réellement le corps du Seigneur : ce que c'est que cette foi. VIII, 498.

Foi spéciale. La Confession d'Augsbourg ne lève pas les difficultés sur ce point. VIII, 416. *Voy.* Luther.

Folie. En quoi elle consiste : sa différence d'avec le délire. I, 1034. — Combien elle est naturelle à l'orgueil. VI, 118, 119.

Fondamentaux. *Voy.* Articles.

Formose, Pape, transféré du siége de Porto. Procès fait à sa mémoire; ses ordinations annulées; troubles à ce sujet. II, 351, 352 et suiv.

Formule (la) *Reguante Jesu Christo*, dont on s'est servi pour la date des actes, ne prouve pas que les rois étaient déposés. I, 1355. — Les formules imprécatoires ne prouvent pas la puissance de l'Église sur le temporel. 1459 — La formule par laquelle on publie les décrets des conciles au nom du Pape, *avec l'approbation du saint concile*, ne déroge pas à leur autorité. II, 77 et suiv.

Formule helvétique, où l'on décide que le texte hébreu est exempt de toute faute de copiste. Les savants du parti s'en moquent. VIII, 868.

Fortune. Elle n'a aucune part dans le gouvernement des choses humaines XI, 605. — Quel est le présent le plus cher et le plus précieux de la fortune. VI, 810. — Combien elle est trompeuse. 813, 814, 818. — Exemples de ses désordres. 814. — Combien sont aveugles ceux qui courent après la fortune. VII, 381, 382, 387. — Malédictions des grandes fortunes. 197.

Foulques, archevêque de Reims. Sa lettre au roi Charles le Simple, qu'il menace d'excommunication, ne prouve pas le pouvoir de l'Église sur le temporel. I, 1448, 1449.

Fraction du pain de l'Eucharistie. Les calvinistes de Marbourg et les luthériens de Rintel se tolèrent mutuellement dans la conférence de Cassel, quoique les uns croient la fraction essentielle à l'intégrité du sacrement, et les autres non essentielle. VIII, 866.

France. Sa constitution monarchique est la meilleure et la plus conforme à celle que Dieu a établie. XI, 515. — Antiquité de la maison de France. VII, 1225, 1245. — Pureté de la foi de ses rois, toujours enfants de l'Église. VI, 1085, 1086; VII, 283, 1203. — Éloge donné par saint Grégoire à la couronne de France. VI, 1085. — Triste état où la réduisent les revers de ses armes contre les Anglais. X, 1067, 1077. — Elle est presque toute en leur pouvoir. 1090. — Charles VII la fortifie par la réconciliation des maisons de Bourgogne et d'Orléans. 1094. — Troubles et désastres que lui font éprouver les séditieux huguenots. 1128, 1132, 1133. — Factions qu'y réveille la mort de Monsieur, frère de Henri III. 1143. — Vains efforts du duc de Savoie pour enlever la Provence durant les troubles de la Ligue. *Ibid.*

Francfort (concile de). Les évêques de France et d'Allemagne y rejettent, en présence des légats du Pape, le septième concile. II 258 et suiv. — On y condamne l'hérésie d'Elipand. 333, 334. — Assemblée de Francfort, dans laquelle on dresse une nouvelle formule de foi sur l'Eucharistie, contraire à la Confession d'Augsbourg. VIII, 596. — Autre assemblée de tout le parti du sens figuré, où l'on tâche de convenir d'une Confession de foi commune, et d'y comprendre les luthériens. On se sert de termes qui exténuent la présence réelle. 792. — Le synode de Sainte-Foi consent à la nouvelle Confession de foi, et donne pouvoir à quatre députés et à M. de Turenne de régler sur la foi ce qui leur plairait. 793, 794. Les deux synodes ne peuvent s'accorder avec les luthériens, ni même entre eux. 794, 795.

Franciscains. Leurs disputes au sujet de la règle de Saint François donnent lieu à plusieurs bulles contradictoires des Papes. IV, 495, 496; X, 107.

François d'Assise (S.). Son panégyrique. VII, 1062 et suiv. — Son esprit de mortification et de pauvreté. 1066, 1067. — Son désir ardent pour le martyre. 1076. — Ses prédications en Asie, en Afrique. *Ibid.* — Combien il était humble. *Ibid.* — Son institut approuvé par Innocent III, pour opposer de vrais pauvres aux faux pauvres de Lyon VIII, 725, 726.

François de Paule (S.). Son panégyrique VII, 925 et suiv., 941 et suiv. — Sa vie austère 928 — Solitaire au milieu de la cour. 933, 932, 933 — Sa vie pénitente 938, 949. — Combien il méprisait les honneurs. 932 — Parallèle de ce saint et de Louis XI. *Ibid.* — Son amour pour Dieu 935, 937.

François-Xavier (S.), envoyé légat à Goa pour prêcher la foi dans les Indes, soumet sa légation à l'archevêque Jean Albuquerque. X, 1124. — Il fait de grandes conversions par ses prédications, sa vie et ses miracles. *Ibid.*

François de Sales (S.) Panégyrique de ce saint évêque. VII, 818 et suiv. — La science, l'autorité, la conduite des âmes lui ont donné beaucoup d'éclat dans le monde. 849, 850. — Où il avait pris cette science lumineuse et tout à la fois ardente avec laquelle il savait également persuader et convertir *Ibid* — Parallèle de saint François de Sales et de saint Charles Borromée. 852. — Combien il méprisa le monde. 856. — Sa douceur. 857. — Sa patience. 858. — Sa tendre compassion pour les pécheurs. 858, 859. — Sa miséricordieuse condescendance pour les ramener au bercail. 860. — Ce saint combat les retours de l'amour-propre. IV, 98. — Il approuve les réflexions dans l'oraison. 99 — Comment il explique la continuité des actes 141, 142. Il appelle l'oraison passive, *de simple remise en Dieu*. 142, 145. — Sa doctrine sur l'oraison, et celle de tous les bons mystiques : on l'expose au long. 159 et suiv., 233 et suiv. — Moyen décisif pour bien entendre les livres de saint François de Sales sur l'*amour de Dieu*. 479. — Les prétendus défenseurs du pur amour ont tronqué ou falsifié les passages qu'ils citent de ce saint. 511, 512 et suiv. — Belle règle qu'il donne. 518. — Jamais il ne fut dans une persuasion invincible de sa réprobation. 524, 525. — Combien cet état est contraire à sa doctrine 524. — Il n'a point exclu les désirs du salut. 573, 574. — Diverses éditions de ses *Entretiens;* quelles sont les bonnes? 574, 645 et suiv. — Son autorité sur le dogme poussée trop loin 641 — Exemples et passages. *Ibid.* et suiv. — En vain on voudrait trouver dans ses ouvrages l'amour naturel délibéré. 642, 643. — Ses *Opuscules*. 645. — Qu'était-ce que la résolution qu'on lui attribue, et la réponse de mort empreinte en lui-même? 698, 699, 882, 900, 901. — Passage de ce saint mal interprété sur la résignation. 773. — Les mystiques ne peuvent s'autoriser de la pieuse exagération où le porta son amour. 1060 et suiv. — Mot de ce saint sur la volonté de Dieu. III, 909. — Sa mort. X, 1136.

François Ier, roi de France, remporte la victoire de Marignan. X, 1116. — Fait la guerre à Charles, empereur d'Allemagne 1120. — Seconde campagne d'Italie. *Ibid.* — Sa délivrance. 1119, 1120. — Succès de Lautrec en Italie. 1120 et suiv. — Le roi se joint à la ligue de Smalcalde. 1123. — Il attaque la Savoie. *Ibid.* — Il s'allie avec la Turquie 1124. — Sa mort. 1126.

François II, roi de France. Son règne est troublé par les dissensions entre le parti protestant et le parti catholique. X, 1130. — Conjuration d'Amboise. *Ibid.*

Francs (les) élèvent Pharamond à la royauté, et commencent la monarchie de France. X, 755. — Ils s'établissent solidement dans les Gaules, sous Mérovée *Ibid.*

Fra Paolo, protestant habillé en moine; preuve tirée de Burnet. VIII, 578. — Il travaille à introduire l'hérésie dans l'État de Venise. I 1624; II, 349 et *notes*.

Fratricelles, nom qu'on donnait aux Franciscains révoltés contre Jean XXII. Ils appellent au concile. II, 371 et suiv.

Frédéric Ier, empereur. Ses démêlés avec les Papes. I, 1568, 1569.

Frédéric II confirme les décrets du concile de Latran, qui prononcaient des peines temporelles contre les hérétiques. I, 1600. — Ce prince est excommunié et déposé par Grégoire IX ; on le reconnaît toujours comme empereur. 1414, 1607, 1608.

Frédéric, duc d'Autriche, usurpe les biens de l'évêché de Trente : monitoire du concile de Constance à ce sujet. I, 1617. — Il protége Jean XXIII après son évasion. II, 42, 43.

Frédégonde, femme de Chilpéric I, met la France en combustion. X, 757.

Fronde. Peinture des troubles de la Fronde. VII, 1267, 1268.

Fulgence (S.). Combien son autorité a toujours été révérée. X, 297.

Furstemberg (Ferdinand de), évêque et prince de Paderborn. Portrait de ce prélat. XI, 822, 823 et *note*. — Lettre que Bossuet lui écrit au sujet de son livre des *Monuments de Paderborn*. *Ibid.* — Combien les poésies de

ce prélat sont dignes de sa sagesse, en les consacrant à porter les esprits à la véritable piété. XI, 822, 825.

G

Gabriel (l'ange) annonce la conception de saint Jean. II, 1083, 1084. — Celle de Jésus-Christ. 1089 et suiv.

Gaius, empereur romain. Sa mort. X, 759.

Galerius est fait césar par Dioclétien. X, 745. — Il force ce prince d'abdiquer. *Ibid.* — Jaloux de Constantin, il l'expose au péril. 745, 746. — Il fait Licinius empereur. *Ibid.* — Contraint Dioclétien à persécuter les Chrétiens. *Ibid.* — Sa cruauté. *Ibid.* — Sa mort misérable. *Ibid.* — Sa persécution est prédite dans l'Apocalypse. V, 1407.

Gap (le synode de) déteste la doctrine de Piscator. VIII, 736. — Ce synode déclare le Pape antechrist. Fondement de son décret. 805, 814 et suiv. — Embarras d'un synode de Gap, sur ce que l'Église invisible avait été oubliée dans la Confession de foi. 897. — Sa décision mémorable sur la vocation extraordinaire. *Ibid.*

Gaucelin, évêque de Lodève, découvre dans le concile de Toulouse toutes les erreurs manichéennes des albigeois. VIII, 707.

Gebhard, archevêque de Salzbourg : sa lettre à Herman de Metz sur l'empereur Henri IV. I, 1551, 1555.

Gédéon abat les Madianites. X, 694. — Son exemple cité pour prouver que cette parole : *Je suis avec vous*, marque une protection assurée et invincible. Mauvaises réponses de Basnage. V, 1979, 1980.

Gélase (S.), Pape. Sa doctrine sur l'indépendance des deux puissances. IV, 982 et suiv. — Il refuse d'obéir à une loi injuste d'Odoacre. I, 1455. — Sa lettre aux évêques de Dardanie, où il relève l'autorité du Saint-Siége. II, 524. — Il défend d'appeler du Pape au concile ; en quel sens 451, 452. — Comment on doit accorder des dispenses, suivant ce Pape. 194. — Il s'oppose à l'empereur Anastase, au sujet d'Acace. 396, 397.

Gendre (M. le), intendant de Montauban, rend compte à Bossuet de la conduite qu'il a tenue à l'égard des nouveaux convertis. XI, 1152, 1159 et suiv. — Fruits qu'il a recueillis de ses soins. *Ibid.*

Généalogie royale de Jésus-Christ, par saint Matthieu. II, 1112, 1113. — Par saint Luc. 1212.

Général, ses qualités. XI, 725 et suiv. — Il apaise de braves gens en les louant. *Ibid.* — Il accoutume le soldat à mépriser l'ennemi. *Ibid.*, 724. — Diligence et précaution dont il doit user dans les expéditions. 725. *Voy.* Guerre, Prince.

Gênes se donne au roi de France, et reprend sa liberté, X, 1085.

Genève (l'Église de) et celle de Zurich s'accordent sur ces deux points contradictoires : que le baptême n'a son effet qu'à l'égard des prédestinés, et qu'il ne l'a pas toujours, même à l'égard des prédestinés. VIII, 615. — Cette Église, conjointement avec les Suisses, ajoute deux articles à la Confession de foi sur l'imputation du péché d'Adam, et sur l'ordre des décrets divins touchant l'envoi de Jésus-Christ et le décret d'élection. Plaintes à ce sujet du ministre Claude. 868.

Gentil (Valentin) est mis à mort comme hérétique. VIII, 681.

Gentils. Leur conversion prédite. X, 612, 815, 878, 879. — Elle s'accomplit. 815, 816, 885. — L'endurcissement des Juifs sert à leur salut. 882, 885. — Dieu s'est servi du mystère de la croix pour les convertir. 883. — Leur conversion qui concourt avec la désolation des Juifs, et la prédication de l'Évangile suivant les prophéties, preuve de la vérité de la religion. 883. — Les gentils n'ont commencé à connaître Dieu et le Verbe que quand Jésus-Christ a paru. XI, 1185. — Leurs sages, avec leurs discours magnifiques, n'avaient pu attirer personne à la doctrine des bonnes mœurs et de l'immortalité de l'âme. *Ibid.*

Georges, duc de Saxe, aussi contraire aux luthériens que son parent l'électeur leur était favorable, est haï de Luther, qui prophétise contre lui, et qui tâche de persuader d'accomplir ses prophéties à coups d'épée. VIII, 593.

Gérard (Jean-André), docteur luthérien, explique, dans un sens catholique, ce qu'on avait dit obscurément de la certitude du salut dans le livre de la *Concorde*. VIII, 608. — Il enseigne, contre les principes de sa secte, la certitude extraordinaire du salut. 878. — Il prouve que Calvin et les calvinistes font Dieu auteur du péché. 1115.

Gerbais (Jean), docteur de Sorbonne, sollicite Bossuet en faveur de l'abbé Dupin. XI, 1050, 1051.

Germain (S.), patriarche de Constantinople, obéit, ainsi que l'Église d'Orient, aux empereurs iconoclastes, persécuteurs. I, 1175, 1182.

Gerson (Jean), ou Charlier, chancelier de l'université de Paris. Son éloge et sa mort sainte à Lyon. II, 550, 551 et suiv. — Il croit les Papes faillibles, et l'Église romaine indéfectible. 402, 559, 560. — Il prêche au concile de Constance, et appuie les décrets des quatrième et cinquième sessions. 22 et suiv., 85. — Il désire la réformation des mœurs, et non de la doctrine. VIII, 557. — Il est mal allégué par Bossuet. *Voy.* Burnet. — Sentiment de Gerson sur les expériences dans l'oraison. IV, 25, 26, 570. — Sur les exagérations des mystiques. 55. — Ce qu'il dit de ceux qui imputent à Dieu leurs péchés. 90. — De l'oraison de quiétude. 755. — Bossuet accuse Gerson d'avoir mal parlé, et de n'avoir pas suivi l'ancienne tradition. XI, 907. — En quoi. *Ibid.*, *note*. — Sa doctrine touchant les décisions des évêques. III, 788, 789. — Du livre intitulé *l'Esprit de Gerson*, et de son auteur. 818, 819 et suiv.

Gilles fut l'un des historiens des vaudois. VIII, 739.

Giori (M.), prélat romain, se donne beaucoup de mouvements auprès du Pape et des cardinaux, dans l'affaire des *Maximes des saints*. IV, 1482 et *note*. 1502, 1510, 1551, 1574, 1698, 1718; V, 88. — Bossuet lui écrit pour l'en remercier. IV, 1511.

Gloire. En quoi consiste celle de Dieu. VII, 294, 295. — Combien la gloire de Jésus-Christ est différente de celle des grands du monde; exemple d'Alexandre. VI, 173. — Artifices de la vaine gloire. 1047. — Celle qui vient de Dieu doit seule être désirée. 1050, 1051. — La gloire du monde est ce que le Fils de Dieu a le plus combattu. VII, 511, 512. — Toutes les vertus corrompues par la gloire. 513, 514. — Rien de plus misérable et de plus pauvre que la gloire. 580. — Combien elle est à craindre pour un Chrétien. 1235. — La gloire du monde dissipée. VI, 330. — Sa vanité. 709, 710. — Dieu punit l'homme qui en est avide en la lui donnant. 677. — Malheur de ceux qui font le bien en vue d'acquérir de la gloire. 683; — ou qui sont pleins d'estime pour eux-mêmes. 683, 684. — La foi préserve le Chrétien de ce malheur. 686. — La gloire des armes est un motif injuste de faire la guerre. XI, 700, 701. — Elle est anéantie par deux paroles de Jésus-Christ. 703. — La gloire préférée à la vie par Judas Machabée. 719, 720. — L'amour de la gloire plus dangereux que celui de la beauté même. III, 1045, 1046.

Gnose, Gnostique. Idée générale de la gnose. IV, 289, 290. — Fausse gnose. 290. — Vraie gnose. 293. — Les mystiques la font consister dans une habitude d'amour et de contemplation. 296 et suiv. ; — dans une habitude de charité pure et désintéressée, 299, 300 ; — dans une contemplation permanente. 300, 301. — Le gnostique fait de nouveaux efforts. 302, 303. — Il n'exclut pas un raisonnement discursif. 303. — De l'immutabilité du gnostique de saint Clément. 306. — De son entendre perpétuel. 309. — Des nécessités qu'il lui attribue. 309, 310. — Sa gnose est un état d'impassibilité. 312. — Exclut-elle les pratiques ordinaires 319. — Les demandes du gnostique sont-elles passives? 321. — Le parfait gnostique fait-il des demandes? 323, 324. — Passage de saint Clément qui prouve l'affirmative. 324. — Y a-t-il dans saint Clément un état supérieur à la gnose? 325. — L'action de grâce en lui exclut-elle sa demande? 325. — Du gnostique actif. 320, 333. — S'il peut demander les biens temporels. 337; — désirer les biens éternels et la persévérance. 337, 338; — faire des actes d'espérance. 339. — La gnose de saint Clément est-elle l'état passif des mystiques? 342, 343. — Du gnostique déifié. 349. — S'il voit Dieu face à face, et est rassassié. 352. — Conséquence de la doctrine des mystiques. 337. — Leur prétendu gnostique a le don de prophétie. 339. — La gnose est un état apostolique. 362. — Sûreté de la voie gnostique. 364, 365. — Tradition secrète dont on voudrait s'autoriser. 366 et suiv. — Du secret qu'on doit garder sur la gnose. 388 et suiv. *Voy.* Clément d'Alexandrie.

Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, commande la croisade prêchée par Pierre l'Ermite. X, 1018. — Il est élu roi de Jérusalem. *Ibid.*

Godet des Marais (Paul de), évêque de Chartres, approuve l'*Instruction sur les états d'oraison*. IV, 31 et suiv. — Il condamne les livres de Mme Guyon. 251 et *note*. — Bossuet lui écrit sur le livre des *Maximes*. 1521. — M. Tronson le remercie de lui avoir communiqué la lettre de Bossuet, où il l'excuse de ménagement. 1523. — Il lui fait part des dispositions de Fénelon à l'égard des explications qu'on lui demandait. 1527. — L'évêque de Chartres se réunit à M. de Noailles et à Bossuet pour l'examen du livre des *Maximes*. 1546. — Il signe la *Déclaration* des trois évêques contre ce livre. 1575. — Il dément les faux bruits de son changement à l'égard du livre. 1590. — Bossuet, sous le nom d'un théologien, répond à une lettre de Fénelon contre ce prélat. V, 169, 195.

Govar (François) s'oppose à Arminius, et soutient le libre arbitre, l'inamissibilité de la justice; et, sur la certitude du salut, la pure doctrine de Calvin. VIII, 833. *Voy.* Remontrants.

Gonzague. Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine. — Son Oraison funèbre. VII, 1262 et suiv. — Avec quel soin sa jeunesse fut cultivée. 1265, 1266. — Son amour pour les choses saintes. 1266. — Son mariage avec le prince de Bavière, qu'elle ramène au sein de l'Eglise. 1266, 1267. — Elle se laisse prendre à l'amour du monde. 1271 et suiv. — Perd la foi. 1272, 1275. — Par quelle grâce elle la recouvre. 1274. — Elle se convertit. 1279 et suiv. — Sa mort édifiante. 1285.

Gonzalez (Thyrsus), général des Jésuites, écrit contre le probabilisme. I, 845 et suiv., 850.—Son livre est loué par Bossuet. 846, 847. — Il écrit contre la *Déclaration* de 1682. I, 1223, 1224, 1257. — On le réfute II, 46, 49, 80 et suiv., 109.

Gorgon (S.). Panégyrique de ce saint. VII, 1028 et suiv. — Il refuse de sacrifier aux idoles: son douloureux martyre. 1034, 1045.

Gorgonie (sainte). Ses vertus. VII, 609.

Gornay (Henri de). Son Oraison funèbre. VII, 1557 et suiv. — Noblesse et antiquité de sa famille. 1557. — Son esprit de mortification. 1541.

Gotteschalk, prédestinatien du IXe siècle: de quelle erreur on l'accusait. X, 147. — Comment on le défendait. 296.

Gout (le) et sentiment de l'Ecriture, que Jurieu, Claude et d'autres ministres donnent aux simples comme une règle certaine pour l'entendre, est une illusion manifeste. VIII, 1402. — C'est aussi par le goût qu'ils leur disent de distinguer les articles fondamentaux. 1408 et suiv. — Jurieu prétend connaître la Trinité, l'Incarnation, l'Ascension de Jésus-Christ par le goût. 1422. — Le goût et le sentiment où Jurieu réduit la Réforme est un aveu de son impuissance à montrer les points fondamentaux par la parole de Dieu. 1419, 1420.

Gouvernement. Son autorité peut seule mettre un frein aux passions, et établir l'union parmi les hommes. XI, 488 et suiv. — Ses avantages pour les particuliers. 489. — Il rend les Etats immortels. 491. — A besoin des lois pour sa perfection. *Ibid.*, 492. — Origine du gouvernement royal. 509. — Autres formes de gouvernement. 510. — On doit s'attacher à celle qu'on trouve établie dans son pays. 515. — Le gouvernement doit être doux. 532. — C'est un ouvrage de raison et d'intelligence. 553, 554. — Il doit être fondé sur la religion. 622. — Ce que c'est que le gouvernement arbitraire. 676. — Il diffère du gouvernement absolu. *Ibid.* — Dans le gouvernement légitime les personnes sont libres, et la propriété des biens est inviolable. 677. — Le gouvernement civil est parfait en lui-même dans les choses de son ressort. I, 1372, 1373. *Voy.* Etat, Monarchie, Prince, Religion. — Jésus-Christ n'a point établi le gouvernement de l'Eglise sur la forme des gouvernements humains. II, 445, 446. — Il est soumis, suivant Gerson, à la volonté raisonnable du Pape. 482. — En quoi il consiste. 504, 505 et suiv. — Le sentiment des Français sur cette matière ne diffère qu'en apparence de celui de leurs adversaires. 518, 519. — C'est une monarchie, selon Gerson. 627. — Forme de l'ancien gouvernement de l'Eglise pendant les persécutions. I, 1299 et suiv. *Voy.* Eglise.

Grace. En quoi elle consiste. VII, 674. — Sa gratuité. X, 485. — Sa nécessité. VII, 528, 529; VIII, 71. — Son efficace et son influence continuelle. III, 598, 599. — Notre libre arbitre doit y coopérer. IX, 919, 1014. — Impuissance de l'homme sans la grâce. III, 827, 828. — La grâce ne nous quitte jamais la première. VI, 752. — Son efficacité. *Ibid.* — Quel est le propre de la grâce. VII, 396. — Elle est accordée à tous. VI, 397. — Il faut y être fidèle. III, 727, 728. — Celui qui est fidèle à la grâce peut s'élever à la perfection, malgré les obstacles les plus invincibles. VII, 1263, 1264. — La grâce sanctifiante ne devait être donnée qu'une fois dans la première intention de Dieu. VI, 504, 1199, 1200. — Trois principales opérations de la grâce. 260, 261; VII, 555. — La grâce, don propre de l'Evangile. VI, 452. — Force de la grâce pour surmonter l'habitude. 616, 911, 912. — Ses effets sont peu connus. 617. — Comment la grâce nous fait faire le bien. III, 1140, 1141. — Conserver la justice est une opération de la grâce. 405. — Opposition de la nature et de la grâce. VII, 612, 613. — La grâce de la rémission des péchés est le fruit principal du sang du Nouveau Testament. VI, 613. — La grâce du baptême remet tous les péchés. 404. — Grâce qui opère dans la pénitence; sa nature, sa force. 911, 912. — On peut perdre la grâce recouvrée, et même la recouvrer plusieurs fois dans le sacrement de pénitence. 1252. — La grâce de la vocation des pécheurs figurée dans la soudaine illumination du saint Précurseur. VI, 260. — La grâce doit prévenir ceux qui se destinent au sacerdoce. VII, 596. — La grâce nous est distribuée par Marie. 815. — Manière dont Dieu distribue ses grâces. II, 845, 844. — Quelles sont celles qu'on doit souhaiter préférablement. 854, 954, 955. — Ne pas réfléchir sur leur nature. 888, 891, 892. — Peut on demander d'en être privé, de peur d'en abuser. 1033, 1034 et suiv. — Les grâces de Dieu ne puissent point, leurs effets contre les cœurs ingrats. VI, 182. — Dieu a attaché à certains moyens extérieurs et de fait la grâce nécessaire à produire la foi. VIII, 945. — La grâce universelle, enseignée à Saumur par Cameron, divise en France les calvinistes; le magistrat décide la question. 867. — La nécessité de la grâce n'est pas, selon Jurieu, un article fondamental. 1421; — quoiqu'il n'y ait rien qu'on doive mieux sentir que son impuissance à faire le bien sans elle, et le besoin qu'on en a. 1426. — On peut résister à la grâce. X, 14. — Elle ne nécessite pas, quoiqu'on ne puisse résister à la volonté de Dieu. 15. — C'est un mystère impénétrable. 19. — Différence de la grâce dans l'état de nature pure et dans l'état de nature tombée. 20. — Divers pouvoirs ou divers justes. 20. — Pouvoir qui est le parfait vouloir. 24, 25. — Explication du texte: *Nisi Pater traxerit eum*. Ce que c'est que d'être laissé à soi-même. 31. — Sans la grâce, l'homme ne peut rien pour le ciel. 45. — Le mystère de la grâce revient à toutes les pages de l'Ecriture, et il faut prendre garde de s'égarer en le méditant. 55. — Celui qui aura reçu plus de grâces rendra un compte plus rigoureux. 658. — Le terme *grâce* ne signifie point, dans l'Ecriture, la faveur des hommes. 660 et suiv. — Il y a une grâce efficace. 450, 451. — On le prouve par les prières de l'Eglise. 454 et suiv.; — par les liturgies grecques. 458; — par la liturgie attribuée à saint Chrysostome. 459; — par l'Oraison dominicale. 445; — par l'explication qu'ont faites des deux dernières demandes saint Augustin et l'Eglise, d'après saint Cyprien, Tertullien, etc. 446. — L'Ecriture nous présente la prière comme un fruit de la grâce efficace. 449. — Les prières de l'Eglise nous en donnent la même idée. 452. — Grâce efficace reconnue des pélagiens mêmes. 455; — prouvée encore par la prière de Jésus-Christ pour saint Pierre. 456; — par une prière du concile de Selgenstad. 457. — Deux démonstrations nouvelles par la permission du péché de la part de Dieu. 470. — Comment Dieu a soustrait sa grâce efficace à saint Pierre. 472 et suiv., 477. — Réflexion sur cette conduite de Dieu. 480. — Nul cœur humain ne résiste à la volonté de Dieu. 481. — Sans la grâce efficace, le Chrétien ne peut rien pour son salut. 482. — Gratuité de cette grâce. 485. — Préférence gratuite dans sa distribution. 486. — Ceux à qui Dieu ne donne pas ces grâces de choix, n'ont point à se plaindre. 494. — Prières des martyrs et de plusieurs autres saints pour demander la grâce efficace. 499 et suiv. — Hymnes de Synésius et de Clément d'Alexandrie; prières d'Origène, où se trouve la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace. 506 et suiv. — Prières de saint Grégoire de Nazianze, du vénérable Guillaume. 515, 516. — La toute-puissance de cette grâce démontrée par Origène. 512. — Cette grâce efficace est encore prévenante. 515. — En quel sens on peut dire que la grâce est donnée à ceux qui en sont dignes. 518, 519. — En quel sens saint Augustin a condamné la proposition de Pélage: *La grâce est donnée aux dignes*. 520. — En quel sens on prévient Dieu et on en est prévenu. 521. — La doctrine de saint Augustin sur la grâce est celle de l'Eglise. 282; — celle des siècles précédents. 284, 289. — Contestations de Fauste de Riez sur la grâce; quatre Papes prononcent en faveur de saint Augustin. 292. — Contestations de Gotteschalk: et on s'en rapporte encore à saint Augustin. 295. — Les propres paroles de ce saint docteur employées par le concile de Trente contre Luther et Calvin. 296. — Beaux passages de saint Augustin sur la nécessité de la grâce. 515 et suiv. — L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu obscurcir la tradition sur la nécessité de la grâce. 65; — d'avoir accusé saint Augustin d'innovation sur la matière de la grâce. 71 et suiv. — La grâce doit être demandée par tout Chrétien. IV, 84 et suiv. — Erreur de dire qu'il n'est jamais permis de prévenir la grâce. 425, 455, 488; — que la grâce actuelle soit la règle d'agir. 590, 664. — Ce que c'est que cette grâce actuelle. 755. — Le propre effort pour prévenir Dieu n'est pas un demi-pélagianisme. 591, 755. — Erreurs de dire que tout ce qui vient de la grâce n'a rien d'imparfait. 592, 624, 628, 672 et suiv. — Précis de la doctrine de l'Eglise sur la matière de la grâce. I, 1116 et suiv.—Con-

sète de plusieurs propositions contraires à cette doctrine II, 926.

Chrétiens (les) excitent des troubles à Rome. X, 751. — Tibérius est tué par Scipion Nasica. *Ibid.* — Caius, son frère, veut se venger, et périt comme lui. 755.

Grandeur. Tous les hommes nés pour la grandeur. VI, 671, 672. — En quoi consiste la véritable grandeur de la nature raisonnable. *Ibid.* — Moyens de sanctifier la grandeur par un bon usage. 828 et suiv. — Elle réside dans le maintien de la justice. 828, 829. — Vice de la grandeur 852. — Vanité des grandeurs du monde. VII, 1258, 1259, 1556. — Combien elles sont méprisables, considérées entre les mains des impies VI, 700. — Toutes ont leur faible; grand en puissance, petit en courage; grand courage, et petit esprit; grand esprit dans un corps infirme, qui empêche ses fonctions. 457.

Grands. Ils sont pleins d'intérêts et de passions. VI, 528. — Ne remarquent en l'homme de bien que son inutilité. *Ibid.* — Ils doivent protéger l'innocence. 829. — Obligés d'imiter Dieu, dont ils sont l'image 830. — Funeste idée que les grands se forment de la puissance: maux qui en résultent. 851, 852. — Ils doivent surtout rechercher la vérité. 1102. — S'efforcent inutilement de cacher les faiblesses de la nature. VII, 556. — S'imaginent que tout leur est dû 814. — Dieu, qui les punit dans les enfers, leur a donné la gloire ici-bas. 1324. — Les gens du monde regardent avec dédain les affaires de la religion. XI, 656. — Ils craignent de l'approfondir. 657. — Ils la prennent pour une folie. *Ibid.* — Le respect humain leur ferme la bouche. 658.

Gratien, empereur. Sa valeur et sa piété; il est tué par Maxime. X, 749.

Gratien, canoniste. Quel il était. I, 1562, 1563. — Les pièces qu'il a insérées dans son *Décret* n'ont pas l'autorité de canons. 1538. — Il est mis, par Melchior Canus, au nombre de ceux qui croient le Pape faillible. 1282, 1283; II, 554, 555. — Il dit le premier que les Papes ne sont pas obligés d'obéir aux canons. 467, 468.

Gravina (l'abbé). Eloges que Bossuet donne à son éloquence. XI, 1109. — Il le remercie de l'accueil qu'il a fait à son neveu, et lui recommande l'abbé Phelippeaux. *Ibid*

Grèce. Des colonies de divers peuples y bâtissent des villes. X, 692. — Ses jeux olympiques contribuent à la polir. 699. — Ses sept sages. 703. — Elle est assujettie par Philippe et par Alexandre. 719. — Ses philosophes et leurs sectes. 726, 727. — Sa politique ferme; son amour pour la liberté. 950, 951. — Son excellente police. *Ibid* — Ses philosophes lui donnent de bonnes règles des mœurs. 952, 953. — La Perse, avec des armées immenses, se trouve faible contre elle. 953. — Combien la Grèce était aveugle sur la religion. 825. *Voy.* Idolatrie.

Grecs. Ils réduisent Troie en cendres. X, 695. — Etablissent des colonies en Asie. 696; — en Italie et en Sicile. 701, 702. — Ils ignoraient les antiquités, et se souciaient peu de la vérité dans leurs histoires. 705, 706. — Attaqués par Xerxès, ils le battent à Salamine, à Platée, et à Mycale. 712, 713. — Caractère des Grecs. 950, 951. — Admirable retraite de dix mille Grecs. 718, 953. — Ignorance des Grecs sur le mouvement de la terre, tandis que les Hébreux le connaissaient. V, 881, 882. *Voy.* Grèce. — L'Eglise condamne l'erreur des Grecs sur la primauté du Pape. I, 1539. — Leur réunion à l'Eglise au second concile de Lyon. II, 245 et suiv. *Voy.* Florence. — Les Grecs ont innové, en cessant de reconnaître la primauté du Pape, que leurs pères reconnaissaient dans les conciles généraux qu'ils ont tenus avec l'Eglise romaine. V, 217 et suiv. — Basnage soutient que les actes des conciles ne prouvent pas la soumission aux Papes, et la communion avec eux. On le réfute. 2018, 2019. — Les Grecs, de l'aveu de la Réforme, ont tort contre les Latins. 2019, 2020. — Comment les Grecs ont été admis dans l'Eglise après leur schisme IX, 1072, 1073.

Grégoire de Nazianze (S.). Sa doctrine sur les deux puissances I, 1424. — Ses discours contre Julien. 1434, 1435. — Portrait qu'il fait de Valens. 1444.

Grégoire de Tours (S.) déclare que les rois ne doivent compte de leurs actions qu'à Dieu. I, 1420, 1421.

Grégoire le Grand (S.), Pape, élevé malgré lui sur la Chaire de saint Pierre, donne un parfait modèle du gouvernement ecclésiastique. X, 757. — Ce saint Pape révère, comme les quatre Evangiles, les quatre conciles tenus avant lui II. 243; XI, 852. — Il reçoit aussi la condamnation tant des personnes que des erreurs faites par le cinquième concile *Ibid* — Saint Grégoire publie un édit de l'empereur Maurice, quoique injuste. I, 1458, 1459. — Sa doctrine sur la juridiction des évêques. 1551, 1552. — Sa vigueur contre les infracteurs des canons. X, 1019 et suiv. — Sa condescendance pour Théodelinde, reine des Lombards. II, 72. — Son *Pastoral*, chef-d'œuvre de prudence. VII, 855. — Eloge qu'il fait des rois de France. VI, 1085; VII, 277. — Le privilège de Saint-Médard de Soissons, qu'on attribuait à saint Grégoire, paraît supposé. I, 1459.

Grégoire II, Pape, envoie saint Pomface prêcher l'Evangile en Allemagne. X, 761. — Il s'oppose au renversement des images, et en même temps aux ennemis de l'Empire. 762. — Il excommunie Léon l'Isaurien. I, 1401. — Il s'oppose à ceux qui se révoltaient contre ce prince 1162 et suiv. — Témoignages de Paul diacre, et d'Anastase, à ce sujet. 1470, 1510 et suiv. — Il donne, selon Gratien, une réponse contraire à l'Evangile. 1282, 1283; II, 565. — Sa réponse, qui permet à un mari dont la femme ne peut, à cause de ses infirmités, souffrir le commerce conjugal, d'en prendre une autre, est tout à fait différente de celle par laquelle Luther permet la polygamie au landgrave de Hesse. VIII, 1188, 1189.

Grégoire III obéit aux empereurs iconoclates: ses deux légations à Charles Martel. I, 1475, 1477.

Grégoire V excommunie Robert, roi de France, à cause d'un mariage incestueux. I, 1490.

Grégoire VII. Son caractère I, 1553, 1554 — Il s'arroge le premier l'autorité sur le temporel, et dépose l'empereur Henri IV. 1559 et suiv. — Il s'attribue des droits sur l'Angleterre, l'Espagne, la Sardaigne, la Hongrie et autres Etats. 1555 et suiv. — Histoire de la première déposition de Henri IV. 1550 et suiv. — Ce Pape cite mal à propos saint Ambroise, qui mit Théodose en pénitence. 1447, 1448, et une fausse pièce attribuée à Innocent Ier. 1452. — Il est obligé de modérer sa loi sur l'excommunication. 1536, 1537. — Il assure que le Saint-Siége est exact observateur des canons II, 472, 475 — Au commencement de son pontificat, il ne voulait exercer que les droits de la puissance ecclésiastique. I, 1494. — Ses intentions étaient bonnes, et son nom a été inséré avec éloge dans le Martyrologe romain. 1547, 1548.

Grégoire IX, excommunie, puis dépose Frédéric II et offre la couronne impériale à Robert, frère de saint Louis, qui la refuse. I, 1607 et suiv.

Grégoire X assemble le second concile de Lyon. II, 245, 246. *Voy.* Lyon.

Grégoire XI révoque, à l'article de la mort, les erreurs contre la foi dans lesquelles il aurait pu tomber. II, 548, 549.

Grégoire XII, ou Ange Corario, abandonné de ses partisans, assemble quelques évêques à Austria, sous le nom de concile œcuménique. I, 1266. — Il paraissait mieux disposé que Pierre de Lune à abdiquer la papauté. II, 25, 26 — Il se réunit au concile de Constance, et se démet. 62, 63.

Gretser (Jacques), Jésuite, prouve que Bellarmin ne donne l'infaillibilité du Pape que comme opinion. I, 1516, 1517.

Gropper (le docte) fait tenir à Herman, archevêque de Cologne, de saints conciles pour la défense de l'ancienne foi, et pour la réformation des mœurs VIII, 584. — Il se trouve à la conférence de Ratisbonne. *Ibid.*

Grotius (Hugues). *Dissertation sur sa doctrine et sa critique.* X, 607 et suiv. — Son attachement aux sociniens. 574. — Son interprétation sur le péché d'habitude. 576, 577. — Ce qu'il entend par le Fils de l'homme. *Ibid.*; par ce passage: *Sine me nihil potestis facere.* 576, 577. — Par ces paroles oiseuses. *Ibid.* — Il justifie l'usure, 579. — Il passe du calvinisme au semi-pélagianisme. 609. — Son penchant au socinianisme. *Ibid.*; et de là son sentiment sur la divinité du Verbe. 609, 610. — Sur l'immortalité de l'âme. 610. — Il critique témérairement les Livres sacrés. *Ibid.* — Il nie l'inspiration 611. — Regarde les prophéties comme des allégories. *Ibid.* — Il accuse saint Augustin d'être novateur, et en contradiction avec les siècles précédents, avec l'Eglise grecque et avec lui-même. 618, 619. — Ses progrès étonnants dans la doctrine catholique. 623, 624. — Il se sépare de toute société, et justifie son indifférence par deux livres pleins d'erreurs. 626. — Sur la fin de sa vie il reconnaît la vérité de l'Eglise romaine. 627. — Il fait les princes juges de la foi. 629. — Grotius est préconisé par R. Simon. X, 231, 232. — Qui emprunte de lui ses sentiments hérétiques. 509. — Il accuse saint Augustin d'avoir varié dans sa croyance. 512. — Il est auteur d'une hérésie sur le péché originel, 549, 550. — Ses variations et ses incertitudes. 425 et suiv. — Il a falsifié les prophéties V. 1195. — Il prétend que les apôtres n'ont pas employé les prophéties comme arguments directs pour prouver que Jésus-Christ est le Messie. 765. — On le réfute. 767, 768. — Ses interprétations favorisent les sociniens. 770. — Il

se rapproche de la doctrine catholique. 770, 771. — Ce qu'il pense d'un passage du psaume XLIV, qu'il élude ensuite. 782. — Il détourne le sens de ces paroles : *Ecce in iniquitatibus*, etc. 784. — On le réfute. 786, 787. — Opinion singulière de ce savant sur l'auteur de l'*Ecclésiaste*. 873. — Il interprète dans un mauvais sens divers passages relatifs à la vie future. 921. — Ses fausses conjectures sur plusieurs passages de l'*Ecclésiastique*. 1069. — Ses efforts pour détourner le sens d'un texte qui prouve la divinité de Jésus Christ. 1237, 1238. — Sa bonne foi dans l'explication de l'Apocalypse. 1308. — Erreur de chronologie où il est tombé. *Ibid.* — Son sentiment sur le règne de mille ans. 1487. — Il est opposé au dogme du Pape antechrist. 1520, 1521 ; VIII, 808. — Il va contre ses propres principes, quand il permet à la partie affligée d'un État de se défendre contre le prince, excepté pour cause de religion. 1245. — Réfutation des raisons qu'il allègue pour permettre l'usure. IV, 830 et suiv.

Guerre. Ses justes motifs. XI, 693 et suiv. — Dieu s'en sert pour châtier les peuples. 694. — Ses injustes motifs. 696, 697. — Désavantage à craindre quand on la fait sans sujet. 701. — On met Dieu de son côté quand on y met la justice. 701, 702. — Guerres civiles : leurs motifs ; règles qu'on y doit suivre. 704 et suiv. — Manière miraculeuse dont Dieu faisait la guerre pour son peuple. 714, 715. — Avec les conditions requises, la guerre est non-seulement légitime, mais encore pieuse et sainte. 718. — Dieu néanmoins n'aime pas la guerre. 718. — On doit faire la guerre équitablement. 721. — Cri militaire chez les Juifs avant le combat. 722. — Choix du soldat. 723. — L'accoutumer à mépriser l'ennemi. 724. — Diligence et précautions nécessaires dans les affaires de la guerre. 725. — Rien de plus beau dans la guerre que l'intelligence entre les chefs. 727. — Ne point combattre contre les ordres. 729. — Accoutumer l'armée à un même général. *Ibid.* — Connaître ses forces. 732. — Moyens de s'assurer des peuples vaincus. *Ibid.* — Combien la guerre est une chose horrible. VII, 156, 606, 1067. *Voy.* Général. — Guerres civiles et révoltes défendues par le christianisme. VIII, 982. — Approuvées par Calvin et les calvinistes sous Charles IX, 997. — Les synodes nationaux font un crime du repentir qu'avaient quelques-uns d'avoir pris les armes. 666. — Celui d'Alais remercie M. de Châtillon de ce qu'il a fait par les armes pour l'avancement du règne du Christ. 667. — Les guerres des protestants ne furent point de politique, mais de religion. 669, 670. — Quoique Bèze eût fait parade de la patience des réformés, il provoque lui-même la guerre civile. 671. — Les guerres civiles, sous prétexte de religion, ont paru pour la première fois dans l'hérésie des donatistes, puis des manichéens, etc. 1198. — Elles sont condamnées et ensuite approuvées par Luther et les luthériens. Les calvinistes les désapprouvent, puis les approuvent, et remplissent la France de massacres. 1199. — Les réformés font de vains efforts pour persuader que leurs guerres n'étaient pas des guerres de religion. Elles étaient entreprises par des décrets des synodes. 1205. — La rébellion et la force étaient nécessaires aux protestants de France, selon Jurieu, et leurs guerres légitimes. 1169.

Gui, archevêque de Vienne, depuis Pape Calixte II, et son concile, condamnent les investitures : ils demandent à Pascal II la confirmation de leur décret. I, 1556, 1557 ; II, 567, 568. *Voy.* Henri V.

Gui de Nogent, célèbre auteur du XIIe siècle, rapporte les erreurs des hérétiques établis autour de Soissons. VIII, 708.

Guillaume de Malmesbury avance faussement qu'Urbain II, en excommuniant Philippe Ier, roi de France, défendit de le reconnaître pour roi. I, 1552, 1553.

Guillaume le Conquérant refuse de prêter serment de fidélité à Grégoire VII, et lui paye le denier de saint Pierre. I, 1555.

Guillou (François). La Faculté de Paris censure une proposition de sa thèse touchant la juridiction des évêques. II, 167.

Guimenius. *Voy* Moya.

Guise (François, duc de), assassiné par Poltrot. La Réforme applaudit à ce meurtre, et les chefs avaient, ou excité, ou autorisé le meurtrier. VIII, 676.

Gustave, roi de Suède, dit le Grand, succède à son père Charles. X, 1157. — Ses brillants succès contre l'empereur d'Allemagne. 1159. — Sa mort. *Ibid.* — Il est prédit par Mède comme devant détruire le règne papal Sa prophétie reconnue fausse. VIII, 822.

Guyon (Jeanne-Marie Bouvier de la Motte). Elle écrit sa Vie ; ce qu'elle y dit de ses oraisons et de sa pénitude de grâce. IV, 632. — Elle se donne pour prophétesse, et pour faire des miracles. 934, 935, — pour directrice des âmes. 955. — Elle s'applique l'Apocalypse. 957. — Elle ne veut rien demander à Dieu. *Ibid.* et suiv. — Doctrine de son livre intitulé *Moyen court pour faire oraison*. 48 et suiv. — Conséquences pernicieuses qu'on peut en déduire, 51, 52. — Il autorise le plus la suppression des demandes. 51 et suiv. — Etranges discours qu'on y trouve sur les réflexions. 93, 94. — Il est condamné à Rome. 288. — Erreurs de son livre des *Torrents* 51. — Il est condamné par l'évêque de Chartres. 251, 252. — Elle annonce de grandes croix au P. La Combe, et lui rend compte d'un songe merveilleux qu'elle avait eu. — Elle instruit son frère des prétendus effets merveilleux que Dieu opérait en elle et par elle. 1200, 1201. — Ses sentiments sur l'abandon. *Ibid.* — Ses erreurs sur le désir du salut. IV, 877, 878 et suiv., — sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis. 884 ; — sur les vertus. 888 ; — sur la contemplation 905, 906. — M. de Harlay, archevêque de Paris, fait enfermer Mme Guyon dans un monastère, et est content de sa soumission. IV, 1187, 1188 *et note*, 1255. — Comment Bossuet fut chargé d'examiner ses livres. 931, 932, 1183, 1184 et suiv. — Elle écrit au prélat plusieurs lettres où elle lui témoigne sa soumission et lui explique sa doctrine. 1200, 1201. — Elle lui adresse un écrit sur les communications intérieures des purs esprits. 1201. — Bossuet lui marque en détail ce qu'il pense de ses états et de ses écrits, et lui en fait sentir l'illusion. 1210, 1211 et suiv. — Il combat ses maximes sur la prière et sur les actes réfléchis. 1215 — Et travaille à la désabuser de ses erreurs *Ibid.* et suiv. — Elle adresse à Mme de Maintenon un Mémoire pour la prier de lui faire donner des commissaires qui jugeassent de sa vie et de ses mœurs. 1226 et suiv. — MM. Bossuet, de Noailles et Tronson sont choisis pour faire cet examen. 940 et suiv., 1187, 1188 et *note*. — Elle sollicite les trois examinateurs d'entrer dans l'examen de ses mœurs, et s'étend sur les préventions qu'on avait, suivant elle, contre sa personne. 1229, 1230 et suiv. — Ses lettres à Bossuet pendant cet examen. 1225 et suiv., 1234. — Elle lui écrit en partant pour le monastère de la Visitation de Meaux. 1239. — Lui demande de la confesser. 1240. — Déclaration où elle proteste être innocente des abominations dont on l'accuse. 1244. — Témoignages de M. d'Aranthon, évêque de Genève, sur Mme Guyon. 1008, 1009. — Lettre du cardinal Le Camus sur la conduite de cette dame dans son diocèse. 1244. — Le duc de Chevreuse demande au P. Richebraque, Bénédictin, des éclaircissements sur un fait de la lettre du cardinal, où ce religieux était cité comme s'étant rétracté au sujet de Mme Guyon. 1245, 1246 *note*, 1247, 1248. — Mme Guyon lui écrit pour le même sujet. 1245, 1246, *note*. — Réponse de P. Richebraque, qui déclare n'avoir jamais entendu parler qu'en bien de la conduite de cette dame. 1247. — Bossuet la trouvait fort soumise dans sa retraite. 1251. — Il désirait consulter M. de La Broue sur la soumission à exiger d'elle : il la laisse communier. — Il n'y avait point de preuves contre elle à l'archevêché de Paris. 1255. — Précautions que Bossuet prenait à son égard. III, 948, 951. — Ce prélat publie son *Ordonnance sur les états d'oraison*, où il condamne les livres de Mme Guyon. IV, 13, 14, 25, 24 et suiv. — Elle souscrit cette *Ordonnance* et les articles d'Issy. 252. — Elle condamne ses propres livres, et s'engage à ne plus écrire, répandre ses livres, diriger, etc. 949, 1190, 1258, 1259, 1503. — Texte des actes de soumission de Mme Guyon. 1259. — Bossuet accepte cette soumission. 1259 et suiv. — Il lui donne un certificat où il déclare qu'il est satisfait de sa conduite, et la justifie des accusations portées contre ses mœurs 1262. — Attestation des religieuses de la Visitation de Meaux, donnée à Mme Guyon lorsqu'elle quitta ce monastère. *Ibid.* — Ces mêmes religieuses lui écrivent pour lui témoigner leur estime, et se recommander à ses prières. 1265. — Elle offre à Bossuet un tableau. 1255, 1256. — Le prélat lui permet d'aller aux eaux, et l'engage à vivre fort retirée, sans se mêler de diriger. 1256. — Elle justifie auprès de Bossuet la manière dont elle a quitté son diocèse. 1276, 1257. — Elle recommence à dogmatiser. 950. — Ses liaisons avec le P. la Combe. 977. V, 118. — Lettres de ce religieux à Mme Guyon : il l'engage à venir le trouver, lui marque les moyens qu'elle pourrait prendre pour cacher sa marche, et rester inconnue dans le lieu qu'il habitait. IV, 1265. — Malgré son désir de la voir, il consent au délai de son voyage, et lui parle de ses infirmités, et des remèdes qu'elle y trouverait aux eaux des Pyrénées. 1268. — Il lui témoigne sa satisfaction de son *Apocalypse*, et de ses explications de l'Ecriture. 1270. — Bossuet dit qu'elle lui a menti, et

qu'il faut la renfermer. 1271. — Lettre de M. Pirot à Mme Guyon : Il lui expose tout ce qu'elle doit faire pour sortir de ses erreurs. 1279. — C'est de rétracter et supprimer ses écrits. 1283, 1284; — de n'entrer dans la direction de personne. 1284; de rompre tout commerce avec le P. la Combe. 1285; — d'édifier le public autant qu'elle l'a mal édifié. 1288; enfin, de se remettre à M. l'archevêque de ce qu'elle aura à faire pour satisfaire le public, se soumettant avec zèle à tout ce qu'il lui marquera. 1289. — Déclaration de cette dame faite entre les mains de M. de Noailles, sur ses sentiments, ses écrits et sa conduite. 1299 et suiv. — Elle veut consulter M. Tronson avant de la signer. 1301. — D'après son avis elle signe par principe de conscience la déclaration. *Ibid.* — Nouvelle déclaration qu'elle fait à l'archevêque de Paris; elle y jure la plus parfaite soumission à ce qu'on lui avait prescrit. 1308. — Dans sa *Relation* sur l'affaire du livre des *Maximes* à l'assemblée de 1700, Bossuet la justifie sur ses mœurs. *Voy.* Bossuet, Fénelon, la Combe, Quiétisme, Tronson

H

Habacuc. Cantique de ce prophète expliqué. V, 1226.

Habits. La nécessité et la pudeur ont fait les premiers habits, et, pour orner ce corps mortel et cette boue colorée, presque toute la nature travaille, presque tous les métiers suent, presque tout le temps se consume, et toutes les richesses s'épuisent. VI, 840; VII, 477. — Ce n'est pas la nécessité, mais le péché et la honte, qui ont fait les premiers habits. 1075.

Habitude. Suites funestes de la mauvaise habitude. VI, 616, 617. — En quoi elle consiste. 620. — Habitudes vicieuses : leur force. 406. *Voy.* Péché.

Haine. Quel est son principe. VI, 869, 881. — Haine de la vérité; ses effets sur les Juifs. 871. — Nature de la haine. 871, 885. — Funestes divisions qu'elle cause. VII, 156. — Elle efface le souvenir des bienfaits. 108.

Hammond (Henri), protestant anglais, est du nombre de ceux qui croient l'Apocalypse accomplie. V, 1295. — Il ne veut pas que le Pape soit l'Antechrist. 1508, 152.

Harlay (François de), archevêque de Paris, veut faire changer un mot dans le sermon de Bossuet sur l'unité de l'Eglise, et y renonce ensuite. X. 525, 521 et suiv. — Fait enfermer Mme Guyon dans un monastère, et est content de sa soumission. 1255. — Bossuet s'embarrasse peu de lui dans l'affaire du quiétisme. 765.

Harphius, auteur mystique. Ses exagérations. IV, 36, 802.

Havre-de-Grace (le) livré aux Anglais par les protestants révoltés. VIII, 1005.

Hélène, mère de Constantin, découvre la vraie croix dans les ruines de l'ancienne Jérusalem. X, 747.

Héli, souverain pontife, vénérable par sa piété, malheureux par le crime de ses enfants. X, 695.

Héliogabale, empereur. Ses infamies. X, 741.

Helien, fils de Deucalion, donna son nom à la Grèce. X, 692.

Hénoch, miraculeusement tiré du monde. X, 688.

Henri IV, empereur, déposé et excommunié par Grégoire VII. I, 1540; X, 1015. — Ses partisans taxés de schisme et d'hérésie. I, 1539. — Ce prince est toujours reconnu comme empereur. 1540, 1541. — Il engage l'archevêque de Mayence à lever les dîmes, à condition d'en partager le produit, et fait confirmer cette exaction dans un concile. 1494, *note*, 1551. — Il meurt à Liége; on l'enterre dans un monastère, d'où Pascal II le fait exhumer. 1559.

Henri V, fils du précédent, se révolte contre son père, et le fait prisonnier : suite de cette affaire. I, 1546. — Ce prince renouvelle la querelle des investitures : il les obtient par violence de Pascal II. X, 1019. — Il est excommunié dans plusieurs conciles, et déposé par Calixte II. I, 1555.

Henri VI, fait arrêter Richard, roi d'Angleterre. Il est excommunié, et non déposé, par Célestin III. I, 1574, 1576; X, 1028.

Henri II, roi de France, s'allie avec les princes luthériens de l'Empire contre l'empereur. X, 1126. — Prise de Calais. 1129. — Ordonne à ses ambassadeurs au concile de Trente de veiller au maintien des libertés de l'Eglise gallicane. II, 488. — Ce prince veut expressément que les nouveaux convertis pratiquent comme ses autres sujets les exercices de l'Eglise. XI, 1254.

Henri III, quitte le trône de Pologne pour venir s'asseoir sur celui de France. X, 1157. — Concession qu'il est obligé de faire aux huguenots. 1158. — Commencement de la ligue. 1140. — Institution de l'ordre du Saint-Esprit. *Ibid.* — Il est obligé de se joindre aux huguenots contre les Guises. 1142. — Il se réconcilie avec la ligue, et bientôt fait assassiner le duc de Guise. *Ibid.* — Sa mort. 1145.

Henri IV, roi de Navarre, puis de France, fait afficher à Rome son acte d'appel de la bulle de Sixte-Quint qui le déclarait déchu. I, 1595 et suiv. — Il est absous des censures sans qu'il soit mention de réhabilitation. 1596. — Guerre à laquelle il force la ligue. 1145. — Il fait le siége de Paris, qu'il est obligé de lever; mais il le reprend bientôt. *Ibid.* Mayenne fait proclamer roi le cardinal de Bourbon : bataille d'Ivry. *Ibid.* — Il met fin à la guerre par son abjuration, et fait son entrée à Paris. 1148. — Risque qu'il court d'être assassiné; il déclare la guerre à l'Espagne. *Ibid.* — En faisant la paix avec elle, il rend aussi le calme à ses Etats. 1146. — Mort de ce bon prince. 1151. — Il est médiateur entre le Pape et les Vénitiens. I, 1624. — Ce prince, par sa bonté, avait trouvé le moyen de rendre ses peuples heureux, et de leur faire sentir et avouer leur bonheur. XI, 851. — Amour des Français pour sa mémoire. Leurs regrets de sa mort. *Ibid.* — S'il avait ôté de sa vie la tache de l'impureté, sa gloire serait parfaite, et il serait le modèle des bons rois. *Ibid.*

Henri II, roi d'Angleterre, attaque les droits de l'Eglise. VII, 1146, 1152. — Fait périr saint Thomas de Cantorbéry. *Ibid*; X, 1127. — Honore son tombeau. VII, 1158.

Henri VIII, roi d'Angleterre, réfute le livre *De la captivité* de Luther, qui lui répond avec emportement. Il veut se raccommoder avec ce prince, qui lui reproche la légèreté de son esprit, ses erreurs, et la honte de son mariage. Nouveaux emportements de Luther, contre lui. VIII, 563. — Henri épouse Catherine d'Aragon, veuve de son frère, sur la dispense de Jules II, et ne doute point pendant vingt ans de la validité de son mariage. Son amour pour Anne de Boulen et le prétexte de son doute. 552. — On attaque la dispense par des moyens de droit et de fait. Bucer et les protestants d'Allemagne croient la dispense légitime; Calvin et Zuingle la croient illégitime. 555. — Henri gagne, par argent, quelques docteurs catholiques, dont la consultation, rapportée par Burnet, n'est pourtant pas certaine. 554. — La décision de Clément VII, contraire au divorce, est appuyée sur un fondement solide. 555. — Ce prince, égaré par ses passions, ébranle l'autorité de l'Eglise, et met tout en péril. VII, 1204. — Il se déclare chef de l'Eglise anglicane, en haine du Pape, qui condamne son divorce avec Catherine d'Aragon, et son mariage avec Anne de Boulen. VIII, 527, 528; X, 1121. — Il fait souscrire, par tous les évêques, et mettre en pratique ce que Burnet appelle nos plus extravagantes corruptions. 529. — Il épouse Anne de Boulen avant que son premier mariage ait été déclaré nul. 554. — Il fait mourir Morus et Fischer, pour n'avoir pas reconnu sa primauté ecclésiastique. X, 1122. — Il devient sanguinaire, et tombe dans tous les excès des tyrans, depuis son divorce. VIII, 555, 556. — Il aime Jeanne Seymour, et fait casser son mariage avec Anne de Boulen, qui meurt sur un échafaud. Henri épouse sa maîtresse. 558, 559. — En qualité de chef de l'Eglise anglicane, il fait des décisions de foi conformes à la doctrine catholique et contraires à celle des protestants. 542, 543. — Il épouse Anne de Clèves, et devient amoureux de Catherine Howard. 555. — Il fait mourir les Catholiques qui nient sa suprématie, et les luthériens et les zuingliens qui s'opposent à ses six articles, et meurt sans qu'on sache s'il eut des remords de ses excès. 559, 560. *Voy.* Cranmer.

Henri, disciple de Bruys. *Voy.* Albigeois.

Henriette de France, reine d'Angleterre. — Son Oraison funèbre. VII, 1200 et suiv. — Son courage au milieu des adversités. 1201, 1216. — Son éloge. 1202, 1205. — Son caractère. 1205. — Attachement invincible de cette princesse à la religion de ses pères. *Ibid.* et suiv. — Ses aumônes abondantes. 1206. — Histoire de ses malheurs. 1207 et suiv. *Voy.* Discours.

Henriette-Anne d'Angleterre, fille de la précédente. — Son oraison funèbre. VII, 1220 et suiv. — Cette princesse est une leçon frappante que tout n'est que vanité dans le monde. 1221. — Ses belles qualités. 1222. — Ses talents. 1224. — Désolation que sa mort jeta dans les cœurs. 1227, 1228. — Sa résignation à la volonté de Dieu. 1254 et suiv.

Héraclius, empereur d'Orient, favorise les monothélites. X, 758.

Hérésiarques. Ils ne sont pas toujours sans religion, mais ils prennent toujours la religion de travers. X, 459.

Hérésie. Son caractère et celui de ses docteurs, selon

saint Paul, est de se condamner par son propre jugement, et de mettre absurdités sur absurdités. VIII, 1055, 1056. — Elle varie perpétuellement dans ses confessions de foi. 321, 322, 381, 1063. — Les hérésies ont un principe d'instabilité, parce qu'elles sont une production de l'esprit humain. 321, 322. — L'hérésie est une opinion particulière du petit nombre contre le grand. VIII, 1090. — Les hérésies profitent à l'Église, qu'elles mettent dans la nécessité d'expliquer l'Écriture avec plus de soin et d'exactitude, et d'éclaircir davantage les dogmes. 1092 et suiv., V, 1947. — La méthode de confondre les hérétiques par leur nouveauté et leur petit nombre est ancienne et apostolique. Jurieu ne la suit pas contre les sociniens parce qu'elle l'aurait confondu lui-même. VIII, 1094. — Les hérésies et les schismes sont nécessaires pour qu'il ne manque rien aux épreuves où Jésus-Christ veut mettre les fidèles. V, 1926. — Les hérésies toujours condamnées par les successeurs des apôtres, en vertu des promesses. 1988. — Dénombrement et description des hérésies dont il est parlé dans l'*Histoire des Variations* et dans les *Avertissements aux protestants*. 1521. — Hérésies judaïques contre la Trinité et l'Incarnation, détruites par saint Jean. 1542. — Renouvelées dans la suite par Praxéas, Noétus, Sabellius, Paul de Samosate, etc. 1542, 1545; VIII, 1416. — Caractères des hérésies. V, 1574; VIII, 1416. — Elles sont figurées par les sauterelles. V, 1574; VIII, 1416. — Passages de Tertullien et de saint Grégoire de Nazianze. V, 1575. — Victoire de l'Église sur les hérésies. *Ibid.* — Sous combien de formes l'hérésie s'est montrée en Angleterre: ses funestes effets. VII, 1210, 1211. — Ravages qu'a faits l'hérésie. 198. — La curiosité est le principe des hérésies. VII, 149. — Leur renversement. VI, 1247. — Désordres visibles où sont tombés les pays où elles règnent. *Ibid.* — Louis XIV zélé pour les détruire. *Ibid.*; VII, 1303, 1304.

Hérétiques. Leur succès vient de l'appât de la nouveauté. XI, 976. — Ils prétendent toujours qu'on ne les entend pas. *Ibid.* — Ils déchirent cruellement les entrailles de l'Église. VII, 499. — Ils marchent dans les ténèbres. 500, 501 et suiv. — Leurs contradictions sur l'Église dans leurs confessions de foi. *Ibid.* — On les compare avec les mauvais Catholiques. VI, 788, 789. — Les hérétiques, en se multipliant et en se perpétuant, n'en sont pas moins du nombre de ceux qu'on convainc en remontant à leur origine. V, 1927, 1928. — Les sectes d'hérétiques, n'ayant pas un point fixe d'union, se séparent aisément les unes des autres, et quand elles se réunissent, elles ne le font qu'en apparence. VIII, 779. — En contredisant l'Église, elles lui donnent lieu, non d'apprendre de nouvelles vérités, mais de connaître plus à fond ce qu'elle croyait déjà. 1945, 1946. — Les Catholiques et les protestants s'accordent sur cette question, que la puissance publique a droit de punir les hérétiques. Luther et Calvin ont fait des livres pour le prouver, et Calvin en vint à la pratique contre Servet et Valentin Gentil. VIII, 681. — C'est à tort que, pour excuser leur séparation, les hérétiques disent que l'Église les persécute. XI, 952. — Les princes ont toujours porté des lois contre les hérétiques convertis, pour les obliger d'assister aux exercices de la religion. 1248 et suiv. *Voy.* Convertis (nouveaux), Protestants.

Heribert ou Etienne, chanoine d'Orléans, et manichéen, condamné au feu sous le roi Robert. VIII, 699.

Hérimann, évêque de Metz, consulte Grégoire VII sur l'excommunication. Réponse du Pape. I, 1345.

Hérisson (le), image du pécheur, qui s'enveloppe dans ses excuses. VI, 167.

Herman, archevêque de Cologne, établit la réforme dans son diocèse. Son ignorance prodigieuse. VIII, 582.

Hermant (Godefroi), chanoine de Beauvais. Bossuet le consulte sur ses ouvrages, et loue sa capacité. XI, 954, 955.

Hérode, Iduméen, s'empare du royaume de Judée, où les Romains le maintiennent. X, 756. — Sa jalousie et son hypocrisie. Sa politique trompée. II, 1156, 1157. — Sa mort. 1187; X, 756.

Hérodote, historien judicieux. X, 706, 707. — Il commence à écrire: pourquoi il n'a pas parlé des Juifs.

Héros. Qualités qui les font. VII, 1309, 1310, 1316. — Héros sans humanité, n'ont pas les cœurs. 1317. — Triste immortalité que nous leur donnons.

Heshusius, ministre luthérien, maltraité grossièrement par Calvin, au sujet des pensées qu'il lui attribuait sur l'Eucharistie. VIII, 627.

Hesse (Philippe, landgrave de) arme en faveur des luthériens, et désarme en se faisant payer de grosses sommes VIII, 392. — Il maintient, autant qu'il peut, la ligue de Vittemberg. 487, 484. — Il oblige Luther à supprimer dans la Messe l'élévation du saint Sacrement. 495, 496. — Il envoie Bucer à Luther pour lui demander la permission d'avoir deux femmes à la fois. Il promet les biens des monastères en cas qu'on la lui donne; et menace, en cas de refus, de s'adresser à l'empereur, et même au Pape. 489 et suiv. — Luther, Mélanchton, Bucer et d'autres réformés donnent cette dispense. 491. — Pièces justificatives de l'histoire du second mariage du landgrave. 509, 510 et suiv. — Luther et les autres docteurs de ce prince ne veulent pas que le landgrave s'adresse à l'empereur, et demandent que le second mariage soit tenu secret. Ils ont recours aux équivoques pour cacher ce mariage. 492. — Les réformateurs donnent cette dispense contre leurs lumières et leur conscience, de l'aveu de Basnage. 1041. — Il est faux qu'on leur ait arraché cette faute, qui montre l'étrange corruption des chefs de la Réforme. Rien ne la prouve mieux qu'un sermon scandaleux fait par Luther, sur le mariage, où il permet la répudiation. 495, 496, 1043. — Basnage compare cette dispense pour la polygamie à celle que Jules II accorda pour le mariage de Henri VIII avec la veuve de son frère. 1043, 1044.

Heureux. Ce qu'il faut pour l'être. VI, 102. — Deux choses rendent heureux: bien vouloir, et pouvoir ce qu'on veut. 496, 810. *Voy.* Bonheur.

Hilaire (S.), évêque de Poitiers, écrit contre l'empereur Constance; il déclare qu'on doit l'obéissance aux souverains, même impies. I, 1158 et suiv. — On l'accuse faussement d'avoir approuvé une des formules de Sirmium. II, 558.

Hilaire, diacre, luciférien, a erré sur le sort des enfants morts sans baptême. X, 273, 274; — sur le péché originel. 255, 276; — sur la grâce. 276. — C'était un très-faible auteur. 278.

Hincmar, archevêque de Reims, écrit à Charles le Chauve que les Pontifes ont droit de punir les attentats des rois contre la puissance sacerdotale. I, 1388, 1389. — Il refuse d'obéir à Adrien II, qui lui défendait de communiquer avec Charles le Chauve. 1414, 1487. — Dans le concile de Troyes, il promet obéissance au Pape Jean VIII, suivant les canons. II, 535, 536. — Il réclame, dans le concile de Pontion, contre un ordre du même Pape, contraire aux canons. 538.

Hippocrate, le père de la médecine, peut être compté parmi les plus grands philosophes. X, 726.

Hippolyte (S.), évêque et martyr, allégué par Jurieu comme enseignant deux nativités du Verbe. Discussion d'un passage qu'il objecte, qui sert de dénouement à tous les autres. VIII, 1542, 1545.

Histoire (l') conseillère des princes. — Combien elle leur est utile. *Ibid.*; X, 685. — Il serait honteux à tout honnête homme de l'ignorer. 684. — Difficulté d'accorder l'histoire profane avec l'histoire sainte. 705. — L'histoire sainte s'accorde avec elle-même. 706. — Cause de l'obscurité des anciennes histoires, la confusion des noms. 708. — Comment on doit tourner une histoire, pour la rendre plus croyable. III, 856.

Histoire *des variations des Eglises protestantes*. VIII, 321 et suiv., 619 et suiv. — Méthode qu'a suivie Bossuet en écrivant cette histoire. VIII, 321. — *Défense de l'Histoire des variations contre la Réponse de M. Basnage*. VIII, 1449 et suiv.

Histoire mêlée ou *Miscella*. Ce que c'est, et qui en est l'auteur. I, 1473, 1474 et *note*.

Histoire sainte. Abrégé de cette histoire pour les enfants. VIII, 37 et suiv.

Historiens grecs (les), Théophane, Cédrenus et Zonare, accusent à tort Grégoire II de révolte. I, 1462 et suiv.

Hollande (la) force l'Espagne à reconnaître son indépendance. X, 1154. — Ses peuples continuent la guerre. 1156, 1157.

Holopherne, général de Nabuchodonosor, roi d'Assyrie. Son habileté, sa valeur. XI, 761, 762. — Ses conquêtes arrêtées tout à coup par la main d'une femme. 762; X, 702.

Homère et Hésiode. En quels temps ils florissaient. Ils nous représentent les mœurs antiques. X, 698. — Honneurs rendus à Homère. II, 787.

Homicide. L'assemblée du clergé de 1700 censure plusieurs propositions relatives à ce crime. V, 1180.

Homme. Sa création. X, 687 et suiv. — Dignité de sa nature. II, 999, 1001. — Merveilles de sa création. 1001, 1008; X, 767 et suiv. — Son empire sur lui-même. II, 1001, 1005. — C'est l'image de l'empire de Dieu sur l'univers. 1006. — Noblesse de son âme. 1008; VI, 1157, 1158. — Son immortalité. II, 1017, 1018. — Première destination de l'homme. VI, 1220. — Sa chute. X, 773 et suiv. — Changement funeste qu'elle opère en lui. 775. — Il est

condamné à la mort X, 775.— L'homme avait reçu, dans la sainteté de son origine, l'innocence, la paix et l'immortalité. VI, 1201. — Comment il a perdu ces trois dons. 1201, 1202, 1215. — L'homme est un énigme à lui-même. Il ne connaît jamais certainement sa foi et les dispositions de son cœur. VIII, 515 — La misère de l'homme est extrême. III, 742, 743; VII, 415, 416. — L'homme prodige de misère et de grandeur. 1221, 1222. — Son néant. VI, 841, 842, 849. — Insuffisance de la philosophie pour remédier à sa misère. VI, 241. — Quel est l'objet et la nature de l'homme. 1225, 1251. — Combien il est méprisable, si on le regarde des yeux du corps. 1251. — Il n'est point tel que Dieu l'a fait. V, 901, 905. — L'homme est un abîme, un amas confus de choses contraires. VI, 1157, 1158. — Un animal brut ou un ange céleste, selon qu'il tourne ses inclinations. VII, 535. — Quelle est la plus noble qualité de l'homme. VI, 761. — En quoi consiste sa perfection. VII, 601. — Rien de plus sociable, rien de plus discordant que l'homme. VI, 555. — Rien de plus paisible, rien de plus farouche. 747. — L'homme, honteux de sa petitesse, travaille à s'accroître: inutilité de ses efforts. 672, 807. — Il est d'autant plus libre qu'il est plus esclave de la justice. V, 1095. — Rien de mieux ordonné dans tout l'univers que ce qui touche l'homme. VII, 25. — C'est un ouvrage d'un grand dessein et d'une sagesse profonde. I, 1945 et suiv. — Ce qui distingue l'homme des animaux. 951, 1061, 1065 et suiv. — Comment il peut bien se connaître lui même. 1035. — Combien la réflexion lui est nécessaire pour cela. 1037 et suiv. — La connaissance de lui-même doit l'élever à son auteur. 1035. — Il voit en Dieu toutes les vérités et les règles des mœurs. 1054. — Il se condamne quand il s'en écarte. 1054. —L'imperfection de son intelligence lui fait connaître qu'il y a ailleurs une intelligence parfaite. 1055 et suiv. — Comment il peut parvenir à la connaissance du péché originel. 1061. — Combien il doit estimer et cultiver son âme. 1054. — Pourquoi les hommes veulent donner du raisonnement aux animaux. *Ibid.* et suiv. — En quoi ils sont semblables à l'homme. 1069. — En quoi ils diffèrent de lui quant au langage. 1079. — Extrême différence de l'homme et de la bête. 1080 et suiv. — L'homme dompte les animaux même les plus forts et les plus rusés. 1087. — Sa raison l'oblige à croire sa liberté et la prescience de Dieu, quoiqu'il ne trouve pas le moyen de les accorder ensemble. II, 717, 718. — Rapport intime de l'homme avec Dieu. VII, 1230, 1231. — L'homme devenu le temple de Dieu par le baptême: dignité de ce temple. VI, 1219. — Doit se revêtir de Jésus-Christ. II, 929. — Différence entre le vieil homme et l'homme renouvelé. VI, 656, 657. — Entre l'homme animal et l'homme spirituel. 507. — Homme sensuel. 144. — Les hommes sont égaux par la nature. VII, 360, 361, 1268. — Tous confondus dans le gouffre de la mort. 360, 361 — L'homme invente ou perfectionne les arts, et s'assujettit toute la nature X, 689. — Affaiblissement de la constitution humaine après le déluge. 777, 778. — Dispersion des hommes à Babel 178, 779. — Corruption du genre humain au temps de la vocation d'Abraham. 779, 780. — Les hommes sont faits pour vivre en société : pourquoi ? XI, 479 et suiv.— Leur amour pour la terre qui les a vus naître. 485, 486. — Tout tend à la division parmi eux, à moins qu'ils n'aient un gouvernement. 488, 489. — Biens que leur procure le bon gouvernement. *Ibid.* et suiv. — La division en peuples et en nations ne doit point altérer la société du genre humain. 495 et suiv. — Les hommes sont les vraies richesses d'un royaume. 745. — Qui sont ceux qui doivent être éloignés des emplois publics. 764, 765. — Caractère d'un homme d'Etat. 768, 769. — Différence d'un homme d'esprit et d'un homme d'imagination I, 958, 959. — Homme de mémoire. *Ibid.* — L'homme de bien n'a rien à perdre à la mort, tandis qu'elle est pleine d'amertume pour le mondain. VI, 140, 141. — L'homme de bien peu considéré, par la raison qu'il ne peut se faire des amis que par sa vertu. VII, 698. *Voy.* Ame, Corps, Raison.

Hongrie, ainsi nommée des Hongres, est érigée en royaume par Othon III. X, 1009 — Elle se soutient longtemps contre les Turcs par la valeur de Jean Huniade qui les force à la paix. 1096. — Comment elle est rompue, et ce qui en résulte. *Ibid.* — Troubles où ce royaume est jeté par l'ambition du comte Jean de Sépus. 1120. — Une partie devient la proie de Soliman. 1122. — Les états de ce royaume, en 1548, demandent un concile général pour remédier aux maux de l'Eglise. II, 255, 256.

Honneur. Sa définition; son objet, ses abus. VI, 297, 682 — Sa tyrannie nous rend les captifs de ceux dont nous voulons être honorés; danger de se laisser trop entraîner aux considérations de l'honneur. 669. — Il est difficile de définir l'estime qu'on en doit faire. 670. — En quoi il consiste. *Ibid.* et suiv. — Tristes effets de l'honneur que nous mettons dans des choses vaines. *Ibid.* — L'honneur pare les vices des ornements de la vertu. 675, 676. — Il est changé en ignominie. 677. — Trois espèces d'honneur fondées sur l'erreur. 685 — En quel sens l'honneur peut être vrai et faux en même temps. *Ibid.* et suiv. — En quel sens l'honneur qu'on nous rend par erreur, pour de bonnes qualités que nous n'avons pas, est un avantage pour nous. 684. — L'honneur du monde autorise le vice. 1052. — Il est représenté dans la grande statue de Nabuchodonosor. 1045. — Ses trois crimes capitaux. 1046. — Ses effets sur le pécheur. 1053. — Brièveté de son règne. 1055. — Quel est le plus grand attentat de l'honneur du monde. *Ibid.* et suiv. — L'exemple de Jésus-Christ, combien propre à détromper les idolâtres de l'honneur du monde. 1060. — Combien il est permis d'aspirer aux honneurs du monde. 1057.

Honorius, Pape, trompé par les artifices des monothélites, consent à un dangereux silence. X, 758. — Il ne peut être excusé d'erreur. I, 1285. — Il approuve les écrits des monothélites : sa condamnation par le sixième concile. II, 215, 564; IV, 758.

Honte (la), juste peine du pécheur. VI, 163, 934 et suiv. — Première des passions de notre premier père: lui décèle la conspiration de toutes les autres. 1184. — Combien elle presse les consciences, et est utile au salut du pécheur. 861.

Hôpital. Utilité d'un hôpital. VI, 984, 985. — Spectacle de l'infirmité humaine qu'il nous présente. Ravage qu'y exerce la maladie. 135; VII, 335.

Horace, poëte latin. Honneurs que les hommes lui ont rendus II, 789.

Hormisdas (S.), Pape. Instructions qu'il donne à ses légats à Constantinople, sur la manière dont ils doivent se comporter avec les évêques séparés de la communion. I, 1411. — Consulté par l'empereur Justinien sur la proposition des moines de Scythie, *Un de la Trinité a été crucifié :* ce qui se passa en cette occasion. II, 525, 526. — Formulaire envoyé par ce Pape aux Eglises d'Orient, au sujet de la condamnation d'Acace. 392, 393. — Comment, sous ce Pontife, se fit la réconciliation des évêques orientaux avec le Saint-Siége. IX, 1224.

Huet (Pierre-Daniel), évêque d'Avranches, et le père Petau, vengés contre Jurieu, qui leur impute d'avoir fait arianiser les anciens Pères. VIII, 1368, 1369.

Hugues de Saint-Victor; ce qu'il était: ce qu'il dit sur la puissance royale. I, 1568, 1569. — Beau passage de cet auteur sur l'amour désintéressé. IV, 262, 263. — Il fait le dénombrement des vingt-deux livres de l'Ancien Testament. IX, 905.

Huisseau (d'), ministre de Saumur, prêche la tolérance de toutes les religions. Il est condamné par les synodes. VIII, 1388.

Humbert (le cardinal). Sa dispute avec les Grecs au sujet de la communion sous une espèce. IX, 588. — Reproche qu'il faisait aux Grecs sur leur manière d'administrer l'Eucharistie. 511.

Humeur. Elle est la source de toutes les maladies de nos âmes. III, 741. — L'origine de cette humeur est le péché de notre premier père. *Ibid.*

Humiliations. Moyen d'en profiter. III, 700, 701. — Leur utilité. 727.

Humilité. Son caractère. VI, 298, 1208, 1231; VII, 1351. — Heureux effets de l'humilité. 410, 411, 1352. — Voie pour y parvenir. III, 1138. — Quel est le propre de l'humilité. VII, 408. — Aucune grandeur véritable qui ne soit appuyée sur l'humilité. 409. — Combien Dieu aime l'humilité, et quel exemple il en donne en se faisant homme VI, 1028, 1029. — Comment Jésus-Christ a converti l'ambition des apôtres en humilité. III, 344, 345. *Voy.* Bossuet.

Hus (Jean), disciple de Viclef, veut parvenir à la réformation par la rupture. VIII, 338, 339. — Il dit la Messe, croit la transsubstantiation et tous les autres articles de l'Eglise romaine, excepté ceux de la communion sous les deux espèces, et de l'autorité du Pape, qu'il appelle l'Antechrist. Il pense, comme les vaudois, que l'autorité ecclésiastique, et même séculière, se perd par le péché. Son principal mérite chez les protestants est d'avoir beaucoup crié contre le Pape et l'Eglise romaine. 691, 705 et suiv. — Ses erreurs et celles de Jérôme de Prague condamnées au concile de Constance. Ils sont brûlés tous deux par sentence du juge laïque, et non du concile. II, 82, *note.*

Hypocrites. Leur conduite. VI, 166; VII, 612. — Elle sera révélée au grand jour. VI, 166 et suiv.

Hyrcan. *Voy.* Jean Hyrcan.

I.

Iconoclastes. Commencement de leurs violences. X, 760, 761. — Leur conciliabule sous Constantin Copronyme. 763, 764. — Ils persécutent les Catholiques. *Ibid.* — Le septième concile condamne leur hérésie. 764. — Les protestants mettent ces hérétiques au nombre de leurs prédécesseurs. VIII, 691, 692.

Idolâtrie. Ses horreurs. II, 1043.—Outrage qu'elle fait à la Divinité. VI, 23, 268. — Elle couvrait la terre de ténèbres avant la venue de Jésus-Christ. VII, 299 —L'idolâtrie spirituelle, cause de l'idolâtrie matérielle. 991, 992. — L'idolâtrie adorait tout, et le vrai Dieu comme les autres. XI, 1168. — L'homme ayant quitté par le péché la contemplation de la nature invisible, se plonge entièrement dans les sens, et s'abandonne à l'idolâtrie. 1201. — Elle était répandue partout. *Ibid.* et suiv. —A quel excès elle était portée au temps de Moïse. X, 788, 789. — Elle s'établit dans le royaume d'Israël. 695, 805. — Elle est la principale cause de la perte de ce royaume. VI, 1256. — Elle entraîne quelquefois celui de Juda. X, 807. — Elle cesse en Judée après la captivité. 808. — Son prodigieux aveuglement avant la venue du Messie. 811, 812, 822. — Dieu se sert du mystère de la croix pour la détruire. 878, 879. — Les sens, les passions et les intérêts combattaient pour l'idolâtrie. 883, 884. — Elle cherchait à se parer de quelques raisons. 887. — A la fin elle se soutenait par l'austérité apparente des philosophes, et leurs magnifiques paroles. 804. — L'idolâtrie faussement attribuée aux Catholiques. Parallèle entre la doctrine de l'Eglise romaine et celle des païens. Différence de la même croyance de celle des manichéens, ariens, etc. IX, 569 et suiv. — L'idolâtrie est née des erreurs touchant la nature de Dieu ; on en conclut que les Catholiques, qui n'errent pas sur cette matière, ne sont donc pas des idolâtres. 579, 580. — Quoique le peuple de Dieu se soit laissé aller à l'idolâtrie du temps d'Elie, de Manassès, etc., les protestants n'en peuvent rien conclure contre les Catholiques. 27 et suiv. — L'idolâtrie attribuée par Jurieu à l'Eglise romaine, n'empêche pas, selon lui, qu'on ne s'y sauve. L'idolâtrie dont il accuse les Pères du IVe siècle ne les empêche pas non plus d'être saints. VIII, 1142 et suiv. — L'idolâtrie et l'antichristianisme sont incompatibles avec le salut. 1169. — L'Eglise ne peut, suivant la promesse, être livrée à l'idolâtrie. 1164. — L'aveu que fait Jurieu, que ce qui est cru de tous les Chrétiens est une vérité fondamentale, et que le culte que l'Eglise rend aux saints était autrefois universel, démontre qu'il nous calomnie, en nous disant idolâtres. 1183 et suiv. — Les définitions de l'idolâtrie et de l'invocation des saints démontrent que cette invocation ne peut être un honneur divin. Locutions de l'Ecriture. En quel sens on peut dire que les saints donnent. 1491. — L'Eglise ne met la force des saints que dans leurs prières. 1494, 1495. — Extravagance de Jurieu, qui veut qu'il soit moins permis de prier les saints dans la gloire que les fidèles sur la terre. 1498. — On n'attribue rien de divin aux anges et aux saints, en leur attribuant la connaissance de nos prières. 1502. — Jurieu calomnie l'Eglise en l'accusant d'égaler les saints à Jésus-Christ. 1505 et suiv. — On n'adresse point à Jésus-Christ, comme il le dit, cette prière : *Priez pour nous*, son intercession étant infiniment différente de celle des saints 1508, 1509. — Les ministres eux-mêmes avouent que l'Eglise catholique interprète différemment les mérites des saints et ceux de Jésus-Christ. 1511. — La différence de la doctrine et du culte des païens et de la doctrine et du culte catholique est infinie ; et Jurieu calomnie l'Eglise à ce sujet. *Ibid.* — Quelle est la source de l'idolâtrie. 1513. *Voy.* Culte.

Iduméens. — Ils sortent d'Ésaü, fils de Jacob. X, 691. — Ils sont conquis par Hyrcan. 732.

Iène (synode d') en Saxe, tenu par les luthériens, où ils condamnent les zwingliens, qu'ils pressent par l'autorité de l'Eglise ; en quoi ils démentent tous leurs principes. VIII, 598.

Ignace (S.), évêque d'Antioche, est exposé aux bêtes féroces. X, 741.

Ignace de Loyola (S.) quitte les armes, et devient fondateur de la Compagnie de Jésus. X, 1118. — Il préfère le délai de la vision de Dieu à la jouissance présente. IV, 534.

Ignorance. En quoi elle consiste ; sa différence d'avec l'erreur. I, 963. — Combien est grande l'ignorance de l'homme. 967.

Illusion des expériences dans l'oraison. IV, 25 et suiv.

Illyricus (Flaccus) ou Francowitz et d'autres, se rendent, après la mort de Luther, aussi tyrans qu'il l'avait été des Eglises luthériennes. VIII, 475. — Il avait été disciple de Mélanchton, dont il devient jaloux, et qu'il veut perdre au sujet des cérémonies indifférentes. Il enseigne le dogme monstrueux de l'ubiquité. 588.

Images. Du culte qu'on leur rend. III, 810. — Dispute sur ce culte en Orient et en France. II, 259. — Les Catholiques ne les adorent pas, ne leur attribuent aucune vertu, ne s'en servent que pour élever leur esprit vers Dieu, et exciter en eux le souvenir des prototypes qu'elles représentent. I, 1139 ; IX, 605, 606. — Le culte des images fait le sujet d'une grande controverse avec les protestants. Doctrine de l'Eglise sur ce sujet : objection tirée du second précepte ; erreurs des païens. 608 et suiv. —L'apologie de la Confession d'Augsbourg accuse l'Eglise de croire, comme les magiciens, qu'elles ont en elles une certaine vertu. VIII, 428. — Carlostad les abat à Vittemberg. Luther trouve qu'empêcher le culte des images, c'est ôter la liberté chrétienne. 365. — Calomnies et ignorance des ministres protestants sur le culte que nous rendons aux images. IX, 862 et suiv. — Sentiment d'un célèbre protestant. 880, 899, 929, 930. — Il s'accorde avec le concile de Trente et le second de Nicée. 971. — Le culte des images a toujours été en usage dans l'Eglise. 1144, 1445. *Voy.* Culte, Francfort, Nicée.

Imagination (l'). Sa définition, sa nature. I, 945. — En quoi elle diffère de l'entendement. 954. — Comment ils s'aident et s'embarrassent mutuellement. *Ibid.* et suiv — A quels mouvements du corps est attachée l'imagination. 1014 et suiv.

Immortalité. Les philosophes et les nations qui ne sont pas tout à fait brutes en ont l'idée. I, 1095. — L'immortalité, compagne inséparable de l'innocence. VI, 364. — Triple immortalité de Jésus-Christ. 366. — D'où vient en nous le désir de l'immortalité. 369.

Immutabilité (l') de Dieu reconnue clairement dans les premiers siècles. Ignorance de Jurieu dans la doctrine des Pères. VIII, 527. — Ce dogme est marqué dans l'Ecriture, ainsi que l'immutabilité du Fils de Dieu ; et la Confession de foi des protestants l'établit. *Ibid.* et suiv. — Saint Athanase prouve aux ariens que le Fils de Dieu est immuable ; ce qui renverse l'imputation calomnieuse faite par Jurieu au concile de Nicée, d'avoir fait naître deux fois le Fils de Dieu comme Dieu, et cru qu'il pouvait croître en perfection. 616. — L'idée de l'immutabilité de Dieu est, selon ce ministre, une idée d'aujourd'hui qu'on ne peut prouver par l'Ecriture. 1440.

Impanation. *Voy.* Osiandre. La doctrine de Luther y tend. Il admet un pain charnel et un vin sanglant. VIII, 391.

Impatience. Son désordre. III, 395, 396.

Impeccabilité. Dernière grâce, bonheur parfait. VI, 409.

Impénitence finale ; comment on y tombe. VI, 705 et suiv. — Rien de plus horrible. 1077.

Impies. Idée qu'ils se forment de Dieu. VI, 385. — Dieu les dissipera dans l'impétuosité de sa colère, comme la poudre est emportée par un tourbillon. 101. — Leur nombre infini. VII, 134.—Conduite que doivent tenir les gens de bien obligés de vivre avec eux. *Ibid.* et suiv. — Prospérité des impies ; commencement de la vengeance divine à leur égard. VI, 1075, 1076 ; VII, 315. — Evénements sanglants et tragiques que Dieu leur fait quelquefois éprouver. VI, 1076. — Ils commencent leur enfer dès ce monde. VII, 316. — Leur aveuglement. 635. — Leur mort toujours précipitée. 1199. *Voy.* Libertins.

Impiété. Comment elle fait des progrès. V, 461.

Impôts (les) sont une source de richesses pour l'Etat. XI, 739. — Le prince doit les modérer. 740. *Voy.* Tributs.

Imprécations. Celles qu'on trouve dans les Psaumes ne doivent point être prises à la lettre. V, 416. — Ce sont des prophéties 417.

Imprimerie. Epoque de son invention. X, 1095.

Impudicité. Estime qu'elle s'attire sous de certaines couleurs. VI, 676.

Impunité. Le pécheur s'en flatte vainement. VI, 282.

Inachus fonda le royaume d'Argos. X, 691.

Incarnation. Explication de ce mystère. VIII, 19 et suiv. — Dieu y avait préparé les hommes par ses apparitions aux patriarches sous une forme humaine. II. 1081.— Conception et naissance de Jésus-Christ. 1092, 1135. — Ignorance des libertins au sujet de ce mystère. VI, 172. — Sa grandeur. 1002. — Moyen dont Dieu se sert pour guérir notre orgueil 1006, 1007. — Amour que Dieu témoigne à l'homme dans ce mystère. 1015 et suiv. — Ce mystère était une illusion, selon les manichéens et les albigeois. VIII, 694. — Erreurs de l'abbé Dupin sur la communication des idiomes. X, 112, 113 ; — sur l'expression de saint Cyrille, *Unam naturam incarnatam*. 126.

Incestueux de Corinthe : pénitence qu'on lui imposa ; indulgence qui lui fut accordée. VII, 51.

Inclination. Deux nous sont naturelles : l'une nous élève à Dieu, origine de la religion ; l'autre nous lie avec nos semblables, principe de la société. VI, 550. — Les inclinations profondes changent difficilement. 708, 709

Incrédules. Ils n'ouvrent point les yeux à la lumière. III, 551. *Voy.* Athées, Impies, Libertins.

Indéfectibilité de la foi du Saint-Siége. On impute à tort aux docteurs de Paris de croire que le Saint-Siége ne soit pas indéfectible. I, 1310. — Preuves de l'indéfectibilité de l'Eglise romaine. II, 389 et suiv., 452, 453.

Indépendants. Leur songe séditieux sur un prétendu règne du Christ, qui devait anéantir la royauté et égaler tous les hommes VII, 1210, 1211. — L'indépendantisme et plusieurs autres sectes de la Réforme tirent leur source de l'indifférence des religions. Les indépendants rejettent toutes les formules, tous les catéchismes, tous les symboles, même celui des apôtres, pour s'en tenir à la seule parole de Dieu, sans glose ni interprétations. VIII, 1479, 1480. — Les indifférents et les indépendants font peu de cas des dogmes, et ne veulent que la doctrine des mœurs. Illusions de leurs maximes. 1181, 1182. — Jurieu établit l'indépendantisme des Eglises, et confond le royaume de Jésus Christ avec celui de Satan. 969, 970.

Indifférence des religions Les principes de Basnage y conduisent, et surtout ce qu'il avance pour innocenter le schisme. V, 2012. *Voy.* Réforme.

Indifférence pour le salut. Jusqu'où va celle des quiétistes. IV, 78, 79, 88, 89 — En quoi consiste la sainte indifférence selon saint François de Sales. 162, 163. — Distinction inutile entre l'indifférence et la résignation. 176, 177. — L'indifférence ne peut avoir lieu dans les suppositions impossibles. 189 et suiv. — Exagération sur cette matière. 198 et suiv. — L'indifférence pour le salut est établie par M. de Cambrai. 418, 435, 900. — Du consentement à la haine de Dieu et à la damnation, suite de ses principes. 459. — Son embarras et ses contradictions dans l'explication de ses principes. 454, 455. — Passages tronqués ou falsifiés de saint François de Sales, dont on voudrait se prévaloir. 511, 512 et suiv. — Vaines ressources de l'auteur. 510 et suiv. — L'indifférence du salut établie dans le livre des *Maximes des saints*, malgré les articles d'Issy. 1089. — Quatre remarques à ce sujet. 1171 et suiv. *Voy.* Abandon, Acquiescement, Désespoir, Sacrifice.

Indifférence à l'égard des dons de Dieu ; en quel sens Bossuet l'entend. III, 933.

Indulgence. Celle qui est fausse, dans les princes, a des suites funestes. XI, 689.

Indulgences. Leur utilité. I, 1144 et suiv. — Il n'en faut point rechercher curieusement l'effet précis. 1144. — Elles doivent nous porter à augmenter notre amour envers Dieu et le prochain 1145. — Elles sont fondées sur la grande indulgence de la mort de Jésus-Christ. III, 1026. — L'Eglise a le pouvoir d'en accorder. I, 1114. — De la confession pour gagner les indulgences. III, 843.

Infaillibilité. Jurieu, qui voulait d'abord qu'on jugeât par le goût quelles sont les vérités fondamentales, veut ensuite qu'on compte les voix, et donne l'infaillibilité au grand nombre. VIII, 1412.

Infaillibilité du Pape. Selon les défenseurs de cette infaillibilité, elle n'est pas de foi. I, 1324 ; II, 649. — Formalités nécessaires, suivant les ultramontains, pour que la décision du Pape soit infaillible. 459, 460. — Le clergé de France n'a pas voulu prononcer sur cette question. 519.

Infidèles. *Voy.* Sfondrate.

Ingratitude. Sa noirceur. VI, 420, 421.

Inimitiés. Ce qui les produit. VII, 165, 593.

Injures. Le pardon des injures est un des remèdes les plus efficaces de nos fautes. VI, 757 ; VII, 825, 826.

Innocence Moyens de la conserver. VII, 566, 567.

Innocents (SS.). Leur massacre. II, 1186, 1187.

Innocent I (S.), Pape, prouve la nécessité de la grâce par les prières de l'Eglise. IV, 117.

Innocent III est choqué des singularités des Vaudois, qu'il condamne dans le grand concile de Latran. VIII, 726. — Ce Pontife met la France en interdit, dépose l'empereur Othon IV, puis Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. I, 1571 et suiv. — Jean s'étant rendu tributaire du Saint-Siége, le Pape le protége. 1575, 1576. — Ce Pape reconnaît que le concile lui est supérieur II, 345, 346.

Innocent IV. En quoi consiste, suivant lui, l'obéissance due au Pape. I, 1306, 1307. — Il dépose l'empereur Frédéric II au concile de Lyon, sans l'approbation du concile. 1610.

Innocent XI approuve le livre de l'*Exposition* par deux brefs. I, 1297 et suiv. — Conséquences que Bossuet tire de cette approbation. 1317 et suiv., II, 650 et suiv. — Ce Pape est par ses vertus le modèle de son troupeau. XI, 883 et suiv. — Bossuet désire qu'un Pontife si saint mette fin à tant d'opinions corrompues, dont les ennemis de l'Eglise tirent avantage. 859. — Le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition ;* lui marque les raisons qui le portèrent à composer cet ouvrage ; lui rend compte de sa manière d'élever le Dauphin, et fait les vœux les plus ardents pour l'Eglise et le Souverain Pontife. 875. — Bref d'Innocent XI en réponse à cette lettre 885, *note.* — Belle lettre de Bossuet à ce Pontife sur l'éducation du Dauphin. VIII, 155 et suiv. — Bref du Pape pour témoigner au prélat sa satisfaction. 181 et suiv. — Sentiments de reconnaissance et vœux de Bossuet pour la conservation de ce pontife. XI, 884. — Il remet au prélat les droits pour les bulles de l'évêché de Meaux. 898, 899. — Motifs honorables qui déterminent le Pape à lui accorder cette faveur. *Ibid.* — Réponse d'Innocent XI à la lettre du clergé de France qui lui rendait compte de ses opérations sur la régale. I, 1197 et suiv. — Innocent XI censure les quiétistes. IV, 13. — Sa censure des casuistes sur la foi explicite en Dieu. 62. — Combien fortes ses qualifications contre Molinos. 215. — Sa bulle rapportée au long 269 et suiv.

Innocent XII accommode le différend survenu à l'occasion de la *Déclaration* de 1682, sans faire de reproches aux Français touchant la foi. I, 1358, 1359. — Lettre de cinq évêques de France à ce Pontife, pour solliciter la condamnation d'un livre du cardinal Sfondrate sur la prédestination. XI, 1110 et suiv. — Ils ne craignent pas que Sa Sainteté, quoiqu'elle eût élevé Sfondrate à une si haute dignité, à cause de ses qualités, fît grâce à ses erreurs, qui tendaient à affaiblir la foi. 1111. — Ce Pontife répond qu'il a renvoyé le livre de Sfondrate à l'examen de graves théologiens, d'après lequel il portera son jugement. 1119. *Voy.* Sfondrate. — Bref d'Innocent XII à Bossuet sur son livre des *Etats d'Oraison*. IV, 34 — Son bref contre le livre des *Maximes des saints*. 1369. — Sa lettre au roi à ce sujet. V, 391. — Acceptation du bref dans toutes les provinces. 398. *Voy.* Fénelon.

Inquisition. Décrets de celle de Rome contre les quiétistes. IV, 269, 287. — Son établissement en Espagne, X, 1115. — L'inquisition d'Espagne condamne la *Déclaration* du clergé de France, comme erronée. I, 1321.

Instinct. Ce que c'est que celui qu'on attribue aux animaux. I, 1090 et suiv. *Voy.* Animaux

Instruction (*de l'*) *de Mgr le Dauphin, fils de Louis XIV ;* Lettre *au Pape Innocent XI*, en latin et en français. VIII, 155 et suiv. *Voy* Louis, dauphin.

Instruction *sur la lecture de l'Ecriture sainte.* V, 164 et suiv.

Instruction *sur le Nouveau Testament de Trévoux.* X, 523 et suiv. — Seconde Instruction *sur les passages particuliers de cette version.* 607 et suiv.

Instruction *sur les Etats d'Oraison*, où sont exposées les erreurs des faux mystiques. 22 et suiv. — Ce livre est traduit en italien. *Voy.* Campioni.

Instructions *sur les promesses de Jésus-Christ à son Eglise*, pour montrer, par l'expresse parole de Dieu, que le même principe qui nous fait chrétiens nous doit aussi faire Catholiques. V, 1919 et suiv, 1967 et suiv.

Intelligence. Combien elle est nécessaire pour gouverner. XI, 551 et suiv. *Voy.* Entendement.

Intention. Elle doit être pure. III, 43, 44. — Ce que c'est que l'intention *virtuelle*, et jusqu'à quand subsiste-t-elle. 786, 787 et suiv. — Quelle intention est requise dans le ministre pour la validité du sacrement. IX, 849, 872, 893.

Intérêt (l') contribue à unir les hommes entre eux. XI, 482. — Exemple tiré du corps humain. 483. — L'intérêt, dieu du monde et de la cour, le plus ancien, le plus décrié et le plus inévitable de tous les trompeurs, trompe dès l'origine du monde. VI, 1098. — Fait toujours les flatteurs. 1159. — Mobile de toutes les actions humaines. 607. — Malignité de l'intérêt, qui rompt les amitiés les plus saintes, montrée dans la personne de Judas. 1158.

Intérêt propre. Sens que l'école donne à ce mot. IV, 557, 558. — Sa définition. 558, 559 ; — son équivoque. *Ibid.*, 1110. — M. de Cambrai coupable de n'avoir pas défini ce terme équivoque. 562, 658. — Cette affectation est une illusion. *Ibid.* — Ses principes le convainquent de prendre ce mot pour le saint. 564. — Ainsi le prennent saint Anselme. 574, 575 ; — saint Bernard. 578 ; — Scot. *Ibid.* et suiv. ; — Suarez. *Ibid.* ; — Sylvius. 576 ; — saint Bonaventure. *Ibid.* ; — toute l'école fondée par saint Paul 577, 578 ; — et saint François de Sales. *ibid.* — Variation de M. de Cambrai sur ce point. 579, 661, 662. — Ses équi-

voques. 580 et suiv. — Rodriguez et le P. Surin ne parlent pas de cet intérêt. 649, 650. — M. de Cambrai convaincu d'entendre par là le salut, et d'en exiger le sacrifice. 677 et suiv., 878, 879, 888, 1119, 1120. — Impiété de cette doctrine. 1125 et suiv. *Voy.* Actes, Demandes, Indifférence, Salut.

Intérim (le livre de l'), fait par ordre de Charles V, était un formulaire de doctrine, dans lequel on condamnait toutes les erreurs luthériennes, en tolérant néanmoins le mariage des pasteurs et la communion sous les deux espèces. Il est blâmé à Rome. VIII, 584. — Conférences de Ratisbonne au sujet de ce livre entre les Catholiques et les protestants. On s'y concilie sur quelques articles, que les protestants acceptent en les expliquant. Dernière main mise à ce livre, qui n'a nul succès. *Ibid.*

Investitures. Disputes à leur sujet. I, 1555; X, 1020 et suiv., et *note*. *Voy.* Henri V.

Invocation des saints. Les luthériens calomnient sur ce point l'Eglise catholique. VIII, 427. — Henri VIII approuve l'invocation des saints. 542. *Voy.* Saints.

Irène, impératrice, gouverne dans la minorité de Constantin, son fils. X, 765. — Elle fait tenir le septième concile général. 765, 766. — Son fils périt par ses artifices: elle est reconnue seule impératrice. 766.

Irénée (S.). Pourquoi, selon lui, l'Apocalypse surpasse toutes les anciennes prophéties. V, 1283. — Il voit Rome et son empire dans l'Apocalypse. 1288. — Ce saint dit que Dieu a établi l'autorité royale pour le bien de la société. I, 1349, 1571. — Il est critiqué témérairement par l'abbé Dupin. X, 67.

Isaac. Dieu lui réitère les mêmes promesses qu'il avait faites à Abraham, son père. X, 691, 785. — Il est l'image de Jésus-Christ. VI, 430.

Isabelle de France, reine d'Espagne, fille de Henri IV. Son éloge. VII, 1244, 1245.

Isaïe. Explication de sa prophétie sur l'enfantement de la sainte Vierge. V, 1257, 1258 et suiv. — Première lettre, où l'on prouve que la naissance d'une vierge est un caractère du Messie. 1259. — Deuxième lettre, où l'on explique comment ce caractère n'a eu force de preuve qu'après la mort du Sauveur, et on réfute plusieurs objections. 1241 et suiv. — Troisième lettre, où l'on explique à fond la prophétie. 1248. — Plusieurs cantiques de ce prophète expliqués. 1217 et suiv. — Ce qu'il promettait aux habitants de la Jérusalem céleste. VI, 105.

Isboseth, que Jurieu fait roi légitime des dix tribus, n'avait aucun droit au royaume, qui appartenait à David par élection divine VIII, 1553.

Isidore (S.) de Péluse. Sa lettre sur les livres de Salomon. V, 809.

Isidore (S.) de Séville prouve que les rois ne peuvent être punis que par Dieu. I, 1420.

Israel. Surnom donné à Jacob. X, 691. — On appelle de ce nom le royaume que Jéroboam forma des dix tribus révoltées. 696, 697, 716. — Ses principaux rois. *Ibid.* et suiv. — Sa destruction. 699, 700. — Ses peuples sont transportés à Ninive, et dispersés. *Ibid* et 716. *Voy.* Idolatrie, Jacob.

Israélites. Ils s'établissent en Egypte. X, 691. — Leur multiplication excite la jalousie des Egyptiens. *Ibid.* — Ils sont délivrés par Moïse. 691, 692. *Voy.* Juifs, Moïse.

Issy. Conférences qui y furent tenues entre MM. Bossuet, de Noailles et Tronson, pour examiner les livres de Mme Guyon. IV, 941 et suiv.; 1187, 1188. — Fénelon y est admis, et signe les trente-quatre articles qui y furent dressés sur l'oraison. 945, 946, 1041, 1042. — Occasion, dessein et nécessité de ces articles. 412 et suiv. — Texte de ces articles en français. 18 et suiv.; — en latin. 915 et suiv. — Ils sont expliqués 214 et suiv. — Combien ils sont opposés aux maximes des nouveaux mystiques. 417, 485, 523 et suiv. — L'acte qui est marqué dans le trente-troisième doit être fait avec précaution. III, 711, 941. *Voy.* Fénelon.

Italique. Version ancienne des Livres saints: celle des *Proverbes*. V, 804, 805. — Celle de l'*Ecclésiaste:* notre Vulgate est différente. 875, 876.

Ives de Chartres demeure attaché à Philippe Ier, roi de France, excommunié pour ses crimes par plusieurs conciles. I, 1553, 1554. — Quelques passages tirés de son *Décret*, au sujet des rois. 1561.

J

Jacob est béni par son père; il reçoit le nom d'Israël; est père des douze patriarches. X, 691; 785, 784. — Il s'établit en Egypte. 691. — Sa prophétie touchant le Messie. *Ibid.* et 785. — Elle s'accomplit de point en point. 815.

Jacobatius (Christophe et Dominique), cardinaux. Leurs sentiments sur l'infaillibilité du Pape et la supériorité du concile. I, 1265; II, 558.

Jacques (S.) le Majeur, apôtre. Sa demande ambitieuse à Jésus-Christ. III, 59. — Précis d'un panégyrique de cet apôtre. Ses désirs ambitieux et ceux de saint Jean. Comment Jésus-Christ corrige leur erreur. VII, 1005 et suiv.

Jacques (S.) le Mineur, apôtre. Son Epître rejetée par Luther, sans aucun témoignage de l'antiquité. VIII, 422.

Jacques Ier, roi d'Angleterre et d'Ecosse, regarde les calvinistes ou puritains comme les plus grands ennemis de la royauté. VIII, 633.

Jacques II, roi d'Angleterre. Eloge que fait Bossuet de sa foi, de sa pénitence et de sa résignation. XI, 1215. — Ce prince consulte Bossuet et la Sorbonne sur la protection qu'il pouvait accorder à l'Eglise anglicane, au cas qu'il fût rétabli sur le trône; et sur une déclaration qu'il avait donnée à ce sujet. XI, 1089 et suiv.

Jalousie. Caractère de cette passion. VII, 905. — Il le fait voir la malignité du cœur humain. XI, 484. — C'est un motif injuste de faire la guerre. 700.

Jansénisme (le) imputé à tort au clergé de France, à cause de sa *Déclaration*. I, 1237. — Ce clergé a accepté toutes les bulles des Papes contre le jansénisme. 1505, 1561; II, 628, 629. — Ces constitutions sont exécutées avec vigueur; et on n'écouterait pas les jansénistes, quand ils appelleraient à mille conciles. I, 1505. — Censure du clergé de France sur l'inobservation des constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, contre les cinq propositions V, 1875 et suiv. *Voy.* Jansénius.

Jansénius (Corneille), évêque d'Ypres. Ses propositions, déjà condamnées par le concile de Trente, sont condamnées par le Saint-Siége, à la demande du clergé de France. V, 1875 et suiv. — Bossuet donne au maréchal de Bellefonds des avis sur la manière dont il doit se conduire à l'égard de son confesseur, relativement aux propositions de Jansénius. XI, 849. — Il lui déclare son sentiment sur le fond. *Ibid.* — On ne peut tirer aucun préjugé de sa personne contre son livre, ni rien conclure de son livre contre sa personne. 859. — En condamnant Jansénius, on ne porte aucun préjudice à la doctrine de saint Augustin. 879. — Dans ses notes sur l'Ecriture, Bossuet se propose d'imiter Jansénius sur les Evangiles, dont la brièveté lui a toujours plu. 1004. *Voy.* Eglise, Jansénisme, Port-Royal.

Janson (Toussaint de Forbin, cardinal de), évêque de Beauvais, ambassadeur à Rome, témoigne toutes sortes de bontés à l'abbé Bossuet. IV, 1291. — Reconnaissance que lui en a l'évêque de Meaux. 1306, 1326, 1351. — Il revient en France. 1388. — Estime qu'on lui portait à Rome. 1563; V, 190. *Voy.* La Chaise.

Japhet a peuplé la plus grande partie de l'Occident. X, 689.

Jean-Baptiste (S.) tressaille dans le sein de sa mère. II, 1121, 1122. — Il prépare les esprits à la venue du Sauveur. 1085, 1086, 1102; — d'abord par sa conception. 1085, 1086; qui est annoncée comme celle de Jésus-Christ par l'ange Gabriel. 1086, 1102; — ensuite par les circonstances de sa nativité. 1025, 1026; — par sa vie étonnante dans le désert. 1194; — par sa prédication. 1199, 1200. — Il appelle les pécheurs à la pénitence. 1191; — au baptême. 1192; — et leur montre Jésus-Christ. 1226. — Humilité de saint Jean. 1219, 1220. — Il appelle Jésus l'Agneau de Dieu. 1222 et suiv. — Ses disciples le quittent pour suivre Jésus. 1224. — Nouveau témoignage qu'il rend à Jésus, en l'appelant l'Epoux. 1227. — Il sacrifie sa gloire à celle de Jésus. 1228. — Il découvre un autre caractère du Messie: l'aveuglement des Juifs et des Chrétiens infidèles. 1229. — Il explique l'amour de Dieu pour son Fils. 1230. — La peine de ceux qui ne croient pas à Jésus-Christ. 1251. — Il est mis en prison par Hérode. 1252. — Combien il lui était doux dans sa prison de penser à Jésus-Christ. VI, 209. — Comment il prêche la pénitence. 299, 300. — Il était destiné à faire désirer Jésus-Christ aux hommes, et à leur montrer la lumière. VII, 574, 812. — Il est le point de réunion qui joint la Synagogue à l'Eglise. 595, 596. — Instruction sur la fête de saint Jean-Baptiste. VIII, 117.

Jean (S.), apôtre. Pourquoi fut-il conduit au pied de la croix. VII, 428. — Il est la figure des fidèles persévérants. 554, 555. — Toute la société de l'Eglise recommandée à Marie dans la personne de saint Jean. 428. — Panégyrique de cet apôtre: combien il était aimé de

Jésus-Christ. 1131 et suiv. — Pourquoi le Sauveur l'aimait si particulièrement. 1142, 1145. — Tous ses écrits ne tendent qu'à expliquer le cœur de Jésus. 1144. — Comment il réfuta l'hérésiarque Cérinthe, 1282. — Sublimité de sa théologie dans le premier chapitre de son Evangile. II, 1096, 1097. — Fut relégué dans l'île de Patmos, où il écrivit son *Apocalypse*. X, 759.

Jean I (S.), Pape, est contraint par Théodoric d'aller demander à l'empereur Justin de rendre les églises aux ariens d'Orient. Ce Pape emprisonné par Théodoric, meurt de langueur. I, 1151, 1152.

Jean II approuve la proposition des moines de Scythie, condamnée par son prédécesseur. II, 351.

Jean VII, par pusillanimité, ne corrige pas le concile *in Trullo*, quoique l'empereur l'en priât. II, 365.

Jean VIII, par complaisance pour l'empereur Basile, rétablit Photius. I, 1488 et *note*. — Il tient le second concile de Troyes, et y établit la nécessité du consentement commun. II, 337.

Jean XI et Jean XII, Papes intrus et scandaleux dans le Xe siècle. II, 350 et suiv. — Ce dernier déposé dans un concile de l'empereur Othon Ier, 357. — Moyens de défense employés par Jean XII dans ce concile. 466, 467.

Jean XVII est accusé par les évêques français de violer l'ordre canonique, à l'occasion de la consécration d'une église. II, 468, 469.

Jean XXII. Ses différends avec l'empereur Louis de Bavière. I, 1592. — Ce Pape reconnaît que les Papes peuvent errer. 1274, 1275; II, 375 et suiv. — Ce qui se passa dans la dispute sur la pauvreté entre Jean XXII et les franciscains. 376. — Profession de foi de ce Pape au lit de la mort. 516. — Son erreur sur la vision béatifique : ce qui arriva à ce sujet. 379 et suiv.

Jean XXIII convoque le concile de Constance, assiste à son ouverture, et promet d'abdiquer s'il est nécessaire; après cela, il s'enfuit secrètement. II, 42, 43, 44. — Il ratifie la déposition prononcée contre lui. 57, 58, 59.

Jean (S.) de Damas. Sa définition de la prière. IV, 92.

Jean (S.) de la Croix. Sa doctrine sur l'oraison passive. IV, 146, 257; — sur la suspension des puissances intellectuelles. 155. — Son oraison de quiétude et ses hautes contemplations. 727. — Belle doctrine de ce saint sur la suspension des puissances dans l'oraison. 730. — L'humanité de Jésus-Christ toujours présente à lui dans l'oraison. 762. — Beaux passages de ce saint sur le pur amour. 771.

Jean d'Antioche. Comment se fit la réunion de son parti avec l'Eglise. IX, 904, 985. — Sa lettre à Nestorius. X, 79, 80. — Pourquoi le concile d'Ephèse n'attendit pas son arrivée. 99, 100 — Cet évêque justifié et préconisé par l'abbé Dupin. 131.

Jean de Jésus-Marie (le P.), Carme. Son témoignage sur les dons extraordinaires d'oraison, IV, 734, 735.

Jean, dit le Jeûneur, patriarche de Constantinople, prend le titre de patriarche *œcuménique*. Les Papes s'y opposent. II, 524 et *note*.

Jean Hyrcan soutient le siége de Jérusalem contre Antiochus. X, 731, 821. — Il le suit dans son expédition contre les Parthes; signale sa valeur, et fait respecter la religion judaïque. 731. — Il renverse de fond en comble le temple de Garisim. 732. — Il prend Samarie et meurt. *Ibid.*

Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, déposé par Innocent III, se rend tributaire du Saint-Siége. I, 1575.

Jean II, roi de France, est fait prisonnier à la bataille de Poitiers, par les Anglais. X, 1068. — Révolte des paysans de Paris, contre l'autorité royale. *Ibid.*

Jeanne d'Albret, reine de Navarre, exerce d'horribles cruautés sur les prêtres et les religieux. VIII, 675.

Jéhu fait périr Jézabel et Joram. X, 698.

Jephté ensanglante sa victoire par un sacrifice. X, 694.

Jérémie. Figure de Jésus-Christ. Prédictions de ce prophète. III, 213 et suiv. — Ses souffrances. 215, 216. — Ses persécutions. 217. — On le met dans un cachot ténébreux. 218. — Sa patience. 218 et suiv. 221. — Il prie pour son peuple qui l'outrage. 222, 223, 224. — Les Juifs même le reconnaissent pour leur intercesseur. 225. — Ses regrets de n'être au monde que pour annoncer des malheurs 226. — Il prédit à son peuple sa délivrance. 227 et suiv. — Ce prophète déplore la mort du roi Sédécias, son persécuteur. XI, 605. — Avec quel respect il parlait de ce prince. 610. — Jérémie nous donne, en sa personne, un exemple des motions du Saint-Esprit. IV, 144, 145.

Jéroboam, roi d'Israël, établit l'idolâtrie dans ses Etats. X, 695. — La source de son crime a été le schisme, et l'idolâtrie en a été la suite. V, 2009.

Jérôme (S.) explique et traduit l'Ecriture sainte. X, 731. — Sa version des *Psaumes*. V, 432. — Son commentaire. 432, 439. — Sa préface sur les Psaumes. 443, 444. — Sa version des *Proverbes*. 805. — Sa préface sur les livres de Salomon. 808. — Passage remarquable de ce Père sur le dernier chapitre de l'*Ecclésiaste*, et la tradition des Juifs à ce sujet. 876. — Trois versions de l'*Ecclésiaste* faites par ce Père, dont l'une est notre *Vulgate*. 878, 879. — Quelle méthode il suivit dans ses traductions. 880. — Son commentaire sur ce livre. 881. — Sa préface sur le même livre. 875. — Sa version faite pour sainte Paule, jointe à la *Vulgate*. 879. — Son estime pour le commentaire d'Origène sur le *Cantique des cantiques*. 927. — Ce qu'il pense de l'auteur du livre de la *Sagesse*. 965. — Il n'a point traduit ce livre, ni celui de l'*Ecclésiastique*. 1012. — Traduction du psaume XXI, d'après la version de saint Jérôme. 1258 et suiv. — Son explication de ce psaume. 1263 et suiv. — Ce Père pense que la Babylone de l'Apocalypse désigne Rome. 1288 et suiv. — Il déplore éloquemment la ruine de cette ville. IX, 146. — Autorité de ce grand homme sur les questions de la foi. X, 381. — Son sentiment sur les plaisanteries et les discours qui font rire. II, 910. — Il est l'objet de la critique de l'abbé Dupin. X, 75.

Jérusalem est prise par Josué. X, 810. — David y établit le siége de la royauté et de la religion. *Ibid.* — Elle est assiégée par Sennachérib. 701; — prise par Nabuchodonosor. 702; — rétablie par Néhémias. 715; — épargnée par Alexandre. 719; — prise par Ptolémée, fils de Lagus. 818; — assiégée par Antiochus Sidétès, et délivrée. 731, 821. — Entrée triomphante de Jésus-Christ dans cette ville. III, 73 et suiv. — Dernier séjour qu'y fit Jésus-Christ. 80, 81; VII, 170. — Il pleure sur cette ville infortunée. III, 164, 165. — Il prédit ses malheurs. 77, 78. — Sa tendre compassion pour elle. VII, 167 et suiv. — Deux sièges de Jérusalem prédits par Notre-Seigneur. III, 173. — Réflexions sur les maux extrêmes de ces deux siéges. 173, 174. — Séduction qui devait précéder. 183 et suiv. — Autres maux et circonstances de cette terrible catastrophe. 187, 188. — Signes effrayants qui se manifestent contre Jérusalem après la mort de Jésus-Christ. X, 813. — Elle est prise et brûlée par les Romains. 739, 856. — Ruine de la ville et du temple. 168, 169; VII, 181, 182. — Marques particulières de cette ruine et de la fin du monde. III, 170, 171. — Déchirée par des factions horribles, cette ville offre une image de l'enfer. X, 859. — Sa ruine justifie de point en point l'accomplissement des prophéties de Jésus-Christ. VII, 184; X, 860 — Combien Tite fut étonné des marques de la vengeance divine qu'il avait reconnues dans la ruine de cette ville. VII, 182. *Voy.* Tite — Adrien rebâtit Jérusalem et en bannit les Juifs. X, 740. — Elle est prise par les Sarrasins. 739. — Jérusalem, séjour des enfants de Dieu, opposée à Babylone, où résident les méchants. VI, 15, 16. — Elle est la figure de l'âme livrée au péché. III, 79. — Le concile de Jérusalem, tenu par les apôtres, est le modèle des conciles futurs. IV, 182 et suiv. — Jérusalem, reprise par Saladin, roi de Syrie, donne lieu à une nouvelle croisade. X, 1018.

Jésuites. Eloge de leur société. VI, 395.

Jésus, fils de Sirach, auteur de l'*Ecclésiastique*. *Voy.* ce mot.

Jésus. Excellence de ce nom. VI. 318, 418 et suiv. — Sa signification. 370. — Jésus compagnon des pauvres. 201. — Il se trouve dans tout l'Ancien Testament. 129 et suiv. — Sa conduite, ses mœurs, 202, 203. *Voy.* Sauveur, Verbe.

Jésus-Christ, figuré avant sa venue par Adam : II, 1049, — par Abel, *Ibid.*; — par Moïse, 1063; — par le serpent d'airain, 1068; — promis à Adam et aux patriarches, 1045, 1046, 1054; — indiqué par les prophéties 1080 et suiv. — Son règne, sa divinité, sa sainteté, annoncés par l'ange. 1093, 1094. — Son éternité décrite par saint Jean. 1096, 1105, 1106. — Il est la vie et la lumière de tous. 1099 et suiv. — Il fait enfants de Dieu ceux qui le reçoivent. 1104. — Son onction. 1107, 1108. — Sa généalogie royale. 1112. — Son sacerdoce. 1114. — Il est le véritable Emmanuel. 1139. — Sa nativité. 1135. — Sa circoncision. 1147, 1148. — Sa présentation au temple. 1159, 1160. — Commencement de ses persécutions. 1183, 1184 et suiv. — Retour d'Egypte. 1187. — Sa vie cachée. 1189, 1192. — Son avancement modèle du nôtre. 1197. — Son baptême. II, 1207, 1208; VIII, 127. — Manifestation de sa divinité et de la sainte Trinité. II, 1210. — Son jeûne et sa tentation. 1211. — Il se fait connaître aux noces de Cana. 1226; VIII, 125. — Il baptise en même temps que saint Jean. II, 1227, 1228. — Sa sagesse règle les lieux de sa prédication. 1231. — Son sermon sur la montagne. III, 11 et suiv. — Il prédit sa Passion à ses apôtres. 57. — Il ressuscite Lazare. 60 et suiv. — Il est oint

trois fois par de pieuses femmes. 69 et suiv. —Son entrée triomphante à Jérusalem. 75; VIII, 127. — Raisons de ce triomphe. 75. — Toutes les circonstances en avaient été prédites. 77, 78. — Caractère d'autorité dans ce triomphe. 81, 82. — Caractère d'humiliation; jalousie des pharisiens. 83, 84. — Caractère de mort dans ce triomphe. 87, 88. — Son trouble au milieu même de son triomphe. 89. — Voix du ciel qui lui rend témoignage dans son triomphe. 90. — Il refuse de répondre aux Juifs superbes et incrédules, et répond aux esprits humbles et dociles. 101, 102. — Il confond les docteurs de la loi par plusieurs paraboles, 104; — les pharisiens par sa réponse à la consultation sur le tribut dû à César, 117 et suiv.; — les sadducéens par la solution de la question sur la femme qui a eu sept maris. 124 et suiv. — Il prouve aux Juifs sa divinité et son sacerdoce par le psaume cix. 147 et suiv. — Sa Passion figurée par les persécutions des anciens Juifs contre Jérémie. 213 et suiv. — Sa sépulture et sa résurrection figurées par Jonas dans le ventre de la baleine. 230 et suiv. — Il est vrai Dieu et vrai homme, 242, 243; — Dieu de Dieu, 244, 245; — sorti de Dieu, et devant retourner à Dieu. 245, 246. — Cependant il lave les pieds de ses disciples, 246 et suiv.; — et de Judas même. 246. — Le crime de ce traître jette son âme dans le trouble. 252, 253. — Quel était ce trouble? 254. — Il était volontaire, 256, — et causé par l'horreur du péché. 255. — Jésus désire de manger la pâque avec nous. 251, 252. — Il institue l'Eucharistie comme un mémorial de sa mort. 262 et suiv., 269 et suiv. — Il essaye de toucher Judas. 265 et suiv. — Naissance de Jésus-Christ, dixième époque de l'histoire. X, 828, 829. — Une étoile l'annonce aux gentils. 829. — Il meurt à la fin de la soixante-dixième semaine. 737. — Les historiens ont parlé de l'éclipse arrivée à sa mort. 738. — Sa résurrection. *Ibid.* et 831. — Il monte aux cieux et envoie le Saint-Esprit. 738. — Il confirme par ses miracles les hauts mystères qu'il annonce. 829, 830. — Il découvre l'hypocrisie des pharisiens et des docteurs. 831. — Il dénonce à Jérusalem sa chute prochaine. *Ibid.* et suiv. — Il est condamné parce qu'il se disait le Christ. *Ibid.* — Sa mission est infiniment relevée au-dessus de celle de Moïse. 836. — La rémission des péchés au nom du Sauveur est une marque de sa venue. 876. — Son innocence, sa sainteté et ses miracles reconnus par les Juifs et par les païens. 888. — Il établit la liaison de trois faits : la désolation des Juifs, la conversion des gentils et la prédication de l'Evangile, qui ont concouru ensemble, et dans les prédictions des prophètes, et dans leur accomplissement : faits qui rendent sensible la vérité de la religion. 916 et suiv — Jésus-Christ tire sa gloire de sa Passion même. III, 358, —Il est notre médiateur. Confiance que nous devons avoir en son intercession. 367, 368. — Il est notre assurance et notre repos, 370, 371; — la voie, la vérité et la vie. 372; — notre lumière. 375. — Nul ne vient à Dieu le Père que par lui. 374, 375. — Dieu le Père est dans lui et lui dans le Père. 378 et suiv. — Jésus-Christ, Verbe éternel, nous fait voir le Père. 379 et suiv.; — et les œuvres du Père par ses miracles. 381. — Il rentre en sa gloire en retournant à son Père. 396, 397. — Il avait prédit tout ce qui lui devait arriver. 398. — Il se compare à la vigne, dont les fidèles sont les branches, et le Père céleste le vigneron, 399 et suiv. — La croix, mystère de son amour. 411. — Injuste haine du monde contre lui et contre ses disciples. 425, 426. — Prière qu'il a adressée pour nous à son Père après la cène. 439. — Son délaissement. 438. — Sa vie cachée. 504, 505. — Ferme foi en Jésus, vrai Messie. 486 — Preuves de la divinité de Jésus-Christ par le passage *Antequam Abraham fieret, ego sum*, X, 44, 653; — par le nom de Fils de Dieu que l'Ecriture lui donne. 549 et suiv., 559, 581. — Objection réfutée par la doctrine des Pères, des cardinaux Tolet, Bellarmin et autres. 554, 555 et suiv. — Le Fils de l'homme désigne Jésus-Christ dans l'Evangile. 589, 590, 638. — La tradition en offre une preuve incontestable, contre laquelle le sentiment de Tostat ne peut prévaloir, 587, 586. — Si Jésus-Christ est appelé Dieu dans l'Evangile, c'est une preuve qu'il l'est. 635. — Comment il convient de traduire *In principio erat Verbum*. 648. — Jésus-Christ antérieur à saint Jean, 648, 649; — Dieu de toute éternité, 650; — le Prophète par excellence. 652. — C'est une erreur de distinguer ce qu'il a fait comme Messie de ce qu'il a fait comme Dieu. 657, 658. — Ce qu'il faut entendre par ces mots de l'Apôtre : *Il est le premier-né de toute créature*. 673. — Sa génération éternelle. 674 et suiv. — R. Simon prétend que les ariens, qui nient la divinité de Jésus-Christ, ne peuvent être convaincus par l'Ecriture. 175. — Faux raisonnement de cet auteur sur la prédestination de Jésus-Christ. 201. — Sa prédestination, modèle de la nôtre. 497, 498. — Marques auxquelles on peut reconnaître sa divinité. VI, 209, 210. — Beauté de Jésus-Christ dans tous ses états. V, 540, 541. — Son règne annoncé dans le Psaume xciv. 537 et suiv. — Preuves de sa divinité, tirées des psaumes 768, 782, 789, 790 — Sa résurrection prouvée par ces paroles du Psaume xv : *Providebam Dominum*, etc. 779 et suiv. — Son délaissement exprimé dans le Psaume xxi 1265 et suiv. — Sa résurrection y est annoncée. 1271 et suiv. — Union de Jésus-Christ avec l'Eglise et avec les âmes saintes, figurée dans le *Cantique des cantiques*, sous l'emblème de l'amour conjugal. 929, 930 et suiv. — Nous avons tout en lui, selon saint Ambroise. 961. — Sa divinité prouvée par un texte de l'*Ecclésiastique*. 1199 et suiv. — Jésus-Christ apprend à ses disciples de tous les siècles, par ses discours et par ses exemples, ce qu'ils doivent à la puissance publique. VIII, 1210 et suiv. — Il laisse prendre, dans le temps de sa Passion, des épées à deux de ses apôtres, non pour faire entendre, comme le prétend Jurieu, qu'on est en droit de se servir des armes contre la puissance légitime persécutrice, mais pour accomplir cette prophétie : *Il a été compté au nombre des scélérats*. 1228. — Il a laissé la puissance des empereurs telle qu'elle était établie. I, 1417. — Il établit, par sa doctrine et par son exemple, l'amour de la patrie. VII, 1294, 1295; XI, 500, 501. — Il décide qu'on doit le tribut au prince. 608, 609, 742. — Pourquoi Jésus-Christ est venu sur la terre. VII, 1017. — Il est venu au monde sans éclat extérieur. VI, 544. — Pourquoi il a voulu naître de parents illustres. VII, 1339, 1340. — Il est roi par naissance, par droit de conquête, par élection. VI, 1079. — Jésus-Christ dans sa Passion. 1111, 1112 et suiv., 1120 et suiv., 1129 et suiv., 1151 et suiv., 1166 et suiv. — Il est notre agent dans la Jérusalem céleste, VII, 19; —médiateur général et Pontife universel pour offrir les vœux de toutes les créatures. 57, 64. — Combien sa doctrine est admirable. Tout son Evangile renfermé dans ce mot : *Dieu a tant aimé le monde*. VII, 1281. — Tout nous vient par lui. III, 438. — Que devons nous demander en son nom. 436. — La prière en son nom obtient tout. 407, 408. — En quel esprit Jésus-Christ s'offre à son Père dans sa présentation au temple. VI, 512, 513. — Manière de parler à Jésus enfant. III, 685. — Comment il s'abaisse pour venir à nous. 723. — Comment il est notre Epoux. 693, 694. — Il est l'Epoux des vierges; ce qu'il demande d'elles. VII, 523, 524, 541; — l'Epoux des âmes dans l'oraison. 725 et suiv. — En combien de manières il est admirable. III, 557, 558, 636, 664. — Effets que produit dans l'âme l'admiration de ses beautés. 559, 560. — Seul objet de notre amour. 563. — Sur sa transfiguration. 949. — Ses dispositions dans l'Eucharistie. 936 et suiv. — Comment on lui fait la cour dans le saint Sacrement. 616. — Comment on doit le considérer dans l'oraison, 688; — dans la contemplation. 1008. — Se cacher dans ses plaies. 737. — Indulgence de Jésus-Christ envers les pécheurs. III, 533. — Excès de sa miséricorde envers eux. VII, 172 et suiv. — Punition exemplaire des Juifs, qui l'avaient méprisée. 179, 180. — Il n'y eut dans Jésus-Christ aucun trouble involontaire. IV, 450, 585, 581, 711 et suiv. — Foi explicite en Jésus-Christ, nécessaire en tout état. 584, 666, 667. — C'est le corps de la vie chrétienne. 587. — C'en est le commencement et la fin. *Ibid.* — Vue de Jésus-Christ soustraite par les nouveaux mystiques à l'oraison des âmes parfaites. 761, 762. — Vaines défaites. 762. — Sentiment de sainte Thérèse et de saint Jean de la Croix. *Ibid.*, 763, 764. — Selon les nouveaux mystiques, l'âme parfaite perd de vue Jésus-Christ dans les épreuves. 1177. — Auteurs cités à faux sur cette matière. 1179. *Voy.* Jérusalem, Sauveur, Verbe.

Jeu. Ses suites funestes. VI, 1179. — Danger des jeux de hasard. III, 954, 955.

Jeune. Doctrine de l'Ecriture et de l'Eglise sur le jeûne. II, 892. — Le jeûne a un caractère particulier dans le Nouveau Testament, il est une expression de la douleur de l'Eglise dans le temps qu'elle aura perdu son Epoux. *Ibid.* et suiv. — Essence et perfection du jeûne. III, 680. — Il y faut éviter l'ostentation. 42, 43. — Efficace du jeûne contre l'attaque des démons. VI, 581, 596. — Il fortifie et engraisse l'âme. *Ibid.* — Quel est le jeûne que Dieu demande à son peuple. 983, 884. — Pourquoi l'Eglise le prescrit. VII, 1257.

Jézabel, reine d'Israël. Son impiété et sa triste fin. X, 697.

Joas, roi de Juda, encore au berceau, est dérobé à la fureur d'Athalie. 698. — Joïada le fait reconnaître. *Ibid.* — Cérémonie de son sacre. VI, 1080 — Il est rétabli sur le trône de Juda par la fidélité du grand prêtre, et non en

vertu du sacerdoce. I, 1585. — Joas fait lapider le pontife Zacharie, fils de Joiada : sa punition. X, 698.

Job. Le livre qui porte son nom a été écrit par Moïse. X, 795 — Il enseigne à reconnaître le néant de l'homme, le suprême empire de Dieu et sa sagesse infinie. *Ibid.* — Tendresse de Job pour les misérables. VI, 986; XI, 525. — Soin qu'il avait de tenir sa famille unie. 771. — Combien il craignait de déplaire à Dieu. VII, 1278. — Sa conduite dans les épreuves. IV, 224, 225. — Son amour poussé à l'excès. *Ibid.* — Les nouveaux mystiques ne peuvent en autoriser les erreurs. 225.

Jonas, auteur grec, atteste qu'on communiait les petits enfants sous la seule espèce du vin. IX, 481, 482 et suiv.

Johnston, Bénédictin, traduit l'*Exposition* en anglais : ses lettres à Bossuet sur les calomnies des protestants contre cet ouvrage. I, 1181, 1182.

Joie. Caractère de la joie; sa source. VI, 1251. — Joie de Dieu. 1260, 1261. — La véritable joie est retirée du monde depuis le péché. 718, 719. — Joie des sens. 1262, 1265. — Combien elle éloigne notre esprit de Dieu. 725. — Joie chrétienne combien différente de celle du siècle. 1192. — Joie du monde. VII, 49, 50. — Joie raisonnable et juste. VI, 1217, 1218. — Joie des élus, 392, 393. — Joies trompeuses des mondains. 394, 412. — Joie des bienheureux. *Ibid.* et suiv. — Joie des bienheureux et celle des Chrétiens. III, 774. — Joie du Saint-Esprit. 776. — Celle qu'on doit avoir dans les humiliations. 877, 878. *Voy.* Plaisirs.

Jonas dans le ventre de la baleine, figure de Jésus-Christ. III, 250, 251 et suiv. — Prédication de Jonas à Ninive ; instructions que nous devons en tirer. 253, — Le cantique de ce prophète expliqué. V, 1225.

Jonathas soutient la réputation de son frère Judas Machabée. X, 728, 729.

Joram, fils de Josaphat. Brièveté de son règne, sa fin affreuse. X, 697.

Josaphat, roi de Juda. Sous son règne fleurissent la piété, la justice et l'art militaire. X. 697. — Son habileté dans le gouvernement. XI, 571. — Son zèle pour instruire le peuple de la religion. 633, 634. — Il distingue les droits du sacerdoce et du roi. 651. — Il remporte une victoire d'une manière miraculeuse. 667. — Il détruit l'idolâtrie dans ses Etats. 772. — Ce prince est le plus accompli des rois de Juda: comme il pratiqua parfaitement la divine leçon adressée à tous les rois de Juda dans la cérémonie de leur sacre. VI, 827. — Quels effets les prospérités produisirent sur son cœur. 828.

Joseph, fils de Jacob, est vendu par ses frères; son élévation, X, 691. — Figure de Jésus-Christ. VI, 431.

Joseph (S.) est rassuré en songe contre ses soupçons. II, 1155. — Il devait avoir sa part avec Marie aux persécutions de Jésus-Christ. 1185. — Il prend soin de Marie et de l'enfant Jésus. 1140. — Il est averti par l'ange de fuir en Egypte. 1183, 1184. — Quel est le sens du mot *juste* dont l'Ecriture l'honore. X, 571 et suiv. — Panégyriques de saint Joseph. VII, 875 et suiv., 896 et suiv. — Trois dépôts confiés à sa garde. 878, 879. — Ses vertus. 878, 898. — En quel sens il était le père de Jésus-Christ. 886. — Sa vie simple et cachée.

Josias, roi de Juda. Son zèle pour la loi de Dieu. XI, 633. — Il est loué dans les Livres saints. 648, 649. — Il est tenté du désir de faire la guerre. Sa mort. 701.

Josué. Sous sa conduite la Terre Sainte est conquise et partagée. X, 694, 795, 796. — Il figure Jésus-Christ. III, 1074.

Jouarre, abbaye de filles du diocèse de Meaux. Bossuet veut la remettre sous sa juridiction ; détails sur cette affaire. III, 761, 764, 765, 766 et suiv., 770 et suiv., 772 et suiv., 780, 781 et suiv., 783, 803, 812, 814 et suiv., 816, 817, 818 et suiv., 822, 823, 824, 841, 846, 848, 872, 990, 991, 1005. — Indécence de la conduite de la prieure dans les affaires de cette abbaye avec Bossuet : lettres qu'il lui écrit. 987, 988. — Ses avis aux religieuses qui lui avaient rendu obéissance; sur les moyens à prendre pour ramener leurs sœurs. 989, 990. — Pièces concernant l'état de cette abbaye. V, 2053 et suiv. — Sa fondation. 2054. — Sa dépendance jusqu'à l'an 1216. *Ibid.* — Vaines chicanes et prétentions des religieuses. 1255 et suiv. — Le cardinal Romain autorise leur privilége sans pouvoir du Pape, ni confirmation du roi. 2069 et suiv. — Modération des exemptions par les conciles de Vienne et de Trente. 2077 et suiv. — Brefs apostoliques pour la visite du monastère de Jouarre. 2081 et suiv. — Mémoire de Bossuet contre l'abbesse. 2085 et suiv.; — contre la sentence arbitrale du cardinal Romain. 2097 et suiv. — Procédure, deux raisons péremptoires. 2108, 2109 et suiv. — Arrêt du parlement qui déclare l'abbaye de Jouarre sujette à la juridiction épiscopale 2115. — Procès-verbal de visite. 2116 et suiv. — Ordonnance de visite. 2128 et suiv. — Difficultés au sujet de la réception des filles dans cette abbaye. 878, 879, 886, 887, 891, 899 905, 1013, 1014, 1029 et suiv. — Lettre de Fénelon à ce sujet. XI, 1060. — Lettres de Bossuet aux religieuses de cette maison. III, 987 et suiv.

Jovien, empereur. Ce que lui écrit saint Athanase, V, 2022. — Etat de l'Eglise sous cet empereur. *Ibid.*

Jubilé. Méditations pour ce saint temps. III, 523 et suiv. — Instructions à ce sujet. 555. — Qu'est-ce que le Jubilé? *Ibid.* — Que faut-il faire pour le gagner? 555. — Quel en est le fruit? 556. — Grandeur de la grâce du Jubilé. VI, 498, 499. — Quel en doit être le fruit. 510. — Quelle est la peine et la douleur que relâche l'indulgence du Jubilé; quelle est celle qu'elle augmente. VII, 50. — Grâce abondante du Jubilé, qui tient lieu d'un second baptême à ceux qui sont disposés dans le degré que Dieu sait. VI, 403, 404. — Comment s'y préparer. III, 755.

Juda, fils de Jacob. Le Messie devait naître de sa race. X, 691, 806. — Le royaume de Juda demeure fidèle à la religion. 696, 697. *Voy.* Idolatrie, Israel.

Judas le Machabée; ses victoires. X, 728, 820, 821.

Judas Iscariote. Son crime jette l'âme de Jésus-Christ dans le trouble. III, 252. — Le Sauveur essaye de le toucher : ses paroles. 265. — Pacte et trahison de l'infidèle disciple. 266, 267.—Sa trahison découverte. 341. — Malignité de l'intérêt montrée dans le crime de Judas. VI, 1159.

Jude (S.), apôtre, trace le caractère de tous les hérétiques, qui se séparent eux-mêmes. V, 1924.

Judith arrête, par la mort d'Holopherne, les victoires de Nabuchodonosor. X, 702. — Son cantique expliqué. V, 1228, 1229. *Voy.* Femmes.

Jugement. Sa définition; moyens de bien juger; causes des mauvais jugements. I, 969. — Qualités du jugement que nous devons exercer contre nous-mêmes. VII, 624. — Règle que nous devons observer dans nos jugements. VI, 779, 780. Raisons de se modérer dans ses jugements. VI, 781. — Jugements de Dieu; il ne suffit pas de les craindre pour être justifié. VII, 53. — Jugements humains; ne point s'y arrêter. 603, 604. — Jugement sans miséricorde à celui qui ne fait point miséricorde. VI, 630.

Jugement dernier. Le Fils de Dieu en a connu le jour. III, 178, 180. — En quel sens il a pu dire qu'il ne le connaissait pas. 180 et suiv. — Raisons profondes de la réserve mystérieuse du Sauveur. 184. — Séduction générale, guerres, famines, pestes, tremblements de terre qui doivent le précéder. 185 et suiv. — Réflexions sur les autres circonstances. 190 et suiv. — Instructions à recueillir de ces réflexions. 193. — Peinture du jugement dernier. 194, 195. — Séparation des bons et des méchants. 204, 205. — Sentence du juge. 205, 210, 211. — Pourquoi, dans les saintes Ecritures, le jugement dernier est-il toujours représenté par un acte de séparation. VI, 1215. — Objet et nécessité du jugement universel. 162 et suiv. — Belle peinture du jugement d'un pécheur. VII, 624, 625 et suiv.

Jugement discrétif. Ce que c'est. II, 591, 592.

Jugement téméraire. L'Évangile le défend. III, 49, 50. — En quoi il consiste. VI, 777, 778. — Pour l'éviter, il faut se représenter la rigueur du jugement de Jésus-Christ. VII, 790.

Juges. Leurs devoirs; périls de leur charge. VII, 1287, 1288,

Jugurtha, roi de Numidie, souillé du meurtre de ses frères, se défendit plus longtemps par ses largesses que par ses armes. X, 733.

Juifs. Ils sont châtiés à diverses fois pour leurs rébellions contre Dieu, et rétablis ensuite. X, 695. — Leur royaume, par l'union des lévites avec Benjamin, subsiste sous le nom de royaume de Juda. 804. — Cyrus les rétablit à Jérusalem : huitième époque. 710, 711. — Quand ont-ils changé leurs caractères d'écriture? 715, 716. — Ils jouissent d'une longue paix. 817, 818. — prédite par les prophètes. *Ibid.* — Ils s'étendent parmi les Grecs. 721. — Sont persécutés par les rois de Syrie. 728, 819 et suiv. — Ils s'agrandissent par des conquêtes sous Jean Hyrcan. 732, 821. — Deviennent tributaires des Romains. 827. — Leur royaume passe des Asmonéens à Hérode Iduméen. *Ibid.* — Incrédulité des Juifs après la mort de Lazare. III, 66, 67. — Ils préfèrent le témoignage de saint Jean à celui de Jésus-Christ. 103. — Ils sont confondus par le témoignage de saint Jean. 104. — Aveuglement des Juifs de méconnaître le Christ. 108, 109. — Leur injustice envers Jésus-Christ. 120. — Poussés par la vengeance divine, ils se révoltent contre les Romains, qui les accablent. X, 815. — Les maux qu'ils endurent ne peuvent les em-

pêcher de croire leurs faux prophètes. 855, 856. — Leur châtiment est l'accomplissement des prédictions de Jésus-Christ. 858, 859. — Ils se laissent séduire par les plus grossières impostures. 866, 867. — Au changement de leur république ils connaissent que le temps du Messie est arrivé. 867, 868. — Ils sont prêts de renoncer à l'espérance du Messie. 872. — Ils sont la risée des peuples, et l'objet de leur aversion. 878. — Leurs superstitions et leurs fausses doctrines. 826, 827. — Ils connaissaient l'immortalité de l'âme. 857. — Ils se convertiront un jour. 847, 848. — En remontant à la source de leurs institutions, on trouve la vérité de la religion. 909. — Triste état des Juifs depuis la ruine de Jérusalem. V, 1310. — Ils tâchent d'obscurcir les prophéties. 1341, 1367 et suiv. — Leurs châtiments prédits dans l'Apocalypse. 1336. — Leur aveuglement; en quelle manière nous les imitons. VI, 1173, 1174. — Leur incrédulité. 996. — Pourquoi ils ont crucifié Jésus-Christ. 999. — Leur punition exemplaire. VII, 179, 180. — Trop malheureusement exaucés dans le vœu qu'ils énoncèrent en disant : *Que son sang soit sur nous!* VI, 1112. — Leur fausse politique dans la mort de Jésus-Christ, figure de la politique du siècle. III, 68, 69. — Souvenir de Dieu en faveur de leurs misérables restes. *Ibid.* — Vocation des Juifs et des gentils dans le corps de l'Eglise. VII, 271, 272. — Quelle idée les Juifs avaient du Messie. 1063. — Ils en espèrent un autre. VI, 329. — Leurs contradictions au sujet de Jésus-Christ. 301. — Ils se trompent sur sa royauté. 351, 352. — Caractère des docteurs juifs. 216, 217. — Les Juifs obéissent à leurs rois, même devenus idolâtres. I, 1379, 1380. — Soumis ensuite aux Perses, aux Grecs, etc., ils n'ont pas cru que leurs pontifes pussent déposer les rois. 1419. — Ils prennent légitimement les armes contre les rois de Syrie. VIII, 1230 et suiv. — Ils n'employoient que les gémissements et les prières, et non les armes, contre les rois d'Egypte, et leurs rois impies et persécuteurs. 1236, 1237. *Voy.* Machabées. — Les Juifs connaissaient le mouvement de la terre. V, 882. — Ils n'avaient point de théâtres : leurs seuls spectacles, pour se réjouir, étaient leurs fêtes, leurs sacrifices, leurs saintes cérémonies : ce peuple simple et innocent trouvait son divertissement dans sa famille. II, 891.

Jules II, Pape, convoque le concile de Latran. II, 253, 254. — Ses entreprises contre les droits temporels de la France. I, 1621. — Il y fait confirmer sa bulle contre ceux qui usurperaient le Saint-Siége par simonie. III. — Il défend l'appel du Pape au concile. II, 441, 442. — Ce Pontife donne dispense à Henri VIII d'épouser la veuve de son frère. Ce prince attaque la dispense par des raisons de fait et de droit. Les protestants d'Allemagne sont favorables à cette dispense. VIII, 551.

Julien Césarini, cardinal, est nommé président du concile de Bâle : il en fait l'ouverture. II, 98. — Il empêche le Pape de dissoudre le concile et continue à le présider. 102. — Il quitte Bâle, et se réunit au concile de Ferrare. 109. — Ce qu'il dit, dans le concile de Florence, sur l'autorité du Pape. 230. — Ce cardinal représente à Eugène IV les désordres du clergé, surtout de celui d'Allemagne, et prédit que si on ne les corrige, il s'élèvera bientôt une hérésie pire que celle des Bohémiens. VIII, 355.

Julien l'Apostat bat les Allemands, se révolte contre Constance. X, 708. — Son apostasie : nouveau genre de persécution qu'il fait souffrir à l'Eglise. V, 1346; X, 749. — Il veut rétablir le temple de Jérusalem, le Ciel s'y oppose. 866. — Il met tout en œuvre pour détruire le christianisme. 888. — Il ne nie pas les miracles de Jésus-Christ. 890. — Sous lui l'idolâtrie ressuscite. V, 1418, 1424. — Sa vanité. IX, 192. — Il finit comme Antiochus. *Ibid.* — Il se fait adorer comme les anciens empereurs; c'est ce que figurait la guérison de l'image de la bête. 194. — Il fait revivre en lui Dioclétien, par ses lois et par son impiété. 194, 195. — Julien, ainsi que d'autres persécuteurs, sont reconnus empereurs par les Chrétiens, qui leur obéissent quant au civil. I, 1408, 1409, 1454, 1455. — Ce prince fut tué, selon Basnage, par un soldat chrétien, en haine des maux que ce prince persécuteur faisait souffrir à l'Eglise; ce qui est démontré faux par les témoignages des historiens contemporains ecclésiastiques et païens, et par ceux des Pères. VIII, 1291.

Jurement. L'Evangile le défend. III, 30, 31.

Jurieu (Pierre), ministre protestant. Son égarement allait jusqu'au prodige. Dieu ne le permettait pas en vain, et voulait qu'on le relevât. X, 991, 992. — Il prétend que la fureur et la rage des protestants fortifie leur amour pour la vérité. Il justifie la conjuration d'Amboise et les guerres civiles des calvinistes. VIII, 667, 668. — Il se dédit d'avoir autrefois désapprouvé ces guerres, souffle l'esprit de révolte, et prophétise de nouvelles guerres. 1202, 1203. — Il avilit l'ancienne Eglise, dont il condamne les mœurs, et ajoute, après Buchanan, que si les Chrétiens n'avaient pas pris les armes contre les persécuteurs, c'était par impuissance, et que l'obéissance n'était que de perfection et de conseil. 1206, et suiv. — Buchanan et Jurieu y ajoutent que le précepte était accommodé au temps; ce qu'on détruit par un seul mot de saint Paul. 1213, 1214. — Etranges maximes de Jurieu contre la puissance publique. Il donne non-seulement aux peuples, mais même aux particuliers, le droit de résister par les armes aux souverains, soit pour la religion, soit pour toute autre cause, et pose pour principe, avec Viclef, qu'on ne doit rien aux princes qui ne rendent pas à Dieu ce qu'ils lui doivent. 1264 et suiv. — Jurieu abrége autant qu'il peut le temps de ses prétendues prophéties. Il avoue sa prévention dans la lecture des Prophètes; prend pour guide Joseph Mède, qu'il abandonne ensuite. 807, 809. — Ses calculs apocalyptiques ne cadrent pas. Il les change pour avancer la ruine de l'Antechrist. 810, 811. — Il fait commencer l'antichristianisme à saint Léon, qu'il excuse, parce qu'il n'était qu'un Antechrist *commencé*. 814. — Il ne commence pas l'antichristianisme à saint Basile, parce que l'événement démentirait sa prophétie. Son calcul ridicule. 816, 817. — L'idolâtrie de saint Basile et des autres Pères du même temps ne lui paraît pas antichrétienne, pour des raisons absurdes. 817. — Son système sur les sept rois de l'Apocalypse, confondu par les termes mêmes de la prophétie. Sa réponse frivole et son explication ridicule des dix autres rois. 818. — Il contredit Mède, qui prédit la ruine de l'empire du Turc. Jurieu prédit au contraire que le Turc va se joindre à la Réforme pour détruire l'empire papal. 821 et suiv. — Jurieu pose pour principe fondamental de la Réforme que le Pape est l'Antechrist. VIII, 807. — Ses rêveries détruites par les savants Grotius et Hammond, qu'il appelle pour cela la honte de la Réforme et du nom chrétien. Exposition de sa doctrine sur ce point. 808, 809. — Ses erreurs grossières sur les mille ans de l'Apocalypse. V, 1317. — Il anime les rois contre l'Eglise romaine. 1213, 1214. — Jurieu convient de la visibilité de l'Eglise, et qu'au fond il n'y a nulle différence entre nos pères et nous. VIII, 901. — Pour venir au secours du ministre Claude, il établit qu'on se sauve dans toutes les communions, et même dans la romaine. 908, 1137, 1138 et suiv. — Toutes les sociétés chrétiennes, quoiqu'en schisme les unes avec les autres, sont, selon le ministre, du corps de l'Eglise. Il est contraint d'y mettre les sociniens. 908, 909 et suiv. — Sa réponse illusoire, qu'il met les sociniens dans l'Eglise, au même sens qu'il y met les mahométans. 1098, 1099. — Il sauve même les éthiopiens, qui ajoutent la circoncision aux sacrements de l'Eglise. 912. — La confession de Jésus-Christ, Messie et Rédempteur du genre humain, suffit pour être du corps de l'Eglise; et pour en avoir l'âme, il ne faut que retenir quelque chose de la bonne administration des sacrements. *Ibid.* — Ses idées sur l'excommunication. 915. *Voy.* Excommunication. — Les Eglises, selon lui, ne sont liées que par des confédérations arbitraires : elles sont toutes indépendantes les unes des autres : leur autorité et leur insubordination entre elles dépend des princes. 916. — Ce système est, de son propre aveu, contraire à la foi de tous les siècles. 918. — Il définit l'Eglise le corps de ceux qui croient en Jésus-Christ le véritable Messie; corps divisé en un grand nombre de sectes : en quoi il contredit l'idée de l'Eglise donnée par lui-même en faisant le catéchisme. 920, 921, 1099, 1152. — Dieu peut, selon lui, se conserver des élus dans des sectes très-corrompues, et même dans le socinianisme. 1101. — Tout se dément et se contredit dans ses écrits. 1105. — Forcé d'avouer qu'on se sauve dans l'Eglise romaine, il nie de l'avoir dit : on le lui prouve par ses propres paroles; il répond par des injures. 1137, 1142, 1143. — Il croit éluder en disant qu'il ne sauve dans cette Eglise que les enfants baptisés : illusion de cette réponse. 1150. — Il dit ailleurs qu'on peut sans scrupule passer d'une secte à l'autre sans courir risque de son salut, et avoue que c'est par politique que la Réforme a cessé de dire qu'on pouvait se sauver dans l'Eglise romaine. 1158. — Etant démontré, par l'aveu du ministre, qu'on peut se sauver dans l'Eglise romaine, il l'est aussi que cette Eglise n'est ni idolâtre ni antichrétienne. 1035, 1036. — Ce ministre a tous les caractères que saint Paul donne aux docteurs des hérésies. Il parle plus contre lui-même que contre qui que ce soit. 1037. — Il accuse l'Eglise des premiers siècles d'avoir varié dans la foi, qui ne s'est formée que par parcelles; en quoi il contredit Vincent de Lérins. 1039. — La doctrine de la Trinité était informe, selon lui, avant le concile de Nicée, ou le premier de Constantinople. 1062. — Le sabellianisme ne lui paraît pas une erreur fondamentale. 1310, 1311.

Voy. Immutabilité. — Les Pères, selon Jurieu, ignoraient les fondements de la foi, et jusqu'à la providence de Dieu, que les platoniciens connaissaient par les lumières naturelles. 1067 et suiv. — Il ajoute que les Pères des premiers siècles ne s'attachaient pas beaucoup à la lecture de l'Ecriture sainte. 1070, 1071. — Ce fut, selon lui, une témérité au concile d'Ephèse, d'appeler la sainte Vierge Mère de Dieu ; et c'est de là que la dévotion à la sainte Vierge, qu'il traite d'idolâtrie, a pris son origine. 1074. — Dans la même lettre, il avance ces deux propositions contradictoires : Que l'ancienne Eglise a varié sur les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, et qu'elle n'a jamais varié sur les parties essentielles de ces mystères. 1084. — Son erreur sur la manière dont s'est formée la foi des mystères, confondue par le concile de Chalcédoine. 1084. — Il fait admettre aux anciens Pères une double génération du Fils de Dieu ; ce qu'il avoue contraire à l'immutabilité de Dieu. 1298. — Sa doctrine et ses imputations, pleines de blasphèmes. Il corrige ses erreurs par d'autres erreurs ; ses chicanes sur le texte de l'Ecriture, qui prouve l'immutabilité. 1301. — Il fait Dieu muable dans ses manières d'être, et donne la main aux sociniens. 1304, 1305. — Il rejette la confession de foi des protestants, qui déclare le Symbole de Nicée conforme à la parole de Dieu, en faisant admettre à ce concile différentes erreurs. 1337. *Voy.* Nicée. — Il se dédit de plusieurs absurdités et erreurs attribuées par lui aux Pères, et exige pourtant qu'on discute tous les passages qu'il en citait pour les inculper de ces absurdités et de ces erreurs. 1340, 1341. — Sa mauvaise foi, de n'excepter aucun ancien d'avoir enseigné la double nativité du Fils, et d'avouer pourtant que saint Cyprien et quelques autres ne l'ont pas enseignée. Son injustice d'exiger qu'on lui montre, dans les premiers siècles, la réfutation d'une chimère qu'il imagine. 1351. — Il n'entend pas les Pères qu'il cite. Pour leur faire éviter certaines absurdités, il leur en fait dire de plus outrées, et sent lui-même que ses sentiments sont outrés. 1364 et suiv. — La succession que Jurieu donne à sa religion lui est commune avec toutes les hérésies. 914, 915. — Il dit le pour et le contre sur la visibilité de l'Eglise. 926, 927. — Ses distinctions vaines entre les erreurs fondamentales et non fondamentales détruites par ce seul mot de Jésus-Christ : *Je suis avec vous.* Selon lui, l'Eglise est plus visible par ses erreurs que par les vérités qu'elle enseigne. 929 et suiv. — Il avoue que le sentiment de l'Eglise est une règle certaine de la foi, et suffisante dans les matières les plus essentielles. 930. — L'idée qu'il se forme de l'Eglise universelle, composée de toutes sortes de sectes, ne s'accorde pas avec l'idée que cette Eglise a d'elle-même ; et il condamne sa propre Eglise par les caractères qu'il donne à l'Eglise universelle. 952, 953. — Un concile n'est universel, selon Jurieu, que quand il est composé de tous les ministres de l'Eglise, sans exception. Il donne aux rebelles à l'Eglise un pouvoir excessif, et ôte aux pasteurs assemblés le titre de juge dans les matières de foi. Il condamne les souscriptions exigées par les conciles, et veut qu'on ne se soumette à leur autorité que sur les choses de discipline ou de peu de conséquence. 936. — Il ose dire qu'il faut sacrifier la vérité à la paix. 940. — Il regarde les décisions du synode de Dordrecht comme essentielles, et pense que le demi-pélagianisme ne damne personne : il fait agir ce synode plus par politique que par vérité. 857, 858. — Il se dédit de l'infaillibilité qu'il accordait au consentement des Chrétiens, et retombe dans le même embarras, en proposant pour règle infaillible le consentement des siècles passés. 1430, 1431. — Erreurs où il tombe : 1° en donnant l'infaillibilité aux sociétés schismatiques et hérétiques ; 2° en restreignant arbitrairement les promesses de Jésus-Christ et les vérités qu'il s'est engagé à conserver dans l'Eglise. 1430. — Il attaque les fondements donnés par Jésus-Christ à l'union des familles et au repos des empires. 1183, 1184. — Il entreprend la défense du second mariage du landgrave de Hesse, et tâche de rendre le fait douteux. 1185. — Ses principes absurdes sur l'affaire du landgrave. Ses raisonnements sur les lois divines et sur celles du mariage, convaincus de fausseté. 1190. — Il propose un accord avec les luthériens. Conditions de cet accord. 873 et suiv. — Il est contraint d'abandonner la règle de l'Ecriture pour former sa loi, parce qu'il est impossible de soutenir cet article capital de la Réforme : qu'on connaît les Livres canoniques par le témoignage intérieur du Saint-Esprit. 1170, 1171. — Ce ministre mène les protestants par degrés au socinianisme. 1096. — Il fait même triompher le socinianisme, quoiqu'il tâche de se purger de ce reproche. On le prouve par ses propositions expresses et par ses propres excuses. 1287, 1440. Ses emportements contre l'auteur de l'histoire des Variations. 1105, 1288 et suiv. — On le convainc de faire Dieu auteur du péché, aussi clairement que Luther. 1115. Il reconnaît les luthériens demi-pélagiens, et leur offre la tolérance et de les admettre à la communion. 1126. — *Voy.* Pélagianisme. — Jurieu, Bochart, et autres ministres croient qu'on peut tolérer les particuliers qui s'attribuent plus de capacité pour entendre la saine doctrine, que toute l'Eglise. 858. — Tolérance étonnante qu'on a dans la Réforme pour Jurieu et pour ses erreurs. 1441, 1442. *Voy.* Tolérance. — Ce ministre fait l'inspiré, et est cru tel. 1448. — Son silence sur diverses objections de l'Histoire des Variations. 1151 et suiv. — Il attribue l'idolâtrie à toute l'Eglise, depuis le IVe siècle. 1078, 1143, 1144. — Il déprime même l'Eglise des trois premiers siècles 1075. — Ses contradictions et ses blasphèmes. *Ibid.*, 1104, 1114, 1115. — Sa réponse au texte de saint Paul, qui prouve que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire. IX, 219. — Réfutation de son histoire du retranchement de la coupe. 293. — Il est forcé, pour éviter les conséquences de ses propres principes, de dire qu'en ne recevant que le pain, on ne participe pas au sacrement. 268, 269.

Justes. Demeure de Jésus-Christ et de son Père dans l'âme des justes. I, 391, 392. — Leurs chutes doivent les affermir dans l'humilité. 393. — Quel est leur maître intérieur. 394. — Leur paix intérieure et imperturbable. 395. — Ils sont les amis de Jésus, 415. — qui leur découvre tous ses secrets. 415. — Ils peuvent tout demander en son nom. 416. — Comment la miséricorde les environne. VI, 1145. — Ils sont purifiés par les mêmes afflictions qui consument les méchants. 1197. — Comment leur vie est accompagnée de péchés. VII, 647. — Les justes sont eux-mêmes la maison de Dieu. 136. — Combien étroite la voie où marchent les justes. 1204. — Comment la grâce était donnée aux justes de l'Ancien Testament. 79. — Ce qu'on entend par le sommeil des justes IV, 140, 141. — Trois états des justes distingués par les Pères. 545, 546. — Erreur d'appliquer cette distinction à l'état des nouveaux mystiques. *Ibid.* Principes des Pères pour l'intelligence de ces états. 547 ; — en particulier de saint Clément d'Alexandrie. 547, 548, — de saint Grégoire de Nazianze. 549. — Différence de ces trois états entre eux, fondée sur ce principe. *Ibid.*

Justice. C'est la véritable vertu des monarques, l'unique appui de la majesté. VI, 1090. — Ses avantages, ses effets. 1092. — Elle est la reine des vertus morales. 1093 — D'où elle tire son origine. *Ibid.* — Définition de la justice. 1094. — Elle doit être ferme. 1094, 1095. — Elle est établie pour entretenir la paix parmi les hommes. 1106 ; VII, 9, 10. — Elle appartient à Dieu, et il la donne aux rois. XI, 673. — Elle affermit leur trône. 674. — Toute puissance est sujette à la justice de Dieu. 675, 676. — Les voies de la justice aisées à connaître. 682, 683. — Vertus qui doivent l'accompagner. 684. — Combien la fermeté lui est nécessaire. 685. — Elle doit devenir plus sévère lorsque les crimes se multiplient. 689. — Obstacles à la justice. *Ibid.* et suiv. — Le chemin de la justice est droit et découvert. VI, 878. — La justice dans un souverain demande de la fermeté et de l'égalité. VII, 655. — Elle passe du prince dans les magistrats. 1297. — Elle est le principe de l'ordre. 493. — Mais elle n'habite dans les âmes où l'ambition domine. 494. — Abus qui corrompent son intégrité. *Ibid.* — La justice a pour ennemis l'intérêt, la sollicitation violente, la corruption. 637. — Le zèle pour la justice fait commettre des injustices énormes. 625. — La justice divine punira ceux qui méprisent sa bonté. 604. Elle est toujours en action contre le pécheur. VI, 287 et suiv. — Elle s'accorde avec la miséricorde : pourquoi le pécheur ne doit-il pas présumer ? 612 ; VII, 1273. — Quel est en nous l'objet de cette justice. VI, 994. — Excellence de la justice chrétienne au-dessus de celle des païens et des Juifs. III, 24 et suiv. — Chercher Dieu et sa justice et comment. 45. — D'où vient en nous la justice du christianisme. VI, 82. — Bonheur de souffrir pour la justice. III, 823. — Justice, vertu justificative de deux sortes. VIII, 255, 256 ; — justice de la loi. *Ibid.* ; — justice de la foi. *Ibid.* — Imperfection de notre justice, à cause du combat de la convoitise. 265. — Comparaison de notre justice avec celle d'Adam. 266. *Voy.* Justification.

Justice inamissible. Calvin ajoute ce dogme à celui de la justice imputative de Luther, sur les principes duquel sont fondées ses raisons. VIII, 612 — Elle est rejetée dans la confession de foi anglicane. 660. — Impiété de la justice imputative, telle qu'elle est proposée par quatre synodes calvinistes. Elle tend à faire tous les hommes également justes. 798, 799. — Netteté et simplicité de la doctrine de l'Eglise sur les mérites de Jésus-Christ. *Ibid.* — Le synode de Dordrecht et les théologiens anglais

tombent dans une contradiction manifeste, en avouant qu'un fidèle, dont la justice est inamissible, serait damné s'il mourait dans le crime; et que pourtant la foi et la charité demeurent dans les plus grands criminels. 846. — Etrange doctrine des théologiens de Brême sur la justice inamissible. 849. — Basnage confond l'erreur calvinienne de l'inamissibilité de la justice, avec la doctrine de la persévérance des saints, et dit qu'on peut tout à la fois avoir une union éternelle avec Jésus-Christ, et être dans le crime. V, 1976. *Voy.* Amissibilité, Salut.

Justification. La doctrine catholique sur la justification a été le principal sujet de rupture avec les protestants. L'Eglise enseigne que nous sommes justifiés gratuitement par la miséricorde de Dieu, à cause de Jésus-Christ. I, 1140. — Les protestants avouent qu'il ne fallait pas se séparer pour ce point; conséquence qu'en tire Bossuet. 1141, 1142. — Doctrine de l'Eglise sur la justification. VIII, 239. — Elle est gratuite. *Ibid.* — Elle ne couvre pas seulement les péchés, mais elle les ôte, elle les détruit. 241. — Les protestants ont perverti cette doctrine. *Ibid.* — Les fondements sur lesquels ils s'appuient pour la soutenir sont vains. *Ibid.* — Ceux de l'Eglise catholique sur cette matière sont inébranlables. 244 et suiv. — Ils sont appuyés sur l'Ecriture et la tradition. *Ibid.* et suiv. — La justification n'est pas un acte du juge qui renvoie absous, mais un acte du Créateur qui régénère et renouvelle. 250, 251. — La foi, le principe de notre justification. 253. — Doctrine de l'Eglise sur la justification par les œuvres. 260 et suiv. — Sentiments des protestants sur la justification. IX, 846, 847, 878. — Comment les péchés sont effacés. 850, 872, 894. — Si la foi seule justifie. 852, 872, 887, 894, 918. — Si l'on peut être assuré de sa justification. 852, 875, 874, 887, 894, 959. — De la gratuité de la justification. 914 et suiv., 950 et suiv., 1008 et suiv. — La justification est une grâce de Dieu, par laquelle, de pécheurs que nous étions, il nous rend justes. VIII, 340, 341. — Le concile de Trente ne fait que répéter, sur la justification, ce que les Pères et saint Augustin avaient autrefois décidé contre les pélagiens. 957, 958. — Il faut avec la grâce conserver, comme fait le concile, le libre arbitre et le mérite des œuvres. La vraie justice fait accomplir les commandements de Dieu. Elle est toujours imparfaite ici-bas; mais Dieu accepte nos bonnes œuvres pour l'amour de Jésus-Christ. 960. — Selon les principes établis dans la Confession d'Augsbourg, l'incertitude de la justification, telle que les Catholiques l'enseignent, ne doit causer aucun trouble. 418. — La Confession de Strasbourg varie de celle d'Augsbourg, et explique la justification comme l'Eglise romaine. 418. — La justice imputative de la Confession d'Augsbourg, bien entendue, n'exprime que la doctrine de l'Eglise. 413. — Les protestants d'aujourd'hui regardent l'imputation comme un ouvrage hors de nous, en quoi ils varient des premiers réformateurs qui croyaient avec l'Eglise qu'elle est un ouvrage en nous. *ibid.* — L'Apologie de la Confession d'Augsbourg représente la justice chrétienne comme la justice des œuvres et de la raison, comme la justice de la loi et la justice pharisaïque. 421. — Luther, par la justice imputée, donnait tout à Jésus-Christ, en ôtant tout à l'homme. L'Eglise donne à la grâce tout ce que l'homme a de bien, et même le bon usage de son libre arbitre. 460. *Voy.* Luther. — La justice imputative de Luther et de Calvin est détruite par saint Cyprien et par les textes de l'Ecriture, qui attribuent aux bonnes œuvres le rachat des péchés. 1081, 1082. — La justification représentée dans la personne des apôtres aux noces de Cana. VI, 261. — La foi en est le principe. 262, 263. — La crainte des jugements de Dieu est insuffisante pour la justification. VII, 53. *Voy.* Augustin (S.), Foi, Œuvres.

Justin (S.). Passage de ce Père sur le règne de mille ans, falsifié par Joseph Mède. V, 1490, 1491. — Preuve par ce passage, que la croyance des Pères millénaires n'était que leur opinion particulière, et non la doctrine de l'Eglise. *Ibid* — Saint Justin critiqué témérairement par l'abbé Dupin. X, 68.

Justin ou Just (S.), martyr du temps de Dioclétien. Circonstance de cette persécution marquée dans la passion de ce saint. V, 1428.

Justin II, empereur, protége les Persarméniens révoltés. I, 1645.

Justin, historien donne une idée juste de l'autorité royale. I, 1349.

Justine, impératrice, protége les ariens, et persécute les Catholiques: conduite de saint Ambroise. I, 1445; X, 750; XI, 614.

Justinien, empereur. Son règne célèbre par les travaux de Tribonien sur le droit, et par les exploits de Bélisaire et de Narsès. X, 755. — Il fait tenir le cinquième concile général 756. — Il consulte le Pape Hormisdas sur la proposition des moines de Scythie. II, 327 *Voy.* Hormisdas.

K

Kelesiski, cordonnier, se met à la tête des frères de Bohême, et leur fait un corps de doctrine qu'on appelle les *Formes de Kelesiski*. VIII, 767.

Knox (Jean), disciple de Calvin, et l'un des premiers réformés d'Ecosse, est complice de l'assassinat du cardinal Beton, et prêche la révolte. VIII, 1024 et suiv.

Koenisberg (l'université de) est troublée par la doctrine d'Osiandre sur la justification. VIII, 587. — Quelques théologiens s'opposent avec vigueur à cette doctrine. L'un d'eux revient à l'Eglise catholique, voyant qu'il n'y a point d'autorité dans les Eglises protestantes 595.

Koetlez (Mathurin Léni de) est nommé par Louis XIV à l'évêché de Poitiers; cette nomination est rétractée; pourquoi. IV, 1575 et *note*.

L

La Bruyère (Jean de). Amitié que Bossuet lui portait. IV, 1278, 1294, 1315.

Lacédémoniens. Lycurgue leur donne des lois. X, 698. — Leur vie dure et laborieuse. Comparaison de Lacédémone et d'Athènes. 954. — Léonidas, leur roi, avec trois cents hommes, tue vingt mille hommes à Xerxès, et périt. 712. — Ils s'emparent d'Athènes, font la guerre aux Perses. 718.

La Chaise (François de), Jésuite, confesseur de Louis XIV. Il recommande au nom du roi, au cardinal de Janson, ambassadeur à Rome, les intérêts de Fénelon. Mécontentement du roi, qui fait désavouer la lettre. IV, 1529, 1550 et *note*. — Il désapprouve ensuite le livre, et le dit à Bossuet. 1550, 1551. — Il certifie la vérité d'un fait rapporté par Bossuet dans sa *Relation sur le Quiétisme*. V, 40. — Sa lettre à un évêque sur la condamnation des cérémonies chinoises, sollicitée à Rome. XI, 1212.

La Combe (François), Barnabite. Son *Analysis Orationis mentalis*, condamnée. IV, 22, 288. — Sa doctrine sur l'oraison. 80, 81. — Ses liaisons avec Mme Guyon. 977, 978. — Il est enfermé au château de Lourde, d'où il écrit à cette dame. 1263 et suiv. — Sa déclaration à l'évêque de Tarbes, sur ses écrits et sa conduite. 1557 et suiv. — Il est transféré à Vincennes. 1582 et *note*. — Lettre de ce Père à Mme Guyon, où il fait l'aveu des fautes qu'ils avaient pu commettre ensemble, et l'exhorte à la pénitence. 1585. — Il était alors en état de démence: sa mort. *Ibid.* et *note*. *Voy.* Guyon.

Lactance. Son livre *De la mort des persécuteurs*, combien utile pour l'explication de l'Apocalypse. V, 1509, 1591.

Lambert de Schafnabourg, historien, rapporte ce qui se passa entre le Pape Alexandre II et l'empereur Henri IV. I, 1494, 1495 et *note*.

Lami (François), Bénédictin, auteur d'une démonstration au sujet de la satisfaction de Jésus-Christ, soumet son ouvrage au jugement de Bossuet. IX, 632 et suiv. — Sa sensibilité aux censures du prélat; il se défend d'avoir les sentiments qu'il avait condamnés. 638. — Il s'engage à envoyer à Bossuet de nouveaux éclaircissements sur sa démonstration. 640. — Ses remarques sur les observations que le prélat avait faites sur cette démonstration. 641 et suiv. *Voy.* Damnés.

Lamoignon (Guillaume de), premier président du parlement de Paris. Témoignage rendu à son mérite. VII, 1207.

Lamoignon de Basville (M. de), intendant du Languedoc, souhaitait pouvoir réformer ses idées sur celles de Bossuet, et apprendre d'un aussi grand maître ce qu'il devait faire pour remplir sa vocation. XI, 1144. — Il n'avait rien plus à cœur que de ne point excéder les bornes du zèle qu'il devait avoir pour remplir ses fonctions; sa confiance dans les lumières de Bossuet. 1254 et suiv.

Landgrave de Hesse. *Voy* Hesse.

Langeron (l'abbé de). Ses observations sur le Commentaire de Bossuet sur l'Apocalypse. XI, 1051.

Langue. C'est d'elle que viennent tous les péchés qui se commettent. VII, 695, 694. — Ce que signifie le miracle du don des langues. 90, 91.

Languet (Hubert), ministre protestant, publie, sous le nom de Junius Brutus, un livre séditieux, où il entreprend de prouver que les peuples ont sur leurs rois la puissance souveraine. Cette doctrine a depuis été enseignée par Jurieu. IX, 818, 859.

Larmes. Sur le don des larmes. III, 861, 872, 917, 975, 1055.

Larros (le bon) glorifie Jésus-Christ pendant que les siens l'abandonnent; imitons sa foi. VII, 514, 515.

La Rue (Charles de), Jésuite, prêche un sermon sur saint Bernard, où il fait allusion à Fénelon et à Mme Guyon : les amis du prélat lui en savent mauvais gré. V, 27, 90 et *note*. — Sa lettre à Bossuet sur la conduite de l'évêque d'Alais à l'égard des réunis de son diocèse. XI, 1072. — Il est envoyé par le roi à Montauban pour hâter le retour des protestants au sein de l'Église. 1140. — Il enlève les cœurs avec une rapidité étonnante, et trouve le secret de gagner la confiance de tous les nouveaux convertis. *Ibid.*

Latenai (le P.), Carme, est proposé pour examinateur du livre de Fénelon. IV, 1502. — Sa nomination est suspendue. 1503, 1506. — Bossuet promet de le servir. 1521. — Mémoire de ce Père sur les sentiments et la conduite d'une dévote quiétiste. 1555, 1556. — Lettre de ce religieux à Bossuet. V, 128. — Il mande à l'abbé Bossuet ce qu'on pensait à Rome des procès-verbaux des assemblées de France sur le bref contre Fénelon. 366, 367.

Latitudinaires. *Voy.* Tolérance.

Latome (Jacques), docteur de Louvain, fait l'éloge d'Adrien VI. I, 1262, 1265. — Ce qu'il dit de l'infaillibilité du Pape et du concile de Constance. II, 573, 574.

Latran (conciles de). Celui qui fut tenu sous Pascal II condamne les investitures, et vient au secours du Pape. II, 557, 568. — Quatre autres conciles de Latran : ce qui s'y fit. 243 et suiv. — Les conciles de Latran, sous Alexandre III et Innocent III, prononcent des peines temporelles contre les hérétiques. I, 1601. — Les princes approuvent ces décrets. 1599, 1600. — Celui qui se tint sous Innocent III note les vaudois. VIII, 726. — Ce concile oppose le mot de *transsubstantiation* aux erreurs contre la présence réelle. Simplicité des décisions de l'Église. Le concile de Trente décide comme celui de Latran. 954. — Le concile de Latran, sous Jules II, a-t-il abrogé les décrets de Constance? II, 146, 147, 511. — On y prouve la nécessité des conciles. 553, 554. — Ce concile est-il œcuménique? 146, 147, 606.

Laurea (Laurent de), Franciscain. Bossuet le remercie de l'approbation qu'il avait donnée au livre de l'*Exposition*. XI, 872.

Laurent (frère), Carme déchaussé, eut toujours à combattre des peines et des épreuves terribles. IV, 1160, 1161. — Les mystiques ne peuvent s'autoriser de ses pieuses exagérations 1414. — Lettre publiée à ce sujet. IV, 1415 et *note*

Lazare. Jésus-Christ le ressuscite. II, 60, 61. — Sa résurrection, figure du pécheur converti. 63, 64. — Amitié de Jésus pour lui, modèle de la nôtre. 64.

Lecture de l'Écriture sainte. Henri VIII, roi d'Angleterre, fait traduire la Bible en anglais, et en permet la lecture à tout le monde. Il est faux que la Réforme doive ses progrès à cette lecture qu'on faisait, avant Henri VIII, dans des versions en langues vulgaires antérieures à la sienne. VIII, 555. *Voy.* Écriture sainte.

Légion *Thébaine* (la) était-elle la même que la *Fulminante?* Son martyre. I, 1433.

Leibnitz. Son caractère, et les obstacles qu'il apporte à la réunion. IX, 1114. — Question qu'il propose contre l'autorité des conciles Solution de Bossuet. 942, 993. — Lettres de Leibnitz à Bossuet touchant la réunion des protestants à l'Église, et réponses du prélat au philosophe. 1087 et suiv — Leibnitz propose à Mme de Brinon les moyens de concilier les esprits. 1969 et suiv. — Il tâche d'excuser de schisme les protestants. 1088 et suiv. — Objections contre le concile de Trente. 1089. — Fausses règles pour parvenir à la réunion. 1095. — Condescendances dont il veut qu'on use envers les protestants. 1098 et suiv. — Ses observations sur le traité conclu par le concile de Bâle avec les Bohémiens. 1110. — Ses objections contre les décisions de l'Église. 1120. — Son peu de bonne foi. 1126. — Sa réponse au mémoire de l'abbé Pirot sur l'autorité du concile de Trente. 1127 et suiv.; — au mémoire de Bossuet sur le même sujet. 1153 et suiv. — Obstacles qu'il trouvait à la réunion. 1158. — Raisons du refus qu'il fait de reconnaître que le concile de Trente soit reçu en France pour règle de foi. 1166, 1167 et suiv. — Il ne veut pas qu'on exige des protestants qu'ils reconnaissent l'œcuménicité de ce concile. 1172 et suiv — Il nie et combat la canonicité des livres de l'Ancien Testament. 1193, 1194, 1210, 1211 et suiv. — Ses vaines déclamations contre les décisions de l'Église. 1128 et suiv. — Lettres de Leibnitz à Bossuet touchant l'essence des corps. XI, 1005. — Jugement que porte le prélat des écrits du philosophe sur cette matière. 1012.

Léon le Grand (S.), Pape, condamne Eutychès. X, 753. — Il sauve Rome du pillage. *Ibid.* — Sa lettre à saint Flavien de Constantinople, approuvée par tout l'Occident, est examinée au concile de Chalcédoine. II, 201. *Voy.* Chalcédoine, Dioscore, Ephèse, Flavien. — Ce saint, idolâtre et chef des idolâtres, selon Jurieu, qui pourtant avoue que, malgré son idolâtrie, il s'est sauvé. VIII, 1145. — Il est critiqué témérairement par Dupin. X, 68.

Léon II (S.) condamne les monothélites et avec eux Honorius. II, 225. — Ses lettres à l'empereur et aux évêques d'Espagne. 230, 231.

Léon III (S.). Concile assemblé pour le juger; les évêques refusent d'être ses juges. II, 427, *note*. — Il ne se croyait pas supérieur aux conciles 462.

Léon IV ordonne de réserver dans une boîte le corps de Notre-Seigneur pour les malades. IX, 418.

Léon IX (S.) menace André, roi de Hongrie, d'excommunication. I, 1492. — Il dit que la foi de Pierre n'a jamais manqué. II, 398.

Léon X. Sa bulle contre Luther. VIII, 349. — Ce qu'il y dit des appels. II, 442. — A-t-il abrogé les décrets de Constance? 146 et suiv. — Il condamne les décrets de Bâle faits après la translation. *Ibid.* — Concordat conclu entre lui et François Ier. X, 1116.

Léon l'Isaurien, empereur d'Orient, entreprend de renverser les images de Jésus Christ et des saints. X, 761. — Il chasse de son siége saint Germain, patriarche de Constantinople. *Ibid.* — Il est menacé d'excommunication par Grégoire II et III. I, 1440, 1462, 1465.

Le Pelletier (Michel), évêque d'Angers. Bossuet se rappelle les exemples de vigilance et de prudence qu'il avait admirés en lui. XI, 1098.

Léporius, moine des Gaules, avance des erreurs sur l'Incarnation; il se rétracte. V, 393 et *note*.

Lèpre (la) est une image du péché. VI, 458.

Lépreux. Ce que nous figure la guérison de celui de l'Evangile. VI, 458. — A quoi il était obligé. 459.

Le Roi (Guillaume), abbé de Haute-Fontaine. Désir que Bossuet témoigne de le connaître autrement que par ses ouvrages. XI, 845. — Sa dispute avec l'abbé de Rancé, sur le sujet des humiliations pratiquées à la Trappe. *Ibid* et suiv., et *note*. — Il est détourné par Bossuet de rendre publique sa réponse à la lettre que l'abbé de Rancé avait composée à ce sujet. 817.

Le Tellier (Michel), chancelier. — Son oraison funèbre. VII, 1285 et suiv. — Idée qu'il avait de la magistrature. 1287, 1288. — Combien il était attaché à son devoir. 1289. — Services qu'il rendit à la France durant les troubles de la régence. 1291 et suiv. — Avec quel soin il rendait la justice. 1297, 1298. — Combien il fut utile à l'Église. 1299, 1300. — Sa mort. 1305 et suiv.

Le Tellier (Charles-Maurice), archevêque de Reims, publie au sujet des réguliers, une ordonnance que Bossuet n'approuve pas. IV, 1570 *note*. — Il en donne une autre contre deux thèses sur la grâce, soutenues chez les Jésuites. 1415 et *note*. — Ce qu'en disent Bossuet et son neveu. *Ibid.*, 1431, 1432. — Les Jésuites publient une *Remontrance* sur cette ordonnance. 1461, 1462. — Ce que dit M. Le Tellier de cette remontrance. 1469 et *note*. — Le parlement est chargé de cette affaire. 1487, 1488. — Le premier président l'accommode. 1491, 1492 et *note*. — M. Le Tellier affirme un fait rapporté dans la *Relation sur le Quiétisme*. 1696; V, 40. *Voy.* Louvois.

Lettre. Ce que c'est, dans saint Paul, que *la lettre qui tue*, VI, 432; VII, 71 et suiv.; X, 670, 671. — Lettre *de Bossuet à N., moine de l'abbaye de N., converti de la religion protestante à la religion catholique, sur l'adoration de la croix*. V, 1850. — Lettre *pastorale aux nouveaux Catholiques de son diocèse, sur la communion pascale*. 1895. — Lettres diverses *de Bossuet*. XI, 785 à 1222. — *Lettres de piété et de direction*. III, 557 à 1146. — *Lettres sur l'affaire du quiétisme*, IV, 1195 à la fin; V, 9 à 402 — *Lettres inédites*, XI, 1225 à 1289.

Lévi. Cette tribu est consacrée à Dieu, qui lui donne en partage le soin des choses sacrées, X, 792.

Libère, Pape, donne des lettres de communion aux évêques de Macédoine, II, 188. — Chute de ce Pape. I, 1440; II, 555. — Doutes à ce sujet. 556 et *note*. — Entretien de Libère avec l'empereur Constance. Basnage abuse des paroles de ce prince, pour faire entendre que toute l'Église avait adopté les dogmes ariens, et condamné saint Athanase : deux faits également faux, V, 2025. — La chute momentanée de Libère a été causée par la violence. Son retour à son devoir, de son propre mouvement, est durable. La chute d'un Pape ne serait pas la chute de l'Église, 2025.

Liberté. Sa définition; différence entre ce qui est permis, ce qui est volontaire, ce qui est libre. II, 715, 716.

— Preuve que cette liberté est en nous, et que nous connaissons cela naturellement. 717. — Nous connaissons de même que Dieu gouverne notre liberté et ordonne de nos actions. 722. — Difficultés pour concilier ensemble ces deux vérités. 727 et suiv. — Divers moyens pour les accorder; premier moyen : mettre dans le volontaire l'essence de la liberté. 736. — Second moyen : la science moyenne ou conditionnée. 739. — Troisième moyen : la contempération et la suavité, ou la délectation victorieuse. 740, 741. — Quatrième moyen : la prémotion et la prédétermination physique. 742 et suiv. — Objections et réponses. 747 et suiv. — Des principes posés, on déduit la différence des deux états de la nature innocente et corrompue. 752 et suiv. — On doit user raisonnablement de sa liberté. VI, 411. — Le nom de liberté est tout à la fois doux et trompeur. 528. — Trois espèces de liberté. 528, 529. — Quelle est la véritable. 529. — Abus qu'on en fait. 531. — Liberté du pécheur, 552. — L'amour de la liberté, source du premier crime. VII, 917. — Liberté des enfants de Dieu. 707, 1077.—Liberté déréglée : deux sortes. 441, 442.— En quoi nous la faisons consister. 457, 464, 918.—Liberté imaginaire de ceux qui errent çà et là dans le monde. 458, 481.—Ce le qui convient à l'homme est dépendante des lois. 468. Epreuve que saint Augustin avait faite de la liberté des pécheurs et de celle des enfants de Dieu. 482. — La multitude suit l'appât de la liberté. 1211. — La liberté est une cause des inventions et des variétés de la vie humaine. I, 1086. *Voy.* Libre arbitre.

Libertés de l'Eglise de France : en quoi elles consistent. VII, 282 et suiv.; II, 473, 474 et suiv. — La discipline de France conforme à celle de l'Eglise d'Afrique sous saint Augustin. 484 et suiv. — En quel sens nos libertés sont appelées priviléges : fausse idée qu'en donne de Marca. 486, 487. — Définitions odieuses de ces libertés, données par Charlas. 496 et suiv. — Obligé de parler de nos libertés dans son discours sur l'*unité de l'Eglise*, Bossuet se proposait de le faire sans aucune diminution de la vraie grandeur du Saint-Siége, et de les expliquer de la manière que les entendent les évêques, et non de la manière que les entendent les magistrats. XI, 905 et suiv. — Les libertés de l'Eglise gallicane souvent employées contre elle-même. VII, 1392. *Voy.* Déclaration, Eglise gallicane.

Libertins. Leur caractère. VI, 1259; VII, 290. — D'où est née cette troupe de libertins qui s'élèvent si hautement contre les vérités de la religion. VI, 999. — Quel est leur aveuglement. VII, 1773. Combien est grande leur ignorance. *Ibid.*; — combien frivoles leurs raisonnements contre l'établissement de la religion. 1124. — Ils seront décrédités, parce qu'on tiendra tout dans l'indifférence. VI, 216. *Voy.* Impies.

Libre arbitre. Sa définition. I, 969.—Comment il s'exerce. *Ibid.* — *Traité du libre arbitre.* 715 et suiv.—Le libre arbitre n'est pas entièrement maître de lui-même. X, 429. — Il n'est pas détruit par la grâce efficace. 16, 17; 445, 518 et suiv. — Cependant il est mu par elle, comme il plaît à Dieu. 445, 456 — Luther fait un livre du *serf-arbitre*, où il enseigne que les hommes et les anges n'ont point de liberté; que Dieu seul est libre; que tout arrive par nécessité; que Dieu fait également en nous le bien et le mal, couronne des indignes, damne des innocents. VIII, 372 et suiv. — Il rétracte, dans la Confession d'Augsbourg, ce qu'il avait dit sur ce sujet. 405. — Doctrine des luthériens contradictoire sur le libre arbitre. 592 et suiv.— Ils décident que la coopération de l'homme n'a point lieu dans la conversion, mais seulement dans les bonnes œuvres faites ensuite 602 — La doctrine catholique, que l'homme ne peut rien par ses propres forces, et que sa coopération vient de la grâce, est claire et lumineuse. 604. — On tâche, dans le livre de la Concorde, de répondre à l'objection des libertins, qui disent que l'homme n'a rien à faire pour sa conversion, puisque Dieu y fait tout, et l'on tombe dans le semi-pélagianisme. *Ibid.* et suiv. — La Confession d'Augsbourg explique le libre arbitre d'une manière qui sent le semi-pélagianisme. 405. —Luther, Calvin, Bèze et toute la Réforme s'accordent, sous prétexte de s'opposer au pélagianisme dont ils accusent l'Eglise romaine, à détruire le libre arbitre, et admettent une fatalité semblable à celle des stoïciens, 828, 829. — Comment le libre arbitre agit dans l'oraison passive. IV, 147 et suiv. — Quels doivent être ses efforts dans l'abandon, 228, 234 et suiv. *Voy.* Liberté.

Licence (la) est mère de tous les excès VI, 707, 708.

Licinius, empereur, d'abord favorable aux Chrétiens. V, 1454. — Sa persécution légère en comparaison des autres 1417, — courte. 1454; — est censée faire partie de la persécution de Dioclétien, IX, 207, 208.

Liége (l'Eglise de). Lettre qu'elle écrit au Pape, au sujet de la déposition de l'empereur Henri IV. I, 1547, 1548.

Ligature, ou suspension des puissances, dans l'oraison, mal entendue par les mystiques. I, 1063. — Elle appartient à l'état passif, et comment. 1493 et suiv. — Elle ne peut jamais être totale. 1499 et suiv. — Deux dispositions de cette suspension des puissances 1558.

Ligueurs (les) couvrent leur révolte du voile de la religion; ils se soumettent à Henri IV, après sa conversion. I. 1593, 1594 et suiv.

Lisois, chanoine d'Orléans, et manichéen, condamné au feu sous le roi Robert VIII, 698.

Litanies. Leur institution et leur fin VIII, 152 — Comment on doit réciter les litanies du saint nom de Jésus. V, 1817. — Des litanies de la sainte Vierge, et des titres qui lui sont donnés 1820 et suiv — Il suffit de dire les litanies des saints, pour voir la fausseté des calomnies des protestants à ce sujet.

Liturgie. Prières de la liturgie latine pour l'Offertoire. 1656; — de la liturgie grecque. 1657, 1658. — Comment l'une et l'autre attribuent au Saint-Esprit le changement du pain et du vin. 1658. — Les liturgies des diverses Eglises prouvent que c'est Jésus Christ même qui est la matière de l'oblation dans la sainte Messe. 1659, 1664 et suiv.; — et sont par conséquent une preuve de sa présence réelle. 1666. — Pourquoi le saint sacrifice est appelé un sacrifice de pain. 1668. — De l'oblation préparatoire. 1667. 1668. — De l'oblation parfaite. 1668, *Ibid.*— Bénédiction de l'Eucharistie, preuve du changement de substance 1669. — Antiquité des prières de la liturgie, bien antérieure à Paschase Radbert, à qui les protestants attribuent l'invention du dogme de la présence réelle. 1670, 1671. — Elles ne sont qu'une explication de l'Ecriture 1672. — Elles prouvent l'adoration due à l'Eucharistie. 1682 et suiv. — Des bénédictions qu'on fait sur l'Eucharistie avant et après la consécration, 1706. — Ce que veut dire le *Sursum corda* et le *Gratias agamus.* 1706. — Conformité des liturgies grecque et latine. 1708 et suiv. — Preuve de l'ancienneté de la liturgie grecque et de la foi du changement de substance dans la consécration. 1711. — Eclaircissements sur différents points de la liturgie grecque de la semaine sainte. XI, 1034 et suiv.— La Liturgie changée en Angleterre sous Edouard VI, par l'autorité du parlement. Tous les restes d'antiquité retenus d'abord en sont effacés. VIII, 564 et suiv.—On fait, sous Elisabeth, des changements essentiels dans la liturgie d'Edouard. 652, 653.

Livres sapientiaux. Préfaces et notes de Bossuet sur ces livres. V, 799 jusqu'à 1206.

Logique. Son objet. I, 809, 810. — Sa définition. 811, 872. — Comment elle se divise en trois parties. 868 et suiv. — Préceptes de logique. 874 et suiv., 905 et suiv.

Lois. Elles sont nécessaires dans un bon gouvernement. XI, 491. — Leurs principes primitifs. *Ibid.* — Ordres dans les lois. 492. — Leurs caractères. *Ibid.* — La loi punit et récompense. *Ibid.* — Son autorité inviolable. *Ibid.* — Elle est réputée venir de Dieu. 495. — On ne peut changer les lois fondamentales; combien il est dangereux de changer sans nécessité celles qui ne le sont pas. *Ibid.* — Les princes sont soumis aux lois. 559, 510. — Ils doivent les savoir. 560. — Définition de la loi 680. Ses effets. *Ibid.* — Les louables coutumes tiennent lieu de la loi. 681. — Lois particulières que toutes les créatures vivantes et inanimées portent en elles-mêmes : secrets rapports que ces lois ont avec la loi éternelle : concours et unité qui résultent de ces rapports. VI, 886. — La loi de l'équité naturelle nous est donnée avec la raison. 887. — Les lois humaines ne sont pas tenues à réprimer tous les maux, mais seulement ceux qui attaquent directement la société. II, 862, 865. — On peut faire une loi pour une bonne fin, quand même on prévoit qu'il pourra en arriver quelque abus dans l'observation. XI, 1242, 1243.—Selon Bellarmin, le Pape peut établir ou abroger les lois malgré le prince. I, 1551. *Voy* Souveraineté. — La loi ancienne donnée sur le mont Sinaï II, 1069, 1070. — Pourquoi a-t-elle été écrite sur la pierre? VII, 87; — et promulguée avec plus d'appareil que l'Evangile? *Ibid.* — Union de la loi avec l'Evangile. 589. — Différence entre la loi ancienne et la loi nouvelle. 591. — La loi judaïque montrait bien ce qu'il fallait faire, mais ne subvenait pas à l'impuissance de notre nature. VI, 432. — Loi de crainte, loi d'amour : leurs différents effets. 435, 434. — Esprit de la loi nouvelle. 434. — Son caractère. 436, 1256. — Jésus-Christ est la fin de la loi. 436 — Combien l'étude de la loi de Dieu est prompte et facile. 484. — Paix de l'âme; effet de son observation. 495. —

La loi de Dieu, toujours en opposition avec le pécheur ; d'irritée par lui, le détruit à son tour. 288. — Quelle est la loi que l'Apôtre appelle une *lettre qui tue*, une *loi de mort*. X, 671, 672, VI, 455; VII, 71, 75. — Cette question difficile est expliquée par saint Augustin, 75, 76. — Deux grands effets de la loi distingués par le même Père. 84. — Juste proportion des lois chrétiennes. VI, 220. — Lois tyranniques que le monde nous a imposées contre les obligations de notre baptême. VII, 95. — Les lois des anciens empereurs chrétiens contre les hérétiques autorisent à les punir par des peines temporelles I, 1601. — Basnage dit qu'il n'y a point dans les Etats protestants de lois pénales contre les hérétiques établies par le prince. On lui prouve le contraire par l'exemple de l'Allemagne, de l'Angleterre, de la Suède, de la Hollande et de la Suisse. VIII, 1281 et suiv. — Jurieu soutient que les princes n'ont droit d'employer l'épée que contre les malfaiteurs, et non contre les *mal sentants* ou hérétiques ; puis, par une étrange variation, il leur redonne ce droit. VIII, 1447. *Voy.* Hérétiques.

Lombards. Ils s'établissent en Italie, et font souffrir aux Romains des maux extrêmes. X, 756. — Ils s'emparent de Ravenne. 762 — Menacent Rome. *Ibid.* — Sont battus par Pépin, roi de France. 762, 763 — Leur royaume détruit par Charlemagne. 764.

Lombez (concile de), assemblé contre les hérétiques toulousains ou albigeois. VIII, 1331. — Plusieurs y subissent interrogatoire. Gaucelin, évêque de Lodève, découvre toutes leurs erreurs manichéennes. *Ibid.* — Ces hérétiques appelés ariens par ce concile, à cause de leurs erreurs sur la Trinité, semblables à celles des anciens manichéens combattus par saint Augustin. 1332.

Londres (concile de) contre Viclef. Le ministre la Roque fils lui attribue faussement une confession de foi où la transsubstantiation est rejetée. VIII, 762. — Synode tenu à Londres, où le clergé se déclare pour la suprématie d'Elisabeth. 655, 656.

Lorraine (Charles de), cardinal-archevêque de Reims. Son caractère : ce qu'il a dit à Trente sur la juridiction des évêques et l'autorité du Pape. II, 542 et suiv. — Ses acclamations à la dernière session du concile de Trente. 271. — Il presse la tenue du colloque de Poissy. 640. *Voy.* Colloque.

Lorraine (Henriette de), abbesse de Jouarre. Lettre de Bossuet à cette abbesse, sur l'obligation où elle est de rentrer dans son monastère. III, 999, 1000. — Sa mort. 1015. *Voy.* Jouarre.

Lothaire, empereur et roi de France, fait la guerre à ses frères, et succombe dans la sanglante bataille de Fontenay. X, 995. — Il partage ses Etats entre ses trois fils, et se retire dans un monastère. 997.

Lothaire, roi d'Austrasie, est excommunié par Nicolas Ier : on ne parle pas de le déposer. I, 1486.

Louanges. Leur danger. VI, 485 et suiv. — Elles sont le secours de la vertu. 102. — La modestie s'oppose à l'amour désordonné des louanges. 679, 1046, 1047.

Louis le Débonnaire, empereur et roi de France, est déposé par ses enfants révoltés. Il est faux qu'il ait fallu le consentement du Pape pour le rétablir. I, 1482; X, 993 et suiv. — Il assemble les évêques à Paris, au sujet des saintes images. II, 239 et suiv.

Louis II, dit le Bègue, empereur et roi de France, couronné à Compiègne, donne asile au Pape Jean VIII, et partage la Lorraine et l'Italie avec Louis, roi de Germanie, X, 999. — Sa lettre à Basile, empereur d'Orient, où il soutient ses droits à l'empire I, 1525.

Louis de Bavière, empereur. Sa querelle avec le Pape Jean XXII. I. 1520. — Il protége les fratricelles. *Voy.* ce mot.

Louis III, roi de France, partage le trône avec son frère Carloman. X, 998.

Louis IV, d'Outre-Mer, roi de France, sa guerre malheureuse contre les Normands. X, 1005.

Louis V, le Fainéant, meurt empoisonné après un règne de seize mois X, 1007, 1008.

Louis VI, le Gros, roi de France. X, 1022.

Louis VII, roi de France, expie les cruautés qu'il avait commises dans la Champagne par une croisade dans la Terre-Sainte. X, 1024.

Louis VIII, roi de France, fils de Philippe-Auguste, défait les Anglais et leur enlève le Poitou. X, 1033. — Il tourne ses armes contre les albigeois. *Ibid.* — Il soutient son droit sur l'Angleterre sans le fonder sur la déposition de Jean-sans-Terre par le Pape. I, 1576, 1577.

Louis IX (S.). Troubles pendant sa minorité ; conduite énergique de sa mère la reine Blanche. X, 1037. — Il reconnaît pour empereur Frédéric II, déposé par le Pape, et refuse la couronne impériale pour son frère. I, 1610. — Défait les Anglais au pont de Taillebourg-sur-Charente. X, 1038, 1039. — Guéri d'une grande maladie, il se croise et part pour la Terre-Sainte. 1040. — Il meurt dans une seconde croisade devant Tunis. 1044. — Il recommande à son fils d'honorer l'Eglise. I, 1604, 1605. *Voy.* Pragmatique.

Louis X, le Hutin, roi de France. Son oncle Charles de Valois usurpe l'autorité et fait mourir Enguerrand de Marigny. X, 1054.

Louis XI, roi de France. Peinture de ce monarque et de sa cour. VII, 955. — Sa crainte de la mort. 950. — Il abolit la Pragmatique-sanction. X 1101. — Ligue du bien public. 1102. — Ses démêlés avec les ducs de Berry et de Bourgogne. 1103. — Sa mort. 1106.

Louis XII, roi de France, s'empare du duché de Milan. X, 1110, 1111 ; — et du royaume de Naples. 1111. — Il châtie Gênes révoltée. *Ibid.* — Ses démêlés avec le Pape Jules II 1114. — Bataille de Ravenne ; mort de Gaston de Foix. *Ibid.* — Les Suisses se déclarent contre Louis, et lui enlèvent le Milanais. *Ibid.*

Louis XIII, roi de France. Sa minorité est accompagnée de quelques troubles. X, 1154. — Crédit et mort du maréchal d'Ancre. *Ibid.* — Le roi est obligé à la guerre contre sa mère, et rabaisse les huguenots. 1154, — qui prennent les armes contre lui. *Ibid.* — Il fait le cardinal de Richelieu son premier ministre, et réunit la basse Navarre et le Béarn à sa couronne. *Ibid.* — Reddition des Rochellais. 1158. — Le roi soutient les prétentions du duc de Nevers sur le duché de Mantoue, et Gustave-Adolphe, roi de Suède, contre l'empereur. 1159. — Il s'empare de la Lorraine. 1160. — Il fait la guerre avec les Espagnols. 1161. — Le comte de Soissons lui en suscite une autre. 1163. — Succès de ses armes sur divers points. *Ibid.* — Perte de la bataille de Honnecourt ; conjuration de Cinq-Mars. — Conquête du Roussillon ; mort du cardinal de Richelieu et du roi. *Ibid.*

Louis XIV, roi de France. Sa naissance. X, 1163, 1164. — Il est victorieux dès son enfance. 1164. — Ses généraux battent les impériaux sur plusieurs points. *Ibid.* — Journée des barricades, paix de Munster. 1165 — Troubles qui obligent le roi à sortir de Paris. *Ibid.* — Il y rentre. *Ibid* — Il fait arrêter le cardinal de Retz. 1166. — Le calme rétabli, ses armes triomphent de nouveau. — Motifs de son alliance avec Cromwell. *Ibid.* — Paix des Pyrénées et mariage du roi. 1070. — Eloge de Louis XIV. VI, 596 ; VII, 1217, 1252, 1503, 1320 ; X, 922. — Vœux pour sa prospérité. VI, 596. — Sa patience dans une maladie. VII, 1340 — Ce prince était né avec un amour extrême pour la justice, avec une bonté et une douceur qui ne pouvait être assez estimées. XI, 830. — Dieu demandait d'autant plus de lui qu'il travaillât sérieusement à soulager ses peuples, qu'il lui avait donné toutes les qualités nécessaires pour exécuter un si beau dessein. 831. — Avis que Bossuet lui donne à ce sujet. 831. — Lettre de Bossuet à ce monarque, sur sa séparation d'avec Mme de Montespan. 820. — Instruction que Bossuet lui adresse sur ses devoirs ; les obligations d'un roi réduites à celle d'aimer Dieu. 833 et suiv. — En confiant à Bossuet l'éducation du Dauphin, le monarque lui recommanda de l'élever dans la crainte de Dieu, dans la révérence envers le Saint-Siége, et dans la foi que les rois ses ancêtres ont toujours embrassée, protégée et défendue. 875, 876. — Sentiments profonds de religion dont ce prince était pénétré, et qu'il inculquait au Dauphin. XI, 671, *note*. — Dans le haut point de gloire où le mettait la paix donnée à l'Europe, plus encore que tant de victoires, ce prince était plus touché de la religion que de toute la grandeur qui l'environnait. 875. — Bref d'Innocent XII à Louis XIV, en lui envoyant le bref qui condamnait les *Maximes des saints*. IV, 1369 — Il en remercie le Souverain Pontife par une lettre de sa propre main. *Ibid.* — Il écrit aux métropolitains une lettre circulaire à ce sujet. 1359. — Après l'acceptation de tous les évêques, il ordonne l'exécution du bref. 1345. *Voy.* Bossuet, Discours.

Louis XVI. Leçons que lui donnait un de ses instituteurs, sur l'obligation qu'a un prince qui gouverne, de décider par lui-même. XI, 585, *note*.

Louis, dauphin, fils de Louis XIV. Soin que ce monarque prit de l'éducation du jeune prince : il veut qu'on le forme de bonne heure au travail et à la vertu. VIII, 155, 156 — Règle de ses études. 157 — La religion : quelle importance on mit à la lui inculquer ; avec quel respect il l'étudiait. *Ibid.* et suiv. ; — la grammaire, les auteurs latins et la géographie. 163, 164 ; — l'histoire, et surtout celle de France, que le prince écrit lui-même. 165, 166 ; la philosophie. 171, 173 ; — la logique, la rhétorique et la morale. 175 et suiv. ; — les principes de la jurispru-

dence. 175; — la physique. *Ibid.*; — les mathématiques. 177. — Ouvrages composés pour recueillir le fruit des études. 177. — Instruction adressée à ce prince sur l'application et l'attention. 183 et suiv. — Ce prince devait apprendre, par les exemples du roi, qu'il n'y a rien de plus grand ni de plus royal que de servir le Roi des rois. XI, 875, 876. — Bossuet voyait en lui des commencements de grandes grâces, une simplicité, une droiture et un principe de bonté. 808 — Il se plaint de son inapplication. 845. *Voy.* Adélaïde.

Louvain (la Faculté de). Son respect pour Adrien VI. II, 567, 568. — Elle ne croit pas qu'on puisse censurer cette proposition : *Le concile est au-dessus du Pape.* X, 1243, 1244. — Articles qu'elle dressa par ordre de Charles-Quint. II, 583 et suiv. — Les lovanistes modernes embrassent sur l'autorité du Pape un sentiment outré. 614, 615. — Emportements de Luther contre les docteurs de Louvain. VIII, 507. — Lettre du recteur et de l'université de cette ville, sur les divisions semées dans cette université, qui devaient nécessairement causer sa ruine. XI, 1187. — Ses théologiens les plus illustres chargés d'accusations vagues, et exclus, sous ce prétexte, de leur charge. *Ibid.* — Requête qu'ils présentent au roi Très-Chrétien, et qu'ils prient Bossuet d'appuyer par son crédit. *Ibid.*

Louvois (François-Michel le Tellier, marquis de). Son éloge. VII, 1285

Louytre (Etienne), doyen de Nantes, en vertu d'un bref du Pape, suspend l'évêque de Léon de ses fonctions : ce qui s'ensuit. II, 529 et *note*.

Luc de Bruges. Son sentiment sur la divinité de Jésus-Christ. X, 555.

Lucifer, évêque de Cagliari, se sépare seul de l'Eglise, par un zèle outré, à cause qu'elle conservait dans leurs sièges les évêques qui se repentaient de s'être laissé surprendre à Rimini. V, 2026. — Il dit que l'empereur Constance, hérétique, doit être chassé de l'Eglise, et en même temps qu'on doit lui obéir comme empereur. I, 1388, 1438 et suiv.

Lucius III, Pape, condamne les vaudois. VIII, 723.

Lulli (Jean-Baptiste), musicien. Ses airs ne servent qu'à insinuer les passions les plus décevantes, en les rendant plus agréables et plus vives. II, 856, 857.

Lune (la), quand le soleil l'éclaire, est la figure de l'âme, dans laquelle Dieu répand sa lumière. II, 809.

Lupus (Christianus) ou Wolf, de l'ordre des Augustins, réfute Baronius, au sujet de la falsification des Actes du vi^e^ concile. I, 1285. — Il maltraite les évêques d'Afrique qui écrivirent au Pape saint Célestin. II, 484 et suiv. — Ce que Bossuet pense de cet auteur. 264, 616 et *note*.

Luther (Martin) se fait religieux de bonne heure, effrayé d'un coup de tonnerre dont il avait pensé périr. VIII, 460, 461. — Il entre dans l'ordre des Augustins. 339. — Il donne le branle à la nouvelle Réforme, qui le reconnaît pour chef des deux partis : ses bonnes et ses mauvaises qualités. *Ibid.* — La jalousie des Augustins contre les Jacobins, qui prêchaient les indulgences, et peu à peu contre les indulgences mêmes. *Ibid.* — Il attaque la doctrine de l'Eglise sur la justification, par le nouveau dogme de l'imputation de la doctrine de Jésus-Christ. 339, 340. — Selon lui, on est assuré de sa justification sans l'être de sa pénitence et de sa contrition, et l'on doit croire très-certainement que l'on est absous, quoi qu'il en soit de la contrition. 342. — Il faut croire que les péchés sont remis par la foi, sans s'inquiéter si cette foi est telle que Dieu la demande, de peur de faire dépendre la justification d'une chose qui peut être en nous. 343. — Il admet ces deux propositions contradictoires : On est assuré de sa justification, la sécurité est à craindre. 344. — La foi *spéciale*, enseignée par la Confession d'Augsbourg, laisse subsister toutes les difficultés. 416, 417. — Luther, en adoptant l'article de cette Confession sur la justification, rétracte tout ce qu'il avait dit sur ce sujet et sur la volonté de Dieu, qu'il fait auteur du péché. 406. — Il détruit le libre arbitre, et fait Dieu auteur du mal comme du bien. 828 et suiv. *Voy.* Libre arbitre, Péché. — Jurieu le convainc de cette erreur, et rapporte ses propres paroles, où il dit que Dieu nous fait nécessairement damnables par sa volonté. Luther établit même ces blasphèmes, qu'il n'a jamais rétractés, comme dogmes capitaux. 1107, 1108. — Jurieu a raison de dire que cette doctrine tend au manichéisme et à la ruine de toute religion. 1119. — Livre de Luther, *De la captivité de Babylone*, où il éclate contre l'Eglise romaine, ébranle le dogme de la transsubstantiation, et est forcé d'admettre la réalité. 361. — Il croit, avec Viclef, que le pain demeure, et que le corps est ou *dans*, ou *avec*, ou *sous* le pain, et rejette pourtant l'impanation et l'invination d'Osiandre. *Ibid.* — La transsubstantiation et la consubstantiation lui paraissent indifférentes. Cependant il condamne la transsubstantiation avec anathème, puis permet de la croire. 363. — Ses démêlés avec Carlostad. Il retient l'élévation de l'hostie *en dépit de Carlostad*, ainsi que la communion sous une seule espèce. 364 et suiv. — Luther et Carlostad boivent à la santé l'un de l'autre, en se promettant de se faire bonne guerre. 367. — Il écrit contre les sacramentaires, se moque de Carlostad, qu'il accuse d'approuver les visions des anabaptistes, et soutient qu'il avait eu tort d'abattre les images. Il traite Œcolampade avec assez de douceur, et s'emporte par pure jalousie contre Zwingle, qui prétendait avoir prêché la Réforme avant lui; d'où il conclut qu'eux ou lui sont ministres de Satan. 382. — Il prouve très bien la présence réelle contre les zwingliens et autres sacramentaires, et résout solidement les objections. Sa vanité de croire avoir mieux défendu le sens littéral que tous les papistes ensemble. *Ibid.* et suiv. — Il affaiblit et détruit ses preuves, en rejetant la transsubstantiation. 385. — Il abolit les Messes privées en conséquence d'une conférence qu'il dit avoir eue avec le diable. 443. — Dans l'accord fait avec Bucer, il convient, contre ses propres principes, que la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie n'est pas durable, quand on la garde dans des tabernacles, ou qu'on la porte en procession. 449 et suiv. — Il fixe la présence réelle, depuis le *Pater*, qui dans la Messe luthérienne se dit incontinent après la consécration, jusqu'à ce que tout le monde ait communié. 501, 502. — Il avoue l'élévation de l'hostie irréprehensible, et dit que s'il l'avait ôtée, c'était *en dépit de la papauté;* et que s'il l'avait retenue si longtemps, c'était *en dépit de Carlostad.* 504. — Il varie sur l'adoration de l'Eucharistie, et décide enfin qu'elle est un sacrement adorable. *Ibid.* — Il soutient toute sa vie la présence réelle, même après avoir ôté l'élévation. Cependant il biaise souvent sur ce sujet. 501. — Par complaisance pour le landgrave, qui voulait engager les Suisses dans la ligue de Smalcade, il supprime dans la Messe l'élévation du saint Sacrement. 495. — Sur le reproche qu'on lui fait qu'il favorisait par là les sacramentaires, il entre en fureur contre Zwingle et ses disciples. 496. — Luther condamne la version de l'Ecriture faite par Léon de Juda, zwinglien, et veut qu'on n'en ait point d'autre que celle qu'il avait faite en allemand. *Ibid.* — Il a toujours le diable à la bouche et dans ses écrits. Sa prière, dans laquelle il dit qu'il n'a jamais offensé le diable, le Pape et le Turc. 497. — Ce qu'il faut en penser. VIII, 208. — Humilité apparente de Luther, qui se soumet au concile et au Pape Il condamne la séparation des bohémiens, et demande pardon d'avoir manqué de respect au Pape. VIII, 346. — Cité à Rome, il appelle au Pape mieux informé, puis au concile. Il demande au Pape d'imposer silence aux deux partis; mais ne veut se rétracter en rien. 348. — Il entre en fureur contre le Pape, après sa condamnation, le traite d'Antechrist, l'excommunie et, prenant le ton de prophète, défend de faire la guerre au Turc, jusqu'à ce que le nom du Pape soit effacé de dessous le ciel. 349. — Il ne veut comparaître à Rome qu'avec vingt mille hommes de pied et cinq mille chevaux; déclare qu'il approuve tout ce que le Pape condamne dans Jean Hus, et qu'il condamne tout ce qu'il approuve; qu'il n'a pas d'autre rétractation à donner. Il fait brûler les décrétales à Vittemberg, et dit qu'il serait bien à propos d'en faire autant au Pape même. 350, 351 et suiv. — Il est longtemps retenu par l'autorité de l'Eglise, qu'il secoue enfin. 351. — Luther prétend avoir une mission extraordinaire : en conséquence, quoique simple prêtre, il fait des prêtres et un évêque. 352, 353. — Il reproche à Muncer et aux anabaptistes de prêcher sans mission : leur demande des miracles pour prouver qu'ils en ont une : défend à ses disciples de prêcher sans la mission du pasteur, et donne pour preuve de sa mission son doctorat, ses miracles, qui ne sont autres que le succès de son entreprise et sa hardiesse à attaquer le Pape, 354 et suiv. — Enflé de son savoir, quoique médiocre, il se vante d'être au-dessus de tous les Pères. 357. — Il épouse une religieuse, et en est honteux. Son autorité est ébranlée par son mariage, et plus encore par la dispute sacramentaire. 369. — Son affliction de se voir méprisé par un parti dont il voulait être seul le chef. 391. — Le mariage ne le rend pas moins emporté. Bon mot d'Erasme sur la manière aigre dont le réformateur répond à son livre *Du franc arbitre*. 371. — Luther promet de détruire sans armes le Pape en un moment. 355, 356. — Il s'applaudit de ce que ses prédications excitent des séditions, des violences, et font répandre du sang. 359. — Après avoir dit qu'il détruirait la papauté sans faire de guerre et sans répandre de sang, il

veut qu'on extermine les princes catholiques d'Allemagne. 592, 593. — Il excite la ligue de Smalcalde à prendre les armes. Ses thèses furieuses contre le Pape, qu'il veut qu'on tue comme une bête féroce, ainsi que les rois et les empereurs qui le défendent. 581, 582. — Luther et Calvin également blâmables : l'un d'avoir posé de faux principes ; l'autre, d'en avoir tiré des conséquences erronées. 612. — Luther prédit la chute prochaine de la papauté. Pour prouver que le Pape est l'Antechrist, il cite des textes de l'Ecriture, qui montrent tout le contraire. 803, 804. — Il décide dans les articles de Smalcalde que le Pape est l'Antechrist 807. Son personnage variable dans l'affaire des paysans révoltés. Il finit en disant qu'il faut les exterminer tous, sans même épargner ceux que la violence avait entraînés dans la sédition. 568. — Il prêche avec ses disciples la révolte dans toute l'Allemagne, et approuve la guerre civile. 1026. — Comment Luther était auteur des révoltes des paysans et des anabaptistes. 1054. — Basnage l'en excuse mal, et défend encore plus mal son livre *De la liberté chrétienne*. *Ibid.* et suiv. — Luther permet de massacrer quelques ecclésiastiques, parce qu'il sait par prophétie que le massacre ne s'étendra pas à tous, et que leur tyrannie tombera par le souffle de Dieu. 1057, 1058. — Luther et les chefs du parti permettent la polygamie au landgrave de Hesse. 492 et suiv. *Voy.* Hesse — Il permet la répudiation dans un sermon scandaleux fait à Vittemberg. *Ibid.* — Boutfonneries plates et scandaleuses de Luther. 558. — Sa tyrannie sur les siens, dans les matières de doctrine, était insupportable à Calvin, à Mélanchton, et à tous les autres chefs de la Réforme. 470. — Sur la fin de ses jours, il devient plus furieux que jamais, et écrit d'une manière bouffonne et plate contre les docteurs de Louvain et contre les zwingliens. Sa mort. 507, 508 — Papier écrit à Bucer, publié par le ministre Burnet, dans lequel Luther consent de supporter les zwingliens. *Ibid.*

Luthériens. Ils sont honteux des emportements de Luther. 565. — Tout le corps des luthériens se soumet, dans la Confession d'Augsbourg, à la décision d'un concile général assemblé par le Pape. 432. — Les luthériens de Pologne varient sur la doctrine de la présence réelle dans l'accord de Sandomir avec les zwingliens et les bohémiens. 776, 777. — Les luthériens refusent de recevoir la Confession de foi de l'assemblée calvinienne de Francfort malgré les lettres où les calvinistes appelaient Luther et Mélanchton leurs maîtres 795. — Ils tiennent pour excommunié tout le parti sacramentaire. 861. — Les luthériens et les calvinistes s'accusent réciproquement, et se convainquent de faire Dieu auteur du péché, et d'être devenus demi-pélagiens. 1119. *Voy.* Pélagianisme. — Ils passent d'un excès à l'autre, et Jurieu le leur prouve. *Ibid.* et suiv. — Avis donné à Bossuet sur le dessein qu'il avait de combattre en particulier les luthériens, la manière de le faire, et différents ouvrages propres à ce dessein. XI, 1127 et suiv. *Voy.* Protestants.

Luxe. Ses excès VI, 755, 987, 988 ; VII, 105. — Le luxe et la débauche aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr. XI, 731, 732. — Le prince doit les bannir de son Etat. 742.

Luynes (Marie Louise de), religieuse de Jouarre, puis prieure de Torcy. Ce que Bossuet pensait des dispositions de Dieu sur elle. III, 891. — Son éducation et celle de sa sœur à Port-Royal avait fait mauvaise impression sur Louis XIV. 924, 925. — Lettres que Bossuet lui écrit. 992 et suiv. — Il l'exhorte à accepter la supériorité du monastère de Villarceaux. 1044. — Sur le désir que Dieu lui donnait de demeurer dans une vie privée. 1043, 1044. — Elle va à Torcy. 1051. — Bossuet la console de la mort de sa sœur. 1059. — Il l'engage à rester à Torcy. *Ibid.* *Voy.* Albert.

Lycurgue, législateur de Sparte. Imperfection de ses lois. X, 698.

Lydius, ministre de Dordrecht, a recueilli les actes des calixtins. VIII, 766.

Lyon Conciles généraux tenus dans cette ville : le premier, où Innocent IV dépose par sa seule autorité, l'empereur Frédéric II. I, 1610. — Le second est convoqué par Grégoire X ; les Grecs y sont reçus. Décret du concile sur l'autorité du Pape. II, 245. — Quel en est le sens. I, 1282 — Ce concile a-t-il autorisé les dispenses sans cause ? II, 492.

M

Mabillon (Jean), Bénédictin. Témoignage de l'affection de Bossuet envers ce religieux. XI, 825, 826. — Le prélat était plein d'estime pour sa vertu. 937. — Il espérait de son amour pour l'étude de nouvelles découvertes, toujours très-utiles pour confirmer la tradition et l'ancienne doctrine de la Mère des Eglises. *Ibid.*, 938. — Lettre de ce religieux au prélat sur le rétablissement de la coupe en Angleterre. 938, 939. — Il donne à Bossuet des détails tirés des anciens cérémoniaux, sur la communion du Vendredi Saint. 1054. — Eclaircissements qu'il lui fournit sur les temps de la persécution dans l'Occident, sous Dioclétien et ses successeurs. 984 et *note*. — Le prélat était très-aise qu'il fût content des résolutions de l'assemblée du clergé à s'opposer aux nouveautés de toutes les sortes qui s'élevaient contre la science de Dieu. 1146. — Il envoie au prélat les *Annales* de son ordre ; éloges que Bossuet donne à cet ouvrage. 1221.

Macaire, patriarche d'Antioche, s'appuie de l'autorité d'Honorius pour défendre le monothélisme. I, 1281, 1282 ; II, 218 — Il est déposé. 268.

Macédoniens. Ces hérétiques sont condamnés au concile de Constantinople, deuxième général. X, 719.

Machabées. Amour de Mathatias, leur père, pour sa patrie. XI, 500, 501. — Il excite en mourant ses enfants à la servir au péril de leur vie. *Ibid.* — Les guerres que les Machabées entreprirent contre Antiochus et les autres rois de Syrie étaient légitimes, et faites par une inspiration particulière. I, 1382 ; VIII, 1230. — Ces guerres n'autorisent point les révoltes. XI, 617, 618. — Courage de Judas Machabée. 719, — et de Jonathas, son frère. 720. — Leurs expéditions. 727. — Certitude des miracles faits en faveur des Machabées. VIII, 1251. *Voy.* Simon.

Madeleine, modèle d'une vraie pénitence. VI, 906, 917, 927. — *Sur les trois Madeleines*, ou s'il y a trois personnes que l'on confond sous le nom de Marie-Madeleine. V, 1647. Bossuet croit qu'il est plus conforme à l'Evangile de distinguer ces trois saintes *Ibid.* et suiv.

Magdebourg (les protestants de) soutiennent un siége contre l'empereur Charles V, et établissent, dans un livre, l'empire prétendu souverain des peuples sur leurs princes légitimes ; ce qui depuis a été soutenu par Languet et par Jurieu. VIII, 1354.

Mages. Etoile qui leur apparaît. II, 1151. — Trois choses à y remarquer. VII, 528. — Qui sont les mages ? II, 1151, 1152. — D'où viennent-ils ? 1152 — Quel fut leur nombre ? 1153. — Les docteurs de la loi leur indiquent Bethléem. 1154. — Les mages adorent l'enfant Jésus. 1157. — Ils retournent par une autre voie. 1159. — Les mages adorèrent véritablement l'enfant Jésus. X, 559. — C'est une tradition constante ; passage de saint Irénée à ce sujet. 581, 582. — Preuve théologique. 582. — Preuve nouvelle tirée de la règle du concile de Trente. 584 et suiv. — Passage d'Origène et de saint Grégoire. 637.

Magistrat. Peinture d'un bon magistrat. VII, 1298 — Dans la Réforme, le magistrat se fait Pape. Il ordonne de la Cène, suspend ou abolit la Messe, donne la mission aux pasteurs. Luther la reçoit du prince pour faire la visite ecclésiastique. VIII, 462, 463. *Voy.* Prince.

Magnificence. Elle sied bien dans les temples. VI, 802. *Voy.* Majesté.

Mahomet s'érige en prophète parmi les Sarrasins. X, 758. — Sa religion fausse et tyrannique. VII, 867. — Selon les sociniens, elle est meilleure et plus pure que l'Eglise chrétienne. VIII, 1104, 1105. — Jurieu confirme ce blasphème, en disant que les Pères des trois premiers siècles préfèrent le platonisme à la doctrine des apôtres. *Ibid.*,

Mahomet II avait une telle haine pour les Chrétiens, qu'il se lavait les yeux quand il en avait vu quelqu'un. X, 1098. — Il assiége Constantinople. *Ibid.*

Maimbourg (Théodore), deux fois apostat de la religion catholique, exhorte le ministre Ferry à s'occuper de la réunion des protestants à l'Eglise catholique. IX, 784 et suiv. — Ferry lui répond. 792 et suiv. — Il l'exhorte une seconde fois à suivre le projet de réunion. 795.

Maintenon (Françoise d'Aubigné, marquise de). Ses lettres à Bossuet dans l'affaire du quiétisme. IV, 1473, 1559. — Le Pape Innocent XII questionne l'abbé Bossuet sur la liaison de cette dame avec Fénelon. V, 300. — Estime que lui portait ce pontife. 312. *Voy.* Fénelon.

Maires du palais (les) usurpent en France la puissance royale, et finissent par monter sur le trône. I, 1501 et suiv.

Maisonfort (Mme de la). Ses difficultés sur le quiétisme, et leur solution par Bossuet. IV, 395, 396 et suiv.

Majesté. En quoi elle consiste dans les princes. XI, 596, 597. — La magnanimité, la magnificence et toutes les grandes vertus lui conviennent. 599.

Major (Jean), docteur de Paris, réfute avec Almain le livre de Cajetan. II, 159, 560 et *note*. — Son sentiment sur l'autorité du Pape et du concile. 588.

Mal. Sa définition : il a besoin d'un certain mélange de bien pour se soutenir. Exemple tiré des duels. VI, 675 — Deux espèces de maux : maux extrêmes. VII, 29 ; —

maux qui affligent, maux qui plaisent. VI, 539. — Les maux sont une épreuve de Dieu. III, 779. — La patience en est le remède, 925; — les accepter en pénitence. 829. — Pourquoi Dieu laisse dans ses serviteurs des désirs imparfaits du mal. VI, 539, 540.

Malachie, le dernier des prophètes; ses prédictions. X, 815, 816.

Maladie. Ses avantages. III, 769. — Grâces qui y sont attachées. 593, 594, 714. *Voy.* Corps.

Malagula, Dominicain, exclu de la Faculté de Paris pour avoir soutenu l'autorité du Pape sur le temporel. I, 1357.

Malaval (François), quiétiste. Sa témérité et son ignorance. IV, 55, 56. — Excès de son livre. III, 940, 941. — Bossuet n'en conseille pas la lecture. 867 et suiv. — Il est condamné à Rome, 287; — et par Bossuet. 22. *Voy.* Mystiques.

Maldonat (Jean), Jésuite. Explication nouvelle qu'il donne des paroles de l'ange à Marie; abus qu'en ont fait les sociniens et R. Simon. X, 549. — Il la condamne lui-même. 557. — Elle n'a été suivie par personne. 557. — Maldonat préféré injustement à saint Augustin, même par R. Simon. 264 et suiv. — Rabaissé ensuite par le même. 269.

Malebranche (Nicolas), Oratorien. Bossuet n'est pas satisfait de son *Traité de la nature et de la grâce*. VI, 894, 925. — Il loue sa modestie et ses intentions pures. 894. — Sa lettre à un disciple de ce Père. 972. 973. — Plus il est Chrétien, plus Bossuet se sent éloigné des idées de Malebranche. 973. — Galimatias qu'il trouve dans ses explications. *Ibid.* — Il désire des entrevues avec ce Père, pour voir si on s'entend les uns les autres. 974. — Inconvénients terribles pour la religion qu'il voit naître de ses systèmes. *Ibid.* — Ses partisans apprennent aux laïques à mépriser la théologie. 975. — De là se forme un parti contre l'Église, qui doit faire trembler toute âme chrétienne. 976. — Une proposition du P. Malebranche sur la satisfaction de Jésus-Christ donna lieu à une dispute. 984. *Voy.* Arnauld, Lami.

Malédiction. Pourquoi Jésus-Christ s'est fait malédiction. VI, 1125. — Trois degrés de malédiction de Dieu contre les pécheurs 1125 et suiv. — Comment la malédiction de Dieu va pénétrant jusqu'au fond de l'âme de son Fils. 1126.

Malézieu (François de), chancelier de Dombes. Raisons qu'il allègue pour justifier le prince de Dombes d'avoir permis l'impression du Nouveau Testament de Richard Simon. XI, 1193. — Lettre que Bossuet lui écrit à cette occasion. 1191. — Sa réponse. 1193.

Malignité. Il y a en nous un fonds de malignité qui a gâté notre nature, et qui a mis dans nos cœurs la racine de tous les vices. VI, 814, 1159.

Manassès, roi de Juda, quoique pénitent, est exclu de la sépulture royale. X, 805, 806. — Sa persécution et le sang qu'il répandit dans Jérusalem prouvent la visibilité de l'Église judaïque dans le temps de son plus grand obscurcissement. V, 1983.

Mandement *pour la publication de la Constitution d'Innocent XII, portant condamnation du livre des* Maximes des saints. V, 2045 et suiv. — *Mandement pour publier la Censure de l'assemblée du clergé de* 1700. V, 1875 et suiv.

Manès, Perse de nation, tâcha d'introduire le manichéisme dans la religion chrétienne, sous l'empire d'Aurélien. VIII, 695. — Il avait pris sa doctrine dans son pays : les manichéens, ses sectateurs, adoraient le soleil. XI, 1171.

Manichéens. Ils admettent deux premiers principes, l'un du bien, l'autre du mal, condamnent l'Ancien Testament, nient l'Incarnation, et soutiennent une infinité d'erreurs monstrueuses, qu'ils tâchent d'autoriser par les pratiques de l'Église. VIII, 695. — Cette secte avait l'esprit de séduction, beaucoup d'hypocrisie, et une adresse inconcevable à se cacher sous la profession de la foi catholique. 693, 694. — Lois rigoureuses des empereurs contre eux. I, 1601. — Malgré ces lois, qui les condamnaient au dernier supplice, ils se maintiennent surtout en Arménie par un nommé Paul, ce qui leur fait donner le nom de pauliciens. Ils prennent les armes et font longtemps la guerre. Pierre de Sicile en fait l'histoire, et marque, ainsi que Cedrenus, leur aversion pour la croix, la sainte Vierge et l'Eucharistie. Ceux dont parlent ces deux historiens traitent d'idolâtrie le culte des saints, comme les anciens manichéens réfutés par saint Augustin. VIII, 696 et suiv. — Ceux d'Orléans attaquent avant Bérenger la présence réelle 959. — Ils s'étendent en Bulgarie, d'où ils prennent le nom de Bulgares et se répandent en Europe. On les découvre à Orléans, sous le roi Robert, qui les condamne au feu. La même hérésie se trouve en Gascogne et à Toulouse. 698 et suiv. — Ceux d'Italie, nommés cathares ou purs, sont l'origine de ceux de France, et venaient eux-mêmes de Bulgarie. 700. — On tient contre eux des conciles à Tours et à Toulouse. On leur trouve les mêmes caractères qu'à ceux que saint Augustin a réfutés. Ils pénètrent jusqu'au fond de l'Allemagne, sont interrogés juridiquement et convaincus. 700 et suiv. — Leurs variations sur le mariage, leur soin de se cacher, leurs équivoques. 705. — On en trouve autour de Soissons et à Agen. 709. — Trente se réfugient en Angleterre. On les appelle poplicains ou publicains. On tient contre eux un concile à Oxford où on les convainc. *Ibid.* — Leurs différents noms. 721. — Leurs Églises nombreuses contiennent des provinces entières. 752 — Saint Paul prédit pour les derniers temps les sectes manichéennes, dont il appelle la doctrine une doctrine de démons. 779. — Pourquoi de toutes les hérésies le Saint-Esprit n'a prédit que le manichéisme. *Ibid.* — Erreurs des manichéens sur le culte dû à Dieu. IX, 572. — *Voy.* Idolatrie. — Leurs erreurs et celles des marcionites sur la nature des démons, VI, 572, 584 et suiv.; — sur la personne de Jésus-Christ. VII, 1062

Manne. Elle figurait Jésus-Christ. VI, 431.

Maozim (le dieu), dont parle Daniel, est, selon les calvinistes, l'Eucharistie que les Catholiques adorent. L'époque de cette prétendue idolâtrie est la même que celle de la Messe. VIII, 814, 815.

Marca (Pierre de), archevêque de Paris. Jugement de Bossuet sur ce prélat. I, 1247. — Il croit les appels au concile contraires à l'ancienne discipline. II, 451. — Selon lui la supériorité des conciles ne fait point partie de nos libertés. 486, 487. — Ce qu'il dit des dispenses sans cause. 491. — Sa critique sur quelques mots du décret d'union du concile de Florence. 125 et *note*.

Marc-Aurèle, empereur. Sa valeur. X, 740. — Touché du miracle de la Légion foudroyante, il écrit au sénat en faveur des Chrétiens, qu'il persécute ensuite. 742.

Marcel (S.), centurion chrétien, ne quitte le baudrier que parce qu'on exigeait qu'il participât à l'idolâtrie. I, 1453.

Marcellin. *Voy.* Sinuesse.

Marcellus prend Syracuse. X, 725.

Marcien, empereur, convoque le concile de Chalcédoine. II, 82. — Il en reçoit les décisions avec le même respect que Constantin avait témoigné pour la foi de Nicée. X, 754.

Marcion, hérétique. En quoi il trouvait inconséquent le Dieu de Moïse. VII, 955. — Sa secte, divisée en plusieurs branches, avait préparé la voie aux rêveries de Manès. VIII, 695. *Voy.* Manichéens.

Marculphe, moine français. Ses formules. I, 1460 et *note*.

Mardochée refuse de fléchir le genou devant Aman, favori d'Assuérus. XI, 762. — Ses paroles à ce sujet. 1167.

Mariage. Jésus-Christ le réduit à sa forme primitive. X, 858, 859. — Son indissolubilité. V, 1868. — Sa sainteté. III, 664, 665. — Ses contradictions et ses peines. VII, 662. — Trois liens dans le mariage. 882. — Le mariage, signe de l'union de Jésus-Christ avec son Église, est un véritable sacrement. I, 1148. — Instruction sur ce sacrement. VIII, 109. — Doctrine de l'Église sur le mariage chrétien. 1052. — Les mariages, selon Jurieu, peuvent être dissous dans plusieurs cas, inconnus à tout le christianisme avant la Réforme. L'église ne permet les secondes noces qu'après la preuve constante de la mort d'une des parties. 1188, 1189. — Jurieu et toute la Réforme permettent, contre l'Évangile, de rompre des mariages, et de se remarier du vivant d'une des parties. Arrêt sur ce sujet de la cour de Hollande; pratique de l'Église de Genève et lois de celle d'Angleterre sous Cranmer. 1115. — Mariage des prêtres et des moines dans la Réforme; celui de Luther. 568. — Toute la fidélité du mariage de Marie et de Joseph consistait à garder la virginité. VII, 882, 885, 905. — Soin que le prince doit prendre des mariages pour le bien de son État. XI, 745. — Ce que pensait Bossuet de ceux entre oncle et nièce et entre cousins germains. 1098. — Lettre de M. de Noailles sur le même sujet. 1099. — Ce que c'est que les mariages du théâtre. II, 861.

Marie. Sa prééminence sur tous les ordres des bienheureux. VI, 251. — De combien de lois générales elle a été exceptée. 252. — Quoique soumise à la corruption commune, elle en a été préservée 255, 218 et suiv. — Elle a été conçue sans péché : le concile de Trente n'a pas cru déroger à une règle universelle en laissant à Dieu le pouvoir d'en excepter sa sainte Mère. XI, 1200. — Elle

était Mère du Fils de Dieu dès sa conception. VI, 322. — Il l'aimait comme sa Mère dès avant qu'il fût homme. 323, 324, 349. — Elle est saluée par l'ange dans l'Annonciation. II, 1089, 1091. — Elle conçoit et enfante le Messie. 1012. — Sa virginité. 1095, 1136 et suiv. — Son obéissance. 1095. — Ses autres vertus. 1095. — Quelle est la foi de l'Église sur la manière dont elle a conçu. VI, 963, 964. — Sa visite à sainte Elisabeth. II, 1117. — Sa paix dans le mystère de la Visitation. VII, 368. — Cause de son exaltation. 817, 818. — Son silence d'admiration à la crèche. II, 1147; dans le temple. 1169, 1170. — Sa purification. 1165, 1164. — Son obéissance et son esprit de sacrifice dans ce mystère. VI, 524. — On lui annonce qu'un glaive de douleur percera son âme. II, 1179. — Sa vie d'oraison. 1196. — Son amour pour la pénitence et la vie cachée. VII, 448, 449. — Grandeur de l'affliction de Marie au pied de la croix. VI, 942, 1128; VII, 457. — Dessein de la Providence en l'associant à tout le mystère de la croix. VI, 944. — Pourquoi Marie s'approche de la croix. VII, 100, 421. — Sa tendresse pour son Fils. 965. — Impétuosité de son amour pour lui. 944, 945. — C'est la cause de sa mort. *Ibid.* — Ce qui porte à croire que Marie a dû recevoir l'immortalité par une résurrection anticipée. 406, 407. — Pourquoi Marie a été déclarée Mère de Dieu, contre Nestorius. VI, 969. — En quelle manière elle a été associée à la génération éternelle du Verbe. *Ibid.*; VII, 433, 434. — Elle est laissée au monde après Jésus-Christ pour consoler l'Église. 416, 417. — Son étroite alliance avec Jésus-Christ, principe des grâces dont elle est remplie. 328, 329. — Sa charité féconde, instrument général des opérations de la grâce. 265. — Ses perfections. 329. — Attributs qui lui sont donnés. III, 806, 807. — Elle est donnée à tous les hommes en la personne du bien-aimé disciple. VI, 961. — Comment elle nous a été donnée pour Mère. VII, 427 et suiv. — Puissance de son intercession. VI, 971. — Vrais enfants de Marie. VII, 439. — Elle est le modèle des personnes de son sexe. 585. — Elle doit être notre modèle dans les afflictions. III, 1101. — A son exemple, nous devons désirer Jésus-Christ. VII, 405. — Fondement de la dévotion envers Marie. VI, 258 et suiv. — Marie, seule de toutes les créatures mue de Dieu dans tous les moments de sa vie. IV, 155. — Sa qualité de Mère de Dieu est trop faiblement soutenue par l'abbé Dupin. X, 108 et suiv. — Le cantique de Marie réunit la simplicité et la dignité. V, 1252. — Beautés de cet admirable cantique. VII, 578, 818. — Son explication. V, 1231, 1232; II, 1121 et suiv. — Silence admirable de Marie : impossibilité de la louer dignement. V, 1251, 1252. — Beaucoup de passages du *Cantique des cantiques* lui sont applicables à la lettre. 929. — Instruction familière sur la conception de Marie. VIII, 139 et suiv. — Sa nativité, 141; sur l'Annonciation. 142. — sur sa visitation, 143; — sur sa purification, 144. — sur son Assomption, 145; — sur sa présentation, 146. *Voy.* Dévotion, Nativité.

Marie, reine d'Angleterre, rétablit la religion catholique. VIII, 572, 573. — Elle fait arrêter Cranmer. *Voy.* Cranmer.

Marie d'Agreda, religieuse espagnole. Remarques de Bossuet sur son livre de *la mystique cité de Dieu*. X, 137 et suiv. — La Sorbonne nomme des commissaires pour examiner ce livre, et on travaille à la censure. IV, 1276, 1291, 1292, 1305 et suiv. — Décrets de l'Inquisition de Rome contre cet ouvrage. 1275, 1276 et *note*.

Marie de l'Incarnation, ursuline, se sert des suppositions impossibles pour prouver l'excès de son amour. IV, 193, 194. — Les mystiques voudraient en vain s'en autoriser. 570, 571.

Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV. Son oraison funèbre. VII, 1239 et suiv. — Combien sa vie était pure et sainte. 1241 et suiv. — Ses vertus au milieu des grandeurs du monde. 1249. — Son humilité sur le trône. 1241 et suiv. — Haine qu'elle portait au péché. 1253. — Son amour pour les pauvres, 1256; — pour la sainte Eucharistie, 1258. — Comparaison de Marie-Thérèse avec Anne d'Autriche. 1259. *Voy.* Discours.

Marin, Pape, n'était point évêque quand il fut élu : son exemple n'autorise pas les translations. II, 465 et *note*.

Marius, consul, bat les Teutons et les autres peuples du Nord. X, 733. — Il réveille la jalousie du peuple, et s'élève par là aux plus grands honneurs. 981.

Marbourg (conférence de). Les luthériens et les sacramentaires y protestent contre le décret de Spire, et prennent le nom de protestants. Ils s'accordent en apparence sur toutes les questions, excepté sur celle de l'Eucharistie. Luther refuse de traiter de frères les sacramentaires, et leur promet seulement la charité qu'on doit aux ennemis. VIII, 393, 394.

Martène (Edme), Bénédictin, envoie à Bossuet son livre des *Rites ecclésiastiques*. XI, 1150. — Le prélat en loue le dessein, et juge par le peu qu'il en avait lu, que l'exécution n'en était pas moins heureuse. *Ibid.*

Martin Ier (S.). Pape, condamne le monothélisme; est enlevé de Rome, et meurt en exil. I, 1462; II, 221, 222, 225. — Il écrit aux évêques des Gaules pour les prier de confirmer les décrets de son concile. II, 260.

Martin V, étant cardinal, signe avec les autres une déclaration que le Pape est soumis au concile. II, 61. — Il adhère aux premières sessions du concile de Constance. I, 1266, 1267. — En exécution des décrets de Constance, il convoque un concile, d'abord à Pavie, puis à Bâle. II, 31. — Il éteint les restes du schisme. 65, 66. — A-t-il donné une bulle qui défend d'appeler au concile? 435, 436 et suiv. *Voy.* Mugnos.

Martyr. Signification de ce mot. VII, 1037. — Force de la grâce dans les martyrs. 1040, 1041. — Au milieu des tourments, ils déclarent qu'ils respectent les empereurs, et leur doivent l'obéissance. VIII, 1208, 1209. — Cette vérité est confirmée par les maximes et la pratique de l'Église persécutée. 1215.

Martyr (Pierre), moine marié, appelé en Angleterre, sous Édouard VI, dresse trois articles conformes à la doctrine zwinglienne contre la transsubstantiation, etc. VIII, 564. *Voy.* Réformation anglicane. — Il voulait, dans le colloque de Poissy, qu'on s'expliquât nettement, et déclarait qu'il n'entendait pas le mot de substance employé par les calvinistes. 644.

Martyre. Comment il peut suppléer au baptême. VIII, 28.

Masson (Innocent Le), prieur de la grande Chartreuse, loue les écrits de Bossuet sur le quiétisme : combien cette erreur lui paraissait pernicieuse. IV, 1652.

Massoulié (Antonin), Dominicain, un des examinateurs du livre des *Maximes* à Rome, fait demander des instructions à Bossuet. IV, 1402. — Compose un ouvrage contre les quiétistes. 1421 et *note*. — Il écrit à ce prélat une lettre de félicitation sur les écrits qu'il avait publiés dans cette affaire. V, 350.

Matière. De son essence. IX, 1093.

Mauduit (Michel), Oratorien. Bossuet goûte sa traduction des Psaumes en vers. XI, 996, 997; — et approuve son *Analyse* sur le Nouveau Testament. *Ibid.* — Ce Père adresse au prélat un ouvrage qu'il avait composé sur le quiétisme : sa modestie. 1147.

Maures. Ils s'emparent de l'Espagne. X, 760, 761. — Charles Martel les défait. 761.

Maurice, empereur d'Orient. Ses victoires récompensées de l'empire. X, 757. — Sa piété et sa mort cruelle. 758.

Maurice, prince d'Orange, soutient en Hollande les gomaristes contre les arminiens. VIII, 835.

Maxence (Jean) réfute avec trop de chaleur la lettre du Pape Hormisdas à l'Possessor, et justifie la proposition des moines de Scythie. II, 330, 331.

Maxime (S.), abbé. Son zèle et ses souffrances. X, 750. — Il obéit aux empereurs monothélites, et meurt martyr. — I; 1462 et *note*.

Maxime, tyran, prend les armes contre l'empereur Valentinien II, qui persécutait les Catholiques. Saint Ambroise et les Catholiques continuent à obéir à Valentinien. I, 1145 et suiv. — Maxime s'empare de Rome, et rétablit le paganisme. X, 750. — Défait par Théodose, il est tué par ses soldats. *Ibid.* — Un autre Maxime fait tuer Valentinien III, monte sur le trône, et contraint l'impératrice Eudoxe à l'épouser : le peuple le déchire. 754.

Maximes des saints (*Explication des*). *Voy* Fénelon.

Maximes *et Réflexions sur la comédie*. II, 869 et suiv. *Voy* Comédie.

Maximien est fait empereur par Dioclétien. X, 745. — Son inconstance et sa persécution. V, 1416. — Les caractères de la bête et du septième roi de l'Apocalypse lui conviennent bien. 1454. — Sa haine contre le christianisme. 1617. — Galérius le force d'abdiquer. X, 745. — Il reprend la pourpre. 746. — Chassé de Rome par son fils, il veut tuer Constantin, qui l'avait reçu dans les Gaules. *ibid.* — Il se donne la mort. *ibid.*

Mazarin (Jules), cardinal. Son éloge. VI, 596; VII, 1296.

Meaux. Cérémonie pratiquée dans cette église le jour de Pâques. VI, 1261, et *note*.

Méchants. Ils sont en grand crédit sur la terre, tandis que les sages sont dans la bassesse. VI, 445.

Mède (Joseph), prophète, avant et comme Jurieu, trouve dans l'Apocalypse la ruine prochaine du règne papal. VII, 821, 822.

Mèdes. Ils se révoltent contre les Assyriens. X, 700, 701. — L'Ecriture unit toujours leur monarchie avec celle des Perses. 765. — Ils détruisent, sous la conduite de Cyrus, le second empire des Assyriens. 803, 804.

Médiation de Jésus-Christ nécessaire, même après la justification. VIII, 413. — Cette médiation non comprise par Jurieu, bien entendue par le ministre Daillé, et parfaitement expliquée par saint Grégoire de Nazianze et par les autres Pères. 1505, 1506. — La médiation des saints, combien différente de celle que les platoniciens attribuaient aux démons. 1115. *Voy.* Jésus-Christ.

Médicis (Catherine de), régente du royaume sous Charles IX, tâche, dans la crainte de perdre son autorité, de se lier avec le prince de Condé. VIII, 669.

Médisance. Sa définition. VI, 854 et suiv. — Elle naît de la haine. 856; — de l'orgueil. 857. — Effets de la médisance. 958. — Son remède. 858. — Procédés de la médisance. VII, 619. — Le silence du prince lui donne de l'empire. 1220. — Il doit la réprimer. XI, 535.

Méditations *sur l'Evangile*. III, 9, 10 et suiv — *Méditations pour le temps du Jubilé*. I, 523 à 556.

Mélanchton (Philippe), jeune professeur en grec, plus versé dans les belles-lettres que dans la théologie, épris de la nouveauté et de la trompeuse apparence de la justice imputative, s'attache à Luther. VIII, 459, 460. — Il parle de Luther comme d'un prophète, dans une lettre à Erasme, et excuse de son mieux son mariage avec une religieuse. 556, 570, 571. — Il enseigne, après Luther, que Dieu n'est pas moins cause de la trahison de Judas que de la conversion de saint Paul. 573. — Luther même le convainc de faire Dieu auteur du péché, et d'avoir dit que l'adultère de David et la trahison de Judas ne sont pas moins l'œuvre de Dieu que la conversion de saint Paul. 1117, 1118. — Les divisions des protestants, dans la dispute sacramentaire, lui font craindre que la religion ne périsse. 590. — Il compatit à l'affliction de Luther sur la diminution de son autorité. 591. — Il est auteur de la Confession d'Augsbourg, où il se rapproche le plus qu'il peut des dogmes catholiques. Luther et d'autres l'empêchent d'adoucir beaucoup d'articles, et l'obligent de *changer souvent, et d'accommoder à l'occasion sa propre Confession*. 452. — L'*Apologie* de cette Confession est aussi son ouvrage. 397. — Il est troublé des projets de guerre formés par les protestants. 593, 594 et suiv. — Il commence à douter de la présence réelle, lorsque Bucer et les sacramentaires s'en rapprochent. 455. — La dispute du temps de Ratramne : si le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le même que dans les entrailles de la Vierge, le jette dans un grand embarras. 454. — Le caractère doux et modéré de Mélanchton ne s'accorde pas avec le caractère emporté de Luther. L'arrogance de ce maître, les sectes impies qui s'élevaient sous le nom de réformation, les guerres civiles et la querelle sacramentaire, le jettent dans le trouble et dans l'affliction, et lui font reconnaître que les succès de Luther avaient leur source dans l'esprit d'indépendance; qu'en abolissant l'autorité des évêques, on établissait une tyrannie plus dure, dont Luther était le chef. 462. — Il déplore les excès du parti, où le peuple décidait à table des points de la religion, et songe à s'enfuir pour éviter la tyrannie de Luther: la crainte qu'il en a, et de ceux qui dominaient dans le parti, lui fait passer sa vie sans jamais oser s'expliquer tout à fait sur la doctrine. 465 et suiv. — Après la mort de Luther, Illyric et d'autres se font tyrans des églises luthériennes, sans que Mélanchton ose rien dire. Il cherche toute sa vie sa religion. 471 et suiv. — Quarante ans après la mort de Luther, il cherche encore beaucoup d'articles de sa religion, et demande, malgré les nombreuses Confessions de foi, une nouvelle formule pour la Cène. 473. — Ses incertitudes venaient de la constitution même de la Réforme, où nulle autorité ne pouvait décider les questions. Il pensait, avec beaucoup d'autres réformés, que l'autorité du Pape et des évêques était nécessaire à la police de l'Eglise et au maintien des dogmes. 474, 475. — Il était d'avis, dans l'assemblée de Smalcalde, qu'on reconnût le concile convoqué par le Pape. 476, 477. — Il s'oppose vigoureusement à l'article dressé par Luther, où le Pape est déclaré l'Antechrist, et soutient que sa supériorité est un grand bien pour l'Eglise. 458, 806, 807. — Il croit l'autorité du Pape de droit humain, et répète cent fois qu'il se soumet à l'Eglise, c'est-à-dire *aux gens de bien et aux gens doctes*. 479. — On a pourtant lieu de présumer qu'il aurait reconnu l'autorité du Pape, telle que le concile de Trente l'a décidée. 965. — Mélanchton ne peut se déprendre du dogme de la justice imputative, quoiqu'il eût posé pour principe qu'on devait suivre la doctrine des Pères, où ce dogme ne se trouve pas. 479. — Il pense que l'article de la justification est facile à concilier avec la doctrine de l'Eglise catholique. 960, 961. — Il ne peut pourtant ni se contenter sur l'opinion de la justice imputative, ni se résoudre à la quitter. Il reconnaît une autorité légitime dans les évêques, et ne s'y soumet pas. Il prévoit les suites horribles du renversement de l'autorité de l'Eglise. 482 et suiv. — Il connaît les promesses faites à l'Eglise, et ne s'y fie pas. 485. — Les princes et les docteurs luthériens lui sont également insupportables, parce qu'ils s'occupaient plus de ligues que de religion. 484. — Sa crédulité était telle, que le débordement du Tibre, l'enfantement d'une mule, et autres événements semblables, lui font prononstiquer que la papauté va tomber. Il donne dans toutes les visions des astrologues. 486 et suiv — Il dissimule et biaise sur la présence réelle, et décide enfin que le corps n'est présent que dans celui qui reçoit l'Eucharistie, et non *avec, dans* ou *sous* les espèces. 502 et suiv. — Il dresse une nouvelle Confession de foi, appelée saxonique. *Voy.* Confession de foi. Il enseigne le demi pélagianisme. 589. — La doctrine de l'ubiquité le fait tourner vers les sacramentaires; mais il ne peut s'accorder avec Calvin sur la prédestination et sur l'Eucharistie. 508. — Il n'ose s'expliquer clairement, de peur d'augmenter les disputes parmi les protestants. Les ubiquitaires songent à se défaire de lui. Il ne trouve nulle part ni la paix ni la vérité, et meurt au milieu des incertitudes. 598. — Son mépris pour Viclef. 765. — Mélanchton est invité par François Ier à une conférence avec les docteurs de Paris : interrogations que devaient faire ces docteurs sur la puissance ecclésiastique. II, 160.

Mélander (Denis), pasteur et prédicateur du landgrave de Hesse, approuve, conjointement avec Luther, Mélanchton et Bucer, le second mariage de ce prince. VIII, 1044.

Mélange des bons et des méchants. III, 166. — Leur séparation se fait dans le siècle par les hérésies; la dernière se fera à la fin des siècles. *Ibid.* et suiv.

Mélanie (sainte) quitte Rome par un secret pressentiment de sa ruine prochaine. V, 1290. — Peinture de sa douleur après la désolation de sa famille. VI, 958.

Melchiade (S.), Pape, juge l'affaire des donatistes. II, 519.

Melchisédech. Il figurait Jésus-Christ. VII, 60, 61; X, 691. — De quoi son sacrifice était la figure. II, 1057, 1058.

Melchites ou royalistes, nom que les eutychiens donnaient aux orthodoxes, parce qu'ils étaient protégés par les empereurs. Jurieu, par une ignorance grossière, en fait une secte. VIII, 1139, 1140.

Memnon, Rhodien, général des armées perses. Son habileté, sa valeur. X, 956. — Sa mort. 957.

Mémoire. Ses diverses espèces. I, 938, 939.

Mémoire *sur la Bibliothèque ecclésiastique* de M. Dupin. X, 55, 56 et suiv.

Mémoires et lettres *sur l'impression des ouvrages de doctrine composés par les évêques*. V, 2145 et suiv.

Mennas, patriarche de Constantinople, explique les droits du Saint-Siége. II, 504, 505.

Mensonge. Censure de l'assemblée de 1700 sur certaines propositions relatives à ce péché. V, 1884.

Men Rorge. Ce que représentait son passage. II, 1065

Merci (François de), général allemand. Son éloge. VII, 1514.

Mères. Affection que la nature leur inspire pour leurs enfants. VI, 45; VII, 458, 529.

Mérite. Quel en est le principe. III, 944, 945. — Doctrine de l'Eglise catholique sur le mérite des œuvres. IX, 775, 915, 952, 1009, 1010. — Propositions d'un protestant à ce sujet. 856, 876, 879. — Des mérites *ex condigno*. 917, 1012. — Selon la Confession d'Augsbourg, les bonnes œuvres méritent des récompenses en cette vie et en l'autre, mais non la vie éternelle; ce qui est inintelligible. Quelle est la doctrine catholique. Les protestants ont ôté, dans le livre de la *Concorde*, les passages de la Confession d'Augsbourg qui autorisaient le mérite des œuvres. VIII, 409. *Voy.* Œuvres. — Les mérites des saints sont, de l'aveu des ministres, reconnus par l'Eglise catholique comme infiniment différents de ceux de Jésus-Christ. 1511.

Messe. C'est un sacrifice. III, 527 et suiv. — Simplicité et grandeur de ce sacrifice. 550, 551. — La victime, c'est l'agneau qui est devant le trône de Dieu. 551, 552; — le Dieu mort sur la croix. 553. — La Messe est la continuation de la Cène. 558, 559. — Doctrine de l'Eglise sur le sacrifice de la Messe. I, 1151 et suiv. — La Messe n'anéantit pas le sacrifice de la croix. 1154. — L'Epître aux Hébreux ne prouve rien contre la croyance des Catholiques. 1156. — Nouvelle explication de la doctrine de

l'Eglise. IX, 777, 797 et suiv. — Aveu remarquable d'un protestant. 817, 818, 869, 921, 964. — Doctrine offerte aux protestants pour le projet de réunion. 987, 988. — *Explication de quelques difficultés sur les prières de la Messe, à un nouveau Catholique.* V, 1619, 1622 et suiv. — D'où vient et que signifie le mot de *Messe*. 1654. — En combien de parties se divise la Messe. 1655. — Oblation du pain et du vin, et prière de la liturgie latine. 1656, 1657. — Prière de la liturgie grecque. 1658. — Pourquoi le saint sacrifice était appelé holocauste. 1658, 1659. — La vraie matière de l'oblation fut toujours le corps et le sang de Notre-Seigneur présent sur l'autel. 1659. — C'est ce qu'explique clairement la liturgie. 1660 et suiv. — Le sacrifice de la Messe est vraiment propitiatoire. 1663, 1665. — C'est un véritable sacrifice. 1675; — le même que celui de la croix. 1674. — Simplicité de nos oblations; passage de Malachie et de saint Paul. 1679, 1680. — L'Eglise s'offre elle-même dans le sacrifice. 1695, 1694. — Comment on demande à Dieu d'avoir notre oblation pour agréable. 1694. — Pourquoi on y emploie le ministère des anges. 1695, 1696; — et l'intercession des saints. 1698. — Ce que c'est qu'offrir le sacrifice à l'honneur des saints. *Ibid.* — Manière de servir la Messe. V, 1722; VIII, 27 et suiv. — Explication sur le saint sacrifice. 105; V, 1719. — De la Messe paroissiale. VIII, 114 et suiv. — Manière de bien entendre la Messe. 115 et suiv; II, 852. — A quel âge les enfants sont-ils obligés de l'entendre. 890, 891. — Pèche-t-on si on l'entend en péché mortel? 1060, 1061. — La Messe a toujours été comme un signe et un caractère de distinction entre le huguenot et le Catholique; pourquoi? XI, 1256. — Elle est, à l'égard des pécheurs pour lesquels on l'offre, une sorte de prière dans laquelle Jésus-Christ immolé s'offre à son Père et intercède pour eux. 1265, 1266. — La Confession d'Augsbourg conserve dans la Messe presque toutes les cérémonies extérieures. Elle ne parle point de l'oblation, que Luther avait supprimée, quoiqu'elle soit dans toutes les liturgies. VIII, 424. — Elle impute aux Catholiques de croire que Jésus-Christ, ayant satisfait par sa Passion pour le péché originel, avait institué la Messe pour les péchés journaliers, mortels et véniels. 425. — Elle ôte du canon la prière pour les morts, quoiqu'elle *n'empêche pas* de prier pour eux. Elle rejette l'erreur d'Aérius pour la spéculation, et l'admet dans la pratique. 425, 426. — Elle accuse calomnieusement les Catholiques de croire que la Messe justifie *ex opere operato*, sans aucune bonne disposition. 425. — Dans la liturgie anglicane, on change tous les restes d'antiquité qu'on avait d'abord conservés. On ôte de la Messe tout ce qui pouvait ressentir la transsubstantiation et la présence réelle. On retranche aussi la prière pour les morts. 566. — La Messe appelée gallicane, et les autres anciennes, sont au fond la même que la romaine. *Ibid. Voy.* Sacrifice. — Raisons des protestants pour rejeter les Messes privées. IX, 845 et suiv., 886. — Usage des protestants là-dessus. 925, 965, 966, 1020.

Messie. Il est annoncé à Eve après sa chute. X, 776. — Dieu promet à Abraham qu'il naîtra de sa race. 690, 691, 783. — Jacob, en mourant, découvre le temps où il devait venir. 692, 786. — Moïse l'annonce aux Juifs. 792, 795. — David l'a chanté dans ses Psaumes. 800, 801. — Les autres prophètes prédisent ses merveilles. 801, 815 et suiv. — Daniel annonce son règne et sa mort. 812. — Sur quoi fondée l'attente que les Juifs avaient du Messie 822, 825. — Les rabbins connaissent le temps du Messie 867, 868. — Joseph applique à Vespasien la prophétie de Jacob sur le Messie. 871. — Les Juifs avouent que tous les temps du Messie sont passés, et sont prêts à renoncer à son espérance. 872, 875. — Le Messie annoncé par Isaïe. VI, 192. — Sa prophétie prouve que le Messie devait naître d'une vierge. V, 1237, 1248 et suiv. — Divers noms du Messie. VI, 197. — Ses caractères 209, 210. — Ils sont opposés à ceux que le Juif charnel s'est figurés 190, 191. — Il devait venir avec une puissance royale. 552. — Ses bienfaits. 191 et suiv. — Il est méconnu des Juifs aveugles. 189. — Envoyé pour évangéliser les pauvres. 190. — Il est la fin de la loi, et l'unique sujet de tous les oracles de Dieu. 192. — Sa compassion pour nos maux a fait tous ses miracles. 192.

Metz. Mission faite dans cette ville par ordre de la reine mère, et sous la conduite de saint Vincent de Paul. XI, 785 et suiv. — Eloge de cette ville, délivrée de ses ennemis par l'entremise de saint Bernard. VII, 1025. — Fidélité du peuple de Metz pour nos rois. VI, 568. *Voy.* Bossuet, Vincent de Paul (S.).

Mignard (Pierre), premier peintre du roi. Lettre que Bossuet lui écrit sur la mort de sa fille. XI, 687.

Millénaire. Règne de mille ans marqué dans l'*Apocalypse* : en quoi il consiste. V, 1474 et suiv. — Réflexions sur l'opinion des millénaires. 1495.

Minard (le président) est assassiné pour exécuter la prédiction d'Anne du Bourg. VIII, 1016.

Ministère. Les calvinistes de France disent qu'il a été interrompu dans l'Eglise. VIII, 897 et suiv. — Le ministre Claude est forcé d'avouer qu'avant la Réforme les élus se sauvaient sous le ministère romain. 900.

Ministres. Le prince doit instruire les siens. XI, 570. — Il ne doit pas s'abandonner à eux. 585 et *note*. — Exemple d'un sage ministre dans la personne de Joseph. 741. — Quels ministres sont remarqués auprès des anciens rois. 744. — Divers caractères des ministres ou conseillers : Samuel, Néhémias, Joab, Holopherne, Aman. 755 et suiv. — Leur faveur ne voit guère deux générations. 768. — Ce qu'un ministre peut faire de plus utile pour l'Etat. VII, 1295, 1296. *Voy.* Conseiller.

Miracles. Ceux des apôtres plus grands que ceux de Jésus-Christ III, 581, 582. — Miracles sensibles, signes sacrés d'autres miracles spirituels. VI, 209. — Basnage trouve la doctrine de Jésus-Christ dans ses promesses faites à l'Eglise trop miraculeuse pour être crue, et admet lui-même un prodige étonnant et faux. V, 2001, 2002.

Miséricorde. Faire miséricorde pour obtenir miséricorde. VI, 73, 74. — Grandeur de la miséricorde de Dieu à l'égard des pécheurs. VII, 23. — Excès de la miséricorde qui prévient les pécheurs endurcis. VI, 256. — Pourquoi la miséricorde nous prévient-elle? 257.

Mission. Luther prétend que la sienne est extraordinaire. VIII, 552. *Voy.* Luther, Metz.

Mithridate, roi de Pont, est souvent battu, sans jamais perdre courage. X, 734.

Mœurs. Nous voyons en Dieu leurs règles invariables. I, 1052, 1053.

Moïses. Les anciens et même les modernes, comme saint Bernard et saint François, mis par la Confession d'Augsbourg au nombre des saints. Variations des protestants d'aujourd'hui à ce sujet. VIII, 415.

Moïse. Dieu le délivre des eaux du Nil, et le fait tomber entre les mains de la fille de Pharaon. X, 692. — A quarante ans il quitte la cour, et se retire en Arabie. *Ibid.* — Dieu l'envoie pour délivrer son peuple de l'Egypte et lui donne la loi écrite (quatrième époque). 695 et suiv., 786, 787 et suiv. — Il construit le tabernacle, et règle toute la religion des Juifs. 792. — Il confirme la venue du Messie. II, 1076; X, 792. — Il a recueilli dans la *Genèse* les anciennes traditions du genre humain. 788. — En mourant il laisse aux Israélites toute leur histoire. 695, 694. Il a écrit le livre de Job 795. — Sa conformité avec Jésus-Christ. 796. — Moïse est montré au peuple juif comme son libérateur. II, 1061. — Figure de la divinité de Jésus-Christ 1063. — Ce qu'il nous apprend de Dieu créateur. VI, 105. — En quel sens il a demandé d'être effacé du livre de vie. IV, 694, 829 et suiv. — Moïse est un exemple que le prince se doit tout au peuple qu'il gouverne. XI, 525. — Ingratitude des Juifs envers lui. 527. — Moïse, le premier des poëtes et leur modèle : ses deux Cantiques. V, 417. — Leur explication. 1225 et suiv. — Est-il auteur de Psaumes? 455, 645.

Molanus compose dix règles au sujet de la réunion. IX, 812, 819 et suiv. — Il envoie un second plan sous le titre de *Cogitationes privatæ*. 857, 865, 866. — Difficultés importantes levées par lui 856 et suiv. — Résultat d'une controverse touchant l'Eucharistie qu'il avait eue avec quelques religieux. 1256 et suiv.

Molière (Jean-Baptiste Pocquelin de). Ses comédies sont pleines d'impiétés et d'infamies, et des équivoques les plus grossières. II, 855, 859, 875. — Il reçut sur la scène les atteintes de la mort, et passa des plaisanteries du théâtre au tribunal de celui qui a dit : *Malheur à vous qui riez*. 874.

Molinisme. Jurieu prétend qu'il est un pélagianisme tout pur et tout cru, toléré par l'Eglise romaine. Différence essentielle entre le molinisme et le pélagianisme. VIII, 1128.

Molinos (Michel), prêtre espagnol, avait acquis la réputation d'un très-grand directeur. X, 686 et *note*. — Il est arrêté et mis dans les prisons de l'inquisition de Rome. *Ibid.* — Son affaire n'avait pas peu surpris tout le monde. *Ibid.* — Ses erreurs sur l'oraison. IV, 23, 24, 54, 55, 66. — Ses erreurs renouvelées sur le désir du salut. 877, 878; — sur le sacrifice absolu et les actes réfléchis. 884; — sur les vertus. 888, 889; — sur la contemplation. 905, 906. — Sa condamnation; détails sur sa vie XI, 1045. — Sa censure et celle des quiétistes. IV, 215, 214. — Décret de l'inquisition, et bulle d'Innocent XI qui le condamne. 260 et suiv. *Voy.* Mystique, Quiétisme.

Mollesse. Elle est l'ennemie du gouvernement. XI, 547.

Monaco (Louis Grimaldi, prince de) est nommé ambassadeur à Rome. IV, 1695. — L'abbé Bossuet l'instruit de tout ce qui s'était passé dans l'affaire de M. de Cambrai. 1700 et suiv. — Son départ de Paris : ce que lui dit Louis XIV. V, 199. — Son arrivée à Rome. 559. — Ses bonnes dispositions pour l'abbé Bossuet. 560, 564.

Monarchie. C'est la forme de gouvernement la plus commune et la plus ancienne. XI, 511 ; — la plus naturelle et la meilleure. 512. — La monarchie héréditaire est la meilleure de toutes. 513. — Ses avantages. *Ibid.* — Les femmes doivent être exclues de la succession. 515. — Jurieu avance cette téméraire proposition : Qu'on ne voit aucune érection de monarchie qui ne se soit faite par des traités où les devoirs réciproques des souverains et des sujets sont exprimés. Il ne cite aucun de ces prétendus traités. On lui prouve le contraire. VIII, 1271, 1272.

Monastères. Quelles raisons permettent d'en sortir. III, 878, 879. — Les ornements mondains n'y conviennent pas. 1694. — Les grands monastères doivent être fermés dans les observances. 1125. *Voy.* Religieuses. — Cromwell fait la visite des monastères d'Angleterre, comme vicaire général du roi. VIII, 557. — Cette visite est suivie de la suppression de ces monastères, dont le roi s'approprie les revenus, et dont il vend ensuite les biens à bas prix aux gentilshommes de chaque province. *Ibid.* 558.

Monde. Ce que c'est. VI, 1189; VII, 462, 486 et suiv., 559. — Image du monde, de sa confusion apparente, et de sa justesse cachée. VI, 476, 477, 690, 691. — Désordres qui règnent dans le monde. *Ibid.* — Conséquence que le libertin en tire. 693. — Jugement de Salomon considérant les désordres du monde. 693, 694. — Fin des désordres apparents que Dieu laisse dans le monde. *Ibid.* — De quelle manière le monde enseigne sa doctrine. 505, 561. — Ses promesses trompeuses. 710. — Quel est le fondement de ses maximes. 994. — Ses jugements pleins de bizarreries. 994, 995. — Avec quelle bizarrerie il donne et ôte ses joies. VII, 49 et suiv. — Servitude où nous jettent ses biens. VI, 707. — Néant des grandeurs du monde. III, 913. — Combien elles sont méprisables entre les mains des impies. VI, 699. — Combien est misérable, vain et fugitif l'éclat du monde qui nous éblouit VII, 652, 653. — Engagement que nous avons pris dans le baptême de renoncer au monde. VI, 999 ; VII, 653. — Il faut le condamner sans réserve. VI, 1000. — Combien nous avons de sujets de le quitter. VII, 43, 44. — Mépris que les philosophes ont fait du monde. 44. — Il ne faut pas s'embarrasser de ses accueils. III, 786. — Guerre déclarée entre Jésus-Christ et le monde. VII, 810. — Jugement et condamnation du monde dans la Passion du Sauveur VI, 994. — Le monde jugé par le jugement qu'il porte de Jésus-Christ. III, 91. — Le monde est incapable de recevoir le Saint-Esprit. 587, 588 — Son injuste haine contre Jésus et ses disciples. 417 et suiv. — Le Saint-Esprit le convaincra d'incrédulité. 422; — d'injustice. 424; — et d'iniquité dans son jugement. 463. — Jésus-Christ ne prie pas pour lui. 454, 455. — Qu'est-ce que le monde? 465. — Jésus et ses disciples n'en sont pas. 464. — Le monde ignore la justice de Dieu. 479. — Vanité des jugements du monde. 499, 502. — Son aveuglement même tourne à la gloire de Dieu. 508. — Défense d'aimer le monde. II, 755. — On n'y voit que la triple concupiscence dont parle saint Jean. 758, 767, 774, 800. — Le monde n'est qu'une ombre qui passe. 801, 802. — Exhortation aux divers âges de la vie à ne point aimer le monde et sa concupiscence. 805, 886. — La cour est la partie la plus dangereuse du monde. VII, 858. — En quoi le monde paraît grand. 859. — Il est rempli d'illustres malheureux. 477. — Ses maux plus réels que ses biens. 1285. — Erreur de croire qu'on ne peut faire son salut dans le monde. 852, — et qu'on y peut mener une vie chrétienne. 578. — Maximes du monde sur la manière de s'avancer; sur les injures. 112. — Sa fausse modération. 125. — L'honneur du monde représenté dans la statue de Nabuchodonosor. VI, 1945. — Portrait de la vie d'un homme du monde. 704 et suiv. — Sa destinée. 711.

Monde physique. Idée de son mécanisme par Leibnitz. IX, 1100. *Voy.* Création.

Monothélites. Artifices de ces hérétiques. X, 760. — Leur condamnation. *Ibid.* et suiv. — La tradition a toujours admis deux volontés en Jésus-Christ. IX, 1145, 1146. *Voy.* Honorius.

Montaigne (Michel de). Effet pernicieux de ses sentences. VI, 115.

Montbrun (Charles du Puy, dit). Paroles insolentes de ce réformé : qu'en temps de guerre tout le monde est compagnon, et qu'il ne reconnaît pas Henri III pour son roi. VIII, 1005.

Monte (Pierre de), évêque de Brescia, met la décision du concile avant celle du Pape dans les choses de la foi. II, 532 et *note*.

Montferry (Yolande de). Opinion fausse de cette abbesse. VII, 1531 et suiv. — Sa mort arrive en 1571; — ses vertus 1535. — Avec quel zèle elle soulageait les pauvres. 1536.

Montespan (Françoise Athénaïs de Rochechouart, marquise de). Bossuet lui rendait visite par ordre du roi, pour la porter à Dieu XI, 828. — Elle était touchée des vérités qu'il lui proposait : son goût pour les bonnes œuvres *Ibid.*

Montfaucon (Bernard de), Bénédictin. Bossuet avait reçu avec plaisir son livre *De la vérité de l'histoire de Judith*, et l'assura de son estime. XI, 1092. — Ce religieux envoie à Bossuet des preuves de l'authenticité des livres deutéro-canoniques. 1050, 1051.

Montgaillard (Pierre-Jean-François de Percin de), évêque de Saint-Pons. Démêlés de ce prélat avec les Récollets de son diocèse : M. de La Broue accommode cette affaire. IV, 1523. — Un livre de ce prélat est déféré à Rome. 1145, 1144. — Il y censure lui-même un livre sur l'Eucharistie 1619, 1620. — Diverses affaires qu'a ce prélat. 1575; XI, 1148 et *note*.

Montluc (Jean de), évêque de Valence, grand homme selon Burnet, qui avoue l'excessive incontinence de Montluc, ses emportements et son avarice, sans le blâmer. VIII, 550, 551. — Ce prélat fait au colloque de Poissy de vains discours sur la réformation des mœurs. Il était marié. Les désordres de sa vie éclatèrent d'une manière scandaleuse en Irlande. 646.

Montson (Jean de), Dominicain, censuré de la Faculté de Paris, appelle au Pape. II, 133, 151.

Morale. Tableau de la morale chrétienne. VI, 219 et suiv. — Caractère de ceux qui la contredisent. 221.

Mort : elle est la peine du péché. II, 1051; VI, 128, 1235, 1236; X, 575. — Sa tyrannie. II, 1041. — Pronostics de la mort. VII, 894, 895. — Ses terribles effets sur les corps. 1190, 1228, 1229. — Elle confond l'arrogance humaine. 1538. — Répugnance de l'homme pour la mort. VI, 514, 515. — Combien il est peu soigneux d'y penser. 97. — Comment les Chrétiens doivent la considérer. III, 704, 705. — Est-il permis de la désirer? 704, 705 — La mort doit nous porter à nous humilier devant Dieu. 995. — Ce qu'il faut faire pour avoir la confiance à ce dernier moment. 739, 740. — Ne pas attendre la mort pour s'y préparer. VII, 1259, 1260, 1526. — Elle met fin aux péchés. 1256, 1260. — Elle commence à nous le faire, et nous donne les biens véritables. 1253. — Vivre en juste, pour mourir en juste. 1199. — La nature et la grâce établissent la nécessité de mourir. 400. — Trois principes de la mort de Notre-Seigneur. 12. — Mort de Marie surnaturelle. 400, 401. — Mort de l'homme de bien. VI, 541. — Mort d'un mauvais riche. 716 — Celle des impies toujours précipitée. VII, 1199. — La mort du péché plus redoutable que celle du corps. VI, 198, 199. *Voy.* Cours. — Prières pour servir de préparation à la mort. VII, 780. — Le Chrétien à la vue de la mort adore Dieu qui le punit. *Ibid.* — Il attend sa délivrance et adore son libérateur. 781. — Il s'unit à l'agonie du Sauveur. 786. — Courtes prières aux approches de la mort. 787. — Actes pour se disposer à bien mourir. 789. — Sentiments du Chrétien touchant la vie et la mort, tirés du *chap. V de la seconde Epître aux Corinthiens*. 800. *Voy.* Extrême-Onction.

Mortification : elle est éteinte par les quiétistes. IV, 114, 115. — Elle est nécessaire en tout état. 126, 127, 218. — Elle rend la mort familière à l'homme VI, 141

Morts. Les fidèles ne doivent point s'affliger sur les morts, comme les gentils qui n'ont pas d'espérance. XI, 796, 797. — Raisons qui nous obligent à bien espérer du salut des fidèles qui meurent dans l'Église. 798. — Cette espérance ne doit pas flatter la confiance folle et téméraire des Chrétiens mal vivants. 798. — Il est permis de verser des pleurs à la mort des Chrétiens, mais des pleurs qui soient bientôt essuyés par la foi et par l'espérance. *Ibid.* — On doit nommer les ecclésiastiques avant les seigneurs au *Memento* des morts. 959. — Origine de la prière pour les morts parmi les Juifs. XI, 1057 et suiv. — La prière pour les morts prouvée par la tradition. IX, 555 et suiv. — Elle est reconnue par une partie des protestants. 856, 876, 950, 972, 1027.

Morus (Thomas), chancelier d'Angleterre, et l'un des

plus grands hommes de ce royaume, mis à mort par Henri VIII, pour n'avoir pas voulu reconnaître sa primauté ecclésiastique. VIII, 353; X, 1122.

Moulin (Pierre du), ministre de France, propose de faire une nouvelle confession de foi, commune à tout le parti de la Réforme opposé au luthéranisme, d'y dissimuler les dogmes dont on ne pouvait convenir, et de s'expliquer sans condamner la présence réelle, ni l'ubiquité, ni la nécessité du baptême. VIII, 801. — Le synode de l'Ile de France applaudit à ce projet. 802. — Du Moulin envoie au synode de Dordrecth son avis sur la doctrine d'Arminius, et rétablit l'inamissibilité de la justice et la certitude du salut. 816.

Mourants. L'Eglise leur fait professer que l'unique espérance est en Jésus Christ. VIII, 229. — Pourquoi on leur présente la croix. 250. — Exhortation que leur fait l'Eglise. 251. — Foi qu'elle exige d'eux. 252.

Mouson (concile de). Les évêques français y excluent Hugues, du siége de Reims, malgré l'ordre du Pape. II, 458.

Moya (Matthieu de), déguisé sous le nom d'Amédée Commènius. Son livre est censuré par la Faculté de Paris. II, 172 et *note*.

Mozzos (Gilles), successeur de Pierre de Lune, sous le nom de Clément VIII, abdique la papauté : ce qui s'observa en cette occasion. II, 64.

Mus (Siméon de), professeur d'hébreu au collége royal à Paris. Estime que Bossuet faisait de son *Commentaire sur les Psaumes* XI, 997 et *note*.

Munzer (Thomas), pasteur des anabaptistes. Luther lui reproche de prêcher sans mission, et le condamne par ce seul endroit. VIII, 353.

Muzzarelli (Alphonse), théologien romain, dans son livre *de l'Autorité des Conciles*, contredit quelques assertions de Bossuet. II, 195, 205, 206, 211, 212 et *notes*.

Mystères. Leur incompréhensibilité. VIII, 68. — Ceux du christianisme, outre le fond qui fait l'objet de notre foi, ont encore leurs effets salutaires. VI, 1256.

Mystici in tuto, *sive de S. Theresia aliisque piis mysticis vindicandis*. IV, 725, 724.

Mystiques (auteurs). Avec quelle précaution on doit lire leurs livres. III, 623, 624, 870 — Leurs erreurs sur l'amour divin. 627, 628. — Leurs raffinements. 958, 959, 978, 979. — Manière de les entendre. V, 147. — Aux termes de M. de Cambrai, ils sont des téméraires et des fanatiques. IV, 736, 737. — Vaines réponses pour se justifier. 738. — Il leur impute une hérésie. 751. — Il s'écarte de leur sentiment. 745. —Exagérations des mystiques. 33 et suiv. — Erreurs de ceux de nos jours. 13 et suiv. — Ce que les faux mystiques disent pour justifier leurs écarts. 46, 47. — Leur doctrine supprime l'union avec Jésus-Christ, en qualité d'Homme-Dieu. 51 et suiv. — Leur artifice pour éluder la foi explicite en Jésus-Christ. 52 et suiv. — Leur doctrine sur les attributs divins. 56.— Leurs raisons pour supprimer les demandes dans l'Oraison. 70 et suiv. — Leurs équivoques sur les actes envers Jésus-Christ. 74, 75. — Leur abandon, prodige d'indifférence. 77 et suiv. — Selon eux, les Psaumes et le *Pater* ne sont pas pour les parfaits. 81 et suiv. — Leur excessif abandon diminue en eux l'horreur du péché. 87, 88. — Est-il vrai que l'oubli du péché soit une marque qu'il est pardonné? 89. — Leur règle pour connaître la volonté de Dieu. 91, 92. — Ils éteignent l'esprit de mortification et de vertu. 115 — La tradition de l'Eglise opposée à leur doctrine. *Ibid.* et suiv. — Les fondements de leur doctrine détruits par la véritable notion de l'oraison passive, appuyée sur la doctrine des saints. 149. — Leur étrange erreur, de rendre cette oraison commune et même nécessaire. 154 et suiv. — Ils sont confondus par saint François de Sales. 202, 203. — Leurs propositions condamnées au concile de Vienne dans celles des bégnards. 296 et suiv.; et par Ruysbroc, Taulère, etc. 211. — Caractère affreux des faux mystiques, pourquoi omis. 211, 212. — Abus de leur doctrine sur l'abandon. 229. — Leur fausse simplicité. 241. — Condamnés à Rome et ailleurs. 14, 22, 265 et suiv. — Les nouveaux mystiques veulent trouver dans saint Clément l'homme passif dont ils parlent. 297, 315, 343 et suiv. *Voy.* Gnose. — Leurs erreurs. 669. — Leur système n'est fondé que sur une fausse métaphysique. 471. — Grands inconvénients de ce système. 859. — Prétendue mortification des nouveaux mystiques à l'égard de Dieu. III, 941 *Voy.* Amour naturel, Amour pur, Désespoir.

N

Nabuchodonosor I, roi de Ninive et d'Assyrie. Ses cruautés arrêtées par la main d'une femme. X, 702.

Nabuchodonosor II, roi de Babylone, prend une première fois Jérusalem, et transporte à Babylone une partie de ses habitants. X, 702, 806. — Il prend Jérusalem pour la seconde fois, détruit le temple, et en donne le trésor au pillage. 807, 808. — Pendant qu'il admire sa grandeur, Dieu le frappe, lui ôte l'esprit et le range parmi les bêtes.

Naissance. Trois vices de la nôtre. VII, 441. — Elle a des marques indubitables de notre commune faiblesse. 1557. — Une religieuse de grande naissance doit l'oublier. III, 1057. — Bossuet préfère pour la vie religieuse les personnes de naissance. 1040, 1041.

Naples, conquise par Charles de Duras. X, 1076. — Mouvements auxquels la possession de ce royaume donne lieu entre Louis III, duc d'Anjou, et Alphonse V, roi d'Aragon. 1088, 1092. — Un simple pêcheur soulève la ville contre le gouvernement espagnol. 1665.

Narsès, fameux capitaine sous Justinien. Ses exploits. X, 755, 756.

Nathanael est amené par saint Philippe à Jésus-Christ. II, 1225.

Nativité de la sainte Vierge. Sermons pour cette fête. VII, 321, 336, 347, 359. — Combien elle est glorieuse pour Marie. 344. — Elle est, dans sa nativité, un Jésus-Christ ébauché. 322. — Cette nativité est une fête des hommes. 360. — Biens qu'elle nous apporte. 363. *Voy.* Noël.

Nature. Ce qu'on entend par ce mot. I, 1044. — Nature innocente et nature corrompue; différence de ces deux états, d'après les principes donnés sur la liberté. II, 752, 753. — Pourquoi le Fils de Dieu s'est revêtu de la nature humaine. VII, 175.

Naumbourg (assemblée de) par les luthériens, pour convenir de laquelle des quatre éditions de la Confession d'Augsbourg ils se serviraient. La chose demeure indécise. VIII, 600.

Navarre. Réunion de cette couronne à celle de France. X, 1048, 1049.

Navarre. *Voy.* Azpilcueta.

Nazzari (François), auteur de la traduction italienne du livre de l'*Exposition* : ce qu'il était. XI, 635.

Néant. Combien absurde qu'il y ait un seul moment où rien ne soit. I, 1055. — Combien l'âme répugne au néant. II, 735 — Le néant est l'origine des créatures. VI, 572. — Néant de l'homme. 841, 842; VII, 1227.

Nécessités de la vie. Avec quels soins paternels la Providence y pourvoit. VI, 792, 793.

Néchao, roi d'Egypte, marche contre les Charcamites. XI, 701. — Ses paroles à Josias, qui s'obstine à lui faire la guerre. *Ibid.*

Néercassel (Jean de), évêque de Castorie, vicaire apostolique en Hollande, XI, 836 et *note*. — Sa lettre à l'abbé de Pontchâteau, au sujet du livre de l'*Exposition*. Plaisir qu'il a éprouvé à le lire. Il le fait traduire en hollendais, et en ferait une version latine, s'il n'espérait que l'auteur se chargeât lui-même de ce soin. 837. — Il indique quelques endroits qu'il croit susceptibles d'explication ou de correction. *Ibid.* — Il fait l'éloge de Bossuet, et loue sa bonté. *Ibid.* — Son respect pour l'illustre prélat l'empêche de lui écrire, de peur de lui enlever un moment au milieu de ses utiles travaux. 840. — Il approuve les explications que Bossuet avaient données à certains endroits de son livre, et lui annonce qu'une traduction hollandaise en est achevée. *Ibid.* — Il lui demande la traduction latine de ce livre, qu'il donnera tous ses soins pour qu'elle soit bien imprimée. 843. — Il compose quatre traités sur le culte des saints, qu'il envoie à Bossuet. 840. — Ses excuses de ce que la traduction latine de l'*Exposition* a été si mal imprimée. 872, 874. — Il offre de faire traduire en hollandais l'*Avertissement* que Bossuet avait ajouté à son livre dans une nouvelle édition, et désire que cet Avertissement soit traduit en latin par l'abbé Fleury. 885, 886. — Eloges qu'il fait du *Discours sur l'Histoire universelle;* il soumet à Bossuet ses moyens de faire passer dans le Nord son livre de l'*Exposition*, l'exhorte à répondre à un livre de Spanheim, et lui annonce le prodigieux débit du livre de Jurieu, intitulé *la Politique du clergé de France*. 890, 891. — Sa réfutation par Arnauld. *Voy.* Arnauld. Il avait composé un petit ouvrage sur l'*Amour pénitent*, afin de porter les fidèles à entrer dans la voie étroite du salut. 923, 924. — Succès de cet ouvrage en plusieurs pays. 925 et suiv. — Il craint les murmures de la Pénitencerie romaine contre son livre, au sujet de ce qu'il contient sur l'usage des clefs; motifs qui le rassurent. 928.—Bossuet lui demande des renseignements sur un livre intitulé *Traité des billets*. *Ibid.* — Il satisfait à sa demande, et lui expli-

que la coutume des négociants de Hollande sur le prêt. 928, 929.

Négligence. Ses suites funestes. VI, 159. — Combien elle est coupable dans un prince : maux dont elle est la cause.

Néhémias rebâtit Jérusalem. X, 715. — Il réforme les abus. 715, 811. — Son amour pour sa patrie. XI, 487. — Il soulage le peuple accablé. 525. — Sa fermeté. 545, 546. — Ses soins pour le culte de Dieu. 649. — Il est le modèle des bons gouverneurs. 757, 758.

Nemrod est le premier des conquérants. X, 778, 779.

Nerfs. *Voy.* Corps.

Néron, empereur, commence la guerre contre les Juifs et la persécution contre les Chrétiens. Il fait mourir saint Pierre et saint Paul. X, 739, 841. — Il se tue lui-même. 739. — Monstre du genre humain. VI, 551.

Nesmond (Henri de), évêque de Montauban. Son Mémoire sur les moyens de ramener les nouveaux convertis. XI, 1282 et suiv.

Nestorius, patriarche de Constantinople, divise la personne de Jésus-Christ. VIII, 1140, 1141; X, 753, 754. — Il est condamné par le Pape saint Célestin, ensuite par le concile d'Ephèse. II, 188, 189; X, 575. — Ce concile observa envers lui les formes canoniques. IX, 615. — Son erreur allait à nier la divinité de Jésus-Christ. VIII, 121, 122. — La manière dont il la niait ne pouvait être dissimulée. 122; — et ce n'était point, comme le dit Dupin, une dispute de mots. 125 et suiv. — Pente de l'abbé Dupin à excuser l'hérésiarque et ses partisans. 142 et suiv. — Les nestoriens sont mis par Jurieu au nombre des sociétés vivantes, quoiqu'ils renversassent le fondement de la foi, non directement, selon lui, mais par des conséquences. 1140. — Leur schisme est le plus ancien dans le christianisme; ce qui n'empêche pas de les confondre, en leur montrant l'époque de leur rupture. V, 1930.

Neustadt. Il reçoit au sujet de la réunion des pleins pouvoirs de l'empereur Léopold. IX, 809, 810 — Ce que dit Leibnitz de ses négociations. 1076.

Nicaise (l'abbé), chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. Bossuet lui écrit au sujet des ouvrages de M. Spon. XI, 880; — sur quelques autres écrits. 894, 965.

Nicée (concile de), premier œcuménique. Quelques-uns croient qu'il jugea la question de la rebaptisation. I, 1277. — Ses décrets contre les ariens tirèrent leur force du consentement commun. II, 185, 186. — Osius y préside au nom de saint Sylvestre. *Ibid.*, *note*. — Le concile ne demande pas la confirmation du Pape. 262. — L'addition faite à son symbole par le concile de Constantinople, pour condamner une nouvelle hérésie, qui niait la divinité du Saint-Esprit, n'est pas une variation; et les protestants ne peuvent s'en autoriser pour défendre les variations de leurs Confessions de foi. VIII, 599. — Jurieu prétend que ses idées sur l'Eglise sont les mêmes que celles du concile de Nicée, qui, selon lui, ne rejeta pas de la communion de l'Eglise tous les hérétiques, en quoi il se contredit lui-même. 919, 920. — Ce concile a été formé contre les principes du ministre, qui veut que les sectes hérétiques aient voix délibérative dans les conciles. 937. Il croit trouver l'inégalité du Père et du Fils dans ces paroles du Symbole : *Dieu de Dieu, lumière de lumière* Les Pères qui avaient assisté à ce concile ont compris les paroles tout différemment du ministre. 1257. — Il soutient aussi que ce concile a enseigné deux nativités du Verbe. Cette erreur réfutée par saint Athanase. 1332 et suiv. — Jurieu fait même admettre aux Pères de Nicée trois nativités du Fils. 1336, 1337. — Le second concile de Nicée, septième général, admet après examen les lettres du Pape Adrien. I, 1289, 1290; II, 256, 257. — Il ne demande point de confirmation au Pape. 270. — Les Français refusent de le recevoir. 256. *Voy.* Francfort.

Nicodème. Jésus lui explique la renaissance spirituelle. II, 541.

Nicolas I (S.), Pape, marque exactement les bornes des deux puissances, dans sa lettre à Michel III. Il n'est point auteur du canon *Omnes* cité par Gratien, non plus que Nicolas II. I, 1427. — Il excommunie Lothaire, mais ne parle pas de le déposer. 1486. — Réponse peu exacte qu'il donne aux Bulgares touchant le baptême. II, 566.

Nicolas III. Sa bulle *Exiit*, touchant la règle de saint François. II, 573, 574.

Nicolas V reçoit Félix et les évêques du concile de Bâle comme Catholiques. II, 154, 155.

Nicole (Pierre). Bossuet aimait à recevoir des marques de son amitié et de son approbation. XI, 917. — Il priait Dieu qu'il le conservât pour soutenir la cause de son Eglise, dont ses ouvrages lui paraissaient un ar... 998.

Ninive. Sa fondation. X, 713. — Sa grandeur. 691, 913. — Elle est prise et détruite. 703. — Vivacité de la douleur des Ninivites à la prédication de Jonas. VII, 143.

Nisus, fils de Bel, fonde le premier empire des Assyriens. X, 691, 695, 913, 911.

Noailles Louis-Antoine de), évêque de Châlons, puis archevêque de Paris et cardinal. Bossuet se réjouit de sa nomination à l'archevêché de Paris. III, 1076. — M. de Noailles approuve le livre des *Réflexions morales*. X, 9, 10 et suiv. — Il y enseigne clairement le contraire des cinq propositions. 11. — Il est accusé de jansénisme par l'auteur du *Problème ecclésiastique*. 14. — Ce que c'était que ce libelle. V, 195 et *note*. — Bossuet défend M. de Noailles. 194, 195 — Il lui envoie une correction pour l'*Avertissement* sur le livre des *Réflexions morales*, et se réjouit de le voir appelé à défendre la doctrine de saint Augustin. X, 1125. — Bossuet compose pour lui l'*Instruction pastorale sur la grâce et la prédestination*. V, 1576 et suiv. — Il envoie cette *Instruction* à Rome, au nom de M. de Noailles IV, 1592. — Combien il désirait la voir approuvée. 1505, 1506, 1509, 1512, 1515. — Le cardinal Casanate en est satisfait. 1507, 1513, 1514. — M. de Noailles est chargé d'examiner les écrits de Fénelon et de Mme de Guyon sur l'oraison. 939, 940. — Il approuve le livre de Bossuet sur les *Etats d'oraison*. 29, 30. — Il se déclare avec Bossuet et l'évêque de Chartres contre le livre des *Maximes des saints*. 409, 410 et suiv. — Fénelon veut le détacher de Bossuet. 1356. — Lettres de M. de Noailles à l'abbé Bossuet, relativement à l'affaire du quiétisme. 1498, 1553, 1566, 1578, 1590, 1596, 1597, 1601, 1607, 1618, 1645, 1652, 1672, 1677, 1681; V, 12, 32, 39, 48, 55, 56, 69, 90, 91, 101, 109, 119, 131, 160, 171, 177, 187, 201, 225, 232, 235, 268, 290, 363. — Il est jaloux de l'évêque de Meaux. 11. — Bossuet le félicite de sa promotion au cardinalat. XI, 1142, 1143. — Ce cardinal préside l'assemblée du clergé de 1700. V, 171. — L'évêque de Meaux l'engage à défendre l'épiscopat contre l'entreprise du chancelier. 233, 234 et suiv. *Voy.* Bossuet, Fénelon, Guyon, Pontchartrain, Simon.

Noblesse. Elle n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante et grossière, oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque. — VII, 197. — Quelle est la véritable noblesse. 652 — De quelle sorte la noblesse est recommandable. 1339. — Noblesse de l'homme. VI, 344.

Noé, ou le déluge, seconde époque de l'histoire. X, 715. — Noé est seul réservé avec sa famille pour la réparation du genre humain 688, 777. — Il partage la terre entre ses trois enfants. 715. — Ses enfants n'épousèrent pas leurs sœurs, comme le dit Jurieu. VIII, 1186. — De quoi il était la figure. VI, 450.

Noël. Sermons pour cette fête. VI, 512 à 548. — Elévation sur l'étable et la crèche. II, 1141, 1142. — L'ange annonce Jésus aux bergers. 1142. — Marques pour le reconnaître. 1143 — Cantique des anges. 1144, 1145. — Commencement de l'Evangile. 1146. — Les bergers à la crèche. 1146. — Silence et admiration de Marie. 1147. — Instruction sur le mystère de ce jour. VI, 449, 450. — Ce que nous y honorons. VI, 450 et suiv. — Sujets de méditation pour cette fête. III, 711, 712, 859. — Sur les trois Messes de ce jour. 811. — Pensées pieuses sur cette fête. 855, 969; VI, 545. *Voy.* Jésus-Christ, Sauveur, Verbe.

Noguier, ministre protestant, attaque le livre de l'*Exposition* : il avance que Bossuet adoucit et exténue les dogmes de la religion. I, 1106, 1107. — Il accuse les Catholiques d'idolâtrie, les compare aux manichéens, ariens, etc. IX, 572.

Noris (Henri), cardinal, envoie à Bossuet son *Apologie des moines de Scythie*. IV, 1276, 1277. — Estime qu'en fait Bossuet. *Ibid.* — Il le remercie de ce présent. XI, 1109. — Eloges qu'il donne aux dissertations de ce cardinal. 1278. — Il le soupçonne d'un peu de froid à son égard. 1296, 1297. — Ce qu'il pense du livre de Fénelon. 1495. — Il est choisi avec le cardinal Ferrari pour présider aux conférences des examinateurs de ce livre. 1505. — Expédient proposé par ce cardinal pour abréger. 1620. — L'abbé Bossuet le voit pour cette affaire. V, 29, 41, 50, 66. — Ce cardinal désapprouve les lettres de Fénelon à l'évêque de Chartres 65. — Comment il s'explique dans les congrégations. 102. — Altercation entre lui et le cardinal de Bouillon. 215. — Il est un des rédacteurs du bref contre le livre des *Maximes*. 221.

Normands. Leurs ravages en France. X, 993. — Ils s

établissent enfin. X, 1002 ; — puis en Italie. 1010 ; — puis en Sicile. 1015.

Nourriture. Y éviter la délicatesse. III, 702. *Voy.* Corps.

Nouveauté. Amour incroyable de la nouveauté ; son origine. VI, 1026. — Ses effets. *Ibid.* — Quelle nouveauté nous représente l'Eglise dans le mystère du Verbe fait chair. 1028, 1033.

Nouvelles catholiques. Manière de les instruire. III, 1090, 1091. — La patience et la douceur sont le seul moyen de les gagner. 1097. *Voy.* Catholiques.

Novatien, antipape. Son schisme éteint par le consentement commun. I, 1299, 1300.

Novices. Avis pour leur conduite. III, 953, 964, 965, 1056, 1057. — Ce qu'il faut pratiquer étant novice. 727.

Numa Pompilius, roi de Rome, règle les mœurs et la religion. X, 701.

O

O : c'est le cri du cœur ; toute l'éloquence s'y trouve. III, 711.

Oatès, ministre protestant, accuse faussement les Catholiques anglais d'une conspiration. I, 1652, 1655 et *note*.

Obéissance. Sa nécessité dans la vie religieuse. III, 1082, 1085. — Elle en est le fondement. VII, 701. — Ses avantages. 918. — Ses effets. *Ibid.* ; III, 1082, 1083. — La grâce du salut y est attachée. 756. — Elle doit être intérieure. VII, 708, 709. — Doit régler les dispenses. I.I, 1015. — A qui on obéit proprement dans la vie religieuse. VII, 664, 665. — Exemple d'obéissance dans les personnes qui concourent à la présentation de Jésus-Christ au temple. VI, 526. — Joie qu'a Bossuet de l'obéissance des religieuses dont il est chargé. III, 1087. — L'obéissance est due au Pape, à moins que ce qu'il ordonne ne soit contre la foi. I, 1303 et suiv. — Les évêques lui promettent obéissance suivant les canons. II, 335, 336. — L'obéissance promise au Pape, dans la profession de foi de Pie IV, ne suppose pas son infaillibilité. 512, 513. — Quelle est l'obéissance que les sujets doivent au prince. XI, 606 et suiv. — Elle ne doit être altérée par aucun prétexte. 609. — L'impiété des princes et la persécution n'en dispensent pas. 611, 612. — L'obéissance aux puissances souveraines, recommandée par les apôtres aux premiers Chrétiens, était d'obligation, et non-seulement de conseil et de plus grande perfection. X, 747. *Voy.* Sujets.

Oblation (l') de l'Eucharistie retranchée dans la messe luthérienne. VIII, 424, 425. — Comment l'oblation profite à tout le monde. 426. *Voy.* Messe. — En quel sens on offre dans la Messe pour la rédemption du genre humain. Les ministres contraints d'approuver ce sens. 499, 500.

Obrecht (Ulric), prêteur royal à Strasbourg, fait abjuration entre les mains de Bossuet ; lui donne des éclaircissements sur diverses matières pour ses ouvrages contre les protestants. X, 1022 et suiv.

Ochin (Bernardin), moine apostat et marié, ennemi déclaré de la divinité de Jésus-Christ, appelé en Angleterre pour en réformer l'Eglise. VIII, 564. *Voy.* Réformation anglicane.

Ochosias, fils de Joram et d'Athalie, est tué dans Samarie avec ses frères. X, 698.

Odoacre, roi des Hérules, dépossède Augustin. X, 751.

Œcolampade (Jean) prend parti pour Carlostad contre Luther dans la dispute sacramentaire. VIII, 373. — Il était, comme Mélanchton, fort modéré. Son caractère : sa piété tendre. Il se fait religieux dans un âge mûr ; sort de son monastère : prêche la Réforme, et se mortifie à la mode des nouveaux réformés, en épousant une jeune fille. 378. — Au lieu de son ancienne candeur, il ne montre plus que dissimulation et artifice, et meurt accablé des coups du diable, selon Luther. IV, 23, 24. — Il avertit Bucer que ses équivoques de la *présence réelle sacramentale* étaient une pure illusion. Les Suisses s'échauffent en sa faveur contre Luther. 442. — Sa conférence avec les vaudois, qu'il engage dans la nouvelle Réforme. 759. — Il croit qu'on peut prier les saints de prier pour nous, et en obtenir des secours. 1502 1503.

Œuvres. Celles de Dieu, selon Luther, quand elles seraient toujours laides, sont d'un mérite éternel ; au lieu que celles des hommes, quoique belles en apparence, sont des péchés mortels. VIII, 340, 341. — Le mérite des bonnes œuvres a sa source dans la charité sanctifiante. XI, 962. — Ce mérite provient de la grâce sanctifiante qui est donnée gratuitement au nom de Jésus-Christ. Erreurs graves que nous imputent les protestants sur cette matière. I, 1107 et suiv. — La nécessité des bonnes œuvres condamnée tout d'une voix par les luthériens, dans l'assemblée de Worms. VIII, 595. — luthériens, en niant leur nécessité, condamnent cette proposition : *Les bonnes œuvres sont nécessaires au salut.* Jurieu dit qu'il déteste cette erreur, et pourtant la tolère dans les luthériens. 1129. — De la justification par les œuvres. 260 et suiv. — Du mérite des bonnes œuvres. 268 et suiv. — Sentiments de l'ancienne Eglise sur cette matière : de saint Augustin : erreurs de Pélage. *Ibid.* et suiv. — Doctrine du concile de Trente sur le mérite des œuvres. 272 et suiv. — Quelle est la nature du mérite de nos œuvres. 274. — Du mérite que l'école appelle de condignité. 276. — Les bonnes œuvres des justes sont-elles pures de tout péché et agréables à Dieu ? IX, 855, 873. — Leur mérite. 775, 856, 873, 897, 914, 950, 1009. — Leur nécessité pour le salut. 857, 873, 897, 955. — Les œuvres satisfactoires sont admises dans la Confession d'Augsbourg. VIII, 415 et suiv.

Office divin. Explication des choses qui s'y répètent le plus souvent. V. 1755 et suiv. — Les principaux psaumes, cantiques et hymnes qui s'y chantent, traduits en français par Bossuet. 1758 et suiv. — Sagesse de l'Eglise dans la distribution des divers offices, où tous les mystères des deux Testaments sont célébrés et renouvelés, avec une pieuse commémoration des saints hommes qui ont été sanctifiés par ces mystères. XI, 941, 942. *Voy.* Bréviaire.

Oisiveté. Combien elle est nuisible aux Etats. XI, 743.

Okam, moine schismatique, est, suivant quelques-uns, l'auteur du sentiment soutenu depuis par les docteurs de Paris à Constance. I, 1274.

Olier (Jean-Jacques), curé de Saint-Sulpice à Paris. Eloges que lui donne Bossuet : il l'appelle en témoignage sur la suspension des puissances dans l'oraison. IV, 746. — Il le range parmi les bons *spirituels*. III, 688, 689. — Il demande des éclaircissements sur deux de ses lettres. IV, 1274, 1275.

Olympiades. Elles tirent leur nom des jeux Olympiques. X, 699.

Onction en Jésus-Christ. II, 1107. — Ce n'est autre chose que la Divinité. 1103. — Elle lui a été donnée par le Saint-Esprit. 1109. — Quel en est l'effet ? 1110. — Elle doit nous inspirer deux vertus principales. *Ibid.* — La réforme anglicane ôte du sacrement de l'extrême-onction l'onction, qu'elle dit introduite dans le xe siècle, quoique le saint Pape Innocent en ait parlé dans le IVe. VIII, 567. *Voy* Extrême-Onction.

Opérations. *Voy* Ame, Entendement, Esprit, Sens.

Opinion. Sa définition. I, 872. — Son ascendant sur les hommes. VI, 670.

Opat (S.), évêque de Milève, enseigne que l'Eglise est dans l'Etat, et qu'on doit prier pour le prince, même païen. I, 1498.

Oraison. Ses règles enseignées par les apôtres et les Pères. IV, 23, 24. — Comment on en doit juger. 26. — Comment elle est cachée aux âmes simples. 27. — Son éloge ; et difficulté d'en parler. 28, 29. — Comment l'oraison des solitaires était continuelle. 136 et suiv. — Moyen de la perpétuer. 137 ; — même pendant le sommeil. 139, 140. — Comment l'oraison ne se connaît pas elle-même. 97 et suiv. — Quelle est la meilleure manière de faire oraison. III, 594, 595, 656, 681, 682, 876, 877. — Caractères de la véritable oraison. 748, 748. — En quoi elle consiste, et sa perfection. 863. — Défauts à éviter dans l'oraison. 920, 921. — Quelle doit être la présence de Dieu dans l'oraison. 867, 868. — Conditions nécessaires pour faire une oraison agréable à Dieu. VI, 772, 775. — Sa nature ; quel est celui qui ne prie pas. 766, 767. — Comment l'oraison est une espèce de mort. 772. — C'est dans l'oraison que la gloire de Dieu éclate sur nous, 650. — Union admirable qui se fait de l'âme avec Dieu dans l'oraison. VII, 807. — Pratique de l'oraison continuelle. III, 681. — Comment il faut considérer Jésus-Christ dans l'oraison. 688. — La maladie n'est pas contraire à la perfection de l'oraison. III, 971. — On doit s'humilier dans l'oraison. VII, 1278. — Pourquoi on ne connaît pas ce qu'on y fait. III, 696. — Il n'est pas besoin de le savoir. 717, 718. — Point d'oraison plus forte que celle qui fait part d'une chair mortifiée par la pénitence, et d'une âme dégoûtée des plaisirs du siècle. VII, 57. — La miséricorde et la toute-puissance de Dieu, sujets d'oraison. III, 594. — Danger des oraisons extraordinaires. 685. — Ni Cassien, ni saint Jean Climaque ne parlent de l'oraison de quiétude. 946. — Bossuet n'est pas contraire à cette oraison. 948, 963. — Origine de l'o-

raison passive ; explication des termes. IV, 141 et suiv. — Ce que c'est précisément. 144. — En quel sens elle est surnaturelle. 187. — Sentiments de sainte Thérèse et du B. Jean de la Croix. 148 et suiv., 187.— L'état passif expliqué en six propositions. 145, 146. — Le libre arbitre y agit. 148. — Cet état est de peu de durée. *Ibid.* — Cette oraison ne peut être commune à tous. 154, 155. — Toute perfection ne consiste pas dans cet état 157. — C'est une grâce gratuite, sans laquelle on peut se sauver. *Ibid.* et suiv. — Où peut mener l'idée d'une perpétuelle passiveté? 215. — S'opposer au livre des *Maximes des saints*, ce n'est point mettre l'oraison en péril. 501. — La perfection ne consiste point dans l'oraison de quiétude. 426, 427, 754. — Ce que c'est que l'oraison de quiétude et d'union. 725, 724. — La suspension de l'intellect y est surnaturelle et discontinue. 726, 728. — Extases et ravissements. 727. — Sentiments de saint Jean de la Croix sur cette matière. 750 et suiv.; — de saint François de Sales. 731 ; — d'Alvarez. 751, 752; — de tous les mystiques. 752. — Les grâces extraordinaires d'oraison ne prouvent pas toujours la sainteté d'une âme. 754, 755. — La suspension des puissances de l'âme attestée par sainte Thérèse. 740, 741 ; — par M. Olier. 746. — Niée par M. de Cambrai sans aucune preuve. 747 et suiv. — La foi ne souffre pas de cette suspension des puissances. 742. — L'amour effectif peut être séparé de l'oraison de quiétude, 743. — Crime de traiter de fanatisme ces dons extraordinaires d'oraison. 744 et suiv. — L'âme toujours active dans l'oraison, selon M. de Cambrai. 751. — Force du libre arbitre. *Ibid.*— Saint Bernard cité à faux. 752 et suiv. — *Méthode facile pour faire l'oraison de simple présence de Dieu.* II, 704 et suiv.

Oraison dominicale. Explication de cette prière. II, 840; VIII, 72; III, 37, 38.—Paraphrase de chaque demande appliquée à la pratique de la charité. 39 et suiv. — L'Oraison dominicale est supprimée par les quiétistes 81. — Elle contient les demandes de la grâce et de la persévérance, 84, 85, 119; — de la rémission des péchés. 89, 90. — Ce qu'on demande par le pain de chaque jour, 124, 131; — et par *votre règne arrive*, etc. 132 — Doctrine de saint Augustin sur cette prière. 250, 251. — Elle est expliquée par ce Père et par les prières de l'Église. X, 446, 447 et suiv.; — par saint Cyprien, Tertullien, etc. 448 et suiv

Oraisons funèbres. VII, 1187, à la fin.

Orange (le second concile d') a défini qu'on doit demander la persévérance. IV, 119.

Orateur. Trois choses contribuent à le rendre agréable et efficace. VII, 971. *Voy* Prédicateurs.

Oratoire. Congrégation fondée par le cardinal de Bérulle. Quel en était le but et l'esprit. VII, 1190.

Ordination. Elle communique la plénitude du Saint-Esprit. VII, 641. - L'ordination des pasteurs conservée dans l'Église romaine, de l'aveu de Luther. VIII, 459. — La forme de l'ordination réglée par le parlement en Angleterre. 561, 562. — La validité des ordinations n'y est fondée que sur la formule de la liturgie d'Édouard VI. — Les frères de Bohême dérobent l'ordination dans l'Église catholique. 771.

Ordonnance *et Instruction pastorale sur les états d'oraison.* IV, 9 et suiv.

Ordonnance *pour défendre la lecture du* Nouveau Testament *de Trévoux.* X, 951 et suiv. — *Ordonnances notifiées aux Ursulines de Meaux.* VII, 686.

Ordre (l') ne peut être exclu des sacrements communs à toute l'Église. I, 1148. — Définition de ce sacrement : en quoi il consiste. VIII, 25, 88. — L'ordre admirable qui paraît dans les choses humaines, considéré par rapport au jugement dernier ; comparaison tirée de l'optique, qui rend cette vérité sensible. VII, 26, 27.

Ordres religieux des Frères prêcheurs, des Frères mineurs, des Carmes, etc., institués. X, 1032.

Organes. *Voy.* Corps, Sens.

Orgueil. Sa définition ; il cause notre ruine. VI, 554, 1095. — C'est la maladie la plus dangereuse de l'homme. VI, 205; VII, 490. — Il monte toujours, et ne cesse jamais d'enchérir sur ce qu'il est. VI, 672; VII, 509, 1249; — Il attribue tout à soi-même. VI, 490. — Il a fait tomber les anges rebelles. 587. — C'est la plus dangereuse et la plus pressante de toutes les passions. 1250. — Nature de ce péché. III, 889. — Combien il est à craindre. VI, 1230; III, 965, 964. — Pensées sur l'orgueil. VII, 614. — L'amour-propre est la racine de l'orgueil. II, 775 et suiv.— Ce que l'orgueil ajoute à l'amour-propre. 778. — Description de la chute de l'homme, qui consiste principalement dans son orgueil. 779. — Effets de l'orgueil. ; III, 704. — Ses désordres. VI, 490. — Comparaison de l'homme amoureux des louanges avec la femme infatuée de sa beauté. II, 785. — Dieu punit l'orgueil en lui donnant ce qu'il demande 787 et suiv. — Comment il arrive aux Chrétiens de se glorifier en eux-mêmes. 791. — D'où vient ce penchant de l'homme à s'attribuer le bien qu'il tient de Dieu. 793. — Caractère d'un orgueilleux. VII, 77.

Orient. Les Chrétiens y perdent toutes leurs possessions. X, 1048.

Orient (empire d'). Rapide et criminelle succession à ce trône en l'espace de douze ans. X, 901 et suiv. — Schisme entre les Églises grecque et latine. 1012. — Nicéphore Botoniate s'empare de Constantinople et du trône à l'aide des Turcs. 1016. — Andronic s'en saisit, à son tour à force de crimes. 1028. — Il est puni par ses sujets. *Ibid.* — Isaac lui succède ; ses efforts contre les croisés. *Ibid.* — Il est détrôné et aveuglé par son frère Alexis Ange. 1051. — Les Latins s'emparent de l'empire. 1051, 1052. — Décadence de leur pouvoir. 1057, 1058.

Origène prouve la divinité de Jésus-Christ par le texte du Psaume xliv : *Sedes tua, Deus.* etc. V, 784 — Il entend du péché originel ces paroles de David : *Ecce in iniquitatibus*, etc. 781 et suiv. — Idée que saint Jérôme faisait de ses Commentaires sur l'écriture. 927. — Origène invoque l'ange du baptême. 1540. — Il explique comment les martyrs concourent à la rédemption du genre humain. 1515. — Passage de ce Père sur les persécutions. 1589.— Autre passage sur l'obéissance due aux puissances séculières. I, 1654. — Ses œuvres ont été autrefois défendues; on peut les lire à cause de la piété qui y règne. III, 706, 787, — L'origénisme est condamné par Théophile d'Alexandrie ; son jugement est confirmé par le consentement commun, et devient dogmatique. II, 521.

Orléans. C'est où se fit la première paix des calvinistes révoltés. VIII, 998. — On y tint un synode pour entretenir la guerre.

Orléans (Louis, duc d'), est assassiné par Jean, duc de Bourgogne. X, 1082. — Le désir de le venger fait naître les factions des Bourguignons et des Armagnacs. *Ibid.* — Le duc Jean est tué à son tour sur le pont de Montereau. *Ibid.*

Osiandre (André), luthérien, invente l'*impanation* et l'*invination*. VIII, 562. — Il abandonne son Église de Nuremberg, dans la crainte des peines dont le menaçait l'*Intérim*, et se retire en Prusse. 586. — Sa doctrine prodigieuse sur la justification. 587. — Il plaisantait sur tout, et avait, selon Calvin, l'esprit profane. Mélanchton blâme son arrogance, ses rêveries et les prodiges de ses opinions. 590. — Il trouble l'université de Kœnisberg, où, enflé de la faveur du prince, il publie hautement sa doctrine : ce qu'il n'avait osé faire du vivant de Luther. *Ibid.* — On épargne ses erreurs dans l'assemblée de Worms. Il en triomphe en Prusse, où il rend sa doctrine dominante. 594.

Osius, évêque de Cordoue, distingue les droits des deux puissances. I, 1142. — Il préside au concile de Nicée. II, 185 et *note*.

Othon, empereur romain. Sa mort. X, 1005.

Othon (S.), évêque de Bamberg, est attaché à l'empereur Henri IV, déposé. Le Pape ne l'en reprend pas. I, 1542, 1545. — Son vrai nom est Udon. 1544 et *note*.

Othon, évêque de Frisingue, atteste la nouveauté du pouvoir que s'attribuait Grégoire VII de déposer les rois. I, 1541, 1542.

Othon Ier parvient à l'empire par le concours du Pape et des Romains. I, 1518.

Othon II, vainqueur des Hongrois, empereur d'Allemagne. X, 1005. — Il se rend maître de l'Italie, et fait élire empereur Othon III, son fils *Ibid.* — Sévérité de ce dernier envers sa femme. 1069.

Othon IV est déposé par Innocent III I, 1575; X, 1052.

Ouïe. *Voy.* Sensations.

Oxford (concile d'), tenu contre les albigeois, appelés poplicains. VIII, 710. *Voy.* Manichéens.

Ozias, roi de Juda, règne avec gloire. X, 609. — Il est frappé de lèpre pour avoir entrepris sur les droits du sacerdoce. XI, 651 772. — Il fut toujours roi, I, 1586, 1587.

P

Païens. Depuis la loi de Moïse, ils avaient acquis une certaine facilité plus grande de connaître Dieu, par la dispersion des Juifs, et par les prodiges que Dieu avait faits en leur faveur. XI, 1175, 1176. — Les païens, par la simple raison, ont mieux vu que Jurieu qu'il fallait, pour le bien des choses humaines, supporter les mauvais princes, et non bouleverser les États par des révoltes. VIII, 1241, 1242.

Paix. Demander avec confiance notre pain de tous les jours; ce que signifie cette demande du *Pater*. VI, 272, 790.

Paix bénit. Sa signification et son origine. VIII, 117.

Paix. Que veut dire ce mot. VII, 383 et suiv. — Deux sortes de paix sur la terre. 386, 387. — La paix étroitement unie avec la justice, 9, 10; — obtenue et annoncée par Jésus-Christ. *Ibid.*; — conclue par la mort du Fils de Dieu 11. — Cause de notre paix. 15. — Pourquoi Jésus-Christ, donnant la paix à ses disciples, leur découvre-t-il ses pieds et ses mains. 14 — Il faut renoncer à tous nos attachements criminels pour jouir de cette paix. 15. — La paix est le fruit de la retraite. 47. — Caractère de la paix des enfants de Dieu. 384, 385. — Ce que c'est que la paix intérieure. III, 595. Paix imperturbable. *Ibid.* — Moyens pour avoir la paix au dedans de soi. 761, 762, 785. — Comment on doit chercher la paix avec les ennemis de l'Église, et prier pour la conversion des hérétiques. Beau passage de saint Augustin. V, 1965. — La paix affermit les conquêtes. XI, 729, 750. — Elle est donnée pour fortifier le dedans. *Ibid.* — Elle rend l'État florissant. 739. — Compliments à la reine mère, au roi, au cardinal Mazarin, au sujet de la paix des Pyrénées, VI, 595; — à la reine d'Angleterre. VII, 385, 387.

Pajon (Claude), ministre d'Orléans, soutient l'indifférence des religions, même du socinianisme. VIII, 1588.

Palatin (Charles-Louis, comte) fait imprimer les actes du second mariage du landgrave de Hesse. VIII, 448, 449. *Voy.* Hesse.

Palatine (princesse). *Voy.* Gonzague.

Paléologue (Jean), empereur grec, assiste au concile de Florence; ce qu'il y dit sur l'autorité des conciles et du Pape. II, 128.

Pallotti (Gabriel), célèbre jurisconsulte, se distingue au concile de Trente, II, 545 et *note*.

Pallavicin (Sforce), cardinal, historien du concile de Trente, rapporte ce qui s'y passa au sujet de la doctrine des Français sur la puissance ecclésiastique. II, 542, 543. *Voy.* Trente.

Panégyriques *des saints*. VII, 835 à 1161.

Panorme. *Voy.* Tudeschi.

Pape. C'est le premier évêque préposé par Jésus-Christ même pour conduire tout le troupeau. V, 1977. — Le Pape est le plus grand dans l'Église, et non plus grand que toute l'Église. II 627. — Il peut tout quand la nécessité l'exige. 494. — Le Pape, chef de l'ordre épiscopal. VII, 365. — Pourquoi Jésus-Christ, en lui donnant une si grande puissance, n'a pas voulu lui donner un caractère supérieur à l'épiscopat 282. — De quelle manière saint Bernard considérait le Pape. *Ibid.* — Passages remarquables qui montrent l'autorité que le Pape exerçait au concile d'Éphèse, X, 79, 80 et suiv.; — et dans celui de Chalcédoine. 83 et suiv. — Il présidait au concile d'Éphèse en la personne de saint Cyrille. 86. — Sa lettre dogmatique fut la règle que suivit le concile. 87. — Quand le Pape est attaqué, tout l'épiscopat est en péril. VII, 280. — Le Pape ne doit pas révoquer les sentences des évêques contre l'ordre canonique. 283, 284. — Caractères que doivent avoir les décisions du Pape pour être d'une autorité infaillible. III, 829.— Soumission de Luther envers le Pape. VIII, 347. — Ses emportements contre lui. 358, 458. — Mélanchton veut qu'on reconnaisse son autorité. 458, 459. — Inconvénients arrivés pour l'avoir rejetée. 464. — Les protestants offrent d'obéir au Pape comme au chef de l'Église, d'admettre pour frères les Catholiques romains, et de reconnaître l'ordre de la hiérarchie ecclésiastique. 476; IX, 845, 891. — De sa primauté de droit divin 862, 881, 883, 955, 978, 979, 1029. — La primauté du Pape rejetée en Angleterre sur de faux principes. VIII, 561. — Haine de Viclef et de Jean Huss contre le Pape. 762, 765. — Les calixtins disposés à reconnaître le Pape. 767. — Les protestants déclarent qu'il est l'Antechrist. *Voy.* Antechrist. — Le concile de Trente ne décide sur l'autorité du Pape que ce qui est certain, et laisse à l'écart ce qui ne l'est pas. 963, 967. — On n'a jamais fait dans l'Église un point de foi de l'infaillibilité du Pape. V, 1968 — L'abbé Dupin coupable d'avoir voulu altérer la tradition sur l'autorité du Pape et de sa chaire, X, 64, 65; — d'avoir, par des altérations et des omissions affectées, combattu la supériorité du Pape, clairement établie dans la procédure du concile d'Éphèse. 79, 80. — Ce n'est pas le Pape que figure la Babylone, l'Antechrist ou la bête de l'Apocalypse. V, 1523. — Les chutes des Papes ne portent aucun préjudice à l'Église; elles prouvent qu'ils ne sont point infaillibles. II, 555 et suiv. — L'erreur d'un ou deux Papes ne préjudicierait en rien à la foi romaine. 650. — Duval croit que le Pape peut devenir schismatique, et dès lors soumis au concile. I, 1251, 1252; II, 520, 636. — Avantages de la souveraineté temporelle du Pape. I, 1565. *Voy.* Concile, Constance, Église, Infaillibilité, Pierre, Primauté, etc.

Papebrock, Jésuite. Son démêlé avec les Carmes. IV, 1279 et *note*.

Papias, très-ancien auteur, mais d'un très-petit esprit, introduit dans l'Église le règne de mille ans. V, 1490, 1491.

Papin (Isaac), ministre anglican, puis réuni à l'Église catholique, écrit en faveur de la tolérance des religions, se lie avec le ministre Burnet, qui lui écrit en faveur de cette indifférence. Papin rétracte ses erreurs VIII, 1522 et suiv.

Paque. Que figurait celle des Hébreux. 1064, 1065. — Ce que c'est que la pâque des Chrétiens, et manière de la célébrer. VIII 150, 151.— Jésus-Christ désire manger la pâque avec nous. III, 258, 259. — Il s'est fait lui-même notre pâque. 259, 260. — Nous devons manger la pâque avec lui. 260. — Sermons pour la fête de Pâques. VI, 1180 à 1264. — Joie toute spirituelle des Chrétiens durant ces saints jours. 1191. — Dessein de Dieu en faisant la fête de Pâques dans la saison où la nature se renouvelle, 1218, 1254. *Voy.* Résurrection.

Paraboles. Celle des deux fils désobéissants. III, 104, 105; — des vignerons, prise de David et d'Isaïe, 106, 106; — du festin des noces, 110 et suiv.; — des dix talents et des dix mines, 201 et suiv.; — des vierges sages et des vierges folles, 199, 200; — du père de famille et de ses serviteurs, 194, 195; — de l'économe fidèle et prudent, 197; — du serviteur méchant, 198; — de la vigne taillée par le Père céleste, 399, 400; — et suivie des semences, VI, 441; — du serviteur à qui son maître avait confié dix mille talents. VII, 188, 189

Parades (Jacques de), Chartreux, prouve la supériorité du concile sur le Pape. II 141.

Paradis. Belle description qu'en donne l'*Apocalypse*. V, 1493, 1494. — Combien il faut être pur pour y entrer. 1498. — Passage de saint Paul sur la gloire du ciel. X, 663, 664. Le paradis figuré par la Terre promise. II, 1058. — La joie du Paradis sera éternelle. 1058. — La vie éternelle est de connaître Dieu et Jésus-Christ. II, 677. Les élus y partageront la gloire de Jésus-Christ même. 685. *Voy.* Ciel, Élus, Saints.

Pardon universel que Jésus accorde à ses ennemis; son immense charité pour eux. VI, 1165. — Conduite que doit nous inspirer un tel excès de miséricorde. *Ibid.* — Pardon des injures; combien les leçons de la philosophie en ce point sont inférieures à celles de Jésus-Christ. VII, 158. — Ingratitude et aveuglement de celui qui refuse de pardonner à son ennemi. 173, 636. — Combien Dieu aime à pardonner. 633.

Paresse. Elle est un obstacle à la justice. XI, 691.

Paresseux. Son caractère. X, 547.

Parfums répandus avec profusion sur la tête et les pieds de Jésus; ce qu'ils signifient. III, 79 et suiv.

Paris. Désordres qui y règnent; souhaits pour la conversion de ses habitants. VI, 155.

Parker (Matthieu), archevêque protestant de Cantorbéry, est le premier à reconnaître par sa souscription la suprématie de la reine Elisabeth. VIII, 655.

Parlement d'Angleterre. Il règle la formule de l'ordination des évêques et des prêtres. VIII, 561, 562. — Il refuse de prendre l'avis des évêques sur les affaires de la religion, et réforme par son autorité la liturgie et les prières publiques. 563 et suiv.

Parlement de paris. Il supprime le livre de Bellarmin contre Barclay, et condamne ceux qui soutenaient le pouvoir du Pape sur le temporel. I, 1625, 1626.

Parole. Elle est le lien de la société humaine. XI, 485. — Ce qu'il faut entendre par une parole oiseuse.

Parole de Dieu. Son efficacité, III, 480; — sa douceur. 460. — C'est cette parole qui nous jugera. 465. — Soumission qui lui est due. VI, 456 et suiv. — Ses rapports avec l'Eucharistie. 654. — Précautions à prendre pour que la sainte parole ne tombe pas de notre cœur. 663, 664. — Elle est vive, efficace, plus pénétrante qu'un glaive tranchant des deux côtés, etc. 664. — Avec quel mépris on écoute souvent la parole de Dieu. 668. — Parole de l'Évangile, instrument de la grâce. 607. — Endurcissement des cœurs à l'égard de la parole de Jésus-Christ. 607, 608.

Particularisme (le) des calvinistes, qui font Dieu auteur du péché, et renversent toute la morale chrétienne, détesté par les luthériens comme une affreuse frénésie. VIII, 873.

Pascal II, Pape. Sa dispute avec l'empereur Henri V sur les investitures : il les accorde par violence. I, 1755

et suiv. — Il veut se démettre au concile de Latran. II, 568, 369.

Paschase Radbert, auteur du IXe siècle. Preuve qu'il n'a rien innové sur le dogme de la présence réelle. V, 2014 et suiv.; V, 1670.

Passages éclaircis (les), ou Réponse au livre intitulé : *Les principales Propositions du livre des* Maximes des Saints, *justifiées par des expressions plus fortes des saints auteurs*. IV, 1141 et suiv.

Passion de Jésus-Christ. Sermons sur ce mystère. VI, 1111 et suiv. — Toute l'économie de notre salut y est renfermée. 1131. *Voy.* Jésus-Christ, Sauveur.

Passions. D'où elles naissent, I, 948; — leur définition, *ibid.* et suiv., 1018; leur nombre. 948. — Combien elles influent sur nos jugements 965. — Altérations qu'elles causent dans le corps. 991, 992. — A quels mouvements elles sont unies. 1020, 1021. — Leur assujettissement à la volonté. 1026 et suiv. — Effets de l'attention sur elles. 1032. — Leur excès cause la folie. 1033. — Les représentations théâtrales les excitent et les enflamment. II, 835 et suiv., 871 et suiv. — Les passions ont en elles-mêmes des peines cruelles, des dégoûts, des amertumes : exemples. VI, 281. — Leur avidité insatiable endurcit le cœur du riche à l'égard des pauvres. 714. — Elles ont détruit la société humaine. XI, 483, 484. — Le prince doit se rendre maître de ses passions. 549. — De quels maux elles sont la source quand elles le dominent, 98.

Pasteur. Charité du vrai pasteur. VI, 922. — Combien elle éclate dans la parabole de la brebis égarée. VII, 152, 153. — Les pasteurs de l'Église s'élèveront, au jugement de Dieu, contre ceux qui n'auront pas fait cas de leurs paroles. 660. — Sentence prononcée contre les pasteurs aveugles. VI, 1248, 1249. — Claude et Jurieu s'accordent à dire que les peuples peuvent, à leur gré, déposer leurs pasteurs, et s'en donner d'autres. VIII, 944. — L'Église croit que Jésus-Christ établit les pasteurs, et non le peuple : langage différent de la Réforme, qui défère tout au peuple. 945.

Patariens (les) étaient les mêmes que les albigeois ou manichéens. VIII, 715. — Quoiqu'ils fussent plus corrompus que les autres sectes manichéennes, les protestants les prennent pour les vaudois, et les regardent comme leurs ancêtres, 715, 716.

Patmos, nom que Luther donnait à sa retraite. VIII, 365.

Patience (la) et la prière, laissées pour ressource à l'Église par Jésus-Christ, contre les maux qu'elle aurait à souffrir des princes impies. I, 1392, 1393.

Patriarches. Leurs soupirs et ceux des prophètes pour la venue du Messie. VI, 456.

Patriarches ecclésiastiques. Leur origine et rang de leurs sièges. X, 764, 765.

Patrie. Combien l'homme y est attaché. XI, 486, 487. — Obligation de l'aimer, sur quoi fondée 498 — Punition de ceux qui la troublent. *Ibid.* — On ne doit pas épargner ses biens pour la servir. *Ibid.*; — ni même sa vie. 499. — Exemple de Jésus-Christ, des apôtres, et des premiers Chrétiens. 500, 501 et suiv. — On sert la patrie en servant le prince. 601, 602. *Voy.* Etat, Gouvernement, Prince, Rois.

Paul (S.). Sa conversion. VI, 566, 567; X, 738, 844. — Les Juifs le livrent aux Romains. 845. — Saint Paul avait vu quelque chose de la gloire des élus. VI, 89. — Panégyrique de cet Apôtre VII, 967 et suiv. — Combien efficace la simplicité de ses discours. 974. — Souffrances de saint Paul, combien persuasives. 977, 978. — Ses peines, ses travaux, son désintéressement. 979. — Combien il a aimé la croix et l'Église. 985. *Voy.* Etienne (S.). — Prédiction de cet Apôtre à Timothée, étrangement dépravée par les ministres. V, 1565, 1566. — Le vrai sens de ce passage établi; il regarde les manichéens. 1591. — Vaine défaite de Jurieu. 1592. — Passage de la seconde Épître aux Thessaloniciens, mal interprété par les protestants. 1578; IX, 216, 217. — Amour de saint Paul pour ses concitoyens. XI, 505. — Sa doctrine et celle de saint Pierre sur l'obéissance due aux princes. 609; — sur le payement des impôts. 609, 739. — Saint Paul renverse la doctrine des quiétistes sur la foi explicite en Jésus-Christ. IV, 55 et suiv. — Il explique la présence de Dieu en nous. 62 et suiv; — le désir du salut. 73 et suiv. — Sa doctrine sur la prière. 76, 92, 107; — contraire à l'indifférence du salut. 78. — Il inculque les réflexions. 95 et suiv. — Il enseigne la pratique de la mortification. 114, 115; — celle des demandes, et actions de grâce. 115, 116, 125. — Sa doctrine du combat de la concupiscence. 128, 131. — Exemple, en sa personne, des suppositions impossibles. 190, 191. — Ce qu'il dit des actes du cœur. 216, 217. — Comment et pourquoi saint Paul a demandé d'être anathème. 635 et suiv. — Son anathème selon saint Chrysostome, exprime un plus grand désir de posséder Jésus-Christ. 635, 636. — Saint Grégoire de Nazianze entend cet anathème de la mort temporelle, et non de l'éternelle. 654, 657. — Cette interprétation ne sert de rien pour établir l'amour naturel des mystiques. 654, 655. — Parfaite sécurité de l'Apôtre, malgré le désir qu'il faisait par impossible 655, 850, 851. — Réflexions sur les interprétations de saint Grégoire et de saint Chrysostome. 695, 696. — Explication du passage *Cupio dissolvi*, etc, 798. — Passage de saint Basile sur l'anathème auquel se dévouait le saint Apôtre. 1156.

Paul Ier, Pape, envoie des légats à Constantin Copronyme et à Léon Chazare, pour les prier de rétablir les saintes images. I, 1179

Paul III excommunie Henri VIII, roi d'Angleterre, et le prive de son royaume : on n'a point égard à sa bulle. I, 1648. — Il croit la tenue du concile de Trente nécessaire. II, 256.

Paul V met en interdit la ville et l'Etat de Venise. I, 1622, 1623 et suiv. — Il condamne le serment exigé des Catholiques anglais. 1650.

Paul de Samosate, évêque d'Antioche, flatte les Juifs en faveur de Zénobie. V, 1544. — Sa condamnation. I, 1209, 1300; X, 744.

Paul, patriarche de Constantinople, compose, sous le nom de l'empereur Constant, l'édit appelé *Type*, favorable au monothélisme. II, 215.

Pauliciens. Leur histoire écrite par Pierre de Sicile. Ils étaient manichéens, et venaient d'Arménie. Leurs erreurs sont les mêmes que celles des anciens manichéens réfutés par saint Augustin. Ils voulaient envoyer des prédicateurs de leur secte en Bulgarie, et réussirent dans leur projet. VIII, 605.

Pauvres. Jésus-Christ les choisit pour être les ministres de son royaume et les coadjuteurs de son grand ouvrage. VI, 201. — Leur rang, leur dignité et leurs privilèges dans l'Église. 448 et suiv. — Honorer les pauvres, respecter leur condition. 452 455. — Ils s'élèveront contre la dureté inexorable des riches à la mort. 457. — Jésus-Christ souffrant dans les pauvres 991 et suiv. — Ils sont l'image vivante de Jésus mourant. 1165; — les trésoriers et les receveurs généraux de Dieu sur la terre. VII, 1071. *Voy.* Aumône, Riches.

Pauvres de Lyon *Voy.* Vaudois

Pauvreté. Elle n'est plus roturière, le Roi de gloire l'ayant épousée. VI, 458. — Elle est la source de la royauté du Sauveur. VII, 526; — le moyen que Dieu emploie quelquefois pour éprouver ceux qui lui sont fidèles. 189. — Il ne veut voir dans sa compagnie que ceux qui portent sa marque, c'est-à-dire la pauvreté et la croix. 191. — En quoi consiste la pauvreté religieuse. 200. — A quoi elle oblige. III, 745, 744, 755, 756.

Pavie (concile de), assemblé par Martin V, se transfère à Sienne : il est dissous, et indique Bâle pour le lieu du futur concile. II, 97.

Pavillon (Nicolas), évêque d'Alet. Consultation faite à ce prélat, et sa réponse sur la signature du Formulaire et sur les religieuses de Port-Royal. XI, 870, 871.

Paysans. Leur révolte en Saxe, causée par le livre *De la liberté chrétienne* de Luther. Les anabaptistes se joignent à eux. Luther décide qu'il faut les exterminer. VIII, 392.

Pays-Bas (les) se révoltent pour repousser le joug de l'Inquisition X, 1132. — L'orgueilleuse sévérité du duc d'Albe y ruine l'autorité espagnole. 1135, 1139. — Ils se donnent le duc d'Anjou pour seigneur. 1139. — Sa prospérité et sa fin. 1141. — Le duc de Parme les rend à la domination espagnole. 1142. — Ils donnent bien de l'embarras à l'archiduc Albert. 1147.

Péché. Sa définition : d'où vient sa malice. VI, 382, 384. — C'est le plus grand de tous les maux. 279, 382, 384, 385, 396, 400. — C'est dans le cœur de l'homme une tache infâme qui le défigure. 615, 614, 651. — Il fait un cri terrible aux oreilles de Dieu, toujours attentives. 614. — C'est une dette que nous ne pouvons payer. VII, 188. — Quelle est la cause du péché. II, 756 — Son principe, étrange propriété qu'il a dans l'homme. VI, 1181. — Combien il est fortement attaché à notre nature 1205. — Le péché plaît aux hommes quand ils le commettent. VII, 825. — La blessure qu'il fait, éternelle et irrémédiable de sa nature. 138. — Point d'homme si corrompu à qui quelque péché ne déplaise. VI, 647. — Le péché est toujours timide et honteux. 892. — Motifs qui doivent nous le faire détester. 1139, 1140. — Effets du péché. 77, 285, 498, 847, 848. — Pourquoi Dieu permet le péché. III, 1007. — Moyen de s'en purifier. 920, 921, 928. — Divers combats nécessaires pour conserver le fruit de la victoire que nous obtenons sur le péché par la grâce de Jésus-

Christ, VI, 1205. — Ce qu'opère, selon les quiétistes, la haine et l'oubli du péché. IV, 84 et suiv. — De quelle manière le Sauveur est mort au péché. VI, 1186, 1187. — — Quelle est la pensée de l'Apôtre, quand il dit que Jésus-Christ est mort au péché. 1203, 1204. — Les péchés sont détruits dans les justes, bien qu'il n'y en ait point qui ne soient pécheurs. VIII, 247. — Comment les péchés sont-ils effacés. 873, 888, 891. — L'homme ne peut passer sa vie sans quelque péché. 935. — Deux sortes de péchés, dont les uns détruisent la charité, les autres ne la détruisent pas. 248. — Les bonnes œuvres des justes sont-elles pures de tout péché? 805, 875, 895. — La grandeur du péché se mesure par l'excellence et la dignité de la personne offensée, au-dessus de celle qui offense. I, 1144. — Par le péché, l'homme asservi aux sens oubliait Dieu, et ne faisait que s'enfoncer dans l'idolâtrie. XI, 1184, 1185. — Le péché mortel renferme une éternité, et pour ainsi dire une immensité de concupiscence, à laquelle Dieu doit s'opposer de toute son infinité : raison de l'éternité des peines du péché. VIII, 81, 82. — Des sept péchés capitaux. 82, 85. — Péché d'habitude; sa nature. VI, 161. — Ses suites funestes. 162. — Péché contre le Saint-Esprit. III, 905. — C'est une question impénétrable. 608. — Saint Augustin a été accusé par R. Simon de faire Dieu auteur du péché. X, 451, 452, 457, 458. — Dieu permet seulement le péché, et le libre arbitre le commet. 459. — Pourquoi Dieu n'est pas tenu de l'empêcher. 460, 461. — La permission du péché est bien différente de l'endurcissement. 462. — Elle n'est pas dans Dieu une simple patience. 465, 472, 475. — Il dirige dans le mal la volonté du pécheur. 466; — et fait ce qu'il veut des volontés mauvaises. 467. — Belle explication de cette doctrine. 468, 469. — Il tient en bride les passions des méchants. 512. — Les luthériens et les calvinistes font Dieu auteur du péché. 358; VIII, 828. — Bèze soutient que le péché d'Adam était ordonné de Dieu, et que ce qui était volontaire en Adam était en même temps nécessaire. Il avait puisé cette doctrine dans Calvin. VIII, 828; X, 468, 469. — Jurieu démontre que Luther et Mélanchton ont admis le blasphème que Dieu est auteur du péché. 1107, 1108. — Cette doctrine détruit le libre arbitre de l'homme, éteint les remords de la conscience. 1120. — Jurieu retombe dans les excès des premiers réformateurs sur la cause du péché, en voyant l'inévitable et fatale nécessité qui nous entraîne au mal comme au bien. 859, 860. *Voy.* Éternité, Justice, Pécheurs, Peine, Rechute.

Péché originel. Son occasion. VIII, 49 et suiv. VI, 1184. — Ses effets. 1201; VII, 515, 516. — Tous les hommes compris dans Adam, le père puni dans ses enfants, la perte de la justice originelle; tels sont les trois fondements de la justice divine dans le péché originel. II, 1033 et suiv. — Suites affreuses de ce péché. 1038, 1043, 1044. — Il est le principe des trois concupiscences. 795, 796. — La corruption du genre humain est une preuve du péché originel. X, 775, 776. — Ce péché prouvé par le texte du psaume L : *Ecce in iniquitatibus*, etc. V, 455, 785 et suiv. — On le prouve encore par l'usage de toute l'Église, de baptiser les enfants. 156, 157. — Il est cause de la damnation éternelle des enfants non baptisés. 273, 274. — Il donne vraiment la mort à l'âme. 548, 549, 550. — Preuve par le texte de saint Paul : *In quo omnes peccaverunt*. 551. — Discussion plus ample sur ce texte. 552, 553. — Son vrai sens établi par deux conséquences du contexte. 550; — par l'intention de saint Paul dans ce passage, 560. — Sans le péché originel, la mort d'un enfant accuse Dieu d'injustice. 561, 562. — Objection contre ce principe. 573. — Solution. 574. — Les pélagiens même ont reconnu que la peine ne marche point sans la coulpe. 578. — Uniformité des Pères anciens et nouveaux, grecs et latins, sur cet article de notre foi. 565 et suiv., 569 et suiv. — Il est impossible que l'Orient crût autre chose que l'Occident. 570. — Preuves de fait. 571. — Témoignages de la tradition de l'Église d'Occident. 579; — de l'Église d'Orient. 581. — Conformité des idées des Pères sur le péché originel. 582; — sur le moyen par lequel il se transmet. 585. — Témoignages de saint Justin, *ibid.*; — de saint Irénée, 585; — de saint Clément d'Alexandrie, 587; — d'Origène, 589; — de Tertullien, 591; — de saint Cyprien, 592; — de saint Athanase, 595; — de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, 594; — de saint Grégoire de Nysse, 595; — de saint Chrysostome. 401. — L'essence du péché originel ne consiste point dans la domination de la convoitise. 407. — En quoi elle consiste, et quelle est la cause de la propagation de ce péché. *Ibid.* — Solution de quelques difficultés tirées des Pères. 409, 410. — L'abbé Dupin, coupable d'avoir voulu affaiblir la tradition des premiers siècles sur ce dogme. 57, 58. — Comment l'âme peut connaître sa dépravation originelle. I, 1061. — Les païens ont eu quelque idée de cette punition divine. 1065 et suiv. — Comment on doit combattre le péché originel. III, 621, 622.

Péché philosophique; en quoi consiste cette erreur. Elle est condamnée par Alexandre VIII. XI, 1117. — Sa réfutation. 1118.

Péché véniel. Sa malice. III, 1059. — Nul n'en est exempt, ni n'en peut être exempt. X, 26. — Il est inévitable. IV, 129 et suiv. — Il ne peut pas être rapporté à Dieu. 825, 981. — Moyen de s'en corriger. III, 649, 650. — Quoique les péchés véniels semblent légers, ils accablent par leur multitude, et mettent de funestes dispositions dans les consciences. VII, 1255. — Les justes commettent tous les jours des péchés véniels, mais tous les jours ils peuvent en être purgés. VIII, 247.

Pécheurs. Ce sont des ennemis impuissants de Dieu. VI, 285. — Ils voudraient vivre toujours, pour pouvoir toujours pécher. XI, 1117. — Peines interminables des pécheurs, proportionnées à leur désir de pécher sans fin. VI, 402. — A quoi sont semblables les pécheurs endurcis. 155. — Leur réponse quand on leur parle des jugements de Dieu. 625. — La damnation des pécheurs est une pure justice, leur justification une pure miséricorde. 626, 627. — Pourquoi Dieu les punit. 1075, 1076. — Sa justice en action contre eux. 627, 628. — Les bons regrets des pécheurs à la mort sont suspects. 751. — Pourquoi ils voudraient détruire les lois primitives et invariables de la vérité et de la justice. 870, 871. — Pourquoi ils s'irritent contre les conseils qu'on leur donne. 871. — Trésor de haine qu'ils amassent par un mépris si outrageux de l'Esprit-Saint. 861. — Caractère des pécheurs. 874, 875. — Par quels degrés ils en viennent à regarder leur pénitence impossible. 909. — Audace des pécheurs dans leurs excuses. 166, 167, 675, 908. — Quels guides ils doivent chercher. 937. — Pécheurs superbes : leur caractère. *Ibid.* — Quels sont les pécheurs qui sont à charge à la miséricorde divine. 1199. — Les pécheurs plus coupables que les Juifs. VII, 292, 295. — Pécheurs réconciliés : avec quelle douceur et quelle charité Jésus-Christ les traite. 524. — Ils sont élevés aux premières places de son royaume. 526. — Ils doivent trembler, parce que chaque nouvelle chute creuse sous leurs pas de nouveaux abîmes. 1272. — Les pécheurs doivent avoir confiance aussi bien que les innocents. III, 1048. — En quel sens on peut se croire un grand pécheur, quoiqu'on n'ait pas commis de grands crimes. 1159. — *Réflexions sur le triste état des pécheurs, et les ressources qu'ils ont dans la miséricorde de Dieu.* VII, 819. — Le pécheur, déchiré par ses remords, comparé à un cheval couvert d'une armée d'abeilles et piqué par leurs aiguillons. 822. — Il ne peut trouver de remède à ses maux que dans le sang de Jésus-Christ. 824. *Voy.* Conversion, Miséricorde.

Pectoral mystérieux du pontife de l'ancienne loi; ce qu'il signifiait. VII, 1008, 1009.

Peine (la) infligée au pécheur s'accorde avec la justice; elle est conforme à l'ordre. VI, 155, 156. — Une partie de la peine due au péché réservée après le baptême dans la pénitence. 405. — La peine, pour être juste, doit être proportionnée à l'injustice du crime. 295. — Première peine de l'homme pécheur. 1114. — Séparation, abandon et malédiction de Dieu, peine du péché. VII, 652. — Pourquoi la peine du péché est éternelle. 654. *Voy.* Éternité, Justice, Péché, Pécheurs. — Manière de porter les peines de l'âme. III, 771, 785, 797 et suiv., 811, 821, 826, 831, 835, 876, 880, 928, 938, 951, 1026. — Avantages à en tirer. 650, 662, 786, 787, 892, 876. — Leurs remèdes. 589, 596, 647, 655, 677, 678, 685, 705, 715, 724, 731, 750, 758, 1027. — Ne pas les dire à un confesseur qui ne nous connaît pas à fond. 602, 605, 647.

Pélage Ier, Pape, est soupçonné dans sa foi par Chilebert, roi de France; il se justifie par sa profession de foi. II, 541, 542.

Pélage II fait une décrétale que saint Grégoire le Grand trouve dure, et que la *glose* dit contraire à l'Évangile. I, 1281. — Ce Pape se promet des descendants de Clovis leur protection pour le Saint-Siége. XI, 670.

Pélage, hérétique, niait la divinité de la foi touchant la rémission des péchés par le baptême. II, 508 et *note*. — Il est condamné en Afrique et par les Papes. X, 752. — La cause des pélagiens est jugée sans concile par le consentement commun. II, 505 et suiv. — Pélage excusé et préféré à saint Augustin par R. Simon. X, 250. *Voy.* Augustin (S.).

Pélagianisme (le) présenté par R. Simon comme la doctrine de toute la tradition. X, 250; — et surtout de saint Chrysostome. 278; — attaqué par saint Augustin au nom de toute l'Église. 235. — Le pélagianisme, selon Jurieu, quoique condamné par le synode de Dordrecht, n'était pas

contraire à la piété. Il prétend qu'*on doit prêcher à la pélagienne*, et que les arminiens et autres, quoique pélagiens par l'esprit, sont par le cœur disciples de saint Augustin. VIII, 861. — Ce ministre convainc les luthériens de demi-pélagianisme, dans l'endroit même où il dit que c'est une calomnie de les en accuser. 1120 et suiv. — Le demi-pélagianisme est et n'est pas, selon lui, une erreur mortelle et fondamentale. 1125 et suiv. — Les contradictions de ce ministre. 1155 et suiv. — Les calvinistes tolèrent le demi pélagianisme des luthériens. 685. — En quoi les pélagiens erraient sur le péché originel. VI, 1186 — Ils parlent avec mépris de l'Église, comme étant tombée. Leur langage est celui de tous les hérétiques. V, 1935

Pellisson (Paul Fontanier), converti du protestantisme à la religion catholique, correspond avec Leibnitz touchant la réunion des deux religions. IX, 1115. — Avec Bossuet sur le même sujet. 1111. — Sa mort. 1125. — Pellisson était mort comme il avait vécu, en très-bon Catholique. XI, 993. — Loin d'avoir le moindre doute de la foi catholique, Bossuet le regardait depuis le temps de sa conversion comme un des plus zélés défenseurs de notre religion. *Ibid.* — Il pratiquait solidement la piété. 1001. — Les détails de sa conversion, et sa conduite édifiante jusqu'à sa mort, démentent les calomnies que les protestants débitaient contre la sincérité de sa conversion. *ibid.* et suiv.

Pélops, fils de Tantale, règne dans le Péloponèse, et donne son nom à cette contrée. X, 694.

Pénitence. Sa nécessité. VI, 275 et suiv. — Motifs qui doivent exciter les hommes à faire pénitence. 611 et suiv. — Sévérité de l'ancienne pénitence. 404. — Lois de l'ancienne pénitence. 302. — Effets de l'esprit de pénitence. 304, 305. — Condition de la vraie pénitence; combien elle est rare. 308. — Trois qualités de la pénitence. 501, 732. — Alliance plus étroite dans laquelle nous entrons par la pénitence. 735. — Deux qualités du remède de la pénitence. 739. — Nécessité de recevoir la pénitence comme remède et comme préservatif. 740. — La pénitence, remède pour le passé, précaution pour l'avenir. 1214. — Fontaine de la pénitence toujours ouverte aux pécheurs pour y laver leurs crimes. 914. — On doit craindre de ne point profiter de la pénitence. 500. — L'amertume de la pénitence, plus douce que tous les plaisirs. 916. — Echange mystérieux qui se fait dans la pénitence. 899. — Dispositions avec lesquelles on doit accomplir la pénitence. 905. — Sentiment de crainte propre à disposer les cœurs à la grâce de la pénitence. 951, 958. — Quelle est la perfection de la pénitence. II, 1205. — Elle s'opère dans la solitude. VI, 301. — Fruits salutaires de la pénitence. VII, 155. — Qu'est-ce que faire pénitence, selon les maximes de l'Évangile? 625. — L'humilité est la meilleure disposition à la pénitence. 600. — Deux choses composent la pénitence : la mortification du corps et l'abaissement de l'esprit. 951. — Combien elle est méprisée. 959 — La pénitence est un sacrement établi par Jésus-Christ, et un tribunal où l'Église exerce la puissance qui lui a été donnée de remettre ou de retenir les péchés, non-seulement publics, mais les plus secrets. Utilité et avantage de la confession. I, 1147, 1148; IX, 927, 967, 1022. — Les luthériens reconnaissent le sacrement de pénitence et l'absolution sacramentale VIII, 421, 422. — Henri VIII confirme la foi de l'Église sur ce sacrement. 541. — Instruction sur ce sacrement. VIII, 87. — Manière de le recevoir utilement. 93 — Amour qu'exige ce sacrement, pour que le pécheur y soit justifié. II, 685, 697. — Comment doit-on entendre le commencement d'amour de Dieu, dont parle le concile de Trente. 878, 879, 897. — En quelles dispositions on doit s'approcher du sacrement de pénitence. VI, 1150. — Satisfaction qu'il exige. *ibid.* — Tribunal de la pénitence, tombeau d'où nous devons sortir comme Jésus-Christ ressuscité. 1222. *Voy* Confession, Conversion, Contrition. — *Retraite de dix jours sur la pénitence*. VII, 800.

Pénitents. Il y en a peu de vrais. VI, 929. — Dans la gloire éternelle, les fautes des saints pénitents ne paraîtront plus. VII, 1516.

Pensées. Comment elles naissent dans l'âme. I, 1028, 1029.

Pentecote. Instruction sur le mystère de cette fête. VIII, 155. — Merveilles qu'opéra en ce jour le Saint-Esprit. VII, 71 et suiv.

Pepin, dit le Bref, réunit en sa personne toute la puissance de Charles Martel, son père. X, 762, 765. — Il est appelé au trône par les Français; sacré et couronné par le Pape Etienne III, qu'il avait reçu en France. 765. — Il donne à l'Église romaine toutes les villes reconquises sur les Lombards. *ibid.* — Ce prince est mis sur le trône par les seigneurs français, et non par le Pape Zacharie. I, 1501. — Il est fait patrice par les Romains. 1510, 1511.

Percy, galant d'Anne de Boulen. Ses amours ne rendaient pas nul le mariage de Henri VIII avec cette femme. VIII, 549.

Perdition (l'enfant de). Ce que Jésus-Christ entend par là. VI, 610. — Explication de ce texte : *Aucun n'a péri que l'enfant de perdition*. 610, 611.

Perdo (Pierre de), saint religieux, envoyé au Pape Benoît XI par Philippe le Bel : ses remontrances au sujet des entreprises de Boniface VIII. I, 1489.

Pères (SS.). Quelle est leur autorité. V, 1205 — Différences de leurs conjectures d'avec leurs dogmes et leur consentement unanime. 1206. — Pourquoi ils croyaient que le monde finirait avec l'empire romain. 1504. — Les protestants peuvent-ils tirer avantage de ce sentiment des Pères? 1581 et suiv. — Les Pères méprisés et critiqués par R. Simon. X, 183 et suiv., 186 et suiv., 188 et suiv. — Traités avec dédain et rabaissés par le même. 253, 256. — Son ignorance jugée d'après sa critique sur Origène et saint Athanase. 257, 258 — Nécessité de lire les Pères. 272. — Pourquoi les Pères antérieurs à une hérésie n'ont pas parlé sur cette matière avec la même précision que les Pères postérieurs. 301, 302 — Pourquoi la même différence entre les grecs et les latins 304. — Illusions de quelques critiques modernes à ce sujet. 306, 307. — Valeur des témoignages des Pères qui ont écrit avant les disputes. 310, 311. — L'uniformité de foi entre les Pères anciens et nouveaux, grecs et latins, peut se prouver par quatre principes de saint Augustin, savoir, la tradition 365; — le témoignage de l'Église d'Occident. 365, 366; — un ou deux Pères célèbres de l'Église d'Orient. 367; — le sentiment unanime de l'Église présente. 367, 368. — Ainsi pensait aussi Vincent de Lérins. 368. — Les saints Pères calomniés par Jurieu, tels qu'Athénagoras, saint Cyprien, saint Augustin, dont il falsifie un passage; justifiés par les Catholiques, et même par les protestants. VIII, 1382, 1385 et suiv. — Tous les Pères confondent les hérétiques par l'argument de la prescription, et en leur reprochant leur nouveauté. V, 1940 et suiv. — Les Pères prouvent la divinité de Jésus-Christ par divers passages des Psaumes. 503, 784, 791. — Ils établissent le dogme du péché originel par le texte du psaume 50 : *Ecce in iniquitatibus*, 784, 785.

Perfection chrétienne. Son étendue. III, 33. — En quoi elle consiste VII, 552. — Quel en est le comble. 1258. — Jusqu'où elle peut aller en cette vie. III, 956, 957. — Règles tirées de saint Paul pour y arriver. 592, 593. — Elle est toujours défectueuse en cette vie. IV, 126, 127. — Quelle perfection Cassien reconnait dans les saints. 151. — La perfection ne consiste pas dans une oraison extraordinaire. 125, 425, 596, 658, 754. — La perfection avilie par les nouveaux mystiques. VIII, 1101. — — Ce que c'est qu'une imperfection. 1067, 1068. *Voy.* Religieuses.

Périclès, Athénien, commença la guerre du Péloponèse X, 718.

Perlignan (concile de), convoqué par Pierre de Lune ou Benoît XIII : sur seize évêques qui le composaient, quinze sont d'avis de se réunir au concile de Pise. II, 52, 53.

Perrin (Paul) a publié une Confession de foi des vaudois, comme très-ancienne, quoiqu'il soit visible qu'elle est des vaudois réformés à la mode des protestants VIII, 716 — Il soutient faussement que les Vaudois rejetaient la présence réelle. *Ibid.* — Il cite des livres vaudois, ou qui n'ont jamais existé, ou qu'on a altérés dans les derniers siècles. 744 et suiv.

Perron (Jacques du), cardinal Son éloge; ses ouvrages, rempart de l'Église contre les hérétiques. VII, 851. — Il convient que les questions du pouvoir du Pape ne roulent que sur des opinions I, 1514, 1564. — Il dit que Bellarmin est du même avis. I, 1520. — Les exemples qu'il apporte, pour appuyer le pouvoir de l'Église sur le temporel, ne prouvent point. 1556, 1596 et suiv. — Sa harangue au tiers-état, en quoi répréhensible 1628 et suiv. — En quoi fut-elle approuvée par le clergé? 1610. — Il est envoyé à Rome par Henri IV pour obtenir son absolution. 1596. — Il fait rendre un arrêt du conseil, qui suspend celui du parlement contre Bellarmin 1625.

Persécutions. Pourquoi Rome persécuta l'Église. V, 1557 et suiv. — Quatre caractères des persécuteurs : l'Église en triomphait, Dieu y mettait des bornes, et punissait les persécuteurs; l'Église en sort plus glorieuse. 1588 et suiv. — La captivité des Juifs en Égypte était la figure des persécutions futures de l'Église. I, 105. — Com-

bien la voie du Chrétien est étroite pendant les persécutions. VII, 1201.

Perses. Ils assujettissent toute l'Asie inférieure. X, 712. — Ils avaient une horreur extrême pour le mensonge et pour la vie d'emprunt. 947, 948. — Admirable manière dont on élevait les enfants du roi de Perse. 949, 950. — L'art militaire était parmi eux en honneur ; mais ils n'en connurent jamais le fond. 950. — L'empire des Perses rétabli en Orient. 711. *Voy.* Mède. — On assure trop positivement que les anciens Perses n'avaient point d'idoles. XI, 1168. — Ils adoraient deux dieux, l'un bon, et l'autre mauvais. 1169, 1170.

Persévérance. Elle est un don spécial de Dieu qui opère en nous le vouloir. X, 28, 29 et suiv. — Ce don est le plus excellent de tous. X, 485. — Comment il peut être mérité, et n'en est pas moins gratuit. 485, 486. — La grâce seule peut faire persévérer. 497, 498. — Prières des martyrs et de plusieurs saints, qui confirment cette vérité. 498. — La persévérance, dernière grâce, par elle la mort change de nature pour les Chrétiens. VII, 565. — La persévérance finale doit être demandée. IV, 84, 85. — Si elle est donnée à tous 86. — Assurée en cette vie selon les mystiques, en cela contraires à saint Augustin. 114, 115.

Personne en Jésus-Christ. Ce que saint Athanase entendait par cette expression. X, 254. — Le sens de ce mot fixé, après quelques variations. 255. — Différents textes des Pères qui ont pris le nom de personne pour celui de nature. XI, 1060, 1061.

Perth (Jacques Drummond, duc de). Sa conversion. XI, 942. — Le livre de l'*Exposition* lui avait été d'un si grand secours, qu'il aurait voulu, en reconnaissance de ce qu'il devait à l'auteur, lui baiser les pieds chaque jour. *Ibid.* — Motifs qui différaient sa réconciliation à l'Église catholique. 945. — Sa conversion lui attirait beaucoup de reproches : la paix dont il jouissait intérieurement compensait abondamment tous les biens de ce monde. 944. — Les livres de Bossuet lui avaient fait concevoir une très-grande estime de ses talents, de son savoir et de sa sincérité. *ibid.* — Personne ne pouvait exprimer combien sa reconnaissance était grande envers ceux qui l'avaient aidé à acquérir la connaissance de la vérité. 947. — Sa vénération pour l'ordre des évêques, même avant sa conversion. 948, 949. — Il recommande son fils aux bontés du prélat. 964. — Sa reconnaissance de l'accueil qu'il lui avait fait. 964 et suiv. — Au milieu des souffrances que sa fidélité pour son roi lui attirait, il avait à Bossuet l'obligation de ce que, par la miséricorde de Dieu, il avait été l'instrument par lequel ce qu'il souffrait était sanctifié. 986, 987. — Si c'était la volonté de Dieu qu'il fût condamné à mort, il priait le prélat de tenir lieu de père à son fils, et d'ami à son frère. 988. — Choisi par Leurs Majestés britanniques pour gouverneur du prince de Galles, Dieu l'avait préparé à cette charge par les souffrances qui l'avaient rendu en quelque façon le martyr de la religion et de la royauté. 1108, 1109.

Pertinax, élevé à l'empire malgré lui, est tué par les soldats. X, 740.

Petau (Denis), Jésuite, calomnié par Jurieu, qui lui fait dire que les anciens Pères ne nous ont donné que les premiers linéaments sur le mystère de la Trinité, quoique ce Père dise le contraire. VIII, 1084. — Le P. Petau explique, dans une préface, ce qu'il avait mal dit de la théologie des anciens Pères. Jurieu accuse faussement ce Père d'avoir, dans cette préface, parlé de la Trinité comme auraient fait les ariens et les sociniens. 1567. *Voy.* Huet.

Petit (Jean) n'était pas Franciscain. Il enseigne une proposition sur le meurtre, qui est condamnée au concile de Constance. II, 551 et *note*.

Pétrobrusiens, nom donné par Pierre le Vénérable aux hérétiques toulousains ou albigeois. VIII, 706. *Voy.* Albigeois.

Peucer (Gaspard), gendre de Mélanchton, de luthérien devient calviniste. VIII, 597.

Peuple Il doit se tenir en repos sous l'autorité du prince. XI, 640. — Il faut qu'il craigne le prince. 540. — Moyens certains d'augmenter le peuple. 745. — Le peuple, selon Jurieu, donne la souveraineté ; donc il l'a par lui-même, quoiqu'il ne puisse l'exercer que par celui qu'il a fait son souverain. Contradiction et absurdité de ce raisonnement. VIII, 1265 et suiv. — Les peuples ont besoin de frein contre eux mêmes, de s'imposer des lois, de se donner des magistrats absolus pour se préserver des maux affreux de l'anarchie. Leur intérêt et celui des souverains est la borne naturelle de la souveraineté. 1274, 1275. — Le peuple, selon Jurieu, est si souverain, qu'il peut à son gré déposer ses rois, changer la forme de son gouvernement, et qu'il n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes. 1276, 1277. — Les peuples sont contenus par la religion, et ont je ne sais quoi d'inquiet, si on leur ôte ce frein nécessaire. VII, 1211.

Pflugius, évêque de Naümbourg, se trouve à la conférence de Ratisbonne. VIII, 583, 584.

Pharaon, roi d'Égypte. Explication de ses songes. X, 691.

Pharisiens. Ils étaient pleins de rapines, d'impuretés et de corruption. VI, 341. — Avec quelles dispositions ils reprenaient les péchés des hommes. 780. *Voy.* Docteurs.

Philippeaux (Jean) accompagne à Rome l'abbé Bossuet. IV, 1275, 1276. Bossuet désire qu'il reste à Rome avec son neveu. 1580 et suiv. — Il donne au prélat des détails sur ce qui se passe à Rome dans l'affaire du livre des *Maximes*. *Voy.* Fénelon. Il compose quelques écrits pour cette affaire. 1515, 1544, 1545, 1564. — Sa lettre à Bossuet sur la mort du frère du prélat. V, 217.

Philippe (S.), apôtre. Sa vocation. II, 1225.

Philippe de Néri (S.) Son amour pour Dieu. Le monde était trop étroit pour l'étendue de son cœur. VII, 1192.

Philippe, roi de Macédoine, gagne sur les Athéniens la bataille de Chéronée. X, 719. — Moitié par adresse et moitié par force, il se rend le roi le plus puissant de la Grèce. 956. — Il est assassiné. 719.

Philippe, Arabe, empereur, fait une paix honteuse avec Sapor, roi des Perses. 742, 743.

Philippe Ier, roi de France, étouffe la révolte des Gascons. X, 1015. — Sous son règne la première croisade est prêchée par Pierre l'Ermite. 1019. — Il est excommunié pour avoir répudié sa femme ; on ne parle pas de le déposer. *Ibid.*; I, 1551.

Philippe II, Auguste, roi de France, fait la guerre à l'Angleterre. X, 1029. — Le légat de Clément III le menace d'excommunication s'il ne fait la paix avec le roi d'Angleterre ; sa réponse. I, 1578, 1579. — Il gagne la bataille de Bouvines contre Othon, empereur d'Allemagne. X, 1032. — Son fils Louis est couronné roi d'Angleterre. 1033. — Il demande la cassation de son mariage à Innocent III, qui la refuse comme étant contraire aux canons. II, 515. — Il est excommunié pour avoir répudié sa femme, et son royaume mis en interdit. I, 1574.

Philippe III, le Hardi, roi de France. Ses guerres contre l'Espagne. X, 1035.

Philippe IV, dit le Bel, roi de France. Son démêlé avec Boniface VIII. I, 1579; X, 1035. *Voy.* Appel. Clément V. Il condamne les templiers. 1035. — Ses guerres en Flandre. 1034. — Sa mort. 1036.

Philippe VI, de Valois, roi de France, range au devoir les Flamands révoltés. X, 1060. — Bataille de Crécy. 1035. — Piété du roi Philippe. 1060. — Il assemble les docteurs de Paris pour examiner la doctrine de Jean XXII sur la vision béatifique. II, 579, 580. *Voy.* Jean XXII.

Philippe, duc d'Orléans, frère de Louis XIV. Son éloge. VII, 1206, 1207, 1270.

Philippe II, roi d'Espagne, par l'abdication de Charles-Quint, son père. X, 1128. — Échec qu'il reçoit en Afrique contre les Turcs. 1137. — Il perd une flotte considérable qu'il destinait à la conquête de l'Angleterre. 1143. — Sa mort. 1147.

Philosophes. Ceux de l'antiquité ont connu Dieu sans l'adorer. X, 770, 771. — Ils n'osent l'avouer. 825. — Leur erreur sur l'âme, la Providence, etc. 836, 837. — Ils avaient eu des restes de la véritable idée de la Divinité, et ils n'étaient devenus idolâtres qu'en les appliquant mal. XI, 1178. — Ce que les philosophes platoniciens disaient de la nature divine. VI, 517. — Ce qu'ils pensaient du Verbe. 529. — Erreurs des philosophes profanes sur la nature de l'homme. 847. — Ils ont découvert quelques rayons de la vérité ; reproche que leur fait saint Paul. VII, 1115. — Portrait d'un philosophe bel esprit. II, 784 et suiv.

Philosophie. Sa définition I, 963, 964. — Combien ses raisonnements sont éloignés de la force des exemples d'un Dieu pauvre VI, 529. — Ses préceptes inférieurs à ceux de l'Évangile. 219. — Son insuffisance pour diriger l'homme : contestations et incertitudes qu'elle produit. 485. — Elle ne peut remédier aux misères de l'homme. VI, 241. — La philosophie pythagoricienne vient au secours de l'idolâtrie dès le temps de Dioclétien V, 1421. — Philosophie de Plotin, de Porphyre. *ibid.*; — d'Hiéroclès. 1422; — de Maxime, ami principal de Julien l'Apostat. 1424; IX, 192. — Prestiges et faux miracles de ces philosophes. V, 1424. — La seconde bête de l'Apocalypse désigne la philosophie et la magie employée par Julien. IX, 194. — Explication des deux cornes de la bête. 191. — Sous le nom de la philosophie cartésienne, Bossuet

voyait un grand combat se préparer contre l'Eglise. XI, 974, 975.

Photius, patriarche intrus de Constantinople. X, 998. — Son caractère. I, 1128, *note*. — Il est condamné par le huitième concile. 1290; X, 100. — Il excommunie le Pape Nicolas Ier. Son conciliabule est condamné par le Pape Adrien II et par le huitième concile. II, 427. — Quelle est l'autorité de Photius dans l'explication de saint Paul. X, 413, 414.

Picards (les) renouvellent l'hérésie des adamites. Les frères de Bohême désavouent ceux qui leur donnent les Picards pour ancêtres. VIII, 755.

Pie II, Pape, appelé auparavant Æneas Sylvius. Violent adversaire des prétentions temporelles des Papes, avant de l'être, les pousse ensuite fort loin. X, 1100. — Son histoire du concile de Bâle, dont il avait été secrétaire; éloges qu'il y fait de plusieurs personnages de ce concile. II, 18. — Sa bulle *Exsecrabilis*, par laquelle il condamne les appels du Pape au concile : quelle en fut l'occasion. 439, 440. — Sa bulle de rétractation adressée à l'université de Cologne. 143, 144. — Il y confirme les décrets de Cologne. 143, 144. — Il y confirme les décrets de Constance, et ne condamne que les dernières sessions de Bâle. *Ibid.* et suiv. — Il loue l'orthodoxie de l'école de Paris. I, 1246.

Pie IV reconnaît en consistoire que ses prédécesseurs et lui ont pu faillir. II, 348, 349. — Dans sa profession de foi, il ne met sur le Pape que ce qui est cru par tous les Catholiques. 539, 540. — Il consent qu'on ne publie, au concile de Trente, que les décrets unanimement approuvés. 544, 545.

Pie V (S.) déclare Elisabeth, reine d'Angleterre, privée de son royaume : elle est reconnue par les princes catholiques. I, 1648, 1649.

Pierre (S.). Sa primauté. Prédiction de sa chute par son orgueil. III, 547 et suiv. — Prière de Notre-Seigneur pour saint Pierre, et en sa personne pour les élus 553. — Saint Pierre est délaissé de la grâce, à cause de sa présomption. X, 31. — Chute de cet apôtre. III, 526, 565. — Pourquoi Dieu la permit. X, 472 et suiv. — Il tomba par la soustraction d'un secours efficace. 474 et suiv. — Sa présomption ne lui avait point fait perdre la justice. 477, 478. — En deux prédications, saint Pierre convertit huit mille Juifs. 844. — Il est envoyé pour baptiser Corneille, centurion romain. *Ibid.* — L'apôtre saint Pierre est choisi de Jésus-Christ pour être le chef et le fondement de son Eglise. VII, 262; X, 829. — Son ministère doit passer à ses successeurs. VII, 263. — Prérogative de saint Pierre sur saint Paul : les clefs confiées à saint Pierre; sa prééminence dans l'Eglise. 265, 266. — La plénitude de la puissance apostolique dans la chaire de Pierre. 268. — Explication de ces paroles de Jésus-Christ : *Vous êtes Pierre*, etc. La foi de Pierre, fondement de l'Eglise. II, 385, 384. — Ces autres paroles : *Confirmez vos frères*, sont un ordre donné à Pierre. 385. — La foi de saint Pierre est la foi de l'Eglise romaine. III, 554. — Cette foi ne manquera ni dans son siége ni dans ses successeurs. II, 387. — Tradition des Pères sur cette vérité. 389, 390. — Pierre vit dans ses successeurs, et exerce par eux ses jugements. 190. — Quelle fut, selon saint Chrysostome, l'autorité de saint Pierre dans l'élection de saint Mathias. 292, 295. — Pour consommer le mystère de l'unité, il fonde l'Eglise romaine. III, 565 et suiv. — Panégyrique de saint Pierre. VII, 960. — Son amour pour Jésus-Christ d'abord imparfait, ensuite épuré et fortifié par les larmes de la pénitence, et enfin perfectionné par la gloire du martyre. 961 et suiv. — Saint Pierre, dans son transport, prouve l'impossibilité de la réflexion en cet état. IV, 100, 101. — Il en fait voir l'utilité, en répondant trois fois qu'il aime 101, 102. — Il met en Dieu tout l'appui du Chrétien. 224, 225. *Voy.* Chaire, Eglise romaine, Pape, Saint-Siége.

Pierre Nolasque (S.), fondateur de l'ordre de Notre-Dame de la Merci : panégyrique de ce saint. VII, 861 et suiv. — Son dévouement pour le rachat des captifs. 863, 870.

Pierre de Lune, ou Benoît XIII, schismatique obstiné, est le premier qui condamne les appels du Pape au concile. 425.

Pierre de Sicile est auteur de l'excellente histoire des pauliciens. VIII, 697, 698.

Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, justifie contre saint Bernard ses religieux qui s'étaient mis sous la juridiction immédiate du Pape. II, 470, 471.

Piété. En quoi consiste la véritable. VII, 1287, 1288. — La piété est le tout de l'homme. 1310. — Celle qui est véritable est conforme à la tradition; la fausse piété préjudiciable à la vraie. II, 658. — Celle-là est fausse et apparente, qui murmure dans l'épreuve et ne peut la supporter. VI, 1075. — Piété à la mode, vain simulacre de la piété chrétienne. VII, 1001. — Cette prétendue piété ne tient pas contre les adversités. *Ibid.* — Quelle est la piété qui convient aux princes. XI, 641 et suiv. — Piété de David 669. — La piété donne quelquefois du crédit, même auprès des méchants rois. 768. *Voy.* Dévotion.

Pighius (Albert), théologien flamand, n'ose censurer la doctrine des Français. Il fait l'éloge de Gerson. I, 1245; II, 561 et *note*. — Il réfute Cajetan, qui dit que le concile ne peut déposer un Pape, parce que, selon lui, un Pape ne peut jamais devenir hérétique. 654, 655. — Il est le seul ultramontain qui raisonne conséquemment; mais ses opinions sont outrées. 640 et suiv.

Pilate est un exemple de ce que peut faire commettre la faiblesse à celui qui a l'autorité. XI, 544.

Pillage (le), motif injuste de faire la guerre. XI, 700.

Pirot (Edme), docteur de Sorbonne, trouve répréhensible la version du Nouveau Testament de R. Simon. XI, 1189, 1201, 1204. — Il sollicite Bossuet en faveur de M. Bourret, approbateur de ce livre. 1201. — Il donne au prélat des détails sur une conclusion prétendue de la Sorbonne, touchant le mariage de Henri VIII. 1043 et suiv. — Il lui parle d'un prêtre proposé pour une cure de son diocèse, et des dispositions de l'abbé Dupin; lui rapporte divers textes des Pères qui ont pris le mot de *personne* pour celui de *nature*. 1069. — Lui rend compte d'un ouvrage de Gerson, où il parle des décisions des évêques. 1071 — L'abbé Pirot écrit à Mme Guyon, enfermée à Vincennes. *Voy.* Guyon. — Il rédige la censure des docteurs de Sorbonne contre le livre des *Maximes*. V, 81, 101. — Ce docteur compose un mémoire pour prouver que le concile de Trente est reçu en France et dans toute l'Eglise. IX, 991. — Réponse de Leibnitz à ce mémoire. 1141 et suiv.

Piscator. *Voy.* Fischer.

Pise (concile de) convoqué par les cardinaux des deux obédiences, dans le grand schisme. Ses actes. II, 52. — Autre concile de Pise sous Jules II; son mauvais succès. 253, 254.

Pistorius (Jean), protestant, se trouve avec Mélanchton et Bucer à la conférence de Ratisbonne. VIII, 585, 584.

Pitié (la) est un obstacle à la justice. XI, 691.

Plaisanteries : ce qu'en pensaient saint Ambroise et saint Jérôme. II, 908.

Plaisir. Quand accompagne-t-il les opérations des sens? I, 942, 945. — Sa définition. *Ibid.* Comment il vient en nous. 971. — Il instruit l'âme de ce qui est utile au corps. 1007, 1008. — Dangers des plaisirs. VII, 57. — Grandeur des maux qu'ils nous causent. VI, 721, 722. — Empressement de l'homme pour les plaisirs mortels et les biens périssables. 992. Deux obstacles nous empêchent d'en jouir : jugement qu'en porte Salomon. VII, 40. — Leurs funestes effets. VII, 654. — L'attache que nous y avons est vicieuse. VII, 815. — Les plus innocents deviennent péché par l'excès de l'attachement. VII, 1253. *Voy.* Joie Volupté.

Platon. Ses sentiments sur la comédie. L'art qui formait un comédien à faire tant de personnages différents lui paraissait introduire dans la vie humaine un caractère de légèreté indigne d'un homme, et opposé à la simplicité des mœurs. II, 886. — Il rejetait tout ce genre de poésie voluptueuse, capable seule de corrompre les plus gens de bien. 887. — Il trouvait dangereux tous les arts qui n'ont pour objet que le plaisir. *Ibid.* — Divers passages de ce philosophe, dans lesquels il donne au mot *substance* une signification fort étendue. XI, 1180. — Platon et Pythagore ont eu des connaissances plus élevées que tous les philosophes leurs sectateurs; ils reconnaissent l'existence des démons. VI, 569.

Platoniciens (les) et les stoïciens connaissent mieux, selon Jurieu, les mystères de la foi que les Chrétiens et les saints Pères des trois premiers siècles. VIII, 1069. — Il prétend que ces Pères ont préféré la philosophie platonicienne à la doctrine des apôtres 1104 — Il les accuse de platoniser, parce qu'ils présentaient aux païens quelques idées de Platon, qu'ils rectifiaient par l'Ecriture. 1539, 1540.

Poésie. Son origine. X, 945. Les anciens peuples célébraient par des poésies les grandes actions, pour en perpétuer la mémoire. V, 407.

Pogiebrac (George) est élevé à la royauté par les intrigues de Requesane. VIII, 767.

Points fondamentaux. *Voy.* Articles.

Poissy. *Voy.* Colloque de Poissy.

Politique. Caractère de la véritable et de la fausse politique. III, 68, 69. — Combien les grands doivent craindre qu'elle ne se mêle dans le culte qu'ils rendent à Dieu. VI, 929.

Politique *tirée de l'Ecriture sainte*. XI, 477 à 785.

Politiques. Leur dédain et leur indifférence sur la religion XI, 656 et suiv. — Ils en viennent à la persécuter 610. — Ils prévoient tout, excepté leur mort. VII, 1226.

Pologne. Elle est érigée en royaume par l'empereur Othon III X, 1007. — Triste état où elle était réduite par l'invasion de Charles-Gustave. Dieu la délivre VII, 1269. Confession de foi remarquable des Polonais zwingliens, où les luthériens sont mal traités. VIII, 689. — Ils enseignent l'ubiquité. Ils s'assemblent à Sendomir, souscrivent sur la Cène la confession saxonique, et s'accordent avec les luthériens et les vaudois. 690.

Poltrot assassine le duc de Guise. La Réforme regarde cet assassinat comme un acte de religion : il est animé à l'exécution par les chefs des réformés et par les ministres. VII, 676.

Polybe, historien grec, juste appréciateur de la politique des Romains X, 968, 969.

Polycrate. *Voy* Victor (S.).

Polygamie. Pour quelles raisons elle a été autrefois permise. VI, 219. — Jurieu distingue la polygamie directe et indirecte. Son embrouillement sur ce point. Sa doctrine se détruit d'elle-même. VIII, 1190, 1191. — Principes des protestants touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en tirent à l'égard du landgrave de Hesse. XI, 1024 et suiv. *Voy* Hesse.

Pompée termine les guerres des gladiateurs et de Mithridate. X, 734. — Il règne dans le sénat. *Ibid.* — Il assujettit les Juifs et dépossède Antiochus, roi de Syrie. 827. — Il flatte tantôt le peuple et tantôt le sénat. 981, 982. — Il est battu à Pharsale. 734.

Pompes. Quelles sont celles de Satan. VII, 635.

Pontchartrain (Louis-Phelippeaux, comte de), ministre de Louis XIV. Mémoire que lui adresse Bossuet pour les réunis de son diocèse. XI, 1136.—Sa réponse à ce prélat. 1137. — Bossuet réclame ses bontés pour le chevalier Tartare. 1218 et suiv. — Devenu chancelier, ce ministre veut obliger les évêques à soumettre à un censeur leurs mandements et ouvrages de doctrine. X, 752 et suiv. — Mémoires de Bossuet au roi pour s'opposer à cette entreprise. 753 et suiv. *Voy.* Bossuet, Noailles.

Ponthac, ou plutôt Ponchat (Mme de). Lettre que lui adresse l'abbé de Chanterac au sujet de M. de Cambrai. IV, 1585 et suiv.

Pontion (concile de). Les évêques s'opposent aux ordres de Jean VIII et de Charles le Chauve, qu'ils disent contraires aux canons. II, 538.

Popelicains ou Publicains, nom donné en Angleterre aux albigeois ou manichéens VIII, 710.

Poplinière (La), historien protestant, avoue que la conjuration d'Amboise fut entreprise par les calvinistes. VIII, 665 Il raconte les révoltes des calvinistes de Piémont contre le duc de Savoie. Le ministre Basnage lui fait dire ce qu'il ne dit pas. X, 1010

Porsena, roi des Clusiens, prend les armes contre Rome. 711.

Port-Royal. *Lettres à l'abbesse et aux religieuses* de ce monastère. XI, 851 et suiv. — Bossuet leur témoigne ses inquiétudes de l'état où il les voit, et les exhorte à lire avec patience ses réflexions. 851, 852. — La question réduite à examiner si la chose qu'on leur demande est mauvaise en soi. 852. — Vaines terreurs qu'on leur a données que, par les termes du formulaire, elles soient obligées de croire le fait qui y est compris avec la même certitude de foi que les vérités catholiques. Que ce n'a jamais été l'intention de l'Eglise que ce qui touchait la personne fût un article de foi. *Ibid.* — Application de divers faits à cette matière. *Ibid.*, 853. — Distinction du fait et du droit, insérée dans les souscriptions aux définitions de l'Eglise. 853, 854. — Toute la question est de savoir si elles peuvent accorder la soumission de leurs supérieurs légitimes 854. — Raisons qui pourraient justifier leur refus, mal fondées. 854. — Le jugement du fait du livre de Jansénius, établi par les mêmes moyens que le jugement de droit. 855. — Que le défi de soumission, selon leurs principes, renverse toute la discipline de l'Eglise. *Ibid.* — Bossuet se borne à avancer des vérités qui ne peuvent être révoquées en doute que par des esprits contentieux. 856. — Que l'Eglise a obligation de juger de certains faits ; ravir à l'Eglise cette autorité, c'est l'exposer sans défense aux faux docteurs. *Ibid.* — Que ces jugements avaient une telle importance, que l'Eglise les insérait dans ses professions de foi 857. — Exemples qui confirment cette pratique. 858, 859. — Conduite de l'Eglise envers ceux qui refusaient de souscrire la condamnation des personnes, après avoir même condamné les erreurs *Ibid.* — Difficultés tirées de la notoriété des faits, vaines. 860, 861. — Que s'il fallait attendre l'acquiescement des parties pour la validité des jugements sur les faits, l'Eglise ne pourrait plus noter les hommes hérétiques 861. — Que l'Eglise, dans ses jugements, n'appuie pas sur l'aveu de ceux qu'elle juge, mais bien sur un examen juridique. *Ibid.* — Que c'est une témérité inouïe de soutenir qu'on ne peut se reposer, sans péché, sur le jugement de l'Eglise. 862 865. — Qu'elles peuvent donc s'en reposer sur son autorité, et souscrire sur son témoignage. 865. — Objection sur ce que ces jugements n'étaient donnés à souscrire qu'aux évêques, détruite par le témoignage de l'antiquité. *Ibid.*, 864. — Que les évêques souscrivant à de pareils jugements, rien ne peut dispenser les fidèles d'imiter leur conduite. 864. — Raisons particulières qui doivent les porter elles-mêmes plus particulièrement à souscrire. 865. — Que les raisons qu'elles ont voulu faire servir à leur justification les condamnent à la soumission au jugement de l'Eglise. 866. — Qu'on ne leur demande pas leur témoignage pour faire le procès au livre de Jansénius, mais bien le témoignage de leurs dispositions 867. — Que les fidèles trouvent toujours la sûreté de leur conscience dans l'autorité de l'Eglise. 867.—Qu'elles ne doivent pas s'arrêter à ce qu'on leur dit sur le Pape et les évêques. 868. — Que la conduite des hérétiques fut toujours de se plaindre de ceux qui les avaient condamnés. *Ibid.* — Que la sûreté des particuliers, c'est de s'attacher aux décrets et à la conduite publique de l'Eglise. *Ibid.* — Leur repos est donc dans l'obéissance. *Ibid* , 869. — Conséquences fâcheuses de leur obstination, qui doit les porter à croire que Dieu a laissé son Eglise sans aucun appui contre une injustice qu'elles regardent si visible. *Ibid.* — Que si elles les craignent avec raison, elles doivent regarder comme légitimes et valables les jugements des Papes, acceptés par les évêques, sans écouter ceux qui leur disent qu'elles ne peuvent, sans péché, s'y soumettre. *Ibid.*

Possédés. De quoi ceux dont il est parlé dans l'Evangile sont la figure. III, 606.

Possibilité. De la possibilité d'accomplir la loi. IX, 853, 874, 895, 916, 955, 1084. *Voy.* Commandements.

Pouvoir. Faiblesse et fragilité du pouvoir des hommes. 810. — Point de pouvoir où règne la mortalité. 811. *Voy.* Puissance.

Pragmatique-sanction. Celle de saint Louis; pourquoi elle fut faite; son authenticité. II 475 et suiv. — Celle de Charles VII, rédigée dans l'assemblée du clergé à Bourges, sur les décrets de Bâle. 155. — Elle est presque abolie par Louis XI, à la sollicitation du Pape Pie II. X, 1162 — Elle est entièrement abolie par le concordat entre Léon X et François Ier. II, 500. — Le Pape, en l'abolissant, ne l'accuse point d'erreur. 146, 147.

Prague (Jérôme de). *Voy.* Huss

Pratiques extérieures; modération à y garder. III, 590, 591, 602, 603, 765.

Préceptes affirmatifs. On ne peut pas définir précisément quand ils obligent. V, 1054. — Danger de les négliger. 1055 et suiv.—Préceptes négatifs; efforts pour les éluder. *Ibid.*

Précipitation. Elle est un obstacle à la justice. XI, 691.

Prédestination. C'est un mystère impénétrable. III, 599. — III, 1007. Comment accorder ce mystère avec la volonté qu'a Dieu de sauver tous les hommes. 1139 et suiv. — Ce qu'il faut croire sur ce mystère. 600. — Précis de la doctrine de l'Eglise sur ce sujet. V, 1043.—La gratuité de la prédestination expliquée par le baptême des enfants. X, 416, 417. — La justice de Dieu vengée. 420, 421. — Doctrine de saint Augustin sur la prédestination gratuite. 489, 490. — Cette doctrine est de foi. 491, 492. — Elle est consolante pour tous les fidèles. 495 et suiv. — Elle a été reconnue de tous les docteurs anciens, même antérieurs à saint Augustin. 513 et suiv. — Ce que nous devons apprendre de la prédestination des saints. III, 492 et suiv. — Doctrine des arminiens ou remontrants, sur la prédestination. VIII, 853. — Les saints ont détesté, comme un blasphème, la doctrine qui dit que Dieu prédestine au mal comme au bien, 962, 963

Prédestinés. *Voy* Elus.

Prédicateurs. Ils sont les ambassadeurs de Dieu VII, 20. — Ils sont ordinairement environnés de libertins qui viennent grossir l'auditoire par curiosité. VI, 592, 595.— Ils sont les anges du Dieu des armées. 568 — Leur devoir. 653 — Ils sont les organes de Jésus-Christ 659. — A qui les Chrétiens doivent imputer le défaut de bons

prédicateurs. VI, 659. — Ils ne doivent pas monter en chaire pour faire entendre de vains discours 658. — Combien sont coupables ceux qui attendent des prédicateurs autre chose que l'Evangile. 659. — Comment Dieu fait quelquefois parler les prédicateurs selon nos besoins : manière d'en profiter. 663. — Le mal qu'ils auront fait n'est point excusé par le bien qu'ils auront dit. 864 — Conduite que les auditeurs doivent tenir à l'égard des prédicateurs, quels qu'ils puissent être. 865; VII, 576. — La vie des prédicateurs pénible et laborieuse. VI, 866 — Leur condition périlleuse. VII, 636. — Caractère d'un prédicateur chrétien. 1190 et suiv. — Il doit éviter de se chercher lui-même. 1183. — Ce que pensait Bossuet des prédicateurs qui débitent des antithèses. III, 905.

Préface *sur l'instruction pastorale de M. de Cambrai.* IV, 757 et suiv.

Préjugés. D'où ils viennent VI, 464. — Leur définition. IV, 1229, 1230. — Préjugés prétendus décisifs, dont M de Cambrai cherche à étayer sa doctrine. 1213, 1214. — Préjugés vraiment décisifs contre lui. *ibid.* et suiv.

Prémotion physique. *Voy.* Liberté.

Préoccupation de l'esprit, dépravation de la volonté; deux causes de l'aveuglement des hommes sur la Passion de Jésus-Christ. VI, 462. — Danger de la préoccupation. VII, 657.

Présanctifiés (office des). Ce que c'est parmi les Grecs. IX, 513 et suiv. — Ses deux différences d'avec le sacrifice parfait. 518. — Antiquité de cet office. 520 et suiv. — Comment le corps et le sang y sont nommés, quoiqu'il n'y ait qu'une espèce. 524, 525. — De l'office des présanctifiés parmi les Latins. 1121, 527. — Le vin n'y est point consacré par le mélange du corps. 532, 533. — Réponse aux objections tirées de l'Ordre romain. 535, 542; — du premier concile d'Orange. 538. — Témoignage d'Amalarius et de l'abbé Rupert. 547, 548. — Dans les endroits où l'on communiait le vendredi saint sous les deux espèces, elles étaient toutes deux réservées de la veille. 550. — La coutume de mêler le précieux sang avec le vin n'a jamais été approuvée. *ibid.* — Absurdité d'un ministre qui prétend trouver la consécration du vin dans l'office du vendredi saint. 554. — Il la fait consister dans le *Pater*. 557. — Dans l'office des Présanctifiés des Grecs, il n'y a aucune prière à laquelle on puisse attribuer la consécration. 562 et suiv.

Presbytériens d'Angleterre : ils sont ennemis de la royauté. VIII, 1119.

Présence de Dieu. Moyens de s'y tenir. III, 655.

Présence réelle. Preuves de ce dogme. III, 286 et suiv., 294. — Il est prouvé par les prières si anciennes de la liturgie. V, 1660 et suiv., 1666, 1669. — Paschase Radbert n'a rien innové sur ce dogme. 1670. — La présence réelle est très bien prouvée par Luther contre les sacramentaires; il répond solidement aux objections. VIII, 1513 et suiv. *Voy.* Luther. — Mélanchthon réduit la présence réelle au seul moment de l'usage. Il ne trouve point d'autre moyen de détruire la Messe, qu'en niant la présence permanente. Ses raisons frivoles. Il anéantit sur ce point la doctrine de son maître Luther. On ne peut reconnaître la présence de Jésus-Christ, véritablement réelle sans la croire permanente. 457 et suiv. — La présence locale et sacramentale de Bucer est une source de chicanes et d'équivoques Il impute aux Catholiques et aux luthériens de croire que Jésus-Christ est enfermé dans l'Eucharistie comme dans un lieu. 459, 460. — Les protestants de Zurich l'avertissent que ses expressions équivoques le mènent à la doctrine de Luther. Ceux de Bâle, dans leur Confession, rejettent également le sentiment de Luther et les équivoques de Bucer, et disent que Jésus-Christ est présent sacramentellement par la foi qui élève l'homme au ciel et n'en ôte pas Jésus Christ. 442. — Burnet avoue que la présence réelle est enseignée par l'Eglise grecque. 565. *Voy.* Eucharistie.

Présentation de Jésus au temple : élévations sur ce mystère. II, 1159, 1160. *Voy.* Purification.

Présentation de la sainte Vierge. Précis d'un sermon pour cette fête. VII, 554.

Présents. Ils sont un obstacle à la justice. XI, 690.

Prêtres Ils sont amovibles et dépendants des évêques. VII, 710. — Eminente dignité des prêtres. 594. — L'étude des Ecritures est leur véritable exercice. 590. — Ils sont établis les ministres de la mystérieuse génération des enfants de la nouvelle alliance. 594. — Marque de leur vocation. 596. — Ils sont les anges du Dieu des armées. 1191. — Ils ont deux principales fonctions *Ibid.* — Ils sont les coopérateurs de l'épiscopat. 1195. *Voy.* Sacerdoce.

Prévention. Elle est un obstacle à la justice. XI, 691.

Prière. Sa nécessité. V, 1715. — Elle est une grâce et un don de Dieu. X, 118 et suiv.. 485. — Des dispositions pour bien prier VII, 161 et suiv. — Caractère essentiel de la prière. VI, 272, 275. — Dieu ne lui refuse rien. VII, 1245. — L'homme revêtu de la puissance de Dieu dans la prière. III, 93. — La prière persévérante part de la plénitude de la foi 100 — Elle est le seul soutien de notre impuissance. VI, 1243, 1244. — Motif pressant de prier sans cesse 1227, 1228 — Jésus Christ recommande la prière faite dans le secret. III, 56, 57. — Elle doit être accompagnée de foi et de persévérance. 52. — Prière perpétuelle *Ibid.*; — poussée jusqu'à importuner Dieu. 55. — Motifs d'espérance dans la prière *Ibid.* — Qualités d'une parfaite prière 54. — Excellente manière de prier. III, 64. — Prières formées en nous par le Saint-Esprit. VII, 160 — Pourquoi elles sont nulles si elles ne viennent de lui. 160, 161 — La prière faite au nom de Jésus-Christ obtient tout. III, 407, 408, 496 et suiv. — Il faut toujours prier par Jésus-Christ et s'unir à lui. 495, 496. — Jésus Christ seul exaucé dans toutes les prières de l'Eglise du ciel et de la terre. VII, 66. — Comment on doit prier et prier toujours 752. — Ce qu'il faut demander dans la prière. 755. — La prière est inspirée de Dieu. IV, 70, 76, 77. — Y a-t-il un état où la prière soit impossible? 74, 75. — Elle est rejetée par les impies et les quiétistes : sa nécessité. 79, 80, 86 — Vaines définitions de la prière, contraires à celles des saints 92. — Préparation du cœur pour la prière. 107 et suiv. — Les prières de l'Eglise prouvent la nécessité des actes de foi explicite, des demandes et des actions de grâce. 115, 116 et suiv. — Prière intérieure; son efficace. 295 et suiv. — La prière est nécessaire à l'homme, quelque parfait qu'il soit. 323, 324. — Peut-on demander les biens temporels. 337; — l'accroissement de l'amour et la persévérance. 338 et suiv — Obligation de prier pour nos frères. 161. *Voy.* Oraison.— Prière de Jésus Christ après la Cène, tirée de l'Evangile de saint Jean. III, 298, 299. — Cette prière expliquée. 441 et suiv. — Effet secret de cette prière. 492. — Elle est l'abrégé du sermon qui l'avait précédée. 485. — Bucer entreprend la défense des prières de l'Eglise, et fait voir en quel sens les mérites des saints nous sont utiles. VIII, 420. — Les luthériens ne veulent pas empêcher la prière pour les morts. 425, 426. — Ils calomnient l'Eglise sur les prières adressées aux saints. 427. — Prière scandaleuse de Luther, où il dit qu'il n'a jamais offensé le diable. 496. — Les prières pour les morts conservées par Henri VIII, 542; — retenues, puis abrogées par Edouard VI. 566. — Ces prières sont reçues dans la Confession d'Augsbourg et par les calvinistes. 659. *Voy.* Morts. — *Prières du matin.* VIII, 55; — *du soir.* 76 — Prières ecclésiastiques *pour aider le Chrétien à bien entendre le service de la paroisse aux dimanches et fêtes*, etc. V, 1715 et suiv. — *Prières pour la communion.* 1825 et suiv.; — *pour chaque jour de la semaine* 1841 et suiv.

Primauté (la) de saint Pierre et de ses successeurs vient de Jésus-Christ. II, 198, 199 — Elle est reconnue par les anciens Pères et les conciles généraux. 200 et suiv., 585, 586. — Elle est fondée et comprise dans les promesses : les Grecs, qui la croyaient autrefois, ont innové en ne la croyant plus. V, 1945. — L'Eglise romaine exerce sa primauté en faisant observer les canons. II, 462, 465. — La doctrine de l'Eglise de France donne des appuis solides à ce dogme, loin de l'obscurcir. 504, 505 et suiv. — La primauté du Pape sur chaque Eglise, enseignée par le concile de Constance. 50, 51, 516 et suiv. *Voy.* Florence, Pape, Pierre, etc.

Prince. Il n'est pas né pour lui-même, mais pour le public. XI, 522. — Il doit pourvoir aux besoins du peuple. 525; — surtout des faibles: exemple de Job, etc. 511. — C'est là le vrai caractère du prince; comme celui du tyran est de ne songer qu'à lui. 526 — Le prince mutile au bien du peuple est puni, aussi bien que le méchant qui le tyrannise. 527. — L'ingratitude du peuple ne doit pas altérer sa bonté. *Ibid.* — Le prince ne doit rien donner à son ressentiment. 528. — Il épargne le sang humain. 529. — Il déteste les actions sanguinaires. 550. — Les bons princes exposent leur vie pour le salut du peuple, et la conservent pour l'amour d'eux 551. — Le prince est fait pour être aimé. 555. — Celui qui se fait haïr est toujours à la veille de périr. 555. — Le prince doit se garder des paroles rudes et moqueuses. *Ibid.* — L'autorité du prince doit être absolue. *Ibid.* — On n'appelle point de ses jugements. 556. — Il a seul la force coactive. 557. — Il n'est pas pour cela affranchi des lois. 559. — Il ne doit pas craindre le peuple. 540. — Il doit se faire craindre des grands et des petits. 541. — Maux que cause la faiblesse du prince. 542, 545. — La fermeté lui est essentielle. 544, 545; — surtout contre ses favoris. 546. — Il doit se garder de la paresse. 547; — et de la fausse fermeté.

548. — Il faut qu'il commence par soi-même à se commander, et qu'il se rende maître de ses passions. 549. — Il ne doit craindre que Dieu. 550. — Sa sagesse rend le peuple heureux. 555. — Les princes sages sont respectés. 557. — Quelle doit être l'étude du prince. 559, 560. — Il doit savoir la loi, 560; — et les affaires. 561. — Il doit savoir connaître les occasions et les temps. 562. — Il doit connaître les hommes. 565; — et surtout se connaître lui-même. 575. — Il doit savoir ce qui se passe au dedans et au dehors de son royaume. Il doit savoir parler, 567, 568; — et se taire. 569. — Il doit prévoir. 570; — et être capable d'instruire ses ministres. 570. — Moyens qu'a un prince d'acquérir les connaissances nécessaires. Premier moyen, aimer la vérité. 571, 572. — Second moyen, être attentif et considéré. 573, 574. — Troisième moyen: prendre conseil, et donner toute liberté à ses conseillers. 576. — Quatrième moyen, choisir son conseil. 578 et suiv., 748, 749. — Cinquième moyen, écouter et s'informer. 580. — Sixième moyen, prendre garde à qui on croit, et punir les faux rapports. 580, 581. — Septième moyen: consulter le passé et ses propres expériences. 585. — Huitième moyen, s'accoutumer à se résoudre par soi-même. 584, 585. — Ne pas s'abandonner à ses amis et à ses conseillers. 586, 587, 749. — Le prince qui règne par lui-même est sûr de l'assistance de la Providence. 585 et *note*. — Neuvième moyen: éviter les mauvaises finesses. 587, 588. — Le prince doit éviter les consultations curieuses et superstitieuses. 592. — Il ne doit pas se fier sur les conseils humains. 595. — Il lui faut consulter Dieu par la prière, et mettre en lui sa confiance. 596. — Ce que c'est que la majesté dans les princes; elle est l'image de celle de Dieu. 596, 597. — Le prince n'est pas distingué de la patrie; on lui doit les mêmes services. 601. — Son intérêt n'est séparé de celui de l'Etat que par les ennemis publics. 603. — Le prince doit être aimé comme un bien public. 604. — Sa mort est une calamité publique, et les gens de bien la regardent comme un châtiment de Dieu. 604, 605. — Obéissance qui lui est due. 606 et suiv. — Division générale des devoirs du prince. 619 et suiv. — Il doit employer son autorité pour détruire dans son Etat les fausses religions. 631 et suiv. — Efficacité de son exemple pour attirer les peuples à la religion. 635. — Il doit étudier la loi de Dieu. 634. — Il en est l'exécuteur. *Ibid.* — Il doit procurer que le peuple en soit instruit. 635, 636. — Il doit craindre la fausse piété. 642, 643; — avoir soin du culte de Dieu. 645; — faire sanctifier les fêtes. 646; — avoir soin des personnes consacrées à Dieu, et des biens destinés à leur subsistance. 647; — des lieux sacrés, etc. 648. — Combien il est dangereux aux princes de mettre la main sur les biens ou sur les personnes consacrées à Dieu. 650. — Ils ne doivent point entreprendre sur les droits du sacerdoce. 652. — Le prince ne souffre pas les impies, les blasphémateurs, les parjures, etc. 656, 657. — Il est religieux observateur de son serment. 657, 658. — Le bonheur des princes vient de Dieu. 664. — Celui qui a failli ne doit pas perdre espérance, mais retourner à Dieu par la pénitence. 668. — Le prince est le premier juge, et doit rendre la justice. 681. — Il établit les tribunaux, et instruit les juges de leurs devoirs. 683. — Vertus qui doivent accompagner la justice dans un prince. 684 et suiv.; — la fermeté et la constance, *ibid.*; — la prudence. 686, 687; — la clémence. 688. — Amour que cette vertu attire aux princes. *Ibid.* — Suites funestes de la fausse indulgence des princes. 689. — Le prince doit faire justice en tout temps et en tous lieux. 691. — Les princes guerriers formés par Dieu. 695. — Ceux qui font la guerre par ambition sont déclarés ennemis de Dieu. 697. — Les plus forts sont souvent les plus circonspects à prendre les armes. 702. — Princes belliqueux donnés de Dieu aux Israélites. 716. — Dieu préfère les princes pacifiques aux guerriers. 718. — Il importe à un prince d'avoir la réputation d'homme de guerre, pour tenir l'ennemi dans la crainte. 726. — Il doit affectionner les braves. 727. — Au milieu des soins vigilants, il faut qu'il ait en vue l'incertitude des événements. 730; — qu'il évite le luxe, le faste et la débauche, qui aveuglent les hommes dans la guerre, et les font périr. 731, 732; — qu'il connaisse ses forces avant toutes choses. 732; — qu'il s'assure des peuples vaincus. *Ibid.*, 733. — Le prince a des dépenses de nécessité et des dépenses de splendeur. 735. — Il doit modérer les impôts. 740. — Ce qu'il doit faire pour augmenter le peuple. 743. — Il doit se faire soulager. 748; — ménager les hommes d'importance et ne les pas mécontenter. 751; — savoir pénétrer et dissiper les cabales. 752; — employer chacun selon ses talents. 754; — prendre garde aux qualités personnelles et aux intérêts cachés de ceux dont il prend conseil. 754. — Qui sont ceux qu'il doit éloigner des emplois publics. 764. — La sagesse du prince paraît dans le gouvernement de sa famille. 769. — Soin qu'il doit prendre de sa santé. 771, 772. — Inconvénients de la puissance des princes, et tentations qui y sont attachées. 772. — Leurs remèdes. 775. — Les princes doivent regarder au-dessus d'eux l'empire inévitable de Dieu. 775; — ne perdre jamais de vue la mort. 776; — respecter le genre humain, et révérer le jugement de la postérité. 779; — respecter les futurs remords de leur conscience. 780. — Réflexions que doit faire un prince pieux, sur les exemples que Dieu fait des plus grands rois. 780. — Il supprime tous les sentiments qu'inspire la grandeur. 781. — Il se rend tous les jours, devant Dieu, attentif à tous ses devoirs. 782. — Modèle de vie d'un prince dans son particulier, et résolutions qu'il y doit prendre. 785. — Les princes sont obligés d'imiter la bonté de Dieu, qu'ils représentent. I, 1065. — Combien l'application et l'attention leur est nécessaire; maux qui résultent des défauts contraires. VIII, 183, 184 et suiv. — L'étude de l'histoire leur est utile. X, 685 et suiv. — Ils doivent étudier les causes particulières des révolutions des empires. X, 926. — Dieu apprend aux princes leurs devoirs d'une manière souveraine. VII, 1200. — Ils ne doivent employer leur puissance que pour le bien. 1252. — Révolutions qu'ils ont à craindre, s'ils négligent la connaissance de leurs affaires. 1208. *Voy.* Biens, Conquêtes, Conquérants, Conseils, Etat, Gloire, Guerre, Justice, Peuple, Rois, Sujets. — Jurieu donne à la puissance des princes des bornes chimériques, puis ôte ces bornes. VIII, 1449, 1450. — La Réforme pose pour principe que le prince ne peut punir les hérétiques. L'exemple des empereurs catholiques cités par Jurieu ne prouve rien dans la Réforme, dont la constitution est contraire à celle de l'ancienne Eglise, où les princes recevaient comme des oracles divins les décisions des conciles. 1457. — Jurieu démontre au contraire aux tolérants que les princes de la Réforme décident les matières de foi. Décret des Etats-Généraux de Hollande sur la foi, la vocation et la prédestination. 1460. — Les tolérants et les intolérants se poussent à bout, les uns en prouvant que les princes ne doivent pas être les arbitres de la foi, les autres en démontrant que dans le fait ils le sont parmi les réformés. 1662 et suiv.

Prisons. Ce que figurent les deux prisons dont il est parlé dans l'Evangile. VI, 402. — Peinture d'un Chrétien en prison. VII, 998.

Privas. Synode national tenu en cette ville par les protestants: on y dresse un formulaire contre la doctrine de Piscator. VIII, 796, 797.

Priviléges (les) accordés par saint Grégoire à Saint-Médard de Soissons, et à l'hôpital d'Autun, paraissent supposés. I, 1259.

Probabilisme. Il ne doit pas être notre règle. II, 841 et suiv. — C'est une opinion abandonnée des plus grands hommes. 850; — nouvelle, *ibid.*; — sans fondement, *ibid.*; — fausse, 853 et suiv. — Censure de l'assemblée de 1700 sur cette matière. 2169. — Déclaration de ladite assemblée. 2171. — Quatre dissertations sur le probabilisme. II, 830 et suiv. — Dans le doute, il faut suivre le parti le plus sûr. 842, 843, — à moins que le parti opposé ne soit plus probable. 844. — L'opinion qui tient pour le parti moins probable est nouvelle, et inconnue à la tradition. 846. — Elle est erronée et dangereuse. *Ibid.* — Il n'est jamais permis d'agir contre sa conscience, ne fût-elle que probable, sans être certaine. 850. — Il n'est pas permis de suivre une opinion moins sûre, sans le concours d'une opinion plus probable. 852, 853.

Problème ecclésiastique. Réfutation de ce libelle. X, 9, 10. — Sa malignité. 14 et suiv. *Voy.* Noailles.

Probus est forcé par les soldats à recevoir l'empire. Sa mort. X, 744.

Prochain. Règles de conduite par rapport à lui. III, 590, 591, 599, 699 et suiv. — Peut-on s'entretenir de ses défauts? 962, 965. — Amour du prochain; son étendue. VI, 219. — Son fondement. 718, 749. *Voy.* Charité.

Proclе (S.), patriarche de Constantinople, est l'auteur de la proposition des moines de Scythie; sa lettre lue dans le concile de Chalcédoine. II, 526.

Prodigue. L'enfant prodigue, image de nos égarements. VI, 718, 719; VII, 914. — Image d'une vraie conversion. 45, 46.

Profession religieuse. Sermons prononcés à cette cérémonie. VII, 459 à 832.

Promesses. Le Messie promis dès l'origine du monde, II, 1045 et suiv.; — promis encore à Abraham, 1053, 1054; — à Isaac et à Jacob. 1054, 1055. — Deux genres de promesses dans l'Evangile, les unes essentielles, les autres accessoires: quel en est l'objet. VI, 796. — La différence est manifeste entre les promesses faites au corps de

l'Église et aux fidèles particuliers. V, 1978. *Voy.* Église.

Propagation de la foi. Séminaire de filles établi à Metz sous ce titre : règlement que Bossuet dresse pour cette congrégation. V, 2151 et suiv. — Nature de cet établissement. 2153. — Vertus principales. 2155 — Pratiques de dévotion. 2156. — Gouvernement du séminaire 2158. — Travail, silence et retraite. 2140.—Règlement journalier. 2141. — Direction. 2142.

Prophètes. Leur vie et leur ministère, combien admirables. X, 805. — Ils s'opposent à l'idolâtrie. 806. — Le mépris qu'en fait la nation juive lui a attiré une foule de calamités. VI, 295. — Les prophètes sont sans réflexions dans le transport de l'inspiration divine. VIII, 244 et suiv. — Exemples des motions du Saint-Esprit dans les prophètes. 292.

Prophéties. Elles sont une preuve de la religion; on le démontre par le raisonnement de Jésus-Christ et des apôtres, X, 235; — par les apologistes du christianisme, 236; — par les professions de foi, 237; — par l'usage que les Pères ont fait de l'Ancien Testament contre les marcionites. 238. — Passage de Tertullien. *Ibid.* — La force de la preuve des prophéties ne dépend point des explications des rabbins. 239. — Combien on a toujours estimé cette preuve.—240. Plusieurs sens dans les prophéties. V, 1297, 1298. — Quoique enveloppées d'obscurités, elles sont claires sous un certain rapport. IX, 210. — Elles ne sont point de simples allégories, comme l'ont dit les sociniens 612. — Trois preuves solides. 614 et suiv. — Élévation sur les prophéties. V, 1055 et suiv. — Les prophéties sous les patriarches. *Ibid.* — Prophétie de Moïse, *Ibid.*; — de David, 1059; — celles des autres prophètes. *Ibid.* — Réflexions sur les prophéties 1041. — Prophétie d'Isaïe sur saint Jean-Baptiste. 1257. — Prophéties concernant Jésus-Christ. 871, 872. — Pour abréger la discussion des prophéties, Dieu les réduit à trois faits qui ont concouru ensemble : la désolation des Juifs, la conversion des gentils et la prédication de l'Évangile. X, 916, 917. *Voy* Grotius, Jésus-Christ, Messie. — Prophétie fausse d'un Cordelier un an avant les mouvements de Luther, que la puissance du Pape allait baisser, et ne se relèverait jamais. VIII, 487. — Les protestants souffrent les prophéties fausses et ridicules de Mède, de Jurieu et d'autres, parce que le peuple se repaît de ces illusions, 821, 822. Luther expliquait les anciennes prophéties dans un sens propre à inspirer des révoltes. 1057, 1058. — Les protestants aiment mieux croire les prophéties extravagantes de Jurieu que ce que dit l'Église. 1950 et suiv. — Le ministère prophétique était perpétuel et comme ordinaire pendant la durée de la Synagogue. 1950. — Outre ce ministère, celui du sacerdoce lévitique ne devait jamais faillir dans l'Église judaïque jusqu'à sa destruction. 1909.

Proposition. Sa définition. I, 961. *Voy.* Raisonnement.

Prospérité Ses dangers. VI, 474; VII, 1507. — Prospérité des méchants : l'homme de bien affligé ne doit point en murmurer. 24. —Ce serait une injustice. 25, 26. — La prospérité des impies est un effet de la vengeance et de la colère de Dieu. 315.

Prostitution. Ce que c'est selon les prophéties. V, 14. Prostitution de Rome la païenne. *Ibid.* et suiv.

Protestants Idée générale de leur religion. VIII, 321, 322 et suiv. — Leurs variations en corps d'Église et dans leurs livres symboliques, 324 et suiv. — Leur division en deux corps principaux. 325. —Ils cherchent vainement à se réunir sous une seule et uniforme Confession de foi. 329, 330. — Leurs chefs, Calvin, Bucer et autres, reconnaissent qu'il n'y a point parmi eux de véritable réformation des mœurs. 647 et suiv. — Les protestants se donnent une origine ancienne, et comptent Vigilance parmi leurs prédécesseurs, parce qu'ils s'opposa au culte des saints; Claude de Turin, arien et nestorien, parce qu'il a brisé les images; tous les iconoclastes, Wiclef, Jean Huss; en un mot tous ceux qui ont ou murmuré contre quelque dogme catholique, ou crié contre le Pape. 689, 690. — Ils ne peuvent plus s'excuser de schisme, 968. — Ils se font chacun arbitres de leur croyance, et se précipitent dans l'indifférence et l'athéisme. VII, 1211. — Leur doctrine conduit à l'indifférence des religions. V, 1249. — Réfutation des erreurs des protestants sur la justification. VII, 82, 83 — Réponse aux protestants qui nous reprochent d'appeler les saints médiateurs. 67, 68. — Idée fausse qu'ils se forment de l'Église. 502, 503. — Combien frivole l'autorité qu'ils veulent tirer des hussites et des albigeois. 505. — L'esprit des protestants est le même qu'on a toujours remarqué dans les hérésies. 504, 505. — Tout ce que la religion a de plus saint a été en proie à leur impiété. 1205, 1206. —Les ministres protestants convaincus d'être de faux pasteurs. V, 1898, 1899 — Des pasteurs sans mission. 1900. — Leurs excès et leurs emportements. 1902, 1903.—Leurs calomnies sur les litanies et la prière des saints, 1904;—sur les images, 1905; — sur les cérémonies, le service en langue latine et l'adoration de l'Eucharistie. 1907, 1908 — Projets de réunion avec l'Église. *Voy.* Du Bourdieu, Ferry, Leibnitz, Molanus, Réflexion.—Variation dans les symboles des protestants. IX, 1007, 1008.—Leibnitz tâche de les excuser de schisme 1080, 1081 — Il rejette avec eux le concile de Trente, 1127, 1128;—les décisions de l'Église, I 11 6.— et plusieurs livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. 1193, 1198, 1199, 1210, 1211. —Combien les protestants sont faciles à se laisser tromper par de fausses interprétations de l'Écriture, et en particulier des prophéties. V, 1939. —Ils profanent l'*Apocalypse* par l'interprétation sacrilége qu'ils en font. 1515, 1516. — Leur système n'a aucun principe. 1517 et suiv. — Il détruit tous les caractères marqués dans l'*Apocalypse*. 1528 et suiv. — Leurs illusions et contradictions continuelles 478 et suiv., 1536 et suiv, 1546 et suiv. — Ils sont en contradiction avec saint Paul, 1577, 1578; — avec les Pères, 1581; — avec eux-mêmes. *Ibid.* — Leur système se dément de tous côtés. 1618 et suiv., 1628 et suiv. — Extrémités où ils s'engagent. 1611 et suiv. *Voy* Apocalypse, Calvinistes, Luthériens, Vaudois, etc. — Manœuvres des protestants pour troubler la mission de Metz. XI, 788 et suiv. — Abjuration d'une femme protestante convertie dans cette mission. 794. — Ils persécutent les catholiques dans les pays où ils sont les maîtres. 955. — Zèle de Bossuet pour leur conversion. 959, 961, 962. — Grand nombre de protestants ramenés par Louis XIV. VII, 1502, 1505. *Voy.* Convertis (nouveaux).

Proverbes ou Sentences. Leur origine : pourquoi on les appelle paraboles. V, 799, 800. — La manière d'instruire par des sentences est propre à aider la mémoire. 801. — Pourquoi on renferme les proverbes dans des sentences fort courtes. 799. — Les proverbes peignent au naturel et mettent les choses sous les yeux. 802. — *Proverbes de Salomon.* Préface de Bossuet sur ce livre. 802 et suiv. — Auteurs des Proverbes, et leurs différentes collections. 801. — Ces Proverbes enseignent toutes les règles des mœurs par rapport à l'économie, à la politique et à la vie privée. *Ibid.* — Leur brièveté, leur élégance et leur force. 802. — Promesses et menaces temporelles semées dans ce livre. 804. — Des versions de ce livre. 806.

Providence. C'est un des attributs de Dieu. II, 951, 953. — La Providence gouverne d'une manière particulière les choses humaines. XI, 666. — Ses soins paternels envers les hommes VI, 790 et suiv. — Elle règle les révolutions des empires. X, 921, 922 et suiv. — C'est à elle qu'il faut tout rapporter. 987. — Ce dogme attaqué par les libertins : les moyens qu'ils emploient tournent contre eux-mêmes, et ne servent qu'à l'établir. VI, 691. — La Providence est celle de toutes les perfections de Dieu qui ait été exposée à de plus opiniâtres contradictions. VII, 25. — Elle est combattue par les épicuriens. 23, 24. — Toute l'économie de la Providence représentée par David dans le Psaume LXXIV. 32. — Nécessité de s'abandonner à la divine Providence dans les affaires. III, 858. — Se confier en elle. 44, 45. — Jésus-Christ garde les fidèles dans le corps comme dans l'âme. 460, 461.

Provinces-Unies Jurieu compare les guerres qui s'y sont faites à celles des Juifs sous les Machabées. Étrange différence dans l'état de la religion et dans celui des personnes entre les Juifs et les protestants et le prince d'Orange. VIII, 1235 et suiv.

Prudence (la vertu, compagne de la justice, doit s'instruire par elle-même XI, 687.

Psalmodie : en quoi elle consiste selon saint Augustin. V, 442, 443. — Quel en est le meilleur usage. 444. — Quel en doit être le fruit. 1202.

Psammitique règne sur l'Égypte par le secours des étrangers. X, 942.

Psaumes. *Dissertations sur les Psaumes.* V, 403, 404. — Ce livre est le plus ancien recueil de cantiques 406 — La foi y trouve un solide appui 406, 408, 411. — On y rapporte les faits anciens de l'Histoire sainte. 407. — On en tire une preuve de l'authenticité du Pentateuque. 410. — Motifs d'espérance qu'ils fournissent. *Ibid.* — Ils annoncent par des figures la vie future. 411. — Motifs de charité qu'on y trouve, soit envers Dieu, soit envers le prochain, etc. 413 — Les imprécations ne doivent pas être prises à la lettre 416. — Beauté du style des Psaumes : sa noblesse 420 et suiv. — Brièveté sublime. 422, 425. — Rapidité des mouvements. 424. — Douceur admirable. 426. — Divers genres de Psaumes. 427. — Profondeur et obscurité des Psaumes : quelles en sont les

causes. 128. — Du texte et des versions : règles pour l'interprétation. 450. — Titres et autres notes des Psaumes. 455, 599, 600. — Auteurs des Psaumes. 454, 599, 600 — Sujet des Psaumes. 555. — Mètre des Psaumes et danses sacrées 156. — Instruments de musique. 457. — Ordre des Psaumes. *Ibid.* — L'obscurité des Psaumes est utile. *Ibid.* et suiv. — Manière de les lire. 458. — De l'ordre des versets et des locutions de la Vulgate. 459. — Usage des Psaumes dans toutes les situations de la vie. — 441. — Psaumes *graduels* : pourquoi on les appelle ainsi. 725, 724. — *Explication du psaume* XXI. Remarques préliminaires; traits propres à Jésus-Christ. 1255, 1254. — Absurdités des Juifs et de quelques critiques dans l'interprétation de ce psaume. 1256. — Traduction d'après l'hébreu et les Septante. 1258 et suiv. — Explication selon saint Jérôme. 1265. — Première partie du psaume contenant le délaissement et la passion de Jésus-Christ. 1265. — Seconde partie, contenant sa résurrection et la conversion des gentils. 1271 et suiv. — Réflexions sur le délaissement de Jésus-Christ 1279. — Plusieurs des Psaumes qui se chantent à l'Office divin traduits par Bossuet. 1755, 1756 et suiv. — Traduction des Psaumes de la Pénitence. 1805 et suiv.

Psautier attribué à saint Bonaventure. Ce qu'en pense Bossuet. III, 611.

Publicains. *Voy.* Poplicains.

Pudeur. Quelle est la vraie pudeur chrétienne. VII, 1240, 1241. *Voy.* Chasteté, Pureté.

Puissance. Sa fin naturelle. VI, 574. — Grande puissance, féconde en grands crimes. 708. — Danger de la puissance. 990. — La plus grande puissance du monde ne peut s'étendre plus loin que d'ôter la vie à un homme. 554, 985. — La puissance doit protéger l'innocence, 829; — soulager la misère, 850; — favoriser la vertu. 1100, 1101; VII, 1205, 1204. — La puissance royale n'est soumise qu'à celle de Dieu. I, 1572, 1573. — On doit lui obéir; exception mise à cette obéissance par Jésus-Christ et les apôtres. 1594. — Cette puissance est légitime dès son origine, même parmi les infidèles. 1567 et suiv. — En quel sens la puissance temporelle vient de Dieu. 1568, 1569. — Le sentiment de la supériorité des conciles préjudicie-t-il à la puissance des rois? *Voy.* Etat, Gouvernement, Orgueil, Pouvoir, Prince, Rois. — Quelle est la nature de la puissance confiée par Jésus-Christ à ses apôtres. I, 1591. — On objecte à tort le passage : *Toute puissance m'a été donnée*, etc. 1598. — Beau passage de saint Bernard sur la puissance des pontifes. 1040. — La puissance des pontifes se réduit à l'excommunication. 1417. — De la puissance directe et indirecte sur le temporel, donnée au Pape par des théologiens. 1525, 1526 et suiv. — Cette doctrine est nouvelle. 1557, 1558. — On n'en trouve aucune trace dans les premiers siècles. 1442, 1445 — Différents décrets des conciles allégués mal à propos en preuve de la puissance de l'Eglise sur le temporel 1597, 1598, 1602 et suiv. — Les deux puissances, spirituelle et temporelle, occupent chacune le premier rang : preuves de cette vérité. 1418, 1419. — Leur union demande quelquefois qu'elles usurpent les fonctions l'une de l'autre. 1004 et suiv. — Faut-il, pour qu'elles soient ordonnées entre elles, que l'une soit soumise à l'autre? 1421, 1422. — Pourquoi Dieu a-t-il distingué ces deux puissances? 1425, 1424. — Passages de saint Gélase sur cette matière. 1424.

Pulchérie soutient l'empire par sa piété et par sa prudence. X, 751. — Elle élève Marcien à l'empire. 755.

Pureté. Estime que nous devons faire de cette vertu, à l'exemple de Marie. VI, 965, 979. — Combien elle est rare parmi les hommes. VII, 1240, 1241. — Comment elle se conserve parmi les tentations. 1249. *Voy.* Chasteté.

Purgatoire. Le concile de Trente a cru, comme une vérité révélée de Dieu, que les âmes des justes non entièrement purifiées en ce monde l'étaient dans l'autre. Les principes des protestants prouvent la nécessité du purgatoire. VIII, 964, 965. — Leurs difficultés sur cet article aisées à lever. IX, 950, 973, 1027, 1028. — S'unir aux âmes qui souffrent dans le purgatoire. III, 674, 675. — Pourquoi la flamme du purgatoire purifie-t-elle les âmes. 1076, 1077. — Comment leur sainteté est-elle confirmée. 126. — L'abbé Dupin coupable d'avoir déguisé la doctrine de l'Eglise sur ce dogme. X, 58. *Voy* Indulgences, Satisfaction. — Sur la nature du purgatoire des Juifs. XI, 1057.

Purification de la sainte Vierge : trois sermons pour cette fête. VI, 512 à 555. — Elle renferme sous un nom commun trois cérémonies différentes de la loi ancienne. 546. — En quoi elles consistent. *Ibid.*

Puritains On nomme ainsi les calvinistes d'Ecosse et d'Angleterre, parce qu'ils prétendent qu'en supprimant les cérémonies, ils suivent plus purement la lettre de l'Ecriture. VIII, 655.

Pussyran (M.) menace Bossuet d'écrire contre lui, s'il ne se déclare pas ouvertement contre le *silence respectueux*. III, 806

Pyligdorf (Pierre) a représenté les dogmes et la conduite des vaudois avec beaucoup de simplicité et de doctrine. VIII, 721, 722.

Pyrrhus, roi d'Epire, entreprend la conquête de l'Italie. X, 721, 722. — Il est défait par le consul Curius. 723. — Sa mort. *Ibid.*

Pythagore alla apprendre la sagesse en Egypte. X, 957.

Q

Quakers ou trembleurs d'Angleterre. Leur fanatisme peu différent de celui de la Réforme. VIII, 1173.

Qualifications. On explique, d'après Gerson et Melchior Canus, celles qu'on emploie dans les censures théologiques. II, 620 et suiv., 655 et suiv.

Quiétisme. Idée générale de ce qu'on appelle quiétisme. IV, 45. — Son origine et ses progrès en France; ce que Bossuet a fait pour le réfuter, et motifs qui ont dirigé sa conduite dans cette affaire. 699 et suiv. — Combien le quiétisme est dangereux. 905, 906. — Abjuration d'un quiétiste à Rome. XI, 96, 97. — Le quiétisme ménagé et soutenu par les nouveaux mystiques, IV, 492 et suiv.; — rétabli en plusieurs points. 455, 454, 458, 457, 488. — Ses sectateurs trop ménagés par un auteur qui se rend par là suspect. 427, 428, 595 et suiv. — Pur quiétisme rétabli par l'attente oisive de la grâce, 589, 590; — par la contemplation directe, 589; — par la suppression de la vue distincte de Jésus-Christ, 582 et suiv.; — et par d'autres erreurs semblables. 592, 665 et suiv.

Quietismus *redivivus*. IV, 867.

Quiétistes. Leur condamnation. IV, 214. — Leurs propositions hérétiques et erronées. *Ibid.* et suiv. — Abrégé des livres quiétistes, où l'on remarque un des caractères de cette secte. 242 et suiv. — Actes de leur condamnation. 265 et suiv. — On a donné ce nom aux anciens solitaires. 211, 212.

Quinault (Philippe). La corruption réduite en maxime dans ses opéras; Bossuet l'avait vu cent fois déplorer ses égarements II, 871.

Quoti (Thomas) de Pragelas, l'un des vaudois. Son interrogatoire, dans lequel il reconnaît la présence réelle et la nécessité de la confession. VIII, 755.

R

Racine (Jean) renonce publiquement aux tendresses de ses tragédies. II, 857, 871. — Il s'intéresse auprès de Bossuet pour l'abbé Dupin, dont il était parent, et travaille à le ramener dans le bon chemin. III, 786.

Radulphus Ardens, auteur célèbre du XIe siècle, fait la peinture des hérétiques d'Agénois. VIII, 709.

Radulphus Flaviacensis, Bénédictin du Xe siècle. Son opinion sur les livres de *Tobie*, de *Judith* et des *Machabées*. IX, 1224.

Railleries. Le prince doit s'en garder et les réprimer. V, XI, 555.

Rainaldus (Odoric), historien, donne pour seul vrai Pape Grégoire XII, abandonné de tout le monde. I, 1269; II, 594. — Il avoue que Jean XXII eut raison de révoquer la bulle de Nicolas III sur la pauvreté de Jésus-Christ. I, 1529. — Il donne la raison de la répétition du décret de la quatrième session du concile de Constance. II, 19, 20. — Il accuse de vieillisme l'Eglise de France. 28, 29. — Faits faux qu'il avance sur l'accord conclu entre Nicolas V et les Pères de Bâle. 158.

Raison. Pourquoi elle nous est donnée. I, 952. — Différence de la droite raison et de la raison corrompue. 971. — Comment elle nous dirige dans les sensations 1009, 1010. — Combien elle est nécessaire pour en juger et pour en régler les mouvements extérieurs. 1051. — Elle nous oblige à croire que nous sommes libres, et que nos actions sont ordonnées par la Providence, quand même nous ne pourrions trouver le moyen d'accorder ensemble ces deux vérités. II, 727. — Sur combien de choses la raison est-elle obligée de suspendre son jugement, parce qu'elles sont accompagnées de difficultés invincibles. 729. — Par exemple, la divisibilité de la matière et du mouvement à l'infini. 730. *Voy* Liberté. — La raison doit céder à la vérité, dont elle est née la sujette. VI, 212. — Elle doit avoir l'empire sur toutes les passions. 910. — Comment, pour rétablir la raison humaine par l'humilité, il était à propos que les vérités de

Jésus-Christ fussent incroyables. 205. — Attachement à la raison souveraine, seule et véritable science 485.

Raisonnement. En quoi il consiste. I, 961, 962. — Ses règles et ses différentes sortes. *Ibid.* et suiv. — Il nous fait connaître notre liberté. II, 726 et suiv.

Rameaux (dimanche des). Méditations sur l'évangile de ce jour. III, 73, 74.

Rancé (Armand-Jean le Bouthilier de), abbé de la Trappe. Sa dispute avec M. le Roi, abbé de Hautefontaine, sur certaines pénitences usitées à La Trappe : Lettre de Bossuet à ce sujet. XI, 630 et *note*. — Le prélat recommande aux prières de cet abbé le succès de l'assemblée de 1682, ne pouvant aller à la Trappe. 897. — Il lui demande de prier pour lui à son entrée dans son diocèse. 913. — Estime que Bossuet faisait du livre de M. de Rancé, *sur la sainteté et les devoirs de la vie monastique*. 915, 920. — Il voit l'archevêque de Paris pour le faire imprimer. 922. — Heureux fruits de ce livre, et contradictions qu'il éprouve. *Ibid.* — En quel sens Bossuet a approuvé ce livre. III, 1009, 1010 — Il détourne M. de Rancé de se démettre. XI, 921. — Il recommande à ses prières trois de ses amis qu'il avait perdus. 930. — Il sollicite l'admission d'un Bénédictin à la Trappe, 931 ; — ce qui ne s'exécute pas. *Ibid.* — Il l'instruit de la publication du *Commentaire* du P. Mège *sur la règle de saint Benoît*, où ce Père attaquait son livre sur la vie monastique. 980. — Il l'invite à publier au plus tôt son commentaire sur cette *Règle* 981. — Sur quelques incidents qui retardent cette publication. *Ibid.* — Il lui donne son avis sur ce livre. 991. — Sur un autre *Commentaire*, par D. Martène 992. — Bossuet approuve une défense que cet abbé avait faite à des religieuses de lire l'Ancien Testament. 994. — Il l'instruit des dispositions du roi pour la Trappe. 997. — Vœux de Bossuet pour cette maison. *Ibid.* — M. de Rancé loue le zèle de Bossuet contre le quiétisme. IV, 1319. — Il est mécontent du livre de Fénelon, et opposé à sa doctrine. 1332, 1338. — Un ami de l'abbé de la Trappe le justifie contre les plaintes que les partisans de Fénelon faisaient des lettres de cet abbé à Bossuet. 1339. — Combien M. de Rancé goûte l'*Instruction sur les états d'oraison*. 1338. — Il félicite Bossuet sur le bref que le Pape lui avait écrit au sujet de ce livre. 1356. — Lettres de Bossuet et de cet abbé sur cette affaire. 1365, 1380. — Eloges que M. de Rancé donne au zèle de Bossuet à défendre l'Église. XI, 1441. — Bossuet lui envoie la relation faite à l'assemblée de 1700 sur le quiétisme, et s'excuse de ne pouvoir aller le voir. V, 373. — Bel éloge qu'il fait de M. de Rancé au P. de Lacour, son successeur, en lui témoignant son attachement à la sainte maison. XI, 1147. — Zèle qu'il mettait à ce qu'on écrivît sa vie. 1149. — Il était à désirer qu'elle fût écrite par une main habile et une tête au-dessus des vues humaines. 1153.

Raoul, roi de France, fait prisonnier Charles le Simple, son concurrent. X, 1002. — Il remporte une grande victoire sur les Normands. *Ibid.*

Rapports. Le prince y doit prendre garde, et punir les faux. XI, 580 et suiv.

Ratisbonne (conférence de). Bucer y prend la défense des prières de l'Église, et fait voir en quel sens les prières des saints nous sont utiles. VIII, 419. — Autre conférence de Ratisbonne, où l'on met la dernière main à l'*Intérim*. 583. *Voy.* Intérim.

Ratramne. Sa dispute avec Paschase Radbert, pour savoir si le corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie est le même que celui qui était dans les entrailles de la sainte Vierge. VIII, 454. — Son livre ambigu embarrasse Mélanchton. 455, 456.

Raymond, comte de Toulouse, protége les albigeois : ses terres données par le roi à Simon, comte Montfort. I, 1604; X, 1033.

Raynaud (Théophile), Jésuite, fait l'éloge de Gerson. II, 552 et suiv.

Rebais. Affaire de Bossuet avec cette abbaye pour la juridiction. III, 907, 966, 967, 970. — Lettre de Fénelon à ce sujet. IV, 1238.

Rebaptisation. Dispute à ce sujet entre le Pape saint Etienne et saint Cyprien I, 1295. — Saint Cyprien n'a pas regardé cette question comme indifférente. II, 313, 314; — ni saint Augustin et les autres Pères. 314 et suiv. — Critique erronée de l'abbé Dupin sur cette affaire. — X, 69 et suiv. *Voy.* Cyprien (S.).

Rébecca. Ce que figuraient les deux enfants qu'elle portait. VI, 183.

Rébellion. Elle n'est pas autorisée par la conduite de David. XI, 613, 616; — par les guerres des Machabées. 617 et suiv. — Les royaumes fondés d'abord sur la rébellion peuvent devenir légitimes. 713. — Elle se manifeste au commencement ou à la fin des règnes, à cause de la faiblesse des princes. 733.

Rechutes. Sermon sur ce sujet. VI, 732 et suiv. — A quel danger elles nous exposent. 30. — Combien elles doivent faire trembler les pécheurs VI, 732 et suiv. — Idée terrible que les apôtres et les Pères en donnent. 745. — Des rechutes dans le péché véniel III, 807.

Réconciliation (la) du monde, opérée par Jésus-Christ pendant son délaissement. VI, 1125, 1127. — Combien sont coupables ceux qui ne veulent pas se réconcilier. VII, 166, 167. *Voy.* Charité, Pardon Prochain.

Récriminations de Jurieu contre les luthériens, qui accusaient le synode de Dordrecht de plusieurs impiétés. Sa première est sur les blasphèmes de Luther, qui fait Dieu auteur du péché. Il tâche vainement d'excuser Calvin du même blasphème. VIII, 874. — La seconde, sur le pélagianisme des luthériens. La troisième, sur ce qu'ils nient la nécessité des bonnes œuvres. La quatrième, sur la certitude du salut, admise par Jean Gérard et quelques autres luthériens. La cinquième, sur l'ubiquité. 875 et suiv.

Recueillement Ses avantages. III, 729, 730. — Combien nécessaire dans la prière. 78; — et pour écouter Jésus-Christ au dedans de soi, VII, 678; — pour s'établir dans les vertus. 692.

Rédemption. Explication de ce mystère. VIII, 56, et suiv. — Doctrine des Arminiens ou remontrants sur son universalité. VIII, 853, 856. *Voy* Jésus-Christ, Sauveur.

Réflexion Sa définition. I, 960. — Elle est nécessaire à l'homme pour se bien connaître. 1037. — Elle est la première cause des inventions et de la variété de la vie humaine. 1084. — Ôter à l'esprit la réflexion, c'est lui ôter sa force. VI, 501; 502. La réflexion, dans l'oraison, est une force de l'âme, et ne doit pas être renvoyée aux états imparfaits. IV, 95, 96. — Nature, nécessité, force de la réflexion : ses effets divers. *Ibid.* et suiv. — Passage d'Ezéchiel qu'on oppose à la réflexion. 97. — Différence des réflexions qu'inspire l'amour de Dieu, d'avec celle qu'excite l'amour-propre. 99 et suiv. — A quelle puissance de l'âme appartiennent les réflexions. 592, 593.

Réflexions de Bossuet *sur l'écrit de Molanus touchant la réunion des protestants*. IX, 883, 884, 949. — Raisons de la méthode que Bossuet y a suivie. 1116, 1117. — Accueil fait par les protestants à ces *Réflexions*. 1120. — *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, approuvées par M. de Noailles; *Avertissement* de Bossuet sur ce livre. X, 9, 10 et suiv. — Elles expriment clairement la résistance à la grâce, 14, 15; — et n'admettent point de grâce nécessitante. 15. — Elles renferment trois vérités incompatibles avec les cinq propositions. 34, 35; — et sont pures de jansénisme. *Ibid. Voy.* Grâce.

Réformateurs. Nécessité d'en faire connaître les chefs. VIII, 529, 530. — Les premiers réformateurs croyaient qu'on pouvait se sauver, et qu'on se sauvait en effet, dans l'Église romaine. C'est par politique que la réforme a cessé de l'avouer. Jurieu nous a découvert cette politique du parti. 1158. — Les chefs de la réforme, malgré les efforts de Jurieu, sont couverts d'un éternel opprobre pour avoir donné dispense au landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois. 1192, 1193. — Un synode national de France condamne les réformateurs, qui voulaient, malgré l'opposition de Bèze, changer l'article de la cène de la Confession de foi présentée à Charles IX, 803, 804.

Réformation (la) désirée par saint Bernard, par tous les grands hommes de l'Église, par les conciles de Pise et de Constance, étudiée dans celui de Bâle, regardait la discipline, et non la foi. Différence entre ces saints et les prétendus réformateurs. VIII, 553 et suiv. — La réformation, prise de travers, conduit aux plus grands excès. Exemple des donatistes. 1218, 1239.

Réformation anglicane. Elle commence par Henri VIII, que les Catholiques et tous les partis des réformés rejettent également. VIII, 551. — Sous Edouard VI, elle a pour fondement la ruine de l'autorité ecclésiastique. Le roi y tient la place du Pape, donne aux évêques des commissions révocables à sa volonté, et par grâce accorde les évêchés à vie. 561, 562. — Il prétend que la puissance épiscopale émane de la royauté; il défend à tous les évêques d'exercer aucune juridiction pendant qu'il fera la visite de son royaume. Il destine des visiteurs pour porter partout des constitutions ecclésiastiques, et des règles de foi faites par son conseil. *Ibid.* — Il défend de prêcher partout le royaume jusqu'à nouvel ordre. Il abolit les six articles de Henri VIII, et dresse trois articles contre la transsubstantiation. On excite la haine du peuple contre la Messe, en exagérant l'avarice de cer-

tains prêtres qui la disaient pour un gain sordide 362, 363. — On emploie les plus indignes moyens, tels que le mariage des prêtres, le pillage des biens ecclésiastiques, des églises et des châsses, etc., pour avancer la réforme, dont Burnet représente le progrès comme un miracle visible. 570. — La réformation prend une nouvelle forme sous Elisabeth, qui croit ne pouvoir assurer son règne que par la religion protestante. 649, 650. — Paul IV reçoit mal ses civilités; ce qui la détermine à une nouvelle réformation. Elle désapprouve quatre points dans celle d'Edouard : celui des cérémonies, celui des images, celui de l'Eucharistie, celui du chef de l'Eglise anglicane : on lui persuade de prendre ce titre, comme lui parlement attaché à la royauté, et d'ordonner la confiscation des biens de ceux qui le lui refuseraient. *Ibid.* — Parker, archevêque de Cantorbéry, et le reste du clergé, reconnaissent dans un synode la suprématie de la reine. Le parlement décide les points de foi, et le clergé ne croit les ordinations valides qu'autant qu'elles sont faites conformément au Rituel d'Edouard. 655. — Le clergé d'Ecosse fait une déclaration semblable à celle du clergé d'Angleterre. 658. — La réformation d'Elisabeth est embrassée par tout le clergé d'Angleterre, excepté par quatorze évêques et par cinquante ou soixante ecclésiastiques. 659, 660.

Réforme. Son esprit, pendant qu'elle fut faible, était de paraître soumise, et d'être violente et cruelle dès qu'elle se crut forte. VIII, 673. — Les sectes nées de la Réforme sont des preuves de sa mauvaise constitution. Différence de la constitution de la Réforme et de celle de l'ancienne Eglise. 915 et suiv. — La Réforme n'a rien de sérieux et de sincère dans ses réponses, qu'elle accommode au temps. Après avoir soutenu l'indépendance des rois, elle les soumet au caprice des peuples. 1040. — Jurieu l'excuse mal d'avoir fait Dieu auteur du péché, en disant qu'elle s'est corrigée de ce blasphème depuis cent ans, quoiqu'en effet elle y persévère encore. 1112. — L'esprit de blasphème au milieu de ceux qui se sont dits Chrétiens réformés et réformateurs, de l'aveu même de Jurieu. 1121. — Le fondement de la Réforme est que l'Eglise n'est pas infaillible. On prédit dès le commencement, et l'expérience a prouvé, que ce principe menait à l'indifférence des religions. *Ibid.* — La jeunesse mal élevée dans la Réforme, de l'aveu de Jurieu, et imbue du faux principe de l'indifférence des religions. Combien est grand le nombre des réformés approbateurs de cette indifférence, en Angleterre, en Hollande, etc. 1538. — Selon les principes de la Réforme, l'indifférence doit l'emporter. Elle ne peut condamner les indifférents, qui posent pour règle qu'il n'y a point d'autre autorité que l'Ecriture; que l'Ecriture, pour obliger, doit être claire; que, quand elle enseigne des mystères, il faut la tourner au sens dont la raison puisse s'accommoder. *Ibid.* — On prouve par Jurieu, Burnet et Basnage, que tout tend, dans la Réforme, à l'indifférence des religions. 1458, 1459. — Cette indifférence établie dans l'Allemagne protestante, même à l'égard des sociniens. *Voy.* Stimésius. La tolérance universelle est inséparable du protestantisme, et ne peut être détruite que par les principes de l'Eglise catholique : témoignage des réformateurs; admission des sociniens. 1465, 1466. — La Réforme n'a point de principe universel contre les hérésies. On trouve quelque chose de socinien dans tous ses auteurs 1440, 1441.

Réformés (les prétendus), depuis leur origine jusqu'à nos jours, ne cessent de nous attribuer des doctrines qui ne sont pas les nôtres. VIII, 207, 208 et suiv., 1053 et suiv., 1291 et suiv. — Ils sont véritablement schismatiques. 285, 286. — Ils n'ont eu aucun motif pour se séparer. 293. — Ils ne peuvent se dissimuler qu'ils sont rebelles à l'Eglise. 301. — Ils corrompent le sens des auteurs pour justifier leur réforme. 307 et suiv. — Exhortation aux réformés pour rentrer dans le sein de l'Eglise. 317, 318. — Les réformés se font entre eux une guerre plus cruelle que celle qu'ils font à l'Eglise. VIII, 589, 590. — Ils cherchent leurs ancêtres chez les vaudois, les albigeois et les Bohémiens, faute de trouver dans les siècles précédents des témoins de leur doctrine. 778, 779. *Voy* Calvinistes, Luthériens, Protestants.

Réfugiés (les) de France souscrivent le synode de Dordrecth. VIII, 855. *Voy.* Dordrecth.

Réfutation *du Catéchisme du sieur Paul Ferry, par deux vérités catholiques, tirées de ses propres principes.* VIII, 207, 208 et suiv. — Le dessein de Bossuet n'est pas de combattre toutes les erreurs de ce livre. 213; — mais il établit par les raisons même de Ferry, 1° que la Réforme est pernicieuse; 2° qu'on peut se sauver en l'Eglise romaine, et ainsi il réfute ces deux propositions du ministre protestant, 1° que la Réforme a été nécessaire; 2° qu'encore qu'on pût autrefois faire son salut dans l'Eglise de Rome, on ne le peut aujourd'hui. *Ibid.*, et 286 et suiv. *Voy.* Fleury.

Régale. Origine de ce droit. XI, 911. — Les maximes des parlements sur la régale, invincibles dans l'esprit de nos magistrats. 912. — La matière avait été bien examinée et bien entendue dans l'assemblée du clergé. 910. — Le clergé obtient du roi, en cédant quelques droits abolis, plus de prérogatives qu'il n'en avait. I, 1562, 1563. — Lettre de l'assemblée du clergé de 1682, au Pape Innocent XI, pour lui rendre compte de ses opérations au sujet de la régale. 1188. *Voy.* Bossuet, Clergé.

Registres publics. Leur utilité. XI, 747.

Règle. L'Ecriture, la tradition, la raison et la conscience doivent être notre règle. V, 2176 et suiv.; — mais non pas le probabilisme. 2177. — La bonne foi excuse l'erreur. 2177. — Règle de conduite dans les cas douteux. 2176. — Dans les communautés, le mépris des règles est péché. III, 808, 888, 1012. — Peut-on suivre leur mitigation? 1009, 1010.

Règle *des associés à l'Enfant Jésus.* Idée de ce livre. IV, 115. — Il est condamné à Rome, 288, — et par Bossuet. 22.

Règles *touchant la réunion des protestants à l'Eglise, données par les théologiens protestants de Hanovre.* IX, 812, 813 et suiv.

Réguliers. Règlement de l'assemblée du clergé de 1700, pour leur approbation dans les diocèses. V, 2170 et suiv.

Regulus, consul, avec toute son armée, combat en Afrique un serpent prodigieux. X, 723. — Il est battu et pris par les Carthaginois. *Ibid.*

Relation *sur le quiétisme.* IV, 927 et suiv. — *Remarques sur la Réponse de Fénelon à cette Relation.* 993 et suiv.

Relation *des actes et délibérations de l'assemblée du clergé de* 1700, *concernant la condamnation du livre des* Maximes des saints. IV, 481, 482.

Relation faite par le ministre Ferry de différents faits qui ont rapport au projet de réunion des protestants de France à l'Eglise catholique. IX, 805.

Religieuses. Elles sont épouses de Jésus-Christ. Ce qu'elles doivent faire en cette qualité. III, 768. — Elles doivent être crucifiées et mortes au monde, VII, 675; — travailler à leur perfection. 573, 676, 702. — Quelles dispositions elles doivent apporter à la visite de leur évêque. 677, 710. — Compte que Dieu leur en demandera. 680. — Elles doivent regarder Jésus-Christ dans leurs supérieurs. *Ibid.* — Avec quelle ferveur elles doivent chanter l'Office divin. 686 et suiv. — Maux que leur cause la dissipation, 692. — Combien elles doivent craindre le relâchement. 569, 572. — Lois et contraintes de la vie religieuse. 444. — Pourquoi les instituteurs de cette vie l'ont-ils accompagnée de pratiques sévères. 465, 471. — Règles sur les dots des religieuses, III, 881, — sur leurs sorties. 754, 755, 847, 878, 910, 1131. — Moyen de faire revenir de son illusion une religieuse qui se privait des sacrements. 989. — Comment doit se conduire celle qui est privée de la communion. 1079. — Réponses de Bossuet à des consultations que des religieuses lui faisaient sur leurs dispositions, etc. 1032 et suiv., 1055, 1061 et suiv. — Avis à une religieuse sur la dispense de ses vœux. 1119. — Peuvent-elles passer à une moindre observance. 1135. — Peut-on approuver leurs pensions? 1136. — Elles peuvent toucher les reliques. 765. — Importance du choix des postulantes. 1096. — Paroles saintes de Bossuet à une religieuse, dans la cérémonie de sa profession. VII, 723 et suiv. — Dans quel ordre les religieuses doivent lire les livres saints, pour que cette lecture leur profite. XI, 994 et suiv. — La lecture de l'Ancien Testament, permise sans discrétion, leur fait plus de mal que de bien. 996.

Religion. En quoi elle consiste. VII, 157. — C'est un sentiment mêlé de crainte et de joie. VI, 537. — Quel est le propre de la religion. VII, 424. — Il s'est toujours conservé quelques principes de religion dans l'ignorance et la corruption du genre humain. XI, 621. — Ces principes de religion avaient quelque chose de ferme. 622. — Quoique appliqués à l'idolâtrie, ils ont suffi pour établir un gouvernement stable. *Ibid.* et suiv. — La véritable religion étant fondée sur des principes certains, rend la constitution des Etats plus stable. 623. — A quoi conduisaient les fausses religions. 624. — La vraie religion a pour marque manifeste son antiquité. 624 et suiv. — Les fausses religions ont pour marque leur innovation. 626. — La suite du sacerdoce rend cette marque sensible. 627. — Cette marque d'innovation est ineffaçable. 629.

— Il ne suffit pas de conserver la saine doctrine, il faut en tout être uni à la vraie Eglise. 650. — La religion est toujours la même depuis l'origine du monde. X, 769 et suiv. — Haute idée qu'elle nous donne de Dieu. 769. — En considérant les institutions chrétiennes et celles des Juifs, on remonte à la source de la religion, et on en découvre la vérité dans son principe. 909 et suiv. — Divinité de la religion chrétienne. VI, 209 et suiv. — C'est un ouvrage que Dieu a fait, et qui porte le caractère de son autorité. VII, 1272, 1273. — Par quels moyens elle s'est établie. VI, 212, 213. — Elle ne doit point son établissement à la protection des rois. 214. — Quand les rois la protégent, c'est plutôt la religion qui les protége. *Ibid.* — Vérité de la religion, perfection de sa morale; deux choses inséparables. 218 *Voy.* Apôtres. — La vraie religion peut subsister, sans être unie à la puissance politique I, 1576. — Licence des esprits quand on ébranle la religion. VII, 1209. — On l'énerve quand on la change, et on ôte le seul frein capable de retenir les peuples. 1211. — Railleries insensées des libertins contre la religion. VI, 216, 217. — Indifférences des grands et des sages du monde sur la religion. XI, 679. — Ils en viennent à la persécuter. 640. — La religion fournit aux princes des motifs particuliers de pénitence. 669. *Voy.* Prince, Rois, Suisse. — Comment on doit célébrer la rénovation de son entrée en religion. II, 725, 724. — Réflexions sur cette matière. 724.

Reliques. L'honneur que nous leur rendons ne blesse en rien celui que nous devons à Dieu; différence entre les deux cultes. I, 1158. — Vigilance s'oppose, dans le IVe siècle, au culte des reliques. VIII, 689, 690 — Saint Léon, saint Basile et d'autres saints du même temps, accusés d'idolâtrie par les ministres, à cause du culte qu'ils rendaient aux reliques. *Voy.* Saints, Trente.

Remarques sur l'Histoire des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, de M. Dupin. X, 79 et suiv.

Remi (S.), nouveau Samuel. Eloge qu'il fait des rois de France; ses prières pour eux. VII, 277; XI, 670. — De l'apostolat de saint Remi. II^b^, 853, 854.

Remontrants (les), disciples d'Arminius, et les contre-remontrants, disciples de Gomar, disputent vivement sur le libre arbitre, etc. Les remontrants condamnés dans les synodes provinciaux. On assemble celui de Dordrecth. *Voy.* Dordrecht. Ils sont aussi condamnés à Dordrecth. VIII, 854. — Les remontrants se plaignent d'être jugés par leurs parties, et font les mêmes raisonnements que tout le parti protestant faisait contre l'Eglise. 850, 851. —Le synode leur ferme la bouche par l'autorité des états-généraux. Ils protestent contre le synode, qui leur répond ce que l'Eglise catholique répondait, en pareil cas, aux protestants. 851. — Il ajoute que le parti le plus faible et le plus nouveau doit céder au plus fort et au plus ancien. Les remontrants déposés et excommuniés par ce synode. 851, 852.

Renaudie (la), condamné comme faussaire par le parlement, trame avec Chandieu, ministre de Paris, la conjuration d'Amboise. VIII, 665, 664.

Renaudot (Eusèbe) demande à Bossuet sa protection pour une place à la bibliothèque du Roi. XI, 1019 — Il lui donne divers détails sur la liturgie des Grecs. 1056; — sur la prière pour les morts, et le purgatoire chez les Juifs. 1057; — sur les Confessions de foi des anglicans. 1059. — Bossuet désire le voir admis à l'Académie française. XI, 986. — Il traduit pour le prélat les lettres de milord Perth. 945 *note*.

Regnier, de l'ordre des Frères prêcheurs auparavant de la secte des manichéens, ou cathares d'Italie, fait le dénombrement des églises manichéennes. VIII, 712 *Voy.* Albigeois. — Il dit que les vaudois admettent la transsubstantiation, et détaille leurs erreurs. 729 et suiv.

Renoncement à soi-même, chose essentielle pour suivre Jésus-Christ. VII, 365 et suiv., 369.

Repentir. L'espérance du repentir douteux devient le motif d'un crime certain. VI, 225, 224. — Ce que c'est que le repentir. 224. Illusion du pécheur à ce sujet. 225.

Réponse *aux difficultés de Mme de la Maisonfort* sur le quiétisme. IV, 595, 596 et suiv. — *Réponse à une lettre de M. l'archevêque de Cambrai.* 405, 404 et suiv. — *Réponse à quatre lettres de M. de Cambrai.* 677, 678 et suiv. — *Réponse d'un théologien* (Bossuet) *à une lettre de Fénelon à M. de Chartres.* 1097, 1098 et suiv. — *Réponse aux préjugés décisifs pour M. de Cambrai.* 1129, 1150 et suiv.

Repos. Celui des pécheurs est une peine terrible. VI, 147.

Réprobation. Ses effets. IV. 86. — La réprobation figurée par la haine de Dieu contre Esaü; ce qu'il faut entendre par là. X, 595. *Voy.* Salut.

Réprouvés. Comment ils sont dans le corps de l'Eglise. III, 566. *Voy.* Damnés, Péché.

République. Ancienneté de cette forme de gouvernement XI, 510. — Moins ancienne cependant que la monarchie. 511. *Voy.* Etat, Gouvernement.

Résignation. *Voy.* Indifférence.

Restrictions mentales. Elles sont défendues. V, 2165. — Les exemples de l'Ecriture par lesquels on voudrait les défendre sont faussement appliqués. 2185.

Résurrection des corps, prouvée par Jésus-Christ contre les sadducéens. III, 127, 128. — Sermon sur la résurrection dernière. VI, 102 et suiv. —La résurrection de Jésus-Christ prouvée par ces paroles du psaume XV : *Providebam Dominum*, etc. VI, 128. — Explication de ce mystère. V, 1795. — C'est un jour de triomphe pour le Sauveur, et de joie pour les fidèles. VI, 1180. — La résurrection de Jésus-Christ est le gage de notre immortalité. 1209. — Résurrection spirituelle : combien elle est difficile à concevoir aux pécheurs charnels et grossiers. 1282. — Marques d'une vraie résurrection. 1215.

Retraite. Ses avantages. VII, 588, 589. — Comment il s'y faut occuper. III, 860, 1045. — L'amour de la retraite n'a pas besoin d'être sensible. 962. — L'expérience du monde fait trouver quelque chose de nouveau dans la retraite, et enfonce l'âme plus profondément dans les vues de la foi. XI, 821.

Retraite de dix jours sur la pénitence. VII, 765 et suiv. *Retraite sur les jugements téméraires*, etc. 775 et suiv.

Retz (Jean François-Paul de Gondi, cardinal de). Son portrait. VII, 1296.

Réunion (projets de) des protestants de France à l'Eglise catholique. IX, 771, 772 et suiv. — Récit de ce qui fut traité dans les conférences tenues à ce sujet. 781 et suiv. — Récit du ministre Ferry lui-même. 802, 805. — Différents faits concernant le projet de réunion. 805. — Projet envoyé par le ministre du Tourdieu 807. — Règles proposées par les théologiens protestants d'Hanovre à ce sujet. 812, 815. — Opinion de Molanus sur cette matière. 876, 857. — Jugement de Bossuet sur cette opinion 887 — Déclaration de la foi orthodoxe à ce sujet. 915, 914. Réflexions sur l'écrit de Molanus. 949 et suiv. — Confession de foi que les luthériens ont à faire pour opérer la réunion. 979 — Il faut, pour l'arrangement, commencer par où finit Molanus. 982, 985 — Vrai moyen de conciliation. 1002. — S'en tenir aux décrets dogmatiques des siècles antérieurs. 1005 et suiv. — Exposition des points controversés. 1007, 1008. —Nouvelle explication de la méthode de réunion par Molanus. 1010 et suiv., 1052 et suiv. —Correspondance à ce sujet entre Leibnitz, Bossuet, Pellisson et Mme de Brinon. 1069, 1076. *Voy.* Bossuet, Ferry, Leibnitz, Molanus, Necstad, Pellisson.

Révélation (la) nous fait connaître notre liberté. II, 722.

Révoltes. Celle des protestants sont approuvés par les décrets exprès de leurs synodes. VIII, 945.

Ricci (Michel-Ange). Bossuet loue son mérite et ses vertus, et le remercie de l'approbation qu'il a donnée à son *Exposition*. XI, 880. — Il est bien aise que le Pape l'ait obligé à accepter le chapeau de cardinal. 901.

Richebraque (dom), Bénédictin. *Voy.* Guyon.

Richelieu (Armand du Plessis, cardinal de). Son éloge VII, 1286, 1287.

Richer (Edmond), docteur de Sorbonne, s'oppose à une thèse où l'on soutenait l'infaillibilité du Pape. II, 162, 165. — Ce qui se passa à l'occasion de son livre *De la puissance ecclésiastique et politique*. 165 et suiv — Duval le réfute. 610 et suiv. — Il se défend de l'accusation portée contre lui, de croire que les états généraux peuvent déposer le roi. 171, 175, 176 — Ce qu'il pense sur le gouvernement de l'Eglise. 627, 628.

Riches. Ils ne sont admis dans l'Eglise que pour y servir les pauvres. VI, 448, 449. — Pourquoi 451, 455. — Ils doivent participer aux privilèges des pauvres, s'ils veulent être sauvés. 456. — Leur abondance est une épreuve où Dieu les met. VII, 195, 196. — Ils doivent ressembler à Jésus-Christ. 198. — Ils n'ont que l'extérieur de brillant : combien ils sont pauvres en effet. 661. — Combien leur salut est difficile. 1078. — Ils sont nés pour servir les pauvres. 985. — Avec quelle facilité les riches se laissent prendre aux richesses qu'ils croient posséder. 1504. — Effet pernicieux de ces attachements. *Ibid.* — Exemple du mauvais riche de l'Evangile : combien il doit les faire trembler. 1507. — Portrait d'un mauvais riche mourant. VI, 716, 717. *Voy.* Abraham, Avarice.

Richesses. La source de celles de l'Etat est le commerce et la navigation. XI, 758. — Seconde source : le domaine du prince. 759. — Troisième source : les tributs imposés aux vaincus. *Ibid.* — Quatrième source : les im-

pôts. VI, 739. — Quelles sont les vrais richesses. 712. Avantage de la pauvreté sur les richesses : belle idée de saint Jean Chrysostome à ce sujet. VI, 458, 459. — Attachement vicieux que la possession des richesses produit dans le cœur. VII, 54. — Quel usage il faut en faire. 1069, 1070, 1081. — Folie de s'y attacher. 1078. — Maux que produit le désir des richesses. 1080. — Pourquoi la passion des richesses est si violente. 579.

Rieux (René de), évêque de Léon, déclaré suspens par une sentence du doyen de Nantes, est déposé et ensuite rétabli par des commissaires du Pape; pourquoi. II, 529 et *note*.

Rigueur (la) est un obstacle à la justice. XI 691.

Rimini (le concile de), assemblé de l'Occident seul, confirme la foi de Nicée, puis souscrit, par surprise et par violence, une formule arienne. X, 718. — Les évêques, de retour à leurs églises, réclament contre leurs souscriptions. Basnage dissimule ces faits, et en abuse pour conclure que l'Eglise avait varié, et que le ministère avait été interrompu. V, 2024, 2025. — Ce concile, avant sa défection, prie pour Constance, et lui rend obéissance. I, 1113. — Il n'était pas œcuménique, et est annulé par le Saint-Siége. II, 265. — Il ne prouve rien contre la doctrine des catholiques sur l'autorité de l'Eglise. IX, 57, 58.

Robert Ier, roi de France, meurt dans une bataille contre Charles le Simple. X, 1002.

Robert II, roi de France, excommunié pour son mariage incestueux, est toujours reconnu roi. I, 1490; X, 1009. — Il revendique le duché de Bourgogne. X, 1009.

Robert de Genève, ou Clément VII, élu Pape, dispute le pontificat à Urbain VI. Il est reconnu en France. II, 25.

Robert (Philippe), curé de Seurré, demeure longtemps à Rome. V, 554, 558. — Il est arrêté à Florence, d'où on le conduit à Rome. 545, 558.

Roboam, roi de Juda. Son orgueil et sa fausse fermeté lui font perdre dix tribus. X, 697, 698; XI, 548, 554, 750. — Guerre civile qui s'ensuit. 712.

Roccaberti (Jean-Thomas), Dominicain, archevêque de Valence, écrit avec violence contre la *Déclaration du clergé*. I, 1227 et suiv. — Mémoire de Bossuet à Louis XIV contre le livre de ce prélat. II, 661, 662 et suiv. — Il y traite les Français comme hérétiques. 661. — Sa doctrine outrée contre l'indépendance des rois. 663. — Excès de ses approbateurs sur la même matière. 665, 666. — Quels remèdes on peut apporter à ce livre injurieux. 668, 669.

Rochelle (synode de la). On y ordonne que le décret du synode de Gap, où le Pape est déclaré antechrist, serait imprimé comme très véritable. VIII, 807. — Il défend de rien ajouter ou diminuer aux articles de la Confession de foi où il est parlé de l'Eglise. 897. — On renouvelle la guerre par une délibération du concile de la Rochelle, à l'occasion de vingt-six ou vingt-sept prêtres qu'on avait précipités dans la mer. 1201.

Roderic ou Rodrigue, roi d'Espagne. Ses débauches font livrer son royaume aux Maures. X, 760.

Roger, roi de Sicile, excommunié par le second concile de Latran, persévère neuf ans dans le schisme, sans qu'on parle de le déposer. I, 1565.

Rohan Soubise (Anne-Marguerite de), abbesse de Jouarre. Sa prise de possession. III, 844. — Lettre de Bossuet à cette abbesse, sur la nécessité d'établir le scrutin secret pour la réception des filles. 1015 et suiv. *Voy.* Jouarre.

Rois. Comment ils furent établis dans l'origine des sociétés. XI, 509. — Combien ils étaient alors multipliés. 510. — Caractères essentiels de l'autorité royale. 517. — Les rois sont les ministres de Dieu. *Ibid.* — Leur personne est sacrée. 518. — On doit leur obéir par principe de religion et de conscience. 519. — Les rois doivent respecter leur propre puissance, et ne l'employer qu'au bien public. 521. — Leur nom est un nom de père, et la bonté est leur propre caractère. 522 et suiv. — Les esprits faibles se moquent de leur piété. 641. — Les grands rois connaissent le sérieux de la religion. *Ibid.* — Soins qu'ils ont eus du culte de Dieu. 645 et suiv. — Périls où ils sont lorsqu'ils choisissent de mauvais pasteurs. 653, 654. — On voit auprès des anciens rois un conseil de religion. 768. — C'est Dieu qui fait les rois. 661. — Ils doivent plus que les autres s'abandonner à la Providence. 666. — Exemple de David. 669. — La justice est le vrai caractère d'un roi. 674. — Les rois sont toujours armés. 754. — Quels étaient les ministres des anciens rois. 741. — Ils n'ont rien tant à craindre que les mauvais conseils. 754. — Ils doivent être au-dessus des louanges. VII, 625. — En quoi consiste le vrai bonheur des rois. XI, 783, 784. — Tous les rois relèvent de Dieu. VI, 1081, 1082. — Ils sont les instruments de sa puissance. 1079. — A quelle fin Dieu la leur a communiquée. VII, 1262 et suiv. — Ils sont les images vivantes de la majesté suprême. VI, 1111; — VII, 1250. — Ils doivent, plus que les autres hommes, avoir la majesté de Dieu vivement imprimée dans leur esprit. VI, 1082. — Grand péril des rois chrétiens. 1085. — Comment ils doivent exercer leur autorité. 1101. — Les rois sont établis par Jésus-Christ pour défendre son Evangile. 215. — Quand ils défendent la foi, c'est plutôt la foi qui les défend. 214. — Les bons rois sont les pères des peuples; leur gloire et leur intérêt le plus essentiel sont de les conserver et de leur bien faire. XI, 829, 830. — Leur dévotion consiste essentiellement à aimer Dieu. 835. — Un roi peut pratiquer cet amour de Dieu à tous les moments de sa vie. 834. — Dieu renvoie les rois à sa loi, pour y apprendre leurs devoirs. II, 914 et suiv. — Il se glorifie de leur faire la loi. VII, 1200. — Les rois des Juifs n'étaient pas soumis aux peines portées contre les infracteurs de la loi : les rois même impies recevaient jusqu'à la fin les honneurs dus à leur dignité. I, 1579, 1580. — Les rois ne sont pas soumis à l'Eglise dans l'ordre temporel. 1597. Est-il vrai que l'impunité soit assurée aux rois impies, s'ils n'ont pas à craindre d'être déposés? 1400 et suiv. — Pourquoi, dans les derniers temps, des rois ont consenti à être déposés, s'ils tombaient dans l'hérésie ou dans l'apostasie. 1635 et suiv. — Le sacre des rois ne prouve pas qu'ils reçoivent par là le droit de régner. 1558. — Les rois, indépendants de toute autre puissance que de celle de Dieu, seraient moins en danger s'ils dépendaient des Papes, que dans le système de Jurieu et d'autres protestants, qui les abandonnent au caprice de la multitude. VIII, 1040. — Les rois sont en droit de maintenir dans leurs Etats la vraie religion qu'ils y ont trouvée établie en montant sur le trône. Ils ont fait des lois justes contre les païens, les Juifs, les hérétiques. V, 1962, 1965. — Les rois injustes et persécuteurs comparés à une tempête de courte durée. 851. *Voy.* Gouvernement, Monarchie, Prince, Serment. — Les rois de France ont une obligation particulière d'aimer l'Eglise et le Saint-Siége. XI, 669. *Voy.* France. — Quatre rois déposés en moins de trois ans.

Romains. Ils chassent les rois. X, 712. — Défendent avec courage leur liberté. *Ibid.* — Ils prennent Véies, perdent la bataille d'Allia 718. — Battent les Gaulois d'Italie. 721. Sont vaincus par Pyrrhus, qu'ils défont ensuite. 722. — Se rendent maîtres de toute l'Italie. *Ibid.* — Entreprennent la première guerre punique. 723. — Domptent l'Illyrie, et se font connaître en Grèce. 724. — Font la guerre aux Gaulois 725. — Sont attaqués par Annibal. *Ibid.* — Ils assujettissent Carthage, et donnent la loi à Antiochus, roi de Syrie. 724, 725. — S'emparent de la Macédoine. 727. — Ruinent Carthage et Corinthe. 729, 730. — Leurs esclaves leur font la guerre. 731. — Détruisent Numance. *Ibid.* — S'étendent au delà des Alpes. 733. — Révolte des esclaves et des Latins. *Ibid.* — Guerre des gladiateurs. 734. — Les Romains passent l'Euphrate. *Ibid.* — Sont vaincus par les Parthes. *Ibid.* — Assujettis par Pompée, César, etc. 734, 735. — Le fond d'un Romain était l'amour de sa liberté et de sa patrie. 959. — Leur amour pour la pauvreté, la frugalité et le travail. 727, 960. — Ils n'épargnent rien pour orner leur ville. 961. — Leur milice et sa discipline étaient admirables. *Ibid.* et suiv. — Leur prudence et leur profonde politique sont louées par le Saint-Esprit. XI, 755. — Les sentiments forts dans lesquels on les élevait les rendaient capables de tout. X, 968, 969. — Leur agrandissement venait, non du hasard, mais de la conduite. 972. — Leur équité dans les commencements de leur république. 973. — Cruels et injustes pour conquérir, ils gouvernaient avec équité. 974. — Avantages qu'ils tiraient de l'établissement de leurs colonies. 975. — L'ordre de la justice contribue à maintenir la paix parmi eux. 977. — La jalousie des plébéiens contre les patriciens cause de leur ruine. *Ibid.* — Combien ils étaient aveugles sur la religion. 824. Dieu a donné aux Romains pour récompense l'empire du monde, comme un présent de nul prix. VII, 1234.

Rome. Sa fondation, septième époque. X, 701. — Elle dompte les Latins. 702. — Elle chasse les rois et établit les consuls. 711. — Assiégée, Horatius Coclès la sauve par sa valeur. *Ibid.* — Elle pense périr par la jalousie du peuple contre les patriciens. 713. — Les décemvirs y établissent les lois des Douze Tables. 714. — Les Gaulois prennent Rome. 718. — Elle fait la guerre aux Samnites. 720. — Dans la seconde guerre punique, elle est près de succomber. 725. — Elle est troublée par les Gracques. 733. — Est déchirée par les fureurs de Marius et de Sylla. 735. — Sauvée par Cicéron; asservie par Pompée. 737, 981. — Elle tombe sous le joug des triumvirs. 733. — Elle retourne à l'état monarchique sous l'empire d'Auguste.

756. — Elle est saccagée par Alaric et par Ataulphe. 752. — Sauvée d'Attila par saint Léon. 755. — Pillée par Genséric 754. — Rendue aux empereurs sous Justinien. 755. — Menacée par les Lombards. 756, 762. — Secourue par les Français. 765. - Parallèle de Rome et de Carthage, 970, 971. — Cause de son élévation et de sa chute. 958 et suiv., 984 et suiv. — Jugements secrets de Dieu sur Rome. 923, 924. — Droit qu'avait cette ville abandonnée par les empereurs d'Orient, de se mettre sous la protection des Français. I, 1515, 1514. *Voy.* Romains. — La chute de Rome, clef et dénoûment de l'*Apocalypse*. V, 1288 et suiv. — Cette ville est figurée par Babylone. 1287. — Pourquoi. 1557. — Son idolâtrie cause de sa ruine. 1291. — Pourquoi elle persécuta l'Eglise. 1547.— Toujours païenne, même sous les princes chrétiens. 1546; IX, 140. — Son idolâtrie ne consistait pas dans le culte des saints, comme l'ont rêvé les protestants 121, 122. — Sa prise par Alaric. V, 1550; IX, 141, 199 — Son empire et le paganisme ruinés. V, 1550. — Son incendie et sa désolation complète. 1165 et suiv.; IX, 144. — Témoignage de saint Augustin, de saint Jérôme et autres. 145, 146.— C'est Rome païenne et persécutrice, et non point Rome chrétienne qui est désignée par la Babylone de l'*Apocalypse* 151. — Témoignage de Bullinger et autres docteurs protestants. *Ibid.* — Nouvelles preuves de la même vérité. *Ibid.* et suiv. — Pourquoi les anciens Pères n'ont pas déclaré clairement que cette ville était la Babylone de l'*Apocalypse*. XI, 1054. — Le siége de Rome a toujours été regardé comme le premier dans l'Eglise. X, 765.

Rome scandalisée par les Papes Serge III et Jean X. X, 1002.

Romulus fonde Rome X, 700, 978. — Il y établit la religion et les lois. 978. — Sa mort. *Ibid.*

Roque (Matthieu de la), ministre protestant, réfute le *Traité de la Communion sous les deux espèces* de Bossuet. IX, 314. — Le prélat lui répond. 315 et suiv. — Ce ministre soutient faussement, et de mauvaise foi, que les vaudois rejetaient la présence réelle. VIII, 728. — Il prétend, contre Jurieu, que le sacrement de l'Eucharistie n'est pas mutilé en le recevant sous une seule espèce, et qu'on y reçoit Jésus-Christ tout entier. 1951, 1952.

Roquesane, chef des calixtins de Bohême, l'une des sectes descendues de Jean Hus, fut, sous prétexte de Réforme, le plus ambitieux de tous les hommes. VIII, 765. — Il engage les calixtins à accepter les quatre articles accordés par le concile de Bâle. 766. — Son ambition d'être archevêque de Prague, frustrée. Il rompt l'accord, et s'érige dans la Bohême, en archevêque, ou plutôt en Pape. 767.

Rosaire. Sermon pour cette fête. VII, 426 et suiv. — Origine de cette pratique. 427 et *note*.

Rosellis (Antoine de), canoniste, partisan d'Eugène IV, pense, au fond, comme les docteurs de Paris, sur la puissance du Pape. II, 596, 597.

Roslet (le P.), procureur général des minimes, homme de confiance de M. de Noailles à Rome, dans l'affaire du livre des *Maximes*. IV, 1527, 1528 et *note*. — Il sert beaucoup Bossuet dans cette affaire. 1646; V, 249. — Il rend compte à l'abbé Bossuet de ce qu'on pensait à Rome du mandement de l'évêque de Meaux et du discours de M. d'Aguesseau sur le livre des *Maximes*. 366.

Rossette (la mère Marie), fille spirituelle de saint François de Sales. Son oraison. IV, 184.

Royaumes. Ceux qui sont fondés sur la rébellion peuvent, dans la suite, devenir légitimes; exemple de celui d'Israel. XI, 711. — Ce royaume avait moins de fermeté que celui de Juda: pourquoi. 712. — Les hommes sont les vraies richesses d'un royaume. 743. — *Voy.* Empire, Etat, Monarchie — Ce qu'il faut entendre par le royaume de Dieu. X, 658.

Royauté. Sublimité de son origine. VI, 573, 574. — Elle est immortelle. 1082 — En quoi consiste la science de la royauté. *Ibid.* — Royauté de Jésus-Christ, pourquoi annoncée en trois langues sur la croix. 362, 363. — Tous les instruments de sa Passion autant de marques de sa royauté. 362. — Contradiction apparente du Sauveur au sujet de sa royauté. On veut le faire roi; il renonce à ce titre en fuyant sur la montagne; ensuite, lors de son entrée triomphante à Jérusalem, il approuve les acclamations du peuple, et dit que les pierres elles-mêmes applaudiraient s'il gardait le silence; fin de cette contradiction. 825. — Deux royautés en Jésus-Christ. VII, 510.

Rudiger, appelé par les églises protestantes du Palatinat, leur prêche celle de la Moravie. VIII, 755, 756. — Il fait descendre les frères de Bohême des taborites. 764, 765.

Ruinart (Thierri), Bénédictin. Bossuet le prie de faire des recherches sur une leçon de la Vie de saint Ambroise, touchant la communion sous une espèce. XI, 955; — sa réponse. *Ibid.* *Voy.* Communion.

Ruperr n'autorise pas la consécration par le mélange. IX, 547, 548.

Rusbroc, auteur mystique. Ses exagérations. IV, 54, 55 et suiv., 892. — Il est réfuté par Gerson. 55. — Il reprend dans les béguards les erreurs des quiétistes. 211 et suiv.

Russie. Commencement du grand czar de cet empire. X, 1106.

S

Sabacon l'Ethiopien envahit l'Egypte. X, 941. — Il quitte le trône après cinquante ans d'un règne heureux. *Ibid.*

Sabbat. Il est établi de Dieu en mémoire de la création, pour donner au travail de l'homme un jour de relâche et un signe du repos éternel. II, 1050, 1060.

Sabellius. Son hérésie. X, 715. — Elle est imputée par Jurieu aux Pères des trois premiers siècles. VIII, 1065.

Sacerdoce. Sa succession marque la suite de la religion. XI, 627. — Les rois ne doivent pas entreprendre sur ses droits. 651. — Le sacerdoce et l'empire sont deux puissances indépendantes, mais unies. 655. — Différence entre l'établissement du sacerdoce et celui des empires. I, 1570, 1571. — L'institution du sacerdoce légal n'a rien changé à la puissance royale. 1574. — L'institution du sacerdoce chrétien n'a rien changé dans les droits des souverains. 1589 et suiv. — Excellence du sacerdoce de Jésus-Christ. II, 1114. — Sa prééminence sur celui d'Aaron. VI, 566; VII, 61, 62. — Comment nos corps sont appelés à la société du sacerdoce donné à tous les fidèles en Jésus-Christ. VI, 1227. — La préparation au sacerdoce est une étude de toute la vie. VII, 1189. — Distinction des évêques et des prêtres. X, 241, 242 et suiv.

Sacramentaires (divers). Ceux de l'Eglise de Reims prouvent l'antiquité de la réserve de l'Eucharistie. IX, 588. — Sacramentaires publiés par le P. Ménard; réponse aux objections qu'en tirent les ministres. 464 et suiv. — Belle préface des Sacramentaires grégorien et ambrosien. 464, 465.

Sacramentaires hérétiques (les) unis à Bucer, au moyen des équivoques, accommodaient à leur présence morale ce que Luther disait de plus fort pour la présence réelle et substantielle. VIII, 452, 455 — Ils se rallient avec raison de la Confession d'Augsbourg, que chacun peut adapter à ses sentiments. 6 0. — Dispute sacramentaire excitée par Carlostad. 365. — Soutenue par Zuingle et et Œcolampade. 575. — Ces paroles : *Ceci est mon corps*, selon Zuingle, doivent s'entendre dans un sens figuré. 580 *Voy.* Zuingliens.

Sacrements. Combien il y en a. VIII, 25. — Des sacrements en général. 85; — en particulier. 87. — De quelle manière opèrent les sacrements. III, 800. — Efficacité des sacrements par lesquels nous sommes justifiés; doctrine du concile de Trente sur cette matière. VIII, 85. — Différents effets des sacrements, selon qu'ils sont donnés ou différés. VII, 1275 — Les sacrements sont des signes sensibles institués par Jésus-Christ pour nous donner ses grâces, et non des signes qui nous les représentent ou des sceaux qui nous les confirment : il y en a sept; leur institution paraît dans l'Ecriture sainte. I, 1116. — Il n'y a d'indispensable, dans les sacrements, que ce qui est de leur substance. IX, 265, 264 et suiv. — On connaît ce qui est de la substance d'un sacrement par les effets essentiels. 266. — Les réformés sont forcés d'avouer ce principe. 269, 270. — Embarras où cela les a jetés. *Ibid.* — La substance d'un sacrement est facilement reconnue par la pratique et les sentiments de l'Eglise. 271. — Preuves de ce principe par les observances de l'Ancien Testament. 273, 274; — et par celles du Nouveau. 279. — Le sacrement n'est pas détruit par la transsubstantiation. Un sacrement ou signe consiste dans ce qui paraît, et non dans le fond et dans la substance. VIII, 587, 588. — Le mot *sacrement de l'Eucharistie* est, pour Bucer, une source d'équivoques. Dans l'usage ordinaire, *sacrement* veut dire un signe sacré. Il signifie, en latin, un *mystère*, une chose haute et impénétrable. Bucer le prend en ce sens, et rejette le premier. L'Eglise reconnaît le mystère, ce qui n'empêche pas que l'Eucharistie ne soit un signe, et le signe n'exclut pas la présence réelle 579, 580. — Les luthériens, dans la Confession d'Augsbourg, sont forcés de reconnaître avec l'Eglise que le sacrement de baptême opère *ex opere operato*, ou sans aucun bon mouvement dans les enfants. 107. — La Confession d'Augsbourg ad-

met le sacrement de pénitence, l'absolution sacramentelle, et quelques sacrements, et impute sans cesse à l'Église l'erreur de croire que les sacrements opèrent sans aucun bon mouvement de celui qui les reçoit 424, 425. — Ce que Bossuet offre aux protestants touchant les sacrements, pour opérer la réunion. IX, 921, 960, 961. — Efficacité des sacrements *ex opere operato*. *Ibid.*, 1015, 1016.

Sacrifice. Ce que c'est; tranquillité d'esprit et de cœur que doit avoir celui qui l'offre. VI, 955. — Excellence du sacrifice de Jésus-Christ. II, 1111, 1115. — Oblation qu'il a faite de lui-même en entrant dans le monde. 1116. — Exemple de sacrifice dans les trois personnes qui concourent au mystère de Jésus-Christ présenté au temple. VI, 513, 514. — Ce que figuraient les sacrifices sanglants de l'ancienne loi. II, 1071. — Vertu du saint sacrifice; sa valeur infinie. VII, 1260. — On ne connaît plus la sainte frayeur dont on était saisi autrefois à la vue du saint sacrifice. 1528. *Voy.* Eucharistie, Messe.

Sadducéens. Ils tâchent d'embarrasser Jésus-Christ par rapport à la résurrection. III, 128. — L'argument que Jurieu tire de la tolérance qu'on a eu pour eux dans le judaïsme, prouve trop et ne prouve rien. VIII, 1434, 1435.

Sadolet (Jacques). Ce cardinal a donné dans le semi-pélagianisme. X, 425.

Sagesse. En quoi elle consiste. VI, 489, 490; 536. — Nécessité de la sagesse pour bien gouverner. XI, 531, 532. — Elle sauve les États plutôt que la force. 535. — Elle fait craindre et respecter ceux qui la possèdent. 537. — C'est Dieu qui la donne. 539. — On doit l'étudier. *Ibid.* — Tout est sagesse dans le monde, rien n'est hasard. 665. — La grande sagesse consiste à employer chacun selon ses talents. 734. — La sagesse divine enferme l'éternité dans ses desseins. VII, 1285.

Sagesse (la). Ce livre a été attribué à Salomon. V, 963. — On ignore quel en est l'auteur et le temps auquel il a été écrit. 965. — Sa division en deux parties; ce qui y est traité. 964. — Autorité divine de ce livre. 965.

Saintes (Claude de), évêque d'Évreux, explique pourquoi les Français s'opposaient à la formule de Florence qu'on proposait à Trente. II, 544 et *note*.

Saint-André (l'abbé de), curé de Vareddes. Bossuet lui écrit sur diverses affaires de son diocèse, et loue les bons effets de son administration XI, 1006.

Saint-Cyran (Jean du Verger de Hauranne, abbé de). Ce que Bossuet pensait de ses lettres. III, 695, 694, 695.

Saintes (synode de), où l'on décide que la guerre civile est légitime et nécessaire. VIII, 1012.

Sainteté. En quoi consiste sa perfection. VI, 907.

Saints. Quel est leur pouvoir, l'efficace de leurs prières, la connaissance qu'ils ont de ce qui arrive dans l'Église. V, 1512, 1515 et suiv. — Ce qu'entend saint Jean par leur première résurrection. 1482. — Leur culte n'est point une idolâtrie; il remonte jusqu'aux premiers siècles. 1554, 1555. — Passage de Théodoret à ce sujet. 1559. — En quoi consiste l'invocation des saints. Différence entre la manière dont on implore Dieu et celle dont on invoque les saints. Combien est grande l'erreur des protestants, qui prétendent que nous leur rendons les mêmes honneurs qu'à Dieu. I, 1136; IX, 581, 582. — Il n'est pas permis de changer les termes de la profession de foi de Pie IV, concernant l'invocation des saints. XI, 954. — Elle s'accorde avec le décret du concile de Trente. 955 et suiv. — Pourquoi on emploie l'intercession des saints dans l'oblation du saint sacrifice. V, 1698. — Ce que c'est que d'offrir le sacrifice à leur honneur. 1700. — En quel sens on peut offrir le sacrifice pour eux. 1714. — La plupart ont reçu le viatique à la mort, quoique leurs Vies n'en parlent pas. IX, 471 et suiv. — De l'aveu des protestants, l'invocation des saints n'est pas une erreur damnable. VIII, 225, 226. — Les Catholiques ne les adorent pas, quoique souvent leurs antagonistes feignent de le croire. 226 et suiv. — Doctrine de plusieurs Pères sur cette matière. 296 et suiv. — L'Apologie de la Confession d'Augsbourg calomnie l'Église sur le culte des saints. Aucun de ses docteurs ne leur a attribué la *divinité*, et ne les a crus médiateurs de rédemption. 427, 428. — L'Église coupe la racine des abus sur les prières qu'on adresse aux saints, et sur tout le culte qu'on leur rend. 552. — Ce culte des saints, que Jurieu qualifie d'idolâtrie, a, de son aveu, plus de douze cents ans d'antiquité, et a été pratiqué par les Pères du IVe siècle. Ce culte était le même alors qu'il est aujourd'hui. 1144 et suiv. — Saint Chrysostome parle magnifiquement du culte qu'on leur rendait de son temps. 1500, 1501. — Calomnies des ministres protestants sur les prières que nous adressons aux saints. V, 1755. — Doctrine de l'Église catholique sur le culte qui leur est dû. IX, 776, 800, 1021, 1025. — Sentiment d'un célèbre protestant. 861, 879, 899, 929. — Le concile de Trente d'accord avec lui. 1011. — *Voy.* Images, Reliques, Talent. — Instruction sur les fêtes des saints. VIII, 159. — Comment on doit les prier. 75. — Occupation des saints dans le ciel. VII, 497. — Honneur que nous leur devons 654. *Voy.* Fêtes, Prédestinés. — Erreur de pousser trop loin, en matière de doctrine, l'autorité des saints canonisés. IV, 658 et suiv. — Les erreurs où ils tombent de bonne foi ne sont pas un obstacle à leur sainteté. 640. — L'Église, en les canonisant, n'a pas intention de déclarer leur doctrine infaillible. *Ibid.* et suiv.

Salomon est fait roi d'Israël par l'autorité de David, et non par celle du sacerdoce. I, 1577. — La couronne, selon Jurieu, ne lui appartenait pas, mais à Adonias, son frère aîné; et il ne devint roi légitime que par l'élection du peuple. VIII, 1235, 1236. — Ce prince demanda à Dieu la sagesse. XI, 532. — Il le prie de lui donner un cœur docile, et la science de bien gouverner. VI, 1090, 1105. — Sa fermeté au commencement de son règne. XI, 540. — Félicité du peuple sous son règne. 535 — Dieu le choisit pour lui bâtir un temple, parce qu'il était pacifique. 718. — Il profite de la paix pour fortifier ses places. 730. — Sa magnificence. 735. — Il fait fleurir le commerce et la navigation. 737. — Il tire des tributs des peuples soumis. 739. — Il célèbre la dédicace du temple; sixième époque de l'histoire ancienne. X, 696, 799. — Il s'égare dans sa vieillesse. 804; XI, 773. — Dieu l'épargne à cause de David. X, 804 *Voy.* David. — Salomon a précédé tous ceux qui ont écrit des proverbes. V, 799. — Combien il l'emporte sur les autres auteurs de sentences. 805. — Ses amours avec la fille de Pharaon, dans le *Cantique des cantiques*, figurent l'union de Jésus-Christ et de l'Église. 923 et suiv. — Il n'est pas l'auteur du livre de la *Sagesse*, qui lui a été attribué. 965. — Pourquoi on lui a attribué l'*Ecclésiastique*. 1007. — Jugement que Salomon porte des plaisirs des sens. VII, 39, 40.

Salomon, roi de Hongrie, est rétabli dans son royaume par l'empereur Henri IV; Grégoire VII prétend que ce royaume appartient au Saint Siége. I, 1560.

Salut. Ce qu'il faut faire pour l'obtenir. VIII, 48. — Combien nous devons y être attentifs et y travailler sans délai. VI, 142 et suiv., 158 et suiv. — La promesse de notre salut est presque aussi ancienne que la sentence de notre mort. VII, 427. — L'ouvrage de notre salut est une suite continuelle de miséricordes. 1231. — Les luthériens s'expliquent mal sur la certitude du salut dans le livre de la *Concorde*, et semblent l'admettre au sens des calvinistes VIII, 607. — La certitude du salut semble être rejetée dans la Confession de foi anglicane. 660. — Calvin ajoute la certitude du salut à la certitude de la justification de Luther, et dit que la foi qui justifie est inamissible, même au milieu des plus grands désordres. 606, 607 et suiv., 827, 828. — Qu'ainsi tout fidèle est aussi assuré de sa persévérance que si Dieu le lui avait dit de sa propre bouche. 829. — Il cesse de l'être par le décret du synode de Charenton, où l'on admet à la communion les luthériens, qui rejetaient ce dogme. 865. — La réponse de Calvin aux textes de l'Écriture, qui disent d'opérer son salut avec crainte et tremblement, est ou absurde ou désespérante. Ceux qu'il cite pour prouver que la foi justifiante ne se perd pas dans le crime sont pris à à contre-sens. 831. — Les calvinistes embarrassés de cette question : *Si un fidèle mort dans le crime aurait été damné*, ne peuvent répondre sans contredire leurs principes. 831, 832. — Les difficultés font revenir plusieurs calvinistes, et causent la dispute d'Arminius 833. *Voy.* Arminius. — Les Catholiques et les luthériens regardent comme impies les opinions calviniennes de l'inamissibilité de la justice et de la certitude du salut. 838. — Faux appât de la certitude du salut, que pourtant le synode de Dordrech et les théologiens anglais donnent comme une certitude de foi. 843. — Le salut, selon Jurieu, peut être acquis dans les Églises les plus corrompues, et même dans celle de l'Antechrist. 1148 et suiv. — Le désir qu'on a du salut n'est point un désir intéressé. IV, 70 et suiv. — Vaut-il mieux ne point le désirer? 571, 572. — Le sacrifice du salut fait par les nouveaux mystiques. 467, 488; — enseigné par M. de Cambrai. 564. — L'âme invinciblement persuadée de sa réprobation. 565, 566, 685, 880. — Contradictions, vaines réponses et excuses de l'auteur. 766 et suiv. — On le convainc par lui-même. 663, 664. — Contradiction sur ce point. *Ibid.* — On le convainc par de nouvelles preuves. 677, 678 et suiv., 686, 687. — Erreurs sur le sacrifice absolu du bonheur. 838. — Doctrine de saint Chrysostome et des autres Pères, opposée à M. de Cambrai. *Ibid.* — Doctrine de Molinos et de Mme Guyon, conforme à celle de M. de

Cambrai. 877. — Deux autres principes sur cette matière 843. — Propositions du livre des *Maximes des Saints*, qui commandent le sacrifice absolu. 845, 844. — Réflexions sur ces propositions. 844. — Auteurs faussement allégués. 845, 846. — Passages de plusieurs saints et auteurs mystiques. 856, 857. — Réponse à ces passages. 858. — Absurdité manifeste des notes de M. de Cambrai pour se justifier. 863. — Le sacrifice du salut condamné par les articles d'Issy, que M. de Cambrai cherche en vain à éluder. 1089 1090. — Règle pour juger des expressions exagérées des saints en cette matière. 1151. — Sept principes généraux de solution, tirés de cette règle et de l'autorité des saints. 1152. — Prouvés en outre par l'autorité des Pères. 1153, 1154. *Voy.* Abandon, Acquiescement, Désespoir, Indifférence.

Salutation angélique. Explication de cette prière. VIII, 75.

Samaritains. C'étaient des peuples d'Assyrie, envoyés par Assaraddon pour habiter le pays de Samarie. X, 717 — Ils ne connaissent que le Pentateuque. *Ibid.* — Ils traversent les desseins des Juifs après le retour de la captivité 710, 717. — Ils bâtissent le temple de Garizim. 717. — Ils consacrent leur temple à Jupiter Hospitalier, pour plaire à Antiochus. 724. — Hyrcan renverse ce temple. 717, 732. — Ce peuple subsiste encore. 717. — Il conserve son Pentateuque écrit en anciens caractères. 717. — Le schisme des Samaritains, quoique fort ancien, n'en était pas moins réprouvé On les convainquait d'être une branche séparée du tronc; on leur reprochait leur origine venue de Jéroboam. V, 1929, 1930. — Jésus-Christ les condamne, non à cause de leur idolâtrie, puisqu'alors ils n'avaient plus d'idoles, mais à cause de leur schisme. 2009.

Samson. Sa force prodigieuse et sa faiblesse étonnante. X, 695. — Son courage déterminé à la mort. XI, 720.

Samuel. Ce prophète agit par ordre exprès de Dieu dans l'onction de Saül et de David I, 1377; X, 695. — Il n'a point déposé Saül, il déclare seulement que Dieu l'a rejeté. I, 1579 et suiv. — Samuel honore la dignité royale dans Saül, quoique Dieu l'eût rejeté. XI, 610. — Caractère de son gouvernement. 755.

Sandérus (Antoine), historien catholique, accusé par Burnet d'inventer des faits atroces contre les réformateurs anglais. VIII, 528 *Voy* Burnet.

Sang. Triomphe du sang de Jésus. XI, 502, 505. — Ce sang était nécessaire pour confirmer son testament. VI, 1152. — Combien étonnante l'effusion de son sang dans le jardin des Olives, 1155 — Avec quelle profusion il versa son sang pour nous dans toute la suite de sa Passion. 1155.

Sanhédrin (le), ou conseil des Juifs, n'avait aucune autorité sur les juges et les rois établis de Dieu. I, 1577, 1578; VIII, 1262, 1265.

Santarel (Antoine). Jésuite. Son livre, contraire aux droits de la puissance royale, censuré par la Faculté de Paris. I, 1555.

Santé. Pourquoi il faut la ménager III, 645. — Soin que le prince doit avoir de la sienne X, 771. *Voy.* Corps.

Santeul (Jean-Baptiste), chanoine régulier de Saint-Victor. Il adresse à Bossuet une pièce de vers sur les reproches que lui avait attirés sa *Pomone*; éloges qu'en fait le prélat. XI, 902, 905 et *note*. — Bossuet empêche la publication d'un poëme fort vif contre sa *Pomone*. *Ibid.* — Louanges que donne Bossuet à d'autres pièces de ce poëte. 905. — Il l'invite à venir chez lui. *Ibid.*

Sardanapale, l'un des monstres du genre humain. VI, 446. — Sa mollesse cause la chute du premier empire des Assyriens. X, 700.

Sardique (concile de). Ses canons, cités par le Pape Zozime, sont rejetés par l'Eglise d'Afrique. II, 484, 485 et *note*.

Sarrasins. Ils pénètrent l'empire, et prennent Jérusalem. X, 750. — Ils assiégent Constantinople. *Ibid.*—S'emparent de l'Espagne. 760. 761.

Sarrazin (Jean), Dominicain. Ses propositions sur la juridiction du Pape censurées par la Faculté de Paris. II, 155, 156, 527.

Satan et ses anges. Leur portrait. VI, 184. — Satan revêtu de tous les droits de Dieu contre les pécheurs 185, 186. — C'est par son impulsion que le genre humain est tombé. 534. — Il est très-fort contre les lâches, très-faible contre les courageux. 595 — Satan se déclare hautement le rival de Dieu. VII, 555. *Voy.* Démons.

Satisfaction. Jésus-Christ seul peut satisfaire pour nos péchés : il nous applique sa satisfaction en deux manières, ou en nous pardonnant entièrement, comme dans le baptême, ou en commuant la peine éternelle que nous avons méritée en une moindre, comme à ceux qui tombent après le baptême : pourquoi le Sauveur en use-t-il ainsi? IX, 1023. — Fausses assertions des protestants, qui nous accusent d'affaiblir la satisfaction de Jésus-Christ, et de croire que nous pouvons satisfaire par nous-mêmes. 1024, 1025. — La satisfaction de Jésus-Christ ne nous exempte pas de faire pénitence. Doctrine des saints Pères sur ce sujet. 621, 622. — La satisfaction est approuvée, quant au fond, par les protestants. 928, 948, 960 — En quoi consiste la satisfaction dans le sacrement de pénitence. VIII, 94. — De la soumission qu'on doit avoir pour la pénitence imposée. 99. — Quelle doit être la rigueur de notre pénitence, suivant l'esprit de l'Eglise. III, 625, 626 — Raisons de cette rigueur 526 — La ferveur et la charité peuvent y suppléer 555. — Nécessité de la satisfaction : la pénitence en est inséparable. VI, 847 et suiv. — Quelle doit être la satisfaction. 941, 942 — Proportion qu'elle doit avoir avec les péchés. 905. — Elle nous doit rendre conformes à Jésus crucifié. 1150. *Voy* Pénitence. — Observations de Bossuet sur un écrit de D. François Lami, concernant la satisfaction de Jésus Christ. IX, 621, 622 *Voy* Damnés, Lami.

Saül, premier nom de Paul (saint). *Voy.* ce nom.

Saül est sacré roi par Samuel. Ses victoires, sa réprobation et sa chute X, 695, 801. — La conduite de ce prince envers David, modèle de mauvaise finesse. XI, 588. — Il consulte les devins qu'il avait défendus : sa punition. 594, 778. — Sa piété fausse et mal entendue 641, 642. — Sa diligence pour secourir une ville assiégée. Il succombe à la tentation de la puissance. 775.

Sauveur. Signes décisifs pour le reconnaître. VI, 514, 515. — Son abaissement marque qu'il est notre Sauveur *Ibid.* — Gloire qui doit suivre ses humiliations 175. — L'autorité du Sauveur manifestée par les témoignages que Moïse et Elie lui rendent sur le Thabor. 659. — Nous sommes obligés de nous en rapporter à ce que nous a dit le Sauveur Jésus. 660. *Voy.* Jésus-Christ, Messie, Sang, Vie cachée.

Savoir. Le désir de savoir est une des plus violentes passions de l'esprit humain. VI, 840. *Voy.* Science.

Saxe. Pourquoi et par qui est faite la Confession de foi saxonique. Comment l'article de l'Eucharistie y est expliqué. Changements faits à cette Confession sur la volonté de Dieu touchant le péché, et sur la coopération du libre arbitre. Article considérable sur la distinction des péchés mortels et véniels. VIII, 588, 589.

Scandale. Jésus-Christ objet de scandale aux Juifs, aux gentils, aux hérétiques, aux enfants mêmes de l'Eglise, par la dépravation de leurs mœurs VI, 207.

Sceptres. Dieu les jette comme un réseau. VI, 292, 295.

Schelstrate (Emmanuel), sous-bibliothécaire du Vatican, avance que le texte du concile de Constance a été falsifié par les Pères de Bâle. I, 1265; II, 15 et suiv — Il dit que Martin V, après son élection, refusa d'exécuter un décret du concile. 52. — Solution des difficultés qu'il tire de ses manuscrits contre la quatrième session de Constance. 85 et suiv

Schisme. C'est une injuste séparation. VIII, 284, 286.— La nouveauté, caractère des schismatiques. 289, 290. — Le défaut de succession, autre marque de schisme. V, 1899, 1900. — Le schisme convaincu de crime par le seul fait. 905. — L'innovation le caractérise XI, 626. — Il faut remonter à l'origine du schisme. 650. — Elle est aisée à trouver *Ibid.* — Conduite des empereurs pour détruire les schismes et les hérésies. 651. — Le schisme de Jéroboam justifié par Jurieu, qui accuse l'Eglise du temps des apôtres de schisme et d'hérésie. VIII, 922, 925. — Basnage prétend que les sept mille que Dieu sauvait dans le royaume d'Israël étaient des schismatiques; qu'Elie, Elisée, et les autres prophètes, l'étaient également Il approuve le schisme des dix tribus et de Samarie. V, 2008. — Les vrais Israélites, dans les dix tribus, étaient pour la religion en communion avec ceux de Juda. Basnage condamné par les discours et la conduite de Jonas, d'Osée et d'Elie, prophètes dans les tribus schismatiques. 2011. Il enseigne qu'on peut être saint et schismatique, non dans un simple fait, mais dans la foi Ses principes inouïs sur l'unité de l'Eglise. 2005. *Voy.* Unité. — Sa doctrine insinue le schisme. 2008. — L'hérétique et le schismatique se condamnent eux-mêmes comme novateurs, par cela seul qu'ils ne peuvent nommer leurs prédécesseurs. 1924. — On se sépare en deux manières : l'une, quand les évêques, sans quitter leurs sièges, renoncent à la foi de leurs prédécesseurs; l'autre, quand les peuples se font un nouvel ordre de pasteurs 1926 et suiv. — Le caractère des novateurs est de quitter l'Eglise; celui des fidèles, d'y demeurer toujours. 1957. — Histoire

abrégée du grand schisme du XVe siècle. I, 1406 et suiv ; X, 1075 et suiv.

Scholia in totum, *sive de notione charitatis et amore puro*. IV, 777, 778 et suiv.

Scholarius (George), le plus enclin à la paix parmi les Grecs qui vinrent au concile de Florence, soutient l'infaillibilité des conciles. II, 219.

Scholastiques : quelle est leur autorité, selon Melchior Canus. I, 1056; II, 617 et suiv.

Schoman (George), un des chefs des unitaires. VIII, 918.

Schomberg (Charles de), maréchal de France. Son éloge. VII, 941. — Discours que lui adresse Bossuet, 1029. — Il lui dédie sa *Réfutation du Catéchisme du sieur Paul Ferry*. IX, 205 et suiv.

Science. Sa définition. I, 963, 964. — Diverses espèces de sciences. 964. — La science la plus nécessaire est de se connaître soi-même. VI, 735; VII, 519. — Combien la science de l'homme est petite devant Dieu. VI, 166. — Combien bornée au milieu du monde. 478. — La science est un présent du ciel, la nourrice de la vertu, l'âme de la vérité. VII, 1102. — Usage naturel de la science. 1103, — Ses abus *Ibid.* et suiv. — A quoi tend la science du christianisme. 1105, 1106 — Toute la science du Chrétien renfermée dans la croix. VI, 1166.

Science moyenne *Voy.* Liberté.

Scipion, encore jeune, fait la conquête de l'Espagne. Il passe en Afrique, et fait trembler Carthage. X, 726. — On lui donne le nom d'Africain *Ibid.*

Scipion Émilien prend Carthage, et la réduit en cendres. X, 729. — Il ruine Numance en Espagne. 731.

Scot (Jean) Sa manière de regarder l'essence divine. IV, 54; — d'expliquer l'excès de l'amour dans les suppositions impossibles 190, 191. — Son sentiment sur l'objet de la charité. 729, 854. — Le sentiment de saint Thomas concilié avec le sien. 801. — Confirmation de son sentiment par d'autres passages. *Ibid.* et suiv.

Scrupules mal fondés. III, 792, 793. — Leurs remèdes. 810, 1047

Scultet, adversaire de Jurieu. Ses hérésies. VIII, 876.

Scythes. Ils s'emparent de la Médie et en sont chassés. X, 928.

Scythie. Proposition des moines de ce pays. *Voy.* Hormisdas.

Sécheresse. Comment on doit se conduire dans cet état de l'âme. III, 656, 1141, 1142. — Ne point s'en étonner. 705, 706. — Les avantages de cet état montrés par une belle comparaison. 1145. — Fruits à en tirer. 1029, 1042.

Secret. Avis pour être fidèle à garder un secret. III, 719. — Cas où on peut le révéler. 762, 763. — Le secret est l'âme des conseils. XI, 569, 578.

Séculiers. Quand peuvent ils entrer dans les monastères. III, 776, 777, 847.

Séditieux. Ils sont en exécration au genre humain. XI, 438.

Sedulius (Cœlius). Son poëme pascal, où il dit que Jésus-Christ n'ôte pas les royaumes de la terre. I, 1398 et *note*.

Sela Mot qui se trouve dans certains psaumes : on en ignore le sens. V, 455.

Sem. Sa mémoire a toujours duré dans le peuple hébreu, qui en est sorti. X, 687.

Semaine sainte. Mystères de cette semaine, et manière de la passer. VIII, 126.— Pratique pour la passer saintement. III, 654, 655.

Semi-pélagiens. On prouve contre eux que le commencement de notre salut vient de Dieu. X, 484, 487. — Il en est de même du commencement de la prière. 487. — R. Simon, semi-pélagien, 507, 423 et suiv.

Sémiramis augmente l'empire des Assyriens par ses conquêtes. X, 695.

Sendomir (synode de), où les trois sectes des luthériens, des zwingliens et des bohémiens de Pologne se réunissent. 776, 777.

Sénèque a fait un traité exprès pour défendre la cause de la Providence, où il combat ouvertement la toute-puissance de Dieu. VII, 24.

Sennachérib, roi de Ninive, assiége Jérusalem. Son armée est détruite miraculeusement. X, 701.

Sens. Leurs organes. I, 939, 940 et suiv., 980. — Leurs opérations. 939, 940 — Leurs propriétés. I, 944. — Sens commun; sa définition. 945. — Division des sens extérieurs et des sens intérieurs. 946. — Comment ils donnent lieu à connaître la vérité. 951, 1097. — Ils sont beaucoup au-dessous de l'intelligence. 968. — Ils nous trompent souvent. 1009 et suiv. — Nous aident à entendre nos besoins et à connaître toute la nature. 1012. — Comment distinguer les opérations sensitives d'avec les mouvements corporels qui en sont inséparables. 1079 et suiv. — En quoi les sens diffèrent de la raison. VI, 505. — Le que c'est que la vie des sens. 725. — L'âme, livrée aux plaisirs des sens, éprouve de grandes difficultés pour arrêter ses résolutions 724 et suiv. — Triste fin de celui qui s'abandonne aux sens. 1262 et suiv. *Voy.* Cours, Sensations.

Sens figuré. Embarras et contradictions de Calvin à le défendre. VIII, 458. — Les calvinistes envoient à Worms une Confession de foi qu'il est difficile d'accorder avec ce sens. 657. — Les Suisses sont les plus sincères défenseurs du sens figuré. 687 et suiv. — Les disputes entre les défenseurs de ce sens sont de la plus grande importance, quoiqu'ils conviennent entre eux de les dissimuler. 802. — Le sens littéral de ces paroles : *Ceci est mon corps*, de l'aveu même des zwingliens, mène à admettre un changement substantiel, tel qu'il arriva à l'eau changée en vin aux noces de Cana. Luther n'entendait pas la force de cette parole. Le sens catholique est visiblement le plus naturel. 586. — Le sens figuré ou la métonymie de Zwingle vaut bien la synecdoque de Luther. 587.

Sens (concile de), tenu par le cardinal Dupral, contre les erreurs de Luther. II, 160, 161.

Sensations. Comment elles se font dans notre âme. I, 940 et suiv. — Comment distinguer les actes de l'entendement qui sont joints à des sensations. 951 et suiv. Les sensations sont attachées à des mouvements corporels. 998. — De quels objets viennent ces mouvements. 1000. — Preuves que les sensations sont produites par les mouvements des nerfs. 1001 et suiv. — De quoi les sensations instruisent l'âme. 1007 et suiv. — Dessein merveilleux dans les sensations. 1050. — Les sensations sont tout ce qu'on peut accorder aux animaux. 1076 et suiv. *Voy.* Corps, Passions.

Sentiment (le) nous fait connaître notre liberté. II, 718.

Septante. Leur version des *Proverbes* très-ancienne; elle s'écarte de l'hébreu. V, 804, 805. — Celle de l'*Ecclésiaste*. 878.

Sépulcre. Pourquoi le Sauveur veut-il que le sien soit honorable. VI, 1180 — Extrême folie d'élever de si magnifiques trophées à un peu de cendres. *Ibid.*

Sérapion, solitaire pénitent, ne communia dans sa dernière maladie que sous une espèce. IX, 221, 222. — Vaines subtilités des protestants pour prouver le contraire 222 et suiv.

Serge et Bacque (SS.), martyrs, reconnaissent qu'ils sont obligés de porter les armes pour l'empereur. Leurs actes altérés par Métaphraste. I, 1433 et *note*.

Sergius, patriarche de Constantinople, chef des monothélites, consulte le Pape Honorius I, 1281. — Il compose l'*Ecthèse*, sous le nom d'Héraclius. II, 215. — Il est condamné par le sixième concile. *Ibid.* et suiv.

Sergius III, Pape, réordonne les évêques et les prêtres ordonnés par Formose. II, 551, 552. — Il ordonne, sous peine d'anathème, des choses contre la foi. 567.

Serment. Avec quelle religion le prince doit garder le sien, XI, 657. — Serment du sacre des rois de France. 658, 659. — Dans le doute, on doit interpréter en faveur du serment. 660.—Serments de suprématie et d'allégeance exigés des Catholiques anglais; différences de ces deux serments. I, 1648 et suiv.

Sermon de Jésus sur la montagne. III, 11 et suiv. jusqu'à 57 ; — de Jésus après la Cène. 567 et suiv. jusqu'à 443.

Sermons. Si l'on n'en sort Chrétien, on en sort plus coupable. VII, 1264.

Sermons, tom. VI et VII.

Servet (Michel) écrit contre la divinité de Jésus-Christ. X, 205 et suiv. — Servet et Valentin Gentil sont mis à mort à Genève, comme hérétiques. VIII, 681. — Calvin, avec l'approbation expresse de tout le parti, fit prononcer l'arrêt qui condamnait Servet au feu. Basnage l'excuse mal en disant que c'était un reste de papisme. VIII, 975; XI, 953.

Service divin. Pourquoi on ne le fait pas en langue vulgaire. Explication que l'on donne du service divin dans l'Eglise catholique, par ordre du concile de Trente. V, 1955.

Servitude vient du mot *servare* : elle tire son origine des lois d'une juste guerre, où le vainqueur se contentait de faire esclave le vaincu, auquel il avait droit d'ôter la vie. Jurieu imagine un pacte fait entre le maître et l'esclave. VIII, 1268, 1269 et suiv. — Ce que c'est que la servitude du siècle. VII, 475. — Le péché est la plus infâme des servitudes. 480.

Servius-Tullius, roi de Rome, établit le cens. X, 704. — Il projette l'établissement d'une république. 711, 979. — Sa mort. 711.

Sesostris, roi d'Égypte. Ses conquêtes. X, 939, 940 et suiv. — Il se donne la mort. 941.

Seth. Sa postérité fidèle à Dieu. X, 687.

Séthon, prêtre de Vulcain, règne sur l'Égypte. X, 941.

Sève (la demoiselle), abandonnée par Misson, son mari, obtient de l'Eglise de Genève la permission de se remarier. VIII, 1445.

Sévère, empereur, égale César par ses victoires. X, 740.

Sexte, fils de Tarquin le Superbe, achève de détruire la royauté par son impudicité. X, 711.

Seymour (Jeanne) devient maîtresse de Henri VIII, a la l'épouse et fait périr Anne de Boulen. VIII, 538, 539. — Sa mort. 544.

Seymour (Edouard), duc de Sommerset, oncle maternel d'Edouard VI, était zwinglien. Il est fait protecteur du royaume d'Angleterre. VIII, 561. *Voy.* Edouard. — Ses excès et ses crimes incompatibles avec la qualité de réformateur. Il est condamné à mort. 572, 575.

Seyssel (Claude), archevêque de Turin, détaille les erreurs des vaudois, et n'en marque aucune sur l'Eucharistie. Il montre au contraire qu'ils croyaient la transsubstantiation. VIII, 731, 732.

Sfondrate (Célestin), abbé de Saint-Gal en Suisse, puis cardinal, écrit contre la Déclaration de 1682. I, 1225. — Il dit que le sentiment de l'école de Paris ne date que de l'époque des conciles de Constance et de Bâle. 1248 et *note*. — Ce qu'il répond pour atténuer l'autorité d'Adrien VI. 1260 et *note*. — Il accuse saint Cyprien d'avoir erré sur la foi. 1295. — Son ouvrage sur la prédestination est dénoncé au Pape Innocent XII par cinq évêques de France. XI, 1110. — Selon lui, tous les hommes sont destinés à la vie éternelle ou à quelque chose de meilleur. 1111. — Les enfants morts sans le baptême, quoique exclus du royaume des cieux, ne sont pas privés des biens naturels. *Ibid.* — Il suppose que l'exemption du péché actuel est plus estimable que la possession du ciel. *Ibid.* — Il appelle cette exemption innocence *personnelle*. 1112. — Son opposition à la doctrine des conciles d'Orange et de Trente, etc. *Ibid.* — Il ajoute que ces enfants ne sont pas damnés. 1113. — En quoi il est contraire aux conciles de Lyon et de Florence, à saint Augustin, aux cardinaux Bellarmin et Noris, etc. 1114. — Il veut que ce soit un bienfait pour les infidèles d'avoir ignoré le vrai Dieu. 1115. — Par là il renouvelle l'erreur du péché philosophique 1116. — Il donne atteinte à la doctrine de saint Augustin, qui est celle de l'Eglise romaine, sur la prédestination. 1118. — Bossuet avait été chargé de rédiger la lettre des évêques. IV, 1324. — Louis XIV l'approuve et ordonne au cardinal de Janson de la rendre au Pape en main propre. *Ibid.* — Le Pape nomme huit consulteurs pour examiner le livre. 1343, 1344 et *note*. — Bossuet désire qu'on mette la personne à couvert. 1344. — Son avis est qu'on laisse dormir cette affaire, à cause de celle du quiétisme. 1456; V, 315. — On continue cependant à s'en occuper à Rome. IV, 1465, 1498. — Le P. Gabrieli, approbateur du livre, en fait imprimer une défense. I, 30. — Ce que pense Bossuet d'un ouvrage du cardinal Sfondrate sur l'Immaculée Conception. XI, 954, 955.

Shirburne (le P.), supérieur des Bénédictins anglais, demande des éclaircissements sur les calomnies des protestants, au sujet de l'*Exposition*. I, 1177.

Sicile, érigée en royaume. X, 1022. — Il est conféré par le Pape au frère de saint Louis. 1045. — Massacre qu'on y fait des Français ; qui fait passer cette couronne sur la tête du roi d'Aragon. 1046.

Siége (Saint-). En expliquant son autorité de manière qu'on en ôtât ce qui la fait plutôt craindre que révérer à certains esprits: elle se montre aimable à tout le monde, même aux hérétiques et à ses ennemis. XI, 905. — Pourquoi le Saint-Siége ne perd rien dans les explications de la France. *Ibid.* — Bossuet avait pris soin, dans son sermon d'ouverture de l'assemblée de 1682, d'en relever la majesté autant qu'il avait pu. 904. — Personne ne souhaitait plus que lui de voir son autorité grande et élevée. 920. — Le Saint-Siége ne peut oublier la France, ni la France lui manquer. VII, 1238. *Voy.* Eglise romaine, Indéfectibilité, Pape, Pierre, Primauté, etc.

Sienne (concile de). Il désigne la ville de Bâle pour y tenir le concile général. II, 98.

Sigismond, empereur. Son ordonnance pour la sûreté du concile de Constance : il y distingue les droits des deux puissances. I, 1616 et suiv. — Il se joint au concile de Bâle. II, 103, 104.

Sigismond, duc d'Autriche, appelle du Pape au concile. II, 459 et *note*.

Silence. Sa nécessité dans les communautés religieuses, pour y maintenir la charité. III, 1073; VII, 683, 693, 712. — Ses avantages. VII, 721. — Il retranche beaucoup de péchés et de défauts. 712, 713. — Combien on doit l'aimer. III, 806, 1081. — Trois sortes de silence. VII, 712, 713 — Silence de prudence. 116. — Silence de patience 720. — Le silence est nécessaire pour que Dieu agisse en nous. III, 681.

Siméon attend le Messie. II, 1163 — Il est conduit au temple par l'Esprit-Saint. 1164 — Il rencontre Jésus. 1165, 1166, le reçoit entre ses bras. 1167; — et bénit Dieu. *Ibid.* — Son cantique. 1168, 1169. — Ses prédictions. 1171, 1172 et suiv. — Ardent amour du saint vieillard pour Jésus Christ. VII, 887, 888. — Pourquoi il désirait la mort après avoir vu le Sauveur. VI, 517. — Comment nous devons l'imiter 519. — Le cantique de Siméon respire la piété d'une âme qui se repose en Jésus-Christ. V, 1235. — Il est expliqué. *Ibid.* 1236.

Simon, fils d'Onias. Quel est celui dont il est parlé dans l'*Ecclésiastique*. I, 1001 et suiv.

Simon Machabée, frère de Jonathas, lui succède. X, 750. — Les droits royaux lui sont accordés ainsi qu'à sa famille. *Ibid.* 819, 820. — Comment la souveraine puissance lui fut donnée. XI, 538. — Sa sagesse; bonheur du peuple sous son gouvernement. 535. — Il était instruit des affaires. 561.

Simon, comte de Montfort. *Voy.* Raymond.

Simon (Richard), oratorien. Idée de son caractère. XI, 1066. — Danger de ses écrits. 1076, 1077. — Bossuet y voit un sourd dessein de saper les fondements de la religion. XI, 998. — On y apprend à estimer Grotius et les sociniens plus que les Pères. 1005, 1076, 1077. — Ce qui le faisait paraître savant n'était que nouveauté et hardiesse. 1189. — Son système était de détruire l'autorité des Ecritures. 1199 — Il était le chef d'une cabale de faux critiques qu'il fallait abattre. 1102. — Sa version du Nouveau Testament, imprimée à Trévoux. *Voy.* Testament (Nouveau). — Sa remontrance à M. de Noailles, pour se justifier. X, 581 et suiv. — Elle est réfutée par Bossuet. *Ibid.* et suiv. — Son sentiment sur Estius, dont cependant il invoque le témoignage. 597. — Il s'appuie vainement de l'autorité de Salmeron. 598, 599. — Trois erreurs de R. Simon dans sa justification 598. — Ce n'est pas lui faire tort que de le tenir pour suspect. 664. — Invitation des protestants à R. Simon, pour travailler avec eux à une nouvelle Bible. *Ibid.* — Il défend l'erreur des sociniens, qui regardaient les prophéties comme des allégories. 612. — Il donne dans le semi-pélagianisme, et accuse saint Augustin. 619, 620. — Il tâche d'opposer les saints Pères les uns aux autres. 662, 665, 670. — Ses omissions affectées sur le Saint-Esprit. 681. — Bossuet trouve dans sa version du Nouveau Testament des vérités affaiblies, de mauvais commentaires à la place du texte. I, 796. — Eloges que M. de Fleury, évêque de Fréjus, donne aux instructions de Bossuet contre cette version. 1087. — R. Simon est l'auteur de l'*Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament*. X, 141 et suiv. — Il accuse saint Augustin d'être novateur sur la matière de la grâce. 144. — Il convient partout qu'il a été suivi de tout l'Occident dans les siècles postérieurs. 145 et suiv. — Par là son accusation retombe sur le Saint-Siége et sur l'Eglise. 150 et suiv. — Sa doctrine tend à l'indifférence des religions. 151, 176, 188, 197, 200. — Mépris insultant de R. Simon envers la tradition 155, 160. — Son artifice qui ruine une preuve du péché originel. 156 et suiv. — Erreur inexcusable par laquelle il accuse saint Augustin. 160 et suiv. — Sa mauvaise foi. 161. — Sa témérité. 159. — Il loue la tradition pour affaiblir l'Ecriture, 171 et suiv ; — et détruit l'une par l'autre alternativement. 173, 174, 188, 189. — Il ne veut point voir établi dans l'Ecriture le mystère de la Trinité. 171, 172, 185, 186. — Nouvelle tentative pour détruire l'autorité de la tradition. 179. — Son mépris pour les écrits de saint Basile, 183, 184. — de saint Grégoire de Nazianze, *ibid* ; — de saint Grégoire de Nysse 186. — Il les traite de rhéteurs sans logique. 188. — Il attaque l'autorité de l'Eglise. 190, et ne laisse rien de certain ni dans l'Ecriture ni dans la Tradition. 198, 199. — Il soutient et loue les sociniens. 201 et suiv. — Leur cherche un appui dans saint Augustin. 204. — Etale avec affectation leurs blasphèmes. 205. — Tâche de s'en excuser. 206, 207. — Réfute Socin. Schlichtingius et Enjedin, avec une faiblesse affectée qui leur laisse la victoire 210, 211. — Vante les interprétations du socinien Crellius. 213. — Méprise la théologie des Pères contre les ariens, et renverse les fondements de la foi. 217, 218. — Il méprise toute théologie. 224, 225. — Il la calomnie malignement. 227 et suiv. — Il rabaisse surtout saint Thomas. 224, 225, 229. — Il relève bien haut Gro-

tius, 250, 251. — Traite les prophéties de simples allégories, à l'exemple des sociniens 252 et suiv. — Il commet les Pères, tantôt contre l'Eglise, 241 et suiv.; tantôt contre la saine doctrine, 245, 246. — Il les traite avec dédain et mépris 256 et suiv. — Fausseté de sa critique sur Origène et saint Athanase, 257 et suiv. — Il élève le luciférien Hilaire et Théodore de Pélage bien au-dessus de saint Ambroise et de saint Jérôme, 262. — Malconat, bien au-dessus de saint Augustin, 264; — et frappe bientôt l'un et prête jésuite comme les autres Pères, 269. — Il adopte l'hérésie du luciférien Hilaire sur les enfants morts sans baptême, 275, 274; — sur le péché originel, 275; — sur la grâce, 276. — Il cherche à tromper les simples, en alléguant à tort l'antiquité, en opposant les Grecs aux Latins, 304; — et saint Augustin à lui-même, 307. — Il se montre ouvertement semi-pélagien. *Ibid.*, 425 et suiv. — Il intente directement procès à saint Augustin, comme à un novateur, 331 et suiv. — Entasse force accusations sans preuves, 333. — Fait un crime aux auteurs d'avoir suivi les interprétations de saint Augustin, 316. — Vaines et malignes remarques sur un passage de saint Augustin, 343 et suiv. — Causes de son acharnement contre ce Père 378. — Il défend une hérésie sur le péché originel. *Ibid.* et suiv. — Détruit les preuves dont l'Eglise s'est servi pour établir ce dogme, 331. — Téméraire réponse à l'autorité des conciles, 333, 334. — Prodigieux égarement de R. Simon, 414. — Il accuse saint Augustin de nier le libre arbitre, 428; — dont il se forme une idée pélagienne, 439. — Il lui fait un crime d'avoir admis la grâce efficace, 431. — Lui fait dire que Dieu est auteur du péché, 437 et suiv. — Bossuet regardait cette *Histoire critique* comme un amas d'impiétés et un rempart du libertinage, XI, 1191. — R. Simon en reconnaît lui même le danger, et s'offre de réfuter son propre ouvrage, 1192. — L'Eglise aurait été ravie de lui voir tourner son esprit à quelque chose de meilleur, et se montrer savant par des recherches utiles, 1196. *Voy* Augustin (S.).

Simonide, célèbre poëte grec. Son inscription dans le temple de Vénus. X, 824.

Simonie. Combien elle est défendue. V, 1884. — Censure de l'assemblée de 1700 sur cette matière. *Ibid.*

Simples (les) parmi les protestants, quand on les convainc d'erreur, réclament leurs ministres; et quand on confond leurs ministres, ils réclament l'Ecriture, qu'ils croient entendre. V, 1949.

Simplice, Pape. Ce qu'il dit des décrets du Saint-Siége, devenus irréformables par le consentement universel. II, 525.

Simplicité. En quoi consiste cette vertu. III, 50, 51. — Une religieuse doit toujours agir avec simplicité. 702, 710. — La simplicité ignorante qui ne sait qu'aimer Dieu est infiniment au-dessus de tous les docteurs. VII, 671. La simplicité, vertu de saint Joseph. 897. — Simplicité ecclésiastique. 841, 842.

Sinuesse (concile de). Preuves de sa supposition; ce qu'on dit y avoir été traité touchant le Pape Marcellin. II, 334, 363 et *note*, 424 et suiv.

Sirice (S.), Pape. Son jugement contre Jovinien, et sa réponse aux évêques de Macédoine. II, 421 et suiv.

Sirmond (Jacques), Jésuite, justifie les Pères du concile de Francfort, qui rejetaient le septième concile. II, 238.

Sixte V, Pape, déclare Henri, roi de Navarre, déchu de son royaume et inhabile à succéder à celui de France. X, 1142. — Sa bulle, et celle de Grégoire XIV sont regardées comme nulles, même à Rome. I, 1595 et suiv.

Sixte de Sienne, Dominicain, fait l'éloge de Gerson. II, 532 et *note*.

Skrenck (Thierry), archevêque de Mayence, consulte l'Université d'Erfort, au sujet de la déposition d'Eugène IV a Bâle. II, 134 et *note*.

Sleidan (Jean), historien protestant, rapporte sérieusement les folles prophéties de Luther. VIII, 557.

Smalcalde (assemblée de), où Luther dresse de nouveaux articles. Dans celui de l'Eucharistie, il dit (ce qu'il n'avait pas fait jusqu'alors) que le pain et le vin sont le vrai corps de Jésus-Christ. Bucer signe ces articles, ainsi que Mélanchton, qui doutait alors de la présence réelle. VIII, 456. — On y demande un concile libre, pieux et chrétien, d'où le Pape et les évêques soient exclus comme parties 477. — Mélanchthon ne souscrit que par complaisance, et met une restriction pour réserver l'autorité du Pape. 477, 478. — Le parti protestant y fait une ligue redoutable, et les ligués mettent en doute s'ils traiteraient Charles V d'empereur. 581, 582. — On y résout la guerre civile pour cause de religion. 1027, 1028.

Smerdis, frère de Cambyse, est tué en secret par ce dernier. X, 711.

Société. En quoi elle consiste. VII, 605, 606. — Sur quels principes est fondée celle des hommes entre eux. XI, 479, 480. — Causes de la violation de cette société. 485 et suiv. — Division de la société par les diverses nations qui se sont formées 486. — Principe de correspondance et de société mutuelle, conservé au fond de nos cœurs, malgré l'esprit de division qui s'est mêlé dans le genre humain. VI, 718, 719. *Voy.* Gouvernement, Hommes.

Socin (Lélio et Fauste), chefs des sociniens. VIII, 917. — Fauste Socin est loué par R. Simon, X, 207 et suiv., — qui s'émerveille sur les progrès de sa secte, 211.

Sociniens (les) sont, de toutes les sectes séparées de l'Eglise romaine, les seuls qui puissent trouver une sorte de succession, en prenant pour ancêtres ceux qui, dans tous les temps, ont attaqué la divinité de Jésus-Christ. VIII, 784. — Jurieu et les autres ministres rejettent les sociniens de leur communion, qu'ils accordent aux arminiens ou pélagiens. 857, 858. — Jurieu est forcé de mettre les sociniens au nombre des sociétés dont il compose l'Eglise catholique. Ils sont les vrais auteurs de son système sur l'Eglise. 909. — On doit conclure des principes qu'il pose, qu'on peut se sauver dans la communion des sociniens et même dans celle des mahométans et des Juifs. 924, 925. — Les sociniens trouvent un grand appui dans la doctrine de ce ministre, qu'ils poussent dans une manifeste contradiction, sans lui laisser de réplique. 1076, 1077. — Il n'ose les confondre en montrant, comme l'Eglise a toujours fait aux hérétiques, la nouveauté de leur doctrine, de peur de se confondre lui-même. 1088, 1089. — Ses principes mènent peu à peu les protestants au socinianisme, qu'il admet dans l'Eglise universelle, comme une société dans laquelle Dieu peut se conserver des élus. 1097. — Les sociniens, fiers des pas que la Réforme fait vers eux, et de la tolérance qu'elle leur accorde, se vantent d'avoir porté la Réforme à sa perfection, en niant la divinité de Jésus-Christ. 1104. — Jurieu ne peut les exclure du titre d'Eglise, sans en exclure toute la Réforme. Aveu du ministre sur la succession et l'étendue de l'Eglise. 1175. — Il nie que les sociniens fassent une société, parce qu'ils n'ont ni succession ni étendue; en quoi il fait le procès à toute la Réforme. 1176, 1177. — Le socinianisme a commencé avec la Réforme et s'est accru avec elle. Pente de la Réforme vers le socinianisme, prouvée par Jurieu. 1388. — Les sociniens et les anabaptistes sont sortis de la Réforme, et ont fait usage des principes établis par les premiers réformateurs. 1121. — Une cabale socinienne se forme en France dans la Réforme, et éclate dès que les réformés se sont réfugiés ailleurs. 1389. — Le socinianisme a, selon Jurieu, un grand rapport avec l'indifférence des religions. 1395. — Les sociniens posent pour principe qu'il faut tourner l'Ecriture au sens le plus plausible, et convainquent les calvinistes de faire la même chose. 1403, 1404. — Les réponses de Jurieu sont insoutenables; de sorte que ce qui détourne les calvinistes de croire la présence réelle est précisément ce qui détourne les sociniens de croire les mystères. 1404 et suiv. — Le principe socinien, qu'on ne doit croire que ce qu'on connaît clairement, est admis par Basnage et par la Réforme. 1436. — Les sociniens détournent le sens des prophéties qui s'appliquent à Jésus-Christ. V, 770, 782. — On les réfute. *Ibid.*

Socrate donnait pour maxime que chacun devait suivre la religion de son pays. X, 825.

Soissons. Histoire des manichéens qu'on y trouve. VIII, 708.

Solitaires. Vie angélique que menaient ceux de la Thébaïde. VII, 657. — Caractère de ceux qui ont tout à fait quitté le monde, et de ceux qui vivent dans le monde. 855 et suiv. — Les solitaires se communiaient dans leurs déserts sous la seule espèce du pain, qu'ils emportaient avec eux du saint sacrifice. IX, 380, 381.

Solon établit à Athènes le temple de Vénus la prostituée. X, 824.

Sommaire *de la doctrine du livre des* Maximes des saints. IV, 433 et suiv.

Sommeil. Vraie manière de le consacrer à Dieu. III, 632, 633. *Voy* Corps.

Sommerset (le duc de). *Voy.* Seymour.

Songes. Comment ils naissent. I, 1035.

Sophrone, Moine, puis patriarche de Jérusalem, consulte le Pape Honorius. I, 1281. — Il s'oppose fortement au monothélisme. II, 215, 216 et suiv.

Sorbonne. Son établissement. X, 1041. — Elle est consultée par Jacques II, roi d'Angleterre, sur une déclaration que ce prince avait donnée. Avis de ses docteurs

conforme à celui de Bossuet. XI, 1089, 1090. *Voy.* Faculté de Paris, Jacques II.

Souffrances. Elles sont le fondement du christianisme. VI, 471. — Elles sont une grâce, une récompense. 475. — Nécessité des souffrances. III, 792; VI, 982, 1061, 1236. — Quelle doit être la nature et l'étendue de nos souffrances. VI, 1586. — Usage qu'on doit en faire III, 802, 926, 927, 930. — Consolations de ceux qui souffrent patiemment. VI, 1070. — Le Chrétien ne doit pas s'étonner des souffrances. VII, 190. — Endurées pour la foi, elles sont honorables à l'Eglise. 195. — Profondeur du mystère des souffrances de Jésus-Christ. VI, 467. — Ardeur immense du Sauveur pour les souffrances 1163 — Nécessité de participer à ses souffrances pour avoir part à ses grandeurs. 471. — S'unir à lui dans ses souffrances. III, 804, 895, 972. *Voy.* Afflictions, Croix.

Souveraineté. Elle appartient au peuple, selon Jurieu; il avance que le peuple juif fit Saül son premier roi, et avait droit de le faire. VIII, 1249 et suiv. — Ses suppositions chimériques sur la puissance royale. Il demande ce qu'il faudrait faire d'un roi qui voudrait tuer tous ses sujets. 1274 et suiv. — La souveraineté paraît-elle mieux dans les lois qu'elle établit, que dans les dispenses qu'elle accorde? VI, 245 et suiv. *Voy.* Puissance.

Spada (le cardinal). Lettre de Bossuet à ce cardinal, au sujet du livre de Fénelon. IV, 464, 465. — Seconde lettre. 877.

Spanheim (Frédéric). Son ouvrage contre l'*Exposition*. XI, 889. — Bossuet pensait qu'il ne fallait pas le réfuter légèrement, mais qu'on devait le faire avec force. 894.

Spectacles. Celui du Chrétien est l'espérance. VI, 548. — Merveilleux spectacle du ciel et de la terre; sage économie de cet univers; inégalité entre les créatures. 797. *Voy.* Comédie, Théâtre.

Spiritualité de Dieu. Les anciens Pères, selon Jurieu, faisaient Dieu corporel, non par conséquences, mais en propres formes. VIII, 1397, 1398.

Spirituels (nouveaux). Leur jargon inintelligible sur l'oraison. III, 863, 864. — Combien leur erreur est dangereuse. 976, 977. *Voy.* Oraison, Quiétisme.

Spon (Charles), médecin, protestant, célèbre par ses ouvrages : jugement que Bossuet porte de quelques uns. XI, 880. — Ce prélat loue ses écrits, et lui donne quelques avis pour la suite de ses travaux. 886. *Voy.* Arnauld.

Staphyle, célèbre disciple de Luther et de Mélanchthon, frappé des divisions des luthériens, dont aucune autorité ne pouvait condamner les erreurs, revient à l'Eglise catholique. VIII, 595.

Stapleton (Thomas), docteur de Douai, dit que la doctrine de l'infaillibilité du Pape est maintenant certaine. II, 615.

Statuts *et Ordonnances synodales de Bossuet*, III, 1857 et suiv.

Stilicon sauve l'empire, qu'il avait dessein d'usurper. X, 751. — Il est mis à mort. 752.

Stoïciens. Leur doctrine opposée à la simplicité du Sauveur. VII, 23. — Ils connaissaient mieux, selon Jurieu, les mystères de la foi que les Chrétiens et les saints Pères des trois premiers siècles. VIII, 1069.

Strasbourg (l'Eglise protestante de) fournit un exemple mémorable de variations. Elle fut d'abord luthérienne, puis zwinglienne; ensuite souscrivit l'accord de Vittemberg, revint au luthérianisme, enfin admit l'ubiquité. VIII, 948. — La Confession de foi de Strasbourg contredit celle d'Augsbourg sur la justification, qu'elle explique comme l'Eglise romaine. 418.

Strimésius (Samuel), professeur de l'académie de Francfort-sur-l'Oder, enseigne la tolérance universelle et la réunion de tous les Chrétiens, pourvu qu'ils souscrivent à l'Ecriture, de quelque façon qu'ils l'entendent, même des sociniens, quoiqu'ils ne croient ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni beaucoup d'autres articles primordiaux. VIII, 1466. — Affreuses conséquences de cette doctrine. 1468 et suiv.

Suarez (François), Jésuite, laisse en son entier le sentiment de l'école de Paris; il détruit lui-même sa censure, et falsifie les faits au sujet de la bulle de Léon X contre Luther. II, 607, 608. — Ses efforts inutiles pour trouver le moyen de déposer un pape hérétique. 653, 654. — Ce que ce théologien pense de Tauler. IV, 56. — Son sentiment sur la contemplation de l'essence divine, 59; — sur les grâces efficaces, la persévérance, etc. 84.

Substance. Pourquoi ce mot est employé dans l'Eucharistie. VIII, 404. — Calvin s'en sert. On ne s'en sert pas sous Edouard VI et sous Elisabeth. 655. — La cène des zwingliens sans substance 686. *Voy.* Eucharistie. — Signification, étendue que Platon donnait à ce mot. XI 1080 1081.

Suède. La peine de mort y est ordonnée contre les Catholiques. Diverses peines décernées contre eux dans d'autres Etats protestants. VIII, 975.

Suffolk (Jeanne de), usurpatrice du trône d'Angleterre sur la reine Marie. VIII, 572.

Suisses (les) sont, sur l'Eucharistie, les plus sincères de tous les défenseurs du sens figuré. VIII 687.

Sujets. Leurs devoirs envers le prince, ils lui doivent les mêmes services qu'à la patrie. XI, 601, 602. — Quel amour ils doivent au prince 603. — Un bon sujet s'expose pour sauver la vie du prince 604. — Les sujets doivent au prince une entière obéissance, 606, 607; — excepté quand il commande contre Dieu. 607. — Aucun prétexte ne peut dispenser de cette obéissance 609. — Ils n'ont à opposer à la violence des princes que des remontrances respectueuses et des prières 615. *Voy.* Obéissance.

Sulpice (S.), évêque de Bourges. Son panégyrique. VII, 853 et suiv. — Il était rempli de l'esprit de Dieu. *Ibid.* — Vertus dont il montra l'exemple à la cour. 858. — Sa charité. 859 — Sa modération. 840. — Sa frugalité, sa modestie. 841, 842.

Sulpice-Sévère, historien, montre que les décrets de Nicée tirent leur autorité du consentement commun. II, 186, 187.

Supérieurs. Dieu parle par leur ministère. III. 637 — Manière de se conduire à leur égard. V, 206, 275, 276, 287, 292.

Supériorité. *Voy* Concile, Pape.

Superstition. Combien Dieu l'a en horreur. Les princes doivent l'éviter. XI, 592 et suiv.

Supplenda *in Psalmos*. V, 765, 766 et suiv.

Suprématie. Elle est décidée comme article de foi par l'Eglise anglicane. VIII, 655. — Les calvinistes la condamnent dans plusieurs synodes, et pourtant la souscrivent. 659. *Voy.* Henri VIII.

Surin (Jean Joseph), Jésuite, est l'auteur du *Catéchisme spirituel*, approuvé par Bossuet. IV, 650. — Objection tirée de cette approbation, et réponse. 650, 651. — Combien ce Père approuve les désirs du salut. *Ibid.* — Combien il est opposé aux raffinements des mystiques. 651 — Sa doctrine admirable sur l'abandon. *Ibid.* et suiv.

Suspension. *Voy.* Ligature.

Sylla s'oppose à Marius X, 981. — Il domine à Rome sous le nom de dictateur. 755, 981.

Sylvestre (S.), Pape, préside par ses légats au concile de Nicée. II, 185, 186 et *note*.

Sylvius (Æneas). *Voy* Pie II.

Symbole des apôtres VIII, 19. — Explication des douze articles qu'il contient. 31 et suiv. — Explication plus particulière de ces articles. 56 et suiv. — Explication de toute la doctrine du symbole. 65 et suiv. — Ce symbole propose tous les attributs divins à tous les fidèles. IV, 59 et suiv. — Les quiétistes ne le disent plus. 42, 45. — L'addition du mot *Filioque*, qu'on fait dans le VIIIe siècle au symbole de Nicée éprouve de l'opposition de la part de l'Eglise romaine. II, 153, 154, 155 — Les trois symboles des apôtres, de Nicée et de Constantinople sont, de l'aveu de Jurieu, reçus de tout le monde : ce qui ne l'empêche pas d'affaiblir l'autorité de celui des apôtres, afin de renfermer dans l'Eglise tous les hérétiques et les schismatiques VIII, 921.

Symmaque (S.), Pape, explique en quoi les deux puissances sont égales. I, 1122. — Son apologie à l'empereur Anastase, qu'il avait excommunié. 1156, 1157. — Il est accusé auprès de Théodoric, roi d'Italie; le concile convoqué à Rome refuse de le juger. II, 125. — Sa lettre à Avit de Vienne sur les dispenses 194 et *note*.

Synagogue. Peinture qu'en fait le prophète. — Son autorité reconnue et recommandée par Jésus-Christ dans le temps même qu'elle conjure contre lui. III, 459. — Cette autorité cesse à la destruction du peuple. 155 et suiv. — Le ministre Claude, prétendant que l'on doit examiner après une décision de l'Eglise, apporte en preuve l'exemple de la Synagogue qui condamna Jésus-Christ, et dont on dut cependant rejeter la sentence. IX, 59. — Réponse de Bossuet. 59, 69. — La synagogue figurée dans Elisabeth, et l'Eglise dans Marie. VII, 591, 592.

Synode national des calvinistes de France, où sont condamnées les églises du parti qui voulait changer la confession de foi présentée à Charles IX. VIII, 783, 784 et suiv. — Sa décision embrouillée; ses vains efforts pour trouver la vraie substance dans la doctrine calvinienne. Il cherche le mystère de l'Eucharistie dans d'autres pa-

roles que celles de l'institution. 785. — Il décide que l'opinion qui exclut la substance est contraire à la parole de Dieu. 788. — Les Suisses se plaignent du décret qui les condamnait. Bèze répond, par ordre du synode, que la doctrine décidée n'est que pour la France. 788, 789. — On réduit à rien la substance en faveur des Suisses, comme on fit ensuite dans le synode de Nîmes, où l'on exposa la doctrine de façon que chaque parti pouvait, par des équivoques, y trouver son sentiment. 790. — Les synodes approuvent par décret les révoltes. On le prouve de celui de Lyon, qui dépose un ministre pour s'être repenti d'avoir contribué à la guerre civile. 1004. — Des synodes des vaudois calvinisés, de Piémont et de divers autres synodes et assemblées ecclésiastiques. 1006, 1007. — Lettre insolente et menaçante de l'Église calviniste de Paris à la reine Catherine. 1014.

T

Tabernacle. Ce que représentait la fête des Tabernacles. VI, 897.

Taborites. Secte d'hérétiques qui reconnaît Jean Huss pour son auteur. VIII, 764, 765. *Voy.* Zisca.

Tapper (Ruard), docteur de Louvain, éditeur des Œuvres de Driède, approuve ses sentiments. *Voy.* Driède. — Opinion singulière de ce docteur sur l'infaillibilité du concile général. 614.

Taraise (S.), patriarche de Constantinople, approuve, dans le septième concile, les lettres du Pape Adrien, après l'examen. I, 1290; II, .

Tarquin l'Ancien, roi de Rome, orne cette ville. X, 704. — Il augmente le nombre des sénateurs. 979.

Tarquin le Superbe, roi de Rome, fait assassiner Servius Tullius. X, 979. — Il rend par ses violences la royauté odieuse : il est chassé. *Ibid.*

Tartare (le chevalier). Lettre de Bossuet à M. de Pontchartrain, dans laquelle il lui raconte les aventures de ce chevalier, en implorant pour lui les bontés du roi. XI, 1218. — L'abbé Bossuet le rencontre à Rome, et sollicite son oncle pour lui obtenir des secours. IV, 1404, 1405, 1455; V, 251.

Tatien, disciple de saint Hippolyte, et depuis chef des encratiques, cité par Jurieu comme ayant appris de son maître l'erreur des deux nativités du Verbe. VIII, 1341.

Taulère, un des mystiques les plus exacts, ne parle pas avec précision. IV, 56. — Exagérations dans ses *Institutions*. 58. — Les erreurs qu'il reproche aux béguards sont celles des quiétistes. 211 et suiv.

Tearcon, roi d'Ethiopie. Conseil qu'il donne à Cambyse. X, 928.

Temple. Forme et structure du temple de Jérusalem. VII, 58. — Il était la figure du monde. 59. — Zèle de Jésus-Christ pour la sainteté du temple. III, 81, 82. — Il prédit sa destruction. 169. — Comment nous sommes le temple de Dieu. II, 1211, 1212. — Ce que nous devons faire pour le purifier. *Ibid.* et suiv.

Temps. On perd tout en le perdant. VI, 619. — C'est un dangereux imposteur. 286. — Notre vie est emportée par le temps qui nous échappe. VII, 608. — Le temps est une imitation de l'éternité. VI, 620. — Deux manières de considérer le temps, par rapport à nous et par rapport à l'éternité. VII, 1334, 1335. — Combien il est court en comparaison de l'éternité. III, 432, 433; VII, 1303.

Tentations. Combien l'homme en est assiégé. III, 741, 742. — Leurs avantages. 769, 770, 774. — Moyen de les surmonter. 729, 742, 745. — Manière de les repousser. III, 889, 890, 902, 1102, 1107, 1142, 1145, VII, 590, 591, 688, 689. — Celles qui assiégent à l'heure de la mort. 808, 809. — Différence entre celles qu'on cherche et celles qu'on peut éviter. II, 881. — Causes de celles qui sont attachées à la puissance souveraine. XI, 772 et suiv. — Les trois tentations employées contre Jésus-Christ dans le désert. II, 1214. — Quel remède opposer à chacune. 1215, 1216. — De la puissance du démon sur le genre humain. 1217, 1218. — Comment il tenta Jésus-Christ et ne se retira que pour revenir. VI, 1219. — Haut conseil de la Providence dans la tentation du Sauveur. VI, 768.

Térence, qui s'est modéré sur le ridicule, n'en est pas plus chaste pour cela. II, 911. — César ne le trouvait pas assez plaisant. *Ibid.*

Terre. Celle qu'on habite ensemble sert de lien entre les hommes, et forme l'unité des nations. XI, 485. — La terre promise est la figure du ciel. II, 1058. — Pour y arriver, il faut traverser la mer Rouge et le désert, figures de ce monde. 1063 et suiv.

Tertullien. Définition qu'il donne de Dieu. VII, 370. — Jurieu l'accuse de mettre le Fils de Dieu au nombre des créatures. VIII, 1066. — Ce Père confond tous les hérétiques par l'argument de leur nouveauté, et prouve que c'est de l'Église qu'il faut recevoir les Écritures. V, 1959. — Jurieu entend mal ce que Tertullien dit de la naissance éternelle du Fils de Dieu. Explication du passage cité par le ministre. Elle doit servir à entendre ceux qu'il cite des autres Pères. VIII, 1528, 1558. — Ce qu'il y a de dur dans le livre de Tertullien contre Hermogène, il ne le dit pas selon sa croyance, mais en poussant son adversaire par ses propres principes. 1562, 1563. — Tertullien témoigne la fidélité des Chrétiens envers leur patrie. XI, 504. — Il parle souvent de l'obéissance que les Chrétiens doivent aux princes, mêmes païens. I, 1369, 1595. — Le prince, dit-il, n'a que Dieu au-dessus de lui. 1419, 1420. — Il fait voir que c'est par conscience, et non faute de force, que les Chrétiens obéissent. 1451, 1452. — Il explique les effets de l'excommunication. 1103. — Il explique les caractères de Babylone et de Rome. V, 1287, 1288. — Comment il dépeint les hérésies. 1377, 1378.

Test (serment du), où les Anglais se rapprochent de nos sentiments, et ne nous condamnent que par une erreur manifeste sur l'adoration de l'Eucharistie, le sacrifice de la Messe et le culte des saints. VIII, 871.

Testament (l'Ancien) est rejeté par les manichéens comme une fable, et par les albigeois. VIII, 694, 706. — La lecture de l'Ancien Testament, permise aux religieuses sans discrétion, leur fait plus de mal que de bien. XI, 994. — Traduction du Nouveau Testament imprimée à Mons : ce que Bossuet blâme dans cette version. 824. — Son sentiment sur le fond de cette traduction. 825, 826. — Il conseille plutôt celle du P. Amelote. *Ibid.* — Lettres de Bossuet sur le Nouveau Testament imprimé à Trévoux. X, 523 et suiv. — Grand nombre de passages traduits d'après les sociniens et autres hérétiques, dont l'auteur adopte l'interprétation, 533 et suiv.; — et relève bien haut le mérite. 540. — La divinité de Jésus-Christ attaquée par cette traduction. 543. — Vaines excuses du traducteur. 546 et suiv. — Autre passage qu'il prétend ne point prouver la divinité de Jésus-Christ. 547. — L'autorité de Socin et de Grotius lui fait douter si les mages adorèrent Jésus-Christ. 549. — Passages où il contredit la Vulgate, 562; — où il s'en éloigne contre tous les Pères et les interprètes. 558 et suiv. — Son orgueil et son ostentation. 557. — Il préfère une fausse leçon à la véritable. 558. — Attaque la théologie scolastique. 569. — Dégrade l'Evangile par la bassesse affectée de ses expressions. 571. — Il insère dans ses notes les commentaires vicieux de Grotius. 574, 592. — Critique des principaux passages altérés ou accompagnés de notes trompeuses. 635 et suiv. — Amas d'erreurs. 679 et suiv. *Voy.* Simon. — Remarques sur la signification de quelques expressions grecques du Nouveau Testament. XI, 1076, 1077.

Théâtres. Danger des représentations qu'on y donne. VI, 666. *Voy.* Comédie.

Théган, chorévêque de Trèves et historien, reproche à Ebbon, archevêque de Reims, sa perfidie contre Louis le Débonnaire, et lui prouve par l'Écriture que les rois sont inviolables. I, 1485.

Thémistocle, quoique banni par ses concitoyens, veut être enterré dans sa patrie. XI, 487.

Théodelinde. *Voy.* Grégoire (S.).

Théodore de Mopsueste détourne les prophéties de leur vrai sens. V, 780, 794 et suiv. — Il entend cependant de Jésus-Christ le Psaume XLIV. 797. — Sa personne et ses écrits condamnés par le cinquième concile. II, 211, 212. — Il est condamné pour avoir détourné le sens des prophéties qui regardent Jésus-Christ. X, 599. — Il est regardé comme le maître de Pélage : R. Simon l'excuse. 348, 349.

Théodoret, évêque de Cyr. Sa profession de foi est rejetée au concile de Chalcédoine, jusqu'à ce qu'il eût anathématisé Nestorius. XI, 852. — Déposé par le brigandage d'Ephèse, il est rétabli sur son siége par saint Léon. Ses écrits condamnés par le cinquième concile. II, 211, 212 et *note*.

Théodoric, roi d'Italie, persécute le Pape et les Catholiques : on le regarde toujours comme souverain. I, 1151, 1452.

Théodose le Grand est associé à l'empire par Gratien. X, 749. — Ses victoires et son zèle pour la religion. *Ibid.* et suiv. — Combien il aimait à pardonner. VI, 1108. — Ce prince est mis en pénitence par saint Ambroise, à cause du massacre de Thessalonique : cet exemple ne prouve pas l'autorité de l'Église sur le temporel. I, 1147 et suiv. — Il ordonne à un évêque de rebâtir une synagogue.

saint Ambroise s'y oppose. 1448 et suiv. — Théodose avait établi des lois pénales pour obliger les donatistes à se réunir à l'Eglise catholique. XI, 1284.

Théodote, gouverneur de la Bactrienne, enlève mille villes à Antiochus, surnommé le Dieu. X, 726.

Théodote de Byzance. Sa chute; autres hérésiarques qui introduisent les opinions judaïques. V, 1543.

Théologie. Celle des Pères des trois premiers siècles, sans aucune exception, est, selon Jurieu, contraire à la foi de l'Eglise. Abus de sa distinction entre la théologie et la foi. VIII, 1559. — La théologie en général, et surtout celle des saints Pères contre les ariens, méprisée par R. Simon. X, 217 et suiv., 227. — La théologie scolastique vengée des mépris de R. Simon. 255. — On n'est pas capable de prendre parti en matière de théologie pour savoir de l'algèbre et de la physique, et même quelques vérités générales de la métaphysique. XI, 976.

Théologiens. Ils sont méprisés par les quiétistes. IV, 24. — Habiles à découvrir les erreurs. 27. — Comment ils expliquent l'essence divine, 59, 60; — les attributs divins. *Ibid.* et suiv. — En quoi ils mettent l'essence de la charité 79. — Leur doctrine sur la demande des grâces et de la persévérance, 83, 84; — sur la durée de la passiveté actuelle. 149 et suiv. — Selon eux, c'est une grâce gratuite. 155.

Théophane, historien grec, dit faussement que Grégoire II se révolta contre Léon l'Isaurien. I, 1143 et *note*. — Léon était l'inventeur de cette calomnie. 1473.

Théophile, patriarche d'Alexandrie. Ses violences contre saint Jean Chrysostome : sa sentence annulée par saint Innocent. II, 321. — Il condamne l'origénisme avant le Pape saint Anastase. 321, 322.

Thérèse (sainte). Ses vertus. III, 705, 706. — Son panégyrique. VII, 1083 et suiv. — Son amour brûlant pour Dieu. 1086, 1087. — Ses travaux animés de la confiance en Dieu. 1089. — Elle demeure inébranlable au milieu des obstacles en tout genre qu'elle éprouve. 1091. — Son esprit de pauvreté. 1092. — Sa vie toute céleste. 1092. 1093. — Effets de sa charité. 1095, 1096. — Sainte Thérèse préfère, dans un directeur, la science à l'expérience pour juger de l'oraison. IV, 26. — Sa définition de l'oraison passive, et sa durée. 143, 149, 188. — Elle se sert des suppositions impossibles pour exprimer l'excès de son amour. 192, 198. — Elle fait plus de cas des âmes qui s'avancent par leur travail, que de celles qui recherchent les oraisons extraordinaires. 204. — Son oraison de quiétude et d'union. 723, 724. — Ses extases et ses ravissements. 725. — Elle atteste la suspension des puissances de l'âme dans l'oraison. 740, 741. — Elle n'a point connu l'amour naturel des nouveaux mystiques. 765; — ni le sacrifice du salut comme ils le prétendent. 767. — La lecture de ses ouvrages recommandée dans les peines. III, 734.

Thésée, roi d'Athènes, donna une meilleure forme au gouvernement. X, 695.

Thomas (S.) d'Aquin. Luther doute de son salut. VIII, 423, 424. — Doctrine de ce saint sur l'amour nécessaire dans le sacrement de pénitence, conforme à celle du concile de Trente. V, 1909 et suiv. — Il enseigne qu'il faut croire distinctement certains attributs de Dieu. IV, 61; — que la passiveté dure peu. 149; — que la béatitude est la fin de la charité. 242. — Il est mort dans les élans d'amour. 163. — Beaux passages de ce saint sur la béatitude, en tant que notre fin dernière. 783, 787 et suiv. — Son sentiment sur l'objet de la charité, concilié avec le sentiment de Scot. 800 et suiv. — Il n'a point connu l'amour naturel des nouveaux mystiques. 846, 847. — ni leur amour pur. 862. — Saint Thomas dit que l'Eglise obéissait à Julien, parce qu'elle n'avait pas assez de force pour le réprimer. I, 1454, 1455. — Son sentiment sur la défense de communiquer avec les excommuniés. 1415, 1416. — Ce que Gerson pensait de la doctrine de saint Thomas et de saint Bonaventure. II, 411, 412 et suiv. — Doctrine du saint docteur sur la comédie. 893. — Il restreignait, comme on en convient, son approbation ou sa tolérance aux pièces qui n'étaient point opposées aux bonnes mœurs. 869. — Raisons qui prouvent que les témoignages qu'on tire de ce saint, en faveur de la comédie, ne lui sont pas applicables. 893, 894. — Contradiction apparente de divers passages, levée en disant que, lorsqu'il l'excuse, il la regarde selon une idée abstraite et métaphysique; mais que, lorsqu'il la considère naturellement et de la manière dont on la représente, il n'y a pas d'opprobre dont il ne l'accable. 895. — Abus de la doctrine de ce saint. 899.

Thomas (S.) de Cantorbéry. Son panégyrique. VII, 1146 et suiv. — Il résiste aux caresses et aux menaces de Henri II. 1150. — Ses remontrances inutiles. 1151. — Il est très-bien accueilli en France par Louis VII, 1152. — Son martyre. 1153. — Honneurs que les rois vont rendre à ses saintes reliques. 1154. — Effets de sa mort. 1159. — Bel éloge de ce saint. VIII, 579.

Thomistes (les) accusés faussement par Jurieu de mettre dans le choix de l'homme, comme Luther et Calvin, une inévitable nécessité. — Ils reconnaissent une entière liberté de faire ou de ne pas faire. VIII, 1119.

Thorn (le synode de) se sert du mot de *dira* et de *divus* en parlant de la sainte Vierge, ou de quelques saints; en quoi il justifie l'usage des Catholiques. VIII, 1518.

Thou (Jacques-Auguste de), célèbre historien, croit que le landgrave de Hesse avait, avec la permission de ses pasteurs, une concubine. Il se trompe : c'était une seconde femme. VIII, 488. — Il rapporte les révoltes des vaudois calvinisés des vallées du Piémont contre le duc de Savoie : Basnage tâche en vain de lui faire dire ce qu'il ne dit pas. 1007.

Tibère succède à Auguste. X, 736. — Jésus-Christ paraît sous son règne. *Ibid.* — Tibère propose au sénat de le mettre au nombre des dieux. 890.

Tibère II, empereur, réprime les ennemis et soulage les peuples. X, 756.

Tillet (Jean du), fidèle interprète du Droit français. Son livre est généralement estimé. VIII, 1019

Tite, empereur, donne au monde une courte joie. X, 759. — Pendant le siége de Jérusalem, il fait tous ses efforts pour sauver les Juifs. 856. — Il défend de brûler le temple. *Ibid.* — Il reconnaît qu'il n'est que l'instrument de la vengeance divine. VI, 273; VII, 180.

Tobie, captif et persécuté à Ninive, persiste dans la piété avec sa famille. X, 804.

Toison d'or. Institution de cet ordre de chevalerie. X, 1090.

Tolède (xive concile de). Ses actes démentent la falsification de ceux du sixième concile général. I, 1286, 1287. — Ce dernier concile n'y est reçu qu'après examen, quoique muni de l'autorité des Papes. 1287; II, 235, 236, 260.

Tolérance. La doctrine des Pères des trois premiers siècles, que Jurieu dit farcie d'erreurs grossières sur les plus grands mystères, était tolérable autrefois, et ne l'est plus. Absurdité de cette pensée, et avantages que les protestants en tirent. VIII, 1373 et suiv. — Il fonde sa tolérance en faveur des Pères, et son intolérance à l'égard des Chrétiens d'aujourd'hui : 1° sur ce que cette matière est maintenant plus éclaircie, sa contradiction visible. 1374; — 2° sur ce que les anciens n'étaient ni ariens ni sociniens; mais, selon lui-même, leurs erreurs étaient une grande partie de l'arianisme et du socinianisme. 1375; — 3° sur ce que les anciens erraient par ignorance ou par surprise. Il ne peut se défendre contre les Catholiques et les tolérants, que par des principes contradictoires. 1377. — La tolérance civile est liée, de l'aveu de Jurieu, avec l'indifférence des religions. 1392. — Il avoue que le nombre des défenseurs de l'intolérance civile est immense dans la Réforme. On le prouve par une lettre des réfugiés de France en Angleterre, au synode d'Amsterdam, et par le décret de ce synode. 1394. — Jurieu est le plus grand exemple de la tolérance de la Réforme pour les errants. On lui tolère de dire qu'on peut se sauver dans une communion socinienne; qu'on doit accorder la tolérance aux ariens, aux nestoriens et aux eutychiens, etc. 1411, 1412. — La Réforme le tolère, parce qu'elle a besoin, pour se soutenir, de ses emportements, de ses fausses prophéties, etc. 1447. — Les réformés tolérants et intolérants se poussent, de part et d'autre, à l'absurdité. Les intolérants tournent contre Jurieu les raisons dont il se servait contre les Catholiques. Ils lui prouvent qu'il se contredit, et qu'il contredit le ministre Claude. 1447, 1448. — Jurieu donne la main aux tolérants, en tolérant lui-même qu'on ait dit que le Verbe a été fait, comme il l'impute aux anciens docteurs et à Tertullien. 1581. — Les tolérants poussés à bout par ce ministre, qui démontre que, selon leurs principes, ils doivent tolérer les mahométans et les païens aussi bien que les hérétiques. 1588. — Il leur prouve que leur tolérance conduit à l'indifférence des religions; que la tolérance civile entraîne l'ecclésiastique; qu'ôter à la religion la force employée par le magistrat, c'est anéantir la Réforme, qui n'a été établie que par ce moyen. 1588, 1589. — Les tolérants ou indifférents s'offrent de tolérer l'Eglise romaine, à condition qu'elle les tolérera, et toutes les sectes qui se disent chrétiennes. 1487. — Les tolérants et les sociniens ne laissent aucune réplique à Jurieu, qui accuse les trois premiers siècles d'erreurs capitales, qu'il veut qu'on tolère. 1077.

Tolet (François). Remarque de ce cardinal pour expli-

ques la liaison de tous les mystères X, 556. — Son sentiment sur la divinité de Jésus-Christ. 554.

Tourmal. Différence de celui de Jésus-Christ d'avec celui des grands de la terre. VI, 1180.

Tostat (Alphonse), évêque d'Avila, défend le sentiment de l'école de Paris sur la puissance ecclésiastique. Repris par Turrecremata et censuré par le Pape Eugène IV, il persiste dans son sentiment. I, 1254, 1255; II, 595 et *note*. — Ce qu'il dit sur la distinction des livres du Vieux Testament. IX, 1225.

Toulousains. On nommait ainsi les manichéens de Toulouse. *Voy.* Albigeois.

Tournon (François de), cardinal, archevêque de Lyon, consent avec quelque répugnance à l'ouverture du colloque de Poissy. VIII, 611.

Tours (conciles de). Le second objecté mal à propos par Charlas. II, 557, 558, 559. — Celui qui fut tenu par Alexandre III décerne des peines temporelles contre les hérétiques, par l'autorité des princes. I, 1599.

Tradition. Ce que c'est. X, 139 et suiv. — La règle apostolique est que la doctrine doit aller de main en main, en remontant jusqu'aux apôtres et à Jésus-Christ. V, 1941, 1942. — Comment la doctrine se transmet d'évêque à évêque, de sorte que les peuples écoutent les premiers évêques en écoutant ceux qui sont en place, et comment on peut reconnaître aisément qu'un évêque rompt le fil de la tradition. 2059. — Quelle est l'autorité de la tradition. IX, 862. — Sentiment d'un célèbre protestant. 862, 881, 900, 954. — Nécessité d'admettre la tradition. IX, 735 et suiv. — Autorité de saint Paul. 755. — Erreurs de l'auteur anonyme qui a écrit contre l'*Exposition*. 757. — Les règles admises pour connaître une véritable tradition ne sont pas dangereuses. Faiblesses des objections qu'on y oppose. 758 et suiv. — Différence des traditions de l'Eglise et de celles des pharisiens. 770, 771. — La tradition de l'Eglise s'explique principalement par ses prières. IV, 115, 116 et suiv. — Elle est en opposition à la doctrine des nouveaux mystiques. 116. — Quelles traditions l'Eglise a reçues 218, 219. — Quels en sont les principes. 318, 369. — Vraie notion de la tradition. 778 et suiv. — Traditions prétendues secrètes, vaines ressources des hérétiques. 368 — Trois auteurs par lesquels on voudrait les établir. 370 et suiv. — Passages dont on abuse. 381, 382 — Réflexions sur les trois auteurs allégués. 586. — *Défense de la Tradition et des SS. Pères contre Richard Simon*. I, 796; X, 144 et suiv. — Dessein et division de l'ouvrage. 137, 138. — La tradition combattue sous prétexte de la défendre. 155; — traitée indignement par les nouveaux critiques. 155. — Vraie idée de la tradition. 176. — Son autorité employée souvent par saint Augustin contre les pélagiens. 179; — par saint Hilaire contre les ariens. 180; — par saint Basile et saint Grégoire de Nazianze, contre les eunomiens. 181. *Voy.* Augustin (S.), Chrysostome (S.), Simon (Richard). — *La tradition défendue sur la matière de la communion sous une espèce*. IX, 515, 516 et suiv. — Nécessité d'avoir recours à la tradition, pour prouver la validité du baptême par infusion. 521, 522; — du baptême des petits enfants; de celui qui est donné par les hérétiques ou par les simples fidèles. 529; — pour connaître le ministre de l'Eucharistie. 543, 544; — pour pratiquer et entendre les lois divines de l'Ancien et du Nouveau Testament. 519. *Voy.* Communion, Eucharistie.

Tradition *des nouveaux mystiques*. IV, 289 et suiv.

Traité *de la concupiscence*. II, 755, 756 et suiv.

Traité *du libre Arbitre*. II, 715, 716 et suiv.

Traité *de l'usure*. II, 811, 812 et suiv.

Trajan, empereur. Ses victoires. X, 740. — Ses débauches. *Ibid.* — Il adopte Antonin le Pieux. *Ibid.*

Transfiguration. Conseil de miséricorde de la part du Sauveur dans sa Transfiguration. VI, 629.

Transsubstantiation. Ce mot est employé pour la première fois dans le quatrième concile de Latran, sous Innocent III. II, 245; VIII, 954. — Ce mot signifie changement de substance, par lequel le pain devient le corps de Jésus-Christ au même sens que l'eau fut faite vin aux noces de Cana VIII, 384. — On n'ajoute rien à l'Ecriture, en se servant de ce terme pour confondre les hérétiques par un mot précis, comme l'Eglise fut obligée autrefois de se servir de celui de consubstantialité contre ceux qui niaient l'égalité des trois personnes divines. 403. — La transsubstantiation est ébranlée par Luther. 399. — Les luthériens rejettent ce terme, et se servent de celui de *vraie substance*, qui signifie la même chose. 404. — Mélanchthon et Bucer, dans la première assemblée de Ratisbonne, composent, sur le changement de substance, des formules de foi équivoques, pour contenter leurs adversaires, sans leur rien donner. 418, 419. — Sentiment d'un célèbre protestant sur cette matière. IX, 879, 899. — Doctrine offerte par Bossuet aux protestants, pour opérer la réunion 921, 962, 965. — Vuitasse, professeur de Sorbonne, accusé d'erreur sur cette matière, écrit à Bossuet pour se justifier. XI, 1073, 1074. *Voy.* Eucharistie, Présence réelle.

Travail. Ses avantages. VII, 1278.

Trente (le concile de). Son ouverture. X, 1124. — Le roi de France proteste contre cette assemblée. 1125, 1126. — Elle se termine heureusement sous Pie IV, 1130. — Elle est faussement accusée d'avoir introduit des changements dans la foi. VIII, 221. — Sa doctrine sur la justification. 239, 240; — sur le principe de la justification. 252; — sur le mérite des œuvres. 268. — Sa doctrine sur cette matière est si peu contradictoire, que les luthériens sont forcés de l'admettre dans la Confession d'Augsbourg. 407. — Il n'ajoute rien aux décisions des Pères sur la grâce justifiante, sa gratuité, son union avec la liberté, le mérite des œuvres, l'accomplissement des commandements. 221. — Il coupe la racine aux abus sur le culte des images. Il ne décide que ce qui est certain. Les protestants et Fra-Paolo l'accusent mal à propos d'ambiguïté. Il détermine sur l'autorité du Pape ce qui est indubitable, et laisse à l'écart ce qui ne l'est pas. 1097. — Doctrine du concile sur l'amour nécessaire dans le sacrement de pénitence. II, 671 et suiv. — Tous les points de cette doctrine s'accordent entre eux. 674. — Ce qui s'est passé dans les sessions VI et XIV, où l'on discuta cette matière. 689 et suiv. — Doctrine de ce concile sur l'invocation des saints. I, 1135; — sur le culte qu'on rend aux images et aux reliques 1138, 1139; IX, 605 et suiv.; — sur la justification. 1012; — sur le mérite des œuvres. *Ibid.*; — sur la satisfaction, les indulgences et le purgatoire. 1023, 1027; — sur le sacrifice de la Messe. 1019. — La doctrine du concile de Trente condamne les quiétistes. IV, 74, 119, 215. — Son décret sur la vertu d'espérance, mal expliqué par M de Cambrai. 399 et suiv. — Réfutation de cette mauvaise interprétation. 403 et suiv. — Conséquences pernicieuses de cette manière d'interpréter les conciles. 405 et suiv. — Le concile de Trente est reçu partout, quant à la foi. IX, 910, 991, 992, 1073. — Son autorité. 940, 941, 1057. — Raisons des protestants contre ce concile. 940, 941, 991, 992, 1057. — Ce qu'en pensait Molanus. 1042 et suiv., 1055 et suiv. — Obligation de déférer à ses décisions sur le dogme. 1088. — Objections de Leibnitz. 1090, 1091. — Sa réponse au mémoire de l'abbé Pirot, touchant l'autorité du concile de Trente. 1127 et suiv. — Réfutation des objections de Leibnitz contre l'autorité de ce concile. 1144 et suiv. — Réponse de Leibnitz à cette réfutation. 1153, 1154 et suiv. — Raisons du refus qu'il fait de reconnaître que ce concile soit reçu en France pour règle de foi. 1166, 1167. — Preuves de sa réception en fait de dogme. 1235, 1236. — Leibnitz ne veut pas qu'on exige des protestants qu'ils reconnaissent ce concile pour œcuménique. 1170. — Justification du décret du concile sur le canon des Ecritures. 1239 et suiv. — Le décret du concile de Trente touchant les duels et autres semblables, ont empêché la réception de ce concile en ce qui regarde la discipline. I, 1621. — Pourquoi on s'est écarté en France de quelques-uns de ses décrets. II, 489. — Biens qu'a produits ce concile. 235, 236 — Il fait, pour la réformation, tout ce que le malheur des temps lui permet. 485. — Son décret pour modérer les dispenses. 492, 493. — Il s'abstient de décider les questions débattues entre les Catholiques sur la puissance du Pape. 489 et suiv. — Les Français sont reçus au concile de Trente; et tant le concile dans ses canons, que Pie IV dans sa profession de foi, ne mettent rien qui puisse attaquer leur doctrine. 540. — Les Français et les Espagnols réclament contre la formule: *Les légats proposant et présidant*. 148. — Le concile demande la confirmation de ses décrets au Pape, qui la donne sans examen. 268.

Tribut. On le doit au prince, selon l'Evangile. XI, 608, 742. — Les tributs imposés aux peuples vaincus, source de richesse pour un Etat. 759. *Voy.* Impôts.

Trinité. Exposition de ce mystère. VIII, 18. — Des trois ouvrages attribués aux trois personnes divines. 65 et suiv. — Comment cela? 66. — La grandeur de ces trois ouvrages est également infinie. *Ibid.* — Des processions divines, et de l'incompréhensibilité des mystères. 68. — Elévations sur le mystère de la Trinité; fécondité de Dieu le Père engendrant un Fils. II, 965. — Divinité de ce Fils. 965, 966. — Images de sa génération prises dans la nature. 969, 979; — dans la créature raisonnable. 971. — Procession du Saint-Esprit. 975. — Notre âme image de l'auguste Trinité. 974, 975. — Autre image tirée des arts. 976, 977. — Béatitude de l'âme, image du bonheur de Dieu dans la Trinité de ses personnes. 978, 979. — Ordre des personnes divines. III, 451. — Le Père et le Fils

glorifiés dans l'établissement de l'Église. 441, 442, 446. — Unité et égalité parfaite du Père et du Fils. 470. — Dieu Père et Fils. 488 et suiv. — Dieu Saint-Esprit. 490 et suiv. — La Trinité, mystère inaccessible par sa hauteur. VI, 212. — Image de ce mystère dans les créatures. VII, 120. — Autre image dans l'unité de l'Église. Développement de ce mystère. 123, 124. — Le dogme de la Trinité est établi par l'Écriture et la tradition. X, 181, 186. — Authenticité du texte de saint Jean : *Tres sunt*, etc., qui prouve ce mystère. 677. — La Trinité désignée dans l'*Apocalypse*. V, 1515. — Comment saint Basile et les autres Pères ont défendu ce dogme contre Aëce et Eunome. X, 182. — Ce dogme est attaqué indirectement par R. Simon. 171 et suiv., 176 et suiv. — Dans les trois premiers siècles, selon Jurieu, la Trinité n'était connue que d'une manière informe. VIII, 1062 et suiv., 1511. — Il impute aux anciens d'avoir cru que le Verbe n'avait eu sa dernière perfection qu'à la création du monde. 1513; — que le Verbe, en tant que Fils, n'était pas éternel; que sa génération fut faite au commencement du monde; que la Trinité des personnes ne commença qu'alors; que le Verbe n'était pas développé, mais dans le sein de son Père, comme est un enfant dans le sein de sa mère. 1515. 1516. — Ce prétendu développement ne se trouve dans aucun écrit des anciens. 1510. — Que le Verbe n'était auparavant qu'un germe imparfait, et non une personne; que toutes ces erreurs sont tolérables, aussi bien que celle qui fait Dieu et le Verbe muables, imparfaits, corporels. 1296. — Les anciens, selon lui, croyaient la Trinité informe. Il croit que leur erreur ne peut être réfutée par l'Écriture. 1509.

Tristesse. Elle peut venir de Dieu. III, 677, 681, 682. — Ses remèdes. 678. — Elle est utile, jointe à l'espérance. 730. — Elle est compatible avec la joie chrétienne. 792, 793. — Quelle est celle des enfants de Dieu. VII, 49 et suiv. — S'unir à la tristesse de Jésus-Christ. 686, 687.

Troie est réduite en cendres par les Grecs, après un siége de dix ans; cinquième époque de l'histoire ancienne. X, 695.

Troisville (Henri-Joseph de Peyre, comte de). Motifs de sa conversion. XI, 809. — Défauts dans la manière dont il avait étudié. 812.

Tronson (Louis), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, est chargé avec Bossuet et M. de Noailles de l'examen des livres et de la doctrine de Mme Guyon. IV, 940; 1187, 1189; V, 377. — Bossuet lui envoie son *Ordonnance* pour la publication des articles d'Issy, et lui parle de Mme Guyon. IV, 1251. — M. Tronson envoie à Bossuet les actes concernant la soumission de cette dame, et l'engage à les rendre publics, 1258, 1259. — Bossuet lui demande des éclaircissements sur deux lettres de M. Olier. 1274, 1275. — Il l'accuse de ménagement à l'égard de Fénelon. 1321. — M. Tronson expose à l'évêque de Chartres ses sentiments sur le livre des *Maximes*. 1325. — Il lui fait part des dispositions où était Fénelon de profiter des remarques de Bossuet, et de déférer à ce que M. de Noailles et M. Pirot croiront qu'il doit corriger dans son ouvrage. 1329. *Voy.* Fénelon, Godet, Guyon.

Trouble. Il n'y eut dans Jésus-Christ aucun trouble involontaire. IV, 450, 585, 584.

Troupeau. Quel est le troupeau de Dieu. VII, 133. — Les pécheurs ne sont pas séparés du sacré troupeau, comme le prétend Calvin. *Ibid.*

Troyes (concile de), sous Jean VIII. Il confirme les décrets de ce Pape. II, 260, 261. — Les Pères de ce concile établissent la nécessité du consentement commun, 535, 536.

Tryphon, tuteur d'Antiochus le Dieu, roi de Syrie, fait périr Jonathas avec ses enfants; il fait mourir son pupille. X, 730. — Sa fin, 731.

Tudeschi (Nicolas), archevêque de Palerme, connu sous le nom de *Panormitanus* ou *Panorme*, soutient la doctrine de l'école de Paris sur la puissance ecclésiastique. I, 1254; II, 561.

Tullus Hostilius, roi de Rome, prend Albe, et établit la discipline militaire. X, 702, 978.

Turcs (les). Progrès de leurs conquêtes. X, 1051, 1052, 1078. — Ils se jettent sur la Hongrie. 1078. — Ils tiennent Constantinople investie. *Ibid.* — Bajazet, leur empereur, est fait prisonnier par Tamerlan, roi des Tartares. *Ibid.* — Mahomet II renverse deux empires et conquiert douze royaumes; il prend Constantinople. 1098. — Sa fierté est abaissée par Huniade; il s'en venge sur les Vénitiens. *Ibid.* — Etendue qu'il donne à la puissance ottomane : sa mort laisse la discorde parmi ses enfants. 1105. — Bajazet II est forcé de céder l'empire à Sélim. 1115. — Celui-ci ajoute encore à la terreur du nom ottoman. 1116. — Agrandissement des Turcs sous Soliman II. 1117, 1118. — C'est en vain qu'ils font assiéger Malte. 1122. — Son frère lui succède. *Ibid.* — Il fait la conquête de Nicosie et perd la bataille de Lépante. 1134, 1135. — Amurat II. Sa mort. 1149. — Mahomet III continue la guerre avec l'Allemagne. 1146. — Osman battu plusieurs fois par les Polonais. 1152. — S'en prend aux janissaires qui l'étranglent. *Ibid.*

Turenne (Henri de La Tour d'Oliergues, vicomte de), est nommé par les calvinistes pour régler la foi avec quatre ministres. VIII, 795.

Turenne (Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de). Son éloge : ses qualités comparées à celles du grand Condé. VII, 1522.

Tunis (Claude de), arien et nestorien, brise les images. Les protestants le mettent au nombre de leurs ancêtres. VIII, 690.

Turrecremata ou Torquemada (Jean de), cardinal, le plus zélé défenseur d'Eugène IV; son portrait. II, 591 et suiv. — Il spécifie, selon Duval, les cas où le Pape peut être déposé par le concile. I, 1253, 1254. — Il est favorable aux docteurs de Paris. 1264, 1265. — Selon lui, le Pape peut déposer un prince comme un évêque; quelle différence il met entre l'un et l'autre. 1552. — Ses contradictions. II, 511, 512. — En quelle manière il dit que le sentiment de la supériorité du concile est erroné. II, 600, 601. — Il met de la différence entre le Pape et le Saint-Siége. Il reconnaît véritables les décrets de Constance, quoiqu'il les affaiblisse. 24, 45. — Ses subterfuges pour défendre Eugène IV au sujet de la dissolution du concile de Bâle. 108 et seq.

Tyane (concile de), où les Macédoniens sont reçus comme Catholiques en présentant des lettres de communion du Pape Libère. II, 188.

U

Ubiquité (l') enseignée par Luther, sur ce fondement que Dieu étant uni dans Jésus-Christ à l'humanité, cette humanité doit être partout. VIII, 590. — L'ubiquité est érigée en dogme par la plupart des églises luthériennes. 588. Elle fait pencher Mélanchthon vers les sacramentaires. 597. — On la trouve établie dans le livre de la *Concorde*, quoiqu'on prétende y répéter la Confession d'Augsbourg, qu'on combat en effet. 601. — Le but des luthériens, en établissant l'ubiquité, était de fermer la bouche aux sacramentaires, qui disaient que Dieu ne pouvait mettre le corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux à la fois. 602 — Ce dogme est toléré dans les luthériens par les calvinistes au synode de Charenton. 864.

Union des saints avec Jésus-Christ. VI, 970, 971. — Discours sur l'union de Jésus-Christ avec l'âme fidèle. VII, 805 et suiv. — L'union des Églises n'est pas, selon Basnage, du premier dessein de Jésus-Christ; ce qu'on réfute par les paroles même du Sauveur. 2003 et suiv. — On prouve, par saint Paul, que les Églises chrétiennes étaient établies pour ne faire ensemble au dedans et au dehors qu'une seule Église catholique. 2006 et suiv. — On démontre, par l'Écriture, que les Églises s'unissaient dans la doctrine, et même dans le fond de la discipline, et que le consentement commun tenait lieu de règle. 2008 et suiv.

Unitaires. *Voy.* Sociniens.

Unité de Dieu. Les personnes divines se rapportent à un seul principe. La théologie des Pères profonde sur ce point. La hauteur d'un si grand mystère fait quelquefois trouver des difficultés dans les explications que les saints Pères en donnent. II, 934 et suiv. — L'unité de l'Église constitue sa force et sa beauté. VII, 261, 262, 505, 1193. Quelle est l'origine de l'unité de l'Église. 267. — Cette unité parvenue jusqu'à nous, par une succession continuelle. *Ibid.* — Merveilles du mystère de l'unité de l'Église. III, 565 et suiv. — Saint Pierre est choisi pour la consommer. 571. — Sermon sur l'unité de l'Église. VII, 258 et suiv. — Ce discours est approuvé à Rome. *Voy.* Bossuet, Eglise.

Univers. Spectacle qu'il présente; sage économie qui s'y fait remarquer : objections des incrédules sur les désordres apparents de l'univers. VI, 695, 696. — Bel ordre de l'univers. VII, 555.

Université (l') de Paris écrit à Clément VII pour l'engager à abdiquer. II, 27. — Elle a toujours persisté dans la doctrine du cardinal d'Ailly et de Gerson sur la puissance du Pape et des conciles : pourquoi on l'appelle la doctrine de Paris. 760 et suiv.

Urbain VI, Pape pendant le grand schisme, qui ne put être terminé que par le concile de Pise. II, 585. *Voy.* Pise.

Ursulines de Meaux. Exhortations, conférences et instruction que Bossuet leur fait dans ses visites pastorales. VII, 671 à 726. — Avec quelle vigilance elles doivent travailler à l'éducation des enfants qu'on leur confie. 636, 697. — Zèle qu'elles doivent avoir pour leur perfection. 703, 706. — Union qui doit régner entre elles. 712.

Usure (*Traité de l'*). Dans l'ancienne loi l'usure était défendue d'Israélite à Israélite, et cette usure était tout profit au delà du prêt. II, 811 et suiv. — L'esprit de la loi est de défendre l'usure comme quelque chose d'inique. 815. — L'Eglise a toujours cru cette défense de l'usure obligatoire sous l'Evangile. 815 et suiv. — Cette défense a dû même être perfectionnée dans la loi nouvelle. 824, 825. — Il est de foi que l'usure est défendue à tous et envers tous. 828. — L'opinion contraire est sans fondement. 829 et suiv. — La loi divine, qui défend l'usure, défend en même temps tout ce qui est équivalent. 825 et suiv. — L'usure est défendue dans l'Ecriture. X, 646, 647. Grotius la justifie. 579. — L'usure est défendue envers les riches et les pauvres, hors le cas de *lucrum cessans* et de *damnum emergens* II, 858, 859. — Censure de l'assemblée de 1700 sur cette matière. V, 1882, 1885. — Usage des commerçants de Hollande dans les prêts. De quelle manière se conduisent ceux d'entre eux qui veulent éviter l'usure. XI 928.

V

Væ. Les trois *Væ* de l'*Apocalypse*. V, 1371, 1439. — Ils indiquent la suite et la liaison des événements. 1111.

Valderic de l'Escure (Jean-François de). Sa lettre sur des erreurs qu'il prétendait avoir été avancées par M. Du Puy, théologal de son église. XI, 1156, 1158 et *note*.

Valdo (Pierre), maréchal de Lyon, tige des vaudois ou pauvres de Lyon. VIII, 721, 722 *Voy.* Vaudois.

Valens, empereur, protége les ariens, et persécute la foi en Orient. X, 748. — On continue à le reconnaître. I, 1444.

Valentia. (Grégoire de). Jésuite. Conséquences qu'il tire de la puissance indirecte du Pape sur le temporel. I, 1332.

Valentinien, étant officier de Julien, communique avec lui dans les choses civiles, et refuse de participer à ses sacrilèges; il est exilé. II, 343 et suiv. — Devenu empereur, il s'associe son frère Valens. 381, 382. — Valeur de Valentinien, et son zèle pour la foi. X, 749. — Sa mort. *Ibid.* — Ce prince est faussement accusé, par Basnage, de bigamie, et d'avoir fait une loi pour permettre d'avoir deux femmes à la fois. VIII, 1048, 1049.

Valérien, empereur. Son règne et ses malheurs. V, 1345, 1440 — Les calamités de son règne désignées par les sept coupes de l'*Apocalypse*. IX, 200. — Il persécute les Chrétiens. X, 750. — Il est pris par les Perses; sa mort. *Ibid.*

Vallière (Louise de la Baume Le Blanc, duchesse de La). Entretiens que Bossuet avait avec elle pour l'affermir dans ses bonnes dispositions. X, 813. — Elle oblige Bossuet de traiter le chapitre de sa vocation avec Mme de Montespan, 814. — Ménagements que sa faiblesse exige. *Ibid.* — Sa retraite aux Carmélites leur cause des tempêtes. 820. — Sa tranquillité et sa joie, au moment de son entrée dans le cloître, étonne et édifie la cour. 818, 819. — Son ardeur pour la pénitence. *Ibid.* — Sermon pour sa profession. VII, 778 et suiv — Changement admirable qui s'était opéré en elle *Ibid*

Vandales. Leurs rois ariens persécutent l'Eglise d'Afrique. Les Catholiques leur sont soumis. I, 1451, 1452.

Vanité. Il faut s'en défier dans le bien que l'on fait. III, 35, 36. — La vanité au dehors est la marque la plus évidente de la pauvreté au dedans. VII, 1221, 1222, 1230. — Elle tarit la source des aumônes; est l'écueil de la modestie et de la pudeur. *Ibid.* — Vanité de l'homme. VII, 6, 672, 675. — Vanité des beaux esprits et des gens de lettres. 674. — Vanités du siècle. 445. — Combien Jésus-Christ les a méprisées. 998.

Vares (l'abbé de), garde de la bibliothèque du roi, ami de Bossuet : détails sur sa mort. XI, 1018.

Variations (les) dans la foi sont une preuve certaine de fausseté. VIII, 321, 322. — Celles de l'un des deux corps principaux des protestants sont une preuve contre l'autre, principalement celles de Luther et des luthériens. 324, 325. — On prouve, par les actes authentiques de la Réforme, la faiblesse et l'instabilité de la religion protestante. 325 et suiv. — Les variations des calvinistes sont moins fréquentes que celles des luthériens, mais aussi réelles. Variations de Calvin dans ses écrits particuliers et dans des actes publics. Les calvinistes dressent en cinq ou six ans diverses confessions de foi contradictoires. 636. — Variations des protestants anglais, qui, sous Edouard VI, condamnent la présence réelle, qu'ils traitent d'indifférente sous Elisabeth. 597. — Variations des protestants, qui vantent leur patience à souffrir quand ils sont faibles, et se révoltent dès qu'ils ont la force en main 605 et suiv. — On prêche d'abord la soumission, puis la révolte; et la Réforme remplit tout de sang et de carnage. 988. — Variation sur la doctrine de l'indépendance des rois, et sur l'obéissance aux puissances. 1114 et suiv., 1281 et suiv. — Prodigieuse variation de toute la Réforme, démontrée par la tolérance des calvinistes pour le demi-pélagianisme des luthériens, auxquels ils offrent la communion. 1125, 1126. — Les variations de la Réforme viennent de sa propre constitution. N'ayant ni règles ni principes, sa doctrine en général et celles des particuliers ne peuvent être qu'irrégulières et contradictoires. 665, 666. — Elle varie en ce qu'ayant d'abord donné les seules Ecritures aux simples fidèles pour former leur foi, elle veut maintenant qu'ils apportent à la lecture des Ecritures une foi toute formée par les instructions et l'autorité des pasteurs. 707. — Les ministres, forcés d'avouer les variations de leurs Eglises, s'étonnent de ce qu'elles n'ont pas varié davantage, et disent qu'elles ne sont pas infaillibles. 708 et suiv.

Vases sacrés. Quelle vénération ils méritent. IX, — Les vases et linges sacrés sont les langes du saint Enfant, les draps de l'époux, et les vaisseaux de sa table. III, 609; — les instruments de la sépulture mystique de Notre-Seigneur. 652.

Vasquez. Son opinion sur le mérite des bonnes œuvres. IX, 856, 876, 896, 897.

Vassi (le massacre de) n'était pas une entreprise préméditée, mais un fait fortuit. VIII, 999. — Basnage soutient que la guerre entreprise en conséquence par les réformés était juste. 996, 1000. — Ce massacre fut le prétexte de la guerre. On en découvre la vraie cause. 1225.

Vaucernai (Pierre de) écrit contre les vaudois et les albigeois. VIII, 712. — Il traite, dans l'histoire des albigeois, des diverses sectes de son temps, 712, 713.

Vaudois (les) veulent parvenir à la réformation par la rupture. VIII, 338. — Les protestants les mettent au nombre de leurs ancêtres. 689, 690. — Ils devraient en avoir d'autant plus de honte, que les ministres en font des manichéens, en prétendant qu'ils sont les mêmes que les popliains d'Angleterre. 710 *Voy.* Manichéens — Alanus les distingue des albigeois, ainsi que Pierre de Vaucernai. 711 et suiv. — On démontre que les vaudois et les albigeois faisaient deux sectes très-distinctes. 748, 749. — Leur nom est tiré de Valdo, auteur de la secte. On les nomme pauvres de Lyon et léonistes, parce qu'ils commencèrent à Lyon; et insabbatés, à cause de leurs souliers coupés. 721. — Leurs commencements furent beaux. Valdo leur apprit à imiter la pauvreté volontaire de Jésus-Christ. Ensuite ils voulurent prêcher comme les apôtres, quoique laïques et sans mission. 721, 722. — Ils firent des progrès, et furent condamnés par Lucius III comme hérétiques. 723. — Conférence avec eux, dans laquelle on les convainc de diverses erreurs. *Ibid.* et suiv. — Ils viennent à Rome demander à Innocent III l'approbation de leur secte. Le Pape est effrayé de leur singularité, et de ce qu'ils vont pêle-mêle hommes et femmes. 726. — Quand les vaudois parurent, toutes les sectes séparées de Rome étaient manichéennes. Ils ne s'y joignirent pas. 728. — On voit, dans l'interrogatoire de Pragelas, qu'ils admettaient la transsubstantiation, la communion sous une espèce, la confession, et qu'à l'extérieur ils faisaient les devoirs de catholiques. 733. — Il ne paraît pas qu'ils aient retranché aucun sacrement, et leur doctrine était très-bien connue des catholiques de leur temps. 734. — Ils avouent des articles que les catholiques et les protestants rejettent, d'autres que les catholiques rejettent et que les protestant approuvent. 738, 739. — Cette secte est une espèce de donatisme. Elle fait dépendre l'effet des sacrements de la vertu des ministres, et prétend que les laïques, gens de bien, peuvent entendre les confessions, faire le corps de Jésus-Christ et administrer les sacrements. Ils ne pensent pas non plus que les ministres de l'Eglise, qui possèdent quelque chose en propre, soient les successeurs des apôtres. 727, 728. — Ce qui les rend plus chers aux protestants, c'est qu'ils disaient que l'Eglise romaine était l'impudique de l'*Apocalypse*. 731. — Les vaudois changent de doctrine depuis Luther et Calvin. Bucer et Œcolampade les réforment à leur mode, et leur proposent de nouveaux articles de foi. Leur conférence avec Œcolampade, où ils montrent une ignorance grossière, et pourtant parlent mieux sur plusieurs articles que leurs réfor-

mateurs. 359 360 et suiv. — Ils consultent les calvinistes, qui les amènent avec peine à leur doctrine. La secte s'éteint et se fond dans celle de Calvin. 741, 742. — Leurs anciens livres, cités par Perrin, sont ou supposés ou altérés, et leur Confession de foi de très-fraîche date. Avant la Réforme, ils n'avaient point de Confession de foi. Dans leur Confession calvinisée, ils retiennent plusieurs de leurs anciennes erreurs 743 et suiv. — En quel sens on peut dire que les vaudois sont sortis des albigeois manichéens. 781, 782. *Voy.* Albigeois.

Vendredi saint. Sur l'assistance à l'Office de ce jour. III, 890.

Vengeance. Combien elle nous fait illusion. VI, 562, 757, 758. - Quelle vengeance permise. VII, 149, 150. — Quels sont les fondements de la vengeance divine. VI, 171 et suiv. *Voy.* Pardon.

Venillon, archevêque de Sens, trahit Charles le Chauve, qui l'avait fait élever sur ce siége. I, 1552, 1553.

Venise. Le sénat de cette ville adopte la fille de Marc Cornaro, épouse de Jacques, roi de Chypre. X, 1100. — Cette ville et son État mis en interdit par Paul V. L'affaire est accommodée par Henri IV, roi de France. I, 1622, 1623, 1624.

Vêpres et Complies *du dimanche*, traduites par Bossuet. V, 1765 et suiv. — Vêpres des principales fêtes. 1075. — Vêpres des morts. 1801 et suiv. — Hymnes qui se chantent à Vêpres les dimanches et fêtes principales. 1780 et suiv.

Vêpres siciliennes. X, 1047.

Verbe. Sa génération. II, 965 et suiv. — Sa divinité. 968. — Images de sa génération prises dans la nature. 969, 970; — dans la créature raisonnable. 971. — Sa génération surpasse toutes les intelligences créées. VII, 124. — Elle est représentée par la fécondité de l'Église. 126. — Preuves de la génération éternelle du Verbe, tirées des livres Sapientiaux. V, 825, 826, 980, 1095. — Son éternité. 1168. — Il est le créateur de toutes choses. 1173. — Il est la vie et la lumière. *Ibid.* — En lui tout est vie. 1175. — Son incarnation préparée par les apparitions aux patriarches. 1143; — exécutée. 1161. — Effets qu'il produit sur les hommes aussitôt après son incarnation. 1147 et suiv. — Le Verbe descend au-dessous des anges par son incarnation, et devient égal au pécheur. VI, 513. — Il guérit par là notre orgueil. 1002. — Sa pauvreté relève notre bassesse. 1009. — Il nous enrichit des véritables biens. 1075. — Combien ses abaissements sont admirables. 1028. — Combien son anéantissement est incompréhensible. VII, 454, 525. — Le Verbe incarné, adorable mélange de puissance et d'infirmité. VI, 323. — Sage économie de toute sa conduite. 322, 325. — Il est le réformateur du genre humain. 527. *Voy.* Jésus-Christ, Sauveur.

Vercellis (Pierre de), évêque de Meaux, ambassadeur de Charles VII au Pape Eugène IV. Sa harangue à ce Pontife. II, 142.

Verensfels (Samuel), docteur protestant, attaque l'explication de l'*Apocalypse* par Bossuet. IX, 117. — Bossuet lui répond. 117, 118, 119. — Préjugés du docteur protestant. 176 *Voy.* Apocalypse, Babylone.

Vérité. Sa recherche est laborieuse; comment l'âme y procède. I, 1022. — Elle s'y attache, et la voit toujours la même. 1023. — La vérité est l'objet éternel de l'entendement. 1052. — Comment nous voyons en Dieu toutes les vérités. 1055. — La vérité reçue dans l'âme la rend conforme à Dieu. 1056. — Elle est la nourriture de l'âme raisonnable. VII, 575. — Qu'est-ce que la vérité? où la voit-on? VI, 164. — Ses attributs. *Ibid.* 121. — Comment elle fait la béatitude et le supplice de tous les hommes. 164, 165 — Elle est à peine connue dans les affaires du monde. *Ibid.* — C'est une reine qui habite en elle-même et dans sa propre lumière. 212 — La vérité est venue sur la terre comme une étrangère, inconnue et persécutée pendant l'espace de quatre cents ans. 211. — Elle est demeurée intacte au milieu des schismes. 214, 215. — La vérité se sert des hommes, mais n'en dépend pas. *Ibid.* — Sagesse et autorité nécessaire pour nous faire entendre et croire la vérité; deux choses qui ne se trouvent qu'en Dieu seul. 658. — La vérité de Dieu, notre loi immuable. 599. — Elle réside dans les consciences de tous les hommes, même des pécheurs, quoiqu'ils la méconnaissent : ce qu'il en résultera après la mort. 603. — Danger d'abandonner la vérité. 874, 875. — Vaines excuses des pécheurs pour se dispenser de la suivre. 853, 854. — Les lois immuables de la vérité sont en Dieu. 870. — Elle nous jugera au dernier jour. 896, — Injustice des hommes à l'égard de la vérité. 881. — Les Chrétiens coupables envers la vérité, du même attentat que les Juifs ont commis contre elle. 882. — La vérité outragée funeste au pécheur. 885, 896. — La vérité a le droit de reprendre et de censurer les hommes. 892. — Elle peut se dire hautement partout, pourvu que la discrétion tempère le discours, et que la charité l'anime. VII, 1072. — La connaissance de la vérité nécessaire aux rois. VI, 1091. — Les princes doivent l'aimer, et n'épargner rien pour la savoir. XI, 571, 572. — Combien sont coupables ceux qui obscurcissent la vérité auprès des personnes publiques ou des princes. VI, 1005 — Deux moyens de connaître la vérité. VII, 600, 601. — Manière employée par les Catholiques et les hérétiques pour rechercher la vérité. 602. — La pureté incorruptible des vérités de l'Évangile est la cause de la honte du pécheur et du refus qu'il fait de les voir. VI, 869 — Force de la vérité de l'Évangile. 807, 808 et suiv. — La vérité demeure toujours dans l'Église, et s'y épure d'autant plus qu'elle est plus violemment attaquée, VIII, 389. 390.

Vérités (les trois) du concile de Bâle : ce que c'était; en quel sens Eugène IV les condamne. II, 24 et *note*, 119, 120.

Vernant (Jacques), Carme, censuré par la Faculté de Paris, à cause de sa doctrine contraire à l'indépendance des rois. II, 170 et suiv.

Verron (François), Jésuite, auteur d'un livre estimé, *la Règle de la Foi*. Leibnitz consulte Bossuet sur cet ouvrage. V, 1957. — Réponse de Bossuet. 1940 et suiv.

Versions. *Voy.* Jérôme (S.), Italique, Septante, Testament, Vulgate.

Vertu. Sa définition. I, 971. — Les principales vertus. *Ibid.* — Nature de la vertu; combien elle est supérieure aux autres biens qui peuvent être dans l'homme. VI, 687, 688. — Elle est la fin principale de l'homme. 688. — En quoi elle consiste selon les philosophes. 745, 746. — Caractère de la véritable vertu. 679. — La stabilité lui est essentielle, même selon les philosophes. 1252. — La vertu tient de l'éternité, et trouve tout son être en un point. 1085 — La vertu chrétienne comparée à une fille chaste et pudique. 1047. — Deux sortes de vertus. 1052; VII, 514. — Les vertus du monde n'ont que l'apparence. VI, 1053. — Ce sont des vices colorés. VII, 514. — Quelle était la vertu au temps des apôtres. VI, 679. — Les vertus chrétiennes sont hardies. VII. 618. — Elles sont toutes fondées sur l'humilité. 585. — Les vertus chrétiennes sont méprisées par les quiétistes. IV, 115, 207, 256, 257. — Combien estimées par saint François de Sales, 162, 203; — par sainte Thérèse. 204. — On ne peut en rejeter les motifs particuliers ni les pratiques. 458. — Principe de saint François de Sales sur l'amour des vertus. 518. — Erreur d'en rejeter les pratiques, si recommandées par les apôtres. 516, 595 — Beau principe de saint François de Sales sur la recherche des vertus. 647. — Que signifie l'union des vertus en la charité. 649. — Erreurs de M. de Cambrai sur la recherche des vertus. 514, 515. — Ce qu'il faut entendre par les vertus des cieux. X, 644.

Vertus théologales. Leur nécessité pour le salut; leur nombre et leur définition. VIII, 50, 51.

Vespasien. Sous lui l'empire affligé se repose. X, 759 — Josèphe lui donne le caractère du Messie, que d'autres attribuent à Hérode. 871.

Vêture et profession religieuse. Sermons pour cette cérémonie. VII, 439, à 586.

Veuves. Caractère d'une veuve chrétienne. III, 664, 665. — Manière dont elle honore l'Église. 665, 666. — Quelles doivent être les veuves, selon les préceptes de saint Paul. VII, 1267.

Viandes (l'abstinence des) admise par la Réforme anglicane comme dans l'Église catholique. VIII, 102.

Viatique. On peut le redonner au bout de huit ou dix jours. III, 822, 969. — Sentiments de foi d'un Chrétien pour le recevoir.

Vice. Sa définition. 971. — D'où il vient. VI. 1051. — Vices que l'homme du monde met en crédit, si peu qu'ils aient soin de se contrefaire. 1054.

Viclef (Jean), Anglais, enseigne dans son Trialogue une doctrine impie, représente Dieu dominé par la nécessité, auteur et approbateur de tous les crimes. VIII, 755, 756 et suiv — Il imite la fausse piété des vaudois, attribue l'effet des sacrements au mérite des personnes, et regarde les ecclésiastiques, qui possèdent des biens temporels, comme coupables d'un grand crime. Il croit aussi que Dieu est obligé d'obéir au diable, et qu'un roi déchoit de sa dignité par le péché mortel, etc. 761 — Il rejetait la transsubstantiation, et croyait la présence réelle quand la consécration était faite par un ministre saint. *Ibid.* — Il rétracte ses sentiments, et meurt dans sa cure et dans l'exercice de sa charge. 762. — Il disait

le Pape Antechrist. *Ibid.*— Ses erreurs condamnées au concile de Constance, et par Martin V. II, 48, 49, 60. — Les calixtins respectaient sa mémoire. VIII, 766.

Victor (S.), Pape. Son décret sur la célébration de la Pâque. Polycrate et les évêques d'Asie refusent d'y obtempérer. II, 540.

Victor (S.), martyr. Son panégyrique. VII, 987 et suiv. — Il préfère les opprobres de Jésus-Christ aux honneurs de la milice romaine. 990. — Il renverse d'un coup de pied la statue de Jupiter qu'on voulait lui faire adorer. *Ibid.* — Son douloureux martyre. 1001.

Victoria (François de), Dominicain espagnol, ne blâme pas le sentiment de l'école de Paris. I, 1246; 536.

Vie. Combien celle de l'homme est courte et fragile. VI, 849; VII, 520, 1259, 1507, 1508. — Combien dure est la condition à laquelle on nous l'a prêtée. 1193, 1199. — Sa rapidité; égarements dans lesquels elle se passe. VI, 1262 et suiv. — Combien elle est vaine et inconstante. VII, 518. — La vie présente semblable à l'enfance. VI, 1216. — L'attache à la vie, contraire à la dignité du christianisme. 140. — En quoi consiste la vie heureuse. 999. — Celle qui se passe dans les délices est morte. 449. — Ce que Dieu fait pour nous détacher de la vie. 516. *Voy.* Homme, Temps.

Vie de Dieu. VI, 845, 1195. — Dieu est notre vie; bonheur de cette vie. 1192. — La vie du ciel toute en action. VII, 19. — Quelle doit être notre vie nouvelle. 1216. — En quoi consiste la vie chrétienne. VII, 641 et suiv., 914. — Combien elle doit être sérieuse, selon saint Basile. II, 999.

Bonheur de la vie cachée. III, 498 — Sa sagesse. 499. — Elle nous fait voir et connaître Dieu. 503. — Elle nous rend semblables à Jésus-Christ. 505. — La vie chrétienne doit être une vie cachée. VII, 909. — Pratique de la vie cachée dans saint Joseph. 911 et suiv.

Vie cachée de Jésus-Christ. II, 1189 et suiv. — Il suit ses parents à Jérusalem. 1190; — se sépare d'eux. 1190. — Ils le retrouvent dans le temple. *Ibid.*— Leur plainte. 1192. — Sa réponse. *Ibid.* — Son retour à Nazareth, et sa vie obscure. 1194 et suiv. — Comment imiter Jésus et Marie dans leur vie obscure? 1196 et suiv.

Vie pastorale. Sa frugalité. V, 867.

Vie religieuse. Règles à suivre par rapport au désir d'y entrer. III, 593, 594, 609, 610, 615, 650, 651, 665; 684, 696, 737. — Ses obligations 746 et suiv.

Vie future. Elle est figurée et annoncée dans les Psaumes. V, 411. — Abus étrange que font des paroles de David ceux qui n'y croient point. 451. — L'exemple de la fourmi nous enseigne à amasser des bonnes œuvres pour vivre éternellement. 820.— La vie future enseignée dans l'*Ecclésiaste*. 919 et suiv.—Dangereuses interprétations de Grotius à ce sujet. *Ibid.* — Il faut tout rapporter à la jouissance de cette vie. III, 928, 929. — Discours et sentiments du monde sur la vie future et ses promesses. VI, 651.

Vies des saints. Manière de les lire. III, 589.

Vienne (concile général de) sous Clément V, qui y publie la bulle *Fidei catholicæ*, avec l'approbation du concile. II, 252. *Voy.* Béguards, Guy.

Vierge. Une vierge ne doit s'occuper que du soin des choses du Seigneur. VII, 707. — Amour de Jésus pour les vierges VI, 969.— A quelles conditions elles deviennent ses épouses. VII, 506, 541. — Elles sont le fruit sacré de la chasteté féconde des évêques. 705. — Effets de la virginité dans les vierges de Jésus-Christ. 407. — Inquiétudes de celles qui le sont véritablement. 449. — Avec quel soin elles doivent garder tous leurs sens 357, 760. — Extrême jalousie avec laquelle Jésus-Christ aime les vierges. 568. — Combien un cœur virginal est propre à être embrasé de l'amour du Sauveur. VI, 965. — Manière dont les vierges honorent l'Eglise. III, 665, 666. *Voy* Virginité.

Vierge (la sainte). *Voy.* Marie.

Vigilance chrétienne : nécessité de cette vertu; ses motifs. VI, 162 et suiv.

Vigilance. Cet hérétique combat le culte des saints. Les protestants le mettent au nombre de leurs prédécesseurs, et le préfèrent à saint Jérôme. VIII, 689, 690. — Il est réfuté par ce saint. X, 983.

Vigile. Pape, refuse d'assister au cinquième concile. II, 181. — Il ne veut pas condamner les trois chapitres; ce qui se passa en cette occasion. 214, 215.

Vignier était regardé par les réformés comme le restaurateur de l'histoire. VIII, 700, 701.

Vin. Quel doit être celui qui sert à la Messe. III, 1050. — Ce que c'est que le vin de la nouvelle alliance. 993, 1002.

Vincent de Lérins fut l'une des lumières du IVe siècle. VIII, 1088. — Ses règles pour connaître la foi de l'Eglise. X, 568. — Brève récapitulation de ses règles. 415. — Il enseigne que la vérité catholique est toujours la même, et partout, et que l'Eglise ne change jamais rien à ses dogmes, parce que la vérité, venue de Dieu, a d'abord toute sa perfection. 125, 126; VIII, 1058, 1059. — Il cite saint Paul pour prouver la perpétuité de la doctrine dans l'Eglise catholique. V, 1991 et suiv.

Vincent de Paul (S.). Bossuet lui témoigne le désir qu'il a de seconder la mission qui devait se faire à Metz. XI, 785 et *note*. — Il l'instruit des différents faits concernant cette mission. 787. — Lui fait part de l'établissement de conférences à l'instar de celles de Saint-Lazare. 793. — Eloge que l'abbé de Chandenier lui fait de Bossuet. 795. — Lettre de Bossuet au Pape Clément XI pour demander la canonisation de saint Vincent de Paul, qui, dit-il, avait mis dans son âme, par ses discours et ses conseils, les vrais sentiments de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique. 1208, 1209. — Peinture qu'il y fait des conférences de Saint-Lazare, de son zèle pour le salut des âmes, de sa foi, de son attachement au Saint-Siége, et de ses grands travaux pour l'Eglise. *Ibid.*

Vio. *Voy.* Cajétan.

Virgile avoue qu'il s'est engagé par une espèce de manie à composer son *Enéide*. II, 786. — Il étale le vrai et le faux, et ne croit pas que la vérité lui soit nécessaire, pourvu qu'il plaise. 785.

Virginité. Sa définition; son excellence. VII, 531, 544, 545, 557 et suiv. — Ses effets. 531. — En quoi elle consiste principalement. 68, 551 et suiv. — C'est un état angélique. III, 664, 665. — Elle est supérieure au mariage; combien chérie du ciel. VII, 531, 532, 558, 879. — L'âme est le siége de la virginité. 557. — Estime que Jésus Christ a faite de la virginité. II, 1136, 1137. — Marie, modèle de cette vertu. 1138. — Attachement extraordinaire de Marie pour sa virginité. VI, 964, 1035. — Pourquoi sa virginité devait-elle lui faire aimer plus tendrement son Fils. 965, 966. — La virginité perpétuelle de Marie, figure de l'Eglise. VII, 393.

Vittemberg (Confession de) dressée par Brentius. L'article de l'Eucharistie y est autrement que dans celle d'Augsbourg. On y reconnaît le mérite des bonnes œuvres. VIII, 588.

Visage. Dieu a un visage pour les justes et un pour les pécheurs. VI, 1126, 1127.

Vision béatifique. *Voy.* Jean XXII.

Visitation de la sainte Vierge. Elévations sur ce mystère. II, 1043. — Sermon et discours pour cette fête. VII, 366 à 398. — Combien Jésus opère dans ce mystère, quoiqu'il y paraisse sans action. 366, 391, 398 et suiv. *Voy.* Elisabeth, Jean-Baptiste, Marie.

Visite. Fin de la visite épiscopale. VII. 671 et suiv., 825. — Disposition pour en profiter. 667. — Fruits de la visite. 678 et suiv., 804. — Compte que Jésus-Christ en demandera. 680. — Ordonnances de visite notifiées aux Ursulines de Meaux. 686 et suiv. — Force des ordonnances de visite. III, 814. — De quoi Bossuet veut qu'on lui rende compte dans la visite des monastères. 1098.

Vitellius, empereur romain. Sa mort. X, 745.

Vittemberg. Accord fait dans cette ville; on y dresse six articles. VIII, 446, 447. — Conclusion de l'accord. 450. — Les théologiens de Vittemberg reconnaissent qu'il faut ou renoncer à la doctrine de Luther, ou admettre le sacrifice, la transsubstantiation et l'adoration. Ils changent sa doctrine aussitôt après sa mort. Les luthériens ne peuvent répondre aux raisonnements de ces théologiens. Cependant ils reviennent bientôt après à la doctrine de Luther. 503 et suiv.

Vitiza, roi d'Espagne, impie, défend à ses sujets d'obéir au Pape, et foule aux pieds les lois de l'Eglise. I, 1358.

Vitry (M. de), chantre de l'église de Meaux. Estime qu'en faisait Bossuet. Son désir de se retirer à la Trappe improuvé par le prélat : pourquoi? XI, 972.

Vocation. Les parents ne doivent pas s'opposer à celle de leurs enfants. VII, 654. La vocation extraordinaire des premiers réformateurs, donnée comme certaine dans la Confession de foi calviniste, et dans deux synodes nationaux, est abandonnée par Claude, Jurieu et autres. 1005 et suiv.

Vœux monastiques, de deux sortes; leur vertu. VII, 568 et suiv. — Disputes des protestants concilliées sur cette matière. IX, 863, 931, 974, 1028. — Elévation pour le renouvellement des vœux. VII, 675.

Vœux pour le roi. VII, 423.

Voie étroite. Ce que c'est. I, 948. — Toutes voies sont bonnes quand elles viennent de Dieu. III, 976, 977.

Voile, pourquoi celui du temple de Jérusalem se dé-

chira à la mort de Jésus-Christ. VII, 63.

Vol. Censure de quelques propositions relatives à ce crime par l'assemblée de 1700. III, 1883.

Volontaire. *Voy.* Liberté.

Volonté. En quoi elle consiste : ses actes. I, 606 et suiv. — Elle n'est pas distinguée de l'appétit supérieur. 971. — Elle n'est attachée à aucun organe, et préside aux mouvements du corps. 1024. — Cet empire de la volonté la rend indirectement maîtresse des passions. 1026. — Comparaison de l'action libre de la volonté, avec celles qu'on attribue soit à l'âme, soit au corps. II, 747.— Déréglement et inconstance de la volonté. VII, 96. — La loi de Dieu, remède à ses maladies. 72 et *note*. — La sainte et immuable volonté de Dieu se déclare à nous en deux manières. 523. — Quelle est celle que nous devons suivre, et qu'il y a des volontés divines sur lesquelles Dieu ne nous demande aucun acte. IV, 77, 78. — Usage qu'on doit faire des volontés de signe et de bon plaisir. 83 et suiv. — Erreur sur les volontés de Dieu inconnues. 571, — sur la distinction des trois volontés. 590 et suiv. — Volonté dans Dieu de sauver tous les hommes, spéciale pour les fidèles, très-spéciale pour les élus. X, 38, 39.

Voluptueux. Leur caractère et leurs désordres. VI, 713, 714; VII, 79. — Rien de plus agréable en apparence que leur vie : ce qu'ils objectent en leur faveur. VII, 39. — Discours de Cicéron contre les voluptés. 37. *Voy.* Libertins, Plaisirs.

Volzogue (Louis), socinien, a corrompu le Nouveau Testament. X, 533 et suiv. 549, 577. — Comment il élude un passage de saint Jean sur la divinité de Jésus-Christ. 648 et suiv. — Il traite de fable l'existence de l'enfer. 216.

Vormes. *Voy.* Worms.

Vossius (Gérard-Jean). Passage de cet auteur sur la mauvaise foi des prédicants réformés. V, 1516.

Vue. *Voy.* Sensations.

Vuitasse (Charles), professeur de Sorbonne, se justifie auprès de Bossuet des erreurs dont on l'avait accusé sur l'Eucharistie, XI, 1073 et suiv. *Voy.* Transsubstantiation.

Vulgate (la), version très-ancienne de l'Ecriture. Son autorité. IX, 858, 878, 898. — Elle est préférée aux autres versions latines. 932, 974. — Mots peu usités, et tournures qu'on y trouve. V, 459. — La Vulgate, dans les *Proverbes*, s'écarte moins de l'hébreu que les Septante. 806, 807. — Elle est à peu près la version de saint Jérôme. 808. — Expressions inusitées qu'on y trouve : hébraïsmes. 807. — La version vulgate de l'*Ecclésiaste* diffère de l'ancienne Italique. 878. — Pourquoi elle n'est pas toujours conforme à l'hébreu. 879. — Version vulgate de l'*Ecclésiastique;* elle diffère beaucoup du grec actuel. 1012. — Le décret du concile de Trente sur la Vulgate, est un décret de foi et non de pure discipline. I, 687.

W

Walembourg (Adrien et Pierre de), évêques, célèbres controversistes, disent que les questions agitées sur la puissance du Pape n'appartiennent pas à la foi. I, 1315, 1316. — Différence qu'ils mettent entre la croyance de l'infaillibilité des conciles et celle du Pape. *Ibid.*

Walléran, évêque de Naümbourg, écrit à saint Anselme, dans le temps de l'excommunication de l'empereur Henri IV, res a t à sa cour sans communiquer à ses crimes. I, 1558, 1559.

Wiggers (Jean), docteur de Louvain, tâche d'éluder l'autorité d'Adrien VI, sur la faillibilité des Papes. I, 1257, 1258; II, 570. — Il dit que l'infaillibilité est crue comme de foi par quelques théologiens. 585, 586.

Wissovats (André) fait voir comment les unitaires se sont séparés des réformés. VIII, 948.

Worms. L'empereur Henri IV y tient un concile schismatique, où il fait déposer Grégoire XI, 790. — Conférence tenue dans cette ville par ordre de Charles-Quint, pour concilier les deux religions. VIII, 595. — Les luthériens se divisent sur des points importants. Ils condamnent tout d'une voix la nécessité des bonnes œuvres pour le salut. On épargne la doctrine monstrueuse d'Osiander. Les Catholiques refusent de continuer à conférer avec des gens qui ne s accordent pas entre eux. *Ibid.* et suiv.

X

Xantippe, Lacédémonien, sauve Carthage. X, 725

Xénophon, sage philosophe et habile capitaine. Son histoire est conforme à l'Ecriture. X, 705

Xerxès, roi de Perse, attaque les Grecs avec onze cent mille hommes : il est défait. X, 712. — Sa mort. 713.

Z

Zabarella (François), cardinal, archevêque de Florence, est mis par Bellarmin au nombre des défenseurs de la doctrine gallicane. I, 1254; II, 562. — Chicane de Schelstrate, qui prétend que ce cardinal refusa de lire les décrets des sess. v et vi au concile de Constance. 86, 87, 88. — Preuves qu'il croyait le concile supérieur au Pape. 88 et suiv.

Zacharie. Ses prophéties. X, 813, 814 et suiv.

Zacharie, père de saint Jean-Baptiste. Son incrédulité. II, 1089. — Son cantique. 1127 et suiv. — Ce cantique réunit la doctrine à la beauté du style. V, 1255.—Il est expliqué. *Ibid.*

Zacharie, Pape, ne déposa pas Childéric, mais répondit à la consultation des seigneurs français. I, 1329, 1330, 1343, 1344. — Grégoire VII est le premier qui parle de cette déposition. 1499, 1500. — Histoire abrégée de ce qui prépara l'élévation de Pépin et la chute de Childéric. 1501 et suiv. — Ce Pape persista dans l'obéissance des empereurs. 1477.

Zelepechim (Georges), archevêque de Strigonie et primat de Hongrie, proscrit les articles du clergé de France avec des qualifications odieuses. I, 1223, 1234; II, 548. — On le réfute. 256, 625. — Son décret censuré par la Sorbonne. 173, 174.

Zénobie, reine de Palmyre, se rend célèbre; elle est vaincue par Aurélien. X, 743.

Zénon, empereur d'Orient, se mêle le premier de régler la foi : son Hénotique est condamné. X, 754.

Zisca (Jean), chef des taborites, l'une des sectes descendues de Jean Huss, excite des révoltes, et commet des cruautés inouïes, surtout à l'égard des moines et des ecclésiastiques. Les Frères de Bohême en descendent, selon Rudiger, l'un des Frères. Ils refusent les quatre articles accordés par le concile de Bâle. VIII, 765.

Zonare et les historiens grecs accusent à tort les Papes Grégoire II et III d'avoir manqué de fidélité à Léon l'Isaurien. I, 1162, 1163.

Zoroastre. Ses sentiments sur la Divinité, convenables en un certain sens au soleil. XI, 1168.

Zorobabel ramène les Juifs captifs, et pose les fondements du second temple. X, 710, 811.

Zozime (S.), Pape, est accusé d'avoir approuvé la Confession de foi de Célestius, hérétique. II, 560, 561. — On discute cette imputation. *Ibid.* et *note*. — Sa doctrine sur l'observation des canons. 484, 485. *Voy.* Sardique.

Zwingle (Ulric). Son caractère hardi. Il prend parti pour Carlostad dans la querelle sacramentaire. VIII, 573. — Il accorde le salut aux païens; Luther désespère de son salut à cause de cette erreur, que ceux de Zurich défendent mal. 574. — Il nie le péché originel, qu'il appelle un vice, un malheur, une maladie, et non un crime. Ses erreurs sur le baptême. 575. *Voy.* Baptême. — Songe de Zwingle, dans lequel un fantôme blanc ou noir lui apprend que le signe, dans l'Ecriture, reçoit le nom de la chose : l'*Agneau est la Pâque*, pour dire qu'il en est le signe. Ignorance de cette explication. 580. — Sa confession de foi, appelée Helvétique, envoyée à Augsbourg. 593, 594 et suiv. *Voy.* Confession d'Augsbourg. — Il est tué dans une bataille donnée en Suisse entre les cantons catholiques et les cantons protestants, où les derniers, quoique plus forts, sont vaincus. 456.

Zwingliens (les) se moquent des équivoques de Bucer, et ne veulent point entendre parler de miracles et de toute-puissance de Dieu dans l'Eucharistie. VIII, 450, 451. — Ceux de Pologne disent, dans leur accord avec les luthériens et les bohémiens, que le corps de Jésus-Christ est substantiellement présent dans l'Eucharistie. 776, 777.

Zurich. *Voy.* Genève.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

OEUVRES COMPLETES DE BOSSUET, EVEQUE DE MEAUX. — DOUZIEME PARTIE. — THEOLOGIE HISTORIQUE. (*Suite.*)

II. — ABREGE DE L'HISTOIRE DE FRANCE. 9
Livre XII. — *Louis XI.* 9
Livre XIII. — *Charles VIII.* 59
Livre XIV. — *Louis XII.* 95
Livre XV. — *François Ier.* 129
Livre XVI. — *Henri II.* 260
Livre XVII. — *Charles IX.* 525

TREIZIEME PARTIE. — THEOLOGIE SOCIALE.

POLITIQUE TIREE DES PROPRES PAROLES DE L'ECRITURE SAINTE. 477
A Monseigneur le Dauphin. 477
Livre Ier. — *Des principes de la sociétété parmi les hommes.* 479
Article Ier. — *L'homme est fait pour vivre en société.* 479
II. — *De la société générale du genre humain naît la société civile, c'est à-dire, celle des Etats, des peuples et des nations.* 483
III. — *Pour former les nations et unir les peuples, il a fallu établir un gouvernement.* 488
IV. — *Des lois.* 491
V. — *Conséquences des principes généraux de l'humanité.* 495
VI. — *De l'amour de la patrie.* 498
Livre II. — *De l'autorité : que la royale et l'héréditaire est la plus propre au gouvernement.* 505
Article Ier. — *Par qui l'autorité a été exercée dès l'origine du monde.* 505
II. — *Du droit de conquête.* 515
Livre III. — *Où l'on commence à expliquer la nature et les propriétés de l'autorité royale.* 517
Article Ier. — *On en remarque les caractères essentiels.* 517
II. — *L'autorité royale est sacrée.* 517
III. — *L'autorité royale est paternelle, et son propre caractère, c'est la bonté.* 522
Livre IV. — *Suite des caractères de la royauté.* 535
Article Ier. — *L'autorité royale est absolue.* 535
II. — *De la mollesse, de l'irrésolution et de la fausse fermeté.* 547
Livre V. — *Quatrième et dernier caractère de l'autorité royale.* 551
Article Ier. — *Que l'autorité royale est soumise à la raison.* 551
II. — *Moyens à un prince d'acquérir les connaissances nécessaires.* 571
III. — *Des curiosités et connaissances dangereuses, et de la confiance qu'on doit mettre en Dieu.* 592
IV. — *Conséquences de la doctrine précédente; de la majesté, et de ses accompagnements.* 596
Livre VI. — *Les devoirs des sujets envers le prince, établis par la doctrine précédente.* 601
Article Ier. — *Du service qu'on doit au prince.* 601
II. — *De l'obéissance due au prince.* 606
III. — *Deux difficultés tirées de l'Ecriture; de David et des Machabées.* 615
Livre VII. — *Des devoirs particuliers de la royauté.* 619
Article Ier. — *Division générale des devoirs du prince.* 619
II. — *De la religion en tant qu'elle est le bien des nations et de la société civile.* 621
III. — *Que la véritable religion se fait connaître par des marques sensibles.* 624
IV. — *Erreurs des hommes du monde et des politiques sur les affaires et les exercices de la religion.* 636
V. — *Quel soin ont eu les grands rois du culte de Dieu.* 645
VI. — *Des motifs de religion particuliers aux rois.* 661
Livre VIII. — *Suite des devoirs particuliers de la royauté. — De la justice.* 673
Article Ier. — *Que la justice est établie sur la religion.* 673
II. — *Du gouvernement que l'on nomme arbitraire.* 676
III. — *De la législation et des jugements.* 680
IV. — *Des vertus qui doivent accompagner la justice.* 684
V. — *Les obstacles à la justice.* 690
Livre IX. — *Des secours de la royauté. — Les armes, les richesses ou les finances, les conseils.* 693
Article Ier. — *De la guerre et de ses justes motifs, généraux et particuliers.* 693
II. — *Des injustes motifs de la guerre.* 696
III. — *Des guerres entre les citoyens, avec leurs motifs et des règles qu'on y doit suivre.* 704
IV. — *Encore que Dieu fît la guerre pour son peuple, d'une façon extraordinaire et miraculeuse, il voulut qu'il s'aguerrît, en lui donnant des rois belliqueux et de grands capitaines.* 714
V. — *Vertus, institutions, ordres et exercices militaires.* 719
VI. — *Sur la paix et la guerre; diverses observations sur l'une et l'autre.* 727
Livre X et dernier. — *Suite des secours de la royauté. — Les richesses et les finances, les conseils, les inconvénients et les tentations qui accompagnent la royauté, et les remèdes qu'on y doit apporter.* 735
Article Ier. — *Des richesses et des finances. — Du commerce et des impôts.* 735
II. — *Les conseils.* 744
III. — *On propose au prince divers caractères des ministres ou conseillers; bons, mêlés de bien et de mal, et méchants.* 755
IV. — *Pour aider le prince à bien connaître les hommes, on lui en montre en général quelques caractères tracés par le Saint-Esprit dans les livres de la Sagesse.* 764
V. — *De la conduite du prince dans sa famille, et du soin qu'il doit avoir de sa santé.* 769
VI et dernier. — *Les inconvénients et tentations qui accompagnent la royauté, et les remèdes qu'on y doit apporter.* 772

QUATORZIÈME PARTIE. — LETTRES DIVERSES.

Lettre Ire. — *A saint Vincent de Paul. — Il lui parle de la mission qui devait se faire à Metz, et lui témoigne le désir qu'il a de seconder cette bonne œuvre.* 785
II. — *De M. Bedacier, évêque d'Auguste, à saint Vincent de Paul. — Il lui témoigne combien il est disposé à favoriser la mission, et lui fait part d'une difficulté qui paraissait s'opposer au plan des missionnaires.* 787
III. — *De Bossuet à saint Vincent de Paul. — Il lui apprend avec quel respect les lettres de la reine avaient été reçues à Metz; lui marque la violence exercée par les protestants de cette ville, à l'égard d'une servante catholique, malade à l'extrémité, et lui fait connaître les artifices de ces hérétiques.* 788
IV. — *A M. de Monchy. — Il lui parle des dispositions relatives à la mission, et l'instruit des intrigues des protestants, pour assurer l'impunité de leurs excès.* 790
V. — *A saint Vincent de Paul. — Sur les affaires de la mission, et les manœuvres des protestants.* 792
VI. — *Au même. — Il le remercie de sa recommandation auprès de la reine en faveur des Catholiques, et lui rend compte de la manière dont a été levée la difficulté qui aurait pu traverser les desseins des missionnaires.* 792
VII. — *Au même. — Sur les fruits de la mission, et le mérite des ouvriers qui y avaient travaillé. — Compagnie établie à Metz, sur le modèle de celle qui avait été formée par saint Vincent de Paul.* 795
Relation d'un fait mémorable arrivé dans le cours de la mission de Metz. 794
VIII. — *A une dame de considération, sur la mort de son mari. — Il présente à la foi les vérités les plus pro-*

pres pour la consoler, et les motifs les plus capables de la rassurer sur l'état du défunt. 796

IX. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Sur sa disgrâce, et la manière dont il devait les recevoir.* 802

X. — *Au même.* — *Il le console dans sa disgrâce, et lui donne différents avis pour l'aider à la porter avec courage.* 802

XI. — *Au même.* — *Il l'entretient des grâces que Dieu lui a faites, et lui montre la vanité et le péril de la gloire du monde.* 803

XII. — *A M. Dirois, docteur en Sorbonne.* — *Il lui marque les qualités que doit avoir la traduction du livre de l'Exposition, qu'on voulait faire à Rome, en italien.* 805

XIII. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Il lui détaille les raisons qui l'ont porté à accepter l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais; lui marque l'usage qu'il prétend faire de ses revenus; se justifie sur ce qu'on a blâmé dans sa conduite; lui parle de la conversion de M. de Troisville; l'entretien des heureuses dispositions de M. le Dauphin, et des dangers auxquels il est exposé, et lui témoigne combien il espère d'heureux effets de son livre de l'Exposition.* 806

XIV. — *A M. Dirois, docteur en Sorbonne.* — *Sur la traduction du livre de l'Exposition qu'on méditait de faire à Rome.* 809

XV. — *Au même.* — *Il lui parle de plusieurs oraisons funèbres, et de la traduction du livre de l'Exposition projetée à Rome.* 810

XVI. — *Au même.* — *Sur une traduction du livre de l'Exposition.* 811

XVII. — *Au même.* — *Sur la manière très-obligeante dont le gratis de ses bulles, pour l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, lui avait été accordé.* 812

XVIII. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Il lui montre comment tout dans le monde tourne à bien au Chrétien, et lui parle de M. de Troisville et de M. le Dauphin.* 812

XIX. — *Au même.* — *Il lui parle des ménagements qu'exige la faiblesse de Mme de la Vallière, lui marque les raisons qu'elle avait de retarder l'exécution de son dessein, et lui rend compte de ce qu'il a fait pour en faciliter l'accomplissement* 813

XX. — *Au même.* — *Sur Mme de la Vallière, et sur les funestes effets de la contagion du siècle.* 814

XXI. — *Au même.* — *Il lui explique de quelle manière une âme peut conserver le repos au milieu de l'agitation des affaires.* 815

XXII. — *Au même.* — *Sur la conduite de Dieu à l'égard de Mme de la Vallière, et sur l'horreur que nous devons avoir de nous-mêmes, lorsque nous nous considérons à la lumière de la vérité.* 817

XXIII. — *Au même.* — *Il lui annonce le prochain départ de Mme de la Vallière pour les Carmélites, lui marque quelle est son ardeur pour la pénitence et les austérités du cloître, et en prend occasion de lui témoigner de grands sentiments d'humilité.* 818

XXIV. — *Au même.* — *Il lui demande des instructions sur la cause de sa nouvelle disgrâce, et le porte à prendre les moyens convenables pour l'empêcher s'il est encore temps.* 819

XXV. — *Au même.* — *Sur la conduite admirable de Dieu à l'égard de ce maréchal, la malignité du monde, et la persévérance de Mme de la Vallière.* 820

XXVI. — *A M. Dirois, docteur en Sorbonne.* — *Sur les longueurs qu'il éprouvait à l'égard de la traduction italienne du livre de l'Exposition, et sur quelques ouvrages imprimés à Rome.* 820

XXVII. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Sur les avantages de la retraite, la véritable grandeur de l'homme, et le mépris qu'il doit faire du monde.* 821

XXVIII. — *Ad Fernandinum Furstembergium episcopum et principem Paderbonensem, et coadjutorem monasteriensem.* — *Præclaras ejus ingenii dotes, egregia scientiæ et sapientiæ monumenta, virtutesque insignes, suavi eloquentia, et exquisito sermone prædicat.* 822

XXIX. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Sur la traduction du Nouveau Testament, imprimée à Mons, et la bulle qui le défendait.* 824

XXX. — *Au même.* — *Il lui parle de la manière forte et puissante dont Dieu sait agir pour gagner les cœurs; lui explique en quoi consiste la droiture du cœur et ce qu'il faut faire pour l'acquérir; se plaint de ce que le maréchal l'avait soupçonné d'être changé à son égard* 825

XXXI. — *A dom Mabillon, religieux bénédictin.* — *Il lui témoigne la satisfaction qu'il aura de le posséder quelque temps à Saint Germain en Laye.* 825

XXXII. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Sur la maladie de son Fils, et les leçons que Dieu donne aux hommes dans de pareilles épreuves, et sur les dispositions que demandait l'affaire dont le prélat s'était trouvé chargé.* 826

XXXIII. — *A Louis XIV.* — *Sur les caractères d'une véritable conversion, et les dispositions nécessaires pour y parvenir.* 827

XXXIV. — *Au même.* — *Lois que Dieu prescrit au prince chargé de gouverner son peuple.* — *Obligation qui lui est imposée, et motifs qui le pressent de soulager efficacement ses sujets dans leur misère.* — *Moyens que le prélat suggère au roi pour y réussir.* 829

Instruction donnée à Louis XIV en 1675. — *Quelle est la dévotion du roi?* 835

XXXV. — *A M. Dirois, docteur en Sorbonne.* — *Sur la traduction italienne de l'Exposition.* 856

XXXVI. — *Extrait d'une lettre de M. de Ponchateau à M. de Castorie.* — *Sur le livre de l'Exposition de la foi catholique.* 856

XXXVII. — *Ex epistola Castoriensis ad abbatem de Pontchateau.* — *De libello Expositionis fidei.* 857

XXXVIII. — *Castoriensis ad eumdem.* — *De locis quibusdam Expositionis, quæ correctione vel explicatione quadam indigere Castoriensis existimabat.* 857

XXXIX. — *Ex epistola ejusdem ad eumdem.* — *Virtutes Condomensis prædicat.* 858

XL. — *De l'abbé de Pontchateau à M. de Castorie.* — *Sur M. de Condom.* 858

XLI. — *Au même.* — *Sur un Mémoire de M. de Condom, et autres points relatifs au livre de l'Exposition.* 858

XLII. — *Condomensis ad Castoriensis observationes responsum de libello Expositionis fidei.* 859

XLIII. — *Castoriensis ad abbatem de Pontchateau.* — *Quod Condomensi non scripserit, reddit rationem.* 840

XLIV. — *Castoriensi Condomensi.* — *Expositionem intactam remanere, Condomensis rationibus assentiens, plurimum approbat, agitque de quibusdam aliis scriptis.* 840

XLV. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Il l'exhorte à avoir les yeux toujours tournés vers la lumière intérieure, et lui parle du dessein qu'on avait eu de le rappeler après la mort de Turenne.* 841

XLVI. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.* — *Sur les ouvrages d'Holstenius, l'état des vierges au temps de Dioclétien, quelques écrits italiens, la morale corrompue, et différentes traditions du livre de l'Exposition* 842

XLVII. — *Condomensis Castoriensi.* — *Expositionis Latinam interpretationem Castoriensi mittit quod ipsius auctoritate liber in lucem prodeat maxime lætatur; virtutes ejus præclaraque opera laudibus celebrat.* 843

XLVIII. — *Castoriensis Condomensi.* — *Præcedenti respondet, suamque erga Condomensem animi observantiam profitetur.* 844

XLIX. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Sur la nécessité de s'oublier soi-même, l'esprit qu'on prend dans l'Ecriture sainte, et les dispositions de M. le Dauphin* 844

L. — *A M. le Roi, abbé de Haute Fontaine.* — *Il exhorte cet abbé à ne point publier sa réponse à la lettre que M. de Rancé avait écrite contre sa dissertation sur certaines pénitences usitées à la Trappe, qui paraissaient autoriser le mensonge.* 846

LI. — *Extrait d'une lettre du maréchal de Bellefonds à Bossuet.* — *Sur les disputes du temps.* 849

LII. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Il lui donne plusieurs avis relatifs aux disputes présentes, et lui fait connaître ses sentiments sur les contestations qui agitaient l'Eglise.* 849

LIII. — *A la R. Mère abbesse, et aux religieuses de Port-Royal.* 851

LIV. — *A M***.* — *Il lui envoie l'extrait d'une lettre de M. l'évêque d'Aleth, sur la signature du formulaire et sur les religieuses de Port-Royal.* 870

LV. — *Viro clarissimo amplissimoque Michaeli Angelo Riccio.* — *Merita ejus ac virtutes enumerat, quantique faciat ejus amicitiam et optet, blando affatu et significat.* 871

LVI. — *R. Patri M. Laurentio de Laurea.* — *Approbationem libello de Expositione fidei a R. Patre datam egregie prædicat, deque acceptis ejus benevolentiæ significationibus plurimum lætatur.* 872

LVII. — *Castoriensis Condomensi.* — *Veniam petit pro negligentia et infidelitate qua usus est editor libelli de Expositione, culpam emendare promittit, et hujusce libri in idioma Batavicum translationem commendat.* 872

LVIII. — *Condomensis Castoriensi.* — *De Latina editione Expositionis, apud Batavos evulgata.* 873

LIX. — *Cardinali Cibo.* — *Illum amatem ejus insignem ac præclara merita extollit, Sedemque apostolicam eximie commendat.* 873

LX. — *Ad Innocentium XI.* — *Quod libellum de Expo-*

sitione fidei Pontifex probaverit grates maximas rependit; in hoc opere elaborando propositum suum declarat; regis optima præcepta circa serenissimi Delphini institutionem exponit, regum Francorum laudes prædicat, votaque pro Ecclesiæ et Pontificis effundit. 875

LXI. — *Carolo Cibo.* — *Benevolentiæ Pontificis ipsum certiorem facit, et quanto sit apud eum id pretio ei demonstrat.* 877

LXII. — *Au maréchal de Bellefonds.* — *Sur l'extrême douceur dont Jérémie, et surtout Jésus-Christ, nous ont donné l'exemple.* 879

LXIII. — *A M. Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon.* — *Le prélat lui fait connaître le jugement qu'il porte des différents écrits de M. Spon.* 880

LXIV. — *Ad cardinalem Cibo.* — *Epistolam ei mandat qua Pontifici maximo serenissimi Delphini studiorum rationem exponit.* 881

LXV. — *Cardinalis Cibo.* — *Relationem sanctitati suæ directam mirifice probat, et quid de ea senserit Pontifex auctori notum facit.* 882

LXVI. — *Ad cardinalem Cibo.* — *Libelli sui de Exvositione fidei catholicæ novam editionem exhibet.* 883

LXVII. — *Ad Innocentium XI.* — *Quonam modo antiqua et innata cordibus Christianis Sedis apostolicæ reverentia excitata sit.* — *Quibus virtutibus Innocentius XI factus fuerit forma gregis.* — *Brevis apostolici recenter missi laudes prosequitur.* — *Pia vota prælati pro Pontifice.* 883

LXVIII. — *Cardinalis Cibo.* — *Quantum prælatus in Pontificis gratia profecerit ipsum edocet, novamque libelli de Expositione fidei editionem impense laudat.* 885

LXIX. — *Castoriensis Condomensi.* — *Animadversionem Expositioni præfixam plurimum prædicat, postulatque ut in Latinam linguam transferatur; quanta aviditate Flandrica Expositio, emanet, nuntiat.* 885

LXX. — *A M. Spon, docteur en médecine.* — *Il loue ses écrits, et lui donne quelques avis pour la suite de ses travaux.* 886

LXXI. — *Au même.* — *Il le remercie de l'ouvrage qu'il lui a envoyé.* 887

LXXII. — *A Mignard, premier peintre du roi.* — *Sur la mort de sa fille.* 887

LXXIII. — *Ad cardinalem Cibo.* — *Prælati studium erga hæreticos; qui sit ipsorum animus, et qua ratione ad veritatem sint revocandi.* — *Quantum suis operibus pontificium favorem illustris auctor exoptet.* 887

LXXIV. — *Castoriensi.* — *De nova Expositionis Latina editione, quam parabat Castoriensis.* 888

LXXV. — *Eidem.* — *Prælato Orationem in Historiam universalem offert; pro variis ab eo impensis ad illustrandam Expositionem gratias agit, petitque ut catholicæ doctrinæ per hunc libellum in Sueciam septentrionalesque oras propagandæ, aliquam ineat viam.* 889

LXXVI. — *Castoriensis Condomensi.* — *De ejus Oratione in Historiam universalem optime præsumit: ut libellus Expositionis per omnes maris Baltici regiones diffundatur rationes excogitat; hortatur Condomensem ut Friderico Spanhemio respondeat; Arnaldi opusculum contra epistolam Spondii commemorat, pluraque dicit de Jurii libello, cui titulus : « La politique du clergé de France. »* 890

LXXVII. — *Meldensis Castoriensi.* — *Responsionem ad Spondii epistolam eximie probat; quantum optet ut idem auctor librum cui titulus : « La politique du clergé de France. » confutet, satis denuntiat; pro exportando in Sueciam Expositionis libello, novis urget hortamentis.* 892

LXXVIII. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.* — *Il lui annonce son dernier ouvrage, qu'il lui recommande auprès des savants de Rome, et le prie de travailler à lui obtenir le Gratis de ses bulles.* 892

LXXIX. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.* — *Sur un ecclésiastique que cet abbé l'avait prié d'ordonner, et sur le projet d'une retraite à la Trappe, pour se préparer aux fonctions de l'épiscopat.* 893

LXXX. — *A M. l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon.* — *Sur son dernier écrit; le Traité de la nature et de la grâce du P. Malebranche, et la réponse de M. Arnaud à la lettre de M. Spon.* 894

LXXXI. — *Castoriensis Condomensi.* — *Plura de Expositione narrat: Orationem in Historiam universalem summis laudibus extollit, Condomensemque ut Spanhemii superbiam contundat, exacuit.* 894

LXXXII. — *Condomensis Castoriensi.* — *De laudibus ipsi a Castoriensi collatis, Spanhemii confutatione, fructibus Expositionis in Suecia, Ecclesiæ Batavicæ pace cleri Gallicani cœtu mox futuro, pluribusque aliis rebus.* 895

LXXXIII. — *Eidem.* — *De emendandis in nova libri sui editione.* 896

LXXXIV. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.* — *Sur l'expédition de ses bulles, les approbateurs et les traducteur de son Exposition, et sur la prochaine assemblée du clergé de France.* 896

LXXXV. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.* — *Sur les obstacles qui s'opposent à son voyage de la Trappe, et la prochaine assemblée du clergé de France.* 897

LXXXVI. — *Breve Innocentii XI ad episcopum Condomensem.* — *Benigna cum liberalitate, maximaque Condomensis existimatione, jura quæ pro expeditione Ecclesiæ Meldensis exsolvere debuisset ipsi condonata fuisse declarat.* 898

LXXXVII. — *Ad Innocentium XI.* — *Pro ei collatis a sanctitate sua beneficiis grates maximas rependit, studiumque suum ac devotionem erga Sedem apostolicam testificatur.* 898

LXXXVIII. — *Castoriensis Condomensi.* — *Expositionis felices exitus narrat; quantum ipsis noxium sit opus Crassetti exponit, querelasque graves et metuendas profugorum Calvinistarum contra Catholicos refert, ac exposuit remedium quo animi exacerbati demulceantur.* 899

LXXXIX. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.* — *Sur la régale, l'assemblée du clergé, la nomination du prélat Ricci au cardinalat et quelques autres objets.* 901

XC. — *Castoriensis Meldensi.* — *De Apologia pro catholicis ab Arnaldo edita, et Oratione Meldensis in Historiam universalem.* 902

XCI. — *Au cardinal d'Estrées.* — *Il lui parle des difficultés qu'on avait proposées sur quelques endroits de son sermon, prononcé à l'ouverture de l'assemblée de 1681; lui rend compte des vues et des motifs qui l'ont dirigé dans la composition de cette pièce, et fait voir combien les Romains seraient peu fondés à s'en plaindre* 903

XCII. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.* — *Sur les différents objets qui devaient se traiter dans l'assemblée du clergé de France.* 906

XCIII. — *Au même.* — *Sur la distribution de quelques-uns de ses ouvrages dont il lui envoie plusieurs exemplaires.* 909

XCIV. — *Au même.* — *Sur l'origine et les fondements de la régale.* 910

XCV. — *Au même.* — *Sur la lettre et le procès-verbal de l'assemblée touchant la régale, et sur la manière dont on se proposait de traiter les points de morale dans cette assemblée.* 911

XCVI. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.* — *Il parle d'un ouvrage de cet abbé, déplore la corruption du siècle, et témoigne de grands sentiments de religion.* 913

XCVII. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne.* — *Sur le projet de censure et les corps de doctrine qu'il avait été chargé de dresser par l'assemblée, et sur la manière dont on devait procéder à l'égard des différentes propositions qui méritaient d'être censurées.* 913

XCVIII. — *Au même.* — *Funestes conséquences de la décision que Rome projetait en faveur de l'infaillibilité des Papes.* — *Combien il est nécessaire de condamner sans réserve toutes les propositions que l'assemblée devait censurer.* — *En quoi consiste la véritable grandeur du Saint-Siége.* 915

XCIX. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.* — *Sur l'ouvrage de cet abbé, les deux oraisons funèbres du prélat, et les fâcheuses dispositions du Pape.* 920

C. — *Au même.* — *Il tâche de le détourner du dessein qu'il avait de se démettre.* 921

CI. — *A M. le comte d'Avaux, ambassadeur de France à la Haie.* — *Ses différents ouvrages contre les protestants, que le prélat avait reçus de Hollande.* 921

CII. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe.* — *Il lui rend compte de la conférence qu'il a eue avec M. l'archevêque de Paris au sujet du livre de cet abbé, lui témoigne son inquiétude de n'avoir rien reçu de la part de M. de Grenoble, et lui marque les raisons qu'il soupçonne pouvoir causer son silence.* 922

CIII. — *Au même.* — *Il lui apprend les heureux fruits de son livre, et en fait de grands éloges* 923

CIV. — *Castoriensis Meldensi.* — *Plures Meldensis libros commemorat, e quibus Batavi uberrimos fructus perceperant.* 923

CV. — *Meldensis Castoriensi.* — *Librum Castoriensis, cui titulus : Amor pœnitens plurimum commendat; Arnaldi opera maxime quæ adversus Malebranchium ediderat, congruis laudibus prosequitur; ipsumque ad hujusce philosophi systema valide confutandum accendit.* 924

CVI. — *Castoriensis Meldensi.* — *Fortunam libri Amoris pœnitentis in diversis regionibus ipsi indicat, simulque Arnaldi animum ad systema Malebranchi de gratia confutandum, paratum esse renuntiat.* 925

CVII. — *Meldensis Castoriensi.* — *De libello cui titulus : « Traité des billets, documenta postulat a præsule. »* 928

CVIII. — *Castoriensis Meldensi.* — *Petitis satisfacit:*

mercatorum Bataviæ praxim circa mutuas pecunias, ut ab usura absolvantur, expunit, et ab Arnaldo opus elaborari contra novum systema de gratiâ, prælato renuntiat. 928

CIX. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne. — Sur une affaire qu'un ecclésiastique avait à la Pénitencerie* 929

CX. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur la mort de trois principaux amis du prélat.* 930

CXI. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne. — Sur l'affaire portée à la Pénitencerie, et sur un traité imprimé en Espagne contre les quatre articles du clergé de France* 931

CXII. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Il lui annonce la permission qu'il a obtenue des supérieurs de la congrégation de Saint-Maur, pour que dom Muguet, religieux de cette congrégation, prenne des engagements à la Trappe.* 932

CXIII. — *Castoriensis Meldensi. — De libello maledice scripto, quem nebulones Meldensi affingere minabantur* 932

CXIV. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Il l'entretient des difficultés qui s'opposaient au dessein qu'avait dom Muguet, religieux Bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, de se fixer à la Trappe, et lui propose d'excellentes vues pour instruire et consoler ce religieux.* 933

CXV. — *Réponse de Bossuet à la question envoyée par M. l'évêque d'Angers. — Sur les expressions de la profession de foi de Pie IV, qui concerne l'invocation des saints.* 934

CXVI. — *A M. Dirois, docteur de Sorbonne. — Sur l'affaire que l'ecclésiastique, dont il a déjà parlé, avait à la Pénitencerie; sur un projet de défense de la Déclaration du clergé; et sur les lettres du cardinal Ubaldini, opposées aux sentiments de Bellarmin.* 936

CXVII. — *A dom Mabillon, religieux Bénédictin. — Sur l'affaire de Molinos, l'ordination des Anglais, et le rétablissement de la coupe en Angleterre et en Allemagne,* 937

CXVIII. — *De dom Mabillon. — Sur le rétablissement de la coupe, et quelques faits historiques.* 938

CXIX. — *A un de ses diocésains réfugié en Hollande* (268). — *Il l'exhorte à revenir à l'Eglise, où il lui fait voir qu'on peut toujours se sauver; l'avertit de ne point se complaire dans ses souffrances, et lui montre les avantages dont il jouira dans le sein de l'Eglise catholique.* 940

Déclaration donnée à M. de Bordes. — Sur plusieurs points relatifs à son changement de croyance. 941

CXX. — *De milord duc de Perth* (269). — *Sur la manière dont il a été converti à la vraie foi, et les raisons qui lui ont fait différer de se réconcilier à l'Eglise.* 942

CXXI. — *Du même. — Sur les suites de sa conversion et le mérite des écrits de M. l'évêque de Meaux.* 944

CXXII. — *Du même. — Sur les fruits qu'il a retirés des ouvrages de M. l'évêque de Meaux; sa fermeté dans la foi, et les mauvaises couleurs qu'on voulait donner à sa conversion.* 944

CXXIII. — *De milord Perth à Bossuet* (277). — *Il lui témoigne l'estime singulière qu'il faisait de son mérite, la reconnaissance dont il était pénétré pour ses bienfaits, et lui déclare la sincérité de sa conversion.* 945

CXXIV. — *A milord Perth* (278). — *Il relève les circonstances admirables de sa conversion, lui témoigne combien il est touché de l'aveuglement de l'Angleterre, et le désir ardent qu'il a d'y voir refleurir la bonne foi.* 947

CXXV. — *De milord Perth. — Grands sentiments de ce néophyte; heureuses espérances qu'il concevait touchant la conversion des Anglais; son respect pour les Pères de l'Eglise, pour le clergé de France, et pour Bossuet en particulier.* 948

CXXVI. — *A un Juif retiré en Angleterre, qui, après avoir embrassé la religion catholique, l'avait quittée pour passer chez les protestants* (282). — *Il le sollicite avec toute la tendresse d'un père de rentrer dans le sein de l'Eglise.* 952

CXXVII. — *A un réfugié* (285). — *Il lui montre le tort qu'il a de regarder comme une raison légitime de son changement la persécution qu'il prétend que l'Eglise fait souffrir aux protestants; répond à ses difficultés sur l'Eucharistie, et lui prouve le besoin que les Chrétiens ont d'une autorité vivante et parlante qui termine leurs contestations.* 952

CXXVIII. — *A M. Hermant, docteur de Sorbonne et chanoine de Beauvais.* 954

CXXIX. — *A dom Thierry Ruinart, religieux Bénédictin. — Il le prie de faire des recherches pour lui sur une leçon de la vie de saint Ambroise.* 955

CXXX. — *Réponse de dom Ruinart.* 956

CXXXI (289). — *De milord Perth — Sur les affaires de la religion dans les trois royaumes, et particulièrement en Ecosse. — Combien le Lord estimait les écrits de Bossuet, et révérait sa personne.* 957

CXXXII. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur la promotion de M. le Camus, évêque de Grenoble, au cardinalat, et sur quelques autres sujets.* 962

CXXXIII. — *A M. l'abbé Nicaise, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Il lui parle de quelques auteurs et de différents ouvrages.* 965

CXXXIV. — *De milord Perth — Sur son fils qui revient en France.* 964

CXXXV. — *Au même. — Il rend au prélat de très-grandes actions de grâces pour l'obligeante réception qu'il a faite à son fils, lui renouvelle tous ses sentiments, et lui marque combien il est difficile de lui procurer des mémoires authentiques sur l'origine et les progrès de l'hérésie en Ecosse.* 964

CXXXVI. — *Au même. — Il lui raconte la manière dont le livre de l'Exposition lui est parvenu, lui parle de son frère et de l'état des Catholiques d'Ecosse; le consulte sur les moyens d'étendre la vraie foi, et l'entretient de son fils avec de grands sentiments de reconnaissance et de religion.* 966

CXXXVII. — *A M. l'évêque de Saintes. — Il répond à différentes questions sur les protestants qui ne reviennent point sincèrement à l'Eglise.* 970

CXXXVIII. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur le chantre de l'église de Meaux qui voulait se retirer à la Trappe contre l'avis de Bossuet.* 972

CXXXIX. — *A un disciple du P. Malebranche. — Sur le livre de ce Père, De la nature de la grâce, dont Bossuet fait sentir les erreurs et les funestes conséquences.* 972

CXL. — *De milord Perth* (300). — *Il lui exprime sa douleur sur l'opposition qu'avait rencontrée, de la part de certains religieux, l'exécution du projet que Bossuet lui avait proposée, d'établir un évêque en Ecosse.* 977

CXLI. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur le commentaire du P. Mége qui combattait plusieurs des sentiments de l'abbé de la Trappe* 980

CXLII. — *Au même — Il l'instruit de la publication du Commentaire du P. Mége, et lui marque ce qu'il convient de faire dans cette circonstance.* 981

CXLIII. — *Au même. — Il témoigne à M. de Rancé qu'il trouve à propos que le commentaire de cet abbé sur la règle de Saint-Benoît, paraisse avec les approbations ordinaires plutôt qu'avec la sienne.* 981

CXLIV. — *A M. Le'èvre d'Ormesson. — Sur la source du mérite des bonnes œuvres, et la manière dont la charité opère.* 982

CXLV. — *A dom Mabillon — Il lui demande des éclaircissements sur l'étendue de la persécution dans l'Occident sous Dioclétien et ses successeurs.* 984

CXLVI. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur les incidents qui retardaient la publication du Commentaire de cet abbé, et sur l'armement du prince d'Orange.* 984

CXLVII. — *A dom Mabillon. — Sur une lettre du cardinal Colloredo, et les menaces qu'on faisait contre l'Eglise et contre la France.* 985

CXLVIII. — *A M. l'abbé Renaudot — Il lui témoigne le désir qu'il a de le voir admis dans l'Académie française* (308). 986

CXLIX. — *De M. l'abbé Renaudot. — Sur la lettre suivante de milord Perth.* 986

CL. — *De milord Perth. — Ses généreuses et saintes dispositions au milieu des souffrances que sa fidélité pour son roi lui attirait* (309). — *A quel excès de fureur les séditieux s'étaient portés dans leur révolte. — Pieux désirs de cet illustre captif.* 986

CLI. — *De Bossuet à milord Perth — Il le félicite du bonheur qu'il a de travailler, aux dépens de sa vie même, au salut de l'Angleterre, et lui donne les consolations les plus propres à le soutenir dans sa captivité.* 988

CLII. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur son commentaire de la règle de Saint-Benoît.* 991

CLIII. — *Au même. — Sur les engagements du ministre Jurieu, l'exemption de Jouarre, et un nouveau commentaire de la règle de Saint-Benoît, par un Bénédictin.* 992

CLIV. — *Au R. P. de Montfaucon, Bénédictin. — Sur son livre concernant l'histoire de Judith.* 992

CLV. — *A M. Santeul, chanoine Régulier de Saint-Victor. — Il loue la pièce de vers que Santeul avait composée pour s'excuser des reproches qui lui avaient été faits, lui parle de ses hymnes de saint Bruno, et d'un poème fait contre sa Pomone.* 995

CLVI. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur la défense que cet abbé avait faite aux religieuses des Clairets de lire l'Ancien Testament.* 9[illegible]

CLVII. — *A. M. Santeul, chanoine régulier de Saint-Victor. — Sur le présent que Santeul lui avait fait d'une de ses pièces, et la manière dont on peut se servir de la fable.* 995

CLVIII. — *Au même. — Sur une de ses pièces et un sermon prêché à Saint-Victor.* 995

CLIX. — *A M. l'abbé Renaudot. — Sur l'arrivée de Milord Perth.* 996

CLX. — *Au P. Mandnit, prêtre de l'Oratoire. — Bossuet lui parle de deux psaumes en vers que ce Père avait envoyés; lui fait connaître ce qu'il pense des interprètes protestants, et lui marque les sources où il avait puisé pour faire ses notes sur les Psaumes.* 996

CLXI. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Sur les dispositions du roi pour la Trappe, et le triste état des affaires.* 997

CLXII. — *A M. Nicole. — Il lui témoigne la joie qu'il ressent des marques de son amitié et de son approbation; déplore les maux causés à la religion en France par les protestants, lorsqu'elle était obligée de les porter dans son sein, et donne une juste idée de Richard Simon et de ses écrits.* 997

CLXIII. — *Au maréchal de Bellefonds. — Il l'exhorte à souffrir avec une humble soumission la perte de son fils, que Dieu lui avait enlevé* 998

CLXIV — *A M. le curé de Doué. — Si les ecclésiastiques doivent être nommés avant les seigneurs au catalogue des morts* 999

CLXV. — *A Mlle du Pré. — Sur la mort de M. Pélisson (322).* 999

CLXVI. — *A Mlle de Scudéry. — Sur le même sujet.* 1000

CLXVI bis. — *Sur la mort de M. Pélisson* 1001

CLXVII. — *A M. Nicole. — Il parle des raisons qui le déterminaient à préférer les notes courtes aux longues dans ses explications de l'Ecriture sainte; veut continuer de prendre pour modèle Jansénius sur les évangiles; témoigne être disposé à traduire son supplément sur les Psaumes, et fait mention de quelques fautes qui s'étaient glissées dans les notes sur Salomon.* 1004

CLXVIII. — *A milord Perth (324). — Sur la liberté qu'il avait de sortir d'Angleterre et des grâces que Dieu lui avait faites dans sa prison.* 1005

CLXIX. — *Il dépeint au naturel le livre de Richard Simon, et le caractère de cet écrivain.* 1005

CLXX. — *De M. de la Broue (327), évêque de Mirepoix — Sur des éclaircissements que demandait Bossuet touchant les Albigeois, sur les erreurs de M. Dupin, et sur M. de Saint-Pons.* 1005

CLXXI. — *De Leibnitz. — Sur l'essence des corps.* 1006

Réflexions de Leibnitz. — Sur l'avancement de la métaphysique réelle, et particulièrement sur la nature de la substance expliquée par la force (328). 1007

Réponse du même. — Aux objections faites contre l'explication de la nature du corps par la notion de la force. 1010

CLXXII. — *A Leibnitz. — Bossuet lui fait connaître le jugement qu'il porte de ses écrits sur l'essence du corps.* 1012

CLXXIII. — *De Leibnitz. — Sur la réponse de Bossuet.* 1012

CLXXIV. — *Du même. — Sur les avantages de la dynamique et les divers jugements que les savants avaient portés du système de Leibnitz.* 1014

CLXXV. — *A M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Vœux qu'il forme pour l'abbaye de la Trappe.* 1017

CLXXVI. — *De Bossuet à M. De Vernon, procureur du roi au présidial de Meaux. — Il le prie d'empêcher les assemblées et les représentations qui pourraient porter au mal.* 1017

CLXXVII. — *De Bossuet à la marquise de Lavol.—Il lui témoigne sa joie de la nomination de Fénelon à la place de précepteur du duc de Bourgogne.* 1017

CLXXVIII. — *De Bossuet à Mme de Maintenon. — Il l'instruit de la soumission de l'abbé Couet.* 1018

CLXXIX. — *De M. l'abbé Fleury à Bossuet. — Sur la mort de l'abbé de Varex, garde de la bibliothèque du roi.* 1018

CLXXX. — *De l'abbé de Saint-Luc. — Sur le même sujet.* 1020

CLXXXI. — *De l'abbé Fleury. — Sur la mort de M. de Cordemoy.* 1021

CLXXXII. — *De Obrecht, préteur royal, au sénat de Strasbourg. — Sur les changements que les Luthériens ont faits dans la Confession d'Ausbourg, et ce qu'ils alléguaient pour s'en justifier.*

CLXXXIII. — *Du même. — Sur les principes des protestants touchant la polygamie, et l'usage qu'ils en avaient fait à l'égard du landgrave de Hesse.* 1024

CLXXXIV. — *Du même. — Sur le même sujet.* 1027

CLXXXV. — *Du même. — Sur le dessein qu'avait Bossuet de combattre en particulier le luthéranisme, la manière de le faire, et différents ouvrages propres à ce dessein.* 1027

CLXXXVI. — *Du même. — Sur différents ouvrages des protestants, relatifs aux matières que Bossuet avait dessein de traiter.* 1029

CLXXXVII. — *De dom Claude Devert, trésorier de l'abbaye de Cluny. — Sur la communion sous une seule espèce.* 1030

CLXXXVIII. — *Du même. — Il lui envoie l'extrait d'un ancien cérémonial de Corbie qui prouvait qu'on ne communiait, le vendredi saint, que sous une seule espèce.* 1031

CLXXXIX. — *Du même. — Sur la communion sous une seule espèce, et quelques difficultés qui y ont rapport.* 1032

CXC. — *Du même. — Sur un ancien cérémonial de l'abbaye de Saint-Denis, conforme, pour la communion du vendredi saint, à celui de l'abbaye de Corbie* 1033

CXCI. — *De dom Mabillon. — Sur les paroles de l'ordre romain touchant la communion du vendredi saint.* 1034

CXCII. — *De l'abbé Renaudot. — Sur divers points de la liturgie des Grecs, le pontifical de M. Habert, et les affaires d'Ecosse.* 1035

P. S. — Sur l'origine de la prière pour les morts parmi les Juifs, et la nature de leur purgatoire. 1037

CXCIII. — *Du même. — Sur les différentes confessions de foi des anglicans, et sur Molinos.* 1039

CXCIV. — *De M. Lefeuvre, docteur de Sorbonne. — Sur une conclusion que l'on prétendait avoir été faite par la Faculté de théologie touchant le mariage de Henri VIII.* 1043

CXCV. — *De M. Pirot, docteur de Sorbonne. — Sur le même sujet que la précédente, et sur quelques autres faits.* 1045

CXCVI. — *De dom Bernard de Montfaucon. — Sur les livres deutérocanoniques.* 1050

CXCVII. — *De M. l'abbé de Langeron. — Sur son commentaire de l'Apocalypse, et en particulier sur Paul de Samosate, que Bossuet croyait voir dans l'étoile qui tombait du ciel.* 1051

Réflexions. — De M. l'abbé de Fénelon. — Sur le chapitre IX de l'Apocalypse. — I. Le cinquième ange sonna de la trompette, et je vis une étoile qui tombait du ciel sur la terre, et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. 1053

II. — *Et elle ouvrit le puits de l'abîme; et il s'éleva du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise; et le ciel et l'air furent obscurcis par la fumée du puits.* 1054

III. — *De la fumée du puits sortirent sur la terre des sauterelles; et il leur fut donné une puissance comme celle qu'ont les scorpions de la terre* 1054

IV.— *Et il leur fut commandé de ne blesser point l'herbe de la terre, ni tout ce qui est vert, ni tous les arbres; mais seulement les hommes qui n'ont point le signe de Dieu sur leur front.* 1054

CXCVIII. — *De M. des Mahis, chanoine d'Orléans. — Il lui parle des Pères qui ont vu Rome dans la Babylone de l'Apocalypse, et lui marque pourquoi les plus anciens ne l'ont pas déclaré clairement.* 1054

CXCIX. — *Du même. — Sur les atteintes portées à la morale par les sociniens.* 1056

CC. — *De M. l'abbé de Fénelon. — Sur le mémoire de Bossuet contre le docteur Dupin.* 1057

CCI. — *Du même. — Sur les erreurs de M. Dupin, et les ménagements dont il désirait qu'on usât pour le porter à les réparer.* 1057

CCII. — *Du même. — Sur le mémoire de Bossuet contre les erreurs de M. Dupin, et le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre.* 1058

CCIII. — *Du même. — Sur son mémoire contre les erreurs de M. Dupin, et le désir de le voir à Versailles.* 1059

CCIV. — *Du même. — Sur les changements que Bossuet désirait faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre.* 1060

CCV. — *De M. Gerbois, docteur de Sorbonne. — Il le sollicite en faveur de M. Dupin.* 1060

CCVI — *De M. Pirot, docteur de Sorbonne. — Sur un ecclésiastique que l'on proposait pour une cure du diocèse de Meaux, et sur M. Dupin.* 1061

CCVII. — *Du même. — Sur un entretien qu'il avait eu avec M. Dupin, et une visite qu'ils avaient faite ensem-*

ble à M. l'archevêque de Paris. 1063
CCVIII. — *De M. Gerbais, docteur de Sorbonne. — Sur les dispositions de M. Dupin.* 1064
CCIX. — *De M. Dupin. — Sur les erreurs dont il était accusé.* 1065
CCX. — *De M. Arnaud, docteur en Sorbonne. — Il le félicite du dessein qu'il avait d'écrire pour la défense de saint Augustin contre Richard Simon, et il lui demande son jugement sur divers écrits.* 1066
CCXI. — *De M. Pirot, docteur de Sorbonne. — Il lui rapporte différents textes des Pères qui ont pris le mot de « personne » pour celui de « nature. »* 1069
CCXII. — *Du même. — Sur la doctrine de Gerson touchant la décision des évêques, et sur les propositions qui devaient être censurées par l'assemblée du clergé de 1700.* 1071
CCXIII. — *Du P. de la Rue, Jésuite. — Sur la conduite de M. l'évêque d'Alais à l'égard des réunis de son diocèse ; et combien il serait nécessaire que tous les évêques prissent sur ce sujet une résolution uniforme.* 1072
CCXIV. — *De M. Vuitasse, professeur de Sorbonne. — Sur ce qu'on l'a accusé injustement de penser comme M. Cailly sur la transsubstantiation.* 1073
CCXV. — *De M. Capperonnier, licencié en théologie. — Sur le danger des écrits de Richard Simon, et sur la signification de quelques expressions grecques du Nouveau Testament.* 1076
CCXVI. — *Du même. — Il lui communique plusieurs textes de Platon qui montrent que ce philosophe a donné au mot « substance » une signification fort étendue.* 1080
CCXVII. — *De M. l'évêque d'Arras. — Il lui demande ses bons offices pour rétablir la paix et le bon ordre dans l'université de Douai.* 1081
CCXVIII. — *De M. Monnier de Richardin, recteur de l'université de Douai. — Il se félicite de ce que le Prélat a été nommé par Sa Majesté commissaire pour travailler à rendre à cette université sa première splendeur.* 1082
Mémoire pour l'université de Douai. 1082
CCXIX. — *De M. Fleury, évêque de Fréjus. — Sur l'instruction de Bossuet contre Richard Simon.* 1087
CCXX. — *De M. de Bissy, évêque de Toul. — Sur un mandement qu'il avait donné contre l'usure.* 1088
CCXXI. — *De M. Pussyran. — Il menace Bossuet d'écrire contre lui s'il ne se déclare pas ouvertement contre le « silence respectueux. »* 1088
CCXXII. — *Réponse de Bossuet à une consultation de Jacques II, roi d'Angleterre.* 1089
Preuves du sentiment de Bossuet sur la déclaration du roi d'Angleterre. 1091
CCXXIII. — *De Bossuet à M. Bruevs.* 1093
CCXXIV. — *A M. de Saint-André, curé de Vareddes. — Bossuet lui parle de plusieurs affaires du diocèse de Meaux, et en particulier de celle qu'il avait avec les religieux de Rebais touchant l'exemption.* 1094
CCXXV. — *A M. l'abbé Renaudot. — Sur l'épître de Boileau, « De l'amour divin. »* 1098
CCXXVI. — *A M. le Pelletier, évêque d'Angers. — Il lui marque son sentiment sur les mariages entre oncles et nièces, et entre cousins germains.* 1098
CCXXVII. — *De M. de Noailles, évêque de Châlons. — Sur le même sujet.* 1099
CCXXVIII. — *Ad cardinalem de Aguirre. — Conciliorum Hispaniæ novam ipsius editionem prædicat.* 1100
CCXXIX. — *Cardinalis de Aguirre, episcopo Meldensi. Bossueti præclara opera et aliorum Galliæ scriptorum egregie commendat, mala belli innumera lamentatur, prælatumque ut laxiorem doctrinam castigare non desinat, vehementer accendit.* 1101
CCXXX. — *A milord Perth. — Il lui parle des moyens que Dieu emploie pour accomplir son œuvre, et prie pour sa persévérance.* 1103
CCXXXI. — *De milord Perth. — Il lui adresse un gentilhomme protestant pour lequel il implore le zèle et la charité du prélat.* 1105
CCXXXII. — *De M. de Menize, gentilhomme Ecossais, ami de milord Perth. — Il envoie à Bossuet la lettre précédente de milord.* 1104
CCXXXIII. — *Ad cardinalem de Aguirre. — Quantum exoptet ut sui ipsius nepos cardinalis aspectu fruatur, suamque erga eum animi observantiam ei studiose aperit.* 1105
CCXXXIV. — *Cardinalis de Aguirre. — De prælati nepote mentionem facit, ipsius scripta laudat, eumque ac cæteros Ecclesiæ Gallicanæ præsules, ut pro ecclesiastica disciplina morumque doctrina tutiori eruditionis vires exerant, adhortatur.* 1106
CCXXXV. — *A M. l'abbé Renaudot. — Sur quelques sentences de l'Inquisition.* 1106
CCXXXVI. — *A M. Pastel, docteur de Sorbonne. — Sur le frère de ce docteur, et les erreurs de Fagdit.* 1107
CCXXXVII. — *A M. Payen, lieutenant général, président au tribunal de Meaux. — Sur l'ordre qu'on devait garder à la procession générale qui se fait à la Notre Dame d'août.* 1107
CCXXXVIII. — *A M. l'abbé Renaudot. — Il lui témoigne avec quel empressement il désire voir milord Perth, nouvellement arrivé à Paris.* 1108
CCXXXIX. — *A milord Perth. — Sur le choix que Leurs Majestés Britanniques avaient fait de sa personne pour la place de gouverneur du prince de Galles.* 1108
CCXL. — *Cardinali Noris. — Occasione alicujus scripti archiepiscopi Parisiensis, quod cardinali mittit, hunc plurimis laudibus extollit.* 1109
CCXLI. — *Abbati Gravinæ. — Eloquentiam ejus controversque dotes mirifice commendat, Apocalypticam in Isaiæ sermonem transferendi propositum firmat et acuit, et pro benevolentia grates amplissimas rependit.* 1110
CCXLII. — *Episcoporum Remensis, Parisiensis, Meldensis, Arebatensis et Ambianensis, ad Innocentium Papam XII. — Contra librum cui titulus : « Nodus prædestinationis dissolutus, » auctore Sfondrato.* 1110
Responsa Innocentii Papæ XII. 1119
CCXLIII. — *A milord Perth. — Il lui marque la joie que lui causent ses lettres.* 1120
CCXLIV. — *Au cardinal de Aguirre. — Sur la paix et la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne, dont le roi l'avait honoré.* 1120
CCXLV. — *Cardinalis de Aguirre. — De prælati nepote, deque pace novissime sanctita ipsum alloquitur.* 1121
CCXLVI. — *Au cardinal de Aguirre. — Sur la nouvelle année, la paix et la joie qu'il a d'apprendre des nouvelles de ce cardinal.* 1122
CCXLVII. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Il lui propose ses difficultés sur la conduite qu'on voulait tenir à l'égard des protestants pour les ramener à l'Eglise, et lui déclare la manière dont il désirait qu'on se conduisît à leur égard.* 1122
CCXLVIII. — *De M. de Mirepoix à M. de Basville.* 1125
CCXLIX. — *De M. Morel, vicaire général de Toulouse. — Sur la conduite qu'on tenait en Languedoc à l'égard des nouveaux convertis.* 1125
CCL. — *A M. de Noailles, archevêque de Paris. — Sur une correction à faire dans un de ses ouvrages.* 1125
CCLI. — *A milord Perth. — Il le prie de faire ses remerciements à la reine d'Angleterre de la lettre qu'elle avait écrite à la cour de Modène en faveur de son neveu.* 1126
CCLII. — *Réponse au cas proposé par Sa Majesté. — Sur l'opposition de M. l'ancien évêque de Fréjus au sacre de l'abbé de Fleury, nommé à cet évêché.* 1127
CCLIII. — *A dom Martène, religieux Bénédictin. — Sur son livre des Rites ecclésiastiques, dont il lui avait fait présent.* 1130
CCLIV. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Il lui témoigne le désir qu'il a de le voir, lui rend compte des démarches qu'il a faites pour ce sujet, et lui parle de quelques autres affaires.* 1130
CCLV. — *Réponse de M. l'évêque de Mirepoix. — Sur sa contestation avec M. l'évêque d'Alais pour la députation des états, et sur les nouveaux convertis.* 1131
CCLVI. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Il lui demande des éclaircissements sur les protestants du Languedoc, qu'on obligeait d'aller à la Messe, et lui témoigne combien peu ceux de son diocèse tiraient avantage de cette pratique.* 1132
CCLVII. — *Réponse de l'évêque de Mirepoix. — Sur la conduite qui s'observait dans son diocèse à l'égard des protestants et des nouveaux convertis, et particulièrement sur les avantages que l'Eglise retirait de les obliger à assister aux exercices de la religion.* 1133
CCLVIII. — *Du même. — Il lui parle de son affaire avec M. d'Alais, et du succès des sermons de M. Soanen, évêque de Sénez.* 1135
Mémoire de l'évêque de Meaux à M. de Pontchartrain, pour les réunis de son diocèse. 1136
CCLIX. — *De M. de Pontchartrain, en réponse au mémoire précédent.* 1138
CCLX. — *A M. de Noailles, archevêque de Paris. — Sur différentes thèses des Jésuites.* 1138
CCLXI. — *De M. le Gendre, intendant de Montauban. — Il lui rend compte de la manière dont il s'est conduit à l'égard des nouveaux convertis, lui fait connaître les fruits qu'il a recueillis de ses soins, et lui demande ses avis.* 1139
CCLXII. — *De M. de Rancé, abbé de la Trappe. — Il donne de grands éloges aux travaux du prélat pour la dé-*

fense de la vérité. 1141
CCLXIII. — *De dom Mabillon, religieux Bénédictin. — Sur l'instruction pastorale de Bossuet.* 1142
CCLXIV. — *A M. de Noailles, archevêque de Paris. — Sur les additions et corrections à exiger dans une thèse des Jésuites.* 1142
CCLXV. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Sur l'affaire de M. de Mirepoix touchant la députation, et quelques projets d'ouvrages* 1143
CCLXVI. — *A M. le cardinal de Noailles. — Sur sa promotion au cardinalat* 1145
CCLXVII. — *De M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc. — Sur l'instruction pastorale de Bossuet, les affaires des protestants, et le désir qu'il avait d'en conférer avec le prélat.* 1144
CCLXVIII. — *Réponse de Bossuet à M. de Basville. — Il lui expose les difficultés qu'il trouve à obliger les protestants opiniâtres de venir à la Messe.* 1145
CCLXIX. — *A dom Mabillon. — Sur les résolutions de l'assemblée du clergé, et sur la préface du dernier volume de saint Augustin.* 1146
CCLXX. — *Au même. — Sur le dernier volume de l'édition de saint Augustin, et la conclusion de l'assemblée du clergé.* 1146
CCLXXI. — *De dom Mabillon. — Sur plusieurs écrits touchant la grâce.* 1146
CCLXXII. — *Au R. P. Jacques de la Cour, abbé de la Trappe — Sur la mort de M. de Rancé, ancien abbé et réformateur de ce monastère.* 1147
CCLXXIII. — *De M. de Torcy. — Il lui fait connaître la conduite que Sa Majesté désirait que les évêques tinssent dans leurs diocèses à l'égard des protestants.* 1147
CCLXXIV. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Sur la doctrine de Sfondrate, et une affaire de M. de Saint-Pons.* 1148
CCLXXV. — *A M. de Saint-André, curé de Vareddes. — Il s'excuse de travailler à la Vie de M. de Rancé.* 1149
CCLXXVI. — *Au même. — Sur certains papiers relatifs à la Vie de M. de Rancé.* 1150
CCLXXVII. — *Ad Clementem XI. — De ejus exaltatione ad summum pontificatum.* 1150
CCLXXVIII. — *Responsa Clementis XI, ad epistolam præcedentem.* 1151
CCLXXIX. — *A M. de Saint-André, curé de Vareddes. — Sur un miracle opéré à la Trappe, par une dévote.* 1152
CCLXXX. — *Au même. — Il lui dit son sentiment sur la manière dont on devait écrire la Vie de M. de Rancé, réformateur de la Trappe.* 1153
CCLXXXI. — *Sur la dévote qui avait été à la Trappe.* 1154
CCLXXXII. — *A M. l'évêque de Bayeux. — Sur le livre de M. Cailly.* 1154
CCLXXXIII. — *De M. l'évêque de Luçon. — Sur des erreurs qu'il prétendait avoir été avancées par M. Du Puy, théologal de son église.* 1056
CCLXXXIV. — *Réponse de Bossuet à la lettre précédente. — Il explique en quel sens les propositions rapportées par M. de Luçon lui paraissent condamnables, et marque avec quelle précaution on doit éviter de donner atteinte aux vérités de la grâce, et de favoriser les erreurs contraires.* 1156
CCLXXXV. — *De M. Du Puy, archidiacre et théologal de Luçon. — Il lui fait un détail de son affaire, et implore sa protection.* 1158
CCLXXXVI. — *De Bossuet au même. — Il lui dit son sentiment sur sa protestation, et lui donne différents avis.* 1161
CCLXXXVII. — *A l'évêque de Luçon. — Il lui parle en faveur de M. Du Puy, et l'exhorte à traiter ce théologal avec plus de ménagement.* 1162
CCLXXXVIII. — *A M. Pastel, docteur en Sorbonne. — Sur une lettre de Descartes, touchant la transsubstantiation.* 1165
CCLXXXIX. — *Au même. — Il lui marque son jugement sur les deux lettres de Descartes, qu'il lui avait envoyées.* 1164
CCXC. — *A M. le cardinal de Noailles. — Sur un nouveau livre contre l'Histoire des congrégations « de auxiliis » du P. Sorri, Dominicain.* 1164
CCXCI. — *A M. Brisacier, supérieur du séminaire des Missions-Etrangères. — Il lui expose les erreurs de l'écrit intitulé : « Judicium unius, » par M. Couleau, et combat ses sentiments sur la religion des Perses.* 1166
CCXCII. — *Au même. — Sur le même sujet.* 1170
CCXCIII. — *Au même. — Suite du même sujet.* 1182
CCXCIV. — *A milord Perth. — Il le console de la mort de Jacques II.* 1186
CCXCV. — *Au même. — Il envoie son instruction sur les promesses faites à l'Eglise, et le prie de la présenter à Leurs Majestés.* 1187
CCXCVI. — *Rectoris et universitatis Lovaniensis. — Opem ejus implorant, ut Facultati theologiæ pax et libertas restituatur* 1187
CCXCVII. — *Responsio Bossueti ad præcedentem.* 1188
CCXCVIII. — *A milord Perth. — Sur une affaire pour laquelle la reine d'Angleterre lui avait fait écrire.* 1188
CCXCIX. — *A dom Mabillon. — Sur divers ouvrages qu'il avait composés.* 1188
CCC. — *De M. Pirot. — Il lui parle de la manière dont Richard Simon avait écrit sur un verset de la I^e Epître de Saint-Jean.* 1189
CCCI. — *A M. le cardinal de Noailles. — Il lui fait sentir tous les vices de la version du Nouveau Testament de Richard Simon, imprimée à Trévoux, et de quelle nécessité il est d'y remédier efficacement.* 1190
CCCII. — *A M. de Malezieu, chancelier de Dombes. — Il lui montre combien la version de Richard Simon est dangereuse, et lui propose les moyens d'en corriger les erreurs.* 1191
CCCIII. — *Réponse de M. de Malezieu. — Il témoigne au prélat la difficulté qu'il y aurait à empêcher le débit de la traduction de Richard Simon, et lui propose des expédients pour remédier au mal.* 1193
CCCIV. — *A M. l'abbé Bertin. — Sur le même sujet.* 1195
CCCV. — *Réponse de M. Bertin. — Il tâche d'excuser les intentions de l'auteur de la critique, et lui propose une difficulté sur le serment qu'on fait faire en Sorbonne, de soutenir l'opinion de l'Immaculée Conception de Marie.* 1197
CCCVI. — *De Bossuet au même. — Sur les pernicieux systèmes de Richard Simon, l'excès de sa témérité, et le serment qu'on fait en Sorbonne de soutenir l'Immaculée Conception de Marie.* 1199
CCCVII. — *De M. Pirot. — Il renvoie au prélat ses observations sur le livre de Richard Simon, et montre le danger de cette version.* 1201
CCCVIII. — *Réponse de Bossuet. — Il fait sentir à M. Pirot combien il est nécessaire de relever les erreurs des autres écrits de Richard Simon, jugement du prélat sur la version du P. Bouhours.* 1202
CCCIX. — *De M. Pirot. — Sur les harangues de M. le cardinal de Noailles à l'assemblée, et sur la version de Richard Simon.* 1204
CCCX. — *A M. de Malezieu — Sur les censeurs de la version de Richard Simon, les erreurs de son livre, et la satisfaction qu'il promettait.* 1205
CCCXI. — *De M. Bertin. — Sur les dispositions de Richard Simon.* 1206
CCCXII. — *De M. Bourret à M. Bertin. — Il l'instruit de plusieurs faits relatifs à la traduction de Richard Simon, dont il avait été le censeur ; lui témoigne le respect et l'estime qu'il a pour Bossuet, et le prie de faire agréer ses excuses au prélat.* 1207
CCCXIII. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Il lui donne des avis sur un de ses ouvrages.* 1208
CCCXIV. — *Ad Clementem XI. — De virtutibus venerabilis Vincentii a Paulo.* 1208
CCCXV. — *A M. le cardinal de Noailles. — Il lui fait part de ses observations sur son ordonnance contre Richard Simon.* 1210
CCCXVI. — *Au même. — Sur des lettres mendiées par les Jésuites en faveur des idolâtries chinoises.* 1211
CCCXVII. — *Du P. de la Chaise à un évêque. — Sur la condamnation des cérémonies chinoises, sollicitée à Rome.* 1212
CCCXVIII. — *A milord Perth. — Il lui envoie son Instruction contre la version de Richard Simon, et le prie de la présenter à Leurs Majestés Britanniques.* 1213
CCCXIX. — *Au même. — Sur un livre composé par le roi d'Angleterre, dont il fait les plus grands éloges.* 1213
CCCXX. — *A M. de la Broue, évêque de Mirepoix. — Sur les ouvrages que notre prélat avait intention de donner au public, et sur ses dispositions à l'égard de la santé et de la vie.* 12 4
CCCXXI. — *A M. le cardinal de Noailles. — Sur le placet qu'il avait présenté au roi, afin d'en obtenir son neveu pour coadjuteur.* 1215
Placet au roi. — Bossuet le supplie de lui accorder son neveu pour coadjuteur. 1215
CCCXXII. — *A dom Mabillon. — Sur une Vie de saint Fiacre.* 1218
CCCXXIII. — *A M. de Pontchartrain, ministre et secrétaire d'Etat. — Sur un jeune Tartare que l'on disait fils du roi de la grande Tartarie, dont il lui raconte les aven-

tures, en implorant pour lui les bontés du roi. 1218
CCCXXIV. — *A milord Perth. — Sur sa seconde instruction contre la version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux.* 1221
CCCXXV. — *A dom Mabillon. — Sur les Annales de l'ordre de Saint-Benoît, dont ce savant religieux lui avait fait présent.* 1221
CCCXXVI. — *A l'abbé Bossuet, son neveu et son grand vicaire. — Sur la peine qu'il ressent de ne pouvoir cette année, conférer avec messieurs les doyens, et tenir son synode.* 1221
CCCXXVII. — *De Bossuet au cardinal Altieri.* 1222
CCCXXVIII. — *Du même au même.* 1222
CCCXXIX. — *Episcopi Condomensis ad summum Pontificem.* 1223
CCCXXX. — *Ejusdem ad eumdem.* 1224
CCCXXXI. — *De Bossuet au cardinal Altieri.* 1225
CCCXXXII. — *De Bossuet au nonce.* 1226
CCCXXXIII. — *Episcopi Condomensis, nominati ad episcopatum Meldensem, ad summum Pontificem.* 1226
CCCXXXIV. — *Episcopi Meldensis ad cardinalem Altieri.* 1226
CCCXXXV. — *Episcopi Meldensis ad summum Pontificem.* 1227
CCCXXXVI. — *De Bossuet au cardinal Altieri.* 1228
CCCXXXVII. — *Au même.* 1229
CCCXXXVIII. — *Episcopi Meldensis ad summum Pontificem.* 1230
CCCXXXIX. — *De Bossuet au cardinal Altieri.* 1231

LETTRES ET MEMOIRES SUR LES PROTESTANTS NOUVEAUX CONVERTIS.

I. — *Doutes proposés à M. l'évêque de Meaux, par M. Lamoignon de Basville, sur les nouveaux convertis.* 1231
II. — *Lettre de M. le président de Lamoignon. — Il envoie à Bossuet un Mémoire de M. de Basville sur [illegible] touchant les protestants, et justifie la conduite qu'il tient à leur égard.* 1236
III. — *Réponse de Bossuet à M. de Lamoignon* 1237
IV. — *Mémoire de M. de Lamoignon de Basville, sur l'état présent des affaires de la religion, et sur la conduite que l'on pourrait tenir à l'égard des nouveaux convertis.* 1256
V. — *Projet de déclaration.* 1246
VI. — *Lettre de M. de Lamoignon de Basville. — Sur les dispositions des protestants et la conduite qu'on pourrait tenir à leur égard pour les ramener à l'Eglise* 1247
VII. — *Lettre de Bossuet à M. de Basville — Sur cette question, si l'on peut contraindre les protestants d'assister à la Messe.* 1251
VIII. — *Réponse de M. de Basville* 1254
IX. — *Réflexions du même, sur la lettre de Bossuet.* 1254
X. — *Lettre de M. l'évêque de Mirepoix à M. de Basville, sur la réponse de Bossuet.* 1261
XI. — *Réflexions de M. l'évêque de Mirepoix sur la lettre de Bossuet à M. de Basville.* 1267
XII. — *Réflexions de M. l'évêque de Nîmes sur le même sujet.* 1271
XIII. — *Observations de M. l'évêque de Lieux, sur le même sujet.* 1277
XIV. — *Autres réflexions du même sur la même lettre.* 1278
XV. — *Réflexions sur l'expédient d'obliger les nouveaux réunis d'assister seulement à la partie de la Messe appelée anciennement des catéchumènes.* 1280
XVI. — *Mémoire de M. l'évêque de Montauban sur les moyens de ramener les nouveaux convertis.* 1282
Table générale analytique des matières. 1295

FIN.

ACTE DE BAPTÊME DE LOUIS BOSSUET

(LE GRAND CONDÉ, PARRAIN).

(Communiqué par M. GARNIER, archiviste à Dijon.)

(*Registre des baptêmes faits dans l'église abbatiale de Saint-Etienne de Dijon* [pour l'église *paroissiale de Saint-Médard, démolie, et dont le service paroissial se faisait dans une des nefs de l'église de Saint-Etienne*], *folio* 33 *du registre, commencé le* 19 *mai* 1660 *et fini le* 27 *décembre* 1667.)

« Le premier jour d'avril 1663, à deux heures après midi, dans l'église de Saint-Estienne [de Dijon] a esté receu, par moy soubsigné, thrésorier d'icelle, et curé de Saint-Médard, au supplément des cérémonies du saint baptesme, Louys, fils de M. ANTHOINE BOSSUET, équier (*sic*), seigneur de Vatronville et Bonvaux, trésorier général des estats de Bourgógne, et de madame Renée [Madeleine] DE GAREAU DU MONT; — lequel Louys naquit le jeudy vingt-deuxième de febvrier de la présente année, et receut par moy l'eau sacrée du baptesme, dans ladite église, le dimanche quatriesme jour du mois de mars dernier, *afin qu'il peust attendre, sans danger de son salut, l'honneur que luy destinoit la Providence divine.* Il a eu pour parrain très-haut et très-puissant prince messire Louys, duc DE BOURBON, prince de Condé, premier prince du sang, premier pair, et grand maistre de France, duc d'Anghien, Châteauroux, Montmorency et Fronsac, gouverneur et lieutenant général, pour le roy, en ses provinces de Bourgogne et de Bresse;

« Et pour marraine Mme Dame Catherine DU HAUTOY, femme de messire Nicolas DE GAUREAU DU MONT, chevalier, marquis de La Perrière, seigneur de Clémery, Bonicourt, Ville en Vrôme, La Farge, et, en partie, de Rommény. Signé Louis DE BOURBON. — Catherine DU HAUTOY, BOSSUET et VALLOT. »

ŒUVRES INÉDITES

DE BOSSUET.

ŒUVRES INÉDITES

DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX,

REPRODUITES

D'APRÈS DIVERS MANUSCRITS INCONNUS AUX PREMIERS ÉDITEURS;

PUBLIÉES

PAR M. L'ABBE MIGNE,

ÉDITEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE DU CLERGÉ,

OU

DES COURS COMPLETS SUR CHAQUE BRANCHE DE LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

S'IMPRIME ET SE VEND CHEZ J.-P. MIGNE, EDITEUR,
AUX ATELIERS CATHOLIQUES, RUE THIBAUT, 20, AU PETIT-MONTROUGE,
AUTREFOIS BARRIÈRE D'ENFER DE PARIS, MAINTENANT DANS PARIS.

1863

SOMMAIRE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES *OEUVRES INÉDITES DE BOSSUET.*

Avertissement sur les OEuvres inédites de Bossuet.

Discours funèbre prononcé à un Service célébré pour le repos de l'âme d'Yolande de Monterby, abbesse d'un monastère. 9

Prière de Bossuet, reproduite d'après un manuscrit autographe. 13

Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Eglise, pour former un orateur. 15

Lettres à Mme de la Maisonfort. 21

Lettres extraites des *Etudes sur Bossuet.* 85

Instruction à Mgr le Dauphin pour sa première communion. 109

Exhortation à l'amour de la vertu, adressée au Dauphin. 117

Sentences pour Mgr le Dauphin, choisies par Mgr l'Evêque de Condom. 121

Sentences morales recueillies par Bossuet des ouvrages des Philosophes anciens, d'après un manuscrit original conservé au Séminaire de Meaux. 129

Poésies. 135

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

AVERTISSEMENT

SUR LES OEUVRES INÉDITES DE BOSSUET.

Quelque soin que l'on ait apporté à recueillir tout ce qui est sorti de la plume de Bossuet, on trouve encore à glaner, de temps en temps, quelques parcelles échappées aux recherches des premiers éditeurs ; et chaque fois que l'on remet sous presse ses œuvres, elles sont enrichies de nouveaux opuscules ignorés du public. En effet, en 1829, le séminaire de Saint-Sulpice faisait publier les *Lettres inédites de Bossuet à madame de la Maisonfort*, religieuse de Saint-Cyr; l'année dernière, M. Floquet a été assez heureux pour réunir un assez grand nombre d'autres pièces inédites, et il les a publiées dans ses *Etudes sur la vie de Bossuet*. Nous mêmes, nous venons de découvrir deux *manuscrits inédits* et écrits tout entiers de la main de l'évêque de Meaux. L'un contient non pas une oraison funèbre, mais une *Exhortation prononcée à un service pour le repos de l'âme d'Yolande de Monterby*, abbesse d'un monastère; et l'autre une *Prière à Dieu*.

Nous connaissons encore d'autres manuscrits importants de Bossuet; nous en avons dit un mot dans la Préface de notre édition des *OEuvres complètes*. Il semblait que l'occasion de les tirer de l'oubli se présentât tout naturellement, et qu'on eût dû être enchanté de les réunir à une nouvelle édition des œuvres du grand évêque; mais l'établissement qui possède ces manuscrits n'en a pas jugé ainsi : ils sont sa propriété; nous ne pouvions que prier et solliciter les possesseurs; nos prières et nos sollicitations n'ont pas été exaucées.

Quoi qu'il en soit, nous nous estimons heureux de pouvoir réunir, dans un supplement à part, tout ce qui était épars çà et là des œuvres inédites de Bossuet, et d'apporter notre grain de sable à ce nouveau monument.

Nous aurions désiré donner, à l'occasion du discours funèbre que nous publions pour la première fois, quelques renseignements sur la personne dont Bossuet fait l'éloge; mais, malgré nos recherches et nos informations, nous n'avons pu découvrir l'origine d'Yolande de Monterby, ni de quel monastère elle a été abbesse. Nous ne connaissons de cette religieuse que ce que Bossuet nous en apprend dans son discours. Son manuscrit autographe, que possède une famille de Paris, ne porte aucune note, et comme il s'adressait aux religieuses mêmes du monastère en même temps qu'à des parents ou amis de la défunte, l'orateur n'avait pas besoin de descendre à une notice biographique; son but était d'édifier son auditoire par l'exemple des vertus dont il avait à parler. De là notre impuissance à fournir quelques renseignements sur ce discours.

Quant à son authenticité, elle est hors de doute. Le style seul, la coupe des phrases, la profondeur des pensées, tout dénote Bossuet, en sorte que, quand même nous n'aurions pas eu son écriture pour nous guider, nous aurions pu deviner que ce petit discours était l'œuvre de l'évêque de Meaux.

Nous avons trouvé dans les *Etudes sur Bossuet*, par M. Floquet : 1° un écrit intitulé : *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères de l'Eglise pour former un orateur* ; 2° dix-neuf *lettres inédites*, adressées pour la plupart au grand Condé; 3° une lettre au chapitre de Metz.

Nous empruntons au judicieux auteur des *Etudes sur Bossuet* les avertissements qu'il donne sur ces pièces.

1° En parlant de l'écrit *Sur le style et la lecture des écrivains et des Pères*, il dit : « M. Villenave qui posséda avant nous l'écrit inédit de Bossuet, que nous publions ici, l'avait dû acquérir, avec beaucoup de papiers de la famille de Bouillon, que nous nous souvenons d'avoir vus, en 1845, dans son riche cabinet, dispersés après sa mort. Sur l'enveloppe renfermant le précieux autographe sont ces mots, de sa main : *Ecrit inédit de Bossuet*,

« *composé pour le cardinal de Bouillon.* Bossuet, en effet, dans l'écrit, s'exprimant ainsi : « Pour un si grand *prince de l'Eglise*, et qui *doit être une de ses lumières*, il ne faudrait « rien dire que de médité, » parlait évidemment à un cardinal, et de plus, à un cardinal jeune encore. Or, Emmanuel-Théodose de la Tour-d'Auvergne, abbé-duc d'Albret, né le 24 août 1643, n'était donc âgé que de vingt-six ans au mois d'août 1669, lorsque le Pape Clément IX lui accorda le chapeau, à l'instante prière de Louis XIV, dont la première lettre pour solliciter, en faveur du jeune abbé, cette grâce prématurée, avait été écrite le 8 novembre 1668, et fut l'une des suites de l'abjuration de Turenne, oncle de l'abbé-duc d'Albret, abjuration qui avait eu lieu le 23 octobre précédent.

« L'écriture bien connue de Bossuet, le désignerait elle seule, comme l'auteur de l'écrit. Mais l'écrit même, les pensées, la manière, quoique hâtive, le révèlent plus manifestement encore. Reste d'en dire l'occasion, et d'en indiquer l'époque.

« Bossuet, en relations d'amitié dès longtemps avec Turenne, dont l'abjuration fut son ouvrage, ayant connu ainsi Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, neveu du grand capitaine, avait été, en Sorbonne, au mois d'octobre 1665, l'un des indulgents *examinateurs* dont l'élogieux rapport, lu à la Faculté le 4 novembre suivant, fut si favorable au nouveau bachelier. Reçu docteur à deux années de là (septembre, octobre 1667), l'abbé-duc d'Albret faisait ainsi, sous les auspices du grand doyen de Metz, son entrée dans la Faculté de théologie et dans l'Eglise. Promu par Clément IX au cardinalat (le 5 août 1669), en considération de l'abjuration de son oncle ; et, apparemment, n'ayant pas imaginé encore, à cette époque, de se porter pour l'auteur de ce grand événement (auquel il n'avait eu, assurément, aucune part), il tenta, pour justifier une grâce, si vraiment grâce, dont on murmurait en France comme à Rome (et à laquelle la *Gazette* elle-même *n'*avait pu trouver aucun prétexte), de se signaler dans le ministère ecclésiastique. La prédication, à juste titre, lui en paraissait un des plus sûrs moyens, s'il y pouvait obtenir quelque succès ; il avait su sentir que des conseils, des instructions lui étaient nécessaires ; et de qui en eût-il pu attendre de meilleurs que de ce grand doyen de Metz, l'ami de son oncle, le sien, son indulgent examinateur en Sorbonne ; orateur en possession, depuis vingt années presque, de briller dans toutes les chaires avec tant d'éclat? Le grand homme, accablé de soins, s'étant empressé de déférer à cette prière, de là l'écrit qui va suivre, tracé de sa main, et auquel lui-même il mit ce titre : *Sur le style et la lecture des Pères de l'Eglise pour former un orateur. — J'écris* (mandait-il au jeune cardinal), *j'écris ce qui me vient, sans donner repos à ma plume ; je n'ai pas même le loisir de relire ; quoique, pour un si grand prince de l'Eglise, et qui doit être une de ses lumières, il ne faudrait rien dire que de médité.*

« On voit assez quelle fut l 'occasion de cette lettre, et pour qui Bossuet l'écrivit : reste d'en indiquer l'époque. Adressée à l'abbé-duc d'Albret, qui, le 1er septembre 1669 avait reçu la barette, et était maintenant le *cardinal de Bouillon*, l'écrit, postérieur à cette cérémonie fut de plus, non moins certainement, antérieur au *cinq* septembre 1670, jour de la nomination de l'évêque de Condom au poste de précepteur du Dauphin ; et quelle meilleure preuve en pourrait-on désirer que ces paroles de Bossuet lui-même : *Si j'avais* (y dit-il) *si j'avais un homme à former, dans son enfance, à mon gré, je voudrais lui faire choisir plusieurs beaux endroits de l'Ecriture, et les lui faire lire souvent ; en sorte qu'il les sçeust par cœur.* L'évêque de Condom, après qu'il sera devenu, en septembre 1670, précepteur de l'héritier présomptif de la couronne de France, tiendra fidèlement ce grave engagement ; mais n'est-il pas manifeste qu'au jour où il le prit il ne l'était pas encore ; que l'écrit précéda donc les premiers jours de septembre 1670, date indubitable de sa nomination à ce poste de haute et intime confiance ?

« Un mot encore en ce qui regarde l'écriture ; car pourquoi négligerions-nous cet indice de détail? Les caractères de cet *autographe* (qui a neuf pages in-4°) appartiennent, sans nul doute, à cette période intermédiaire de la vie de Bossuet ; ce n'est plus, de tous points l'écriture du député des trois ordres de Metz à Caillet de Chanlay, cet intraitable agent de Condé (1653) ; ce n'est plus celle des premiers sermons de l'archidiacre de Sarrebourg ; ce

n'est pas encore celle (beaucoup plus connue) de l'évêque de Meaux. Mais nous y avons retrouvé ces particularités distinctives caractéristiques, ces singularités, communes aux écritures différentes de Bossuet, à ces époques extrêmes, et qui tout d'abord signalent sa main à ceux qui ont examiné longtemps le manuscrit du grand évêque. »

2° « Quant aux *Lettres*, » dit M. Floquet, « elles ont été transcrites par nous d'après les originaux existant dans les archives de la maison de Condé, qui appartiennent aujourd'hui à Mgr le duc d'Aumale, MM. Alphonse de Cailleux et Cuvillier de Fleury ayant obtenu pour nous, du prince, l'autorisation de compulser les registres de ce dépôt. »

3° La *Lettre* au chapitre de l'église cathédrale de Metz a été copiée sur l'autographe qui est aux archives de la préfecture de Metz; elle avait été transcrite le 19 octobre 1669 sur les registres du chapitre de la même ville.

Il nous reste à parler des *Lettres* de Bossuet à Mme de la Maisonfort. L'éditeur de ces lettres raconte ainsi l'histoire de cette correspondance. « On sait que Mme de la Maisonfort était religieuse de Saint-Cyr. Or les rapports particuliers que les religieuses de cette maison avaient eus avec Fénelon et Mme Guyon, avant la controverse du quiétisme, ayant fait concevoir à quelques personnes des inquiétudes sur les maximes de spiritualité répandues dans cette communauté, Bossuet, qui, avant cette époque, *n'avait jamais prêché ni exhorté à Saint-Cyr, eut (vers le commencement de l'année* 1696) *le mouvement d'y faire des conférences* (1) sur les caractères de la vraie et de la fausse spiritualité. Ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696 (2), à la grande satisfaction de Mme de Maintenon, si affectionnée, comme on sait, à la maison de Saint-Cyr. Mme de la Maisonfort, parente et amie de Mme Guyon, fut charmée, comme elle nous l'apprend elle-même, des principes développés par le prélat dans ses deux conférences. Cependant ses doutes n'étaient pas encore entièrement éclaircis; elle témoigna à Mme de Maintenon le désir d'avoir quelques entretiens particuliers avec l'évêque de Meaux. Mme de Maintenon pensa qu'une correspondance par écrit serait plus propre aux éclaircissements, et Mme de la Maisonfort entra volontiers dans ce projet, à condition néanmoins que Bossuet n'en serait pas averti, et qu'on se bornerait à lui remettre ses questions, sans lui dire de qui elles venaient. Elle écrivit donc au prélat deux lettres assez longues, et le fit prier de mettre ses réponses à côté, sur des marges très-amples qu'elle y avait laissées exprès.

« Mme de la Maisonfort, dans ses deux premières lettres, rend compte à Bossuet de son oraison, de toute sa conduite intérieure, et des principes de spiritualité dont elle a été nourrie depuis plusieurs années, spécialement par Fénelon, qu'elle se garde bien de nommer, mais qu'il est aisé de reconnaître à la manière dont elle parle de son ancien directeur. On peut donc regarder ces deux lettres comme une expression fidèle des principes de direction que Fénelon avait constamment suivis à l'égard de Mme de la Maisonfort avant la controverse du quiétisme (3); et l'on remarque avec plaisir que Bossuet, dans sa réponse, bien loin de les condamner, les approuve expressément quant au fond, quoiqu'il juge nécessaire d'aller au-devant des fausses conséquences auxquelles ils pourraient donner lieu.

« Mme de la Maisonfort fut si satisfaite des réponses de l'évêque de Meaux, qu'elle lui écrivit une troisième fois, pour lui faire ses remercîments, et le prier de vouloir bien terminer dans une conférence particulière ce qu'il avait si heureusement commencé par écrit. Bossuet se rendit à ses désirs, et lui témoigna, dans cette conférence, qu'il serait toujours prêt à lui donner tous les avis et tous les éclaircissements dont elle pourrait avoir besoin. Ces dispositions mutuelles donnèrent lieu à plusieurs lettres nouvelles, soit pendant le séjour que Mme de la Maisonfort fit encore à Saint-Cyr, soit depuis qu'elle eut été renvoyée de cette maison, par suite des soupçons que Mme de Maintenon avait conçus contre sa doctrine.

(1) Premier Avertissement de Mme de la Maisonfort sur sa correspondance avec Bossuet
(2) *Hist. de Fenélon*, liv. I, n. 34.
(3) On peut consulter aussi à ce sujet, dans le tome VII de la *Correspondance de Fénelon*, ses lettres à Mme de la Maisonfort, ann. 1690-1696.

« Quelques années après la mort de Bossuet (4), Fénelon ayant témoigné le désir de connaître les détails de cette correspondance, Mme de la Maisonfort les lui envoya, en y joignant quelques notes, et plusieurs *avertissements*, en forme de lettres à l'archevêque de Cambrai, pour lui apprendre l'occasion et le sujet des diverses parties de sa correspondance avec l'évêque de Meaux.

« La plus grande partie de cette correspondance était demeurée manuscrite jusqu'à ce jour. La *Relation du quiétisme* de l'abbé Phelippeaux, publiée en 1732, renferme seulement un extrait fort court des deux premières lettres de Mme de la Maisonfort à Bossuet, et des réponses de l'évêque de Meaux. C'est de là que les éditeurs des *OEuvres de Bossuet* ont tiré cet extrait, imprimé sous le titre de *Réponse aux difficultés de Mme de la Maisonfort* (5), et uniquement dirigé contre les erreurs des faux mystiques. Il y a tout lieu de croire que l'abbé Phelippeaux, par suite de ses préventions si connues contre l'archevêque de Cambrai, craignit de faire connaître au public le reste de cette correspondance, dans laquelle Bossuet se montre beaucoup plus favorable qu'on ne le pense communément, à la doctrine spirituelle de Fénelon. »

Nous ne devons prendre dans le recueil publié en 1829 que les *Lettres* de Bossuet et celles de Mme de la Maisonfort à ce prélat. Quant à celles que cette dame a écrites à Fénelon, elles seront reproduites plus convenablement dans notre édition des œuvres de l'archevêque de Cambrai. Nous ferons observer en finissant que les originaux des *Lettres* de Bossuet n'ont pas été envoyés à Fénelon par Mme de la Maisonfort; mais elle a copié ces lettres en partie par elle-même et en partie par un ami à qui elle avait confié cette correspondance, comme elle le déclare elle-même dans une lettre à l'archevêque de Cambrai.

Ce que nous réunissons ici sous le titre d'*OEuvres inédites de Bossuet*, a donc tous les caractères de l'authenticité la plus certaine. C'est un nouveau fleuron que nous ajoutons à l'auréole de gloire dont nos pères ont couronné l'immortel évêque de Meaux.

Aux opuscules inédits dont nous venons de parler, on doit ajouter une *Instruction à M. le Dauphin pour sa première communion* Cette instruction, dont on trouve une copie au tome XXIX, page 19, des manuscrits de Bossuet possédés par la Bibliothèque impériale, n'a jamais été éditée. Elle est néanmoins digne de figurer dans les OEuvres de l'évêque de Meaux. Nous n'avons aucun doute sur son authenticité : tout y révèle Bossuet ; malgré l'élégante simplicité du style, on y sent cette autorité empreinte de foi qui subjugue. Or, c'est là le caractère distinctif des Instructions de Bossuet.

Il en est de même d'une *Exhortation à la vertu*, aussi pour le Dauphin. Cette pièce a été écrite en français par Bossuet, et afin de la mieux inculquer dans l'esprit de son royal élève, il la lui a fait traduire en latin. Mais cette version est évidemment le travail d'un élève encore peu habitué à la langue de Cicéron : nous n'avons pas à nous en occuper. C'est encore du tome XXIX des Manuscrits que nous avons extrait cette Exhortation.

Nous reproduisons encore un recueil de cent neuf *Sentences*, extraites par Bossuet, pour l'usage de son élève, des auteurs anciens.

Enfin nous ajoutons aux OEuvres inédites de Bossuet d'assez nombreuses pièces de vers qui se trouvent au tome Ier de ses Manuscrits. Mais un *Monitum* particulier précède ces poésies, et c'est dans ce *Monitum* qu'on verra ce que nous en pensons.

Notre édition des OEuvres de Bossuet est donc, sans contredit, de beaucoup la plus complète qui ait encore paru jusqu'ici.

(4) Postérieurement au mois de septembre 1707 ; car Mme de la Maisonfort, dans un de ses Avertissements, parle du cardinal le Camus comme mort depuis quelque temps.

(5) *OEuvr. de Bossuet*, t. IV, col. 395 et suiv. de cette édition.

Ce volume était entièrement imprimé et même la 1re édition en était épuisée tout entière, quand, en la relisant pour en présenter une 2me, nous nous sommes aperçu que la première pièce, savoir : l'allocution funèbre sur Mme *Yolande de Monterby*, qu'un savant digne de foi nous avait affirmé être *inédite*, se trouvait déjà à la col. 1331 du tome VII de nos *OEuvres complètes de Bossuet* Mais comme l'enlèvement de cette allocution nécessiterait trop de remaniements à la préface, à la pagination et aux tables particulières et universelles des œuvres inédites du grand orateur, nous nous décidons à laisser subsister le double emploi, nous contentant d'en avertir ici le Lecteur.

ŒUVRES INÉDITES

DE BOSSUET,

ÉVÊQUE DE MEAUX.

—

DISCOURS FUNÈBRE

PRONONCÉ A UN SERVICE CÉLÉBRÉ POUR LE REPOS DE L'AME D'YOLANDE DE MONTERBY, ABBESSE D'UN MONASTÈRE.

—

Ubi est, mors, victoria tua? (*I Cor.* xv, 55.)
O mort, où est ta victoire?

Quand l'Eglise ouvre la bouche des prédicateurs dans les funérailles de ses enfants, ce n'est pas pour accroître la pompe du deuil par des plaintes étudiées, ni pour satisfaire l'ambition des vivants par de vains éloges des morts : la première de ces deux choses est trop indigne de sa fermeté et l'autre trop contraire à sa modestie; elle se propose un objet plus noble dans la solennité des discours funèbres; elle ordonne que ses ministres, dans les derniers devoirs que l'on rend aux morts, fassent contempler à leurs auditeurs la commune condition de tous les mortels, afin que la. . . . . pensée de la mort leur donne un saint dégoût de la vie présente, et que la vanité humaine rougisse, en regardant le terme fatal que la Providence divine a donné à ses espérances trompeuses. Ainsi n'attendez pas, Chrétiens, que je vous représente aujourd'hui ni la perte de cette maison, ni la juste affliction de toutes ces dames à qui la mort ravit une mère qui les a si bien élevées. Ce n'est pas aussi mon dessein de rechercher bien loin dans l'antiquité les marques d'une très-illustre noblesse qu'il me serait aisé de vous faire voir dans la race de Monterby, dont l'éclat est assez connu par son nom et ses alliances... je laisse tous ces entretiens superflus, pour m'attacher à une matière et plus sainte et plus fructueuse. Je vous demande seulement que vous appreniez de l'abbesse. . . pour laquelle nous offrons à Dieu le saint sacrifice de l'Eucharistie, à vous servir si heureusement de la mort, qu'elle vous obtienne l'immortalité. C'est par là que vous rendrez inutiles tous les efforts de cette cruelle ennemie, et que, l'ayant enfin désarmée de tout ce qu'elle semble avoir de terrible, vous lui pourrez dire avec l'Apôtre : *O mort, où est ta victoire? « Ubi est, mors, victoria tua? »*

. . . . . C'est ce que je tâcherai de vous faire entendre dans cette courte exhortation où j'espère que le Saint-Esprit me fera la grâce de ramasser en peu de paroles des vérités très-considérables que je puiserai dans les Ecritures.

C'est un fameux problème qui a été souvent agité dans les écoles des philosophes, lequel est le plus désirable à l'homme ou de vivre jusqu'à l'extrême vieillesse, ou d'être promptement délivré des misères de cette vie. Je n'ignore pas, Chrétiens, ce que pensent là-dessus la plupart des hommes. Mais comme il y a tant d'erreurs reçues dans le monde avec un tel applaudissement, je ne veux pas ici consulter les sentiments de la multitude, mais la raison et la vérité qui seules doivent gouverner les esprits des hommes. Et certes il pourrait sembler au premier abord que la voix commune de la nature, qui désire toujours ardemment la vie, devrait décider cette question. Car si la vie est un don de Dieu, n'est-ce pas un désir très-juste de vouloir conserver longtemps les bienfaits de son souverain? . . . . . Et d'ailleurs étant certain que la longue vie approche de plus près l'immortalité, ne devons-nous pas souhaiter de retenir, si nous pouvons, quelque image de ce glorieux privilége dont notre nature est déchue. En effet, nous voyons que les premiers hommes, lorsque le monde plus innocent était encore dans son enfance, remplissaient des neuf cents ans par leur vie, et que, lorsque la malice s'est accrue, la vie en même temps s'est diminuée. Dieu même, dont la vérité infaillible doit être la règle

souveraine de nos sentiments, étant irrité contre nous, nous menace en sa colère d'abréger nos jours, et au contraire il promet une longue vie à ceux qui observeront ses commandements. Enfin si cette vie est le champ fécond dans lequel nous devons semer pour la glorieuse immortalité, ne devons-nous pas désirer que le champ soit ample et spacieux, afin que la moisson soit plus abondante, et ainsi l'on ne peut nier que la longue vie ne soit souhaitable. Ces raisons qui flattent nos sens gagneront aisément le dessus; mais on leur oppose d'autres maximes qui sont plus dures, à la vérité, et aussi plus fortes et plus vigoureuses. Et premièrement, je dénie que la vie de l'homme puisse être longue, de sorte que souhaiter une longue vie, c'est n'entendre pas ses propres désirs. Je me fonde sur ce principe de saint Augustin. *Nihil est longum quod aliquando finit.* Tout ce qui a fin ne peut être long. Et la raison en est évidente; car tout ce qui est sujet à finir s'efface nécessairement au dernier moment, et on ne peut compter la longueur de ce qui est entièrement effacé. Car de même qu'il ne sert de rien de remplir ce que j'avais écrit lorsque j'efface tout par un dernier trait, ainsi la longue vie et la courte sont toutes égalées par la mort, puisqu'elle les efface toutes également.

Je vous ai représenté, Chrétiens, deux opinions différentes qui partagent le sentiment de tous les mortels : les uns, en petit nombre, méprisent la vie; les autres estiment que leur plus grand bien c'est de la pouvoir longtemps conserver. Mais peut-être que nous accorderons aisément ces deux propositions si contraires, par une troisième maxime qui nous apprendra à estimer la vie, non pour sa longueur, mais par son usage, et qui nous fera confesser qu'il n'est rien plus dangereux qu'une longue vie, quand elle n'est remplie que de vaines entreprises ou même d'actions criminelles; comme aussi il n'est rien de plus précieux, quand elle est utilement ménagée pour l'éternité; et c'est pour cette seule raison que je bénirai mille et mille fois la sage et honorable vieillesse d'Yolande de Monterby, puisque, dès ses années les plus tendres jusqu'à l'extrémité de sa vie, qu'elle a finie en Jésus-Christ après un grand âge, la crainte de Dieu a été son guide, la prière son occupation, la pénitence son exercice, la charité sa pratique la plus ordinaire, le ciel tout son amour et son espérance. Désabusons-nous, chrétiens, des vaines et téméraires préoccupations dont notre raison est tout obscurcie par l'illusion de nos sens; apprenons à juger des choses par les véritables principes. Nous avouerons franchement, à l'exemple de cette abbesse, que nous devons dorénavant mesurer la vie par les actions, non par les années. C'est ce que vous comprendrez sans difficulté par ce raisonnement invincible. Nous pouvons regarder le temps en deux considérations différentes : nous le pouvons considérer premièrement en tant qu'il se mesure en lui-même par heures, par jours, par nuits, par années, et, dans cette considération, je soutiens que le temps n'est rien, parce qu'il n'a ni forme ni subsistance; que tout son être n'est que de couler, c'est-à-dire que tout son être n'est que de périr, et partant que tout son être n'est rien. C'est ce qui fait dire au Psalmiste retiré profondément en lui-même dans la considération de l'homme : *Ecce mensurabiles posuisti dies; Vous avez*, dit-il, *établi le cours de ma vie pour être mesuré* (*Psal.* XXXVIII, 6) par le temps, et c'est ce qui lui fait dire aussitôt après : *Et substantia mea tanquam nihilum ante te : et ma substance est comme rien devant vous* (*ibid.*), parce que tout mon être dépend du temps dont la nature est de n'être jamais que dans un moment qui s'enfuit d'une course précipitée et irrévocable. Il s'ensuit que ma substance n'est rien, étant inséparablement attachée à cette vapeur légère et volage qui ne se forme qu'en se dissipant, et qui entraîne perpétuellement mon être avec elle, d'une manière si étrange et si nécessaire que, si je ne suis le temps, je me perds, parce que ma vie demeure arrêtée; et si, d'autre part, je suis le temps qui se perd et coule toujours, je me perds nécessairement avec lui : *Ecce mensurabiles posuisti dies meos.* D'où, passant plus outre, il conclut : *In imagine pertransit homo* (*ibid.*, 7.), l'homme passe comme ces vaines images que la fantaisie forme en elle-même dans l'illusion de nos songes, sans solidité et sans consistance. Mais élevons plus haut nos esprits, et, après avoir regardé le temps dans cette perpétuelle dissipation, considérons-le maintenant en un autre sens, en tant qu'il aboutit à l'éternité. Car cette présence immuable de l'éternité, toujours fixe, toujours permanente, enfermant en l'infinité de son étendue toutes les différences des temps, il s'ensuit manifestement que le temps peut entrer en quelque sorte dans l'éternité, et il a plu à notre grand Dieu, pour consoler les misérables mortels de la perte continuelle qu'ils font de leur être par le vol irréparable du temps, que ce même temps qui se perd fût un passage à l'éternité qui demeure, et de cette distinction importante du temps considéré en lui-même, et du temps par rapport à l'éternité, se tire cette conséquence infaillible : si le temps n'est rien par lui-même, il s'ensuit que tout le temps est perdu auquel nous n'aurons point attaché quelque chose de plus immuable que lui, quelque chose qui puisse passer à l'éternité bienheureuse. Ce principe étant supposé, arrêtons un peu notre vue sur un vieillard qui aurait blanchi dans les vanités de la terre; quoique l'on me montre ses cheveux gris, quoique l'on me compte ses longues années, je soutiens que sa vie ne peut être longue, j'ose même assurer qu'il n'a pas vécu. Que sont devenues toutes ses années? elles sont passées, elles sont perdues; il ne lui reste pas la moindre parcelle en ses mains, parce qu'il n'y a rien attaché de fixe ni de permanent; que si toutes ses années sont

perdues, elles ne sont pas capables de faire nombre. (Je ne vois rien à compter dans cette vie dissipée, parce que tout est inutilement dissipé.) Par conséquent tout est mort en lui, sa vie étant vide de toutes parts. C'est erreur de s'imaginer qu'elle puisse jamais être estimée longue. Que si je viens maintenant à jeter les yeux sur la dame si vertueuse qui a gouverné si longtemps cette noble et religieuse abbaye, c'est là où je remarque, fidèles, une vieillesse vraiment vénérable. Certes, quand elle n'aurait vécu que fort peu d'années, les ayant fait profiter si utilement pour la bienheureuse immortalité, sa vie me paraîtrait toujours assez longue. Je ne puis jamais croire qu'une vie soit si courte, lorsque j'y vois une éternité tout entière. Mais quand je considère quatre-vingt-dix ans si soigneusement ménagés, quand je regarde des années si pleines et si bien marquées par les bonnes œuvres, quand je vois dans une vie si réglée tant de jours, tant d'heures et tant de moments comptés et alloués pour l'éternité, c'est là que je ne puis m'empêcher de dire : O temps utilement employé! ô vieillesse vraiment précieuse? *Ubi est, mors, victoria?* « *O mort, où est ta victoire?* » Ta main avare n'a rien enlevé à cette vertueuse abbesse, parce que ton domaine n'est que sur le temps, et que la sainte dame dut désirer une heure qui l'a fait heureusement passer dans l'éternité. Si je l'envisage dans l'intérieur de son âme, j'y remarque dans une conduite très-sage une simplicité chrétienne; étant humble dans ses actions et dans ses paroles, elle s'est toujours plus glorifiée d'être fille de saint Bernard que de tant de hauts aïeux de la race desquels elle est descendue. Elle passait la plus grande partie de son temps dans la méditation et dans la prière; ni les affaires, ni les compagnies n'étaient pas capables de lui ravir le temps qu'elle destinait aux choses divines; on la voyait entrer en son cabinet avec une contenance modeste et une action toute retirée, et elle répandait son cœur devant Dieu avec cette bienheureuse simplicité qui est la marque la plus assurée des enfants de la nouvelle alliance. Sortie de ces pieux exercices, elle parlait souvent des choses divines avec une affection si sincère, qu'il était aisé de connaître que son âme mettait sur ses lèvres les sentiments les plus purs et les plus profonds. Jusque dans la vieillesse la plus décrépite, elle souffrit les incommodités et les maladies sans chagrin, sans murmure, sans impatience, louant Dieu parmi les douleurs, non point par une constance affectée, mais avec une modération qui paraissait bien avoir pour principe une conscience tranquille et un esprit satisfait de Dieu. Parlerai-je de sa prudence si avisée dans la conduite de sa maison?

Chacun sait que sa sagesse et son économie en ont beaucoup relevé le lustre; mais je ne vois rien de plus remarquable que ce jugement si réglé avec lequel elle a gouverné les dames qui lui étaient confiées, toujours également éloignée et de cette rigueur farouche, et de cette indulgence molle et relâchée; si bien que comme elle avait pour elles une sévérité mêlée de douceur, elles lui ont toujours conservé une crainte accompagnée de tendresse jusqu'au dernier moment. . . . . de sa vie et dans l'extrême caducité de son âge; l'innocence, la bonne foi, la candeur étaient ses compagnes inséparables. . . . . Ni sa bouche, ni ses oreilles, n'ont jamais été ouvertes à la médisance, tant la sincérité de son cœur . . . . . en chassait cette peste qui envenime presque tous les hommes contre leur semblable. Elle savait donner de la retenue aux langues les moins modérées, et l'on remarquait dans ses entretiens cette charité dont parle l'Apôtre (*I Cor.* XIII, 5-8), qui n'est ni jalouse, ni ambitieuse, toujours si disposée à croire le bien qu'elle ne peut pas même soupçonner le mal. . . . .Vous dirai-je avec quel zèle elle soulageait les pauvres membres de Jésus-Christ? Toutes les personnes qui l'ont fréquentée savent qu'on peut dire sans flatterie qu'elle était naturellement libérale, même dans son extrême vieillesse, quoique cet âge ordinairement soit souillé des ordures de l'avarice. Mais cette inclination générale s'était particulièrement appliquée aux pauvres; ses charités s'étendaient bien loin sur les personnes malades et nécessiteuses; elle partageait souvent avec elles ce qu'on lui préparait pour sa nourriture, et, dans ces saints empressements de la charité qui travaillait son âme innocente d'une inquiétude pieuse pour les membres affligés du Sauveur des âmes, on admirait particulièrement son humilité non moins soigneuse de cacher le bien que sa charité de le faire. . . . . Je ne m'étonne plus, Chrétiens, qu'une vie si religieuse ait été couronnée d'une fin si sainte.

PRIÈRE DE BOSSUET,

REPRODUITE D'APRÈS UN MANUSCRIT AUTOGRAPHE.

Qu'il m'est doux, ô mon Dieu, de ce que vous êtes mon Dieu et de vous appeler mon Dieu; qu'il m'est doux de ce que rien ne vous est impossible; car ma force est toute puissante par là, et ma confiance ne peut jamais être trompée, parceque vous êtes la bonté suprême. *Et ne nos inducas in tentationem* (*Matth.* VI, 13); mais, ô bonté et

puissance infinie, ne permettez pas que je sois tenté au delà de mes forces, et daignez répandre sur moi des forces divines, pour être en état de supporter les maux et les biens qu'il plaira à votre miséricorde et à votre sagesse éternelle de m'envoyer. Faites, Seigneur, qu'également et toujours plein de vous-même, de reconnaissance et de confiance dans les uns et dans les autres, j'adore constamment la main toute-puissante qui me les envoie en me visitant et en me consolant, pour me purifier et pour me soutenir, par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ, votre Fils, qui vit et règne avec vous dans la gloire, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SUR LE STYLE ET LA LECTURE

DES ÉCRIVAINS ET DES PÈRES DE L'ÉGLISE,

POUR FORMER UN ORATEUR.

Pour la prédication, il y a deux choses à faire principalement : *former le style; — apprendre les choses.* Dans le style il y a à considérer : premièrement, de bien parler; ce qui ne manque presque jamais à ceux qui sont nés et qui ont été nourris dans le grand monde. Mais aussi cet avantage est-il médiocre pour les discours publics; car il faut trouver le style figuré; — le style relevé; — le style orné; — la variété, qui est tout le secret pour plaire; — les tours touchants et insinuants. Il y a, pour cela, divers préceptes; mais nous cherchons des exemples et des modèles.

J'ai peu lu de livres français, et ce que j'ai appris du style, en ce second sens, je le tiens des livres latins, et un peu des Grecs; de Platon, d'Isocrate et de Démosthènes, dont j'ai lu aussi quelque chose; mais il est d'une étude trop forte pour ceux qui sont occupés d'autres pensées; — de Cicéron; surtout de ses livres : *De oratore*, et du livre intitulé : *Orator*, où je trouve les modèles de grande éloquence, plus utiles que les préceptes qu'il y ramasse; — de ses oraisons (avec quelque choix) : *pro Muræna; pro Marcello;* quelques *Catilinaires;* — quelques *Philippiques; — Tite-Live; — Salluste;* — et *Térence.* — Voilà mes auteurs pour la latinité, et j'estime qu'en les lisant, à quelques heures perdues, on prend des idées du style *tourné et figuré.* Car, quand on sait les mots, — qui font comme le corps du discours, — on prend, dans les écrits de toutes les langues, le tour, — qui en est l'esprit; — surtout dans la *latine,* — dont le génie n'est pas éloigné de celui de la nôtre, — ou, plutôt, *qui* est tout le même.

Les poëtes, aussi, sont de grand secours. Je ne connais que Virgile, — et un peu Homère. — Horace est bon, à sa mode, mais plus éloigné du style oratoire. — Le reste ne fait que gâter et inspirer les pointes, les antithèses, les grands mots, le peu de sens et toutes les froides beautés.

Néanmoins, selon ce que je puis juger, par le peu de lecture que j'ai fait des livres français, — les *Œuvres diverses de Balzac* (6) peuvent donner quelque idée du style fin et tourné délicatement. Il y a peu de pensées; mais il apprend, par là même, à donner plusieurs formes à une idée simple. Au reste, il le faut bientôt laisser, car c'est le style du monde le plus vicieux, parce qu'il est le plus affecté et le plus contraint. Mais il parle très-proprement, et a enrichi la langue de belles locutions et de phrases très-nobles.

J'estime la *Vie de Barthélemy des martyrs* (7); — les *Lettres au provincial,* dont quelques-unes ont beaucoup de force et de véhémence, et toutes une extrême délica-

(6) Les Œuvres diverses de J.-L. Guèz de Balzac furent imprimées par les Elzevir, en 1631, 1658, 1664. — Le recueil complet de ses Œuvres fut publié à Paris en 1665, en 2 vol. in-fol.

(7) Cette *Vie de dom Barthélemy des Martyrs*, archevêque de Brague (Paris, 1665, in-4° et in-8°), publiée sous le nom des *religieux du noviciat des frères Prêcheurs du faubourg Saint-Germain* est de *Louis-Isaac le Maistre de Saci*, et non point de *Pierre Thomas du Fossé*, comme on l'a dit dans la *Biographie universelle*, au nom : *Saci* (*Louis-Isaac le Maistre de*). Seulement, la traduction (*inédite*), faite par ce dernier (en 1660), d'une *Vie de Barthélemy des martyrs*, écrite et publiée en espagnol, fut utile à le Maistre de Saci pour la composition de son ouvrage. (Thomas du Fossé explique lui-même ainsi les faits, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal*; Utrecht, 1759, in-12, livre I, ch. 29; et dans une lettre écrite, en 1690, à Bocquillot, chanoine à Avallon, insérée dans le dictionnaire de Moréri, article : *Thomas* (*Pierre*), *seigneur du Fossé.*) Dans les *Mémoires de Trévoux*, 1729, décembre, p. 2118 et suiv., est mentionnée *la Vie de D. Barthélemy des martyrs*, par Saci; on y loue *l'élégance du style et l'ordonnance de l'ouvrage.* — *Voir*, de plus, sur cet ouvrage, le *Discours préliminaire et historique*, en tête de l'*Histoire des persécutions* des religieuses de P.-R., écrite par elles-mêmes; Villefranche, 1755, in-4°, p. 10; — et le *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par Barbier, 2e édition, 1824, t. III, p. 598, n° 18814.

tesse. — Les Livres et les Préfaces de MM. de Port-Royal sont bons à lire, parce qu'il y a de la gravité et de la grandeur; mais comme leur style a peu de variété, il suffit d'en avoir vu quelques pièces.

Les versions [de Perrot] d'Ablancourt sont bonnes; il a fait le *Corneille Tacite* et le *Thucydide*. — Car, pour le *Lucien*, c'est le style propre et familier, et non le sublime et le grand, qui doit être, néanmoins, celui de la chaire (8).

Pour les poëtes, je trouve la force et la véhémence dans Corneille; plus de justesse et de régularité dans Racine.

Tout cela se fait sans se détourner des autres lectures sérieuses, et une ou deux pièces suffisent pour donner l'idée et faire connaître le trait.

Mais ce qui est le plus nécessaire pour former le style, c'est de bien comprendre la chose, de pénétrer le fond et le fin de tout, et d'en savoir beaucoup; parce que c'est ce qui enrichit, et qui forme le style qu'on nomme *savant*, qui consiste principalement dans des allusions et rapports cachés, qui montrent que l'orateur sait beaucoup plus de choses qu'il n'en traite, et divertit l'auditeur par les diverses vues qu'on lui donne. Cicéron demande à son orateur *multarum rerum scientiam*; car il faut la plénitude pour faire la fécondité, et la fécondité pour faire la variété, sans laquelle nul agrément.

Venons, maintenant, aux *choses*. La première et le fond de tout, c'est de savoir très-bien les Ecritures de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*.

La méthode que j'ai suivie, en les lisant, c'est de remarquer, premièrement, les beaux endroits qu'on entend, — sans se mettre en peine des obscurs. Par ce moyen on se remplit l'esprit de toute la substance des Ecritures. Car saint Augustin a raison de dire que « les endroits obscurs ne contiennent pas d'autres vérités que ceux qui sont clairs. » Les raisons en sont belles, mais longues à déduire. Les endroits clairs sont les plus beaux, et si j'avais à former un homme dans son enfance, à mon gré, je voudrais lui faire choisir plusieurs beaux endroits de l'Ecriture, et les lui faire lire souvent, en sorte qu'il les sût par cœur. Ainsi on saura, sans doute, ce qu'il y a de plus beau, et après on viendra aux difficultés.

Pour l'Ancien Testament, je n'ai jamais fait autre chose que de lire *la version selon l'hébreu*, la conférer avec *la Vulgate*, prendre le génie de la langue sainte et de ses manières de parler. Vatable, seul, fournit tout cela dans sa traduction et dans ses *Remarques* (9). Quand il se rencontre des difficultés qui ne sont pas expliquées, je conseillerais de passer outre. Car on peut être fort savant sans savoir tout, et jamais on ne sait tout dans ce livre. Au reste, j'ai connu, par expérience, que quand on s'attache opiniâtrément à pénétrer les endroits obscurs, avant que de passer plus avant, on consume en questions difficiles le temps qu'il faudrait donner aux réflexions sur ce qui est clair; et c'est ce qui forme l'esprit et nourrit la piété. Il faut, sans impatience, lever une difficulté, et puis une autre; mais cependant s'attacher à bien posséder ce qu'on a trouvé de plus clair et de plus certain.

Pour le *Nouveau Testament*, Maldonat, sur les Evangiles (10) et Estius (11) sur saint Paul, *instar omnium*.

Il ne faut guère lire les *commentaires* que lorsqu'on trouve, actuellement, quelque difficulté. Car ils se farcissent de beaucoup de choses superflues, et ils ont peut-être raison; parce que les esprits sont fort différents, et, par conséquent, les besoins. Mais pour trouver ce qui nous est propre, il faut nous éclairer seulement où notre esprit souffre.

Il y a une observation nécessaire à faire sur l'Ecriture, et principalement sur saint Paul. C'est de ne pas chercher si exactement la suite et la connexion dans tous les membres. Il dit tout ce qui se peut dire sur la matière qu'il traite; mais il songe, assez souvent, plutôt à la thèse proposée qu'à ce qu'il vient de dire immédiatement. Cette vue m'a sauvé bien de l'embarras dans les épîtres *Ad Romanos*, *Ad Galatas*, et dans les endroits qui regardent la doctrine.

Pour les Pères, je voudrais joindre ensemble saint Augustin et saint Chrysostome. L'un élève l'esprit aux grandes et subtiles considérations; et l'autre le ramène et le mesure à la capacité du peuple. Le premier ferait, peut-être, s'il était seul, une manière de dire un peu trop abstraite; — et l'autre trop simple et trop populaire. Non que ni l'un ni l'autre ait ces vices; — mais c'est que nous prenons ordinairement dans les

(8) Nicolas Perrot d'Ablancourt. — Sa traduction des *Annales* de Tacite parut à Paris en 1640-1644; celle de l'*Histoire* (du même) en 1651; tout l'ouvrage forme 3 vol. in-8°, et a été imprimé dix fois.

Sa traduction de *Lucien* parut 1° en 1654-1655, 2 vol. in-4°; 2° en 1664, 3 vol. in-12.

Sa traduction de l'*Histoire* de Thucydide parut à Paris en 1662, in-fol. Gui Patin écrivait, le 21 octobre 1653, à Falconet : « M. Perrot est un habile homme. On le blâme pourtant de s'être trop donné de licence à son *Tacite*; et, de fait, je ne l'entends pas si bien que le latin. »

(9) Bossuet se servait, apparemment, d'une édition de la Bible de Vatable, imprimée pendant le règne de Louis XIII, en deux volumes, in-8°, que j'ai vue et que n'indiquent point les ouvrages bibliographiques.

(10) Ces Commentaires de Maldonat sur les Evangiles n'ayant été publiés qu'après sa mort, il s'y trouve, ce docte religieux n'ayant pu les revoir (et Bossuet le devait remarquer dans la suite), des sens dont se pourraient prévaloir les sociniens, et que les Catholiques repoussent. (Bossuet, 1re *instruction contre la version du N. T. dite de Trévoux*, 29 septembre 1702, nos 25 et 27, et *Remarques préliminaires*, édition de Versailles, t. IV, p. 361, 365, 367 et suiv.)

(11) *Estii (Guillelmi) commentar. in sancti Pauli et aliorum apost. epistolas*; Duac. 1614, 2 vol. in-fol.; idem, 1640, 2 vol. in-fol.

auteurs ce qu'il y a de plus éminent (12). Dans saint Augustin [on trouvera] toute la doctrine; — dans saint Chrysostome, l'exhortation, l'increpation, la vigueur; la manière de traiter les exemples de l'Écriture, et d'en faire valoir tous les mots et toutes les circonstances.

A l'égard de saint Augustin, je voudrais le lire à peu près dans cet ordre : les livres *De la doctrine chrétienne;* le premier : théologie admirable. — Le livre *De catechizandis rudibus; — De moribus Ecclesiæ catholicæ; — Enchiridion, ad Laurentium; — De spiritu et littera; — De vera religione; — De civitate Dei* (ce dernier, pour prendre, comme en abrégé, toute la substance de sa doctrine.) — Mêlez quelques-unes de ses épîtres : celle *à Volusien; Ad Honoratum, De gratia Novi Testamenti*, ainsi que quelques autres. — Les livres *De sermone Domini in monte*, — et *De consensu evangelistarum.*

A l'égard de saint Chrysostome, son ouvrage *sur saint Matthieu* l'emporte, à mon jugement. Il est bien traduit en français (13); et [en le lisant] on pourrait, tout ensemble, *apprendre les choses*, — et *former le style.* Au reste, quand il s'agit de dogmatiser, jamais il ne se faut fier aux traductions. — Les Homélies [de saint Jean Chrysostome] sur la *Genèse*, excellentes; — sur *saint Paul*, admirables; — au peuple *d'Antioche*, très-éloquentes. — Quelques homélies détachées, sur divers textes et histoires.

Je conseille beaucoup le *Pastoral* de saint Grégoire, surtout la *troisième partie*; c'est celle, si je ne me trompe, qui est distinguée en avertissements à toutes les conditions, — qui contiennent une morale admirable et tout le fond de la doctrine de ce grand Pape.

Ces ouvrages sont pour faire un corps de doctrine. Mais comme l'usage veut qu'on cite quelques sentences, c'est-à-dire *accuratius aut elegantius dictata*, Tertullien en fournit beaucoup. Seulement il faut prendre garde que les beaux endroits sont fort communs. Les beaux livres de Tertulien sont : l'*Apologétique; — De spectaculis; — De cultu muliebri; — De velandis virginibus; — De pœnitentia*, admirable; — l'ouvrage *contre Marcion; De carne Christi; — De resurrectione carnis;* — celui *De præscriptione*, excellent, mais pour un autre usage. — On apprend admirablement dans saint Cyprien le divin art de manier les Ecritures et de se donner de l'autorité en faisant parler Dieu sur tous les sujets par de solides et sérieuses applications.

Saint Augustin enseigne aussi cela divinement par la manière et l'autorité avec laquelle il s'en sert dans ses ouvrages polémiques, surtout dans les derniers contre les pélagiens. Ce qu'il faut tirer de ce Père, ce ne sont pas tant des pensées et des passages à citer que l'art de traiter la théologie et la morale, et l'esprit le plus pur du christianisme.

Au reste, ce que je propose ici de lecture des Pères n'est pas si long qu'il paraît. Il n'est pas croyable combien on avance pourvu qu'on y donne quelque temps et qu'on suive un peu.

Clément Alexandrin viendra à son tour, et l'on pourra mêler la lecture de son *Pédagogue;* — comme aussi quelques discours choisis de Saint Grégoire de Nazianze, [auteur] très-propre à relever le style.

J'écris ce qui me vient sans donner repos à ma plume. Je n'ai pas même à présent le loisir de relire; quoique, pour un si grand prince de l'Eglise et qui doit être une de ses lumières, il ne faudrait rien dire que de médité. Je sais à qui je parle et qu'un mot suffit avec lui pour se faire entendre.

(12) C'est-à-dire : ce qui y domine, ce qui y est le plus ordinaire, et comme habituel. Bossuet a dit, au même sens : *On définit les hommes par ce qui domine en eux.* (Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, chap. 1er, n° 11.)

(13) *Les homélies ou sermons de saint Jean Chrysostome.. sur tout l'Evangile de saint Matthieu*, traduits en français par Paul Antoine de Marsilly [pseudonyme]; Paris, chez P. le Petit, imprimeur, trois volumes in-4°, 1665. (Ouvrage achevé d'imprimer, *pour la première fois*, le 8 janvier 1665.) Les docteurs Grenet (curé de Saint-Benoît) et Marlin (curé de Saint-Eustache), dans *l'approbation* collective donnée par eux à l'ouvrage, le 1er juillet 1654, s'exprimèrent ainsi : « Cette traduction étant aussi fidèle que juste, et conforme à l'expression du style et des pensées du saint, on peut dire que les beautés naturelles de ce Père si éloquent ne paraissent pas moins sous la plume de cet excellent interprète que sous celle de ce saint... Il semble que ce soit lui même qui se soit expliqué, une seconde fois, en notre langue. » Sous le nom, supposé, *d'Antoine de Marsilly* s'était caché Louis-Isaac *Le Maistre de Saci*, auteur véritable de cette traduction, à laquelle, toutefois, *Nicolas Fontaine* prit part peut-être. (*Voir* le *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, par Barbier, 2me édition, 1823, t. 1er, p. 11, n° 159, et t. II, p. 147, n° 8362.) — L'abbé Goujet indique formellement Louis-Isaac le Maistre (de Saci), comme l'auteur de la traduction des *Homélies* de saint Chrysostome *sur l'Evangile de saint Matthieu*, publiée sous le nom de Paul-Antoine de Marsilly. (*Vie de M. Nicole, et Histoire de ses ouvrages* [par Gouget]; Luxembourg, 1732, in-12, 1re partie, chap. 10, p. 185.)

LETTRES

A MADAME DE LA MAISONFORT.

LETTRE PREMIERE.

Le prélat répond aux difficultés qu'elle lui avait proposées sur son oraison.

A Paris, 21 mars 1696 (14).

Voilà, ma fille, mes réponses à vos demandes. Faites effort, afin que ma méchante écriture ne vous dégoûte pas du fond des choses. Quand vous aurez bien lu et bien compris, s'il reste quelque difficulté, vous pourrez encore la proposer, et je vous ferai réponse de Meaux, comme de Paris ou de Versailles. Prions Dieu les uns pour les autres, en l'unité du Saint-Esprit. Notre-Seigneur soit avec vous.

I. — Demande. — Saint François de Sales répondait à ceux qui lui reprochaient le temps qu'il employait à écouter certaines personnes, que, si l'on savait ce que c'est de mettre la paix dans un cœur, on s'estimerait heureux d'y contribuer. J'espère, Monseigneur, qu'entrant dans les mêmes sentiments, vous ne vous rebuterez point de ce que je vais vous écrire.

Réponse. — Oui, j'entre de tout mon cœur dans les sentiments de ce digne évêque. Il faudrait écouter jusqu'à des inutilités, pour disposer ceux qui les disent à recevoir la consolation qu'on leur doit. A plus forte raison, faut-il entendre vos propositions, qui sont sérieuses. Je vais donc y répondre article par article.

II. — Demande. — J'ai reçu des règles pour ma conduite intérieure, dans lesquelles j'ai besoin, Monseigneur, que vous m'affermissiez. Elles m'ont été données par un homme d'une grande lumière, d'une grande piété, que je crois même un saint, et qui m'a laissé cette idée toutes les fois que je suis sortie d'auprès de lui ; qui m'a paru avoir grâce pour moi, et sous la conduite duquel j'ai été mise par mes supérieurs : ce qui a été précédé, accompagné et suivi de circonstances qui ne me permettent pas de douter que Dieu ne me voulût sous une telle conduite.

C'est bien assez, ce semble-t-il, pour devoir être en paix sur les décisions d'un tel homme : mais ce n'est pas tout ; elles ont été approuvées par un très-saint prêtre (15) que j'ai vu deux ou trois fois en ma vie, et qui a du savoir, et par un nouveau directeur (16) que je consulte depuis quelque temps, qui est docte, généralement estimé, d'une grande piété, et qui est plutôt accusé d'être opposé à une spiritualité extraordinaire, que de la favoriser. Ajoutez, s'il vous plaît, que mes supérieurs et mes confesseurs ne m'inquiètent point. Mais je m'inquiète moi-même, et pour ne vous rien dissimuler, cela vient de ce que les deux hommes dont je viens de parler sont un peu soupçonnés par quelques personnes de favoriser trop une certaine spiritualité, et que je crains [que le second] n'approuve les sentiments du premier, que parce que son autorité l'entraîne (17). C'est ainsi que je raisonne en certains temps, que je pourrais, je crois, appeler moments de tentation. En d'autres temps, quoique je ne sois pas ferme dans les règles que j'ai reçues, je ne laisse pas d'être persuadée qu'elles sont conformes à la doctrine de saint François de Sales, excellentes en elles-mêmes, et proportionnées à mes besoins. Quelquefois je doute seulement de ce dernier, et crains uniquement qu'elles ne conviennent point à mes dispositions. Je vais, Monseigneur, vous en faire juge ; et j'espère que, si vous approuvez ces règles, cela m'y affermira, et me mettra dans la paix, qui est un bien si désirable.

Réponse. — Vous paraissez dans une bonne disposition pour écouter Dieu ; il ne reste qu'à l'écouter pour vous avant de vous parler.

III. — Demande. — Il y a environ six ans que Dieu a commencé à m'attirer au recueillement. Il y avait plusieurs autres années que je m'appliquais à l'oraison, et que j'aimais cet exercice. Je n'étais pas alors sous la conduite du directeur dont je viens de parler. Il me dit que, lorsque je me sentais recueillie en la présence de Dieu, je devais y demeurer en paix : du reste, il me conseillait une oraison d'affection fort libre, de raisonner même, si je m'y sentais portée, et d'être fort fidèle à suivre l'attrait de Dieu.

Plusieurs mois après, il me parut me gê-

(14) Au tome IV de notre édition des *œuvres complètes*, nous avons reproduit de cette correspondance ce que contiennent les autres éditions de Bossuet. Ces fragments sont intitulés : *Réponse aux difficultés de Mme de la Maisonfort.* (Voyez col. 395.) Ils ne contiennent que les nos V, VI et VII de la première lettre.

(15) Les notes que nous reproduisons ici sous le texte, sont des explications que Mme de la Maisonfort a données à Fenelon pour lui faciliter l'intelligence des réponses de Bossuet à ses questions.

C'était le bon M. Boudon, archidiacre d'Evreux. Mme de Lembert, qui était de son pays, et pour qui il venait à Saint-Cyr, m'engagea à le voir à cause de sa sainteté. Cela se rencontra dans un de mes temps d'incertitude sur mon oraison ; je lui en dis quelque chose : il approuva fort les conseils qu'on m'avait donnés, et crut qu'ils m'étaient très-convenables ; ce qui me fut inutile alors.

(16) Vous reconnaissez à ce portrait M. Tiberge, à qui vous m'aviez conseillé d'avoir recours.

(17) Je jugeais aisément que, quand on devinerait de qui je voulais parler, cela n'apprendrait rien qu'on ne sût déjà.

ner davantage, au moins par la manière dont j'entendais le conseil suivant : savoir, de chercher dans l'oraison l'occupation des actes et des sujets particuliers ; mais que, si l'un et l'autre m'échappaient, je pouvais demeurer en paix en la présence de Dieu, pourvu que j'y eusse de l'attrait, et que cette sorte d'occupation ne me rendît ni plus négligente pour me corriger, ni moins humble, ni moins docile, ni moins défiante de mes lumières, ni moins prête à être privée des consolations.

Comme j'ai l'esprit prodigieusement fertile en réflexions, et que je suis portée par timidité, aussi bien que par activité, à multiplier les actes à l'infini, cette décision de demeurer en la présence de Dieu, quand le reste m'échapperait, m'embarrassait : car lors même que j'étais recueillie, je ne laissais pas d'avoir des actes dans l'esprit ; je n'étais même pas dans l'impuissance de faire des raisonnements : ainsi les actes et les sujets ne m'échappaient point.

Trois mois après, on me dit qu'on avait voulu m'en faire essayer, mais qu'on n'avait pas eu intention que je m'en embarrassasse; on me dit de ne plus chercher cette sorte d'occupation, de me contenter de la simple présence de Dieu, si Dieu lui-même ne m'attirait à quelque chose de distinct, soit acte ou occupation de quelque sujet; de revenir à cette présence de Dieu dès que je m'apercevrais de la distraction.

On m'a toujours depuis tenu le même langage, m'assurant qu'il n'y avait rien à craindre, quand on n'avait pas voulu se mettre soi-même dans cette sorte d'oraison, et que les directeurs, par industrie, n'y avaient pas voulu introduire. On m'a reproché cent fois mon indécision, et j'avoue que je ne conçois pas comment je puis avoir tant de doutes sur ce qui m'est décidé par un homme en qui j'ai d'ailleurs une pleine confiance, et pour qui je sens une parfaite vénération.

Il m'a conseillé plusieurs fois de m'exciter par la lecture au recueillement dans les temps de sécheresse, si j'éprouvais que cela me réussît ; mais lui ayant dit que, dès que j'avais commencé à faire un acte, je les multipliais à l'infini, ce qui me desséchait le cœur, il me disait alors de n'en point faire, que quand le mouvement de la grâce m'y porterait ; et une autre fois, lui ayant dit que je ne les multipliais plus trop, et ne m'en trouvais pas mal, il me dit que, lorsque je ne sentirais plus rien dans mon fond, et que je serais dans le desséchement, je m'excitasse par quelque petit acte d'amour de Dieu, ou autre fort court. Apparemment qu'à l'heure qu'il est, il me dirait de n'en plus faire ; car j'en suis présentement revenue à les multiplier à l'excès, et depuis plus de quatre ans qu'on m'a déterminée à cette sorte d'oraison, je n'ai pas encore commencé d'une bonne manière à suivre cette voie.

J'ai naturellement l'esprit plus réfléchissant qu'une autre, l'imagination vive, en un mot, une prodigieuse activité ; la conscience timide, même portée au scrupule, et un amour-propre qui veut toujours se complaire dans son ouvrage, et s'assurer de faire quelque chose.

Réponse. — C'est à des âmes de cette sorte que l'oraison passive fait de grands biens, témoin la vénérable Mère de Chantal. Il faut faire, mais non pas s'assurer qu'on fait.

IV. — demande. — Dans les temps où Dieu me fait sentir sa présence, je ne doute pas que cette voie ne me soit bonne, excepté dans les commencements, où je crois que je n'étais pas assurée, lors même que je n'étais pas recueillie. Présentement, souvent même dans les temps de sécheresse, je crois que rien ne m'est meilleur que ce qu'on m'a conseillé ; mais, comme je vous l'ai dit, Monseigneur, l'incertitude revient de temps en temps.

Je ne suis pas attirée bien extraordinairement ; je n'ai point eu, pour entrer dans cette sorte d'oraison, ce signal dont vous avez parlé, je veux dire l'impuissance de pouvoir faire autrement; je sens bien seulement que les discours ne me sont point nécessaires pour me convaincre, puisque, par la miséricorde de Dieu, je suis convaincue des plus grandes vérités, et qu'ils ne le sont point aussi pour m'unir à Dieu.

Réponse. — J'ai rapporté ce signal de l'impuissance comme celui que demandent tous les spirituels après le bienheureux Jean de la Croix ; mais, du reste, je suis pour moi bien persuadé qu'en se livrant à la seule foi, qui, de sa nature, n'est pas discursive ni raisonnante, on peut faire cesser le discours, sans être dans l'impuissance d'en faire. Je ne veux pas assurer qu'on soit alors dans l'état d'oraison passive, ainsi que l'appelle ce bienheureux ; mais, quoi qu'il en soit, cet état est bon et conforme à la doctrine de saint Paul, qui ne demande pas le discours, mais la seule foi, pour la conviction des choses qui ne paraissent pas. Quand donc je trouverai un Chrétien qui, sans être dans cette impuissance de discours, ou sans songer qu'il y est, priera sans discours, je n'aurai rien à lui dire, sinon qu'il croie et qu'il vive en paix.

V. — Demande. — Il me paraît que ce qui est le plus conforme à ma disposition est un simple retour de mon cœur vers Dieu.

Réponse. — Je n'ai rien non plus à dire contre ce simple retour du cœur à Dieu, pourvu qu'on l'entende bien ; ce que nous verrons dans la suite.

VI. — Demande. — Je trouve que ce simple retour me convient, non-seulement pour l'oraison, mais dans le cours de la journée, pour revenir à Dieu, et que les oraisons jaculatoires ne me conviendraient pas si bien.

Réponse. — Il faut d'abord supposer que ce simple retour à Dieu contient un acte de foi fort simple et fort nu avec toute son obscurité et toute sa certitude, et qu'il con-

tient aussi un acte d'amour d'une pareille simplicité.

Les oraisons jaculatoires sont des affections expresses, qui pourraient sortir de ce fond de foi et d'amour ; mais l'âme qui a ce fond peut se passer de ces affections, et jusque-là je suis d'accord avec vous.

VII. — Demande. — Je trouve aussi que la simple attente du recueillement, pour ainsi dire, m'y prépare mieux que ne feraient les efforts. J'entends par cette attente une certaine tranquillité où je tâche de me mettre, et une attention à Dieu qui est quelquefois bien sèche et presque imperceptible.

Réponse. — La difficulté commence, lorsque, après avoir dit l'état où vous êtes durant le cours de la journée, vous réduisez toute votre action à une simple attente du recueillement ; de sorte que, de journée à journée, il ne vous reste aucun lieu pour les actes expressément commandés de Dieu.

Le recueillement qui revient à la simple présence de Dieu, ne contient ni espérance, ni désir, ni action de grâces, ni demande ; et ainsi tous ces actes sont supprimés ; ce qui ne compatit pas avec l'Evangile.

La simple attente est très-distincte de l'excitation qu'on se fait à soi-même. Or, de croire qu'on en vienne en cette vie à un état où l'on n'ait jamais besoin de cette excitation, David nous est un bon témoin du contraire, puisqu'il en revient si souvent à dire : *Levez vous, ma langue* (*Psal.* xv, 9) ; *mon âme, bénis le Seigneur.* (*Psal.* ciii, 1) ; *mon âme, loue le Seigneur.* (*Psal.* cxlv, 2) *J'ai dit : J'observerai mes voies, pour ne point pécher par la parole*, etc. (*Psal.* xxxviii, 2.)

Il y a de doux efforts que la foi et l'amour inspirent et rendent fort naturels.

Les spirituels nous enseignent que, s'il y a quelques âmes qui soient tellement mues de Dieu, qu'elles n'aient aucun besoin de faire effort, ce sont des âmes uniques et privilégiées, comme serait la sainte Vierge, ou quelque autre qui en ait approché (18).

VIII. — Demande. — J'aurais peine à dire précisément ce que c'est que mon oraison, sinon que c'est un simple souvenir de Dieu, ou attention à Dieu, sans rien de distinct, sans me le représenter en nul endroit, et sans même le chercher au dedans de moi.

Réponse. — Tout cela se peut pour le temps de l'oraison ; mais Dieu prescrit d'autres exercices pour le cours de la vie. Encore faut-il prendre garde de ne point exclure du temps spécial de l'oraison l'espérance, la demande et l'action de grâces. Je suis de l'avis de ceux qui n'obligent point à chercher Dieu uniquement en nous-mêmes, puisqu'on le peut également regarder au ciel où Jésus-Christ tournait ses regards, ou en lui-même indépendamment de tout lieu, quoiqu'il y ait une manière admirable de le regarder en son intérieur, comme celui qui y forme la prière.

IX. — Demande. — Cette attention à Dieu est quelquefois accompagnée d'une douceur sensible, et d'une difficulté aux actes distincts et à prier vocalement. Je sens même souvent cette difficulté aux prières vocales dans des temps de sécheresse. On m'a dit de me contenter des prières prescrites.

Réponse. — Je crois que, par les prières prescrites, vous entendez l'Office et les autres d'observance. Il y faut aussi ajouter celles que le confesseur donne pour pénitence ; mais il n'est pas nécessaire de se charger de beaucoup de prières de cette sorte.

X. — Demande. — Un homme que je n'ai vu que deux ou trois fois en ma vie (19) m'a dit que, quand on ne pouvait qu'avec difficulté dire les prières marquées pour gagner les indulgences, parce qu'on se sentait attiré au recueillement, il n'y avait qu'à s'abstenir de ces prières.

Réponse. — Je le crois ainsi ; mais dans le cas présent, où il s'agit de difficulté et non d'impossibilité, je crois plus humble, et par là plus sûr, de dire les prières prescrites dans un Jubilé. On a sept jours, et on peut partager ces prières dans tout ce temps. La difficulté peut faire en ce cas partie de la pénitence ; mais, après tout, il ne faut pas gêner ces âmes sans nécessité.

XI. — Demande. — Il me semble qu'entre les personnes qui sont dans cette oraison simple, les unes n'ont nulle difficulté aux prières vocales, les autres en ont beaucoup, et quelques autres y ont une espèce d'impossibilité. Il est rapporté que la Mère Marie de l'Incarnation, qui a établi les Carmélites en France, ne pouvait dire un *Pater* de suite.

Réponse. — Je crois ces dispositions très-réelles dans les âmes. Il est écrit, dans la Vie du P. Balthasar Alvarez, qu'il fallut demander pour saint Ignace de Loyola la dispense de dire le bréviaire, à cause de l'absorbement où il en était d'abord. Cela n'empêche pas que l'on ne doive de temps en temps tenter la prière vocale, la commencer du moins, si l'on ne peut l'achever ; avoir la volonté de la faire, si l'on n'en a pas l'effet, afin d'adorer Dieu de tout ce qu'on est, c'est-à-dire de l'extérieur et de l'intérieur, sans gêne toutefois, avec une sainte liberté ; car elle est inséparable de l'amour.

XII. — Demande. — Les temps de sécheresse sont fréquents chez moi ; mais je les supporte mieux que l'inquiétude et le trouble.

Réponse. — Il faut se laisser troubler

(18) Si M. de Meaux eût bien pris ma pensée, et que je me fusse mieux expliquée, il ne m'aurait pas dit tout ceci ; car, outre que je ne parlais que pour le temps de l'oraison, comme cela se verra dans la suite (pag. 57 et suiv.), cette tranquillité douce dans laquelle je tâchais de me mettre était excitée par cet acte de simple retour, que le prélat convient être un doux effort, l'acte le plus réel, et contenir même deux actes distincts.

(19) C'était M. Boudon, dont j'ai déjà parlé.

quand Dieu le veut, parce que ce trouble est quelquefois le trouble de l'eau par l'ange, qui précède la guérison. C'est quelquefois une participation du trouble de la sainte âme de Notre-Seigneur, qu'il faut remarquer dans l'Évangile en diverses occasions.

XIII. — Demande. — Il me paraît que le mieux, alors, serait de tâcher de se calmer en la présence de Dieu; et les réflexions et les discours (supposé qu'on en puisse faire, ce qui ne serait peut-être pas impossible) ne remédieraient pas à ces inquiétudes et à ces troubles.

Réponse. — Le discours n'accroît pas de tels troubles; une douce conformité à la volonté de Dieu en est le seul remède, et l'exemple de Jésus-Christ nous y conduit.

XIV. — Demande. — C'est dans ces temps de trouble que je me jette dans la multiplicité des actes, pour m'assurer, sans y pouvoir parvenir.

Réponse. — Il ne faut chercher d'assurance qu'en la seule bonté de Dieu, et entièrement hors de soi-même, surtout celles qui expérimentent, comme vous, que ces assurances qu'on cherche ailleurs n'ont point l'effet qu'on en prétend. Sans multiplier les actes par un travail inutile, il y en a de fort simples qu'on peut pratiquer (20).

XV. — Demande. — Une lettre de Mme de Chantal aux supérieures de son ordre, où elle parle de certaines âmes attirées à une oraison si simple, qu'il leur paraît qu'elles ne font rien, qui veulent toujours agir par la crainte de perdre le temps, et qui ont un grand besoin qu'on les encourage à suivre l'attrait de Dieu, m'a fort consolée. J'ai cru trouver mon portrait dans cette lettre, excepté que Mme de Chantal dit que, pour l'ordinaire, on voit reluire une grande pureté et une grande régularité dans ces âmes.

Réponse. — Vous avez raison d'être consolée de cette lettre. Nous parlerons tout à l'heure de la pureté et régularité que Dieu demande à ces âmes.

XVI. — Demande. — Ce qui devrait le plus faire douter ceux qui me conduisent, et moi-même, de mon oraison, c'est le peu de progrès que je fais dans la vertu. Il me paraît, et à bien des gens, qu'au lieu d'avancer je recule. Non-seulement on ne voit guère de progrès en moi pour la correction de certains défauts extérieurs, mais je trouve mes dispositions intérieures plus imparfaites qu'elles n'étaient.

Réponse. — La grande et la seule preuve de la bonne oraison est le changement de la vie. Le dessein de l'oraison n'est pas de nous faire bien passer quelques heures avec Dieu, mais que toute la vie s'en ressente et en devienne meilleure. Mais la difficulté est de bien faire cet examen de la vie, parce que Dieu cache souvent le progrès des âmes, non-seulement à elles mêmes, mais à leurs directeurs, s'ils ne sont extrêmement attentifs : il le cache même quelquefois sous une forme contraire. Je crois, pour moi, que la grande épreuve doit être à l'égard de la charité fraternelle. Si l'extérieur est bien réglé sur cela, on doit croire que l'oraison fait son effet; qu'elle porte son fruit, et par conséquent qu'elle est bonne, quelque mauvaise disposition qu'on sente au dedans, parce que la véritable disposition est celle qui paraît par les œuvres, selon cette parole de Notre-Seigneur : *Vous les connaîtrez par leurs œuvres et par leurs fruits.* (*Matth.* VII, 16.) Ainsi un confesseur attentif, et qui puisera ses lumières dans la prière, sentira à la longue si la charité et l'obéissance prévalent, surtout s'il est soigneux à observer certaines occasions délicates et surprenantes, où il est malaisé que l'âme n'agisse selon son fond, et qu'elle se démente elle-même.

XVII. — Demande. — Je ne suis point assez livrée à la grâce.

Réponse. — Ce mot peut avoir un bon et un mauvais sens. Le bon est de se livrer à l'esprit contre la chair; le mauvais est de croire être livré à la grâce, quand on est dans la pure attente (21), sans vouloir agir de son côté ou s'exciter soi-même à agir.

XVIII. — Demande. — Le nouveau directeur dont j'ai parlé, à qui je me confesse quelquefois, trouve que je suis plus mauvaise que je ne l'étais autrefois; mais il n'en conclut point que je sois dans l'illusion.

Réponse. — Humiliez-vous sous son jugement; c'est beaucoup qu'il vous rassure contre l'illusion. Vivez dans l'obéissance, et gardez-vous bien de vous juger vous-même, en bien ni en mal, d'un jugement qui tende à un changement de conduite; car, pour le jugement qui consiste à présumer contre soi-même, on ne s'y trompe guère, et, en tout cas, la tromperie est heureuse.

XIX. — Demande. — Il y a dans saint François de Sales un endroit consolant : c'est celui où il dit que Dieu met souvent dans cette oraison simple des âmes imparfaites. Sans cela, ce que j'éprouve de misères augmenterait les craintes que j'ai quelquefois; car ma vie ne répond point à mon oraison ni à mes sentiments.

Réponse. — Cet endroit de saint François de Sales est en effet consolant pour les âmes attirées à une oraison fort simple et fort pure; mais, quoique cette doctrine soit très-véritable, il faut pourtant à la fin que l'oraison fasse son effet, puisqu'elle est donnée pour cela, et que Dieu n'agit point en vain, ni n'envoie point des attraits toujours stériles. Il faut pourtant marcher sans crainte, et sans s'appuyer sur sa propre fidélité, mais en dilatant son cœur du côté de Dieu en foi et en amour.

XX. — Demande. — L'homme que j'ai cité

(20) On peut voir ci devant, col. 24, et ci-après, col. 47 ce qu'il dit de l'acte de simple retour, et d'autres actes courts.

(21) Ce mot d'*attente* avait frappé ce prélat dans un sens fort opposé à mon intention. J'explique, col. 47, et note 29, ce que j'entendais par ce mot; et ailleurs ce que j'entendais par cette autre expression *livrée à la grâce.*

ci-dessus (22), en parlant des prières vocales, prétendait qu'une âme de bonne foi, et d'une disposition telle qu'il supposait la mienne, ne se confesse point sans avoir celles qui sont nécessaires au sacrement de pénitence ; qu'en allant à confesse, son intention est non-seulement d'exposer les fautes qu'elle a commises, mais de haïr par amour pour Dieu son péché et son imperfection ; que cette haine qu'elle a pour le péché passé, la porte à ne le plus commettre ; qu'elle va chercher dans le sacrement le pardon, en tant qu'il est inséparable de la grâce et de l'amour de Dieu dont elle ne veut jamais se déporter, et dans lequel elle ne cherche qu'à croître ; qu'il n'est pas nécessaire que ces dispositions soient sensibles, ni d'être sûr d'avoir fait tous ces actes distinctement. Ainsi il me dit qu'il n'était pas nécessaire que je fisse d'acte positif de contrition.

Réponse. — Il a raison, et je suis de son sentiment. J'y ajouterais seulement une chose; en quoi il serait aussi du mien, qui est qu'avec toutes ces bonnes dispositions, cette âme doit faire de temps en temps un acte de foi fort simple sur la rémission des péchés, et sur la haine que Dieu a pour le péché, ou sur sa sainteté qui est incompatible avec lui : non que je veuille qu'elle se tourmente à faire cet acte expressément dans la confession ; il suffit de le faire de temps en temps, quand elle en aura la liberté tout entière, car cet acte fait sans angoisse fortifie la bonne disposition : d'où il arrive que, dans chaque temps, on fait ce qu'il faut, comme sans y penser. Si vous ne m'entendez pas, dites-le-moi simplement, je tâcherai de me mieux faire entendre.

XXI. — Demande. — Saint François de Sales disait à Mme de Chantal, que la contrition est fort bonne sèche et aride, parce que c'est une action de la partie supérieure.

Réponse. — La réponse du saint est admirable, et montre qu'il supposait dans sa sainte fille un vrai acte de contrition, quoique sec.

XXII. — Demande. — Dans ses *Entretiens*, il dit qu'il ne faut presque point de temps pour faire l'acte de contrition, puisqu'il ne faut autre chose que se prosterner devant Dieu en esprit d'humilité, et de repentance de l'avoir offensé.

Réponse. — Tout cela est véritable et incontestable ; mais si vous y prenez garde, tout cela suppose un vrai et actuel mouvement dans l'âme contre le péché, en la manière expliquée ci-dessus. Il est impossible qu'une âme de bonne volonté aille à confesse sans avoir ce sentiment dans le cœur, quoique souvent on puisse n'y faire pas de réflexion, ou en faire plus ou moins.

XXIII. — Demande. — Celui que je vous ai cité disait qu'un Jésuite, nommé le P. Sagot ou Bagot, était de son sentiment sur l'acte de contrition pour la confession.

Réponse. — C'est apparemment le P. Bagot, homme célèbre.

XXIV. — Demande. — Quoique ma timidité et mon activité m'aient toujours portée à faire plutôt trop d'actes que pas assez, je ne laissai pas apparemment de suivre quelque temps le conseil de me confesser sans faire d'acte distinct. Je n'en suis pourtant pas sûre; j'entrai sur cela dans le scrupule. Le nouveau directeur m'a rassurée.

Réponse. — Il a eu raison ; vous devez vivre en paix sur sa parole. Je ne crois pas que jamais la confession puisse être révoquée en doute sur ces sortes d'appréhensions; et quand il y aurait quelque défaut, ce qu'on ne doit pas présumer, ce sont de ces défauts qui sont suppléés en disant de bonne foi : *Ab occultis meis munda me* (*Psal.* XVIII, 13) ; purifiez-moi de mes fautes et de mes défauts cachés. Il n'est point besoin de pénétrer davantage, mais de se plonger dans l'abîme de la bonté de Dieu, en pure perte de tout appui créé, sans chercher jamais d'autre assurance.

XXV. — Demande. — Quoique j'aie quelquefois de la difficulté aux actes distincts dans le temps de la confession, et que j'en aie fait avant d'entrer dans le confessionnal, je fais de nouveaux efforts, par timidité, pour les renouveler.

Réponse. — Ne faites point ces seconds efforts, et faites tranquillement et simplement les premiers.

XXVI. — Demande. — J'ai pratiqué pendant quelque temps cette manière-ci de m'examiner : je me mettais simplement en la présence de Dieu, dans le désir de me souvenir de mes péchés, et puis je disais ceux qui me venaient.

Réponse. — Souvent, sans faire tous ces actes distinctement, on peut laisser venir les péchés comme tout seuls, et les dire comme ils viennent, après un peu de recueillement; ce qui s'entend des âmes de bonne volonté, à qui aussi très-souvent leur bonne volonté suffit pour toute préparation.

Il est bien certain en tout état, qu'il faut moins de préparation pour ceux qui fréquentent les sacrements que pour les autres.

SUITE DE LA PREMIÈRE LETTRE (23).

Le prélat répond aux difficultés de Mme de la Maisonfort sur divers points de spiritualité.

XXVII. — Demande. — M. l'évêque de Belley (24) paraît goûter ces idées d'abandon et de désintéressement qui vont un peu loin.

(22) C'est M. Boudon, qui était du sentiment que je vais marquer ; et dans le doute que M. de Meaux en dût être aussi, j'aimais mieux citer cet homme inconnu qu'un autre.

(23) On ne trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, que les n. 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34 et 35, avec une partie des n. 53 et 60. Voy. *Œuvres de Bossuet*, t. IV, col. 398.

(24) Jean-Pierre Camus, ami de saint François de Sales, qui le sacra évêque de Belley en 1609. Il se démit de son évêché en 1629, et se retira, vers la fin de sa vie, à l'hôpital des Incurables de Paris, où il mourut le 26 avril 1652, âgé de soixante-dix ans.

Il cite avec éloge ce que saint François de Sales dit dans le 4e chapitre du IXe livre *De l'amour de Dieu*, que le cœur indifférent préférerait l'enfer au paradis, s'il savait qu'en celui-là il y eût un peu plus du bon plaisir de Dieu qu'en celui-ci, etc. M. de Belley ajoute que le saint ne s'est pas contenté de mettre dans le *Traité de l'amour de Dieu* cette proposition; qu'il a encore dit, dans ses *Entretiens*, que les saints qui sont au ciel ont une telle union avec la volonté de Dieu, que, s'il y avait un peu plus de son bon plaisir en enfer, ils quitteraient le paradis pour y aller.

Réponse.—Je ne sais pas ce qu'a dit M. de Belley; mais je crois savoir que saint François de Sales ne parle jamais d'indifférence dans le choix du paradis et de l'enfer. Il dit bien que si, par impossible, il y avait plus du plaisir de Dieu dans l'enfer, le juste le préférerait; ce qui est certain : mais comme cela n'est pas, et ne peut être, c'est précisément pour cela qu'il n'y a point d'indifférence, ne pouvant jamais y en avoir entre le possible et l'impossible, entre ce que Dieu veut effectivement, et ce que, non-seulement il ne veut pas, mais encore qu'il ne peut pas vouloir.

XXVIII. — Demande. — M. de Belley dit encore, que, quand saint Philippe de Néri assistait certaines personnes à la mort, il leur disait : Abandonnez vous à Dieu sans réserve, soit à salut ou à damnation; il n'y a rien à craindre en s'abandonnant ainsi, puisqu'il est impossible à Dieu d'envoyer aux ténèbres extérieures une âme soumise à sa volonté, puisqu'elles ne sont destinées qu'aux rebelles à sa lumière et à son amour.

Réponse.—Je ne saurais approuver cette alternative, ni que l'homme puisse consentir à sa damnation; c'est une chose qui n'a d'exemple ni dans l'Écriture ni dans aucun saint. J'entends bien qu'on abandonne son salut à Dieu, parce qu'on ne peut remettre en meilleures mains ce qu'on désire le plus, et ce que lui-même nous commande de désirer.

XXIX. — Demande. — Je ne me souviens pas bien si, dans ce que je viens de citer de saint Philippe de Néri, il n'y a pas beaucoup du raisonnement de M. de Belley, qui dit encore, dans le même endroit, que sainte Catherine de Sienne consentit d'être en enfer pour l'éternité, pourvu que ce fût sans perdre la grâce; et il ajoute que plusieurs autres saints et saintes ont eu la même pensée, qui semble, dit-il, fondée sur ce souhait de Moïse (*Exod.* XXXII, 32), d'être effacé du livre de vie, pourvu que Dieu pardonnât à son peuple, et sur celui de saint Paul (*Rom.*, IX, 3), d'être anathème pour ses frères.

Réponse. — Le souhait ou consentement de sainte Catherine de Sienne est le même que celui de Moïse ou de saint Paul, qui procède toujours par l'impossible, et ainsi ne présuppose aucun souhait réel ni aucune indifférence dans le fond; car on ne peut dire que Moïse ni saint Paul aient sacrifié à Dieu une chose indifférente : au contraire, tout le mérite de cette action ne peut être que de lui avoir sacrifié ce qu'on désire le plus, et encore de le lui avoir sacrifié sous une condition impossible de soi. Or en cela il n'y a rien moins qu'indifférence, puisque l'impossible ne peut pas même être l'objet de la volonté, et qu'il ne peut y avoir d'indifférence entre le possible et l'impossible, c'est-à-dire, entre ce qu'on sait que Dieu veut, et ce qu'on sait qu'il veut si peu, qu'il ne peut pas même le vouloir, ainsi qu'il a été dit.

XXX. — Demande. — Dans un livre du P. Saint-Jure, qu'on lisait il y a quelque temps au réfectoire, il dit que la charité pure n'est touchée ni des menaces ni des promesses, mais des seuls intérêts de Dieu; qu'une personne qui aime Dieu purement ne le sert point pour la récompense considérée par rapport à son intérêt, mais seulement pour l'amour de Dieu; que si elle devait être anéantie à sa mort, elle ne l'aimerait pas moins; que celui qui aime ainsi n'observe point les commandements par la crainte des châtiments éternels, et ne craint point l'enfer pour sa considération propre, mais pour celle de Dieu.

§ Réponse. — Ces expressions doivent être entendues avec un grain de sel, c'est-à-dire, en expliquant que la charité ou l'amour pur n'est pas touché des promesses en tant qu'elles tournent à notre avantage, mais en tant qu'elles opèrent la gloire de Dieu, et l'accomplissement parfait de sa volonté, comme il est ici remarqué. Il y faut encore ajouter que la gloire de Dieu est la fin naturelle de ces désirs, de sorte que le désir du salut naturellement de soi est un acte de pur amour. Saint Jean nous dit bien que *la parfaite charité chasse la crainte* (*Joan.* IV, 18); mais il ne dit pas de même qu'elle chasse l'espérance, ni le désir qui en est le fruit naturel.

XXXI. — Demande. — De tout cela ne peut-on pas conclure que, quoique le bonheur éternel ne puisse être réellement séparé de l'amour de Dieu que dans nos motifs, on peut néanmoins séparer ces deux choses; qu'on peut aimer Dieu purement pour lui-même, quand même cet amour ne devrait jamais nous rendre heureux, et que, si Dieu devait nous anéantir à la mort, ou nous faire souffrir un supplice éternel, sans perdre son amour, on ne l'en servirait pas moins; que ce qu'on veut à l'égard du salut, est l'accomplissement de la volonté de Dieu et la perpétuité de son amour; qu'enfin on peut ne vouloir point son salut comme son propre bonheur, et à cet égard y être comme indifférent; mais qu'on le veut comme une chose que Dieu veut, et en tant que le salut est la perpétuité de l'amour divin? Et c'est proprement ce que dit le P. Saint-Jure dans l'endroit que j'ai cité; car, après avoir parlé du désintéressement des âmes attirées au pur amour, il conclut par dire qu'elles désirent leur salut plus que les autres personnes, mais non pour leur propre intérêt.

Réponse. — Sainte Thérèse fait expressément cette supposition, qu'on aimerait Dieu à ce moment, quand même on devrait être anéanti dans le suivant : mais cela ne conclut point à l'indifférence entre le possible et l'impossible, par les raisons qui ont été dites. Par là on voit que je ne nie point les abstractions marquées dans l'article précédent ; mais ce qui fait que je ne les crois pas nécessaires pour la perfection, c'est que plusieurs saints n'y ont jamais songé. Les véritables motifs essentiels à la perfection, c'est d'y regarder le réel comme Dieu l'a établi, et non pas ce qu'on imagine sans fondement. Ainsi ces expressions ne sont tout au plus que des manières d'exprimer que l'amour qu'on a pour Dieu est à toute épreuve : j'ajoute qu'il est dangereux de les rendre si communes ; car elles ne sont sérieuses que dans les Paul, dans les Moïse, dans les plus parfaits, et après de grandes épreuves.

XXXII. — Demande. — Saint François de Sales reprenait ses filles, quand elles parlaient de mérite, leur disant que, si nous pouvions servir Dieu sans mériter, nous devrions choisir de le servir ainsi.

Réponse. — Cette propositon est de même que serait celle-ci : Si nous pouvions servir Dieu sans lui plaire, il le faudrait faire ; car mériter, et plaire à Dieu, est précisément la même chose. Il faut donc entendre sainement ces sortes de suppositions, et n'en conclure jamais qu'on doit être indifférent à mériter ou à voir Dieu, non plus qu'à lui plaire. Qui dit charité, dit amitié des deux côtés, et un amour réciproque, pour lequel si on était indifférent, on cesserait d'aimer Dieu.

XXXIII. — Demande. — Il est dit, dans la *Vie de M. Olier*, que la pureté de son amour fut telle, que, dans un temps d'épreuve où il se trouva, il s'offrit de bon cœur à endurer les peines de l'enfer pour toute l'éternité, si Dieu devait trouver sa gloire à les lui faire souffrir.

Réponse. — On trouve la même chose à peu près dans la *Vie de saint François de Sales*. Mais il y a deux observations à faire dans tous ces exemples ; l'une, de les entendre sainement ; l'autre, de se bien garder de rendre ces suppositions aussi vulgaires qu'on fait, parce que bien certainement c'est se mettre au hasard de les rendre illusoires, présomptueuses, et une vraie pâture de l'amour-propre par une vaine idée de perfection. Saint Pierre a été repris pour avoir cru son amour, quoique fervent, à l'épreuve de la mort. Quelle distance d'un martyre passager à un supplice éternel ! Le sens est : J'aimerais mieux mille enfers que de m'écarter pour peu que ce fût, par le moindre péché véniel, de la volonté de Dieu ; et si Dieu, par une impossible supposition, pouvait mettre sa gloire dans le tourment éternel de ceux qu'il aime, je consentirais à cette épreuve. Mais ces suppositions et conditions impossibles n'altèrent rien dans ce qu'on veut actuellement, et par conséquent sont infiniment éloignées de l'indifférence.

XXXIV. — Demande. — Obligez-moi, Monseigneur, de m'expliquer ces expressions : Se perdre en Dieu, s'abandonner non-seulement à sa miséricorde, mais à sa justice ; et ces paroles de Notre-Seigneur, que *celui qui perd son âme, la recouvrera pour la vie éternelle*. (*Matth.* x, 39.)

Réponse. — Se perdre en Dieu, c'est s'oublier soi-même pour n'avoir le cœur occupé que de lui, et s'absorber dans l'infinité de sa perfection, par une ferme foi qu'on ne peut ni rien penser ni rien faire qui soit tant soit peu digne de lui. 2° On peut s'abandonner à sa justice comme à sa miséricorde, en considérant une justice qui est en effet une miséricorde, qui frappe en cette vie pour épargner en l'autre ; mais qu'on puisse jamais s'abandonner à la justice de Dieu pour la porter en toute rigueur, c'est ce qui ne s'est trouvé nulle part, que cette justice à toute rigueur enferme la damnation et toutes ses suites, jusqu'à l'éternelle privation de l'amour de Dieu, qui entraîne l'esprit de blasphème et de désespoir, et en un mot la haine de Dieu ; ce qui fait horreur : et c'est ce qui me fait dire que ceux qui parlent ainsi ne s'entendent pas eux-mêmes. 3° Perdre son âme, selon le précepte de Jésus-Christ, c'est dans toute son étendue renoncer entièrement à soi-même, et à toute propre satisfaction, pour uniquement contenter Dieu.

XXXV. — Demande. — Quelque éclaircissement encore, s'il vous plaît, sur ce dénûment dont parle saint François de Sales, et cette perte même des vertus et du désir des vertus ; et sur ce qu'il dit que l'amour est fort comme la mort pour nous faire tout quitter, et magnifique comme la résurrection pour nous parer de gloire et d'honneur. (Fin du IXe liv. *De l'amour de Dieu.*) Ces endroits-là ne m'auraient, ce me semble, point embarrassée, s'il ne me semblait que certaines choses approchantes sont blâmées.

Réponse. — Saint François de Sales dit que, dans l'état de perfection, on perd les vertus en tant qu'on y cherche à se contenter soi-même, et qu'en même temps on les reprend comme contentant Dieu ; ce qui est très-juste. Il n'est pas permis de songer à exterminer en soi-même ses bonnes œuvres ou ses actes tant qu'on les aperçoit ; car les apercevoir n'est pas mauvais, mais peut être très-excellent, pourvu que ce soit pour en rendre grâces à Dieu, et confesser son nom, comme ont fait les apôtres et les prophètes en cent et cent endroits. Alors c'est une erreur de dire qu'on soit propriétaire de ces actes. En être propriétaire, c'est les faire de soi-même comme de soi-même, contre la parole de saint Paul, et se les attribuer plutôt qu'à Dieu.

XXXVI. — Demande. — La lettre 73 et la 157 de M. Olier m'ont paru bien fortes ; mais comme tout cela est infiniment au-dessus de moi, l'éclaircissement que j'ose.

Monseigneur, vous demander, est seulement pour avoir sur cela une idée qui ne me rende point suspect ce qui est innocent, et qui m'empêche d'approuver ce qui irait trop loin.

Réponse. — Je n'ai point vu ces lettres de M. Olier, ne les trouvant point sous ma main. Je vous dirai seulement que tout ce qui est contraire à la doctrine précédente est faux et insupportable, sauf à excuser les auteurs en corrigeant leurs exagérations par d'autres passages, s'il s'en trouve, sinon en les laissant là pour ce qu'ils sont, sans s'y arrêter.

XXXVII. — Demande. — Je serais bien aise aussi de savoir si cette manière simple d'unir notre volonté à celle de Dieu, dont parle saint François de Sales dans le 14e chap. du IXe liv. se peut étendre jusqu'aux volontés de Dieu signifiées, aussi bien qu'aux événements. Il semble qu'il entend tout, car il cite d'abord un des commandements de Dieu. Il est vrai que, dans la suite du chapitre, il ne parle plus que des événements.

Réponse. — L'esprit du saint, dans ce chapitre, est d'expliquer deux manières de se conformer à la volonté de Dieu ; l'une, en voulant ce qu'il veut par un acte positif de notre volonté, qui est la manière de vouloir l'accomplissement de sa volonté signifiée par ses commandements ; l'autre par forme d'acquiescement en général à la volonté de Dieu, plutôt que par forme de volonté positive de cette chose-ci ou de celle-là ; et cette manière-là est celle qu'il propose par rapport aux événements, comme il paraît par la suite. Tout ce qu'il dit de la disposition du saint enfant Jésus, sur son abandon à l'extérieur à la volonté de sa sainte Mère, se doit entendre par rapport aux événements, comme d'être porté au temple, ou en Egypte, ou à Nazareth, et partout ailleurs ; car en cela le Fils de Dieu était absolument sans action, ce qu'il faut entendre à l'extérieur ; car au dedans on sait bien que c'est lui qui conduisait sa sainte Mère. Il faut donc l'imiter, en se laissant, pour ainsi dire, porter par notre mère la Providence à cet événement ou à celui-là, sans prescrire à Dieu ce qu'il voudra qui nous arrive dans tout le cours de la vie, et sans lui marquer sur cela aucun désir empressé. Conférez ce chapitre avec le 6e, où vous verrez comment on peut vouloir saintement et fortement tout ensemble le contraire de ce que Dieu veut, et vous verrez ce que c'est que s'unir parfaitement à sa volonté.

Conclusion ; Il faut vouloir positivement ce que Dieu commande, et, à l'égard des événements, se laisser conduire par un très-simple acquiescement, sans pour cela se priver de vouloir certains événements même extérieurs, lorsque Dieu nous y incline en quelque sorte que ce soit, comme il est porté au chapitre 6, et en cent autres endroits.

Remarquez aussi ces paroles du chapitre 4 : *Le cœur le plus indifférent du monde peut être touché de quelque affection.*

Si l'on poussait à toute rigueur toutes les expressions du saint évêque, il serait impossible de les concilier ensemble : il les faut donc prendre par le gros, et croire seulement avec une foi certaine, qu'à l'égard des événements de la vie, parmi lesquels il faut compter les consolations et les sécheresses, quand il est question de conclure, il se faut conserver assez d'indifférence pour dire du fond du cœur : *Votre volonté soit faite. Amen, amen.*

XXXVIII. — Demande. — Voici, Monseigneur, divers passages de saint François de Sales, que je vous supplie d'agréer que je vous marque ici. Il dit dans l'*Entretien de la confiance*, en parlant de l'occupation intérieure d'une âme tout abandonnée à Dieu, qu'elle ne fait autre chose que de demeurer auprès de Dieu, comme *Madeleine tout abandonnée à sa sainte volonté, qui l'écoutait lorsqu'il parlait, et lorsqu'il cessait de parler, qui cessait d'écouter, mais qui ne bougeait pourtant d'auprès de lui.*

Réponse. — Ne *bouger* d'auprès du Sauveur, même quand il cesse de parler, c'est secrètement prêter l'oreille comme prêt à recevoir la moindre parole, et ne rien perdre du discours dès qu'il daignera le recommencer : ce qu'il y a à conclure de là, c'est qu'il ne faut point être agité, ni se livrer à une inquiète mobilité ; mais ce n'est pas à dire qu'on n'agisse point.

XXXIX. — Demande. — Le saint dit, dans un petit chapitre qui a pour titre : *Exercice du dépouillement de soi-même : Demeurez fidèlement invariable en cette résolution de vous tenir en la très-simple unité et très-unique simplicité de la présence de Dieu, par un entier dépouillement et remise de vous-même entre les bras de sa sainte volonté ; et toutes les fois que vous trouverez votre esprit hors de cet agréable séjour, ramenez-l'y doucement, sans faire pourtant des actes sensibles de l'entendement et de la volonté*, etc.

Réponse.—Ramener son esprit, n'est-ce pas un acte, et une sorte d'effort sur soi-même, mais doux et tranquille ? Quand on le fait, on le sent ; et si l'on dit qu'il n'est point sensible, c'est que ce n'est point de son acte qu'on est occupé, mais de Dieu.

XL. — Demande. — Plus bas, il ajoute : *S'il vous dépouillait même des consolations et sentiments de sa présence, c'est afin que sa présence même ne tienne plus votre cœur.*

Réponse. — Le sensible se diminue jusqu'à l'infini, et un sensible plus grossier se perd dans un sensible plus simple et plus simple encore, et ainsi toujours ; et tout cela est quelquefois absorbé dans un inconnu : mais il n'y a rien à conclure de là contre les actes même distincts, comme on le verra dans la suite.

XLI. — Demande. — Dans un autre petit chapitre, qui a pour titre : *D'une oraison où l'âme, sans user de discours, regarde Dieu présent*, saint François de Sales paraît s'apostropher lui-même dans ce chapitre ; mais

je crois que c'est une lettre qu'il écrivait à la Mère de Chantal, lorsqu'elle croyait que s'il commandait à son esprit, qui voulait toujours discourir, de s'arrêter, il craindrait le commandement. Je vous cite, Monseigneur, ces deux petits chapitres, parce qu'ils ne sont pas dans les livres ordinaires, où les œuvres de saint François de Sales sont séparées, mais dans un gros livre où elles sont toutes réunies, et qui est imprimé par un plus vieux libraire que Léonard.

Réponse. — On a dit déjà (25) que le discours n'est pas nécessaire pour l'exercice de la foi.

XLII. — Demande. — Dans l'endroit que je cite article précédent, saint François de Sales dit : *Demeurez simplement en Dieu, ou auprès de Dieu, sans vous essayer de rien faire, et sans vous enquérir de lui ni de chose du monde, sinon à mesure qu'il vous excitera*, etc.

Réponse. — Tout cela est vrai dans certains moments où Dieu tient une âme actuellement sous sa main, mais que cela puisse être dans toute la vie, cent passages du saint et de la Mère de Chantal font voir le contraire, et l'Evangile y répugne aussi bien que l'expérience.

XLIII. — Demande. — *Sus, mon pauvre esprit, rejetons toutes sortes de discours, d'industries, de curiosités et de répliques; simplifions-nous, et vidons-nous de cet ennuyeux soin de nous-mêmes; fermons-nous en la simple vue du tout de Dieu et de notre néant; accroissons-nous dans les effets de cette souveraine volonté, sans nous remuer pour produire des actes de l'entendement ni de la volonté; oui, fermons-nous là sans nous bouger ni peu ni prou, voire même quand il faudra pratiquer les vertus, et que nous serons tombés en quelque faute; car le doux Jésus nous donnera les sentiments nécessaires, mieux que nous ne nous les saurions procurer avec toutes nos imaginations.*

Réponse. — On se simplifie activement, on est quelquefois passivement simplifié : ce soin ennuyeux est en même temps inquiet, et il est bon de s'en vider. Il est bien certain que les actes d'entendement que le saint évêque exclut sont ceux qui rompent la tête; les actes de volonté sont ceux qui troublent le cœur. Il est vrai qu'il faut s'affliger, mais non pas s'inquiéter de ses fautes : ce sont des conseils que les saints donnent dans tous les états, mais principalement aux âmes qui se consument par leur excessive activité. Ceux qui croient se procurer de meilleurs sentiments par leur imagination, que par une simple attention à la vérité, sont dans l'erreur, et personne ne révoque en doute cette doctrine du saint; mais elle ne conclut rien pour la suppression universelle des actes, ni même des pieux efforts de la volonté, pourvu qu'ils se fassent en toute vérité et douceur du Saint-Esprit.

XLIV. — Demande. — Sa lettre, qui est rapportée dans le quatrième chapitre de la troisième partie de la *Vie de Mme de Chantal*, est une réponse à plusieurs questions qu'elle lui avait faites au saint évêque, pour savoir si son union simple, lors même qu'elle était dans la sécheresse, ne suffisait pas à bien des choses qu'elle avait citées. C'est dans cette lettre que saint François de Sales dit : *Soyez active et passive, ou patiente, selon que Dieu voudra;... mais de vous-même ne sortez point de votre place... Vous êtes la sage statue; le maître vous a posée dans la niche : ne sortez de là que quand lui-même vous en tirera.*

Réponse. — Le saint explique en termes exprès que la comparaison de la statue ne regarde que les temps de l'oraison; il n'y a qu'à voir les endroits du livre *De l'amour de Dieu*, et les lettres où il emploie cette comparaison, pour en être convaincu.

XLV. — Demande. — J'avais compris par ces mots : *Soyez active quand Dieu voudra :* faites des actes dans votre oraison, quand Dieu, par le mouvement de sa grâce, vous y portera. Et ce qui suit ces mots est ce qui me portait à le concevoir de la sorte, et aussi les questions de Mme de Chantal, auxquelles cette lettre paraît répondre, dans lesquelles elle citait même les temps de sécheresse; car il me semblait que s'il avait prétendu que, dans ces temps-là, elle devait s'exciter à faire des actes, il aurait dû le lui dire. Tout ce que je viens de vous marquer, et d'autres endroits encore, m'avaient fait penser que, selon saint François de Sales, certaines âmes, dans l'oraison, pouvaient se contenter de la présence de Dieu et du recueillement, et attendre, pour faire des actes intérieurs sensibles, que certain mouvement de grâce les y portât; et, dans la conduite de leur vie, être fort abandonnées à la Providence, fidèles à marcher en la présence de Dieu, à l'écouter et à suivre les mouvements de sa grâce, sans attendre pourtant, pour se déterminer à la pratique des vertus et des bonnes œuvres convenables à leur état, des inspirations et des mouvements particuliers; ne négligeant point, non plus que les autres personnes, les autres signes de la volonté de Dieu et les règles de la prudence chrétienne.

Réponse. — Etre active, ce n'est pas faire des actes libres et méritoires, car il est certain qu'on en fait de cette sorte dans l'état passif; autrement cet état serait mauvais, et exclurait les actes libres et méritoires d'amour de Dieu, ce qui n'est pas être active. C'est donc autre chose, et c'est s'exciter en soi-même à faire des actes; ce qui n'est point ordinairement dans l'état passif, au temps de l'oraison dont il s'agit. Le saint veut donc dire : *Soyez active;* faites dans la voie et avec la grâce commune de ces actes excités qu'on appelle de propre industrie et de propre effort; mais quand Dieu vous tient actuellement sous sa main, laissez-le faire, et ne vous tourmentez point à faire de tels efforts ou aucun discours. Je ne parle

(25) *Voy.* ci-dessus, col. 24.

point ici de l'oraison de patience, dont je crois avoir donné les principes dans une des conférences, et il ne me paraît pas qu'on forme aucun doute sur la définition que j'en proposai. Tenons donc pour assuré qu'une âme toujours passive est une chose sans exemple; aucun spirituel n'en vit jamais de cette sorte. Pour Mme de Chantal, il ne faut pas songer qu'elle ait été dans cet état, ni approchant. Réservons, dit-elle, cette grâce à la sainte Vierge, avec le bienheureux Jean de la Croix, ou plutôt laissons à Dieu son secret sur la sainte Vierge, et ne parlons pas de ce qui nous passe. Pour les âmes que nous avons à conduire, disons-leur avec saint François de Sales : Quand Dieu se déclare, qu'il se rend le maître, qu'il nous meut actuellement, laissez-vous mouvoir, et alors ne vous tourmentez pas à vous exciter; mais ne croyez pas qu'en cette vie, cette opération dure toujours. Quand il retire son opération, servez-vous de la manière ordinaire; usez de vos facultés, *mais de vous-même ne songez jamais à changer l'état de votre oraison.*

Ne doutez point qu'il n'arrive dans l'oraison, même aux plus parfaits, de ces moments où Dieu retire ses opérations; et c'est dans ces moments que la vénérable Mère de Chantal en venait jusqu'à des prières vocales et autres, auxquelles on s'excite soi-même; ce qui lui arrivait principalement, à ce qu'elle écrit, à l'occasion des tentations (26).

Pesez bien la distinction de l'état actif et passif; c'est le dénoûment parfait de toute la doctrine du saint directeur et de la vénérable et digne fille. Remarquez bien qu'il ne faut point attendre d'excitation particulière de Dieu dans les choses qu'il a commandées, et où sa volonté nous est déclarée, soit par notre état particulier, soit par l'état commun de la vocation chrétienne. Ce serait visiblement tenter Dieu, que de ne s'exciter pas soi-même avec le secours de la grâce dans les choses de cette nature, et de croire toujours avoir besoin d'une opération extraordinaire, telle que sont celles de l'oraison passive.

XLVI. — Demande. — Mais il reste une chose sur quoi je désirerais particulièrement quelque éclaircissement, c'est sur les actes qui se font dans le cours de la vie; car je suis très-persuadée que tout le monde en doit faire, que non-seulement les personnes qui sont dans la voie active en font, mais aussi les âmes tout à fait passives, et des actes distincts et même en grand nombre, et que, comme le dit Mme de Chantal dans le chapitre que j'ai cité, ceux qui croient n'en point faire ne l'entendent pas bien.

Réponse. — Croyez cela très-certain comme une vérité révélée de Dieu.

XLVII. — Demande. — Elle dit d'elle-même qu'elle en faisait, quand Dieu lui témoignait le vouloir par les mouvements de sa grâce.

Réponse. — La Mère de Chantal dit qu'elle faisait des actes, quand Dieu lui témoignait le vouloir; ce qui est bien vrai : mais elle ne dit pas qu'elle n'en fît jamais autrement. Le contraire paraît dans toute sa conduite.

Il faut entendre aussi que ce témoignage de Dieu n'est pas toujours une opération qui mette l'âme en passiveté. Dieu témoigne suffisamment qu'il veut quelque chose, quand il y incline doucement; en sorte néanmoins qu'après, l'âme achève ce qu'il commence, en s'excitant elle-même, comme quand David disait : *Mon âme, bénis le Seigneur* (*Psal.* CII, 2); et encore : *Je vous aimerai, mon Dieu, ma force* (*Psal.* XVII, 2). Il paraît que Dieu l'excitait; mais il paraît en même temps que l'âme déjà émue s'excitait aussi elle-même ou à achever l'acte ou à le continuer.

XLVIII. — Demande. — Et quoiqu'il soit vrai que M. de Maupas dit, dans le commencement de cette *Vie de Mme de Chantal*, que lorsque Dieu avait retiré son opération, elle faisait quelque petit acte fort court dans l'oraison, il fait pourtant remarquer, dans le chapitre que je cite, que c'était par le mouvement de la grâce, et non autrement qu'elle faisait ces actes.

Réponse. — Quant à ce que vous dites, que, de l'aveu de M. de Maupas, la sainte Mère ne faisait jamais aucun acte que par le mouvement de la grâce, cela convient à tout état; et nul ne peut dire : *Le Seigneur Jésus*, qu'incité auparavant par le Saint-Esprit. Ainsi l'incitation de la voie commune et active, bien loin d'être incompatible avec cette impulsion, l'accompagne ordinairement dans tout le cours de la vie. Au reste, quand M. de Maupas remarque que Dieu retire souvent son opération, il parle avec tous les spirituels, et principalement avec saint François de Sales dans l'endroit qu'on vient de voir, où il dit : *Soyez active, passive*, etc.; car on est passif quand Dieu continue son opération, et actif quand il la retire, et qu'il vous laisse à vous-même; ce qui arrive aux âmes les plus éminentes, comme on le pourrait montrer par l'exemple des apôtres et des prophètes; mais la chose n'étant pas contestée, il est inutile d'en entreprendre la preuve.

XLIX. — Demande. — Dans une lettre de saint François de Sales, il dit à la personne à qui il écrivait : *Il n'est plus besoin que vous fassiez d'actes, si Dieu ne vous le met au cœur.*

Réponse. — Dans l'action de l'oraison, je l'avoue; dans tout le cours de la vie, c'est un prodige inouï, et toute la conduite de la Mère prouve le contraire.

(26) M. de Meaux n'aurait pas conseillé à cette Mère de revenir aux prières vocales dans les moments où Dieu, dans l'oraison, retirait son opération, puisque, ayant demandé à ce prélat si je ne ferais pas bien, dans les temps de sécheresse, de faire des prières vocales pour m'occuper devant Dieu, il me répondit que non; qu'il fallait, malgré la sécheresse, tâcher de continuer l'oraison ou de faire quelque lecture.

L. — Demande. — Dans un des endroits que j'ai cités ci-dessus, le saint dit : *Ne nous bougeons ni peu ni prou, voire même quand nous serons tombés en quelque faute, ou qu'il nous faudra pratiquer les vertus ; car le doux Jésus nous donnera les sentiments nécessaires, mieux que nous ne nous les saurions procurer.*

Réponse. — Sans avoir vu ce passage, je crois, sur la foi des autres que j'ai vus, avoir expliqué ci-dessus ce qu'il en faut croire. Il ne faut ni pratiquer les vertus, ni se corriger de ses fautes, avec ces inquiétudes, ces chagrins, ces découragements, ces étonnements, comme si c'était une chose fort merveilleuse que nous soyons tombés dans quelque faute, ou que la vertu nous soit difficile. Du reste, si on poussait ces expressions à la rigueur de la lettre, elles seraient insoutenables. Il faut donc entendre qu'on ne doit se remuer ni peu ni prou par son propre esprit, par cette mobilité et activité inquiète et empressée que l'amour-propre inspire.

LI. — Demande. — Dans le chapitre 7 du XIe livre *De l'amour de Dieu*, qui a pour titre : *Que la charité comprend toutes les vertus*, il rapporte cet endroit de saint Paul : *La charité est patiente, douce*, etc. (*I Cor.* XIII, 4 seq.), et que saint Thomas dit qu'elle accomplit les œuvres de toutes les vertus ; et vous avez dit vous-même que, dans la vie et l'oraison la plus parfaite, tous les actes sont unis dans la seule charité, parce qu'elle commande l'exercice de toutes les vertus. Si elle les commande, elle y incline donc le cœur.

Réponse. — Une des manières dont la charité commande les actes et y incline, c'est de s'exciter elle-même à les produire. La charité fait plus encore, car elle se commande à elle-même de produire un acte d'amour, en disant : *Mon âme, bénis le Seigneur* (*Psal.* CII, 2); *mon Dieu, ma force, je vous aimerai, je vous confesserai, je vous louerai.* (*Psal.* XVII, § 2.) C'est l'action ordinaire et naturelle de l'âme hors des temps où, comme ravie par des impulsions extraordinaires, elle est entièrement sous la main de Dieu.

LII. — Demande. — Ne peut-on pas dire que les âmes passives attendent, pour ne point faire les actes avec empressement et recherche d'elles-mêmes, une certaine disposition ou attrait, qui vient de l'habitude de leur oraison, mais non une inspiration miraculeuse?

Réponse. — L'empressement est mauvais, ou au moins imparfait en tout état. Ainsi éviter l'empressement n'est pas une propriété ou un caractère de l'état passif. Cette attente ne paraît pas nécessaire pour éviter l'empressement ou la recherche de soi-même; il suffit, sans cette attente passive, de produire les actes comme commandés de Dieu, et sur lesquels sa volonté est déclarée, en esprit de soumission et d'obéissance, et avec une ferme foi que c'est Dieu qui opère en nous tout le bien. Demeurer dans l'attente d'une disposition extraordinaire, c'est tenter Dieu. Vous ne croiriez pas être empressée en produisant l'acte qu'un supérieur vous commanderait : à plus forte raison ne l'est-on pas quand on regarde celui qu'on fait comme expressément commandé de Dieu. Par ces attentes, on veut avoir un témoignage qu'on est mu de Dieu par quelque chose d'extraordinaire, comme si on était d'un rang particulier, et que le commandement donné à tous les fidèles ne nous suffit pas. C'est donc remettre l'amour-propre sur le trône, que de rechercher cette singularité, et de vouloir qu'il y ait pour nous des impulsions particulières, sans lesquelles on ne veut rien faire. Il ne sert de rien de répondre que l'inspiration qu'on attend n'est pas miraculeuse ; il suffit qu'elle doive être extraordinaire et particulière à un certain état. Car si l'on ne demandait d'autre inspiration que celle qui est commune à tous les Chrétiens, il ne faudrait point distinguer l'état passif de l'actif; tout chrétien serait passif ; tous les justes le seraient, puisqu'ils n'agissent jamais, pas même pour confesser le nom de Jésus, ou pour former la moindre pensée, que par une motion, impulsion, inspiration prévenante du Saint-Esprit. Ainsi il faut autre chose pour constituer l'état qu'on nomme passif; et l'inspiration qu'on y a, quoiqu'on ne veuille pas l'appeler miraculeuse, est du moins bien constamment extraordinaire : et j'en reviendrai toujours à dire que l'attendre pour agir, c'est tenter Dieu, et tomber dans tous les inconvénients qu'on a marqués.

LIII. — Demande. — Je conclurais que ces âmes ne manquent pas, dans l'occasion, d'être inclinées à produire les actes nécessaires.

Réponse. — Quand vous concluez que les âmes passives ne manquent pas, dans l'oraison, d'être inclinées à produire les actes nécessaires, je l'avoue, pourvu qu'elles soient bien déterminées à faire de leur côté doucement et simplement tout ce qui est en elles avec le secours de la grâce commune à tous les fidèles ; mais non pas si elles s'attendent, comme vous les représentez, à de particulières instigations : ce qui, loin d'exciter la grâce, l'éloigne plutôt en vous faisant tenter Dieu.

Remarquez donc avec attention que tout Chrétien qui fait bien en tout et partout, est mu de Dieu, en sorte que Dieu commence tout, opère tout, achève tout en lui ; je dis tout ce qu'il fait de bien : et en même temps l'homme, ainsi mu de la grâce, commence, continue, achève tout ce qu'il fait de bonnes œuvres ; il est excité et il s'excite lui-même, il est poussé et il se pousse lui-même, il est mu de Dieu et il se meut lui-même ; et c'est en tout cela que consiste ce que saint Augustin appelle l'effort du libre arbitre. Dans cet état, qui est l'état commun du Chrétien, il n'est pas permis, pour agir, d'attendre que Dieu agisse en nous et nous pousse ; mais il faut autant agir, autant nous exciter, autant nous mouvoir, que si nous devions agir seuls,

avec néanmoins une ferme foi que c'est Dieu qui commence, achève et continue en nous toutes nos bonnes œuvres. Qu'y a-t-il donc de plus, dites-vous, dans l'état passif? Il y a de plus que la manière d'agir naturelle est entièrement changée; c'est-à-dire qu'au lieu que, dans la voie commune, on met toutes ses facultés et tous ses efforts en usage, dans les moments de l'état passif, on est entraîné par une force majeure, et que la manière d'agir naturelle est entièrement absorbée; ce qui fait qu'il n'y a plus ni discours, ni propre industrie, ni propre excitation, ni propre effort.

LIV. — Demande. — Je voudrais bien savoir, les actes distincts étant si nécessaires, comment un pécheur que Dieu convertirait miraculeusement à la mort, et qui n'aurait que le temps de produire un acte d'amour de Dieu, pourrait satisfaire à cette obligation, ou si elle ne serait point pour lui.

Réponse. — Vous demandez comment un homme que Dieu convertirait miraculeusement à la mort satisferait à l'obligation de faire distinctement tous les actes. Il est aisé de vous répondre; car, qu'on dise tout ce qu'on voudra, Dieu ne sauvera jamais ni ne convertira parfaitement aucun homme, qu'il ne croie en lui, qu'il n'y espère, qu'il ne l'aime. Ces actes sont toujours trois en nombre, comme ces trois vertus, foi, espérance, charité, selon saint Paul, sont et seront toujours trois choses; mais comme ces trois vertus sont infuses dans tout Chrétien pour agir ensemble, leurs actes sont faits aussi pour être unis, et se font, pour ainsi dire, en un moment. Il en est de même des autres actes qui dépendent de ceux-là, et Dieu les fait faire distinctement à tous ceux qu'il convertit. Tout pécheur qui se convertit croit aux promesses, espère en la miséricorde, la désire, la demande, la reçoit, aime Dieu qui la lui fait, et désire de lui être uni éternellement. Il agit plus ou moins, suivant qu'il plaît à Dieu de le presser; mais il agit toujours, et Dieu voit en lui très-distinctement ce que lui-même souvent n'y démêle pas.

LV. — Demande. — Dans ce grand acte d'abandon que la Mère de Chantal renouvelait tous les ans, elle dit qu'elle se réserve le seul soin de retourner son esprit vers Dieu.

Réponse. — La Mère de Chantal ne renouvelait pas seulement tous les ans, mais tous les jours, ce grand acte qu'elle avait écrit et signé de son sang, où elle exprimait tous les autres. Tout était compris dans son intention, et elle avait une intention très-expresse d'y comprendre tout ce à quoi elle se croyait obligée comme chrétienne, comme Mère, comme amie, comme supérieure, comme religieuse; et quand, dans son acte d'abandon, elle se réserve le seul soin de retourner son esprit vers Dieu, c'est comme si elle disait qu'elle se réserve le principal. Par là elle reconnaît qu'on n'est pas toujours passif, et que Dieu retire souvent son opération; ce qui oblige à user de ses facultés et des efforts de son libre arbitre.

Quand elle dit qu'elle se réserve de donner ce coup, pour ainsi parler, elle ne veut pas dire qu'elle fera cela toute seule. A Dieu ne plaise! ce serait être pélagien, et nier la nécessité de la grâce prévenante; mais elle veut dire qu'alors elle agira à la manière ordinaire avec effort, et qu'elle mettra tout en œuvre pour se rappeler soi-même à Dieu, sans attendre qu'il l'y rappelle par cette sorte de motion et d'impulsion qui est propre à l'état passif. Ainsi, dans le fond, l'homme est toujours également mu en tout état, mais non pas toujours de la même manière, et c'est ce qui fait la distinction de l'état actif d'avec le passif; mais c'est ce qui fait aussi que l'un et l'autre font également de grands saints, parce que le mérite de la sainteté ne dépend pas de la manière dont on est tiré à Dieu, mais de l'union qu'on a avec lui, laquelle peut être égale dans tous les états et manières d'oraison.

C'est ce que saint François de Sales, sainte Thérèse et tous les spirituels enseignent expressément et unanimement. J'en ai cité les endroits dans les conférences, et c'est une vérité constante.

LVI. — Demande. — Le simple retour n'est-il pas fort bon lorsqu'on est tenté?

Réponse. — Le simple retour, quand on est tenté, est fort bon et souvent meilleur que d'affronter, pour ainsi dire, la tentation; ce qui souvent ne ferait qu'échauffer davantage l'imagination.

LVII. — Demande. — Saint François de Sales dit que ce n'est point en disputant contre la tentation qu'on s'en délivre le mieux.

Réponse. — Cette expression de ne point disputer avec la tentation, est aussi précise que belle; et il n'y a ordinairement qu'à la tenir pour vaincue, sans même la combattre directement, et se retourner tout court à Dieu, comme dans une chose résolue où il n'y a pas à hésiter.

LVIII. — Demande. — Il paraît, par un endroit de saint François de Sales, que j'ai cité ci-devant, qu'après ses fautes, un retour humble et simple vers Dieu serait très-convenable à certaines âmes.

Réponse. — Ce retour est aussi très-bon, après les fautes, pour les âmes déjà exercées dans la vertu et dans la sainte familiarité avec Dieu, qu'il entend, pour ainsi parler, à demi mot, soit qu'elles soient actives ou passives.

LIX. — Demande. — Je ne crois pas que vous désapprouviez ces expressions, *laisser tomber les réflexions, s'oublier, aller à Dieu sans retour sur soi-même.*

Réponse. — Ceux qui se sont servis de ces termes dans ces derniers temps ont parlé trop généralement contre les réflexions; et en cela, comme en beaucoup d'autres propositions de leurs livres, ils sont tombés dans l'erreur qui fait confondre la chose avec l'abus qu'on en fait; c'est-à-dire la rejeter à cause qu'on en abuse.

LX. — Demande — Il me semble que ceux qui se sont servis de ces expressions entendent le retranchement des réflexions empressées de l'amour-propre. Je ne comprends pas qu'on puisse supposer que la vie se passe sans faire des réflexions, quoique je comprenne bien que les âmes simples en font moins que les autres. Ce que je conçois donc sur cela, est qu'il faut retrancher les réflexions d'amour-propre, et pour certaines âmes, celles qui interrompraient la vue de Dieu dans les temps d'oraison simple, et enfin toutes celles qui ne viennent point d'impression de grâce.

Réponse. — C'est une grande erreur d'exclure la reconnaissance et l'action de grâces, qui ne peut être sans qu'on réfléchisse sur les dons qu'on a reçus; ce qui est conforme à cette parole de saint Paul : *Nous avons reçu un esprit qui est de Dieu, afin de connaître les dons qu'il nous a donnés.* (*I Cor.* II, 12.)

Il est vrai que, quand l'âme se simplifie tous les jours, les réflexions se simplifient aussi : on en a moins besoin quand on en a pris l'habitude de porter directement son cœur à Dieu. Mais quand vous mettez parmi les réflexions qu'il faut exclure celles qui ne viennent point d'impression de grâce? ou, par l'impression de grâce, vous entendez celle qui vient de la grâce ordinaire; et, en ce cas, il n'y en a point qui n'en vienne, et penser autrement, ce serait l'erreur des pélagiens; ou vous entendez, par l'impression de la grâce, une grâce et une impression extraordinaire; et s'attendre à celle-là, c'est ce qui s'appelle tenter Dieu, et se jeter dans tous les inconvénients qu'on a marqués.

Toute la doctrine contenue dans ces réponses se réduit à ces chefs.

1° Il faut croire, comme une vérité révélée de Dieu, qu'on doit expressément et distinctement pratiquer toutes les vertus, et en particulier ces trois, la foi, l'espérance et la charité, parce que Dieu les a commandées, et leur exercice.

2° Il faut croire avec la même certitude, qu'il a pareillement commandé les actes qu'elles inspirent, qui sont la demande et l'action de grâces, comme des actes où consistent la perfection de l'âme en cette vie, et la vraie adoration qu'elle doit à Dieu.

3° Pour s'exciter à faire ces actes, il suffit de connaître que Dieu les a commandés, et il n'est pas permis de demeurer pour cela dans l'attente d'une impulsion et opération extraordinaire; ce qui serait tenter Dieu, et ne se pas contenter de son commandement exprès.

4° Il faut croire pourtant qu'on ne pratique aucun acte de vertu sans une grâce qui nous prévienne, qui nous soutienne et qui nous fasse agir.

5° Cette grâce n'est pas celle qui met les hommes dans l'état passif, puisqu'elle est commune à tous les saints, qui pourtant ne sont pas tous passifs.

6° L'état qu'on nomme passif consiste dans la suspension du discours, des réflexions et des actes qu'on nomme de propre effort et de propre industrie, non pour exclure la grâce, puisque ce serait l'erreur de Pélage, mais pour exclure les voies et manière d'agir ordinaires.

7° C'est une erreur de croire que cet état passif soit perpétuel, si ce n'est peut-être dans la sainte Vierge ou dans quelque âme d'élite qui approche en quelque façon d'une perfection si éminente.

8° De là il s'ensuit que l'état passif ne regarde que certains moments, et entre autres ceux de l'oraison actuelle, et non tout le cours de la vie.

9° C'est pareillement une erreur de croire qu'il y ait un acte qui contienne tellement tous les autres qui sont expressément commandés de Dieu, qu'il exempte de les produire distinctement dans les temps convenables. Ainsi on doit toujours être dans cette disposition.

10° Il se peut donc faire qu'on soit en certains moments dans l'impuissance de faire de certains actes commandés de Dieu; mais cela ne peut pas s'étendre à un long temps.

11° L'obligation de faire ces actes est douce, aussi bien que la pratique, parce que c'est l'amour qui l'impose, l'amour qui commande cet exercice, l'amour qui l'inspire et le dirige.

12° Il ne faut point gêner, sur la pratique des actes, les âmes qu'on voit sincèrement disposées à les faire. Au contraire, on doit présumer qu'elles font dans le temps ce qu'il faut, surtout quand on les voit persévérer dans la vertu; car, au lieu de gêner les âmes de bonne volonté, il faut, au contraire, leur dilater le cœur, soit qu'elles soient dans les voies communes, ou dans les voies extraordinaires; ce qui en soi est indifférent, et tout consiste à être dans l'ordre de Dieu.

LETTRE II.

Le prélat continue de répondre à ses difficultés (27).

A Lisy, ce 5 avril 1696.

Quoique je sois en visite, et assez occupé, Dieu me presse, ma fille, de vous répondre. Rendez-vous bien attentive à mes réponses, où j'espère que Dieu vous fera trouver tout ce qui vous est nécessaire.

Dieu vous donne la véritable et parfaite simplicité; qu'il tempère votre activité : qu'il vous donne une vraie action, et dans cette vraie action, un vrai et parfait repos. Dieu est là. Je suis à vous en son saint amour (28).

I. — Demande. — Quand j'ai dit, Monsei-

(27) Les *Œuvres de Bossuet* ne renferment que les n. 6, 15, 16, 20 et 21 de cette seconde lettre. — *Voy.* les *Œuvres de Bossuet*, t. IV, col. 402.

(28) Je ne sais de quelle date étaient mes secondes demandes, elles revinrent répondues avec la lettre qui précède, datée du 5 avril 1696.

gueur, que la simple attente de recueillement et une certaine douce attention à Dieu me disposaient mieux au recueillement, que ne feraient certains efforts, je n'ai prétendu parler que pour le temps de l'oraison (29).

RÉPONSE. — Je ne sais ce que veut dire cette douce attention distinguée du recueillement. Quant on distingue des choses si unies, ou plutôt si unes, je présume qu'on n'entend pas bien ce que l'on dit, et qu'on cherche à s'éblouir soi-même.

Il y a de certains efforts qui répugnent à un certain genre d'oraison parfaite. Il y a même un certain état d'oraison où l'on est purement passif en certains moments sans aucune action, sans aucun effort; mais cela est momentané, et seulement pour certains temps qui ne peuvent être longs.

II. — DEMANDE. — Je me sers du simple retour pour commencer mon oraison, et pour y revenir, lorsque je m'aperçois de la distraction.

RÉPONSE. — Cet acte de simple retour, renfermant au moins un acte de foi et un acte d'amour, contient au fond deux actes distincts, mais qui s'unissent dans la même fin; car l'acte de foi et l'acte d'amour sont toujours très-distingués, encore que la distinction n'en soit pas toujours connue.

III. — DEMANDE. — Je fais plus encore, je multiplie, pour ainsi dire, ce retour, et j'interromps mon oraison pour le recommencer, ce qu'on n'approuve pas; car je le fais pour m'assurer et pour me contenter.

RÉPONSE. — On a raison de n'approuver pas ce qui vient du principe de se contenter et de s'assurer en autre chose qu'en Dieu.

IV. — DEMANDE. — Saint François de Sales, dans le chapitre où il parle de la statue (30), dit, en parlant d'une présence de Dieu bien sèche et bien nue, que c'est attendre si Dieu voudra nous parler, ou nous faire parler à lui, ou demeurer où il lui plaît que nous soyons, parce qu'il lui plaît que nous y soyons. Je crois donc, Monseigneur, que, lorsque vous avez dit que le recueillement qui revient à la simple présence de Dieu, ne contenant ni espérance, ni désir, ni demande, ni action de grâces; que ces actes y étant supprimés, cela ne compatit pas avec l'Evangile. Vous avez prétendu dire que cela n'y compatirait pas, si l'on ne voulait jamais faire autre chose; mais que, dans l'oraison, cette simple présence de Dieu peut être pratiquée.

RÉPONSE. — C'est en effet ce que j'ai voulu dire, pourvu qu'on n'exclue jamais l'acte d'espérance et le désir même au temps de l'oraison. Dieu peut, en certains moments, suspendre ces actes; ils peuvent, en certains moments, ne pas revenir; mais il n'y en a nul où on doive les exclure, parce que naturellement ils sont unis à la foi et à l'amour. Ainsi ces manières de saint François de Sales d'être en la présence de Dieu, peuvent se pratiquer, mais au sens que je viens de dire, par abstraction et non pas par exclusion.

V. — DEMANDE. — Je n'ai jamais compris que la comparaison de la statue dût s'étendre à un autre temps que celui de l'oraison.

RÉPONSE. — Tant mieux; et encore faut-il ajouter qu'il est rare qu'elle convienne à tout ce temps.

VI. — DEMANDE. — Suffit-il, Monseigneur, d'être disposée à faire des actes d'espérance, de demande, etc., quand Dieu y excitera, comme il paraît par cet endroit de saint François de Sales : *Il n'est pas besoin que vous fassiez d'actes, s'ils ne vous viennent au cœur; fermons-nous en la simple vue du tout de Dieu, et de notre néant; accroissons-nous dans les effets de cette sainte volonté, sans nous remuer pour produire des actes de l'entendement et de la volonté?*

RÉPONSE. — Je tiendrais une oraison fort suspecte, où des actes si précieux ne viendraient jamais.

Ils viennent de deux manières, ou par une espèce de saint emportement dont on n'est pas maître, ou par une douce inclination ou impulsion qui veut être aidée par un simple et doux effort du libre arbitre coopérant. On peut et on doit aussi les exciter, quand Dieu laisse l'âme à elle-même; et il faut entendre sainement cette exclusion des actes de l'entendement et de la volonté dont parle le saint; car, à la rigueur, c'est chose impossible; il n'y a d'actes qu'on puisse exclure sans crainte, que les inquiets et turbulents qui tourmentent l'âme.

VII. — DEMANDE. — Quand Dieu retire son opération, n'est-ce pas s'exciter que de ramener son esprit à Dieu?

RÉPONSE. — Sans doute, c'est une manière de s'exciter, que de ramener doucement son esprit à Dieu. Quand Dieu retire son opération, je crois que c'est le cas de se recueillir comme les autres fidèles, mais avec douceur, et surtout sans anxiété ni inquiétude, car c'est la ruine de l'oraison (31).

VIII. — DEMANDE. — On m'a conseillé

(29) Le prélat va trouver que je m'expliquais mal; j'en conviens; mais ce que j'entendais, c'est qu'un simple retour à Dieu, une douce attention à sa présence souvent peu sensible, me disposaient à un recueillement plus marqué; au lieu qu'il arrivait, ce qui m'arrive encore, lorsque, ne me contentant pas de ce recueillement délicat et presque imperceptible, je faisais certains efforts, que loin de me procurer par là un recueillement plus sensible, je me desséchais le cœur.

(30) *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. VI, chap. 11, *Epitr.*, liv. II, ép. 51, 53.

(31) Il est bien certain que M. de Meaux ne demandait à ces âmes que des excitations fort simples; et il convenait, après saint François de Sales, et me l'a dit, qu'une heure d'oraison serait bien employée quand on la passerait à ne faire autre chose, pendant tout ce temps, que ramener son esprit à Dieu chaque fois qu'on s'aperçoit de son égarement. Et me parlant sur les sécheresses et les distractions, il me disait que c'était alors qu'il fallait faire l'oraison de patience : et lui objectant qu'on dit communément qu'il en faut revenir à la méditation, quand on ne sent plus d'attrait, il me répondit que le bienheureux Jean de la Croix et les autres spirituels donnaient cette règle de recourir à la méditation; mais qu'il n'était pas de cet avis, et ne croyait point que, parce que l'attrait

lorsque je suis dans la sécheresse et que je ne sens plus rien dans mon fond, de me servir de quelques petits actes d'amour ou autres?

Réponse. — Le conseil est bon.

IX.— Demande.— Je ne me contente pas de quelques-uns, je les multiplie et je me jette par là dans l'agitation et le dessèchement?

Réponse.— Tout ce qui cause cette agitation doit être évité. Je n'entends pas bien ce que vous appelez dessèchement; je ne crois pas qu'on y tombe ni dans l'agitation par ces actes courts et simples, et qu'ils puissent troubler l'âme qui n'est point occupée de Dieu et sous son actuelle opération.

X. — Demande. — Ensuite je reviens à la simple présence de Dieu?

Reponse. — Y revenir, n'est-ce pas un acte, mais doux et paisible? C'en est même plus d'un, car l'acte de foi et l'acte d'amour y interviennent toujours.

En tout cela, il faut une grande liberté d'esprit et que l'âme ne perde jamais une secrète disposition vers tout acte commandé de Dieu, quoiqu'on ne les pratique pas tous.

XI.— Demande. — Dans les temps même de sécheresse, j'ai souvent de la répugnance aux actes discursifs?

Réponse. — Il y a une bonne sécheresse qui consiste dans une foi si simple et si nue, qu'on n'y reçoit que l'impression et l'amour de la vérité sans aucun accompagnement de douceur et de lumière sensible.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de s'efforcer à faire des actes distinctement, encore moins des actes discursifs.

XII. — Demande. — Est-il à propos, dès que l'opération divine se retire, de recourir à l'excitation.?

Réponse.— Je crois avoir satisfait à cette demande. Ce serait être inquiet, de vouloir toujours s'exciter dès qu'on sent que l'opération se retire sans attendre si elle ne veut pas revenir bientôt.

XIII.— Demande.— Je crois qu'on pourrait se contenter des actes qui se présentent pour s'exciter, ne fût-ce toujours que des actes d'amour et d'abandon et que ce ne serait pas exclure les autres?

Réponse. — Je ne m'éloigne pas de ce sentiment et suis persuadé que, demeurant

cesse (*a*), il fallût revenir à la méditation. Et lui disant, au mois de mai 1702, que je ne sentais plus cette onction que je goûtais autrefois; et que je craignais que Dieu ne m'eût ôté cet attrait, pour me punir de certaines mauvaises dispositions où j'avais été, il me répondit que cela pouvait être, mais qu'il fallait tâcher de revenir à cette onction par la simplicité. Il me la recommandait souvent.

Me plaignant, en une autre occasion, de mes sécheresses, il me dit, et me l'a répété bien des fois, de ne m'en point embarrasser; qu'il fallait tout perdre, et les belles dispositions comme tout le reste; qu'il suffi-ait de posséder par la foi le fond de ces dispositions.

Il m'a écrit et dit assez souvent de ne point douter de mon oraison, de ne la point changer; qu'il fallait se présenter devant Dieu dans la détermination de consentir à tout ce qui sera bon, se livrer à lui, et ne point faire d'acte pour s'assurer.

En me parlant sur Jésus-Christ, il est vrai qu'il me disait qu'il n'approuvait pas qu'on le plaçât dans les intervalles où la pure contemplation cesse, comme si c'était un objet indigne de cette pure contemplation, ni qu'on abandonnât à l'instinct de la grâce les objets que se propose la contemplation. Ce n'est pas, disait-il, que je ne veuille qu'on suive l'attrait; assurément, quand il détermine, il n'y a qu'à se laisser aller à cet attrait, mais on n'est pas toujours déterminé; et pourquoi, m'ajoutait-il, ne l'étant pas, exclura-t-on Jésus-Christ? Et vous verrez ci-après, col. 71, qu'il convient que dans l'oraison on peut suivre l'attrait, n'occupât-il toujours que du même objet; qu'il suffit de ne point exclure. Et lui disant qu'il me semblait que je n'étais point occupée de Jésus-Christ dans mon oraison, il me répondit : Vous ne l'excluez point, ce n'est que l'exclusion que je blâme; vous y pensez sans songer que vous y pensez. On en est même occupé, disait-il, dans ce qu'on appelle simple présence de Dieu, Dieu n'étant pas séparé de Jésus-Christ. Il ajoutait que, comme saint François de Sales le mandait à Mme de Chantal, chacun doit s'occuper des mystères en la manière d'oraison que Dieu lui a donnée; que la vue de Jésus-Christ opère plus d'ordinaire pour la pratique, que la vue abstraite de Dieu; que je fisse l'oraison à l'ordinaire, que je m'y occupasse de Jésus-Christ; qu'il l'entendait d'une manière simple, s'unir à l'esprit de sacrifice de Jésus-Christ; qu'il n'était point contraire au recueillement de s'unir à Jésus-Christ par des actes simples. Je lui disais de temps en temps que mon recueillement n'était presque rien; j'ai toujours mieux aimé exagérer dans ce sens : il me répondait qu'il s'en contentait. Je dis une fois à ce prélat, que j'en étais venue à savoir m'occuper de Jésus-Christ d'une manière simple. En effet, j'ai éprouvé qu'on peut avoir un petit souvenir délicat de Jésus-Christ, et s'y déterminer soi-même, sans qu'en certains moments cela gêne ni nuise au recueillement.

Quand on sent, me disait ce prélat, une certaine tendance à Jésus-Christ, il ne faut pas autre chose. S'unir à Jésus-Christ, qui vous est présent par la foi, à son esprit d'oraison, voilà ce que je demande : non pas d'imaginer Jésus-Christ, ni de raisonner sur Jésus-Christ. Lui disant une autre fois, que mon recueillement était une simple occupation de volonté, où l'esprit n'avait point de part, il l'approuva; il me dit que, dans cette sorte de recueillement, l'esprit ne laissait pas d'avoir une sorte d'attention à Dieu, quoiqu'on ne s'en aperçoive pas. Je lui dis que si je n'avais pas été occupée de Jésus-Christ dans mon oraison, ce n'était pas votre faute; que vous m'aviez même conseillé d'essayer de m'occuper de l'enfance de Jésus-Christ.

Je lui dis un jour que mon confesseur m'avait demandé si je faisais des résolutions en finissant mon oraison. Le prélat me dit : Vous les avez en simplicité, vous en avez le fond : il y a des gens à qui elles sont nécessaires; pour vous, je ne crois pas qu'elles vous le soient, vous les avez en substance.

Il me rassurait sans cesse sur mon oraison, m'exhortant à ne point changer de manière, et me recommandant la simplicité.

Il me dit que, vous parlant un jour sur les examens et les raisonnements que font les spirituels sur leurs états et degrés d'oraison, eux qui ne parlent que de simplicité; vous lui répondîtes que c'est le défaut où ils sont tombés, M de Meaux en convenait.

(*a*) *Voy.* col. 24, 54, 71.

dans la disposition de faire les actes commandés, il n'est pas possible qu'ils ne viennent à leur tour ; et il faudrait les exciter s'ils ne venaient pas. Déjà l'amour n'en exclut aucun puisqu'il les embrasse, les anime et les produit tous.

XIV. — Demande. — Quand les actes commandés ne se feraient pas dans l'oraison, ils se feraient, ce me semble, dans le cours de la vie en certaines occasions ?

Réponse. — L'occasion détermine souvent et les objets qui se présentent (32).

XV. — Demande. — Le recueillement et la quiétude ne sont-ils pas un tissu d'actes très-simples et presque imperceptibles?

Réponse. — Cela peut être et n'être pas; l'amour ne peut être longtemps sans espérance, ni l'espérance sans désir, ni le désir sans demande et sans action de grâces ; ni ces actes ne peuvent revenir souvent sans qu'on les aperçoive, comme on aperçoit l'amour et la foi dont le recueillement est inséparable.

XVI.— Demande. — Outre l'oraison, Dieu prescrit d'autres exercices, j'en conviens et vous l'avez dit ; mais dans les différents exercices on porte son même attrait?

Réponse. — Le mal est d'exclure ces actes comme peu convenables à l'état; mais quand on y est disposé, ils reviennent infailliblement en la manière qui a été dite, et ce serait une erreur de croire qu'ils fussent moins aisés que les autres, puisqu'ils viennent du même fond.

Sondez votre cœur; j'ai peur que vous n'y trouviez une certaine repugnance à désirer de voir Dieu par amour.

XVII. — Demande. — Ne suffit-il pas aux âmes attirées à ce te oraison simple de dire l'office avec recueillement et présence de Dieu ?

Réponse. — Cela suffit en effet avec intention d'entrer dans les sentiments de David et de l'Église ; il n'y a rien là que de simple.

XVIII. — Demande. — Je crois qu'à la Messe, à la communion cette simple oraison est une bonne disposition pour action de grâces de la communion ?

Réponse — Je le crois ainsi ; ce que je blâme, c'est l'exclusion des actes à la manière qui vient d'être expliquée.

XIX. — Demande. — Il me paraît plus facile de demeurer dans sa disposition ordinaire pendant la Messe sans attention bien positive au sacrifice?

Réponse. — Je ne suis pas de ce sentiment et j'y craindrais un éloignement de Jésus-Christ que je trouverais pernicieux (33).

XX.— Demande. — On m'a dit de ne me point gêner pour les examens que prescrivent les règlements de communauté ?

Réponse. — J'approuve de ne se point gêner et d'éloigner tout effort inquiet; mais je tiendrais votre état suspect si vos fautes ne vous revenaient jamais ou si elles ne revenaient pas assez ordinairement. J'en dis autant du regret qui peut-être n'est pas sensible, mais qui ne peut pas toujours ne l'être pas, surtout quand on dit : *Pardonnez-nous nos fautes.* (*Matth.* VI, 12.)

XXI. — Demande. — Le souvenir et le regret de mes fautes revient indépendamment des temps marqués pour les examens de conscience.

Réponse. — L'attachement aux temps précis n'est point absolument nécessaire, et il faut marcher dans une sainte liberté.

XXII. — Demande. — Le regret de mes fautes est d'ordinaire aussitôt que je les ai faites.

Réponse. — Cela est bon, et l'impression doit être forte et durable, quoique les actes ne s'ensuivent pas toujours.

XXIII. — Demande. — Quoique vous disiez, Monseigneur, qu'il ne faut point gêner les âmes de bonne volonté sur la pratique des actes commandés, la timidité de conscience me fait craindre d'y manquer.

Réponse. — *Le parfait amour bannit la crainte* (*I Joan.* IV, 18), dit saint Jean ; mais il n'est pas dit de même que le parfait amour bannit l'espérance ni le désir, encore moins la foi et l'amour même. Il faut voir ses obligations sans crainte, parce que la confiance, qui prédomine, et la foi, qui est vive, nous font voir dans le Bien-Aimé un secours tout-puissant et toujours prêt.

XXIV. — Demande. — Si, pour s'assurer, il ne fallait que s'assujettir à quelque formule qui comprendrait tous les actes, et la répéter de temps en temps, je le ferais.

Réponse. — Les formules ne sont point nécessaires; au contraire, elles pourraient

(32) Je faisais, et ne puis encore m'empêcher de faire tous les matins une certaine quantité d'actes. Le prélat me dit de ne les plus faire, prétendant que ma manière d'oraison convenait le matin comme à un autre temps. Mais comme il remarquait que c'était la crainte de manquer aux actes commandés qui faisait que j'en usais de la sorte, il ajouta que l'Oraison dominicale et le Symbole les comprenaient tous, et me l'expliqua en détail.

Un autre jour, il me dit qu'il n'était point nécessaire de les dire exprès le matin, comme je le pratiquais ; qu'il y avait des *Pater* et des *Credo* dans l'Office de la Vierge que je disais ; que cela suffisait, et que s'il n'y en avait point, je les y ajoutasse ; que cela ne nuirait point.

Il me dit que l'Office de la Vierge me suffisait pour toute prière vocale ; qu'il ne voulait même pas que je me fisse un scrupule si je l'omettais quelque jour, s'il arrivait que je fusse fort occupée de Dieu ; que le mieux cependant était de se faire effort pour le dire. Ma raison, ajoute-t-il, est que, quand une fois on a commencé à s'en dispenser, insensiblement on en prend l'habitude. Personne, par exemple, ne doute qu'un ecclésiastique pût omettre son Bréviaire dans certaines circonstances, comme à Pâques, si un curé avait un grand nombre de confessions à entendre : néanmoins je décide toujours qu'il faut dire l'Office, et par la raison que je viens de marquer. Ce prélat savait que je ne suis obligée à celui de la Vierge, que d'une obligation de constitution, et point sous peine de péché.

(33) Je ne m'étais pas assez bien expliquée dans ce qui précède cette réponse : il sera bon de faire attention à celle qui précède, et à ce que le prélat dit col 72, 75.

mettre un obstacle en certaines âmes, et, en général, il est certain que l'amour prévient toutes les formules.

XXV. — Demande. — J'ai fait cette convention-ci avec Dieu, que, par le simple retour de mon cœur vers lui, je prétendais renouveler tous les actes de foi, d'espérance, d'amour, de contrition, de sacrifice, d'abandon, de demande, d'action de grâces, et autres qui peuvent lui être agréables; et souvent, en faisant ce simple retour, j'ai expressément cette intention. Cela peut-il, Monseigneur, être compté pour quelque chose?

Réponse. — Si cette intention est actuelle, on fait tous les actes qu'on a intention de faire. Si non-seulement elle ne l'était pas, mais encore qu'on répugnât à la rendre telle, ou qu'on ne le fît jamais, ce serait une illusion manifeste de dire qu'on a cette intention.

XXVI. — Demande. — Je crois que souvent, dans le cours de la vie, on fait des actes sans qu'on s'en aperçoive.

Réponse. — Il est impossible qu'on fasse souvent des actes sans qu'il arrive aussi très-souvent qu'on s'en aperçoive; et alors, sans s'y arrêter comme à un appui, on en doit suivre et on en suit la douce impression.

XXVII. — Demande. — Je vous ai déjà dit, Monseigneur, que la crainte me fait multiplier les actes et me jette dans l'agitation.

Réponse. — Il faut apprendre à séparer les actes du cœur d'avec l'agitation et la crainte, et cette séparation se fait par l'exercice du parfait et sincère amour.

XXVIII. — Demande. — Je sais qu'il est difficile de dire précisément le temps où les actes commandés sont d'obligation.

Réponse. — Ces temps convenables ne sont pas les mêmes pour tout le monde, et cela dépend des circonstances particulières; mais si l'on en conclut que ces actes ne sont pas d'obligation, parce qu'on n'en peut marquer les temps précis, on en dira autant de la foi et de l'amour même, et même du simple retour. Il faut toujours conserver la disposition et la volonté de les faire; alors on peut s'assurer que Dieu les fera faire quand il faut, quoique non pas toujours de la même manière.

XXIX. — Demande. — Un mot, s'il vous plaît, Monseigneur, sur ces doux efforts que vous dites que la foi et l'amour inspirent.

Réponse. — Ces doux efforts ne sont autre chose que ceux que fait le libre arbitre pour exercer son acte, lorsqu'un chaste amour le possède. David faisait de ces doux efforts, quand il disait : *Mon âme, bénis le Seigneur*, etc. (*Psal.* CII, 22.)

XXX. — Demande. — J'ai, ce me semble, bien compris ce que vous m'avez dit sur la contrition, et je n'aurais rien à objecter, si, après être convenu de ce que m'avait dit l'homme que je vous ai cité, vous ne m'aviez dit de ne plus faire certains efforts que je fais dans le sacrement même, mais de faire ceux que je vous marquais que je faisais avant la confession.

Réponse. — Il faut exclure en tout temps les efforts inquiets et d'agitation, autant que l'on peut. Quand je vous attache à ceux que vous faites avant la confession, c'est en supposant avec vous que ceux-là vous sont plus faciles.

XXXI. — Demande. — Je ne me contente pas de ce prosternement devant Dieu en esprit de foi, et de repentance de l'avoir offensé, comme parle saint François de Sales : je cherche encore ordinairement d'autres assurances que ma contrition est telle qu'elle doit être.

Réponse. — Le prosternement en esprit d'humilité et de repentance est très-suffisant; mais, quelque sincère que soit cette disposition, ce n'est pas en elle, mais en Dieu seul, qui la donne, qu'il faut chercher son assurance. Cessez donc de vous agiter, et reposez-vous en Dieu.

XXXII. — Demande. — Je sens d'ordinaire un certain désir de me confesser, dans le dessein, après avoir été lavée dans le sacrement, de commencer à mener une vie nouvelle.

Réponse. — Tout cela est bon; mais il ne faut pas mettre son appui dans ces dispositions : il le faut mettre, comme on vient de dire, en Dieu, qui les donne.

XXXIII. — Demande. — D'autres fois que je suis dans le trouble, je me confesse je ne sais comment.

Réponse. — Il ne faut pas s'embarrasser de ce trouble, mais faire ce qu'on peut, et s'abandonner à Dieu, sans tant de retours sur soi-même.

XXXIV. — Demande — Quoique vous m'ayez mandé, Monseigneur, qu'une douce conformité à la volonté de Dieu est le remède aux troubles, et non pas le discours, c'est pourtant alors que je me jette dans l'activité.

Réponse. — Je vous le dis encore, et ce n'est pas mon intention de vous obliger à des actes discursifs.

XXXV. — Demande. — Quand je vous ai dit (34), Monseigneur, que je ne suis pas assez livrée à la grâce, c'est qu'on m'a décidée que je devais suivre certains mouvements qui me portent à faire ou à dire certaines choses innocentes qui me mortifieraient beaucoup, comme certaines simplicités, certaines manières de parler, en un mot, des riens, mais dont la seule prévoyance me fait une espèce de peur; ce qui m'a fait vous dire que je ne suis pas livrée à la grâce comme il faudrait. Au reste, Monseigneur, en me conseillant de me livrer à ces petits sacrifices, on m'a prescrit les bornes qu'ils doivent avoir, comme de ne rien faire contre l'édification, à plus forte raison contre la charité, le secret; de ne pas

(34) Voy. ci-dessus, col. 28.

même suivre certains instincts qui pourraient aller à des choses trop fortes, et qui iraient à me faire croire insensée ; que Dieu ménage trop ma faiblesse pour rien exiger de semblable de moi ; et qu'enfin l'obéissance me mettrait à couvert de tout ce qui irait au delà de certaines simplicités qui ne peuvent jamais aller à l'éclat, ni me rendre inutile à l'œuvre de ma vocation.

On m'a dit de plus, lorsque je ne discerne pas bien si c'est une simple pensée de l'esprit, ou un mouvement de grâce qui me porte à ces petits sacrifices, de décider dans le doute en ma faveur, et de supposer que tout ce qui me vient avec inquiétude et par réflexion, vient de mon scrupule, et point de l'esprit de Dieu. Ainsi, dans la pratique, je trouve que Dieu me demande peu de ces sacrifices ; mais j'en prévois beaucoup, je les crains ; il me semble que dans l'occasion je serais infidèle, et c'est, encore une fois, ce qui m'a fait dire que je ne suis pas assez livrée à Dieu.

Réponse. — Tout cet article précédent est très-bon en ce sens. Ne soyez point enfant en sentiments, mais soyez enfant en malice, c'est-à-dire, en bannissant toute disposition maligne, ou même trop humaine, par une sainte simplicité (35).

Ne craignez rien, humiliez-vous sous la puissante main de Dieu. Cessez pourtant plutôt ces sacrifices, que de vous laisser jeter dans l'inquiétude et le scrupule.

XXXVI. — Demande. — Outre une convention dont j'ai parlé, j'ai encore fait celle-ci avec Dieu ; que mon intention est de le prier pour toutes les personnes et pour toutes les choses pour lesquelles j'ai et pourrai avoir dans la suite quelque engagement de le faire. Je l'ai prié de faire, du bien qu'il m'a fait et me fera pratiquer, l'application qui lui sera la plus agréable, ne voulant obtenir, satisfaire et même mériter, que pour les fins qui lui seront les plus glorieuses.

Réponse. — Cette convention est bonne, et il n'est point nécessaire qu'elle soit réduite en formule. [Il suffit] qu'elle soit dans le fond du cœur, où Dieu seul la voie, et nous la fasse voir ou clairement ou confusément, quand il lui plaira.

Prenez garde seulement que cette convention ne soit une imitation recherchée de Mme de Chantal.

XXXVII. — Demande. — Je sais bien qu'on ne peut mériter que pour soi-même ; mais je m'entends bien par cette expression.

Réponse. — La sainte société des enfants de Dieu, et l'unité des membres de Jésus-Christ, font que tout ce qui se fait dans l'un profite à l'autre.

XXXVIII. — Demande. — On m'a dit que ma convention suffit pour toutes les prières qu'on me demande ; qu'elle renferme tout ; qu'il ne faut pas me distraire de mon oraison pour recommander à Dieu les personnes pour lesquelles je me souviens d'avoir promis de prier, ou pour qui mes constitutions me recommandent de le faire.

Réponse. — Cela est vrai, pourvu qu'on ait cette intention bien simplement dans le cœur.

XXXIX. — Demande. — En conséquence de ma convention, par laquelle j'ai abandonné à Dieu tout le bien que sa grâce me fera faire, je n'ose promettre de faire certaines bonnes œuvres qu'on me demande pour les intentions qu'on souhaite.

Réponse. — Promettez simplement ce qu'on vous demande ; Dieu sait bien comment il vous le fera appliquer et exécuter.

XL. — Demande. — J'ai été surprise, Monseigneur, que vous ayez paru désapprouver un article de mes premières demandes, où je mettais au rang des réflexions qu'il faut retrancher, celles qui interrompaient la vue de Dieu dans la quiétude ; puisque je n'ai prétendu dire autre chose par là, sinon qu'il ne faut point interrompre

(35) Je vais transcrire ici de suite ce qu'il m'a dit dans d'autres lettres sur ces petits sacrifices.

Dans une lettre du 15 juin 1696 :

Ne vous arrêtez point à ces petits sacrifices qui vous viennent par un instinct particulier qui vous paraît divin. Mettez à la place les humbles petitesses des observances religieuses, qui sont certainement de l'ordre de Dieu. Pour ces sacrifices distincts particuliers, pour bonnes raisons, laissez-les là, si ce n'est que vous sentissiez un certain remords vif et profond, et encore qui revint souvent ; faites-les alors avec discrétion, et pour peu qu'il y ait de doute, dans l'ordre de l'obéissance, c'est-à-dire par l'ordre des supérieurs ou confesseurs.

Autre lettre du 24 septembre 1699 :

Loin d'improuver l'attention à certains mouvements de la grâce, et la fidélité à les suivre, entendez bien, ma fille, que je n'ai voulu ôter de ces impulsions secrètes et particulières que l'anxiété et le trouble.

Depuis toutes ces lettres, disant à ce prélat que la décision dont je m'étais le mieux trouvée, par rapport à ces sacrifices distincts, était celle-ci : *Pour bonnes raisons, laissez-les là ;* il me répondit : *Je vous le répète encore.* Et lui objectant ce qu'il m'avait mandé dans le dernier article que je viens de citer, qu'il ne désapprouvait que l'inquiétude, et point la fidélité à ces sacrifices, et que mon trouble à cet égard n'était qu'un trouble d'amour-propre, il me répondit : *N'importe d'où il vienne.*

A quelque temps de là, lui disant quelques petites vues que j'avais sur la pauvreté, il me répondit :

En général, il est bon de faire ces petites choses, parce qu'on obtient par là la grâce d'en faire de plus grandes ; mais dès que cela vient avec trouble, il est mieux de laisser cela.

Ce sont, ajouta-t-il, *des suites de ces petits sacrifices dont vous m'avez parlé : vous n'avez qu'à suivre les règles que je vous ai données. Ordinairement la paix accompagne ces sortes de vues, quand elles viennent de la grâce ; et l'on peut présumer, quand elles sont accompagnées de trouble, que Dieu ne demande pas qu'on les suive. Enfin la paix est préférable à ces petits sacrifices, qui se peuvent faire ou laisser.*

Depuis ce temps-là, j'ai été assez en paix sur ces sortes de sacrifices.

l'opération de Dieu, pour faire des réflexions ou actes discursifs.

Réponse. — Il faudrait me marquer mes propres paroles, car certainement je n'ai eu nulle intention de rien dire d'opposé à ce que vous avez mis dans cet article.

XLI. — Demande. — A l'égard des réflexions qui ne viennent point d'impression de grâce, comme toutes celles qui sont bonnes en viennent, je crois que ce serait une bonne pratique, dans quelque voie qu'on soit, de laisser tomber toutes les autres réflexions ; c'est ainsi que j'ai entendu ces deux sortes de réflexions.

Réponse. — Tout cela est bon, pourvu qu'on entende bien ce que c'est qu'impression de grâce. On pourrait se tromper, en prenant l'impression de la grâce pour quelque chose qui soit toujours passif.

XLII. — Demande. — M. de Maupas (36) dit que la voie de Mme de Chantal était d'être toujours passive, et, autre part, que Dieu lui retirait quelquefois son opération. Cela me fait voir que, quand on dit quelquefois que certaines âmes sont tout à fait passives, il ne faut pas prendre cela au pied de la lettre, et qu'on veut dire seulement par là que leur oraison est une oraison passive.

Réponse. — Cela est comme vous le dites.

XLIII. — Demande. — Peut-être encore que ces âmes pures et attentives à Dieu, ne manquant point, dans l'occasion, d'être excitées à faire les actes nécessaires, peuvent attendre, pour faire ces actes, une certaine disposition ou attrait qui vient de l'habitude de leur oraison.

Réponse. — Elles ne manquent ni d'être excitées ni de s'exciter elles-mêmes activement, mais doucement et paisiblement.

XLIV. — Demande. — A l'égard de l'acte de simple retour vers Dieu, je crois que ces âmes doivent le faire dès qu'elles s'aperçoivent de la distraction. C'était le sens que j'avais donné à cette expression de saint François de Sales : *Soyez active*, etc., *mais de vous-même ne sortez point de votre place;* car il semblait que c'est ne point sortir soi-même de sa place que de n'agir que lorsqu'on a ce mouvement de grâce, et que c'est cependant être actif, puisque ensuite on s'excite soi-même, on se fait effort pour continuer avec la grâce ce qu'elle a commencé.

Réponse. — J'ai satisfait à cet article.

XLV. — Demande. — La fin de la lettre où sont ces mots : *Soyez active*, etc., semble favoriser le sentiment de ceux qui, ne doutant point que le mouvement de la grâce ne se fasse sentir à ces âmes pures dans les occasions, croient qu'elles doivent l'attendre.

Réponse. — Il faut quelquefois attendre et quelquefois s'exciter, tout cela par moment; et il est rare que l'un et l'autre tournent en habitude, et impossible que l'un et l'autre soient perpétuels.

XLVI. — Demande. — Le saint continue ainsi : *Vous êtes la sage statue que le maître a posée dans la niche; n'en sortez point que lui-même ne vous en retire* (37).

Réponse. — Dans le temps de l'opération, cela est vrai, mais non pas toujours quand il la retire; car c'est alors le temps d'agir, ce qui pourtant n'exclut pas toute attente; car l'Époux, en se retirant, vous fait quelquefois sentir qu'il va revenir.

Une sainte liberté doit toujours accompagner l'oraison. Toute inquiétude volontaire doit être bannie.

XLVII. — Demande. — Il paraît, par la lettre que je viens de citer, qu'il ne s'agissait pas seulement du temps de l'oraison, et que Mme de Chantal avait demandé au saint évêque si son union simple ne suffisait pas à tous les actes, même dans les temps de sécheresse.

Réponse. — Dans les temps de sécheresse, le saint dit toujours que les actes se font, quoique sèchement ; ce qui n'est pas un obstacle à leur vérité et intégrité.

XLVIII. — Demande. — Je sais bien que Mme de Chantal ne réduisait pas tout à cette simple union, et que Dieu fait pratiquer les actes dans les occasions.

Réponse. — Dieu les fait pratiquer, et une des manières de les faire pratiquer, c'est de vouloir qu'on s'y excite doucement et sans anxiété.

XLIX. — Demande. — Je crois que l'inspiration et l'impulsion qu'attendent ces âmes pour ne point agir avec empressement, n'est point une inspiration miraculeuse.

Réponse. — Je connais un auteur qui parle ainsi : l'erreur est à rappeler l'oraison passive aux principes communs de la grâce chrétienne. Tout le monde n'est pas dans la voie passive ; et cet auteur, pour n'avoir pas assez démêlé en quoi les spirituels ont mis la passiveté, assurément a confondu ce qu'il fallait distinguer.

L. — Demande. — Vous m'avez dit vous-même, Monseigneur, sur ce que je vous citais que la Mère de Chantal faisait des actes, quand Dieu lui témoignait le vouloir par le mouvement de sa grâce, que ce témoignage de Dieu n'est pas toujours une opération qui mette l'âme en passiveté ; que Dieu témoigne suffisamment qu'il veut une chose, quand il y incline doucement, en sorte néanmoins qu'après l'âme achève ce qu'il a commencé, en s'excitant elle-même. Cette inclination douce, n'est-ce pas l'inspiration dont je viens de parler ?

Réponse. — Si c'est là ce que veut dire l'auteur que j'ai dans l'esprit, il a raison ; mais il poussait plus loin la chose. Je crois

(36) Henri Cauchon de Maupas du Tour, né en 1600, devint évêque du Puy en 1641. Il fut transféré en 1661 à l'évêché d'Evreux, dont il se démit au mois de février 1680, et mourut le 12 août suivant. Ayant été envoyé à Rome pour solliciter, au nom du roi et du clergé de France, la canonisation de saint François de Sales, il composa la Vie de ce saint, et celle de la bienheureuse Mère de Chantal, qui eurent dans le temps un grand succès.

(37) *Voy.* ci-dessus, col. 38.

qu'il en peut être revenu, ou en cas qu'il en reviendra.

LI. — Demande. — Serait-ce une expression trop forte, en parlant généralement de tous les actes que ces âmes font dans le cours de la vie, par ce mouvement de la grâce ordinaire, après avoir dit qu'elles les font sans empressement, d'ajouter que c'est ce que les mystiques appellent coopérer avec Dieu sans activité propre?

Réponse. — L'activité ainsi définie ne diffère pas de l'empressement; mais les nouveaux mystiques poussent plus loin.

Vous voyez bien, par mes réponses, que je n'approuve pas l'empressement dans les âmes.

LII. — Demande. — Je crois entendre ces mots d'une de vos réponses : *On se simplifie activement; on est quelquefois passivement simplifié;* mais je n'en suis pas sûre.

Réponse. — Les actes même excités se terminent à la simplification du cœur, et quelquefois Dieu nous simplifie, sans que nous soyons à certains moments obligés à nous exciter. J'aurais de la peine à m'expliquer plus clairement et plus simplement.

Retenez bien que l'erreur des nouveaux mystiques consiste en deux points : l'un, de supprimer certains actes commandés; l'autre, dans ceux qu'ils permettent, d'en ôter trop la propre excitation.

Parmi les actes supprimés, il faut compter l'espérance, le désir d'être avec Dieu et d'en jouir, les actes distincts de foi de la Trinité, de l'Incarnation, des attributs, sous prétexte de s'absorber dans l'essence.

Sondez votre cœur, et si vous y sentez quelque répugnance secrète à ces actes, défiez-vous de votre oraison. Surtout consultez les œuvres, mais sous les ordres d'un bon directeur, car vous ne devez vous juger vous-même absolument ni en bien, ni en mal.

Je vous souhaite une vraie simplicité.

LETTRE III.

Il lui recommande de se bien pénétrer des réponses précédentes et lui promet de nouveaux éclaircissements.

A Villeneuve, 1er juin 1696.

Il n'est pas nécessaire jusqu'à présent que je sache de votre conduite et de votre vie plus que nous en avons dit. Retenez bien ce que je vous ai prescrit au nom de Notre-Seigneur; pour me faire connaître que vous l'avez bien compris, mettez-le-moi par écrit à loisir en moins de mots qu'il se pourra; cela suffira : et Dieu, qui jusqu'ici a tout disposé par sa providence, ne vous manquera en rien. Humiliez-vous, lisez et relisez mes réponses jusqu'à ce qu'elles soient tout-à-fait dans votre cœur. Je dirai ce qu'il conviendra sur votre dernière lettre s'il y reste quelque chose encore à vous expliquer; je ne l'ai pas ici et je ne crois pas pouvoir y répondre que de Meaux; aussi n'y a-t-il rien de pressé. Vivez en paix et en silence; c'est là l'effet véritable du recueillement.

LETTRE IV.

Le prélat confirme ses réponses précédentes et y ajoute quelques avis.

A Lusanci, 15 juin 1696.

Après avoir attentivement examiné le tableau que vous me faites de vous-même et tout le reste de vos écrits, je vous parlerai, ma fille, plus sûrement; mais ce sera pour vous confirmer ce que je vous ai déjà dit. Parlez peu, c'est le plus sûr moyen de vous mettre en recueillement, de modérer vos activités inquiètes et d'ôter la matière et l'occasion à vos scrupules.

Outre la multiplicité des paroles extérieures, il y a celle des intérieures qui n'est autre chose que la multiplication des pensers et des soucis superflus. Pour les modérer et en dessécher la racine, jetez-vous en simplicité entre les bras de Dieu, lui abandonnant à pur et à plein la disposition de votre personne pour tous les emplois auxquels vous destinera l'obéissance dans la maison où vous êtes. Vous devez présupposer que votre vocation est bonne, quoiqu'elle n'ait point été accompagnée de ces goûts dont vous parlez. Le changement qu'on a fait est visiblement pour le mieux. Vous y êtes, vous l'avez accepté, vous y vivez; il n'y a plus qu'à en prendre l'esprit en tout et partout. Par là s'affermira votre volonté, et s'il y avait quelque chose à rectifier, cela se fera peu à peu.

Vous ne paraissez pas avoir une idée assez claire de ce qu'on appelle perfection dans la vie religieuse. Il y a la perfection de la fin qui consiste uniquement dans l'amour de Dieu. Il y a la perfection des moyens, où quelquefois ce qui paraît plus opposé à l'esprit naturel et à une certaine hauteur qu'on affecterait volontiers, est le meilleur.

Les petitesses de la vie religieuse, tant inculquées par les saints fondateurs des ordres et tant approuvées par l'Eglise en sont de bons témoins. Vous l'expérimentez vous-même dans les petits sacrifices que vous dites que Dieu vous demande. Les plus petits sont quelquefois les plus crucifiants et les plus anéantissants. Tout ce qui éteint cette hauteur intérieure, tout ce qui rompt cette volonté propre et arrache l'homme à soi-même, prépare la voie à Dieu, et par là on a raison d'y mettre la perfection de certains états.

Mettez votre fondement dans cette parole de Notre-Seigneur : *Qui vous écoute m'écoute.* (*Luc.* x, 16.) Elle ne doit avoir pour vous d'exception que le seul cas, qui n'arrivera point, où les supérieurs demandent ce qui serait manifestement contraire à la volonté de Dieu et à sa gloire. Comme ces cas n'arriveront point, par là toutes vos actions sont réglées et votre état demande que vous trouviez, autant qu'il se peut, tout décidé.

Surtout n'hésitez jamais sur les pratiques reçues dans la maison. Je vous ai conseillé de proposer vos doutes humblement et modestement aux supérieurs et surtout à Mme de Maintenon, dans une entière ouverture de cœur. Après cela, soumettez-vous; ne vous attachez jamais à votre sens. Tel a la pénétration, à qui le jugement n'est pas donné, du moins dans la dernière précision. Quand on demande votre avis, dites-le sans affectation, sans prendre aucun avantage, et sans effort pour attirer les autres à votre sentiment. Après, demeurez tranquille, et d'autant plus heureuse, quand on prendra le parti contraire, que vous y aurez appris à rompre votre volonté.

Défaites-vous des airs décisifs dans les délibérations, dites vos raisons en toute simplicité; n'ayez non plus de ces humilités affectées qui bien souvent ne sont que sur le bord des lèvres, et de faibles palliations de l'amour-propre. Soyez humble, sans vous trop soucier de le paraître; faites ce que demande l'édification, sans rien affecter de plus.

Voilà déjà beaucoup de ces multiplications retranchées, et toutes celles qui ont relation avec le dehors le sont presque par ces conseils. J'y ajoute, pour aller au fond, qu'autant que vous pourrez, vous cherchiez la décision de vos doutes dans l'obéissance, sans sortir de la maison.

S'il arrivait par hasard qu'on vous prescrivît des choses trop gênantes, proposez humblement vos difficultés, et par votre soumission changez la gêne en liberté.

Aimez les mortifications intérieures; ne négligez pas les extérieures, et connaissez combien elles abattent et crucifient la nature; réglez-les par l'obéissance et par le conseil des confesseurs et supérieurs : tenez-vous-en là. Je vous ai déclaré que je n'entrerai point là-dedans.

Venons à l'intérieur et à l'oraison. Faites-la comme vous pourrez, dans une entière liberté d'esprit. Si l'esprit de Dieu vous saisit, laissez-vous aller au recueillement et au repos où il vous attire. N'en sortez pas que vous ne sentiez qu'il vous a laissée à vous-même. Vous l'apprendrez par une douce liberté d'agir. Alors, par de doux efforts, mettez-vous en action. Je me contente de ces espérances, de ces demandes, de ces actes fonciers que vous m'expliquez : des actes plus exprès sont souvent moins réels, quoiqu'ils occupent davantage.

En un endroit de votre écrit, il semble que vous me fassiez confondre les réflexions avec les inquiétudes; ce n'est pas ma pensée. Il y a de douces réflexions qui sont très-naturelles et très-bonnes, et que je n'exclus d'aucun état d'oraison. En même temps elles sont tranquilles, et tiennent à l'*un nécessaire* où il faut établir son cœur (38).

Il ne me vient rien sur les actes que je ne vous aie expliqué. Vous pouvez à votre loisir recueillir de çà et de là, dans mes réponses, ce que je vous ai décidé, et vous en tenir à cela comme à une règle certaine, parce que tout est tiré de l'Ecriture et de la tradition constante.

Supprimez toute réflexion sur la perfection ou l'imperfection, et sur la nature de votre état d'oraison. Prenez ce que Dieu vous donne, sans vous comparer à personne en général, mettant tout le monde au-dessus de vous, sans jamais vous juger vous-même, mais vous laissant aux yeux de Dieu telle que vous êtes, plus soigneuse d'avancer que d'apercevoir votre progrès. Gardez-vous bien surtout de croire qu'on en soit meilleur pour être dans une oraison active ou passive, et sans même examiner ce que c'est, contentez-vous d'éviter les inquiétudes. Ne vous astreignez point aux pensées

(38) On a vu ci-devant que le simple retour du cœur vers Dieu est un de ces doux efforts par lesquels il me conseillait de me remettre en action.

Quant à ces actes fonciers, dont il dit qu'il se contente, voici comme je les lui avais, ce me semble, expliqués :

Je lui citais l'endroit de ses réponses, où il marque qu'il tiendrait une oraison fort suspecte, où des actes aussi précieux que ceux de l'espérance, de la demande et de l'action de grâces ne viendraient jamais : qu'ils viennent en deux manières, ou par une espèce de saint emportement dont on n'est pas maître, ou par une douce inclination ou impulsion qui veut être aidée par un simple et doux effort du libre arbitre coopérant. Sur cela, je disais que les actes ne me venaient point de ces deux façons; que je ne connaissais point ce saint emportement, ni cette douce impulsion dont il avait parlé qu'il me semblait que, si je suivais ma disposition, je ne ferais jamais d'actes distincts dans mes oraisons, parce que j'y sentais une espèce de répugnance, souvent même dans les temps de sécheresse; que je remarquais seulement souvent dans mon fond l'espérance et le désir d'obtenir de Dieu certaines grâces, et la reconnaissance d'autres que j'ai reçues; qu'il me semblait que mon cœur lui demandait les unes et lui rendait grâces des autres, quoique tout cela ne fût guère distinct; que j'apercevais seulement dans mon fond ces dispositions, comme on aperçoit la foi et l'amour dans le recueillement.

Pour les réflexions, il est visible, par plusieurs endroits de ces réponses, que ce n'étaient point des réflexions suivies et raisonnées qu'il me demandait alors; il entendait, je crois, seulement que les réflexions ne sont point incompatibles avec cet état d'oraison, puisqu'elles se font dans la voie, et que l'oraison actuelle n'est que pour certains temps particuliers. De plus, l'entendait aussi, ce me semble, que dans le temps même de l'oraison, l'âme n'est pas exempte de certaines douces et véritables réflexions, puisque sans cela elle ne saurait pas ce qui s'est passé en elle, et elle n'en pourrait pas rendre compte.

On peut se souvenir qu'il a dit, dans le Livre des *États d'oraison* (*a*), que le bienheureux Jean de la Croix dit que l'âme se donne dans l'oraison, même la plus sublime, certains mouvements, comme se détacher, se séquestrer de tout, et s'élever; qu'elle prie ses passions de la laisser en repos; que *l'âme se donne tous ces mouvements par une espèce de toute réflexion sur son état, parce que, se voyant enrichie de tant de dons, elle désire de se conserver en assurance.*

(*a*) Liv. VII, tom. IV, col. 142 édit. Migne

discursives. Sortez de vous-même et de tout appui humain, et mettez votre appui en Dieu au-dessus de tout.

Dilatez vos voies par la confiance, en espérant contre l'espérance, en foi, en attente, en désir et en amour.

Dans la confession, dites ce qui vous vient sans anxiété, recevez ou l'absolution ou la bénédiction, comme on vous la donnera ; ne vous tourmentez point à confesser quelque chose de votre vie passée, si on ne vous l'ordonne. Ce n'est pas à vous à vous mettre en peine s'il y a matière à l'absolution. Quoiqu'il ne vienne rien qu'on juge péché, ne vous en jugez pas plus innocente ; mais appuyée sur le sang de Jésus-Christ, entrez dans l'étendue infinie des miséricordes de Dieu. Quand on vous a défendu de relire ce que vous aviez écrit, on a reconnu l'excès d'agitation où vous jette votre activité naturelle ; mais l'expérience fait voir que ce remède n'est ni propre ni suffisant. Relisez et corrigez ce qui sera évidemment et certainement mauvais ; dans le doute, exposez-vous plutôt au hasard de quelque faute, que de vous jeter dans l'embarras et dans le scrupule.

Pour vos lectures, faites-les sans tant raffiner, par ce seul motif que la lecture est un moyen donné de Dieu pour la sanctification des âmes. Prenez toute la nourriture qui s'y trouvera, sans vous mettre en peine si en particulier elle vous est propre ou non ; car il y a là un trop grand et inutile tourment de l'esprit. C'est aussi se travailler inutilement, que d'attendre que vous sentiez le besoin de lire ; ce qui n'est pas bon pour un temps l'est pour un autre, et il faut prendre à toutes mains ce qui se présente : je dis ce qui se présente comme naturellement, et sans trop le rechercher, ni rien tirer par les cheveux ; car tout cela est de simplicité et de vérité.

C'est un scrupule de se croire obligé à quitter tout ce à quoi on est attaché. Il y a de saints et utiles attachements : celui, par exemple, à des lettres d'instruction ; c'est autre chose si on s'y attache par partialité.

Ne désirez point la mort comme mort et par découragement ; mais désirez de voir Jésus-Christ, parce que c'est en le voyant qu'on l'aime parfaitement, et qu'on est certain de l'aimer toujours.

Faites les prières vocales, comme la lecture en grande simplicité. Pesez bien ces deux mots, *comme la lecture ;* relisez ce qu'on vient de dire de la lecture, vous y trouverez toute l'instruction nécessaire.

Je ne vous renvoie de vos papiers que cette feuille. Vous avez compris ce que je vous ai dit autant qu'il faut. Je relirai encore une fois tous vos écrits, et j'ajouterai ce qui manquera, quand Dieu m'en donnera la lumière et le mouvement. Après je brûlerai le tout.

Vous ne paraissez pas avoir bien compris ce que je vous ai dit de saint Paul, que chacun doit considérer ce qui est utile aux autres, et non à soi-même. L'intention de l'Apôtre est d'apprendre au Chrétien à conformer ses paroles et ses actions à ce qui est en effet utile à calmer et à édifier le prochain, sans même qu'il s'en aperçoive ; et c'est là le fond de la charité où la nature et l'amour-propre sont crucifiés à chaque moment, parce qu'à chaque moment on se dépouille de soi-même pour se faire tout à tous. Prions les uns pour les autres. Vivez en paix et en patience. Notre-Seigneur soit avec vous.

—

LETTRE V.

Suite du même sujet.

A Germigny, 24 septembre 1696.

Ne doutez jamais, ma fille, un seul moment que Dieu, qui vous donne le mouvement de m'écrire, ne me donne celui de vous écouter, et de vous répondre avec toute la précision possible. Et d'abord je commence à louer Dieu de ce qu'il vous a fait connaître vos fautes avec simplicité, et qu'il a inspiré à vos supérieurs de vous en reprendre, et de vous en humilier aussi fortement qu'ils ont fait. C'est un effet de la grande bonté de Dieu, et de son soin paternel de votre salut. Ce n'est pas ici un langage, c'est une vérité puisée en Dieu même, et une leçon de son Saint-Esprit. Nous avions pris des règles si sûres pour vous empêcher de trop abonder en votre sens, de pousser, de faire valoir, de trop appuyer vos sentiments ; tout le contraire est arrivé. Humiliez-vous jusqu'au centre de la terre et jusqu'aux enfers. Priez Dieu de vous en tirer ; dites un profond *De profundis* sur votre âme qui s'est égarée. Laissez-vous priver de la fréquente communion, pourvu que ce soit par l'ordre de vos supérieurs. Suivez ce que vous dira votre confesseur.

Gardez-vous bien de vous éloigner de Mme de Maintenon sous quelque prétexte que ce soit ; parlez-lui à cœur ouvert, toujours humblement, sans déguisement ou ménagement aucun, selon que votre cœur vous y poussera. Ne songez à rien pour les emplois ; oubliez tout. Laissez-vous mettre haut et bas dans les charges de confiance ou dans les autres avec soumission. Ce que Dieu fera au dedans de vous par ces exercices extérieurs de l'autorité sainte des supérieurs, qui est la sienne même, sera grand. A la fin, vous apprendrez à être véritablement petite, et c'est là que vous trouverez Jésus-Christ.

Tâchez de goûter les petitesses de la religion, et tout ce qui va à honorer la sainte pauvreté : vous en avez lu tant d'éloges dans le bon saint François de Sales. Bon Dieu ! ce n'est pas pour le rabaisser que j'aime à l'appeler bon. Si vous aviez bien conçu que n'avoir rien de fermé est une sorte de désappropriation excellente, vous ne vous y seriez pas opposée. Il m'est arrivé une fois, par des raisons qui semblaient pressantes, d'accorder des écritoires fermées à un couvent ; je m'en dédis bientôt, averti par les instances des autres couvents du même ordre, et Dieu

a béni après cela ma sainte et doucement inexorable sévérité. Servez-vous des secrets permis dans les charges et les obédiences, et n'en désirez point de particuliers. Soyez toujours bien persuadée que l'extérieur a je ne sais quoi qui met l'intérieur en paix aux yeux de Dieu, et règle et compose l'âme comme la demande le céleste et jaloux amant...

La contrariété naturelle que vous éprouvez avec Mme de M... vous doit être un exercice continuel de mortification. Contentez en elle, non pas elle, mais Dieu; et en tout et partout, avec elle et avec les autres, suivez cette règle de perfection de saint Paul : *Que chacun de vous agisse par rapport aux autres, et non pour se contenter soi-même* (*Rom.* XV, 2); car, comme dit le même Apôtre, *Jésus-Christ ne s'est pas plu à lui-même* (*Ibid.*, 3): et cet exercice de faire et dire tout pour les autres, et non pas pour soi, est dans la véritable charité l'entier anéantissement de l'homme. Lisez deux ou trois fois, mais plutôt du cœur que des yeux, les quatre premiers versets de l'*Epître aux Philippiens*, chap. II, avec le second et le troisième du chap. VI *aux Galates*. Faites-vous-en une règle, et préférez-en la pratique humble et foncière à toutes les sublimités de l'oraison. *Ne changez rien dans la vôtre*, et ne croyez pas *que ce soit illusion*, sous prétexte que votre vie n'y répond pas; mais croyez que, si la pratique ne suit, vous en rendrez un grand compte. Entendez-moi bien; ne concluez pas qu'il la faut quitter, ou y changer quelque chose, ou l'imputer à illusion, quand les fruits ne suivent pas; mais que Dieu en demandera un compte sévère. Craignez et aimez sa sainte jalousie.

Selon cette règle de saint Paul, dites ou ne dites pas les prières vocales dont vous me parlez, avec vos demoiselles. Faites tout selon l'édification, et quand vous le pourrez sans la blesser, préférez l'oraison, à condition que vous la rendrez pratique par un actuel dépouillement de vous-même par rapport aux autres; car ce dépouillement seulement par rapport à soi est une chose souvent bien creuse, et une dangereuse pâture de l'amour-propre. La peine que vous aviez sur la lecture, suivant que Mme de Maintenon me l'exposa en me lisant une lettre que vous lui écriviez, n'avait pas besoin, ce me semble, de nouvelles instructions; car je crois que nous avions dit en général qu'il faut user de la lecture comme de la prière vocale, avec une sainte liberté d'esprit. Puisque la pénitence que vous avez demandée à votre confesseur, pour modérer ces actes agités et inquiets, vous réussit, continuez ce remède, et offrez-vous à Dieu, afin qu'il vous calme; car il le peut seul, et il s'est réservé de dominer à la puissance de la mer, et d'en apaiser et adoucir les flots émus.

Après avoir repassé sur vos lettres précédentes, sur la demande s'il ne faut pas, dans un conseil, avoir plus d'égard au bien particulier de la personne que l'on conseille, qu'au général: cela dépend de la nature du conseil et des divers rapports qu'ont les choses. Ordinairement, en ce qui regarde les dispositions intérieures, il ne faut regarder que la personne. Toutefois, par l'influence de l'intérieur sur l'extérieur, on peut aussi avoir quelque égard au bien commun, suivant la règle de saint Paul que je viens de vous rapporter; et il ne faut pas oublier ce qu'il dit aux Galates, chap. VI, 2; c'est la règle des directeurs comme des âmes dirigées; et absolument parlant, il faut régler chaque âme par rapport à elle dans l'intérieur, sans les rendre trop assujetties aux autres, si ce n'est par la charité, et non par des égards humains.

Parlez à M. de Chartres et à vos supérieurs en toute simplicité; ne craignez point de leur ouvrir votre cœur, afin qu'ils vous reprennent ou qu'ils vous approuvent, selon que Dieu leur inspirera.

Considérez bien notre règle de saint Paul *aux Philippiens* (II, 4); vous verrez comment et quand il faut ou ne faut pas se faire aimer. Cette règle empêche de prévenir ceux qui ont du goût pour nous, à cause de ce goût; mais [elle enseigne] à s'en servir pour les détacher de tout et de nous-mêmes, pour les unir à Dieu de plus en plus.

—

LETTRE VI.

Sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de Mme de Maintenon.

A Versailles, 16 février 1697.

..., Pour Mme de Maintenon, vous voyez une grande marque de sa charité, non-seulement dans le soin qu'elle prend de m'envoyer vos lettres, mais encore d'en solliciter elle-même les réponses. Mais avec tout cela, ma fille, sacrifiez à Dieu tout le goût de son amitié. Ne faites rien qui vous la puisse faire perdre. Dites-lui naturellement ce que vous croirez utile; faites si bien, que votre conduite se justifie elle-même, quand il faudra en venir à quelque éclaircissement. Dites, en simplicité et humilité, ce qui sera convenable, et demeurez en repos, soit qu'on vous blâme, ou qu'on vous approuve, ou qu'on vous excuse. Mon livre sur l'oraison ne peut paraître que dans quelque temps; vous y verrez que la vérité y règle seule.

—

LETTRE VII.

Suite du même sujet, et quelques autres avis.

6 mars 1697

Il faut tâcher, dans les mouvements que font dans les couvents les changements des charges des supérieurs et des obédiences, de se souvenir qu'on s'est dévoué à la volonté de Dieu, et de trouver la paix en s'y abandonnant. Si on vous met dans quelque place qui vous accommode, louez Dieu qui ménage la faiblesse. Si l'on vous abaisse, dites-lui : Il m'est bon que vous m'ayez humiliée, et demeurez attachée à la seule chose qui est nécessaire. Dieu est le seul qui ne change point. Tout le reste, et surtout les hommes, change ou avec ou sans raison. Croyez toujours le premier, et croyons que, si l'on

change envers nous, c'est que nous changeons nous-mêmes, ou que nous ne changeons pas assez tout ce qu'il fallait changer. Ne cessons donc de nous changer en mieux, et mettons notre consolation en celui qui est immuable.

Dieu vous a inspiré le moyen de concilier tout ce qui vous semble n'être pas suivi, en vous laissant régler par l'obéissance. C'est un bonheur que vous vous trouviez en correspondance avec celle sous qui on vous a mise ; mais quand cela changerait, croyez que les fruits de l'obéissance, qui nous sont les plus salutaires, sont souvent les plus amers.

Je crois vous avoir dit la conduite que vous devez tenir avec Mme de Maintenon. Elle consiste à savoir ce qu'il faut conserver et ce qu'il faut sacrifier sur ce sujet ; heureuse d'avoir à sacrifier quelque chose d'aussi considérable selon le monde !

Ce n'est point par effort et violence qu'on fait cesser les actes inquiets. Les saints nous apprennent qu'en faisant de certains efforts pour les éviter, on retombe dans une autre sorte d'inquiétude. Il faut, sans s'opposer à ce torrent, en laisser tranquillement écouler les eaux, comme celles qui tombent sur les toits, et qui font, pendant la pluie, des ruisseaux dans la campagne.

Pour ainsi laisser écouler ces eaux, auxquelles je compare vos activités, il faut avoir un fondement ferme, qui est l'appui en la pure bonté de Dieu. Il n'y a guère de moyens humains pour en venir à ce grand et unique appui. Ce ne sont pas des pénitences que des hommes imposeront, ni aucun de leurs commandements, qui apaiseront cette tempête intérieure. Ce sera un mot que Jésus dira au dedans pour commander aux flots et à la mer : Taisez-vous, soyez en silence. Puisse Jésus prononcer en vous cette parole ! Mais quand il l'aura prononcée une fois, ne croyez pas que ce soit pour toujours. Le trouble reviendra de temps en temps, et la pratique constante doit être celle de se retirer au-dedans, et de retrouver, si l'on peut, ce fond où Jésus habite, et où il dort quelquefois, pendant que nous sommes agités.

Mes soins ne vous manqueront jamais. Je suis de votre avis, et c'est un assez grand dessein de Dieu sur les âmes, que de les faire pour lui-même : cela suffit pour déterminer les pasteurs à le seconder, sans qu'ils aient besoin d'autre chose.

Il faut s'attacher aux choses que Dieu demande de nous par sa volonté déclarée, c'est-à-dire, par sa loi, par nos règles, par les ordres des supérieurs. Pour celles que nous croyons que Dieu nous demande par des instincts particuliers, elles sont sujettes à grand examen ; et je vous donne pour règle certaine, que, pour peu qu'elles vous excitent de trouble, il n'y a, sans hésiter, qu'à les laisser là.

Il y a plus d'orgueil que d'humilité dans ces petits sacrifices d'écrire ou de parler mal à dessein, pour s'humilier. Par là il semble qu'il faille affecter, comme si nous étions quelque chose, de nous abaisser par quelque endroit, pendant que nous sommes tout néant. Nous n'avons que faire des petites fautes d'écriture ou de langage que nous ferons exprès ; il n'y en a que trop de ce genre-là et d'autres genres plus importants, où nous tomberons de nous-mêmes.

Vos sentiments sont droits sur les choix des supérieures, soit qu'on laisse une pleine liberté, soit qu'on indique un parti. C'est bien fait de renvoyer tous ces soins au temps de l'élection, et alors laisser incliner son cœur au doux mouvement du Saint-Esprit, sans se laisser émouvoir de petits scrupules. L'essentiel est le mérite suffisant dans les personnes ; mais il ne faut pas mépriser les convenances avec les personnes dont la maison a besoin.

Il en faut user à peu près de même pour la réception des filles : parler toujours selon son cœur aux supérieurs, lorsqu'ils nous demandent notre sentiment. Dans le doute, je vous dirai pour moi que je penche à la réception ; mais j'entends dans le doute absolu, tout étant égal, et même les inconvénients. Du reste, marchez toujours en simplicité, et la lumière de Dieu inclinera votre cœur.

Pour la confession et la communion, ne me demandez jamais rien ; car je n'aurai jamais rien à vous dire, sinon que vous croyiez votre confesseur.

Ne vous laissez point entamer au dégoût, mais prenez le vrai goût plus haut que les sentiments de la créature. Gardez-vous bien de vous dégoûter de votre état. *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice, et le reste sera ajouté.* (*Matth.* VI, 33.)

Il faut parler du prochain en grande simplicité, sans faire finesse de ce que tout le monde voit également, mais en évitant seulement le mépris et la jalousie.

Oh ! que l'on est heureux dans le silence et qu'il faut l'aimer, sans que rien le rompe, que la charité, s'il se peut ! que ce sont de belles paroles que de vouloir être oublié et caché, et qu'il est rare qu'on en vienne profondément à l'effet ! il faut pourtant y tâcher, sans se décourager, quand on revient par faiblesse aux premières fautes. C'est un secret orgueil de se trop étonner de faire des fautes.

—

LETTRE VIII.

Il lui permet de venir se fixer dans le diocèse de Meaux.

A Paris, 12 mai 1697.

Je vous reçois, ma fille, dans mon diocèse, avec le dessein de vous y donner tout le secours que je pourrai, etc.

—

LETTRE IX.

Il la prie de lui renvoyer ses difficultés sur le livre des Etats d'oraison.

A Paris, 24 juin 1697.

Je crois avoir oublié à Meaux, dans un tiroir bien fermé, la lettre où étaient vos dif

ficultés sur mon livre. Ainsi, ma fille, si vous désirez une réponse prompte, renvoyez-les-moi. Pour vos autres lettres, mettez tout dans l'abîme de la miséricorde de Dieu, et ne songez point à des confessions générales. J'approuve fort la méthode de surmonter le scrupule en communiant; et quand cette action est suivie du calme, c'est bon signe.

Ne soyez jamais en peine de votre oraison; songez au fruit; devenez petite; aimez les petites observances comme les grandes, c'est-à-dire les cheveux et jusqu'aux souliers de l'Epoux, et les franges comme les habits. Si vous ne devenez petite, mais très-petite, les sublimités de l'oraison vous seront ôtées; il n'y a de sublimité que celle qui nous rend plus humbles: voilà le premier point que j'attends de votre conversion L'autre, laissez là Saint-Cyr, et le monde qui l'environne, avec l'éclat qui en rejaillit malgré la retraite et l'air même qu'on y respire : que Mme de Maintenon ne tienne plus de place dans votre cœur; renouvelez-vous à l'intérieur et à l'extérieur. Tous ces honorables liens du monde captivent insensiblement le cœur que Dieu veut affranchir. Soyez libre en Jésus-Christ; souvenez-vous de ses petitesses, et croyez qu'une partie de la croix qu'il veut vous imposer sera là-dedans. Noyez les scrupules dans la confiance.

—

LETTRE X.

Il l'excite au parfait abandon.

A Germigny, 16 mars 1698.

..... Quant aux autres dispositions, il faut tâcher de les laisser au-dessous de soi, du moins à côté, sans leur permettre d'entrer dans l'intime. Il y faut même plus de mépris que de combat, et sur tout cela se contenter d'un abandon général à Dieu, sans plus de curiosité ni de recherche. La meilleure disposition en général, à l'égard des créatures pour lesquelles on pourrait avoir actuellement ou du dégoût ou du goût, ou du dédain ou de l'indifférence, c'est de laisser tout cela être ce qu'il est, c'est-à-dire rien, et comme chose qui s'écoule en pure perte, sans s'en troubler ou inquiéter. Je vous verrai, s'il plaît à Dieu, avant mon départ. Notre-Seigneur soit avec vous.

—

LETTRE XI.

En quel sens on doit entendre la désappropriation ou le détachement des dons de Dieu.

A Meaux, 22 avril 1699.

Je ne puis partir, ma fille, sans vous recommander de plus en plus la simplicité.

.... Ces désappropriations des dons de Dieu ne sont que raffinement. Je sais que les spirituels des derniers siècles, se sont servis de ces termes; mais si on ne les entend sainement, on tombe dans de grandes erreurs. C'est une vérité constante, qu'on n'est uni à Dieu que par ses dons. La sainteté, la justice, la grâce sont des dons de Dieu; ce sont des moyens par lesquels on le possède. Songer à s'en détacher, c'est songer à se détacher de Dieu même. J'en dis autant de la foi, de l'espérance et de la charité. On ne peut être agréable à Dieu que par ces vertus, qui sont autant de dons de Dieu. Ces unions immédiates avec Dieu, tant vantées par beaucoup de mystiques, même par les bons, sont une illusion, si on les entend mal. Il n'y a qu'un seul moyen de les bien entendre, et de se désapproprier des dons de Dieu; c'est en évitant, comme l'écueil de la piété, de se les attribuer à soi-même. Mais si on les prend comme venant du Père des lumières, on en est suffisamment désapproprié. On peut s'en détacher encore d'une autre manière; c'est de ne les pas chercher pour le plaisir qui nous en revient, mais par la vertu qu'ils ont de nous unir à Dieu même, puisqu'il ne s'unit à nous que par ses dons. Encore y a-t-il une céleste et victorieuse et foncière délectation, dans laquelle consistent la grâce et la charité : et s'en détacher, c'est se détacher de la charité et de la grâce, c'est-à-dire de Dieu même. Croyez, ma fille, que toute autre doctrine n'est qu'illusion. Il en faut toujours revenir aux idées simples, qui sont celles de l'Ecriture.

Mettez-vous sérieusement dans la lecture de l'Evangile, et prenez les idées que vous donnera la simple parole; vous vous en trouverez bien : je m'en rapporte à l'expérience que vous en ferez. C'est de quoi je vais traiter à fond avec vous à mon retour, et entrer non-seulement dans tous vos doutes, mais encore intimement dans toutes vos peines, pour petites qu'elles soient. Notre-Seigneur soit avec vous.

—

LETTRE XII.

Réponse aux difficultés qu'elle lui avait proposées sur le livre des Etats d'oraison.

Le 1er de mai 1700.

I. — Demande (39). — Comme on rapporte de diverses personnes qu'elles étaient dans une actuelle et continuelle présence de Dieu, au moins pendant qu'elles veillaient, j'aurais quelque penchant à croire que Dieu fait cette grâce à quelques âmes.

Réponse. — Cela se peut, mais je n'en sais rien.

II. — Demande. — Il est rapporté de la mère de l'Incarnation, Ursuline, que rien ne la pouvait distraire de son union avec Dieu, ni les travaux, ni la conversation, ni la nuit, ni le jour.

Réponse. — Je crois que ces âmes ont souvent des distractions dont elles ne s'aperçoivent pas; mais comme elles ont une grande facilité à revenir à Dieu, on en conclut, etc.

(39) Cette lettre est celle dont il est parlé dans la précédente. J'y propose à M. de Meaux quelques difficultés sur son livre des *Etats d'oraison* Il n'y répondit que le 1er mai 1700.

III. — Demande. — Elle dit elle-même : *Je me vois par état perdue dans la divine Majesté qui, depuis plusieurs années, me tient dans une union que je ne puis expliquer..... Il y a près de cinquante ans que Dieu me tient dans cet état..... Ce que je fais à mon oraison actuelle, je le fais tout le jour, à mon coucher, à mon lever, et ailleurs.*

Réponse. — Si la disposition avait été un acte direct et continu, elle aurait dû ignorer son état; car ce ne peut être que par réflexion qu'on sait tout ce que cette mère démêle ici.

IV. — Demande. — Je n'ai lu que quelques endroits de la Vie de cette religieuse; mais, par ce que j'en ai vu, il m'a paru que cette union, quoique continuelle, ne l'empêchait pas de s'exciter aux actes distincts.

Réponse. — Cela est vrai.

V. — Demande. — Il est dit et souvent répété, dans la *Vie du bienheureux Grégoire Lopez*, qu'il était dans un acte perpétuel et continuel d'amour de Dieu; et dans une conversation qu'il eut avec un de ses amis, à qui il fit cette confidence, il dit qu'il connaissait une âme qui, depuis trente-six ans, n'avait pas discontinué un seul moment de faire de toute sa force un acte de pur amour de Dieu.

Réponse. — Si cela est, il n'a pas de péché, et, en effet, il disait à son confesseur : Mon père, par la grâce de Dieu, je ne me souviens pas de l'avoir offensé. Mais c'est discontinuer de faire un acte direct, de revenir sur son état. Je ne dis pas qu'on ne puisse avoir une certaine sorte de présence de Dieu, qui peut, quoiqu'on la nomme simple, compatir avec de délicates réflexions.

VI. — Demande. — Il est rapporté, dans la *Vie de Grégoire Lopez*, qu'un grand et savant prédicateur, nommé le P. Jean de Saint-Jacques, l'étant allé trouver pour lui parler sur ce sujet, Dieu fit en lui quelque chose de semblable à la disposition de Grégoire Lopez; et par une lumière intérieure, il lui fit connaître que c'était là la manière dont Grégoire Lopez l'aimait de toutes ses forces, sans qu'aucune chose créée pût empêcher cet acte d'amour, et qu'en cette sorte il était compatible avec les œuvres extérieures, faites, par obéissance ou autrement, pour la gloire de Dieu.

Réponse. — On ne peut répondre de ce que Dieu a fait dans certaines âmes, il est le maître de ses dons; mais elles ont dû être toujours dans la disposition de n'exclure aucun des actes essentiels au Chrétien; on ne doit en aucun moment les exclure, il faut toujours être disposé à les faire.

VII. — Demande. — Quoiqu'il soit rapporté, à la page 293 de la Vie de ce saint homme, qu'il disait qu'il ne pouvait faire autre chose, si Dieu ne lui en donnait le moyen, il est rapporté, en d'autres endroits, qu'il faisait divers autres actes, à quoi il paraît qu'il s'excitait, sans attendre d'inspirations particulières : ainsi il fallait que son acte continu fût bien différent de celui des nouveaux mystiques.

Réponse. — Il est vrai.

VIII. — Demande. — A la page 295 et à la suivante, il est rapporté qu'il ne croyait pas que nulle pure créature excepté la sainte Vierge, demeurât toujours dans une sorte d'union à Dieu fort parfaite, quoique, dans l'union ordinaire telle que celle dont il avait plu à Dieu de le favoriser, il pût bien y avoir une continuelle persévérance.

Réponse. — Je suis bien persuadé que la sainte Vierge a été unie à Dieu d'une manière très-éminente : mais on ne sait point au vrai comment Dieu l'a mue, et quelque passive qu'ait été sa voie, elle n'a laissé d'être méritoire; car Dieu, quand il lui plaît, laisse la liberté dans les états passifs, comme il est croyable qu'il la laissa à Salomon dans ce ravissement où il choisit la sagesse, puisque Dieu le récompensa de ce choix.

Quelquefois aussi Dieu y agit avec une pleine autorité; et quoique l'âme alors ne mérite point, cela ne laisse pas de lui être très-utile, parce que Dieu par là, en la captivant, la prépare et la dispose à des actes très-parfaits.

IX. — Demande. — Grégoire Lopez était, comme saint François de Sales, et d'autres que vous citez, Monseigneur, bien éloigné d'attacher la perfection aux états passifs. Cette Vie m'a paru d'une assez grande autorité; car, outre ceux qui ont approuvé la traduction, le ch. 38, contient neuf ou dix tant éloges de la vertu de ce saint homme, qu'approbations du livre, et il y a six ou sept évêques. Ainsi j'ai été surprise que vous n'ayez pas cité ce livre.

Réponse. — Je n'ai pas eu besoin de cette autorité; celle de l'Ecriture m'a paru encore plus grande.

X. — Demande. — Dès que, dans le temps convenable on fera les actes distincts à quoi le Chrétien est obligé et qu'on ne voudra point exclure de l'état de contemplation ni les personnes divines, ni aucun des attributs, ni les mystères de Jésus-Christ; et que, comme il est dit dans les *Articles d'Issy*, art. 24 et 34, on sera persuadé que tout ce qui n'est vu que par la foi est l'objet du Chrétien contemplatif; vous ne blâmerez pas, ce me semble, que dans l'oraison on suive son attrait, n'occupât-il toujours, dans le temps de l'oraison actuelle, que du même objet.

Réponse. — Je ne blâme point cela; il suffit de ne point exclure.

XI. — Demande. — La mère de l'Incarnation disait que quelquefois elle voulait se distraire pour s'occuper des mystères, mais qu'aussitôt elle les oubliait, et que l'esprit qui la conduisait la remettait plus intimement dans son fond.

Réponse. — Je crois bien que cela était ainsi. Quand on est dans la disposition de ne point exclure les autres actes, ils viennent quand même on ne s'en apercevrait pas.

XII. — Demande. — Dans la définition de l'état passif, vous dites, Monseigneur, que l'âme demeure alors impuissante à produire des actes discursifs; il me paraît que cela n'est pas toujours de la sorte.

Réponse. — Cette impuissance n'est pas toujours absolue.

XIII. — Demande. — Il paraît, par divers endroits des écrits de saint François de Sales, qu'il voulait que certaines âmes se contentassent, lorsqu'elles apercevaient de la distraction dans leur oraison, de revenir à Dieu par un simple retour, et que de ramener ainsi leur esprit à Dieu était le seul effort qu'il voulait qu'elles fissent alors.

Réponse. — Ce simple retour est très-suffisant; c'est l'acte le plus effectif : souvent les autres ne sont que dans l'imagination.

XIV. — Demande. — Supposé que ce simple retour ne fût pas suffisant dans certains temps que l'attrait s'est retiré, vous ne demanderiez pas que ces âmes en revinssent à la méditation, mais qu'elles se contentassent de faire de petits actes courts de temps en temps.

Réponse. — Non à une méditation méthodique ; mais quand l'opération de Dieu cesse, et qu'on a besoin du discours, il faut y revenir, et c'est y revenir que de faire ces actes courts. Ce qu'on a condamné dans la 16e proposition (40), c'est qu'il est dit qu'alors l'âme n'a plus besoin de revenir au discours. Or, quand Dieu laisse les âmes à elles-mêmes, il faut bien qu'elles s'excitent, et au lieu de dire *toutes les fois qu'une âme de cet état*, l'auteur aurait dû dire *ordinairement*.

XV. — Demande. — La mère de Chantal voulait que ces âmes se contentassent, quand elles ne sentaient plus d'attrait, de dire de temps en temps quelque parole d'abandon et de confiance, et de demeurer en révérence devant Dieu.

Réponse. — Je ne blâmerai jamais cela.

XVI. — Demande. — Je comprends bien, Monseigneur, que, sans les oraisons extraordinaires, on peut parvenir à une grande pureté d'amour, et que la purification des péchés n'est point attachée à ces oraisons

Réponse. — Cela est certain.

XVII. — Demande. — Mais cet épurement des puissances de l'âme, qui est si bien expliqué au ve livre des *Etats d'oraison*, pourrait-il se faire sans la contemplation.

Réponse. — C'est dans la contemplation que se fait cet épurement; c'est là proprement l'acte de contemplation, cet acte pur, simple et direct. Mais sans la contemplation, on peut avoir une très-grande charité, en quoi consiste la vraie perfection.

XVIII. — Demande. — Je n'entends pas bien pourquoi la proposition 13 (d'Issy) joint à la vie la plus parfaite l'oraison la plus parfaite, parce qu'en expliquant cet article vous marquez que l'intention de cette proposition est de montrer aux quiétistes, qui s'imaginent être les seuls qui connaissent la simplicité, la manière dont tous les actes se réduisent à l'unité dans la charité.

Réponse. — L'oraison et la vie la plus parfaite peuvent être séparées, supposé que l'oraison la plus parfaite soit l'oraison passive. La fin de cette 13e proposition n'a pas été de marquer que ces deux choses sont inséparables, ni de distinguer les parfaits de imparfaits par la réunion des vertus dans la charité, puisque tous les actes méritoires, dans les justes, doivent être commandés par la charité. Mais les parfaits sont plus fidèles que les autres à rapporter à la charité les actes des vertus inférieures. C'est la vertu universelle, qui comprend sous soi tous les objets des autres vertus, pour s'en servir à s'exciter et à se perfectionner elle-même. Mais les parfaits, quoique plus rarement que les imparfaits, font quelquefois des actes de vertu qu'ils ne rapportent pas à la charité et qui ne sont pas commandés par elle

XIX. — Demande. — Il est dit (liv. x, art. 15) qu'une âme continuellement passive ne pourra pécher, même véniellement.

Réponse. — Cela est vrai.

XX. — Demande. — Mais ne pourrait-elle pas résister à cet attrait?

Réponse. — Dès qu'elle y résisterait, elle ne serait plus passive.

XXI. — Demande. — Ou si Dieu agit avec une pleine autorité, comment cet état est-il méritoire? La sainte Vierge, qu'on suppose dans cet état, est pourtant parvenue à un si haut degré de mérite.

Réponse. — Cet état n'est pas méritoire lorsqu'on n'y a pas l'usage de son libre arbitre ; mais quelquefois on y agit avec liberté. L'état de la sainte Vierge était méritoire et au-dessus de tout ce qu'on en peut dire.

XXII. — Demande. — Je sais, Monseigneur, que vous dites en quelque endroit que le libre arbitre agit dans la passiveté : qu'il y a certaines actions tranquilles que l'âme y exerce ; que cela suffit pour y mériter; que la liberté se conserve même quelquefois dans les extases et les ravissements.

Réponse. — Tout cela est vrai.

XXIII. — Demande. — Ainsi, ma difficulté, c'est qu'il est dit dans votre livre, comme je viens de le marquer, qu'une âme toujours passive ne pourrait déchoir de la grâce.

Réponse. — Quand on pèche, on cesse d'être passif; ce n'est plus alors Dieu qui meut l'âme.

XXIV. — Demande. — L'article 8 (d'Issy) dit que l'Oraison dominicale est l'oraison journalière de toute âme fidèle. Cela se doit-il entendre à la rigueur? Il est rapporté de la mère de l'Incarnation, Carmélite, qu'elle ne pouvait dire un *Pater* de suite ; et il me semble que cela se dit encore de quelques autres.

Réponse. — Il est vrai; mais elle avait intention de le dire; elle en disait le principal. Quelqu'un qui manquerait quelquefois de dire le *Pater*, parce qu'il serait occupé d'autres bonnes choses, et parce qu'il n'y penserait point, ne pécherait pas; mais il

(40) Il indique la 16e proposition, condamnée par le bref d'Innocent XII contre le livre des *Maximes*.

n'en serait pas de même de celui qui ne voudrait pas le dire.

XXV. — Demande. — Il est rapporté dans la *Vie de la mère de Chantal* qu'à la Messe, pour préparation et action de grâces de la communion, elle demeurait dans la simple union à Dieu.

Réponse. — Je ne blâme point tout cela.

XXVI. — Demande. — Elle dit qu'ayant voulu, dans le temps de la communion, faire des actes plus distincts, Dieu l'en avait reprise. Je crois donc, Monseigneur, que ce que vous blâmez est un certain laisser faire Dieu, qui exclut par état la propre excitation.

Réponse. — Oui.

XXVII. — Demande. — Je crois de même que ce que vous désapprouviez par rapport à la contrition, c'est de ne vouloir jamais s'y exciter; mais que vous n'exigeriez pas toujours d'une personne qui, loin de faire profession de haïr le péché en la manière que Dieu le hait, sans douleur, sait au contraire qu'on doit s'en affliger, et s'en afflige; qui va, dans la résolution de ne le plus commettre, chercher le pardon dans le sacrement de pénitence; vous n'exigeriez, dis-je, pas toujours d'une telle personne qu'allant à confesse, elle fît des actes distincts de contrition, puisque, lors même qu'elle serait demeurée dans son recueillement, il serait à supposer qu'elle aurait eu dans le fond du cœur vraiment la contrition.

Réponse. — Cela est vrai.

XXVIII. — Demande. — Dans une de mes anciennes lettres, je vous demandais comment un pécheur que Dieu convertirait miraculeusement à la mort pourrait en un moment faire tous les actes distincts que Dieu a commandés. Vous répondez que Dieu ne convertira jamais parfaitement aucun homme sans lui faire faire distinctement divers actes que vous expliquez (41). Mais, par l'article 5 du livre IV de votre livre, il semble que, dans certaines circonstances, un acte d'amour peut suffire à la justification du pécheur.

Réponse. — C'est qu'il y a des occasions où un acte d'amour, sans songer en particulier à regretter un péché qu'on aurait commis, ne laiserait pas de justifier.

XXIX. — Demande. — Dans une autre de vos réponses, parlant sur l'oraison de simple présence de Dieu, vous dites que, quand Dieu retire un long temps son opération, c'est alors le temps de s'exciter comme les autres fidèles. Ces actes courts que pratiquait et que conseillait la mère de Chantal ne suffiraient-ils pas?

Réponse. — Oui : les actes les plus longs ne sont pas les meilleurs. J'aime la simplicité, et je conviens de ce que disait cette mère.

XXX. — Demande. — Je n'entends pas tout à fait bien ces mots de l'art. 13 du livre II : *La raison essentielle et constitutive de Dieu....* et ces autres-ci : *Dans un acte de simple et pure intelligence.*

Réponse. — Ce mot *raison*, qui vous a paru obscur en cet endroit, est un terme de l'école, qui signifie ce qui donne la forme à une chose, qui la fait être. J'ai marqué à cet endroit du livre, que dans l'école on n'est pas d'accord de la notion qu'il faut avoir de ce qui fait proprement l'essence divine.

Un acte de simple et pure intelligence est un acte où l'imagination n'a point de part.

XXXI. — Demande. — Je n'entends pas bien non plus, à l'art. 49 du liv. VI, ces mots d'un passage de saint Clément d'Alexandrie: *L'âme parfaite ne médite rien moins que d'être Dieu.*

Réponse. — Par participation.

XXXII. — Demande. — L'oraison que saint François de Sales appelle oraison de patience, et celle qu'on nomme proprement oraison de pure foi, n'est-ce pas la même chose? l'âme alors non-seulement ne raisonnant ni ne discourant plus, mais étant privée de tous les goûts.

Réponse. — Cette oraison est celle que le saint explique en se servant de la comparaison de la statue. Dans cette oraison, les actes sont insensibles; on les croit perdus, mais ils ne le sont pas.

LETTRE XIII.

Il compatit à la peine d'une des sœurs, et l'excite à l'humilité.

A Paris, 1er mars 1701.

J'ai, ma fille, reçu vos deux lettres, dont la dernière m'apprend la peine que souffre notre sœur *N.* de la privation de ma réponse. Je lui écris par cet ordinaire, et ne cesse de l'offrir à Dieu. J'ai vu Mme de Villette, à qui j'ai raconté la grande mention que nous avions souvent faite d'elle, et que vous en faisiez dans votre dernière lettre. On met en vogue, dans cette maison, toute sorte d'amitiés. Pour vous, ma fille, consommez l'œuvre de Dieu en vous. Pour l'oraison, laissez-vous aller; et croyez que le sceau de la vérité, c'est la mortification intérieure et extérieure, dont l'humilité est le fondement. Prions avec confiance les uns pour les autres. Votre salut m'est très-cher.

LETTRE XIV.

Il l'engage à ne point parler de leurs entretiens sur les matières de spiritualité.

Mai 1701.

La circonspection que je vous demande mène de soi-même à la perfection du christianisme, et à un entier détachement des créatures. Il n'y en a point d'assez attirante auprès de vous, pour vous faire de la peine. Je vous ai parlé à fond par une véritable amitié. Il est de la dernière conséquence que rien n'échappe de notre dernier entretien. Quand on tourne les avis en éclaircissements et en justifications, on en perd tout le fruit, et on les tourne en aigreur. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur. Je ne

(41) *Voy.* ci-dessus, col. 45.

veux point vous mettre dans la gêne ; il suffit d'avoir une fois bien compris ce qu'on a à faire : le reste se fait comme tout seul, par la suite de cette impression.

—

LETTRE XV.

Réponse à quelques difficultés sur sa position actuelle.

29 mai 1701.

I. — Demande. — Si j'agissais naturellement, je ferais sentir à la.... (*supérieure*) que ce ne sont pas des procédés tels que le sien qui sont propres à m'attirer (42).

Réponse. — Il n'est pas question de rien faire sentir à la.... ce qui serait une espèce de déclaration de ressentiment ; il faut agir à l'ordinaire, sans affectation.

II. — Demande. — La maxime d'éviter tout ce qui plaît, autant que cela se peut, me paraît au-dessus de mes forces. Quoique je pratique mal celles-ci, 1° de ne rien faire par le principe de se satisfaire ; 2° agir dans la société, non pour se contenter, mais selon ce qui convient aux autres ; elles sont plus conformes à mon attrait. Peut-être qu'en entendant bien la première, elle revient à ces dernières.

Réponse. — Il est vrai que ces deux choses bien entendues reviennent à la première ; et je n'en demande pas davantage, pourvu qu'on les exécute sincèrement devant Dieu.

III. — Demande. — Vous m'avez dit autrefois, Monseigneur, qu'il suffisait de traiter tout le monde avec politesse, et que je pouvais marquer de la distinction à certaines personnes qui en méritent, et à qui je puis en témoigner sans leur nuire.

Réponse. — Cela se peut, en observant bien les conditions marquées dans l'article qui précède.

IV. — Demande. — Je ne voudrais pas aussi être obligée d'éviter celles qui tiennent à moi d'une manière plus vive.

Réponse. — Celles-ci font plus de difficulté que les autres, parce que la liaison en est trop humaine, et sujette à de grands inconvénients ; mais c'en serait un autre aussi grand, d'affecter un éloignement en toute rencontre.

V. — Demande. — Je me mettais autrefois toujours à la même place aux récréations ; par là j'évitais l'embarras de choisir la compagnie.

Réponse. — C'est une espèce de choix de se mettre toujours à la même place, et c'est une sorte d'avertissement pour celles qui nous chercheront ; ainsi il faut témoigner plus d'indifférence, et faire si bien, s'il se peut, qu'on ne marque pas plus d'attachement aux unes qu'aux autres, et le faire non-seulement par rapport aux... (supérieures), mais plutôt pour l'édification commune.

VI. — Demande. — Comme je suis libre de ne venir aux récréations que lorsque tout le monde y est assemblé, je pourrais imiter ce que j'ai ouï dire que pratiquait une personne, qui se déterminait, avant que d'entrer, à se mettre à un tel endroit ; et alors elle y prenait la compagnie qu'elle y trouvait, agréable ou non.

Réponse. — Il y aurait là trop d'affectation, et un soin inutile : il faut que la rencontre et une espèce de hasard déterminent, comme il se fait dans les choses indifférentes.

VII. — Demande. — Ne dois-je pas, par ma conduite, éviter d'exciter la jalousie de celles qui sont attachées à moi.

Réponse. — Il ne faut guère avoir égard à de semblables jalousies, et l'on se doit beaucoup plaindre soi-même quand on s'y assujettit.

VIII. — Demande. — L'une d'elles est d'une sagesse et d'une circonspection avec moi, qui m'édifie et qui me plaît.

Réponse. — Qui pourrait aimer comme Jésus-Christ aimait l'apôtre saint Jean, à cause de sa pureté, de sa candeur, de sa simplicité et de sa bonté, cela serait bon Tout le reste est suspect et dangereux, et il le faut craindre, non par scrupule, ce qui est toujours faible, mais par réflexion et par raison.

IX. — Demande. — La même me dit un jour, en me parlant de ses sentiments : *Vous devez remarquer que je ne suis pas bien maîtresse du sensible.* Je ne sais ce qu'elle voulait dire par là ; car je ne remarque qu'une grande réserve et qu'une grande modération dans sa conduite.

Réponse. — Il la faut estimer de savoir si bien gouverner ce sensible, que la connaissance n'en vienne pas jusqu'à vous. Il n'y a qu'à observer la réponse de l'article précédent.

X. — Demande. — Vous m'avez dit une fois, Monseigneur, que M. de Cambrai a une maxime admirable, qui est de ne se point conduire par les livres, mais par pure obéissance. Vous ajoutâtes quelque chose dont je ne me souviens point.

Réponse. — J'ai voulu dire que les livres ne faisant aucune application, et laissant la chose indéterminée, l'obéissance, qui descend aux circonstances particulières, est préférable ; il ne me vient point d'exception à cette règle.

XI. — Demande. — Entre plusieurs livres que je prétends donner à la fête de la mère supérieure, j'ai dessein d'y joindre une petite instruction morale de feu M. de la Trappe. Je désirerais savoir si vous connaissez ce livre, et si je puis le donner, l'auteur n'étant pas à la mode ici.

Réponse. — Je ne connais point ce livre ; mais s'il est véritablement de feu M. de la Trappe, il ne peut qu'être bon en soi, quoi-

(42) Cette phrase, et plusieurs autres de la même lettre, font allusion à quelques désagréments que Mme de la Maisonfort avait alors à essuyer de la supérieure du monastère de la Visitation de Meaux. Il est question de ces désagréments dans l'*Avertissement* que Mme de la Maisonfort a placé à la suite de cette lettre.

qu'il puisse arriver qu'il ne serait pas convenable à telles et telles maisons d'une autre observance que la sienne.

XII. — Demande. — Faut-il se confesser d'avoir dit du prochain une chose, qui, étant un grand péché en soi, ne déshonore pas selon le monde, comme, qu'un homme s'est battu en duel, qu'il a eu une galanterie; qu'une femme, avant sa conversion, était galante; en un mot, les autres choses qui semblent réparées par le changement de vie; de dire de personnes du monde, qu'elles ont fait de certains mensonges dont elles ne se faisaient point une honte, ou d'avoir parlé de défauts très-visibles qu'on n'apprend point à ceux à qui on parle?

Réponse. — Si les choses marquées dans l'article précédent se disent avec louange, d'une manière qui inspire de l'estime ou des sentiments mondains pour de telles actions, il faudrait s'en humilier beaucoup, et s'en confesser. On ne doit parler qu'avec mépris de toutes les maximes du monde, si contraires à celles de Jésus-Christ; autrement c'est introduire dans Jérusalem le langage de Babylone.

XIII. — Demande. — Et d'avoir parlé de choses importantes, mais publiques à des personnes qui les ignoraient?

Réponse. — M. de la Trappe, que vous paraissez estimer, et qui le vaut, était bien contraire à ces nouvelles du monde, et se faisait un honneur de les ignorer. Lorsqu'elles deviennent si publiques et si communes, qu'elles forcent en quelque façon les solitudes, on en peut parler, mais sobrement, et comme d'affaires étrangères aux Chrétiens.

XIV. — Demande. — Je ne crois pas devoir entreprendre de gagner les mères; je suis trop naturelle pour y réussir.

— Réponse. — Vous n'avez pas compris dans quel esprit je vous ai parlé de cette sorte.

J'ajoute à mes réponses certaines choses générales qui les peuvent rendre faciles.

Premièrement, d'arracher de plus en plus de son cœur tout désir naturel de plaire à la créature, comme portant toujours quelque obstacle et quelque entre-deux à celui de plaire à Dieu.

Secondement, de se bien imprimer une fois les vérités qu'on veut pratiquer; ce qui fait qu'elles s'exécutent presque d'elles-mêmes, sans une attention inquiète, dans toutes les occasions.

—

30 mai 1701.

XV. — Demande. — Vous m'avez dit, Monseigneur, que la règle de saint Paul (*Philip.* II, 4), empêche de préférer ceux qui ont du goût pour nous, à cause de ce goût, mais de s'en servir pour les porter à Dieu.

Réponse. — Autant que le peut permettre l'édification de la communauté, qui doit être préférée à tout.

XVI. — Demande. — Vous êtes convenu que je peux avoir des manières affables, ouvertes et attirantes.

Réponse. — Le tout par rapport à Dieu et au bien des autres, non pour s'attacher les personnes.

XVII. — Demande. — N'êtes-vous pas convenu que certaines prédilections étaient permises, et ne m'avez-vous pas cité l'exemple de Notre-Seigneur.

Réponse. — A Dieu ne plaise que nous voyions en Notre-Seigneur des prédilections par un goût humain et sensible! Quand saint Jean et saint Jacques firent demander par leur mère la préférence sur les autres disciples, Jésus-Christ la leur refusa, et leur présenta son calice.

XVIII. — Demande. — Je ne crois pas qu'on puisse en général blâmer l'amitié.

Réponse. — L'amitié, c'est la charité en tant qu'elle est déterminée, par les occasions et les liaisons, à rendre certains offices plus aux uns qu'aux autres, le fond étant le même pour tous : autrement l'amitié serait sensuelle.

XIX. — Demande. — Je crois que la meilleure conduite à l'égard des diverses dispositions qu'on peut sentir pour les créatures, est de les négliger, et que le mépris y est meilleur que le combat.

Réponse. — Cette règle ne va donc pas à les laisser subsister (ces dispositions), mais à les détruire en détournant la vue, sans trop les combattre exprès; ce qui ne fait qu'échauffer l'imagination.

XX. — Demande. — N'est-ce pas combattre, que d'éviter les personnes pour qui on sentirait de l'inclination, ou que nous saurions en avoir pour nous?

Réponse. — Fuir n'est pas un combat.

XXI. — Demande. — J'avoue que j'ai peine à entrer dans cette pratique.

Réponse. — Tant pis, c'est une marque que le sensible est peu mortifié.

XXII. — Demande. — Je pourrais éviter ou rechercher ces personnes d'une manière qui paraîtrait un hasard.

Réponse. — Il ne faut point d'affectation; mais on trouve le moyen de faire naturellement ce qu'on a gravé dans le cœur.

XXIII. — Demande. — Je remarque bien qu'on m'évite, quoiqu'on le fasse avec adresse; celles que j'éviterais le remarqueraient peut-être de même.

Réponse. — Quel mal que cela soit remarqué secrètement, et qu'on fasse sentir qu'on craint le sensible, qui est la source des attachements particuliers?

XXIV. — Demande. — Il m'a paru que cela irritait la passion en quelqu'une de ces personnes.

Réponse. — Il y a donc de la passion, et il n'est pas permis de la nommer. Si elle s'irrite par les remèdes, c'est signe que la maladie est grande.

XXV. — Demande. — Vous êtes convenu qu'il faudrait, pour guérir ces sortes de maladies, de vraies absences, et que celles de quelques jours ou de quelques semaines n'y feraient rien.

Réponse. — J'en conviens encore, et je conclus à l'absence quand cela se peut.

XXVI.—Demande. — Je me souviens, en ce moment de ce mot de M. La Rochefoucauld : *L'absence augmente les grandes passions et diminue les médiocres, comme le vent éteint la bougie, et allume le feu* (43).

Réponse. — Vous citez en ce fait un mauvais auteur.

XXVII. — Demande. — Une de ces personnes attachées à moi m'a confié qu'ayant consulté la disposition où elle se mettait en m'évitant, on était convenu que ce remède ne lui convenait pas.

Réponse. — Cela ne l'excuse pas. L'abus qu'on fait des remèdes est toujours un mal.

XXVIII. — Demande. — Ces personnes ont besoin d'être ménagées, parce qu'elles sont délicates et d'un naturel jaloux.

Réponse. — Quelle misère!

XXIX. — Demande. — L'une me plaît et m'édifie.

Réponse. — C'est vous qui êtes la malade.

XXX. — Demande. — L'une prend un air renfrogné quand elle me rencontre, qui m'en fait prendre un air sérieux.

Réponse. — L'air sérieux est fort bon.

XXXI. — Demande.—L'autre en prend un gracieux, et moi de même.

Réponse. — L'air gracieux a ses degrés et ses manières.

XXXII. — Demande. — Elle m'a prié de lui faire toujours le même air : je lui ai répondu que je n'y aurais pas de peine.

Réponse. — C'est là une déclaration délicate et très-dangereuse.

XXXIII. — Demande. —J'ai ouï dire que les supérieures, par leur conduite sévère, augmentent ces attachements, au lieu d'y remédier; qu'elles n'y ont réussi qu'une fois.

Réponse. — Il faut pourtant mêler des amertumes dans les sensibilités; mais c'est autre chose de tourmenter les personnes, autre chose de les troubler sagement.

XXXIV. — Demande. — Il y a eu des occasions où ces personnes m'ont laissé voir de la jalousie et de l'inquiétude sur mon amitié.

Réponse. — Vous voyez donc bien que ces amitiés sont directement opposées à la charité, qui n'est ni inquiète ni jalouse.

XXXV. — Demande. — J'ai su me débarrasser de l'empressement de quelques-unes qui ne me plaisaient pas.

Réponse. — C'est n'agir que par goût sensible; et cela même, c'est la maladie du cœur.

XXXVI. — Demande. — J'ai dit à une de ces personnes, qui me marquait de l'inquiétude sur mon amitié, que ces craintes étaient mal fondées puisque je l'aimais plus que d'autres qu'elle me soupçonnait d'aimer plus qu'elle.

Réponse. — Dangereuse déclaration qui ne va qu'à contenter la nature et les sens.

XXXVII.— Demande.—C'est parce que je sentais que cette personne souffrait, que j'ai cru pouvoir lui parler ainsi.

Réponse. — Ce serait bien mieux fait de lui faire connaître sa maladie par sa souffrance.

XXXVIII. — Demande.—Ce n'a jamais été que par occasion, ou comme forcée par certaines questions que je lui ai faites, qu'elle m'a déclaré son attachement et ses peines; car elle est très-sage et très-réservée.

Réponse. — C'est une malade qui connaît et qui craint son mal, et même qui le combat, mais qui l'a.

XXXIX. — Demande. — Il est difficile de ne pas dire certaines paroles honnêtes et tendres, dans les conversations, aux personnes qu'on goûte, puisqu'on en dit bien de semblables à d'autres qui plaisent médiocrement.

Reponse. — Les paroles tendres que la charité ordonne ne flattent point la nature.

XL. — Demande. — Je regarde quelquefois d'un air gracieux celles qui sont à d'autres cantons que le mien à la récréation.

Réponse. — Ces secrètes intelligences viennent-elles de la charité, ou d'une complaisance humaine? Lisez bien les caractères de la charité dans saint Paul (*I Cor.*, XIII.)

XLI.—Demande.—Lorsqu'il m'est arrivé de faire ce qui est marqué dans les deux articles qui précèdent, par rapport aux filles qui tiennent à moi d'une manière trop vive, je m'en suis confessée à tout hasard, quoique ma conscience ne me reproche pas ces sortes de choses, et j'ai peine à croire qu'il y ait du péché.

Réponse. — On ne connaît guère l'horreur et la maladie du péché, lorsqu'on n'en sent point à contenter les sens.

Dieu veuille vous éclairer, et vous faire entendre la délicatesse de sa jalousie? C'est celui à qui tout est dû, et qui peut justement être jaloux.

—

LETTRE XVI.

Le prélat lui fait espérer son entrée prochaine au monastère des Ursulines.

Le 14 septembre 1701.

J'ai fait beaucoup d'attention à votre proposition pour les Ursulines, et j'ai déjà fait les pas qu'il fallait pour préparer la supérieure en grand secret. Une de mes raisons est que, quand on est sur un certain pied dans une communauté, on n'y peut rien changer; mais, dans une nouvelle communauté, on le peut faire parfaitement. Avant que d'enfoncer davantage, écrivez-moi amplement comme on vous traite à Sainte-Marie pour la nourriture. Pour la pension, il me semble qu'on se dispose à se contenter de quatre cents livres, et que le surplus est à votre disposition sous l'obéissance, selon que le demande le vœu de pauvreté.

Le tour que j'ai donné à la chose, c'est que votre inclination vous avait d'abord por-

(43) Max. 284.

tée pour les Ursulines, où la conformité de l'institut était semblable, et que d'ailleurs il paraissait que, devant être avec moi dans une relation particulière, le voisinage la faciliterait davantage. Je n'ai pu m'empêcher de laisser entrevoir que vous n'étiez pas avec les mères dans une si parfaite intelligence, et que du reste je répondais de tout. Au surplus, j'ai réservé à pousser les choses jusqu'à ce que je fusse instruit de votre part; ce que vous ferez fort secrètement par M. P., par qui je vous écris. Vous voyez l'attention que j'ai à votre repos, et que, pour cette transmigration, j'aurai à recevoir les ordres de la cour. Il faudra trouver un prétexte honnête; et vous pouvez, dès à présent, me dire vos vues, en tenant le tout très-secret entre vous et moi. Dieu conduise tout à sa gloire.

—

LETTRE XVII.

Sur le même sujet.

A Germigny, 3 octobre 1701.

Votre lettre pour Mme de Maintenon est très-bien, et je l'enverrai au premier jour. J'eus hier une nécessité pressante de lui écrire, et ce me fut une occasion pour lui dire tout ce que nous avions jugé à propos sur votre sujet. Je fis en même temps parler à la Mère des Ursulines, et je parlai moi-même à M. Cat., gouverneur de ces filles. Tout se dispose à merveille. Nous n'exécuterons rien qu'après la réception de nos lettres à Mme de Maintenon, et son agrément sur le tout. Mais il a fallu faire les pas que j'ai faits à Meaux, parce que je devais venir ici dès hier au soir. M. Ph. y est; en son absence, M. P. peut s'ouvrir à M. Cat. et à la Mère seuls, sans aucun tiers: cela sera mieux de toute manière. Vous verrez que tout ira bien, s'il plaît à Dieu. Je vous assure très-sincèrement que j'ai de la joie de vous approcher de moi. Je vous irai prendre à Sainte-Marie, quand il sera temps, et que tout sera disposé. Les mères ne sauront rien du tout, et nous garderons un grand secret, du moins jusqu'aux réponses de Fontainebleau. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais.

—

LETTRE XVIII.

Sur la conduite qu'elle doit tenir, dans les circonstances présentes, à l'égard de la supérieure et des religieuses de la Visitation.

A Germigny, 4 octobre 1701.

Votre lettre de ce matin m'apprend que tout était arrêté avec les Ursulines, et même qu'elles vous offraient un meuble en attendant. J'en reçois une autre ce soir, qui me fait craindre que la chose n'éclate plus tôt qu'il ne faut. Cependant nous ne pouvons rien exécuter, que la réponse de Fontainebleau ne soit venue. Vous savez que j'ai écrit dimanche, et j'ajoute que j'écrivis encore hier en envoyant votre lettre. Les réponses de ce pays-là ne viennent pas toujours si vite, et je suis d'avis que vous parliez vous-même à la Mère. Il vaut mieux que la chose lui soit déclarée par vous-même, plutôt que de lui venir par la traverse. Poussons pourtant le secret autant qu'il se pourra. Je vous demande pour ces Mères un adieu honnête, à quoi vous n'avez garde de manquer. Il ne faut ni plaintes, ni reproches, ni aucune sorte d'éclaircissements. Je les ai préparées sans leur rien dire. Mettez sur moi ce que vous voudrez. Point de lamentations, je vous prie: quelque chose de court, c'est ce que je souhaite. Notre-Seigneur soit avec vous, et conduise tout par sa grâce, selon sa volonté. Dieu est tout; le reste n'est qu'un songe.

—

LETTRE XIX.

A LA SUPÉRIEURE DE LA VISITATION.

Le prélat lui annonce le départ prochain de Mme de la Maisonfort pour le couvent des Ursulines.

A Germigny, 20 octobre 1701.

Quoique Mme de la Maisonfort vous soit obligée de vos bontés, et qu'elle ait toute l'estime possible pour votre maison, où elle est aussi fort estimée, j'ai, ma fille, trouvé à propos de la mettre aux Ursulines. J'irai la prendre lundi pour l'y conduire, et tout est déjà disposé pour cela. Je suis à vous, ma fille, de tout mon cœur.

—

LETTRE XX.

A MADAME DE LA MAISONFORT.

Sur la conduite qu'elle devra tenir chez les Ursulines.

A Germigny, 20 octobre 1701.

Ce sera lundi, Madame, que je vous mènerai aux Ursulines, entre une et deux. Vous pouvez rendre à la Mère le mot que je vous adresse pour elle, ou la veille, ou le matin même, ou quand vous voudrez. Je ne vois point de nécessité de raisonner avec elle sur les causes de votre retraite, non plus qu'avec le reste du couvent. La véritable raison, c'est qu'il faut faire un changement de conduite, qui ne se peut faire qu'en changeant de lieu. Songez donc seulement, pour plaire à Dieu, à vous mettre d'abord aux Ursulines sur le pied où vous devez y demeurer, et qui seul vous peut garantir de l'inconvénient des amitiés particulières actives ou passives, et des autres qui vous font paraître aux supérieurs comme peu conforme au gouvernement de la maison. Ne vous communiquez guère; ne vous mêlez d'aucune affaire. Mettez-vous d'abord sur le pied d'une personne qui ne veut entendre aucune plainte, mais seulement vaquer à soi et à sa perfection. Soyez sérieuse, quoique honnête, et plutôt froide que caressante, sans prendre néanmoins un air rebutant. Entrez dans le sentiment de ceux qui gouvernent, en sorte qu'on ne sente point que vous l'improuviez. Par ce moyen vous servirez Dieu, et pourrez rentrer dans l'intérieur dont vous avez été un peu distraite.

La raison de vous approcher de moi, poussée trop avant, et donnée pour seul motif de votre retraite, aurait un ridicule qui ne convient point ni à vous ni à moi. Je vous laisse dire ce que vous voudrez sur cela. Vous pouvez faire entrer cette raison comme en passant dans vos motifs ; mais de s'arrêter à cela, et de l'écrire à toute une communauté, cela ne se peut. Il se pourra faire qu'on croira, et c'est ce qui doit arriver naturellement, que vous ne conveniez pas tout à fait aux Mères, ni elles à vous. Qu'importe qu'on le croie ainsi, puisqu'il demeurera pour constant qu'il n'y a point de plaintes contre vous, et que je vous en rends témoignage ? C'en est assez. Notre-Seigneur soit avec vous. Ce sera ici un jour d'entier renouvellement pour les conduites extérieures, et Dieu en sera glorifié et la nature mortifiée.

LETTRE XXI.

Il lui envoie quelques secours de la part de Mme de Maintenon.

A Versailles, 28 janvier 1702.

J'ai reçu avant-hier, Madame, par ordre de Mme de Maintenon, cinq cent soixante livres, etc... Usez de ménage ; ne songez point tant à donner qu'à payer ce que vous devez. Il me semble qu'on aime trop à donner dans les couvents : c'est un plaisir auquel on a renoncé quand on s'est fait pauvre comme Jésus-Christ. Il s'était pourtant réservé de donner aux pauvres sur la juste récompense de son travail ; mais de ces présents d'honneur nous ne lisons pas qu'il en ait fait. Je ne les défends pourtant pas ; mais c'est une des choses dont il faut se détacher, et demeurer dans un grand dépouillement, si l'on veut être riche en Dieu. Je ne vous dis rien sur la lettre et sur vos remarques. Allons au fond, et soyons véritablement contents de Dieu seul : c'est là toute la consolation du Chrétien. Que restait-il à celui dont on avait joué le vêtement, et qui disait : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? Je suis un ver, et non pas un homme* (*Psal.* XXI, 1, 7 seq.), et le reste que vous savez.

Je n'ai point encore vu Mme de Maintenon. Je lui ferai vos remercîments, et entretiendrai, autant que possible, ses bonnes dispositions, très-résolu de vous soutenir en toutes manières jusqu'à la fin de mes jours.

LETTRE XXII.

Il l'exhorte au parfait abandon, et lui parle des dispositions de quelques personnes à son égard.

A Versailles, 20 février 1702.

Je ne sais rien du tout, ma fille, de ce qu'on vous a dit sur Saint-Cyr. Ce sont des bruits qui ne sont pas venus jusqu'à moi, et où je ne vois aucune apparence. Quoi qu'il en soit, abandonnez-vous à la divine Providence, qui fera tout pour le mieux et pour votre salut. Je suis en attendant le moment où je puisse voir Mme de Maintenon, et lui rendre votre lettre avec un peu de loisir. Nous nous sommes fort entretenus sur votre sujet M. de V. et moi, en présence de M. l'abbé de Caylus. Vous avez là de bons amis et avec qui on peut parler à cœur ouvert. Notre-Seigneur soit avec vous à jamais.

LETTRE XXIII.

Témoignages d'intérêt et d'amitié.

Je ne doute point, ma fille, de la sensibilité d'un aussi bon cœur que le vôtre. Je vous demande vos prières, où j'ai confiance. Remerciez de ma part Mme de S. Je ne manquerai pas de témoigner vos reconnaissances à M... Mme votre sœur a bien des bontés dont je suis très-reconnaissant. Je prends part à la joie que vous donne sa meilleure santé, et je ressens tout ce qui vous touche.

LETTRE XXIV.

Il tâche de dissiper ses inquiétudes.

A Paris, 17 mai 1703.

Vous ne devez pas croire, ma fille, qu'il y ait apparence que je ne serai que rarement dans mon diocèse ; c'est là une inquiétude sur des apparences qui n'ont rien de solide, puisque je vous assure, au contraire, que mes sentiments y sont tout à fait opposés.

Comptez que, quand Dieu vous ôtera un père, il vous en donnera un autre. Quand Dieu donne de la confiance aux âmes, c'est une marque qu'il veut qu'on les aide.

LETTRES INÉDITES

EXTRAITES DES *ÉTUDES SUR BOSSUET*.

LETTRE PREMIÈRE (44).

A M. DE THIOLET, MAITRE ÉCHEVIN DE METZ (45.)

(Bibliothèque de Metz, *Manuscrits*, carton 54e.)

Verdun, 19 octobre 1653 (et non 1654, comme l'a écrit Bossuet, par distraction).

Monsieur,

Je viens de recevoir, tout présentement, les lettres de MM. des trois ordres, avec les vôtres, et les paquets que vous m'envoyez. Il me semble que, pour expédier les affaires, il sera nécessaire que j'aille à Stenay. Un traité ne se fait guère bien par lettres ; tout s'arrête, au moindre incident. Je me préparais donc à partir lorsque j'ai reçu cette lettre de M. Caillet (46),

(44) Cette lettre est la plus ancienne que nous ayons de Bossuet.

(45-46) Caillé de Chamlai [ou Chanlai], intendant des affaires du grand Condé.

que je vous envoie, avec une autre, qu'il m'écrivit hier. Vous verrez, par la première, qu'il sait les ordres que Mgr le prince nous a donnés pour lui (47). Et, néanmoins, il ne laisse pas, par la seconde, de nous demander les contributions *du mois de septembre*, et en termes fort pressants. M. Bancelin (48), vous aura pu dire qu'il nous avait déjà fait, à Stenay, la même proposition, mais plus doucement, et nous faisant entendre que l'on s'en pourrait relâcher, si nous faisions un présent un peu honnête ; cela voulait dire, comme il me l'expliqua, cinquante ou soixante pistoles ; c'est la même chose qu'il me dit. Maintenant, il ne parle plus de présent ; mais il dit absolument *qu'il ne quitterait pas un sol du mois de septembre.* Vous verrez bien, Monsieur, le sujet de cette nouvelle rigueur. C'est que, ou il est fâché que nous avons eu recours à Mgr le prince, comme il le témoigne assez par ses lettres ; ou qu'en faisant plus le difficile, il prétend obtenir de nous une plus grande gratification. Je crois, pour moi, que c'est l'un et l'autre. Comme je vois que l'intention de MM. des trois ordres est en ce point bien éloignée de la sienne, j'ai cru que tout notre pourparler serait inutile ; et ainsi qu'il était nécessaire d'attendre, là-dessus, ce que MM. des trois ordres désireront que je fasse. Mais je vous demande, Monsieur, une prompte résolution, tant pour le repos public que pour ma propre satisfaction, afin que je puisse m'en retourner. Faites, s'il vous plaît, que l'on me mande, précisément, jusqu'à quel point je pourrai m'étendre sur le fait du présent, et jusqu'où je devrai me roidir pour le payement du mois de septembre.

Cependant, j'écris à M. Caillet, par son tambour. Je lui demande un nouveau passeport, pour aller à Stenay, parce que le temps du nôtre est expiré, comme il me le mande lui-même. Je lui écris votre résolution de ne payer que le mois d'octobre, en suite des ordres de Son Altesse, qui veut qu'il vous traite comme Damvillers ; qu'en le faisant de la sorte, il peut tenir le traité comme conclu ; et que j'ai ordre, quand il sera achevé comme il faut, de lui faire un présent ; qu'il ne doit point chicaner avec nous pour si peu de chose, puisqu'il voit bien que l'intention de son maître est qu'il nous traite favorablement. Je lui envoie les ordres de Mgr le prince, selon que MM. des trois ordres me le prescrivent, et ne lui fais aucune mention que je vous aie écrit.

Cependant, j'attendrai vos réponses, au plus tôt, et tâcherai de l'empêcher de rien faire contre nous, en lui demandant encore quelque temps pour l'aller trouver, afin de conclure avec lui selon les instructions de Mgr le prince. C'est là le sens de ma lettre. Je suis, etc.

J. B. Bossuet

—

LETTRE II.

AU GRAND CONDÉ (*croyons-nous*).

Envoi d'un sermon entendu par le prince, qui avait prié l'orateur de le lui donner par écrit.

[Sans date, mais, selon toute apparence, du temps où Bossuet prêchait des *stations* ; antérieure donc à l'année 1670 (49).]

Monseigneur,

Vous recevrez, dans ce paquet, une marque de mon obéissance ; et vous verrez que je ne puis oublier ce qui m'est ordonné de votre part. Je vous envoie un *sermon*, que vous avez eu la bonté de me demander, il y a longtemps, et de vive voix et par écrit. J'attribue ce désir à votre bonté, parce qu'il faut que vous en ayez beaucoup pour juger ce présent digne de vous. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, je le remets en vos mains, et je prends la liberté de vous l'offrir, non point par l'estime que j'en fais, mais par celle que vous en avez témoignée. Vous la perdrez peut-être en lisant ; mais quand cela arriverait, je ne me réjouirais pas moins de vous avoir obéi. Je serai bien aise de voir augmenter l'estime que je vous prie d'avoir de mon affection, même au préjudice de celle que vous pourriez avoir de ma capacité.

—

LETTRE III.

AU MARQUIS [ISAAC] DE FEUQUIÈRES, AMBASSADEUR DE FRANCE EN SUÈDE (50).

(Communiquée par M. Lacointa, de Toulouse.)

Remercîments de services rendus. — Nouvelles de Montausier ; de la famille de ce duc et du Dauphin. — Réflexions sur les desseins de la maison d'Autriche. — Sur l'enlèvement du

(47) Voici la réponse du grand Condé à Bossuet et à l'échevin Bancelin, restés à Stenay.

De Rocroy, 12 octobre 1653.

Messieurs, j'ai reçu votre lettre, par le tambour. La considération de M. le maréchal de Schomberg, et l'inclination que j'ai toujours eue pour les intérêts de votre ville, fait que je me contenterai des dix mille livres de contribution que vous donniez à Damvilliers. Je vous envoie, pour cela, un ordre pour le sieur Caillet. En toute autre chose où je pourrai mieux vous témoigner ma bonne volonté, je le ferai avec grande joie, estant, Messieurs, etc., votre, etc.

Louis de Bourbon.

MM. des trois ordres de Metz, s'étonnant, en mars 1654, que Caillet, malgré le billet de Condé, qui précède, réclamât la contribution sur le pied de *onze mille livres*, Bossuet dit que M. Caillet *lui avait fait voir* [*à Stenay*], *par lettres de Mgr le Prince, qu'il n'entendait lui avoir lié les mains par les ordres qu'il lui avait donnés.* (Registres des trois ordres de Metz, dernier mars 1654.)

(48) Bancelin, conseiller échevin de Metz, député, avec Bossuet, pour cette affaire. Il était calviniste.

(49) Dom Déforis inséra cette lettre dans sa Préface du tome Ier des *Sermons* de Bossuet, édition in-4°, p. xciv. — Les éditeurs qui sont venus après lui ont négligé de la donner avec la correspondance de Bossuet.

(50) Des relations existaient entre la famille Bossuet et Manassès, puis Isaac de Pas de Feuquières, qui eurent successivement des commandements dans

prince Guillaume Egon de Furstemberg.— Sur l'attitude de la Suède vis-à-vis de la France. — Envoi de l'Exposition.

A Versailles, 22 février 1674.

J'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et ai fait tenir les siennes à M. Gaillard, qui a une très-grande reconnaissance de vos bontés ; et moi, par la part que j'y prends, j'en ai aussi une très-particulière. J'ai rendu à M. le duc de Montausier et à Mme de Crussol celles que vous m'aviez adressées. M. le duc d'Uzès se démet de son duché en faveur de M. son fils ; et le roi a agréé cette démission, avec privilége, pour le père et pour la mère, de conserver les honneurs (51).

Mgr le Dauphin, dont vous demandez tant de nouvelles, s'avance, de jour en jour, en sagesse, plus encore qu'en science, quoique ce qu'il sait soit beaucoup au-dessus de son âge. J'espère qu'il se rendra digne de soutenir la gloire du roi, et la réputation où il met la France.

Vous nous donnez de bonnes espérances de la Suède (52); et j'avoue que si quelque chose peut obliger ce royaume de se réveiller, ce seront vos sages négociations. Mais, à vous dire le vrai, on va fort lentement en ce pays-là. Nous ne pouvons pas savoir le fond de leurs intentions, ni même de leur intérêt, de si loin. Mais, autant qu'on en peut juger, ils n'ont pris, jusqu'ici, aucun des moyens utiles à faire la paix ni la guerre. Pour la guerre, il semble qu'ils l'ont évitée ; et, dès là qu'on les a vus lents, de ce côté-là, on ne s'est point trouvé pressé de faire la paix ; au lieu que si on les eût vus agir fortement, ni les Allemands, ni les Espagnols, ni les Hollandais n'auraient refusé des conditions de paix raisonnables, qu'on leur aurait pu proposer. Cependant, la maison d'Autriche commence à reprendre, en Allemagne, la même autorité et les mêmes avantages qu'elle y avait lorsque le roi Gustave prit les armes. L'empereur va se rendre maître ; et il fait des coups d'autorité que ses prédécesseurs n'auraient osé faire dans le meilleur état de leurs affaires. L'enlèvement de M. le prince Guillaume de Furstemberg, dans une ville libre, choisie pour traiter la paix, sans qu'on ait respecté sa qualité de plénipotentiaire (53), est une action bien hardie, et qui fait bien voir que les Espagnols et la maison d'Autriche n'ont rien rabattu de leurs desseins de maîtriser absolument l'Allemagne.

Cependant, si elle en vient à bout (ce qui arrivera infailliblement si on abandonne la France), les Suédois en pâtiront les premiers : et leurs conquêtes d'Allemagne seront mal assurées. Les princes d'Allemagne, qu'on effraye par une vaine jalousie contre la France, qui, après tout, n'en voudra jamais à leur liberté, déçus de ce vain prétexte, seront contraints enfin à porter le joug de la maison d'Autriche, qui est bien aise qu'on ne craigne que nous, afin qu'on la laisse faire, et qui voudrait bien aussi amuser les Suédois, dans une occasion où ils ont tant d'intérêt à se réveiller. Vous saurez bien leur ouvrir les yeux, et les engager à réparer le temps perdu. Mais c'est assez politiquer. Le plaisir de s'entretenir avec vous a allongé mes raisonnements ; je les finis, en un mot, Monsieur, en vous assurant que je suis à vous sans réserve.

J. Bénigne, *A. év. de Condom.*

Je vous envoie deux exemplaires du *Traité de l'Exposition*, que votre écuyer m'a dit que vous demandiez (53*).

les Trois-Evêchés. (*Biographie du parlement de Metz*, par M. E. Michel ; 1855, in-8°, p. 405 et suiv.) Isaac de Feuquières, fils aîné de Manassès, avait été nommé, le 24 septembre 1672, ambassadeur en Suède, où il résida pendant dix années.

(51) *Estat de la France*, par Besongne, 1676, t. I, 556.

(52) L'empereur Léopold Ier, alarmé des rapides conquêtes de Louis XIV en Hollande, en 1672, s'était déclaré, en 1673, contre la France, l'Espagne et tous les Etats d'Allemagne (les duchés de Bavière et de Hanovre exceptés) s'unirent à lui. Le marquis de Pomponne, ambassadeur en Suède, en 1671, avait obtenu que cette nation demeurât dans l'alliance de la France, et s'obligeât même à envoyer en Allemagne des troupes qui y appuieraient les armées françaises. Le marquis Isaac de Feuquières, devenu ambassadeur, vers la fin de 1672, chargé d'exciter cette nation à en venir aux effets et à envoyer en Allemagne les troupes promises, eut à lutter assez longtemps contre une inertie volontaire, et qui n'était peut-être pas sans arrière-pensée. Mais il obtint enfin, le 19 septembre 1674, la promesse expresse d'un envoi immédiat de troupes, promesse que les effets suivirent aussitôt. On trouvera, dans les *Lettres inédites des Feuquières*, publiées en 1846, par M. Etienne Gallois, surtout aux tomes IIe et IIIe, tout le détail de cette négociation, qui fit beaucoup d'honneur au marquis de Feuquières.

(53) Guillaume Egon de Furstemberg avait été député, en qualité de ministre plénipotentiaire de l'électeur de Cologne, Maximilien Henri, aux conférences ouvertes, en 1673, à Cologne, en vue de la paix. Très-opposé à la maison d'Autriche, dévoué à Louis XIV, et ses efforts pour maintenir l'électeur dans l'alliance de la France étant notoires, Léopold, irrité contre lui, le fit, au mépris du droit des gens, le 14 février 1674, enlever, dans Cologne, et au mil eu des négociations, que ce attentat rompit aussitôt. Guillaume de Furstemberg, détenu à Vienne, puis à Neustadt, ne recouvra sa liberté qu'à la paix de Nimègue. (*Voy.* les *Lettres inédites des Feuquières*, 1846, in-8°, t. II, 503 et suiv.)

(53*) Feuquières, homme pieux et capable, jugeant qu'une traduction de l'*Exposition* ferait de grands fruits en Suède, en avait donné avis à Bossuet, qui écrivit aussitôt à Jean de Néercassel, vicaire apostolique en Hollande (8 mai 1681), le priant de trouver des moyens de faire parvenir en Suède des exemplaires de la traduction latine que Fleury avait faite de ce livre. L'évêque de Castorie le lui promit par une lettre du 27 mai ; et, le 21 août suivant, annonça au prélat qu'un libraire d'Amsterdam venait de lui promettre de s'employer activement à faire parvenir le livre en Suède, et à le répandre dans tout le Nord. Bossuet, le 22 septembre suivant, remerciant l'évêque de Castorie, lui faisait connaître ce que le marquis de Feuquières lui avait déjà mandé des succès de l'*Exposition* en Suède ; et ajoutait que plusieurs Suédois de distinction l'étaient venus trouver pour se faire instruire. (*Œuvres de Bossuet*, édition Migne.)

LETTRE IV.

AU P. BOUHOURS, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Remercîment à ce père, qui lui avait envoyé son Histoire de Pierre d'Aubusson (54).

(Collection de M. Parison).

A Versailles, le 12 septembre 1676.

Votre *Histoire*, mon révérend Père, m'a servi d'un doux entretien pendant ma maladie (54*). Je ne puis assez vous remercier de m'avoir fourni de quoi m'occuper d'une manière si agréable. Excusez si je ne vous témoigne pas, *de ma main*, la satisfaction que j'ai eue dans cette lecture. Un reste de faiblesse me le défend. Mais rien ne m'empêchera jamais, mon révérend Père, d'être à vous, de tout mon cœur, avec une estime particulière

J. BÉNIGNE, A. *év. de Condom.*

—

LETTRE V.

AU GRAND CONDÉ.

Il lui recommande son parent Claude de Simony, président au parlement de Metz.

A Paris, 1er mai 1682.

Monseigneur,

Si je prends la liberté de demander, avec toute l'instance possible, à V. A. S. l'honneur de sa protection pour M. le président de Symony (55), ce n'est pas seulement par l'étroite liaison qui est entre lui et moi, par la parenté et par l'amitié; mais parce qu'il est digne, par son mérite, de la grâce que je vous demande pour lui. Il a une affaire de conséquence, où des principaux de la ville ont des intérêts opposés aux siens. Mais j'espère, Monseigneur, que, si vous lui donnez un moment d'audience, il vous mettra aisément de son parti, par l'inclination que vous avez à prendre celui de la justice. Je suis très-aise, Monseigneur, qu'il ait l'occasion d'être connu de V. A. et que toute ma famille lui témoigne combien elle est sensible aux bontés dont vous m'honorez.

Je suis, avec tout le respect possible,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. BÉNIGNE, *év. de Meaux* (55*).

—

LETTRE VI.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé, appartenant à Mgr le duc d'Aumale.)

[Versailles], 30 octobre 1682.

J'aurai une grande joie, Monseigneur, si ce nouveau livre, que je présente à V. A. S. lui peut faire passer quelques heures agréablement. Il m'importe, plus que jamais, que V. A. S. lise ce livre, et qu'elle entende que *l'engagement où j'y entre n'est pas téméraire* (56).

J'arrive d'un voyage de Normandie (57); et je m'en vas à Meaux pour la fête [*la Toussaint*]. Je ne tarderai pas à vous aller rendre mes très-humbles respects à Chantilly, où je souhaite de trouver V. A. avec une parfaite santé, et que l'altération, dont je m'étais fait peur, ne dure, ni ne revienne.

Je suis, avec un très-grand respect,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. B. *évêque de Meaux.*

—

LETTRE VII.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé).

D'un livre nouveau envoyé à Bossuet par le prince. — Condé devait aller bientôt visiter Bossuet à Germigny.

Paris, le 9 mai 1683.

J'ai reçu, Monseigneur, l'admirable livre

(54) *Histoire de Pierre d'Aubusson*, grand maître de Rhodes; Paris, 1676, in-4°; réimprimée, in-12, en 1677, en 1739, et in-4° en 1806. L'ouvrage a été traduit en anglais et en allemand. (Pierre d'Aubusson était né en 1423; il mourut le 13 juillet 1503.)

(54*) Dans l'été de 1676, Bossuet fut atteint d'une maladie qui se prolongea, et pendant laquelle P. D. Huet, sous-précepteur, le suppléait. De Villeneuve-le-Roi, où il était allé, au commencement de l'automne, passer, chez le contrôleur général Claude Lepelletier, le temps de sa convalescence, il adressa, le 6 octobre 1676, à son collaborateur, une lettre où il lui parle de sa faiblesse, grande encore, qui ne lui permettait pas de faire de longues promenades et de gravir les coteaux de Villeneuve, comme ils l'avaient fait, Huet et lui, autrefois. Il parlait aussi de la *difficulté qu'il trouvait à lire et à écrire*. On voit, par une lettre du 22 novembre suivant, que le prélat avait repris ses fonctions, et que Huet à son tour était souffrant.

(55) Claude de Simony, sieur de Roucles, né à Dijon, fils de Claude de Simony et de Marie Mochet (sœur de Marguerite Mochet, mère de Bossuet). Il était donc neveu par alliance, du conseiller Bénigne Bossuet et cousin germain de l'évêque de Meaux. — Reçu, le 27 avril 1668, conseiller au parlement de Metz, il y fut installé, le 14 novembre 1679, en qualité de président à mortier. (*Biographie du parlement de Metz*, par M. E. MICHEL, 1853, in-8°, p. 503.)

(55*) L'autographe de cette lettre, que n'ont point donnée les éditeurs de Bossuet est aux Archives de l'empire. On en trouvera le *fac-simile* dans le tome Ier des *Œuvres de Louis XIV*, publiées, en 1806, par le général Grimoard, en 6 tomes in-8°.

(56) Le livre envoyé par Bossuet à Condé, avec cette lettre, est celui intitulé : *Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Eglise*, 1682, in-12. Dans un *Avertissement*, qui précédait sa relation, le prélat s'exprimait ainsi : *Partout où M. Claude dira qu'il n'a pas avoué ce que je lui fais avouer, dans le Récit de la Conférence, je m'engage, dans une seconde conférence, à tirer de lui le même aveu; et partout où il dira qu'il n'est pas demeuré sans réponse, je le forcerai, sans autre argument que ceux qu'il a déjà ouïs, à des réponses si visiblement absurdes que tout homme de bon sens avouera qu'il valait encore mieux se taire que de s'en être servi.* (BOSSUET, édition Migne, t. IX, col. 13.)

(57) Bossuet venait de faire un séjour à la Trappe.

que V. A. S. m'a envoyé. Vous me proposez un terrible ennemi à combattre. Mais ce qui m'encourage, Monseigneur, c'est que la querelle que j'aurai avec lui m'est commune avec vous, dans un endroit. Je vois, dans la lettre à M. de Souche, qu'il le loue d'avoir tenu contre vous, à Senef, et qu'il ose appeler invincible un homme que vous avez combattu. Je ne le souffrirai pas, Monseigneur, et je veux venger votre gloire, avec celle du clergé de France (58). Je suivrai le conseil que V. A. me donne, pour la dédicace; et j'espère que cet ouvrage sera bien reçu du public. J'ai, Monseigneur, une vraie impatience d'avoir l'honneur de vous voir. Le carême, les fêtes, et, maintenant, ma visite, que je m'en vas commencer, me retardent un peu. J'ai appris, de monseigneur le Duc [Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien], l'honneur que V. A. S. me voulait faire de venir à Germigny, au retour de la cour. J'aurai, avant ce temps-là, celui de vous rendre mes très-humbles respects à Chantilly.

Je suis, avec le profond respect, et l'attachement que vous savez,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur,

J. Bénigne, *év. de Meaux.*

—

LETTRE VIII.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

De l'ouvrage du ministre Claude, intitulé : Réponse au livre de M. de Meaux.

Fontainebleau, 23 septembre 1683.

Je suis très-obligé, Monseigneur, à V. A. S. de l'avis qu'elle me donne du livre de M. Claude (59). On me l'a déjà envoyé, et je ne l'ai pas encore ouvert. J'espère en aller faire la lecture à Chantilly, au commencement du mois prochain, et résoudre avec vous ce qu'il faudra faire pour l'éclaircissement de la vérité (60). Quand je vous aurai contenté, Monseigneur, je me tiendrai invincible.

Je suis, avec tout le respect et la reconnaissance possible,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur. J. B., *év. de Meaux.*

—

LETTRE IX.

A CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Estime du prélat pour l'abbé Eusèbe Renaudot, que lui a recommandé le prince.

Germigny, 10 octobre 1684.

Votre Altesse Sérénissime sait combien j'estime l'abbé Renaudot. Personne, Monseigneur, n'est plus capable que lui de l'emploi que vous souhaitez de lui procurer (61). Je suis ravi, Monseigneur, de voir qu'après que j'ai eu l'honneur de vous parler pour lui, V. A. ait tellement connu ce qu'il vaut, que ce soit Elle, maintenant, qui me le recommande. Elle ne doute point que je ne fasse tout ce qui dépendra de moi.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

de V. A. S. le très-humble et très-obéissant serviteur. J. B., *év. de Meaux.*

—

(58) L'assemblée générale du clergé de France, de 1682, avait publié (le 1er juillet 1682), un *Avertissement pastoral à ceux de la religion P. R. pour les porter à se convertir;* et un *Mémoire contenant les divers méthodes dont on se peut servir pour leur conversion.* La réforme, qu'indisposait cette démarche, répondit par plusieurs ouvrages : 1° *Réflexions solides sur le monitoire de l'assemblée du clergé de France, adressé aux protestants du royaume*, Paris, 1683, in-12, 24 p.; 2° *Considérations sur les lettres circulaires du clergé de France de* 1682, à la Haye, 1683, in-12, 176 p.; 3° *Apologie pour les réformés*, où l'on voit la juste idée des guerres civiles de France [par le ministre Paul Fétizon]; la Haye, 1683; in-12. Ce dernier ouvrage, le seul que je n'aie pu découvrir, est celui, sans doute, dont Bossuet parle ici; et contient, je le conjecture, la lettre à laquelle il fait allusion. Comme les prélats de 1682, dans leur *Avertissement pastoral*, p. 22, parlaient avec admiration des triomphes de Louis XIV, de ses conquêtes, des grandes provinces qu'il avait assujetties, l'apologiste des réformés trouva là une occasion de rappeler la douteuse victoire de Senef, et de produire une lettre qui louait le comte de Souche d'avoir tenu, en cette rencontre, contre Condé. C'était le cas, on le voit, de venger et la gloire de ce prince et celle du clergé de France. Bossuet devait, à quatre années de là, dans l'Oraison funèbre du héros, peindre admirablement les vicissitudes de cette mémorable journée, qui, ayant commencé par une victoire telle que celles de Rocroy et de Thionville, devait (le prince s'étant trop acharné à poursuivre un ennemi en fuite) finir par un massacre, où, des deux côtés, la perte fut presque égale : « ..... Enfin, l'ennemi décampe; c'est ce que le prince attendait; il part à ce premier mouvement. Déjà l'armée hollandaise, avec ses superbes étendards, ne lui échappera pas, tout nage dans le sang, tout est en proie..... *Mais Dieu sait donner des bornes aux plus beaux desseins.* » Comme le grand orateur, sans rien avouer, a su tout dire.

(59) Le ministre Claude venait de publier sa *Réponse au livre de M. de Meaux*, intitulé : *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton*, la Haye, 1683, in-8°.

(60) La *Relation de Claude* ayant, dès 1678, circulé en manuscrit, Bossuet avait, d'avance, répondu à ce ministre, par ses *Réflexions sur un écrit de M. Claude*, publiées par le prélat à la suite de son ouvrage, *Conférence avec M. Claude, ministre de Charenton, sur la matière de l'Eglise*, Paris, 1682, in-12. (*Œuvres de Bossuet*, édition Migne, t. IX).

(61) L'abbé de Vares, l'un des amis de Bossuet, étant mort, le 28 septembre 1684, à la Bibliothèque du roi, où il avait un emploi et son logement, le docte abbé Eusèbe Renaudot, qui aurait désiré le poste vacant, obtint du grand Condé, qui l'estimait, une lettre à Bossuet, que ce prince priait de s'intéresser à une prétention si légitime. Fleury, qui, le jour même de la mort de l'abbé de Vares, en écrivit à l'évêque de Meaux le touchant récit, lui envoyait,

LETTRE X.

DU GRAND CONDÉ A BOSSUET.

Le prince est en peine de Géraud de Cordemoy, grièvement malade. — Il prend part à ce que souffre Bossuet, qui, affligé des morts récentes de l'abbé de Vares, et de l'abbé d'Espinay Saint-Luc, est menacé de perdre, de plus, M. de Cordemoy.

(Imprimé, non dans les *Œuvres de Bossuet*, mais dans l'*Histoire* du prélat, par M. DE BAUSSET. Elle est nécessaire, ici, à cause des lettres inédites qui suivent.)

Paris [avant le 14], octobre 1684.

Je viens d'apprendre, par M. Sauveur (62), que M. de Cordemoy (63), était fort malade, et qu'il y avait bien du péril en son mal. J'en suis dans la plus grande peine du monde, ayant pour lui beaucoup d'estime et d'amitié. J'écris à M. Bossuet (64) de m'en mander des nouvelles. Je ne doute pas que vous n'en ayez une grande douleur, sachant l'amitie que vous avez pour lui. En vérité, vous êtes bien à plaindre; car vous venez de perdre M. l'abbé de Saint-Luc (65); et il n'y a guère que vous avez perdu M. l'abbé de Vares (66). Personne au monde ne s'intéresse tant que moi à votre déplaisir, d'autant plus que je connais, mieux que personne, le fond de votre amitié, et que je connaissais le mérite de M. l'abbé de Saint-Luc, et l'amitié et l'attachement qu'il avait pour vous. Je vous supplie de croire que je sens très-vivement votre déplaisir et votre inquiétude sur le mal du pauvre M. de Cordemoy. Faites-moi la justice d'être bien persuadé que rien ne peut m'être plus sensible que toutes les choses qui vous touchent, et que personne ne vous honore tant que moi.

—

LETTRE XI.

D'ANTOINE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Il vient de quitter Géraud de Cordemoy, à l'agonie. — Remercîment au prince d'une grâce récente.

Paris, samedi, 14 octobre 1684, à minuit (67)

Monseigneur,

J'ai un compte bien triste à rendre à V. A. S., pour obéir à ses ordres, touchant la maladie de M. de Cordemoy. Il avait passé la journée assez doucement pour donner un peu d'espérance. Mais, depuis les neuf heures du soir, il est tombé dans un état tel qu'on n'ose plus s'en rien promettre. Je viens de le quitter à minuit; il parle encore, et il connaît, mais il paraît épuisé. Ce n'est pas sans douleur que je rends compte à V. A. S. d'une mauvaise nouvelle à laquelle Elle prend part avec tant de bonté.

Je ferai tenir à mon frère la lettre que V. A. S. lui a fait l'honneur de lui écrire (68).

Il a plu, Monseigneur, à Mgr le duc de nous faire espérer, à l'occasion de la mort de M. Basin (69), la continuation des mêmes bienfaits que V. A. S. nous avait accordés. J'en suis pénétré de reconnaissance; et je serai, toute ma vie, avec une fidélité inviolable, de V. A. S.,

Monseigneur,

le très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur, BOSSUET (Antoine).

—

LETTRE XII.

D'ANTOINE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Paris, octobre 1684. (Postérieure au 14, antérieure au 19.)

Monseigneur,

Le mauvais état de la maladie de M. de Cordemoy, dont j'eus l'honneur de rendre compte à V. A. S., eut bientôt la suite funeste que V. A. S. a su. Je n'ose lui en rien dire davantage; et je me contente de prier M. de La Bruyère de le lui faire savoir. Le défunt laisse cinq fils, parmi lesquels il y en a qui seront capables de continuer son ouvrage (70), au jugement de M. d'Ormesson

en même temps, la lettre de Condé. *J'ai*, (mandait-il au prélat), *j'ai assuré M. l'abbé Renaudot que cette lettre* [de M. le Prince] *était fort inutile, et que vous étiez autant bien disposé à son égard qu'il le pouvait souhaiter. Toutefois, puisqu'elle est écrite, il a fallu vous l'envoyer.* (*Œuvres de Bossuet*, t. XI.) La lettre *inédite* de Bossuet, que nous publions ici, est sa réponse au prince de Condé, dont la lettre au prélat n'est point venue jusqu'à nous.

(62) Joseph Sauveur, géomètre célèbre, chargé d'enseigner les mathématiques aux pages de la Dauphine. (*Estat de la France*, par N. BESONGNE, 1684, t. I, 468).

(63) Géraud de Cordemoy, placé par Bossuet auprès du Dauphin, en qualité de lecteur. Il fut de l'Académie française. (*Estat de la France*, 1682, t. I, 454.)

(64) Antoine Bossuet, frère de l'évêque de Meaux.

(65) Bossuet, le 23 octobre 1684, mandant à Rancé la mort de l'abbé d'Espinay Saint-Luc, lui disait. *Un cheval l'a jeté par terre si rudement qu'il en est mort, une heure après, à trente-quatre ans. Il a pris, d'abord, sa résolution, n'a songé qu'à se confesser, et Dieu lui en a fait la grâce.* (BOSSUET, *Lettre à Rancé*, 23 octobre 1684, t. XI, col. 950.

(66) L'abbé de Vares était mort le 28 septembre précédent. L'abbé d'Espinay Saint-Luc, qui l'avait assisté à la mort, avait mandé, le même jour, à Bossuet : *On n'a pas, assurément, d'affliction plus sensible en cette vie et rien ne doit plus servir à nous en détacher.* (BOSSUET, édit. Migne, t. XI, col. 1020.) A quelques jours de là, l'abbé d'Espinay Saint-Luc tombait de cheval, et mourait une heure après (comme on l'a vu, dans la note précédente.)

(67) L'*Histoire de l'Académie française* et la *Biographie universelle* ont, par erreur, daté cette mort du *huit octobre*.

(68) C'est la lettre qui précède celle-ci.

(69) Claude Basin, seigneur de Bezons, conseiller d'État, mort le 14 octobre 1684.

(70) Géraud de Cordemoy avait entrepris, sur l'*Histoire de France*, un travail qui, conduit jusqu'à la fin de la deuxième race (987), fut interrompu par sa mort. L'abbé Louis de Cordemoy, l'aîné de ses cinq fils, ayant été chargé, grâce aux recommandations de Bossuet, de le publier, l'ouvrage, intitulé : *Histoire de France, depuis le temps des Gau-*

et de M. Fleury (71). Je rends très-humbles grâces à V. A. S., Monseigneur, des nouvelles assurances qu'elle a la bonté de me donner de sa protection. Mon frère me mande qu'il va témoigner sa gratitude à V. A. S. et à Mgr le duc des nouvelles obligations que nous vous avons, et qu'il prendra la liberté de vous présenter mes fils (72). Il est temps qu'ils connaissent leurs bienfaiteurs ; et j'ose assurer V. A. S. qu'ils seront, avec la même fidélité et avec le même profond respect que je suis,

Monseigneur, etc. [Antoine] Bossuet

LETTRE XIII.

D'ANTOINE BOSSUET AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Reconnaissance de la famille et des amis de feu Géraud de Cordemoy envers le prince. — Remercîments à Condé du bon accueil dont il a honoré Louis et Jacques-Bénigne Bossuet, qui lui ont été présentés par l'évêque de Meaux, leur oncle.

Paris, 19 octobre 1684.

Monseigneur,

Les extrêmes bontés avec lesquelles V. A. S. continue de marquer l'estime qu'elle avait pour M. de Cordemoy, et la protection dont elle veut bien honorer sa famille, a touché ceux qui sont ici, d'une si grande consolation que j'ai cru que V. A. S. voudrait bien encore me permettre de lui en rendre compte. Si tôt que les deux enfants, qui sont, l'un en Auvergne, l'autre à Lyon, seront de retour, on fera paraître le *premier volume* de l'*Histoire*, où il reste peu de chose à faire. Le second suivra d'assez près ; et puis l'on verra s'il y aura quelques mesures à prendre pour la suite.

Je suis bien glorieux, Monseigneur, que mes enfants aient eu l'honneur de paraître devant V. A. S., et qu'ils ne lui aient pas déplu. Mon frère [l'évêque de Meaux] m'écrit les bontés qu'il a plu à V. A. S. de leur témoigner ; et surtout il me mande les circonstances des obligations infinies que j'ai à V. A. S. et à Mgr le duc. Quelles grâces très-humbles puis-je vous rendre pour un si grand bienfait? Je ne puis qu'avouer, Monseigneur, que *je suis redevable à V. A. S. de l'établissement de ma famille*, et être, comme je serai, toute ma vie, avec la fidélité et les soumissions respectueuses que je dois,

Monseigneur,

de V. A. S. le, etc.

LETTRE XIV.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Les fils de feu Géraud de Cordemoy iront, prochainement, rendre grâces au prince de tout ce qu'il a fait pour eux.

Paris, 25 octobre 1684.

Monseigneur,

Je prends la liberté, encore une fois, de rendre compte à V. A. S. que j'ai fait voir, en arrivant de Meaux, à la famille de feu M. de Cordemoy, ce qui les concerne dans la dernière lettre dont il vous a plu m'honorer. Ils auront l'honneur de se présenter à V. A. S. comme Elle leur permet de le faire, et de lui marquer leurs très humbles actions de grâces, de tout ce qu'ils doivent à vos bontés, dans leur malheur. Pour moi, Monseigneur, je ne pourrai jamais exprimer la reconnaissance que je ressens. Mais je serai, toute ma vie, fidèlement et avec de très-profonds respects,

Monseigneur, etc.

LETTRE XV.

A CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Du fontainier de Chantilly, mis par Condé à la disposition de Bossuet (73).

[Germigny] octobre 1684.

Je rends, Monseigneur, grâces très-humbles à V. A. S. du secours qu'elle m'a donné par son fontainier. Il n'a cessé de travailler, et nous a appris bien des choses, que ni moi, ni mes fontainiers ne savions pas. Notre ouvrage est, à présent, en bon train.

J'ai reçu la lettre que V. A. S. me faisait l'honneur de m'écrire. Je ne puis, Monseigneur, assez vous remercier de tant de bontés.

Je n'ai encore aucune nouvelle de Fontainebleau sur ce que j'avais proposé pour la famille de M. de Cordemoy. Je pars pour mes visites.

Je suis, avec le respect que vous savez,

Monseigneur,

de V. A. S., etc.

lois et le commencement de la monarchie jusqu'en 987, fut imprimé à Paris, en deux tomes in-fol., dont le Ier parut en 1685, le IIe en 1689. L'abbé de Cordemoy compléta le travail inachevé de son père, sur la deuxième race. Il avait, de plus, poussé cette histoire jusqu'à l'année 1060, époque de la mort de Henri Ier ; mais cette continuation n'a point été donnée au public.

(71) L'abbé Fleury, qui savait *Bossuet* très-affectionné, ainsi que lui, à la famille de Géraud de Cordemoy, écrivit au prélat, dès le 15 octobre [1684], le pressant d'agir pour que l'on chargeât un ou deux des fils du défunt de continuer les travaux historiques commencés par leur père. Bossuet s'empressa, en effet, d'agir ; et dans le même mois il écrivait au prince de Condé : « Je n'ai encore aucune nouvelle de Fontainebleau sur ce que j'avais proposé pour la famille de M. de Cordemoy. »

(72) 1° Louis Bossuet, né à Dijon, le 22 février 1665, baptisé le 1er avril suivant, et dont le grand Condé fut le parrain. (*Voir* à la suite de ces *lettres*, l'acte de baptême.) 2° Jacques-Bénigne Bossuet, né à Dijon, le 11 décembre 1664.

(73) Bossuet s'occupait de l'embellissement de la maison de campagne des évêques de Meaux, située à Germigny, sur les bords de la Marne, à deux lieues de Meaux. Santeul l'a célébrée dans de beaux vers, que tout le monde connaît, et l'abbé Boutard, dans une pièce de vers latins, inédite, que je possède, écrite de sa main et signée.

LETTRE XVI.

AU GRAND CONDÉ (74).

(Archives de la maison de Condé.)

Il lui rend son fontainier, et le remercie.

A Germigny, 9 octobre 1685.

Mes ouvrages sont achevés, Monseigneur, et il ne me reste plus qu'à rendre grâces très-humbles à V. A. S., et à lui demander pardon d'avoir retenu si longtemps son fontainier. Il a travaillé, avec beaucoup de soin jusqu'à hier; et pour moi, je me suis rendu si parfait dans les hydrauliques, que V. A., dorénavant, ne me reprochera plus mes âneries. Je m'en vais dans deux jours à Fontainebleau, d'où l'on me mande que l'on est affligé de la fausse couche de Mme la Dauphine.

Mon frère m'a bien réjoui en me disant les nouvelles de votre santé.

J'espère, Monseigneur, avoir l'honneur de vous voir au retour de la cour; et je suis bien résolu de ne vous plus fuir.

Je suis, avec le respect que vous savez, etc.

—

LETTRE XVII.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Il le prie d'agréer que Pierre Valois, curé d'Epinay-sur-Orge, devienne, par permutation, chanoine de la collégiale de Dammartin, en remplacement de Claude Chastelain (75).

Meaux, 28 décembre 1684.

Je suis prié, Monseigneur, par le chapitre de Dammartin, de supplier V. A. S. de vouloir bien donner son agrément et consentement nécessaire à la permutation que M. Claude Chastelain, prêtre du diocèse de Senlis, chanoine de Dammartin, prétend faire avec M. Pierre Valois, prêtre du diocèse d'Evreux et curé d'Epinay-sur-Orge, au diocèse de Paris, dont on me rend si bon témoignage que j'ai tout lieu d'espérer qu'il servira utilement et avec édification dans ce chapitre. Pierre Valois a cinquante-sept ans, et Claude Chastelain en a trente-huit. Ainsi V. A. n'est nullement intéressée dans l'agrément qu'on lui demande pour cette permutation; et, d'ailleurs, elle donnera un bon sujet au chapitre. C'est, Monseigneur, ce qui me fait prendre la liberté de vous demander cet agrément. La permutation se fera en la forme que vous aurez agréa le, quand il vous aura plu de permettre la chose.

Je suis, avec le respect et l'attachement que vous savez, Monseigneur, etc.

—

LETTRE XVIII.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Bossuet ira bientôt à Chantilly avec l'abbé de Fénelon. — De l'évêque de Sarlat, oncle de cet abbé. — D'un livre communiqué à Bossuet par La Bruyère, selon les intentions du prince. — Bossuet préparait l'Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.

Germigny, 4 juillet [et non juin] 1685.

M. l'abbé de Fénelon était ici, Monseigneur, dans la pensée d'aller présenter à V. A. S. une lettre de M. [l'évêque] de Sarlat, son oncle (75*). Je l'ai prié de différer son voyage jusqu'à ce que je puisse être de la partie. Et, en attendant, je vous supplie très-humblement d'agréer qu'il vous envoie la lettre dont il est chargé. Je crois, Monseigneur, que V. A. S. sera satisfaite des raisons pour lesquelles M. de Sarlat se défend avec respect de faire une chose que vous lui avez recommandée. Il connaît la souveraine justice qui règne dans l'esprit de V. A. S. — M. de La Bruyère m'a envoyé, par votre ordre, le titre d'un livre latin que vous aviez eu le dessein de me faire voir, touchant les libertés de l'Eglise gallicane. Je l'ai vu, et je supplie seulement V. A. S. de vouloir bien le faire garder soigneusement, afin que je le puisse revoir, si j'en ai besoin quelque jour.

Je travaille, *par ordre de Mme la duchesse*, à l'oraison funèbre de Mme la princesse palatine (76). Quand cet ouvrage sera en train, et que j'aurai achevé quelque autre chose qui ne souffre point d'interruption, nous irons rendre nos respects à V. A. S. MM. les abbés de Fénelon, de Langeron et moi.

Je suis, etc.

—

LETTRE XIX.

A CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

Compliment sur le mariage du duc d'Enghien, petit-fils du prince, avec Mlle de Nantes.

Germigny, 27 juillet 1685.

Votre santé, Monseigneur, et la manière

(74) Nous la plaçons ici, parce qu'elle se rapporte au même objet que la précédente.

(75) Le comté de Dammartin appartenait alors à la maison de Bourbon-Condé; et, apparemment, le prince avait, à ce titre, des droits de patronage sur les prébendes de la collégiale de Dammartin.

(75*) François de Fénelon, né en 1606, nommé, en 1669, à l'évêché de Sarlat, mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans. Condé lui avait écrit, l'invitant à établir ou permettre que l'on établît un petit couvent de capucins à Castillonnès, lieu situé dans le diocèse de Sarlat. Le prélat, dans sa réponse (14 juin 1685), exposait les motifs par lesquels il répugnait à l'établissement désiré, et suppliait le prince de les agréer. Cette lettre avait été envoyée à l'abbé de Fénelon par son oncle, qui le chargeait de la faire tenir au prince. — On voit bien que la lettre de Bossuet a été, par distraction, datée de juin, et qu'elle est de juillet.

(76) La princesse palatine était morte le 6 juillet 1684. Anne, l'une de ses filles, mariée le 11 décembre 1663, à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et qu'on appela, depuis *madame la Duchesse*, avait, on le voit, prié Bossuet de prononcer l'oraison funèbre, à la cérémonie du *bout de l'an*, qui se devait faire, aux grandes Carmélites de Paris, le 9 août 1685, un peu plus d'un mois après la lettre dont il s'agit ici.

agréable dont s'est fait le mariage de *Mgr le duc de Bourbon* (76*), avec toutes les survivances (77), font maintenant le plus digne sujet de ma joie. J'espère avoir bientôt l'honneur de rendre mes respects à V. A. S. en quelque endroit qu'elle soit. Rien ne me touche plus que ses bontés, et tout est au-dessous du plaisir de la voir en bonne santé. Je prie Dieu, Monseigneur, qu'il vous la conserve longtemps.

Je suis, etc. (78).

LETTRE XX.

AU GRAND CONDÉ.

(Archives de la maison de Condé.)

D'une lettre imprimée de Jurieu. — Du P. Collorédo, qui venait de refuser le chapeau. — Du P. Mabillon.

Germigny, 24 septembre 1686 [et non 1685 comme Bossuet l'a datée].

« J'ai, Monseigneur, envoyé à M. d'Autun (79), de votre part, la lettre du ministre Jurieu; et je l'ai prié de me la renvoyer après l'avoir lue. Cette lettre est fort peu de chose, comme V. A. l'a vu d'abord; mais la suite, où il promet de réfuter une lettre que j'ai écrite, en particulier, à un fugitif de mon diocèse, sera de plus grande conséquence; et je supplie V. A., s'il lui en revient quelque chose, de m'en faire part (80).

Je viens de recevoir un extrait de lettre que V. A. S. sera bien aise de voir; c'est du P. Collorédo, nouveau cardinal (81). Le P. Mabillon, qui a lié amitié avec lui dans son voyage à Rome, comme avec un homme de lettres et de piété, lui avait écrit sur quelque affaire de littérature; et la lettre lui ayant été rendue le lendemain de sa promotion, en lui répondant sur les choses qu'il lui demandait, il (le P. Collorédo) lui parle de la dignité qu'il a refusée, de la manière que vous verrez. Le P. Mabillon, revenant de Rome, sans aucune vue de ce qui devait arriver, nous en a parlé comme du meilleur esprit et de l'homme le plus sincère et le plus humble qu'on pût voir. Il me semble qu'on ressent son humilité dans cette lettre toute tissue de paroles de l'Écriture, mais encore plus pleine, ce me semble, des sentiments qu'elle inspire. V. A. en jugera, et me renverra, s'il lui plaît, cet extrait, à sa commodité. Le Pape usera de commandement, comme il lit, sur un semblable refus du feu cardinal Ricci (82).

Je rends mille humbles grâces à V. A. S. de toutes ses bontés, et suis, avec respect, etc.

LETTRE XXI.

AU R. P. RAPIN, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Remercîment à ce Père, qui lui avait envoyé son ouvrage intitulé : Le Magnanime (83).

Meaux, 3 août 1687.

J'avais, mon révérend Père, à vous remercier du *Magnanime*, quand votre lettre est

(76*) Louis, duc de Bourbon (fils de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et petit-fils du grand Condé), fut, le 24 juillet 1685, âgé de seize ans, marié avec Louise-Françoise, légitimée de France, dite Mademoiselle de Nantes, âgée de douze ans, fille de Louis XIV et de madame de Montespan.

(77) Le 25 juillet 1685, lendemain du mariage, Louis XIV accorda au duc d'Enghien, en survivance, la charge de grand-maître de France, et le gouvernement de Bourgogne. (*Estat de la France*, par N. Besongne, aumônier du roi, année 1686, t. I, p. 656; et année 1687, t. I, p. 38.) Anne de Gonzague de Clèves (si connue sous le nom de la *princesse palatine*), aïeule du jeune duc de Bourbon, était morte le 6 juillet 1684, un an avant le mariage du prince. Bossuet, dans l'oraison funèbre de cette princesse, prononcée, au *bout de l'an*, le 9 août 1685, quinze jours après ce mariage, dit : *Avec un peu plus de vie, elle aurait vu les grands dons, et le premier des mortels, touché de ce que le monde admire le plus après lui, se plaire à le reconnaître par de dignes distinctions.....*

(78) (Antoine Bossuet, intendant de la généralité de Soissons, écrivit de cette ville, le même jour (27 juillet), une lettre de congratulation au grand Condé.

(79) Gabriel de Roquette, affectionné de Condé et lié avec Bossuet.

(80) Il s'agit de la première des *lettres pastorales* de Jurieu, du 1er septembre 1686, dans laquelle il annonçait des *réflexions* sur une lettre adressée par Bossuet, le 3 avril précédent, à un calviniste, son diocésain, qui s'était enfui. *Voir* la lettre de Bossuet, dans l'édition Migne, t. XI. Jurieu, dans sa *IIe lettre pastorale*, du 15 septembre 1686, donna les *réflexions* promises par la première. (*Lettres pastorales, adressées aux fidèles de France, qui gémissent sous la captivité de Babylone* [par Pierre Jurieu]; 3e édition, Rotterdam, 1688, 3 vol. in-12, t. I, p. 1 et suiv.)

(81) Collorédo, (Léandre), prêtre de l'oratoire de Saint-Philippe de Néry, crée cardinal, en 1685, par le pape Innocent XI, puis nommé grand pénitencier, mourut le 11 janvier 1709. Plusieurs de ses lettres ont été insérées au tome Ier des *Œuvres posthumes* des PP. Mabillon et Ruinart. Il fut contraint de revêtir la pourpre romaine.

(82) Michel-Ange Ricci, secrétaire de la congrégation des indulgences, consulteur du Saint-Office, ayant été, en octobre 1681, contraint par Innocent XI d'accepter le chapeau, qu'il avait d'abord refusé, Bossuet en témoigna sa joie, par une lettre, du 10 novembre, à l'abbé Dirois, qui était à Rome; et le 29 décembre il mandait à cet abbé : « Je suis pénétré des bontés de M. le cardinal Ricci : je vous prie de lui marquer ma reconnaissance. » (Bossuet, édition Migne, t. XI. — *Voir*, au tome Ier, col. 1127, l'*Approbation de l'Exposition*, par M. M. Ricci, 5 août 1678; et au t. XI, col. 871, la lettre de remercîment que Bossuet lui adressa le 12 des calendes de janvier 1679 (et non 1678.)

(83) Le *Traité du grand et du sublime dans les mœurs*, par le P. René Rapin (Paris, 1686, in-12), était consacré à la gloire de Louis XIV, du premier président Lamoignon, de Turenne et de Condé. Ce dernier n'ayant point paru satisfait de la part de louange que le livre lui avait faite, on avait cherché à l'indisposer contre l'auteur. Rapin, désireux de témoigner publiquement combien il admirait Condé, et combien sa gloire lui était chère, composa le livre intitulé *Le Magnanime*, ou éloge de Louis de Bourbon, prince de Condé, second du nom, premier prince du sang (Paris, 1687, in-12), qui parut après la mort du héros, arrivée le 11 décembre 1686.

venue m'obliger à un nouveau remercîment, par les honnêtetés qu'elle contient.

Il y aura, dans l'éloge de M. le Prince, de quoi contenter la délicatesse de vos lecteurs, et, en particulier, toutes celles de Mgr [Henri-Jules de Bourbon]. Il ne me sera pas difficile de lui dire beaucoup de bien d'un ouvrage pour qui j'ai toute l'estime possible. Je vous serai très-obligé de faire mes remercîments très-humbles à M. d'Entrague.

Je suis, de tout mon cœur, et avec toute l'estime d'un mérite comme le vôtre,

Mon révérend Père,

votre très-humble serviteur,

J. Bénigne, *év. de Meaux*.

LETTRE XXII.

A HENRI-JULES DE BOURBON, DEVENU, EN DÉCEMBRE 1686, PRINCE DE CONDÉ, PAR LA MORT DU GRAND CONDÉ, SON PÈRE.

(Archives de la maison de Condé.) Communiquée par M. Bertrandy, archiviste paléographe.

Le prince l'avait prié de lui indiquer un curé pour la paroisse de Chantilly.

Meaux, 18 mars 1692.

Le curé que je crois propre, Monseigneur, à V. A. S., est dans le diocèse de Poitiers. On lui a écrit, et on attend sa réponse. C'est à mon neveu qu'elle doit venir, et voici un autre embarras : c'est que mon neveu est parti pour Lyon, et cela nous mènerait loin, si la réponse passait. Pour l'empêcher, je donne ordre à mon portier de Paris de m'envoyer les lettres de mon neveu : nous connaissons l'écriture de M. Berger (c'est l'homme dont il s'agit) ; et nous garderons la fidélité pour les autres lettres. Voyez, en passant, Monseigneur, que je suis bon oncle. J'écris même, à toutes fins, et votre valet de pied porte la lettre. Que si V. A. S. est pressée, en vérité, Monseigneur, je n'y puis faire autre chose que de chercher un autre homme, si elle me l'ordonne. Mais je n'en ai point, de présent, qui approche de celui-ci. Il a été ici, en fonction, trois ou quatre mois, et tout le monde en était aussi content que moi. Il a beaucoup de littérature et de politesse : ses mœurs sont douces, sociables, et sa personne assez avenante. C'est un homme accommodant, peu intéressé, si bien que je trancherais hardiment, pour peu que je fusse instruit de ses sentiments. Mais il faudrait que je susse de lui, auparavant, combien lui vaut, et comment il s'accommode d'un bénéfice qu'il a en ce pays-là ; et c'est ce que je ne puis savoir que de lui. Au reste, il est d'humeur à entrer dans les sentiments de V. A. sur les *Antiennes* (84) ; mais il y aura à vous accorder avec Mme la princesse, qui me paraît les aimer assez, et je n'y vois que cet embarras. Voilà, Monseigneur, une affaire bien longuement expliquée ; et V. A. peut, maintenant, me donner ses ordres, en connaissance de cause. Elle sait avec quel respect et quel plaisir je les reçois.

J.-B. *év. de Meaux.*

LETTRE XXIII.

A MESSIEURS LES VÉNÉRABLES PRINCIER, CHANOINES ET CHAPITRE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE METZ.

(Extraits des archives de la préfecture de Metz.)

Paris, le 11 octobre 1669.

Messieurs,

J'ai été obligé, par certaines considérations, de presser l'expédition de mes bulles, plus tôt que je n'avais pensé. Et comme j'ai prévu que, si j'étais pourvu ou canonisé étant encore revêtu du doyenné de votre église, les prétentions de la cour de Rome pourraient causer quelque embarras dans votre élection, dont j'ai dessein, avant toutes choses, de vous conserver la liberté tout entière, je me suis résolu de prévenir cet inconvénient par ma *démission pure et simple entre vos mains*. Ce sera, maintenant, à vous, Messieurs, de faire, d'abord, quelque acte qui empêche les *préventions;* et, ensuite, de célébrer une *élection* canonique, dans toutes les formes ordinaires, en laquelle je ne doute pas que, laissant à part toutes les pensées et tous les intérêts particuliers, dans une affaire d'où dépend tout le bien de votre compagnie, vous ne regardiez, uniquement l'honneur et l'utilité du chapitre, qui n'a jamais eu plus de besoin d'un digne chef que dans les conjonctures délicates où il se trouve.

Au reste, si la nécessité de mes affaires ne me permet pas de faire ma démission en personne, comme je me l'étais proposé, je ne perds pas, pour cela, le dessein de vous aller faire mes remercîments très-humbles des continuelles bontés que vous avez eues pour moi, et de laisser à une église à laquelle je me sens si redevable quelque marque publique de ma reconnaissance.

Recevez, en attendant, les assurances d'une affection qui vous sera toujours très-acquise ; et croyez que je serai, toute ma vie, avec le même attachement que si j'étais encore parmi vous, Messieurs, votre très-humble et très-obligé serviteur,

L'abbé Bossuet,

Nommé à l'évêché de Condom.

Je vous prie d'accuser la réception.

LETTRE XXIV (85).

A COMART, MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

A Saint-Germain-en-Laye,

22 mai 1671.

Plusieurs de mes amis de la cour, qui

(84) Les *Antiennes*, on le voit, n'étaient point, dans l'office de l'Eglise, ce que le prince aimait le plus, au lieu qu'elles plaisaient à Mme la princesse. Cette lettre témoigne de la continuation des relations d'amitié familière entre la maison de Condé et Bossuet.

(85) Les onze lettres qui suivent ont été publiées primitivement dans le *Journal des Débats*, par le célèbre professeur M. Nourrisson.

sont aussi de l'Académie, m'ont témoigné souhaiter de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'abbé de Chambon et m'ont voulu persuader qu'on me l'accorderait volontiers, si je faisais connaître que je la désire. Vous pourrez mieux que personne répondre de mes sentiments là-dessus vous, Monsieur, qui êtes le plus ancien ami que j'aie dans cette compagnie et à qui j'ai fait tant de fois paraître l'estime que j'ai pour elle. Je sais aussi que vous m'avez fait l'honneur de parler de moi en cette occasion d'une manière très-obligeante. Ces raisons et la considération particulière où je sais que vous êtes dans ce corps illustre m'invitent à vous supplier de vouloir bien accepter le pouvoir que je vous donne de dire en mon nom ce que vous jugerez nécessaire et convenable. Je serai aise de marquer à une si célèbre compagnie toute l'estime possible, et, à la réserve de l'assiduité que mes attachements ne me permettront guère, je m'acquitterai avec joie de tous les devoirs qui pourront satisfaire le corps et les illustres particuliers qui le composent. Je ne vous dis rien pour vous-même, puisque vous savez, il y a longtemps, combien sincèrement je vous honore et avec quelle passion je suis votre très-humble serviteur.

J. Benigne de Condom.

—

LETTRE XXV.

A CHAPELAIN (*probablement.*)

A Saint-Germain, 22 mai 1671.

Plusieurs de mes amis de l'Académie m'ont témoigné, Monsieur, qu'ils souhaitaient de me voir remplir la place qui y vaque par la mort de M. l'abbé de Chambon. J'ai répondu avec toute l'estime que je dois à une compagnie si célèbre, et je n'ai pas manqué de leur témoigner combien je me tiens honoré de cette pensée. Je sais, Monsieur, qu'on vous en a parlé, et je sais aussi combien vous avez répondu obligeamment pour moi. Mais la considération particulière que tout ce corps a pour vous et l'amitié dont vous m'honorez ne me permettent pas de laisser aller plus avant cette affaire, sans moi-même vous donner avis de ce qui se passe. Je fais plus, je vous demande le vôtre, et, sans mes attachements, j'irais vous ouvrir mon cœur sur ce sujet. Le fond est que je respecte cette compagnie et que je ne veux point vous taire que ceux qui ont pensé à moi en cette occasion m'ont obligé. Au reste, vous verrez mieux que personne ce qui se peut faire et ce que je puis faire moi-même. Ainsi vous me marquerez au juste jusqu'où cette proposition peut aller. Recevez en attendant, Monsieur, avec mes remercîments très-sincères, l'assurance que je vous donne que je suis autant que jamais votre très-humble serviteur,

J. Bénigne de Condom.

—

LETTRE XXVI.

A MADAME DE HERINGHEM, ABBESSE DE FARMOUTIERS.

A Germigny, 17 octobre 1689.

Je me proposais, Madame, d'avoir bientôt l'honneur et la joie de vous voir. Cela se différant un peu par les affaires qui arrivent, j'envoie savoir de vos nouvelles.

J'avais à vous parler de ma sœur Bérin, que les Ursulines n'avaient pu garder; je l'avais bien prévu, et je ne trouve rien de meilleur que de la renvoyer reprendre son école, si cela vous plaît et si vous voulez lui continuer les mêmes grâces comme je ferai de mon côté. J'aurai beaucoup de joie d'apprendre votre parfaite disposition et j'en attends, Madame, la nouvelle avec impatience.

J. Bénigne de Meaux.

Sœur Bénigne m'écrit de la solitude, qu'elle y est accablée de maux et de travail, en sorte qu'elle ne peut vous écrire comme elle le souhaiterait et elle espère qu'un mot de ma part en son nom vous obligera à lui pardonner. Elle demande la même grâce à Mme votre sœur, que je salue de tout mon cœur.

—

LETTRE XXVII.

A LA MÊME.

A Meaux, 3 janvier 1691.

Je suis bien aise, Madame, que M. de Gondon, que j'envoie desservir la cure de Farmoutiers, se présente à vous avec ce billet et de vous assurer en même temps de la continuation de mes services durant cette année et toute ma vie. C'est un homme qui a du talent, au-dessus de ce qu'ont accoutumé d'en avoir les gens de cette sorte. On m'assure qu'il prêche très-bien, et vous pouvez, Madame, en essayer, si vous le trouvez à propos. Je salue de tout mon cœur Mme d'Arminvilliers.

J. Bénigne, év. de Meaux.

—

LETTRE XXVIII.

A LA MÊME.

A Paris, 5 décembre 1691.

C'est, Madame, un effet de votre bonté dont j'ai beaucoup de reconnaissance que d'avoir été attentive au gain du procès. La petite augmentation de mes soins qui me viendra de ce côté-là ne m'embarrassera guère et ne m'empêchera pas d'avoir une attention particulière à Farmoutiers plus que jamais.

J'ai parlé et fait parler à la reine d'Angleterre; mais il ne paraît pas encore de dénoûment.

J. Bénigne de Meaux.

—

LETTRE XXIX.

A LA MÊME.

A Paris, 19 juillet 1692.

Je rède, Madame, à vos obligeants reproches, et j'ai envie tout de bon de me corri-

gar. Les méditations de nos missionnaires sur le *Pater* assurément ne seront pas aussi belles que celles de sainte Thérèse. Je trouve très-à propos les entrées que vous souhaitez pour votre maître de musique. Rien ne manquera à Farmoutiers, si vous pouvez y établir ce chant. J'ai oublié de vous apporter ici votre nomination et vous prie d'attendre que je sois de retour pour vous continuer selon votre désir. Le Père Chasseraü laisse cela. Que je suis touché de cet admirable et unique confesseur et que je plains Mme des Clairets! Vous pouvez joindre, Madame, aux permissions d'entrer, celle de Mme de Mo'ac et de Mmes Delagnette et Chapel Chastelain. Je salue de tout mon cœur Mme d'Arminvilliers. Mme de la Vieuville, Madame, vous souhaite une parfaite santé.

J. Bénigne de Meaux.

LETTRE XXX.

A LA MÊME.

A Paris, 4 juillet 1697.

Peut-on douter de vos bontés, quand on en a tant et de si sincères témoignages? Je n'ai qu'à vous en demander la continuation et à vous assurer, Madame, qu'il n'y a rien que je ne fasse pour le mériter par mes services.

J. Bénigne, év. de Meaux.

LETTRE XXXI.

A LA MÊME.

A Paris, 20 janvier 1699.

Le soin que vous avez des pauvres est digne, Madame, de votre charité. J'ai écrit de Meaux à M. de Villacerf pour les terres de Mme de Besmaux et il m'a mandé qu'il en prenait soin. Je ne puis, Madame, vous témoigner assez ma reconnaissance de toutes vos bontés, et je n'ai rien qui soit plus intimement dans mon cœur que l'estime, et, je le puis dire, la vénération que j'ai pour vous. Mme votre sœur y entre en part et je souhaite bénédiction à la chère famille et en particulier à ma filleule.

J. Benigne de Meaux.

LETTRE XXXII.

A LA MÊME.

A Germigny, 9 août 1699.

Je ne puis voir partir ce messager sans vous faire, Madame, mille remercîments pour Mlle de Pons et sa compagnie que vos bontés ont charmées. C'est un effet ordinaire dans ceux qui ont la joie de vous approcher. J'espère, Madame, l'avoir bientôt.

J. Bénigne de Meaux.

LETTRE XXXIII.

A LA MÊME.

A Germiny, 12 octobre 1699.

Votre lettre m'a trouvé, Madame, prêt à monter à cheval, c'est-à-dire en carrosse, pour aller coucher à Jouarre, après un an et demi d'absence. L'abbé et le président sont à Paris, où ils apprendront avec joie l'honneur de votre souvenir; vous pourrez faire entrer Mme de La Marchère et faire confesser M. l'abbé Prion autant que vous le jugerez à propos pour celles qui le désirent. J'espère bien entonner la Messe pontificale. J'irai à Lusancy et à La Ferté-sous-Jouarre et me rendrai ici mercredi. Je salue de tout mon cœur Mme d'Arminvilliers et toute la religieuse et sainte jeunesse.

J. B. de Meaux.

LETTRE XXXIV.

A LA MÈRE AGNÈS DE BELLEFONDS, PRIEURE DES CARMÉLITES DU FAUBOURG SAINT-JACQUES A PARIS (86).

A Saint-Germain, 19 mars.

Depuis notre dernière conversation et l'entretien que j'ai eu avec ma sœur Louise de la Miséricorde (87), il me semble qu'il faudrait à chaque moment s'épancher pour elle en actions de grâces. Il y avait quatre mois que je ne l'avais vue... et je la trouvai de nouveau enfoncée dans les voies de Dieu, avec des lumières si pures et des sentiments si forts et si vifs qu'on reconnaît à tout cela le Saint-Esprit. Selon ce qu'on peut juger, cette âme sera un miracle de la grâce. Elle n'a besoin que de quelqu'un qui lui apprenne seulement à ouvrir le cœur et qui sache, en l'avançant, la cacher à elle-même. Dieu a jeté dans ce cœur le fondement de grandes choses. Vraiment tout y est nouveau, et je suis persuadé plus que jamais de l'application de mon texte.

Je crois au reste tout de bon, ma chère et révérende mère, que je ferai le sermon. Car apparemment nous ne voyagerons pas. J'en ai une joie sensible et je prie Dieu de tout mon cœur que je puisse porter à cette âme une bonne parole. Mon cœur l'enfante, et je ne sais ni quand ni comment elle sortira. Priez Dieu, ma chère mère, que cette parole incréée, conçue éternellement dans le sein du Père et enfin revêtue de chair pour se communiquer aux hommes mortels, possède mon intelligence. Il y a plus de quinze jours que j'ai toujours envie de vous écrire ici. Je n'en ai trouvé qu'aujourd'hui la commodité. Que ma sœur Marie-Anne de Jésus ne m'oublie pas devant Dieu. Je vous mets toujours toutes deux ensemble, et j'y mets pour une troisième ma sœur Louise. La Trinité bénisse ces trois. La Trinité nous fasse tous un cœur et une âme pour aimer Dieu en concorde. Ainsi-soit-il.

J. Bénigne, Ev. de Condom.

(86) *Le fac-simile* de cette lettre se conserve dans le couvent des Carmélites, rue de Vaugirard.

(87) C'est le nom de religion de madame de la Vallière; et le sermon dont il est ici question est celui que Bossuet a prononcé à la profession de cette dame dans le couvent des Carmelites.

INSTRUCTION A Mgr LE DAUPHIN

POUR SA PREMIÈRE COMMUNION.

La première communion est un fondement de nouvelle vie pour le Chrétien. Il faut après cela commencer à vivre comme un homme qui a reçu Jésus-Christ et qui a été admis au plus saint de tous les mystères. Toute notre manière de vivre se doit sentir de cette grâce. C'est alors qu'il faut écouter plus que jamais cette parole du Sage : *Laissez l'enfance, et vivez et marchez par les voies de la prudence.* (*Prov.* IX, 6.) Que doit-on penser d'un homme à qui Jésus-Christ reçu ne fait rien, et qu'y aura-t-il après cela qui soit capable de le toucher? Le plus grand de tous les objets, le plus grand de tous les sacrements, les plus grandes de toutes les grâces, c'est ce que contient l'Eucharistie! Si des remèdes si puissants ne changent pas le malade en mieux, sa santé est désespérée. Il faut donc, après la communion, commencer à vivre de sorte qu'on s'aperçoive que Jésus-Christ a fait quelque chose en nous; mais, afin qu'un si grand mystère opère en nos cœurs ce qu'il y doit opérer, on a besoin d'une grande préparation. Elle doit commencer par l'instruction, et il y a cinq choses principales à apprendre sur cet adorable sacrement : 1° Ce que c'est. 2° Pourquoi il a été institué. 3° Ce qu'il faut faire devant que de le recevoir. 4° Ce qu'il faut faire en le recevant. 5° Ce qu'il faut faire après l'avoir reçu.

I. — *Qu'est-ce que le Saint-Sacrement?*

Jésus-Christ nous l'apprend par ces paroles :

Ceci est mon corps livré pour vous; ceci est mon sang, du nouveau testament, répandu pour la rémission des péchés. (*Matth.* XXVI, 26-28.)

C'est donc ce même corps conçu du Saint-Esprit, né de la Vierge Marie, crucifié, ressuscité, élevé aux cieux, placé à la droite du Père, avec lequel il viendra juger les vivants et les morts.

C'est ce même sang, infiniment précieux, qui a été répandu pour nous, et par lequel nos péchés ont été lavés.

Ce corps et ce sang, après la résurrection, sont inséparables. Ainsi, avec le corps on reçoit le sang; avec le sang, on reçoit le corps, et on reçoit, avec l'un et l'autre, et l'âme et la divinité de Jésus-Christ, qui ne peuvent en être séparées. C'est-à-dire qu'on reçoit Jésus-Christ entier, Dieu et homme tout ensemble.

Avec Jésus-Christ sont toutes les grâces, toutes les lumières, toutes les consolations, enfin toutes les richesses du ciel et de la terre, tout nous est donné avec Jésus-Christ; et qui se donne soi-même ne peut plus rien refuser.

Voilà ce qu'il faut croire d'une ferme foi, n'importe que notre sens ni notre raisonnement naturel ne comprennent rien dans ce mystère. Le Chrétien n'a rien à écouter que Jésus-Christ : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel je me suis plu, écoutez-le.* (*Matth.* XVII, 5.) Il est la vérité même, il fait tout ce qu'il lui plaît par sa parole. Il est cette parole éternelle par qui tout a été tiré du néant. Exerçons ici notre foi par le mépris du rapport que nous font nos sens. Il n'y a rien ici pour eux. C'est un exercice pour la foi. N'écoutons que Jésus-Christ, et jouissons du bien infini qu'il nous prête.

II. — *Pourquoi est institué ce sacrement.*

Jésus-Christ l'a explique par ces paroles: *Faites ceci en mémoire de moi* (*I Cor.* XI, 24); et encore : *Comme mon Père vivant m'a envoyé et que je vis pour mon Père, ainsi celui qui me mange vivra pour moi.* (*Joan.* VI, 58.)

Souvenons-nous de cette nuit triste et bienheureuse tout ensemble où Jésus-Christ fut livré pour être crucifié le lendemain. Lui qui savait toutes choses, qui sentait approcher son heure dernière ayant toujours aimé tendrement les siens, il les aime jusqu'à la mort, et assemblant en la personne de ses saints apôtres tous ceux pour qui il allait mourir, il leur dit en leur laissant ce don précieux de son corps et de son sang : *Faites ceci en mémoire de moi.* Célébrez ce saint mystère jusqu'à ce que je vienne juger les vivants et les morts; souvenez-vous, en le célébrant, de ce que j'ai fait pour votre salut; souvenez-vous de mon amour; souvenez-vous de mes bontés infinies; rappelez en votre mémoire tout ce que j'ai fait pour vous, et surtout n'oubliez jamais que je vais mourir pour votre salut. C'est moi-même qui donne ma vie volontairement, *personne ne me la ravit* (*Joan.* X, 18); mais je la donne de bon cœur, parce que vous avez besoin d'un tel sacrifice.

Méditons donc à la sainte table l'amour que le Fils de Dieu a pour nous. Cet amour lui a fait faire pour notre bien des choses incompréhensibles. Pour s'approcher de nous et s'unir à nous, il a pris une chair humaine. Cette chair, qu'il a prise pour l'amour de nous, il l'a donnée pour nous avec

t et son sang. Non content de donner pour nous son corps et son sang à la croix, il nous le donne encore dans l'Eucharistie, et tout cela nous est un gage qu'il se donnera un jour à nous dans le ciel pour nous rendre éternellement heureux.

Songeons à toutes ces choses, et nous laissant attendrir à tant de marques d'amour de notre Sauveur, ne soyons plus qu'amour pour lui. C'est ce qu'il attend de nous, et c'est pour exciter cet amour qu'il a institué ce saint mystère.

Il nous le dit lui-même par ces paroles : *Comme mon Père vivant m'a envoyé et que je vis pour mon Père, ainsi celui qui me mange vivra pour moi.* (*Joan.* VI, 58.) On voit par ces paroles que l'effet véritable de la communion, c'est de nous faire vivre pour Jésus-Christ, comme il a vécu pour son Père. Exemple admirable proposé aux Chrétiens. Jésus-Christ ne respirait que la gloire de son Père, il a subi volontairement une mort infâme et cruelle, parce que son Père le voulait ainsi. *Le prince de ce monde*, dit-il, c'est-à-dire *le démon, ne trouvera rien en moi qui lui donne prise*, parce que je suis sans péché; et toutefois je m'en vais m'abandonner à sa puissance et souffrir, entre les mains de ceux qu'il possède, une mort infâme, *afin que le monde voie que j'aime mon Père et que je fais ce qu'il commande.* (*Joan.* XIV, 30,1, 31)

L'amour pour son Père lui fait aimer ses commandements, quelque rigoureux qu'ils soient aux sens. Il ne vit que pour son Père, puisqu'il est prêt, à chaque moment, de donner sa vie pour lui plaire. Ainsi celui qui reçoit Jésus-Christ doit vivre uniquement pour lui, c'est-à-dire qu'il doit être tout amour pour son Sauveur, ne respirer que pour sa gloire, aimer ses commandements, sacrifier tous ses désirs pour lui plaire ; il faut que Jésus-Christ soit sa joie et le possède tout entier en corps et en l'âme ; car c'est ainsi que s'accomplit cette parole : *Qui me mange, doit vivre pour moi.* (*Joan.* VI, 58.)

III. — *Que faut-il faire avant la communion ?*

Saint Paul nous le dit par ces paroles : Après avoir rapporté comme Jésus-Christ nous donne son corps et son sang, avec ordre de célébrer ce saint mystère en mémoire de sa mort, il ajoute ce qui suit : *Quiconque mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps ou du sang du Seigneur. Que l'homme donc s'éprouve lui-même et ne présume point manger de ce pain, ni boire de cette coupe sans cette épreuve; car celui qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement, ne discernant point le corps du Seigneur. C'est pour cela qu'il y en a plusieurs parmi nous qui tombent malades et que plusieurs meurent. Que si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions point jugés*, etc. *Quand nous sommes jugés, nous sommes repris par le Seigneur, afin de n'être point condamnés avec le monde.* (*I Cor.* XI, 27-32.)

Ces paroles de saint Paul sont terribles et doivent être écoutées avec tremblement de tous ceux qui approchent de la sainte table.

1° Elles nous apprennent que ceux qui communient indignement sont coupables du corps et du sang de Jésus-Christ ; c'est-à-dire qu'ils sont coupables du crime de Judas qui l'a livré, et du crime des Juifs qui l'ont mis à mort, et qui ont répandu son sang innocent ; car communier indignement, c'est lui donner avec Judas un baiser de traître ; c'est violer la sainteté de son corps et de son sang, les profaner, les fouler aux pieds, les outrager d'une manière plus indigne que n'ont fait les Juifs, qui ne le connaissaient pas dans leur fureur ; au lieu que le Chrétien sacrilége l'outrage en le reconnaissant pour le Roi de gloire et en l'appelant son Sauveur.

2° Ces paroles nous font voir jusqu'où ira le mépris que ces Chrétiens sacriléges ont pour Jésus-Christ. *En ce qu'ils ne discernent point le corps du Seigneur* (*I Cor.* XI, 29), et le mangent comme ils feraient d'un morceau de pain, sans songer auparavant à purifier leur conscience : ce qui est le mépris le plus outrageux qu'on puisse faire à un Dieu qui se donne à nous.

3° Saint Paul conclut de là que celui qui mange indignement le corps de Jésus-Christ mange et boit son jugement : car comme celui qui pèche aux yeux du juge qui a en main la puissance publique pour châtier les scélérats, s'attire une prompte et inévitable punition, ainsi ce Chrétien téméraire, qui communie sans avoir purifié sa conscience, mène son juge en lui-même, où il ne semble ne l'introduire qu'afin qu'il voie de plus près ses crimes, et qu'il soit comme forcé à en prendre une prompte et rigoureuse vengeance.

4° Saint Paul nous enseigne que Dieu châtie souvent, dès cette vie, les communions indignes, en frappant ceux qui les font de maladies mortelles et de morts soudaines ; ce qui doit faire appréhender que les communions sacriléges, si fréquentes parmi les Chrétiens, n'attirent et sur les particuliers et sur la chrétienté des châtiments effroyables.

5° Le même saint Paul nous apprend que ces châtiments temporels, qui nous sont envoyés pour nous avertir, quelque terribles qu'ils soient, ne sont rien en comparaison de ceux qui sont réservés en l'autre vie aux malheureux Chrétiens que de tels avertissements n'auront pas pu détourner de leurs communions sacriléges.

6° Ce saint Apôtre conclut de tout cela que l'homme doit s'éprouver lui-même, avant que d'approcher de la communion, et ne présumer pas de la recevoir sans avoir fait cette épreuve

Elle consiste en deux choses : 1° à examiner sa conscience et à se juger indigne de la communion, quand on se sent souillé d'un péché mortel ; 2° à éprouver ses forces pendant quelque temps, pour voir si on aura le courage de surmonter ses mauvaises habitudes ; car on ne doit point présumer de recevoir ce saint sacrement, qu'il n'y ait une

apparence bien fondée qu'on est en état d'en profiter.

Cette épreuve se doit faire par l'avis d'un sage confesseur, qui sache nous donner si à propos ce remède salutaire, que nous nous en portions mieux, et que notre vie devienne tous les jours meilleure.

Car sans doute c'est profaner le corps et le sang de Jésus-Christ que de les recevoir sans qu'il y paraisse à notre vie. Ce n'est point discerner le corps de Notre-Seigneur d'avec une nourriture ordinaire que de demeurer toujours aussi grand pécheur après l'avoir reçu qu'auparavant, il n'y a rien qui endurcisse davantage les pécheurs et qui les mène plus certainement à l'impénitence que de recevoir les sacrements sans en profiter, parce que, s'accoutumant à les recevoir sans effet, ils n'en sont plus touchés et ne se laissent aucun moyen de se relever. Dieu retire ses grâces de ceux qui en abusent, et plus elles sont abondantes dans l'Eucharistie, plus on se rend odieux à la justice divine quand on les laisse écouler sans fruit.

Que le pécheur s'éprouve dans soi-même et qu'il juge sérieusement devant Dieu avec un sage confesseur s'il est en état de profiter de la communion; car s'il n'en profite pas, il se met dans un danger évident d'être pis qu'auparavant selon cette parole de Jésus-Christ : *Le dernier état de cet homme est pire que le premier.* (*Matth.* XII, 45.)

Mais malheur à celui qui, n'étant pas jugé digne de communier, n'est point percé de douleur et ne regarde pas cette privation comme une image terrible du jugement dernier où Jésus-Christ séparera pour jamais de sa compagnie ceux qui auront mérité la condamnation.

Ce jugement n'est pas assez redouté, parce que les hommes le regardent comme une chose éloignée; mais Jésus-Christ nous le rend présent dans l'Eucharistie. Il y sépare les agneaux d'avec les boucs, il appelle les justes et éloigne de lui les pécheurs et leur dénonce par là qu'ils n'auront jamais de part avec lui s'ils ne font bientôt pénitence.

Il y en a qui se font un sujet d'orgueil de ne pas communier et qui s'imaginent être plus vertueux que les autres quand ils se retirent de la sainte table, sans se disposer à en approcher au plus tôt. C'est une illusion pernicieuse, cette privation est un sujet d'humiliation profonde. Jésus-Christ est notre pain que nous devrions manger tous les jours comme faisaient les premiers Chrétiens, et nous devons nous confondre quand nous sommes jugés indignes de le recevoir; donc, au lieu de nous reposer dans cette privation, il faut entièrement tourner notre cœur à déplorer notre malheureux état, et travailler avec ardeur à recouvrer bientôt Jésus-Christ dont nos crimes nous ont séparés.

Quelques jours auparavant que de communier, il y faut préparer son cœur par des actes fréquents de foi, d'espérance et de charité, et travailler peu à peu à nous les rendre si familiers, qu'ils sortent comme naturellement de notre cœur sans qu'il ait besoin d'y être excité par aucun effet.

Chacun en faisant ces actes doit s'éprouver soi-même sur ces trois vertus. Le Chrétien doit examiner sérieusement si, en disant les paroles par lesquelles les actes sont exprimés, il en a le sentiment en lui-même, c'est-à-dire qu'il doit sonder son cœur pour considérer s'il croit véritablement les saintes vérités de Dieu, s'il met toute sa confiance en ses promesses, s'il l'aime de tout son cœur et s'il désire sa gloire.

Après avoir fait cette épreuve et avoir reçu l'absolution avec un cœur vraiment repentant, on peut s'approcher de la communion, quelque indigne qu'on se sente encore de la recevoir. Car les pécheurs humbles et repentants sont ceux que Jésus-Christ est venu chercher.

Il faut donc aller à lui avec confiance comme à l'unique soutien de notre faiblesse, et puisqu'il nous a déjà donné le repentir de nos fautes, chercher en lui-même la force nécessaire pour persévérer.

IV. — *Que faut-il faire dans la communion?*

Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez dans ma maison; mais dites seulement une parole et mon âme sera guérie. (*Matth.* VIII, 8.)

Venez, Seigneur Jésus, venez. (*Apoc.* XXII, 20.)

Dans cette sainte action il faut mêler ensemble ces deux sentiments : une profonde humilité par laquelle nous nous sentons indignes de recevoir Jésus-Christ, avec une ardeur extrême de s'unir à lui pour ne s'en séparer jamais.

C'est ici le mystère de l'union de l'Epoux céleste avec l'Eglise son épouse; c'est ici qu'il s'unit à elle corps à corps, cœur à cœur, esprit à esprit, pour ne faire avec elle qu'une même chose, où il se donne à posséder tout entier aux âmes chastes qui sont ses épouses, où il veut aussi les posséder sans réserve.

Quel amour, quel ardent désir ne doit-on point ressentir à l'approche d'une telle grâce! Mais que cet amour doit être humble et respectueux! que l'âme doit être pénétrée de sa bassesse; de son néant, de la grandeur de l'Epoux céleste qui se donne à elle, de ses bontés infinies, de ses miséricordes innombrables!

On ne peut trop répéter ces deux paroles : *Seigneur, je ne suis pas digne! venez, Seigneur, venez. Je ne suis pas digne, car je ne suis qu'un pécheur et un néant, mais, venez, Seigneur Jésus, car vous êtes venu chercher les pécheurs, vous êtes le seul soutien de ma faiblesse, vous êtes le seul remède à mes maux extrêmes.*

Vous êtes le pain et la nourriture qui réparez mes forces abattues, vous êtes ma vie et mon espérance, vous êtes enfin tout mon bien et en ce monde et en l'autre.

Il faut s'exciter dans un grand respect et avec un grand sentiment de l'action qu'on

à faire, se tenir toujours recueilli au dedans, et, sans s'arrêter à des paroles certaines, laisser aller son cœur à ces deux mouvements d'humilité et d'amour.

Il faut tâcher de les exciter avec une nouvelle ardeur durant la Messe où nous avons dessein de communier : prions-y plus que jamais pour toute l'Eglise et pour la paix de la chrétienté, pour les justes, pour les pécheurs, pour les pasteurs de l'Eglise et pour les princes, afin que Dieu soit servi partout, et le monde bien gouverné en toutes manières ; pour les hérétiques, pour les infidèles, pour ses amis, pour ses ennemis, pour ceux qui doivent communier ce jour-là ; enfin pour tous les vivants et pour les morts, et offrons à Dieu notre communion pour toutes ces choses. Car c'est ici le mystère de charité où il faut autant qu'il se peut exercer la charité envers tous les hommes, et faire naître en son cœur le désir de leur faire tout le bien possible.

Il faut recommander avec plus de soin ceux qu'on a une obligation particulière de recommander à Dieu. Ce saint mystère est établi pour nous perfectionner dans tous nos devoirs, pour nous faire exercer toutes les vertus, et pour donner de la force à toutes nos prières et à tous nos vœux.

Offrons-nous donc à Dieu par Jésus-Christ en sacrifice, et offrons-lui avec nous tous ceux avec qui nous souhaitons de régner éternellement avec lui.

Quand le prêtre communie, excitons-nous plus que jamais. Abandonnons notre cœur aux sentiments qu'une humilité sincère et un amour plein de confiance nous inspirera, et disons toujours non tant par paroles que par un intime sentiment du cœur : *O Seigneur, je ne suis pas digne ; venez, Seigneur Jésus, venez !*

Après la communion du prêtre il faut approcher de l'autel ; songeons, en prenant la nappe, quel honneur nous allons recevoir d'être appelé à la table du Roi des rois, où lui-même devient notre nourriture : *Qui suis-je, Seigneur ? qui êtes-vous ? Quoi, Seigneur, vous venez à moi ! venez, Seigneur Jésus, venez.*

Il faut dire son *Confiteor* avec un regret extrême de ses péchés. Frappons notre poitrine en disant : *Mea culpa*, plus encore par une vive componction que par l'action extérieure de la main.

Quand le prêtre dit *Misereatur*, *Indulgentiam*, prions Dieu qu'il nous pardonne nos péchés, et qu'il nous fasse la grâce de les corriger : *O Seigneur ! serai-je assez malheureux et assez ingrat pour vous offenser dorénavant : plutôt la mort, mon Dieu, plutôt la mort !*

Le prêtre dit ensuite, et nous avec lui : *Domine, non sum dignus.* On le répète trois fois, et on ne le peut dire trop souvent, ni trop admirer la bonté d'un Dieu qui ne dédaigne pas de venir à nous. Là, on adore Jésus-Christ avec un abaissement profond d'esprit et de corps ; on frappe sa poitrine, mais on doit encore plus frapper son cœur en l'excitant à componction.

Après, le prêtre s'approche pour nous apporter Jésus-Christ, puis faisant le signe de la croix et nous souhaitant la vie éternelle, il nous donne ce divin corps qui contient en soi toutes les grâces.

Heureux celui qui, ouvrant la bouche, ouvre encore plus son cœur pour le recevoir : *O Jésus, vous êtes à moi, vous vous donnez tout entier : ô Jésus, je me donne à vous, et je veux être à vous sans réserve.*

Ayant reçu Jésus-Christ, on se retire modestement les mains jointes, plein d'une joie intérieure, comme un homme qui a trouvé un trésor et qui possède ce qu'il aime.

Il faut demeurer quelque temps tranquille, jouissant intérieurement de la présence de Jésus-Christ, et écoutant ce qu'il nous dira au fond du cœur ; car il y a des paroles de consolation et de paix, dont nul ne peut entendre la douceur que celui qui les a ouïes.

Parlez, Seigneur Jésus, parlez, votre serviteur vous écoute. (*I Reg.* III, 10.)

J'ai trouvé celui que mon âme aimait, je ne le quitterai jamais. (*Cant.* III, 4.)

Mon âme loue le Seigneur, et mon esprit se réjouit en Dieu mon Sauveur. (*Luc.* I, 47.)

Louez le Seigneur, parce qu'il est bon, parce que ses miséricordes sont éternelles. (*Psal.* CXXXV, 1.)

Tirez-moi après vous, ô mon bien-aimé ! que je coure après l'odeur de vos parfums, et que je ne sente plus que vos douceurs. (*Cant.* I, 3.)

Avec de tels ou de semblables sentiments, il faut goûter intérieurement Jésus-Christ, et le prier de se faire tellement goûter, que nous perdions le goût de toute autre chose.

On peut faire après cela les actions de grâces qui sont marquées dans le livre des prières ; mais il n'y en a point de meilleures que celles qui sortent naturellement d'un cœur rempli des bontés de Dieu et touché de ses infinies miséricordes.

Le jour qu'on communie on entend deux Messes, et la seconde se doit passer en actions de grâces. L'âme qui sent son bonheur ne peut quitter cette pensée, et s'épanche tout entière en actes d'amour et en cantiques de réjouissance.

Elle fait aussi ses demandes, mais des demandes animées d'un amour céleste ; elle demande pour toute grâce qu'il lui soit donné d'aimer Dieu ; elle souhaite et demande le même bonheur à tous ceux qu'elle aime, et plus elle aime quelqu'un, plus elle prie qu'il soit rempli de l'amour divin.

Qu'on vous aime, ô mon Dieu ! qu'on vous aime ; que je vous aime de tout mon cœur, que tous ceux qui me sont chers vous aiment ; que tout le monde vous aime ; puissions-nous tous vous aimer, vous louer et vous bénir, maintenant et à jamais !

Après la seconde Messe et après ces actes

d'amour, on se retire plein de Jésus Christ, et du désir de lui plaire.

V — *Que faut-il faire après la communion ?*

Jésus-Christ nous l'apprend par ces paroles : *Qui mange ma chair et boit mon sang, demeure en moi, et moi en lui.* (*Joan.* VI, 57.)

La grâce de la communion n'est pas une grâce passagère, c'est une grâce de persévérance et de force, qui doit nous unir avec Jésus-Christ, d'une manière stable et permanente : *Qui me mange demeure en moi et moi en lui.*

Il faut demeurer en lui par l'obéissance et ses préceptes, afin qu'il demeure en nous par le continuel épanchement de ses grâces.

La force de cette viande céleste doit tellement prendre le dessus en nous qu'elle nous conforme tout à fait à elle, en sorte que Jésus-Christ paraisse dans toute notre conduite, c'est-à-dire que nous vivions selon ses préceptes et ses exemples.

Quiconque mange Jésus-Christ, en doit tellement être possédé que toutes ses actions, toutes ses paroles et enfin toute sa vie s'en ressente.

Qui a goûté cette viande, doit être tellement rempli de ce divin goût, qu'il soit sans cesse attiré à la table de Notre-Seigneur et qu'il se dise souvent à lui-même : *Mon âme goûte et ressent combien le Seigneur est doux ; heureux l'homme qui espère en lui.*

Le propre effet de la communion est de nous faire aimer Jésus-Christ tout entier, c'est-à-dire sa personne adorable, sa parole, son Évangile, sa doctrine céleste, ses vérités saintes, ses exemples, son obéissance et sa charité infinie. Il faut prendre dans la communion le goût de toutes ces choses. Il faut que Jésus-Christ nous plaise, que nous l'imprimions en nous-mêmes, que nous en soyons une vive image et que nous fassions notre plaisir du soin de lui plaire.

Ainsi, nous accomplissons cette parole qu'il a prononcée : *Comme je vis pour mon Père, ainsi celui qui me mange vivra pour moi* (*Joan.* VI, 58); c'est-à-dire accomplira mes volontés comme j'ai accompli celles de mon Père. Il faut donc que celui qui a communié prenne bien garde de ne plus tomber dans les péchés qui les séparent d'avec Jésus-Christ et l'excluent de sa communion. C'est une terrible profanation de l'Eucharistie, de retomber dans le crime après l'avoir reçue et de se laisser emporter à nos passions, après avoir goûté ce don céleste.

Que Jésus-Christ vive donc éternellement dans nos cœurs, que le péché y meure ; que les mauvais désirs s'y éteignent peu à peu ; que Jésus-Christ prenne le dessus qu'il demeure en nous et nous en lui, et que rien ne soit capable de nous séparer de son amour. Amen. Amen.

EXHORTATION A L'AMOUR DE LA VERTU,

ADRESSÉE AU DAUPHIN.

Ne croyez pas, Monseigneur, qu'on vous reprenne si sévèrement pendant vos études pour avoir simplement violé les règles de la grammaire en composant. Il est sans doute honteux à un prince, où tout doit être réglé, de tomber en de telles fautes ; mais nous regardons plus haut quand nous en sommes si fâchés. Car nous ne blâmons pas tant la faute elle-même, que le défaut d'attention qui en est la cause. Ce défaut d'attention vous fait maintenant confondre l'ordre des paroles, mais si nous laissons vieillir et fortifier cette mauvaise habitude, quand vous viendrez à manier non plus les paroles, mais les choses même, vous en troublerez tout l'ordre. Vous parlez maintenant contre les lois de la grammaire, alors vous mépriserez les préceptes de la raison. Maintenant vous placez mal les paroles, alors vous placerez mal les choses, vous récompenserez au lieu de punir, vous punirez au lieu de récompenser. Enfin vous ferez tout sans ordre si vous ne vous accoutumez dès votre enfance à tenir votre esprit attentif à régler ses mouvements vagues et incertains et à penser sérieusement en vous-même à ce que vous avez à faire.

Ce qui fait que les grands princes comme vous, s'ils n'y prennent beaucoup garde, tombent facilement dans la paresse et dans une espèce de langueur, c'est l'abondance où ils naissent. Le besoin éveille les autres hommes, et le soin de leur fortune les sollicite sans cesse au travail. Pour vous à qui les biens nécessaires, non-seulement pour la vie, mais pour le plaisir et pour la grandeur se présentent dans une abondance qui ne vous laisse pas même à désirer ce qu'il y a de plus superflu vous n'avez rien en toutes ces choses à gagner par le travail, rien à acquérir par le soin et par l'industrie. Mais, Monseigneur, il ne faut pas croire que la sagesse nous vienne avec la même facilité et sans que vous y donniez un grand soin. Il n'est pas à notre pouvoir de vous mettre dans l'esprit ce qui sert à cultiver la raison et la vertu, pendant que vous penserez à toute autre chose. C'est pourquoi il faut que vous vous excitez vous-même, que vous appliquiez votre esprit, afin que

vous travailliez avec grand effort à faire que la raison soit toujours en vous la plus forte: ce doit être là toute votre occupation, vous n'avez que cela à faire et à penser. Car comme vous êtes né pour gouverner les hommes par la raison, et que pour cela il est nécessaire que vous en ayez plus que les autres, les choses sont aussi disposées de sorte que vous pouvez vous mettre en repos de tous les autres travaux afin de vous attacher uniquement à former votre esprit et votre raison.

Pensez-vous que tant de peuples et tant d'armées, qu'une nation si grande et si belliqueuse et dont les esprits sont si inquiets, si industrieux et si fiers, puissent être gouvernés par un seul homme, s'il ne s'applique de toutes ses forces à un ouvrage si difficile et si important? Quand vous n'auriez à conduire qu'un seul cheval un peu fougueux, vous n'en viendriez pas à bout si vous lâchiez tout à fait la main et si vous laissiez aller votre esprit ailleurs. Combien moins gouvernerez-vous cette immense multitude agitée de tant de passions et de mouvements divers. Il viendra des guerres, il s'élèvera des séditions. Un peuple emporté fera sentir sa fureur de tout côté. Il paraîtra tous les jours de nouveaux troubles. L'un vous attaquera par quelque entreprise cachée et l'autre par des flatteries et par des fourbes. Ce brouillon remuera des provinces éloignées. Un autre vous venant troubler jusque dans votre cour, c'est-à-dire, dans la source même des affaires, la divisera par des cabales; il excitera l'ambition de l'un et l'audace insensée de l'autre. Il se servira du chagrin de ce mécontent pour le soulever contre vous; à peine trouverez-vous quelqu'un qui vous soit fidèle, tant les choses sont mêlées par les brouilleries, par les trahisons et par les artifices de vos ennemis. Au milieu de tant de troubles, vous croirez pouvoir demeurer paisible et tranquille dans votre cabinet, espérant, comme disait un poëte comique, que les dieux feront vos affaires pendant que vous dormirez. Vous êtes bien loin de la vérité si vous avez cette pensée. Salluste fait dire à Caton cette parole bien véritable : C'est en veillant, dit-il, c'est en agissant, c'est en avisant sérieusement aux affaires qu'on les fait sérieusement réussir; quand on s'abandonne à l'oisiveté et à la paresse, on implore en vain le secours des dieux; on les trouve irrités et implacables. Il est ainsi, Monseigneur: ce n'est pas en vain que Dieu a mis dans notre esprit une vivacité, toujours agissante, et une force infatigable par laquelle nous rappelons le passé, nous comprenons le présent et nous prévenons l'avenir. Ceux qui négligent en eux-mêmes ce présent du Ciel, auront Dieu et les hommes pour ennemis. Car il ne faut pas s'attendre ou que les hommes respectent celui qui méprise ce qui le fait homme, ou que Dieu protége celui qui n'aura fait aucun état de ses dons les plus excellents.

Éveillez-vous donc, Monseigneur, et jetez les yeux sur ce grand roi qui vous a donné la naissance. Ce prince, également propre à la paix et à la guerre, conduit lui-même toutes choses : il répond aux ministres des princes étrangers; il instruit ses ambassadeurs et leur apprend le secret de ce qu'ils ont à traiter; il règle son État par des lois très-sages; il gouverne toutes ses armées dont il commande les unes en personne et envoie les autres où il a résolu de les faire agir, et quoiqu'il ait l'esprit occupé des affaires générales il n'en pense pas moins à tout le détail : ce grand roi ne souhaite rien avec tant d'ardeur que de vous faire entrer dans les conseils et de vous apprendre de bonne heure l'art de régner. Faites-vous seulement un esprit capable de si grandes choses, ne songez point combien est grand l'empire que vous ont laissé vos ancêtres, mais par quelle vigilance vous devez le défendre et le conserver, et enfin ne commencez pas par l'inapplication et par la paresse une vie qui doit être si occupée et si agissante. De si malheureux commencements éteindraient en vous la lumière de la raison, et feraient qu'étant né avec de l'esprit, ou vous perdriez tout à fait ce don de Dieu, ou vous vous le rendriez inutile. Car à quoi vous serviraient des armes bien faites, si vous ne les avez jamais à la main; et à quoi vous sert aussi d'avoir de l'esprit, si vous ne prenez soin de vous en servir et que vous ne fassiez un bon usage de sa vivacité. En ne l'appliquant sans doute, vous verrez périr tous ces biens que la nature vous a donnés : et comme si vous cessiez de danser ou d'écrire, vous en perdriez l'habitude et l'oublieriez tout à fait, de même si vous n'appliquez et n'exercez votre esprit, il deviendra engourdi et tombera dans une honteuse léthargie; en sorte que quand vous voudrez ou exciter sa langueur ou le relever de son abattement, tous vos soins seront inutiles.

Cependant il s'élèvera en vous des passions déréglées, les plaisirs et la colère qui sont les plus dangereux conseillers des princes, vous transporteront à toutes sortes de crimes, et la lumière de l'esprit étant une fois éteinte, il ne vous restera aucun secours contre les corrupteurs de la vie humaine. Vous comprendrez aisément vous-même combien ce malheureux état est contraire à celui de la royauté. Ce n'est pas sans raison qu'un homme emporté par ses passions est appelé par les Latins un homme sans pouvoir. Il ne faut point se persuader qu'un homme ait quelque pouvoir, s'il n'en a point sur lui-même. Quelque autorité qu'il ait sur les autres, il est d'autant plus captif que ce que les hommes ont de plus libre, c'est-à-dire, leur esprit, leur raison, en lui est tout à fait sous le joug. Ainsi celui qui veut être et paraître puissant doit commencer par lui-même à exercer son pouvoir.

Il faut qu'il sache commander à sa colère, modérer ses plaisirs, de quelques douceurs qu'ils le flattent, et se rendre maître de son esprit; ce qu'on ne peut acquérir si on ne

s'accoutume de bonne heure à agir sérieusement et à régler sa vie selon la raison.

Souvenez-vous, Monseigneur, je vous en conjure, du traitement que fit Denis le Tyran, au fils de Dion, pendant qu'il l'eut en sa puissance. La haine qu'il avait pour le père, lui fit entreprendre contre le fils tout ce qu'il y avait de plus rude et de plus cruel; que si vous voulez savoir ce qu'il fit, votre *Cornelius Nepos* vous le dit dans son *Histoire*. Il inventa un nouveau genre de vengeance. Il ne tira point l'épée contre cet enfant innocent; il ne le mit point en prison, il ne lui fit point souffrir la faim et la soif; mais, ce qui est le plus déplorable, il corrompit en lui toutes les bonnes qualités de l'âme.

Pour exécuter ce dessein, il lui permit toutes choses, et dans son âge inconsidéré, il l'abandonna à ses fantaisies et à ses humeurs.

Emporté par ses plaisirs, il se jeta dans les actions les plus honteuses ; personne ne gouvernait sa jeunesse imprudente, personne ne s'opposait aux vices qui le séduisaient; on contentait tous ses désirs, et on louait toutes ses fautes. Ainsi, son esprit corrompu par une malheureuse flatterie se jeta dans toute sorte de désordres. Mais considérez, Monseigneur, combien plus facilement les hommes tombent dans la débauche qu'ils ne sont rappelés à l'amour de la vertu. Après que ce jeune homme eut été rendu à son père, il lui donna des gouverneurs pour le détourner de son ancienne manière de vivre; mais tous ses soins furent inutiles. Car il aima mieux perdre la vie que de renoncer à ses plaisirs accoutumés et se précipita du haut de la maison. Par où vous pouvez entendre deux choses : la première, que nos véritables amis sont ceux qui résistent à nos passions, et que ceux, au contraire, qui les favorisent sont nos ennemis les plus cruels; la seconde, qui est la plus importante, que si on ne prend garde de bonne heure aux enfants; l'autorité paternelle et la bonne instruction peuvent beaucoup; mais si on laisse, au contraire, prévenir l'esprit par de mauvaises manières, la tyrannie de l'habitude devient invincible, et il n'y a plus de remède ni d'art qui puisse guérir cette maladie invétérée. Il faut aller au-devant d'un si grand mal, de peur qu'il ne devienne incurable. Travaillez-y, Monseigneur, et afin que la raison soit toujours en vous la plus puissante, ne laissez point dissiper votre esprit dans des imaginations vaines et inutiles, mais nourrissez-le de bonnes pensées, accoutumez-le à les suivre, à s'y attacher et se les rendre familières et à en tirer du profit.

SENTENCES

POUR Mgr LE DAUPHIN,

CHOISIES PAR Mgr L'ÉVÊQUE DE CONDOM

(1672).

I. Le plus excellent parmi les hommes n'est pas celui qui prend le plus, mais celui qui donne le plus. (Plat. *Gorgias.*)

II. Il se faut, disait Cyrus, approcher des belles femmes avec plus de crainte que du feu. Car le feu ne brûle que ceux qui le touchent, au lieu qu'elles brûlent même ceux qui ne font que les regarder. (Xénoph., *Inst. de Cyrus*, liv. III.)

III. Le général doit supporter, plus que tous les autres, le soleil, le froid et tous les travaux; par là il gagne ses soldats, il les encourage, et au fond il a moins de peine qu'eux, parce que la gloire le soutient. Paroles d'Astyages, roi des Mèdes, à Cyrus, son petit-fils. (Id., *ibid.*, l. I.

IV. Le plus bel ornement du prince est de voir ses amis ornés de ses dons. (Id., *De la guerre du jeune Cyrus*, l. I.)

V. Il ne faut point souffrir qu'on parle d'amour aux jeunes gens, de peur d'exciter en eux un désir déjà trop fort. (Id., *De l'inst. de Cyrus*, l. I.)

VI. Il faut, à l'exemple de Cyrus, durant sa jeunesse, faire avec plus d'attache les exercices qu'on sait le moins pour les apprendre. (*Ibid.*)

VII. Il faut, comme Cyrus, s'accoutumer à parler peu et à rendre raison de tout. (Id., *ibid.*, l. I.)

VIII. Le général d'armée doit prier les dieux en partant, qu'il pense, qu'il dise ou qu'il exécute ce qui rendra son commandement le plus agréable aux dieux et aux hommes. (Id.)

IX. C'est un art divin, quand on a à commander, de savoir se faire obéir volontairement (Id., *Mem.*, l. V.)

X. Souviens-toi, Cambyse, disait Cyrus en mourant à Cambyse son fils aîné, que ce n'est point ce sceptre d'or qui vous conservera le royaume; mais que des amis fidèles sont le vrai sceptre du roi. (Xénoph., *Inst. de Cyrus*, l. VIII.)

XI. Il ne faut point s'imaginer que les hommes naissent fidèles; il les faut faire tels et cela ne se fait point par la force, mais par la bonté. Cyrus mourant à son fils Cambyse. (Id., *ibid.*)

XII. Qui veut paraître bon à quelques choses doit l'être en effet. (Id., *Mem. Soc.*)

XIII. Dans les affaires du monde, la félicité même est à craindre. La gloire fait des ennemis; les richesses attirent l'envie; la puissance fait entreprendre plus qu'on ne peut. (Id., *ibid.*, l. IV.)

XIV. Un homme né pour commander doit éviter, sur toutes choses, de ne savoir pas, c'est-à-dire d'être mal instruit. (Id., *ibid.*)

XV. Ceux qui regardent et conversent familièrement avec les belles personnes, sont plus hardis que ceux qui se jettent dans les périls ou au milieu des précipices. (Id., *ibid.*)

XVI. L'esprit de l'homme se nourrit et se fortifie en apprenant et en pensant : il fait toujours quelque chose : il est toujours occupé de quelque recherche et est attiré par le plaisir de voir et d'ouïr. (Cicero, lib. I *De off.*)

XVII. Il ne faut pas toujours user de douceur : la sévérité doit avoir aussi son exercice, à cause du bien de l'Etat, qui, sans elle, ne peut exister. (Id., *ibid.*)

XVIII. Il ne faut point écouter ceux qui disent que c'est un acte de grand courage de se venger de ses ennemis. Il n'y a rien de plus louable et de plus glorieux que de s'apaiser facilement et d'avoir de la clémence. (Id., *ibid.*)

XIX. Le châtiment doit être sans injure, sans injustice et sans excès, et il faut le rapporter non à sa propre utilité, mais à celle de l'Etat. (Id., *ibid.*)

XX. Ceux qui gouvernent les Etats doivent être semblables aux lois, qui sont portées au châtiment non par la colère, mais par l'équité. (Id., *ibid.*)

XXI. La nature ne nous a pas faits pour le jeu et pour la raillerie, mais pour des exercices sérieux et graves. (Id., *ibid.*)

XXII. Il faut que la manière de vivre et le soin que nous prenons de notre corps se rapportent à la bonne constitution et à la santé, et non au plaisir. (Id., *ibid.*)

XXIII. Il vaut mieux prévoir que se repentir. (Denys d'Halicarnasse, *Antiq. Rom.*, lib. XI.)

XXIV. Les flatteurs sont incapables d'être amis : ils veulent être ou maîtres ou esclaves. (Plat., *De rep.*, c. 9.)

XXV. Plus on est méchant, plus on est malheureux. Le méchant qui réussit devient plus méchant; par conséquent plus misérable. (Id., *ibid.*)

XXVI. Le plaisir d'apprendre est le plus grand de tous à un esprit raisonnable. (Id., *ibid.*)

XXVII. Opprimer les laboureurs, c'est opprimer les nourriciers du peuple. (Id., *ibid.*, c. 8.)

XXVIII. Personne ne doit être prince qui ne sache entendre et expliquer les raisons des choses. (Id., *ibid.*, c. 7.)

XXIX. L'injustice est toujours faible parce qu'elle n'est jamais d'accord avec elle-même et ne peut unir ses forces. (Id., *De rep. et de just.*)

XXX. Il ne faut jamais mépriser la réputation : mais il faut savoir que la véritable gloire est toujours unie à la vertu. (Id., *De leg.*, c. 2.)

XXXI. Le monde étant mêlé de bien et de mal, le grand soin de ceux qui gouvernent doit être que le bien prévale. (Id., *ibid.*, c. 10.)

XXXII. La destinée de ceux qui ne songent qu'au plaisir et à s'engraisser, c'est d'être la proie des autres. (Id., *ibid.*, c. 7.)

XXXIII. Pour bien juger, il ne faut ni trop de juges ni trop peu. (Id., *ibid.*, c. 6.)

XXXIV. Le plus grand de tous les maux est de faire tort à quelqu'un. Il vaut mieux souffrir une injure que la faire. (Id., *Gorgias.*)

XXXV. Si c'est un plus grand mal de faire une injure que de la recevoir, la justice qui nous empêche d'en faire est plus grand bien que la puissance qui nous empêche d'en recevoir. (Id., *ibid.*)

XXXVI. Etre sage, c'est se connaître soi-même. (Id.)

XXXVII. La seule prudence rend les hommes puissants. (Id., *Gorgias.*)

XXXVIII. Le plus grand mal de l'homme sont les plaisirs non réprimés. (Id., *ibid.*)

XXXIX. Le péché le plus impuni est le plus nuisible à celui qui le commet. (Id., *ibid.*)

XL. Il faut suivre la raison, autrement vous serez toujours contraire à vous-même : ce qui est pis que si vous avez tous les hommes pour ennemis. (Plat., *Gorgias.*)

XLI. Dieu se moquera des moqueurs, et il bénira les hommes bienfaisants. (*Prov.* III, 34.)

XLII. Il ne faut rien souffrir contre les bonnes mœurs sur les théâtres, l'esprit n'est pas éloigné des vices dont la représentation lui plaît. (Aristot., *Polit.*, lib. VIII c. 4.)

XLIII. Mettre les choses en ordre, c'est un ouvrage divin. C'est Dieu qui entretient l'ordre dans l'univers. (Id., *ibid.*, lib. VII, c. 4.)

XLIV. Faire voyager la foi, c'est faire régner Dieu ; pour faire régner un homme sans la loi, c'est faire régner une bête farouche. (Id., *ibid.*)

XLV. Il faut faire en sorte que les enfants se réjonissent de bien faire et ne trouvent rien de plus agréable que de juger sainement de toutes choses. (Id., *ibid.*, lib. VIII, c. 4.)

XLVI. Le vrai roi est celui qui commande non pour exercer sa domination, mais pour profiter à ses sujets. (Id., *ibid*, lib. VII.)

XLVII. L'homme montre qu'il a de la raison en s'élevant au-dessus de son naturel et de ses habitudes. (Id., *ibid.*, l. VII, c. 13.)

XLVIII. Ce qui fait tomber les royaumes héréditaires, c'est quand il naît des princes faibles que les peuples méprisent. (Id., *ibid.*, lib. V, c. 10.)

XLIX. Le meilleur état de l'âme est celui où elle sent le moins la vie des sens. (Id., *Moral.*, lib. VII, c. 13.)

L. Quoique nous soyons mortels, nous ne devons point nous assujettir aux choses mortelles, mais, autant que nous pouvons, nous élever à l'immortalité, et vivre selon ce qu'il y a de meilleur en nous. (Id., *ibid.*, lib. X.)

LI. Où il y a beaucoup de raison et de conduite, il y a peu de hasard. (Id., *ibid.*, lib. II, c. 8.)

LII. La vie, selon la raison, est la meilleure à l'homme, et c'est par là qu'il est homme. (Id., *ibid.*, lib. X.)

LIII. Celui qui aime la guerre par elle-même, et non pour la paix, est un meurtrier. (Id., *ibid.*)

LIV. Quand l'homme vit vertueusement, ce n'est pas en tant qu'homme, mais autant qu'il y a en lui quelque chose de Dieu. (Id., *ibid.*)

LV. La meilleure profession, le meilleur emploi, enfin la meilleure vie et la plus heureuse est celle qui nous donne le moyen de mieux considérer et connaître Dieu. Le contraire, ce qui empêche de connaître et de servir Dieu est mauvais. (Id., *ibid.*, lib. VII, c. 13.)

LVI. Si la sagesse entre dans votre cœur, et que la science vous plaise, le conseil vous conservera, et vous serez gardé par la prudence. (*Prov.* II, 10, 11.)

LVII. Que vos yeux considèrent ce qui est droit, et qu'ils précèdent vos pas. (*Prov.* IV, 25.)

LVIII. Le paresseux veut et ne veut pas ; celui qui travaille engraissera. (*Prov.* XIII, 4.)

LIX. Le paresseux tient sa main sous son bras, et ce lui est une fatigue de la porter à sa bouche. (*Prov.* XXVI, 15.)

LX. Méditez le chemin que vous devez tenir, et vos démarches seront fermes. (*Prov.* IV, 26.)

LXI. Le paresseux dit : Il y a un lion sur le chemin, je serai dévoré si je sors. (*Prov.* XXII, 13.)

LXII. Je hais l'arrogance, les mauvaises lois et la bouche qui a deux langues. (*Prov.* VIII, 13.)

LXIII. Ne soyez point sage à vos yeux, craignez Dieu, et vous retirez du mal. (*Prov.* III, 7.)

LXIV. Les rois aiment les lèvres justes ; qui parle droitement sera aimé. (*Prov.* XVI, 13.)

LXV. Le paresseux n'a point voulu labourer pendant l'hiver, il ne recueillera rien en été, il mendiera son pain, et il sera refusé. (*Prov.* XX, 4.)

LXVI. Le chemin des paresseux est plein d'épines, celui des justes sans embarras. (*Prov.* XV, 19.)

LXVII. La main courageuse et laborieuse dominera, la main paresseuse et lâche payera tribut. (*Prov.* XII, 24.)

LXVIII. Les désirs tuent le paresseux ; il passe tout le jour à souhaiter, et sa main ne travaille pas. (*Prov.* XXI, 25.)

LXIX. Comme la porte se roule sur son gond, ainsi en est-il du paresseux qui se remue et n'avance pas. (*Prov.* XXVI, 14.)

LXX. Celui qui est languissant dans son travail est frère du dissipateur. (*Prov.* XVIII, 9.)

LXXI. Eloignez-vous de la mauvaise langue, ne laissez point approcher de vous une bouche médisante. (*Prov.* IV, 24.)

LXXII. Laissez l'enfance, et vivez et marchez par les voies de la prudence. (*Prov.* IX, 6.)

LXXIII. Une main lâche et paresseuse amène la pauvreté, une main courageuse amasse des richesses. (*Prov.* X, 4.)

LXXIV. Mettez votre confiance en Dieu de tout votre cœur, et ne vous appuyez pas sur votre prudence. (*Prov.* III, 5.)

LXXV. La vie est dans la gaieté du visage du prince, et sa bonté ressemble à la pluie du soir. (*Prov.* XVI, 15.)

LXXVI. N'aimez pas le sommeil, de peur que la pauvreté ne se saisisse de vous ; veillez et vous serez riche. (*Prov.* XX, 13.)

LXXVII. La crainte abat le paresseux; les efféminés auront faim. (*Prov.* XVIII, 8.)

LXXVIII. Vous dormirez, vous sommeillerez, vous demeurerez les bras croisés; et la pauvreté viendra comme un homme armé sans que vous ayez de résistance. (*Prov.* VI, 10,11.)

LXXIX. Aimez la justice, vous qui jugez la terre ; ayez les dignes sentiments de Dieu, et cherchez-le en la simplicité de votre cœur. (*Sap.* I, 1.)

LXXX. Judicium durissimum his qui præsunt fiet: potentes autem potenter tormenta patientur. (*Sap.* VI, 6.)

LXXXI. Les impies ont cru que notre vie n'était que jeu et raillerie. (*Sap.* XV, 12.)

LXXXII. Une justice très-rigoureuse sera faite à ceux qui commandent, et les puissances seront puissamment tourmentées. (*Sap.* VI, 6.)

LXXXIII. Ecoutez, ô rois; prêtez l'oreille, ô vous qui commandez les nations et qui vous plaisez à la multitude dont vous êtes environnés. La puissance vient de Dieu qui interrogera vos œuvres et pénétrera le fond de vos pensées, parce que étant les ministres de son royaume vous n'avez pas jugé selon ses lois. (*Ib d.* 2-5.)

LXXXIV. Dieu n'aura point égard à la qualité des personnes ni ne craindra la grandeur ou la puissance de qui que ce soit: prenez-y garde, ô rois, apprenez la sagesse afin de ne pas tomber. (*Ibid.*, 8.)

LXXXV. Prêtez l'oreille au pauvre sans chagrin, et rendez-lui ce que vous devez et répondez-lui avec douceur. (*Eccli.* X, 3.)

LXXXVI. Ne dites pas : J'ai péché, et que m'est-il arrivé de triste? car le Très-Haut est lent pour punir. (*Eccli.* IV, 8.)

LXXXVII. Le fou, marchant dans sa voie, trouve tous les autres fous. (*Eccle.* X, 3.)

LXXXVIII. Faites promptement ce que vous avez à faire, car il n'y aura plus ni sagesse, ni raison ni ouvrage dans le tombeau où vous allez être jeté. (*Eccle.* IX, 10.)

LXXXIX. Je demeure dans le conseil, dit la Sagesse, et je me trouve au milieu des réflexions sonnantes et sensées. (*Prov.* VIII, 12.)

XC. J'ai passé par le champ du paresseux et par la vigne du fou : tout y était plein d'épines et d'orties, et la muraille d'alentour était tombée. (*Prov.* XXIV, 30.)

XCI. Le roi insensé perdra son peuple, et les villes seront habitées par le bon sens et leurs seigneurs. (*Eccli.* X, 3.)

XCII. Une parole douce multiplie les amis et apaise les ennemis, et la langue qui parle bien donne l'abondance. (*Eccle.* VI, 5.)

XCIII. Ne dites pas la miséricorde de Dieu est grande, car la miséricorde et la vengeance se suivent de près. (*Eccle* V, 6.)

XCIV. Semez le matin, ne vous relâchez pas le soir, car vous ne saurez lequel des deux vous produira des fruits. (*Eccle.* XI, 6.)

XCV. Ne parlez point avec le fou, qui n'aime que ce qui lui plaît. (*Eccli.* VIII, 20.)

XCVI. Pleurez sur le mort, car il a perdu la lumière; pleurez sur le fou, car il a perdu le sens. (*Eccli.* XXII, 10.)

XCVII. Ne soyez point comme un lion dans votre maison, opprimant vos sujets et vos domestiques. (*Eccle* IV, 35.)

XCVIII. Il a paru au monde inutilement, il va dans les ténèbres, et son nom sera oublié. (*Eccle.* VI, 4.)

XCIX. Le médisant est un serpent qui mord en secret. (*Eccle* X, 11.)

C. Vanité des vanités, dit l'Ecclésiaste, et tout est vanité. (*Eccle.* I, 2.)

CI. Les yeux du sage sont en sa tête, le fou marche dans les ténèbres. (*Eccle.* II, 14.)

CII. Que votre main ne soit pas ouverte pour prendre et resserrée à donner. (*Eccli.* IV, 36.)

CIII. N'abandonnez point vos anciens amis, les nouveaux ne les égalent point. (*Eccli.* IX, 15.)

CIV. Ne tournez pas à tout vent, et n'entrez pas dans d'autres voies. (*Eccli.* V, 11.)

CV. Le cœur du sage connaît le temps et les réponses qu'il faut faire. (*Eccle.* VIII, 5.)

CVI. Le paresseux est couvert de boue, on n'en parle qu'avec mépris. (*Eccli.* XXII, 1.)

CVII. Soyez doux à écouter les paroles sages afin de les bien entendre, et de rendre avec considération une réponse véritable. (*Eccli* v, 13.)

CVIII. Si vous ne travaillez à entretenir votre maison, la pluie pénétrera de tous côtés, et vous la verrez tomber en ruines. (*Eccle* x, 18.)

CIX. La pire des dissensions est de ne s'accorder pas avec soi-même, ce qui arrive nécessairement à ceux qui n'écoutent pas la raison. (PLAT, *Gorgias.*)

SENTENCES MORALES

RECUEILLIES PAR BOSSUET, DES OUVRAGES DES PHILOSOPHES ANCIENS,

D'après un manuscrit original conservé au séminaire de Meaux.

—

AVERTISSEMENT.

En 1851, M. Nourrisson, professeur de philosophie au collége Stanislas publiait, dans le *Journal de l'instruction publique*, les sentences dont il s'agit ici, et voici la description qu'il donnait du manuscrit :

« Il (le manuscrit original) se compose de deux feuilles très-remplies et d'une écriture que la précipitation de la main a souvent rendue presque indéchiffrable. Deux maximes, tirées de la *Vie d'Aristote* par Diogène Laerte, lui servent d'épigraphe. Tantôt Bossuet paraphrase et développe en français la pensée d'Aristote ; tantôt, et le plus souvent, il cite le texte même ; quelquefois enfin il y mêle de très-courtes notes en latin. Nous avons traduit et mis entre crochets les citations grecques. »

Nous suivons la disposition prise par M. Nourrisson, à défaut du manuscrit que nous aurions mieux aimé reproduire tel qu'il est ; au lieu du texte d'Aristote, nous en donnons la traduction par M. le professeur du collége Stanislas.

—

ARISTOTE.

On lui demandait quelle est la chose qui vieillit vite : « La reconnaissance, répondit-il. »

A cette autre question : Qu'est-ce que l'espérance ? il répondit : « Le songe d'un homme éveillé. » (DIOG. LAERT.)

Il semble que la perfection de chaque chose consiste en son action, car chaque chose a son action. La perfection et le bien d'un architecte, c'est de bâtir, et du peintre, comme tel, de faire un tableau, et ainsi des autres. Quoi donc ? Les artisans, ceux-mêmes qui font profession des arts les plus mécaniques ont leurs actions ; les cordonniers, les maçons, les charpentiers. L'homme seul se trouverait-il sans action ? La nature l'aura-t-elle destiné à une oisiveté éternelle ? l'aura-t-elle formé si beau, si adroit, si dés reux de savoir, pour le laisser languir inutile ? Ou bien ne faut-il pas dire plutôt que les yeux, les oreilles, le cœur, le cerveau, et généralement toutes les parties qui composent l'homme ont leur action ? L'homme aura, outre celle-là, quelque action, quelque ouvrage, quelque fonction principale. Quelle donc pourra être son action ? Car, certes, la faculté de croître lui est commune avec les plantes. Or, il est ici besoin de quelque chose qui lui soit propre, parce que nous trouvons que la perfection de chaque chose est d'exercer l'action que Dieu et la nature lui ont donnée pour la distinguer des autres. Par exemple, la perfection du joueur de luth, en tant qu'il est tel, ne consiste pas en ce qu'il peut avoir de commun entre l'arithméticien et le peintre, comme peuvent être la subtilité de la main et la science des nombres, mais en ce qui lui est propre. Pour cette même raison, il est clair que l'homme ne peut pas trouver la perfection dans les facultés animales. Car les bêtes brutes l'égalent et le surpassent même quelquefois en cette partie. Que si nous trouvons, après une exacte recherche de ce qui est dans l'homme, que la raison est tout ensemble ce qu'il a de plus propre et de plus divin, ne faudra-t-il pas décider que la perfection de l'homme est de vivre selon la raison ? Et, de là, il résulte que c'est dans cet exercice que consiste la félicité. Car il est certain que chaque chose est heureuse quand elle est parvenue à la perfection pour laquelle elle est née, et le bonheur du joueur de luth, comme tel, est de toucher délicatement cet instrument si harmonieux. Car, comme le propre du joueur de luth, c'est de jouer du luth, aussi c'est d'un bon joueur de luth d'en jouer selon les règles de cet art.

Que si l'homme n'avait d'autre qualité que celle de jouer du luth, il serait parfaitement heureux quand il aurait atteint la perfection de cette science. Il en est de même de la raison. Et encore qu'il y ait en l'homme autre chose que la raison, si est-ce néanmoins qu'elle est la partie dominante, et l'autre est née pour lui obéir. Par où il paraît que la félicité de l'homme est à vivre selon la raison. En quoi il ne faut pas prendre garde aux sentiments des particuliers. Car l'esprit de l'homme est capable d'erreur non moins dans le choix des choses qu'il faut faire pour être heureux, que dans la connaissance de toutes les autres vérités. De sorte qu'il ne faut pas avoir égard à ceux qui se sont figuré une fausse idée de bonheur, et ainsi leur imagination étant abusée, semblent jouir de quelque ombre de félicité, semblables aux hypocondriaques dont la fantaisie blessée se repaît du simulacre et du songe d'un plaisir vain et chimérique, et d'un fantôme léger, d'un spectacle sans corps. (*De morib., ad Nicom.*, lib. I, c. 6.)

S'il est quelque autre bien que les dieux aient accordé aux hommes, il faut avouer que le bonheur aussi est un présent divin. (*De morib., ad Nicom.*, lib. II, c. 10.

Quærit sitne habenda felicitas in numero τῶν ἐπαινετῶν *an* τῶν τιμίων, *ac laudari quidem quæ alicui rei comparandæ apta sunt*... Si la louange s'attachait à de pareilles choses, évidemment elle ne porterait pas sur ce qui est le plus excellent, et il y aurait quelque chose de plus grand et de meilleur... Car nous disons des dieux qu'ils jouissent d'un bonheur et d'une félicité sans mélange... Personne, en effet, ne loue le bonheur à l'égal de la justice, mais on le célèbre comme quelque chose de plus divin et de meilleur... C'est pourquoi Eudoxe semble avoir parfaitement montré ce qu'il y a d'excellent dans le plaisir; car de ce que, le plaisir se trouvant parmi les biens, cependant il n'est pas loué, il pensait que le plaisir l'emporte sur tous ces biens; or c'est là l'idée que l'on se fait de Dieu et du souverain bien. (*Ibid.*, c. 12.)

Il faut que celui qui s'efforce d'atteindre le milieu, s'éloigne avant tout des contraires...; car en allant aux extrêmes, tantôt on pèche par le trop, et tantôt par le trop peu. (*Ibid.*, lib. II, c. 9.)

Ce n'est point en effet pour lui-même que l'homme magnifique fait de grandes dépenses, mais pour la chose publique. (*Ibid.*, lib. IV, c. 5.)

De la grandeur d'âme. — Si donc celui qui a de la grandeur d'âme se juge à bon droit digne de grandes choses, et surtout s'il ne croit rien au-dessus de lui, il n'aura plus qu'une pensée unique et qu'une unique affaire... — *magnanimum nemini injuriam facere*... — car pourquoi commettrait-il une action honteuse, lui pour qui rien n'est grand? D'ailleurs, à considérer les détails, un homme qui a de la grandeur d'âme paraîtrait complétement ridicule, s'il n'était en même temps homme de bien... (*Ibid.*, c. 7.)

C'est pour cela que les hommes qui ont de la grandeur d'âme paraissent dédaigneux... Ils ne s'exposent point à de faibles dangers et n'aiment point les hasards, parce qu'ils n'estiment que peu de choses... En outre, on voit qu'ils se souviennent de ceux qu'ils ont obligés; mais il n'en est pas de même de leurs bienfaiteurs; car l'obligé est inférieur à celui qui oblige; or l'homme qui a de la grandeur d'âme prétend à la supériorité...; on remarque chez lui de la nonchalance et de la lenteur, à moins qu'il n'y ait à obtenir un grand honneur ou une grande action à accomplir; il agit peu, mais ses actions sont grandes et vont à la postérité...; il prend plus souci de la vérité que de l'opinion et parle et agit ouvertement, car il est superbe...; il ne garde point souvenir des injures, car il n'est pas digne d'un homme qui a de la grandeur d'âme de ne pas savoir oublier, surtout lorsqu'il s'agit des maux qu'il a soufferts... Rarement il admire; car pour lui rien n'est grand...; il préfère ce qui est beau, mais stérile, à ce qui serait utile et profitable; car cela convient mieux à un homme qui se suffit à lui-même...; ses mouvements n'ont rien de précipité. (*Ibid.*, c. 8.)

Gratiarum templum in propatulo urbis loco collocari solet, ut remuneratio commendetur... (*Ibid.*, lib. V, c. 8.)

En toutes choses il y a du divin. (*Ibid.*, lib. VII, c. 14.)

Que des citoyens s'aiment et la justice est inutile; s'ils sont justes, ils ont besoin d'amitié... (*Ibid.*, lib. VIII, c. 1.)

Ce n'est point seulement pour la procréation des enfants que les hommes habitent la même demeure, mais pour tous les besoins de la vie; aussitôt en effet les rôles sont distribués, et celui du mari n'est pas le même que celui de la femme...; les enfants semblent être un lien; c'est pourquoi des époux qui n'ont pas d'enfants se séparent plus aisément; car les enfants sont à tous les deux un bien commun et ce qui est commun réunit... (*Ibid*, c. 11.)

Ce qu'il y a de préférable pour des amis, c'est de vivre ensemble; car ce qu'on éprouve pour soi-même, on l'éprouve aussi pour son ami; or on aime soi-même à sentir qu'on est... (*Ibid.*, lib. IX, c. 12.)

Une pareille vie sera au-dessus de la condition humaine, car alors ce n'est plus l'homme qui vivra, mais ce qui en lui se trouve de divin; il ne faut donc pas, comme plusieurs y invitent, hommes que nous sommes, nourrir des pensées humaines, ni mortels des pensées mortelles, mais autant qu'il se peut, nous dégager de la mortalité et tout faire pour vivre conformément à la partie

dominante de notre être... (*Ibid.*, lib. x, c. 7.)

Sur les vertus et les vices. — Il appartient encore à l'homme vertueux de couvrir de sa protection ceux qui en sont dignes, d'aimer les gens de bien, de ne rechercher ni les représailles, ni la vengeance, mais d'être miséricordieux, clément et prêt à pardonner. La vertu a pour compagnon la probité, l'équité et l'espérance... (*Ibid.*, cap. ult.)

Il est probable que le sage est cher à la divinité; car si les dieux, ainsi qu'il le semble, prennent quelque soin des affaires humaines, comme d'ailleurs selon toute apparence ce qui leur agrée par-dessus tout est ce qu'il y a de plus excellent et de plus semblable à eux, c'est-à-dire l'esprit, ils doivent, payant de retour ceux qui l'honorent et le cultivent, les récompenser pour des occupations qu'ils chérissent et qui sont si nobles et si relevées. Or, il est manifeste que ces occupations sont surtout celles du sage. Il semble donc qu'il doive à la fois être aimé des dieux et jouir d'un bonheur parfait. De telle sorte qu'à ce point de vue même, le sage est encore très-heureux. (*Ad Nicom.*, lib. x, c. 9.)

Il n'y a rien en quoi nous puissions trouver un perpétuel agrément, parce que notre nature n'est pas simple, mais qu'en elle règne une diversité, qui lui est un principe de mort. . Prenez une nature simple, et son action aura toujours pour elle le même agrément. C'est pourquoi Dieu jouit d'un plaisir toujours simple et toujours un. L'acte d'un être, en effet, ne consiste pas seulement dans le mouvement, mais aussi dans l'absence du mouvement, et il y a dans le repos plus de plaisir que dans le mouvement. Si le changement est la plus douce des choses, cela vient d'un manque et d'une imperfection. Car de même qu'un homme qui tourne à tout vent est misérable, de même aussi la nature est misérable qui a besoin de changement; car elle est multiple et sans règle. (*Ibid.* lib. VII, cap. ult.)

C est pourquoi ils recherchent les voluptés du corps, parce qu'elles sont violentes, ceux qui n'ont point d'autres moyens d'apaiser leurs douleurs...; ils se créent ainsi et excitent une soif qui les dévore...; car pour eux il n'y a point d'autres joies... L'animal, en effet, souffre perpétuellement, comme l'attestent eux-mêmes les écrits composés sur la physique, où on lit que voir et entendre sont des choses fatigantes, mais qui chaque jour le deviennent moins par l'accoutumance... *Itaque animal multo labore onustum, laborat enim omnium sensuum exercens facultates, quanquam assuetudo vetat quominus id sentiat, in voluptatem tanquam in quietem suspirat...* et de même, durant la jeunesse, à cause que le corps se développe et s'accroît, les hommes sont comme endormis dans le vin, et la jeunesse leur est une douce chose. Quant à ceux dont le naturel est mélancolique, ils ont toujours besoin de remèdes; car leur corps est sans cesse mordu par l'aiguillon de leur tempérament, et ils sont constamment travaillés par de violents appétits. *Porro voluptates instar medicamenti cujusdam est, quo dolores atque illa acris animi vellicatio ac vehemens impetus tantisper remittatur .. Ὅταν εἴπωμεν γανὴ τὸ ἡδύ τί φαίνεται ἀλλ᾽ ἢ ὃν οὐκ ὂν ἀλλοῖς, πιστεύειν ποιεῖ τὸ ἀληθεῖ μᾶλλον... Itaque voluptates paulatim corporis quam vehementissimas assectantur, ut molestiæ temperentur instar medicamenti adversus molestias. (Ibid.)*

La société consiste dans les services naturels que se rendent les particuliers. C'est pourquoi tout a lieu par la communication et permutation. Et tout cela est né du besoin, parce qu'il n'est pas possible qu'un seul homme puisse suffire à tout. Ainsi, la société demande la diversité des ouvrages. Car s'il n'y en avait que d'une sorte, chacun serait suffisant à lui-même. De là vient que deux médecins ne composeront jamais une société, mais le médecin, par exemple, et le laboureur. Ils se donnent donc l'un à l'autre les choses dont ils ont besoin. Mais, d'autant qu'il y en a dont l'ouvrage vaut mieux que celui des autres, afin d'obliger le meilleur à donner au moindre, il a fallu faire une mesure commune, et cela, les hommes l'ont fait par l'estimation. Or, afin que cela fût plus commode, d'autant qu'il semblait extrêmement difficile d'égaler des choses de si différente nature, comme une maison et du blé, on a introduit l'usage de l'argent. Je vous donne mon blé, par exemple, mais j'aurai besoin d'un logement dans quelque temps: je fais un échange avec Paul, afin de me loger; mais Paul n'a pas de quoi m'accommoder. Il substitue de l'argent à la place du logement que je lui demande, et ainsi l'argent m'est comme caution que je pourrai avoir une maison, quand la nécessité me pressera. Sans quoi il est évident que je ne livrerais pas mon blé que je n'eusse la maison en mes mains. C'est pourquoi Aristote appelle l'argent, *nummus sponsor*, τὸ νόμισμα οἷον ἐγγυητὴς ἐστιν ἡμῖν.

L'argent n'est pas une chose que la nature désire pour lui-même. Car les métaux pour eux-mêmes n'ont aucun usage utile au dernier des hommes. Aussi, dans l'origine des choses, les richesses consistaient dans la possession des biens dont la nature avait besoin et dont le désir nous est naturel, tel qu'on le trouve dans le vin, dans les troupeaux. Nous le voyons chez les patriarches. Que si l'argent ne nous est nécessaire que comme substitué en la place de ces choses, le désir n'en doit pas être plus qu'il ne serait de ces choses-là mêmes. Or, les bornes du besoin sont étroites. La nature est sobre et se contente de peu. Mais la cupidité est advenue, qui n'a plus voulu se contenter du nécessaire, mais par le désir du commode, du plaisant, du bienséant, de là est montée au délicieux, au mol, au superflu, au somptueux; nous nous sommes fait certaines idées d'une bienséance incommode, d'où il arrive qu'un homme peut être en pénurie et

néanmoins ne manquer de rien de ce que la nature désire absolument. Et ainsi ce que dit Aristote : δίψας τινὰς παρασκευάζουσι, est vrai. (*Ibid.*)

NOTICE SUR LES POESIES DE BOSSUET.

Lorsqu'on a lu avec une admiration mêlée de sympathie et de respect les écrits en prose qui ont élevé Bossuet à une hauteur incomparable au-dessus de la foule des écrivains, on éprouve une sorte d'intérêt plus pénétrant et plus vif en ouvrant le recueil des poésies sacrées sorties aussi de la plume de l'illustre évêque. Ce n'est pas toutefois que l'on doive s'attendre à trouver dans ce nouveau genre de production toute la fermeté de style, toute la beauté des images, toute la sublimité des idées qui se décèlent dans les Oraisons funèbres, dans le *Discours sur l'histoire universelle* et dans un grand nombre de ses *Sermons*. C'est une loi de notre infirme nature humaine que le même génie ne puisse embrasser avec la même puissance de conception des genres si divers, pour ne pas dire si opposés, et communément il arrive que le talent qui s'élance ainsi dans une carrière multiple ne fait que mieux sentir, au milieu de l'éclat dont il nous éblouit par la variété de ses créations, l'infériorité relative de quelques-unes de ses œuvres. A qui nous objecterait le nom de Lamartine, dont on ne saurait dire en effet d'où lui vient l'inspiration la plus brillante, de son génie prosateur ou de son génie poétique, nous pourrions opposer ceux de Fénelon, de Châteaubriand et de bien d'autres encore, dont la postérité eût sans doute à peine appris les noms, s'ils n'avaient eu, pour se recommander à ses suffrages, à lui présenter que le recueil de leurs productions rimées.

Oui, disons-le franchement et sans hésitation : ainsi que Canova le peintre s'effaçait presque à côté de Canova le statuaire, Bossuet le poëte ne saurait être égalé à Bossuet le prosateur. Des constructions parfois embarrassées, plus d'une rime faible ou insuffisante, quelques périodes où le sens demande, pour être bien saisi, une certaine mesure d'attention de la part du lecteur, ces imperfections montrent assez qu'ici Bossuet parlait une langue moins familière à son génie que celle que, suivant l'expression de La Harpe, il avait créée avec tant d'audace et de bonheur dans ses Oraisons funèbres surtout. Aussi quelques esprits difficiles, plus frappés des défauts qui les choquaient que des beautés réelles dont ces poésies étincellent çà et là, en ont contesté l'authenticité. A cette insinuation, nous répondrons par deux observations courtes et précises. Premièrement nous résumerons quelques preuves qui démontrent péremptoirement que Bossuet est bien véritablement l'auteur des cantiques, hymnes et traductions de *Psaumes* que nous publions ; et, en second lieu, nous remarquerons que, bien qu'inférieures aux écrits en prose de l'immortel prélat, elles portent encore dans mainte page la trace profonde de son double génie d'écrivain et de théologien.

On sait que récemment on a imprimé, d'après les manuscrits autographes, les *Mémoires et Journal sur la vie et les ouvrages de Bossuet*, par l'abbé Ledieu, secrétaire intime de l'évêque de Meaux (88). Le témoignage de cet ecclésiastique qui était, pour ainsi dire, incessamment aux côtés du prélat, acquiert une autorité irrécusable. Or, il revient dans un grand nombre de passages de son journal sur la traduction des *Psaumes*, et sur les hymnes et cantiques composés par Bossuet. Ces passages étant très-courts, nous allons les transcrire ici.

« Lundi 29 novembre 1700.— ..... J'ai trouvé sous la main de M. de Meaux la traduction en vers français d'un nouveau psaume ; c'est que par délassement il a pris cette sainte occupation. » (*Mémoires et journal*, etc., tome II, page 164.)

(88) Paris, Didier, 1856.

« Dimanche 19 décembre 1700. — ..... M. de Meaux a travaillé beaucoup, depuis quinze jours, à sa version des *Psaumes* en vers, à cause de ses voyages de Versailles où il n'avait point de livres. Ici encore il est entièrement appliqué à la méditation de la Bible, je crois dans le même dessein de sa version, car je ne lui vois pas encore sa *Politique* entre les mains (89)..... » (*Ibid.*, pages 167 et 168.)

« Mardi 28 décembre 1700. — ..... M. de Meaux a dit la Messe dans sa chapelle, et je lui ai encore vu sous la main la version des *Psaumes*.... » Et quelques lignes plus loin : « Ce jeudi 30 ... M. de Meaux a toujours les *Psaumes* sous les yeux. Ce vendredi, 31 décembre 1700, M. de Meaux a travaillé ses *Psaumes* matin et soir, et il a tout à fait interrompu son travail sur la *Politique*.... » (*Ibid.*, page 169.)

« Ce mardi 4 (janvier 1701), M. de Meaux a ouï la Messe..., et travaille encore aux psaumes en vers français, à quoi il a joint aujourd'hui sa *Politique*, etc. » (Page 170.)

« Ce lundi 10 (du même mois), il a ouï la Messe dans sa chapelle ; il continue son travail sur la *Politique* et sur les *Psaumes*... » (*Ibid.*, page 171.)

« Vendredi, samedi et dimanche (21, 22, 23 du même mois), séjour à Paris, travail ordinaire sur la *Politique* et les *Psaumes*... » (*Ibid.*, page 172.)

« Lundi 4 juillet (1701). — ..... J'ai vu dans son portefeuille sa traduction en vers français du psaume cxviii, à laquelle il travaille actuellement pour les finir, car tout est traduit jusqu'au dernier verset ; mais l'ouvrage n'a pas encore été mis au net, et il y faut de nouvelles corrections. » (*Ibid.*, page 190.)

« Ce samedi 23 (septembre 1702). — ..... Ces jours passés, M. de Meaux nous parlait de ses traductions des *Psaumes* en vers, et que mercredi 20 septembre, jour de jeûne des Quatre-Temps, attendant le dîner, il avait relu tout le psaume cxviii, qu'il avait fait entièrement en vers, avec un argument aussi en vers, et il paraissait en être content ; il m'a répété la même chose les jours suivants, et qu'au milieu de son occupation ordinaire, il ouvrait quelquefois son portefeuille où sont ces traductions pour les retoucher ; et c'est ainsi qu'il entretient sa piété. » (*Ibid.*, page 308)

« Ce mardi 10 décembre 1702. — ..... Au reste, il (Bossuet) se porte très-bien et travaille gaiement et assidûment, nonobstant ces contre-temps. Je remarque même qu'il a toujours sur son bureau son portefeuille contenant les *Psaumes* traduits en vers, auxquels il travaille le matin en s'éveillant, et aux autres heures, ou pour se délasser, ou pour se mettre en train de travailler ; plein du psaume cxviii, qu'il retouchait ces jours passés, il me disait, lorsque je lui parlais de la division des psaumes qui conviendrait le mieux au bréviaire qu'il voulait faire, qu'il fallait de nécessité mettre tous les jours le psaume cxviii aux petites heures, et qu'il y était tout à fait résolu, tant il le jugeait nécessaire pour entretenir la piété ; ce qui est aussi certainement mon avis. » (*Ibid.*, page 315.)

Les deux passages suivants nous apprennent que Bossuet avait soumis sa traduction en vers des *Psaumes* à l'examen littéraire de M. l'abbé Genest, membre de l'Académie française.

« Ce mercredi 22 (février 1702). — ..... Il nous dit, en venant de Paris, qu'il avait mis ses *Psaumes* en vers français entre les mains de M. l'abbé Genest pour les voir à loisir, et qu'il fallait à présent les lui demander, parce qu'il les avait depuis plus de trois ou quatre mois... » (*Ibid.*, page 272.)

« Mercredi, 28 février (1703). —..... Il y a quelque temps que M. l'abbé Genest rapporta à M. de Meaux ses traductions des *Psaumes* en vers que notre prélat lui avait donnés à examiner. Hier au soir, M. de Meaux en parla à cet abbé qui le vint voir ; il lui dit qu'il avait repris ces papiers depuis quelque temps, et qu'il trouvait ses remarques fort bonnes, qu'il songeait actuellement à en faire son profit. Depuis sa meilleure santé, évitant d'autres plus grandes occupations, il a pris celle-ci à Paris même déjà plusieurs fois, ce qu'il continue encore ici tous les jours à son loisir. » (*Ibid.*, pag. 393.)

(89) Il s'agit de l'ouvrage : *Politique tirée de l'Ecriture sainte* auquel Bossuet travaillait en même temps qu'à sa version des *Psaumes*.

Ajoutons que la Bibliothèque impériale possède le manuscrit *des poésies* de Bossuet (*Suppl. franç.*, n° 5133), et que ce volume appartenait à la famille de Luynes, si intimement liée avec Bossuet, ainsi que le rappelle M. l'abbé Guettée, éditeur des *Mémoires* de l'abbé Ledieu (90). L'authenticité de ces OEuvres a donc tous les caractères de l'évidence.

Nous pouvons d'ailleurs alléguer le témoignage de Bossuet lui-même, qui, dans une de ses *Lettres à Mlle Cornuau*, dite en religion sœur Saint-Bénigne (91), s'excuse en quelque sorte de se livrer à ce genre de passe-temps.

« Ne parlons point de me divulguer comme faisant des vers, quoi qu'en dise le P. Toquet, à qui je défère beaucoup..... Je ne fais des vers que par hasard, pour m'amuser saintement d'un sujet pieux, par un certain mouvement dont je ne suis pas le maître. Je veux bien que vous les voyiez, vous et ceux qui peuvent en être touchés. A tout hasard voilà l'hymne, sauf à ajouter et entrelacer un sixain. Vous aurez bientôt *les mystères* jusqu'à *l'Incarnation*. »

On voit par ces lignes que le but du pieux prélat était avant tout une pensée d'édification. Le conseil qu'il donnait à une autre religieuse qui composait aussi des vers, prouve encore qu'il ne voyait dans les ouvrages de poésie qu'un moyen d'utile et pieux délassement

« ..... Je ne veux en vous de raisonnement que pour vous soumettre ; je permets le raisonnement des doigts très-volontiers, surtout quand ce sera pour chanter le cantique de la confiance. Vous voyez bien que j'ai lu votre épigramme. J'ai lu aussi le sonnet, dont le sens est bon ; les règles ne sont pas tout à fait gardées ; mais il n'importe pas beaucoup, puisque vous vous déclarez contre les occupations poétiques.... (92). »

En ce qui concerne les imperfections et les fautes de versification quelquefois assez graves qui se remarquent dans *les poésies* manuscrites de Bossuet, il importe d'abord de se rappeler que, comme l'évêque de Meaux ne destinait point ces œuvres poétiques à l'impression, elles se transmettaient par copies aux personnes qu'il se proposait de satisfaire et d'édifier ; puis celles-ci les communiquaient aux religieuses de divers monastères par d'autres copies successives. Dès lors on ne peut s'étonner de trouver dans les manuscrits que l'on est parvenu à rassembler des altérations de plus d'une nature, des termes impropres, des fautes même de quantité, qu'il serait injuste d'attribuer au prélat. Les auteurs qui ont eu la satisfaction de voir courir leurs *poésies* manuscrites de main en main pourraient attester combien souvent leur amour-propre a eu à souffrir des infidélités que leur texte primitif subissait dans cette espèce de propagation intime. Ce qui prouve en outre la justesse de notre observation, c'est qu'il nous est arrivé à nous-même, en comparant entre elles plusieurs copies de différentes mains, de retrouver dans l'une de ces copies le sens qui faisait défaut dans les autres. Nous avons déja reconnu, sans craindre pour cela de nuire à la gloire de l'Aigle de Meaux, déjà si éclatante sans ces jets nouveaux de lumière, que chez Bossuet, le poëte n'égalait pas le prosateur, et nous citerons par exemple parmi ceux de ses vers qui nous ont paru plus faibles, la traduction du *Super flumina Babylonis*, que d'autres traductions ont depuis surpassée pour la fidélité de la version comme pour l'élégance du rhythme. La traduction du psaume VIII : *Domine Deus noster*, aurait aussi quelque peine à soutenir avantageusement la comparaison avec celle que Racine nous a donnée du même psaume. Mais que l'on examine sans prévention l'ensemble de ces poésies, on reconnaîtra que le sceau du génie supérieur, du profond théologien s'y laisse voir en plus d'une page. Les vers suivants, par exemple, composés à l'occasion d'un chapitre du *Cantique des cantiques* paraîtront-ils vraiment indignes de l'auteur des *Elévations sur les mystères*, et des *Méditations sur les Evangiles ?*

(90) *Mémoires et Journal*, etc., t. I, p. 275.
(91) C'est la 257e des *Lettres de piété et de direction*, t. III, col. 972.
(92) *Lettre à Mme du Mans*, la 133e des *Lettres à l'abbesse et aux religieuses de Jouarre*, t. III, col. 1074.

. . . . . .
Quand l'Époux en passant nous a montré sa gloire,
L'âme, de son abord conserve la mémoire ;
Et ce doux souvenir,
Seule, sans mouvement, la tient comme endormie :
Heureuse, si la foi d'une si tendre amie
Le force à revenir.

D'une touche imprévue en son temps réveillée,
De son ravissement elle est émerveillée :
En cet état heureux
Elle éprouve en son cœur une nouvelle vie,
Et, féconde en vertus, d'elle-même sortie,
Elle vit dans les cieux

Dieu fait nos volontés si nous faisons la sienne ;
Il faut dans le devoir que sa loi nous retienne
Ici-bas captivés.
Mais il fera sa loi des vœux de ses fidèles,
Quand par leur servitude aux grandeurs éternelles
Ils seront élevés.

De près il me remplit, et de loin il m'attire ;
Il m'enivre, il me cause un merveilleux délire :
On sent un Dieu présent.
S'il retire en son sein sa gloire manifeste,
Il laisse une douceur comme l'odeur qui reste
De son divin présent.
. . . . . .

Les strophes imitées du psaume LXIV : *Tibi silentium laus*, ne nous semblent manquer ni de la vigueur de l'expression, ni de l'harmonie des formes qu'on devait attendre du poëte :

Dieu puissant, je me tais en ta sainte présence ;
Je n'ose respirer ; et mon âme en silence
Admire la grandeur de ton nom glorieux.
Que dirais-je, abîmé dans cette mer profonde ?
Pendant qu'à l'infini ta clarté nous inonde,
Pouvons-nous seulement ouvrir nos faibles yeux ?

Si je veux commencer tes divines louanges,
Et que déjà mêlé parmi les chœurs des anges,
Ma voix dans un cantique ose se déployer,
Dès que pour l'entonner ma langue se dénoue,
Je sens sortir un chant que mon cœur désavoue,
Et ma tremblante voix ne fait que bégayer.

Changement merveilleux ! accablé de ta gloire,
De tout langage humain j'ai perdu la mémoire ;
Interdit, éperdu, je n'articule plus ;
A, a, a ; mon discours n'a ni force ni suite ;
A des cris enfantins ma parole est réduite,
Et pour tout entretien n'a que des sons confus.

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée ;
Se confondre elle-même et tomber sans retour :
Je t'approche en tremblant, lumière inaccessible
Sans atteindre jamais l'Être incompréhensible,
Et mon œil éperdu ne trouve point de jour.

Cessez ; qu'espérez-vous de vos incertitudes,
Vains penseurs, vains efforts, inutiles études ?
C'est assez qu'il ait dit : JE SUIS CELUI QUI SUIS :
Il est tout, il n'est rien de tout ce que je pense ;
Adorateur soumis par la foi, je commence,
Et sans plus raisonner, en aimant je poursuis.
. . . . . .

Il n'y a pas jusqu'à cet hémistiche, *A, a, a, mon discours*, etc., auquel les versificateurs rigoristes pourraient reprocher son hiatus, qui ne trahisse le méditateur assidu des lugubres et profondes lamentations du prophète d'Israël. Nous ne savons si notre vénération pour le grand nom de Bossuet ne nous abuse pas un peu : mais il nous semble que des poésies où

l'on rencontre des passages de cette force ne méritent pas tout à fait d'être rejetées dans l'oubli ; quand il ne serait pas vrai d'ailleurs que les hommes d'étude et de goût aimeront toujours à suivre les écrivains de génie et de foi dans les diverses manifestations de leur pensée, sûrs d'y trouver à s'instruire et à s'édifier

Nous finirons cet avant-propos en affirmant que nous n'avons rien négligé pour faire disparaître de nos copies les inexactitudes qui s'y étaient glissées et produire le texte dans sa pureté.

LES EDITEURS.

POÉSIES DE BOSSUET.

LE SAINT AMOUR,

OU

ENDROITS CHOISIS DU *CANTIQUE DES CANTIQUES*, AVEC DES RÉFLEXIONS MORALES.

SALOMON AU LECTEUR.

Vous, que les tendres vers de mon chaste cantique,
Sous le voile sacré du langage mystique,
Brûlent des plus beaux feux :
Avec moi contemplez la sagesse éternelle
Et voyez au milieu de la troupe fidèle
Ses amours et ses jeux.

La source de l'amour en vos cœurs est gâtée ;
Dans les objets des sens par erreur écartée
Je la viens épurer :
L'âme s'épanchait trop ; il est temps qu'elle rentre,
Par de sages transports, dans son bienheureux centre
Pour ne plus s'égarer.

Je lui montre un amant dont la beauté l'attire ;
Elle y court ; pour chanter son bienheureux martyre
Je lui prête ma voix.
Entre ses bras sacrés elle se sanctifie ;
Seul il sait lui donner l'espérance et la vie,
Quand elle est aux abois.

L'immortel Salomon trouve sa Sulamite ;
Dans son sein innocent l'âme pure l'invite,
Et le nœud conjugal,
De leur chaste union la plus parfaite image,
Nous apprend à goûter d'un divin mariage
Le bonheur sans égal.

Cesse de recevoir les indignes caresses
Du monde qui s'empresse à gagner tes tendresses :
Le Verbe est ton époux ;
Il aime le secret, la paix, la solitude,
Et, pour le satisfaire, une éternelle étude
De ses désirs jaloux.

Sans grâce, sans espoir, captive condamnée
A tes mauvais désirs sans guide abandonnée,
Il t'aperçut des cieux.
Sorti pour t'épouser du séjour de sa gloire,
Il veut seul occuper ton esprit, ta mémoire,
Tout ton cœur, tous tes vœux.

Mortels, purifiez vos heures, vos pensées ;
Et laissez loin de vous les ardeurs insensées
D'un amour furieux.
Si vous voulez, épris d'une flamme pudique,
Entonner ces beaux airs, et du roi pacifique
Les chants mystérieux.

LE SAINT AMOUR.

I.

Le baiser de la bouche. — Les embrassements. — Les attraits — Les défaillances. — Les odeurs. — Les vins. — Le sommeil et le réveil de l'Epouse.

Qu'il vienne, et qu'un baiser de sa divine bouche
Apaise mes désirs ;
Que ses chastes amours, dans sa royale couche,
me comblent de plaisir.

De célestes parfums je me sens embaumée,
A l'approche du roi.
Imprime tes appas dans mon âme enflammée,
Nous courrons après toi.

Que de tes saints discours la grâce est attirante !
Rien ne peut l'égaler,
Non plus que dissiper la vapeur odorante
Qu'elle fait exhaler.

Ton nom, venu du ciel, est une douce épreinte
Des plus vives odeurs ;
Les cœurs droits sont épris, pour ta vérité sainte,
D'immortelles ardeurs.

Des filles de Sion la jeunesse pudique,
Sensible à tes attraits,
De ses embrassements fait le sujet unique
De ses chastes souhaits.

Dans le royal cellier par l'époux renfermée
Ses charmes tout-puissants
Se sont mieux fait sentir à mon âme pâmée
Que ses vins ravissants.

J'expire sous les traits de l'amour qui me blesse.
Qu'on apporte des fleurs
D'oranges, de citrons ; soutenez ma faiblesse ;
Accourez, je me meurs.

D'une main il reçoit ma tête languissante ;
Seul il est mon soutien ;
Il m'embrasse de l'autre et sa flamme innocente
Ne se refuse rien.

Ah ! ne la troublez pas, vous, mes chers compagnes,
Jusques à son réveil ;
Par les faons, par les cerfs sautant dans les campa-
Ménagez son sommeil. [gnes,

RÉFLEXIONS.

Ainsi l'époux, soigneux du repos de l'amante,
Etablit des pasteurs la garde diligente
Pour veiller à l'entour.
Dans ces fidèles mains laissant la bien-aimée ;
Il part ; il lui rendra la gloire consommée
Par son heureux retour.

Touché de sa parole, on lui baise la bouche ;
Content de son amour, on repose en sa couche :
Le chaste embrassement
Mu par l'impression d'une vive présence
Unit deux volontés dans la persévérance
D'un saint engagement.

Quand l'Epoux en passant nous a montré sa gloire,
L'âme, de son abord conserve la mémoire ;
Et ce doux souvenir,
Seule, sans mouvement, la tient comme endormie :
Heureuse si la foi d'une si tendre amie
Le force à revenir.

D'une touche imprévue en son temps réveillée
De son ravissement elle est émerveillée :
En cet état heureux
Elle éprouve en son cœur une nouvelle vie,
Et féconde en vertus, d'elle-même sortie,
Elle vit dans les cieux.

Dieu fait nos volontés si nous faisons la sienne ;
Il faut dans le devoir que sa loi nous retienne
Ici-bas captivés.
Mais il fera sa loi des vœux de ses fidèles,
Quand par leur servitude aux grandeurs éternelles
Ils seront élevés.

De près il me remplit et de loin il m'attire ;
Il m'enivre, il me cause un merveilleux délire ;
On sent un Dieu présent ;
S'il retire en son sein sa gloire manifeste,
Il laisse une douceur, comme l'odeur qui reste
De son divin présent.

Cette sainte douceur met l'esprit tout en quête :
A courir vers le ciel une âme est toujours prête ;
Tout est en mouvement,
On s'ébranle, et le prix de cette belle course
Est qu'un cœur, sans cesser, va recherchant la source
De l'amoureux tourment.

Qui pourrait exprimer les langueurs de l'absence
Et des yeux épuisés la sainte défaillance,
Quand, tournés vers l'Époux,
D'un langage muet et d'une voix plaintive,
Ils disent, en baissant leur paupière attentive,
Seigneur, quand viendrez vous?

Objet dont la beauté me ravit à moi même
Si je veux posséder la vérité suprême
Dans l'éternel séjour,
C'est aussi que je veux à l'envi possédée
Me livrer, âme simple, à la céleste idée
Du plus parfait amour.

II.

Ego Flos campi, etc. — Sub umbra illius, etc. — Dilectus meus mihi, etc. — Donec aspiret dies. (*Cant* II, 1-17)

Fleurs des vallées. — Lis entre les épines — Arbres fruitiers. — Fruit goûté à l'ombre. — Amour réciproque — Vie de foi.

L'ÉPOUSE.

Humble fleur, des jardins j'évite les allees ;
Dans les champs à l'écart
Je vais, ainsi qu'un lis dans les sombres vallées
Sans culture et sans art.

L'ÉPOUX.

Tel qu'un lis à travers les ronces hérissées,
Telle élève le front
Mon épouse au milieu des filles insensées,
Et rien ne la corrompt.

L'ÉPOUSE.

Tel qu'un arbre au milieu des plantes inutiles
Par son fruit estimé,
Tel entre les mortels par ses branches fertiles,
Paraît mon bien-aimé :

Sous son ombre tranquille à mon gré reposée
J'ai su prendre le frais ;
De son fruit délicat j'ai ma bouche arrosée
Sous son feuillage épais

Je suis à mon amant, il est à son amante.
Couché parmi les lis,
Il voit prendre à ses pieds leur pâture innocente
A ses chères brebis.

Je le tiens jusqu'à tant que l'ombre retirée
Fasse place au levant,
Et que le point du jour, de l'aube tempérée
Ait ramené le vent.

RÉFLEXION.

Jusqu'à tant que du ciel l'éclatante lumière
Ait ouvert au plein jour notre faible paupière
Nous voyons dans la nuit :
Du flambeau de la foi, le rayon pâle et sombre
Cache notre bonheur, et ce n'est que dans l'ombre
Que nous goûtons du fruit.

III.

Vox dilecti mei pulsantis, etc. (*Cant.* v, 2 seq.)

Vitesse de l'Epoux. — Ses saillies — Son abord. — Ses regards furtifs. — Saison nouvelle. — Doux commencement. — Beau visage. — Beaux chants. — Les arbres taillés. — Les renardeaux pris.

Quelle voix, et soudain quelle aise me transporte!
Il avance par bonds,
Plus vite qu'un chevreuil et déjà de la porte
Il ébranle les gonds.

Je le voyais sauter le sommet des montagnes,
Traverser les coteaux,
Raser d'un pas léger de nos vastes campagnes
Les tendres arbrisseaux.

Que j'entends un doux bruit autour de nos murailles!
Il voit par les treillis;
Par ses regards furtifs il émeut mes entrailles
Et mes sens tressaillis.

Il y mêle sa voix : Venez-vous, chère amante,
Venez, qu'attendez-vous?
Pourquoi dans ces beaux jours paraissez-vous si lente
A suivre votre époux ?

Nous ne sentirons plus les pluvieux orages
Ni l'horreur des hivers,
Et la terre, en repos de si cruels outrages,
Etend ses tapis verts.

A de nouveaux soleils les fleurs développées
Dilatent leurs boutons,
L'arbre qui ne voit plus ses feuilles dissipées
Pousse ses rejetons.

La vigne se parfume et ne craint plus la bise;
Poussez tendre bourgeons :
Sous un air plus bénin, le froid n'a plus de prise
Sur nos beaux sauvageons.

Pendant que sous son pampre, au fort de la tempête,
Une grappe fleurit,
Le pommier de ses fruits va couronner sa tête
Et la figue mûrit.

Loin d'un fidèle amant la chaste tourterelle
Soupire son amour,
Et sans vouloir souffrir une flamme nouvelle
Murmure nuit et jour.

Solitaire colombe en ces creux enfoncée
Pousse tes sons plaintifs,
Fais sentir tes beautés à mon âme empressée
Par les traits les plus vifs.

Que ton visage est beau, que ta voix me contente
Par ton heureux retour,
Et qu'agréablement elle tient en attente
Les rochers d'alentour!

Allons (c'en est le temps) des branches renaissantes
Trancher l'accroissement;
Et faisons endurer à nos fertiles plantes
Cet utile tourment.

Prenez ces renardeaux ravageurs de la vigne;
Et, d'un commun effort,
Toutes venez donner, à leur race maligne,
Une soudaine mort.

RÉFLEXIONS.

Vous qui de la vertu commencez la carrière
Gardez-vous de passer cette saison première
En de molles douceurs;
Taillez jusques au vif, exterminez le vice,
Etouffez en naissant un défaut qui se glisse
Au secret de vos cœurs.

Du corps et de l'esprit la parfaite harmonie
D'un chant perpétuel a la grâce infinie;
L'époux en est ravi;
On pousse jusqu'au ciel d'éternelles louanges,
Et, dans ce beau concert, les hommes et les anges
Le chantent à l'envi :

Lorsque malgré les cris d'un cœur qui le réclame
Ce dédaigneux amant paraît sourd à ma flamme,
Quelquefois à l'écart
Animée au dedans d'une douce espérance
A ses yeux entr'ouverts par ma persévérance
Je dérobe un regard.

Il vient comme par sauts à notre humble nature,
Au supplice, aux enfers, après la sépulture,
Au trône remonté
Lui-même tour à tour à nos yeux veut paraître
En victime, en pontife, en serviteur, en maître,
Dans toute sa clarté.

Quelle saillie! il quitte, il reprend son tonnerre,
Tantôt dans les hauts lieux, tout à coup sur la terre,
Il m'entraîne après lui.
Je me vois dans l'abîme et bientôt sur la nue
Riche, pauvre, impuissante et toujours soutenue
De son secret appui.

IV

In lectulo. (*Cant.* III, 1.)
Cruelle absence.

Sur ma couche la nuit, seule, triste, éplorée,
En vain j'étends les bras :
Je cherche, hélas! celui dont je suis pénétrée,
Et ne le trouve pas.

J'irai de tous côtés, errante, infatigable,
L'appeler par mes cris.
Qui conduira mes pas à l'objet adorable
Dont mon cœur est épris ?

Guidez, feux de la nuit, ma course vagabonde :
Vous qui gardez nos tours,
N'avez-vous point trouvé dans votre exacte ronde
L'objet de mes amours ?

A peine ai-je passé la garde vigilante,
Que j'aperçois l'Epoux,
J'accours, et je lui dis d'une voix défaillante :
Pourquoi me quittez vous ?

Seule dans la maison où je reçus la vie
Je le veux posséder,
Et trop souvent trompée, à ma mère je fie
Le soin de le garder.

Oh ! ne le troublez pas, vous, ses chères compagnes,
Jusques à son réveil,
Par les faons, par les cerfs, sautant dans les cam-
Ménagez son sommeil. [pagnes ;

RÉFLEXION.

Vous seule, ô sainte Eglise, ô mère charitable,
Gardez à vos enfants leur amant véritable
Par vos soins maternels ;
L'âme ne ressent point les rigueurs de l'absence
Et sûre en votre sein, attend la jouissance
Des plaisirs éternels.

V

Descendi in hortum meum, etc. (*Cant.* VI, 10, 11, 12.)

Visite de la vigne et des jardins. — Retour à la vie contemplative. — Passe de la contemplation à l'action et au contraire. — Sulamite ou l'ame parfaite. — Les noyers du jardin de l'Epoux ; rapidité de ses mouvements.

L'ÉPOUX.

J'allais, pour divertir mon ardeur violente,
Loin du monde et du bruit,
Tantôt chercher des fleurs, tantôt à chaque plante
Redemander son fruit.

Je voulais occuper ma douce rêverie
De plaisirs innocents,
Et seul m'entretenir de ma vigne fleurie,
De ses pampres naissants.

Avec un soin pareil curieux je visite
Les vallons d'alentour,
Et vois sur le noyer dont la feuille m'invite
Le fruit qu'il met au jour.

Loin de mon cher objet, je crus tromper ma peine
Parmi les coudriers ;
Je me trouble : et soudain sur leurs pas je ramène
Mes diligents coursiers.

Ceux qu'à ses chariots Aminadab attelle
Avec leurs pieds ailés,
Jamais dans la vigueur d'une course nouvelle
Ne les ont égalés.

Mes esprits ne savaient dans cette défaillance
Par où prendre leur cours ;
Je mourais : il fallait aux rigueurs de l'absence
Un aussi prompt secours !

LES CAMPAGNES

Revenez : nous voulons toujours à votre suite
Sentir votre pouvoir ;
Revenez, rendez-nous divine Sulamite,
Le plaisir de vous voir.

Et cessez plus longtemps d'habiter les campagnes
Quand par de communs vœux,
Egalement charmés votre époux, vos compagnes
Redemandent vos yeux.

RÉFLEXION.

L'Epoux dans les pasteurs que partout il envoie
Conduire son troupeau dans la céleste voie
Sont ces perplexités.
Il fait craindre une vie en ses soins trop active
Et rappelle souvent l'âme contemplative
A ses sublimités

Visitez ses jardins : la vigne qu'il confie
A vos yeux vigilants, pousse et se fortifie
Sous vos soigneux regards ;
Tournez-les cependant vers la sainte retraite
Si vous voulez d'une âme inquiète et distraite
Eviter les hasards.

Malgré son tendre amour Jacob souvent préfère —
A l'aimable Rachel, Lia qui le fit père :
L'une excelle en beauté,
L'autre dans son maintien moins belle que féconde
Rapporte à son époux de quoi remplir le monde
De sa postérité.

Au secours du prochain la charité vous guide,
La sainte vérité remplit un cœur avide
Et le met dans les cieux.
Fuyez d'un zèle outré les ardeurs insensées
Et toujours réservez aux tranquilles pensées
Des moments précieux.

Dans les besoins pressants quittez la jouissance
Et du céleste Epoux l'agréable présence
Allez le secourir.
Lorsqu'en ses membres nus dans cette triste vie,
Accablé de douleur, de faim, de maladie,
Il est prêt à mourir.

Mais revenez bientôt où sa voix vous rappelle.
Venez pleurer, gémir, chez le peuple fidèle
Et la nuit et le jour.
Adorez en silence, et que votre prière
Avec Dieu soit en nous un éternel mystère
D'un mutuel amour.

VI.

L'âme parfaite sous le nom de Sulamite.

SULAMITE.

Sulamite est toujours solitaire et tranquille,
Elle ne peut quitter le bienheureux asile

Où son Epoux la tient ;
S'il faut des ennemis assurer la défaite
Et mener au combat une âme si parfaite,
Souvent elle y revient.

[illegible] le grand Salomon la colombe l'unique ;
[illegible]s le nom commun lui pacifique.
[illegible]re les mortels
[illegible] un cœur plus épuré de crime
La concorde et la paix, ni n'offre de victime
Plus digne des autels.

Assise aux pieds sacrés comme une autre Marie,
Des hommes la merveille et du ciel si chérie,
Il faudra toutefois,
Qu'elle serve à son tour et que nouvelle Marthe
Au désir de l'Epoux souvent elle s'écarte
Du doux son de sa voix.

Rejeté dans les flots, Bernard, à la tempête,
Hors du port désiré sait exposer sa tête
Et vient loin de Clairvaux
Où de chastes plaisirs son âme est transportée,
Zélé prédicateur de l'Eglise agitée
Partager les travaux.

VII.

Sur les noyers du jardin de l'Epoux.

Les noyers du jardin sont dans le saint cantique
Des livres inspirés le langage mystique
Où l'on est empêché
Par l'amère enveloppe et par la dure enceinte
De recueillir d'abord dans la parole sainte
Le fruit du sens caché.

Il est ainsi ; souvent la divine Ecriture
Je te aux yeux éclairés une lumière pure ;
Souvent la vérité
Sous la lettre grossière est la manne cachée
Qui par un soin pieux veut être recherchée
Dans son obscurité.

VIII.

Sur la vitesse des chevaux.

Dans ses tours et retours toujours vif et rapide,
L'époux d'une âme tiède, indolente, insipide,
Déteste la lenteur :
De piquants aiguillons, il l'anime, il la presse,
Et lui fait vivement quitter de sa paresse
La triste pesanteur.

Sur un char enflammé l'on voit monter Elie ;
Par de fervents désirs que l'âme se délie
De la boue et du sang ;
Et que dans ces bas lieux trop longtemps exilée
Parmi les bienheureux en soupirs exhalée
Elle prenne son rang.

IX.

Quam pulchra es, amica mea, quam pulchra es! Oculi tui columbarum, absque eo quod intrinsecus latet, etc. Sicut vitta coccinea, etc., sicut fragmen, etc., absque occultis. — Columbæ super aquas. — Pulchra ut luna etc. (*Cant.* IV, 1, 2, 3 ; V, 12 ; VI, 9.)

Éclat de l'Epouse ; sa force. — Beautés cachées [illegible] ration de l'Epoux.

L'éclat de ta beauté tout autre éclat surpasse ;
Ton aspect radieux,
Ton front, tes belles mains, ton port, ta bonne grâce
Font le plaisir des yeux.

Dans ses tendres regards la colombe innocente
N'a rien de si charmant
Quand sur les bords fleuris d'une eau claire et [courante
Elle flatte un amant.

Sur ta bouche tendus deux rubans d'écarlate
S'entr'ouvrent à ta voix
Qui retient des zéphirs l'haleine délicate
Et le chantre des bois.

La grenade coupée en sa vermeille écorce
Imite tes couleurs :
Dans tes divins appas on éprouve une force
Qui charme tes douleurs.

Comme un camp arrangé tu mets tout en déroute
Sans efforts et sans bruit.
Telle ne reluit pas dans sa paisible route
La reine de la nuit.

Pour illustrer nos jours le ciel a fait paraître
Ton éclat nompareil :
Qui ne te connaît pas peut aussi méconnaître
Les rayons du soleil.

Quoiqu'un voile étendu, d'un visage modeste
Couvre les plus beaux traits ;
Ta pudeur te trahit et relève le reste
De tes chastes attraits.

RÉFLEXION.

La gloire de l'épouse au dedans renfermée
Rend son maintien plus beau, sa vertu plus aimée
Et plus vive sa foi ;
De ses propres grandeurs son cœur elle détache
Le silence est sa joie, et plus elle se cache
Plus elle plaît au roi.

Pourquoi tant rechercher sa faible créature ?
Seul il en fit l'éclat, la beauté, la parure
Sa main seule y parut :
Il s'admire lui-même, il chérit son image ;
Dès le commencement il bénit son ouvrage
Et son travail lui plut.

X.

Donec aspiret dies, etc. — Tota pulchra es, etc.— Favus distillans, etc. — Hortus conclusus, etc. — Surge, Aquilo, etc. (*Cant.* II, 17 ; IV, 7, 11, 12, 16.)

L'Epoux charmé. — L'Epouse sans tache, toute belle, inaccessible. — Ses discours. — Vents impétueux. — Persécutions.

Jusqu'à tant qu'au matin des vents la fraîche haleine
Se répande à l'entour,

Que l'ombre fugitive éclaircisse la plaine
Et ramène le jour ;

J'approcherai de vous, ô montagne de myrrhe,
De vous de qui l'encens
Exhale jusqu'au ciel la vapeur qu'on attire
Pour réveiller les sens.

Vous êtes toute belle ; une grâce admirable
Relève chaque trait ;
Mais on admire plus du tout incomparable
L'assemblage parfait.

Plus des yeux étonnés la lumière s'attache
A vos rares beautés,
Plus on voit éclater d'un visage sans tache
Les nouvelles clartés.

Venez du mont Liban, des plus gras pâturages,
De loin, des environs,
Des déserts habités par les bêtes sauvages :
Nous vous couronnerons.

Un seul de vos regards par de secrètes flammes
Sait consumer les cœurs :
Un seul de vos cheveux pour les plus belles âmes
A des attraits vainqueurs.

De vos sages discours la grâce nompareille
A du lait les douceurs
Et passe la liqueur que la savante abeille
Va piller sur les fleurs.

Par sa chaste rigueur l'épouse inaccessible
Est un jardin fermé,
Son cœur pour son époux, à tout autre insensible,
Est toujours animé.

Elle est dans un enclos la fontaine scellée
Qui sait garder ses sceaux ;
Ni berger, ni troupeau ne l'ont jamais troublée,
Ni corrompu ses eaux

Venez, vents du midi ; soufflez sur le parterre
Aquilons furieux :
Et portez jusqu'au ciel et par toute la terre
Ses parfums précieux.

RÉFLEXION.

L'Eglise a ses parfums, sa foi, sa patience,
Son amour, ses désirs ; les vents, la violence
La fureur des tyrans :
Dans son sein glorieux tous les peuples attire,
Et croissent sous le fer ses saints dont le martyre
A fait des conquérants.

Que d'un cœur épuré la pudeur est craintive !
Fermée à tous objets, solitaire, attentive,
Soi-même elle se craint :
Elle n'aime et ne sent que la loi, que la gloire
De son amant jaloux, et seul dans sa memoire
Il se trouve dépeint.

La fortune me rit, la volupté me tente ;
Avec tous ses attraits la gloire se présente
Que veut-elle de moi ?
Grâce de mon Sauveur, empêchez ma défaite,
Venez à mon secours, paix, silence, retraite,
C'est le sceau de mon roi.

XI.

Ego dormio et cor meum, etc. — Vox dilecti, etc. — Exspoliavi me tunica mea, etc. — Declinaveras, atque transieras, etc. — Invenerunt me custodes, etc. (Cant. v, 2, 3, 6, 7).

Veille intérieure. — L'Epoux frappe. — Lenteur à ouvrir punie. — L'Epoux se retire. — Vainement cherché. — La garde arrête l'Epouse.

Mon cœur jamais ne change et jamais ne sommeille :
Pour un céleste amant
Il brûle nuit et jour ; et son feu se réveille
A chaque battement.

Sa voix trouve toujours mon oreille attentive ;
Je dors et je l'entends ;
Je connais les accents de sa bouche plaintive,
C'est celui que j'attends.

Je frappe : Ouvre, dit-il, ma parfaite, ma belle,
Dont mon cœur est charmé,
Ma colombe, ma sœur, ma compagne fidèle,
Ouvre à ton bien-aimé.

De ma tête à la nuit trop longtemps exposée
Dans son aimable sein,
Mon épouse bientôt essuyera la rosée
Avec sa belle main.

Trop paresseux époux ! quoi ? faudra-t-il reprendre
L'habit que j'ai quitté,
Et de mes pieds lavés, pour un cœur si peu tendre
Ternir la netteté ?

Par ses doigts empressés de la porte formée
Il force le ressort :
Tous mes sens sont émus et mon âme pâmée
De ce nouvel effort.

Je vole et le verrou déjà sentait le baume
Distillé de ses mains ;
Mais je vois disparaître ainsi qu'un vrai fantôme
Le plus beau des humains.

A ses cris, je courais languissante, attendrie,
Me perdre dans ses bras.
Il me fuit : à mon tour, je pleure, je m'écrie ;
Il ne me répond pas.

Du guet que je rencontre indignement traitée
J'en méprise les coups ;
Et me plains seulement de me voir arrêtée
En cherchant mon époux.

Vous, filles de Sion, racontez lui ma peine
Et l'extrême langueur
Où me met nuit et jour d'une absence inhumaine
La mortelle rigueur.

RÉFLEXION.

Amante de Jésus, soit qu'il commande en maître,
Soit qu'il frappe en époux, si tu ne sais connaître

Ses rapides moments;
Tu pleureras longtemps sa fuite irréparable
Et ne reverras plus sa face désirable
Qu'après mille tourments.

D'un amant refusé l'âme est comme glacée,
Sa grâce mal reçue et sa foi mal placée
Cause une triste nuit :
Si l'épouse l'écoute et ranime son zèle,
Le froid cesse et ravi d'un feu qu'on renouvelle
Il en goûte le fruit.

L'épouse est trop souvent par la garde arrêtée,
Soit que des surveillants faiblement entêtée,
Elle engage son cœur,
Ou que des vains conseils la trompeuse surprise
Trouble les mouvements et rompe l'entreprise
Du céleste vainqueur.

XII.

Averte oculos tuos. (*Cant.* VI, 4.)

Les amants de la vérité et de la sagesse, étonnés de son excessive lumière.

Vous qui par vos regards m'enlevez à moi même,
Vive source de feux,
Reine, je n'en puis plus ; ma faiblesse est extrême;
Détournez vos beaux yeux.

O maîtresse des cœurs, ô vérité première,
Quand vous me prévenez
Et que de vos rayons vous jetez la lumière
Sur mes sens étonnés,

Je me pâme et mon cœur qui loin de moi s'envole
Dans un si grand effort,
Ne sait en écoutant votre intime parole
S'il est ou vif ou mort.

Après la vision d'un céleste spectacle
Dans l'abîme plongé
Je demeure incertain si j'ai vu ce miracle
Ou si je l'ai songé.

Retirez donc l'éclat des lumières trop vives,
Et content de sa foi
Nous assujettirons nos volontés captives
A sa suprême loi.

RÉFLEXION.

L'époux tient dans ses saints ce sublime langage
Quand de la claire vue ils font l'apprentissage ;
Et par tant de clartés
Il perce de leurs yeux la tremblante prunelle
Qu'il faut que ces essais de la gloire éternelle
Souvent leur soient ôtés.

Ainsi sentit d'abord sa force dissipée
Son courage abattu, sa voix entrecoupée.
Celui, qui dans les tours
De la superbe Suse, aperçut sur la nue
Du Fils de l'homme en l'air la figure venue
Jusqu'à l'Ancien des jours.

L'un dans sa vision voit sa mort assurée
L'autre d'un si grand poids a la face atterrée
Qu'il ne peut se lever,
Ou n'exprimant jamais ce que son cœur médite
Il commence un discours que sa langue interdite
Ne peut plus achever.

Et toi, de l'Orient apôtre infatigable
Quand les ravissements de l'éternelle table
A ton cœur sont passés;
N'as-tu pas toujours prêt à de nouveaux supplices,
A la fois accablé de l'excès des délices
Répondu : C'est assez.

XIII.

Statura tua assimilata est palmæ, etc. — Collum tuum sicut turris eburnea, etc., sicut turris David. (*Cant.* VII, 4, 7; IV, 4.)

Elévations de l'Epouse. — Délicatesse de ses traits.

L'épouse est dans sa taille au palmier égalée,
Arbre chéri des cieux
Qui dresse incessamment vers sa voûte étoilée
Son front majestueux.

Ravi de ce grand arbre et de sa belle tête
En moi-même j'ai dit :
J'en aurai la dépouille, et jusque sur le faîte
J'en choisirai le fruit.

Je tiendrai cependant ta divine mamelle
Comme on presse un raisin
Pour tirer de ses grains la liqueur immortelle
Du plus généreux vin.

De tes membres polis, si tendre est la jointure
Qu'on la croit faite au tour :
De ton col élevé la superbe structure
Paraît comme une tour :

Tour qui par sa blancheur efface de l'ivoire
L'éclat et la beauté;
La tour qui de David conserve la mémoire
A moins de majesté.

Quoiqu'éternellement sur sa base affermie
Par d'assurés remparts ;
Les carquois arrachés à la troupe ennemie
L'ornent de toutes parts.

Et qu'on voie à l'entour pêle-mêle étendues,
Les troupes de guerriers ;
Les cuirasses, les dards, les lances suspendues
Leurs larges boucliers.

RÉFLEXION.

Quand l'âme pousse au ciel sa sublime pensée
Et qu'en son cher objet tout entière passée
Pour lui seul elle dit ;
Quand au-dessus des sens heureusement perdue
Dans un vaste inconnu sa voix perçante et nue
Hors d'elle la ravit.

Unie au Tout-Puissant, en vertu elle abonde :
Chacun suce à l'envi sa mamelle féconde,
En tout temps, en tout lieu ;

Pleine de vérité, de ce suc assouvie
Dans ses sages discours, non plus que dans sa vie
On ne trouve que Dieu

Là se voit à ses pieds avec sa pompe vaine
Et le long attirail de sa gloire incertaine,
Le monde dé-armé ;
Son pouvoir est à bas, sa grandeur étouffée
Et paraît au-dessus de ce riche trophée
Le nom du bien-aimé

L'épouse est au milieu des beautés différentes
Un rare composé de douceurs attirantes
Où tout est réuni,
On y voit la grandeur et la délicatesse,
La grâce avec la force et partout la justesse
D'un ouvrage fini.

De ses membres sacrés Jésus fait la jointure
Sa parole éternelle en est la nourriture :
Mêlé dans tous le corps
Son esprit au dedans l'anime, la maitrise,
Et riche en dons divers découvre dans l'église
Ses immenses trésors

XIV.

Ego dilecto meo et dilectus meus mihi, etc. — Veni, dilecte mi, egrediamur, etc. (*Cant.* VI, 2; VII, 10.)

Amour réciproque. — Fleurs et fruits. — Présents de l'Epouse. — Vie solitaire et cachée.

En désirs mutuels nos deux cœurs se consument
Je suis à mon amant .
Il se livre à la fois, et nos flammes s'allument
En un même moment.

Allons où la beauté du printemps nous appelle,
La campagne nous rit
Nos arbres ont repris leur verdure nouvelle
Et le ciel s'éclaircit

Demeurons au village et laissons de la ville
Le bruit tumultueux
Voyons ramper la vigne et le provin fertile
De ce bois tortueux.

Nous verrons si la fleur à l'air s'est exposée,
Ou si pendant la nuit
Ses tendres nœuds nourris d'une douce rosée
Ont enfanté du fruit.

Levons-nous, il est temps et prévenons l'aurore
Visitons nos vergers ;
Nous sentirons l'odeur et nous verrons éclore
La fleur des orangers.

La mandragore enchante et l'œil et la narine ;
L'air en est embaumé,
Elle est riche en senteur, et jusqu'à sa racine
Tout en est parfumé.

Recevez mon amour et les fidèles gages
D'un tendre attachement
A mon cœur empressé ces chastes témoignages
Sont un soulagement.

J'ai gardé, cher époux, des fruits de toute sorte,
Choisissez les plus beaux :
Goûtez ; tout est à vous, et je vous en apporte
Des vieux et des nouveaux.

RÉFLEXION.

Simple, humble, solitaire et toujours loin du monde
En présents délicats, en caresses féconde,
Par un sort immortel,
L'épouse qui d'un Dieu sait les magnificences
Et de deux testaments les richesses immenses
En pare son autel.

Eprise des beautés de la simple nature
Sur les fruits, sur les fleurs, elle voit la peinture
De son docte pinceau :
A l'aspect des trésors de la saison nouvelle,
Elle admire les traits d'une main éternelle
Dans son riche tableau.

Que de variétés, son jardin nous enfante !
Dans ses fertiles plants tout répond à l'attente
D'un soin industrieux :
Les racines, les jets, ce que la terre cache,
Ce qu'elle montre au ciel également attache
Les désirs curieux.

Croissez, humbles vertus, en secret élevées
Et lorsqu'à votre point vous serez arrivées
Par un parfum charmant
Qui perce malgré vous le sein qui vous enserre
Vous serez notre joie et du sacré parterre
Le plus bel ornement.

Ainsi, dans le désert le zélé solitaire
Qui ne sait que gémir, se cacher et se taire,
Et, malgré sa pudeur,
Sous les yeux de l'époux, la vierge retirée,
Dans son humble clôture à jamais enterrée
Répandent leur odeur.

XV.

Quis mihi det te fratrem meum, etc. (*Cant.* VIII, 1.)

Jésus-Christ enfant. — Tendre victime. — On l'écoute dans son Eglise.

Cher frère, cher époux, dans ton aimable enfance,
Que je te trouve beau !
Et qu'il me sera doux d'apprendre l'innocence
Au pied de ton berceau !

Je ne te cherche pas dans le sein de ton Père
A mes yeux refusé ;
Sorti de ce secret et devenu mon frère,
Cent fois je t'ai baisé.

Qu'on ne méprise plus mon ardeur enflammée
Je te trouve en un lieu
Où trop heureuse sœur du même sang formée
Je contente mon feu.

Si ton père est le nôtre et qu'ainsi je l'appelle
Par un semblable attrait,
A ta mère attachée en pressant sa mamelle
J'en attire le lait.

Au dedans tout à coup d'un doux transport saisie
Je te prends dans mes bras
Et te porte chez celle à qui je dois la vie,
Où tu m'enseigneras.

Je promène mon cœur au milieu des mystères,
Partout j'entends ta voix,
J'écoute, et, parcourant ces objets salutaires,
J'y vois toujours ta croix.

Je te vois, tendre agneau devenu la victime
De tout le genre humain :
Un clou perce déjà pour expier mon crime
Ton innocente main.

Pendant qu'avec douleur en secret je t'admire
Dans ton sacré tombeau,
Je te mets sur mon sein comme un bouquet de myrrhe
Ornement tout nouveau.

Je vois étinceler de ta face éclatante
Les rayons glorieux,
Mais ta chair empourprée et de sang dégoûtante
Me frappe aussi les yeux.

De ta chaste blancheur, de ton rouge admirable
Également saisi,
Mon cœur a pour objet l'Epoux incomparable
Entre mille choisi.

Mon amant altéré reçoit de ma tendresse
Les vins réjouissants,
Et de mes grenadiers sur ses lèvres je presse
Les grains rafraîchissants.

RÉFLEXION.

Par cent bouches l'Epoux fléchit les âmes dures ;
Il en emploie autant qu'il ouvre de blessures ;
Son exemple est ma loi.
Il aime la douceur de ce divin langage,
C'est le vin de l'Epoux et l'agréable gage
D'une immortelle foi.

Le martyre est ma gloire et la croix est ma vie,
Souffrir pour mon Epoux est toute mon envie :
C'est un Epoux de sang :
Et porter de sa mort la glorieuse empreinte,
C'est avec les martyrs, parmi sa troupe sainte,
Prendre le premier rang.

Invincible docteur qui, dans la solitude,
Me fait sentir sa grâce et mon ingratitude ;
Il me parle en amant :
J'écoute en sûreté dans le sein de l'Eglise,
Et soit qu'il me corrige, ou qu'il me favorise,
Je l'aime également.

XVI.

Quæ est ista quæ ascendit? (*Cant.* VIII, 5 seq.)

Les épreuves. — L'amour épuré.

Que vois-je? du désert heureuse elle s'élève,
Au comble des plaisirs :
L'épreuve la soutient ; la solitude achève
D'épurer ses désirs.

De son divin Epoux avec quelle assurance
Elle en fait son appui !
Dans son bras elle a mis toute son espérance
Et ne connaît que lui.

D'un arbre malheureux le fruit t'a corrompue,
Ta mère en a péri :
Un arbre a du péché la course interrompue,
Et le mal est guéri.

Sur ton bras, sur ton cœur, mets-moi comme une empreinte :
A toi seul attaché,
Mon cœur rompra plutôt que par une aucune atteinte
Il en soit arraché.

Pour toi je souffrirai d'un chaste amour saisie
Et les feux et le fer
Plutôt que d'offenser ta sainte jalousie
Plus dure que l'enfer.

Les eaux n'éteindront pas une flamme si pure,
Et les flots soulevés
Qui font frémir les sens et trembler la nature
Tout à coup sont crevés.

S'il faut abandonner et les biens et la vie,
Je bénirai mon sort :
S'il faut dans les tourments voir la mort en furie
Mon amour est plus fort.

RÉFLEXION.

Insatiable Epoux qui jaloux de votre ombre
Me causez des langueurs et des peines sans nombre,
Il faut vous contenter ;
Cruel, pour égaler votre délicatesse
Et de vos mouvements seconder la vitesse
Que ne dois-je tenter?

Preste à tous vos moments ; à vous seule attentive
De votre volonté l'éternelle captive,
Je ne suis point pour moi :
Dans vos secrets sentiers, à moi-même inconnue,
De tous secours humains je marche dépourvue
Et ne vis que de foi.

L'âme dans sa carrière un long temps exercée,
Qui voit par cent combats à la gloire avancée,
Les vices abattus ;
De ses propres efforts à la fin se défie,
Et craint pour son amour qu'il ne se glorifie
Des dons et des vertus.

XVII.

Quæ habitas in hortis, etc. — Vox tua dulcis et facies tua decora. (*Cant.* VIII, 13 ; II, 14.)

Chant de l'Epouse. — Elle craint les excessives douceurs

Toi qui de ces jardins l'hôtesse et la merveille,
De tes doctes chansons
Fais entendre aux amis qui te prêtent l'oreille
Les célestes leçons.

Ainsi que ton bel œil, ta belle voix les touche
Et les airs ravissants,

Tes doux accords poussés de ta savante bouche
Vont enchanter les sens.

Ecoutez : mon amante enfin rompt le silence
De ces aimables lieux ;
Heureux qui peut goûter la sainte violence
De ses chants amoureux

Fuyez, mon bien-aimé : je hais la multitude
Qui m'ôte mon Epoux ;
Je ne puis vous parler que dans la solitude,
Ni chanter que pour vous.

Fuyez ; j'irai partout, à vos pas attachée
Par de pieux efforts ;
Après vos doux attraits sans en être empêchée
Par mille et mille morts.

De péchés accablé, de vos chastes caresses
Qui peut porter l'excès?
Dans ces malheureux jours, votre croix, vos détresses
Ont un meilleur succès.

Fuyez ; je n'en puis plus : d'un amant possédée,
Jalouse de mes fers,
Dans ses embrassements de plaisir inondée,
Moi-même je m'y perds.

Plus vite qu'un chevreuil, fuyez vers les montagnes
D'où viennent les odeurs
Qui d'un parfum céleste embaument les campagnes
Et soutiennent les cœurs.

RÉFLEXION.

Belle en tes vérités, en tes chants merveilleuse
Dans tes solennités grande et majestueuse
Autour de tes autels,
Sainte Eglise, le ciel repond à ta musique
Et l'accompagnement du concert angélique
Ravit les immortels.

Oh ! de l'amour divin étrange destinée !
Dans ce bannissement une âme infortunée
N'en peut porter le poids,
Il faut que, séparé de tout attrait sensible,
Un Dieu dans sa lumière auguste, inaccessible,
Se cache quelquefois.

L'AMOUR INSATIABLE.

Content et jamais content,
Je possède et je désire :
Plus mon bonheur est constant,
Plus je chante mon martyre,
Et ma soif va s'augmentant
A mesure que j'attire
Cette immortelle liqueur
Qui seule remplit mon cœur.

Quel secours à mes transports
Et quel remède à ma peine,
Si, malgré tous mes efforts,
Par une absence inhumaine,
Je sens mille et mille morts
Me couler de veine en veine
Pendant qu'à force d'aimer
Je me vois comme pâmer ?

Qui n'est pas encore uni
Ne sent qu'un vide infini.

Adorable vérité,
Mère de l'amour suprême,
Heureuse nécessité,
Qui vous voit toujours vous aime
Dans l'immuable cité.
Venez, montrez-vous vous-même,
Et nos cœurs en vous aimant
Iront tous se consumant.

Amour et toujours amour,
C'est mon attrait, c'est ma vie.
Je veux souffrir nuit et jour
Cette heureuse maladie,
Tant qu'au céleste séjour
D'une sainte mélodie
J'aille chanter à jamais
Le cantique de la paix.

Dans tes murs, sainte Sion,
Notre patrie immortelle,
Loin de la corruption,
Règne la paix éternelle,
Dont la vive impression
Vient à la troupe fidèle
Jusqu'à ces lieux reculés
Où nous sommes exilés.

Paix, qui surpasses tout sens,
Tout désir, toute pensée,
Lorsque du ciel tu descends,
Malheur à l'âme insensée
Qui, par des vœux impuissants,
A soi-même délaissée,
Cherche un repos passager
Dans un pays étranger !

II.

SUR LE MÊME SUJET.

Amour, que vous me troublez!
Tous mes désirs rassemblés
Attendent la jouissance ;
Mais ce n'en est pas le temps

Ni de remplir l'espérance
Et rendre les cœurs contents.

Cher amant, retirez-vous.
Vos embrassements trop doux
Vont accabler ma faiblesse.
Je ressens trop vos appas,
Quoiqu'à l'ardeur qui me presse
Le trop ne suffise pas.

Non, le trop n'est plus assez
A mes désirs empressés,
Et pour combler de mon âme
La vaste capacité
Il faut donner à ma flamme
Toute votre immensité.

Qui suis-je, que votre amour
Sollicite nuit et jour
Une âme si languissante?
Chère épouse, chère sœur,
Dont le regard me contente,
Dont l'œil m'a blessé le cœur.

Par un seul de tes cheveux
Tu sus allumer mes feux :
Fais encore à mes oreilles
Résonner de tes chansons
Les cadences nonpareilles
Et les agréables sons.

C'est vous qui nous poursuivez,
Nous recherchez, nous servez,
Malgré notre ingratitude,
Comme ferait un amant
Qui, de son inquiétude,
Ne peut souffrir le tourment.

Mais, malgré l'infinité
D'une excessive bonté,
Cœurs ingrats, race traîtresse,
Nous faisons à notre Epoux
Changer toute sa tendresse
En implacable courroux.

Toutefois, dans ma fureur,
J'ai pitié de ton erreur :
En ma couche nuptiale,
Au son de ma tendre voix,
Ame injuste et déloyale,
Reviens encore une fois.

LES TROIS AMANTES.

—

PREMIÈRE AMANTE.

La pécheresse. (*Luc.* VII, 36.)

Il est temps : descendez des cieux,
Amour chaste et religieux,
Jésus a paru sur la terre :
Il y vient pour se faire aimer,
Et faire une éternelle guerre
Au monde qui nous veut charmer.

Assis dans un fameux repas
Sa bonté ne dédaigne pas
De voir approcher sa victime
Qui, devant tous les conviés,
Pleine de l'horreur de son crime,
S'abaisse et se jette à ses pieds.

Le visage noyé de pleurs,
Le cœur déchiré de douleurs,
Elle les arrose de larmes,
Essuyant avec ses cheveux,
Autrefois si remplis de charmes,
Le torrent que versent ses yeux.

Humble amante, à ces pieds sacrés,
Tous ses désirs sont attirés :
Sa bouche y demeure collée ;
Pour assouvir un chaste amour,
Triste, interdite, échevelée,
Elle les baise tour à tour.

Allez, odorante liqueur,
Riches parfums, et de mon cœur
Contenez la délicatesse ;
Honorez la Divinité
Par la magnifique largesse
Qui servit à la vanité.

Digne, par ses crimes affreux,
Des regards les plus rigoureux,
Elle tient sa tête baissée :
Et de sa bouche, pour tous mots,
Témoins de son âme angoissée,
Ne s'échappent que des sanglots.

Tel ne fut dans son repentir,
Quand du ciel on vint l'avertir
De son insupportable offense,
Le roi dont les lugubres chants
Font respecter la pénitence
Jusqu'aux hommes les plus méchants.

Amante, réjouissez-vous
De trouver un amant si doux ;
Il ressent vos saintes caresses ;
Et par votre flamme gagné,
Il en découvre les adresses
Au pharisien indigné.

Vos larmes, vos cheveux épars,
Vos baisers sont autant de dards

Qui percent un cœur qui vous aime ;
Juste Juge, il connaît vos vœux,
Ravi dans sa tendresse extrême
De voir vos transports amoureux.

Il voit croître dans le pardon
De l'amour le céleste don,
Et plus il vous remet de fautes
Plus de vos merveilleux transports
Aux entreprises les plus hautes
S'élèvent les nobles efforts.

Mes oreilles qui l'écoutez,
Qui dans mon esprit apportez
De sa voix l'empreinte éternelle,
Soyez-moi fidèles témoins
Qu'il a dit que moins criminelle
A son gré aimerait bien moins.

C'est dans les pécheurs convertis,
C'est par leurs vices amortis
Que Jésus montre sa clémence.
En Sauveur il veut être aimé :
Il n'est venu par complaisance
Que dans ce titre renommé.

Péché, tu m'as donné la mort ;
Mais tu me rends un meilleur sort,
Puisque je sens la repentance
De mon cœur confus et contrit
Augmenter la reconnaissance
Pour le Sauveur qui me guérit.

Et toi spectateur orgueilleux,
D'un Dieu qui se rend merveilleux,
Touché d'une main infidèle,
Lorsqu'il donne un facile accès
A l'âme emportée et rebelle
Qui vient confesser ses excès ;

Tu lui dirais dans ton dédain :
Retire ton impure main ;
Sans doute s'il était prophète,
Ce Jésus aurait évité
Cette pécheresse indiscrète,
Le scandale de la cité.

Plutôt, hypocrite et menteur,
A ces marques connais l'auteur
Qui vient rechercher son ouvrage
Et lui dit : Aime seulement ;
Je n'aspire à d'autre avantage
Qu'à celui d'être ton amant.

Pendant qu'idolâtre des sens,
A tes pieds offrait son encens
Des amants la troupe insensée,
Il t'aimait malgré ton erreur,
Et de ta conduite passée
Sa grâce t'inspirait l'horreur.

Aujourd'hui que tu l'as calmé,
Que ton cœur a beaucoup aimé,
Tes péchés ne sont qu'une amorce
A ses excessives bontés,
Et ne font qu'avec plus de force
Couler ses libéralités.

Quitte donc ton superbe atour,
Purge la source de l'amour :
Nul amant avec plus de joie
Ne t'offrit de semblables vœux,
Et jamais de plus belle proie
Ne fut prise dans tes cheveux.

—

SECONDE AMANTE.

I — Marie, sœur de Lazare, aux pieds de Jésus à Béthanie écoutant sa parole. (*Luc.* x, 30.)

Quel aimable discours par sa douce merveille
Vient ravir mon oreille !
Parlez, divin Jésus, source de vérité,
Vous serez écouté.

Quand assise à vos pieds dans un profond silence,
A vous mon cœur s'élance,
Et que de votre voix il attire ardemment
L'air céleste et charmant ;

L'ineffable secret qui sort de votre bouche
Est le seul qui me touche.
Dieu demande les cœurs et pour ce beau dessein
Vous sortez de son sein.

Loin des sens, au dedans où vous tenez l'école
J'entends votre parole,
Qui calme tout mon trouble et les émotions
Des fières passions.

Ainsi vous apaisez la mer et les tempêtes
Qui menaçaient nos têtes,
Et des vents vous changez en souffle gracieux
Le bruit audacieux.

Si vous ne montrez plus à ma sœur empressée
Qu'une seule pensée,
Je goûte le vrai bien qui dans votre unité
Ne me peut être ôté.

Je m'abandonne à vous, seul Etre nécessaire,
Je ne veux que vous plaire :
Dans mon cœur désormais je ne nourrirai plus
Des désirs superflus.

Des célestes esprits, en vous seul recueillie
Je commence la vie,
Je renonce à mes sens et toute hors de moi
Je ne vis que de foi.

Pleine de l'Etre pur, immortel, invisible,
Seul incompréhensible,
Je m'écoule et me perds dans ce fond inconnu
Où tout est contenu.

Que me présentez-vous, fortune de la terre ?
Rien que l'éclat d'un verre,
Une glace luisante et qui fond dans les mains,
Ou des fantômes vains.

Que me présentez-vous? une creuse figure;
Pour l'objet, la peinture;
D'un nuage léger les changeantes couleurs;
Les ris tournés en pleurs.

Que vois-je? autour de moi tout le monde s'empresse
Et chacun s'intéresse
A me jeter du port dans le milieu des flots
Pour m'ôter mon repos

Je m'impose à moi-même, et si Dieu ne la guide
Mon âme toujoure vide
Court d'erreur en erreur et croit se convertir
Par un vain repentir.

L'aveugle cœur humain qui veut se reconnaître
Trouve un plus cruel maître;
L'avarice, l'orgueil, la colère, l'amour,
Y règnent tour à tour.

Son désir vagabond va d'idole en idole,
Il se prend et s'envole
D'un lacet dans un autre, et, malgré la raison,
Toujours dans la prison.

Jusqu'à ce qu'à Jésus la vérité nous livre
Et par là nous délivre,
Dans nos esprits déçus, le mal n'est que caché,
Et s'accroît le péché.

Jésus change les cœurs par la secrète atteinte
D'une volupté sainte,
Et de ma volonté d'un délicat effort
Fait mouvoir le ressort.

Je ne vous suivrai plus, fugitives images
Du bien, ombres volages,
Des hommes éveillés songes capricieux,
Fuyez loin de mes yeux.

Possédez seul, Seigneur, un cœur qui ne respire
Qu'à vivre en votre empire;
Heureux qui se soumet et s'abandonne à vous
Dont le joug est si doux.

Je ne demande point de ces vives lumières
Pour mes faibles paupières;
Je m'abaisse; et ce cœur que vous daignez calmer
Ne veut que vous aimer.

—

II. — La même amante se plaint au Sauveur de la mort de Lazare son frère. (*Joan.* xi, 20, 28, 29, etc., 31, 32, 33, 39.)

On consolait en vain les deux sœurs affligées
Et jamais soulagées,
Dieu même dans le mal dont il était l'auteur
Est leur consolateur.

De Lazare Jésus, de loin, dans Béthanie
Avait vu l'agonie;
Quatre jours au sépulcre il laisse son ami
Tristement endormi.

Il approche : aussitôt Marthe toujours active
Vient d'une voix plaintive,
D'un frère enseveli pleurant le triste sort,
Redemander le mort.

Marie à la maison plus tendre qu'empressée,
Dans sa triste pensée,
De sanglots éternels, pleine de son malheur,
Nourrissait sa douleur.

Elle avance pourtant : mais quand Jésus l'appelle
Par sa voix paternelle
On disait : Elle va par ses pleurs de nouveau
Arroser le tombeau.

Que ce peuple ignorant connaît mal sa tendresse!
Ailleurs elle s'adresse;
Mais aux pieds de Jésus, ose-t-elle espérer
De le faire pleurer?

Que ne peuvent les pleurs qu'un tendre amour inspire?
D'autres pleurs il attire,
Jésus pousse l'effort d'un regret véhément
Jusqu'au frémissement.

Que voyez-vous, mes yeux? dans sa douleur extrême
Il se trouble lui-même;
Sur son front étonné de son saisissement
Paraît le sentiment.

Il sait par quel combat et par quelle victoire
Devait tomber la gloire
Du tyran dont l'orgueil à la mort nous soumit,
Et son cœur en frémit.

Il voit avec horreur la sanglante journée
Où la troupe damnée
En perdant l'innocent, du cachot éternel,
Tira le criminel.

A l'aspect du tombeau Jésus frémit encore,
Et sa voix qu'on adore
Dans le ciel, sur la terre et jusques aux enfers,
En va briser les fers.

Là des morts oubliés le morne et triste nombre
Dans sa demeure sombre,
Sous cent portes d'airain enfermé sans retour,
Ne revoit plus le jour.

Mais Jésus a la clef de leur froide clôture
Malgré leur sépulture :
Ceux qu'elle tient captifs, de ces funestes lieux
Repassent vers les cieux.

Vous du démon vainqueur fiers et noirs satellites,
Qui gardez les limites,
Et vous, Mort, qui tenez entre vos pâles mains
Le sceptre des humains :

Aux amis de Jésus il faut rendre la joie
Et lâcher votre proie.
Cédez et mettez bas votre injuste fureur
Devant sa sainte horreur.

Faites tarir vos pleurs, vous, tranquille Marie,
Votre plaie est guérie :
Et revenez aux pieds du céleste Docteur,
Le seul qui parle au cœur.

III. — La même amante répand ses parfums sur la tête et sur les pieds de Jésus (*Matth.* xxvi, 6; *Joan.* xii, 1.)

Que ferez-vous, Marie, et d'un présent si rare
Où l'on vous rend Lazare,
Quelle reconnaissance enfin montrerez-vous
Au bienheureux Epoux?

Déjà vous ressentez une joie infinie :
Jésus à Béthanie
Est entré chez Simon : un grand festin suivit
Où Marthe le servit.

A ce banquet parut un merveilleux spectacle,
Et ce fut le miracle
De voir avec Jésus assis à son côté
Le mort ressuscité.

Marie à cet objet d'un saint transport saisie
Prend sa boîte choisie :
L'ouvre et l'on voit couler sur ses divins cheveux
Le parfum précieux.

Vers les pieds à la fois va l'odorante essence
En pareille abondance.
Le superbe édifice en est tout embaumé;
Tout l'air est parfumé.

A la magnificence elle joint les tendresses,
Et de ses longues tresses
Marie en même temps déployait les beaux nœuds,
L'objet de mille vœux.

Malheureux instruments de la perte des âmes
Des cœurs liens infâmes,
Aux saints pieds de Jésus quittez la vanité :
Il est la Vérité.

Sur ces pieds ondoyait la riche chevelure,
Sa plus noble parure,
Et de l'huile épanchée au gré de son vainqueur
Essuyait la liqueur.

De la Divinité l'infusion sacrée
En vous est adorée;
Vous êtes d'Israël l'espérance et l'honneur
Le seul oint du Seigneur.

Seul Sauveur, vous allez portant de ville en ville
L'odeur de l'Evangile
Et ce baume épanché sur cent climats divers
Guérira l'univers.

Les pauvres sont vos pieds; l'aumône est l'huile
Qui fait cesser leur plainte; [sainte
Les cheveux font changer en libéralités
Les superfluités.

Sexe vain, ton adresse en parures féconde
Croit embellir le monde,
Mais apprends de Jésus d'un humble habillement
Le plus digne ornement.

Attache tes regards aux pieds plus qu'au visage
Des saintes c'est l'usage;
Que la pudeur te guide et relève tes yeux
Seulement pour les cieux.

Par vous seul, ô Jésus, ces belles tant aimées
Vont être désarmées :
Leur orgueil est à bas et vous seul méritiez
De les voir à vos pieds.

Croyez à sa victoire, âmes ensorcelées
De l'amour affolées :
Jésus jette un regard sur un cœur corrompu
Et l'amour est rompu.

Vous forcez de la mort la porte redoutable;
Assis à votre table
Les morts ressuscités goûteront à longs traits
Vos célestes attraits.

Hélas! dans quelques jours, nous savons que la vie
Vous doit être ravie;
Et nous ne verrons plus des mortels le plus beau
Que froid dans le tombeau.

Prévenons de Jésus la triste sépulture :
Que toute la nature
Fidèle à son auteur pour honorer son corps,
Epuise ses trésors.

Femme, tout l'univers célébrera ton zèle,
Ta gloire est immortelle :
Partout où de Jésus le nom sera porté;
Le tien sera vanté.

IV Le jour que Jésus monta aux cieux, il vint à Béthanie avec ses disciples. (*Luc.* xxiv, 50; *Act.* i, 12). — Béthanie était située auprès du mont des Oliviers. (*Marc.* xi, 1; *Luc.* xix, 29, 37). — De ce mont il devait s'élancer pour retourner à son Père. (*Luc.* xxi, 50; *Act.* i, 12.) — Le mont des Oliviers est celui où Jésus alla prier après la Cène. (*Matth.* xxx, 30; *Marc.* xiv, 26; *Luc.* xxvii, 39.) — Il avait accoutumé d'y aller prier. (*Joan.* xviii, 2.) — Il était situé au delà du torrent de Cédron, et il y avait là un jardin. (*Joan.* xviii, 1, 2.) — C'est de là aussi qu'il fit son entrée à Jérusalem. (*Matth.* xxi, 1; *Marc.* xi, 1; *Luc.* xix, 1, 12.) — Béthanie était le lieu où il se retirait souvent et surtout dans sa dernière semaine, d'où il allait dès le matin prêcher à Jérusalem (*Luc.* xxi, 38), et retournait sur le soir à Béthanie. (*Matth.* xxi, 17; *Luc.* xxi, 37.) C'est donc de ce lieu si célèbre par sa retraite, par ses oraisons, et par son agonie, qu'il voulut monter au ciel, comme on a dit.

Prêt à monter au ciel, sa carrière finie,
Pourquoi Jésus encor va-t-il à Béthanie?
Lui faut il immortel, en un lieu retiré
Contre les Juifs ingrats un refuge assuré?
Quoi! faut-il, comme aux jours de sa mortelle vie,
Au pauvre abandonné fournir une maison,
Un jardin retiré pour sa sainte oraison?
Non : il vient honorer d'une famille chère,
Le charitable toit, la table hospitalière :
Par un dernier adieu consoler ses amis,
Leur montrer qu'à leur foi le ciel était promis,
Et que, si bien reçu jusqu'à sa dernière heure,
Il allait à son tour préparer leur demeure.
Cher Lazare, vivez, mais en ressuscité,
Et toi tendre Marie, humble et contemplative,
Demeure à ma parole en silence attentive;

J'ai laissé ce partage à ta fidélité;
Et je veux que jamais il ne te soit ôté.
Conservez votre prix, heureuse et solitaire :
Des célestes secrets sainte dépositaire,
A qui tient au dedans un langage si doux,
Si simple, si caché, le Verbe votre époux :
Votre cœur y répond sans bruit : nulle traverse,
Nul trouble, n'interrompt ce fidèle commerce :
L'amour y parle seul, et son discours sans prix
De nul que de l'amour ne peut être compris.
Vous n'avez pas besoin, amante courageuse,
De suivre pas à pas sa route douloureuse :
Ni d'aller en pleurant de la croix au cercueil
Par vos riches parfums signaler votre deuil.
D'autres en se levant au milieu des ténèbres,
Lui rendront à l'envi tous ces devoirs funèbres.
Gardez votre partage et de Jésus vainqueur
Repassez la parole en votre triste cœur.
Dites que par sa mort le genre humain respire
Qu'il détruit du péché le tyrannique empire
Et qu'on ne le perd pas au trône paternel
Puisqu'on a de sa voix le gage solennel.
Sa voix qui tous les jours vient frapper notre oreille,
Et, pénétrant nos cœurs qu'elle guide et conseille,
Vive image du Verbe, éclat de sa clarté,
Y porte la lumière avec la liberté.

Saints hôtes du désert, troupe humble et solitaire
Qui cherchez en Jésus le seul bien nécessaire,
De sa divinité sages contemplateurs,
De son humanité zélés imitateurs,
Compagnons de Marie et comme elle sans crainte,
Fidèles auditeurs de la parole sainte,
De ses divins discours méditant tous les mots,
Prévenez les douceurs de l'éternel repos.
Chantez de l'Eternel les merveilles antiques,
C'est pour vous que David composa ses cantiques;
Jean-Baptiste pour vous de sa tonnante voix,
A fendu les rochers, déraciné les bois;
Et depuis qu'au désert, seul, de la pénitence
Il a fait résonner la sainte violence,
Une montagne à l'autre en rapporte les cris,
Et tout fléchit au bruit des célestes écrits.
Brûlez d'un chaste amour pour l'immortelle essence,
Voguez à l'abandon sur cette mer immense,
Epris de sa grandeur et de sa vérité
Dites, sous le soleil que tout est vanité.
Et vous du saint Epoux amantes épurées,
A son lit nuptial chastement préparées,
Vierges, anges mortels : dans quelque coin caché
Où votre ardent amour ne soit point empêché,
Laissez-vous attirer à la sainte parole
Qui retient dans les biens et dans les maux console:
Elle est le seul trésor qui jamais ne se perd,
Elle est le pain du ciel au milieu du désert,
Tous à ce pain vivant portez un cœur avide,
Des désirs affamés il remplira le vide :
Prompts à vaincre les sens, hardis à tout quitter,
Sans trouver sur la terre à quoi vous arrêter :
Père, mère, plaisirs, trésors, femme, héritage,
Soi-même, pour n'avoir que la croix en partage.
Peuple enseigné de Dieu, la divine sagesse (1).
Sur vous à pleines mains épanche sa largesse;
D'une éclatante voix elle parle au dehors :
Au dedans elle meut d'invisibles ressorts;
Elle montre de près à notre âme attendrie
Au milieu de l'exil la céleste patrie;
Dans les livres sacrés nous écoutons l'Epoux,
Puisqu'on entend sa voix, il n'est pas loin de nous.
Nuit et jour en secret, il parle au cœur qui l'aime,
Et par son Esprit saint, il s'appelle lui-même.
Esprit, que doucement vous nous entretenez!
Sans cesse vous criez : Seigneur Jésus, venez!
Et l'épouse répond : Venez, votre présence
Peut seule soulager ma longue défaillance,
En regardant au ciel, mes yeux fondus en pleurs,
De langueur accablés, vous disent : je me meurs.
Tantôt dans les plaisirs que je crains plus encore,
Tantôt dans la douleur où l'ennui me dévore,
Ne verrai-je jamais qu'un torrent qui s'enfuit
Et ne laisse dans l'air qu'un inutile bruit?
Me voulez-vous tenir de Sion éloignée,
A l'exil éternel sans pitié condamnée?
Venez; qu'attendez-vous? cruel, hâtez vos pas,
Dans l'erreur de la nuit ne m'abandonnez pas.
Oui, je viens promptement : à nos vœux favorable,
Il va nous découvrir sa face désirable
Qui nous fait oublier tous les travaux passés,
Que l'ange bienheureux ne voit jamais assez;
Par d'enflammés désirs, volons, perçons la nue,
Dans l'essort de la foi goûtons la claire vue,
Et quoiqu'environnés de doux amusements,
Poussons jusques au ciel de saints gémissements.

—

TROISIÈME AMANTE.

I. — Marie Madeleine de qui Jésus avait chassé sept démons, accompagne la sainte Vierge jusqu'à la croix, avec Marie, sœur de sa mère et femme de Cléophas. (*Matth.* xxix, 55, 56; *Marc.* xv, 40; xvi, 9; *Luc.* viii, 2; xxiii, 2, 4; *Joan.* xix, 25.)

Je ne vous quitte plus, ô mère incomparable;
Vierge, de votre sort compagne inséparable,
Fallût-il avec vous affronter le trépas,
A la voix de Jésus, je veux suivre vos pas.
Allons : ainsi parlait la triste Madeleine,
Elle se souvenait de son affreuse peine,
Lorsque de sept démons, fiers suppôts des enfers,
Captive, le Sauveur l'affranchit de leurs fers :
Dès cet heureux moment, toujours reconnaissante,
Elle fut de Jésus une parfaite amante,
Et sans craindre l'horrible appareil de la croix
Elle l'accompagna jusqu'aux derniers abois.
Quand Jésus affligé dans son âme innocente
Que l'état malheureux du pécheur représente,
S'écria par le poids des crimes oppressé :
Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé?
De quelle sainte horreur fut-elle pas frappée!

(1) Le seul manuscrit des poésies de Bossuet que nous avons pu consulter, présente ici une lacune que nous n'avons pu combler.

Combien vif lui parut le tranchant de l'épée !
Combien saigna son cœur ! combien de son amant,
Pleura-t elle à ses yeux le saint délaissement !
Quoi ! Jésus est soumis au prince des ténèbres !
Il ne voit que noirceur, que des objets funèbres !
Dedans comme au dehors on l'abreuve de fiel :
Pour lui dure est la terre et d'airain est le ciel.
Le Fils est délaissé pour sauver les esclaves ;
On le livre à l'enfer pour rompre nos entraves,
C'est le jour des démons : le peuple est possédé :
Aux noires passions tout esprit a cédé.
Aussi de leur erreur l'innocente victime,
Par leur faible commun veut excuser leur crime :
Mon Père, que pour eux mes vœux soient exaucés,
Pardonnez la fureur de ces cœurs insensés.
Des aveugles pécheurs supportez l'ignorance,
Et laissez aux mortels ce reste d'espérance :
Tous ils sont enivrés et le démon vainqueur
A d'énormes excès précipite leur cœur.
Madeleine le voit en cet état funeste,
D'une si belle vie achever le beau reste :
Il promet le salut au larron converti
Aussitôt que du corps l'esprit sera sorti :
Avec sa mère il voit le disciple qu'il aime,
Tendre fils, dans son cœur, il se transmet lui-même :
C'est un autre Jésus qu'il forme en ce moment :
Marie à cette fois enfante avec tourment ;
Le glaive pénétrant dont son âme est percée
Va ramasser des saints la troupe dispersée,
Et lui fait recevoir par un ordre éternel
Pour eux tous dans son sein un amant maternel.
Marie en cet état, est la femme féconde,
L'Eve qui tout à coup met au jour tout le monde.
Jean pour elle en lui seul les élus réunit,
Et comme ses enfants tous elle les bénit ;
Pour avoir dans Jésus une gloire infinie
De Jésus elle boit toute l'ignominie ;
Pendant que sans pitié ses cruels ennemis
Avec des traits amers lui reprochent son fils.
J'ai soif : mais quand sera cette soif apaisée ?
Ciel, distille d'en haut ta plus douce rosée.
Mais non, c'est mon salut qu'à la croix il attend,
Aimons ; le seul amour le peut rendre content :
Madeleine le donne à sa bouche altérée,
Par l'amour, de sa soif l'ardeur est tempérée ;
D'un rocher il a pu tirer une liqueur,
Il ne peut rien tirer de mon perfide cœur.
Ne pourra-t-il jamais m'arracher une larme ?
Sa bonté nous paraît, sa rigueur nous alarme,
Le cœur est insensible et nous ne lui rendons
Que vinaigre et que fiel pour ses célestes dons !
Une plus haute voix enfin se fait entendre,
Jésus n'a plus qu'un souffle et d'un cœur toujours tendre
Il s'écrie en mourant que tout est consommé,
Oui, jusques à la mort, il a toujours aimé.
D'un amour éternel sa mort est le mystère
Et son dernier soupir n'a rien d'involontaire ;
Il ne veut point mourir qu'il n'ait tout accompli
Et d'un parfait amour tout le devoir rempli.
Jusqu'à la moindre goutte il a bu le calice
Où son Père irrité composa son supplice.
Victime consacrée au vengeur immortel
Comme de l'eau son sang a coulé sur l'autel.
On ne le connaît plus ; sa face désirée,
La merveille des yeux, est toute déchirée :
Ce n'est plus ce docteur de tous si recherché,
C'est l'homme de douleur, c'est un ver écrasé.
O miracle inouï ! pendant qu'à l'agonie,
Jésus avec son sang voit s'écouler sa vie,
Sa voix ne baisse pas : il expire en criant,
Délaissé de son Père il meurt en le priant ;
Et remet en ses mains son âme désolée,
Qui même en se troublant ne fut jamais troublée.
Madeleine attentive à ce dernier effort,
Voit que ses yeux fixés se tournent à la mort ;
Il se meurt ; de son sang la source est desséchée,
Sa bouche est entr'ouverte et sa tête penchée ;
C'en est fait ; il n'est plus, tout est perdu pour moi,
Mon amant, mon époux, mon sauveur et mon roi.
Mais que vois-je ? soleil, de ta pâle lumière,
Le reste défaillant échappe à ma paupière :
Tout tremble ; et par l'effet d'un mouvement affreux
Des tombeaux d'alentour se découvre le creux :
Des morts parmi les airs on voit voler les ombres,
Avec leur face triste et leurs figures sombres :
Tout l'univers s'ébranle et semble sans moteur
Vouloir s'ensevelir avec son Créateur.

II. — La même amante cherche Jésus dans son tombeau, voit deux anges et le voit lui-même. (*Joan.* xx, 10.)

Anges saints qui vites mes larmes
Et la douleur pleine de charmes
D'une amante auprès du tombeau
Qui toute sa richesse enserre ;
De Jésus sorti de la terre
Chantez le cantique nouveau.

Au creux d'une grotte enfoncée,
Dans le roc de nouveau percée,
Dans un jardin délicieux :
A l'ombre de fertiles plantes,
Au milieu des fleurs odorantes
Reposait le corps précieux.

Dès le matin, avant l'aurore,
Les amantes venaient encore,
Eprises d'un divin appas,
Au saint lieu signaler leur zèle ;
Et plus que les autres fidèle,
Madeleine n'en sortait pas.

Tantôt vers le tombeau penchée,
Tantôt à l'entour épanchée,
Par mille regards superflus,
Elle cherche, inquiète et triste,
Et va suivant comme à la piste
Celui qu'elle ne trouvait plus.

N'est-ce pas là, dans cette roche,
Qu'aujourd'hui vainement j'approche

Et dans ces solitaires lieux
Que fut posé le divin Maître ?
Et ne le voyant plus paraître,
Elle s'en prenait à ses yeux.

Deux anges, dont la riche veste,
D'un blanc éclatant et céleste
Comme un soleil étincelait,
Paraissaient, touchés de sa plainte,
Lui vouloir ôter toute crainte,
Et l'un d'eux ainsi lui parlait :

Femme, dans les larmes plongée,
Soulagez votre âme affligée ;
Dites le sujet de vos pleurs.
A ces paroles, Madeleine
Sentit qu'ils comprenaient sa peine
Et qu'ils partageaient ses douleurs.

De son amour toute occupée
Et de nul autre objet frappée,
Sans surprise, sans tremblement,
Elle vit comme des peintures
Ces immortelles créatures,
Et ne songeait qu'à son amant.

Hélas ! jusque sous cette tombe,
A ce dernier coup je succombe :
Ils m'ont enlevé mon Seigneur ;
Après l'avoir privé de vie,
On le cache et l'on nous envie
Ce reste de notre bonheur.

Oh ! qu'elle était bien écoutée !
Que sa voix fut bientôt portée
A l'oreille du bien-aimé !
Qui, près d'elle, dans le silence,
En secret voit la violence
Du feu qu'il avait allumé !

Madeleine, toujours en quête,
Cherche encore en tournant la tête
Le seul qui peut la soulager ;
Que ne fait la persévérance ?
Il vient contre toute espérance,
Mais sous un visage étranger.

Femme, sur ce sépulcre inclinée,
Que cherchez-vous tout éplorée ?
Quelle est la cause de vos maux ?
Elle croit, malheureuse amante,
Voir celui dont la main savante
Du jardin conduit les travaux.

Elle ne sent que sa tristesse,
Et sans consulter sa faiblesse :
Seigneur, si vous l'avez ôté,
Où l'avez-vous mis ? je vous prie,
Dit-elle ; au péril de ma vie,
Je l'aurai bientôt emporté.

Pénétré d'un amour si tendre,
Jésus est forcé de se rendre
Et lui fait écouter sa voix :
Elle s'entend nommer Marie ;
Elle reconnaît et s'écrie :
Mon Maître ! c'est vous que je vois !

Comme elle accourait éperdue
Pour baiser la blessure nue,
L'ornement de ses pieds percés,
Quoique d'une âme impatiente,
Il aime à consoler l'attente,
Le Seigneur lui dit : C'est assez.

Ne me touchez pas davantage ;
Dans le ciel est votre partage :
C'est là que touché par la foi,
Loin des sens, au sein de mon Père,
Je garde les biens qu'elle espère
A l'âme qui n'aime que moi.

Aimons : si d'une flamme éteinte,
La cendre est si chère et si sainte,
Et si l'attrait en est si fort,
Si par tant de transports célestes
On cherche ces précieux restes
Jusque dans l'ombre de la mort.

Combien plus entré dans sa gloire
Doit-il occuper ma mémoire,
Tirer à soi tous mes désirs ?
Et combien l'Océan immense,
De sa sainte et parfaite essence
Contient-il de parfaits plaisirs ?

Ainsi, dans une solitude,
Où Jésus est sa seule étude
Dans la nuit comme dans le jour,
Un dont l'âme était toujours pleine
Des tendres pleurs de Madeleine,
Avec elle chantait l'amour.

LA PARFAITE AMANTE.

MARIE, MÈRE DE DIEU

—

Vous qui d'un fils parfait et la mère et [illegible]
Fûtes du Tout-Puissant la fidèle servante,
Qui joignez le trésor de la virginité
A l'honneur immortel de la fécondité,
Marie, en ce doux nom, la foi vive ramasse
Tout ce qu'ont de plus grand la nature et la grâce ;
Quel esprit envoyé de l'éternel séjour,
Nous pourrait aujourd'hui raconter votre amour ?
Ange qui descendu de la sainte patrie
Quand par l'ordre de Dieu vous lui dites : Marie,

En votre chaste sein de grâces revêtu
Tout à coup du Très-Haut surviendra la vertu :
Ne promettiez-vous pas à la fille tremblante
Qu'au milieu des transports d'une joie innocente,
En ce sein où de Dieu serait conçu le Fils,
Son amour paternel aussi serait transmis?
Que d'une même voix ils diraient l'un à l'autre,
Ce Jésus est mon fils ; c'est le mien, c'est le vôtre?
Le Père dit des cieux : C'est mon Fils bien-aimé
En qui tout mon amour toujours s'est renfermé.
Sur la terre répond la divine Marie :
C'est mon Fils, c'est mon sang, mon bonheur et ma vie.
Jésus de leur amour le cher et tendre nœud,
Par lui-même en sa mère allume un si beau feu,
Qui du sein paternel prenant son origine
Ne cesse de pousser une flamme divine.
La nature l'enseigne et si son fils est Dieu,
Mère, peut-elle aimer en moins sublime lieu ?
C'est ainsi qu'attachée à l'amour maternelle
La grâce à son état est comme naturelle,
Et qu'on ne peut former une mère au Seigneur,
Que d'un amour céleste on n'anime son cœur.

Séraphins, votre ardeur jamais dans l'empyrée
A celle qu'elle sent ne sera comparée ;
Si la gloire du ciel de l'amour est le prix,
Cédez tous à Marie, invisibles esprits ;
A l'honneur de Jésus vous la verrez sans peine
En amour, en crédit, en grandeur, souveraine :
A son père, à sa mère, en tout il obéit,
Indivisible fils leurs ordres il suivit.
Pour qui coule son sang avec plus d'abondance,
Que pour celle où son corps avait pris sa naissance?
Si le degré de gloire est le prix de son sang,
Qui ne voit qu'à Marie est dû le premier rang?
Qui peut dire comment du péché préservée,
Et de tous les mortels la première sauvée,
Nouvelle Eve sous l'arbre elle vit ses enfants
Du tombeau de l'enfer, de tout mal triomphants,
Pendant qu'elle immolait l'innocente victime
Qui seule par sa croix expiait notre crime?

Témoins de ces vertus, interprètes sacrés,
Docteurs de l'univers, de Dieu même inspirés,
Qui guidés pas à pas dans notre sainte histoire,
Des grandeurs de Jésus conservez la mémoire,
De sa Mère à la fois pour combler nos souhaits
Vous deviez raconter les mémorables faits ;
Et vous qui si longtemps honoré de sa vue,
Dans votre humble maison l'avez toujours tenue
Depuis l'affreux moment où Jésus aux abois,
La mit entre vos mains d'une mourante voix,
Des vertus dont elle est le sacré domicile,
Jean, ne devez-vous pas orner votre Evangile ?
Et d'un trait qui du temps ne s'est point effacé
Nous donner en Marie un Jésus retracé?

Mais quoi! si le Très-Haut en voilant ce miracle,
A ses regards divins en garde le spectacle,
Ou qu'il n'admette enfin à cet objet pieux
Que des hommes choisis ou de célestes yeux?
S'il est écrit au ciel que l'admirable Mère
De son Fils inconnu porte le caractère,
Que le commun, l'obscur, le vulgaire et le bas,
Fasse le merveilleux de ces humbles états,
Laissons enveloppé d'un voile salutaire
D'un secret si profond l'adorable mystère.
Quel fûtes-vous, Jésus, quand, parole sans bruit,
Lumière sans éclat, et soleil dans la nuit,
Dieu caché, vous prouviez à la race mortelle
Que d'être vu de Dieu, retiré sous son aile,
En secret, c'est de Dieu le souverain honneur,
Et de l'homme mortel le souverain bonheur;
Où content de lui seul, sans faste et sans partage
En silence on lui rend un éternel hommage.
O prodige inouï! celui qu'à Nazareth
D'un œil émerveillé tout le ciel admirait,
Comme dans son pays par un art mécanique
D'un vulgaire artisan gouvernait la boutique.
Et ce qui maintenant paraît bas à mes vers,
Trente ans était l'emploi du Roi de l'univers
Il allait, il venait officieux, tranquille ;
Condamnant la longueur d'une vie inutile,
Pas un acte marquant, pas un fameux discours
De ses ans innocents ne signalait le cours.
D'Adam par ses sueurs il portait le supplice,
Et des âpres saisons essuyait la malice ;
Occupé de sa croix et fidèle à goûter
Tout ce que son amour lui doit un jour coûter ;
Nourri dans les travaux dès l'âge le plus tendre
A son grand sacrifice il ne cessait de tendre
Il laissait aux combats voler les conquérants,
Aux conseils assemblés juger les différends,
Aux ardents orateurs, dans leurs doctes harangues
Exercer à l'envi leurs merveilleuses langues ;
A toi, pharisien, dans les riches repas,
Disputer, inquiet, l'honneur du premier pas,
Du haut rang en public briguer les préférences,
Des peuples empressés aimer les révérences,
De maître en Israël affecter le renom ;
Pour Jésus, à qui seul appartenait ce nom,
Lorsqu'une fois au temple eut paru la sagesse,
Des humbles écoutants il grossissait la presse;
Ainsi coulaient ses jours : qui sait si de retour,
Après tous ses combats à la céleste cour,
Ce Dieu longtemps caché ne veut pas dans Marie
Perpétuer encore cette secrète vie?
Il est vrai, de l'Eglise elle fut l'ornement,
Le modèle du monde et son étonnement :
Mais par où pouvait-elle être plus admirée,
Que si, Mère de Dieu, sous ses yeux retirée,
Sans qu'à d'autres témoins son secret fût ouvert,
Elle tenait ses dons dans son cœur à couvert?
Les bergers racontaient la céleste musique,
Siméon expirait dans son tendre cantique,
Et du glaive affilé par un peuple méchant
A la Mère affligée annonçait le tranchant;

. . . . . .

La sainte prophétesse, au temple, à tous venants,
Vantait ce que le Ciel gardait à ses vieux ans.
La ville était troublée, et tout le voisinage
Des Mages arrivés racontait l'équipage,
Le cours de leur étoile, et leurs présents sacrés,
Leurs hommages et les cris des enfants massacrés;
D'un tyran effrayé l'aveugle jalousie,
Sa vaine politique et son hypocrisie:
Tout parlait à l'envi de l'enfant nouveau-né,
De Marie, à ces bruits, le cœur est étonné.
Au silence, à la paix toujours accoutumée,
Son oreille est ouverte et sa bouche fermée,
Et quand le nom du Fils va jusqu'au firmament,
La Mère pour partage a le recueillement;
Simple en sa contenance, au travail assidue,
Evitant des mortels la curieuse vue,
Sous un modeste voile humble et jetant sans fard,
Vers le ciel seulement un innocent regard;
Tendre sans flatterie, et sans art obligeante,
Pauvre, au pauvre elle ouvrait une main bienfai-
[sante,
Inspirait la pudeur par son chaste maintien,
Et toutes les vertus par son doux entretien;
Sainte, elle fréquentait les saintes assemblées.
Dans celles où d'un grand bruit sont les âmes trou-
[blées,
D'un bruit avant-coureur de ces langues de feu
Où sous cet appareil on vit descendre un Dieu,
La fidèle Marie animait la prière,
Tous ils la regardaient comme leur tendre mère;
Et ce peuple, avec elle, au cénacle monté,
Honorait de Jésus la sainte parenté.
Incrédule autrefois, de son erreur guérie,
Elle suit aujourd'hui l'exemple de Marie;
En elle rien n'éclate, on y voit seulement,
Simplicité du cœur, humble recueillement.
D'un apôtre nouveau Pierre établit la gloire,
Des oracles sacrés rappelle la mémoire
Où David, par l'effet d'un céleste transport,
Du perfide Judas avait prédit le sort.
Pierre parle, on l'écoute, et Marie en silence
Voit sans se distinguer la paisible audience.

Dans les Livres divins ce que d'elle on écrit,
Le céleste écrivain d'elle-même l'apprit:
Qui peut mieux raconter le message de l'ange,
Et de l'homme avec Dieu l'union sans mélange,
Que celle dont le sang animé dans son sein,
Enfanta le Sauveur de tout le genre humain?
Aussi par ce récit où sa gloire commence
Fallut-il de son Fils honorer la naissance,
Et montrer que ce Fils, comme le plus puissant,
Etait de tous les fils le plus obéissant.
Hors de cet intérêt la louange la blesse,
Toujours elle-même s'humilie et s'abaisse;
Mais plus à s'abaisser, simple elle s'obstinait,
Plus de ses dons cachés l'Eglise s'étonnait:
C'était le puits fécond, la fontaine scellée
D'où sortait le salut, d'où la grâce est coulée,
La Reine dont l'éclat au dedans renfermé,
Moins il était connu plus il était aimé.
Que ferons-nous, mortels? Aimons jusqu'au nuage
Que l'Eternel répand sur son plus bel ouvrage:
Ce qu'on sait, avec foi nous devons l'assurer
Et ce qu'on ne sait pas en secret l'admirer.
L'arche où du Tout-Puissant la grâce est rassem-
[blée,
Au lieu le plus secret de son temple est placée.
Mais que dirons-nous donc? Tout ce qu'on a pensé
Sans que d'un Dieu jaloux l'honneur fût offensé,
C'est assez qu'elle ait dit dans son sacré cantique
Dans le sublime accent d'une voix prophétique,
Plus belle que l'aurore au visage riant,
Plus riche qu'un vaisseau chargé dans l'Orient,
Plus claire qu'une eau vive; agréable, odorante,
Plus que dans la moisson la campagne abondante,
Produisant plus de fleurs qu'un jardin cultivé,
Répandant plus de fruits que l'automne empourpré;
Plus blanche que le lis, unique entre les roses,
Le Tout-Puissant en elle a fait de grandes choses

Dites, après ces mots, qu'un martyre amoureux
De ses ans prolongés rendit le cours heureux;
Chantez tous à l'envi qu'amante autant qu'aimée,
Bienheureuse en secret, d'un beau feu consumée,
Elle s'élance au ciel, et que son dernier jour
Paisiblement finit par un soupir d'amour;
L'amour seul fit le coup, et ses belles années
De nul autre tyran ne furent terminées,
Et ce corps virginal de Dieu seul approché,
D'une profane main ne fut jamais touché.

Dites que cette chair d'où sortit notre vie
Par une chère main au tombeau fut ravie,
Et qu'un Dieu bienfaisant n'envia point aux cieux
De ce temple choisi l'ornement précieux.
Chantez, que dans le ciel sa prière fervente
Est le ferme soutien de l'âme pénitente.
Qui ne sait qu'appelée au nuptial festin
Sa féconde oraison y fit naître le vin?
Et quoiqu'elle parût de son Fils rebutée,
Elle sut dans son cœur qu'elle était écoutée.
Combien plus dans la paix de l'amour consommé
Sur un trône immortel près de son bien-aimé
La lune sous ses pieds d'étoiles couronnée,
Et plus que le soleil d'éclat environnée!
Dirons-nous en voyant ses libéralités,
Tant de saints par ses vœux à l'amour excités,
Tant de dons répandus, tant de vertus écloses,
Le Tout-Puissant en elle a fait de grandes choses?

TRADUCTION POETIQUE DE QUELQUES PSAUMES.

I.

DOMINE, DOMINUS NOSTER, QUAM ADMIRABILE EST NOMEN TUUM, ETC. (*Psal.* VIII.)

Seigneur, notre Seigneur, que votre nom est admirable, etc.

Grandeur de Dieu. — L'enfance le loue. — Beauté de la nuit. — Dignité de l'homme.

Toi, qui seul en ta main tiens l'empire du monde,
Seigneur du peuple élu,
Que ton nom est fameux sur la terre et sur l'onde
Et que tout est soumis à ton sceptre absolu !

Ton immense grandeur, sur les cieux exhaussée,
A ses pieds les étend ;
Tout tremble devant toi ; la nature abaissée
Reconnaît la hauteur de ton trône éclatant.

A chanter tes bienfaits l'enfance est éloquente ;
C'est toi qui la nourris ;
Et, pour être loué de sa bouche innocente,
D'un âge impatient tu fais cesser les cris.

Par tes soins les enfants de la race infidèle
Suçant le même lait
Que donne à tes enfants une chaste mamelle,
D'un injuste vengeur condamnent les projets.

Je verrai de tes cieux la structure immortelle
D'un si rare dessein,
La lune avec les feux allumés autour d'elle,
Eternel monument de ta puissante main.

Qu'est-ce que l'homme? ô Dieu, que ta bonté suprême
Veuille s'en souvenir !
Qu'est-ce que l'homme? un souffle et la vanité même.
Un Dieu de son amour daigne le prévenir !

Placé par ta sagesse un peu plus bas que l'ange,
Et par les mêmes lois
Si puissant, que sous lui tout le reste se range ;
Du grand roi sur la terre il exerce les droits.

Couronné de ta main, partout on le redoute ;
Dans les prés, dans les bois,
La brebis fuit ses pas ; le bœuf pesant l'écoute,
Les plus fiers animaux sont souples à sa voix.

Tu mets tout à ses pieds ; l'oiseau qui fend la nue,
Tant de monstres divers
Qui tiennent dans l'abîme une route inconnue,
Les habitants du ciel, de la terre et des mers.

Eternel, notre Dieu, seul arbitre du monde,
Seigneur du peuple élu,
Que ton nom est fameux sur la terre et sur l'onde,
Et que tout est soumis à ton sceptre absolu !

II.

CŒLI ENARRANT GLORIAM DEI. (*Psal.* XVIII.)

Les cieux racontent la gloire de Dieu.

Belle nuit. — Lever du soleil. — Sa course rapide. — Succession des jours et des nuits.

Ainsi chantait David, au milieu du silence,
Les beautés de la nuit,
Et d'un ciel étoilé, dont la douce influence,
Dans ce paisible temps, se répandait sans bruit

Bénissez le Seigneur, vous, lune, et vous, étoiles
Qui, sans nous éblouir,
D'une profonde nuit percez les sombres voiles,
Et dans l'obscurité venez nous réjouir.

Qu'entends-je? il va franchir sa lointaine barrière,
Ce flambeau radieux,
Qui, du matin au soir, fournissant la carrière
Sur le vaste horizon ne jette que des feux.

Nul ne peut éviter sa vertu pénétrante,
Sous les toits à couvert,
Ni couché sur le bord d'une eau rafraîchissante,
Ni dans un creux vallon sous un feuillage vert.

Tel qu'un nouvel époux, dans sa riche parure,
Il paraît au matin ;
Sa féconde chaleur anime la nature ;
Des changeantes saisons seul il fait le destin.

Toi, qui vois de ses pas l'étonnante vitesse,
Sage contemplateur,
De ses tours et retours admire la justesse,
Et d'un immense corps l'immobile moteur.

Par un ordre éternel, le jour mène à l'ouvrage
Les faibles animaux ;
Pour adoucir la peine où le joug les engage,
La nuit, par le sommeil, vient finir les travaux.

Dieu l'ordonne ; et tous deux, attentifs à sa gloire,
Dans la succession
De sa première loi conservent la mémoire ;
D'âge en âge, à jamais, va la tradition.

Le jour apprend au jour la règle de sa course,
Et la nuit à la nuit,
Aux globes enflammés roulant autour de l'ourse
Enseigne le concert d'un mouvement suivi.

C'est du grand univers la voix simple et première
Qui jusques au couchant,
Depuis où le soleil découvre sa lumière,
Porte sans varier ce langage touchant.

Sans docteur on l'apprend sous la ligne brûlante,
Sous les pôles glacés,
Et par tous les climats où la terre opulente
Enrichit de ses dons les mortels dispersés.

Des Juifs et des gentils cette langue entendue,
Du barbare et des sourds,
Par un secret instinct dans les cœurs descendue,
Leur fait du ciel propice implorer le secours.

Marchons, humbles mortels; sous la douce contrainte
De son commandement;
Et, faits à son image, avançons dans la crainte,
Qui de notre sagesse est le commencement.

Seigneur, qui dans ta main tiens l'empire du monde
Et de ton peuple élu,
Que ton nom est fameux sur la terre et sur l'onde
Et que tout est soumis à ton sceptre absolu!

III.

EXAUDIAT TE DOMINUS IN DIE TRIBULATIONIS, ETC. (*Psal.* XIX.)

Que le Seigneur vous exauce, dans le jour de l'affliction, etc.

Que le Seigneur t'exauce au jour de la tempête;
Que l'ombre de son nom mette à couvert ta tête;
Qu'il arme en ta faveur les puissances des cieux;
Que du haut de Sion sa force te soutienne,
Que de ta piété toujours il se souvienne,
Et soit ton holocauste agréable à ses yeux.

Qu'au désir de ton cœur sa bouche soit propice;
Que tes justes conseils toujours il affermisse;
Notre bonheur naîtra de ta prospérité;
Du nom de l'Eternel brillera notre gloire.
Déjà l'oint du Seigneur remporte la victoire
Et nous voyons que Dieu veille à sa sûreté.

Il répondra d'en haut à toutes ses demandes;
Au milieu des combats mille invisibles bandes
Viendront, d'un vol pressé, grossir ses escadrons.
L'ennemi dans le nombre a mis son espérance,
Ses chars et ses chevaux ont fait son assurance;
La nôtre est en Dieu seul que nous invoquerons.

Ils n'ont pu dans leurs jours se sauver de sa foudre,
Ils sont tombés par terre, ils ont mordu la poudre,
Quand nous nous relevons sous ton unique appui;
Dieu, qui nous as donné ce prince incomparable,
Conserve ses beaux jours, et sois nous favorable,
Quand nos vœux enflammés t'imploreront pour lui.

IV.

ERUCTAVIT COR MEUM VERBUM BONUM. (*Psal.* XLIV.)

Mon cœur a produit une excellente parole.

Je sens, d'un cœur transporté,
Sortir, pleins de majesté,
Les vers qu'au Roi je présente.
D'un feu céleste animé,
Mon esprit veut que je chante
Le règne du bien-aimé.

Sous une maîtresse main,
D'un diligent écrivain
Ma langue, plume empressée,
Produit de saintes chansons,
Et ma voix se sent poussée
Jusqu'aux plus sublimes sons.

De mes chants digne sujet,
Des yeux le plus cher objet,
De la beauté la plus vive;
Sur vos lèvres vous portez
La grâce simple et naïve
Des célestes vérités.

Béni de Dieu pour toujours,
Commencez à donner cours
A vos triomphantes fêtes;
Mettez à votre côté,
Dans les jours de vos conquêtes,
Votre glaive redouté.

Plutôt montrez vos attraits,
Les plus perçants de vos traits;
Les peuples y sont sensibles;
Vos blessures vont au cœur,
Et vos appas invincibles
Vous en rendent le vainqueur.

Marchez, paraissez, charmez,
Les bataillons désarmés
Qui, dans une paix profonde,
Aiment à sentir vos coups,
Et bientôt, par tout le monde,
Tomberont à vos genoux.

La vérité, la douceur
Et la justice leur sœur,
Par vous reprennent leur gloire;
Et votre merveilleux bras,
Toujours sûr de la victoire,
Vous mène dans les combats.

O Dieu, car tous les mortels
Vous dresseront des autels,
Toute la terre habitable
Vous sert avec tremblement,
Et votre trône équitable
Subsiste éternellement.

Sous votre sceptre la loi,
La pudeur, la bonne foi,
Seules tiendront la balance:
Les crimes seront punis;
L'outrage et la violence
A jamais seront bannis.

Modèle de l'équité,
Dieu de qui la sainteté
Condamne toute injustice,
Il faut pour cette action
Que votre Dieu vous remplisse
D'une céleste onction.

Par ce sacre vénéré,
A tous les saints préféré,
Seul, dans les rangs où vous êtes,

Vous surmontez à la fois
Le saint ordre des prophètes,
Des pontifes et des rois.

De cèdre et d'ivoire orné,
Votre palais fortuné,
Par une immense largesse,
Etale de tous côtés
Votre admirable richesse
Aux filles des rois domptés.

Sur vos habits ravissants,
De la myrrhe et de l'encens,
La vapeur est répandue :
De ces beaux lieux parfumés
Votre odeur s'est étendue
Sur celle que vous aimez.

Dans un superbe appareil,
Plus claire que le soleil,
A votre droite est placée
La reine, que votre amour
Flatte plus dans sa pensée
Que tout son royal atour.

Vous, ma fille, écoutez-moi,
Vous aurez le cœur du roi,
Si vous perdez la mémoire
De vos antiques cités,
Aussi bien que de la gloire
Du père que vous quittez.

Celui qu'à votre côté
Attire votre beauté
De tous les rois est le maître ;
C'est le Seigneur des seigneurs,
A qui, pour le reconnaître,
On rend les divins honneurs.

Tyr, que la mer entretient,
Et les villes qu'elle tient
Sous son empire captives,
Bientôt par vous apaisés
De leurs abondantes rives
Sont les trésors épuisés.

Quoiqu'un bord étincelant
Dans un habit opulent
Sur la reine toujours brille,
Et que l'ouvrage achevé
D'une industrieuse aiguille
De fin or soit relevé ;

Plus riche encore au dedans,
Avec des désirs ardents,
La princesse est recherchée ;
Plus elle évite le jour
Et tient sa gloire cachée,
Plus elle pare la cour.

Cent filles du plus haut rang,
Des premières de son sang,
Après elle présentées,
Dans le saint ravissement
Dont elles sont transportées,
Suivent le roi son amant.

Offertes de cette main,
L'un aimable souverain
Les établit dans son temple,
Où, saintement amoureux,
Ces cœurs purs donnent l'exemple
Des feux les plus généreux.

A vos courageux enfants,
Nés de pères triomphants,
Vous partagerez la terre ;
Invincibles conquérants,
Ils briseront comme verre
Le sceptre de leurs tyrans.

Leur sainte postérité,
De votre nom répété,
Sera toujours animée,
Et dans tous les cœurs ravis,
Ira votre renommée
Par des siècles infinis.

V.

DEUS NOSTER REFUGIUM ET VIRTUS. (*Psal.* XLV.)

Dieu est notre refuge et notre force.

Le Seigneur est notre secours,
Notre force, dont le concours
Nous a relevé le courage,
Quand de tous les maux assemblés
Sur nos têtes grondait l'orage
Dont le coup nous eût accablés.

Aussi, soutenu de son bras,
Notre cœur ne tremblerait pas,
Quand, à secousses redoublées,
On verrait frémir l'univers,
Et que les terres écroulées
Tomberaient dans le fond des mers.

De tous côtés autour de nous
S'élevaient les eaux en courroux ;
Les montagnes déracinées
Sentaient la colère des cieux,
Et de leurs masses étonnées
Troublaient le faste audacieux.

Mais les fleuves de la cité,
Seigneur, dans leur tranquillité,
N'ont jamais inspiré la crainte,
Et doucement impétueux,
Ils font dans sa paisible enceinte
Couler leurs flots majestueux.

L'Eternel habite au milieu ;
Tout est calme en ce sacré lieu
Sanctifié par sa présence ;
Son tabernacle est notre appui,
En son nom est notre défense :
Que pouvons-nous craindre avec lui ?

Il nous aide dès le matin,
Et lorsqu'un contraire destin
Commence à troubler notre vie,
Aussitôt, des monts éternels,
Sur la race qu'il a choisie
Luisent ses regards paternels.

Les peuples étaient abîmés ;
Sur les royaumes alarmés
D'en haut éclatait le tonnerre,
Qui, par son effroyable bruit,
Faisait craindre à toute la terre
L'horreur d'une éternelle nuit.

La famine aux hideux regards
Apparaissait de toutes parts
Avec la pâle maladie,
Et la guerre aux sanglantes mains,
Par le carnage et l'incendie.
Désolait les tristes humains.

Avec nous devant nos malheurs,
Nous avions pour sécher nos pleurs
Le puissant Seigneur des armées.
Le Dieu de Jacob adoré,
Seul à ses tribus bien aimées
Est un protecteur assuré.

Venez tous, voyez à la fois
Les prodiges du Roi des rois :
Par lui notre peine est finie ;
Tous nos peuples sont consolés,
Et verront la guerre bannie
Aux climats les plus reculés.

Il rompra les arcs et le fer,
Contre nous forgés dans l'enfer ;
Les armes nous sont défendues,
Les combats sont changés en jeu ;
En faux les lances sont fondues,
Les boucliers jetés au feu.

C'était peu que le Dieu des dieux,
Vers un roi guerrier et pieux
Cent fois fît voler la victoire,
Si pour comble de ses bienfaits,
Joignant le repos à la gloire,
Il n'avait envoyé la paix.

Venez, et dans un saint loisir
Goûtons le céleste plaisir
D'avoir Dieu présent dans notre âme,
Dieu qui, sur la terre exalté,
A tout peuple qui le réclame,
Sait faire sentir sa bonté.

Avec nous, parmi nos malheurs,
Nous aurons pour sécher nos pleurs
Le puissant Seigneur des armées.
Le Dieu de Jacob vénéré,
Seul à ses tribus bien-aimées,
Est un protecteur assuré

VI.

TIBI SILENTIUM LAUS. (*Psal.* LXV, sec. S. Hieron.)

Le silence est votre louange.

Dieu puissant, je me tais en ta sainte présence ;
Je n'ose respirer, et mon âme en silence
Admire la hauteur de ton nom glorieux :
Que dirais-je ? abîmés dans cette mer profonde,
Pendant qu'à l'infini la clarté nous inonde,
Pouvons-nous seulement ouvrir nos faibles yeux ?

Si je veux commencer tes divines louanges,
Et que déjà mêlé parmi le cœur des anges
Ma voix dans un cantique ose se déployer,
Dès que pour l'entonner ma langue se dénoue
Je sens sortir un chant que mon cœur désavoue
Et ma tremblante voix ne fait que bégayer.

Changement merveilleux : accablé de ta gloire
De tout langage humain j'ai perdu la mémoire ;
Interdit, éperdu, je n'articule plus :
A, a, a, mon discours n'a ni force ni suite ;
A des cris enfantins ma parole est réduite,
Et pour tout entretien n'a que des sons confus.

Plus je pousse vers toi ma sublime pensée,
Plus de ta majesté je la sens surpassée,
Se confondre elle-même et tomber sans retour :
Je t'approche en tremblant, lumière inaccessible
Sans atteindre jamais l'être incompréhensible,
Et mon œil éperdu ne trouve point de jour.

Cessez, qu'espérez-vous de vos incertitudes,
Vains penseurs, vains efforts, inutiles études ?
C'est assez qu'il ait dit : Je suis celui qui suis :
Il est tout : il n'est rien de tout ce que je pense ;
Adorateur soumis par la foi je commence,
Et sans plus raisonner en amant je poursuis.
Eternel trois fois saint, seul connu de toi-même,
Puissant moteur des cœurs, mon Dieu, fais que je t'aime !
Mais, quand à tes attraits je me serai rendu,
Tu ne seras jamais autant aimé qu'aimable,
Et seul dans nos esprits ton esprit adorable
D'un ineffable amour a le don répandu.

Descends, divin Esprit, pure et céleste flamme,
Invisible onction qu'en secret je réclame,
Et toi qui le produis dans l'éternel séjour,
Accorde sa présence à mon âme impuissante,
Fais en (car tu le peux) une fidèle amante
Et qu'elle aime sans borne un Dieu qui n'est qu'amour.

VII.

FUNDAMENTA EJUS IN MONTIBUS SANCTIS. (*Psal.* LXXXVI.)

Les fondements de la ville sont posés sur les montagnes saintes.

Gloire de Sion. — Dieu voit quelques hommes pieux marqués et en petit nombre dans les autres pays : en Egypte, parmi les Philistins même; dans Tyr en Ethiopie. — Sion est la seule mère qui les enfante sans nombre.

De la sainte cité de Dieu
Je découvre, dans ce haut lieu,

Le ferme fondement et l'immuable gloire :
Dans Sion du Seigneur est le titre éternel ;
Sion de sa grandeur conserve la mémoire,
Et le cher monument de son nom paternel.

Aux saintes portes de Sion
Dieu donne sa protection ;
Des camps, des pavillons les tours sont les maîtresses ;
Pour elle de respect tout Jacob est touché,
Et, malgré la hauteur des autres forteresses,
A leurs gonds immortels l'empire est attaché.

Mais, Sion, que ne dit-on pas
De tes fêtes, de tes combats,
De tes oracles saints, des coups de l'épouvante
Que par cent traits perçants porte de toutes parts
Sur ces fiers ennemis ton arche triomphante,
Qui voit dans leurs fossés enterrer leurs remparts ?

Partout où je tourne les yeux
J'aperçois quelque homme pieux
En qui de mon pouvoir la connaissance éclate,
Parmi les Philistins, chez l'Ethiopien ;
Dans la superbe Tyr, sur le Nil, sur l'Euphrate
Et dans tous les climats chacun vante le sien.

Mère féconde des savants,
Seule dans tous lieux, dans tous temps,
Sion, que Dieu soutient, par milliers les enfante :
Tous elle les rassemble en son bienheureux sein
Où l'on voit transporté d'une joie innocente
De ces hommes sacrés le florissant essaim.

VIII.

SUPER FLUMINA BABYLONIS, ILLIC SEDIMUS, ETC. (*Psal.* CXXXVI.)

Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babylone, etc.

Sur les rives de Babylone,
Une éternelle affliction,
Au doux souvenir de Sion,
Où du Seigneur était le trône,
Sous le joug d'un peuple odieux,
En pleurs continuels faisait fondre nos yeux.

Aux saules voisins suspendues,
Sans se souvenir de leurs chants,
Dans le silence au gré des vents
Allaient nos harpes détendues,
Et ceux qui nous tenaient captifs :
Quittez-nous, disaient-ils, quittez ces tons plaintifs.

Dites plutôt quelque cantique
De ceux que Sion écoutait
Quand jusqu'au ciel elle portait
Sa mélodieuse musique,
Quoi ! que dans ces barbares lieux
On entende jamais nos airs religieux ;

Qu'on réjouisse la Chaldée
Des saints cantiques du Seigneur,
Et que l'on y chante à l'honneur
Du Dieu qu'adore la Judée !
Plutôt périssent à la fois
Avec nos chalumeaux nos languissantes voix,

Jérusalem, si je t'oublie,
Si pour toi l'on me voit changer
Et qu'en un pays étranger
Tes hymnes sacrés je publie,
Si jamais la sainte cité
Cesse d'être l'objet de ma fécilité ;

Puisse mon bras, puisse ma gloire
Tomber dans un pareil oubli ;
Et de mon nom enseveli
A jamais périr la mémoire :
Puisse en ma bouche se sécher
Et morte à mon palais ma langue s'attacher !

Seigneur, venge-nous d'Idumée
Au jour que tu nous as promis,
Puisqu'elle a de nos ennemis
Aigri la haine envenimée,
Et dit dans son aveuglement :
Détruisez de Sion jusques au fondement.

A ce jour où mon cœur aspire,
Sous un conquérant glorieux
Des méchants avec tous leurs dieux
Tombera le superbe empire ;
Et de Babylone au cercueil
Le châtiment affreux égalera l'orgueil.

C'est alors, cruelle Assyrie,
Qui maintenant vis de nos maux,
Que tes yeux après cent assauts
A la fin verront la furie
De tes ennemis triomphants
Contre les durs rochers écraser tes enfants.

IX.

CREDIDI, PROPTER QUOD LOCUTUS SUM, ETC. (*Psal.* CXV.)

J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, etc.

J'ai cru, Seigneur, à ta loi ;
J'ai parlé selon ma foi ;
Sous ton bras je m'humilie.
Dans le transport de mon cœur,
Par une sainte saillie,
J'ai dit : Tout homme est menteur.

De tes bienfaits prévenu,
De ton secours soutenu,
Quelle sera ma louange ?
A ta suprême bonté
Que donnerai-je en échange
De ta libéralité ?

De ton calice altéré,
Avec un cœur épuré
J'en offrirai le mystère ;
Pour invoquer ton saint nom
De la liqueur salutaire
Je ferai l'effusion.

Devant le peuple pieux,
A Dieu je rendrai mes vœux
D'une voix respectueuse ;
Je chanterai de ses saints
La mort toujours précieuse
Et leurs âmes dans ses mains.

Tu sais, divin Créateur,
Que fidèle serviteur,
Humble fils de la servante,
Pour comble de tant de biens,
D'un coup de ta main puissante,
Je vis rompre mes liens.

Visite ton saint autel,
Et de ton lot immortel
Reçois l'oblation pure
J'invoquerai ton grand nom,
Et dans la race future
J'en étendrai le renom.

Avec le peuple pieux
A Dieu je rendrai mes vœux
Dans la magnifique enceinte
De son auguste maison,
Et devant la cité sainte
Je ferai mon oraison.

ODE

SUR LA LIBERTÉ CRÉÉE, PERDUE, REPARÉE, COURONNEE.

Je te cherche, ô ma liberté,
Rayon de la Divinité,
Vive image de sa puissance ;
C'est par toi que le Roi des rois
Eprouve mon obéissance
Et la veut devoir à mon choix.

Je te sens au fond de mon cœur,
Mais, hélas ! le péché vainqueur
T'y laisse pour un triste usage,
Puisque sous le vice abattu
Je n'ai que le crime en partage
Sans pouvoir aimer la vertu.

Touché de ses divins appas,
Vers elle je fais quelques pas,
D'un esprit soumis et docile ;
Je la loue et juste à demi
Après un éloge stérile
Je me livre à son ennemi.

Que me sert d'avoir en naissant
Reçu d'un Maître tout-puissant
Une lumière que j'adore,
Si contraire à mes propres vœux
J'embrasse le mal que j'abhorre
Et laisse le bien que je veux ?

De mille désirs agité
Souvent, ô sainte vérité,
En moi-même je te consulte :
Le trouble des sens m'interdit ;
Et la raison dans ce tumulte
Sait à peine ce qu'elle dit.

La loi qui m'éclaire au dehors
Cause d'inutiles remords
A ma conscience coupable.
Par elle je me vois juger,
Et la sentence inévitable
Me trouble sans me corriger

Comme un malade qui s'aigrit
Contre le régime prescrit,
Malgré sa triste expérience
D'un instinct fatal aveuglé,
Suit la brutale impatience
De son appétit déréglé :

Ainsi, mon désir imprudent,
Arrêté devient plus ardent :
La loi qui le retient l'irrite :
Dieu ! quel remède à mes excès
Si de la fureur qui m'agite
La loi redouble les accès ?

Dans une telle infirmité
D'où vient la folle vanité
Qui me rend si plein de moi-même ?
O de mes maux le plus affreux !
Je suis dans ma misère extrême
Superbe autant que malheureux.

L'ange de son auteur jaloux
Tombe du ciel, plein de courroux,
Vaincu, vient soulevant la terre,
Et sur mille autels encensé
Sous la main de Dieu qui l'atterre
Soutient son projet insensé.

Par lui les mortels font les dieux
Ils peuvent porter jusqu'aux cieux
La gloire d'un nom redoutable :
Aveugles d'avoir acheté
Par un travail si véritable
Une vaine immortalité.

Mais je ne crains plus les enfers :
Mon Sauveur a brisé mes fers,
A sa loi mon âme est soumise :
De sa grâce l'attrait caché
Me rend ma première franchise
Et me fait haïr mon péché.

Un jour libre de tous mes maux,
Affranchi de tous mes travaux,
Vainqueur de la mort ennemie :
D'un plaisir céleste enivré
Je n'aurai ni repos, ni vie
Qu'en celui qui m'a délivré.

POUR LE JOUR DE L'ASCENSION.

—

Qui ascendit super cœlum cœli ad Orientem. (*Psal.* LXVII, 34.)

Lève-toi, Père du jour,
Et dans ton plus bel atour,
Viens commencer ta carrière ;
Aujourd'hui vers les hauts lieux
D'où s'élève ta lumière
Montera le Roi des cieux.

Jamais dans un tel chemin
Tu ne vis un corps humain
Percer la voûte azurée,
Et des astres respecté
Porter jusqu'à l'Empyrée
Une nouvelle clarté.

Au majestueux abord
D'un Roi vainqueur de la mort.
Princes des troupes fidèles,
Ouvrez les sacrés poteaux,
Et vous, portes éternelles,
Elevez vos chapiteaux.

Par son courage indompté
Le ciel veut être emporté ;
Il faut qu'il ait l'avantage
Sur des cruels ennemis,
Et son royal héritage
De sa conquête est le prix.

Qui peut dans un jour si beau
De ce triomphe nouveau
Chanter la pompe sacrée,
Et tout le noble appareil
De la magnifique entrée
D'un conquérant sans pareil ?

Sorti de captivité,
L'ancien peuple racheté
L'accompagne dans sa gloire ;
Tous les mortels affranchis
A l'honneur de sa victoire
De ses dons sont enrichis.

Purifiés par son sang
Ils occuperont le rang
Et les places immortelles
Que dans la sainte Sion
Quitta des anges rebelles
L'infâme désertion.

Déjà des nouveaux vainqueurs
Mêlés parmi les neuf chœurs,
Au ciel les troupes zélées
Avec éclat se font voir,
Et les légions ailées
S'ouvrent pour les recevoir.

Dès ce moment fortuné,
Le genre humain étonné,
D'un si sublime mystère,
Malgré son ancienne erreur,
Suit jusqu'au sanctuaire
Jésus, son avant-coureur.

Dieu de gloire, élevez-vous
Et dissipez les jaloux
De votre éternel empire :
Régnez sur tout l'univers
Et commencez à détruire
La puissance des enfers.

Des lieux les plus reculés,
Tous les peuples ébranlés
Accourent pour reconnaître,
Par une commune voix,
De leur légitime maître
Le nom et les saintes lois.

Les dieux trompeurs des gentils,
Comment échapperont-ils
A la main qui les atterre ?
Quand, vainement irrités,
Partout ils verront à terre
Leurs temples précipités ?

Mêle tes gémissements
A de saints ravissements,
Eglise, sa chère amante ;
Le séjour du bien-aimé,
Qui fait toute ton attente,
Ne te sera plus fermé.

—

PRIERE D'UN PECHEUR PÉNITENT.

Seigneur, j'ai péché contre vous,
Contre vous, l'auteur de mon être :
Céleste amant de mon âme jaloux,
Qui voulez seul y régner comme un maître ;
Sort glorieux, sous un maître si doux,
Si seulement j'avais pu le connaître !

Ce Dieu, qui de rien m'a formé,
Avait de sa beauté suprême
Le vif éclat sur ma face imprimé ;
Je paraissais comme un autre lui-même,
Heureux mortel, de lui j'étais aimé,
Et je pouvais lui dire : Je vous aime !

Maintenant, esclave odieux
Banni de sa sainte présence,
Je n'ose plus lever mes tristes yeux :
J'ai tout perdu, grâce, gloire, innocence.
Espoir, amour, et trop audacieux,
J'ai profané jusqu'à la pénitence.

D'un rayon céleste éclairé,
Je savais le sacré mystère
Toujours promis, en son temps déclaré ;
Et toutefois, aveugle volontaire,
En plein midi je me suis égaré :
Dieu me parlait ; ingrat, je l'ai fait taire.

Mon âme, que rien n'enchaînait
A qui ne s'est-elle livrée ?
A tout venant elle s'abandonnait ;
Deçà, delà, furieuse, enivrée,
Errant toujours, jamais ne revenait :
Elle eût haï qui l'aurait délivrée.

Cependant du haut de sa croix,
Par ses cris Jésus la rappelle :
Reviens, dit-il, ingrate, je te vois
Dans les transports de ta flamme infidèle,
Reviens pourtant, approche de ce bois,
Où par ma mort l'homme se renouvelle.

Allons ; il faut mourir d'amour,
A l'amour Jésus nous convie :
Rendons-lui tout par un heureux retour,
Il veut les cœurs ; contentons son envie :
Sur le calvaire allons perdre le jour,
Regrets amers, n'épargnez point ma vie.

CECI EST MON CORPS, CECI EST MON SANG.

Où suis-je ? par l'effet d'un sublime mystère
Sur un nouveau calvaire
Je vois mourir Jésus, et de son corps sacré
Son sang est séparé !

Impassible, immortel, sa puissante parole
Encore un coup l'immole,
Il souffre tous les jours par un divin transport
Une mystique mort.

Mourons, puisque Jésus à mourir nous convie ;
La parole de vie,
Dont j'entends à l'autel les célestes accents
Egorge tous mes sens.

Que me sert désormais de consulter ma vue
De clarté dépourvue,
Puisqu'il faut démentir tout ce que j'aperçois,
Ce que tiennent mes doigts

Jésus dans ce banquet n'est point ce que je touche,
Ce que goûte ma bouche ;
Et je ne reçois plus de ma trompeuse main
Le rapport incertain.

Cédez, cédez, mes sens : fuyez, troupe infidèle,
A l'esprit si rebelle,
Ce n'est plus aujourd'hui ces témoins que je crois,
Je ne vis que de foi.

Tu me dis, je l'entends, orgueilleux hérétique,
Dans ton langage inique
Que les sens sont choisis pour voir en vérité
Jésus ressuscité.

J'en appelle l'accord quand un Dieu les appelle
De sa voix paternelle,
Pour abattre à ses pieds d'un esprit révolté
L'indocile fierté.

Après que par les sens, d'une incrédule race
Il a forcé l'audace,
Le croire sans le voir est l'unique parti
Du peuple converti.

Non cet objet n'est plus ce que mon œil annonce,
Mais ce qu'un Dieu prononce,
Qui fit tout du néant, pour montrer ce qu'il peut
De tout fait ce qu'il veut.

De ses ondes en sang, par un prodige étrange,
Le Nil a vu l'échange,
Dieu commande, et soudain à ce qu'il était ne,
Le fleuve est retourné.

A la verge d'Aaron sur la terre jetée
La nature est ôtée,
Un bois sec s'amollit, et s'étonne en rampant
De se trouver serpent.

Dans le fameux festin, au désir de Marie
Qui sans prier le prie,
Des insipides eaux Jésus fit la liqueur
Qui réjouit le cœur.

Combien plus au banquet qui l'âme rassasie
Et lui donne la vie,
Dans la coupe sacrée a-t-il au lieu du vin
Versé son sang divin ?

Comme il veut, à nos yeux il se montre ou se cou-
Il les ferme, il les ouvre : [vre,
Il passe et promptement au milieu disparu,
Il cesse d'être vu.

Il visite inconnu la triste Madeleine
Sans soulager sa peine,
Puis touché de ses pleurs, il apparaît soudain
Dans le sacré jardin.

Caché durant l'ardeur d'un discours délectable,
Tout à coup à la table
Ceux qu'il avait trompés, voyageur gracieux,
Le virent glorieux.

Il perce des murs clos, sans y donner atteinte,
L'impénétrable enceinte ;
Puis lui-même à son corps vif aux siens présenté
Rend la solidité.

Et toi, Mère toujours Vierge autant que féconde,
Quand ton fils vint au monde
Blessa-t-il la pudeur, caractère éternel
De ton sein maternel ?

Il sort comme le fruit d'une fertile plante
Que la racine enfante,
Ou de sa tige éclose en sa riche couleur
Une odorante fleur.

Il sort, comme au miroir on voit d'un beau visage
Naître la vive image,
Ou de l'astre du jour sur l'horizon monté,
S'épandre la clarté.

Amour, d'un humble cœur je crois tous les mi-
Que les sacrés oracles [racles
D'un Dieu saint et caché nous ont fait concevoir
De ton divin pouvoir.

Seul tu peux assembler le ciel avec la terre,
Et malgré son tonnerre
Sous le timide aspect de nos débiles yeux
Venger le Dieu des dieux.

D'un Pontife innocent tu fis une victime,
Et chargé de mon crime
Le Christ, le Saint des saints, sur un infâme bois
Rend les derniers abois.

Et la terre et des eaux la liquide nature,
La croix, la sépulture,
Les enfers, et des cieux le lumineux contour
Le verront tour à tour.

Tout-puissant artisan de toutes ces merveilles,
Amour, qui le conseilles,
Où vas-tu le réduire, et que n'en fais-tu pas
Dans ce dernier repas ?

De son chaste baiser mes lèvres enflammées,
D'un beau feu consumées,
Portent rapidement dans mon cœur entamé
Le trait du bien-aimé.

Accourez, mes désirs ; venez tous, viens, mon âme,
Pour assouvir ta flamme,
Amante, viens t'unir corps à corps, cœur à cœur,
A Jésus ton vainqueur.

Si ce cœur enflammé, de toute sa puissance
Tend à la jouissance,
Ne sent-il pas aussi le même empressement
Dans son céleste amant ?

Qu'il apaise, il est temps, son amoureuse envie,
Son feu me purifie :
Donnez, possédez tout, chaste amant, chaste époux :
Enfin contentez-vous.

Dans l'esprit, dans le corps, jouissons l'un de l'autre,
Vous du mien, moi du vôtre ;
Célébrons le mystère où par un nœud commun
De deux on ne fait qu'un.

Pendant que nuit et jour après vous je soupire,
Je me pâme, j'expire ;
Vos caresses, vos jeux, vos transports innocents
Me ravissent les sens.

Non, je ne vous veux plus sous ces faibles images :
Percez tous les nuages ;
Mon soleil, dévoilez de votre vérité
La claire pureté.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES ŒUVRES INÉDITES DE BOSSUET, ÉVÊQUE DE MEAUX.

Avertissement. 1
DISCOURS FUNÈBRE PRONONCÉ DANS UN SERVICE POUR LE REPOS DE L'AME D'YOLANDE DE MONTERBY. 11
PRIERE DE BOSSUET. 13
SUR LE STYLE DE LA LECTURE DES ECRIVAINS ET DES PÈRES DE L'EGLISE. 15
LETTRES A Mme DE LA MAISONFORT. 21
Lettre première. — *Le prélat répond aux difficultés qu'elle lui avait proposées sur son oraison.* 21
II. — *Le prélat continue de répondre à ses difficultés.* 45
III. — *Il lui recommande de se bien pénétrer des réponses précédentes, et lui promet de nouveaux éclaircissements.* 51
IV. — *Le prélat confirme ses réponses précédentes et y ajoute quelques avis.* 60

V. — *Suite du même sujet.* 64
VI. — *Sur la conduite qu'elle doit tenir à l'égard de Mme de Maintenon.* 66
VII. — *Suite du même sujet, et quelques autres avis.* 66
VIII. — *Il lui permet de venir se fixer dans le diocèse de Meaux.* 68
IX. — *Il la prie de lui renvoyer ses difficultés sur le Livre des Etats d'oraison.* 68
X. — *Il l'excite au parfait abandon.* 69
XI. — *En quel sens on doit entendre la désappropriation ou le détachement des dons de Dieu.* 69
XII. — *Réponse aux difficultés qu'elle lui avait proposées sur le Livre des Etats d'oraison.* 70
XIII. — *Il compatit à la peine d'une des sœurs, et l'excite à l'humilité.* 76
XIV. — *Il l'engage à ne point parler de leurs entretiens sur les matières de spiritualité.* 76
XV. — *Réponse à quelques difficultés sur sa position actuelle.* 77
XVI. — *Le prélat lui fait espérer son entrée prochaine au monastère des Ursulines.* 82
XVII. — *Sur le même sujet.* 83
XVIII. — *Sur la conduite qu'elle doit tenir, dans les circonstances présentes, à l'égard de la supérieure et des religieuses de la Visitation.* 83
XIX. — *A la supérieure de la Visitation. — Le prélat lui annonce le départ prochain de Mme de Maisonfort pour le couvent des Ursulines* 84
XX. — *A Mme de Maisonfort. — Sur la conduite qu'elle devra tenir chez les Ursulines.* 84
XXI. — *Il lui envoie quelques secours de la part de Mme de Maintenon.* 85
XXII. — *Il l'exhorte au parfait abandon et lui parle des dispositions de quelques personnes à son égard.* 86
XXIII. — *Témoignages d'intérêt et d'amitié.* 86
XXIV. — *Il tâche de dissiper ses inquiétudes.* 86

LETTRES INEDITES. 86

Lettre première. — *A M. de Thiolet, maître échevin de Metz.* 86
II. — *Au grand Condé. — Envoi d'un sermon entendu par le prince, qui avait prié l'orateur de le lui donner par écrit.* 88
III. — *Au marquis Isaac de Feuquières, ambassadeur de France en Suède. — Remerciments de services rendus. — Nouvelles de Montausier ; de la famille de ce duc et du Dauphin. — Réflexions sur les desseins de la maison d'Autriche. — Sur l'enlèvement du prince Guillaume Egon de Furstemberg. — Sur l'attitude de la Suède vis-à-vis de la France. — Envoi de l'Exposition.* 89
IV. — *A M. Bouhours, de la Compagnie de Jésus. — Remercîment à ce Père, qui lui avait envoyé son histoire de Pierre d'Aubusson.* 91
V. — *Au grand Condé. — Il lui recommande son parent, Claude de Simony, président au parlement de Metz.* 91
VI. — *Au grand Condé.* 92
VII. — *Au grand Condé. — D'un livre nouveau envoyé à Bossuet par le prince. — Condé devait aller bientôt visiter Bossuet à Germigny.* 92
VIII. — *Au grand Condé. — De l'ouvrage du ministre Claude intitulé : « Réponse au livre de M. de Meaux. »* 93
IX. — *A Condé. — Estime du prélat pour l'abbé Eusèbe Renaudot que lui a recommandé le prince.* 94
X. — *Du grand Condé à Bossuet. — Le prince est en peine de Géraud de Cordemoy, grièvement malade. — Il prend part à ce que souffre Bossuet, qui, affligé des morts récentes de l'abbé de Vares et de l'abbé d'Espinay Saint-Luc, est menacé de perdre, de plus, M. de Cordemoy.* 95
XI. — *D'Antoine Bossuet au grand Condé. — Il vient de quitter Géraud de Cordemoy, à l'agonie. — Remercîment au prince d'une grâce récente.* 95
XII. — *D'Antoine Bossuet au grand Condé.* 96
XIII. — *D'Antoine Bossuet au grand Condé. — Reconnaissance de la famille et des amis de feu Géraud de Cordemoy envers le prince. — Remercîments à Condé du bon accueil dont il a honoré Louis et Jacques Bénigne Bossuet, qui lui ont été présentés par l'évêque de Meaux, leur oncle.* 97
XIV. — *Au grand Condé. — Les fils de feu Géraud de Cordemoy iront prochainement rendre grâces au prince de tout ce qu'il a fait pour eux.* 98
XV. — *A Condé. — Du fontainier de Chantilly, mis par Condé à la disposition de Bossuet.* 98
XVI. — *Au grand Condé. — Il lui rend son fontainier et le remercie.* 99
XVII. — *Au grand Condé. — Il le prie d'agréer que Pierre Valois, curé d'Epinay-sur-Orge, devienne, par permutation, chanoine de la collégiale de Dammartin, en remplacement de Claude Chastelain,* 99
XVIII. — *Au grand Condé. — Bossuet ira bientôt à Chantilly avec l'abbé de Fénelon. — De l'évêque de Sarlat, oncle de cet abbé. — D'un livre communiqué à Bossuet par La Bruyère, selon les intentions du prince. — Bossuet préparait l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague.* 100
XIX. — *A Condé. — Compliment sur le mariage du duc d'Enghien, petit-fils du prince, avec Mlle de Nantes* 100
XX. — *Au grand Condé. — D'une lettre imprimée de Jurieu. — Du P. Collarédo, qui venait de refuser le chapeau. — Du P. Mabillon.* 101
XXI. — *Au R. P. Rapin, de la compagnie de Jésus. — Remerciments à ce Père, qui lui avait envoyé son ouvrage intitulé : Le Magnanime.* 102
XXII. — *A Henri Jules de Bourbon, devenu, en décembre 1686, prince de Condé, par la mort du grand Condé son père. — Le prince l'avait prié de lui indiquer un curé pour la paroisse de Chantilly.* 103
XXIII. — *A Messieurs les vénérables princiers, chanoines et chapitres de l'église cathédrale de Metz.* 104
XXIV. — *A Conrart, membre de l'Académie.* 104
XXV. — *A Chapelain.* 105
XXVI. — *A Mme de Beringhen, abbesse de Farmoutiers.* 106
XXVII. — *A la même.* 106
XXVIII. — *A la même.* 106
XXIX. — *A la même.* 106
XXX. — *A la même.* 107
XXXI. — *A la même.* 107
XXXII. — *A la même.* 107
XXXIII. — *A la même.* 108
XXXIV. — *A la Mère Agnès de Bellefonds, prieure des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris.* 108

INSTRUCTION A Mgr LE DAUPHIN POUR SA PREMIERE COMMUNION. 109

I. — *Qu'est-ce que le Saint-Sacrement?* 109
II. — *Pourquoi est institué ce sacrement?* 110
III. — *Que faut-il faire avant la communion?* 111
IV. — *Que faut-il faire dans la communion?* 114
V. — *Que faut-il faire après la communion?* 117

EXHORTATION A L'AMOUR DE LA VERTU, adressée au Dauphin. 117

SENTENCES pour Mgr le Dauphin. 121

SENTENCES MORALES tirées des philosophes anciens. 129

Notice sur les poésies de Bossuet. 133

POESIES DE BOSSUET. 143

Le saint amour. 143
L'amour insatiable. 161
Les trois amantes. 163
La parfaite amante. 175

Traduction poétique de quelques psaumes. 181

Ode sur la liberté créée, perdue, préparée, couronnée. 191
Pour le jour de l'Ascension. 193
Prière d'un pécheur repentant. 195
Ceci est mon corps, ceci est mon sang. 195

FIN.

Paris. — Imprimerie J.-P. MIGNE.

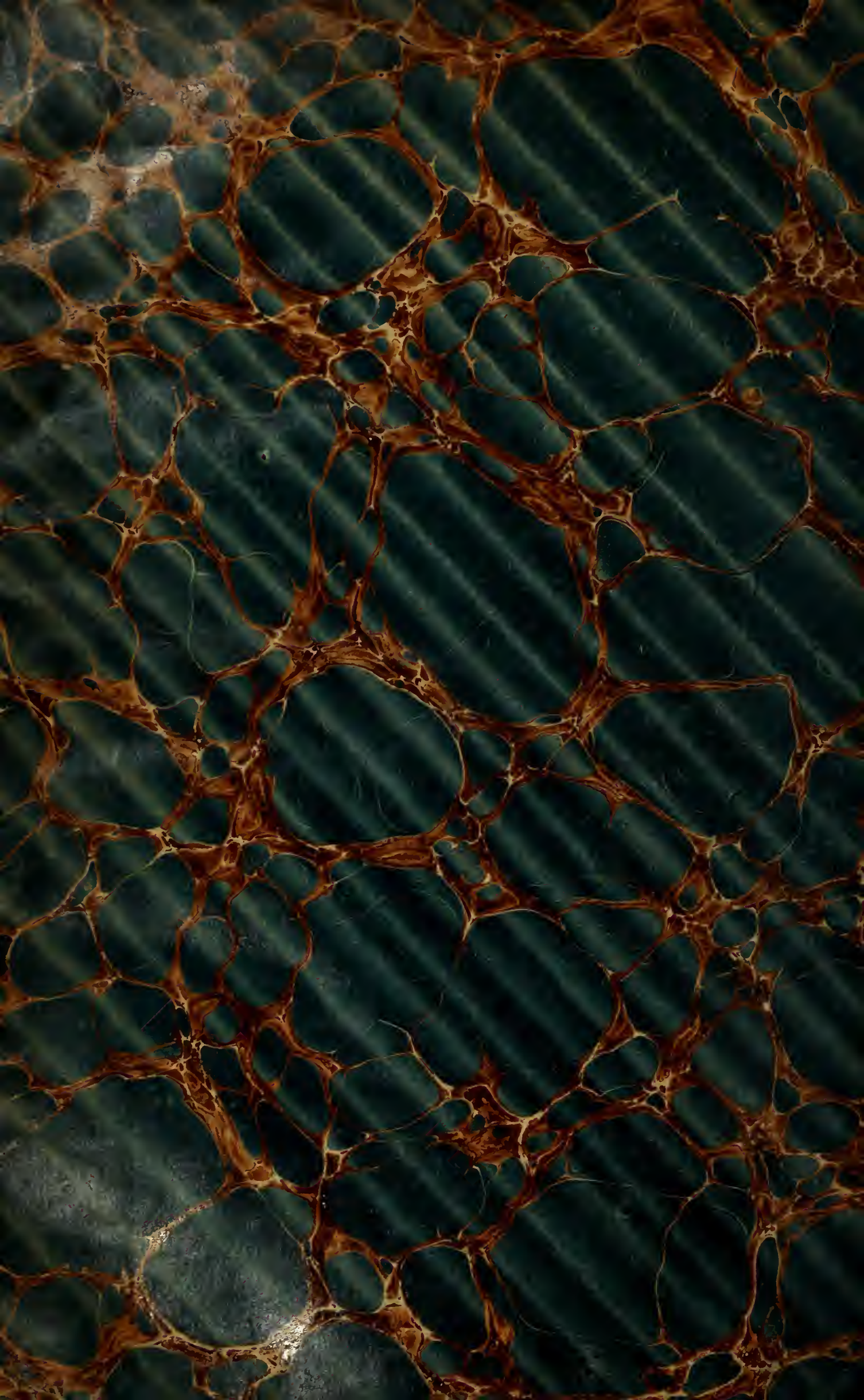

PQ 1725 .A5 M53 1865
v.11 SMC
Bossuet, Jacques
Bénigne, 1627-1704.
Oeuvres complètes de
Bossuet : classbees.
AZP-9031 (mcsk)